John Adams
Library.

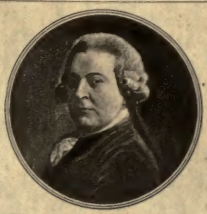

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
20.1
v.25

1–4

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TROISIEME ÉDITION.

TOME VINGT-CINQUIEME.

TOME VINGT-CINQUIEME.

DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS,
PAR UNE SOCIÉTÉ
DE GENS DE LETTRES.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm series junctura pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TROISIEME ÉDITION.

TOME VINGT-CINQUIEME.

A GENEVE,
Chez JEAN-LÉONARD PELLET, Imprimeur de la République.
A NEUFCHATEL,
Chez la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

M. DCC. LXXIX.

ADAMS
30.1
V.75

TOME VINGT-CINQUIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

PAUXI, (*Ornithol.*) oiſeau de l'Amérique, décrit par Nieremberg, & qui paroît être le même que le *mitu* du Bréſil, décrit par Marggrave. Toute la différence eſt, que le *pauxi*, au lieu de crête, a une eſpece de fraiſe ou de protubérance charnue à la baſe du bec; cette fraiſe eſt toute cartilagineuſe, & d'un beau bleu pâle.

PAUXI, (*Calendr. Egyptien*,) nom du dixieme mois de l'année égyptienne. Il commence le 26 mai du calendrier Julien.

PAX-JULIA, (*Géog. anc.*) ville de la Luſitanie, aujourd'hui la ville de Béja, où l'on a déterré pluſieurs monumens antiques, & entr'autres l'inſcription ſuivante, qui ſe lit toute entiere dans la place du marché.

L. Ælio. Aurelio. Commodo.
Imp. Cæſ. Æli.
Hadriani. Antonini Aug.
Pii. P. P. Filio.
Col. Pax-Julia. D. D.
Q. Petronio. Materno.
C. Julio. Juliano. II. Vir. (D. J.)

PAXÆ ou *PAXI*, (*Géog. anc.*) nom de deux îles inhabitées, que Polybe, *l. II*, *c. x*, & Pline, *l. IV*, *c. xij*, mettent entre les îles de Leucade & de Corcyre. Elles ſont à cinq milles de la der-

niere de ces îles, & on les nomme aujourd'hui *Paxu* & *Antipaxu*. Ce ſont deux petites îles, car la plus grande, qui eſt l'île de Paxu, n'a pas 10 milles de tour.

PAXOS, (*Hiſt. nat.*) eſpece de fruit des îles Philippines, qui reſſemble par ſa forme à des olives; ſon goût eſt très-agréable, lorſqu'il eſt mûr: on le mange auſſi verd, après qu'il a été confit dans du vinaigre.

PA-YA, (*Hiſt. mod.*) titre que le roi de Siam confere aux principaux ſeigneurs de ſa cour, & qui répond à celui de prince en Europe. Le roi ne donne ce titre qu'à ceux qu'il veut favoriſer, car ſouvent les princes de ſon ſang ne l'ont point.

PAYABLE, adj. (*Gramm. & Comm.*) qui doit être payé ou acquitté dans un certain temps ou à certaines perſonnes.

Une lettre de change *payable* à vue, eſt une lettre de change qui doit être acquittée ſur le champ, & dans le moment qu'elle eſt préſentée. *Voyez* LETTRE DE CHANGE.

Une lettre *payable* à jour préfix ou jour nommé, eſt celle qui doit être payée à un certain jour fixe marqué dans la lettre.

Une lettre *payable* à tant de jours de vue, eſt celle qu'on doit acquitter dans un certain nombre de jours déſignés par la lettre, à compter du jour de ſon acceptation. *Voyez* VUE & ACCEPTATION.

Une lettre *payable* à une ou pluſieurs uſances, eſt celle qui doit être payée en autant de fois trente jours qu'il y a d'uſances marquées dans le corps de la lettre, à compter du jour de ſa date, chaque uſance étant de trente jours. *Voyez* USANCE & DATE.

Un billet *payable* au porteur, eſt un billet dont le payement doit être fait à la premiere perſonne qui le préſente, ſans qu'il ſoit beſoin d'ordre ni de tranſport. *Voyez* BILLET.

Un billet *payable* à un tel ou à ſon ordre, eſt celui qui doit être payé à la perſonne dénommée dans la lettre qui en a donné la valeur, ou à telle autre en faveur de qui il aura paſſé ſon ordre au dos du billet. *Voyez* ORDRE.

Un billet *payable* à volonté, eſt un billet qui n'a point de temps limité, & dont on peut exiger le payement quand on le juge à propos.

Un billet *payable* en lettres ou billets de change, ou en autre papier, eſt celui qui doit être acquitté en bonnes lettres ou billets de change, ou tel autre papier déſigné dans le billet, & dans le temps qui y eſt marqué.

On dit qu'une obligation, une promeſſe, une aſſignation, un mandement, *&c.* eſt *payable*, pour exprimer que le temps ou terme du payement eſt échu, & qu'on peut l'aller recevoir. *Dictionnaire de Commerce.*

PAYAMOGO, (*Géog. mod.*) place fortifiée d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, ſur les frontieres du Portugal, à quatre lieues ſud de Moura. *Long. 10, 34; lat. 38, 2.* (*D. J.*)

PAYAS, ſ. m. pl. (*Comm. du Levant,*) ſoies blanches ou cotons filés qu'on tire particuliérement d'Alep.

PAYASSES, (*Géog. mod.*) petite ville de Turquie, dans la Caramanie, ſur le golfe d'Alexandrette, à quatre lieues de cette ville. *Long. 55, 6; lat. 35, 30.*

PAYCO HERVA, (*Botan. exot.*) c'eſt une eſpece de plantain du Pérou. Monard prétend que ſa poudre priſe dans du vin, appaiſe les douleurs néphrétiques qui proviennent de ſtatuoſités. (*D. J.*)

PAYE, ſ. f. (*Gramm. & Art milit.*) ce que l'état donne au ſoldat par jour, pour le prix de ſon ſervice.

PAYE DE LA MILICE ROMAINE. (*Art militaire des Romains,*) ſolde en argent que la république donnoit par jour à chaque ſoldat, cavalier ou centurion Romain.

L'hiſtoire nous apprend, que juſqu'à l'an de Rome 347, tous les citoyens Romains avoient été à la guerre à leurs dépens: il falloit que chacun tirât de ſon petit héritage de quoi ſubſiſter, tant en campagne que pendant le quartier d'hiver; & ſouvent quand la campagne duroit trop longtemps, les terres, ſur-tout celles des pauvres plébéiens, demeuroient en friche. De-là étoient venus les emprunts, les uſures multipliées par les intérêts, & enſuite les plaintes & les ſéditions du peuple. Le ſénat, pour prévenir ces déſordres, ordonna de lui-même, & ſans qu'il en fût ſollicité par

les Tribuns, que dans la ſuite les ſoldats ſeroient payés des deniers publics; & que pour fournir à cette dépenſe, il ſe feroit une nouvelle impoſition, dont aucun citoyen ne ſeroit exempt. Trois ans après, l'an de Rome 350, on aſſigna une ſolde particuliere pour les gens de cheval, & ce fut la premiere fois que la cavalerie commença à être payée des deniers publics. A l'égard des alliés, ils étoient obligés de ſervir ſans ſolde; mais on leur fourniſſoit le blé & l'orge *gratis*.

La *paye* d'un fantaſſin étoit de deux oboles par jour, c'eſt-à-dire, trois ſous romains, ſelon l'eſtimation de Juſte-Lipſe. Les centurions avoient double ſolde, & les cavaliers recevoient une drachme, valant 10 ſous romains. Les troupes ſur cette *paye* étoient obligées de ſe nourrir & de ſe fournir d'habits; en ſorte, dit Polybe, que ſi les ſoldats recevoient quelque choſe du Queſteur, on ne manquoit pas de leur rabattre ſur leur *paye*. Dans la ſuite, environ l'an 600 de Rome, C. Sempronius Gracchus, pendant ſon tribunat, fit une loi par laquelle on fournit aux troupes des habits ſur le tréſor public. Jules-Céſar qui avoit beſoin de ſoldats pour ſes vues ambitieuſes, leur fit de nouvelles faveurs. Enfin Auguſte porta la ſolde des fantaſſins à un denier, & donna le triple aux cavaliers. Tirons une réflexion de ce détail.

Un ſoldat romain avoit donc un denier par jour ſous Auguſte, c'eſt-à-dire, ſept ſous & demi d'Angleterre. Les empereurs avoient communément vingt-cinq légions à leur ſolde; ce qui, à raiſon de cinq mille hommes par légion, faiſoit cent vingt-cinq mille hommes. De cette maniere, la *paye* des ſoldats romains n'excédoit pas la ſomme de 16 cents mille livres ſterlings. Cependant le Parlement d'Angleterre, dans la guerre de 1700, accordoit communément deux millions 500 mille livres ſterlings pour la ſolde de ſes troupes, ce qui fait 200 mille livres ſterlings au-delà de la dépenſe de Rome. Il eſt vrai que les officiers romains recevoient une très-petite *paye*, puiſque celle du centurion étoit ſeulement le double de la *paye* d'un ſoldat, qui d'ailleurs étoit obligé de ſe fournir d'habits, d'armes & tentes; objets qui diminuoient conſidérablement les autres charges de l'armée: tant ce puiſſant gouvernement dépenſoit peu en ce genre, & tant ſon joug ſur le monde entier étoit facile à ſupporter. Cette réflexion nous ſemble d'autant plus vraie, que l'argent, après la conquête de l'Egypte, paroît avoir été à Rome en auſſi grande abondance qu'il peut l'être à préſent dans les royaumes les plus riches de l'Europe. (*D. J.*)

PAYE, ſ. f. (*Poids.*) poids dont la peſanteur eſt du double du clain: on évalue le clain à douze grains de ris; ainſi la *paye* peſe 24 grains.

PAYE, (*Monnoie.*) monnoie courante à Ormus, dans le Sein Perſique. Elle vaut dix beſorchs ou liards du pays, qui ſont de petites eſpeces de monnoies d'étain: quatre *payes* font le ſourdis.

PAYELLE, ſ. f. (*uſtenſile de Salines*;) grande chaudiere dont on ſe ſert en Flandre pour le raffinage du ſel. Elles ſont plates, de 12 à 15 piés en carré, & d'un pié de profondeur. Le ſel gris qu'on y raffine y perd beaucoup de ſon acrimonie, mais rien du tout de ſon grain.

PAYEMENT, ſ. m. (*Commerce*;) c'eſt la décharge d'une dette, ou en payant en argent, ou par lettres de change, *&c.* Voy. DETTE, *&c.*

Prompt payement, c'eſt un terme vulgaire en Angleterre & à Amſterdam, dont on fait uſage quand un débiteur acquitte ce qu'il doit avant l'expiration du terme accordé par le créancier.

L'eſcompte ordinaire pour un prompt *payement* ſur la plupart des marchandiſes, eſt d'un par cent. *Voyez* ESCOMPTE, DÉDUCTION, *&c.*

Payement ſe dit auſſi du temps qu'un débiteur a obtenu de ſes créanciers pour les payer plus facilement: on dit en ce ſens, qu'il doit les ſatisfaire en quatre *payemens* égaux, de ſix mois en ſix mois, dont le premier commencera tel jour.

Payement ſignifie encore certains termes fixes & arrêtés, dans leſquels les marchands, négocians & banquiers doivent acquitter leurs dettes, ou renouveller leurs billets.

Il y a à Lyon quatre *payemens* de la ſorte; ſavoir le *payement* des rois, qui commence au premier mars; le *payement* de Pâque, qui commence le premier juin; le

payement d'août, qui commence le premier ſeptembre ; & le *payement* des Saints, qui commence au premier décembre. Chacun de ces *payemens* dure tout le mois, & encore les 3 premiers jours du mois ſuivant, qu'on appelle les *jours du comptant*. Quoiqu'à Paris, Bordeaux, Rouen, Tours, Rheims, & autres villes commerçantes du royaume, il n'y ait pas de *payemens* réglés, cependant elles ſe conforment aſſez à l'uſage de Lyon, de faire les *payemens* de trois mois en trois mois. *Voyez* ſur la police de ces *payemens* le *Dictionnaire de Commerce*.

PAYEN, ſ. m. (*Théolog.*) adorateur des faux dieux ; on l'appelle autrement *Gentil* ou *Idolâtre*.

Baronius fait venir le mot *paganus* de *pagi*, *villages*, parce que quand les chrétiens commencerent à devenir les maîtres des villes, les *Payens* furent obligés, par les édits de Conſtantin & de ſes enfans, de ſe retirer dans les villages. Saumaiſe prétend que ce mot vient de *pagus*, qu'il ſuppoſe ſignifier originairement la même choſe que *gens*, c'eſt-à-dire, *nation* ; c'eſt pour cela, ſelon lui, que nous diſons indifféremment *Payens* ou *Gentils*. *V.* GENTILS.

M. l'Abbé Fleury donne au mot *Payen* une autre origine : il remarque que lorſque l'empereur Conſtantin partit d'Antioche, en 350, pour aller contre Maxence, il aſſembla toutes ſes troupes, & leur déclara que ceux d'entre les ſoldats qui n'avoient pas reçu le baptême, euſſent à le recevoir ſur le champ, ou à ſe retirer & à quitter ſon ſervice. Ceux qui prirent ce dernier parti, peuvent, dit cet auteur, avoir été appellés *Pagani*, *Payens* : car *paganus*, en latin, ſignifie proprement un homme qui ne porte point les armes, & eſt oppoſé à *miles*, *ſoldat*. Dans la ſuite ce même nom peut avoir été étendu à tous les idolâtres. Peut-être encore, ajoute-t-il, ce mot vient-il de *pagus*, *village*, parce que les payſans ſont reſtés plus long-temps attachés à l'idolâtrie que les habitans des villes. *V.* IDOLATRIE.

PAYENS, ſ. m. pl. *terme de Potier* : ce ſont deux pieces de bois qui ont diverſes coches ou entailles de diſtance en diſtance, ſur leſquelles l'ouvrier poſe ſes piés de chaque côté, lorſqu'il tourne quelque vaſe ou quelque autre ouvrage de poterie ſur la girelle de la grande roue. (*D. J.*)

PAYER, v. act. (*Gramm. & Comm.*) action par laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, en ſe libérant d'une dette. *V.* DETTE.

Payer le prix d'une choſe achetée, c'eſt en donner le prix convenu.

Payer comptant, c'eſt *payer* ſur le champ & dans le moment que la marchandiſe eſt livrée.

Payer en papier, c'eſt donner en payement des lettres ou billets de change, des promeſſes ou autres ſemblables effets, ſans donner aucun argent ou marchandiſe.

Payer en marchandiſe, c'eſt donner de la marchandiſe au lieu d'argent ou de papier, pour ſe décharger d'une dette qu'on a contractée.

Se *payer* par ſes mains, c'eſt ſe *payer* par ſoi-même ſur les deniers ou effets qu'on a entre les mains, appartenans à ſon débiteur. *Dictionn. de Comm.*

PAYER, ſe dit des choſes inanimées qui doivent un certain droit & pour leſquelles on l'acquitte : l'eau-de-vie paye tant par pipe à l'entrée de Paris. *Idem*, *ibid.*

PAYERNE, (*Géogr. mod.*) *Paterniacus* en latin du moyen âge ; petite ville de Suiſſe, au canton de Berne, ſur la Broye, dans une belle campagne, chef-lieu d'un gouvernement de même nom. Les Bernois l'enleverent au duc de Savoie en 1536. On lit ſur une des portes de *Payerne* l'inſcription ſuivante : *Jovi. O. M. genio loci, fortunæ reduci, Appius Auguſtus, dedicat. Long. 25, 30 ; lat. 47, 10.* (*D. J.*)

PAYEUR, ſ. m. (*Com.*) celui qui paye ou qui s'acquitte des ſommes qu'il doit.

On appelle *bon payeur* celui qui acquitte ponctuellement ſes dettes, lettres de change, billets, promeſſes, *&c.* & au contraire, *mauvais payeur*, celui qui refuſe ou fait difficulté de payer, qui ſouffre des protêts, des aſſignations, ou qui laiſſe obtenir contre lui des ſentences pour gagner du temps. *Dictionnaire de Commerce.*

PAYEUR DES RENTES, (*Finance.*) Officier prépoſé à l'Hôtel-de-ville pour l'acquit des rentes conſtituées ſur la ville.

PAYS, ſ. m. (*Gramm.*) ce mot déſigne un

un espace déterminé : il se dit encore de différentes portions, plus ou moins grandes de la surface de la terre.

Il se prend aussi quelquefois en figures, & l'on dit, les modernes ont découvert dans les sciences bien des *pays* inconnus aux anciens.

PAYS (îles-), *Géogr. mod.* Les îles-*pays* sont des îles de la mer des Indes, au sud des îles Mariannes. Elles ne furent connues de nom qu'en 1696 ; & nous ne les connoissons que par une lettre du Pere le Clain, Jésuite, insérée dans les lettres édifiantes, *t. I, p. 114 & suiv.*

Ce Pere dit qu'étant arrivé à la bourgade de Guivam, dans l'île de Samal, la derniere & la plus méridionale des Pintados Orientaux, il y trouva vingt-neuf des habitans de ces îles-*pays*, que les vents d'est qui regnent sur les mers depuis le mois de décembre jusqu'au mois de mai, y avoient jetés à 300 lieues de leur pays. Ils s'étoient embarqués sur de petits vaisseaux au nombre de trente-cinq personnes, pour passer à une île voisine, qui leur fut impossible de gagner, ni aucune autre de leur connoissance, à cause d'un vent violent qui les emporta en l'autre mer, où ils voguerent deux mois sans pouvoir prendre terre, jusqu'à ce qu'enfin ils se trouverent à la vue de la bourgade de Guivam, où un Guivamois, qui étoit au bord de la mer, leur servit de guide, & les fit entrer au port le 28 décembre 1696. La structure de leur petit vaisseau & la forme de leurs voiles, qui sont les mêmes que celles des îles Mariannes, firent juger que les îles-*pays* n'étoient pas fort éloignées de ces dernieres.

Ceux qui échouerent à la bourgade de Guivam étoient à demi-nus. Le tour & la couleur de leur visage approchoit du tour & de la couleur du visage des habitans des Philippines, quoique leur langue fût fort différente. Les hommes & les femmes n'avoient qu'une espece de ceinture sur les reins & les cuisses ; & sur les épaules, une grosse toile liée pardevant, & pendant négligemment par derriere. La femme de la bande qui paroissoit la plus considérable, avoit plusieurs anneaux & plusieurs colliers qu'on jugeoit être faits d'écailles de tortue. Ils n'avoient aucune connoissance de la divinité, ni des idoles ; tout leur soin étoit de chercher à boire & à manger, quand ils avoient faim ou soif ; ils ne connoissoient aucun métal, & leurs cheveux, qu'ils laissoient toujours croître, leur tomboient sur les épaules. (*D. J.*)

PAYS-BAS, LES, (*Géogr. mod.*) contrée d'Europe, composée de dix-sept provinces, situées entre l'Allemagne, la France & la mer du nord. Ces dix-sept provinces sont les Duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, le marquisat d'Anvers, les comtés de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Namur, de Zélande, de Zutphen, les seigneuries de Frise, de Malines, d'Utrecht, d'Overissel & de Groningue ; l'Archevêché de Cambrai & l'évêché de Liege y sont encore enclavés. Huit de ces provinces, qui sont vers le nord, ayant secoué la domination Espagnole, formerent une république, qui est aujourd'hui la plus puissante de l'Europe, & qu'on connoît sous le nom de *Provinces-Unies*. Voyez PROVINCES-UNIES.

On a vérifié dans le conseil Espagnol, en 1663, que l'Espagne, depuis Charles V, c'est-à-dire, en moins de 150 ans, avoit dépensé plus de 1873 millions de livres, à 28 livres le marc, pour conserver les *Pays-Bas*, indépendamment des revenus du pays qui y ont été consommés. Si à ces revenus du pays l'on ajoute ce qu'il en a coûté depuis 1663 jusqu'en 1715, on trouvera que l'Espagne auroit gagné plus de 1900 millions, ou 100 millions de livres de rente annuelle, à 27 livres le marc, à abandonner les *Pays-Bas* lorsque Charles V alla fixer son séjour en Espagne. (*G. J.*)

PAYS RÉUNIS, (*Géogr. mod.*) nom que l'on donne à un grand nombre de fiefs, divisés en fiefs relevans des évêchés de Metz, Toul & Verdun ; en fiefs compris dans la basse Alsace, & en fiefs mouvans des comtés de Chini.

PAYS DES TÉNEBRES, (*Géogr. mod.*) contrée de la grande Tartarie, dans la partie la plus septentrionale de cette région. On lui a donné le nom de *ténebres*, à cause que pendant une partie de l'hiver, les grands brouillards qu'il y fait empêchent que le soleil n'y paroisse. Il s'y

trouve beaucoup d'hermines, & de renards. Les habitans vivent preſque comme des bêtes, & ne reconnoiſſent ni loix, ni rois, ni chefs. (*D. J.*)

PAYSAGE, ſ. m. (*Peinture.*) C'eſt le genre de peinture qui repréſente les campagnes & les objets qui s'y rencontrent. Le *payſage* eſt dans la peinture un ſujet des plus riches, des plus agréables & des plus féconds. En effet, de toutes les productions de la nature & de l'art, il n'y en a aucune que le peintre payſagiſte ne puiſſe faire entrer dans la compoſition de ſes tableaux. Parmi les ſtyles différens & preſqu'infinis dont on peut traiter le *payſage*, il faut en diſtinguer deux principaux; ſavoir, le ſtyle héroïque, & le ſtyle paſtoral ou champêtre. On comprend ſous le ſtyle héroïque, tout ce que l'art & la nature préſentent aux yeux de plus grand & de plus majeſtueux. On y admet des points de vues merveilleux, des temples, des ſépultures antiques, des maiſons de plaiſance d'une architecture ſuperbe, *&c.* Dans le ſtyle champêtre, au contraire, la nature eſt repréſentée toute ſimple, ſans artifice, & avec cette négligence qui lui ſied ſouvent mieux que tous les embelliſſemens de l'art. Là on voit des bergers avec leurs troupeaux; des ſolitaires enſevelis dans le ſein des rochers, ou enfoncés dans l'épaiſſeur des forêts; des lointains; des prairies, *&c.* On unit fort heureuſement le ſtyle héroïque avec le champêtre.

Le genre du *payſage* exige un coloris où il y ait de l'intelligence, & qui faſſe beaucoup d'effet. On repréſente quelquefois dans les *payſages* des ſites incultes & inhabités, pour avoir la liberté de peindre les bizarres effets de la nature livrée à elle-même, & les productions confuſes & irrégulieres d'une terre inculte. Mais cette ſorte d'imitation ne ſauroit nous émouvoir que dans les momens de la mélancolie, où la choſe imitée par le tableau peut ſympathiſer avec notre paſſion. Dans tout autre état, le *payſage* le plus beau, fût-il du Titien & du Carrache, ne nous intéreſſe pas plus que le feroit la vue d'un canton de pays affreux ou riant. Il n'eſt rien dans un pareil tableau qui nous entretienne, pour ainſi dire; & comme il ne nous touche guere, il ne nous attache pas beaucoup. Les peintres intelligens ont ſi bien ſenti cette vérité, que rarement ils ont fait des *payſages* déſerts & ſans figures. Ils les ont peuplés, ils ont introduit dans ces tableaux un ſujet compoſé de pluſieurs perſonnages, dont l'action fût capable de nous émouvoir, & par conſéquent de nous attacher. C'eſt ainſi qu'en ont uſé le Pouſſin, Rubens & d'autres grands maîtres, qui ne ſe ſont pas contentés de mettre dans leurs *payſages* un homme qui paſſe ſon chemin, ou bien une femme qui porte des fruits au marché; ils y placent ordinairement des figures qui penſent, afin de nous donner lieu de penſer; ils y mettent des hommes agités de paſſions, afin de réveiller les nôtres, & de nous attacher par cette agitation. En effet, on parle plus ſouvent des figures de ces tableaux, que de leurs terraſſes & de leurs arbres. La fameuſe Arcadie du Pouſſin ne ſeroit pas ſi vantée, ſi elle étoit ſans figures. *V.* ſur ce *payſage l'article du Pouſſin, au mot* PAYSAGISTE. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

PAYSAGISTE, ſubſt. m. (*Peinture.*) peinture de payſage. *Voyez* PAYSAGE.

Les écoles Italienne, Flamande & Hollandoiſe, ſont celles qui ont produit le plus grand nombre d'excellens artiſtes en ce genre de peinture.

Les ſites de l'Albane ſont agréables & piquans. Le Baſſan ſe fit admirer par la vérité qui régnoit dans ſes payſages; il ſuivit toujours l'étude de la nature, qu'il ſut exprimer, après l'avoir connue dans les lieux champêtres qu'il habitoit. Peu de peintres ont mieux touché le feuillage que le Bologneſe. Botzoni (François-Marie) né à Genes en 1625, & mort dans la même ville en 1679, a fait auſſi connoître ſes talens en ce genre, par ſes neuf grands payſages peints à huile, qu'on voit dans le veſtibule du jardin de l'Infante.

Annibal Carrache ne ſe diſtingua pas ſeulement par un goût de deſſin fier & correct, il ſut auſſi s'occuper du payſage, & y excella: ſes arbres ſont d'une forme exquiſe, & d'une touche très-legere. Les tableaux de Giorgion ſont d'un goût ſupérieur pour les couleurs & les oppoſitions. Le Guaſpre a montré un art particulier à exprimer

les vents, à donner de l'agitation aux feuilles des arbres; enfin, à repréſenter des bouraſques & des orages. Le Lorrain, à force d'études, devint un grand *Payſagiſte* dans l'expreſſion des objets inanimés; mais manquant de talens pour peindre les figures, la plupart de celles qu'on voit dans ſes ouvrages, ſont d'autres artiſtes. Le Mola a des ſites du plus beau choix, & ſa maniere de feuiller les arbres eſt charmante. Le Mutien prit beaucoup en ce genre de la maniere Flamande, car les Italiens n'ont pas autant recherché l'art de feuiller que les Flamands: il accompagna donc ſes tiges d'arbre de tout ce qu'il croyoit les devoir rendre agréables, & y jeter de la variété; mais les plus grands *Payſagiſtes* qu'on connoiſſe ſont ſans doute le Titien & le Pouſſin.

La plume de Titien, auſſi moëlleuſe qu'elle eſt expreſſive, l'a ſervi heureuſement lorſqu'il a deſſiné des payſages. Indépendamment de ſa belle façon de feuiller les arbres ſans aucune maniere, & d'exprimer avec vérité les différentes natures de terraſſes, de montagnes & de fabriques ſingulieres, il a encore trouvé le ſecret de rendre ſes payſages intéreſſans, par le choix des ſites & la diſtribution des lumieres: tant de grandes parties ont fait regarder le Titien comme le plus grand deſſinateur de payſages qui ait encore paru.

Le Pouſſin a ſu de plus agiter nos paſſions dans ſes payſages, comme dans ſes tableaux d'hiſtoire. Qui n'a point entendu parler, dit l'abbé Dubos, de cette fameuſe contrée qu'on imagine avoir été durant un temps le ſéjour des habitans les plus heureux qu'aucune terre ait jamais portés; les hommes toujours occupés de leurs plaiſirs, & qui ne connoiſſoient d'autres inquiétudes ni d'autres malheurs, que ceux qu'eſſuient dans les romans ces bergers chimériques dont on veut nous faire envier la condition?

Le tableau dont je parle repréſente le payſage d'une contrée riante; au milieu, l'on voit le monument d'une jeune fille morte à la fleur de ſon âge, c'eſt ce qu'on connoît par la ſtatue de cette fille couchée ſur le tombeau: à la maniere des anciens, l'inſcription ſépulchrale n'eſt que de quatre mots latins: Je vivois cependant en Arcadie, *& in Arcadiâ ego*. Mais cette inſcription ſi courte fait faire les plus ſérieuſes réflexions à deux jeunes garçons, & à deux jeunes filles parées de guirlandes de fleurs, & qui paroiſſent avoir rencontré ce monument ſi triſte, en des lieux où l'on devine bien qu'ils ne cherchoient pas un objet affligeant. Un d'entr'eux fait remarquer aux autres cette inſcription, en la montrant du doigt; & l'on ne voit plus ſur leurs viſages, à travers l'affliction qui s'en empare, que les reſtes d'une joie expirante. On s'imagine entendre les réflexions de ces jeunes perſonnes, ſur la mort qui n'épargne ni l'âge, ni la beauté, & contre laquelle les plus heureux climats n'ont point d'aſyle. On s'imagine ce qu'elles vont ſe dire de touchant, lorſqu'elles ſeront revenues de leur premiere ſurpriſe, & l'on l'applique à ſoi-même, & à ceux à qui l'on s'intéreſſe.

La vue du payſage qui repréſente le déluge, & qui orne le palais du Luxembourg, nous accable de l'événement qui s'offre à nox yeux, & du bouleverſement de l'univers. Nous croyons voir le monde expirant; tant il eſt vrai que le Pouſſin a auſſi-bien peint dans les payſages tous les effets de la nature, que les paſſions de l'ame dans ſes tableaux d'hiſtoire.

Le célebre Rubens eſt encore, dans ſon école, le prince du payſage, & l'on peut dire qu'il l'a traité auſſi ſupérieurement que perſonne; ce genre de peinture a été ſingulierement goûté par les Flamands & les Hollandois, & leurs ouvrages le prouvent aſſez.

Brugel (Jean) ſurnommé *Brugel de velours*, s'eſt ſervi du pinceau avec une adreſſe infinie, pour feuiller les arbres. Il a ſu mettre dans ſes payſages des fleurs, des fruits, des animaux & des voitures, avec beaucoup d'intelligence.

Bril (Matthieu) avoit déja fait connoître ſon goût pour traiter le payſage, quand il mourut à Rome âgé de trente-quatre ans; mais ſon frere Paul le ſurpaſſa de beaucoup. Ses tableaux en ce genre ſont recommandables par des ſites & des lointains intéreſſans, par un pinceau moëlleux, par une touche légere & par une maniere vraie de rendre tous les objets; on lui trouve ſeulement un peu trop de verd dans ſes tableaux.

Juanefeld (Hermand) eſt un maître par l'art de peindre les arbres, par ſes figures d'animaux, & par ſa touche ſpirituelle. On a auſſi de ce charmant artiſte des payſages gravés à l'eau-forte, & qui font beaucoup d'effet.

Van-der-Mer (Jean) a orné ſes payſages de vues de mer & de figures, deſſinées avec eſprit; mais ſon frere de Jonghe le ſurpaſſa de beaucoup dans la peinture des animaux qu'il mit dans ſes payſages, ſur-tout des moutons, dont il repréſente la laine avec un art tout-à-fait ſéduiſant; ſes figures, ſes ciels, ſes arbres, ſont d'une maniere ſupérieure; on ne diſtingue point ſes touches, tout eſt fondu & d'un accord ſingulier.

Van-Uden (Lucas), né à Anvers en 1595, mort vers l'an 1660, eſt mis au rang des célebres *Payſagiſtes*. Une touche légere, élégante & préciſe, caractériſe ſa maniere; ſes ciels ont un éclat brillant; ſes ſites ſont agréables & variés; la vue ſe perd dans les lointains qu'il a ſu repréſenter: on croit voir les arbres agités par le vent, & des figures élégamment deſſinées, donnent un nouveau prix à ſes tableaux.

Bergem (Nicolas) eſt un des grands *Payſagiſtes* Hollandois; il plaît ſur-tout par des effets piquans de lumiere, & par ſon habileté à peindre les ciels.

Breenberg (Bartholomé) a orné ſes payſages de belles fabriques, qu'il avoit deſſinées pendant ſon ſéjour en Italie: ſes petites figures ſont d'un ſvelte admirable.

Griffier (Jean) s'eſt particuliérement attaché à rendre ſes payſages brillans, en y repréſentant les plus belles vues de la Tamiſe.

Poélemburg (Corneille) a ſouvent orné les fonds de ſes payſages des ruines de l'ancienne Rome; ſon pinceau eſt doux & moëlleux; le tranſparent de ſon coloris ſe fait ſinguliérement remarquer dans la beauté de ſes ciels.

Potter (Paul) a rendu, avec beaucoup d'art, les différens effets que peut faire ſur la campagne l'ardeur & l'éclat d'un ſoleil brûlant; les animaux y ſont peints avec la derniere vérité, & le grand fini de ſes payſages les a fait rechercher avec une ſorte d'avidité: cependant ils ne diſent rien à l'eſprit, parce qu'il n'y a placé qu'une ou deux figures; & ſes ſites ſont pauvres parce qu'il n'a peint que les vues de la Hollande, qui ſont plates & très-peu variées.

Ruyſdall (Jacob), né à Harlem en 1640, eſt un des fameux *Payſagiſtes* du pays. Il s'eſt attaché à repréſenter dans ſes tableaux des marines ou des tempêtes; ſes ſites plaiſent, ſon coloris eſt vigoureux, & ſes figures ſont communément de la main de Van-Oſtade.

Wauwermans orna ſes payſages de chaſſes, d'altes, de campemens d'armées, d'attaques de villages, de petits combats, & d'autres ſujets dans leſquels il pouvoit placer des chevaux, qu'il deſſinoit parfaitement. Ses tableaux ſont précieux, par le tour ſpirituel des figures, par la fonte des couleurs, par un pinceau flou & ſéduiſant, par l'entente d'un clair-obſcur, enfin par un précieux fini.

Les payſages de Van-Éverdin (Adrien) ſont recherchés en Hollande, par la liberté de la touche & par le goût de ce maître.

Zacht-Leeven (Herman), né à Roterdam en 1609, mort à Utrecht en 1685, a fait des payſages très-piquans, par le choix des ſites, par la beauté de ſon coloris, & par l'art avec lequel il a repréſenté des lointains légers, qui ſemblent fuir & s'échapper à la vue.

Enfin, tous les Vanderveldes ſe ſont plus ou moins diſtingués dans les payſages; on aime les petites figures naïves dont ils les ont ornés.

Quant à ce qui regarde les artiſtes de la Grande-Bretagne, comme rien n'eſt ſi riant que les campagnes de l'Angleterre, plus d'un peintre y fait un uſage heureux des aſpects charmans qui s'y préſentent de toutes parts. Les tableaux de payſage y ſont fort à la mode & fort bien payés, enſorte que ce genre y eſt cultivé avec un grand ſuccès. Il n'y a pas beaucoup d'artiſtes, Flamands ou Hollandois, qui ſoient fort ſupérieurs aux peintres de payſages, qui jouiſſent aujourd'hui en Angleterre de la premiere réputation. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

PAZZY, (*Géog. mod.*) ville de la Romanie, près de Gallipoli, avec un évêché ſuffragant d'Héraclée; elle eſt ſur la mer. *Long.* 44, 34, *l.* 40, 30. (*D. J.*)

PÉ, ſ. m. *en terme de Vannier*, c'eſt un montant d'oſier, autour duquel on paſſe l'oſier dans les ouvrages de mandrerie.

PÉ *écaffé*, c'eſt un *pé* que les Vanniers appellent ainſi, parce qu'il eſt fort mince & applati par un bout, par lequel il doit environner le moule de la piece.

PÉ *taillé*, eſt parmi les Vanniers un *pé* fort aigu par un bout, & qui ſe pique dans le fond d'un ouvrage de vannerie.

PÉAGE, ſ. m. (*Hiſt. Rom.*) Les Romains, pour fournir aux dépenſes de l'état, impoſerent un tribut général ſur toutes les marchandiſes que l'on tranſportoit d'un lieu en un autre, & que l'on appelloit *portorium*; ce qui revient à notre *péage*.

On ignore dans quel temps les Romains ont commencé d'exiger des droits ſur les marchandiſes en paſſant ſur leurs terres, parce qu'ils ont été long-temps ſans avoir ni commerce, ni liaiſons avec leurs voiſins. On ne ſait point encore ſi Ancus-Martius, qui a ouvert le premier le port d'Oſtie, y établit un droit ſur les marchandiſes qui y ſeroient apportées; il faut pourtant que les *péages* euſſent été établis ſous les rois, puiſque Plutarque, Denis d'Halicarnaſſe, & Tite-Live, ont remarqué que Publicola abolit les *péages*, ainſi que pluſieurs autres charges dont le peuple étoit opprimé. Mais la République ayant étendu ſa domination de toute part, elle fut obligée, pour ſoutenir pluſieurs guerres, de conſerver ce qu'elle avoit acquis; & par l'ambition d'augmenter ſes conquêtes, de rétablir non-ſeulement ces anciens ſubſides, mais même d'en impoſer de nouveaux ſur tout ce que l'on portoit à Capoue, à Pouzolles, & dans le camp qui avoit été autrefois affranchi de toutes ſortes de droits. Ainſi Rome & toute l'Italie ſe virent accablés de *péages*, juſqu'au temps où Cecilius Métellus, étant Préteur, les abolit, ſelon le témoignage de Dion Caſſius, par une loi agréable au peuple, mais mal reçue par les Sénateurs, & par la plupart des grands qui haïſſoient Métellus.

Cet affranchiſſement ſubſiſta néanmoins dans l'Italie, juſqu'à la deſtruction de la République & de la liberté; car, au rapport de Suétone, Jules-Céſar renouvella tous ces ſubſides, qu'Auguſte ne manqua pas de confirmer. Il eſt vrai que, ſi nous en croyons Tacite, Néron eut quelque envie d'éteindre le tribut appellé *portorium*, mais cette envie ne dura guere; il l'étouffa preſque dans ſa naiſſance.

Au reſte, on comprend aiſément que *portorium* étoit originairement un tribut impoſé ſur tout ce qui entroit dans les ports de la république; *à portu*, portorium *dictum*. (*D. J.*)

PÉAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit qui ſe paie au roi, ou à quelque autre perſonne, par permiſſion du roi, pour le paſſage des perſonnes, beſtiaux, marchandiſes, ſur un pont, chemin ou riviere, ou à l'entrée de quelque ville, bourg, ou autre lieu.

Les *péages* reçoivent différens noms, ſelon l'objet particulier pour lequel ils ſe perçoivent comme barrage, pontonage, paſſage, travers: on appelle auſſi le péage *billete* ou *branchiete*, à cauſe du billot ou branche d'arbre où l'on attache la pancarte.

Le roi peut ſeul établir des *péages*, & les ſeigneurs hauts-juſticiers n'ont pas ce droit: ſi quelques-uns ont des *péages* dont ils ne rapportent pas le titre primitif: c'eſt que la longue poſſeſſion fait préſumer qu'il y en a eu originairement une conceſſion du roi; & tous ceux qui ne ſont pas établis de l'autorité du roi, doivent être abolis.

L'ordonnance des eaux & forêts, *tit. des péages*, a ſupprimé tous les droits de cette eſpece, qui ont été établis depuis cent ans ſans titre; & à l'égard de ceux qui étoient établis avant les cent ans, par titres légitimes, & dont la poſſeſſion n'aura pas été interrompue, elle a ordonné que les ſeigneurs propriétaires juſtifieroient de leur droit & poſſeſſion.

L'*article 5* de ce même titre rejette les droits de *péage*, même avec titre & poſſeſſion, ſi les ſeigneurs qui les levent ne ſont obligés à aucune dépenſe pour l'entretien des chemins, bacs, ponts, & chauſſées.

Celui qui a droit de *péage* dans un lieu, ne peut, ſans permiſſion du roi, transférer le bureau de ſon *péage* en un autre endroit, ni établir de nouveaux bureaux ſans permiſſion.

Les ſeigneurs qui ont droit de *péage* ſont

obligés d'avoir une pancarte contenant le tarif du droit, & de la faire mettre en un lieu apparent, afin que le fermier ne puiſſe exiger plus grand droit qu'il n'eſt dû, & que les paſſans ne puiſſent prétendre cauſe d'ignorance du *péage*.

Il y a un bureau du conſeil établi pour l'examen & la repréſentation des titres des propriétaires des droits de *péages*, paſſages, pontonages, travers, & autres qui ſe perçoivent ſur les ponts, chauſſées, chemins, rivieres navigables, & ruiſſeaux y affluans, dans toute l'étendue du royaume.

Les droits de *péage* ont été établis, dans l'origine, pour l'entretien des ponts, ports, paſſages & chemins, & même pour y procurer aux marchands & voyageurs la ſûreté de leurs perſonnes & effets: c'eſt pourquoi anciennement, lorſque quelqu'un étoit volé ſur un chemin où le ſeigneur haut-juſticier avoit droit de *péage*, ce ſeigneur étoit tenu de rembourſer la perte; cela fut ainſi jugé par arrêt donné à la Chandeleur 1254, contre le ſieur de Crevecœur; en 1269, contre le ſeigneur de Vicilon; en 1273, contre le comte de Bretagne; & en 1285 contre celui d'Artois.

On voit auſſi par un arrêt de la Touſſaint 1295, que le roi faiſoit rembourſer de même le détrouſſement fait en ſa juſtice.

Mais quand le meurtre ou vol arrivoit avant le ſoleil levé, ou après ſoleil couché, le roi ou autre ſeigneur n'en étoit pas reſponſable.

Cette garantie n'a plus lieu, depuis que les ſeigneurs n'ont plus la liberté de mettre ſous les armes leurs vaſſaux & ſujets, & que le roi a établi des maréchauſſées pour la ſûreté des chemins.

Quelques coutumes prononcent une amende, au profit du ſeigneur, contre ceux qui ont fraudé le *péage*; cela dépend des titres & de la poſſeſſion.

Les *péages* ſont droits domaniaux, & non d'aides & de ſubſides. *Voyez* les coutumes d'Anjou, du Maine, Lodunois, Touraine, Bourbonnois, la Marche; le *Gloſſ.* de Lauriere, au mot *péage*; de Pommiers ſur *l'art. 154, de la coutume de Bourbonnois.* (*A*)

Abus & dangers des péages, par M. Linguet.

Voici comme s'exprime cet éloquent auteur, en bon patriote, aux états d'Artois, dans ſes *canaux navigables*, imprimé en 1769.

» Examinez ce canal de Briare creuſé » ſous Henri IV, celui de Languedoc ſol- » licité par Colbert: regardez le cours de » la Saône, de la Loire.... Vous y ver- » rez l'avidité étendre ſes filets à chaque » pont, à chaque écluſe, à chaque ma- » ſure tolérée dans le voiſinage.

» Vous verrez l'induſtrie ſe débattre en » vain, ſous les efforts d'une multitude » d'oiſeaux de proie, appellés *Buraliſtes*, » *Receveurs*, *Péagers*.... elle n'échappe » de leurs ſerres qu'en y laiſſant une par- » tie de ſa dépouille; & comme à chaque » pas la même ſcene ſe renouvelle, elle » arrive enfin expirante au terme de ſon » voyage.

» Voilà le ſpectacle qu'offrent en France » tous ces beaux ouvrages, tant célébrés » par un tas d'écrivains flatteurs, qui arron- » diſſent des phraſes dans leur cabinet.

» N'élevez donc point, Meſſieurs, de » ces guérites terribles, où ſe logera bien- » tôt, malgré vous, la rapacité des Trai- » tans: ſacrifiez ſans retour & ſans regret » à l'établiſſement de vos enfans, la » ſomme dont ils ont beſoin pour leur » dot.

» Il vaut mieux ne point ouvrir de rou- » tes, que de les voir infeſtées par les har- » pons meurtriers des Péagers. Il eſt moins » dangereux de laiſſer le commerçant ram- » per ſur la terre, que de le réduire, dès » l'entrée d'un canal, à reculer d'épou- » vante à l'aſpect de ces retraites perfi- » des où s'embuſquent ces ennemis dévo- » rans, qui l'attendent pour le ſucer: écar- » tez-en donc pour toujours ces pirates » privilégiés qui rançonnent les paſſans, » ſans autres armes que des parchemins.

PÉAGE, *droit de péage ſingulier en Champagne.* M. Groley, dont on connoît l'érudition, nous rapporte un droit de *péage* fort ſingulier du comté de Leſmont en Champagne, au quinzieme ſiecle. *Ephem. Troy.* 1760.

Art. 14. Un cheval ayant les quatre piés blancs, franc.

Art. 17. Un char chargé de poiſſons, 4 ſous 2 deniers, & une carpe ou un brochet.

Art. 18. Un homme chargé de verres, 2 deniers: s'il vend ſes marchandiſes au lieu dudit comté, doit un verre au choix du comte, qui doit au marchand du vin plein le verre.

Art. 22. Un juif paſſant dans ledit comté, ſe doit mettre à genoux devant la porte du château, & recevoir un ſoufflet du comte ou de ſon fermier.

Art 23. Un chaudronier paſſant avec ſes chaudrons, doit 2 deniers, ſi mieux n'aime dire un *pater* un *ave* devant le château. (*C*)

PÉAGER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui fait la recette du droit de péage. *Voyez ci-devant* PÉAGE. (*A*)

PEAKS, (*Hiſt. mod. Commerce.*) Les ſauvages de la Virginie ſe ſervent, au lieu de monnoie, de différentes parties de coquilles polies, & formées en petits cylindres percés, d'une couleur brune ou blanche, de la longueur de quatre ou cinq lignes, & enfilés. Il y a de ces cylindres qu'ils nomment *runtis*; les *roenokes* ſont des fragmens de petoncles. Les Anglois reçoivent le *peak* brun, qui eſt le plus cher, ſur le pié de 18 ſous un pennys, la verge ou l'aune.

PEAN *ou* PÆAN, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) c'étoit originairement un cantique en l'honneur d'Apollon & de Diane, qui renouvelloit le ſouvenir de la victoire remportée ſur le ſerpent Python par ce dieu, dont παιαν étoit auſſi l'un des ſurnoms, emprunté de la force de ſes rayons ou de ſes traits, exprimée par le verbe παιειν, *frapper*. Ces cantiques étoient caractériſés par cette exclamation ἰὴ παιαν qui en étoit comme le refrain, & qui ſignifie proprement *décoche tes fleches, Apollon*. On les chantoit pour ſe rendre ce dieu favorable dans les maladies contagieuſes, que l'on regardoit comme des effets de ſa colere.

Cette notion des *peans* eſt relative à toutes les étymologies qu'on donne de ce nom, Feſtus le faiſant venir de παιειν, *frapper*. Heſychius de παιω θεραπευω, *je guéris*; & d'autres, de cette exclamation ἰὴ παιαν ἰὴ παι! *courage, mon fils!* que Latone répétoit à Apollon pendant qu'il combattoit le ſerpent Python.

Dans la ſuite, on fit de ces *peans* ou *cantiques* pour le dieu Mars, & on les chantoit au ſon de la flûte, en marchant au combat. Il y en a divers exemples dans Thucidide & dans Xenophon; ſur quoi le Scholiaſte du premier obſerve, qu'au commencement d'une action l'on invoquoit dans ces *peans* le dieu Mars; au lieu qu'après la victoire, Apollon devenoit le ſeul objet du cantique. Mais enfin, ces cantiques ne furent plus renfermés dans l'invocation de ces deux divinités, ils s'étendirent à celle de quantité d'autres; & dans Xenophon, *hiſt. græc. lib. IV*, les Lacédémoniens entonnent un *pean* à l'honneur de Neptune.

On en fit même pour illuſtrer les grands hommes; Athenée parle de ceux où l'on célébroit les louanges de Lyſandre le Lacédémonien, & qu'on chantoit à Samos; & de ceux de Crátere le Macédonien, qu'on chantoit à Delphes. Ariſtote honora d'un pareil cantique l'eunuque Hermias ſon ami; & il fut, dit-on, mis en juſtice pour avoir prodigué à un mortel un honneur qui n'étoit dû qu'aux dieux. Ce *pean* nous reſte encore aujourd'hui, & Jules-Céſar Scaliger ne le trouve point inférieur aux odes de Pindare; mais Athenée qui nous a conſervé ce cantique d'Ariſtote, ne tombe point d'accord que ce ſoit un véritable *pean*, parce que l'exclamation ἰὴ παιαν qui devroit le caractériſer, ne s'y rencontre en aucun endroit; au lieu qu'elle ne manque point dans les *peans* compoſés en l'honneur de Ptolomée, fils de Lagus, roi d'Egypte, d'Antigone, & de Démétrius Poliorcete. Nous ſommes redevables au même Athenée de la conſervation d'un autre *pean*, adreſſé par le poëte Ariphron Sicyonien à Hygiée, ou la déeſſe de la ſanté. *Recherches ſur les* peans, par M. Burette, *mém. de l'Académie des Belles-Lettres, tome X, page 301 & 302.*

PEAN *ou* PEON, eſt auſſi le nom d'une ſorte de pié dans les vers des anciens; on l'appella ainſi, dit-on, parce qu'il dominoit dans les hymnes ou cantiques nommés *peans*. Mais Quintilien le nomme *peon*, & en attribue l'invention à un médecin appellé *Peon*. Ce pié conſiſtoit en quatre ſyllabes, dont trois devoient être breves & une longue; mais celle-ci pouvoit être

diſpoſée de quatre manieres. 1°. Avant toutes les breves, comme dans *dĭlĭgĕrĕ*; 2°. après une breve, comme dans *ſŭpĕrbĭă*; 3°. après deux breves, comme *ălĭēnūs*; 4°. après toutes les breves, comme dans *tĕmĕrĭtās*. Voyez PIÉ.

PÉAN, (*Géogr. mod.*) ville de la Corée, capitale de la province de Péando, ſur la mer de la Chine. Les Japonnois s'en emparerent ſur les Chinois en 1592. (*D. J.*)

PEANGE, *voyez* ANGE.

PEAT, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) les Anglois donnent ce nom à une eſpece de tourbe ou de limon, formé par la pourriture des végétaux. *Humus paluſtris.*

PEAU, ſubſt. f. (*Anatom.*) enveloppe univerſelle qui recouvre le corps en entier, contient tous les organes, & figure toutes les parties à l'extérieur.

Les animaux compoſés & les plantes ont la ſurface couverte d'une enveloppe générale, naturellement diviſée en deux lames, l'épiderme & la véritable *peau*. Ce n'eſt pas uniquement la ſurface expoſée aux corps extérieurs qui en eſt couverte : cette même *peau*, & l'épiderme avec elle, entrent dans l'intérieur du corps de l'animal par toutes les ouvertures que la *peau* paroît avoir ; elles ſe continuent dans les narines, dans la bouche, dans la trachée ; dans l'œſophage, dans les inteſtins, dans l'uretre, & l'uretere, dans le vagin, peut-être même dans la matrice, du moins à l'égard de la *peau*.

Il eſt vrai que cette *peau* rentrée dans l'intérieur de l'animal, continuellement humectée par des liqueurs exhalantes & par des vapeurs, & miſe à couvert du deſſéchement qu'elle éprouvoit de la part de l'atmoſphere, devient plus molle & plus ſpongieuſe; mais ſa continuité n'en eſt pas moins certaine. C'eſt la *peau* qui devient la membrane pituitaire; la tunique intérieure de l'œſophage, la nerveuſe de l'eſtomac, des inteſtins, de la veſſie, la ſubſtance ſpongieuſe de l'uretre, du vagin & de l'utérus. L'épiderme forme la veloutée. C'eſt encore la *peau* qui prend le nom de *conjonctive*, & l'épiderme l'accompagne, pour revêtir avec elle la ſurface antérieure de la ſclérotique. La *peau* avec l'épiderme entre de même dans le conduit de l'oreille & dans la trompe; elle donne deux lames à la membrane de la caiſſe, & l'épiderme la recouvre par deux autres lames.

La ſtructure de la véritable *peau* eſt fort ſimple. C'eſt une membrane très-forte, qui s'étend conſidérablement en longueur, & qui reprend de même ſa premiere étendue, Il eſt vrai qu'elle eſt plus mince dans quelques parties du corps, & ſur-tout au viſage & à la mamelle, & plus épaiſſe au dos, à la tête chevelue & aux extrémités. Elle eſt plus molle dans l'enfance ; l'âge ajoute à ſa force & à ſa roideur.

Elle eſt entiérement compoſée d'une celluloſité très-ſerrée, formée par des lames & par des fibres entrelacées. Le tiſſu en eſt plus ſerré vers l'épiderme; il devint plus lâche, & les lames ſe ſéparent du côté de la graiſſe. La macération en découvre la ſtructure ; l'eau gonfle les cellules, écarte les lames & la rend ſpongieuſe.

Il n'y a point de fibres muſculaires dans la *peau* de l'homme : on a cru en voir à la ligne blanche, au commencement des doigts, au coude ; mais une préparation plus exacte détache la *peau* ſans bleſſer aucune fibre tendineuſe. L'air pouſſé ſous la *peau* aide cette ſéparation; c'eſt le moyen dont ſe ſervent les bouchers. Au front même, le muſcle qui paroît cutané, & celui qu'on appelle de ce nom au haut du cou, ne ſont point attachés à la *peau;* il y a entr'elle & entre les fibres muſculaires un plan de graiſſe, quoique peu épais.

Quoique la *peau* ne ſoit point muſculeuſe, elle a cependant une eſpece d'irritabilité ; il eſt vrai que le fer ne la réveille pas, mais l'air froid, l'eau froide la réveille & la met en action: la terreur qui fait dreſſer les cheveux, fait auſſi dans la *peau* une eſpece d'érection.

Dans le ſcrotum, ce mouvement eſt plus vif. Le froid, la ſanté, le bon état des forces du corps le redreſſent, le relevent, & les tégumens paroiſſent durcir dans cette action. Elle paroît commune à la *peau* & à la celluloſité vaſculeuſe, qu'on appelle *dartos*. Cette action du ſcrotum approche beaucoup de l'irritabilité : l'anatomie cependant ne découvre point de fibres muſculaires, ni dans la *peau*, ni dans

dans le dartos, & l'irritation méchanique ne produit pas de mouvement.

La *peau* eſt extrêmement vaſculeuſe : elle l'eſt au premier coup-d'œil dans les joues ; la pudeur allume une fougeur agréable dans le reſte du viſage, & à la gorge même des jeunes perſonnes, dont la *peau* eſt blanche & l'ame ſenſible. L'inflammation & l'injection découvrent dans toute l'étendue de la *peau*, un nombre infini de vaiſſeaux moins apparens dans l'état naturel, parce que la celluloſité les couvre, & que ces vaiſſeaux ſont fort petits. Les troncs des arteres ne ſe rendent jamais à la *peau ;* ils marchent & ſe diviſent dans la celluloſité qui eſt entre la *peau* & les muſcles : mais ils donnent de petites branches rameuſes en grande quantité, à toutes les parties de la *peau*. Ces branches deviennent plus fines en approchant de l'épiderme, & ſe perdent à la fin dans les mamelons. L'enfant qui vient de naître, le negre tout comme l'européen, eſt entiérement rouge ; ſes vaiſſeaux ſont alors au plus grand nombre poſſible, puiſqu'il s'en efface avec l'âge, qu'il n'en naît point de nouveaux, & que le cœur du fœtus a plus de force vis-à-vis des réſiſtances.

C'eſt des arteres & des veines rouges que j'ai parlé. Il y a ſans doute dans la *peau* des vaiſſeaux plus fins, & deſtinés à charrier une liqueur tranſparente ; ce ſont les vaiſſeaux qui répandent ſur la ſurface du corps la matiere tranſpirante & la ſueur.

On ſeroit autoriſé à croire que ces vaiſſeaux, naturellement blancs, ſe colorent & deviennent rouges par l'injection, parce qu'on les a forcés de recevoir une liqueur plus vivement colorée que leur liqueur naturelle. C'eſt ainſi que dans la rétine & dans la conjonctive, on ne diſtingue que les troncs des arteres dans l'état de la nature, mais qu'après une injection, on y découvre des réſeaux entiers de vaiſſeaux colorés, que l'on n'avoit pas découverts.

Il ne faut pourtant pas ſe hâter de tirer cette concluſion de ces faits. Il eſt bien avéré que des vaiſſeaux certainement remplis de ſang, ſont inviſibles dans l'état de la nature, parce que les globules n'y ſont pas entaſſés, qu'ils ſe ſuivent à la file, & que, pareil à toute liqueur, au vin rouge même, le ſang ne paroît rouge que lorſque l'épaiſſeur de la maſſe de ce ſang eſt un peu conſidérable. J'ai vu cent fois le vitré des poiſſons ; ſa membrane paroiſſoit cendrée ou tranſparente, mais le microſcope y découvroit des vaiſſeaux innombrables remplis de ſang. Aucune liqueur n'y avoit pénétré ; ces vaiſſeaux n'avoient, pour ſe rendre viſibles, que les mêmes globules, malgré leſquels ils avoient paru tranſparens. Ces globules groſſis, vus à travers des membranes eſſentiellement tranſparentes, ont paru rouges, comme ils le paroîtroient, ſi au lieu de l'épaiſſeur d'un dixieme de ligne, ils avoient eu celle d'une ligne entiere.

Au commencement de mes expériences anatomiques, je croyois avoir injecté la *peau* dans la plus grande perfection ; elle étoit du plus beau rouge imaginable ; elle égaloit la rougeur d'une fille dont la pudeur anime les joues. On a cru encore prouver les vaiſſeaux tranſparens de la *peau* par l'inflammation & par les taches rouges de la rougeole, de la fievre écarlatine. Ces preuves ne ſatisfont pas un eſprit attentif. Dans l'injection, la colle de poiſſon colorée par le carmin avoit ſuinté dans toutes les petites cellules de la *peau ;* il en arrive de même au ſang de la rougeole. Le rouge qu'on voit à la *peau*, n'eſt pas dans les vaiſſeaux ; il eſt dans la celluloſité, dans laquelle le ſang s'eſt épanché.

La *peau* reçoit un nombre très-conſidérable de nerfs. Il y a, & dans les bras & dans les jambes, de gros troncs, qui ne ſont uniquement deſtinés qu'à la *peau*, & dont aucun filet ne ſe porte à aucune autre partie. Ces nerfs ont des troncs d'une grande longueur, preſque comme les veines qui rampent dans la graiſſe, & dont les dernieres branches ſe perdent dans la *peau*. Il eſt difficile de les ſuivre juſqu'à leurs extrémités, & je n'ai pas réuſſi à continuer les filets nerveux juſqu'aux mamelons, ce qui n'eſt pas bien difficile dans la langue. Les nerfs ne ſont pas l'unique élément dont la *peau* eſt compoſée, c'eſt la celluloſité qu'on peut regarder comme ſa matiere principale ; elle eſt cependant très-ſenſible, quoique à des degrés inégaux.

Elle l'eſt peu à côté des condyles internes du coude; elle l'eſt beaucoup aux paupieres, aux organes de la génération.

La *peau* n'eſt pas une membrane ſimilaire; elle a ſur ſa ſurface extérieure, ſur celle qui regarde l'épiderme, de petites éminences, que l'on appelle mamelons, & que Malpighi a découvertes; ces mamelons ne ſont pas, à beaucoup près, auſſi viſibles qu'on pourroit le croire. Dans la généralité de la *peau* ils ſont inviſibles; à peine le microſcope les diſtingue-t-il. Il y a cependant des places où ils ſont plus ſenſibles. A la face inférieure du grand orteil, ils s'élevent depuis la ſurface de la *peau* en forme de filets: il en eſt de même aux doigts de la main, du côté qui répond aux tendons des fléchiſſeurs; car le dos des doigts & des orteils n'en a pas de viſibles. Sous les ongles ces mamelons acquierent de la longueur; ils ſont inclinés, paralleles à la longueur de l'ongle & logés dans ſes ſillons. La macération les détache & les rend apparens. Dans le gland, on apperçoit des floccons extrêmement délicats, ſéparés par des fentes. Ces mamelons ſont obtus & coniques dans la mamelle, & généralement obtus & applatis à la *peau*.

La ſtructure intérieure du mamelon ne peut être connue que par l'analogie avec ceux de la langue, ou par le microſcope. Il eſt compoſé de pluſieurs petites éminences entaſſées l'une ſur l'autre, qui ſe ſéparent par la macération.

Sa ſubſtance eſt un tiſſu cellulaire ſerré, plus évident dans la langue. Le nerf, l'artere, la veine entrent dans la baſe du mamelon, par un tronc ou par pluſieurs troncs, & donnent une branche à chacune des éminences dont le mamelon eſt compoſé. Les branches ſe ramifient dans la ſubſtance du mamelon. On a cru remarquer que la pointe du mamelon, de l'eſpece conique, eſt percée, & qu'une petite artere y répond à une ouverture de l'épiderme. On a cru auſſi y remarquer que les nerfs s'y dépouillent de leurs enveloppes, & deviennent comme une gelée. Ces particularités ont beſoin d'être vérifiées.

Il eſt très-probable que les mamelons ſont l'organe du toucher. Comme ils ſortent de deſſus la ſurface de la *peau*, ils s'offrent les premiers à l'impreſſion des objets extérieurs; ils ſont plus gros & plus ſenſibles par-tout où le toucher eſt plus fin. Leur figure conique pourroit faire croire qu'il y a dans chaque mamelon des cordes nerveuſes, plus ou moins longues & plus ou moins faciles à ébranler. Les mamelons les plus ſenſibles ſont ceux qui repréſentent des fils; ils ſont tout ſurface.

Outre les mamelons, il y a dans la *peau* des glandes de différentes eſpeces: elles ſont plus viſibles dans quelques animaux. Dans l'homme, il y a des follicules membraneux, placés dans la celluloſité ſous la *peau*, dont les conduits excrétoires percent la *peau*, & répandent ſur la ſurface une pommade huileuſe & inflammable. Elles ſont plus ſenſibles dans la partie de la tête qui eſt couverte de cheveux. Les glandes cérumineuſes du conduit de l'ouie ſont de cette claſſe.

Une autre pommade moins fluide & plus pâteuſe, qui ſe forme en vermiſſeaux cylindriques, eſt préparée dans les glandes ſimples ou compoſées du viſage, de la nuque du cou, du contour du mamelon de la mamelle, de celui de l'anus, du nombril; dans les nymphes, les grandes levres, le ſcrotum; dans la couronne du penis & du clitoris, & dans pluſieurs autres places, ſurtout dans celles qui ſont expoſées au frottement, à l'air, ou à quelque humeur âcre.

Il eſt même aſſez probable que le reſte de la *peau*, la même où l'œil ne découvre point de glandes, ne laiſſe pas que d'en être pourvu. La *peau* ſe couvre, par-tout & ſans exception, d'une craſſe inflammable & d'une mauvaiſe odeur; & toutes les fois que deux parties du corps humain ſont attachées enſemble pendant un temps un peu conſidérable, la *peau* s'enduit de quelque choſe de butireux & de gras. Je l'ai remarqué dans un bras, qu'après une fracture on tenoit aſſujetti contre le corps.

Il y a encore un autre organe qui répand de la graiſſe ſur la *peau*; c'eſt la celluloſité placée ſous la *peau*. La graiſſe ſuit les pores des cheveux, & ſuinte par ce paſſage.

Toutes ces pommades peuvent ſe mêler à la ſueur, mais elles ne la conſtituent pas. Ce ſont des vaiſſeaux artériels qui la

fourniſſent; il eſt très-aiſé d'éviter la ſecrétion. Il faut détacher l'épiderme par la macération, & injecter dans les arteres de l'eau ou de la colle de poiſſon fondue dans de l'eau-de-vie. Ces liqueurs ſuintent par mille pores de toute la ſurface de la *peau*; ſi l'épiderme la couvroit encore, elles formeroient des empoules ſous ce tégument. Le ſuif enfile la même route. La ſueur demande un organe pour s'épancher, qui offre moins de difficulté que ne le feroient les glandes; & tout ce qui eſt préparé dans un follicule, a toujours un degré de viſcoſité, qui n'eſt pas naturelle à la ſueur. (*H. D. G.*)

Les maladies de la *peau* ſont la gale, la lepre, la petite vérole, la rougeole, le pourpre & les inflammations éréſipélateuſes. *Voyez* GALE, VÉROLE, LÉPRE, *&c.*

PEAU, PORES DE LA (*Scienc. microſc.*) chaque partie de la *peau* humaine eſt pleine de conduits excrétoires ou de pores, qui évacuent continuellement les humeurs ſuperflues du fluide qui circule. Pour voir ces pores, il faut couper un morceau de la *peau* extérieure, auſſi mince qu'il ſera poſſible, avec un raſoir bien tranchant; immédiatement après, vous couperez du même endroit un ſecond morceau, que vous appliquerez au microſcope; & dans une partie qui ne ſera pas plus grande qu'un grain de ſable, vous appercevrez un nombre innombrable de pores auſſi clairement que vous pourriez diſtinguer autant de petits trous formés par une aiguille fine ſur le papier, ſi vous le préſentiez au ſoleil. Les écailles de l'épiderme empêchent qu'on ne voie diſtinctement les pores, à moins qu'on ne les ſépare avec un couteau, ou qu'on ne les coupe de la maniere précédente; mais ſi l'on prépare de cette maniere un morceau de la *peau* qui eſt entre les doigts ou ſur la paume de la main, & ſi on l'examine au microſcope, on verra, avec beaucoup de plaiſir, la lumiere à travers les pores.

M. Leeuwenhoeck tâche de donner quelque légere idée du nombre incroyable de pores qui ſont ſur le corps humain. Il ſuppoſe qu'il y a cent vingt pores dans une ligne, qui n'eſt que la dixieme partie d'un pouce; cependant pour n'être pas à l'étroit, il ne calcule que ſur le pié de cent: un pouce de longueur en contiendra donc mille, & un pié douze mille; ſelon ce calcul un pié quarré en contiendra cent quarante-quatre millions; & ſuppoſant que la ſurface d'un homme de taille moyenne ſoit de 14 piés quarrés, il y aura ſur ſa *peau* deux mille & ſeize millions de pores.

Pour avoir une notion encore plus claire de ce nombre prodigieux de pores, par l'idée que nous avons du temps, ſuppoſons avec le P. Merſenne, que chaque heure eſt compoſée de ſoixante minutes, chaque minute de ſoixante ſecondes ou de ſoixante battemens d'une artere; il y a donc dans une heure 3600 battemens, dans vingt-quatre heures 86400, & dans un an 31536000: mais il y a environ ſoixante-quatre fois autant de pores dans la ſurface de la *peau* d'un homme, & par conſéquent, il faudroit qu'il vécut ſoixante-quatre ans pour n'avoir qu'un ſeul battement pour chaque pore de ſa *peau*.

Le D. Nathaniel Grew obſerve, que les pores par leſquels nous tranſpirons, ſont plus remarquables en particulier aux mains & aux piés; car ſi l'on ſe lave bien les mains avec du ſavon, & ſi l'on examine ſeulement avec un verre ordinaire la paume de la main ou les extrémités, & les premieres jointures du pouce & des doigts, on y trouvera une infinité de ſillons paralleles entr'eux, d'une égale grandeur & à diſtances égales. Une fort bonne vue pourra, ſans aucun verre, appercevoir ſur ces ſillons les pores en ligne droite; mais ſi on les obſerve avec un bon verre, chaque pore paroîtra comme une petite fontaine, avec la ſueur qui en tranſpire, claire comme de l'eau de roche; & ſi on la frotte, on verra ſortir immédiatement après une autre goutte.

En faiſant réflexion à cette multitude d'orifices au-deſſus de la *peau*, nous avons lieu de croire que les petits inſectes, comme les puces, pous, couſins, *&c.* ne font pas de nouvelles ouvertures avec leurs inſtrumens déliés, mais qu'ils ne font que les inſinuer dans les vaiſſeaux de la peau, pour en ſucer le ſang & les autres humeurs qui leur ſervent de nourriture. (*D. J.*)

PEAU *des Negres*, (*Anatomie.*) Les

Anatomiſtes ont cherché dans quelle partie de la *peau* réſidoit la couleur noire des Negres. Les uns prétendent que ce n'eſt ni dans le corps de la *peau*, ni dans l'épiderme, mais dans la membrane réticulaire qui ſe trouve entre l'épiderme & la *peau*; que cette membrane lavée & tenue dans l'eau tiede pendant fort long-temps ne change pas de couleur, & reſte toujours noire; au lieu que la *peau* & la *fur-peau* paroiſſent être à-peu-près auſſi blanches que celle des autres hommes.

Le Docteur Towns & quelques autres ont prétendu que le ſang des Negres étoit bien plus noir que celui des blancs, & par conſéquent que la couleur des Negres vient de celle de leur ſang; ce qui n'eſt pas confirmé par l'expérience.

M. Barrere, dans une Diſſertation ſur la couleur des Negres, imprimée à Paris en 1741, penſe, avec M. Winſlow, que l'épiderme des Negres eſt noir, & que s'il a paru blanc à ceux qui l'ont examiné, c'eſt parce qu'il eſt extrêmement mince & tranſparent; mais qu'il eſt réellement auſſi noir que de la corne noire, qu'on auroit réduite à une auſſi petite épaiſſeur. Ils aſſurent auſſi que la *peau des Negres* eſt d'un rouge-brun approchant du noir; ce qui ne nous paroît pas trop vrai.

Cette couleur de l'épiderme & de la *peau des Negres* eſt produite, ſelon M. Barrere, par la bile, qui dans les Negres eſt noire comme de l'encre; il prétend s'en être aſſuré ſur pluſieurs cadavres de Negres qu'il a eu occaſion de diſſéquer à Cayenne: mais en ce cas, la bile des Negres de Cayenne ſeroit bien différente de la bile des Negres que nous voyons en Europe; car la bile de ceux-ci n'eſt point différente de celle des blancs, & il n'eſt pas vraiſemblable qu'elle le ſoit à Cayenne; d'ailleurs, il faudroit ſuppoſer que la bile eſt toujours répandue également ſur la *peau des Negres*, & qu'elle ſe ſépare naturellement dans l'épiderme en aſſez grande quantité pour lui donner cette couleur noire; autre ſuppoſition qu'on ne ſauroit admettre. Enfin, en ſuppoſant que c'eſt le ſang ou la bile qui donnent cette couleur à la *peau des Negres*, on pourroit encore demander pourquoi les Negres ont la bile ou le ſang noir, en prenant les mêmes alimens que les blancs, en changeant de climat, en vivant en Suede, en Danemarck, *&c.*

M. de Buffon croit que la même cauſe qui nous brunit trop, lorſque nous nous expoſons au grand air & aux ardeurs du ſoleil, cette cauſe qui fait que les Eſpagnols ſont plus bruns que les Allemands, les Maures plus que les Eſpagnols, fait auſſi que les Negres le ſont plus que les Maures. Il penſe donc que la chaleur du climat eſt la principale cauſe de la couleur noire, & que la différence des zones fait la différence des blancs & des noirs.

Lorſque cette chaleur eſt exceſſive, comme au Sénégal & en Guinée, les hommes ſont tout-à-fait noirs; lorſqu'elle eſt un peu moins forte, comme ſur les côtes orientales de l'Afrique, les hommes ſont moins noirs; lorſqu'elle commence à devenir un peu tempérée, comme en Barbarie, au Mogol, en Arabie, *&c.* les hommes ne ſont que bruns; & en effet, lorſqu'elle eſt tout-à-fait tempérée, comme en Europe & en Aſie, les hommes ſont blancs, & les variétés qu'on y remarque viennent de la maniere de vivre.

Lorſque le froid devient extrême, il produit quelques effets ſemblables à ceux de la chaleur exceſſive. Les Samoïedes, les Lapons, les Groenlandois ſont fort baſanés. Les deux extrêmes ſe rapprochent ici; un froid très-vif & une chaleur brûlante produiſent le même effet ſur la *peau*, parce que l'une & l'autre de ces deux cauſes agiſſent par une qualité qui leur eſt commune; cette qualité eſt la ſéchereſſe, qui dans un air très-froid, peut être auſſi grande que dans un air chaud: le froid comme le chaud doit déſſecher la peau, l'altérer & lui donner cette couleur baſanée que l'on trouve dans les Lapons.

Suivant ce ſyſtême, le genre humain n'eſt pas compoſé d'eſpeces eſſentiellement différentes entre elles: il n'y a eu originairement qu'une ſeule eſpece d'hommes, qui s'étant multipliée & répandue ſur toute la ſurface de la terre, a ſubi différens changemens, par l'influence du climat, par la différence de la nourriture, par celle de la maniere de vivre, par les maladies épidémiques, & auſſi par le mélange varié à l'infini

des individus plus ou moins reſſemblans ; que d'abord ces altérations n'étoient pas ſi marquées, & ne produiſoient que des variétés individuelles ; qu'elles ſont enſuite devenues variétés de l'eſpece, parce qu'elles ſont devenues plus générales, plus ſenſibles & plus conſtantes par l'action continuée de ces mêmes cauſes ; qu'elles ſe ſont perpétuées, & qu'elles ſe perpétuent de génération en génération, comme les difformités ou les maladies des peres & meres paſſent à leurs enfans ; qu'enfin, comme elles n'ont été produites originairement que par des cauſes accidentelles & extérieures, elles pourroient devenir différentes de ce qu'elles ſont aujourd'hui, ſi ces mêmes cauſes venoient à varier dans d'autres circonſtances & par d'autres combinaiſons.

Mais ſi la noirceur dépendoit de la chaleur du climat, les habitans des régions ſituées ſous la zone torride devroient être tous noirs ; cependant on a découvert un continent entier au nouveau monde, dont la plus grande partie des terres habitées ſont ſituées ſous la zone torride, & où cependant il ne ſe trouve pas d'hommes noirs, mais de plus ou moins baſanés, ou couleur de cuivre. On auroit dû trouver dans la Guyane, dans le pays des Amazones & dans le Pérou, des Negres, ou du moins des peuples noirs, puiſque ces pays de l'Amérique ſont ſitués ſous la même latitude que le Sénégal, la Guinée & le pays d'Angola en Afrique ; on auroit dû trouver au Bréſil, au Paraguai, au Chili, des hommes ſemblables aux Caffres, aux Hottentots, ſi le climat ou la diſtance du pole étoit la cauſe de la couleur des hommes.

On peut répondre à cette difficulté, qu'il fait moins chaud ſous la zone torride en Amérique, que ſous celle d'Afrique ; & cela eſt certain. On ne trouve de vrais Negres que dans les climats de la terre où toutes les circonſtances ſont réunies pour produire une chaleur conſtante & toujours exceſſive ; cette chaleur eſt ſi néceſſaire, non-ſeulement à la production, mais même à la conſervation des Negres, qu'on a obſervé dans nos îles, où la chaleur, quoique très-forte, n'eſt pas comparable à celle du Sénégal, que les enfans nouveau-nés des Negres ſont ſi ſuſceptibles des impreſſions de l'air, que l'on eſt obligé de les tenir, pendant les neuf premiers jours après leur naiſſance, dans des chambres bien fermées & bien chaudes : ſi l'on ne prend pas ces précautions, & qu'on les expoſe à l'air au moment de leur naiſſance, il leur ſurvient une convulſion à la mâchoire, qui les empêche de prendre la nourriture, & qui les fait mourir.

M. Littre, qui fit en 1702 la diſſection d'un Negre, obſerva que le bout du gland qui n'étoit pas couvert du prépuce, étoit noir comme toute la *peau*, & que le reſte qui étoit couvert étoit parfaitement blanc. Cette obſervation prouve que l'action de l'air eſt néceſſaire pour produire la noirceur de la *peau des Negres* ; leurs enfans naiſſent blancs, ou plutôt rouges, comme ceux des autres hommes ; mais deux ou trois jours après qu'ils ſont nés, la couleur change ; ils paroiſſent d'un jaune baſané, qui ſe brunit peu-à-peu, & au ſeptieme ou huitieme jours, ils ſont déja tout noirs. On ſait que deux ou trois jours après la naiſſance, tous les enfans ont une eſpece de jauniſſe ; cette jauniſſe dans les blancs n'a qu'un effet paſſager, & ne laiſſe à la *peau* aucune impreſſion ; dans les Negres, au contraire, elle donne à la *peau* une couleur ineffaçable, & qui noircit toujours de plus en plus.

Mais cette jauniſſe & l'impreſſion actuelle de l'air ne paroiſſent être que des cauſes occaſionelles de la noirceur, & non pas la cauſe premiere ; car on remarque que les enfans des Negres ont, dans le moment même de leur naiſſance, du noir à la racine des ongles & aux parties génitales : l'action de l'air & la jauniſſe ſerviront, ſi l'on veut, à étendre cette couleur, mais il eſt certain que le germe de la noirceur eſt communiqué aux enfans par les peres & meres ; qu'en quelque pays qu'un Negre vienne au monde, il ſera noir comme s'il étoit né dans ſon propre pays ; & que s'il y a quelque différence dès la premiere génération, elle eſt ſi inſenſible, qu'on ne s'en eſt pas apperçu. Cependant cela ne ſuffit pas pour qu'on ſoit en droit d'aſſurer qu'après un certain nombre de générations, cette cou-

leur ne changeroit pas ſenſiblement; il y a au contraire toutes les raiſons du monde pour préſumer que, comme elle ne vient originairement que de l'ardeur du climat, & de l'action long-temps continuée de la chaleur, elle s'effaceroit peu-à-peu par la température d'un climat froid, & que par conſéquent ſi l'on tranſportoit des Negres dans une province du Nord, leurs deſcendans à la huitieme, dixieme ou douzieme génération, ſeroient beaucoup moins noirs que leurs ancêtres, & peut-être auſſi blancs que les peuples originaires du climat froid où ils habiteroient. *Hiſtoire naturelle de l'homme, tome III.* (*D. J.*)

PEAU *des inſectes*, (*Hiſt. nat. des Inſectes.*) vêtement extérieur que la nature a donné à tous les inſectes; ce vêtement couvre tout leur corps, en lie les parties, les contient dans la place qui leur eſt aſſignée.

La *peau* n'eſt pas de la même qualité chez tous les inſectes; il s'en faut de beaucoup. Ceux dont le genre de vie ne les expoſe ni à des compreſſions ni à des frottemens violens, comme ſont les chenilles & pluſieurs ſortes de vers, ont la *peau* fort délicate & fort tendre. Quelques-uns en ont pluſieurs l'une ſur l'autre, à-peu-près comme les différentes *peaux* d'un oignon. La *peau* de la plupart des inſectes a des pores ſi petits pour l'uſage de leur tranſpiration, qu'on a de la peine à les appercevoir. D'autres cependant ont les pores de la *peau* très-larges. Il y a certaines chenilles à cornes, dont les pores ſont ſi ouverts, que non-ſeulement ils donnent paſſage aux œufs que de petits ichneumons pondent dans leurs corps, de plus les vers nés de ces œufs peuvent ſortir par ces mêmes pores, ſans que la *peau* en paroiſſe bleſſée.

Les inſectes qui rampent dans les trous, dans les fentes, où ils ſont expoſés à un frottement aſſez rude, ont la *peau* plus dure que les autres; celle de quelques-uns eſt écailleuſe.

La *peau* ſert aux inſectes d'un manteau pour les couvrir contre les injures de l'air: elle eſt pour eux de la même utilité que les écailles ſont pour les poiſſons, les coquilles pour les inſectes des coquillages, les plumes pour les oiſeaux, & le poil pour la plupart des quadrupedes.

Comme les inſectes ſont d'ordinaire très-petits, l'ardeur du ſoleil auroit bientôt deſſéché l'humidité intérieure de leur corps, & épuiſé leurs eſprits animaux, s'ils n'avoient pas été revêtus d'une *peau* dure qui les mît à couvert de cet inconvénient.

Elle eſt l'organe du mouvement de ceux qui n'ont ni piés, ni ailes; en l'étendant & la reſſerrant ſucceſſivement, par le moyen des muſcles ou des anneaux, ils ſe tranſportent d'un lieu à un autre.

On ſait qu'il y a des animaux, qui chaque année changent de *peau*; ainſi pluſieurs inſectes muent, & même un grand nombre de fois.

Puiſque la *peau* des inſectes, de même que celle des autres animaux, varie extrêmement, & qu'on en trouve parmi les uns & les autres qui l'ont tendre, dure, robuſte, liſſe, chagrinée, coriace, épaiſſe, mince, velue, raſe, épineuſe, *&c.* il réſulte que ce n'eſt pas dans la qualité de la *peau* qu'il faut chercher des caracteres propres à diſtinguer les inſectes des autres animaux; mais ce ſeroit plutôt dans la mutation de cette *peau* qu'on pourroit chercher ces caracteres; c'eſt du moins une choſe remarquable, que les quadrupedes, les oiſeaux & les poiſſons ne quittent jamais leur *peau*, & que la plupart des inſectes, de même que les reptiles, en changent pluſieurs fois. (*D. J.*)

PEAU, *maladies de la*, (*Médec.*) Les maladies de la peau ſont toutes caractériſées par quelque éruption plus ou moins ſenſible, plus ou moins élevée, qui en change la couleur, détruit la ſoupleſſe, dérange le poli & l'uniformité: ces éruptions ſont quelquefois des boutons ou petites tumeurs élevées au-deſſus de la ſurface de la *peau*; d'autres fois ce ſont de ſimples taches, qui n'offrent aux yeux qu'une altération dans la couleur, ſans élévation ſenſible; dans quelques cas, ce ſont des écailles qui recouvrent la *peau*, &c. *Voyez* ÉRUPTION, EXANTHEME, ÉCAILLE, TACHE, PUSTULE, *&c.* Les *maladies de la peau* peuvent ſe diſtinguer en chroniques & en aiguës: cette diſtinction eſt très-bien fondée & très-importante. Dans la premiere claſſe,

on doit ranger la lepre, la gale, les dartres, la teigne, l'éléphantiase, *&c.* Parmi les maladies aiguës, on compte principalement la petite-vérole, la rougeole, les fievres scarlatines, miliaires, pourprées, érésipélateuses, *&c.* Voyez *tous ces différens articles.* Outre ces maladies, dont le principal symptome se trouve à la *peau*, il y en a beaucoup d'autres qui sont accompagnées d'une affection de la *peau*, d'éruption, de taches, *&c.* mais cette affection n'est que symptomatique; elle ne constitue pas des maladies particulieres, & n'accompagne pas même toujours & essentiellement celles auxquelles elle se joint : telles sont parmi les maladies aiguës ces fievres, dans le cours desquelles il survient de petits boutons, des taches quelquefois critiques : tel est aussi, dans la classe des chroniques, le scorbut, qu'accompagne souvent & que caractérise très-bien l'éruption de taches noirâtres ou livides en différentes parties du corps; *voyez* SCORBUT : telle est, ou mieux telle étoit la vérole dans les commencemens de son invasion. Pendant le siege de Naples, elle se manifestoit principalement par de larges pustules qui couvroient & défiguroient la *peau.* Voyez VÉROLE. Enfin, on peut ajouter à ces maladies un grand nombre d'éruptions cutanées, extrêmement variées, qui n'ont point de caractere spécifique, ni de nom particulier, & qu'on ne peut pas exactement rapporter à aucune des maladies nommées. Il y a tout lieu de penser que toutes ces variétés sont accidentelles & dépendantes d'un concours fortuit de circonstances, de la différence de tempérament, de régime, de climat, de pays, de l'idiosyncrasie, *&c.*

L'étiologie des maladies de la *peau* a fourni un champ vaste aux explications des Théoriciens Boerhaavistes, c'est-là qu'ils ont fait jouer un grand rôle aux acrimonies imaginaires du fameux Boerhaave; & l'on ne sauroit disconvenir que cette doctrine ne soit, en ce point, fondée sur quelques apparences; car enfin, disoient-ils, l'acrimonie de l'humeur, qui forme par son séjour & sa stagnation les différentes éruptions, est manifestée par les douleurs, les demangeaisons qu'elle excite sur la *peau.* N'est-il pas visible que les parties globuleuses de la lymphe sont transformées en petits corps pointus, en aiguilles extrêmement fines, qui agacent, irritent & piquotent les filets nerveux qui s'insinuent dans leurs tissus, qui tendent à en désunir les molécules, & produisent, par cette action, la démangeaison & la douleur qui accompagnent assez fréquemment les maladies éruptives? or, poursuivent-ils avec la même sagacité, l'acrimonie manifeste de cette humeur décele infailliblement l'acrimonie du sang, & sur-tout de la lymphe dont elles dérivent; car *principiatum redolet naturam principii.* Il est très-probable qu'un peu d'épaississement de la lymphe se joint à son âcreté; ce second vice sert admirablement bien pour la faire arrêter, croupir, s'accumuler dans les petits vaisseaux; pour les distendre, les dilater, les élever en tumeur, produire les exanthemes ou les taches. Telle est la théorie générale des maladies de la *peau* ou éruptives. Le lecteur éclairé nous dispensera facilement de lui montrer le faux, le vague, l'arbitraire & le ridicule de ces principes : il lui est facile d'appercevoir que, quelle que soit la nature des humeurs qui forment ces exanthemes, le tissu de la *peau* n'a qu'à être plus tendre, il sera plus sensible, plus irritable, & plus ou moins désagréablement affecté par des causes ordinaires. Il sent fort bien que toutes ces acrimonies sont variées & multipliées, & n'existent même que dans l'imagination de quelques oisifs spéculateurs : il voit d'ailleurs que quand même la matiere de la transpiration seroit âcre, ce seroit une mauvaise raison que d'attribuer la même âcreté au sang & à la lymphe. L'axiome allégué, vrai dans quelques occasions, est pur sophisme dans le cas dont il s'agit. L'épaississement de la lymphe n'est pas mieux fondé, & cette froide explication de la formation des tumeurs, démontre dans ses auteurs une connoissance bien peu exacte de l'économie animale, de la marche des liqueurs, de l'action des vaisseaux, de leur vice, & de leur méchanisme : mais enfin, si l'on n'avoit que ces défauts à reprocher à cette théorie, le mal ne seroit pas grand, & absurdités pour absurdités, celles-là pourroient aussi-bien

paſſer que tant d'autres qui ont été dites ou avant ou après ; & nous aurions toujours l'avantage d'avoir, en avançant, une erreur de moins à craindre : plus on a fait de fautes & moins on nous en laiſſe à faire. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que ces principes erronés ont donné lieu à des conſéquences pernicieuſes ; une fauſſe théorie a établi une mauviſe pratique, ſur-tout dans le traitement des maladies chroniques de la *peau*. Si toutes les humeurs ſont âcres, a-t-on dit, ſi leur acrimonie eſt la baſe, le fondement & la cauſe premiere de ces maladies, il n'y aura qu'à la détruire pour en faire ceſſer les effets. Jetons donc dans le ſang des médicamens aqueux, doux, mucilagineux; nous noierons les ſels, adoucirons leur âcreté, envelopperons & engaînerons, pour ainſi dire, leur pointe ; en même temps les vaiſſeaux enduits par ces ſucs gras, onctueux, ſeront moins ſuſceptibles d'irritation ; défendus par ce bouclier, ils ſeront à l'abri des picotemens de ces globules pointus ; ils réſiſteront à leur action, aux efforts plus foibles qu'ils font pour pénétrer dans leur tiſſu : alors auſſi la quantité de liquide aqueux, qui ſervira de véhicule à ces médicamens, délaiera la lymphe, & le ſang diminuera ſa cohéſion, le voiſinage des globules ; par ce moyen, ces deux vices fondamentaux du ſang ſeront efficacement corrigés ; les humeurs ſeront édulcorées & rendues plus fluxiles, par conſéquent plus de ſtagnations, plus d'engorgement & plus de tumeur, en même temps plus d'irritation, plus de picotement, & par-là même, ceſſation entiere de la démangeaiſon & de la douleur ; & par une ſuite néceſſaire ultérieure, le calme le plus parfait, l'harmonie & l'uniformité ſont rétablies dans l'économie animale. Voilà comme ces médecins guériſſent dans leurs cabinets & leurs conſultations : les indications ſont très-naturelles, les remedes répondent exactement aux indications ; mais malheureuſement le ſuccès n'y répond pas : c'eſt un fort joli roman ; mais il n'y a rien de réel : les ſituations ſont bien ménagées, bien amenées ; mais elles ſont imaginées : les caracteres ſont bien ſoutenus, mais ils ſont faux, ils n'exiſtent pas dans la nature. L'obſervation s'accorde ici avec la raiſon pour détruire de fond en comble cet édifice ſuperbe & régulier. Tous les bouillons adouciſſans de poulet, de grenouilles, de limaçons, *&c.* ne font que paſſer ſur l'eſtomac de ces malades ; ils ne touchent rien du tout à la maladie : il en eſt de même du lait, remede ſi vanté, ſi célebre, ſi ſouvent & ſi vainement employé dans ces maladies. J'ai pardevers moi pluſieurs obſervations qui conſtatent l'inefficacité de ces médicamens. *Voyez* LAIT.

Je ne m'arrête pas davantage à réfuter ces ſyſtêmes produits par l'imagination : *Qui vult videre videat.* Je n'ajouterai que quelques remarques pratiques ſur la nature & le traitement de ces maladies, remarques fondées ſur l'obſervation, & conformes à la raiſon.

1°. Les maladies aiguës de la *peau* ſont ordinairement une eſpece de dépôt critique qui purge la maſſe du ſang infectée, ſalutaire par ſon ſiege aux parties extérieures, & par la fievre qui les accompagne ; elle en eſt le remede le plus prompt, le plus ſûr, &, pour mieux dire, l'unique : la petite vérole peut ſervir d'exemple. *Voyez ce mot.*

2°. Les maladies chroniques, privées du ſecours de la fievre, exigent les ſecours de l'art ; elles ne guériſſent pas ſans remedes. Il y en a qui dépendent d'une cauſe ſpécifique, particuliere, qui ne peut être combattue & détruite que par des remedes ſpécifiques, particuliers : la médecine rationnelle eſt bien peu avancée ſur ce qui les regarde ; le peu de lumieres qu'on en a eſt dû à l'empiriſme ; telles ſont la vérole, la gale, le ſcorbut : ce n'eſt pas le théoricien qui a trouvé, en raiſonnant, le mercure, le ſoufre & le cochléaria ; c'eſt le hazard qui les a découverts inopinément à l'empirique étonné.

3°. Toutes les affections cutanées, opiniâtres, ſouvent périodiques, dépendent ſans doute immédiatement, de même que toutes les maladies de la *peau*, d'un vice dans la tranſpiration. Quelques faits bien appréciés font penſer que les dérangemens dans l'action du foie, dans la ſecrétion de la bile, ſont les cauſes très-ordinaires du vice de la tranſpiration. Nous ne prétendons pas expliquer le méchaniſme, la façon d'agir de ces cauſes

ſes ; nous avouons notre ignorance là-deſſus, & cet aveu, nous le faiſons ſans peine & ſouvent : il nous paroît préférable à des opinions hazardées, ou bâties ſur des fondemens peu ſolides : nous ne ſaurions adopter, ni comme vérité, ni même comme ſimple hypotheſe, le ſentiment de ceux qui voudroient faire refluer la bile mal ſéparée & *excernée*, *excreta*, en petite quantité du foie dans le ſang, & delà dans les vaiſſeaux cutanés, où elle corrompt, infecte la matiere de l'inſenſible tranſpiration, en diminue la quantité. Cette marche nous paroît trop peu conforme aux loix bien approfondies de l'économie animale. La fauſſeté de cette théorie ne nous ſemble point équivoque ; elle ſe ſent, mais elle n'eſt pas démontrable.

4°. C'eſt dans ces maladies que le médecin doit agir, la nature eſt inſuffiſante ; la méthode la plus ſûre eſt de rétablir & de favoriſer la tranſpiration ; c'eſt l'indication qui ſe préſente d'abord, *magis obvia* ; les bains domeſtiques un peu chauds y ſont très-appropriés ; ils guériroient ſeuls, ſi le vice n'étoit qu'à l'extérieur, ſi la tranſpiration ſeule péchoit ; mais ils n'operent jamais une guériſon complette. Je me ſuis ſervi, avec un ſuccès ſurprenant, d'un remede compoſé avec le ſoufre & le mercure doux, dans une teigne invétérée, qui avoit été long-temps traitée inutilement par tous les remedes que la médecine & la ſuperſtition ſuggerent. Les extraits amers ſont très-appropriés ; celui de fumeterre eſt regardé preſque comme ſpécifique. On les donne ordinairement avec du petit-lait, auquel on pourroit ſubſtituer, ſans riſquer de perdre beaucoup de vertu médicamenteuſe, l'eau ſimple, ou aiguiſée avec un peu de ſucre, de nitre ou de ſel de Glauber : l'aloès, joint au tartre vitriolé, a opéré des guériſons merveilleuſes : ces remedes un peu actifs, irritans, réuſſiſſent mieux & ſans inconvéniens, quand on les tempere par l'uſage des bains, d'ailleurs avantageux ; les purgatifs réſineux, cholagogues, ne doivent point être négligés, leur action n'eſt point indifférente dans ces maladies ; elle eſt ſur-tout néceſſaire chez les enfans. Les eaux minérales ſulfureuſes ſont encore un ſecours très-aſſuré, l'on éprouve de très-bons effets de celles qui ſont acidules, ſalées, ferrugineuſes, & légérement purgatives. Quelque efficaces que ſoient ces différens médicamens, que le médecin éclairé peut varier ſuivant les circonſtances, il faut y joindre un régime convenable. On peut tirer des obſervations que l'illuſtre & patient Sanctorius a eu la généroſité de faire, ſuſpendu pendant trente ans dans ſa balance, quelques canons diététiques à ce ſujet. Ce médecin, ami de l'humanité, a marqué ſoigneuſement les alimens qui diminuoient ou augmentoient la tranſpiration : il faut choiſir ceux qui la favoriſent, évitant avec attention ceux qui l'interrompent ; tels ſont les laitages, tel eſt ſur-tout la chair de cochon, dont l'uſage peu modéré paſſe pour être une des cauſes les plus ordinaires des maladies de la *peau*, & ſur-tout de la lepre. Les loix politiques des Juifs, d'accord avec celles de la Médecine, avoient défendu cet aliment à ces peuples, ſujets à la lepre, & en avoient même fait un point de religion qui ſubſiſte encore, pour les contenir plus ſûrement.

5°. Enfin, il eſt très-eſſentiel d'avertir les malades d'écarter avec ſoin la main meurtriere du chirurgien imprudent ; d'éviter avec la derniere circonſpection toute application extérieure, tout remede qui pourroit agir en quelque façon ſur la *peau* : il n'y a point de milieu, ſi le remede n'eſt pas inutile, il ſera pernicieux, il ne ſauroit faire du bien ; le plus grand mal qui puiſſe en réſulter, & qu'on ait à craindre, c'eſt l'action de ces topiques que le charlatan, prometteur effronté, diſtribue ſans connoiſſance, que le peuple ignorant & crédule achete & emploie avec confiance : les mauvais effets de ces remedes ſont terribles & prompts. Ils diſſipent aſſez bien l'affection de la *peau* ; ils font diſparoître les puſtules, les exanthêmes, & c'eſt de cette ceſſation trop prompte que vient tout le danger. Combien de morts ſoudaines ont ſuivi ces ſortes d'inconſidérations ! tous les livres ſont pleins de funeſtes accidens qu'attire cette ſorte de crédulité ; il n'y a perſonne qui n'ait vu ou entendu raconter quelque événement ſemblable ; & cependant l'on eſt toujours la dupe de ces médecins ſubalternes, fertiles en promeſſes : l'eſpérance

de la guériſon prévaut à la crainte du danger. On eſpere facilement ce qu'on deſire avec ardeur, & il n'eſt point d'affaires où l'on cherche moins à fonder ſes eſpérances, que dans ce qui regarde la ſanté; auſſi n'y en a-t-il point où l'on ſoit le plus ſouvent trompé. (*m*)

PEAU, (*Médec. Séméiotiq.*) L'état de la *peau* variant dans bien des maladies & dans pluſieurs circonſtances de ces maladies, peut ſans doute, & doit nous éclairer ſur leur nature, leur marche & leur terminaiſon; tout phénomene peut être un ſigne aux yeux attentifs d'un habile obſervateur. *Voyez* SÉMÉIOTIQUE, SIGNE. La *peau* du viſage eſt celle qui change le plus ordinairement dans les maladies, & c'eſt ſur-tout ſa couleur qui eſt altérée; les ſignes qu'on tire de ces changemens, ſont expoſés *aux articles* FACE, VISAGE, COULEUR, PALEUR, *&c.* Il ne nous reſte qu'un mot à dire ſur l'état de la *peau* en général, conſidérée comme ſigne.

Tant que ſubſiſte cette admirable harmonie entre toutes les parties du corps, leur vie & leurs actions, qui conſtitue proprement la ſanté, l'organe extérieur ou la *peau* contrebalance avec efficacité la réſiſtance & les efforts des puiſſances internes, & il eſt à ſon tour ſoutenu & comme repouſſé par leur action oppoſée; cet organe, plus actif que ne le croit le commun des médecins, dans une tenſion continuelle, les nerfs, les vaiſſeaux, les glandes, *&c.* dont il eſt compoſé, ſont vivans, animés, & exercent leur fonction avec uniformité: des liquides de différente nature, pouſſés par l'action du cœur & des gros troncs continués, ou plutôt attirés, & pour ainſi dire *ſucés* par l'action propre & combinée des plus petits rameaux, les parcourent, circulent dans leur cavité, s'épanchent par les ouvertures des vaiſſeaux exhalans, ſont enſuite diſſipés ou repris par les tuyaux abſorbans; ils humectent & lubréfient tous ces ſolides, & ſervent enfin à mille différens uſages; un des principaux effets qui réſultent de cet amas d'humeurs & de vaiſſeaux, eſt l'inſenſible tranſpiration qui purifie le ſang, & le délivre du ſuperflu d'*acide* qu'il contenoit; je dis *acide*, & j'ai des obſervations particulieres qui juſtifient ce mot. *Voyez* TRANSPIRATION. L'exercice complet de toutes ces fonctions ſe manifeſte par le bien-être général, & en particulier par les qualités de la *peau*, qui eſt alors ſenſible, modérément chaude, molle, ſouple, humectée, & d'une couleur particuliere propre, qu'on appelle *couleur de chair*. Lorſque quelque dérangement local ou intérieur trouble & empêche cet exercice, la *peau* s'en reſſent, & ſon état varie plus ou moins. 1°. Dans quelque cas le ſentiment devient plus aigu, plus fin, au point même d'être affecté déſagréablement par les objets familiers du toucher; tout le corps eſt d'une ſenſibilité exquiſe: c'eſt le cas des rhumatiſmes univerſels. *Voyez* RHUMATISME. Si l'affection eſt particuliere & ſans rougeur, ſans chaleur, ſans tumeur, c'eſt un ſimple rhumatiſme; ſi les autres phénomenes s'y rencontrent, il y a inflammation: *voyez ce mot.* Dans d'autres maladies le contraire arrive; le ſentiment diminue ou ſe perd, la *peau* eſt inſenſible; cette privation de ſentiment, générale ou particuliere, parfaite ou incomplette, forme les différentes eſpeces de paralyſie & d'engourdiſſement: *voyez ces mots* & SENTIMENT. Ces maladies ne ſont pas reſtreintes à la *peau*, elles peuvent affecter d'autres parties.

2°. La chaleur de la *peau* augmente dans preſque toutes les fievres; à ce ſeul ſigne, bien des médecins jugent de la préſence de cette maladie, ils en ont même fait un ſigne pathognomonique de la fievre; mais c'eſt à tort: ce ſigne généraliſé eſt trompeur, même dans leur façon inexacte de diſcerner la fievre: on croit que c'étoit un des principaux ſignes dont ſe ſervoit Hippocrate pour la reconnoître, faiſant peu d'uſage du pouls. *Voyez* FIEVRE. Cette chaleur de la *peau* eſt très-ſenſible dans les fievres ardentes, dans les fievres bilieuſes, dans les fievres lentes hectiques, ſur-tout dans la paume de la main; au reſte, cette chaleur peut être âcre ou humide, ſelon que la peau eſt ſeche ou humectée. *V.* CHALEUR. La *peau* devient froide, ou perd de ſa chaleur naturelle dans les ſyncopes, dans quelques fievres malignes; dans les fievres lipiries la *peau* eſt froide, & le malade ſe ſent brûler: au contraire, dans le commence-

ment de pluſieurs accès de fievre, pendant le temps du froid, le malade tremble, friſſonne, gele de froid, & cependant la *peau* eſt trouvée brûlante par les aſſiſtans. *Voy.* FROID, FIEVRE, *&c.* Quoique la *peau* fourniſſe ces ſignes, c'eſt moins comme *peau*, comme tégument, que comme partie extérieure.

3°. La *peau* perd de ſa ſoupleſſe, de ſa douceur, de ſon humidité, dans un grand nombre de maladies; au commencement de preſque toutes les fievres, elle devient ſeche, inégale & raboteuſe: ces défauts s'obſervent dans des degrés très-hauts pendant le cours des fievres malignes; la *peau* reſſemble à du cuir tanné; c'eſt un ſigne qu'il ne ſe fait preſque point, ou très-peu de tranſpiration: tant que la peau reſte dans cet état, on ne peut s'attendre à aucun mieux durable, il ne ſe fait ni criſe, ni coction; mais dès qu'il commence à ſe diſſiper, on peut en tirer un favorable augure; c'eſt une marque que l'harmonie commence à ſe rétablir, que la nature long-temps affaiſſée & preſque vaincue, reprend le deſſus; l'exercice des fonctions recommence; le jeu, la vie & l'action des vaiſſeaux ſe renouvelle, les humeurs reprennent leur cours, la tranſpiration eſt rappellée, la peau s'humecte & redevient molle & ſouple comme auparavant; alors la coction eſt faite; la criſe eſt prochaine; & on peut aſſurer qu'elle ſera ſalutaire, & que le malade ne tardera pas à entrer dans une heureuſe convaleſcence: c'eſt de tous les ſignes celui qui me fait le plus de plaiſir dans les fievres malignes; dès qu'il paroît, les malades ſont hors d'affaire. La *peau* ſeroit-elle l'organe le plus affecté dans ces maladies? Les véſicatoires qui en réveillent le ton ſont bien efficaces. Dans les phthiſies & les fievres lentes hectiques, la *peau* eſt pour l'ordinaire ſur la fin ſeche & raboteuſe; la tranſpiration ſe fait mal; les ſueurs abondantes, qui épuiſent le malade, ne rendent pas la *peau* plus ſouple & plus humectée; ce n'eſt qu'en rétabliſſant la tranſpiration qu'on guérit ſurement ces malades; & il n'eſt pas aiſé d'y réuſſir, ſur-tout avec le laitage, & autres remedes lents & affadiſſans de cette eſpece, qui diminuent encore la tranſpiration: on s'apperçoit du ſuccès des remedes qu'on donne quand la peau s'humecte, s'adoucit, & devient ſouple & huileuſe. C'eſt toujours par-là que commence leur guériſon; remarque qu'il eſt important d'approfondir & de mettre en exécution.

4°. La couleur de la *peau* varie très-ſouvent; cet effet eſt plus fréquent & plus ſenſible au viſage, où la *peau* eſt plus fine; le changement de couleur y eſt excité par la moindre émotion, par la plus légere paſſion ſubite: le viſage, lorſqu'il n'eſt pas encore inſtruit à feindre, eſt le miroir de l'ame, & le dépoſitaire indiſcret de ſes ſecrets; mais il perd à bonne heure cette prérogative; & lors même qu'il la conſerve, on a trouvé le moyen de voiler ſon changement de couleur, par le maſque de rouge & de blanc dont on le recouvre. *Voyez* VISAGE, PASSION. Les maladies font auſſi changer la couleur: dans les phrénéſies, les fievres ardentes, le viſage eſt rouge, animé; la *peau* du reſte du corps prend auſſi une couleur plus rouge: dans les défaillances, pendant le froid des fievres intermittentes, dans les maladies de langueur, la peau de tout le corps pâlit, mais moins que celle du viſage. Il y a des maladies dont le principal ſymptome ſe tire de la décoloration de la peau; elles ſont compriſes ſous le nom prétendu générique d'*ictere* ou jauniſſe: *voyez ces mots.* La *peau* y prend diverſes teintes de jaune, de verd, de brun & de noirâtre: les jeunes filles preſſées par des deſirs, effets du beſoin naturel qu'elles ne doivent ou ne peuvent ſatisfaire, ſont ſujettes à une maladie qui tire ſon nom & ſon caractere de la décoloration de la *peau*; on l'appelle *pâles-couleurs*, *febris alba amatoria*. *Voyez* PALES-COULEURS.

5°. Enfin, l'éruption de taches, d'exanthemes, de puſtules, change & altere en même temps la couleur, l'égalité & la ſoupleſſe de la *peau*; il en réſulte différentes maladies qu'on peut voir aux articles particuliers, & ſur leſquelles on peut conſulter l'*article* précédent: nous obſerverons ſeulement, que dans les maladies aiguës, lorſque l'éruption paroiſſant, diminue la violence des ſymptomes, on doit les regarder comme un bon ſigne; ſi au contraire les accidens ne ſont point calmés, elle augmente

le danger ; la nature & la couleur des exanthemes peut encore concourir à le rendre plus preſſant ; par exemple, ſi elles ſont en grand nombre, d'un mauvais caractere, livides, noirâtres, *&c. Voyez* FIEVRES ÉRUPTIVES. (*m*)

PEAU, (*Critiq. ſacrée*,) *pellis* ; ce mot ſignifie d'ordinaire, dans le vieux Teſtament, la *peau* qui couvre la chair & les os de tout animal ; il ſe prend auſſi pour le corps entier, pour la perſonne, Habac. *xl*, 26 ; & au figuré pour des tentes, parce qu'elles ſe faiſoient de peaux de bêtes. *Pelles terræ Maadian turbabuntur*, Habac. *iij*, 7 : l'effroi ſe mettra dans les tentes des madianites. (*D. J.*)

PEAU, *terme de Marchands & Artiſans* ; ce mot en général ſe dit particuliérement de cette dépouille de l'animal qui eſt différemment apprêtée ou préparée par les Pelletiers, Tanneurs, Mégiſſiers, Chamoiſeurs, Peauſſiers, Corroyeurs, Parcheminiers, Marroquiniers, Gantiers, *&c.*

Les marroquins ſe font avec des *peaux* de boucs & de chevres, ou d'un autre animal à-peu-près ſemblable, que l'on nomme *menon*. Le parchemin ſe fabrique d'ordinaire avec des peaux de beliers, de moutons, de brebis, & quelquefois de chevres. Le vélin, qui eſt auſſi une eſpece de parchemin, ſe fait de la peau d'un veau mort-né, ou d'un veau de lait. Le vrai chamois ſe fabrique de la peau d'un animal de même nom, que l'on appelle auſſi *iſard*, & il ſe contrefait avec des peaux de bouc, de chevre & de mouton. Les baſanes ſont des peaux de beliers, moutons ou brebis, paſſées en tan ou en redon, & quelquefois en mégie.

Les fourrures ou pelleteries ſe font de peaux de martres, d'hermines, de caſtors, de tigres, de loutres, de vautours, de cygnes, de petits gris, de fouines, d'ours, de putois, de lapins, de lievres, de renards, de chats, de chiens, d'agneaux, *&c.* dont on conſerve le poil, en les préparant d'une maniere particuliere.

Les peaux de boucs & de chevres en poil, qu'on a couſues & diſpoſées d'une maniere propre à pouvoir contenir des liqueurs, ſe nomment ſimplement *boucs*, & quelquefois *outres*. Quand elles n'ont été employées qu'à tranſporter des huiles, on peut encore les paſſer en chamois, au lieu de les laiſſer ſécher & ſe perdre. *Savary*. (*D. J.*)

PEAU, (*Jardinage.*) La *peau* des fruits eſt la ſuperficie qui enveloppe leur chair ; c'eſt leur épiderme.

PEAU *de chagrin*, (*Comm. du Levant.*) A Conſtantinople la *peau de chagrin* eſt faite de la partie de derriere de la *peau* de cheval, mule ou âne du pays : on la prépare & on la tanne ; & lorſqu'elle eſt devenue ſouple & maniable, on l'étend ſur un chaſſis, & on l'expoſe au ſoleil ; après cela, l'on répand ſur cette *peau* de la graine de moutarde, qu'on a ſoin de repaſſer pluſieurs fois avec la main, & cette graine, aidée de la chaleur du ſoleil, éleve le grain qui ſe durcit enſuite. Ces *peaux* ſont griſes ordinairement, mais on les teint de la couleur qu'on veut. La partie de derriere de l'animal eſt plus propre que toutes les autres pour être miſe en chagrin. *Dictionnaire de Commerce*. (*D. J.*)

PEAU *humaine paſſée*, (*Arts mod.*) on peut paſſer la *peau humaine* comme celles des quadrupedes. Cette préparation conſiſte dans une leſſive compoſée de 2 livres ou plus de ſel commun, de 4 onces de vitriol commun, & de 8 onces d'alun ; on fait fondre le tout dans trois pintes d'eau preſque bouillante. On y plonge la *peau* après l'avoir dépouillée de la graiſſe : on l'agite pendant une demi-heure, & on la laiſſe repoſer pendant vingt-quatre heures dans la même eau. Enſuite on renouvelle cette eau, & on n'en retire la *peau* que deux jours après avoir éprouvé qu'elle blanchit lorſqu'on ſouffle deſſus. Enfin, on la fait ſécher à l'air, ſans l'expoſer au ſoleil. M. Suë, Chirurgien de Paris, a donné au cabinet du Roi une paire de pantouffles faites avec de la *peau humaine*, préparée ſelon ce procédé, qui n'a point détruit les poils de cette *peau* ; ce qui prouve bien que les poils ſont implantés profondément dans une capſule bulbeuſe, revêtue en-dedans d'une membrane qui enveloppe la bulbe.

La *peau humaine paſſée*, ſelon le procédé dont on vient de parler, reſte d'une conſiſtance ferme, aſſez liſſe ſur ſa face extérieure, quoique les ſillons qui environ-

nent les mamelons en forme de losanges irréguliers, y paroissent plus profondément gravés que dans le naturel; la surface intérieure est inégale, &, pour ainsi dire, laineuse, parce qu'il y reste presque nécessairement des feuillets de la membrane adipeuse. (*D. J.*)

PEAUX *d'Espagne, ou* PEAUX *de senteur*, (*Parfum.*) ce sont des *peaux* bien passées, puis parfumées de différentes odeurs, dont on faisoit autrefois des gants, des corps de jupes, des pourpoints, des poches, &c. Ces sortes de *peaux* parfumées, qui s'envoient presque toutes d'Espagne, & qui ont eu si fort la vogue en France, ne sont plus d'usage; elles faisoient une portion du négoce des Marchands Merciers, Parfumeurs & Gantiers.

PEAUX *fraîches, terme de mégissier*, nom qu'ils donnent quelquefois aux marroquins façon de Barbarie, qui se fabriquent à Rouen.

PEAU *verte*, (*Corroyerie.*) On nomme *peaux vertes*, les *peaux* qui n'ont point encore reçu de préparation, étant telles qu'elles ont été levées de dessus le corps des animaux.

PEAUSSERIE, s. m. marchandise de peaux & de cuirs, comme marroquins, chamois, basanes, buffles, vaches de Russie, veaux, moutons & autres sortes d'animaux, passées & toutes préparées à être employées à divers autres ouvrages.

Le commerce de la *peausserie* est fort considérable en France, & sur-tout à Paris, où il y a des marchands qui ne vendent rien autre chose que de la *peausserie*. Ce négoce fait partie de la mercerie.

PEAUSSERIE, signifie aussi l'*occupation* & le *négoce* des artisans qu'on appelle *peaussiers*; avec cette différence, que ceux-ci préparent & vendent les peaux, & que les merciers les achetent toutes préparées pour les revendre aux particuliers.

PEAUSSIER, s. m. *en Anatomie*, est un muscle mince & membraneux, situé sous la peau qui environne le cou.

Il est assez large dans son origine, & sort de la partie supérieure du muscle deltoïde & du grand pectoral au-dessous de la clavicule. Il est uni fortement au panicule charnu, dont on ne peut le séparer que difficilement; c'est pourquoi on les confondoit autrefois, & il s'insere obliquement de chaque côté à la mâchoire inférieure & à la commissure des deux levres, en passant sous le triangulaire; au moyen de quoi il recouvre presque tout le masseter, & il tire en en-bas & de côté toutes ces parties.

PEAUSSIER, marchand qui vend ou qui prépare les peaux. On distingue à Paris deux sortes de *peaussiers*.

Les uns sont des marchands merciers, qui se sont attachés uniquement au commerce de la peausserie: la qualité de *Peaussier* ne leur convient qu'improprement, puisqu'ils sont du corps des merciers, qu'ils se gouvernent par les statuts des merciers, & qu'ils n'ont de commun avec les *peaussiers* que le trafic de peaux, qu'ils font en vertu de l'*article xij* de leurs statuts, qui leur permet ce négoce. *Voyez* MERCIERS.

Les autres *peaussiers*, qui seuls méritent ce nom, sont des artisans chez qui les peaux passent en sortant des mains des chamoiseurs & des mégissiers, qui les mettent en couleur, tant de chair que de fleur, & qui ensuite en font plusieurs sortes d'ouvrages, qu'ils vendent en gros & en détail.

Ce sont des artisans qui levent de dessus les peaux de moutons cette espece de cuir léger ou pellicule, appellée *cuir de poule* ou *canepin*, dont les gantiers font des gants, & les évantaillistes des évantails. *Voyez* CANEPIN.

Ces artisans ont été érigés en corps de jurande, & ont obtenu du roi Jean leurs premiers statuts, en 1357, qui leur donnent la qualité de *maîtres peaussiers, teinturiers en cuir & caleçonniers* de la ville, fauxbourgs, banlieue, prévôté & vicomté de Paris.

Ces statuts contiennent trente-sept articles, dont dix reglent les marchandises qu'ils peuvent fabriquer & vendre seuls ou concurremment avec d'autres; & les vingt-sept autres regardent la discipline des maîtres entr'eux, & ce qui concerne les jurés, les maîtres, les apprentis, les visites & le lotissage.

A l'égard des marchandises & des ouvrages propres aux *peaussiers*, il n'appartient qu'à eux de mettre en teinture & couleur, sur fleur ou sur chair, à froid ou à chaud, ou par simple brossure, toutes sortes de peaux, de quelque passage qu'elles aient été

apprêtées; ce qui comprend les cuirs blancs paſſés en mégie, les cuirs tannés, les cuirs paſſés en huile ou en galle; toute ſorte de peaux, comme veaux, moutons, chamois, agneaux, chevreaux, cerfs, biches, chevreuils, daims, porcs, chiens, *&c.* à la réſerve néanmoins des gros cuirs & des vaches tannées. Ce ſont eux auſſi qui levent le canepin ſur toutes ſortes de peaux, comme de moutons, agneaux, chevreaux, *&c.*

Sur les conteſtations qui ſe ſont élevées entre les *peauſſiers* d'une part, & les bourſiers & les corroyeurs d'autre, il eſt intervenu pluſieurs arrêts qui ont réglé les limites de chacun de ces métiers.

Ceux rendus entre les *peauſſiers* & les corroyeurs, dans les années 1657, 1669 & 1695, maintiennent les corroyeurs dans la poſſeſſion de corroyer & baudroyer ſeuls en ſuif, graiſſe & huile, toute ſorte de cuirs, & de les mettre en couleur; & les maîtres *peauſſiers-teinturiers* dans le droit de vendre toutes ſortes de cuirs, tant mis en teinture, que ceux qui ſeront par eux apprêtés & mis en couleur en ſortant de chez les tanneurs & mégiſſiers, ou qu'ils auront achetés aux halles; défendent aux corroyeurs de paſſer aucunes peaux en alun, & aux *peauſſiers* de vendre aucunes peaux telles qu'ils les achetent des tanneurs & mégiſſiers, ni de corroyer ou baudroyer aucuns cuirs en ſuif, graiſſe & huile.

Les conteſtations entre les *peauſſiers* & les bourſiers furent réglées par deux arrêts rendus en 1664 & 1667, qui firent défenſe aux *peauſſiers* de faire ni débiter caleçons, camiſoles de chamois, & autres ouvrages mentionnés dans l'*article vj* de leurs ſtatuts, avec permiſſion ſeulement de les laver & repaſſer quand ils ont ſervi.

La communauté des *peauſſiers* eſt régie par deux grands jurés, deux maîtres de confrérie, deux petits jurés, & le doyen des maîtres; les ſix premiers s'éliſent à la pluralité des voix; le dernier eſt de droit, c'eſt le plus ancien des maîtres qui ont paſſé par les charges. Tous les ans on élit un grand Juré, un maître de confrérie & un petit Juré.

Suivant les ſtatuts des *peauſſiers*, chaque maître ne peut obliger qu'un apprenti à la fois, dont l'apprentiſſage eſt de cinq ans, & deux ans de ſervice chez les maîtres après l'apprentiſſage fini.

Tout aſpirant à la maîtriſe eſt obligé de faire le chef-d'œuvre ou l'expérience, s'il n'eſt fils de maître.

Les veuves reſtant en veuvage, jouiſſent de tous les privileges des maîtres, à l'exception de celui de faire des apprentis: elles peuvent cependant achever celui que leur mari aura commencé.

L'apprenti qui quitte ſon maître avant les cinq ans expirés, eſt déchu de tout droit à la maîtriſe, & ne peut pas même répéter l'argent qu'il auroit avancé à ſon maître en paſſant ſon brevet.

Enfin, pour la ſureté & conſervation des titres, papiers, *&c.* de la communauté, on les enferme dans un coffre à trois ſerrures, dont le doyen, l'ancien juré & l'ancien maître de confrérie ont chacun une clé.

Comme tout l'art des *peauſſiers* ſe réduit à teindre les peaux de fleur & de chair, & même à teindre la même peau d'une couleur de fleur & d'une autre de chair, & que ces ouvriers font difficulté de découvrir ce qu'ils appellent *le ſecret de leur métier*, il n'eſt pas poſſible de rapporter ici la maniere dont ils s'y prennent pour teindre les peaux.

Les *peauſſiers* reçoivent les peaux toutes façonnées en ſortant des mains des mégiſſiers: la premiere préparation qu'ils y font, c'eſt de les paſſer ſur le paiſſon ou paliſſon; ſans doute pour les adoucir, en ouvrir les pores, & les diſpoſer à recevoir la teinture qu'ils leur donnent immédiatement après. *Voyez* PALISSON.

Quand les peaux ſont teintes, on les étend ſur des cordes pour les faire ſécher; on les détire, & enſuite on les attache ſur une eſpece de herſe, pour les aſſujettir, leur donner la derniere façon, qui eſt de les adoucir & d'en coucher le duvet d'un même côté; cette opération ſe fait par le moyen de la lunette. *Voyez* LUNETTE.

PEAUTRÉ, ÉE, adj. (*terme de Blaſ.*) ſe dit du bout de la queue du dauphin ou d'un autre poiſſon, lorſqu'elle eſt de différent émail.

On fait venir ce terme du mot Gaulois

peautre, qui a ſignifié le gouvernail d'un navire ; parce que le poiſſon, au mouvement de ſa queue, qui ſert de gouvernail, va & vient à ſon gré dans l'eau.

De Viennois de Viſan, en Dauphiné ; *d'or au dauphin d'azur, allumé, lorré & peautré de gueules.* (*G. D. L. T.*)

PEC, HARENG, *terme de vendeur de marée* : un *hareng pec* eſt un *hareng* fraîchement ſalé, qui ſe mange crud, de même que les anchois.

PECCANT, adj. *en terme de Médecine* ; c'eſt une épithete que l'on donne aux humeurs du corps, quand elles pechent en quantité ou en qualité, c'eſt-à-dire, quand elles ſont morbifiques, ou en trop grande abondance. *Voyez* HUMEUR.

La plupart des maladies ne viennent que d'humeurs *peccantes*, qu'il faut évacuer ou corriger par des altérans & par des ſpécifiques. *Voyez* MALADIE, *&c.*

PECH *ou* PECHIA, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la partie occidentale de la Servie, ſur le Drin-blanc. C'eſt le lieu de la réſidence du Patriarche Grec. *Long. 38, 40 ; lat. 42, 12.* (*D. J.*)

PECHE, ſ. f. (*Art méchan.*) c'eſt l'art de prendre le poiſſon. On diſtingue les *pêches* relativement aux *lieux*, aux *inſtrumens* & aux *poiſſons*. Aux *lieux*, il y a la *pêche* à la mer, la *pêche* à la riviere, aux embouchures ; ſur les greves, entre les rochers ; aux *inſtrumens*, il y a la *pêche* à la ligne, aux filets, avec bateaux, à pié ; aux *poiſſons*, il y a la pêche aux huîtres, aux harengs, à la baleine, au thon, *&c.*

Les *pêches* en pleine mer, avec rets & filets flottans à fleur d'eau ou entre deux eaux, ſe font avec rets ; drivettes, drivonettes, aux harengs ; les ſannets, les manets, aux maquereaux ; les orphilieres, aux orphies ou grandes aiguilles ; les muletieres dérivantes, les rets à barres, les colliers à mulets, ſurmulets, & autres poiſſons paſſagers ; les trameaux flottans & dérivans ; les lignes flottées, flottantes & dérivantes ; le grand libouret à la mer, au maquereau, & toutes ſortes de poiſſons de la même eſpece ; les lignes ou cordes dérivantes entre deux eaux ; les cordes ou lignes flottées à piles roulantes à la ſurface de l'eau.

Les *pêches* en pleine mer aux rets & filets couverts ſur le fond, ſe font au trameaux dérivans & courans, & aux lignes ou cordes courantes.

Les inſtrumens à la mer, traînant ſur les fonds, ſont les dragues, le chalut, les rets traverſiers de toute eſpece, les cortes ou cauches. Les autres inſtrumens ſervant à la *pêche* en mer, ſont les grandes candelettes ou chaudieres, les rateaux ou grandes fichures aux poiſſons plats ; les rateaux aux moules, les fouannes, les dards, les tridens & les fiſchures aux poiſſons ronds.

Les rets ſédentaires & par fonds à la mer, ſont les foles ou grands rieux, les grands rets, les demi-foles, les canieres, les rouſſetieres, les petits rieux, les macrolieres ou rets à macreuſes & aux poiſſons plats ; les trameaux ſédentaires ou ſéants ; les tramaillons & les petits trameaux ; les marſaiques & petits trameaux ; les rets à harengs, les bretellieres, les cibaudieres à la mer ; les picots ou rets ſédentaires à la mer & aux embouchures ; les jets ou picots aux poiſſons plats ; les groſſes, moyennes & petites cordes.

Les inſtrumens ſédentaires à la mer, ſont les paniers, les naſſes & les caziers entre roches.

Les rets & filets flottés, & inſtrumens ſédentaires ſervant aux *pêches* de pié à la côte, ſur les greves, ſur les ſables & entre les roches, ſont les foles ou grands rieux de pié, les demi-foles, ou flûtes, ou petits rieux ; les trameaux ou tramaillades de pié, les anſieres, les canieres, les rets de roche, les flottés ou cibaudieres, les harenguieres ou étalieres flottées, les manets de pié, les rets à roblots & ſanſonnets ; les ophilieres ſédentaires, les muletieres, les vas-tu-viens-tu, eſpece de muletiere roulante ; les macrolieres, les courtines, les berres à poiſſon plat & macreuſes ; les rets à marſoin, eſpece de rets entre roches ; les rets entre roches traverſés, les rets à croc, les jets ou rets à plis, eſpeces de picots à pié ; les verveux de toute eſpece, les tonnelles, les gonnes des filets, les cordes ou lignes, les trajets, les traînées ſimples & de toute eſpece.

Les filets non flottés & les rets montés

ſur piquets à la côte & aux bancs de ſable, & découvrant à toutes les marées, ſont les foles ou grands rets, les demi-foles, les rieux, les trameaux, les ravoirs ou rets entre l'eau, ſimples & tramaillés, les bas-parcs, les fourets, les venets, les grandes tournées, eſpece de bas-parcs, les harenguieres, les hauts-parcs, les hautes pentieres, les nates ou palis, les parcs-ouverts, les caroſſes ou perd-temps, les hauts-bas-parcs de perches & de filets; les verveux avec pannes & ailes de toute eſpece, les cordes ou lignes de toute eſpece.

Les inſtrumens de pié à la côte pour la *pêche* ſédentaire ſur les greves & entre les roches ſont les verveux de toute eſpece, les tonnelles & gonnes de claies, les caudrelles, ou caudelettes à ſalicots; les guideaux à bas étaliers, les baſches ou ſavenelles, eſpece de guideaux; les naſſes ou bouteilles, les claies, les panniers & les caſieres.

Les inſtrumens de main des pêcheurs à pié à la côte, ſur les greves & entre les roches, ſont les lignes à la *pêche*, les grands havenets ou harençaux, les havenets aux aiguilles ou lançons, les bouteux ou bouts de quievres à ſalicots, les grands bouteux ou grenadiers, les carreaux, les huniers ou les ſciquiers, les éperviers, les furets, les ſaveneaux ou bichettes, les trables ou grands lanets, les buchotiers, les petits lanets, les rieulets, les petits bouteux ou bouquetons à ſauterelles, les grands rateaux, les fiſchures à poiſſons plats, les fouannes ou fiſchures de toute eſpece, les petites fouannes en trident barbellées, les crocs & crochets, les digons ou picots, les beches & palots, les fiſches & aiguilles pour la *pêche* aux couteaux, les étiquettes ou petits couteaux pour les moules.

Les rets & filets dérivans & flottans aux embouchures des rivieres dans les eaux ſalées, ſont les aloſiers, les vergues, les verveux, les rets verguans, les trameaux, les faintiers ou verveux, ou trameaux aux feintes, pucelles & fauſſes aloſes; les cahoutiers ou vergueux, ou petits trameaux pour la *pêche* des petites pucelles, les trameaux ou tramaillons aux éperlans, *&c.*

Les filets, rets & inſtrumens traînans aux embouchures des rivieres, permis par l'ordonnance de 1669, & défendus par celle de 1681, ſont les ſeines à ſaumons & aloſes, les ſeines claires & à grandes mailles, les ſeines drues ou épaiſſes, ou de moyennes mailles; les tremaillons aux éperlans, les dranguilles ou driguelles claires & épaiſſes, les cordes ou lignes aux ains de fer, les petits aplets, les cordes aux épines ou épinettes, les lignes aux éperlans, les éperviers ou furets, les gorres ou gorets aux verveux, les naſſes & bouteilles aux éperlans, les naſſes & bouteilles ou petits lamprions, les naſſes de toute eſpece.

Les *pêches* abuſives & défendues à *la mer*, ſont la peige ou grande ſeine, la tramaillée traînante ſur les fonds, la grande ſeine à la mer, les ſeines aux ſaumons, traînantes.

A la côte avec bateaux, ſont la grande ſeine ou traînée à deux bateaux, la ſeine à bateau & à pié, la ſavre ou ſeinette aux aiguilles & lançons, les picots traînans, & toute autre ſorte de filets & de rets lorſqu'on les traîne à la côte, au bord & ſur les greves.

A pié, ſont la traîne, ſeine, coleret ou dranet; les ſeinettes aux aiguilles, les bouteux ou bouts de quievre, pendant un temps limité; le carreau, le hunier, l'échiquier, la herſe au poiſſon plat; le rateau endenté de fer pour la même *pêche*, les bouquetons & ſavenets pour les ſauterelles & la maniguelle.

Il y a différentes ſortes d'appâts; ils ſont ou de chair, ou de poiſſon, ou de viande fraîche ou de viande ſalée, ou des inſectes, ou des vers marins, ou des vers de terre, ou de rocailles, ou des coquillages, ou des entrailles, ou des œufs de poiſſon.

Il y a de faux appâts; il y en a d'empoiſonnés & défendus. Preſque toutes les ſortes d'appâts ſont à l'uſage des pêcheurs à la ligne ou corde garnie d'hameçon; on amorce ſeulement diverſement, ſelon la *pêche* qu'on pratique.

Il y a des lieux comme en Picardie, Flandre & Normandie, où les appâts ſont toujours les mêmes; c'eſt de la chair de toutes ſortes de poiſſons.

Ceux de Bretagne coupent, aux premiers poiſſons qu'ils prennent, un petit morceau vers le haut de la queue, au bas du dos; ces poiſſons mutilés n'en ſont pas moins devenus

Les

Les poiſſons un peu gros dont les pêcheurs ſe ſervent pour garnir les hameçons des lignes, ſont coupés de biais, enſorte que l'ain ou hameçon en eſt couvert, excepté la pointe, que les pêcheurs nomment le *barbillon*, qui ne permet pas au poiſſon de rejeter l'appât qu'il a pris, ce qui arriveroit ſi l'appât étoit mal placé.

L'hameçon des pêcheurs Normands s'appelle par les Bretons *claveau*; la garniture ou l'appât ſe nomme *acq* en Normandie & Picardie, & *bocle*, *amorce*, en Bretagne.

Les appâts en poiſſon ſont le hareng frais, la ſardine fraîche, franche, galiſſe, le ſéclant, ou célan, ou célenie, ou fauſſe aloſe, l'orphie, grande aiguille, bécaſſe de mer, le lançon, ou l'aiguille, ou l'aiguillette, le crados ou grados en Normandie; prêtres, prétros ou éperlan bâtard en Bretagne; la blanche ou le blaquet, l'aillet, l'avrillet, petit poiſſon du premier âge, qu'on appelle auſſi en Normandie *melu* & *ſaumonelle*, & *nonat* en Provence; le petit poiſſon rond de toute eſpece, les morceaux de la chair de toutes ſortes de poiſſon, la chair de poiſſon cuit, les poiſſons mols ſans ſang, comme la ſeiche, margate, en Bretagne, le pic en Gaſcogne, le cornet ou calmar, la petite ſeche.

De tous les appâts, les plus eſtimés pour les pêcheurs à la ligne, ſont les harengs frais, ceux ſur-tout qu'on appelle *gais* ou vuides d'œufs & de laitance, les célants ou célennis, les ſardines, les lançons ou aiguilles.

On attire avec ces appâts des poiſſons de toute eſpece, ronds & plats, excepté la ſole.

Un hareng frais fait cinq ou ſix appâts pour les raies, huit ou dix pour les autres poiſſons, à proportion de leur grandeur.

La blanche ou la melie nouvellement écloſe, ſe place au nombre de cinq à ſix ſur un même hameçon; il n'en faut qu'une ou deux quand elle eſt grande: on les place ſur l'hameçon par les yeux.

Tous les petits poiſſons ronds du premier âge ſont encore un appât, lorſque les précédens, qui ſont de la premiere qualité, manquent: on a recours dans le beſoin à la ſeche & aux cornets; les cornets ſont plus eſtimés que la ſeche. Le pêcheur n'prend que le corps & les piés du cornet. On ne *pêche* avec cet appât que la raie & le merlan.

Le cornet eſt excellent pour la *pêche* de la morue. Si les Terreneuviers en avoient à diſcrétion, leur cargaiſon ſeroit bientôt faite; ils en trouvent quelquefois dans le ventre des morues qu'ils ont priſes, & ils en garniſſent leurs ains ou claveaux avec ſuccès.

On ſe ſert des œufs & des entrailles des poiſſons pour appâts. On prépare ou fait la réſure, rare ou vague, pour la ſardine; cela la fait élever des fonds, & donner dans les filets qui dérivent à fleur d'eau.

Les entrailles de morue & d'autres poiſſons voraces, ſont bonnes pour ces poiſſons.

On attire les fauquets ou happe-foies, & autres oiſeaux de mer, avec les foies des poiſſons.

On fait la *pêche* aux ſardines avec les œufs de morue & de maquereaux ſalés: on en apporte en quantité des ſalaiſons de Terreneuve; il en vient auſſi de Norvege.

Ce ſont les œufs de morue & de maquereaux que l'on appelle *réſure*.

Parmi les vers marins & de terre dont on fait des appâts, il y a les vers noirs ou francs, les vers rouges ou bâtards, les vers blancs, qu'on appelle *bourelottes* en Bretagne, les vers de terre.

Les meilleurs & les plus eſtimés ſont les vers francs, qui ſervent toujours pour la *pêche* des ſoles, qui ne mordent qu'à cet appât, qui attire auſſi les limandes, les carrelets, & autres poiſſons plats.

La ſaule ne va aux vers francs que quand ils ſont vivans & frais; il faut que ces vers ſoient gros, afin d'en faire deux appâts.

Les vers blancs ne ſervent qu'aux pêcheurs Bretons.

Les vers rouges ſont moins bons.

On n'emploie le ver de terre que faute d'autre appât; cependant il eſt propre à la *pêche* de l'anguille.

Les appâts qu'on fait avec les coquillages ſont en grand nombre; il y a le petaut ou la folade, le bredin ou brelin, ou bernicle, ou lappe.

Le petaut, ou la folade tirée de ſa coquille, garnit un hameçon: c'eſt le moindre des appâts frais.

Le brelin ſert à la *pêche* du merlan & de

la limande. Le pêcheur amorce d'abord avec de la chair de poiſſon ſalé, puis il ajuſte ſur la pointe de l'ain un brelin, tiré vivant de ſa coquille.

Il y a auſſi les crabes, les ſalicots ou groſſes chevrettes, les barbeaux, les creviches, les petites chevrettes, les grenades, les ſauterelles, les eſquires, *&c.*

On écraſe les crabes & on les attache au ret, qui ſert de ſac à l'inſtrument de la *pêche* aux ſalicots, aux groſſes chevrettes & aux petites.

Le meilleur appât des pêcheurs Normands pour les mêmes poiſſons, eſt le poltron & le craquelot.

Le crabe poltron eſt celui qui a quitté ſa coque nouvellement, & qui eſt encore mol.

Le craquelot eſt celui dont la coque n'a pas encore ſa dureté.

Le ſalicot & la chevrette ſervent d'appât à pluſieurs eſpeces de poiſſons ronds. Ceux qui font la *pêche* du maquereau avec le libouret ou la ligne au plomb, en amorcent leurs hameçons; les raies griſes en ſont friandes.

Quand on amorce un ain avec la chevrette ou ſauterelle de mer, on en met pluſieurs ſur un hameçon.

On ſe ſert en appât de poiſſon ſalé, parce qu'on n'en a pas toujours de frais. On ſale pour cet uſage le hareng, le célant ou ſéclant, ou célerin, ou fauſſe ſardine, & la ſardine.

Le hareng gai, ou qui n'a ni laitance ni œufs, eſt le meilleur d'entre les poiſſons qu'on peut ſaler, ſur-tout après qu'il a frayé.

La *pêche* avec le poiſſon ſalé eſt communément ingrate: on arme le corps de l'hameçon de poiſſon ſalé, & la pointe d'un peu de bœuf frais.

On emprunte encore des appâts du bœuf, de la vache, du cheval, de l'âne, du chien, & d'autres animaux frais ou ſalés. On emploie à cet uſage le foie, les poumons & les entrailles.

On ne fait avec le chien que la *pêche* du crabe, & cet appât encore ne ſert-il qu'à l'entrée des ports & autres petites baies. C'eſt un vrai amuſement d'enfans & de déſœuvrés.

Les navigateurs amorcent en pleine mer, pour les requins & autres poiſſons voraces, de morceaux de lard blanc.

Les faux appâts ſe font avec des morceaux de liege taillés de la figure d'un poiſſon, & recouverts de la peau d'un petit poiſſon écorché, ou d'une toile blanche rayée de bleu ſur le dos, ou d'une pierre blanche, ou d'une pelotte de marne, *&c.*

On fait uſage de ces appâts pour la *pêche* des oiſeaux marins.

Le pêcheur Baſque, prend le thon à la ligne avec le liege, recouvert de la toile rayée de bleu. Cette *pêche* ſe fait à la côte, lorſque la mer eſt agitée.

Ceux qui pêchent le crabe & le homar avec des paniers, des caſieres, des bouraques & autres inſtrumens, y pendent de petits morceaux de pierre blanche.

Les appâts & inſtrumens défendus ſont ceux qui tendent à détruire le poiſſon, comme les ſacs de toile & de ſerpilliere, avec les chevrettes & autres poiſſons corrompus. Le ſac détruiſoit le frai, & l'appât infectoit le poiſſon.

Les appâts empoiſonnés ſont la chaux vive, la noix vomique, la noix de Cypre, la coque du Levant, la momie, le muſc, & autres drogues qui énivrent & étourdiſſent le poiſſon.

Il faut y joindre l'herbe qu'on appelle l'*alreſe*.

La *pêche* de riviere ſe fait à-peu-près avec les mêmes inſtrumens, la ligne, le verveux, le filet, l'épervier, *&c.*

Ce ſont auſſi les mêmes appâts, le ver, les entrailles des animaux, les morceaux de viande, *&c.*

Voyez toutes ces différentes *pêches*, tant de mer que de riviere, à leurs articles particuliers.

PECHE DES COQUILLAGES, (*Conchyliol.*) Il y a cinq manieres de pêcher les coquillages; ſavoir, à la main, au rateau, à la drague, au filet & en plongeant.

Quand la mer ſe retire, on marche à pié ſur la greve, & l'on prend les huîtres & les moules à la main; rien n'eſt plus ordinaire au Havre, à Dieppe & en Angleterre: quand les huîtrieres & les moulieres ne ſe découvrent point, on prend les bateaux, & l'on ſe ſert de la drague; il y en a qui foulent le ſable avec les piés,

pour faire ſortir les coquillages qui s'enſablent après le reflux.

Pietro della Valle, fameux voyageur, rapporte qu'en pêchant lui-même dans la mer Rouge, il prit une ſi grande quantité d'huîtres, de limaçons, & d'autres coquillages, qu'il en remplit quatre à cinq caiſſes. Il dit que ces coquilles naiſſent dans les fonds & dans les cavités, qui ſont en grand nombre dans le golfe Arabique, & que les pêcheurs deſcendent dans l'eau avec leur chemiſe, qui ne leur vient qu'au bas de l'eſtomac, & les prennent à la main, l'eau étant ſi claire que l'on découvre tout ce qui eſt au fond.

Le rateau eſt un inſtrument de fer garni de dents longues & creuſes, emmanché de perches proportionnées à la profondeur du fond où l'on pêche ; c'eſt ainſi que l'on prend les moules.

La drague eſt un autre inſtrument de fer, qui a ordinairement quatre piés de long ſur dix-huit pouces de large, avec deux traverſes. Celle d'en-bas eſt faite en biſeau, pour mordre ſur le fond, & enlever l'huître attachée au rocher : elle porte ou traîne avec ſoi un ſac, dont le deſſus eſt ordinairement un réſeau de cordage ; & par-deſſous on ſubſtitue un cuir, ou bien on fait les mailles du deſſous du ſac de lanieres de cuir, qui étant gluant de ſa nature, gliſſe mieux au fond de l'eau. On deſcend la drague avec un cordage proportionné à la profondeur où ſont les coquillages. En Amérique la drague a ſix piés en quarré, & on y attache des cordages ſuivant la profondeur de l'eau ; c'eſt par leur moyen qu'on tire la drague à bord, & c'eſt la meilleure maniere de pêcher les coquillages, & la plus uſitée.

On ſe ſert de différentes eſpeces de filets dans les ports de mer, pour pêcher le poiſſon. Parmi les ordures qu'amenent les filets de pêcheurs, il ſe rencontre des coquillages & des productions marines, qu'ils rejettent ordinairement dans la mer. On a trouvé de cette maniere, à Marſeille & à Toulon, des coquillages, & des mouſſes de mer très-curieuſes.

On pêche à Toulon, à vingt ou trente piés de bas, avec des crocs de fer, les pinnes marines toutes griſes, & qui n'ont pas les belles couleurs de celles de Meſſine, de Corſe, & de Majorque. Les manches de couteau ſe prennent dans le golfe de Tarente, & autres ports de mer, dans les trous qu'ils font dans le ſable, où l'on jette du ſel pour les faire ſortir ; mais le meilleur moyen d'avoir de beaux coquillages, eſt d'employer les plongeurs, comme on fait dans les Indes. (*D. J.*)

PÊCHE, (*Juriſprud.*) la *pêche* & la chaſſe ſont les deux manieres d'acquérir que les hommes aient eues ; l'une & l'autre furent le premier art que la nature enſeigna aux hommes pour ſe nourrir.

La *pêche* continua d'être permiſe à tout le monde, par le droit des gens, non-ſeulement dans la mer ; mais auſſi dans les fleuves, rivieres, étangs, & autres amas d'eau.

Le droit civil ayant diſtingué ce que chacun poſſédoit en propriété, il ne fut plus permis de pêcher dans les étangs & viviers d'autrui, mais ſeulement dans la mer, & dans les fleuves & rivieres dont l'uſage appartenoit au public.

La *pêche* qui ſe fait, tant en pleine mer que ſur les greves, eſt toujours demeurée libre à tout le monde, ſuivant le droit des gens ; mais nos rois ne la permettent à leurs ſujets, dans les mers qui avoiſinent leur domination, qu'avec les filets permis ; & il eſt défendu aux pêcheurs qui arrivent à la mer, de ſe mettre & jeter leurs filets en lieux où ils puiſſent nuire à ceux qui ſe ſeront trouvés les premiers ſur les lieux de la *pêche*, ou qui l'auront déja commencée, à peine de tous dépens, dommages & intérêts, & de cinquante livres d'amende. Ordonnance de la marine, *liv. V*, *tit.* 1 *&* 2, *article* 9.

Pour ce qui eſt des fleuves ou rivieres navigables, comme en France la propriété en appartient au Roi, c'eſt à lui ſeul auſſi qu'appartient le droit de *pêche*.

Les anciennes ordonnances permettoient à chacun de pêcher à la ligne dans les fleuves & rivieres navigables, parce que cela n'étoit regardé que comme un amuſement ; mais comme inſenſiblement on abuſe des choſes les plus innocentes, & qu'il y auroit une infinité de gens oiſifs qui pêcheroient continuellement & dépeupleroient les

rivieres, il n'eſt plus permis de pêcher, même à la ligne, dans les fleuves & rivieres navigables, & autres eaux qui appartiennent au roi, à moins d'être fondé en titre ſpécial, ou d'être reçu maître pêcheur au ſiege de la maîtriſe des eaux & forêts, à peine de cinquante livres d'amende, & de confiſcation du poiſſon, filets & autres inſtrumens de *pêche*, pour la premiere fois; & pour la ſeconde, de cent livres d'amende, outre pareille confiſcation, même de punition plus ſévere, s'il y échet.

Pour être reçu maître pêcheur, il faut avoir au moins l'âge de vingt ans.

Les maîtres pêcheurs de chaque ville ou port, dans les lieux où ils ſont au nombre de huit & au deſſus, doivent élire tous les ans, aux aſſiſes du maître particulier, un maître de communauté pour avoir l'œil ſur eux, & avertir les officiers des maîtriſes des abus qui ſe commettent; & dans les lieux où il y en a moins de huit, ils doivent convoquer ceux des deux ou trois plus prochains ports ou villes, pour faire entre eux la même élection.

Les maîtres pêcheurs, & autres perſonnes qui peuvent avoir droit de pêcher dans les fleuves & rivieres navigables, & autres eaux appartenantes au roi, ſont obligés d'obſerver les regles qui ont été faites pour la police de la *pêche* dans ces ſortes d'eaux.

Ces regles ſont, premiérement, qu'il eſt défendu de pêcher aux jours de dimanche & fêtes, à peine de cinquante livres d'amende & d'interdiction pour un an.

En quelque temps que ce ſoit, la *pêche* n'eſt permiſe que depuis le lever du ſoleil juſqu'à ſon coucher.

Les arches des ponts, les moulins & les gords où ſe tendent des guideaux, ſont les ſeuls endroits où l'on peut pêcher la nuit comme le jour, pourvu que ce ne ſoit en des jours ou temps défendus.

Il eſt défendu de pêcher dans le temps de frai, excepté la *pêche* aux ſaumons, aux aloſes & aux lamproies; le temps de frai pour les rivieres où la truite abonde, eſt depuis le premier février juſqu'à la mi-mars, & autres depuis le premier avril juſqu'au premier juin.

Il n'eſt pas permis de mettre des bires ou naſſes d'oſier au bout des guideaux pendant le temps de frai; on peut ſeulement y mettre des chauſſes ou ſacs du moule de dix-huit lignes en quarré, & non autrement: mais après le temps de frai, on peut y mettre des naſſes d'oſier à jour, pourvu que les verges ſoient éloignées les unes des autres de douze lignes au moins.

Les engins & harnois de *pêche* défendus par les anciennes ordonnances, ſont le bas orborin, le chiffre garni, le valois, les amendes, le pinſoir, le truble à bois, la bourache, la charte, le marchepié, le cliquet, le rouable, le clamecy, les faſcines, fagots, naſſes pelées, jonchées, & lignes de long à menus hameçons.

L'ordonnance de 1669 y a joint les grilles, tramails, furets, éperviers, chalons, ſabres, & tous autres qui pourroient être inventés pour le dépeuplement des rivieres.

Elle défend auſſi d'aller au barandage, & de mettre des bacs en riviere.

Elle défend en outre de bouillir avec bouillies ou rabots, tant ſous les chevrins, racines, ſaules, oſiers, terriers & arches, qu'en autres lieux, ou de mettre lignes avec échecs & amorces vives; comme auſſi de porter des chaînes & clairons dans les batelets, d'aller à la fare ou *pêche* à grand bruit, ou de pêcher dans les noues avec des filets, & d'y bouillir pour prendre le poiſſon ou le frai qui auroit pu y être porté par le débordement des rivieres.

Il eſt pareillement défendu à tous mariniers & bateliers, d'avoir à leurs bateaux ou nacelles aucuns engins à pêcher, permis ou défendus.

On doit rejeter dans les rivieres les truites, carpes, barbeaux, brêmes & meûniers qu'on a pris, quand ils n'ont pas au moins ſix pouces entre l'œil & la queue; & les tanches, perches & gardons qui en ont moins de cinq.

Il eſt défendu d'aller ſur les étangs, foſſés & mares, lorſqu'ils ſont glacés, pour en rompre la glace, & pour y faire des trous; & d'y porter des flambeaux, brandons & autres feux pour voler du poiſſon.

L'ordonnance défend auſſi, ſous peine de punition corporelle, de jeter, dans les rivieres, aucune chaux, noix vomique,

coque de Levant, momie & autres drogues ou appâts.

Pour le rempoiſſonnement des étangs, le carpeau doit avoir ſix pouces au moins, la tanche & la perche quatre, & le brocheton telle meſure qu'on veut; mais on ne doit le jeter aux étangs, mares & foſſés, qu'un an après leur empoiſſonnement; ce qui doit être obſervé pour les étangs, mares & foſſés des Eccléſiaſtiques & Communautés, de même que pour ceux du Roi.

Les eccléſiaſtiques, ſeigneurs, gentilshommes & communautés qui ont droit de *pêche* dans les rivieres navigables, ſont tenus d'obſerver, & de faire obſerver l'ordonnance par leurs domeſtiques & pêcheurs.

Les communautés d'habitans qui ont droit de *pêche* dans les rivieres navigables, ſont obligés de l'affermer, parce que ſi chacun avoit la liberté d'aller pêcher, cela dégénéreroit en abus.

La *pêche*, dans les petites rivieres non navigables, appartient au ſeigneur haut-juſticier.

Celle des étangs, foſſés, mares, appartient à ceux qui en ſont propriétaires. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 31, & la conférence ſur cette ordonnance. (*A*)

PECHE, (*Jardin.*) fruit à noyau très-connu, qui vient ſur le pêcher. Les *pêches* varient pour la groſſeur, la forme, la couleur & le goût, ſelon les différentes eſpeces de pêchers. On diſtingue ces fruits en *pêches* proprement dites, qui quittent le noyau, & qui ont la chair tendre, molle, ſucculente, & d'un goût relevé; & en pavies ou brugnons, qui ne quittent pas le noyau, & qui ont la chair dure & ſeche.

Les *pêches* ſe diviſent auſſi en *pêches* liſſes & *pêches* veloutées: ces dernieres ſont en plus grand nombre; on les différencie encore par les couleurs. Il y a des *pêches* jaunes, des *pêches* blanches, & des *pêches* rouges. Les curieux ne font cas que de quinze ou vingt ſortes de *pêches*; mais en donnant dans la médiocrité, on pourroit en raſſembler juſqu'à quarante eſpeces, pour avoir une plus grande variété & une ſuite de fruits qui ſe ſuccéderoient pendant quatre mois. La *pêche* veut être mangée crue; elle perd de ſa qualité en paſſant ſur le feu, auſſi n'en fait-on guere uſage dans les offices, qu'en la mettant à l'eau-de-vie: la médecine ne tire de ſervices que des feuilles & des fleurs du pêcher, & de l'amande qui eſt dans le noyau de ſon fruit. *Voyez* PECHER.

PÉCHÉ, ſ. m. (*Théol.*) *peccatum*, eſt en général toute infraction des regles de l'équité naturelle & des loix poſitives, de quelque eſpece qu'elles ſoient.

Saint Auguſtin, dans ſon *Livre XXII*, contre Fauſte le Manichéen, définit le *péché* une parole, une action, ou un deſir contre la loi éternelle: *Peccatum eſt factum, vel dictum, vel concupitum contra æternam Legem*; définition que ſaint Thomas, & la plûpart des autres théologiens ont adoptée, mais elle ne convient pas au *péché* originel.

Le même pere définit encore le péché, *voluntas retinendi vel conſequendi quod juſtitia vetat, & unde liberum eſt abſtinere*; mais cette définition n'eſt pas plus exacte que la premiere, par rapport aux enfans.

Auſſi la plupart des théologiens définiſſent le *péché* une déſobéiſſance à Dieu, ou une tranſgreſſion volontaire de la loi, ſoit naturelle, ſoit poſitive, dont Dieu eſt également l'auteur.

On diſtingue pluſieurs ſortes de *péchés*; 1°. du côté de l'objet, des *péchés* de la chair & des *péchés* de l'eſprit: par *péchés* de la chair, on entend ceux qui ont pour objet quelque délectation charnelle, comme la gourmandiſe, la luxure; par *péchés* de l'eſprit, ceux qui ſe paſſent dans l'intérieur, comme l'orgueil, l'héréſie, *&c.* 2°. Eu égard aux perſonnes que le *péché* offenſe, on diſtingue des *péchés* contre Dieu, contre le prochain, contre ſoi-même. 3°. On le diviſe encore en *péchés* de penſée, de parole & d'action; en *péchés* d'ignorance & de foibleſſe, & *péchés* de malice.

Mais les diviſions les plus connues, ſont celles qui diſtinguent le *péché* originel & le *péché* actuel. Le *péché* originel eſt celui que nous tirons de notre origine, que nous apportons en naiſſant, & dont Adam notre

premier pere nous a rendu coupables : on diſpute beaucoup ſur ſa nature, & ſur la maniere dont il paſſe des peres aux enfans. *Voyez* ce que nous en avons dit ſur le *mot* ORIGINEL.

Le *péché* actuel eſt celui que nous commettons par notre propre volonté : on le diviſe en *péché* de commiſſion & *péché* d'omiſſion ; par *péché* de commiſſion on entend celui qui eſt oppoſé à un précepte négatif, comme à l'homicide, qui eſt oppoſé à ce commandement, *vous ne tuerez point*. Le *péché* d'omiſſion, eſt celui qui eſt contraire à un précepte affirmatif, comme de manquer de reſpect à ſes parens eſt une action oppoſée à ce précepte, *honorez votre pere & votre mere ;* ou pour s'expliquer plus clairement, le *péché* de commiſſion conſiſte à faire ce que la loi défend, & le *péché* d'omiſſion à ne pas faire ce qu'elle preſcrit.

Enfin, le *péché* actuel, ſoit de commiſſion, ſoit d'omiſſion, ſe ſubdiviſe en *péché* mortel & en *péché* véniel. Le *péché* mortel eſt une prévarication qui donne à l'ame la mort ſpirituelle, en la privant de la grace ſanctifiante, & en la rendant ſujette à la damnation. Le *péché* véniel eſt une faute qui affoiblit en nous la grace de la juſtification, ſans la détruire, & qui nous ſoumet à la néceſſité de ſubir quelques peines temporelles pour en obtenir la rémiſſion.

Quelques-uns, parmi les proteſtans, ont cru que la différence entre les *péchés* mortels & véniels, tiroit ſon origine de la qualité des perſonnes qui les commettoient ; que tous les *péchés* d'un juſte, quelque énormes qu'ils puiſſent être, étoient véniels ; que ceux d'un pécheur, quelque légers qu'ils fuſſent, étoient mortels. D'autres en ont fait dépendre la différence de la pure volonté de Dieu ; mais il eſt clair, 1°. que tous les *péchés* des juſtes ne leur ôtent pas toujours la grace, & que tous les pécheurs n'offenſent pas Dieu dans toutes les occaſions avec le même degré d'énormité : 2°. qu'il y a des *péchés*, qui par eux-mêmes portent ſimplement quelque atteinte à la vie ſpirituelle, en diminuant le feu de la charité, & d'autres qui, par leur propre nature, éloignent ce feu ſacré & donnent la mort à l'ame.

Il n'eſt pas facile au reſte de décider toujours, avec préciſion, quand un *péché* eſt mortel ou véniel. L'examen de l'importance du précepte violé, l'inſpection du degré de conſentement que donne à la mauvaiſe action celui qui la commet, la conſidération du tort & du ſcandale que portent à quelque membre de la ſociété, ou à toute la ſociété, les fautes commiſes, ſont autant de moyens qui contribuent à faire connoître & à ſpécifier la grandeur & l'énormité des *péchés*.

Les Stoïciens prétendoient que tous les *péchés* étoient égaux entre eux ; on peut voir comment Ciceron, dans ſes paradoxes, réfute l'abſurdité de cette opinion.

Les anciens Gnoſtiques & les Manichéens imaginoient un mauvais principe auteur du *péché*. Calvin n'a pas fait difficulté de l'attribuer à Dieu, & de dire que Dieu y excitoit & y pouſſoit l'homme. Les catholiques reconnoiſſent que l'homme eſt libre ; que c'eſt par ſa ſeule & propre détermination qu'il peche, & qu'alors il eſt juſtement répréhenſible d'avoir commis ce qu'il pouvoit ne pas faire, ou négligé ce qu'il devoit & ce qu'il pouvoit faire.

PÉCHÉ, (*Critique ſacrée.*) C'eſt dans le vieux teſtament la tranſgreſſion de la loi. Les caſuiſtes hébreux ont des mots propres pour diſtinguer ces diverſes tranſgreſſions ; *Chataoth* comprend les *péchés* commis contre les préceptes affirmatifs ; *Aſchamat* marque les *péchés* commis contre les préceptes négatifs ; *Schegaga* déſigne les *péchés* d'ignorance, d'oubli, d'omiſſion, *&c.* Cependant, dans l'écriture, le mot *péché* ſe prend tantôt pour une tranſgreſſion légere de la loi, *I*, *Joan. j*, 8, tantôt pour un *péché* très-grave, comme l'idolâtrie, *Thren. j*, 8.

Péché veut dire auſſi la peine du *péché* : Si tu fais mal, la peine de ton *péché*, *peccatum*, s'enſuivra, *Gen. iv*, 7. Il ſignifie la concupiſcence, *Rom. vij*, 20. Il ſe met pour la victime offerte en expiation du *péché* : Celui qui ne connoiſſoit point le *péché*, a été fait victime, *peccatum*, pour le *péché*, *II*, *Cor. v*, 21. De même dans Oſée, *iv*, 8 : ils ſe nourriront des victimes, *comedent peccata*, que mon peuple offre pour le *péché*. Enfin, ce terme ſe

prend pour maladie, *Rom. ch. v*, ℣. 12. *J.*)

PÉCHÉ *à mort*, (*Critique ſacrée.*) On cherche quel eſt ce *péché*, dont ſaint Jean dit qu'il eſt *à la mort*, *I*, *Ep. v*, 16. Il ſemble que c'eſt l'idolâtrie : ce qui confirme cette idée, ſelon les judicieuſes remarques d'un critique moderne, c'eſt 1°. que la loi divine condamnoit l'idolâtre à la mort, ſans aucune miſéricorde ; 2°. que l'apôtre, au ℣. 20, remarque que J. C. eſt venu pour faire connoître le ſeul vrai Dieu ; 3°. & qu'enfin, au ℣. 21, l'apôtre finit ſon épître par ce précepe : mes petits enfans, gardez-vous des idoles. Cependant, quand l'apôtre parle d'un *péché à mort*, il n'entend pas la mort éternelle ; comme ſi Dieu avoit prononcé contre le chrétien qui tomboit dans l'idolâtrie, qu'il ſeroit condamné ſans miſéricorde à la mort éternelle, ſans qu'il pût obtenir ſa grace par ſa repentance. Le ℣. 16, fait voir qu'il ne s'agit que de la mort temporelle. Les chrétiens priant pour les malades, & demandant à Dieu leur guériſon, ils l'obtenoient auſſi, comme on le voit par S. Jacques, *ch. v*, ℣. 14 *& ſuiv.* S. Jean a en vue cette coutume, & dit, qu'il n'ordonne point aux fideles de prier pour la guériſon de ceux qui tomboient dans l'idolâtrie, parce que c'eſt-là un *péché* qui mérite la mort, & auquel ſont condamnés ceux qui ont connu le ſeul vrai Dieu. On ne demandoit point à Dieu la vie de ces gens-là ; mais on ne les privoit pas de l'eſpérance du ſalut, s'ils s'adreſſoient à J. C. avec une ſincere repentance. Ainſi donc, le *péché à mort*, dans S. Jean, ſeroit l'*idolâtrie*. Le *péché* contre le S. Eſprit paroît être le blaſphême ou l'outrage fait au S. Eſprit, en attribuant, contre la conſcience, les miracles à la vertu des démons ; c'eſt le dernier excès de l'impiété. Le *péché* irrémiſſible de l'auteur de l'épître aux Hébreux, c'eſt vraiſemblablement l'apoſtaſie entiere. (*D. J.*)

PÉCHÉ ORIGINEL, (*Critique ſacrée.*) La tradition a bien varié ſur le *péché originel*. Clément d'Alexandrie n'a point connu ce *péché*, comme on le voit par la maniere dont il explique les paroles de Job, *chap. xiv*, 4, ſelon la verſion des ſeptante, & celui du *Pſ.* 51, ℣. 7. Pour le dernier, il prétend que David parle d'Eve, la mere du genre humain, qui n'eut des enfans que depuis qu'elle fut tombée dans la tranſgreſſion. *Voyez* Stromat, *lib. III*, *page* 488 & 489. Mais Origene, diſciple de Clément d'Alexandrie, abandonna l'opinion de ſon maître, & ſoutint que les hommes naiſſent pécheurs, comme on le voit dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu, dans ſon Homélie xiv ; ſur S. Luc, dans l'Homélie xviij, ſur le Lévit, & dans la réponſe à Celſe, *lib. IV*, *pag.* 191. Le lecteur peut conſulter là-deſſus les notes de Spencer. Dans le dernier ouvrage d'Origene, il cite, en faveur de ſon opinion, le paſſage de S. Paul aux Romains, *chap. v*, 14. Mais au lieu qu'il y a dans les exemplaires, & c'eſt en effet la bonne leçon, *qui n'ont point péché à la reſſemblance de la tranſgreſſion d'Adam*, Origene a lu, *qui ont péché à la reſſemblance*, &c. Au fond, la raiſon d'Origene étoit, que les ames qui ont exiſté avant le corps, avoient péché avant que d'être incorporées. Beauſobre, *Remarques critiques.* (*D. J.*)

PÉCHÉ VOLONTAIRE, (*Critique ſacrée*) ἁμαρτήμα ; il ſemble que ce *péché* ſoit celui dans lequel on perſévere malgré les remontrances, *Hebr. ch. x.* 26. Il eſt beau à un homme, dit l'auteur de l'Eccléſiaſte, lorſqu'il eſt repris de ſon *péché*, de ſe repentir, car il évitera par ce moyen le *péché volontaire*, οὕτως γὰρ φεύξῃ ἑκούσιον ἁμαρτήμα *ch. xx*, ℣. 7. En effet, celui qui ſe repent lorſqu'on lui fait connoître ſa faute, prouve qu'il a été ſurpris ; & s'il eſt véritablement repentant, il évite la rechûte, ou le *péché volontaire*, puiſqu'il n'ignore plus ni la nature de l'action, ni ſa propre foibleſſe. (*D. J.*)

PECHECAL, *terme de relation*, nom que les Indiens donnent aux inondations qui arrivent chez eux dans un certain temps de l'année. Ce ſont des débordemens cauſés par les grandes pluies, & par la fonte des neiges qui ſont ſur les montagnes. Le plat-pays en eſt couvert, & les rivieres en ſont enflées, comme le Nil lorſqu'il ſe déborde en Egypte. Cette inondation arrive tous les ans aux Indes, pendant les mois de juillet, Août, ſeptembre & octobre. (*D. J.*)

PECHEM, ſ. m. (*Mat. méd. des anc.*) nom donné par les Grecs modernes à la racine qu'Avicenne & Sérapion appellent *behem*. La deſcription qu'ils en font, leur diſtinction en *pechem* rouge & blanc, les vertus qu'ils leur prodiguent, ſont celles du *behem* dans les auteurs Arabes. Myrepſe, qui traite de cette plante, en rapporte les mêmes choſes qu'Avicenne, & nommément que le *pechem* étoit une racine ligneuſe, extrêmement ridée ſur toute ſa ſurface, à cauſe de la grande humidité de ſa tiſſure, qui s'exhaloit en la faiſant ſécher très-promptement. D'ailleurs, on voit bien que *pechem* eſt formé de *behem*, en changeant le *b* en *p*; ce qui eſt arrivé fréquemment, & en aſpirant *h* en *x*, ou *ch*, ce qui n'eſt pas moins commun. *(D. J.)*

PECHER, ſ. m. *perſica*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Ce piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit charnu preſque rond, & ſillonné dans ſa longueur. Ce fruit renferme un noyau, qui a ſur ſa ſurface de petites foſſes aſſez profondes, & qui renferme une amande oblongue. Ajoutez aux caracteres de ce genre, le port de chacune des eſpeces. Tournefort, *Inſt. rei herb.* V. PLANTE. (*I*)

PECHE, (*Bot. Jard.*) en latin, *perſica*.

Caractere générique.

La fleur du *pêcher* eſt androgyne; elle eſt compoſée, 1°. d'un calice en forme de godet, percé par le fond, diviſé en cinq découpures ou ſegmens obtus, qui s'étendent juſqu'à la moitié du calice, & ſe renverſent ſur le godet; 2°. de cinq, & quelquefois de ſix pétales, diſpoſés en roſe, & creuſés en cueilleron; 3°. de vingt à trente étamines attachées aux parois intérieures du calice, & grouppées par quatre ou ſix entre chaque diviſion: elles ſont terminées par des ſommets en forme d'olive; 4°. d'un piſtil formé d'un embryon arrondi, liſſe ou velu, ſelon l'eſpece, & d'un ſtyle de la longueur des étamines, ſurmonté d'un ſtigmate obtus. L'embryon devient un fruit très-ſucculent, dont la chair environne un gros noyau ligneux, fort dur & comme ruſtiqué, ou creuſé de ſillons irréguliers, qui renferme une amande amere.

On peut comprendre les eſpeces de pêches dans quatre claſſes; 1°. celles dont la peau eſt velue, & dont la chair ſe détache facilement de la peau & du noyau; ce ſont les *pêches* proprement dites: 2°. celles dont la peau eſt velue, mais dont la chair ne quitte ni la peau, ni le noyau; on les nomme *pavies*: 3°. celles dont la peau eſt violette, liſſe & ſans duvet, & dont la chair quitte le noyau; ce ſont les pêches *violettes*: 4°. celles dont la peau eſt violette, liſſe & ſans duvet, & dont le noyau eſt adhérent à la chair; elles ſe nomment *brugnons*.

Si les botaniſtes pouvoient ſe flatter d'avoir ſuivi les diviſions de la nature, d'avoir ſaiſi les vrais caracteres par leſquels elle a diſtingué les eſpeces, ou d'avoir au moins marqué ſur leur foible eſtampe (qu'on me paſſe cette expreſſion) la ſuite des nuances qu'elle a miſes dans le grand tableau de ſes ouvrages, il faudroit reſpecter leurs ſyſtêmes comme l'ombre du ſien; mais s'il étoit vrai qu'ils fuſſent nés, pour la plupart, d'une ſorte d'orgueil philoſophique qui ſe plaît à appeller tous les êtres exiſtans, pour les ranger à ſes loix arbitraires; s'il étoit vrai encore que les nomenclatures n'euſſent guere, juſqu'à préſent, d'autre mérite que celui d'une mémoire artificielle, non ſeulement nous ſerions en droit de ne pas les regarder comme d'infaillibles regles, mais nous devrions même nous en écarter, toutes les fois qu'en raſſemblant trop d'eſpeces ſous le même genre, elles jettent de la confuſion dans l'eſprit, ou lorſqu'elles n'ont aucun égard à des variétés qui nous paroiſſent eſſentielles, à cauſe de leur utilité ou de leur agrément. Ainſi, quoique M. le Baron Von Linné n'ait fait qu'un genre de l'amandier & du *pêcher*, nous croyons devoir les diſtinguer, non-ſeulement parce qu'il ſe trouve des différences aſſez marquées entre les organes de la fructification & les fruits de ces deux arbres, mais encore en faveur des eſpeces & des variétés ſi nombreuſes des pêches qui ſont nos délices. Qu'un botaniſte infatigable graviſſe contre les rochers pour y caractériſer les eſpeces

especes de l'humble famille des mousses, nous louons ses travaux qui enrichissent l'histoire naturelle de nouvelles connoissances, & qui achevent de développer la chaîne végétale ; nous nous intéressons même d'autant plus à ses découvertes, que l'objet de ses observations laisse moins de prise aux sens ; & que l'anneau dont il s'occupe, est précisément celui qui paroît lier les êtres bruts aux êtres organisés : mais qu'il nous permette, à son tour, de nous asseoir à l'ombre des arbres fruitiers, & de distinguer avec soin leurs utiles & belles productions, quand même elles ne nous offriroient de diversité que dans le coloris & la saveur. Et quel fruit mérite plus notre attention que la pêche ? Sa beauté, qui réunit l'éclat des fleurs au velouté d'une peau délicate, attire & charme les regards ; son eau abondante, où se mêlent & se temperent le sucre, l'acide & le parfum, est la plus agréable liqueur dont la nature nous ait fait don. Ce fruit nous intéresse encore à d'autres titres ; il est, pour ainsi dire, notre ouvrage. Que la pêche soit originaire de la Perse ; qu'elle ait passé de cette contrée en Egypte, & delà dans le Péloponese, c'est ce que nous ne prétendons pas contester ; mais Pline n'en comptoit encore que quatre especes ; de son temps, une seule pêche se vendoit jusqu'à trente sesterces : plus heureux que les Romains, nous en avons rassemblé jusqu'à quarante especes, qui se le disputent par leur bonté, leur volume & leur coloris, sans compter une foule d'autres que nos richesses nous font négliger. Les pêches sont devenues de nos jours si communes, que leur prix n'excede pas les facultés des moindres citoyens ; & toutes leurs variétés, nous avons achevé de les perfectionner par la greffe, par la culture & par la taille, après les avoir créées dans nos pépinieres. La naissance du pavie de Pomponne, dit M. Duhamel du Monceau, de la pêche d'Andilly, de la belle de Vitry, de la chanceliere, de la madeleine de Courson, *&c.* ne remonte pas à des temps fort éloignés du nôtre, & il est au moins vraisemblable que les autres bonnes pêches ne nous ont pas été envoyées du jardin d'Eden. Nous commencerons par donner une courte description de tous les *pêchers* : nous imaginons que c'est une des connoissances qu'on trouvera avec le plus de plaisir dans cet article ; il contient de très-bons préceptes pour l'éducation, la plantation & la culture de cet arbre fruitier, ainsi qu'un petit nombre de principes sur sa taille, qui paroît insuffisant, maintenant que le jardinage est plus en honneur que jamais ; & que les *pêchers* s'énorgueillissent, pour ainsi dire, d'être soignés par de nobles mains, & semblent redoubler de fertilité sous les mains délicates de nos Dames, qui ne dédaignent pas de les tailler elles-mêmes. Si nous avons plus de raisons pour nous étendre que n'en avoit l'estimable auteur du premier article, nous avons aussi bien plus de ressources qu'il n'en avoit, par tout ce que nous pourrions puiser dans nombre d'excellens ouvrages que, depuis peu, l'on a imprimés sur la culture du *pêcher* ; mais c'est précisément cette abondance qui nous contraint de nous resserrer dans d'étroites bornes : seroit-il possible de transcrire des volumes ? quel système adopterions-nous ? Nous pourrions nous éviter le reproche d'avoir préféré une méthode exclusivement à toutes les autres. En effet, ne nous le dissimulons pas, il n'y en a peut-être encore pas une qui ait atteint à sa perfection, & le temps n'est pas venu où, en rassemblant sur cet objet toutes les lumieres acquises, on pourra en tirer des principes généraux, dont l'application, faite par un cultivateur intelligent, se prêtera à chaque terroir, à chaque climat, moyennant les modifications convenables. Jusqu'ici la plupart de ces méthodes ne paroissent pas se plier également à toutes les circonstances locales. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur au *Traité de la culture du pêcher*, de M. de Combes, au livre de l'abbé Roger Shabol, & à un petit Traité excellent qu'une société d'amateurs vient de donner en dernier lieu au public, où l'on verra l'art de la taille soumis, pour ainsi dire, aux regles de la géométrie : on lira aussi avec fruit ce que Thomas Hilt, dans un ouvrage sur les arbres fruitiers, a dit du *pêcher* ; mais nous recommandons singuliérement la lecture des principes généraux de la taille, qui se trouvent dans le *Traité des arbres fruitiers* de

M. Duhamel du Monceau, où la méthode du frere Philippe eſt rapportée. Le ſage académicien n'en adopte aucune; il n'oſe même en propoſer une nouvelle. Quelle préſomption à nous, ſi nous eſſayons de donner une ſeule de nos idées ſur la taille du *pêcher!* Qui ne ſait que cette ſeule partie du jardinage demande, à quiconque veut y faire quelques découvertes, une occupation preſque unique, & l'expérience d'un grand nombre d'années? Il ne s'agit pas de moins que de ſuivre un *pêcher* depuis ſa greffe juſqu'à ſa mort, ou du moins ſa caducité, que doivent retarder des ſoins intelligens. Nous nous bornerons donc à rapporter à la ſuite des eſpeces le principe premier de la taille du *pêcher*, pris de ſa conſtitution particuliere; la méthode de Miller, parce qu'elle ne ſe trouve dans aucun ouvrage françois de notre connoiſſance; quelques particularités peu connues ou trop négligées de la culture de cet arbre, & les doutes de M. Duhamel du Monceau ſur la taille que les habitans de Montreuil mettent en uſage.

Eſpeces.

Nous avons rapporté au genre de l'amandier un arbuſte à fleurs doubles, que M. Duhamel du Monceau appelle *perſica Africana nana; flore incarnato, pleno, ſterili.* Miller le range auſſi parmi les *pêchers*; mais, comme on ne peut connoître ſon vrai genre, parce qu'il ne fructifie pas, & comme il eſt généralement connu ſous le nom d'*amandier nain à fleurs doubles*, il eſt au moins auſſi bien placé qu'il le ſeroit ici.

Eſpeces ſimplement curieuſes.

Pêcher à fleur ſemi-double. Cet arbre, par l'éclat & l'abondance de ſes fleurs d'un roſe vif, eſt le plus beau de ceux qui décorent le printemps: il eſt peu fertile; ſes fruits ne ſont pas beaux, mais ils ſont paſſablement bons: ils mûriſſent à la fin de Septembre.

Pêche-noix. Cette pêche ne mûrit que fort tard dans les automnes chauds & ſecs: ſouvent elle ne mûrit pas du tout; ainſi l'arbre mérite peu d'être cultivé.

Pêche-amande. Ce *pêcher* ne peut être admis dans les très-grands jardins qu'en faveur de la variété.

Pêcher-nain. Ce *pêcher* ne devient pas plus grand qu'un pommier greffé ſur paradis, de ſorte qu'on l'éleve quelquefois dans un vaſe pour le ſervir avec ſon fruit ſur la table. Les boutons ſont preſque les uns ſur les autres, comme les écailles de poiſſons; ſes grandes fleurs ſont rangées autour de la branche, & tellement ſerrées, qu'elles n'en laiſſent rien entrevoir: une branche longue de trois pouces en porte juſqu'à quarante ou quarante-cinq, & forme le plus joli feſton: les feuilles ſont grandes & belles: le fruit eſt rond, aſſez gros & abondant. Un de ces petits *pêchers*, dont la tête n'a que neuf ou dix pouces d'étendue, en porte juſqu'à huit ou dix: leur peau eſt rarement colorée, leur eau n'eſt pas agréable: ils mûriſſent vers la mi-octobre.

Eſpeces qu'on cultive pour la bonté de leurs fruits.

Avant-pêche blanche. Les bourgeons de ce *pêcher* ſont menus & verts comme les feuilles: les feuilles ſont longuettes, relevées de boſſes, pliées en gouttieres, & recourbées en différens ſens; les fleurs ſont très-grandes & preſque blanches; le fruit n'eſt pas plus gros qu'une noix; ſa peau eſt blanche, ſa chair eſt fine, ſon eau eſt très-ſucrée; elle a un parfum muſqué qui la rend très-agréable. Cette pêche eſt la plus hâtive de toutes; elle mûrit quelquefois dès le commencement de juillet.

Avant-pêche rouge. Avant-pêche de Troyes. Ce *pêcher* donne peu de bois & beaucoup de fruit; les bourgeons ſont rouges & menus; ſes feuilles ſont d'un vert jaunâtre, & froncées près de la nervure du milieu; ſes fleurs ſont grandes & de couleur roſe: ſon fruit eſt plus gros que le précédent; il eſt rond; la peau eſt colorée d'un vermillon fort vif du côté du ſoleil; la chair eſt fondante, l'eau eſt ſucrée & muſquée: cette pêche ne mûrit, aux meilleures expoſitions, qu'à la fin de juillet ou au commencement d'août; de ſorte qu'il faut mettre la premiere eſpece à différens aſpects, afin de remplir l'intervalle entre elle & celle-ci.

Double de Troyes. Pêche de Troyes.

Petite mignone. Les bourgeons de ce *pêcher* ſont rouges du côté du ſoleil, & verts de l'autre; ſes fleurs, très-petites, le diſtinguent bien de l'avant-pêche rouge; ſon fruit eſt une fois plus gros : la peau eſt teinte d'un beau rouge très-foncé du côté du ſoleil; du côté de l'ombre, elle eſt d'un blanc jaunâtre un peu tiqueté de rouge; c'eſt une bonne pêche. Sa maturité, qui arrive vers la fin d'août, concourt avec celle des dernieres avant-pêches rouges.

Avant-pêche jaune. L'arbre reſſemble en tout au ſuivant, hors par ſon fruit : il eſt moins gros que la double de Troyes, & mûrit en même temps. Un gros mamelon pointu & recourbé, en forme de capuchon, le termine par la tête. Le côté du ſoleil eſt d'un rouge-brun foncé, le côté oppoſé eſt d'un jaune doré; la peau eſt par-tout couverte d'un duvet épais; la chair eſt jaune, fine & fondante, & l'eau douce & ſucrée.

Alberge jaune. Pêche jaune. Ce *pêcher* noue fort bien ſon fruit; les bourgeons ſont d'un rouge foncé du côté du ſoleil; les feuilles ſont d'un vert approchant de la feuille morte, & rougiſſent en automne : les fleurs ſont petites & d'un rouge foncé; mais quelquefois on trouve ce *pêcher* à grandes fleurs : le fruit eſt un peu plus gros que la petite mignonne, rouge du côté du ſoleil, jaune du côté oppoſé : la chair eſt d'un jaune vif, pâteuſe dans les terres ſeches, ou lorſque l'arbre eſt languiſſant : l'eau eſt ſucrée & vineuſe, lorſque le terrain n'eſt pas trop humide, & que le fruit a acquis toute ſa maturité ſur l'arbre. Cette pêche mûrit vers la fin d'août, après la double de Troyes & l'avant-pêche jaune.

Roſſanne. Ce *pêcher* eſt une variété de l'alberge jaune; ſes feuilles ſont un peu plus larges, & ſouvent froncées auprès de la grande nervure : ſes fruits ſont un peu plus gros, plus arrondis, & moins hâtifs; ils ſe terminent en pointe très-aiguë.

Pavie-alberge. Perſais d'Angoumois. La chair de ce pavie eſt un peu jaune, très-fondante : ſa peau eſt d'un rouge très-foncé du côté du ſoleil. Ce fruit, qui mûrit vers la fin de ſeptembre, eſt excellent en Angoumois.

Madelaine blanche. Cet arbre eſt très-ſenſible aux gelées du printemps; ſes bourgeons ſont d'un vert pâle, quelquefois un peu rougeâtres du côté du ſoleil; leur moëlle eſt preſque noire; les feuilles ſont grandes; ſes fleurs, grandes & d'un roſe pâle, paroiſſent de bonne heure : ſon fruit eſt d'une belle groſſeur; la peau eſt fine, elle eſt preſque par-tout d'un blanc tirant ſur le jaune : du côté du ſoleil, elle eſt fouettée d'un peu de rouge tendre & vif dans les terrains & aux expoſitions convenables : cette *pêche* eſt délicieuſe. Sa maturité eſt vers la mi-août. Il y a une variété de ce *pêcher* qu'on pourroit nommer *petite madelaine blanche.*

Pavie blanc. Pavie-madelaine. Ce pavie reſſemble beaucoup à la pêche précédente. La moëlle des bourgeons eſt blanche; ſes fleurs ſont très-pâles; ſes feuilles ſont preſque toutes un peu froncées ſur l'arête. La peau du fruit eſt toute blanche, excepté du côté du ſoleil, où elle eſt marbrée de très-peu de rouge vif. Sa chair eſt ferme & adhérente au noyau, comme celle de tous les pavies : ſon eau eſt aſſez abondante & très-vineuſe, lorſque le fruit eſt bien mûr; ce qui le fait eſtimer de ceux qui ne haïſſent pas les fruits fermes. Il eſt très-bon confit, tant au ſucre qu'au vinaigre : il mûrit au commencement de ſeptembre.

Pêche-Malte. Ce *pêcher* eſt aſſez vigoureux & fécond; la moëlle des bourgeons eſt un peu brune : ſes feuilles ſont dentelées plus profondément que celles de la madelaine blanche, & moins que celles de la madelaine rouge. La peau du fruit prend du côté du ſoleil un rouge ordinairement marbré de rouge plus foncé : ſa chair eſt blanche & fine, ſon eau un peu muſquée & très-agréable. Le temps de ſa maturité eſt un peu après la madelaine rouge.

Véritable pourprée hâtive à grandes fleurs. Ce *pêcher* eſt vigoureux & fertile; ſes bourgeons ſont forts & médiocrement longs; ſes feuilles ſont terminées en pointes très-aiguës; ſes fleurs ſont d'un rouge aſſez vif, & s'ouvrent bien. Le fruit eſt gros, & diviſé par une rainure large, ſuivant ſa hauteur. La peau eſt couverte d'un duvet épais, elle eſt d'un beau rouge foncé du côté du ſoleil; l'autre côté eſt tiqueté de très-petits points d'un rouge vif. La chair eſt fine & très-fondante; l'eau eſt abondante, excellente &

très-fine. Cette belle pêche, qui peut être regardée comme une des meilleures, mûrit dans le commencement d'août, ordinairement avant la madelaine blanche.

Pourprée tardive. Ce *pêcher* eſt vigoureux; les bourgeons ſont gros; les feuilles ſont grandes, dentelées très-légérement, froncées ſur l'arête, pliées & contournées en différens ſens : les fleurs ſont très-petites; le fruit eſt rond & gros : la gouttiere eſt un peu marquée; la peau eſt teinte d'un rouge vif & foncé du côté du ſoleil; le côté de l'ombre eſt de couleur jaune-paille : la chair eſt ſucculente, très-rouge près du noyau; l'eau eſt douce & d'un goût relevé : ſa maturité eſt au commencement d'octobre. Merlet l'a confondu avec la mignonne.

Mignonne. Groſſe mignonne. Veloutée de Merlet. L'arbre eſt vigoureux, donne beaucoup de fruits, & pouſſe aſſez de bois : ſes bourgeons ſont minces & fort rouges du côté du ſoleil; ſes feuilles ſont grandes, d'un vert foncé, dentelées finement & légérement : les fleurs ſont grandes, d'un rouge vif; ſon fruit eſt gros, bien rond, diviſé par une gouttiere profonde, ayant ſouvent un de ſes bords plus relevé que l'autre. La queue eſt ſi courte & ſi enfoncée dans une cavité large & profonde, que la branche fait impreſſion ſur le fruit. La peau eſt fine & comme ſatinée; elle eſt d'un rouge-brun foncé du côté du ſoleil; du côté de l'ombre, elle eſt d'un vert clair tirant ſur le jaune. Cette pêche eſt fort bonne : elle mûrit un peu plus tard que la madelaine.

Pourprée hâtive vineuſe. L'arbre eſt aſſez vigoureux & très-fertile, il n'eſt pas délicat ſur l'expoſition : les bourgeons ſont longs, plians & menus, d'un rouge foncé du côté du ſoleil : les fleurs ſont grandes & d'un rouge vif; les feuilles, d'un vert foncé, ſont plus grandes que celles de la groſſe mignonne : le fruit eſt d'une belle groſſeur, rond, un peu applati par le bout, & diviſé en deux par une gouttiere profonde : l'eau eſt d'un rouge très-foncé, même aux endroits qui ne ſont pas frappés du ſoleil; la chair eſt fine, & n'eſt jamais pâteuſe; l'eau eſt abondante, vineuſe, quelquefois aigrelette, ſur-tout dans les terrains froids.

Bourdin. Bourdine. Narbonne. Ce pêcher eſt grand & vigoureux, il ſe met aiſément à fruit; il en porte quelquefois trop, & alors il faut en retrancher une partie : il réuſſit très-bien en plein vent, où il donne du fruit plus petit, mais plutôt & plus excellent qu'en eſpalier : ſes feuilles ſont très-grandes, unies & d'un beau vert; ſes fleurs ſont petites, couleur de chair, bordées de carmin. Son fruit eſt preſque rond, diviſé par une gouttiere très-large & aſſez profonde, ſouvent bordée d'une levre plus relevée que l'autre bord; le côté oppoſé à la gouttiere eſt applati ou enfoncé : ſa peau eſt colorée d'un beau rouge foncé : ſa chair eſt fine & fondante; ſon eau eſt vineuſe & d'un goût excellent : la maturité de cette belle & bonne pêche eſt vers la mi-ſeptembre.

Chevreuſe hâtive. Ce *pêcher* eſt très-vigoureux & donne beaucoup de fruits : ſes feuilles ſont grandes & ſe plient en gouttiere; ſes fleurs ſont petites; ſon fruit eſt d'une belle groſſeur, un peu alongé, diviſé par une gouttiere très-ſenſible, bordée de deux levres, dont l'une eſt plus relevée que l'autre; il eſt ſouvent parſemé de petites boſſes, ſur-tout vers la queue, & il eſt terminé par un mamelon pointu, ordinairement aſſez petit : ſa peau du côté du ſoleil a un coloris rouge, vif & agréable : ſa chair eſt blanche, fine, très-fondante : ſon eau eſt douce, ſucrée & de fort bon goût.

Pêche d'Italie. C'eſt une variété de la chevreuſe hâtive; l'arbre eſt très-vigoureux, on ne connoît aucun *pêcher* qui pouſſe des bourgeons auſſi longs & auſſi forts : le fruit eſt plus tardif que le précédent.

Belle chevreuſe. L'arbre reſſemble en tout à celui de la chevreuſe hâtive; le fruit eſt alongé; la gouttiere n'eſt très-ſenſible que vers les extrémités, ſur-tout à la tête, où l'on apperçoit une fente & un mamelon pointu. La cavité au fond de laquelle s'attache la queue, eſt preſque toujours bordée de quelques boſſes; il eſt aſſez ordinaire d'en appercevoir quelques-unes répandues ſur le fruit : lorſque cette pêche eſt bien mûre, ſa peau eſt jaune preſque par-tout, excepté du côté du ſoleil où elle prend un rouge clair & brillant : ſa chair n'eſt ordinairement ni très-fondante, ni très-délicate : ſon eau eſt ſucrée & aſſez agréable : cette pêche mûrit

avec la mignonne vers le commencement de ſeptembre.

Véritable chanceliere à grande fleur. Ce *pêcher* reſſemble beaucoup à celui de la chevreuſe. Ses fleurs ſont grandes : ſon fruit eſt d'une belle groſſeur, un peu moins alongé que la chevreuſe : il eſt diviſé en deux hémiſpheres inégaux, par une rainure qui n'a de profondeur que près de la queue ; à la tête on voit un très-petit mamelon ; le côté oppoſé à la rainure eſt applati ; ſa peau eſt d'un beau rouge du côté du ſoleil ; ſon eau eſt ſucrée & excellente : elle mûrit au commencement de ſeptembre, après la belle chevreuſe. Ces deux pêches ne ſe diſtinguent que par la fleur & le temps de la maturité du fruit. Dans pluſieurs jardins, on trouve pour la chanceliere une variété de la chevreuſe qui a la fleur petite, & le fruit un peu plus rond & moins hâtif.

Chevreuſe tardive, pourprée. L'arbre eſt vigoureux & charge beaucoup : ce qui oblige d'éclaircir le fruit afin qu'il devienne plus beau : ſes bourgeons ſont rouges du côté du ſoleil ; ſes fleurs ſont petites, de couleur rouge-brun. Le fruit eſt un peu alongé, d'une bonne groſſeur ; ſa peau eſt un peu verdâtre du côté du mur, & d'un très-beau rouge du côté du ſoleil ; ſon eau eſt excellente : cette pêche mûrit à la fin de ſeptembre. Il y a des chevreuſes très-tardives qui méritent peu d'être cultivées, parce qu'elles mûriſſent rarement. Les chevreuſes demandent d'excellens terrains & de bonnes expoſitions ; elles dégénerent lorſqu'elles ſe trouvent plantées moins avantageuſement.

Pêche-ceriſe. L'arbre a le même port que le *pêcher* de petite mignonne ; il fructifie aſſez bien ; les fleurs ſont petites & d'un rouge pâle : le fruit eſt petit, bien arrondi & terminé par un mamelon qui eſt ordinairement aſſez gros, long & pointu : la peau eſt liſſe, fine, brillante, d'une belle couleur de ceriſe du côté du ſoleil, & blanche comme de la cire du côté oppoſé. Ces couleurs, qui ſont comparables à celles de la pomme d'api, rendent ce petit fruit très-agréable à la vue ; la chair eſt aſſez fine & fondante ; l'eau eſt d'un aſſez bon goût dans les terrains ſecs & aux bonnes expoſitions. Cette pêche mûrit vers le commencement de ſeptembre.

Petite violette hâtive. Ce *pêcher* eſt un bel arbre, paſſablement vigoureux, qui donne aſſez de bois & beaucoup de fruits, même en buiſſons ; ſes fleurs ſont très-petites, de couleur rouge-brun : ſes feuilles ſont liſſes, alongées & d'un beau vert : ſes bourgeons ſont rouges du côté du ſoleil. Son fruit eſt à-peu-près de la groſſeur de la double de Troyes, preſque rond, & un peu applati ſur les côtés : la gouttiere eſt peu profonde, & terminée par un mamelon aſſez petit : la peau eſt liſſe, ſans duvet, d'un rouge violet du côté du ſoleil, & d'un blanc jaunâtre ſous les feuilles ; ſa chair eſt fine, aſſez fondante ; ſon eau eſt ſucrée, vineuſe & très-parfumée ; ce qui fait mettre la petite violette au nombre des meilleures pêches : elle mûrit au commencement de ſeptembre. Pour la manger bonne, il faut la laiſſer ſur l'arbre, juſqu'à ce qu'elle commence à ſe faner près de la queue. La *violette d'Angervilliers*, qu'on vante avec raiſon, eſt la même, ou une petite violette qui n'en differe que parce qu'elle eſt un peu plus hâtive.

Groſſe violette hâtive. L'arbre reſſemble au précédent & donne beaucoup de fruits, même en plein vent : ſa fleur eſt très-petite ; ſon fruit eſt une fois plus gros que la petite violette ; ſa chair eſt moins vineuſe : il mûrit un peu après. Les moins gros ſont les meilleurs.

Violette tardive. Violette marbrée. Violette panachée. Ce *pêcher* eſt vigoureux & fertile : ſes bourgeons ſont d'un rouge très-foncé du côté du ſoleil : les feuilles ſont grandes, & froncées près de l'arête : les fleurs ſont très-petites, de couleur rouge-pâle : le fruit eſt de moyenne groſſeur, très-reſſemblant à la groſſe violette hâtive, mais plus alongé & ſouvent comme anguleux. A la tête, on remarque un petit enfoncement, au milieu duquel on apperçoit ordinairement un point blanc, duquel ſort le ſtyle deſſéché du piſtil, comme un poil noir aſſez long : la peau eſt liſſe, violette, marquée de petites taches rouges du côté du ſoleil : l'eau eſt très-vineuſe, lorſque les automnes ſont chauds & ſecs ; mais lorſqu'ils ſont froids, cette pêche ne mûrit point. Il faut planter ce *pêcher* à l'expoſition la plus chaude & découvrir les fruits ;

ils mûriſſent un peu avant la mi-octobre.

Brugnon violet muſqué. Ce *pêcher* eſt vigoureux, pouſſe beaucoup de bois & produit abondamment : ſes bourgeons ſon gros, longs, rouges du côté du ſoleil ; ſes feuilles ſont dentelées très-finement ; ſes fleurs ſont grandes & belles, & d'un rouge pâle : quelquefois cet arbre eſt à petites fleurs ; ſont fruit reſſemble à la groſſe violette hâtive ; il eſt un peu moins gros & preſque rond : la peau eſt d'un beau rouge violet du côté du ſoleil : les bords de cette couleur ſont marquetés de gros points blanchâtres : la chair n'eſt point ſeche, quoique ferme : ſon eau eſt d'un goût excellent, vineuſe, muſquée & ſucrée. Ce brugnon mûrit à la fin de ſeptembre. Il faut planter l'arbre à la meilleure expoſition, ne cueillir le fruit que lorſqu'il commence à ſe faner, & même lui laiſſer faire ſon eau quelque temps dans la fruiterie.

Jaune liſſe. Liſſée jaune. L'arbre eſt vigoureux & reſſemble au *pêcher* de petite violette hâtive ; les bourgeons ſont longs & jaunâtres ; les feuilles jauniſſent en automne ; les fleurs ſont de grandeur moyenne ; le fruit eſt rond, moins gros que la groſſe violette, quelquefois un peu applati. La peau eſt jaune, liſſe, ſans duvet, un peu fouettée de rouge du côté du ſoleil. La chair eſt jaune & ferme. Lorſque les automnes ſont chauds, l'eau eſt ſucrée, très-agréable, & prend un petit goût d'abricot : ce fruit mûrit à la mi-octobre. On peut le conſerver une quinzaine de jours dans la fruiterie, où il acquiert ſa parfaite maturité, de ſorte qu'on en mange juſqu'au commencement de novembre.

Belle-garde. Galande. Ce *pêcher* eſt un bel arbre, ſur-tout dans les bonnes terres : ſes bourgeons ſont gros, rouges du côté du ſoleil ; ſes fleurs ſont très-petites & pâles ; ſon fruit eſt gros, rond, reſſemblant beaucoup à l'admirable ; la gouttiere eſt très-peu marquée ; ſa peau eſt preſque par-tout teinte d'un rouge pourpre, qui tire ſur le noir du côté du ſoleil ; ſa chair eſt ferme, cependant fine & pleine d'une eau ſucrée & de fort bon goût Cette pêche mûrit à la fin d'août, après les mignonnes & la madelaine rouge. La belle-garde de Merlet eſt une perſique très-différente de notre belle-garde.

Admirable. L'arbre, grand, fort, vigoureux, produit beaucoup de bois & de fruits : ſes bourgeons ſont gros, ſes feuilles grandes & longues ; ſes fleurs ſont petites & pâles ; ſont fruit eſt très-gros, ayant trente lignes de diametre : ſa peau eſt teinte de rouge vif du côté du ſoleil ; ailleurs elle eſt couleur de paille : cette pêche mûrit à la fin de ſeptembre. Sa beauté & ſes excellentes qualités lui ont mérité ſon nom. Cette pêche n'eſt pas ſujette à devenir pâteuſe, & elle réuſſit aſſez aux médiocres expoſitions : mais elle eſt digne des meilleures Cet arbre exige plus d'attention qu'un autre à la taille, parce que ſouvent il a des branches languiſſantes, & qu'il en perd ſubitement de fort groſſes, étant très-ſujettes à la cloque.

Admirable jaune abricotée. Pêche d'abricot. Groſſe pêche jaune tardive. Ce *pêcher* reſſemble à l'admirable par ſon port. Il donne aſſez de fruits ; ſes bourgeons ſont d'un vert plus jaune ; ſes feuilles jauniſſent en automne, & même rougiſſent par la pointe ; ſa fleur eſt grande & belle ; quelquefois on trouve ce *pêcher* à petites fleurs, comme l'admirable : ſon fruit eſt gros, rond, applati : ſa peau eſt jaune, couverte d'un duvet fin, elle prend un peu de rouge du côté du ſoleil ; ſa chair eſt jaune, elle eſt ferme, quelquefois un peu ſeche, & même pâteuſe, quand les automnes ſont froids : ſon eau eſt agréable, & relevée d'un petit parfum d'abricot dans les automnes chauds. Cette *pêche* mûrit vers la mi-octobre ; les fruits qui reſtent les derniers ſur l'arbre ſont les meilleurs. L'admirable jaune s'éleve bien de noyau & en plein vent, où ſon fruit eſt meilleur & plus coloré, mais conſidérablement moins gros. Il y a une variété de cette pêche qui donne des fruits plus gros.

Pavie jaune. C'eſt un fort bon fruit, que M. Duhamel du Monceau a rapporté de Provence, qui devient quelquefois plus gros que le pavie de Pomponne, & mûrit auſſi facilement dans notre climat.

Teton de Vénus. Ce *pêcher* eſt très-reſſemblant à l'admirable jaune : la fleur eſt petite, couleur de roſe, bordée de carmin.

Quelques-unes de ſes feuilles ſe froncent près de l'arête : ſon fruit eſt moins rond que le précédent, quelquefois il eſt beaucoup plus gros ; la gouttiere eſt peu profonde, & terminée par un petit enfoncement à la tête du fruit, où il ſe trouve ordinairement un mamelon ; cependant quelquefois il n'y a dans les gros fruits ni gouttiere, ni mamelon : la peau eſt couverte de duvet fin, elle ne prend pas beaucoup de couleur du côté du ſoleil ; tout ce qui eſt à l'ombre eſt de couleur de paille : la chair eſt fine & fondante ; l'eau a un parfum très-fin & très-agréable ; ce fruit ſe mange à la fin de ſeptembre.

Royale. Ce *pêcher* reſſemble à l'admirable, par ſa vigueur, ſa fertilité, la force de ſes bourgeons & la beauté du feuillage ; la fleur eſt petite, de couleur de chair, bordée de carmin : ſon fruit tient de l'admirable & du teton de Vénus ; il eſt un peu applati d'un côté : à la tête, on remarque deux petits enfoncemens aux côtés d'un mamelon aſſez gros : cette *pêche* eſt ſouvent relevée de boſſes du côté du ſoleil ; la peau eſt lavée de rouge clair, chargée de rouge plus foncé ; du côté de l'ombre, elle eſt preſque verte : la chair eſt blanche, excepté près du noyau où elle eſt plus rouge que l'admirable : l'eau eſt ſucrée, relevée & agréable. Ce fruit mûrit à la fin de ſeptembre.

Belle de Vitry. Admirable tardive. L'arbre eſt vigoureux & fertile ; les bourgeons ſont forts ; les feuilles ſont grandes, quelquefois dentelées aſſez profondément ; la fleur eſt petite, de couleur rouge-brun ; le fruit eſt gros & plus rond que la nivette ; la gouttiere eſt large & peu profonde ; le côté oppoſé eſt un peu applati ; la tête eſt ſouvent terminée par un petit mamelon pointu : on remarque quelquefois ſur ce fruit de petites verrues, la peau eſt adhérente à la chair, elle eſt verdâtre ; le côté expoſé au ſoleil, eſt lavé de rouge clair, marbré d'un rouge plus foncé ; le duvet eſt blanc, long & ſe détache aiſément ; la chair eſt ferme, fine, ſucculente, & jaunit en mûriſſant ; l'eau eſt d'un goût relevé & fort agréable : cette pêche mûrit vers la fin de ſeptembre. Pour être bonne, il faut qu'elle ſoit bien mûre, & qu'elle ait paſſé quelques jours dans la fruiterie.

Pavie rouge de Pomponne. Pavie monſtrueux. Pavie camu. Cet arbre eſt très-vigoureux ; ſes bourgeons ſont forts & longs ; ſa feuille eſt grande, dentelée très-finement & légérement ; les fleurs ſont grandes, elles ne s'ouvrent pas bien, leurs pétales étant très-creuſés en cuilleron ; ſon fruit eſt rond, d'une groſſeur extraordinaire, ayant ſouvent quatorze pouces de circonférence ; ſa peau eſt d'une belle couleur rouge du côté du ſoleil. Quand l'automne eſt chaud & ſec, ce fruit eſt fort bon ; il mûrit au commencement d'octobre : il reſte long-temps ſur l'arbre, où il fait un très-bel effet. On a un autre pavie rouge qui differe ſi peu du précédent, qu'à peine peut-on le regarder comme une variété : il mûrit un peu plutôt, & n'eſt pas ſi gros.

Teindou. Tein doux. L'arbre eſt vigoureux, les bourgeons ſont gros & preſque verts ; les feuilles ſont grandes, & ne ſont point, ou que fort peu dentelées ; les fleurs ſont de moyenne grandeur ; les fruits ſont gros & aſſez ronds ; ils ſont partagés en deux hémiſpheres, un peu inégaux, par une gouttiere qui s'étend preſque également ſur les deux côtés ; à peine eſt-elle ſenſible ſur la partie la plus renflée ; mais elle eſt aſſez profonde vers la queue, qui eſt ſi courte, que la branche fait impreſſion ſur le fruit, & vers la tête, où elle ſe termine par deux petits enfoncemens, entre leſquels il y a ordinairement, au lieu d'un mamelon, une élévation large d'environ une ligne, qui communique & s'étend aux deux hémiſpheres ; la peau prend un rouge tendre du côté du ſoleil ; la chair eſt blanche ; l'eau eſt ſucrée & d'un goût très-délicat. Cette pêche mûrit vers la fin de ſeptembre.

Nivette. Veloutée. Cet arbre eſt aſſez vigoureux, donne beaucoup de fruits ; ſes bourgeons ſon gros, peu rouges, même du côté du ſoleil ; ſes feuilles ſont grandes & liſſes ; ſes fleurs ſont petites, de couleur rouge foncée ; ſon fruit eſt gros, arrondi, un peu longuet ; la gouttiere eſt large & peu profonde ; la tête eſt quelquefois terminée par un petit mamelon pointu, placé au milieu d'une petite cavité peu profonde ; la peau eſt adhérente à la chair, à moins que le fruit ne ſoit très-mûr ; elle eſt

verdâtre & jaunit lors de la maturité ; le côté du ſoleil eſt comme lavé d'un rouge foible, chargé de taches d'un rouge plus foncé ; elle eſt toute couverte d'un duvet fin & blanc, qui la fait paroître ſatinée ; la peau eſt ſi adhérente à la queue, qu'en cueillant le fruit il en reſte ſouvent un peu attaché après : la chair eſt ferme, ſucculente, d'un blanc tirant ſur le verd ; l'eau eſt ſucrée & relevée, quelquefois un peu âcre : cette pêche mûrit à la fin de ſeptembre. Pour être bonne, il faut qu'elle ſoit bien mûre, & qu'elle ait paſſé quelques jours dans la fruiterie.

Perſique. L'arbre eſt beau, vigoureux, & donne beaucoup de fruits, même en plein vent ; les feuilles ſont larges, très-longues, un peu foncées ſur l'arête, & relevées en boſſes ; les fleurs ſont petites & d'un rouge pâle ; le fruit eſt allongé & reſſemble à la chevreuſe ; mais il eſt plus gros, il eſt comme anguleux & parſemé de petites boſſes ; à la queue il y en a une plus remarquable, qui reſſemble à une excreſcence ; la peau eſt d'un beau rouge du côté du ſoleil ; la chair eſt ferme, blanche, ſucculente ; l'eau eſt d'un goût relevé, fin, très-agréable ; le noyau reproduit l'eſpece ſans dégénérer : cette pêche mûrit en octobre & novembre : quoique la plus tardive des bonnes pêches, elle eſt excellente ; la plupart des jardiniers la confondent avec la nivette.

Pêche de Pau. Cette pêche eſt groſſe, arrondie & terminée par un gros mamelon fort ſaillant ; la chair eſt fondante, lorſque le fruit peut mûrir parfaitement ; l'eau eſt relevée & aſſez agréable : cette pêche eſt ſi tardive, qu'elle ne peut réuſſir que dans les automnes chauds & ſecs, & aux meilleures expoſitions que pluſieurs pêches excellentes méritent mieux.

Sanguinole. Betterave. Druſelle. L'arbre eſt aſſez fertile ; les bourgeons ſont menus & d'un rouge foncé du côté du ſoleil ; les feuilles rougiſſent en automne ; les fleurs ſont grandes & de couleur de roſe ; le fruit eſt aſſez rond & petit ; toute la chair eſt rouge & un peu ſeche ; l'eau eſt âcre & amere, à moins que l'automne ne ſoit chaud : cette pêche eſt excellente en compote, & elle mûrit après la mi-octobre.

La *cardinale* eſt à-peu-près la même eſpece de pêche ; mais elle eſt beaucoup plus groſſe, meilleure & moins chargée de duvet.

Ces eſpeces ne ſont pas toutes ſur le catalogue des RR. PP. Chartreux de Paris ; en revanche, il s'y en trouve d'autres qui ne ſont pas dans le *Traité des arbres fruitiers*. Dans le nombre de celles-ci, il y en a peut-être qui ne different que par les noms ; c'eſt ce que nous ne pouvons aſſurer : les voici.

La *cardinale de Furſtemberg.* Elle eſt rouge en dedans, & l'arbre porte de petites fleurs. N'eſt-ce pas une des pêches rouges de M. Duhamel du Monceau ?

La *vineuſe de Fromentin* eſt très-groſſe, d'un rouge-brun, plus longue que ronde : elle fleurit à grandes fleurs ; ſes feuilles ne ſont pas ſujettes au mauvais vent.

La *tranſparente ronde.* Elle eſt rouge d'un côté, & a la chair ferme & très-délicate ; elle fleurit à grandes fleurs.

L'*incomparable en beauté* eſt très-groſſe & ferme ; ſon eau eſt vineuſe : elle fleurit à grandes fleurs ; elle s'éleve de noyau.

La *belle Beauce*, excellente pêche (dit le *Catalogue raiſonné des Chartreux*) ; elle eſt d'un beau rouge éclatant, & fleurit à grandes fleurs.

La *belle Tillemont* eſt une excellente pêche (dit le même *Catalogue*) ; elle fleurit à petites fleurs.

La *Monfrin* eſt une pêche liſſe, jaune en dedans ; ſa chair eſt ferme, a peu d'eau & eſt très-ſucrée ; elle fleurit à petites fleurs.

On trouve encore ſur le même *Catalogue* le *pavie de Nevington* & la *madelaine tardive* à petites fleurs.

Premier principe de la taille du pêcher.

» Le *pêcher*, dit M. Duhamel du Mon-
» ceau, ſe livrant à une ardeur exceſſive
» de croître & de s'acquitter envers le
» cultivateur, épuiſe ſes forces naiſſantes
» par une fécondité prématurée, & ſe pré-
» pare à une ruine prochaine, en ſe ſurchar-
» geant d'un grand nombre de branches,
» auxquelles il ne peut fournir une nour-
» riture ſuffiſante ; auſſi eſt-il ſouvent obli-
» gé d'en abandonner une partie, qui périt
» par la diſette, & lui-même, outrant

toujours

» toujours ſes efforts, ſuccombe en peu » d'années : il faut donc employer quelque moyen propre à le contenir ſans » le décourager ; tempérer ſon ardeur ſans » le détruire ; établir une juſte proportion » entre ſon travail & ſa vigueur, & l'entretenir dans cette activité modérée qui » nourrit ſes forces & lui prolonge la vie : » ce moyen eſt la taille.

Il ſuit de cette conſtitution ſinguliere du *pêcher*, que ſa taille doit différer de celle de tous les autres arbres fruitiers ; il n'eſt pas moins certain qu'elle doit être beaucoup plus difficile : auſſi un *pêcher* bien taillé, qui tapiſſe une grande étendue de mur, qui n'eſt nulle part dégarni, dont les branches ſont ſymmétriques & égales, dont les bourgeons ſont eſpacés avec régularité, dont les fruits prodigieux & peints des plus vives couleurs, ſemblent avoir été attachés avec la main ſans économie ni profuſion ; auſſi, dis-je, un tel arbre eſt le chef-d'œuvre du jardinage, ainſi que le plus riant des ſpectacles qu'offre la nature cultivée.

Mais quand on penſe que cette taille, qui demande en général tant de ſoins & d'intelligence, doit encore varier ſuivant l'eſpece du *pêcher*, ſon âge, ſa ſanté, ſon expoſition, *&c.* on commence ſeulement à ſentir combien elle doit être difficile.

Nous avons déja dit que nous avions pluſieurs méthodes, & que pas une encore ne pourroit peut-être s'étendre à tous les cas, à tous les ſols, à tous les climats (j'entends parler de ceux où le *pêcher* peut réuſſir) : nous avons indiqué les ouvrages François auxquels le lecteur peut avoir recours ; nous allons traduire en ſa faveur ce qu'en dit le fameux jardinier de Chelſea.

» La premiere intention (nous abrégeons) eſt d'étendre horizontalement les » premieres branches qu'a pouſſées un » *pêcher* nouvellement planté ; car l'important eſt de procurer d'abord à vos » arbres de bons membres, où la ſeve ſe » diſtribue également, & au moyen deſquels le bas de l'arbre puiſſe demeurer » toujours bien garni. On pourra toujours » tirer de ces branches dequoi garnir le » milieu, qui, moyennant cela, ſe trouvera » rempli de branches à fruit ; au lieu que, » dans la méthode ordinaire, il n'eſt occupé » que par de groſſes branches infertiles. La » ſeconde attention (importante ſur-tout » pour les premieres années) c'eſt de viſiter ſouvent vos *pêchers*, depuis le mois » de Mai juſqu'à ce que la ſeve ſe ralentiſſe, afin d'abattre avec la main tous » les tendres bourgeons qui ſortent en» devant, ou dans tel autre endroit de » l'arbre où ils ne peuvent demeurer ; & de » pincer les branches vigoureuſes, pour » procurer le développement des branches » ſecondes & moyennes, propres à garnir cet endroit de l'eſpalier : mais il faut » bien ſe garder de pincer les branches » moyennes là où il s'y en trouve ſuffiſamment ; il n'en naîtroit que des bran» ches foibles, qui ne donneroient que des » fruits mal conditionnés ; & il en réſulteroit la confuſion dans les rameaux, qui » eſt la plus grande faute qu'on puiſſe faire » dans la taille d'un arbre.

Il faut obſerver (nous traduiſons exactement) 1°. que chaque partie de l'arbre ſoit également fournie de bois à fruit ; 2°. que les branches ne ſoient pas trop proches les unes des autres : il faut ſe rappeller que tous ces arbres portent leurs fruits ſur le jeune bois, ou de la précédente année, ou tout au plus de celle d'auparavant ; paſſé cet âge, elles ne produiſent plus ; c'eſt pourquoi il faut raccourcir les branches de maniere à leur faire pouſſer annuellement de nouveaux bourgeons dans chaque partie de l'arbre ; ce à quoi l'on ne peut parvenir par la méthode ordinaire, où l'on néglige les arbres dans le temps préciſément qu'on peut le mieux les conduire ; ſavoir, en Avril, Mai & Juin : c'eſt alors qu'il faut, en pinçant, réprimer l'eſſor de certaines branches ; & par la même opération faite ſur les branches voiſines des vuides, procurer le développement des bourgeons capables de les remplir. Nés dans cette ſaiſon, ces bourgeons ont le temps de mûrir & de ſe fortifier ; au lieu que tous ceux qui ont pouſſé après la mi-Juin, demeurant herbacés & moëlleux, s'ils peuvent encore produire quelques fleurs, ſont trop foibles pour nourrir des fruits ; c'eſt pourquoi ceux qui ne viſitent leurs eſpaliers qu'en deux ſaiſons, & ne les déchargent qu'avant l'hiver & au milieu de l'été,

ne peuvent point les mettre en bon état, lorſque toutes les branches produites au printemps, reſtent ſur l'arbre juſqu'au milieu ou la fin de Juin (ce qui ſe pratique ordinairement): quelques-unes, entre les plus vigoureuſes, dérobent la plus grande partie de la nourriture aux moins fortes, leſquelles, lorſqu'on a retranché les premieres, demeurent trop affoiblies pour porter du fruit; ainſi, l'arbre lui-même s'épuiſe à alimenter des branches inutiles qu'il faut retrancher annuellement: c'eſt ainſi qu'un trop grand nombre d'eſpaliers de *pêchers* ſont conduits; voilà pourquoi l'on ſe plaint tant du vain luxe de leur végétation: en effet, par cette méthode, deux ou trois branches, en attirant la ſeve, deviennent, au détriment des autres, d'une vigueur auſſi grande que ſtérile; au lieu que ſi la ſeve avoit été également diſtribuée à un nombre ſymmétrique de branches, on n'auroit pu remarquer nulle part, dans l'étendue de l'arbre, une végétation irréguliere & trop vive; le remede eſt pire que le mal. Lorſqu'on retranche ſouvent ces branches gourmandes, on détruit entiérement les *pêchers* ou du moins on les rend ſi foibles, qu'ils ne ſont plus déſormais capables de produire.

Il eſt donc de la plus grande importance pour les eſpaliers, particuliérement pour les *pêchers*, de les viſiter deux ou trois fois en avril & en mai, pour ôter tous les jeunes bourgeons mal placés, & attacher tous ceux que l'on conſerve dans un ordre convenable, c'eſt-à-dire, de maniere que chacun puiſſe jouir de l'air & des rayons du ſoleil, qui leur ſont également néceſſaires pour les mûrir & les diſpoſer à porter l'année ſuivante. Lorſqu'on donne exactement ces ſoins aux *pêchers*, on n'eſt pas dans le cas de tant uſer de la ſerpette; on ne s'en ſert jamais qu'à leur grand dommage; car leurs branches boiteuſes ſont ordinairement tendres & moëlleuſes à un certain point, & lorſqu'elles ſont bleſſées, elles ne ſe guériſſent pas ſi aiſément que celles de la plupart des autres arbres. A l'égard de la diſtance qu'on doit mettre entre les branches en paliſſant, il faut qu'elle ſoit proportionnée à la groſſeur du fruit & à la grandeur des feuilles: on remarque que les arbres à grandes feuilles ont naturellement leurs branches plus eſpacées que ceux qui en portent de moindres; & il faut qu'un jardinier étudie la nature, puiſqu'il doit ſeulement l'aider dans ſes opérations, en attachant les branches contre les treillis: placez-les, autant qu'il ſera poſſible, à des diſtances égales, & ayez ſoin de n'en lier aucune verticalement.

Parlons maintenant de la taille proprement dite: elle ſe fait ordinairement en février & en mars (nous abrégerons quelquefois); mais, ſuivant notre opinion, on doit la faire en octobre, lorſque les feuilles commencent à tomber; les bleſſures ſeront guéries avant le froid, & il n'y aura pas à craindre que l'arbre en puiſſe ſouffrir: les branches étant alors miſes en proportion avec la force des racines, toute la ſeve montante ſera entiérement employée, au printemps, à nourrir les utiles parties des bourgeons qu'on a laiſſés; au lieu que s'ils ſont demeurés entiers juſqu'en Février, la ſeve étant dès-lors en mouvement dans ces bourgeons, comme l'atteſtent les boutons qu'on voit s'enfler, la plus grande partie de cette ſeve ſera déja portée à l'extrémité de ces bourgeons entiers, pour nourrir telles fleurs qui doivent être enſuite retranchées; c'eſt ce que vous pouvez alors obſerver aiſément, à l'inſpection des plus forts bourgeons: vous trouverez que les boutons du bout s'enflent plutôt que la plupart des boutons inférieurs: & cela doit être ainſi, puiſque n'y ayant alors que des feuilles pour retenir la ſeve dans les boutons d'en-bas, ceux d'en-haut l'attirent néceſſairement.

Mais quand il n'y auroit dans la taille d'automne qu'un avantage égal à celui de la taille du printemps, toujours ſeroit-elle préférable, en ce que le jardinier eſt alors bien moins occupé, & peut y donner plus de ſoins, & que cet ouvrage ayant été fait avant l'hiver, & les plates-bandes demeurant libres dès-lors, on peut les façonner & les enſemencer plutôt.

Lorſque vous taillez vos arbres, il faut avoir attention de couper au-deſſus d'un bouton à bois, aiſé à diſtinguer des boutons à fleurs qui ſont plus courts, plus ronds, plus enflés; car lorſque la partie des bourgeons que vous laiſſez n'a pas à ſon

bout un bouton à bois pour attirer la ſeve, elle meurt le plus ſouvent juſqu'au premier des boutons à bois inférieurs ; de ſorte que le fruit qui eſt né entre le bout & ce bouton inférieur, eſt perdu : un bouton à feuilles ne rempliroit qu'imparfaitement cette fonction. La longueur que vous devez laiſſer aux bourgeons, doit être proportionnée à la force de l'arbre : ſur un arbre vigoureux & ſain, vous pouvez donner dix pouces de taille & même plus ; ſur un arbre foible, il n'en faut que ſix : cette regle eſt cependant ſubordonnée à celle qui précede, c'eſt-à-dire, qu'il faut faire la taille plus longue ou plus courte que nous ne l'avons conſeillé dans deux cas oppoſés, lorſqu'on ne peut autrement terminer cette taille par un bouton à bois, ſi néceſſaire pour la proſpérité future de la branche. Il faut auſſi retrancher entiérement toutes les pouſſes foibles, quand même elles ſeroient chargées de pluſieurs boutons à fleurs ; car elles ne pourroient nourrir un fruit bien conditionné, & elles affoibliſſent les autres parties de l'arbre.

Rien n'a plus exercé l'induſtrie des curieux, que la découverte des moyens propres à garantir les fruits d'eſpeces délicates, des accidens qui les tuent dans leur fleur, ou quelque temps après leur naiſſance : on a imaginé des paillaſſons tendus en-devant des arbres, & des auvents placés au-deſſus pour arrêter les frimats ; mais ces abris ne ſe ſont pas toujours trouvés ſuffiſans ; d'où il faut conclure qu'il y a d'autres cauſes de la ſoudaine mort des embryons & des jeunes fruits, que celles qui viennent du dehors.

1°. Un arbre trop ſurchargé de branches foibles mal mûries & confuſes, paroît au printemps tout couvert de fleurs, & fait concevoir aux moins expérimentés les plus grandes eſpérances ; cependant la ſeve s'épuiſe à nourrir toutes ces fleurs, & l'on voit des bourgeons ſe deſſécher tout-à-coup : on croit qu'ils ont été frappés de la gelée ou d'un mauvais vent, tandis que cet accident a été néceſſairement cauſé par une mauvaiſe taille ; on y pare en ſe conformant exactement à la nôtre.

2°. Lorſqu'un arbre a été trop enterré, ſur-tout dans les terrains froids & humides, la ſeve contenue dans les branches ſe met en mouvement dès les premiers beaux jours ; mais elle s'épuiſe à nourrir les fleurs, & ſe diſſipe par la tranſpiration des écorces, tandis que le ſoleil n'ayant pas encore pénétré juſqu'aux racines, elles n'ont pu mettre leur activité en balance avec celle des branches ; & pour tout dire, n'ont pas encore puiſé dans la terre une nouvelle nourriture capable d'alimenter l'arbre & de réparer ſes pertes ; faute de quoi, l'on voit dans cet intervalle mourir ſubitement les bourgeons & les jeunes fruits : ſi les arbres ſont jeunes, il faut les arracher pour les replanter plus haut ; s'ils ſont trop âgés, on eſt contraint de les ſacrifier & de recommencer la plantation, avec l'attention de rapporter des terres nouvelles & convenables, & d'élever ces terres au-deſſus du niveau des allées.

3°. On fait quelquefois des tranchées dans le gravois ou le tuf dans leſquels on rapporte de la terre, pour y planter les *pêchers* : lorſque leurs racines ont atteint aux bords de ces excavations, il faut que l'arbre languiſſe : il n'y a pas d'autre remede que d'élargir ces tranchées, pour y ajouter de nouvelle terre ; mais, quoi qu'on faſſe, des arbres ainſi plantés ne ſont point de longue durée.

Lorſque l'infertilité des *pêchers* n'eſt occaſionée par aucune de ces cauſes, & qu'on ne peut s'en prendre qu'à l'inclémence du printemps, il eſt bon de les abriter avec des paillaſſons (de toile ou de la paille de pois) ; mais il faut avoir grande attention de ne pas ſerrer ces couvertures trop près de l'arbre, d'y laiſſer jouer l'air, & de ne pas en continuer l'uſage plus long-temps qu'il n'eſt abſolument néceſſaire : ſur-tout de ne les ôter tout-à-fait qu'après les avoir auparavant levées ou écartées chaque jour plus long-temps, afin que procédant ainſi par degrés, les arbres ne ſoient pas ſurpris par l'impreſſion de l'air libre, auquel il ſeroit très-dangereux de les expoſer tout-à-coup : que ſi l'on ne veut pas s'aſtreindre à ces ſoins, il vaut infiniment mieux s'en remettre à la ſaiſon ; elle n'eſt jamais ſi rigoureuſe, qu'elle ne laiſſe une ſuffiſante quantité de pêches ſur des arbres bien conduits & bien expoſés.

Une précaution qui n'a point ces inconvéniens, & dont on s'eſt toujours bien trouvé, c'eſt d'attacher au-deſſus de vos arbres, deux planches de ſapin amincies par un des bords, & jointes enſemble, en forme d'auvent, pour le parer de l'humidité & du froid qui vient d'en-haut. Lorſque le fruit eſt bien noué, il faut les ôter, afin de laiſſer les feuilles & les branches jouir des pluies & des roſées.

Lorſque la muraille étant fort longue peut être enfilée par les vents, il eſt très-bon de les rompre, en élevant tranſverſalement de quarante piés en quarante piés, des haies de roſeaux avancées de dix piés.

Une fois que les fruits nouvellement noués ont pris la groſſeur d'une petite noix, il faut les éclaircir, ne les laiſſant qu'à cinq ou ſix pouces au moins les uns des autres, & n'en conſervant qu'un ſeul d'entre ceux qui ſont grouppés en bouquet. Le plus gros *pêcher* ne doit nourrir que ſoixante pêches; trente-ſix ou quarante-huit, ſont tout ce qu'un arbre moyen en peut porter ſans ſe fatiguer: cet utile ſacrifice rend le fruit plus beau & meilleur; & ce qui n'eſt pas un petit avantage, les arbres, par ce ſoulagement annuel, demeurent plus vigoureux & vivent plus long-temps.

Quand le printemps eſt chaud & ſec, il eſt très-eſſentiel de creuſer la terre en baſſin d'environ ſix piés de diametre au pié de chaque *pêcher*, & de couvrir de litiere la terre du fond de ce baſſin une fois la ſemaine, ou une fois chaque quinzaine, ſuivant le beſoin: vous verſerez dans ce creux huit ou dix gallons, c'eſt-à-dire vingt ou vingt-quatre pots d'eau; vous jetez la même quantité, ou même une plus grande quantité d'eau, au moyen d'un pomme d'arroſoir troué à petits trous, en forme de pluie ſur toute l'étendue de l'arbre; cette fraîcheur nourriſſante empêchera le jeune fruit de tomber: ce ſecours continué juſqu'à ce qu'il ait fini de croître, le rendra plus gros, plus beau & beaucoup meilleur: ce ſoin eſt de tous celui que doivent le moins négliger ceux qui veulent manger d'excellens fruits, & je ne ſaurois trop en recommander l'uſage; mais il faut le diſcontinuer dès que le fruit ne groſſit plus: alors il n'a plus beſoin que de chaleur.

Miller aſſure qu'un *pêcher* greffé ſur des ſujets convenables, peut vivre plus de cinquante ans, & ſelon lui, les pêches de ces vieux arbres ont une qualité ſupérieure: une des raiſons qu'il donne de la courte durée de la plupart des *pêchers* eſt, qu'ils ſont greffés ſur l'amandier, dont la vie, dans ſon opinion, eſt très-bornée; en cela ſon avis differe étrangement de celui de M. Duhamel du Monceau: cet Académicien prétend que les meilleurs pruniers ſont de mauvais ſujets pour le *pêcher*; que l'amandier leur eſt bien préférable, & que l'abricotier convient ſinguliérement à quelques *pêchers* délicats; il ajoute que le *pêcher* de noyau, ſi l'on en pouvoit trouver une eſpece qui ne fût pas ſujette à la gomme, ſeroit peut-être le meilleur ſujet qu'on pût employer. Il paſſe pour certain, en France, que les *pêchers* ſur prunier doivent être préférés dans les terres fortes un peu humides & ſuperficielles, & que ceux ſur amandier ſont meilleurs dans les terres légeres & profondes. M. Duhamel du Monceau aſſure que ces derniers réuſſiſſent dans toutes ſortes de terres, pourvu qu'elles aient du fond. Les deux eſpeces de pruniers auxquelles on confie en France la greffe des *pêchers* cultivés, ſont, ſuivant leurs eſpeces, la *ceriſette* & le *ſaint-julien joré*; mais faute d'une exacte deſcription de ces ſauvageons, on ne les peut diſtinguer dans les provinces; ou, s'ils ſont connus, c'eſt ſous d'autres noms: il en eſt de même de ceux que Miller appelle *muſcle white pearplum*.

Malgré tout le reſpect que nous avons pour Miller, nous ne pouvons que le blâmer de la ſortie qu'il fait ſur nos jardiniers, & par extenſion ſur les François en général. Il prétend que les jardiniers Anglois ont ſur nous l'avantage d'un ſiecle d'expérience de plus dans leur art; que leur doctrine même ſur la culture du *pêcher*, doit être préférée à la nôtre; cette prétention peut être juſte à l'égard de certaines parties du jardinage; mais c'eſt une ſuprême injuſtice de vouloir nous diſputer l'ancienneté à l'égard de la culture du *pêcher*, dont toutes les excellentes eſpeces créées en France, ont même conſervé en Angleterre leurs noms françois, qui atteſtent leur origine. On ſait à quelle perfection les habitans de Mon-

treuil ont pouſſé la taille du *pêcher*, qu'ils cultivent depuis ſi long-temps; perſonne n'ignore qu'ils cueillent ſur leurs arbres les plus belles & les meilleures pêches du monde. Nous rapporterons cependant les doutes de M. Duhamel du Monceau ſur la méthode qui leur eſt propre, & qu'on ne pourroit peut-être pas employer par-tout avec un égal ſuccès.

» Les habitans de Montreuil, dit M. » Duhamel du Monceau, retranchent toutes les branches foibles, & même ils » n'en conſervent de moyennes qu'au défaut de fortes; c'eſt ſur celles-ci qu'ils » taillent par préférence: ils déchargent » beaucoup leurs arbres, & allongent leur » taille ſur les fortes branches, juſqu'à » trois piés ou trois piés & demi, & ſouvent ils taillent pour fruit une partie de » petites branches ſortie de ces fortes » branches: comme ils ſe propoſent, avec » raiſon, d'avoir de beaux fruits, cette méthode de ne tailler que ſur les branches » vigoureuſes & capables de les bien nourrir, eſt propre à bien remplir leur objet; » mais leurs arbres, malgré leur attention » à les ouvrir, ſe dégarniſſent bientôt par » le bas. De jeunes *pêchers* plantés entre » les vieux, couvrent en peu de temps » le vuide que ceux-ci laiſſent ſur l'eſpalier, & réparent leur défaut; mais on » ſait combien il eſt rare de trouver un » terrain ſemblable à celui de Montreuil, & » des cultivateurs auſſi intelligens & auſſi » expérimentés: au reſte, leur pratique n'eſt » pas abſolument uniforme; elle varie ſuivant les vues des particuliers, dont les » uns ne s'occupent que du produit de leurs » arbres, & d'autres étendent leur attention ſur leur forme & leur durée.

Il eſt aiſé de ſentir que la qualité du ſol décidant de la végétation des arbres, doit régler leur taille. Une terre douce, meuble, ſubſtancieuſe, profonde, qui ne peche ni par excès ni par défaut d'humidité, eſt celle qui convient le mieux au *pêcher*; mais lorſqu'on n'eſt pas aſſez heureux pour avoir de ſemblables terroirs à ſa diſpoſition, ne doit-on pas tenter de ſe les procurer artificiellement? c'eſt ſur quoi nos Jardiniers Auteurs gardent preſque tous le ſilence, & en quoi nous penſons qu'on doive imiter les Anglois. Voici ce que dit Miller ſur la préparation des plates-bandes pour les *pêchers*.

Plus les plates-bandes ſeront larges, mieux les arbres viendront; mais elles ne doivent jamais avoir moins de huit piés: on les fait & on les éleve avec de la terre rapportée. Dans les ſols ordinaires qui ſont plus ſecs qu'humides, on creuſe de deux piés & demi: ſi la terre eſt trop humide, il faut mettre du gravois au fond des tranchées, & y pratiquer des pierrées pour l'écoulement des eaux: dans ces deux cas, vous éleverez les plates-bandes d'un pié au-deſſus du niveau; mais ſi la terre eſt ſeche, ſix ou huit pouces d'élévation ſuffiront: ſi votre ſol a des pierres, du gravois, de l'argile, du tuf, près de la ſuperficie, vous ne creuſerez pas du tout, & vous y formerez vos plates-bandes, en y ajoutant de la terre rapportée, que vous éleverez de deux piés au-deſſus du niveau de l'allée. Dans tous les cas cette terre doit être priſe dans un pâtis, & n'être ni trop humide, ni trop compacte, ni trop ſeche; mais douce, onctueuſe & de couleur noiſette, *hazel loam*. L'automne avant celle où l'on doit planter, on enleve cette terre par gazon de dix pouces d'épaiſſeur, que l'on diſpoſe par tas; on remue ſouvent ces tas pour briſer les gazons, que les gelées de l'hiver & les chaleurs de l'été achevent d'ameublir. Au mois de ſeptembre, environ deux mois avant de faire la plantation des *pêchers*, on conduit & on emploie cette terre dans les jardins. Les auteurs Anglois conſeillent de fumer les plates-bandes des *pêchers* tous les deux ans, ayant attention de ſe ſervir de fumier de vache dans les ſols ſablonneux, de fumier de cheval dans les plus frais; de répandre & d'enterrer cet engrais en novembre: ils défendent de mettre de gros légumes dans les plates-bandes, mais ils conſeillent d'y en cultiver de petits, ſur-tout de ces herbages qui n'occupent la terre qu'au printemps. Le peu de nourriture (diſent-ils) que ces plantes dérobent aux *pêchers*, eſt bien réparé par les fréquentes cultures que ces petits légumes exigent, & dont les *pêchers* profitent. Ils veulent auſſi qu'on laboure au pié des arbres chaque automne, & qu'on remue la

terre des plates-bandes avec la fourche, trois fois pendant l'été : nous ne pouvons qu'approuver toute cette culture, & nous ne ſommes nullement de l'avis que les *pêchers* réuſſiſſent très-bien dans les allées, ſans plates-bandes à leurs piés, nous ne pouvons conteſter l'expérience; mais nous ſommes très-aſſurés qu'elle ne peut avoir un bon ſuccès que dans des terrains de la premiere qualité.

On peut s'y prendre de quatre manieres pour mettre des *pêchers* en eſpalier : 1°. planter un noyau de prune ou une amande aux diſtances convenables auprès du mur, dans le deſſein de greffer les ſujets qui en proviendront; 2°. planter un ſujet dont l'écuſſon n'a pas encore pouſſé; 3°. planter une greffe qui a fait ſa premiere pouſſe; 4°. planter une greffe de deux ou trois ans, qu'on a taillée & paliſſée d'avance dans la pépiniere, pour ébaucher ſa forme: la premiere de ces manieres eſt conſeillée par M. Décombes; elle eſt condamnée par des principes qu'on a vus dans le cours de cet article. Les arbres ſemés en place enfoncent leurs racines plus que les autres, ſurtout l'amandier, qui les plonge naturellement très-avant. Or, il eſt eſſentiel que les racines des arbres qui portent le *pêcher*, s'étendent ſous une mince ſuperficie de terre, pour qu'elles reçoivent les bienfaits des roſées & des rayons ſolaires; autrement, les arbres croiſſent mal, & les fruits ne ſont ni beaux ni bons. Je ſais même qu'en certains endroits on fait un cintre en maçonnerie, ſous l'endroit où les racines des *pêchers* doivent être placées.

La ſeconde maniere uſitée en Angleterre nous paroît excellente; elle donne l'avantage de pouvoir, dès la premiere année, en pinçant le tendre bourgeon, lui faire produire, aux diſtances que l'on veut, des branches latérales d'égale force, qui doivent ſervir de premiers membres au *pêcher*, & qui ſont, pour ainſi dire, les pieces principales de l'édifice de la taille.

La troiſieme maniere eſt celle que l'on met en uſage le plus généralement.

La quatrieme ne convient que pour faire des remplacemens; encore n'oſerions-nous même, dans ce cas, conſeiller de s'en ſervir.

Nous ne parlerons point de la diſtance qu'on doit mettre entre les *pêchers*, on eſt peu d'accord ſur ce point; elle dépend de la hauteur des murs, de la qualité du ſol, & de l'eſpece de taille qu'on ſe propoſe de mettre en uſage : nous pouvons cependant aſſurer qu'en aucun cas elle ne doit être de moins de dix piés.

Nous finirons par exhorter le cultivateur à élever en demi-plein vent, lorſqu'il en aura la commodité, toutes les eſpeces de *pêchers* qui peuvent y réuſſir, & que nous avons indiquées : ces arbres ne demandent pas une taille réguliere, pourvu qu'on les monte d'abord ſur trois ou quatre membres égaux, & diſpoſés un peu horizontalement, & qu'on taille chaque printemps leurs bourgeons ſuivant leurs forces; car ces arbres, qui pourront vivre une trentaine d'années, produiront abondamment des pêches moins groſſes, mais plus colorées & bien meilleures que celles des eſpaliers. On peut auſſi élever ces mêmes eſpeces, & peut-être pluſieurs autres, en buiſſons bas évuidés. Ceux qui voudront planter les noyaux des excellentes pêches bien mûres, reproduiront quelquefois la même eſpece, & verront ſouvent naître des variétés paſſablement bonnes; ils pourront auſſi gagner des eſpeces nouvelles & eſtimables; car c'eſt ainſi que la nature, en ſe jouant, a produit, ſous des mains curieuſes, tous les bons fruits que nous cultivons. (*M. le Baron de* TSCHOUDI.

Les pêches ſont ſouvent endommagées par quantité d'inſectes. Dès le printemps, le bouton à fleur eſt attaqué par une chenille verte, que l'on trouve derriere les branches, & qu'il faut détruire. Lorſque les murs ſont mal crépis, les loirs, les mulots, les rats, les ſouris & les muſaraignes s'y réfugient, & entament tous les fruits à meſure qu'ils commencent à mûrir. On peut détruire ces animaux nuiſibles à force de tendre, aux approches, des ſouricieres & des quatres de chiffre. La défectuoſité des murs occaſione auſſi le dégât des fourmis, qui ne s'attachent & ne font de mal qu'autant que l'arbre eſt infecté de pucerons, dont l'excrément mielleux les attire. Il faut commencer par détruire les pucerons, en coupant le bout des branches, & en ôtant toutes les feuilles

qui en ſont couvertes. A l'égard des fourmis, on en détruit une grande quantité en mettant au pié de l'arbre un pié de bœuf frais, dont on égraille la peau ſans l'ôter. Bientôt il eſt couvert de fourmis, que l'on fait périr en trempant le pié de bœuf dans l'eau. Les perce-oreilles endommagent ſouvent les groſſes & petites mignonnes; on peut prendre ces inſectes avec les onglets de mouton, où ils aiment à ſe réfugier. Enfin, pour ſe débarraſſer des mouches-guêpes & autres inſectes de ce genre, on n'a pas trouvé d'autre moyen, que de leur ſuppléer d'autres fruits plus communs, qui puiſſent les attirer par leur douceur & leur molleſſe.

Les végétaux comme les animaux, ſont ſujets à des maladies; le *pêcher* en a ſurtout une qui lui eſt particuliere. Il eſt ſouvent endommagé par les vents roux, qui occaſionent une nielle, un brouis, que l'on nomme la *cloque*. Les feuilles s'épaiſſiſſent & ſe recoquillent, en devenant rougeâtres & galeuſes. Cet état déſagréable eſt encore plus nuiſible à l'arbre & au fruit. On détruit ce mal en coupant tous les bouts des branches, & toutes les feuilles qui en ſont infectées. La gomme eſt une autre maladie qu'il faut bien ſe garder de négliger; dès qu'on s'en apperçoit, nul autre remede que de couper la branche au-deſſus de l'écoulement; mais ſi le mal empire & s'étend juſqu'à un certain point, le plus court eſt d'arracher l'arbre. Il en eſt de même, lorſqu'il vient à être atteint d'une eſpece de glu noirâtre qui couvre tout le *pêcher:* ce mal eſt occaſioné par une ſeve corrompue qui s'extravaſe, & qui eſt ſi contagieuſe, qu'il faut faire enlever promptement l'arbre qui en eſt infecté. Enfin, il arrive quelquefois que dans les mois de juin & de juillet, il tombe ſur les *pêchers* une nielle blanche & contagieuſe, qui endommage l'arbre & le fruit: le remede eſt de raccourcir les branches à meſure qu'elles en ſont atteintes.

On pourra conſulter ſur les bonnes eſpeces de pêches le Catalogue des RR. PP. Chartreux de Paris, & l'Eſſai ſur l'agriculture de M. l'Abbé Nolin; & pour la culture du *pêcher*, le Traité de M. de Combe, & un Mémoire de M. l'Abbé Roger, qui a été inſéré dans le Journal économique du mois de février 1755.

PECHER, (*Diete & Matiere médic.*) Le fruit & les fleurs ſont les ſeules parties de cet arbre dont nous ayons à faire mention.

Le fruit que tout le monde connoît ſous le nom de *pêche*, eſt un des plus ſalutaires, comme des plus délicieux de tous ceux que mangent les hommes. Il ſe trouve cependant, parmi les anciens Médecins, des Auteurs d'un grand nom, tels que Galien & Paul d'Egine, qui en ont condamné l'uſage; mais leur autorité eſt rendue à-peu-près nulle, par les autorités contraires; par celle de Dioſcoride & de Pline, par exemple; & l'obſervation conſtante décide en faveur du ſentiment que nous avons embraſſé. Les pêches les plus fondantes ou pêches proprement dites, & celles qui portent le nom de *brugnons*, qui ſont les unes & les autres de l'eſpece dont la chair n'adhere point au noyau, & qui ſont les plus parfumées, ſont encore plus ſalutaires, ſe digerent plus aiſément, plaiſent davantage à l'eſtomac, que celles qu'on appelle communément *pavies*, dont le parenchyme eſt toujours plus ſerré, & qui ſont ordinairement moins parfumées & d'un goût moins relevé. La meilleure façon de manger la pêche, c'eſt de la manger crue, ſoit avec du ſucre, ſoit ſans ſucre; viennent enſuite la compote & la marmelade. La pêche confite à l'eau-de-vie ou à l'eſprit de vin, ne vaut abſolument rien; elle eſt toujours échauffante & indigeſte, parce qu'elle devient coriace par cette préparation, qui exige d'ailleurs qu'on la prenne avant ſa maturité. Cette obſervation doit porter à croire qu'il vaut mieux boire ſur la pêche de l'eau, que du vin, contre l'opinion & la coutume.

On a long-temps & très-anciennement penſé que la pêche étoit un poiſon en Perſe, que l'on croit être le *ſol natal* du *pêcher*. Columelle rapporte cette opinion, & Pline la réfute. Il eſt très-vraiſemblable qu'une pêche ſauvage eſt un très-violent purgatif. L'analogie déduite de la vertu des feuilles & des fleurs du *pêcher*, qui peuvent être regardées comme à peine altérées par la culture & par le climat, tandis que le

fruit eſt abſolument dénaturé par ces deux cauſes; cette analogie, dis-je, fournit une violente préſomption, ſi l'on ſe rappelle ſur-tout les obſervations qui ne manquent pas ſur une foule de faits ſemblables, ſur beaucoup de ſubſtances végétales naturellement vénéneuſes, adoucies par la culture & par le changement de climat.

Les fleurs du *pêcher* fourniſſent à la médecine un de ſes purgatifs les plus uſités, ſur-tout pour les enfans. C'eſt leur infuſion, & plus ſouvent encore un ſirop ſimple préparé avec cette infuſion, qu'on emploie ordinairement. On les donne auſſi, mais fort rarement, en ſubſtance, mangées fraîches ſous la forme de ſalade, ou préparées avec le ſucre ſous la forme de conſerve. Tous ces remedes rangés dans la claſſe des purgatifs doux, ne laiſſent pas que d'avoir une certaine activité, de cauſer des tranchées dans différens ſujets, & de produire même l'effet hydragogue. Les fleurs s'ordonnent par pincées dans les infuſions purgatives; & la doſe du ſirop eſt depuis demi-once juſqu'à trois & quatre onces.

Les fleurs du *pêcher* paſſent encore pour un bon vermifuge, qu'on peut donner utilement aux enfans, dans la double vue de tuer & de chaſſer les vers.

Il faut remarquer que les fleurs de *pêcher* ne doivent pas être ſoumiſes à la décoction; elles ſont du nombre des ſubſtances dont la vertu purgative réſide, au moins en partie, dans les principes volatils. *Voyez* DÉCOCTION, INFUSION & PURGATIF. (*b*)

PECHER, PECHEUR, (*Marine.*) *pêcher* une ancre, c'eſt rapporter une ancre du fond de l'eau avec celle du vaiſſeau, lorſqu'on l'a relevé, ce qui arrive quelquefois lorſqu'on mouille dans des rades fort fréquentées. *Pêcher* un bris de naufrage.

PECHER, (*Géogr. mod.*) ou *Pakir*, ſelon M. Deliſle, ville de l'Arabie heureuſe, ſituée au bord de la mer, dans le Royaume de Fartague ſelon les uns, & ſelon d'autres au Royaume de Careſen.

PECHERIE, ſ. f. (*Pêche & Comm.*) lieu où l'on fait la pêche, il ſe dit auſſi des plages de la mer orientale ou occidentale, & même de quelques rivieres où l'on pêche des huîtres perlieres.

Les *pêcheries* d'orient ſont celles de l'île de Bahren, dans le golfe Perſique; de Carifa, vis-à-vis Bahren, ſur la côte de l'Arabie heureuſe, de Manar, ſur la côte de l'île de Ceylan, & de quelques endroits de celles du Japon. Les *pêcheries* des Indes d'occident ſont toutes dans le golfe du Mexique, le long de la côte de terre-ferme de l'Amérique; entr'autres à la Cubagua, à l'île de la Marguerite, à Comogore, à Rio de la Hacha, & à Sainte-Marthe. Enfin, les *pêcheries* d'Europe qui ſont les moins conſidérables, ſont le long des côtes d'Écoſſe; mais ces dernieres perles ſont la plus grande partie baroques. (*D. J.*)

PECHETEAU, *voyez* BAUDROIE.

PECHEUR, ſ. m. celui qui fait métier de la pêche. *Voyez l'article* PECHE.

PECHEUR, (*Gramm. & Théolog.*) celui qui commet le péché. *Voyez l'article* PÉCHÉ.

PECHEUR, *voy.* MARTIN-PECHEUR.

PÉCHINIENS, ſ. m. pl. (*Géogr. anc.*) *Péchini*, peuples d'Ethiopie ſous l'Égypte. Ptolomée, *l. IV, c. viij*, les place entre le fleuve Aſtapode, & le mont Garbatus. Les *Péchiniens*, ſelon toute apparence, ſont les Pygmées d'Homere. Il y a lieu de croire que c'eſt la reſſemblance du nom & la petite taille de ce peuple, qui ont donné occaſion aux Grecs de les appeller des Pygmées, du mot πυγμὴ; *le poing*, ou plutôt de celui de πυγὼν, qui ſignifie *une coudée*, & qui a tant de conformité avec le nom des *Péchiniens*. Les Poëtes n'ont pas toujours cherché des rapports ſi marqués, pour en faire le fondement de leurs fables. Ils avoient appris, par le récit de quelques voyageurs, que les *Péchiniens* étoient d'une petite taille; que les grues ſe retiroient en hiver dans leur pays, & que ces peuples s'aſſembloient pour les détruire. Quel fonds à un Poëte Grec pour une fable jolie que celle des Pygmées! mais ce n'eſt pas la ſeule conjecture qui puiſſe établir cette opinion; beaucoup d'autres très-fortes, qu'il ſeroit trop long de rapporter, contribuent à faire voir que toute ce qu'on a publié des Pygmées convient parfaitement aux *Péchiniens*.

PECHLARN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, ſur la rive droite du Danube, à l'endroit où la riviere d'Erlaph ſe jette dans ce fleuve. La reſſemblance du mot *Erlaph* avec celui d'*Arelape* ou *Arlape*, fait croire que *Pechlarn* eſt l'Arélape des anciens, mot qui vient, par corruption, d'*Ara lapidea* : comme le Danube eſt fort large dans cet endroit, les Romains y tenoient une flotte. *Pechlarn* appartient à l'Evêque de Ratiſbonne ; elle eſt à deux milles au deſſous d'Ips, & à un grand mille de Melek. *Long.* 33, 24 ; *lat.* 48, 14.

PECHTEMAL, ſ. m. (*Terme de relation* :) c'eſt un tablier rayé de blanc & de bleu, dont les Turcs ſe couvrent dans le bain, & qu'ils mettent autour du corps, après avoir ôté leurs habits.

PECK, ſ. m. (*Meſure de contenance.*) meſure dont on ſe ſert en Angleterre pour meſurer les grains, graines, légumes & autres ſemblables corps ſolides.

Le *peck* tient deux gallons, à raiſon d'environ huit livres, poids de trois le gallon. Quatre *pecks* font un boiſſeau ; quatre boiſſeaux un comb ou carnok ; deux carnoks une quarte, & dix quartes un leſt, qui tient cinq mille cent vingt pintes ; ce qui revient à environ autant de livres poids de trois.

PECKELSEN, (*Géographie.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, & dans l'Evêché de Paderborn, ayant ſéance & voix dans les états du pays, mais trop petite & trop pauvre pour être d'ailleurs remarquable. Elle donne pourtant auſſi ſon nom à l'un des bailliages de l'évêché. (*D. G*)

PÉCOULS, ſ. m. pl. (*Terme d'Imagers.*) Les *pécouls*, autrement nommés *petits baſſins*, ſont des bordures de bois unies, qui ſervent à encadrer des eſtampes d'une grandeur déterminée.

PECQUET, RESERVOIR DE (*Anat.*) Pecquet nâquit à Dieppe, & s'eſt illuſtré par la découverte du réſervoir du Chyle, qui porte ſon nom.

PECTEN, ſ. m. *en Botanique*, c'eſt le grain du bois de toutes ſortes d'arbres. *Voyez* BOIS & ARBRE.

PECTEN, *en Anatomie*, eſt uſité par quelques auteurs, pour exprimer l'endroit des os pubis, ou la partie inférieure de l'hypogaſtre, ordinairement recouvert de poil.

PECTINAL, act. (*Ichthiolog.*) c'eſt le nom qu'on donne aux poiſſons dont l'arête imite les peignes, tel que la ſole, la plie, la limande, le flez, le flételet, le carrelet, le picot, *&c.* On fait une chaſſe particuliere des poiſſons *pectinaux*. (*D. J.*)

PECTINEUS, *en Anatomie*, eſt un des muſcles de la cuiſſe ; il eſt ainſi nommé, parce qu'il vient de la partie antérieure des os pubis. *Voyez Pl. Anatom.* Il ſe termine au deſſous du petit trochanter.

PECTINITE, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme la coquille appellée *peigne*, en Latin *pecten*, lorſqu'elle eſt foſſile ou pétrifiée. *Voyez* PEIGNE.

PECTIS, (*Muſiq. inſt. des anc.*) inſtrument à cordes des anciens, & particuliérement des Lydiens. Le *pectis* avoit deux cordes, comme le prouve Athenée, *liv. V*, *Deipnoſoph.* Probablement c'étoit l'inſtrument appellé *dicorde*, & ce dernier nom n'étoit qu'une épithete. (*F. D. C.*)

PECTORAL, *en Anatomie*, eſt le nom de deux muſcles, dont l'un s'appelle le *grand pectoral*, & l'autre le *petit pectoral*. Le grand *pectoral* occupe preſque toute la partie antérieure de la poitrine ; il eſt charnu & demi-circulaire, & il vient de la clavicule, du ſternum & des cartilages de ſix ou ſept côtes ſupérieures ; & recouvrant une grande partie de la poitrine, il va s'inſérer par un tendon court, mais fort & large, à la ligne ſaillante qui répond à la groſſe tubéroſité de l'humérus, entre le biceps & le deltoïde. *Voyez nos Planches d'Anatomie.*

Vers leur inſertion, ſes fibres ſe croiſent. Celles qui viennent de la clavicule ſont du côté inférieur du tendon ; & celles qui viennent des côtes inférieures, ſont du côté ſupérieur du tendon.

Les naturaliſtes obſervent une manifeſtation particuliere de la Providence, par rapport à la grandeur & à la force du muſcle *pectoral* en différens animaux. C'eſt par l'action de ce muſcle que ſe fait principalement le vol des oiſeaux ; c'eſt pourquoi il eſt beaucoup plus large & plus fort

dans les oiſeaux, que dans tous les autres animaux qui ne ſont pas faits pour voler. *Voyez* OISEAU.

Borelli obſerve que dans l'homme les muſcles *pectoraux* égalent à peine la cinquantieme ou la ſoixante-dixieme partie de tous les autres muſcles ; mais dans les oiſeaux ils ſont très-grands : par leur étendue & par leur peſanteur, ils égalent ou même ils ſurpaſſent tous les autres muſcles de l'oiſeau pris enſemble. *Voyez* VOLER.

Le petit *pectoral* vient de la ſeconde, troiſieme, quatrieme, cinquieme des vraies côtes, & s'attache à l'apophyſe coracoïde de l'omoplate.

PECTORAL ſe dit, *en matiere médicale*, des médicamens qui ſont ſalutaires dans les maladies de la poitrine, & ces remedes ſont, ou atténuans & expectorans dans l'épaiſſiſſement du ſang des vaiſſeaux pulmonaires & de l'humeur bronchiale, ou épaiſſiſſans & incraſſans dans l'acrimonie de ces mêmes fluides. *Voyez* BÉCHIQUES.

On nomme *pectorale* toute compoſition qui eſt faite de remedes pectoraux ; ainſi l'on dit, apozeme *pectoral*, julep *pectoral*, looch *pectoral*, potion *pectorale*. Voy. BECHIQUE, RHUME & TOUX.

PÉCULAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt le crime de ceux qui détournent les deniers qui ſe levent ſur le public.

Il fut ainſi nommé chez les Romains, parce que leurs monnoies portoient l'empreinte de quelques figures d'animaux, appellés en Latin *pecus*.

Marc Caton ſe plaignant que de ſon temps le *péculat* demeuroit impuni, diſoit que ceux qui voloient les particuliers, paſſoient leur vie dans les priſons & dans les fers ; mais que ceux qui pilloient le public, vivoient dans l'opulence & dans la grandeur.

Cependant, chez les Romains, ceux qui étoient convaincus de ce crime étoient punis de mort, & ils ne pouvoient en obtenir l'abolition ; ce qui n'a pas lieu parmi nous.

Ce crime ſe commet par les receveurs & officiers qui ont le maniement des deniers, ou par les magiſtrats & autres officiers qui en ſont les ordonnateurs.

Il ſe commet en diverſes manieres, comme par omiſſion dans la recette des comptes, faux & doubles emplois dans la dépenſe ; par des levées & exactions de deniers, faites outre & par deſſus les ſommes contenues aux commiſſions du roi ; par la délivrance de doubles contraintes pour une même ſomme, que l'on fait payer deux fois ſans en donner d'acquit ou autrement ; en cachant au peuple la remiſe que le roi lui a faite de certaines impoſitions, pendant un temps, & exigeant ces impoſitions ; en exigeant des redevables de gros intérêts pour les délais qu'on leur accorde ; en employant dans les comptes des pertes de finances qui ſont ſuppoſées ; en portant en repriſe des ſommes comme ſi elles n'avoient point été reçues, quoiqu'en effet elles l'aient été ; en levant des deniers ſans commiſſion du roi ; enfin, en retardant les paiemens, & ſe ſervant des deniers pour leur profit particulier.

Ceux qui ont prêté leur nom, aide & ſecours à ceux qui ont commis ces malverſations, ſe rendent coupables du même crime.

Anciennement ce crime, en France, étoit puni de mort comme chez les Romains ; Bouchel, en ſon traité de la Juſtice criminelle, en rapporte pluſieurs exemples, antérieurs même à l'ordonnance de François I, dont on va parler.

Cette ordonnance, qui eſt du mois de mars 1545, porte que le crime de *péculat* ſera puni par confiſcation de corps & de biens, par quelques perſonnes qu'il ait été commis ; que ſi le délinquant eſt noble, il ſera, outre ladite peine, privé de nobleſſe, & lui & ſes deſcendans déclarés vilains & roturiers : & que ſi aucuns comptables ſe latitent & retirent du royaume, ſans avoir rendu compte & payé le reliquat par eux dû, il ſera procédé contre eux par déclaration de même peine que contre ceux qui ont commis le crime de *péculat*.

Mais depuis cette ordonnance, il y a eu bien peu d'exemples de perſonnes punies de mort pour crime de *péculat*.

Il y a eu néanmoins, en divers temps, des commiſſions générales & établiſſement de chambre de juſtice, pour la recherche de ceux qui avoient mal verſé dans les finances ; mais preſque toutes ces pourſuites ont

été terminées par des lettres d'abolition, accordées moyennant certaines sommes.

Louis XIII, par édit du mois d'octobre 1624, donna grace & abolition à tous les coupables ou complices du crime de *péculat*, qui avant que d'être accusés & prévenus, viendroient à révélation des fautes commises par eux ou leurs complices, restitueroient ce qu'ils auroient pris, & donneroient mémoires & instructions contre ceux qu'ils auroient déférés : mais au mois de nov. suivant, il y eut une déclaration qui exempta de la recherche ceux qui avoient traité avec le roi ; & par deux édits, des mois de juillet 1665, & août 1669, on voit que la peine du *péculat* n'est plus que pécuniaire.

Une chose à remarquer pour la preuve de ce crime, c'est qu'un témoin singulier est reçu & fait foi, pourvu qu'il y ait plusieurs témoins singuliers qui déposent des faits semblables. *Voyez* Papon, *l. XXII, tit.* 2. Despeisses, *tom. II, Tr. des Causes criminelles, part. I, tit.* 12, *sect.* 2, *art.* 7. *(A)*

PECULAT, s. m. (*Art. milit. des Rom.*) Je n'envisage ici le *péculat* que comme un larcin militaire, qui a trop souvent régné depuis que la guerre exerce ses déprédations. La fameuse loi *Julia* comprit sous le *péculat*, non seulement le larcin des deniers publics, mais encore tout ce qui étoit sacré, ou qui appartenoit à la république ; tel étoit le pillage fait sur les ennemis : elle régloit la punition du crime selon les circonstances : elle punissoit les uns par la déportation, & les autres par la confiscation de leurs biens. On fut obligé, sur la fin de la république, de fermer les yeux sur la punition du *péculat* militaire. En vain Caton se plaignit de la licence des soldats & des généraux : « Les voleurs, » dit-il, des biens de nos citoyens sont » punis, ou par une prison perpétuelle, ou » par la peine du fouet ; & ceux qui volent » le public, jouissent impunément de leurs » larcins dans la pourpre & dans la tran» quillité. » Mais alors tout le monde étoit coupable de *péculat*.

On commettoit même ce crime, dans les commencemens de la république, quand on s'arrogeoit quelque chose de ce qui avoit été pris sur les ennemis. Ciceron, pour rendre le *péculat* dont il accusoit Verrès plus odieux, lui impute d'avoir enlevé une statue qui avoit été prise dans un pillage ennemi. Non seulement on punissoit les généraux & les gouverneurs comme coupables de *péculat*, mais encore les soldats qui ne rapportoient pas ce qu'ils avoient pris, car on exigeoit d'eux, en recevant le serment accoutumé, qu'ils garderoient fidellement le pillage sans en rien détourner ; & c'est sur le fondement de ce serment, dont la formule est rapportée par Aulugelle, *liv. XVI, ch. iv*, que le Jurisconsulte Modestin a décidé, *ff. ad l. Jul. péculat.* que tout militaire qui dérobe le pillage fait sur les ennemis, est coupable de *péculat*.

Nous ne sommes pas aujourd'hui si sévères ; non seulement le soldat ne remet rien aux généraux de ce qu'il a pris dans un pillage, mais les généraux eux-mêmes ne rendent compte de leurs pillages ni aux princes, ni à l'état. Cependant ils ne sont pas tous dans le cas de Scipion l'Africain, accusé devant le peuple de *péculat*. Ce grand homme, à qui sa conscience ne reprochoit rien, se présenta dans le champ de Mars, & sans daigner entrer dans la justification de son innocence : « Romains, » dit il, ce fut dans un semblable jour que » je vainquis Amilcar & les Carthaginois. » Suspendons nos querelles, & rendons» nous au capitole pour remercier les » dieux protecteurs de la patrie. Quant à » ce qui me regarde, ajouta-t-il, si depuis » ma tendre jeunesse jusqu'à ce jour, vous » avez bien voulu m'accorder des honneurs » particuliers, j'ai tâché de les mériter, & » même de les surpasser par mes actions. » En finissant ces mots, il tourna ses pas vers le capitole, & tout le peuple le suivit. (*D. J.*)

PÉCULE, s. m. (*Jurisprud.*) c'est ce qu'un fils de famille, un esclave ou un religieux amasse par son industrie, ou acquiert de quelque autre maniere, & dont on lui laisse l'administration.

L'invention de *pécule* vient des Romains. Le *pécule*, *peculium*, a été ainsi appellé, *quasi pusilla pecunia*, *seu patrimonium pusillum* ; ou plutôt *quasi res peculiaris*,

choſe propre au fils de famille ou autre qui a ce *pécule*.

Il n'y avoit originairement dans le droit qu'une ſorte de *pécule* pour les fils de famille & pour les eſclaves. Le *pécule* des uns & des autres étoit une légere portion des biens du pere de famille ou du maître, que celui-ci conſentoit qui demeurât ſéparé du reſte de ſes biens, & pour le compte du fils de famille ou de l'eſclave.

Il étoit au pouvoir du maître d'ôter à l'eſclave le *pécule* entier, de l'augmenter ou de le diminuer : tout ce que l'eſclave acquéroit étoit au profit du maître.

Il en étoit auſſi de même, anciennement, des fils de famille ; mais dans la ſuite, on diſtingua le *pécule* de ceux-ci du *pécule* des eſclaves.

La diviſion la plus générale du *pécule* du fils de famille, eſt en *pécule* militaire & *pécule* bourgeois ; *militare* & *paganicum*.

Le *pécule* militaire ſe diviſe en *caſtrenſe* & *quaſi caſtrenſe*.

On appelle *pécule caſtrenſe*, ce qui a été donné au fils, étant au ſervice militaire, par ſes parens ou amis, ou ce qu'il a lui-même acquis au ſervice, & qu'il n'auroit pas pu acquérir s'il n'avoit été au ſervice ; car ce qu'il auroit pu acquérir autrement, n'eſt pas réputé *pécule caſtrenſe*.

On entend par *pécule quaſi caſtrenſe*, ce qui vient au fils de famille à l'occaſion de la milice de robe.

On diſtingue quatre ſortes de *pécules quaſi caſtrenſe* ; ſavoir,

Le clérical, que les eccléſiaſtiques acquierent au ſervice de l'égliſe : *L. cum Lege, cod. de Epiſ. & Cler.*

Le *pécule* appellé *palatinum*, qui eſt celui que les officiers du palais, c'eſt-à-dire de la maiſon du prince, y ont acquis. *L. unic. cod. de pecul.*

Le *pécule fôrenſe* du barreau, eſt celui que les magiſtrats, les avocats & autres gens de juſtice, acquierent à l'occaſion de leurs dignités ou profeſſions. *L. ult. cod. de inoff. teſt.*

Le *pécule littéraire* eſt celui que les profeſſeurs des ſciences & médecins acquierent dans leur profeſſion. *Ibid.*

Le pouvoir des fils de famille ſur le *pécule caſtrenſe* & *quaſi caſtrenſe*, eſt abſolu & entiérement indépendant de la puiſſance paternelle ; ils en peuvent diſpoſer entre-vifs & à cauſe de mort ; ils peuvent même en diſpoſer par teſtament. § 1, 2 & 3, *Inſtit. quibus non eſt permiſſum fac. teſt. ff. & cod. tit. de caſtr.* pecul. *eſt ult. de inoff. teſt.*

Le *pécule* bourgeois, *paganum*, eſt ce qui vient au fils de famille autrement que par le ſervice de robe ou d'épée ; il eſt de deux ſortes, le *profectice* & l'*adventice*.

Le profectice eſt celui qui vient des biens du pere.

Le *pécule* adventice eſt celui qui vient de la mere, des parens maternels, & de toute autre maniere que des biens du pere.

Tous les anciens droits du pere de famille ſur le *pécule* profectice, ſubſiſtent encore par-tout où la puiſſance paternelle a lieu ; mais il n'a plus que l'uſufruit du *pécule* adventice, la propriété en appartient au fils.

Il y a même cinq cas où le pere n'a pas l'uſufruit du *pécule* adventice ; ſavoir, 1°. lorſque le fils a accepté une ſucceſſion contre la volonté du pere. 2°. Lorſqu'on a donné un eſclave au fils, à condition de lui donner la liberté. 3°. Quand les biens ont été donnés au fils à condition que le pere n'en auroit pas l'uſufruit. 4°. Dans le cas où le pere a partagé avec un de ſes enfans la ſucceſſion d'un autre enfant. 5°. Lorſque le pere, ſans juſte cauſe, a fait divorce avec ſa femme. 117, 118 & 134.

Le pere avoit anciennement le tiers du *pécule* adventice, pour prix de l'émancipation qu'il accordoit au fils de famille ; mais Juſtinien, au lieu du tiers en propriété, lui a donné la moitié en uſufruit ; de ſorte que le fils en conſerve ſeul toute la propriété. (*A*)

PECULE *d'un religieux*, qu'on appelle auſſi *cote morte*, eſt ce qu'un religieux poſſede en particulier, lorſqu'il a quitté la vie commune pour poſſéder ou deſſervir une cure, ou autre bénéfice : c'eſt un *pécule* clérical, ſur lequel ce religieux a pendant ſa vie, & tant qu'il eſt hors de ſon couvent, un pouvoir auſſi étendu que le fils de famille l'a ſur le *pécule caſtrenſe* &

quaſi caſtrenſe ; mais il ne peut diſpoſer de ce *pécule* par diſpoſition à cauſe de mort.

Les conciles, les papes, les peres de l'égliſe ſe ſont toujours élevés contre les religieux qui affectoient de poſſéder quelque choſe en particulier. Le concile de Trente en contient de ſéveres défenſes : le pape Clément VIII a confirmé les décrets de ce concile, & ordonné qu'ils ſeroient obſervés à la rigueur. Les conciles provinciaux de France y ſont conformes, & les inſtitutions d'ordres de tous les âges ont toutes le même vœu à cet égard.

Mais M. de Cambolas prétend, que la rigueur des loix qui condamnent le *pécule* ne doit avoir lieu que pour les religieux qui étoient *arctioris regulæ* ; & M. Bignon dit, qu'il faut ſe meſurer ſelon nos mœurs & notre façon de vivre, la plupart des religieux ayant beaucoup relâché de l'obſervance de l'auſtérité de leur regle, ſur-tout à l'égard de la propriété & de la poſſeſſion ; qu'on la leur a permiſe tacitement, en leur laiſſant la jouiſſance entiere ſéparée des bénéfices particuliers.

Tout ce qu'un religieux acquiert dans les emplois dont il eſt chargé, appartient à l'abbé & au monaſtere ; mais ſi le religieux eſt pourvu d'un bénéfice-cure, ſon *pécule* ou *cote morte* doit être diſtribué aux pauvres de la paroiſſe & à la fabrique. Telle eſt la juriſprudence du parlement de Paris. Il y a cependant des arrêts du grand-conſeil qui adjugent ce *pécule* du religieux-curé à ſon monaſtere. *Voyez le traité du pécule* par Gerbais, *la bibl. Can. les mémoires du clergé.* (*A*)

PECULIER, ERE, adj. m. & f. (*Lang. franç.*) c'eſt un de ces mots expreſſifs que nous avons laiſſés perdre, & qui ne ſe trouvent que dans nos anciens auteurs. Henri Etienne eſt du nombre de ceux qui s'en ſervent le plus ſouvent ; il l'a répandu par-tout dans ſon apologie pour Hérodote. Je me contente de cet exemple : « Il eſt à » préſumer que les ſiecles qui précedent le » nôtre, ont eu leur lourderie propre & *pé-* » *culiere.* (*D. J.*)

PECULIER, (*Juriſprud.*) ſe dit de celui qui a un pécule, comme un eſclave *péculier*, *peculiatus* ; il en eſt parlé au *Digeſte*, *liv. XII*, *liv. II*, § 4, *liv. II*, § 2. (*A*)

PECULIUM, Voyez PÉCULE.

PECUNE, ſ. f. (*Littérat.*) S. Auguſtin en a fait une divinité réelle des romains, quoique Juvenal, qui devoit être mieux inſtruit que l'auteur de la Cité de Dieu, eût dit : « Funeſte richeſſe ! tu n'as point » de temples parmi nous ; mais il ne nous » manque plus que de t'en élever, & » de t'y adorer comme nous adorons la » paix, la bonne foi, la vertu, la con- » corde. »

PECUNIA, (*Droit Romain.*) Suivant les juriſconſultes romains, le mot *pecunia* ſignifie non ſeulement l'argent comptant, mais encore toutes ſortes de biens meubles & immeubles, droits même ou prétentions : *voyez*, pour preuve, le *Digeſte*, *liv. L*, *titre de la ſignification des mots & des choſes.* Ulpien, Hermogene, *&c.* (*D. J.*)

PECUNIA ſe prend quelquefois, dans les anciens livres de Droit Anglois, pour le bétail, & quelquefois pour d'autres biens ou marchandiſes, de même que pour de la monnoie ou de l'argent. *V.* BIENS que l'on poſſede en propre.

Lorſque Guillaume Ier. réforma les loix d'Edoward le confeſſeur, il fut ordonné que *viva pecunia*, les biens vivans, c'eſt-à-dire, le bétail, ne ſeroit acheté ou vendu que dans les villes, & qu'en préſence de trois témoins reconnus capables.

Ainſi dans le grand terrier d'Angleterre, le mot *pecunia* ſe prend fort ſouvent *pro pecude*, de même que pâture *ad pecuniam villæ.*

Pecunia eccleſiæ ſe prenoit autrefois pour les biens de l'égliſe, ſoit en fonds, ſoit en meubles.

Pecunia ſepulchralis.... c'étoit anciennement un argent que l'on payoit au prêtre, à l'ouverture d'un tombeau ou d'une foſſe, pour le bien & le repos de l'ame du défunt ; & que les anciens Anglo-Saxons appelloient la *part de l'ame* & *animæ ſymbolum.*

PECUNIAIRE, adj. (*Gram. & Comm.*) ce qui concerne la pécune ou l'argent monnoyé : on appelle *amendes pécuniaires*, celles qui ſe paient en argent monnoyé.

C'eſt par ces ſortes d'amendes qu'on punit la contrebande & les contraventions, ſoit aux réglemens des manufactures, ſoit aux ſtatuts des communautés des arts & métiers. *Dict. de Comm.*

PECUNIEUX, adj. (*Gram. & Comm.*) celui qui a beaucoup d'argent comptant: ce terme eſt toujours uſité, quoique le mot *pécune*, d'où il eſt dérivé, ne ſoit plus d'uſage. *Id. ibid.*

PEDA, (*Géogr. anc.*) par Tite-Live, *liv. II, ch. xxxix. Pedum*, ville du Latium, dont il dit que Coriolan s'empara. Pline, *liv. III, ch. v*, met les Pédaniens, *Pedani*, au nombre des peuples dont les villes étoient tellement détruites, qu'on n'en voyoit pas même les ruines. On croit communément que *Péda* étoit entre Tivoli & Paleſtrine. (*D. J.*)

PEDŒUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'île de Cypre. Ptolomée, *liv. V. ch. xiv*, place ſon embouchure ſur la côte orientale de l'île, entre le promontoire Padalium & Salamis. Au lieu de *Pedœus*, les interpretres de Ptolomée liſent *Pediœus*. (*D. J.*(

PEDAGNE, ſ. m. *terme de mer;* c'eſt une eſpece de marche-pié, ſur lequel, en voguant, demeure toujours le pié du forçat qui eſt enchaîné. (*D. J.*)

PEDAGOGUE, ſ. m. (*Littérat.*) Les Grecs & les Romains appelloient *Pédagogues*, les eſclaves à qui ils donnoient le ſoin de leurs enfans pour les conduire partout, les garder & les ramener à la maiſon. C'eſt pourquoi, dans le Phormion de Terence, Phædria qui n'avoit d'autre conſolation que de ſuivre ſa maîtreſſe, *ſectari in ludum, ducere & reducere*, eſt appellée *Pédagogue:* on trouve dans Gruter pluſieurs inſcriptions antiques de ces *Pédagogues*, dont la fonction ne conſiſtoit guere que dans ce genre de ſurveillance. Nous avons étendu en françois, avec aſſez de raiſon, la ſignification du mot *Pédagogue*, en donnant ce nom à un maître chargé d'inſtruire, de gouverner un écolier, & de veiller ſur ſa conduite; mais en même temps, par le peu de cas que nous faiſons de l'inſtruction de la jeuneſſe, il eſt arrivé qu'on eſt obligé d'ajouter quelque épithete à ce mot, pour le faire recevoir favorablement.

PÉDAGOGUE, (*Critique ſacrée.*) παιδαγωγος, au propre, *maître, précepteur, conducteur d'enfans.* S. Paul dit aux Galat. *iij*, 24 & 25. La loi étoit un *Pédagogue*, &c, métaphore qui ſignifie que la loi a donné aux Juifs les premieres connoiſſances du vrai Dieu, & les a conduits à J. C. enſorte qu'à préſent nous ne ſommes plus comme des enfans, ſous l'empire de la loi. Le même apôtre dit dans la *Ire. ép.* aux Corinth. 4, 15, pour leur rappeller les ſentimens qu'ils lui devoient: Quand vous auriez dix mille maîtres, παιδαγωγὸς en J. C. vous n'avez pas néanmoins pluſieurs peres. S. Paul étoit le pere des Corinth. non ſeulement parce qu'il leur avoit enſeigné le premier la doctrine de l'évangile, mais auſſi parce qu'il formoit leur ame, & les inſtruiſoit avec une affection paternelle; ce que ne faiſoient pas les autres docteurs qui étoient venus vers eux après lui. (*D. J.*)

PEDAIRE, SÉNATEUR (*Antiq. Rom.*) on nommoit *Sénateurs pédaires*, les jeunes ſénateurs qui ſuivoient un ſentiment ouvert par les anciens, & ſe rangeoient de leur avis. Les *ſénateurs pédaires* étoient ceux qui n'avoient point paſſé par les magiſtratures curules: comme ceux qui avoient eu cet honneur opinoient les premiers, les *Pédaires* ne formoient point ordinairement d'avis, & ſe contentoient de marquer leur opinion, en ſe rangeant du côté de celui dont ils ſuivoient le ſentiment; ce qui s'appelloit *pedibus in ſententiam ire*: auſſi diſoit-on qu'un avis *pédaire* étoit une tête ſans langue.

Je dis que ces ſénateurs n'opinoient point ordinairement, parce que cet uſage a eu ſes exceptions. On lit dans une lettre de Cicéron, que Servilius le fils, qui n'avoit encore été que queſteur (ce qui étoit le premier degré de magiſtrature) opina, & que ſur ſon avis on ajouta un article au ſénatus-conſulte.

Ce Baſſus, cité par Aulugelle, dit que les *ſénateurs pédaires* alloient au Sénat à pié, au lieu que les autres s'y faiſoient porter dans leurs chaiſes curules; cela ſe peut: mais outre l'autorité de Varron & de Feſtus, il paroît par Cicéron, que tous les ſénateurs alloient au ſénat à pié; ceux

qui étoient incommodés s'y faiſoient porter en litiere ; & Céſar même, lorſqu'il fut dictateur, n'y alloit point autrement.

Enfin, Aulugelle prétend que *Senatores pedarii* avoient droit d'entrer au Sénat & d'y opiner, quoiqu'ils ne fuſſent point encore proprement ſénateurs, parce qu'ils n'avoient point encore été agrégés à ce corps par les cenſeurs ; mais cette idée ne s'accorde pas avec la ſignification du mot *pedarii*. De plus, comme Dion nous apprend que les cenſeurs avoient agrégé au Sénat tous ceux qui avoient paſſé par les magiſtratures, il s'enſuit qu'il n'y auroit point eu alors de ces *Sénateurs pédaires* ; & cependant, on ne peut pas douter qu'il n'y en eût, puiſque nous apprenons de Cicéron, que ce furent proprement les Sénateurs *pédaires* qui formerent le décret qui étoit contraire à Atticus. (*D. J.*)

PÉDALE, CLAVIER DE, c'eſt le clavier placé au bas de l'orgue, au lieu où l'organiſte a ſes piés, & avec leſquels il abaiſſe les touches de ce clavier, qui pour cela eſt nommé *pédale*. Cette dénomination eſt connue auſſi aux jeux & tuyaux que le clavier fait parler. *Voyez* JEUX.

Pour faire un clavier de *pédale*, on fait d'abord un chaſſis de bois d'Hollande, qui eſt du bois de chêne dont les Hollandois font commerce. La barre a environ deux pouces de largeur, ſur un pouce & demi d'épaiſſeur : elle a une rainure ou gravure à ſa partie ſupérieure & intérieure, qui ſert à recevoir les bouts des touches parallélement à cette barre ; & ſur le derriere du chaſſis, eſt une barre de deux pouces environ d'équarriſſage, percée de pluſieurs trous, dans leſquels ſont enfoncées des chevilles de fer, entre leſquelles les touches peuvent ſe mouvoir verticalement : cette barre, avec les chevilles, s'appelle *le guide*. Il y a encore une autre barre, large de quatre ou cinq pouces & épaiſſe d'un, qui ſert de point d'appui aux reſſorts qui renvoient les touches contre le deſſus du clavier. Toutes ces pieces doivent être aſſemblées à queue d'hirondelle dans les côtés, épaiſſes d'un pouce & demi, & hautes du côté du guide d'environ ſix pouces, & ſeulement de deux du côté de la barre, pour que le deſſus ſoit en glacis.

Les touches ſont des barres de bois, épaiſſes d'un pouce & larges de deux ; elles entrent par leurs extrémités dans la rainure que nous avons dit être à la partie intérieure de la barre, & elles y ſont retenues par des pioches ; *voyez* PIOCHES : à l'autre extrémité de la touche, on ajuſte des pattes percées d'un trou pour recevoir le fil de fer de l'abrégé.

Aux orgues où il n'y a point de poſitif, on ne met point de pattes aux touches du *clavier de pédale* ; mais on fait les touches plus longues & en pointe par l'extrémité, où on met un anneau, qui ſert au même uſage que le trou qui eſt aux pattes : au deſſous de chaque touche on fait un trou, dans lequel on fait entrer la pointe du reſſort, dont l'autre extrémité appuie ſur la barre qui lui ſert de point fixe ; ce qui fait que toute l'action du reſſort ſe porte ſur la touche, & tend à la relever lorſque le reſſort a été comprimé en l'abaiſſant.

Le deſſus du clavier, que nous avons dit être en glacis vers la partie antérieure, eſt une planche percée d'autant de trous qu'il y a de touches. Ces trous ou mortaiſes ſont, ſavoir, ceux des tons ou intervalles naturels de quatre pouces de long ſur un pouce de large, & répondent perpendiculairement, & ſur la partie moyenne de la touche ; & ceux des feintes ou demi-tons, ſeulement de deux pouces de long ſur un pouce de large, & répondent vers l'extrémité de la touche du côté de la patte. Lorſque les mortaiſes ſont faites, on poſe le deſſus du clavier ſur le chaſſis, & on l'y fixe avec des viſſes ; enſuite on fait les hauſſes, qui ſont des morceaux de bois d'un pouce d'épais ſur autant de long, à un tiers de pouce près que les mortaiſes ont de longueur ; elles doivent, celles des tons, ſe lever au deſſus de la table du clavier au moins d'un pouce, & celles des feintes de deux ; lorſqu'elles ſont ajuſtées, on les colle ſur les touches, avec leſquelles elles ne font plus qu'une même piece. Il ſuit de cette conſtruction, qu'en poſant le pié ſur une hauſſe & la faiſant baiſſer, on fait baiſſer la touche, qui tirera par ſa patte le fil de fer ou la targette de l'abrégé ; & que lorſqu'on lâchera le pié, le reſſort qui a été comprimé par l'abaiſſement de la

touche, ceſſant de l'être, la relevera, & reſtituera les choſes dans leur premier état. *(D)*

PEDALE DE BOMBARDE, jeu d'orgue, ainſi appellé, parce que ce ſont les piés de l'organiſte qui la font parler, en appuyant ſur le clavier de *pédale*. *Voyez* CLAVIER DE PEDALE.

Ce jeu eſt d'étain, ſi la *bombarde* eſt de ce métal; ou il eſt de bois, ſi les baſſes de la *bombarde* en ſont; & il ſonne l'uniſſon de la *bombarde* ou de ſeize piés: s'il y a ravalement au clavier de *pédale*, les tuyaux qui répondent aux touches du ravalement, deſcendent dans le trente-deuxieme pié. *Voyez* BOMBARDE.

PEDALE DE TROMPETTE, jeu d'orgue que les piés de l'organiſte font parler, en appuyant ſur les touches du clavier de *pédale*; il ne differe de la trompette, dont il ſonne l'uniſſon des baſſes & des baſſes-tailles, qu'en ce qu'il eſt de plus groſſe taille. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, il deſcend à l'uniſſon de la bombarde ou du ſeize-pié.

PEDALE DE HUIT *ou* PEDALE DE HUIT PIÉS, jeu d'orgue que les piés de l'organiſte font parler, en appuyant ſur les touches du clavier de *pédale*. *Voyez* CLAVIER DE PÉDALE. Ce jeu, qui eſt de bois & ouvert par le haut, ſonne l'uniſſon des baſſes & des baſſes-tailles du bourdon de huit piés. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, le ravalement deſcend dans le ſeize-pié à l'uniſſon du bourdon ou de la montre de ſeize-pié.

PÉDALE DE QUATRE *ou* DE QUATRE PIÉS, jeu d'orgue que les piés de l'organiſte font parler, en appuyant ſur les touches du clavier de *pédale*. *Voyez* CLAVIER DE PÉDALE. Ce jeu, qui eſt de bois, ſonne l'uniſſon des baſſes & des baſſes-tailles du preſtant ou de la flûte. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, il deſcend à l'uniſſon du bourdon de huit: comme ce jeu eſt ouvert par en haut, on le tourne d'un tourniquet pour l'accorder. *Voyez* TOURNIQUET.

PÉDALE DE CLAIRON, jeu d'orgue que les piés de l'organiſte font parler, en appuyant ſur les touches du clavier de *pédale*. Ce jeu ſonne l'octave au deſſus de la *pédale* de trompette, & l'uniſſon des baſſes & des baſſes-tailles du preſtant, & du clairon ou de quatre piés. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, les tuyaux du ravalement deſcendent à l'uniſſon des baſſes de la trompette, dont ce jeu, qui eſt d'étain & à anche, ne differe qu'en ce qu'il eſt de plus groſſe taille.

PÉDALIENS, (*Géogr. anc.*) peuples anciens des Indes. Cœlius, *l. III. chap. xxix*, dit qu'ils étoient ſi perſuadés que la juſtice faiſoit la premiere de toutes les vertus, & conſtituoit la félicité de l'homme, qu'ils ne demandoient aux dieux, dans leurs ſacrifices & dans leurs prieres, que de ne s'éloigner jamais de l'équité. Quels beaux ſentimens dans toute une nation!

PEDALIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'île de Cypre, ſelon les exemplaires latins de Ptolomée, *l. V, c. xiv.* Quelques-uns néanmoins portent *Pedaſium*. On croit que c'eſt Cabo de Griego.

Pedalium eſt encore une ville de l'Aſie mineure ſur le Pont-Euxin, près de Sinope, ſelon Ortelius. (*D. J.*)

PÉDANÉE, *pedaneus*, (*Juriſprud.*) ſe dit en parlant d'un Juge qui rend la juſtice de *plano*, c'eſt-à-dire qui n'a point de ſiege élevé. *Voyez ci-après* JUGE PEDANÉE. *(A)*

PE'DANÉE, (*Hiſtoire Rom.*) juge inférieur à Rome, qui n'avoit ni tribunal ni prétoire. On confond ordinairement les juges *pédanées* des Romains, dont il eſt fait mention dans le code Juſtinien, *l. III, tit. III*, avec les juges des ſeigneurs, que Loiſeau appelle *Juges ſous l'orme*; ce ſont pourtant deux caracteres bien différens: les *Juges pédanées* étoient parmi les Romains des commiſſaires choiſis & nommés par le préteur, pour juger les différens des particuliers, lorſqu'il ne s'agiſſoit pas d'une affaire importante. On les appelloit *pédanées*, parce qu'ils étoient aſſis en jugeant ſur un ſimple banc ou un ſiege fort bas, qui ne les diſtinguoit point de ceux qui ſont ſur leurs piés; ainſi on les nommoit *pedanei judices*. Ils n'avoient ni le caractere, ni le titre de *magiſtrats*. Ceux qui étoient revêtus de la magiſtrature jugeoient ſur une eſpece de trône élevé, & cette maniere de rendre la juſtice faiſoit connoître la

différence qu'il y avoit entre le Magiſtrat & le *Juge pédanée*.

Aulugelle a confondu les *Juges pédanées* avec les Sénateurs *pédaires*, qui donnoient leur avis ſans parler, mais en ſe rangeant du côté de ceux dont ils ſuivoient l'opinion. *Voyez* PÉDAIRE. (*D. J.*)

PÉDANT, ſ. m. PÉDANTERIE, ſ. f. (*Grammaire. Belles-Lettres.*) Un pédant eſt un homme d'une préſomption babillarde, qui fatigue les autres par la parade qu'il fait de ſon ſavoir, en quelque genre que ce ſoit, & par affectation de ſon ſtyle & de ſes manieres.

Ce vice de l'eſprit eſt de toute robe; il y a des pédans dans tous les états, dans toutes les conditions, depuis la pourpre juſqu'à la bure, depuis le cordon bleu juſqu'au moindre bonnet doctoral. Jacques Ier. étoit un Roi *pédant*.

Il eſt vrai néanmoins que le défaut de *pédanterie* eſt particuliérement attaché aux gens de college, qui aiment trop à étaler le bagage de l'antiquité dont ils ſont chargés. Cet étalage d'érudition aſſommante a été ſi fort ridiculiſé, & ſi ſouvent reproché aux gens de lettres par les gens du monde, que les François ont pris le parti de dédaigner l'érudition, la littérature, l'étude des langues ſavantes, & par conſéquent les connoiſſances que toutes ces choſes procurent. On leur a tant répété qu'il faut éviter le *pédantiſme*, & qu'on doit écrire du ton de la bonne compagnie, qu'enfin les Auteurs ſérieux ſont devenus plaiſans; & pour prouver qu'ils fréquentent la bonne compagnie, ils ont écrit des choſes & d'un ton de très-mauvaiſe compagnie. (*D. J.*)

PÉDASE, *Pedaſa*, (*Géogr. anc.*) ville de la Carie, ſelon Strabon, *l. XIII, p.* 611. Athénée dit que Cyrus donna cette ville à ſon ami Pirhareus.

PEDATURA, (*Art Milit. des anc.*) Ce mot, dans les antiquités romaines, déſigne un *eſpace* proportionnel d'un certain nombre de piés pour le campement des troupes. Hyginus dit dans ſon Traité *de caſtrametatione : Meminerimus itaque ad computationem cohortis equitatæ milliariæ* pedaturam *ad mille trecentos ſexaginta dari debere.* Or, la pédature étoit un eſpace qu'on accordoit à une compagnie de troupes des Provinces, formée de cavaliers & de fantaſſins : mais cet eſpace n'étoit pas égal à celui d'un corps uniforme d'infanterie du même nombre d'hommes; il devoit être moins grand, ſelon Hygin, de 360 piés. Ainſi la proportion qu'il établit de la différence d'eſpace qu'on doit donner à un cavalier vis-à-vis d'un fantaſſin, dans la formation d'un camp, eſt comme deux & demi eſt à un. (*D. J.*)

PEDENA, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville d'Italie, en Iſtrie, à 15 milles des Alpes, avec un Évêché ſuffragant de Gorcie. Elle eſt entiérement dépeuplée, & appartient à la maiſon d'Autriche. *Long.* 32. *lat.* 45, 30. (*D. J.*)

PÉDENCARN, (*Hiſtoire nat.*) nom d'une pierre que l'on dit être d'un blanc tirant ſur le jaune, remplie de petits points luiſans, blancs & noirs.

PÉDES, (*Littér.*) Ce mot, dans l'architecture navale des Romains, ſignifie les *cordages* qui ſont aux deux côtés des voiles, pour les tourner, les ſerrer & les lâcher, ſelon que le vent change, comme le dit Servius ſur cet endroit de Virgile :

Unà omnes fecere pedem, *pariterque*
ſiniſtros,
Nunc dextros ſolvere ſinus.

Et c'eſt à cela que Catulle fait alluſion, lorſqu'il dit :

Sive utrumque Jupiter
Simùl ſecundus incidiſſet in pedem.

Cette ſignification vient du Grec πόδος, qui ſignifie la même choſe, parce que ces cordages s'attachoient au pié du mât.

Pedibus æquis, dans Cicéron, *lib. XVI, epiſt. 6*, ſignifie les *voiles* étant également tendues des deux côtés, comme elles le ſont lorſqu'on a le vent arriere, & c'eſt ce que Virgile exprime par *æquatis velis* :

Senſit & æquatis claſſem procedere velis.

(D. J.)

PÉDESTRE, STATUE, *voy.* STATUE.

PEDEROS, (*Bot. anc.*) Pline, *livre XXII, c. xxxiv*, dit que le *pederos* eſt une eſpece d'acanthus, en François *branche-urſine*. Cette plante, ſelon Pauſanias,

croiſſoit à l'air aux environs du temple de Vénus, à Sicyone, & nulle part ailleurs, ni même dans aucun autre endroit de la Sicyonie. Ses feuilles, ajoute-t-il, ſont plus petites que celles du hêtre, plus grandes que celles de l'yeuſe, de la même figure que les feuilles de chêne, noirâtres d'un côté, blanches de l'autre; en un mot, aſſez ſemblables, pour la couleur, aux feuilles du peuplier blanc. (*D. J.*)

PÉDIADE, *Pediadis*, (*Géogr. anc.*) contrée d'Aſie. Elle faiſoit partie de la Bactriane, & le fleuve Oxus la traverſoit, ſelon Polybe, *Hiſt. liv. X.*

PÉDIAS, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique, dont les habitans étoient nommés *Pédiaciens*. Ariſtote, *Politic, c. v.* & Plutarque *in Solone*, en font mention. (*D. J.*)

PÉDICULAIRE, ſ. f. *pedicularis*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, en maſque, diviſée en deux levres : la ſupérieure a la forme d'un caſque, & l'inférieure eſt diviſée en trois parties. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit qui s'ouvre en deux parties, & qui ſe diviſe en deux loges : ce fruit renferme des ſemences oblongues ou applaties, & frangées. Tournefort. *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

C'eſt un grand genre de plante qui, dans le ſyſtême de Tournefort, contient trente eſpeces, dont nous décrirons la principale, qu'on nomme en François pédiculaire des prés; *pedicularis pratenſis, purpurea, I, R, H, 172*; & en Anglois, *the common meadow yellow rattle, and cock's comb.*

D'une petite racine blanche, unique, qui pouſſe ſeulement de côté quelques rejetons, & qui n'entre pas profondément en terre, part une tige, ſeule pour l'ordinaire, s'élevant à la hauteur d'un pié, épaiſſe, roide, douce, quarrée, droite, menue, légere, quelquefois parſemée de taches & de traits noirs, mais d'une couleur de pourpre au ſommet. Cette tige ſe diviſe en pluſieurs branches, placées en oppoſition, & embraſſées par deux feuilles ſans pédicules, larges à la baſe de la plante, mais allant toujours en diminuant à meſure qu'elles ſont plus proches du ſommet, de la largeur d'un doigt; pointues par le bout, dentelées ſur les bords, ſemblables à la *crête d'un coq*, ayant toutes une veine remarquable, qui s'étend à chaque découpure à droite & à gauche : du milieu des feuilles ſortent de petites branches deux à deux, & plantées en oppoſition. Au ſommet de la tige & des branches, naiſſent de petites fleurs fort ſerrées les unes contre les autres, en forme d'épi : leur pédicule eſt fort-court, leur calice eſt gros, rond, un peu applati, & coupé aux quatre extrémités en quatre ſegmens pointus. Elles n'ont qu'une feuille jaune, d'une figure aſſez ſemblable à celle d'un chaperon; elles contiennent & cachent à la vue un ſtyle foible, avec quatre étamines.

Lorſqu'elles ſont tombées, le calice s'enfle, & forme une aſſez groſſe veſſie, qui renferme & comprime un vaſe ſéminal aſſez grand, diviſé au milieu en deux cellules, qui contiennent beaucoup de ſemences fort preſſées, & environnées d'une bordure membraneuſe d'une couleur cendrée. Lorſque la ſemence eſt mûre, les cellules membraneuſes ſe rompent & s'ouvrent; elles ſont luiſantes lorſqu'elles ſont ſeches.

Cette plante fleurit au mois de Juin, & ſa ſemence mûrit très-promptement; à peine eſt-elle mûre, qu'elle tombe, & la plante ſe ſeche juſqu'à la racine même.

Elle croît particuliérement dans les pâturages ſecs, & quelquefois dans les champs labourés; elle n'eſt d'aucune utilité dans aucun endroit, & on la regarde par-tout comme une mauvaiſe herbe. (*D. J.*)

PÉDICULAIRE, *maladie*. La maladie *pédiculaire*, en Grec φθειριασις de φθειρ *poux*, eſt une maladie fort ordinaire aux enfans & à quelques adultes. Les poux naiſſent des lendes ou œufs, lorſqu'ils ſe trouvent expoſés à la chaleur; cette multiplication eſt inconcevable.

On compte quatre eſpeces de poux qui attaquent le corps humain. 1°. Les *pediculi*, qui fatiguent plus par leurs piés que par leur morſure : ceux-ci naiſſent principalement ſur la tête des enfans qui ont la gale ou la teigne, ou des adultes qui ne ſe peignent pas.

2°. Les morpions qui s'attachent ſous les

aiſſelles, aux paupieres, aux parties de la génération. *Voyez* MORPIONS.

3°. Les gtos poux qui infectent le corps, & s'engendrent dans les habits des perſonnes malpropres; ils ſont gros, oblongs, épais, & ſe terminent en pointe.

4°. Les cirons, ou ceux qui s'engendrent, ſelon quelques-uns, ſous l'épiderme des mains & des piés; ils ſont de figure ronde comme des œufs de papillon, & quelquefois ſi petits, qu'ils échappent à la vue. Ils excitent, en rampant ſous l'épiderme, des démangeaiſons inſupportables; quelquefois ils percent la peau & y excitent des puſtules. On les appelle *acari*, *cirones* & *pedecelli*.

Traitement & préſervatif. Le moyen le plus sûr de prévenir la maladie *pédiculaire*, eſt de tenir le corps dans une grande propreté, & de ſe peigner ſouvent; quand ils viennent à la tête après s'être peigné ſouvent, on la lavera avec la leſſive ſuivante.

Leſſive contre les poux. Prenez abſynthe, ſtaphiſaigre, marrube, de chacun une poignée; petite centaurée demi-poignée; cendre de chêne cinq onces: faites-en une leſſive, dans laquelle vous ferez diſſoudre ſel commun deux onces, ſel d'abſynthe une once.

Ou ſervez-vous de l'onguent ſuivant. Prenez huile d'amandes ameres, de rue & de baies de laurier, de chacun demi-once; ſtaphiſaigre en poudre, mirrhe, de chacun deux gros; aloès en poudre, un gros; lard ſalé deux onces: mêlez-les avec un peu de vinaigre. Ou prenez lard ſalé, huile de baies de laurier, ſavon noir, de chacun demi-once; vif argent éteint avec la ſalive, un ſcrupule; myrrhe, aloès, de chacun demi-gros; ſtaphiſaigre, deux ſcrupules; ſavon de France, deux gros: réduiſez-les dans un mortier en forme d'onguent.

On peut faire beaucoup d'autres onguens dans la même indication.

Etmuller conſeille de ſe laver la tête avec une leſſive dans laquelle on a fait bouillir de la ſemence de ſtaphiſaigre, & l'oindre avec le liniment ſuivant.

Liniment pour les poux. Prenez huile d'aſpic, deux gros; huile d'amandes ameres, demi-once; onguent de nicotiane, ſix gros: mêlez & faites un liniment qui tuera ces vermines dans une nuit.

PÉDICULE, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt proprement le petit brin qui ſoutient la fleur; & le brin qui ſoutient la feuille s'appelle *queue*.

Les fleurs conſerveront long-temps leur fraîcheur après qu'on les aura cueillies, ſi l'on fait tremper leurs *pédicules* dans l'eau. Un grand ſecret pour conſerver des fruits pour l'hiver, c'eſt de cacheter leurs *pédicules* avec de la cire. Les cériſes qui ont le plus court *pédicule* ſont eſtimées les meilleures. Le piſtil de la fleur devient fort ſouvent le *pédicule* du fruit. *Voyez* PISTIL.

PÉDICULES MÉDULLAIRES, *en Anatomie.* Voyez PÉDUNCULES.

PEDICULI, (*Géograph. anc.*) Voyez *PŒDICULI*.

PÉDIÉEN, adj. (*Antiq. d'Athenes*,) Citoyen d'un des quartiers d'Athenes: cette ville étoit diviſée en trois quartiers différens; une partie étoit ſur le penchant d'une colline, une autre ſur le bord de la mer, & une autre dans un lieu plat, ſituée entre les deux premieres. Ceux qui habitoient dans ce quartier du milieu s'appelloient Πεδιεῖς, *Pédiéens*, ou, comme dit Ariſtote, *Pédiaques*. Ces quartiers faiſoient ſouvent des factions différentes. Piſiſtrate ſe ſervit des *Pédiéens* contre les Diacriens, ou ceux du quartier de la colline. Du temps de Solon, quand il fallut choiſir une forme de gouvernement, les Diacriens vouloient qu'il fût démocratique, les *Pédiéens* demandoient une oligarchie, & les Paraliens, ou ceux du quartier du port, deſiroient un gouvernement mixte. Ce mot vient de πεδίον, une *plaine*, un *lieu plat*, parce qu'en effet ce quartier étoit en un lieu plat. Voyez *Athenes ancienne* de la Guillotiere.

PEDIEUX, *en Anatomie*; c'eſt le ſecond des muſcles extenſeurs du pié, d'où lui eſt venu ſon nom. *Voyez* PIÉ & EXTENSEUR.

PÉDILUVE, ſ. m. (*Médecine.*) Ce n'eſt autre choſe que des bains pour les piés, dont la compoſition eſt la même que pour les bains ordinaires; on s'en ſert d'autant plus volontiers, qu'ils demandent moins d'étalage: on les compoſe d'eau pure, ſans addition; ou pour corriger la peſanteur ou la dureté de l'eau, on y mêle de la leſſive, du ſon de froment, ou

des fleurs de camomille : bien que les lavemens des piés s'appliquent aux parties les plus baſſes & les plus éloignées, leur vertu ſe répand cependant & ſe communique au loin, & ils appaiſent des maladies dont le ſiege eſt dans des parties fort éloignées ; car l'application des liqueurs chaudes au pié, relâche, ramollit les fibres nerveuſes, tendineuſes & muſculeuſes, dont ils ſont compoſés, & qui ſont entremêlées de vaiſſeaux. Les pores & les vaiſſeaux, qui étoient auparavant reſſerrés, ſe dilatent, le ſang y aborde, & les liqueurs y paſſent plus aiſément ; ce qui fait que le ſang qui ſe portoit avec impétuoſité vers d'autres parties, ſe jette ſur des parties latérales, au grand ſoulagement du malade. Les bains des piés agiſſent par leur chaleur tempérée ſur le ſang, & les humeurs qui paſſent par les vaiſſeaux des piés pendant qu'ils ſont dans l'eau : ils les diviſent & les délaient, les font couler avec plus de viteſſe ; delà vient que ſi l'eau des bains des piés eſt trop chaude, elle augmente la raréfaction du ſang & le battement des arteres : mais ces bains ne conviennent pas dans tous les cas ; ainſi dans les regles qui ſont imminentes, ou qui coulent actuellement, ils ſont douteux pour leur effet : ils peuvent diminuer ou augmenter l'écoulement, par la dérivation trop grande du ſang qu'ils produiſent dans l'artere aorte deſcendante ; & même, par la révulſion qu'ils occaſionent dans les tuyaux collatéraux des arteres qui vont à la matrice, ils ne manqueroient pas d'occaſioner une ſuppreſſion. C'eſt ce qui ſe voit par l'expérience des femmes imprudentes, qui s'expoſent par-là à des maladies fâcheuſes.

Les bains des piés ſont excellens dans tous les cas où il faut procurer une dérivation des humeurs des parties ſupérieures vers les inférieures ; ainſi ce remede eſt efficace dans le vertige, dans l'apoplexie, dans l'épilepſie imminente, dans les maladies ſoporeuſes & convulſives ; dans les ſpaſmes & dans les affections ſpaſmodiques, dans les douleurs de tête, dans la migraine : mais ſi ces maladies ne ſont pas occaſionées par des engorgemens des vaiſſeaux, ou par une pléthore locale du cerveau ou de ſes parties voiſines, ou par une élaſticité & rigidité trop grande des fibres nerveuſes, ce remede devient inutile ; ainſi lorſque ces maladies ne ſont que des ſymptomes d'autres maladies, telles que l'indigeſtion, la ſabure, la cacochylie, les vers, les affections ſpaſmodiques dans les viſceres du bas-ventre, c'eſt en vain que l'on tenteroit les lavemens des piés ; la révulſion ne ſeroit que pernicieuſe ; & d'ailleurs la cauſe perſiſtant, ces ſymptomes ne ſeroient point abattus. *Voyez* BAIN. (*m*)

PEDIR, (*Géogr. mod.*) ville des Indes, capitale d'un royaume de même nom, dans l'île de Sumatra. Le Roi d'Achem s'en eſt emparé. *Long.* 214, 15 ; *lat.* 5, 40.

PEDOMETRE, *ou* COMPTE-PAS, ſ. m. (*Arpent.*) inſtrument de méchanique fait en forme de montre, compoſé de pluſieurs roues qui s'engrainent l'une dans l'autre, & qui ſont dans un même plan, leſquelles, par le moyen d'une chaîne ou courroie attachée au pié d'un homme ou à la roue d'un carroſſe, avancent d'un cran à chaque pas ou tour de roue ; de ſorte que, par le moyen de cet inſtrument, on peut ſavoir combien on a fait de pas, ou meſurer la diſtance d'un endroit à un autre. *Voyez* ODOMETRE. *Chambers.* (*E*)

PEDONNE, ſ. f. (*Manufact. en ſoie ;*) petit bouton d'ivoire ou de buis, attaché au bout du fer rond du velours friſé, & qui, dans le velours coupé, ſe met alternativement au bout de chaque virgule de laiton.

PEDOTRIBE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) le *pédotribe*, παιδοτριβης, en latin *pædotriba*, formoit les jeunes gens aux exercices gymnaſtiques, ſous les ordres du Gymnaſiarque, qui en étoit le premier maître. C'étoient deux offices très-différens l'un de l'autre, quoique le ſavant Prideaux les ait confondus : nous les voyons expreſſément diſtingués par les Auteurs & ſur les marbres. Ce n'eſt donc pas une queſtion ; mais la matiere fournit des détails curieux, recueillis par Van-Dale. Le Gymnaſiarque, Surintendant du gymnaſe, n'étoit en charge que pour un an ; dans quelques endroits même, on en changeoit tous les mois : le *Pédotribe* lui étoit ſubordonné ;

c'étoit un officier ſubalterne ; mais ſa charge étoit à vie, δια βιου ; il tient toujours ſur les marbres un des derniers rangs parmi les Miniſtres du gymnaſe. Quoiqu'attachée particuliérement aux Ephebes, le *Pédotribe* étendoit auſſi ſes fonctions ſur la claſſe des enfans ; ſon nom ſeul en fournit la preuve : mais on trouve le fait nettement prononcé dans pluſieurs paſſages formels, entr'autres dans Ariſtote & dans l'Axiuchus, dialogue communément attribué à Platon. Enfin, le *Pédotribe* bornoit ſon emploi ſubalterne au détail méchanique de la formation de ſes éleves ; & comme cet emploi demandoit de la pratique & de l'expérience, on le donnoit à vie.

PÉDOTROPHIE, ſ. f. (*Méd.*) nourriture des enfans, de παις, génitif, παιδος *enfant*, & τροφη, *nourriture :* la *pédotrophie* eſt une partie de la médecine fort négligée, & ſur laquelle on ſuit par-tout une aſſez mauvaiſe routine ; un bon Traité ſur cette matiere deviendroit précieux, & l'on a lieu de juger qu'il ſeroit bien reçu du public, puiſqu'il a tant goûté le Poëme latin de M. Scevole de Sainte-Marthe, ſur la maniere de nourrir les enfans à la mamelle. Ce Poëme, intitulé *Pædotrophia*, & publié en 1584, fut imprimé dix-fois pendant la vie de l'auteur, & environ autant de fois depuis ſa mort. Il fut lu & interprété dans de célebres Univerſités de l'Europe, preſque avec la même vénération qu'on a pour les Auteurs anciens.

PEDRACA DE LA SIERRA, (*Géogr. mod.*) bourg d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, ſur la riviere de Duraton, au nord & près de Sepulveda. Ce bourg eſt à la Metercoſa de Ptolomée. C'eſt dans le château de ce bourg que les fils de François I furent détenus priſonniers pendant quatre ans. *Long.* 16, 6 ; *lat.* 40, 58. (*D. J.*)

PEDRA FRIGOA, (*Hiſt. nat.*) nom que les Portugais donnent à des pierres dont ils font uſage dans la médecine, & à qui, ainſi que les Malabares, ils attribuent la vertu de rafraîchir. Ils en ont quatre eſpeces : la premiere eſt jaune, mêlée de blanc, de bleu, de rouge & de verd ; elle eſt d'une dureté médiocre ; cependant on peut aiſément la pulvériſer : il y en a des morceaux qui ſont parſemés de grenats & de rubis. La ſeconde eſpece eſt verte, & elle reſſemble à du jaſpe poli ; mais elle eſt fragile, & compoſée de lames & de fibres faciles à écraſer. La troiſieme eſt blanchâtre, & ſemblable à du talc. La quatrieme eſt très-blanche, & plus compacte que les autres. On s'en ſert dans les maladies inflammatoires, dans les fievres chaudes, & contre la morſure des bêtes venimeuſes. Extérieurement, on la mêle avec des jus d'herbes, pour les inflammations des yeux & des autres parties du corps : on ſe ſert pour cela indifféremment de l'une de ces ſortes de pierres ; cependant on croit que celle qui eſt verte eſt la plus propre contre les maux de reins. Il paroît que ces pierres ſont calcaires & abſorbantes. Voy. *Ephemerides, nat. curioſ. Decad. II, anno I.*

PÉDRO (SAN-), *Géogr. mod.* 1°. petite ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, ſur l'Arlauza, au deſſous de Lerna vers le Levant.

2°. *Pédro* (San-), port de l'Amérique méridionale, ſur la côte orientale du Bréſil, à l'embouchure de Rio-grande. *Long.* 325 ; *lat.* mérid. 32.

3°. *Pédro* (San-), ville de l'Amérique ſeptentrionale, au gouvernement de Honduras, à 30 lieues de Valladolid, & à 11 du port de Cavallos.

PÉDUM, (*Géogr. anc.*) petite ville du Latium, ſituée entre Préneſte & Trivoli, proche de l'aquéduc appellé *Aqua Claudia*, un peu au-deſſous de Scaptia. Tibulle avoit une maiſon de campagne, qui lui étoit reſtée des biens de ſon pere, au territoire de *Pedum* ; mais la ville ne ſubſiſtoit plus, au rapport de Tite-Live. Pline, *liv. III, chap. v*, ajoute que les Pédœniens, *Pedœni*, ſont du nombre des peuples dont les villes étoient tellement péries, qu'on n'en voyoit pas même les ruines. (*D. J.*)

PÉDUNCULES *ou* PEDICULES, ſ. m. *en Anatomie* ; nom de deux petites bandes médullaires fort blanches, très-courtes, au moyen deſquelles la glande pinéale eſt attachée comme un petit bouton au-bas des couches des nerfs optiques. *Voy.* PINÉALE, *&c.*

On donne auſſi ce nom aux branches

de la moëlle alongée. *Voyez* BRANCHE & MOELLE ALONGÉE.

PEEBLES, (*Géogr. mod.*) ville d'Écoſſe, capitale de la Province de même nom, autrement dite Ewedale. Il y a, dit-on, dans cette ville trois Égliſes, trois portes, trois rues, trois ponts. Elle eſt agréablement ſituée ſur le bord ſeptentrional de la Ewede, à ſept lieues N. E. d'Édimbourg, 102 N. de Londres. *Long. 14, 28; lat. 55, 54.*

PEER, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'Evêché de Liege, au Comté de Lootz. *Long. 23, 10; lat. 51, 8. (D. J.)*

PEETERMANN, (*Comm.*) eſpece de biere blanche extrêmement chargée de grain, & peu fermentée, qui ſe braſſe à Louvain dans le Brabant; elle eſt d'un goût aſſez agréable, mais elle enivre fortement, & nuit, dit-on, beaucoup à ceux qui en font un uſage très-fréquent: on prétend qu'elle contribue à engourdir le cerveau des jeunes gens qui vont faire leurs études dans l'Univerſité de Louvain.

PEGANELEON, ſ. m. (*Pharm. anc.*) terme employé par les anciens pour déſigner de l'huile, dans laquelle des feuilles & des fleurs de rue ont été infuſées au ſoleil pendant un certain temps. (*D. J.*)

PEGAGE, ſ. m. (*Mythol.*) Héſiode nous dit, que c'eſt du ſang de Méduſe, à qui Perſée coupa la tête, qu'étoit né *Pégaſe*, ce cheval ailé, ſi utile aux Poëtes, ſoit par lui-même, ſoit qu'ils le montent pour prendre leur vol vers le ciel, ſoit par la fontaine d'Hypocrene qu'il fit ſortir de terre d'un coup de pié, & dans laquelle ils puiſent à longs traits les fureurs divines qui les agitent: voilà la Fable. M. Fourmont en a donné, dans les *Mémoires de littérature*, une explication preſque démontrée, en remettant ſeulement cette fable en langue Phénicienne.

Méduſe n'étoit autre choſe qu'un des cinq vaiſſeaux de la flotte de Phorcis, Prince Phénicien, Roi d'Itaque. La tête de Méduſe étant une fois coupée, c'eſt-à-dire, le Commandant du vaiſſeau tué, il ſortit du vaiſſeau Chryſaor, célebre ouvrier en métaux, & le *Pégaſe*.

Le chef de la Méduſe, en achetant de l'or des Africains, avoit attiré de chez eux un ouvrier qui ſut le mettre en œuvre; cela étoit fort à ſa place. Le *Pégaſe* eſt en ancien Grec *pagaſſe*: devons-nous l'aller chercher bien loin; & pendant qu'*os* eſt la finale Greque, dire, avec Bochart & M. le Clerc, que *pagaſos* s'eſt formé de *pagaſous*, *fræni equus*; ce qui eſt encore contre les regles de la Grammaire Phénicienne ou Hebraïque, qui n'admet point une ſemblable tranſpoſition? *Pagaſos*, ſans détour & ſans violence, eſt manifeſtement le *pacaſſe*. Lorſque les Romains virent pour la premiere fois l'éléphant, ils l'appellerent *bos*; de même le *pacaſſe* ſorti de la Méduſe, parce qu'on l'avoit apprivoiſé, & que l'on montoit deſſus comme ſur les chevaux, fut appellé cheval. Les dénominations empruntées pour les choſes extraordinaires, ſont de tous les temps & de toutes les langues; & une marque que c'étoit un animal ſauvage, c'eſt qu'il s'échappa, qu'il ne fut rattrapé que par Bellérophon, qu'il tua Bargylle, l'ami de Bellérophon, qu'il le bleſſa lui-même, & diſparut. *Mém. de Littérat. tom. III.* (*D. J.*)

PÉGASE, (*Art numiſmat.*) L'auteur de la ſcience des médailles a remarqué, que *Pégaſe* eſt le ſymbole de Corinthe, où Minerve le donna à Bellérophon pour combattre la Chimere; il ſe trouve auſſi ſur les médailles des villes d'Afrique, & ſur celles de Sicile depuis que les Carthaginois s'en furent rendus maîtres, parce qu'on tenoit que ce cheval étoit né du ſang de Méduſe, qui étoit Africaine. Syracuſe en particulier, qui avoit une étroite alliance avec Corinthe, marquoit ſes médailles d'un *pégaſe*. (*D. J.*)

PÉGASE, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt une conſtellation de l'hémiſphere ſeptentrional; on la déſigne par un cheval ailé. *V.* CONSTELLATION.

Pégaſe, a, ſelon le catalogue de Ptolomée, vingt étoiles; ſelon Tycho, dix-neuf; & dans le catalogue Britannique, quatre-vingt-treize. (*O*)

PÉGASE, ſ. m. *Pegaſus, i*, (*terme de Blaſon*,) cheval ailé & volant; de l'invention des Poëtes, qui ont feint qu'il nâquit du ſang de la tête de Méduſe, quand Perſée l'eut coupée.

Ce cheval s'envola ſur le mont Hélicon,

où, en frappant du pié, il en fit jaillir une fontaine, qui fut nommée *Hypocrene*.

Les aſtronomes ont fait de *pégaſe* une conſtellation céleſte entre l'équateur & le nord; ils lui donnent vingt étoiles: ils diſent que ceux qui naiſſent ſous cette conſtellation ont en partage l'amour des armes, la gloire, & beaucoup de talens pour la poéſie.

Guerard de Boſcheon, du Bourg, en Normandie, *d'azur, au pégaſe d'argent.* (*G. D. L. T.*)

PÉGASIDES, ſ. f. (*Mythol.*) ſurnom des muſes, pris du cheval pégaſe, qui fut comme elles habitant de l'Hélicon.

PEGŒ, (*Géogr. ancienne.*) 1°. ville de l'Achaïe, dans la Mégaride; 2°. ville de l'Helleſpont, ſelon Ortelius; 3°. ville de l'île de Cypre ou de la Cyrénie, ſelon Étienne le géographe.

PEGASŒ, (*Géogr. anc.*) cap. de la Magnéſie, ainſi nommé, dit le Scholiaſte d'Apollonius, de ce que le navire Argo y fut conſtruit; il y avoit en cet endroit-là un temple d'Apollon, qui a fait donner à ce dieu, par Héſiode, le nom de *Pégaſien*. Ce fut là que les Argonautes s'embarquerent; & le lieu où ſe fit l'embarquement a depuis porté le nom d'*Aphetæ*, ainſi que le diſent poſitivement Strabon & Stephanus. (*D. J.*)

PÉGASIEN *Sénatus-Conſulte*, (*terme de Juriſpr. Rom.*) Le Sénatus-Conſulte *Pégaſien* ordonnoit que l'héritier Fidéicommiſſaire retiendroit le quart du fidéicommis. Le Trébellien le déchargea des actions actives & paſſives; enſuite on les a confondus ſous le nom de quarte *trébellianique* ou *falcidie*.

PEGEES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) nymphes des fontaines; c'eſt la même choſe que les nayades, & leur nom a la même origine que pégaſe. (*D. J.*)

PEGMA, ſ. m. (*Théat. des Rom.*) c'étoit une ſorte de grande machine théatrale, qu'on levoit & qu'on abaiſſoit par le moyen de certains reſſorts, & qui avoit pluſieurs étages; en ſorte qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'un homme tombant du haut en bas, ſe rompît quelque bras ou quelque jambe, comme il arriva à un joueur de flûte. Juvenal en parle dans la Satyre *IV*, v. 122, *Sic pugnas ſilicis laudabat & ictus, & pegma, & pueros inde ad velaria raptos.* Il louoit de cette ſorte les combats de gladiateurs de Cilicie, les terribles coups qu'ils ſe portoient, & les enfans que la machine (le *pegma*) tenoit ſuſpendus en l'air. On voit par ce paſſage, qu'on plaçoit ſur le *pegma* des gladiateurs, des enfans, des muſiciens; en un mot, qu'on ſe ſervoit de cette machine pour produire aux yeux des illuſions propres à les émouvoir.

PEGMARES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom que donnoient les romains à certains gladiateurs, de même qu'à certains artiſtes.

Les anciens donnoient quelquefois en ſpectacle une ſorte de machines mouvantes, appellées *pegmata*; c'étoient des échafauds diverſement ornés, qui avoient quelque reſſemblance à ceux de nos feux d'artifice: ces échafauds étant des machines qui jouoient en baſcules, ils lançoient en l'air la matiere dont ils étoient chargés, & entre autres des hommes, que l'on ſacrifioit ainſi aux amuſemens du public; ou bien ils les précipitoient dans des trous creuſés en terre, où ils trouvoient leur bûcher; ou encore ils les jetoient dans les antres des bêtes féroces.

On appelloit *Pegmares*, non ſeulement les infortunés que l'on ſacrifioit ainſi, mais encore ceux qui conſtruiſoient les machines & qui les faiſoient jouer.

Suivant Caſaubon, on mettoit le feu à l'échafaud; & les *Pegmares* étoient obligés de ſe ſauver à travers les flammes & les débris de la machine.

Lipſe dit ſeulement, que les *Pegmares* étoient certains gladiateurs, qui combattoient ſur des échafauds que l'on élevoit dans cette intention; on les appelloit auſſi *Petauriſtæ*, c'eſt-à-dire, hommes qui volent en l'air. *Voyez* GLADIATEUR.

PEGNAFIEL, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, ſur le Dovere, au deſſous de Roa. Il ſe tint dans cette ville un Concile l'an 1302; elle eſt à 7 lieues ſud-eſt de Valladolid. *Long. 13, 52; lat. 41, 30.* (*D. J.*)

PEGNAFLOR, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, ſur la rive droite du Guadalquivir; on croit que c'eſt l'ancienne *Iliptula* des Turdetains.

PEGNA-MAÇOR, (*Géographie mod.*) petite ville de Portugal, dans la Province de Beirá, au midi de Sabagal, & à l'orient de Cobilliana ; elle eſt défendue par un château. *Long. 10, 25 ; lat. 40, 24.*

PEGNARANDA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, capitale du duché du même nom, à 14 lieues ſud d'Olinedo. *Long. 12, 57 ; lat. 40, 52.*

PEGNITZ, (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne, en Franconie ; elle tire ſa ſource d'un bourg qui porte ſon nom, & qui eſt au midi de Bareith. Elle traverſe le territoire de Nuremberg, baigne la ville, & va ſe perdre dans la riviere de Rednitz. (*D. J.*)

PÉGOMANCIE, (*Divinat.*) mot compoſé de πήγη, *fontaine*, & μαντεία, *divination ;* divination par l'eau des fontaines : elle ſe faiſoit de différentes manieres, ſoit en y jetant un certain nombre de pierres, dont on obſervoit les différens mouvemens, ſoit en y plongeant des vaſes de verres, & examinant les efforts que faiſoit l'eau pour y entrer, en chaſſant l'air qui les rempliſſoit auparavant ; mais la divination par le ſort des dez, à la fontaine d'Apon, près de Padoue, étoit la plus célebre des eſpeces de *pégomancie.*

A cette fontaine, un ſeul coup de dez décidoit des bons & des mauvais ſuccès pour l'avenir, ſelon le nombre des points plus ou moins fort qu'on tiroit. Ce fut-là que Tibere conçut les plus hautes eſpérances, avant que de parvenir à l'empire ; car à ſon paſſage pour l'Illyrie, étant venu conſulter ſur ſes deſtinées l'oracle de Gérion, qui étoit auſſi dans le voiſinage de Padoue, ce dieu le renvoya au ſort de la fontaine d'Apon, où ayant jeté des dez d'or, ils lui préſenterent au fond de l'eau le plus haut nombre de points qu'il pouvoit deſirer. Suétone remarque enſuite, qu'on voyoit encore ces mêmes dez au fond de la fontaine. Claudien aſſure qu'on y appercevoit auſſi, de ſon temps, les anciennes offrandes qu'y avoient laiſſées quelques Princes.

Tunc omnem liquidi vallem mirabere fundi,
Tunc veteres haſtæ regia dona micant.

Lucain donne le titre d'augure au prêtre qui en avoit l'intendance. Théodoric, roi d'Italie, fit depuis fermer de murailles le lieu où étoit cette fontaine, à cauſe de ſa grande réputation : *ob loci celebritatem*, dit Caſſiodore. (*D. J.*)

PÉGONSE, ſ. f. *ſolea oculata* (*Hiſt. nat. Ichiolog.*) poiſſon de mer, qui eſt une eſpece de ſole, à laquelle il reſſemble par la forme du corps, & par le nombre & la poſition des nageoires ; on le diſtingue aiſément de la ſole, parce qu'il a ſur le dos de grandes taches ſemblables à des yeux ; les écailles ſont ſi fortement attachées à la peau, qu'on eſt obligé de faire tremper ce poiſſon quelque temps dans de l'eau, pour pouvoir les enlever. *Voyez* SOLE. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere part. liv. XI, ch. xj.* Voyez POISSON.

PÉGU, LE, (*Géogr. mod.*) royaume d'Aſie, ſur la côte occidentale du royaume de Bengale, à l'embouchure des rivieres d'Ava & de *Pégu :* ce royaume, après bien des révolutions, eſt tombé ſous la puiſſance du roi d'Aracan, qui réunit aujourd'hui les royaumes de Tangut, d'Aracan, d'Ava & de *Pégu ;* & parce que le ſouverain de tous ces états réſide à Ava, il en porte le nom.

Les cartes des géographes ordinaires défigurent tellement le pays d'Ava, de *Pégu*, &c. que le pere Duchats, Jéſuite, dit qu'il ne le reconnut point dans leurs cartes. Ajoutez qu'il n'y a guere de pays dans l'Orient dont nous ſoyons auſſi mal inſtruits, cependant c'eſt un vaſte empire, commerçant & très-peuplé.

On dit que les points principaux de leur religion ſont de ne point tuer, de ne point voler, d'éviter l'impudicité, de ne faire aucun déplaiſir à ſon prochain, de lui faire au contraire tout le bien qu'on peut. Avec cela, ils croient qu'on ſe ſauvera dans quelque religion que ce ſoit.

PÉGU, (*Géogr. mod.*) ville ſituée au royaume & ſur une riviere de même nom ; c'étoit la capitale de l'empire de *Pégu*, avant qu'il fût tombé ſous la puiſſance du roi d'Aracan. Aujourd'hui ce prince ne tient à *Pégu* qu'un vice-roi. Preſque toutes les maiſons de cette ville ſont bâties de cannes & de roſeaux. *Long. 114, 36 ; lat. 17.* (*D. J.*)

PEGUNTIUM,

PEGUNTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dalmatie. Ptolomée, *L. II, c. xvij*, la place ſur la côte, entre *Epetium* & *Onæum*, Pline, *L. III. c. xxij*, écrit *Piguntiæ*. On croit que c'eſt préſentement *Almiza*. (*D. J.*)

PÉHUAME, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de la nouvelle Eſpagne, qui eſt ſur-tout très-commune dans le Méchoacan. C'eſt une eſpece de *convolvulus*, dont les feuilles ſont fort petites & de la forme d'un cœur; ſes fleurs ſont les mêmes que celles des ariſtoloches. Sa racine eſt rougeâtre à l'extérieur; elle eſt âcre & odorante; elle guérit, dit-on, le mal vénérien, & pluſieurs la croient préférable à la ſalſe-pareille & au quinquina.

PEIGNE, ſ. m. (*Conchyliolog.*) en latin *pecten* & en Anglois *ſcallops*; genre de coquille bivalve, fermant exactement de tous côtés, & rayée en forme d'un peigne dont on ſe ſert pour peigner des cheveux; elle eſt plate, élevée, garnie de deux oreilles, quelquefois d'une ſeule, & quelquefois auſſi ſans oreilles. Elle n'eſt attachée que par un tendon. Sa valve ſupérieure eſt ordinairement un peu applatie, quoique l'inférieure ſoit creuſe. Il y a cependant des *peignes* dont les deux écailles ſont élevées & convexes. Les ſtries ou cannelures ne ſervent qu'à donner à cette coquille différentes dénominations. Jonſton fait une claſſe particuliere de *peignes*, en les appellant *conchæ imbricatæ, ſtriatæ, longæ, coralinæ, rugatæ, faſciatæ*; mais ils ont tout cela de commun avec d'autres coquillages qui ne ſont point des *peignes*.

Celle-ci a tiré ſon nom des ſtries longitudinales dont ſa ſurface eſt couverte, qui reſſemblent aux dents d'un peigne.

Conformément au caractere que nous venons de donner de ce genre de coquille, on peut diſtribuer ſes eſpeces ſous trois claſſes diſtinctes.

Dans la claſſe des *peignes* qui ſont garnis de deux oreilles, on met les eſpeces ſuivantes: 1°. le *peigne* rouge, nommé le *manteau ducal rouge*; 2°. le manteau ducal jaune; 3°. le *peigne* couleur de corail, garni de beaux boutons; 4°. le *peigne* bariolé, nommé *coquille de S. Jacques*; 5°. le *peigne* jaune, appellé *coquille de S. Michel*; 6°. le *peigne* orangé de la mer Caſpienne; 7°. le grand *peigne* rougeâtre; 8°. le *peigne* bariolé, bleuâtre; 9°. le *peigne* rouge, profondément cannelé; 10°. le *peigne* appellé l'*évantail* ou la *ſole*; il eſt brun ſur la coquille ſupérieure, & blanc ſur la coquille inférieure; 11°. le *peigne* tacheté par-deſſus, & blanc par-deſſous; 12°. le *peigne* à côtes & jaunâtre, avec la levre rebordée; 13°. le *peigne* à coquille également creuſe; 14°. le *peigne* en forme de poire; 15°. le beau *peigne*, nommé *la Vierge* par Rumphius; 16°. le *peigne* nommé par le même *amuſium*; il eſt fait en table liſſe & polie; 17°. le *peigne* à coquille inégale, bariolé de taches fauves.

Dans la claſſe des *peignes* qui n'ont qu'une oreille, on diſtingue les eſpeces ſuivantes; 1°. le *peigne* noir, épineux; il eſt par-tout couvert de pointes aiguës; 2°. le *peigne* épineux, rouge; 3°. le *peigne* épineux, gris; 4°. le *peigne* épineux, jaune; 5°. le *peigne* épineux, bariolé; 6°. le *peigne* épineux, orangé; 7°. le *peigne* blanc & tout uni.

Dans la claſſe des *peignes* qui n'ont point du tout d'oreilles, on compte les eſpeces ſuivantes; 1°. le *peigne* appellé *la ratiſſoire* ou *la rape*, en Anglois *the file-cockle*; 2°. le *peigne* oblong, blanc & raboteux; 3°. le *peigne* à côtes jaunes, & découpé dans ſon contour; 4°. le *peigne* bariolé, avec un pourtour déchiré; 5°. le *peigne* épais, chargé de cordelettes bariolées de bleu, de jaune & de brun; 6°. le *peigne* uni & bariolé; 70. le *peigne* rond & blanc, nommé *ſourdon*, en Anglois *the common-cockle*.

Parmi les *peignes* de ces trois eſpeces, on eſtime particuliérement celui qui imite par ſon rouge la couleur du corail; de grandes ſtries cannelées, ſur leſquelles ſont des tubercules élevés & creux, le coupent dans toute ſon étendue: ſes oreilles ſont inégales, & ſes bords ſont réguliérement chantournés.

Le manteau ducal rouge eſt également beau deſſus & deſſous; le travail grené de ſes ſtries, les bords orangés de ſes oreilles, & le chantournement de ſes contours le font rechercher des curieux.

Le *peigne* appellé *la rape* ou *la ratiſ-*

ſoire, eſt remarquable par les éminences qui ſuivent ſes ſtries, & qui le rendent fort rude au toucher; ce *peigne* eſt tout blanc, & n'a point d'oreilles.

En un mot, la famille des *peignes* eſt une des plus agréables qu'on ait en fait de coquilles, pour la beauté des couleurs. Parlons de l'animal.

Ce coquillage a deux grandes membranes brunes, qui s'attachent chacune à une des pieces de la coquille. De leur contour ſortent, dans l'eau de la mer, une multitude prodigieuſe de poils blancs, aſſez longs pour déborder les valves. L'intervalle eſt garni de petits points noirs, ronds & brillans. L'intérieure des deux membranes renferme quatre feuillets fort minces, chargés tranſverſalement de ſtries très-fines. Il ſe voit, au deſſus de ces quatre feuillets, une petite maſſe molle & charnue, qu'on peut croire être le ventre ou les entrailles: elle caché, ſous une pellicule aſſez mince, une eſpece de pié, dont la pointe regarde le centre de l'animal. Cette partie eſt ordinairement de la même nuance que celle qui l'enveloppe; mais dans le temps du frai, elle ſe gonfle, change de couleur, & devient d'un jaune foncé: quelque temps après, elle diminue, maigrit & reprend ſon ancienne teinte.

Voici le mouvement progreſſif de ce coquillage ſur terre. Lorſque le *peigne* eſt à ſec, & qu'il veut regagner la mer, il s'ouvre autant que ſes deux valves peuvent le lui permettre; & étant parvenu à un pouce ou environ d'ouverture, il les referme avec tant de vîteſſe, qu'il communique aiſément à ſa valve inférieure un mouvement de contraction, par lequel elle acquiert aſſez d'élaſticité pour s'élever & perdre terre de deux à trois pouces de haut: il importe peu ſur quel côté de la coquille il puiſſe tomber, il ſuffit de ſavoir que c'eſt par cette manœuvre réitérée qu'il avance toujours vers le but qu'il s'eſt propoſé. Cependant ſi le *peigne* étoit attaché à quelque corps étranger, par le grand nombre de filamens ou de poils qui s'implantent ſur la ſurface de ces deux valves, il eſt vrai qu'alors il n'auroit point de mouvement progreſſif: mais c'eſt un cas aſſez rare, excepté dans le pétoncle.

La progreſſion de cet animal dans l'eau eſt bien différente. Il commence par en gagner la ſurface, ſur laquelle il ſe ſoutient à demi-plongé: il ouvre alors tant ſoit peu ſes deux coquilles, auxquelles il communique un battement ſi prompt & ſi accéléré, qu'il acquiert un ſecond mouvement; on le voit du moins, en réuniſſant ce double jeu, tourner ſur lui-même très-vîte de droite à gauche; par ce moyen il agite l'eau avec une ſi grande violence, qu'au rapport de Rondelet, elle eſt capable de l'emporter, & de le faire courir ſur la ſurface des mers.

On ſent bien que ceux qui ſont attachés à pluſieurs corps étrangers, ne jouiſſent d'aucun des mouvemens dont nous venons de parler. *Voyez ſur les peignes*, Liſter, Dargenville, *& les Mémoires de l'Académie des Sciences.* (*D. J.*)

PEIGNE, ſ. m. (*terme de Boulanger.*) Les boulangers qui font le biſcuit de mer, appellent quelquefois *peigne*, un petit inſtrument dont ils ſe ſervent à faire pluſieurs figures ſur leurs galettes: ſon véritable nom eſt une *croiſoire*.

PEIGNE, *dans l'art de la Corderie*, eſt un inſtrument compoſé de ſix ou ſept rangs de dents de fer, à-peu-près ſemblables à celles d'un rateau; ces dents ſont fortement enfoncées dans une planche de bois de chêne fort épaiſſe.

Il y a quatre ſortes de *peignes* différens: ceux de la premiere grandeur ont les dents de 12 à 13 pouces de longueur, quarrées, groſſes par le bas de 6 à 7 lignes, & écartées les unes des autres de 2 pouces par la pointe. Ces *peignes* ne ſont pas deſtinés à affiner le chanvre, mais ſeulement à former les peignons. On les appelle *peigne pour les peignons*.

Les *peignes* de la ſeconde grandeur, appellés *peignes à dégroſſir*, ont les dents longues de 7 à 8 pouces, groſſes de 6 lignes par le bas, & écartées les unes des autres de 15 lignes par la pointe. Ces *peignes* ſervent à dégroſſir le chanvre, & à en ſéparer la plus groſſe étoupe.

Le *peigne* de la troiſieme grandeur, nommé *peigne à affiner*, a les dents de 4 à 5 pouces de longueur, de 5 lignes de groſſeur par le bas, & éloignées les unes des autres de 10 à 12 lignes. C'eſt ſur ce *peigne*

qu'on affine le chanvre, & que le ſecond brin ſe ſépare du premier.

Enfin, il y a des *peignes* qui ont les dents plus courtes, plus menues & plus ſerrées que les précédens; on les nomme *peignes fins*. On ſe ſert de ces *peignes* pour préparer le chanvre deſtiné à faire de petits ouvrages plus délicats.

Il faut remarquer, 1°. que les dents des *peignes* doivent être rangées en échiquier ou en quinconce, & non pas ſur une même ligne; autrement pluſieurs dents ne feroient que l'effet d'une ſeule.

2°. Qu'elles doivent être taillées en loſange, & poſées de maniere que la ligne qui paſſeroit par les deux angles, coupât perpendiculairement le *peigne* dans ſa longueur; par ce moyen, les dents réſiſtent mieux aux efforts qu'elles ont à ſouffrir, & refendent mieux le chanvre. *Voyez l'article* CORDERIE.

PEIGNE, (*Draperie.*) Voyez *l'article* MANUFACTURE EN LAINE; c'eſt une partie du métier.

PEIGNE, (*terme d'Hauteliſſerie*,) inſtrument dentelé, dont ſe ſervent les hauteliſſiers pour battre & ſerrer leurs ouvrages. Il eſt de bois dur & poli, de 8 à 9 pouces d'épaiſſeur du côté du dos, d'où il va toujours en diminuant juſqu'à l'extrémité des dents. On s'en ſert à la main.

Le *peigne* des baſſe-liſſiers eſt à-peu-près de même, hormis qu'il y a des dents des deux côtés. Les uns & les autres ſont ordinairement de buis ou d'ivoire.

PEIGNE, (*Lainage*,) ſorte d'inſtrument en forme de grande carde de fer, dont les dents ſont longues, droites & fort pointues par le bout. On s'en ſert dans les manufactures de lainage, à peigner la laine deſtinée pour faire la chaîne de certaines étoffes; c'eſt cette laine, ainſi peignée, que l'on appelle ordinairement *eſtaim*. On ſe ſert auſſi de *peignes* dans quelques autres manufactures, pour peigner diverſes ſortes de matieres, comme bourre de ſoie, chanvre, *&c.* Ces ſortes de *peignes* ſont en quelque maniere ſemblables à ceux qui ſont d'uſage pour la laine, mais ils ſont plus petits. (*D. J.*)

PEIGNE, inſtrument à l'uſage du *marbreur*. C'eſt une barre de bois plate, dans laquelle ſont enfoncés des fils de fer d'environ deux doigts de longueur. Le *peigne* ſert à mêler les couleurs qui nagent à la ſuperficie de l'eau gommée dans le bacquet.

Les marbreurs ſe ſervent de trois différentes ſortes de *peignes*; ſavoir, le *peigne* au commun, le *peigne* à l'Allemagne, & le *peigne* à friſon. Le *peigne* au commun eſt celui dont on ſe ſert pour le papier marbré ordinaire, c'eſt-à-dire, pour celui qui n'eſt que veiné; il a cinq ou ſix rangs de dents.

Le *peigne* à l'Allemagne ſert pour le papier marbré qui imite celui que l'on fabrique en Allemagne. Ce *peigne* n'a qu'une rangée de dents.

Le *peigne* à friſons eſt celui dont on ſe ſert pour marbrer le papier & dont les relieurs font uſage pour la reliure des livres. On l'appelle *peigne à friſons*, parce que ſes dents ſont placées alternativement l'une d'un côté, l'autre de l'autre, de maniere que le marbreur en tournant le poignet, arrange les couleurs en cercles ou friſons. Ce *peigne* n'a qu'une ſeule rangée de dents, qui en forme deux par leur ſituation oblique, qui en tourne les pointes les unes d'un côté, les autres de l'autre. *Voyez l'article* MARBREUR.

PEIGNES: les *maréchaux* appellent ainſi des gratelles farineuſes qui viennent aux panerons du cheval, & qui y font hériſſer le poil ſur la couronne.

Peigne de corne, inſtrument dont les palefreniers ſe ſervent pour peigner les crins & la queue des chevaux.

PEIGNE, (*Ruban.*) A l'uſage de ce métier il y en a quantité de ſortes; il faut, avant que de les détailler, parler de la maniere dont on les fabrique. Ils ſont faits de canne de Provence, qui eſt proprement le roſeau; mais celui de ce pays eſt le ſeul propre à cet uſage. La canne eſt d'abord coupée entre ſes nœuds, & forme des longueurs; puis elle eſt refendue avec une ſerpette: ces refentes ſe font à pluſieurs repriſes, pour parvenir à la rendre aſſez étroite pour l'uſage auquel on la deſtine: ces différens éclats ſont étirés ſur les raſoirs des poupées; ces poupées de figure cylindrique, qui portent ſur l'établi, doivent être à leur baſe comme à leur

ſommet, ce qui leur donne plus d'aſſiette, & les empêche de varier ſur l'établi. Elles ſont de bois tourné, & ont au centre de leur baſe une queue qui paſſe dans des trous percés à l'établi; la face ſupérieure qui eſt très-unie, porte au centre une lame d'acier très-tranchante, en forme de raſoir, qui y eſt fichée debout: à côté de ce raſoir eſt auſſi fichée une piece de fer plate non tranchante, qui eſt auſſi debout comme le raſoir, & qui l'approche de très-près, en lui préſentant une de ſes faces plates; cette piece eſt placée de façon, qu'il n'y a entre elle & le raſoir que la place néceſſaire pour paſſer une dent ou éclat de canne; cette piece de fer dirige le paſſage de la dent contre le raſoir, & par conſéquent ne doit laiſſer entre elle & lui, que la diſtance proportionnée à l'épaiſſeur que l'on veut donner à la dent: il y a donc de ces poupées dont les fers ſont en plus grande, d'autres en plus petite diſtance, puiſqu'il y a des dents plus ou moins épaiſſes: il y a encore de ces poupées dont il faut que les deux pieces dont on parle ſoient fort écartées, puiſqu'il faut que la dent paſſe entr'elles à plat pour en unir les bords; la dent, par cette opération, eſt miſe à 2 lignes de largeur environ: cet étirage ſe fait en plaçant la dent (qui eſt encore de toute la longueur que les nœuds de la canne l'ont permis), entre les deux fers de la poupée, tenant la dent avec la main droite, pendant que la gauche, poſée de l'autre côté des fers, ne fait que la tenir en reſpect. Il faut obſerver que c'eſt le côté intérieur de la canne qui paſſe ſur le raſoir, puiſqu'on ne touche jamais à ſon côté extérieur & poli; cette dent eſt déchargée par ce moyen de tout ſon bois, & n'en eſt preſque plus que l'écorce. Après ce premier paſſage ſur le raſoir, la dent eſt retournée bout pour bout, pour repaſſer encore contre le raſoir; car le bout tenu par la main droite n'a pu y paſſer: ceci bien entendu, il faut parler du fil qui ſervira à la conſtruction du peigne. Ce ſont pluſieurs brins de fil unis enſemble, en telle quantité qu'on le juge à propos, puiſque c'eſt de cette groſſeur que dépend l'éloignement plus ou moins grand des dents, ſuivant la néceſſité; ainſi il eſt de conſéquence de ſavoir proportionner cette groſſeur. Ces fils ainſi unis & tortillés enſemble, ſont graiſſés avec de la poix, & ſont de très-grande longueur, l'opération que l'on verra en ſon lieu en employant beaucoup: ces fils ſont enſuite mis en paquets, pour attendre l'uſage. Il en faut de bien des groſſeurs différentes, ayant auſſi quantité de groſſeurs de *peignes*, ainſi qu'il en ſera parlé. Il faut à préſent faire connoître les jumelles. Ce ſont de petites tringles de bois de hêtre, larges de 5 à 6 lignes ſur une ligne d'épaiſſeur, & de 4 piés, 4 piés & demi de long; on n'en fait point de plus longues, leur foibleſſe ne le permettant pas. S'il s'agiſſoit d'avoir des *peignes* plus longs, puiſqu'on en fait qui ont 6 piés & plus, on en joint pluſieurs enſemble par le moyen de la colle forte: ces tringles ſi minces ont un côté de leur épaiſſeur qui eſt plat, & c'eſt celui-ci qui formera le dedans; l'autre côté eſt arrondi autant que cette épaiſſeur peut le permettre, de ſorte que les extrémités en ſont preſque aiguës. Lorſqu'on veut faire un *peigne* d'une longueur donnée, il faut quatre de ces jumelles unies deux à deux, mais plus longues que la longueur déterminée; on en verra dans peu la néceſſité. Deux de ces jumelles ſont unies enſemble & de leurs côtés plats, au moyen de petites échancrures aux bouts, & d'une ligature. On les place ſur la piece de fer plate, fixée invariablement ſur la poupée qui entre dans les trous de l'établi; l'autre bout eſt attaché de même, & placé ſur une piece de fer reçue dans la mâchoire portée par une vis qui paſſe par le trou de la poupée, qui ſe place elle-même à volonté dans différens trous de l'établi, ſuivant la longueur dont on a beſoin: ces quatre jumelles ſont tendues roides & égales, par le moyen de la noix. On ne doit point craindre qu'elles caſſent, par la grande tenſion où elles ont beſoin d'être pour acquérir plus de rectitude, pourvu que le tirage ſoit direct & égal. Ceci étant ainſi diſpoſé, on meſure avec l'inſtrument appellé *compartiſſoir*, pour voir ſi la diſtance eſt la même; ce qui ſe fait en conduiſant cet inſtrument dans l'eſpace que laiſſent entre elles les jumelles: ſi le *peigne* eſt d'une grande longueur, on y laiſſe ce compartiſſoir lié légérement aux jumelles à une diſtance convenable, pour laiſſer la jouiſſance à l'ouvrier:

lorſqu'on en approche de trop près par le travail, on le recule, & toujours de même; par-là on conſerve l'égalité de l'ouverture que la trop grande longueur pourroit faire varier : on voit qu'il faut avoir différens compartiſſoirs, ſuivant les différentes hauteurs des *peignes*, car c'eſt lui qui donne cette hauteur. Si l'ouvrier a pluſieurs *peignes* à faire de petite ou de moyenne longueur, il peut les faire ſur de longues jumelles, en interrompant le travail par une petite diſtance d'un *peigne* à l'autre; il s'épargnera par-là la peine & le temps de monter & démonter pluſieurs fois: les choſes en cet état, l'ouvrier fait pluſieurs tours avec le fil à l'entour des jumelles, qu'il échancre un peu avec la ſerpette, pour éviter que ce fil ne gliſſe; il en fait autant avec un ſecond fil qui eſt de ſon côté, en le faiſant tourner de dedans en dehors; au-lieu que le premier fil tourne de dehors en dedans : ces tours de fil ſont frappés avec une batte, qui demeure ainſi placée dans les jumelles pendant tout le travail qui va ſuivre; après cela, l'ouvrier place une premiere dent, qui donnera entre les jumelles la juſte ouverture pour le logement convenable de la denture. Cette premiere dent eſt un morceau de canne épais, plié en deux, les deux extérieurs du bois ſe touchant; cette dent ſe poſe à plat contre les tours de fil qui viennent d'être faits. Si on n'a pas aſſez d'épaiſſeur, on remplit l'entre-deux intérieur de cette dent avec les menues parcelles qui ſont ſorties de la canne par l'opération des raſoirs, & cela tant qu'il le faut; cette dent parvenue à ſon point d'épaiſſeur, eſt fixée contre le fil par pluſieurs tours de ce même fil recroiſés pluſieurs fois & frappés avec la batte: enſuite on met une autre dent, mais bien moins épaiſſe; celle-ci eſt poſée ſur ſon champ, & de même entourée de pluſieurs tours de fil, & toujours frappés avec la batte. Toutes ces précautions ſervent beaucoup à la perfection du *peigne*. Après tout ceci, on poſe les dents qui compoſent le *peigne* l'une après l'autre, & toujours après un tour de chaque fil, dont l'un, comme il a été déja dit, & qui eſt le premier, ſe paſſe du dehors en dedans, & le ſecond du dedans en dehors; c'eſt-à-dire, qu'il jette le paquet par-deſſus les jumelles, qui retombe ſur l'établi, après avoir paſſé par l'ouverture entre les jumelles. A l'égard du paquet qui eſt du côté de l'ouvrier, comme ſes deux mains ſe trouvent voiſines, il le reçoit de la main gauche; puis roidiſſant avec la main gauche, à la fois les deux bouts ainſi paſſés, il a la main droite libre pour frapper avec la batte contre ce tour des deux fils; puis il place une autre dent, & fait de même juſqu'au bout. Il eſt bon d'obſerver dans cette poſition des dents, qu'elles ſe poſent toutes ſur leur champ, & le poli du même côté. Ce poli extérieur de la canne ſe trouve ainſi placé du côté gauche de l'ouvrier, puiſqu'après avoir paſſé ſa dent à plat d'abord dans les jumelles, il la releve enſuite pour la placer ſur ſon champ, ayant le poli du côté du pouce droit. On voit auſſi qu'il ne frappe jamais ſur la dent, qu'il ſeroit en danger de caſſer, mais bien contre le fil, qui forme ainſi les ſéparations de la denture. Ce fil, au moyen de la poix dont il eſt enduit, & d'un coup de batte, ſe tient comme collé ſur les jumelles. On concevra ſans doute que les dents ſont plus longues qu'il ne faut, puiſqu'il faut que l'ouvrier les tienne par le bout en-dehors des jumelles de ſon côté; elles paſſent de même inégalement de l'autre côté, cela comme elles ſe trouvent, ou que l'ouvrier apperçoit un défaut à l'un ou à l'autre bout; car il faut que ces dents n'en aient aucun: il ne lui eſt pas poſſible d'en employer de trop courtes, puiſqu'elles ne pourroient être arrêtées par le fil; on voit la néceſſité de l'égalité de ce fil, puiſque s'il devenoit plus gros ou plus fin, la denture ſeroit dérangée, dérangement qui peut avoir encore pluſieurs autres cauſes; d'abord par la différente groſſeur des fils, par la différente épaiſſeur des dents, ou par la différente preſſion des coups de batte. L'ouvrier a pluſieurs moyens pour s'appercevoir ſi ſon égalité eſt toujours la même: premiérement, il forme lui-même ſes fils avec toute la juſteſſe qu'il ſait leur être néceſſaire; il s'appercevroit de l'inégalité de l'épaiſſeur des dents, en en mettant une certaine quantité qu'il ſait devoir être contenue dans l'eſpace du compartiſſoir. A l'égard des coups de batte, la grande habitude de l'uſage réglant ſa force,

il parvient à les donner toujours égaux ; s'il s'apperçoit que quelque dent gauchiſſe, il y remedie avec un petit inſtrument de fer plat appellé *retrouſſoir*, qu'il introduit dans le *peigne*, pour redreſſer ce défaut. Toutes les dents qui compoſent le *peigne* étant ainſi poſées, il termine le tout comme quand il a commencé. Il coupe les jumelles avec une petite ſcie à main devant les pieces de fer, c'eſt-à-dire, dans le dedans. Il a été dit qu'il falloit que les jumelles fuſſent plus longues que les *peignes* que l'on veut faire avec ; voici pourquoi : ſi on ne donnoit que la longueur juſte à ces jumelles, il ne ſe trouveroit pas aſſez de chaſſe pour le jeu de la batte, ou pour l'introduction des dents ; l'excédant donne cette place néceſſaire. Le *peigne* en cet état, & débarraſſé de ſes liens, eſt brut ; on commence par le débrutir, par couper avec la ſerpette tous les bouts des dents qui ſortent des jumelles ; on les coupe à l'uni du fil, prenant garde de ne point couper ce fil avec ; enſuite les dents ſe trouvant toujours un peu raboteuſes & inégales entr'elles, il faut les unir toutes, ce qui ſe fait avec l'inſtrument appellé *couteau à ratir*. On poſe le tranchant de cet outil à plat ſur la denture, en l'amenant à ſoi juſqu'auprès du fil, puis on coupe les bavures à fleur de ce fil ; ce qui étant fait haut & bas, devant & derriere, avec un autre petit inſtrument tranchant appellé *évidoir*, qu'on introduit entre chaque dent, auſſi haut & bas, devant & derriere, on ébarbe tout ce qui peut être reſté aux bords de chaque dent ; enfin, il n'y doit rien reſter de ſuperflu ; après quoi on le polit ; puis l'on couvre le fil dont on a tant parlé, avec de petites bandes de papier blanc collées, qui s'y appliquent en tournant depuis une ſuperficie des dents juſqu'à l'autre ; & le voilà enfin fini. J'ai dit, en commençant, qu'il y avoit de bien des ſortes de *peignes*, je vais en détailler quelques-unes pour en donner une idée : premiérement, pour le ruban ils ſont petits & extrêmement fins ; d'autres, plus longs & d'une denture plus groſſe, ſont pour le galon, la grandeur & groſſeur variant ſuivant les différens ouvrages qui y ſeront poſés : il y en a de deux en deux ; ce qui ſe fait au moyen de ce qu'après avoir placé deux dents comme à l'ordinaire, on fait pluſieurs tours de fil à l'entour des jumelles, avant d'y en placer deux autres, & cela ſe continue de même ; ceux-ci ſont pour la chenille ; enfin, on en fait juſqu'à 6 piés de long & davantage, & qui contiennent juſqu'à 11 ou 12 cents dents ; ceux-ci ſont pour les ferandiniers & tiſſerands, qui les appellent *rots*.

PEIGNE, inſtrument *du métier d'étoffes de ſoie*. Le *peigne* eſt un petit cadre de deux pouces & demi de hauteur, ſur la longueur dont on veut la largeur de l'étoffe ; il eſt garni de petites dents qui ſont faites en acier bien poli, ou de la pellicule du roſeau : les baguettes qui forment le cadre dans la hauteur du *peigne*, ſont liées avec un fil pour tenir les dents en raiſon.

Le travail des peignes pour la manufacture d'étoffes d'or, d'argent & de ſoie. La façon dont les *peignes* ſont faits étant ſuffiſamment démontrée dans l'article de paſſementerie, on ne donnera l'explication que de ceux qui ſont faits avec du fil de fer, leſquels ſont appellés communément *peignes d'acier*.

Pour fabriquer les *peignes* de cette eſpece, on choiſit du fil de fer proportionné à la largeur de la dent qui convient, & à ſon épaiſſeur, le nombre des dents de *peigne* pour les étoffes étant depuis douze & demie juſqu'à trente de compte, ce qui ſignifie depuis 500 dents juſqu'à 1200, dans une même largeur de 20 pouces environ. Il eſt évident que plus un *peigne* eſt fourni de dents, plus elles doivent être minces & étroites, conſéquemment que le fil de fer doit être proportionné. On paſſe ce fil de fer ſous la meule, c'eſt-à-dire, entre deux rouleaux d'acier ſemblables à ceux qui ſervent à battre ou écacher l'or & l'argent. Quand le fil de fer eſt applati juſqu'au point convenable, on le paſſe dans une filiere de meſure pour la dent qu'on deſire, qui ne lui laiſſe que ſa largeur & ſon épaiſſeur, après quoi on coupe le fil de fer de la longueur de 9 pouces ou de trois dents ; on met ces parties dans un ſac de peau, avec de l'émeri & de l'huile d'olive ; enſuite on le roule ſur une grande table, où elles ſe poliſſent. L'opération finie, on coupe ces parties à trois pouces de longueur, & on monte le *peigne* de la même façon que

ceux dont les dents ſont de roſeau. Mais comme les *peignes* de cette eſpece ſeroient éternels, pour ainſi dire, s'ils ne manquoient pas par le lien, qui n'eſt qu'une quantité de fils poiſſés, plus ou moins groſſe, ſelon la largeur ou le reſſerrement qu'il faut donner à la dent, les Anglois ont trouvé le ſecret de les faire auſſi juſtes, ſans ſe ſervir de liens ni de jumelles, qui ſont des baguettes entre leſquelles les dents ſont arrêtées avec le fil. Cette façon de monter les *peignes* eſt d'autant plus ſinguliere, qu'ils en ont encore plus d'égalité; le défaut ordinaire des *peignes* d'acier étant de n'avoir pas les dents rangées auſſi également que l'étoffe l'exigeroit, ſoit par le défaut de l'inégalité du fil, ſoit par celui qui le fait, qui ne frappe pas avec la même juſteſſe.

Quand les Anglois veulent monter un *peigne*, de quelque compte qu'on le deſire, ils ont ſoin d'avoir autant de dents de refente que de dents ordinaires pour le *peigne*, toutes du même calibre: on donne le nom de *dents de refente* à celles qui n'ont que deux pouces de longueur; & celui de *dents ordinaires*, à celles qui en ont trois, parce que les deux jumelles en retiennent ordinairement un demi-pouce de chaque côté. Sur une bande de fer polie de deux pouces moins deux ou trois lignes de large, & de longueur de deux piés, plus ou moins, ils commencent à poſer de champ une dent ordinaire & une dent de refente, & continuent alternativement, juſqu'à ce que le nombre de dents que le *peigne* doit avoir ſoit complet, ayant ſoin de laiſſer un demi-pouce de chaque côté entre les dents ordinaires pour celles de refente. Le nombre de dents complet, on le reſſerre avec une vis, juſqu'au point de jauge ordonné pour la largeur des étoffes, qui ordinairement eſt de 20 pouces pour celles qui ſont des plus riches & des plus en uſage.

Les dents étant bien arrêtées, ils bordent un côté avec de la terre battue, de façon qu'ils puiſſent jeter une compoſition d'étain & de cuivre à un demi-pouce d'élévation, & arrêter toutes les dents ordinaires qui ſe trouvent priſes dans la matiere. Ce côté fini, ils font la même opération de l'autre, après quoi ils lâchent la vis, qui donne la liberté aux dents de refente de tomber, & de laiſſer un vuide de la largeur de leur calibre; & enſuite ils poliſſent, & uniſſent ou égaliſent des deux côtés la compoſition, qui, par la façon dont on vient d'expliquer, ne retient que les dents dont la longueur étoit ſupérieure à celles de refente. Il n'eſt pas poſſible de faire des *peignes* plus juſtes, & s'il ſe trouvoit quelques défauts dans ceux-ci, ce ne ſeroit que dans le cas où la dent de refente ne ſeroit pas de calibre; ce qui ne ſauroit arriver. Avant cette derniere façon de faire les *peignes* juſtes, il arrivoit que l'inégalité des dents cauſoit un défaut eſſentiel dans l'étoffe fabriquée, ſur-tout dans l'unie, en ce que l'étoffe fabriquée rayoit dans ſa longueur; ce qui ne ſe rencontroit pas dans le *peigne* de canne ou roſeau travaillé de même, attendu que dans ce dernier, la flexibilité de la dent ſe trouve rangée par l'extenſion du fil de la chaîne; au lieu que la roideur de cette même dent dans le premier, rangeant les fils avec la même inégalité qui lui eſt commune, il s'enſuit un défaut irréparable; de façon qu'il convient beaucoup mieux, pour la perfection de l'étoffe, que la chaîne range la dent du *peigne*, que ſi cette même dent range la chaîne.

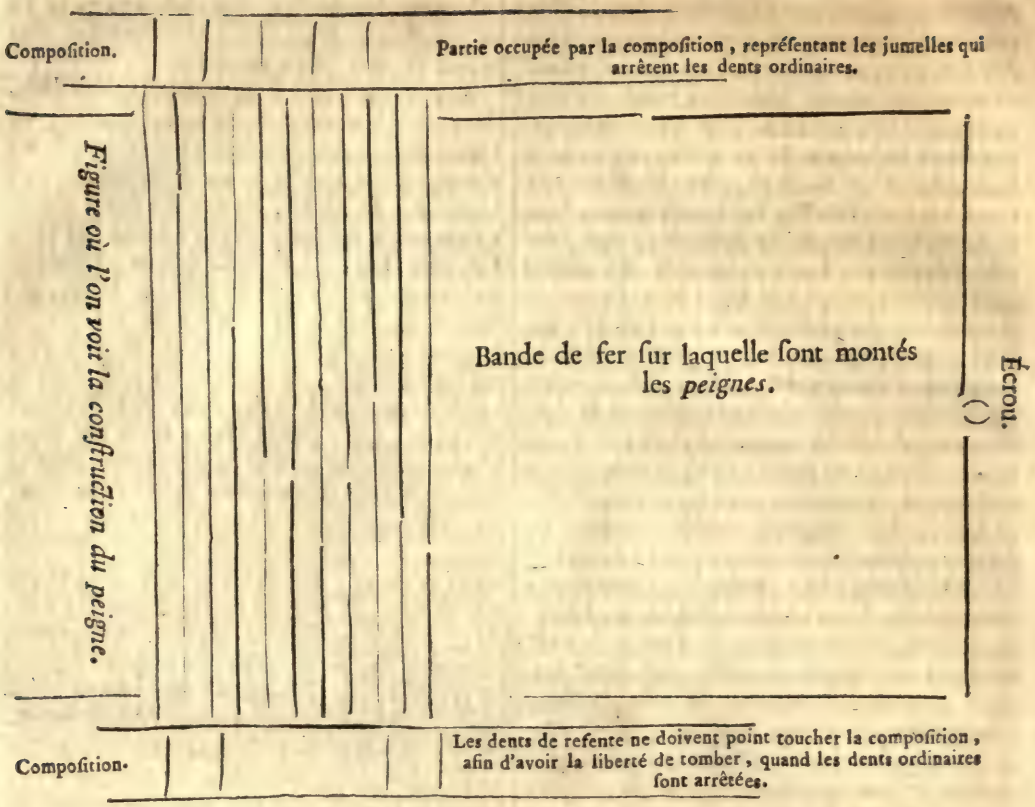

PEIGNE DE VÉNUS, *ſcandix*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenue par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux parties qui reſſemblent chacune à une aiguille, & qui renferment une ſemence. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

PEIGNE, *en terme de Cornetier*, ſe dit d'un uſtenſile de toilette, dont l'uſage eſt de faire tomber la poudre de la tête, & de démêler les cheveux. Il y en a encore de buis & d'os, dont perſonne n'ignore l'uſage. Les *peignes* ſe font d'un morceau de galin taillé de la largeur, groſſeur & épaiſſeur qu'on veut leur donner. Quand ces morceaux ſont dreſſés, on les place ſur l'âne où on fait les dents. *Voyez* DRESSER & ANE.

PEIGNE, parmi les *ouvriers qui travaillent de la navette*, eſt une ſorte de chaſſis long & étroit, diviſé en une grande quantité de petites ouvertures. Ces ouvertures ſont formées par de menus fils d'archal, ou par de petites lames de roſeau fort minces, attachées à égale diſtance, & fort près les unes des autres, entre deux eſpeces de tringles de bois, appellées *les jumelles du rot*.

Ces petits eſpaces ou ouvertures que forme la diſtance des fils de fer ou lames de roſeau, ſont appellées *les dents* ou *broches du peigne*; c'eſt dans ces ouvertures que les tiſſerands & autres ouvriers qui ſe ſervent de ce *peigne*, font paſſer les fils qui compoſent la chaîne des toiles, *&c.* & autres ouvrages de navette.

Les deux groſſes dents ou morceaux de bois qui ſont placées aux deux extrémités du *peigne*, ſont appellées les gardes.

Le *peigne* eſt enchâſſé dans le bas de la partie mobile du métier, appellé *la chaſſe* ou *le battant*; & il doit être auſſi long que la toile qu'on veut fabriquer doit avoir de largeur. Le *peigne* eſt auſſi appellé un *rot*, à cauſe

cauſe de ces petits morceaux de roſeau dont ils ſont compoſés pour l'ordinaire. *Voyez* CHASSE.

PEIGNE *d'une futaille.* Les *tonneliers* nomment ainſi l'extrémité des douves, à commencer depuis le jable. On dit, remettre *un peigne* à une piece de vin, c'eſt-à-dire, enter une alonge à une douve qui s'eſt rompue à l'endroit du jable.

PEIGNE, *préparer un* (*Tabletier-peignier.*) Ce terme, préparer un *peigne*, ſignifie *amorcer* les dents avec le carrelet; c'eſt-à-dire, faire ſur le *peigne*, après qu'il eſt mis en façon, la premiere ouverture de chaque dent, pour enſuite les achever avec l'eſtadiou.

PEIGNE eſt un inſtrument de *Vergetier*, dont les dents de fer ſont montées à quelque diſtance les unes des autres ſur un fût de bois. Il ſert à démêler les ſoies, le chiendent, *&c.*

PEIGNER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt en général démêler avec le peigne. *Voyez l'article* PEIGNE *& les articles ſuivans.*

PEIGNER *le chanvre*, *terme de corderie*, qui ſignifie achever de nettoyer & affiner le chanvre en le paſſant ſur les peignes; c'eſt la derniere façon qu'on donne au chanvre avant que de le filer. Voici comment ſe fait cette préparation. Le peigneur prend une poignée de chanvre par le milieu de ſa longueur, & fait faire au petit bout de cette poignée un ou deux tours autour de ſa main droite, de ſorte que les pattes & un tiers de la longueur pendent en-bas: alors il ſerre fortement la main, & faiſant décrire aux pattes du chanvre une ligne circulaire, il les fait tomber avec force ſur les dents du peigne à dégroſſir, & il tire à lui; ce qu'il repete en engageant le chanvre de plus en plus dans les dents du peigne, juſqu'à ce que ſes mains ſoient prêtes à toucher aux dents.

Par cette opération, le chanvre ſe nettoie des chenevottes & de la pouſſiere; il ſe démêle, ſe refend, s'affine; & celui qui étoit bouchonné ou rompu, reſte dans le peigne, de même qu'une partie des pattes: je dis une partie, car il en reſteroit encore beaucoup, ſi l'on n'avoit ſoin de le moucher. *Voyez* MOUCHER *le chanvre.*

Le peigneur donne enſuite, au côté de la pointe qui étoit entortillée autour de ſa main, la même préparation qu'il a donnée à la tête.

Ce n'eſt point aſſez que le peigneur ait préparé la tête & la queue du chanvre, il doit avoir grand ſoin que le milieu ſoit bien peigné pareillement.

A meſure que le peigneur a préparé des poignées de premier & de ſecond brin, il les met à côté de lui, & un autre ouvrier les prend, les engage peu à peu dans les dents du grand peigne deſtiné à faire les peignons; cet ouvrier a ſoin de mêler le court avec le long, & d'en raſſembler ſuffiſamment pour faire un peignon. *Voyez l'article* CORDERIE.

PEIGNER, AJUSTER, (*Jardinage*) ſe dit d'un œillet qui eſt épanoui; quand il ne retourne pas bien ſes feuilles, & qu'elles ne ſont pas bien arrangées, on les met alors dans leur vraie place avec les doigts bien nets & ſans ſueur.

PEIGNER LA LAINE, (*Manuf. de lainage*) c'eſt la tirer, ou la faire paſſer à travers les dents d'une eſpece de grande carde, que l'on nomme *peigne*, pour la diſpoſer à être filée. Lorſque la laine a paſſé par le peigne, & qu'elle a été peignée, on l'appelle *laine eſtaim*; & quand elle a été filée après avoir été peignée, on lui donne le nom de *fil d'eſtaim.* (*D. J.*)

PEIGNER, *en terme de Vergetiers*, eſt une opération par laquelle ils démêlent, à l'aide d'un peigne, les ſoies, le chiendent & la bruyere, & en ôtent tous les petits brins qui ſont inutiles dans leurs ouvrages.

PEIGNIER, ſ. m. (*Arts Méchaniq.*) ouvrier qui fait des peignes. Les *peigniers* ſont une communauté dans la ville de Paris.

Ils ſont qualifiés par leurs ſtatuts maîtres *peigniers*, tabletiers, tourneurs & tailleurs d'images.

Ces ſtatuts furent donnés, ou plutôt renouvellés en 1507, confirmés par Henri III en 1578, par Henri IV en 1600, & enfin par Louis XIV en 1691.

Suivant ces ſtatuts, un maître ne peut avoir qu'un apprenti à la fois, à moins que ce ne ſoit un fils de maître; auquel cas il peut en avoir deux.

L'apprentiſſage eſt de ſix ans.

Le fils de maître n'eſt point tenu de faire chef-d'œuvre, ni même une expérience

pour être reçu maître ; il n'a besoin que du témoignage des jurés. Tout autre aspirant est tenu au chef-d'œuvre.

L'apprenti étranger, c'est-à-dire, qui a fait son apprentissage dans quelqu'autre ville du royaume où il y a maîtrise, doit, pour être reçu maître à Paris, justifier de son apprentissage, & avoir servi encore trois ans chez les maîtres.

Enfin, cette communauté est régie par des jurés, dont l'élection & les visites se font de même que dans les autres communautés.

PEIGNEUR, s. m. *terme de corderie*, ouvrier qui nettoie & affine le chanvre, en le passant par les peignes. Un bon *peigneur* peut préparer jusqu'à quatre-vingts livres de filasse par jour.

PEIGNOIR, s. m. (*Lingerie.*) espece de manteau de toile blanche & fine en batiste ou mousseline, que les femmes mettent sur leurs épaules le matin, lorsqu'elles sont en deshabillé & qu'on les peigne ; quelquefois ces *peignoirs* sont ornés de dentelles. (*D. J.*)

PEIGNON, s. m. *ou* CEINTURE, *terme de corderie* ; c'est un paquet de chanvre affiné, & suffisamment gros pour faire un fil de la longueur de la filerie, & que les fileurs prennent autour d'eux, ou qu'ils attachent à une quenouille.

Un *peignon* doit peser à-peu-près une livre & demie ou deux livres, si c'est du premier brin ; & deux livres & demie ou trois livres, si c'est du second brin. Cette différence vient de ce que le fil fait avec le second brin, est toujours plus gros que celui qui est fait avec le premier brin de chanvre ; & qu'outre cela, il y a plus de déchet quand on file le second, que quand on file le premier brin. *Voyez l'article de la* CORDERIE.

PEIGNONS, *terme de loinage*, sortes de laines d'une très-mauvaise qualité, qui ne sont proprement que les rebus, ou plutôt ce qui reste des laines qui ont été peignées avant que d'être filées, pour faire la chaîne de certaines sortes d'étoffes. (*D. J.*)

PEILLES, s. f. *terme de papeterie* ; c'est un des noms qu'on donne aux vieux chiffons de toile de lin & de chanvre, qu'on emploie à la fabrique du papier. *Voyez* PAPIER.

PEILLIER, s. m. celui qui ramasse dans les rues des peilles ou chiffons : on le nomme plus ordinairement *chiffonnier*. *Voyez* CHIFFONNIER.

PEINA, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge *Poynum castrum*, petite ville d'Allemagne, au cercle de la Basse-Saxe, dans l'évêché de Hildesheim. Il s'y donna une bataille sanglante en 1553, entre l'électeur Maurice de Saxe, qui y fut tué, & le Margrave de Brandebourg. Elle est sur le ruisseau de Fuse, à trois milles de Brunswik. *Long.* 28, 16 ; *lat.* 57, 17. (*D. J.*)

PEINDRE, v. act. & neut. c'est appliquer des couleurs sur une superficie plate, de façon qu'elles représentent un objet quel qu'il soit.

Peindre, signifie quelquefois simplement embellir de divers ornemens une chambre, un cabinet, une galerie, *&c.* J'ai fait *peindre* mon cabinet, ma chambre, ma galerie.

Peindre se dit encore, mais improprement, des gros ouvrages concernant les bâtimens. Il faut *peindre* ce lambris, ce berceau, cette balustrade de fer, pour empêcher qu'elle ne se rouille : il faudroit dire *barbouiller*.

On dit, je me fais *peindre*, pour exprimer qu'on fait faire son portrait. J'apprends à *peindre* ; je veux *peindre* cette ombre ; il a une belle tête à *peindre*, c'est-à-dire, a un beau caractere de tête, le visage d'un beau coloris.

Voyez sur les diverses manieres de *peindre l'article* PEINTURE.

PEINE, s. f. (*Gramm.*) on donne en général ce nom à toute sensation, de quelque espece qu'elle soit, qui nous rend notre existence désagréable : il y a des *peines* de corps & des *peines* d'esprit. Le dernier degré de la *peine*, c'est de résigner sincérement l'être souffrant à la perte de la vie comme à un bonheur. Y a-t-il plus de *peines* que de plaisirs dans la vie ? C'est une question qui n'est pas encore décidée. On compte toutes les *peines* ; mais combien de plaisirs qu'on ne met point en calcul ?

PEINE, (*Droit naturel, civil & politique.*) On définit la *peine* un mal dont le Souverain menace ceux de ses sujets qui seroient disposés à violer les loix, & qu'il leur inflige actuellement & dans une juste

proportion, lorſqu'ils les violent, indépendamment de la réparation du dommage, dans la vue de quelque bien à venir, & en dernier reſſort, pour la ſûreté & la tranquillité de la ſociété.

Nous diſons, 1°. que la *peine* eſt un mal, & ce mal peut être de différente nature, ſelon qu'il affecte la vie, le corps, l'eſtime, ou les biens : ce mal peut conſiſter dans quelque travail pénible, ou bien à ſouffrir quelque choſe de fâcheux.

Nous ajoutons, en ſecond lieu, que c'eſt le ſouverain qui diſpenſe les *peines* ; non que toute *peine* en général ſuppoſe la ſouveraineté, mais parce que nous traitons ici du droit de punir dans la ſociété civile, & comme étant une branche du pouvoir ſouverain. C'eſt donc le ſouverain ſeul qui peut infliger des peines dans la ſociété civile, & les particuliers ne ſauroient ſe faire juſtice à eux-mêmes, ſans ſe rendre coupables d'un attentat contre les droits du ſouverain.

Nous diſons, en troiſieme lieu, *dont le ſouverain*, &c. pour marquer les premieres intentions du ſouverain. Il menace d'abord, puis il punit, ſi la menace n'eſt pas ſuffiſante pour empêcher le crime. Il paroît encore de-là, que la *peine* ſuppoſe toujours le crime, & que par conſéquent on ne doit pas mettre au rang des *peines* proprement ainſi nommées, tous les maux auxquels les hommes ſe trouvent expoſés, ſans avoir commis antécédemment quelque crime.

Nous ajoutons, 4°. que la *peine* eſt infligée, indépendamment de la réparation du dommage, pour faire voir que ce ſont deux choſes très-diſtinctes, & qu'il ne faut pas confondre. Tout crime emporte avec ſoi deux obligations ; la premiere, de réparer le tort que l'on a fait ; la ſeconde, de ſouffrir la *peine* ; & le délinquant doit ſatisfaire à l'une & à l'autre. Il faut encore remarquer là-deſſus, que le droit de punir dans la ſociété civile paſſe au magiſtrat, qui en conſéquence peut, s'il l'eſtime convenable, faire grace au coupable : mais il n'en eſt pas de même du droit d'exiger la ſatisfaction ou la réparation du dommage ; le magiſtrat ne ſauroit en diſpenſer l'offenſeur, & la perſonne léſée conſerve toujours ſon droit ; enſorte qu'on lui fait tort, ſi l'on empêche qu'elle obtienne la ſatisfaction qui lui eſt due.

5°. Enfin, en diſant que la *peine eſt* infligée dans la vue de quelque bien, nous indiquons par-là le but que le ſouverain doit ſe propoſer dans l'infliction des *peines* ; & c'eſt ce que nous expliquerons plus particuliérement dans la ſuite. Nous obſerverons auparavant, que les *peines* ſont, ou civiles, ou criminelles : les premieres ſont pécuniaires ; on en eſt quitte en payant une certaine ſomme convenue ou réglée par les uſages. Les criminelles ſont légales ; mais avec cette différence, que les unes ſont capitales, & les autres ne le ſont pas. On appelle *peines* capitales, celles qui emportent la perte de la vie, ou la privation des droits civils, qu'on appelle *mort civile*. Les *peines* qui notent d'infamie, ou qui privent d'une partie du bien que l'on a, ne ſont point réputées *peines* capitales dans le ſens propre de ce terme.

Le ſouverain, comme tel, eſt non ſeulement en droit, mais encore il eſt obligé de punir le crime. L'uſage des *peines*, bien loin d'avoir quelque choſe de contraire à l'équité, eſt abſolument néceſſaire au repos public. Le pouvoir ſouverain ſeroit inutile, s'il n'étoit revêtu du droit, & armé de forces ſuffiſantes pour intimider les méchans par la crainte de quelque mal, & pour le leur faire ſouffrir actuellement, lorſqu'ils troublent la ſociété par leurs déſordres ; il falloit même que ce pouvoir pût aller juſqu'à faire ſouffrir le plus grand de tous les maux naturels, je veux dire la *mort*, pour réprimer avec efficace l'audace la plus déterminée, & balancer ainſi les différens degrés de la malice humaine par un contre-poids aſſez puiſſant.

Tel eſt le droit du ſouverain : mais ſi le ſouverain a droit de punir, il faut que le coupable ſoit dans quelque obligation à cet égard ; car on ne ſauroit concevoir de droit ſans une obligation qui y réponde. En quoi conſiſte cette obligation du coupable ? Eſt-il obligé d'aller ſe dénoncer lui-même de gaieté de cœur, & s'expoſer ainſi volontairement à ſubir la *peine* ? Je réponds que cela n'eſt pas néceſſaire pour le but qu'on s'eſt propoſé dans l'établiſſement des *peines*, &

qu'on ne ſauroit raiſonnablement exiger de l'homme qu'il ſe trahiſſe ainſi lui-même ; cependant cela n'empêche pas qu'il n'y ait ici quelque obligation.

1°. Il eſt certain que lorſqu'il s'agit d'une ſimple *peine* pécuniaire, à laquelle on a été légitimement condamné, on doit la payer ſans attendre que le magiſtrat nous y force ; non ſeulement la prudence l'exige de nous, mais encore les regles de la juſtice, qui veulent que l'on répare le dommage, & qu'on obéiſſe à un juge légitime.

2°. Il y a plus de difficulté pour ce qui regarde les *peines* afflictives, & ſur-tout celles qui s'étendent au dernier ſupplice. L'inſtinct naturel qui attache l'homme à la vie, & le ſentiment qui le porte à fuir l'infamie, ne permettent pas que l'on mette un criminel dans l'obligation de s'accuſer lui-même volontairement, & de ſe préſenter au ſupplice de gaieté de cœur ; auſſi le bien public, & les droits de celui qui a en main la puiſſance du glaive, ne le demandent pas.

3°. C'eſt par une conſéquence du même principe, qu'un criminel peut innocemment chercher ſon ſalut dans la fuite, & qu'il n'eſt pas préciſément tenu de reſter dans la priſon, s'il s'apperçoit que les portes en ſont ouvertes, ou qu'il peut les forcer aiſément ; mais il ne lui ſeroit pas permis de chercher à ſe procurer la liberté par quelque nouveau crime, comme en égorgeant ſes gardes, ou en tuant ceux qui ſont envoyés pour ſe ſaiſir de lui.

4°. Mais enfin, ſi l'on ſuppoſe que le criminel eſt connu, qu'il a été pris, qu'il n'a pu s'évader de la priſon, & qu'après un mûr examen, il ſe trouve convaincu du crime, & condamné en conſéquence à en ſubir la *peine* ; alors il eſt obligé de ſubir cette *peine*, de reconnoître que c'eſt avec juſtice qu'il y eſt condamné, qu'on ne lui fait en cela aucun tort, & qu'il ne ſauroit raiſonnablement ſe plaindre que de lui-même : beaucoup moins encore pourroit-il avoir recours aux voies de fait pour ſe ſouſtraire à ſon ſupplice, & s'oppoſer au magiſtrat dans l'exercice de ſon droit. Voilà en quoi conſiſte proprement l'obligation d'un criminel à l'égard de la *peine* : voyons à préſent plus particuliérement quel but le ſouverain doit ſe propoſer en infligeant les *peines*.

En général, il eſt certain que le ſouverain ne doit jamais punir qu'en vue de quelque utilité. Faire ſouffrir quelque mal à quelqu'un, ſeulement parce qu'il en a fait lui-même, & ne faire attention qu'au paſſé, c'eſt une pure cruauté condamnée par la raiſon ; car enfin, il eſt impoſſible d'empêcher que le mal qui a été fait n'ait été fait. En un mot, la ſouveraineté eſt fondée en dernier reſſort ſur une puiſſance bienfaiſante ; d'où il réſulte que lors même que le ſouverain fait uſage du droit du glaive, il doit toujours ſe propoſer quelque avantage, quelque bien à venir, conformément à ce qu'exigent de lui les fondemens de ſon autorité.

Le principal & dernier but des *peines*, eſt la ſûreté & la tranquillité de la ſociété ; mais comme il peut y avoir différens moyens de parvenir à ce but, ſuivant les circonſtances différentes, le ſouverain ſe propoſe auſſi, en infligeant les *peines*, différentes vues particulieres & ſubalternes, qui ſont toutes ſubordonnées au but principal dont nous venons de parler, & qui s'y portent toutes en dernier reſſort. Tout cela s'accorde avec la remarque de Grotius. « Dans les punitions, dit-il, on a en vue, ou le bien » du coupable même, ou l'avantage de celui qui avoit intérêt que le crime ne fût » pas commis, ou l'utilité de tous généralement. »

Ainſi, le ſouverain ſe propoſe quelquefois de corriger le coupable, & de lui faire perdre l'envie de retomber dans le crime, en guériſſant le mal par ſon contraire, & en ôtant au crime la douceur qui ſert d'attrait au vice, par l'amertume de la douleur. Cette punition, ſi le coupable en profite, tourne par cela même à l'utilité publique : que s'il perſévere dans le crime, le ſouverain a recours à des remedes plus violens, & même à la mort.

Quelquefois le ſouverain ſe propoſe d'ôter aux coupables les moyens de commettre de nouveaux crimes, comme en leur enlevant les armes dont ils pourroient ſe ſervir, en les enfermant dans une priſon, en les chaſſant du pays, ou même en les mettant à mort. Il pourvoit en même

temps à la sûreté publique, non seulement de la part des criminels eux-mêmes, mais encore à l'égard de ceux qui seroient portés à les imiter, en les intimidant par ces exemples : aussi rien n'est plus convenable au but des *peines*, que de les infliger publiquement, & avec l'appareil le plus propre à faire impression sur l'esprit du commun peuple.

Toutes ces fins particulieres des *peines* doivent donc toujours être subordonnées & rapportées à la fin principale & derniere, qui est la sûreté publique, & le Souverain doit mettre en usage les unes ou les autres, comme des moyens de parvenir au but principal; ensorte qu'il ne doit avoir recours aux *peines* rigoureuses, que lorsque celles qui sont moindres sont insuffisantes pour procurer la tranquillité publique.

On demande si toutes les actions contraires aux loix peuvent être légitimement punies. *Réponse.* Le but même des *peines*, & la constitution de la nature humaine, font voir qu'il peut y avoir des actes vicieux en eux-mêmes, qu'il n'est pourtant pas convenable de punir dans les tribunaux humains.

Et 1°. les actes purement intérieurs, les simples pensées qui ne se manifestent par aucun acte extérieur préjudiciable à la société; par exemple, l'idée agréable qu'on se fait d'une mauvaise action, les desirs de la commettre, le dessein que l'on en forme sans en venir à l'exécution, *&c.* tout cela n'est point sujet aux *peines* humaines, quand même il arriveroit ensuite, par hazard, que les hommes en auroient connoissance.

Il faut pourtant faire là-dessus deux ou trois remarques : la premiere est, que si ces sortes d'actes vicieux ne sont pas sujets aux *peines* humaines, c'est parce que la foiblesse humaine ne permet pas, pour le bien même de la société, que l'on traite l'homme à toute rigueur : il faut avoir un juste support pour l'humanité dans les choses qui, quoique mauvaises en elles-mêmes, n'intéressent pas considérablement l'ordre & la tranquillité publique. La seconde remarque, c'est que quoique les actes purement intérieurs ne soient pas assujettis aux *peines* civiles, il n'en faut pas conclure pour cela que ces actes ne soient pas soumis à la direction des loix civiles. Enfin, il est inconteſtable que les loix naturelles de la religion condamnent formellement ces sortes d'actions.

2°. Il seroit très-rigoureux de punir les fautes légeres que la fragilité de la nature humaine ne permet pas d'éviter, quelque attention que l'on ait à son devoir; c'est encore là une suite de cette tolérance que l'on doit à l'humanité.

3°. Il faut nécessairement laisser impunis les vices communs, qui sont une suite de la corruption générale, comme l'ambition, l'avarice, l'ingratitude, l'hypocrisie, l'envie, l'orgueil, la colere, *&c.* car un souverain qui voudroit punir rigoureusement tous ces vices & autres semblables, seroit réduit à régner dans un désert; il faut se contenter de punir ces vices quand ils portent les hommes à des excès éclatans.

Il n'est pas nécessaire de punir toujours les crimes d'ailleurs punissables; il y a des cas où le Souverain peut faire grace, & c'est de quoi il faut juger par le but même des *peines*.

Le bien public est le grand but des *peines*: si donc il y a des circonstances où en faisant grace on procure autant, ou plus d'utilité qu'en punissant, alors rien n'oblige précisément à punir, & le Souverain doit user de clémence. Ainsi, si le crime est caché, qu'il ne soit connu que de très-peu de gens, il n'est pas toujours nécessaire, quelquefois même il seroit dangereux de le publier en le punissant; car plusieurs s'abstiennent de faire du mal, plutôt par l'ignorance du vice, que par la connoissance & l'amour de la vertu. Cicéron remarque, sur ce que Solon n'avoit point fait de loix sur le parricide, que l'on a regardé ce silence du législateur comme un grand trait de prudence, en ce qu'il ne défendit point une chose dont on n'avoit point encore vu d'exemple, de peur que, s'il en parloit, il ne semblât avoir dessein d'en faire prendre envie, plutôt que d'en détourner ceux à qui il donnoit des loix.

On peut considérer les services personnels que le coupable a rendus à l'état, ou quelqu'un de sa famille, & s'il peut encore actuellement lui être d'une grande utilité; ensorte que l'impression que feroit la vue

de ſon ſupplice, ne produiroit pas autant de bien qu'il eſt capable lui-même d'en faire. Si l'on eſt ſur mer, & que le pilote ait commis quelque crime, & qu'il n'y ait d'ailleurs ſur le vaiſſeau aucune perſonne capable de le conduire, ce ſeroit vouloir perdre tous ceux du vaiſſeau que de le punir. On peut auſſi appliquer cet exemple à un général d'armée.

Enfin, l'utilité publique, qui eſt la meſure des *peines*, demande quelquefois que l'on faſſe grace, à cauſe du grand nombre des coupables. La prudence du gouvernement veut que l'on prenne garde de ne pas exercer d'une maniere qui détruiſe l'état, la juſtice qui eſt établie pour la conſervation de la ſociété.

Il y a beaucoup d'autres conſidérations à faire ſur les *peines*; mais comme le détail en ſeroit très-long, je me contenterai de terminer cet article par quelques-unes des principales réflexions de l'auteur de l'*Eſprit des Loix* ſur cette importante matiere.

La ſévérité des *peines* eſt, dit-il, toute entiere du génie du gouvernement deſpotique, dont le principe eſt la terreur; mais dans les monarchies, dans les républiques, dans les états modérés, l'honneur, la vertu, l'amour de la patrie, la honte & la crainte du blâme, ſont des motifs réprimans qui peuvent arrêter bien des crimes. Dans ces états, un bon légiſlateur s'attachera moins à punir les fautes, qu'à les prévenir; il s'appliquera plus à donner des mœurs, qu'à infliger des ſupplices. Dans les gouvernemens modérés, tout, pour un bon légiſlateur, peut ſervir à former des *peines*. N'eſt-il pas bien extraordinaire qu'à Sparte, une des principales fût de ne pouvoir prêter ſa femme à un autre, ni recevoir celle d'un autre; de n'être jamais dans ſa maiſon qu'avec des vierges? En un mot, tout ce que la loi appelle une *peine*, eſt effectivement une *peine*.

Il ſeroit aiſé de prouver que dans tous, ou preſque tous les états d'Europe, les *peines* ont diminué ou augmenté à meſure que l'on s'eſt rapproché ou éloigné de la liberté. Le peuple romain avoit de la probité; cette probité eut tant de force, que ſouvent le légiſlateur n'eut beſoin que de lui montrer le bien pour le lui faire ſuivre. Il ſembloit qu'au lieu d'ordonnances, il ſuffiſoit de lui donner des conſeils.

Les *peines* des loix royales, & celles des loix des douze tables, furent preſque toutes ôtées dans la république, ſoit par une ſuite de la loi Valérienne, ſoit par une conſéquence de la loi Porcia; on ne remarque pas que la république en fût plus mal réglée, & il n'en réſulta aucune léſion de police. Cette loi Valérienne, qui défendoit aux magiſtrats toute voie de fait contre un citoyen qui avoit appellé au peuple, n'infligeoit à celui qui y contreviendroit que la *peine* d'être réputé *méchant*.

Dès qu'un inconvénient ſe fait ſentir dans un état où le gouvernement eſt violent, ce gouvernement veut ſoudain le corriger; & au lieu de ſonger à faire exécuter les anciennes loix, on établit une *peine* cruelle, qui arrête le mal ſur le champ. Mais on uſe le reſſort du gouvernement: l'imagination ſe fait à cette grande *peine* ainſi qu'elle s'étoit faite à la moindre; & comme on diminue la crainte pour celle-ci, l'on eſt bientôt forcé d'établir l'autre dans tous les cas. Les vols ſur les grands chemins étoient communs dans quelques états; on voulut les arrêter; on inventa le ſupplice de la roue, qui les ſuſpendit quelque temps: depuis ce temps, on a volé, comme auparavant, ſur les grands chemins.

Il ne faut point mener les hommes par les voies extrêmes; on doit être ménager des moyens que la nature nous donne pour les conduire. Qu'on examine la cauſe de tous les relâchemens, on verra qu'elle vient de l'impunité des crimes, & non pas de la modération des *peines*. Suivons la nature, qui a donné aux hommes la honte comme leur fléau; & que la plus grande partie de la *peine* ſoit l'infamie de la ſouffrir. Que s'il ſe trouve des pays où la honte ne ſoit pas une ſuite du ſupplice, cela vient de la tyrannie, qui a infligé les mêmes *peines* aux ſcélérats & aux gens de bien. Et ſi vous en voyez d'autres où les hommes ne ſont retenus que par des ſupplices cruels, comptez encore que cela vient, en grande partie, de la violence du gouvernement, qui a employé ces ſupplices pour des

fautes légeres. Souvent un légiſlateur qui veut corriger un mal, ne ſonge qu'à cette correction ; ſes yeux ſont ouverts ſur cet objet, & fermés ſur les inconvéniens. Lorſque le mal eſt une fois corrigé, on ne voit plus que la dureté du légiſlateur ; mais il reſte un vice dans l'état, que cette dureté a produit : les eſprits ſont corrompus, ils ſe ſont accoutumés au deſpotiſme.

Une preuve de ce que les *peines* tiennent à la nature du gouvernement, peut encore ſe tirer des Romains, qui changeoient à cet égard de loix civiles à meſure que ce grand peuple changeoit de loix politiques. Les loix royales, faites pour un peuple compoſé de fugitifs, furent très-ſéveres. L'eſprit de la république auroit demandé que les décemvirs n'euſſent pas mis ces loix dans leurs douze tables ; mais des gens qui aſpiroient à la tyrannie, n'avoient garde de ſuivre l'eſprit de la république. En effet, après leur expulſion, preſque toutes les loix qui avoient fixé les *peines* furent ôtées : on ne les abrogea pas expreſſément ; mais la loi *Porcia* ayant défendu de mettre à mort un citoyen romain, elles n'eurent plus d'application. Preſque toutes les loix de Sylla ne portoient que l'interdiction de l'eau & du feu ; Céſar y ajouta la confiſcation des biens, parce qu'il en avoit beſoin pour ſes projets. Les empereurs rapprocherent les *peines* de celles qui ſont établies dans une monarchie : ils diviſerent les *peines* en trois claſſes ; celles qui regardoient les premieres perſonnes de l'état, *ſublimiores*, & qui étoient aſſez douces ; celles qu'on infligeoit aux perſonnes d'un rang inférieur, *medios*, & qui étoient plus ſéveres ; enfin, celles qui ne concernoient que les conditions baſſes, *infimos*, & qui furent les plus rigoureuſes.

Il eſt important que les *peines* aient de l'harmonie entr'elles, parce qu'il eſt eſſentiel que l'on évite plutôt un grand crime qu'un moindre, ce qui attaque plus la ſociété, que ce qui la choque moins. Un impoſteur, qui ſe diſoit Conſtantin Ducas, ſuſcita un grand ſoulevement à Conſtantinople. Il fut pris & condamné au fouet ; mais ayant accuſé des perſonnes conſidérables, il fut condamné, comme calomniateur, à être brûlé. Il eſt ſingulier qu'on eût ainſi proportionné les *peines* entre le crime de leſe-majeſté & celui de calomnie.

C'eſt un grand mal parmi nous, de faire ſubir la même *peine* à celui qui vole ſur un grand chemin, qu'à celui qui vole & aſſaſſine. Il eſt viſible que, pour la ſûreté publique, il faudroit mettre quelque différence dans la *peine*. A la Chine, les voleurs cruels ſont coupés en morceaux, les autres non : cette différence fait que l'on y vole, mais que l'on n'y aſſaſſine pas. En Moſcovie, où la *peine* des voleurs & celle des aſſaſſins ſont les mêmes, on aſſaſſine toujours : les morts, y dit-on, ne racontent rien. Quand il n'y a point de différence dans la *peine*, il faut en mettre dans l'eſpérance de la grace. En Angleterre on n'aſſaſſine point, parce que les voleurs peuvent eſpérer d'être tranſportés dans les colonies ; non pas les aſſaſſins.

C'eſt le triomphe de la liberté, lorſque les loix criminelles tirent chaque *peine* de la nature particuliere du crime : tout l'arbitraire ceſſe ; la *peine* ne dépend point du caprice du Légiſlateur, mais de la nature de la choſe ; & ce n'eſt point l'homme qui fait violence à l'homme. Il y a quatre ſortes de crimes ; ceux de la premiere eſpece choquent la religion ; ceux de la ſeconde, les mœurs ; ceux de la troiſieme, la tranquillité ; ceux de la quatrieme, la ſûreté des citoyens. Les *peines* que l'on inflige doivent dériver de la nature de chacune de ces eſpeces. (*Le Chev.* DE JAUCOURT.)

PEINES, ETERNITÉ DES (*Théolog.*) Tout homme qui ne conſulte que la lumiere naturelle, & cette idée, auſſi vraie que brillante, d'une bonté infinie qui conſtitue le principal caractere de la nature divine, ne peut adopter la croyance de *l'éternité des peines*. *Deus Optimus*, *Maximus*, étoient les titres de la nature divine dans le langage des païens ; c'étoit leur ſtyle de formule, en parlant de Dieu, & ce ſtyle ne connoiſſoit point un Dieu très-ſévere & implacable. Ce ſtyle renfermoit deux épithetes, celle de la bonté & celle de la grandeur ſouveraine ; car la grandeur ſuprême n'eſt autre choſe qu'une magnanimité, munificence, effuſion de biens. Cette idée naturelle du ſouverain Être, trouve ſa confirmation dans l'évangile, qui ne ceſſe de

relever la bonté de Dieu ſur ſes autres attributs. Faire du bien, uſer de miſéricorde, c'eſt l'occupation favorite de Dieu : châtier, punir, uſer de rigueur, c'eſt ſon œuvre non accoutumée & malplaiſante, dit l'écriture. Or, cette peinture de la bonté de Dieu paroît incompatible avec les *peines* éternelles de l'enfer : c'eſt pourquoi dès les premiers ſiecles de l'égliſe, pluſieurs ſavans hommes ont cru qu'il ne falloit pas prendre à la lettre les textes de l'évangile, qui parlent de tourmens & de ſupplices ſans bornes dans leur durée. Tel a été le ſentiment d'Origene, de S. Jérôme, & d'autres peres cités dans les *origeniana* de M. Huet, *L. II. quæſt.* 11.

Au commencement de la renaiſſance des lettres dans l'égliſe, les Sociniens embraſſerent la même opinion, comme la ſeule qui pût être compatible avec la ſouveraine bonté de Dieu, & la ſeule digne du chriſtianiſme. C'eſt en vain qu'on a tâché de les rendre odieux par leur ſyſtême de la durée limitée des *peines* de l'enfer ; ce ſyſtême s'eſt accrédité tous les jours davantage, & compte aujourd'hui au nombre de ſes défenſeurs les plus auguſtes prélats de l'égliſe anglicane, la plupart des Arméniens, & une foule incroyable de laïques dans toutes les communions du chriſtianiſme. L'angleterre nomme M. Newton à la tête de ces derniers.

Mais une autorité véritable eſt celle du docteur Tillotſon, dans ſon ſermon, traduit en françois, ſur l'*éternité des peines* de l'enfer. M. le Clerc remarque cependant, qu'il y a eu des gens de bien qui ont cenſuré l'illuſtre primat d'Angleterre, pour avoir publié une doctrine dont les méchans peuvent abuſer. » Mais, répond ce fameux » miniſtre, on reviendra de cette cenſure, » ſi l'on conſidere qu'il ſe trouve pluſieurs » occaſions où l'on eſt obligé de découvrir ce qu'il ſeroit bon d'ailleurs de tenir » caché. Si perſonne n'élevoit des doutes » ſur l'*éternité des peines*, il ne ſeroit pas » beſoin de toucher cette queſtion ; mais » depuis que tous les incrédules prétendent » démontrer que cette doctrine de l'évangile n'eſt pas conforme à elle-même, » parce qu'elle introduit Dieu, tout juſte » & tout bon, puniſſant le péché avec une » ſévérité incompatible avec ſa juſtice & » ſa bonté, on eſt obligé de juſtifier les » perfections divines, & d'empêcher que » les raiſonnemens qui les détruiſent, ne » s'accréditent encore plus, & ne jettent » un plus grand nombre de particuliers dans » la licence de l'incrédulité.

» Pour prévenir le mal qu'ils pourroient » faire, & pour le couper par la racine, » il eſt néceſſaire d'avouer, que ſi quelqu'un » ne peut ſe perſuader que les *peines éternelles* ſoient juſtes, il vaut mieux qu'il » prenne ce que l'évangile en dit pour des » menaces ou pour des peines comminatoires, que de rejeter l'évangile. Il vaut » mieux être à cet égard *origéniſte* qu'incrédule, c'eſt-à-dire rejeter plutôt l'*éternité des peines* par reſpect pour la juſtice & pour la bonté de Dieu, & obéir » d'ailleurs aux préceptes de Jeſus-Chriſt, » que de rejeter toute la révélation, en ſe » perſuadant qu'elle contient quelque choſe » de contraire à l'idée qu'elle nous donne » elle-même de la divinité, & qui eſt conforme aux lumieres de la nature & de » la raiſon.

M. Camphuyſen, miniſtre, natif de Gorcum, & fameux en Hollande par ſes poéſies pieuſes, a témoigné dans un écrit public, qu'il avoit été tenté de rejeter toute la religion chrétienne dans le temps qu'il avoit cru qu'elle admet des *peines éternelles*, & qu'il n'étoit revenu de ſes doutes qu'en reconnoiſſant qu'on pouvoit entendre autrement les menaces de l'évangile.

La crainte des *peines éternelles* qui porte aux bonnes œuvres, ne peut qu'être utile, dit M. Tillotſon, & il n'eſt pas beſoin de délivrer de cette crainte ceux ſur qui elle produit cet effet ; mais quand il s'agit de gens que ces *peines* révoltent contre l'évangile, il vaut mieux reconnoître avec eux des *peines* bornées, que de les éloigner de la religion chrétienne, ou de leur donner un ſi grand avantage pour la combattre. C'eſt pourquoi S. Jérôme gardoit un judicieux tempérament ſur ce dogme : comme nous croyons, dit ce pere de l'égliſe, qu'il y a des tourmens éternels pour les démons, & pour ceux qui, contre leur conſcience, nient l'exiſtence de Dieu, nous croyons auſſi que la ſentence du juge eſt modérée

modérée & mêlée de clémence envers les autres pécheurs & les impies, les tourmens qui les puniſſent ſont réglés par les bienfaits de la miſéricorde divine; mais perſonne ne ſait de quelle maniere & combien de temps Dieu doit punir. Diſons donc ſeulement: Seigneur, ne me reprends point en ta fureur, & ne me châtie point en ta colere.

Les Théologiens qui ſont dans l'opinion de Tillotſon ſur les bornes des *peines*, croient que Dieu a propoſé ces menaces en termes illimités, non-ſeulement pour tenir les hommes dans la crainte, mais parce que les péchés étant d'une infinité de ſortes, il n'y a point de terme limité pour tous en commun; & c'eſt même une grande partie de la peine, que de n'avoir aucune connoiſſance du temps auquel elle finira. L'Écriture-ſainte a nommé *éternels* des ſupplices dont la durée eſt illimitée à l'égard des créatures, & dont la fin n'eſt connue que de Dieu, ce qui eſt la ſignification propre du mot Hébreu עולם, auquel répond le mot αἰὼν en Grec, qui marque auſſi un temps ſemblable. L'idée de ces ſupplices & de leur durée, quoique limitée, eſt aſſez effrayante pour faire trembler les plus endurcis, s'ils y font quelque attention. Quant aux incrédules, ils n'ont pas plus de peur des ſupplices éternels, qu'ils ne croient pas, que de ceux dont on vient de parler.

L'Archevêque Tillotſon n'eſt pas le ſeul Théologien d'Angleterre qui ait combattu nettement dans ſes écrits l'*éternité* proprement dite des *peines* de l'enfer; on peut lui joindre Thom. Burnet, *de ſtatu mortuor. c. x, p. 290.* Swinden, dans l'*appendix* de ſon *Traité de l'enfer*; l'Auteur des remarques ſur le *lux Orientalis*; Colliber, dans ſon *Eſſai ſur la Religion révélée*; Whitby, dans ſon *appendix*, ſur la *ſeconde Épître aux Theſſalon.* & l'illuſtre Samuel Clarke, dans ſes *Sermons*. Ce dernier Théologien s'exprime ainſi ſur ce ſujet:

» A l'égard de l'*éternité des peines* de » l'enfer, je l'admets autant qu'elle ſe » trouve renfermée dans le terme de αἰώνος, » auquel le mot d'*éternité* répond, c'eſt- » à-dire, qu'il eſt certain que ces peines du- » reront autant que l'exiſtence des méchans » qui les ſouffriront, ou pendant ces αἰῶνες » τῶν αἰώνων, ces périodes longs & déterminés, pendant leſquels leur vie ſera conſervée par la Puiſſance divine; enſorte » que rien ne terminera leurs tourmens, » que ce qui terminera auſſi leur vie & leur » condition pour jamais. Si l'Écriture entend quelque choſe de plus par cette *éternité des peines* de l'enfer, c'eſt ce que » je ne déciderai pas poſitivement; mais » comme je trouve que les plus anciens » Écrivains eccléſiaſtiques penchent pour » cette explication, & qu'elle ſuffit pleinement aux grandes fins de la Religion; » qu'elle paroît auſſi plus conforme à la » bonté divine, ſi elle-même ne donne un » nouvel appui à la juſtice de Dieu; que d'ailleurs elle prévient toutes les chicanes des » incrédules; & qu'enfin, je ſuis perſuadé » que c'eſt le vrai ſens des expreſſions de » l'Écriture, je m'y tiendrai pour le préſent, laiſſant à ceux qui prétendent que » l'Écriture en dit davantage, à juſtifier » leur opinion, & à prouver qu'elle eſt » raiſonnable. »

M. Whiſton eſt encore plus poſitif que M. Clarke; car il déclare que, ſi l'opinion commune de l'*éternité des peines* étoit véritablement un dogme de la Religion chrétienne, il formeroit contre elle une difficulté infiniment plus grande que toutes les objections des incrédules priſes enſemble. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINES *chez les Romains*, (*Juriſprud. Rom.*) Il y avoit différens genres de *peines* civiles qui étoient en uſage chez les Romains; nous avons promis de les détailler en parlant des jugemens publics & particuliers de leurs tribunaux.

Les *peines* ou punitions uſitées chez ce peuple, regardoient, ou les biens, comme l'amende, en Latin *damnum*, autrement *mulcta*; ou le corps, comme la priſon, le fouet, ou la *peine* du talion; ou le droit, comme l'ignominie, l'exil & la ſervitude; enfin, quelques-uns étoient punis de mort.

L'amende ne ſe prenoit, dans les premiers temps, que ſur les moutons & ſur les bœufs; mais comme cette punition d'amende étoit inégale, parce qu'on amenoit des bœufs & des moutons, tantôt d'un grand prix, tantôt d'un prix très-vil; dans la ſuite, par la Loi *Ateria*, on taxa dix deniers pour chaque mouton, & cent deniers pour chaque

bœuf ; de ſorte que la plus forte amende de ce temps étoit de 3020 as. La priſon étoit ou publique ou particuliere.

La priſon publique étoit celle où on enfermoit les accuſés, quand ils avoient avoué leurs crimes. La priſon particuliere étoit la maiſon des Magiſtrats ou de quelques particuliers diſtingués, ſous la garde deſquels on mettoit les accuſés.

La fuſtigation, qui ſe faiſoit avec des verges, précédoit le dernier ſupplice, qui étoit celui de la mort. La baſtonnade étoit plus d'uſage à l'armée.

Le talion, ſuivant la Loi des douze tables, conſiſtoit à rendre injure pour injure, dans le cas d'un membre rompu, à moins que l'accuſé n'eût obtenu de la partie léſée qu'elle lui remît la peine.

L'ignominie étoit une note d'infamie, ainſi appellée, parce qu'elle ne conſiſtoit que dans la flétriſſure du nom. Elle excluoit de toutes charges & preſque de tous les honneurs qui s'accordoient aux citoyens.

On ne prononçoit pas à la vérité le mot d'*exil* dans l'impoſition de cette *peine*, mais celui d'interdiction de feu & d'eau, laquelle étoit néceſſairement ſuivie de l'exil ; car il étoit impoſſible que quelqu'un reſtât dans Rome ſans l'uſage de l'eau & du feu : mais ſous Auguſte, la déportation ſuccéda à cette interdiction de l'eau & du feu. La relégation étoit une *peine* moins rigoureuſe, car ceux qui y étoient condamnés conſervoient le droit de bourgeoiſie, dont l'interdiction privoit, & c'étoit la peine à laquelle on condamnoit les gens de condition.

On vendoit, pour être mis en ſervitude, ceux qui n'avoient pas donné leur nom pour le cens, ou qui avoient refuſé de s'enrôler après avoir été appellés.

Ceux qui étoient condamnés à mort étoient, ou décapités d'un coup de hache, après avoir eſſuyé la honte du fouet, & on diſoit que cette peine s'infligeoit ſelon l'uſage des anciens, *more majorum ;* ou bien ils étoient étranglés dans la priſon appellée *robur ;* ou enfin, jetés en-bas de la roche Tarpéienne : mais il paroît que ce genre de mort fut aboli dans la ſuite.

Le ſupplice ordinaire des eſclaves étoit la croix ou la fourche, qu'ils étoient obligés de porter eux-mêmes, d'où vient que le nom *furcifer*, porte-fourche, étoit le reproche ordinaire qu'on faiſoit aux eſclaves : cependant quelques-uns ont prétendu que cette fourche étoit un gibet. Quelquefois on imprimoit certains caracteres, avec un fer chaud, ſur le front des eſclaves : en allant au lieu du ſupplice, ils portoient une meule de moulin pendue à leur cou ; c'étoient des meules de 15 à 18 pouces de diametre. Quelquefois encore, pour comble d'ignominie, après que les cadavres des criminels avoient été traînés dans la ville avec des crochets, on les précipitoit dans des puits appellés *gemoniæ*, ou dans le Tibre. Nous ne rapporterons pas les autres eſpeces de ſupplices, qui étoient preſque tous arbitraires, & exercés ſelon le caprice ou la cruauté des Princes. Quant aux *peines* militaires, *voyez l'article ſuivant.* (*D. J.*)

PEINES MILITAIRES *chez les romains*, (*Art milit. des romains.*) Les romains avoient d'une main des récompenſes à la guerre, pour animer les ſoldats à s'acquitter de leur devoir ; & de l'autre main, ils avoient des punitions pour ceux qui y manquoient.

Ces punitions étoient de la compétence des tribuns & des préfets avec leur conſeil, & du général même, duquel on ne pouvoit appeller avant la loi *Porcia*, portée l'an 556.

On puniſſoit les ſoldats, ou par des *peines* afflictives, ou par l'ignominie. Les *peines* afflictives conſiſtoient dans une amende, dans la ſaiſie de leur paie, dans la baſtonnade, ſous laquelle il leur arrivoit quelquefois d'expirer ; ce châtiment s'appelloit *fuſtuarium.*

Les ſoldats mettoient à mort, à coups de bâton ou de pierre, un de leurs camarades qui avoit commis quelque grand crime, comme le vol, le parjure, pour quelque récompenſe obtenue ſur un faux expoſé, pour la déſertion, pour la perte des armes, pour la négligence dans les ſentinelles pendant la nuit.

Si la baſtonnade ne devoit pas aller juſqu'à la mort, on ſe ſervoit d'un ſarment de vigne pour les citoyens, d'une autre baguette, ou même de verges, pour les alliés. S'il y avoit un grand nombre de coupables, on les décimoit, ou bien on prenoit

le vingtieme ou le centieme, ſelon la griéveté de la faute ; quelquefois on ſe contentoit ſeulement de les faire coucher hors du camp, & de leur donner de l'orge, au lieu de froment.

Comme les punitions qui emportent avec elles plus de honte que de douleur, ſont les plus convenables à la guerre, l'ignominie étoit auſſi une des plus grandes : elle conſiſtoit, par exemple, à donner de l'orge aux ſoldats, au lieu de blé ; à les priver de toute la paie ou d'une partie ſeulement. Cette derniere punition étoit ſur-tout pour ceux qui quittoient leurs enſeignes ; on leur retranchoit la paie pour tout le temps qu'ils avoient ſervi avant leur faute. La troiſieme eſpece d'ignominie étoit d'ordonner à un ſoldat de ſauter au-delà d'un retranchement. Cette punition étoit ordinaire pour les poltrons : on les puniſſoit encore en les expoſant en public avec leur ceinture détachée, & dans une poſture molle & efféminée. Cette expoſition ſe faiſoit dans la rue du camp appellée *Principia ;* c'eſt-là que s'exécutoient auſſi les autres châtimens. Enfin, pour comble d'ignominie, on les faiſoit paſſer d'un ordre ſupérieur dans un autre fort au-deſſous, comme de Triariens dans les Piquiers ou dans les Vélites : il y avoit encore quelques autres punitions peu uſitées, dont Juſte Lipſe vous donnera le détail. *Voyez auſſi l'article* MILITAIRE, *diſcipline des Romains.* (*D. J.*)

PEINES PURIFIANTES, (*Critiq. ſacr.*) L'opinion qu'il y a des *peines purifiantes* après la mort, & que Platon a établie dans le Phœdon, *pag. 83, 84, édit. Francof.* & dans ſon Gorgias, *p. 356, 357*, ſe communiqua d'aſſez bonne heure aux peres. Le ſavant Potter remarque, qu'on trouve cette opinion en pluſieurs endroits de Clément d'Alexandrie, comme *in ſtrom. lib. VI, pag. 134, 668, 794.* Il n'eſt pas étonnant, continue Potter, que Clément, qui goûtoit avec tant de plaiſir les traditions judaïques ſur les *peines purifiantes*, & les idées philoſophiques des Platoniciens, & des Pythagoriciens ſur-tout, ait donné dans ce ſentiment. Origene, dans ſon homélie ſur l'Exode, reconnoît ſemblablement un feu purgatif : mais au reſte, ce feu purgatif qu'ils adoptent eſt bien différent de celui qui a été établi depuis. 1°. Selon ces peres, quoique les martyrs & les juſtes ſoient obligés d'y paſſer, s'ils n'ont rien à purifier ils ne ſouffrent point de ce feu. 2°. Il n'eſt point deſtiné à ce qu'on nomme les *péchés véniels*, mais aux crimes & aux vices, τὰ παθη. 3°. Il n'y a point de rachat : la raiſon en eſt, que ces *peines purifiantes* étant néceſſaires pour purger les vices qui ferment l'entrée du ciel, il faut que l'ame ſouffre juſqu'à ce qu'elle ait couronné ſa purification. *Liſez* ſur ces *peines purifiantes*, les remarques de Spencer ſur le *IVe. liv.* d'Origene contre Celſe : ajoutez-y, ſi vous voulez, les paſſages de Grégoire de Nyſſe & des autres peres, recueillis par Forbeſius, *in conſultationibus modeſtis ;* & enfin les notes de M. Simon. (*D. J.*)

PEINE AFFLICTIVE *ou* CORPORELLE, eſt celle qui s'inflige ſur la perſonne même du condamné, & non pas ſeulement ſur ſes biens ; comme le carcan, le fouet, la fleur-de-lys, le banniſſement, les galeres, la *peine* de mort.

Il n'y a que le miniſtere public qui puiſſe conclure à une *peine afflictive*, comme étant ſeul chargé de la vindicte publique.

Lorſqu'une procédure a été civiliſée, le Juge ne peut plus prononcer de *peine afflictive*, à moins que la partie publique ne vienne contre le jugement de civiliſation par tierce oppoſition ou par la voie d'appel, ou que la partie civile n'interjette appel de ce même jugement.

Pour l'ordre des *peines afflictives*, l'ordonnance de 1670, *tit. 25, art. 13*, porte, qu'après la *peine* de la mort naturelle, la plus rigoureuſe eſt celle de la queſtion, avec réſerve des preuves en leur entier ; des galeres perpétuelles, du banniſſement perpétuel, de la queſtion ſans réſerve des preuves, des galeres à temps, du fouet, de l'amende-honorable, & du banniſſement à temps. *Voyez* PEINE CAPITALE. (*A*)

PEINE D'AMENDE, c'eſt lorſque celui qui a contrevenu à quelque loi, eſt condamné, pour réparation, en une amende. *Voyez* AMENDE.

PEINE ARBITRAIRE ; on appelle ainſi celle qui n'eſt point ſpécifiée préciſément par la loi, mais qui dépend des circonſtances & de l'arbitrage du juge.

PEINE CAPITALE, eſt celle qui emporte mort naturelle ou civile; ainſi toute *peine* afflictive n'eſt pas *peine capitale*, puiſqu'il y a de ces ſortes de *peines* qui n'emportent ni la mort naturelle, ni la mort civile; telle que la fuſtigation, l'application de la marque publique ſur les épaules, le carcan, les galeres au-deſſous de dix ans.

PEINE COMMINATOIRE, eſt celle qui n'eſt pas encourue de plein droit & par le ſeul fait, mais pour laquelle il faut encore un ſecond jugement qui la déclare encourue; comme quand il eſt dit par un premier jugement, que faute par une partie de faire telle choſe dans un tel temps, elle ſera déchue de quelque droit ou de quelque demande: cette déchéance, qui eſt une *peine*, n'eſt encourue que par un ſecond jugement, qui déclare que faute par ladite partie d'avoir fait telle choſe dans le temps qui avoit été preſcrit, elle demeure déchue; & pour que la *peine* ne ſoit pas *comminatoire*, il faut que le jugement qui prononce la déchéance exprime, que paſſé le temps preſcrit, elle aura lieu en vertu du même jugement, & ſans qu'il en ſoit beſoin d'autre.

Les *peines* prononcées par les loix contre les crimes, ne ſont jamais réputées comminatoires.

Il en eſt de même des *peines* prononcées en matiere civile par les loix & les ordonnances.

Mais les *peines* prononcées par le juge dans le cas dont on a parlé ci-devant, & dans les autres cas ſemblables, où la *peine* ne doit être encourue qu'au cas que la partie n'ait pas ſatisfait au jugement, ne ſont ordinairement que comminatoires.

PEINE DU COMPROMIS, eſt celle qui eſt ſtipulée dans un compromis pour l'exécution d'icelui, comme quand les parties ſe ſoumettent de payer une certaine ſomme, en cas d'inexécution du compromis ou de la ſentence arbitrale. *Voyez* COMPROMIS, ARBITRE & SENTENCE ARBITRALE.

PEINE CORPORELLE, eſt la même choſe que *peine afflictive*; c'eſt celle qui s'exécute ſur le corps, c'eſt-à-dire ſur la perſonne même, & non pas ſur ſes biens ſeulement. *V. ci-dev.* PEINE AFFLICTIVE.

PEINE DE CORPS, eſt toute autre choſe que *peine corporelle*: on entend par-là, dans quelques coutumes, les ſalaires des manouvriers. *Voyez* la coutume de Sens, *article 254.*

PEINE DU DOUBLE, DU TRIPLE, DU QUADRUPLE, eſt celle que les ordonnances prononcent contre ceux qui commettent quelque fraude ou contravention: au lieu de leur faire payer le ſimple droit, on leur fait payer le double ou le triple, pour avoir voulu frauder le droit, ou pour n'avoir pas ſatisfait dans le temps à quelque formalité preſcrite.

PEINE DE FAUX, c'eſt lorſque quelqu'un encourt les *peines* prononcées par les loix pour le crime de faux. *Voyez* FAUX.

PEINE GRAVE, s'entend d'une peine des plus rigoureuſes, comme celle de mort ou mutilation de membres, *&c.*

PEINE INFAMANTE, eſt celle qui ôte l'honneur à celui qui eſt condamné, comme la *peine* de mort ou autre *peine* afflictive, la dégradation ou condamnation à ſe défaire de ſa dignité, l'amende-honorable, l'amende en matiere criminelle, & la condamnation à une aumône en matiere civile.

PEINE LÉGALE, eſt celle qui eſt prononcée par quelque loi, ordonnance ou coutume; comme une amende, une nullité ou déchéance, faute d'avoir fait quelque choſe, ou de l'avoir fait dans le temps preſcrit par la loi; comme la nullité d'une donation, faute d'inſinuation dans les quatre mois.

Ces ſortes de *peines* courent contre toutes ſortes de perſonnes, ſans eſpérance de reſtitution, même contre les mineurs, ſauf leur recours contre leur tuteur, au cas qu'il y ait négligence de ſa part.

PEINE LÉGERE, eſt celle qui eſt peu rigoureuſe, eu égard à la qualité du délit & à celle de l'accuſé, comme l'admonition & l'aumône en matiere criminelle. *Voyez* PEINE CAPITALE, PEINE GRAVE.

PEINE DE MORT, eſt toute condamnation qui doit être ſuivie de la mort naturelle ou civile du condamné.

PEINE DE NULLITÉ, c'eſt une diſpoſition de quelque loi ou jugement, qui prononce la nullité de quelque acte ou procé-

dure, ſoit que la *peine* ſoit vicieuſe en elle-même, ſoit parce que l'on n'a pas ſatisfait à quelque autre choſe qui devoit préceder ou accompagner l'acte. *Voyez* NULLITÉ.

PEINE PÉCUNIAIRE, eſt une condamnation dont l'effet eſt ſeulement d'obliger de payer une ſomme d'argent, comme une amende ou une aumône, des intérêts, & réparations civiles, des dommages & intérêts.

On l'appelle ainſi, pour la diſtinguer de la *peine* corporelle.

PEINE DE LA PLUS PÉTITION. *Voy. ci-après* PLUS PÉTITION.

PEINE DU QUADRUPLE, eſt celle qui conſiſte à faire payer trois fois autant que ce qui étoit dû originairement. *Voyez* PEINE DU DOUBLE.

PEINE DU TALION, eſt celle qui conſiſte à faire ſouffrir au comdamné le même traitement qu'il a fait à autrui. *Voyez* LOI DU TALION.

PEINE DES TÉMÉRAIRES PLAIDEURS, c'eſt la condamnation des dépens, qui eſt ordinairement la ſeule peine que ſupportent ceux qui ſuccombent dans leur demande ou conteſtation, à moins qu'il n'y ait eu vexation; auquel cas il y auroit lieu à accorder des dommages & intérêts. *Voy. aux Inſtitutes* le titre *de pœnâ temerè litigantium, lib. IV, tit. 16.*

PEINE DU TRIPLE, ce droit conſiſte à faire payer deux fois en ſus autant qu'il étoit dû pour le ſimple droit. *Voyez ci-devant* PEINE DU DOUBLE. (*A*)

PEINE, adj. ſe dit *en Peinture* & *en Sculpture*, & même *en Littérature*, des ouvrages où rien n'eſt fait avec facilité, & qui annoncent par-tout la peine que l'artiſte a eue à les produire: ces ſortes d'ouvrages ſont toujours recherchés, prononcés juſqu'à en être ſecs & meſquins; on dit ce tableau eſt *peiné*, ouvrage *peiné*.

PEINTADE, ſ. f. POULE-PEINTADE, POULE DE GUINÉE, POULE D'AFRIQUE, PERDRIX DES TERRES-NEUVES, *gallina Guinea*, Wil. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau de la groſſeur d'une poule; il a un pié neuf pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces juſqu'au bout des ongles: les ailes étant pliées, s'étendent à un pouce au-delà de l'origine de la queue. La tête n'eſt pas couverte de plumes; il y a ſeulement à l'origine du bec de quelques individus de cette eſpece, un petit bouquet compoſé de poils roides, aſſez ſemblables à des ſoies de cochon. La *peintade* a ſur le front une eſpece de corne conique, courbée en arriere, & couverte d'une peau de couleur fauve, brune & rougeâtre; & elle a auſſi des membranes charnues d'un très-beau rouge, qui pendent à côté de l'ouverture du bec: les joues ſont bleuâtres dans le mâle & rouges dans la femelle. La partie ſupérieure du cou eſt couverte de plumes noires, ſemblables à des poils; la partie inférieure a une couleur cendrée, tirant ſur le violet. Les plumes du dos, du croupion, les petites des ailes, celles du deſſus de la queue, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps & des jambes, ſont noires, & ont des taches blanches, rondes & ſymmétriques; le tour de ces taches eſt purement noir, & le reſte de la plume eſt d'un noir mêlé de cendré. Les taches du dos ſont plus petites que celles des autres parties du corps, & il n'y a pas de couleur cendrée ſur les plumes de toute la face inférieure de l'oiſeau. Les grandes plumes des ailes ſont noirâtres, & ont des taches blanches. La queue eſt arrondie comme celle des perdrix, & de couleur griſe; elle a des taches blanches, rondes & entourées de noir. Le bec eſt rouge à ſon origine, & de couleur de corne vers l'extrémité. On ne diſtingue le mâle de la femelle, que par la couleur des joues dont il a été fait mention. On éleve les *peintades* dans les baſſes-cours comme des poules, & elles ont été apportées d'Afrique. *Ornithologie de* M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PEINTRE, ſ. m. (*Peint.*) Artiſte qui ſait repréſenter toutes ſortes d'objets, par le ſecours des couleurs & du pinceau.

Le bonheur d'un *Peintre* eſt d'être né avec du génie; ce génie eſt ce feu qui éleve les *Peintres* au-deſſus d'eux-mêmes, qui leur fait mettre de l'ame dans leurs figures, & du mouvement dans leurs compoſitions. L'expérience prouve ſuffiſamment que tous les hommes ne naiſſent pas avec un génie propre à les rendre *Peintres*. Nous

avons vu des hommes d'eſprit, qui avoient copié pluſieurs fois ce que la peinture a produit de plus ſublime, vieillir le pinceau & la palette à la main, ſans s'élever au-deſſus du rang de coloriſtes médiocres & de ſerviles deſſinateurs d'après les figures d'autrui. Les eſprits les plus communs ſont capables d'être des *Peintres*, mais jamais grands *Peintres*.

Il ne ſuffit pas aux *Peintres* d'avoir du génie, de concevoir des idées nobles, d'imaginer les compoſitions les plus élégantes, & de trouver les expreſſions les plus pathétiques; il faut encore que leurs mains aient été rendues dociles à ſe fléchir avec préciſion en cent manieres différentes, pour ſe trouver capables de tirer avec juſteſſe la ligne que l'imagination leur demande. Le génie a, pour ainſi dire, les bras liés dans un artiſte dont la main n'eſt pas dénouée.

Il en eſt de l'œil comme de la main; il faut que l'œil d'un *Peintre* ſoit accoutumé de bonne heure à juger, par une opération ſûre & facile en même temps, quel effet doit faire un certain mélange, ou bien une certaine oppoſition de couleurs; quel effet doit faire une figure d'une certaine hauteur dans un grouppe; & quel effet un certain grouppe ſera dans le tableau, après que le tableau ſera colorié. Si l'imagination n'a pas à ſa diſpoſition une main & un œil capables de la ſeconder à ſon gré, il ne réſulte des plus belles idées qu'enfante cette imagination, qu'un tableau groſſier, que dedaigne l'artiſte même qui l'a peint; tant il trouve l'œuvre de ſa main au-deſſous de l'œuvre de ſon eſprit.

L'étude néceſſaire pour perfectionner l'œil & la main, ne ſe fait point en donnant quelques heures diſtraites à un travail interrompu; cette étude demande une attention entiere, & une perſévérance continuée durant pluſieurs années. On ſait la maxime qui défend aux *Peintres* de laiſſer écouler un jour entier, ſans donner quelques coups de pinceau; maxime qu'on applique communément à toutes les profeſſions, tant on la trouve judicieuſe: *nulla dies ſine lineâ.*

Le ſeul temps de la vie qui ſoit bien propre à faire acquérir leur profeſſion à l'œil & à la main, eſt le temps où nos organes, tant intérieurs qu'extérieurs, achevent de ſe former: c'eſt le temps qui s'écoule depuis l'âge de quinze ans juſqu'à trente. Les organes contractent ſans peine, durant ces années, toutes leurs habitudes, dont leur premiere conformation les rend ſuſceptibles. Mais ſi l'on perd ces années précieuſes, ſi on les laiſſe écouler ſans les mettre à profit, la docilité des organes ſe paſſe, ſans que nos efforts puiſſent jamais la rappeller. Quoique notre langue ſoit un organe bien plus ſouple que notre main, cependant nous prononçons toujours mal une langue étrangere que nous apprenons après 30 ans.

Un *Peintre* doit connoître à quel genre de peinture il eſt propre, & ſe borner à ce genre. Tel demeure confondu dans la foule, qui ſeroit au rang des illuſtres maîtres, s'il ne ſe fût point laiſſé entraîner par une émulation aveugle, qui lui a fait tenter de ſe rendre habile dans des genres de peinture pour leſquels il n'étoit point né, & qui lui a fait négliger ceux auxquels il étoit très-propre. Les ouvrages qu'il a eſſayé de faire ſont, ſi l'on veut, d'une claſſe ſupérieure; mais ne vaut-il pas mieux être cité pour être un des premiers faiſeurs de portraits de ſon temps, que pour un miſérable arrangeur de figures ignobles & eſtropiées?

Les jeunes *Peintres* qui ont à cœur de réuſſir, doivent encore ſe garder des paſſions violentes, en particulier de l'impatience, de la précipitation & du dégoût. Que ceux qui ſe trouvent dans une fortune étroite, ne déſeſperent point de l'améliorer par l'application: l'opulence détourne du travail & de l'exercice de la main; la fortune eſt plus nuiſible aux talens, qu'elle ne leur eſt utile: mais d'un autre côté, les diſtinctions, les honneurs & les récompenſes ſont néceſſaires dans un État, pour y encourager la culture des beaux Arts, & y former des Artiſtes ſupérieurs. Un *Peintre*, en Grece, étoit un homme célebre auſſitôt qu'il méritoit de l'être. Ce genre de mérite faiſoit d'un homme du commun un perſonnage, & il l'égaloit à ce qu'il y avoit de plus grand & de plus important dans l'État: les portiques publics, où les *Peintres* expoſoient leurs tableaux, étoient les lieux où ce qu'il y avoit de plus illuſtre dans

la Grece ſe rendoit de temps en temps pour en juger. Les ouvrages des grands maîtres n'étoient point alors regardés comme des meubles ordinaires, deſtinés pour embellir les appartemens d'un particulier ; on les réputoit les joyaux d'un Etat & un tréſor du public, dont la jouiſſance étoit due à tous les citoyens. Qu'on juge donc de l'ardeur que les Artiſtes avoient alors pour perfectionner leurs talens, par l'ardeur que nous voyons dans nos contemporains pour amaſſer du bien, ou pour faire quelque choſe de plus noble pour parvenir aux grands emplois d'un Etat.

Quoique la réputation du *Peintre* ſoit plus dépendante du ſuffrage des Experts que celle des poëtes, néanmoins ils ne ſont pas les Juges uniques de leur mérite. Aucun d'eux ne parviendroit que long-temps après la mort, à la diſtinction qui lui eſt due, ſi la deſtinée demeuroit toujours au pouvoir des autres *Peintres*. Heureuſement ſes rivaux compatriotes n'en ſont les maîtres que pour un temps. Le public, qu'on éclaire, tire peu-à-peu le procès à ſon tribunal, & rend à chacun la juſtice qui lui eſt due. Mais en particulier, un *Peintre* qui traite de grands ſujets, qui peint des coupoles & des voûtes d'égliſe, ou qui fait de grands tableaux deſtinés pour être placés dans tous les lieux où tous les hommes ont coutume de ſe raſſembler, eſt plutôt connu pour ce qu'il eſt, que le *Peintre* qui travaille à des tableaux de chevalet deſtinés pour être renfermés dans des appartemens de particuliers.

De plus, il eſt des lieux, des temps, des pays où le mérite d'un *Peintre* eſt plutôt reconnu qu'ailleurs. Par exemple, les tableaux expoſés dans Rome ſeront plutôt appréciés à leur juſte valeur, que s'ils étoient expoſés dans Londres & dans Paris. Le goût naturel des Romains pour la peinture, les occaſions qu'ils ont de s'en nourrir, ſi je puis parler ainſi, leurs mœurs, leur inaction, l'occaſion de voir perpétuellement dans les égliſes & dans les Palais, des chefs-d'œuvre de peinture, peut-être auſſi la ſenſibilité de leurs organes, rendent cette nation plus capable qu'aucune autre, d'apprécier le mérite de leurs *Peintres* ſans le concours des gens du métier. Enfin, un *Peintre* s'eſt fait une juſte réputation, quand ſes ouvrages ont un prix chez les étrangers : ce n'eſt point aſſez d'avoir un petit parti qui les vante, il faut qu'ils ſoient achetés & bien payés. Voilà la pierre de touche de leur valeur.

Ce qui reſſerre quelquefois les talens des *Peintres*, dit à ce ſujet M. de Voltaire, & ce qui ſembleroit devoir les éteindre, c'eſt le goût académique, c'eſt la maniere qu'ils prennent d'après ceux qui préſident à cet art. Les académies ſont ſans doute très-utiles pour former les éleves, ſur-tout quand les directeurs travaillent dans le grand goût ; mais ſi le chef a le goût petit, ſi ſa maniere eſt aride & lêchée, ſi ſes figures grimacent, ſi ſes expreſſions ſont inſipides, ſi ſon colori eſt foible ; les éleves ſubjugués par l'imitation, ou par envie de plaire à un mauvais maître, perdent entiérement l'idée de la belle nature. Donnez-moi un artiſte tout occupé de la crainte de ne pas ſaiſir la maniere de ſes confreres, ſes productions ſeront compaſſées & contraintes. Donnez-moi un homme d'un eſprit libre, plein de la belle nature qu'il copie, cet homme réuſſira. Preſque tous les artiſtes ſublimes, ou ont fleuri avant les établiſſemens des académies, ou ont travaillé dans un goût différent de celui qui régnoit dans ces ſociétés ; preſque aucun ouvrage qu'on appelle *Académique*, n'a été encore dans aucun genre un ouvrage de génie.

Si préſentement le lecteur eſt curieux de connoître les célebres *Peintres* modernes, il en trouvera la liſte générale ſous les Artiſtes des différentes écoles ; mais comme les noms & le caractere des anciens *Peintres* méritent encore plus d'être recueillis dans cet ouvrage, *voyez* PEINTRES *anciens*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTRES GRECS, (*Peint. antiq.*) Ils ſont ſi célebres dans les écrits de l'antiquité, & leurs ouvrages ſont ſi liés à la connoiſſance de la peinture, que les détails qui les regardent appartiennent eſſentiellement à l'*Encyclopédie*. D'ailleurs, ils intéreſſent preſque également les littérateurs, les curieux & les gens de métier.

Les *Peintres* de la Grece qui ont pratiqué les premiers cet art, ſont, ſelon Pline,

Ardices de Corinthe & Téléphanes de Sycione, enſuite parurent Cléophante de Corinthe, l'auteur de la peinture monochrome, auquel ſuccéderent Hygiémon, Dinias, Charmidas, Eumarus d'Athenes & Cimon de Cléone; mais l'hiſtoire n'a point fixé le temps où ils ont vécu, & Pline ne nous dit que quelques particularités des deux derniers.

Ludius, *Peintre* d'Ardéa, différent du Ludius d'Auguſte, qui fit quelques peintures à Cœré, ville d'Etrurie, paroît avoir été poſtérieur à Cléophante, à Cimon, auteur des premieres beautés de l'art. Si donc on place la fondation de Rome en l'an 753 avant l'ere chrétienne, il en réſulteroit aſſez vraiſemblablement que Ludius auroit vécu pour le plus tard vers l'an 765 avant Jeſus-Chriſt, l'anonyme de Cœré vers l'an 780, Cimon vers l'an 795, Eumarus vers l'an 810, Charmidas, Dinias & Hygiémon, vers l'an 825, & Cléophante l'ancien vers l'an 840.

Bularque, qui le premier introduiſit l'uſage de pluſieurs couleurs dans un ſeul ouvrage de peinture, & qui étoit contemporain du Roi Candaule, vécut vers l'an 730 avant Jeſus-Chriſt. Nous n'avons point la ſuite des *Peintres Grecs* depuis Bularque, c'eſt-à-dire, depuis l'an environ 730 juſqu'à la bataille de Marathon, qui ſe donna l'an 490.

Panée ou Panænus peignit cette bataille; & comme de ſon temps, l'uſage de concourir pour le prix de peinture fut établi à Corinthe & à Delphes, il ſe mit ſur les rangs le premier, pour concourir avec Timagoras de Chalcis, l'an 474 avant Jeſus-Chriſt.

Après Panænus, & avant la 90e. olympiade, parut Polygnote de Thaſos, fils d'Aglaophon, & ſurnommé quelquefois *Athénien*, parce qu'Athenes le mit au nombre de ſes citoyens. Il eut pour contemporain le *Peintre* Micon, Neſias de Thaſos, Démophile qui fit des ouvrages avec Gorganus dans un temple de Rome.

Vers la 90e olympiade, c'eſt-à-dire, l'an 420 avant Jeſus-Chriſt, parurent un autre Aglaophon, différent du pere de Polygnote, Céphiſſodore, dont le nom a été commun à différens Sculpteurs, Phryllus, & Evenos d'Epheſe. Vers le même temps doivent être placés deux autres *Peintres*, qu'Ariſtote a mis à la ſuite de Polygnote; l'un eſt Pauſon, & l'autre Denys de Colophon, tous deux antérieurs à l'an 404, qui fut l'époque des grands *Peintres* de la Grece. Polygnote, en peignant les hommes, les rehauſſa; Pauſon les avilit, & Denys les repréſenta ce qu'ils ont coutume d'être.

Vers l'an 415, vécurent Nicanor & Arcéſilaus, tous les deux de Paros, & Lyſippe d'Egine; ils ſont après Polygnote, & ſont les trois plus anciens *Peintres* encauſtiques. Briétés, autre *Peintre* encauſtique, les ſuivit de près; il eut pour fils & pour éleve Pauſias, célebre vers l'an 376.

A la 94e. olympiade, l'an 404, Apollodore d'Athenes ouvrit une nouvelle carriere, & donna naiſſance au beau ſiecle de la peinture. La quatrieme année de la 95e. olympiade, l'an 397, Zeuxis, de la ville d'Héraclée, entra dans la carriere qu'Apollodore avoit ouverte, & il y fit de nouveaux progrès.

Parhaſius d'Epheſe, Timanthe de Cithnos, Androcyde de Cyzique, Euxénidas & Eupompe de Sicyone, ont tous été contemporains de Zeuxis, & la plupart enrichirent l'art de quelques nouvelles beautés. Eupompe, en particulier, donna le commencement à une troiſieme claſſe de *Peintres* à l'école Sycionienne, différente de l'Ionienne ou Aſiatique, & de l'Athénienne ou Helladique.

Ariſtophon, dont Pline rapporte différens ouvrages, ſans déterminer le temps où il vivoit, parce que c'étoit un *Peintre* du ſecond rang, doit avoir ſuivi de fort-près les artiſtes précédens, & s'être fait connoître vers l'an 390. Il étoit fils d'Aglaophon, célebre en l'an 420 avant l'ere chrétienne.

En l'an 380 commença la 100e. olympiade, après laquelle Pline met Pauſias de Sycione, dont la célébrité appartient à la 101e. olympiade, vers l'an 376: il fut, à proprement parler, l'auteur de la belle encauſtique; il inventa la ruption de la couleur dans le noir, comme Zeuxis l'avoit fait dans le blanc.

Pamphile de Macédoine ayant été l'éleve d'Eupompe

d'Eupompe & le maître d'Apelle, floriſſoit vers la 364e. Olympiade, avec Ctéſydeme, *Peintre* du ſecond rang; Euphranor, natif de l'Iſthme de Corinthe, & Cydias de Cythnos. Caladès, qui compoſa de petits ſujets, doit être placé un peu après.

A la 107e olympiade, l'an 352, Échion & Térimachus, habiles Statuaires, ſe firent encore honneur par leur pinceau, ainſi qu'Ariſtolaüs & Méchopane, *Peintres* encauſtiques, celui-là fils, celui-ci éleve de Pauſias. Antidotus, autre *Peintre* encauſtique, les ſuivit de près, & appartient environ à l'an 348. On doit placer Calliclès environ dans le même temps.

La 112e. olympiade, autrement l'an 332, nous préſente, ſous le regne d'Alexandre, Apelle, Antiphyle, Ariſtide le Thébain, Aſclépiodore, Théomneſte, Nicomaque, Mélanthius, Amphion, Nicophane, Ætion, Nicias d'Athenes, enfin, Protogene & quelques autres *Peintres* du premier mérite.

Tels ont été dans l'ordre chronologique les principaux *Peintres* qui ont illuſtré la Grece; il s'agit maintenant d'entrer dans des détails plus intéreſſans, je veux dire, de faire connoître leurs caracteres, leurs talens & leurs ouvrages. Je n'oublierai rien, à tous ces égards, pour ſatisfaire la curioſité des Lecteurs; & pour leur commodité, je vais ſuivre l'ordre alphabétique.

Ætion eſt fameux par ſa belle & grande compoſition, qui repréſentoit le mariage d'Alexandre & de Roxane. Lucien décrit avec admiration ce chef-d'œuvre de l'art; & ſur ſa deſcription, on ne peut s'empêcher de convenir que ce tableau devoit ſurpaſſer infiniment, pour les graces de l'invention & pour l'élégance des allégories, ce que nos plus aimables *Peintres*, & ce que l'Albane lui-même a fait de plus riant dans le genre des compoſitions galantes. Empruntons la traduction de M. l'Abbé du Bos; elle eſt faite avec autant de goût & de choix d'expreſſions, que Pline en a mis en parlant d'un tableau d'Ariſtide.

Roxane étoit couchée ſur un lit; la beauté de cette fille, relevée encore par la pudeur, lui faiſoit baiſſer les yeux à l'approche d'Alexandre, & fixoit ſur elle les premiers regards du ſpectateur. On la reconnoiſſoit ſans peine pour la figure principale du tableau. Les amours s'empreſſoient à la ſervir. Les uns prenoient ſes patins & lui ôtoient ſes habits; un autre amour relevoit ſon voile, afin que ſon amant la vît mieux; & par un ſourire qu'il adreſſoit à ce prince, il le félicitoit ſur les charmes de ſa maîtreſſe. D'autres amours ſaiſiſſoient Alexandre, & le tirant par ſa cotte-d'armes, ils l'entraînoient vers Roxane, dans la poſture d'un homme qui vouloit mettre ſon diadême aux piés de l'objet de ſa paſſion: Épheſtion, le confident de l'intrigue, s'appuyoit ſur l'hyménée, pour montrer que les ſervices qu'il avoit rendus à ſon maître, avoient eu pour but de ménager entre Alexandre & Roxane une union légitime. Une troupe d'amours en belle humeur badinoit dans un des coins du tableau avec les armes de ce Prince.

L'énigme n'étoit pas bien difficile à comprendre, & il ſeroit à ſouhaiter que les *Peintres* modernes n'euſſent jamais inventé d'allégories plus obſcures. Quelques-uns de ces amours portoient la lance d'Alexandre, & ils paroiſſoient courbés ſous un fardeau trop peſant pour eux; d'autres ſe jouoient avec ſon bouclier: ils y avoient fait aſſeoir celui d'entr'eux qui avoit fait le coup, & ils le portoient en triomphe; tandis qu'un autre amour, qui s'étoit mis en embuſcade dans la cuiraſſe d'Alexandre, les attendoit au paſſage pour leur faire peur. Cet amour embuſqué pouvoit bien reſſembler à quelque autre maîtreſſe d'Alexandre, ou bien à quelqu'un des Miniſtres de ce Prince qui avoit voulu traverſer le mariage de Roxane.

Un Poëte diroit, ajoute M. l'Abbé du Bos, que le dieu de l'hyménée ſe crut obligé de récompenſer le *Peintre* qui avoit célébré ſi galamment un de ſes triomphes. Cet artiſte ingénieux ayant expoſé ſon tableau dans la ſolemnité des jeux olympiques, Pronéſéides, qui devoit être un homme de grande conſidération, puiſque cette année-là il avoit l'intendance de la fête, donna ſa fille en mariage au *Peintre*. Raphael n'a pas dédaigné de crayonner le ſujet décrit par Lucien: ſon deſſin a été gravé par un des diſciples du célebre Marc-Antoine. Enfin, la poéſie même s'en eſt parée. M. de Voltaire en a emprunté divers traits, pour em-

bellir la position d'Henri IV & de Gabrielle d'Estrée, dans le palais de l'amour. On sait par cœur les vers charmans qu'il a imités de l'ordonnance du tableau d'*Ætion*, ces vers qui peignent si bien la vertu languissante d'Henri IV.

Les folâtres plaisirs dans le sein du repos,
Les amours enfantins désarmoient ce héros;
L'un tenoit sa cuirasse encor de sang trempée,
L'autre avoit détaché sa redoutable épée,
Et rioit de tenir dans ses débiles mains
Ce fer, l'appui du trône & l'effroi des humains.

Mais il faut convenir que c'est ici un des sujets où le *Peintre* peut faire des impressions beaucoup plus touchantes que le Poëte. Il est aussi d'autres sujets plus avantageux pour le Poëte que pour le *Peintre*.

Agatharque, de Samos, travailla le premier, à la sollicitation d'Eschile, aux embellissemens de la scene, selon les regles de la perspective, sur laquelle il composa même un Traité pour faire des décorations en ce genre. Plutarque, Vitruve & Suidas nous apprennent en même-temps, qu'il florissoit vers la 75e olympiade, c'est-à-dire 480 ans avant Jesus-Christ.

Aglaophon. Athénée cite deux tableaux d'Aglaophon : dans l'un, Alcibiade, revenant des jeux olympiques, étoit représenté couronné par les mains d'une Olympiade & d'une Pythiade, c'est-à-dire, par les déesses qui présidoient à ces jeux; & dans l'autre, il étoit couché sur le sein de la courtisane Némea, comme se délassant de ses travaux. Ce dernier tableau d'Alcibiade nous rappelle celui que Lucrece fait de Mars couché sur le sein de Vénus, morceau de poésie comparable aux plus beaux morceaux d'Homere. La grande gloire d'*Aglaophon* est d'avoir eu pour fils & pour élève le célebre Polygnote.

Antidotus, élève d'Euphranor; *diligentior quàm numerosior, & in coloribus severus*, dit Pline. Il fut plus soigneux que fécond, & très-exact dans sa couleur, c'est-à-dire, qu'il observa la couleur locale, & qu'il ne s'écarta point de la vérité. Cet Antidotus eut pour élève Nicias, Athénien, qui peignit si parfaitement les femmes, & dont il y aura de plus grands éloges à rapporter; car il conserva avec soin la vérité de la lumiere & celle des ombres, *lumen & umbras custodivit*, c'est-à-dire, qu'il y a mieux entendu le clair-obscur; & par une suite nécessaire, les figures de ses tableaux prenoient un grand relief, & les corps paroissoient saillans.

Antiphile, né en Égypte, contemporain de Nicias & d'Apelle, se montra fort étendu dans son art, & réussit également dans les grands & les petits sujets. Il peignit Philippe, & Alexandre encore enfant; mais il s'acquit beaucoup plus de gloire par le portrait d'un jeune garçon qui souffloit le feu, dont la lueur éclairoit un appartement d'ailleurs fort orné, & faisoit briller la beauté du jeune homme. Pline loue cet ouvrage de nuit, & avec raison; car il n'en faut pas davantage pour prouver que cette partie de la *Peinture*, qui consiste dans la belle entente des reflets & du clair-obscur, étoit connue de l'ingénieux Antiphile, quoique M. Perrault en ait refusé l'intelligence aux anciens.

Le même Antiphile a été l'inventeur du grotesque : il représenta dans ce goût Gryllus, apparemment l'Olympionique de ce nom, que Diodore place à la cent douzieme Olympiade, & le nom de Gryllus fut conservé dans la suite à tous les tableaux que l'on voyoit à Rome, & dont l'objet pouvoit être plaisant ou ridicule. C'est ainsi que l'on a nommé en Italie, depuis le renouvellement des arts, *bambochades*, les petites figures faites d'après le peuple, & que Pierre Van Laër, Hollandois, surnommé *Bamboche* par un sobriquet que méritoit sa figure, avoit coutume de peindre. C'est encore ainsi que nous disons une *figure à calot*, quand elle est chargée de quelque ridicule, ou de quelque imperfection donnée par la nature ou survenue par accident; non que cet habile Dessinateur n'ait fait, comme Antiphile, des ouvrages d'un autre genre : mais il est singulier de voir combien de monde se répete dans les opérations, dans celles même qui dépendent le plus de l'esprit.

Apaturius : ce prestige de la peinture, qui consiste à éloigner des objets dans un tableau, faire fuir les uns & rapprocher les

autres, eſt un preſtige que connoiſſoient les anciens ; Apaturius en donna des preuves dans une décoration de théatre qu'il fit à Tralles ville de Lydie. Nous en parlerons au *mot* PERSPECTIVE. C'eſt Vitruve ſeul, *liv. VII, chap. v*, qui nous a conſervé le ſouvenir du Peintre Apaturius, ſans nous apprendre ni ſa patrie, ni dans quel temps il vivoit.

Apelle, né l'an du monde 3672 ; il eut au degré le plus éminent la grace & l'élégance pour caractériſer ſon génie, le plus beau coloris pour imiter parfaitement la nature, le ſecret unique d'un vernis pour augmenter la beauté de ſes couleurs, & pour conſerver ſes ouvrages. Il ſe décéla à Protogene par ſa juſteſſe dans le deſſin, en traçant des contours d'une figure (*lineas*) ſur une toile. Il inventa l'art du profil pour cacher les défauts du viſage. Il fournit aux aſtrologues, par ſes portraits, le ſecours de tirer l'horoſcope, ſans qu'ils viſſent les originaux. Il mit le comble à ſa gloire par ſon tableau de la calomnie, & par ſa Vénus Anadyomene, que les Poëtes ont tant célébrée, & qu'Auguſte acheta cent talens, c'eſt-à-dire, ſelon le P. Bernard, environ vingt mille guinées ; ou, ſelon Mrs. Belley & Barthelemi, 470000 liv. de notre monnoie. Enfin, Apelle contribua lui ſeul, plus que tous les autres artiſtes enſemble, à la perfection de la peinture, par ſes ouvrages & par ſes écrits, qui ſubſiſtoient encore du temps de Pline. Contemporain d'Ariſtote & d'Alexandre, l'un le plus grand Philoſophe, l'autre le plus grand conquérant qu'il y ait jamais eu dans le monde, Apelle eſt auſſi le plus grand *Peintre*.

Il vivoit vers la 112e. olympiade : il étoit de Cos, ſelon Ovide ; d'Epheſe, ſuivant Strabon ; & ſi l'on en croit Suidas, il étoit originaire de Colophon, & devint citoyen d'Epheſe par adoption. Cette diverſité de ſentimens ſemble indiquer que pluſieurs villes ſe diſputoient l'honneur d'avoir donné naiſſance à ce grand *Peintre*, comme d'autres villes ſe ſont diſputé l'honneur d'être la patrie d'Homere.

Les habitans de Pergame acheterent, des deniers publics, un palais ruiné où il y avoit quelques peintures d'Apelle ; non-ſeulement, dit Solin, pour empêcher les araignées de tendre leurs toiles dans une maiſon que les ouvrages de cet excellent artiſte rendoient reſpectable, mais encore pour les garantir des ordures des oiſeaux. Les citoyens de Pergame firent plus, ils y ſuſpendirent le corps d'Apelle dans un réſeau de fil d'or. On pourroit expliquer ce paſſage, en imaginant qu'ils firent couvrir & réparer ce vieux palais, qui ſans doute étoit inhabité, & dont nous dirions aujourd'hui que c'étoit un nid de chauve-ſouris, *&c.* par cette explication, le récit de Solin n'auroit rien de ridicule. Mais il n'importe, il ſuffit de croire que tous les ſoins qu'on prit, eurent pour objet l'illuſtration de la mémoire d'Apelle, & la conſervation de ſes ouvrages : leur beauté n'ôtoit rien à la reſſemblance ; ce qui fit dire à Apion d'un métopoſcope, qu'il dreſſoit des jugemens certains ſur le front d'une tête tirée de la main d'Apelle.

C'eſt le *Peintre* ſur lequel Pline, ainſi que tous les Auteurs, s'eſt le plus étendu, & dont il a le mieux parlé. Voici un de ſes paſſages : *Pinxit & quæ pingi non poſſunt, tonitrua, fulgura, fulgetraque, bronten, aſtrapen, ceraunobolian appellant : inventa ejus, & cæteris proficere in arte.* Toutes ces différences de noms données autrefois à la foudre, ne conviennent plus à la ſimplicité de nos principes phyſiques ; mais il ſemble que l'art devoit être bien reſſerré dans les grands effets de la nature avant Apelle, ſi elle lui a l'obligation dont parle Pline.

Il avoit repréſenté Alexandre ayant le foudre en main : *Digiti eminere videntur, & fulmen extrà tabulam eſſe.* Cette attitude indique un raccourci des plus nobles & des plus heureux, & cette deſcription eſt vraiment faite par un homme de l'art, car Raphael ne ſe ſeroit pas exprimé autrement, en parlant d'un tableau de Michel-Ange : « La main étoit ſaillante, & le foudre paroiſſoit hors de la toile. »

On ne peut ſe réſoudre à quitter Apelle, cet homme qui a réuni tant de qualités du cœur & de l'eſprit, qui a joint l'élévation du talent à celle du génie, & qui a été enfin aſſez grand pour ſe louer ſans partialité, & pour ſe blâmer avec vérité ; on ne peut, dis-je, le quitter ſans parler de l'idée

que donne la deſcription d'un de ſes ouvrages. C'eſt le tableau de Diane & de ſes nymphes, dont Pline dit : *Quibus viciſſe Homeri verſus videtur idipſum deſcribentis.* L'admiration que l'on a pour Homere, lui que Phidias voulut prendre pour ſon ſeul guide dans l'exécution du Jupiter, qui lui fit un honneur immortel ; la ſupériorité que l'antiquité accorde à Apelle ; enfin, la réunion de ces deux grands hommes fera toujours regretter ce tableau.

Pline parle fort noblement de la Vénus d'Apelle, que la mort l'empêcha d'achever, & que perſonne n'oſa finir. « Elle » cauſoit plus d'admiration, dit-il, que ſi » elle avoit été terminée ; car on voit dans » les traits qui reſtent, la penſée de » l'Auteur, & le chagrin que donne ce » qui n'eſt point achevé, redouble l'intérêt. »

Le même Pline, pour caractériſer encore plus particuliérement Apelle, dit de lui : *Præcipua ejus in arte venuſtas fuit.* La maniere qui le rendit ainſi ſupérieur, conſiſtoit dans la grace, le goût, la fonte, le beau choix, & pour faire uſage d'un mot qui réuniſſe une partie des idées que celui de *venuſtas* nous donne, dans le morbidezza, terme dont les Italiens ont enrichi la langue des artiſtes. Quoiqu'il ſoit difficile de refuſer des talens ſupérieurs à quelques-uns des *Peintres* qui ont précédé celui-ci, il faut convenir que toute l'antiquité s'eſt accordée pour faire ſon éloge : la juſteſſe de ſes idées, la grandeur de ſon ame, ſon caractere enfin, doivent avoir contribué à un rapport unanime. Il recevoit le ſentiment du public pour ſe corriger, & il l'entendoit ſans en être vu. Sa réponſe au Cordonnier devint ſans peine un proverbe, parce qu'elle eſt une leçon pour tous les hommes : ils ſont trop portés à la déciſion, & ſont en même temps trop pareſſeux pour étudier.

Enfin, Apelle fut *in æmulis benignus*, & ce ſentiment lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il avoit des rivaux d'un grand mérite. Il trouvoit qu'il manquoit dans tous les ouvrages qu'on lui préſentoit : *Unam venerem, quam Græci charita vocant ; cætera omnia contigiſſe : ſed hâc ſolâ ſibi neminem parem.* Il faut qu'il y ait eu une grande vérité dans ce diſcours, & qu'Apelle ait poſſédé véritablement les graces, pour avoir forcé tout le monde d'en convenir, après l'aveu qu'il en avoit fait lui-même. Cependant lorſqu'il s'accordoit ſi franchement ce qui lui étoit dû, il diſoit avec la même vérité, qu'Amphion le ſurpaſſoit pour l'ordonnance, & Aſclépiodore pour les proportions ou la correction. C'eſt ainſi que Raphael, plein de juſteſſe, de grandeur & de grace, parvenu au comble de la gloire, reconnoiſſoit dans Michel-Ange une fierté dans le goût du deſſin, qu'il chercha à faire paſſer dans ſa maniere ; & cette circonſtance peut ſervir au parallele de Raphael & d'Apelle.

Apollodore, Athénien, vivoit dans la quatre-vingt-quatorzieme olympiade, l'an du monde 3596. Il fut le premier qui repréſenta la belle nature ; qui, à la correction du deſſin, mit l'entente du coloris, cette magie de l'art, qui ne permet point à un ſpectateur de paſſer indifféremment, mais qui le rappelle & le force, pour ainſi dire, de s'arrêter. Apollodore, par ſon intelligence dans la diſtribution des ombres & des lumieres, porta la peinture à un degré de force & de douceur où elle n'étoit point parvenu avant lui. On admiroit encore, du temps de Plutarque, le prêtre proſterné, & l'Ajax foudroyé de ce grand maître. Pline le jeune avoit un vieillard debout, de la main de cet artiſte, qu'il ne ſe laſſoit point de conſidérer. En un mot, dit-il dans la deſcription qu'il en fait, tout y eſt d'une beauté à fixer les yeux des maîtres de l'art, & à charmer les yeux des plus ignorans.

Apollodore profita des lumieres de ceux qui l'avoient précédé. Pline en parle en ces termes, *liv. XXXV, ch. ix* : *Hic primus ſpecies exprimere inſtituit, primuſque gloriam, penicillo jure contulit.* Ce que M. de Caylus traduit ainſi : « Il fut le premier » qui exprima la couleur locale, & qui » établit une réputation ſur la beauté de » ſon pinceau. » On voit par-là que du temps de Pline, & ſans doute dans la Grece, la couleur & le pinceau étoient ſynonymes, comme ils le ſont aujourd'hui. Avant Apollodore, aucun tableau ne mérita d'être regardé ou de fixer la vue, *quæ teneat oculos.* En un mot, Apollodore ouvrit une nouvelle carriere, donna naiſſance

au beau ſiecle de la peinture, & fut le premier dont les tableaux aient arrêté & tenu comme immobiles les yeux des ſpectateurs.

Arcéſilas. Il y a deux anciens peintres de ce nom, & un ſtatuaire. Le plus illuſtre des peintres étoit de Paros, & vivoit à peu près dans le même temps que Polygnote, vers la quatre-vingt-dixieme olympiade; c'eſt, au rapport de Pline, un des plus anciens *peintres* qui aient peint ſur la cire & ſur l'émail. Pauſanias nous apprend qu'entre les choſes curieuſes qu'on voyoit au Pirée, étoit un tableau d'Arcéſilas, qui repréſentoit Léoſthene & ſes enfans: c'eſt ce Léoſthene qui, commandant l'armée des Athéniens, remporta deux grandes victoires; l'une en Béotie, l'autre au-delà des Thermopiles, auprès de la ville de Lamia.

Ariſtide, natif de Thebes, contemporain d'Apelle, eſt un peu plus ancien. Quoiqu'il n'eût pas ſes graces & ſon coloris, ſes ouvrages étoient d'un prix immenſe. La bataille des Grecs contre les Perſes, qu'il peignit, & où il fit entrer dans un ſeul cadre juſqu'à cent perſonnages, fut achetée plus de 78000 liv. de notre monnoie, par le tyran Mnaſon. Ariſtide excella ſur-tout à exprimer également les paſſions douces & les paſſions fortes de l'ame. Attale donna cent talens, environ vingt mille louis, d'un tableau où il ne s'agiſſoit que de la ſeule expreſſion d'une paſſion languiſſante. Le même prince offrit ſix mille grands ſeſterces, c'eſt-à-dire environ 750000 liv. d'un autre tableau qui ſe trouvoit dans le butin que Mummius fit à Corinthe: le général romain, ſans connoître le prix des beaux arts, fut ſi ſurpris de cette offre ſplendide, qu'il ſoupçonna une vertu ſecrete dans le tableau, & le porta à Rome; mais cette vertu ſecrete n'étoit autre choſe que le touchant & le pathétique qui régnoit dans ce chef-d'œuvre de l'art. En effet, on ne peut voir certaines ſituations ſans être ému juſqu'au fond de l'ame. Ce chef-d'œuvre, qui repréſentoit un Bacchus, étoit ſi célebre dans la Grece, qu'il avoit paſſé en proverbe, ou plutôt il ſervoit de comparaiſon; car on diſoit, *beau comme le Bacchus.*

Pline parle à ſa maniere, c'eſt-à-dire, comme Rubens auroit pu faire d'un tableau de Raphael; Pline, dis-je, parle avec les couleurs d'un grand maître d'un autre tableau, où le célebre artiſte de Thebes avoit repréſenté, dans le ſac d'une ville, une femme qui expire d'un coup de poignard qu'elle a reçu dans le ſein. Un enfant, dit-il, à côté d'elle, ſe traîne à ſa mamelle, & va chercher la vie entre les bras de ſa mere mourante: le ſang qui l'inonde, le trait qui eſt encore dans ſon ſein; cet enfant que l'inſtance de la nature jette entre ſes bras; l'inquiétude de cette femme ſur le ſort de ſon malheureux fils, qui vient, au lieu du lait, ſucer avidement le ſang tout pur; enfin, le combat de la mere contre une mort cruelle; tous ces objets repréſentés avec la plus grande vérité, portoient le trouble & l'amertume dans le cœur des perſonnes les plus indifférentes. Ce tableau étoit digne d'Alexandre; il le fit tranſporter à Pella, lieu de ſa naiſſance.

Ariſtolaüs, fils & éleve de Pauſias, *ſeveriſſimis pictoribus fuit*, fut un des *peintres* qui prononça le plus ſon deſſin, & dont la couleur fut la plus fiere, ou plutôt la plus auſtere; car ce terme de *ſeverus*, ſi ſouvent répété par Pline, paroît conſacré à la peinture, & ſemble répondre pleinement à celui d'*auſtere*, que nous employons en cas pareil.

Aſclépiodore, excellent *peintre*, & dont les tableaux étoient ſi recherchés, que Mnaſon, tyran d'Élatée, homme vraiment curieux, lui paya trois cents mines, vingt-trois mille cinq cents livres, pour chaque figure de divinités qu'il avoit peintes au nombre de douze; ce qui fait en tout trois mille ſix cents mines, deux cents quatre vingt-deux mille livres. Le même tyran donna encore à Théomneſte, autre artiſte, cent mines, ou plus de ſept mille huit cents livres, pour chaque figure de héros; & s'il y en avoit auſſi douze, c'étoit quatre-vingt-quatorze mille livres. Aſclépiodore & Théomneſte paroiſſent donc ſe rapporter au temps d'Ariſtide, & avoir été un peu plus anciens qu'Appelle. On peut placer vers le même temps Amphion, dont Apelle reconnoiſſoit la ſupériorité pour l'ordonnance, comme il reconnoiſſoit la ſupériorité d'Aſclépiodore pour la juſteſſe des proportions.

Athénion, de Maronée, étoit éleve de

Glaucion de Corinthe : voici, dit Pline, ſon caractere quant à la peinture : *Auſterior colore & in auſteritate jucundior, ut in ipſâ picturâ eruditio eluceat ;* fier, exact, & un peu ſec dans ſa couleur ; cependant agréable, à cauſe du ſavoir & de l'eſprit qu'il mettoit dans ſes compoſitions. Nos *peintres* devroient bien profiter de cet exemple, pour ne pas négliger les belles-lettres, dont la connoiſſance eſt ſi propre à rendre leurs travaux recommandables. Nous avons peu de *peintres* ſavans & inſtruits comme l'étoient les Grecs. On peut nommer parmi les Italiens, Leonard de Vinci, le Ridotti, Baglione, Lomazzo, Armenini, Scaramucia, Vazari, & pluſieurs autres : mais les François n'en comptent que trois ou quatre ; Dufreſnoy, Antoine, & Charles Coypel.

Bularque floriſſoit du temps de Candaule, roi de Lydie, qui lui acheta au poids de l'or un tableau de la défaite des Magnetes. Or, Candaule mourut dans la dix-huitieme olympiade, l'an 708 avant l'ere chrétienne ; ainſi Bularchus a vécu poſtérieurement à l'ere de Rome, & vers l'an 730 avant J. C. Pline, en diſant que les *peintres* monochromes avoient précédé Bularque, fait clairement entendre que ce fut ce *peintre* qui, le premier, introduiſit l'uſage de pluſieurs couleurs dans un ſeul ouvrage de peinture. C'eſt donc à peu près vers l'an 730 avant J. C. qu'on peut établir l'époque de la peinture polychrome, & vraiſemblablement l'époque de la repréſentation des batailles dans des ouvrages de peinture. Ce fut auſſi l'époque du clair-obſcur. Pline aſſure qu'au moyen de la pluralité des couleurs qui ſe firent mutuellement valoir, l'art, juſques-là trop uniforme, ſe diverſifia, & inventa les lumieres & les ombres : mais puiſqu'il ajoute que l'uſage du coloris, le mélange, & la gradation des couleurs, ne furent connus que dans la ſuite, il faut que le clair-obſcur de Bularchus ait été fort imparfait, comme il arrive dans les commencemens d'une découverte.

Caladès vécut à peu près dans la cent ſixieme olympiade, & peignit de petits ſujets que l'on mettoit ſur la ſcene dans les comédies, *in comicis tabellis ;* mais l'uſage de ces tableaux nous eſt inconnu : peut-être qu'à ce terme *comicis* répond le titre κωμῳδιῶντες, donné par Élien ; *var. hiſt. 43*, à des *peintres*, qui, pour apprêter à rire, repréſenterent Timothée, général des Athéniens, endormi dans ſa tente, & par-deſſus ſa tête la Fortune emportant des villes d'un coup de filet. Dans la pluralité de ces *peintres*, pour un ſeul ſujet de peinture on découvre d'abord la catachreſe d'un pluriel pour un ſingulier. C'étoit un ſeul *peintre* κωμῳδιῶν, qui avoit ainſi donné la comédie aux dépens de Timothée, & le *peintre* borné à ces ſortes de tableaux comiques, *comicis tabellis*, étoit Caladès. M. de Caylus donne à l'expreſſion de Pline une autre idée, mais qu'il ne propoſe que comme un doute. Il croit que les ouvrages de Caladès pouvoient être la repréſentation des principales actions des comédies que l'on devoit donner. C'eſt un uſage que les Italiens pratiquent encore aujourd'hui ; car on voit ſur la porte de leurs théatres, les endroits les plus intéreſſans de la piece qu'on doit jouer ce même jour ; & cette eſpece d'annonce repréſentée en petites figures coloriées ſur des bandes de papier, eſt expoſée dès le matin. Le motif aujourd'hui eſt charlatan : chez les anciens il avoit d'autres objets ; l'inſtruction du peuple, pour le mettre au fait de l'action ; le deſir de le prévenir favorablement ; enfin l'envie de l'occuper quelques momens de plus par des peintures faites avec ſoin.

Calliclès peignit en petit, ſelon Pline, de même que Caladès, *parva & Callicles fecit.* Ses tableaux, diſoit Varron, n'avoient pas plus de quatre pouces de grandeur, & il ne put jamais parvenir à la ſublimité d'Euphranor. Il fut donc poſtérieur à ce dernier ; ce qui détruit l'idée où étoit le pere Hardouin, que le *peintre* Calliclès a pu être le même que le Sculpteur Calliclès, qui fit la ſtatue de Diagoras, vainqueur aux jeux olympiques, en l'an 464 avant l'ere chrétienne.

Cimon Cléonien ; il trouva la maniere de faire voir les figures en raccourci, & de varier les attitudes des têtes. Il fut auſſi le premier qui repréſenta les jointures des membres, les veines du corps, & les différens plis des draperies ; c'eſt ce qu'en dit Pline, *liv. XXXV, ch. viij.* Entrons, avec M. de Caylus, dans des détails de l'art que Cimon fit connoître.

La peinture étoit bornée, dans ſon premier âge, à former une tête, un portrait; on ne repréſentoit encore les têtes que dans un ſeul aſpect, c'eſt-à-dire, de profil. Cimon hazarda le premier d'en deſſiner dans toutes ſortes de ſens contraires à celui-ci; & il mit par ce moyen une grande variété dans la repréſentation des têtes. Celles qu'il deſſinoit regardoient tantôt le ſpectateur, c'eſt-à-dire, qu'elles ſe préſentoient de face; quelquefois il leur faiſoit tourner la vue vers le Ciel, & d'autres fois il les faiſoit regarder en bas. Il ne s'agiſſoit cependant encore que de poſitions, & non d'expreſſions & de ſentimens. Le grand art de Cimon conſiſtoit donc à avoir, pour ainſi dire, ouvert le premier la porte au raccourci; ce premier pas étoit d'une grande importance, & il méritoit bien qu'on lui en fît honneur. Peut-être fit-il paſſer dans les attitudes de ſes figures, la même variété de poſition qu'il avoit imaginé d'introduire dans ces têtes, quoique Pline n'en diſe rien, & qu'il faille en effet ne point trop donner aux artiſtes dans ces premiers commencemens de la peinture, où tout doit marcher pas à pas.

Quant aux autres progrès que Cimon avoit fait faire à la peinture, ils n'étoient pas moins importans. Il entendit mieux que ceux qui l'avoient précédé, les attachemens, ſans quoi les figures paroiſſent un peu roides, & d'une ſeule piece; défaut ordinaire des artiſtes qui ont paru dans tous les temps. Lorſque la peinture étoit encore dans ſon enfance, les mains & les bras, les piés & les jambes, les cuiſſes & les hanches, la tête & le cou, &c. tout cela dans leurs ouvrages étoit, comme on dit tout d'une venue, & les figures n'avoient aucun mouvement. Cimon avoit entrevu la néceſſité de leur en prêter: il avoit commencé par donner à ſes têtes des mouvemens diverſifiés; il étendit cet art aux autres parties de ſes figures; ce qui ne pouvoit ſe faire qu'en attachant avec juſteſſe chaque membre enſemble.

Venas protulit, dit Pline: il fit paroître les veines, c'eſt-à-dire, que s'étant apperçu des effets que le mouvement produit ſur le naturel, en changeant la ſituation des muſcles toutes les fois que la figure prend une nouvelle ſituation, il eſſaya d'en enrichir la peinture; il commença par la repréſentation des veines; il étoit bien près de connoître l'uſage & l'office des muſcles. Comme l'art de la peinture n'avoit point fait ce même progrès dans la couleur que dans le deſſin, il n'eſt pas vraiſemblable que le mot *venæ* ſoit ici une expreſſion figurée de Pline, pour ſignifier que Cimon avoit animé la couleur, & qu'il y avoit pour ainſi dire mis du ſang.

Præter ea in veſte & rugas & ſinus invenit, ajoute Pline. Avant Cimon, tout étoit, comme l'on voit, extrêmement informe dans la peinture: les figures vues de profil, ne ſavoient ſe préſenter que dans un ſeul aſpect; les habillemens étoient exprimés tout auſſi ſimplement; une draperie n'étoit qu'un ſimple morceau d'étoffe, qui n'offroit qu'une ſurface unie. Entre les mains de Cimon, cette draperie prend un caractere; il s'y forme des plis; on y voit des parties enfoncées, d'autres parties éminentes qui forment des ſinuoſités, telles que la nature les donne, & que doit prendre une étoffe jetée ſur un corps qui a du relief.

Pline a écrit de la peinture, comme auroit pu faire un homme de l'art qui auroit eu ſon génie. Il s'attache moins à donner l'énumération & la deſcription des ouvrages, qu'à établir le caractere de chaque maître; & quoiqu'il le faſſe avec une extrême conciſion, chaque *peintre* eſt caractériſé & rendu reconnoiſſable. Voici tout le paſſage de Pline: *Hic Cimon, catagrapha invenit, hoc eſt obliquas imagines, & variè formare vultus, reſpicientes, ſuſcipientes, & deſpicientes; articulis etiam membra diſtinxit, venas protulit, prætereaque in veſte & rugas & ſinus invenit.* Il faut donc entendre par le mot grec *catagrapha*, & en latin *obliquas imagines*, non des viſages ou des figures de profil, comme le pere Hardouin le croit, mais des têtes vues en raccourci. Le mot *imago* ne doit point être pris ici pour une figure, mais ſeulement pour une tête, un portrait.

Cléophante de Corinthe eſt l'inventeur de la peinture monochrome, ou proprement dite. Il débuta par colorier les traits du viſage avec de la terre cuite & broyée; ainſi

la couleur rouge, comme la plus approchante de la carnation, fut la premiere en uſage. Les autres *peintres* monochromes, & peut-être Cléophante lui-même, varierent de temps en temps, dans le choix de la couleur des figures, différente de la couleur du fond. Peut-être auſſi qu'ils mirent quelquefois la même couleur pour le fond & pour les figures; on peut le préſumer par l'exemple de quelques-uns de nos camayeux, pourvu qu'on n'admette point dans les leurs l'uſage du clair-obſcur, dont la découverte accompagna l'introduction de la peinture polychrome, ou de la pluralité des couleurs.

Cléſidès vivoit vers l'an du monde 3700. On rapporte que voulant ſe venger de la reine Stratonice, femme d'Antiochus, premier du nom, roi de Syrie, il la repréſenta dans une attitude indécente, & expoſa ſon tableau en public: mais cette princeſſe étoit peinte avec tant de charmes dans ce tableau de Cléſidès, que ſa vanité, ou peut-être ſon bon caractere, lui perſuada de pardonner à la témérité de l'artiſte, de le récompenſer, & de laiſſer ſon ouvrage où il l'avoit placé. Quoi qu'il en ſoit, elle montra beaucoup de grandeur & de ſageſſe, en ne puniſſant point Cléſidès qui l'avoit peinte entre les bras d'un pêcheur qu'on l'accuſoit d'aimer, & qui avoit expoſé ſon tableau ſur le port d'Epheſe. Michel-Ange, Paul Veroneſe, le Zuchero, & quelques autres modernes, n'ont que trop imité Cléſidès, pour ſatisfaire leur vengeance.

Craterus, d'Athenes, avoit un talent particulier pour peindre merveilleuſement le groteſque, & il orna de ſes ouvrages en ce genre, le Panthéon d'Athenes, cet édifice ſuperbe où l'on faiſoit tous les préparatifs pour la célébration des fêtes ſolemnelles. Craterus eſt le Teniers des Athéniens.

Ctéſiloque, diſciple d'Apelle, *petulanti picturâ innotuit*, ſe fit connoître par la fougue du pinceau, obéiſſant à la vivacité du génie; c'eſt ainſi que M. de Caylus traduit ce paſſage, un peu en amateur de peinture; mais il reconnoît, avec raiſon, que l'on peut lui donner un autre ſens; car Pline ajoute tout de ſuite: *Jove Liberum parturiente depicto mitrato & muliebriter ingemiſcente inter obſtetricia dearum.* Cette peinture ridicule pour un dieu comme Jupiter, eſt forte pour un païen, & peut être ſurement traitée d'inſolente; car peut-on penſer autrement d'un tableau qui repréſente le maître des dieux accouchant de Bacchus, & coîfé en femme, avec les contorſions de celles qui ſont en travail, & avec le cortege des déeſſes pour accoucheuſes? Cléſidès, avons-nous dit ci-deſſus, peignit une reine d'Egypte dans une attitude encore plus indécente; mais ce n'étoit qu'une reine, & il la peignit très-belle. Pline, dans ſon hiſtoire, met en contraſte ces peintres téméraires avec Habron, qui peignit la Concorde & l'Amitié, avec Nicéarque qui repréſenta Hercule confus, humilié de ſes accès de rage; & avec d'autres artiſtes, qui avoient conſacré leurs ouvrages à la gloire de la vertu ou de la religion.

Cydias, de Cytnos, étoit contemporain d'Euphranor, & comme lui *peintre* encauſtique; il fit entr'autres ouvrages un tableau des Argonautes.

Damophile & *Gorgaſus* ſont joints enſemble dans Pline; c'étoient deux habiles ouvriers en plaſtique, & en même temps ils étoient *peintres*. Ils mirent des ornemens de l'un & l'autre genre au temple de Cérès, ornemens de plaſtique au haut de l'édifice, & ornemens de peinture à freſque ſur les murs intérieurs, avec une inſcription en vers grecs, qui marquoit que le côté droit étoit l'ouvrage de Damophile, & le côté gauche l'ouvrage de Gorgaſus. Avant l'arrivée de ces deux *peintres* Grecs à Rome, les temples de la ville n'avoient eu, ſuivant la remarque de Pline, que des ornemens de goût étruſque, c'eſt-à-dire, des ouvrages de plaſtique & de ſculpture à l'ancienne façon des Etruſques, & non des ouvrages de peinture, qui dans l'Etrurie même étoient d'un goût Grec. On peut donc placer au temps de Damophile & de Gorgaſus, l'introduction & l'époque de la peinture dans la ville de Rome, vers l'an 424 avant l'ere chrétienne.

Démon, natif d'Athenes, vivoit du temps de Parrhaſius & de Socrate, vers la 93e olympiade, & environ 408 ans avant J. C. Il s'attachoit fort à l'expreſſion, & fit pluſieurs tableaux qu'on eſtima beaucoup.

coup. Il y en avoit entr'autres un à Rome, qui repréſentoit un prêtre de Cybele, que Tibere acheta 60 grands ſeſterces. *Démon* fit auſſi un tableau d'Ajax, en concurrence avec Timanthe; mais l'Ajax de Timanthe fut préféré.

Denys, ou plutôt *Dionyſius*, de Colophone, ne fit que des portraits, & jamais des tableaux; d'où lui vint à juſte titre, dit Pline, *l. XXXV*, *c. x*, le ſurnom d'*Antropographus*, c'eſt-à-dire *Peintre* d'hommes. Nous avons eu dans le xvj^e. ſiecle, un *peintre* flamand ſemblable en cela de fait & de nom, (car on le nommoit en latin *Dionyſius*) au *Peintre* de Pline; & les deux Denys ne ſont pas les ſeuls qui aient préféré ce genre de peinture à tout autre, par la raiſon qu'il eſt le plus lucratif; mais ce n'eſt pas le plus honorable.

Erigonus, broyeur de couleurs de Néalcis, devint un très-bon *Peintre*, & eut pour éleve Pauſias, qui ſe rendit célebre; c'eſt ainſi que Polidore, après avoir porté le mortier aux diſciples de Raphael, ſe ſentit en quelque ſorte inſpiré à la vue des merveilles qui s'opéroient ſous ſes yeux, étudia la peinture, deſſina l'antique, devint à ſon tour éleve de Raphael, & eut le plus de part à l'exécution des loges de ce grand maître.

Eumarus d'Athenes, *Peintre* monochrome, eſt nommé dans Pline avec Cimon de Cléone. Eumarus marqua le premier, dans la peinture, la différence de l'homme & de la femme, dont on ne peignoit auparavant que la tête & le buſte; il oſa auſſi ébaucher toutes ſortes de figures, les autres *Peintres* s'étant toujours bornés à celle de l'homme. Cimon enchérit ſur les découvertes d'Eumarus; il inventa les divers aſpects du viſage, diſtingua l'emmanchement des membres, fit paroître les veines à travers la peau, & trouva même le jet des draperies. *Voyez ſon article.*

Euphranor, natif des environs de Corinthe dans l'Iſtme, floriſſoit dans la cent quatrieme olympiade, & fut en même temps célebre ſtatuaire, & célebre peintre encauſtique. On trouve les deux genres réunis dans les artiſtes de l'antiquité, comme ils ont été depuis dans Michel-Ange à la renaiſſance de la peinture. Euphranor fut le premier qui donna dans ſes tableaux un air frappant de grandeur à ſes têtes de héros & à toute leur perſonne, & le premier qui employa dans l'encauſtique, la juſteſſe des proportions que Parrhaſius avoit introduite dans la peinture ordinaire.

Pline, parlant d'Euphranor, en dit tout ce qu'on en peut dire de flatteur pour un artiſte. Voici ſes paroles: *Docilis ac laborioſus, & in quocumque genere excellens, ac ſibi æqualis.* Si ces épithetes ſe rapportoient à l'art, le Dominiquain pourroit lui ſervir de comparaiſon. Docile aux leçons de la nature, le travail ne l'effrayoit point: une perſévérance & une étude conſtante de cette même nature, l'ont élevé au-deſſus des autres artiſtes. Pline regarde Euphranor comme le premier qui a donné aux héros un caractere qui leur fût convenable: *Hic primus videtur expreſſiſſe dignitates heroum.* Il ſeroit aiſé d'en conclure, que tous les héros repréſentés avant lui n'auroient pas mérité les éloges que Pline lui-même a donnés aux artiſtes plus anciens; cependant l'on ne doit reprocher à l'hiſtorien naturaliſte, qu'une façon de parler trop générale, & un peu trop répétée: on peut dire, ſur le cas préſent, qu'il y a pluſieurs degrés dans l'excellence. Titien eſt un grand *Peintre* de portraits: Vandick a mis dans ce genre plus de fineſſe, de délicateſſe & de vérité. Titien n'en eſt pas pour cela un *Peintre* médiocre. Mais ce dont il faut ſavoir un très-grand gré à Pline, c'eſt la critique dont il accompagne aſſez ſouvent ſes éloges; car, après avoir dit d'Euphranor, *uſurpaſſe ſymmetriam*, c'eſt-à-dire, qu'il s'étoit fait une maniere dont il ne ſortoit point; il ajoute: *Sed fuit univerſitate corporum exilior, capitibus, articuliſque grandior.* Cette maniere étoit apparemment dans le goût de celle que nous a laiſſée le Parmeſan: je ſais qu'elle eſt peut-être blâmée, mais elle eſt bien élégante. Il eſt vrai qu'on ne peut reprocher au *Peintre* moderne, d'avoir fait comme Euphranor, ſes têtes trop fortes, & ſes emmanchemens trop nourris.

Euphranor a écrit pluſieurs traités ſur les proportions & les couleurs. Il eſt ſingulier qu'un *Peintre* qui a mérité qu'on le reprît ſur les proportions, ait écrit ſur cette

matiere; cependant la même choſe eſt arrivée depuis le renouvellement des arts à Albert Durer.

Gorgaſus & *Damophile*, habiles ouvriers en paſtique, & en même temps *Peintres*, ſont joints enſemble dans Pline. *Voyez* ci-devant *Damophile* & *Gorgaſus*.

Ludius, *Peintre* d'Ardéa, paroît avoir vécu pour le plus tard vers l'an 765 avant l'ere chrétienne. Il ne faut pas oublier, dit Pline, *l. XXXV*, *c. x*, le *Peintre* du temple d'Ardéa, ville du Latium, ſur-tout puiſqu'elle l'honora, continue-t-il, du droit de bourgeoiſie, & d'une inſcription en vers qu'on joignit à ſon ouvrage. Comme l'inſcription & la peinture à freſque ſe voyoient encore ſur les ruines du temple au temps de Pline, il nous a conſervé l'inſcription en quatre anciens vers latins; elle porte que le *Peintre* étoit Ludius, originaire d'Étolie. Oui, dit-il ailleurs, il ſubſiſte encore aujourd'hui dans le temple d'Ardéa des peintures plus anciennes que la ville de Rome, & il n'y en a point qui m'étonnent comme celles-ci, de ſe conſerver ſi long-temps avec leur fraîcheur, ſans qu'il y ait de toit qui les couvre.

Il parle enſuite de quelques peintures du même Ludius extrêmement belles, & également bien conſervées à Lanuvium, autre ville du Latium; & d'autres peintures encore plus anciennes, qu'on voyoit à Cæré, ville d'Étrurie. Quiconque voudra, conclut-il, les examiner avec attention, conviendra qu'il n'y a point d'art qui ſe ſoit perfectionné plus vîte, puiſqu'il paroît que la peinture n'étoit point encore connue du temps de la guerre de Troie. Ce raiſonnement ſuppoſe une origine greque aux peintures de Cæré, comme à celles d'Ardéa; à la peinture étruſque, comme à la peinture latine.

Lyſippe d'Egine, *Peintre* encauſtique vécut entre Polygnote & le Sculpteur Ariſtide, c'eſt-à-dire, entre l'an 430 & l'an 400 avant l'ere chrétienne. Un de ſes tableaux qu'on voyoit à Rome, portoit pour inſcription : *Lyſippe m'a fait avec le feu*; c'eſt la plus ancienne des trois inſcriptions, *un tel m'a fait*, qui paroiſſent à Pline des inſcriptions ſingulieres dans l'antiquité, au lieu de la formule plus modeſte, *un tel me faiſoit*. Les deux autres inſcriptions étoient, l'une au bas d'une table qu'on voyoit à Rome, au comice, & qu'on donnoit à Nicias; l'autre, qui lui ſervoit de pendant, étoit l'ouvrage de Philocharès : voici préſentement la remarque de Pline ſur ces trois inſcriptions, dans ſa préface de l'hiſtoire naturelle.

» Vous trouverez, dit-il, dans la ſuite » de cette hiſtoire, que les maîtres de l'art, » après avoir travaillé & terminé des chefs- » d'œuvre de peinture & de ſculpture, que » nous ne pouvons nous laſſer d'admirer, » y mettoient pour toute inſcription les » paroles ſuivantes, qui pouvoient mar- » quer des ouvrages imparfaits; *Appelle ou* » *Polyclete faiſoit cela*. C'étoit donner » leur travail comme une ébauche, ſe mé- » nager une reſſource contre la critique, & » ſe réſerver juſqu'à la mort le droit de » retoucher & de corriger ce qu'on auroit » pu y trouver de défectueux; conduite » pleine de modeſtie & de ſageſſe, d'avoir » employé par-tout des inſcriptions pareil- » les, comme ſi chaque ouvrage particu- » lier eût été le dernier de leur vie, & que » la mort les eût empêchés d'y mettre la » derniere main. Je crois que l'inſcription » préciſe & déterminée, *un tel l'a fait*, » n'a eu lieu qu'en trois occaſions. Plus » cette derniere formule annonçoit un » homme content de la bonté de ſes ou- » vrages, plus elle lui attiroit de cenſeurs » & d'envieux.

Ainſi parle Pline, dont les yeux, peut-être quelquefois trop délicats, étoient bleſſés des plus petites apparences de vanité & d'amour-propre.

Méchopane étoit éleve de Pauſias : *Sunt quibus placeat diligentiâ quam intelligant ſoli artifices, alias durus in coloribus & file multus.* Ces termes veulent dire que ſa couleur a été crue, & qu'il a trop donné dans le jaune : les modernes offrent ſans peine de pareils exemples; mais l'intelligence, les ſoins ou la préciſion, qui ne ſont connus que des ſeuls artiſtes, préſentent une vue bien délicate & bien vraie.

Mélanthius. Plutarque rapporte qu'Aratus, qui aimoit la peinture & qui s'y connoiſſoit, ayant délivré Sicyone ſa patrie des tyrans qui l'opprimoient, réſolut de détruire

les monumens qui rappelloient leur ſouvenir. Il y avoit dans la ville un tableau fameux, où Mélanthius aidé de ſes éleves, parmi leſquels étoit Apelle, avoit repréſenté Ariſtrate, l'un de ces tyrans, monté ſur un char de triomphe.

Dans le premier moment, Aratus ordonna de le détruire; mais ſe rendant bientôt aux raiſons de Néalque, *Peintre* habile, qui demandoit grace pour une auſſi belle peinture, & qui lui faiſoit entendre que la guerre qu'il avoit déclarée aux tyrans, ne devoit pas s'étendre aux arts, il le fit conſentir que la ſeule figure d'Ariſtrate ſeroit effacée; ainſi on laiſſa ſubſiſter celle de la Victoire & le char; & Néalque, qui s'étoit chargé de cette opération, mit ſeulement une palme à la place de la figure, & cela par reſpect pour un ouvrage ſur lequel il ne croyoit pas que perſonne oſât mettre la main.

Dans ce dernier paſſage, on voit deux témoignages bien précis de la conſidération dans laquelle étoient chez les Grecs les ouvrages des grands maîtres. Un Prince fait céder des raiſons d'état & de politique à la conſervation d'un tableau dont la mémoire étoit odieuſe, mais qui n'en étoit pas moins admirable par la beauté de ſon exécution. Un *Peintre* habile en reconnoît l'excellence, & préfere la gloire d'avoir contribué à ſa conſervation, à celle qu'il auroit pu acquérir en le peignant de nouveau, ou du moins en y mettant une nouvelle figure de ſa façon.

Au reſte, Pline nomme Mélanthius au nombre des *Peintres* dont les chefs-d'œuvre avoient été faits avec quatre couleurs ſeulement. Plutarque ajoute, que dans le tableau du tyran de Sicyone, Mélanthius y travailla conjointement avec les autres de ſa volée; mais qu'Apelle, qui étoit du nombre, ni toucha que du bout du doigt: c'eſt apparemment parce qu'il étoit encore trop jeune.

Métrodore fut choiſi par les Athéniens pour être envoyé à Paul Emile, qui après avoir pris Perſée, roi de Macédoine, leur avoit demandé deux hommes de mérite, l'un pour l'éducation de ſes enfans, & l'autre pour peindre ſon triomphe. Il témoigna ſouhaiter ardemment que le précepteur fût un excellent philoſophe. Les Athéniens lui envoyerent *Métrodore*, qui excelloit tout enſemble, & dans la philoſophie, & dans la peinture. Paul Emile fut très-content à ces deux égards de leur choix: c'eſt Pline qui raconte ce fait, *liv. XXXV, c. xj;* mais ſans entrer dans d'autres détails ſur les ouvrages de *Métrodore*, ce qu'on peut dire de certain, c'eſt que s'il a réuſſi dans ſes tableaux, comme dans ſon éleve P. Scipion, il faut le regarder comme un des grands peintres de l'antiquité. Le Pere Hardouin n'a commis que des erreurs au ſujet de ce philoſophe & de cet artiſte, qui floriſſoit dans la 150e olympiade.

Micon étoit contemporain, rival & ami de Polygnote. Pline nous apprend, que tous les deux furent les premiers qui firent uſage de l'ocre jaune, & que tous deux peignirent à freſque ce célebre portique d'Athenes, qui, par la variété de ſes peintures, fut nommé le *Pœcile;* mais Micon ſe fit payer de ſon travail, au lieu que Polygnote ne voulut d'autre récompenſe que l'honneur d'avoir réuſſi.

Néalcès s'acquit une très-grande réputation par la beauté de ſes ouvrages, & entr'autres par ſon tableau de Vénus. Il étoit également ingénieux & ſolide dans ſon art. Il repréſenta la bataille navale des Egyptiens contre les Perſes; & comme il vouloit faire connoître que l'action s'étoit paſſée ſur le Nil, dont les eaux ſont ſemblables à celles de la mer, il peignit ſur le bord de l'eau un âne qui buvoit, & tout auprès un crocodile qui le guettoit pour ſe jeter ſur lui. Secondé comme Protogene par le hazard, il ne vint à bout, à ce qu'on dit, de repréſenter l'écume d'un cheval échauffé, qu'en jetant de dépit ſon pinceau ſur ſon ouvrage. Pline parle beaucoup de Néalcès dans ſon *Hiſt. nat. liv. XXXV, c. xj.*

Nicias d'Athenes, habile Peintre encauſtique, éleve d'Antidotus, vivoit, comme Apelle, en la cent douzieme olympiade, l'an 332 avant l'ere chrétienne. Il ſe diſtingua parmi les célebres artiſtes de ce temps floriſſant de la peinture. Il fut le premier qui employa parmi ſes couleurs, la céruſe brûlée. On dit qu'il excelloit en particulier à peindre les femmes. On avoit de lui un grand nombre de tableaux extrêmement eſtimés;

entr'autres celui où il avoit peint la descente d'Ulysse aux enfers.

Praxitele faisoit un si grand cas de la composition dont Nicias avoit le secret, & qu'il appliquoit sur les statues de marbre, que celles de ses statues où Nicias avoit mis la main, méritoient, selon lui, la préférence sur toutes autres. Voilà ce que dit le texte de Pline, *liv. XXXV, ch. xj.* Nous ne connoissons plus cette pratique; & comme nous n'imaginons pas que des vernis, ou quelque autre préparation semblable, puissent être appliqués sur une statue de marbre sans lui nuire, nous croyons trouver dans ce passage quelque chose d'absurde: cependant il s'agit ici d'un vernis, qui étoit peut-être une composition de cire préparée.

Mais il y a de bien plus grands éloges à faire de Nicias, car *lumen & umbras custodivit :* il conserva avec soin la vérité de la lumiere & celle des ombres; c'est-à-dire, qu'il a parfaitement entendu le clair-obscur: & par une suite nécessaire, les figures de ses tableaux prenoient un grand relief, & les corps paroissoient saillans: *Atque ut eminerent è tabulis picturæ, maximè curavit.* On croiroit que Pline, dans ce passage, feroit l'éloge de Polydore.

Nicias joignit à ces grandes parties, celle de bien rendre les quadrupedes, & principalement les chiens. Nos modernes ne nous fournissent aucun objet de comparaison; car ceux qui ont excellé à peindre les animaux, n'ont ordinairement choisi ce genre de travail, que par la raison qu'ils étoient foibles dans l'expression des figures, & pour ainsi dire incapables de traiter les sujets de l'histoire & les grandes passions. Il est vrai que Rubens se plaisoit à peindre des animaux, & c'est à ses leçons que nous devons le fameux Sneyders; mais ces sortes d'exemples sont rares.

Parmi les tableaux les plus estimés de Nicias, on admiroit sur-tout celui où il avoit peint la descente d'Ulisse aux enfers. Il refusa de ce tableau 60 talens, 282000 liv. que le roi Ptolomée lui offroit, & en fit présent à sa patrie.

Les Athéniens, par reconnoissance, éleverent un tombeau à sa gloire, & lui accorderent les honneurs de la sépulture aux dépens du public, comme à Conon, à Timothée, à Miltiade, à Cimon, à Harmodius, & à Aristogiton. On trouvera d'autres détails assez étendus sur cet admirable Peintre, dans Pline, Ælien, Pausanias, Stobée & Plutarque.

Nicomaque, fils & élève d'Aristodeme, étoit un peu plus ancien qu'Apelle. On achetoit ses tableaux pour leur grande beauté, des sommes immenses; *tabulæ singulæ oppidorum venibant opibus*, dit Pline, & cependant personne n'avoit plus de facilité & de promptitude dans l'exécution. Aristote, tyran de Sicyone, l'avoit choisi, pour orner de tableaux un monument qu'il faisoit élever au poëte Teleste, & il étoit convenu du prix avec Nicomaque, à condition néanmoins que l'ouvrage seroit achevé dans un temps fixe. Nicomaque ne se rendit sur le lieu, pour y travailler, que peu de jours avant celui où il devoit livrer l'ouvrage. Le tyran irrité alloit le faire punir; mais le Peintre tint parole, & dans ce peu de jours, il acheva ses tableaux avec un art admirable & une merveilleuse célérité; *celeritate & arte mirâ*, ajoute le même Pline. Les tableaux de Nicomaque, & les vers d'Homere, dit Plutarque dans la vie de Timoléon, outre les perfections & les graces dont ils brillent, ont encore cet avantage, qu'ils paroissent n'avoir coûté ni travail, ni peine à leur auteur.

Il fut le premier qui peignit Ulysse avec un bonnet, & tel qu'on le retrouve dans des médailles de la famille Mamilia, rapportées par Vaillant, *Famil. Roman.* Mamilia, 2, 3, 4, aux années 614 & 626 de Rome, environ deux cents ans après les ouvrages de Nicomachus.

Nicophanes, dit Pline, fut si élégant, si précis, que peu de peintres ont égalé ses agrémens, & jamais il ne s'est écarté de la dignité ni de la noblesse de l'art : *Nicophanes elegans & concinnus, ita ut venustate ei pauci comparentur. Cothurnus ei, & gravitas artis.*

Pamphile, de Macédoine, élève d'Eupompus, & contemporain de Zeuxis & de Parrhasius, qu'on place ensemble vers la 115e olympiade, c'est-à-dire vers l'an du monde 3604, fut le premier peintre versé dans tous les genres de science & de

littérature. Il a mérité que Pline dît de lui : *Primus in picturâ omnibus litteris eruditus, præcipuè arithmeticæ & geometricæ. Sine quibus negabat artem perfici posse.* Il avoit bien raiſon, puiſque les regles de la perſpective, dont les peintres font continuellement uſage, & celles de l'architecture qu'ils ſont quelquefois obligés d'employer, appartiennent les unes & les autres à la géométrie. Or, la néceſſité de la géométrie la plus ſimple & la plus élémentaire, entraîne la néceſſité de l'arithmétique, pour le calcul des angles & des côtés des figures.

Pamphile fut *primus in picturâ*, mais d'une façon dont nos peintres devroient tâcher d'approcher ; c'eſt qu'étant ſavant dans ſon art, il fut *omnibus litteris eruditus*. Il eut le crédit d'établir à Sicyone, enſuite dans toute la Grece, une eſpece d'académie, où les ſeuls enfans nobles & de condition libre qui auroient quelque diſpoſition pour les beaux-arts, ſeroient inſtruits ſoigneuſement, avec ordre de commencer par apprendre les principes du deſſin ſur des tablettes de buis ; & défenſes aux eſclaves d'exercer le bel art de la peinture.

Enfin, Pamphile mit cet art *in primum gradum liberalium* : Pline l'appelle auſſi un art *noble & diſtingué*, qui avoit excité l'empreſſement des rois & des peuples. Il aime qu'elle faſſe briller l'érudition, au préjudice même du coloris ; il joint avec complaiſance au titre de peintre, celui de philoſophe dans la perſonne de Métrodore, & celui d'écrivain dans Parrhaſius, dans Euphranor, dans Apelle & dans les autres. Quelquefois même il ſemble préférer la peinture à la poéſie. La Diane d'Apelle, au milieu de ſes nymphes qui ſacrifient, paroît, dit-il, l'emporter ſur la Diane d'Homere, lequel a décrit le même ſpectacle. Si les vers grecs, qui ſubſiſtoient à la louange de la Vénus Anadyomene du même Apelle, avoient prévalu ſur le tableau qui ne ſubſiſtoit plus, ils rendoient toujours hommage à ſa gloire.

Cependant il ſemble que nos artiſtes penſent bien différemment, & qu'ils ſecouent la littérature & les ſciences comme un joug pénible, pour ſe livrer entiérement aux opérations de l'œil & de la main. Leur préjugé contre l'étude paroît bien difficile à déraciner, parce que malheureuſement preſque tous ceux qui ont eu des lettres, n'ont pas excellé dans l'art ; mais l'exemple de Léonard de Vinci & de quelques autres modernes, ſuffiroit, indépendamment de l'exemple des anciens, pour juſtifier qu'il eſt poſſible à un grand peintre d'être ſavant. Enfin, ſans ſavoir, comme Hippias, tous les arts & toutes les ſciences, il y a des degrés entre cet éloge, & une ignorance que l'on ne peut jamais pardonner.

Au reſte, Pamphile, après avoir élevé des eſpeces d'académies dans la Grece, ne prit point d'éleves qu'à raiſon de dix ans d'apprentiſſage, & d'un talent, ſoit par année, ſoit pour les dix années de leçon ; car le texte de Pline eſt ſuſceptible de ces deux ſens. Il eſt cependant vraiſemblable qu'il faut entendre un talent attique par chaque année. Le talent attique eſt évalué, par MM. Bellay & Barthelemy, à environ quatre mille ſept cents livres de notre monnoie actuelle 1778 ; le docteur Bernard l'évalue à deux cents livres ſterlings cinq ſhellings. Ce fut à ce prix qu'Apelle entra dans l'école de Pamphile, & ce fut un ſurcroît de gloire pour le maître. Il eut encore l'avantage d'avoir Mélanthius pour diſciple, ce Mélanthius, dont Pline dit que les tableaux étoient hors de prix. Pauſanias fut auſſi ſon éleve ; nous n'oublierons pas ſon article.

On admiroit pluſieurs ouvrages de Pamphile, entr'autres ſon Ulyſſe dans une barque ; ſon tableau de la confédération des Grecs ; celui de la bataille de Phlius au midi de Sicyone, aujourd'hui, *Phoïca ;* celui de la victoire des Athéniens contre les Perſes, *&c.* Ajoutons-y un portrait de famille dont Pline parle, c'eſt-à-dire, un grouppe ou une ordonnance de pluſieurs parens, c'eſt le ſeul exemple de cette eſpece rapporté par les anciens ; non que la choſe n'ait été facile & naturelle, mais parce qu'elle n'étoit point en uſage, du moins chez les Romains, qui rempliſſoient leur *atrium* ou le veſtibule de leurs maiſons de ſimples buſtes.

Panée, ou *Panænus*, comme dit Pau-

ſanias, frere du fameux Phidias, floriſſoit dans la 55e olympiade, ou l'an du monde 3560. Il peignit avec grande diſtinction la fameuſe journée de Marathon, où les Athéniens défirent, en bataille rangée, toute l'armée des Perſes : les principaux chefs de part & d'autre étoient dans ce tableau de grandeur naturelle, & d'après une exacte reſſemblance ; c'eſt de là que Pline infere les progrès & la perfection de l'art, qui néanmoins ſe perfectionna beaucoup dans la ſuite.

Ce fut de ſon temps que les concours pour le prix de la peinture furent établis à Corinthe & à Delphes, tant les Grecs étoient déja attentifs à entretenir l'émulation des beaux-arts par tous les moyens les plus propres à les faire fleurir. Panœnus ſe mit le premier ſur les rangs, avec Timagoras de Chalcis, pour diſputer le prix à Delphes dans les jeux pythiens. Timagoras demeura vainqueur ; c'eſt un fait, ajoute Pline, prouvé par une piece de vers du même Timagoras, qui eſt fort ancienne, elle a dû précéder d'environ cinq cents cinquante ans le temps où Pline écrivoit, ſi nous plaçons la victoire de Timagoras vers la xxviije pythiade, en l'an 474 avant Jeſus-Chriſt.

Panœnus devoit même être aſſez jeune l'an 474, ſeize ans après la bataille de Marathon, puiſqu'il eſt encore queſtion de lui dans la lxxxiije olympiade, l'an 448 ; qu'il peignit à Élis la partie concave du bouclier d'une Minerve, ſtatue faite par Colotès, diſciple de Phidias. Si ce mélange de peinture & de ſculpture dans un même ouvrage, révolte aujourd'hui notre délicateſſe ; ſi nous condamnons comme inutiles & comme cachés à la vue du ſpectateur, des ornemens qui ont pu cependant être preſque auſſi viſibles en dedans qu'en dehors d'un bouclier, du moins gardons-nous bien d'étendre nos reproches juſqu'à l'hiſtorien ; ce ſeroit le blâmer de ſon attention à nous tranſmettre les anciens uſages, & d'une exactitude qui fait ſon mérite & ſa gloire.

Panœnus fit encore des peintures à freſque à un temple de Minerve, dans l'Élide ; & Phidias ſon frere, ce ſculpteur ſi célebre, avoit auſſi exercé l'art de la peinture ; il avoit peint dans Athenes l'Olympien ; c'eſt-à-dire, Periclès : *Olympium Periclem, dignum cognomine*, pour me ſervir des termes de Pline. *Hiſtoire naturelle, liv. XXXIV, chap. viij.*

Parrhaſius, natif d'Épheſe, fils & diſciple d'Évenor, contemporain & rival de Zeuxis, floriſſoit dans les beaux jours de la peinture, vers l'an du monde 3564, environ quatre cents ans avant Jeſus-Chriſt. Ce fameux artiſte réuſſiſſoit parfaitement dans le deſſin, dans l'obſervation exacte des proportions, dans la nobleſſe des attitudes, l'expreſſion des paſſions, le finiſſement & l'arrondiſſement des figures, la beauté & le moëlleux des contours ; en tout cela dit Pline, il a ſurpaſſé ſes prédéceſſeurs, & égalé tous ceux qui l'ont ſuivi.

Le tableau allégorique que cet homme célebre fit du peuple d'Athenes, brilloit de mille traits ingénieux, & montroit dans le peintre une richeſſe d'imagination inépuiſable ; car, ne voulant rien oublier touchant le caractere de cette nation, il la repréſenta, d'un côté, bizarre, colere, injuſte, inconſtante ; & de l'autre, humaine, docile, & ſenſible à la pitié ; dans certain temps, fiere, hardie, glorieuſe ; & d'autres fois, baſſe, & lâche & timide. Voilà un tableau d'après nature.

C'eſt dommage que Parrhaſius ait déſhonoré ſon pinceau, en repréſentant par délaſſement les objets les plus infames : *Ubique celeber*, comme dit Pline d'Arellius, *niſi flagitiis inſignem corrupiſſet artem* ; ce que fit en effet le peintre d'Épheſe, par ſa peinture licencieuſe d'Atalante avec Méléagre ſon époux, dont Tibere donna cent cinquante mille livres de notre monnoie, & plaça cette peinture dans ſon appartement favori.

C'eſt encore dommage que cet homme ſi célebre ait montré dans ſa conduite trop d'orgueil & de préſomption. On le blâme peut-être à tort de ſa magnificence ſur toute ſa perſonne. On peut auſſi lui paſſer ſon bon mot dans ſa diſpute avec Timanthe. Il s'agiſſoit d'un prix en faveur du meilleur tableau, dont le ſujet étoit Ajax outré de colere contre les Grecs de ce qu'ils avoient accordé les armes d'Achille à Ulyſſe : le

prix fut adjugé à Timanthe. « Je lui cede » volontiers la victoire, dit le peintre » d'Epheſe, mais je ſuis fâché que le fils » de Telamon ait reçu de nouveau le même » outrage qu'il eſſuya jadis fort injuſte- » ment.

On voit par ce propos, que Parrhaſius étoit un homme de beaucoup d'eſprit; mais c'étoit ſans doute un artiſte du premier ordre, puiſque Pline commence ſon éloge par ces mots remarquables, qui diſent tant de choſes: *Primus ſymmetriam picturæ dedit.* Ces paroles ſignifient, que les airs de tête de ce *peintre* étoient piquans; qu'il ajuſtoit les cheveux avec autant de nobleſſe que de légéreté; que ſes bouches étoient aimables, & que ſon trait étoit auſſi coulant que ſes contours étoient juſtes: c'eſt le ſublime de la peinture. *Hæc eſt in picturâ ſublimitas; hanc ei gloriam conceſſêre Antigonus & Xenocrates, qui de picturâ ſcripſêre.* Dans ſon tableau de deux enfans, on trouvoit l'image même de la ſécurité & de la ſimplicité de l'âge; *ſecuritas & ſimplicitas ætatis.* Il faut que ces enfans aient été bien rendus, pour avoir inſpiré des expreſſions qui peignoient à leur tour cette peinture. C'eſt dommage que dans un artiſte de cet ordre, *nemo inſolentiùs & arrogantiùs ſit uſus gloriâ artis.* Il ſe donna le nom d'*abrodictos*, le délicat, le voluptueux, en ſe déclarant le prince d'un art qu'il avoit preſque porté à ſa perfection. En effet, on ne lit point ſans plaiſir tout ce que diſent de ce grand maître, Pline, Diodore de Sicile, Xénophon, Athénée, Elien, Quintilien; & parmi les modernes, Carlo-Dati: mais on n'eſt point fâché de voir l'orgueil de Parrhaſius puni, quand il fut vaincu par Timanthe, dans le cas dont j'ai parlé ci-deſſus; cas d'autant plus important à ſa gloire, que les juges établis pour le concours des arts dans la Grece, ne pouvoient être ſoupçonnés d'ignorance ou de partialité.

Pauſias, natif de Sicyone, fils de Brités & ſon éleve, floriſſoit vers la cj^e^ olympiade. Il ſe diſtingua dans la peinture encauſtique, & en décora le premier les voûtes & les lambris; *pinxit & ille penicillo parietes Theſpiis*, dit Pline, *c. xj.* C'étoit peut être le temple des Muſes que l'on voyoit à Theſpies, au bas de l'Hélicon. Polygnote avoit orné avant lui ce même lieu de ſes ouvrages; le temps les avoit apparemment dégradés ou effacés. On chargea Pauſias de les refaire, & ces tableaux perdirent beaucoup à la comparaiſon, *quoniam non ſuo genere certaſſet;* mais il décora le premier les murs intérieurs des appartemens, avec un ſuccès diſtingué; c'eſt ce genre que Ludius fit enſuite connoître à Rome. Pauſias y apportoit la plus grande facilité, car il peignit un tableau de ce genre en un jour; il eſt vrai que ce tableau repréſentoit un enfant, dont les chairs mollettes, rondes & pleines de lait n'exigent qu'une forme générale, ſans aucun détail intérieur, ſans aucune expreſſion compoſée; enfin, ſans aucune étude de muſcles & d'emmanchemens.

Quand l'occaſion le demandoit, Pauſias terminoit ſes beaux ouvrages avec beaucoup de mouvement dans ſa compoſition & d'effet dans la couleur. On admiroit de ſa main dans les portiques de Pompée, un tableau repréſentant un ſacrifice de bœufs, parmi leſquels étoit un bœuf de front dont on voyoit toute la longueur: on y remarquoit ſur-tout la hardieſſe avec laquelle il les avoit peints abſolument noirs: enfin, les ſacrifices de Pauſias indiquoient non-ſeulement l'art du raccourci, mais une intelligence complete de la perſpective.

Il devint, dans ſa jeuneſſe, amoureux de Glycere; cette belle vendeuſe de fleurs le rendit excellent dans l'imitation de la plus légere & de la plus agréable production de la nature. Comme elle excelloit dans l'art de faire des couronnes de fleurs qu'elle vendoit, Pauſias, pour lui plaire, imitoit avec le pinceau ces couronnes, & ſon art égaloit le fini & l'éclat de la nature. Ce fut alors qu'il repréſenta Glycere aſſiſe, compoſant une guirlande de fleurs, tableau dont Lucullus acheta la copie deux talens (neuf mille quatre cents livres): combien auroit-il payé l'original, qu'on nomma *Stéphanoplocos*, la faiſeuſe de couronnes? Horace n'a pas oublié cette circonſtance.

Vel cum Pauſiaca *torpes, inſane, tabella*
Qui peccas minus, atque ego cum, &c.

Le prix exceſſif que Lucullus mit au tableau de Pauſias, ne doit pas néanmoins

étonner ceux qui ont vu de nos jours des ſommes pareilles pour les bouquets de fleurs peints par Van-Huyſum, tandis que peut-être ils n'auroient pas donné le même prix d'un tableau de Raphael. On pourroit comparer Baptiſte pour cette partie ſeulement, au célebre Pauſias dans la belle imitation des fleurs, à laquelle il joignoit une grande facilité.

Cependant, le chef-d'œuvre de Pauſias étoit une femme ivre, peinte avec un tel eſprit, que l'on appercevoit à travers un vaſe qu'elle vuidoit, tous les traits de ſon viſage enluminé, dit Pauſanias, *l. xxi.* M. Scaurus tranſporta à Rome tous les tableaux du *peintre* de Sicyone, qui étoit ſa patrie, & où il avoit fixé ſon ſéjour; & il orna des tableaux de cet artiſte le ſuperbe théatre qu'il fit conſtruire, dans le deſſein d'immortaliſer ſon édilité, laquelle en effet acheva la ruine & le renverſement des mœurs des Romains.

Philocharès ne nous eſt connu que par ce que Pline en dit, en parlant des tableaux étrangers expoſés dans Rome. « Le ſecond » tableau, dit-il, préſente un ſujet d'ad- » miration, dans la reſſemblance d'un fils » encore jeune, avec ſon pere déja vieux, » malgré la différence des deux âges clai- » rement exprimée: un aigle vole au-deſ- » ſus, & tient un lion dans ſes ſerres. Phi- » locharès y a remarqué que c'étoit ſon » ouvrage; preuve éclatante, continue » Pline, du pouvoir immenſe de l'art, quand » on n'enviſageroit que ce ſeul tableau, » puiſque le ſénat & le peuple romain y » contemplent depuis tant de ſiecles, en » conſidération de Philocharès, deux per- » ſonnages d'ailleurs très-obſcurs, Glau- » cion & ſon fils Ariſtippe. »

Il ne faut pas croire que Pline reproche aux Romains de s'être dégradés, en portant leurs regards ſur un portrait de deux perſonnes abjectes; ce ſens répugne, & à l'objet préſent de l'auteur, & à tous ces principes de philoſophie, & à la maniere dont il nous offre pluſieurs autres tableaux, où les ſujets étoient vils ou inconnus. Il ne prétend pas plus cenſurer les admirateurs de Glaucion & d'Ariſtippe, que les panégyriſtes de ce malade qu'Ariſtide avoit peint, *ægrum ſine fine laudatum*; comme c'étoit ſur la fineſſe de l'exécution du *peintre* que tomboient les admirations & les louanges, le philoſophe s'en ſervoit pour faire connoître les charmes de l'art, & le citoyen pour les faire aimer.

Philoxeme d'Érythrée, éleve de Nicomachus, ſuivit la maniere de ſon maître. Pline dit de lui, *cujus tabula nulli poſtferenda*; c'eſt un éloge aſſez ſingulier. Il joute, qu'il trouva des chemins plus courts encore pour peindre promptement. Il travailloit donc, dit M. de Caylus, comme le Pellégrini, qui avoit peint la banque à Paris; & comme Paul Mathéi, qui a fait un ſi grand nombre d'ouvrages che M. Crozat l'ainé: l'un & l'autre faiſoient ordinairement par jour une figure grande comme nature; mais la promptitude & la facilité étoient leur ſeul mérite.

Polygnote de Thaſe, île de la mer Egée, étoit fils d'Aglaophon dont nous avons parlé, & qui vivoit avant la quatre-vingt-dixieme olympiade, temps où la peinture, n'avoit pas encore fait de grands progrès. il fut éleve de ſon pere; mais comme il eſt arrivé depuis à Raphael & à beaucoup d'autres, le diſciple ſurpaſſa bientôt ſon maître. Guidé par ſon propre génie, il oſa quitter l'ancienne maniere qui étoit dure, ſeche & contrainte; il porta tout d'un coup ſon art de l'enfance preſque à la perfection. Juſqu'alors les *peintres* ne s'étoient ſervi que d'une ſeule couleur; ce qui faiſoit donner à leurs ouvrages le nom peu avantageux de μονοχρωματα ou μονοχρόων que Quintilien nous rend par les mots de *ſimplex color.*

Polygnote employa quatre couleurs, par le mélange deſquelles il donna aux femmes une parure brillante qui charma les yeux. Il eut la gloire de trouver le ſecret des couleurs vives, des draperies éclatantes, & de multiplier avec dignité le nombre des ajuſtemens. Par cette nouveauté, il éleva les merveilles de la peinture à un degré qui n'étoit pas encore connu. Pline nous apprend que Polygnote & Micon furent les premiers qui firent uſage de l'ocre jaune, & que tous deux peignirent à freſque ce célebre portique d'Athenes, qui de la variété de ſes peintures fut nommé le *Pœcile.* Mais Micon, comme je l'ai déja dit, ſe fit

payer

payer de son travail, au lieu que Polygnote ne voulut d'autre récompense que l'honneur d'avoir réussi : ce beau procédé le mit en un si haut degré d'estime, que les Athéniens lui donnerent droit de bourgeoisie dans leur ville, & les Amphyctions le droit d'hospitalité dans toutes les villes de la Grece, pour tout le reste de sa vie. Des récompenses aussi flatteuses pour l'amour-propre, & telles que les Grecs les savoient accorder, ne sont plus en usage ; il faut croire que si elles existoient, nous verrions plusieurs de nos artistes décorer des temples sans recevoir aucune rétribution, ou plutôt les décorer pour en avoir d'aussi distinguées.

On voyoit à Rome, du temps de Pline, un tableau de Polygnote, qui représentoit un jeune homme armé de son bouclier, dans une attitude qui laissoit en doute s'il montoit ou s'il descendoit. Pline en fait beaucoup d'éloges, parce qu'il se trouve une beauté réelle dans une attitude indécise, & dans une contenance mal assurée, qui peint l'irrésolution de l'esprit. Il arrive très-souvent qu'un soldat qui escalade, ou qui s'avance à l'ennemi, s'arrête tout-à-coup, sans savoir d'abord s'il poursuivra, s'il continuera de monter, ou s'il prendra le parti de descendre. Or, ces sortes de positions vacillantes sont difficiles à être bien représentées par un *peintre*. L'habile artiste dont nous parlons avoit pourtant saisi celle-ci, & l'habile écrivain de la nature a eu soin d'avertir qu'on en voyoit à Rome le tableau sous le portique de Pompée.

Polygnote fit encore plusieurs autres ouvrages vantés dans l'histoire ; tels sont en particulier les deux tableaux que Pausanias a décrits ; l'un représentoit la prise de Troye & le rembarquement des Grecs ; l'autre la descente d'Ulysse aux enfers, avec une image de ces lieux souterrains ; sujets magnifiques, & qui ne prêtent pas moins à la peinture qu'à la poésie. *Voyez les Mém. des Inscr. tom. VI, in-4°.* Il fut le premier qui sut varier l'air du visage, sec & dur dans l'ancienne peinture ; qui donna des draperies fines & légeres à ses figures de femmes, & le premier qui les coëffa d'une mitre de différentes couleurs. Aussi heureux en galanterie, que noble dans ses actions, il sut plaire à Elpinice, sœur de Cimon & fille de Miltiade, ce grand capitaine, dont la gloire ne fut égalée que par celle de son fils. Polygnote vivoit quatre cents vingt années avant l'ere chrétienne : ainsi, les tableaux dont parle Pausanias, avoient, du temps de cet auteur, cinq ou six cents ans d'antiquité.

Protogene, né à Caunium en Carie, ville qui dépendoit de Rhodes, étoit contemporain d'Apelle : il commença par peindre des navires, & vécut long-temps dans une honnête pauvreté, la sœur, je dirai mieux, la mere du bon esprit. Il peignit ensuite des portraits & quelques sujets simples, mais auxquels il donna un si beau fini, qu'ils firent l'admiration des Athéniens, c'est-à-dire, du peuple le plus éclairé qui fût au monde. Tous les historiens parlent de ce fameux tableau, qui lui coûta sept ans de travail, de l'Iabise, chasseur célebre, petit-fils du soleil, & qui passoit pour le fondateur de Rhodes.

Protogene, jaloux de la durée de ses ouvrages, & voulant faire passer le tableau d'Iabise à la postérité la plus reculée, le repeignit à quatre fois, mettant couleurs sur couleurs, qui prenant par ce moyen plus de corps, devoit se conserver plus long-temps dans leur éclat, sans jamais disparoître ; car elles étoient disposées pour se remplacer, pour ainsi dire, l'une l'autre. C'est ainsi que Pline s'explique ; comme le remarque M. le Comte de Caylus, pour caractériser le coloris de ce célebre artiste.

On admiroit en particulier, dans ce tableau, l'écume qui sortoit de la gueule du chien ; ce qui n'étoit pourtant, dit-on, qu'un coup de hazard & de désespoir du *peintre*. On faisoit aussi grand cas de son satyre appuyé contre une colonne. Protogene y travailloit dans le temps même du siege de Rhodes par Démétrius. Il étoit alors logé à la campagne, dans une maison près de la ville. Démétrius fit venir Protogene dans son camp ; & lui ayant demandé comment il pouvoit s'occuper à son beau tableau sans crainte, & s'imaginer être en sûreté au milieu des ennemis, Protogene lui répondit spirituellement, qu'il savoit que Démétrius ne faisoit pas la guerre aux arts ; réponse qui plut extrêmement au monarque, & qui

sauva Rhodes. C'est Aulugelle, *liv. xv, ch. iij*, qui rapporte ce fait, un des plus frappans que l'histoire nous ait conservés. Cet événement du tableau qui opere le salut d'une ville, est d'autant plus singulier, que le *peintre* vivoit encore; & l'on sait assez que d'ordinaire, les hommes attendent la mort des auteurs en tout genre, pour leur donner les éloges les plus mérités, soit qu'un sentiment d'envie les conduise, soit que ce qui s'est exécuté sous leurs yeux ne leur paroisse avoir rien d'extraordinaire, soit enfin que leur estime soit produite par le regret.

Apelle fit connoître aux Rhodiens le mérite des ouvrages de ce laborieux artiste; car ayant offert d'acheter très-chérement tous ses tableaux, les compatriotes de Protogene ouvrirent les yeux sur cette offre, qui étoit sérieuse, & payerent ses ouvrages comme ils le méritoient. Aristote, amateur des beaux arts autant que des sciences, & de plus, ami de Protogene, dont il estimoit les talens, voulut l'engager aux plus grandes compositions & aux plus nobles sujets d'histoire, comme à peindre les batailles d'Alexandre; mais Protogene résista toujours à cette amorce dangereuse, & continua sagement de s'en tenir aux peintures de son goût & de son génie.

On sait qu'Apelle & Protogene travaillerent ensemble à un tableau qui fut conservé précieusement. Ce tableau avoit été regardé comme un miracle de l'art. Et quels étoient ceux qui le considéroient avec le plus de complaisance? c'étoient des gens du métier, gens en effet plus en état que les autres de sentir les beautés d'un simple dessin, d'en appercevoir les finesses, & d'en être affectés. Ce tableau, ou, si l'on veut, ce dessin, avoit mérité de trouver place dans le palais des Cesars. Pline, qui parle sur le témoignage des personnes dignes de foi, qui avoient vu ce tableau avant qu'il eût péri dans le premier incendie qui consuma le palais du temps d'Auguste, dit qu'on n'y remarquoit que trois traits, & même qu'on les appercevoit avec assez de peine: la grande antiquité de ce tableau ne permettoit pas que cela fût autrement.

Il est à remarquer, que s'il n'offroit à la vue que de simples lignes coupées dans leur longueur par d'autres lignes, ainsi que M. Perrault se l'étoit imaginé, on en devoit compter cinq, & non pas trois. Le calcul est aisé à faire; la premiere ligne refendue par une seconde ligne, & celle-ci par une troisieme encore, cela fait bien cinq lignes toutes distinctes, par la précaution qu'on avoit prise, en les traçant, d'employer différentes couleurs Une telle mépriſe dans une chose de fait, n'est que trop propre à faire sentir l'erreur de ceux qui cherchent sans cesse à rabaisser le mérite de l'antiquité.

Nous ne dirons rien de plus de la vie & des actions de ce grand *peintre*, sinon qu'il joignit, comme tant d'autres, l'exercice de la sculpture avec celui de la peinture. Du reste, Apelle lui reprochoit quelquefois de trop fatiguer ses ouvrages, & de ne savoir pas les quitter. Ce défaut a souvent jeté dans le froid quelques-uns de nos modernes. Apelle disoit à son ami: Le trop de soin est dangereux. Mais la peinture n'est pas la seule opération de l'esprit qui doit faire attention à ce précepte.

Pyreïcus, dit Pline, *arte paucis postferendus*, & sur-tout du côté de la beauté du pinceau; mais il a dégradé son mérite, *tonstrinas sutrinasque pinxit*; aussi fut-il nommé *rhyparographos*, c'est-à-dire, *bas & ignoble*. Nous pouvons donner cette épithete à presque tous les *peintres* des Pays-bas. Il paroît que les Romains étoient sensibles à la séduction que causoient ces petits genres, & qu'ils pardonnoient aux sujets en faveur de la belle couleur, qui véritablement est attrayante.

Sérapion étoit un *peintre* de décoration. Les Grecs & les Romains ont eu de grands décorateurs de théatre; leurs dépenses en ce genre, & leur goût pour les spectacles, ont dû produire des hommes très-habiles dans cette partie, & nous pouvons imaginer par conséquent, que la facilité du génie & de l'exécution, devoit être nécessairement appuyée en eux par la connoissance exacte de la perspective. Plus un trait est rapporté dans le grand, & plus il exige d'exactitude & de vérité; & la perspective aérienne éprouve les mêmes nécessités. Sérapion se distingua dans l'art des décorations; Pline, après en avoir parlé sur ce ton, ajoute,

qu'il ne pouvoit peindre la figure : c'eſt une choſe toute ordinaire. A la réſerve de Jean-Paul Panini, qui a ſu allier pluſieurs parties de la peinture, Bibiena, Servandoni, & tous ceux qui les ont précédés, n'ont jamais ſu repréſenter une figure, ni même l'indiquer en petit ſur le plan le plus éloigné. Si Sérapion ne pouvoit faire aucune figure, Dionyſius au contraire ne ſavoit peindre que des figures ; ces partages ſe rencontrent tous les jours : cependant les Dionyſius feront plus aiſément Sérapions, que les Sérapions ne feront Dionyſius ; car un *peintre* d'hiſtoire exprimera toujours ſes penſées : le deſſin de la figure conduit à tout, & rend tout facile.

Socrate eſt peint dans ces deux mots de Pline, *jure omnibus placet :* cet artiſte fut bienheureux ; il ſe trouvoit du goût de tout le monde. On peut dire qu'il eut un ſort bien différent du divin philoſophe dont il portoit le nom. C'eſt au *peintre* que nous devons la compoſition ſuivante, & qu'un philoſophe auroit pu imaginer. Pour exprimer un négligent qui fait des choſes inutiles, il peignit un homme aſſis par terre, travaillant une natte mangée par un âne, à meſure qu'il la terminoit. D'autres prétendent que Socrate avoit voulu repréſenter un mari imbécille, dont l'économie fournit aux dépenſes de ſa femme : quoiqu'il en ſoit, le ſujet étoit ſi bien peint, qu'il paſſa en proverbe : *Ocnus ſpartum torquens quod aſellus arrodit.*

Théomneſte, contemporain d'Aſclépiodore & d'Ariſtide, & un peu plus ancien qu'Apelle, reçut de Mnaſon, le prince de ſon temps le plus curieux en peinture, cent mines, c'eſt-à-dire, près de 8000 livres de notre monnoie, pour chaque figure de héros qu'il avoit repréſentée ; & s'il y en avoit douze, pour répondre aux douze divinités d'Aſclépiodore, comme il y a beaucoup d'apparence, cet ouvrage lui fut payé environ 96000 livres.

Timagoras de Chalcide floriſſoit dans la quatre-vingt-deuxieme olympiade. Il diſputa le prix de la peinture contre Panée, dans les jeux pythiens, le vainquit, & compoſa ſur ſa victoire un poëme qu'on avoit encore du temps de Pline.

Timanthe étoit natif de Sycione, ou, ſelon d'autres, de Cythné. Cet artiſte ſi renommé avoit en partage le génie de l'invention, ce don précieux de la nature qui caractériſe les talens ſupérieurs, & que le travail le plus opiniâtre, ni toutes les reſſources de l'art, ne peuvent donner. C'eſt Timanthe qui eſt l'auteur de ce fameux tableau du ſacrifice d'Iphigénie, que tant d'écrivains ont célébré, & que les grands maîtres ont regardé comme un chef-d'œuvre de l'art. Perſonne n'ignore que pour mieux donner à comprendre l'excès de la douleur du pere de la victime, il imagina de le repréſenter la tête voilée, laiſſant aux ſpectateurs à juger de ce qui ſe paſſoit au fond du cœur d'Agamemnon. *Velavit ejus caput*, dit Pline, *& ſibi cuique animo dedit æſtimandum.* Tout le monde ſait encore combien cette idée a été heureuſement employée dans le Germanicus de Pouſſin. Les grands hommes, & ſur-tout les *peintres*, parlent tous, pour ainſi dire, le même langage, & le tableau de Timanthe ne ſubſiſtoit plus quand le Pouſſin fit le ſien.

Pline, *liv. XXXV*, *ch. x*, en caractériſant les divers mérites des *peintres* grecs, dit au ſujet de Timanthe, que dans ſes ouvrages on découvroit plus de choſes qu'il n'en prononçoit ; qu'étant grand par ſon art, il étoit encore plus grand par ſon génie ; & que s'il repréſentoit un héros, il employoit tout ce que la peinture avoit de force. Plutarque parle avec de grands éloges d'un tableau que ce *peintre* avoit fait, du combat d'Aratus contre les Etoliens ; ce n'eſt pas, dit Plutarque, un tableau, c'eſt la choſe même que l'on voit : il eſt ſingulier que Pline ait oublié d'en faire mention, car il n'a pas manqué de nous raconter d'autres détails ſur Timanthe, comme ſa diſpute contre Parrhaſius, qui ſe paſſa à Samos, & où ce dernier fut vaincu. Cette même hiſtoire, dont j'ai déja parlé, ſe trouve dans Athénée. Mais Pline a loué Timanthe en des termes qui diſent tout : *Artem ipſam complexus viros pingendi ;* il pratiqua l'art dans tout ſon entier pour peindre les hommes. Nous avons eu quelques modernes qui n'ont jamais pu rendre la délicateſſe & les graces que la nature a répandues dans les femmes.

Timomaque, natif de Bizance, vivoit du

temps de Jules-Céſar. Il mit au jour, entr'autres productions, un Ajax & une Médée, que le conquérant des Gaules plaça dans le temple de Vénus, & qu'il achera quatre-vingts talens, c'eſt-à-dire, au-delà de ſeize mille quatre cents louis. Timomaque n'avoit pas mis la derniere main à ſa Médée, & c'étoit néanmoins ce qui la faiſoit encore plus eſtimer, au rapport de Pline, qui ne peut s'empêcher d'admirer ce caprice du goût des hommes. La pitié entre-t-elle dans ce ſentiment? ſe fait-elle un devoir de chérir les choſes à cauſe de l'infortune qu'elles ont eue de perdre leur auteur avant que d'avoir reçu leur perfection de ſa main? Cela peut être; mais il arrive auſſi quelquefois qu'on ſe perſuade, avec raiſon, que de grands maîtres alterent l'excellence de leurs ouvrages par le trop grand fini dont ils ſont idolâtres.

Quoi qu'il en ſoit, le morceau de peinture dont il s'agit étoit admirable par l'expreſſion, genre particulier qui caractériſoit Timomaque; car c'eſt par-là qu'Auſone, dans ſa traduction de quelques épigrammes de l'anthologie ſur ce ſujet, vante principalement ce magnifique tableau, où la fille d'Oétus, ſi fameuſe par ſes écrits, étoit peinte dans l'inſtant qu'elle levoit le poignard ſur ſes enfans. On voit, dit le poëte, la rage & la compaſſion mêlées enſemble ſur ſon viſage; à travers la fureur qui va commettre un meurtre abominable, on apperçoit encore des reſtes de la tendreſſe maternelle.

Immanem exhauſit rerum in diverſa laborem,
Pingeret affectum matris in ambiguum,
Ira ſubeſt lacrymis, miſeratio non caret irâ;
Alterutrum videat, ut ſit in alterutro.

Cependant cette Médée, ſi louée par les auteurs grecs & latins, ſi bien payée par Jules-Céſar, n'étoit pas le chef-d'œuvre du célebre artiſte de Biſance: l'on n'eſtimoit pas moins ſon Iphigénie & ſon Oreſte, & l'on mettoit ſa Gorgone au-deſſus de toutes ſes compoſitions.

Zeuxis étoit natif d'Héraclée, ſoit d'Héraclée en Macédoine, ou d'Héraclée près de Crotone en Italie, car les avis ſont partagés; il floriſſoit 400 ans avant Jeſus-Chriſt, vers la quatre-vingt-quinzieme olympiade. Il fut le rival de Timanthe, de Parrhaſius, & d'Apollodore, dont il avoit été le diſciple; mais il porta à un plus haut degré que ſon maître la pratique du coloris & du clair-obſcur: ces parties eſſentielles, que Pline nomme la *porte de l'art*, & qui en ſont proprement la magie, firent rechercher les ouvrages de Zeuxis avec empreſſement; ce qui mit bientôt ce célebre artiſte dans une telle opulence, qu'il ne vendoit plus ſes tableaux, parce que, diſoit-il, aucun prix n'étoit capable de les payer; diſcours qu'il devoit laiſſer tenir à ſes admirateurs.

Dans le nombre de ſes productions pittoreſques, tous les auteurs s'étendent principalement ſur celle de ſes raiſins, & du rideau de Parrhaſius. Ce n'eſt point cependant dans ces ſortes de choſes que conſiſte le ſublime & la perfection de l'art; de ſemblables tromperies arrivent tous les jours dans nos peintures modernes, qu'on ne vante pas davantage par cette ſeule raiſon. Des oiſeaux ſe ſont tués contre le ciel de la perſpective de Ruel, en voulant paſſer outre, ſans que cela ſoit beaucoup entré dans la louange de cette perſpective. Un tableau de M. le Brun, ſur le devant duquel étoit un grand chardon bien repréſenté, trompa un âne qui paſſoit, & qui, ſi on ne l'eût empêché, auroit mangé le chardon; je dis avec M. Perrault *mangé*, parce que le chardon étant nouvellement fait, l'âne auroit infailliblement lêché toute la peinture avec ſa langue. Quelquefois nos cuiſiniers ont porté la main ſur des perdrix & ſur des chapons naïvement repréſentés, pour les mettre à la broche; on en a ri, & le tableau eſt demeuré à la cuiſine.

Mais des tableaux beaucoup plus importans de Zeuxis étoient, par exemple, ſon Hélene, qu'on ne voyoit d'abord qu'avec de l'argent, d'où vint que les railleurs nommerent ce portrait, *Hélene la courtiſanne*. On ne ſait point ſi cette Hélene de Zeuxis étoit la même qui étoit à Rome du temps de Pline, ou celle que les Crotoniates le chargerent de repréſenter pour mettre dans le temple de Junon. Quoi qu'il en ſoit, il peignit ſon Hélene d'après nature ſur les cinq plus belles filles de la ville, en réuniſſant les charmes & les graces particulieres de

chacune, pour en former la plus belle perſonne du monde, que ſon pinceau rendit à ravir.

On vantoit encore extrêmement ſon Hercule dans le berceau, étranglant des dragons à la vue de ſa mere épouvantée. Il priſoit lui-même ſinguliérement ſon lutteur ou ſon athlete, dont il s'applaudiſſoit comme d'un chef-d'œuvre inimitable. Il y a de l'apparence qu'il eſtimoit auſſi beaucoup ſon Athalante, puiſqu'il la donna aux Agrigentins; qu'il n'eſtimoit pas moins ſon Pan, dont il fit préſent à Archelaüs, roi de Macédoine, dans le temps qu'il employoit ſon pinceau pour l'embelliſſement du palais de ce monarque. Je ne dirai rien de ſon Centaure femelle; il a été décrit par Lucien.

Zeuxis ne ſe piquoit point d'achever promptement ſes ouvrages; & comme quelqu'un lui reprochoit ſa lenteur, il répondit, » qu'à la vérité il étoit long-temps à peindre, mais qu'il peignoit auſſi pour long-» temps.

Pline parle de ſa Pénélope, *in quâ pinxiſſe mores videtur:* on ne peut donner une idée plus délicate de ſon eſprit & de ſon pinceau; car il ne faut pas regarder ce trait comme une métaphore ſemblable à celle où le même auteur, pour exprimer les peintures des vaiſſeaux, & faire entendre les dangers de la navigation, dit ſi noblement, *pericula expingimus*; cette belle expreſſion, *mores pinxiſſe videtur*, doit être priſe ici pour une véritable définition. Raphael, parmi les modernes, a ſemblablement peint les mœurs, & a ſu plus d'une fois les exprimer. On ſait quelle réunion de grandeur, de ſimplicité & de nobleſſe cet illuſtre moderne a miſe dans les têtes des vierges, *mores pinxit.* On peut encore peut-être mieux comparer Léonard de Vinci à Zeuxis, à cauſe du terminé auquel il s'appliquoit.

Pline ajoute, en finiſſant le portrait de Zeuxis, *deprehenditur tamen Zeuxis grandior in capitibus articuliſque:* ces mots, *deprehenditur tamen*, indiquent-ils un reproche de faire des têtes & ſes attachemens trop forts? ou le mot de *grandior*, qui ſuit, marque-t-il un éloge? & Pline veut-il dire que Zeuxis faiſoit ces parties d'un grand caractere, d'autant qu'il le loue de travailler avec ſoin, & d'après la nature? car il ajoute, *alioqui tantus diligentiâ.* Je ne décide point l'explication de cette phraſe latine.

Verrius Flaccus, cité par Feſtus, rapporte que le dernier tableau de Zeuxis fut le portrait d'une vieille, qui le fit tant rire, qu'il en mourut; mais ſi le fait étoit vrai, comment auroit-il échappé à tous les autres auteurs? Je ſupprime ici beaucoup de choſes ſur ce grand maître en peinture, parce qu'on les trouve dans Junius, & dans la vie de Zeuxis, de Parrhaſius, d'Apelle & de Protogene, donnée en italien par Carlo-Dati, & imprimée à Florence en 1667, *in*-12.

Enfin, pour compléter cet article, je ne dois pas taire quelques femmes qui ont exercé la peinture dans la Grece; telles ſont Timarete, fille de Micon, & qui a excellé; Irene, fille & éleve de Gratinus; Calypſo, Alciſthene, Ariſtarete qui s'étoit formée dans ſon art ſous ſon pere Néarchus; Lala de Cizique, *perpetua virgo*; épithete ſinguliere pour ce temps, ſi elle ne veut pas dire tout ſimplement qu'elle ne fut point mariée. Cette fille exerça la peinture à Rome, ſelon M. Varron, cité par Pline; non-ſeulement elle peignit, mais elle fit des ouvrages *ceſtro in ebore*; ce que M. de Caylus traduit généralement, en diſant qu'elle grava ſur l'ivoire: elle fit le portrait de beaucoup de femmes, & le ſien même dans le miroir, *nec ullius in picturâ, velocior manus fuit.* Perſonne n'eut le pinceau auſſi léger, ou bien, ne montra une auſſi grande légéreté d'outil, pour m'exprimer dans la langue des artiſtes. Pline fait encore mention d'une Olympias.

Pluſieurs de ces femmes ont fait de bons éleves, & laiſſé de grands ouvrages. Je ne puis oppoſer, avec M. de Caylus, à ces femmes illuſtres, qu'une ſeule moderne; non que les derniers ſiecles n'en aient produit qui pourroient trouver ici leur place; mais la célebre Roſalba Carieri a fait des choſes ſi remplies de cette *charis* qu'Apelle s'étoit accordée, qu'on peut la comparer, à divers égards, aux femmes *Peintres* de la Grece. Les ſujets qu'elle a faits n'ont cependant jamais été fort étendus, car elle

n'a travaillé qu'en mignature & en paſtel. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTRES ROMAINS, (*Peint. ant.*) Pline ne compte de *Peintres romains* que les ſuivans, rangés ici dans l'ordre chronologique. Fabius, ſurnommé *Pictor*, & qui étoit de l'illuſtre famille des Fabius; Pacuvius, Sopolis, Dionyſius, Phinſcus, Arellius, Ludius qui floriſſoit ſous Auguſte; Quintus-Pedius, Antiſtius-Labeo, Amulius, Tripilius, Cornelius-Pinus, Accius-Priſcus: nous indiquerons leurs caracteres & leurs ouvrages dans le même ordre que nous venons de ſuivre au *mot* PEINTURE *des Romains*.

PEINTRE *de batailles*, (*Peint. mod.*) On nomme ainſi le *Peintre* qui s'adonne particuliérement à cette ſorte d'ouvrage. Il faut que dans une compoſition de ce genre, il paroiſſe beaucoup de feu & d'action dans les figures & dans les chevaux; c'eſt pourquoi on y doit préférer une maniere forte & vigoureuſe, des touches libres, un goût heurté, à un travail fini, à un pinceau délicat, à un deſſin trop terminé. Voici les *Peintres* célebres en ce genre.

Caſtelli (*Valerio*), né à Genes en 1625, mort dans la même ville en 1659, montra de bonne heure ſon inclination à peindre des batailles, & eut un grand ſuccès en ce genre.

Courtois (*Jacques*), ſurnommé le *Bourguignon*, né à S. Hippolyte en 1621, mort à Rome en 1676, ſuivit pendant trois ans une armée, en deſſina les campemens, les ſieges, les marches & les combats dont il étoit témoin. Michel-Ange ayant vu de ſes tableaux de bataille, publia par-tout ſes talens. Il regne dans ſes ouvrages beaucoup de feu, & ſes compoſitions ſont ſoutenues par le coloris.

Michel-Ange des batailles reçut ce ſurnom de ſon habileté ſinguliere à repréſenter ces ſortes de ſujets, dans leſquels il mettoit une imagination vive, une grande preſteſſe de main, & beaucoup de force. On a gravé quelques-unes de ſes batailles dans le ſtrada de Rome, où il mourut en 1660.

Parocel (*Joſeph*), éleve de Bourguignon, a excellé à repréſenter des batailles, faiſant tout de génie, ſans avoir jamais été dans des camps ni ſuivi des armées. Cependant il a mis dans ſes tableaux un mouvement & un fracas prodigieux. Il a peint avec la derniere vérité la fureur du ſoldat. Aucun *Peintre*, ſuivant ſon expreſſion, n'a ſu mieux tuer ſon homme. Son fils (*Charles*), mort en 1752, brilloit auſſi dans le genre de ſon pere.

Primatice (Le), diſciple de Jules Romain, a fait avec ſuccès, ſur les deſſins de ſon maître, des batailles de ſtuc en bas-relief; c'étoit le temps où l'on commençoit ſeulement à quitter en France la maniere gothique & barbare.

Roſa (*Salvator*), né à Naples en 1615, fit des tableaux d'hiſtoire peu eſtimés, mais réuſſit à peindre des combats & des figures de ſoldats, dont il ſaiſiſſoit admirablement l'air & la contenance.

Van Huchtemburg, né à Harlem, eſt connu par dix tableaux qui repréſentent dix batailles célebres du prince Eugene: 1°. celle de Zanta, contre les Turcs, en 1697; 2°. celle de Chiari, en Italie, contre les deux couronnes, en 1701; 3°. celle de Luzara, en 1702; 4°. celle de Hochſtedt, en 1704; 5°. celle de Caſſano en Italie, contre le duc de Vendôme, en 1705; 6°. celle de Turin, en 1706; 7°. celle d'Oudenarde, en 1708; 8°. celle de Malplaquet, en 1709; 9°. celle de Peterwaradin en Hongrie, contre les Turcs, en 1716; 10°. enfin, celle de Belgrade, en 1717.

Van-der-Veld (*Guillaume*), avoit un talent particulier pour repréſenter des vues & des combats de mer. On rapporte que l'amour pour ſon art l'engagea à s'embarquer avec l'Amiral Ruyter, & que dans le feu du combat, il deſſinoit tranquillement à l'écart l'action qui ſe paſſoit ſous ſes yeux; mais ſon fils Guillaume le jeune l'a encore ſurpaſſé par ſes talens en ce genre. Ce fils mourut à Londres en 1707, comblé des bienfaits de la nation: ſes tableaux ſont portés à un très-haut prix.

Van-der-Mulen (*Antoine-François*), a pris pour ſujets ordinaires de ſes tableaux des chaſſes, des ſieges, des combats, des marches ou des campemens d'armées; ils ſont l'ornement de Marly & des autres maiſons royales.

Verſchuur (*Henri*), né à Gorcum en

1627, mort en 1690, avoit un goût dominant pour repréſenter des batailles. Il ſuivit l'armée des Etats en 1672, pour peindre les divers campemens, les marches, les combats, les retraites. Né avec un génie vif & facile, il a mis dans ſes tableaux tout le feu que requiert ce genre de compoſition.

Vroom (*Henri Corneille*), né à Harlem en 1566, avoit un rare génie pour repréſenter des batailles navales. L'Angleterre & les princes d'Orange l'occuperent à peindre les victoires que ces deux puiſſances avoient remportées ſur mer contre les Eſpagnols. Enfin, on exécuta de très-belles tapiſſeries d'après les ouvrages de cet artiſte.

PEINTRE *de fleurs & de fruits*, (*Peint.*) On appelle ainſi les artiſtes qui ſe ſont attachés particuliérement à ce goût de peinture; c'eſt un genre qui veut être traité d'une maniere ſupérieure. Il requiert un choix élégant dans les fleurs & dans les fruits, l'art de les groupper & de les aſſortir, une touche légere, un coloris frais, brillant, & ſur-tout une parfaite imitation de la belle nature. Entre les artiſtes qui ſe ſont diſtingués dans l'art de peindre les fleurs & les fruits, on nomme Van-Huyſum, Mignon, de Heem, Nuzzy, Monnoyer & Fontenay. J'ai parlé des trois premiers à l'*article* ECOLE, je ne dirai ici qu'un mot des trois autres.

Mario Nuzzi, plus connu ſous le nom de *Mario di Fiori*, né à Penna dans le royaume de Naples, mort à Rome en 1673, peignit les fleurs & les fruits avec cette vérité qui charme & ſéduit les ſens; auſſi Smith en a-t-il gravé pluſieurs pots d'après lui.

Monnoyer (*Jean-Baptiſte*), né à Lille en 1635, mort à Londres en 1699, a peint des tableaux de fleurs qui ſont précieux par la fraîcheur, l'éclat & la vérité qui y brillent.

Fontenay (*Jean-Baptiſte Blain de*), né à Caen en 1654, mort en 1715, avoit un talent éminent à repréſenter des fleurs & des fruits, les groupper avec art, & varier l'eſprit de ſa compoſition. Les inſectes paroiſſent vivre dans ſes tableaux; les fleurs n'y perdent rien de leur beauté, les fruits de leur fraîcheur. On croit voir découler ſa roſée des tiges, & on eſt tenté d'y porter la main. (*D. J.*)

PEINTRE, *Marchand*, ſ. m. (*Communauté.*) Les maîtres *Peintres* compoſent à Paris une communauté, dont le commerce comprend tout ce qui ſe peut faire en peinture & en ſculpture, ſoit doré, ſoit argenté, ſoit cuivré, en détrempe & à l'huile. Leurs ouvrages de dorure, s'ils ſont ordinaires, ſont dorés d'un or qu'on appelle *or pâle*; & ſi l'on veut qu'ils ſoient propres, on y emploie de l'or jaune. Les ouvrages argentés s'argentent, les uns en blanc, & les autres en jaune. Les ouvrages cuivrés ſont ceux où l'on ne ſe ſert que d'or faux, c'eſt-à-dire, de cuivre battu en feuille & mis en œuvre comme l'or fin.

PEINTURE, ſ. f. (*Hiſtoire des beaux Arts.*) c'eſt un art qui, par des lignes & des couleurs, repréſente, ſur une ſurface égale & unie, tous les objets viſibles.

L'imagination s'eſt bien exercée pour trouver l'origine de la *peinture*; c'eſt là-deſſus que les poëtes nous ont fait les contes les plus agréables. Si vous les en croyez, ce fut une bergere qui, la premiere, pour conſerver le portrait de ſon amant, conduiſit avec ſa houlette une ligne ſur l'ombre que le viſage du jeune homme faiſoit ſur un mur. La *peinture*, diſent-ils,

La brillante peinture *eſt fille de l'amour :*
C'eſt lui qui le premier, inſpirant une amante,
Aux rayons de Phébus guidant ſa main tremblante,
Crayonna ſur un mur l'ombre de ſon amant.
Les diverſes couleurs, le riche aſſortiment,
L'art d'animer la toile & de tromper l'abſence,
Ainſi que d'autres arts, lui doivent la naiſſance.

Ce ſont là des apologues inventés pour l'explication de cette vérité, que les objets, mis ſous les yeux de l'homme, ſemblent l'inviter à l'imitation; & la nature elle-même, qui, par le moyen des jours & des ombres, peint toutes choſes, ſoit dans les eaux, ſoit ſur les corps dont la ſurface

eſt polie, apprit aux hommes à ſatisfaire leurs goûts par imitation.

Quoi qu'il en ſoit, on doit placer la *peinture* parmi les choſes purement agréables, puiſque cet art n'ayant aucun rapport avec ce qu'on appelle préciſément *les néceſſités de la vie*, eſt tout entier pour le plaiſir des yeux & de l'eſprit. La Poéſie, fille du plaiſir, n'a ſemblablement pour but que les plaiſirs mêmes. Si, dans la ſuite des temps, la vertu, pour faire ſur les hommes une impreſſion plus vive, a emprunté les charmes de l'une & de l'autre, ainſi que la Junon d'Homere emprunta la ceinture de Vénus pour paroître plus aimable aux yeux de Jupiter; ſi la vertu a entrepris d'ennoblir par-là, & de relever le mérite de la poéſie & de la *peinture*, c'eſt un bienfait que ces deux arts tiennent d'elle, & qui dans le fond leur eſt abſolument étranger: ce n'eſt point le beſoin qui leur a donné naiſſance; elles ne lui doivent point leur origine.

Ce ſont deux ſœurs dont les intentions ſont les mêmes: les moyens qu'elles emploient pour parvenir à leurs fins, ſont ſemblables, & ne different que par l'objet: ſi l'une, par les yeux, ſe fait un chemin pour aller toucher l'eſprit, l'autre peint immédiatement à l'eſprit; mais la *peinture* ſaiſit l'ame par le ſecours des ſens; & c'eſt peut-être dans le fond le plus ſûr moyen de l'attacher. Elle trompe nos yeux par cette magie qui nous fait jouir de la préſence des objets trop éloignés, ou qui ne ſont plus. Son attrait frappe & attire tout le monde, les ignorans, les connoiſſeurs & les artiſtes mêmes. Elle ne permet à perſonne de paſſer indifféremment par un lieu où ſera quelque excellent tableau, ſans être comme ſurpris, ſans s'arrêter, & ſans jouir quelque temps du plaiſir de la ſurpriſe. La *peinture* nous affecte par le beau choix, par la variété, par la nouveauté des choſes qu'elle nous préſente; par l'hiſtoire & par la fable, dont elle nous rafraîchit la mémoire; par les inventions ingénieuſes, & par ſes allégories, dont nous nous faiſons un plaiſir de trouver le ſens, & de critiquer l'obſcurité.

C'eſt un des avantages de la *peinture*, que les hommes, pour être de grands peintres, n'ont guere beſoin pour ſe produire du bon plaiſir de la fortune; cette reine du monde ne peut que rarement les priver des ſecours néceſſaires pour manifeſter leurs talens. Tout devient palettes & pinceaux entre les mains d'un jeune homme doué du génie de la *peinture*. Il ſe fait connoître aux autres pour ce qu'il eſt, quand lui-même ne le ſait pas encore. Ajoutez que l'art de la *peinture* n'eſt pas moins propre à attirer autant de conſidération à ceux qui y excellent, qu'aucun des autres arts qui ſont faits pour flatter les ſens.

Il y a dans la *peinture* des avantages, que les objets mêmes qu'elle imite ſont bien éloignés de procurer. Des monſtres & des hommes morts ou mourans, que nous n'oſerions regarder, ou que nous ne verrions qu'avec horreur, nous les voyons avec plaiſir imités dans les ouvrages des peintres; mieux ils ſont imités, plus nous les regardons avidement. Le maſſacre des Innocens a dû laiſſer des idées bien funeſtes dans l'imagination de ceux qui virent réellement les ſoldats effrénés égorger les enfans dans le ſein des meres ſanglantes. Le tableau de le Brun, où nous voyons l'imitation de cet événement tragique, nous émeut & nous attendrit; mais il ne laiſſe dans notre eſprit aucune idée importune de quelque durée. Nous ſavons que le peintre ne nous afflige qu'autant que nous le voulons, & que notre douleur, qui n'eſt que ſuperficielle, diſparoîtra preſque avec le tableau: au lieu que nous ne ſerions pas maîtres ni de la vivacité, ni de la durée de nos ſentimens, ſi nous avions été frappés par les objets mêmes. C'eſt en vertu du pouvoir qu'il tient de la nature, que l'objet réel agit ſur nous. Voilà d'où procede le plaiſir que la *peinture* fait à tous les hommes. Voilà pourquoi nous regardons avec contentement des *peintures*, dont le mérite conſiſte à mettre ſous nos yeux des aventures ſi funeſtes, qu'elles nous auroient fait horreur ſi nous les avions vues véritablement.

Ceux qui ont gouverné les peuples dans tous les temps, ont toujours fait uſage des *peintures* & des ſtatues, pour leur mieux inſpirer les ſentimens qu'ils vouloient leur donner, ſoit en religion, ſoit en politique. Quintilien a vu quelquefois les accuſateurs faire

faire expoſer dans le tribunal un tableau où le crime dont ils pourſuivoient la vengeance étoit repréſenté, afin d'exciter encore plus efficacement l'indignation des Juges contre le coupable. S. Grégoire de Nazianze rapporte l'hiſtoire d'une courtiſane, qui, dans un lieu où elle n'étoit pas venue pour faire des réflexions ſérieuſes, jeta les yeux par hazard ſur le portrait de Palémon, philoſophe fameux par ſon changement de vie, lequel tenoit du miracle; & qu'elle rentra en elle-même à la vue de ce portrait. Les peintures d'un autre genre ne ſont pas moins capables, par l'amorce d'un ſpectacle agréable aux yeux, de corrompre le cœur & d'allumer de malheureuſes paſſions.

Mais les peintures en bien & en mal font une impreſſion plus forte ſur les hommes, dans les contrées où communément ils ont le ſentiment très-vif, telles que ſont les régions de l'Europe les plus voiſines du ſoleil, & les côtes de l'Aſie & de l'Afrique qui font face à ces régions. Qu'on ſe ſouvienne de la défenſe que les tables de la loi font aux Juifs, de peindre & de tailler des figures humaines : elles faiſoient trop d'impreſſion ſur un peuple enclin, par ſon caractere, à ſe paſſionner pour tous les objets capables de l'émouvoir.

Il paroît même que le pouvoir de la peinture eſt plus grand ſur les hommes que celui de la poéſie, parce que la peinture agit ſur nous par le moyen du ſens de la vue, lequel a généralement plus d'empire ſur l'ame, que les autres ſens, & parce que c'eſt la nature elle-même qu'elle met ſous nos yeux. Les anciens prétendoient que leurs divinités avoient été mieux ſervies par les peintres que par les poëtes.

Au reſte, il eſt facile de comprendre comment les imitations que la peinture nous préſente, ſont capables de nous émouvoir, quand on fait réflexion qu'une coquille, une médaille, où le temps n'a laiſſé que des phantômes de lettres & de figures, excitent des paſſions inquiettes, le deſir de les voir & l'envie de les poſſéder. Une grande paſſion, allumée par le plus petit objet, eſt un événement ordinaire. Rien n'eſt ſurprenant dans nos paſſions qu'une longue durée, dit M. l'Abbé Dubos.

Après m'être étendu ſur les charmes de la peinture, je voudrois pouvoir découvrir l'origine de cet art, en marquer les progrès & les révolutions; mais tous les écrits où les anciens avoient traité cette partie hiſtorique, ſont perdus : nous n'avons, pour nous conſoler de cette perte, que les ouvrages de Pline, qu'il faut lire en entier, & dont par conſéquent nous n'entreprenons point de faire ici l'extrait. C'eſt aſſez de remarquer avec lui, que la recherche qui concerne les commencemens de la peinture, n'offre que des incertitudes.

Les Egyptiens, dit-il, aſſurent que cet art a pris naiſſance chez eux ſix mille ans avant que de paſſer dans la Grece; oſtentation manifeſtement frivole. Il ne conteſte point à l'Egypte d'avoir poſſédé les Peintres les plus anciens; il reconnoiſſoit même le Lydien Gygès pour le premier inventeur de la peinture égyptienne, ſoit qu'il n'en reſtât plus de ſon temps aucun monument, ſoit que les ouvrages y méritaſſent peu d'attention, parce que la politique des Egyptiens avoit toujours entretenu la peinture, ſelon Platon, dans le même état de médiocrité, ſans aucune altération & ſans aucun progrès : mais les Grecs la porterent au plus haut point de grandeur & de perfection. De la Grece elle paſſa chez les Romains, ſans y produire cependant des artiſtes du premier ordre. Elle s'éteignit avec l'Empire, & ne reparut dignement en Europe, que ſous le ſiecle de Jules II & de Léon X.

Cette derniere révolution a produit la diſtinction de la peinture antique & de la peinture moderne. La premiere ſe ſubdiviſe en peinture greque & romaine. La ſeconde a formé diverſes écoles, qui ont chacune leur mérite & leur caractere particulier. Si donc vous êtes curieux de ſuivre l'hiſtoire complete de la peinture, *voyez* PEINTURE *antique*, PEINTRES *Grecs* & PEINTURE *des Grecs*, PEINTURE *des romains*, PEINTURE *moderne*, ECOLES, *&c.*

Nous avons puiſé nos recherches dans un grand nombre d'ouvrages, pour traiter tous ces articles avec ſoin, & c'eſt bien notre faute ſi nous n'avons pas réuſſi. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTURE ANTIQUE, (*Hiſt. des Arts;*) c'eſt celle qui d'Egypte paſſa en Grece, &

de la Grece à Rome, où elle fut en grande réputation ſous les premiers empereurs, juſqu'à ce qu'enfin le luxe & les guerres ayant diſſipé l'empire Romain, elle s'éteignit, & ne reparut en Italie que quand Cimabué, vers le milieu du treizieme ſiecle, retira d'entre les mains de quelques grecs les déplorables reſtes de ce bel art.

Quoique l'Egypte ait été le berceau de la peinture, elle n'a produit aucun chef-d'œuvre en ce genre. Pline n'en cite aucun, & Pétronne écrit que les Egyptiens ne formerent que de mauvais Peintres. Il ajoute même, qu'ils avoient nui beaucoup à cet art, en inventant des regles propres à en rendre l'apprentiſſage moins long & la pratique moins pénible.

Parmi les morceaux qui nous reſtent de la *peinture antique*, on remarque, 1°. à Rome, la noce de la vigne Aldobrandine, & les figurines de la pyramide de Ceſtius; il n'y a point de curieux qui du moins n'en ait vu des eſtampes. En ſecond lieu, les peintures qui ſont au palais Barberin, dans Rome, & qui furent trouvées dans des grottes ſouterraines, lorſqu'on jeta les fondemens de ce palais. Ces peintures ſont le payſage, ou le nymphée, dont Lucas Holſtenius a publié l'eſtampe, avec une explication qu'il avoit faite de ce tableau; la vénus reſtaurée, par Carle-Maratte, & une figure de Rome qui tient une victoire. Les connoiſſeurs qui ne ſavent pas l'hiſtoire de ces deux freſques, prennent l'une pour être de Raphael, & l'autre pour être du Correge. 3°. On voit encore au palais Farneſe un morceau de peinture antique, trouvée dans la vigne de l'empereur Adrien, à Tivoli, & un reſte de plafond dans le jardin d'un particulier, auprès de S. Grégoire. 4°. On a auſſi trouvé pluſieurs autres peintures antiques dans la vigne Farneſe ſur le mont Palatin, dans l'endroit qu'occupoit autrefois le palais des empereurs. Le roi des deux Siciles, aujourd'hui roi d'Eſpagne, les a fait tranſporter à Naples: elles n'ont point encore été gravées. 5°. On a trouvé, en 1752, en fouillant les ruines d'Herculanum, une riche collection de peintures antiques, qui doivent former un tréſor unique en ce genre. *Voyez* HERCULANUM.

6°. Enfin, pluſieurs particuliers ont dans leurs cabinets quelques morceaux de peinture antique. Le docteur Mead, M. le Marquis Capponi, M. le Cardinal Maſſimi, M. Crozat & autres, poſſédoient pluſieurs de ces morceaux.

Quant à ce qui reſte dans les thermes de Titus, il n'y a plus que des peintures à demi-effacées. Il eſt vrai cependant que depuis deux ſiecles, on en a déterré un grand nombre en Italie, & en Eſpagne même; mais la plupart de ces peintures ſont péries, & il ne nous en eſt demeuré que les deſſins, ou des eſtampes. *Voyez* les ouvrages curieux ſur cette matiere, tels que le *pitture antiche delle grotte di Bocca*, par M. de la Chauſſe; les ouvrages de Bartoli, de Bellori, du P. Montfaucon, & autres. Les peintures du tombeau des Naſons, qu'on déterra près de Poutemole en 1674, ne ſubſiſtent déja plus; les peintures même qu'on déterra il y a environ ſoixante-quinze ans, à la vigne Corſini, bâtie ſur le Janicule, ſont détruites.

On connoît aiſément par ce détail abrégé, qu'on ne peut, ſans témérité, entreprendre un parallele de la peinture antique, avec la peinture moderne, ſur la foi des fragmens de la peinture antique, qui ne ſubſiſtent plus qu'en images, du moins par la vétuſté. D'ailleurs, ce qui nous reſte, & ce qui étoit peint à Rome ſur les murailles, n'a été fait que long-temps après la mort des Peintres célebres de la Grece. Or, il paroît par les écrits des anciens, que les Peintres qui ont travaillé à Rome ſous Auguſte, & ſous ſes premiers ſucceſſeurs, étoient très-inférieurs au célebre Apelle, & à ſes illuſtres contemporains. Pline, qui compoſoit ſon hiſtoire ſous Veſpaſien, & quand les arts avoient atteint déja le plus haut point de perfection où ils ſoient parvenus ſous les empereurs, ne cite point parmi les tableaux qu'il compte pour un des plus grands ornemens de la capitale de l'univers, aucun tableau qui donne lieu de croire avoir été fait du temps des Céſars. On ne ſauroit donc aſſeoir ſur des fragmens de la peinture antique qui nous reſtent, & ſur des débris de tableaux faits dans Rome ſous les empereurs, aucun jugement certain concernant le degré de perfection

où les grecs & les anciens romains pourroient avoir porté ce bel art. On ne sauroit même décider, par ces fragmens, du degré de perfection où la peinture pouvoit être lorsqu'ils furent faits ; quel rang tenoit entre les Peintres de son temps, l'artiste qui les fit, ni en quel endroit étoit son ouvrage, & s'il passoit pour un ouvrage excellent en son genre.

Il seroit téméraire de décider la question de la prééminence de la peinture antique sur ce que nos tableaux ne font point ces effets prodigieux que les tableaux des anciens Peintres ont faits quelquefois, suivant les apparences. Les récits des écrivains qui nous racontent ces effets, sont exagérés, & nous ne savons pas même ce qu'il en faudroit rabattre pour les réduire à l'exacte vérité. Nous ignorons quelle part la nouveauté de l'art de la peinture peut avoir eue dans l'impression qu'on veut que certains tableaux aient faite sur les spectateurs. Les premiers tableaux, quoique grossiers, ont dû paroître des ouvrages divins. L'admiration pour un art naissant, fait tomber aisément dans l'exagération ceux qui parlent de ces productions ; & la tradition, en recueillant ces récits outrés, aime encore quelquefois à les rendre plus merveilleux qu'elle ne les a reçus. On trouve même dans les écrivains anciens des choses impossibles, données pour vraies, & des choses ordinaires traitées de prodiges. Savons-nous d'ailleurs quel effet auroient produit sur des hommes aussi sensibles & aussi disposés à se passionner, que l'étoient les compatriotes des anciens Peintres de la Grece, plusieurs tableaux de Raphael, de Rubens, & d'Annibal Carrache ?

Enfin, nous ne savons pas même quelle comparaison on pouvoit faire autrefois entre les fragmens de peinture antique qui nous restent, & les beaux tableaux des Peintres de la Grece qui ne subsistent plus.

Les injures du temps, & les ravages des hommes, plus cruels que le temps même, nous ont dérobé les moyens de prononcer d'une façon décisive sur la peinture des grecs. Il est probable que leurs Peintres réunissoient dans leurs ouvrages les beautés que l'on admire dans leurs Sculpteurs ; cependant on n'accorde communément aux Peintres grecs que le dessin & les expressions, & on leur ôte la science de la perspective, de la composition & du coloris. On fonde ce sentiment sur les bas-reliefs antiques, & sur quelques peintures anciennes qui ont été trouvées aux environs de Rome, & à Rome même dans des voûtes souterraines des palais de Mécene, de Titus, de Trajan & des Antonins. Il est à observer que ces peintures, dont il n'y en a guere que huit qui se soient conservées en entier, & dont quelques-unes ne sont qu'en mosaïques, ne viennent point des auteurs grecs.

Turbull, auteur Anglois, a fait un traité sur la peinture des anciens, en un *vol. in-fol.* imprimé en 1740 ; il a orné son ouvrage de plusieurs de ces morceaux qui ont été dessinés par Camillo Paderini, & gravés par Mynde, & qui font le seul mérite d'un livre magnifique, dont on a sujet de regretter le papier mal employé. Parmi les estampes de cet ouvrage, il y en a deux dont les originaux étoient dans le cabinet de feu M. Richard Mead, célebre médecin de Londres.

Les écrivains modernes qui ont traité de la *peinture antique*, nous rendent plus savans, sans nous rendre plus capables de juger la question de la supériorité des Peintres de l'antiquité sur les Peintres modernes. Ces écrivains se sont contentés de ramasser les passages des auteurs anciens qui parlent de la peinture, & de les commenter en Philologues, sans les expliquer par l'examen de ce que nos Peintres font tous les jours, & même sans appliquer ces passages aux morceaux de la peinture antique qui subsistent encore. Ainsi, pour se former une idée aussi distincte de la peinture antique qu'il soit possible de l'avoir, il faudroit considérer séparément ce que nous pouvons savoir de certain sur la composition, sur l'expression & sur le coloris des Peintres de l'antiquité.

A l'égard de la composition pittoresque, il faut avouer que dans les monumens qui nous restent, les Peintres anciens ne paroissent pas supérieurs à Raphael, à Rubens, à Paul Véronese & à M. le Brun ; mais il ne faut pas dire la même chose de l'excellence des anciens dans la composition poétique, comme ils étoient grands dessinateurs, ils avoient toutes sortes de facilités pour y

réuſſir, & nous ne pouvons douter qu'ils n'y aient excellé. Les tableaux d'Ariſtide parloient aux yeux. Les auteurs qui nous en parlent avec tant de goût & de ſentiment, ne pouvoient pas ſe tromper en jugeant de l'expreſſion dans les tableaux ; c'eſt par-là qu'Auſone loue ſi bien la Médée de Timomaque. On ſait avec quelle affection Pline vante le tableau du ſacrifice d'Iphigénie. On connoît la belle deſcription du tableau d'Ætion, qui repréſentoit le mariage d'Alexandre & de Roxane, le tableau de Zeuxis repréſentant la famille d'un centaure, & tant d'autres qui prouvent que cette partie de l'art étoit portée au plus haut point de perfection par les Peintres de l'antiquité. *Voyez* PEINTRES ANCIENS.

Il ſuffit de voir l'Antinoüs, la Vénus de Médicis, & pluſieurs autres monumens ſemblables, pour être convaincu que les anciens ſavoient du moins auſſi bien que nous deſſiner élégamment & correctement. Leurs Peintres avoient mille occaſions que les nôtres ne peuvent avoir, d'étudier le nu ; & les exercices qui étoient alors en uſage pour dénouer & pour fortifier les corps, les devoient rendre mieux conformés qu'ils ne le ſont aujourd'hui.

Comme le temps a éteint les couleurs, & confondu les nuances dans les fragmens qui nous reſtent de la peinture antique faite au pinceau, nous ne ſaurions juger à quel point les Peintres de l'antiquité ont excellé dans le coloris, ni s'ils ont ſurpaſſé les grands maîtres de l'école Lombarde dans cette aimable partie de la peinture. Il y a plus, nous ignorons ſi la noce de la vigne Aldobrandine & les autres morceaux ſont d'un grand coloriſte, ou d'un artiſte médiocre de ce temps-là. Ce qu'on peut dire de certain ſur leur exécution, c'eſt qu'elle eſt très-hardie. Ces morceaux paroiſſent l'ouvrage d'artiſtes auſſi maîtres de leur pinceau, que Rubens & Paul Véroneſe l'étoient du leur. Les touches de la noce Aldobrandine, qui ſont très-heurtées, & qui paroiſſent même groſſieres quand elles ſont vues de près, font un effet merveilleux quand on regarde ce tableau à la diſtance de vingt pas. C'étoit ſans doute de cette diſtance qu'il étoit vu ſur le mur où le Peintre l'avoit fait. *Voyez* NOCE ALDOBRANDINE.

Il ſemble que les récits de Pline, & ceux de pluſieurs Auteurs anciens, doivent nous convaincre que les Grecs & les Romains excelloient dans le coloris : mais avant que de ſe laiſſer perſuader, il eſt bon de faire la réflexion, que les hommes parlent ordinairement du coloris par comparaiſon à ce qu'ils peuvent avoir vu. On ne ſauroit donc décider notre queſtion ſur des récits. Il faudroit, pour la juger ſans réplique, avoir des pieces de comparaiſon, & elles nous manquent.

Pour ce qui concerne le clair-obſcur, & la diſtribution enchantereſſe des lumieres & des ombres, ce que Pline & les autres écrivains de l'antiquité en diſent, eſt ſi poſitif, leurs récits ſont ſi bien circonſtanciés & ſi vraiſemblables, qu'on ne ſauroit diſconvenir que les anciens n'égalaſſent, du moins dans cette partie de l'art, les plus grands Peintres modernes. Les paſſages de ces Auteurs, que nous ne comprenions pas bien quand les Peintres modernes ignoroient encore quels preſtiges on peut faire avec le ſecours de cette magie, ne ſont plus ſi difficiles à entendre, depuis que Rubens, ſes éleves, Polidore de Caravage & d'autres Peintres les ont bien mieux expliqués, les pinceaux à la main, que les commentateurs les plus érudits ne le pouvoient faire dans des livres.

Il paroît réſulter de cette diſcuſſion, que les anciens avoient pouſſé la partie du deſſin, du clair-obſcur, de l'expreſſion & de la compoſition poétique, du moins auſſi loin que les modernes les plus habiles peuvent l'avoir fait. Il paroît encore que nous ne ſaurions juger de leur coloris ; mais que nous connoiſſons ſuffiſamment par leurs ouvrages, ſuppoſé que nous ayons les meilleurs, que les anciens n'ont pas réuſſi dans la compoſition pittoreſque auſſi bien que Raphael, Rubens, Paul Véroneſe & quelques autres Peintres modernes.

Les anciens ont très-bien connu la perſpective & la projection des ombres ; cependant pluſieurs modernes ſemblent tâcher de rabaiſſer les lumieres des anciens en ce genre, ou du moins de rabattre de leur gloire, à proportion de ce qu'ils ont bien voulu en accorder à leurs Statuaires : mais ce jugement n'eſt pas équitable ; il faut conſidérer qu'il nous reſte très-peu de peintures

anciennes, & celles-là mêmes ne ſont pas de la premiere beauté, ni des grands maîtres de l'art. La fortune peut avoir contribué autant que le temps à ce déſaſtre; car, dit Cicéron, quoique l'injure des ans, les outrages du ſort & la vétuſté faſſent tout périr, ces cauſes néanmoins ſont bien davantage & plutôt funeſtes à la peinture, qu'à la ſculpture : il arrive même ſouvent que dans cette perte commune, ce qu'il y a de meilleur diſparoît, & ce qu'il y a de plus imparfait reſte. Les hommes de notre ſiecle, continue-t-il, enchantés à la vue des peintures nouvelles, ne ſont attention qu'à ce qui frappe leurs yeux, & penſent bien moins favorablement de ce qu'ils ne voient pas, parce que leur imagination n'en eſt point réveillée.

J'ajoute qu'il convient encore de diſtinguer ici; car il eſt ſûr qu'il faut avoir une autre idée des peintures greques, que de celles des Latins. Rome ne cultiva les arts qu'après bien des ſiecles, & leurs Artiſtes en peinture ne furent jamais comparés aux Artiſtes de la Grece.

Mais quant à ceux-ci, le témoignage des anciens, & même le peu d'ouvrages qui nous reſtent d'eux, laiſſent peu de choſes à deſirer ſur la perfection de leur art en ce genre. Enfin, les Auteurs s'accordent tous à nous en donner des exemples qui ne peuvent convenir qu'à des Peintres du premier ordre. Apelle, diſent-ils, étoit diſtingué par la délicateſſe & la grace infinie de ſon pinceau; quelques-uns comme Aſclépiodore, l'emportoient ſur lui par la diſpoſition des figures & l'harmonie générale du tableau : Apelle cependant les effaçoit tous. Protogene, Pamphile, Mélanthius, Antiphile, Ætion ont tous été célebres; le premier par ſon exactitude, le ſecond & le troiſieme par leur compoſition, le quatrieme par ſa facilité, & le cinquieme par ſa belle imagination. Mais pourquoi nous arrêter à ces détails, puiſque l'hiſtoire que nous avons donnée des Peintres Grecs, n'eſt qu'une preuve répétée de cette vérité. *Voyez donc* PEINTRES *Grecs &* PEINTURE *des Grecs.* (*Le chevalier* de JAUCOURT.)

PEINTURE *des Grecs* (*Peint. antique*:) c'eſt le genre de peinture le plus admirable de l'antiquité.

Après avoir fait en général une eſpece de parallele de la peinture antique avec la moderne, il importe de conſidérer en particulier celle des Grecs; puiſqu'elle ſeule mérite principalement nos regards. Je ſais que ſon origine n'offre qu'incertitude : incertitude pour le lieu; les uns vouloient qu'elle eût commencé à Sycione, les autres chez les Corinthiens : incertitude pour le nom des inventeurs; on nommoit ou Philoclés d'Égypte, ou Cléanthe de Corinthe; incertitude ſur l'opération primitive qu'ils employerent, & qui ſervit de préparation à la véritable découverte de l'art.

On diſoit à la vérité que ce début fut le contour d'une figure humaine, tracée autour de l'ombre d'un corps opaque; mais quand on n'a rien à dire de mieux circonſtancié ſur un fait de cette nature, qui ſe perd dans l'obſcurité des temps, c'eſt ſe fonder ſur des conjectures, plutôt que ſur des témoignages authentiques. On ne pouvoit pourtant mieux faire dans l'hiſtoire inconnue de l'origine d'un art, que de partir d'une hypotheſe aſſez vraiſemblable, ou du moins accréditée.

A la délinéation du ſimple contour, ſuccéda une autre peinture linéaire plus parfaite, qui diſtingua par le deſſin, & ſans aucune couleur, les traits du viſage renfermés dans l'intérieur du contour. Elle eut pour inventeur Ardicès de Corinthe, & Téléphane de Sicyone. Ces deux auteurs des portraits deſſinés, furent les premiers qui exercerent l'art de repréſenter la figure ſur une ſurface égale & unie. En effet, la méthode du contour extérieur ne marquant pas les traits du viſage, & ne rendant point la perſonne reconnoiſſable, ne repréſentoit point la figure. Les deux artiſtes que nous venons de nommer, furent auſſi les premiers qui écrivirent ſur leurs ouvrages le nom de la perſonne repréſentée. La précaution auroit été fort inutile dans la premiere méthode, qui ne repréſentant point la figure, n'auroit excité, par l'addition du nom, ni la curioſité de la poſtérité, ni celle des étrangers, ni finalement celle de perſonne. Tels étoient les uſages préliminaires de la peinture greque avant la guerre de Troye.

Dans la ſuite, les Grecs employerent la

peinture proprement dite, la peinture coloriée; & il paroît, au rapport de Pline, qu'elle n'étoit point encore connue dans le temps de la guerre de Troye. Cette opinion, qu'on ne trouve combattue par aucun ancien auteur, eſt d'un très-grand poids; elle n'étoit pas ſeulement appuyée ſur le ſilence d'Homere, puiſque nous voyons en général les anciens écrivains admettre dans les temps héroïques pluſieurs faits hiſtoriques, dont le poëte n'avoit jamais fait mention. Le témoignage de ceux qui nous ont tranſmis celui-ci, doit donc avoir toute la force d'une preuve poſitive, malgré les efforts qu'ont fait quelques ſavans modernes pour tâcher de la réfuter.

Après qu'on eut inventé en Grece la peinture coloriée, plus recherchée que l'autre dans ſes opérations; elle fut appellée peinture monochrome, parce qu'on n'y employa d'abord qu'une ſeule couleur dans chaque ouvrage, à moins que nous ne donnions le nom de *ſeconde couleur* à celle du fond ſur lequel l'on travailloit. L'auteur de cette méthode, l'inventeur de la peinture proprement dite, fut Cléophante de Corinthe: il débuta par colorier les traits du viſage avec de la terre cuite & broyée; ainſi la couleur rouge, comme la plus approchante de la carnation, fut la premiere en uſage. Les autres peintres monochromes, & peut-être Cléophante lui-même, varierent de temps en temps dans le choix de la couleur des figures, différente de la couleur du fond. Peut-être auſſi qu'ils mirent quelquefois la même couleur pour le fond & pour les figures; on peut le préſumer par l'exemple de quelques-uns de nos camayeux, pourvu qu'on n'admette point dans les leurs l'uſage du clair-obſcur, dont la découverte accompagna l'introduction de la peinture polychrome, ou de la pluralité des couleurs.

Ce fut Bularchus, contemporain du roi Candaule, qui le premier introduiſit l'uſage de pluſieurs couleurs dans un ſeul ouvrage de peinture. Au moyen de la pluralité de ces couleurs, l'art, juſque-là trop uniforme, ſe diverſifia, & inventa dans la ſuite les lumieres & les ombres. Panæmus peignit la bataille de Marathon, avec la figure reſſemblante des principaux chefs des deux armées. Peu après Panæmus, parut Polygnote de Thaſos, qui le premier donna des draperies légeres à ſes figures de femmes, & qui quitta quelquefois le pinceau pour peindre en encauſtique. Damophile & Gorgaſus enrichirent d'ornemens de plaſtique l'extérieur du temple de Cérès à Rome. Enfin, à la quarante-neuvieme olympiade, Apollodore d'Athenes ouvrit une nouvelle carriere, & donna naiſſance au beau ſiecle de la peinture.

Il fut ſuivi par Zeuxis, Parrhaſius, Timanthe & Eupompe, qui tous ont été ſes contemporains. On vit enſuite paroître Pauſias, Pamphile de Macédoine, Euphranor, Caladès, Ætion, Antidotus, Ariſtide, Aſclépiodore, Nicomachus, Melanthius, Antiphile, Nicias, Nicophane, Apelle & Protogene, tous excellens artiſtes, qui ſe ſont illuſtrés à jamais, dans l'eſpace d'un ſiecle, en différens genres d'ouvrages.

On peut partager avec Pline les peintures de la Grece en un certain nombre de claſſes. La premiere préſente les plus anciens, qui ne ſont pas les plus habiles, & qui finiſſent à Polygnote, vers le temps de la guerre du Péloponeſe.

La ſeconde claſſe renferme les artiſtes qui ont fait le beau ſiecle de la peinture depuis la fin de la guerre du Péloponeſe, juſqu'après la mort d'Alexandre-le-Grand. Il ne faut cependant mettre dans cette liſte que ceux qui exerçoient alors leurs pinceaux ſur de grands ſujets & dans de grands tableaux.

La troiſieme claſſe contient ceux qui ſe ſont diſtingués par le pinceau, mais dans de petits tableaux, ou ſur de petits ſujets.

La quatrieme claſſe eſt compoſée de ceux qui avoient pratiqué la freſque, peinture qu'on applique ſur l'enduit d'une muraille. Parmi ces Peintres, dit Pline, il n'y en a point qui ſe ſoient fait un grand nom. Ils n'embelliſſoient ni murailles, dont l'ornement n'auroit été que pour le maître du logis, ni maiſons ſtables & permanentes, qu'on ne pouvoit pas ſauver de l'incendie. *Pictorque rei communis terrarum erat*, trait bien flatteur pour l'art & pour les artiſtes. Un Peintre appartenoit à l'univers entier. Ces grands-hommes deſtinoient toutes les

productions de leur art à pouvoir passer de ville en ville.

La cinquieme classe comprend les plus célebres Peintres encaustiques, c'est-à-dire, ceux qui employoient le poinçon & non le pinceau.

La sixieme classe est réservée pour les Peintres encaustiques ou autres, comme Crésilochus, qui se plaisoient à des ouvrages de peinture insolente.

Enfin, la derniere classe offre à notre mémoire les femmes célebres, qui ont réussi chez eux dans la peinture. Ils ne croyoient pas que l'ignorance, la paresse & les amusemens purement frivoles, dussent être le partage de la moitié du genre humain.

Tous ces artistes se formerent dans les écoles de peinture que les Grecs avoient établies, & auxquelles ils avoient donné des noms fixes comme à leurs ordres d'architecture. Leur peinture n'avoit d'abord eu que deux distinctions, l'héliadique & l'asiatique, ou l'attique & l'ionique, car on les trouve l'une & l'autre sous ces deux noms; mais Eupompus, qui étoit de Sicyone, se rendit si recommandable par son talent, que l'on ajouta la sicyonienne par rapport à lui. Si Pline rapporte ce fait tout simplement, sans l'accompagner d'aucun détail, c'est qu'on doit présumer que les écoles ou les différentes manieres s'étant multipliées dans la Grece, on abandonna ce projet, & l'on ne parla plus, comme l'on fait aujourd'hui, que des maîtres en particulier & de leurs éleves.

On peut cependant comparer ces premiers noms à ceux que nous donnons en général, & qui nous servent de points de distinction. Telles sont les écoles de Florence, de Rome, de Pologne, de Venise, de France, de Flandre ou d'Allemagne. L'étendue ou l'éloignement de ces pays a exigé & perpétué l'usage de ces distinctions. La Grece, plus resserrée & plus réunie, n'a pas eu besoin de les continuer; mais elle forma des artistes en tout genre, qui n'ignorerent rien de tout ce que nous savons en peinture.

Les grandes compositions, héroïques, & que nous appellons l'histoire, les portraits, les sujets bas, les payfages, les décorations, les arabesques, ornemens fantastiques & travaillés sur des fonds d'une seule couleur; les fleurs, les animaux, la miniature, les camayeux, les marbres copiés, les toiles peintes; voilà la liste des opérations des Grecs du côté des genres de peinture. Il me semble que nous ne peignons en aucun autre genre, & que nous n'avons aucun autre objet. Nous ne pouvons donc nous vanter d'avoir de plus, que la peinture en émail, encore je ne voudrois pas assurer qu'elle fût inconnue aux anciens; mais ce qui nous appartient sans contredit, c'est l'exécution des grands plafonds & des coupoles. Les Grecs ni les Romains ne paroissent pas avoir connu ce genre d'ornement, ou du moins avoir pratiqué la perspective jusqu'au point nécessaire pour rendre ces décorations completes: les modernes peuvent, au contraire, présenter un très-grand nombre de ces chefs-d'œuvre de l'esprit & de l'art.

On gardoit dans l'antiquité, comme on garde aujourd'hui, les études & les premieres pensées des artistes, toujours pleines d'un feu proportionné au talent de leur auteur, souvent au-dessus des ouvrages terminés, & toujours plus piquans: ces premiers traits, plus ou moins arrêtés, sont plus ou moins essentiels pour la peinture, que les idées jetées sur le papier ne le sont pour tous les autres genres d'ouvrages. Comme aujourd'hui, on suivoit avec plaisir les opérations de l'esprit d'un artiste; on se rendoit compte des raisons qui l'avoient engagé à faire ces changemens en terminant son ouvrage: enfin, comme aujourd'hui, on cherchoit à en profiter; les hommes de mérite pour s'en nourrir ou s'en échauffer; & les hommes médiocres, pour les copier servilement. Mais il est temps de passer à la peinture des Romains en particulier. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTURE *des Romains*, (*peinture antique.*) A l'expiration du beau siecle de la peinture greque, lequel avoit commencé par Apollodore, en l'an 404 avant Jesus-Christ, on voit en 304, pour la premiere fois, un jeune Romain prendre le pinceau. » On a fait aussi de bonne-heure, dit » Pline, honneur à la peinture chez les » Romains; car une branche de l'illustre » famille des Fabius en a tiré le surnom

» de *Pictor*, & le premier qui le porta, » peignit le temple de la déeſſe Salus, en » l'an de Rome 450 : l'ouvrage a ſubſiſté » juſqu'à notre temps, que le temple a été » brûlé ſous l'empire de Claude.» Il y a dans ces paroles une fineſſe & une exactitude ſinguliere : on y ſent une différence entre ce que Pline dit, & ce qu'il voudroit pouvoir dire. Il voudroit pouvoir avancer, que l'art avoit été pratiqué fort anciennement à Rome par des citoyens; & en hiſtorien exact, il joint à l'expreſſion de bonne-heure la détermination de l'époque, qui ne va pas à 400 ans d'antiquité. Il voudroit pouvoir ajouter que l'exercice de la peinture y fut dès-lors en honneur, & il dit uniquement qu'on y fit honneur à la peinture : enfin, il voudroit pouvoir vanter la beauté des ouvrages de Fabius; & tout l'éloge qu'il en fait, c'eſt qu'ils s'étoient conſervés juſqu'au regne de Claude.

Le ſeul ouvrage de peinture que l'auteur nous faſſe remarquer à Rome, dans le ſiecle qui ſuivit l'époque de Fabius Pictor, c'eſt un tableau que Valérius Meſſala fit faire de ſa victoire de Sicile en l'an 264, & qu'il expoſa ſur un côté de la curie *Hoſtilia*. Le ſilence de Pline ſur le nom du Peintre, nous fait aſſez comprendre que l'artiſte étoit Grec, les Romains étendant déja pour lors leur domination ſur le canton d'Italie appellé la *grande Grece*, & ſur la Sicile pareillement peuplée de Grecs. L'exemple de Valérius Meſſala fut ſuivi dans la ſuite par Lucius Scipion, qui après avoir défait en Aſie le roi Antiochus, étala dans Rome le tableau de ſa victoire, en l'an 190 avant Jeſus-Chriſt.

L'année ſuivante 189, Fulvius Nobilior aſſiégea & prit Ambracie, où Pirrhus avoit autrefois raſſemblé pluſieurs rares productions des arts cultivés dans la Grece. Le conſul Romain, dit Pline, ne laiſſa que les ouvrages en plaſtique de Zeuxis, & tranſporta les muſes à Rome : c'étoient neuf ſtatues, où chaque muſe en particulier étoit repréſentée avec ſes attributs. Tite-Live dit auſſi, que Fulvius enleva d'Ambracie les ſtatues de bronze & de marbre, & les tableaux; mais il paroît que les tableaux ne furent pas tranſportés à Rome, ou qu'ils n'y furent pas livrés à la curioſité du public, puiſque Pline ne marque qu'enſuite l'époque du premier tableau étranger qu'on ait étalé dans la ville. Les Romains n'étoient point encore curieux de peinture, comme ils l'étoient de ſculpture : les ſtatues des muſes apportées d'Ambracie, furent repréſentées chacune dans des médailles particulieres, qu'on trouve expliquées fort ingénieuſement dans Vaillant.

Vers l'an 180, Caïus Terentius Lucanus, ſi c'eſt, comme l'a cru Vaillant, le frere de Publius, maître du poëte Térence, fut le premier qui fit peindre à Rome des combats de gladiateurs.

Paul Emile, deſtructeur du royaume de Macédoine en 168, emmena d'Athenes à Rome Métrodore, qui étoit en même temps philoſophe & Peintre. Il ne vouloit un Peintre que pour le faire travailler aux décorations de ſon triomphe.

Vers l'an 154, Pacuvius, neveu maternel d'Ennius, cultivoit à Rome & la poéſie & la peinture. Entre Fabius Pictor & lui, dans un eſpace d'environ 150 ans, Pline n'a point de Peintre Romain à nous produire : il dit que les pieces de théatre de Pacuvius donnerent plus de conſidération à la profeſſion de Peintre, & que cependant après lui, elle ne fut guere exercée à Rome par d'honnêtes gens. Qu'on juge enſuite ſi l'écrivain a prétendu nous laiſſer une grande idée des Peintres Romains!

En l'an 147, Hoſtilius Mancinus, qui, dans une tentative ſur Carthage, étoit le premier entré juſques dans la ville, expoſa dans Rome le tableau de la ſituation de la place, & de l'ordre des attaques. L'année ſuivante, Mummius, deſtructeur de Corinthe, fit tranſporter à Rome le premier tableau étranger qu'on y ait expoſé en public; c'étoit un Bacchus d'Ariſtide le Thébain, dont le roi Attalus donnoit ſix cents mille ſeſterces, cent dix-ſept mille cinq cents livres; mais le général Romain rompit le marché, dans la perſuaſion qu'un tableau de ce prix renfermoit des vertus ſecretes. La ſomme offerte par Attalus ne paroîtra pas exorbitante, ſi l'on conſidere qu'il acheta, dans une autre occaſion, un tableau du même Ariſtide cent talens, quatre cents ſoixante-dix-mille livres; & ce dernier fait étant rapporté

rapporté par Pline en deux différens endroits, nous ne devons point y ſoupçonner de l'erreur dans les chiffres, comme il ne nous arrive que trop ſouvent de ſuppoſer des fautes de copiſtes, & même des fautes d'ignorance dans les hiſtoriens de l'antiquité, quand ce qu'ils atteſtent n'eſt pas conforme à nos idées & à nos uſages; vrai moyen d'anéantir toute l'ancienne hiſtoire.

La conduite de Mummius fait voir que les romains n'avoient point encore de ſon temps le goût de la *peinture*, quoiqu'ils euſſent celui de la ſculpture depuis la fondation de leur ville. Pour un tableau que ce général rapporta d'Achaïe, il en tira un ſi grand nombre de ſtatues, qu'elles remplirent, ſuivant l'expreſſion de Pline, la ville entiere de Rome. Nous voyons auſſi que dans la Grece, le nombre des ſculpteurs & des ouvrages de ſculpture l'a de tout temps emporté ſur le nombre des peintres & des ouvrages de *peinture*; c'eſt, comme l'a remarqué M. le comte de Caylus, que ces deux peuples jaloux de s'éterniſer, préféroient les monumens plus durables à ceux qui l'étoient moins.

Cependant peu après l'expédition de Mummius, les romains commencerent à ſe familiariſer davantage avec un art qui leur paroiſſoit comme étranger. On vit à Rome pendant la jeuneſſe de Varron, environ l'an 100 avant J. C. Lala de Cyzique, fille qui vivoit dans le célibat & dans l'exercice de la *peinture*; on y voyoit dans ce temps-là même un Sopolis & un Dionyſius, dont les tableaux remplirent peu à peu tous les cabinets.

En l'an 99, Claudius Pulcher étant Edile, fit peindre le premier la ſcene pour une célébration des jeux publics; & il eſt à croire qu'il y employa le peintre Sérapion, Pline ajoutant que le talent de cet artiſte ſe bornoit à des décorations de ſcene, & qu'un ſeul de ſes tableaux couvroit quelquefois, au temps de Varron, tous les vieux piliers du forum. Sylla, quelque temps après, fit peindre dans ſa maiſon de plaiſance de Tuſculum, qui paſſa depuis à Ciceron, un événement de ſa vie bien flatteur; c'étoit la circonſtance où, commandant l'armée l'an 89 ſous les murs de Nole, en qualité de lieutenant, dans la guerre des Marſes, il reçut la couronne obſidionale.

Les Lucullus firent venir à Rome un grand nombre de ſtatues, dans le temps apparemment de leur édilité, en 79; & l'aîné des deux freres, le célebre Lucius Lucullus, étoit alors abſent: on ne peut donc mieux placer qu'en cette occaſion l'achat qu'il fit, ſelon Pline, dans Athenes, aux fêtes de Bacchus, de la copie d'un tableau de Pauſias, pour la ſomme de deux talens (neuf mille quatre cents livres); diſproportion toujours viſible dans le nombre des ouvrages de *peinture* & de ſculpture. Lucullus ramaſſa dans la ſuite une grande quantité des uns & des autres; & Plutarque le blâme de ce goût pour les ouvrages de l'art, autant qu'il le loue du ſoin qu'il avoit de faire des collections de livres. La façon de penſer de Plutarque ne doit pas nous ſurprendre; elle a des exemples dans tous les ſiecles qui ont connu les arts & les lettres; elle en a parmi nous, parce qu'il n'appartient qu'à un très-petit nombre de ſavans de reſſembler à Pline, & de n'avoir point de goût excluſif.

Il nous marque un progrès dans la curioſité des particuliers & du public pour la *peinture*, vers l'an 75, en diſant que l'orateur Hortenſius, après avoir acheté les Argonautes de Cydias cent quarante-quatre mille ſeſterces (vingt huit mille cent dix livres), fit bâtir dans ſa maiſon de Tuſculum une chapelle, exprès pour ce tableau, & que le forum étoit déja garni de divers ouvrages de *peinture*, dans le temps où Craſſus, avant de parvenir aux grandes magiſtratures, ſe diſtinguoit dans le barreau.

Pour l'année 70, on trouve une apparence de contrariété entre la chronologie de Ciceron & celle de Pline, ſur l'âge de Timomachus de Biſance, peintre encauſtique. Ciceron écrivoit en cette année-là ſon quatrieme diſcours contre Verrès: il y parle de quelques tableaux, parmi un grand nombre d'ouvrages de ſculpture enlevés à la Sicile, & tranſportés à Rome par l'avide Préteur. « Que ſeroit-ce, dit-il à l'occaſion de ces » tableaux, ſi l'on enlevoit aux habitans » de Cos leur Vénus, à ceux d'Epheſe leur » Alexandre, à ceux de Cyzique leur Ajax » ou leur Médée? » Cet Ajax & cette

Médée ſont viſiblement l'Ajax & la Médée que Jules-Céſar acheta depuis à Cyzique. Or, ſelon Pline, la Médée étoit demeurée imparfaite par la mort de Timomachus, antérieure à l'an 70; &, ſelon le même Ecrivain, Timomachus fut contemporain de Céſar, dictateur en l'an 49. Telle eſt la difficulté, qui diſparoîtra, ſi l'on veut conſidérer que Timomachus a pu mourir vers l'an 69, environ vingt ans avant la dictature de Céſar, & avoir été contemporain de Céſar, mais contemporain plus ancien. L'expreſſion de Pline, *Cæſaris dictatoris ætate*, ſignifie donc dans le temps de Céſar, celui qui fut dictateur, & non pas dans le temps que Céſar étoit dictateur.

Il faut ſouvent faire ces ſortes d'attentions dans la chronologie de Pline, où le titre des magiſtratures déſigne quelquefois l'époque des événemens, & quelquefois la ſeule diſtinction des perſonnes d'un même nom, que des lecteurs pourroient confondre. Le titre de *dictateur*, qu'il donne par-tout à Céſar, eſt de cette derniere eſpece; mais il y a d'autres exemples où, par les titres de *préteur*, d'*Edile*, ou d'*Imperator*, il indique habilement les dates que ſa méthode élégante & préciſe ne lui permettoit pas de ſpécifier plus particuliérement.

Le préteur Marcius Junius (c'étoit l'an 67) fit placer dans le temple d'Apollon, à la ſolemnité des jeux Apollinaires, un tableau d'Ariſtide le Thébain. Un peintre ignorant, qu'il avoit chargé immédiatement avant le jour de la fête de nettoyer le tableau, en effaça toute la beauté.

Dans le même temps, Philiſcus s'acquit de l'honneur à Rome par un ſimple tableau, dans lequel il repréſentoit tout l'attelier d'un peintre, avec un petit garçon qui ſouffloit le feu.

Les Ediles Varron & Muréna (c'étoit l'an 60) firent tranſporter à Rome, pour l'embelliſſement du comice, des enduits de *peinture* à freſque, qu'on enleva de deſſus des murailles de brique à Lacédémone, & qu'on enchâſſa ſoigneuſement dans des quadres de bois, à cauſe de l'excellence des *peintures*: ouvrage admirable par lui-même, ajoute Pline. Il le fut bien plus encore par la circonſtance du tranſport.

Pendant l'édilité de Scaurus, en l'an 58, on vit des magnificences qui nous paroîtroient incroyables ſans l'autorité de Pline, & incompréhenſibles ſans les explications de M. le comte de Caylus ſur les jeux de Curion, qui ſuivirent d'aſſez près ceux de Scaurus. Pour ne parler que de la *peinture*, Scaurus fit venir de Sicyone, où l'art & les artiſtes avoient fixé depuis long-temps leur principal ſéjour, tous les tableaux qui pouvoient appartenir au public, & que les habitans vendirent pour acquitter leurs dettes de la ville.

Les factions qui régnoient dès-lors dans Rome, & qui renverſerent bientôt la république, engagerent Varron & Atticus à ſe livrer totalement à leur goût pour la littérature & pour les beaux arts. Atticus, le fidele ami de Cicéron, donna un volume avec les portraits deſſinés de pluſieurs illuſtres perſonnages, & Varron diſtribua dans tous les endroits de l'empire romain un recueil de ſept cents figures, pareillement deſſinées avec le nom de ceux qu'elles repréſentoient. Le même Varron atteſtoit l'empreſſement du peuple romain pour d'anciens reſtes de *peintures*. Quand on voulut réparer le temple de Cérès, que Démophile & Gorgaſus avoient autrefois orné d'ouvrages de *peinture* & de plaſtique, on détacha des murs les *peintures* à freſque, & on eut ſoin de les encadrer; on diſperſa auſſi les figures de plaſtique.

Jules-Céſar, parvenu à la dictature l'an 49, augmenta de beaucoup l'attention & l'admiration des Romains pour la *peinture*, en dédiant l'Ajax & la Médée de Timomachus à l'entrée du temple de Vénus Génitrix: ces deux tableaux lui coûterent 80 talens, (376 mille liv.) En l'année 44, qui fut celle de la mort de Céſar, Lucius Munacius Plancus ayant reçu le titre d'*Imperator*, expoſa au capitole le tableau de Nicomachus, où étoit repréſentée l'image de la victoire, conduiſant un quadrige au milieu des airs. Obſervons que dans tous ces récits qui regardent Rome, ce ſont des peintres grecs qu'on y voit paroître: l'auteur nomme cependant pour ces temps-ci Arellius peintre romain, qu'il place peu avant le regne d'Auguſte. Arrêtons-nous donc ſur ce peintre de Rome.

Pline nous donne ſon portrait en ces

mots : *Romæ celeber fuit Arellius, nisi flagitio insigni corrupisset artem, semper alicujus fœminæ amore flagrans, & ob id deas pingens, sed dilectarum imagine, lib. XXXV, c.* 10. Il faisoit toujours les déesses semblables aux courtisanes, dont il étoit amoureux. On sait que Flora étoit si belle, que Cécilius Métellus la fit peindre, afin de consacrer son portrait dans le temple de Castor & Pollux.

On a remarqué que ce ne fut ni la premiere ni la derniere fois, que le portrait d'une courtisane reçut un pareil honneur. La Vénus sortant des eaux, étoit, ou le portrait de Campaspe, maîtresse d'Alexandre-le-Grand, selon Pline, ou bien celui de la courtisane Phryné, selon Athénée, *l. XIII.* Auguste le consacra dans le temple de Jules-César. Les parties inférieures en étoient gâtées, & personne ne fut capable de les rétablir ; le temps acheva de ruiner le reste : alors on fit faire une autre Vénus par Dorothée, & on la substitua à celle d'Apelle. Pendant que Phryné fut jeune, elle servit d'original à ceux qui peignoient la déesse des amours. La Vénus de Gnide fut encore tirée sur le modele d'une courtisane que Praxitele aimoit éperdument. Arellius n'est donc pas le seul peintre ancien qui peignit les déesses d'après quelques-unes de ses maîtresses.

Le christianisme n'est pas exempt de cette pratique ; nous avons plus d'une Vierge peinte par les modernes d'après leurs propres amantes. M. Spon, dans ses *miscellan. antiq. érudit. p.* 13, rapporte l'explication d'une médaille de l'empereur Julien, sur laquelle on voit d'un côté Sérapis, qui ressemble parfaitement à Julien, & de l'autre la figure d'un Hermanubis. Il n'étoit point rare de voir des statues d'hommes toutes semblables à celles de quelques dieux. La flatterie ou la vanité ont souvent produit cette idée.

Justin martyr dit, en se moquant des païens, qu'ils adoroient les maîtresses de leurs peintres & les mignons de leurs sculpteurs : mais n'a-t-on pas tort de rendre les païens responsables des traits d'un Zeuxis ou d'un Lysippe ? Ceux qui, parmi les chrétiens, vénerent les images de saint Charles Borromée, ne vénerent qu'un portrait fait à plaisir, & un caprice d'un maître de l'art, qui a peint fort beau un saint qui ne l'étoit guere. Il faut se résoudre à souffrir cette sorte de licence des artistes, parce qu'elle n'a rien de blâmable, & se reposer sur eux de la figure & de l'air des objets de la dévotion. Un peintre de Rome fit le tableau de la Vierge sur le portrait d'une sœur du pape Alexandre VI, qui étoit plus belle que vertueuse. Nous ne connoissons les dieux par le visage que selon qu'il a plu aux peintres & aux sculpteurs, disoit Ciceron des dieux de son temps, *lib. I, de natur. Deor.*

Nous ne sommes pas aussi difficiles aujourd'hui, dit M. de Caylus, que Pline l'étoit ; contens que la beauté soit bien rendue, il nous importe peu d'après quelle personne elle est dessinée. Nous desirons seulement de l'inconstance à nos peintres, pour jouir d'une certaine variété dans les beautés qu'ils ont à représenter, & nous ne faisons de reproches qu'à ceux qui nous ont donné trop souvent les mêmes têtes, comme a fait Paul Véronese entre plusieurs autres. Je reviens à Auguste.

Ce fut sur-tout cet empereur qui orna les temples de Rome & les places publiques, de ce que les anciens peintres de la Grece avoient fait de plus rare & de plus précieux. Pline, qui, de concert avec les autres écrivains, nous assure le fait en général, désigne en particulier quelques-uns de ces ouvrages consacrés au public par Auguste ; & nous devons attribuer aux soins du même prince, l'exposition de plusieurs autres tableaux, que l'historien remarque dans Rome, sans dire à qui l'on en avoit l'obligation : le grand nombre fait que nous ne parlerons ni des uns, ni des autres.

Agrippa, gendre d'Auguste, se distinguoit par le même goût, & Pline assure, qu'on avoit encore de lui un discours magnifique, & tout-à-fait digne du rang qu'il tenoit de premier citoyen, sur le parti qu'on devroit prendre de gratifier le public de tout ce qu'il y avoit de tableaux & de statues dans les maisons particulieres de Rome : ce n'est pourtant pas nous faire voir dans cet amateur des ouvrages de *peinture*, un homme attentif à leur conservation, que

d'ajouter qu'il en confia quelques-uns dans les étuves des bains qui portoient ſon nom, ni nous donner une grande idée de ſa dépenſe en tableaux, que de nous dire pour toute particularité dans ce genre, qu'il acheta un Ajax & une Vénus, à Cyzique, 3000 deniers (2350 livres) : quelle différence de prix entre l'Ajax & la Vénus d'Agrippa, & l'Ajax & la Médée de Jules-Céſar, tous achetés dans la même ville !

Pline parle ici de Ludius, qui vivoit ſous le regne d'Auguſte : il ne faut pas le confondre avec celui qui avoit orné de *peintures* un ancien temple de Junon dans la ville d'Ardée, déja détruite avant la fondation de Rome. Ce Ludius moderne rétablit à Rome, du temps d'Auguſte, l'uſage de la *peinture* à freſque. *Divi Auguſti ætate Ludius primus inſtituit amæniſſimam parietum picturam.* Il repréſenta le premier, ſur les murailles, des ouvrages d'architecture & des payſages ; ce qui prouve la connoiſſance de la perſpective & celle de l'emploi du verd ; car ſans ces deux choſes, quelle idée pourroit-on ſe faire de ces ſortes de tableaux ? On ignoroit avant Ludius l'aménité des ſujets dans les *peintures* à freſque ; on ne les avoit guere employées qu'à des ornemens de temples, ou à des ſujets nobles & ſérieux, & même les grands artiſtes de la Grece n'avoient jamais donné dans ce genre de *peinture*.

Auguſte approuva le parti qu'on prit d'appliquer à la *peinture* le jeune Quintus Pédius, d'une des premieres familles de Rome. Pline ſemble d'abord en vouloir tirer quelque avantage en faveur de la profeſſion ; cependant il ajoute en même temps, avec ſon exactitude & ſa fidélité ordinaires, une circonſtance qui affoiblit totalement cette idée ; c'eſt que le jeune Pédius étoit muet de naiſſance. Il convient auſſi qu'Antiſtius Labéo, qui avoit rempli des charges conſidérables dans l'état, & qui avoit refuſé le conſulat qu'Auguſte lui offroit, ſe donna un ridicule, en s'attachant à faire de petits tableaux, & en ſe piquant d'y réuſſir. En un mot, l'on animoit, l'on eſtimoit les ouvrages de l'art, & l'on mépriſoit ceux qui en faiſoient leur occupation, ou même leur amuſement. Il n'y a pas long-temps que l'on en uſoit de même dans ce royaume pour toutes les études & les connoiſſances : je doute que les grands ſoient bien revenus de ce préjugé.

La mort d'Auguſte fut bientôt ſuivie de la décadence des arts : cependant Pline parle d'un grand-prêtre de Cybele, ouvrage de Parrhaſius, & tableau favori de Tibere, eſtimé ſoixante mille ſeſterces (onze mille ſept cents cinquante livres), que ce prince tenoit enfermé dans ſa chambre à coucher ; & d'un tableau chéri d'Auguſte, un Hyacinthe, qu'il avoit apporté d'Alexandrie, & que Tibere conſacra dans le temple du même Auguſte. Pline naquit au milieu du regne de Tibere, l'an 25 de Jeſus-Chriſt, & tout ce qu'il ajoute ſur la *peinture* & ſur les peintres pour ſon temps, ſe réduit aux remarques ſuivantes.

Aux deux anciennes manieres, dit-il, de travailler l'encauſtique, on en a ajouté une troiſieme, qui eſt de ſe ſervir du pinceau pour appliquer les cires qu'on fait fondre à la chaleur du feu ; comme ces *peintures* réſiſtoient à l'ardeur du ſoleil, & à la ſalure des eaux de la mer, on les fit ſervir à l'ornement des vaiſſeaux de guerre ; on s'en ſert même déja, remarque-t-il, pour les vaiſſeaux de charge. Ces ornemens étoient en dehors des bâtimens, ſuivant la force du terme latin *expingimus*.

Il nous donne une étrange idée du goût des ſucceſſeurs de Tibere pour la *peinture*. L'empereur Caïus voulut enlever du temple de Lanuvium, à cauſe de leur nudité, les figures d'Atalante & d'Hélene, peintes par l'ancien Ludius ; & il l'auroit fait, ſi la nature de l'enduit altéré par la trop grande vétuſté, ne ſe fût oppoſée à l'exécution du projet.

L'empereur Claude crut ſignaler ſon bon goût, & donner un grand air de dignité à deux tableaux d'Apelle, conſacrés au public par Auguſte, d'y faire effacer la tête d'Alexandre le Grand, & d'y faire ſubſtituer la tête d'Auguſte lui-même. Pline ſe plaint encore, ſoit de pareils changemens dans des têtes de ſtatues, changemens qui tiennent à la barbarie, ſoit de la *peinture* des moſaïques de marbre, miſes à la place des tableaux, & inventées ſous le même regne de Claude, environ l'an 50 de Jeſus-Chriſt.

Le regne de Néron, ſucceſſeur de Claude, donna, vers l'an 64, l'époque des marbres incruſtés les uns dans les autres; & l'auteur s'en plaint également, comme d'un uſage qui portoit préjudice au goût de la *peinture*; & traite enfin d'extravagance réſervée à ſon ſiecle, la folie de Néron, qui ſe fit peindre de la hauteur de cent vingt piés romains. La toile dont les peintres ne s'étoient pas encore aviſés de faire uſage, fût employée alors pour la premiere fois, parce que le métal ou même le bois, n'auroient jamais pu ſe façonner pour un pareil tableau: il faut donc rapporter auſſi à l'an 64 de Jeſus-Chriſt, l'époque de la *peinture* ſur toile. *Voyez ce mot.*

Amulius, peintre romain, parut ſous le regne de cet empereur. Il travailloit ſeulement quelques heures de la journée, & toujours avec une gravité affectée, ne quittant jamais la toge, quoique guindé ſur des échafauds. Ses *peintures* étoient confinées dans le palais de Néron comme dans une priſon, ſuivant l'expreſſion de Pline, qui a voulu marquer par-là les inconvéniens de la freſque.

Le même Pline admire la tête d'une Minerve que peignit le même artiſte; cette tête regardoit toujours celui qui la regardoit: *ſpectantem ſpectans quâcumque adſpiceretur.* Cependant ce jeu d'optique ne tient point au mérite perſonnel, & ſuppoſe ſeulement dans le peintre une connoiſſance de cette partie de la perſpective. On montre en Italie pluſieurs têtes dans le goût de celle d'Amulius. Cet artiſte n'étoit mort que depuis peu, lorſque Pline écrivoit.

La mémoire du peintre Turpilius, chevalier romain & vénitien de naiſſance, étoit pareillement récente; il avoit embelli Vérone de ſes ouvrages de *peinture*. On peut les croire auſſi beaux qu'on le voudra; on ſait du moins qu'il avoit appris ſon art dans la Grece. Pline, *lib. XXXV, cap. vj*, dit qu'avant lui on n'avoit jamais vu de peintres gauchers, & il paroît admirer cette particularité; mais l'habitude fait tout pour le choix des mains, & il ne faut pas une grande philoſophie pour faire cette réflexion. D'ailleurs, cette habitude entre pour beaucoup moins qu'on ne l'imagine dans un art que l'eſprit ſeul conduit, & qui donne ſans peine le ſens de la touche, en indiquant celui de la hachure, & qui produit enfin des équivalens pour concourir à l'expreſſion générale & particuliere.

Depuis Turpilius on a vu des peintres gauchers parmi les modernes; on en a vu également des deux mains. Jouvenet, attaqué d'une paralyſie ſur le bras droit quelques années avant ſa mort, a fait de la main gauche ſon tableau de la *Viſitation* qu'on voit à Notre Dame, & qui eſt un des plus beaux qui ſoient ſortis de ſes mains. Ce fait eſt plus étonnant que celui du chevalier Turpilius, puiſque Jouvenet avoit contracté toute ſa vie une autre habitude; & l'on n'en a fait mention à Paris que pour ne pas oublier cette petite ſingularité de la vie d'un grand artiſte. Pline finit l'article de Turpilius en remarquant, que juſqu'à lui on ne trouve point de citoyen de quelque conſidération, qui depuis Pacuvius eût exercé l'art de la *peinture*.

Il nomme enfin, ſous le regne de Veſpaſien, vers l'an 70 de Jeſus-Chriſt, deux peintres à freſque, tous deux romains, Cornelius Pinus & Accius Priſcus. Fort peu de temps après, il compoſa, ſous le même regne, ſon immenſe recueil d'hiſtoire naturelle. Il venoit de l'achever lorſqu'il en fit la dédicace à Titus, conſul pour la ſixieme fois, en l'an 78 de Jeſus-Chriſt.

L'année ſuivante fut celle où Titus monta ſur le trône, au mois de mars, & Pline mourut au commencement de Novembre ſuivant. Cet illuſtre écrivain avoit donc compoſé immédiatement auparavant ſon grand ouvrage, avec la digreſſion ſur la *peinture*, morceau des plus précieux de l'antiquité.

On ſait que Pline entre en matiere par des plaintes ameres contre ſon ſiecle, ſur la décadence d'un art qu'il trouve infiniment recommandable, par l'avantage qu'il a de conſerver la mémoire des morts, & d'exciter l'émulation des vivans. Il fait l'éloge des tableaux comme monumens du mérite & de la vertu; il étend cet éloge aux autres ouvrages qui avoient la même deſtination; aux figures de cire que les Romains conſervoient dans leur famille; aux ſtatues dont ils ornoient les bibliotheques; aux portraits deſſinés, que Varon &

Pollion mirent en uſage ; enfin, aux boucliers où étoient repréſentés les perſonnages illuſtres de l'ancienne Rome.

Après avoir pris les Romains du côté de l'honneur & de la vertu, il cherche à piquer leur curioſité, en leur indiquant l'antiquité de l'art, & en s'arrêtant au récit de quelques *peintures* plus anciennes que la fondation de Rome. Il nomme les différentes villes où on les voyoit, & il diſtingue le mérite de ces ouvrages d'avec l'abus qu'en vouloit faire la lubricité d'un empereur, tenté d'en tirer deux de leur place, à cauſe de quelques nudités.

Aux motifs d'une curioſité louable, Pline joint les motifs d'émulation puiſés dans le ſein même de la ville de Rome : il propoſe, par une gradation ſuivie, l'exemple des citoyens qui s'étoient autrefois appliqués à l'exercice de la *peinture*. L'exemple des héros de la nation qui avoient étalé dans Rome les tableaux de leurs victoires ; l'exemple des généraux & des empereurs qui, après avoir tranſporté dans la capitale une quantité prodigieuſe de tableaux étrangers, en avoient orné les portiques des temples & les places publiques.

Son éloquence & ſon eſprit nous charment par des traits de feu & par des images enchantereſſes, qu'on ne trouve en aucun autre auteur, ni ſi fréquentes, ni d'une ſi grande beauté ; enfin, par une énergie de ſtyle qui lui eſt particuliere. C'eſt ainſi que, pour donner une idée d'un tableau où Apelle avoit repréſenté un héros nu, il déclare que c'étoit un défi fait à la nature. Il dit de deux hoplitites, ouvrages de Parrhaſius : » Celui qui court, on le voit ſuer : » celui qui met les armes bas, on le ſent » haleter. Apelle, dit-il ailleurs, peignit » ce qui eſt impoſſible à peindre ; le bruit » du tonnerre & la lueur des éclairs ». En matiere de ſtyle, comme en matiere de *peinture*, les ſavantes exagérations ſont quelquefois néceſſaires ; & ce principe doit être gravé dans l'eſprit d'un peintre, s'il veut parvenir à l'intelligence de ce que Pline a écrit, & de ce qu'Apelle avoit exécuté.

Il eſt donc vraiſemblable que perſonne ne s'aviſera jamais de traiter Pline en qualité d'hiſtorien des peintres, ou d'enthouſiaſte ſans connoiſſance de cauſe, ou de déclamateur qui joue l'homme paſſionné, ou d'écrivain infidele & frivole. Les qualifications diamétralement oppoſées ſont préciſément celles qui caractériſent ce grand homme ; heureuſement pour ſa gloire ; heureuſement pour celle des arts, dont il a été le panégyriſte ; heureuſement, enfin, pour l'intérêt de la littérature & des ſciences, dont il a été le dépoſitaire.

Voilà ce que j'avois à dire ſur Pline & ſur la *peinture des Romains* ; c'eſt un précis de deux beaux mémoires donnés par M. de Caylus & par M. de la Nauze, dans le recueil de littérature, *tom. XXV.* (Le *chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTURE MODERNE, (*beaux Arts.*) L'art de la *peinture*, dit M. l'abbé Dubos, après avoir été long-temps enſeveli en Occident ſous les ruines de l'empire romain, ſe réfugia foible & languiſſant chez les Orientaux, & renaquit enfin dans le treizieme ſiecle, vers l'an 1240, à Florence, ſous le pinceau de Cimabué. Cependant on ne peignit qu'à freſque & à détrempe, juſqu'au quatorzieme ſiecle, que Jean de Bruges trouva le ſecret de peindre à l'huile. Il arriva pour lors que pluſieurs peintres ſe rendirent illuſtres dans les deux ſiecles ſuivans ; mais aucun ne ſe rendit excellent. Les ouvrages de ces peintres, ſi vantés dans leur temps, ont eu le ſort des poéſies de Ronſard ; on ne les cherche plus.

En 1450 la *peinture* étoit encore groſſiere en Italie, où depuis près de deux cents ans on ne ceſſoit de la cultiver. On deſſinoit ſcrupuleuſement la nature ſans l'ennoblir ; on finiſſoit les têtes avec tant de ſoin, qu'on pouvoit compter les poils de la barbe & des cheveux ; les draperies étoient de couleurs très-brillantes & rehauſſées d'or. La main des artiſtes avoit bien acquis quelque capacité ; mais ces artiſtes n'avoient pas encore le moindre feu, la moindre étincelle de génie. Les beautés qu'on tire du nu dans les corps repréſentés en action, n'avoient point été imaginées de perſonne ; on n'avoit point fait encore aucune découverte dans le clair-obſcur, ni dans la perſpective aérienne, non plus que dans l'élégance des contours & dans le beau jet des draperies. Les peintres

ſavoient arranger les figures d'un tableau, ſans ſavoir les diſpoſer ſuivant les regles de la compoſition pittoreſque, aujourd'hui ſi connues. Avant Raphael & ſes contemporains, le martyre d'un ſaint ne touchoit aucun des ſpectateurs. Les aſſiſtans que le peintre introduiſoit à cette action tragique, n'étoient là que pour remplir l'eſpace de la toile, que le ſaint & les bourreaux laiſſoient vuide.

A la fin du quinzieme ſiecle, la *peinture*, qui s'acheminoit vers la perfection à pas ſi tardifs, que ſa progreſſion étoit imperceptible, y marcha tout-à-coup à pas de géant. La *peinture*, encore gothique, commença les ornemens de pluſieurs édifices, dont les derniers embelliſſemens ſont les chefs d'œuvre de Raphael & de ſes contemporains.

Le prodige qui arrivoit à Rome arrivoit en même temps à Veniſe, à Florence, & dans d'autres villes d'Italie. Il y ſortoit de deſſous terre, pour ainſi dire, des hommes illuſtres à jamais dans leurs profeſſions, & qui tous valoient mieux que les maîtres qui les avoient enſeignés; des hommes ſans précurſeurs, & qui étoient les éleves de leur propre génie. Veniſe ſe vit riche tout-à-coup en peintres excellens, ſans que la république eût fondé de nouvelles académies, ni propoſé aux peintres de nouveaux prix. Les influences heureuſes qui ſe répandoient alors ſur la *peinture*, furent chercher, au commencement du ſeizieme ſiecle, le Correge dans ſon village, pour en faire un grand peintre d'un caractere particulier.

Toutes les écoles qui ſe formoient alloient au beau par des routes différentes. Leurs manieres ne ſe reſſembloient pas, quoiqu'elles fuſſent ſi bonnes, qu'on ſeroit fâché que chaque école n'eût pas ſuivi la ſienne. Le Nord reçut auſſi quelques rayons de cette influence. Albert Durer, Holbein, & Lucas de Leyde, peignirent infiniment mieux qu'on ne l'avoit encore fait dans leur pays.

Cependant, dans le même climat où la nature avoit produit libéralement, & ſans ſecours extraordinaire, les peintres fameux du ſiecle de Léon X, les récompenſes, les ſoins de l'académie de S. Luc, établie par Grégoire XIII & Sixte V; l'attention des ſouverains; enfin, tous les efforts des cauſes morales n'ont pu donner une poſtérité à ces grands artiſtes nés ſans ancêtres. L'école de Veniſe & celle de Florence dégénérerent & s'anéantirent en 60 ou 80 ans. Il eſt vrai que la *peinture* ſe maintint à Rome en ſplendeur durant un plus grand nombre d'années. Au milieu du ſiecle dernier, on y voyoit même de grands maîtres: mais ces grands maîtres étoient des étrangers, tels que le Pouſſin, les éleves des Carraches, qui vinrent faire valoir à Rome les talens de l'école de Boulogne, & quelques autres.

Le Pouſſin, en trente années de travail aſſidu dans un attelier placé au milieu de Rome, ne forma point d'élève qui ſe ſoit acquis de nom dans la *peinture*, quoique ce grand artiſte fût auſſi capable d'enſeigner ſon art, qu'aucun maître qui jamais l'ait profeſſé. Dans la même ville, mais en d'autres temps, Raphael, mort auſſi jeune que l'étoient ſes éleves, avoit formé, dans le cours de dix ou douze années, une école de cinq ou ſix peintres, dont les ouvrages ſont toujours une partie de la gloire de Rome.

Enfin, toutes les écoles d'Italie, celles de Veniſe, de Rome, de Parme & de Boulogne, où les artiſtes ſupérieurs ſe multiplierent ſi facilement & ſi promptement, en ſont aujourd'hui dénuées. Le ſingulier eſt, que ce fut dans des temps de proſpérité que toutes ces écoles s'appauvrirent de bons ſujets, & qu'elles tomberent en décadence: comme leur midi, ajoute ici l'abbé Dubos, s'étoit trouvé fort près de leur levant, leur couchant ne ſe trouva point bien éloigné de leur midi.

La *peinture* qui avoit commencé à naître en Flandre ſous le pinceau de Jean de Bruges, y reſta dans un état de médiocrité juſqu'au temps de Rubens, qui, ſur la fin du ſeizieme ſiecle, en releva la gloire par ſes talens & par ſes ouvrages. Alors la ville d'Anvers devint l'Athenes du pays au-delà des monts; mais ſon éclat fut de courte durée. Si Rubens laiſſa des éleves, comme Vandick, Jordans, Diſpenbeck, Van-Tulden, qui font honneur à ſa répu-

tation, ces éleves ſont morts ſans diſciples qui les aient remplacés. L'école de Rubens a eu le ſort des autres école ; je veux dire, qu'elle eſt tombée quand tout paroiſſoit concourir à la ſoutenir. Milé en peut être regardé comme ſon dernier peintre.

Il ſembloit que la *peinture*, qui a paſſé en France plus tard qu'ailleurs, vouloit y fixer un empire plus durable : il eſt vrai qu'il ne tint pas à François Ier. de la faire fleurir dans le bon temps ; il s'en déclara le protecteur. On ſait avec quelle généroſité il payoit les tableaux qu'il commandoit à Raphael : ſes libéralités attirerent des peintres étrangers dans ſon royaume : il combla de faveurs, & l'on peut dire d'amitié, le Rono & André del Sarto ; il reçut les derniers ſoupirs de Léonard de Vinci. Mais tous ces grands maîtres moururent ſans éléves, du moins dignes d'eux. C'eſt proprement ſous Louis XIV, que la *peinture* commença de paroître dans ce royaume, avec le Pouſſin. La France a eu ſous ſon regne des peintres excellens en tout genre, quoique ce ne ſoit pas dans cette profuſion qui fait une des richeſſes de l'Italie. Cependant, ſans nous arrêter à un le Sueur, qui n'eut d'autres maîtres que lui-même ; à un le Brun, qui égala les Italiens dans le deſſin & dans la compoſition ; à un le Moine, qui ne leur eſt guere inférieur ; j'ai nommé dans un des volumes de ce dictionnaire près de vingt peintres François, qui ont laiſſé des morceaux ſi dignes de recherche, que les étrangers commencent à nous les enlever.

Je n'allegue point, en faveur de la *peinture* Françoiſe, les académies établies par Colbert pour l'encouragement de cet art. Le génie de la nation, ſes richeſſes, les immenſes collections de tableaux d'Italie amaſſés par Louis XIV, par M. le Duc d'Orléans, & par des particuliers, ont favoriſé plus que les académies le goût de cet art dans le royaume. D'ailleurs, ces fantômes de paſſions, ſi je puis parler ainſi, que la *peinture* ſait exciter, en nous émouvant par les imitations qu'elle nous préſente, ſatisfont merveilleuſement à ce genre de luxe, à notre déſœuvrement, à notre ennui, & au beſoin où nous ſommes d'être occupés par le ſpectacle des beaux arts. Mais enfin, notre décadence à tant d'égards, prévue il y a plus de ſoixante ans par M. de Fontenelle, ne commence-t-elle pas à ſe vérifier ſur la *peinture* ?

Le bon temps de celle des Hollandois eſt auſſi paſſé ; encore faut-il convenir que quoique leur *peinture* ſoit admirable, par le beau fini, la propreté, le moëlleux & la parfaite intelligence du clair-obſcur, cependant elle ne s'eſt jamais élevée dans l'hiſtoire, & n'a jamais réuſſi dans ces deux parties de l'ordonnance d'un tableau, que nous appellons *compoſition poétique* & *compoſition pittoreſque*.

Depuis deux ſiecles les Anglois aiment la *peinture* autant & plus qu'aucune autre nation, ſi l'on en excepte l'Italienne. On ſait avec quelle magnificence ils récompenſent les peintres étrangers qui s'établiſſent chez eux, & quel prix ils mettent aux beaux ouvrages de *peinture*. Cependant leur territoire n'a point produit de peintres d'un ordre ſupérieur, tandis que leurs poëtes tiennent un rang ſi diſtingué parmi ceux des autres peuples. On voit à Londres, dans l'hôpital des enfans trouvés, des tableaux d'hiſtoire faits par MM. Hayman, Hogarth, Wills, Highmore, qui prouvent ſeulement que ces divers artiſtes poſſédoient les qualités propres à faire les grands peintres, mais non pas qu'ils fuſſent de cette claſſe. Il n'eſt guere poſſible qu'il y ait en Angleterre des peintres d'hiſtoire vraiment habiles, parce qu'ils y manquent d'émulation : leur religion ne fait chez eux aucun uſage des ſecours de la *peinture* pour inſpirer la dévotion ; leurs égliſes n'y ſont décorées d'aucuns tableaux ; tandis que, par une raiſon contraire, ils réuſſiſſent parfaitement dans le payſage & les marines. Enfin, les peintres Anglois ont un obſtacle à ſurmonter, qui arrête les progrès de leurs talens ; ce ſont ces gens dont la profeſſion eſt de vendre des tableaux, & qui ne pouvant faire commerce des tableaux des peintres vivans de la nation, prennent le parti de les décrier, & trouvent en cela l'approbation du pays même.

A l'égard de la *peinture* des habitans du Nord, on ſait aſſez ce qu'il en faut penſer. Il paroît que cet art ne s'eſt pas approché

approché du pole plus près que la hauteur de la Hollande. Je dois encore moins m'arrêter ſur la *peinture Chinoiſe* ; elle n'offre qu'un certain goût d'imitation ſervile, où l'on ne trouve ni génie, ni deſſin, ni invention, ni correction.

Après ce que nous venons d'expoſer ſur l'état actuel & les viciſſitudes que la *peinture* a eſſuyées chez les divers peuples de l'Europe depuis la renaiſſance des arts, il eſt clair que tous les ſiecles & que tous les pays ne ſont point également fertiles en beaux ouvrages de ce genre, & qu'ils le ſont plus ou moins en divers temps. Il y a des ſiecles où les arts languiſſent ; il en eſt d'autres où ils donnent des fleurs & des fruits en abondance. La *peinture* n'étoit point la même dans les deux ſiecles qui précéderent le ſiecle de Léon X, que dans le ſiecle de ce Pontife. Cette ſupériorité de certains ſiecles ſur les autres eſt ſi connue, & ſe ſent ſi bien par les gens d'eſprit dans le même ſiecle où ils vivent, qu'il eſt inutile de le prouver. Les annales du genre humain font mention de trois ſiecles, dont les productions en *peinture* ont été admirées par tous les ſiecles ſuivans. Ces ſiecles heureux ſont celui de Philippe & d'Alexandre-le-Grand, celui de Jules Céſar & d'Auguſte, & celui de Jules II & de Léon X. Ce ſont ces trois ſiecles qui ont formé la diſtinction de la *peinture moderne*, dont je viens de donner l'hiſtoire, d'avec la *peinture* antique, dont je tâcherai de décrire le mérite & le caractere dans l'article ſuivant.

Perſonne n'ignore qu'il y a pluſieurs ſortes de *peintures* en uſage ; ſavoir, à détrempe, en émail, à freſque, à huile, en miniature, à la moſaïque, au paſtel, ſur le verre, ſur la porcelaine ; une *peinture* mixte, des camayeux, *&c.* *Voyez* chacun de ces mots.

On a auſſi eſſayé de tracer des *peintures* ſur du marbre blanc, avec des teintures particulieres & propres à le pénétrer. On fait encore des *peintures* avec des laines & des ſoies, qui ſont des broderies en tapiſſerie, travaillées à l'aiguille ou au métier. Ne peut-on pas mettre parmi les différentes eſpeces de *peintures*, celle qui ſe fait ſur des étoffes de ſoie blanche, ou ſur des toiles de coton blanc, en y employant ſeulement des teintures qui pénetrent ces étoffes & ces toiles ? En un mot, l'induſtrie des hommes a trouvé le ſecret de repréſenter les images viſibles par divers moyens, ſur quantité de corps très-différens, verre, pierre, terre, plâtre, cuivre rouge, bois, toile, *&c.* On n'a point craint de multiplier les merveilles d'un art enchanteur, & de les répéter à la vue de toutes ſortes de manieres. On a connu que plus on étendroit les preſtiges de ſa magie, plus cette variété frapperoit nos ſens avec plaiſir ; & de telles conjectures ſont rarement trompées.

Enfin, un moderne, le Sr. Picaut, a trouvé le ſecret de tranſporter ſur une nouvelle toile les ouvrages de *peinture* qui dépériſſent ſur une veille toile ou ſur du bois. Les preuves qu'a donné cet homme induſtrieux de cette découverte, ne permettent pas de douter du fait. Le fameux tableau qui repréſente S. Michel foudroyant les Anges rebelles, étoit peint ſur le bois. Ce tableau que Raphael peignit en 1518, pour François premier, a été tranſporté ſur toile dans ſa beauté, en 1752, par le ſieur Picaut ; & le 18 octobre de la même année, il a été expoſé aux yeux du public dans le palais de Luxembourg, à Paris. En conſéquence, l'académie de *peinture* ayant jugé que le ſieur Picaut avoit exécuté ſon opération avec un grand ſuccès, lui a donné des témoignages authentiques de ſon approbation. Je voudrois bien oſer ajouter, que cette découverte peut aſſurer à la poſtérité la conſervation des ouvrages des peintres célebres, & les garantir de l'outrage des temps. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

PEINTURE ARABESQUE ANCIENNE, (*Peint. anc.*) C'eſt une *peinture* qui conſiſtoit à repréſenter à freſque, ſur les murailles, des figures de caprice, ou des compoſitions d'architecture, pour ſervir d'ornement & de décoration.

Il y a quelques morceaux de cette *peinture* dans des tombeaux, auprès de Naples ; mais c'eſt peu de choſe, en comparaiſon de ce qu'on peut voir de ce genre dans les deſſins recueillis par Pietro Santo. Bartoli ; Jean d'Udine, Raphael & quelques-uns de ſes éleves, ont imité ces anciennes

groteſques, & on les a gravées d'après les études qu'ils en avoient faites.

Ces ornemens fantaſtiques inventés avec génie, paroiſſent à bien des gens n'exiger que peu ou point de parties de la perſpective, puiſque les figures ſeules, enlacées & liées à des ornemens légers & délicats, ſont ordinairement peintes ſur le fond de la muraille, ou ſur une couleur qui la ſuppoſe. Cependant il y a pluſieurs de ces groteſques où l'on voit des compoſitions d'architecture, dans leſquelles il entre par conſéquent des colonnes, des entablemens & d'autres membres d'architecture: toutes ces parties tendent à un point de vue, donné avec autant d'exactitude que pourroit faire le peintre le plus au fait de la perſpective; ainſi l'on doit en conclure que, ſi dans des ſujets où le déſordre ſemble permis, les anciens ont été ſi réguliers obſervateurs de la perſpective, on ne peut ſans injuſtice leur refuſer la même connoiſſance & la même attention dans des ouvrages plus réfléchis.

Les *peintures arabeſques* ont été miſes en uſage par les anciens, pour couvrir à peu de frais, & cependant avec goût, des murailles nues, telles qu'on les voyoit dans l'intérieur de leurs maiſons; car leurs logemens particuliers ne nous laiſſent pas une grande idée de leurs ameublemens. Pline cite à peine ces meubles dans la deſcription de ſes maiſons; preuve qu'ils ne méritoient pas une grande conſidération. Les Romains faiſoient conſiſter la magnificence de leurs meubles dans des ornemens plus ſolides, & conſidérablement plus coûteux que nos étoffes & nos tapiſſeries. Leurs lits de feſtins, leurs vaſes, leurs coupes, leurs buffets, leurs planchers, étoient d'un prix beaucoup plus conſidérable que tout ce que nous employons aujourd'hui. Les maiſons particulieres des grecs étoient encore moins riches à la ville & à la campagne, en ce que nous entendons par le terme de *meuble*, que celles des romains. La décoration des édifices publics étoit le ſeul objet des ſoins & de la dépenſe des grecs, & cet objet étoit plus noble que le nôtre. *Mém. de l'ac. des inſcr.*

Pour ce qui regarde la *peinture arabeſque moderne*, *voyez* GROTESQUES, (*Beaux Arts.*) (*D. J.*)

PEINTURE A DÉTREMPE, (*Peint.*) *Voyez* GUACHE.

PEINTURE A HUILE, (*Peint. mod.*) Dans le treizieme ſiecle de l'ere chrétienne, la *peinture* fut rétablie, & ce fut au commencement du quatorzieme qu'un flamand nommé Jean de *Bruges*, employa des couleurs détrempées dans des huiles. Avant cette découverte, les grands ouvrages ſe faiſoient en moſaïque, ou à freſque, ou en détrempe. La moſaïque, comme on ſait, eſt formée par des pierres de différentes couleurs, rapportées artiſtement les unes à côté des autres, & qui toutes enſemble concourent à produire un effet général. On peint à freſque ſur des enduits tout frais de mortier, & où les couleurs s'imbibent: détrempant les couleurs dans la gomme, on peut les employer par-tout, & c'eſt ce qu'on appelle *peindre en détrempe*.

La *peinture à huile* a de grands avantages ſur toutes les autres manieres. La moſaïque demande beaucoup de travail, & elle eſt difficilement exacte. La freſque ne peut être retouchée; & ſi le premier trait n'eſt point de la derniere juſteſſe, ſi le premier coup de pinceau ne donne pas la nuance exacte, il faut faire regratter l'enduit, & recommencer, juſqu'à ce qu'enfin on ait achevé l'ouvrage, ſans avoir commis la moindre erreur. Cette exactitude, qu'il faut trouver du premier coup, eſt d'autant plus difficile, que les couleurs ne conſervent point les nuances qu'elles ont lorſqu'on les emploie; elles changent à meſure que le mortier ſeche, & il faut les avoir employées du premier coup de pinceau, non pas comme elles ſont, mais comme elles doivent reſter. La *peinture* à détrempe, outre ce dernier inconvénient de la *peinture* à freſque, n'a point de ſolidité, & ne permet point d'unir les couleurs par des nuances vraies & délicates.

Mais la *peinture à huile* donne la facilité à l'artiſte de retoucher ſon tableau auſſi ſouvent qu'il le veut. Sur une premiere ébauche dont les traits ou les nuances ne lui paroiſſent pas convenables, il emploie une ſeconde couleur différente de la premiere, & qui rend avec plus de vérité l'effet qu'il en attend; dans cette maniere, l'artiſte a encore l'avantage d'em-

ployer les couleurs à-peu-près comme elles doivent rester. Les ouvrages à l'huile ne sont point nécessités d'être toujours à une même place, comme l'est la fresque sur la toile, sur le bois & sur les métaux : ceux à l'huile peuvent être transportés partout ; mais ils se conservent moins que la fresque, & n'ont qu'un seul point de vue.

Cependant, quoique l'huile donne une très-grande facilité de pinceau, & qu'elle rende le travail plus agréable qu'aucun autre corps le pourroit faire, les anciens, peu sensibles au moment présent, travailloient toujours pour la postérité. Or, il est constant que l'huile nous a fait perdre l'avantage de la conservation. Ce n'est pas tout, elle altere nos couleurs, & les fait jaunir par la seule impression de l'air. Les teintes poussent souvent avec inégalité, les ombres noircissent ; enfin, nos couleurs & nos impressions s'écaillent, & les *peintures* anciennes étoient, ce me semble, à l'abri de tous ces inconvéniens. Nous pratiquons l'huile depuis un temps assez considérable pour en connoître les effets, & pour avancer que l'on ne verra aucune de nos *peintures*, préparées de cette façon, dans huit cents ans ; au contraire, Pline a pu voir celles qui subsistoient dans les ruines d'Ardée, & nous voyons encore aujourd'hui des restes d'une beaucoup plus grande ancienneté dans quelques endroits de l'Italie, & même jusques dans l'Egypte; aussi ce sont des *peintures* à fresque.

Le *pastel* a de grandes beautés, il est fait avec des craies de différentes couleurs ; mais le seul mouvement de l'air le détruit, & on ne peut le conserver qu'en le couvrant d'une glace. Derriere les glaces, on y peint aussi à huile. (*D. J.*)

PEINTURE CHINOISE, (*Peint.*) c'est une sorte de *peinture* que les Chinois font sur des éventails ou sur la porcelaine, où ils représentent des fleurs, des animaux, des payſages, des figures, *&c.* avec des couleurs fines & brillantes. Le seul mérite de leur *peinture* est une certaine propreté & un certain goût d'imitation servile ; mais où l'on ne remarque ni génie, ni dessin, ni invention, ni correction.

PEINTURE *des Mexicains sur le bois* ; (*Peinture d'Amérique.*) On ne sera peut-être pas fâché de voir ici la maniere dont les Indiens du Mexique se servent des couleurs pour peindre sur le bois, & pour travailler les cabinets & autres meubles de cette espece : voici le secret de cette *peinture.*

On prépare la couleur dont on veut faire le fond, & on en passe plusieurs couches sur tout l'ouvrage ; ce qui forme une croûte assez épaisse, que l'on adoucit & qu'on égale le plus qu'il est possible. Pendant que la *peinture* est encore fraîche, on prend un poinçon ou une baguette de bois, le plus dur qu'on peut trouver, avec quoi l'on dessine les figures que l'on veut peindre ; on se sert de l'autre bout du poinçon ou de la baguette, qui est applati en forme de spatule, pour racler la couleur renfermée dans le contour de la figure : dans ce vuide, on met une autre couleur telle que la figure le demande ; & s'il y en doit entrer de différentes, on remplit d'abord tout l'espace de celle qui doit dominer ; puis on dégarnit la place que doivent occuper les autres couleurs, & on les applique les unes après les autres, comme on avoit fait la premiere, jusqu'à ce que tout l'ouvrage soit achevé.

Pour conserver l'éclat des couleurs & leur donner le lustre, ils ont différens vernis composés d'huiles tirées de divers fruits.

Dans la province des Yucatan, le vernis le plus ordinaire est une huile faite avec certains vers qui viennent sur les arbres du pays ; ils sont de couleur rougeâtre, & presque de la grandeur des vers à soie. Les Indiens les prennent, les font bouillir dans un chaudron plein d'eau, & ramassent dans un autre pot la graisse qui monte au-dessus de l'eau : cette graisse est le vernis même. Il devient dur en se figeant ; mais pour l'employer, il n'y a qu'à le faire chauffer : la *peinture* sur laquelle on a passé le vernis, conserve cette même odeur durant quelque temps ; mais en l'exposant à l'air pendant quelques jours, l'odeur se dissipe entiérement. Ce sont aussi les huiles de ce vernis, qui font que les ouvrages ainsi vernissés peuvent se laver sans être endommagés. Delà vient qu'on a fait, avec le bois ainsi peint & verniſſé,

quantité de vaiſſeaux pour l'uſage ordinaire. (*D. J.*)

PEINTURE PASTORALE, (*Peint. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme celle qui s'exerce ſur les amuſemens de la campagne, les bergeries, les marchés, les animaux. Ce goût eſt ſuſceptible de toutes les beautés dont le génie du peintre eſt capable pour imiter la belle nature; & elle plaît à tout le monde. Le *Caſtiglione* (*Benedicti*), né à Gênes, & mort à Mantoue en 1670, âgé de 54 ans, eſt un des artiſtes du dernier ſiecle qui a le mieux réuſſi en ce genre. La délicateſſe de ſa touche, l'élégance de ſon deſſin, la beauté de ſon coloris, & ſon intelligence du clair-obſcur, ont rendu ſes tableaux précieux. (*D. J.*)

PEINTURE DES TOILES, (*Peint anc.*) Nous dirions aujourd'hui *teintures des toiles*; mais je me ſers du mot de Pline, qui finit le *chap. xj de ſon XXXVe, livre*, par nous apprendre la façon dont les Egyptiens peignoient des toiles, ou faiſoient des toiles peintes. Rapportons d'abord le paſſage en latin, qui eſt fort curieux.

Pingunt & veſtes in Ægypto inter pauca mirabili genere, candida vela poſtquam attrivere illinentes non coloribus, ſed colorem ſorbentibus medicamentis. Hoc cum fecêre non apparet in velis; ſed in cortinam pigmenti ferventis merſa, poſt momentum extrahuntur picta. Mirumque cum fit unus in cortina colos, ex illo alius atque alius fit in veſte, accipientis medicamenti qualitate mutatus. Nec poſtea ablui poteſt; ita cortina non dubiè confuſura colores, ſi pictos acciperet, digerit ex uno, pingitque dum coquit. Et aduſtæ veſtes firmiores fiunt, quam ſi non urerentur. Voici la traduction.

» Dans le nombre des arts merveilleux » que l'on pratique en Egypte, on peint » des toiles blanches qui ſervent à faire » des habits, non en les couvrant avec » des couleurs, mais en appliquant des mordans qui, lorſqu'ils ſont appliqués, ne » paroiſſent point ſur l'étoffe; mais ces » toiles plongées dans une chaudiere de » teinture bouillante, ſont retirées un inſtant après coloriées. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que quoiqu'il n'y ait qu'une » couleur, l'étoffe en reçoit de différentes, ſelon la qualité des mordans, & » les couleurs ne peuvent enſuite être emportées par le lavage. Ainſi une liqueur » qui n'étoit propre qu'à confondre les » couleurs, ſi la toile eût été peinte avant » que d'être plongée, les fait naître toutes » d'une ſeule; elle ſe diſtribue, elle peint » la toile en la cuiſant, pour ainſi dire; » & les couleurs de ces étoffes teintes à » chaud, ſont plus ſolides que ſi elles » étoient teintes à froid.

Cette pratique pour exécuter la teinture des toiles, eſt en uſage dans l'Europe & en Orient. Il eſt à préſumer que l'Inde a tiré originairement ce ſecret de l'Egypte, qui, après avoir été le centre des arts & des ſciences, la reſſource de l'Aſie & de l'Europe, par la fertilité de ſon terroir, le climat le plus heureux par la ſalubrité de l'air, un monde par la multitude des naturels du pays, & par l'affluence des étrangers, n'eſt plus aujourd'hui qu'une terre empeſtée, & une retraite de brigands, pour avoir perdu de vûe les arts & les ſciences, qui faiſoient ſon bonheur & ſa gloire: exemple palpable, qui ſuffiroit ſeul pour confondre un odieux paradoxe avancé de nos jours, s'il méritoit d'être ſérieuſement réfuté. La Chine connoît auſſi la pratique de teindre les toiles, où nous l'avons trouvée établie dans le temps de ſa découverte. Plus on approfondit les arts, du moins quant à la peinture, & plus on obſerve que les anciens n'ignoroient preſque rien de ce que nous ſavons, & de ce que nous pratiquons. *Mémoire des Inſcr. tom. XXV.* (*D. J.*)

PEINTURE SUR VERRE, (*Peint. mod.*) Cette *peinture* eſt toute moderne, & les François prétendent que ce fut d'un peintre de Marſeille, qui travailloit à Rome ſous Jules II, que les Italiens l'apprirent. On en faiſoit autrefois beaucoup d'uſage dans les vîtraux des égliſes & des palais; mais cette *peinture* eſt aujourd'hui tellement négligée, qu'on trouve très-peu de peintres qui en aient connoiſſance. Elle conſiſte dans une couleur tranſparente, qu'on applique ſur le verre blanc; car elle doit faire ſeulement ſon effet quand le verre eſt expoſé au jour. Il faut que les couleurs qu'on y emploie ſoient de na-

ture à se fondre sur le verre, qu'on met au feu quand il est peint ; & c'est un art de connoître l'effet que ces couleurs feront quand elles seront fondues, puisqu'il y en a que le feu fait changer considérablement.

Lorsque cette *peinture* étoit en regne, on fabriquoit dans les fourneaux des verres de différentes couleurs, dont on composoit des draperies, & qu'on tailloit suivant leurs contours, pour les mettre en œuvre avec le plomb. Le principal corps de presque toutes ces couleurs, est un verre assez tendre, qu'on appelle *rocaille*, qui se fait avec du sablon blanc, calciné plusieurs fois, & jeté dans l'eau, auquel on mêle ensuite du salpêtre pour servir de fondant.

On a aussi trouvé le secret de peindre à l'huile sur le verre, avec des couleurs transparentes, comme sont la laque, l'émail, le verd-de-gris, & des huiles ou vernis colorés, qu'on couche uniment pour servir de fond : quand elles sont seches, on y met des ombres ; & pour les clairs, on peut les emporter par hachures, avec une plume taillée exprès. Ces couleurs à huile sur le verre se conservent long-temps, pourvu que le côté du verre où est appliquée la couleur, ne soit pas exposé au soleil. (*D. J.*)

PEINTURE, (*Architect.*) Cet art contribue dans les bâtimens, 1°. à la légéreté, en les faisant paroître plus exhaussés & plus vastes par la perspective ; 2°. à la décoration, par la variété des objets agréables répandus à propos, & par le raccordement du faux avec le vrai ; 3°. enfin, à la richesse, par l'imitation des marbres, des métaux, & autres matieres précieuses.

La *peinture* se distribue en grands sujets allégoriques pour les voûtes, plafonds & tableaux ; ou en petits sujets, comme ornemens grotesques, fleurs, fruits, *&c.* qui conviennent aux compartimens & panneaux des lambris.

On pratique dans les bâtimens trois sortes de *peinture ;* la *peinture* à fresque, la mosaïque, & la *peinture* à l'huile. La premiere, qui est la plus ancienne & la moins finie, sert pour les dedans des lieux spacieux, tels que sont les églises, basiliques, galeries, & même pour les dehors, sur les enduits préparés pour la retenir. Cette *peinture* est particuliérement propre pour décorer des murs de jardins, par des vûes, des perspectives, *&c.* La mosaïque, quoiqu'elle soit moins en usage qu'aucune sorte de *peinture*, est cependant la plus durable. La *peinture* à l'huile convient au bois & à la toile, pour orner toutes sortes d'appartemens. (*D. J.*)

PEINTURE DOUBLE, (*Poésie, art orat.*) On appelle *double peinture*, celle qui consiste à présenter deux images opposées, qui jointes ensemble, se relevent mutuellement ; c'est ainsi que Virgile fait dire à Enée, lorsqu'il voit Hector en songe : « Ce n'étoit point cet Hector vainqueur de Patrocle, & chargé des dépouilles d'Achille, ni celui qui, la flamme à la main, embrasa la flotte des Grecs ! sa barbe & ses cheveux étoient souillés de sang, & son corps portoit encore les marques de toutes les blessures qu'il reçut sous les murs de Troye.

Hei mihi, qualis erat ! quantùm mutatus ab illo
Hectore qui redit exuvias indutus Achillis,
Vel Danaûm Phrygios jaculatus puppibus ignes !
Squallentem barbam, & concretos sanguine crines,
Vulneraque ille gerens, quæ circum plurima muros
Accepit patrios.

Æneid. lib. II, v. 274.

Annibal Caro, dans sa traduction italienne de l'Enéide, a rendu cet endroit bien noblement.

Lasso me ! quale & quanto era mutato
Da quell' Ettor, che ritorno vestito
Dele spoglie d'Achille, è rilucente
Del foco, ond'arse, il grand navile argolico !
Squallida havea la barba, horredo il crine,
E rappreso di sangue : il petto lacero
Di quante unqua ferite al patrio muro
Hebbe d'intorno.

C'eſt encore en uſant d'une *double peinture*, que Corneille, dans le récit du ſonge de Pauline, lui fait dire, en parlant de Sévere, *Acte I, ſcene 2 :*

Il n'étoit point couvert de ces triſtes lambeaux
Qu'une ombre déſolée emporte des tombeaux ;
Il n'étoit point percé de ces coups pleins de gloire,
Qui retranchant ſa vie, aſſurent ſa mémoire :
Il ſembloit triomphant, & tel que ſur ſon char,
Victorieux dans Rome entre notre Céſar, &c.

Concluons que la *double peinture* eſt d'un merveilleux effet pour le pathétique ; mais comme cette adreſſe eſt une des plus grandes du poëte & de l'orateur, il faut la ſavoir ménager, l'employer ſobrement & à propos. (*D. J.*)

PEINTURE D'IMPRESSION, (*Peint.*) *peinture* de diverſes couches de couleurs en huile ou en détrempe, dont on imprime, dans les bâtimens, les ouvrages de menuiſerie, de charpenterie, de mâçonnerie, & de ſerrurerie ; ou qui ſont à l'air, ou que l'on veut embellir, & mettre d'une même teinte. Les Italiens diſent *imprimatura*, dont quelques-uns de nos peintres ont fait *imprimature*, & d'autres *imprimures*. Le véritable mot françois eſt *impreſſion à huile*, ou *impreſſion à détrempe*, ſuivant la liqueur & les ingrédiens qui y entrent. (*D. J.*)

PEINTURÉ, adj. (*Peinture ;*) ce qui n'eſt peint ou enduit que d'une ſeule couleur, ſans deſſins ni ſans compartimens. On le dit comme par oppoſition à *peint*, qui ſignifie une choſe peinte avec art ; ainſi on dit *une galerie bien peinte*, lorſque le peintre l'a ornée de différens ouvrages de peinture ou tableaux ; & *une galerie bien peinturée*, quand elle a été imprimée d'une ſeule couleur. (*D. J.*)

PEIPUS, (*Géog. mod.*) en langue Ruſſe *Czud-Kow*, grand lac aux confins de l'Eſthonie, de la Livonie, & de l'Ingrie. Il reçoit les eaux de diverſes rivieres, & ſe décharge dans la Neva, qui porte ſes eaux dans le golfe de Finlande. Ce lac a trente de nos lieues communes de long, tantôt douze, tantôt quinze de large. En 1701, le Czar Pierre fit conſtruire ſur ce lac cent demi-galeres, qui portoient environ cinquante hommes chacune ; il y entretint cette flotte pour empêcher les vaiſſeaux Suédois d'inſulter la province de Novogorod, pour être à portée d'entrer ſur leurs côtes, & en même temps pour former des matelots.

PEIRA, (*Muſiq. des anc.*) la premiere partie du nome pythien, ſuivant Pollux. *Voyez* PYTHIEN, (*Muſique des anc.*) (*F. D. C.*)

PEISKER, (*Hiſt. nat.*) en latin *pœcilias*, ou *piſcis foſſilis*. Les Allemands le nomment auſſi *ſchlammbeiſſer*, ou *mordeur de vaſe*, parce qu'on les trouve dans le limon ou dans la vaſe qui eſt au fond de quelques eaux. C'eſt un poiſſon qui reſſemble à une anguille ou à un ſerpent.

PEISO, (*Géog. anc.*) lac de la Pannonie. Pline, *lib. III, c. xxiv*, dit qu'il joignoit la Norique. C'eſt aujourd'hui le lac de Neuſidler-Zée, aux confins de la Hongrie & de l'Autriche.

PEITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe-Luſace, ſur la rive droite de Sprée, à deux lieues au-deſſus de Colbus. Elle a des mines de fer dans ſes environs.

PEIUM, (*Géog. anc.*) Strabon, *l. XII, p. 567*, donne cette place aux Toliſtoboges, de même que celle de Blucium ; il ajoute que l'une étoit la réſidence du roi Déjotarus, & que l'autre étoit deſtinée à garder ſes tréſors.

PEKELI, (*Géog. mod.*) province de la Chine, & la premiere des quinze de ce vaſte empire. Elle eſt au midi de la grande muraille, & à l'orient d'un bras de mer ; ſa figure eſt un triangle rectangle : l'air y eſt très-froid, le terrain ſtérile & plein de ſable. Peking en eſt la capitale. (*D. J.*)

PEKIA, ſ. m. (*Botan.*) nom donné par Piſon à un arbre des Indes, qui porte un fruit un peu plus gros qu'une orange ; ſon ſuc eſt extrêmement doux & agréable. Laët parle auſſi de cet arbre, mais ni l'un ni l'autre n'en ont donné la deſcription.

PEKING, (*Géog. mod.*) ou Xuntien

& Cambalu dans quelques relations de voyageurs, grande ville de la Chine, la capitale de l'empire, & le ſiege ordinaire des empereurs. Nous en parlons par cette ſeule raiſon; le Pere du Halde vous en donnera la deſcription. On lit dans les lettres édifiantes, que cette ville a ſix lieues de tour, de 3600 pas chacune. Ses portes ont quelque choſe de plus magnifique que celles de toutes les villes de l'Europe; elles ſont extrêmement élevées, & enferment une grande cour quarrée, environnée de murailles, ſur leſquelles on a bâti des ſallons, tant du côté de la campagne, que du côté de la ville. Le palais de l'empereur a deux milles d'Italie en longueur, un en largeur, & ſix de tour. Il y tient plus de trois mille concubines. *Longit.* ſuivant les peres Jéſuites, Caſſini & Deſplaces, 134d. 8′; & ſuivant le pere Gaubil, 133, 51, 45; *lat.* 39, 54, *Long.* orient, ſuivant M. le Monnier, 133, 35; *lat.* 39, 55. *Long.* ſuivant le pere Feuillée, 133, 55; *lat.* 39, 55. (*D. J.*)

PELACHE, ſ. f. (*Manufact.*) eſpece de peluche groſſiere, faite de fil & de coton, dont les pieces portent dix à onze aunes de long.

PE-LA-CHU, ou le *cirier de la Chine*, arbre qui porte de la cire, (*Hiſt. nat. Bot.*) La Chine produit une cire ſans comparaiſon plus belle que la cire d'abeilles; on la recueille ſur des arbres: auſſi les Européens qui en ont eu les premieres connoiſſances, l'ont-ils appellée *cire d'arbres*; mais les Chinois l'appellent *pe-la*, ou cire blanche, parce qu'elle eſt blanche de ſa nature, & pour la diſtinguer de la cire d'abeilles, qu'ils ne blanchiſſent pas.

Le *pe-la* eſt produit par le concours d'une ſorte d'arbres, & d'une eſpece de petits inſectes. Tous les arbres ne ſont pas propres à porter du *pe-la*: les Chinois en connoiſſent deux eſpeces; l'une, qui tient de la nature du buiſſon, & qui peut mieux ſupporter que l'autre une grande ſéchereſſe: cette eſpece ſe nomme *ka-la-chu*, arbre ſec, qui porte de la cire. L'autre eſpece eſt plus grande, & devient un plus bel arbre dans les endroits humides, que dans les endroits ſecs; c'eſt pour cela qu'on l'appelle *choui-la-chu*, arbre d'eau qui porte de la cire. Je ne pourrois preſque rien dire du *choui-la-chu* que ſur le rapport d'autrui; mais je connois mieux le *kan-la-chu*, que j'ai eu ſouvent ſous les yeux.

Etant de la nature des buiſſons, comme j'ai déja dit, il ſe propage de lui-même, en pouſſant des branches ſous terre. De plus, il porte de petits fruits à noyau, par le moyen deſquels on peut multiplier très-fort cette eſpece d'arbriſſeau. Enfin, les branches plantées & bien arroſées prennent aiſément racine.

Dès que le *kan-la-chu* a deux ou trois ans, il porte des grappes d'un grand nombre de petites fleurs blanches & odoriférantes, qui durent épanouies environ un mois. Tant les feuilles que les grappes de fleurs & les nouveaux jets, ſont rangés de deux en deux dans de longues ſuites; de ſorte qu'une branche garnie de ſes fleurs & de ſes feuilles, fait un aſſez beau bouquet. Cet arbriſſeau eſt propre à tapiſſer des murailles juſqu'à la hauteur de dix piés, ou à être employé en haies dans la campagne; il ſupporte également le chaud (1) & le froid, & réuſſit ſans culture, même dans un mauvais terrain.

Non-ſeulement ces arbres ne portent pas la cire ſans être mis en œuvre par une eſpece de petits inſectes, mais encore ces inſectes ne ſe trouvent pas d'eux-mêmes ſur ces arbres; il faut les y appliquer: rien au reſte de plus facile & de plutôt fait; & quand on en a garni un, c'eſt pour toujours. Au commencement de l'hiver, ſur les arbres qui ont porté de la cire, on voit croître de petites tumeurs qui vont toujours en croiſſant, juſqu'à ce qu'elles ſoient de la groſſeur d'une petite noiſette: ce ſont autant de nids remplis d'œufs d'inſectes appellés *pela-tchong* ou *la-tchong*. Quand la chaleur du printemps eſt parvenue au point de faire épanouir les fleurs de l'arbre, elle fait auſſi éclore les petits inſectes: c'eſt le temps d'appliquer des nids aux arbres qui n'en ont pas. On fait des paquets de paille; ſur chaque paquet on met ſept ou huit nids: on attache les paquets aux branches inclinées, préférant celles qui ſont de la

(1) Il fait ici autant de froid, & beaucoup plus de chaud qu'en France.

groſſeur du doigt, & dont l'écorce eſt plus vive & moins ridée. On place les nids immédiatement, ou preſque immédiatement ſur l'écorce. Si l'arbriſſeau eſt haut de cinq piés, il peut ſupporter un ou deux paquets pour chacun de ſes troncs, & à proportion s'il eſt plus grand ou plus petit. La trop grande quantité d'inſectes pourroit l'épuiſer en deux ou trois ans.

Ces *kan-la-chu* ont commencé à avoir des feuilles vers le milieu d'avril 1752: le 25 mai, les fleurs d'un de ces arbres, bien expoſées au ſoleil, ont commencé à s'ouvrir: ce jour-là même, m'étant fait apporter des nids, je les y appliquai; ils étoient fermés de tout côté, à-peu-près ronds, excepté qu'il y avoit une cannelure ſur le côté, par lequel chacun d'eux tenoit à une petite branche. Leur enveloppe extérieure étoit un peu dure, polie, comme verniſſée, & de couleur de marron; elle couvroit une tunique blanche, mince & molle, qui étoit la ſeule enveloppe intérieure. Dans chaque nid étoit un nombre prodigieux d'œufs, ſi petits, qu'il en faudroit une trentaine pour faire la groſſeur d'une tête d'épingle. Ces œufs étoient d'un jaune foncé, & de la figure des œufs d'oiſeaux. Après que les inſectes en ſont ſortis, ils ont encore à ſe dépouiller d'une tunique blanche. Ils ſont d'un jaune plus foncé que les œufs, applatis, ovales dans leur contour, lequel eſt bordé de franges. Je n'ai pas pu diſtinguer, à la ſimple vue, ſi ces franges ſont des piés.

C'eſt le 30 de mai que je me ſuis apperçu qu'ils commençoient à éclore. A peine ſont-ils ſortis de l'œuf, qu'ils courent ſur les branches; ils vont ſe promener ſur les feuilles, ou plutôt y chercher une ouverture pour entrer dans l'arbre. Ils ſe collent ſur la ſurface de l'arbre, y font un enfoncement, s'y incorporent, en laiſſant au-dehors une couverture ou un manteau qui cache leur petit corps.

Le 6 juin, beaucoup de ces inſectes n'étoient pas encore montés ſur les arbres, dans un endroit peu expoſé au ſoleil. Ayant retiré d'un arbre nouvellement planté & malade un ſeul nid qui y étoit, j'y ai vu, ſix jours après, de petits *la-tchong* encore en vie, qui n'étoient pas entrés. Deux avoient pénétré dans deux feuilles des moins languiſſantes; d'autres avoient fait un peu de chemin par terre, pour chercher meilleure fortune ſur d'autres arbres, auſſi nouvellement plantés. Après que les inſectes ſont entrés dans l'arbre, je ne ſais ce qu'ils y font; mais je crois qu'ils n'entrent point dans la moëlle ni dans le bois, & qu'ils s'en tiennent à l'écorce; en un mot, que ce ſont des inſectes intercutaires: on en trouvera la raiſon dans ce que je vais ajouter.

Le 7 juin, le *pe-la* ou la cire commença à ſe déclarer ſur un *ka-lan-chu* bien expoſé au ſoleil: c'étoient des filamens d'une laine très-fine, qui s'élevoient ſur l'écorce tout autour des inſectes. Ils étoient ſortis ſans que je m'en fuſſe apperçu: ils étoient diviſés en différentes troupes, & ſe touchoient preſque ſur l'écorce, où ils paroiſſoient immobiles. En ayant déplacé quelques-uns avec la pointe d'une aiguille, à peine ſe donnerent-ils quelque mouvement pour reprendre leur premiere ſituation. J'en vis cependant un courir ſur l'écorce. Je dépouillai pluſieurs arbres de leur écorce, pour chercher des traces de ces inſectes, devenus longs d'environ une demi-ligne. Je n'en trouvai nulle part ſur le bois, qui eſt dur, & d'un tiſſu ſerré; puis ayant diviſé l'écorce en deux pellicules, j'y remarquai une empreinte des *la-tchong* dans les endroits où ils étoient attroupés. Cette empreinte étoit entre les deux pellicules, affectant plus l'extérieure que l'intérieure. Les traces des *la-tchong* avoient pu s'effacer ailleurs, plutôt ſur l'écorce que ſur le bois.

Peu-à-peu la cire s'éleve en duvet, qui s'épaiſſit de plus en plus pendant les chaleurs de l'été, & qui couvre de tous côtés les inſectes, les défendant à la fois du chaud, de la pluie & des fourmis. Je m'attendois qu'après avoir fait ſortir de la cire en un endroit, ils iroient en travailler ailleurs; mais ils n'en ont rien fait: ils n'ont garni de cire que quelques endroits au-deſſus des branches inclinées.

Les Chinois diſent, que ſi on laiſſoit trop long-temps la cire ſur l'arbre, les inſectes ne feroient pas leurs nids. Ils la recueillent après les premieres gelées blanches de ſeptembre. On la détache avec les doigts

ſans

ſans aucune difficulté; enſuite on la purifie de la maniere ſuivante. On met dans de l'eau bouillante un vaſe plein de riz, qui a lui-même bouilli cinq ou ſix minutes dans l'eau, & qui eſt à demi-ſec, parce qu'on en a retiré preſque toute l'eau qu'il a pu laiſſer échapper. Dans ce riz ainſi apprêté, on enfonce une calotte de porcelaine, l'ouverture en haut; & dans cette calotte, on en met une plus petite, l'ouverture en bas. La cire brute ſe place ſur la ſurface convexe de la petite calotte, qu'on incline un peu pour donner iſſue à la cire, laquelle étant fondue par la chaleur, coule toute purifiée dans le fond de la calotte inférieure, laiſſant en-haut toute ſa craſſe.

Cette cire eſt très-blanche, luiſante, & a de la tranſparence preſque juſqu'à l'épaiſſeur d'un pouce. Elle eſt portée à la cour pour les uſages de l'empereur & des plus grands mandarins. L'on en mêle une once avec une livre d'huile; ce mélange prend de la conſiſtance, & forme une cire peu inférieure à la cire ordinaire. Enfin, la cire d'arbre eſt employée à guérir pluſieurs maladies. Appliquée ſur une plaie, elle fait renaître les chairs en peu de temps. Il y a des Chinois qui, lorſqu'ils ont à parler en public, comme pour défendre leur cauſe devant les mandarins, en mangent une once, pour prévenir ou guérir les défaillances & palpitations de cœur. *Lettres édifiantes & curieuſes des Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus.*

PELADE, ſ. f. (*Lainage.*) C'eſt le nom de la laine que les mégiſſiers & chamoiſeurs font tomber, par le moyen de la chaux, de deſſus les peaux de moutons & brebis, provenantes des abattis des bouchers : on l'appelle auſſi *pellure*, *pelis*, *avalis*.

Les laines *pelades* ſont ſi inférieures aux laines de toiſon, qu'il n'eſt pas permis aux ouvriers en bas au métier, d'en employer dans leurs ouvrages, ainſi qu'il eſt porté par l'article XI de leur réglement du 30 mars, 1760; leur uſage plus ordinaire eſt pour faire les trames de certaines ſortes d'étoffes, celles de toiſon étant plus propres à faire les chaînes.

PELAGE, roi de Léon, (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) L'Eſpagne entiere étoit ſoumiſe aux maures, & ces fiers conquérans ne croyoient pas qu'il y eût encore des chrétiens à combattre; cependant quelques Eſpagnols, triſtes & déplorables reſtes de l'empire des Goths, ayant eu le bonheur d'échapper au glaive des Mahométans, s'étoient réfugiés avec le valeureux *Pélage*, parent du dernier roi Rodrigue, & iſſu, comme lui, de Recarede, dans les montagnes des Aſturies, où l'aridité du ſol, les ſinuoſités des vallées & les routes difficiles, ſouvent impraticables, des rochers, les mettoient à l'abri de la pourſuite & de la fureur des vainqueurs. Le nombre de ces fugitifs, anciens poſſeſſeurs de l'Eſpagne, n'étoit que d'environ cinquante mille; & ce nombre étoit encore trop conſidérable, relativement au produit de leurs poſſeſſions actuelles, qui ne s'étendoient que ſur quelques rochers incultes, ou dans quelques vallées preſque toutes auſſi arides que la cime de ces rochers. D'ailleurs, ſans alliés, ſans proviſions, ſans argent, ſans reſſources, ils étoient conſternés, abattus, par la terreur que leur donnoit le ſouvenir de leurs concitoyens maſſacrés ou captifs. D'abord ils ne ſongerent qu'à pourvoir à leur ſûreté & à la conſervation de leur liberté; ils s'occuperent enſuite de la maniere dont ils pourroient ſubſiſter & ſe perpétuer dans ce pays, qui ne pouvoit avoir pour eux d'autre agrément, que celui de leur ſervir d'aſyle. La forme démocratique peut convenir à une ſociété d'hommes heureux & établis dans de riches contrées; mais il faut néceſſairement un chef à une troupe d'hommes vaincus, proſcrits, fugitifs, accablés par les rigueurs du ſort, & pourſuivis par des triomphateurs cruels & implacables. Auſſi les Goths, réfugiés dans les Aſturies, eurent à peine garanti leur retraite, autant qu'ils l'avoient pu, de toute invaſion, qu'ils s'occuperent des moyens de rétablir du moins le ſimulacre de leur ancienne monarchie : ils avoient ſuivi dans ces montagnes Don *Pélage*, que ſa naiſſance illuſtre, ſa valeur plus illuſtre encore, ſes rares qualités & ſes éminentes vertus avoient rendu ſi recommandable ſous le malheureux regne de Rodrigue ſon parent. Ce fut ſur lui que les Goths jeterent les yeux; ils s'aſſemblerent, & l'élurent pour leur

ſouverain vers la fin de ſeptembre 718, ſuivant les plus exacts hiſtoriens. Il ne manquoit au nouveau roi que des ſujets qui puſſent le ſeconder, & un royaume capable de lui offrir quelques reſſources; mais dénué de tout, *Pélage* ſuppléa, par ſon activité, ſa vigilance, ſes talens, aux ſecours les plus indiſpenſables qui lui manquoient; &, malgré la contrainte de ſa ſituation, il releva, même avec quelque éclat, l'ancienne conſtitution, & poſa les fondemens d'un nouvel état, qui devoit devenir dans la ſuite l'une des plus vaſtes, des plus riches & des plus reſpectables monarchies de l'Europe. Alahor, lieutenant du calife en Eſpagne, mépriſoit trop cette troupe de Goths, pour prévoir que dans le triſte état où ils étoient réduits, ils penſeroient à ſe donner un roi. Alahor étoit alors dans les Gaules, & ſa ſurpriſe fut extrême, lorſqu'il reçut la nouvelle de cette élection; mais ne croyant point encore ces foibles reſtes des anciens Eſpagnols aſſez formidables, pour qu'il fût néceſſaire de faire, pour les exterminer, des préparatifs bien conſidérables, il crut qu'il ſuffiroit d'ordonner à quelqu'un de ſes principaux officiers, de punir l'audace de ces eſclaves échappés à ſes fers. Alchaman, chargé de la pourſuite & du châtiment des Goths, s'avança vers les montagnes des Aſturies, plus en maître qui va punir, qu'en général qui marche à une expédition: il s'engagea inconſidérément dans les rochers, peuplés & défendus par les Chrétiens. *Pélage* profita, en capitaine habile, de l'imprudence d'Alchaman; il poſta la plus grande partie de ſes ſujets (ils étoient tous ſoldats) ſur la cime des rochers, avec ordre de s'y tenir tranquilles, juſqu'à ce qu'il fût attaqué lui-même dans le poſte qu'il alloit prendre avec les ſiens au-bas de ces mêmes rochers, dans la caverne de Sainte Marie de Cavadonga. Le général Maure, précédé de l'Evêque Oppas, ſcélérat qui, traître à ſa patrie & à la religion, avoit vendu Don Rodrigue ſon maître, ſes concitoyens & l'Eſpagne entiere aux Infideles; le général Maure & Oppas chercherent ſoigneuſement, de ſinuoſité en ſinuoſité, la retraite des Goths: ils marcherent d'abord avec beaucoup de précautions; mais ne voyant ni ſoldats ennemis, ni habitans dans ces déſerts, ils hâterent leur marche, & arriverent enfin près du lieu où ils apprirent qu'étoit *Pélage* avec une petite troupe. Alchaman, pour épargner le ſang de ſes ſoldats, envoya l'évêque Oppas à *Pélage*, pour lui conſeiller de ſe rendre, de livrer tous les fugitifs, & de s'en remettre à la diſcrétion & à la récompenſe que lui donneroit Alahor. Indigné des propoſitions du ſcélérat Oppas, *Pélage* rejeta ſes offres avec mépris, lui ordonna de ſortir de ſa préſence, & d'aller rapporter à ſes maîtres, que lui & ſes ſujets combattroient pour la liberté & la religion juſqu'au dernier moment de leur exiſtence. Alchaman, qui ne s'étoit point attendu à cette généreuſe réponſe, furieux de la réſiſtance qu'on oſoit lui oppoſer, marcha contre *Pélage*, & commença l'attaque avec la plus violente impétuoſité; mais reſſerrés entre les rochers, les Maures s'embarraſſoient plus les uns les autres, qu'ils n'incommodoient les Goths: ceux-ci, mieux exercés à combattre ſur un pareil terrain, ſoutinrent le choc avec fermeté; & agreſſeurs à leur tour, mirent les Mahométans en déſordre. *Pélage*, ſans leur donner le temps de ſe reconnoître, s'élança, à la tête des ſiens, du fond de ſa caverne ſur les Maures, qui, effrayés par la vigueur de cette nouvelle attaque, plierent & commencerent à ſe diſperſer. Alors ceux d'entre les Goths qui, placés ſur la cime des rochers, n'avoient pas encore pris part au combat, firent rouler ſur les Infideles des maſſes énormes de pierre, ſous leſquelles ils reſterent enſevelis. Dès ce moment, la déroute des ennemis fut générale, complete, & l'on aſſûre qu'en très-peu de temps, les Maures perdirent dans cette action cent vingt-quatre mille hommes. Alchaman fut du nombre des morts, & l'évêque Oppas, fait priſonnier, périt dans les ſupplices. Quelques Hiſtoriens contemporains, aimant mieux rapporter au ciel & au dérangement des loix de la nature, qu'à la valeur de leurs concitoyens, cette mémorable victoire, ont prétendu que par un miracle, très-étonnant en effet, les traits lancés par les Maures retournoient ſur eux-mêmes, & les tuoient. Ce prodige ſeroit aſſurément fort extraordinaire; mais il n'y eut de prodigieux dans cette bataille, que la

valeur & l'héroïsme de Pélage & de ſon armée ; car du reſte, le champ de bataille étoit très-défavorable aux Infideles, qui ne pouvoient ni y combattre, ni preſque ſe mouvoir : ce qu'il y eut de prodigieux encore, fut la conduite de Pélage, qui, rempli d'une noble confiance, inſpira ſon audace à ces mêmes Goths, qui vaincus tant de fois par les Mahométans, triompherent pourtant, ſous les ordres de leur ſouverain intrépide, avec tant d'éclat, d'une armée puiſſante, victorieuſe & formidable. Le peu de Mahométans que la fuite avoit dérobés à la colere des vainqueurs, gagnerent précipitamment les rives de la Deva, où ils commencerent à ſe croire en ſûreté, lorſque, par un accident fortuit, & plus miraculeux pour les hiſtoriens du huitieme ſiecle, que les cauſes de la défaite des Maures, une partie de la montagne qui dominoit cette rive de la Deva, ſe détachant tout-à-coup, écraſa & enſevelit tous ceux d'entre les Maures envoyés par Alahor à cette malheureuſe expédition, & qui n'étoient pas morts, ſoit dans le feu du combat, ſoit dans la retraite des fuyards. La victoire de Pélage répandit la conſternation parmi les Infideles qui, redoutant à leur tour les armes des Chrétiens, s'éloignerent des rochers des Aſturies, qui leur étoient devenus ſi funeſtes. Manuza, renfermé dans Gijon avec une nombreuſe garniſon Mahométane, effrayé du voiſinage des vainqueurs, ſe hâta de ſortir de la place où il commandoit ; & ſuivi de tous ſes ſoldats, il tâchoit de gagner un lieu plus ſûr, lorſque Pélage, averti de ſa retraite, marcha à lui, le rencontra, fondit, à la tête des ſiens ſur ſa troupe, la tailla en pieces, & par ce ſuccès acheva de nettoyer les Aſturies des Maures, qui dès-lors n'oſerent plus en approcher, du moins pendant la vie de ce redoutable guerrier. Leur crainte & leur éloignement ayant rendu le calme aux Goths, Pélage conſacra ce temps de tranquillité à l'exécution des projets vraiment utiles qu'il avoit formés : il fit conſtruire pluſieurs villes, en rétablit quelques-unes ruinées par les Mahométans, fonda & répara pluſieurs égliſes ; mais ne voulut, ni entourer aucune ville de murailles, ni permettre la conſtruction d'aucune fortereſſe, afin d'entretenir la valeur naturelle de ſes ſujets, qu'il croyoit ne pouvoir que s'amollir & ſe relâcher par la ſécurité que leur procureroient des remparts & des forts. Ce n'eſt cependant point au génie ſeul de Pélage qu'il faut attribuer le bonheur de ſon regne & la tranquillité que ſes ſujets goûterent. Les Aſturies jouirent de la paix, parce que les Mahométans n'avoient que des dangers à courir dans ce pays rude & preſque inacceſſible à de nombreuſes armées ; parce que la conquête de ce pays ne leur offroit, en dédommagement des ſoins, des dépenſes & du ſang qu'elle leur coûteroit, que quelques arides rochers, quelques hameaux, quelques villages où ils ne pouvoient eſpérer de faire aucun butin. D'ailleurs, la conquête des Gaules tentoit plus l'avidité de cette nation. Outre ces cauſes, les ſoulevemens preſque perpétuels & les guerres civiles qui diviſoient entre eux les Mahométans, contribuoient autant, & plus encore que la valeur de Pélage, à maintenir & prolonger la paix dans les Aſturies. Aimé de ſes ſujets, qu'il rendoit auſſi heureux qu'ils pouvoient l'être dans leur ſituation, Pélage ſongea auſſi, même par attachement pour ſon peuple, à affermir l'autorité royale, & à rendre la couronne héréditaire dans ſa famille, ſeul moyen de prévenir le déſordre & les troubles qui trop ſouvent agitent les royaumes électifs. Il avoit deux enfans de la reine Gaudioſe ſon épouſe, Favila & Ormiſinde ; il s'aſſocia, du conſentement de la nobleſſe, le prince Favila, & il donna en mariage la princeſſe Ormiſinde à Don Alphonſe, que bien des hiſtoriens ont regardé comme le fils de Pierre, duc de Cantabrie, de la maiſon royale de Recarede : mais Alphonſe avoit des titres encore plus reſpectables ; il avoit rendu à l'état les ſervices les plus ſignalés, ſoit par ſa valeur dans les combats, ſoit par ſes lumieres dans le conſeil ; & ces ſervices lui mériterent, bien plus que le hazard de ſa naiſſance, l'honneur de devenir l'époux d'Ormiſinde. Pélage continua encore de gouverner avec autant de ſageſſe que de ſuccès ; & accablé d'années, il mourut le 18 ſeptembre 737, après un regne illuſtre & glorieux de dix-neuf années. Ses ſujets le regretterent, & le regne du foible

Favila leur fit bientôt ſentir encore plus amérement, combien étoit irréparable la perte que la nation avoit faite, de ce reſtaurateur célebre de la monarchie des Goths. *Voyez* FAVILA. (*L. C.*)

PELAGIÆ, (*Géogr. anc.*) îles de la mer Méditerranée, entre la Sicile & l'Afrique. Ptolomée, *lib. IV, cap. iij*, les met au nombre de trois; ſavoir, *Coſſira, Glauconis inſula, & Melite.* (*D. J.*)

PÉLAGIE, (*Géogr. anc.*) *Pelagia*, île conſacrée à Saturne. Avenius, *ora Marit. verſ. 164*, fait entendre qu'elle étoit voiſine des colonnes d'Hercule.

PELAGIANISME, héréſie des Pélagiens. *Voyez l'article ſuivant.*

PÉLAGIENS, (*Théolog.*) anciens hérétiques, ainſi nommés de Pélage leur chef, & fort connus dans l'égliſe par les écrits de S. Auguſtin.

Pélage, auteur de cette ſecte, étoit Anglois. On prétend que ſon nom Anglois étoit *Morgan*, qui ſignifie *mer*, que l'on a rendu en Grec & en Latin par celui de Pélage. Il étoit moine, mais on ne ſait pas certainement s'il avoit embraſſé ce genre de vie en Angleterre ou en Italie. Les Anglois prétendent qu'il avoit été moine du Monaſtere de Banchor, ſans décider ſi c'étoit de celui qui eſt ſitué dans le pays de Galles, ou d'un autre de même nom qui étoit en Irlande. On ajoute qu'il paſſa en Orient, où il commença à ſemer ſes erreurs ſur la fin du quatrieme ſiecle; d'autres diſent qu'il vint à Rome, & qu'il y dogmatiſa au commencement du cinquieme.

On peut rapporter à trois principaux points les erreurs de Pélage & de ſes diſciples. Elles rouloient, 1°. ſur le péché originel; 2°. ſur les forces du libre-arbitre; 3°. ſur la nature, l'exiſtence & la néceſſité de la grace.

Quant au premier article, Pélage enſeignoit, 1°. que nos premiers parens, Adam & Eve, avoient été créés mortels; que leur prévarication n'avoit nui qu'à eux-mêmes, & nullement à leur poſtérité. 2°. Que les enfans qui naiſſent ſont dans le même état où étoient Adam & Eve avant leur péché. 3°. Que ces enfans, quand même ils ne ſeroient pas baptiſés, auroient la vie éternelle, mais non pas le royaume des cieux; car ils mettoient entre ces deux choſes une diſtinction, qu'eux ſeuls apparemment ſe piquoient d'entendre.

Quant au libre-arbitre, ils prétendoient, 1°. qu'il étoit auſſi entier, auſſi parfait, & auſſi puiſſant dans l'homme, qu'il l'avoit été dans Adam avant ſa chûte. 2°. Que par les propres forces du libre-arbitre, l'homme pouvoit parvenir à la plus haute perfection, vivre ſans paſſions déréglées, & même ſans péché. 3°. Julien, un des ſectateurs de Pélage, ajoutoit, que par les ſeules forces du libre-arbitre, les Infideles pouvoient avoir de véritables vertus qui les rendiſſent parfaitement bons & juſtes, non-ſeulement dans l'ordre moral & naturel, mais encore dans l'ordre ſurnaturel.

Quant à la grace, Pélage ſoutint d'abord, que les forces naturelles du libre-arbitre ſuffiſoient pour remplir tous les commandemens de Dieu, vaincre les tentations; en un mot, opérer toutes ſortes de bonnes œuvres dans l'ordre du ſalut. Mais attaqué de toutes parts, & pouſſé vivement par les Catholiques, il admit d'abord des graces extérieures, comme la loi, la prédication de l'évangile, les exemples de Jeſus-Chriſt. Il alla enſuite juſqu'à reconnoître une grace intérieure d'entendement pour les vérités révélées, non qu'il la jugeât abſolument néceſſaire, mais ſimplement utile pour en faciliter la connoiſſance. Enfin, il admit une grace intérieure de volonté, mais réduite preſqu'à rien, par ſes ſubtilités & par celles de ſes diſciples; car il ſoutenoit que cette grace n'étoit néceſſaire que pour achever les bonnes œuvres, & non pour les commencer; qu'elle n'étoit pas abſolument néceſſaire pour opérer le bien, mais pour en faciliter l'opération; & enfin, que cette grace n'étoit point gratuite, puiſque Dieu ne la conféroit aux hommes qu'en conſidération de leurs mérites, & à titre de juſtice. Or, ſelon eux, ces mérites étoient purement humains, produits par les ſeules forces de la nature. *S. Auguſt. lib. de Gest. Pelag. de grat. & lib. arbitr. de grat. Chriſt. & contr. Julian.* Tournély, *Trait. de la Grace, tom. I, diſput. 1, art. 3.*

On voit que ce ſyſtême tend à anéantir la néceſſité de la grace. Pélage eut pour principaux diſciples Céleſtius & Julien,

évêques d'Éclane en Sicile. Condamné en Afrique & en Orient par divers Conciles, il trompa le pape Zozime par une feinte profeſſion de foi ; mais ce pontife mieux inſtruit par les évêques d'Afrique, condamna Pélage & Céleſtius dans un concile tenu à Rome en 418 : leurs erreurs furent proſcrites de toutes parts, tant par la puiſſance eccléſiaſtique, que par l'autorité ſéculiere. On tint ſur cette matiere vingt-quatre Conciles, en dix-neuf ans ; & les empereurs Honorius, Conſtance & Valentinien, ayant appuyé par leurs loix les déciſions de l'égliſe, le pélagianiſme parut écraſé ; mais il reparut en partie dans la ſuite, ſous le nom de *ſémi-pélagianiſme*. Voyez SÉMI-PÉLAGIANISME & SÉMI-PÉLAGIENS.

Ce fut en combattant ces hérétiques, que S. Auguſtin compoſa les divers ouvrages qui lui ont mérité le titre de *Docteur de la grace*. C'eſt auſſi contre eux que ſaint Proſper a fait ſon Poëme intitulé, *contre les ingrats ;* S. Jérôme, S. Fulgence & pluſieurs autres peres ont auſſi réfuté les Pélagiens.

PÉLAGONIE, (*Géog. anc.*) *Pelagonia*, contrée de la Macédoine, dont la capitale portoit le même nom, ſelon Tite-Live, *lib. XLV, c. xxix :* il eſt vraiſemblable que cette ville fut ruinée du temps de la Macédoine, car depuis Tite-Live aucun écrivain n'en fait mention. Les habitans de la *Pélagonie* étoient appellés *Pélagones* & *Pœones*, parce que leur pays étoit quelquefois compris dans la Pœonie. Cellarius place la *Pélagonie* au midi du mont Hémus, entre la Mygdonie & la Pœonie. (*D. J.*)

PELAGUS. (*Lexic. Géogr.*) nom dont les Grecs uſoient pour déſigner la mer, & que les latins reçurent dans leur langue ; quoiqu'il ſemble, dans ſa propre ſignification, vouloir dire la *haute mer*, Ptolomée néanmoins donne ce nom à toutes les mers particulieres. *Voyez* MER.

Pelagus eſt, dans Pauſanias, *lib. VIII, c. xj*, une forêt d'Arcadie, qui faiſoit la borne entre les Martinéens & les Tégéens.

PELAINS, ſ. f. pl. (*Comm. de la Chine.*) Ce ſont des ſatins de la Chine, mais qui paſſent par les mains des Indiens, de qui les commis de la compagnie les reçoivent & les achetent ; leur longueur eſt de huit aunes, ſur ſept feiziemes de largeur.

PELAMYDE *ou* THON D'ARISTOTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *limaria limoſa*, poiſſon de mer, qui eſt fort reſſemblant au maquereau par la forme du corps, par le nombre & par la poſition des nageoires, & qui n'en differe que par la couleur & par les taches qui ſont ſur le dos. *Voyez* MAQUEREAU.

La *pelamyde* a le ventre blanc, & le dos eſt de couleur livide & quelquefois blanc : il y a ſur les côtés du corps des traits noirs, fort près les uns des autres, qui s'étendent depuis le dos preſque juſqu'au ventre. On confond ſouvent ce poiſſon avec la biſe, qui lui reſſemble à tous égards par la forme & par la couleur ; il en differe en ce qu'il a le corps, en entier, liſſe & ſans écailles ; au lieu que dans la biſe, la partie qui ſe trouve au-deſſous de la nageoire des ouies eſt couverte d'écailles : les traits noirs des côtés du corps ſont moins près les uns des autres dans la biſe, que dans la *pelamyde*. Voyez BISE. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, part. I, liv. VIII, ch. x.* Voyez POISSON.

PELARD, Bois, (*Comm. de bois.*) Sorte de bois à brûler, dont on a ôté l'écorce pour faire du tan.

PELARDEAUX, (*Marine.*) voyez PALARDEAUX.

PELARGE, ſ. f. (*Myth.*) fille de Potnéus, qui ayant rétabli à Thebes le culte des dieux Cabires, mérita qu'après ſa mort on lui décernât les honneurs divins, par ordre même de l'oracle de Delphes.

PELASGICUM ARGOS, (*Géogr. anc.*) c'eſt un des noms qui furent donnés à la Theſſalie. Elle en a ſouvent changé, comme Pline, *lib. IV, c. vij*, nous l'apprend. Celui-là lui appartient lorſqu'elle fut habitée par les Pélaſges, peuples de l'Argie.

PELASGES, (*Géogr. anc.*) *Pelaſgi*, ancien peuple de la Grece : il habita d'abord l'Argie, & tiroit ſon nom du roi Pélaſgus, fils de Jupiter & de Niobé. On peut lire dans les *Mémoires de littérature* les ſavantes recherches de M. l'Abbé Geinotz, *tom. XIV*, & *tom. XVI*, *in-4°* ſur l'origine des *Pélaſges*, & leurs différentes migrations ; c'eſt aſſez pour nous de les par-

courir d'un œil rapide, d'après Denys d'Halycarnaſſe, *liv. I.*

Les *Pélaſges*, dit-il, après la ſixieme génération, laiſſerent le Péloponeſe, & ſe tranſporterent dans l'Hémonie, appellée depuis *la Theſſalie*. Les chefs de cette colonie furent Achæus, Phthius & Pelaſgus, fils de Neptune & de Lariſſe. Après avoir chaſſé les habitans du pays, ils s'y établirent & la partagerent entr'eux, donnant à chaque portion le nom d'un de leurs commandans. C'eſt delà que ſont venus les noms de *Phthiolide*, d'*Achaïde* & de *Pélaſgiotide*.

Après la cinquieme génération dans cette ſeconde demeure, les Curetes, les Léleges, & divers autres habitans les chaſſerent: une partie ſe ſauva dans l'île de Crete, & une autre partie dans les îles Cyclades: quelques-uns ſe retirerent ſur le mont Olympe, & dans les pays voiſins; d'autres dans la Bæotie, dans la Phocide & dans l'Eubée; il y en eut qui paſſerent en Aſie, & qui s'emparerent d'une partie de la côte de l'Helleſpont & des îles voiſines, entr'autres de celle de Lesbos: mais la plus grande partie alla dans le pays des Dodonéens leurs alliés, & y demeurerent, juſqu'à ce que, devenant à charge au pays par leur grand nombre, ils furent conſeillés par l'oracle de paſſer en Italie, appellée alors *Saturnie*. Pour cet effet, ils équiperent une flotte, ſur laquelle ils traverſerent la mer Ionienne; & étant venu débarquer à l'embouchure du Pô, ils y laiſſerent ceux d'entr'eux qui n'étoient pas en état de ſupporter la fatigue de l'expédition qu'ils méditoient.

Ceux-ci, avec le temps, bâtirent une ville, qu'ils nommerent *Spinæ*, du nom de l'embouchure du Pô, ſur le bord de laquelle ils avoient pris terre. Ils s'y firent reſpecter de leurs voiſins, & eurent pendant long-temps l'empire de la mer: mais dans la ſuite, ces mêmes voiſins les ayant chaſſés de leur ville, qui fut enfin ſubjuguée par les Romains, cette partie des *Pélaſges* qui s'étoient établis à l'embouchure du Pô, ceſſa d'être connue dans l'Italie.

A l'égard de ceux qui avoient pénétré dans les terres, ils paſſerent les montagnes, arriverent dans l'Umbrie, voiſine du pays des Aborigenes, & s'y rendirent maîtres de quelques bourgades. Ils n'y demeurerent néanmoins pas long-temps. L'impuiſſance où ils ſe virent de réſiſter aux habitans du pays, les obligea de paſſer chez les Aborigenes, avec qui ils firent alliance. Ces derniers les reçurent d'autant plus volontiers chez eux, qu'ils avoient beſoin de ce ſecours pour réſiſter aux Sicules qui les inquiétoient ſouvent.

Cette alliance cauſa un grand changement en Italie. Les *Pélaſges* & les Aborigenes ſe trouverent aſſez forts pour s'emparer d'une partie de l'Umbrie & de la ville de Crotone, dont ils firent une place d'armes; ils vinrent même à bout de chaſſer les Sicules, qu'ils obligerent de paſſer dans l'île voiſine, appellée *Sicanie*, & à laquelle ils donnerent leur nom.

Ces premiers progrès des *Pélaſges* furent ſuivis d'autres encore plus grands. Ils conquirent pluſieurs villes; ils en bâtirent de nouvelles, & devinrent fort puiſſans dans le pays. Mais cette fortune ne fut pas de longue durée: affligés de diverſes calamités, & fatigués par les guerres continuelles qu'ils avoient ſur les bras, un grand nombre d'entr'eux repaſſa en Grece, & ſe diſperſa en divers endroits: il n'en reſta que très-peu en Italie, où ils ſe maintinrent avec l'aide des Aborigenes. Une grande partie des villes que ces peuples avoient poſſédées, furent envahies par les Tyrrhéniens, qui commencerent à s'établir alors dans l'Italie. (*Le Chev. de* JAUCOURT.)

PELASGIE, (*Géogr. anc.*) *Pélaſgia*; nom qui fut donné pendant long-temps au Péloponeſe. La Toſcane & diverſes autres contrées que les Pélaſges habiterent, furent auſſi appellées *Pélaſgie*.

PELASGIOTIDE, (*Géogr. anc.*) *Pelagiſtis* ou *Pelaſgis*, contrée de la Theſſalie, dont elle faiſoit la quatrieme partie, ſelon Strabon, *lib. IX, p. 430*. Son nom venoit des Pélaſges qui l'avoient habitée. Elle s'étendoit anciennement juſqu'à la mer; mais dans la ſuite, la partie maritime de cette contrée fut compriſe ſous la Magnéſie. Les peuples s'appelloient *Pelaſgiotæ*.

PELATES, ſ. f. pl. (*Antiq. greques.*) πελατα, domeſtiques particuliers chez les

Athéniens. C'étoient des citoyens libres, qui, par pauvreté, ſe trouvoient forcés de ſervir à gages ; ils n'avoient aucun ſuffrage dans les affaires publiques, faute d'avoir un bien ſuffiſant pour les rendre propres à donner leurs voix : mais ils ne reſtoient ſerviteurs qu'autant qu'ils le jugeoient à propos, & que leur beſoin le requéroit ; car ils étoient libres de changer de maîtres ; & s'ils venoient à acquérir quelque bien, ils pouvoient ſe relever entiérement de leur état de ſervitude. Potter, *Archæol. græc. tom. I, p. 57.*

PELDRZIMOW, PILGRAM, (*Géogr.*) ville de Boheme, dans le cercle de Bechin, jadis appartenante aux archevêques de Prague, mais aujourd'hui ſoumiſe immédiatement à la couronne, à titre de ville royale, & poſſédant elle-même un certain nombre de villages. (*D. G.*)

PELEADES, (*Myth.*) C'étoient des filles qui demeuroient chez les Dodonéens. Elles étoient douées du don de prophétie, au rapport de Pauſanias, qui cite d'elles ces paroles : " Jupiter a été, eſt & ſera. O grand » Jupiter ! c'eſt par ton ſecours que la terre » nous donne ſes fruits ; nous la diſons notre » mere à juſte titre. » (+)

PELECIN, ſ. m. *pelecinus*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papillionacée ; le piſtil s'éleve du calice, & devient dans la ſuite une ſilique applatie, compoſée de deux pieces, qui n'a que deux capſules, & qui renferme des ſemences applaties, & ſemblables ordinairement à un petit rein. Tournefort, *Inſt. rei herb.* Voyez PLANTE.

PELÉ, (*Géogr. anc.*) nom de deux villes de Theſſalie, dont l'une obéiſſoit à Euripyle, & l'autre à Achille. *Pelé* eſt encore une île ſur la côte d'Ionie, proche de la ville de Clazomene, ſelon Pline, *lib. XXXII, c. ij.*

PELECOÏDE, ſ. m. *en Géométrie*, ſe dit d'une figure en forme de hache.

Telle eſt la *figure BCDA, Pl. de Géom. figure 45*, contenue ſous les deux quarts de cercle renverſés *AB*, *AD*, & le demi-cercle *BCD*.

L'aire du *pélécoïde* eſt égale au quarré *AC*, & celui-ci au rectangle *EB*, ce qui ſe voit à l'œil ; car le *pélécoïde* eſt égal au quarré *AC*, parce qu'il lui manque les deux ſegmens inférieurs *AB*, *AD*, leſquels ſegmens ſont égaux aux deux ſegmens *BC*, *CD*, que le *pélécoïde* a de plus que le quarré dans ſa partie ſupérieure ; & le rectangle *BFED* contient quatre triangles rectangles, comme *BAF*, dont chacun eſt le quart du quarré *BCDA*.

On peut trouver encore d'autres eſpaces circulaires quarrables. *Voy.* LUNULE. (*O*)

PELEGRINO, (*Géogr. mod.*) montagne fort haute de la Sicile, dans le val de Mazzara, ſur la côte ſeptentrionale, près la ville de Palerme. Son ancien nom eſt *Erata* ou *Eretæ*, comme écrivent Polybe & Diodore de Sicile.

PELENDONES, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Eſpagne. Pline, *lib. III, c. iij*, les comprend ſous les Celtiberes, & ajoute, *lib. IV, c. xx*, que le fleuve Durius avoit ſa ſource chez eux. Ptolomée, *lib. II, c. vj*, leur donne trois villes ; ſavoir, *Viſontium*, *Anguſtobriga* & *Savia*.

Une ancienne inſcription rapportée par Gruter, *p. 111, n. 5*, fait mention de ces peuples, & écrit *Pellendones*, au lieu que Pline & Ptolomée diſent *Pelendones*.

GENIO LOCI.
PELLENDONES.
AREACON.

(*D. J.*)

PELER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ôter la peau : on *pele* un fruit ; une étoffe ſe *pele* ; on *pele* un arbre, une terre.

PELERIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) perſonne qui voyage ou qui parcourt les pays étrangers, pour viſiter les ſaints lieux, & pour faire ſes dévotions aux reliques des Saints. *Voyez* RELIQUE, JUBILÉ, *&c.*

Ce mot eſt formé du Flamand *pelegrin*, ou de l'Italien *pelegrino*, qui ſignifie la même choſe, & tous ces *mots* viennent originairement du latin *peregrinus*, étranger ou voyageur.

On avoit autrefois un goût exceſſif pour les pélerinages, ſur-tout vers le temps des croiſades. *Voyez* CROISADES & CROISÉ.

Pluſieurs des principaux ordres de Chevalerie étoient établis en faveur des *pélerins* qui alloient à la Terre-Sainte, pour ſe mettre à couvert des violences & des

insultes des Sarrasins & des Arabes, *&c.* Tels étoient l'ordre des chevaliers du Temple ou des Templiers, des Hospitaliers, des chevaliers de Malte, *&c.* V. ORDRE, TEMPLIER, MALTE, *&c.*

PÉLERIN se dit aussi d'un faucon, & c'en est une espece.

PELERINAGE, (*Hist. mod.*) voyage de dévotion mal entendue : les idées des hommes ont bien changé sur le mérite des *pélerinages*. Nos rois & nos princes n'entreprennent plus des voyages d'outre-mer, après avoir chargé la figure de la croix sur leurs épaules, & reçu de quelque prélat l'escarcelle & le bâton de pélerin. On est revenu de cet empressement d'aller visiter des lieux lointains, pour y obtenir du ciel des secours qu'on peut bien mieux trouver chez soi, par de bonnes œuvres & une dévotion éclairée. En un mot, les courses de cette espece ne sont plus faites que pour des coureurs de profession, des gueux, qui, par superstition, par oisiveté, ou par libertinage, vont se rendre à Notre-Dame de Lorette, ou à S. Jacques de Compostelle en Galice, en demandant l'aumône sur la route. (*D. J.*)

PÉLERINAGE DE LA MECQUE, (*Religion Mahom.*) Tout le monde sait que les Mahométans en général se croient obligés par leur Loi, de faire une fois en leur vie le *pélerinage de la Mecque ;* ce n'est même qu'une ancienne dévotion qui se pratiquoit avant Mahomet. Il est certain que ce lieu (le Kabaa de la Mecque) a été visité comme un temple consacré par tous les peuples de cette presqu'île Arabique, de temps immémorial, c'est-à-dire, avant Mahammed, de même qu'après lui. Ils y venoient de toutes les parties de l'Arabie, pour y faire leurs dévotions. Le Kabaa étoit plein d'idoles du soleil, de la lune & des autres planetes. Les pierres même de l'édifice étoient des objets d'idolâtrie ; chaque tribu des Arabes en avoit tiré une, qu'ils portoient par-tout où ils s'étendoient, & qu'ils élevoient en quelque lieu, se tournant vers elle en faisant leurs prieres, ou la mettant à l'endroit éminent d'un tabernacle qu'ils dressoient d'après la figure du Kabaa.

Il y a beaucoup d'apparence que Mahammed voyant le zele universel qu'on avoit pour ce temple, prit le parti de consacrer le lieu, en changeant les rites du *pélerinage*, de même que le but & l'objet : il ne se contenta pas de confirmer la tradition reçue, que le Kabaa étoit l'oratoire d'Abraham, fondé par la direction de Dieu ; il confirma de plus le *pélerinage*, & la procession autour de la chapelle ; & il enchérit même sur tout ce qu'on en croyoit déja, en disant que Dieu n'exauce les prieres de personne en aucun endroit de l'univers, que quand elles sont faites le visage tourné vers cet oratoire.

Les Mahométans sont néanmoins aujourd'hui partagés sur sa nécessité absolue : les Turcs, les petits Tartares & autres, prétendent que le précepte oblige tous ceux qui peuvent se soutenir avec un bâton, & qui ont seulement vaillant une écuelle de bois pendue à la ceinture ; on va même chez les Chafay (une des quatres grandes sectes du Musulmanisme), jusqu'à enseigner, que chacun est obligé de faire le *pélerinage*, n'eût-il pas un sou vaillant. Les Persans, au contraire, soutiennent qu'il ne faut pas prendre le précepte à la lettre, mais avec modification ; & que les Immans, qui sont les premiers successeurs de Mahammed, ont déclaré, que l'obligation du *pélerinage* n'est que pour ceux qui sont en parfaite santé, qui ont assez de bien pour payer leurs dettes, pour assurer la dot de leurs femmes, pour donner à leurs familles la subsistance d'une année, pour laisser de quoi se mettre en métier ou en négoce au retour, & pour emporter en même temps cinq cents écus en deniers pour les frais du voyage : qu'enfin, si l'on n'a pas ces moyens-là, on n'est point obligé au *pélerinage ;* que de plus, si on les a, & qu'on n'ait pas la santé requise, il faut faire le *pélerinage* par procuration. *Il est avec le ciel des accommodemens...* (*D. J.*)

PELERINE, adj. (*Divin.*) nom que les Astrologues donnent à une planete, lorsqu'elle se trouve dans un signe où elle n'a point une de ses dignités essentielles, *&c.* *Voyez* DIGNITÉ. (*G*)

PÉLERINE, *terme de marchandes de modes ;* c'est un petit ajustement ancien, qui étoit fait de chenille, de gase, de taffetas, ou

ou de ſatin, de toute couleur. Les femmes s'en ſervoient pour couvrir leur cou & leur poitrine, & il ne débordoit point tout autour ſur leurs habillemens; cela s'attachoit par-devant avec de petits rubans de ſoie.

PELETHRONIUM, (*Géogr. anc.*) 1°. Montagne de la Theſſalie, au voiſinage du mont Pélion. Lucain Pharſal, *lib. IV, v. 386*, parle des cavernes de cette montagne dans ces vers:

Illic ſemiferos Ixionidas centauros
Fœta Phaletroniis nubes effudit in antris.

2°. *Pelethronium* eſt auſſi une ville de Theſſalie, ſur la montagne de même nom.

PELIAS, (*Géogr. anc.*) île ſur la côte de Sicile, aux environs du promontoire Drepanum. Il eſt vraiſemblable que c'eſt celle qu'on nomme préſentement *Colombara*, vis-à-vis de Trapani, & près de la côte. (*D. J.*)

PÉLICAN, ſub. m. ONOCROTALE, GRAND GOSIER, GOETTREUSE, LIVANE, *onocrotalus*, *ſive pelicanus*, Ald. *Pl. X*, *fig. 4*, oiſeau aquatique de la grandeur du cygne. M. Perrault, de l'académie des ſciences, a donné la deſcription de deux *pélicans* morts à la ménagerie de Verſailles. Ces deux oiſeaux différoient par la couleur; l'un étoit en entier d'un blanc mêlé d'un peu de rouge, ou couleur de chair, à l'exception des petites plumes du bord ſupérieur de l'aile, & des premieres grandes plumes extérieures, qui avoient du noir & du gris brun. L'autre *pélican* étoit d'une couleur de chair plus foncée, & les plumes du bord ſupérieur de l'aile n'avoient point de noir. Les plumes du cou étoient très-courtes & ſemblables à du duvet; celles du derriere de la tête avoient un peu plus de longueur que celles du cou. La piece ſupérieure du bec étoit plate, & preſque de la même largeur dans toute ſa longueur, & terminée par une ſorte d'ongle crochu, creux par-deſſous & d'un rouge très-vif; les côtés du bec, au lieu d'être dentelés comme ceux du cygne, étoient tranchans; le deſſous du bec avoit une couleur griſe pâle; le milieu étoit brun & les bords avoient un peu de rouge mêlé de jaune. Il y avoit ſous la piece inférieure du bec une poche compoſée de deux peaux, l'une intérieure & l'autre extérieure; celle-ci n'étoit autre choſe que la peau du cou, qui s'étendoit le long de la piece inférieure du bec; cette peau, en ſe dilatant, formoit un grand ſac, & elle avoit beaucoup de petites rides qui reſſembloient à du duvet. Ces deux *pélicans* n'avoient à chaque pié que quatre doigts, tous unis enſemble par une membrane. La longueur de ces oiſeaux étoit de cinq piés, depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles, & ils avoient onze piés d'envergeure: la longueur du bec étoit d'un pié deux pouces. Le *pélican* paſſe pour avoir les plus grandes ailes, & pour voler plus haut que tous les autres oiſeaux: il ſe nourrit de poiſſons; il en remplit ſa poche, enſuite il ſe retire ſur quelque montagne. *Mémoire pour ſervir à l'Hiſtoire naturelle des animaux, par M.* Perrault, *tome III, troiſieme partie.* Voy. OISEAU.

PÉLICAN, inſtrument de *chirurgie* dont on ſe ſert pour arracher les dents. La forme ordinaire de cet inſtrument eſt très-défectueuſe; notre objet n'étant point de faire l'énumération des inconvéniens qui s'y trouvent, nous allons nous borner à la deſcription exacte de la forme qui paroît la plus avantageuſe. On peut diviſer cet inſtrument en quatre parties, qui ſont le corps, le manche & ce qui en dépend, le pivot & la branche. *Voyez la figure 9, Pl. XXV.*

Le corps eſt d'acier; c'eſt une canule à jour d'un pouce dix lignes de longueur, & qui a plus de cinq lignes de diametre. Les côtés de cette canule, ou eſpece de niche, ſont deux lames d'acier, planes en dedans, légérement arrondies en dehors, & qui ont une ligne d'épaiſſeur.

De l'extrémité antérieure de cette canule s'éleve une tige, qui a un pouce de long & trois lignes de diametre. La tige eſt fendue par ſon extrémité; ce qui laiſſe deux avances, une ſupérieure & l'autre inférieure, leſquelles ſont percées par un trou, pour contenir une demi-roue ronde.

La face antérieure de cette demi-roue n'eſt point circulaire, comme on a coutu-

me de la fabriquer aux *pélicans* ordinaires ; la convexité de la roue regarde la canule, & la face antérieure eſt une cavité ſemi-lunaire ſuperficielle : elle doit repréſenter un arc, dont la corde livrée d'une corne à l'autre, auroit neuf lignes de longueur. L'épaiſſeur de cette demi-roue eſt de deux lignes deux tiers : il y a un trou dans le milieu de l'épaiſſeur de la roue ; de ſorte que cette derniere s'ajuſtant entre les avances de la tige, elle y eſt arrêtée par un clou à rivure perdue ; ce qui donne un petit mouvement de charniere à cette piece ajoutée.

L'extrémité poſtérieure de la canule eſt une eſpece de mitte qui porte ſur le manche, & qui eſt percée dans ſon milieu pour laiſſer paſſer la ſoie d'une vis.

Le manche eſt compoſé de deux pieces, dont la premiere eſt une double vis, c'eſt-à-dire, qui a deux pas ou deux filets ; ſa matiere eſt d'acier, & ſa longueur eſt d'un pouce ſept lignes ſur deux lignes, de diametre ; elle a une ſoie qui a environ ſeize lignes de longueur, & qui eſt cylindrique l'eſpace de deux lignes, afin de tourner facilement dans le trou que nous avons fait obſerver dans la mitte de la canule : le reſte de la ſoie eſt quarré, pour tenir avec plus de fermeté dans le manche.

Il eſt eſſentiel d'obſerver ici, que la vis occupe le dedans de la canule, & qu'elle y tient par une méchanique toute ſinguliere ; car la mitte de la vis étant arrêtée par la ſurface antérieure de la mitte de la canule, elle y eſt tellement engagée, qu'elle n'en peut ſortir ; & ſon extrémité antérieure, taillée comme un pivot, roule dans une petite cavité gravée à l'extrémité antérieure de la canule.

La ſeconde piece du manche eſt d'ivoire ; ſa figure eſt celle d'une petite poire, & ſa longueur eſt d'un pouce, ſur dix lignes de diametre dans l'endroit le plus large. Il eſt percé dans le milieu de ſa longueur, pour laiſſer paſſer la ſoie quarrée de la vis, qui eſt rivée à ſa patrie poſtérieure ſur une roſette d'argent aſſez ſolide.

Le vrai pivot qui ſe rencontre dans la machine eſt mobile ; & c'eſt lui qui avance ou retire la branche, par un méchaniſme induſtrieux. Sa baſe eſt une eſpece de piédeſtal exactement quarré, & dont chaque ſurface a trois lignes de largeur, & autant de hauteur.

Ce piédeſtal eſt comme ſoudé ſur un rouleau, auſſi d'acier, avec lequel il fait corps, & qui ſert comme de borne au pivot, en gliſſant ſur la ſurface inférieure de la canule. Il eſt encore percé en écrou, pour donner paſſage à la vis dont nous avons parlé : de ſorte qu'en tournant le manche de gauche à droite, ce piédeſtal s'approche du manche : au contraire, quand on tourne le manche de droite à gauche, il s'en éloigne, & s'approche de la partie antérieure de la canule ; ce qui donne de grands avantages à la machine.

Il s'éleve de la partie ſupérieure du piédeſtal une tige de la hauteur de ſept lignes, & de deux lignes & demie de diametre : elle eſt exactement cylindrique l'eſpace de près de trois lignes ; & c'eſt cette partie qui eſt le pivot autour duquel la branche tourne : le reſte de la tige eſt une vis ſimple, c'eſt-à-dire, qu'elle n'a qu'un filet.

La branche eſt un crochet d'acier, dont le corps a environ trois pouces de longueur : elle eſt plate du côté qu'elle doit toucher la canule, arrondie de l'autre, & percée par un trou, afin de loger la tige cylindrique ou le pivot autour duquel elle tourne. Cette branche eſt tenue ferme dans cet endroit, par le moyen d'un écrou en forme de roſette, qui s'engage dans les pas de la vis ſimple que j'ai décrite à la tige. Cette branche eſt ordinairement droite, & la force du lévier en eſt plus grande ; il eſt néanmoins à propos d'avoir des branches coudées pour l'extraction des derniers dents, & même d'en avoir deux différemment contournées, pour s'en ſervir aux deux côtés de la mâchoire. L'extrémité antérieure de ces branches eſt un crochet d'environ cinq lignes, terminé par deux petites dents garnies en dedans d'inégalités tranſverſales pour mieux s'appliquer contre la dent qu'on veut arracher : il faut que ce crochet ſoit bien trempé.

Cet inſtrument eſt un des meilleurs dont on puiſſe ſe ſervir pour l'extraction des dents. On le prend avec la main droite, ſi la dent qu'on veut arracher eſt à droite, & de la main gauche, ſi la dent eſt à gau-

che. On tourne le manche pour avancer la branche plus ou moins, ſuivant que la dent eſt plus ou moins dans le fond de la bouche. On fait aſſeoir le malade par terre ou ſur un couſſin, & dans un endroit où le jour éclaire bien. Le chirurgien derriere le malade, lui fait appuyer la partie poſtérieure de la tête ſur ſes cuiſſes, qui ſont un peu approchées l'une de l'autre : puis le malade ayant la bouche ouverte, le chirurgien porte le crochet de l'inſtrument contre la dent qu'il veut arracher, du côté qui regarde la langue, obſervant d'avancer les dents du crochet entre la gencive & la dent, autant qu'il eſt poſſible ; ce qui ſe fait facilement. Lorſque la couronne eſt uſée par la carie, où qu'elle a été caſſée par les tentatives qu'on a faites pour arracher la dent, on doit avoir la précaution de ſéparer la gencive du collet de la dent ; ce qui s'appelle *déchauſſer*. Voyez DÉCHAUSSOIR.

Le crochet ainſi poſé, le chirurgien doit tenir le *pélican* de maniere qu'il embraſſe ſon manche & preſque toute la canule avec les quatre doigts ; le pan doit être appuyé ſur la branche, en s'alongeant preſque ſur la tête du crochet. On approche alors la cavité ſemi-lunaire de la demi-roue, ſur les deux dents voiſines de celle qu'on veut arracher : on peut garnir la roue avec le coin d'un mouchoir ou d'une ſerviette fine.

L'inſtrument en place, comme on vient de le dire, il ne s'agit plus que de donner le tour de main pour arracher la dent. Ce tour de main conſiſte à tirer l'inſtrument en dehors, en ſoulageant autant qu'on peut la demi-roue qui appuie ſur les dents ſaines, & fort près de la gencive. On obſerve que les dents du crochet portent ſeulement ſur la dent qu'on arrache, & on culbute la dent, en faiſant que l'inſtrument décrive une ligne oblique avec la dent, en élevant un peu le poignet, ſi c'eſt à la mâchoire inférieure, & en l'abaiſſant, ſi c'eſt à la mâchoire ſupérieure. Si l'on tiroit horizontalement, on n'arracheroit pas la dent d'un ſeul coup ſans éclater beaucoup la mâchoire ; dans ce cas, quand on s'eſt apperçu que la dent s'eſt un peu penchée en dehors, il ne faut pas faire d'efforts avec le *pélican* : on peut achever de tirer la dent avec les doigts, ou avec un davier.

On pince enſuite la gencive avec deux doigts, pour reſſerrer l'alvéole, & on fait gargariſer la bouche avec de l'eau tiede & un peu de vinaigre. (*Y*)

PÉLICAN, (*Chimie.*) vaiſſeau de verre, qui ſervoit autrefois, en chimie, pour les digeſtions & pour les circulations des liqueurs : on les y faiſoit entrer par un bec ou cou étroit, qu'on bouchoit enſuite hermétiquement ; la figure du vaiſſeau étoit diverſifiée, tantôt ronde, tantôt longue. On emploie maintenant en ſa place les vaiſſeaux de rencontre, qui ſont deux matras, dont le cou de l'un entre dans celui de l'autre. (*D. J.*)

PÉLICAN, (*Artillerie*) On a donné ce nom à une piece d'artillerie, qui eſt un quart de coulevrine, portant ſix livres de boulet.

PÉLICAN, ſ. m. (*terme de blaſon*,) oiſeau qui paroît de profil ſur ſon aire, les ailes étendues comme s'il prenoit l'eſſor, ſe becquetant la poitrine pour nourrir ſes petits, au nombre de trois.

Les gouttes de ſang qui ſemblent ſortir de ſa poitrine, quand elles ſont d'un autre émail que l'oiſeau, ſont nommées ſa *piété*.

Le *pélican* eſt le ſymbole de la tendreſſe des peres & meres pour leurs enfans, & de l'amour du prince pour ſes peuples.

Vivefay de la Salle, à Ponteau-de-Mer, en Normandie ; *d'azur au pélican d'or.* (*G. D. L. T.*)

PÉLIGNES, LES (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie. Strabon, *lib. V*, dit que le Sagrus les ſéparoit des Maruccini. Ils eurent la gloire d'avoir Ovide pour compatriote, comme il le dit lui-même, *amor. Eleg. XV, lib. iij.*

Mantua Virgilio gaudet, Verona Catullo,
Pelignæ *dicar gloria gentis ego.*

C'étoit un peuple du pays Latin, voiſin des Marſes, dans la quatrieme région d'Italie, & dont la capitale étoit Sulmo, patrie d'Ovide, aujourd'hui Sul-Emona.

Les *Pélignes*, autrefois compris ſous le nom de *Samnites*, habitoient donc dans la contrée de l'Italie, qui fait au-

jourd'hui partie de l'Abruſſe méridionale, au royaume de Naples, du côté de la ville de Salmona, entre la Peſcara & le Sangre.

PÉLING, ſ. m. (*Comm. de la Chine.*) étoffe de ſoie qui ſe fabrique à la Chine. Il y en a de blanche, de couleur, d'unie, d'ouvrée, de ſimple, de demi-double & de triple. Entre un grand nombre d'étoffes qui ſe font à la Chine, la plupart de celles que les Hollandois apportent en Europe, ſont des *pélings*, parce qu'ils y trouvent un plus grand profit. Les *pélings* entrent auſſi dans les aſſortimens pour le négoce du Japon.

PÉLION, (*Géogr. anc.*) 1°. *Pelius* ou *Pelios*, montagne de la Theſſalie, dans la partie orientale de la Magnéſie. Elle s'étendoit le long de la péninſule qui formoit le golfe Pélaſgique. Dicéarque, qui eut la commiſſion de meſurer les montagnes de la Grece, eſtime que le *Pélion* eſt la plus haute de toutes. Il lui donne dix ſtades de hauteur; Pline dit 1250 pas, ce qui eſt la même choſe, c'eſt-à-dire, un tiers de mille d'Allemagne.

Les Poëtes ont feint que le mont *Pélion* fut mis ſur le mont Oſſa par les Géans, lorſqu'ils voulurent eſcalader le ciel; c'eſt ce que décrit Virgile dans ces vers des géorgiques, *lib. I, v. 281.*

Ter ſunt conati imponere Pelio Oſſam,
Scilicet, atque Oſſæ frondoſum involvere Olympum.

Et Horace, *lib. III, Od. IV.*

Fratreſque tendentes opaco
Pelion *impoſuiſſe Olympo.*

On diſoit que les Géans, auſſi-bien que les Centaures, avoient leur demeure dans cette montagne. Son nom moderne eſt *Petras*, ſelon Tzetzès, *Chiliad. 6, n. 5.*

2°. *Pelion*, *Pelium* ou *Pellium*, eſt une ville des Daſſaretes, dont Tite-Live, *lib. XXX, c. xl*, dit qu'elle étoit avantageuſement ſituée pour faire des courſes dans la Macédoine. (*D. J.*)

PELISSE, ſ. f. (*terme de Fourreur.*) On appelle *peliſſes* des robes de chambre fourrées, faites à-peu-près comme les veſtes de deſſus que portent les Turcs. On nomme *peliſſons* des eſpeces de jupons de fourrures, dont les femmes ſe ſervent pour les garantir du froid.

PELISSE, (*terme de marchandes de modes;*) c'eſt un grand mantelet, qui eſt fait comme les mantelets ordinaires qui ſert aux mêmes uſages; mais qui eſt beaucoup plus long, & qui deſcend aux femmes juſqu'à la moitié du corps. Les deux devants ſont coupés & entaillés en long, pour paſſer les bras. Cet ajuſtement eſt fait des mêmes étoffes que les mantelets ordinaires; ils ſont auſſi garnis de dentelle ou d'hermine, & ont un cabochon.

Il y a auſſi des demi-*peliſſes* qui ne ſont pas tout-à-fait ſi longues, mais qui ſont faites de même.

PELKIS, (*Géogr. mod.*) M. le comte de Marſigli écrit ainſi, & M. de Liſle *Belckis*; bourg de la Hongrie, & près du Danube, au deſſous de Salankemen, & au deſſus de Belgrade. Ce bourg eſt connu par la victoire que le prince Eugene de Savoie y remporta ſur les Turcs, en 1697. (*D. J.*)

PELLA, (*Géogr. anc.*) 1°. ville de delà le Jourdain. Pline *lib. V, c. xviij*, la met dans la Décapole, & la loue pour ſes belles eaux. Elle étoit du royaume d'Agrippa, entre Jabès & Geraſa. Elle devint dans la ſuite des temps une des Épiſcopales de la ſeconde Paleſtine.

2°. *Pella*, ville de la Theſſalie, ſelon Etienne le géographe, qui en met une autre dans l'Achaïe, & une troiſieme dans l'Ethiopie.

3°. *Pella*. La plus fameuſe des villes de ce nom, eſt celle de la Macédoine, qui devint capitale de ce royaume, après que celle d'Edeſſe eut ceſſé de l'être. *Pella* étoit ſituée à 120 ſtades de la mer, aux confins de l'Emathie: Tite-Live, *l. XLIV, c. ult.* en décrit fort exactement la ſituation. Elle eſt, dit-il, ſur une élévation entourée de marais, & défendue par une fortereſſe; enſorte que, pour l'aſſiéger, on ne trouvoit d'accès d'aucun côté. On ne pouvoit y entrer ni en ſortir, que par un ſeul pont, qu'il étoit aiſé de garder avec très-peu de monde. La riviere qui couloit

entre la ville & la forteresse, se nommoit *Lydias*.

Le même Historien, *lib. XI, c. xlij*, nomme *Pella, vetus Regia Macedonum*, parce qu'elle avoit toujours été la demeure des rois de Macédoine depuis Philippe, fils d'Amyntas, jusqu'à Persée. Pline, *lib. IV, cap. x*, lui donne le titre de *Colonie Romaine*; & en effet, nous avons une médaille d'Auguste où elle porte ce même titre. On y lit cette inscription: *Col. Jul. Aug. Pelle.* c'est-à-dire, *colonia Julia Augusta Pella*. Dans la suite, elle déchut beaucoup de sa premiere splendeur, puisque Lucien rapporte, que de son temps ses habitans étoient pauvres, & en petit nombre. Présentement on nomme ce lieu *Palatisia*, comme qui diroit les *petits palais*.

Mais elle sera toujours célebre dans l'histoire, par la naissance de Philippe, vainqueur de la Grece, & d'Alexandre son fils, vainqueur de l'Asie: *Illi Pellæo qui domuit Porum*. A beaucoup d'esprit, & à de grandes qualités, Philippe joignoit des foibles, des vices honteux, & de grands défauts. Jaloux du mérite de ses Généraux, il affectoit de les mortifier, quand ils se signaloient par de belles actions. Arcadion avoit conçu contre lui tant de haine que pour ne le point voir, il s'étoit exilé volontairement. Un jour Philippe l'ayant rencontré à Delphes: « Jusqu'à quand, lui dit-il, avez-» vous résolu de courir le monde?» Arcadion lui répondit par une parodie d'un vers d'Homere: « Jusqu'à ce que j'ai trou-» vé un lieu où l'on ne connoisse point » Philippe. » Le vers d'Homere est,

Εισοχὲ τῆς ἀφίκηαι ὀι ἒκ ἰσάσι θάλασσαν.

» Jusqu'à ce que vous soyez arrivé chez des » peuples qui ne connoissent point la mer. Cette saillie naïve & plaisante, à laquelle le prince ne s'attendoit point, le fit rire: il invita Arcadion à souper, & depuis ils furent toujours amis.

Un jour une femme s'avisa de lui demander justice, lorsqu'il sortoit d'un repas; il la jugea, & la condamna. Elle répondit de sens-froid: J'en appelle. Comment, dit Philippe, de votre roi? & à qui? A Philippe à jeun, repliqua-t-elle. La maniere dont il reçut cette réponse feroit honneur au roi le plus sobre. Il examina l'affaire de nouveau, reconnut l'injustice de son jugement, & se condamna à le réparer.

Il faut mettre entre ses foibles sa sensibilité pour l'adulation; il ne sut jamais s'en garantir: il récompensa d'un royaume les flatteries de Thrasidée. Théopompe avoit écrit l'histoire de ce Prince, dont il ne nous reste que quelques fragmens. On sait qu'après un regne de vingt-quatre ans, il fut assassiné par Pausanias, au milieu de deux Alexandres, l'un son gendre, & l'autre son fils.

Celui-ci découvrit, dès sa premiere jeunesse, tout ce qu'il seroit un jour. Parvenu au trône de ses ancêtres à l'âge de dix-huit à vingt ans, il détrompa les gens qui ne le connoissoient pas, & Démosthene même, qui le traitoit d'enfant. Cet enfant lui répondit: « J'ai atteint l'adolescence dans » mon passage par la Thessalie, d'où je » me propose en peu de jours d'arriver » homme fait devant les murailles d'Athe-» nes. » Ce fut bien autre chose dans la suite, quand, au milieu de ses conquêtes rapides, il construisit Alexandrie & Scanderon, rétablit Samarkande, bâtit des villes jusques dans les Indes, établit des colonies au-delà de l'Oxus, envoya dans la Grece les observations de Babylone, & changea le commerce de l'Asie, de l'Europe & de l'Afrique, dont Alexandrie devint le magasin général. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PELLACONTA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mésopotamie: selon Pline, *lib. VI. cap. xxvj*, ce fleuve se jetoit dans l'Euphrate, presque cinq cents stades au dessus de Séleucie.

PELLACOPAS, (*Géog. anc.*) c'étoit un des lits de l'Euphrate, ou un canal creusé de mains d'homme, & qui n'avoit point de source. Arrien, *de exped. Alex. lib. VII, n°. 22*, en donne une ample description.

PELLÆUS, *Pagus*, (*Géog. anc.*) Alexandre, selon Pline, *lib. VI, cap. xxvij*, donna ce nom au canton ou étoit située la ville d'Alexandrie, qu'il bâtit à l'embouchure du Tigre, & qui fut depuis nommé *Charax*. (*D. J.*)

PELLAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est un

droit ſingulier, appartenant aux ſeigneurs qui ont des terres & ports le long de la Seine, dans les bailliages de Mante & de Meulan; il conſiſte à percevoir quelques deniers ſur chaque muid de vin chargé ou déchargé en leurs ports. *Voyez* le Gloſſaire du droit François, au mot *pellage*, & ci-devant le *mot* PALLAGE. (*A*)

PELLANE (*Géog. anc.*) *Pellana*, ville de la Laconie. Pauſanias, *lib. III, cap. xxj*, dit qu'il y avoit deux choſes remarquables dans cette ville; ſavoir, le temple d'Eſculape, & la fontaine Pellana. On rapporte, ajoute-t-il, qu'une fille étant allée pour y puiſer de l'eau, & y étant tombée, on trouva ſon voile dans une autre fontaine appellée Lancea.

PELLE, ſ. f. (*Inſtr. d'ouvriers,*) c'eſt un inſtrument de bois, propre à divers artiſans & ouvriers. Celle qui ſert aux boulangers & pâtiſſiers, pour enfourner leur pain & pâtiſſeries, a le manche plat & très-long, afin de pouvoir atteindre au fond du four. Sa palette, qu'on nomme auſſi *pellâtre*, eſt large ou étroite, ſuivant les pieces de four, ou les pains qu'on y veut placer; mais toujours très-mince & très-plate, afin qu'ils puiſſent couler ſur l'âtre avec plus de facilité. Les *pelles* les plus étroites des pâtiſſiers & des Boulangers, ſe nomment des *pellerons*.

La *pelle* des mâçons, paveurs, jardiniers & autres tels artiſans & manouvriers, a le manche rond & la palette un peu creuſée en dedans, & eſt convexe en dehors pour la facilité du ſervice.

La *pelle* des Gagne-deniers meſureurs de charbon, que delà on nomme *Garçons* de la *pelle*, a la palette très-large & preſque quarrée; le manche, qui eſt rond & aſſez court, n'y eſt pas attaché tout droit comme aux autres *pelles*, mais forme avec elle une eſpece d'angle irrégulier; le manche par le bout & la palette tout-autour ſont ferrés. Savary. (*D. J.*)

PELLE, (*Uſtenſile de ménage;*) cet uſtenſile de ménage fait partie de ce qu'on appelle le *feu* d'une cheminée; elle eſt de fer, en forme de palette quarrée, plus ou moins large, ſuivant l'uſage, avec un long manche, auſſi de fer, pour la tenir.

Quand les feux qui ſervent dans les cheminées des plus beaux appartemens ont des ornemens d'argent ou de cuivre doré, la *pelle* a auſſi le ſien de l'un ou de l'autre métal, qu'y mettent les Orfevres, s'ils ſont d'argent; & les Fondeurs & Doreurs ſur métal, s'ils ſont de cuivre.

Les *pelles* de fer communes ſe font par des Serruriers de province, & ſe vendent à Paris par les clincaillers. Les *pelles* polies & d'un ouvrage achevé, ſe fabriquent par les maîtres de la ville. (*D. J.*)

PELLE, (*Uſtenſile de Boulanger,*) dont ils ſe ſervent pour mettre le pain au four; il y en a de longues & de rondes, pour les pains longs & les ronds.

PELLE *à tirer la braiſe, en terme de Boulanger*, eſt un inſtrument de tôle, large & haut de bords, excepté du côté deſtiné à recevoir la braiſe, qui n'en a point. Elle eſt ainſi nommée de l'uſage qu'on en fait pour retirer la braiſe du four.

PELLENÆUS-MONS, (*Géogr. anc.*) nom d'une montagne de l'île de Chios, & d'une autre montagne de la Carie.

PELLENÉ, ſ. f. (*Mythol.*) nom que les habitans de *Pellene* en Achaïe donnerent à Diane, qu'ils honoroient particuliérement. Plutarque dit que, lorſque l'on portoit la ſtatue de Diane *Pelléné* en proceſſion, ſon viſage devenoit ſi terrible, que perſonne n'oſoit la regarder; & que le prêtre qui la ſervoit ayant porté la ſtatue dans l'Ionie, tous ceux qui la virent devinrent inſenſés. Mais Plutarque avoit trop d'eſprit pour donner quelque créance à ce conte ridicule. (*D. J.*)

PELLENE *ou Pelline*, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponeſe, ſituée dans l'Achaïe. Elle étoit célebre par la fabrique de certaines robes (χλαινων lænarum) ſi chaudes, que Pindare les appelle un *doux remede* contre les vents froids, ψυχρᾶν ευδιανὸν φάρμακον ἀυρᾶν. Les laines de cette ville étoient ſi eſtimées, dit Pollus, qu'on en faiſoit des robes que l'on propoſoit pour prix dans divers jeux publics. Cette ville étoit à ſoixante ſtades du golfe de Corinthe. Un diſciple d'Ariſtote, nommé Dicéarque, natif de Meſſene, Mathématicien, Hiſtorien & philoſophe, en avoit décrit le gouvernement, conjointement avec celui d'Athenes & de Corinthe. (*D. J.*)

PELLÉNÉ, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Spartiates, appellée aujourd'hui *Macropoulo*. C'étoit proche cette ville que l'on avoit conſtruit l'aqueduc de Sparte, ſur une hauteur, près du fleuve Eurotas, & dont on voit encore des reſtes. L'eau couloit à fleur de terre dans des canaux, juſqu'au vallon, diſtant de Sparte d'environ une lieue, où ſe trouve un torrent au-deſſus duquel l'aqueduc s'éleve en arcades de pierres de taille, plus hautes & plus larges que celles des deux aqueducs d'Athenes. Les arcades joignent enſemble deux éminences, d'où les eaux entroient autrefois dans une galerie ſouterraine, pour ſe rendre enſuite près de la ville, dans un réſervoir qui eſt aujourd'hui à découvert; ce réſervoir forme une vaſte piece quarrée, pavée de petits cailloux, qui étoient joints avec un ciment auſſi dur que le caillou même. Du réſervoir l'eau paſſoit dans la ville, & entroit dans un autre aqueduc compoſé de cent petites arcades voiſines: celui-là prenoit ſes eaux à deux lieues & demie, dans deux canaux de trois piés de large, ſur un pié de profondeur, qui ſe rempliſſoient par des ſaignées qu'on avoit faites au *knaſſeus* & au *tiſoa*. *Mém. des Inſcript. tom. XV.* (*D. J.*)

PELLERON, ſ. m. (*Inſtrument de Boulanger*,) pelle longue & étroite, dont les pâtiſſiers & boulangers ſe ſervent; ceux-ci pour enfourner leurs petits pains, & les autres pour mettre au four leurs petits pâtés, tartelettes, darioles & autres légeres pieces de pâtiſſerie.

PELLETERIE, ſ. f. (*Commerce de peaux.*) Le mot *pelleterie* ſignifie toutes ſortes de peaux garnies de poil, deſtinées à faire des fourrures, telles que ſont les peaux de martres, d'hermines, de caſtors, de loutres, de tigres, de petits-gris, de fouines, d'ours & ourçons, de loups, de putois, de chiens, de chats, de renards, de lievres, de lapins, d'agneaux & autres ſemblables.

Les plus belles & les plus précieuſes *pelleteries* viennent des pays froids, particuliérement de la Laponie, de Moſcovie, de Suede, de Danemarck & de Canada: celles des pays chauds leur ſont inférieures; auſſi les appelle-t-on ordinairement *pelleteries communes*.

On nomme *pelleteries ornes* ou non apprêtées, celles qui n'ont encore reçu aucune façon ni apprêt, & qui ſont telles qu'elles ont été levées de deſſus le corps des animaux.

Ce qu'on appelle *ſauvagine*, c'eſt autre choſe que de la *pelleterie* crue ou non apprêtée, provenante de la dépouille de pluſieurs animaux ſauvages qui peuvent ſe trouver en France.

La *pelleterie* apprêtée ou ouvrée, eſt celle qui a paſſé par la main de l'ouvrier, qui l'a façonnée & miſe en état d'être employée en fourrure.

Les plus groſſes *pelleteries* ſe préparent & s'apprêtent par les mégiſſiers, & les plus fines par les marchands pelletiers; mais ce ſont les derniers qui les mettent en œuvre. *Savary.* (*D. J.*)

PELLETIER, ſ. m. (*Art méchanique.*) Marchand qui achete, vend, prépare & apprête toutes ſortes de peaux garnies de leur poil, & qui les emploie aux différens ouvrages de fourrures.

Les *Pelletiers* de Paris ſont appellés dans leurs ſtatuts, maîtres marchands *Pelletiers, Haubaniers, Fourreurs, Pelletiers*, parce qu'ils font commerce de pelleteries; *Haubaniers*, à cauſe d'un droit qu'ils payoient anciennement au roi, pour avoir la faculté de lottir leurs marchandiſes dans les foires, halles & marchés de Paris, ce droit s'appelloit *hauban*. Enfin, *Fourreurs*, parce que ce ſont eux qui fourrent ou garniſſent de peaux en poil les juſtaucorps, robes, manteaux, &c. & qu'ils font des aumuces, manchons & autres ſortes de fourrures.

Le corps de *Pelletiers* eſt régi par ſix maîtres-gardes, trois anciens & trois nouveaux: le premier des anciens eſt appellé le *Grand-Garde*; il eſt regardé comme le chef de la communauté, & c'eſt lui qui préſide dans les aſſemblées. Le dernier des nouveaux eſt chargé du détail des affaires; il fait la recette & la dépenſe, & rend ſes comptes par-devant les maîtres & gardes, au bureau de la pelleterie.

Tous les ans, le ſamedi de l'octave du S. Sacrement, on élit, à la pluralité des voix, deux maîtres & gardes, un ancien & un nouveau, à la place du premier des anciens, & du plus ancien des nouveaux qui ſortent de charge.

Les ſtatuts du corps de la pelleterie ont été donnés par Henri III, en 1585; confirmés & augmentés en 1618 par Louis XIII, & depuis par Louis XIV, en 1648.

Suivant ces ſtatuts, perſonne ne peut être admis dans le corps, s'il n'a fait quatre ans d'apprentiſſage, ſervi les maîtres en qualité de compagnon pendant quatre autres années, & fait chef-d'œuvre.

Il n'eſt pas permis aux maîtres d'avoir plus d'un apprenti à la fois; & il ne doit être ni marié ni étranger.

Il eſt défendu aux *Pelletiers*, 1°. de prendre aucuns compagnons à leur ſervice, s'ils n'ont un certificat en bonne forme des derniers maîtres qu'ils ont ſervis.

2°. De mêler de la marchandiſe vieille avec de la nouvelle.

3°. De fourrer des manchons pour les Merciers.

4°. De travailler & fourrer pour les Fripiers.

5°. De faire le courtage de la marchandiſe de pelleterie & de fourrure.

6°. Enfin, de s'aſſocier avec des marchands forains, ou autres qui ne ſont pas de leur corps.

PELLICULE, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt une tunique mince & deliée, ou le fragment d'une membrane ou peau. *Voyez* MEMBRANE.

Ce mot eſt un diminutif de *pellis*, peau. L'épiderme ou cuticule eſt une cuticule qui couvre le derme ou la peau. *Voyez* CUTICULE.

Les ſoupapes des veines & des arteres, ſont des *pellicules* inſenſibles, qui s'ouvrent & ſe ferment pour la circulation du ſang. *Voyez* SOUPAPE.

Quand on fait évaporer une diſſolution chimique à une chaleur douce, juſqu'à ce qu'il ſe forme en deſſus une peau ou une tunique mince, on l'appelle *évaporation à pellicule*, dans laquelle on ne laiſſe préciſément de liqueur qu'autant qu'il en faut pour tenir les ſels en fuſion. *Voyez* ÉVAPORATION.

PELLICULE, (*Conchyl.*) en Latin *cortex*. Ce mot, *en Conchyliologie*, eſt ſouvent pris pour l'épiderme; c'eſt le drap marin, la ſur-peau d'une coquille, laquelle s'uſe dans le roulis de la mer, quand le poiſſon eſt mort. On l'ôte auſſi des coquilles, en les poliſſant, pour jouir de toute leur beauté.

PELLISSIER, ſ. m. (*Peauſſerie;*) c'eſt celui qui fait & qui vend des *peliſſes* ou des peliſſons. On le dit auſſi de ceux qui préparent les peaux.

PELODES, (*Géogr. anc.*) mot grec, qui ſignifie *vaſeux*. On l'a donné à quelques golfes, à cauſe que leur fond étoit plein de vaſe. Ainſi *Pelodes*, dans Ptolomée, *l. III, c. iij*, eſt le nom d'un golfe ſur la côte de la Suſiane; c'eſt auſſi dans Strabon, *l. VII, p. 324*, le nom d'un port de l'Epire. (*D. J.*)

PELOIR, (*terme de Mégiſſier;*) c'eſt un petit bâton dont ces ouvriers ſe ſervent pour faire tomber la laine de deſſus les peaux de mouton. Ces peaux ayant paſſé à la chaux, la laine n'y tient preſque plus; & pour la faire tomber entiérement, on les étale ſur le chevalet, & on frotte un peu rudement le côté de la laine avec un petit bâton rond, de la longueur d'environ un pié & d'un pouce de diametre: cette opération fait tomber la laine ſur le champ.

PÉLOPIDES, LES, ſ. m. (*Hiſt. greque;*) c'eſt le nom que les Grecs donnerent à la malheureuſe famille de Pélops: *Sœva Pelopis domus*, dit Horace. On ſait les tragiques ſcenes que cette famille a fournies ſans ceſſe au théatre: la guerre de Thebes, les noms de Tantale, de Thieſte, d'Atrée, d'Agamemnon, d'Égiſte, de Clitemneſtre & d'Oreſte, retracent à l'eſprit les plus ſanglantes cataſtrophes. (*D. J.*)

PÉLOPIES, ſ. f. p. (*Antiq. greques.*) πελοπεια, fête que célébroient les Eléens en l'honneur de Pélops, pour lequel ils avoient plus de vénération que pour aucun autre héros. Vous trouverez toutes les cérémonies de cette fête décrites dans Potter. Pauſanias nous apprend, qu'Hercule fut le premier qui ſacrifia à Pélops un bélier noir, comme on faiſoit aux divinités infernales. Dans la ſuite, les magiſtrats d'Élide ſuivirent le même exemple, en ouvrant leurs *pélopies* par un ſemblable ſacrifice. Potter, *Archæol. græc. l. II, c. xx, tom. I, p. 429.*

PELOPIS, (*Géogr. anc.*) Pauſanias. *l. II, c. xxxiv*, dit qu'on donnoit ce nom à de petites iles de Péloponeſe, vis-à-vis de Melhana,

Melhana, & que ces îles étoient au nombre de sept.

PÉLOPONESE, *Peloponesus*, *(Géog. anc.)* aujourd'hui la *Morée;* c'est une grande presqu'île qui faisoit la partie méridionale de la Grece, & qui étoit jointe à la septentrionale par l'isthme de Corinthe. Quoique le *Péloponese* ne fût qu'une péninsule, Denis le Periégete, *vers 403*, ne laisse pas de lui donner le nom d'*île*, parce qu'elle ne tient à la terre ferme que par une isthme large seulement de quelques stades. Pline, *l. IV, c. iv.* Strabon, *l. II, p. 83*, & Pomponius Mela, *l. II, c. iij*, disent que le contour du *Péloponese* a la figure d'une feuille de platane.

Ce pays n'eut pas toujours le même nom : il fut appellé *Appia*, sous le regne d'Appius; *Pelasgia*, sous celui de Pelasgus; *Argos*, sous celui d'Argus; & enfin *Péloponese*, sous Pélops.

Le *Péloponese* a été divisé par les anciens suivant le nombre de ses peuples & de ses villes, ce qui a beaucoup varié, les peuples ayant changé, & les villes n'ayant pas toujours été les mêmes. Ptolomée, *l. III, c. xvj*, y comprend même la Corinthie & la Sicyonie; mais Pomponius Mela, *l. II, c. iij*, partage cette péninsule seulement en six contrées principales, qui sont l'Argolide, la Laconie, la Messénie, l'Élide, l'Achaïe propre & l'Arcadie.

L'Argolide ou l'Argie étoit bornée du côté de l'orient par le golfe Argolique; vers l'occident, par l'Arcadie; au midi, par la Laconie; & au septentrion, par le golfe Saronique. Argos étoit la principale ville de cette province.

La Laconie étoit bornée au midi par le golfe Messéniaque & le golfe Laconique; à l'orient, par le golfe Argolique; au septentrion, par l'Argie; à l'occident, par l'Arcadie & la Messénie. Sparte en étoit la citadelle & la capitale.

La Messénie étoit située dans la partie méridionale, entre la Laconie à l'orient, & l'Élide à l'occident. Elle avoit l'Arcadie au septentrion, & s'étendoit vers le midi, entre le golfe Messéniaque & le golfe Cyparissien. Messene en étoit la ville principale.

L'Élide avoit pour confins, au nord, l'Achaïe propre, au levant l'Arcadie, au midi la Messénie, & au couchant la mer Ionienne. La capitale se nommoit *Élide*.

L'Achaïe propre avoit pour bornes le golfe de Corinthe du côté du septentrion, la mer Ionienne à l'occident, l'Elide & l'Arcadie au midi, & la Sicyonie vers l'orient. Patras en étoit la capitale.

L'Arcadie étoit en pleine terre, éloignée du bord de la mer, & avoit au levant l'Argie & la Laconie, au couchant l'Élide, au septentrion l'Achaïe propre, au midi la Messénie. Elle avoit pour capitale Mégalopolis.

La Corinthie, qui s'étendoit dans la partie septentrionale du *Péloponese*, confinoit au couchant avec la Sicyonie, au midi & à l'orient avec l'Argie, & étoit séparée de la grande Achaïe par le golfe & l'isthme de Corinthe, & par le golfe Saronique.

La Sicyonie, la plus resserrée de ces provinces, tiroit son nom de sa ville capitale, appellée *Sicyone*, & avoit pour limites à l'orient la Corinthie, au couchant l'Achaïe propre, au septentrion le golfe de Corinthe, & l'Arcadie du côté du midi.

Le *Péloponese* est aujourd'hui connu sous le nom de *Morée* : on la divise présentement en quatre parties; savoir, le duché de Clarence, qui comprend l'Achaïe, la Sicyonie & la Corinthie; le Belvedere, autrefois l'Élide & la Messénie; la Sacanie, autrefois le pays d'Argos; & la Tzaconie, qui comprend l'Arcadie & la Laconie des anciens : cette derniere partie est aussi nommée le *bras de Maina*. Ses principales villes sont Coron, Clarence, Argos, Belvedere, autrefois *Élis*; Maina, *Leuctrum;* Leontari, *Megalopolis;* Coranto *ou* Corto, *Corinthus;* Misitra, *Sparta;* Patras, *Napoli* de Romanie, *&c.*

Mahomet II, empereur des Turcs, conquit le *Péloponese* dans le quinzieme siecle, sur les princes Démétrius & Thomas, freres de l'empereur Constantin Dracosès, & souverain de ce pays. Les Turcs en sont toujours les maîtres, mais tout est misérable sous leur domination.

On donna, dans l'histoire de l'ancienne Grece, le nom de guerre du *Péloponese* à celle que les peuples de cette presqu'île

entreprirent contre les Athéniens. Cette guerre célebre dura depuis la deuxieme année de la 87e. olympiade, 431 ans avant J. C. juſqu'à la 94e. olympiade, qui eſt l'an 404 avant Jeſus-Chriſt, que la ville d'Athenes fut priſe. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PELORDE, *voyez* PALOURDE.

PÉLORIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) fête célebre chez les Theſſaliens, aſſez ſemblable aux ſaturnales de Rome. Un certain Pélorus étant venu le premier avertir Pélaſgus, que par le moyen d'une ouverture dans la vallée de Tempé, les eaux qui inondoient le pays s'étoient écoulées, ce prince en conçut tant de plaiſir, qu'il régala magnifiquement Pélorus, & voulut même le ſervir à table; & à cette occaſion, il inſtitua une fête, où l'on faiſoit des banquets publics en faveur des étrangers, & des eſclaves mêmes, qui étoient ſervis par leurs maîtres. Potter, *Archæol. græc. l. II, c. xx, tom. I, p. 425.* (*D. J.*)

PELORUS, (*Géogr. anc.*) *Pelorum*, *Peloris* & *Pelorias*; promontoire qui forme la partie la plus orientale de la Sicile du côté du nord, & qui défend en quelque maniere le paſſage du phare de Meſſine. Agathamere fixe à onze ſtades le trajet de ce promontoire en Italie. Les Grecs & les Latins lui ont donné le même nom de *Pélore*. Denis le Periégete, *v.* 472, dit que le promontoire *Peloris* regarde l'Auſonie; & Polybe, *l. I, c. xlij*, qui écrit *Pelorias*, dit que c'eſt le promontoire ſeptentrional. Ovide, Silius, Italicus, & divers autres auteurs, parlent de ce promontoire. Le premier dit, *Métamorph. l. VIII, v. 726:*

. . . . . *At arctos*
Æquoris expertem ſpectat boreanque
Pelorus.

Et Silius Italicus, *l. XIV, v 79:*

Celſus arenoſo tollit ſe mole Pelorus.

Servius fait une remarque ſur ces vers de Virgile, *Æneïd. l. III, v. 410-411.*

Aſt ubi digreſſum ſiculæ te admoverit oræ
Ventus; & *auguſti rareſcent clauſtra*
Pelori.

Il dit que, ſelon Saluſte, le promontoire *Pelorus* fut ainſi nommé, d'un Pilote qu'Annibal tua, croyant qu'il le trahiſſoit. J'ai pourtant lu, ajoute-t-il, que ce promontoire avoit le nom de *Pelorus* avant cette époque. Quoi qu'il en ſoit, on aſſure qu'Annibal répara ſon honneur, en faiſant élever au bord de la mer une ſtatue, qu'il nomma *Pélore*, du nom de ce malheureux Pilote. On l'appelle aujourd'hui *Cabo della torre di Faro*, à cauſe de la tour du phare de Meſſine, ſituée à l'extrémité de ce promontoire, ſur une longue pointe aſſez baſſe. (*D. J.*)

PELOTAGE, LAINE, (*Lainage,*) la *laine pelotage* de Vigogne; c'eſt la troiſieme ſorte des laines de Vigogne. On l'appelle *pelotage*, parce qu'elle vient d'Eſpagne en pelotes.

PELOTE DE MER, (*Hiſt. nat. de la mer:*) par nos auteurs, *pila marina*; en Anglois, *the ſea-ball*; nom d'une ſubſtance très-commune, qu'on trouve ſur le rivage de la mer: cette ſubſtance eſt ordinairement en forme de balle oblongue, arrondie ou ſphérique, groſſe comme le poing, quelquefois plus, quelquefois moins, lanugineuſe, de couleur obſcure, compoſée d'une multitude de petites fibres irréguliérement amoncelées & pelotonées.

Les naturaliſtes ne ſont point d'accord ſur l'origine de ces ſortes de *pelotes*; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elles ſont compoſées de ſubſtances fibreuſes de plantes. Enfin, Klein a preſque démontré qu'elles ſont formées des fibres & des feuilles de l'algue marine dont on fait le verre, *alga marina vitriariorum*; ces fibres chevelues étant tombées dans la mer, y ſont battues enſemble, raſſemblées & amoncelées par les vagues en *pelotes* oblongues, ovales & arrondies. *Voyez* Kleinius, *de tubulis marinis.* (*D. J.*)

PELOTE, ſ. f. *terme générique de commerce*, maſſe que l'on fait en forme de boule de diverſes choſes; une *pelote* de fil, de laine, de ſoie, de coton.

PELOTE, ſ. f. *meuble de toilette*; ce ſont pluſieurs petites recoupes de drap enveloppées d'un morceau de velours, ou d'autre étoffe bien proprement couſue, & de différentes formes, qu'on poſe ſur la

toilette d'une femme, pour y mettre les épingles dont on ſe ſert quand on la coëffe ou qu'on l'habille, ou dont elle ſe ſert elle-même.

On nomme encore pelote un petit coffret, dans lequel les femmes ſerrent leurs boucles, leurs bagues & autres choſes de toilette.

PELOTE A FEU. On appelle ainſi, *en terme d'artificiers*, une pelote dont on ſe ſert la nuit pour éclairer les foſſés & les autres endroits d'une place aſſiégée. Elle ſe fait comme il ſuit.

Prenez une partie de poix réſine, trois parties de ſoufre, une livre de ſalpêtre & une livre de groſſe poudre; faites fondre & incorporer le tout enſemble avec des étoupes, & faites-en des pelotes.

PELOTE, *terme de Chandelier.* Les chandeliers appellent pelotes de coton, les écheveaux de coton qu'ils ont dévidés pour faire la mêche de leur chandelle. Outre les petites pelotes de coton dévidé, les chandeliers en compoſent d'autres très-groſſes, du poids de vingt à trente livres, & davantage, qu'ils nomment *pelotes d'étalage.* Celles-ci ſont faites d'écheveaux entiers, qu'on tourne ainſi en forme ſphérique pour les mieux conſerver. On les pend ordinairement au plancher des boutiques; ce qui leur a fait donner le nom de *pelotes d'étalage. (D. J.)*

PELOTES, (*Fonderie.*) Les Fondeurs de petits ouvrages nomment ainſi le cuivre en feuilles qu'ils ont préparé pour mettre à la fonte.

On réduit le cuivre en pelotes, afin de le mettre plus commodément dans le creuſet avec la cuiller du fourneau, qui delà eſt appellée *cuiller aux pelotes.*

On nomme auſſi *mortier* & *maillet aux pelotes*, ceux de ces outils qu'on emploie à cet uſage dans les atteliers des fondeurs.

La préparation des pelotes eſt ordinairement le premier ouvrage des apprentis.

PELOTES, *(Maréchal.)* C'eſt une marque blanche qui vient au front des chevaux; on l'appelle autrement *étoile.* Les marchands de chevaux, maquignons & autres, qui ſe mêlent du commerce des chevaux, mettent les pelotes au nombre des marques qui dénotent un bon cheval.

PELOTES, *terme de Paumier;* ce ſont les balles pour jouer à la paume, avant qu'elles ſoient couvertes de drap; on les appelle auſſi des pelotons.

Les paumiers doivent, ſuivant leurs ſtatuts, avoir ſoin que les pelotes ſoient bien rondes, & faites de morceaux ou rognures de drap, avec une bande de toile, & ſerrées bien fort avec de la ficelle. L'inſtrument dont on ſe ſert pour faire les pelotes, eſt une eſpece de billot, qu'on appelle *chevre.*

Les maîtres paumiers prennent la qualité de maîtres paumiers-raquetiers, faiſeurs de pelotes. *Voyez* PAUMIER.

PELOTES, *(Soieries.)* On nomme ainſi, dans le commerce des ſoies, les ſoies greges & non-ouvrées, qui viennent ordinairement de Meſſine & d'Italie, & qui ſont pliées, ou plutôt roulées en groſſes pelotes. *(D. J.)*

PELOTE, *terme de Tailleurs*; c'eſt une bande de liſiere roulée ſur elle-même, & couſue dans cet état. On s'en ſert pour dévider le fil, la ſoie & le poil de chevre.

PELOTE, (*Verrerie*;) c'eſt, dans les fours à verre, une eſpece de petit établi de terre, couvert de braiſe éteinte, ſur lequel on fait, pendant quelque temps, repoſer le plat de verre au ſortir du grand ouvreau, avant de le mettre dans les arches du four à recuire. *(D. J.)*

PELOTER, v. n. *jeu de paume*; c'eſt jouer ſans s'aſſujettir à aucune autre regle de ce jeu, ſinon d'attendre la balle & de la renvoyer. Les balles perdues, ſoit à la grille, ſoit au trou, ſoit aux filets, ſont perdues pour ceux qui les perdent.

PELOTER, ſe dit encore de certaines ſubſtances qui s'amaſſent en petit tas, ainſi que la neige qui ſe pelote.

PELOTER, v. n. *terme de Pêcheur*; c'eſt jeter de petites pelotes de mangeaille aux poiſſons, pour les amorcer avant que de pêcher.

PELOTON, ſ. m. *terme de Couturiére*; petite pelote de ſoie, de laine, de fil, de coton, & autres matieres filées, dévidées en rond.

On nomme auſſi peloton une eſpece de petit couſſinet moins gros que la pelote, qu'on remplit ordinairement de ſon, &

qu'on couvre de ſerge, d'étoffe ou de velours, pour y mettre des épingles.

PELOTON, ou *plote*, *terme de Paumier;* balle à jouer à la paume. On le dit ordinairement de celles qui ne ſont pas encore couvertes, & qui ne ſont encore qu'en corde.

PELOTON, (*Fabrique de tabac.*) On forme de gros pelotons, ou groſſes pelotes de tabac : comme c'eſt au ſortir du filage qu'il fait ſon plus grand déchet, & qu'il en fait moins tant qu'il reſte en pelotons, on a coutume de l'y laiſſer le plus long-temps qu'il eſt poſſible; après qu'il a été en pelotons, on le roule; ce qui s'appelle le mettre *en rôles*. (*D. J.*)

PELOTON, *en terme de guerre*, eſt un petit corps quarré de 40 à 50 hommes, qu'on tire d'un bataillon d'infanterie, & qu'on place entre des eſcadrons de cavalerie pour les ſoutenir, ou que l'on met en embuſcade dans des paſſages étroits & des défilés, qui ne pourroient contenir un bataillon ou un régiment entier.

Ce mot eſt formé, par corruption, du vieux mot françois *peloton*, qui ſignifie *un tas* ou *un paquet de fil roulé*.

Les grenadiers ſont généralement rangés en peloton à côté des bataillons. *Voy.* BATAILLON. *Chambers.*

On donne auſſi le nom de pelotons à de petits corps d'infanterie, qu'on emploie à couvrir les angles des bataillons quarrés & triangulaires. Le peloton a toujours moins de cent hommes.

L'ordonnance du 6 mai 1755 donne le nom de peloton à deux compagnies couplées ou jointes enſemble. *Voyez* FEU MILITAIRE & ÉVOLUTIONS. (*Q*)

PELOUSE, ſ. f. (*Jardin.*) *Voyez* TAPIS DE GAZON.

PELTA, ſ. f. (*Littérat.*) πέλτη; c'étoit un bouclier contourné, qui étoit particulier aux amazones. Dans une médaille greque de grand bronze, frappée dans l'intervalle du regne de Septime Severe à celui de Galien, on voit d'un côté une amazonne ayant au bras gauche cette ſorte de bouclier. On remarque au-deſſous un bout de draperie, une eſpece de petite ſerviette, qui aidoit apparemment à tenir le bouclier plus ferme, & qui pouvoit encore ſervir à d'autres uſages; tel paroît le *pelta* qu'on donne aux amazonnes ſur les médailles. On s'en ſervoit à la guerre, comme on le voit dans Virgile; & il faut bien que ſa forme n'ait pas toujours été la même; car ſelon Xenophon, il étoit de la figure d'une feuille de lierre; ſelon Pline, d'une feuille de figuier d'Inde; & ſelon Servius, de la lune demi-pleine. (*D. J.*)

PELTÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Phrygie, dont parle Strabon, *lib. XII*, *pag. 577*. Ptolomée, *lib. V*, *cap. ij*, & Xenophon, *lib. I :* on l'appelle préſentement *Felti*, ſelon Leunclavius.

PELTARIA, (*Botan.*) genre de plante crucifere, dont la fleur eſt ſuivie d'une ſilicule comprimée, arrondie & ſans échancrure, & qui ne s'ouvre pas. Linn. *gen. pl. tetrad. ſilicul.* On n'en connoît qu'une eſpece, qui eſt le *thlaſpimontanum* de Cluſius, & qui ſe trouve dans les montagnes d'Autriche. (*D*)

PELTE, (*Art milit. Arme.*) La *pelte* étoit un petit bouclier rond & couvert de cuir, qu'Iphicrate ſubſtitua chez les Athéniens aux grands boucliers dont ils ſe ſervoient auparavant, à l'exemple des autres Grecs, & avec leſquels ils ne ſe remuoient qu'avec peine; ce qui étoit leur faute. L'utilité des grands boucliers étoit trop viſible pour qu'on en abolît l'uſage. L'invention d'Iphicrate ne fut adoptée qu'en partie dans le reſte de la Grece; & dès-lors on appella *peſamment armé*, ou ſimplement *oplites*, les fantaſſins qui conſerverent l'ancien bouclier, & l'on donna aux autres le nom de *Peltari*, tiré du nouveau bouclier dont ils ſe ſervoient. (*V.*)

PELUCHE, *ou* PLUCHE, ſ. f. (*Fabrique*,) étoffe veloutée du côté de l'endroit, compoſée d'une trame d'un ſimple fil de laine, & d'une double chaîne, dont l'une eſt de laine, de fil retors à deux fils, & l'autre de fil de poil de chevre.

La *peluche* ſe fabrique de même que les velours & les pannes, ſur un métier à trois marches. Deux des marches ſéparent & font baiſſer la chaîne de laine, & la troiſieme fait lever la chaîne de poil; alors l'ouvrier lance ou jette la trame, & la fait paſſer avec la navette entre les deux chaînes de poil & de laine, mettant enſuite une

broche de léton ſous celle de poil, ſur laquelle il la coupe avec un inſtrument deſtiné à cet uſage, que l'on appelle communément *couteau*; ce qu'il fait en conduiſant le couteau ſur la broche, qui eſt un peu cavée dans toute ſa longueur; & c'eſt ce qui rend la ſurface de la *pluche* veloutée.

Quelques-uns prétendent que l'invention de la pluche eſt venue d'Angleterre; d'autres veulent qu'elle ait été tirée de Hollande, particuliérement de Harlem. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce n'eſt guere que vers l'année 1690, qu'on a commencé d'en fabriquer en France. (*D. J.*)

PELUCHE, ſ. f. (*Soierie.*) C'eſt une ſorte d'étoffe toute de ſoie, dont le côté de l'endroit eſt couvert d'un poil un peu long; cette eſpece de peluche ſe manufacture ſur un métier à trois marches, ainſi que les autres peluches, les velours & les pannes.

Sa chaîne & ſon poil doit être d'organſin filé & tordu au moulin, ſa trame de pure & fine ſoie, & la largeur d'onze vingt-quatriemes d'aune.

Il ſe fabrique encore une autre eſpece de peluche, toute de ſoie, qui a du poil des deux côtés, dont l'un, qui eſt celui de l'endroit, eſt court & d'une couleur; & l'autre, qui eſt du côté de l'envers, eſt plus long & d'une autre couleur: cette derniere ſorte de peluche eſt extraordinaire, & de très-peu d'uſage. (*D. J.*)

PELUCHE, *terme de fleuriſte*; la peluche eſt cette touffe de feuilles menues & déliées, qu'on voit dans quelques fleurs, comme dans les anémones doubles, dont elles ſont la principale beauté. (*D. J.*)

PELURE, ſ. f. (*Gramm.*) eſt la peau de certains légumes ou fruits: on dit la pelure de l'oignon, la pelure de la pomme & de la poire; la peau du raiſin, & l'écorce du citron.

PELUS, (*Géogr. anc.*) nom, 1°. d'une île voiſine de celle de Chio; 2°. d'une montagne de la Toſcane; 3°. d'un torrent de la Sicile. (*D. J.*)

PÉLUSE, (*Géog. anc.*) *Peluſium*, ville d'Egypte, à l'embouchure du bras le plus oriental du nil, & le plus voiſin de la Paleſtine; c'eſt la même ville que Damiette: on la nommoit autrement *Abarim* & *Typhon*; ou, comme diſoient les Hébreux, *Python*. Les Egyptiens l'appelloient *Séthron*, & la région *Séthroïte*; d'où vient que Pline dit: *Qua juxtà* Peluſium *eſt regio, nomen habet* Bubaſtitem, Sethronitem, Tanilem.

Péluſe étoit comme la clé de l'Egypte du côté de la Phénicie & de la Judée. Ezéchiel, *ch. xxx, v. 15 & 16*, en parle ſous le nom de *Sin*, & il l'appelle *la force de l'Egypte*, ou *le rempart de l'Egypte*. L'hébreu *ſin*, qui ſignifie *de la boue*, revient fort bien au grec *peluſium*, qui dérive de *pelos*, & qui a la même ſignification. Strabon, *lib. XVII, pag. 802*, dit que la ville de *Peluſium* étoit environnée du lac qu'on appelloit *Barathra*, & de quelques marais. Il la place à vingt ſtades de la mer, & il donne à ſes murailles un égal nombre de ſtades de circuit. Elle eſt miſe dans l'auguſtamnique par Ammien Marcellin, qui veut qu'elle ait été bâtie par Pélée; ce qu'il y a de plus ſûr, c'eſt qu'elle fut ſouvent aſſiégée & priſe, quoique difficilement. On s'attaquoit d'autant plus à cette place, qu'elle donnoit à ceux qui en étoient les maîtres, l'entrée libre dans l'Egypte. L'embouchure la plus orientale du Nil prenoit ſon nom dans cette ville. Lucain dit:

Dividui pars maxima Nili
In vada decurrit Peluſia, *ſeptimus amnis.*

Claude Ptolomée, mathématicien célebre, étoit de *Peluſium*; mais il fit ſon ſéjour à Alexandrie, il vivoit dans le ſecond ſiecle. Les ouvrages qu'il a laiſſés lui ont acquis une très-grande réputation; la géographie ſur-tout lui doit beaucoup: ſes œuvres ont paru à Amſterdam en l'an 1618, *in-fol.*

Iſidore, le plus ſavant & le plus célebre des diſciples de S. Chryſoſtôme, fut ſurnommé Iſidore de *Péluſe*, parce qu'il ſe retira dans la ſolitude au voiſinage de cette ville, las des tracaſſeries de ſes confreres. Il vivoit au commencement du cinquieme ſiecle, & mourut en 440. Ses œuvres, où l'on trouve des points importans de diſcipline eccléſiaſtique très-bien traités, ont été imprimés pluſieurs fois; mais la meilleure édition eſt celle de Paris, de 1638, *in-fol.* en grec & en latin. Les lettres de

cet auteur reſpirent la candeur & l'érudition : elles ſont courtes & bien écrites : en voici un trait curieux ſur les eccléſiaſtiques de ſon temps. « Pourquoi, dit-il, *lib. IV, epiſt. 57*, vous étonnez-vous de ce que, » ſe mettant en fureur par un violent » amour de domination, ils feignent d'a- » voir des différends entre eux ſur des » dogmes qui ſont au deſſus de leur portée » & de leurs expreſſions ? » Quoi ! déja dans le cinquieme ſiecle, des prélats accuſés par Iſidore de feindre par eſprit de domination, & de feindre ſur des dogmes eſſentiels à la foi ! Ce ſont là des traits hiſtoriques qu'il ne faut point oublier.

Peluſium étoit auſſi le nom d'un port de la Theſſalie. (*D. J.*)

PELYSS, (*Géogr. mod.*) *Pelyſſa* ou *Piſſen*, petite ville de la baſſe Hongrie, capitale d'un comté de même nom, près du Danube, à trois lieues ſud-eſt de Grau, cinq nord de Bude. *Long. 36, 25 ; lat. 47, 26.*

PELYX, (*Muſiq. inſt. des anc.*) Suivant Pollux, le *pelyx* étoit un inſtrument à cordes ou de percuſſion ; car il dit que c'étoit un des inſtrumens des chanteurs, & il eſt clair qu'un chanteur ne peut s'accompagner d'un inſtrument à vent. (*F. D. C.*)

PEMBA, (*Géogr. mod.*) 1°. île de la mer des Indes, proche de la côte orientale d'Afrique, vis-à-vis de la baie de S. Raphael, ſur la côte du Mélinde. Elle eſt ſituée à 4d. 50′. de latitude méridionale, ſous les 56d. 30′. de longitude, vers l'orient méridional de la ville de Monbaza : l'île de *Pemba* a le titre de royaume.

2°. *Pemba*, petite province d'Afrique, au royaume de Congo, dont la capitale ſe nomme *Banza* : c'eſt la réſidence du gouverneur général. *Long. mérid. 7, 28.*

PEMBROKE, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, au pays de Galles, capitale de Pembroke-Shire, avec titre de comté. Elle a deux paroiſſes, eſt fortifiée d'un château, & eſt ſituée ſur une pointe du port de Milfort, à 195 milles de Londres : elle envoie deux députés au parlement. *Long. 12, 45 ; lat. 51, 48.*

C'eſt dans le château de cette ville que naquit Henri VII, roi d'Angleterre, dont on peut lire la vie écrite par Bacon.

La bataille de Boſworth, en 1485, mit fin aux déſolations dont la roſe rouge & la roſe blanche avoient rempli l'Angleterre. Le trône, toujours enſanglanté & renverſé, fut enfin ferme & tranquille. Henri VII ayant ſu vaincre, ſut gouverner ; ſon regne, qui fut de 24 ans, & preſque toujours paiſible, humaniſa les mœurs de la nation. Les parlemens, qu'il aſſembla & qu'il ménagea, firent de ſages loix : le commerce, qui avoit commencé à fleurir ſous le grand Edouard III, ruiné pendant les guerres civiles, commença à ſe rétablir. Henri VII eût été ſage, s'il n'eût été qu'économe ; mais une léſine honteuſe & des rapineries fiſcales, ternirent ſa gloire : il tenoit un regître ſecret de tout ce que lui valoient les confiſcations.

Son hiſtorien nous a laiſſé un trait fort ſingulier de ſon avarice. Le comte d'Oxford étoit, de tous les ſeigneurs de ſon royaume, celui en qui il avoit le plus de confiance, & qui lui avoit rendu les plus grands ſervices. Un jour le roi étant allé le voir dans ſa maiſon de campagne, il le reçut avec toute la ſplendeur dont il put s'aviſer. Quand le roi fut prêt à partir, il vit en haie un grand nombre de gens de livrée magnifiquement vêtus : le comte avoit peut-être oublié que pluſieurs actes du parlement défendoient de donner des livrées à d'autres qu'à des domeſtiques en ſervice, mais le roi n'en avoit point perdu la mémoire. Lorſqu'il apperçut ce grand nombre de gens portant la même livrée : » Milord, dit-il au comte, j'avois beau- » coup ouï parler de votre magnificence, » mais elle ſurpaſſe extrêmement ce qu'on » m en avoit dit ; tous ces gens-là, que je » vois en haie, ſont apparemment vos do- » meſtiques ordinaires ? » Le comte, qui ne comprit pas le but du roi, répondit en ſouriant, « qu'il n'avoit pas à ſa livrée un » ſi grand nombre de gens. Par ma foi, » Mylord, répondit le roi bruſquement, » je vous remercie de votre bonne chere, » mais je ne ſouffrirai point que ſous mes » propres yeux on viole ainſi mes loix. » Il en coûta quinze cents marcs au comte d'Oxford pour cette contravention. (*D. J.*)

PEMBROKE-SHIRE, (*Géog. mod.*) province d'Angleterre, à l'occident de celle

de Caermarthen, dans le dioceſe de Saint-David. Elle eſt très-fertile, ſur-tout à l'eſt, & la mer l'environne preſque de toutes parts. Cette province a 93 milles de tour, & contient environ 420 mille arpens, 45 paroiſſes, & 9 villes de marché. Il faut remarquer entre ſes productions celle de ſon chauffage, appellé *culm*, qui n'eſt autre choſe que la pouſſiere du charbon de terre. On pêtrit cette pouſſiere avec un tiers de boue, & elle fait un très-bon feu d'une grande utilité, parce que c'eſt le meilleur de tous les chauffages pour brûler de la chaux, & pour ſécher l'orge dont on fait de la biere. Mais le plus grand avantage de cette province eſt le port de Milford, *Milford-aven*, qui ſemble l'emporter ſur tous les ports de l'Europe, pour ſa largeur, & la ſureté qu'y trouvent les vaiſſeaux : il y a ſeize criques, cinq baies, treize rades, & doit par cette raiſon être mis au nombre des raretés du pays.

PEMPHINGODES, adj. (*Lexic. Médicin.*) πεμφίγωδες πυρετοί, fievres diſtinguées par des flatuoſités & des enflures, dans leſquelles on éprouve des vents qui ſe font ſentir au toucher ; ce terme Grec a été employé par Hippocrate, & expliqué fort diverſement par Galien.

PEMESEY, (*Géogr. mod.*) aujourd'hui *Pevinſey*, port aſſez fréquenté dans le comté de Suſſex. La chronique ſaxonne en parle ſous les années 1046, 1052, 1087; il avoit été donné près de cent ans auparavant à l'abbaye de Saint-Denis en France par le duc Bertold avec Chiceſter, Haſtings & les ſalines qui en dépendoient. Il eſt ſur la côte méridionale de l'Angleterre, & preſque vis-à-vis de l'embouchure de la Canche en Ponthieu; ce n'eſt plus qu'un bourg, avec un petit havre; mais ce havre eſt célebre, parce que c'eſt celui où Guillaume-le-Conquérant fit ſa deſcente pour la conquête de l'Angleterre. (*D. J.*)

PEN, ſ. m. (*Géogr.*) ſuivant Candem, ſignifie originairement une *haute montagne*, qui fut ainſi appellée parmi les anciens Bretons, & même parmi les Gaulois, & c'eſt de-là que l'on appelle *Apennins*, cette haute & longue chaîne de montagnes qui partagent l'Italie dans toute ſa longueur. *Voyez* MONTAGNE.

PENA-GARCIA, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Beira. Philippe V la prit en 1704; mais il fut obligé de ſe retirer à l'approche des alliés. Elle eſt ſur les confins de l'Eſtramadure Eſpagnole, à ſix lieues du ſud-eſt d'Idanhavelha. *Long.* 11, 43 ; *lat.* 39, 30. (*D. J.*)

PÉNAL, adj. (*Juriſp.*) eſt ce qui a rapport à quelque peine, comme une clauſe *pénale*, une loi *pénale*. Voy. CODE PÉNAL, & aux *mots* CLAUSE & LOI. (*A*)

PÉNAL, ſ. m. (*Meſure de grains.*) eſpece de meſure de grains, différente ſuivant les lieux où elle eſt d'uſage. En Franche-Comté, le pénal eſt ſemblable au boiſſeau de Paris ; à Gray, les huit pénaux font quinze boiſſeaux à Paris, ce qui eſt égal à l'âne de Lyon; enſorte que le pénal eſt à-peu-près le double du boiſſeau de Paris. A Bourbonne le pénal de froment peſe 72 liv. poids de marc; de méteil 70, de ſeigle 68, & d'avoine 58 liv. on s'y ſert auſſi du bichet. *Savary.* (*D. J.*)

PÉNATES, DIEUX, (*Mythologie & Littérat.*) Les *dieux pénates* étoient regardés ordinairement comme les dieux de la patrie ; ſelon quelques-uns, ce ſont Jupiter, Junon & Minerve ; ſelon d'autres, ce ſont les dieux des Samothraces, qui étoient appellés *divi potes*, dieux puiſſans, ou *cabires*, qui eſt la même choſe ; car, *cabir*, en Phénicien ou Syriaque, ſignifie *puiſſant*, & ces dieux ſont Cérès, Proſerpine, Minerve & Pluton ; quelques-uns y ajoutent Eſculape & Bacchus.

Les Grecs ont rendu le mot *pénates* par Πατρῴους, *Patriens;* Γενεθλίους, *Généthliens;* Κτησίους, *Cteſiens;* Μυχίους, *Mychiens* ; & Ἑρκίους, *Herciens;* mots qui ſignifient tous la même choſe. Virgile décrit ces *pénates* Herciens dans ces vers du *livre II* de l'Énéide :

Ædibus in mediis medioque ſub æthe-
ris axe
Ingens ara fuit, juxtaque veterrimæ
laurus
Incumbens aræ, atque umbrâ com-
plexa penates.

» Au milieu du palais, dans un endroit
» découvert, étoit un grand autel, tout

» auprès un vieux laurier, qui de son » ombre couvroit l'autel & les *dieux* » *pénates*.

Denis d'Halicarnasse nous peint les *dieux pénates* apportés de Troye, tels qu'on les voyoit dans un vieux temple à Rome, près du marché : C'étoit, dit-il, deux jeunes hommes assis, tenant chacun une lance d'un ouvrage fort antique, & avec cette inscription, *denates* pour *penates* : les anciens, continue-t-il, qui n'avoient pas l'usage de la lettre *P*, se servoient de la lettre *D*.

Cicéron distingue trois ordres de *dieux pénates*, ceux d'une nation, ceux d'une ville, & ceux d'une maison : en ce dernier sens, les *dieux pénates* ne différoient pas beaucoup des dieux lares ; c'étoient les dieux protecteurs du logis : on leur donna le nom de *pénates*, continue le même Cicéron, du mot *penu*, parce qu'ils veillent à ce qu'il y a de plus secret dans le domestique ; ou, si l'on aime mieux, parce qu'on les mettoit dans l'endroit le plus retiré de la maison : *In penitissimâ ædium parte.* Suétone raconte, que dans le palais d'Auguste il y avoit un grand appartement pour les *dieux pénates*, c'est-à-dire, pour les dieux lares ; un jeune palmier étant né devant la maison de l'empereur, il le fit apporter dans la cour des *dieux pénates*, avec ordre qu'on eût grand soin de sa culture. Mais il faut finir par un fait bien plus important.

Il étoit d'abord défendu à Rome d'honorer chez soi des divinités dont la religion dominante n'admettoit pas le culte. Dans la suite, les Romains plus éclairés sur les moyens d'agrandir l'état, y souffrirent non-seulement l'introduction des dieux particuliers, mais l'autorisèrent par le gouvernement politique ; puisqu'une loi des douze Tables enjoignoit de célébrer les sacrifices des *dieux pénates*, & de les continuer sans interruption dans chaque famille, suivant que les chefs de ces mêmes familles l'avoient prescrit. (*D. J.*)

PENAUTIER, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, sur la riviere de Fresquel, à deux lieues de Carcassonne.

PENCER LA FOSSE, *terme de Tanneur* ; c'est retirer le tan de la fosse, afin d'y remettre du tan nouveau, pour y replacer encore les cuirs.

PENCER *les plains*, *terme de Tanneur*, qui signifie ôter les cuirs du plain, & y remettre de nouvelle chaux.

PENCHANT, INCLINATION, (*Synon.*) ces deux termes sont relatifs au goût naturel ou acquis, qu'on a pour quelque objet.

L'*inclination* dit quelque chose de moins que le *penchant*. La premiere nous porte vers un objet, & l'autre nous y entraîne. Il semble aussi que l'*inclination* doive beaucoup à l'éducation, & que le *penchant* tienne plus du tempérament.

Le choix des compagnies est essentiel pour les jeunes gens, parce qu'à cet âge on prend aisément les *inclinations* de ceux qu'on fréquente. La nature a mis dans l'homme un *penchant* insurmontable vers le plaisir ; il le cherche même au moment qu'il croit se faire violence.

On donne ordinairement à l'*inclination* un objet honnête ; mais on suppose celui du *penchant* plus sensuel, & quelquefois même honteux. Ainsi, l'on dit qu'un homme a de l'*inclination* pour les arts & pour les sciences, & qu'il a du *penchant* à la débauche & au libertinage. *Girard.* (*D. J.*)

PENCHER, v. act. & neut. (*Gramm.*) il se dit de tout corps qui s'écarte de la situation verticale, & même horizontale. Cette tour penche de ce côté. La balance penche en ma faveur. Il penche à la clémence. Ainsi il se prend, comme on voit, au simple & au figuré.

PENDANT, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) anneau d'oreille, c'est un ornement de quelque matiere précieuse que portent les femmes. On le suspend à l'oreille par un trou pratiqué à cet effet. Les *pendans d'oreilles* sont fort souvent enrichis de diamans, de perles & autres pierres précieuses. *Voyez* DIAMANT, PERLE, *&c.*

Il y a long-tems que les *pendans d'oreilles* ont été du goût de l'un & de l'autre sexe. Les Grecs & les Romains se servoient des perles & des pierres les plus précieuses pour parer leurs oreilles, avec cette différence remarquée par Isidore, *liv. XVIII de ses origines, ch. xxxj*, que les jeunes filles avoient un *pendant* à chaque oreille, & les

les jeunes garçons n'en avoient qu'à une seulement.

Les Grecs nommoient les *pendans d'oreilles*, χρεμασήρα ; les Latins, *inaures* ou *ſtalagmia*. Une ſervante demande à Menæcme, *act. III*, *ſc.* 3e. de lui donner dequoi acheter des boucles & des *pendans d'oreilles*.

Amabo, mi Menæcme, inaureis *da mihi*
Faciendas pondo duum nummum ſtalagmia.

Juvenal nous apprend auſſi, dans ſa *Satyre VI*, que les Romains nommoient encore *elenchi* les *pendans d'oreilles* :

Nil non permittit mulier tibi, turpe putat nil
Cum virides gemmas collo circumdedit, & cum
Auribus extenſis magnos commiſit elenchos.

Les Grecs avoient pluſieurs noms différens pour exprimer les *pendans d'oreilles*. Heſychius & Julius Pollux en ont remarqué quelques-uns. Quant à la forme, à la matiere, au poids & à l'ouvrage, il n'y a point eu de regle certaine ; chacun a ſuivi ſon génie, ſes forces & ſa vanité ; & le luxe n'a pas été moins dans cette eſpece d'ornement, que dans tout ce que l'ambition & la volupté ont pu inventer pour ſatisfaire l'orgueil des hommes. Nous apprenons même de quelques inſcriptions rapportées par Gruter, qu'il y avoit des femmes & des filles qui n'avoient d'autre emploi que d'orner les oreilles des femmes, comme nous avons des coëffeuſes.

Les *pendans d'oreilles* étoient du nombre des choſes dont les meres ornoient leurs filles, pour paroître devant celui qui devoit être leur mari. Ce ſoin eſt bien dépeint par Claudien, ſous un des conſulats d'Honorius.

At velut officiis trepidantibus ora puellæ,
Spe propiore thori mater ſolertior ornat
Adveniente proco, veſteſque & fingula comit
Sæpe manu, viridique anguſtat jaſpide pectus ;
Subſtringitque comam gemmis, & colla monili
Circuit, & baccis onerat candentibus aures.

Séneque n'avoit donc pas grand tort de dire, qu'il connoiſſoit des femmes qui portoient deux & trois patrimoines au bout de chaque oreille : *Video uniones*, dit-il, *non ſingulos ſingulis auribus comparatos, jam enim exercitatæ aures oneri ferendo ſunt ; junguntur inter ſe, & inſuper alii binis ſuper ponuntur : non ſatis mulieribus inſania viros ſubjecerat, niſi bina & terna patrimonia auribus ſingulis pependiſſent.*

On ſait, par le témoignage de Pline, qu'Antonia, femme de Druſus, ne ſe contentoit pas de porter elle-même des *pendans d'oreilles* magnifiques, mais qu'elle en mit de ſemblables à une lamproie dont elle faiſoit ſes délices.

Les *pendans* des femmes Européennes ne ſont rien en comparaiſon de ceux que portent les Indiens, tant hommes que femmes, qui ont la mode de s'allonger les oreilles, & d'en augmenter le trou, en y mettant des *pendans* grands comme des ſaucieres, & garnis de pierreries.

Peyrard dit que la reine de Callicut & les autres dames de ſa cour ont des oreilles, qui, par le moyen de ces ornemens, leur deſcendent juſqu'aux mamelles, & même plus bas : le préjugé du pays eſt, que les plus longues ſont d'une grande beauté. Elles y font des trous aſſez larges pour y paſſer le poing. Il n'eſt pas permis aux Moncois, qui ſont les gens du peuple, de les avoir auſſi longues que les Naires, qui ſont les nobles : celles des premiers ne doivent pas paſſer la longeur de trois doigts. Aux Indes occidentales, Chriſtophe Colomb nomma une certaine côte *Orega*, à cauſe qu'il y trouva des peuples qui faiſoient dans leurs oreilles des trous aſſez grands pour y paſſer un œuf. *Voyez* OREILLE.

Ils ſe font auſſi percer les narines & les levres, pour y ſuſpendre des *pendans* ; ce qui eſt pratiqué par les Mexiquains & par d'autres nations. *Voyez* NEZ.

PENDANT, *terme de Blaſon*, qui ſe dit des parties qui pendent au lambel, au

nombre de deux, trois, quatre, cinq, *&c.* que l'on ſpécifie en blaſonnant.

Les *pendans* irritent les gouttes des triglyphes de la friſe dorique.

De S. Jean, ſeigneur dudit lieu, en Bretagne, d'argent à la faſce vivrée d'azur, au lambel de quatre *pendans* de même.

La Verne, en Bourgogne, de gueules au lambel d'argent de deux *pendans*. Sa ſituation naturelle eſt d'être près du chef. Il y en a de trois, de quatre, de cinq, de ſix & de ſept *pendans*.

PENDANT, ſ. m. *(Stéréotomie)*; c'eſt un petit vouſſoir de voûtes gothiques ſans coupe, fait à l'équerre.

PENDANT *ou* FLAME, *voyez* FLAME.

PENDANT, ſ. m. *(terme de Ceinturier.)* Les deux *pendans* du baudrier ou du ceinturon ſont les parties qui pendent au-bas du baudrier, & au travers deſquels on paſſe l'épée.

PENDANT ſe dit auſſi de la partie d'une boîte de montre, à laquelle on attache la chaîne ou le cordon. Il eſt compoſé d'un petit bouton qu'on rive à la boîte, & d'un anneau qui tient à ce bouton, par le moyen d'une vis, ou d'une goupille qui paſſe à travers l'un & l'autre.

PENDANT, *(Soierie.)* On appelle *pendans du caſſin*, les tenons qui ſoutiennent les planches des arcades. *Voyez* ARCADES & CASSIN.

PENDELI, *(Géogr. anc. & mod.)* montagne de l'Attique, dans le voiſinage d'Athenes, qu'on voit delà au nord-eſt.

Au pié de cette montagne eſt un monaſtere du même nom, l'un des plus célebres de toute la Grece. Il eſt compoſé de plus de cent Caloyers, & d'un grand nombre d'autres perſonnes qui ont là des revenus aſſez conſidérables. Ils paient tous les ans, de carach ou de tribut, ſix mille livres de miel, pour la moſquée que la Sultane, mere de l'empereur Mahomet IV, a fait bâtir à Conſtantinople; ils ſont obligés d'en fournir encore autant, à raiſon de cinq piaſtres le quintal. Ils ont rarement moins de cinq mille eſſaims d'abeilles, outre des terres labourables & des troupeaux de brebis, avec de grands vignobles & quantité d'oliviers. La ſituation de ce monaſtere eſt fort agréable pendant l'été, à cauſe qu'il eſt entre les croupes de la montagne, d'où ſortent pluſieurs ruiſſeaux, qui ſe rendent dans des réſervoirs pour conſerver du poiſſon, & pour faire tourner les moulins. Ces caloyers ſont ombragés de diverſes ſortes d'arbres, pour modérer la chaleur de l'été, & pour ſe fournir de bois pendant l'hiver, qui eſt aſſez vif en ce lieu-là, parce que le haut de la montagne eſt couvert de neige. Ils ont une bibliotheque, qui conſiſte en un grand nombre de volumes des peres Grecs.

La montagne eſt un rocher entier de marbre blanc, & ainſi on ne doute point que ce ne ſoit la montagne *Pentelicus*, dont Pauſanias vante ſi ſouvent le marbre. A une lieue & demie de *Pendeli*, il y a un village appellé *Céfiſia*: Hérode Atticus y avoit une maiſon de plaiſance. Ce village eſt ſitué ſur un ruiſſeau qui vient du mont *Pendeli*, & qui tombe dans le Cephiſe. On y découvre quelques anciennes murailles de marbre, proche d'une moſquée.

La Guilletiere, dans ſa deſcription d'Athenes, a pris la montagne de S. George (*Agios Georgios*) pour le mont Penthélique, où eſt le monaſtere de Medeli, & il a pris le mont Penthélique pour l'Anchesmus; mais il eſt certain que la montagne ſituée à deux lieues d'Athenes, où eſt le monaſtere de Medeli, eſt le mont Penthélique, car c'eſt à une demi-lieue au deſſus du couvent, que ſe trouvent les carrieres d'où l'on a autrefois tiré le marbre pour les temples d'Athenes. *(D. J.)*

PENDELOQUE, ſ. f. *en terme de metteur en œuvre*, eſt une piece taillée en forme de poire, montée ſur de l'or ou de l'argent, qui joue au moindre mouvement. Les *pendeloques* ſe placent ordinairement au bas d'une croix, des boucles d'oreilles, *&c.*

On donne le nom de *pendeloque* à la pierre même, lorſqu'elle a la forme de poire.

PENDENTIF, ſ. m. *(Archit.)* c'eſt une portion de voûte, entre les arcs d'un dôme, qu'on nomme auſſi *fourche* ou *panache*, & qu'on taille en ſculpture: tels ſont les *pendentifs* du Val-de-Grace, & ceux de S. Louis des invalides, à Paris, où l'on a repréſenté les quatre évangéliſtes. On peint encore les *pendentifs*, & ils en paroiſſent alors plus légers, comme on le remarque à la plupart de ceux des dômes

de Rome, & particuliérement à ceux de S. Charles *alli Catinari*, & de S. André *della Valle*, qui ſont du Dominiquain.

Pendentif de moderne, c'eſt la portion d'une voûte gothique entre les formerets, avec doubleaux, ogives, liernes & tierce-rons.

Pendentif de Valence, eſpece de voûte en maniere de cul-de-four, rachetée par fourche. Il y a de ces *pendentifs* aux charniers neufs des SS. Innocens. On les appelle *de Valence*, parce que le premier a été fait à Valence en Dauphiné, où on le voit encore, dans un cimetiere, porté ſur quatre colonnes, & où il couvre une ſépulture. *Daviler.* (*D. J.*)

PENDER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) docteur parmi les gentils Indiens, mais ce terme eſt ſur-tout affecté à ceux des Brachmanes.

PENDERACHI, (*Géogr. mod.*) autrement nommé *Eregri*, petite ville de Grece dans la Romanie, avec un archevêque ſuffragant de Conſtantinople. Elle eſt bâtie ſur les ruines de l'ancienne ville d'Héraclée, une des plus belles de l'Orient, ſi même on en juge par ſes ruines, & par les vieilles murailles conſtruites de gros quartiers de pierre, qui ſont encore ſur le bord de la mer. *Penderachi* eſt près de la mer, à 20 lieues ſud-oueſt de Conſtantinople. *Long.* 45, 23; *lat.* 40, 57.

PENDEURS, PENDOURS, ſ. m. (*Mar.*) Le *pendeur* eſt un bout de corde moyennement longue, à laquelle tient une poulie pour paſſer la manœuvre. Les provençaux diſent *pendour*, & ce mot eſt reçu ailleurs auſſi bien que celui de *pendeur*.

Pendeurs de balanciers, ce ſont ceux qui ſont paſſés à la tête des grands mâts & des mâts de miſaine, qui pendent ſur les hunes, & où ſont paſſées les balancines.

Pendeurs d'écoutes de civadieres, pendeurs de bras; ce ſont ceux qui ſont frappés au bout des vergues, & où les bras ſont preſſés.

Pendeurs de caliornes; ils ſervent à tenir les poulies de caliorne des deux mâts; ils ſont frappés & paſſés comme ceux des balancines.

Pendeurs de palan, ce ſont ceux qui tiennent les poulies où ſont paſſés les palans des deux mâts.

PENDILLON, ſ. m. (*Horlog.*) c'eſt une verge rivée avec la tige de l'échappement, pour communiquer le mouvement au pendule, & le maintenir en vibration; cette piece eſt auſſi appellée *fourchette*: ce qui lui a fait donner ces deux noms, c'eſt que le *pendillon* porte une broche qui entre dans une ouverture faite au plat de la verge du pendule; & on l'appelle *fourchette*, parce qu'elle tient lieu de broche, dans laquelle paſſe la verge du pendule.

PENDRE, v. a. (*Gramm.*) attacher quelque choſe en haut, par ſa partie ſupérieure. On *pend* les cloches: l'évêque porte une croix *pendue* à ſon cou. Il ſignifie auſſi *traîner*: pendre, *deſcendre trop bas*. Il y a longtemps que votre cotillon *pend*. *Pendre* ſe dit auſſi du ſupplice de la potence. On *pend* ſon épée au croc.

PENDRÉ, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar. Elle a la feuille piquante; ſes fleurs ſont blanches & très-aromatiques. Les femmes les laiſſent tremper dans l'huile, pour en frotter leurs cheveux.

PENDULE, ſ. m. (*Méchan.*) eſt un corps peſant, ſuſpendu de maniere à pouvoir faire des vibrations, en allant & venant autour d'un point fixe, par la force de la peſanteur. *V.* VIBRATION.

La peſanteur eſt l'unique cauſe des vibrations du *pendule*. Si le corps étoit abſolument libre, & abandonné à lui-même, il deſcendroit vers la terre, par la force de ſa gravité, autant qu'il lui ſeroit poſſible; mais étant attaché par un fil, il ne peut obéir qu'en partie à l'effort de ſa gravité, & il eſt contraint de décrire un arc de cercle.

Les vibrations, c'eſt-à-dire, les deſcentes & les remontées alternatives du *pendule*, s'appellent auſſi *oſcillations*. V. OSCILLATION.

Le point autour duquel le *pendule* fait ſes vibrations, eſt appellé *centre de ſuſpenſion* ou *de mouvement*. Voyez CENTRE. Une ligne droite, qui paſſe par le centre parallélement à l'horizon apparent, & perpendiculairement au plan dans lequel le *pendule* oſcille, eſt appellé *axe d'oſcillation*. Voyez AXE.

Galilée fut le premier qui imagina de

ſuſpendre un corps grave à un fil, & de meſurer le temps dans les obſervations aſtronomiques, & dans les expériences de phyſique, par ſes vibrations; à cet égard, on peut le regarder comme l'inventeur des *pendules*. Mais ce fut M. Huyghens qui le fit ſervir le premier à la conſtruction des horloges. Avant ce philoſophe, les meſures du temps étoient très-fautives ou très-pénibles; mais les horloges qu'il conſtruiſit avec des *pendules*, donnent une meſure du temps infiniment plus exacte que celle qu'on peut tirer du cours du ſoleil; car le ſoleil ne marque que le temps relatif ou apparent, & non le temps vrai. *Voyez* EQUATION DU TEMPS.

Les vibrations d'un *pendule* ſont toutes ſenſiblement iſochrones, c'eſt-à-dire, qu'elles ſe font dans des eſpaces du temps ſenſiblement égaux. *V.* ISOCHRONE.

C'eſt ce qui fait que le *pendule* eſt le plus exact chronometre, ou l'inſtrument le plus parfait pour la meſure du temps. *V.* TEMPS & CHRONOMETRE.

C'eſt pour cela auſſi qu'on propoſe les différentes longueurs du *pendule*, comme une meſure & invariable & univerſelle des longueurs, pour les contrées & les ſiecles les plus éloignés. *V.* MESURE.

Ainſi, ayant une fois trouvé un *pendule* dont une vibration eſt préciſément égale à une ſeconde de temps, priſe ſur le mouvement moyen du ſoleil, ſi le pié horaire (ainſi que M. Huyghens appelle la troiſieme partie de ſon *pendule* à ſecondes) comparé au pié qui ſert, par exemple, d'étalon en Angleterre, eſt comme 392 à 360; il ſera aiſé, par le calcul, de réduire à ſes piés toutes les autres meſures du monde, les longueurs des *pendules*, comptées du point de ſuſpenſion juſqu'au centre de la boule, étant les unes aux autres comme les quarrés des temps pendant leſquels ſe font les différentes oſcillations: elles ſont donc réciproquement comme les quarrés des membres d'oſcillations qui ſe font dans le même temps. C'eſt ſur ce principe que M. Monton, chanoine de Lyon, a compoſé un traité *de menſura poſteris tranſmittenda*.

Peut-être même ſeroit-il à ſouhaiter que toutes les nations vouluſſent s'accorder à avoir une meſure commune, qui ſeroit, par exemple, celle du *pendule* à ſecondes: par-là, on éviteroit l'embarras & la difficulté de réduire les unes aux autres les meſures des différentes nations; & ſi les anciens avoient ſuivi cette méthode, on connoîtroit plus exactement qu'on ne fait aujourd'hui, les diverſes meſures dont ils ſe ſervoient.

Cependant quelques ſavans croient que cette méthode a des inconvéniens. Selon eux, pour réuſſir à la rendre univerſelle, il faudroit que la peſanteur fût la même à tous les points de la ſurface de la terre. En effet, la peſanteur étant la ſeule cauſe de l'oſcillation du *pendule*, & cette cauſe étant ſuppoſée reſter la même, il eſt certain que la longueur du *pendule* qui bat les ſecondes, devroit être invariable, puiſque la durée des vibrations dépend de cette longueur, & de la force avec laquelle les corps tombent vers la terre. Par conſéquent, la meſure qui en réſulte ſeroit univerſelle pour tous les pays & pour tous les temps; car nous n'avons aucune obſervation qui nous porte à croire que l'action de la gravité ſoit différente dans les mêmes lieux, en différens temps.

Mais des obſervations inconteſtables ont fait connoître, que l'action de la peſanteur eſt différente dans différens climats, & qu'il faut toujours alonger le *pendule* vers le pole, & le raccourcir vers l'équateur: ainſi on ne ſauroit eſpérer de meſure univerſelle que pour les pays ſitués dans une même latitude.

Comme la longueur du *pendule* qui bat les ſecondes à Paris, a été déterminée avec beaucoup d'exactitude, on pourroit y rapporter toutes les autres longueurs. Pour rendre la meſure univerſelle, il faudroit avoir, par l'expérience, des tables des différences des longueurs du *pendule* qui battroit les ſecondes dans les différentes latitudes; mais il n'eſt nullement aiſé de déterminer ces longueurs par l'expérience, avec la préciſion néceſſaire pour en bien connoître les différences, qui dépendent quelquefois de moins que d'un quart de ligne. Pour connoître la quantité de l'action de la peſanteur dans un certain lieu, il ne ſuffit pas d'avoir une horloge à *pendule*, qui batte

les ſecondes avec juſteſſe dans ce lieu ; car ce n'eſt pas la ſeule peſanteur qui meut le *pendule* d'une horloge, mais l'action du reſſort ; & en général, tout l'aſſemblage de la machine agit ſur lui, & ſe mêle à l'action de la gravité pour le mouvement. Il n'eſt queſtion que de trouver la quantité de l'action de la ſeule peſanteur ; & pour y parvenir, on ſe ſert d'un corps grave ſuſpendu à un fil, lequel étant tiré de ſon point de repos, fait les oſcillations dans de petits arcs de cercle, par la ſeule action de la peſanteur. Afin de ſavoir combien ce *pendule* fait d'oſcillations dans un temps donné, on ſe ſert d'une horloge à *pendule* bien réglée pour le temps moyen, & l'on compte le nombre d'oſcillations que le *pendule* d'expérience, c'eſt-à-dire, celui ſur qui la peſanteur agit, a fait pendant que le *pendule* de l'horloge a battu un certain nombre de ſecondes. Les quarrés du nombre des oſcillations que le *pendule* de l'horloge & le *pendule* d'expérience font en un temps égal, donnent le rapport entre la longueur du *pendule* d'expérience, & celle du *pendule* ſimple, qui feroit ſes oſcillations par la ſeule force de la peſanteur, & qui ſeroit iſochrone au *pendule* compoſé de l'horloge, & qui par conſéquent battroit les ſecondes dans la latitude où l'on fait l'expérience, & cette longueur eſt celle du *pendule* que l'on cherche. M. *Formey.*

Voilà un précis de ce que quelques ſavans ont penſé ſur cette meſure univerſelle tirée du *pendule* : on pourroit y répondre, qu'à la vérité la longueur du *pendule* n'eſt pas exactement la même dans tous les lieux de la terre ; mais outre que la différence en eſt aſſez petite, on ne peut diſconvenir, comme ils l'avouent eux-mêmes, que la longueur du *pendule* ne demeure toujours la même dans un même endroit ; ainſi les meſures d'un pays ne ſeroient au moins ſujettes à aucune variation, & on auroit toujours un moyen de les comparer aux meſures d'un autre pays avec exactitude & avec préciſion. On peut voir ſur ce ſujet les réflexions de M. de la Condamine, dans les *Mémoires de l'Académie*, *année* 1747.

M. Huyghens détermine la longueur du *pendule* qui bat les ſecondes à trois piés trois pouces & trois dixiemes d'un pouce d'Angleterre, ſuivant la réduction de M. Moor. A Paris, MM. Varin, Deshayes & de Glos, ont trouvé la longueur du *pendule* à ſecondes de 440 lignes $\frac{1}{2}$; M. Godin de 440 lignes $\frac{5}{7}$; M. Picard de 440 & $\frac{1}{4}$; & il trouva la même dans l'île de Heune, à Lyon, à Bayonne & à Sette. M. de Mairan ayant répété l'expérience en 1735, avec beaucoup de ſoin, l'a trouvée de 440 lignes $\frac{17}{36}$, qui ne differe de la longueur de M. Picard que de $\frac{1}{36}$ de ligne. Ainſi on peut s'en tenir à l'une ou à l'autre de ces meſures, pour la longueur exacte du *pendule* à ſecondes à Paris. Remarquez que les longueurs des *pendules* ſe meſurent ordinairement du centre de mouvement, juſqu'au centre de la boule ou du corps qui oſcille.

Sturmius nous apprend, que Riccioli fut le premier qui obſerva l'iſochroniſme des *pendules*, propriété ſi admirable, & qu'il en fit uſage pour la meſure du temps : après lui, Ticho, Langrenus, Werdelin, Merſene, Kircher & d'autres, ont trouvé la même choſe ; mais Huyghens, comme nous l'avons déja dit, eſt le premier qui ait appliqué le *pendule* aux horloges. *Voyez* HORLOGE.

Il y a des *pendules* ſimples & compoſés.

Le *pendule* ſimple conſiſte en un ſeul poids, tel que A, conſidéré comme un point ; & en une ligne droite inflexible, comme CA, regardée comme ſi elle n'avoit aucune peſanteur, & ſuſpendue au centre C, autour duquel elle peut aiſément tourner. *Pl. Méchaniques*, *fig.* 36.

Le *pendule* compoſé conſiſte en pluſieurs poids, fixés de maniere à conſerver la même diſtance, tant les uns des autres, que du centre autour duquel ils font leurs vibrations. *Voy.* COMPOSÉ & OSCILLATION.

Théorie du mouvement des pendules. 1°. Un *pendule* élevé en B, retombera par l'arc de cercle BA, & s'élevera encore, en décrivant un arc AD de même grandeur, juſqu'au point D, auſſi haut que le premier, delà il retombera en A, & ſe relevera juſqu'en B, & continuera ainſi perpétuellement de monter & de deſcendre.

Car ſuppoſons que HI ſoit une ligne horizontale, & que BD lui ſoit parallele ;

ſi le corps *A*, que l'on conſidere ici comme un point, eſt élevé en *B*, la ligne de direction *B H*, étant une perpendiculaire tirée du centre de peſanteur *B* ſur la ligne horizontale *H I*, tombe hors du point *C*, & par conſéquent l'action de la peſanteur n'eſt point détruite par la réſiſtance de la verge *B C*, comme elle l'eſt lorſque la verge eſt dans une ſituation verticale *C A*: le corps ne ſauroit donc reſter en *B*; il faut qu'il deſcende. *Voyez* DESCENTE.

Mais ne pouvant, à cauſe du fil qui le retient, tomber perpendiculairement par *B H*, il ſera forcé de décrire l'arc *B A*: de plus, quand il arrive en *A*, il tend à s'émouvoir ſuivant la tangente *A I*, avec la vîteſſe qu'il a acquiſe en tombant le long de l'arc *B A*, & cette vîteſſe eſt égale à celle qu'il auroit acquiſe en tombant de la hauteur *B H* ou *F A*; & comme le corps ne peut ſe mouvoir ſuivant *A I*, à cauſe du fil qui le retient, il eſt obligé de ſe mouvoir ſur l'arc *A D*. Or, en montant le long de cet arc, la peſanteur lui ôte à chaque inſtant autant de degrés de vîteſſe qu'elle lui en avoit donnés lorſqu'il deſcendoit le long de l'arc *B A*; d'où il s'enſuit que lorſqu'il ſera arrivé en *D*, il aura perdu, par l'action ſucceſſive & répétée de la peſanteur, toute la vîteſſe qu'il avoit au point *A*: donc quand il ſera arrivé en *D*, il ceſſera de monter, & redeſcendra par l'arc *D A*, pour remonter juſqu'en *B*; & ainſi de ſuite. *Voyez* ACCÉLÉRATION & PESANTEUR.

Ce théorême eſt confirmé par l'expérience dans un nombre fini d'oſcillations: mais ſi on les ſuppoſoit continuées à l'infini, on appercevroit enfin quelque différence; car la réſiſtance de l'air, & le frottement autour du centre *C*, détruira une partie de la force acquiſe en tombant: ainſi, le corps ne remontera pas préciſément au même point.

C'eſt pourquoi la hauteur à laquelle le *pendule* remonte diminuant conſidérablement, les oſcillations ceſſeront enfin, & le *pendule* demeurera en repos dans la direction perpendiculaire à l'horizon, qui eſt ſa direction naturelle. On fait cependant abſtraction de la réſiſtance de l'air & du frottement que le *pendule* éprouve à ſon point de ſuſpenſion, lorſqu'on traite des oſcillations des *pendules*, parce qu'on ne les conſidere que dans un temps très-court; & que dans un petit eſpace de temps ces deux obſtacles ne font pas un effet ſenſible ſur le *pendule*. Ainſi les vibrations du même *pendule*, dans les petits arcs de cercles inégaux, s'achevent dans des temps ſenſiblement égaux, quoiqu'ils ne le ſoient pas géométriquement, & que divers inconvéniens puiſſent les augmenter ou les diminuer.

Les oſcillations, dans de plus grands arcs, ſe font toujours dans un temps un peu plus long; & ces petites différences, qui ſont très-peu de choſe, dans un temps très-court & dans de très-petits arcs, deviennent ſenſibles lorſqu'elles ſont accumulées dans un temps plus conſidérable, ou que les arcs diffèrent ſenſiblement. Or, mille accidens, ſoit du froid, ſoit du chaud, ſoit de quelques ſaletés qui peuvent ſe gliſſer entre les roues de l'horloge, peuvent faire que les arcs décrits par le même *pendule* ne ſoient pas toujours égaux, & par conſéquent les temps marqués par l'aiguille de l'horloge, dont les vibrations du *pendule* ſont la meſure, ſeroient un peu plus courts ou plus longs. L'expérience s'eſt trouvée conforme à ce raiſonnement; car M. Derham ayant fait oſciller dans la machine pneumatique un *pendule*, qui faiſoit ſes vibrations dans un cercle, il trouva que lorſque l'air étoit pompé de la machine, les arcs que ſon *pendule* décrivoit étoient d'un cinquieme de pouce plus grands de chaque côté que dans l'air, & que ſes oſcillations étoient plus lentes de deux ſecondes par heure. Les vibrations du *pendule* étoient plus lentes de ſix ſecondes par heure dans l'air, lorſqu'on ajuſtoit le *pendule* de façon que les arcs qu'il décrivoit fuſſent augmentés de cette même quantité d'un cinquieme de pouce de chaque côté, *Tranſ. phil. n°.* 294; car l'air retarde d'autant plus le mouvement des *pendules*, que les arcs qu'ils décrivent ſont plus grands: le *pendule* parcourt de plus grands arcs dans le vuide, par la même raiſon qui fait que les corps y tombent plus vîte, c'eſt-à-dire, parce que la réſiſtance de l'air n'a pas lieu dans ce vuide. Enfin, M. Derham remarque, que

les arcs décrits par ſon *pendule* étoient un peu plus grands, lorſqu'il avoit nouvellement nettoyé le mouvement qui le faiſoit aller.

C'eſt pour remédier à l'inégalité du mouvement des *pendules*, que M. Huyghens imagina de faire oſciller les *pendules* dans des arcs de cycloïde, au lieu de leur faire décrire des arcs de cercle. *Voyez* RÉSISTANCE & FROTTEMENT.

2°. Si le *pendule* ſimple eſt ſuſpendu entre deux demi-cycloïdes *CB* & *CD* (*Pl. Méchan. fig.* 37,) dont les cercles générateurs aient leur diametre égal à la moitié de la longueur du fil *CA*, de maniere que le fil, en oſcillant, s'applique ou ſe roule autour des demi-cycloïdes; toutes les oſcillations, quelle que ſoit la différence ou l'inégalité de leur grandeur, ſeront iſochrones, c'eſt-à-dire, ſe feront en des temps égaux.

Car puiſque le fil du *pendule CE* eſt roulé autour de la demi-cycloïde *BC*, le centre de peſanteur de la boule *E*, que l'on y conſidere comme un point, décrira, par ſon développement, une cycloïde *BEAD*, comme on le démontre par la théorie de cette courbe: or, toutes les aſcenſions & deſcentes dans un cycloïde ſont iſochrones, ou ſe font en temps égaux; c'eſt pourquoi les oſcillations du *pendule* ſont auſſi iſochrones. *V.* CICLOÏDE.

Imaginons préſentement, qu'avec la longueur du *pendule CA* on décrit un cercle du centre *C*; il eſt certain qu'une portion très-petite de la cycloïde, proche le ſommet *A*, eſt preſque décrite par le même mouvement; car ſi le fil *CA* ne décrit qu'une très-petite portion de la cycloïde, comme *AL*, il ne s'enveloppera autour des cycloïdes *CB*, *CD*, que par une petite partie de ſon extrémité vers *C*, & les points *AL* ſeront ſenſiblement à la même diſtance du point *C*; c'eſt pourquoi un petit arc de cercle ſe confondra preſque entiérement avec le cycloïde.

Ainſi, dans les petits arcs de cercle, les oſcillations des *pendules* ſeront ſenſiblement iſochrones, quoiqu'inégales entr'elles, & le rapport au temps de la deſcente perpendiculaire par la moitié de la longueur du *pendule*, eſt le même que celui de la circonférence d'un cercle à ſon diametre, comme M. Huyghens l'a démontré pour la cycloïde.

D'où il ſuit, que plus les *pendules* qui oſcillent dans des arcs de cercle ſont longs, plus les oſcillations ſont iſochrones, ce qui s'accorde avec l'expérience; car dans deux grands *pendules* d'égale longueur, mais qui oſcillent dans des arcs inégaux, pourvu néanmoins que l'un de ces arcs ne ſoit pas trop grand, à peine appercevra-t-on quelque inégalité ou différence dans le nombre de cent oſcillations.

D'où il ſuit encore, que l'on a une méthode de déterminer l'eſpace que parcourt, en un temps donné, un corps peſant qui tombe perpendiculairement; car ayant le rapport du temps d'une oſcillation au temps de la chûte par la moitié de la longueur du *pendule*, on a le temps de la chûte par la moitié de la longueur du *pendule*: d'où l'on peut détruire l'eſpace qui ſera parcouru dans tout autre temps donné quelconque.

C'eſt au célebre M. Huyghens que nous ſommes redevables de toute la théorie des *pendules* qui oſcillent entre deux demi-cycloïdes, tant par rapport à la théorie, qu'à la pratique: il la publia d'abord dans ſon *horologium oſcillatorium*, *ſive demonſtrationes de motu pendulorum*, &c.

Depuis ce temps, on a démontré, en beaucoup de manieres différentes, tout ce qui regarde le mouvement des *pendules*; & le célebre M. Newton nous a donné, dans ſes *principes*, une belle théorie ſur ce ſujet, dans laquelle il a étendu aux épicycloïdes les propriétés que M. Huyghens avoit démontrées de la cycloïde.

3°. L'action de la peſanteur eſt moindre dans les parties de la terre où les oſcillations du même *pendule* ſont plus lentes, & elle eſt plus grande où elles ſont plus promptes; car le temps d'une oſcillation, dans la cycloïde, eſt au temps de la deſcente perpendiculaire par le diametre du cercle générateur, comme la circonférence du cercle eſt au diametre. Par conſéquent, ſi les oſcillations du même *pendule* ſont plus lentes, la deſcente perpendiculaire des corps peſans eſt auſſi plus lente, c'eſt-à-dire, que le mouvement eſt moins accéléré, ou que la force de la peſanteur eſt moindre; & réciproquement.

Ainſi, comme l'on trouve par expérience

que les oſcillations du même *pendule* ſont plus lentes près de l'équateur que dans les endroits moins éloignés du pole, la force de la peſanteur eſt moindre vers l'équateur que vers les poles; & delà on a conclu, que la figure de la terre n'eſt pas préciſément une ſphere, mais un ſphéroïde. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

Auſſi M. Richer trouva, par une expérience faite en l'île de Cayenne, vers le quatrieme degré de latitude, qu'un *pendule* qui bat les ſecondes à Paris, devoit être raccourci d'une ligne & un quart, pour réduire ſes vibrations au temps d'une ſeconde.

M. Deshayes, dans un voyage qu'il fit en Amérique, confirma l'obſervation de M. Richer; mais il ajoute, que la diminution établie par cet auteur paroît trop petite.

M. Couplet le jeune, à ſon retour d'un voyage au Bréſil & en Portugal, ſe réunit à M. Deshayes, quant à la néceſſité de raccourcir le *pendule* vers l'équateur, plus que n'avoit fait M. Richer. Il obſerva, que même à Lisbonne, le pendule à ſecondes doit être de deux lignes $\frac{1}{2}$ plus court qu'à Paris; ce qui eſt une plus grande diminution que celle de Cayenne, telle que M. Richer l'a déterminée, quoique Cayenne ait 24 degrés moins de latitude que Lisbonne. Mais les obſervations de M. Couplet n'ont point paru aſſez exactes à M. Newton, pour qu'on pût s'y fier: *Craſſioribus*, dit-il, *hujus obſervationibus minus fidendum eſt. Prop. xx. liv. III* de ſes principes.

D'autres auteurs ont prétendu, que la diminution du *pendule* ne ſe faiſoit point réguliérement: Meſſieurs Picard & de la Hire ont trouvé la longueur du *pendule* à ſecondes exactement la même à Bayonne, à Paris, & à Vranibourg en Danemarck; quoique la premiere ville ſoit à 43 degrés $\frac{1}{2}$ de latitude, & la derniere à 53^{d}. 3$'$.

C'eſt pourquoi M. de la Hire préſume que la diminution n'eſt qu'apparente; que la verge de fer avec laquelle M. Richer meſura ſon *pendule*, peut s'être alongée par les grandes chaleurs de l'île de Cayenne; & qu'ainſi, en approchant de la ligne, le *pendule* ne devoit pas promptement être raccourci, abſtraction faite de la chaleur. Mais, en premier lieu, on pourroit répondre, que ſuivant la table donnée par M. Newton, de la longueur du *pendule* aux différentes latitudes, la différence des longueurs du pendule à 43 degrés & demi, & à 35 degrés, eſt aſſez petite pour avoir été difficile à appercevoir; car cette différence n'eſt que d'environ $\frac{1}{10}$ de ligne: à plus forte raiſon, la différence à Bayonne & à Paris, ſera-t-elle encore plus inſenſible. A l'égard de l'obſervation de M. de la Hire, ſur l'accroiſſement des verges du *pendule* par le froid, & leur dilatation par la chaleur, M. Newton répond, que dans l'expérience que M. de la Hire rapporte, la chaleur de la verge étoit plus grande que celle du corps humain, parce que les métaux s'échauffent beaucoup au ſoleil, au lieu que la verge d'un *pendule* n'eſt jamais expoſée à la chaleur directe du ſoleil; & ne reçoit jamais un degré de chaleur égal à celui du corps humain; d'où il conclut, qu'une verge de *pendule* longue d'environ trois piés, peut être, à la vérité, un peu plus longue en été qu'en hiver, & à l'équateur que dans nos climats, ſi on a égard à la chaleur; mais que ſon alongement ne doit pas être aſſez grand pour produire toute la différence que l'on obſerve dans la longueur du *pendule*. M. Newton ajoute qu'on ne peut point attribuer non plus cette différence aux erreurs des aſtronomes François; car quoique leurs obſervations ne s'accordent pas parfaitement entr'elles, cependant la différence en eſt ſi petite, qu'elle peut être négligée: en comparant entr'elles ces différentes obſervations, M. Newton croit qu'on peut prendre deux lignes pour la quantité dont le *pendule* à ſecondes doit être augmenté ſous l'équateur.

M. de Maupertuis, à la fin de ſon Traité de la *paralaxe de la lune*, nous a donné un précis des principales opérations qui ont été faites pour la meſure du *pendule*, dans les différens endroits de la terre, par les plus habiles obſervateurs, & il y joint les obſervations qui ont été faites par lui-même, & par meſſieurs Clairaut, Camus, le Monnier, *&c.* à Pello, pour y déterminer la longueur du *pendule*. Il déduit enſuite de ces obſervations, les rapports de la peſanteur en différens lieux, dont il a formé une table: il trouva, par exemple, qu'un poids de 100000 livres à Paris, peſeroit

roit à Pello 100137 l. & à Londres 100018. *Voy.* FIGURE DE LA TERRE. *Voy.* auſſi les ouvrages de Meſſieurs *Bouguer*, *la Condamine*, *Boſcowich*, *&c.* ſur cet important ſujet.

4°. Si deux *pendules* font leurs vibrations dans des arcs ſemblables, le temps de leurs oſcillations ſont en raiſon ſous-doublée de leurs longueurs.

D'où il ſuit que les longueurs des *pendules* qui font leurs vibrations dans des arcs ſemblables, ſont en raiſon doublée des temps que durent les oſcillations.

5°. Les nombres des oſcillations iſochrones faites dans le même temps par deux *pendules*, ſont réciproquement comme les temps employés aux différentes vibrations.

Ainſi, les longueurs des *pendules* qui font leurs vibrations dans de petits arcs ſemblables, ſont en raiſon doublée réciproque des nombres d'oſcillations faites dans le même temps.

6°. Les longueurs des *pendules* ſuſpendus entre deux cycloïdes, ſont en raiſon doublée des temps pendant leſquels ſe font les différentes oſcillations.

D'où il ſuit qu'elles ſont en raiſon doublée réciproque des nombres d'oſcillations faites dans le même temps; & que les temps des oſcillations faites en différentes cycloïdes, ſont en raiſon ſous-doublée des longueurs des *pendules*.

7°. Pour trouver la longueur d'un *pendule*, qui faſſe un certain nombre de vibrations en un temps donné quelconque.

Suppoſons que l'on demande 50 vibrations dans le temps d'une minute, & que l'on demande la longueur de la verge, en comptant du point de ſuſpenſion juſqu'au centre d'oſcillation ou de la boule qui eſt au bout; c'eſt une regle conſtante que les longueurs des *pendules* ſont l'une à l'autre réciproquement comme les quarrés de leurs vibrations. Maintenant, ſuppoſons qu'un *pendule* à ſecondes, c'eſt-à-dire, qui fait 60 vibrations dans une minute, eſt de 39 pouces $\frac{2}{10}$; dites donc, le quarré de 50, qui eſt de 2500, eſt au quarré de 60, qui eſt de 3600, comme 39 $\frac{2}{10}$ eſt à la longueur du *pendule* cherché, que l'on trouvera de 56 pouces $\frac{4}{10}$.

Remarque pratique. Puiſque le produit des termes moyens de la proportion ſera toujours 1411200, c'eſt-à dire, 3600 × 39 $\frac{2}{10}$, il n'y a ſeulement qu'à diviſer ce nombre par le quarré du nombre des vibrations aſſigné, & le quotient donnera la longueur d'un *pendule*, qui ſera préciſément autant de vibrations dans une minute.

8°. La longueur d'un *pendule* étant connue, trouver le nombre de vibrations qu'il fera dans un temps donné.

Cette queſtion eſt l'inverſe de la premiere. Dites, la longueur donnée 56 $\frac{4}{10}$ eſt à la longueur du *pendule* à ſecondes, qui ſert de modele, c'eſt-à-dire ici, eſt à 39 $\frac{2}{10}$, comme le quarré des vibrations de ce dernier *pendule* dans un temps donné; par exemple, une minute eſt au quarré des vibrations cherchées; c'eſt-à-dire, 56 $\frac{4}{10}$, 39 $\frac{2}{10}$ :: 3600, 2500, & la racine quarrée de 2500 ou 50, ſera le nombre des vibrations que l'on demande.

Mais dans la pratique, il faut agir ici comme dans le premier problême : vous n'aurez ſeulement qu'à diviſer 1411200 par la longueur, vous aurez le quarré du nombre des vibrations; de même que l'on diviſe ce nombre par le quarré des vibrations, pour trouver la longueur.

Sur ces principes, M. Derham a conſtruit une table des vibrations des *pendules* des différentes longueurs dans l'eſpace d'une minute.

Longueur du pendule en pouces.	Vibrations en une minute.	Longueur du pendule en pouces.	Vibration en une minute.
1.	375. 7.	30.	68. 6.
2.	265. 6.		
3.	216. 9.	39. 2.	68. 0.
4.	187. 8.		
5.	168. 0.	40.	59. 5.
6.	153. 3.	50.	53. 1.
7.	142. 0.	60.	48. 5.
8.	132. 8.	70.	44. 9.
9.	125. 2.	80.	42. 0.
10.	118. 8.	90.	39. 6.
20.	84. 0.	100.	37. 5.

Remarquez que ces loix du mouvement des *pendules* ne s'obſerveront pas à la rigueur, à moins que le fil qui ſoutient la boule n'ait aucun poids, & que la peſanteur de tout le poids ne ſoit réuni en un ſeul point.

C'eſt pourquoi il faut ſe ſervir, dans la pratique, d'un fil très-fin, & d'une petite boule, mais d'une matiere fort peſante; ſans cela, le *pendule*, de ſimple qu'on le ſuppoſe, deviendroit compoſé, & ce ſeroit preſque la même choſe que ſi différens poids étoient appliqués à différens endroits de la même verge inflexible.

L'uſage des *pendules*, pour meſurer le temps dans les obſervations aſtronomiques, & dans les occaſions où l'on a beſoin d'un grand degré de préciſion, eſt trop évident pour qu'il ſoit beſoin d'en parler ici.

On peut régler la longueur du *pendule* avant ſon application, & la faire pour battre un temps demandé, par exemple, les ſecondes, les demi-ſecondes, *&c.* par l'*art.* 4; ou bien, on peut la prendre à volonté, & déterminer enſuite les temps des vibrations ſuivant l'*art.* 8.

Quant à l'uſage des *pendules*, pour la meſure des diſtances inacceſſibles fort éloignées par le moyen du ſon, *voyez* SON, *Chambers*, *Wolf*, &c. (*O*)

Méthode générale pour trouver le mouvement d'un pendule. Soit a le rayon du cercle que décrit le *pendule*, ou la longueur du *pendule*; b, l'abſciſſe totale qui répond à l'arc du centre, en prenant cette abſciſſe depuis le point le plus bas; x, l'abſciſſe d'une portion quelconque de cet arc; p, la peſanteur; u, la viteſſe en un point quelconque; on aura $uu = 2p(b-x)$. *Voyez* les articles FORCE ACCÉLÉRATRICE & PLAN INCLINÉ. Et le temps employé à parcourir un arc quelconque infiniment petit, ſera $\frac{-cdx}{u\sqrt{2ax-xx}} = \frac{-adx}{\sqrt{2ax-xx}} \times \frac{1}{\sqrt{2p}.\sqrt{b-x}}$. Or, lorſque l'arc deſcendu n'a pas beaucoup d'amplitude, x eſt petit par rapport à a; & on peut, au lieu de $\frac{1}{\sqrt{2ax-xx}}$ ou $\frac{1}{\sqrt{x+2a-x}}$, écrire $\frac{1}{\sqrt{x}} \times \left(\frac{1}{\sqrt{2a}} + \frac{x}{4a\sqrt{2a}}\right)$, &c. (*Voyez* BINOME, APPROXIMATION & EXPOSANT); de maniere que l'élément du temps ſera à-peu-près $\frac{-a}{\sqrt{2p}} \times \left(\frac{dx}{\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}} + \frac{xdx}{4a\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}}\right)$, &c. quantité qui étant intégrée par les regles connues, donnera à-peu-près le temps d'une demi-vibration du *pendule*. On peut même, lorſque l'arc deſcendu eſt fort petit, négliger entiérement le terme $\frac{+xdx}{2a\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}}$; & alors, le temps de la deſcente du *pendule* ſera ſenſiblement le même que celui de la deſcente dans une cycloïde qui auroit le rayon oſculateur à ſon ſommet égal au rayon du *pendule*.

On voit auſſi que le temps de la deſcente par un arc de cercle, eſt en général un peu plus grand que celui de la deſcente par un tel arc de cycloïde: de plus, il eſt aiſé de comparer le temps d'une vibration avec le temps de la deſcente verticale d'un corps le long d'un eſpace quelconque h; car la viteſſe, à la fin de cet eſpace, eſt $\sqrt{2ph}$, & l'élément du temps eſt $\frac{dh}{\sqrt{2ph}}$, dont l'intégrale eſt $\frac{\sqrt{2h}}{\sqrt{p}}$. Or, le temps de la demi-vibration eſt égal à l'intégrale de $\frac{-adx}{\sqrt{2a}.\sqrt{2p}\sqrt{bx-xx}}$, ou de $\frac{-dx}{\sqrt{bx-xx}} \times \frac{a}{\sqrt{2a}.\sqrt{2p}}$, c'eſt-à-dire, (en nommant c la circonférence du rayon a) $a\frac{c}{2a} \times \frac{a}{\sqrt{2a}\sqrt{2p}}$. Donc les deux temps ſont entre eux comme $\frac{4\sqrt{a}}{c}$ à $\sqrt{2h}$. D'où il eſt aiſé de tirer les théorêmes ſur les *pendules*.

Dans ces théorêmes on fait abſtraction de la réſiſtance de l'air; cependant il eſt bon d'y avoir égard, & pluſieurs géometres s'y ſont appliqués. *Voyez* les *Mém. de Pétersbourg*, *tom. III & V.* Voyez auſſi mon *Eſſai ſur la réſiſtance des fluides*, *art. xcv*, *xcvj & ſuiv.* (*O*)

Calcul des nombres ſignifie, *en Méchanique & parmi les Horlogers*, l'art de calculer le nombre des roues & des pignons d'une machine, pour leur faire faire un nombre de révolutions donné dans un temps

donné. On ne peut parvenir à cela, qu'en modérant la viteſſe des roues par un *pendule* ou balancier dont les vibrations ſoient iſochrones. Repréſentez-vous un rouage de *pendule*, la roue de rencontre, la roue de champ, la grande roue, laquelle doit faire un tour en une heure; le mouvement lui eſt communiqué par une roue adoſſée à une poulie, que le poids fait tourner en tirant en en-bas: cette roue engrene dans un pignon fixé au centre ou ſur la même tige que la grande roue, qui doit faire un tour en une heure. Cette roue engrene de même dans le pignon fixe ſur la tige de la roue de champ; cette derniere engrene dans le pignon de la roue de rencontre, dont la viteſſe eſt modérée par les vibrations du *pendule*, qui ne laiſſe paſſer qu'une dent de la roue de rencontre à chaque vibration du *pendule*: mais comme chaque dent de la roue de rencontre, dans une révolution entiere, frappe deux fois contre les palettes du *pendule*, il ſuit que le nombre de vibrations, pendant un tour de la roue de rencontre, eſt double de celui des dents de cette roue; ainſi, ſi les vibrations du *pendule* durent chacune une ſeconde, & que la roue de rencontre ait 15 dents, le temps de ſa révolution ſera de 30″ ou une demi-minute. Si on ſuppoſe que le pignon de la roue de rencontre ait ſix ailes ou dents, & que la roue de champ qui le mene en ait 24, il eſt manifeſte, vu que les dents du pignon ne paſſent qu'une à une dans celles de la roue, qu'il faudra, avant que la roue de champ ait fait un tour, que le pignon en ait fait quatre, puiſque le nombre de ſes dents eſt contenu quatre fois dans le nombre vingt-quatre de la roue. Mais on a obſervé que la roue de rencontre, & par conſéquent le pignon qui eſt fixé par la même tige, emploie 30″ à faire une révolution: par conſéquent, la roue de champ doit employer quatre fois plus de temps à faire une révolution entiere; 30″ × 4 = 120″ = 2′; ainſi le temps de la révolution eſt de deux minutes.

Préſentement, ſi on ſuppoſe que le pignon fixé ſur la roue de champ ait ſix ailes, & que la roue à longue tige ait 60 dents, il faudra que le pignon faſſe dix tours, avant que la roue en ait fait un; mais le pignon fixé ſur la tige de la roue de champ emploie le même temps qu'elle à faire une révolution, & le temps eſt de 2′: la roue de champ en emploiera donc dix fois davantage, c'eſt-à-dire, 20′ ou 1200″ ou vibrations du *pendule*. Ainſi l'on voit que le temps qu'elle met à faire une révolution, n'eſt que le tiers de 3600″ ou d'une heure, qu'elle devoit employer à la faire. Les nombres ſuppoſés ſont donc moindres que les vrais, puiſqu'ils ne ſatisfont pas au problême propoſé; ainſi on ſent qu'il eſt néceſſaire d'avoir une méthode ſûre de trouver les nombres convenables.

Il faut d'abord connoître le nombre des vibrations du *pendule* que l'on veut employer pendant le temps qu'une roue quelconque doit faire une révolution. *Voyez à l'article pendule*, la maniere de déterminer le nombre des vibrations par cette regle, que le quarré de ce nombre, dans un temps donné, eſt en raiſon inverſe de la longueur du pendule. Diviſez le nombre par deux, & vous aurez le produit de tous les expoſans: on appelle les *expoſans*, les nombres qui marquent combien de fois une roue contient en nombre de dentures le pignon qui engrene dans cette roue. Ainſi, ſi on a une roue de ſoixante dents, & un pignon de ſix qui y engrene, l'expoſant ſera 10, qui marque que le pignon doit faire dix tours pour un de la roue. On écrit les pignons au deſſus des roues, & l'expoſant entre deux, en cette ſorte:

6 = Pignons,
10 = Expoſans,
60 = Roues.

Lorſqu'il y a pluſieurs pignons & roues, on les écrit à la file les uns des autres, en ſéparant les expoſans par le ſigne *X* (*multiplié par*) dont un des côtés repréſente la tige, ſur laquelle eſt un pignon & une roue, qui, ne compoſant qu'une piece, font leur révolution en temps égaux. Exemple:

$$A\ 2\ X\ \overset{0}{15}\ X\ \overset{7}{6}\ X\ \overset{7}{5}\ X\ \overset{8}{7\tfrac{1}{2}},\ \&c.$$
$$15\quad 42\quad 35\quad 60\ B$$

1, 2, 13, 6, 5, $7\frac{1}{2}$, ſont des expoſans

ou les quotiens des roues diviſés par leurs pignons : 7, 7, 8, les pignons : 15, 42, 35, 60, les roues qui engrenent dans les pignons placés au deſſus. Les *X* marquent, comme il a été dit, que le pignon 7 & la roue 15 ſont ſur une même tige, ainſi que le ſecond pignon 7 & la roue 42 ; de même le pignon 8 eſt ſur la tige de la roue 35.

Théorême. Le produit des expoſans doublé eſt égal au nombre des vibrations du pendule, pendant une révolution de la derniere roue.

Démonſtration. La roue de rencontre 15, ainſi qu'il a été expliqué ci-deſſus, ne laiſſe paſſer qu'une dent à chaque vibration du pendule : mais comme chaque dent paſſe deux fois ſous les palettes du pendule, le nombre des vibrations, pendant une révolution de la roue de rencontre, eſt le double du nombre de dents de cette roue ; ainſi on doit compter 30 vibrations ou 2 X 15 : mais le pignon 7, fixé ſur la tige de la roue de rencontre, fait ſa révolution en même temps que la roue fait la ſienne ; & il faut qu'il faſſe ſix révolutions, pour que la roue 42 en faſſe une. Le nombre de vibrations pendant une révolution de cette ſeconde roue 42, ſera donc ſextuple de celui du pignon 7, qui emploie *B X I* à faire ſa révolution ; ainſi la roue 42 emploiera 2 X 15 X 6 vibrations à faire une révolution entiere. Le ſecond pignon 7 fixé ſur la tige de cette roue, emploiera autant de temps qu'elle à faire une révolution : mais il faut cinq révolutions de ce pignon pour un tour de la roue 35 ; ainſi le nombre de vibrations pendant un tour de cette derniere roue, ſera (2 X 15 X 6) X 5 vibrations : le pignon 8 emploiera le même temps, & la roue 60, 7 $\frac{1}{2}$ fois davantage, puiſqu'il faut que le pignon 8 faſſe 7 $\frac{1}{2}$ tours, pour que la roue 60 en faſſe un : ainſi le nombre des vibrations pendant une révolution de cette derniere roue, ſera (2 X 15 X 6 X 5) X 7 $\frac{1}{2}$, ce qui eſt le produit de tous les expoſans multipliés par 2. *C'eſt ce qu'il falloit démontrer.*

Dans un rouage, on place ordinairement les plus petits pignons vers l'échappement, & les plus gros vers le moteur : on place de même les roues plus chargées de dentures ; ce qui fait que les plus grands expoſans ſe trouvent vers l'échappement : ainſi, dans l'exemple précédent, les roues 35 & 42 devroient changer de place, pour que les expoſans allaſſent en décroiſſant de *A* vers *B* en cette ſorte :

$$A\ 2\ X\ \overset{0}{15}\ X\ \underset{50}{\overset{5}{10}}\ X\ \underset{56}{\overset{7}{8}}\ X\ \underset{63}{\overset{9}{7}}\ X$$

Ce qui fait un rouage qui peut être employé avec avantage pour toutes les parties. On met le nombre de vibrations ou produit des expoſans à la fin, ſéparé ſeulement par le ſigne = en cette ſorte ;

$$2\ X\ \underset{15}{15}\ X\ \underset{50}{\overset{5}{10}}\ X\ \underset{56}{\overset{7}{8}}\ X\ \underset{63}{\overset{9}{7}} = 16800.$$

Ce qui exprime le nombre de vibrations pendant une révolution entiere de la derniere roue 63.

Lors donc que l'on ſe propoſe de conſtruire un rouage, il faut connoître le nombre de vibrations du *pendule* qu'on veut appliquer au rouage pendant le temps que l'on veut qu'une roue emploie à faire ſa révolution. Suppoſons que le temps ſoit une heure, & que le *pendule* batte les ſecondes, c'eſt-à-dire, que chaque vibration ſoit de la durée d'une ſeconde, une heure en contient 3600 ; ainſi pendant la révolution de la roue, qui fera un tour en une heure, le *pendule* fera 3600 vibrations, & le nombre 3600 eſt le double du produit de tous les expoſans 2 *x r x s x t* des roues & des pignons qu'il faut connoître. Diviſez le nombre 3600 par 2, il vient 1800, qui eſt le produit des trois grandeurs inconnues *r*, *s*, *t*, mais que l'on ſait devoir aller en décroiſſant de *r* à *t* ; & que l'expoſant *r*, qui repréſente le rochet de la roue de rencontre, peut être double du triple de l'expoſant *s*, qui ne doit ſurpaſſer le troiſieme *t* que d'une unité au plus.

Pour trouver les trois inconnues, on ſuppoſe une valeur à la premiere *r*, & cette valeur eſt un nombre commode pour être un rochet, & eſt toujours un nombre impair pour une roue de rencontre. Suppoſant que $r = 30$, on le dégage facilement de l'équation $1800 = rst$, & on a pour la valeur st, $st = {}^{1800}/_{30} = 60$. Préſentement,

puiſque s & t ſont égaux ou preſque égaux, en ſuppoſant $t = s$, on aura l'équation $ss = 60$; donc $s = \sqrt{60}$: ainſi il faut extraire la racine quarrée de 60 ; mais comme elle n'eſt pas exacte, on prend pour expoſant la racine du quarré le plus prochain, ſoit en deſſus ou en deſſous, & on diviſe le produit $st = 60$ par cette racine, & le quotient eſt l'autre expoſant, & le plus grand eſt celui que l'on met le premier : ainſi dans l'exemple 64 eſt le quarré le plus prochain de 60 ; ſa racine eſt 8 : on diviſe 60 par 8, il vient $7\frac{1}{2}$ pour l'autre expoſant.

On les diſpoſera tous en cette ſorte :

$$2 \times 30 \times 8 \times 7\tfrac{1}{2} = 3600.$$

Préſentement il faut trouver les pignons & les roues, ce qui n'eſt point difficile. Pour $7\frac{1}{2}$ on prendra 8 pour pignon, & pour roue huit fois l'expoſant $7\frac{1}{2}$, ce qui fait 60. Pour l'expoſant 8, on prendra un pignon 7, & la roue ſera 56. La troiſieme roue, qui eſt le rochet, eſt toujours égale au premier expoſant :

$$\begin{array}{ccccccc} & & 1 & & 7 & & 8 \\ 2 & \times & 30 & \times & 8 & \times & 7\frac{1}{2} = 3600 \\ & & 30 & & 56 & & 60 \end{array}$$

On doit obſerver, 1°. lorſque l'expoſant eſt un mixte, que le pignon doit toujours être le dénominateur de la fraction du mixte, ou un multiple de ce dénominateur, s'il eſt trop petit pour être un pignon : 2°. que s'il y avoit trois expoſans, $s\ t\ u$, non compris le rochet ou la roue de rencontre, on devroit extraire la racine cubique de leur produit : cette racine cubique ou celle du cube le plus prochain, ſera un des expoſans. (*D*)

Pendule *à équation à ſecondes concentriques, marquant les mois & quantiemes des mois, les années biſſextiles, & qui va treize mois ſans être montée, par* M. FERDINAND BERTHOUD.

La ſuſpenſion de ce *pendule* eſt à reſſort ; l'échappement eſt celui de Graham, renverſé, diſpoſé pour faire décrire au *pendule* d'auſſi petits arcs que l'on veut.

Le rouage du mouvement eſt compoſé d'une roue de plus que les *pendules* à quinze jours. La premiere roue du mouvement engrene dans un pignon qui fait un tour en trois jours ; la tige de ce pignon porte trois palettes ou dents, qui engrenent ſucceſſivement dans la roue annuelle, fendue ſur 366 dents à rochet, & maintenue par un ſautoir. Cette roue porte, comme celle de la montre, (*voyez* MONTRE) une ellipſe, qui agit ſur un rateau, dont le mouvement alternatif ſe tranſmet au cadran d'*équation*, par le moyen d'un pignon placé ſur le canon du cadran concentrique à celui des heures & minutes du temps moyen. La conſtruction de cette *pendule* étant abſolument ſemblable à celle de la montre, je paſſe à la conſtruction d'année biſſextile.

Les années communes & biſſextiles ſont marquées par la révolution d'un petit cadran, tel que celui de la *pendule* que j'ai décrite. Ce cadran reçoit ſon mouvement de la roue annuelle de 366 dents, fendues à rochet, & maintenues par un ſautoir. Des chevilles poſées ſur cette roue agiſſent ſur l'étoile de huit jours, & déterminent les poſitions de ce petit cadran, diviſé en quatre années.

Pour que la roue annuelle marque exactement les jours du mois, il faut que, pendant trois années conſécutives, les dents de cette roue, qui répondent au 29 février & 1er. mars, paſſent le même jour, tandis qu'à l'année biſſextile, ces deux mêmes dents paſſent en deux jours. Venons actuellement au moyen que j'ai employé. Une des chevilles de la roue annuelle, qui répond au premier janvier, fait tourner l'étoile de huit rayons d'un huitieme de ſa révolution, & fait indiquer au cadran qui porte l'étoile, la premiere, ſeconde, troiſieme année, ou l'année biſſextile : une autre cheville, qui répond au 28 février, fait encore tourner cette étoile d'un autre huitieme. La palette qui fait mouvoir la roue annuelle ayant fait paſſer la dent qui répond au 29 février, le rayon de l'étoile qui ſe trouve actuellement en action avec le valet, eſt parvenu à l'angle de ce valet, lequel acheve de faire parcourir un eſpace à l'étoile, dont un rayon vient poſer ſur une troiſieme cheville que porte la roue annuelle ; ce qui oblige celle-ci de ſe mouvoir de la quantité d'une dent, qui répond au premier mars ; ainſi la dent qui fait paſſer la

palette, & celle que le valet & l'étoile ont obligé de ſe mouvoir, ſont les deux dents qui paſſent en un ſeul jour; ce qui donne les années communes, qui ſe ſuccedent trois fois de ſuite; & comme la quatrieme doit avoir un jour de plus, le rayon de l'étoile qui y engrene eſt entaillé, de ſorte qu'il n'a point d'action ſur la cheville du premier mars: ainſi les deux dents du 29 février & du premier mars paſſent en deux jours.

Je fais marcher cette *pendule* pendant treize mois, avec deux poids égaux de dix livres, qui agiſſent alternativement ſur le rouage, & ne deſcendent que de 15 pouces. J'ai réduit la chûte à cette quantité, pour éviter les inconvéniens qui réſultent de l'approche des poids contre la lentille qui parcourt de très-petits arcs.

Le cylindre où s'enveloppe la corde qui porte le poids, eſt un mois à faire ſa révolution; ſon diametre eſt d'environ deux pouces; enſorte que pour 15 pouces de chûte d'un poids mouflé, il fait ſix tours ½. Pour doubler le temps, j'ai fixé au milieu de la boîte, au-haut, une poulie où paſſe la corde du mouvement, laquelle paſſe encore par une poulie mobile du ſecond poids; le bout de cette corde eſt enfin fixé au côté de la boîte, oppoſé à celui par où deſcend la corde depuis le cylindre: cette même corde porte donc deux poids à-peu-près d'égale peſanteur, à cela près que le ſecond doit être plus peſant de la quantité qu'il faut pour vaincre le frottement des pivots des poulies. Lorſque le premier poids deſcend de quinze pouces, la corde qui mene le mouvement ſe développe de trente pouces. Ce poids étant arrêté ſur une planche qui l'y oblige, le ſecond commence à deſcendre, juſqu'à ce que deſcendu au même point, il ait développé la corde d'une même quantité. Ce développement de 60 pouces répond à treize révolutions du cylindre, qui font mouvoir la *pendule* pendant treize mois.

De l'exécution des pendules à équation.

La difficulté de l'exécution de ces ſortes de machines dépend en partie de la conſtruction que l'on a adoptée; en général, la plus grande difficulté naît de la courbe. C'eſt auſſi à la façon de la tailler que je m'arrêterai; les autres parties ſont des engrenages. Or, pour exécuter le moindre ouvrage d'horlogerie, il faut ſavoir faire des engrenages, de même que des ajuſtemens, avec intelligence; ainſi, je puis me diſpenſer d'entrer dans les détails où m'entraîneroient ces différens objets: d'ailleurs, ceux qui n'ont qu'une foible connoiſſance de l'engrenage, doivent recourir à l'article *Engrenage*. Voyez ENGRENAGE & l'explication qui précede la planche.

Pour tailler une courbe ou ellipſe, il faut commencer par remonter la cadrature d'équation; former des repairs, ſi c'eſt une conſtruction qui en exige; attacher le cadran; mettre la roue annuelle en place, ainſi que l'ellipſe, & le lévier qui doit appuyer deſſus; percer un trou à ce lévier: ce trou doit d'abord ſervir, 1°. à tracer la courbe; 2°. à porter une fraiſe ou lime circulaire, dont je parlerai bientôt; & enfin, il doit porter un cylindre, pour appuyer ſur l'ellipſe lorſqu'elle eſt finie. Le trou doit être percé de ſorte que, dans les différens points où l'ellipſe le pouſſe, il faſſe à-peu-près une tangente de cette courbe.

Il faut, après que cela eſt ainſi diſpoſé, mettre en place les aiguilles du temps vrai & moyen, & fixer cette derniere à ſoixante minutes préciſes.

Alors, faiſant mouvoir celle du temps vrai, & par ſon moyen le lévier ou rateau, on mettra la roue annuelle au premier janvier; par exemple, il faut voir dans une table d'*équation*, ſoit celle de la connoiſſance des temps, qui a pour titre, *table du temps moyen au midi vrai*, ou autres, la quantité dont le ſoleil avance ou retarde le premier janvier, par rapport au temps moyen; & conduiſant l'aiguille du temps vrai au nombre des minutes & ſecondes indiquées, prendre le foret avec lequel on a percé le trou du lévier ou rateau, & marquer un point ſur la plaque qui doit former la courbe. Cette opération faite, il faut faire paſſer cinq diviſions de la roue annuelle qui répondent à cinq jours; ce qui par conſéquent donnera le cinq janvier: on verra dans la table l'*équation* dudit jour, & l'on conduira l'aiguille du temps vrai à la quantité que marque la table; & comme au premier janvier on marquera un point ſur la plaque, ainſi de cinq jours

en cinq jours on fera de même, juſqu'à ce que la révolution annuelle ſoit achevée. Les points marqués par le foret détermineront donc la figure de la courbe ; il ne s'agira plus que de la tailler : lorſque l'on aura percé un trou à chaque point marqué, on pourra, avec une petite ſcie, couper cette courbe, en ne faiſant qu'effleurer les trous, & réſervant pour les emporter à la faire avec une lime.

Une courbe taillée avec les ſoins que je viens d'indiquer, pourroit être aſſez juſte ; cependant, pour y donner un plus grand degré de perfection, il faut l'égaliſer avec une fraiſe ou lime circulaire d'environ trois lignes de diametre : cette fraiſe porte deux pivots, dont un roule dans le trou qui a ſervi à marquer la courbe, & l'autre eſt porté par un petit pont attaché ſur le rateau.

La fraiſe miſe dans cette loge porte un cuivrot ou poulie, dans laquelle on fait paſſer une corde d'archet, par le moyen duquel faiſant tourner la fraiſe, on emporte la matiere qu'il y a de trop à certaine partie de la courbe. Pour cet effet, on verra la table d'*équation* : voyez EQUATION, & de quelle quantité l'aiguille du temps vrai differe du nombre des minutes & ſecondes données pour tel jour : mais il faut obſerver, avant de rien limer à la courbe, que le diametre de la fraiſe, que j'ai ſuppoſé de trois lignes, éloigne par conſéquent d'une ligne & demie le rateau de la courbe, de plus qu'il ne l'étoit lorſqu'il a ſervi à la tracer ; ce qui changera néceſſairement la ſituation de l'aiguille du temps vrai : ainſi, pour faire reprendre à cette aiguille la place que détermine la table d'*équation*, il faudroit emporter tout autour de la courbe la grandeur du rayon de la fraiſe, qui ſeroit un ouvrage inutile, pénible, & qui rendroit la courbe plus petite qu'elle ne doit être. Pour parer cette difficulté, je fais le lévier de deux pieces ; celle qui agit & poſe ſur la courbe, peut ſe mouvoir ſéparément de l'autre partie du rateau ; de ſorte qu'on éloigne & approche de la partie qui touche la courbe, juſqu'à ce qu'appuyant ſur cette courbe au point où elle eſt trop enfoncée, l'aiguille marque l'*équation* répondante audit jour. Alors, ayant fixé enſemble les deux parties du rateau, on emportera d'abord de cinq jours toutes les parties de la courbe où il y a trop de matiere, & on limera les intervalles lorſque l'on aura fait la révolution.

Enfin, on peut après cela y toucher à chaque jour, & l'égaler juſqu'à ce que l'aiguille marque exactement l'*équation* : il ne ſera plus queſtion que de ſubſtituer, en place de la fraiſe, un rouleau de même diametre pour tourner dans les mêmes trous, lequel appuiera ſur l'ellipſe.

Pour tailler une courbe avec beaucoup de préciſion, il ne ſuffit pas de diviſer, par la ſimple vue, chaque diviſion des minutes du cadran, en des parties que l'on ſuppoſe être de trente ſecondes, de 15, de 10, de 5, *&c.* il faut de plus les diviſer en effet avec un compas, de ſorte que chaque diviſion de minutes ſoit diviſée en douze autres parties, plus ou moins, ſuivant la préciſion que l'on voudra donner à ſa courbe.

Cadrature d'équation, conſtruite par M. DAUTHIAU.

Les ſecondes ſont concentriques. La tige du rochet paſſe à travers le pont fixé ſur la platine des piliers. Ce pont porte les deux roues du temps vrai & moyen, & celle du cadran. La roue du temps moyen eſt menée par le pignon qui porte la tige de la roue qui engrene dans le rochet d'échappement.

La roue du mouvement fait ſa révolution en une heure. Sa tige paſſe la cadrature, & porte quarrément un canon ſur lequel eſt rivée une roue de champ, qui fait mouvoir le pignon, dont l'axe eſt parallele au plan de la platine. Ce pignon eſt poſé & tourne entre deux petits ponts fixés ſur une roue d'un nombre de dents à volonté. Cette roue engrene dans un rateau, dont un bout appuie ſur l'ellipſe : la poſition de ce rateau dépend de celle de la roue annuelle, que l'on peut faire concentrique au cadran, ou qu'on peut également placer hors du centre.

La roue annuelle excentrique au cadran eſt cependant préférable, non-ſeulement parce qu'elle évite des frottemens, mais encore pour la facilité de tailler la courbe. Cependant la diſpoſition des boîtes, ou la conſtruction d'une piece, ne permet pas toujours de la placer de cette ſorte.

Le pignon engrene dans une roue de champ de même nombre que celle qui fait mouvoir le pignon ; elle eſt d'un diametre plus petit, pour que le pignon qui eſt mené ait la groſſeur requiſe pour faire mouvoir lui-même. *Voyez* ENGRENAGE, & la deſcription de la machine à engrenage à la tête de la planche.

La roue de champ pourroit ne former qu'une ſeule roue avec celle qui engrene dans la roue du temps vrai : mais ſi cela étoit, en tournant l'aiguille des minutes du temps vrai, celle des heures reſteroit immobile ; ce qui ſeroit un défaut d'autant plus grand, que par celle du temps moyen on ne peut faire tourner ni l'une ni l'autre aiguille du temps vrai ; ainſi il faudroit les faire tourner ſéparément l'une de l'autre, & faire des diviſions de quarts pour l'aiguille des heures, correſpondantes à celles des minutes. *Voyez l'article* PENDULE A SECONDES, & la deſcription de la *pendule de M. Julien le Roi.*

Pendule de M. Rivaz *à deux cadrans & à deux aiguilles.*

Cette *pendule* a deux cadrans, dont un, qui eſt excentrique, ſert pour faire marquer par une aiguille le temps vrai, & l'autre les heures & minutes du temps moyen.

La tige de la roue des minutes porte un pignon mis ſous la roue de chauſſée, & la roue de chauſſée eſt portée par la tige qui porte le pignon, centre du grand cadran ou du temps moyen. Une tétine tournée ſur le trou même du pivot du pignon, roule dans un trou fait à la platine ; ainſi la piece placée ſur la platine, & mobile au centre du pignon, ſe meut circulairement ſur le centre. Le pivot du pignon traverſe un pont ; il eſt de longueur ſuffiſante pour porter l'aiguille du temps vrai. Un lévier appuie ſur la courbe portée par la roue annuelle que fait mouvoir le pignon ; ce lévier ſe meut ſuivant les différens diametres de la courbe.

Les deux pignons ſont d'égal nombre & du même diametre ; mais celui qui mene eſt plus gros que l'autre. L'un de ces pignons fera un demi-tour paſſé pour répondre à la variation apparente du ſoleil : & l'on voit que c'eſt la courbe qui détermine la quantité de ſon mouvement, ainſi qu'à toutes les conſtructions de cadrature d'équation.

Le nombre des dents de la roue paroît d'abord aſſez arbitraire ; cependant c'eſt de la nature de l'engrenage de cette roue avec les pignons, que dépend en partie le balotage de l'aiguille du temps vrai. Les pignons, pour cet effet, doivent être au moins de douze, & faire douze tours pendant que la roue en fait un.

Cadrature d'équation à heures & minutes du temps vrai, par M. RIVAZ.

La courbe, en faiſant monter & deſcendre le lévier, fait néceſſairement monter & deſcendre la plaque de cuivre qui poſe ſur la platine du mouvement ; cette plaque a une entaille formée par une portion de cercle, dont le centre eſt celui d'une des roues. Une vis à affiette tient à la platine, & donne la liberté à la plaque de cuivre de ſe mouvoir. Sur cette plaque eſt attaché le pont, par le moyen de deux vis. Le pont & la plaque forment une cage, dans laquelle ſe meuvent la roue du cadran & le pignon, l'un & l'autre ayant un centre commun.

Ce que nous avons dit en faiſant la deſcription des autres pendules, ſuppléera aux autres détails que nous omettons dans la deſcription de celle-ci : inutiles pour ceux qui ne connoiſſent point l'art, ils ſeroient ſuperflus pour ceux qui l'ont étudié.

On pourroit peut-être croire que la peſanteur du cadran doit cauſer une réſiſtance qui exigera que le mouvement ait un reſſort plus fort, ou un poids plus peſant ; mais ſi l'on fait attention à la lenteur du mouvement de l'ellipſe & au peu d'eſpace parcouru, l'objection ſera réduite à rien.

Pendule à équation de M. JULIEN LE ROI.

La roue fait ſa révolution en 365 jours. Sur cette roue ſont gravés les mois de l'année & les quantiemes des mois, qui paroiſſent par une ouverture faite au cadran à l'endroit de 6 heures. Cette roue eſt concentrique au cadran, & mue par le mouvement dont la premiere roue porte quarrément, du côté de la cadrature, un pignon de quinze dents, qui fait, ainſi que la roue, un tour en dix heures, & engrene dans la roue de champ

champ de trente dents. Elle eſt rivée ſur la piece qui porte une vis ſans fin, ſimple, laquelle engrene dans la roue de trente dents. La tige de cette roue paſſe à travers la plaque, & porte quarrément le pignon; ce pignon eſt de quinze dents; il engrene dans la roue annuelle de deux cents dix-neuf dents. Le prolongement du quarré du pignon paſſe au travers du cadran : il ſert à faire tourner le pignon ſéparément de la roue; il tourne à frottement ſur cette tige, par le moyen d'un reſſort qui preſſe la roue contre l'aſſiette de ce pignon.

Les ſecondes ſont concentriques au cadran. La tige du rochet des ſecondes porte un pignon de douze dents, lequel paſſe au travers d'une piece qui a le même centre de mouvement que le rochet. Cette piece ſe meut ſur un pont, pour faire une demi-révolution qui produit la variation de l'aiguille du temps vrai. La roue de quatre-vingt-dix dents engrene dans le pignon fixé ſur la tige du rochet des ſecondes : cette roue eſt portée par la piece qui a le même centre de mouvement que le rochet, & par un petit pont attaché à cette piece. La roue de quatre-vingt-dix dents porte un pignon de douze dents, qui engrene dans la roue du temps vrai qui a quatre-vingt-ſeize dents. Cette derniere porte à frottement la roue fixée ſur le canon qui porte l'aiguille du temps vrai; enſorte qu'on peut faire tourner cette roue indépendamment de la roue du temps vrai : cette premiere roue engrene dans celle de renvoi. Ces deux roues ſont de même nombre. La roue de renvoi porte un pignon qui fait mouvoir la roue du cadran : ainſi en faiſant tourner l'aiguille du temps vrai, celle du cadran ſe meut auſſi; mais celle du temps moyen reſte immobile; & en la faiſant tourner, elle ne fait pas mouvoir celle du temps vrai; ce qui a obligé de faire graver ſur la roue annuelle la différence du temps vrai au temps moyen, pour tous les jours de l'année, afin de remettre les aiguilles à l'équation lorſque la *pendule* a été arrêtée. La roue qui fait mouvoir celle du cadran porte quatre chevilles, qui ſervent à lever la détente de la ſonnerie qui ſonne les heures & les quarts du temps vrai.

La tige de la troiſieme roue de mouvement porte un pignon de neuf dents, qui fait mouvoir la roue du temps moyen de ſoixante & douze dents. Le coq porte une broche qui paſſe à travers la fauſſe plaque; cette broche eſt conduite par une fourchette, qui porte celle des roues qui engrene ſur le rateau, lequel appuie ſur l'ellipſe ou courbe. Les différens diametres de l'ellipſe font avancer ou retarder l'aiguille du temps vrai, ce qui ſe fait par le mouvement que le rateau imprime au chaſſis. Ce chaſſis entraîne avec lui la roue qui engrene dans celle du temps vrai. Le plus petit rayon de la courbe répond au 11 Février, temps où le ſoleil retarde de 14′ 44″; & le plus grand au premier Novembre; où, au contraire, il avance de 16′ 9″. La ſomme de ces deux excès du temps vrai ſur le moyen, donne l'eſpace que doit parcourir la roue du temps vrai, ſans que celle du temps moyen ſe meuve.

Pendule *à équation, préſentée en 1752 à l'Académie des Sciences par* Ferdinand Berthoud. *Cette pendule marque auſſi l'année biſſextile; ce qui évite de retoucher aux quantiemes.*

La roue de barillet de ſonnerie engrene dans un pignon qui fait un tour en 24 heures. La tige de ce pignon paſſe à la cadrature, & porte quarrément une aſſiette. Sur le prolongement de cette tige eſt ajuſté un cylindre, qui porte une dent partagée en deux parties, dont l'une, plus ſaillante que l'autre, peut monter & deſcendre ſur cette tige, dont la partie qui paſſe à travers le cylindre eſt ronde.

Dans les années de 365 jours, la partie la moins ſaillante de la dent fait paſſer 364 dents de la roue annuelle, & les deux dents de cette roue, qui reſtent encore, ſont priſes par la partie la plus ſaillante de la dent; enſorte que les 366 dents de la roue annuelle ſont priſes en 365 fois, qui répondent à autant de jours.

Une étoile, diviſée en huit parties, eſt mué par deux chevilles, que porte la roue annuelle, dont une fait paſſer une dent de l'étoile le 31 Décembre, à minuit, & l'autre le 29 Février, à la même heure. Cette

étoile porte une plaque, qui paſſe entre la roue annuelle & le cadran, où eſt gravé premiere, ſeconde, troiſieme année, & année biſſextile, leſquelles paroiſſent alternativement à travers une ouverture faite pour cet effet au cadran.

Cette méthode de marquer les années biſſextiles, & de faire mouvoir la roue annuelle, quoique plus ſimple que celle qu'on avoit ſuivie, ne m'ayant point ſatisfait, j'ai cherché depuis un nouveau moyen, qui étant plus ſimple, conſerve toute la ſolidité poſſible; ce que je compte avoir trouvé, comme on peut le voir dans une *pendule* à équation où je l'ai appliquée. La comparaiſon de ces deux conſtructions m'a perſuadé, que l'on ne parvient pas ſûrement à faire des machines ſimples, ſans avoir vu ou paſſé par les compoſées.

La roue du temps moyen engrene à l'ordinaire, dans celle de renvoi, dont le pignon engrene dans celle du cadran. Sur cette roue eſt attachée une partie de cuivre, qui porte un petit pont qui fait une eſpece de cage pour l'étoile fendue en 20 parties. Cette étoile porte un pignon à lanterne de quatre dents, qui engrene dans la roue du temps vrai: c'eſt en faiſant tourner l'étoile de l'un ou de l'autre côté, qu'on fait avancer ou retarder la roue du temps vrai, ſans que celle du temps moyen ſe meuve. Le levier mobile ſert à produire cette variation. Une partie de ce levier porte deux chevilles; celle de la partie ſupérieure ſert à faire retarder l'aiguille du temps vrai, & l'autre la fait avancer. Ce ſont les différentes parties de la piece, taillée en limaçon, qui déterminent la quantité de dents qu'une des chevilles doit faire paſſer, & dans quel ſens elle doit le faire: ces pas de limaçons ſont déterminés par l'équation du jour.

Le levier peut ſe mouvoir, non ſeulement en tournant ſur ſes pivots, mais encore monter & baiſſer ſuivant leur longueur. L'aſſiette de ce levier repoſe ſur une piece qui a une entaille, laquelle ſe préſente, à chaque 24 heures, à 11 heures du ſoir, & lui permet de s'y enfoncer: alors le levier préſente l'une ou l'autre de ſes chevilles à l'étoile, qui, emportée par la roue des minutes du temps moyen, rencontre une des chevilles du levier, laquelle s'engage entre les roues de l'étoile, & la fait tourner plus ou moins, ſuivant que la cheville ſe préſente loin ou près du centre; c'eſt cette quantité qui repréſente l'équation diurne. A minuit, l'entaille dans laquelle l'aſſiette étoit deſcendue, continuant à ſe mouvoir, fait remonter le levier par un plan incliné fait à l'entaille. Le levier reſte élevé juſqu'à onze heures du ſoir; ce qui empêche les chevilles qu'il porte de s'engager, pendant tout ce temps, dans les dents de l'étoile, quoique l'étoile faſſe la même révolution, & ſoit toujours emportée par la roue des minutes.

La piece que porte cette roue eſt pour faire équilibre, non-ſeulement avec l'étoile & ſa petite cage, mais encore avec l'aiguille des minutes du temps moyen: l'aiguille du temps vrai eſt d'équilibre par elle-même.

J'ai fait graver ſur la roue annuelle, dans une partie au-deſſous de celle des mois & de leurs quantiemes, la différence du temps vrai au temps moyen, afin que ſi on laiſſoit la pendule arrêtée, on la puiſſe remettre à l'*équation* ſans le ſecours d'une table: il n'y a que les cas particuliers qui obligent de retoucher à cette *équation*, puiſqu'en faiſant tourner l'aiguille des minutes du temps moyen, celles du temps vrai & du cadran tournent auſſi.

Je joins ici une table particuliere, que j'ai dreſſée pour tailler la courbe: elle ſert à déterminer l'eſpace qui doit être compris depuis chaque pas de limaçon juſqu'à l'autre; & pour ne rien laiſſer à deſirer, & éviter l'embarras où pourroient ſe jeter ceux qui voudroient exécuter ces ſortes de *pendules*, je marquerai les moyens que j'ai mis en uſage pour pluſieurs de ces ouvrages, que j'ai exécutés ſur ce principe avec beaucoup de facilité. J'aurois dû remettre ce qui regarde l'exécution pour la fin de cet article, que je terminerai par la partie de l'exécution; mais comme les moyens d'opérer pour cette conſtruction-ci lui ſont particuliers, & ne peuvent ſervir à d'autres, il m'a paru plus naturel de les placer immédiatement après la deſcription.

Au moyen d'une vis, je puis rendre le levier immobile au point que je veux. Je fixe d'abord le levier, enſorte que ni l'une ni l'autre cheville ne puiſſent s'engager dans l'étoile; & là, je trace ſur le plan un trait, qui ſoit fin & près du levier, qui me ſert de regle. Je marque zéro ſur ce trait, qui me ſervira pour tracer les parties de la courbe, où, d'un jour à l'autre, l'équation n'eſt ni augmentée ni diminuée. Je fais changer le levier de poſition, & le place de ſorte que la cheville ſupérieure puiſſe s'engager, pour faire tourner une dent de l'étoile, ce qui répond à cinq ſecondes, & marque 1 ſur ce trait; & continuant les mêmes opérations, en marquant ſucceſſivement une dent, 2, 3 *&c.* juſqu'à ce que le levier s'engage aſſez avant dans l'étoile pour faire changer ſix dents, leſquelles feront 30 ſecondes, qui eſt la plus grande quantité dont le ſoleil varie en 24 heures; ſur ce côté je marque, *retarde*, afin de me ſouvenir que c'eſt pour faire retarder l'aiguille du temps vrai. Enſuite, je fais paſſer mon levier de l'autre côté du trait de zéro, & je marque quatre traits, avec les ſoins que j'avois pris pour les autres; c'eſt-à-dire, que l'un réponde à l'enfoncement qu'exige la cheville inférieure pour faire tourner l'étoile d'une dent, & enſuite de 2, 3, juſqu'à 4, qui feront 20 ſecondes, & marquer de ce côté, *avance*. Ceci détermine donc tous les enfoncemens des pas de limaçon; il n'eſt plus queſtion que de leur longueur, qui eſt marquée dans la table ci-après.

La roue annuelle, l'ellipſe & le levier étant ainſi en place, je fixe le levier ſur le trait du zéro, & fais tourner la roue annuelle, & la mets au 18 de Mai; & par un trou percé au levier, je marque un point ſur la courbe: il faut enſuite faire paſſer une dent de la roue annuelle, ce qui donnera le 19 Mai, & mettre le levier ſur le trait 1, côté du retard; marquer un point ſur la courbe avec le foret; enſuite faire paſſer la roue annuelle au 30 Mai: marquer encore un point, & ſuivre ainſi la table, juſqu'à ce que la révolution annuelle ſoit faite. Enfin, percer des trous fins pour tous les points marqués, & tirer des traits de compas pour tous les trous qui ſe trouvent à la même diſtance du centre.

Table pour tracer la courbe de la Pendule ci-deſſus, calculée pour les années biſſextiles & communes.

Soleil retarde. Du 12 Mai, le levier ſera ſur 0 juſqu'au 18 dudit mois; du 19, une dent du côté *retarde*, juſqu'au 30; du 31 Mai, 2 dents juſqu'au 11 Juin; du 12 dudit, 3 dents juſqu'au 18; du 19, 2 dents juſqu'au 23; du 24, 3 dents juſqu'au 28; du 29 dudit, 2 dents juſqu'au 12 Juillet; du 13 dudit, une dent juſqu'au 22; du 23, 0 juſqu'au 30.

Soleil avance. Du 31 Juillet, une dent du côté *avance*, juſqu'au 7 Août; du 8 dudit, 2 dents juſqu'au 17; du 18 dudit, 3 dents juſqu'au 28, du 29 Août, 4 dents juſqu'au 4 Octobre; du 5 dud. 3 dents juſqu'au 15; du 16, 2 dents juſqu'au 23; du 24 dud. une dent juſqu'au 30; du 31 Octobre, 0 juſqu'au 5 Novembre.

Soleil retarde. Du 6 Novembre, une dent du côté du retard, juſqu'au 11, du 12, 2 dents juſqu'au 17; du 18, 3 dents juſqu'au 22; du 23, 4 dents juſqu'au 30; du 1 Décembre, 5 dents juſqu'au 11; du 12, 6 dents juſqu'au 3 Janvier; du 4 dud. 5 dents juſqu'au 12; du 13 dud. 4 dents juſqu'au 21; du 22, 3 dents juſqu'au 27; du 28 Janvier, deux dents juſqu'au 1 Février; du 2 dud. une dent juſqu'au 8; du 9, 0 juſqu'au 14 Février.

Soleil avance. Du 15 Février, une dent du côté *avance*, juſqu'au 21; du 22, 2 dents juſqu'au 1 Mars; du 2, 3 dents juſqu'au 16; du 17, 4 dents juſqu'au 27; du 28, 3 dents juſqu'au 1 Avril; du 2 dud. 4 dents juſqu'au 8; du 9 Avril, 3 dents juſqu'au 22; du 23, 2 dents juſqu'au 29; du 30, une dent juſqu'au 11 Mai; du 12, 0 juſqu'au 18.

Des Pendules à heures & minutes du ſoleil, leſquelles ne marquent point le temps moyen de celle du Pere Alexandre.

La roue annuelle fait ſa révolution en

365 jours, 5 heures, 48 minutes, 58 ſecondes $\frac{35}{49}$ de ſeconde.

Je dois joindre ici les nombres des roues & pignons que le Pere Alexandre a employés pour cette révolution annuelle aſtronomique. Les voici pour tout le rouage, comme il l'a donné.

Rochet 30, pignon 88.
Roue moyenne 60.
Pignon 10.
Roue des minutes ou d'une heure 80.
La roue de douze heures 96.
Pignon 7.
Roue ſuivante 50.
Pignon 7.
Roue pénultieme 69.
Pignon 8.
Derniere roue annuelle 83.

Cette révolution aſtronomique eſt fort exacte, & eſt ſans contredit une des meilleures que l'on ait employées. Ceux qui voudront faire mouvoir différentes planetes, doivent conſulter le Pere Alexandre pour les calculs. M. Camus, dans ſon *Traité de Méchanique ſtatique, troiſieme Partie*, a donné les calculs de différens rouages; il y a joint celui d'une révolution annuelle, qui ne differe de la révolution annuelle moyenne du ſoleil, que d'une ſeconde 14 tierces. En voici les nombres. Une roue de 12 heures porte un pignon 4, qui engrene dans une roue de 25; celle-ci porte une pignon 7, qui engrene dans une roue de 69; celle-ci porte un pignon 7, qui fait mouvoir la roue annuelle de 83, qui fait la révolution en 365 jours, 5 heures, 48 minutes, 48 ſecondes, 46 tierces: une révolution de la lune termine ce qu'il a écrit du calcul des planetes.

La roue annuelle du Pere Alexandre porte une ellipſe, ſur laquelle appuie un levier, qui porte le pendule ſuſpendu par un reſſort qui paſſe bien juſte dans une fente d'un coq, fait comme ceux des pendules à ſecondes ordinaires; le reſſort peut monter & deſcendre dans cette fente: c'eſt le coq qui donne le centre d'oſcillation du pendule; ce coq eſt fixé ſur la cage du mouvement. Pour produire les variations apparentes du ſoleil, le Pere Alexandre fait allonger & ralentir le pendule; effet qui eſt produit par l'ellipſe, dont les diametres ſont donnés en raiſon de l'alongement ou raccourciſſement qu'exige le pendule pour faire avancer ou retarder de telle quantité en 24 heures: il eſt entré là-deſſus dans des détails fort étendus, qu'on peut voir dans ſon *Livre*, *pag.* 147. Sa théorie a ſans doute le mérite de la ſimplicité; mais pour l'approuver, il ne faut pas faire attention aux inconvéniens que la pratique entraîne; une ſeule erreur détruit tout l'édifice; l'erreur la moins ſenſible que puiſſe avoir la courbe, produira une variation ſenſible aux aiguilles; car je ſuppoſe que le pendule ſoit trop court, par l'inégalité de l'ellipſe, de la douzieme partie d'une ligne, le pendule avancera de 12 ſecondes en 24 heures, *&c.* Toutes les vibrations qu'elle fera pendant ce temps, ſe feront en moins de temps qu'elles ne devroient; & cette erreur, multipliée par leurs nombres, donnera les 12 ſecondes pour un point ſeulement, & chaque jour même difficulté; & d'ailleurs, cette méthode n'eſt pas praticable avec les pendules peſans, tels qu'on les fait aujourd'hui, & dont les propriétés ont été bien démontrées de nos jours par M. de Rivaz: & enfin, je ne ſens pas trop l'avantage d'un pendule qui diviſe le temps en des parties inégales ſeulement: il étoit cependant à propos de donner une idée de cette conſtruction, pour l'intelligence de tout ce qui a rapport à l'*équation*; & de plus, je ſuis perſuadé que la connoiſſance de toutes ſortes de méchaniſmes aide beaucoup à d'autres conſtructions, pour produire certains effets, quoiqu'ils n'aient cependant pas de relations apparentes avec ce qui en a fait naître la premiere idée; ainſi il n'y a rien à négliger de ce qui regarde les arts méchaniques: il faut cependant toujours ſuppoſer de l'intelligence dans celui qui en a fait une nouvelle application à d'autres objets.

Deſcription d'un moyen particulier de faire une révolution annuelle aſtronomique; de marquer les quantiemes du mois, les mois de l'année, & les années biſſextiles, par M. Amirauld, *Horloger à Paris.*

Cette piece eſt exécutée dès 1734; & quoique le méchaniſme en ſoit aſſez ingénieux pour avoir mérité d'être préſenté à

l'académie, l'auteur ne l'a pas jugé à propos, & cela par un ſentiment de modeſtie, qui ne peut que lui faire honneur ; car de nos jours on cherche à ſe faire payer de la moindre production, par des éloges que l'on n'a pas toujours mérités : quoi qu'il en ſoit, il a bien voulu me confier cette piece, & je crois faire un préſent au public, en l'inſérant dans le dépôt des connoiſſances humaines. Je penſe cependant que l'ouvrage trop compliqué pourroit être réduit à une moins grande quantité de pieces ; mais rien n'eſt à négliger en fait d'arts, ſur-tout lorſque la compoſition annonce du génie & un homme qui poſſede ſon objet.

La roue annuelle fait ſa révolution en 365 jours dans les années communes, & en 366 dans les années biſſextiles.

Cette roue annuelle fait mouvoir un petit rouage qui lui eſt particulier, & qui eſt compoſé de trois roues & du volant. Elles ſont placées dans une petite cage formée par la platine des piliers & par une autre piece ; la tige du pignon d'une de ces roues paſſe à travers cette piece, & porte quarrément un pignon de quatre dents. Ce pignon engrene dans le cercle où ſont gravés les quantiemes du mois, & lui fait faire une révolution en 31 jours. La roue dont nous venons de parler fait un tour chaque jour, lorſque les doubles détentes ont donné la liberté à la cheville que porte cette roue de ſe dégager & de faire cette révolution. Ces détentes font le même effet que celles d'une ſonnerie ; l'une des détentes eſt portée par le quarré d'une tige qui paſſe à travers les platines. La partie de la tige qui paſſe à travers l'autre platine, porte quarrément un levier, qui eſt mu par une roue de la ſonnerie qui fait un tour en 24 heures ; elle porte une cheville qui fait agir les détentes & dégage les chevilles de la roue.

Sur la platine des piliers, au-deſſous de la roue annuelle, eſt fixé un barillet, dans lequel agit un reſſort qui fait tourner la roue annuelle, au moyen d'un encliquetage qu'elle porte, & ſur lequel agit un rochet qui porte l'arbre du barillet, dont le quarré va juſqu'au cadran, & ſert à remonter ce petit rouage tous les quatre ans ſeulement. On peut enviſager ce rouage comme une eſpece de ſonnerie, dont la plaque eſt la roue de compte, qui fait faire 372 tours à la roue, qui répondent à tous les jours, & font tous les mois de 31 jours.

On conçoit que cette roue n'étant dégagée qu'une fois chaque jour, à ne ſuivre que ce méchaniſme la roue annuelle feroit une révolution en 372 jours. L'effet de la plaque eſt donc pour faire paſſer le nombre des jours dont la roue annuelle eſt compoſée pour chaque mois, leſquels ſont tous de 31, comme je viens de le dire, & qui excede celui dont tel mois eſt compoſé ; enſorte que ſi c'eſt un mois de 28 jours, la roue fera quatre tours en un ſeul jour, par le moyen de la partie ſaillante de la roue de compte, qui fait reſter la détente levée juſqu'à ce que la roue ait fait quatre révolutions, & ainſi des autres : mais la roue annuelle emporte avec elle, en tournant, la roue de 40. Celle-ci engrene dans un pignon à lanterne, fixé ſur la plaque ; la roue de 40 fait donc un tour en quatre ans. Elle porte une plaque ; cette plaque a une entaille, où le levier entre tous les quatre ans une fois. Ce levier eſt porté par la roue annuelle : il ſert pour les années biſſextiles ; c'eſt-à-dire, il fait que la roue de compte préſente une partie ſaillante moins large, & qui par conſéquent ne fait paſſer que trois jours, au lieu de quatre qu'il en doit paſſer dans les années communes de 365 jours, puiſque l'on a dit que la roue annuelle eſt calculée pour faire une révolution en 372 jours ; enſorte que chaque mois ſeroit de 31 jours. Le mois de février de l'année commune eſt donc compoſé de quatre jours de trop.

La partie ſaillante de la roue de compte a une largeur qui tient la détente levée juſqu'à ce que la roue ait fait trois tours. Une partie du levier eſt miſe contre la partie ſaillante de la roue de compte, qui répond au mois de février, & la rend plus large d'une quantité qui répond à un jour : ainſi ces deux parties tiennent levées les détentes, & permettent à la roue de faire quatre tours, qui répondent à quatre jours. Le levier reſte dans cette poſition pendant trois années ; & à la quatrieme, qui eſt la biſſextile, il entre dans l'entaille de la plaque, & diminue pour lors la largeur de la dent ſaillante & de la roue de compte ; de ſorte que la roue ne fait que trois tours,

pendant que la détente reſte levée ; ainſi, le mois de février eſt compoſé par-là de 29 jours : le cercle du mois marque auſſi, par ce moyen, les quantiemes du mois exactement. Le levier porte un bras, à l'extrémité duquel il y a un pié de biche. Le bras du levier ſert à faire changer, à chacun de ſes mouvemens, une dent de l'étoile de ſept rayons, laquelle porte un chaperon où ſont gravés les jours de la ſemaine.

La roue annuelle porte douze chevilles, dont chacune ſert, & eſt placée à propos pour faire paſſer une dent de l'étoile, auſſi de 12 rayons. Cette étoile porte un limaçon de 12 pas, ſur leſquels appuie un bras du levier. Ce levier monte & deſcend ſuivant qu'il y eſt obligé par le limaçon ; il ſert à marquer les mois de l'année, qui ſont gravés, & paroiſſent alternativement à travers l'ouverture faite pour cet effet à la plaque ou cadran. Une étoile porte une cheville qui fait mouvoir le levier mobile & briſé, qui fait tourner lui-même l'étoile de huit rayons. Cette étoile porte un limaçon de quatre pas différens, leſquels ſont répétés diamétralement deux fois ; ce qui fait huit pas. Elle reſte huit ans à faire un tour : elle pourroit même n'en reſter que quatre, puiſque ſon uſage eſt pour marquer les années biſſextiles ; mais M. Amirauld l'a fait, afin que le levier ne fût pas obligé de faire un trop grand chemin pour faire paſſer une dent de l'étoile, qui ne ſeroit pour lors que de quatre. Les pas du limaçon font monter & deſcendre le levier, & marquer les années communes & biſſextiles, qui paroiſſent comme ceux des mois, au travers de la plaque. Chacune des étoiles eſt maintenue par un ſautoir.

On peut fixer ſur la roue annuelle une ellipſe, & faire ſervir par ce moyen le mouvement annuel à marquer l'équation. C'eſt en l'enviſageant auſſi, ſous ce point de vue, que j'ai cru devoir faire connoître ce méchaniſme ingénieux. *Ferdinand Berthoud.*

Pendule, Réciprocation du. On appelle ainſi un petit mouvement, preſque inſenſible, de libration ou d'oſcillation que doit avoir, ſuivant quelques philoſophes, un long *pendule* attaché fixement à un plancher, & qu'on y laiſſe en repos.

Il eſt certain que le centre de gravité de la terre change continuellement de place, ne fût-ce que par le mouvement du flux & reflux. *Voyez* Flux et Reflux. Or ce mouvement, dans le centre de gravité, doit produire une altération dans la direction & le mouvement des graves. Reſte à ſavoir ſi cette altération eſt ſenſible. Pour cela, il faut ſuſpendre à un plancher un long *pendule*, & voir ſi ce *pendule* eſt dans un parfait repos. Un gentilhomme de Dauphiné, nommé Calignon de Peirins, ami de Gaſſendi, ayant fait cette expérience ſur un *pendule* de trente piés, prétendit y avoir obſervé du mouvement ; ce qui occaſiona entre les ſavans une diſpute, dont on peut voir le détail dans l'Hiſtoire de l'académie, de 1742 : depuis ce temps, d'autres ſavans ont entrepris de répéter la même expérience, & ont trouvé des réſultats différens, les uns tenant pour le balancement, les autres le niant. Enfin, M. Bouguer, dans les *Mémoires de l'Académie, de 1754*, a traité cette matiere avec beaucoup de ſoin ; & il en réſulte que la réciprocation du *pendule*, lorſqu'il y en a, tient à une cauſe prochaine & irréguliere, & ne peut être miſe au rang des phénomenes généraux qui dépendent du ſyſtême du monde. (*O*)

Pendule, (*Phyſique.*) On trouve dans le *Journal des beaux Arts*, de juin 1769, & décembre 1771, des expériences ſur le *pendule*, que deux phyſiciens diſent avoir faites dans les Alpes, & deſquelles il paroît réſulter, que la peſanteur eſt plus grande au ſommet qu'au pié de ces montagnes. Par les informations qui ont été faites, il paroît que ces expériences ſont ſuppoſées. Cependant, en admettant même les faits avancés par ces deux phyſiciens, je ſuis bien éloigné d'adopter les conſéquences précipitées qu'on en tire contre la figure de la terre & contre le ſyſtême de la gravitation. J'ai lu à l'Académie des Sciences une mémoire très-court, imprimé dans le ſixieme volume de mes *Opuſcules Mathématiques*, & dans lequel j'ai fait voir, que ſi on ſuppoſe une chaîne de montagnes *de figure quelconque*, & dont l'étendue ſoit beaucoup plus grande que leur hauteur, la peſanteur ſera la même au ſommet & au pié de ces montagnes, ſi leur

denſité moyenne eſt ſeulement d'un tiers plus grande que la denſité moyenne du globe terreſtre. J'entends ici en général, par *denſité moyenne* d'un corps, celle d'une maſſe homogene, qui, ayant même volume & même figure que le corps, exerceroit la même attraction. A l'égard des expériences rapportées, qui donnent environ 28″ d'accélération, en deux mois, à un pendule placé dans les Alpes à mille toiſes d'élévation, je les explique aiſément, en ſuppoſant que la denſité moyenne de ces montagnes ſoit à la denſité moyenne du globe terreſtre, à peu près comme huit à trois; & comme la diſpoſition intérieure des couches de la terre peut très-bien être telle, que ſa denſité moyenne ſoit moindre que ſa denſité à la ſurface, on voit qu'il eſt très-poſſible que la denſité des Alpes ſoit à la denſité de la terre, au pié de ces montagnes, en rapport beaucoup moindre que de huit à trois.

Au reſte, les obſervations de l'auteur, en les ſuppoſant vraies, ne ſont pas générales pour toutes les montagnes; car M. Bouguer a trouvé que la peſanteur, à Pichincha dans les Cordelieres, étoit plus petite qu'à Quito, & à Quito qu'au bord de la mer. Or Pichincha eſt élevé au-deſſus du niveau de la mer de deux mille quatre cents trente-quatre toiſes, & Quito de mille quatre cents ſoixante-ſix. (*O*)

Pendule *ſimple*, (*Aſtr.*) Pour faire une table des longueurs du *pendule* ſur toute la ſurface de la terre, qui ſoit aſſujettie à toutes les obſervations que l'on a, il faut commencer, 1°. par réduire au niveau de la mer toutes les obſervations; 2°. trouver par chacune de ces obſervations l'alongement total ſous le pole, en employant la proportion des quarrés des ſinus, des latitudes, & le *pendule* équatorial de 36 pouces 7 lignes 21; 3°. prendre un milieu entre tous les alongemens polaires ainſi trouvés; 4°. faire la table entiere pour toutes les latitudes, ſur cet alongement moyen, par la proportion ordinaire; 5°. faire à côté de toutes les latitudes où il y a des obſervations du *pendule*, la différence entre le calcul & l'obſervation; 6°. diſtribuer ces différences proportionnellement dans les autres nombres intermédiaires de la table où l'on manque d'obſervations. On trouve une table du *pendule* dans le IIIe livre de Newton, une dans les *Tranſactions philoſophiques* de 1734, par M. Bradley, & une dans M. de Maupertuis, (*figure de la terre*); mais elles ne ſont établies que ſur la ſimple théorie. J'ai calculé la table ſuivante ſur les obſervations pour M. Trudaine, qui avoit formé, en 1766, le projet d'établir dans le royaume une meſure univerſelle, tirée de la longueur du *pendule*, & je l'ai aſſujettie par approximation aux obſervations faites au Pérou, au cap de Bonne-Eſpérance, à Paris & en Laponie; ce qui étoit néceſſaire, à cauſe des petites inégalités que la ſituation des lieux, & peut-être l'inégale denſité de la terre, produiſent dans les obſervations.

Latitudes.	*Alongement.*	*Longueur abſolue.*
0 degrés.	0 l. 00 centiem.	36 pouc. 7 lig. 21 centie.
5	0 03	36 7 24
10	0 09	36 7 30
15	0 19	36 7 40
20	0 33	36 7 54
25	1 50	36 7 71
30	0 69	36 7 90
35	0 89	36 8 10
40	1 10	36 8 31
45	1 30	36 8 51
46	1 34	36 8 55
47	1 38	36 8 59
48	1 42	36 8 63
49	1 46	36 8 67
50	1 51	36 8 72
51	1 55	36 8 76
52	1 58	36 8 79
55	1 69	36 8 90
60	1 87	36 9 08
65	2 02	36 9 23
70	2 15	36 9 36
75	2 27	36 9 48
80	2 36	36 9 57
85	2 42	36 9 63
90	2 44	36 9 65

La maniere de déterminer exactement, & juſqu'à un cinquantieme de ligne, la longueur du *pendule* ſimple, a été donnée avec un très-grand détail dans les *Mém. de l'Académie*, pour 1735. On trouvera dans le livre de M. Bouguer, ſur la figure de la terre, le détail des corrections qu'il faut faire à la longueur obſervée, pour tenir compte des effets de la chaleur, de la réſiſtance de l'air, du diametre de la boule dont on ſe ſert, de la trop grande étendue des arcs décrits par le *pendule*, & de la force centrifuge qui rend le *pendule* à ſecondes plus long qu'il ne ſeroit, ſi la terre étoit immobile. *Voyez* auſſi à ce ſujet le *Traité d'horlogerie* de M. Lepaute.

M. Deliſle, qui avoit fait faire en Angleterre un inſtrument très-commode pour ces ſortes d'expériences, en a fait préſent à l'Académie des Sciences, qui le conſerve dans ſon cabinet de phyſique. M. de la Condamine y a dépoſé de même un *pendule* invariable, qui a ſervi à faire des expériences en Afrique, en Amérique & en Laponie, comme on peut le voir dans mon *Aſtronomie*. Ce *pendule* invariable eſt actuellement aux terres auſtrales, où M. Merſais & M. Dagelet ſont chargés de faire les mêmes expériences. On trouvera dans le *Traité d'horlogerie* de M. Lepaute, une table fort étendue des longueurs du *pendule*, & qui donnent des nombres quelconques de vibrations. Cette table a été calculée par Madame Lepaute. (*M. DE LA LANDE.*)

PENDULE, ſ. f. (*Horlogerie.*) eſpece d'horloge à *pendule*, exécutée en général avec plus de préciſion que les horloges de cette eſpece, & qui n'en differe eſſentiellement que par la diſpoſition de ſes parties, ſur-tout de la cage, qui reſſemble fort à celle des montres.

Dans le temps où l'on commença à appliquer le *pendule* aux horloges, les premieres dans leſquelles on employa ce nouveau régulateur, furent probablement appellées d'abord *horloges à pendule*, enſuite ſimplement *pendules*; & comme ces horloges n'étoient que d'une grandeur médiocre, & faites avec plus de préciſion que les autres, il eſt arrivé delà, que malgré que dans toutes les horloges on ait ſubſtitué dans la ſuite le *pendule* au balancier, il n'y a eu que celles d'une certaine grandeur, dont nous venons de parler, auxquelles on ait donné le nom de *pendules*, les autres ayant conſervé celui d'*horloges*, comme horloge *de clocher*, *de chambre*, &c.

On diſtingue les *pendules*, en général, en *pendules* à poids & *pendules* à reſſort. Dans les premieres, ſont toutes les *pendules* à grandes vibrations, à équation, *&c.* Dans les ſecondes, ſont toutes celles d'une certaine grandeur, qui ont pour principe de mouvement un reſſort, comme celles qui ſe mettent ſur un pié, ſur une table, qui ſe plaquent contre un mur, *&c.* telles ſont ſont ordinairement les *pendules* à quinze jours, à ſonnerie; les *pendules* à quarts, les *pendules* à trente heures, les *pendules* à répétition, les *pendules* à trois parties, c'eſt-à-dire, celles qui répetent l'heure lorſque l'on tire le cordon, & qui ſonnent en même temps l'heure & les quarts d'elles-mêmes. Enfin, celles à quatre parties, qui, outre les propriétés de ces dernieres, ont encore celle d'être à réveil. Il y a encore des *pendules* à carillon & des *pendules* à remontoir, qui ſont en quelque façon à poids & à reſſort, la force motrice originale étant un reſſort employé à faire ſonner la ſonnerie, & en même temps à remonter un poids qui fait aller le mouvement. *Voyez* REMONTOIR.

PENDULE D'ÉQUATION, (*Horlogerie.*) eſpece de pendule conſtruite de façon qu'elle marque & l'heure du temps vrai, & celle du temps moyen; au moyen de quoi, la différence entre ces deux eſpeces d'heures, indique l'équation du ſoleil. Quoiqu'on ait commencé de très-bonne heure à faire des horloges curieuſes qui marquoient les mouvemens des planetes, *&c.* cependant leur mouvement étoit trop irrégulier, pour qu'on penſât à leur faire marquer les équations du ſoleil, ces horloges avançant ou retardant ſouvent d'une demi-heure en très-peu de temps, tandis que l'équation du ſoleil n'eſt que de ſeize minutes dans l'eſpace de trois mois. Mais dès que l'on eut appliqué le *pendule* aux horloges, le mouvement de ces horloges, ou plutôt de ces *pendules*, en devint ſi juſte par rapport à celui des horloges ordinaires, qu'on s'apperçut bientôt

bientôt que pour les bien régler, il falloit avoir égard à l'équation du ſoleil; ce qui fit apparemment naître l'idée des *pendules d'équation*. Une des premieres dont on ait connoiſſance, eſt celle qui ſe trouva dans le cabinet du roi d'Eſpagne, en 1699, dont parle M. Sully dans la Regle artificielle du temps. Cette *pendule* marquoit l'équation du ſoleil, au moyen de deux aiguilles, dont l'une indiquoit le temps vrai, & l'autre le temps moyen; & c'eſt de cette façon qu'on les a faites en Angleterre. Le même M. Sully propoſe dans le même livre, de faire une *pendule*, non pas d'équation, mais dont l'inégalité des vibrations du *pendule* répondroit à l'inégalité des jours, *&c.* idée qui étoit auſſi venue au R. P. D. Alexandre, Bénédictin, dès 1699, ce qu'il prouve par le certificat de l'Académie royale des Sciences, qu'il rapporte: ce Pere, dans ſon *Traité des Horloges*, s'efforce de prouver la beauté de cette invention; mais pour peu qu'on entende l'horlogerie, on verra combien elle eſt ridicule, & que les *pendules* ne ſont pas déja trop préciſes, pour ajouter de nouvelles ſources d'erreur dans l'allongement & le raccourciſſement périodique du *pendule;* ainſi il eſt inutile de parler de cette eſpece de *pendules*, qui ne ſont réellement pas des *pendules d'équation.*

PENDULE *en tant qu'appliqué aux horloges.* L'invention des horloges à *pendule*, qu'on appelle ſimplement *pendules*, eſt due à l'induſtrie heureuſe du ſiecle paſſé: Huyghens & Galilée s'en diſputent l'honneur. Le premier, qui a fait un volume conſidérable ſur ce ſujet, déclare qu'on n'a exécuté cette eſpece d'horloge qu'en 1657, & qu'on n'en a imprimé la deſcription qu'en 1658. Becker, dans ſa *Nova dimetiendi temporis theoria*, ſe déclare vivement pour Galilée, & rapporte (à la vérité de la ſeconde main) toute l'hiſtoire de cette invention, ajoutant qu'un nommé *Theſſler*, horloger du pere du grand-duc de Toſcane, qui vivoit de ſon temps, avoit fait la premiere *pendule* à Florence, ſous la direction de Galilée, *Galileo*, & qu'il en avoit envoyé un modele en Hollande. L'académie del Cimento dit expreſſément, que l'application du *pendule* au mouvement des horloges avoit été d'abord propoſée par Galilée, & que c'étoit ſon fils Vincenzo Galilei qui l'avoit mis le premier en pratique, en 1649.

Quel qu'ait été l'auteur de cette invention, au moins eſt-il certain qu'elle n'a reçu ſa perfection que de Huyghens, lequel fait remarquer avec ſoin, que ſi Galilée en a eu quelque idée, au moins ne l'a-t-il pas portée à ſa maturité.

C'eſt en 1662 que M. Fromentil, Hollandois, a fait en Angleterre la premiere *pendule.*

Le *pendule* en tant qu'appliqué à l'horloge, eſt compoſé d'une verge d'acier, ſuſpendue à un point fixe, de façon qu'elle puiſſe ſe mouvoir librement autour de lui; & d'un corps grave, auquel on donne la forme lenticulaire, afin de diminuer la réſiſtance que l'air apporte à ſon mouvement.

Ce qui rend le *pendule* ſi ſupérieur aux autres régulateurs, c'eſt que perdant fort peu de ſon mouvement, il eſt entretenu en vibration par une force très-foible à ſon égard, & dont par conſéquent les inégalités influent bien moins ſur ſa juſteſſe.

Si l'on met en vibration, dans le même temps, un pendule & un balancier joint à ſon reſſort, l'expérience fait voir qu'au bout de 90 ſecondes, le dernier aura perdu tout ſon mouvement, au lieu que l'autre le conſervera pendant dix heures & plus. Ainſi les reſtitutions du mouvement ſur le *pendule*, ſont à celles qu'exige le balancier, aidé du reſſort, à-peu-près comme un à 400.

Pluſieurs cauſes concourent à cette ſupériorité du *pendule* ſur le balancier: les particules du reſſort éprouvant un frottement les unes ſur les autres, quand il reprend ſa premiere figure, la force qu'il devroit communiquer au balancier en eſt d'autant plus diminuée; mais ce qui contribue encore plus à la perfection du *pendule*, c'eſt la ſuſpenſion. *Voyez* SUSPENSION.

L'expérience a montré qu'un long *pendule* donne plus de régularité qu'un court, en parcourant les mêmes eſpaces; en voici les raiſons.

1°. Sa lentille deſcendant par un plan moins incliné, peut être beaucoup plus

peſante, parce que ſon mouvement eſt moins difficile à reſtituer, & parce qu'il s'en perd une moindre quantité ; le nombre des oſcillations dans un temps quelconque, n'étant pas ſi conſidérable, & l'air n'étant point frappé avec autant de rapidité dans chacune d'elles.

2°. Pour des ſolides de figures ſemblables, les ſurfaces n'étant point comme les maſſes, mais comme les quarrés de leurs racines cubiques, les réſiſtances de l'air deviennent d'autant moins puiſſantes ſur les lentilles fort peſantes.

3°. Ces vibrations plus lentes rendent le rouage plus ſimple, plus conſtamment le même, & moins ſujet à l'uſure. On remarque que dans les *pendules* à ſecondes, par exemple, les trous des pivots ne s'uſent preſque jamais.

4°. Par toutes les raiſons précédentes, la force motrice d'un long *pendule* peut être beaucoup moins conſidérable à l'égard du poids vibrant ; & les inégalités de cette force influent beaucoup moins ſur la juſteſſe des vibrations. Enfin, les longs *pendules* peuvent décrire des arcs beaucoup plus petits, qui, comme il eſt démontré, *article* CYCLOÏDE, approchent davantage des arcs cycloïdaux. *Voyez Eſſai d'horlogerie de* M. Berthoud. *Tome II*, & la deſcription des Arts, imprimée à Neuchâtel.

Pendule à 15 jours, à reſſort & à ſonnerie. Il ſuffit de voir la diſpoſition des roues du mouvement, pour comprendre de quelle maniere elles agiſſent les unes ſur les autres ; la ſeule différence eſſentielle entre cette *pendule* & la *pendule* à ſecondes, c'eſt qu'au lieu de la poulie, il y a ici un boulet denté à ſa circonférence.

Pendules à quarts. Les hommes étant toujours portés à imiter, ce n'eſt qu'avec effort qu'ils ſortent des routes ordinaires. Ainſi, la ſonnerie des heures dans les premieres horloges ayant été faite avec un rouage particulier ; quand on voulut leur faire ſonner les quarts, on n'imagina rien de mieux que de faire auſſi un rouage pour la ſonnerie des quarts, quoique ce fût employer beaucoup d'ouvrage à produire peu d'effet ; ce qui eſt directement contraire à la ſaine méchanique, qui veut que la complication des machines ſoit toujours proportionnelle à celle des effets qu'elles produiſent. Pluſieurs horlogers ſentant ce défaut des *pendules à quarts*, ont voulu y remédier, en les faiſant ſonner l'heure & les quarts par un ſeul rouage ; mais juſqu'à préſent il y en a peu qui aient réuſſi, leurs *pendules* pour la plupart étant fort compliquées : il n'y a guere que quelques habiles horlogers & mon pere qui en aient fait avec cette ſimplicité, qui eſt, ſi cela ſe peut dire, la véritable élégance dans les machines.

Repréſentez-vous la diſpoſition des rouages du mouvement, de la ſonnerie des heures, & de celle des quarts d'une *pendule* à quarts ordinaire, le mouvement ne différant en rien eſſentiellement de la *pendule* à quinze jours. Quant au nombre des roues du mouvement, les voici :

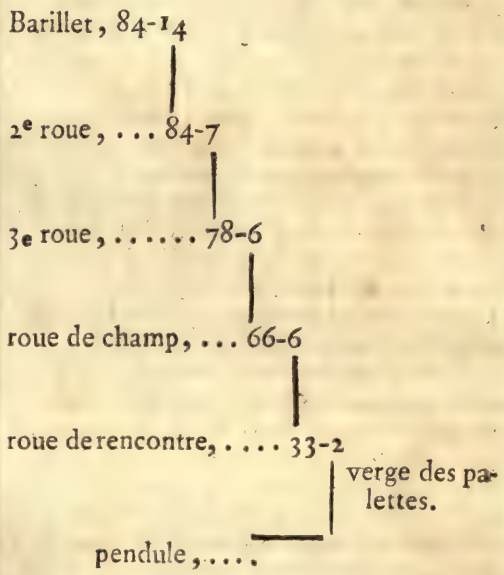

Par ces nombres, on voit que la troiſieme roue, ou la roue à longue tige, faiſant un tour par heure, le nombre des vibrations du *pendule*, dans le même temps, ſera de 9438 ; & par conſéquent, que la longueur de ce pendule ſera de cinq pouces trois lignes, ou à-peu-près, un pendule de cette longueur donnant par heure 9450 vibrations. Or, par les nombres des premiers mobiles, il eſt clair que la roue à longue tige fait ſoixante-douze tours pour un du barillet ; & le reſſort faiſant ſix tours dans le barillet, il s'enſuit que le reſſort,

avant d'être au bas, en fera faire à cette roue 432, qui équivaudront à autant d'heures; & ce nombre étant divisé par 24, donnera le nombre de jours que la *pendule* marchera avant que d'être au-bas. Quant aux nombres des roues de la sonnerie, ils sont les mêmes que ceux dont il est parlé à l'*article* SONNERIE: ainsi nous y renvoyons.

La sonnerie des heures n'en differe pas essentiellement non plus, si ce n'est 1°. que cette *pendule* sonnant la demie par les quarts, un tour du chaperon, au lieu d'équivaloir à 90 coups de marteau, n'équivaut qu'à 78, nombre des heures qu'une *pendule* doit sonner en 12 heures; & 2°. que le détentillon, au lieu d'être levé par la roue des minutes toutes les heures, l'est par un chaperon qui appartient aux quarts: de sorte que l'heure ne peut sonner qu'après les quarts, & qu'il n'est point nécessaire que ce détentillon ait une partie telle que celui d'une *pendule* à sonnerie ordinaire, pour faire le délai, parce qu'ici la sonnerie des heures est dirigée par celle des quarts; & que dès que ceux-ci sont sonnés, il faut que l'heure parte. Quant à la sonnerie des quarts, voici comme elle s'exécute. La roue des minutes porte quatre chevilles, qui levent alternativement le détentillon des quarts, pour faire détendre la sonnerie des quarts comme à l'ordinaire; celle-ci étant libre, sonne de la maniere suivante. Une roue porte un nombre de chevilles égal aux coups de marteau que les quarts doivent frapper pendant une heure, c'est-à-dire, dix; & comme ces dix coups doivent être frappés alternativement par deux marteaux, dont l'un doit toujours partir le premier, six de ces chevilles sont d'un côté de la roue & quatre de l'autre, & non toutes d'un même côté: ces chevilles levent alternativement une double bascule pour les deux marteaux. La sonnerie des quarts ayant été mise en liberté, la *pendule* sonne un certain nombre de quarts qui sont déterminés, de même que dans la sonnerie des heures, par une roue de compte qui entre à quarré sur l'axe de la roue de chevilles, & qui est divisée en quatre parties, 1, 2, 3, 4, pour un quart, deux quarts, *&c.* lorsque l'aiguille des minutes est sur le midi, dans l'instant que les quatre quarts sont sonnés, la cheville du chaperon leve le détentillon de la sonnerie des heures, au moyen de quoi l'heure sonne. On conçoit bien que le nombre des tours de la roue de chevilles de la sonnerie des quarts, par rapport à ceux de son barillet, sont déterminés de façon, que si la *pendule* va 18 jours, par exemple, cette roue fera autant de tours qu'il y a d'heures dans cet intervalle de temps; c'est ce qu'on verra facilement par les nombres de cette sonnerie. On concevra de même, que comme la sonnerie des heures ne frappe que 78 coups en 12 heures, la roue de chevilles de cette sonnerie fera par tour du chaperon un nombre de tours, qui, multiplié par celui de ses chevilles, sera encore égal à 78. *Voyez* là-dessus l'*article* SONNERIE.

Nombre des roues de cette pendule. Mouvement.

Barillet, 84-14

2e roue, .. 77-7

3e roue, ... 72-6

roue de champ, .. 60-6

roue de rencontre, .. 31-2

verge des palettes.

pendule, ...

Sonnerie des heures.

Barillet, 84-14

2e roue, ... 78-8

- 8 chevilles.

roue de chevilles, 56-7

roue d'étoquiau, ... 56-6

roue du volant, ... 48-6 pignon du volant.

Sonnerie des quarts.

Barillet, 84-14

2e roue, ... 72-8

10 chevilles.

rouedechevilles, 60-6

roue d'étoquiau, ... 56-6

roue du volant, ... 48-6 pignon du volant.

Voyez RÉPÉTITION, *(Pendule à)* HORLOGERIE, MONTRE, *&c.*

PENDULE, (*Phyſiq. génér.*) Entre les découvertes ſur le *pendule*, les Anglois attribuent à M. Chriſtophe Wren, un des plus illuſtres Architectes de ſon ſiecle, les ſuivantes. Ils prétendent qu'il a trouvé le premier, que le *pendule*, dans un tour & retour, ſe meut inégalement en des temps égaux, ſelon une ligne de ſinus; qu'il pourroit ſe mouvoir d'une maniere circulaire ou elliptique, & que ces vibrations auroient les mêmes périodes que celles qui ſont alternatives; que par la jonction de pluſieurs *pendules*, qui dépendroient les uns des autres, on pourroit repréſenter les mouvemens des planetes, ou d'autres plus embarraſſés encore; ce qui n'empêcheroit pas ces *pendules* de faire ſans confuſion, de même que les planetes, trois ou quatre mouvemens différens, en agiſſant ſur le même corps en divers périodes : enfin, qu'on pourroit trouver une meſure univerſelle pour l'uſage ordinaire, par le moyen du *pendule*. (*D. J.*)

PENDULIER, ſ. m. (*Horlog.*) nom que les horlogers donnent à celui qui fait des pendules.

PÊNE *ou* PENNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Languedoc, près de l'Aveyron, avec un château ruiné.

PÉNE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne; elle a ſa ſource dans le duché de Meckelbourg, & ſe décharge dans la mer Baltique, vis-à-vis de l'île de Ruden. *(D. J.)*

PÉNES, (*Marine*;) ce ſont des bouchons de laine, que le calfateur attache à un manche, appellé le *bâton à vadel*, & dont il ſe ſert à braire le vaiſſeau. *(Q)*

PÊNE, (*Rubanier*,) eſt le reſte de la piece que l'on emploie juſqu'au plus près des liſſes qu'il eſt poſſible, au moyen de la corde à encorder, dont on a parlé à l'*article* CORDE *à encorder*; ce *pêne* devenant inutile, parce qu'il eſt trop court, n'eſt plus propre à ce métier : il ſert aux religieuſes, qui en font mille petits ouvrages de dévotion.

PÊNE, ſ. m. (*Serrurerie*;) c'eſt dans une ſerrure le morceau de fer que la clé fait aller & venir, en tournant ſur elle-même, & qui ferme la porte : *pêne* vient de *penulus*, verrou.

Le *pêne* en bord a lieu aux ſerrures de coffre; il paſſe le long du bord de la ſerrure : lorſque le couvercle du coffre eſt fermé, l'aubron entre dans le bord de la ſerrure; & le *pêne* dans l'aubron, lorſqu'on tourne la clé.

Le *pêne* à demi-tour ou à reſſort a lieu dans une ſerrure, où il eſt toujours repouſſé par un reſſort qui le tient fermé; il n'y a que l'action de la clé ou la preſſion d'un bouton qui le tienne ouvert.

Le *pêne* dormant eſt celui qui ne va que par le moyen de la clé, & qui reſte dans la place où elle l'a conduit.

Le *pêne* fourchu eſt le même que le *pêne* dormant, excepté qu'il a la tête fendue, & qu'il forme deux *pênes* en apparence, en ſe montrant au bord de la ſerrure par deux ouvertures.

Le *pêne* à pignon eſt celui qui eſt mu par un pignon; ce pignon peut chaſſer un grand nombre de *pênes* à la fois, comme on voit à certains coffres-forts.

PENÉE, (*Géog. anc.*) *Peneus* : 1°. fleuve de la Theſſalie, au travers de laquelle il couloit, ſelon Strabon, *liv. IX.* Pompo-

nius Mela, *liv. II, chap. iij*, dit qu'il séparoit la Theſſalie de la Phtiotide; & Ptolomée, *liv. III, chap. vij*, veut qu'il séparât la Theſſalie de la Pélaſgiotide : mais ces deux géographes entendent ſeulement parler de la Theſſalie propre, que Strabon appelle *Theſſaliotide*.

Ce fleuve avoit ſa ſource dans le mont Pindus ; il couloit d'orient en occident, en ſerpentant; & après s'être accru des eaux de diverſes rivieres, il ſe rendoit dans la vallée de Tempé, pour aller enſuite ſe jeter dans le golfe Thermaïque, entre le mont Olympe & le mont Oſſa.

Le *Pénée* eſt célebre chez les poëtes ; cela vient du grand nombre de lauriers qui étoient ſur ſes bords : on y en voit encore aujourd'hui une belle quantité. Il a perdu ſon ancien nom ; on l'appelle préſentement la *Salambria*. Elle n'eſt guere plus groſſe que le bras de la Seine, qui paſſe à Paris devant le quai des Auguſtins; mais ſes eaux ſont plus claires, & pour le moins auſſi agréables à boire.

2°. *Peneus* eſt encore une riviere du Péloponeſe, dans l'Elide. Elle avoit ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre la ville Cyllene & le promontoire Chelonata, ſelon Strabon, *liv. VIII, p.* 338. Thevet & Niger prétendent que le nom moderne de cette riviere eſt *Igliaco*.

3°. *Peneus*, fleuve de la Sicile.

4°. Strabon, *liv. II, pag.* 531, dit que ce nom fut donné à l'Araxe, fleuve de l'Arménie, à cauſe de la reſſemblance qu'il avoit avec le *Pénée* de Theſſalie. *(D. J.)*

PÉNÉLOPE, *(Myth.)* fille d'Icarius, frere de Tyndare, roi de Sparte, fut recherchée en mariage, à cauſe de ſa beauté, par pluſieurs princes de la Grece. Son pere, pour éviter les querelles qui auroient pu arriver entre les prétendans, les obligea à en diſputer la poſſeſſion dans des jeux qu'il leur fit célébrer. Ulyſſe fut vainqueur, & la princeſſe lui fut accordée. Apollodore prétend qu'Ulyſſe obtint *Pénélope* de ſon pere, par la faveur de Tyndare, à qui le roi d'Itaque avoit donné un bon conſeil ſur le mariage d'Hélene. *(Voyez* HÉLENE *)*. Icarius voulut retenir à Sparte ſon gendre & ſa fille ; mais Ulyſſe, peu après ſon mariage, reprit le chemin d'Ithaque, ſuivi de ſa nouvelle épouſe.

Ces deux époux s'aimerent tendrement, de ſorte qu'Ulyſſe fit tout ce qu'il put pour éviter d'aller au ſiege de Troye : mais ſes ruſes furent inutiles ; il fut contraint de ſe ſéparer de ſa chere *Pénélope*, en lui laiſſant un gage de ſon amour. Il fut vingt ans ſans la revoir; & pendant une ſi longue abſence, elle lui garda une fidélité à l'épreuve de toutes les ſollicitations. Sa beauté attira à Ithaque un grand nombre de ſoupirans, qui vouloient lui perſuader que ſon mari avoit péri devant Troye, & qu'elle pouvoit ſe remarier. Selon Homere, le nombre de ſes pourſuivans montoit à plus de cent, ſuivant le compte qu'en fait Télémaque à Ulyſſe : « Il y en a cinquante-deux » de Dulichium, dit-il, qui ont avec eux » ſix officiers de cuiſine ; de Samos, vingt-» quatre ; vingt de Zacynthe, & douze » d'Ithaque. Un d'entre eux lui faiſoit en-» core ce beau compliment : *Si tous les* » *peuples du pays d'Argos avoient le bon-*» *heur de vous voir, ſage* Pénélope, *vous* » *verriez dans votre palais un bien plus* » *grand nombre de pourſuivans ; car il n'y* » *a point de femme qui vous ſoit compa-*» *rable, ni en beauté, ni en ſageſſe, ni* » *dans toutes les qualités de l'eſprit.* » *Pénélope* ſut toujours éluder leurs pourſuites, & les amuſer par de nouvelles ruſes. La premiere, qu'un dieu avoit inſpirée, dit Homere, pour la ſecourir, fut de s'attacher à faire ſur le métier un grand voile, en déclarant aux pourſuivans, que ſon nouvel hymen ne pouvoit avoir lieu qu'après avoir achevé ce voile qu'elle deſtinoit pour envelopper le corps de ſon beau-pere Laërte, quand il viendroit à mourir. Ainſi elle les entretint pendant trois ans durant, ſans que ſa toile s'achevât jamais, à cauſe qu'elle défaiſoit la nuit ce qu'elle avoit fait le jour; d'où eſt venu le proverbe, *la toile de Pénélope*, dont on ſe ſert en parlant des ouvrages qui ne s'achevent jamais.

Ulyſſe avoit dit à *Pénélope*, en partant, que s'il ne revenoit pas du ſiege de Troye, quand ſon fils ſeroit en état de gouverner, elle devoit lui rendre ſes états & ſon palais, & ſe choiſir à elle-même un nouvel époux. Vingt années s'étoient déja écoulées

depuis l'abſence d'Ulyſſe, & *Pénélope* étoit preſſée, par ſes parens mêmes, de ſe remarier; enfin, ne pouvant plus différer, elle propoſe aux pourſuivans, par l'inſpiration de Minerve, l'exercice de tirer la bague avec l'arc, & promet d'épouſer celui qui tendra le premier l'arc d'Ulyſſe, & qui fera paſſer le premier ſa fleche dans pluſieurs bagues diſpoſées de ſuite. Les princes acceptent la propoſition de la reine: pluſieurs eſſaient de tendre l'arc, mais ſans aucun ſuccès. Ulyſſe ſeul, qui venoit d'arriver, déguiſé en pauvre, en vient à bout, & ſe ſert de ce même arc pour tuer tous les pourſuivans. Quand on vint dire à *Pénélope* que ſon époux étoit de retour, elle ne voulut pas le croire; elle le reçut même très-froidement, au premier abord, craignant qu'on ne voulût la ſurprendre par des apparences trompeuſes: mais après qu'elle ſe fut aſſurée, par des preuves non équivoques, que c'étoit réellement Ulyſſe, elle ſe livra aux plus grands tranſports de joie & d'amour.

On regarde communément *Pénélope* comme le modele le plus parfait de la fidélité conjugale; cependant ſa vertu n'a pas laiſſé d'être expoſée à la médiſance. La tradition des Arcadiens ſur *Pénélope*, ne s'accorde pas, dit Pauſanias, avec les poëtes de la Theſprotie: ceux-ci veulent qu'après le retour d'Ulyſſe *Pénélope* lui donna une fille, qui eut nom *Polyporthe;* mais les Mantinéens prétendent qu'accuſée par ſon mari d'avoir mis elle-même le déſordre dans ſa maiſon, elle en fut chaſſée; qu'elle ſe retira premiérement à Sparte, & qu'enſuite elle vint à Mantinée, où elle finit ſes jours. On a dit auſſi qu'avant d'épouſer Ulyſſe, Mercure, métamorphoſé en bouc, avoit ſurpris *Pénélope*, tandis qu'elle gardoit les troupeaux de ſon pere, & l'avoit rendue mere de Pan. Mais je croirois, avec quelques mythologues, qu'il faut diſtinguer la reine d'Ithaque de la nymphe Pénélope, mere de Pan.

La premiere des héroïdes d'Ovide eſt de *Pénélope* à Ulyſſe. Le poëte ſuppoſe que *Pénélope* voyant tous les Grecs de retour de Troye, & n'ayant aucune nouvelle de ſon époux, charge tous ceux qui vont ſur mer d'une lettre à Ulyſſe, pareille à celle-ci, dans laquelle ſont exprimés, avec beaucoup d'art & de délicateſſe, les ſoins empreſſés & la tendre impatience d'une femme qui aime ardemment ſon époux. Nous avons une aſſez belle tragédie françoiſe de *Pénélope*, donnée par feu M. l'abbé Geneſt, en 1684, qui eſt remplie de très-beaux ſentimens de vertu. (+)

PÉNESTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. Greq.*) Ce qu'étoient les Ilotes à Lacédémone, les *Péneſtes* l'étoient en Theſſalie; on les traitoit avec la même dureté, & cette barbarie fut auſſi cauſe qu'ils ſe révolterent très-ſouvent. L'humanité des Athéniens eut ſa récompenſe; leurs eſclaves les ſervirent toujours fort utilement en plus d'une rencontre, comme à la bataille de Marathon, dans la guerre d'Égine & au combat d'Aginuſe. (*D. J.*)

PÉNÉTRABILITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) ce ſeroit une qualité en conſéquence de laquelle un même eſpace occupé tout entier par un corps, pourroit encore en recevoir un autre. On ſent la contradiction de cette hypotheſe. Les corps ſont perméables à d'autres corps, mais ils ſont impénétrables les uns aux autres.

PÉNÉTRALE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) lieu où étoient les ſtatues des dieux domeſtiques; il ſe prend dans Horace pour toute la maiſon, comme le mot *penates*. Ce poëte appelle le palais d'Auguſte *fauſta penetralia*, comme le palais d'un dieu. (*D. J.*)

PÉNÉTRATION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt la facilité dans l'eſprit de ſaiſir, ſans fatigue & avec promptitude, les choſes les plus difficiles, & de découvrir les rapports les plus déliés & les vérités les plus cachées. Le travail opiniâtre ſupplée quelquefois à la *pénétration;* on a de la *pénétration* dans un genre, & l'on eſt obtus dans un autre. La *pénétration* s'accroît par l'application & par l'exercice; mais elle eſt naturelle, & on ne l'acquiert point quand on ne l'a pas.

PÉNÉTRER, v. act. (*Gram.*) terme relatif à l'action d'un corps qui s'inſinue avec peine dans l'intérieur d'un autre. On dit l'humidité *pénetre* tout. C'eſt une forêt touffue, au fond de laquelle il eſt difficile de *pénétrer*. On ne *pénetre* point dans ces contrées ſans péril. Il eſt *pénétré* de cette vérité;

il eſt *pénétré* de douleur : il a *pénétré* dans les ténebres de la philoſophie platonicienne ; il ne faut pas qu'un miniſtre ſe laiſſe facilement *pénétrer*. D'où l'on voit qu'il ſe prend au ſimple & au figuré.

PENGOUIN, PINGUIN, OIE DE MAGELLAN ; PINGUIN *Batavorum*, *ſeu anſer Magellanicus Cluſii*. Willugh. Oiſeau de la grandeur d'une oie, auquel on a donné le nom de *pinguin*, parce qu'il eſt très-gras. La face ſupérieure de cet oiſeau eſt noire, & l'inférieure a une couleur blanche ; le cou eſt couvert de plumes noires, qui forment une ſorte de collier. Les ailes ſont courtes, & reſſemblent à des nageoires : les plumes de la face inférieure ont une couleur noire ; elles ſont courtes, étroites, roides, & fort ſerrées les unes contre les autres : celles de la face ſupérieure ſont blanches, plus courtes & plus roides que celles du deſſous de l'aile ; il y a auſſi quelques plumes noires mêlées parmi les plumes blanches. Le bec eſt plus fort que celui du cormoran, mais cependant moins élevé. Les piés ſont noirs, applatis, & ſemblables pour la forme à ceux de l'oie, mais plus petits : la queue eſt très-courte. Cet oiſeau quitte rarement la haute mer ; il ne vient ſur terre que dans le temps de l'incubation. Il ſe nourrit de poiſſons, & ſa chair n'a pas un goût déſagréable. Willughbi, *Ornit.* Voyez OISEAU.

PÉNIBLE, adj. (*Gramm.*) qui ſe fait avec peine. On croit que l'algebre eſt une étude *pénible*. La route que nous avons à faire en ce monde eſt courte, mais il y a des hommes pour qui elle aura été bien *pénible*. La connoiſſance des langues ſuppoſe un exercice de la mémoire, long & *pénible*. Un plaiſir qui n'a rien de *pénible*, eſt communément inſipide.

PÉNICHE, (*Géogr. mod.*) ville forte de Portugal dans l'Eſtramadure, au nord du Tage, avec un port & une citadelle, à quatre lieues de Liſbonne. *Long.* 8, 40 *lat.* 39, 15.

PÉNICK, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, au marquiſat de Miſnie. Elle eſt ſur la Mulde, à trois lieues eſt d'Altenbourg. *Long.* 30, 40 ; *lat.* 50, 54.

PÉNIDE, *ou* SUCRE D'ORGE ; *en pharmacie*, c'eſt une préparation de ſucre que l'on compoſe, en la faiſant bouillir avec une décoction d'orge, juſqu'à ce qu'elle devienne caſſante ou fragile, après quoi on la verſe ſur un marbre enduit d'huile d'amandes douces, & on la pêtrit avec les mains comme la pâte ; & pendant qu'elle eſt encore chaude, on la tire en petits bâtons retors comme des cordes. *Voyez* SUCRE.

Les *pénides* ſont bons contre les rhumes, pour modérer ou adoucir l'acrimonie des humeurs, provoquer l'expectoration, *&c.*

M. de Quinci faiſoit uſage de *pénides* avec un mélange d'empois, le tout mis en bols, au lieu d'une eſpece de ſucre clarifié.

PÉNIE, ſ. f. (*Mythol.*) la déeſſe de la pauvreté. Platon raconte que les dieux donnant un jour un grand feſtin, le dieu des richeſſes, qui avoit un peu trop bu, s'étant endormi à la porte de la ſalle, *Pénie*, qui étoit venue là pour recueillir les reſtes du repas, l'acoſta, lui plut, & en eut un enfant, qui fut l'amour. Cette fable allégorique veut peut-être dire, que l'amour unit quelquefois les deux extrêmes. (*D. J.*)

PÉNIL, ſ. m. (*Anatom.*) partie antérieure de l'os barré qui eſt autour des parties naturelles, & qui ſe couvre de poil ; la marque de la puberté, tant aux mâles qu'aux femelles.

PENIL *ou* PENIS, *terme d'Anatomie*, qui ſe dit d'une partie du corps humain, que l'on appelle auſſi la *verge*, à cauſe de ſa forme ; ou encore, par excellence, le *membre* ou *membre viril*, à cauſe que c'eſt un des principaux organes de la génération dans l'eſpece mâle. *Voyez nos pl. d'anat. & leur explication.* Voyez *auſſi les articl.* GÉNÉRATION, SEMENCE, ÉRECTION, MALE, FEMELLE, TESTICULE, *&c.*

Il eſt attaché à la partie inférieure de l'os pubis, & à la partie ſupérieure de l'os iſchion. Son corps conſiſte en deux corps caverneux & celui de l'uretre.

Les corps caverneux du *penil*, appellés auſſi *corps nerveux* & *ſpongieux*, &c. ſont attachés, de part & d'autre, à la branche de l'os pubis & à celle de l'os iſchion, &

delà vont en augmentant en groſſeur & en épaiſſeur, juſqu'à ce qu'ils rencontrent le corps caverneux de l'uretre, où ils ſe joignent, en laiſſant tout le long de leur étendue un interſtice ou un canal, pour ſon paſſage; ils continuent ainſi d'aller enſemble, liés l'un à l'autre par un corps membraneux appellé *ſeptum*. Les fibres de cette cloiſon laiſſent, d'eſpace en eſpace, un petit écartement entr'elles, par où les deux corps caverneux communiquent enſemble; elle devient très-mince, & va toujours en diminuant vers les extrémités arrondies, dans leſquelles ces corps ſe terminent au gland. *Voyez* CORPS CAVERNEUX & GLAND.

Le corps caverneux de l'uretre renferme l'uretre ou le paſſage urinaire. Sa forme, contraire à celle des autres corps caverneux, eſt plus large aux deux extrémités, & plus petite dans le milieu. M. Cowper appelle le *bulbe de l'uretre*, cette partie enfermée entre les deux origines des corps caverneux du *penil*: ſon autre extrémité dilatée forme le corps que l'on appelle le *gland*. Voyez URETRE, &c.

Le *penil* reçoit des arteres des branches iliaques internes, & des arteres ombilicales; & ces arteres ſe diviſant enfin en un nombre infini de branches, il vient autant de veines de leurs extrémités capillaires. Dans les canaux de ces veines, il y a des ouvertures qui correſpondent à autant de cellules, leſquelles communiquant entre elles, ſe déchargent dans des canaux veineux plus conſidérables, & coulent ſur la ſurface ſupérieure du *penil*: quelques-uns d'eux s'uniſſent aux veines du prépuce; d'autres compoſent un gros tronc, appellé *veine du penil*, lequel rampe ſur le dos du *penil* juſqu'aux proſtates, ſe diviſe en deux, & entre dans l'iliaque interne des deux côtés.

Le *penil* reçoit ſes nerfs d'un tronc compoſé de la réunion de la troiſieme paire de nerfs de l'os *ſacrum*, & d'une branche du grand nerf ſciatique; ces nerfs viennent gagner les corps caverneux, s'épanouiſſent ſur leur ſurface ſupérieure, d'où ils ſe diſtribuent à toutes les parties du *penil*.

Les canaux lymphatiques du *penil* ſont fort nombreux ſur ſa ſurface, qui eſt ſous la peau; ils ſe déchargent dans les glandes inguinales. *Voyez* SEMENCE & URINE.

Le *penil* a deux paires de muſcles, avec un muſcle impair; ce dernier s'appelle *l'accélérateur de l'urine*. Sa partie ſupérieure, qui couvre le bulbe, ſert à comprimer les veines qui y paſſent: il vient du corps caverneux de l'uretre, & empêche, par ce moyen, le reflux du ſang, dans le temps de l'érection; & par des contractions répétées, il chaſſe le ſang du bulbe vers le gland. Son alongement ſert à comprimer le canal de l'uretre, & à forcer la ſortie de la ſemence, ou de l'urine qui y eſt contenue. *V.* ACCÉLÉRATEUR.

La premiere paire de muſcles ſe nomme les *érecteurs du penil*: leur action ſoutient & tire le *penil* vers les os pubis; & moyennant le ſecours du ligament ſuſpenſoir de la verge, la veine du *penil* s'applique au ligament tranſverſe des os pubis. Ainſi le ſang refluant ne pouvant aller par cette route, il eſt néceſſaire que les corps caverneux ſe diſtendent. *Voyez* ÉRECTEUR & COLLATÉRAL.

La derniere paire des muſcles ſont les tranſverſes du *penil*, qui varient dans différens ſujets, & qui manquent quelquefois; ils ſervent à dilater la partie du corps caverneux de l'uretre, à laquelle ils ſont attachés. *V.* TRANSVERSEUR.

Le *penil* a auſſi trois glandes, qui ont été d'abord découvertes par M. Cowper: elles ſe déchargent toutes dans l'uretre, & à cauſe de la tenacité de la liqueur dont elles font la ſecrétion, on les appelle *glandes muqueuſes*. Voyez GLANDES MUQUEUSES.

Tout l'aſſemblage du *penil* eſt enveloppé d'une membrane cellulaire d'une tiſſure admirable, qui eſt encore recouverte d'une tunique nerveuſe fort ſerrée, & celle-ci l'eſt d'une cuticule & d'une peau. La duplicature de la peau ſur le gland fait le prépuce. *Voyez* PRÉPUCE.

Il eſt attaché à la partie inférieure du gland par un ligament appellé le *frein*; voyez FREIN: par un autre ligament nommé le *ſuſpenſoir*, il tient aux os pubis; *voyez* LIGAMENT. Le *penil* ſert à l'évacuation de la ſemence & de l'urine. A la vérité, M. Drake, en conſidérant ſa ſtructure,

ture, penſe qu'originairement il n'a été deſtiné qu'à l'évacuation de la ſemence, & que la conduite de l'urine n'eſt point ce que la nature a enviſagé dans le méchaniſme de cette partie. *Voyez* SEMENCE & URINE.

Il ajoute un autre uſage; celui de provoquer l'amour, & de porter à la propagation de l'eſpece. Effectivement, ſans un pareil inſtrument, la ſemence des animaux les plus parfaits ne ſeroit point portée au lieu où ſe fait la prolification: ajoutez à cela, que l'état alternatif d'érection & de détention eſt abſolument néceſſaire; le premier, afin que cette partie pût s'acquitter de ſes fonctions; & le ſecond, pour la mettre en ſûreté.

Sans une érection, il eſt impoſſible de lancer & de loger la ſemence à l'endroit que la nature lui a deſtiné; & ſi cette érection étoit perpétuelle ou conſtante, il ſeroit en quelque ſorte impoſſible de la garantir d'injures; ſans parler de la perte du deſir, qui ſeroit une ſuite de l'érection conſtante. *V.* PRIAPISME.

La cauſe de l'érection du *penil* vient du ſang, qui diſtend ou qui dilate les corps caverneux, ainſi qu'il eſt évident par pluſieurs expériences, entr'autres par celle où on lia la verge d'un chien en coït, & dans laquelle on ne trouva que du ſang. C'eſt pourquoi, dans le corps des criminels qu'on laiſſe ſuſpendus long-temps après leur mort, la verge parvient à l'état d'érection, à cauſe du ſang qui tombe aux parties inférieures, & qui s'y arrête.

Le corps caverneux de l'uretre eſt tendu par les muſcles accélérateurs qui embraſſent les veines de ſon bulbe. *Voyez* ERECTION.

Article nouveau ſur le Penil, *par* M. DE HALLER.

Le plus grand nombre des animaux eſt pourvu d'une partie ſaillante, qui caractériſe le mâle; les quadrupedes l'ont en général telle que l'homme: elle eſt plus petite & moins ſenſible dans les oiſeaux. On la reconnoît cependant dans les grandes eſpeces, comme dans l'autruche, le caſuar, le cygne, l'oie. Dans les quadrupedes à ſang froid, il eſt ou ſimple ou double. Il y en a deux, & preſque quatre, dans les ſerpens, chaque verge y étant diviſée comme en deux branches. Les poiſſons à ſang chaud ont une verge comme les quadrupedes. On n'eſt pas également d'accord ſur les poiſſons à ſang froid. On a cependant des témoins qui prétendent l'avoir vue dans le xiphia, le huſon, & même dans le ſaumon. Les inſectes en ſont aſſez généralement pourvus, même les plus petits, tels que le ciron & la puce; il me paroît cependant que ce *penil* n'eſt fait que pour ſentir, & qu'il n'eſt pas percé pour répandre la liqueur fécondante.

Dans la claſſe des vers, les eſcargots, les vers ronds, les ſangſues, le lievre marin, & pluſieurs autres eſpeces, ont un *penil*, & même deux.

Dans les animaux un peu compoſés, la place de cet organe eſt conſtamment au-devant de l'anus. Dans les animaux plus ſimples & dans les inſectes, cette place varie. Le limaçon a le *penil* au cou, la demoiſelle à la poitrine, l'araignée dans un des bras ou dans une antenne.

Pluſieurs inſectes ont dans le voiſinage du *penil* des crocs, par leſquels ils s'attachent à la femelle. Le limaçon a, outre le *penis*, une eſpece de fleche, avec laquelle il pique l'animal dont il veut jouir.

La marque caractériſtique du mâle eſt compoſée, dans l'homme, du *penil* & du gland; le *penil* eſt compoſé de deux corps caverneux.

Ces corps, égaux & ſemblables entr'eux, ſont formés par un tiſſu cellulaire, extrêmement ſerré, & qui forme un ſac d'une fermeté conſidérable, malgré laquelle il cede quelquefois à l'impulſion du ſang artériel, & ſouffre une eſpece d'anévriſme.

L'extrémité poſtérieure de chaque corps caverneux eſt éloignée de celle de l'autre côté; elle eſt rétrecie à ſon commencement, & attachée par un tiſſu cellulaire très-dur, & preſque ligamenteux, à la branche montante de l'os iſchium, intérieurement, & à l'os pubis à ſon union avec l'iſchion.

De cette origine, les corps caverneux ſe portent en-dedans & en-devant; ils ſe rapprochent & s'uniſſent plus antérieurement

que le bulbe de l'uretre : ils enferment alors l'uretre, & lui ſont attachés par une celluloſité. Dès-lors, le *penis* eſt formé de trois corps caverneux ; de ceux du *penis* & de celui de l'uretre, qui eſt reçu entre les premiers dans un léger ſillon de leur partie ſupérieure. Leur figure eſt cylindrique, mais applatie : ils ſe terminent en demi-cône, & finiſſent dans le gland même, ou plus bas que le gland, par une pointe obtuſe.

L'intérieur de ces corps caverneux eſt creuſé ; mais la cavité eſt remplie d'une infinité de fibres & de lames, qui partent de la ſurface intérieure de l'enveloppe, & forment une ſubſtance ſpongieuſe & celluleuſe. Toutes les cellules en ſont imparfaites & ouvertes de tous côtés, & une liqueur quelconque avance ſans peine, du commencement du corps caverneux juſqu'au gland. Remplis par une liqueur, ces corps ſe gonflent extrêmement, s'alongent & durciſſent. Il n'eſt pas difficile d'imiter dans le cadavre un changement pour lequel la nature les a formés.

Pour donner plus de force aux corps caverneux, ils ſont traverſés par un grand nombre de filets preſque tendineux, très-fermes, qui traverſent leur cavité, & qui vont d'une paroi à l'autre.

Toute la longueur du corps caverneux droit, eſt collée au corps caverneux gauche ; mais les ſacs n'y ſont pas formés. Des lames luiſantes & très-fortes deſcendent de la partie ſupérieure de chaque ſac, vont en ſe rétreciſſant & en laiſſant des intervalles toujours plus larges, & ſe terminent à la partie la plus baſſe du ſac. Les communications ſont plus nombreuſes & plus ouvertes à la partie antérieure du corps caverneux : à ſa partie poſtérieure, la paroi mitoyenne eſt preſque complete.

Chaque corps caverneux a un muſcle particulier, auquel on a donné le nom d'*érecteur* : il ne mérite pas ce nom ; il éloigne plutôt le corps caverneux de l'os pubis, & rend par conſéquent le paſſage du ſang plus libre par la veine du *penis*. Pour faire la fonction d'érecteur, ces muſcles devroient relever le *penis*, & le preſſer contre l'os pubis ; mais il n'y a aucun inſtrument propre à produire ce mouvement.

L'érecteur ainſi nommé eſt attaché à l'iſchion, plus intérieurement que le corps caverneux, par des fibres tendineuſes. Il remonte en-dedans & en-devant ; il atteint la face poſtérieure de ce corps, & s'attache à ſon enveloppe. Ce muſcle paroît donner au *penis* la direction la plus propre à porter au fond du vagin la liqueur fécondante, en lui faiſant faire un angle demi-droit avec l'os pubis. Il peut auſſi raccourcir le corps caverneux, & en augmenter la tenſion, quand il eſt actuellement dilaté par le ſang.

Le ligament du *penis* ſe trouve dans les animaux. C'eſt un tiſſu cellulaire ferme, & d'une figure à-peu-près triangulaire, qui deſcend de la ſynchondroſe du pubis, ſe rétrecit en arriere, & s'attache à l'union des deux corps caverneux, en ſe confondant avec la celluloſité dont il eſt enveloppé.

Cette celluloſité recouvre les ſacs des corps caverneux, elle ſe continue avec eux ; mais elle eſt plus lâche & plus dilatable : on peut la gonfler, & l'air paſſe d'elle à la celluloſité du ſcrotum & du fémur. Elle ſe gonfle très-conſidérablement quand on y pouſſe l'air. La peau le recouvre.

Ruyſch a fait deux tégumens de cette celluloſité ; il ſépare une membrane continue & denſe, qui recouvre plus immédiatement les corps caverneux, une véritable celluloſité placée ſous la peau. Cette ſtructure paroît avoir lieu dans les grands quadrupedes : dans les hommes, les degrés de laxité paſſent imperceptiblement & par nuances, de l'état d'une membrane ſerrée à celui d'une celluloſité cotoneuſe. Albinus a relevé cette erreur de Ruyſch.

La peau qui couvre le *penis*, eſt tendue & délicate ; elle eſt attachée, comme dans le reſte du corps humain, à la ſurface extérieure des corps caverneux, par cette même celluloſité dont nous venons de donner la deſcription.

La partie de la peau qui devroit recouvrir le gland, abandonne le *penis* dans le petit vallon qui marque la naiſſance du gland : elle recouvre le gland d'un côté, en changeant de ſtructure ; mais de l'autre, elle ſe partage en le couvrant ſans s'y attacher, revient ſur elle-même, & fait une lame flottante double, avec une duplica-

ture cellulaire, comme dans les paupieres.

Le commencement du prépuce eſt attaché par un pli cutané double, à la celluloſité qui entoure l'uretre; c'eſt le frein, plus ſerré dans les enfans, & ſi court quelquefois, qu'il empêche le gland de ſe découvrir.

La ſeconde partie principale du *penis* eſt le gland, plus court & plus arrondi dans l'eſpece humaine, que dans les animaux. L'orifice de l'uretre eſt placé inférieurement ſous le commencement du gland: à chaque côté de cet orifice eſt une petite éminence; c'eſt l'origine du gland, qui ſe replie enſuite contre le *penis*, qui recouvre & le corps caverneux de l'uretre & ceux du *penis*, quand ils ſe prolongent dans le gland, & qui, après s'être un peu applati, ſe termine par une éminence preſque parabolique, ſous laquelle eſt placé le foſſé que nous venons de nommer.

La partie ſuperficielle de ce gland eſt formée par l'épiderme très-fine, mais très-viſible; par un corps réticulaire fort pulpeux & fort délicat, & par la peau pareillement très-tendre, très-molle, & partagée en floccons aſſez mal diſtingués par des fentes: ces floccons paroiſſent être des mamelons; du moins le ſentiment en eſt-il très-exquis, & ſur-tout à la partie inférieure du gland, à celle que nous avons appellée les *deux éminences*. Sous cette peau, il y a une celluloſité courte, fine & ſans graiſſe.

On ne peut pas démontrer dans tous les ſujets, les glandes qui ſéparent la pommade qui s'amaſſe ſous le prépuce; elles ſont cependant viſibles quelquefois. Ce ſont de très-petites glandes ſébacées, aſſez fermes, placées dans l'éminence parabolique du gland & dans la petite foſſe; il y en a pluſieurs rangs. On en a vu les orifices dans la gonorrhée, qui leur eſt particuliere.

L'uretre compoſe, avec ſon corps caverneux, la troiſieme partie principale de la verge.

Le canal commence à l'embouchure de la veſſie, & finit naturellement à la partie inférieure du gland. Il n'eſt cependant pas rare de voir que le gland eſt ſans canal, & que l'uretre s'ouvre au-deſſus de ſa baſe. Ce défaut eſt fort commun dans le genre des moutons, & dans celui des boucs: il n'eſt pas rare dans l'homme, & c'eſt à cette ſtructure vicieuſe qu'il faut rapporter une grande partie des prétendus hermaphrodites. Dans les grands oiſeaux & dans le caſuar, le *penis* n'eſt pas percé, & l'uretre s'ouvre à part.

L'uretre deſcend en ſortant de la veſſie; il paſſe horizontalement par la proſtate, & ſon iſthme eſt dans la même direction: il ſort de deſſous la ſymphyſe des os du *pubis*; le bulbe l'embraſſe, il remonte, il arrive à la partie la plus ſupérieure de la ſymphyſe: dès-lors, ſa direction eſt variable, il deſcend dans l'état ordinaire de l'homme, & continue de ſe porter en-haut dans l'érection.

Cylindrique en général, l'uretre a trois élargiſſemens particuliers. Il eſt plus large à ſa ſortie de la veſſie, plus étroit dans la proſtate; plus large dans cette glande même, plus étroit dans l'iſthme; plus large dans le bulbe, cylindrique dans le *penis*; un peu plus large ſur le gland, & un peu plus étroit à l'orifice.

Sa ſubſtance eſt continue, d'un côté, à la tunique nerveuſe de la veſſie; & de l'autre, à la peau: cette peau amene avec elle l'épiderme. L'uretre devient plus ſpongieux dans ſa ſurface extérieure; c'eſt dans ſon épaiſſeur fongueuſe que ſont placés les ſinus. Il n'eſt pas muſculeux; mais ſon ſentiment eſt exquis, & ſur-tout à la baſe du gland. C'eſt à cette place que l'ame rapporte les douleurs, dont la cauſe eſt au commencement de l'uretre & à la veſſie même.

Toute la longueur de l'uretre eſt pleine de ſinus muqueux, creuſés dans la ſubſtance ſpongieuſe, & ouverts dans la cavité par des orifices obliquement tronqués. Ces ſinus commencent à la place où les glandes conglomérées ne fourniſſent plus de liqueur, pour enduire la membrane ſenſible de l'uretre; c'eſt à un pouce plus antérieurement que le bulbe. Une traînée de ſinus ſe continue depuis cette place juſqu'à l'orifice de l'uretre, par le milieu de ſa convexité ſupérieure. J'en ai compté juſqu'à douze. Ces ſinus ſont ſouvent à double: un ſinus qui remonte s'unit avec un ſinus qui deſcend; ils ont un orifice commun. Il n'eſt pas rare que ces ſinus jettent des branches.

D'autres ſinus, mais plus petits, ſont

placés, & dans cette ligne & à ſes côtés, plus inférieurement ; j'en ai compté juſqu'à cinquante. C'eſt le général, car pour le nombre, la grandeur & la direction de ces ſinus, tout cela varie, & ne ſauroit être réduit à aucune regle. Leur direction eſt tantôt contre le gland, & tantôt contre la veſſie. Le dernier ſinus eſt conſtamment très-grand, très-compoſé, & ſept ou dix ſinus s'y réuniſſent dans une ſeule foſſe.

Je n'ai jamais vu de glandes s'ouvrir dans les ſinus, & je ne crois pas qu'ils communiquent entr'eux.

Ces ſinus fourniſſent une mucoſité, qui défend la peau de l'uretre de l'âcreté de l'urine : ce ſont eux, & ſur-tout les plus voiſins du gland, qui fourniſſent la matiere de la gonorrhée, du moins dans les cas les plus communs & les plus ſimples. Quand on irrite l'uretre par des injections âcres, ils fourniſſent, au lieu de glaire, une liqueur jaunâtre, preſque ſans gluant, & qui paroît brûler l'uretre.

Le corps caverneux de l'uretre commence par le bulbe qui eſt placé au-devant de l'iſthme ; place étroite, dans laquelle l'uretre eſt à découvert entre la proſtate & le bulbe. On a donné ce nom au commencement du corps caverneux de l'uretre à cauſe de ſa figure. Il commence par une groſſeur conſidérable, terminée en cul-de-ſac contre l'anus, & légérement partagée par un ſillon ; ce bulbe eſt couvert par l'accélérateur. L'uretre eſt placé au-deſſous de lui, à ſon commencement ; mais il s'éleve bientôt des deux côtés, embraſſe l'uretre & l'entoure entiérement. Il eſt vrai que ſa partie ſupérieure manque quelquefois. C'eſt cette enveloppe ſpongieuſe qu'on appelle le *corps caverneux de l'uretre*.

Arrivé au gland, il ſe replie ſur lui-même, s'éleve & forme le gland, ou ſeul, ou avec la fin antérieure des corps caverneux du *penil*. Le gland s'amincit en revenant en arriere ; ſa figure eſt un peu parabolique, & ſe termine par un bord renflé, qui eſt ſéparé du *penil* par une foſſe.

J'ai vu cependant le corps caverneux de l'uretre finir en cul-de-ſac, & être ſéparé du gland par une cloiſon membraneuſe : je trouve même cette cloiſon dans tous les ſujets ; mais elle eſt ordinairement imparfaite, & le corps caverneux de l'uretre communique avec celui du gland.

Le corps caverneux de l'uretre & celui du gland, ſont formés par des lames qui ſortent de la peau de l'uretre, & qui laiſſent entr'elles des eſpaces vuides ; une enveloppe membraneuſe le termine du côté du *penil*. Malgré ces lames, il y a une continuation de cavité non-interrompue depuis le bulbe juſqu'au gland. En général, le corps caverneux de l'uretre eſt plus tendre & moins ferme que ceux du *penil*, avec leſquels ſes cellules ne communiquent point.

L'uretre a des muſcles pour le dilater & pour le comprimer. L'accélérateur eſt une gaine muſculaire, qui enveloppe le bulbe par deſſous & par les côtés. Ses fibres forment une ſuture dans le milieu de la face inférieure, en ſe croiſant. Elles s'attachent au bulbe même, & au tendon commun des tranſverſaux.

L'accélérateur reçoit du ſphincter de l'anus trois paquets de fibres, & deux des autres muſcles tranſverſaux. Les premiers s'attachent à la ſuture même du bulbe & de l'accélérateur : les deux autres ſont plus gros & plus extérieurs ; ils ſont recouverts par les tranſverſaux, & ſe continuent avec l'accélérateur. C'eſt la principale origine de ce muſcle.

Un paquet conſidérable de fibres du tranſverſal antérieur ſe mêle avec le premier paquet du ſphincter, & s'unit avec lui à ſon inſertion au bulbe. Il ſert également d'origine à l'accélérateur, & quelquefois c'eſt lui ſeul qui s'y attache, ſans ſe mêler au ſphincter. Un autre paquet du tranſverſal finit dans la ligne blanche même du bulbe.

Les fibres de l'accélérateur ſe terminent en deux queues, qui s'attachent à la partie ſupérieure & intérieure du bulbe du côté du *pubis*, & à l'enveloppe des corps caverneux du *penil*, & avant leur réunion après elle.

L'accélérateur, en ſe contractant, trouve dans le ſphincter de l'anus un point fixe. Son action ſe réunit à comprimer le bulbe, & à pouſſer avec force ce qui peut y être enfermé, l'urine avec la ſemence. Dans ſon action, on ſent évidemment la contraction du ſphincter.

L'accélérateur ſerre les groſſes arteres & les veines de l'uretre.

Le tranſverſal de l'uretre n'eſt pas aſſez connu encore ; la difficulté de ſon emplacement en rend la préparation difficile. Je lui connois deux ou même trois origines, qui toutes ſont attachées à la branche de l'iſchion, qui remonte depuis la tubéroſité à l'enveloppe du muſcle érecteur, & à la branche deſcendante du *pubis*.

Le paquet poſtérieur n'a rien de commun avec l'uretre ; il ſe mêle avec le ſphincter & fait l'office de lévateur ; il embraſſe l'orifice de l'inteſtin.

La partie moyenne & antérieure appartient à l'uretre. Le paquet de fibres le plus poſtérieur fait, avec le même muſcle de l'autre côté, un muſcle digaſtrique au devant du bulbe, comme je viens de le dire. Il paroît dilater l'uretre. Le troiſieme forme, comme je l'ai dit pareillement, en partie l'accélérateur. Le muſcle entier ſecoue le bulbe, & le retire en arriere.

Un ſecond tranſverſal eſt large ; mais il eſt difficile d'en démontrer l'étendue. Son origine eſt au-deſſus du précédent ; il s'attache à l'iſthme devant le bulbe ; il la dilate.

Je ſuis moins ſûr du compreſſeur de la proſtate d'Albinus, qui doit être placé plus haut que le tranſverſal, & s'attacher à la face interne du *pubis*, entre le bas de la ſynchondroſe & le grand trou ovale : il va en arriere & embraſſe la proſtate, qu'il comprime auſſi bien que l'orifice de l'uretre. Seroit-ce peut-être la partie élargie du ſecond tranſverſal ?

Les vaiſſeaux du *penil* ſont nombreux. Ils naiſſent généralement des arteres & des veines hypogaſtriques.

L'artere obturatrice donne aſſez ſouvent une branche, qui ſort du baſſin ſous l'os *pubis*, & ſe joint à l'artere dorſale du *penil*.

L'hémorrhoïdienne moyenne donne des branches à l'entonnoir de la veſſie, & au commencement de l'uretre.

La véſicale inférieure fait ſur la proſtate un réſeau, avec ſa compagne, de l'autre côté ; & de ce réſeau part une artere ſans paire, qui ſort du baſſin ſous la ſynchondroſe du *pubis*, & va ſe joindre, comme la précédente, à l'artere dorſale du *penil*. M. Winſlow a cru que cette dorſale naît conſtamment de la plus inférieure des véſicales. Je l'ai vu en tirer ſon origine, mais cela eſt rare.

L'artere honteuſe, après s'être contournée autour du muſcle coccygien, entre dans un vallon placé entre la tubéroſité de l'iſchion & l'anus ; elle y eſt recouverte d'une membrane, qui la preſſe contre le muſcle obturateur interne, & atteint à la fin le muſcle tranſverſal de l'uretre : elle donne alors une branche au muſcle, au bulbe de l'uretre & à l'érecteur, & ſe partage.

Sa branche ſuperficielle, que j'ai nommée l'*artere du périnée*, donne quelques branches au bulbe, à l'accélérateur, à l'érecteur, & devient la principale artere du ſcrotum : elle s'anaſtomoſe avec les branches qui de l'artere du *penis* vont au ſcrotum.

La branche profonde eſt l'artere du *penis* : elle eſt couverte, dans la ſituation dans laquelle on a coutume de la préparer, du tranſverſal ; elle deſcend entre l'accélérateur & l'érecteur, & enſuite entre l'érecteur & le corps caverneux du *penil* ; elle paſſe ſous la ſynchondroſe du *pubis*, après avoir donné de groſſes branches au corps caverneux de l'uretre : ces branches ſe font un paſſage entre les fibres de l'accélérateur. Une de ces branches perce du bulbe de l'uretre à ſon corps caverneux, & de là à celui du *penil*, avec l'artere profonde d'où elle communique.

D'autres branches plus petites ſe portent à l'accélérateur, au corps caverneux du *penil*, & à l'érecteur.

Arrivée à ce terme antérieur de la ſynchondroſe, cette artere ſe partage encore une fois.

Dans le plus grand nombre de ſujets, l'une de ces diviſions eſt l'artere dorſale du *penis*, qui reçoit des branches de l'obturatrice & de la véſicale. Ces branches ſont ordinairement petites : il y a cependant des ſujets dans leſquels elles ſont plus grandes que l'artere qui provient de la honteuſe.

Cette artere dorſale rampe parallélement avec ſa compagne ſur le dos du *penil* ; elle donne des branches aux corps caverneux, au prépuce, & ſe contourne dans le petit

vallon creuſé à la baſe du gland, pour ſe terminer au corps caverneux de ce gland : elle communique près du gland, avec ſa compagne, & donne des branches au ſcrotum.

L'autre branche de cette diviſion eſt l'artere profonde du *penis*, ou la caverneuſe : elle communique par une groſſe branche, avec ſa compagne, à la racine du *penis* ; elle s'enfonce dans le corps caverneux par un tronc ou par deux troncs, & paſſe par ſes cellules juſqu'au commencement du gland ; elle donne des branches nombreuſes aux corps caverneux du *penis*, & à celui de l'uretre. La liqueur qu'on pouſſe dans cette artere, gonfle avec facilité les corps caverneux.

Les veines ſont à-peu-près faites de même, mais plus nombreuſes, ſouvent plus cutanées & plus abondantes en réſeaux : elles ont des valvules. Il y a ſur la face antérieure de la veſſie & ſur ſes deux côtés, des réſeaux de cette eſpece, formés par des veines conſidérables : il en réſulte un tronc, qui eſt la veine dorſale du *penis*.

La veine honteuſe, compagne de l'artere, après avoir donné, comme l'artere, des branches au bulbe, à l'accélérateur, à l'érecteur, forme avec les réſeaux que je viens de nommer, la veine dorſale du *penis* : cette veine eſt ſans paire ; elle a pour branche la veine du prépuce, qui communique avec le corps caverneux de l'uretre, & ſon tronc ſe conſume au gland. Elle a quantité de valvules qui dirigent la direction du ſang contre le tronc, & ſuivent les loix de la circulation. Il y a une veine profonde ou caverneuſe du *penis*, compagne de l'artere. Les veines cutanées du *penis* communiquent avec le corps caverneux de l'uretre, & avec le ſcrotum.

Il y a des vaiſſeaux lymphatiques au *penis*.

Les nerfs de cet organe ſont des plus conſidérables ; auſſi eſt-il deſtiné à ſentir avec plus de vivacité qu'aucune autre partie du corps humain. Le frottement y excite des convulſions, qui ne naiſſent dans aucune partie du corps humain par une cauſe auſſi légere.

Les nerfs dorſaux du *penis* proviennent du grand iſchiadique ; ils accompagnent l'artere honteuſe, & donnent à-peu-près les mêmes branches ; ils ſont ſuperficiels au *penis* : de trois groſſes branches, deux ſont plus courtes ; la troiſieme arrive au gland.

L'action du *penis* eſt de celles que la pudeur oblige de cacher ; mais la phyſiologie ne connoît pas ces réſerves. La nature eſt toujours ſérieuſe : l'organe dont nous venons de parler eſt celui du plus important de tous ſes ouvrages, de la propagation des eſpeces.

Le *penis* a dû être ſans tenſion dans l'état naturel. L'homme eſt deſtiné à mille devoirs incompatibles avec la tenſion. Il devoit acquérir, avec facilité, une érection, ſans laquelle la génération deviendroit impoſſible. La volupté, voix perſuaſive de la nature, ne naît que dans l'érection : ſans elle, la liqueur fécondante n'auroit pu être portée à la ſeule place à laquelle elle ſatisfait au but de la ſageſſe qui dirige tout.

Cette érection ſe fait ſans doute par l'accumulation du ſang dans les trois corps caverneux, dans ceux du *penis* au commencement de l'érection, & dans celui de l'uretre au moment néceſſaire pour la fécondation.

On a coupé à des animaux l'organe générateur, dans le moment même où il alloit s'acquitter de ſa fonction ; les corps caverneux ſe ſont trouvés remplis de ſang. On imite l'érection dans le cadavre, en rempliſſant ces ſacs ſpongieux ou par les arteres, ou immédiatement.

Pour les remplir, il faut que le ſang s'y porte avec plus de vîteſſe par les arteres, & qu'il en revienne avec moins de facilité par les veines. C'eſt une véritable inflammation.

Les cauſes éloignées de l'érection ſe réduiſent généralement à des ſtimulus. Le plus naturel, c'eſt l'abondance de la liqueur ſéminale : cette cauſe eſt viſible dans les oiſeaux ; le phénomene n'a rien d'obſcur dans l'homme même. Le beſoin eſt la grande loi de la nature ; la liqueur ſéminale, accumulée, diſpoſée à s'acquitter de ſa deſtination, excite elle-même l'organe par lequel elle doit remplir les vues de la nature. L'uſage trop fréquent de l'amour épuiſe

cette liqueur ; il enleve en même temps la principale cauſe naturelle de l'érection : elle ſeroit inutile, dès qu'elle ne peut plus ſervir à féconder l'autre ſexe.

L'imagination, le ſouvenir du plaiſir, toute aſſociation d'idées qui en rappelle les charmes, travaillent puiſſamment à l'érection ; elle ſeule termine toute la fonction naturelle de la génération dans le ſonge.

L'odeur des parties génitales de la femelle du même genre agit puiſſamment chez tous les animaux, & toute irritation des parties génitales fait le même effet ; la friction du gland & des deux petites collines qui accompagnent l'orifice de l'uretre ; l'irritation de l'urine retenue pendant le ſommeil ; la préſence d'une matiere âcre dans l'uretre ; le frottement des parties voiſines ; les cantharides ; les commencemens des petits ulceres des ſinus muqueux ; des remedes purgatifs ; des lavemens ſtimulans.

Toute convulſion violente dans le ſyſtême nerveux, a produit l'érection & l'émiſſion même ; l'épilepſie, l'action de différens poiſons.

Il paroît que toutes ces cauſes irritantes agiſſent à-peu-près comme dans toute autre partie du corps humain. Le ſang ſe porte avec force à toute partie enflammée ; elle ſe gonfle, devient rouge & chaude, & ſon ſentiment eſt augmenté à l'extrême. Dans l'érection, les mêmes phénomenes ſe font appercevoir.

Il n'eſt pas aiſé d'expliquer cette puiſſance locale des nerfs ſur les arteres, mais c'eſt un fait qui ne ſauroit être mis en doute.

Si le ſang veineux revenoit du *penis* aux troncs veineux, avec la même viteſſe avec laquelle il arrive par les arteres, les corps caverneux ne ſe gonfleroient jamais ; en vain y viendroit-il dix fois plus de ſang, s'il en revenoit dix fois plus qu'auparavant. On a donc cru, depuis un ſiecle, que dans l'érection, le retour du ſang veineux devoit être retardé pendant que le courant du ſang des arteres eſt accéléré.

On lie le *penis*, on en lie même ſeulement les veines dans un animal vivant ; les corps caverneux ſe gonflent, & juſqu'à la gangrene, dans le premier de ces cas. Si la ligature des veines ſeules ne produit qu'une érection molle, c'eſt que ces veines communiquent de tout côté avec les veines cutanées voiſines, & qu'aucune ligature ne peut empêcher le *penis* de ſe décharger d'une partie de ſang. On a ouvert la veine du *penis* dans le priapiſme, & toute cette incommode érection a diſparu. Ces dernieres expériences paroiſſent prouver qu'effectivement le retardement du retour du ſang par les veines a quelque part à l'érection, & que l'accélération du ſang artériel ne la produit pas ſeule.

On a cru faire un pas de plus : on a cru que les muſcles érecteurs comprimoient la veine dorſale du *penis* ; que l'accélérateur pouvoit gêner le retour du ſang, en ſerrant les groſſes veines du corps caverneux de l'uretre. L'érecteur certainement eſt incapable de comprimer la veine : l'accélérateur paroît faire quelque choſe de plus, & on pourroit peut-être répondre à une objection. Effectivement, l'accélérateur ne peut pas comprimer également ; mais il eſt avéré que l'irritation nerveuſe produit une érection, & une érection cauſée par la congeſtion du ſang, ſans aucun muſcle viſible qui puiſſe comprimer les veines. Telle eſt l'érection du mamelon du ſein, cauſée par la friction : l'épanchement du ſang dans une celluloſité ſous la peau, qui ſe fait dans le coq d'Inde, a de l'analogie avec cette action.

Quel que ſoit le méchaniſme de la nature pour retarder le retour du ſang veineux, ce méchaniſme ſe fait apparemment par le miniſtere des nerfs ; ce ſont eux, dont la ſenſibilité portée à l'extrême produit l'érection. Après un certain âge, la vivacité de leur ſentiment eſt affoiblie, les mêmes cauſes ſtimulantes n'en produiſent plus. Dès que l'irritation nerveuſe ceſſe, dès qu'une autre idée déplace celle de la volupté, les organes retombent dans leur état naturel.

L'érection n'eſt certainement pas une action de la volonté, qui ne ſauroit, ni la produire, ni l'empêcher immédiatement. C'eſt un de ces mouvemens qui réſultent du méchaniſme du corps animal, mis en jeu par des cauſes proportionnées.

Cette érection n'eſt pas une action bien violente ; elle peut durer un temps conſidérable ſans cauſer d'accident ; elle n'ôte pas les forces ; elle eſt l'ouvrage de la ſanté la plus parfaite : mais elle n'accomplit pas les deſſeins de la nature ; c'eſt l'émiſſion de la liqueur fécondante que demande la ſageſſe qui gouverne le monde, & cette émiſſion ne devient poſſible que par des efforts bien violens.

L'uretre eſt également le paſſage de l'urine ; mais, pour en décharger l'animal, la contraction de la tunique muſculeuſe de la veſſie ſuffit en général : les premiers commencemens de l'émiſſion ſont l'ouvrage des muſcles du bas-ventre & du diaphragme, & les dernieres gouttes ſont expulſées par l'accélérateur.

Il faut beaucoup plus d'efforts pour pouſſer la liqueur fécondante dans l'organe deſtiné pour la recevoir. Dans l'état naturel, cette émiſſion ne ſe fait qu'après l'érection la plus parfaite, après la diſtenſion ſur-tout des corps caverneux, du gland & de l'uretre. C'eſt une maladie que cette émiſſion ſans érection.

Pour la produire, il faut que la liqueur fécondante ſorte des véſicules ſéminales & des cellules voiſines du canal déférent, & qu'elle ſoit pouſſée dans l'uretre. La convulſion de tous les muſcles voiſins concourt pour produire cet effet. Le ſphincter de l'anus ſe ferme ; il prête un point d'appui au lévateur, qui releve la proſtate & la vuide. Le muſcle particulier de cette glande, que je ne connois pas ſans cette définition, concourt ſans doute au même effet.

C'eſt peut-être une action nerveuſe ſimple, qui redreſſe les petits canaux ſéminaires qui traverſent la proſtate. Leur extrémité fait, dans leur état ordinaire, un angle avec la partie ſupérieure des mêmes canaux. Cet angle s'efface apparemment dans l'émiſſion, & le canal excrétoire devient droit, comme les vaiſſeaux lactiferes le deviennent dans la ſuccion.

Depuis le petit vallon de l'uretre qui reçoit le ſperme, la liqueur eſt exprimée principalement par l'action alternative de l'accélérateur, & par celle d'une partie des tranſverſaux. Cette action eſt d'une grande violence ; elle doit faire ſortir la liqueur fécondante par l'uretre comprimé : les forces qui expriment l'urine ne ſuffiſent pas pour cet effet ; au contraire, l'urine eſt retenue pendant tout le temps que la liqueur fécondante ſort de ſon canal.

La convulſion avec laquelle s'acheve cette émiſſion, eſt accompagnée de palpitation, de chaleur, d'une reſpiration laborieuſe ; elle laiſſe après elle un grand affoibliſſement. Ce n'eſt cependant pas l'action nerveuſe qui briſe les forces de l'animal ; je dis l'animal, les inſectes eux-mêmes ne ſurvivent que de peu d'heures à la fécondation de la femelle ; c'eſt plutôt la perte de la liqueur fécondante qui fait la foibleſſe : elle eſt la même, quand cette liqueur ſe perd ſans érection & ſans la convulſion qui accompagne l'émiſſion naturelle.

PENING *ou* PENNING, (*Comm.*) le denier de Hollande. Il vaut un cinquieme de plus que ne valoit le denier tournois de France.

PENINSULA, (*Géog. anc.*) Pline, *liv. IV, chap. xviij*, donne ce nom à la partie de la Gaule lyonnoiſe, qui s'étend vers l'occident & avance dans l'océan. Il lui donne 625 milles de circuit, en commençant à compter aux confins des Oſiſmii, dont le pays ſe terminoit à-peu-près dans l'endroit où eſt aujourd'hui la ville de Saint-Malo. Pline ajoute que l'iſthme de cette *peninſule* avoit 125 milles de largeur.

PENINSULE, ſ. f. c'eſt, *en Géograph.* une portion ou une étendue de terre jointe au continent par un col étroit, tout le reſte étant environné d'eau. *Voy.* ISTHME.

Ce mot eſt compoſé des mots latins *pene* & *inſula*, c'eſt-à-dire, *preſqu'île* ; tel eſt le Péloponeſe ou la Morée, tels ſont auſſi l'Italie, la Jutlande, *&c.*

On a auſſi appellé la Cherſoneſe *peninſule*. *Voyez* CHERSONESE.

On voit que la mer, attaquant continuellement les terres, & les rongeant, les contrées maritimes qui doivent ſouffrir le plus, s'altérer, & même diſparoître à la longue, ſont les *peninſules*, dont la petite portion de terre qui les unit au continent, ſe rompt à la longue. La *peninſule* doit finir par former une île.

PENISCOLA, (*Géogr. mod.*) *ou Penoſcola*, ville d'Eſpagne au royaume de Valence,

Valence, vers le bord de la mer, au nord d'Oropesa, & sur une pointe de terre fort élevée. *Long.* 13, 6; *lat.* 39, 15. (*D. J.*)

PÉNITENCE, s. f. (*Théologie*,) prise pour l'exercice de la *pénitence*, peut être définie une punition volontaire ou imposée par une autorité légitime, pour l'expiation des fautes qu'une personne a commises. *Voyez* PUNITION.

Les Théologiens Catholiques considerent la *pénitence* sous deux différens rapports, ou comme vertu, ou comme Sacrement. A ne considérer la *pénitence* que comme vertu, on la définit une détestation sincere des péchés qu'on a commis, jointe à une ferme résolution de n'y plus retomber, & de les expier par des œuvres pénibles & humiliantes: l'Ecriture & les Peres donnent des idées exactes de toutes ces conditions. La *pénitence*, considérée comme vertu, a été de tout temps absolument nécessaire, & l'est encore aujourd'hui, pour rentrer en grace avec Dieu.

Ils définissent la *pénitence*, envisagée comme Sacrement, un Sacrement de la Loi nouvelle, institué par Notre-Seigneur Jesus-Christ pour remettre les péchés commis après le Baptême: c'est pourquoi les Peres l'ont appellée une seconde planche, qui sauve du naufrage de la mort spirituelle ceux qui ont perdu l'innocence baptismale: *Secunda post naufragium tabula est pœnitentia.* Hyeronim. *in cap. iij. Isaiæ.*

L'institution du Sacrement de *pénitence* suppose trois choses; 1°. que Jesus-Christ a donné à son Eglise le pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême: or, c'est ce qu'on voit expressément dans S. Jean, *c. xx*, ℣. *21*, *22*, *& 23*, & ce qui est attesté par toute la tradition. 2°. Que ce pouvoir dont l'Eglise est revêtue, est une autorité vraiment judiciaire, qui influe réellement dans la rémission des péchés commis après le baptême, & non simplement déclarative que ces péchés sont remis, comme il paroît par S. Matthieu, *chap. xvj*, ℣. *19*, & par la pratique constante de l'Eglise depuis son établissement. 3°. Que l'Eglise n'exerce judiciairement ce pouvoir qu'en se servant de quelque signe sensible qui en manifeste l'usage, & qui en dénote l'effet; ce qui exige une accusation de la part du coupable, & une absolution de la part du Ministre qui exerce cette fonction au nom de Jesus-Christ.

Les Théologiens sont partagés sur ce qui constitue la matiere du Sacrement de *pénitence*: le plus grand nombre pense qu'elle consiste dans les trois actes du pénitent, la contrition, la confession & la satisfaction: d'autres soutiennent que l'imposition des mains du Prêtre fait la matiere de ce Sacrement. Quant à la forme, on en peut distinguer de trois sortes; l'une indicative, *ego te absolvo à peccatis tuis, in nomine Patris*, *&c.* c'est celle qui est en usage depuis le treizieme siecle dans l'Eglise Latine, qui employoit auparavant la forme déprécative: l'autre, déprécative ou conçue en forme de prieres, telle que celle qui est en usage chez les Grecs, & qui commence par ces termes: *Domine Jesu Christe, fili Dei vivi, relaxa, remitte, condona peccata*, *&c.* Et enfin, une impérative, comme *absolvatur*, *&c.* On convient que ces trois formules sont également bonnes.

Le concile de Trente, *section 14*, *de pœnit. Can. 10*, a décidé que les Prêtres, & par conséquent les Evêques, sont les seuls Ministres du Sacrement de *pénitence*: mais outre la puissance d'ordre qu'ils reçoivent dans leur ordination; il leur faut encore une puissance de juridiction ou ordinaire, comme à titre de Curé, ou de juridiction déléguée, telle que l'approbation de l'Evêque; sans quoi ils ne peuvent ni licitement ni validement absoudre, excepté dans les cas de nécessité.

Pénitence se dit aussi particuliérement de la peine que le Confesseur impose pour la satisfaction des péchés dont il absout. *Voyez* ABSOLUTION, CONFESSION.

PÉNITENCE, chez les Chrétiens, est une peine imposée après la confession des péchés; elle étoit secrete ou publique, selon que l'Evêque ou les Prêtres par lui commis le jugeoient à propos pour l'édification des Chrétiens: plusieurs faisoient *pénitence* publique, sans que l'on sût pour quels péchés ils la faisoient; d'autres faisoient *pénitence* en secret, même pour de grands crimes, lorsque la *pénitence* publique auroit causé trop de scandale, ou les auroit exposés au danger. Le temps des

pénitences étoit plus ou moins long, ſelon les différens uſages des Egliſes, & nous voyons encore une grande diverſité entre les Canons pénitenciaux qui nous reſtent; mais les plus anciens ſont d'ordinaire les plus ſéveres. S. Baſile marque deux ans pour le larcin, ſept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultere, vingt pour l'homicide, & toute la vie pour l'apoſtaſie. Ceux à qui il étoit preſcrit de faire *pénitence* publique, s'adreſſoient à l'Archiprêtre ou autre Prêtre pénitencier, qui prenoit leur nom par écrit; puis le premier jour de carême, ils ſe préſentoient à la porte de l'Egliſe en habits pauvres, ſales & déchirés; car tels étoient chez les anciens les habits de deuil: étant entrés dans l'Egliſe, ils recevoient des mains du Prélat des cendres ſur la tête, & des cilices pour s'en couvrir; puis on les mettoit hors de l'Egliſe, dont les portes étoient auſſi-tôt fermées devant eux. Les pénitens demeuroient d'ordinaire enfermés, & paſſoient ce temps à pleurer & à gémir, excepté les jours de fêtes, auxquels ils venoient ſe préſenter à la porte de l'Egliſe, ſans y entrer: quelque temps après on les y admettoit, pour entendre les lectures & les ſermons, à la charge d'en ſortir avant les prieres: au bout d'un certain temps, ils étoient admis à prier avec les fideles, mais proſternés contre terre; & enfin, on leur permettoit de prier debout, juſqu'à l'offertoire qu'ils ſortoient: ainſi il y avoit quatre ordres de pénitens, *les pleurans, les auditeurs, les proſternés, & les connitans* ou ceux qui prioient debout.

Tout le temps de la *pénitence* étoit diviſé en quatre parties, par rapport à ces quatre états: par exemple, celui qui avoit tué volontairement étoit quatre ans entre les *pleurans*, c'eſt-à-dire, qu'il ſe trouvoit à la porte de l'Egliſe aux heures de la priere, & demeuroit dehors revêtu d'un cilice, ayant de la cendre ſur la tête, & le poil non raſé; en cet état, il ſe recommandoit aux prieres des fideles qui entroient dans l'Egliſe: les cinq années ſuivantes il étoit au rang des *auditeurs*, & entroit dans l'Egliſe pour y entendre les inſtructions; après cela il étoit du nombre des *proſternés* pendant ſept ans, & enfin il paſſoit au rang des *connitans*, priant debout, juſqu'à ce que les vingt ans étant accomplis, il étoit admis à la participation de l'Euchariſtie: ce temps étoit ſouvent abrégé par les Evêques, lorſqu'ils s'appercevoient que les pénitens méritoient quelque indulgence; que ſi le pénitent mouroit pendant le cours de ſa *pénitence*, & avant que de l'avoir accomplie, on avoit bonne opinion de ſon ſalut, & l'on offroit pour lui le ſaint Sacrifice. Lorſque les pénitens étoient admis à la réconciliation, ils ſe préſentoient à la porte de l'Egliſe, où le Prélat les faiſoit entrer & leur donnoit l'abſolution ſolemnelle: alors ils ſe faiſoient faire le poil; & quittoient leurs habits de pénitens pour vivre comme les autres fideles. Cette rigueur étoit ſagement inſtituée, parce que, dit S. Auguſtin, ſi l'homme revenoit promptement dans ſon premier état, il regarderoit comme un jeu la chûte du péché.

Dans les deux premiers ſiecles de l'Egliſe, le temps de cette *pénitence* ni la maniere n'étoient pas réglés; mais dans le troiſieme, on fixa la maniere de vivre des pénitens & le temps de leur *pénitence*. Ils étoient ſéparés de la communion des fideles, privés de la participation, & même de la vue des ſaints myſteres, obligés de pratiquer diverſes auſtérités, juſqu'à ce qu'ils reçuſſent l'abſolution. La rigueur de cette *pénitence* a été ſi grande en quelques Egliſes, que pour les crimes d'idolâtrie, d'homicide & d'adultere, on laiſſoit les pécheurs en *pénitence* pendant le reſte de leur vie, & qu'on ne leur accordoit pas même l'abſolution à la mort. On ſe relâcha à l'égard des derniers; mais pour les apoſtats, cette ſévérité a duré plus long-temps. Ce point fut réſolu du temps de Saint Cyprien, à Rome & à Carthage, mais on n'accordoit l'abſolution, à la mort, qu'à ceux qui l'avoient demandée étant en ſanté; & ſi par hazard le pénitent revenoit de ſa maladie, il étoit obligé d'accomplir la *pénitence*. Mais juſqu'au ſixieme ſiecle, quand les pécheurs, après avoir fait *pénitence*, retomboient dans des crimes, ils n'étoient plus reçus au bénéfice de l'abſolution, & demeuroient en *pénitence* ſéparés de la communion de l'Egliſe, qui laiſſoit leur ſalut

entre les mains de Dieu ; non que l'on en déſeſpérât, dit S. Auguſtin, mais pour maintenir la rigueur de la diſcipline : *Non deſperatione veniæ factum eſt, ſed rigore diſciplinæ.*

Au reſte, les degrés de cette *pénitence* ne furent entiérement réglés que dans le quatrieme ſiecle, & n'ont été exactement obſervés que dans l'Egliſe Greque. Les Clercs, dans les quatorze premiers ſiecles, étoient ſoumis à la *pénitence* comme les autres : dans les ſuivans, ils étoient ſeulement dépoſés de leur ordre, & réduits au rang des laïcs, quand ils tomboient dans des crimes pour leſquels les laïcs étoient mis en *pénitence*. Vers la fin du cinquieme ſiecle, il s'introduiſit une *pénitence* mitoyenne entre la publique & le ſecrete, laquelle ſe faiſoit pour certains crimes commis dans les Monaſteres ou dans d'autres lieux, en préſence de quelques perſonnes pieuſes. Enfin, vers le ſeptieme ſiecle, la *pénitence* publique pour les péchés occultes, ceſſa tout-à-fait. Théodore, Archevêque de Cantorbery, eſt regardé comme le premier auteur de la *pénitence* ſecrete pour les péchés ſecrets en Occident. Vers la fin du huitieme ſiecle, on introduiſit le rachat, ou plutôt la commutation des *pénitences* impoſées, que l'on changeoit en quelques bonnes œuvres, comme en aumônes, en prieres, en pélerinages. Dans le douzieme ſiecle, on imagina celle de racheter le temps de la *pénitence* canonique avec une ſomme d'argent, qui étoit appliquée au bâtiment d'une Egliſe, & quelquefois à des ouvrages pour la commodité publique : cette pratique fut d'abord nommée *relaxation* ou *relâchement*, & depuis *indulgence*. Voy. INDULGENCE.

Dans le huitieme ſiecle, les hommes s'étant tout-à-fait éloignés de la *pénitence* canonique, les Prêtres ſe virent contraints à les y exhorter pour les péchés ſecrets & ordinaires ; car pour les péchés publics & énormes, on impoſoit encore des *pénitences* très-rigoureuſes. Dans les quatorzieme & quinzieme ſiecles, on commença à ordonner des *pénitences* fort légeres pour des péchés très-griefs ; ce qui a donné lieu à la réformation faite à ce ſujet par le Concile de Trente, qui enjoint aux Confeſſeurs de proportionner la rigueur des *pénitences* à l'énormité des cas, & veut que la *pénitence* publique ſoit rétablie à l'égard des pécheurs publics. Tertull. *de pœnit.* S. Cypr. *epiſt. & tract. de lapſis.* Laubeſpine, *obſerv.* Morin *de pœnit.* Godeau, *Hiſtoire de l'Egliſe, liv. IV.* Fleury, *mœurs des Chrét. n. xxv.*

PÉNITENCE, dans le Droit Canon Anglois, ſe dit d'une punition eccléſiaſtique, que l'on inflige particuliérement pour cauſe de fornication. *Voyez* FORNICATION.

Voici ce que les Canons preſcrivent à cet égard. Celui qui a commis le péché de fornication, doit ſe tenir, pendant quelques jours de dimanche, dans le porche ou le veſtibule de l'Egliſe, la tête & les piés nus, enveloppé dans un drap blanc, avec une baguette blanche en main, ſe lamentant & ſuppliant tout le monde de prier Dieu pour lui. Il doit enſuite entrer dans l'Egliſe, s'y proſterner & baiſer la terre ; & enfin, placé au milieu de l'Egliſe ſur un endroit élevé, il doit déclarer l'impureté de ſon crime, ſcandaleux aux yeux des hommes, & déteſtable aux yeux de Dieu.

Si le crime n'eſt pas de notoriété publique, les Canons permettent de commuer la peine, à la requête de la partie, en une amende pécuniaire au profit des pauvres.

PÉNITENCE, chez les Juifs, nommée *thejourtha*, nom qui ſignifie *changement* ou *converſion*. La véritable *pénitence* doit être, ſelon eux, conçue par l'amour de Dieu, & ſuivie de bonnes œuvres. Ils faiſoient une confeſſion le jour des expiations, ou quelque temps auparavant. Ils impoſoient des *pénitences* réglées pour les péchés, & ils ont chez eux des pénitenciers qui marquent les peines qu'il faut impoſer aux pécheurs, lorſqu'ils viennent confeſſer leurs péchés. Cette confeſſion eſt d'obligation parmi eux ; on la trouve dans les cérémonies du ſacrifice pour le péché : celui qui l'offroit confeſſoit ſon péché, & en chargeoit la victime. Ils reconnoiſſoient un lieu deſtiné à la purification des ames après la mort ; on offroit des ſacrifices pour elles : maintenant ils ſe contentent de ſimples prieres. Ainſi, parmi les péchés, ils en diſtinguent de deux ſortes ; les uns qui ſe pardonnent dans l'autre vie, les autres qui ſont irrémiſſibles. Joſeph

nous apprend que les Phariſiens avoient une opinion particuliere là-deſſus. Ils enſeignoient que les ames des gens de bien, au ſortir d'un corps, entroient dans un autre, mais que celles des méchans alloient d'abord dans l'enfer. Hérode le Tétrarque, prévenu de ce ſentiment, croyoit que l'ame de S. Jean, qu'il avoit fait mourir, étoit paſſée dans la perſonne de Jeſus-Chriſt. Le P. Morin, *de pœnitentiâ*, le P. Lamy de l'Oratoire, *introduction à l'Écriture-Sainte.* Voyez EXPIATION, RESURRECTION, SACRIFICE.

PENITENCERIE, ſ. f. (*Juriſpr.*) eſt de deux ſortes; la *Pénitencerie* de Rome, *Camera pœnitentiaria*, eſt l'Office, Tribunal ou Conſeil de la Cour de Rome, dans lequel s'examinent & ſe délivrent les bulles, brefs ou graces, & diſpenſes ſecretes qui regardent les fautes cachées, & par rapport au for intérieur de la conſcience, ſoit pour l'abſolution des cas réſervés au Pape, ſoit pour les cenſures, ſoit pour lever les empêchemens de mariages contractés ſans diſpenſe.

Les expéditions de la *Pénitencerie*, ſe font au nom du Pape; elles ſont ſcellées en cire rouge, & s'envoient cachetées à un Docteur en Théologie, approuvé par l'Evêque pour entendre les confeſſions, mais ſans en déſigner aucun ſpécialement, ſoit par ſon nom, ſoit par ſon emploi.

Le grand Pénitencier de Rome, au nom duquel le bref eſt expédié, enjoint au Confeſſeur d'abſoudre du cas exprimé, après avoir entendu la confeſſion ſacramentelle de celui qui a obtenu le bref, en cas que le crime ou l'empêchement du mariage ſoit ſecret. Il eſt enſuite ordonné au Confeſſeur de déchirer le bref auſſi-tôt après la confeſſion, ſous peine d'excommunication, ſans qu'il lui ſoit permis de le rendre à la partie.

Les abſolutions obtenues & les diſpenſes accordées en vertu des lettres de la *Pénitencerie*, ne peuvent jamais ſervir dans le for extérieur; ce qui doit ſur-tout s'obſerver en France, où les tribunaux, tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, ne reconnoiſſent point ce qui eſt émané de la *Pénitencerie.*

En France, la *Pénitencerie* eſt le bénéfice ou le titre de celui qui eſt grand Pénitencier de l'Evêque; c'eſt-à-dire, qui a le pouvoir d'abſoudre des cas réſervés.

La *Pénitencerie* eſt ordinairement une des dignités des Egliſes cathédrales. *Voyez les Loix eccléſiaſtiques*, voyez PÉNITENCIER. (*A*)

PENITENCIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) qu'on appelloit auſſi autrefois *Pénancier*, *Piatorum exhedra*, eſt un Eccléſiaſtique qui exerce l'office de la Pénitencerie.

On donnoit au commencement le titre de *Pénitenciers* à tous les Prêtres qui étoient établis par l'Evêque pour ouir les confeſſions. Anaſtaſe le Bibliothécaire dit, que le Pape Simplicius choiſit quelques-uns des Prêtres de l'Egliſe Romaine pour préſider aux pénitences: les autres Evêques firent la même choſe, chacun dans leur Egliſe.

A meſure que la diſtinction des Paroiſſes fut établie, les fideles alloient à confeſſe à leur propre Paſteur.

Il n'y avoit que les Prêtres qui ſe confeſſoient à l'Evêque, & les laïcs qui avoient commis quelqu'un des cas dont l'Evêque s'étoit réſervé l'abſolution.

Mais bientôt les Evêques établirent dans leur cathédrale un *Pénitencier* en titre pour les cas réſervés; & pour diſtinguer ces *Pénitenciers* des Confeſſeurs ordinaires, auxquels on donnoit auſſi anciennement le titre de *Pénitenciers*, on les ſurnomma *grands Pénitenciers*; ils ſont auſſi nommés *l'oreille de l'Evêque.*

L'inſtitution des *grands Pénitenciers* eſt fort ancienne. Quelques-uns la font remonter juſqu'au temps du Pape Corneille, qui ſiégeoit en 251. Gomez tient que cet office ne fut établi à Rome que par Benoît II, qui parvint au Pontificat en 684.

Il eſt fait mention des *Pénitenciers* dans les Conciles d'York en 1194, de Londres en 1237, & d'Arles en 1260. Les *Pénitenciers* y ſont appellés les *Confeſſeurs généraux du Dioceſe.*

Le quatrieme Concile de Latran, tenu en 1215, ſous Innocent III, ordonne aux Evêques d'établir des *Pénitenciers*, tant dans leur cathédrale, que dans les Egliſes collégiales de leur Dioceſe, pour les ſoulager dans la confeſſion des cas réſervés. Peu après, les Evêques ſe déchargerent

entiérement de cette fonction ſur leur *grand Pénitencier.*

Le Concile d'Arles, dont nous avons déja parlé, ordonne aux Evêques d'envoyer dans les campagnes, au temps de carême, des Prêtres *Pénitenciers* pour abſoudre des cas réſervés; & que ces Prêtres ſeront tenus de renvoyer aux Curés pour les cas ordinaires. Un Evêque d'Amiens, qui fonda dans ſon Egliſe la Pénitencerie en 1218, excepta les Curés, les Barons & les autres Grands du Dioceſe, de ceux qui pourront être confeſſés par le *Pénitencier.*

A Rome, le Pape a ſon *grand Pénitencier*, qui eſt ordinairement un Cardinal. Ce *grand Pénitencier* préſide au tribunal de la Pénitencerie, dans lequel s'accordent les abſolutions pour les fautes cachées, & des diſpenſes pour des choſes qui regardent la conſcience; il a ſous lui un Régent de la Pénitencerie, & vingt-quatre Procureurs ou défenſeurs de la ſacrée pénitence; il eſt auſſi le chef de pluſieurs autres Prêtres *Pénitenciers* établis dans les Egliſes patriarchales de Rome, qui le viennent conſulter ſur les cas difficiles.

Enfin, le *grand Pénitencier* eſt le Vicaire de l'Evêque, pour les cas réſervés. Il eſt ordinairement établi en dignité dans la cathédrale, ou plutôt de perſonnat; car le *grand Pénitencier* n'a point de juriſdiction, ni dans le chœur, ni en-dehors, ni dans le dioceſe. Il a ſous lui un ou pluſieurs *ſous-Pénitenciers*; mais ceux-ci ne ſont pas en titre de dignité ni de bénéfice, ils n'ont qu'une ſimple commiſſion verbale du *grand Pénitencier*, laquelle eſt révocable *ad nutum.*

La fonction de *Pénitencier* a toujours été regardée comme ſi importante, que le Concile de Trente, & pluſieurs Conciles provinciaux du royaume, ont ordonné que la premiere prébende vacante ſeroit affectée au *Pénitencier*, & que cette place ſeroit remplie par un perſonnage doué de toutes les qualités néceſſaires, & qui ſoit Docteur, ou Licencié en Théologie ou en Droit Canon, âgé de quarante ans, ou le plus idoine que l'on pourra trouver.

Ce Décret du Concile de Trente a été renouvellé par l'aſſemblée de Melun en 1579, par les Conciles de Bordeaux & de Tours en 1583, par ceux de Bourges en 1584, d'Aix en 1585, de Bordeaux en 1624, & par le premier Concile de Milan ſous S. Charles.

L'uſage du royaume eſt, que dans les Egliſes où la Pénitencerie eſt un titre de Bénéfice, il faut être gradué en Théologie ou en Droit Canon pour la poſſéder, quand même ce bénéfice n'auroit pas titre de dignité.

Le *Pénitencier* eſt obligé à réſidence; c'eſt pourquoi il ne peut poſſéder en même temps un Bénéfice-Cure; auſſi le Concile de Trente veut-il qu'il ſoit tenu préſent au chœur quand il vaquera à ſon miniſtere, & ſi on l'en privoit, il y auroit abus.

La fonction d'Official & celle de Promoteur ſont incompatibles avec celle de *Pénitencier.*

Le Concordat comprend la Pénitencerie dans les Bénéfices qu'il aſſujettit à l'expectative des Gradués.

Mais, ſuivant l'Ordonnance de 1606, les dignités des Egliſes cathédrales en ſont exceptées, & conſéquemment la Pénitencerie dans les Egliſes où elle eſt érigée en dignité.

Un Eccléſiaſtique peut être pourvu de la Pénitencerie par réſignation en faveur, ou par d'autres voies qui en rendent la collation néceſſaire. *Voy. les Conciles* du Pere Labbe; *les Loix eccléſiaſtiques* d'Héricourt; Fevret, *Traité de l'abus*; *les Mémoires du Clergé*, & PÉNITENCERIE. (*A*)

PÉNITENS, (*Théologie.*) nom de quelques dévots qui ont formé des Confréries, principalement en Italie, & qui font profeſſion de faire une pénitence publique, en allant en proceſſion dans les rues couverts d'une eſpece de ſac, & ſe donnant la diſcipline.

On dit que cette coutume fut établie à Pérone, en 1260, par les prédications pathétiques d'un Hermite qui excitoit les peuples à la pénitence: elle ſe répandit enſuite en d'autres pays, & particuliérement en Hongrie, où elle dégénéra en abus, & produiſit la ſecte des Flagellans. *Voyez* FLAGELLANS.

En retranchant les ſuperſtitions qui s'étoient mêlées à cet uſage, on a permis d'établir des confréries de *Pénitens* en

divers lieux d'Italie. Le P. Mabillon, dans ſon voyage, dit en avoir vu une à Turin. Il y a en Italie des *Pénitens* blancs, auſſi-bien qu'à Lyon & à Avignon. Dans d'autres villes du Languedoc & du Dauphiné, on trouve des *Pénitens* bleus & des *Pénitens* noirs. Ceux-ci aſſiſtent les criminels à la mort, & leur donnent la ſépulture.

Le Roi Henri III ayant vu la proceſſion des *Pénitens* blancs à Avignon, voulut y être agrégé, & en établit depuis une ſemblable dans l'Egliſe des Auguſtins, ſous le titre de l'*Annonciation de Notre-Dame*, dans laquelle entrerent la plupart des Princes & des Grands de ſa Cour. Ce Prince aſſiſtoit aux proceſſions de cette Confrérie, ſans Gardes, vêtu d'un long habit blanc de toile d'Hollande, en forme de ſac, ayant deux trous à l'endroit des yeux, avec deux longues manches & un capuchon fort pointu. A cet habit étoit attaché une diſcipline de lin, pour marquer l'état pénitent, & une croix de ſatin blanc ſur un fond de velours tanné. On peut voir dans *les Mémoires de* l'Etoile l'effet que produiſoient ces dévotions.

PÉNITENS, (*Théolog.*) eſt auſſi le nom qu'on a donné à pluſieurs Communautés ou Congrégations de perſonnes de l'un ou l'autre ſexe, qui ayant précédemment vécu dans la débauche & le libertinage, ſe ſont retirés dans ces maiſons, pour y expier par la pénitence les déſordres de leur vie paſſée. On a auſſi donné ce nom aux perſonnes qui ſe dévouent à la converſion des débauchés & des femmes de mauvaiſe vie.

Tel eſt en particulier l'Ordre de la pénitence de ſainte Magdeleine, établi vers l'an 1272, par un bourgeois de Marſeille, nommé *Bernard*, qui travailla avec zele à la converſion des courtiſanes de cette ville. Il fut ſecondé dans cette bonne œuvre par pluſieurs autres perſonnes, & leur ſociété fut enfin érigée en Ordre religieux par le Pape Nicolas III, ſous la regle de ſaint Auguſtin.

On ajoute qu'ils formerent auſſi un Ordre religieux de femmes converties, auxquelles ils donnerent la même regle.

La Congrégation des *Pénitens* de la Magdelaine à Paris, doit ſon origine aux prédications du Pere Jean Tiſſeran, Cordelier de Paris, qui ayant converti par ſes ſermons pluſieurs femmes publiques, établit cet inſtitut pour y retirer celles qui, à leur exemple, voudroient mener une vie plus exemplaire. Ce fut vers l'an 1294, que Charles VIII leur donna l'hôtel de Bohaines; & en 1500, Louis, Duc d'Orléans, qui régna ſous le nom de Louis XII, leur donna ſon hôtel d'Orléans, où elles demeurerent juſqu'en 1572, que la Reine Catherine de Médicis les plaça ailleurs. Dès l'an 1497, Simon, Evêque de Paris, leur avoit dreſſé des Statuts & donné la regle de S. Auguſtin.

Une des conditions pour entrer dans cette Communauté étoit autrefois d'avoir vécu dans le déſordre, & l'on n'y recevoit point de femmes au-deſſus de trente-cinq ans. Mais depuis la réforme qu'on y a établie, en 1616, on n'y reçoit plus que des filles, qui portent toujours néanmoins le nom de *Pénitentes*.

Il y a auſſi à Séville, en Eſpagne, une Congrégation de *Pénitentes*, du nom de *Jeſus*; ce ſont des femmes qui ont mené une vie licencieuſe. Elles furent fondées en 1550, ſous la regle de S. Auguſtin. Leur Monaſtere eſt diviſé en trois quartiers; un pour les Religieuſes profeſſes, un pour les novices, & un troiſieme pour celles qui ſont en correction. Lorſque celles-ci donnent des marques d'un repentir ſincere, on les fait paſſer au quartier des novices, & ſi elles ne s'y conduiſent pas bien, on les renvoie à la correction.

Les *Pénitentes* d'Orviete ſont une Congrégation de Religieuſes inſtituée par Antoine Simonulli, Gentilhomme de cette ville. Le monaſtere qu'il bâtit fut d'abord deſtiné à recevoir de pauvres filles abandonnées par leurs parens, & en danger de perdre leur vertu. En 1660, on l'érigea en maiſon propre à recevoir des filles, qui ayant mené une vie ſcandaleuſe, auroient formé une bonne réſolution de renoncer au monde, & de ſe conſacrer à Dieu par des vœux ſolemnels. Leur regle eſt celle des Carmélites.

Ces religieuſes ont ceci de particulier, qu'elles ne font point de noviciat. Tout ce qu'on exige d'elles, c'eſt de continuer pendant quelques mois à porter dans le Mo-

naſtere l'habit ſéculier, après quoi on les admet à faire des vœux.

PÉNITENS INDIENS, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) Rien n'eſt plus étonnant que ce que les voyageurs nous rapportent des auſtérités & des rigueurs que quelques Bramines ou Prêtres de l'Indoſtan excercent ſur eux-mêmes. Les vies des premiers ſolitaires & anachoretes de l'Egliſe chrétienne ne nous offrent rien de ſi frappant que les pénitences que s'impoſent ces fanatiques idolâtres, que l'on nomme *Joguis* ou *Jaguis*. Ils forment pluſieurs ſectes, qui different les unes des autres, non pour la doctrine, mais pour le genre de vie qu'elles embraſſent dans la vue de plaire à la divinité.

Les *Vanapraſtes* vivent avec leurs femmes & leurs enfans dans les déſerts & les forêts; ils ne ſe nourriſſent que de plantes, & des fruits que la terre donne ſans qu'il ſoit beſoin de la cultiver. Quelques-uns d'entr'eux pouſſent le ſcrupule juſqu'à ne point arracher des racines de la terre, de peur de déloger quelque ame qui pourroit y être paſſée.

Les *Sanjaſſi* ou *Sanias* renoncent à tous les plaiſirs du monde. Ils s'interdiſent le mariage; ne prennent de la nourriture qu'une fois le jour; ils ne ſe ſervent que de vaiſſeaux de terre. Ils ſont obligés de ne vivre que d'aumônes, ſans cependant qu'il leur ſoit permis de toucher de l'argent. Ces *Pénitens* n'ont point de demeure fixe; ils ne peuvent demeurer plus d'une nuit dans un même endroit. Ils portent un habit rouge & un bâton. Ils ont ſix ennemis à combatre; la concupiſcence, la colere, l'avarice, l'orgueil, l'amour du monde, & le deſir de la vengeance, pour s'élever à la contemplation des choſes divines. Les *Sanjaſſi* ſont de la tribu des Bramines. Ceux de la tribu des Kutterys ou nobles, ſe nomment *Perma amſa*; ceux de la tribu des Soudras ou du petit peuple, ſe nomment *Joguis*: ces derniers ſont moins réglés.

Les *Avadoutas* ſont encore plus auſteres que les *Sanjaſſi*. Ils quittent tout, femmes, enfans & leurs biens. Ils vont tout nus; cependant quelques-uns couvrent leur nudité avec une piece d'étoffe. Ils ſe frottent le corps avec de la fiente de vache. Pour demander à manger, ils ne font que tendre la main, ſans proférer une parole; d'autres attendent qu'on vienne leur apporter des alimens pour ſe nourrir. Ces *Pénitens* pratiquent quelquefois des macérations incroyables, comme de garder pendant long-temps la même poſture. Les uns tiendront pendant pluſieurs jours les deux bras élevés; les autres ſe font ſuſpendre par les piés au-deſſus d'un feu qui rend une fumée épaiſſe; d'autres ſe tiennent immobiles, & ſont comme en extaſe, ſans paroître s'appercevoir de ce qui ſe paſſe autour d'eux: en un mot, il n'y a ſortes d'auſtérités & de rigueurs que ces *Pénitens* n'exercent ſur eux. Ils n'en ont d'autre récompenſe que la vénération qu'ont pour eux les Indiens idolâtres. Les femmes pouſſent la leur juſqu'à leur baiſer dévotement les parties que la pudeur ne permet point de nommer.

PÉNITENTIEL, adj. qui appartient à la pénitence. Les ſept pſeaumes *pénitentiaux*; les Canons *pénitentiaux*.

PÉNITENTIEL, (*Théolog.*) *pénitentiale*, livre eccléſiaſtique en uſage chez les Catholiques. C'eſt un recueil de Canons qui ordonnent le temps & la maniere de la pénitence qu'il falloit impoſer réguliérement pour chaque péché, & les formulaires des prieres dont on devoit ſe ſervir pour recevoir ceux qui entroient en pénitence, & pour réconcilier les Pénitens par une abſolution ſolemnelle.

Les principaux ouvrages de ce genre ſont le *pénitentiel* de Théodore, Archevêque de Cantorbery; celui du vénérable Bede, Prêtre Anglois, que quelques-uns attribuent à Ecbert, Archevêque d'York, contemporain de Bede; celui de Raban Maur, Archevêque de Mayence, & le *pénitentiel* romain. Ces livres, introduits depuis le ſeptieme ſiecle pour maintenir la diſcipline de la pénitence en vigueur, devinrent très-communs; & la liberté que chacun ſe donna d'en faire, & d'y inſérer des pénitences arbitraires, contribuerent à y introduire le relâchement: auſſi y en eut-il pluſieurs de cette derniere eſpece condamnés dans le Concile de Paris, ſous Louis le Débonnaire, & dans divers autres Conciles. Morin, *de pœnit.*

PENKRIDGE, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province de Stafford, ſur la petite riviere de Penk. Elle eſt fameuſe dans le royaume par ſes foires de chevaux, & ſinguliérement de chevaux de ſelle. (*D. G.*)

PENNACHES *ou* PANACHES, ſ. m. (*Art Milit.*) ce ſont des bouquets de plumes en touffe, qu'on portoit autrefois au haut du caſque.

La mode des *pennaches* a toujours duré dans les armées pour les Princes & pour les Officiers, juſqu'à l'abolition des armures de fer. Les plumets que les Officiers mettent à leur chapeau ſont une eſpece de diminutif des *pennaches*. (*Q*)

PENNADE, ſ. f. (*Lang. franç.*) vieux mot qu'on trouve dans Nicot, & qui paroît à-peu-près ſynonyme à ruade; les Italiens diſent, qu'à la bataille de Fornoue le cheval du Roi Charles VIII ſe déchargea à *ruades* & *pennades* des ennemis qui le preſſoient, & qu'il étoit perdu ſans cela. M. le Duchat, dans ſes notes ſur Rabelais, *liv. I, ch. xj*, dit que *pennader*, dans le langage du Languedoc, c'eſt donner du pié. Voici les termes de Rabelais: « Afin » que Gargantua fût toute ſa vie bon che» vaucheur, on lui fit un beau grand » cheval de bois, qu'il faiſoit *pennader*, » ſauter, voltiger, ruer & danſer tout en» ſemble. » (*D. J.*)

PENNAGE, ſ. m. *terme de Fauconnerie.* On appelle *pennage* tout ce qui couvre le corps de l'oiſeau de proie. *Pennage* blond, roux, noir, baglé, fleuri, turturin, cendré, *&c.* ſelon les diverſes couleurs que les oiſeaux portent en leur robe. L'oiſeau a quatre ſortes de *pennages*; 1°. le *duvet*, qui eſt, comme la chemiſe de l'oiſeau, proche ſa chair; 2°. la *plume menue*, qui couvre tout ſon corps; 3°. les vanneaux qui ſont les grandes plumes de la jointure des ailes; 4°. les *pennes*, qui s'étendent juſqu'à la penne du bout de l'aile, qu'on appelle *cerceau*. (*D. J.*)

PENNE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le point ou le coin d'en-haut des voiles latines ou à tiers point. On dit dans une galere, faire la *penne*, pour dire joindre la longueur de ſon antenne à la longueur de ſon arbre; ce qui fait que la *penne* de la voile répond au bâton de l'étendard; & cela fait une élévation, où l'on fait monter un mouſſe quand on veut faire quelque découverte, comme le gabier monte au haut du mât pour faire le quart.

PENNES, ſ. f. pl. (*Lainage & fil*,) autrement *paines*, *peſnes*, *peinnes*; ce ſont les bouts de laine ou de fil qui reſtent attachés aux enſubles, lorſque l'étoffe ou la toile eſt levée de deſſus le métier. Les *pennes* de fil ſervent à enfiler les chandelles en livres. Les *pennes* de laine ſe hachent & ſe paſſent au tamis, pour faire la tapiſſerie de tonture. (*D. J.*)

PENNE *ou* PANNES, *terme de Fauconnerie*; on nomme ainſi les longues plumes des ailes, *pennæ decuſſatæ*; celles de la queue s'appellent *balai*. Les *pennes* croiſées ſont une marque de la bonté de l'oiſeau. Toutes les *pennes* des ailes ont leurs noms, une, deux, trois, quatre, cinq, les *rameaux* & le *cerceau*.; les *pennes* du *balai* pareillement, le milieu, la deux, la trois, *&c.* Les oiſeaux ont douze *pennes* à la queue.

PENNES *ou* PENES (LES), *Géograph. Pennæ*, ancien village à une lieue de la Méditerranée, trois de Marſeille, quatre d'Aix, où Cybele étoit honorée, comme le prouve un bas-relief en marbre qu'on voit encore ſur la porte de l'Egliſe paroiſſiale, avec cette inſcription:

Matri Deûm magnæ ideæ
Palatinæ ejuſque M. Religionis
Ad Panorvianas . . Januarius . .

Le Marquis de *Penes* a fait faire, à grands frais, une belle fontaine, avec cette inſcription:

Utilitati communi,
An. D. 1767 L. N. Vento Miles
Marchio des Penes,
Patriæ procurat. pro nob. ord.
Addictus dirupit petram &
Fluxerunt aquæ.

Le Sieur Gombert, Curé, aſſure que ce Marquis eſt plus le pere que le Seigneur de ſes vaſſaux. Il a fait auſſi ce diſtique:

Plebs ſitiens, gemebunda diu, nunc deſine quæſtus:
Præbet amica novi dextera Moſis aquam.

Ce

Ce bon Curé travaille depuis quinze ans à un dictionnaire chorographique, hiſtorique & littéraire de la Provence. Ce projet patriotique mérite de l'encouragement pour l'exécution. On nous aſſure auſſi que M. Papon, Oratorien à Marſeille, travaille à une Hiſtoire de Provence. Ses talens connus font eſpérer un bon ouvrage. (*C*)

PENNINUS, (*Mythолog.*) divinité gauloiſe, autrefois honorée chez les habitans des Alpes *pennines*; on repréſentoit ce dieu ſous la figure d'un jeune homme nu, qui n'avoit qu'un œil au milieu du front, & on lui donnoit l'épithete de *Deus optimus, maximus.* (*D. J.*)

PENNOCRUCIUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Angleterre, que l'itinéraire d'Antonin met entre Uxacona & Etocetum, à douze milles de l'une & de l'autre de ces places; c'eſt aujourd'hui le bourg de Pengridge dans le Stafford-Shire, environ à une lieue de Stafford, du côté du midi. (*D. J.*)

PENNON, ſ. m. (*Art milit.*) eſpece de banniere ou d'étendard, à longue queue ou en pointe, que portoit autrefois à la guerre un gentilhomme qui y alloit avec ſes vaſſaux pour ſervir ſous les Chevaliers bannerets, ou qui avoient droit de porter la banniere. Le *pennon* étoit en quelque ſorte le guidon du Chevalier banneret. Le *pennon* différoit principalement de la banniere, en ce que celle-ci étoit quarrée & que le *pennon* ſe terminoit en pointe; mais pour faire du *pennon* une banniere, il ne s'agiſſoit que de lui couper la pointe; & c'eſt ce que l'on faiſoit lorſque le gentilhomme étoit autoriſé à porter banniere. *Voyez* BANNERET. (*Q*)

PENNON, on appelle, *en terme de Blaſon, pennon généalogique*, un écu rempli de diverſes alliances des maiſons dont un gentilhomme eſt deſcendu. Il doit comprendre les armes du pere & de la mere, de l'aïeul & de l'aïeule, du biſaïeul & de la biſaïeule, & ſert à faire ſes preuves de nobleſſe.

PENNON DE VÉLEZ, (*Géogr. mod.*) forteresſe d'Afrique, dans un écueil de la méditerranée, près de la ville de Vélez. Elle fut bâtie en 1508, par Dom Pedre de Navarre; les Maures la prirent en 1522; les Eſpagnols la reprirent d'aſſaut en 1664, & depuis ce temps elle leur eſt demeurée. *Long. 13, 20; lat. 35, 25.* (*D. J.*)

PENNY, ſ. m. (*Monnoie.*) petite monnoie d'argent, & la plus petite de celles qui ſe frappent de ce métal en Angleterre: elle vaut ſix *pennys* ou deniers ſterlings. La piece de douze *pennys* s'appelle *ſchelling.*

PENO-ABSOU, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt un arbre de l'Amérique, dont parle beaucoup Thevet; il a l'écorce odorante; ſes feuilles reſſemblent à celles du pourpier; mais elles ſont plus épaiſſes, plus charnues, & toujours vertes. Son fruit eſt de la groſſeur d'un orange; il contient ſix ou dix noix faites comme nos amandes, mais plus larges, & un petit noyau dont on tire de l'huile pour l'appliquer ſur les plaies; cependant le fruit eſt un vrai poiſon.

PENŒA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale & découpée profondément en pluſieurs parties; la piece ſupérieure & celle d'en-bas ſont en forme de cuiller, les autres pieces reſſemblent à un cœur; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit arrondi, applati & diviſé en deux loges, qui renferment une ſemence reſſemblante à une lentille. Plumier, *Nova plant. Amer. gen.* Voyez PLANTE.

PENOMBRE, ſ. f. *en Aſtronomie*, ſignifie cette *ombre foible* qu'on obſerve dans les éclipſes avant l'obſcurciſſement total, & avant la lumiere totale. Ce mot vient des mots latins *pene*, preſque, & *umbra*, ombre. *Voyez* OMBRE.

La *pénombre* eſt principalement ſenſible dans les éclipſes de lune, car on voit cette planete s'obſcurcir par degrés à meſure qu'elle avance vers la partie la plus épaiſſe de l'ombre de la terre; au contraire, il n'y a point, à proprement parler, de pénombre dans les éclipſes de ſoleil; car les parties du ſoleil qui ſe cachent à nos yeux, ſe cachent & s'obſcurciſſent tout d'un coup & ſans dégradation. Cependant on peut dire que les endroits de la terre où une éclipſe de ſoleil n'eſt pas totale, ont la pénombre, parce qu'ils ſont en effet dans l'ombre par rapport à la partie du ſoleil qui leur eſt cachée.

La pénombre vient de la grandeur du

diſque du ſoleil ; car ſi cet aſtre n'étoit qu'un point lumineux, il n'y auroit qu'une ombre parfaite ſans pénombre ; mais comme le ſoleil a un diametre d'une certaine grandeur, il arrive que dans les éclipſes, certains endroits reçoivent la lumiere d'une partie de ſon diſque, ſans être éclairés par le diſque entier.

Ainſi, ſuppoſons que S ſoit le ſoleil, (*Pl. aſtronom. fig. 47*) que T ſoit la lune, & que l'ombre de cette derniere planete ſoit projetée ſur un plan ; l'ombre vraie & propre de la lune T, ſavoir $G\,H$, ſera environnée d'une ombre imparfaite ou pénombre $H\,I$ & $G\,E$, dont chaque portion eſt éclairée par quelque partie du diſque du ſoleil.

Le degré de lumiere ou d'obſcurité eſt différent dans les différentes parties de la pénombre, ſelon que ces parties ſont éclairées par une partie plus ou moins grande du ſoleil. Ainſi, de L en H, & de E en G, la lumiere diminue continuellement ; & dans les confins G & H, la pénombre ſe perd & ſe confond avec l'ombre même, comme elle ſe confond avec la lumiere parfaite dans les confins E & L.

Il doit y avoir de la pénombre dans toutes les éclipſes, ſoit de ſoleil, ſoit de lune, ſoit d'autres planetes, premieres ou ſecondaires : mais l'effet de la pénombre eſt principalement remarquable dans les éclipſes de ſoleil, pour les raiſons que nous allons rapporter.

Dans les éclipſes de lune, la terre eſt à la vérité entourée par la pénombre ; mais la pénombre ne nous eſt ſenſible que proche de l'ombre totale.

La raiſon de cela eſt, que la pénombre eſt fort foible à une diſtance conſidérable de l'ombre ; & comme la lune n'a pas par elle-même une lumiere auſſi vive à beaucoup près que celle du ſoleil, la diminution que ſon entrée dans la pénombre cauſe à ſa lumiere, ne devient ſenſible que quand la pénombre commence à être forte. Auſſi, rien n'eſt-il plus difficile que de déterminer dans les éclipſes le moment où la lune entre dans la pénombre, ce moment devant être néceſſairement incertain, & par conſéquent différent pour chaque obſervateur. L'effet de la pénombre, dans les éclipſes de lune, eſt ſi peu conſidérable, que la lune n'eſt point cenſée éclipſée toutes les fois qu'elle tombe dans la pénombre. Une autre difficulté qui empêche de reconnoître l'inſtant de l'entrée dans la pénombre, c'eſt que la face de la lune, même lorſqu'elle eſt entrée tout-à-fait dans l'ombre, n'eſt pas entiérement obſcurcie, & eſt couverte d'une lumiere rougeâtre qui empêche de la perdre entiérement de vue. Mais un Aſtronome qui ſeroit placé ſur la lune dans le temps d'une éclipſe de lune, verroit alors le ſoleil éclipſé, & commenceroit à voir une petite partie de ſon diſque couverte ſitôt qu'il entreroit dans la pénombre : ainſi il détermineroit beaucoup plus exactement l'inſtant de l'entrée de la lune dans la pénombre, que ne pourroit faire un obſervateur placé ſur la terre.

Ainſi, l'œil placé en I ou en F, verroit ſeulement le demi-diametre du ſoleil, le reſte étant caché par la lune. Si l'œil avançoit de I vers H, il verroit continuellement une moindre partie du ſoleil, juſqu'à ce qu'enfin arrivé dans l'ombre parfaite, il ceſſeroit totalement de voir cet aſtre.

C'eſt pour une ſemblable raiſon que nous avons des éclipſes de ſoleil, quoique l'ombre de la lune ne touche pas la terre, pourvu que la pénombre ſeulement l'atteigne ; & c'eſt delà que vient la différence que l'on obſerve dans les éclipſes de ſoleil, ſelon que la partie cachée par la pénombre eſt plus ou moins grande, au lieu que les éclipſes de lune paroiſſent les mêmes dans tous les endroits où elles ſont viſibles.

Quand l'ombre totale parvient juſqu'à la terre, on dit alors que l'éclipſe du ſoleil eſt totale ou centrale ; quand il n'y a que la pénombre qui touche à la terre, l'éclipſe eſt partiale. *Voyez* ECLIPSE.

La pénombre s'étend à l'infini en longueur, parce qu'à chaque point du diametre du ſoleil, il répand un eſpace infini en longueur, & qui eſt privé de la lumiere de ce point, mais non de la lumiere de tous les autres. Les deux extrémités ou tranchans de la pénombre, ſont formés par deux rayons tirés des deux extrémités du diametre de la terre, & qui ſont divergens : par conſéquent la pénombre augmente continuellement en largeur, & eſt auſſi infinie en ce ſens. Tout

cet eſpace infini eſt la pénombre, ſi on en excepte le triangle d'ombre qu'elle renferme.

Cet eſpace a la figure d'un trapeſe, dont un des côtés eſt le diametre de la terre; le côté oppoſé, parallele au diametre de la terre, eſt une ligne infinie, c'eſt-à-dire, la largeur de la pénombre projetée à l'infini, & les deux autres côtés ſont deux rayons tirés des extrémités du diametre de la terre, aux extrémités du diametre du ſoleil, & qui avant que d'arriver au ſoleil, ſe croiſent en un certain point, où ils font un angle égal au diametre apparent du ſoleil; cet angle peut être appellé *angle de la pénombre.*

La pénombre eſt d'autant plus grande que cet angle, c'eſt-à-dire, que le diametre apparent de l'aſtre eſt plus grand, la planete demeurant la même; & ſi le diametre de la planete augmente, l'aſtre demeurant le même, la pénombre augmente.

M. de la Hire a examiné les différens degrés d'obſcurité de la pénombre, & les a repréſentés géométriquement par les ordonnées d'une courbe, qui ſont entr'elles comme les parties du diſque du ſoleil qui éclairent un corps placé dans la pénombre.

Voilà pour ainſi dire l'abrégé de la théorie géométrique de la pénombre; cette théorie peut s'appliquer non-ſeulement aux planetes éclairées du ſoleil, mais à tout corps opaque éclairé par un lumineux. Au reſte, il eſt bon de remarquer que l'expérience differe ici de la théorie à beaucoup d'égards: les ombres d'un corps & leur pénombre, telles qu'on les obſerve, ne ſuivent point les loix qu'elles paroîtroient devoir ſuivre, en conſidérant la choſe mathématiquement. M. Maraldi, dans les *Mémoires de l'Académie de 1723*, nous a donné un recueil d'expériences ſur ce ſujet, & un détail des bizarreries ſingulieres, auxquelles l'ombre & la pénombre des corps ſont ſujettes. On trouvera à l'*art.* OMBRE, un précis de ces expériences. (*O*)

PENORCON, (*Luth.*) eſpece de pandore dont on ſe ſervoit au XVII ſiecle. Le corps du *penorcon* eſt plus large que celui de la pandore, de même que le manche, qui l'eſt aſſez pour porter neuf rangs de cordes, ou dix-huit cordes accordées deux à deux à l'uniſſon. Le *penorcon* eſt un peu plus court que la pandore. (*F. D. C.*)

PENRITH, (*Géogr. mod.*) *ou Panreth*, ville à marché d'Angleterre, dans le Comté de Cumberland, près de la riviere d'Eden, qui la ſépare du Weſtmorland. Elle envoie deux députés au Parlement, & eſt à 214 milles S. O. de Londres. *Long.* 12, 30; *latit.* 50, 10. (*D. J.*)

PENSÉE, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) *opération, perception, ſenſation, conſcience, idée, notion*, ſemblent être tous des termes ſynonymes, du moins à des eſprits ſuperficiels & pareſſeux, qui les emploient indifféremment dans leur façon de s'expliquer; mais comme il n'y a point de mots abſolument ſynonymes, & qu'ils ne le ſont tout au plus que par la reſſemblance que produit en eux l'idée générale qui leur eſt commune à tous, je vais exactement marquer leur différence délicate, c'eſt-à-dire, la maniere dont chacun diverſifie une idée principale, par l'idée acceſſoire qui lui conſtitue un caractere propre & ſingulier. Cette idée principale que tous ces mots dont je viens de parler énoncent, eſt la penſée; & les idées acceſſoires qui les diſtinguent tous, enſorte qu'ils ne ſont point parfaitement ſynonymes, en ſont les diverſes nuances. On peut donc regarder le mot *penſée* comme celui qui exprime toutes les opérations de l'ame. Ainſi, j'appellerai *penſée* tout ce que l'ame éprouve, ſoit par des impreſſions étrangeres, ſoit par l'uſage qu'elle fait de ſa réflexion. *Opération*, la *penſée* entant qu'elle eſt propre à produire quelque changement dans l'ame, & par ce moyen à l'éclairer & à la guider. *Perception*, l'impreſſion qui ſe produit en nous, à la préſence des objets. *Senſation*, cette même impreſſion, entant qu'elle vient par les ſens. *Conſcience*, la connoiſſance qu'on en prend. *Idée*, la connoiſſance qu'on en prend comme *image*. *Notion*, toute idée qui eſt notre propre ouvrage. On ne peut prendre indifféremment l'un pour l'autre, qu'autant qu'on n'a beſoin que de l'idée principale qu'ils ſignifient. On peut appeller les idées ſimples indifféremment *perceptions* ou *idées*; mais on ne doit pas les appeller *notions*, parce qu'elles ne ſont pas l'ou-

vrage de l'eſprit. On ne doit pas dire la *notion du blanc*, mais la *perception du blanc*. Les notions à leur tour peuvent être conſidérées comme *images*; on peut par conſéquent leur donner le nom d'*idées*, mais jamais celui de *perceptions* : ce ſeroit faire entendre qu'elles ne ſont pas notre ouvrage. On peut dire la *notion de la hardieſſe*, & non *la perception de la hardieſſe*; ou, ſi l'on veut faire uſage de ce terme, il faut dire, *les perceptions qui compoſent la notion de la hardieſſe*.

Une choſe qu'il faut encore remarquer ſur les mots d'*idée* & de *notion*, c'eſt que le premier ſignifiant une perception conſidérée comme image, & le ſecond une idée que l'eſprit a lui-même formée, les idées & les notions ne peuvent appartenir qu'aux êtres qui ſont capables de réflexion. Quant aux bêtes, ſi tant eſt qu'elles penſent & qu'elles ne ſoient point de purs automates, elles n'ont que des ſenſations & des perceptions; & ce qui n'eſt pour elles qu'une perception, devient idée à notre égard, par la réflexion que nous faiſons que cette perception repréſente quelque choſe. *Voyez tous ces mots chacun à ſon article.*

PENSÉE, SENTIMENT, OPINION, (*Synon. Gram.*) Ils ſont tous les trois d'uſage lorſqu'il ne s'agit que de la ſimple énonciation de ſes idées : en ce ſens, le *ſentiment* eſt le plus certain; c'eſt une croyance qu'on a par des raiſons ou ſolides, ou apparentes. L'*opinion* eſt la plus douteuſe; c'eſt un jugement qu'on fait avec quelque fondement. La *penſée* eſt moins fixe & moins aſſurée, elle tient de la conjecture. On dit rejeter & ſoutenir un *ſentiment*, attaquer & défendre une *opinion*, déſapprouver & juſtifier une *penſée*.

Le mot de *ſentiment* eſt plus propre en fait de goût; c'eſt un *ſentiment* général qu'Homere eſt un excellent Poëte. Le mot d'*opinion* convient mieux en fait de ſcience : l'*opinion* commune eſt que le ſoleil eſt au centre du monde. Le mot de *penſée* ſe dit plus particuliérement, lorſqu'il s'agit de juger des événemens des choſes ou des actions des hommes; la *penſée* de quelques politiques eſt, que le Moſcovite trouveroit mieux ſes vrais avantages du côté de l'Aſie que de l'Europe.

Les *ſentimens* ſont un peu ſoumis à l'influence du cœur; il n'eſt pas rare de les voir conformes à ceux des perſonnes qu'on aime. Les *opinions* doivent beaucoup à la prévention; il eſt d'ordinaire aux écoliers de tenir celles de leurs maîtres. Les *penſées* tiennent aſſez de l'imagination; on en a ſouvent de chimériques. *Synonymes françois.* (*D. J.*)

PENSÉE, (*Art orat.*) La *penſée* en général eſt la repréſentation de quelque choſe dans l'eſprit, & l'expreſſion eſt la repréſentation de la *penſée* par la parole.

Les *penſées* doivent être conſidérées dans l'art oratoire comme ayant deux ſortes de qualités : les unes ſont appellées *logiques*, parce que c'eſt la raiſon & le bon ſens qui les exigent; les autres ſont des qualités de goût, parce que c'eſt le goût qui en décide. Celles-là ſont la ſubſtance du diſcours, celles-ci en ſont l'aſſaiſonnement.

La premiere qualité logique eſſentielle de la *penſée*, c'eſt qu'elle ſoit vraie, c'eſt-à-dire, qu'elle repréſente la choſe telle qu'elle eſt. A cette premiere qualité tient la juſteſſe. Une *penſée* parfaitement vraie, eſt juſte. Cependant l'uſage met quelque différence entre la vérité & la juſteſſe de la *penſée* : la vérité ſignifie plus préciſément la conformité de la *penſée* avec l'objet; la juſteſſe marque plus expreſſément l'étendue. La *penſée* eſt donc vraie quand elle repréſente l'objet; & elle eſt juſte, quand elle n'a ni plus, ni moins d'étendue que lui.

La ſeconde qualité eſt la clarté. Peut-être même eſt-ce la premiere; car une *penſée* qui n'eſt pas claire n'eſt pas proprement une *penſée*. La clarté conſiſte dans la vue nette & diſtincte de l'objet qu'on ſe repréſente, & qu'on voit ſans nuage, ſans obſcurité : c'eſt ce qui rend la *penſée* nette. On le voit ſéparé de tous les autres objets qui l'environnent : c'eſt ce qui la rend diſtincte.

La premiere choſe qu'on doit faire, quand il s'agit de rendre une *penſée*, eſt donc de la bien reconnoître; de la démêler d'avec tout ce qui n'eſt point elle; d'en ſaiſir les contours & les parties. C'eſt à quoi ſe réduiſent les qualités logiques des *penſées*; mais pour plaire, ce n'eſt pas aſſez d'être

ſans défaut, il faut avoir des graces; & c'eſt le goût qui les donne. Ainſi tout ce que les *penſées* peuvent avoir d'agrément dans un diſcours, vient de leur choix & de leur arrangement. Toutes les regles de l'élocution ſe réduiſent à ces deux points, choiſir & arranger. Etendons ces idées d'après l'auteur des principes de la Littérature; on en trouvera les détails inſtructifs.

Dès qu'un ſujet quelconque eſt propoſé à l'eſprit, la face ſous laquelle il s'annonce produit ſur le champ quelques idées. Si l'on en conſidere une autre face, ce ſont encore d'autres idées; on pénetre dans l'intérieur; ce ſont toujours de nouveaux biens. Chaque mouvement de l'eſprit fait éclore de nouveaux germes: voilà la terre couverte d'une riche moiſſon. Mais dans cette foule de productions, tout n'eſt pas le bon grain.

Il y a de ces *penſées* qui ne ſont que des lueurs fauſſes, qui n'ont rien de réel, ſur quoi elles s'appuient. Il y en a d'inutiles, qui n'ont nul trait à l'objet qu'on ſe propoſe de rendre. Il y en a de triviales, auſſi claires que l'eau, & auſſi inſipides. Il y en a de baſſes, qui ſont au-deſſous de la dignité du ſujet. Il y en a de giganteſques qui ſont au-deſſus: toutes productions qui doivent être miſes au rebut.

Parmi celles qui doivent être employées, s'offrent d'abord les *penſées* communes, qui ſe préſentent à tout homme de ſens droit, & qui paroiſſent naître du ſujet ſans nul effort. C'eſt la couleur fonciere, le tiſſu de l'étoffe. Enſuite viennent les *penſées* qui portent en ſoi quelque agrément, comme la vivacité, la force, la richeſſe, la hardieſſe, le gracieux, la fineſſe, la nobleſſe, *&c.* car nous ne prétendons pas faire ici l'énumération complete de toutes les eſpeces de *penſées* qui ont de l'agrément.

La *penſée vive* eſt celle qui repréſente ſon objet clairement, & en peu de traits. Elle frappe l'eſprit par ſa clarté, & le frappe vîte par ſa briéveté. C'eſt un trait de lumiere. Si les idées arrivent lentement, & par une longue ſuite de ſignes, la ſecouſſe momentanée ne peut avoir lieu. Ainſi quand on dit à Médée: Que vous reſte-t-il contre tant d'ennemis? Elle répond, *moi*: voilà l'éclair. Il en eſt de même du mot d'Horace, *qu'il mourut.*

La *penſée forte* n'a pas le même éclat que la *penſée* vive, mais elle s'imprime plus profondément dans l'eſprit; elle y trace l'objet avec des couleurs foncées; elle s'y grave en caracteres ineffaçables. M. Boſſuet admire les pyramides des Rois d'Egypte, ces édifices faits pour braver la mort & le temps; & par un retour de ſentiment, il obſerve que ce ſont des *tombeaux*: cette penſée eſt forte. *La beauté s'envole avec la jeuneſſe;* l'idée du vol peint fortement la rapidité de la fuite.

La *penſée hardie* a des traits & des couleurs extraordinaires, qui paroiſſent ſortir de la regle. Quand Deſpréaux oſa écrire: *le chagrin monte en croupe & galope avec lui*, il eut beſoin d'être raſſuré par des exemples, & par l'approbation de ſes amis. Qu'on ſe repréſente le chagrin aſſis derriere le cavalier, la métaphore eſt hardie; mais qu'on ſoutienne la *penſée* en faiſant galoper ce perſonnage allégorique, c'étoit s'expoſer à la cenſure.

On ſent aſſez ce que c'eſt que la *penſée brillante;* ſon éclat vient le plus ſouvent du choc des idées:

Qu'à ſon gré déſormais la Fortune me joue,
On me verra dormir au branle de ſa roue.

» Les ſecouſſes de la fortune renverſent » les Empires les plus affermis, & elles » ne font que bercer le Philoſophe. »

L'*idée riche* eſt celle qui préſente à-la-fois, non-ſeulement l'objet, mais la maniere d'être de l'objet, mais d'autres objets voiſins, pour faire, par la réunion des idées, une plus grande impreſſion. *Prends ta foudre:* le ſeul mot *foudre* nous peint un dieu irrité, qui va attaquer ſon ennemi & le réduire en poudre.

Et la ſcene françoiſe eſt en proie à Pradon.

Quel homme que ce Pradon, ou plutôt quel animal féroce, qui déchire impitoyablement la ſcene françoiſe! elle expire ſous ſes coups.

La *penſée fine* ne repréſente l'objet qu'en partie, pour laiſſer le reſte à deviner. On en voit l'exemple dans cette épigramme de M. de Maucroix.

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propoſe;
Mais toutefois ne preſſons rien:
Prendre femme eſt étrange choſe,
On doit y penſer mûrement.
Gens ſages, en qui je me fie,
M'ont dit que c'eſt fait prudemment
Que d'y penſer toute ſa vie.

Quelquefois elle repréſente un objet pour un autre objet. Celui qu'on veut préſenter ſe cache derriere l'autre : comme quand on offre l'idée d'un livre chez l'épicier.

La *penſée poëtique*, eſt celle qui n'eſt d'uſage que dans la Poéſie, parce qu'en proſe elle auroit trop d'éclat & trop d'appareil.

La *penſée naïve* ſort d'elle-même du ſujet, & vient ſe préſenter à l'eſprit ſans être demandée.

Un boucher moribond voyant ſa femme en pleurs,
Lui dit : ma femme, ſi je meurs,
Comme en notre métier un homme eſt néceſſaire,
Jacques, notre garçon, ſeroit bien ton affaire;
C'eſt un fort bon enfant, ſage, & que tu connois;
Epouſe-le, crois-moi, tu ne ſaurois mieux faire.
Hélas, dit-elle, j'y ſongeois.

Il y a des *penſées* qui ſe caractériſent par la nature même de l'objet. On les appelle *penſées* nobles, grandes, ſublimes, gracieuſes, triſtes, *&c.* ſelon que leur objet eſt noble, grand, *&c.*

Il y a encore une autre eſpece de *penſées*, qui en porte le nom par excellence, ſans être déſignée par aucune qualité qui leur ſoit propre. Ce ſont ordinairement des réflexions de l'auteur même, enchâſſées avec art dans le ſujet qu'il traite. Quelquefois c'eſt une maxime de morale, de politique : *Rien ne touche les peuples comme la bonté;* d'autres fois c'eſt une image vive. *Trois guerriers* (les Horaces) *portoient en eux tout le courage des Romains.*

A toutes ces eſpeces de *penſées* répondent autant de ſortes d'expreſſions. De même qu'il y a des *penſées* communes, & des *penſées* accompagnées d'agrément, il y a auſſi des termes propres & ſans agrément marqué, & des termes empruntés, qui ont la plupart un caractere de vivacité, de richeſſe, *&c.* pour repréſenter les *penſées* qui ſont dans le même genre; car l'expreſſion, pour être juſte, doit être ordinairement dans le même goût que la *penſée.*

Je dis *ordinairement*, parce qu'il peut ſe faire qu'il y ait dans l'expreſſion un caractere qui ne ſe trouve point dans la *penſée.* Par exemple, l'expreſſion peut être fine, ſans que la *penſée* le ſoit. Quand Hyppolite dit en parlant d'Aricie : *Si je la haïſſois, je ne la fuirois pas :* la *penſée* n'eſt pas fine, mais l'expreſſion l'eſt, parce qu'elle n'exprime la *penſée* qu'à demi. De même l'expreſſion peut être hardie, ſans que la *penſée* le ſoit, & la *penſée* peut l'être ſans l'expreſſion : il en eſt de même de la nobleſſe, & de preſque toutes les autres qualités.

Ce qui produit entr'elles cette différence, eſt la diverſité des regles de la nature, & de celles de l'art en ce point. Il ſeroit naturel que l'expreſſion eût le même caractere que la *penſée*, mais l'art a ſes raiſons pour en uſer autrement. Quelquefois par la force de l'expreſſion, on donne du corps à une idée foible; quelquefois par la douceur de l'une on tempere la dureté de l'autre : un récit eſt long, on l'abrege par la richeſſe des expreſſions : un objet eſt vil, on le couvre, on l'habille de maniere à le rendre décent : il en eſt ainſi des autres cas.

Enfin, ſi quelqu'un me demandoit quel eſt le choix qu'on doit faire des *penſées* dans l'élocution, je lui répondrois que c'eſt tout enſemble le génie & le goût qui peuvent l'en inſtruire. L'un lui ſuggérera les belles *penſées*, l'autre les placera dans leur ordre; parce que le goût & le jugement n'adoptent que ce qui peut prendre la teinte du ſujet, & faire un même corps avec le

reſte. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PENSÉE, (*Critiq. ſacrée.*) Ce terme ne ſignifie pas toujours la ſimple opération de l'eſprit qui penſe ; l'Ecriture l'emploie quelquefois pour un deſſein, un projet, une entrepriſe. *In illâ die peribunt omnes* cogitationes *eorum ; Pſ. cxlv.* 4, leur mort dans ce jour même rompra tous leurs projets. *Nemo avertere poteſt* cogitationes *ejus; Job. xxiij, 13 ;* perſonne ne peut empêcher les deſſeins de Dieu. Ce *mot* veut dire encore le ſoin qu'on a de quelqu'un. Cogitatio *illorum apud Altiſſimum ; Sap. v. 16,* le Très-Haut a ſoin des juſtes. Il ſe prend pour doute, ſcrupule. *Quid* cogitationes *aſcendunt in corda veſtra ; Luc, xxiv, 28.* Enfin, il ſe prend pour raiſonnement : *Evanuerunt in* cogitationibus *ſuis*, dit ſaint Paul aux Romains, *j, xxj*, en parlant des Philoſophes Païens. Ils ſe ſont égarés dans leurs vains raiſonnemens, c'eſt-à-dire, qu'ils ont été entraînés à l'idolâtrie par de faux raiſonnemens ; car idole dans les Septante eſt appellée ματαῖον, & ſaint Paul dit ἐματαιώθησαν (*D. J.*)

PENSÉE, *en Peinture*, eſt une légere eſquiſſe de ce qui s'eſt préſenté à l'imagination, ſur un ſujet qu'on ſe propoſe d'exécuter. Ce terme differe de celui *d'eſquiſſe*, en ce que la *penſée* n'eſt jamais une choſe digérée, au lieu qu'une eſquiſſe, quoique projet d'ouvrage, ne differe quelquefois de la perfection de l'ouvrage même, que parce qu'elle eſt en plus petit volume ; *penſée* n'a pas la même ſignification que *croquis*. On dit, j'ai fait un croquis de la *penſée* de tel, mais on ne dit point, j'ai fait une *penſée* de la *penſée* de tel.

PENSÉE, *herba Trinitatis*, (*Jardinage*,) eſt une petite fleur qui, comme la violette, a trois couleurs. Ses tiges rampantes, garnies de feuilles preſque rondes, ſe partagent en rameaux qui produiſent des fleurs compoſées de cinq feuilles, leſquelles portent un calice partagé en cinq parties de trois couleurs blanches ou jaunes, purpurines & bleues. Il vient après ces fleurs une coque qui renferme des ſemences qu'on ſeme ſur couche. On les tranſplante dans des plates-bandes le long des terraſſes, & on en forme les maſſis & les coquilles des grands parterres. Sa culture eſt des plus ordinaires : elle fleurit au printemps.

PENSÉE, *couleur de*, (*Teinture*,) eſpece de violet tirant ſur le pourpre.

PENSER, SONGER, RÊVER, (*Gramm. & Synon.*) *Voyez l'article* PENSÉE. On *penſe* tranquillement & avec ordre pour connoître ſon objet ; on *ſonge* avec plus d'inquiétude & ſans ſuite, pour parvenir à ce qu'on ſouhaite ; on *rêve* d'une maniere abſtraite & profonde, pour s'occuper agréablement. Le Poëte dramatique *penſe* à l'arrangement de ſa piece. L'homme, embarraſſé d'affaires, *ſonge* aux expédiens pour en ſortir. L'amant ſolitaire *rêve* à ſes amours. *Girard.* (*D. J.*)

PENSHURST, (*Géogr. mod.*) petit bourg d'Angleterre, dans la province de Kent ; mais ce bourg a été bien illuſtré le 29 Novembre 1554 par la naiſſance de Sidney (Philippe) profond politique, Philoſophe ſage, & grand homme de guerre. Favori d'Eliſabeth, il fut couronné des myrtes des amans, du laurier des guerriers, & de la palme des Poëtes.

Il ſe trouva à Paris le 24 Août 1572, jour du maſſacre de la ſaint Barthélemi, & cette horrible boucherie lui rendit odieuſe la religion romaine. En 1579, il préſenta à la reine Eliſabeth un mémoire plein de force contre ſon mariage avec le Duc d'Anjou ; & ce mémoire a été imprimé dans la *Cabala*.

En 1582, cette Princeſſe le fit Chevalier. En 1585, il forma avec François Drake le projet d'enlever l'Amérique aux Eſpagnols ; mais quelque bien concertée & dirigée à tous égards que fut cette entrepriſe, on en tira plus de profit que de gloire. La reine elle-même, par tendreſſe pour Sidney, mit obſtacle à ſon embarquement, & le nomma gouverneur de Fleſſingue.

Le Chevalier Robert Naunton aſſure que le bruit de ſon grand mérite le mit ſur les rangs pour la couronne de Pologne, mais que la Reine ne voulut point l'appuyer, pour ne pas perdre le premier homme de ſon temps. Il fut bleſſé à mort au combat de Zutphen, le 22 Septembre 1586, & ſon corps fut enterré à Londres dans la cathédrale de ſaint Paul. Le Chevalier

Grévil lord Brookés a fait ſa vie, dont je ne tirerai qu'un ſeul trait.

Il y rapporte que le Chevalier Sidney ayant eu la cuiſſe caſſée d'un coup de mouſquet, le cheval qu'il montoit tout en fureur l'obligea à quitter le champ de bataille, mais qu'il ne laiſſa pas de ſe tenir deſſus, comme ſur le brancard le plus convenable pour porter un homme de guerre à ſon tombeau. Dans cet état il paſſa auprès du reſte de l'armée que ſon oncle commandoit, & la perte du ſang l'ayant altéré, il demanda à boire; on lui en donna ſur le champ; mais comme il portoit la bouteille à la bouche, il vit un pauvre ſoldat qui avoit eu le même ſort que lui, & qui regardoit la bouteille avec avidité: le chevalier qui s'en apperçut, lui remit la bouteille avant que d'en boire lui-même, en lui diſant, « bois le premier, tu » en as plus beſoin que moi; » & enſuite il fit raiſon à ce ſoldat. « Aimez ma mé» moire, dit-il à ſon frere immédiatement » avant que de mourir, chériſſez mes amis, » & contemplez en ma perſonne ce que » c'eſt que le monde avec toutes ſes vanités.

Son Roman Philoſophique intitulé l'*Arcadie*, a été imprimé très-ſouvent à Londres, & traduit dans toutes les langues. Le but de l'auteur, dans les caracteres & les fictions de ce Roman ingénieux, a été de rendre ſenſibles par des exemples les préceptes arides de la philoſophie. Par rapport aux ſujets, il a dépeint les diverſes ſituations de faveur & de diſgrace, de proſpérité & d'adverſité, en un mot, tout ce qui entre dans le cours de la vie privée, ſoit en bien, ſoit en mal. Outre ſon *Arcadie*, il a fait d'autres ouvrages poétiques, mais qui n'ont pas eu le même ſuccès. Il avoit traduit les pſeaumes en vers Anglois, & ce manuſcrit ſe trouvoit dans la bibliotheque de la Comteſſe de Pembroke ſa ſœur. (*D. J.*)

PENSION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie en général une certaine rétribution qui ſe paie en retour de quelque choſe que l'on a reçu.

On entend quelquefois par le terme de *penſions*, les cens & ſervis dus au Seigneur par le tenancier, quelquefois les fermages dus par l'emphytéote ou fermier au propriétaire.

Le terme de *penſion* ſe prend auſſi pour le ſalaire que l'on paie à quelqu'un pour ſa nourriture, entretien, éducation, & autres preſtations.

On appelle auſſi *penſion*, ce qui eſt donné ou légué à quelqu'un pour ſa ſubſiſtance.

Penſion viagere, eſt celle qui eſt donnée à quelqu'un ſa vie durant ſeulement.

On peut, en certains cas, réſerver une *penſion* ſur un bénéfice. *Voyez l'article ſuivant.* (*A*)

PENSION ECCLÉSIASTIQUE, ou *ſur un bénéfice*, eſt une portion des fruits & du revenu d'un bénéfice, aſſignée par l'autorité du Pape, & pour cauſe légitime, à un autre que le titulaire du bénéfice.

On peut réſerver à titre de *penſion* une certaine quantité de fruits en nature, comme tant de ſeptiers de grain, tant de muids de vin; mais cette portion ne doit pas être aſſignée par quotité, comme du tiers ou du quart; ce ſeroit une eſpece de ſection du bénéfice, laquelle eſt prohibée par les canons. La *penſion* doit être d'une certaine ſomme d'argent, ou d'une certaine quantité de fruits; & en l'un & l'autre cas, elle ne doit pas excéder le tiers des revenus.

Il faut même que la *penſion* payée, il reſte encore au titulaire la ſomme de 300 livres, franche de toute charge, ſans comprendre dans ces 300 livres, le caſuel & le creux de l'Egliſe, qui appartiennent au curé, ni les diſtributions manuelles, ſi c'eſt un canonicat. Telles ſont les diſpoſitions de l'Edit du mois de Juin 1671.

L'uſage des *penſions eccléſiaſtiques* eſt fort ancien, puiſque dans le concile de Chalcédoine, tenu en 451, Maxime, Evêque d'Antioche, pria l'aſſemblée d'aſſigner à Domnus ſon prédéceſſeur, une certaine portion des revenus de ſon Egliſe pour ſa ſubſiſtance; la fixation en fut laiſſée à Maxime.

L'Evêque d'Epheſe fut auſſi obligé de payer chaque année, deux cents écus d'or à deux Evêques auxquels il avoit été ſubrogé.

Mais pendant long-temps, les *penſions* ne s'accorderent que difficilement, & pour des conſidérations fort importantes.

Pour

Pour pouvoir posséder une *pension* sur un bénéfice, il faut être au moins clerc tonsuré, & avoir l'âge de sept ans.

Les laïcs ne peuvent jouir de telles *pensions*; on excepte néanmoins les chevaliers de saint Lazare, lesquels quoique laïcs, & même mariés, peuvent posséder des *pensions ecclésiastiques*, même jusqu'à la valeur de 500 ducats, de la chambre apostolique; mais ils perdent ce privilege, lorsqu'ils convolent en troisiemes noces.

Le concile d'Aix tenu en 1585, déclare simoniaques toutes *pensions sur bénéfices*, lorsqu'elles ne sont pas autorisées par le pape, lequel peut seul créer des *pensions*.

Les signatures de cour de Rome, pour la création ou l'extinction d'une *pension*, & les procurations pour y consentir, doivent être insinuées dans trois mois au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocese où les bénéfices sont situés.

Les Evêques ni leurs grands-vicaires, n'ont pas le pouvoir de créer des *pensions*.

L'Evêque de Tournay a cependant été maintenu dans le droit de possession de créer des *pensions* réelles sur les cures & autres bénéfices de son diocese, pourvu qu'il y ait juste cause de le faire.

Les causes légitimes admises en France pour la création des *pensions* sont,

1°. Pour que le résignant ne souffre pas un préjudice notable.

2°. Pour le bien de la paix, c'est-à-dire, dans le cas d'un bénéfice en litige, mais il faut que ce soit sans fraude.

3°. Dans le cas de permutation, pour compenser l'inégalité des bénéfices.

4°. Lorsqu'on donne un coadjuteur à un bénéficier infirme.

Il y a néanmoins une autre espece de *pension*, que l'on appelle *pension sans cause*, pour la validité de laquelle il faut obtenir d'abord un brevet du roi, & le faire enrégistrer du consentement du Bénéficier sur lequel la *pension* est assignée; ensuite se pourvoir à Rome, pour y faire admettre la *pension*, en payant le droit de componende.

Les bénéfices qui sont à la collation du roi, ne peuvent être chargés de *pensions*, si ce n'est en vertu d'un brevet du roi, ou autres lettres émanées de lui.

Anciennement lorsque le roi pendant la régale, admettoit une résignation en faveur faite entre ses mains, sous la réserve d'une *pension*, on n'avoit pas besoin de se pourvoir à Rome, pour faire autoriser cette *pension*: mais le garde des sceaux du Vair introduisit l'usage de renvoyer à Rome, pour faire créer & autoriser la *pension*. Le pape n'admet point la *pension*, à moins que l'on ne fasse une nouvelle résignation entre ses mains; mais pour ne pas préjudicier à la provision du roi, on met dans la procuration *ad resignandum*, que c'est à l'effet de faire créer la *pension* en cour de Rome; & néanmoins la *pension* a lieu du jour du brevet du roi, lorsque cela est ainsi porté par le brevet.

On ne peut créer une *pension* au profit d'un tiers, qui n'a aucun droit au bénéfice, si ce n'est du consentement du roi; ce qui ne se pratique ordinairement que sur des bénéfices consistoriaux, & quand la *pension* est créée dans un temps postérieur; à l'admission de la nomination; en ce cas, il faut payer à la chambre apostolique un droit de componende.

En France on peut, du consentement du roi, & de l'autorité du pape, réserver au lieu de *pension* sur les bénéfices consistoriaux, la collation des bénéfices qui en dépendent.

En réservant une *pension*, on ne peut pas stipuler qu'elle cessera d'être payée lorsque le résignant aura fait avoir au résignataire un bénéfice de valeur égale à la *pension*.

Le collateur ni le patron, ne peuvent pas se réserver une *pension* sur le bénéfice qu'ils donnent.

Il n'est pas permis non plus de réserver une *pension* sur un bénéfice dont on se démet pour cause d'incompatibilité, surtout lorsque le bénéfice que l'on garde est suffisant pour la subsistance du titulaire.

Une *pension* ne peut être permutée contre un bénéfice; & en cas de permutation d'un bénéfice contre un autre, on ne peut réserver de *pension* que sur le bénéfice qui se permute.

Les deux permutans ne peuvent pas créer une *pension*, dont la jouissance ne doit commencer qu'au profit du survivant.

Mais quand le bénéfice eſt déja chargé d'une *penſion* telle qu'il la peut ſupporter, le réſignant peut ſe réſerver une *penſion* de même valeur, à condition qu'elle ne ſera payable qu'après l'extinction de la premiere.

Un bénéfice peut être chargé d'une double *penſion*, pourvu que les deux *penſions* jointes enſemble n'excedent pas le tiers du revenu, non compris le caſuel & les autres obventions.

Il y auroit ſubreption, ſi l'on n'exprimoit pas la premiere *penſion* dont le bénéfice eſt chargé, ou ſi celui qui a déja une *penſion* ſur un autre bénéfice, ne le déclaroit pas.

Lorſque celui qui a une *penſion* ſur un prieuré dépendant d'une abbaye, eſt enſuite pourvu de cette abbaye, il ne conſerve plus la *penſion* qu'il avoit.

On ne peut pas réſerver de *penſion* ſur une commanderie de l'ordre de Malte ou de celui de ſaint Lazare, parce que ces commanderies ne ſont pas des bénéfices.

Il en eſt de même des hôpitaux, à moins qu'ils ne ſoient érigés en titre de bénéfice.

Les bénéfices en patronage laïc ne peuvent pas non plus être grevés de *penſion*, ſi ce n'eſt du conſentement du patron laïc; & ſi c'eſt un patronage mixte, & que le bénéfice vienne à vaquer dans le tour du patron laïc, la *penſion* demeure éteinte.

Les *penſions* ne peuvent pas être tranſférées d'une perſonne à une autre, même du conſentement des parties intéreſſées.

Le pape ne peut pas admettre la réſignation & rejeter la *penſion*; car l'acte ne ſe diviſe pas.

On peut inſérer dans le reſcrit de Rome, que la *penſion* ſera payée franche & quitte de décimes, & de toutes les autres charges ordinaires, à l'exception du don gratuit, à la contribution duquel on ne peut déroger par aucune clauſe; mais les curés qui ont réſigné ſous *penſion* après quinze années de ſervice, ou même plutôt à cauſe de quelque notable infirmité, ſont ordinairement déchargés des décimes, par les contrats paſſés entre le roi & le clergé; & même en général tous penſionnaires ne ſont point taxés pour les décimes ordinaires & anciennes; mais on les fait contribuer aux dons gratuits à proportion de leurs *penſions*.

On peut donner une caution pour le paiement de la *penſion*; cependant au grand-conſeil on n'admet point les ſtipulations des cautions.

Quand la *penſion* excede le tiers des revenus du bénéfice, elle eſt réductible *ad legitimum modum*. Le grand-conſeil excepte les *penſions* réſervées ſur les bénéfices qui ſont à la nomination du roi, leſquelles, ſuivant la juriſprudence de ce tribunal, ne ſont réductibles qu'au cas ſeulement où il ne reſteroit pas au titulaire de quoi ſoutenir la dignité de ſes fonctions.

Le réſignataire d'un bénéfice ſimple à charge de *penſion*, & celui qui lui ſuccede par réſignation, en faveur ou permutation, ne peuvent pas demander la réduction de la *penſion*; mais le pourvu *per obitum*, le peut faire; & même ſi c'eſt une cure ou autre bénéfice à réſidence, le réſignataire lui-même peut demander la réduction de la *penſion* au tiers; ou quand elle n'excéderoit pas le tiers, il peut encore la faire réduire, s'il ne lui reſte pas 300 livres, les charges payées.

Les *penſions* ſont auſſi ſujettes à diminution, pour les mêmes cauſes pour leſquelles on accorde une diminution au fermier; mais cette diminution momentanée ceſſe quand la cauſe a ceſſé.

Dans le cas d'union du bénéfice, la *penſion* qui eſt créée, n'eſt pas réductible.

La minorité du bénéficier qui s'eſt chargé de payer la *penſion*, n'eſt pas un moyen de reſtitution.

Enfin, quelque exceſſive que ſoit la *penſion*, cela ne rend pas la réſignation nulle.

Une *penſion* ne peut être vendue; il y auroit ſimonie.

Il n'eſt pas permis de ſtipuler que le réſignant rentrera dans ſon bénéfice, faute de paiement de la *penſion*. Cependant, à défaut du paiement, le réſignant peut uſer du regrès, qu'on appelle *regrès de droit*; & pour cet effet, il doit obtenir ſentence.

Quand le regrès n'eſt pas admis, on adjuge quelquefois une *penſion* alimentaire au réſignant, mais différente de celle qui avoit été ſtipulée.

Les *penſions* s'éteignent par la mort du penſionnaire, ou par ſon mariage, par ſa profeſſion religieuſe, & par les autres cauſes qui font vaquer le bénéfice de plein droit, enfin, par le rachat de la *penſion*; ce qui ne ſe peut faire qu'en vertu d'un concordat autoriſé par le pape. *Voyez* Gigas, *de penſion. eccléſiaſt. quæſt. 8.* Pinſon, *de penſ.* Rebuffe, *ſur le concordat*; Chopin, *de ſacr. polit.* Fevret, *les loix eccléſiaſtiques*; Fuet, Drapier, *& les mots* BÉNÉFICE, REGRÉS, RÉSIGNATION. (*A*)

PENSION, (*Littérat.*) l'uſage des ſouverains d'accorder des récompenſes pour des ſervices importans, ou même ſans aucun ſervice, eſt fort ancien dans le monde, il n'y a que la maniere de gratifier qui ait varié. Les rois d'Orient, au lieu de *penſions*, donnoient des villes & des provinces qui devoient tout fournir pour l'entretien de ceux qui en étoient gratifiés. Les tributs même que les rois exigeoient des villes & des provinces, avoient chacun leur deſtination particuliere. Une telle province payoit tant pour le vin, une autre tant pour la viande; celle-là tant pour les menus plaiſirs, & celle-ci tant pour la garde-robe. Dans les provinces deſtinées à fournir la garde-robe d'une femme, l'une étoit pour ſa ceinture, l'autre pour ſon voile, l'autre pour des habits; & chacune de ces provinces portoit le nom des parures qu'elle fourniſſoit. Artaxercès donna à Thémiſtocle Magnéſie ſur le Méandre, pour ſon pain. Thucydide prétend que ce capitaine grec en tiroit cinquante talens, c'eſt-à-dire au moins cinquante mille écus. Lampſaque, le plus beau vignoble d'Aſie, étoit pour ſon vin; & Myonte, ſi fertile en pâturages & en poiſſon, lui fut donnée pour ſa table. Mais une choſe remarquable, c'eſt que du temps de Plutarque, les deſcendans de Thémiſtocle jouiſſoient encore par la faveur du roi de Perſe, des prérogatives accordées à Thémiſtocle même, il y avoit près de ſix cents ans. (*D. J.*)

PENSIONNAIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'une perſonne qui a une penſion, un appointement, ou une ſomme annuelle, payable ſa vie durant à titre de reconnoiſſance, miſe ſur l'état d'un prince ou d'une compagnie, ſur les biens d'un particulier, ou autres ſemblables, *&c.*

Dans l'égliſe romaine, il eſt fort ordinaire de mettre des penſions ſur des bénéfices: on les accordoit autrefois avec la plus grande facilité, ſous prétexte d'infirmités, de pauvreté, *&c.* Mais depuis le douzieme ſiecle, ces prétextes avoient été portés ſi loin, que les titulaires des bénéfices étoient un peu plus que des fermiers. Cela détermina les puiſſances ſpirituelles à fixer les cauſes & le nombre des penſions. Il n'y a préſentement que le pape qui puiſſe créer des penſions; elles ne doivent jamais excéder le tiers du revenu, étant arrêté qu'il doit toujours en reſter les deux tiers au titulaire.

La penſion une fois établie, ſubſiſte pendant toute la vie du *penſionnaire*, quoique le bénéfice paſſe à un autre: faute de payer la penſion pendant pluſieurs années, le réſignant peut demander à rentrer dans le bénéfice. La penſion ſe perd par les mêmes voies que le bénéfice, par le mariage, par l'irrégularité, par le crime; mais elle peut être rachetée par une ſomme d'argent, pourvu qu'elle ne ſerve pas de titre clérical au *penſionnaire*, & qu'elle ait été créée de bonne foi ſans aucune paction ſimoniaque. Fleury, *inſtitut. au droit eccléſiaſtique*, *tome I.*

Penſionnaire, eſt auſſi un nom que l'on donne au premier miniſtre des états de la province d'Hollande. *Voyez* ÉTATS.

Le *penſionnaire* eſt préſident dans les aſſemblées des états de cette province; il propoſe les matieres ſur leſquelles on doit délibérer; il recueille les voix, forme & prononce les réſolutions ou déciſions des états, ouvre les lettres, confere avec les miniſtres étrangers, *&c.*

Il eſt chargé d'avoir l'inſpection des finances, de maintenir ou de défendre les droits de la province, de ſoutenir l'autorité des états, & d'avoir l'œil à l'obſervation des loix, *&c.* pour le bien ou la proſpérité de l'état. Il aſſiſte à l'aſſemblée des conſeillers députés de la province, il repréſente la ſouveraineté en l'abſence des états; & il eſt un député perpétuel des états généraux des Provinces-unies. Sa

commiſſion n'eſt que pour cinq ans : après quoi, on délibere s'il ſera renouvellé ou non. Il n'y a point d'exemple, à la vérité, qu'il ait été révoqué ; la mort eſt la ſeule cauſe qui met un terme aux fonctions importantes de ce miniſtre : on l'appelloit autrefois *avocat* de la province. Le titre de *penſionnaire* ne lui fut donné que du temps que Barnevelt fut élevé à cette charge. Grotius l'appelle en latin *Adſeſſor juris-peritus* ; Mercula, *advocatus generalis* ; Matthæus, profeſſeur en Leyde, *conſiliarius penſionarius*, qui eſt la qualité que les états lui donnent dans les actes publics.

Penſionnaire, ſe dit auſſi du premier miniſtre de la régence de chaque ville dans la province de Hollande. *V.* PROVINCE.

Sa charge conſiſte à donner ſon avis ſur les matieres qui ont rapport au gouvernement, ſoit de la ville en particulier, ou de l'état en général ; & dans les aſſemblées des états des provinces, il parle en faveur de ſa ville en particulier.

Néanmoins la fonction de ces *penſionnaires* n'eſt pas égale par-tout. Dans quelques villes ils donnent ſeulement leurs avis, & ils ne ſe trouvent jamais aux aſſemblées des magiſtrats, à moins qu'ils n'y ſoient expreſſément appellés ; dans d'autres, ils s'y trouvent toujours ; & dans d'autres, ils font même des propoſitions de la part des bourguemeſtres, & tirent leurs concluſions. On les appelle *penſionnaires*, à cauſe qu'ils reçoivent des appointemens ou une penſion.

Gentilshommes penſionnaires, c'eſt une compagnie de gentilshommes, dont la charge conſiſte à garder le roi dans ſa propre maiſon ; c'eſt dans cette vue, qu'ils ſont expectans dans la chambre de préſence.

Henri VII eſt le premier qui les ait mis ſur pié ; ils ſont quarante : chacun d'eux eſt obligé d'entretenir trois chevaux qui portent en croupe, & un valet qui doit être armé ; de ſorte qu'à proprement parler, ils compoſent un corps-de-garde ; c'eſt pourquoi ils doivent paſſer en revue devant leurs propres officiers ; mais le roi les diſpenſe ordinairement de ce devoir, auquel ils ſe ſont obligés par ſerment. Leurs Officiers ſont un capitaine, un lieutenant, un enſeigne, & un clerc de contrôle ; leurs armes ordinaires ſont la hache d'armes dorée, avec laquelle ils accompagnent le roi, quand il va à la chapelle royale, ou lorſqu'il en revient. Ils le reçoivent dans la chambre de préſence, ou quand il ſort de ſon appartement privé, de même que dans toutes les grandes ſolemnités. Leur penſion eſt de cent livres ſterlings par an.

PENSILVANIE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, bornée au nord par le pays des Iroquois ; à l'Orient par le nouveau Jerſey ; au midi par le Mariland, & à l'Occident par le pays des Oniaſontkes, ou ſi vous voulez, par le Canada. Elle s'étend depuis le quarantieme juſqu'au quarante-deuzieme degré de latitude ; & la largeur eſt à-peu-près égale, ſe trouvant compriſe entre le 294e. 50 & le 302e. *de long.*

Charles II, roi d'Angleterre, gratifia de cette province en 1681, Guillaume Pen de la ſecte des Quakers, homme d'un rare mérite, & qui a donné ſon nom à cette province. L'air y eſt doux & pur. Le terroir y eſt généralement bon. Il produit des fruits de toute eſpece, du froment, de l'orge, de l'avoine, du ſeigle, des pois, des feves, toutes ſortes de racines, du gibier, *&c.* Les oiſeaux domeſtiques ſont les coqs d'Inde, les faiſans, les pigeons, les perdrix, *&c.* On y trouve auſſi beaucoup d'oiſeaux ſauvages, comme cygnes, oies griſes & blanches, canards & autres. La terre eſt arroſée de diverſes ſources & de rivieres, qui abondent en poiſſon, comme eſturgeons, aloſes, anguilles, *&c.*

Les Anglois occupent dans cette province ſix contrées qu'ils nomment *Cheſter*, *Buckingham*, *Newcaſtle*, *Kentſuſſex*, & *Philadelphie*, qui eſt la capitale. L'intérieur du pays eſt habité par quelques nations d'Indiens, qu'on dit être au nombre d'environ ſix mille ames ; ce ſont ces gens-là que l'illuſtre Pen a gagnés par ſes bienfaits. Ces Indiens ſont grands, bien proportionnés, hoſpitaliers, & d'une probité qui leur eſt auſſi naturelle que la bravoure chez les Spartiates, & M. Pen eſt un ſecond Lycurgue : " Quoiqu'il ait eu la paix pour objet, „ comme Lycurgue a eu la guerre, ils „ ſe reſſemblent dans la voie ſinguliere où ils „ ont mis leur peuple, dans l'aſcendant „ qu'ils ont eu ſur des hommes libres, dans

» les préjugés qu'ils ont vaincus, dans les » passions qu'ils ont soumises. » (*D. J.*)

PENSUM, s. m. (*Littérat.*) *Pensum* étoit proprement une certaine quantité de laine qu'on donnoit chaque jour aux fileuses pour leur tâche; on la pesoit, & c'est delà qu'on l'a nommée *pensum*, môtqu'on a depuis étendu sur ce qui est imposé comme un travail réglé & ordinaire.

PENTACHORDE, s. m. (*Musique des anciens.*) lyre composée de cinq cordes, dont Pollux attribue l'invention aux Scythes. On avoit sur cet instrument la consonnance de la quinte, outre celle de la tierce & de la quarte que donnoit déja la tétracorde. Il est dit du musicien Phrynis, que de sa lyre à cinq cordes il tiroit douze sortes d'harmonies: ce qui ne peut s'entendre que de douze chants ou modulations différentes, & nullement de douze accords, puisqu'il est manifeste que cinq cordes n'en peuvent former que quatre, la deuxieme, la tierce, la quarte & la quinte, d'où l'on peut tirer une preuve que ce mot *harmonie*, se prend presque toujours parmi les Grecs pour la simple modulation, le simple chant. (*a*)

PENTACLE, s. m. (*Magie.*) c'est le nom que la magie des Exorcismes donne à un sceau imprimé ou sur du parchemin vierge fait de peau de bouc, ou sur quelque métal, or, argent, cuivre, étain, plomb, *&c.* On ne peut faire aucune opération magique pour exorciser les esprits, sans avoir ce sceau qui contient les noms de Dieu. Le *pentacle* se fait en renfermant un triangle dans deux cercles: on lit dans ce triangle ces trois mots; *formatio*, *reformatio*, *transformatio*. A côté du triangle est le mot *agla*, qui est très-puissant pour arrêter la malice des esprits. Il faut que la peau sur laquelle on applique le sceau soit exorcisée & bénite. On exorcise aussi l'encre & la plume, dont on se sert pour écrire les mots dont on vient de parler. Après cela on encense le *pentacle*; on l'enferme trois jours & trois nuits dans un vase bien net; enfin, on le met dans un linge ou dans un livre que l'on parfume & que l'on exorcise. Voilà les fadaises qu'on lit dans le livre intitulé *Encheiridion Leonis Papæ*, ouvrage misérable, qui n'a servi qu'à gâter davantage les esprits crédules & portés à la superstition. (*D. J.*)

PENTACOSIOMEDIMNES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom donné à la premiere classe des habitans d'Athenes, composée des citoyens qui avoient de revenu annuel cinq cents medimes ou mesures, tant en grains qu'en choses liquides. Comme ils étoient les plus opulens, c'étoit d'entr'eux qu'on tiroit les premiers magistrats, selon la disposition des loix de Solon.

PENTACROSTICHES, subst. m. pl. (*Littérat.*) vers disposés de maniere qu'on y trouve toujours cinq acrostiches de même nom en cinq divisions de chaque vers. *Voy.* ACROSTICHE.

PENTADÉCAGONE, s. m. (*Géom.*) *Voyez* QUINDECAGONE.

PENTADACTYLUS, (*Géog. anc.*) montagne d'Egypte proche du golfe arabique, selon Pline, *l. VI, ch. xxix.* Ptolomée, *l. IV, c. v*, qui en fait aussi mention, la place près de Bérénice. On lui avoit donné le nom de *Pentadactylus*, à cause qu'elle s'élevoit en cinq pointes ou sommets.

PENTAGI *ou* PENTAGIOI, (*Géog. mod.*) ville ruinée dans la Livadie, à l'entrée du golfe de Salone. M. Spon, voyage de Grece, *tom. II, p. 26*, croit que c'est l'ancienne ville Œanthéa, que Pausanias, *l. X, ch. 38*, place dans le golfe Crissæus, entre Amphissa & Naupactus. Il remarque uniquement qu'il y avoit un temple consacré à Venus, & un autre consacré à Diane, dans une forêt épaisse plantée de cyprès & de pins. Les fondemens de la ville paroissent sur une presqu'île, qui est presqu'environné de deux petites baies. Vers le milieu il y a une église greque, où l'on voit le piédestal d'une statue, avec la dédicace à Jupiter restaurateur, par Auruntius Novatus. *I. O. M. restitutori Auruntius Novatus. P.* (*D. J.*)

PENTAGLOTTE, s. f. (*Gram.*) Dio-

(*a*) Musonius au *chap.* 7 de son traité *De luxu Græcor.* rapporte que les cordes de cet instrument étoient des lanieres de peau de bœuf, & qu'on les pinçoit avec la corne du pié d'une chevre, en guise de *plectrum*. (*F. D. C.*)

On entendoit encore par *pentachorde*, un ordre ou système formé de cinq sons: c'est en ce dernier sens que la quinte ou diapente, s'appelloit quelquefois *pentachorde*. (*S.*)

tionnaire fait en cinq langues. La *pentaglotte* de Jean Juſtiniani.

PENTAGONE, ſ. m. *en Géométrie*, figure qui a cinq côtés & cinq angles. *Voy.* FIGURE.

Ce mot eſt compoſé de πέντε, *cinq*, & γωνία, *angle*. *Voyez* POLIGONE.

Si les cinq côtés ſont égaux, & que les angles le ſoient auſſi, la figure s'appelle un *pentagone régulier* (tel que la *fig.* 47. *Géom.*) la plupart des citadelles ſont des *Pentagones* réguliers. *Voyez* CITADELLE.

La propriété la plus conſidérable d'un *Pentagone* eſt qu'un de ſes côtés, par exemple *DE*, eſt égal en puiſſance aux côtés d'un angle & d'un décagone inſcrit dans le même cercle *ABCDE*, c'eſt-à-dire, que le quarré du côté *DE* eſt égal à la ſomme des quarrés des côtés *D a* & *D b*. *Voyez* EXAGONE & DÉCAGONE.

La ſurface du dodécaedre, qui eſt le quatrieme corps régulier, eſt compoſée de douze *pentagones*. *Voyez* DODÉCAEDRE. *Chambers.* (*E*)

Le côté du décagone étant trouvé (*art.* DÉCAGONE) on peut trouver aiſément le côté du *pentagone*, puiſqu'il n'y a qu'à doubler l'angle ou centre du décagone, & prendre la corde de l'arc qui ſoutient cet angle. On peut auſſi le trouver, mais moins commodément, par la proportion ci-deſſus, en cherchant l'hypothénuſe d'un triangle rectangle dont le rayon & le côté du décagone ſoient les deux côtés. *Voyez* HYPOTHENUSE.

PENTAMETRE, ſ. m. (*Littérat.*) dans la poéſie greque & latine, ſorte de vers compoſé de cinq piés ou meſures. *Voyez* PIÉ & VERS.

Ce mot vient du grec πέντε, *cinq*, & μέτρον, *meſure*.

Les deux premiers piés d'un vers *pentametre* peuvent être dactyles ou ſpondées, ſelon la volonté du poëte; le troiſieme eſt toujours un ſpondée, & les deux derniers ſont anapeſtes. On le ſcande ordinairement en laiſſant une céſure longue après le ſecond & le quatrieme pié, enſorte que ces deux céſures forment comme le cinquieme. On le joint ordinairement aux vers hexametres dans les élégies, les épîtres, les épigrammes, & autres petites pieces. Il n'y a point de piece compoſée de vers *pentametres* ſeuls. *Voyez* HEXAMETRE.

PENTAPARTE, ſ. m. (*Méchaniq.*) machine à cinq poulies, dont trois ſont à la partie ſupérieure, & deux à la partie inférieure.

PENTAPHILOIDE *ou* POTENTILLE. (*Bot. Jard.*) en *latin pentaphilloïdes* ou *potentilla*, en anglois *cinquefoil*.

Caractere générique.

Le calice eſt d'une ſeule feuille légérement découpée en dix ſegmens dont il s'en trouve alternativement un plus petit & recourbé: cinq pérales attachés dans l'intérieur du calice forment la fleur d'où ſort une touffe de douze étamines en forme d'alêne terminée par des ſommets figurés en croiſſans: ces étamines environnent un embryon ſitué au centre de la fleur: il eſt compoſé de pluſieurs germes raſſemblés en tête; chacun eſt ſurmonté d'un ſtyle très-délié attaché à ſon côté & couronné par un ſtigmate obtus. L'enſemble de ces germes devient une petite ſphere où ſont attachées & grouppées nombre de très-petites ſemences arrondies, & qui eſt renfermée dans le calice qui eſt permanent. Elle differe de la *quinte-feuille*, en ce que ſes feuilles ne ſont pas rangées en main ouverte à l'extrémité du même pédicule.

Eſpeces.

1. *Pontentille* ou *pentaphilloïde* à feuilles empennées à tige boiſeuſe.

Potentilla foliis pinnatis, caule fruticoſo. Hort. Cliff.

Shrubby cinquefoil.

2. *Potentille* à feuilles empennées dentelées, à tige rampante.

Potentilla foliis pinnatis ſerratis, caule repente. Flor. Lapp.

Potentilla With Winged ſaw'd leaves and a creeping ſtalk.

3. *Potentille* à feuilles empennées alternes, à cinq feuilles ovales crenelées, à tige droite.

Potentilla foliis pinnatis alternis, foliolis quinis ovatis, crenatis, caule erecto. Hort. Cliff.

Potentilla with alternate Winged leaves, &c.

4. *Potentille* à feuilles digitées, lancéo-

lées, dentées, un peu velues de deux côtés à tige droite.

Potentilla foliis digitatis, lanceolat: ſerratis, utrinque ſubpiloſis, caule erecto. Linn. *Sp. pl.*

Potentilla witfinger ſhaped leaves, &c.

5. *Potentille* à cinq feuilles en forme de coins, découpées velues par deſſous, à tige droite.

Potentilla foliis quinatis cuneiformibus, inciſis, ſubtus tomentoſis, caule erecto. Linn. *Sp. pl.*

Potentilla with wedge-ſhaped lobes to the leaves, &c.

6. *Potentille* à feuilles digitées, dont les bouts ſont dentés à tiges très-grêles & traînantes, à réceptacles velus.

Potentilla foliis digitatis, apice conniventi-ſerratis, caulibus fili-formibus procumbentibus, receptaculis hirſutis. Hort. Cliff.

Potentilla with very ſlender triling ſtalks.

7. *Potentille* à feuilles en treffle, à tige rameuſe & droite, dont les pedicules s'élevent au-deſſus des joints.

Potentilla foliis ternatis, caule ramoſo erecto, pedunculis ſuprà gernicula enatis. Hort. Upſal.

Potentilla with leaves growing by threes, &c.

8. *Potentille* à feuilles en treffle, à folioles ovales, à crans obtus, à tige rameuſe, à longs pédicules.

Potentilla foliis ternatis, foliolis ovatis, obtuſe crenatis, caule ramoſo, pedunculis longioribus. Mill.

Potentilla with leaves growing by threes obtuſely crenateed, &c.

9. *Potentille* à feuilles, à ſept & à cinq folioles empennés & velus, à tige droite & rameuſe.

Potentilla foliis ſeptenis quinatiſque, foliolis pinnato-inciſis piloſis, caule erecto ramoſo. Mill.

Potentilla with ſeven and five leaves whoſe lobe, are cutwinged, hairy, &c.

10. *Potentille* à ſept & à cinq folioles lancéolés, à dentures empennées, velues des deux côtés, à tige droite & à pétales cordiformes.

Potentilla foliis ſeptenis quinatiſque, foliolis lanceolatis, pennato-dentatis, utrinque piloſis, caule erecto corymboſo, petalis cordatis. Mill.

Potentilla with ſeven and five leaves whoſe lobes are ſpear ſhaped, &c. *Voyez* PLANTE, ARGENTINE.

L'*eſpece n°.* 1. eſt un arbriſſeau qui s'éleve environ à quatre piés ſur pluſieurs tiges foibles & ſinueuſes : ces tiges ſont couvertes d'une écorce dont l'épiderme eſt toujours gercé, & ſe renouvelle annuellement : les bourgeons ſont garnis de feuilles à cinq lobes, dont les trois ſupérieurs ſe réuniſſent à leur baſe. Ces lobes ſont étroits & entiers. Les feuilles ſont ſoutenues par un pédicule délié qui ſort d'une membrane ſeche & très-mince, de couleur de noiſette. Les fleurs naiſſent au bout des bourgeons en bouquets, mais elles s'épanouiſſent les unes après les autres. Miller dit qu'elles paroiſſent en juillet ; dans nos jardins elles ſe montrent dès la fin de mai, mais elles ſe ſuccedent longtemps. Elles ſont aſſez grandes & forment comme des roſes. Leur jaune brillant eſt d'un effet d'autant plus agréable qu'il reſſort mieux ſur le fond du feuillage dont le verd eſt d'un ton bleuâtre obſcur : cet arbuſte eſt un des premiers qui pouſſent au printemps. Il convient donc d'en mettre ſur les devants des boſquets d'avril. Ses fleurs lui aſſignent une place dans ceux de juin & d'été ; on en fait des très-jolies haies. Ce joli arbuſte ſe multiplie aiſément de marcottes & par les ſurgeons qu'il pouſſe de ſon pié. Il aime une terre fraîche & un peu d'ombre. Il croît de lui-même au nord d'Angleterre, & dans quelques autres parties ſeptentrionales de l'Europe, aux terres humides & maréca-geuſes.

La ſeconde eſpece eſt commune en Angleterre, en Allemagne & au nord de la France. Elle paſſe pour aſtringente & vulnéraire. Son abondance eſt une marque certaine de la ſtérilité du ſol.

La troiſieme croît naturellement ſur les Alpes & ſur quelques montagnes de la Germanie. Elle aime l'ombre & l'humidité.

L'*eſpece n°.* 4. eſt indigene du midi de la France & de l'Italie : les fleurs ſont blanches : c'eſt une plante biſannuelle.

La *Potentille*, *n°.* 5. ſe trouve ſur les Alpes & autres lieux rudes de l'Europe. La racine

eſt épaiſſe & charnue, les tiges rougeâtres, les fleurs jaunes. Sa plante eſt vivace.

La ſixieme eſpece eſt indigene de l'Autriche. Elle eſt vivace : ſes fleurs blanches ſont grouppées ſur des pédicules longs & déliés qui naiſſent immédiatement de la racine. On la multiplie en automne par ſes coulans comme les fraiſiers. Elle aime un ſol frais & les lieux ombragés.

La ſeptieme habite les Alpes : c'eſt une plante biſannuelle ; les fleurs ſont blanches & naiſſent des joints des tiges.

La *potentille*, *n°.* 8. eſt auſſi biſannuelle : elle differe de la précédente par ſes fleurs qui ſont plus larges, & le ton de ſon verd qui eſt plus obſcur.

La neuvieme eſpece croît d'elle-même en Italie & en Sicile : c'eſt une plante biſannuelle. Ses fleurs ſont jaunes, ſes tiges purpurines & velues s'élevent à près de deux piés.

Enfin la dixieme eſpece eſt naturelle du midi de la France & de l'Italie : c'eſt une plante biſannuelle. Les fleurs ſont d'un jaune pâle & naiſſent au bout des tiges qui s'élevent à près de deux piés : elle fleurit en juillet. Il y a encore bien des eſpeces de ce genre dont le détail nous auroit conduits trop loin. *Voy.* les *Species plantarum* de Linneus. (*M. le Baron de* TSCHOUDI.)

PENTAPOLE, ſ. f. *en Géographie ;* c'eſt proprement & en général un pays où il y a cinq villes.

Ce nom a été donné à pluſieurs contrées, particuliérement à la vallée où étoient les cinq villes infames, qui furent détruites par une pluie de feu & de pierre du temps d'Abraham. On croit communément que ce pays étoit l'endroit où eſt à-préſent le lac Aſphaltite ou la mer Morte. Sanſon le place dans le voiſinage de ce lac, mais ſans en apporter aucune preuve. D'Herbelot l'appelle la *pentapole* des ſodomites.

La plus célebre *pentapole* étoit la *pentapole* cirénaïque ou la *pentapole* d'Egypte, dont les cinq villes étoient Bérénice, Arſinoé, Ptolémaïs, Cyrene & Apollonia.

Chez les anciens géographes & Hiſtoriens il eſt fait auſſi mention de la *pentapole* de Lybie, que l'on appelle aujourd'hui *meſtrata*, de la *pentapole* d'Italie, & de la *pentapole* de l'Aſie mineure. *Chambers.* (*E*)

PENTAPOLE, (*Géog. anc.*) en grec πεντάπολις. Ce nom qui veut dire *cinq villes*, a été donné à pluſieurs contrées où il y avoit un pareil nombre de villes principales.

1°. *Pentapole* étoit une contrée de l'Aſie mineure. Herodote, *l. I, n°.* 144, dit qu'elle étoit habitée par les Doriens, & qu'elle avoit auparavant été appellée *Hexapole*. 2°. C'étoit une contrée de la Phrygie Pacatiane. 3°. C'étoit une contrée de l'Egypte, dont une des cinq villes, ſelon le concile de Chalcédoine, s'appelloit *Ticelia*. 4°. C'étoit enfin une ville de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII, ch. ij*, la place dans le golfe du Gange, au-delà de l'embouchure de ce fleuve appellée *citra Deorum*.

PENTAPOLE DU JOURDAIN, *la*, (*Géog. anc.*) l'Ecriture-Sainte, *ſap. x.* 6. donne ce nom à cinq villes de la Paleſtine ; ſavoir, Sodome, Gomorrhe, Adama, Séboïm, Segor. Ces cinq villes étoient condamnées à périr entiérement, mais Loth obtint la conſervation de Segor, autrement appellée *Bala*. Sodome, Gomorrhe, Adama, & Séboïm furent conſumées par le feu du ciel ; & en la place où elles étoient ſituées, ſe forma le lac Aſphaltite, ou lac de Sodome (*D. J.*)

PENTAPOLE DE LYBIE, *la*, (*Géog. anc.*) contrée d'Afrique dans la Cyrénaïque. Elle fut nommée *Pentapole*, à cauſe de ſes cinq villes principales dont Pline, *l. V, ch. v*, nous a conſervé les noms. La Cyrénaïque, dit-il, ou la *Pentapole*, eſt principalement célebre par ſes cinq villes qui ſont Bérénice, Arſinoé, Ptolémaïde, Apollonie & Cyrene.

PENTAPOLE DES PHILISTINS, *la*, (*Géog. anc.*) contrée de la Paleſtine, & proprement le pays des Philiſtins. Ces peuples avoient pluſieurs bourgades depuis Joppé juſqu'aux confins de l'Egypte, ſoit ſur le bord de la mer, ſoit dans les terres : mais il y en avoit cinq principales, qui avoient entr'elles une alliance réciproque, & formoient comme une eſpece de république. Les cinq villes qui donnerent le nom de *Pentapole* à ce pays, ſont Azot, Gaza, Aſcalon, Gath & Accaron.

PENTAPOLITAIN, adj. qui eſt d'une pentapole. La Doctrine de Papellius, qui commença à ſe répandre à Ptolémaïde dans la

la pentapole d'Egypte, s'appelle *pentapolitaine*.

PENTAPROSTADE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) nom collectif des dignités des cinq premiers officiers de l'empire grec.

PENTASTICHE, *ou* PENTASTIQUE, ſ. f. *en Poéſie*; c'eſt une ſtrophe ou diviſion d'un poëme, compoſée de cinq vers. *Voyez* STROPHE *ou* STANCE.

Ce mot eſt formé du grec πεντε, *cinq*, & de στιχος, *vers*.

PENTASTYLE, *ou* PENTASTIQUE, ſ. m. *en terme d'Architecture*, ſe dit d'un ouvrage où il y a cinq rangs de colonnes à la face de devant. *Voyez* COLONNE.

Tel fut le portique commencé par l'empereur Gallien, & qui devoit aller depuis la porte Flaminiene juſqu'au mont Milvius, c'eſt-à-dire, depuis le Porto del popolo juſqu'au Porte-mole.

PENTATEUQUE, ſ. m. (*Théolog.*) compoſé de πεντε, *cinq*, & de τευχος, *inſtrument, volume*. C'eſt le nom que les Grecs, & après eux les Chrétiens, ont donné aux cinq livres de Moïſe, qui ſont au commencement de l'ancien teſtament; ſavoir, la geneſe, l'exode, le lévitique, les nombres, & le deutéronome, auxquels les Juifs donnoient par excellence le nom de *Loi*; parce que la partie la plus eſſentielle de ces livres contenoit la loi que Moïſe reçut de Dieu ſur le mont Sinaï.

Une poſſeſſion immémoriale, & des raiſons détaillées par les plus habiles commentateurs de l'écriture, prouvent que Moïſe eſt l'auteur du *Pentateuque*. Nous ne nous arrêterons ici qu'aux raiſons de quelques nouveaux critiques, tels que M. Simon & M. Leclerc, qui ont conteſté cet ouvrage à Moïſe. On trouve, diſent-ils, dans le *Pentateuque*, pluſieurs choſes qui ne conviennent point au temps & au caractere de ce légiſlateur. L'auteur, *num. xij*, parle très-avantageuſement de Moïſe: d'ailleurs il parle toujours en troiſiéme perſonne; le Seigneur parla à Moïſe & lui dit, *&c.* Moïſe parla à Pharaon, *&c.* Quelle apparence que Moïſe eût fait lui-même ſon éloge, & n'eût pas parlé en premiere perſonne; 2°. le récit de la mort de Moïſe, qui ſe trouve à la fin des nombres, n'eſt certainement pas de ce légiſlateur, non plus que le détail de ſes funérailles, & la comparaiſon qu'on y voit entre lui & les prophetes ſes ſucceſſeurs; 3°. on remarque dans le texte du *Pentateuque* quelques endroits défectueux, par exemple, *Exode xij. 8.* on voit que Moïſe parle à Pharaon, ſans que l'auteur marque le commencement de ſon diſcours. Le *Pentateuque* ſamaritain l'a ſuppléé, ce qu'il fait encore en beaucoup d'autres endroits: enfin on voit dans le *Pentateuque* des traits qui ne peuvent guere convenir à un homme comme Moïſe, né & élevé dans l'Egypte, comme ce qu'il dit du Paradis terreſtre, des fleuves qui l'arroſoient & qui en ſortoient, des villes de Babylone, d'Arat, de Reſen, de Chalamé, de l'or du Phiſon, du bdellium, & de la pierre de Sohem que l'on trouvoit en ces pays-là. Ces particularités, ſi curieuſement recueillies, ſemblent, dit-on, prouver que l'auteur du *Pentateuque* étoit de-delà l'Euphrate: ajoutez ce qu'il dit de l'arche de Noé, de ſa conſtruction, du lieu où elle s'arrêta, du bois dont elle fût bâtie, du bitume de Babylone, *&c.* Ces dernieres remarques ont fait croire à quelques-uns, que le lévite envoyé par Aſſaradon aux Cuthéens établis dans la Samarie, pourroit bien avoir compoſé le *Pentateuque*, & que les Juifs auroient pu le recevoir, avec quelques légeres différences, de la main des Samaritains: d'autres ſe ſont imaginé que le *Pentateuque*, en l'état où nous l'avions, n'étoit que l'abrégé d'un plus grand ouvrage, compoſé par des écrivains publics, chargés de cette fonction chez les Juifs.

Dom Calmet, qui ſe propoſe ces objections dans ſon dictionnaire de la Bible, y répond par trois réflexions générales; 1°. que pour débouter Moïſe de la poſſeſſion où il eſt depuis tant de ſiecles de paſſer pour l'auteur du *Pentateuque*, poſſeſſion appuyée du témoignage de la ſynagogue & de l'égliſe, des écrivains ſacrés de l'ancien & du nouveau teſtament, de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, il faut certainement des preuves ſans réplique & des démonſtrations: or il eſt évident que les objections propoſées ſont fort au-deſſous même des preuves ſolides; car 2°. les additions, les tranſpoſitions, les omiſſions, les confuſions qu'on lui reproche, & qu'on veut bien ne pas conteſter, ne décident pas que Moïſe ne ſoit pas l'auteur du

livre, elles prouvent seulement que l'on y a retouché quelque chose, soit en ajoutant, soit en diminuant. Dieu a permis que les livres sacrés ne soient pas exempts de ces sortes d'altérations qui viennent de la main des copistes, ou qui sont une suite de la longueur des siecles. Si une légere addition ou quelque changement fait au texte d'un auteur, suffisoit pour lui ôter son ouvrage, quel écrivain seroit sûr de demeurer en possession du sien pendant un siecle ? 3°. Les systêmes de M. Leclerc & de M. Simon sont dénués de vraisemblance. Ces écrivains publics ne doivent leur existence qu'à l'imagination de M. Simon. Le prêtre ou le lévite envoyé par Assaradon aux Cuthéens ne peut être l'auteur d'un livre cité dans plusieurs ouvrages qui passent constamment pour être antérieurs au temps de ce lévite. La loi a toujours été pratiquée depuis Moïse jusqu'à la captivité ; elle étoit donc écrite : on en mit un exemplaire dans l'arche & il fut trouvé sous Josias : enfin les Juifs & les Samaritains avoient trop d'éloignement les uns pour les autres pour se communiquer leurs écrits sacrés : d'ailleurs on verra ci-dessous lequel du *Pentateuque* hébreu ou du *Pentateuque* samaritain est une copie de l'autre. *Dictionn. de la Bible, tome III, lettre* P. *pag.* 161 & 162.

Mais l'aveu qu'on fait que les additions reprochées au *Pentateuque* sont d'Esdras, qui après la captivité retoucha & mit en ordre les livres saints, donnent matiere à une autre objection des incrédules : car, disent-ils, si Esdras a ainsi travaillé sur les livres saints, quelle preuve a-t-on qu'il ne les ait pas notablement altérés, ou même totalement supposés ?

Abbadie répond à cette difficulté, 1°. que les pseaumes, les prophetes, les livres de Salomon rapportent une infinité de traits comme Moïse, & par conséquent que le *Pentateuque* subsistoit avant tous ces auteurs : 2°. qu'Esdras n'a eu nul intérêt, soit personnel, soit politique, de changer la forme des livres saints : 3°. qu'il ne l'a pas fait à l'égard de ceux de Moïse, parce que sa phrase & sa maniere d'écrire est toute différente de celle de Moïse ; & que d'ailleurs s'il en avoit été ainsi, il leur auroit donné une meilleure forme, selon Spinosa même, qui accuse les livres de Moïse d'être mal écrits & mal digérés : on peut voir ces réponses étendues dans Abbadie, *traité de la vérité de la religion chrétienne, tom. I, sect. 3, chap. xij & xiij.*

On distingue deux *Pentateuques*, ou plutôt deux fameuses éditions du *Pentateuque*, qui se sont long-temps disputé la préférence, tant par rapport à l'ancienneté que par rapport au caractere : celui des Juifs appellé le *Pentateuque judaïque* ou *hébreu*, écrit en caractere chaldéen ou assyrien ; & celui des Samaritains, écrit en caractere samaritain ou phénicien : on soutient que l'un & l'autre est l'ancien *Pentateuque* hébraïque. A considérer le texte en général, ils sont assez conformes l'un à l'autre, puisqu'ils contiennent les passages dont nous avons parlé ci-dessus, attribués aux copistes, quoique le samaritain en contienne un ou deux qui ne se rencontrent point dans l'hébreu ; le premier est un passage qui se trouve dans le deutéronome, *xxvij. 4.* où il est commandé de bâtir un autel & d'offrir des sacrifices sur le mont Ebal, ou plutôt sur le mont *Garizim* ; ce qui est une interpolation manifeste, faite pour autoriser le culte des Samaritains, & montrer qu'il ne le cédoit point en antiquité au culte qu'on rendoit à Dieu dans le temple de Jérusalem. *Voyez* SAMARITAINS.

Cependant M. Whiston déclare qu'il ne voit pas la raison d'accuser de corruption sur ce point le *Pentateuque* samaritain, que ce reproche tombe plutôt sur le *Pentateuque* hébreu, & il soutient très-sérieusement que le premier est une copie très-fidele des livres de Moïse, qui vient originairement de la séparation des dix tribus, du temps de Jéroboam : mais le contraire est évident par les additions qu'on attribue à Esdras, qui vivoit plusieurs siecles après Jéroboam.

Mais la différence la plus sensible est dans les lettres ou caracteres. Le *Pentateuque* hébreu étant en caractere chaldéen ou assyrien, & le samaritain en ancien caractere phénicien ; il sembleroit par-là que ce dernier est plus ancien que le premier ; mais M. Prideaux pense que le *Pentateuque* des Samaritains n'est qu'une copie tirée en d'autres caracteres, sur l'exemplaire composé ou réparé par Esdras ; 1°. parce que toutes les interprétations de l'édition d'Esdras s'y trouvent ; 2°. par l'inattention que l'on a eue d'y mettre des

lettres ſemblables à celles de l'alphabet hébreu, qui n'ont rien de commun avec les lettres de l'alphabet ſamaritain, variations qui ne ſont venues que de ce qu'on a tranſcrit le *Pentateuque* de l'hébreu vulgaire en ſamaritain, & non du ſamaritain en hébreu.

Ajoutez à cela que Mrs. Simon, Alix & pluſieurs autres ſavans, prétendent que le caractere chaldéen ou aſſyrien a toujours été en uſage parmi les Juifs, & que le ſamaritain ou ancien caractere phénicien n'avoit jamais été uſité parmi eux avant la captivité, de quelque maniere que ce fût, ni dans les livres, ni ſur les médailles.

Uſſerius penſe que le *Pentateuque* ſamaritain a été corrompu par un certain Doſitée, dont parle Origene, & M. Dupin croit que c'eſt l'ouvrage de quelque ſamaritain moderne qui l'a compilé de divers exemplaires des Juifs répandus dans la Paleſtine & dans la Babylonie, auſſi bien que dans la verſion des ſeptante, parce qu'il eſt quelquefois conforme à l'hébreu & quelquefois au grec: mais il s'en éloigne auſſi fort ſouvent. Le texte ſamaritain avoit été inconnu depuis le temps d'Origene & de S. Jérôme, qui en avoient quelquefois fait mention. Dans les derniers ſiecles on en rapporta quelques exemplaires d'Orient, & le pere Morin en fit imprimer un en 1631, qu'on trouve dans la Polyglotte de le Jai, & plus correct dans celle de Valton. La comparaiſon qu'on en a faite avec le texte hébreu, a fait penſer à pluſieurs ſavans qu'il étoit plus pur & plus ancien que celui-ci: de ce nombre ſont le pere Morin & M. Simon. Le commun des théologiens penſe que le *Pentateuque* ſamaritain & celui des Juifs ne ſont qu'un ſeul & même ouvrage, écrit en la même langue, mais en caracteres différens; & que les diverſités qui ſe rencontrent entre ces deux textes, ne viennent que de l'inadvertence ou de la négligence des copiſtes, ou de l'affectation des Samaritains qui y ont gliſſé certaines choſes conformes à leurs intérêts & à leurs prétentions; que ces additions y ont été faites après coup, & que originairement ces deux exemplaires étoient entiérement conformes: ſuivant cela il faut dire que le *Pentateuque* des Juifs eſt préférable à celui des Samaritains, comme étant exempt des altérations qui ſe rencontrent dans ce dernier. Calmet, *Dict. de la Bible*, *tom. III*, *lettre* S, *au mot* Samaritain, *pag.* 454, *diſſert. ſur le* Pentateuque.

Nous terminerons cet article par le récit de ce que pratiquent les Juifs dans la lecture du *Pentateuque*. Ils ſont obligés de le lire tout entier chaque année, & le diviſent en paragraphes ou ſections, qu'ils diſtinguent en grandes & petites. Les grandes comprennent ce qu'on a accoutumé de lire dans une ſemaine. Il y en a cinquante-quatre, parce que dans les années intercalaires des Juifs il y a ce nombre de ſemaines. Les petites ſections ſont divers endroits qui regardent certaines matieres. Les Juifs appellent quelques-unes de ces ſections, ſoit grandes, ſoit petites, *ſections ouvertes*. Celles-là commencent par un commencement de ligne: ſi c'eſt une grande ſection, on y marque trois fois la lettre *phé*, au lieu que les petites n'ont qu'une lettre; & ils nomment les autres *ſections fermées*, elles commencent par le milieu d'une ligne. Si elles ſont grandes, ont y met trois *ſamech*, ou un ſeul ſi elles ſont petites. Ces ſections ſont appellées du premier mot par lequel elles commencent: ainſi la premiere de toutes s'appelle *bereſchit*, qui eſt le commencement de la geneſe. Chaque grande ſection ſe ſubdiviſe en ſept parties, parce qu'elles ſont lues par autant de différentes perſonnes. C'eſt un prêtre qui commence, enſuite un lévite; & dans le choix des autres lecteurs, on a égard à la dignité ou à la condition des gens. Après le texte de Moïſe ils liſent auſſi un paragraphe de la paraphraſe d'Onkelos. On a fait une ſemblable diviſion des livres prophétiques dont on joint la lecture à ceux de Moïſe. Le pere Lami, dont nous empruntons ceci, penſe que cette diviſion eſt très-ancienne chez les Juifs, & qu'elle a donné lieu à celle que l'égliſe a faite des livres ſaints, dans les lectures diſtribuées qu'on en fait dans ſes offices. Quoi qu'il en ſoit, elle a lieu parmi les Juifs, qui marquent exactement ces ſections, tant du *Pentateuque* que des livres prophétiques, dans leurs bibles & dans leurs calendriers. Lami de l'Oratoire, *Introduct. à l'Ecriture ſainte.*

PENTATHLE, ſ. m. (*Jeux des Grecs & des Rom.*) nom des cinq exercices qui compoſoient les jeux publics de la Grece, & enſuite de l'Italie: ces combats ſont renfermés dans ce vers grec.

Ἅλμα, ποδωκείην, δίσκον, ἀκοντα, πάλην.

« le ſaut, la courſe, le palet, le javelot & » la lutte. » On couronnoit les athletes qui avoient vaincu de ſuite dans ces ſortes de combats; il n'y avoit qu'un ſeul prix pour ces cinq exercices.

L'amuſement du peuple, naturellement avide de ſpectacles, n'eſt pas l'unique but que les anciens ſe ſoient propoſé dans l'inſtitution des divers exercices qui compoſoient les jeux publics de la Grece & de l'Italie. Ils ont eu principalement en vue d'endurcir les corps au travail, & en leur procurant par-là une ſanté plus vigoureuſe, de les rendre plus propres au pénible métier des armes; c'eſt à quoi tendoit ordinairement toute leur gymnaſtique, & les hommes y trouvoient des reſſources merveilleuſes pour l'accroiſſement de leurs forces & de leur agilité: ces deux qualités s'y perfectionnoient plus ou moins, ſuivant le choix des exercices. Il y en avoit quelques-uns par l'uſage deſquels le corps entier devenoit ou plus robuſte ou plus ſouple. La *lutte*, par exemple, & le *pancrace* produiſoient le premier effet; la *danſe* & la *paulme* produiſoient le ſecond. Il y en avoit d'autres qui n'opéroient que ſur certaines parties; c'eſt ainſi que les jambes acquéroient à la courſe une plus grande légéreté; que le pugilat augmentoit la vigueur & la ſoupleſſe des bras; mais nul exercice peut-être ne les fortifioit plus efficacement que celui du diſque. *V.* DISQUE. (*D. J.*)

PENTATONON, ſ. m. étoit, dans l'*ancienne Muſique*, le nom d'un intervalle que nous appellons aujourd'hui *ſixte ſuperflue*. *Voyez* SIXTE. Il eſt compoſé de quatre tons, d'un ſemi-ton majeur, & d'un ſemi-ton mineur, d'où lui eſt venu le nom de *pentatonon*, qui ſignifie cinq tons.

PENTAUREA, (*Hiſt. nat.*) nom d'une pierre fabuleuſe, inventée par Appollonius de Thyane, qui avoit la faculté d'attirer toutes les autres pierres, comme l'aimant attire le fer.

PENTE, ſ. f. terme relatif à la ſituation horizontale; tout ce qui s'écarte de cette ſituation, enſorte qu'une des parties du plan reſte dans la ligne horizontale, & l'autre deſcende au-deſſous, eſt en *pente*. Un corps mis ſur une ſurface en *pente* deſcend de lui-même. Ce terme ſe prend au ſimple & au figuré; la *pente* de cette colline eſt douce; la *pente* naturelle au vice eſt rapide: nous avons tous une *pente* à la gourmandiſe, au vol & au menſonge.

PENTE, (*Architecture.*) inclinaiſon peu ſenſible, qu'on fait ordinairement pour faciliter l'écoulement des eaux; elle eſt reglée à tant de lignes par toiſe, pour le pavé & les terres, pour les canaux des aqueducs, pour les conduites, & pour les chênaux & gouttieres des combles.

On appelle *contre-pente*, dans le canal d'un aqueduc, ou d'un ruiſſeau de rue, l'interruption d'un niveau de *pente*, cauſée par malfaçon ou par l'affoibliſſement du terrain, enſorte que les eaux n'ayant pas leur cours libre, s'étendent ou reſtent dormantes.

Pente de chênau, plâtre de couverture conduit en glacis, ſous la longueur d'un chêneau, de part & d'autre, depuis ſon haut.

Pente de comble, c'eſt l'inclinaiſon des côtés d'un comble, qui le rend plus ou moins roide ſur la hauteur par rapport à ſa baſe. (*D. J.*)

PENTE, bande qui entoure le ciel d'un dais ou d'un lit ſur le haut des rideaux; on donne le même nom aux bandes d'étoffe qu'on attache ſur les bords des tablettes d'une bibliotheque.

PENTE, *tabac mis à la*, (*Fabrique de tabac.*) pendu par la queue, ſur des cordes ou ſur des perches, après que les feuilles ont été enficelées; dans les lieux où l'on fabrique du tabac, on a de grands atteliers couverts pour mettre les tabacs à la *pente*: c'eſt là qu'ils ſechent & qu'ils prennent couleur. Il ne faut pas croire néanmoins qu'on les faſſe ſécher aſſez pour les mettre en poudre; on ſe contente de leur laiſſer évaporer leur plus grande humidité, & les faire amortir ou mortifier ſuffiſamment pour pouvoir être filés, à-peu-près comme on file le chanvre, & enſuite être mis en rôles ou rouleaux. *Savary.* (*D. J.*)

PENTECOMARQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) en général un gouverneur de cinq bourgs.

PENTECONTACORDE, (*Luth.*) nom que Fabio Colonna, noble napolitain, de l'illuſtre famille des Colonnes, avoit

donné à un inſtrument à cordes qu'il avoit fait conſtruire. Cet inſtrument s'appelloit *Pente conta corde*, parce qu'il avoit cinquante cordes inégales; l'auteur l'avoit encore nommé *Sambuca lincea*, parce qu'il étoit un *Academico linceo*; chaque ton y étoit diviſé en quatre parties, pour pouvoir moduler dans les trois genres, le diatonique, le chromatique & l'enharmonique. Fabio Colonna doit avoir fait un traité ſur cet inſtrument ſous le titre *della ſambuca lincea*, ou *dell' inſtrumento muſico perfetto*, imprimé en 1718 *in-4°*.

Merſenne à la *Prop. 13* du *liv.* VI de ſes *Harmoniques*, nous parle du monocorde de Fabio Colonna, par le moyen duquel chaque ton étoit diviſé en cinq parties preſque égales, dont trois faiſoient un ſemi-ton majeur, & deux un ſemi-ton mineur; c'eſt ce qui me fait ſoupçonner qu'il y a une faute dans l'ouvrage dont j'ai tiré la deſcription du *Pente conta corde*, & que dans cet inſtrument auſſi le ton étoit diviſé en cinq, & non en quatre parties. Au reſte Merſenne dit au même endroit que cette invention n'appartient pas à Fabio Colonna, qui avouoit lui-même la tenir d'un autre: il ajoute que dès l'an 1537 on avoit commencé à fabriquer en Italie un *archi-cymbalum*, où chaque ton devoit être diviſé en cinq parties. (*F. D. C.*)

PENTECOSTAIN, ſ. m. Livre eccléſiaſtique des Grecs qui contenoit leur office depuis Pâque juſqu'à la Pentecôte.

PENTECOSTALES, ſ. f. pl. (*Théol.*) étoient autrefois en Angleterre des offrandes pieuſes que les paroiſſiens faiſoient à leurs curés à la fête de la Pentecôte, & que les égliſes ou paroiſſes inférieures faiſoient auſſi quelquefois dans le même temps à l'Egliſe mere principale. *V.* OFFRANDE *ou* OBLATION.

Ces offrandes s'appelloient auſſi *deniers pentecoſtaux*, & on les diviſoit en quatre parties, dont l'une étoit pour le curé, la ſeconde pour les pauvres, la troiſieme pour les réparations de l'égliſe, & la quatrieme pour l'évêque du dioceſe.

PENTECOTE, ſ. f. (*Théolog.*) fête ſolemnelle qu'on célebre dans l'égliſe chrétienne le cinquantieme jour après Pâque, en mémoire de la deſcente du Saint-Eſprit ſur les Apôtres, rapportée dans les *Actes*, *chap. xj*, *v. 1 & ſuiv.*

Ce mot vient du grec πεντηκοστος, *quinquageſimus*, cinquantieme, parce que la *Pentecôte* ſe célebre cinquante jours après Pâque.

Dans la primitive Egliſe, la *Pentecôte* finiſſoit le temps Paſchal ou le temps de Pâque; & Tertullien & S. Jerôme remarquent, que durant tout ce temps on célébroit l'office debout, & qu'il n'étoit pas permis de jeûner, *&c.*

Les Juifs ont auſſi une fête appellée *Pentecôte*, qu'ils ſolemniſent cinquante jours après Pâque, en mémoire de ce que cinquante jours après leur ſortie d'Egypte, Dieu donna à leurs peres la loi ſur le mont Sinaï par le miniſtere de Moïſe. Ils la nomment *la fête des ſemaines*, parce qu'on la célebre à la fin des ſept ſemaines qui ſuivent Pâque; ou *le jour des prémices*, parce qu'on y offroit les prémices du froment, dont la moiſſon commençoit alors, ſelon quelques-uns, & ſelon d'autres, s'achevoit. Ces prémices conſiſtoient en deux pains levés, de deux aſſarons de farine, ou de trois pintes de farine chacun, non par chaque famille, mais au nom de toute la nation, comme l'inſinue Joſeph, *Antiq. liv. III*, *chap. x.* On immoloit auſſi différentes victimes, comme deux veaux & un belier en holocauſte, ſept agneaux en hoſties pacifiques, & un bouc pour le péché. *Num. xxxiij*, 27.

Les Juifs modernes célebrent la *Pentecôte* pendant deux jours qui ſont gardés comme les fêtes de Pâque, c'eſt-à-dire, qu'on s'abſtient de tout travail, & qu'on ne traite d'aucune affaire, excepté qu'on peut toucher au feu & apprêter à manger. Ils tiennent par tradition que la loi a été donnée ce jour-là ſur le mont Sinaï; c'eſt pourquoi ils ont coutume d'orner la ſynagogue & les autres lieux où l'on fait la lecture de la loi, & même leurs maiſons, avec des roſes, des couronnes de fleurs & de feſtons, pour repréſenter, diſent-ils, la verdure dont le mont Sinaï étoit revêtu dans cette ſaiſon. Le ſoir du ſecond jour de la fête on fait l'*abdala*. Voyez ABDALA *ou* HABDALA. Leon *de Moden. cérém. des Juifs*, *part. III*, *ch. iv.*

Buxtorf ajoute à ces pratiques quelques autres cérémonies particulieres & propres aux Juifs d'Allemagne ; comme de faire un gâteau fort épais, compoſé de ſept couches de pâte, qu'ils appellent *finaï*, &, ſelon eux, ces ſept épaiſſeurs de pâte repréſentent les ſept cieux que Dieu fut obligé de remonter depuis le ſommet de cette montagne juſqu'au ciel des cieux où il fait ſa demeure. Buxtorf, *Imag. Jud. apud Calmet, Dictionn. de la Bible, tom. III, lettre P*, au mot *Pentecôte*.

PENTECOULORE, ſ. m. (*Hiſt. & Marine anc.*) bâtiment à cinquante rames.

PENTELICUM MARMOR, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à un marbre ſtatuaire d'un beau blanc, & en maſſes fort grandes.

PENTESYRINGUE, ſ. f. (*Littérat.*) machine de bois à cinq trous, où l'on entravoit chez les Grecs les jambes, les bras & la tête des criminels, afin qu'ils ne puſſent ſe remuer. Ariſtote, *liv. III, ch. x*, en parlant d'un orateur célebre, nommé Peuſippe, qui quoique paralytique, tâchoit de brouiller l'état, ajoute : Il eſt étrange que cet homme, arrêté par une maladie pire que la *penteſyringue*, ait l'eſprit ſi remuant. Cette métaphore agréable en grec, perd ſa grace dans notre langue, parce que des figures qui repréſentent des images ne touchent point les perſonnes à qui ces images ſont inconnues. (*D. J.*)

PENTEXOCHE, (*Hiſt. nat.*) nom donné à une pierre ſemblable à une neſle.

PENTHEMIMERIS, dans la poéſie greque & latine, c'eſt une partie d'un vers compoſée de deux piés & d'une ſyllabe longue, comme :

Nos patri | æ fi | nēs, &c.

Ce mot eſt grec, πεντεμιμερις, & formé de πεντε, *cinq*, de ημισυς, *moitié*, & de μερος, *partie*, c'eſt-à-dire, cinq demi-meſures, chaque pié, dans la poéſie greque, étant compoſé de deux demi-meſures, & la ſyllabe longue en formant une. *Voy.* CESURE.

PENTHESE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) on a donné ce nom dans l'Egliſe d'Orient à la fête de la Purification, qui ſe célebre le 2 février.

PENTHIEVRE, (*Géogr. mod.*) ancien Comté dans la Bretagne, érigé en Duché-Pairie par Charles IX, l'an 1569, en faveur de Sébaſtien de Luxembourg. Cette Pairie appartient aujourd'hui à M. le duc de Penthievre, & comprend les terres de Guincamp, Moncontour, la Roche-Emard, Lambale, Lanizu & Jugon.

PENTHORUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, ſelon Linnæus. Le calice eſt très-petit, durable, & compoſé d'une ſeule feuille diviſée dans les bords en cinq ſegmens ; il n'y a point de fleurs ; les étamines ſont dix filets ſoyeux, deux fois auſſi longs que le calice, & permanens ; les boſſettes des étamines ſont arrondies & tombent très-promptement ; l'embryon du piſtil eſt diviſé en cinq parties, & ſe termine en cinq ſtyles, qui ſont coniques, droits, obtus, & de la longueur des étamines ; le fruit eſt une capſule contenant cinq loges ; les graines ſont nombreuſes, petites & applaties. (*D. J.*)

PENTICAPÉE, (*Géogr. anc.*) ville qui, ſuivant Strabon & d'autres, étoit la capitale du Boſphore Cimmérien, & le ſéjour ordinaire de ſes rois. Dans une médaille de Pœriſade, au revers qui repréſente Pallas, on trouve à la partie inférieure du ſiege de cette divinité le monogramme, ou le commencement du nom de *Penticapée*. Ce monogramme eſt ſingulier, le Π renferme l'A, & le renferme de maniere qu'il forme le N qui devroit le ſuivre ; au-deſſus, paroît un trait qui ajoute à la premiere ſyllabe le T qui commence la ſeconde, & diſtingue ainſi le nom de *Penticapée* de celui des anciens Panomitains qui l'abrégeoient quelquefois ſur leurs médailles par un monogramme tout ſemblable, mais compoſé des trois premieres lettres ſeulement. Le trident placé au-deſſous du monogramme de *Penticapée*, exprime la ſituation de cette ville ſur les bords de ſon détroit, à-peu-près comme dans nos cartes & plans géographiques un peu étendus, nous marquons le cours des rivieres par des fleches couchées. (*D. J.*)

PENTIERE, ſ. f. (*Chaſſe.*) eſpece de grand filet fait de mailles quarrées & à loſanges. On prend à la *pentiere* les becaſſes & autres oiſeaux de paſſage.

PENTLAND-FIRTH, (*Géog. mod.*) en latin *mare Picticum*. C'eſt cette partie de la mer ſeptentrionale, qui eſt entre le comté de Cathnef dans le nord d'Ecoſſe, & les Orcades, & qui a 24 milles de large. La marée y eſt ſi forte, que dans deux heures de temps les petits bâtimens la traverſent.

On dit que ce détroit tire ſon nom du naufrage qu'y fit la flotte des Pictes, après avoir été repouſſée par les habitans du comté de Cathnef d'un côté, & par ceux des Orcades de l'autre. Leurs vaiſſeaux furent engloutis par les tournans d'eau produits par les concours des marées oppoſées qui viennent de l'Océan Calédonien & de la mer d'Allemagne, & des grands rochers de ces îles qui ſe trouvent en cet endroit. Chaque pointe de rocher fait une nouvelle marée; & ces marées agiſſent enſemble avec tant de violence, même quand le temps eſt calme, qu'on diroit que les vagues vont ſe joindre aux nuées, & toute la mer en eſt couverte d'écume. Mais rien n'eſt plus épouvantable que lorſque, dans une tempête, les veaux marins ſont mis en pieces contre les rochers.

Il y a deux temps où l'on peut traverſer ce détroit ſans danger; ſavoir, dans le temps du reflux & dans celui de la haute marée, quoiqu'alors il y ait des tournoiemens d'eau dangereux pour les petits vaiſſeaux; mais les mariniers les connoiſſent, & ſont ſi bien expérimentés, qu'ils les évitent, ou paſſent pardeſſus avec beaucoup d'adreſſe. (*D. J.*)

PENTURE, ſ. f. (*Serrur.*) morceau de fer plat replié en rond par un bout, pour recevoir le mamelon d'un gond, & qui attaché ſur le bord d'une porte ou d'un contrevent, ſert à le faire mouvoir, à l'ouvrir, ou à le fermer.

Penture flamande, c'eſt une *penture* faite de deux barres de fer ſoudées l'une contre l'autre & repliées en rond, pour faire paſſer le gond. Après qu'elles ſont ſoudées, on les ouvre, on les ſépare l'une de l'autre autant que la porte a d'épaiſſeur, & on les courbe enſuite quarrément pour les faire joindre des deux côtés contre la porte. On met quelquefois des feuillages ſur ces ſortes de *penture*.

PENTURE *de gouvernail*, (*Marine.*) Voyez FERRURE *de gouvernail*.

PENTURE *de ſabords*, Voyez FERRURE.

PENTURE *à gonds*, (*Marine.*) ce ſont des bandes de fer, ou des plaques qu'on cloue en quelque endroit pour y faire entrer un gond ſur lequel elles ſe meuvent comme ſur un pivot, pour s'ouvrir & ſe fermer. (*Z*)

PENULA, ſ. f. (*Littérat.*) eſpece de manteau des Romains, long, étroit, & qui n'étoit ouvert que par le haut. On le vêtoit en paſſant la tête par cette ouverture, & on ne le prenoit que pour ſe garantir de la pluie & du froid; c'étoit proprement un manteau de campagne, quoiqu'on le portât auſſi en ville dans les grands froids. Horace parle du *penula* dans ſon épître à Bullatius, *Ep. xj, liv. I*, il lui dit :

Incolumi Rhodos, & Mitylene pulchra
facit, quod
Penula *ſolſtitio.*

» Si votre eſprit, mon cher Bullatius,
» étoit dégagé des paſſions qui le tourmentent, vous ne trouveriez pas plus de
» plaiſir à demeurer à Rhodes ou à Mitylene, toutes charmantes que ſont ces
» villes, qu'à porter un gros manteau au
» mois de juin. »

Spartien remarque qu'Adrien faiſant la fonction de tribun du peuple, eut un heureux préſage de la continuation de cette dignité dans ſa perſonne par la perte qu'il fit de ſon manteau appellé *penula*, que les tribuns portoient dans le temps de pluie ou de neige, & dont les empereurs ne ſe ſervoient jamais. *Tribunus plebis factus eſt candido & quadrato, & iterum coſſ. in quo magiſtratu ad perpetuam tribunitiam poteſtatem, omen ſibi factum aſſerit, quod* penulas *amiſerit, quibus uti tribuni plebis pluviæ tempore ſolebant; imperatores autem nunquam.* (*D. J.*)

PENULTIEME, adj. (*Gramm.*) dans un ordre de choſes, c'eſt celle qui occupe la place d'avant la derniere. La *pénultieme* leçon. Le *pénultieme* de ſa claſſe.

PEON, ſ. m. (*Poéſie greq.*) c'eſt-à-dire,

pié. Les anciens comptoient quatre ſortes de piés qui s'appelloient *péons.* On leur donna ce nom parce qu'on les employoit particuliérement dans les hymnes d'Apollon, qu'on nommoit *Pæan.* Le premier *péon* eſt compoſé d'une longue & trois breves, comme *colligere ;* le ſecond eſt compoſé d'une breve, une longue & deux breves, comme *reſolvere ;* le troiſieme eſt compoſé de deux longues, une breve & une longue, comme *communicant ;* & le quatrieme eſt compoſé de trois breves & une longue, comme *temeritas.*

PEONE, (*Jardinage.*) Voyez PIVOINES.

PEONIEN EPIBATE, *rythme,* (*Muſique anc.*) le rythme *péonien épibate* étoit compoſé, 1°. d'un *frapé,* ou d'une longue ; 2°. d'un *levé,* ou d'une autre longue ; 3°. d'un double *frapé,* ou de deux longues ; 4°. d'un *leré,* ou d'une cinquieme longue. (-|-|--|-|)

PEONIQUE, *rythme,* (*Muſiq. anc.*) étoit un des trois rythmes de la muſique vocale des anciens ; les deux autres étoient le rythme dactylique, & le rythme iambique.

On rapportoit au *rythme péonique* non-ſeulement les quatre péons, mais auſſi tous les autres piés, dont la meſure ſe battoit à deux temps inégaux, ſuivant la proportion de 3 à 2, ou de 2 à 3.

Plutarque nomme le *rythme péonique* dans la proportion ſeſquilatere ou de 3 à 2, compoſé d'une longue & de trois breves ; & comme cette longue dans cet aſſemblage peut occuper quatre places différentes, cela forme autant de piés différens appellés *péons :* 1, 2, 3, 4, parce qu'ils étoient ſinguliérement uſités dans ces hymnes d'Apollon, qu'on nommoit *pœans.* Voyez RYTHME & PŒAN.

PEOTE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une eſpece de chaloupe très-légere qui eſt en uſage parmi les Vénitiens. Comme cette ſorte de petit vaiſſeau va d'une très-grande vîteſſe, ils s'en ſervent quand ils veulent envoyer des avis en diligence.

PEPARETHE, (*Géogr. anc.*) *Peparethus,* île de la mer Egée ſur la côte de la Macédoine, ſelon Ptolomée, *liv. III, chap. xiij,* qui y place une ville de même nom. Elle produiſoit d'excellent vin & de très-bonnes olives. Pline, *liv. XIV, chap. vij,* dit que le médecin Apollodore conſeillant le roi Ptolomée, touchant le vin qu'il devoit boire, préféra celui de *Péparethus.* Ovide, *Métam. l. VII, v.* 470, fait l'éloge des olives de cette île :

Et gyaros, nitidæque ferax Peparethos *olivæ.*

Des géographes modernes appellent cette île *Lemene, Saraquino,* & *Opula.*

Dioclès né dans l'île de *Péparethe,* eſt le premier des Grecs qui ait écrit de l'origine de Rome. Il vivoit avant la ſeconde guerre de Carthage ; car Plutarque *in Romulo,* nous apprend que cet auteur avoit été copié en pluſieurs endroits par Trabius Pictor.

Je dois obſerver en paſſant que les Grecs ont eu pluſieurs écrivains du nom de Dioclès. C'eſt Dioclès de Rhodes qui étoit auteur d'une hiſtoire d'Etolie ; le même, ou un autre Dioclès avoit fait une hiſtoire de Perſe. Diogene Laerce ſe ſert très-ſouvent des vies des philoſophes écrites par un Dioclès, qui eſt, ſelon les apparences, différent de ceux dont on vient de parler. On doit encore diſtinguer entre les hommes de ce nom, deux Dioclès de Caryſte, l'un médecin, qui vécut dans un temps peu éloigné d'Hippocrate, dont il égala preſque la réputation, ſi l'on en croit Pline, qui le cite ſouvent ; l'autre Dioclès de Caryſte, étoit un rhéteur du temps d'Auguſte, de qui Séneque fait mention dans ſa premiere controverſe. Dioclès d'Athenes eſt un poëte comique ſouvent cité par Athénée. Dioclès d'Elée eſt un muſicien qui ne nous eſt connu que par Suidas. (*D. J.*)

PEPASME, ſ. m. *terme de Médecine,* qui ſignifie l'action de digérer & de mûrir les humeurs morbifiques. *Voyez* MATURATION, DIGESTION, *&c.*

PEPASTIQUE *ou* PEPTIQUE, adj. *terme de Médecine,* c'eſt le nom qu'on donne à une ſorte de médicament, dont la conſiſtance eſt ſemblable à celle d'un emplâtre, & qui a la propriété de guérir les humeurs vicieuſes & corrompues, en les

les disposant à la suppuration. *Voyez* MURISSANT & DIGESTIF.

Ce mot, ainsi que le mot *pepasme*, est formé du mot grec πεπαινειν, *digérer* ou *mûrir*.

Les beurres, les racines de mauve ou fleurs de lis, les oignons & les feuilles de l'oxylapathum passent pour de bons *pepastiques* ou *maturatifs*.

PEPERIN, s. m. (*Architect.*) sorte de pierre grise & rustique, dont on se sert à Rome pour bâtir.

PEPHNON, (*Géogr. anc.*) ville de la Laconie, selon Etienne le géographe. Pausanias, *liv. III, chap. xxvj*, qui en fait une ville maritime, la met à vingt stades de Thalami, & ajoute qu'il y avoit au-devant une petite île fort semblable à un rocher, & qui s'appelloit de même nom. Je m'étonne que Pausanias ait donné le nom d'*île* à un misérable petit rocher, dont le sommet n'a pas plus d'étendue que ce qu'il y a de terre-plein au haut de Montmartre; mais le pays natal de Castor & de Pollux méritoit d'être ennobli, & voilà pourquoi Pausanias en parle magnifiquement. (*D. J.*)

PEPIE, s. f. maladie qui attaque la volaille; elle consiste en une petite peau ou tunique blanche & déliée, qui leur vient au bout de la langue, & qui les empêche de se nourrir.

Cette maladie vient ordinairement faute d'eau, ou d'avoir bu de l'eau bourbeuse, ou mangé des alimens sales; on la guérit en arrachant la petite peau avec les doigts, & en frottant la langue avec du sel.

Les faucons en particulier sont fort sujets à cette maladie, elle leur vient sur-tout d'avoir mangé de la chair puante ou corrompue. *Voyez* FAUCON.

PEPIN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) graine de certains arbres que l'on nomme particuliérement *arbres fruitiers à pepin*; comme le poirier, le pommier, le coignassier, & le cormier. On donne aussi le nom de *pepin* aux graines de quelques autres arbres & arbrisseaux, comme l'oranger, la vigne, le groseillier, l'épine-vinette, quoiqu'il n'y ait entre les semences de ces derniers arbres & celles des premiers, ni analogie, ni ressemblance; mais l'usage a prévalu. Comme on s'est fort attaché de tout temps à semer les *pepins* des arbres fruitiers pour leur multiplication, on a donné le nom de *pépiniere* aux terrains qui servoient à semer les *pepins*. Sur la culture des différentes sortes de *pepins*, voyez l'article des arbres qui les produisent & le *mot* PEPINIERE.

PEPIN LANDEIN ou *le Vieux*, (*Hist. de France.*) Maire du palais d'Austrasie.

PEPIN D'HERISTAL, prince ou duc d'Austrasie.

PEPIN LE BREF, roi de France, premier roi de la seconde race, & le vingt-deuxieme depuis la fondation de la Monarchie.

Ces trois princes se sont rendus fameux; mais celui dont la vie jette un plus grand éclat, & qui mérite plus d'être développée, est sans contredit le troisieme, que sa petite taille fit surnommer *le Bref*, & que la force de son génie eût dû faire surnommer *le Grand*. Ce fut un tyran bien habile; il précipita du trône des rois dont l'origine se perdoit dans l'antiquité la plus reculée, & que les françois avoient révérée d'abord comme céleste. Ce n'est pas le seul trait qui atteste ses talens: on doit surtout l'admirer, parce que n'ayant eu qu'une puissance usurpée, il parvint à faire perdre l'idée de son usurpation, & à ne laisser voir que le titre de roi, contre lequel la postérité n'a point réclamé. Les exploits des premiers Mérovingiens, le nombre & l'éclat de leurs victoires, l'étendue de leurs conquêtes, l'amour & le respect des françois pour les descendans du célebre, du grand Clovis, ne furent pas capables d'arrêter l'usurpateur. Mais avant que d'entrer dans les détails de sa vie, & de scruter les desseins de sa politique, on ne sauroit se dispenser de faire connoître quels furent ses aïeux. Les historiens s'accordent à dire que Charles Martel, son pere, étoit arriere-petit-fils de *Pepin le Vieux* & d'Arnou; le premier fut maire du palais sous Dagobert premier, & le second fut gouverneur de la personne de ce prince. Si nous en croyons les écrivains du temps, *Pepin* & Arnou, posséderent dans le plus éminent degré, tous les talens que leurs

places exigeoient ; ils exaltent sur-tout leur fidélité. La conduite de Dagobert premier, tant qu'il fut sous leur tutelle, & en quelque sorte sous leur empire, jette quelques nuages sur ce tableau. Les commencemens du regne de ce prince, offrent peu d'actions louables ; on en découvre au contraire plusieurs qui sont dignes de la plus sévere censure : on doit blâmer sur-tout sa conduite envers Clotaire second, son pere, qui lui donna le royaume d'Austrasie ; il n'en eut pas plutôt reçu le sceptre, qu'il le menaça d'une guerre par rapport à quelques comtés que Clotaire s'étoit réservés. Dagobert étoit dans un âge trop tendre, il étoit trop despotiquement gouverné pour que l'on puisse s'en prendre directement à lui, mais à *Pepin*. Ce ministre doit encore être regardé, comme l'un des principaux auteurs de la division qui s'introduisit dans la monarchie. La France, depuis Clovis, n'avoit formé qu'un seul empire, qui se partageoit en plusieurs royaumes, lorsque le roi laissoit plusieurs enfans : ainsi on la vit divisée en quatre parties sous les fils de Clovis, & sous ceux de Clotaire premier ; mais lorsqu'un royaume venoit à vaquer, il étoit partagé ; il se confondoit dans les trois autres. Sous la vie de *Pepin*, il n'en fut pas de même. Clotaire second, après la défaite & la mort des rois de Bourgogne & d'Austrasie, ses cousins, dont il fut le vainqueur & l'exterminateur, voulut enfin réunir ces deux royaumes ; les maires qui, par cette réunion, devoient être supprimés, s'y opposerent, ils empêcherent même qu'on n'en séparât quelque partie ; ils se comporterent moins en lieutenans du monarque, qu'en régens du royaume. Clotaire ne se décida à mettre Dagobert sur le trône d'Austrasie, que parce que son autorité y étoit presque entiérement méconnue. Il seroit cependant injuste d'accuser *Pepin* de cette révolution, il ne fit que la soutenir ; Radon, son prédécesseur, l'avoit commencée : mais il étoit d'autant plus blâmable dans la guerre qu'il suscita à Clotaire, qu'il étoit redevable de son élévation à ce prince : c'étoit Clotaire qui l'avoit fait maire du palais. Il paroît que Dagobert lui-même, redouta l'ambition de ce ministre aussi-tôt que son âge lui permit de l'apprécier ; on ne voit pas qu'il l'ait employé dans les négociations importantes : il le destitua même de la mairie d'Austrasie, lorsqu'il confia les rênes de cet état à Sigebert second, son fils : il le mortifia au point de lui donner un successeur, lui vivant. Tous les historiens rendent hommage au génie supérieur de *Pepin*, & leur témoignage uniforme en ce point, accuse sa fidélité. Si Dagobert l'eût cru incapable d'abuser des droits de sa charge, ne l'auroit-il pas mis auprès de la personne de son fils ? De quelle utilité n'étoient pas les conseils d'un ministre qui avoit déja l'expérience de deux regnes ? *Pepin*, écarté de la mairie, chercha tous les moyens d'y rentrer ; il entretint des intelligences dans l'Austrasie, s'y fit des créatures ; il s'attacha sur-tout Cunibert, évêque de Cologne, prélat qui pouvoit donner à son parti la plus haute considération. On sait quel étoit alors l'ascendant des évêques sur l'esprit des peuples. La conduite de *Pepin*, après la mort de Dagobert, montre bien qu'il avoit regardé, comme un exil, son séjour à la cour de ce prince ; il quitta la Neustrie, où il ne pouvoit plus figurer qu'en subalterne. La mairie de ce royaume & le gouvernement de la personne de Clovis second, fils puîné de Dagobert, avoient été conférés à Ega : nouvelle preuve qu'on le regardoit comme un esprit dangereux qu'il falloit éloigner des affaires. Son entrée en Austrasie, avoit tout l'éclat & toute la pompe d'un triomphe ; il étoit accompagné d'une multitude de seigneurs de ses amis, que Dagobert avoit retenus auprès de sa personne, par les mêmes motifs d'inquiétude que l'ambition de Dagobert avoit fait naître. Cunibert, cet évêque qu'il s'étoit attaché, brigua pour lui le suffrage des grands, qui n'avoient point entiérement perdu le souvenir des caresses que sa main politique leur avoit anciennement prodiguées : en peu de temps il se trouva armé de toute l'autorité ; Adalgise lui céda sa place. Ce mot *céda* dont nous usons d'après la plupart des historiens, nous paroît peu convenable au sujet ; quelque orageux que soit le ministere, on ne le quitte point sans regret ; il a des attraits qui nous y

attachent malgré nous ; l'ambitieux lutte pour le conſerver par rapport à lui-même, le ſage pour aſſurer les deſtinées des peuples, & en mériter le ſuffrage. *Pepin*, placé pour la ſeconde fois à la tête du royaume d'Auſtraſie, ſe lia avec Ega, ſon collegue en Neuſtrie ; au moins leur plan ſemble trop conforme pour n'avoir point été concerté : ils ne voyoient perſonne au-deſſus d'eux ; ils étoient les tuteurs, ils étoient les maîtres de deux rois enfans ; Sigebert ſecond avoit à peine huit ans, Clovis ſecond n'en avoit pas cinq accomplis ; ils n'omirent rien pour s'attirer toute la conſidération : ils ouvrirent les tréſors publics, ils les verſerent avec profuſion ; & ſous prétexte de réparer les uſurpations, les violences, les oppreſſions véritables ou ſuppoſées du dernier regne, ils parvinrent à rendre odieuſe la mémoire de Dagobert. Ce n'eſt pas qu'on les blâme d'avoir fait ces reſtitutions, c'eſt dans les rois un devoir indiſpenſable & ſacré d'être juſtes ; & ſi Dagobert s'étoit écarté de ce principe, il étoit de la gloire de ſes ſucceſſeurs de réparer le mal que l'abus de ces principes pouvoit avoir occaſioné ; on ne blâme que la conduite trop flatteuſe de ſes miniſtres. *Pepin* & Ega firent clairement connoître, qu'ils avoient moins en vue les proſpérités de l'état, que leur bien particulier. En flétriſſant la mémoire du feu roi, ils attachoient ſur le trône la haine qu'ils excitoient contre lui, & on ne peut douter que ce n'ait été une des cauſes de la chûte de la premiere race. On reſpecta encore la perſonne du roi, mais moins par amour que par une ancienne habitude. On commença à haïr la royauté ; on aima la mairie, on la regarda comme un frein qui devoit arrêter la marche des rois, & l'on ſe plut à la voir armée du ſouverain pouvoir. *Pepin* mourut dans la troiſieme année de ſon nouveau miniſtere, adoré des grands qu'il avoit ſu flatter, & du peuple, envers qui il s'étoit montré juſte. Grimoalde, ſon fils, héritier de ſes ſentimens, adopta le même plan, & le déploya avec trop de vivacité. Une loi d'état avouée par une ſage politique ne permettoit pas à un fils de poſſéder les grandes charges, lorſque ſon pere les avoit poſſédées. Othon, jeune ſeigneur Auſtraſien, briguoit la mairie ; & invoquoit cette loi pour éloigner Grimoalde, qui, voyant que ce jeune ſeigneur alloit lui être préféré, termina la diſpute, & le fit aſſaſſiner. Ce fut par ce crime que cet ambitieux s'approcha de Sigebert ; il changea bientôt les ſentimens de ce jeune monarque, dont le regne avoit été marqué par d'heureux préſages ; au lieu de développer en lui les talens d'un roi, il le plongea dans l'excès de la dévotion : c'étoit alors la fureur des fondations religieuſes ; Sigebert ne put échapper à la contagion ; Grimoalde eut ſoin de lui fournir l'argent que ces ſortes de dépenſes exigent. Ce miniſtre ſe rendoit très-cher à certaines perſonnes, qui aimoient moins le monarque, que la main qui le dirigeoit. Sigebert regardoit comme un homme très-précieux, un miniſtre qui ruinoit ſon tréſor aux dépens du public. On prétend que Sigebert, pénétré de reconnoiſſance, adopta pour héritier, par ſon teſtament, Childebert, fils du miniſtre, qui lui fourniſſoit les moyens de faire tant de bonnes œuvres. Ce fut ſur ce teſtament, faux ou véritable, qu'après la mort de Sigebert ſecond, Grimoalde s'appuya pour mettre la couronne ſur la tête de Childebert, ſon fils ; il fit diſparoître preſque auſſi-tôt Dagobert ſecond, & le relégua en Ecoſſe. Ce nouveau crime étoit néceſſaire, le teſtament ne pouvant avoir ſon effet qu'au défaut de poſtérité maſculine. Pluſieurs choſes favoriſoient cette révolution ; les Auſtraſiens ne voyoient plus parmi eux de roi de l'ancienne race ; ils ne vouloient pas ſouffrir que le royaume fût réuni à celui de Neuſtrie ; ſoit par un motif de gloire nationale, ſoit que par cette réunion on ſupprimât les grandes charges, que les ſeigneurs étoient bien aiſes de conſerver, elle ne s'accomplit cependant pas. Childebert fut détrôné, & Grimoalde fut obligé de paroître en criminel devant Clovis ſecond, qui le punit de ſon attentat. Développons, s'il eſt poſſible, la cauſe de la cataſtrophe de ces uſurpateurs, diſons comment il ſuccomba dans une entrepriſe qui réuſſit à *Pepin le Bref*, arriere-petit-fils de ſa ſœur Begga : nous en appercevons pluſieurs ; d'abord on doit préſumer que les cris d'Im-

nichilde contre lui ne furent point impuiſſans : une reine n'eſt jamais ſans courtiſans ou ſans amis : heureuſes celles qui ſavent préférer le petit nombre de ceux-ci à la tourbe des autres. Il eſt bien difficile d'abuſer une mere, rarement on trompe ſa vigilance, ſa ſollicitude ; on ne voit pas qu'Imnichilde ait été dupe de l'éclipſe de Dagobert : il eſt certain que l'on ſavoit en Neuſtrie que ce prince exiſtoit en Ecoſſe ; le teſtament de Sigebert ſecond, paſſoit même pour une fable : le couronnement de Childebert ne pouvoit donc être regardé que comme une uſurpation, & les François ſe croyoient toujours liés par leur ſerment à l'ancienne race ; ils ne croyoient pas qu'il leur fût permis dans aucun cas de renoncer à l'obéiſſance envers leur roi. On verra par la conduite de *Pepin* que ce préjugé, ou plutôt cette utile vérité, fut un des principaux obſtacles que rencontra ſon ambition ; il lui fallut pour le vaincre faire parler le miniſtre d'un dieu. A ces cauſes, dont quelques-unes ſe ſont préſentées à certains écrivains, j'en vais ajouter une qui me paroît plus puiſſante ; elle eſt échappée à tous les hiſtoriens, même à tous les critiques. M. l'abbé de Mably, ce ſavant ſi plein de notre hiſtoire, ne l'a point apperçue, ou il a négligé de nous en faire part. Si Childebert eût été maintenu ſur le trône, la charge de maire auroit été infailliblement ſupprimée ; alors les grands qui commençoient à la regarder comme un bouclier contre les entrepriſes des rois, ſe trouvoient ſans défenſeur & ſans appui ; ils alloient trembler ſous un prince qui alloit réunir la royauté & la mairie, qu'ils étoient parvenus à faire regarder comme deux dignités rivales, & dont l'autorité de l'une balançoit celle de l'autre. Il n'étoit nullement à préſumer que Childebert eût laiſſé ſubſiſter une charge qui lui avoit ſervi de degré pour monter ſur le trône de ſes maîtres, & les en précipiter. Les grands ne devoient pas être tranquilles ſur l'ambition de Grimoalde : c'étoit par un crime qu'il avoit acquis la mairie : c'étoit par un autre crime qu'il avoit placé la couronne ſur la tête de ſon fils. L'hiſtoire ne nous a point dévoilé ſes autres excès ; mais il faut croire que ceux que nous venons d'expoſer ne furent pas les ſeuls. L'auteur des *obſervations ſur l'hiſtoire*, écrivain inappréciable, mais dont j'oſe ici combattre le ſentiment, ſemble louer la modération d'Erchinoalde ou Archambaut, maire du palais de Neuſtrie, qui, ſuivant lui, eut la généroſité de punir l'uſurpateur, quoiqu'il fût de l'intérêt de ſon ambition de le favoriſer, & que ſon ſuccès en Auſtraſie fût devenu un titre pour lui en Neuſtrie. On voit que cet auteur, dont je ſens d'ailleurs tout le mérite, regarde le ſupplice de Grimoalde comme l'ouvrage d'Archambaut, ſon collegue ; & l'hiſtoire atteſte que ce fut celui des grands du royaume d'Auſtraſie. S'il y contribua, ce ne fut pas volontairement, mais ſeulement parce qu'il eût été dangereux de ne pas ſe déclarer dans une conjoncture auſſi importante : il ne faut pas croire qu'il fut libre d'ambition : plus ſage que ſon collegue, il attendoit le ſuccès pour ſe décider. Ses vues intéreſſées ne tarderent point à ſe manifeſter : en effet, au lieu d'ordonner le retour de Dagobert, il le tint toujours dans ſon exil, & ſe réſerva la mairie d'Auſtraſie, qu'il eût fallu rétablir ſi ce prince eût remonté ſur le trône. On ne m'objectera pas qu'il fut retenu par Clovis ; ce monarque, toujours occupé de ſa dévotion, avoit bien peu d'influence dans l'état ; rarement il ſortoit de ſon oratoire, où il ne s'occupoit que du ſoin de décorer quelque relique. Mais ce qui acheve de dévoiler ce maire, c'eſt le mariage qu'il fit contracter à Clovis ; il lui fit épouſer Batilde, une eſclave par qui il s'étoit fait ſervir à table : voilà quelle fut la femme que ce traître ne craignit pas de faire épouſer à ſon roi. Ne connoiſſoit-il pas mieux les convenances ? & croira-t-on qu'il agiſſoit ſans intérêt ? Quelle reconnoiſſance ne devoit-il pas ſe promettre de la part d'une princeſſe dont il étoit le créateur ? Dagobert II fut cependant rappellé, non par l'inſpiration du maire, mais par Childeric II, qui lui rendit la couronne de l'Auſtraſie. La mairie de ce royaume fut rétablie, & c'eſt ce qui prouve ou que les rois étoient ſans autorité, ou qu'ils étoient abſolument dépourvus de politique. Cette charge ſortit un inſtant de la famille des *Pepin*. Mais avant

de quitter l'article de Grimoalde, obſervons un trait qui atteſte ſon génie ; ce fut cette attention de donner à ſon fils un nom que pluſieurs rois avoient porté ; ainſi ſi la famille de l'uſurpateur étoit nouvelle, ſon nom ne l'étoit pas. Un nommé *Vulfoade* fut fait Maire du palais de Dagobert, mais après ſa mort, elle paſſa à Anſegiſile, mari de Begga, ſœur de Grimoalde : ce nouveau Maire eut un regne bien court, il périt aſſaſſiné par un ennemi domeſtique qu'il avoit fait élever avec un ſoin extrême. *Pepin*, ſon fils, que l'on diſtingue par le ſurnom d'*Heriſtal*, vengea ſa mort : il tua l'aſſaſſin au milieu d'une foule de complices. Cette intrépidité lui captivant l'eſprit des ſeigneurs, on lui confia à lui & à Martin ſon couſin, le gouvernement d'Auſtraſie, qu'ils poſſéderent l'un & l'autre conjointement, non-ſeulement avec le titre de Maire, mais encore avec celui de prince ou de duc. Les ſeigneurs leur refuſerent le titre de roi, ſans doute pour conſerver le droit de recourir à celui de Neuſtrie, s'il leur prenoit envie de leur impoſer des devoirs qu'ils ne jugeoient point à propos de remplir. C'eſt ainſi que les ſeigneurs tenoient dans une eſpece de dépendance les deux princes qu'ils avoient jugé à propos de ſe donner. *Pepin* & ſon collegue adopterent le plan que *Pepin le Vieux* leur avoit tracé : c'étoit de captiver l'eſprit des peuples en affectant l'extérieur des vertus, & en déployant tout le faſte des talens. Leurs prédéceſſeurs étoient parvenus à avilir la perſonne des rois, qui ne ſortoient plus de l'enceinte de leur palais, & à faire redouter la royauté ; ils ſemerent de nouveaux germes de diſcorde entre les Neuſtriens & les Auſtraſiens, dont ils craignoient toujours la réunion ; ils avoient bien prévu qu'on leur conteſteroit à la cour de Thierri la qualité de princes : ils décrierent les mœurs d'Ebroin, ſon Maire, qui travailloit à raffermir la puiſſance des rois, & qui par conſéquent ne devoit point être aimé. Ils accorderent aux Auſtraſiens une liberté voiſine de la licence, & qui ne pouvoit manquer d'être enviée de la part des Neuſtriens. Les ſeigneurs quittoient à l'envi la cour de Thierri, où régnoit une éternelle diſcorde. *Pepin* & Martin ſe croyant ſupérieurs en force, déployerent l'étendard de la guerre, & menacerent la Neuſtrie ; ils ſe promettoient l'entiere conquête d'un royaume qui renfermoit dans ſon ſein le germe d'une chûte prochaine. Cette premiere guerre ne leur réuſſit cependant pas ; le génie & la valeur d'Ebroin, Maire du palais de Thierri, firent échouer leurs brigues, ou du moins retarda le fruit que les Auſtraſiens s'en étoient promis. *Pepin* voyoit ſes eſpérances preſque détruites ; il avoit perdu une grande bataille, & ſon collegue, aſſiégé dans Laon, avoit été obligé de ſe rendre à Ebroin, qui le punit comme ſéditieux. Thierri, ſon vainqueur, faiſoit des préparatifs pour entrer en Auſtraſie. Déſeſpérant de l'arrêter les armes à la main, il fit aſſaſſiner Ebroin par un ſeigneur nommé *Hermenfroi*. L'hiſtoire ne l'accuſe pas directement d'avoir ordonné ce meurtre, mais il eſt certain qu'il l'autoriſa par le favorable accueil qu'il fit à Hermenfroi, qui fut comblé de ſes bienfaits. Délivré de ce rival, auquel il attribuoit le ſuccès de la bataille qu'il avoit perdue, *Pepin* employa les négociations dont le feu des guerres avoit retardé l'activité : un traité de paix qu'il conclut avec Varaton ranima ſon eſpoir. Les ôtages qu'il conſentit de donner ſont une preuve que l'état de ſes affaires n'étoit pas avantageux ; & la paix qu'on lui accordoit dans un temps où les Allemands & tous les peuples d'au-delà du Rhin ſe révoltoient contre la domination Auſtraſienne, & où la perte d'une bataille rendoit ſa ruine inévitable, démontre l'intelligence des ſeigneurs de Neuſtrie & de Varaton lui-même avec cet ambitieux. Les factions continuoient à la cour de Thierri, & la déchiroient avec fureur. Varaton tint une conduite oppoſée à celle d'Ebroin ; il vouloit ſe faire aimer, il ne put réuſſir à l'être. Son miniſtere pacifique ne put écarter la haine qui s'attachoit au trône & à tout ce qui l'approchoit : ſa modération ne ſervit qu'à accélérer la chûte de ſes maîtres. Sa mort ouvrit la porte à de nouvelles brigues, ſa veuve appuyoit de ſon crédit Bertin, ſon gendre. *Pepin* qui avoit intérêt de l'éloigner, après n'avoir ſu le gagner, appuya ſes concurrens & s'appliqua à le

rendre odieux & mépriſable. Les hiſtoriens nous ont repréſenté ce Maire ſous les plus odieuſes couleurs; à les entendre, c'étoit un homme d'un extérieur ignoble, un général ſans expérience, un ſoldat ſans courage, un miniſtre ſans ame, ſans eſprit & ſans talens. L'auteur des obſervations ſur l'hiſtoire de France, n'a pas craint d'appuyer pluſieurs de ſes réflexions ſur ce tableau: mais il eſt clair qu'il n'a point été guidé par cette critique judicieuſe qui releve le mérite de ſes ouvrages. Ne s'eſt-il pas apperçu qu'il avoit été fait par des mains infidelles, par des écrivains vendus aux *Pepin*? Si l'on en croit les hiſtoriens du temps, ſi l'on en croit, dis-je, ces flatteurs, tous les miniſtres qui s'oppoſerent aux entrepriſes des *Pepin*, ne s'attacherent qu'à faire le malheur des peuples, & furent moins ſemblables à des hommes qu'à des monſtres, tandis que les *Pepin* furent des héros, des ſaints. Mais l'hiſtoire détruit la flatterie des panégyriſtes; elle atteſte que ces prétendus monſtres verſerent leur ſang pour raffermir la puiſſance des rois que ces prétendus ſaints précipiterent du trône; les ſujets de Thierri qui voyoient que le duc d'Auſtraſie récompenſoit avec magnificence tous ceux qui paſſoient à ſa cour, exigeoient des ſacrifices continuels de la part du monarque, dont le refus le plus légitime ne manquoit pas d'être traité d'affreuſe tyrannie. Ils s'évadoient ſur le plus léger prétexte. *Pepin* dut être embarraſſé du nombre prodigieux de mécontens qui ſe rendoient chaque jour autour de lui: il eût fallu des tréſors inépuiſables pour aſſouvir la cupidité de ces transfuges: lorſqu'il crut qu'il étoit temps de porter les tempêtes en Neuſtrie, il envoya des députés à Thierri, le ſommer de rappeller tous les mécontens, & de les ſatisfaire: & ſur ſon refus, il lui déclara qu'il marchoit contre lui pour l'y contraindre. Il étoit en état de juſtifier ſes menaces; non-ſeulement ſes troupes étoient groſſies d'une infinité de transfuges, il y avoit encore une infinité de traîtres, qui n'étoient reſtés dans le camp de Thierri que pour y porter le ravage avec plus de ſuccès: ces perfides avoient donné des ôtages à *Pepin*. Il n'eſt donc pas étonnant que la victoire ſe ſoit rangée de ſon côté: le Maire du palais (Bertier) fut tué par des conſpirateurs, quelques jours après la perte d'une bataille ſanglante qui ſe donna près de Leucofao: Thierri qui y avoit aſſiſté prit la fuite, & ne s'arrêta que quand il fut dans Paris. *Pepin* généreux, parce qu'il gagnoit à l'être, abandonna à ſon armée les dépouilles des vaincus, & ſembla ne ſe réſerver que la gloire des ſuccès: tous les priſonniers faits à la journée de Leucofao, furent remis en liberté ſur leur parole. Cette modération affectée lui concilia tous les cœurs, & la Neuſtrie ne lui offrit qu'une conquête aiſée. Paris fut forcé de le recevoir: il y parut dans l'appareil d'un triomphateur. Il s'aſſura de la perſonne de Thierri, & le fit obſerver ſans cependant lui faire aucune violence. Tous ceux des Neuſtriens qui s'étoient réfugiés à ſa cour, furent rétablis dans leurs biens & leurs dignités; les privileges qu'ils avoient ambitionnés leur furent accordés; mais il ſe montra ſur-tout très-ſoigneux de ménager les gens d'égliſe. *Pepin* affectoit de ne rien entreprendre ſans avoir auparavant pris le conſeil des grands qui, en revanche, lui accorderent tout, excepté le titre de roi. M. de Mably croit que ce fut par un effet de ſa modération, qu'il négligea de le prendre; mais les François n'étoient pas encore diſpoſés à le donner. Charles-Martel, qui n'avoit pas moins de dextérité, & qui avoit bien plus de talens & de génie, le quêta inutilement; & quoi qu'en diſe l'excellent auteur que j'ai déja pluſieurs fois cité, le titre de Maire de Neuſtrie que prit *Pepin* après ſa victoire, ne fut point de ſon choix, il fut obligé de s'en contenter. « *Pepin*, c'eſt » ainſi que s'exprime M. de Mably, qui » s'étoit fait une habitude de ſa modération, » ne ſentit peut-être pas dans le moment » qu'il en recueilloit le fruit, tout ce qu'il » pouvoit ſe promettre de ſa victoire, de » l'attachement des Auſtraſiens, & de la » reconnoiſſance inconſidérée des François » de Neuſtrie & de Bourgogne: peut-être » auſſi jugea-t-il, qu'il étoit égal pour ſes » intérêts, que Thierri fût roi ou moine. » L'ambition éclairée ſe contente de l'auto- » rité, & néglige des titres qui la rendent » preſque toujours odieuſe ou ſuſpecte.

» *Pepin* laiſſa à Thierri ſon nom, ſes palais » & ſon oiſiveté, & ne prit pour lui que la » mairie des deux royaumes qu'il avoit déli- » vrés de leur tyran. » L'idée que préſente ce tableau eſt contraire à celui que nous offre l'hiſtoire. M. de Mably ſemble vouloir conteſter à *Pepin* la gloire d'avoir ſu préparer les événemens, & peu s'en faut qu'il n'attribue au hazard la conduite de cet homme étonnant. Si *Pepin* ne condamna pas Thierri à languir dans l'obſcurité d'un cloître, c'eſt qu'il y voyoit encore trop de danger, c'eſt qu'il étoit retenu par l'exemple encore récent de Grimoalde, & non parce qu'il regardoit la couronne avec indifférence. Un miniſtre qui s'étoit fait déférer le titre de prince, & qui ne paroiſſoit jamais en public qu'avec le faſte de la royauté, ne ſera jamais placé au rang des eſprits modérés. Thierri ne doit pas être confondu parmi les princes oiſifs, tel que nous le repréſente l'auteur accrédité que j'oſe combattre: ce monarque parut toujours à la tête de ſes armées. M. de Mably applaudit encore à la mort de Bertier qu'il appelle un tyran; mais étoit-ce un crime dans ce miniſtre de vouloir ramener les grands ſous le joug d'une autorité légitime, qu'ils avoient preſque entiérement ſecoué? *Pepin*, après avoir confié la garde de Thierri à un nommé Notberg qui lui étoit vendu, partit pour ſa principauté: ſa cour marquoit bien que toute l'autorité étoit entre ſes mains. Une expédition qu'il fit au-delà du Rhin, d'où il revint victorieux, ſervit encore à affermir ſa puiſſance, & fixa tous les yeux ſur lui. Ce fut pour tranquilliſer les grands, qu'il remit en vigueur les aſſemblées générales dont on avoit preſque perdu la mémoire: les grands qui votoient dans ces aſſemblées, ne devoient pas craindre l'abus d'autorité; ils dûrent regarder la Mairie avec indifférence, elle ne devoit pas leur être bien chere, puiſqu'elle leur devenoit ſuperflue. *Pepin* ſe garda cependant bien de rendre ces aſſemblées trop fréquentes; il voulut les faire deſirer: la premiere qu'il ordonna ſe tint ſous Clovis III, fantôme de royauté qu'il n'avoit pu ſe diſpenſer de montrer aux peuples. Une obſervation importante, c'eſt que *Pepin* n'y parut pas; il étoit probablement retenu par la crainte de ſe compromettre, il n'eût pu y occuper que la ſeconde place, & il vouloit inſenſiblement ériger en doute ſi la premiere ne lui étoit pas due: le rôle ſervile qu'il fit jouer à Thierri, ainſi qu'à Clovis II, à Childebert & à Dagobert III, fait préſumer qu'il ſeroit parvenu à le faire croire. Les grands officiers de la Couronne devenoient officiers du prince d'Auſtraſie & du Maire de Neuſtrie. *Pepin* avoit un référendaire & de ces ſortes d'intendans appellés *domeſtiques*, par rapport aux maiſons dont on leur confioit le ſoin. On ne peut cependant s'empêcher de faire une réflexion ſur la briéveté du regne de Thierri & de ſes ſucceſſeurs; depuis la cataſtrophe de ce prince arrivée en 689, juſqu'au couronnement de *Pepin le bref*, il ne s'eſt écoulé que 73 ans, & pendant cet intervalle, on voit ſix rois: *Pepin d'Hériſtal* en vit diſparoître trois dans l'eſpace de vingt-deux ans. Thierri mourut dans la vigueur de l'âge, un an après ſa défaite; Clovis II, au ſortir de l'enfance; Childebert III ne parvint point à l'âge viril: les hiſtoriens, dont j'ai fait entrevoir quelle pouvoit être la trempe, ne s'expliquent point ſur le genre de leur mort; ils diſent bien que *Pepin* les fit ſoigneuſement obſerver, & ne peuvent le juſtifier d'avoir trempé dans pluſieurs aſſaſſinats. Le miniſtere, nous dirions mieux le regne de *Pepin*, n'offre plus rien à nos obſervations, ſinon qu'il voulut rendre ſa principauté héréditaire dans ſa famille, & perpétuer les fers dont ſes ancêtres, & lui-même, avoient chargé les rois de Neuſtrie. Il deſtina la principauté d'Auſtraſie à Drogon ſon ainé, & la mairie de Neuſtrie & de Bourgogne à Grimoalde ſon cadet: mais ce qui montre que ſa puiſſance étoit ſans bornes, c'eſt que Grimoalde étant mort, il fit paſſer la mairie, qui juſqu'alors n'avoit été confiée qu'à des hommes mûrs, à Théodoalde, jeune enfant, qui avoit à peine ſix ans; ainſi Dagobert, âgé de douze ans, eut un miniſtre plus enfant que lui, & qui devoit le gouverner ſous la tutelle de Plectrude, veuve de *Pepin*. Que peut-on imaginer de plus humiliant, de plus dégradant pour la royauté? cet acte de deſpotiſme fut le der-

nier de ſa vie ; il mourut en 714 le 16 décembre. Son ſurnom d'Heriſtal lui fut donné d'un château où il fit ſon principal ſéjour : outre Drogon & Grimoalde qu'il avoit eus de Plectrude, & dont la mort avoit précédé la ſienne, il laiſſoit pluſieurs fils naturels ; Charles, fils d'Alpaide, & Childebran, dont on ne ſait quelle fut la mere. La veuve Plectrude, placée à la tête de la régence, n'omit rien pour juſtifier le choix de ſon mari : elle fit renfermer dans les priſons de Cologne Charles-Martel, dont le génie lui faiſoit ombrage : elle prit alors les rênes du royaume d'Auſtraſie, au nom de ſon arriere-fils Arnout, fils de Drogon, & envoya Théodoalde à la tête d'une armée ſe ſaiſir de la mairie de Neuſtrie & de Bourgogne. Les ſeigneurs, attachés à la perſonne de Dagobert, crurent que c'étoit l'inſtant favorable de lui rendre une partie de l'autorité : ils lui inſpirerent des ſentimens dignes de ſa naiſſance & de ſon rang, & le déterminerent à marcher contre Théodoalde & contre Plectrude. Une victoire lui ouvrit les portes de l'Auſtraſie ; mais Charles-Martel, ayant rompu les liens où le retenoit ſa marâtre, les lui ferma preſque auſſi-tôt. L'Auſtraſie qui ſupportoit impatiemment le joug d'une femme, proclama Charles-Martel, dont les exploits étonnans effacerent tous ceux de ſa race. « C'étoit un homme, dit M. » de Mably, qui avoit toutes les qualités » de l'eſprit dans le degré le plus éminent ; » ſon ambition audacieuſe, bruyante & » ſans bornes, ne craignoit aucun péril : » auſſi dur, auſſi inflexible envers ſes ennemis, que généreux & prodigue pour ſes » amis, il força tout le monde à rechercher ſa protection : après avoir dépouillé » ſa belle-mere & ſes freres, il regarda » la mairie que Dagobert avoit conférée à » Ramfroi, comme une portion de ſon » héritage ; il lui fit la guerre, le défit, » & comme ſon pere, il réunit au titre » de prince ou de duc d'Auſtraſie celui » de Maire de Neuſtrie & de Bourgogne. » *Pepin* avoit été un tyran adroit & ruſé, » Charles-Martel ne voulut mériter que » l'amitié de ſes ſoldats, & ſe fit craindre » de tout le reſte : il traita les François » avec une extrême dureté ; il fit plus, il » les mépriſa : ne trouvant par-tout que » des loix oubliées ou violées, il mit à leur » place ſa volonté. Sûr d'être le maître » tant qu'il auroit une armée affectionnée » à ſon ſervice, il l'enrichit ſans ſcrupule » des dépouilles du clergé, qui poſſédoit » la plus grande partie des richeſſes de » l'état, & qui fut alors traité comme les » Gaulois l'avoient été dans le temps de la » conquête. Charles-Martel, continue M. » de Mably, qui nous paroît avoir parfaitement vu cet homme célebre, n'ignoroit pas que les Mérovingiens avoient » d'abord dû leur fortune & enſuite leur » décadence à leurs bénéfices, il en créa » de nouveaux pour ſe rendre auſſi puiſſant » qu'eux ; mais il leur donna une forme » toute nouvelle, pour empêcher qu'ils ne » cauſaſſent la ruine de ſes ſucceſſeurs. Les » dons que les fils de Clovis avoient faits » de quelques portions de leurs domaines, » n'étoient que de purs dons, qui n'impoſoient aucuns devoirs particuliers, & » ne conféroient aucune qualité diſtinctive : » ceux qui les recevoient, n'étant obligés » qu'à une reconnoiſſance générale & indéterminée, pouvoient aiſément n'en avoir » aucune, tandis que les bienfaiteurs en » exigeoient une trop grande, & delà » devoient naître des plaintes, des reproches, des haines, des injuſtices & des » révolutions. Les bénéfices de Charles-» Martel furent au contraire ce que l'on » appella depuis des *fiefs*, c'eſt-à-dire, des » dons faits à la charge de rendre au bienfaiteur, conjointement ou ſéparément, des » ſervices militaires & domeſtiques : par » cette politique adroite, le Maire s'acquit » un empire plus ferme ſur ſes bénéficiers, » & leurs devoirs déſignés les attacherent » plus particuliérement au *maître* : cette » derniere expreſſion paroîtra peut-être trop » dire, c'eſt cependant l'expreſſion propre, » puiſque ces nouveaux officiers furent » appellés du nom de *vaſſaux*, qui ſignifioit alors, & qui ſignifia encore pendant long-temps, des officiers domeſtiques. Toujours victorieux, toujours ſûr » de la fidélité de ſon armée, il regarda » les capitaines qui le ſuivoient comme le » corps entier de la nation. Il mépriſa trop

» les

» les rois Dagobert, Chilpéric & Thierri » de Chelles, dont il avoit fait ſes premiers » ſujets, pour leur envier leur titre. » Cette derniere phraſe nous paroît plus faſtueuſe que vraie : Charles pouvoit mépriſer la perſonne des rois qu'il avoit dégradés, mais non pas leur titre ; s'il ne le demanda pas, c'eſt qu'il prévoyoit encore des obſtacles, & qu'il avoit trop d'élévation dans l'ame pour s'expoſer à la honte d'un refus. M. de Mably ne me paroît point avoir ſaiſi cette ſurpriſe où la mort de Thierri jeta les François : ce dut être un ſpectacle bien ſingulier, bien étonnant, de voir tout un peuple trembler devant ſon maître, l'admirer, & lui refuſer cependant le titre de roi, que l'on n'oſoit rendre aux princes du ſang royal. Charles-Martel gouverna avec ce deſpotiſme juſqu'à ſa mort, qui arriva en 741 : il termina ſa vie par une diſpoſition qui montre juſqu'où il avoit élevé ſa puiſſance ; il diſpoſa de la France comme d'un ancien patrimoine ; il donna l'Auſtraſie à Carloman ſon fils ainé, & *Pepin-le-Bref*, dont nous allons maintenant nous occuper, eut la Neuſtrie & la Bourgogne ; Grifon, ſon fils naturel, obtint quelques comtés qui ne devoient pas ſuffire à ſon ambition. Ce partage fut confirmé par les capitaines de ſes bandes & les officiers de ſon palais ; on ne parla non plus de la race royale que ſi elle eût été entiérement éteinte.

Pepin, à la mort de Charles, ſe trouvoit dans une poſition fort critique, fort embarraſſante : redouté des grands & du clergé, qui avoient à ſe plaindre des dédains avec leſquels on les avoit traités, & haï du peuple qui étoit toujours attaché à la perſonne de ſes rois, il n'avoit pour lui que les gens de guerre. Il fut aſſez ſage pour comprendre que ſa puiſſance ne ſeroit jamais bien affermie, tant qu'elle ne ſeroit appuyée que ſur la terreur. Il ſongea donc à regagner les eſprits, que la fierté de ſon pere avoit aliénés, & cacha ſous une feinte modération les fers que ſon ambition préparoit. Quelques gens d'égliſe, ſur-tout, ſe répandoient en murmures contre le gouvernement de Charles, & faiſoient courir les bruits les plus injurieux à ſa mémoire ; ils profitoient de l'ignorance où les guerres avoient plongé les François, & leur faiſoient adopter les fables les plus groſſieres : ils publioient que Charles étoit damné, pour engager ſes ſucceſſeurs à reſtituer les biens dont ils avoient été dépouillés. *Pepin*, au lieu de les punir, feignit d'ajouter foi à leurs contes, trop ridicules pour croire qu'il en ait été la dupe : il les plaignit, il les abuſa par de vaines promeſſes, & bientôt il en fit les principaux inſtrumens de ſes proſpérités. L'indocilité des peuples de la France qui menaçoient de ſecouer le joug, lui ſervit de prétexte pour éluder leurs importunités, & pour conſerver aux militaires les bénéfices dont ils étoient en poſſeſſion, & dont il n'auroit pu les priver ſans danger. *Pepin* ne put cependant ſe diſpenſer de faire un roi ; il y fut ſur-tout déterminé par les continuelles révoltes des tributaires, qui ſe prétendoient dégagés de leurs ſermens, ſi la race des Mérovingiens venoit à s'éteindre, ou ſi on lui raviſſoit le ſceptre. Il étoit moins déſavantageux pour lui de ſouffrir pour quelques inſtans un fantôme de royauté ſur le trône, que d'être obligé de reſſerrer ſa domination : il conſentit donc au couronnement de Childéric III. Si Carloman ſon frere ne reconnut pas ce monarque, ce n'eſt pas qu'il fût plus hardi que *Pepin*, ainſi que le ſuppoſe M. l'abbé de Mably, mais c'eſt que l'Auſtraſie étoit accoutumée à ſe paſſer de roi : & qu'il n'en étoit pas de même de la Neuſtrie. *Pepin* ne tarda pas à s'appercevoir combien la poſition de ſon frere étoit plus avantageuſe que la ſienne ; il ſentoit tous les avantages de la principauté, il mit tout en œuvre pour l'engager à la lui céder : le génie de Carloman, qui étoit plus propre à ramper dans les détails d'une adminiſtration ſubalterne, qu'à régler les deſtinées d'un grand peuple, lui permettoit de tout eſpérer. Il s'étoit apperçu de l'impreſſion qu'avoit fait ſur l'eſprit de ce prince le bruit de la damnation de leur pere ; il augmenta les terreurs dont il étoit frappé, & le fortifia tant par lui-même que par des prélats qu'il eut ſoin de mettre à ſes côtés, dans la pieuſe réſolution d'entrer dans un monaſtere & d'y expier les égaremens de Charles-Martel. *Pepin* cacha au fond de ſon cœur la joie que lui cauſoit cette retraite, il reçut les adieux de ſon frere,

non ſans un grand attendriſſement, & s'empara de ſes états avec la plus grande célérité : il s'apprêtoit à donner au monde un ſpectacle bien différent. Il ménagea Drogon, fils de Carloman, auquel il ne fit aucune part des états que ſon pere avoit poſſédés, & ſongea à achever ce grand ouvrage que ſes aïeux avoient commencé. Non moins habile dans les combats, auſſi courageux que Charles, auſſi ambitieux, mais moins fier, il étoit difficile de l'empêcher d'arriver au trône, où les peuples n'avoient pu voir juſqu'alors que les cendans de Mérouée. Les guerres que lui ſuſcita Grifon ſon frere, ne ſervirent qu'à augmenter la haute idée que l'on avoit conçue de ſes talens. Grifon étoit fils de Charles, & ne pouvoit l'oublier : il avoit déja fait connoître ſes ſentimens dans pluſieurs guerres qui avoient donné beaucoup de peine à ſes freres. Sa fierté qui ne lui permettoit pas de fléchir ; ſon eſprit remuant, inquiet, avoit engagé *Pepin* à le reléguer dans la fortereſſe de Neufchâtel ; mais depuis il l'avoit rappellé à ſa cour, il lui avoit donné pluſieurs comtés, & l'on peut dire que ſi ce jeune prince eût ſu ſe contenter du ſecond rang, rien n'auroit manqué à ſon bonheur. La retraite de Carloman lui parut une occaſion favorable de recommencer ſes intrigues. Il ſe plaint de ce qu'au lieu d'une principauté, on ne lui donne que des terres qui le font dépendre d'un maître. Il déclame contre *Pepin*, qu'il peint ſous les plus odieuſes couleurs ; & lorſque ſes déclamations lui ont attaché un parti, il paſſe dans la Germanie, où il exhorte les peuples à ſeconder ſon reſſentiment. Les Saxons furent les premiers à adopter ſes projets de vengeance. *Pepin* ne tarda point à entrer en Saxe, il porta le fer & le feu dans cette province, qu'il ſoumit à de nouveaux tributs. Grifon forcé de fuir, ſe retira dans la Baviere, & s'empara de ce duché. Odillon, beau-frere de *Pepin*, qui en étoit duc, venoit de mourir ; & Taſſillon ſon fils, qui n'avoit que ſix ans, n'étoit point en état de défendre ſon pays. Carloman, touché des déſordres qu'occaſionoit la rivalité de ſes freres, écrivit au pape Zacharie : il le conjuroit de faire ſon poſſible pour rétablir la paix entre eux. Zacharie, flatté d'une démarche qui tendoit à donner une nouvelle conſidération à ſon ſiege, envoya des ambaſſadeurs à *Pepin*, qui lui parlerent avec un zele vraiment apoſtolique. Ces ambaſſadeurs reçurent un favorable accueil ; mais *Pepin* ne jugea pas à propos d'interrompre ſes deſſeins. Dès que la ſaiſon lui permit d'entrer en campagne, il ſe rendit dans la Baviere, qu'il parcourut moins en ennemi qu'en triomphateur : il pourſuivit les partiſans de Grifon juſqu'à l'Enn, où il les força de lui rendre hommage, & de reconnoître pour duc Taſſilon ſon neveu. Les principaux furent forcés de le ſuivre à Metz, moins pour orner ſon triomphe, que pour donner aux peuples un exemple de ſa modération. *Pepin*, devenu l'arbitre de la deſtinée de ſes ennemis, ne ſe ſervit de ſes victoires que pour les accabler du poids de ſa grandeur ; il leur pardonna à tous, donna à Grifon la ville du Mans, avec 12 comtés conſidérables. Le peuple, ébloui de ſa gloire, ſe répandoit en éloges : ce fut alors qu'il laiſſa entrevoir le deſir qu'il avoit de prendre la couronne. Les grands qui l'avoient ſuivi dans ſes différentes expéditions, & qui tous avoient admiré ſa valeur, lui laiſſoient entrevoir des diſpoſitions favorables, ainſi que les prélats qu'il avoit comblés de careſſes, & qui pour la plupart lui étoient redevables de leurs dignités. Ces deux ordres, admis aux délibérations publiques, ne craignoient plus l'abus d'autorité, & peu leur importoit que *Pepin* régnât ſous le titre de duc, de maire, de prince ou de roi : ils n'étoient plus retenus que par un ſcrupule de conſcience. Les François étoient perſuadés qu'il n'appartient qu'à Dieu de détrôner les rois, & craignoient d'attirer ſes vengeances ſur eux, s'ils renonçoient à la foi qu'ils avoient jurée à Childéric. *Pepin* feignit d'applaudir à ce ſcrupule : mais comme il ſavoit qu'il n'eſt que trop facile d'abuſer des eſprits déja ſéduits par leurs penchans, il propoſa de conſulter Zacharie, pour qui il avoit témoigné les plus grands égards ; & ſur leur conſentement, il envoya des ambaſſadeurs à Rome, demander ſi les François pouvoient dégrader leur ſouverain légitime, & renoncer à ſon obéiſſance.

Burchard, évêque de Versbourg, & Fulrade, tous deux chefs de cette mémorable ambaſſade, propoſerent la queſtion d'une maniere propre à faire connoître quelle réponſe ils ſollicitoient. Après avoir fait un éloge pompeux ſur les belles qualités de *Pepin*, & une ſatyre amere ſur la famille royale, ils demanderent lequel on devoit décorer du diadême, ou de celui qui ſans crédit, paré d'un vain titre, vivoit tranquille auprès de ſes foyers, ſans s'occuper des intérêts de la nation; ou de celui qui, ſans ceſſe les armes à la main, veilloit pour la défendre ou pour étendre ſa gloire. L'intérêt qui avoit fait propoſer ce prétendu problême, dicta la réponſe. Il y avoit longtemps que les papes aſpiroient au bonheur de ſe faire un état indépendant, des débris de celui de Conſtantinople : l'eſpoir de régner un jour dans la capitale du monde, inſpira l'oracle. Zacharie répondit que celui-là devoit être roi qui avoit en main la puiſſance. Tel fut le ſuprême décret qui précipita Childéric III du trône de ſes peres, & qui éteignit en lui l'illuſtre race de Mérouée : elle comptoit trois cents cinq ans de regne. *Pepin* n'avoit pas reçu la parole du pontife, qu'il avoit ordonné les cérémonies de ſon inauguration; & comme il craignoit que le peuple, par ſon inconſtance ordinaire, n'entreprît de le faire deſcendre du trône où il s'apprêtoit à monter, il voulut rendre ſa perſonne plus reſpectable, en imprimant ſur ſa couronne les caracteres auguſtes de la religion. Ce fut par un effet de ſa politique qu'il ſe fit ſacrer. Cette cérémonie, inconnue juſqu'alors dans l'inauguration des rois, étoit empruntée des Juifs. Bertrade, femme de *Pepin*, fut couronnée pendant la même cérémonie. Le commencement du regne de *Pepin* fut ſignalé par des victoires remportées ſur les Saxons révoltés. Ces peuples, toujours malheureux dans leurs guerres contre les Auſtraſiens, ne pouvoient ſe réſoudre à leur payer les tributs auxquels on les avoit ſoumis : leur indocilité leur cauſa de nouveaux ravages, toutes leurs provinces furent pillées : réduits à demander la paix, ils ne l'obtinrent qu'en aggravant le fardeau dont ils prétendoient ſe débarraſſer. Ils ajouterent trois cents chevaux à un tribut de cinq cents bœufs auquel ils étoient déja aſſujettis; & ce qui augmentoit la honte de cette ſervitude, ils devoient les amener eux-mêmes & les préſenter dans l'aſſemblée du champ de Mars. Cependant Zacharie ne put recueillir le fruit de l'oracle qu'il avoit rendu. Il s'étoit flatté qu'on lui donneroit l'Exarcat & la Pentapole, que les Lombards venoient de conquérir ſur les Grecs : il mourut ſur ces entrefaites. Etienne II, ſon ſucceſſeur, brûla comme lui du deſir de régner ſur ces riches provinces. Non moins politique que Zacharie, Etienne commença par s'aſſurer de la protection de *Pepin*, qui ſeul étoit en état de le mettre en poſſeſſion du pays dont il ambitionnoit la domination. Il envoya des députés à la cour du monarque, qui l'aſſura de ſa protection & de ſon amitié. Le pontife ſe rendit enſuite à la cour d'Aſtolphe, roi des Lombards : alors paroiſſant animé d'un zele légitime pour ſon ſouverain, il lui fit les inſtances les plus vives, afin de l'engager à faire la paix avec l'empereur de Conſtantinople, & à lui reſtituer les terres qu'il avoit conquiſes. Aſtolphe devina aiſément le motif du voyage d'Etienne : il avoit connu les intrigues de ſon prédéceſſeur; il ſentoit bien, par la nature de ſes demandes, qu'il n'aſpiroit qu'à lui ſuſciter un ennemi. Il n'omit rien pour l'engager à changer de réſolution; il s'offrit même de lui rendre pluſieurs places dont il avoit fait récemment la conquête : mais le pontife étoit aſſuré de la protection de *Pepin*, il fut inflexible. Il paſſa les Alpes, & vint à Pontis, dans le Partois, où la cour alla le recevoir. *Pepin* lui témoigna les plus grands égards, & le pape, en reconnoiſſance, n'oublia rien pour conſacrer l'uſurpation de ce prince. Il lui donna l'abſolution du parjure dont il s'étoit ſouillé en dépoſant Childéric, auquel, en ſa qualité de maire du palais de Neuſtrie, il avoit fait ſerment d'obéiſſance. *Pepin*, plein de reconnoiſſance pour tant de ſervices, ne demandoit qu'à paſſer les Alpes; mais comme il ne pouvoit, ou plutôt comme il ne vouloit rien entreprendre ſans l'agrément des ſeigneurs, qu'il eût été très-dangereux de mécontenter, il convoqua une aſſemblée à Querci ſur l'Oiſe, dont la concluſion fut très-contraire aux eſpérances d'Etienne : les

ſeigneurs repréſenterent à *Pepin* qu'il ne devoit point quitter ſes états pour aller, ſans profit & ſans intérêt, verſer le ſang de ſes peuples, ſans autre motif que de ruiner un roi ſon allié, & qui n'avoit rien fait dont les François puſſent s'offenſer : ils déclarerent qu'il falloit attendre qu'Etienne eût des motifs de plaintes plus légitimes, avant d'entreprendre la guerre contre les Lombards. Cet avis ayant prévalu, on envoya des ambaſſadeurs à deſſein de prévenir tout prétexte de guerre ; mais *Pepin* avoit choiſi ces ambaſſadeurs : ils rendirent la guerre indiſpenſable. Ils exigerent d'Aſtolphe, qu'il leur remît l'Exarcat & la Pentapole, ſur leſquelles il n'avoit aucune apparence de droit. Ces provinces dépendoient de l'empire grec : ce n'étoit pas à *Pepin*, mais à l'empereur à les réclamer & à ſe plaindre. Aſtolphe conſentoit cependant à faire le ſacrifice d'une partie de ſes droits, & propoſoit de renoncer à la ſouveraineté de Rome qui dépendoit de Ravenne, capitale de l'Exarcat, & à remettre pluſieurs places qu'il avoit conquiſes récemment dans la Romagne.

Tant de modération de la part du prince lombard ne fut pas capable de rétablir le calme ; on lui envoya de nouveaux ambaſſadeurs qui lui expoſerent, de la part d'Etienne, les motifs ſur leſquels il appuyoit ſa réclamation : mais tandis que l'on amuſoit les Lombards par des ambaſſadeurs, *Pepin* diſpoſoit, en faveur du ſaint-ſiege, des terres de leurs conquêtes. La guerre fut réſolue dans l'aſſemblée du champ de Mars ; on avoit eu le temps de pratiquer les ſeigneurs, & de leur inſpirer des ſentimens conformes à ceux du pontife. *Pepin*, avant de paſſer en Italie, prit toutes les meſures qui devoient aſſurer le ſuccès de ſes deſſeins. Le rendez-vous général de l'armée fut marqué au Val-de-Maurienne. A voir ſes immenſes préparatifs, il étoit facile de connoître de quel côté ſe rangeroit la victoire : il avoit ſous ſes enſeignes toutes les nations qu'enferment l'Iſſel, l'Elbe, la mer d'Allemagne, l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée & les Alpes ; il lui étoit aiſé d'opprimer un prince qui n'occupoit qu'une partie de l'Italie. Dès que le roi des Lombards eut reçu des nouvelles de l'approche des François, il s'avança pour leur fermer le paſſage des Alpes : *Pepin* s'étant rendu maître du Pas de Suze, lui envoya des ambaſſadeurs pour l'engager par un dernier effort à faire l'entier ſacrifice de ſes droits : il lui offroit deux mille ſous d'or de dédommagement. Cette propoſition étoit peu capable de ſéduire un conquérant, plus ambitieux de gloire que de richeſſes : Aſtolphe lui fit un généreux refus, & reſta ſur la défenſive, ſans le braver & ſans le craindre. Mais la fortune qui jamais n'avoit trahi le monarque françois, le ſervit encore dans cette occaſion. Aſtolphe fut forcé d'abord de faire une retraite ; il revint ſur ſes pas, mais c'étoit en vain qu'il vouloit rappeller la victoire, il fut réduit à fuir ; & la perte qu'il éprouva dans la premiere bataille, ne lui permit pas de reparoître en campagne.

Pepin, devenu maître des paſſages, répand la terreur & l'effroi dans toute la Lombardie ; il met tout en cendres ſur ſa route, & arrive devant Pavie dont il fait le ſiege. Aſtolphe craignant de tomber entre ſes mains, conſentit aux conditions que l'on daigna lui preſcrire : il donna quarante otages, & renonça à ſes conquêtes par un ſerment ſolemnel. La paix ſembloit être rétablie & ne l'étoit pas. Aſtolphe ne pouvoit ſe réſoudre aux pénibles conditions que l'on venoit de lui preſcrire : il profita de l'abſence de *Pepin*, & alla aſſiéger le pontife dans Rome. Cependant, avant de livrer les premiers aſſauts, il eſſaya de gagner les habitans : il leur envoya un héraut leur promettre toutes les bontés qu'ils pouvoient attendre d'un ſouverain généreux, s'ils vouloient le recevoir & lui livrer Etienne : mais les Romains qui ſe flattoient de voir un jour dans l'élévation de leur pontife, une image de leur ancienne ſplendeur, rejeterent ſa propoſition : ils lui répondirent qu'ils préféroient la guerre à ſes promeſſes, & ſe préparerent à ſoutenir l'aſſaut. *Pepin* fut bientôt inſtruit de ces nouvelles. Etienne lui écrivit les lettres les plus preſſantes, afin de l'engager à repaſſer les Alpes : il faiſoit les plaintes les plus ameres de ce qu'il étoit retourné dans ſes états, avant que d'avoir forcé Aſtolphe d'exécuter les loix qu'il lui

avoit imposées. *Pepin* assembla aussi-tôt les seigneurs, & leur communiqua sa résolution : le plus grand nombre le pressa de l'exécuter : il fit aussi-tôt ses préparatifs, & prit la route de la Lombardie. Il avoit mis le pié dans ce royaume, avant qu'Astolphe qui étoit devant Rome, eût pu ramener son armée, pour couvrir son pays. Ce prince n'eut d'autre ressource que d'aller s'enfermer dans Pavie, sa capitale ; ce fut de là qu'il envoya demander grace à *Pepin*, s'offrant à lui livrer toutes les places qui faisoient le sujet de cette guerre : on prétend qu'il jura de se soumettre aux loix de *Pepin*, & de regarder son royaume comme fief de son empire.

Pepin, satisfait des soumissions d'Astolphe, lui laissa la vie & la couronne : mais les sermens qu'il avoit déja profanés ne lui paroissant point un gage assuré de sa foi, il ne repassa dans ses états qu'après avoir vu le traité exécuté, au moins quant à ses parties les plus importantes : le pape reçut aussi-tôt les clefs de plusieurs places ; & pour en perpétuer la mémoire, le pape fit graver sur une table cette inscription dont on voit encore les traces : *Ce prince pieux a montré aux autres princes le chemin d'enrichir l'église, en lui donnant l'Exarcat de Ravenne.* Cette libéralité de *Pepin* étoit au moins indiscrette ; mais si la politique le blâme d'avoir enrichi un chef déja trop redoutable, par son empire absolu sur les consciences, elle le loue de l'autre de s'être réservé la souveraineté des terres de sa conquête : ce prince n'en donna que le domaine utile à Etienne, & s'y comporta au surplus comme dans les autres provinces de sa domination ; il donna le gouvernement de Ravenne à l'archevêque & aux tribuns, pour lui en rendre compte à lui-même. Après avoir donné des marques de son autorité dans toutes les autres villes, *Pepin* reprit la route de ses états, & emporta le tiers des trésors qui étoient dans Pavie, pour se dédommager des frais de la guerre.

Les Lombards, honteux de cet humiliant traité, soupiroient après l'éloignement de leur vainqueur. Il leur restoit quelques places qu'ils s'étoient obligés de rendre par le traité : Astolphe en éluda la restitution sous différens prétextes : il les retenoit avec d'autant plus de confiance, qu'il ne croyoit pas cette infraction suffisante pour occasioner une rupture avec *Pepin*, & pour déterminer ce prince à passer une troisieme fois en Italie : il espéroit d'ailleurs qu'Etienne se contenteroit du sacrifice qu'il avoit été obligé de lui faire. Mais sa mort, qu'un accident occasiona, fit tout-à-coup changer la face des affaires. Didier, auparavant son connétable, & alors son concurrent, mit le comble à la joie du pontife : ce nouveau monarque, qui sentoit le prix de l'amitié de la cour de Rome, & plus encore de celle de France, au commencement d'un regne, promit de se resserrer dans les bornes les plus étroites de la Lombardie. *Pepin* reçut, sur ces entrefaites, des ambassadeurs de la part de l'empereur d'orient. Les historiens qui font mention de cette ambassade, ne disent pas quel en étoit le motif : mais on présume que c'étoit pour réclamer l'Exarcat & la Pentapole, dont on venoit de le dépouiller contre tout droit & sans aucun prétexte, puisqu'il n'avoit fait aucune démarche dont *Pepin* eût à se plaindre : peut-être aussi étoit-ce pour implorer le secours de ce monarque contre les Bulgares qui désoloient la Thrace, & menaçoient Constantinople. Les ambassadeurs firent à *Pepin* de très-riches présens ; entr'autres curiosités, ils lui donnerent un orgue qui étoit d'autant plus précieux, que c'étoit le premier que l'on eût vu en occident. Le monarque françois étoit alors au plus haut degré de gloire où un prince pût aspirer : maître presque de toutes les Gaules & de la plus belle partie de la Germanie, il avoit vaincu les Lombards & assuré la couronne de ces peuples sur la tête de Didier. L'ascendant de sa fortune, & leurs précédentes défaites, ne purent en imposer aux Saxons : ces peuples indomtables le forcerent de faire des préparatifs de guerre. Mais leur indocilité ne servit qu'à les exposer à de nouveaux malheurs : *Pepin* rasa leurs principales fortereſſes, les battit en plusieurs rencontres ; & après en avoir fait un affreux carnage près d'un lieu appellé *Sittin*, il les força de recevoir la paix & de continuer les tributs auxquels ils étoient assujettis.

Les Saxons auroient été punis avec plus

de ſévérité, ſi le vainqueur n'eût été rappellé par les troubles de l'Italie. Didier avoit repris les projets d'Aſtolphe ; & quoiqu'il s'y fût engagé par ſerment, il refuſoit de rendre pluſieurs places compriſes dans le traité de Pavie ; il avoit même commis pluſieurs hoſtilités contre le pape. Après avoir exercé le ravage dans la Pentapole, il avoit chaſſé le duc de Bénévent, & mis le duc de Spolette dans les fers, pour les punir l'un & l'autre de leur attachement aux Romains. Paul I, frere d'Etienne II, lui avoit ſuccédé. Ce nouveau pontife ne montroit pas moins de zele pour les intérêts du ſaint-ſiege : ſes clameurs ne manquerent pas d'intéreſſer *Pepin*. Didier ayant tout à redouter de la part de ce monarque, ſe rendit à Rome, où il s'entretint avec Paul ſur les moyens de rétablir le calme. Le pape le conjura par tout ce qu'il y avoit de plus ſaint, de faire juſtice au ſaint-ſiege, & de lui rendre les places qu'il s'efforçoit de retenir contre la foi des traités : il le pria de ſe reſſouvenir de la parole qu'il avoit donnée à *Pepin*, diſant que cette parole devoit être regardée comme donnée à ſaint Pierre lui-même. Didier y conſentit ; mais à cette condition que *Pepin* lui rendroit les otages qu'Aſtolphe lui avoit livrés. Le pontife, inſtruit dans l'art de tromper, feignit d'être ſatisfait de cette réponſe, & congédia Didier, après lui avoir donné des marques de réunion qu'il croyoit ſinceres. Mais ce prince fut à peine ſorti de ſa préſence, que Paul écrivit à *Pepin* pour lui recommander de retenir les otages, & pour le ſolliciter d'envoyer une armée en Italie. Mais comme il craignoit d'éprouver les vengeances de Didier, ſi ce roi parvenoit à découvrir ſa perfidie, en interceptant ſes lettres, il en donna d'autres à ſes ambaſſadeurs, chargés de les remettre, par leſquelles il *prioit ſon protecteur de donner la paix aux Lombards*, l'aſſurant qu'aucun peuple ſur la terre n'étoit plus digne de ſon amitié. Didier ne s'apperçut de l'artifice du pontife, que quand les ambaſſadeurs françois lui apporterent de nouvelles menaces. Il ſentit alors qu'il falloit obéir, ou ſe réſoudre à voir fondre ſur la Lombardie ces tempêtes qu'Aſtolphe n'avoit pu conjurer. Il rendit une partie des villes, & s'obligea, par de nouveaux ſermens, à rendre les autres dans un délai fixé : mais comme il ne pouvoit ſupporter plus longtemps les hauteurs de *Pepin*, il ſongea à augmenter ſes forces par des alliances. Il entretint des correſpondances ſecrettes avec l'empereur de Conſtantinople, & s'attacha le duc de Baviere, en lui donnant une de ſes filles en mariage. Il fit ceſſer les hoſtilités des Lombards, & ſe rendit à Rome : il permit au pape d'envoyer des commiſſaires pour prendre connoiſſance de toutes les places qu'il réclamoit, & pour ſonger au moyen de les reprendre ſans exciter le murmure de ceux auxquels il en avoit confié le gouvernement : mais, pour lui prouver que ſes intentions étoient pures, il lui remit à l'inſtant tout ce qu'il lui avoit pris dans les duchés de Spolette & de Bénevent : il écrivit encore aux habitans de Naples & de Cayette, de laiſſer au pape la libre jouiſſance de tout ce qu'il réclamoit dans leur territoire. *Pepin* étoit alors occupé contre les Aquitains, auxquels il faiſoit une guerre opiniâtre : il avoit remporté pluſieurs victoires ſur ces rebelles, ſans avoir pu les réduire. Didier voyoit avec une joie ſecrette, que ces peuples oppoſoient une puiſſance redoutable à ſon ennemi ; il ſongea à multiplier les embarras de *Pepin*, ſans cependant l'attaquer ouvertement. Taſſillon, duc de Baviere, ſollicité par Luitperge, fille du prince lombard, rentra dans ſes états ; &, ſous prétexte d'une maladie, ce duc refuſa de continuer la guerre d'Aquitaine où il s'étoit ſignalé. Mais le génie de *Pepin* rompit toutes ſes meſures, & le rendit encore une fois maître de la deſtinée de ſes ennemis. Gaifre, duc d'Aquitaine, fut trahi & tué par ſes propres ſoldats, après avoir erré en fugitif dans une province où il avoit commandé en roi. Taſſillon, craignant que ſon oncle ne le punît de ſa défection, fut obligé d'implorer la médiation du pape, qui flatté de ſe voir l'arbitre de ſon ſort, obtint ſa grace. Le roi des Lombards, ſe voyant privé de cet allié, n'oſa plus ſe flatter de pouvoir tirer vengeance des humiliations qu'il avoit reçues. *Pepin*, au comble de la gloire, eut encore celle de ſe voir rechercher par Conſtantin

Copronime, qui, du fond de l'orient, lui envoya des marques de ſon eſtime, & des ambaſſadeurs chargés de lui demander Giſelle, ſa fille, qu'il vouloit faire épouſer à ſon fils, préſomptif héritier de l'empire. Mais *Pepin*, ſoit qu'il fût peu flatté de l'honneur de cette alliance, ſoit, comme il eſt plus probable, qu'il craignît d'indiſpoſer la cour de Rome, refuſa d'y conſentir : il leur répondit qu'il ne pouvoit donner ſa fille à un prince hérétique, parce qu'ayant pris le ſaint-ſiege ſous ſa protection, il avoit fait ſerment d'être l'ennemi de ſes ennemis.

Si l'on réfléchit ſur la conduite de ce monarque, & ſur le refus qu'il fit eſſuyer à l'empereur de Conſtantinople, on pourra croire que ſon ambition ne ſe bornoit pas au triple diadême qu'il avoit poſé ſur ſa tête. Les intérêts de la religion ne le touchoient point aſſez pour lui faire négliger les moyens de s'agrandir. La raiſon dont il venoit d'appuyer ſon refus, n'étoit qu'un prétexte : il étoit en alliance déclarée avec le calife des Sarraſins; & la croyance de ce chef des Mahométans n'étoit pas aſſurément auſſi orthodoxe que celle de l'empereur de Conſtantinople. Tout nous porte à penſer qu'il avoit envie de porter le théatre de la guerre en Thrace, & d'étendre ſes conquêtes juſqu'aux rivages du Pont-Euxin. Ses complaiſances pour le ſaint-ſiege étoient moins un effet de ſon zele que de ſa politique. Les troubles qui diviſoient les eſprits dans la capitale de l'orient, étoient très-propres à lui en applanir la route. A la faveur de ces troubles, il auroit conquis le trône des Grecs avec plus de facilité qu'il n'étoit monté ſur celui de ſes maîtres.

Tels étoient ſans doute les projets de *Pepin*, au moins ils ſont conformes à ſon ambition, lorſqu'une maladie le conduiſit au tombeau; & ce fut dans ce triſte moment qu'il déploya toute la grandeur de ſon ame. Sa famille l'approche, & témoigne déja par ſa douleur de quels regrets elle va honorer ſa mémoire : lui ſeul retient ſes larmes; & s'il ſonge à la mort, ce n'eſt que pour lui dérober quelques inſtans, afin d'aſſurer la tranquillité de ſes peuples. Après avoir placé des gouverneurs & des juges dans toutes les villes rebelles de l'Aquitaine, il partage ſes états entre ſes fils; & comme il connoiſſoit à Charles, l'aîné de ces princes, de plus grands talens qu'à Carloman ſon frere, il lui donne l'Auſtraſie, où il étoit plus à portée de connoître ce qui ſe paſſoit au delà des Alpes. Il joint à cet état l'Aquitaine, où il avoit encore apperçu quelques ſemences de révolte. Carloman eut la Bourgogne & la France, c'eſt-à-dire, la Neuſtrie. *Pepin*, après avoir ainſi réglé le deſtin de ſes peuples & de ſes enfans, régla les cérémonies de ſes funérailles : il preſcrivit juſqu'à la maniere qu'il vouloit que ſon corps repoſât dans le tombeau. Il demanda à être inhumé dans l'attitude d'un pénitent, les mains jointes, la face contre terre : tels furent les derniers inſtans de *Pepin*. Heureux à combattre, il fut habile à gouverner. Il n'eut qu'un reproche à ſe faire, celui d'avoir violé ſes ſermens envers ſon ſouverain. Au reſte, ſon élévation ne fut préparée ni par des proſcriptions, ni des aſſaſſinats : fier & populaire tour-à-tour, il ne déploya que l'appareil des vengeances, & n'en fit jamais reſſentir les effets. Les grands, trop foibles pour oſer être rebelles, furent des ſujets obéiſſans; & l'indocilité des princes tributaires, réprimée par ſes armes, eût fait, s'il eût vécu plus long-temps, ſuccéder des jours calmes à des jours orageux. La France, forcée de plier ſous le joug, reſpecta, dans cet uſurpateur, un roi citoyen qui, en rendant ſes ſujets heureux, juſtifia ſes titres pour commander.

La nobleſſe, appellée au gouvernement, eut tout l'éclat du pouvoir ſans en avoir la réalité; & lorſque ſes privileges étoient les plus multipliés, elle étoit réduite à la plus entiere dépendance : cette dépendance n'avoit cependant rien de ſervile. *Pepin* avoit l'art d'enchaîner les cœurs, & l'art plus grand encore de le cacher. Le génie de ce prince préſidoit ſeul aux délibérations publiques; & lorſqu'il paroiſſoit ſe dépouiller de ſa puiſſance, il en étendoit les limites. Les papes furent comblés de biens & d'honneur; mais il les leur vendit, en rejetant ſur eux la honte

du parjure dont il s'étoit ſouillé. Enfin, ce prince qui, dans un corps petit, renfermoit l'ame d'un héros, tiendroit un rang plus honorable dans nos annales, s'il n'y rempliſſoit le vuide qui ſe trouve entre Charles-Martel & Charlemagne, qui tous deux ont éclipſé ſa ſplendeur. Sa mort arriva le 24 ſeptembre 768, dans la cinquante-cinquieme année de ſon âge, la vingt-ſixieme depuis la mort de Charles-Martel, & la dix-ſeptieme de ſon regne comme roi de France. Ce fut *Pepin* qui établit ces intendans appellés *miſſi*, qui furent d'une ſi grande utilité ſous la ſeconde race, & dont les principales fonctions étoient de punir les juges qui, par leur lenteur, pouvoient opérer la ruine des familles qui leur demandoient juſtice. (*M-Y.*)

PEPINIERE, ſ. f. (*Jardin.*) C'eſt un terrain deſtiné à multiplier, cultiver, & élever des arbres de toutes ſortes, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'être placés à demeure. On y ſeme les noyaux, les pepins, les noix, les amandes, & généralement toutes les graines qui doivent ſervir à la multiplication des différentes eſpeces d'arbres fruitiers, & des diverſes ſortes d'arbres qui ſont propres à peupler les forêts, à planter les poſſeſſions rurales, & à embellir les parcs, les jardins, & les approches des châteaux & maiſons de plaiſance : d'où il ſuit que le terrain d'une *pépiniere* doit être diſtribué en différentes parties, relativement à la diverſité de culture & à la variété des objets qu'on ſe propoſe d'y élever.

Après qu'on aura traité de la qualité du terrain propre à former une pépiniere, de l'expoſition qui lui convient, & de l'étendue qu'elle doit avoir, on entrera dans le détail des ſemés & des greffes, de la culture & la tranſplantation, des boutures, & des branches couchées ; enfin, des précautions & des ſoins qu'exige la premiere éducation des arbres pendant leur jeuneſſe.

Le terrain d'une pépiniere doit être de médiocre qualité : ſi on la plaçoit dans un ſol bas, humide & gras, il y auroit autant d'inconvénient que de la mettre dans une terre ſeche, légere & trop ſuperficielle. Loin de conſidérer en ceci le premier progrès des arbres, c'eſt la qualité du ſol où on ſe propoſe de les mettre, qu'il faut avoir principalement en vue. Si l'on tire les arbres d'un terrain fort limoneux & trop ſubſtantiel, ils auront à courir les riſques de paſſer dans une terre fort inférieure, ou tout au moins médiocre, & dans l'un ou l'autre cas ils languiront, dépériront, ou feront longtemps à ſe remettre du changement. S'ils viennent au contraire d'un mauvais fonds, d'un terrain pauvre, ingrat, ou uſé, les plants ſont maigres, ſecs, & leurs racines ſont foibles, minces & courtes ; ce n'eſt pour ainſi dire que du chevelu. De tels plants ſont d'une conſtitution languiſſante qu'on ne peut rétablir, ils reprennent difficilement, & ne ſont jamais des arbres vigoureux, quand même on les planteroit dans un bien meilleur ſol. Il faut donc établir les pépinieres dans un terrain de moyenne qualité, qui ſoit de deux à trois piés de profondeur, qui ait du corps & de la ſubſtance, ſans être gras, ni humide, qui ſoit meuble, fertile, & en bonne culture.

Le levant eſt la meilleure expoſition que l'on puiſſe choiſir pour une pépiniere, & il vaudroit mieux la placer au nord qu'au midi, qui eſt le plus mauvais aſpect pour le premier progrès des arbres. La ſituation que l'on doit préférer enſuite, eſt celle des côteaux, pour éviter ſur-tout l'humidité permanente, qui eſt l'obſtacle le plus contraire à la formation des arbres fruitiers, des arbres toujours verds, *&c.*

L'étendue que doit avoir une pépiniere dépend de tant de circonſtances, qu'on ne peut guere la déterminer qu'avec connoiſſance des arrangemens particuliers, qui en doivent décider. Cependant en examinant la portée de chaque objet qui doit y entrer, on pourra donner une notion générale, qui fera juger de l'eſpace convenable au ſervice qu'on en voudra tirer. On fait communément ce calcul, qu'un arpent royal contient quarante-huit mille quatre cents piés quarrés ; qu'en mettant les jeunes plants en ligne de deux piés de diſtance, & les plants à un pié l'un de l'autre, un arpent en contiendra vingt-quatre mille

deux

deux cents. Mais on n'examinera pas qu'il faut de l'eſpace pour les clôtures, les allées, les ſemis, & pour les places vuides, parce que tout ne peut être rempli, attendu que quand on a vuidé un canton, il faut le remettre en culture; qu'il y a d'ailleurs des arbres qui périſſent, d'autres dont la greffe manque, d'autres auſſi qui ſont défectueux; qu'enfin, il faut attendre pluſieurs années pour greffer les ſujets dont on veut faire de hautes tiges. Il faut donc compter que la moitié de l'emplacement ſe trouvera employée en clôtures, en allées, en ſemis, & autres places néceſſaires au ſervice; en ſorte que l'autre moitié ne pourra contenir qu'environ douze mille plants, dans la ſuppoſition des diſtances que l'on a dites. Mais comme il y a toujours des plants qui meurent, ou qui ſont défectueux, ou qui manquent à la greffe, c'eſt un quart à déduire: ainſi reſte à neuf mille plants. Et en conſidérant qu'il faut trois ans pour élever un pêcher nain, quatre ou cinq ans pour un poirier nain, & ſept à huit ans pour les arbres à hautes tiges, il en réſulte que la meſure commune ſera de cinq ans pour l'éducation des neuf mille plants, & que par conſéquent une *pépiniere* d'un arpent ne pourra produire que deux mille arbres fruitiers par an. Et en examinant encore que les files pour certains arbres ſont trop ſerrées à deux piés, & que les plants ſont ſouvent trop proches à un pié pour avoir de l'aiſance, il faut encore déduire un tiers du produit de la *pépiniere*, qui n'ira plus qu'à quinze cents plants. Ce calcul peut conduire à déterminer que quand on ne veut élever que des arbres fruitiers, un quart d'arpent doit ſuffire à un particulier qui a des jardins un peu conſidérables à entretenir, & qu'il faut trois ou quatre arpents à un marchand jardinier, qui ne s'attache qu'à cette partie, & qui pourroit vendre tous les ans ſix mille plants d'arbres fruitiers. Mais ſi l'on veut élever en même temps dès arbres foreſtiers, & de curioſité, il faut augmenter le terrain à proportion de l'étendue des objets que l'on veut embraſſer; & comme il faut ſix à ſept ans pour former la plupart des grands arbres, & les amener au point d'être tranſplantés à demeure, un arpent de *pépiniere* ne pourra guere fournir par an que mille plants de ces arbres. Ainſi on peut eſtimer que pour faire un établiſſement complet de *pépiniere* où on voudroit élever de toute ſorte d'arbres, il faudroit ſix arpens d'emplacement, qui pourroient fournir tous les ans dix à douze mille plants, ſans y comprendre les jeunes plants qu'on peut tirer des ſemis au delà du ſervice de la *pépiniere*.

Les arbres fruitiers ſont communément l'objet principal des *pépinieres*: ſi on veut ſe borner à ce point, on pourra diviſer le terrain en ſix parties égales, dont la premiere ſera deſtinée à placer le ſemis des différentes graines qui doivent ſervir au peuplement de la *pépiniere*; la ſeconde place ſera aſſignée aux pêchers, & aux abricotiers; la troiſieme, aux ceriſiers, & aux pruniers; la quatrieme, aux poiriers; la cinquieme, aux pommiers; & la ſixieme, aux noyers, châtaigniers, *&c.* mais ſi l'on ſe propoſe de généraliſer l'objet de la *pépiniere*, en y admettant de tout, il faudra comprendre dans la diſtribution ſix autres parties égales, dont la premiere, qui deviendra la ſeptieme, ſervira à élever des mûriers blancs; dans la huitieme, des ormes, des tilleuls, des marronniers d'inde, & des peupliers; dans la neuvieme, des arbres étrangers; dans la dixieme, des arbriſſeaux curieux; dans la onzieme, des arbres toujours verds; & dans la douzieme, des arbres foreſtiers, parmi leſquels la charmille ſera compriſe. J'entrerai dans le détail de la culture de chacun de ces objets en particulier, pour éviter les répétitions, & ſimplifier les idées autant qu'il ſera poſſible de le faire ſans prolixité.

La meilleure expoſition, & la terre la mieux qualifiée, doivent décider l'emplacement du ſemis; on entend par la meilleure expoſition, celle qui a ſon aſpect au ſud-eſt, & qui eſt défendue par des haies, des murs, ou de grands arbres du côté du nord; mais il ne faut pas que ces arbres couvrent le terrain de leurs branches, ni que leurs racines puiſſent s'y étendre, ce qui feroit un double inconvénient, pire que le défaut d'abri. La qualification de la terre conſiſte à ce qu'elle ſoit la plus

ſaine, la plus légere, & la plus meuble de l'emplacement, dont on emploiera pour le ſemis une ſixieme partie, quand il s'agira d'une petite *pépiniere*; & ſeulement la douzieme partie environ, pour une grande *pépiniere*, attendu que l'on ſeme la plupart des graines des grands arbres, dans la place même où ils doivent être élevés, & qu'il faut peu de plants pour le renouvellement de ces ſortes d'arbres, qui ſont long-temps à ſe former.

On peut auſſi préſerver le canton du ſemis, & favoriſer ſes progrès, en l'environnant d'une paliſſade, dont la hauteur ſe détermine par l'étendue du ſemis; cette paliſſade doit être formée, pour le mieux, avec des arbres toujours verds qui donnent en tout temps le même abri.

Il ſera encore très-à-propos de diſtribuer le terrain du ſemis en ſix parties, dont la premiere ſervira pour les noyaux des différens arbres fruitiers de ce genre; la ſeconde, pour les pepins des pommiers, *&c.* la troiſieme, pour les graines des arbriſſeaux; la quatrieme, pour celle des grands arbres qui levent la premiere année; la cinquieme, pour les ſemences des arbres qui ne levent que la ſeconde année; & la ſixieme, pour les arbres toujours verds, qui ſe plairont dans la place la plus mal expoſée & la moins défendue.

Le canton du ſemis n'exige pas autant de profondeur de terre que le reſte de la *pépiniere*; il ſuffira de l'avoir fait défoncer d'un pié & demi: du reſte, ce terrain doit être en bonne culture depuis un an, bien nettoyé de pierres, de mauvaiſes herbes, *&c.* & il eſt à propos, pour la facilité de la culture, de le diſtribuer en planches de quatre piés de largeur, dont les ſentiers de ſéparation donneront au moins 15 pouces d'aiſance pour le ſervice. Sur la façon de ſemer, on peut obſerver que c'eſt un mauvais uſage de répandre les graines à plein champ; cette pratique eſt ſujette à un double inconvénient; d'abord l'impoſſibilité de remuer la terre autour des jeunes plants épars, & enſuite la difficulté de démêler & enlever les mauvaiſes herbes parmi les bons plants. Il eſt donc bien plus avantageux de ſemer les graines en rangées; il eſt indifférent de les diriger ſur la longueur ou la largeur des planches, pourvu qu'on laiſſe depuis ſix pouces juſqu'à un pié de diſtance entre les rayons, relativement au plus ou moins de progrès des arbres pendant les deux ou trois premieres années. Si l'on ſeme les graines en rayons, il faudra donner à ces rayons une profondeur proportionnée au volume de la graine; pour les plus groſſes, on creuſera le rayon de deux à trois pouces; pour les moyennes, il ſuffira de faire un ſillon, de la façon qu'on le pratique pour ſemer des pois; & dans ces deux derniers cas, on recouvre & on nivele le terrain avec le rateau. Mais, à l'égard des menues graines, il y faut plus d'attention: le rayon ne doit avoir qu'un pouce de profondeur; & après que les graines y ſeront ſemées, on les recouvrira avec le terreau le plus fin & le plus conſommé, que l'on répandra ſoigneuſement avec la main, en ſorte que les graines n'en ſoient couvertes que de l'épaiſſeur de demi-pouce; & on ſe diſpenſera de niveler le terrain, afin que l'humidité puiſſe mieux ſe raſſembler & ſe conſerver autour des graines.

On peut ſemer en différens temps, & c'eſt une circonſtance qui mérite de l'attention. Il y a des graines qui mûriſſent dès l'été: on pourroit les ſemer auſſi-tôt après leur maturité, ſi on n'avoit à craindre de les voir germer & pointer avant l'hiver, dont les intempéries en détruiroient un grand nombre; il vaut mieux remettre cette opération à l'automne ou au printemps. Entre ces deux partis, le volume de la graine doit décider. La fin d'octobre & le mois de novembre ſeront le temps convenable pour les groſſes graines, & même pour les médiocres; mais il faut attendre le commencement du printemps pour toutes les menues graines, ſur-tout celles des arbres réſineux. Il y a cependant des précautions à prendre pour faire attendre les graines, dont la plupart ne ſe conſervent qu'en les mettant dans la terre ou dans du ſable, en un endroit ſec & abrité. On ne peut entrer ici dans tout ce détail, non plus que dans la diſtinction de quelques eſpeces d'arbres qui, étant délicats dans leur jeuneſſe, demandent à être abrités pendant les premiers hivers;

pour s'en inſtruire, on pourra recourir à l'article de chaque arbre en particulier. On conçoit bien, au ſurplus, qu'il faut arroſer les ſemis dans les temps de hâle & de ſéchereſſe, les ſarcler, béquiller, cultiver, *&c.* A l'égard du temps & de la force auxquels les jeunes plants doivent être mis en *pépiniere*, on en parlera dans les différens articles qui ſuivent.

Les pêchers & les abricotiers, après le ſemis, doivent occuper la meilleure place de la *pépiniere*, & toujours la plus ſaine; ce n'eſt que pour la curioſité, que l'on s'aviſe de faire venir ces arbres de noyau, c'eſt-à-dire, pour ſe procurer de nouvelles variétés; car il n'y a que cinq ou ſix eſpeces de pêchers, dont les noyaux perpétuent l'eſpece. D'ailleurs, ces arbres, lorſqu'ils ſont francs, ne durent pas long-temps; l'uſage eſt de les greffer pour les accélérer, les perfectionner, & les faire durer. Comme on ne plante pas à beaucoup près autant d'abricotiers que de pêchers, ces premiers ne doivent occuper qu'une petite partie du quarré deſtiné à ces deux eſpeces d'arbres; & en général, on ne doit former que le quart de ces arbres pour le plein-vent. Les ſujets propres à greffer l'abricotier & le pêcher, ſont les pruniers de damas, de ceriſette, & de Saint-Julien, l'amandier, les plants venus de noyaux d'abricots & de pêches; il y a des eſpeces d'abricotiers & de pêchers, qui réuſſiſſent mieux ſur quelques-uns de ces ſujets, que ſur d'autres. Le terrain ſec ou humide, dans lequel on ſe propoſe de placer ces arbres à demeure, doit auſſi ſervir de regle pour la qualité des ſujets: c'eſt ſur toutes ces circonſtances qu'il faut ſe déterminer pour le choix du ſujet. On plante ces ſujets en files éloignées l'une de l'autre depuis deux piés juſqu'à trois, ſelon l'aiſance que l'on peut ſe donner: on place dans ces lignes les plants depuis un pié juſqu'à deux de diſtance. Le mois de novembre eſt le temps le plus propre à faire cette plantation: on les rabat à ſix ou huit pouces pour les greffer enſuite en écuſſon au mois d'août de la ſeconde année. A l'égard des noyaux de pêches & d'abricots, ainſi que les amandes, il vaut mieux les ſemer en place, & dans ce cas on pourra les greffer la même année, le tout pour former des arbres nains. Quant aux ſujets que l'on veut élever pour le plein-vent, il ne faudra les greffer à hauteur de tige qu'au bout de quatre, cinq, ou ſix ans, lorſqu'ils auront pris une force ſuffiſante. Tous ces arbres doivent ſe tirer de la *pépiniere* après qu'ils ont un an de greffe; celles qui ont pouſſé trop vigoureuſement, ſont autant à rejeter que celles qui ſont trop foibles; on doit préférer à cet égard les pouſſes d'une force médiocre. Il reſte à obſerver que les amandes douces à coquille dure ſont les meilleures pour former des ſujets propres à la greffe, & que les amandes douces à coquille tendre ſont bien moins convenables, parce que les plants qui en viennent ſont plus ſujets à la gomme.

Les ceriſiers & les pruniers ſeront placés enſuite. Les ſujets propres à greffer le ceriſier, ſont le meriſier pour élever de grands arbres, & le ceriſier mahaleb, que l'on nomme *canot* en Bourgogne, & *canout* à Orléans, pour former des plants d'un médiocre volume. On rejette pour ſujet la ceriſe rouge commune, parce qu'elle n'eſt pas de durée, & que ſes racines pouſſent des rejetons. On tire ces ſujets du ſemis au bout de deux ans, pour être plantés en *pépiniere*, dans les diſtances expliquées à l'article précédent; & on peut les greffer dans l'année ſuivante en écuſſon à œil dormant, ſoit pour avoir des arbres nains, ſoit pour les laiſſer venir à haute tige avec le temps; mais on peut attendre auſſi que la tige des ſujets ſoit formée, pour les greffer alors à la hauteur de ſix ou ſept piés. A l'égard du prunier, on le multiplie également par la greffe ſur des ſujets de damas noir, de ceriſette ou de Saint-Julien. On tire auſſi ces ſujets du ſemis à l'âge de deux ans; on les plante & on les eſpace dans le temps & de la façon qui a été ci-deſſus expliquée; enſuite on les greffe en écuſſon ou en fente, lorſqu'ils ont pris une groſſeur ſuffiſante.

Le poirier ſe multiplie auſſi par la greffe en fente ou en écuſſon, ſur franc ou ſur coignaſſier: on nomme *francs*, les ſujets qui ſont venus de culture en ſemant des pepins de poires, pour les diſtinguer

des poiriers ſauvages, que l'on peut tirer des bois, mais qui ne ſont pas auſſi convenables que les ſujets francs, parce que ces ſauvageons conſervent toujours une âcreté qui ſe communique aux fruits que l'on greffe deſſus. Les ſujets francs de poirier ſeront tirés du ſemis au même âge, plantés dans le même temps, réglés à pareille diſtance, & greffés de la façon qu'on l'a dit pour les arbres qui précedent. A l'égard des ſujets de coignaſſier, on les éleve de deux façons: quelquefois on tire des jeunes plants aux piés d'anciens troncs de coignaſſiers, que l'on nomme *meres*, & que l'on tient en réſerve pour ce ſervice dans un coin de la *pépiniere*; mais le plus commun uſage, qui eſt auſſi la voie la plus courte, c'eſt de faire des boutures. On les plante de bonne heure au printemps, de la groſſeur d'un petit doigt & d'un pié de long, en rangées, & à pareille diſtance que les plants enracinés, & on les enfonce de moitié dans la terre. Il faut avoir ſoin, pendant la premiere année, de ne laiſſer ſubſiſter que la plus haute des branches qui ont pouſſé, & de ſupprimer tous les autres rejetons avant qu'ils aient plus de deux pouces: on les greffe en écuſſon ſur le vieux bois la ſeconde année. Les poiriers greffés ſur franc ſont propres à former de grands arbres à plein-vent; car on ne ſe détermine à les mettre en eſpalier, que dans les terrains ſecs & légers, parce qu'ils ſont trop long-temps à ſe mettre à fruit. Les poiriers greffés ſur coignaſſier conviennent particuliérement pour les terres humides, & pour l'eſpalier; comme on plante beaucoup plus de poiriers à ce dernier uſage, que pour le plein-vent, la *pépiniere* doit être fournie de deux tiers de poiriers greffés ſur coignaſſier, contre un tiers des autres. Ce n'eſt qu'après deux ou trois ans de greffe que ces arbres ſont en état d'être plantés à demeure.

Il eſt auſſi d'uſage de multiplier le pommier par la greffe, en fente ou en écuſſon, ſur franc, ſur le doucin, ou ſur le pommier de paradis. On nomme *francs*, les ſujets élevés de pepins de pomme, comme on vient de le dire pour le poirier; & il y a même raiſon pour les préférer aux pommiers ſauvages, que l'on tire des bois. Il faudra auſſi les conduire & les élever de la même façon. Le doucin, pour la hauteur & pour la durée, tient le milieu entre le pommier franc, & le pommier de paradis. Les pommiers greffés ſur le doucin, ne font que des arbres d'une moyenne ſtature; mais ils croiſſent vîte, & donnent promptement de beaux fruits. A l'égard du pommier de paradis, c'eſt un excellent ſujet pour former de petits arbres, qu'on peut même admettre dans les jardins d'agrément. Le doucin & le paradis viennent aiſément de boutures qui ſe plantent comme celles du coignaſſier, & ſe greffent auſſi la ſeconde année ſur le vieux bois. Tous ces arbres ne doivent être tirés de la *pépiniere* qu'après deux ou trois ans de greffe; mais, comme on prend beaucoup plus de plants greffés ſur franc que ſur d'autres ſujets, il faut élever du double plus de ceux-ci que des autres.

Les noyers, châtaigniers, & autres arbres de ce genre, s'élevent en ſemant les graines dans l'endroit même de la *pépiniere* où on veut les élever. Après avoir conſervé ces graines dans du ſable, en lieu ſec pendant l'hiver, on les plante de deux pouces de profondeur, & à quatre d'intervalle, dans des lignes de deux ou trois piés de diſtance. Après la ſeconde année on élague les jeunes plants, & on enleve ceux qui ſont trop ſerrés pour garnir les places vuides, en ſorte pourtant que tous les plants ſe trouvent au moins à un pié de diſtance: on continue d'élaguer ces arbres dans les années ſuivantes, mais avec beaucoup de ménagement, c'eſt-à-dire, en ne retranchant les branches qu'à meſure que les arbres prennent de la force; cependant s'il y a ſur une tige foible des branches qui s'élancent trop, on les coupe au trois ou quatrieme œil. Nul autre ſoin, que d'aider ces arbres à former une tige droite; au bout de cinq ou ſix ans ils auront aſſez de groſſeur & d'élévation pour être tranſplantés à demeure.

Le mûrier blanc eſt d'une ſi grande utilité, qu'on ne ſauroit trop s'attacher à le multiplier, à l'élever, & à le répandre dans tous les pays dont le terrain peut lui convenir. Sur la culture de cet arbre, on pourroit s'en tenir à renvoyer le lecteur au

mot MURIER ; mais l'objet eſt aſſez intéreſſant pour ne pas craindre de ſe répéter. On peut élever le mûrier blanc de ſemence ou de bouture : par le premier moyen, on ſe procure une grande quantité de plants, mais dont les feuilles ſont de petite qualité ; au lieu que de l'autre façon, on n'a pas une ſi grande quantité de plants, mais auſſi on les a plus promptement & d'auſſi bonnes feuilles, que celles des arbres dont on a coupé les branches pour en faire des boutures. On ſeme la graine dans le canton de la *pépiniere* deſtiné au ſemis. Lorſque les planches dont on veut ſe ſervir ſont en bon état de culture & bien nivelées, on y trace en travers des rayons de ſix à huit pouces de diſtance, & d'un pouce de profondeur, en appuyant le manche du rateau ſur la planche : on y ſemera la graine auſſi épais que celle de laitue, & on la recouvrira avec du terreau de couche bien conſommé, que l'on répandra avec la main ſur les rayons, en ſorte que les graines ne ſoient recouvertes que d'un demi-pouce d'épaiſſeur, & on laiſſera les planches en cet état, ſans les niveler. Il faut une once de graine pour ſemer une planche de trente piés de long ſur quatre de largeur. Le temps le plus convenable pour cette opération, eſt le mois d'avril, du 10 au 20 ; on pourra prendre la précaution de garnir les planches d'un peu de grande paille, pour ne laiſſer pénétrer l'air & le ſoleil qu'à demi, & pour empêcher que la terre ne ſoit battue par les arroſemens, qu'il ne faudra faire qu'au beſoin, & avec bien du ménagement. Au bout d'un an, les jeunes plants les plus forts, & les autres après deux ans, ſeront en état d'être mis en *pépiniere*, & on les plantera à un pié de diſtance en rangées éloignées de trois piés ; au printemps ſuivant, on retranchera toutes les branches latérales ; mais les autres années, il ne faudra les élaguer qu'à proportion que la principale tige prendra du ſoutien & de la force. Si cependant il y a ſur une tige foible des branches qui s'élancent trop, il faudra les couper au trois ou quatrieme œil. Quand ces arbres auront quatre ans, ils ſeront en état, pour le plus grand nombre, d'être tranſplantés à demeure ; mais il ſera plus aiſé & bien plus court d'élever le mûrier blanc de bouture, qu'il ſera inutile de greffer, & qu'il faudra planter dans l'endroit même où l'on ſe propoſe d'élever ces arbres. *Voyez* la façon d'élever ces boutures, au *mot* MURIER. Il n'y a que le mûrier d'Eſpagne qui ſe multiplie de graine, ſans que ſes feuilles s'abâtardiſſent ; à l'égard des mûriers communs que l'on éleve de ſemence, il n'y en a qu'un petit nombre qui aient des feuilles de bonne qualité, en ſorte qu'il faut greffer ceux qui ſont défectueux à cet égard : on peut les greffer à tout âge en écuſſon à œil dormant, ou à ſifflet. La meilleure feuille pour les vers & pour la ſoie, eſt celle de l'arbre que l'on nomme la *reine bâtarde*. Il y a cependant de l'inconvénient à avoir des mûriers greffés ; on prétend que ces arbres, à l'âge de 25 ou 30 ans, meurent ſubitement, quoiqu'ils ſoient dans un état floriſſant. On s'en plaint beaucoup dans le Languedoc, la Provence, les Cevennes, *&c.* Il y a donc un grand avantage à élever le mûrier blanc de bouture, puiſque c'eſt la voie la plus facile & la plus courte, qui donne de beaux arbres & de longue durée.

L'orme, le tilleul, le marronnier d'Inde, le peuplier, *&c.* méritent de trouver place dans une grande *pépiniere*. On multiplie l'orme de ſemence, que l'on doit conduire de la même maniere que celle de mûrier. On éleve le tilleul de branches couchées ; il faut avoir pour cet effet, dans un canton de la *pépiniere*, des ſouches ou meres de tilleuls de l'eſpece de Hollande, dont on couche les rejetons, qui ont d'aſſez bonnes racines au bout de l'année pour être plantés en *pépinieres*. On ſeme ſur place les marrons d'Inde, comme les noix, & on les conduit de la même façon. On éleve le peuplier de boutures de 12 ou 15 pouces de longueur, que l'on plante ſur place en rangées, & à la diſtance uſitée pour les arbres de pareille grandeur ; le principal ſoin qu'on doive donner à ces arbres, c'eſt de les redreſſer & de ne les élaguer qu'avec ménagement, à meſure qu'ils prennent de la force & du ſoutien. Mais on greffe ſur l'orme comme en écuſſon, ſoit à la pouſſe ou à l'œil dormant, les eſpeces curieuſes de ce genre

d'arbre. Comme l'orme ne pointe pas aiſément, & qu'il eſt ſujet à ſe garnir d'une trop grande quantité de menues branches qui ſe chiffonnent, il faudra les couper entiérement, après la troiſieme année, à un pouce de terre : on ne leur laiſſera enſuite qu'un rejeton, qui s'élevera promptement au bout de cinq ou ſix ans. La plupart de tous ces arbres ſeront en état d'être placés à demeure, ſavoir, le peuplier à cinq ans, l'orme à ſix, le tilleul à ſept, & le marronnier à huit ans.

Les arbres étrangers doivent être élevés & conduits relativement à la groſſeur de leurs graines. Les plus groſſes, comme le gland, peuvent être ſemées dans le canton même de la *pépiniere* où l'on ſe propoſe de les cultiver : à l'égard des plus menues & même des médiocres, il faudra les élever dans le ſemis ; & comme partie de ces arbres ſont aſſez délicats pour exiger qu'on les garantiſſe des gelées pendant les deux ou trois premiers hivers, il ſeroit à propos de les ſemer dans des terrains ou dans des caiſſes plates, pour les ſerrer ſous quelque abri durant la ſaiſon rigoureuſe. Ces différens arbres ſe mettent en *pépiniere*, à meſure qu'ils acquierent une force ſuffiſante. La plupart de ces graines levent la premiere année, d'autres ne paroiſſent qu'à la ſeconde, & quelques-unes ne viennent complétement que la troiſieme ; il faut que la patience engage à les ſoigner & les attendre. Il y a tant de variété dans le progrès de ces arbres, & dans la façon de les conduire, qu'il n'eſt pas poſſible d'entrer dans aucun détail à ce ſujet.

Les arbriſſeaux curieux doivent avoir leur canton particulier ; ils ſeroient retardés & ſouvent étouffés par les grands arbres, ſi on les mettoit avec eux ; & d'ailleurs, on peut ſerrer davantage les arbriſſeaux, tant pour les rangées, que pour la diſtance d'un plant à l'autre. Du reſte, on doit leur appliquer ce qui a été obſervé ſur les grands arbres.

Les arbres toujours verds doivent néceſſairement être placés ſéparément de ceux qui quittent leurs feuilles, moins pour éviter la bigarrure, & faire une ſorte d'agrément, que parce que ces arbres veulent être ſoignés différemment des autres. Les arbres toujours verds demandent l'expoſition la plus fraîche, la plus ombragée, & la mieux tournée au nord ; néanmoins il faut les placer ſainement, car ils craignent l'humidité ſur toutes choſes : mêmes conſeils pour les diſtinctions à faire ſur le ſemis des graines, ſur les attentions pour les préſerver, & ſur l'âge de les tirer du ſemis ; mais il n'en eſt pas de même ſur la ſaiſon propre à les planter en *pépiniere*. Ces arbres ſe conduiſent tout différemment de ceux qui quittent leurs feuilles : ceux-ci doivent ſe planter en automne, ou de bonne heure au printemps ; la tranſplantation des arbres toujours verds ne ſe doit faire au contraire que dans des ſaiſons douces & aſſurées, c'eſt-à-dire, immédiatement avant la ſeve, dans le temps de ſon repos, & quand elle ceſſe d'être en mouvement. Ces circonſtances ſe trouvent communément dans le commencement des mois d'avril, de juillet, & de ſeptembre : il faut profiter dans ces ſaiſons d'un temps ſombre & humide, pour les changer de place ; cette opération ne leur réuſſit généralement que pendant leur premiere jeuneſſe, encore doit-on les planter, le plus qu'il eſt poſſible, avec la motte de terre à leur pié ; & une précaution encore plus indiſpenſable, c'eſt de les couvrir de paille, & de les arroſer habituellement, mais modérément, juſqu'à ce que leur repriſe ſoit aſſurée. Il ſuit delà qu'on ne peut les laiſſer long-temps en *pépiniere*, & qu'il faut les mettre à demeure le plutôt que l'on peut.

Enfin, les arbres foreſtiers ſeront placés dans le reſtant de la *pépiniere* : on ſe conformera, pour la façon de les élever & de les conduire, ſur la qualité des graines & ſur la nature des arbres, relativement à ce qui vient d'être dit ſur les arbres étrangers.

Il reſte à parler de la culture néceſſaire à la *pépiniere*, qui conſiſte ſur-tout en trois labourages par an, qui doivent être faits très-légérement avec une pioche pointue, & non avec la beche, qui endommageroit les racines des jeunes plants ; mais le principal objet à cet égard doit être d'empêcher les mauvaiſes herbes : on peut les comparer à des inſectes, qui ſont d'autant

plus voraces, que leur vie eſt de courte durée. Les herbes de toutes ſortes interceptent les petites pluies, les roſées, les vapeurs, *&c.* & elles pompent évidemment les ſucs, les ſels, & l'humidité de la terre; en ſorte qu'on doit regarder l'herbe comme le fléau des jeunes arbres, & ſur-tout des nouvelles plantations. Un autre ſoin eſſentiel, c'eſt l'élaguement qu'exigent les différens arbres. La plus forte taille ſe doit faire après les grands froids paſſés : on doit enſuite les viſiter durant la belle ſaiſon, pour retrancher, accourcir, & émonder les branches folles, nuiſibles ou ſuperflues, avec cette attention pourtant, de traiter les arbres toujours verds avec beaucoup de réſerve à cet égard; on doit leur laiſſer plus de branches qu'on ne leur en ôte. Il faut auſſi conſerver aux arbriſſeaux fleuriſſans leur figure naturelle en buiſſon, pour les placer dans des bordures ou dans des boſquets, & diriger pour la paliſſade les arbres qui y ſont deſtinés. Enfin, la grande attention du jardinier doit ſe porter à ſurveiller continuellement les écuſſons, qui exigent abſolument des ſoins habituels.

Obſervations nouvelles ſur les pépinieres. Après avoir créé de beaux ſemis de toutes les eſpeces d'arbres, rien n'importe plus au propriétaire qui veut borner ſa terre de files d'arbres, planter ou repeupler des bois, revêtir les lieux vagues & les côtes arides, border les chemins & les ruiſſeaux, aligner des allées, ſe ménager des boſquets, diſperſer des remiſes, enrichir ſes potagers, ſes vergers, ſes murs d'excellens fruits; rien, dis-je, n'importe plus au cultivateur qui a formé ces utiles projets, que d'établir & de faire ſoigner ſous ſes yeux de belles *pépinieres.*

Les arbres foreſtiers, les arbres d'alignement & de décoration, ne réuſſiront jamais parfaitement qu'ils n'aient été élevés ſous la même température & dans un fonds de terre analogue à celui où l'on ſe propoſe de les fixer. Leur repriſe & les progrès de leur végétation ſeront bien plus aſſurés, lorſqu'ils n'auront pas ſouffert un long tranſport, & qu'on pourra les arracher dans le moment avec toutes les précautions convenables : d'ailleurs, où le cultivateur pourroit-il trouver des arbres auſſi bien venans, auſſi exactement dreſſés, que ceux qui croiſſent ſous ſes regards attentifs, éclairés, & j'oſerai dire fécondans?

A ces avantages s'en joignent de plus grands encore à l'égard des arbres fruitiers. Rien de plus fâcheux, rien toutefois de plus commun, que de recevoir des marchands pépiniériſtes une eſpece pour une autre, ordinairement inférieure en qualité à celle qu'on leur avoit demandée; non ſeulement le cultivateur tenant le regiſtre le plus exact des eſpeces qu'il a greffées, ne pourra courir aucun riſque de les confondre, mais il s'attachera même à multiplier les meilleures; il portera l'attention juſqu'à préférer les individus de ces eſpeces qui offrent les plus beaux fruits; il ne coupera ſes greffes que ſur des branches modérées & fécondes, attention dont l'oubli fait que les arbres ne ſe mettent que bien tard à fruit, & ſouvent ne parviennent jamais à beaucoup rapporter.

Cette négligence eſt pourtant très-commune dans les *pépinieres* marchandes; il y arrive même qu'on y continue de greffer une rangée de ſujets avec des bourgeons herbacés pris ſur les greffes nouvelles qui s'y trouvent repriſes çà & là : il n'eſt pas moins familier aux pépiniériſtes mercenaires de greffer ſur de mauvais ſauvageons, dont la ſeve crue ou indigente dénature les eſpeces au point de les rendre méconnoiſſables.

Le cultivateur jaloux de perfectionner les dons de la nature, unira chaque eſpece à la ſorte de ſujet qui pourra communiquer à ſon fruit le plus de ſaveur, de douceur, de volume & de coloris, ou qui contribuera à le rendre à ſon gré plus tardif ou plus précoce, & dont la féconde influence doit faire plutôt rapporter l'arbre, & plus abondamment. *V.* le *mot* GREFFE.

En parcourant ſes *pépinieres*, il ſe plaira à y préparer pour la taille & le paliſſage les fruitiers nouvellement greffés; il y ébauchera la figure qu'il ſe propoſe de leur faire prendre quand ils ſeront placés; il leur ménagera par avance un petit nombre de boutons à fruit, ou du moins quelques-unes de ces branches ſages qui ſe diſpoſent

à devenir fertiles ; il pourra leur conſerver ces branches, malgré la tranſplantation, parce qu'il ſaura s'y prendre de maniere à ne la faire ſentir que le moins poſſible à ces arbres privilégiés, & il parviendra ainſi à prévenir de deux ou trois ans les prémices de leur fécondité & la perfection de leurs formes.

Les arbres deſtinés à l'ornement, les arbriſſeaux rameux dont il voudra former des haies, des liſieres, des paliſſades, il aura commencé dans la *pépiniere* même à les aſſujettir au ciſeau ; il y verra épars des murs, des pilaſtres, des obéliſques, des arcs ; un jour il y pourra faire enlever des arbres grands & forts dont les touffes déjà deſſinées vont figurer dans l'inſtant ; & comme un architecte trouve ſéparées dans ſes vaſtes atteliers les pieces différentes qui doivent ſervir à l'exécution de ſes plans, il trouvera de même à ſa portée tous les morceaux qu'il n'aura qu'à réunir pour en compoſer un jardin ; on pourra croire, par ſon effet ſubit & gracieux, qu'il l'a créé d'un ſeul regard, ou l'on doutera ſi un génie bienfaiſant ne l'a pas une nuit fait éclore du ſein de la terre pour en offrir le ſpectacle à ſon réveil.

Comme ces arbres fruitiers auront été élevés dans une terre franche & non fumée, ils ſeront parfaitement ſains ; ils feront par-là même des jets étonnans, une fois qu'ils ſeront fixés dans les terres choiſies & perfectionnées qu'il leur deſtine pour demeure ; leurs progrès ſeront d'autant plus aſſurés, qu'on aura pu les arracher avec des racines belles & longues, parce qu'ils étoient plantés dans la *pépiniere* à une diſtance les uns des autres au moins double de celle que les pépiniériſtes marchands, qui ne tirent qu'au plus grand nombre d'individus, ne leur donnent encore qu'à regret : par la même raiſon, ces arbres ſeront gros du pié, robuſtes, étoffés, & pleins d'une ſeve pure & féconde : bientôt ils offriront aux regards du cultivateur des fruits dont la beauté & le volume tiendront du prodige, & qui en portant à ſa bouche une ſaveur délicieuſe, dans ſon ſang une roſée ſalutaire, le récompenſeront de toutes ſes peines, ſi l'on peut donner le nom de peines à des ſoins pleins de goût & d'eſpérance, qui étoient plutôt de vrais plaiſirs : & tous ces biens, qu'ils ſeront encore plus doux quand il pourra les communiquer, ſur-tout au peuple ſi intéreſſant des villages, qui manque de fruits bons & ſalubres !

C'eſt dans ces mêmes *pépinieres* que s'élevent en un petit eſpace ces colonies d'arbres & de buiſſons différens, dont il couvrira bientôt le front des montagnes & les rives des eaux, qu'il ſe propoſe de ranger aux bords des chemins où le voyageur va trouver de l'ombre & des fruits, & de diſperſer ſur la ſurface des campagnes par-tout utilement ornées comme un autre Eden. Quel plaiſir d'y voir en mouvement de tous côtés des bandes d'ouvriers que ces plantations occuperont ſans ceſſe, & de leur rendre, par les récompenſes de leurs travaux, ſinon les douceurs de l'âge d'or, & celles de la communauté des biens, qui, grace à de bonnes obſervations, ne peuvent plus paſſer pour des chimeres, & qui ſeroient celles des ames ſenſibles, du moins quelque équivalent de la propriété, laquelle, à la honte de nos gouvernemens, qui ſont parvenus à ôter à l'homme ſocial juſqu'aux reſſources de l'homme ſauvage, manque totalement aux deux tiers du peuple, bien plus à plaindre que les eſclaves, qu'on traite au moins comme les troupeaux !

Tant que les *pépinieres* & les plantations demandent des ſoins, elles occupent la beche & les hoyaux de ces pauvres gens ; les arbres parvenus à une certaine force, il faut élaguer ; on les paie avec les branches abattues. Ce ſeroit une belle choſe que de leur planter des lieux vagues qui acheveroient de fournir à leur chauffage ; car alors ſeulement les peines décernées contre les voleurs de bois ceſſeroient d'être atroces, & commenceroient d'être exactement exécutées : c'eſt pour ces malheureux qu'il importe de voir s'étendre le goût de planter : leur mieux être eſt le plus touchant intérêt des occupations rurales. Si je ne l'avois pas en vue, je ne ſais ſi je prendrois la peine de dire ce que l'expérience m'en a appris ; & loin d'avoir fait une digreſſion, je ne ſuis entré que plus avant dans mon ſujet.

On appelle *nourrices* ou *berceaux*, de petits eſpaces de terre partagés & figurés, & même dans certains cas relevés en plate-bandes, où l'on éleve à une petite diſtance les uns des autres de très-jeunes ſujets qu'on a tirés des ſemis dès la ſeconde & quelquefois dès la premiere année. Pluſieurs eſpeces d'arbres délicats, rares & précieux, doivent paſſer par cette premiere éducation, avant qu'ils reçoivent la ſeconde dans les grandes *pépinieres*; il en eſt même quelques-uns, en particulier ceux qui ne ſouffrent ſans riſques les tranſplantations que lorſqu'ils ſont encore très-jeunes, qu'on ne doit tirer de ces premieres écoles que pour les fixer immédiatement dans leurs demeures. On établit ces petites *pépinieres* dans un morceau de terre choiſi & bien défendu; mais pour accoutumer par degrés à la nature commune du ſol, les différentes eſpeces le plus ſouvent exotiques, au lieu de relever les planches uniquement avec le même mélange de terres qu'on avoit donné aux ſemis, on n'ajoute que moitié de ce mélange à la terre commune; & au lieu que les ſemis faits dans des caiſſes ou des pots, paſſoient les hivers ſous un vitrage, on ſe contente de placer ces berceaux à une expoſition chaude; tout au plus les couvre-t-on de baguettes cintrées, habillées de longues pailles, tant que dure le froid le plus âpre; ainſi les jeunes arbres ſe font peu-à-peu au climat, dont ils ne pourroient ſupporter la rigueur, ſi on les y expoſoit tout d'un coup. *Voyez* ALATERNE, CYPRÈS, PHYLLIREA, *&c.*

Au bout d'un ou de deux ans, on tire des berceaux ceux d'entre les petits arbres qu'on n'y doit pas laiſſer juſqu'à leur plantation à demeure, & on les plante dans les *pépinieres*, en les eſpaçant de deux piés & demi ou trois piés: là ils ſe fortifient par les cultures, & parviennent en peu d'années à la taille convenable, pour être fixés aux lieux où on les veut: cependant il eſt des cas où il les faut encore plus forts. Veut-on ſe procurer des arbres d'alignement qui produiſent vîte leur effet, ou qui ſoient aſſez gros & aſſez élevés pour en faire des remplacemens, c'eſt-à-dire, pour ne pas déparer par une diſproportion choquante, des lignes où ce qui reſte d'arbres a déja beaucoup gagné depuis la plantation; enfin ſe propoſe-t-on de planter des plaines ouvertes & fréquentées, où il convient de n'employer que des arbres capables de réſiſter aux heurts des beſtiaux, & d'affronter les vents; dans ces vues, on tire des *pépinieres* des arbres de quatre à cinq pouces de tour, pour les planter cinq ou ſix piés les uns des autres, dans des lieux particuliers où on les cultive, juſqu'à ce qu'ils aient pris huit ou dix pouces de tour par le bas; & ces lieux, qui ne ſont pas ordinairement fort étendus, s'appellent *bâtardieres*.

Les *pépinieres* demandent en général de bien plus grands emplacemens que les bâtardieres & les berceaux; on doit ſurtout en établir de fort conſidérables, lorſqu'on a deſſein de repeupler ou de créer des bois, & de faire dans ſa terre autant de plantations que la charrue & la faux peuvent le permettre.

Mais ſi votre terre eſt d'une grande étendue, il s'en faudra bien que le ſol y ſoit par-tout le même; ſes différentes & principales eſpeces s'étendront par cantons, & c'eſt la premiere connoiſſance qu'il vous faut acquérir. Etudiez dans chacun la nature de la terre, ſondez ſa profondeur, découvrez ſes couches diverſes, diſtinguez ſes parties intégrantes, ſachez ce qu'elle retient d'eau, comment les rayons ſolaires & la gelée agiſſent ſur elle, *&c.* interrogez-la enſuite par la voie de l'expérience; diſperſez dans chacun de ces cantons un petit nombre d'arbres de chaque eſpece; ce ſeront comme autant d'explorateurs, qui bientôt vous apprendront, ou par leur végétation brillante, ou par leur aſpect languiſſant, ſi ce canton convient ou ne convient pas à l'établiſſement d'une colonie de leur eſpece. Obſervez auſſi quels ſont les arbres qui y croiſſent naturellement, & ce qui reſte de ceux qu'on y a autrefois plantés; ne négligez pas de conſulter les bons livres qui vous diront les arbres qui ſe plaiſent dans tels ſols, & rappellez-vous ceux qu'en voyageant vous avez vu croître dans des terres ſemblables.

Muni de ces connoiſſances importantes & certaines, établiſſez dans chacun de ces cantons une *pépiniere* proportionnée à

ſon étendue, & uniquement peuplée des eſpeces d'arbres que vous êtes aſſuré qui pourront y réuſſir. Sont-ils bientôt en état d'être plantés à demeure, il convient à ce moment de faire une étude plus approfondie du canton : l'eſpece du ſol vous montrera des variétés, des nuances qu'il vous faut connoître ; la terre, dans ſes diverſes configurations, y préſente divers aſpects : ici coulent, là ſe précipitent les eaux, ailleurs elles demeurent ſtagnantes. Il n'eſt pas une de ces circonſtances qui ne doive ſervir à déterminer les eſpeces d'arbres d'entre celles qui compoſent la *pépiniere* du canton, que vous devez planter de préférence dans chacun de ſes différens endroits : c'eſt faute d'avoir pris des précautions ſemblables, que l'on voit périr ou languir tant de plantations qui ont prodigieuſement coûté. Mais vous, cultivateur ſage, qui n'abandonnez pas entiérement ces opérations importantes à des mains ignorantes & mercenaires, ne mépriſez aucun de ces ſoins ; bientôt vos terres offriront de toutes parts à vos yeux les grouppes riants de vos jeunes arbres ; des côteaux, naguere nus & arides, revêtus de riches taillis, & juſqu'aux marais portant des bois, dont vos enfans un jour, béniſſant votre mémoire, tireront le plus grand parti.

Si l'on demande à préſent quel fonds en général convient le mieux aux *pépinieres*, la queſtion ſera bientôt réſolue. Que la terre y ſoit très-ſubſtantielle, les arbres qu'on y aura élevés ne s'accoutumeront que très-difficilement aux ſols d'une qualité moindre où l'on voudra les établir, & ne pourront pas du tout s'accommoder des plus maigres ; mais ſi la terre y eſt trop aride, il y a bien plus d'inconvéniens : ce n'eſt qu'avec beaucoup de temps & de peine qu'on y pourra élever des arbres ; ils demeureront fluets ; on les verra devenir rachitiques, noueux & mouſſus : dans quelque bon terroir qu'on les plante enſuite, ils ne pourront jamais ſe rétablir parfaitement. Une terre franche, onctueuſe, non fumée, plutôt forte que légere, paſſablement profonde, fraîche ſans être humide, mêlée même de quelques gravois, en un mot une terre moyenne, participant également, s'il ſe peut, de l'argile & du ſable, qui ſont les deux extrêmes des ſortes de ſols dont le globe eſt revêtu, eſt celle qu'il faut préférer pour y établir des *pépinieres*. Les arbres qu'on y aura cultivés ne pourront manquer de réuſſir dans des terres de qualités ſemblables, qui ſont fort communes ; ils feront d'étonnans progrès dans les meilleurs terroirs, & ne laiſſeront pas que de croître paſſablement dans les plus mauvais.

A l'égard des expoſitions, les plus chaudes doivent être réſervées aux petites *pépinieres* d'arbres exotiques qu'on veut habituer au climat. Pour les grandes, compoſées de fruitiers, d'arbres foreſtiers & d'arbres étrangers peu délicats, durs, *&c.* les aſpects froids qui endurciſſent les écorces, ſont peut-être préférables, à l'exception cependant des *pépinieres* des pêchers & abricotiers, où les jeunes greffes périſſent ſouvent au nord & au midi, & qui paroiſſent demander le couchant : mais il n'eſt point de *pépiniere* qui ne doive être exactement défendue contre les beſtiaux, & dont le ſol n'exige une préparation convenable.

Après avoir environné votre terrain de foſſés au moins larges de ſept piés, plantez ſur le bord extérieur de la berge deux lignes divergentes d'aubepins croiſés en ſautoir : deux perches horizontales liées avec des harts contre des pieux fichés en devant d'eſpace en eſpace, protégeront cette haie, juſqu'à ce qu'elle ſoit forte & armée de toutes ſes épines, contre les bêtes qui pourroient monter par les talus. Dans les terres qui rebutent l'épine blanche, on lui ſubſtituera différens arbriſſeaux hériſſés ou très-rameux. Il eſt des lieux où l'on pourra ſe paſſer de foſſés : dans ceux où le bois eſt à bas prix, une paliſſade, ou un clayonnage, un mur ſec là où les pierres abondent, formeront même une meilleure clôture ; mais les foſſés ont un avantage qui n'eſt point à négliger. Que l'on plante à demeure des fruitiers en plein vent, vers les bords intérieurs de la berge, l'amas de terre qui ſe trouvera autour de leurs racines, procurera à ces arbres la plus belle croiſſance.

A moins que le ſol ne ſe trouve profond, poreux & frais, il ſera ſouvent néceſſaire

& toujours très-utile de le faire effondrer ; par cette opération on extirpe les pierres trop groſſes qui mettroient obſtacle à la végétation, on enterre & l'on diſperſe les petites qui la favoriſent, en procurant l'écoulement aux eaux, & en empêchant la terre de trop s'affaiſſer ; les racines paraſites ſont arrachées, les inſectes mis en fuite, leurs logemens renverſés, leurs chryſalides, leurs larves, leurs œufs précipités ; mais, ce qui eſt encore plus important, on prépare aux jeunes arbres une couche épaiſſe de terre ameublie que leurs racines pourront aiſément pénétrer. Au fond de cette couche, elles puiſeront les ſucs de la bonne terre qu'elle renferme, & qui étoit à la ſurface. Ce lit profond de terre meuble conſerve toujours, même par les plus grandes ſechereſſes, une certaine fraicheur, au point que nous avons vu des terres, auparavant ſeches & arides, demeurer pénétrées depuis l'effondrement d'une humidité modérée & ſalutaire.

Il faut choiſir, autant qu'on peut, le mois de mai pour faire cette opération ; alors les eaux de l'hiver ſe ſont écoulées ; il regne un air deſſéchant qui fait que la terre ſe diviſe mieux tandis qu'on la remue : d'ailleurs elle ſe trouvera bien repriſe, & aura tout l'affaiſſement convenable pour le mois d'octobre ſuivant, temps bon pour planter, où l'on commencera la plantation de la *pépiniere* ; & pour ne pas laiſſer la terre oiſive, on y mettra des haricots ou des grains ſemés par rayons, dont les cultures réitérées la tiendront dans le meilleur état, & empêcheront les mauvaiſes herbes d'y croître. S'il n'a pas été poſſible de faire effondrer en mars, on ſaiſira juſqu'au mois de juin une ſuite de jours propres à ce travail ; alors il convient de différer la plantation de la *pépiniere* juſqu'à la fin de novembre : mais ſi l'on a été contraint d'attendre juſqu'au mois de ſeptembre, qui donne encore d'aſſez beaux jours, on ne pourra planter que le printemps ſuivant, & il ſera même plus ſage d'attendre à la ſeconde automne. Qu'on ſe garde bien de faire effondrer l'hiver ; les pluies, ſur-tout les neiges, pêtriſſent la terre ſous la beche & ſous les piés, au point qu'elle demeure toujours compacte & indocile, & les mauvaiſes herbes ſe multiplient tellement à ſa ſurface, qu'on ne peut les détruire même à force de bras.

Bien plus ; ſi le terrain deſtiné à l'établiſſement d'une *pépiniere*, ſe trouve couvert de chiendent, l'effondrement ſeul, quoique bien fait, & dans une ſaiſon convenable, ne ſuffiroit pas pour opérer ſon entiere deſtruction : dans ce cas, il eſt néceſſaire de cultiver des patates dans ce terrain, l'été d'avant le printemps où l'on ſe propoſe de fouir. Ce moyen eſt le ſeul pour ſe débarraſſer de cette plante ſi nuiſible aux arbres, dont l'opiniâtreté déſole le cultivateur, & qui ſe multiplie d'autant plus, qu'en béchant on la découpe en plus petits morceaux.

Lorſque la terre, effondrée & ſuffiſamment rabaiſſée, ſera exactement applanie ſuivant les pentes naturelles du lieu, & lorſque le terrain ſera bien clos, il ſera temps de ſonger à ſa diſtribution.

Une large porte pour l'entrée des voitures, deux routes pour leurs paſſages qui ſe croiſeront, & quatre carreaux, diviſés chacun en autant de chemins moins larges de moitié que les premiers ; ces pieces moyennes, découpées à leur tour en quatre par des ſentiers, donneront des commodités, établiront de l'ordre, & laiſſeront par-tout circuler l'air au profit des jeunes éleves. Qu'on plante ſur les chemins principaux des poiriers & des pommiers en plein vent, des pruniers & des ceriſiers au bord des chemins de la ſeconde largeur ; différens fruitiers en quenouilles ou en buiſſons le long des ſentiers, y rendroient la promenade charmante. Tapiſſez les allées d'une belle herbe, bordez-les de roſiers, terminez-les par des berceaux, vous aurez joint l'agréable à l'utile, comme la nature les joint toujours ; & qu'eſt-ce qui vous empêcheroit même de tracer vos *pépinieres* ſur un deſſin plus élégant ; par exemple, de les percer en étoile avec une ceinture qui en couperoit tous les triangles circulairement ?

Lorſque vous aurez tiré des *pépinieres* établies en différens endroits de votre terre, ce qu'il falloit d'arbres pour la planter, il vous ſera facile de les convertir en autant de bois ; vous n'aurez qu'à choiſir

dans chaque carreau un certain nombre des plus beaux ſujets pour les laiſſer s'élever ; recoupez les autres ſur pié pour former le taillis ; arrachez les plus rameux & les replantez derriere les arbres des allées en liſieres ſoumiſes au croiſſant ; & ſi ces *pépinieres*, comme nous l'avons conſeillé d'abord, ſe trouvent établies dans des terres en friche, couvertes de landes, ou de peu de valeur pour les grains, vous aurez créé, par les bois qui leur ſuccéderont, ſans avoir à regretter un meilleur emploi, des revenus qui deviendront importans, conſidérés dans leur enſemble, en même temps que vous aurez embelli & varié la perſpective champêtre, que ces différentes maſſes de verdure, élevées d'eſpace en eſpace, couperont agréablement.

Le temps de tranſplanter les jeunes ſujets des ſemis dans la *pépiniere*, l'âge qu'ils doivent avoir, les diſtances qu'il faut leur donner, ſe trouvent dans les articles des eſpeces au *mot* PLANTATION. On verra combien ces circonſtances dépendent du naturel de chaque arbre, & que l'on feroit des fautes ſans nombre, ſi l'on vouloit ſuivre à cet égard une regle commune. Nous dirons ſeulement ici qu'il eſt eſſentiel de planter les différens genres de ſauvageons fruitiers par petites maſſes, interrompues par des maſſes d'arbres différens : on greffera tous les individus de chacune d'une même eſpece ; & c'eſt un des principaux moyens de prévenir la confuſion.

L'année qui ſuit la plantation de la *pépiniere*, contentez-vous de faire houer toutes les fois que l'exigera le progrès des mauvaiſes herbes : la beche, à moins qu'elle ne fût maniée avec une extrême dextérité, ſeroit nuiſible au plant nouveau qui n'eſt point affermi ; elle couperoit ſes racines encore tendres & rares, & le remettroit dans l'état où il étoit lorſqu'on l'a confié à la terre, ſi même elle n'en faiſoit périr une partie. Dès la ſeconde année, ſans préjudice aux façons à la houe, deux labours, ſavoir, un en mars, & l'autre en novembre, deviendront utiles ; mais il conviendra que le fer des beches ſoit court, & qu'il n'approche pas de trop près le pié des jeunes arbres. Plus ils prendront de force, plus avant auſſi il faudra bêcher ; & alors, loin de craindre d'approcher de leurs piés, il ſera bon de ſoulever & de retourner la terre à l'entour : mais il eſt des arbuſtes à racines délicates ; il eſt des arbres, comme la plupart des arbres réſineux, qui ne veulent être que houés, & dont la beche retarderoit infiniment les progrès, ainſi que l'expérience nous l'a appris. *Voyez* les *mots* PIN, SAPIN, MELEZE, *&c.*

L'effondrement & les différentes façons à donner aux *pépinieres*, ſe marchandent à la perche ou à l'arpent, avec des manouvriers. Dans la plupart de nos provinces, ces ſortes d'ouvrages ne ſont qu'à trop bon compte, par le nombre prodigieux & la miſere extrême de ces hommes, auxquels c'eſt un ſaint devoir de procurer du travail, d'en régler le prix ſur leurs beſoins, &, pour le dire en paſſant, ſur le prix actuel du blé.

De quelque eſpece que ſoit le jeune plant, que la ſerpette le reſpecte la premiere année : vous pourriez couper tel bourgeon qui devoit décider du développement d'une racine. A l'égard des arbres réſineux, le fer ne doit pas les approcher tant qu'ils ſont en *pépiniere* ; mais dès la ſeconde année, les fruitiers ſauvageons en attendent quelques ſecours : élaguez-les du bas dans le mois de juin ; par ce moyen, vous donnez plus d'eſſor à la ſeconde ſeve qui va ſe mettre en mouvement, & dont vous attendez le ſuccès des greffes ; vous préparez un jeu libre à la main, une place nette aux écuſſons ; & pour la mi-juillet, où vous commencerez de les poſer, ſes bourrelets boiſeux auront déja fermé les bords des bleſſures au mois d'avril ſuivant. Vous grefferez en ente les ſujets où l'écuſſon aura manqué, à l'exception de ceux d'entre les premiers, deſtinés à porter des pêches, qui ſe trouveront dans le même cas : vous vous contenterez de les recouper à deux ou trois pouces de terre, afin de leur faire pouſſer un jet droit, dont la vigueur garantira la repriſe des écuſſons que vous y devez inſérer au mois de juillet de cette troiſieme année. *Voyez* le *mot* GREFFE.

C'eſt ici le lieu d'inſiſter ſur toutes les précautions à prendre pour ne pas confondre les eſpeces ; & voici les principales après celles dont nous avons déja parlé. Ne coupez vos greffes que ſur des arbres dont vous avez vu les fruits, & ne portez à la fois que deux paquets bien étiquetés d'eſpeces différentes ; ne confiez le ſoin de greffer qu'à des mains ſûres ; marquez exactement ſur un regiſtre en regle, les noms des eſpeces avec leſquelles vous aurez greffé telles rangées ou telles maſſes ; ayez ſoin ſur-tout d'y déſigner clairement la place qu'elles occupent dans l'ordre de la *pépiniere*.

Les jets provenus des greffes, doivent être traités ſuivant leur deſtination. Qu'on veuille en former des buiſſons & des éventails ? on les pince au quatrieme ou au ſixieme bouton ; des demi-tiges ? on les coupe la ſeconde année à quatre piés & demi de terre : veut-on les élever en plein vent ? il faut les ſoutenir dès leur naiſſance contre des échalas bien droits. Les premieres années on ſe contentera de retailler en chicots les branches irrégulieres ou vagabondes, de recouper par la moitié les branches latérales trop fortes, & de retrancher celles qui affameroient la fleche, attendant pour déshabiller la tige, qu'elle ait pris une groſſeur convenable & de juſtes proportions.

Pour ce qui concerne les arbres foreſtiers & d'alignement, il faut, les premieres années, laiſſer jaillir librement leurs branches de tous côtés, ſe réſoudre à ne les voir que ſous la forme de buiſſons, en un mot, les abandonner preſque entiérement à la nature. Ayez ſeulement ſoin de redreſſer ceux qui ſe tourmentent ou qui s'inclinent, & qu'ils ſoient tous ſurmontés d'une fleche droite & diſtincte, que vous guiderez, s'il eſt néceſſaire, le long d'une baguette liée contre le haut de la tige. L'année qui précédera leur tranſplantation, vous commencerez ſeulement à les élaguer du pié ; ce n'eſt qu'au mois de juin d'avant l'automne où vous devez les arracher, que vous dépouillerez le reſte de la partie de leur tige qui doit être nue. C'eſt par ce moyen ſeul que vous formerez des arbres fermes ſur leur baſe, qui porteront fiérement leurs cimes, & braveront les coups de vent.

Rarement les arbres de vos carreaux ſeront-ils d'une croiſſance aſſez égale, pour que vous les puiſſez faire arracher tous à la fois : lors donc que vous aurez enlevé les plus forts, il faudra les remplacer ; mais que ce remplacement ſe faſſe qu'avec des brins aſſez gros & grands, pour qu'ils ne ſuivent pas de trop loin les progrès des arbres qui demeurent. Pour cet effet, vous les tirerez d'un ſemis ancien que vous avez éclairci & laiſſé ſe fortifier dans cette vue. Afin d'aſſurer leur repriſe, d'autant plus importante, que s'ils périſſoient, de nouveaux brins remplacés pour une ſeconde fois ſe trouveroient trop arriérés ; plantez-les avec des précautions particulieres, & rapportez même à leur pié une bonne quantité de terre ſubſtantielle & graſſe.

Soit que vos carreaux aient été dégarnis ſucceſſivement, ſoit qu'ils aient été vuidés à la fois, ſi vous les voulez replanter, il eſt néceſſaire d'y rétablir la terre épuiſée : faites-les labourer de la profondeur de deux fers de beche, & les applaniſſez exactement ; alors vous y ferez répandre des engrais : mais le fumier eſt celui dont vous devez le moins vous ſervir ; il rend les arbres trop difficiles ſur les alimens, & attire les vers qui rongent leurs racines. Les marnes, les terres des chemins, des mares, des pâtis, des bords des haies, les pailles, les feuilles, les cendres, *&c.* ſans avoir les mêmes inconvéniens, feront ſur la végétation des effets à-peu-près ſemblables.

Nous venons de voir par une heureuſe fermentation tous les eſprits ſe porter avec chaleur vers tous les arts nourriciers de premier beſoin : les plantations n'ont pas été oubliées, on en a ſur-tout beaucoup parlé, & il n'eſt guere de perſonnes qui, ſuivant le torrent de la mode, n'aient planté au moins quelques peupliers d'Italie, dont la prompte végétation flattoit l'eſprit de jouiſſance perſonnelle qui caractériſe le ſiecle. On eſt déja dégoûté de cet arbre ; il n'a pu ſoutenir la réputation prodigieuſe qui l'a devancé, & il faut eſpérer qu'on s'attachera déſormais à établir des *pépi-*

nieres d'arbres plus utiles, & aſſez divers dans leurs eſpeces & dans leurs appétits, pour s'accommoder de différens terrains. Les *pépinieres* royales doivent encourager & multiplier les plantations ; mais il s'en faut bien qu'on ait retiré de cet établiſſement tous les avantages qu'on étoit en droit d'en attendre. Que ſont-elles en effet, qu'un pur objet de faſte ? Qu'en tire-t-on, que des arbres qui, étalés ſur les chauſſées & les remparts, en peuvent impoſer au voyageur, tandis qu'il trouveroit nu l'intérieur de nos terres, s'il vouloit y pénétrer ? On y éleve des arbres de pur agrément, comme tilleuls, maronniers d'Inde, platanes, *&c.* dont on fait préſent aux plus importans perſonnages ; ce qu'on y cultive d'arbres utiles eſt donné par milliers aux perſonnes les plus riches, & quelquefois même hors des provinces : ainſi le bien va toujours ſe déplaçant & s'entaſſant, ſans jamais ſe diſtribuer & ſe répandre.

Je dois dire en deux mots comment les *pépinieres* royales deviendroient véritablement utiles. Qu'on y cultive uniquement les arbres dont le bois eſt propre aux métiers & aux arts ; les maronniers francs, pour leurs fruits farineux ; les pommiers & poiriers à cidre, ceux dont le fruit eſt très-bon à cuire ou ſécher ; les pruniers d'alteſſe, de roche-courbon, *&c.* dont le fruit ſéché eſt une excellente nourriture pour le peuple : qu'on diſtribue ces arbres aux communautés des villages dans de juſtes proportions ; qu'on entretienne & qu'on inſtruiſe dans ces *pépinieres*, devenues des écoles un peu plus importantes que celles de deſſin, un éleve pour chaque arrondiſſement de trois ou quatre villages ; qu'il en ſorte avec des marques honorables, & aille établir une *pépiniere* commune dans ſon canton, où il profeſſera l'art d'élever, de planter & d'entretenir les arbres ; je vois ſortir alors de cet établiſſement tout le bien qu'on en peut attendre : je ne m'amuſerai pas à le démontrer. Il eſt des choſes qu'il faut ſentir, & il eſt inutile de convaincre ceux qu'on ne peut perſuader ; d'ailleurs, ſi je m'étendois davantage, je ſerois peut-être tenté de m'élever contre l'eſprit qui a préſidé à nos meilleurs établiſſemens, qui a tourné tout leur fruit au profit de l'orgueil, de l'avidité & de l'opulence, & achevé de deſſécher le peu de canaux qui alloient encore ſuſtenter la claſſe affreuſement nombreuſe des indigens qui recrute annuellement celle des pauvres, qui eſt elle-même recrutée par les aiſés des derniers rangs. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

PÉPITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéral.*) en eſpagnol *pépitas*. Ce ſont des maſſes d'or vierge, que l'on trouve dans quelques mines du Chily, du Potoſi, & du Pérou, mais particuliérement dans les lavaderos, ou dans certaines couches de terre de ce premier royaume. Il eſt aſſez ordinaire de voir des *pépites* de 4, de 6, de 8, & de 10 marcs ; les plus groſſes dont les Eſpagnols conſervent la mémoire, ſont les deux qui furent trouvées dans un lavadero de la province de Guiane, près de Lima ; l'une étoit de 64 marcs, l'autre de 45. Cette derniere avoit cela de ſingulier, qu'on y trouvoit de l'or de trois titres différens ; il y en avoit de 11, de 18, & de 21 carats. *Voyez* OR.

PEPLUS minor, ſubſt. m. (*Botan.*) eſpece de tithymale, nommée par Tournefort, *tithymalus annuus folio rotundiore acuminato* ; en effet, ſes feuilles ſont preſque rondes, un peu pointues : ſes fleurs ſont des godets découpés en pluſieurs quartiers ; il leur ſuccede, quand elles ſont tombées, de petits fruits liſſes, relevés de trois coins, & diviſés en trois cellules remplies chacune d'une ſemence oblongue : ſa racine eſt menue, fibrée. Toute la plante jette du lait quand on la rompt, & ce lait eſt un ſi violent purgatif, qu'on ne l'emploie qu'extérieurement pour faire tomber les verrues. (*D. J.*)

PEPLUS, ſ. m. (*Antiq. rom.*) πέπλος, habit de femme ou de déeſſe. Manteau léger, ſans manches, brodé ou broché d'or ou de pourpre, attaché avec des agraffes ſur l'épaule ou ſur le bras.

Voilà l'habillement dont on paroit anciennement les ſtatues, ou autres repréſentations des dieux & des déeſſes. C'eſt pour cela qu'Homere donne l'épithete de divin au *peplus* de Vénus, & dit

que les graces l'avoient fait de leurs propres doigts.

On voit dans les monumens anciens, que les *pepli* s'attachoient par des agraffes, *per fibulas*, tantôt sur l'épaule droite, tantot sur la gauche, quelquefois sur les deux épaules, & souvent au dessous des mamelles sur le bras droit; d'où il paroît qu'Eustathe n'a pas assez consulté les antiques, quand il prétend que le *peplus* couvroit toujours le coté gauche, & que ses deux ailes, comme il le nomme, du devant & du derriere, ne s'attachoient ensemble que du côté droit.

Le nom de *voile* fut donné à tous les *pepli* consacrés aux divinités célestes; témoin ce que dit Virgile du fameux *peplus* de Minerve à Athenes, *tale deæ velum solemni in tempore portant*; aussi dans Porphyre, le ciel est appellé *peplos*, comme le voile des dieux.

Ces *pepli* n'étoient pas toujours traînans, mais quelquefois retroussés, ou même attachés par des ceintures. Ils laissoient communément une partie du corps nu & à découvert, comme chez les Lacédémoniens, qui les attachoient par des agraffes sur les deux épaules. Aussi quand Homere dit de Minerve, qu'elle se développa de son *peplus* pour endosser le harnois, ce poëte par ces paroles nous la représente toute nue; ce qui n'étoit pas une chose nouvelle à cette déesse, puisqu'il en coûta la vue à Tyrésias.

Après tout, les *pepli* n'ont pas seulement été donnés aux femmes & aux déesses, mais aussi aux dieux & aux hommes; c'est ce qu'on peut recueillir des monumens anciens qui nous restent, indépendamment du témoignage d'Eschyle, de Théocrite, & autres. Dans Sophocle, le manteau fatal que Déjanire envoie à Hercule, y est souvent appellé du nom de *peplos*; & Eustathius qui en fait la remarque, cite encore à ce sujet Eurypide. Eschyle parle des *pepli* du roi de Perse, & Xénophon, de ceux de l'arménien Tigranes. Synésius, appelle du nom de *peplos*, la robe triomphale des Romains. Je ne dis rien du *peplos* des époux & des épouses.

Du reste, nous savons que ces *pepli* étoient d'ordinaire blancs. On les faisoit dans l'orient de byssus, & ils formoient une étoffe très-légere. Il faut encore ajouter qu'on les faisoit de diverses couleurs, *versicolores*; de sorte que dans Homere, la mere d'Hector cherche d'offrir à Minerve celui qui se trouveroit être le plus grand & le plus bigarré: c'est aussi ce que fait Hélene à l'égard de Télemaque, dans l'Odyssée. Delà vient qu'Eschyle désigne un *peplus*, par le mot de ποικιλμα, à cause de sa bigarrure, *variis liciis tectus*; mais indépendamment de la couleur, le *peplus* étoit d'ordinaire brodé, frangé, & tissu d'or, & de pourpre. Tels étoient sur-tout ces *pepli barbarici*, dont parle Eschyle, & qu'il représente fort différens de ceux qui étoient usités en Grece, *pepli dorici*.

Enfin, le mot de *peplus* signifie quelquefois un drap mortuaire; mais alors ils etoient très-simples, & sans bigarrure, du moins chez les Grecs; Eschyle, dans son Agamemnon, dit que le *peplus* dont Patrocle fut enveloppé, étoit simple, sans bigarrure; au lieu que quand il parle des funérailles d'Hector, il lui donne un *peplus* ou drap mortuaire teint de pourpre, ainsi qu'il pouvoit convenir à un barbare, à l'égard des Grecs. Tous ces faits sont justifiés par une infinité de passages qu'il eût été trop long de citer ici.

Acésée, fameux brodeur de Patare en Lycie, fut celui qui fit pour la Pallas des Athéniens le voile sacré, que les Grecs nommoient *peplone*. C'étoit un homme admirable en son genre. Minerve elle-même avoit donné à ses mains une grace divine. (*D. J.*)

Peplus de Minerve, (*Litt.*) *Lisez* ce qu'on a dit au mot *Peplus*; j'ajouterai seulement que le *peplus* de Minerve étoit une robe blanche sans manche, & toute brochée d'or, sur laquelle on voyoit représentées les grandes actions de la déesse, de Jupiter, & des héros. On portoit ce *peplus* dans les processions des grandes panathénées, qui se faisoient tous les cinq ans; ou plutot on transportoit ce voile célebre sur un vaisseau le long du Céramique, jusqu'au temple de Cérès, d'où on le ramenoit aussi-tôt, pour le conserver dans la citadelle. Les dames romaines

imiterent l'uſage d'Athenes, en offrant tous les cinq ans en grande pompe une robe magnifique à Minerve. (*D. J.*)

PEPO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, auquel on a donné le nom de *citrouille*, & dont les fleurs ſont campaniformes, ouvertes, & profondément découpées. Il y a deux ſortes de fleurs ſur cette plante : les unes n'ont point d'embryon, & ſont ſtériles ; les autres ſont fécondes, & placées ſur un embryon, qui devient dans la ſuite un fruit oblong ou rond, charnu, creux dans ſon intérieur, & couvert quelquefois d'une écorce dure, & remplie de tubercules. Ce fruit ſe diviſe ſouvent en trois parties, & renferme des ſemences applaties, entourées d'une eſpece d'anneau, & attachées à un placenta ſpongieux. Tournefort, *inſtitut. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PEPSIE, *pepſis*, *terme de Médecine*, qui ſignifie la *coction* ou *digeſtion* des viandes ou des humeurs du corps. *Voyez* COCTION & DIGESTION. Ce *mot* eſt grec, πεψις, qui ſignifie *bouillonnement*.

PEPTIQUE, *terme de Médecine*. *Voyez* PÉPASTIQUE.

PEPUZA, (*Géogr. anc.*) ville de Phrygie. Elle donna ſon nom aux hérétiques, appellés *Pépuziens*. Ces hérétiques, dit ſaint Epiphane, *Thereſ. XLVIII*, *ſect. xiv*, avoient une grande vénération pour un certain lieu de Phrygie, où fut bâtie autrefois la ville de *Pepuza*. Elle étoit entiérement détruite du temps de ſaint Epiphane. La notice d'Hiérocles attribue cette ville à la Phrygie capatiane, & lui donne le dix-huitieme rang. (*D. J.*)

PÉPUZIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ancienne ſecte d'hérétiques, autrement appellés *Phrygiens* ou *Cataphryges*. *Voy.* CATAPHRYGES. Ils prirent le nom de *Pépuziens*, parce qu'ils prétendoient que Jeſus-Chriſt étoit apparu à une de leurs prophéteſſes dans la ville de Pepuza en Phrygie, qui étoit pour eux la cité ſainte. Ils attribuoient aux femmes les fonctions du ſacerdoce, & enſeignoient les mêmes erreurs que les Montaniſtes dans le onzieme ſiecle. *Voyez* MONTANISTES.

PEQUÉA, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre qui ſe trouve dans le Breſil, & qui eſt de deux eſpeces : la premiere produit un fruit ſemblable à l'orange, mais dont la peau eſt plus épaiſſe, & dont le jus eſt doux comme du miel ; la ſeconde eſpece paſſe pour fournir le bois le plus dur, & incorruptible. Les Portugais le nomment *fétis*.

PÉQUIGNY, (*Géog. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France, dans la Picardie, ſur la rive gauche de la Somme, à trois lieues au deſſous d'Amiens. Il eſt remarquable par l'entrevue de Louis XI, roi de France, & d'Edouard, roi d'Angleterre, ſur un pont qui fut fait exprès. *Long.* 19. 37. *lat.* 49. 58.

Péquigny (*Bernardin de*), prit, comme on voit, le nom de cette petite ville, où il naquit en 1632, & ſe fit capucin. Il mourut à Paris en 1709, après avoir donné une expoſition latine des Epîtres de S. Paul, imprimée à Paris, en 1703, *in-fol.* & en françois, en 1714. Il fit en françois un petit abrégé de ſon ouvrage, qui eſt eſtimé.

Cette ville eſt remarquable par un camp de Céſar ſur le ſommet d'une éminence qui commande tous les lieux d'alentour, à une petite demi-lieue de ce bourg. Au pié, la Somme, deux grandes prairies à deux de ſes côtés, en face une campagne fertile, pouvoient fournir ce qui étoit néceſſaire à un camp. Il étoit de figure triangulaire, long de 450 toiſes, & large de 350. On ſait que Céſar ſéjourna long-temps à Amiens, qu'il en fit ſa place d'armes, qu'il y aſſembla les états de la Gaule, & qu'il en avoit fait le centre de toutes ſes légions répandues dans les contrées voiſines. Il en avoit une chez les Morins, une autre chez les Nerviens, une troiſieme chez les Eſſuens, une quatrieme chez les Rémois ; mais il en établit juſqu'à trois dans le *Belgium* ſeul ; province qui s'étendoit depuis Arras juſqu'à Beauvais, Amiens étant au centre. Or où pouvoit-il en placer une partie plus commodément qu'au camp de *Péquigny*, dit M. de Fontenu dans un mémoire lu à l'académie des inſcriptions en 1733, & rapporté au *tome XV*, *édit. in-12*, *p. 125* ?

Le

Le pont de *Péquigny*, une des clefs de l'Amiénois & du Vimeux, eſt renommé dans l'hiſtoire par la fameuſe entrevue de Louis XI avec Edouard IV en 1475, dont Philippe de Comines nous a laiſſé le détail. On a ſouvent trouvé ſur le terrain de ce camp des médailles romaines; c'eſt delà que ſont venues la plupart des belles médailles d'or de feu M. Houlon, chanoine d'Amiens, grand amateur d'antiques : elles paſſerent au cabinet de M. le préſident de Maiſons, & après ſa mort dans celui de M. Duvau.

Le fonds du camp de Céſar, en terres labourables, appartient au chapitre de S. Martin de *Péquigny*, fondé en 1066 par Euſtache de *Péquigny*, & par ſes deux freres Jean & Hubert. Le titre original les appelle *Princoniipares*. Les biens de cette ancienne & illuſtre maiſon étant tombés dans celle d'Ailli, au xive ſiecle, ſont depuis fondus, ſous le regne de Louis XIII, dans la maiſon d'Albert, en la perſonne d'Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, maréchal de France, frere du fameux duc de Luynes.

Les barons de *Péquigny*, comme vidames nés de l'égliſe d'Amiens, c'eſt-à-dire comme ſes avoués ou défenſeurs, ont voulu relever, depuis plus de mille ans, du bras de S. Firmin, martyr, & ſe ſont déclarés vaſſaux de l'évêque d'Amiens. (*C*)

PÉRAGRATION, ſ. f. (*Comput.*) On appelle *mois de péragration*, ou *mois périodique*, le temps que la lune eſt à parcourir tout le zodiaque, & à revenir au même point d'où elle étoit partie. Ce temps eſt de ſept jours, ſept heures, & 43 minutes. Ce mot vient du latin *peragratio*, qui ſignifie *action de parcourir*. La lune a un autre mois, qu'on appelle *ſynodique*, ou *de conjonction*, qui eſt de 29 jours & demi; c'eſt le temps qu'elle eſt entre la conjonction avec le ſoleil, juſqu'à ce qu'elle ſoit revenue à la même conjonction. (*D. J.*)

PÉRAGU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbriſſeau du Malabar : ſa racine infuſée dans du petit-lait acidulé, eſt eſtimé pour la lienterie, la colique, & les tranchées qui proviennent d'inflammation; ſa poudre répandue ſur les puſtules, les deſſeche; le ſuc des feuilles pris intérieurement, chaſſe les vers des inteſtins. (*D. J.*)

PERAMBULATION *d'une forêt*; (*Juriſp.*) ſignifie en Angleterre l'arpentage ou la viſite d'une forêt, & de ſes limites, faite par des officiers de juſtice; ou par d'autres nommés pour cet effet, afin de déterminer les bornes de la forêt, & de fixer ce qui y eſt compris, ou ce qui n'y eſt pas compris. *Voyez* PUR-LIEU & FORÊT.

En général, le terme de *perambulation* chez les Anglois, eſt ſynonyme à ce que nous appellerions *deſcente ſur les lieux*, faite à l'effet d'en déterminer l'étendue, & d'en fixer les limites. Et en effet, on pratique la *pérambulation* en matiere de bornage, auſſi-bien qu'en matiere de purlieu. *Voyez* BORNAGE.

PERCALLE, ſ. f. (*Comm. des Indes.*) Les *percalles* ſont des toiles de coton blanches, plus fines que groſſes, qui viennent des Indes orientales, particuliérement de Pondichery. Les *percalles* portent ſept aunes & un quart de long, ſur une aune & un huit de large.

PERCE. *Voyez* LOCHE.

PERCE, ſ. f. (*Luth.*) outil dont les facteurs de muſettes ſe ſervent pour perforer les chalumeaux. Cet inſtrument eſt compoſé d'une longue tige d'acier cylindrique, emmanchée par une de ſes extrémités dans une poignée, comme une lime; à l'autre extrémité eſt une meche ſemblable à celle de bedouets. *Voy.* BEDOUET.

PERCE-A-MAIN, outil dont les facteurs de muſettes ſe ſervent pour percer les trous qui forment les différens tons de cet inſtrument. *Voyez l'art.* PERCE.

Cet outil ne differe de la *perce*, qu'en ce que ſa tige & ſa meche ſont beaucoup plus courtes.

PERCE-BOURDON, eſt un outil dont les facteurs de muſettes ſe ſervent pour percer les trous des bourdons. C'eſt une eſpece de foret emmanché comme une lime, que l'on appuie contre l'endroit du bourdon où l'on veut faire un trou, pendant que la piece d'ivoire dont le bourdon eſt fait, tourne ſur le tour à lunette. *Voy.* TOUR A LUNETTE & TOUR ENTRE DEUX PEINTES.

PERCE-FEUILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) Ce genre de plante eſt nommé *bupleuron* par Tournefort. Il y en a deux eſpeces principales, la *perce-feuille vivace* & la *perce-feuille annuelle*. La *perce-feuille vivace*, nommée par le vulgaire *oreille-de-lievre*, en anglois *the hare's-ear*, eſt le *bupleuron vulgatiſſimum, ſeu folio ſubrotundo, I. R. H.* 309.

Sa racine eſt petite, ridée, verdâtre, fibrée, d'un goût âcre. Elle pouſſe une tige à la hauteur d'un ou de deux piés, grêle, liſſe, cannelée, noueuſe, vuide en dedans, rameuſe, de couleur quelquefois rougeâtre, d'autrefois verte : ſes feuilles, ſur-tout celles de la tige, ſont longuettes, étroites, ſimples, nerveuſes, & rangées alternativement ; ſes fleurs naiſſent au ſommet de la tige, & des rameaux en ombelles, de couleur jaune, ſemblables à celles du fenouil ; chacune d'elles eſt compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en roſe. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences oblongues, aſſez ſemblables à celles du perſil, cannelées, griſes, d'un goût âcre. Cette plante croît abondamment aux lieux montagneux, argileux, le long des haies, & parmi les brouſſailles ; elle fleurit en juillet & août, & ſa graine mûrit en ſeptembre & octobre. Elle ſert en médecine ; ſes feuilles paſſent pour déterſives & deſſicatives ; ſa ſemence eſt réputée diſcuſſive & apéritive.

La *perce-feuille* annuelle, *bupleuron perfoliatum, rotundi-folium, annuum, I. R. H.* 310, ne differe de la précédente, qu'en ce qu'elle eſt annuelle, & ſe multiplie de graine. On lui donne des vertus aſtringentes. (*D. J.*)

PERCE-MOUSSE, ſ. f. (*Hiſt. natu. Bot.*) eſpece de capillaire, que Tournefort nomme *muſcus capillaceus, major, pediculo & capitulo craſſioribus, I. R. H.* 550. Sa racine eſt longue, menue, fibrée. Ses tiges ſont hautes de quatre à ſix pouces, garnies dès le bas juſqu'au milieu des petites feuilles étroites, longuettes & jaunâtres ; mais du milieu juſqu'au haut, ces tiges ſont nues & unies. Il naît à leurs ſommets une petite tête oblongue, pleine de fine pouſſiere, qui tombe lorſque cette tête penche, & qu'elle s'ouvre à la maniere de pluſieurs autres eſpeces de *mouſſes* ; cette pouſſiere eſt, ſelon toute apparence, la graine même de la plante. (*D. J.*)

PERCE-NEIGE, ſ. f. *narciſſo-leucoium*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, compoſée de ſix pétales, tantôt égaux & tantôt inégaux, & diſpoſés en forme de cloche ſuſpendue. Le calice de cette fleur devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en trois loges, qui renferme des ſemences de la même forme que le fruit. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que la racine eſt bulbeuſe. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voy.* PLANTE.

PERCE-NEIGE, (*Mat. méd.*) L'oignon *perce-neige* eſt un émétique doux, dont la vertu fut découverte par hazard, ſelon l'obſervation du D. Michel Valentin, rapportée dans les *Éphémérides d'Allemagne, année 1727, pag. 286.* L'obſervateur rapporte qu'une payſanne ayant vendu des oignons de *perce-neige* en guiſe de ciboulette, toutes les perſonnes qui en mangerent furent ſurpriſes de vomiſſemens, qui n'eurent aucunes ſuites fâcheuſes. (*b*)

PERCE-OREILLE, OREILLERE, *forficula auricularia*, (*Hiſt. nat. Inſect.*) inſecte que M. Linnæus a mis dans la claſſe des coléopteres. Cet auteur en diſtingue deux eſpeces. La premiere ſe trouve dans les terres enſemencées : cet inſecte eſt alongé, il a deux longues antennes, compoſées chacune de treize ou quatorze anneaux ; le corcelet eſt applati, tronqué pardevant, & arrondi par derriere ; le milieu eſt noir, & le reſte a une couleur plus pâle. Les élytres ſont d'un roux pâle ; les ailes s'étendent au delà des élytres, & ont à leur extrémité une tache blanche ovoïde ; le ventre a une couleur rouſſâtre ; la queue eſt fourchue ; elle a deux ſortes de pointes crochues & de ſubſtance de corne, qui ſe touchent par l'extrémité. On a donné le nom de *perce-oreille* & d'*oreillere* à cet inſecte, parce qu'on prétend qu'il cherche à entrer dans les oreilles des perſonnes qui s'endorment ſur la terre.

Le *perce-oreille* de la ſeconde eſpece

ſe trouve dans les fumiers ; il eſt plus petit de moitié que le précédent ; il en differe principalement en ce qu'il eſt d'un brun châtain, & qu'il n'a que dix anneaux dans chaque antenne. *Linnæi faun. ſucc. inſect. an. 1746. Voy.* INSECTE.

PERCE-PIERRE, ſ. f. (*Hiſt. natur. Bot.*) plante nommée *percepier anglorum* par J. B. 3. 74. Ger. Emac. 1594. Raii, *hiſt. I.* 209. *ſynopſ.* Boerh. *Ind. Alt.* 2. 93. mais par Tournefort, *alchimilla montana, minima*, *I. R. H.* 508. C'eſt, ſelon lui, une eſpece d'*alchimille* ou de *pié-de-lion.*

C'eſt une petite plante baſſe, ordinairement rampante, dont la racine eſt fibreuſe, & qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de la main, rondes, velues, & revêtues de petites feuilles diſpoſées alternativement, à l'endroit des nœuds un peu cotonneuſes, & découpées en trois parties. Il ſort de leurs aiſſelles de petites fleurs à étamines, diſpoſées en grappes à cinq pétales; elles ſont ſoutenues par un calice diviſé en quatre parties. Quand la fleur eſt tombée, il lui ſuccede de petites ſemences rondes, enfermées ſéparément dans des capſules fermées par le calice. Cette plante croît dans des lieux arides, & dans les terres en friche : elle paſſe pour être diurétique. (*D. J.*)

PERCE-PIERRE *ou* FENOUIL MARIN, (*Diet. & Mat. méd.*) Cette plante a un goût vif & aromatique fort agréable, qui la fait employer à titre d'aſſaiſonnement, ſur-tout pour les marinades. Les huîtres marinées de Dieppe & des côtes voiſines, doivent en partie à cette plante l'agrément de leur aſſaiſonnement. La *perce-pierre*, confite au vinaigre, qu'on apporte à Paris de Boulogne, eſt fort bonne en ſalade, ſoit ſeule, ſoit employée, comme fourniture, avec la laitue, & les autres plantes purement aqueuſes. Elle réveille l'appétit, aide à la digeſtion, *&c.*

Cette plante eſt fort rarement employée à titre de remede : cependant on lui attribue les qualités apéritive, diurétique, emménagogue, & même la lythontriptique. Il eſt très-vraiſemblable qu'elle poſſede en effet les premieres : quant à la derniere, elle n'en doit évidemment la réputation, comme les ſaxifrages, qu'à je ne ſais quelle induction tirée on ne peut pas plus gratuitement, du ſol *pierreux* où croît naturellement cette plante. (*b*)

PERCE-PIERRE, ſ. m. *alauda non criſtata*, (*Hiſt. nat. Icht.*) poiſſon de mer liſſe & ſans écailles ; on lui a donné le nom de *perce-pierre*, parce qu'il vit dans des trous de rochers : il differe de la coquillade en ce qu'il n'a point de protubérance ſur la tête en forme de crête, ce qui lui a fait donner le nom d'*alauda non criſtata. Voyez* COQUILLADE. Le *perce-pierre* a la tête petite & ronde; les dents de la mâchoire ſupérieure ſe trouvent entre celles de la mâchoire inférieure quand la bouche eſt fermée. Les yeux & l'ouverture de la bouche ſont petits. Ce poiſſon a quatre petites nageoires près des ouies, deux de chaque côté ; une ſur le dos, qui s'étend preſque depuis la tête juſqu'à la queue ; & une autre auprès de l'anus qui s'étend auſſi juſqu'à la queue. Il vit de petits poiſſons. Sa chair eſt molle & de mauvais goût. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, part. I, liv. VI, chap. Voy.* POISSON.

PERCÉ, adj. (*Arch.*) épithete qu'on donne aux ouvertures qui diſtribuent les jours d'une façade. Ainſi on dit qu'un pan de bois, un mur de face eſt bien *percé*, lorſque les vuides ſont bien proportionnés aux ſolides. On dit auſſi qu'une égliſe, un veſtibule, un ſalon eſt bien *percé*, lorſque la lumiere y eſt répandue ſuffiſamment & également. On dit auſſi un *percé*, pour une ouverture artiſtement pratiquée, qui conduit la vue d'un lieu dans un autre. (*D. J.*)

PERCÉ, *en terme de blaſon*, ſe dit d'une piece qui eſt *percée ;* & qui fait voir en elle une eſpece de trou.

La forme de ce trou doit s'exprimer dans le blaſon : ainſi une croix qui a un trou quarré, ou qui eſt *percée* au centre, ſe blaſonne *au quarré percé ;* ce qui vaut mieux que de dire *au quartier percé*, comme Leigh s'exprime. On dit en France, *percé en quarré :* quand le trou eſt rond, il faut dire, *percé en rond.* C'eſt ce que Gibbon nomme en latin *perforata*, à cauſe que tous les trous faits avec des

perçoirs ou des tarieres, ſont ronds. Si le trou au centre eſt en forme de loſange, on dit, *percé en loſange.*

Tout ce qui eſt *percé*, c'eſt-à-dire, le trou doit toujours être de la couleur du champ ou de l'écu, parce qu'il eſt naturel que le trou d'une piece laiſſe voir ce qui eſt deſſous : ainſi quand on voit de ſemblables figures au centre d'une croix, qui ne ſont pas de la couleur de l'écu, on ne doit pas ſuppoſer que la croix ſoit *percée*, mais que cette figure eſt une autre piece; on doit par conſéquent l'exprimer en blaſonnant. *Voyez* CROIX, *&c.*

Bologne en Dauphiné, d'argent à une patte d'ours en pal, *percée* en rond de ſix pieces, 3. 2. 1.

De Huchet de Cintré du Breuil, du dioceſe de Saint-Malo, en Bretagne, *d'azur à ſix billettes percées d'argent.*

De Bologne d'Alanſon, en Dauphiné, *d'argent à la patte d'ours de ſable en pal, les griffes en haut, cette patte percée de ſix trous.*

Les macles, les ruſtres & les molettes ſont *percées.*

PERCEINTES, PRÉCEINTES, CEINTES, ſ. f. (*Marine.*) Les *perceintes* ſont des rebords, cordons ou pieces de bois, qui regnent en dehors le long du bordage d'un navire, & qui ſervent à la liaiſon des tillacs. *Voy.* CEINTES, *Pl. I, fig. 2;* les *préceintes* cotées 4, *& fig. 2;* les *préceintes* cotées O. Voy. *auſſi Pl. IV, fig. 1, n°. 163, 164, 165 & 166,* les premiere, ſeconde, troiſieme & quatrieme *perceintes.* (*Z*)

PERCEMENT, ſ. m. (*Architect.*) nom général qu'on donne à toute ouverture faite après coup pour la baie d'une porte ou d'une croiſée, ou pour quelque autre ſujet. Les *percemens* ne doivent pas ſe faire dans un mur mitoyen, ſans y appeller les voiſins qui y ſont intéreſſés. Sur quoi on doit conſulter les *articles 203 & 204 de la coutume de Paris. Voyez* auſſi MUR MITOYEN. (*D. J.*)

PERCEMENT, (*Hiſt. nat. Minéral.*) C'eſt ainſi qu'on nomme dans les mines métalliques, une galerie qui part du centre d'une montagne ou d'une mine que l'on exploite, & qui delà va ſe terminer en pente à la ſurface de la terre ou dans un vallon. Il ſert à écouler les eaux, & l'on a recours à ce moyen, qui eſt ſouvent fort coûteux, lorſque les eaux ſont ſi abondantes que les pompes ordinaires ne peuvent point ſuffire à les épuiſer. On ne peut point toujours former un *percement;* cela n'eſt praticable que lorſque la mine qu'on exploite eſt au deſſus du niveau des plaines ou d'une riviere. *Voyez l'article* MINES.

PERCEPTION, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) La *perception*, ou l'impreſſion occaſionée dans l'ame par l'action des ſens, eſt la premiere opération de l'entendement : l'idée en eſt telle, qu'on ne peut l'acquérir par aucun diſcours; la ſeule réflexion ſur ce que nous éprouvons quand nous ſommes affectés de quelque ſenſation, peut la fournir. Les objets agiroient inutilement ſur les ſens, & l'ame n'en prendroit jamais connoiſſance, ſi elle n'en avoit pas la *perception.* Ainſi le premier & le moindre degré de connoiſſance, c'eſt d'appercevoir.

Mais puiſque la *perception* ne vient qu'à la ſuite des impreſſions qui ſe font ſur les ſens, il eſt certain que ce premier degré de connoiſſance doit avoir plus ou moins d'étendue, ſelon qu'on eſt organiſé pour recevoir plus ou moins de ſenſations différentes. Prenez des créatures qui ſoient privées de la vue, d'autres qui le ſoient de la vue & de l'ouie, & ainſi ſucceſſivement vous aurez bientôt des créatures qui étant privées de tous les ſens, ne recevront aucune connoiſſance. Suppoſez au contraire, s'il eſt poſſible, de nouveaux ſens dans des hommes plus parfaits que nous ne le ſommes; que de *perceptions* nouvelles! par conſéquent, combien de connoiſſances à leur portée, auxquelles nous ne ſaurions atteindre, & ſur leſquelles même nous ne ſaurions former des conjectures!

Nos recherches ſont quelquefois d'autant plus difficiles, que leur objet eſt plus ſimple; les *perceptions* en ſont un exemple. Quoi de plus facile en apparence que de décider ſi l'ame prend connoiſſance de toutes celles qu'elle éprouve? Faut-il autre choſe que réfléchir ſur ſoi-même? Pour réſoudre cette queſtion, que les philoſo-

phes ont embarraſſée de difficultés ; qui certainement n'y ont pas été miſes par la nature, nous remarquerons que, de l'aveu de tout le monde, il y a dans l'ame des *perceptions* qui n'y ſont pas à ſon inſu. Or ce ſentiment qui lui en donne connoiſſance, je l'appellerai *conſcience*. Si, comme le veut M. Locke, l'ame n'a point de *perception* dont elle ne prenne connoiſſance, en ſorte qu'il y ait contradiction qu'une perception ne ſoit pas connue, la *perception* & la conſcience ne doivent être priſes que pour une ſeule & même opération. Si au contraire le ſentiment oppoſé étoit le véritable, elles ſeroient deux opérations diſtinctes ; & ce ſeroit à la conſcience, & non à la *perception*, que commenceroit proprement notre connoiſſance.

Entre pluſieurs *perceptions* dont nous avons en même temps conſcience, il nous arrive ſouvent d'avoir plus conſcience des unes que des autres, ou d'être plus vivement avertis de leur exiſtence. Plus même la conſcience de quelques-unes augmente, plus celle des autres diminue. Que quelqu'un ſoit dans un ſpectacle où une multitude d'objets paroiſſent ſe diſputer ſes regards, ſon ame ſera aſſaillie de quantité de *perceptions*, dont il eſt conſtant qu'elle prend connoiſſance : mais peu à peu quelques-unes lui plairont & l'intéreſſeront davantage ; il s'y livrera donc plus volontiers. Dès-là il commencera à être moins affecté par les autres. La conſcience en diminuera même inſenſiblement juſqu'au point que, quand il reviendra à lui, il ne ſe ſouviendra pas d'en avoir pris connoiſſance. L'illuſion qui ſe fait au théatre en eſt la preuve. Il y a des momens où la conſcience ne paroît pas ſe partager entre l'action qui ſe paſſe & le reſte du ſpectacle. Il ſembleroit d'abord que l'illuſion devroit être d'autant plus vive, qu'il y auroit moins d'objets capables de diſtraire. Cependant chacun a pu remarquer qu'on n'eſt jamais plus porté à ſe croire le ſeul témoin d'une ſcene intéreſſante, que quand le ſpectacle eſt bien rempli. C'eſt peut-être que le nombre, la variété & la magnificence des objets remuent les ſens, échauffent, élevent l'imagination, & par là nous rendent plus propres aux impreſſions que le poëte veut faire naître. Peut-être encore que les ſpectateurs ſe portent mutuellement, par l'exemple qu'ils ſe donnent, à fixer la vue ſur la ſcene. Quoi qu'il en ſoit, cette opération par laquelle notre conſcience par rapport à certaines *perceptions*, augmente ſi vivement, qu'elles paroiſſent les ſeules dont nous ayions pris connoiſſance, je l'appelle *attention*. Ainſi être attentif à une choſe, c'eſt avoir plus conſcience des *perceptions* qu'elle fait naître, que de celles que d'autres produiſent, en agiſſant comme elle ſur nos ſens ; & l'attention a été d'autant plus grande, qu'on ſe ſouvient moins de ces dernieres.

Je diſtingue donc de deux ſortes de *perceptions* parmi celles dont nous avons conſcience ; les unes dont nous nous ſouvenons au moins le moment ſuivant, les autres que nous oublions auſſi-tôt que nous les avons eues. Cette diſtinction eſt fondée ſur l'expérience que je viens d'apporter. Quelqu'un qui s'eſt livré à l'illuſion, ſe ſouviendra fort bien de l'impreſſion qu'a fait ſur lui une ſcene vive & touchante ; mais il ne ſe ſouviendra pas toujours de celle qu'il recevoit en même temps du reſte du ſpectacle.

On pourroit ici prendre deux ſentimens différens de celui-ci. Le premier ſeroit de dire, que l'ame n'a point éprouvé, comme je le ſuppoſe, les *perceptions* que je lui fais oublier ſi promptement ; ce qu'on aſſaieroit d'expliquer par des raiſons phyſiques. Il eſt certain, diroit-on, que l'ame n'a des *perceptions* qu'autant que l'action des objets ſur les ſens ſe communique au cerveau. Or on pourroit ſuppoſer les fibres de celui-ci dans une ſi grande contention par l'impreſſion qu'elles reçoivent de la ſcene qui cauſe l'illuſion, qu'elles réſiſteroient à toute autre. D'où l'on concluroit que l'ame n'a eu d'autres *perceptions* que celles dont elle conſerve le ſouvenir.

Mais il n'eſt pas vraiſemblable que quand nous donnons notre attention à un objet, toutes les fibres du cerveau ſoient également agitées ; en ſorte qu'il n'en reſte pas beaucoup d'autres capables de recevoir une impreſſion différente. Il y a donc lieu de préſumer qu'il ſe paſſe en nous des

perceptions dont nous ne nous ſouvenons pas le moment d'après que nous les avons eues.

Le ſecond ſentiment ſeroit de dire qu'il ne ſe fait point d'impreſſion dans les ſens qui ne ſe communique au cerveau, & ne produiſe par conſéquent une *perception* dans l'ame. Mais on ajouteroit qu'elle eſt ſans conſcience, ou que l'ame n'en prend point connoiſſance. Mais il eſt impoſſible d'avoir l'idée d'une pareille *perception*. J'aimerois autant qu'on dît que j'apperçois ſans appercevoir.

Je penſe donc que nous avons toujours conſcience des impreſſions qui ſe font dans l'ame, mais quelquefois d'une maniere ſi légere, qu'un moment après nous ne nous en ſouvenons plus. Quelques exemples mettront ma penſée dans tout ſon jour.

Qu'on réfléchiſſe ſur ſoi-même au ſortir d'une lecture, il ſemblera qu'on n'a eu conſcience que des idées qu'elle a fait naître; il ne paroîtra pas qu'on en ait eu davantage de la *perception* de chaque lettre, que de celle des ténebres, à chaque fois qu'on baiſſe involontairement la paupiere. Mais on ne ſe laiſſera pas tromper par cette apparence, ſi l'on fait réflexion que ſans la conſcience de la *perception* des lettres, on n'en auroit point eu de celle des mots, ni par conſéquent des idées.

Cette expérience conduit naturellement à rendre raiſon d'une choſe dont chacun a fait l'épreuve; c'eſt la viteſſe étonnante avec laquelle le temps paroît quelquefois s'être écoulé: cette apparence vient de ce que nous avons oublié la plus conſidérable partie des *perceptions* qui ſe ſont ſuccédées dans notre ame.

C'eſt une erreur de croire que tandis que nous fermons des milliers de fois les yeux, nous ne prenions point connoiſſance que nous ſommes dans les ténebres. Cette erreur provient de ce que la *perception* des ténebres eſt ſi prompte, ſi ſubite, & la conſcience ſi foible, qu'il ne nous en reſte aucun ſouvenir. Mais que nous donnions notre attention au mouvement de nos yeux, cette même *perception* deviendra ſi vive, que nous ne douterons plus de l'avoir eue

Non ſeulement nous oublions ordinairement une partie de nos *perceptions*, mais quelquefois nous les oublions toutes, quand nous ne fixons point notre attention, en ſorte que nous recevons les *perceptions* qui ſe produiſent en nous, ſans être plus avertis des unes que des autres; la conſcience en eſt ſi légere, que ſi l'on nous retire de cet état, nous ne nous ſouvenons pas d'en avoir éprouvé. Je ſuppoſe qu'on me préſente un tableau fort compoſé, dont à la premiere vue les parties ne me frappent pas plus vivement les unes que les autres, & qu'on me l'enleve avant que j'aie eu le temps de le conſidérer en détail; il eſt certain qu'il n'y a eu aucune de ſes parties ſenſibles qui n'ait produit en moi des *perceptions*; mais la conſcience en a été ſi foible, que je ne puis m'en ſouvenir: cet oubli ne vient pas de leur durée. Quand on ſuppoſeroit que j'ai eu pendant long-temps les yeux attachés ſur ce tableau, pourvu qu'on ajoute que je n'ai pas rendu tour-à-tour plus vive la conſcience des *perceptions* de chaque partie, je ne ſerai pas plus en état, au bout de pluſieurs heures, d'en rendre compte, qu'au premier inſtant.

Ce qui ſe trouve vrai des *perceptions* qu'occaſione ce tableau, doit l'être par la même raiſon de celles que produiſent les objets qui m'environnent: ſi agiſſant ſur les ſens avec des forces preſque égales, ils produiſent en moi des *perceptions* toutes à-peu-près dans un pareil degré de vivacité; & ſi mon ame ſe laiſſe aller à leur impreſſion, ſans chercher à avoir plus conſcience d'une *perception* que d'une autre, il ne me reſtera aucun ſouvenir de ce qui s'eſt paſſé en moi. Il me ſemblera que mon ame a été pendant tout ce temps dans une eſpece d'aſſoupiſſement, où elle n'étoit occupée d'aucune penſée. Que cet état dure pluſieurs heures, ou ſeulement quelques ſecondes, je n'en ſaurois remarquer la différence dans la ſuite des *perceptions* que j'ai éprouvées, puiſqu'elles ſont également oubliées dans l'un & l'autre cas. Si même on le faiſoit durer des jours, des mois, ou des années, il arriveroit que, quand on en ſortiroit par quelque ſenſation vive, on ne ſe rappelleroit pluſieurs années que comme un moment.

Concluons que nous ne pouvons tenir aucun compte du plus grand nombre de

nos *perceptions ;* non qu'elles aient été ſans conſcience, mais parce qu'elles ſont oubliées un inſtant après. Il n'y en a donc point dont l'ame ne prenne connoiſſance. Ainſi la *perception* & la conſcience ne ſont qu'une même opération ſous deux noms : en tant qu'on ne la conſidere que comme une impreſſion dans l'ame, on peut lui conſerver celui de *perception ;* en tant qu'elle avertit l'ame de ſa préſence, on peut lui donner celui de *conſcience.* Voy. l'*Eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines*, de qui ces réflexions ſont tirées.

PERCEPTION, (*Gram.*) ſe dit encore de la récolte ou recette des fruits d'un bénéfice, & de la maniere de raſſembler les impôts aſſis ſur le peuple.

PERCER, v. act. (*Gramm.*) C'eſt pratiquer une ouverture. Il ſe prend au ſimple & au figuré. On dit *percer* un mur, *percer* la foule, *percer* les nuits, *percer* dans le monde, *percer* un complot, *&c.*

PERCER, *en terme de boutonnier*, c'eſt faire quatre trous les uns après les autres à l'endroit tracé par la marque, avec une pointe montée ſur une molette ou petite roue tournée dans la poupée avec la grande roue du rouet, au moyen de la corde, qui de l'une tombe ſur l'autre. *Voyez* POINTES.

PERCER *l'aiguille*, *terme d'épinglier ;* c'eſt former le trou d'une aiguille par le moyen d'un petit poinçon d'acier bien trempé, que l'on frappe avec un marteau ſur l'enclume de chaque côté du plat de la tête de l'aiguille.

PERCER, *en terme de cloutier, faiſeur d'aiguille de chirurgien ;* c'eſt marquer le trou de l'aiguille ſans enlever la piece.

PERCER, (*Jardinage.*) ſe dit des traces qu'on fait ſur une couche pour y ſemer des raves : on dit encore faire de beaux *percés*, quand on ouvre des routes dans une forêt, des allées dans un bois.

PERCER *une étoffe*, (*Lainage.*) on le dit des étoffes qui, à force d'être foulées, deviennent trop étroites, & perdent de la largeur ordonnée par les réglemens.

PERCER, *en terme de potier ;* c'eſt faire des trous autour d'un réchaud & à ſa grille, pour donner de l'air au feu.

PERCER, *en terme de rafineur ;* c'eſt l'action de faire légérement un trou dans la tête du pain avec un prime, pour donner paſſage au ſyrop qui y deſcend. *Voyez* PRIME & SYROP.

PERCER, *terme de chaſſe*, ſe dit & d'une bête qui tire de long, & s'en va ſans s'arrêter, & du piqueur qui *perce* dans le fort : le cerf a *percé* dans le bois, il fait *percer* dans ce fort.

PERCEUR, ſ. m. (*Marine.*) Les *perceurs* ſont ceux dont le métier eſt de percer les navires pour les cheviller. Selon l'ordonnance du roi de France de l'année 1681, une même perſonne peut exercer les métiers de charpentier, de calfateur & de *perceur* de vaiſſeaux.

PERCEUR, ſ. m. C'eſt un poinçon dont le cloutier faiſeur d'aiguilles courbes ſe ſert pour marquer & commencer la chaſſe de ſon aiguille ; il ne differe du troqueur qu'en ce qu'il a la pointe plus épaiſſe.

PERCHANS, ſ. m. (*Oiſelier*) oiſeau attaché par le pié, & que l'on tire avec une ficelle pour le faire voltiger, appercevoir des oiſeaux qui paſſent, les appeller & les faire prendre.

PERCHE, ſ. f. *perca*, (*Hiſt. nat. Ichr.*) On a donné ce nom à un poiſſon d'eau douce & à un poiſſon de mer, qui different l'un de l'autre. La *perche* d'eau douce a le corps large, fort applati pour un poiſſon de riviere, & couvert de petites écailles ; les nageoires & la queue ſont rouges ; elle a ſur le dos deux nageoires dont la premiere eſt la plus grande, deux aux ouies, deux ſous le ventre, & une au-deſſous de l'anus : la bouche eſt petite & dépourvue de dents. La chair de ce poiſſon eſt dure & difficile à digérer. Rondelet, *hiſtoire natur. des poiſſons*, *II partie*, *ch. xix.*

La *perche* de mer eſt rouſſe, elle a la bouche petite & les dents fort pointues. Les côtés du corps ſont traverſés par des traits dont les uns ſont rouges & les autres noirs ; la partie antérieure du ventre eſt beaucoup plus pendante que la poſtérieure : il y a une longue nageoire ſur le dos, deux aux ouies, deux au ventre, & une longue au-deſſous de l'anus, qui ſe trouve ſitué preſqu'au milieu du ventre. Ce poiſſon a la chair d'un meilleur ſuc que la *perche*

de riviere, elle eſt tendre, molle, friable & facile à digérer. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere part. liv. VI, ch. viij.* *Voyez* POISSON.

PERCHE, ſ. f. (*Arpent.*) longue meſure dont on ſe ſert dans l'arpentage, ou la meſure des terrains. *Voyez* MESURE.

Chez les anciens Romains la *perche*, *pertica*, étoit de 10 piés; & encore aujourd'hui beaucoup de géometres lui donnent cette même longueur: on l'appelle autrement *catena*, *funis*, & *decempeda*.

En Angleterre, la *perche* d'ordonnance, ou établie par la loi, eſt de 16 piés & demi, & pour le bois taillis, *&c.* elle eſt de 18 piés; 40 perches quarrées font une vergée ou un quart d'arpent, & 160 font un arpent. *Voyez* ARPENT.

En France la *perche* ordinaire varie ſuivant les différentes provinces, ou les différentes coutumes; c'eſt à celui qui va faire des arpentages dans un pays, d'en prendre connoiſſance chez le juge du lieu. A Paris la *perche* contient trois toiſes ou 18 piés; pour les travaux royaux elle a 22 piés. Ainſi la *perche* quarrée, meſure de Paris, eſt un quarré qui a trois toiſes de long, ſur trois de large. L'arpent contient 100 *perches* quarrées, c'eſt-à-dire, en le conſidérant comme un quarré, qu'il contient 10 *perches* de longueur ſur 10 *perches* de largeur. *Chambers.* (*E.*)

PERCHE *d'arpenteur*, ſ. m. (*Arpent.*) inſtrument compoſé de deux regles qui peuvent s'étendre juſqu'à 16 piés. Ces regles diviſées en piés & en pouces, ſont accompagnées d'une pinnule mobile: & ſur leurs bords on marque les chaînons de la chaîne dont on fait uſage. Cet inſtrument, qui n'eſt guere en uſage qu'en Angleterre, ſert dans l'arpentage à prendre aiſément ces diſtances. (*D. J.*)

PERCHE, ſ. f. On appelle ainſi, dans le *nivellement*, des bâtons bien droits, équarris par en haut, & armés d'un carton coupé à l'équerre. On nomme encore *perche* une meſure employée dans l'arpentage des terres, & dont la longueur vaut 20, 22 piés courans en pluſieurs juriſdictions, & 18 ſeulement dans le Pariſis. (*K*)

PERCHE (LE), (*Géogr. mod.*) petite province de France, bornée au nord par la Normandie; au midi par le Dunois & le Maine; au levant par la Beauce; & au couchant par la riviere de Sarte. Elle n'a que 15 lieues de longueur ſur 12 de largeur.

Ce pays a pris ſon nom d'une grande forêt appellée *perticus ſaltus*, dont il eſt fait mention dans pluſieurs auteurs, juſqu'à l'an 1000. L'hiſtoire de ſes comtes eſt embrouillée, mais c'eſt aſſez de dire ici, que Jacques de Château-Gontier céda ſes droits du comté de *Perche* à Saint-Louis, qui par cette ceſſion réunit cette petite province à la couronne de France. Une choſe bizarre, c'eſt qu'elle ſe trouve de trois différens dioceſes, de celui du Mans, de celui de Chartres, & pour la plus grande partie, de celui de Séez; mais pour la juſtice, le *Perche* releve entiérement du parlement de Paris: ſa coutume a été rédigée premiérement en 1505, & ſecondement en 1558.

Les lieux principaux du *Perche* ſont Mortagne, Bellime, & Nogent-le-Rotrou.

C'eſt dans le *Perche*, je ne ſais où, que naquit vers le milieu du xvj ſiecle Jacques de Lorens, poëte françois, riche & curieux en tableaux, mais malheureux en ménage, n'ayant jamais pu s'accorder avec ſa femme. Il lui fit après ſa mort cette épitaphe:

Ci git ma femme: ô qu'elle eſt bien,
Pour ſon repos & pour le mien!
(*D. J.*)

PERCHE (*col de la*), (*Géogr. mod.*) C'eſt l'un des paſſages de France en Eſpagne par les montagnes. On entre du Rouſſillon dans l'Eſpagne par le col de la *Perche*. Louis XIV y fit bâtir une fortereſſe qu'il appella de ſon nom *le Mont-Louis*.

PERCHES, ſ. f. pl. (*Archit.*) Ce ſont dans l'architecture gothique certains piliers ronds, menus & fort hauts, qui joints trois ou cinq enſemble, portent de fond & ſe courbent par le haut pour former des arcs & nefs d'ogives qui retiennent les pendentifs. *Voyez ces mots.* Ces *perches* ſont imitées de celles qui ſervoient à la conſtruction des premieres tentes & cabanes.

PERCHES A FEU, (*Artificier.*) *Voyez* LANCE A FEU.

PERCHE, PORTE-PERCHES, PASSER A LA PERCHE, *terme de manufacture en laine*, V. *l'art.* LAINE, & *l'art. ſuivant.*

PERCHE, (*Lainage.*) C'eſt un certain morceau de bois de la groſſeur du bras, long d'environ quinze piés, pendu en l'air par les deux bouts, ſur lequel les emplaigneurs ou laineurs étendent l'étoffe pour la lainer ou tirer à poil. On dit tirer un drap à la *perche*, pour dire, le lainer, en tirer le poil avec les chardons ſur la *perche*.

PERCHE *de liſſes*, (*Hauteliſſerie.*) long-morceau de bois rond fait au tour, de trois pouces de diametre, & de toute la longueur du métier. Cette *perche* poſe des deux bouts ſur les fiches & crochets de fer qu'on nomme des *hardilliers*; elle ſert à ouvrir & croiſer la chaîne de l'ouvrage par le moyen des liſſes qui y ſont enfilées.

PERCHE, (*Jardinage.*) eſt un long bâton qui ſert à ſoutenir les arbres de haute tige, à faire des treillages, des haies, des paillaſſons. On ſe ſert dans le nivellement & dans les grands alignemens, de *perches* armées de cartons blancs coupés à l'équerre.

PERCHE, ſ. f. (*Commerce de bois.*) morceau ou piece de bois long, en forme de groſſe gaule, ayant un bout beaucoup plus menu que l'autre. Les *perches* ſont ordinairement de bois de châtaignier, ou de bois d'aulne. Elles ſervent à faire des eſpaliers, des treilles & des perchis ou clôtures de jardins. On les vend à la botte, chaque botte compoſée d'un certain nombre, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins groſſes.

PERCHES D'AVALANS, ſont parmi *les marchands de bois*, des *perches* qui ſervent à conduire les trains. Il en faut ſix pour un train, quatre de 14 à 15 piés, & deux de 17 à 18, toutes d'environ 10 pouces de circuit. On fait une coche à une de leurs extrémités pour s'en ſervir avec plus de facilité, & l'autre bout s'aiguiſe & ſe garnit d'un fer qui a deux cornes recourbées en dehors.

PERCHE, (*Teinturier.*) Ce mot ſe dit de certains longs bâtons placés en l'air pour y poſer les choſes que l'on veut faire ſécher. Les teinturiers ont des *perches* à leurs fenêtres pour y faire ſécher les étoffes, les ſoies, les laines & les fils qu'ils ont teints. Les blanchiſſeurs d'étoffes en ont auſſi pour étendre leurs draps & leurs ſerges, après les avoir blanchis. Les ſtatuts des uns & des autres reglent la hauteur à laquelle leurs *perches* doivent être placées lorſqu'elles ſont ſur la rue.

PERCHE, (*Inſtrument de tourneur.*) L'arc ou la *perche* eſt au tourneur ce qu'eſt la plume à un écrivain, c'eſt-à-dire, ſi néceſſaire, qu'il eſt impoſſible de s'en paſſer. On peut ſe ſervir de l'un ou de l'autre en les attachant pardeſſus le tour. La *perche* doit être à-peu-près perpendiculaire au milieu des jumelles, & l'extrémité du côté du tourneur doit avancer tant ſoit-peu au delà des mêmes jumelles. On fait ordinairement ces *perches* de bois de frêne, de ſau, d'if, d'érable, & particuliérement de buis, qui eſt toujours le meilleur, ſur-tout ſi on en trouve ſans nœud. La *perche* doit donc être une piece de bois de plante droite, de la longueur de 7 à 8 piés, de l'épaiſſeur du bras en ſon gros bout, allant en diminution juſqu'à l'autre, & un peu planée pardeſſous à la maniere d'un cerceau. On la perce par ſon gros bout, & on l'arrête avec une fiche de fer rond à une piece de bois attachée au plancher, de maniere qu'elle puiſſe tourner. Elle doit être ſupportée environ vers la troiſieme partie de ſa longueur ſur une tringle de bois un peu plus groſſe que le bras, longue environ de deux piés, & arrêtée horizontalement à deux montans de bois attachés au plancher. P. Plumier, *élem. du tour*, *pag.* 1, *chap. ij.* (*D. J.*)

PERCHE, ſ. f. (*terme de chaſſe.*) On appelle *perches*, les deux groſſes tiges du bois ou de la tête du cerf, du daim, du chevreuil, *&c.* où ſont attachés les andouillers. Quand le cerf entre dans ſa ſeconde année, il pouſſe ſes deux petites *perches*, & dans ſa troiſieme année les *perches* qu'il pouſſe ſont ſemées d'andouillers.

§ PERCHÉ, ÉE, adj. (*terme de Blaſ.*) ſe dit des oiſeaux poſés ſur les branches

d'arbres, fleurs, bâtons, *&c.* d'un autre émail. Porte d'azur à l'épervier à vol étendu, lié, *perché* & grilleté d'argent.

Auriol de Lauraguel, diocese de Narbonne, *d'argent au figuier de sinople, un oiseau de sable* perché *au haut de l'arbre.*

De Rohello de Quenhuen, en Bretagne, *de gueules à une fleur-de-lys d'or & deux oiseaux d'argent affrontés* & perchés *sur les retours.*

De Leaumont de Puigaillard, en Guienne, *d'azur au faucon d'argent perché de même.*

Jean de Leaumont, seigneur de Puigaillard, baron de Brou & de Moré, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur d'Angers, ayant un jour rassemblé environ 9000 hommes pour une expédition sur la Rochelle, le capitaine Lanoue le prévint & l'attaqua : le combat fut très-vif de part & d'autre. *Mon cher Puigaillard, vous êtes blessé*, lui dit un de ses cousins ; *mais je ne suis pas mort*, répondit-il, & continua de combattre. Il ne se retira que lorsqu'il vit que ses efforts pour rallier & ranimer ses troupes étoient absolument inutiles. Le même Jean de Leaumont de Puigaillard fut chevalier des ordres du roi à la troisieme promotion faite le 31 décembre 1580 Il y a actuellement un grand prieur de Toulouse de cette maison. (*G. D. L. T.*)

PERCHÉE DE TERRE, (*Jurisp.*) est une certaine étendue de terre qui contient en superficie une perche en quarré, ou sur tout sens. La *perche* ou *mesure* est communément de 22 piés de long ; ce qui fait pour la *perchée* 484 piés quarrés de superficie : dans d'autres endroits, la perche, qu'on appelle aussi *verge* ou *corde*, n'a que 18 ou 20 piés. (*A*)

PERCHER (SE), v. n. (*Chasse.*) Il se dit des oiseaux qui se posent sur les arbres. Il y a des oiseaux qui se *perchent*, comme le corbeau, le moineau, la corneille, la grue, *&c.* & il y en a qui ne se *perchent* point, comme la perdrix, la caille, l'alouette, *&c.*

PERCHIS, s. m. (*terme de Jardin.*) Il signifie quelquefois une clôture faite avec des perches, & quelquefois un treillage qui n'est pas fait avec des échalas.

PERÇOIR, s. m. (*outil d'ouvriers.*) instrument avec lequel on perce. Les ouvriers en fer disent plus ordinairement *poinçon* ou *mandrin*, que *perçoir ou perçoire*, quand ils veulent signifier l'instrument de fer pointu & acéré avec lequel ils percent le fer ou à chaud ou à froid.

Le *perçoir* du tonnelier est une espece de foret dont il se sert pour percer les pieces de vin.

Les serruriers ont des *perçoirs* ou *perçoires* pour forer les clefs ; & les armuriers en ont aussi de très-gros pour forer les canons des armes à feu.

PERÇOIRE, s. f. (*outil d'ouvriers.*) ou *perçoir*, outil dont se servent les serruriers, taillandiers, maréchaux & autres ouvriers qui travaillent les métaux, & particuliérement le fer.

La *perçoire* est un morceau de fer rond & troué, ou une espece de grosse virole percée à jour, sur laquelle on appuie une piece de métal pour y faire un trou avec le poinçon ou le mandrin.

Les serruriers ont des *perçoires* d'enclume, & d'autres d'établi. Il y en a des unes & des autres, de rondes, de quarrées, de plates, de barlongues, d'ovales, *&c.* suivant la figure du trou qu'on veut percer.

PERCOTE, (*Géogr. anc.*) ville de la Troade, que Strabon, *livre XIII, pag.* 590, place entre Abydos & Lampsaque. *Percote* fut, selon Plutarque, une des villes qu'Artaxerxe donna à Thémistocle pour l'entretien de ses meubles & de ses habits. (*D. J.*)

PERCOWITZ, (*Comm.*) C'est un poids de Russie, suivant lequel on compte pour le chargement des vaisseaux. Le *percowitz* contient 30 pudes, ou 325 livres d'Allemagne qui sont de 14 onces.

PERCUNUS, (*Idolâtrie.*) Si l'on en croit Hartsnock, *dissertat. X, de cultu deorum Pruss.* c'est le nom d'un faux dieu des anciens Prussiens. Ces peuples, dit-il, entretenoient un feu perpétuel à l'honneur de ce dieu ; & le prêtre qui en étoit chargé, étoit puni de mort, s'il le laissoit éteindre par sa faute. Les Prussiens croyoient que quand il tonnoit, le dieu *Percunus* parloit à leur grand-prêtre, qu'ils nommoient *krive*. Alors ils se prosternoient par terre

pour adorer cette divinité, & la prier d'épargner leurs campagnes. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que nous n'avons aucune connoiſſance de la religion des Borruſſiens, ou anciens Pruſſiens, ſi tant eſt qu'ils euſſent une religion; nous ne ſommes pas plus éclairés ſur leurs mœurs & leurs uſages. On raconte, comme une merveille, que, ſous l'empire de Néron, un chevalier romain eût paſſé de Hongrie dans ce pays-là pour y acheter de l'ambre. Ainſi tout ce que Hartſnock dit de ces peuples & de leurs dieux, doit être mis au nombre des fables de ſon imagination. (*D. J.*)

PERCUSSION, ſ. f. *en phyſique*, eſt l'impreſſion qu'un corps fait ſur un autre qu'il rencontre & qu'il choque; ou le choc & la colliſion de deux corps qui ſe meuvent, & qui en ſe frappant l'un l'autre, alterent mutuellement leur mouvement. *V.* MOUVEMENT, COMMUNICATION, CHOC, COLLISION, *&c.*

La *percuſſion* eſt ou directe ou oblique.

La *percuſſion* directe eſt celle où l'impulſion ſe fait ſuivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, & qui de plus paſſe par le centre de gravité commun des deux corps qui ſe choquent.

Ainſi, dans les ſpheres, la *percuſſion* eſt directe, quand la ligne de direction de la *percuſſion* paſſe par le centre des deux ſpheres, parce qu'alors elle eſt auſſi perpendiculaire à l'endroit du contact.

La *percuſſion* oblique eſt celle où l'impulſion ſe fait ſuivant une ligne oblique à l'endroit du contact, ou ſuivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, qui ne paſſe point par le centre de gravité des deux corps. *Voyez* OBLIQUE.

C'eſt une grande queſtion en mathématique & en phyſique, que de ſavoir quel eſt le rapport de la force de la peſanteur à celle de la *percuſſion*. Il eſt certain que cette derniere paroît beaucoup plus grande: car, par exemple, un clou qu'on fait entrer dans une table avec des coups de marteau aſſez peu forts, ne peut être enfoncé dans la même table par un poids immenſe qu'on mettroit deſſus. On ſentira aiſément la raiſon de cette différence, ſi on fait attention à la nature de la peſanteur. Tout corps qui tombe s'accélere en tombant, mais ſa vîteſſe au commencement de ſa chûte eſt infiniment petite, de façon que s'il ne tombe pas réellement, mais qu'il ſoit ſoutenu par quelque choſe, l'effort de la peſanteur ne tend qu'à lui donner, au premier inſtant, une vîteſſe infiniment petite. Ainſi un poids énorme, appuyé ſur un clou, ne tend à deſcendre qu'avec une vîteſſe infiniment petite; & comme la force de ce corps eſt le produit de ſa maſſe par la vîteſſe avec laquelle il tend à ſe mouvoir, il s'enſuit qu'il tend à pouſſer le clou avec une force très-petite. Au contraire, un marteau avec lequel on frappe le clou, a une vîteſſe & une maſſe fixées, & par conſéquent ſa force eſt plus grande que celle du poids. Si on ne vouloit pas admettre que la vîteſſe actuelle avec laquelle le poids tend à ſe mouvoir, eſt infiniment petite, on ne pourroit au moins s'empêcher de convenir qu'elle eſt fort petite, & alors l'explication que nous venons de donner demeureroit la même. *Voyez* ſur cette queſtion *l'article* FORCE ACCÉLÉRATRICE.

On agite encore une autre queſtion qui n'eſt pas moins importante. On demande ſi les loix de la *percuſſion* des corps, telles que nous les obſervons, ſont des loix néceſſaires, c'eſt-à-dire, s'il n'eût pas pu y en avoir d'autres; par exemple, s'il eſt néceſſaire qu'un corps qui vient en frapper un autre de même maſſe, lui communique du mouvement, & s'il ne pourroit pas ſe faire que les deux corps reſtaſſent en repos après le choc. Nous croyons, & nous avons prouvé aux *articles* DYNAMIQUE & MÉCHANIQUE, que cette queſtion ſe réduit à ſavoir ſi les loix de l'équilibre ſont néceſſaires: car dans la *percuſſion* mutuelle de deux corps, de quelque façon qu'on la conſidere, il y a toujours des mouvemens qui ſe détruiſent mutuellement. Or, ſi les mouvemens ne peuvent ſe détruire que quand ils ont un certain rapport, par exemple, quand les maſſes ſont en raiſon inverſe des vîteſſes, il n'y aura qu'une loi poſſible d'équilibre, & par conſéquent qu'une maniere de déterminer les loix de la *percuſſion*. Car ſuppoſons, par exemple, que deux corps *M*, *m*, ſe viennent choquer directement

en ſens contraires avec des vîteſſes A, a, & que V, v, ſoient les vîteſſes qu'ils doivent avoir après le choc, il eſt certain que les vîteſſes A, a, peuvent être regardées comme compoſées des vîteſſes V & $A-V$, & u, $a-u$. Or, 1°. les vîteſſes V, u, qui ſont celles que les corps gardent, doivent être telles qu'elles ne ſe nuiſent point l'une à l'autre ; donc elles doivent être égales & en même ſens, donc $V=u$: 2°. de plus, il faut que les vîteſſes $A-V$, $a-u$ ſe détruiſent mutuellement, c'eſt-à-dire, que la maſſe M multipliée par la vîteſſe $A-V$ doit être égale à la maſſe m multipliée par la vîteſſe $a-u$, ou $a+u$ (parce que la vîteſſe $-u$ qui eſt égale à V, eſt en ſens contraire de la vîteſſe a, & qu'ainſi $a-u$ eſt réellement $a+u$) ; on aura donc $MA-MV=ma+mV$; donc $V=\frac{MA-ma}{M+m}$; d'où l'on voit que l'on détermine facilement la vîteſſe V, & qu'elle ne peut avoir que cette valeur. Mais s'il y avoit une autre loi d'équilibre, on auroit une autre équation que $MA-MV=ma+mV$, & par conſéquent une autre valeur de V : ainſi la queſtion dont il s'agit ſe réduit à ſavoir s'il peut y avoir d'autres loix de l'équilibre que celles qui nous ſont connues, par le raiſonnement & par l'expérience ; c'eſt-à-dire, s'il eſt néceſſaire que les maſſes ſoient préciſément en raiſon inverſe des vîteſſes pour être en équilibre. Cette queſtion métaphyſique eſt fort difficile à réſoudre ; cependant on peut au moins y jeter quelque jour par la réflexion ſuivante. Il eſt certain que la loi d'équilibre, lorſque les maſſes ſont en raiſon inverſe des vîteſſes, eſt une loi néceſſaire, c'eſt-à-dire, qu'il y a néceſſairement équilibre lorſque les maſſes de deux corps qui ſe choquent directement, ſont entr'elles dans ce rapport. Ainſi, quelles que puiſſent être les loix générales des *percuſſions*, il eſt inconteſtable que deux corps égaux & parfaitement durs, qui ſe choquent directement avec des vîteſſes égales, reſteront en repos ; & ſi l'un de ces corps étoit double de l'autre, & qu'il n'eût qu'une vîteſſe ſous-double, ils reſteroient auſſi néceſſairement en repos l'un & l'autre. Or, ſi la loi d'équilibre dont on doit ſe ſervir pour trouver les loix du choc, étoit différente de cette premiere loi, il paroîtroit difficile de réduire à un principe général tout ce qui regarde les *percuſſions*. Suppoſons, par exemple, que la loi d'équilibre que les corps obſervent dans le choc, ſoit telle que les maſſes doivent être en raiſon directe des vîteſſes, au lieu d'être en raiſon réciproque, on trouveroit dans l'exemple précédent $V=\frac{Ma+mA}{M+m}$, d'où l'on voit que ſi les maſſes M & m étoient en raiſon inverſe des vîteſſes A, a, on trouveroit que les corps M & m devroient ſe mouvoir après le choc, & qu'ainſi il n'y auroit point d'équilibre, quoiqu'il ſoit démontré qu'il doit y avoir équilibre alors ; ainſi la formule précédente ſeroit fautive, au moins pour ce cas-là ; & par conſéquent il faudroit différentes formules pour les différentes hypotheſes de *percuſſion* : cet inconvénient n'auroit pas lieu en ſuivant notre premiere formule $V=\frac{MA-ma}{M+m}$; & il faut avouer qu'elle paroît en cela beaucoup plus conforme à la ſimplicité & à l'uniformité de la nature. Quoi qu'il en ſoit, nous nous attacherons à cette derniere formule, comme étant la plus conforme à l'expérience, & ſuivie aujourd'hui par tous les philoſophes modernes. *Voyez*, ſur la néceſſité ou la contingence des loix du mouvement, la préface de la nouvelle édition de mon *traité de Dynamique*, 1759.

Deſcartes paroît être le premier qui ait penſé qu'il y avoit des loix de *percuſſion*, c'eſt-à-dire, dex loix ſuivant leſquelles les corps ſe communiquoient du mouvement : mais ce grand homme n'a pas tiré d'une idée ſi belle & ſi féconde, tout le parti qu'il auroit pu. Il ſe trompa ſur la plupart de ces loix, & les plus zélés des ſectateurs qui lui reſtent, l'abandonnent aujourd'hui ſur ce point. Mrs. Huyghens, Wiren, & Wallis ſont les premiers qui les aient données d'une maniere exacte, & ils ont été ſuivis ou copiés depuis par une multitude d'auteurs.

On peut diſtinguer au moins dans la ſpéculation trois ſortes de corps, des corps

parfaitement durs ; des corps parfaitement mous, & des corps parfaitement élaſtiques.

Dans les corps ſans reſſort, ſoit parfaitement durs, ſoit parfaitement mous, il eſt facile de déterminer les loix de la *percuſſion* ; mais comme les corps, même les plus durs, ont une certaine élaſticité, & que les loix du choc des corps à reſſort ſont différentes des loix du choc des corps ſans reſſort, nous allons donner ſéparément les unes & les autres.

Nous ne devons pas cependant négliger de remarquer, que le célebre M. Jean Bernouilli, dans ſon diſcours ſur les loix de la communication du mouvement, a prétendu qu'il étoit abſurde de donner les loix du choc des corps parfaitement durs : la raiſon qu'il en apporte eſt, que rien ne ſe fait par *ſaut* dans la nature, *natura non operatur per ſaltum*, tous les changemens qui arrivent s'y font par des degrés inſenſibles ; ainſi, dit-il, un corps qui perd ſon mouvement ne le perd que peu-à-peu & par des degrés infiniment petits, & il ne ſauroit, en un inſtant & ſans gradation, paſſer d'un certain degré de vîteſſe ou de mouvement, à un autre degré qui en differe conſidérablement : c'eſt cependant ce qui devroit arriver dans le choc des corps parfaitement durs ; donc, conclut cet auteur, il eſt abſurde d'en vouloir donner les loix, & il n'y a point dans la nature de corps de cette eſpece.

On peut répondre à cette objection, 1°. qu'il n'y a point à la vérité de corps parfaitement durs dans la nature, mais qu'il y en a d'extrêmement durs, & que le changement qui arrive dans le mouvement de ces corps, quoiqu'il puiſſe ſe faire par des degrés inſenſibles, ſe fait cependant en un temps ſi court, qu'on peut regarder ce temps comme nul ; de ſorte que les loix du choc des corps parfaitement durs ſont preſque exactement applicables à ces corps ; 2°. qu'il eſt toujours utile dans la ſpéculation de conſidérer ce qui doit arriver dans le choc des corps parfaitement durs, pour s'aſſurer de la différence qu'il y auroit entre les chocs mutuels de ces corps & ceux des corps que nous connoiſſons ; 3°. que le principe d'où part M. Bernouilli, que *la nature n'opere jamais par ſaut*, n'eſt peut-être pas auſſi général & auſſi peu ſuſceptible d'exception qu'il le prétend. Les loix du choc peuvent en fournir un exemple. Imaginons deux boules parfaitement égales & élaſtiques, qui viennent ſe choquer avec des vîteſſes égales en ſens contraires, il eſt certain qu'à l'inſtant du choc le point de contact commun perd tout d'un coup toute ſa vîteſſe ; & comme on ne peut pas ſuppoſer la matiere actuellement diviſée à l'infini, il eſt impoſſible que ce point perde toute ſa vîteſſe, ſans qu'une petite partie qui lui ſera voiſine dans chaque ſphere, ne perde auſſi la ſienne : voilà donc deux corps qui perdent tout d'un coup leur mouvement, ſans que cette perte ſe faſſe par des degrés inſenſibles.

Quoi qu'il en ſoit, nous allons expoſer les loix du choc des corps durs, & celles des corps mous, telles que l'expérience & le raiſonnement les confirment. Ces loix ſont les mêmes, quant au réſultat ; mais la maniere dont ſe fait la communication du mouvement entre les corps durs & entre les corps mous, eſt différente. Ceux-ci changent de figure par le choc, & ne la reprennent plus, de façon que leur mouvement change auſſi par degrés. Les corps durs au contraire ne changent point de figure, & ſe communiquent leur mouvement dans un inſtant.

Pour trouver le mouvement que doivent avoir après le choc deux maſſes qui ſe frappent, en ſens contraire, avec des vîteſſes connues, on ſe ſervira de la formule ci-deſſus. $V = \frac{MA - ma}{M + m}$.

Si l'une des maſſes, comme m, étoit en repos, alors la vîteſſe a ſeroit égale à zéro, & l'on auroit $V = \frac{Ma}{m+M}$ pour la vîteſſe commune des deux maſſes après le choc.

Enfin ſi cette maſſe m, au lieu de ſe mouvoir dans une direction oppoſée à celle de la maſſe M, ſe mouvoit dans le même ſens avec une vîteſſe a (qui fût moindre que la vîteſſe A, afin que la maſſe M pût l'attraper), en ce cas il faudroit changer le ſigne du terme où

a ſe trouve dans la formule ci-deſſus, & on aura $V = \frac{MA + ma}{M + m}$ pour la vîteſſe que doivent avoir après le choc deux maſſes M, qui alloient du même côté avant le choc. La vîteſſe après le choc étant connue, il ſera aiſé de trouver la quantité du mouvement de chacun des corps après le choc, car ces quantités de mouvement ſeront MV & mV, ou $\frac{mMA + Mma}{M + m}$ & $\frac{mMA \mp mma}{M + m}$; par conſéquent, retranchant ces quantités de mouvement des quantités de mouvement que les corps avoient avant le choc, on aura ce qu'ils ont perdu ou gagné de quantité de mouvement; perdu, ſi la différence eſt poſitive, & gagné, ſi elle eſt négative; on aura ainſi $MA - MV = \frac{mMA \pm Mma}{M + m}$ & $\mp ma - mV = \mp \frac{mMa - mMA}{M + m}$; or, de ces différentes formules on tirera aiſément les loix ſuivantes, que nous nous contenterons d'expoſer.

Loix de la percuſſion *dans les corps ſans reſſort.* 1°. Si un corps en mouvement, comme A, *Planc. méch. fig.* 40, choque directement un autre corps en B, le premier perdra une quantité de mouvement préciſément égale à celle qu'il communiquera au ſecond; de ſorte que les deux corps iront enſemble après le choc, avec une égale vîteſſe, comme s'ils ne faiſoient qu'une ſeule maſſe. Si A eſt triple de B, il perdra un quart de ſon mouvement: de ſorte que s'il parcouroit avant le choc 24 piés en une minute, il ne parcourra plus après le choc que 18 piés, *&c.*

2°. Si un corps en mouvement A en rencontre un autre B, qui ſoit lui-même déja en mouvement; le premier augmentera la vîteſſe du ſecond; mais il perdra moins de ſon mouvement que ſi le ſecond corps étoit en repos; puiſque pour faire aller les deux corps enſemble, après le choc, comme cela eſt néceſſaire, le corps A a moins de vîteſſe à donner au ſecond corps, que quand ce ſecond corps étoit en repos.

Suppoſons, par exemple, que le corps A ait douze degrés de mouvement, & qu'il vienne à choquer un autre corps B, moindre de la moitié, & en repos, le corps A donnera au corps B quatre degrés de mouvement & en retiendra huit pour lui: mais ſi le corps choqué B a déja trois degrés de mouvement lorſque le corps A le choque, le corps A ne lui donnera que deux degrés de mouvement; car A étant double de B, celui-ci n'a beſoin que de la moitié du mouvement de A pour aller avec une vîteſſe égale à celle de A.

3°. Si un corps A en mouvement, choque un autre corps B qui ſoit en repos, ou qui ſe meuve plus lentement, ſoit dans la même direction, ſoit dans une direction contraire, la ſomme des quantités de mouvement, (c'eſt-à-dire, des produits des maſſes par les vîteſſes) ſi les corps ſe meuvent du même côté, ou leur différence s'ils ſe meuvent en ſens contraires, ſera la même avant & après le choc.

4°. Si deux corps égaux A & B viennent ſe choquer l'un l'autre, ſuivant des directions contraires, avec des vîteſſes égales, ils reſteront tous deux en repos après le choc.

Pluſieurs philoſophes, & entr'autres Deſcartes, ont ſoutenu le contraire de cette loi, & ont prétendu que deux corps égaux & durs venant ſe choquer avec des vîteſſes égales & contraires, devoient reſter en repos. Leur principale raiſon eſt, qu'il ne doit point y avoir de mouvement perdu dans la nature. Mais, en premier lieu, il eſt queſtion ici de corps parfaitement durs, tels qu'il ne s'en trouve point dans l'univers; & par conſéquent, quand la prétendue loi de la conſervation auroit lieu, elle pourroit n'être pas applicable ici. 2°. Le choc des corps élaſtiques dont les loix ſont confirmées par l'expérience, nous fait voir que la quantité de mouvement n'eſt pas toujours la même avant & après le choc, mais qu'elle eſt quelquefois plus grande & quelquefois moindre après le choc qu'avant le choc. 3°. On peut démontrer directement la fauſſeté de l'opinion cartéſienne de la maniere ſuivante. Toutes les fois qu'un corps change ſon mouvement en un autre, le mouvement primitif peut être regardé comme compoſé du nouveau mouvement

qu'il prend, & d'un autre qui eſt détruit. Suppoſons donc que les corps M, M, égaux, qui viennent en ſens contraire ſe choquer avec les vîteſſes A, A, rejailliſſent après le choc avec ces mêmes vîteſſes A, A, en ſens contraire, comme le veulent les Cartéſiens, c'eſt-à-dire, avec les vîteſſes $-A$, $-A$, il eſt certain que la vîteſſe A de l'un des corps avant le choc, eſt compoſée de la vîteſſe $-A$, & de la vîteſſe $2A$, & qu'ainſi c'eſt la vîteſſe $2A$ qui doit être détruite; c'eſt-à-dire, que les corps M, M, animés en ſens contraire des vîteſſes $2A$, $2A$, ſe font équilibre. Or, cela poſé, ils doivent ſe faire équilibre auſſi étant animés des vîteſſes ſimples A, A en ſens contraire; car il n'y a point de raiſon de diſparité: donc les deux corps dont il s'agit doivent reſter en repos après le choc.

5° Si un corps A choque directement un autre corps B en repos, ſa vîteſſe après le choc ſera à ſa vîteſſe avant le choc, comme la maſſe de A eſt à la ſomme des maſſes A & B; par conſéquent ſi les maſſes A B ſont égales, la vîteſſe après le choc ſera la moitié de la vîteſſe avant le choc.

6°. Si un corps en mouvement A, choque directement un autre corps qui ſe meuve avec moins de vîteſſe, & dans la même direction, la vîteſſe après le choc ſera égale à la ſomme des quantités de mouvement diviſée par la ſomme des maſſes.

7°. Si deux corps égaux, mus avec des vîteſſes différentes, ſe choquent directement l'un & l'autre en ſens contraire, ils iront tous deux enſemble après le choc, avec une vîteſſe commune, égale à la moitié de la différence de leurs vîteſſes avant le choc.

8°. Si deux corps A & B ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes qui ſoient en raiſon inverſe de leurs maſſes, ils demeureront tous deux en repos après le choc.

9°. Si deux corps A & B ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes égales, ils iront enſemble après le choc avec une vîteſſe commune, qui ſera à la vîteſſe de chacun des corps avant le choc, comme la différence des maſſes eſt à leur ſomme.

10°. La force du choc direct ou perpendiculaire, eſt à celle du choc oblique, toutes choſes d'ailleurs égales, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'obliquité. *Voy.* DÉCOMPOSITION.

Loix de la percuſſion *pour les corps élaſtiques.* 11°. Dans les corps à reſſort parfait, la force de l'élaſticité eſt égale à la force avec laquelle ces corps ſont comprimés; c'eſt-à-dire, que la colliſion des deux corps l'un contre l'autre, eſt équivalente à la quantité de mouvement que l'un ou l'autre des deux acquerroit ou perdroit, ſi les corps étoient parfaitement durs & ſans reſſort. Or, comme la force du reſſort s'exerce en ſens contraire, il faut retrancher le mouvement qu'elle produit du mouvement du corps choquant, & l'ajouter à celui du corps choqué; on aura de cette maniere les vîteſſes après la percuſſion. *Voyez* ELASTICITÉ.

12°. Si un corps vient frapper directement un obſtacle immobile, le corps & l'obſtacle étant tous deux élaſtiques, ou l'un des deux ſeulement, le corps ſera réfléchi dans la même ligne ſuivant laquelle il étoit venu, & avec la même vîteſſe. Car s'il n'y avoit de reſſort ni dans le corps, ni dans l'obſtacle, toute la force du choc ſeroit employée à ſurmonter la réſiſtance de l'obſtacle; & par conſéquent, le mouvement ſeroit entiérement perdu: or, cette force du choc eſt employée ici à bander le reſſort d'un des corps, ou de tous les deux; de ſorte que quand le reſſort eſt entiérement bandé, il ſe débande avec cette même force, & par conſéquent repouſſe le corps choquant avec une force égale à celle qu'il avoit, & fait retourner ce corps en arriere avec la vîteſſe qu'il avoit avant le choc. De plus, le reſſort ſe débande dans la même ligne ſuivant laquelle il a été bandé, puiſqu'on ſuppoſe que le choc eſt direct; d'où il s'enſuit qu'il doit repouſſer le corps choquant dans la même ligne droite ſuivant laquelle ce corps eſt venu.

13°. Si un corps élaſtique vient frapper obliquement un obſtacle immobile, il ſe réfléchira de maniere que l'angle de ré-

flexion ſera égal à l'angle d'incidence. *Voyez* RÉFLEXION & MIROIR.

14°. Si un corps élaſtique *A*, choque directement un autre corps *B* en repos, qui lui ſoit égal; après le choc, *A* demeurera en repos, & *B* ira en avant avec la même vîteſſe & ſuivant la même direction que le corps *A* avoit avant le choc.

Car ſi les corps n'étoient point élaſtiques, chacun auroit après le choc la même direction, & une vîteſſe commune, égale à la moitié de la vîteſſe du corps *A*; mais comme le reſſort agit en ſens contraire, avec une force égale à celle de la compreſſion, il doit repouſſer *A* avec la moitié de la vîteſſe, & par conſéquent arrêter ſon mouvement; au contraire, il doit pouſſer en avant avec cette même moitié de vîteſſe le corps *B*, dont la vîteſſe totale ſera par conſéquent égale à celle du corps *A* avant le choc.

Donc puiſque *A*, (*Pl. Méch. fig.* 41,) transfere toute ſa force à *B*, *B* la transférera de même à *C*, *C* à *D*, & *D* à *E*. Donc, ſi on a pluſieurs corps élaſtiques égaux qui ſe touchent l'un l'autre, & que *A* vienne choquer *B*, tous les corps intermédiaires reſteront en repos, & le dernier ſeul *E* s'en ira avec une vîteſſe égale à celle avec laquelle le corps *A* a choqué *B*.

15°. Si deux corps élaſtiques égaux *A*, *B*, ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes égales, ils ſe réfléchiront après le choc, chacun avec la vîteſſe qu'il avoit, & dans la même ligne. Car, mettant à part le reſſort, il eſt certain que ces deux corps reſteroient en repos: or, toute la force du choc eſt employée à la compreſſion du reſſort, & le reſſort ſe débande en ſens contraire, avec la même force par laquelle il a été bandé; donc il doit rendre à chacun de ces corps leurs vîteſſes, puiſqu'il agit également ſur chacune.

16°. Si deux corps à reſſort égaux *A* & *B* ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes inégales, après le choc ils ſe réfléchiront en faiſant échange de leurs vîteſſes.

Car ſuppoſons que les corps ſe choquent avec les vîteſſes $C + c$ & C; s'ils ſe choquoient avec la même vîteſſe *C*, ils devroient, après le choc, ſe réfléchir avec cette même vîteſſe. Si *B* étoit en repos, & que *A* le choquât avec la vîteſſe *c*, *B* prendroit là vîteſſe *c* après le choc, & *A* demeureroit en repos. Donc l'excès *c* de la vîteſſe de *A* ſur celle de *B*, eſt transféré entiérement au corps *B*; ainſi *A* ſe meut après le choc avec la vîteſſe *C*, & *B* avec la vîteſſe $C + c$.

Donc les deux corps s'éloignent l'un de l'autre après le choc avec une vîteſſe égale à celle avec laquelle ils s'approchoient avant le choc.

17°. Si un corps élaſtique *A*, choque un autre corps *B* qui lui ſoit égal, & qui ait un moindre degré de mouvement ſuivant la même direction, ces deux corps iront après le choc ſuivant la même direction, & feront échange de leurs vîteſſes.

Car ſi *A* eſt ſuppoſé choquer avec la vîteſſe $C + c$, le corps *B* qui n'ait que la vîteſſe *C*; il eſt évident que des vîteſſes égales *C*, & *C*, il ne peut réſulter aucun choc; ainſi tout ſe paſſe de la même maniere que ſi le corps *A* choquoit le corps *B* en repos, avec la ſeule vîteſſe *c*. Or, dans ce cas *A* reſteroit en repos après le choc, & donneroit à *B* la vîteſſe entiere *c*. Donc après le choc *B* aura la vîteſſe $C + c$, & *A* ne gardera que la vîteſſe *C*; & chacun de ces deux corps conſervera la même direction.

18°. Si un corps en mouvement *A* choque un autre corps *B* auſſi en mouvement, le choc ſera le même que ſi le corps *A* venoit choquer le corps *B* en repos, avec la différence des vîteſſes.

Donc, puiſque la force élaſtique eſt égale à la *percuſſion*, il s'enſuit que cette force agit ſur le corps *A*, *B*, avec la différence des vîteſſes qu'ils avoient avant de ſe rencontrer.

19°. On propoſe de déterminer les vîteſſes que doivent avoir après le choc deux corps élaſtiques quelconques, qui ſe rencontrent & ſe frappent directement avec des vîteſſes quelconques. Si un corps à reſſort *A*, choque un autre corps à reſſort *B* qui ſoit en repos, ou qui ſe meuve moins vîte que *A*, voici comment on trouvera la vîteſſe de l'un des corps; par exempel,

exemple, de A après la percuſſion. On ſera, comme la ſomme des deux maſſes eſt au double de l'un des deux corps qui dans ce cas-ci eſt B; ainſi la différence des vîteſſes avant le choc eſt à une autre vîteſſe, qui étant ſouſtraite de la vîteſſe du corps A avant le choc, & dans d'autres cas lui étant ajoutée, donnera la vîteſſe qui lui reſte après le choc.

Pour déterminer cette loi générale du choc des corps élaſtiques, on n'a beſoin que du principe ſuivant; ſi deux corps élaſtiques ſe viennent choquer directement avec des quantités de mouvement égales, c'eſt-à-dire, avec des vîteſſes en raiſon inverſe de leurs maſſes, ils retourneront après le choc en arriere, chacun avec la vîteſſe qu'il avoit avant le choc. En effet, ſi les corps dont il s'agit étoient parfaitement durs, nous avons vu qu'ils reſteroient en repos, & qu'ils ſe feroient équilibre, parce que leurs mouvemens ſeroient détruits. Or, l'effet du reſſort parfait, tel qu'on le ſuppoſe ici, eſt de rendre à chaque corps en ſens contraire le mouvement qu'il a perdu; donc les deux corps rejailliront avec leurs vîteſſes primitives.

Or, nous avons vu que dans le choc de deux corps durs, il y a toujours deux quantités de mouvement égales & contraires qui ſe détruiſent; c'eſt pourquoi ces quantités de mouvement doivent être rendues à chacun des corps en ſens contraire, pour avoir leur quantité de mouvement après le choc, & par conſéquent leurs vîteſſes. Par exemple, dans le cas où les deux corps M, m, vont du même côté avant le choc avec les vîteſſes A, a, nous avons vu que leur vîteſſe commune V après le choc ſeroit $\frac{MA+ma}{M+m}$ en les conſidérant comme des corps durs; d'où il s'enſuit que la quantité de mouvement que le corps A a perdue, c'eſt-à-dire, $MA - MV$, & qui a dû être détruite dans le choc, eſt $\frac{mMA-mMa}{M+m}$; ajoutant cette quantité de mouvement en ſens contraire à la quantité de mouvement MV, c'eſt-à-dire, l'en retranchant, on aura pour la quantité de mouvement du corps M après le choc, en le ſuppoſant à reſſort, $\frac{MMA-mMA+2Mma}{M+m}$; & ajoutant cette même quantité de mouvement à mV, on aura pour la quantité de mouvement du corps m après le choc $\frac{2MA+mma-mMa}{M+m}$.

Par le moyen de ces deux formules, on déterminera aiſément la loi dont il s'agit, & les ſuivantes.

20°. Si un corps à reſſort A choque directement un autre corps en repos B, la vîteſſe de A après le choc, ſera à ſa vîteſſe avant le choc, comme la différence des maſſes eſt à leur ſomme; & la vîteſſe de B après le choc, ſera à la vîteſſe de A avant le choc, comme le double de la maſſe de A eſt à la ſomme des maſſes.

Ainſi la vîteſſe de A après le choc eſt à la vîteſſe de B, comme la différence des maſſes eſt au double de la maſſe A.

21°. Si deux corps à reſſort A & B, ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes qui ſoient en raiſon inverſe de leurs maſſes, ils rejailliront après le choc, chacun de ſon côté, avec la même vîteſſe & ſuivant la même direction qu'ils avoient avant le choc.

22°. Dans le choc direct des corps, la vîteſſe reſpective demeure toujours la même avant & après le choc; c'eſt-à-dire, que quand les corps vont tous deux du même côté, la différence des vîteſſes eſt la même avant & après le choc, & que quand ils ſe choquent en ſens contraire, la différence ou la ſomme des vîteſſes après le choc, eſt la même que leur ſomme avant le choc; ſavoir, la différence ſi les corps ſe meuvent dans le même ſens après le choc, & la ſomme s'ils s'éloignent l'un de l'autre après le choc ſuivant des directions contraires.

Ainſi les deux corps s'éloignent l'un de l'autre après le choc, avec la même vîteſſe qu'ils s'approchoient l'un de l'autre avant le choc.

23°. Dans le choc des corps à reſſort, la quantité de mouvement n'eſt pas toujours la même avant & après le choc; mais elle augmente quelquefois par le choc, & quelquefois elle diminue.

Ainſi Deſcartes & ſes ſectateurs ſe trompent, lorſqu'ils ſoutiennent que la même quantité de mouvement ſubſiſte toujours dans l'univers.

24°. Si deux corps à reſſort A & B ſe choquent, la ſomme des produits des maſſes par les quarrés des vîteſſes, eſt toujours la même avant & après le choc.

C'eſt le célebre M. Huyghens qui a le premier découvert cette loi; & ceux qui ſoutiennent que les forces vives des corps, c'eſt-à-dire, les forces des corps en mouvement, ſont les produits des maſſes par les quarrés de leurs vîteſſes, s'en ſervent pour prouver leur opinion; car ces philoſophes font voir que non ſeulement dans le choc des corps, mais auſſi dans toutes les queſtions de dynamique, la ſomme des maſſes par les quarrés des vîteſſes fait toujours une quantité conſtante. Or, comme il eſt naturel de penſer, ſelon eux, que la force des corps en mouvement demeure toujours la même, de quelque maniere qu'ils agiſſent les uns ſur les autres, ces auteurs en concluent que cette force eſt donc le produit de la maſſe par le quarré de la vîteſſe, & non par la vîteſſe ſimple. *Voyez* FORCES VIVES.

25°. Pour déterminer le mouvement de deux corps A & B, (*fig.* 42,) qui ſe choquent obliquement, ſoit que ces corps aient du reſſort ou n'en aient point; le mouvement du corps A ſuivant AC, peut ſe décompoſer en deux autres, dans les directions AE & AD; & le mouvement du corps B ſuivant BC, peut auſſi ſe décompoſer en deux autres ſuivant BF & BG; & les vîteſſes ſuivant AD & BF ſeront aux vîteſſes ſuivant AC & BC, comme les lignes droites AD, BF, AC, & BC: or comme les droites AE & BG ſont paralleles, les forces qui agiſſent ſuivant ces directions ne ſont oppoſées en rien, & par conſéquent on ne doit point y avoir égard pour déterminer le mouvement que les deux corps ſe communiquent par le choc; mais comme les lignes AD & BF, ou ce qui revient au même, EC & GC, compoſent une même ligne perpendiculaire à DC, il s'enſuit que le choc eſt le même que ſi les corps A & B ſe choquoient directement avec des vîteſſes qui fuſſent entr'elles comme EC & GC. Tout ſe réduit donc à trouver la vîteſſe de A & B, ſuivant les regles données ci-deſſus. Suppoſons, par exemple, que la vîteſſe du corps A, après le choc dans la perpendiculaire EC, ſoit repréſentée par CH; comme le mouvement ſuivant AE n'eſt point changé par le choc, on fera $CK = AE$, & on achevera le parallélogramme $HCKI$; la diagonale CI repréſentera le mouvement de A après le choc; car après le choc, le corps ſe mouvra ſuivant la direction CI, & avec une vîteſſe qui ſera comme CI. On trouvera de la même maniere, que le corps B ſe réfléchira ſuivant la diagonale du parallélogramme CM, dans lequel $LM = BG$, en ſuppoſant que la vîteſſe BF ſe change après le choc en CL; ainſi les vîteſſes après le choc ſeront entr'elles comme CI à CM.

Centre de *percuſſion* eſt le point dans lequel le choc ou l'impulſion d'un corps qui en frappe un autre, eſt la plus grande qu'il eſt poſſible. *V.* CENTRE.

Le centre de *percuſſion* eſt le même que le centre d'oſcillation, lorſque le corps choquant ſe meut autour d'un axe fixe. *V.* OSCILLATION.

Si toutes les parties du corps choquant ſe meuvent d'un mouvement parallele & avec la même vîteſſe, le centre de *percuſſion* eſt le même que le centre de gravité. *Voyez* GRAVITÉ & CENTRE.

Sur les loix de la *percuſſion* des corps irréguliers, élaſtiques ou non, *voyez* mon *traité de Dynamique*.

J'y ai déterminé, *art.* 169 de la ſeconde édition, les loix de cette *percuſſion* par une méthode fort ſimple. Cette

méthode ſuppoſe en général que le mouvement d'un corps après le choc eſt toujours compoſé d'un mouvement du centre de gravité en ligne droite, & d'un mouvement de rotation autour de ce centre, lequel mouvement eſt = o dans le cas de la *percution* directe. On peut voir ſur cela un plus grand détail dans l'article cité de mon *traité de Dynamique*. *(O)*

PERDICCAS, (*Hiſt. ancien.*) lieutenant d'Alexandre, fut aſſocié à la gloire de ſes conquêtes. Adroit courtiſan & brave guerrier, ce fut par ſon courage & ſa dextérité qu'il s'inſinua dans l'eſprit de ſon maître, qui épancha tous ſes ſecrets dans ſon ſein. Le héros enlevé par une mort prématurée, ne laiſſa point d'enfans pour lui ſuccéder; ſes lieutenans, compagnons de ſes victoires, crurent avoir des droits pour réclamer ſon héritage. *Perdiccas*, auquel il avoit remis ſon anneau royal, s'en faiſoit un titre pour être ſon ſucceſſeur; & ſe flattant de régner ſous le titre de régent, il fit aſſembler les chefs de l'armée, & leur repréſenta que Roxane étant enceinte, il falloit confier la régence à quelqu'un capable d'en ſoutenir le poids. Néarque éleva la voix, & dit: « Il n'y a que le ſang d'Alexandre qui » ſoit digne de nous donner un maître: » ſongeons qu'il a laiſſé un fils de Barcine, » c'eſt lui qui doit être ſon ſucceſſeur. » Cet avis étoit trop contraire aux intérêts de chaque particulier pour être ſuivi: tous les chefs, frappant de leur javelot leur bouclier, s'écrierent que les fils de Barcine & de Roxane n'avoient aucun droit de commander à des Macédoniens, que c'étoient des demi-eſclaves dont le nom ſeroit un opprobre en Europe. Les partiſans de *Perdiccas* ſoutinrent qu'il avoit été déſigné par Alexandre, & il alloit être proclamé roi, ſi Méléagre, chef de la phalange macédonienne, n'eût excité une ſédition pour s'oppoſer à ſon élévation. On étoit prêt d'en venir aux mains, lorſqu'un particulier obſcur propoſa de reconnoître Aridée, frere d'Alexandre, & comme lui, fils de Philippe. Cette propoſition fut reçue avec un applaudiſſement général. Olympias craignant que ce prince, fruit d'un amour adultere, ne fût un obſtacle à la grandeur future de ſon fils, lui avoit fait prendre un breuvage qui avoit altéré ſa raiſon, & ce fut ſon imbécilité qui prépara ſon élévation. Tous les grands ſe flattant de régner ſous ſon nom, lui donnerent leur voix. L'empire fut partagé entre les généraux ſous le titre de gouverneurs. *Perdiccas* chargé de la tutele du prince majeur, fut véritablement roi; il crut ne pouvoir mieux s'applanir le chemin au trône qu'en épouſant Cléopatre, ſœur d'Alexandre. Fier de cette alliance, il ne vit plus dans les autres gouverneurs que les exécuteurs de ſes volontés: mais ne voulant pas vivre dans ſa dépendance, ils ſe liguerent tous contre lui. Il uſa de la plus grande célérité pour diſſiper cet orage: il marcha contre Ptolomée, ſe faiſant accompagner d'Aridée & du jeune prince dont Roxane venoit d'accoucher. Il ſe ſervit de ces fantômes pour faire croire qu'il n'étoit armé que pour défendre deux princes trahis par des gouverneurs ambitieux. Dès qu'il ſe fut approché de Peluſe, il ſe vit abandonné des vieux ſoldats, qui ſervoient à regret contre Ptolomée. Il y eut pluſieurs eſcarmouches où le roi d'Egypte eut toujours l'avantage: les Macédoniens imputerent leurs déſaſtres à l'imprudence de leur chef. La phalange, plus irritée, & plus indocile, éclata en menaces: cent des principaux officiers, qui avoient Python à leur tête, paſſerent dans le camp de Ptolomée. Après cette défection, *Perdiccas*, reſté ſans défenſeurs, fut aſſaſſiné dans ſa tente par ſes propres ſoldats. *(T-N.)*

PERDICITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre de la couleur des plumes d'une perdrix.

PERDICIUM, (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs fleurons hermaphrodites au centre, & de fleurons femelles à la circonférence, tous portés par un placenta ras: ces fleurons ont leur pavillon découpé comme en deux levres, dont la plus grande eſt recoupée en trois lobes, & l'autre en deux; les ſemences qui leur ſuccedent ſont couronnées d'une aigrette ſimple. *Linn. gen. pl. ſyng. pol. ſuperf.*

Les trois eſpeces que M. Linné comprend dans ce genre, croiſſent en Afrique ou dans les pays chauds de l'Amérique. (*D.*)

PERDITION, ſ. f. (*Critique ſacrée.*) Ce mot ſignifie dans l'écriture, 1°. perte, ruine. *Perditio tua Iſrael*, Oſée, *xiij*, 9 : « votre ruine ne vient que de vous, Iſraël. » 2°. Le tombeau, le ſépulcre. « Quelqu'un, dit le Pſalmiſte, *Pſal.* » *lxxxvij*, 12, racontera-t-il votre vérité dans le tombeau ? » *in perditione.* (*D. J.*)

PERDOTTE, ſ. m. (*Idolâtrie.*) nom propre d'un faux dieu des anciens habitans de Pruſſe : c'étoit leur Neptune, ou leur dieu de la mer ; d'où vient qu'il étoit honoré ſinguliérement par les matelots & les pêcheurs. Ils lui offroient des poiſſons en ſacrifice ; enſuite leurs prêtres tiroient les auſpices, examinant les vents, & leur prédiſoient le jour & le lieu où ils pourroient faire une heureuſe pêche. Hartſnock, *Diſſert. X*, *de cultu deorum Pruſſiorum*, a forgé tous ces contes, ſemblables à ceux qu'il a imaginés ſur le dieu Perennus. (*D. J.*)

PERDRE, v. act. (*Gramm.*) C'eſt le corelatif de *conſerver* ; il marque la privation d'une choſe précieuſe qu'on poſſédoit : *perdre* la vie, la ſanté, l'innocence ; *perdre* le ſang, *perdre* une bataille ; *perdre* ſon pere, ſa mere, & ſes amis ; *perdre* ſur une marchandiſe ; *perdre* ſon temps. Il a quelques autres acceptions, comme dans ces phraſes : il eſt *perdu* d'amour ; c'eſt un homme que je *perdrai* ; je le *perds* de vue ; il s'eſt *perdu* dans ces forêts ; j'ai *perdu* la confiance que j'avois en lui ; je *perds* le fil de ſon diſcours ; les idées ſe *perdent*, &c.

PERDREAUX, ſ. m. plur. (*Artillerie milit.*) Les *perdreaux* ſont pluſieurs grenades qui partent enſemble d'un même mortier avec une bombe, comme une compagnie de *perdreaux*, dont la bombe repréſente la mere perdrix. Le mortier qui jette la bombe, eſt un mortier ordinaire, mais dont le bord, dans ſon contour & dans ſon épaiſſeur, contient treize autres petits mortiers, dans chacun deſquels eſt une grenade. On met le feu à la lumiere du gros mortier, qui a communication avec celle des petits. La bombe & les grenades partent dans le même moment. C'eſt un italien nommé *Petri*, qui fit fondre d'abord ces ſortes de mortiers. (*D. J.*)

PERDRIX, PERDRIX GRISE, PERDRIS, PERDRIS GRINGETTE, PERDRIX GOACHE *ou* GOUACHE, PERDRIX GRIECHE, *perdix cinerea*, *Aldrovandi*, Will. oiſeau qui a environ un pié & un demi-pouce de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & plus d'un pié ſix pouces d'envergeure : le front, les côtés de la tête & la gorge ſont d'un roux clair ; le deſſus de la tête eſt d'un brun rouſſâtre mêlé de petites lignes longitudinales jaunâtres. Il y a au deſſous des yeux de petites excroiſſances de chair rouge : la face ſupérieure du cou a des bandes tranſverſales de cendré, de noir, & d'un peu de roux : les plumes du dos, du croupion, & celles du deſſus de la queue, ont les mêmes couleurs ; & il y a au bout de chaque plume une bande étroite & tranſverſale de couleur rouſſe : la partie inférieure du cou & la poitrine, ſont d'un cendré bleuâtre mêlé de petites taches rouſſes & de bandes noires tranſverſales ; il y a au bas de la poitrine une large bande en forme de fer à cheval de couleur de marron : les plumes des côtés du corps ſont de même couleur que celles de la poitrine ; elles ont chacune près de l'extrémité une large bande tranſverſale rouſſe ; le bas-ventre eſt d'un blanc ſale & jaunâtre ; les plumes des jambes, & celles du deſſous de la queue, ſont rouſſâtres & traverſées de taches noirâtres ; le milieu de chaque plume a une tache blanche longitudinale, en ſuivant la direction du tuyau ; les petites plumes des ailes & les grandes des épaules, ont les mêmes couleurs que celles du dos, & de plus de grandes taches rouſſes ; chaque plume a auſſi une ligne d'un blanc rouſſâtre, qui s'étend ſelon la longueur des tuyaux ; les grandes plumes des ailes ſont brunes & rayées tranſverſalement de blanc rouſſâtre ; la queue eſt compoſée de vingt plumes ; les ſix du milieu ont les mêmes couleurs que le dos ; les ſept autres de chaque côté ſont rouſſes, à l'exception de la pointe qui

eſt cendrée ; le bec, les piés & les ongles ont une couleur cendrée bleuâtre : le mâle a un ergot obtus à la partie poſtérieure du pié. (*)

Les couleurs des *perdrix* griſes varient ; on en trouve qui ſont preſque entiérement blanches, & qui ont de petites lignes brunes tranverſales en forme de zigzag. Cet oiſeau multiplie beaucoup ; la femelle pond ſeize ou dix-huit œufs ; les petits qui en ſortent vivent tous en ſociété avec le pere & la mere pendant tout l'hiver, juſqu'à ce que chaque mâle cherche à s'appareiller avec une femelle. *Ornith.* de M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX *de la nouvelle Angleterre*, *perdix novæ Angliæ*, *Klein. avi.* Elle eſt plus petite que la *perdrix* griſe ; elle a la tête, le cou, le dos, le croupion, les petites plumes des ailes, & celles du deſſus de la queue, d'un brun tirant ſur le roux mêlé de noir ; il y a quelques petites taches blanches ſur la partie ſupérieure du cou : la gorge eſt blanche ; la poitrine, le ventre, & les côtés du corps, ſont jaunâtres & traverſés par des bandes noires : il y a de chaque côté de la tête une bande longitudinale, qui commence à l'origine du bec, qui paſſe ſur les yeux, & qui s'étend juſques derriere la tête : les jambes & les plumes du deſſous de la queue ont une couleur jaunâtre, marquée de taches de couleur de marron ; les grandes plumes des ailes & celles de la queue, ſont brunes. On trouve cet oiſeau à la nouvelle Angleterre & à la Jamaïque. *Ornith.* de M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX BLANCHE, ARBENNE, *lagopus avis*, *Aldrovandi*, Will. oiſeau que M. Briſſon a mis dans le genre des gélinotes, & qu'il a décrit ſous le nom de *gélinote blanche*. Il eſt un peu plus gros que la *perdrix* rouge ; il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ; il change de couleur au printemps, comme la plupart des autres animaux blancs, & il eſt preſque entiérement blanc pendant l'hiver ; il y a ſur les côtés de la tête une petite tache noire entre les yeux & le bec ; le tuyau de la ſeconde des grandes plumes de l'aile & des quatre qui ſuivent, eſt noirâtre ; les quatre plumes du milieu de la queue ſont blanches ; toutes les autres ont une couleur noirâtre, à l'exception de la pointe, qui eſt blanche ; les piés, & même les doigts, ſont couverts juſqu'à l'origine des ongles, de plumes blanches ; il y a au deſſus des yeux une petite bande de mamelons charnus, d'un très-beau rouge ; le bec eſt noir, & les ongles ſont bruns. Pendant l'été cet oiſeau eſt en partie brun, & en partie blanc ; il a auſſi quelquefois un peu de couleur de marron rayée tranſverſalement de noir. On le trouve dans le pays du nord, & même en France & en Italie ſur les hautes montagnes. *Ornith.* de M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX DU BRESIL, *perdix braſiliana jambu dicta Piſoni*, Will. Cette *perdrix* a la groſſeur de nos *perdrix* ; elle eſt en entier d'une couleur jaunâtre, obſcure, mêlée de brun ; elle ſe perche ſur les arbres ; ſes œufs ſont d'un très-beau bleu : c'eſt un oiſeau du Breſil. *Ornith.* de M. Briſſon, *tome I*, *Voyez* OISEAU.

PERDRIX DE LA CHINE, *perdix*

(*) Ce genre d'oiſeau a été réuni par M. Linné avec les gélinotes & les tetrals ou coqs de bruyere; M. Briſſon, qui l'a ſéparé, le diſtingue du faiſan par la queue courte, & de la gélinote par les piés nus. Quoi qu'il en ſoit des ſyſtêmes, ces oiſeaux ſont du nombre des gallinacés, dont ils ont le corps & le vol un peu peſant, le bec en cône courbé, les jambes, la ſtructure interne & les habitudes. Elles ont près des yeux, de chaque côté de la tête, un eſpace nu, papillé & coloré ; les jambes couvertes de plumes juſqu'au talon, & le reſte des piés nus : toutes celles qu'on connoît ont la queue courte. Quant aux habitudes, les *perdrix* ſont, comme les autres gallinacés, des oiſeaux pulvérateurs : elles vont ordinairement par troupes ou compagnies. Dans le temps des amours, il y a ſouvent de grands combats parmi les mâles ; mais quand l'appariation eſt faite, le mâle ne quitte pas ſa femelle : celle-ci pond en terre au milieu de l'herbe, dans un creux, où elle conſtruit un nid ſans beaucoup de façon. Les petits courent & cherchent leur nourriture dès qu'ils ſont nés. Les végétaux, les grains, *&c.* ſont leur principale nourriture.

Nous ne diſcuterons pas quelles eſpeces doivent être aſſignées à ce genre, ou en être exclues. (*D.*)

ſinenſis. Cette eſpece de *perdrix* eſt un peu plus groſſe que notre *perdrix* rouge; elle a environ un pié ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié quatre pouces juſqu'au bout des ongles. Il y a de chaque côté de la tête quatre bandes longitudinales, qui commencent toutes à l'origine du bec, & qui s'étendent juſqu'au derriere de la tête : la premiere, c'eſt-à-dire, celle qui ſe trouve au deſſus des autres, paſſe ſur les yeux; elle eſt la plus large & noirâtre : la ſeconde eſt blanche; la troiſieme noirâtre, & la derniere a une couleur rouſſâtre. Le ſommet de la tête eſt d'un brun mêlé de petites taches blanchâtres, & la gorge a une couleur blanche; les plumes du dos, du croupion, & celles du deſſus de la queue, ſont rayées tranſverſalement de brun & de rouſſâtre; les plumes des ailes ſont brunes, & ont auſſi des bandes tranſverſales blanchâtres, qui forment ſur chaque côté de la plume un petit arc de cercle; la queue eſt rouſſâtre, & a des bandes tranſverſales noires; le bec eſt noirâtre; les piés ſont roux : le mâle a un ergot long de deux lignes & demie à chaque pié. On trouve cet oiſeau à la Chine. *Ornith.* de M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PERDRIX DE DAMAS, PERDRIX DE SYRIE, *perdix damaſcena Bellonii*, Will. On a mis cet oiſeau dans le genre des gélinotes, & M. Briſſon l'a décrit ſous le nom de *gélinote des Pyrénées*. Il eſt à-peu près de la groſſeur de la *perdrix* griſe; il a dix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles; le deſſus de la tête, la face ſupérieure du cou & le dos, ont différentes couleurs mêlées enſemble, telles que le noir, le roux, le jaunâtre, & le verdâtre; le croupion eſt rayé tranſverſalement de noir & de roux; les petites plumes des ailes ſont d'un brun tirant ſur le marron; les grandes ont une couleur verdâtre, mêlée de jaunâtre, à l'exception de la pointe qui eſt noire; les joues ſont fauves : il y a derriere les yeux une petite ligne noire; le tour des yeux & la gorge ont cette même couleur; le deſſus de la face inférieure du cou eſt olivâtre; le deſſous eſt roux, terminé par une bande noire, & ſéparé de la couleur olivâtre par une ſeconde bande de la même couleur; ces bandes entourent le cou comme un double collier; les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, & celles de la face inférieure des ailes, ſont blanches; la couleur des grandes plumes des ailes eſt cendrée; elles ont l'extrémité brune & le tuyau noir : il y a ſeize plumes dans la queue; les deux du milieu ont preſque le double de la longueur des autres; toutes ces plumes ſont de couleur cendrée, mêlée confuſément d'olivâtre. On trouve cet oiſeau en Syrie & ſur les Pyrénées.

On a donné le nom de *perdrix de Damas*, à une variété de la *perdrix* griſe, comme dans différentes provinces de France, ſous le nom de *perdrix griſe* de la petite eſpece. Elle ne differe de la vraie *perdrix* griſe, qu'en ce qu'elle eſt plus petite, & qu'elle a le bec plus alongé. *Ornith.* de M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PERDRIX FRANCHE, *voyez* PERDRIX ROUGE.

PERDRIX DE GRECE, *voyez* BARTAVELLE.

PERDRIX DE LA GUIANE, GROSSE PERDRIX DU BRESIL, *gallina ſilveſtris, macucagna Braſilienſibus dicta. Marg.* Will. Cette eſpece de *perdrix* eſt plus groſſe qu'une poule; elle a le bec noir, & long de plus d'un pouce & demi; la tête & le cou ſont variés de petits points noirs & d'un jaune obſcur; la gorge eſt blanche; le dos, la poitrine, le ventre & les jambes ont une couleur cendrée, obſcure; les petites plumes des ailes ſont brunes, & ont des lignes noires en zigzag; les grandes plumes ſont entiérement noires : cet oiſeau n'a point de queue. Ses œufs ſont un peu plus gros que ceux des poules, & d'un bleu verdâtre. On le trouve dans la Guiane & au Breſil. *Ornith.* de M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX DE MONTAGNE, *voyez* OCOCOLIN.

PERDRIX DE MONTAGNE *du Mexique*, *voyez* OCOCOLIN DU MEXIQUE.

PERDRIX ROUGE, PERDRIX AUX PIÉS ROUGES, PERDRIX FRANCHE, PERDRIX GAILLE, GAYE *ou* GAULE,

PERNISSE, *perdix rufa*, Will. La *perdrix* rouge eſt un peu plus groſſe que la *perdrix* griſe. Elle a près d'un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié ſix pouces d'envergeure. Le devant de la tête eſt d'un gris brun, & le derriere d'un gris tirant ſur le roux; la gorge a une couleur blanche qui eſt entourée d'une bande noire; cette bande commence aux narines, paſſe ſous les yeux, & va ſe terminer ſous la gorge, où elle forme une ſorte de collier: il y a auſſi de chaque côté de la tête une bande longitudinale blanche. Les plumes de la face intérieure & des côtés du cou ſont cendrées, & ont chacune deux taches noires à leur extrémité, une de chaque côté du tuyau; la face ſupérieure eſt d'un brun roux; les plumes qui ſont près du derriere de la tête ont chacune à leur extrémité deux taches noires & oblongues; les plumes du dos, du croupion, du deſſus de la queue, & celles des ailes, ſont d'un gris brun; la poitrine eſt cendrée; les plumes du ventre, des jambes, & celles du deſſous de la queue, ont une couleur rouſſe; celles des côtés du corps ſont cendrées à leur origine; elles ont enſuite une raie tranſverſale blanche, ſuivie d'une autre raie noire; enfin leur extrémité eſt rouſſe. Il y a ſeize plumes dans la queue: les quatre du milieu ſont d'un gris brun; celle qui les ſuit de chaque côté a les barbes extérieures rouſſes, & les intérieures d'un gris brun; toutes les autres ſont entiérement rouſſes. L'iris des yeux, le bec & les piés ont une belle couleur rouge.

Les couleurs de la *perdrix* rouge varient. On trouve de ces oiſeaux preſque entiérement blancs ou blanchâtres, à l'exception de la tête qui eſt d'un brun roux. Le bec & les piés reſtent toujours rouges. *Ornith.* de M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX ROUGE DE BARBARIE, *perdix Barbara*, *Klein*. Cet oiſeau eſt un peu plus petit que la *perdrix* griſe. Il a environ un pié de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles, & un pié ſept pouces d'envergeure. Le deſſus de la tête eſt couleur de marron; cette couleur devient plus obſcure derriere la tête, & elle forme ſur le cou une ſorte de collier parſemé de taches blanches & rondes; les côtés de la tête & la gorge ſont d'un cendré clair & bleûatre, & il y a près de l'endroit des oreilles une tache qui tire ſur le brun. La partie ſupérieure du cou & le dos ont une couleur brune obſcure tirant ſur le cendré; le croupion eſt cendré. Les grandes plumes des épaules & celles du deſſus des ailes ſont d'un beau bleu, à l'exception des bords qui ont une couleur de marron. La partie inférieure du cou, au deſſous du collier, eſt d'un cendré clair; le ventre, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes ſont d'un brun clair; la poitrine eſt couleur de roſe pâle; les plumes des côtés du corps ſont cendrées près de la racine; elles ont enſuite une bande blanche tranſverſale dans leur milieu, & leur extrémité eſt de couleur orangée. Les grandes plumes des ailes ſont d'un brun obſcur tirant ſur le cendré; les moyennes ont la même couleur, mais plus claire. Le bec, le tour des yeux, & les piés ſont d'un très-beau rouge. Le mâle a ſur la patte poſtérieure du pié un petit ergot obtus. On trouve cet oiſeau en Barbarie. *Ornith.* de M. Briſſon, *tome I. Voy.* OISEAU.

PERDRIX ROUSSE DES ANTILLES, *voyez* PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE.

PERDRIX DU SÉNÉGAL, *perdix ſenegaleñſis*, oiſeau du genre des *perdrix*. Il eſt un peu plus grand que notre *perdrix* rouge. Il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; tout le corps eſt varié de roux, de brun & de blanc ſale; le deſſus de la tête eſt roux, & n'a point de taches; les côtés ſont d'un blanc ſale, & ont de petites taches longues & brunes; la gorge eſt auſſi d'un blanc ſale, mais elle n'a point de taches. Il y a ſur les côtés de la tête trois petites bandes qui prennent leur origine à la racine du bec; la bande du milieu eſt blanche, & les deux autres ſont noires; la ſupérieure s'étend juſques ſur le derriere de la tête, & les deux autres ſeulement derriere les yeux; le cou eſt roux & marqué de taches brunes & de blanc ſale. Il y a à chaque pié deux

ergots. On trouve cet oiſeau au Sénégal. *Ornith de* M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PERDRIX, (*Chaſſe.*) On donne, comme on voit, le nom de *perdrix* à pluſieurs oiſeaux de différens pays, tels que la *perdrix* de Grece, celle de Damas, celle de la Guadaloupe, *&c.* mais ce nom eſt particuliérement attribué aux eſpeces que nous appellons en Europe *perdrix griſe*, *perdrix rouge*, & *perdrix blanche*. Cette derniere eſpece ne ſe trouve communément qu'en Savoie & dans les Alpes. *Voyez* ARBENNE.

La *perdrix* griſe & la rouge, qui ſont communes en France, ont dans les mœurs, auſſi-bien que dans la forme & le plumage, des différences qui en font des eſpeces très-ſéparées; auſſi ne ſe mêlent-elles point enſemble, même dans les lieux où l'abondance des unes & des autres les met ſouvent en préſence dans le temps de l'effervescence commune. Cependant lorſque le nombre des mâles *perdrix* rouges excede celui des femelles, on voit quelques-uns de ces mâles s'attacher à une paire de *perdrix* griſes, la ſuivre conſtamment, & donner des marques d'empreſſement & d'amour. Mais on n'a jamais vu aucune *perdrix* rouge en venir avec une griſe juſqu'à l'accouplement. Cet amour étranger n'a d'effets que la jalouſie. Il trouble ſeulement le ménage; & ces ſoins aſſidus ne produiſent qu'une importunité ſans fruit. La maniere dont les deux eſpeces ſe nourriſſent eſt à-peu-près la même. Elles vivent de grain, de ſemences, d'œufs de fourmis, de petites araignées, & d'autres inſectes qui ſe trouvent dans les campagnes & dans les bois.

Les *perdrix* griſes s'apparient dès la fin de février, ou au commencement de mars, lorſque les grandes gelées ſont paſſées. Il y a pendant les premiers jours beaucoup de combats entre les mâles, & même entre les femelles, juſqu'à ce que le choix mutuel ſoit fait d'une maniere fixe, & que la pariade ſoit décidée. Le temps doux avance ce moment; & à meſure que la chaleur augmente, la fermentation de l'amour devient plus forte dans ces oiſeaux. Les mâles ſont plus empreſſés, & les femelles plus dociles. Ils s'accouplent vers le commencement d'avril, & les femelles pondent à la fin de ce mois, ou au commencement de mai. Le nombre des œufs varie ordinairement ſelon l'âge de la *perdrix*. A deux & trois ans la ponte eſt ſouvent de dix-huit œufs. Elle diminue enſuite, & ceſſe preſqu'entiérement à ſix ans. Alors la *perdrix* eſt déja vieille, & il ne lui reſte plus guere qu'une année à vivre. Elle dépoſe ſes œufs dans un nid fait preſque ſans apprêt. Ce n'eſt qu'une fente, au fond de laquelle ſont arrangés quelques brins de paille ou d'herbe ſeche, & quelques feuilles. Les jeunes *perdrix* ne choiſiſſent pas même avec beaucoup de ſoin le lieu où elles placent ce nid. Mais celles que l'âge & l'expérience ont inſtruites, y apportent beaucoup d'attention. Elles choiſiſſent un endroit élevé, à l'abri de l'inondation, & environné de brouſſailles, qui le dérobent à la vue, & en défendent l'entrée. De plus lorſqu'elles quittent leurs œufs pour aller manger, elles ont ſoin de les couvrir avec des feuilles. *Voyez* INSTINCT.

Le temps de l'incubation eſt de vingt-deux jours. Pendant ce temps le mâle reſte aux environs du nid, & accompagne ſa femelle lorſqu'elle releve pour chercher à vivre. Les petits étant éclos, le pere & la mere prennent ſoin en commun de les conduire. Ils les promenent dans les prés, aux bords des bois, découvrent pour eux les fourmillieres, les appellent preſque continuellement, & leur indiquent les inſectes & les graines qui ſont propres à leur nourriture. La *perdrix* griſe donne à ſes petits des ſoins plus empreſſés & plus actifs qu'aucune autre eſpece. Leur tendreſſe va juſqu'à une jalouſie cruelle à l'égard des perdreaux qui ne ſont pas de leur compagnie. Dans les pays fort peuplés de gibier, on voit communément les vieilles *perdrix* pourſuivre avec fureur les petits les unes des autres, & les aſſommer à coups de bec. Lorſque quelque péril vient à menacer la famille, le pere & la mere, pour l'en détourner, s'y préſentent eux-mêmes avec un courage qui étonne dans des animaux auſſi foibles. Si c'eſt un chaſſeur, ou un chien qui les menace, ils ſe montrent d'abord, fuient enſuite en traînant l'aile, laiſſent aux pourſuivans l'eſperance de les joindre; & quand ils les ont ſuffiſamment éloignés, ils revolent à leurs petits.

Les

Les *perdrix* griſes vivent réunies en familles, qu'on nomme *compagnies*, juſqu'au temps où l'amour les ſépare & les apparie. Celles même qui n'ont point pondu, ou dont les œufs ont été détruits par quelque accident, ſe remettent en compagnie dans le mois de juillet, & y reſtent juſqu'au temps de la pariade.

Les *perdrix* rouges different en cela des griſes, quant aux mœurs. Elles ne ſont pas, à beaucoup près, auſſi étroitement liées par compagnies. Les petits même qui ont été élevés enſemble, & qui ſont de la même famille, ſe tiennent toujours à quelque diſtance l'un de l'autre; ils ne partent pas enſemble, & ne vont pas tous du même côté. Les *perdrix* griſes, lorſqu'elles ont été forcées de ſe ſéparer, ſe rappellent auſſitôt avec beaucoup de vivacité & d'inquiétude. Cela n'arrive guere parmi les *perdrix* rouges, qu'entre le mâle & la femelle dans le temps de l'amour. Les *perdrix* rouges s'apparient ainſi que les griſes; mais auſſi-tôt que la femelle couve, le mâle la quitte, & la laiſſe ſeule chargée du ſoin de ſes petits. La *perdrix* griſe s'apprivoiſe aiſément; elle ſe familiariſe avec les paſſans le long des chemins; & en lui donnant à manger pendant l'hiver, on l'engage aiſément à pénétrer juſques dans les maiſons. La *perdrix* rouge conſerve toujours un caractere plus farouche, & l'éducation domeſtique en eſt plus difficile. *Voyez* FAISANDERIE.

Les *perdrix* griſes habitent volontiers les plaines fertiles; elles ſe plaiſent ſurtout dans celles qui ſont fécondées par des engrais chauds, tels que la marne, *&c.* Elles ne ſont tranquilles, qu'autant qu'elles ont des remiſes à portée d'elles; mais en général elles ne ſe jettent dans les bois que pour éviter la pourſuite des oiſeaux ou des chaſſeurs, & elles en ſortent dès que le péril eſt paſſé. Les *perdrix* rouges cherchent naturellement les montagnes fourrées de bruyeres & de jeunes bois. Si elles relevent dans les plaines, c'eſt pour aller vivre, & les bois ſont leur habitation propre. *Voyez* GIBIER.

Tout le monde ſait quelle reſſource on tire des *perdrix*, ſoit pour l'agrément de la table, ſoit pour le plaiſir de la chaſſe. C'eſt pour réunir ces deux objets, qu'on prend tant de ſoins pour la conſervation de ces oiſeaux. La maniere de les chaſſer la plus ordinaire, eſt avec des chiens couchans qui les arrêtent, & indiquent au chaſſeur le lieu où elles ſont. Le chaſſeur doit alors les tourner, chercher à les appercevoir, & les tuer devant ſon chien, ſoit à terre ſi elles tiennent, ſoit au vol ſi elles viennent à partir. Les heures les plus convenables pour cette chaſſe ſont, dans l'automne, depuis dix heures juſqu'à midi, & depuis deux heures juſqu'à quatre. Le matin, à midi & le ſoir, les *perdrix* relevent pour manger, & alors elles ſont preſque toujours en mouvement. On prend les *perdrix* pendant la nuit avec des filets, appellés les uns *traîneaux*, les autres *pentieres*. Mais ces ſortes de chaſſes qui n'appartiennent qu'aux braconiers, ne méritent pas qu'on en donne des leçons. Il eſt une autre maniere de les prendre pendant le jour, qui peut être utile, & qui tend à la conſervation ſans rien prendre ſur l'uſage. On a un filet rond monté ſur des cerceaux qui lui donnent la figure d'un cône fort alongé; on l'appelle *tonnelle*. On tend ce filet dans un chaume, & on l'aſſujettit de maniere que les mailles d'en bas touchent exactement la terre, & que les piés des *perdrix* ne puiſſent pas s'y embarraſſer. On place enſuite en avant de la tonnelle deux filets conducteurs, qu'on nomme *aillers*, qui partent de l'embouchure de la tonnelle, & dont l'intervalle va en s'élargiſſant. Lorſque cet attirail eſt préparé, le chaſſeur porte devant lui une toile jaune tendue ſur un chaſſis, & qu'on appelle *vache*, parce qu'elle en a la couleur. Cette vache a un trou placé à la hauteur de l'œil, au moyen duquel le chaſſeur voit ce qui ſe paſſe devant lui. Toujours caché derriere cette toile, il va chercher une compagnie de *perdrix*, qui marchant devant cet objet ſans en être aſſez effrayée pour prendre ſon vol, eſt conduite pas à pas, d'abord entre les aillers, & delà dans la tonnelle même. Alors le chaſſeur jette ſa vache, court à ſon filet, & ſaiſit les *perdrix* dont il laiſſe aller les femelles, & tue les coqs. Par ce moyen il ôte la ſurabondance des mâles, ſans courir le riſque, comme avec le fuſil, d'en bleſſer inutilement, ou de ſe méprendre.

Il naît ordinairement dans l'eſpece des *perdrix* un tiers de coqs plus que de femelles. Il eſt important pour la reproduction d'ôter cet excédant, afin que les paires ne ſoient point troublées au temps de la ponte. On garde auſſi pour cela dans des cages quelques poules privées. On les porte le ſoir dans les endroits où l'on a remarqué trop de coqs. Elles appellent, & leur chant attire les mâles qu'on tue alors à-coups de fuſil. On nomme *chanterelles*, les *perdrix* deſtinées à cet uſage.

PERDRIX, (*Diete.*) Cet oiſeau eſt dès long-temps fameux parmi les alimens les plus exquis & les plus ſalutaires; ſupériorité réelle qu'a la chair de la *perdrix*, à ces deux titres, ſur les autres chairs que mangent les hommes, c'eſt d'être véritablement ſucculente ſans être graſſe. Elle peut convenir par cette qualité ſinguliere à tous les ſujets, ſoit vigoureux, ſoit délicats, tant à ceux qui ſont en pleine ſanté, qu'à ceux qui ſont en convaleſcence.

Je ne ſais ce qu'il faut croire d'une opinion qui eſt répandue parmi le peuple, ſavoir que le glouton le plus décidé ne ſauroit manger une *perdrix* tous les jours pendant un mois entier.

PERDU, *voyez l'article* PERDRE. On dit *en peinture* que les contours des objets repréſentés dans un tableau ſont *perdus*, lorſqu'ils ne ſe détachent pas de leur fond.

PERDU (BOIS), (*comm. de bois.*) Faire flotter du bois à bois *perdu*, veut dire le jeter dans de petites rivieres qui ne peuvent porter ni train, ni bateau, pour le raſſembler à leurs embouchures dans de plus grandes, & en former des trains, ou en charger des bateaux.

Lorſqu'il y a pluſieurs marchands qui jettent leurs bois à *bois perdu* dans le même temps & dans le même ruiſſeau, ils ont coutume de marquer chacun le leur à la tête de chaque bûche, avec un marteau de fer gravé des premieres lettres de leur nom, ou de quelque autre figure à leur volonté, afin de les démêler quand on les tire à bord. Ils ont auſſi, à communs frais, des perſonnes qui parcourent les rives de ces petites rivieres de deux côtés, & qui avec de longues perches armées d'un croc de fer, remettent à flot les bois qui donnent à la rive & qui s'y arrêtent. (*D. J.*)

PERDUELLIO, (*Hiſt. rom.*) Nos auteurs traduiſent toujours ce mot par *rebellion*, crime de rebellion; mais ce n'eſt point cela. *Perduellio* étoit un crime qu'on pourſuivoit devant le peuple dans ſes aſſemblées par centuries. On appelloit *perduellis*, celui qui étoit coupable de quelque attentat contre la république. Les anciens donnoient le nom de *perduelles* aux ennemis, comme on le voit dans Plaute, *Amphit. act. I, ſc. j, v.* 94. On réputoit coupable de *perduellion* celui qui avoit violé les loix qui favoriſoient le droit des citoyens, & la liberté du peuple: tel étoit, par exemple, celui qui avoit donné atteinte à la loi Porcia, établie l'an de Rome 556, par P. Porcius Lœca, tribun du peuple; ou à la loi Sempronia: on en trouve un exemple concernant la loi Porcia dans Valere Maxime, *exemple* 3. La premiere de ces loix défendoit de battre ou de tuer un citoyen romain; la ſeconde défendoit de décider de la vie d'un citoyen romain ſans l'ordre du peuple, à qui appartenoit le droit légitime de ſe réſerver cette connoiſſance; auſſi étoit-ce un crime de leſe-majeſté, ou de *perduellion* des plus atroces, que d'y donner atteinte. *Voy.* ce qu'en dit Ciceron, *Verr. liv. I, ch. v.* Tite-Live, *l. XXVI, c. iij.* (*D. J.*)

PERE, ſ. m. (*Droit naturel.*) relation la plus étroite qu'il y ait dans la nature. « Tu es *pere*, dit le bramine inſpiré, ton » enfante eſt un dépôt que le ciel t'a confié; » c'eſt à toi d'en prendre ſoin. De ſa bonne » ou de ſa mauvaiſe éducation, dépendra le » bonheur ou le malheur de tes jours: fardeau honteux de la ſociété, ſi le vice » l'emporte, il ſera ton opprobre; utile à » ſa patrie, s'il eſt vertueux, il ſera l'honneur de tes vieux jours.

On ne connoît jamais bien la joie des *peres* ni leurs chagrins, dit Bacon, parce qu'ils ne peuvent exprimer leurs plaiſirs, & qu'ils n'oſent parler de leurs peines. L'amour paternel leur rend les ſoins & les fatigues plus ſupportables; mais il rend auſſi les malheurs & les pertes doublement ameres; toutefois ſi cet état augmente les

inquiétudes de la vie, il eſt mêlé de plaiſirs indicibles, & a l'avantage d'adoucir les horreurs & l'image de la mort.

Une femme, des enfans, autant d'otages qu'un homme donne à la fortune. Un *pere* de famille ne peut être méchant, ni vertueux impunément. Celui qui vit dans le célibat, devient aiſément indifférent ſur l'avenir qui ne doit point l'intéreſſer; mais un *pere* qui doit ſe ſuivre dans ſa race, tient à cet avenir par des liens éternels. Auſſi remarque-t-on en particulier, que les *peres* qui ont fait la fortune ou l'élévation de leur famille, aiment plus tendrement leurs enfans; ſans doute, parce qu'ils les enviſagent ſous deux rapports également intéreſſans, & comme leurs héritiers, & comme leurs créatures: il eſt beau de ſe lier ainſi par ſes propres bienfaits.

Mais que l'avarice & la dureté des *peres* eſt condamnable & mal-entendue, puiſqu'elle ne tourne qu'à leur préjudice! Leurs enfans en contractent une baſſeſſe de ſentimens, un eſprit du fourberie & de mauvaiſe conduite qui les déshonore, & qui fait mépriſer une famille entiere: c'eſt d'ailleurs une grande ſottiſe d'être avare, pour faire tôt ou tard des prodigues.

C'eſt une autre coutume fort mauvaiſe, quoiqu'ordinaire chez les peres, de mettre dès le bas âge entre leurs enfans des diſtinctions & des prééminences, qui produiſent enſuite des diſcordes, lorſqu'ils ſont dans un âge plus avancé, & cauſent des diviſions dans les familles.

Il eſt honteux de ſacrifier des enfans à ſon ambition par des deſtinations forcées; il faut ſeulement tâcher de tourner de bonne heure leurs inclinations vers le genre de vie dont on a fait choix pour eux, quand ils n'étoient pas encore dans l'âge de ſe décider; mais dès qu'un enfant a une répugnance ou un penchant bien marqué pour une autre vocation que celle qu'on lui deſtinoit, c'eſt la voix du deſtin, il y faut céder.

On remarque preſque toujours dans une nombreuſe famille, qu'on fait grand cas d'un des ainés, qu'il y en a un autre parmi les plus jeunes qui fait les délices du *pere* & de la mere; & ceux qui ſont entre deux ſe voient preſque oubliés; c'eſt une injuſtice; le droit d'aineſſe en eſt une autre. Enfin, les cadets réuſſiſſent très-rarement, ou pour mieux dire, ne réuſſiſſent jamais, lorſque par une prédilection injuſte, l'on a pour l'amour d'eux déshérité les ainés.

L'obligation naturelle qu'a le *pere* de nourrir ſes enfans, a fait établir le mariage, qui déclare celui qui doit remplir cette obligation; mais comme les enfans n'acquierent de la raiſon que par degrés, il ne ſuffit pas aux *peres* de les nourrir, il faut encore qu'ils les élevent & qu'ils les conduiſent; déja ils pourroient vivre, & ils ne peuvent pas ſe gouverner. Enfin, quoique la loi naturelle ordonne aux *peres* de nourrir & d'élever leurs enfans, elle ne les oblige pas de les faire héritiers. Le partage des biens, les loix ſur ce partage, les ſucceſſions après la mort de celui qui a eu ce partage, tout cela ne peut être réglé que par la ſociété, & par conſéquent par des loix politiques ou civiles. Il eſt vrai que l'ordre politique ou civil, demande ordinairement que les enfans ſuccedent aux *peres*; mais il ne l'exige pas toujours. *Voyez* M. de Monteſquieu.

Quant à l'origine & à l'étendue du pouvoir paternel, *voy.* POUVOIR PATERNEL; c'eſt une matiere délicate à traiter. (*D. J.*)

PERE *naturel*, eſt celui qui a eu un enfant d'une perſonne avec laquelle il n'étoit point marié; dans ce cas le *pere* eſt toujours incertain, au lieu que la mere eſt certaine.

PERE *légitime*, eſt celui qui a eu un enfant d'un mariage légitime, *pater eſt quem nuptiæ demonſtrant.*

PERE *putatif*, eſt celui qui eſt réputé le *pere* d'un enfant, quoiqu'il ne le ſoit pas en effet.

PERE *adoptif*, eſt celui qui a adopté quelqu'un pour ſon enfant. *V.* ADOPTION.

Les *peres* & meres doivent des alimens à leurs enfans, ſoit naturels ou légitimes, du moins juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de gagner leur vie.

Les enfans doivent auſſi des alimens à leur *pere* & mere, au cas que ceux-ci tombent dans l'indigence.

Chez les romains, le pouvoir des *peres* ſur leurs enfans étoit extrêmement étendu; ils devoient tuer ceux qui leur naiſſoient avec des difformités conſidérables; ils

avoient auſſi droit de vie & de mort ſur ceux même qui étoient bien conſtitués, & pouvoient les vendre ; ils pouvoient auſſi les expoſer & leur faire ſouffrir toutes ſortes de ſupplices.

Les Gaulois & pluſieurs autres nations pratiquoient la même choſe ; mais ce pouvoir trop rigoureux fut reſtreint par Juſtinien, & préſentement les *peres* n'ont plus ſur leurs enfans qu'un droit de correction modérée.

Quant aux autres droits attachés à la qualité de *pere*, *v.* GARDE, EMANCIPATION & MARIAGE, PUISSANCE PATERNELLE, SECONDES NOCES.

Les enfans doivent porter honneur & reſpect à leurs *pere* & mere ; c'eſt la loi divine qui le leur commande.

Les *peres* ſont obligés de doter leurs enfans, & ſinguliérement leurs filles ; mais cette obligation naturelle ne produit point d'action civile.

Le *pere* & le fils ſont cenſés une même perſonne, ſoit par rapport à leur ſuffrage ou témoignage, ſoit en matiere de donations.

La ſucceſſion des meubles & acquêts des enfans décédés ſans enfans, appartient aux *peres* & meres, comme plus proches parens. *V.* ACQUETS, PROGRÉS, SUCCESSION, RETOUR.

En matiere criminelle, le *pere* eſt reſponſable civilement du délit de ſon fils mineur.

Voyez aux inſtitut. les titres *de patria poteſtate*, *de nuptiis*. (*A*)

PERE, (*Critiq. ſacrée.*) Ce terme, outre la ſignification du *pere* immédiat, en a quelques autres dans l'écriture qui y ont un rapport indirect. Dieu eſt nommé *pere* de tous les hommes, comme créateur & conſervateur de toutes les créatures. *Pere* déſigne quelquefois l'aïeul, le biſaïeul, l'auteur même d'une famille, quelque éloigné qu'il en ſoit ; ainſi Abraham eſt dit le *pere* de pluſieurs nations. *Pere* marque encore les rois, les magiſtrats, les ſupérieurs, les maîtres ; il dénote auſſi les perſonnes âgées, *ſcribo vobis, patres*, *I. Joan. ij* 13. Il marque enfin l'auteur ou l'inventeur de quelque choſe. Satan eſt *pere* du menſonge. *Joan. viij.* 44. Jubal *fuit pater canentium cytharâ*, *Gen. iv.* 21. Jubal fut le premier qui inſtruiſit les hommes à jouer de la cythare, ou qui inventa cet inſtrument de muſique. (*D. J.*)

PERES CONSCRIPTS, (*Hiſt. Rom.*) en latin *patres conſcripti*, nom qu'on donnoit aux ſénateurs de Rome, par rapport à leur âge, ou à cauſe des ſoins qu'ils prenoient de leurs concitoyens. « Ceux qui » compoſoient anciennement le conſeil de » la république, dit Saluſte, avoient le » corps affoibli par les années ; mais leur » eſprit étoit fortifié par la ſageſſe & par » l'expérience. »

Il n'en étoit pas de même au temps de cet hiſtorien ; d'abord ſous les rois, le nom de *peres conſcripts* n'appartenoit qu'à deux cents ſénateurs, qui s'accrurent tellement dans la ſuite, que l'on en comptoit juſqu'à neuf cents ſous Jules-Céſar, au rapport de Dion.

PERE DE L'EGLISE, (*Hiſt. eccléſ.*) On nomme *peres de l'égliſe*, les écrivains eccléſiaſtiques grecs & latins, qui ont fleuri dans les ſix premiers ſiecles du chriſtianiſme.

On en compte vingt-trois, ſavoir, S. Ambroiſe, S. Athanaſe, Athénagore, S. Auguſtin, S. Baſile, S. Chryſoſtôme, Clément d'Alexandrie, S. Cyprien, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Cyrille de Jéruſalem, S. Grégoire de Naziance, S. Grégoire de Nyſſe, S. Grégoire le grand, S. Hilaire, S. Jérôme, S. Irenée, S. Juſtin, Lactance, S. Léon, Minutius Felix, Origene, Tertullien & Théodoret. On leur joint S. Bernard, qui a fleuri dans le xij ſiecle. Mais nous parlerons de chacun ſuivant l'ordre des temps.

Ces hommes célebres à tant d'égards, méritent bien que nous diſcourions d'eux dans ce dictionnaire avec beaucoup de recherche, à cauſe de leur foi, de leur piété, de leur gloire, de leurs vertus, de leur zele pour les progrès de la religion, & de leurs ouvrages, dont nous pouvons tirer de grandes lumieres ; cependant, comme en matieres de morale, de dogmes, & ſur quelque ſujet que ce ſoit, il n'y a point d'hommes, ni de ſociété d'hommes infaillibles ici-bas ; comme on ne doit aucune déférence aveugle à quelque autre autorité humaine que ce ſoit, en fait de ſciences & de religion, il doit être

permis d'apporter dans l'examen des écrits des *peres*, la même méthode de critique & de discussion qu'on emploie dans tout autre auteur humain. Le respect même, qui n'est dû qu'à l'autorité divine, suppose toujours le discernement de la droite raison, afin de ne point prendre pour elle ce qui n'en a que l'apparence, & d'éviter de rendre à l'erreur un hommage qui n'est dû qu'à la vérité éternelle.

Justin, martyr, (*Saint*) étoit de Naplouse en Palestine. Il fit honneur au christianisme par sa science & par la pureté de ses mœurs, & confirma sa doctrine par sa constance dans la foi, dont il fut martyr l'an 167. Il nous reste de lui deux apologies pour les chrétiens, un dialogue avec le juif Tryphon, deux écrits adressés aux gentils, & un traité de l'unité de Dieu, *&c.* Les meilleures éditions sont celles de Robert Etienne en 1551 & 1571, en grec; celle de Commelin, en 1593, en grec & en latin; celle de Morel en 1656, greque & latine; & enfin celle de dom Prudent Maran, bénédictin, en 1742, *in-fol.*

Il paroît que saint Justin a eu le premier sur le célibat & la continence des idées telles qu'elles lui ont fait regarder le mariage comme ayant par lui-même quelque chose d'impur; du moins ses expressions à ce sujet donnerent lieu depuis à Tatien son disciple de traiter nettement le mariage de débauche & de fornication réelle.

Irenée, (*Saint*) célebre évêque de Lyon, né dans la Grece vers l'an 120 de Jesus-Christ, fut disciple de Papias & de saint Polycarpe. Il devint le chef des églises des Gaules, & les gouverna avec zele jusqu'à l'an 202, qu'il finit ses jours sous l'empire de Sévere. Il avoit écrit en grec plusieurs ouvrages; il ne reste qu'une version latine assez barbare, de cinq livres qu'il composa contre les hérétiques; quelques fragmens grecs rapportés par divers auteurs, & une lettre du pape Victor, sur le jour de la célébration de la Pâque, qu'on trouve dans Eusebe. Les meilleures éditions de ses œuvres sont celles d'Erasme en 1526, de Grabe en 1702, & du P. Massuet en 1710; mais il y faut joindre les curieuses dissertations que Dodwel a composées sur les écrits de S. Irénée pour en faciliter l'intelligence, *Dissertationes in Irenæum*, imprimées à Oxford en 1689, *in-8°.* Ces dissertations ne sont pourtant que les prolégomenes d'un ouvrage étendu que ce savant projetoit de publier sur la nature des héréſies qui se formerent dans l'église primitive.

Photius prétend que ce *pere* a corrompu, par des raisonnemens étranges & peu solides, la simplicité & l'exacte vérité des dogmes de l'église. Nos critiques desireroient qu'il eût traité les vérités de la religion avec toute la gravité qui leur convient, & qu'il eût communément appuyé les dogmes de notre foi sur des fondemens plus solides que ceux dont il fait usage. Ses livres contre les héréſies ne sont pas toujours remplis de raisonnemens vrais & concluans. S. Irenée embrassa l'opinion des Millénaires: il avoit sur le temps de la mort de Jesus-Christ un sentiment tout particulier, prétendant que Notre-Seigneur étoit âgé de plus de 40 ans quand il commença de prêcher l'évangile. Il a posé une maxime qui a été adoptée par plusieurs autres *peres*; c'est que toutes les fois que l'Ecriture-Sainte rapporte quelque action des patriarches ou des prophetes sans la blâmer, quelque mauvaise qu'elle nous paroisse d'ailleurs, il ne faut pas la condamner, mais y chercher un type. Enfin il a jeté les semences d'une opinion dangereuse, soutenue dans la suite ouvertement par S. Augustin, c'est que tout appartient aux fideles & aux justes.

Athénagore, philosophe chrétien d'Athenes, se distingua dans le ij siecle par son zele pour la foi, & par sa science. On a de lui une apologie pour les chrétiens, adressée à Marc Aurele Antonin, & à Lucius-Aurele Commode, l'an 179, si nous en croyons Baronius; ou l'an 168, si nous en croyons Dodwel. Son autre ouvrage est sur la résurrection des morts. Ces deux écrits se trouvent dans la bibliotheque des *peres*, & à la fin des éditions de S. Justin. Les œuvres d'Athénagore ont été imprimées à Oxford en 1682, par les soins de l'évêque Fell, en grec & en latin, avec des notes: on les réimprima à Leipsick en 1684 & 1686. Il faut y joindre la dissertation du P. Nourry, qui est la troisieme du second tome de son *Apparatus ad bibl. veter. patrum.*

Athénagoras n'eſt pas bien purgé de toute hétérodoxie, ſelon l'opinion de pluſieurs critiques. Ils trouvent qu'il eſt rempli d'idées platoniciennes. Il abandonne la providence particuliere de toutes choſes aux anges que Dieu a établis ſur chacune, & laiſſe à l'Etre ſuprême une providence générale; cette opinion vient en effet des principes de la philoſophie de Platon. Il admet auſſi deux ſortes de mauvais anges: l'une comprend ceux que Dieu créa, & qui s'acquitterent mal de la commiſſion qu'ils avoient reçue de gouverner la matiere; l'autre renferme ceux qu'ils engendrerent par le commerce qu'ils eurent avec les femmes. Athénagore n'a pas bien appliqué le paſſage de l'évangile qui blâme ceux qui répudient une femme pour en épouſer une autre; car il s'en ſert à condamner les ſecondes noces, qu'il traite ſans détour d'honnête adultere. Je ne dirai rien des fauſſes idées qu'on lui reproche au ſujet de la Trinité; on peut lire ſur cet article les *origenianæ* de M. Huet, *l. II, c. iij.* Quant au ſtyle de ce philoſophe chrétien, il eſt pur & bien attique, mais un peu trop chargé d'hyperbates & de parentheſes.

On a quelque raiſon d'être ſurpris que ce *pere de l'égliſe* ait été inconnu à Euſebe, à S. Jérôme, & à preſque tous les autres écrivains eccléſiaſtiques; car on ne le trouve cité que dans un ouvrage d'Epiphanes.

M. Huet parle amplement d'un roman qui a paru ſous le nom d'Athénagoras, & qu'il conjecture être de Philander; ce roman, dont on ne connoît qu'une traduction françoiſe, eſt intitulé: » Du vrai & parfait » amour; écrit en grec par Athénagoras, » philoſophe athénien, contenant les » amours honnêtes de Théogone & de » Charide, de Phérécidès & de Mélan» génie. Paris, 1599 & 1612, *in*-12. »

Clément d'Alexandrie (*Saint*), après avoir étudié dans la Grece, en Italie & en orient, renonça aux erreurs du paganiſme, & fut prêtre & catéchiſte d'Alexandrie, en 190. Il mourut vers l'an 220: il nous reſte de lui pluſieurs ouvrages en grec, qui ont été traduits en latin: ils ſont remplis de beaucoup d'érudition. Les principaux ſont les ſtromates, l'exhortation aux gentils, & le pédagogue. On a perdu un de ſes ouvrages diviſé en huit livres, & intitulé, *les hypotypoſes*. Hervet a traduit le premier ces traités de grec en latin. Heinſius en a donné une édition à Leyde, en 1616, & enſuite en 1629, *in-fol.* C'eſt la meilleure de toutes. L'édition de Paris en 1641, eſt moins correcte & moins belle.

Tous les critiques ne ſont pas également remplis d'admiration pour ſaint Clément d'Alexandrie. M. Dupin étoit d'avis de retrancher tous les endroits du pédagogue où il eſt parlé de péchés contraires à la chaſteté. M. Buddeus obſerve, d'après lui, que ce *pere* a tranſporté dans le chriſtianiſme pluſieurs choſes des dogmes & des expreſſions de la philoſophie ſtoïcienne. Il repréſente ſon gnoſtique (ou l'homme chrétien) comme un homme entierement exempt de paſſions. On deſireroit de l'ordre dans les livres des ſtromates, ainſi que dans l'ouvrage du pédagogue: le ſtyle en eſt auſſi trop négligé, & manque d'une gravité convenable; S. Clément fait profeſſion de n'y point garder de méthode. Cependant, en matiere de morale, la liaiſon des penſées & l'ordre des ſujets qu'on traite ne ſont pas des choſes indifférentes.

On trouve encore que les raiſonnemens de ce *pere de l'égliſe* ſont d'ordinaire vagues, obſcurs, fondés ou ſur de pures ſubtilités, ou ſur de vaines allégories, ou ſur de fauſſes explications de paſſages de l'Ecriture. On lui reproche d'avoir cherché à étaler une érudition mal placée; d'avoir jeté ſur le papier, ſans d'aſſez mûres réflexions, tout ce qui lui venoit dans l'eſprit; enfin d'avoir débité quelquefois des maximes ou viſiblement fauſſes, ou fort outrées. Il eſt vrai qu'en condamnant ſévérement les mœurs de ſon ſiecle, il diſtingue rarement l'uſage légitime des choſes indifférentes de leur nature, d'avec l'abus le plus criminel; mais il ſeroit aiſé de défendre l'opinion qu'il avoit ſur le ſalut des païens, regardant la philoſophie comme le moyen que Dieu leur avoit donné pour y parvenir.

Tertullien, (*Quintus Septimius Florens Tertullianus*) prêtre de Carthage, & l'un des hommes célebres que l'Afrique ait produits, étoit fils d'un centenier dans la milice. Il ſe fit chrétien, & ſe maria après

ſon baptême : il prit enſuite la prêtriſe, & alla à Rome. Il ſe ſépara de l'égliſe catholique au commencement du iij ſiecle, & ſe fit montaniſte, ſe laiſſant ſéduire par des révélations ridicules. Il parvint à une extrême vieilleſſe, & mourut ſous le regne d'Antonin Caracalla, vers l'an 216. Les meilleures éditions de ſes œuvres ſont celles de Rigault & de Veniſe, en 1746, *in-fol.*

On remarque dans ſes écrits un génie auſtere, une imagination allumée, un ſtyle énergique & impétueux, mais dur & obſcur. Ses plus grands admirateurs conviennent que les raiſonnemens de Tertullien n'ont pas toute la juſteſſe & la ſolidité que demanderoient les matieres importantes qu'il diſcute. Le P. Ceillier & M. Dupin, avouent que Tertullien a débité, étant encore dans le ſein de l'égliſe, des regles de morale exceſſivement outrées, & qu'il a fait paroître dès ſes premiers ouvrages beaucoup de penchant aux ſentimens les plus rigides. En effet, qu'on liſe les écrits de ce *pere de l'égliſe* avant qu'il donnât dans le montaniſme, tout y reſpire ce tour d'eſprit auſtere, qui ne ſait pas garder un juſte milieu dans ſes jugemens ; cette imagination africaine qui groſſit les objets, cette impétuoſité qui ne laiſſe pas le temps de les conſidérer avec attention.

Dans le traité de l'idolâtrie qu'il écrivit avant que d'être montaniſte, il condamne tout métier, toute profeſſion qui regardoit les choſes dont les païens pouvoient faire quelque abus par des actes d'idolâtrie, quand même on n'auroit pas d'autres moyens pour ſubſiſter. Il déclame contre toutes ſortes de couronnes, & principalement contre celles de laurier, comme ayant du rapport à l'idolâtrie. Il blâme la recherche & l'exercice des emplois publics ; il enſeigne qu'il eſt abſolument défendu aux chrétiens de juger de la vie & de l'honneur des hommes ; ce qui, dit M. Nicole, eſt manifeſtement contre la doctrine & contre la pratique de l'égliſe. Il ſe déclare vivement contre les ſecondes noces, ſur-tout dans ſes livres de la monogamie. Enfin, il regarde comme incompatible la qualité d'empereur & celle de chrétien.

Origene, l'un des plus ſavans écrivains eccléſiaſtiques de la primitive égliſe, au iij ſiecle, naquit à Alexandrie l'an 185 de Jeſus-Chriſt ; il eut pour maître S. Clément d'Alexandrie, & lui ſuccéda dans la place de catéchiſte. Il mourut à Tyr, l'an 254, à 69 ans. Ses ouvrages ſont fort connus : les principaux qui nous reſtent, ſont, 1°. un traité contre Celſe, dont Spencer a donné une bonne édition en grec & en latin, avec des notes ; 2°. des homélies avec des commentaires ſur l'Ecriture-Sainte ; 3°. la philocalie ; 4°. des fragmens de ſes hexaples, recueillis par le P. Montfaucon, en deux volumes *in-folio* ; 5°. le livre des principes, dont nous n'avons plus qu'une verſion latine. La plus ample édition de toutes les œuvres d'Origene, eſt celle du P. de la Rue, bénédictin, en grec & en latin.

Son traité de la priere qui n'avoit jamais été imprimé, le fut en grec & en latin à Oxford, l'an 1686. Sa réponſe au philoſophe Celſus, qui eſt un des meilleurs livres de ce célebre écrivain, a été publiée en françois, en 1700 : c'eſt M. Bouhereau qui eſt l'auteur de cette verſion.

M. Dupin a diſcuté fort au long tout ce qui regarde la vie & les ouvrages de ce *pere de l'égliſe*. Il n'eſt pas le ſeul ; il faut lui joindre, 1°. M. de la Mothe-le-Vayer, vie de Tertullien & d'Origene, Paris, 1675, *in-8°.* 2°. l'hiſtoire des mouvemens arrivés dans l'égliſe au ſujet d'Origene & de ſa doctrine. Le P. Doucin, jéſuite, eſt l'auteur de ce dernier ouvrage imprimé à Paris en 1700 ; il contient auſſi un abrégé de la vie d'Origene.

On ne peut le lire, dit Bayle, ſans déplorer le ſort bizarre de l'eſprit humain. Les mœurs d'Origene étoient d'une pureté admirable ; ſon zele pour l'évangile étoit très-ardent : affamé du martyre, il ſoutint avec une conſtance incroyable les tourmens dont les perſécuteurs de la foi ſe ſervirent contre lui ; tourmens d'autant plus inſupportables, qu'on les faiſoit durer longtémps, en évitant avec ſoin qu'il n'expirât dans la torture. Son eſprit fut grand, beau, ſublime ; ſon ſavoir & ſa lecture très-vaſtes, & néanmoins il tomba dans un prodigieux nombre d'héréſies, dont il n'y en a aucune qui ne ſoit monſtrueuſe ; ce ſont les termes du P. Doucin ; & appa-

remment il n'y tomba qu'à cauſe qu'il avoit tâché de ſauver de l'inſulte des païens les vérités du chriſtianiſme, & de les rendre même croyables aux philoſophes, ce qu'il deſiroit avec une ardeur extrême, ne doutant pas qu'avec eux il ne convertît l'univers. Tant de vertus, tant de beaux talens, un motif ſi plein de zele, n'ont pu le garantir des erreurs dans les matieres de la foi.

On ne s'imagine pas ordinairement que les erreurs de ce rare génie aient quelque liaiſon; elles ſemblent être la production d'un eſprit vague & irrégulier; cependant il paroît, après un peu d'examen, qu'elles coulent d'une même ſource, & que ce ſont des fauſſetés de ſyſtêmes qui forment une chaîne de conſéquences. C'eſt dans ſes trois livres des principes qu'il a développé & établi ſes héréſies, tellement liées, qu'on les voit toutes naître d'un même principe.

L'origéniſme charnel ne dura guere, & fut plus aiſé à détruire que l'origéniſme ſpirituel qui étoit une maniere de quiétiſme. Le charnel fut abhorré de tout le monde; ceux mêmes qui en étoient infectés n'oſerent produire aux yeux des hommes une doctrine de cette eſpece: mais l'origéniſme ſpirituel, dont les ſectateurs, ſelon S. Epiphane, étoient irréprochables du côté de la pureté, ne peut être éteint qu'après plus de deux ſiecles, & ce n'a pas été pour toujours.

Cyprien (*Saint*), natif de Carthage, y enſeigna la rhétorique avant que d'être chrétien. Après ſa converſion, arrivée en 246, il prit le nom de *Cécile*, & fut déclaré évêque de Carthage, en 248. Il eut la tête tranchée dans la perſécution de Valérien, en 258. Les meilleures éditions de ſes œuvres ſont celles de Pamélius, en 1568; de Rigault, en 1648; d'Oxford, en 1682; & finalement celle de M. Baluze, avec une préface de dom Prudent Maran, bénédictin. M. Lambert Ponce a publié les œuvres de S. Cyprien en françois, & dom Gervais, ancien abbé de la Trappe, a écrit ſa vie.

La ſeconde naiſſance du nouvel homme dans ce *pere de l'égliſe*, hâta ſes progrès dans la piété, ſans le mettre à l'abri des erreurs humaines. Il ſe trompa dans ſon opinion de la défenſe de ſoi-même, en la condamnant même pour ſauver ſa vie contre les attaques d'un injuſte agreſſeur. Il outra les idées de la religion dans ſes louanges du célibat, de la continence, de l'aumône & du martyre; mais il eſt fort excuſable, n'ayant goûté de tels principes que dans le deſſein de porter les hommes à des vertus dont ils ne franchiſſent guere les limites. Ainſi le défaut de juſteſſe dans ſon jugement eſt en quelque ſorte compenſé par la droiture de ſon intention; au reſte, quoique ce ſoit un des *peres* qui ait le mieux écrit en latin, M. de Fénélon a remarqué que ſon ſtyle & ſa diction ſentent l'enflure de ſon temps & la dureté africaine. Il ajoute qu'on y trouve encore des ornemens affectés, & particuliérement dans l'épître à Donat, que S. Auguſtin cite néanmoins comme une piece d'éloquence.

Minutius Felix naquit, à ce qu'on croit, en Afrique, au commencement du iij ſiecle. Nous avons de lui un dialogue intitulé *Octavius*, dans lequel il introduit un chrétien & un païen qui diſputent enſemble. M. Rigault a publié, en 1643, une bonne édition de ce dialogue: on l'a fondue depuis dans celle des œuvres de S. Cyprien, en 1666; mais l'édition la plus recherchée eſt celle de Jean Davies, à Cambridge, en 1678, & réimprimée à Londres, en 1711. M. Perrot d'Ablancourt a auſſi mis au jour une traduction françoiſe de Minutius Felix.

Je ſouſcris volontiers aux éloges que Lactance & S. Jérôme ont faits du dialogue de Minutius Felix, quoique l'auteur me paroiſſe avoir trop effleuré ſon ſujet; mais on peut moins le juſtifier ſur d'autres reproches plus importans. Il ſemble faire regarder les ſecondes noces comme un véritable adultere; il condamne ſans aucune exception l'uſage des couronnes de fleurs; enfin, ſéduit par la force de ſon imagination, il ne ſe contente pas de louer le ſigne de la croix que faiſoient les chrétiens en mémoire de la crucifixion de notre Sauveur, il prétend que ce ſigne eſt naturel à tous les hommes, & qu'il entroit même dans la religion des païens. *Apolog. c. xxix.*

Lactance étoit africain, ſelon Baronius; & ſelon d'autres, étoit natif de Fermo dans la Marche d'Ancone. Il floriſſoit au commencement du iv ſiecle; il étudia la rhétorique

rhétorique ſous Arnobe, & fut choiſi par l'empereur Conſtantin pour être précepteur de ſon fils Criſpe Céſar. La plus ample édition de ſes œuvres eſt celle de Paris 1748, en deux volumes *in*-4°.

Les inſtitutions divines en ſept livres, ſont le principal ouvrage de Lactance. S. Jérôme trouve qu'il renverſe mieux les erreurs des païens, qu'il n'eſt habile à établir les dogmes des chrétiens. Il lui reproche de n'être pas exempt de fautes, & de s'être plus appliqué à l'éloquence & à la philoſophie, qu'à l'étude de la théologie. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt de tous les anciens auteurs eccléſiaſtiques latins, celui qui a le mieux écrit dans cette langue. Il évita le mauvais tour d'expreſſions de Tertullien & de S. Cyprien, préférant la netteté du ſtyle à l'enflure & au giganteſque; mais adoptant les idées de ſes prédéceſſeurs, il condamne abſolument la défenſe de ſoi-même contre tout agreſſeur, & regarde le prêt à uſure comme une eſpece de larcin.

On lui a attribué le *traité de la mort des perſécuteurs*, que Baluze a donné le premier au public; mais quelques ſavans doutent que ce traité ſoit de Lactance, & le P. Nourry prétend qu'il eſt de Lucius Cœcilius, qui vivoit au commencement du vj ſiecle.

Hilaire (*Saint*), évêque de Poitiers, lieu de ſa naiſſance, & docteur de l'égliſe, quitta le paganiſme, & embraſſa la religion chrétienne avec ſa femme & ſa fille. Il mourut en 368, après avoir mené une vie agitée de troubles & de diſputes qu'il eut ſans ceſſe avec les ariens. Cependant il a fait pluſieurs ouvrages: outre un traité ſur le nombre ſeptenaire, qui s'eſt perdu, il a écrit douze livres ſur la Trinité, & des commentaires ſur l'écriture. Les bénédictins ont publié le recueil de ſes œuvres, en 1686, & le comte Scipion Maffey en a mis au jour à Vérone, en 1730, une nouvelle édition fort augmentée.

Saint Jérôme appelle S. Hilaire le rhône de l'éloquence latine, *latinæ eloquentiæ rhodanus*. Je laiſſe à expliquer cette épithete; je dirai ſeulement que les commentaires de l'évêque de Poitiers ſur l'écriture, ſont une ſimple compilation d'Origene, dont il ſe faiſoit lire les écrits par Héliodore.

Athanaſe (*Saint*), patriarche d'Alexandrie, étoit égyptien; il aſſiſta au concile de Nicée en 325, & obtint, l'année ſuivante, le ſiege d'Alexandrie, dont il fut dépoſſédé en 335. Il éprouva pluſieurs fois, pendant le cours de ſa vie, les faveurs & les diſgraces de la fortune. Enfin, après avoir été tantôt exilé, tantôt rappellé par divers empereurs qui ſe ſuccéderent, il mourut le 3 mai 373. Il n'eſt point l'auteur du ſymbole qui porte ſon nom.

Ses ouvrages roulent principalement ſur la défenſe des myſteres de la Trinité, de l'Incarnation, de la divinité du Verbe & du Saint-Eſprit. Nous en avons trois éditions eſtimées, celle de Commelin, en 1600; celle de Pierre Naunius, en 1627; & enfin celle du P. Montfaucon. M. Herman a donné la vie de S. Athanaſe en françois.

Ce *pere de l'égliſe* paroît ne s'être attaché qu'à la défenſe des dogmes du chriſtianiſme: il y a peu de principes de morale dans ſes ouvrages; & ceux qui s'y rencontrent, ſi vous en exceptez ce qui regarde la fuite de la perſécution, & de l'épiſcopat, n'y ſont pas traités dans l'étendue qu'ils méritent: c'eſt le jugement qu'en porte M. Dupin.

Cyrille (*Saint*), patriarche d'Alexandrie, ſuccéda à Théophile ſon oncle, le 6 octobre 412. Après avoir fait des commentaires ſur l'évangile de ſaint Jean, & ſur pluſieurs autres livres de l'écriture, il mourut en 444. Jean Aubert, chanoine de Laon, publia ſes ouvrages en grec & en latin, en 1638, en ſix tomes *in-folio*.

Les critiques les trouvent obſcurs, diffus & pleins de ſubtilités métaphyſiques. Nous avons ſa réponſe à l'empereur Julien, qui reprochoit aux chrétiens le culte de leurs reliques. S. Cyrille lui répond que ce culte étoit d'origine païenne, & que par conſéquent l'empereur avoit tort de le blâmer. *Cyrill. contra Julian. lib. X, p. 336.* Dans le fond, cette coutume, réduite à ſes juſtes bornes, pouvoit avoir alors un uſage fort utile. Il ſeroit plus difficile de juſtifier la faute que fit Cyrille d'Alexandrie, en érigeant en martyr un moine nommé *Ammonius*, qu'on avoit condamné pour avoir

insulté & blessé Oreste, gouverneur romain, au rapport de Socrate, dans son *histoire eccléſiaſtique*. Je passe à S. Cyrille de Jérusalem, que j'aurois dû nommer le premier.

Cyrille (*Saint*), patriarche de Jérusalem, succéda à Maxime, en 350; & après bien des révolutions qu'il éprouva sur son siege, il mourut le 18 mars 386. Il nous reste de ce *pere de l'égliſe*, dix-huit catecheſes adressées aux catéchumenes, & cinq pour les nouveaux baptisés. On a encore de lui une lettre écrite à l'empereur Constance, sur l'apparition d'une croix lumineuse qui fut vue sur la ville de Jérusalem. La meilleure édition des œuvres de S. Cyrille, est celle du P. Touttée, en grec & en latin. M. Grancolas, docteur de Sorbonne, les a traduites en françois avec des notes. Tout le monde peut les lire; & si elles ne paroissent pas composées suivant les regles de l'art, il n'en faut point blâmer l'auteur, puisqu'il avoue lui-même, en quelque maniere, les avoir faites à la hâte & sans beaucoup de préparation.

Baſile le grand (*Saint*), naquit à Césarée en Cappadoce, vers l'an 328. Il alla achever ses études à Athenes, où il lia une étroite amitié avec S. Grégoire de Nazianze. Il fut élu évêque de Césarée en 369, & travailla à la réunion des égliſes d'orient & d'occident, qui étoient divisées au sujet de Méluc & de Paulin, deux évêques d'Antioche. Ensuite il écrivit contre Apollinaire & contre Eustathe de Sébaste. Il mourut en 379. La meilleure édition de ses œuvres est celle du P. Garnier, en grec & en latin, Paris 1751, trois volumes *in-folio*. M. Herman, docteur de Sorbonne, a donné sa vie, avec une traduction des *aſcétiques* de ce *pere de l'égliſe*.

Eraſme faisoit un grand cas de l'éloquence de S. Basile; son style est pur & ses expressions élégantes. Ses lettres sur la discipline eccléſiaſtique, sont très-instructives; & l'on trouve en général dans ses ouvrages beaucoup d'érudition. Mais il s'est fait, comme ses prédécesseurs, des idées outrées de la patience chrétienne. Il établit que tout laïque qui s'est défendu contre des brigands, doit être suspendu de la communion, & déposé s'il est du clergé. Il pensoit aussi qu'il n'est pas permis à un chrétien d'avoir des procès, pas même pour les vêtemens qui lui sont nécessaires pour couvrir son corps. *Morale réguliere*, *XLIX*, *cap. j*, *p. 453*; *tom. II.*

Grégoire de Nazianze (*Saint*), naquit dans le bourg d'Arianze, près de Nazianze en Cappadoce, vers l'an 328. Il acheva ses études à Athenes avec S. Basile, qui fut le plus cher de ses amis. Il devint évêque de Constantinople en 379, & mourut dans sa patrie le 9 mai 391. Ses ouvrages, qui consistent en 55 discours ou sermons, en plusieurs pieces de poésie, & en un grand nombre de lettres, ont été imprimés en grec & en latin, en 1609, 2 vol. *in-fol.* avec des notes.

La piété de ce *pere* n'est pas douteuse, mais l'on s'apperçoit que son ardente passion pour la retraite le rendit d'une humeur triste & chagrine; c'est ce qui le fit aller au-delà des justes bornes dans le zele qu'il témoigne contre les hérétiques. Le renoncement aux biens de ce monde, lorsqu'on ne peut les conserver sans préjudice du salut, semble être plutôt un vrai commandement qu'un simple conseil, à quoi Grégoire de Nazianze paroît néanmoins le rapporter. A l'égard de son style, il est peu châtié, quelquefois dur, & presque toujours excessivement figuré.

M. Dupin a remarqué que ce *pere de l'égliſe* affecte trop les allusions, les comparaisons & les antitheses. Eraſme trouve aussi qu'il aime les pointes & les jeux de mots. Les études d'Athenes étoient fort déchues quand S. Grégoire de Nazianze & S. Basile y allerent: le raffinement d'esprit avoit prévalu; ainsi les *peres*, instruits par les mauvais rhéteurs de leur temps, étoient nécessairement entraînés dans le préjugé universel.

Mais il connut par expérience les menées, les cabales, les intrigues & les abus qui regnent dans les synodes & dans les conciles: on en peut juger par sa réponse à une invitation pressante qu'on lui fit d'assister à un concile solemnel d'évêques qui devoit se tenir à Constantinople. « S'il faut, répon-» dit-il, vous écrire franchement la vérité, » je suis dans la ferme résolution de fuir » toute assemblée d'évêques, parce que j e

» n'ai jamais vu ſynode ni concile qui ait » eu un bon ſuccès, & qui n'ait plutôt » augmenté que diminué le mal. L'eſprit » de diſpute & celui de domination (croyez » que j'en parle ſans fiel) y ſont plus grands » que je ne puis l'exprimer. »

Il falloit bien qu'alors le mal fût grand dans les aſſemblées eccléſiaſtiques, car on lit les mêmes proteſtations & les mêmes plaintes de S. Grégoire, répétées ailleurs avec encore plus de force. « Jamais, dit-il » dans un de ſes autres ouvrages, jamais » je me trouverai dans aucun ſynode: on » n'y voit que diviſions, que querelles, que » myſteres honteux qui éclatent avec des » hommes que la fureur domine. » Quoi! des évêques aſſemblés pour la religion, & dominés par la fureur! Quel cas doit-on faire de leurs ſtatuts & de leurs déciſions, puiſque l'eſprit de l'évangile ne les animoit point? Remarquez que les termes grecs qu'emploie S. Grégoire, ſont beaucoup plus énergiques que ma foible traduction.

Grégoire de Nyſſe (*Saint*), naquit en Cappadoce, vers l'an 331; il étoit frere de S. Baſile, fut élu évêque de Nyſſe en 372, & mourut le 9 mars 396. Le P. Fronton du Duc a donné une édition de ſes œuvres en 1605.

On y trouve beaucoup d'allégories, un ſtyle affecté, des raiſonnemens abſtraits, & des opinions ſingulieres. On attribue tous ces défauts à ſon attachement pour les livres d'Origene.

Ambroiſe (*Saint*), fils d'Ambroiſe préfet du prétoire des Gaules, naquit, ſelon la plus commune opinion, à Arles, vers l'an 340. Anicius Probus l'envoya en qualité de gouverneur, dans l'Emilie & la Ligurie; il devint enſuite évêque de Milan en 374, convertit S. Auguſtin, & mourut en 397, âgé de 57 ans. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle de Paris, donnée par les bénédictins, en 1691, en 2 vol. *in-fol.* Paulin, prêtre de Milan, qu'il ne faut pas confondre avec ſaint Paulin, a écrit ſa vie.

Saint Ambroiſe eſt le premier, eſt preſque le ſeul des *peres*, qui a entrepris de donner une eſpece d'abrégé d'une partie conſidérable de la morale, dans ſes trois livres des *offices*. On doit lui ſavoir gré d'avoir rompu la glace, en raſſemblant dans cet ouvrage quantité de bonnes & excellentes choſes, dont la pratique ne peut que rendre les hommes vertueux. Il eſt vrai que le traité de ce *pere de l'égliſe* eſt bien au deſſous du chef-d'œuvre de l'orateur de Rome, qu'il s'eſt propoſé d'imiter, ſoit pour l'élégance du ſtyle, ſoit pour l'économie de l'ouvrage & l'arrangement des matieres, ſoit pour la ſolidité des penſées & la juſteſſe des raiſonnemens. Il eſt encore vrai que les exemples & les paſſages de l'écriture, qui ſont la principale partie de ce livre chrétien, n'y ſont pas toujours heureuſement appliqués ou expliqués. Enfin, S. Ambroiſe a ſemé dans cet ouvrage & dans ſes autres écrits, les idées outrées de ſes prédéceſſeurs ſur l'étendue de la patience chrétienne & le mérite du célibat. Il a même adopté la fauſſe légende du martyre de ſainte Thecle, pour en tirer un argument en faveur de l'excellence de la virginité.

Au milieu de ces idées portées trop loin contre le mariage, il ſemble en avoir eu d'autres ſur l'adultere entiérement oppoſées à ſes principes; du moins il s'eſt exprimé ſur ce crime d'une façon qui donne lieu à la critique. En parlant du patriarche Abraham & d'Agar, il dit qu'avant la loi de Moïſe & celle de l'évangile, l'adultere n'étoit point défendu: il entend peut-être par *adultere* le concubinage; ou bien le ſens de S. Ambroiſe eſt qu'avant Moïſe l'adultere n'étoit point défendu par une loi écrite qui décernât quelque peine contre ceux qui le commettoient. Mais on pourroit repliquer qu'Abraham n'avoit nul beſoin de la loi écrite pour ſavoir que l'adultere eſt illicite. Il faut donc avouer que S. Ambroiſe, S. Chryſoſtôme, & d'autres *peres de l'égliſe*, s'étant perſuadés à tort que les ſaints perſonnages dont il eſt fait mention dans l'écriture, étoient exempts de tous défauts, ont excuſé ou même loué des choſes qui ne pouvoient ni ne devoient être louées ou excuſées.

Chryſoſtôme (*Saint Jean*), naquit à Antioche, vers l'an 347. Il étudia la rhétorique ſous Libanius, & la philoſophie ſous Andragathe. Il fut élu patriarche de

Conſtantinople en 397, & mourut en 407, à 60 ans. Les meilleures éditions de ſes œuvres, ſont celle de Henri Savile à Oxford, en 1613, 8 tom. *in-fol.* tout en grec; celle de Commelin & de Fronton du Duc, en grec & en latin, 10 vol. *in-fol.* & enfin celle du P. Montfaucon en grec & en latin, avec des notes, Paris, 1718, *in-fol.* en 13 vol. M. Herman, docteur de Sorbonne, a écrit ſa vie: il eſt bien difficile de la connoître au bout de treize ſiecles.

Tous les ouvrages où S. Chryſoſtôme traite de morale, ſont remplis de beaucoup de bonnes & de belles choſes; mais il faut ſe ſouvenir que c'eſt un orateur qui parle, & qu'il eſt excuſable s'il n'eſt pas toujours exact dans ſes expreſſions ou dans ſes penſées: l'imagination échauffée des orateurs, les porte bien davantage à émouvoir les paſſions, qu'à établir ſolidement la vérité. C'eſt ainſi qu'en louant ce que firent Abraham & Sara, d'après le récit de la Geneſe, *c. xx, v. 2 & ſuiv.* S. Chryſoſtôme s'eſt laiſſé trop entraîner à ſon génie. Il ſe ſert, dit le P. Ceillier, d'expreſſions très-fortes & très-dures, pour peindre le danger auquel Abraham expoſa Sara. En effet, rempli d'idées confuſes ſur ce ſujet important, il s'eſt exprimé non ſeulement d'une maniere peu propre à éclairer, mais encore capable de faire de fâcheuſes impreſſions ſur l'eſprit de ſes auditeurs & de ſes lecteurs. Il a donné de fauſſes idées de morale, en voulant juſtifier l'expédient dont Abraham ſe ſervit pour empêcher qu'on attentât à ſa vie, s'il étoit reconnu pour mari de Sara; en un mot, il ſemble avoir ignoré qu'il n'eſt pas permis de ſauver ſes jours, ni ceux d'un autre, par un crime.

Le meilleur auroit été d'avouer de bonne foi qu'il y avoit eu de la foibleſſe dans le fait d'Abraham & de Sara. L'hiſtoire ſainte ne nous détaille pas ici, non plus qu'en une infinité d'autres endroits, toutes les circonſtances du fait, qui ſeroient néceſſaires pour juger ſûrement du bien ou du mal qu'il peut y avoir. Ainſi l'équité & la bonne critique veulent également que l'on ne condamne pas des actions qui, quelque apparence d'irrégularité qu'elles aient d'abord, ſont telles qu'il eſt très-facile d'imaginer des circonſtances qui, étant connues, juſtifieroient pleinement la conduite de ceux que l'on rapporte ſimplement avoir fait ceci ou cela, ſans aucune marque de condamnation. Or, qu'eſt-ce que dit Moïſe? Abraham alloit en Egypte, pour ſe garantir de la famine qui régnoit & s'augmentoit de jour en jour dans le pays de Canaan; car c'eſt une pure imagination que d'alléguer ici, comme fait S. Ambroiſe, un ordre de Dieu qu'Abraham eût reçu, & auquel il ne put ſe diſpenſer d'obéir, au péril même de l'honneur de ſa femme. Le patriarche, en approchant d'Egypte, fit réflexion que s'il y étoit reconnu pour mari de Sara, qui, quoique dans un âge aſſez avancé, étoit encore d'une beauté à donner de l'amour, il courroit lui-même riſque que quelque égyptien n'attentât à ſa vie, pour lever, en ſe défaiſant de lui, l'obſtacle qui s'oppoſoit à la poſſeſſion de Sara.

Voilà tout ce que l'on peut inférer des termes de l'hiſtorien ſacré. Il n'y a pas la moindre choſe qui inſinue qu'Abraham penſât à voir de ſes propres yeux ſa femme entre les bras d'un autre; ni, par conſéquent, qu'il ſe paſsât dans ſon ame un combat entre la jalouſie & la crainte de la mort, tel que le repréſente l'imagination de S. Chryſoſtôme. Au contraire, comme il eſt permis, & juſte même de ſuppoſer que ce ſaint homme n'étoit ni indifférent ſur le chapitre de l'honneur de ſa femme, ni peu aviſé, il y a tout lieu de croire qu'il avoit bien examiné la ſituation préſente des choſes, & projeté des meſures très-apparentes qui accordaſſent le ſoin de ſa propre conſervation avec celui de l'honneur de ſa femme.

Ou il craignoit qu'on ne voulût lui enlever ſa femme, pour en jouir par brutalité; & en ce cas-là, on ſe feroit fort peu embarraſſé qu'elle eût un mari ou non, ſur-tout un mari étranger, qui par-là n'étoit nullement redoutable: ou il appréhendoit qu'on ne le tuât pour épouſer Sara; & c'eſt-là apparemment cette penſée qui ſeule lui fit prendre le parti, de concert avec elle, de ſe dire ſeulement ſon frere, afin qu'on inférât delà qu'il n'étoit point ſon

mari, ſur quelque fondement qu'on dût croire que ces deux qualités ne pouvoient être réunies en une ſeule perſonne.

Or, dans cette ſuppoſition, il pouvoit eſpérer de rendre inutiles par quelque adreſſe, les deſſeins & les efforts de ceux qui ſeroient frappés de la beauté de Sara, en diſant, par exemple, qu'elle avoit ailleurs un mari, ou qu'elle n'étoit pas en état de ſe marier pour quelqu'autre raiſon, ou qu'elle demandoit du temps pour y penſer, & autres ruſes légitimes que les circonſtances auroient fournies; de ſorte que par ces moyens, ou il auroit éludé les ſollicitations, ou il ſe ſeroit ménagé la derniere reſſource dans une retraite ſecrete.

Tout cela étoit d'autant plus plauſible, qu'il comptoit ſur l'aſſiſtance du ciel, éprouvée tant de fois, & qui parut ici par l'événement. Eſt-il beſoin d'aller chercher autre choſe pour mettre la conduite d'Abraham, en cette occaſion, à l'abri de tout reproche? Mais S. Chryſoſtôme auroit perdu l'occaſion de faire briller ſon éloquence & la ſubtilité de ſon eſprit, en repréſentant l'agitation d'un cœur ſaiſi de paſſions vives & oppoſées, & en prêtant à ceux dont il parle, des penſées conformes à ces mouvemens.

Jérôme (Saint), naquit à Stridon, ville de l'ancienne Pannonie, vers l'an 340 de Jeſus-Chriſt. Il fit ſes études à Rome, où il eut pour maître le grammairien Donat, célebre par ſes commentaires ſur Virgile & ſur Térence. Il apprit l'hébreu à Jéruſalem, vers l'an 376, & ſe rendit à Conſtantinople vers l'an 380, pour y entendre S. Grégoire de Naziance. Deux ans après il devint ſecretaire du pape Damaſe, publia un livre contre Helvidius, & enſuite mit au jour ſa défenſe de la virginité contre Jovinien. Ce fut dans le monaſtere de Bethléem qu'il écrivit contre Vigilance: il eût auſſi quelques diſputes avec S. Auguſtin.

Il voyagea dans la Thrace, le Pont, la Bythinie, la Galatie & la Cappadoce. Il mourut l'an 420, âgé d'environ 80 ans. Ses œuvres ont d'abord été recueillies par les ſoins de Marianus Victorius. Il s'en fit une autre édition à Paris, en 1623, en 9 vol. *in-fol.* Le P. Martianay, bénédictin de la congrégation de ſaint Maur, en a depuis publié une nouvelle édition qui paſſe pour la meilleure. On y a joint ſa vie, faite par un auteur inconnu. D'un autre côté, le P. Petau, dans la chronique du ſecond tome de ſon livre *de doctrina temporum*, a donné la date des voyages & des principaux écrits de S. Jérôme.

C'eſt de tous les *peres* latins celui qui paſſe pour avoir eu le plus d'érudition; tous les critiques ne conviennent cependant pas de ſa grande habileté dans la langue hébraïque, quoiqu'il ait mis au jour une nouvelle verſion latine du vieux teſtament ſur l'hébreu, & qu'il ait corrigé l'ancienne verſion latine du nouveau, pour la rendre conforme au grec. C'eſt cette verſion que l'égliſe latine a depuis adoptée pour l'uſage public, & qu'on appelle *vulgate*. Il a fait des commentaires ſur les grands & petits prophetes, ſur l'eccléſiaſte, ſur l'évangile de S. Matthieu, ſur les épîtres de S. Paul aux Galates, aux Ephéſiens, à Tite, & à Philémon. Il a encore compoſé quantité de traités polémiques contre Montan, Helvidius, Jovinien, Vigilance, Rufin, les pélagiens & les origéniſtes, outre des lettres hiſtoriques. Enfin il a traduit quelques homélies d'Origene, & a continué la chronique d'Euſebe.

Si S. Jérôme eût joui du loiſir néceſſaire pour revoir ſes ouvrages après les avoir compoſés, il en auroit ſans doute retranché quantité de choſes qui montrent qu'il écrivoit avec une grande précipitation, & ſans ſe donner la peine de méditer beaucoup. Delà vient que dans ſon épître aux Ephéſiens, il ſuit tantôt Origene, tantôt Didyme, tantôt Apollinaire, dont les opinions étoient entiérement oppoſées. Il nous apprend lui-même la maniere dont il compoſoit ſes écrits. Après avoir lu, dit-il, d'autres auteurs, je fais venir mon copiſte, & je lui dicte tantôt mes penſées, tantôt celles d'autrui, ſans me ſouvenir ni de l'ordre, ni quelquefois des paroles, ni même du ſens..... *Itaque, ut ſimpliciter fatear, legi hæc omnia, & in mente mea plurima coacervans, accito notario, vel mea, vel aliena dictavi; nec ordinis, nec verborum interdùm, nec ſenſuum memoriam retentans. Comment. in epiſt. ad Galat. tom. IX, p. 158. D.....*

D'abord que mon copiſte eſt arrivé, dit-il dans ſa préface ſur la même épître, je lui dicte tout ce qui me vient dans la bouche; car ſi je veux un peu rêver pour dire quelque choſe de meilleur, il me critique en lui-même, retire ſa main, fronce le ſourcil, & témoigne par toute ſa contenance qu'il n'a que faire auprès de moi..... *Accito notario, aut ſtatim dicto quidquid in buccam venerit, aut ſi paululùm voluero cogitare, melius aliquid prolaturus, tunc me ſacitus ille reprehendit, manum contrahit, frontem rugat, & ſe fruſtra adeſſe, toto geſtu corporis, conteſtatur. Præfat. in lib. III. comm. in Gal. tom. VI. pag. 189.*

Plein d'un trop grand amour pour la vie ſolitaire, la ſainteté de cette vie, celle de la virginité & du célibat, il parle en pluſieurs endroits trop déſavantageuſement des ſecondes noces. Il fut pendant long-temps admirateur & diſciple déclaré d'Origene; enſuite il abjura l'origéniſme, en quoi il mérite d'être loué: mais il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût montré moins de violence contre les origéniſtes, en ne ſuggérant pas aux empereurs les loix pour leurs proſcriptions, comme il reconnoît lui-même: il pouvoit renoncer à l'erreur, ſans maltraiter les errans. Pour quelle foibleſſe aura-t-on de la condeſcendance, ſi l'on n'en a pas pour celles qu'on a ſoi-même éprouvées? Son naturel vif & impétueux, & la lecture des auteurs profanes ſatyriques, dont il emprunta le ſtyle, ne le laiſſerent pas le maître de ſes expreſſions piquantes contre ſes adverſaires, & en particulier contre Vigilance, prêtre de Barcelone, auquel il avoit donné lui-même le titre de *ſaint*, dans une lettre à Paulin.

Enfin, dit le fameux évêque d'Avranches, il ſeroit à ſouhaiter que ce ſaint docteur eût eu plus d'égalité d'ame & de modération; qu'il ne ſe fût pas laiſſé emporter ſi aiſément à ſa bile, ni s'abandonner à des opinions contraires, ſelon les circontances des affaires & des temps; enfin qu'il n'eût pas chargé quelquefois d'injures les plus grands hommes de ſon ſiecle; car il faut avouer que Rufin l'a ſouvent repris avec raiſon; & qu'il a lui-même ſouvent accuſé Rufin ſans le moindre fondement. *Origeniana, p. 205 & 206.*

Auguſtin (Saint), naquit à Tagaſte dans l'Afrique, le 13 novembre 354. Son pere nommé *Patrice*, n'étoit qu'un petit bourgeois de Tagaſte. Sa mere s'appelloit *Monique*, & étoit remplie de vertu. Leur fils n'avoit nulle inclination pour l'étude. Il fallut néanmoins qu'il étudiât; ſon *pere* voulant l'avancer par cette voie, l'envoya faire ſes humanités à Madeure, & ſa rhétorique à Carthage, vers la fin de l'an 371. Il y fit des progrès rapides, & il l'enſeigna en 380. Ce fut alors qu'il prit une concubine, dont il eut un fils qu'il appella *Adeodat*, *Dieu-donné*, prodige d'eſprit, à ce que dit le *pere*, & mort à 16 ans. Saint Auguſtin embraſſa le manichéiſme à Carthage, où ſa mere alla le trouver pour tâcher de le tirer de cette héréſie, & de ſa vie libertine.

Il vint à Rome, enſuite à Milan pour y voir ſaint Ambroiſe, qui le convertit l'an 384, & le baptiſa l'an 387; fut ordonné prêtre l'an 391, & rendit des ſervices très-importans à l'égliſe par ſa plume. Il mourut à Hippone, durant le ſiege de cette ville par les Vandales, le 28 août 430, âgé de 76 ans.

On trouvera le détail de ſa vie épiſcopale & de ſes écrits, dans la bibliotheque de M. Dupin, dans les *acta eruditorum*, 1683, & dans Moréri. La meilleure édition des œuvres de ce *pere*, eſt celle qui a paru à Paris par les ſoins des bénédictins de ſaint Maur; elle eſt diviſée en 10 vol. *in-fol.* comme quelques autres; mais avec un nouvel arrangement, ou une nouvelle économie dans chaque tome. Le I & le II furent imprimés l'an 1679; le III parut en 1680; le IV en 1681; le V en 1683; le VI & VII en 1685; le VIII & le IX en 1688; & le X en 1690: ce dernier volume contient les ouvrages que ſaint Auguſtin compoſa contre les Pélagiens. Son livre *de la cité de Dieu*, eſt celui qu'on eſtime le plus.

Mais l'approbation que les conciles & les papes ont donnée à ſaint Auguſtin ſur ſa doctrine, a fait le plus grand bien à ſa gloire. Peut-être que ſans cela les moliniſtes du dernier ſiecle auroient mis à néant

ſon autorité. Aujourd'hui toute l'égliſe romaine eſt dans l'engagement de reſpecter le ſyſtême de ce *pere* ſur ce point ; cependant bien des gens penſent que ſa doctrine, & celle de Janſénius, évêque d'Ypres, ſont une ſeule & même choſe. Ils ajoutent que le concile de Trente, en condamnant les idées de Calvin ſur le franc-arbitre, a néceſſairement condamné celles de ſaint Auguſtin ; car il n'y a point de calviniſte, continue-t-on, qui ait nié le concours de la volonté humaine, & la liberté de notre ame, dans le ſens que ſaint Auguſtin a donné aux mots de *concours* & de *liberté*. Il n'y a point de calviniſte qui ne reconnoiſſe le franc-arbitre, & ſon uſage dans la converſion, en prenant ce mot ſelon les idées de l'évêque d'Hippone. Ceux que le concile de Trente a condamnés, ne rejettent le franc-arbitre qu'entant qu'il ſignifie la liberté d'indifférence ; les thomiſtes le rejettent auſſi, & ne laiſſent pas de paſſer pour très-catholiques. En un mot, la prédétermination phyſique des thomiſtes, la néceſſité de ſaint Auguſtin, celle des janſéniſtes, celle de Calvin, ſont au fond la même choſe ; néanmoins les thomiſtes renoncent les janſéniſtes, & les uns & les autres prétendent qu'on les calomnie, quand on les accuſe d'enſeigner la doctrine de Calvin.

Les arminiens n'ayant pas les mêmes ménagemens à garder, ont abandonné ſaint Auguſtin à leurs adverſaires, en le reconnoiſſant pour un auſſi grand *prédeſtinateur* que Calvin lui-même ; & bien des gens croient que les jéſuites en auroient fait autant, s'ils avoient oſé condamner un docteur de l'égliſe, que les papes & les conciles ont tant approuvé.

Un ſavant critique françois loue principalement ſaint Auguſtin d'avoir reconnu ſon inſuffiſance pour interpréter l'écriture. Ce *pere* de l'égliſe d'occident a très-bien remarqué, dit M. Simon, les qualités néceſſaires pour cette beſogne ; & comme il étoit modeſte, il a avoué ingénuement que la plupart de ces qualités lui manquoient, & que même l'entrepriſe de répondre aux manichéens étoit au-deſſus de ſes forces. Auſſi n'eſt-il pas ordinairement heureux dans ſes allégories, ni dans le ſens littéral de l'écriture. Il convient encore lui-même s'être extrêmement preſſé dans l'explication de la Geneſe, & de lui avoir donné le ſens allégorique quand il ne trouvoit pas d'abord le ſens littéral. Quand donc l'égliſe nous aſſure que ceux qui ont enſeigné la théologie, ont pris ce *pere* de l'égliſe d'occident pour leur guide, ces paroles du bréviaire romain ne ſignifient pas que les opinions de l'évêque d'Hippone ſoient toujours des articles de foi, & qu'il faille abandonner les autres *peres* lorſqu'ils ne s'accordent pas avec lui.

Le plus fâcheux eſt que les ſcholaſtiques aient emprunté de ſaint Auguſtin la morale & la maniere de la traiter ; car en établiſſant des principes, il a étalé plus d'art que de ſavoir & de juſteſſe. Emporté par la chaleur de la diſpute, il paſſe ordinairement d'une extrémité à l'autre. Quand il fait la guerre aux ariens, on le croiroit ſabellien. S'agit-il de réfuter les ſabelliens, on le prendroit pour arien. Diſpute-t-il contre les pélagiens, il ſe montre manichéen. Attaque-t-il les manichéens, le voilà preſque pélagien. Il ne diſſimule point ſa conduite, & reconnoît avoir dit bien des choſes à la légere, & qui demanderoient la lime.

Je penſe qu'on doit mettre dans cette claſſe ſon opinion que Sara pouvoit, en ſe ſervant du droit qu'elle avoit ſur le corps de ſon mari, l'engager à prendre Agar pour femme. Il s'eſt encore trompé plus fortement, en décidant que par le droit divin tout appartient aux juſtes ou aux fideles, & que les infideles ne poſſedent rien légitimement.

Mais ſon opinion ſur la perſécution pour cauſe de religion, eſt d'autant plus inexcuſable qu'il avoit été d'abord dans des ſentimens de douceur & de charité. Il commença par l'*eſprit* & finit par la *chair*. Il oſa le premier établir l'intolérance civile, maxime contraire à l'évangile, à toutes les lumieres du bon ſens, à l'équité naturelle, à la charité, à la bonne politique. S'il eût vécu quelques années de plus, il auroit ſenti les mauvaiſes ſuites de ſon principe, & le tort qu'il avoit eu d'abandonner le véritable ; il auroit vu l'arianiſme

triompher par les mêmes voies dont il avoit approuvé l'uſage contre les donatiſtes.

Léon I (*Saint*), docteur de l'égliſe, monta ſur le ſiege de Rome après Sixte III, le 10 mai 440. Il s'attacha beaucoup à faire obſerver la diſcipline eccléſiaſtique, & mourut à Rome le 11 novembre 461. Il nous reſte de lui quantité de ſermons & de lettres. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle du pere Queſnel, à Lyon, en 1700, *in-fol.*

M. Dupin trouve que ſaint Léon n'eſt pas fort fertile ſur les points de morale, qu'il les traite légérement, & d'une maniere qui n'eſt ni onctueuſe, ni touchante. Il y a plus: ſa morale glace d'effroi ſur la maniere de traiter les hérétiques; car oubliant tout principe d'humanité, il approuve ſans détour l'effuſion du ſang. C'eſt à lui ſur-tout qu'on auroit dû répéter le diſcours que Jeſus-Chriſt tint à ſes apôtres pour arrêter la fougue de leur zele: " vous ne ſavez de quel eſprit vous êtes. »

Théodoret, évêque de Cyr en Syrie au cinquieme ſiecle, l'un des ſavans *peres* de l'égliſe, naquit en 386. Simple dans ſa maiſon, il embellit ſa patrie de deux grands ponts, de bains publics, de fontaines, & d'aqueducs. Il montra pendant quelque temps beaucoup d'attachement pour Jean d'Antioche & pour Neſtorius, en faveur duquel il écrivit. Les uns croient qu'il mourut en 451, & d'autres reculent ſa mort juſqu'à l'an 470. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle du pere Sirmond, en grec & en latin, en 4 volumes *in-fol.* Le pere Garnier, jéſuite, y joignit en 1684 un cinquieme volume, pour compléter toutes les œuvres de ce *pere* de l'égliſe.

Il eſt bien difficile de juſtifier l'approbation que donna Théodoret à l'action d'Abdas ou Abdaa, évêque de Suze, ville de Perſe, qui du temps de Théodoſe le jeune brûla un des temples où l'on adoroit le feu, & ne voulut point le rétablir. Le roi (nommé Iſdeberge) en étant averti par les mages, envoya quérir Abdas, & après l'avoir cenſuré avec beaucoup de douceur, il lui enjoignit de faire rebâtir le temple qu'il venoit de détruire, le menaçant, au cas qu'il y manquât, d'uſer d'une eſpece de repréſailles ſur les égliſes des chrétiens; en effet, cette menace fut exécutée ſur le refus obſtiné d'Abdas, qui aima mieux perdre la vie & expoſer les chrétiens à une infinité de maux, que d'obéir à un ordre ſi juſte. Théodoret, qui rapporte cette hiſtoire, admire le refus d'Abdas, ajoutant que c'eût été une auſſi grande impiété de bâtir un temple au feu, que de l'adorer.

Mais la déciſion de Théodoret n'eſt pas judicieuſe, parce qu'il n'y a perſonne qui puiſſe ſe diſpenſer de cette loi de la religion naturelle: " il faut réparer par reſti- » tution ou autrement, le dommage » qu'on a fait à ſon prochain. » Abdas, ſimple particulier & ſujet du roi de Perſe, en brûlant le temple des mages, avoit ruiné le bien d'autrui, & un bien d'autant plus privilégié qu'il appartenoit à la religion dominante. D'ailleurs, il n'y avoit point de comparaiſon entre la conſtruction d'un temple ſans lequel les Perſes n'auroient pas laiſſé d'être auſſi idolâtres qu'auparavant, & la deſtruction de pluſieurs égliſes chrétiennes. En vain répondroit-on que le temple qu'il auroit rebâti auroit ſervi à l'idolâtrie, ce n'eût pas été lui qui l'auroit employé à cet uſage.

Grégoire I (*Saint*), ſurnommé le Grand, naquit à Rome d'une famille patricienne. Pélage II l'envoya nonce à Conſtantinople pour demander du ſecours contre les Lombards, mais il ne réuſſit pas dans ſes négociations. Sa nonciature étant finie par le décès de l'empereur Tibere, qui mourut en 582, il revint à Rome, ſervit quelque temps de ſecrétaire au pape Pélage, & enſuite il fut élu pape lui-même par le clergé, par le ſénat, & par le peuple romain, le 3 ſeptembre 590.

Il parut par ſa conduite qu'on ne pouvoit pas choiſir un homme qui fût plus digne de ce grand poſte; car outre qu'il étoit ſavant, & qu'il travailloit par lui-même à l'inſtruction de l'égliſe, ſoit en écrivant, ſoit en prêchant, il avoit l'art de ménager l'eſprit des princes en faveur des intérêts temporels & ſpirituels de la religion, & nous verrons dans la ſuite qu'il pouſſa cet art trop loin.

Il entreprit la conversion des Anglois sous le regne d'Ethelred, & en vint à bout fort heureusement par le secours de Berthe, femme de ce prince, qui contribua extrêmement à la conversion du roi son époux, & à celle de ses sujets.

Le pere Maimbourg dit « que, comme » le diable se servit autrefois des artifices » de trois impératrices, qui furent femmes » l'une de Licinius, l'autre de Constantius, & la troisieme de Valens, pour » établir l'hérésie arienne en orient; Dieu » pour renverser sur son ennemi ses machines, & le combattre de ses propres » armes, se voulut aussi servir de trois » illustres reines, Clotilde, femme de » Clovis, Ingonde, épouse de saint Ermenegilde, & Théodelinde, femme d'Agilulphe, pour sanctifier l'occident, en » convertissant les Francs du paganisme, » & en exterminant l'arianisme de l'Espagne & de l'Italie par la conversion des » Visigoths & des Lombards. »

Il y a beaucoup d'apparence que le zele que saint Grégoire témoigna contre l'ambition du patriarche de Constantinople, étoit mal réglé. Mais il n'est pas certain qu'il ait fait détruire les beaux monumens de l'ancienne magnificence des romains, afin d'empêcher que ceux qui venoient à Rome ne fissent plus d'attention aux arcs de triomphe, *&c.* qu'aux choses saintes du christianisme. On doit porter le même jugement de l'accusation qu'on lui intente d'avoir fait brûler une infinité de livres païens, & nommément Tite-Live. Il est vrai cependant qu'il regarda l'étude de la critique, de la littérature & de l'antiquité, comme indigne non seulement d'un ministre de l'évangile, mais encore d'un simple chrétien; c'est ce qu'il déclare dans une lettre à Didier, archevêque de Vienne.

Sur la fin de son pontificat, quoiqu'il eût sur les bras toutes les affaires chrétiennes, il composa son antiphonaire, & s'appliqua principalement à régler l'office & le chant de l'église. Il mourut le 10 mars 604.

S'il étoit vrai qu'après sa mort on eût brûlé une partie de ses écrits, on pourroit en conclure que la gloire de ce pontife, aussi-bien que celle de quelques autres anciens *peres*, ressemble aux fleuves, qui, de très-petits qu'ils sont à leur source, deviennent très-grands lorsqu'ils en sont fort éloignés. Il est certain, généralement parlant, que les objets de la mémoire sont d'une nature très-différente de celle des objets de la vue. Ceux-ci diminuent à proportion de leur distance, & ceux-là, pour l'ordinaire, grossissent à mesure qu'on est éloigné de leur temps & de leur lieu: *omnia post obitum fingit majora vetustas.*

On fit du vivant de saint Grégoire tant de copies de ses ouvrages, qu'ils ont presque tous passé jusqu'à nous. Le pere Denis de Sainte-Marthe les a publiés en 1697, avec sa vie, sous le nom d'*Histoire de saint Grégoire le Grand.* M. de Goussainville avoit déja mis au jour une édition des œuvres de ce pontife, en 1675.

Les dialogues qui portent le nom de *saint Grégoire*, & que le bénédictin de Saint-Maur, reconnoît lui appartenir, ne sont pas dignes, de l'aveu de M. Dupin, de la gravité du discernement de ce saint pape, tant ils sont pleins de miracles extraordinaires & d'histoires fabuleuses: il est vrai qu'il les a rapportées sur le témoignage d'autrui; mais il ne devoit pas si légérement y ajouter foi, ni les débiter comme des choses constantes.

Il se montra bien plus précautionné sur les traits de la calomnie; car il la proscrivoit rigoureusement comme un monstre d'autant plus dangereux qu'il est difficile à découvrir: aussi n'écoutoit-il les délateurs que sur des preuves de leurs délations plus claires que le jour. Il craignoit tant encore de s'y tromper, quoique innocemment, qu'il se dispensoit lui-même de juger des accusations portées à son tribunal.

Il ne fut pas moins sévere sur le devoir de chasteté des ecclésiastiques, estimant qu'un homme qui avoit perdu sa virginité, ne devoit point être admis au sacerdoce. Il exceptoit seulement de cette rigueur les veufs, pourvu qu'ils eussent été réglés dans leurs mariages, & que depuis fort longtemps ils eussent vécu dans la continence. Il écrivit tant de choses sur la discipline ecclésiastique, les rites, & les cérémonies minutieuses, que tout vint à dégénérer en tristes superstitions; on ne s'attacha

plus dans les conciles qu'à de vains raffinemens ſur l'extérieur de la religion, & leurs canons eurent plus d'autorité que l'Ecriture.

Son commentaire en 35 livres ſur Job, offre un des ouvrages des plus diffus & des moins travaillés qu'on connoiſſe. C'eſt un répertoire immenſe de moralités & d'allégories appliquées ſans ceſſe au texte de Job, mais qu'on pourroit également appliquer à tout autre livre de l'Ecriture; & pluſieurs même de ces moralités & de ces allégories, manquent de juſteſſe & d'exactitude.

D'ailleurs, ſaint Grégoire déclare dans les prolégomenes de ce commentaire, qu'il a dédaigné d'y ſuivre les regles du langage. « J'ai pris à tâche, dit-il, de négliger l'art » de parler que les maîtres des ſciences » humaines enſeignent; je n'évite point le » concours choquant des mêmes conſonnes; je ne fuis point le mélange des barbariſmes; je mépriſe le ſoin de placer » comme il faut les prépoſitions, & de » mettre les cas qu'elles régiſſent, parce » que je trouve indigne de moi d'aſſujettir » aux regles de Donat les paroles des oracles céleſtes. »

Mais n'y a-t-il aucun milieu entre la trop grande recherche de l'élégance du ſtyle & celle de ſa netteté, qui a tant d'influence ſur le but qu'on doit ſe propoſer, d'être entendu de tout le monde? Il ſemble que pour enſeigner aux hommes la religion & leurs devoirs, il ne convient jamais de les rebuter par un langage barbare. Après tout, excuſons ces défauts du ſtyle de ſaint Grégoire, en profitant des bonnes choſes qu'il a répandues dans ſes écrits.

Il eſt plus aiſé de concevoir qu'il s'étoit mis dans l'eſprit que l'étude des lettres humaines gâtoit l'étude des lettres divines, que d'accorder la liaiſon de ſes principes touchant la contrainte de la conſcience; le peu d'uniformité de ſes maximes à cet égard, paroît manifeſtement en ce qu'il n'approuvoit pas que l'on forçât les juifs à ſe faire baptiſer, & qu'il approuvoit que l'on contraignît les hérétiques à rentrer dans l'égliſe, du moins par des voies indirectes: cela, dit-il, peut s'exécuter en deux manieres, l'une en traitant à la rigueur les obſtinés, l'autre en faiſant du bien à ceux qui ſe convertiſſent; & quand même, ajoute-t-il, ces gens ne ſeroient pas bien convertis, on gagnera toujours beaucoup, en ce que leurs enfans deviendront bons catholiques: *aut ipſos ergo, aut eorum filios lucramur, lib. IV, epiſt. vj.* Machiavel n'a pas pouſſé le raffinement plus loin.

Mais le principal trait de la vie de ſaint Grégoire, que tous les moraliſtes ont condamné, c'eſt la proſtitution des louanges avec laquelle il s'inſinua dans l'amitié de l'horrible uſurpateur Phocas, & de la reine Brunehaut, une des méchantes femmes de la terre.

Le traître & barbare Phocas étoit encore tout dégoûtant d'un des plus exécrables parricides que l'on puiſſe lire dans les annales du monde. Il venoit de faire égorger en ſa préſence l'empereur Maurice, ſon maître, après avoir donné à cet infortuné pere, le triſte ſpectacle de voir mourir de la même maniere cinq petits princes ſes enfans. Le pere Maimbourg vous détaillera cette horrible action, & vous peindra le caractere du cruel & infame Phocas; c'eſt aſſez de dire qu'il réuniſſoit en lui toutes les méchantes qualités qu'on peut oppoſer à celles de l'empereur Maurice. Saint Grégoire a la foibleſſe de féliciter le monſtre Phocas de ſon avénement à la couronne; il en rend graces à Dieu, comme du plus grand bien qui pouvoit arriver à l'empire. Il lui écrit trois épîtres à ce ſujet, *lib. II, epiſt. 38, ind. 6, 45 & 46.* Quel aveuglement, quelle chûte dans ſaint Grégoire! Un pape qui ne veut point recevoir dans les ordres ſacrés, & qui dépoſe avec la derniere rigueur, un prêtre qui n'eſt coupable que d'avoir eu dans ſa vie un moment de foibleſſe, écrit à Phocas trois lettres de félicitation, ſans même lui témoigner dans aucune, qu'il eût deſiré que Maurice & ſes enfans n'euſſent pas ſouffert le dernier ſupplice!

Quant à ce qui regarde la reine Brunehaut, je rapporterai ſeulement ce que dit le pere Daniel dans ſon *Hiſt. de France, tome I.* « Saint Grégoire, qui avoit beſoin » de l'autorité de Brunehaut pour ſeconder » les miſſionnaires d'Angleterre, & pour

» ſe conſerver en Provence le petit patri-
» moine de l'égliſe romaine, lui faiſoit la
» cour en louant ce qu'elle faiſoit de bien,
» ſans toucher à certaines actions particu-
» lieres ou qu'il ignoroit, ou qu'il jugeoit
» à propos de diſſimuler. Pluſieurs bonnes
» œuvres, dont l'hiſtoire lui rend témoi-
» gnage, comme d'avoir bâti des monaſ-
» teres, des hôpitaux, racheté des captifs,
» contribué à la converſion d'Angleterre,
» ne ſont point incompatibles avec une
» ambition démeſurée, avec les meurtres
» de pluſieurs évêques, avec la perſécution
» de quelques ſaints perſonnages, & avec
» une politique auſſi criminelle que celle
» dont on lui reproche d'avoir uſé pour ſe
» conſerver toujours l'autorité abſolue. »

Cependant, dans toutes les lettres que S. Grégoire lui écrivit, il l'a peinte comme une des plus parfaites princeſſes du monde; & regarde la nation françoiſe pour la plus heureuſe de toutes, d'avoir une ſemblable reine douée de toutes ſortes de vertus, *liv. II, epiſt. 8.* Voilà donc, dans la vie d'un ſeul homme, deux exemples mémorables de la baſſe ſervitude où l'on tombe, pour vouloir ſe ſoutenir dans les grands poſtes.

Les ſiecles ſuivans offrent peu de docteurs qui méritent quelques louanges, par leur ſavoir en matiere de religion ou de morale. Cette derniere ſcience, ſe corrompant de plus en plus, devint ſeche, décharnée, miſérablement défigurée par toutes ſortes de ſuperſtitions, & par les ſubtilités épineuſes de l'école. Enfin, il n'eſt plus queſtion dans l'hiſtoire, des *peres de l'égliſe*, ſi l'on en excepte le ſeul fondateur de Clervaux, à qui l'on a donné le nom de dernier des *ſaints peres.*

Saint Bernard, dont M. le Maître a fait la vie dans notre langue, naquit au village de Fontaine en Bourgogne, en 1091. Il vint au monde fort à propos dans un ſiecle de brigandage, d'ignorance & de ſuperſtitions, & fonda cent monaſteres en différens lieux de l'Europe. Je n'oſe dire avec le cardinal Baronius, qu'il n'a point été inférieur aux grands apôtres; je craindrois de répéter une impiété; mais il a été puiſſant en œuvres & en paroles, par les prodiges qui ont ſuivi ſa prédication & ſes diſcours.

Ce fut avec raiſon, dit un hiſtorien philoſophe, que le pape Eugene III, naguere diſciple de ſaint Bernard, choiſit ſon premier maître pour être l'organe de la ſeconde croiſade. Il avoit ſu concilier le tumulte des armes avec l'auſtérité de ſon état; il étoit parvenu à cette conſidération perſonnelle qui eſt au-deſſus de l'autorité même.

A Vezelai en Bourgogne, fut dreſſé un échafaud dans la place publique, en 1146, où ſaint Bernard parut à côté de Louis le Jeune, roi de France. Il parla d'abord, & le roi parla enſuite. Tout ce qui étoit préſent prit la croix; Louis la prit le premier des mains de ſaint Bernard. Il s'étoit acquis un crédit ſi ſingulier, qu'on le choiſit lui-même pour chef de la croiſade: il avoit trop d'eſprit pour l'accepter. Il refuſa l'emploi de général, & ſe contenta de celui de prophete.

Il ſe rendit en Allemagne, donna la croix rouge à l'empereur Conrad III; prêchoit en françois aux Allemands, & promit de la part de Dieu, des victoires ſignalées contre les infideles. Il ſe trompa; mais il écrivit beaucoup, & fut mis au rang des *peres de l'égliſe*. Il mourut le 20 août 1153, à ſoixante-trois ans.

La meilleure édition de ſes œuvres a été miſe au jour par le pere Mabillon, à Paris, en 1690, & elle forme 2 *vol. in-fol.* Son ſtyle, au jugement des critiques, eſt fort mélangé, tantôt vif, tantôt concis & ſerré; ſa ſcience eſt très-médiocre. Il entaſſe pêle-mêle l'écriture-ſainte, les canons & les conciles; ſemblable au cardinal qui avoit placé dans ſon cabinet le portrait de J. C. entre celui d'Alexandre VI, & de la dame Vanotia ſa maîtreſſe. Il déploie partout une imagination peu ſolide, & très-féconde en allégories.

Enfin des ſiecles lumineux ont appris la vraie maniere d'expliquer l'écriture, & de traiter ſolidement la morale; ils ont éclairé le monde ſur les erreurs où les *peres de l'égliſe* ſont tombés. Mais quand nous conſidérerons que les apôtres eux-mêmes ont eu pendant long-temps leurs préjugés & leurs foibleſſes, nous ne ſerons pas étonnés que les miniſtres qui leur ont ſuccédé, & qui n'étoient favoriſés d'aucun

ſecours extraordinaire du ciel, n'aient pas eu dans tous les points des lumieres ſuffiſantes pour les préſerver des erreurs inſéparables de l'humanité.

D'abord, il paroît clairement que l'idée du regne de mille ans ſur la terre dont les ſaints jouiroient avec J. C. a été l'opinion des *peres* des deux premiers ſiecles. Papius (*apud* Euſeb. *Hiſt. eccléſ.* 3, 39.) ayant aſſuré qu'il tenoit des apôtres cette doctrine flatteuſe, elle fut adoptée par les grands perſonnages de ſon temps, par ſaint Juſtin, ſaint Irenée, Népos, Victorin, Lactance, Sulpice-Sévere, Tertullien, Quintus Julius, Hilarion, Commodianus & autres, qui croyoient, en la ſoutenant, défendre une vérité apoſtolique. Voyez *les antiquités* de Bingham, & les *Mém. pour l'hiſt. eccléſ.* de M. de Tillemont.

Les mêmes *peres* ont été dans une ſeconde erreur, au ſujet du commerce des mauvais anges avec les femmes. Ils vivoient dans un temps où l'on croyoit aſſez communément que les anges bons & mauvais étoient corporels, & par conſéquent ſujets aux mêmes paſſions que nous; ce ſentiment leur paroiſſoit établi dans les livres ſacrés. C'eſt particuliérement dans le livre d'Enoch qu'ils avoient puiſé cette idée touchant le mariage des anges & des filles des hommes. Cependant, dans la ſuite, les *peres* reconnoiſſant que les anges devoient être tout ſpirituels, ils ont déclaré que les eſprits n'étoient capables d'aucune paſſion pour les femmes, & que par les enfans & les anges de Dieu, dont il eſt parlé dans l'Ecriture, on doit entendre les filles des hommes, celles de la race de Caïn.

Mais une erreur qui a jeté dans leur eſprit les plus profondes racines, c'eſt l'idée qu'ils ſe ſont preſque tous formée de la ſainteté du célibat. Delà vient qu'on trouve dans leurs ouvrages, & ſur-tout dans ceux des *peres* grecs, des expreſſions fort dures au ſujet des ſecondes noces; en ſorte qu'il eſt difficile de les excuſer ſur ce point. Si ces expreſſions ont échappé à leur zele, elles prouvent combien on doit être en garde contre les excès du zele; car dès qu'en matiere de morale, on n'apporte pas une raiſon tranquille à l'examen du vrai, il eſt impoſſible que la raiſon ſoit alors bien éclairée.

Le nombre des *peres de l'égliſe* qui condamnent les ſecondes noces, eſt trop grand, leurs expreſſions ont trop de rapport enſemble, pour admettre un ſens favorable, & pour ne pas donner lieu de croire que ceux qui ſe ſont exprimés moins durement que les autres, n'en étoient pas moins au fond dans les mêmes idées, qui ſe ſont introduites de fort bonne heure.

Saint Irenée, par exemple, traite la Samaritaine de fornicatrice, pour s'être mariée pluſieurs fois; cette penſée ſe trouve auſſi dans ſaint Baſile & dans ſaint Jérôme. Origene poſe en fait que les ſecondes noces excluent du royaume de Dieu. *Voyez les Origeniana* de M. Huet, *liv. II, queſt. xiv*, § 3. Saint Baſile, parlant de ceux qui ont épouſé plus de deux femmes, dit que cela ne s'appelle pas un mariage, mais une *polygamie*, ou plutôt une *fornication* mitigée. C'eſt en conſéquence de ces principes, qu'on flétrit dans la ſuite autant qu'on put les ſecondes noces, & que ceux qui les célébroient, étoient privés de la couronne qu'on mettoit ſur la tête des mariés. On leur impoſoit encore une pénitence, qui conſiſtoit à être ſuſpendus de la communion.

Les premiers *peres* qui ſe déclarerent ſi fortement contre les ſecondes noces, embraſſerent peut-être ce ſentiment par la conſidération qu'il faut être plus parfait ſous la loi de l'évangile, que ſous la loi moſaïque, & que les laïques chrétiens devoient obſerver la plus grande régularité qui fût en uſage parmi les eccléſiaſtiques de la ſynagogue. S'il fut donc trouvé à propos d'interdire le mariage d'une veuve au ſouverain ſacrificateur des juifs, afin que cette défenſe le fît ſouvenir de l'attachement qu'il devoit à la pureté, on a pu croire qu'il falloit mettre tous les chrétiens ſous le même joug. Peut-être auſſi que la premiere origine de cette morale ſévere, fut le deſir d'ôter l'abus de cette eſpece de polygamie, que le divorce rendoit fréquente.

Quoi qu'il en ſoit de cette idée outrée qu'ont eu les *peres* ſur la ſainteté du célibat, il leur eſt arrivé, par une conſ-

quence naturelle, d'avoir approuvé l'action de ceux & de celles qui ſe tuent, de peur de perdre leur chaſteté. Saint Jérôme, ſaint Ambroiſe & ſaint Chryſoſtôme ont été dans ce principe. La ſuperſtition honora comme martyres quelques ſaintes femmes qui s'étoient noyées pour éviter le violement de leur pudicité; mais ces ſortes de réſolutions, courageuſes en elles-mêmes, ne laiſſent pas d'être en bonne morale une vraie foibleſſe, pour laquelle ſeulement l'état & les circonſtances des perſonnes qui y ſuccombent, donnent lieu d'eſpérer la miſéricorde d'un Dieu qui ne veut point la mort du pécheur.

S. Ambroiſe décide que les vierges qui ne peuvent autrement mettre leur honneur à couvert de la violence ſont bien de ſe donner la mort; il cite pour exemple ſainte Pélagie, & lui fait dire que la foi ôte le crime. Saint Chryſoſtôme donne les plus grands éloges à quelques vierges qui avoient été dans ce cas; il regarde ce genre de mort comme un baptême extraordinaire, qu'il compare aux ſouffrances de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Enfin, les uns & les autres ſemblent avoir enviſagé cette action comme l'effet d'une inſpiration particuliere de l'eſprit de Dieu; mais l'eſprit de Dieu n'inſpire rien de ſemblable. La grande raiſon pourquoi l'Etre ſuprême défend l'homicide de ſoi-même, c'eſt qu'en qualité d'arbitre ſouverain de la vie, que nous tenons de ſa libéralité, il n'a voulu nous donner ſur elle d'autres droits que celui de travailler à ſa conſervation. Ainſi nous devons ſeulement regarder comme dignes de la pitié de Dieu, des femmes qui ont employé le triſte expédient de ſe tuer pour exercer leur vertu.

Je vais plus loin; je penſe que les *peres* ont eu de fauſſes idées ſur le martyre en général, en y invitant, en y exhortant avec beaucoup de force, & en louant ceux qui s'y étoient offerts témérairement; mais ce deſir du martyre eſt également contraire & à la nature, & au génie de l'évangile qui ne détruit point la nature. Jeſus-Chriſt n'a point abrogé cette loi naturelle, une des plus évidentes & des plus indiſpenſables, qui veut que chacun travaille, en tant qu'en lui eſt, à ſa propre conſervation. L'avantage de la ſociété humaine, & celui de la ſociété chrétienne, demandent également que les gens de bien & les vrais chrétiens ne ſoient enlevés du monde que le plus tard qu'il eſt poſſible, & par conſéquent qu'ils ne s'expoſent pas eux-mêmes à périr ſans néceſſité. Ces raiſons ſont ſi claires & ſi fortes, qu'elles rendent très-ſuſpect, ou d'ignorance, ou de vanité, ou de témérité, un zele qui les foule aux piés pour ſe faire une gloire du martyre en lui-même, & le rechercher ſur ce pié-là. Le cœur des hommes, quelque bonne que ſoit leur intention, eſt ſujet à bien des erreurs & des foibleſſes; elles ſe gliſſent dans les meilleures actions, dans les plus héroïques & les plus éclatantes.

Une humeur mélancolique peut auſſi produire ou ſeconder de pareilles illuſions. Rien, après tout, ne ſeroit plus propre à détruire le chriſtianiſme, que ſi ces idées du martyre, déſirable par lui-même, devenoient communes dans les ſociétés des chrétiens; il en pourroit réſulter quelque choſe de ſemblable à ce que l'on raconte de l'effet que produiſirent ſur l'eſprit des auditeurs, les diſcours véhémens d'un ancien philoſophe, *Hégéſius*, ſur les miſeres de cette vie. Enfin, Dieu peut, en conſidération d'une bonne intention, pardonner ce que le zele a de mal réglé; mais la témérité demeure toujours témérité, & ſi l'on peut l'excuſer, elle ne doit faire ni l'objet de notre imitation, ni la matiere de nos louanges.

Il eſt certain que les *peres* mettent ſans ceſſe une trop grande différence entre l'homme & le chrétien, & à force d'outrer cette diſtinction, ils preſcrivent des regles impraticables. La plupart des devoirs dont l'évangile exige l'obſervation, ſont au fond les mêmes que ceux qui peuvent être connus de chacun par les ſeules lumieres de la raiſon. La religion chrétienne ne fait que ſuppléer au peu d'attention des hommes, & fournir des motifs beaucoup plus puiſſans à la pratique de ces devoirs, que la raiſon abandonnée à elle n'eſt capable d'en découvrir. Les lumieres ſurnaturelles, toutes divines qu'elles ſont, ne nous montrent rien par rapport à la conduite ordinaire de la vie, que les lumieres naturelles

n'adoptent par les réflexions exactes de la pure philoſophie. Les maximes de l'évangile, ajoutées à celles des philoſophes, ſont moins de nouvelles maximes, que celles qui étoient gravées au fond de l'ame raiſonnable.

En vain la plupart des *peres* ont regardé le prêt à uſure comme contraire à la loi naturelle, ainſi qu'aux loix divines & humaines; il eſt certain que quand ce prêt n'eſt accompagné ni d'extorſions, ni de violations des loix de la charité, ni d'aucun autre abus, il eſt auſſi innocent que tout autre contrat.

Je ne dois pas ſupprimer un défaut commun à tous les *peres*, & qu'on a raiſon de condamner; c'eſt leur goût paſſionné pour les allégories, dont l'abus eſt d'une dangereuſe conſéquence en matiere de morale. Liſez ſur ce ſujet un livre de Dan. Witby, intitulé, *Diſſertatio de ſcripturarum interpretatione, ſecundùm patrum commentarios.* Lond. 1714, *in-4°.* Si J. C. & ſes apôtres ont propoſé des images & des allégories, ce n'a été que rarement, avec beaucoup de ſobriété, & d'une maniere à faire ſentir qu'ils ne les donnoient que comme des choſes propres à illuſtrer, & à rendre en quelque façon ſenſibles au vulgaire groſſier, les vérités qu'ils avoient fondées ſur des principes également ſimples, ſolides, & ſuffiſans par eux-mêmes.

Il ne ſuffit pas de voir quelque conformité entre ce que l'on prend pour figure, & ce que l'on croit être figure; il faut encore être aſſuré que cette reſſemblance a été dans l'eſprit & dans l'intention de Dieu; ſans quoi l'on court grand riſque de donner ſes propres fantaiſies pour les vues de la ſageſſe divine. Rien n'eſt plus différent que le tour d'eſprit des hommes; & il y a une infinité de faces par leſquelles on peut enviſager le même objet, ſoit en lui-même, ſoit en le comparant avec d'autres. Ainſi l'un trouvera une conformité, l'autre une autre, auſſi ſpécieuſe, quoique différente, & même contraire. Celle qui nous paroiſſoit la mieux fondée, ſera effacée par une nouvelle qui nous a frappé depuis; de ſorte qu'ainſi l'Ecriture-Sainte ſera en bute à tous les jeux de l'imagination humaine. Mais l'expérience a aſſez fait voir dans quels égaremens on ſe jette ici, faute de regle & de bouſſole. Les *peres de l'égliſe* ſuffiroient de reſte, quand ils n'auroient jamais eu d'imitateurs, pour montrer le péril de cette maniere d'expliquer le livre le plus reſpectable.

Après tout, il eſt certain que les apôtres ne nous ont pas donné la clé des figures ou des allégories qu'il pouvoit y avoir dans l'Ecriture-Sainte, outre celles qu'ils ont eux-mêmes développées; & cela ſuffit pour réprimer une curioſité que nous n'avons pas le moyen de ſatisfaire. Enfin, les allégories ſont inutiles pour expliquer la morale évangélique, qui eſt toute fondée ſur les lumieres les plus ſimples de la raiſon.

Il ſemble encore que les *peres* ſe ſont plus attachés aux dogmes de pure ſpéculation, qu'à l'étude ſérieuſe de la morale, & qu'en même temps ils ont trop négligé l'ordre & la méthode. Il ſeroit à ſouhaiter qu'en abandonnant les argumens oratoires, ils ſe fuſſent piqués de démontrer par des raiſons ſolides les vertus qu'ils recommandoient. Mais la plupart ont ignoré l'art critique qui eſt d'un très-grand ſecours pour interpréter l'Ecriture-Sainte, & en découvrir le ſens littéral. Parmi les *peres* grecs, il y en avoit peu qui entendiſſent la langue hébraïque; & parmi les *peres* latins, quelques-uns même n'étoient pas aſſez verſés dans la langue grecque.

Enfin, leur éloquence eſt communément fort enflée, ſouvent déplacée, & pleine de figures & d'hyperboles. La raiſon en eſt, que le goût pour l'éloquence étoit déja dépravé dans le temps que les *peres* ont vécu. Les études d'Athenes même étoient déchues, dit M. de Fénélon, dans le temps que S. Baſile & S. Grégoire de Nazianze y allerent. Les raffinemens d'eſprit avoient prévalu; les *peres*, inſtruits par les mauvais rhéteurs de leur temps, étoient entraînés dans le préjugé univerſel.

Au reſte, toutes les erreurs des *peres* ne doivent porter aucun préjudice à leur gloire, d'autant qu'elles ſont bien compenſées par les excellentes choſes qu'on trouve dans leurs ouvrages. Elles deviennent encore excuſables en conſidération des défauts de leurs ſiecles, des tentations & des conjonctures dans leſquelles ils ſe ſont trouvés,

Enfin, la foi qu'ils ont profeſſée, la religion qu'ils ont étendue de toutes parts, malgré les obſtacles & les perſécutions, n'ont pu donner à perſonne le droit de faillir comme eux. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

PEREAN, ſ. m. (*Cirier.*) chaudiere plus longue que large, dans laquelle on fond la cire pour la premiere fois, pour la mettre en pain.

PEREASLAW, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, au palatinat de Kiovie, ſur le Tribiecz. Les Polonois l'ont cédée à la Ruſſie. Elle eſt à 10 lieues ſud-eſt de Kiovie. *Long.* 50, 19; *lat.* 49, 46. (*D. J.*)

PERECZAS, (*Géog. mod.*) petite ville de la Haute-Hongrie, capitale d'un comté de même nom, à 18 lieues de Tockai. *Long.* 39. 45; *lat.* 49. 44.

PEREE, (*Géog. anc.*) *Peræa*. Ce mot vient du grec περαια, qui ſignifie *au delà*. On a donné le nom de *Peræa* à diverſes contrées & à divers lieux qui étoient au delà de la mer, au delà de quelques fleuves, ou au delà d'une autre contrée.

Ainſi, 1°. on nomma *Peræa*, *Perée*, une contrée au-delà du Jourdain, à l'orient du fleuve; mais la *Perée* propre étoit la ſeule partie méridionale qui comprenoit les tribus de Ruben & de Gad.

2°. *Peræa Rhodiorum*, contrée d'Aſie, qui faiſoit partie de la Carie. C'étoit une contrée maritime vis-à-vis de l'île de Rhodes, & à laquelle on donna le nom de *Perée des Rhodiens*, parce que ces peuples s'en rendirent maîtres anciennement.

3°. Etienne le géographe donne le nom de *Peræa*, à un petit pays d'Aſie ſur le bord du Tigre; 2°. à un canton du territoire de Corinthe; & 3°. à une petite ville de Syrie. (*D. J.*)

PEREGRINAIRE, ſ. m. (*Hiſt. ecc.*) nom qu'on donnoit, dans les anciens monaſteres, à un moine chargé de recevoir & d'amuſer les étrangers qui venoient viſiter le monaſtere.

PEREGRINE, (COMMUNION) *Hiſt. eccléſiaſtique.* C'eſt une dégradation des clercs, par laquelle on les réduiſoit à un ordre inférieur: ce mot *communion pérégrine*, a été employé pour la premiere fois dans le troiſieme canon du concile de Riez, au ſujet d'Armentarius, lorſqu'il fut dégradé de ſon évêché d'Embrun, & qu'on lui permit de ſe retirer dans toute égliſe où l'on voudroit charitablement le ſouffrir, pour y confirmer ſeulement les néophytes, ſans pouvoir faire aucune fonction épiſcopale, que dans ladite égliſe où il ſeroit reçu par charité. Le P. Petau prétend qu'on appelloit cette dégradation *communion pérégrine*, parce qu'elle réduiſoit ceux qui étoient ainſi dégradés au même état des clercs étrangers, qui avoient bien des lettres formées, mais qui ne pouvoient faire des fonctions eccléſiaſtiques, juſqu'à ce que leurs lettres euſſent été examinées par le ſynode ou l'évêque du lieu. Par le ſecond canon du concile d'Agde, il eſt dit que les clercs rebelles, réduits à la *communion pérégrine*, peuvent être rétablis. Nous renvoyons les curieux de plus grands détails, à une ample diſſertation que Marc-Antoine Dominici, juriſconſulte canoniſte, a fait imprimer en 1645 ſur la *communion pérégrine*. (*D. J.*)

PÉRÉGRINE, (*Bijout.*) La perle ainſi nommée eſt cette fameuſe perle dont l'eau, la figure, la beauté, en un mot la perfection firent une telle impreſſion ſur un marchand connoiſſeur, qu'après l'avoir vue, il oſa bien en donner cent mille écus, en ſongeant, dit-il à Philippe IV, quand il la lui préſenta, qu'il y avoit encore un roi d'Eſpagne au monde.

PEREGRINI (*Langue latine.*) Les Romains appelloient *peregrinos*, tous les peuples ſoumis à leur domination, à qui ils avoient laiſſé leur ancienne forme de gouvernement; *dicebant peregrinum qui ſuis legibus uteretur.* Varro, *l. IV, de ling. lat.* (*D. J.*)

PEREGRINITÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſ.*) ſignifie l'état de celui qui eſt étranger dans un pays: on appelle *vice de pérégrinité*, l'incapacité réſultante de la qualité d'étranger. *Voyez* AUBAIN & ÉTRANGER. (*A*)

PEREKOP, *ou* PERCOPS, *ou* PRECOP, (*Géog. mod.*) ville de la Crimée, ſituée ſur la côte orientale de l'iſthme qui joint la Crimée à la terre ferme, à une petite diſtance du rivage du

Palus-Méotide. Cet iſthme n'ayant qu'une demi-lieue de largeur en cet endroit, on regarde avec raiſon la ville de *Pérékop*, comme la clé de la Crimée; cependant ce n'eſt qu'un fort vilain petit trou d'environ 60 feux, avec un château ruiné à moitié. Les Turcs ſont en poſſeſſion des deux meilleures places de la preſqu'île de Crimée, qui ſont la ville de Caffa, & le port de Baluclava, ſitués à 44d. 44'. *de lat.* ſur le rivage méridional de ce pays.

Pérékop, qui veut dire *terre foſſoyée*, eſt le nom que les Polonois ont donné à cet endroit: les Tartares l'appellent *Orkapy*, nom magnifique qui ſignifie *la porte d'or*; ce n'eſt cependant que la porte d'un trou. *(D. J.)*

PERELLE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Minéralog.)* C'eſt une eſpece de terre compoſée de particules en petites écailles; elle eſt ſeche au toucher, & d'une couleur qui tire ſur le gris. On la trouve en Auvergne, dans le voiſinage de Saint-Flour; elle eſt attachée aux rochers. On s'en ſert dans la teinture, & l'on prétend que c'eſt une eſpece de *lichen* ou de mouſſe qui ſe forme à la ſurface des rochers, de même que l'orſeille. C'eſt vraiſemblablement la chaleur du ſoleil qui, en deſſéchant cette ſubſtance, lui donne la conſiſtance d'une terre.

PEREMPTION *d'inſtance*, ſ. f. *(Juriſprudence.)* eſt l'anéantiſſement d'une procédure, qui eſt regardée comme non-avenue, lorſqu'il y a eu diſcontinuation de pourſuites pendant trois ans.

Elle tire ſon origine de la loi *properandum*, au code *de judiciis*, ſuivant laquelle tous les procès criminels devoient être terminés dans deux ans, & les procès civils dans trois ans, à compter du jour de la conteſtation en cauſe.

Mais cette loi ne produiſoit pas l'anéantiſſement des procédures par une diſcontinuation de pourſuites, comme il a lieu parmi nous; la litiſconteſtation perpétuoit même l'action pendant 40 ans.

La loi *properandum* a toujours été ſuivie en France, du moins ainſi qu'il eſt juſtifié par l'ancien ſtyle du parlement; mais la *péremption* étoit autrefois encourue par une diſcontinuation de procédure pendant un an, à moins que l'on n'obtînt des lettres de relief contre le laps d'une année.

Dans la ſuite la *péremption* ne fut acquiſe qu'au bout de trois ans; elle étoit déja ſi ée avant l'ordonnance de 1539, puiſque celle-ci porte, *art.* 120, que dorénavant il ne ſera expédié des lettres de relevement de la péremption d'inſtance.

Cette pratique ayant été négligée, on la renouvella par l'ordonnance de Rouſſillon, *art.* 15, qui porte que l'inſtance intentée, quoique conteſtée, ſi par le laps de trois ans elle eſt diſcontinuée, n'aura aucun effet de perpétuer ni de proroger l'action; ains aura la preſcription ſon cours, comme ſi ladite inſtance n'avoit été formée ni introduite, & ſans qu'on puiſſe dire ladite preſcription avoir été interrompue.

L'ordonnance de 1629, *art.* 91, ordonne l'exécution de celle de Rouſſillon dans tout le royaume.

Cependant la *péremption* n'a pas lieu en Dauphiné, ni en Franche-Comté, ſi ce n'eſt au bout de 30 ans.

En Artois, & au parlement de Bordeaux, elle a lieu au bout d'un an de ceſſation de procedures.

Au parlement de Toulouſe la *péremption* de 3 ans a lieu; mais on obſerve ſur cela pluſieurs diſtinctions, qui ſont expliquées par M. Bretonnier, au mot *péremption*.

Le parlement de Paris a fait, en 1691, un arrêté ſur les *péremptions*, portant:

1°. Que les inſtances intentées, bien qu'elles ne ſoient conteſtées, ni les aſſignations ſuivies de conſtitution & de préſentation de procureur par aucune des parties, ſeront déclarées péries, en cas que l'on ait ceſſé & diſcontinué les procédures pendant 3 ans, & n'auront aucun effet de perpétuer ni de proroger l'action, ni d'interrompre la preſcription.

2°. Que les appellations tomberont en *péremption*, & emporteront de plein droit la confirmation des ſentences, ſi ce n'eſt qu'en la cour les appellations ſoient concluës ou appointées au conſeil.

3°. Que les raiſons réelles & les inſtances de criées des terres, héritages, & autres immeubles, ne tomberont en *péremption* lorſqu'il y aura établiſſement de commiſſaire, & baux faits en conſéquence.

4°. Que

4°. Que la *péremption* n'aura lieu dans les affaires qui y ſont ſujettes, ſi la partie qui a acquis la *péremption* reprend l'inſtance, ſi elle forme quelque demande, fournit des défenſes, ou ſi elle fait quelqu'autre procédure, & s'il intervient quelque appointement ou arrêt interlocutoire ou définitif, pourvu que leſdites procédures ſoient connues de la partie & faites par ſon ordre.

La *péremption* n'eſt point acquiſe de plein droit; il faût qu'elle ſoit demandée & prononcée; & la moindre procédure faite avant la demande, ſuffit pour couvrir la *péremption*.

Au conſeil du roi, il n'y a jamais de *péremption*.

Au parlement, elle n'a pas lieu pour les appellations conclues ou appointées au conſeil.

On juge auſſi, aux requêtes du palais, que les inſtances appointées ne périſſent point.

On tient pour maxime au palais, que le décès d'une des parties ou de ſon procureur, empêche la *péremption*.

Il y a certaines matieres dans leſquelles la *péremption* n'a point lieu, telles que la cauſe du domaine, de régale, les appellations comme d'abus, & en général toutes les cauſes qui concernent le roi, le public ou la police, l'état des perſonnes, & les procès criminels, à moins qu'ils ne ſoient civiliſés.

Voyez le traité des *péremptions* de Menelet; les notes ſur Dupleſſis, *tr. des preſcrip. liv. II, ch. j, ſect. 2;* le recueil de queſt. de Bretonnier, au mot *péremption;* & ci-après les *mots* PÉREMPTOIRE & PÉRIMÉ.

PÉREMPTOIRE, adj. maſc. & fém. (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui tranche toute difficulté, comme une raiſon, ou un moyen, ou une exception *péremptoire*. L'ordonnance de 1667, *tit. 5, art. 5*, veut que dans les défenſes ſoient employées les fins de non-recevoir, nullités des exploits ou autres exceptions *péremptoires*, ſi aucunes y a, pour y être préalablement fait droit. *Voyez* EXCEPTION, MOYEN, NULLITÉ, PÉREMPTION.

PÉRÉNA (LA), *Géogr. mod.* c'eſt la même ville qu'on nomme aujourd'hui *Coquimbo*, & qui fut bâtie par Petro de Valdevia, en 1544. Les arbres y ſont ſi chargés de fruits, que les habitans ſont obligés, au commencement de l'été, d'en abattre une moitié, pour que les arbres puiſſent ſupporter le reſte. *V.* COQUIMBO. (*D. J.*)

PÉRÉQUATEURS, ſ. m. pl. (*Ant. rom.*) gens prépoſés à la répartition égale des impôts ſur les campagnes. Ils furent inſtitués ſous Conſtantin appellé *le Grand*. Le but de leur fonction étoit louable; mais comment s'en acquittoient-ils?

PÉRESKIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice devient dans la ſuite un fruit rond, charnu, mou & garni de petites feuilles, qui renferme ordinairement trois ſemences rondes & applaties. Plumier, *nova plant. Amer. gener.* V. PLANTE.

Elle a été ainſi nommée par le P. Plumier, en l'honneur du célebre Peireſc, l'un des beaux génies François, & des plus ſavans hommes du XVII°. ſiecle.

La fleur de la *péreskia* eſt blanche, en forme de roſe, & compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Son calice ſe change en un fruit mou, charnu, de couleur jaunâtre, de figure ſphérique, & environné de feuilles. Il contient dans le milieu quantité de ſemences plates, arrondies, & enfermées dans un mucilage. Le P. Plumier n'établit qu'une eſpece de ce genre de plantes; ſavoir, *pereskia aculeata, flore albo, fructu flaveſcente, plant. nov. gener.* Elle croît dans quelques provinces des Indes eſpagnoles, d'où elle a été tranſportée dans les colonies angloiſes, où elle eſt appellée *goosberry*, & par les Hollandois *blad apple*. (*D. J.*)

PERESLAW REZANSKI, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale du duché de Rézan, au bord méridional de l'Occa, mais à quelque diſtance de cette riviere, ſur une petite hauteur. *Long. 59, 28; lat. 54, 36.*

PERESLAW SOLESKOI, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Roſtow, entre Moſcow & Archangel, ſur un lac. *Long. 57, 34; lat. 56, 25.* (*D. J.*)

PEREYRA, (*Hiſt. nat. bot.*) arbre des Indes orientales, qui eſt de la même nature que celui qu'on appelle *guayavier*. Son fruit eſt verd & jaune à l'intérieur; il a la forme d'une poire, blanchâtre à l'intérieur, & d'une ſubſtance molle comme celle d'une poire trop mûre : on en fait de très-bonnes confitures.

PERFECTION, ſ. f. (*Métaphyſique.*) C'eſt l'accord qui regne dans la variété de pluſieurs choſes différentes, qui concourent toutes au même but. Tout compoſé fait dans certaines vues, eſt plus ou moins parfait, à proportion que ſes parties s'aſſortiſſent exactement à ces vues. L'œil, par exemple, eſt un organe de pluſieurs pieces qui doivent toutes ſervir à tracer une image claire & diſtincte de l'objet viſible au fond de la rétine. Si toutes ces pieces ſervent autant qu'elles en ſont capables, à cet uſage, l'œil eſt cenſé parfait. La vie de l'homme, en tant qu'elle déſigne l'aſſemblage de ſes actions libres, eſt cenſée parfaite, ſi toutes ſes actions tendent à une fin qui leur ſoit commune avec les actions naturelles; car delà réſulte cet accord entre les actions naturelles & les actions libres, dans lequel conſiſte la *perfection* de la vie humaine. Au contraire, l'*imperfection* ou le mal métaphyſique, conſiſte dans la contrariété de diverſes choſes qui s'écartent d'un même but.

Toute *perfection* a une raiſon générale, par laquelle on peut comprendre pourquoi le ſujet en qui réſide la *perfection*, eſt diſpoſé de telle maniere & non autrement. On peut l'appeller *la raiſon déterminante de la perfection*. Il n'y a point d'ouvrage de la nature ou de l'art, qui n'ait ſa deſtination; c'eſt par elle, en y rapportant tout ce qu'on obſerve dans le ſujet, qu'on eſtime ſa *perfection*. C'eſt, par exemple, de la combinaiſon d'une lentille concave placée à l'oppoſite d'une lentille convexe dans un tube, que réſulte la poſſibilité de voir diſtinctement un objet éloigné, comme s'il étoit prochain. On démontre que les lentilles doivent être d'une telle grandeur & d'un tel diametre plutôt que d'un autre; que le tube doit être conſtruit ainſi & non autrement; & on démontre, dis-je, la *perfection* de chacune de ces parties, & conſéquemment celle du tout, par leur rapport au but qu'on ſe propoſe d'appercevoir les objets éloignés.

Si la raiſon déterminante eſt unique, la *perfection* ſera ſimple; s'il y a pluſieurs raiſons déterminantes, la *perfection* eſt compoſée. Si un pilier n'eſt planté que pour ſoutenir quelque voûte, il aura toute la *perfection* qu'il lui faut, pourvu que ſa groſſeur ou ſa force ſoit ſuffiſante pour porter ce poids; mais s'il s'agit d'une colonne deſtinée à orner auſſi-bien qu'à ſoutenir, il faut la travailler dans cette double vue. Les fenêtres d'une maiſon ont une *perfection* compoſée, en tant qu'elles ſervent à introduire la lumiere, & à procurer un point de vue agréable.

Il y a auſſi des raiſons prochaines & des raiſons éloignées, *primariæ*, *ſecundariæ*, qui déterminent la *perfection* prochaine ou éloignée d'une choſe. Toute *perfection* a ſes regles, par leſquelles elle eſt explicable. Lorſque diverſes regles qui découlent des différentes raiſons d'une *perfection* compoſée, ſe contrarient, cette colliſion produit ce qu'on appelle *exception*; ſavoir, une détermination contraire à la regle née de la contrariété des regles. Une *perfection* ſimple ne ſauroit être ſujette à *exception*; elle n'a lieu que dans la *perfection* compoſée. Dès qu'il n'y a qu'une regle à obſerver, d'où naîtroit le cas d'une colliſion? Mais auſſi-tôt qu'il s'en trouve ſeulement deux, leur oppoſition dans certain cas, peut produire des *exceptions*.

La *perfection* d'une maiſon, par exemple, embraſſe pluſieurs objets, la poſition, diſtribution commode des appartemens, proportion de ſes différentes parties, ornemens intérieurs & extérieurs : un habile architecte ne perd rien de vue; mais chaque choſe entre dans ſon plan à proportion de ſon importance; & quand il ne ſauroit tout allier, il laiſſe ce dont on peut le plus aiſément ſe paſſer.

Les défauts occaſionés par les *exceptions*, ne ſont pas des défauts réels, & la *perfection* du ſujet n'en eſt point altérée. Placer l'idée de la *perfection* dans l'accord des choſes qui ne ſauroient être conciliées, ce ſeroit ſuppoſer l'impoſſible. Ainſi, les

exceptions qui ne naiſſent que de cette impoſſibilité, n'ont rien qui nuiſe à la *perfection* du ſujet. Un œil eſt parfait, quoiqu'il ne puiſſe pas faire tout-à-la-fois les fonctions du téleſcope & du microſcope; parce qu'un même organe ne ſauroit les allier, & que l'une & l'autre nuiroient à la véritable *perfection* de l'œil, qui conſiſte à découvrir diſtinctement ce qui eſt à la portée du corps.

Le principe des *exceptions* ſe trouve dans la raiſon déterminante de la *perfection* du tout, qui doit toujours prévaloir ſur la *perfection* d'une partie. C'eſt un principe capital pour écarter les jugemens faux & précipités ſur la *perfection* des choſes; il faut en embraſſer toute l'économie pour raiſonner pertinemment. Qui ne connoît qu'une partie, & forme ſes déciſions là-deſſus, court grand riſque de s'égarer, & ne réuſſit que par haſard. La *perfection* du tout eſt l'objet de quiconque travaille d'une maniere ſenſée à quelque ouvrage que ce ſoit: on n'ira pas ſacrifier les commodités d'une maiſon entiere, pour rendre une ſalle parfaite. En un mot, dans un tout, chaque partie a ſa *perfection* qui lui eſt propre; mais elle eſt relative & ſubordonnée à celle du tout, au point que trop de *perfection* dans une partie, ſeroit une vraie imperfection dans le tout.

La grandeur de la *perfection* ſe meſure par le nombre des déterminations de l'être qui s'accordent avec les regles. Plus il y a de convenances entre les déterminations & les regles, plus la *perfection* s'accroît; ou bien, moins un ſujet a de défauts réels & véritables, plus il a de *perfection*.

PERFECTIONNER, v. act. (*Gram.*) corriger les défauts, avancer vers la perfection, rendre moins imparfait. On ſe *perfectionne* ſoi-même; on *perfectionne* un ouvrage. L'homme eſt compoſé de deux organes principaux; la tête, organe de la raiſon; le cœur, expreſſion ſous laquelle on comprend tous les organes des paſſions; l'eſtomac, le foie, les inteſtins. La tête, dans l'état de nature, n'influeroit preſque en rien ſur nos déterminations. C'eſt le cœur qui en eſt le principe; le cœur, d'après lequel l'homme animal feroit tout. C'eſt l'art qui a *perfectionné* l'organe de la raiſon; tout ce qu'il eſt dans ſes opérations, eſt artificiel. Nous n'avons pas eu le même empire ſur le cœur; c'eſt un organe opiniâtre, ſourd, violent, paſſionné, aveugle. Il eſt reſté, en dépit de nos efforts, ce que la nature l'a fait; dur ou ſenſible, foible ou indomtable, puſillanime ou téméraire. L'organe de la raiſon eſt comme un précepteur attentif qui le prêche ſans ceſſe; lui, ſemblable à un enfant, il crie ſans ceſſe; il fatigue ſon précepteur, qui finit par l'abandonner à ſon penchant. Le précepteur eſt éloquent; l'enfant, au contraire, n'a qu'un mot qu'il répete ſans ſe laſſer, c'eſt oui ou non. Il vient un temps où l'organe de la raiſon, après s'être épuiſé en beaux diſcours, & inſtruit par expérience de l'inutilité de ſon éloquence, ſe moque lui-même de ſes efforts; parce qu'il ſait qu'après toutes ſes remontrances, il n'en ſera pourtant que ce qu'il plaira au petit deſpote qui eſt là. C'eſt lui qui dit impérieuſement; car tel eſt notre bon plaiſir. C'eſt un long travail que celui de ſe *perfectionner* ſoi-même.

PERFECTISSIMAT, ſ. m. *perfectiſſimatus*, (*Juriſp.*) C'étoit le rang, la dignité de ceux auxquels on donnoit chez les Romains le titre de *perfectiſſimus*. On donnoit ce titre à quelques gouverneurs de province, & à certaines autres perſonnes chargées de quelque adminiſtration. Le titre de *perfectiſſime* étoit moindre que celui de *clariſſime*.

Il en eſt parlé au *cod. lib. I, tit. de natur. liber.* & *lib. II, tit. de quæſt.* Voy. Cujas & Godefroi, *ſur le tit. 32 du liv. I, lexicon juridicum Calvini*. Alciat. (*A*)

PERFIDE, adj. (*Gram.*) & PERFIDIE, ſ. f. (*Morale.*) La Bruyere dit que la *perfidie* eſt un menſonge de toute la perſonne, ſi l'on peut parler ainſi; c'eſt mettre en œuvre des ſermens & des promeſſes qui ne coûtent pas plus à faire qu'à violer. On tire ce bien de la *perfidie* des femmes, qu'elle guérit de la jalouſie.

PERFIDIE, ſ. f. *en Muſique*, eſt un terme emprunté des Italiens, & qui ſignifie une affectation de faire toujours la même choſe, ou de pourſuivre le même deſſin, de conſerver le même mouvement, le même chant, les mêmes paſſages &

les mêmes figures de notes. *V.* DESSIN, MOUVEMENT, CHANT, *&c.* Telles ſont les baſſes continues, comme celles des chaconnes, & une infinité de manieres d'accompagnement qui dépendent du caprice du compoſiteur.

Ce terme n'eſt point uſité en France, & je ne ſais s'il a jamais été écrit en ce ſens ailleurs que dans l'abbé Broſſard. (*S*)

PERFIQUE, ſ. f. (*Mytholog.*) déeſſe des anciens, qui rendoit les plaiſirs parfaits. Les hommes n'ont pas eu, je crois, de divinité qui fît plus mal ſes fonctions. Où eſt le plaiſir entiérement pur & parfait? Rien n'eſt plus vrai, ni n'a été dit d'une maniere plus touchante, que la plainte de Lucrece ſur la petite pointe d'amertume qui ſe mêle à tous nos plaiſirs :

Adeò de fonte leporum
Surgit amari aliquid, mediiſque in floribus angit.

Sur le duvet, ſur le lit le plus voluptueux & le plus doux, entre des draps de ſatin, ſur le ſein d'une femme dont la blancheur efface celle du ſatin même qui l'enveloppe, il ſe trouve toujours, je ne ſais comment, une feuille de roſe qui nous bleſſe.

PERFORANT, eſt le nom qu'on donne *en Anatomie*, à deux muſcles de la main & du pié, qu'on appelle auſſi, à cauſe de leur action, *fléchiſſeurs* communs des doigts. *Voyez nos pl. anat. & leur explic. Voyez* PERFORÉ.

Le *perforant* de la main, ou le *profond*, eſt ſitué le long de la partie interne de l'avant-bras, & eſt couvert par le perforé. Il vient charnu de la partie externe & ſupérieur du cubitus & du ligament interoſſeux; & après avoir formé un corps charnu & aſſez épais, il ſe diviſe en quatre tendons ronds qui paſſent ſous le ligament annulaire, & à travers les fentes des tendons du perforé, s'inſerent à la partie interne & ſupérieure de la troiſieme phalange de chaque doigt. *V.* DOIGT.

Le *perforant* du pié eſt le nom d'un muſcle du pié, appellé auſſi *profond*, & à cauſe de ſon action, *fléchiſſeur* de la troiſieme phalange des doigts du pié, ou *grand fléchiſſeur*. Ce muſcle eſt ſitué à la partie poſtérieure de la jambe, entre le tibia & le péronné, & ſur le ligament interoſſeux.

Ce muſcle vient de la partie ſupérieure & poſtérieure du tibia & du péronné; & paſſant derriere la malléole interne & le ligament qui joint le tibia avec le calcaneum, il ſe diviſe en quatre tendons qui, paſſant par les trous du perforé, s'inſerent à la troiſieme phalange des petits orteils.

Il y a une maſſe ou ſubſtance charnue qui vient du calcaneum, & qui joint le tendon de ce muſcle dans l'endroit où commencent les lombricaux. M. Winſlow l'appelle *l'acceſſoire du long fléchiſſeur*, & d'autres anatomiſtes *le carré*.

PERFORATIF, inſtrument de chirurgie, *voyez* TRÉPAN.

PERFORÉ, *en Anatomie*, nom de deux muſcles des doigts de la main & du pié, ainſi appellés parce que leurs tendons ſont percés par ceux du perforant. On les appelle quelquefois *fléchiſſeurs de la ſeconde phalange*, à cauſe de leur action, & quelquefois *ſublimes*, à cauſe de leur ſituation. *Voyez nos pl. d'Anat.*

Le *perforé* de la main eſt ſitué le long de la partie interne de l'avant-bras. Il vient tendineux du condile interne de l'humérus, & de la partie ſupérieure & antérieure du radius; enſuite il ſe partage en quatre parties, & paſſe ſous le ligament annulaire; d'où il envoie différens tendons qui ſe bifurquent à la partie ſupérieure & interne de la ſeconde phalange de chaque doigt. C'eſt par cette fente ou trou que paſſent les tendons du perforant.

Le *perforé* du pié eſt un muſcle du pié appellé auſſi *fléchiſſeur du pié* & *ſublime*. Il eſt ſitué ſous la plante du pié, & vient de la partie inférieure du calcaneum, & envoie un tendon à la ſeconde phalange de chacun des quatre petits orteils. Dans ce muſcle, comme dans le *perforé* de la main, il y a une fente à chaque tendon pour laiſſer paſſer les tendons du perforant.

PERGAME, (*Géogr. ancienne.*) *Pergamum*, *Pergamia*, *Pergamea* & *Pergamus*, ſont les noms de pluſieurs lieux & villes.

1°. Virgile appelle *Pergamum*, la citadelle de Troye, & prend ſouvent cette fortereſſe pour Troye elle-même.

2°. *Pergamum*, ville de la Thrace dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. XXX, c. xj.*

3°. *Pergamum*, ou *Pergamea*, ville de l'île de Crete. Velléius Paterculus dit qu'Agamemnon ayant été jeté dans cette île par la tempête, il y fonda trois villes, Mycenes, Tégée & *Pergame*; cette derniere en mémoire de ſa victoire. Virgile, *Æneid. lib. III, v. 132*, attribue cependant la fondation de cette ville à Enée, à qui il fait dire :

Ergo avidus muros optatæ molior urbis,
Pergameam*que voco.*

Plutarque, *in Lycurgo*, dit que les habitans de l'île de Crete montroient le tombeau de Lycurgue dans le territoire de *Pergame*, près du grand chemin.

4°. *Pergamum*, ou *Pergamus*, ville de l'Aſie mineure, dans la grande Myſie, ſelon Strabon, qui dit que le fleuve Caïcus l'arroſoit. Pline, *liv. V, c. xxx*, y joint le Selinus & le Cetius. Sa ſituation étoit donc très-avantageuſe. Ce fut d'abord une fortereſſe bâtie ſur une montagne. Lyſimachus, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre, y mit ſes tréſors, & en confia le gouvernement à Philétærus, qui, profitant des conjonctures, s'en appropria la ſucceſſion. *Pergame* devint dans la ſuite la capitale des rois Eumenès & des Attales.

La magnifique bibliotheque que les rois de *Pergame* dreſſerent, & le temple d'Eſculape, furent les principaux ornemens de cette ville. Plutarque nous apprend que Marc-Antoine fit préſent à Cléopatre de la bibliotheque de *Pergame*, dreſſée par Eumenès, & dans laquelle il y avoit deux cents mille volumes. Le roi d'Egypte qui vivoit du temps d'Eumenès, vit avec chagrin que les ſoins du roi de *Pergame* étoient capables d'effacer la gloire de la bibliotheque d'Alexandrie; & l'émulation de ces princes fit naître pluſieurs impoſtures en fait de livres.

Pour ce qui regarde Eſculape, il eſt nommé *Pergaméen* dans Martial, *Epig. xvij, l. IV;* & nous apprenons de Tacite, *Annal. l. III, c. lxiij, ad annum 775*, que quand on fit à Rome la recherche des faux aſyles, les preuves de l'aſyle de l'Eſculape des Pergaméens ſe trouverent valables.

Pergame fit bâtir un temple à l'empereur Auguſte & à la ville de Rome. Strabon, *liv. XIII, p. 429*, vous dira les hommes illuſtres dont elle fut la patrie. On ſait que Galien & Oribaze, tous deux grands médecins, ſont du nombre. Diſons préſentement un mot des rois de *Pergame*.

Ce royaume commença vers l'an 470 de Rome, par Philétærus, dont nous avons déja parlé; mais ni lui, ni ſon ſucceſſeur, ne prirent le nom de roi. Attale I ſe donna le premier cette qualité, & il crut le pouvoir faire ſans arrogance, après la gloire qu'il avoit acquiſe en gagnant une bataille contre les Gaulois. Il s'allia avec les Romains, & ſe rendit exprès à Athenes pour nuire à Philippe, roi de Macédoine. Alors toute la ville, hommes, femmes, & prêtres avec leurs habits ſacerdotaux, furent au devant de lui. Peu s'en fallut qu'on ne contraignît les dieux à lui rendre le même honneur. Cependant il trouva plus conforme à ſa dignité de communiquer par écrit ſes propoſitions, que de commettre ſa modeſtie à la néceſſité d'étaler lui-même ſes ſervices, & de recevoir d'un peuple flatteur une infinité d'applaudiſſemens; c'eſt Tite-Live qui le dit, *liv. XXXI.* La guerre fut conclue contre Philippe. Ce fut alors que, pour honorer Attalus, on propoſa d'ajouter une nouvelle tribu aux dix anciennes, & de la nommer *Attalide*. Ce Prince régna 44 ans, & en vécut 72. Il aima les philoſophes, ſe ſervit de ſes richeſſes en homme magnanime, fut fidele à ſes alliés, & éleva très-bien ſes quatre fils.

Eumenès II, l'ainé de tous, lui ſuccéda. Il étoit d'un tempérament infirme, mais d'une grandeur de courage qui ſuppléoit à la foibleſſe de ſon corps. Il aimoit ſouverainement la gloire; il fut magnifique, & combla de bienfaits pluſieurs villes greques, & pluſieurs particuliers. Il étendit au long & au large les bornes de ſes états, & ne fut redevable de cet agrandiſſement qu'à ſon induſtrie & qu'à ſa prudence. Il

ſe tint inviolablement attaché à l'alliance des Romains, & il en tira de grandes utilités. Il mourut fort âgé, l'an 596, laiſſant la tutele de ſon fils à ſon frere Attale.

Celui-ci commença ſa régence par une action glorieuſe, ce fut de rétablir Ariarathe dans le royaume de Cappadoce. Il ſe ſignala par pluſieurs autres faits, & mourut l'an 616; enſuite de quoi ſon pupille Attale III régna ſeul.

Ce prince fut ſurnommé *Philometor*, en vertu de ſa piété pour ſa mere, qui même fut cauſe de ſa mort; car, comme il lui creuſoit un tombeau, il fut frappé du ſoleil ſur la tête, & mourut en ſept jours. Il aima extrêmement l'agriculture, & même il compoſa ſur ce ſujet des livres qui n'étoient pas inconnus à Varron, à Pline & à Columele. Il entendoit très-bien la matiere médicale & la fonte des métaux; mais il ternit ſes vertus & ſes talens par un penchant à la cruauté. Il fit mourir pluſieurs perſonnes illuſtres, ce qui le jeta dans une triſte mélancolie; il ſe couvrit alors, pour ainſi dire, de ſac & de cendre, abandonna le ſoin des affaires, & ne s'occupa que du ſoin de ſon jardin. Il mourut environ l'an 621; & comme il n'avoit point d'enfans, il inſtitua pour ſon héritier le peuple romain.

Ainſi finit le royaume de *Pergame*, qui dans l'eſpace de 150 années étoit devenu fort puiſſant, & où la magnificence fut ſi éclatante, qu'elle paſſa en proverbe. Il ſuffit de lire les poëtes & leurs commentateurs, pour n'en pas douter :

Attalicis conditionibus
Nunquam dimoveas.

C'eſt Horace qui parle ainſi des richeſſes d'Attale. Properce en dit bien davantage :

Nec mihi tunc fulcro ſternatur lectus eburno,
Nec ſit in Attalico mors mea mixta toro.
Eleg. xiij, *l. II.*

Attalicas ſupra veſtes, atque omnia magnis
Gemmea ſint ludis, ignibus iſta dabis.
Eleg. xvij, *liv. III.*

Les tapiſſeries ne furent connues à Rome que depuis qu'on y eut tranſporté celles d'Attalus. Ce prince fut l'inventeur de la broderie d'or : *aurum intexere in eâdem Aſiâ, invenit Attalus rex.*

Enfin, je ne dois pas oublier de dire que l'émulation de Ptolomée, roi d'Egypte, & d'Eumenès, roi de *Pergame*, à qui dreſſeroit une plus belle bibliotheque, fut cauſe que le roi d'Egypte fit interdire le tranſport du papier; mais l'on trouva à *Pergame* l'art de préparer des peaux, c'eſt-à-dire, le parchemin, pour y ſuppléer. C'eſt donc encore à cette ville de Myſie qu'eſt due la gloire de l'invention d'une choſe qui aſſure aux hommes une ſorte d'immortalité.

M. l'abbé Sevin a donné dans le recueil des Inſcriptions, *tom. XVI, in-4°.* trois ſavans mémoires ſur les rois de *Pergame*; c'eſt l'hiſtoire complette de ce royaume : il faut la lire, elle ne laiſſe rien à deſirer. J'ajouterai ſeulement qu'Athénodore, ſurnommé *Cordylion*, célebre philoſophe ſtoïcien, étoit de *Pergame*, où il demeura une grande partie de ſa vie, conſidéré de tout le monde, & refuſant conſtamment les graces & les honneurs que les rois & les généraux voulurent lui faire. Caton le jeune étant en Aſie à la tête d'une armée, & ayant oui parler du grand mérite de cet homme illuſtre, ſouhaita extrêmement de l'avoir auprès de lui; mais perſuadé qu'une ſimple lettre ne pourroit l'engager à ſortir de ſa retraite, il prit le parti de ſe rendre lui-même à *Pergame*, capitale du royaume d'Attale; & à force de ſollicitations & de prieres, il engagea Athénodore à le ſuivre dans ſon camp, & delà à Rome, où il revint avec lui en triomphe, plus content de l'acquiſition qu'il venoit de faire, que Lucullus & Pompée ne pouvoient l'être de toutes leurs conquêtes. Athénodore demeura juſqu'à ſa mort avec Caton, dans la maiſon duquel il mourut, ainſi que nous l'apprend Strabon, *l. XIV, pag. 674.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PERGAMO, (*Géog. mod.*) ville bâtie ſur les ruines de Pergame, dans la grande Myſie, & dont on peut voir l'*article n°.* 4.

Pergamo eſt une ville de la Natolie, à 34 milles de Smyrne, & à 20 de Thyatire.

Elle eſt aſſiſe au pié d'une montagne qu'elle a au nord, dans une belle plaine, fertile en grains, où paſſent le *Titanus* & le *Caïcus*, qui ſe déchargent dans la riviere d'Hermus. Voici ce qu'en diſoit M. Spon dans le dernier ſiecle.

A coté de la ville paſſe le ruiſſeau rapide appellé anciennement *Selinus*, qui court au S. S. E. & ſe va rendre dans le Caïcus. De l'autre côté du Selinus, il y a une égliſe qui portoit le nom de *Sainte-Sophie*, & qui eſt convertie préſentement en moſquée. Dans le quartier oriental de la ville, on voit les ruines d'un palais; c'étoit peut-être la demeure des rois du pays. De toutes les colonnes qui enrichiſſoient cet édifice, il n'en reſte que cinq de marbre poli, hautes ſeulement de 21 piés, & l'on en voit encore quelques-unes de l'autre côté de la rue.

Vers la pointe méridionale de la ville il y a aux deux côtés du grand chemin, deux petites collines artificielles, ſur leſquelles étoient deux forts pour garder l'entrée de la ville, & au levant il y en avoit deux autres ſemblables. On voit près delà un grand vaſe de marbre de 21 piés de tour, gravé d'un bas-relief d'hommes à cheval.

Le long de la montagne, vers le S. O. ſe voient les ruines d'un aqueduc, qui a encore ſix arcades, ſur un ruiſſeau; & au midi de ces arcades, il y en a ſix autres avec de grandes voûtes, que les Turcs appellent *kiſſerai*. Delà, en tirant encore plus vers le S. on apperçoit les ruines d'un théatre ſur le penchant de la colline.

Parmi les débris de marbre, on trouve une inſcription ancienne, conſacrée par le ſénat & par le peuple de Pergame à l'honneur de Caïus Antius Aulus Julius Quadratus. L'inſcription porte qu'il avoit été deux fois conſul, & proconſul d'Aſie; qu'il avoit eu pluſieurs emplois dans diverſes provinces particulieres en Candie & en Cypre; enfin, qu'il avoit été éparque de Syrie, ſous l'empereur Trajan, & grand bienfaiteur de Pergame.

Les chrétiens de *Pergamo* ſont aujourd'hui en pauvre état, puiſqu'ils ne ſont qu'au nombre d'une douzaine de familles qui cultivent la terre; la ville n'eſt peuplée que d'environ deux mille Turcs. Voilà les ſucceſſeurs des Eumenès & des Attales.

Télephe, grammairien, naquit à *Pergamo* vers l'an 118 de Jeſus-Chriſt. Il compoſa l'hiſtoire de ſa patrie, les vies des poëtes comiques & tragiques, & un grand traité des loix, des uſages & des tribunaux d'Athenes. (*D. J.*)

PERGANTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Ligurie. C'eſt aujourd'hui Bregançon, ſur la côte de Provence, vis-à-vis des îles d'Hieres; car la Ligurie s'eſt autrefois étendue juſques-là.

PERGASE, ſ. f. (*Hiſt. d'Athenes.*) l'une des démarchies ou intendances, ſelon leſquelles le pays de l'Attique étoit diſtribué. La *Pergaſe* ſe trouvoit dans la tribu érechthéide. (*D. J.*)

PERGE, (*Géog. anc.*) *Perga*, ville de Pamphylie, ſelon Strabon, *l. XIV, p. 667*; Ptolomée, *l. V, c. v*; & Pline, *l. V, c. xxvij*. Elle étoit dans les terres à 8 milles de la mer. Ortelius dit qu'on la nomme préſentement *Pirgi*.

Pomponius Mela *l. I, c. xiv*, la place entre les fleuves Ceſtron & Cataractes; & il nous apprend qu'il y avoit un temple de Diane *Pergée*, ainſi appellée du nom de cette ville. Ce temple, ſelon Strabon, étoit ſitué ſur une hauteur voiſine; il étoit fort ancien, & on l'avoit en grande vénération, ainſi que l'atteſte Cicéron. *Pergæ fanum antiquiſſimum & ſanctiſſimum Dianæ ſcimus eſſe, id quoque à te nudatum & ſpoliatum eſſe, ex ipſa Diana quod habebat auri detractum, atque ablatum eſſe dico. Orat. 6. in Verrem.* Quoique la Diane d'Epheſe ſurpaſsât la Diane de *Perge*, celle-ci ne laiſſoit pas d'avoir bonne part à la dévotion des peuples.

Il s'y faiſoit tous les ans une nombreuſe aſſemblée; c'eſt alors ſans doute que l'on y chantoit les hymnes que Damophila, contemporaine de Sapho, avoit compoſées en l'honneur de cette déeſſe, & qui ſe chantoient encore au temps d'Apollonius de Tyane. Il y a pluſieurs médailles qui parlent de la Diane de *Perge*, Περγαία ἀρτέμις. *Voyez* Spanheim *de præſtant. & uſu numiſmat. pag. 782.*

Il eſt fait mention de *Perge* dans les actes des apôtres, *c. xiij, v. 14.* Comme

elle n'étoit pas maritime, il faut que ſaint Paul ait remonté le fleuve Ceſtron pour y arriver, ou qu'il ſoit allé par terre, dans le deſſein qu'il avoit d'y annoncer l'évangile.

Perge eſt à préſent en un triſte état : le ſiege archiépiſcopal en a été transféré à Attalia, l'une des 14 villes qui en dépendoient auparavant.

Le fameux géometre *Apollonius*, dont on a un traité des *ſections coniques*, étoit natif de *Perge*. Il vivoit ſous la 134 olympiade, vers l'an 244 de Jeſus-Chriſt, & au commencement du regne de Ptolomée Evergetes, roi d'Egypte. Il étudia longtemps à Alexandrie ſous les diſciples d'Euclide, & il mit au jour pluſieurs ouvrages, dont il ne nous reſte que celui des ſections coniques, que pluſieurs auteurs anciens ou modernes ont commenté ou traduit. Nous avons encore le commentaire qu'Eutocius d'Aſcalon fit ſur les quatre premiers livres de cet ouvrage, avec quelques lemmes & corollaires de ſa façon. Nous avons auſſi au nombre de 65, les lemmes que Pappus diſpoſa ſur les coniques d'Appollonius. Entre les modernes, il faut lire (Vincentio) Viviani, *de maximis & minimis geometrica divinatio, in quintum librum conicorum Apollonii Pergæi.* Florence 1659, *in-fol.* (*D. J.*)

PERGÉE, adj. (*Mythol.*) ſurnom de Diane pris d'une ville de Pamphylie, où cette déeſſe étoit honorée. La Diane *Pergée* eſt repréſentée tenant une pique de la main gauche, & une couronne de la droite; à ſes piés eſt un chien qui tourne la tête vers elle, & qui la regarde, comme pour lui demander cette couronne qu'il a méritée par ſes ſervices. (*D. J.*)

PERGUBRIOS, ſ. m. (*Idolâtrie.*) nom propre d'un faux dieu des anciens Lithuaniens & Pruſſiens, ſelon Hartſnock, dans ſa deuxieme diſſertation *de feſtis vet. Pruſſiorum.* Cet auteur, fertile en fictions, dit que ce dieu préſidoit aux fruits de la terre; que ces anciens peuples célébroient ſa fête le 22 mars, en paſſant la journée en réjouiſſance, en feſtins, & particuliérement à boire une grande quantité de biere. (*D. J.*)

PERGULARIA, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale en ſoucoupe, dont le limbe eſt diviſé en cinq lobes un peu contournés à gauche, comme dans les pervenches, *&c.* Le calice eſt d'une ſeule piece, à cinq dents : au dedans de la fleur ſont cinq étamines & un nectaire de cinq pieces en fer de fleche, qui enveloppe un double ovaire, lequel ſe change en deux follicules droits contenant pluſieurs ſemences. *Linn. gen. pl. martis pentan. dig.* Cet auteur en indique deux eſpeces qui croiſſent en Aſie. (*D*)

PERGUS, *ou* PERGUSA, (*Géog. anc.*) lac de l'île de Sicile, à 5 milles de la ville d'Enna, du côté du midi. Les poëtes diſent que c'eſt près de ce lac que Pluton ravit Proſerpine. Comme les anciens avoient beaucoup de vénération pour le lac de *Pergus*, on croit que c'eſt de ce lac dont Claudien entend parler dans ces vers.

Admittit in altum
Cernenteis oculos; & late pervius humor
Ducit in offenſos liquido ſub gurgite viſus:
Imaque perſpicui prodit ſecreta profundi.

Ce lac a quatre milles de circuit; & au lieu qu'il ſe trouvoit autrefois au milieu d'une forêt, aujourd'hui ſes bords ſont plantés de vignes : on n'y voit point de poiſſons, mais on y pourroit pêcher une prodigieuſe quantité de couleuvres. (*D. J.*)

PÉRI, ſ. m. (*terme de roman aſiatiq.*) Les *péris* ſont, dans les romans des Perſans, ce que ſont dans les nôtres les fées; le pays qu'ils habitent eſt le *Genuiſtan*, comme la féerie eſt le pays où nos fées réſident. Ce n'eſt pas tout; ils ont des *péris* femelles, qui ſont les plus belles & les meilleures créatures du monde; mais leurs *péris* mâles (qu'ils nomment *dives*, & les Arabes *gium*) ſont des eſprits également laids & méchans, des génies odieux qui ne ſe plaiſent qu'au mal & à la guerre. *Voyez*, ſi vous ne m'en croyez pas, la *bibliotheque orientale* de d'Herbelot. (*D. J.*)

§ PÉRI, IE, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit d'un meuble qui ſe trouve au centre de l'écu, & eſt d'une très-petite proportion.

Péri ſe dit plus ordinairement d'un petit bâton

bâton posé en bande ou en barre qui sert de brisure, & est aussi posé au centre de l'écu. (*)

Lepine de Grainville, proche Gisors, en Normandie; *d'azur à trois molettes d'éperon d'or, un trefle de même* péri *au centre.* (*G. D. L. T.*)

PERIANTHIUM, (*Botan.*) calice particulier de la fleur. Ce mot, dans le système de Linnæus, désigne cette espece de calice qui est composé de plusieurs feuilles, d'une seule feuille divisée en divers segmens, qui environnent la partie inférieure de la fleur. (*D. J.*)

PÉRIAPTE, s. m. (*Médec. anc.*) Les anciens nommoient *périaptes* les remedes qu'on mettoit extérieurement sur soi, pour prévenir de certains maux, ou pour les guérir, *&c.* Pline dit que de son temps quelques gens croyoient rendre les chevaux infatigables à la course, en leur attachant des dents de loup. On portoit sur soi certaines pierres précieuses contre la jauniſſe, le mal caduc, *&c.* Ces pratiques superstitieuses se sont perpétuées jusqu'à nous, & se perpétueront jusqu'à la fin des siècles. Les hommes, dans tous les temps & dans tous les pays, ont un grand fonds de crédulité pour ces sortes de remedes, qui n'ont d'autre vertu que celle qu'ils empruntent d'une imagination vivement frappée. (*D. J.*)

PÉRIBOLE, s. m. (*Littér.*) espace de terre planté d'arbres & de vignes, qu'on laissoit autour des temples : il étoit renfermé par un mur consacré aux divinités du lieu; & les fruits qui en provenoient appartenoient aux prêtres. C'est ce que les Latins appelloient *templi conceptum*, selon Hoffman, qui cite les notes de Saumaise sur Solin. *Peribolus* étoit le même que *sacellum*, lieu sans toit & consacré aux dieux. Le *péribole* des églises des premiers chrétiens, contenoit des cellules, de petits jardins, des bains, des cours, & des portiques; ces lieux étoient des asyles pour ceux qui s'y étoient réfugiés, comme nous l'apprend une constitution de Théodose & de Valentinien. (*D. J.*)

PÉRIBOLE, s. f. (*Lexicog. medic.*) περιβολη, de περιβαλλειν, *environner*; terme employé fréquemment par Hippocrate, & en différens sens dans ses ouvrages. Il désigne communément un *transport* des humeurs, ou de la matiere morbifique des parties internes sur la surface du corps. (*D. J.*)

PERIBOLOS, (*Critiq. sac.*) Ce mot grec désigne dans Ezéch. *xlvij*, 7, l'enceinte, la clôture, la balustrade, le mur qui entouroit le parvis destiné pour les prêtres. Il signifie, dans le I l. des Machab. *xjv*, 48, une *galerie* qui environnoit le sanctuaire. (*D. J.*)

PERIBOLUS *ou* PERIBOLUM, (*Géog. anc.*) Denis de Byſance, *p.* 10, dans sa description du Bosphore de Thrace, dit qu'après le bois d'Apollon on trouvoit le *Peribolus*, où les Rhodiens attachoient leurs vaisseaux pour les garantir des tempêtes. Il ajoute que de son temps il en demeuroit encore trois pierres, & que le reste étoit tombé de vieillesse. Le mot περιβολος & *peribolus*, dans la description dont Denis de Byzance l'accompagne, semble dire que c'étoit un môle, une muraille, ou un quai revêtu. Pierre Gylles, *de Bosphoro trac. l. II, c. viij*, juge que ce lieu est le même que les pêcheurs nomment aujourd'hui *Rhodacinion*; & il fonde ce jugement, non seulement sur le rapport des noms, mais encore sur la situation des lieux : Denis de Byzance plaçant le lieu où les Rhodiens attachoient leurs vaisseaux, précisément dans l'endroit appellé aujourd'hui *Rhodacinion*. On n'y voit présentement qu'une grosse pierre qui sort au dessus de l'eau, & qui tient à d'autres pierres qu'on jeta autrefois dans l'eau pour y fonder un môle qui formoit un port.

Periobolus est un mot grec qui signifie proprement une *enceinte*. La traduction des Septante d'Ezéchiel, *c. xlij*, *v.* 7, emploie ce terme pour signifier un *mur* du parvis des prêtres qui avoit 50 coudées de long, ce qui étoit toute la longueur des appartemens qui environnoient ce parvis. (*D. J.*)

(*) Les cadets de Bourbon brisent leurs armes d'un bâton *péri en bande*; & les bâtars d'un bâton *péri en barre*.

PÉRICARDE, ſ. m. (*Anatom.*) capſule membraneuſe, ou poche dans laquelle le cœur eſt renfermé. *Voyez* CŒUR.

Ce mot eſt formé des mots grecs περι, *autour*, & καρδια, *cœur*. Le *péricarde* eſt compoſé de deux membranes : leur figure eſt conique comme celle du cœur ; & le cœur n'y eſt point trop ſerré, afin de pouvoir faire aiſément les battemens. *V.* CŒUR.

Le *péricarde* environne tout le cœur inférieurement ; il ſe colle dans toute la longueur de ſa ſurface inférieure au diaphragme, dont on ne peut le ſéparer. Antérieurement il en couvre le plan convexe ; & s'élevant un peu plus haut, il adhere d'abord poſtérieurement & obliquement à la veine cave ; il donne enſuite la faux ou cette petite cloiſon qui ſe trouve entre la veine cave, l'aorte, & l'artere pulmonaire ; il donne une gaîne au canal artériel, tient alors à l'artere pulmonaire, entre l'artere & la veine de ce nom ; forme une faux très-ſenſible. La partie antérieure du *péricarde* tient avec la partie poſtérieure à cette faux ; elle eſt diviſée en deux parties par les bronches : la ſupérieure eſt entre les grandes arteres & la diviſion de la trachée-artere, & devant cette trachée il ſe continue à l'inférieure, qui diſtingue le ſinus pulmonaire de la plevre ; & ſous le ſinus il adhere au diaphragme. Il ſe termine latéralement aux inſertions des vaiſſeaux pulmonaires, auxquels il donne des gaînes dans le poumon, outre celles qu'ils ont de ſa membrane externe & le tiſſu cellulaire ; car le *péricarde* eſt fait de deux fortes membranes ſéparées par un tiſſu cellulaire. On diſtingue aiſément deux lames dans l'endroit où les nerfs paſſent au cœur, car ils y ſerpentent dans les interſtices de ces deux membranes : l'extérieure de ces lames avec le tiſſu cellulaire, donne des gaînes à l'aorte, à l'artere pulmonaire, aux veines caves & pulmonaires. *Voyez* Vinſlow.

Nous ne manquons pas d'obſervations qui nous apprennent que le *péricarde* ne ſe trouve pas toujours non ſeulement dans le chien & dans pluſieurs autres animaux, mais dans l'homme même. Vieuſſens fait mention de pluſieurs hommes d'une ſanté parfaite, qui n'avoient point de *péricarde* ; il s'accorde en cela avec Colombus. Ces obſervations ſont-elles bien certaines ? Ce ſac fort mince dans certains animaux, & qui dans l'homme ſe colle quelquefois au cœur, n'en auroit-il pas impoſé à ceux qui les ont faites ? Il ſe trouve en effet fort & charnu, même dans les amphibies, comme dans le crocodile & dans la tortue. Le poiſſon qu'on nomme *lamproie*, a un *péricarde* preſque cartilagineux ; & l'on trouve très-certainement cette même capſule dans le hériſſon, qui en manque, ainſi que le chien de mer, ſi l'on veut croire d'autres auteurs.

On obſerve dans le *péricarde* une eau qui paroît filtrée par des arteres exhalantes de toutes ces parties, & cette eau ſert à humecter le cœur, qui, deſſéché par ſon mouvement continuel, eût néceſſairement contracté des adhérences avec les parties voiſines, comme je l'ai obſervé dans un cadavre que j'ouvris, & dans lequel je trouvai le cœur collé par-tout au *péricarde*, qui étoit plus épais qu'à ſon ordinaire.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur cette liqueur. Quelques-uns prétendent qu'elle n'eſt point naturelle, & qu'elle eſt l'effet forcé des agonies qui ſurviennent à l'article de la mort. En effet, les anatomiſtes ſont embarraſſés pour ſavoir d'où cette liqueur peut venir, & quels en ſont les vaiſſeaux ſecrétoires. Les uns admettent des glandes pour la filtrer ; d'autres prétendent que ce ſont des arteres exhalantes. Le docteur Keil, dans ſon *Traité des ſecrétions animales*, prétend que la liqueur du *péricarde* doit être la plus fluide de toutes celles qui ſe ſéparent dans le corps, parce que les parties s'uniſſent les premieres, & ſont ſéparées les premieres ; car ces particules qui s'uniſſent les premieres doivent avoir la plus grande force attractive, par conſéquent elles doivent être plus ſphériques & plus ſolides : donc elles doivent ſe toucher par moins de ſurface, & par conſéquent avoir plus de fluidité. *Voyez* FLUIDITÉ.

Supplément à l'article que l'on vient de lire.

Le *péricarde* fait un ſac membraneux particulier, différent du médiaſtin, quoique

recouvert par cette membrane preſque par-tout. Il en eſt cependant éloigné antérieurement dans l'intervalle de deux lames du médiaſtin, où le thymus eſt placé devant le *péricarde* avec des glandes, de la graiſſe & des vaiſſeaux. Il en eſt ſéparé poſtérieurement par l'œſophage, & inférieurement dans toute ſa baſe, qui ſe colle immédiatement au diaphragme.

Cette derniere adhéſion n'eſt pas entiérement particuliere à l'homme. Dans les animaux, la pointe du *péricarde* s'étend juſqu'au diaphragme & s'y colle. Il eſt vrai que dans l'homme, dont le cœur eſt à-peu-près placé tranſverſalement, le diaphragme eſt attaché à une beaucoup plus grande étendue du *péricarde :* c'eſt la partie moyenne du tendon, & du côté gauche l'union de ce tendon avec les chairs, & la chair même qui eſt collée au *péricarde*, la derniere à la courbure du cartilage de la cinquieme ou de la ſixieme côte.

Dans le fœtus cette attache eſt légere, & on ſépare aiſément le *péricarde* avec le ſcalpel. Dans l'adulte la celluloſité eſt plus courte & plus ſerrée. Pour détacher le *péricarde*, ſans bleſſer une des deux parties, il faut commencer par la pointe du *péricarde*, & l'y détacher avec ſoin : dès qu'on a détaché une petite portion, le reſte ſe ſépare ſans peine.

Il paroît probable que la ſituation droite de l'homme, & la poſition tranſverſale du cœur, ſont les cauſes de cette adhéſion. Elle ſe retrouve dans l'ourang-outang, qui marche droit. Le *péricarde* s'attache dans l'adulte à la convexité du diaphragme ; la même cauſe qui l'y attache, paroît y avoir collé le *péricarde*. Le poids du cœur paroît rétrecir la celluloſité, qui dans le fœtus fait un lien aſſez lâche entre les deux parties.

La figure du *péricarde* n'eſt pas celle du cœur, & ce n'eſt pas une choſe aiſée que d'en donner une idée. En général il a ſa baſe au diaphragme ; il ſe dilate enſuite comme une bouteille, & ſe rétrecit dans ſa partie ſupérieure. Il eſt beaucoup plus ample que le cœur, puiſqu'il renferme, outre le cœur, les troncs des grandes arteres & des grandes veines.

Sa face antérieure touche ſupérieurement & inférieurement le ſternum ; dans ſa partie moyenne les poumons embraſſent le *péricarde*, & ſe jettent entre ce ſac & le ſternum. Dans la maniere ordinaire de préparer les poumons, ils ſont repouſſés par l'air qui entre dans la poitrine ouverte, & quittent le *péricarde*. On rétablit leur grandeur naturelle en les ſoufflant.

Les attaches du *péricarde* aux gros vaiſſeaux du cœur, ſont telles que je vais les décrire. Il commence par la veine pulmonaire ſupérieure du côté droit ; il s'attache à ſa branche inférieure plus en arriere que la veine cave. Il paſſe de cette veine à la veine cave ſupérieure, au deſſus de ſa ſortie de l'oreillette, par une ligne preſque tranſverſale, mais qui remonte en paſſant vers la gauche. De la veine cave, le *péricarde* paſſe à l'aorte ; ſon attache y forme un croiſſant dont la pointe droite eſt la plus haute, & s'attache à l'origine de l'artere ſous-claviere droite. Le *péricarde* deſcend enſuite, il remonte toujours collé à l'aorte, & la corne gauche du croiſſant s'attache à l'origine du conduit artériel ; cette corne eſt un peu plus haute que la droite. La plus grande partie du conduit artériel eſt renfermée dans la cavité du *péricarde*. Il s'attache enſuite à l'artere pulmonaire ou à ſa branche, & en deſcend à la veine pulmonaire du même côté, pour ſe coller à ſon tronc ſupérieur & à l'inférieur près de leur diviſion.

Achevons la deſcription des attaches poſtérieures du *péricarde*. Je commencerai par celle de la veine pulmonaire ſupérieure du côté droit. Le *péricarde* paſſe au tronc inférieur de la veine de ce nom, & dans l'intervalle des deux troncs à la membrane du ſinus gauche. Il s'attache enſuite à toute la largeur du ſinus gauche, à la veine pulmonaire gauche, ou bien à ſes deux branches & à la racine de l'oreillette gauche. Du ſinus gauche, il s'éleve au tronc de l'artere pulmonaire, à la droite de l'origine de ſa branche gauche & à cette branche, à toute la face poſtérieure de l'artere pulmonaire droite juſqu'à l'origine de ſa branche inférieure, & enſuite à la branche ſupérieure.

De l'artere pulmonaire, le *péricarde* paſſe à l'aorte au deſſus de la branche

pulmonaire droite, à la droite du conduit artériel, dont il renferme une partie plus ou moins grande. De ce terme il s'attache à la face poſtérieure de l'arcade de l'aorte, preſque tranſverſalement ſous le commencement des groſſes branches juſqu'à la ſortie de l'artere ſous-claviere du côté droit.

L'adhéſion antérieure & poſtérieure du *péricarde* forme un anneau qui embraſſe les deux grandes arteres, en excluant les groſſes branches de l'aorte & une partie du conduit artériel; la branche gauche de l'artere pulmonaire & une partie plus ou moins grande de la branche droite. Le *péricarde* n'eſt cependant pas contigu à toute la circonférence, il ne l'eſt pas à une partie de ſa convexité qui regarde l'artere pulmonaire.

De l'aorte le *péricarde* paſſe à la veine cave ſupérieure, il s'y colle poſtérieurement, & enſuite antérieurement, & fait un cercle autour de cette veine; il repaſſe à l'artere pulmonaire droite & à la diviſion de la veine pulmonaire droite ſupérieure, en s'attachant à ſa diviſion.

Des deux côtés de l'anneau qui comprend les deux arteres, la cavité poſtérieure du *péricarde* ſe continue avec ſa cavité antérieure, d'un côté entre la veine cave & l'aorte, & de l'autre entre l'artere pulmonaire droite & l'oreillette de ce côté, & enſuite entre la veine pulmonaire du même côté, & le ſinus gauche.

Il n'y a plus qu'une attache du *péricarde* à ajouter, mais c'eſt la principale. De la veine pulmonaire droite inférieure, le *péricarde* deſcend preſque perpendiculairement juſqu'à la veine cave inférieure. Dans tout cet intervalle il s'attache à la réunion des deux ſinus. Il embraſſe la veine cave inférieure, & forme un cercle autour d'elle ſans s'y attacher.

Le péricarde eſt donc percé d'un trou pour laiſſer paſſer la veine cave ſupérieure, d'un ſecond pour l'inférieure, d'un troiſieme pour les deux grandes arteres, d'un quatrieme pour la branche droite de l'artere pulmonaire, & de deux, trois ou quatre pour les quatre veines pulmonaires.

Dans toutes ſes attaches, le *péricarde* ſe colle aux gros vaiſſeaux du cœur; une partie de ſon tiſſu ſe continue avec ces vaiſſeaux ſous une forme cellulaire.

La partie intérieure du *péricarde*, plus liſſe & plus denſe, devient la membrane extérieure de chaque vaiſſeau, en renfermant la celluloſité extérieure, & ſe continue avec la membrane extérieure du cœur.

Il y a deux culs-de-ſac poſtérieurs du *péricarde*. Celui du côté gauche eſt plus court; il eſt formé par l'attache du *péricarde* à la racine de la branche gauche de l'artere pulmonaire & du conduit artériel. Celui du côté droit eſt plus long, il eſt placé à la droite de la branche gauche de l'artere pulmonaire.

Deux autres culs-de-ſac ſont antérieurs. Celui du côté droit eſt placé du côté extérieur de l'aorte, entre cette artere & la veine cave, au deſſous de l'artere ſous-claviere droite. Celui du côté gauche eſt formé par l'attache du *péricarde* au bord gauche de l'aorte, à la droite du conduit artériel. Il eſt joint au cul-de-ſac droit, & fait avec lui un croiſſant.

Ce ſac membraneux eſt compoſé d'un tiſſu cellulaire, plus ſerré à meſure qu'il eſt intérieur, & plus lâche vers ſa ſurface. Je n'y reconnois aucune autre diſtinction de parties ou de lames; il n'y a aucune fibre tendineuſe ni muſculeuſe; tout ce que quelques auteurs ont avancé là-deſſus, eſt contraire à l'évidence.

Comme le *péricarde* eſt d'une grande étendue, il a pluſieurs troncs d'arteres & de veines très-petites, anaſtomoſés les uns avec les autres. J'en fais trois claſſes. Les arteres ſupérieures & moyennes viennent de la mammaire, de ſes branches médiaſtines & de la petite artere qui accompagne le nerf phrénique, & qui elle-même naît d'une médiaſtine. Les arteres antérieures & inférieures naiſſent de la phrénique & par pluſieurs petits troncs, & de celui qui remonte à la poitrine avec le nerf du diaphragme. Les arteres de la baſe qui appuie ſur le diaphragme, naiſſent de la phrénique; elles traverſent les fibres tendineuſes de cette cloiſon pour venir au *péricarde*: il y en a d'autres qui du *péricarde* ſe rendent au diaphragme.

Les arteres péricardines poſtérieures viennent d'un petit tronc que donne ou l'aorte même, ou la ſous-claviere gauche,

& quelquefois la mammaire : d'autres naiſſent des arteres bronchiales ; il y en a même qui s'y rendent depuis le poumon. Les arteres de l'œſophage en fourniſſent quelques-unes. D'autres naiſſent des coronaires & des branches qu'elles donnent aux grands vaiſſeaux du cœur. Toutes ces arteres communiquent enſemble.

Il y a de même un grand nombre de petits troncs veineux, nés de celui qui accompagne le nerf phrénique, des veines médiaſtines, des thymiques, de la veine cave, de l'intercoſtale ſupérieure, de la bronchiale, de l'azygos, des œſophagiennes, des phréniques ; elles forment des réſeaux plus apparens que les arteres.

Il y a pluſieurs paquets de glandes conglobées applanies ſur le *péricarde ;* il y en a d'antérieures que recouvre le médiaſtin ; il y en a de ſupérieures entre les grandes arteres & les bronches ; il y en a de poſtérieures attachées aux bronches. Ces glandes ont leurs vaiſſeaux lymphatiques qui rampent en partie ſur le *péricarde ,* & qui ſe rendent au conduit thorachique ; elles ſont de la claſſe des lymphatiques, & n'ont aucune part à l'eau du *péricarde ,* dont je vais parler.

Il n'y a aucune glande ſimple dans le *péricarde* même.

Je ne connois pas les nerfs du *péricarde :* un grand nombre de petits nerfs le traverſent pour ſe porter au cœur, mais je n'oſerois affirmer qu'ils laiſſent des branches dans la ſubſtance du *péricarde.* Quelques expériences ſemblent prouver qu'il n'y a qu'un ſentiment fort obtus.

Comme il eſt plus ample que le cœur, on a cru aſſez généralement que cet eſpace eſt rempli par une liqueur particuliere. Les modernes l'ont révoquée en doute, & ont regardé comme l'effet d'une maladie, lorſqu'ils en ont rencontré dans la capacité du *péricarde.* Ils ont allégué de nombreuſes obſervations faites ſur l'homme dans ſon état de ſanté, lorſqu'il avoit été enlevé par une mort ſubite, & ſur les animaux.

Je ne ſaurois me prêter à ce ſentiment. J'ai trouvé conſtamment de l'eau dans le *péricarde* des quadrupedes que j'ai diſſéqués vivans : on en a trouvé dans pluſieurs hommes tués par cas fortuits, ou par un accès d'apoplexie, écraſés par la foudre, ou punis du dernier ſupplice ; & je l'ai trouvé conſtamment dans le dernier de ces cas. Il s'en eſt trouvé dans toutes les claſſes d'animaux, dans la ſalamandre aquatique, dans les ſerpens, dans les poiſſons, dans les moules.

L'eau du *péricarde* eſt jaunâtre dans les adultes, rougeâtre dans les enfans & un peu ſalée ; elle eſt de la claſſe albumineuſe : la chaleur & l'acide minéral en coagulent une quantité plus ou moins grande ; & dans le bœuf & dans le cheval, elle reſſemble à de la colle fondue. La pourriture lui donne de l'alcaleſcence.

Il lui arrive aſſez ſouvent de former des filets & des membranes, de petites lames même. Ces liens attachent ſouvent le *péricarde* au cœur, ou à quelque place particuliere, ou même à toute ſa ſurface ; c'eſt dans ces ſujets qu'on a cru voir le cœur à découvert & ſans *péricarde.* La même matiere paroît dans d'autres ſujets ſous la forme de poil qui ſortiroit de la ſurface du *péricarde* & du cœur : on a appellé ces cœurs *velus.* Comme cette liqueur ſe trouve dans toutes les claſſes des animaux, elle doit être d'une utilité générale & conſidérable. On croit aſſez qu'elle diminue le frottement du cœur violemment agité dans tous les momens de la vie, & qui pourroit ſe bleſſer en ſe frottant contre le ſternum, les bronches, & les autres parties ſolides ſes voiſines.

Le *péricarde* lui-même paroît être d'une néceſſité indiſpenſable. On n'a pas trouvé d'animal qui en ſoit dépourvu. Il eſt aſſez évident qu'il borne les mouvemens du cœur, & qu'il les aſſujettit à une certaine régularité. La pointe du cœur, par exemple, ne fait qu'oſciller de derriere en devant, & de devant en arriere, ſans s'égarer ni à droite ni à gauche. J'en ai fait l'expérience ; j'ai ouvert le *péricarde* dans l'animal vivant ; le cœur n'a plus eu de mouvement régulier ; il s'eſt égaré dans toutes les directions imaginables, & s'eſt déplacé d'une maniere différente à chaque pouls. Le *péricarde ,* d'ailleurs, ſoutient le cœur, le ſuſpend, l'affermit par le moyen du diaphragme & des gros vaiſſeaux.

On diſputoit autrefois ſur l'origine de l'eau du *péricarde*. On la cherchoit dans les glandes lymphatiques ou dans quelque glande ſimple du *péricarde*. On eſt aſſez convaincu de nos jours que c'eſt une vapeur exhalante diſpoſée à ſe coaguler, qui s'éleve de toute la ſurface du cœur & du *péricarde*. On voit dans l'animal vivant la fumée s'élever viſiblement du cœur, & l'injection de l'eau ou de la colle de poiſſon fondue, en imite la ſecrétion; ces liqueurs ſuintent avec facilité de toute la ſurface du cœur & du *péricarde*.

Des veines doivent repomper l'eau du *péricarde*, à proportion qu'elle ſort des arteres; c'eſt encore une opération de la nature que l'art imite ſans peine. L'eau injectée dans les veines ſort de la ſurface du cœur & du *péricarde*. Quand cette reſorption ne répond plus à l'excrétion, l'eau du *péricarde* s'accumule, il s'en amaſſe des livres entieres, elle fait une hydropiſie particuliere qui n'eſt pas encore aſſez connue, mais qu'on découvre aſſez ſouvent dans les cadavres. Cette eau trop abondante doit preſſer le cœur, & cauſer cette anxiété qui eſt le ſentiment attaché aux grands obſtacles de la circulation. (*H. D. G.*)

PÉRICARDIAIRE, adj. (*Médec.*) épithete qu'on a donnéeaux vers qui s'engendrent dans le péricarde ou la capſule du cœur. *Voyez* VERS & PÉRICARDE.

M. Andry met les vers *péricardiaires* au nombre des douze eſpeces de vers qui peuvent s'engendrer dans le corps de l'homme; ces vers occaſionent quelquefois des convulſions, dont le paroxyſme ne dure que fort peu de temps, mais revient continuellement.

Ceux qui ſont attaqués de cette maladie, ont le viſage extrêmement pâle, le pouls petit, de grands maux de poitrine & d'eſtomac, quelquefois auſſi des palpitations du cœur, *voyez* PALPITATION. M. Andry ajoute que ces vers cauſent quelquefois des morts ſubites.

Ces vers ont la même cauſe & la même origine que les autres; il faut y employer les mêmes remedes. *Voy.* VERS & VERMIFUGE.

On a éprouvé que l'élixir de Garrus donné par cuillerées, ſeroit fort utile dans la ſyncope cauſée par ces vers.

PERICARDINE, *en Anatomie*, nom des arteres & des veines qui ſe diſtribuent au péricarde. *Voyez* PÉRICARDE.

PERICARPE, ſ. m. (*Botan.*) Ce mot déſigne tout ce qui environne le fruit des végétaux, ſoit membrane, coſſe ou pulpe, de περι, *autour*, & καρπὸς, *fruit*; mais dans le ſyſtême des botaniſtes modernes, le *péricarpe* eſt l'enveloppe des graines de chaque plante; il eſt formé par le germe du piſtil groſſi, & ne ſe trouve pas dans tous les fruits.

On diſtingue huit eſpeces de *péricarpes*; ſavoir, la capſule, la coque, la ſilique, la gouſſe, le fruit à noyau, la pomme, la baie, & le cône.

La capſule, *capſula*, eſt compoſée de pluſieurs panneaux élaſtiques, renfermant des graines dans une ou pluſieurs loges, d'où viennent les dénominations de capſules uniloculaires & multiloculaires.

La coque, *conceptaculum*, a les panneaux mous.

La ſilique, *ſiliqua*, eſt compoſée de deux panneaux qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui ſont ſéparés par une cloiſon membraneuſe.

La gouſſe, *legumen*, eſt un *péricarpe* oblong à deux coſſes, & les ſemences ſont attachées aux limbes ſupérieures de chacune.

Le fruit à noyau, *drupa*, eſt compoſé d'une pulpe charnue contenant un noyau.

La pomme ou fruit à pepin, *pomum*, a une pulpe charnue, où ſont les graines, dans une enveloppe membraneuſe.

La baie, *bacca*, a une pulpe ſucculente qui renferme les ſemences.

Le cône, *ſtrobilus*, eſt compoſé d'écailles contournées par le haut. (*D. J.*)

PERICHONDRE, ſ. m. *en Anatomie*, membrane qui recouvre les cartilages, & qui eſt à leur égard ce que le périoſte eſt aux os. *Voyez* PÉRIOSTE.

PERICHORES (JEUX), (*Ant. greq.*) Les Grecs donnoient ce nom aux jeux qui n'étoient ni ſacrés ni périodiques, & dans leſquels les vainqueurs recevoient pour prix, non une ſimple couronne, comme dans les grands jeux, mais ou de l'argent ou quelque choſe d'équivalent: on donnoit

des phioles d'argent à Marathon, un bouclier d'airain dans les jeux célébrés à Argos en l'honneur de Junon. Dans les théoxénies, le prix étoit une sorte de robe appellée *lœna*. Dans les tacées, les vainqueurs recevoient des amphores de quelque métal; en un mot, toutes les récompenses étoient lucratives, & par conséquent ignobles: aussi ces jeux ne se célébroient que pour les habitans des villes & bourgs du voisinage, comme l'indique le nom même; car *périchore* veut dire *voisin*, *voisinage*. (*D. J.*)

PERICLITER, v. n. (*Gram.*) être en péril: cette affaire *périclite* entre ses mains; cet effet *périclite*.

PERICLYMENUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de tuyau, profondément découpée, & soutenue par un calice, qui devient dans la suite un fruit mou, ou une baie qui renferme une semence applatie & arrondie. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

Tournefort compte deux especes de ce genre de plante; celle de Virginie, toujours verte; & celle des Indes, à fleur jaune: il faut y joindre celle du Chily que nous allons décrire.

Le *périclymenum* du Chily s'éleve en forme d'arbrisseau divisé en plusieurs bras, couverts d'une écorce grise-brune: chaque rameau finit par un bouquet de fleurs, dont le nombre est indéterminé, tantôt pair, tantôt non pair: chaque fleur est un tuyau rouge-de-sang, rond, fermé par le bas, & ouvert par le haut, découpé en quatre lobes jusques vers sa partie moyenne. Des parois internes de la fleur, sortent quatre étamines jaunes, enfilées par un style plus long que ne sont les étamines: la fleur étant passée, le calice devient un fruit semblable à nos olives, en grosseur & en couleur, revêtu d'une peau fort mince. Il renferme une chair douçâtre, blanche & gommeuse, & contient un noyau dur, osseux. On emploie cet arbrisseau pour teindre en noir les étoffes qui ne se déchargent pas comme celles d'Europe; cette teinture se fait en partie avec de la terre noire du pays, en partie avec le bois de cette plante, brisé en petits morceaux: on fait bouillir le tout ensemble dans de l'eau commune, jusqu'à suffisante cuisson. (*D. J.*)

PERICRANE, s. m. (*Anatom.*) nom que les anatomistes donnent à une membrane solide & épaisse qui couvre le crâne par dehors. *Voyez* CRANE.

Ce mot est formé des mots grecs περι, *autour*, & κρανιον, *crâne*. Quelques auteurs donnent à cette membrane le nom général de *périoste*, à cause qu'elle est adhérente à l'os: d'autres la divisent en deux membranes; & ils appellent *péricrâne* celle des deux qui enveloppe immédiatement le crâne, & *périoste* celle qui est plus extérieure. En effet, le *péricrâne* est une double membrane, composée, comme beaucoup d'autres, de deux tuniques. On croit qu'il prend son origine de la dure-mere, qui passant à travers les sutures du cerveau, forme cette membrane épaisse par différens filamens: ce qu'il y a de certain, c'est qu'on trouve que le *péricrâne* est attaché à la dure-mere par des fibres qui traversent les sutures.

Vers l'origine des muscles temporaux, les deux tuniques du *péricrâne* se partagent: l'extérieure passe pardessus ces muscles, & l'intérieure demeure toujours adhérente au crâne. *Voyez* PÉRIOSTE.

PERIDOT, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) C'est le nom que les joailliers françois donnent à une pierre précieuse d'une couleur verdâtre, qui tire un peu sur le jaune. Quelques-uns ont cru que cette pierre étoit le *prasius* des anciens; d'autres, avec plus de probabilité, ont conjecturé que le *péridot* étoit la chrysographe. Quoi qu'il en soit de ces sentimens, M. Lehmann, de l'académie de Berlin, a publié, en 1755, un mémoire dans le recueil de cette académie; il y fait voir les erreurs des auteurs sur la pierre que les anciens appelloient *chrysoprase*, qu'ils ont confondue avec la chrysolite, le chrysoberille, le *prasius*, ou le *prasitis*, l'émeraude, les topazes, *&c.* Ensuite il nous apprend avoir trouvé en Silésie, près d'un village appellé *Kosemitz*, une pierre à qui il prétend que convient le nom de *chrysoprase*. Cette pierre est d'un verd céladon ou verd pomme; elle n'a que très-peu de transparence; elle est

ordinairement remplie de taches blanches qui nuiſent à ſa pureté, & la couleur en eſt en général trouble. Au reſte, cette pierre prend un très-beau poli, & ſe taille en facettes. Cette pierre, que M. Lehmman appelle *chryſopraſe*, ſe trouve dans des couches en morceaux détachés ou fragmens, qui ſont ordinairement renfermés dans de l'asbeſte, qui leur ſert d'enveloppe ou de matrice; & ces fragmens ſont accompagnés de pierres d'un beau verd, un peu tendres, & mêlées d'une terre verte : ces pierres ne prennent point le poli. *Voyez les Mémoires de l'académie de Berlin, année 1755, pag. 202.*

Il eſt certain que la pierre que M. Lehmann appelle *chryſopraſe*, eſt d'une couleur verte très-agréable; mais ſon peu de tranſparence, & les défauts dont elle eſt remplie, l'empêcheront d'être eſtimée des joailliers. (—)

PERIDROME, ſ. m. (*Archit. anc.*) C'eſt, dans un périptere, l'eſpace, la galerie, l'allée qui regne entre les colonnes & le mur. Les *péridromes* étoient des promenades chez les Grecs. *Voyez* Saumaiſe ſur Solin. (*D. J.*)

PERIÉGETE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) les *périégetes*, Περιηγηται, étoient des miniſtres du temple de Delphes. Ce terme doit être conſervé, parce que le mot d'*interprete* n'exprime pas entiérement le mot grec; le mot de *guide* ne l'exprime pas non plus. Ces miniſtres étoient guides & interpretes tout enſemble. Ils s'occupoient à promener les étrangers par toute la ville de Delphes, pour les déſennuyer du long ſéjour qu'ils étoient obligés d'y faire; ils leur montroient les offrandes que la piété des peuples y avoit conſacrées, ils leur apprenoient par qui telle ſtatue, tel tableau avoit été donné, quel en étoit l'artiſte, dans quel temps, & à quelle occaſion on l'avoit envoyé; enfin c'étoient des gens pleinement inſtruits de toutes les antiquités de la ville & du temple.

PERIELESE, (*Muſique.*) terme de plain-chant. C'eſt l'interpoſition d'une ou pluſieurs notes dans l'intonation de certaines pieces de chant pour en aſſurer la finale, & avertir le chœur que c'eſt à lui de reprendre & pourſuivre ce qui ſuit.

La *périeleſe* s'appelle autrement *cadence* ou *petit neume*, & ſe fait de trois manieres; ſavoir, 1°. par circonvolution; 2°. intercidence ou diaptoſe; 3°. ou par ſimple duplication. *Voy.* ces mots. (*S*)

PERIER, ſ. m. *terme de fondeur.* C'eſt un morceau de fer emmanché au bout d'une perche; on s'en ſert à ouvrir les fourneaux, pour faire couler le métal, lorſque les fondeurs veulent jeter quelques ouvrages en bronze. (*D. J.*)

PERIGÉE, ſ. m. *terme d'aſtronomie*, qui ſignifie le point de l'orbite du ſoleil ou de la lune, où ces planetes ſont le plus près de la terre, ou en général le point de la plus petite diſtance d'une planete à la terre. *Périgée* eſt oppoſé à *apogée*. *Voy.* APOGÉE. *Voyez auſſi* PÉRIHÉLIE & APHÉLIE.

PERIGNAT, (*Géogr. Antiquités.*) bourg de l'Auvergne, près de l'Allier, à trois lieues du Clermont, ſur le chemin de cette ville à Lyon, d'environ cent cinquante feux. On y a découvert une colonne milliaire poſée du temps de Trajan. Bergier en fait mention, *liv. III, chap. 38*; & les *mémoir. de l'acad. des inſcript. tome VII, édition in-12, 1770, pag. 257.* (*C.*)

PERIGORD (LE), (*Géogr. mod.*) province de France, qui a au nord l'Angoumois, au levant la Saintonge; à l'orient d'hiver, elle touche le Baſadois & le Bourdelois; au midi, elle a l'Agénois; à l'orient d'été, le Quercy & le Limoſin.

Son nom vient de celui des anciens peuples *Petrocorii* ou *Petricorii*, qu'on a corrompu dans le cinquieme ſiecle en *Petricordii*. Ces peuples, qui ſont connus dans les commentaires de Céſar, étoient alors du nombre des Celtes, & Auguſte les mit ſous l'Aquitaine. Cette province ayant été diviſée en deux ſous Valentinien I, les *Petricorii* furent attribués à la ſeconde, & eurent pour métropole Bordeaux; leur capitale s'appelloit *Veſuna*, comme nous l'apprenons de Ptolomée: mais dans le quatrieme ſiecle, la ville quitta entiérement ce nom pour prendre celui du peuple *Petricorii*, d'où on fit *Petricordium* & *Petricorium*, aujourd'hui Périgueux.

Le

Le *Périgord* vint au pouvoir des Goths dans le commencement du V ſiecle ; dans le ſuivant il fut pris ſur eux par les François. Les rois de Neuſtrie Mérovingiens l'ont poſſédé juſqu'au temps du duc Eudes, qui ſe rendit abſolu dans l'Aquitaine ; & ce fut Pépin, pere de Charlemagne, qui conquit le *Périgord* ſur Gaifre, petit-fils d'Eudes. Les Carlovingiens, qui ont régné dans la France occidentale, ont eu juſqu'au dixieme ſiecle le même pays, qu'ils gouvernoient par des comtes, qui n'étoient que de ſimples officiers.

Dans la ſuite des temps, Charles, duc d'Orléans, comte de *Périgord*, ayant été fait priſonnier par les Anglois, vendit, l'an 1437, ſon comté de *Périgord* à Jean de Blois, comte de Penthievre, qui le laiſſa à ſon fils Guillaume. Celui-ci n'eut qu'une fille, nommée *Françoiſe*, qui épouſa Alain, ſire d'Albert, biſaïeul de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Jeanne apporta tous ſes états en mariage à Antoine de Bourbon, pere de Henri IV, qui ayant ſuccédé au royaume de France après la mort de Henri III, unit à la couronne le *Périgord*, avec ſes autres biens patrimoniaux.

Le *Périgord* a environ trente-trois lieues de long ſur vingt-quatre de large. On le diviſe en haut & bas *Périgord*, ou bien en blanc & en noir. Périgueux eſt la capitale de tout le *Périgord*. Sarlat eſt la principale ville du bas *Périgord*, nommé *Périgord noir*, parce qu'il eſt plus couvert de bois.

Les rivieres de cette province ſont la Dordogne, la Vezere, l'Iſle, & la haute Vezere : ces trois dernieres ne ſont navigables que par le ſecours des écluſes. L'air du pays eſt pur & ſec. Il abonde en mines d'excellent fer, & ſes montagnes ſont couvertes de noyers & de châtaigniers. Il s'y trouve auſſi quelques ſources d'eaux médicinales.

Mais le *Périgord* doit à jamais ſe glorifier d'avoir donné le jour à M. de *Fénélon*, archevêque de Cambrai. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différens ; tous partent d'un cœur plein de vertu, mais ſon Télémaque l'inſpire. On apprend, en le liſant, à s'y attacher, dans la bonne comme dans la mauvaiſe fortune, à aimer ſon pere & ſa patrie, à être roi, citoyen, ami, eſclave même ſi le ſort le veut. Trop heureuſe la nation pour qui cet ouvrage pourroit former un jour un Télémaque & un Mentor !

« Il a ſubſtitué dans ce poëme une proſe » cadencée à la verſification, & a tiré » de ſes fictions ingénieuſes, une morale » utile au genre humain. Plein de la lecture » des anciens, & né avec une imagination » vive & tendre, il s'étoit fait un ſtyle » qui n'étoit qu'à lui, & qui couloit de » ſource avec abondance.

» Les éditions du Télémaque furent » innombrables. Il y en a plus de trente » en anglois, & plus de dix en hollandois. » C'eſt en vain qu'en examinant ce poëme » à toute rigueur, on a cru y reprendre » des deſcriptions trop uniformes de la vie » champêtre ; il eſt toujours vrai que cet » ouvrage eſt un des plus beaux monumens d'un ſiecle floriſſant. Il valut à » ſon auteur la vénération de toute » l'Europe, & lui vaudra celle des ſiecles » à venir.

» Les Anglois ſur-tout, qui firent la » guerre dans ſon dioceſe, s'empreſſerent » à lui témoigner leur reſpect. Le duc » de Malborough prenoit autant ſoin qu'on » épargnât ſes terres, qu'il en eût pris » pour celles de ſon château de Blenhein. » Enfin M. de Fénélon fut toujours cher » au duc de Bourgogne qu'il avoit élevé.

Voici ſon épitaphe, qui n'eſt pas un éloge, mais un portrait.

Omnes dicendi lepores virtuti ſacravit ac veritati ; & dùm ſapientiam ſpirat, ſemetipſum inſcius retexit. Bono patriæ unicè intentus, regios principes ad utilitatem publicam inſtituit. In utrâque fortunâ ſibi conſtans ; in proſperâ aulæ favores ut dùm prenſaret, adeptos etiam abdicavit ; in adverſâ Deo magis adhæſit. Gregem ſibi creditum, aſſiduâ fovit præſentiâ, verbo nutrivit, exemplo erudivit, opibus ſublevavit. Exteris perindè carus ac ſuis, hos & illos ingenii famâ, & comitate morum, ſibi devinxit. Vitam laboribus exercitam, claram virtutibus, meliore vitâ commutavit, ſeptimo januarii, anno M. DCC. XV *ætatis* LXIV.

Montagne (Michel de), né en *Périgord* en 1533, a trop de partiſans pour que j'oublie de parler de lui à l'article de ſon pays. Il a vécu ſous les regnes de François I, Henri II, François II, Charles IX, Henri III & Henri IV, étant mort en 1592, âgé de 59 ans.

Il ſe montra, dans le cours de ſa vie, bon citoyen, bon fils, bon ami, bon voiſin, enfin un galant homme. Ce n'en eſt pas une petite marque, que d'avoir pu ſe vanter, au milieu de la licence des guerres civiles, de ne s'y être point mêlé, *& de n'avoir mis la main, ni aux biens, ni à la bourſe de perſonne.* Il aſſure, de plus, qu'il a ſouvent ſouffert des injuſtices évidentes, plutôt que de ſe réſoudre à plaider, en ſorte que ſur ſes vieux jours il étoit encore, dit-il, *vierge de procès & de querelles.*

Sa morale étoit ſtoïcienne en théorie, & ſes mœurs épicuriennes; c'eſt un point ſur lequel il dit lui-même, qu'il *a le cœur aſſez ouvert pour publier* hardiment *ſa foibleſſe.* Il avoue encore qu'il reſſembleroit volontiers à un certain Romain que peint Cicéron, en diſant que « c'étoit un homme abondant en » toutes ſortes de commodités & de plaiſirs, » conduiſant une vie tranquille & toute » ſienne, l'ame bien préparée contre la mort, » la ſuperſtition, *&c* ». Voilà en effet le portrait de Montagne, & qui même auroit peut-être été plus reſſemblant, s'il avoit oſé traduire à la lettre celui qu'a fait Cicéron de ce Romain: mais ce que *Montagne* n'a pas jugé à propos de faire d'un ſeul coup de pinceau, il ſeroit aiſé de le retrouver en détail, ſi l'on prenoit la peine de raſſembler tous les traits où il s'eſt peint en différens endroits de ſes *Eſſais.*

On ne peut nier que cet ouvage ne ſoit rempli d'eſprit, de grace & de naturel. Il eſt d'autant plus aiſé d'en être ſéduit, que ſon ſtyle, tout gaſcon & tout antique qu'il eſt, a une certaine énergie qui plaît infiniment. Il écrit d'ailleurs d'une maniere qu'il ſemble qu'il parle à tout le monde avec cette aimable liberté dont on s'entretient avec ſes amis. Ses écarts même, par leur reſſemblance avec le déſordre ordinaire des converſations familieres & enjouées, ont je ne ſais quel charme dont on a peine à ſe défendre.

C'eſt dommage qu'il reſpecte aſſez peu ſes lecteurs, pour entrer dans des détails puériles & frivoles de ſes goûts, de ſes actions, & de ſes penſées. « Que nous » importe de ſavoir, diſoit avec raiſon » Scaliger, ſi Montagne aimoit mieux le » vin blanc que le clairet? » mais on trouve dans ſon ouvrage des choſes bien plus choquantes, comme quand il nous parle du ſoin qu'il prenoit de ſe tenir le ventre libre, & d'avoir *particuliere commodité de lieu & de ſiege pour ce ſervice.*

Je lui pardonne encore moins les obſcénités groſſieres dont ſon livre eſt parſemé, & dont la plupart ne ſont propres qu'à faire rougir les perſonnet les plus effrontées. Cependant, malgré tous ces défauts, ſes écrits ont des graces ſingulieres; & il faut bien que cela ſoit ainſi, puiſque le temps & les changemens de la langue n'ont point altéré la réputation de leur auteur.

Je ne puis ici me diſpenſer de parler d'une cenſure que Montagne a publiée fort naïvement contre lui-même & ſur laquelle perſonne ne s'eſt aviſé de le contredire; c'eſt ce qu'il dit de ſa maniere d'écrire à bâtons rompus, d'un ſtyle découſu, mal lié, qui ne va qu'à *ſauts & à gambades*, pour parler ſon langage.

La cauſe de ce défaut ne vient pas abſolument du génie même de Montagne, qui l'a entraîné ſans raiſon d'un ſujet dans un autre, ſans qu'il ait pu donner plus d'ordre & plus de ſuite à ſes propres penſées: mais ce défaut provient en partie de je ne ſais combien d'additions qu'il a faites çà & là dans ſon livre, toutes les fois qu'on eſt venu à le réimprimer. On n'a qu'à comparer les premieres éditions des *Eſſais* avec les ſuivantes, pour voir à l'œil que ces fréquentes additions ont jeté beaucoup de déſordre dans des raiſonnemens qui étoient originairement clairs & ſuivis. Après tout, on ſeroit ſouvent fâché de perdre les additions que Montagne a inſérées dans ſon livre, quoiqu'elles le défigurent dans pluſieurs endroits, de la maniere dont elles y ſont enchâſſées.

De toutes les éditions des *Eſſais* de

Montagne, il n'y en a aucune d'authentique que celle de l'Angelier, miſe au jour à Paris en 1595 ; mais l'édition publiée à Londres en 1724, celles de Paris en 1725 & 1739, données par M. Coſte, ſont les meilleures que nous ayons de cet ouvrage. (*M. le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PÉRIGUEUX, ſ. m. (*Hiſt. natur.*) *lapis petrocorius* ; nom d'une ſubſtance minérale noire, peſante & compacte, difficile à pulvériſer. Elle ſe trouve en Périgord, en Gaſcogne & en Dauphiné ; on l'appelle auſſi *Périgord* ou *pierre de Périgord*. Les émailleurs s'en ſervent pour colorer leurs émaux, & les potiers de terre pour colorer & noircir le vernis, ou la couverte qu'ils donnent à de certaines poteries. Il y a lieu de croire que cette ſubſtance n'eſt autre choſe que celle qui eſt plus connue ſous le nom de *magnéſie* ou *manganeſe*. Voyez *cet article*. On dit qu'elle eſt déterſive & aſtringente, ce qui vient de la partie ferrugineuſe qui entre dans ſa compoſition.

PÉRIGUEUX (*Géogr. mod.*) *en* latin, *Veſuna*, *Veſunna*, *Petrocori*, *Petrocorii*, *civitas Petroceriorum* ou *Petrocoriorum*, capitale du Périgord.

La tour Véſune, le reſte d'un amphithéatre, & quelques autres monumens, ſont des preuves de l'ancienneté de cette ville, qui fut ruinée en divers temps par les Barbares. La tour Véſune eſt de forme ronde ; ſa hauteur va au delà de cent pies ; l'épaiſſeur de la muraille, qui eſt encore aſſez entiere, eſt d'une toiſe ; en dedans elle eſt enduite d'un ciment de chaux & de tuile ; elle n'a ni portes ni fenêtres, en ſorte qu'on y entre par deux ſouterrains qui y conduiſent. (*)

Il y a dans cette ville un évêché ancien, ſuffragant de Bordeaux, un préſidial, un

---

(*) M. le Beuf rapporte au *tome XI* des *Mém. de l'acad. des inſcript. édit. in*-12, neuf inſcriptions anciennes, encaſtrées dans les murs des caſernes de cette ville : la plus curieuſe eſt celle d'une colonne milliaire, dreſſée pour marquer la premiere lieue gauloiſe de la capitale du pays, à l'endroit où elle étoit placée :

DOMIN. ORBIS
ET PACIS IMP. C.
M. ANNIO FLO
RIANO. P. F.
INV. AUG. P. M.
T. P. P. PROCOS
P. L.

C'eſt l'unique inſcription que l'on connoiſſe qui porte le nom de l'empereur Florien, & elle ne ſe trouve dans aucune collection.

Cette extrême rareté des monumens de Florien, vient de la briéveté de ſon regne, qui ne fut que de deux mois & demi, Probus l'ayant vaincu & forcé de s'ouvrir les veines ; ou, ſelon Vopiſcus, ayant été tué par ſes ſoldats à Tarſe en Cilicie en 276. On dreſſa à la mémoire de cet empereur, comme à celle de Tacite, ſon frere de mere, un cénotaphe à Terni en Italie, dont ils étoient originaires.

Le titre de *dominus orbis & pacis* eſt ſingulier, quant à la premiere partie : pour la deuxieme, il s'accorde avec les médailles de ce prince, dans leſquelles on dit *pacator orbis*, *pax æterna*, *pax Auguſti*. Ces légendes ont rapport aux victoires de Florien ſur les Barbares qui troubloient la paix de l'empire ; les deux lettres P. L. nous apprennent l'uſage de cette colonne, & ſignifient *prima leuca*. La *Table Théod.* fait mention de trois routes qui conduiſoient de *Périgueux* à Saintes, à Bordeaux, à Limoges. La maiſon du ſéminaire de *Périgueux*, où la colonne a été autrefois tranſportée, eſt à l'extrémité de la cité, ſur la route du nord-oueſt qui conduit à Saintes. Il eſt probable que cette colonne étoit placée preſque au bout de la plaine, vers la ſource du ruiſſeau de *Toulon*, à demi-lieue de la cité, ſelon notre maniere de compter aujourd'hui, qui eſt d'évaluer une lieue gauloiſe à une de nos demi-lieues.

M. l'abbé le Beuf rapporte au même endroit l'explication d'une table paſchale gravée ſur le mur du chœur de l'ancienne cathédrale, d'une ſtructure d'environ l'an 1100. Ce ſavant fait remonter, contre le ſentiment de Scaliger, cette inſcription à l'an 1163 où pâque ſe trouvoit le 24 de mars. (*C.*)

bailliage, une élection, & un collége dirigé ci-devant par les jéſuites. L'évêché rapporte environ 35000 livres de rente, & renferme plus de 430 paroiſſes. S. Front fut le premier évêque de cette ville dans le IV ſiecle.

Périgueux eſt dans un bon pays, mais pauvre; elle ne paie point de taille, & ſa banlieue paie peu d'impoſitions. Elle eſt ſituée ſur l'Iſle, à 18 lieues S. O de Limoges, à 16 S. E. d'Angoulême, à 25 au N. E. de Bordeaux, & à 106 au S. O. de Paris.

Rauconnet (Aymar) étoit de cette ville. Il paſſa pour un des ſavans hommes de ſon ſiecle. Cujas lui dédia ſes notes *in Julii Pauli recept. ſent.* Il fut d'abord conſeiller au parlement de Bordeaux, puis préſident en l'une des chambres des enquêtes du parlement de Paris. Les Guiſes, qui le haïſſoient, le firent mettre à la Baſtille, & l'accuſerent d'avoir eu un commerce criminel avec ſa fille. Il fut ſi touché de ſa détention, qu'il ſe fit mourir, agé de 60 ans. On n'a jamais vu une famille plus malheureuſe que la ſienne. Sa fille finit ſes jours ſur un fumier; ſon fils fut exécuté à mort, & ſa femme périt d'un coup de foudre. (*D. J.*)

PERIHELIE, ſ. m. *terme d'aſtronomie.* C'eſt le point de l'orbite d'une planete, dans lequel cette planete eſt à ſa plus petite diſtance du ſoleil. *V.* PLANETE, SOLEIL, *&c.*

Le *périhélie* eſt oppoſé à l'*aphélie*, *Voyez* APHÉLIE. Les anciens aſtronomes ſubſtituoient le périgée au *périhélie*, parce qu'ils mettoient la terre au centre. *Voyez* APHÉLIE & PÉRIGÉE.

La terre eſt dans ſon *périhélie*, & par conſéquent le ſoleil dans ſon périgée, lorſque le diametre du ſoleil nous paroît le plus grand; car c'eſt alors que le ſoleil eſt le plus près de nous qu'il eſt poſſible, puiſque les objets les plus éloignés paroiſſent plus grands à meſure qu'ils s'approchent. *Voyez* APPARENT. (*O*)

PÉRIL, RISQUE, DANGER, (*Synon.*) *Danger* regarde le mal qui peut arriver. *Péril* & *riſque*, regardent le bien qu'on peut perdre; avec cette différence, que *péril* dit quelque choſe de plus grand & de plus prochain & que *riſque* indique d'une façon plus éloignée la poſſibilité de l'événement. Delà ces expreſſions, en danger de mort, au *péril* de la vie, ſauf à en courir les *riſques*. Le ſoldat qui a l'honneur en recommandation, ne craint point le *danger*, s'expoſe au *péril*, & court tranquillement tous les *riſques* du métier. *Danger*, s'emploie quelquefois au figuré, pour ſignifier un inconvénient: je ne vois aucun *danger* à ſonder ſes intentions avant que de lui propoſer cette affaire. (*D. J.*)

PÉRILEUCOS, (*Hiſt. natur.*) nom donné par quelques auteurs à une eſpece d'agate blanche.

PERIMÉ, adj. (*Juriſp.*) ſe dit de ce qui eſt anéanti par l'effet de la péremption, comme une inſtance *périmée* ou périe. *Voyez* PÉREMPTION. (*A*)

PERIMELE, (*Géogr. anc.*) île de la mer Ionienne, & l'une des cinq Echinades. Ovide en parle dans le *VIII liv. de ſes Métamorphoſes*:

Ut tamen ipſe vides, procul una receſſit
Inſula, grata mihi, Perimelen *navita dicit.*

(*D. J.*)

PERIMETRE, ſ. m. *terme de géométrie*, c'eſt le contour ou l'étendue qui termine une figure ou un corps. *Voyez* FIGURE.

Ce mot eſt formé des mots grecs περὶ, *autour*, & μέτρον, *meſure*. Les *périmetres* des ſurfaces ou figures, ſont des lignes; ceux des corps ſont des ſurfaces. *Voyez* SURFACE.

Dans les figures circulaires, &c. le *périmetre* eſt appellé *périphélie* ou circonférence. *Voyez* PÉRIPHÉLIE. *Chambers.* (*E*)

PERIMULA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Inde au delà du Gange, ſelon Ptolomée, qui, *lib. VII, c. ij*, la place ſur la Cherſoneſe d'or. Pline, *lib. VI, cap. xx*, & *lib. IX, c. xxxv*, donne le nom de *Périmula* à un promontoire de l'Inde, aux environs de l'embouchure du fleuve Indus, du côté de l'orient: il ajoute qu'il s'y pêchoit des perles, & que ſur ce pro-

montoire, il y avoit une ville fort commerçante.

PERINALDO, (*Géogr. mod.*) bourg du comté de Nice, dont je ne parle que parce qu'il a donné la naiſſance, en 1625, au grand Caſſini, & en 1665, à M. Maraldi ſon neveu.

Caſſini, (Jean-Dominique), aſtronome du premier ordre, fut attiré en France par M. Colbert en 1669, & y fut reçu membre de l'académie des ſciences. Il mourut en 1712, âgé de 87 ans, laiſſant des enfans diſtingués dans l'aſtronomie. On a des mémoires précieux ſur les planetes, ſur la méridienne, & ſur la comete qui parut en 1652. Il découvrit en 1671, le troiſieme & le cinquieme ſatellites de jupiter. *Voyez* JUPITER & *le mot* ASTRONOMIE.

Maraldi (Jacques-Philippe) vint en France en 1687, & fut reçu de l'académie des ſciences. Il a fait un catalogue des étoiles fixes, plus exact, dit-on, que celui de Bayer; mais cet ouvrage n'eſt encore que manuſcrit. Ses obſervations ſur les abeilles ont été inſérées dans les mémoires de l'académie des ſciences, année 1712. Il mourut en 1729, à 64 ans. (*D. J.*)

PERINDE-VALERE, (*Juriſpr.*), eſt le nom que l'on donne à un reſcrit de cour de Rome, dans lequel eſt cette clauſe. L'effet de ce reſcrit eſt de valider une proviſion qui auroit pu être attaquée pour quelque défaut qui s'y trouvoit renfermé. Ces ſortes de reſcrits ne s'obtiennent que quand les proviſions ont été expédiées par bulles; car quand elles ont été expédiées par ſimple ſignature, on les rectifie par une autre ſignature appellée *cui priùs*, à laquelle on met la même date qu'à la premiere. Il n'en eſt pas de même des reſcrits ou proviſions avec la clauſe *perindè-valere*, elles n'ont d'effet que du jour de leur date; de ſorte que ſi entre les premieres proviſions & les nouvelles, quelqu'un en avoit obtenu de régulieres, elles prévaudroient. *Voyez* Amidénius, *de ſtylo datariæ, c. ix.* (*A*)

PÉRINÉE, ſ. m. (*Anat.*) eſt le nom que les anatomiſtes donnent à l'eſpace qui eſt entre le fondement & les parties génitales. C'eſt proprement la future ligamenteuſe qui joint enſemble ces deux parties. Les latins l'appellent *interfœmineum*.

Ce mot eſt formé des mots grecs περὶ, *autour*, & ναιειν, *habiter*.

PÉRINÉE (*maladie du*), (*Médecine.*) l'endroit placé entre le fondement & les parties génitales, connu ſous le nom de *périnée*, qui dans les hommes occupe l'eſpace qui ſe trouve entre le gros inteſtin & l'uretre; mais qui, dans les femmes, eſt entre le même gros boyau & le vagin, & ſe trouve ſujet à quelques maladies particulieres.

Souvent, dans les hommes, la contuſion du *périnée* produit une ſuppreſſion d'urine; dans les femmes, le déchirement de cette partie, ſuite d'un accouchement trop difficile, ou du peu de précaution d'une ſage-femme dans l'accouchement, venant à cauſer une eſcarre, laiſſe après ſa ſéparation une incontinence d'excrémens, à laquelle on ne peut remédier. Les abcès de cette partie, les ulceres, les bleſſures, les fiſtules, les hémorrhagies, ſe guériſſent plus difficilement qu'autre part. Le calcul qui s'y trouve attaché doit être enlevé par la ſection. Le ſentiment du froid qu'éprouvent les femmes enceintes, ſe rapporte aux ſignes qui annoncent la mort de l'enfant dans le ſein de ſa mere. Enfin la tumeur qui arrrive à cette partie dans les hommes, eſt ſouvent ſuivie de la ſuppreſſion d'urine. (*D. J.*)

PERIN-KARA, ſ. m. (*Bot. exot.*) grand olivier ſauvage, qui croît dans le Malabar. Son fruit eſt de couleur bleue-purpurine lorſqu'il eſt mûr, & d'un goût douçâtre, mêlé de quelque acidité; mais ſa couleur eſt jaunâtre quand il eſt verd, & alors ſon goût eſt très-auſtere.

PERIN-NINOURI, (*Bot. exot.*) nom qu'on donne, dans l'*Hortus Malabaricus*, à un arbriſſeau du Malabar, qui porte des baies, dont le noyau contient ſix amendes. Cet arbriſſeau méritoit d'être caractériſé plus au long. (*D. J.*)

PERIN PANEL, (*Bot. exot.*) arbriſſeau du Malabar, portant des fleurs en grappes, & des baies oblongues, qui renferment quatre ſemences. Il donne des fleurs & du fruit toute l'année. On com-

poſe de ſes fleurs & de ſon fruit, avec un peu de poivre-long, & de graine de cumin, une boiſſon vantée dans le pays pour la toux, l'aſthme, & autres maladies des poumons. On ſe ſert de ſes feuilles & de ſon écorce, cuites dans une infuſion de riz, pour les appliquer en forme de cataplaſmes ſur les tumeurs qu'on veut amener à ſuppuration.

PERINTHE, (*Géogr. anc.*) *Perintus*, *Perinthos*; ville nommée autrement *Héraclée de Thrace*, ſituée ſur la Propontide, ſelon Ptolomée, *lib. III*, *c. xj*, à 54d. & 50′ de *long.* & 42d. 20′. de *latit.*

Ce fut cette ville qui réſiſta la premiere aux Perſes, & dont la priſe facilita à Mécabiſe, lieutenant de Darius, la conquête du reſte de la Thrace. Hérodote rapporte qu'il ne put s'en emparer que par le ſecours des Péoniens, qui l'attaquerent à l'improviſte. On ſait le plaiſant défi que les *Périnthiens* firent alors aux Péoniens; ils les appellerent en trois ſortes de duels, l'un d'hommes, l'autre de chevaux, & le troiſieme de chiens; & comme ils ſe réjouiſſoient en chantant l'hymne de la victoire, qu'ils avoient déja remportée dans le premier & le ſecond défi, les Péoniens profitant du moment favorable où les *Périnthiens* étoient plongés dans l'ivreſſe & la ſécurité, les taillerent en pieces, & ſe rendirent maîtres de leur capitale.

Philippe ayant formé le projet de ſubjuguer la Grece, ravagea les terres des *Périnthiens*, & tâcha de s'emparer de leur capitale; mais les Athéniens ſecoururent vivement *Périnthe*, & Philippe fut obligé d'abandonner cette entrepriſe. C'eſt à ce ſujet que les *Périnthiens* firent en faveur des Athéniens leurs bienfaiteurs, un décret des plus honorables, dont Démoſthene a donné le détail dans ſa harangue pour Ctéſiphon.

Ce fut un Héraclius, prince de Conſtantinople, qui changea le nom de cette ville en celui d'Héraclée. Elle eſt fameuſe par ſon exarque, dont l'évêque de Conſtantinople relevoit encore ſous l'empereur Conſtantin. Cette prééminence dura juſqu'au premier concile de Conſtantinople, qui en dépouilla Héraclée, pour attacher tous les honneurs du patriarchat au ſiege de la nouvelle Rome.

Cette ville eſt encore aſſez peuplée pour le pays, mais on n'y trouve plus que quelques veſtiges de ſon ampithéatre ſi vanté par les anciens; cependant M. Buonaroti, dans ſes obſervations, *ſupra alcuni Medaglioni Antichi*, a raſſemblé tout ce que l'hiſtoire & la fable diſent de *Périnthe*; l'ouvrage eſt digne du nom de l'auteur: dans la race de Michel-Ange, il n'eſt pas permis d'être un homme médiocre. (*D. J.*)

PERIOCHA, mot purement latin & dérivé du grec περιοχη, argument ou ſommaire qui indique ce qu'un diſcours contient. *Voyez* ARGUMENT.

PÉRIODE, ſ. f. *en terme d'aſtronomie*, eſt le temps qu'une planete met à faire ſa révolution, ou la durée de ſon cours, depuis qu'elle part d'un certain point des cieux, juſqu'à ce qu'elle retourne à ce même point.

La *période* du ſoleil, ou plutôt de la terre, eſt de 365 jours, 5 heures 49 minutes. Celle de la lune eſt de 27 jours, 7 heures, 43 minutes. *Voyez* SOLEIL, LUNE, *&c.* Les *périodes* des cometes ſont encore inconnues pour la plupart. Il y en a néanmoins quelques-unes dont on croit connoître les *périodes*: une, par exemple, dont on ſait que la période eſt de 75 à 76 ans & qu'on a revue en 1759; une autre dont on croit que la *période* eſt de 129 ans, & qu'on attend en 1789 ou 1790; une autre enfin dont on croit que la *période* eſt de 575 ans, c'eſt la fameuſe comete de 1680. *Voyez* COMETE.

Il y a une admirable harmonie entre les diſtances des planetes au ſoleil, & leurs *périodes* autour de cet aſtre, la loi de cette harmonie eſt que les quarrés des temps périodiques ſont toujours comme les cubes des moyennes diſtances au ſoleil. *Voyez* PLANETE. Voici ces *périodes* & ces moyennes diſtances.

	Jours.	Heures	′	″	Moy. dist.
Saturne.....	10579	6	36	26	953800
Jupiter.....	4332	12	20	35	520110
Mars.....	686	23	27	30	152369
La Terre...	365	6	9	30	100000
Vénus.....	224	16	49	24	72333
Mercure....	87	23	15	53	38710

PÉRIODE, *en terme de chronologie*, ſignifie une époque ou un intervalle de temps par lequel on comte les années, ou une ſuite d'années au moyen de laquelle le temps eſt meſuré de différentes manieres, dans différentes occaſions, & par des nations différentes. *Voy.* TEMPS.

Telles ſont les *périodes* callippique & méthonique, qui étoient deux différentes corrections du calendrier grec; la *période* julienne inventée par Joſ. Scaliger; la *période* victorienne, *&c.*

PÉRIODE CALLIPPIQUE, ainſi nommée de Callipus ſon inventeur, eſt une ſuite de 76 ans qui reviennent continuellement, & qui, étant écoulés, redonnent les pleines & les nouvelles lunes au même jour de l'année ſolaire.

La *période callippique* a été inventée pour perfectionner la *période* méthonique de 19 ans; cette derniere *période* ne ſe trouvant pas aſſez exacte, Callippus, athénien, la multiplia par 4, & forma ainſi la *période callippique*. *V.* CALLIPPIQUE.

PERIODE CONSTANTINOPOLITAINE, eſt la *période* dont ſe ſervent les Grecs: elle eſt la même que la *période* julienne. *Voyez* PERIODE JULIENNE.

PÉRIODE DIONYSIENNE, ainſi appellée de Denis le Petit, ſon inventeur, eſt la même choſe que la *période* victorienne. *Voy.* PERIODE VICTORIENNE.

PERIODE D'HYPPARQUE, eſt une ſuite de 304 années ſolaires qui reviennent continuellement, & qui, ſelon Hypparque, redonnent en revenant les pleines & les nouvelles lunes au même jour de l'année ſolaire.

Cette *période* n'eſt autre que la *période* callippique multipliée par 4. Hypparque faiſoit l'année ſolaire de 365 jours 5 heures, 55′ 12″; & delà il concluoit qu'en 304 ans la *période* callippique devroit errer d'un jour entier. C'eſt ce qui l'engagea à multiplier cette *période* par 4, & à ôter du produit un jour. Mais cette correction ne fait pas revenir les pleines & les nouvelles lunes au même jour de la *période*; car il y en a qui anticipent d'un jour, 8 heures, 23′, 29″, 20‴.

PERIODE JULIENNE, eſt une ſuite de 7980 ans, qui vient de la multiplication des cycles du ſoleil, de la lune, & des indictions l'un par l'autre; c'eſt-à-dire, des nombres 28, 19, 15. Elle commence au premier janvier dans l'année julienne.

Chaque année de la *période* julienne a ſon cycle ſolaire, ſon cycle lunaire, & ſon cycle d'indictions particulier; de ſorte qu'il n'y a point, dans toute l'étendue de cette *période*, deux années qui aient à la fois le même cycle ſolaire, le même cycle lunaire, & le même cycle d'indictions: d'où il s'enſuit que toutes les années de la *période* julienne ſont diſtinguées les unes des autres.

Cette *période* fut inventée par Scaliger, comme renfermant toutes les époques, pour faciliter la réduction des années d'une époque donnée à celles d'une autre époque pareillement donnée. Elle s'accorde avec l'époque ou *période* conſtantinopolitaine, qui étoit en uſage parmi les Grecs; avec cette différence, que les cycles ſolaires & lunaires, & celui des indictions, s'y comptent différemment, & que la premiere année de la *période* julienne differe de celle de la *période* conſtantinopolitaine.

PERIODE *ou* CYCLE METHONIQUE, appellé auſſi *cycle lunaire*, eſt une ſuite de 19 ans, au bout deſquels les pleines & les nouvelles lunes ſont ſuppoſées revenir au même jour de l'année ſolaire. On a appellé cette *période méthonique*, du nom de ſon inventeur Methon. *Voyez* METHONIQUE. *Voyez auſſi* CYCLE.

PERIODE VICTORIENNE, eſt un intervalle de 532 années juliennes, au bout deſquelles les nouvelles & les pleines lunes reviennent au même jour de l'année julienne, ſelon le ſentiment de Victorinus, ou Victorius, qui vivoit ſous le pape Hilaire.

Quelques auteurs attribuent cette *période* à Denis le Petit, & l'appellent pour cette

raiſon *période dionyſienne* : d'autres l'appellent *grand cycle paſchal*, parce qu'elle a été inventée pour trouver le temps de la pâque, & que dans l'ancien calendrier, la fête de pâque, au bout de 532, ans, tombe au même jour.

La *période* victorienne ſe trouve en multipliant le cycle lunaire 19 par le cycle ſolaire 28 ; le produit de ces deux nombres eſt 532.

Mais il s'en faut quelquefois d'un jour, 16 heures, 58′, 59″, 40‴, que les pleines & les nouvelles lunes ne retombent au même jour dans cette *période*. *Chambers.* (*O*)

PERIODE CHALDAÏQUE, *V.* SAROS.

PERIODE, *en termes de grammaire & de rhétorique*, eſt une petite étendue de diſcours qui renferme un ſens complet, dont on diſtingue la fin par un point (.), & les parties ou diviſions par la virgule (,), ou par le point avec la virgule (;), ou par les deux points (:). *Voyez* PENSEE & POINT.

Le pere de Colonia définit la *période* une penſée courte, mais parfaite, compoſée d'un certain nombre de membres, & de parties dépendantes les unes des autres & jointes enſemble par un lien commun.

La *période*, ſuivant la fameuſe définition d'Ariſtote, eſt un diſcours qui a un commencement, un milieu & une fin, qu'on peut voir tout-à-la-fois. Il définit auſſi la *période* compoſée de membres, une élocution achevée, parfaite pour le ſens, qui a des parties diſtinguées, & qui eſt facile à prononcer tout d'une haleine.

Un auteur moderne définit la *période* d'une maniere beaucoup plus courte & plus claire : une phraſe compoſée de pluſieurs membres, liés entr'eux par le ſens & par l'harmonie.

On diſtingue en général de deux ſortes de *périodes*, la *période* ſimple & la *période* compoſée. La *période* ſimple eſt celle qui n'a qu'un membre, comme, *la vertu ſeule eſt la vraie nobleſſe* : c'eſt ce qu'on appelle autrement *propoſition* ; les Grecs la nommoient μονοκολος. La *période* compoſée eſt celle qui a pluſieurs membres, & l'on en diſtingue de trois ſortes ; ſavoir, la *période* à deux membres, appellée par les Grecs δικολος, & par les Latins *bimembris* ; la *période* à trois membres, τρικολος, *trimembris* ; & celle à quatre membres, τετρακολος, ou *quadrimembris*.

Une vraie *période* oratoire ne doit avoir ni moins de deux membres, ni plus de quatre : ce n'eſt pas que les *periodes* ſimples ne puiſſent avoir lieu dans le diſcours, mais leur briévété le rendroit trop découſu, &, en banniroit l'harmonie, pour peu qu'elles y fuſſent multipliées.

Dès qu'une *période* paſſe quatre membres, elle perd le nom de *période* & prend celui de *diſcours périodique*.

Voici un exemple d'une *période* à deux membres ; tiré de Cicéron : *Ergò & mihi meæ vitæ priſtinæ conſuetudinem, C. Cæſar, intercluſam aperuiſti* (premier membre), *& his omnibus ad benè de republicâ ſperandum, quaſi ſignum aliquod ſuſtuliſti* (ſecond membre).

Exemple de la *période* à trois membres : *Nam cùm anteà per ætatem hujus loci auctoritatem contingere non auderem* (premier membre), *ſtatueremque nihil huc niſi perfectum ingenio elaboratumque induſtriâ afferri oportere* (ſecond membre), *omne meum tempus amicorum temporibus tranſmittendum putavi* (troiſieme membre). *Cic. pro lege Manilia.*

On trouve un exemple de la *période* à quatre membres dans la belle deſcription que fait le même orateur du ſupplice des parricides qu'on jetoit dans la mer enfermés dans un ſac : *ità vivunt, ut ducere animam de cœlo non queant* (premier membre ; *ità moriuntur, ut eorum oſſa terra non tangat* ſecond membre : *ità jactantur fluctibus, ut nunquàm abluantur* (troiſieme membre) ; *ità poſtremò ejiciuntur, ut ne ad ſaxa quidem mortui conquieſcant* (quatrieme membre). *Cic. pro Roſcio Amerino.*

Les anciens orateurs obſervoient aſſez ſcrupuleuſement les regles de l'art pour la meſure, l'étendue & l'harmonie des *périodes* dans leurs harangues ; mais dans les langues modernes, on eſt beaucoup moins ſévere ou plus négligent.

Selon les regles de l'art oratoire, les membres d'une *période* doivent être égaux au

au moins à-peu-près, afin que les repos ou ſuſpenſions de la voix à la fin de chaque membre, puiſſent être à-peu-près les mêmes : mais on n'a point d'égard à cette regle, quand ce qu'on écrit n'eſt pas deſtiné à être prononcé en public.

Le diſcours ordinaire & familier admet des périodes plus longues & plus courtes que les périodes oratoires. Dans un diſcours public, les périodes trop courtes, & pour ainſi dire mutilées, nuiſent au grand & au ſublime dont elles interrompent la marche majeſtueuſe. Au contraire, les périodes trop longues l'appeſantiſſent cette marche, tiennent l'eſprit de l'auditeur dans une ſuſpenſion qui produit ſouvent de l'obſcurité dans les idées. D'ailleurs, la voix de l'orateur n'eſt pas aſſez forte pour ſoutenir le ton juſqu'au bout; on ſait, à cet égard, les plaiſanteries qu'on a faites ſur les longues périodes de Maimbourg. Phalarée, Hermogene, Térence & les autres rhéteurs, bornent à quatre membres la juſte longueur de la période, appellée par les latins *ambitus* & *circuitus*, ſelon ce diſtique :

Quatuor è membris plenum formare videbis
Rhetora circuitum ; ſive ambitus ille vocatur.

C'eſt auſſi le ſentiment de Cicéron, qui dit dans l'orateur : *conſtat ille ambitus & plena comprehenſio ex quatuor ferè partibus, quæ membra dicuntur, ut & aures impleat & ne brevior ſit quàm ſatis eſt neque longior.*

Cet orateur nous fournit un exemple du diſcours périodique, dans l'exorde de l'oraiſon pour le poëte Archias : *ſi quid in me ſit ingenii, judices, quod ſentio quàm ſit exiguum, aut ſi qua exercitatio dicendi, in quâ me non inficior mediocriter eſſe verſatum, aut ſi hujuſce rei ratio atque ab optimarum artium ſtudiis & diſciplinâ profecta à quâ ego confiteor nullum ætatis meæ tempus abhorruiſſe, earum rerum omnium vel imprimis hic Aul. Licinius fructum à me repetere proprio ſuo jure debet.*

Il y a encore des périodes qu'on nomme *rondes*, & d'autres qu'on nomme *quarrées*, à cauſe de leur conſtruction & de leur chûte différentes. La période quarrée eſt celle qui eſt compoſée de trois ou quatre membres égaux, diſtingués l'un de l'autre, comme celle que nous avons citée ſur le châtiment des parricides, ou celle-ci de M. Fléchier : *ſi M. de Turenne n'avoit ſu que combattre & vaincre* (premier membre,) *s'il ne s'étoit élevé au deſſus des vertus humaines* (ſecond membre,) *ſi ſa valeur & ſa prudence n'avoient été animées d'un eſprit de foi & de charité* (troiſieme membre,) *je le mettrois au rang des Fabius & des Scipions* (quatrieme membre.) Tous ces membres, comme on voit, ont entr'eux une juſte proportion.

La période ronde eſt celle dont les membres ſont tellement joints, & pour ainſi dire enchâſſés les uns dans les autres, qu'à peine voit-on ce qui les unit; de ſorte que la période entiere coule avec une égalité parfaite, ſans qu'on y remarque de repos conſidérables : telles ſont les périodes de Cicéron à deux & à trois membres, rapportées ci-deſſus.

D'autres appellent *période ronde* celle dont les membres ſont tellement diſpoſés, qu'on pourroit mettre le commencement à la fin, *& vice verſâ*, ſans rien ôter au ſens ni à l'harmonie du diſcours, & ils en citent pour exemple cette période de Cicéron : *ſi quantùm in agro lociſque deſertis audacia poteſt, tantùm in foro atque judicii impudentia valeret, non minùs in cauſâ cederet Aulus Cæcina Sexti Æbutii impudentiæ, quàm tùm in vi faciendâ ceſſit audaciæ ;* car on pourroit la commencer par ces mots : *non minùs in cauſâ cederet*, &c. ſans que la penſée ni le nombre oratoire en ſouffriſſent.

Enfin, on appelle période croiſée, *periodus decuſſata*, celle dont les membres ſont oppoſés, telle qu'eſt celle qu'on vient de lire; ou celle-ci de M. Fléchier : *plus grande dans ce dépouillement de ſa grandeur, & plus glorieuſe lorſqu'entourée de pauvres, de malades, ou de mourans, elle participoit à l'humilité & à la patience de J. C. que lorſqu'entre deux haies de troupes victorieuſes, dans un char brillant & pompeux, elle prenoit part à la gloire & aux triomphes de ſon époux.* On en trouve un grand nombre de cette eſpece

dans cet orateur, qui donnoit beaucoup & peut-être trop dans les antitheſes.

Au demeurant, il n'y a guere de loix à preſcrire ſur l'emploi de la période. En général, le commencement d'un diſcours grave & noble ſera périodique ; mais dans le cours de ſa harangue, l'orateur ſe laiſſe diriger par le caractere de ſes penſées, par la nature de ſes images, par le ſujet de ſon récit. Tantôt ſes phraſes ſont coupées, courtes, vives & preſſées ; tantôt elles deviennent plus longues, plus tardives & plus lentes. On acquiert, par une longue habitude d'écrire, la facilité de prendre le rhithme qui convient à chaque choſe & à chaque inſtant, preſque ſans s'en appercevoir ; & à la longue ce goût, dont la nature donne le germe, & que l'exercice déploie, devient très-ſcrupuleux.

PÉRIODE, (*Belles-Lettres.*) ſe dit auſſi du caractere ou du point (.), qui marque & détermine la fin des périodes dans le diſcours, & qu'on appelle communément *plein repos* ou *point*. Voyez PONCTUER.

Le P. Buffier remarque qu'il ſe rencontre deux difficultés dans l'uſage de la période ou du point ; ſavoir, de la diſtinguer du *colon* ou des deux points, & de déterminer préciſément la fin d'une période ou d'une penſée.

On a remarqué que les membres ſurnuméraires d'une période, ſéparés des autres par des *colons* & des *demi-colons*, commencent ordinairement par une conjonction. *Voyez* COLON. Cependant il eſt certain que ces conjonctions ſont encore plus ſouvent le commencement d'une nouvelle période, que des membres ſurnuméraires de la période précédente. C'eſt le ſens du diſcours & le diſcernement de l'auteur, qui doivent le guider dans l'uſage qu'il fait de ces deux différentes ponctuations. Une regle générale là-deſſus, & qu'il faut admettre, ſi l'on ne veut pas renoncer à toutes les regles, c'eſt que quand le membre ſurnuméraire eſt auſſi long que le reſte de la période, c'eſt alors une période nouvelle ; que s'il eſt beaucoup plus court, c'eſt un membre de la période précédente.

La ſeconde difficulté conſiſte en ce qu'il y a pluſieurs phraſes courtes & coupées, dans leſquelles le ſens paroît être complet, & qui néanmoins ne ſemblent pas être de nature à devoir ſe terminer par un point. Ce qui arrive fréquemment dans le diſcours libre & familier ; par exemple : *vous êtes tous en ſuſpens : faites promptement vos propoſitions : vous ſeriez blâmables d'héſiter plus long-temps.* D'où l'on voit qu'il y a de ſimples phraſes, dont le ſens eſt auſſi complet que celui des périodes, & qui, à la rigueur, doivent être terminées par des points ; mais leur briéveté fait qu'on y ſubſtitue les deux points.

PÉRIODE, PÉRIODIQUE, (*Médec.*) Ces mots ſont tirés du grec περίοδος, formé de περὶ, *à l'entour*, & ὁδὸς, *chemin* : ils ſignifient littéralement *circuit* & *circulaire ;* les phyſiologiſtes s'en ſervent quelquefois pour déſigner la *circulation du ſang ;* mais ces termes ſont plus uſités dans la pathologie. La période marque proprement le temps qui s'écoule entre les accès, paroxyſmes ou redoublement des maladies intermittentes ; ainſi la période comprend deux temps, celui du paroxyſme & celui de la rémiſſion. *Voy. ces mots.* La période peut être fixe & conſtante, ou vague & indéterminée ; elle eſt fixe dans la plupart des fievres intermittentes, vague dans les fievres erratiques, & pour l'ordinaire dans la goutte & l'épilepſie : ſa durée peut varier beaucoup ; elle eſt d'un jour dans les fievres quotidiennes, de deux jours dans les tierces, de trois dans les quartes, d'un an dans les annuelles, quelquefois de pluſieurs années dans la goutte.

On donne la qualité ou l'épithete de périodiques à toutes ces maladies qui éprouvent pendant un certain temps des alternatives de bien & de mal, de diminution & d'augmentation des ſymptomes, qui ceſſent même tout-à-fait, & recommencent enſuite ; ainſi *périodique* peut être regardé comme ſynonyme d'*intermittent*. La cauſe de ces maladies, après avoir beaucoup exercé les médecins, eſt encore pour eux un myſtere profond ; & dans le ſiecle éclairé où nous vivons, les médecins cherchent peu à le pénétrer, ayant appris par les erreurs de ceux qui les ont précédés, combien les recherches dans ce genre ſont

pénibles, & combien elles ont été infructueuses. *Voyez* PAROXYSME, FIEVRE INTERMITTENTE, *&c.* On doit se contenter de savoir que toutes les maladies périodiques affectent principalement les nerfs; que c'est cette affection nerveuse qui est la cause de la périodicité; mais on ne peut aller plus avant, c'est-là le *nec plus ultrà*; l'action de cette cause, son méchanisme, sont tout-à-fait ignorés; on n'en connoît que les effets. Des observations pratiques ont appris, 1°. que ces maladies n'étoient pas dangereuses, *quocumque modo* intermiserint, (*Hippocr. aphor. 43, lib. IV;*) 2°. qu'il étoit quelquefois au contraire dangereux de les faire cesser à bonne heure; 3°. que les remedes les plus propres à emporter leur périodicité, étoient les nerveux antispasmodiques amers, vertus qui se trouvent éminemment réunies dans le quinquina, remede anti-périodique par excellence. J'ai quelques observations particulieres qui m'ont constaté une vertu semblable dans le castor, la rue, l'assa-fétida, & autre antihystériques, même vis-à-vis des fievres intermittentes; mais qu'on n'oublie jamais que l'usage de ces remedes n'est pas sûr, & qu'il est d'autant plus à craindre qu'ils sont plus efficaces. Je ne m'arrêterai point à rassembler une quantité d'observations de fievres intermittentes trop tôt suspendues ou coupées, comme on dit, & qui sont devenues mortelles, aiguës, ou qui ont dégénéré en différentes affections chroniques très-fâcheuses. La goutte fournit aussi des exemples terribles : on me rapportoit, il y a quelques jours, qu'une personne ayant pris du quinquina, par l'avis de quelque charlatan, pour guérir une goutte violente dont il étoit tourmenté, fut effectivement soulagé, les accès furent moins forts & plus éloignés les uns des autres; mais il mourut peu de temps après subitement, victime de l'ignorance de son prétendu guérisseur & de sa propre crédulité. (*m*)

PÉRIODEUTE, s. m. (*Hist. eccléf. greq.*) officier ecclésiastique, visiteur chez les Grecs. Le concile de Laodicée établit des périodeutes dans les bourgs & les châteaux où il n'y avoit point d'évêques; c'étoient des especes de doyens ruraux, & on les appelloit périodeutes, dit Zonaras, parce qu'ils étoient toujours en chemin, allant de côté & d'autre pour tenir les fideles dans le devoir. Balsamon les nomme *exarques*, & les Grecs appellent encore aujourd'hui de ce nom les visiteurs des dioceses que les patriarches envoient pour la levée des deniers. (*D. J.*)

PÉRIODIQUE, adject. (*Chronol. & Astron.*) est ce qui termine & renferme une période.

Mois périodique, est l'espace de temps où la lune acheve sa période ou son mouvement périodique. Cet espace est 27 jours 7 heures 43 minutes, après lequel elle retourne au même endroit du zodiaque, d'où elle étoit partie au moment de sa conjonction. *Voyez* MOIS & LUNAISON.

Périodique se dit en général de ce qui va & revient suivant quelque loi : ainsi on dit que les accès sont périodiques, dans les fievres intermitentes.

On appelle aussi *ouvrage périodique*, des ouvrages qui paroissent régulierement à certains intervalles de temps égaux, comme les journaux des savans, les gazettes, *&c.* (*O*)

PÉRIODIQUE, *en terme de Gramm. & de Rhétorique*, se dit d'un style ou d'un discours qui a du nombre & de l'harmonie, ou qui est composé de périodes travaillées avec art. *Voyez* NOMBRE.

Le style périodique a deux avantages sur le style coupé; le premier, qu'il est plus harmonieux; le second, qu'il tient l'esprit en suspens. La période commencée, l'esprit de l'auditeur s'engage, & est obligé de suivre l'orateur jusqu'au point, sans quoi il perdroit le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette suspension est très-agréable à l'auditeur, elle le tient toujours éveillé & en haleine : ce qui prouve que le style périodique est plus propre aux discours publics, que le style coupé, quoique celui-ci n'en doive pas être exclus; mais le premier doit y dominer.

PÉRIODIQUES (*jeux,*) (*Antiq. greq.*) Les jeux *périodiques* étoient ceux qui se célébroient toujours après une certaine révolution d'années, comme les jeux

olympiques, les Pythiens, les isthmiens & les néméens.

PÉRIODONIQUE (COMBAT), *ou* PÉRIODIQUE, (*Art numif.*) Ce mot précédé de *Cer.* se trouve en abrégé, *Cer. Per.* sur quelques médailles de Sidon. MM. Vaillant & Spanheim prétendent qu'ils signifient *certamina periodonica*, & qu'ils désignent des *jeux* auxquels étoient admis exclusivement à tous les autres les seuls athletes périodiques, c'est-à-dire, ceux qui avoient déja remporté la victoire dans les quatre anciens jeux sacrés de la Grece, savoir, d'Olympie, de Delphes, de Némée & de l'Isthme de Corinthe; avantage que les anciens Grecs exprimoient par ces termes: νικαν την περιοδον, *vaincre le tour, vaincre le période.* M. Iffelin combat cette idée de MM. Vaillant & Spanheim, & pense que ces mots *Cer. Per.* signifient *certamen periodicum*, & qu'ils marquent simplement des jeux institués à Sidon, à l'imitation de ceux des Grecs, & qui leur ressembloient dans les principaux points. On peut lire ses raisons dans l'*hiſtoire de l'académie des Belles-Lettres*, *tom. III*, *pag.* 415, *in*-12; & cependant tenons-nous-en à l'opinion de MM. Vaillant & Spanheim sur les athletes périodoniques de la Grece. En effet, quand Pausanias nous apprend qu'Ergotelès fut périodonique, il veut dire certainement qu'il remporta des prix dans les quatre jeux solemnels de la Grece; les Grecs désignant ces jeux par le nom de période. Ergotelès fut doublement digne du titre glorieux de périodonique, car il avoit été deux fois vainqueur dans chacun; aussi lui éleva-t-on dans le bois de Pise, une statue magnifique de la main de Lysippe. (*D. J.*)

PÉRIŒCIENS, (*Cosmog.*) en grec Περίοικοι, en latin *Pericœi*, c'est-à-dire, qui sont tout à l'entour. On nomme *périœciens*, en géographie, des habitans de la terre sous les mêmes paralleles, c'est-à-dire, à même distance du pole & de l'équateur, mais toujours vers le même pole. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait 180 degrés de distance des uns aux autres. Le mot ne dit point cela; il suffit d'être sous le même parallelle. Par exemple, les habitans de Charlestown dans la Caroline, de Miquénez au Maroc, de Candahar en Asie, *&c.* sont *périœciens* l'un à l'autre, par rapport à ce qu'ils habitent sous un même parallele, quoiqu'à différentes distances du premier méridien.

Les peuples qui sont sous un même parallele, ont le même été & le même hiver, en un mot, les mêmes saisons, sauf pourtant la différence qu'y peuvent mettre les qualités du terroir plus haut ou plus bas, plus sec ou plus humide, *&c.* Ils ont les jours également longs, & les nuits de même, c'est-à-dire, que si le plus long jour est de vingt heures pour le peuple d'un parallele, tous les peuples qui sont *périœciens* à son égard, ont le jour aussi de vingt heures dans le même tour du soleil; il en est de même des nuits.

Si, par *périœciens* on entend ceux qui habitent sous un même parallele & sous un même méridien continué au delà du pole, de sorte que les deux peuples qui sont *périœciens* l'un à l'autre, aient précisément la même latitude, mais une longitude différente de 180 degrés; alors on conçoit aisément que des peuples qui ont entr'eux ce rapport, doivent être opposés pour le jour & pour la nuit, quoiqu'ils comptent la même heure, l'un à midi quand l'autre la compte à minuit. Il est trois heures également pour l'un & pour l'autre, mais l'un compte trois heures du matin, & l'autre trois heures du soir, & ainsi de tous les autres instans du jour & de la nuit. En ce sens, ce qui est au couchant d'un de ces peuples, est à l'orient de l'autre. Aux jours des équinoxes, le soleil se leve pour l'un de ces peuples, quand il se couche pour l'autre. (*D. J.*)

PÉRIOSTE, f. m. (*Anat. & Phyſiol.*) membrane très-fine qui revêt les os; elle est d'un tissu fort serré, parsemé d'une infinité d'arteres, de veines & de nerfs qui la rendent d'un sentiment très-exquis. Développons la structure du *périoſte*; c'est un beau sujet d'anatomie physiologique.

Le *périoſte* enveloppe non-seulement les parties convexes des os, mais il porte encore des vaisseaux artériels dans leurs cellules & dans leur moëlle, & est parsemé d'un nombre incroyable de vaisseaux veineux, tant grands que petits. On sait

que Clopton Havers a démontré, dans ſon *oſtéologie*, que tous les os du corps humain ſont couverts d'une membrane très-déliée, extrêmement fine, & compoſée de différens lits de fibres placées les unes ſur les autres ſans s'entrelacer; ces fibres ſont paralleles les unes aux autres, & dans la même direction que la longueur de l'os.

Cette membrane eſt plus épaiſſe dans de certains endroits que dans d'autres, & paroît compoſée de fibres qui ſe croiſent de différentes manieres; mais cela provient des muſcles & de leurs tendons, qui s'inſerent dans le périoſte avant que de s'unir aux os.

Clopton Havers a remarqué que le périoſte qui couvre les os n'exiſte point dans les lieux où naiſſent les ligamens qui uniſſent les os articulés, & que le périoſte s'étend ſur les ligamens, & paſſe de cette maniere à l'os adjacent: d'où il a conjecturé que ce n'étoit autre choſe qu'une continuation de la même membrane, qui tirant ſon origine de la dure-mere, couvroit le crâne, s'étendoit ſur la ſurface de tous les autres os, & s'adaptoit ſi parfaitement à toutes leurs cavités & à toutes leurs éminences, qu'elle couvroit toute leur ſurface. Quant à la partie des os articulés contenue ſous les ligamens qui forment les capſules des articulations, elle eſt deſtituée du périoſte; cette membrane s'en ſépare, & paſſe ſur les ligamens: d'où il s'enſuit que rien n'entre dans les os, ni n'en ſort que par le moyen du périoſte.

Tous les vaiſſeaux qui entrent dans les os, tant pour leur nutrition que pour leur accroiſſement, qui pénetrent dans leurs parties cellulaires, ou qui s'uniſſent par des trous à la moëlle ramaſſée dans la cavité qui eſt au milieu, ou à la partie également éloignée des extrémités, traverſent d'abord le périoſte; il en eſt de même des petites veines qui rapportent le ſang: d'où il s'enſuit que cette membrane eſt d'une nature extrêmement vaſculaire, ainſi que Ruyſch l'a démontré dans ſes *adverſ. décad.* 3, *Pl. II*, *fig.* 8.

D'ailleurs, le périoſte eſt fortement uni aux os par le moyen des ramifications des vaiſſeaux qui le traverſent pour y entrer, & des veines qui le traverſent derechef pour en ſortir preſque à chaque point. Telle eſt la cauſe de ſa forte adhéſion, ſur-tout dans les jeunes gens. Pour les vieillards, en qui la plupart de ces vaiſſeaux ſont deſſéchés, on a remarqué que le périoſte ne tenoit que foiblement à l'os.

Clopton Havers, ſurpris de l'adhéſion de cette membrane avec les os, imagina, avant les découvertes de Ruyſch, qu'elle n'étoit jamais plus grande qu'à cet âge, où les os ſont mous, & pour ainſi dire glutineux. Il avoit d'ailleurs obſervé que le périoſte s'uniſſoit aux os par de petites fibres qui en partoient, & qui pénétroient dans leur ſubſtance. Ruyſch démontra dans la ſuite par ſes injections, que les fibres de Clopton Havers étoient de petits vaiſſeaux qui paſſoient du périoſte dans l'os en nombre incroyable. Ce ne ſont pas les plus grands os ſeulement qui ſont couverts d'un périoſte vaſculaire, cela leur eſt commun avec les plus petits os, même avec ceux de l'oreille, quoique d'habiles anatomiſtes aient aſſuré le contraire. La cavité intérieure du tympan a ſon périoſte parſemé d'une multitude innombrable de vaiſſeaux, ainſi que Ruyſch l'a démontré par la figure qu'on en trouve dans la neuvieme de ſes épîtres anatomiques.

Les os ont encore un périoſte intérieur, qui enduit & couvre les cavités qui contiennent la moëlle, diſtribue les vaiſſeaux artériels aux véſicules médullaires, & reçoit un nombre incroyable de vaiſſeaux veineux, tant grands que petits.

Le périoſte interne ne ſe repréſente pas aux ſens ſi facilement que le périoſte externe: cependant il n'y a point de doute que cette membrane n'exiſte, & qu'elle ne ſoit d'une nature fort tendre, puiſque la nature a jugé à propos de la couvrir d'un os pour la garantir de toutes injures. La dure-mere couvre le crâne, & lui tient lieu de périoſte. Mais comme c'eſt de cette membrane que partent les gaînes qui enveloppent les nerfs dès leur origine de la moëlle alongée & de la moëlle ſpinale, il étoit néceſſaire que ſon tiſſu fût tant ſoit peu plus épais & plus fort, afin qu'elle pût ſervir à les garantir.

Le périoſte interne étant, dans les os creux les plus conſidérables, mis à l'abri

de toute offenſe, & ne ſervant qu'à tapiſſer leur ſurface intérieure, & à recevoir des vaiſſeaux, n'avoit pas beſoin de la même fermeté & de la même force que le périoſte extérieur. C'eſt ſa foibleſſe extrême qui le rend difficile à découvrir. Il eſt très-difficile de ſuivre la continuité de cette membrane dans les os, dont la ſurface intérieure eſt entiérement cellulaire; l'irrégularité de la ſtructure & du tiſſu ne le permet pas.

La même obſervation n'eſt pas plus facile vers les extrémités des gros os, où l'union étroite & forte des lames oſſeuſes les rend plus ſolides, & où ils ont une cavité conſidérable deſtinée à contenir la moëlle.

Nous liſons dans les *adverſ. décad.* 3, de Ruyſch, que les anatomiſtes ont hazardé beaucoup de choſes ſur la membrane qu'ils ſuppoſent ſervir d'enveloppe à la moëlle. Cet auteur prétend qu'il n'y a aucune membrane commune dont la moëlle ſoit couverte dans les os, dont les cavités ſont pleines d'une ſubſtance oſſeuſe & ſpongieuſe, ou oſſeuſe & filamenteuſe; ce qui ne ſeroit point ſurprenant, car il eſt évident qu'alors la moëlle n'eſt pas ramaſſée dans une ſeule cavité, mais qu'elle ſe trouve diſtribuée dans pluſieurs cellules.

Le même auteur décrit encore dans l'endroit que nous venons de citer, une portion de l'os de la cuiſſe d'un enfant. Il parut dans la cavité de cet os, diviſé avec une ſcie, une membrane mince comme une toile d'araignée, qui enveloppoit la moëlle, & qui étoit parſemée de petites arteres. Il eſt donc évident qu'il y a dans la cavité intérieure des os, une membrane mince, telle que le périoſte interne. Ce dont il eſt permis de douter, c'eſt ſi cette membrane appartient à la moëlle, ou ſi elle tapiſſe l'os en qualité de périoſte interne, ou ſi elle eſt deſtinée à l'un & à l'autre emploi.

Si nous examinons avec attention ce que Clopton Havers dit dans ſon *oſtéologie* nouvelle de la ſtructure de la moëlle, il nous paroîtroit fort vraiſemblable que la membrane en queſtion en eſt diſtinguée; car cet auteur avance que la moëlle entiere eſt contenue ſous une membrane mince & tranſparente, qui eſt en quelques endroits d'une couleur rougeâtre, comme s'il y avoit de petits vaiſſeaux ſanguins, qui n'appartenoient point du tout à la membrane qui ſervoit d'enveloppe, & qu'il avoit ſéparée.

On lit dans cet auteur, immédiatement après ce que nous venons de citer, que la membrane dont il s'agit, non-ſeulement eſt attachée à l'os des petites veines, mais s'inſinue même dans les pores obliques, dont la ſurface interne des os eſt percée. A s'en tenir à cette deſcription, on prononcera ſans balancer que la membrane mince que nous examinons ici, eſt adhérente à la ſurface interne des os, & que des vaiſſeaux forment ſous elle une nouvelle membrane qui couvre la moëlle; & conſéquemment que le périoſte interne eſt diſtingué de la moëlle à laquelle il eſt contigu.

L'uſage de ce périoſte interne ſera non ſeulement de diſtribuer des vaiſſeaux artériels dans les véſicules médullaires, & de recevoir à leur retour des véſicules médullaires les vaiſſeaux veineux; mais encore de faciliter l'accroiſſement & la nutrition des os, par le moyen de ces vaiſſeaux qui entrent dans leur ſubſtance & en ſortent.

Il y a telle maladie des os, qui ſuffiroit peut-être, par les phénomenes qu'on y remarque, pour achever de confirmer tout ce que nous venons de dire du périoſte interne. Ruyſch, *theſaur.* 10, *n.* 179, donne la deſcription & la figure d'un cubitus carié & corrodé, dans la cavité duquel il y avoit un tuyau oſſeux, entiérement ſéparé de la ſubſtance extérieure de cet os, & mobile en tout ſens. Il eſt aſſez vraiſemblable que la partie intérieure de l'os, à la nutrition de laquelle ſert principalement le périoſte interne, ayant été affectée avec ce périoſte même, la partie intérieure & tubuleuſe de l'os s'eſt ſéparée de ſa partie extérieure. Delà naiſſent des inflammations dans le périoſte interne; maladies qui paſſeront à l'os qui eſt contigu, de même qu'à la moëlle qui eſt ſubjacente. Mais c'en eſt aſſez ſur cette matiere. (*D. J.*)

Supplément à cet article.

Le périoſte eſt, dans l'homme adulte,

une cellulosité très-serrée & très-compacte qui s'attache à toute la surface de tous les os du corps humain, sans exception; les osselets de l'ouie, les canaux semi-circulaires, le limaçon, a son périoste bien marqué & bien vasculeux.

Dans le fœtus, c'étoit une membrane beaucoup plus mince & plus légérement collée à l'os: on l'y détache avec facilité, & l'os en sort comme d'une gaîne; il n'y a guere d'attache encore qu'à l'union du corps de l'os à l'épiphyse. Dans l'adulte, le périoste entre dans toutes les fentes, dans tous les petits puits, & dans tous les enfoncemens de la surface de l'os, & s'y attache avec la plus grande force; il passe de l'os à l'épiphyse sans entrer dans l'intervalle qui les séparoit dans le fœtus: il passe ensuite d'un os à l'autre: c'est le périoste qui forme des capsules articulaires; cela est visible dans le fœtus. Il est vrai que des tendons, des ligamens, & même des muscles, s'y attachent souvent; mais le fond de la capsule est toujours le périoste même.

Ce périoste est extrêmement vasculeux & s'injecte aisément. Les dernieres branches des arteres profondes de chaque membre, s'y vont terminer, & y forment des réseaux: chaque artere communique, & avec l'artere supérieure, & avec celle qui la suit inférieurement, & toute la suite des arteres des os fait un réseau non interrompu. L'artere médullaire y ajoute souvent une branche.

Dans l'adulte, on ne voit au périoste que ce que je viens de dire; dans le fœtus on voit beaucoup davantage. Non-seulement il accompagne l'artere médullaire dans son canal, mais il entre dans tous les intervalles des fibres & des lames: des vaisseaux l'y accompagnent; il forme un système de lames & de cloison; une cellulosité continuée, qui est le fondement de l'os. Nous l'avons dit, ce système devient un os parfait, quand, au lieu d'une glu animale, la terre absorbante s'y extravase, & en remplit les petites cellules.

Il est très-difficile de décider s'il y a un périoste interne. Il n'est pas douteux que la moëlle ne soit contenue dans une suite de cellules membraneuses, couvertes de vaisseaux: mais il n'est pas facile de dire si cette membrane médullaire s'attache à la surface interne de l'os, comme le périoste s'y attache à la surface externe.

Je pencherois cependant à le croire. La membrane médullaire ne sauroit balotter, ni se passer d'attaches; tout est lié dans le corps de l'animal; & cette membrane ne peut avoir d'attaches que par de petits vaisseaux qui, de la cellulosité médullaire, entrent dans la substance de l'os.

D'ailleurs, les cellules masloïdiennes, ethmoïdiennes, & les sinus pituitaires, sont sans contredit de la même classe avec les cellules de l'épiphyse; & ces cellules ont leur périoste bien visible.

Le périoste a-t-il des nerfs, a-t-il du sentiment? Je traiterai la derniere de ces questions à l'*article* SENSIBILITÉ. Pour la premiere, on doit répondre avec précaution. Il y a sans doute sur le péricrâne, sur le périoste du carpe & du tarse, des nerfs qui y rampent. Il n'est pas également sûr qu'ils se perdent dans le périoste: la dure-mere en manque certainement, & on n'a pas bien suivi encore ces nerfs mous du périoste: ils m'ont semblé se porter aux muscles interosseux dans le tarse & dans le carpe; & je n'ai pas remarqué qu'ils aient donné des branches.

Pour la question, si le périoste est l'organe qui forme les os, *voyez l'art.* Os. (*H. D. G.*)

PÉRIPATÉTICIENNE (PHILOSOPHIE), *ou* PHILOSOPHIE D'ARISTOTE, *ou* ARISTOTÉLISME, (*Hist. de la Phil.*) Nous avons traité fort au long du péripatéticisme, ou de la philosophie d'Aristote à l'*article* ARISTOTÉLISME; il nous en reste cependant des choses intéressantes à dire, que nous avons réservées pour cet article, qui servira de complément à celui du troisieme volume de cet ouvrage.

De la vie d'Aristote. Nous n'avons rien à ajouter à ce qui en a été dit à l'*article* ARISTOTÉLISME. Consultez cet endroit sur la naissance, l'éducation, les études, le séjour de ce philosophe à la cour de Philippe & à celle d'Alexandre, sur son attachement & sa reconnoissance pour Platon son maître, sur sa vie dans Athenes, sur l'ouverture de son école, sur sa maniere

de philoſopher, ſur ſa retraite à Chalcis, ſur ſa mort, ſur ſes ouvrages, ſur les différentes parties de ſa philoſophie en général. Mais, pour nous conformer à la méthode que nous avons ſuivie dans tous nos articles de philoſophie, nous allons donner ici les principaux axiomes de chacune des parties de ſa doctrine, conſidérées plus attentivement.

De la logique d'Ariſtote. 1. La logique a pour objet ou le vraiſemblable, ou le vrai; ou, pour dire la même choſe en des termes différens, ou la vérité probable, ou la vérité conſtante & certaine. Le vraiſemblable, ou la vérité probable, appartient à la dialectique; la vérité conſtante & certaine, à l'analyſe. Les démonſtrations de l'analyſe ſont certaines; celles de la dialectique ne ſont que vraiſemblables.

2. La vérité ſe démontre, & pour cet effet on ſe ſert du ſyllogiſme; & le ſyllogiſme eſt ou démonſtratif & analytique, ou topique & dialectique. Le ſyllogiſme eſt compoſé de propoſitions; les propoſitions ſont compoſées de termes ſimples.

3. Un terme eſt ou homonyme, ou ſynonyme, ou paronyme; homonyme, lorſqu'il comprend pluſieurs choſes diverſes ſous un nom commun; ſynonyme lorſqu'il n'y a point de différence entre le nom de la choſe & ſa définition; paronyme, lorſque les choſes qu'il exprime, les mêmes en elles, different par la terminaiſon & le cas.

4. On peut réduire ſous dix claſſes les termes univoques; on les appelle *prédicamens* ou *catégories*.

5. Et ces dix claſſes d'êtres peuvent ſe rapporter ou à la ſubſtance qui eſt par elle-même, ou à l'accident qui a beſoin d'un ſujet pour être.

6. La ſubſtance eſt ou premiere proprement dite, qui ne peut être le prédicat d'un autre, ni lui adhérer; ou ſeconde, ſubſiſtante dans la premiere, comme les genres & les eſpeces.

7. Il y a neuf claſſes d'accidens; la quantité, la relation, la qualité, l'action, la paſſion, le temps, la ſituation, l'habitude.

8. La quantité eſt ou contenue ou diſcrete; elle n'a point de contraire; elle n'admet ni le plus, ni le moins, & elle dénomme les choſes, en les faiſant égales ou inégales.

9. La relation eſt le rapport de toute la nature d'une choſe à une autre; elle admet le plus & le moins; c'eſt elle qui entraîne une choſe par une autre, qui fait ſuivre la premiere d'une précédente, & celle-ci d'une ſeconde, & qui les joint.

10. La qualité ſe dit de ce que la choſe eſt, & l'on en diſtingue de quatre ſortes; la diſpoſition naturelle & l'habitude, la puiſſance & l'impuiſſance naturelles, la paſſibilité & la paſſion, la forme & la figure; elle admet intenſité & rémiſſion; & c'eſt elle qui fait que les choſes ſont dites ſemblables & diſſemblables.

11. L'action & la paſſion; la paſſion, de celui qui ſouffre; l'action, de celui qui fait, marque le mouvement, admet des contraires, intenſité & rémiſſion.

12. Le temps & le lieu, la ſituation & l'habitude indiquent les circonſtances de la choſe déſignée par ces mots.

13. Après ces prédicamens, il faut conſidérer les termes qui ne ſe réduiſent point à ce ſyſtême de claſſes, comme les oppoſés; & l'oppoſition eſt ou relative, ou contraire, ou privative, ou contradictoire; la priorité, la ſimultanéité, le mouvement, l'avoir.

14. L'énonciation ou la propoſition eſt compoſée de termes ou mots; il faut la rapporter à la doctrine de l'interprétation.

15. Le mot eſt le ſigne d'un concept de l'eſprit; il eſt ou ſimple & incomplexe, ou complexe; ſimple, ſi le concept ou la perception eſt ſimple, & la perception ſimple n'eſt ni vraie, ni fauſſe; ou la perception eſt complexe, & participe de la fauſſeté & de la vérité, & le terme eſt complexe.

16. Le nom eſt un mot d'inſtitution, ſans rapport au temps, & dont aucune des parties, priſe ſéparément & en elle-même, n'a de ſignification.

17. Le verbe eſt un mot qui marque le temps, dont aucune partie ne ſignifie par elle-même, & qui eſt toujours le ſigne des choſes qui ſe diſent d'une autre.

18. Le diſcours eſt une ſuite de mots d'inſtitution, dont chaque partie ſéparée & l'enſemble ſignifient.

19. Entre

19. Entre les diſcours, le ſeul qui ſoit énonciatif & appartenant à l'herméneutique, eſt celui qui énonce le vrai ou le faux; les autres ſont ou de la rhétorique, ou de la poéſie. Il a ſon ſujet, ſon prédicat & ſa copule.

20. Il y a cinq ſortes de propoſitions, des ſimples & des complexes, des affirmatives & des négatives, des univerſelles, des particulieres, des indéfinies & des ſingulieres, des impures & modales. Les modales ſont ou néceſſaires, ou poſſibles, ou contingentes, ou impoſſibles.

21. Il y a trois choſes à conſidérer dans la propoſition, l'oppoſition, l'équippollence & la converſion.

22. L'oppoſition eſt ou contradictoire, ou contraire, ou ſous-contraire.

23. L'équipollence fait que deux propoſitions déſignent la même choſe, & peuvent être enſemble toutes les deux vraies ou toutes les deux fauſſes.

24. La converſion eſt une tranſpoſition de termes, telle que la propoſition affirmative & négative ſoit toujours vraie.

25. Le ſyllogiſme eſt un diſcours où de prémiſſes poſées il s'enſuit néceſſairement quelque choſe.

26. Trois termes ſont toute la matiere du ſyllogiſme. La diſpoſition de ces termes, ſelon les figures & les modes, en eſt la forme.

27. La figure eſt une diſpoſition du terme moyen & des extrêmes, telle que la conſéquence ſoit bien tirée. Le mode eſt la diſpoſition des propoſitions, eu égard à la qualité & à la quantité.

28. Il y a trois figures de ſyllogiſme. Dans la premiere, le terme moyen eſt ſujet de la majeure, & prédicat de la mineure; & il y a quatre modes où la conſéquence eſt bien tirée. Dans la ſeconde, le terme moyen eſt le prédicat des deux extrêmes, & il y a quatre modes qui concluent bien. Dans la troiſieme, le moyen eſt le ſujet aux deux extrêmes, & il y a ſix modes où la concluſion eſt bonne.

29. Tout ſyllogiſme eſt dans quelqu'une de ces figures, ſe parfait dans la premiere, & peut ſe réduire à ſon mode univerſel.

30. Il y a ſix autres formes du raiſonnement; la converſion des termes, l'induction, l'exemple, l'abduction, l'inſtance, l'enthymême. Mais toutes ayant force de ſyllogiſme, peuvent & doivent y être réduites.

31. L'invention des ſyllogiſmes exige, 1. les termes du problême donné; & la ſuppoſition de la choſe en queſtion, des définitions, des propriétés, des antécédences, des conſéquences, des répugnances. 2. Le diſcernement des eſſentiels, des propres, des accidentels, des certaines & des probables. 3. Le choix de conſéquences univerſelles. 4. Le choix d'antécédences dont la choſe ſoit une conſéquence univerſelle. 5. L'attention de joindre le ſigne d'univerſalité, non au conſéquent, mais à l'antécédent. 6. L'emploi de conſéquences prochaines & non éloignées. 7. Le même emploi des antécédens. 8. La préférence de conſéquences d'une choſe univerſelle, & de conſéquences univerſelles d'une choſe.

La fineſſe & l'étendue d'eſprit qu'il y a dans toutes ces obſervations, eſt incroyable. Ariſtote n'auroit découvert que ces choſes, qu'il faudroit le regarder comme un homme du premier ordre. Il eût perfectionné tout d'un coup la logique, s'il eût diſtingué les idées de leurs ſignes, & qu'il ſe fût plus attaché aux notions qu'aux mots. Interrogez les grammairiens ſur l'utilité de ſes diſtinctions.

32. Tout diſcours ſcientifique eſt appuyé ſur quelque penſée antérieure de la choſe dont on diſcourt.

33. Savoir, c'eſt entendre ce qu'une choſe eſt, qu'elle eſt, que telle eſt ſa cauſe, & qu'elle ne peut être autrement.

34. La démonſtration eſt une ſuite de ſyllogiſmes d'où nait la ſcience.

35. La ſcience apodictique eſt des cauſes vraies, premieres, immédiates, les plus certaines, & les moins ſujettes à une démonſtration préliminaire.

36. Il n'y a de ſcience démonſtrative que d'une choſe néceſſaire; la démonſtration eſt donc compoſée de choſes néceſſaires.

37. Ce qu'on énonce du tout, eſt ce qui convient au tout par lui-même & toujours.

38. Le premier univerſel eſt ce qui eſt

par ſoi-même, dans chaque choſe, parce que la choſe eſt choſe.

39. La démonſtration ſe fait par des concluſions d'éternelle vérité. D'où il s'enſuit qu'il n'y a ni démonſtration des choſes paſſageres, ni ſcience, ni même définitions.

40. Savoir que la choſe eſt, eſt un, & ſavoir pourquoi elle eſt, eſt un autre. Delà deux ſortes de démonſtrations, l'une *à priori*, l'autre *à poſteriori*. La démonſtration *à priori* eſt la vraie & la plus parfaite.

41. L'ignorance eſt l'oppoſé de la ſcience; ou c'eſt une négation pure, ou une dépravation. Cette derniere eſt la pire; elle naît d'un ſyllogiſme qui eſt faux, dont le moyen peche. Telle eſt l'ignorance qui naît du vice des ſens.

42. Nulle ſcience ne naît immédiatement des ſens. Ils ont pour objet l'individuel ou ſingulier, & la ſcience eſt des univerſaux. Ils y conduiſent, parce que l'on paſſe de l'individuel connu par le ſens, à l'univerſel.

43. On procede par induction, en allant des individuels connus par le ſens, aux univerſaux.

44. Le ſyllogiſme eſt dialectique, lorſque la concluſion ſuit de choſe probable: or le probable eſt ce qui ſemble à tous ou à pluſieurs, aux hommes inſtruits & ſages.

45. La dialectique n'eſt que l'art de conjecturer. C'eſt par cette raiſon qu'elle n'atteint pas toujours ſa fin.

46. Dans toute propoſition, dans tout problême on énonce ou le genre, ou la différence, ou la définition, ou le propre, ou l'accident.

47. La définition eſt un diſcours qui explique la nature de la choſe, ſon propre, non ce qu'elle eſt, mais ce qui y eſt. Le genre eſt ce qui peut ſe dire de pluſieurs eſpeces différentes. L'accident eſt ce qui peut être ou n'être pas dans la choſe.

48. Les argumens de la dialectique procedent ou par l'induction, ou par le ſyllogiſme. Cet art a ſes loix. On emploie l'induction contre les ignorans, le ſyllogiſme avec les hommes inſtruits.

49. L'élenchus eſt un ſyllogiſme qui contredit la concluſion de l'antagoniſte; ſi l'élenchus eſt faux, le ſyllogiſme eſt d'un ſophiſte.

50. L'élenchus eſt ſophiſtique, ou dans les mots, ou hors des mots.

51. Il y a ſix ſortes de ſophiſmes de mots, l'homoniſme, l'amphibologie, la compoſition, la diviſion, l'accent, la figure du mot.

52. Il y a ſept ſortes de ſophiſmes lors des mots; le ſophiſme d'accident, le ſophiſme d'univerſalité, ou de concluſion d'une choſe avouée avec reſtriction à une choſe ſans reſtriction; le ſophiſme fondé ſur l'ignorance de l'élenchus; le ſophiſme du conſéquent; la pétition de principe; le ſophiſme de cauſe ſuppoſée telle, & non telle; le ſophiſme des interrogations ſucceſſives.

53. Le ſophiſte trompe ou par des choſes fauſſes, ou par des paradoxes, ou par le ſoléciſme, ou par la tautologie. Voilà les limites de ſon art.

De la philoſophie naturelle d'Ariſtote. Il diſoit, 1. le principe des choſes naturelles n'eſt point un, comme il a plu aux éléatiques; ce n'eſt point l'homéomérie d'Anaxagore, ni les atomes de Leucippe & de Démocrite, ni les élémens ſenſibles de Thalès & de ſon école, ni les nombres de Pithagore, ni les idées de Platon.

2. Il faut que les principes des choſes naturelles ſoient oppoſés entr'eux, par qualités & par privations.

3. J'appelle *principes*, des choſes qui ne ſont point réciproquement les unes des autres, ni d'autres choſes, mais qui ſont d'elles-mêmes, & dont tout eſt. Tels ſont les premiers contraires. Puiſqu'ils ſont premiers, ils ne ſont point d'autres; puiſqu'ils ſont contraires, ils ne ſont pas les uns des autres.

4. Ils ne ſont pas infinis; ſans cette condition, il n'y a nul accès à la connoiſſance de la nature. Il y en a plus de deux. Deux ſe mettroient en équilibre à la fin, ou ſe détruiroient, & rien ne ſeroit produit.

5. Il y a trois principes des choſes naturelles; deux contraires, la forme & la privation; un troiſieme également ſoumis aux deux autres, la matiere. La forme &

la matiere conſtituent la choſe. La privation n'eſt qu'accidentelle. Elle n'entre point dans la matiere. Elle n'a rien qui lui convienne.

6. Il faut que ce qui donne origine aux choſes ſoit une puiſſance. Cette puiſſance eſt la matiere premiere. Les choſes ne ſont pas de ce qui eſt actuellement, ni de ce qui n'eſt pas actuellement; car ce n'eſt rien.

7. La matiere ni ne s'engendre, ni ne ſe détruit; car elle eſt premiere, le ſujet infini de tout. Les choſes ſont formées premiérement, non pas d'elles-mêmes, mais par accident. Elles ſe réſoudront ou ſe réſolvent en elle.

8. Des choſes qui ſont, les unes ſont par leur nature, d'autres par des cauſes. Les premieres ont en elles le principe du mouvement; les ſecondes ne l'ont pas. La nature eſt le principe & la cauſe du mouvement ou du repos en ce qui eſt premiérement de ſoi & non par accident; ou elles ſe repoſent & ſe meuvent par leur nature; telles ſont les ſubſtances matérielles. Les propriétés ſont analogues à la nature, qui conſiſte dans la matiere & dans la forme. Cependant la forme, qui eſt un acte, eſt plus de nature que la matiere.

Ce principe eſt très-obſcur. On ne ſait ce que le philoſophe entend par *nature*. Il ſemble avoir pris ce mot ſous deux acceptions différentes, l'une de propriété eſſentielle, l'autre de cauſe générale.

9. Il y a quatre eſpeces de cauſes; la matérielle, dont tout eſt; la formelle, par qui tout eſt, & qui eſt la cauſe de l'eſſence de chaque choſe; l'efficiente, qui produit tout; & la finale, pour laquelle tout eſt. Ces cauſes ſont prochaines ou éloignées; principales ou acceſſoires; en acte ou en puiſſance; particulieres ou univerſelles.

10. Le hazard eſt cauſe de beaucoup d'effets. C'eſt un accident qui ſurvient à des choſes projetées. Le fortuit ſe prend dans une acception plus étendue. C'eſt un accident qui ſurvient à des choſes projetées par la nature, du moins pour une fin marquée.

11. La nature n'agit point fortuitement, u hazard, & ſans deſſein: ce que la nature prémédite, a lieu, en tout ou en partie, comme dans les monſtres.

12. Il y a deux néceſſités, l'une abſolue, l'une conditionnelle. La premiere eſt de la matiere; la ſeconde, de la forme ou fin.

13. Le mouvement eſt un acte de la puiſſance en action.

14. Ce qui paſſe ſans fin eſt infini. Il n'y a point d'acte infini dans la nature. Il y a cependant des êtres infinis en puiſſance.

15. Le lieu eſt une ſurface immédiate & immobile d'un corps qui en contient un autre. Tout corps qu'un autre contient, eſt dans le lieu. Ce qui n'eſt pas contenu dans un autre, n'eſt pas dans le lieu. Les corps ou ſe repoſent dans leur lieu naturel, ou ils y tendent comme des portions arrachées à un tout.

16. Le vuide eſt un lieu dénué de corps. Il n'y en a point de tels dans la nature. Le vuide ſe ſuppoſe, il n'y auroit point de mouvement; car il n'y auroit ni haut, ni bas, ni aucune partie où le mouvement tendît.

17. Le temps eſt le calcul du mouvement relatif à la priorité & à la poſtériorité. Les parties du temps touchent à l'inſtant préſent, comme les parties d'une ligne au point.

18. Tout mouvement & tout changement ſe fait dans le temps; & il y a dans tout être mu, vîteſſe ou lenteur qui ſe peut déterminer par le temps. Ainſi le ciel, la terre & la mer ſont dans le temps, parce qu'ils peuvent être mus.

19. Le temps étant un nombre nombré; il faut qu'il y ait un être nombreux qui ſoit ſon ſupport.

20. Le repos eſt la privation du mouvement dans un corps conſidéré comme mobile.

21. Point de mouvement qui ſe faſſe en un inſtant. Il ſe fait toujours dans le temps.

22. Ce qui ſe meut dans un temps entier, ſe meut dans toutes les parties de ce temps.

23. Tout mouvement eſt fini; car il ſe fait dans le temps.

14. Tout ce qui ſe meut eſt mu par un autre qui agit ou au dedans ou au dehors du mobile.

25. Mais comme ce progrès à l'infini eſt impoſſible, il faut donc arriver à un premier moteur, qui ne prenne ſon mouvement de rien, & qui ſoit l'origine de tout mouvement.

26. Ce premier moteur eſt immobile; car s'il ſe mouvoit, ce ſeroit par un autre; car rien ne ſe meut de ſoi. Il eſt éternel, car tout ſe meut de toute éternité; & ſi le mouvement avoit commencé, le premier moteur n'auroit pu mouvoir, & la durée ne ſeroit pas éternelle. Il eſt indiviſible & ſans quantité. Il eſt infini; car le moteur doit être le premier, puiſqu'il meut de toute éternité. Sa puiſſance eſt illimitée; or une puiſſance infinie ne peut ſe ſuppoſer dans une quantité finie, telle qu'eſt le corps.

27. Le ciel compoſé de corps parfaits, comprenant tout, & rien ne le comprenant, eſt parfait.

28. Il y a autant de corps ſimples que de différences dans le mouvement ſimple. Or il y a deux mouvemens ſimples, le rectiligne & le circulaire. Celui-là tend à s'éloigner du centre ou à en approcher, ſans modification ou avec modification. Comme il y a quatre mouvemens rectilignes ſimples, il y a quatre élémens ou corps ſimples. Le mouvement circulaire étant de nature contraire au mouvement rectiligne, il faut qu'il y ait une cinquieme eſſence, différente des autres, plus parfaite, divine, c'eſt le ciel.

29. Le ciel n'eſt ni peſant, ni léger. Il ne tend ni à s'approcher, ni à s'éloigner du centre, comme les graves & les légers. Il ſe meut circulairement.

30. Le ciel n'ayant point de contraire, il eſt ſans génération, ſans conception, ſans accroiſſement, ſans diminution, ſans changement.

31. Le monde n'eſt point infini, & il n'y a hors de lui nul corps infini; car le corps infini eſt impoſſible.

32. Il n'y a qu'un monde. S'il y en avoit pluſieurs pouſſés les uns contre les autres, ils ſe déplaceroient.

33. Le monde eſt éternel; il ne peut ni s'accroître ni diminuer.

34. Le monde ou le ciel ſe meut circulairement par ſa nature; ce mouvement toutefois n'eſt pas uniforme & le même dans toute ſon étendue. Il y a des orbes qui en croiſent d'autres; le premier mobile a des contraires: delà les cauſes des viciſſitudes, de générations & de corruptions dans les choſes ſublunaires.

35. Le ciel eſt ſphérique.

36. Le premier mobile ſe meut uniformément; il n'a ni commencement, ni milieu, ni fin. Le premier mobile & le premier moteur ſont éternels, & ne ſouffrent aucune altération.

37. Les aſtres de même nature que le corps ambiant qui les ſoutient, ſont ſeulement plus denſes. Ce ſont les cauſes de la lumiere & de la chaleur. Ils frottent l'air & l'embraſent. C'eſt ſur-tout ce qui a lieu dans la ſphere du ſoleil.

38. Les étoiles fixes ne ſe meuvent point d'elles-mêmes; elles ſuivent la loi de leurs orbes.

39. Le mouvement du premier mobile eſt le plus rapide. Entre les planetes qui lui ſont ſoumiſes, celles-là ſe meuvent le plus vîte qui en ſont les moins éloignées & réciproquement.

40. Les étoiles ſont rondes. La lune l'eſt auſſi.

41. La terre eſt au centre du ciel. Elle eſt ronde, & immobile dans le milieu qui la ſoutient. Elle forme un orbe ou globe avec l'eau.

42. L'élément eſt un corps ſimple, dans lequel les corps compoſés ſont diviſibles, & il exiſte en eux ou en acte, ou en puiſſance.

43. La gravité & la légéreté ſont les cauſes motrices des élémens. Le grave eſt ce qui eſt porté vers le centre; le léger ce qui tend vers le ciel.

44. Il y a deux élémens contraires; la terre qui eſt grave abſolument; le feu qui eſt naturellement léger. L'air & l'eau ſont d'une nature moyenne entre la terre & le feu, & participent de la nature de ces extrêmes contraires.

45. La génération & la corruption ſe ſuccedent ſans fin. Elle eſt ou ſimple, ou accidentelle. Elle a pour cauſe le premier moteur & la matiere premiere de tout.

46. Etre engendré eſt un, être altéré un autre. Dans l'altération, le ſujet reſte

entier, mais les qualités changent. Tout paſſe dans la génération. L'augmentation ou la diminution eſt un changement dans la quantité; le mouvement local, un changement d'eſpace.

47. L'accroiſſement ſuppoſe nutrition. Il y a nutrition lorſque la ſubſtance d'un corps paſſe dans la ſubſtance d'un autre. Un corps animé augmente, ſi ſa quantité s'accroît.

48. L'action & la paſſion ſont mutuelles dans le contact phyſique. Il a lieu entre des choſes en partie diſſemblables de forme, en partie ſemblables de nature; les unes & les autres tendant à s'aſſimiler le patient.

49. Les qualités tactiles, objets des ſens, naiſſent des principes & de la différence des élémens qui différencient les corps. Ces qualités ſont par paires au nombre de ſept; le froid & le chaud; l'humide & le ſec; le grave & le léger; le dur & le mou; le viſqueux & l'aride; le rude & le doux; le groſſier & le ténu.

50. Entre ces qualités premieres, il y en a deux d'actives, le chaud & le froid; deux de paſſives, l'humide & le ſec; le chaud raſſemble les homogenes; le froid diſſipe les hétérogenes. On retient difficilement l'humide, le ſec facilement.

51. Le feu naît du chaud & de l'aride; l'air du chaud & de l'humide; l'eau du froid & de l'humide; la terre du froid & du ſec.

52. Les élémens ſont tous convertibles les uns dans les autres, non par génération, mais par altération.

53. Les corps mixtes ſont compoſés ou mélangés de tous les élémens.

54. Il y a trois cauſes des mixtes; la matiere qui peut être ou ne pas être telle choſe; la forme, cauſe de l'eſſence; & le mouvement du ciel, cauſe efficiente univerſelle.

55. Entre les mixtes, il y en a de parfaits, il y en a d'imparfaits; entre les premiers, il faut compter les météores, comme les cometes, la voie lactée, la pluie, la neige, la grêle, les vents, *&c.*

56. La putréfaction s'oppoſe à la génération des mixtes parfaits. Tout eſt ſujet à putréfaction, excepté le feu.

57. Les animaux naiſſent de la putréfaction aidée de la chaleur naturelle.

Principes de la pſycologie d'Ariſtote.

1. L'ame ne ſe meut point d'elle-même; car tout ce qui ſe meut eſt mu par un autre.

2. L'ame eſt la premiere entéléchie du corps organique naturelle; elle a la vie en puiſſance. La premiere entéléchie eſt le principe de l'opération; la ſeconde eſt l'acte ou l'opération même. *Voyez* ſur ce mot obſcur *entéléchie*, *l'article* LÉIBNITIANISME.

3. L'ame a trois facultés; la nutritive, la ſenſitive & la rationnelle. La premiere contient les autres en puiſſance.

4. La nutritive eſt celle par qui la vie eſt à toute choſe; ſes actes ſont la génération & le développement.

5. La ſenſitive eſt celle qui les fait ſentir. La ſenſation eſt en général un changement occaſioné dans l'organe par la préſence d'un objet apperçu. Le ſens ne ſe meut point de lui-même.

6. Les ſens extérieurs ſont la vue, l'ouie, l'odorat, le goût, le toucher.

7. Ils ſont tous affectés par des eſpeces ſenſibles abſtraites de la matiere, comme la cire reçoit l'impreſſion du cachet.

8. Chaque ſens apperçoit les différences de ſes objets propres, aveugle ſur les objets d'un autre ſens. Il y a donc quelqu'autre ſens commun & interne, qui ſaiſit le tout, & juge ſur le rapport des ſens externes.

9. Le ſens differe de l'intellect. Tous les animaux ont des ſens. Peu ont de l'intellect.

10. La fantaiſie ou l'imagination differe du ſens & de l'intellect; quoique ſans exercice préliminaire des ſens, il n'y ait point d'imagination, comme ſans imagination il n'y a point de penſée.

11. La penſée eſt un acte de l'intellect qui montre ſcience, opinion & prudence.

12. L'imagination eſt un mouvement animal, dirigé par le ſens en action, en conſéquence duquel l'animal eſt agité, concevant des choſes tantôt vraies, tantôt fauſſes.

13. La mémoire naît de l'imagination. Elle eſt le magaſin de réſerve des choſes

paſſées ; elle appartient en partie à l'imagination, en partie à l'entendement ; à l'entendement par accident ; en elle-même à l'imagination. Elles ont leur principe dans la même faculté de l'ame.

14. La mémoire qui naît de l'impreſſion ſur le ſens, occaſionée par quelque objet, ceſſe ſi trop d'humidité ou de ſéchereſſe efface l'image. Elle ſuppoſe donc une ſorte de tempérie dans le cerveau.

15. La réminiſcence s'exerce, non par le tourment de la mémoire, mais par le diſcours, & la recherche exacte de la ſuite des choſes.

16. Le ſommeil ſuit la ſtupeur ou l'enchaînement des ſens ; il affecte ſur-tout le ſens interne commun.

17. L'inſomnie provient des ſimulacres de l'imagination offerts dans le ſommeil, quelques mouvemens s'excitant encore, ou ſubſiſtant dans les organes de la ſenſation vivement affectés.

18. L'intellect eſt la troiſieme faculté de l'ame ; elle eſt propre à l'homme ; c'eſt la portion de lui qui connoît & qui juge.

19. L'intellect eſt ou agent, ou patient.

20. Patient, parce qu'il prend toutes les formes des choſes ; agent, parce qu'il juge & connoît.

21. L'intellect agent peut être ſéparé du corps ; il eſt immortel, éternel, ſans paſſion. Il n'eſt point confondu avec le corps. L'intellect paſſif ou patient eſt périſſable.

22. Il y a deux actes dans l'entendement ; ou il s'exerce ſur les indiviſibles, & ſes perceptions ſont ſimples, & il n'y a ni vérité ni fauſſeté ; ou il s'occupe des complexes, & il affirme ou nie, & alors il y a ou vérité ou fauſſeté.

23. L'intellect actif eſt ou théorétique ou pratique ; le théorétique met en acte la choſe intelligible ; le pratique juge la choſe bonne ou mauvaiſe, & meut la volonté à aimer ou à haïr, à deſirer ou à fuir.

24. L'intellect pratique & l'appétit ſont les cauſes du mouvement local de l'animal ; l'un connoît la choſe & la juge ; l'autre la deſire ou l'évite.

25. Il y a dans l'homme deux appétits ; l'un raiſonnable, & l'autre ſenſitif : celui-ci eſt ou iraſcible, ou concupiſcent ; il n'a de regle que le ſens & l'imagination.

26. Il n'y a que l'homme qui ait l'imagination délibérative, en conſéquence de laquelle il choiſit le mieux. Cet appétit raiſonnable qui en naît, doit commander en lui à l'appétit ſenſitif qui lui eſt commun avec les brutes.

27. La vie eſt une permanence de l'ame retenue par la chaleur naturelle.

28. Le principe de la chaleur eſt dans le cœur ; la chaleur ceſſant, la mort ſuit.

Métaphyſique d'Ariſtote. 1. La métaphyſique s'occupe de l'être en tant qu'être, & de ſes principes. Ce terme *être* ſe dit proprement de la ſubſtance dont l'eſſence eſt une ; & improprement, de l'accident qui n'eſt qu'un attribut de la ſubſtance. La ſubſtance eſt donc le premier objet de la métaphyſique.

2. Un axiome univerſel & premier ; c'eſt qu'il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas, dans le même ſujet, en même temps, de la même maniere & ſous le même point de vue. Cette vérité eſt indémontrable, & c'eſt le dernier terme de toute argumentation.

3. L'être eſt ou par lui-même, ou par accident ; ou en acte, ou en puiſſance, ou en réalité, ou en intention.

4. Il n'y a point de ſcience de l'être par accident ; c'eſt une ſorte de non-être ; il n'a point de cauſe.

5. L'être par lui, ſuit dans ſa diviſion les dix prédicamens.

6. La ſubſtance eſt le ſupport des accidens ; c'eſt en elle qu'on conſidere la matiere, la forme, les rapports, les raiſons, la compoſition. Nous nous ſervons du mot de-*ſubſtance* par préférence à celui de *matiere*, quoique la matiere ſoit ſubſtance, & le ſujet premier.

7. La matiere premiere eſt le ſujet de tout. Toutes les propriétés ſéparées du corps par abſtraction, elle reſte ; ainſi elle n'eſt ni une ſubſtance complete, ni une quantité, ni la claſſe d'aucun autre prédicament. La matiere ne peut ſe ſéparer de la forme ; elle n'eſt ni ſinguliere, ni déterminée.

8. La forme conſtitue ce que la choſe eſt dite être ; c'eſt toute ſa nature, ſon eſſence, ce que la définition comprend. Les ſubſtances ſenſibles ont leurs définitions propres ; il n'en eſt pas ainſi de l'être par accident.

9. La puiſſance eſt ou active ou paſſive. La puiſſance active eſt le principe du mouvement, ou du changement d'une choſe en une autre, ou de ce qui nous paroît tel.

10. La puiſſance paſſive eſt dans le patient, & l'on ne peut ſéparer ſon mouvement du mouvement de la puiſſance active, quoique ces puiſſances ſoient en des ſujets différens.

11. Entre les puiſſances, il y en a de raiſonnables, il y en a qui n'ont point la raiſon.

12. La puiſſance ſéparée de l'exercice n'en exiſte pas moins dans les choſes.

13. Il n'y a point de puiſſance dont les actes ſoient impoſſibles. Le poſſible eſt ce qui ſuit ou ſuivra de quelque puiſſance.

14. Les puiſſances ſont ou naturelles, ou acquiſes ; acquiſes ou par l'habitude, ou par la diſcipline.

15. Il y a acte lorſque la puiſſance devient autre qu'elle n'étoit.

16. Tout acte eſt antérieur à la puiſſance, & à tout ce qui eſt compris, antérieur de concept, d'eſſence & de temps.

17. L'être intentionnel eſt ou vrai ou faux ; vrai, ſi le jugement de l'intellect eſt conforme à la choſe ; faux, ſi cela n'eſt pas.

18. Il y a vérité & fauſſeté même dans la ſimple appréhenſion des choſes, non ſeulement conſidérée dans l'énumération, mais en elle-même en tant que perception.

19. L'entendement ne peut être trompé dans la connoiſſance des choſes immutables : l'erreur n'eſt que des contingens & des paſſagers.

20. L'unité eſt une propriété de l'être ; ce n'eſt point une ſubſtance, mais un catégoreme, un prédicat de la choſe, en tant que choſe ou être. La multitude eſt l'oppoſé de l'unité. L'égalité & la ſimilitude ſe rapportent à l'unité ; il en eſt de même de l'identité.

21. Il y a diverſité de genre & d'eſpece ; de genre, entre les choſes qui n'ont pas la même matiere ; d'eſpece, entre celles dont le genre eſt le même.

22. Il y a trois ſortes de ſubſtances ; deux naturelles, dont l'une eſt corruptible, comme les animaux ; & l'autre ſempiternelle, comme le ciel ; la troiſieme immobile.

23. Il faut qu'il y ait quelque ſubſtance immobile & perpétuelle, parce qu'il y a un mouvement local éternel, un mouvement circulaire propre au ciel, qui n'a pu commencer. S'il y a un mouvement & un temps éternels, il faut qu'il y ait une ſubſtance ſujet de ce mouvement, & mue, & une ſubſtance ſource de ce mouvement, & non mue ; une ſubſtance qui exerce le mouvement & le contienne ; une ſubſtance ſur laquelle il ſoit exercé, & qui le meuve.

24. Les ſubſtances génératrices du mouvement éternel, ne peuvent être matérielles, car elles meuvent par un acte éternel, ſans le ſecours d'autres puiſſances.

25. Le ciel eſt une de ces ſubſtances. Il eſt mu circulairement. Il ne faut point y chercher la cauſe des générations & des corruptions, parce que ſon mouvement eſt uniforme. Elle eſt dans les ſpheres inférieures, & ſur-tout dans la ſphere du ſoleil.

26. Le premier ciel eſt donc éternel ; il eſt mu d'un mouvement éternel ; il y a donc autre choſe d'éternel qui le meut, qui eſt acte & ſubſtance, & qui ne ſe meut point.

27. Mais comment agit ce premier moteur ? En deſirant & en concevant. Toute ſon action conſiſte en une influence par laquelle il concourt avec les intelligences inférieures pour mouvoir leurs ſpheres.

28. Toute la force effectrice du premier moteur, n'eſt qu'une application des forces des moteurs ſubalternes à l'ouvrage qui leur eſt propre, & auquel il coopere, de maniere qu'il en eſt entiérement indépendant quant au reſte ; ainſi les intelligences meuvent le ciel, non par la génération des choſes inférieures, mais pour le bien général auquel elles tendent à ſe conformer.

29. Ce premier moteur eſt Dieu, être vivant, éternel, très-parfait, ſubſtance immobile, différente des choſes ſenſibles; ſans parties matérielles, ſans quantité, ſans diviſibilité.

30. Il jouit d'une félicité complete & inaltérable; elle conſiſte à ſe concevoir lui-même & à ſe contempler.

31. Après cet être des êtres, la premiere ſubſtance, c'eſt le moteur premier du ciel, au deſſous duquel il y a d'autres intelligences immatérielles, éternelles, qui préſident au mouvement des ſpheres inférieures, ſelon leur nombre & leurs degrés.

32. C'eſt une ancienne tradition que ces ſubſtances motrices des ſpheres ſont des dieux, & cette doctrine eſt vraiment céleſte. Mais ſont-elles ſous la forme de l'homme, ou d'autres animaux? C'eſt un préjugé qu'on a accrédité parmi les peuples, pour la ſûreté de la vie, & la conſervation des loix.

De l'athéiſme d'Ariſtote. Voyez *l'article* ARISTOTÉLISME.

Principes de la morale ou de la philoſophie pratique d'Ariſtote. 1. La félicité morale ne conſiſte point dans les plaiſirs des ſens, dans la richeſſe, dans la gloire civile, dans la puiſſance, dans la nobleſſe, dans la contemplation des choſes intelligibles ou des idées.

2. Elle conſiſte dans la fonction de l'ame occupée dans la pratique d'une vertu; ou s'il y a pluſieurs vertus, dans le choix de la plus utile & la plus parfaite.

3. Voilà le vrai bonheur de la vie, le ſouverain bien de ce monde.

4. Il y en a d'autres qu'il faut regarder comme des inſtrumens qu'il faut diriger à ce but; tels ſont les amis, les grandes poſſeſſions, les dignités, *&c.*

5. C'eſt l'exercice de la vertu qui nous rend heureux autant que nous pouvons l'être.

6. Les vertus ſont ou théorétiques, ou pratiques.

7. Elles s'acquierent par l'uſage. Je parle des pratiques, & non des contemplatives.

8. Il eſt un milieu qui conſtitue la vertu morale en tout.

9. Ce milieu écarte également l'homme de deux points oppoſés & extrêmes, à l'un deſquels il peche par excès, & à l'autre par défaut.

10. Il n'eſt pas impoſſible à ſaiſir, même dans les circonſtances les plus agitées, dans les momens de paſſion les plus violens, dans les actions les plus difficiles.

11. La vertu eſt un acte délibéré, choiſi & volontaire. Il ſuit de la ſpontanéité dont le principe eſt en nous.

12. Trois choſes la perfectionnent, la nature, l'habitude & la raiſon.

13. Le courage eſt la premiere des vertus; c'eſt le milieu entre la crainte & la témérité.

14. La tempérance eſt le milieu entre la privation & l'excès de la volupté.

15. La libéralité eſt le milieu entre l'avarice & la prodigalité.

16. La magnificence eſt le milieu entre l'économie ſordide & le faſte inſolent.

17. La magnanimité qui ſe rend juſtice à elle-même, qui ſe connoît, tient le milieu entre l'humilité & l'orgueil.

18. La modeſtie qui eſt relative à la pourſuite des honneurs, eſt également éloignée du mépris & de l'ambition.

19. La douceur comparée à la colere, n'eſt ni féroce, ni engourdie.

20. La popularité, ou l'art de capter la bienveillance des hommes, évite la ruſticité & la baſſeſſe.

21. L'intégrité ou la candeur, ſe place entre l'impudence & la diſſimulation.

22. L'urbanité ne montre ni groſſiéreté ni baſſeſſe.

23. La honte qui reſſemble plus à une paſſion qu'à une habitude, a auſſi ſon point entre deux excès oppoſés; elle n'eſt ni puſillanime, ni intrépide.

24. La juſtice relative au jugement des actions, eſt ou univerſelle, ou particuliere.

25. La juſtice univerſelle eſt l'obſervation des loix établies pour la conſervation de la ſociété humaine.

26. La juſtice particuliere qui rend à chacun ce qui lui eſt dû, eſt ou diſtributive, ou commutative.

27. Diſtributive, lorſqu'elle accorde les honneurs & les récompenſes, en proportion du mérite. Elle eſt fondée ſur une progreſſion géométrique.

28. Commutative,

28. Commutative, lorſque dans les échanges elle garde la juſte valeur des choſes, & elle eſt fondée ſur une proportion arithmétique.

29. L'équité differe de la juſtice. L'équité corrige le défaut de la loi. L'homme équitable ne l'interprete point en ſa faveur d'une maniere trop rigide.

30. Nous avons traité des vertus propres à la portion de l'ame qui ne raiſonne pas. Paſſons à celle de l'intellect.

31. Il y a cinq eſpeces de qualités intellectuelles, ou théorétiques; la ſcience, l'art, la prudence, l'intelligence, la ſageſſe.

32. Il y a trois choſes à fuir dans les mœurs; la diſpoſition vicieuſe, l'incontinence, la férocité. La bonté eſt l'oppoſé de la diſpoſition vicieuſe; la continence eſt l'oppoſé de l'incontinence. L'héroïſme eſt l'oppoſé de la férocité. L'héroïſme eſt le caractere des hommes divins.

33. L'amitié eſt compagne de la vertu; c'eſt une bienveillance parfaite entre des hommes qui ſe paient de retour. Elle ſe forme ou pour le plaiſir, ou pour l'utilité; elle a pour baſe ou les agrémens de la vie, ou la pratique du bien; & elle ſe diviſe en imparfaite & en parfaite.

34. C'eſt ce que l'on accorde dans l'amitié, qui doit être la meſure de ce que l'on exige.

35. La bienveillance n'eſt pas l'amitié, c'en eſt le commencement; la concorde l'amene.

36. La douceur de la ſociété eſt l'abus de l'amitié.

37. Il y a diverſes ſortes de voluptés.

38. Je ne voudrois pas donner le nom de volupté aux plaiſirs déshonnêtes. La volupté vraie eſt celle qui naît des actions vertueuſes, & de l'accompliſſement des deſirs.

39. La félicité qui naît des actions vertueuſes, eſt ou active, ou contemplative.

40. La contemplative qui occupe l'ame, & qui mérite à l'homme le titre de ſage, eſt la plus importante.

41. La félicité qui réſulte de la poſſeſſion & de la jouiſſance des biens extérieurs, n'eſt pas à comparer avec celle qui découle de la vertu & de ſes exercices.

Des ſucceſſeurs d'Ariſtote, Théophraſte, Straton, Lycon, Ariſton, Critolaüs, Diodore, Dicéarque, Eudeme, Héraclide, Phanias, Démétrius, Hieronymus.

Théophraſte naquit à Ereſſe, ville maritime de l'île de Lesbos. Son pere le conſacra aux muſes, & l'envoya ſous Alcippe. Il vint à Athenes; il vit Platon; il écouta Ariſtote, qui diſoit de Calliſthene & de lui, qu'il falloit des éperons à Calliſthene & un mors à Théophraſte. *Voyez à l'article* ARISTOTÉLISME, les principaux traits de ſon caractere & de ſa vie. Il ſe plaignoit, en mourant, de la nature, qui avoit accordé de ſi longs jours aux corneilles & de ſi courts aux hommes. Toute la ville d'Athenes ſuivit à pié ſon convoi. Il nous reſte pluſieurs de ſes ouvrages. Il fit peu de changemens à la doctrine de ſon maître.

Il admettoit, avec Ariſtote, autant de mouvemens que de prédicamens; il attribuoit auſſi au mouvement l'altération, la génération, l'accroiſſement, la corruption, & leurs contraires. Il diſoit que le lieu étoit immobile; que ce n'étoit point une ſubſtance, mais un rapport à l'ordre & aux poſitions; que le lieu étoit dans les animaux, les plantes, leurs diſſemblables, animés, ou inanimés, parce qu'il y avoit dans tous les êtres une relation des parties au tout qui déterminoit le lieu de chaque partie; qu'il falloit compter entre les mouvemens les appétits, les paſſions, les jugemens, les ſpéculations de l'ame; que tous ne naiſſent pas des contraires, mais que des choſes avoient pour cauſe leurs contraires, d'autres leurs ſemblables, d'autres encore de ce qui eſt actuellement. Que le mouvement n'étoit jamais ſéparé de l'action; que les contraires ne pouvoient être compris ſous un même genre; que les contraires pouvoient être la cauſe des contraires; que la ſalure de la mer ne venoit pas de la chaleur du ſoleil, mais de la terre qui lui ſervoit de fond; que la direction oblique des vents avoit pour cauſe la nature des vents même, qui en partie graves, & en partie légers, étoient portés en même temps en haut & en bas; que le hazard, & non la prudence, mene la vie;

que les mules engendrent en Cappadoce ; que l'ame n'étoit pas fort assujettie au corps, mais qu'elle faisoit beaucoup d'elle-même ; qu'il n'y avoit point de volupté fausse, qu'elles étoient toutes vraies ; enfin qu'il y avoit un principe de toutes choses par lequel elles étoient & subsistoient, & que ce principe étoit un & divin.

Il mourut à l'âge de 85 ans ; il eut beaucoup d'amis, & il étoit d'un caractere à s'en faire & à les conserver ; il eut aussi quelques ennemis, & qui est-ce qui n'en a pas ? On nomme parmi ceux-ci Epicure & la célebre Léontine.

Straton naquit à Lampsaque. Il eut pour disciple Ptolomée Philadelphe ; il ne négligea aucune des parties de la philosophie, mais il tourna particuliérement ses vues vers les phénomenes de la nature. Il prétendoit :

Qu'il y avoit dans la nature une force divine, cause des générations, de l'accroissement, de la diminution, & que cependant cette cause étoit sans intelligence.

Que le monde n'étoit point l'ouvrage des dieux, mais celui de la nature, non comme Démocrite l'avoit rêvé, en conséquence du rude & du poli, des atomes droits ou crochus, & autres visions.

Que tout se faisoit par les poids & les mesures.

Que le monde n'étoit point un animal, mais que le mouvement & le hasard avoient tout produit, & conservoient tout.

Que l'être, ou la permanence de ce qui est, c'étoit la même chose.

Que l'ame étoit dans la base des sourcils.

Que les sens étoient des especes de fenêtres par lesquelles l'ame regardoit, & qu'elle étoit tellement unie aux sens, qu'eu égard à ses opérations, elle ne paroissoit pas en différer.

Que le temps étoit la mesure du mouvement & du repos.

Que les temps se résolvoient en individu, mais que le lieu & les corps se divisoient à l'infini.

Que ce qui se meut, se meut dans un temps individuel.

Que tout corps étoit grave & tendoit au milieu.

Que ce qui est au delà du ciel étoit un espace immense, vuide de sa nature, mais se remplissant sans cesse de corps ; en sorte que ce n'est que par la pensée qu'on peut le considérer comme subsistant par lui-même.

Que cet espace étoit l'enveloppe générale du monde.

Que toutes les actions de l'ame étoient des mouvemens, & l'appétit irraisonnable, & l'appétit sensible.

Que l'eau est le principe du premier froid.

Que les cometes ne sont qu'une lumiere des astres renfermée dans une nue, comme nos lumieres artificielles dans une lanterne.

Que nos sensations n'étoient pas, à proprement parler, dans la partie affectée, mais dans un autre lieu principal.

Que la puissance des germes étoit spiritueuse & corporelle.

Qu'il n'y avoit que deux êtres, le mot & la chose, & qu'il y avoit de la vérité & de la fausseté dans le mot.

Straton mourut sur la fin de la 127 olympiade. *Voy.* à l'*article* ARISTOTÉLISME, le jugement qu'il faut porter de sa philosophie.

Lycon, successeur de Straton, eut un talent particulier pour instruire les jeunes gens. Personne ne sut mieux exciter en eux la honte & réveiller l'émulation. Sa prudence n'étoit pas toute renfermée dans son école ; il en montra plusieurs fois dans les conseils qu'il donna aux Athéniens. Il eut la faveur d'Attale & d'Eumene. Antiochus voulut se l'attacher, mais inutilement. Il étoit fastueux dans son vêtement. Né robuste, il se plaisoit aux exercices athlétiques. Il fut chef de l'école péripatéticienne pendant 44 ans. Il mourut de la goutte à 74.

Lycon laissa la chaire d'Aristote à Ariston. Nous ne savons de celui-ci qu'une chose, c'est qu'il s'attacha à parler & à écrire avec élégance & douceur, & qu'on desira souvent dans ses leçons un poids & une gravité plus convenables au philosophe & à la philosophie.

Ariston eut pour disciple & successeur Critolaüs de Phaselide. Il mérita, par son éloquence, d'être associé à Carnéade &

Diogene, dans l'ambaſſade que les Athéniens décernerent aux Romains. L'art oratoire lui paroiſſoit un mal dangereux, & non pas un art. Il vécut plus de 80 ans. Dieu n'étoit, ſelon lui, qu'une portion très-ſubtile d'*éther*. Il diſoit que toutes ces coſmogonies que les prêtres débitoient aux peuples, n'avoient rien de conforme à la nature, & n'étoient que des fables ridicules; que l'eſpece humaine étoit de toute éternité; que le monde étoit de lui-même; qu'il n'avoit point eu de commencement, qu'il n'y avoit aucune cauſe capable de le détruire, & qu'il n'auroit pas de fin. Que la perfection morale de la vie conſiſtoit à s'aſſujettir aux loix de la nature. Qu'en mettant les plaiſirs de l'ame & ceux du corps dans une balance, c'étoit peſer un atome avec la terre & les mers.

On ſait que Diodore, inſtruit par Critolaüs, lui ſuccéda dans le lycée; mais on ignore qui il fut, quelle fut ſa maniere d'enſeigner, combien de temps il occupa la chaire, ni qui lui ſuccéda. La chaîne péripatéticienne ſe rompit à Diodore. D'Ariſtote à celui-ci, il y eut onze maîtres, entre leſquels il nous en manque trois. On peut donc finir à Diodore la premiere période de l'école péripatéticienne, après avoir dit un mot de quelques perſonnages célebres qui lui ont fait honneur.

Dicéarque fut de ce nombre; il étoit Meſſénien. Cicéron en faiſoit grand cas. Ce philoſophe diſoit:

1. L'ame n'eſt rien, c'eſt un mot vuide de ſens. La force par laquelle nous agiſſons, nous ſentons, nous penſons, eſt diffuſe dans toute la matiere dont elle eſt auſſi inſéparable que l'étendue, & où elle s'exerce diverſement, ſelon que l'être un & ſimple eſt diverſement configuré.

2. L'eſpece humaine eſt de toute éternité.

3. Toutes les divinations ſont fauſſes, ſi l'on en excepte celles qui ſe préſentent à l'ame, lorſque, libre de diſtraction, elle eſt ſuffiſamment attentive à ce qui ſe paſſe en elle.

4. Qu'il vaut mieux ignorer l'avenir que le connoître.

Il étoit verſé profondément dans la politique. On liſoit tous les ans une fois dans l'aſſemblée des éphores, le livre qu'il avoit écrit de la république de Lacédémone.

Des princes l'employerent à meſurer la hauteur & la diſtance des montagnes, & à perfectionner la géographie.

Eudeme, né à Rhodes, étudia ſous Ariſtote. Il ajouta quelque choſe à la logique de ſon maître, ſur les argumentations hypothétiques & ſur les modes. Il avoit écrit l'hiſtoire de la géométrie & de l'aſtronomie.

Héraclide de Pont écouta Platon, embraſſa le pythagoriſme, paſſa ſous Speuſipe, & finit par devenir ariſtotélicien. Il réunit le mérite d'orateur à celui de philoſophe.

Phanias de Lesbos étudia la nature, & s'occupa auſſi de l'hiſtoire de la philoſophie.

Démétrius de Phalere fut un des diſciples de Théophraſte les plus célebres. Il obtint de Caſſandre, roi de Macédoine, dans la 115 olympiade, l'adminiſtration des affaires d'Athenes, fonction dans laquelle il montra beaucoup de ſageſſe. Il rétablit le gouvernement populaire; il embellit la ville; il augmenta ſes revenus; & les Athéniens, animés d'une reconnoiſſance qui ſe montroit tous les jours lui éleverent juſqu'à 350 ſtatues, ce qui n'étoit arrivé à perſonne avant lui. Mais il n'étoit guere poſſible de s'illuſtrer & de vivre tranquille chez un peuple inconſtant: la haine & l'envie le perſécuterent. On ſe ſouleva contre l'oligarchie. On le condamna à mort. Il étoit alors abſent. Dans l'impoſſibilité de ſe ſaiſir de ſa perſonne, on ſe jeta ſur ſes ſtatues, qui furent toutes renverſées en moins de temps qu'on n'en avoit élevé une. Le philoſophe ſe réfugia chez Ptolomée Soter, qui l'accueillit & l'employa à réformer la légiſlation. On dit qu'il perdit les yeux pendant ſon ſéjour à Alexandrie; mais que s'étant adreſſé à Siparis, ce dieu lui rendit la vue, & que Démétrius reconnut ce bienfait dans les hymnes que les Athéniens chanterent dans la ſuite. Il conſeilla à Ptolomée de ſe nommer pour ſucceſſeur les enfans d'Eruridice, & d'exclure le fils de Bérénice. Le prince n'écouta point le philoſophe, & s'aſſocia Ptolomée connu ſous le nom de *Philadelphe*. Celui-ci, après la mort de ſon pere, relégua

Démétrius dans le fond d'une province, où il vécut pauvre, & mourut de la piquure d'un aſpic. On voit par la liſte des ouvrages qu'il avoit compoſés, qu'il étoit poëte, orateur, philoſophe, hiſtorien, & qu'il n'y avoit preſque aucune branche de la connoiſſance humaine qui lui fût étrangere. Il aima la vertu, & fut digne d'un meilleur ſort.

Nous ne ſavons preſque rien d'Hiéronymus de Rhodes.

De la philoſophie péripatéticienne à Rome, pendant le temps de la république & ſous les empereurs. Voyez *l'article* ARISTOTÉLISME, & *l'article* PHILOSOPHIE DES ROMAINS.

De la philoſophie d'Ariſtote chez les Arabes. Voyez *les articles* ARABES & ARISTOTÉLISME.

De la philoſophie d'Ariſtote chez les Sarraſins, voyez *les articles* SARRASINS & ARISTOTÉLISME.

De la philoſophie d'Ariſtote dans l'égliſe, voyez *les articles* JESUS-CHRIST & PERES DE L'ÉGLISE, & ARISTOTÉLISME.

De la philoſophie d'Ariſtote parmi les ſcholaſtiques, voyez *les articles* PHILOSOPHIE SCHOLASTIQUE & ARISTOTÉLISME.

Des reſtaurateurs de la philoſophie d'Ariſtote, voyez *l'article* ARISTOTÉLISME & *l'article* PHILOSOPHIE.

Des philoſophes récens ariſtotéliciens-ſcholaſtiques, voyez *l'article* ARISTOTÉLISME, *où ce ſujet eſt traité très-au long. Nous reſtituerons ſeulement ici quelques noms moins importans qu'on a omis, & qui peut-être ne valent guere la peine d'être tirés de l'oubli.*

Après Bannez, on trouve dans l'hiſtoire de la philoſophie, *Franciſcus Sylveſtrius.* Sylveſtrius naquit à Ferrare; il fut élu chef de ſon ordre; il enſeigna à Bologne; il écrivit trois livres de commentaires ſur l'ame d'Ariſtote. Matthæus Aquarius les a publiés, avec des additions & des queſtions philoſophiques. Sylveſtrius mourut en 1528.

Michel Zanard de Bergame, homme qui ſavoit lever des doutes & les réſoudre; il a écrit *de triplici univerſo, de phyſicâ & metaphyſicâ, & commentaria cum dubiis & quæſtionibus in octo libros Ariſtotelis.*

Joannes, à S. Thoma, de l'ordre auſſi des Dominicains; il s'entendit bien en dialectique, en métaphyſique & en phyſique, en prenant ces mots ſelon l'acception qu'ils avoient de ſon temps, ce qui réduit le mérite de ſes ouvrages à peu de choſe, ſans rien ôter à ſon talent. Preſque tous ces hommes, qui auroient porté la connoiſſance humaine juſqu'où elle pouvoit aller, occupés à des argumentations futiles, furent des victimes de l'eſprit dominant de leur ſiecle.

Chryſoſtôme Javelle. Il naquit en Italie en 1488; il regarda les opinions & la philoſophie de Platon comme plus analogues à la religion, & celle d'Ariſtote comme préférable pour la recherche des vérités naturelles. Il écrivit donc de la philoſophie morale ſelon Ariſtote d'abord, enſuite ſelon Platon, & en dernier lieu ſelon Jeſus-Chriſt. Il dit dans une de ſes préfaces, *Ariſtotelis diſciplina nos quidem doctos ac ſubtiliſſimè de moralibus, ſicut de naturalibus differentes efficere poteſt; at moralis Platonica ex vi dicendi atque paternâ adhortatione, veluti prophetia quædam, & quaſi ſuperum vox inter homines tonans, nos procul dubio ſapientiores, probatiores, vitæque feliciores reddet.* Il y a de la fineſſe dans ſon premier traité, de la ſublimité dans le ſecond, de la ſimplicité dans le troiſieme.

Parmi les diſciples qu'Ariſtote a eus chez les Franciſcains, il ne faut pas oublier Jean Ponzius, Maſtrius, Bonaventure Mellut, Jean Lallemandet, Martin, Meuriſſe, Claude Fraſſenius, *&c.*

Dans le catalogue des ariſtotéliciens de l'ordre de Cîteaux, il faut inſérer après Ange Manriquez, Bartholomée Gomez, Marcile Vaſquez, Pierre de Oviédo, *&c.*

Il faut placer à la tête des ſcholaſtiques de la ſociété de Jeſus, Pierre Hurtado de Mendoſa avant Vaſquez, & après celui-ci, Paul Vallius & Balthazar Tellez; & après Suarès, François Tollet, & Antoine Rubius.

A ces hommes on peut ajouter François Alphonſe, François Gonſalez, Thomas Compton, François Raſler, Antonius Polus, Honoré Fabri: celui-ci, ſoupçonné

dans ſa ſociété de favoriſer le cartéſianiſme, y ſouffrit de la perſécution.

Des philoſophes qui ont ſuivi la véritable philoſophie d'Ariſtote, voyez l'*article* ARISTOTÉLISME.

Parmi ceux-ci, le premier qui ſe préſente eſt Nicolas Leonic Thomée. Il naquit en 1457; il étudia la langue greque & les lettres ſous le célebre Démétrius Chalcondylas; & il s'appliqua ſérieuſement à expoſer la doctrine d'Ariſtote telle qu'elle nous eſt préſentée dans les ouvrages de ce philoſophe. Il ouvrit la voie à des hommes plus célebres, Pomponace & à ſes diſciples. *Voyez à l'article* ARISTOTÉLISME, l'*abrégé de la doctrine de* Pomponace.

Celui-ci eut pour diſciples Hercules Gonzaga, qui fut depuis cardinal; Théophile Folengius, de l'ordre de ſaint Benoît, & auteur de l'ouvrage burleſque que nous avons ſous le titre *de Merlin Cocaye*; Paul Jove, Helidée, Gaſpard Contarin, autre cardinal; Simon Porta, Jean Geneſius de Sepulveda, Jules-Céſar Scaliger, Lazare Bonami, Jules-Céſar Vanini, & Rufus, l'adverſaire le plus redoutable de ſon maître. *Voyez l'article* ARISTOTÉLISME.

Inſcrivez après Rufus, parmi les vrais Ariſtotéliciens, Marc-Antoine Majoragius, Daniel Barbarus, Jean Geneſius de Sepulveda, Petrus Victorius; & après les Strozze, Jacques Mazonius, Hubert Giſanius, Jules Pacius; & à la ſuite de Céſar Cremonin, François Vicomeſcat, Louis Septale, plus connu parmi les anatomiſtes qu'entre les philoſophes; Antoine Montecatinus, François Burana, Jean-Paul Pernumia, Jean Cottuſius, Jaſon de Nores, Fortunius Licet, Antoine Scaynus, Antoine Roccus, Felix Aſcorombonus. François Robertel, Marc-Antoine Muret, Jean-Baptiſte Monſlor, François Vallois, Nunneſius Balſurcus, *&c.*

Il ne faut pas oublier parmi les proteſtans ariſtotéliciens, Simon Simonius, qui parut ſur la ſcene après Joachim Camerarius & Melanchton; Jacob Schegius, Philippe Scherbius, *&c.*

Erneſt Sonerus précéda Michel Piccart, & Conrad Horneius lui ſuccéda & à Corneille Martius.

Chriſtianus Dreierus, Melchior Zeidlerus, & Jacques Thomaſius, finiſſent cette ſeconde période de l'ariſtotéliſme.

Nous expoſerons dans un article particulier la philoſophie de Thomaſius. *Voyez* THOMASIUS (*philoſophie de*).

Il nous reſteroit à terminer cet article par quelques conſidérations ſur l'origine, les progrès & la réforme du *péripatéticiſme*, ſur les cauſes de ſa durée, ſur le ralentiſſement qu'elle a apporté au progrès de la vraie ſcience, ſur l'opiniâtreté de ſes ſectateurs, ſur les argumens qu'elle a fournis aux athées, ſur la corruption des mœurs qui s'en eſt ſuivie, ſur les moyens qu'on pouvoit employer contre la ſecte, & qu'on négligea; ſur l'attachement mal-entendu que les proteſtans affecterent pour cette maniere de philoſopher, ſur les tentatives inutiles qu'on fit pour l'améliorer, & ſur quelques autres points non moins importans: mais nous renvoyons toute cette matiere à quelque traité de l'hiſtoire de la philoſophie en général & en particulier, où elle trouvera ſa véritable place. *Voyez l'article* PHILOSOPHIE EN GÉNÉRAL (*hiſtoire de la*).

PÉRIPÉTIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) dans le poëme dramatique, c'eſt ce qu'on appelle ordinairement le *dénouement*; c'eſt la derniere partie de la piece, où le nœud ſe débrouille, & l'action ſe termine. *Voyez* TRAGÉDIE.

Ce mot vient du grec περιπτωσις, *choſe* qui tombe dans un état différent, & qui eſt formé de περι, *autour*, & de πιπτω, *cado*, je tombe.

La *péripétie* eſt proprement le changement de condition, ſoit heureuſe, ſoit malheureuſe, qui arrive au principal perſonnage d'un drame, & qui réſulte de quelque reconnoiſſance ou autre incident, qui donne un nouveau tour à l'action.

Ainſi la *péripétie* eſt la même choſe que la cataſtrophe, à moins qu'on ne diſe que celle-ci dépend de l'autre, comme un effet dépend de ſa cauſe ou de ſon occaſion. *Voyez* CATASTROPHE.

La *péripétie* eſt quelquefois fondée ſur un reſſouvenir ou une reconnoiſſance, comme dans l'Œdipe roi, où un député envoyé de Corinthe, pour offrir la cou-

ronne à Œdipe, lui apprend qu'il n'eſt point fils de Polybe & de Mérope ; par-là Œdipe commence à découvrir que Laïus qu'il avoit tué étoit ſon pere, & qu'il a épouſé Jocaſte ſa propre mere, ce qui le jette dans le dernier déſeſpoir. Ariſtote appelle cette ſorte de dénouement, *une double péripétie*. *Voyez* RECONNOISSANCE.

Les qualités que doit avoir la *péripétie*, ſont d'être probables & néceſſaires ; pour cela elle doit être une ſuite naturelle, ou au moins l'effet des actions précédentes, & encore mieux, naître du ſujet même de la piece, & par conſéquent ne point venir d'une cauſe étrangere, & pour ainſi parler, collatérale.

Quelquefois la *péripétie* ſe fait ſans reconnoiſſance, comme dans l'Antigone de Sophocle, où le changement dans la fortune de Créon, eſt produit par ſa ſeule opiniâtreté. La *péripétie* peut auſſi venir d'un ſimple changement de volonté. Cette derniere ſorte de dénouement, quoiqu'elle demande moins d'art, comme l'obſerve Dryden, peut cependant être telle, qu'il en réſulte de grandes beautés ; tel eſt le dénouement du Cinna de Corneille, où Auguſte ſignale ſa clémence, malgré toutes les raiſons qu'il a de punir & de ſe venger.

Ariſtote appelle ces deux *péripéties*, *péripéties ſimples* ; les changemens qu'elles produiſent conſiſtant ſeulement dans le paſſage du trouble & de l'action, à la tranquillité & au repos. *V.* FABLE & ACTION.

Corneille avoue que l'*agnition*, c'eſt-à-dire, ce que nous nommons *reconnoiſſance*, eſt un grand ornement dans les tragédies, une grande reſſource pour la *péripétie* ; & c'eſt auſſi le ſentiment d'Ariſtote : mais il ajoute qu'elle a ſes inconvéniens. Les Italiens l'affectent dans la plupart de leurs poëmes, & perdent quelquefois, par l'attachement qu'ils y ont, beaucoup d'occaſions de ſentimens pathétiques qui auroient des beautés plus conſidérables. P. Corn. 2. *diſc. ſur la tragédie.*

Nous pourrions dire la même choſe de preſque tous nos dramatiques modernes depuis Corneille & Racine. Il eſt étonnant ſur-tout que dans les pieces de ce dernier, les *péripéties* ne ſoient jamais l'effet d'une reconnoiſſance ; en ſont-elles moins belles & moins intéreſſantes ?

PÉRIPHERES, (*Muſiq. des anc.*) terme de la muſique greque, qui ſignifie une ſuite de notes tant aſcendantes que deſcendantes, & qui reviennent, pour ainſi dire, ſur elles-mêmes. La *péripherès* étoit formée de l'anacamptos & de l'euthia. (*S*)

PÉRIPHÉRIE, ſ. f. (*en Géométrie.*) eſt la circonférence ou la ligne qui termine un cercle, une ellipſe, une parabole, ou une autre figure curviligne. *Voyez* CIRCONFÉRENCE, CERCLE, *&c.*

Ce mot eſt formé de περὶ, *autour*, & de φέρω, *je porte.*

La *périphérie* de chaque cercle eſt ſuppoſée diviſée en 360 degrés, qui ſe ſubdiviſent encore chacun en 60 minutes, les minutes en 60 ſecondes chacune, *&c.* *Voyez* DEGRÉ, MINUTE, *&c.*

Les géometres démontrent que l'aire ou ſurface du cercle eſt égale à celle d'un triangle, dont la baſe eſt égale à la *périphérie*, & la hauteur au rayon. *Voyez* TRIANGLE.

Il ſuit delà que les cercles ſont en raiſon compoſée de leurs *périphéries* & de leurs rayons. Or, en tant que figures ſemblables, ils ſont auſſi en raiſon doublée de leurs rayons : donc les *périphéries* des cercles ſont entr'elles comme leurs rayons ; & par conſéquent auſſi comme leurs diametres. *Chambers.* (*E*)

PÉRIPHRASE, ſ. f. (*Rhétorique.*) c'eſt-à-dire, *circonlocution*, détour de mots, figure dont Quintilien a ſi bien traité, *liv. VIII, c. vj. Quod uno aut paucioribus dici poteſt, explicatur* ; periphraſim *vocant*, circuitum loquendi, *qui non nunquam neceſſitatem habet, quoties dictu deformia operit. . . . Interim ornatum petit, ſolum qui eſt apud poetas frequentiſſimus, & apud oratores non rarus, ſemper tamen adſtrictior.* Il eſt de la décence de recourir aux *périphraſes*, pour faire entendre les choſes qu'il ne convient pas de nommer. Ces tours d'expreſſions ſont ſouvent néceſſaires aux orateurs. La *périphraſe*, en étendant le diſcours, le releve ; mais il la faut employer avec choix & avec meſure, pour qu'elle ſoit *orationis*

dilucidior circuitio, & pour y produire une belle harmonie.

Platon, dans une oraiſon funebre, parle ainſi : « Enfin, meſſieurs, nous leur avons » rendu les derniers devoirs, & maintenant » ils achevent ce fatal voyage. » Il appelle la mort *ce fatal voyage ;* enſuite il parle des derniers devoirs comme d'une pompe publique que leur pays leur avoit préparée exprès, pour les conduire hors de cette vie. De même Xénophon ne dit point, vous travaillez beaucoup ; mais, « vous regardez » le travail comme le ſeul guide qui peut » vous conduire à une vie heureuſe. »

La *périphraſe* ſuivante d'Hérodote, eſt encore plus délicate. La déeſſe Vénus, pour châtier l'inſolence des Scythes, qui avoient oſé piller ſon temple, leur envoya une *maladie qui les rendoit femmes.* Il y a dans le grec θηλείαν νοῦσον ; c'eſt vraiſemblablement le vice de ceux dont S. Grégoire de Naziance dit qu'ils ſont

Ἀτωτίας ἀίνιγμα, καὶ γρίφος πατθῶν,
Ἀνδρε, γυναιξὶ ταὶ γυναῖκες ἀνδράσιν.

Un paſſage du ſcholiaſte de Thucydide eſt déciſif. Il parle de Philoctete qu'on ſait avoir été puni par Vénus de la même maniere qu'Hérodote dit qu'elle punit les Scythes.

Cicéron, dans ſon plaidoyer pour Milon, uſe d'une *périphraſe* encore plus belle que celle de l'hiſtorien grec. Au lieu de dire que les eſclaves de Milon tuerent Clodius, il dit : *fecerunt ſervi Milonis, neque imperante, neque ſciente, neque præſente domino, id quod ſuos quiſque ſervos in tali re facere voluiſſet.* Cet exemple, auſſi-bien que celui d'Hérodote, entre dans le trope que l'on nomme *euphémiſme*, par lequel on déguiſe des idées déſagréables, odieuſes ou triſtes, ſous des noms qui ne ſont point les noms propres de ces idées : ils leur ſervent comme de voiles ; & ils en expriment en apparence de plus agréables, de moins choquantes, ou de plus honnêtes, ſelon le beſoin.

L'uſage de la *périphraſe* peut s'étendre fort loin, & la poéſie en tire ſouvent beaucoup d'éclat ; mais il faut alors qu'elle faſſe une belle image. On a eu raiſon de blâmer cette *périphraſe* de Racine, dans le récit de Théramene :

Cependant, ſur le dos de la plaine liquide,
S'éleve à gros bouillons une montagne humide.

Une montagne humide qui s'éleve à gros bouillons ſur la plaine liquide, eſt proprement de l'enflure. Le *dos de la plaine liquide*, eſt une métaphore qui ne peut ſe tranſporter du latin en françois ; enfin, la *périphraſe* n'eſt pas exacte, & ſort du langage de la tragédie.

Mais les deux vers ſuivans,

Indomtable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe ſe recourbe en replis tortueux.

Ces deux vers, dis-je, ſont bien éloignés d'être une *périphraſe* giganteſque ; c'eſt de la grande poéſie, où ſe trouve la préciſion du deſſin, & la hardieſſe du coloris. Oublions ſeulement que c'eſt Théramene qui parle. (*D. J.*)

PÉRIPLE, ſ. m. (*Géog. anc.*) Ce mot veut dire journal de navigation autour d'une mer, ou de quelque côte ; nous connoiſſons en ce genre le *périple* de Scylax, le *périple* d'Hannon, le *périple* de Pythéas, & le *périple* d'Arrien, qui décrivit toutes les côtes de la mer noire, après les avoir reconnues en qualité de général de l'empereur Adrien, à qui il en dédia la deſcription ſous le nom de *périple du Pont-Euxin.*

Scylax, célebre géographe, né dans la Carie, floriſſoit quelque temps après Hannon, c'eſt-à-dire, environ 330 ans avant J. C. Nous avons ſous ſon nom un *périple* intéreſſant, qui eſt peut-être un court abrégé de ſon ouvrage. Il y eſt parlé de quelques villes phéniciennes bâties ſur la côte d'Afrique, entr'autres de la ville de Thymiaterium, que bâtit Hannon.

Le *périple* d'Hannon paroît donc le plus ancien, & le ſeul morceau de ce genre que nous ayions en original. Il eſt antérieur au commencement du regne d'Alexandre,

c'eſt-à-dire, à l'an 336 avant Jeſus-Chriſt, puiſqu'il y parle de Tyr, comme d'une ville floriſſante, qui a un roi particulier, & qui eſt ſituée dans une île ſéparée du continent par un détroit des trois ſtades. On voit par-là que le voyage d'Hannon eſt plus ancien que l'an 300 avant J. C. Pline dit qu'il fut fait dans le temps de la puiſſance des Carthaginois, *Carthaginis potentiâ florente;* mais cette puiſſance a commencé de ſi bonne heure, qu'on ne peut en fixer la date préciſe.

Strabon, *l. I, p. 47*, traite de fabuleuſe la relation du célebre amiral de Carthage. Dodwel regarde auſſi le voyage d'Hannon comme un roman de quelques Grecs déguiſés ſous un nom punique; mais malgré toute l'érudition qu'il prodigue à l'appui de ſes raiſonnemens, il n'a pas convaincu l'auteur de l'eſprit des loix. M. de Monteſquieu met le *périple* d'Hannon au nombre des plus précieux monumens de l'antiquité; & M. de Bougainville, adoptant le même ſentiment, a donné dans le recueil de l'académie des inſcriptions, *t. XXVI*, un mémoire curieux ſur ce voyage, outre la traduction du *périple* même d'Hannon, accompagnée des éclairciſſemens néceſſaires. En voici le précis.

Hannon partit du port de Carthage à la tête de ſoixante vaiſſeaux, qui portoient une grande multitude de paſſagers, hommes & femmes, deſtinés à peupler les colonies qu'il alloit établir. Cette flotte nombreuſe étoit chargée de vivres & de munitions de toute eſpece, ſoit pour le voyage, ſoit pour les nouveaux établiſſemens. Les anciennes colonies carthaginoiſes, étoient ſemées depuis Carthage juſqu'au détroit: ainſi les opérations ne devoient commencer qu'au delà de ce terme.

Hannon ayant paſſé le détroit, ne s'arrêta qu'après deux journées de navigation, près du promontoire Hermeum, aujourd'hui le cap Cautin; & ce fut au midi de ce cap, qu'il établit ſa premiere peuplade. La flotte continua ſa route juſqu'à un cap ombragé d'arbres, qu'Hannon nomme *Solaé*, & que le *périple* de Scylax met à trois journées plus loin que le précédent; c'eſt vraiſemblablement le cap Bojador, ainſi nommé par les Portugais, à cauſe du courant très-dangereux que forment à cet endroit les vagues qui s'y briſent avec impétuoſité.

Les Carthaginois doublerent le cap; une demi-journée les conduiſit à la vue d'un grand lac voiſin de la mer, rempli de roſeaux, & dont les bords étoient peuplés d'éléphans & d'animaux ſauvages. Trois journées & demie de navigation ſéparent ce lac d'une riviere nommée *Lixus* par l'amiral carthaginois. Il jeta l'ancre à l'embouchure de cette riviere, & ſéjourna quelque temps pour lier commerce avec les Nomades Lixites, répandus le long des bords du Liceus. Ce fleuve ne peut être que le Rio-do-Ouro, eſpece de bras de mer, ou d'étang d'eau ſalée, qu'Hannon aura pris pour une grande riviere à ſon embouchure.

Enſuite la flotte mouilla près d'une île qu'Hannon appelle *Cerné;* & il laiſſa dans cette île des habitans pour y former une colonie. Cerné n'eſt autre que notre île d'Arquin, nommée *Ghir* par les Maures: elle eſt à cinquante milles du cap Blanc, dans une grande baie formée par ce cap, & par un banc de ſable de plus de cinquante milles d'étendue du nord au ſud, & un peu moins d'une lieue de large de l'eſt à l'oueſt. Sa diſtance du continent de l'Afrique, n'eſt guere que d'une lieue.

Hannon s'étant remis en mer, s'avança juſqu'au bord d'un grand fleuve qu'il nomme *Chrès*, à l'extrêmité duquel il vit de hautes montagnes habitées par des ſauvages vêtus de peaux de bêtes féroces. Ces ſauvages s'oppoſerent à la deſcente des Carthaginois, & les repouſſerent à coups de pierres. Selon toute apparence, ce fleuve Chrès, eſt la riviere de Saint-Jean, qui coule au ſud d'Arquin, à l'extrémité méridionale du grand banc. Elle reçoit les eaux de pluſieurs lacs conſidérables, & forme quelques îles dans ſon canal, outre celles qu'on voit au nord de ſon embouchure. Ses environs ſont habités par les Nomades de la même eſpece que ceux du Lixus; & ce ſont-là probablement les ſauvages que vit Hannon.

Ayant continué ſa navigation le long de la côte vers le midi, elle le conduiſit à un autre fleuve très-large & très-profond, rempli

rempli de crocodiles & d'hippopotames. La grandeur de ce fleuve, & les animaux féroces qu'il nourrit, désignent certainement le Sénégal. Il borna sa navigation particuliere à ce grand fleuve, & rebroussant chemin, il alla chercher le reste de sa flotte dans la rade de Cerné.

Après douze jours de navigation le long d'une côte unie, les Carthaginois découvrirent un pays élevé, & des montagnes ombragées de forêts; ces montagnes boisées d'Hannon, doivent être celles de Serra-Liona, qui commencent au-delà de Rio-Grande, & continuent jusqu'au cap Sainte-Anne.

Hannon mit vingt-six jours, nettement exprimés dans son *périple*, à venir de l'île de Cerné, jusqu'au golfe qu'il nomme la *corne du midi*; c'est le golfe de la côte de Guinée, qui s'étend jusqu'aux côtes de Benin, & qui commençant vers l'ouest du cap des Trois-pointes, finit à l'est par le cap Formoso.

Hannon découvrit dans ce golfe une île particuliere, remplie de sauvages, parmi lesquels il crut voir beaucoup plus de femmes que d'hommes. Elles avoient le corps tout velu, & les interpretes d'Hannon les nommoient *Gorilles*. Les Carthaginois poursuivirent ces sauvages, qui leur échapperent par la légéreté de leur course. Ils saisirent trois des femmes, mais on ne put les garder en vie, tant elles étoient féroces; il fallut les tuer, & leurs peaux furent portées à Carthage, où jusqu'au temps de la ruine de cette ville, on les conserva dans le temple de Junon. L'île des Gorilles est quelqu'une de celles qu'on trouve en assez grand nombre dans ce lac. Les pays voisins sont remplis d'animaux pareils à ceux qu'Hannon prit pour des hommes sauvages. C'étoient, suivant la conjecture de Ramusio, commentateur d'Hannon, des singes de la grande espece, dont les forêts de l'Afrique intérieure sont peuplées.

Le cap des Trois-pointes fut le terme des découvertes d'Hannon; la disette des vivres l'obligea de ramener sa flotte à Carthage: il y rentra plein de gloire, après avoir pénétré jusqu'au cinquieme degré de latitude, pris possession d'une côte de près de six cents lieues, par l'établissement de plusieurs colonies, depuis le détroit jusqu'à Cerné, & fondé dans cette île un entrepôt sûr & commode pour le commerce de ses compatriotes, qui s'accrut considérablement depuis cette expédition.

On n'a pas de preuves que les Carthaginois aient conservé dans la suite toutes les connoissances qu'ils devoient au voyage d'Hannon. Il est même à présumer que leurs marchands n'allerent pas d'abord au-delà du Sénégal, & que peu à peu ils resterent beaucoup en deçà de ce fleuve.

Au temps de Scylax, l'île de Cerné étoit devenue le terme de la navigation pour les gros bâtimens. La colonie d'Hannon s'y maintint, & Cerné fut toujours l'entrepôt du commerce des Carthaginois au sud de l'Afrique. Leurs gros navires restoient à la rade de l'île, la côte ultérieure n'étant pas aisément navigable à cause des écueils & des bas-fonds couverts d'herbes qu'on y rencontre fréquemment. Ils s'embarquerent à Cerné sur des bâtimens légers, à bord desquels ils alloient faire la traite le long des côtes, & même dans les rivieres, qu'ils remontoient assez avant.

Scylax fait mention d'une ville d'Ethiopiens ou de negres, où ils alloient commercer, & nous donne un détail des marchandises qui faisoient de part & d'autre la matiere de ce commerce. Les Carthaginois y portoient des vases de terre, des tuiles, des parfums d'Egypte, & quelques bijoux de peu de conséquence pour les femmes. En échange, ils en recevoient des peaux de cerfs, de lions & de pantheres, des cuirs & des dents d'éléphans. Ces cuirs étoient d'un grand usage pour les cuirasses & les boucliers.

Scylax garde le silence sur la poudre d'or qu'ils tiroient aussi de ces contrées; c'est un secret de leur commerce qu'il ignoroit sans doute, n'ayant consulté que les routiers des pilotes, où l'on n'avoit garde de faire mention de cet article important. Mais Hérodote, instruit par l'indiscrétion de quelque Carthaginois, nous l'a révélé dans son histoire, *liv. IV, ch. cxcvj.*

On voit encore dans l'île d'Arquin, un

monument du long ſéjour des Carthaginois ; ce ſont deux citernes couvertes, creuſées dans le roc avec un travail immenſe, pour raſſembler les eaux de diverſes ſources, & les défendre contre la chaleur immodérée du climat. Ces citernes marquées dans quelques plans du fort appartenant dans cette île à la compagnie des Indes françoiſes, contiennent aſſez d'eau pour en fournir pluſieurs gros bâtimens. Ce n'eſt point un ouvrage des Maures ; ces peuples, maîtres de l'intérieur du pays & des côtes, n'avoient nul beſoin de l'entreprendre ; d'ailleurs, ils ne ſont pas navigateurs : ainſi nous ſommes obligés de l'attribuer aux Carthaginois, anciens poſſeſſeurs de l'île, depuis la découverte d'Hannon.

Ce grand homme, de retour à Carthage, dépoſa dans le temple une eſpece de journal ou de ſommaire de la navigation ; c'eſt le *périple* qui porte ſon nom, & dont l'original, perdu depuis long-temps, a eu le ſort de tous les écrits compoſés par ſes compatriotes. Le peu de familiarité des anciens avec la langue & les caracteres puniques, l'indifférence des Grecs & la haine des Romains, ont fait périr les ouvrages des Carthaginois, ſans qu'un ſeul ait pu ſe ſouſtraire à la proſcription générale ; perte réelle pour la poſtérité, que les monumens de littérature & d'hiſtoire carthaginoiſes auroient inſtruite de l'état de l'Afrique intérieure, de celui de l'ancienne Eſpagne, & d'une infinité de faits inconnus aux Grecs, concentrés en eux-mêmes, & qui, trop ſuperficiels pour rien approfondir, étoient trop énorgueillis de la ſupériorité qu'ils avoient dans les arts, & de celle qu'ils prétendoient dans les ſciences, pour ne pas nier tout ce qu'ils ignoroient.

Le *périple* d'Hannon avoit été traduit en grec, vraiſemblablement par quelque Sicilien, devenu ſujet de Carthage, depuis qu'elle eut ſoumis une partie de la Sicile à ſa domination. Le traducteur a défiguré quelques termes de l'original, & peut-être même ne nous en a-t-il conſervé qu'un extrait. Du moins, c'eſt ce qu'on préſume au premier coup-d'œil, en comparant la briéveté du *périple* avec la longueur de l'expédition. Peut-être auſſi ce *périple* d'Hannon, traduit par un grec, étoit-il l'abrégé fait par Hannon lui-même d'un journal complet & circonſtancié, que les principes excluſifs de la politique carthaginoiſe ne lui permettoient pas de rendre public.

En effet, on ne trouve dans ce qui nous reſte nul détail ſur les différens objets du nouveau commerce dont cette entrepriſe ouvroit la route aux Carthaginois, & particuliérement ſur cet or, qu'ils alloient acheter pour des marchandiſes de peu de valeur ; articles ſur leſquels le gouvernement ne pouvoit avoir trop de lumieres, & qu'Hannon n'avoit pas ſans doute oublié dans ſon récit. Mais on ſait avec quelle jalouſie ces républicains cachoient aux étrangers les ſources de leur opulence ; ce fut toujours pour eux un des ſecrets de l'état, & les anciens nous ont tranſmis plus d'un exemple des précautions qu'ils prenoient pour rendre impénétrable à leurs rivaux le voile dont ils cherchoient à ſe couvrir.

Pythéas, né à Marſeille, vers le milieu ou la fin du quatrieme ſiecle avant J. C. eſt célebre par ſes connoiſſances aſtronomiques, & par ſes voyages. Il partit du port de ſa patrie, & voguant de cap en cap, il côtoya toute la partie orientale de l'Eſpagne, pour entrer dans le bras de la Méditerranée, qui baignant le midi de ce royaume, & le nord de l'Afrique, ſe joint à l'Océan par le détroit de Gibraltar.

Au ſortir du détroit, il remonta vers le nord, le long des côtes de la Luſitanie ; & continuant de faire le tour de l'Eſpagne, il gagna les côtes de l'Aquitaine & de l'Armorique, qu'il doubla pour entrer dans le canal qu'on nomme aujourd'hui la *Manche*. Au-delà du canal, il ſuivit les côtes orientales de l'île britannique ; & lorſqu'il fut à ſa partie la plus ſeptentrionale, pouſſant toujours vers le nord, il s'avança, en ſix journées de navigation, juſqu'à un pays que les Barbares nommoient *Thulé*, & où la durée du jour ſolſticial étoit de vingt-quatre heures ; ce qui ſuppoſe 66′ 30″ de latitude ſeptentrionale. Ce pays eſt l'Iſlande, ſituée entre les 65 & 67′ de latitude ; c'eſt Strabon qui nous fournit ce détail.

Le voyage au nord de l'île britannique, n'eſt pas le ſeul qu'ait fait Pythéas ; il en

entreprit un ſecond vers le nord-eſt de l'Europe ; & ſuivant dans celui-ci, comme il avoit fait dans le premier, toute la côte occidentale de l'océan, il entra par le canal de la Manche dans la mer du nord, & de celle-ci par le détroit du Sond dans la mer Baltique, dans laquelle il vogua juſqu'à l'embouchure d'un fleuve, auquel il donna le nom de *Tanaïs*, & qui fut le terme de ſes courſes.

Le fleuve Tanaïs de ce voyageur, étoit une des rivieres qui ſe jettent dans la mer Baltique ; peut-être la Viſtule ou le Redaune, qui tombent dans ce fleuve auprès de Dantzick. La quantité de ſuccin que l'on trouve ſur leurs bords, rend cette conjecture aſſez vraiſemblable. Le mot *Tana* ou *Thenes* entroit, ſuivant l'obſervation de Leibnitz, dans la compoſition des noms de la plupart des grands fleuves du nord.

Pythéas compoſa en grec deux ouvrages, dans leſquels il expoſoit ce qu'il avoit vu de remarquable. Le premier, ſous le titre de deſcription de l'océan, contenoit une relation de ſon voyage par mer depuis Gadés juſqu'à Thulé : le ſecond étoit la deſcription de celui qu'il avoit fait le long des côtes de l'océan, juſques dans la mer Baltique.

Ce ſecond ouvrage eſt appellé *période* par un ancien ſcholiaſte d'Appollonius de Rhodes, & *périple* dans l'abrégé d'Artémidore d'Epheſe ; ce qui pourroit faire croire que le voyage dont il expoſoit l'hiſtoire, avoit été en partie par terre, en partie par mer. Nous n'avons plus que quelques citations de ces écrits de Pythéas ; encore faut-il les prendre le plus ſouvent chez des auteurs prévenus contre lui.

Dans le temps que Pythéas alloit vers le ſeptentrion, pour reconnoître les îles qui fourniſſoient l'étain, & les contrées d'où l'on pouvoit tirer l'ambre jaune, un autre marſeillois fut envoyé par ſes compatriotes vers le midi, pour découvrir ſur les côtes d'Afrique les pays d'où on tiroit la poudre d'or ; ce marſeillois, nommé *Euthymene*, fit un voyage dans l'océan du côté du ſud, dans lequel tomboit un fleuve conſidérable qui couloit vers l'occident, & dont les bords étoient peuplés de crocodiles.

Strabon a eu tort de ſe déchaîner en toutes occaſions contre les obſervations de Pythéas dans ſes voyages ; s'il avoit fait plus d'uſage de ſon eſprit & de ſon ſavoir, il auroit rendu plus de juſtice à ce célebre marſeillois ; non que ſes relations ſoient exemptes de fautes, comme on le reconnoît par le peu de fragmens qui nous en reſtent. Etranger dans les pays qu'il a décrits, il n'avoit eu ni le temps, ni la facilité de vérifier ce que lui diſoient les habitans ; il vivoit dans un ſiecle rempli de préjugés ſur les matieres phyſiques. Enfin, il étoit grec & voyageur ; que de ſources de mépriſes, & peut-être de fictions !

Mais ces mépriſes que produit une ignorance qu'on ne peut pas même blâmer, ces fictions de détail que ſeme dans une relation l'amour du merveilleux, autoriſent-elles à rejeter une foule de vérités, qui fait l'eſſentiel de l'ouvrage ? En remarquant ces fautes, de quelque genre qu'elles fuſſent, en condamnant même avec ſévérité celles qui méritoient de l'être, il falloit louer l'exactitude des obſervations de Pythéas, & faire ſentir le mérite de ſes voyages & de ſes découvertes. Il falloit, en un mot, le repréſenter comme un homme auquel on ne peut refuſer l'honneur d'avoir établi le premier la diſtinction des climats, par la différente longueur des jours & des nuits, & frayé la route vers des contrées que l'on croyoit inhabitables. Toutes ces judicieuſes réflexions ſont de M. de Bougainville. Il nous reſte à parler d'Arrien & de ſon *périple*.

Cet hiſtorien & philoſophe célebre, étoit de Nicomédie en Bithynie. Il floriſſoit du temps d'Adrien, & des deux Antonins ; ſon ſavoir & ſon éloquence lui firent donner le titre de nouveau Xénophon, & l'éleverent dans Rome à toutes les dignités, juſqu'au conſulat. Il étoit gouverneur de Cappadoce l'an 134 de J. C. & nous avons de lui la relation d'un voyage qu'il fit autour du Pont-Euxin, & qu'il adreſſa à l'empereur Adrien.

Cet ouvrage, connu ſous le nom de *periplus Ponti-Euxini*, a paru en grec à Geneve en 1577. M. Fabricius ne parle d'aucune édition de Geneve ; il en cite

une de 1577 de Lyon, *in-fol.* en grec & en latin, de la verſion d'Adrien Turnebe, procurée par Jean-Guillaume Auckius de Zurich, qui fit imprimer dans ce même volume le *periplus maris Erythræi*, avec le commentaire & les cartes d'Abraham Ortelius. La premiere édition en grec eſt de Bâle, chez Froben, en 1533, *in*-4°. Sigiſmond Gelenius donna dans un volume, le *periplus Ponti-Euxini*, le *periplus maris Erythræi*, le voyage d'Hannon, le traité de Plutarque des fleuves & des montagnes, & l'abrégé de Strabon. Il y a d'autres éditions plus nouvelles, & entre autres celle de M. Hudſon en 1698, a Oxford, qui a donné les deux voyages, dans le premier tome de ſon recueil des anciens géographes grecs, nommés les *Petits*, avec de ſavantes diſſertations chronologiques de Dodwel, mais qui ne ſont pas exemptes de préjugés.

Le *periplus Ponti-Euxini*, ou navigation du Pont-Euxin, n'eſt que comme une lettre ou une relation adreſſée à l'empereur Adrien, par Arrien. Il commandoit alors à Trébizonde & aux environs, ſoit que ces pays fuſſent du gouvernement de la Cappadoce, ſoit qu'il ait eu une commiſſion particuliere pour les viſiter, ſoit qu'il ait été auſſi gouverneur de cette partie du Pont.

Il commence ſa relation par ſon arrivée à Trébizonde, où Adrien faiſoit alors bâtir un temple de Mercure. Il s'embarqua à Trébizonde, pour aller faire le tour du Pont-Euxin du côté de l'orient. Il paſſa la riviere du Phaſe, dont il remarque que l'eau nage long-temps ſur celle de la mer, parce qu'elle eſt extrêmement légere, & qu'elle ſe garde plus de dix ans ſans ſe corrompre. Il y avoit là un château gardé par quatre cents ſoldats romains, & un bourg habité par des vétérans & par quelques gens de mer; Adrien ordonna d'y faire un nouveau foſſé pour la ſûreté du bourg. Il termina ſa navigation à Sébaſtople, où étoit la derniere garniſon romaine. Il fut attaqué dans ce voyage d'une grande tempête, dont un de ſes vaiſſeaux fut briſé.

Entre les peuples barbares dont il côtoya les pays les plus voiſins de Trébizonde, & auſſi les plus belliqueux, étoient les Sannes, nommés *Drilles* par Xénophon; ils n'avoient point de roi. Ils avoient autrefois payé tribut aux Romains; & Arrien promit à Adrien de les y réduire de nouveau, ou de les exterminer. Il ne fit pas le dernier, car pluſieurs ſiecles après on parloit encore des Tranes, qui ſont ſans doute les mêmes que les Sannes. Il paroît que ces Sannes habitoient une partie de la Colchide, que l'on diſtinguoit alors du pays des Lazes.

A la relation de ſon voyage, il joint une deſcription de la côte de l'Aſie, depuis Byſance juſqu'à Trébizonde, & une autre du pays, qui eſt depuis Sebaſtople juſqu'au Boſphore Cimmérien, & depuis le Boſphore juſqu'à Byſance, afin qu'Adrien pût prendre ſur cela ſes meſures, s'il vouloit entrer dans les affaires du Boſphore, dont il lui mande que le roi Cotys étoit mort depuis peu de temps.

Nous avons auſſi, ſous le nom d'*Arrien*, une deſcription des côtes de la mer rouge, c'eſt-à-dire, des côtes orientales de l'Afrique, & celles de l'Aſie juſqu'aux Indes: l'inſcription latine eſt à l'empereur Adrien, quoiqu'il ne ſoit point parlé de lui dans la deſcription même. Saumaiſe croit qu'elle a été écrite du temps de Pline le naturaliſte, ou même un peu avant lui, & qu'ainſi elle ne peut être d'Arrien de Nicomédie, ni même adreſſée à l'empereur Adrien; c'eſt ce qu'il conclut de ce qu'il y eſt fait mention de pluſieurs princes qui vivoient du temps de Pline. A ces preuves, M. de Tillemont ajoute un paſſage de la deſcription, où il eſt dit qu'on alloit du bourg de Lencé à Pétra vers Malican, roi des Nabathéens: or la ville de Pétra, & toute l'Arabie pétrée, avoit été ſoumiſe aux Romains dès l'an 105 de J. C. & réduite enſuite en province, & l'on ne trouve point qu'Adrien l'ait abandonnée; au contraire, on a des médailles de la ville de Pétra ſous cet empereur, avec le titre de métropole.

Il faut donc que cette deſcription ſoit antécédente à l'année 105; & par conſéquent elle n'eſt point d'Arrien, qui vivoit encore ſous Marc-Aurele, c'eſt-à-dire,

après l'an 160. Enfin, l'auteur parle de l'Egypte comme de ſon pays, & fait quelquefois uſage des mois égyptiens. M. de Tillemont croit donc que cet ouvrage pourroit être de celui à qui Pline le jeune écrit pluſieurs lettres, comme à une perſonne habile & éloquente, & qui paſſoit pour un imitateur de Démoſthene: il paroît que dès le temps de Nerva, ou dans les premieres années de Trajan, cet Arrien s'étoit retiré pour vivre tranquillement, ce qui n'étoit permis aux ſénateurs, que dans un âge fort avancé; ainſi cela ne convient pas au diſciple d'Epictete.

Si maintenant l'on veut joindre à ces détails de l'antiquité, les deſcriptions de nos navigateurs modernes, dont on a parlé en leur lieu, on aura l'hiſtoire complete de la navigation, & cette hiſtoire eſt fort intéreſſante. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PERIPLOCA, (*Botan. Jardin.*) En anglois, *virginian ſilk*; en allemand, *virginiſhe ſeide.*

Caractere générique.

Le calice eſt permanent & diviſé en cinq parties; la fleur conſiſte en un pétale découpé en cinq parties étroites: autour du centre s'étend un petit nectarium; là ſe trouvent auſſi cinq filamens courbés qui ne ſont pas ſi longs que le pétale, & cinq étamines courtes: au centre eſt ſitué un petit embryon fourchu qui n'a preſque point de ſtyle; il devient une ſilique oblongue & enflée, à une ſeule cellule, remplie de ſemences à aigrettes, qui ſont placées les unes ſur les autres, comme les écailles de poiſſons.

Eſpeces.

1°. *Periploca* dont les fleurs ſont velues en dedans.

Periploca floribus interne hirſutis. Linn. *Sp. pl.*

Virginia ſilk with flowers hairy on their inſide.

2°. *Periploca* à feuilles un peu cordiformes & obtuſes, blanches pardeſſous, à tige velue & grimpante.

Periploca foliis ſubcordatis obtuſis, interne incanis, caule hirſuto ſcandente. Mill.

Periploca of the cape of good hope.

3°. *Periploca* à tiges velues.

Periploca caule hirſuto. Linn. *Sp. pl.*

Virginia ſilk with a hairy ſtalk.

4°. *Periploca* à feuilles oblong-cordiformes, légérement velues, à fleurs latérales, à tige d'arbriſſeau grimpante.

Periploca foliis oblongo-cordatis pubeſcentibus, floribus alaribus, caule fruticoſo ſcandente. Mill.

Virginia ſilk with oblong heart-ſhaped leaves.

5°. *Periploca* à feuilles oblong-ovales, à ſiliques cylindriques, articulées, à tige grimpante.

Periploca foliis oblongo-ovatis, ſiliquis teretibus articulatis, caule ſcandente. Mill.

Virginia ſilk with oblong-oval leaves.

6°. *Periploca* à feuilles ovale-lancéolées, à fleurs terminales, à ſiliques articulées, à tige d'arbriſſeau grimpante.

Periploca foliis ovato-lanceolatis, floribus terminalibus, ſiliquis articulatis, caule fruticoſo ſcandente. Mill.

Virginia ſilk wilh oval ſpear ſhaped leaves, &c.

7°. *Periploca* à feuilles lancéolées, pointues, à fleurs en ombelles axillaires, à tige d'arbriſſeau grimpante.

Periploca foliis lanceolatis acuminatis, floribus umbellatis axillaribus, caule fruticoſo ſcandente. Mill.

Virginia ſilk with ſpear ſhaped acute pointed leaves, &c.

La premiere eſpece s'éleve en grimpant à près de quarante piés. Ses fleurs, qui paroiſſent en juillet & août, n'ont pas beaucoup d'éclat, elles ſont d'un violet terne; mais les feuilles aſſez grandes & d'un beau verd-glacé, dont cet arbriſſeau eſt bien fourni, lui aſſignent une place dans les boſquets d'été, où il peut ſervir ſinguliérement à garnir des tonnelles.

Il ſe multiplie aiſément par les marcottes; il prend auſſi de boutures. Le meilleur moment de le tranſplanter eſt la mi-avril. Quoiqu'il ſoit naturel de Syrie, il ſupporte fort bien nos hivers.

La ſeconde eſpece a des tiges grêles &

volubiles, au moyen deſquelles elle s'éleve à quatre ou cinq piés à l'aide des ſupports voiſins. Ses feuilles ſont blanchâtres pardeſſous, & d'un verd luiſant pardeſſus. Les fleurs ſont petites, d'un pourpre ſale, & exhalant une odeur forte & agréable. Elles paroiſſent en juillet & en août.

Le *n°. 3*, naturel d'Afrique, s'éleve à trois piés; les tiges ſont velues, ainſi que les feuilles; les fleurs ſont d'un pourpre ſale, & exhalent une odeur gracieuſe. On en a une variété dont les tiges & les feuilles ſont unies. Ces deux eſpeces ne demandent pendant l'hiver que l'abri le plus ſimple: elles ſe multiplient de marcottes.

Le *n°. 4* s'éleve ſur un tronc robuſte & boiſeux à la hauteur de cinq ou ſix piés. Ce tronc pouſſe des branches ſouples qui s'accrochent aux ſupports voiſins, & montent à cinq piés. Les fleurs ſont blanches, & s'ouvrent en cloches. Ce *periploca* eſt naturel de la Vera-Crux.

Le *n°. 5* croît à Campêche; il s'éleve à trente piés. Les feuilles ſont d'une épaiſſe conſiſtance; les fleurs ſont blanches.

Le *n°. 6* eſt indigene de la Jamaïque; il s'éleve à dix ou douze piés: les fleurs naiſſent par trois ou par quatre au bout des branches; elles ſont jaunes.

Le *n°. 7* habite la même contrée; il s'éleve à trente piés. Les fleurs ſont raſſemblées en une ſorte d'ombelle aux côtés des branches; elles ſont d'un blanc pur, & d'une excellente odeur. Les quatre dernieres eſpeces ſont tendres: il faut les placer dans une ſerre échauffée, mais il faut leur donner beaucoup d'eau pendant l'été. Elles ſe multiplient par les marcottes. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

PERIPNEUMONIE, ſ. f. (*Médec.*) inflammation du poumon, que l'on diſtingue en vraie & en fauſſe.

Péripneumonie vraie. La *péripneumonie* vraie eſt l'inflammation de la ſubſtance même du poumon, avec ſéchereſſe, chaleur & douleur.

Les vaiſſeaux ſuſceptibles de cette inflammation, ſont les arteres bronchiales & les arteres pulmonaires: elle eſt plus ou moins dangereuſe, ſelon la différence des vaiſſeaux engorgés, & ſelon la qualité du ſang engorgé.

Les cauſes de cette double inflammation ſont, 1°. les cauſes générales de toutes les inflammations; 2°. les cauſes qui affectent particuliérement le poumon, comme un air trop humide ou trop ſec, trop chaud ou trop froid, trop groſſier ou trop ſubtil; un air chargé d'exhalaiſons cauſtiques, ou aſtringentes, ou coagulantes; un chyle formé de matieres épaiſſes, ſeches, viſqueuſes; l'exercice violent du poumon par la courſe, la lutte; le mouvement du cheval contre le vent; les poiſons coagulans, cauſtiques, aſtringens, portés au cœur par les veines qui s'y rendent; les violentes paſſions de l'ame; l'eſquinancie avec oppreſſion de poitrine & orthopnée; une forte pleuréſie, une paraphrénéſie violente, l'action d'un émétique dans un eſtomac tendre & délicat.

Les ſymptomes de la *péripneumonie* ſont différens, ſelon ſon ſiege; celle qui réſide dans les bronches produit tous les effets de l'inflammation, & enflamme même les extrémités de l'artere pulmonaire qui leur ſont contiguës, en les comprimant & en leur communiquant la maladie dont ils ſont attaqués.

Cette inflammation peut s'attacher à différentes parties du poumon; ſon étendue peut auſſi varier: les ſymptomes ſeront plus violens, s'il y a deux lobes entrepris, que s'il n'y en a qu'un; ou ſi un lobe eſt totalement enflammé, que s'il n'y en a qu'une partie: la *péripneumonie* n'eſt pas guériſſable dans le premier cas, à cauſe de la grandeur & de l'étendue de l'engorgement; dans le ſecond cas elle peut ſe guérir, ſi les ſymptomes ne ſont pas extrêmes, ſi la toux, la douleur, la chaleur & l'oppreſſion peuvent ſe ſupporter, & céder peu à peu à l'action des remedes.

La *péripneumonie* vraie ſe guérit par une réſolution bénigne, par des crachats abondans qui viennent de bonne heure, par un cours de ventre bilieux, dont la matiere reſſemble aſſez aux crachats, par une évacuation abondante d'urine épaiſſe & chargée, dont le ſédiment devient blanc.

Si elle ne ſe réſout pas, elle ſe change en une autre maladie qui eſt l'abcès du poumon, ou une métaſtaſe de la matiere

morbifique ſur une autre partie ; la ſuppuration prochaine ſe connoît par le défaut de la réſolution au jour marqué, par la diminution, par la douleur, par la foibleſſe du pouls, par le changement de la fievre, par la continuation de la difficulté de reſpirer, accompagnée de la ſoif & des autres accidens ; d'autres fois il ſe fait une éruption ſoudaine du pus dans la trachée-artere ; le malade en eſt ſuffoqué ; quelquefois auſſi le pus eſt évacué par un crachement abondant de matiere purulente, mais ſouvent il tombe dans la cavité de la poitrine, dans laquelle il cauſe l'empyeme, la phthiſie, ou d'autres maladies.

La métaſtaſe arrive lorſque la matiere purulente & morbifique étant priſe par les petites vénules lymphatiques du poumon, ſe mêle avec le ſang & forme un dépôt dans quelque viſcere particulier, comme dans le foie, la rate, le cerveau, ou quelque autre partie : delà viennent des parotides ou abcès *péripneumoniques* autour des oreilles, aux jambes, ou aux hypocondres ; ſouvent ces abcès diſparoiſſent tout-à-coup, ce qui annonce une mort prochaine.

Le pronoſtic de cette maladie eſt des plus fâcheux ; ainſi, avant de rien prononcer, on doit ſur-tout conſidérer le nombre & la violence des ſymptomes, les excrétions, la qualité des crachats.

La ſuppreſſion des crachats, jointe à l'oppreſſion, au crachement de ſang épais, bourbeux, noir, livide, ſemblable à de la lie, ſont d'un préſage funeſte ; ils marquent un grand embarras du poumon, & un reſſerrement des vaiſſeaux, avec une grande acrimonie dans les humeurs. Si le pus ſort par le dévoiement, l'urine épaiſſe devenue claire, la toux ſeche, les éternuemens fréquens, le pouls manquant, les extrémités du corps froides, pendant que la poitrine, la tête ou le cou conſervent une ardeur brûlante, ce ſont autant de ſignes avant-coureurs d'une mort prochaine.

La cure eſt la même que celle de toutes les inflammations ; elle conſiſte dans les ſaignées répétées, ſelon la force de la fievre & la vigueur du pouls ; la tiſane délayante, adouciſſante & béchique ; les béchiques doux, légérement inciſifs & déterſifs : les apéritifs doux conviennent & ſont indiqués dans les différens états & périodes de cette maladie.

Tiſane pour la péripneumonie vraie. Prenez racine de chiendent, de fraiſier, de chaque une once ; faites-les bouillir dans cinq pintes d'eau de riviere réduites à quatre ; lorſqu'elles auront un peu bouilli, ajoutez-y fleur de violette, de mauve, de chaque deux gros ; faites-y infuſer racine de guimauve, réglisſe effilée, de chaque deux gros ; paſſez le tout, & faites-en boire au malade le plus qu'il pourra.

Potion propre à débarraſſer les poumons en augmentant les crachats. Prenez eau diſtillée de bugloſe, de bourrache, de ſcabieuſe, de chacune deux onces ; blanc de baleine un demi-gros, kermès minéral deux grains, huile d'amandes douces une once, & de ſyrop de guimauve une once ; faites du tout une potion à prendre par cuillerée.

On ne négligera pas, dans le cours de la maladie, l'uſage des lavemens faits avec la décoction de graine de lin, de ſon & des herbes émollientes : ces lavemens doivent être donnés deux & trois fois par jour.

Enfin on doit avoir pour objet de rétablir le ton des parties, & de faciliter de plus en plus les excrétions de l'humeur bronchiale & des crachats, & alors on emploie, ſur la fin ſur-tout, le quinquina, le mars, les opiats, le benjoin, les pilules de Morthon, combinés tous enſemble, & partagés ou coupés avec le lait.

On fait des opiats que l'on donne après avoir évacué ; enſuite on adoucit avec le lait coupé. *Voyez* OPIAT.

Souvent on a recours aux eaux de Cauterets, de Plombieres, ou on fait des eaux artificielles qui imitent la qualité ſavonneuſe des véritables eaux naturelles.

Dans le cas de ſuppuration menaçante, il faut faire tout ce qu'on peut pour la détourner & pour procurer la réſolution ; ce que l'on obtient par les ſaignées réitérées, le régime humectant & tempérant. Cependant, ſi, malgré toutes les précautions que l'art ſuggere, on ne ſauroit l'empêcher de ſe faire, on doit, autant qu'il

eſt poſſible, recourir aux remedes qui aident la ſuppuration; & lorſqu'elle eſt faite, il faut chercher à évacuer le pus; mais comme on ne peut ſavoir où s'ouvrira l'abcès, la maladie n'en devient que plus dangereuſe; on pourroit déterminer la ſuppuration par la tiſane d'orge, avec l'hydromel; par l'uſage des plantes expectorantes & déterſives, telles que le lierre terreſtre, l'hyſope, le pié-de-chat, & autres de cette nature.

Lorſque la ſuppuration eſt faite, alors ce n'eſt plus une inflammation, mais un abcès ou un ulcere interne que l'on a à traiter; c'eſt une véritable phthiſie qu'il faut entreprendre. *Voyez* PHTHISIE.

Si au contraire la fievre, la toux, la douleur & la chaleur ſe ſoutiennent au-delà du cinquieme ou du ſeptieme jour, ce qui marque une impoſſibilité de la réſolution, on doit craindre un mal incurable, qui eſt la gangrene du poumon. *Voy.* GANGRENE.

Le régime doit être des plus rigides dans tout le temps de la maladie. Le bouillon ſeul, & le plus léger, eſt tout ce qu'on doit permettre; l'air doit être tempéré.

Péripneumonie fauſſe. Cette maladie tire ordinairement ſon origine d'une humeur muqueuſe ou pituite lente, dont toute la maſſe du ſang ſe trouve empreinte, & qui engorge inſenſiblement les vaiſſeaux ſanguins ramifiés ſur les bronches, & les ramifications des vaiſſeaux pulmonaires & bronchiques.

Les cauſes éloignées ſont les ſaignées copieuſes, un ſang aqueux & appauvri, dépouillé de ſa partie ſulfureuſe, tandis que les humeurs contenues dans les premieres voies, ont paſſé dans le ſang & dans ſes vaiſſeaux à la place des globules ſanguins; auſſi cette maladie arrive à toutes les perſonnes foibles, délicates, aux tempéramens pituiteux, aux vieillards, aux hydropiques, à tous ceux qui ſont d'une conſtitution catarreuſe, pituiteuſe, froide, & enrhumés du cerveau; elle ſaiſit inopinément, & commence par une courbature, ou légere fatigue, une foibleſſe, un abattement preſque entier des forces de l'eſprit; elle eſt accompagnée d'oppreſſion, de peſanteur, de difficulté de reſpirer, qui ſont les ſignes les plus dangereux. Les ſymptomes ordinaires ſont une chaleur douce & une fievre légere; la difficulté de reſpirer, avec râle, ſuivie d'une grande foibleſſe, terminent en peu de temps cette maladie par une mort d'autant plus ſubite, que ni les urines, ni le pouls n'ont donné aucun lieu de prévoir un tel événement.

Cure. Lorſqu'on reconnoît une *péripneumonie* fauſſe par ſes ſignes propres, qui ſont ſur-tout une difficulté de reſpirer, un pouls foible, une oppreſſion conſidérable, il faut employer les remedes évacuans, inciſifs & les expectorans, les béchiques incraſſans.

L'indication principale eſt d'aider l'expectoration & de provoquer les crachats; plus le malade crachera, & plutôt il ſera ſoulagé: les huileux ſont moins propres à cela que les inciſifs.

Tiſane bonne dans la péripneumonie fauſſe. Prenez des feuilles de becabunga, de lierre terreſtre, & d'hyſope, de fleurs de pié-de-chat, de chaque un gros; faites-les infuſer dans trois demi-ſeptiers d'eau bouillante, & y ajoutez miel blanc une once; on fera prendre de cette infuſion de demi-heure en demi-heure, & pour aider plus efficacement l'excrétion de l'humeur muqueuſe, on fera prendre la potion ſuivante.

Prenez d'huile d'amandes douces tirée ſans feu, trois onces; de ſyrop de lierre terreſtre, de ſyrop de pas-d'âne, de chaque demi-once; de blanc de baleine, deux gros; de kermès minéral, ſix grains: diſſolvez le kermès & le blanc de baleine en particulier dans l'huile; enſuite mêlez le tout enſemble, & donnez une cuillerée de ce mélange au malade, d'heure en heure, & pardeſſus un verre de la boiſſon ci-deſſus.

Si la toux eſt ſtomachale, que la langue ſoit épaiſſe & la bouche fort ſale & pâteuſe, on ordonnera l'apozeme ſuivant: prenez de racine d'aunée, d'iris de Florence, de chaque ſix gros, de fleurs de mauve & de pas-d'âne, de chaque deux gros: faites-les infuſer dans trois chopines d'eau bouillante; ajoutez-y du tartre ſtibié,

ſtibié, ſix grains. On tâchera de procurer le vomiſſement ſelon l'indication; & ſi le vomiſſement fatigue trop, on procurera la précipitation par les ſelles au moyen d'un minoratif, tel que la manne & le ſel d'epſon, dont on donnera une doſe proportionnée à la quantité du liquide.

PERIPOLIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Locres Epirépyriens, ſur le bord du fleuve Halice, aujourd'hui Alice. Elle étoit la patrie de Praxitele, célebre ſculpteur, dont nous parlerons en traitant de ſon art. Les uns croient que c'eſt aujourd'hui Mendolia, bourg d'Italie dans la partie méridionale de la Calabre ultérieure; d'autres prétendent que c'eſt Pagliopoli, village à une lieue de Mendolia.

PERIPSEMA, (*Critiq. ſacr.*) περίψημα, & κάθαρμα, ſont deux mots grecs ſynonymes, termes du dernier mépris, & ſignifient *balayures, ordures, fumier, exécration, fardeau de la terre.* S. Paul dit que les chrétiens étoient regardés comme les *balayeurs* de ce monde; ὡς περικαθάρματα, πάντων περίψημα, *I*, Cor. *iv*, 4, 13.

On croit avec beaucoup de vraiſemblance, que ſaint Paul fait alluſion, dans ce paſſage, aux *catharmates* des anciens, qui ont été écrites en vers par Jean ou Iſaac Tzetzes, dans ſes Chiliades hiſtoriques, imprimées par Fabricius, *bibl. græc. tome II, p. 419.*

Voici, dit ce poëte, quelle étoit la victime expiatrice, κάθαρμα, qu'on offroit, lorſque par la colere des dieux une ville étoit déſolée par quelque malheur, ſoit peſte, ſoit famine, ſoit quelqu'autre fléau. On ſe ſaiſiſſoit de l'homme le plus laid qu'il y eût dans la cité, afin de ſervir de remede aux maux qu'on ſouffroit. Dès que cette victime, qui devoit bientôt être immolée, avoit été conduite dans un lieu deſtiné à ſa mort, on lui mettoit à la main un fromage, un morceau de pâte & des figues; on le battoit ſept fois avec un faiſceau de verges, fait d'une eſpece d'oignons, de figuiers ſauvages, & d'autres branches d'arbriſſeaux de même nature; on le brûloit enfin dans un feu de bois d'arbres ſauvages, & on jetoit ſa cendre dans la mer & au vent: tout cela ſe faiſoit pour l'expiation de la ville affligée; εἰς καθάρμον τῆς πόλεως τῆς νησώτα.

Les deux expreſſions κάθαρμα, & περίψημα ont été indifféremment dites l'une & l'autre de ces hommes qu'on immoloit aux dieux irrités. Le formulaire en étoit, que cette victime ſoit propitiation pour nous! περίψημα ἡμῶν γένοι! *Voyez les obſ. phil.* de Lambert Bos, ſur le paſſage des Corinthiens. (*D. J.*)

PERIPTERE, ſ. m. (*Archit.*) C'eſt, dans l'architecture antique, un bâtiment environné, en ſon pourtour extérieur, de colonnes iſolées. Tels étoient le portique de Pompée, la baſilique d'Antonin, le ſeptizone de Sévere, *&c.* Ce mot vient du grec περι, à l'*entour*, πτερον, *aile.* (*D. J.*)

PÉRIPTERE, ſ. m. (*Architec. antiq.*) lieu environné de colonnes, & qui a une aile tout autour; le mot eſt grec, car πτέρα, ſignifie proprement l'ordre des colonnes qui eſt au portique & au côté des temples, ou de quelqu'autre édifice. Ces *péripteres* étoient des temples qui avoient des colonnes de quatre côtés, & qui étoient différentes du périſtile & de l'amphiproſtyle, en ce que l'un n'en avoit que devant, & l'autre devant & derriere, & point aux côtés.

M. Perrault, dans ſes notes ſur Vitruve, remarque que le *périptere* eſt proprement le nom d'un genre qui comprend toutes les eſpeces de temples, qui ont des portiques de colonnes tout autour, ſoit que ce temple ſoit diptere ou pſeudodiptere, ou ſimplement *périptere*, qui eſt une eſpece qui a le nom du genre, & qui en ce cas a ſes colonnes diſtantes du mur d'un entre-colonnement. Il y a des *péripteres* quarrés & des ronds; le portique de Pompée, la baſilique d'Antonin, le ſeptizone de Sévere étoient des *péripteres. Voyez* TEMPLE PÉRIPTERE. (*D. J.*)

PERIR, v. neut. (*Gramm.*) Rien ne s'anéantit, mais tout change d'état. En ce ſens nous *périſſons* ſans ceſſe, ou nous ne *périſſons* point du tout, puiſqu'il n'y a aucun inſtant dans l'éternité de notre durée où nous différions plus de nous-mêmes que dans aucun autre inſtant antérieur ou poſtérieur, & que nous ſommes dans un flux perpétuel. Le verbe *périr* eſt relatif

à un état de destruction très-sensible ; & l'on dit ce vaisseau a *péri* sur la côte ; les hommes ont une fois *péri* par les eaux, & l'on croit qu'ils *périront* un jour par le feu ; les bâtimens inhabités *périssent ;* il a *péri* par la faim. N'auriez-vous pas honte de laisser *périr* celui à qui vous n'auriez qu'à tendre la main pour le sauver ?

PERIRRANTERION, s. m. (*Littér. grecq.*) περιῤῥαντήριον ; vase qui contenoit l'eau lustrale chez les Grecs. Ce mot est composé de περι, *circum*, & ῥαινω, *aspergo*. On mettoit ce vase, selon Casaubon, dans le vestibule du temple, & selon d'autres, dans le sanctuaire ; peut-être le plaçoit-on, dit M. de Tourreil, dans l'un & dans l'autre de ces endroits. Tous ceux qui entroient se lavoient eux-mêmes de cette eau sacrée, s'ils n'aimoient mieux s'en faire laver par les prêtres, ou par quelque ministre subalterne.

Ce n'étoit pas seulement dans les temples qu'on mettoit ces sortes de vases ; on en posoit aussi aux avenues de la place publique, & dans les carrefours ; mais surtout on ne manquoit pas de placer de ces vases à la porte des maisons particulieres, lorsqu'il y avoit quelque mort dans les familles. Pollux appelle cette sorte de bénitier mortuaire, ἀγγεῖον ; Hésichius, γαστρα, & Aristophane, ὄστρακον. On arrosoit de l'eau qui étoit dans ces bénitiers mortuaires, ceux qui assistoient aux funérailles, & l'on se servoit d'une branche d'olivier pour faire ces aspersions, *ramo felicis olivæ*, dit Virgile. On sacroit cette eau en trempant dedans un tison ardent, tandis qu'on brûloit la victime. Au reste, cette eau lustrale servoit à deux sortes de purifications ; l'une qui se bornoit aux mains seules, & se nommoit χερνιψ, de χειρ, *main*, & νιπτω, *je lave ;* l'autre s'étendoit à tout le corps, & s'appelloit περιῤῥαντις, dont nous avons donné la racine. (*D. J.*)

PERISCELIS, (*Critiq. sacrée.*) en grec περισκελις ; ce mot signifie une *jarretiere*, ou si l'on aime mieux, un ornement que les femmes mettoient autour de leurs jambes en guise de jarretieres. Il est dit dans les nombres xxxj, 50, que les Israélites qui défirent les Madianites, offrirent au Seigneur les περισκελιδες, les bagues, les anneaux & les bracelets qu'ils avoient gagnés sur l'ennemi. Toutes les femmes de l'orient portoient de magnifiques jarretieres. Cet usage passa dans la Grece & dans l'Italie, où les femmes galantes se piquoient d'avoir des jarretieres fort riches ; mais c'étoit aussi un ornement des filles les plus sages, parce que leurs jambes étant découvertes dans les danses publiques, leurs brillantes jarretieres servoient à les faire paroître & à relever leur beauté. Celles de nos dames ne sont pas aujourd'hui si magnifiques, parce que leurs jambes sont toujours couvertes. (*D. J.*)

PERISCIENS, s. m. pl. *en Géographie*, sont les habitans de la terre dont l'ombre parcourt successivement tous les points de l'horizon en un seul & même jour.

Ce mot est formé de περι, *autour*, & σκιη, *ombre*.

Tels sont les habitans des zones froides, ou ceux qui habitent l'espace renfermé entre les poles & le cercle arctique d'un côté, & entre le pole & le pole antarctique de l'autre : car comme le soleil ne se couche point pour eux, lorsqu'une fois il s'est levé, & qu'il tourne autour de leurs têtes, leur ombre doit aussi faire une révolution entiere ; de sorte que pendant le jour ils doivent voir leur ombre successivement de tous les côtés. *Voyez* ZONE. *Chambers.* (*E*)

PERISCYLACISME, s. m. (*Littérat. grecq.*) περισκυλακισμος, c'est-à-dire, *expiation par un renard*, qu'on sacrifioit à Proserpine ; σκυλαξ, est un *renard*. Les Grecs offroient à cette déesse dans les purifications, un renard que l'on faisoit passer tout autour de ceux qui avoient besoin d'être purifiés, & ensuite on immoloit l'animal. *Voyez* le *traité des questions romaines* de Pluterque, *quæst. 60*, & Potter, *Archæol. grecq. tom. I, p. 223.*

PERISCYPHISME, s. m. (*Chir. anc.*) opération qui, suivant l'étymologie du mot, consistoit dans une incision autour du crâne ; on pratiquoit cette opération pour guérir les fluxions copieuses sur les yeux, accompagnées de l'ulcération des paupieres, & d'une douleur de tête aiguë & profonde. Paul Eginete, *lib. VI, c. vij*, vous donnera tous les détails de cette

opération, qui n'eſt point pratiquée par les modernes. (*D. J.*)

PERISKYTISME *ou* PÉRISKYPISME, *en Chirurgie*, eſt une opération que faiſoient les anciens ſur le crâne.

Ce mot eſt formé des mots grecs περι, *autour*, & σκυτιζειν, *couper* ou *écorcher* la peau.

Le *périskytiſme* étoit une inciſion qu'on faiſoit à la future coronale, depuis une tempe juſqu'à l'autre, & qui découvroit le crâne; on la faiſoit pour ſéparer le péricrâne du crâne. *Voyez* PÉRICRANE.

Cette opération eſt abolie; quelques auteurs en recommandent encore une approchante du *périskytiſme*, contre une maladie de la peau du viſage, appellée par quelques-uns *couperoſe*. *V.* GOUTTE, ROSE.

PÉRISSABLE, adj. (*Gramm.*) qui périt entre nos mains, qui ſe diſſipe malgré nous, qui nous échappe. Les biens de la fortune ſont *périſſables*, la vie eſt *périſſable*.

PÉRISSOCHORÉGIE, ſ. f. (*Droit romain.*) Ce mot ſe trouve dans le code; mais on ne convient pas de ce qu'il ſignifie. Quelques auteurs veulent que ce ſoit un nom de charge & d'office. Alciat prétend que le *périſſochorege* étoit celui qui avoit ſoin de l'aumône; Dominique Macri croit que *périſſochorégie* ſignifie un *donatif*, une diſtribution qui ſe faiſoit aux ſoldats au deſſus de leur paie ordinaire. *Voyez lexicon juridicum* de Jean Calvin. (*D. J.*)

PÉRISSOLOGIE, ſ. f. (*Rhétorique.*) diſcours ſuperflu, *ſermo ſupervacaneus*; ſur lequel Quintilien s'exprime ainſi: *ſed ut cùm decorum habet periphraſis, ita cùm in vitium incidit*, periſſologia *dicitur; obſtat enim quicquid non adjuvat.* C'eſt la répétition en d'autres termes & ſans néceſſité, d'une même penſée qu'on vient d'expliquer ſuffiſamment. Les *périſſologies* ſont très-fréquentes dans Ovide & dans Séneque le tragique.

PÉRISSON, ſ. m. (*Bot. anc. Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens Grecs & enſuite par les romains, du temps de Pline, à une eſpece de ſolanum qui rendoit fous ceux qui en faiſoient uſage intérieurement; c'eſt pour cela qu'on l'appelloit encore le *ſtrychnum manicum*, ou ſimplement *manicum*, c'eſt-à-dire, la plante qui rend fou. (*D. J.*)

PERISTALTIQUE, (MOUVEMENT) (*Phyſiolog.*) Le *mouvement périſtaltique* ou vermiculaire des inteſtins, eſt la contraction & le relâchement alternatif des inteſtins, leſquels s'étreciſſant ſucceſſivement, pouſſent en avant le chyle qui y coule entre les rides des fibres inteſtinales.

La préparation & la diſtribution des humeurs par tout le corps, ſuppoſent un mouvement local. La coction des alimens & leur aſſimilation, requierent ce mouvement, auquel les tuniques des inteſtins, l'impulſion du cœur, du diaphragme, des muſcles du bas-ventre, cooperent de leur côté; & au moyen de toutes ces actions réunies, le chyle eſt exprimé dans les conduits que renferme le méſentere, pour le porter dans le ventricule droit du cœur.

Cette compreſſion des inteſtins pliſſés comme ils ſont, par laquelle le chyle eſt pouſſé dans les veines lactées, eſt une méchanique qui a aſſez de rapport à celle dont on ſe ſert pour faire entrer le ſavon dans le linge qu'on veut laver, qui eſt de pliſſer & de bouchonner le linge, & enſuite de le comprimer.

Il y a pluſieurs inſtrumens qui contribuent à cette compreſſion, tels que ſont d'abord les muſcles de l'œſophage. Son action, & celle des inteſtins, paroît conſiſter dans une conſtriction ſucceſſive, que leurs fibres circulaires produiſent; cette conſtriction ſe fait toujours derriere l'humeur qui eſt pouſſée, comme il eſt aiſé de juger, lorſqu'un animal ayant la tête en bas, fait monter dans ſon eſtomac la boiſſon ou les herbes qu'il prend, & lorſque le chyle & les autres humeurs, après être deſcendues au bas du ventre, remontent juſqu'au haut; ce qui ne ſe peut exécuter que par cette conſtriction ſucceſſive qui produit le même effet dans l'œſophage & dans les inteſtins, que les valvules dans les veines.

Mais cette conſtriction circulaire ne ſuffiroit pas pour pouſſer le chyle dans les tuniques des inteſtins & les vaiſſeaux du méſentere, ſi le pliſſement des mêmes tuniques n'y contribuoit. Or, ces replis

dans leſquels le chyle eſt engagé, leur aident à pénétrer les poroſités des inteſtins, lorſqu'ils ſont comprimés par les muſcles du ventre dans l'action de la reſpiration, de la même maniere que les replis du linge que l'on bat à la leſſive, aident à faire pénétrer l'eau du ſavon dans les pores du linge, lorſqu'il eſt frotté avec les mains & frappé avec le battoir.

L'action par laquelle les inteſtins prennent une figure propre à faire que la compreſſion des muſcles puiſſe ſervir à l'expreſſion du chyle qu'ils contiennent, eſt viſible dans l'ouverture des animaux vivans, où l'on obſerve ce mouvement, qui repréſente aſſez bien celui d'un ver de terre, lequel, pour ramper, ſe reſſerre, rentre en lui-même, & s'alonge ſucceſſivement pour ſa progreſſion.

La ſtructure des inteſtins eſt tout-à-fait commode pour cette action, étant garnie en dedans d'un très-grand nombre de feuillets poſés tranſverſalement; de plus, la largeur de ces feuillets va en ſe rétreciſſant vers chaque bout, pour donner le paſſage au chyle.

Les inteſtins ont encore une puiſſance de ſe pliſſer, qu'ils exercent en deux manieres. La premiere eſt par le moyen de la membrane du méſentere à laquelle ils ſont attachés, qui les oblige, en les accourciſſant, à ſe pliſſer comme une fraiſe. La ſeconde eſt par le moyen de leurs fibres, leſquelles étant preſque toutes circulaires, ſont très-propres à produire tout ce qui eſt néceſſaire pour le froncement d'une membrane dont une cavité eſt compoſée; & c'eſt à l'accourciſſement ſucceſſif de ces fibres qu'il faut attribuer toutes les actions du mouvement des inteſtins; car lorſqu'elles ſe rétreciſſent ſucceſſivement, elles produiſent l'impulſion de ce qui eſt contenu dans les inteſtins.

Voilà l'exécution du *mouvement périſtaltique*, qui eſt naturellement tranquille, doux, & comme un mouvement d'ondulation; c'eſt ce qui a été ainſi ordonné par la nature, pour empêcher les alimens digérés de paſſer trop rapidement des inteſtins grêles dans les gros, & delà à l'anus, comme il arrive dans la diarrhée. Ce mouvement eſt alternatif, c'eſt-à-dire, compoſé de reſſerrement & de relâchement; car lorſqu'une partie d'un inteſtin ſe contracte & ſe reſſerre, la matiere qu'elle contient paſſe dans la partie voiſine qu'elle dilate, & qui ſe reſſerre immédiatement après. Il réſulte de ce détail, que le *mouvement périſtaltique* des inteſtins, eſt la principale cauſe de la ſecrétion du chyle, & de ſon mouvement progreſſif dans les vaiſſeaux lactées.

Au reſte, ce mouvement ne ceſſe jamais durant la vie, & même ſubſiſte encore pendant quelques momens après la mort. *Voyez les expériences* de Gliſſon, de Wepfer & de Peyer, car il ſeroit trop long de les rapporter pour preuves; c'eſt aſſez dans cet ouvrage de propoſer des vérités. (*D. J.*)

PERISTAPHYLIN, ſ. m. *en Anatomie*, nom de deux paires de muſcles de la luette, & qui ſont diſtingués en internes & en externes.

Les *périſtaphylins* externes, *voy.* SPHÉNO-SALPINGO-STAPHYLIN.

Les *périſtaphylins* internes, *voyez* PETRO-SALPINGO-STAPHYLIN.

PERISTAPHYLIN PHARYNGIEN, ſub. maſ. *en Anatomie*, ſont deux petits muſcles du pharynx, qui ſont attachés entre la luette & l'extrémité inférieure de l'aile interne de l'apophyſe-ptérigoïde, & vont obliquement en arriere ſur les côtés du pharynx; on les appelle encore *hypéro-pharyngiens & palato-pharyngiens.*

PERISTERE, ſ. f. (*Mythol.*) une des nymphes de la ſuite de Vénus, qui fut métamorphoſée en colombe par l'amour. Ce dieu jouant un jour avec ſa mere, voulut parier de cueillir plus de fleurs qu'elle. La déeſſe ſe fit aider par la nymphe *Périſtere*, & gagna la gageure; mais cupidon fut ſi piqué, qu'il changea la nymphe en colombe. Cette fable n'eſt fondée que ſur le nom grec de la *nymphe*, qui veut dire une *colombe.* Cependant Théodotius prétend qu'il y avoit à Corinthe une courtiſane, nommée *Périſtere*, qui paſſa pour nymphe de Vénus, parce qu'elle en imitoit la conduite. (*D. J.*)

PERISTERIDES, (*Géog. anc.*) île d'Aſie ſur la côte d'Ionie, proche la ville de Smyrne, ſelon Pline. Elle fut nommée

Péristérides, à cauſe de la multitude de pigeons dont elle étoit peuplée. (*D. J.*)

PERISTERITES, (*Hiſt. natur.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre dans laquelle ils ont cru trouver la reſſemblance d'un pigeon.

PERISTIARQUE, ſ. m. (*Ant. grec.*) περισιαρχὸς, nom de celui qui officioit dans les luſtrations. Potter, *Archeol. græci. t. I, p. 35.*

PERISTILE, ſ. m. (*Archit. civile.*) lieu environné de colonnes iſolées en ſon pourtour intérieur, c'eſt par-là qu'il differe du périptere, comme eſt le temple d'Hypetre de Vitruve, & comme ſont aujourd'hui quelques baſiliques de Rome, pluſieurs palais en Italie, & la plupart des cloîtres.

On entend encore par *périſtile* un rang de colonnes, tant au dedans qu'au dehors d'un édifice, comme le *périſtile* corinthien du portail du louvre, l'ionique du château de Trianon, & le dorique de l'abbaye de ſainte-Genevieve à Paris. Ce dernier eſt du deſſin du P. de Creil.

Le terme *périſtile* eſt compoſé de deux mots grecs, dont l'un *péri*, ſignifie *autour*, & l'autre *ſtylos*, *colonne*. (*D. J.*)

PERISYSTOLE, ſ. f. *en Médecine*, ſignifie la pauſe ou l'intervalle entre les deux battemens ou mouvemens du cœur; ſavoir, le mouvement de ſyſtole ou de contraction, & le mouvement de diaſtole ou de dilatation. *Voyez* SYSTOLE & DIASTOLE. *Voyez auſſi* BATTEMENT & CŒUR.

PERITA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde. Alexandre, dit Plutarque, *in Alex.* ayant perdu un chien, appellé *Périte*, fit bâtir en ſon honneur une ville qu'il nomma de ſon nom. (*D. J.*)

PERITHE *ou* PERIDONIUS, (*Hiſt. nat.*) pierre d'une couleur jaune, qui avoit, dit-on, la vertu de guérir de la goutte, & de brûler lorſqu'on la ſerroit fortement dans la main. On prétend qu'il y avoit une autre pierre de ce nom ſemblable à la chryſolite. Quelques auteurs ont cru que c'étoit la pyrite.

PERITHŒDÆ, (*Géog. anc.*) municipe du terroir d'Athenes, dans la tribu Onéide. Plutarque, *in Alcibiade*, parle d'un certain Hyperbolus du bourg ou municipe *Périthoïde*, méchant homme, qui fournit de ſon temps une riche matiere aux poëtes comiques, qui le prirent tous pour l'objet de leurs railleries & de leurs invectives.

PERITIEN (MOIS), (*Calend. grec.*) C'étoit un mois des Macédoniens, qui répond, ſelon le P. Pétau, au mois de février. Les Syriens adopterent ce mois en mémoire d'Alexandre le grand; ou plutôt les Macédoniens l'introduiſirent chez ce peuple après l'avoir ſubjugué, de même qu'ils impoſerent à la plupart des villes & des rivieres de Syrie, le nom des villes & des fleuves de Macédoine.

PERITOINE, ſ. m. (*Anat.*) en latin *peritonæum*, en grec περιτόναιον, de περιτείνω, *tendre à l'entour*, enveloppe membraneuſe très-conſidérable, immédiatement adhérente à la ſurface interne des muſcles tranſverſes, & à celle de tout le reſte de la cavité du bas-ventre, dont elle couvre & enveloppe les viſceres comme une eſpece de ſac.

Cette membrane eſt en général un tiſſu aſſez ſerré, néanmoins très-ſouple, capable d'une grande extenſion, après laquelle elle peut encore reprendre ſon étendue ordinaire, ou celle qu'elle avoit déja eue. C'eſt ce que l'on voit manifeſtement dans la groſſeſſe, dans l'hydropiſie, & dans les perſonnes qui ont le ventre gros par embonpoint, ou par replétion.

Le *péritoine* paroît compoſé, ſelon ſon étendue en largeur, de deux portions, l'une interne & l'autre externe: pluſieurs anatomiſtes ont pris ces portions pour une duplicature de deux lames membraneuſes, réellement diſtinguées; mais, à proprement parler, il n'y en a qu'une qui mérite le nom de lame membraneuſe; ſavoir, la portion interne qui fait comme le corps du *péritoine*; la portion externe n'eſt qu'une eſpece d'apohyſe folliculeuſe de l'interne: on l'appelle aſſez convenablement le tiſſu cellulaire du *péritoine*.

La vraie lame membraneuſe, nommée généralement *lame interne*, eſt fort liſſe du côté qui regarde la cavité & les viſceres du bas-ventre; & on trouve ſa ſurface interne toujours mouillée d'une ſéroſité qui paroît ſuinter par des pores preſque imperceptibles: on découvre ces

pores en renverſant une portion du *péritoine* ſur le bout du doigt, & en la tirant là-deſſus de côté & d'autre ; car alors on apperçoit les pores dilatés & des gouttelettes en ſortir diſtinctement, même ſans microſcope.

Les ſources de ces gouttelettes & de cette ſéroſité de la face interne du *péritoine*, ne ſont pas encore bien connues : peut-être ſe fait-elle par tranſſudation, ou par une tranſpiration, telle qu'on l'obſerve dans l'ouverture des animaux nouvellement tués. Les grains blanchâtres qu'on y trouve dans certains ſujets morts de maladie, ne décident rien pour les glandes que l'on prétend y être dans l'état naturel.

Le tiſſu cellulaire ou la partie externe du *péritoine*, eſt très-adhérente aux parties qui forment les parois internes de la cavité du bas-ventre. Ce tiſſu cellulaire n'eſt point d'une égale épaiſſeur par-tout ; de plus, il y a des endroits où ce tiſſu reſſemble à une membrane adipeuſe ; y étant remplie de graiſſe, comme autour des reins, le long des portions charnues des muſcles tranſverſes auxquels il eſt adhérent.

Les gros vaiſſeaux ſanguins, ſavoir, l'aorte & la veine cave, ſont auſſi renfermés dans l'épaiſſeur de la portion cellulaire du *péritoine*. En un mot, ce tiſſu enveloppe immédiatement & en particulier les parties & les organes que l'on dit être communément ſitués dans la duplicature du *péritoine*.

Les principaux uſages du *péritoine* paroiſſent être de tapiſſer la cavité du bas-ventre ; d'envelopper, comme dans un ſac commun, les viſceres contenus dans cette partie ; de leur fournir des tuniques ou enveloppes particulieres ; de former des alongemens, des ligamens, des attaches, des replis, des gaînes, *&c.*

La roſée fine qui ſuinte par-tout de la ſurface interne du *péritoine*, empêche les inconvéniens qui pourroient arriver par le frottement continuel & les ballotemens plus ou moins conſidérables auxquels les viſceres du bas-ventre ſont expoſés en partie naturellement, & en partie à l'occaſion des différens mouvemens externes.

Telle eſt la ſtructure du *péritoine*, d'après MM. Douglas & Winſlow, qui, quoique très-exacte, ne ſuffit pas pour en donner une idée ; mais il eſt impoſſible de le faire ſans la démonſtration ; tout ce qu'on en peut dire en général, eſt que c'eſt un ſac pyriforme comprimé ſupérieurement, plus large en ſon milieu, & qui va en diminuant d'une façon obtuſe vers les parties inférieures. De la partie inférieure du diaphragme, il deſcend en bas devant les muſcles iliaques & pſoas, ſe continue devant le rectum, ſe replie au-deſſus de la veſſie devant l'os pubis & derriere les muſcles abdominaux : ce ſac eſt percé pour laiſſer paſſer l'œſophage & le rectum ; il renferme dans ſa cavité le foie, la rate, le pancréas, & tout le volume des inteſtins avec l'eſtomac. L'aorte, la veine cave, le canal thorachique, les reins, les vaiſſeaux voiſins, & la plus grande partie du rectum, ſont hors de la cavité du *péritoine*, dans cette membrane cellulaire qui l'environne, & le lie au diaphragme, aux muſcles tranſverſes, à la veſſie, aux muſcles releveurs de l'anus, aux pſoas, aux iliaques & aux enveloppes tendineuſes des vertebres des lombes. Sa ſurface extérieure eſt ſoutenue de fibres ſolides à la partie antérieure du bas-ventre : l'intérieure eſt humectée d'une vapeur qui tranſpire ſans ceſſe.

Le *péritoine* eſt tellement rempli des viſceres qu'il contient, qu'il porte l'empreinte des inteſtins ; il repouſſe le ventricule que le diaphragme fait deſcendre en s'abaiſſant, & oppoſe une certaine réſiſtence à la compreſſion des muſcles abdominaux ſur l'eſtomac, qui par-là ſe trouve entre deux eſpeces de preſſions, parce que tout eſt plein dans le bas-ventre. C'eſt pourquoi, lorſque cette membrane eſt percée, ſur-tout dans le vivant, les viſceres ſortent avec effort par l'ouverture faite à l'enveloppe qui les retient. Enfin, cette membrane reçoit les vaiſſeaux peu conſidérables, des épigaſtriques, des ſpermatiques & des autres troncs voiſins. (*D. J.*)

Article nouveau ſur le Péritoine.

§ PÉRITOINE, ſ. m. (*Anat.*) membrane qui recouvre immédiatement tous

lés viſceres du bas-ventre en général, & la plupart d'eux en particulier.

Le *péritoine* forme, comme le péricarde, un ſac, mais beaucoup plus compliqué. Il eſt fait de même par une ſeule membrane, dont la partie la plus liſſe & la plus denſe regarde la cavité, & dont la ſurface extérieure devient peu-à-peu celluleuſe, par l'accroiſſement des petits eſpaces compris entre les lames élémentaires du *péritoine*. Il n'y a aucune raiſon valable pour lui donner deux lames, & pour admettre entre ces lames une duplicature. C'étoit une erreur généralement adoptée, que Douglas a réfutée le premier; ce qui a donné lieu à recevoir une duplicature, c'eſt le tiſſu cellulaire dont le *péritoine* eſt couvert, & dont je parlerai bientôt.

La membrane du *péritoine* eſt moins épaiſſe que le péricarde, & très-fine ſur-tout du côté du muſcle tranſverſe. Ses vaiſſeaux ſont petits; il prête beaucoup, pourvu que la dilatation ſe faſſe lentement; car un effort trop ſubit peut le rompre. Son ſentiment eſt des plus obſcurs; c'eſt un des points ſur leſquels mes adverſaires ſont à peu-près d'accord avec moi; on n'a point trouvé de ſentiment au ſac herniaire, qui eſt le *péritoine* même élargi. Comme on n'y diſtingue pas de fibres, il n'eſt point irritable.

Comme le péricarde, le péritoine contient une liqueur de la claſſe albumineuſe, plus fétide cependant & plus ſujette à ſe corrompre. Elle exhale de toute la ſurface liſſe du péritoine, ſoit qu'il couvre des viſceres ou qu'il s'étende ſous la forme d'une membrane; elle eſt repompée de même. On en imite la formation en injectant une liqueur fluide dans les arteres du bas-ventre, & ſa réſorption en pouſſant la liqueur dans les veines. Pour démontrer la réſorption, on a fait d'autres expériences encore; on a ſeringué de l'eau ou du vin dans la cavité du bas-ventre d'un animal vivant; on a fermé la plaie: cette liqueur a diſparu en peu d'heures, quoiqu'il y en eût pluſieurs onces.

Cette humeur exhalante entretient la mobilité des viſceres entr'eux, & les empêche de s'attacher au péritoine. Quand l'inflammation la deſſeche, il eſt très-ordinaire que ces viſceres ſe collent les uns aux autres, ou s'attachent au péritoine.

La deſcription du ſac formé par cette membrane, n'eſt pas fort aiſée. Douglas l'a donnée le premier, & a réuſſi à le détacher entiérement, & à l'enlever avec tous les viſceres qu'il renferme. La même opération m'a réuſſi dans le fœtus & dans l'enfant qui vient de naître: c'eſt du muſcle tranſverſal que le péritoine ſe détache avec le plus de peine.

Cette membrane tapiſſe toute la voûte concave du diaphragme; elle eſt contiguë à la plevre dans les ouvertures faites pour le paſſage de l'aorte, de l'œſophage, de la veine cave, & dans quelques intervalles des fibres charnues. Il ne s'attache qu'aſſez légérement à cette cloiſon, à l'exception des fibres qui naiſſent de la derniere côte & de l'apophyſe tranſverſe de la derniere vertebre des lombes.

Du bas des ailes du diaphragme, le péritoine deſcend devant ſes appendices, les pſoas, devant les vertebres des lombes, les capſules rénales, les reins & les deux gros vaiſſeaux: toutes ſes parties ſont au dehors du ſac du péritoine, & ne touchent point aux inteſtins, ni aux viſceres contenus dans ce ſac.

Le péritoine continue à deſcendre devant les muſcles qui couvrent l'os des îles, il arrive dans le baſſin devant le rectum, dont la moitié de la partie ſupérieure eſt hors du ſac du péritoine, & inférieurement cette portion eſt encore plus grande. Il poſe ſur les levateurs, les coccygiens, le ſacrum, les obturateurs, les grands nerfs & les os des îles: il paſſe delà au rectum, & dans les femmes à la partie tranſverſale du vagin. Il remonte contre lui-même derriere le vagin dans le ſexe, & derriere l'utérus, dont il fait la tunique externe. En paſſant du rectum à l'utérus, il fait un pli plus que demi-circulaire, qui réunit la partie du péritoine placée ſur le rectum avec celle qui tapiſſe le vagin: ce pli eſt ſimple ou double, & au-deſſus de lui eſt un cul-de-ſac entre le rectum & le commencement du vagin.

Le péritoine s'éleve encore des deux côtés de l'utérus entre ce viſcere & les

os du baſſin. Arrivé au haut de l'utérus, il en redeſcend contre lui-même ; une celluloſité remplit l'intervalle des deux pages du péritoine replié ſur lui-même ; il paſſe juſques preſqu'au vagin ; il y termine ſon ſac, & remonte vers la veſſie. La partie latérale du péritoine placée aux deux côtés de l'utérus, fait une cloiſon mobile & imparfaite qui ſépare la partie antérieure du baſſin de la poſtérieure. On l'appelle les *ligamens larges.*

Il atteint la veſſie à deux doigts au-deſſus de l'inſertion des ureteres, & remonte poſtérieurement le long de la veſſie ; il redeſcend, dans les ſujets encore jeunes, vers le pubis, & couvre une partie de la face antérieure de la veſſie, moins grande que celle qu'il couvre poſtérieurement.

Des os pubis & des os des îles, il remonte derriere les muſcles droits & tranſverſaux, & ſe réunit avec la partie qui tapiſſe le diaphragme. Sa voûte ſupérieure eſt ſimple, ſon fond inférieur fait trois culs-de-ſac ; le plus profond derriere l'utérus, le moyen entre l'utérus & la veſſie, l'antérieur & le plus petit entre la veſſie & le pubis.

Dans l'homme, ſa ſtructure eſt plus ſimple. Depuis le rectum, le péritoine paſſe à la veſſie, & forme deux plis demi-circulaires : il atteint la veſſie au-deſſus des ureteres qui ſe trouvent hors du ſac du péritoine, auſſi-bien que les véſicules ſéminales.

Nous parlerons, à l'*article* TÊTE, de la différence qu'il y a entre le fœtus & l'adulte par rapport à ces organes, qui dans le fœtus ſont renfermés dans le ſac du péritoine, & qui en ſortent avec l'âge.

Le péritoine donne l'enveloppe extérieure aux viſceres du bas-ventre. Sa face liſſe regarde toujours la cavité, & la celluloſité eſt tournée contre le viſcere dans les inteſtins, l'eſtomac, le foie, la rate. La production du péritoine qui va s'attacher au viſcere, eſt appellée du nom de *ligament.*

Le méſentere & les épiploons ſont des productions plus conſidérables du péritoine ; nous en parlons à chaque article.

La celluloſité qui l'environne forme ce que les anciens appelloient des *proceſſus.* Les plus connus ſont ceux qui dans l'homme accompagnent le plexus ſpermatique, & le ligament rond dans la femme. Le péritoine eſt fermé du côté du nombril.

Le rectum ne perce pas le péritoine, il eſt placé derriere ce ſac au-delà de la moitié de ſa largeur ; inférieurement il eſt ſous le péritoine.

On peut regarder comme un trou de ce ſac, celui qui laiſſe paſſer la veine cave, & du côté du diaphragme, & du côté du foie, & celui par lequel paſſe l'œſophage.

L'aorte, la veine cave au-deſſous du foie, tous les gros vaiſſeaux des reins ſont hors du péritoine.

Sa celluloſité extérieure eſt extrêmement épaiſſe autour des reins, & il s'y amaſſe une quantité de graiſſe ferme qui remplit l'eſpace curviligne qui eſt entre le contour des reins & les muſcles ſur leſquels il poſe.

Il y a beaucoup de graiſſe encore autour du rectum ; il y en a peu du côté de la partie ſupérieure des aponévroſes des muſcles du bas-ventre, vers la veſſie, vers l'utérus, vers les tendons du tranſverſal.

Une traînée cellulaire accompagne d'un côté l'aorte à la poitrine, & de l'autre au fémur : la premiere ſe continue avec la celluloſité du médiaſtin poſtérieur, du cou & du bras. Un autre paquet ſuit l'œſophage dans la poitrine.

Du nombril, la celluloſité ſe continue avec celle qui eſt placée derriere le ſternum & dans le médiaſtin antérieur. Une traînée entre dans le cordon ombilical.

Un gros paquet de graiſſe ſort du baſſin, & ſe porte aux feſſes, à la cuiſſe, à ſa face antérieure avec l'artere obturatrice, aux érecteurs, à la protaſte, aux véſicules, à l'uretre.

Toutes ces celluloſités communiquent enſemble ; c'eſt par elles que les eaux hydropiques montent des piés à la poitrine ; elles tombent dans les piés, amollies par des lave-piés.

Les vaiſſeaux du péritoine ſont nombreux & petits ; ils lui viennent de tous côtés des troncs les plus voiſins. Il n'y a point de glandes élémentaires. Celles qu'on a vues étoient des tubercules graiſſeux.

Le péritoine donne une aſſiette conſtante aux

aux viſceres qu'il contient. Dès qu'il eſt bleſſé, dans le cadavre même, la contraction naturelle des parties du corps animal force les viſceres les plus voiſins de la plaie à en ſortir. Son affoibliſſement donne lieu aux hernies; le *péritoine* ſeul empêchoit les inteſtins de ſe déplacer. Il ſoutient le cœur, dont le mouvement ſe dérégleroit ſi ſa baſe n'étoit appuyée avec fermeté ſur le diaphragme, ſoutenu par le *péritoine* & par les viſceres du bas-ventre. (*H. D. G.*)

PÉRITOINE DES POISSONS, (*Ichthiolog.*) Cette membrane eſt fort diverſement colorée dans les poiſſons; car elle eſt d'un blanc argentin dans les carpes, les preches, *&c.* d'un beau blanc incarnat dans d'autres, comme dans le ſaumon; dans quelques-uns elle eſt totalement noire, & dans d'autres marquetée d'un grand nombre de petites taches noires, comme dans la claſſe de ceux que les latins nomment *clupeæ, gadi, ſpari. Artedi Ichthiolog.* (*D. J.*)

PERLE, ſ. f. *perla* ou *margarita*, (*Hiſt. nat.*) corps dur, blanc & luiſant, ordinairement arrondi, que l'on trouve dans pluſieurs coquillages, mais ſur-tout dans celui qui eſt appellé la *nacre de perle*, la *mere-perle*, l'*huître à écaille nacrée*, &c. *mater perlarum, concha margaritifera*, &c. La coquille de la *mere-perle* eſt bivalve, fort peſante, griſe & ridée en dehors, blanche ou de couleur argentée, unie & luiſante en dedans, un peu verdâtre, applatie & circulaire.

Les plus belles *perles* ſe trouvent dans l'animal qui habite cette coquille; il y en a auſſi qui ſont adhérentes aux parois internes de la coquille. Chaque coquillage de *mere-perle* produit ordinairement dix ou douze *perles*: un auteur qui traite de leurs productions, prétend en avoir trouvé cent cinquante dans un ſeul animal; mais leur formation avoit différens degrés; les plus parfaites ou les plus avancées tombent toujours les premieres, tandis que les autres reſtent au fond de la coquille.

On a fait, ſur la formation des *perles*, un grand nombre d'hypotheſes, la plupart aſſez vagues & peu fondées. Les anciens, tels que Pline, Solinus, *&c.* diſent qu'elles ſont formées de la roſée. Selon eux, le coquillage s'éleve tous les matins ſur la ſurface de l'eau, & là il ouvre ſa coquille pour recevoir la roſée du ciel, laquelle, comme une *perle* liquide, s'inſinuant dans le corps de la *mere-perle*, y fixe ſes ſels, & y reçoit la couleur, la dureté, & la forme de *perle*, comme il arrive à quelques liqueurs d'être changées dans la terre en cryſtaux, ou au ſuc des fleurs d'être tranſformé en miel ou en cire dans le corps de l'abeille. Quand même cette opinion auroit pu ſe ſoutenir par le raiſonnement, elle auroit été démentie par les faits; car les *meres-perles* ne peuvent pas s'élever juſqu'à la ſurface de l'eau pour y recevoir la roſée, puiſqu'elles reſtent toujours attachées très-ferme aux rochers.

D'autres penſent que les *perles* ſont les œufs des animaux dans leſquels on les trouve, mais cela ne s'accorde point avec les effets ou les phénomenes dont on a l'expérience, car l'on trouve les *perles* répandues par toute la ſubſtance de l'animal, dans la tête, dans l'enveloppe qui le couvre, dans les muſcles circulaires qui s'y terminent, dans l'eſtomac, & en général dans toutes les parties charnues & muſculaires; de ſorte qu'il n'y a point d'apparence que les *perles* ſoient dans les coquillages ce que les œufs ſont dans les volatiles & le frai dans les poiſſons: car outre qu'il n'y a pas d'endroit particulier deſtiné à leur formation, les anatomiſtes n'ont pu y trouver aucune choſe qui eût quelque rapport à ce qui ſe paſſe à cet égard dans les autres animaux. On peut dire ſeulement que, comme dans une poule il y a une infinité de petits œufs, en forme de ſemences, dont quelques-uns croiſſent & viennent à maturité pendant que les autres reſtent à-peu-près dans le même état, l'on trouve auſſi dans chaque huître une *perle* beaucoup plus grande & qui vient à maturité beaucoup plus vîte que le reſte. Cette *perle* devient quelquefois aſſez grande pour empêcher l'huître de ſe former, auquel cas l'animal ſe corrompt & meurt.

D'autres, avec M. Geoffroi le jeune, mettent les *perles* au nombre des bézoarts, comprenant ſous cette claſſe toutes les

pierres qui ſe forment par couches dans le corps des animaux. *Voyez* BÉZOART.

M. de Réaumur a donné, dans les *mém. de l'académie des ſciences, année 1717*, un mémoire ſur la conformation des coquilles & des *perles*... Il croit que les *perles* ſe produiſent de même que les autres pierres dans les animaux; par exemple, comme celles qui ſe forment dans la veſſie, dans les reins, *&c.* & qu'elles ſont apparemment les effets de quelques maladies ou de quelque déſordre de l'animal où elles ſe trouvent. En effet, elles ſont toutes formées d'une liqueur extravaſée de quelques vaiſſeaux rompus, qui eſt retenue & fixée entre les membranes. Afin d'en faire ſentir la poſſibilité, il fait voir que les coquilles de mer, auſſi-bien que celles de terre, par exemple celles des limaçons, *&c.* ſont entiérement formées d'une matiere glutineuſe & pierreuſe qui ſuinte du corps de l'animal; ainſi il n'eſt pas étonnant qu'un animal, qui a des vaiſſeaux où circule une quantité de ſucs pierreux, ſuffiſante pour former une coquille, en ait aſſez pour produire des *perles*, dans le cas où les ſucs deſtinés à l'accroiſſement de la coquille, viendroient en trop grande abondance, & s'épancheroient dans quelque cavité du corps ou entre les membranes.

Pour confirmer ce ſyſtême, l'auteur obſerve que la partie intérieure de la moule qui produit la *perle* commune, & que l'on trouve ſur les côtes de Provence, eſt en partie d'une couleur de *perle* ou de nacre de *perle*, & en partie rougeâtre; que les couleurs des *perles* ſont préciſément les mêmes que celles de la coquille; que les *perles* d'une couleur ſe trouvent toujours dans la partie de la coquille de même couleur qu'elles: ce qui fait voir que dans le même endroit où la tranſpiration d'un certain ſuc a formé & auroit continué à former une tunique, ou une couche de coquille d'une certaine couleur, les vaiſſeaux qui ont apporté ce ſuc étant rompus, il s'y eſt formé une petite maſſe ou un petit amas de liqueur, laquelle venant à s'endurcir, eſt devenue une *perle* de même couleur que la partie de la coquille qui lui correſpond.

Ajoutez à cela que la partie de la coquille qui eſt de couleur d'argent ou de *perle*, eſt formée de couches poſées les unes ſur les autres, comme celles d'un oignon; & que la partie rougeâtre eſt compoſée de petites fibres cylindriques & fort courtes, appliquées l'une contre l'autre: cette même tiſſure convient aux *perles* des deux couleurs; ce n'eſt pas que ces deux eſpeces ſoient compoſées toutes deux de couches concentriques, car celles des *perles* rougeâtres ſont beaucoup moins ſenſibles, & de plus elles ont des traits ou des filets qui, ſemblables à des rayons, vont du centre à la circonférence. Toutes ces circonſtances paroiſſent effectivement déterminer la formation des *perles*. *Chambers.*

Pour une *perle* qui ſe trouve dans le corps de l'animal, il y en a mille qui ſont attachées à la coquille comme autant de verrues. Tous les coquillages de l'eſpece des *meres-perles*, ne renferment pas des *perles*; il y a lieu de croire que l'on n'en trouve que dans ceux qui ſont viciés; auſſi l'on a remarqué que les côtes où ſe fait la pêche des *perles* ſont mal-ſaines, & que la chair de l'animal des *meres-perles* eſt encore plus mauvaiſe à manger lorſqu'il y a réellement des perles, que lorſqu'il ne s'y en trouve point.

La perfection des *perles*, ſoit qu'elles ſoient rondes, en forme de poires, d'olives, ou d'une figure irréguliere, conſiſte principalement dans le luſtre & la netteté de ſa couleur; c'eſt ce que l'on appelle ſon *eau*. Il y en a quelques-unes dont l'eau eſt blanche, ce ſont les plus eſtimées en Europe; l'eau des autres tire ſur le jaune: quelques Indiens & quelques Arabes les préferent aux blanches. Il y en a quelques-unes d'une couleur de plomb, quelques autres tirant ſur le noir, & d'autres tout-à-fait noires.

Elles ſont ſujettes à changer quand on les porte; dans l'eſpace de 80 ou 100 ans, elles deviennent ordinairement d'une fort petite valeur, particuliérement les blanches, qui ſe jauniſſent & qui ſe gâtent en 40 ou 50 ans.

Il n'eſt pas douteux que la différence des couleurs vient des différentes parties de l'huître, où les *perles* ſont formées, quand le

ſperme ou la ſemence vient à être chaſſée dans le méſentere, ou dans la foie, ou dans les parties qui y répondent; il n'eſt pas étonnant que les impuretés du ſang changent leur blancheur naturelle.

En Europe, les *perles* ſe vendent au carat: le carat contenant quatre grains en Aſie, on fait uſage de différens poids pour les *perles*, ſuivant la différence des états. *Voyez* CARAT.

On ne donne proprement le nom de *perle* qu'à ce qui ne tient point à la coquille, la coquille elle-même s'appellant *nacre de perle*. Les pieces qui ont tenu à la coquille, & qui ont été détachées par l'adreſſe de l'ouvrier, ſe nomment *loupes de perles*, qui ne ſont en effet autre choſe que des excroiſſances arrondies, ou des pieces de ſa coquille, quoiqu'on les prenne fort ſouvent pour la coquille même.

Le pere Bouhours obſerve que les *perles* ont cet avantage ſur les pierres précieuſes que l'on détache des rocs, *&c.* en ce que ces dernieres doivent leur luſtre à l'induſtrie des hommes, la nature ne faiſant, pour ainſi dire, que les ébaucher, & laiſſant à l'art le ſoin de les finir: mais les *perles* ont d'elles-mêmes cette eau charmante qui en fait tout le prix. Elles ſe trouvent parfaitement polies dans les abymes de la mer; & la nature y a mis la derniere main avant que d'être ſéparées de leur mere.

Les *perles* d'une figure irréguliere, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni rondes, ni en poires, ſont appellées *baroques* ou *perles d'Ecoſſe*. Les *perles* parangones ſont des *perles* d'une groſſeur extraordinaire, comme celles de Cléopatre, que Pline évalue à quatre-vingt mille livres ſterlings. On en apporta une à Philippe II, en 1579, groſſe comme un œuf de pigeon, priſée 14400 ducats. L'empereur Rodolphe avoit une perle parangone, groſſe comme une poire muſcade, peſant 30 carats, ſelon Boëce, & appellée la *pelegrina* ou l'*incomparable*: Tavernier fait mention d'une autre qui étoit entre les mains de l'empereur de Perſe en 1633, & que l'on avoit achetée d'un Arabe pour 32000 tomans; à 3 livres 9 ſous le toman, cela produit 110400 livres ſterlings.

Les *perles* ſont de quelque uſage en médecine, mais il n'y a que celles de la plus petite eſpece qui aient cette propriété; on les appelle *ſemence de perles*: il faut pour cela qu'elles ſoient blanches, claires, tranſparentes, & véritablement orientales. Elles ſervent à compoſer des potions cordiales dont on faiſoit autrefois un très-grand cas; mais aujourd'hui elles ont perdu beaucoup de leur ancienne réputation, & il n'y a guere que des charlatans qui en faſſent quelque cas.

Les dames font auſſi uſage, pour leur teint, de certaines préparations de *perles*, comme on leur fait accroire; tels ſont les blancs de *perles*, les fleurs, les eſſences, les eſprits, les teintures de *perles*, &c. mais il y a beaucoup d'apparence que ce ſont de pures tromperies.

Once-perles, *voyez l'article* ONCE.

Péches des perles. On prend des *perles* dans les mers des Indes orientales, dans celles de l'Amérique, & en quelques parties de l'Europe. *Voyez* PECHE.

Les pêches de *perles* qui ſe font aux Indes orientales, ſont, 1°. à l'île de Bahren ou Baharem dans le golfe Perſique: cette pêche appartenoit aux Portugais, lorſqu'ils étoient maîtres d'Ormus & de Maſcata; mais elle eſt revenue au ſophi de Perſe, depuis que ce prince, avec le ſecours des Anglois, a pris Ormus ſur eux, & que les Arabes ſe ſont emparés de Maſcata.

2°. La pêche de Catifa, ſur la côte de l'Arabie heureuſe, vis-à-vis de Bahren.

3°. Celle de Manar, un port de mer dans l'île de Ceylan. Les *perles* que l'on y pêche ſont les plus fines de tout l'orient, tant par la beauté de leur eau que par la perfection de leur rondeur; mais elles peſent rarement plus de quatre carats.

Enfin, on pêche des *perles* ſur la côte du Japon; mais elles ſont groſſieres, irrégulieres, & peu conſidérées.

Les *perles* de Bahren & de Catifa ſont celles que l'on vend communément dans les Indes; elles tirent un peu ſur le jaune, mais les orientaux ne les eſtiment pas moins pour cela. Ils regardent cettte couleur comme le caractere de leur maturité, & ils ſont perſuadés que celles qui ont naturellement cette teinture jaunâtre, ne

changent jamais de couleur ; & qu'au contraire celles d'eau blanche ne ſont pas trente ans ſans prendre une couleur d'un jaune ſale, à cauſe de la chaleur du climat & de la ſueur des perſonnes qui les portent.

Les pêches de *perles*, en Amérique, ſe font toutes dans le grand golfe du Mexique, le long de la côte de la Terre-ferme. Il y en a cinq : 1°. la pêche du Cubagna, île à cinq lieues de la nouvelle Andalouſie, à 10 degrés ½ de latitude ſeptentrionale.

2°. Celle de l'île Marguerite, ou de l'île des *perles*.

3°. Celle de Comogote vers la Terre-ferme.

4°. Celle de la riviere de la Hach, appellée la *Rencheria*.

5°. Celle de Sainte-Marthe, à ſoixante lieues de la riviere de la Hach.

Les *perles* de ces trois dernieres pêches ſont ordinairement de bon poids, mais mal formées, & d'une eau livide. Celles de Cubagna peſent rarement plus de cinq carats, mais on en trouve en abondance : celles de l'île Marguerite ſont les plus nombreuſes & les plus belles, tant par rapport à leur eau qu'à leur poids.

La pêche des *perles*, dans la Tartarie chinoiſe, ſe fait proche la ville de Nipehoa, ſituée ſur un lac de même nom : les *perles* n'y ſont pas ſi belles, ni en ſi grand nombre qu'à Baharem. C'eſt cette pêche qui a été la cauſe de la guerre entre les Chinois & les Moſcovites, & qui a été terminée vers la fin du dernier ſiecle par les négociations des jéſuites Péreira & Gerbillon. Le lac, qui eſt d'une grande étendue, fut alors diviſé entre les deux nations, dont chacune prétendoit à la poſſeſſion du tout.

Il y a quelques pêches de *perles* dans la mer du Sud, mais elles ſont fort peu conſidérables.

Les pêches de *perles*, en Europe, ſe font en quelques endroits ſur les côtes d'Ecoſſe & dans un fleuve de Baviere ; mais les *perles* que l'on y trouve ne ſont pas comparables à celles des Indes orientales ou de l'Amérique, quoiqu'elles ſervent à faire des colliers que l'on vend quelquefois mille écus & plus.

Maniere de pêcher les perles *dans les Indes orientales.* Il y a deux ſaiſons dans l'année pour la pêche des *perles :* la premiere eſt en mars & en avril, & la ſeconde ſe fait en août & en ſeptembre ; plus il tombe de pluie dans l'année, plus les pêches ſont abondantes.

A l'ouverture de la ſaiſon, il paroît quelquefois deux cents cinquante barques ſur le rivage. Les plus grandes ont deux plongeurs, les plus petites n'en ont qu'un : toutes les barques quittent le rivage, avant le lever du ſoleil, par un vent de terre qui ne manque jamais de ſouffler ; elles reviennent de même par un vent de mer qui ſuccede au premier l'après-midi.

Auſſi-tôt que les barques ſont arrivées & ont jeté l'ancre, chaque plongeur s'attache ſous le corps une pierre épaiſſe de ſix pouces & longue d'un pié ; elle lui ſert comme de leſt, & pour empêcher qu'il ne ſoit chaſſé ou emporté par le mouvement de l'eau, & qu'il ſoit en état d'aller avec plus de fermeté à travers les flots.

Outre cela, ils ſe lient à un pié une autre pierre fort peſante, qui les précipite au fond de la mer en un inſtant ; & comme les huîtres ſont ordinairement attachées très-fortement aux rochers, ils arment leurs doigts de mitaines de cuir, pour prévenir les bleſſures quand ils viennent à les arracher avec violence : quelques-uns même ſe ſervent pour cela d'un rateau de fer.

Enfin chaque plongeur porte avec lui un grand filet en maniere de ſac, lié à ſon cou avec une longue corde, dont l'autre extrémité eſt attachée au côté de la barque : le ſac eſt deſtiné à recevoir les huîtres que l'on recueille ou que l'on détache du rocher, & la corde ſert à retirer le plongeur quand ſon ſac eſt plein, ou qu'il a beſoin d'air. Dans cet équipage, il ſe précipite quelquefois plus de 60 piés ſous l'eau. Comme il n'a pas de temps à perdre en cet endroit, il n'eſt pas plutôt arrivé au fond, qu'il commence à courir de côté & d'autre, quelquefois ſur un ſable, quelquefois ſur une terre graſſe, & tantôt parmi les pointes des rochers, arrachant les huîtres qu'il rencontre, & les fourrant dans ſon ſac.

A quelque profondeur que les plongeurs ſoient dans l'eau, la lumiere eſt ſi grande, qu'ils voient très-diſtinctement tout ce qui ſe paſſe dans la mer, avec la même clarté que ſur terre; &, ce qui ne manque pas de les conſterner, ils apperçoivent quelquefois des poiſſons monſtrueux, dont ils deviennent ſouvent la proie, quelque précaution qu'ils aient de troubler l'eau, afin de n'en être pas apperçus: de tous les dangers de cette pêche, il n'y en a point de plus grand ni de plus ordinaire.

Les meilleurs plongeurs reſtent ſous l'eau une demi-heure, & les autres pas moins qu'un quart-d'heure. Durant ce temps, ils retiennent leur haleine ſans faire aucun uſage d'huile ni d'autres liqueurs. *Voyez* PLONGER.

Quand ils ſe trouvent incommodés, ils tirent la corde à laquelle le ſac eſt attaché, & ils la tiennent ferme & bien ſerrée avec les deux mains; alors ceux qui ſont dans la barque voyant le ſignal, les élevent en l'air & les déchargent de leur poiſſon; il y a quelquefois cinq cents huîtres, d'autres fois il n'y en a pas plus de cinquante.

Quelques plongeurs ont beſoin d'un moment pour reprendre haleine, d'autres ſe rejettent à l'inſtant dans la mer, & continuent ſans relâche ce violent exercice pendant pluſieurs heures.

Les pêcheurs déchargent leurs barques ſur le rivage, & ils mettent leurs huîtres dans un nombre infini de petites foſſes creuſées dans le ſable, & qui ont quatre ou cinq piés quarrés, ils les recouvrent de petits tas de ſable à la hauteur d'un homme; ce qui paroît, à quelque diſtance, ſemblable à une armée rangée en bataille. On les laiſſe dans cet état juſqu'à ce que la pluie, le vent & le ſoleil les obligent de s'ouvrir; ce qui ne tarde pas à les faire mourir. Alors la chair ſe corrompt, ſe deſſeche, & les *perles* ainſi dégagées tombent dans la foſſe quand on vient à retirer les huîtres.

La chair de ce poiſſon eſt excellente; & s'il eſt vrai, ainſi que le prétendent quelques naturaliſtes, que les *perles* ſont des pierres formées par une mauvaiſe conſtitution du corps où elles ſe trouvent, comme cela arrive quelquefois aux hommes & au bézoart, ce vice ou cette maladie n'altere point les humeurs; au moins les Pavavas qui en mangent, ne trouvent aucune différence entre ceux qui ont des *perles* & ceux qui n'en ont pas.

Après avoir nettoyé les foſſes des ſaletés les plus groſſieres, on crible le ſable pluſieurs fois, afin d'en ſéparer les *perles*. Mais quelque attention que l'on y ait, on en perd toujours un grand nombre. Quand les *perles* ſont nettoyées & ſéchées, on les fait paſſer par une eſpece de crible proportionné à leur groſſeur. Les plus petites ſont vendues pour de la ſemence de *perles*, les autres le ſont au plus offrant.

Maniere de pêcher les perles *dans les Indes occidentales.* La ſaiſon pour cette pêche eſt ordinairement depuis le mois d'octobre juſqu'au mois de mars. Il ſort alors de Carthagène dix ou douze barques ſous l'eſcorte d'un vaiſſeau de guerre, appellé *larmadille*. Chaque barque a deux ou trois eſclaves qui lui ſervent de plongeurs.

Parmi les barques, il y en a une appellée *la capitane*, à laquelle toutes les autres ſont obligées d'apporter la nuit ce qu'elles ont pris pendant le jour, afin de prévenir les fraudes. Les plongeurs ne ſubſiſtent pas long-temps, à cauſe du travail exceſſif qu'on leur fait ſupporter; ils reſtent quelquefois ſous l'eau plus d'un quart-d'heure: tout le reſte s'y fait de même que dans les pêches des Indes orientales.

Les Indiens connoiſſoient le prix de leurs *perles* avant la découverte de l'Amérique; & quand les eſpagnols y arriverent, ils en trouverent une grande quantité qui étoit en réſerve, & que les Américains mettoient à un haut prix; mais elles étoient preſque toutes imparfaites, d'une eau jaune & enfumée, parce qu'ils avoient coutume de ſe ſervir de feu pour ouvrir les poiſſons où elles ſe forment. Dans le *dictionnaire de commerce*, il y a une table de la valeur des *perles*; elle a été communiquée à l'auteur par une perſonne très-capable. Comme les *perles* ſont un article fort curieux dans le commerce, & qu'il y a des endroits où leur valeur eſt peu connue, comme en Angleterre, on va en donner ici un abrégé réduit à la monnoie d'Angleterre. Pour la

France, il eſt évident que l'on doit copier ce qu'en dit le *dictionnaire de commerce*. Sur le pié de 15. 6 d. ſterlings la livre de France, ou de 45. 6 d. l'écu de France.

Valeur de toutes ſortes de perles, *par rapport à leurs différens poids.*

Semences de perles.

	liv.	ſous.	den.
Les ſemences de *perles* non-percées propres à être broyées, valent	00.	09.	
La belle ſemence de *perles* percées pour de petits coliers, ou pour la broderie, ...	01.	01.	
De la même eſpece, un peu plus grandes, ...	01.	16.	

Perles irrégulieres.

	liv.	ſous.	den.
De 500 à l'once, valent .	03.	00.	
300	06.	00.	
150	11.	02.	
100	18.	00.	
60	33.	15.	
30	75.	00.	

Perles rondes régulieres.

	liv.	ſous	den.
Une *perle* d'un demi-grain vaut, ...	00.	00.	$2\frac{1}{2}$.
d'un grain, ...	00.	00.	$4\frac{1}{2}$.
d'un grain & demi, . .	00.	01.	0.
de deux grains, ...	00.	02.	0.
de deux grains & demi,	00.	04.	6.
de 3 grains, ...	00.	07.	6.
de 4 grains ou un carat,	00.	18.	0.
de 5 grains, ...	01.	10.	0.
de 6 grains, ...	02.	05.	0.
de 7 grains, ...	03.	01.	0.
de 8 grains ou 2 carats, .	04.	10.	0.
de 9 grains, ...	06.	00.	0.
de 10 grains, ...	08.	05.	0.
de 11 grains, ...	09.	15.	0.
de 13 grains, ...	13.	05.	0.
de 15 grains, ...	21.	00.	0.
de 17 grains, ...	27.	10.	0.
de 20 grains ou 5 carats,	37.	10.	0.
de 22 grains, ...	52.	10.	0.
de 24 grains ou 6 carats,	82.	10.	0.
de 26 grains, ...	99.	00.	0.
de 28 grains ou 7 carats,	150.	00.	0.
de 32 grains ou 8 carats,	225.	00.	0.
de 36 grains ou 9 carats,	262.	10.	0.
de 40 grains ou 10 carats,	300.	00.	0.

Quant aux *perles* qui ont une forme de poires, quoiqu'elles ſoient également parfaites & d'un poids égal à celui des rondes, leur valeur eſt fort inférieure; néanmoins quand on en trouve deux qui s'aſſortiſſent, ſe rapportent, ou qui ſe marient bien enſemble, leur prix n'eſt qu'à un tiers moindre que celui des *perles* rondes.

Fauſſes perles. Ce ſont des *perles* contrefaites ou factices, qui reſſemblent aux véritables *perles* par leur eau ou par leur couleur; on les appelle vulgairement *des grains de collier* ou *de chapelet*.

Autrefois elles n'étoient faites que de verre, avec une teinture de vif-argent en deſſus. Par la ſuite on ſe ſervit de cire, que l'on recouvroit d'une colle de poiſſon fine & brillante.

On a inventé depuis en France une autre maniere de faire ces ſortes de *perles*; on les rend ſi ſemblables aux naturelles par le luſtre & par l'eau qu'on ſait leur donner, que de bons yeux peuvent s'y méprendre: ce ſont de celles-là que les femmes en général portent à préſent au défaut de vraies *perles*; les petits colliers de celles-ci n'étant plus de leur goût, & les grands étant généralement trop chers.

Méthode de faire de fauſſes perles. On eſt redevable de cette curieuſe invention au ſieur Janin: ce qui en releve le prix n'eſt pas ſeulement ſa ſimplicité, mais c'eſt qu'elle n'eſt point ſujette aux mauvais effets de ces fauſſes *perles* que l'on fait avec du vif-argent ou avec de la colle de poiſſon.

Cet ingénieux artiſte ayant remarqué que les écailles d'un petit poiſſon que l'on appelle *albe*, & que l'on trouve abondamment dans la riviere de Marne, avoient non ſeulement tout le luſtre de la *perle* réelle, mais qu'après les avoir réduites en poudre dans l'eau ou bien dans le talc-colle de poiſſon, elles reprenoient leur

premier luſtre en redevenant ſeches, il s'aviſa d'en mettre un peu dans la cavité d'un grain de collier ou d'un grain de giraſole, qui eſt une eſpece d'opale ou de verre, tirant beaucoup ſur la couleur de *perle*. La difficulté fut d'y en faire entrer, &, après y être parvenu, de l'étendre également par toute la cavité du grain.

Un petit tube de verre long de 6 ou 7 pouces, d'une ligne & demie de diametre, très-aigu à une extrémité & un peu recoûrbé, ſervit à l'introduction de la matiere en la ſoufflant avec la bouche, après en avoir pris ou enlevé une goutte avec l'extrémité pointue du tube; & pour l'étendre par toute la circonférence intérieure, il ſe contenta de la remuer doucement pendant fort long-temps dans un petit panier d'oſier revêtu de papier.

Les écailles étant pulvériſées & attachées par ce mouvement à la ſurface intérieure du grain, reprennent leur luſtre à meſure qu'elles deviennent ſeches. Pour augmenter ce luſtre, on met les grains pendant l'hiver dans un crible fait de poil, ou dans une toile à bluter, que l'on ſuſpend au plafond, & l'on met deſſous, à 6 piés de diſtance, des morceaux de cendres chaudes: pendant l'été, on les ſuſpend de la même maniere, mais ſans aucun feu.

Quand les *perles* ſont ainſi ſeches, elles deviennent fort brillantes; & il ne reſte plus qu'à boucher l'ouverture; on ſe ſert pour cela de cire fondue, que l'on y porte avec un petit tube ſemblable à celui dont on fait uſage pour l'introduction des écailles diſſoutes.

Après avoir ôté la cire ſuperflue, on perce les *perles* avec une aiguille, on les enfile, & c'eſt de cette maniere que l'on commence les colliers.

Nacre de perle. C'eſt la coquille non pas de l'huître-*perle*, mais de l'auris-marina, petit poiſſon de mer, qui eſt une eſpece d'huître.

Cette coquille eſt très-unie & très-polie intérieurement; elle a la blancheur & l'eau de la *perle* même; le dehors fait voir un luſtre ſemblable, après qu'on a nettoyé avec de l'eau-forte, & le touret de lapidaire, les premieres lames ou feuilles qui compoſent la couche ou la tunique extérieure de cette riche coquille. On en fait uſage dans les ouvrages marquetés ou à la moſaïque, dans pluſieurs bijoux, comme des tabatieres, *&c.*

Les loupes de *perles* ſont certaines excroiſſances ou endroits relevés en forme de demi-*perle*, que l'on trouve quelquefois au fond des coquilles à *perle*.

Les lapidaires ont l'adreſſe d'enlever ces protubérances par le moyen de la ſcie, de les joindre enſemble, & de les faire ſervir à pluſieurs ouvrages de joaillerie, comme ſi c'étoient de véritables *perles*.

PERLE, *en terme de blaſon*, eſt un mot dont ſont uſage ceux qui blaſonnent avec des pierres précieuſes, au lieu de couleurs & de métaux; ils s'en ſervent pour de l'argent ou pour du blanc. *Voyez* ARGENT.

PERLE, CATARACTE *ou* TAYE, *en terme de médecine*, ſe dit d'une tache ſur l'œil, ou d'une membrane épaiſſe qui n'eſt pas naturelle. *V.* PANNUS & UNGUIS.

Couronnes perlées V. l'article COURONNE.

PERLE, (*Mat. méd.*) Les louanges pompeuſes données aux *perles* par les anciens pharmacologiſtes, exactement appréciées d'après les lumieres de la ſaine chymie & de l'obſervation, doivent être réduites à l'aſſertion ſimple & poſitive que cette concrétion animale n'eſt autre choſe, dans l'ordre des médicamens, qu'un abſorbant terreux parfaitement analogue aux yeux d'écreviſſe, à l'écaille d'huîtres, aux coques d'œufs, *&c.* *Voyez* TERRES & REMEDES TERREUX. *V. auſſi* NACRE, CORAIL, ECREVISSE, *&c.* (*b*)

PERLE (*mere de*) (*Mat. méd.*) *voyez* NACRE.

PERLES, ſ. f. pl. *collier de*, (*Joaill.*) Ce ſont pluſieurs *perles* aſſorties & enfilées enſemble, que les femmes mettent autour de leur cou pour leur ſervir d'ornement. On dit auſſi un eſclavage de *perles*, un bracelet de *perles*, une attache de *perles*, pour ſignifier divers autres ouvrages faits avec des *perles*, que les dames font entrer dans leur parure.

PERLE, (*Gazerie.*) On appelle *perles*, en termes de fabrique de gaze, de petits globes d'émail percés par le milieu, avec une petite queue ouverte; cette queue ſert

à les attacher aux liſſes, & le trou du milieu à y paſſer les ſoies de la chaîne : de toutes les étoffes de ſoie, il n'y a que la gaze qui ſe faſſe à la *perle*. Savary. (*D. J.*)

PERLES LOUPES, (*Joaillerie.*) ce ſont des excroiſſances en forme de *demi-perles*, qui s'élevent ſur la ſuperficie intérieure des nacres de *perles*, que les joailliers ſavent ſcier adroitement, & qu'ils mettent en œuvre au lieu de véritables *perles* dans divers bijoux.

PERLES (*ſemence de*), (*Joaillerie.*) nom qu'on donne aux *perles* les plus menues.

PERLE (*la*), (*Fondeur de caracteres d'imprimerie.*) eſt, ſi l'on veut, le vingt-unieme corps de caractere d'imprimerie ; mais ce caractere eſt peu en uſage : il a été fondu aux dépens du roi, & pour l'uſage de ſon imprimerie royale établie à Paris, où il eſt juſte qu'il y ait, ne fût-ce que par curioſité, tous les corps poſſibles, & qui peuvent être mis en œuvre.

PERLES, (*Géogr. mod.*) Il y a deux bancs de ce nom, l'un dans la mer des Indes à l'oppoſite de Tutucurin, l'autre dans la même mer, au midi de l'île de Manar. On connoît auſſi pluſieurs petites îles, qu'on nomme *îles des perles*, & qui ſont dans l'Amérique ſeptentrionale, près de la côte de Guatimala. Enfin la riviere aux *perles* eſt une riviere dans la Louiſiane, entre le bras oriental du Miſſiſſipi & la petite baie de S. Louis.

PERLÉ, adj. (*terme de confiſeur.*) Les confiſeurs appellent du ſucre *perlé* ou cuit à la *perle*, celui auquel on a donné le ſecond degré de cuiſſon. On connoît que du ſucre eſt cuit à *perlé*, lorſqu'on en prend avec le doigt & qu'on le met ſur le pouce : car ſi en entr'ouvrant les doigts, il s'en forme un petit filet, & s'étend autant qu'on les peut ouvrir, cette cuiſſon s'appelle *grand perlé* ; & s'il s'étend moins, & qu'il ſe rompe, on le nomme *petit perlé*. *Le parfait confiſeur.* (*D. J.*)

PERLEBERG, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Marche de Brandebourg, ſur la petite riviere de Strepenitz, au nord de Wittemberg.

PERLOIR, ſ. m. (*terme d'ouvrier en ciſelure.*) Les fourbiſſeurs, arquebuſiers, éperonniers, & autres ouvriers qui ornent leurs ouvrages de ciſelure & damaſquinerie, appellent ainſi de petits ciſelets ou poinçons gravés en creux, avec leſquels ils forment d'un ſeul coup de marteau ces petits ornemens de relief qui ſont faits en forme de perle. (*D. J.*)

PERLON, *voyez* CORBEAU DE MER.

PERLURE, ſ. f. (*terme de chaſſe.*) On appelle *perlure* des grumeaux qui viennent le long du bois de la tête des cerfs, des daims & des chevreuils, & qui font une croûte raboteuſe ; c'eſt une extravaſation du ſuc nourricier.

PERMANENT, adj. (*Gramm.*) qui demeure conſtamment dans le même état, qui n'eſt ſujet à aucune viciſſitude. Il n'y a rien de *permanent* dans le monde.

PERME, ſ. m. (*Marine.*) C'eſt un petit vaiſſeau turc fait en forme de gondole, dont on ſe ſert à Conſtantinople pour le trajet de Pera, de Galata, & autres lieux.

PERMÉABLE, adj. (*Phyſique.*) ſe dit d'un corps conſidéré en tant que ſes pores ſont capables de laiſſer le paſſage à quelqu'autre corps : ainſi on dit d'un corps ou d'un fluide tranſparent, que ce corps eſt *perméable* à la lumiere. *Voyez* PORE, DIAPHANITÉ, OPACITÉ, TRANSPARENT.

PERMEKKI, (*Géograph. moderne.*) *Permski*, ou *Permie*, ville de l'empire ruſſien, capitale d'une province de même nom. Elle eſt ſur la riviere de Wiſchora, entre le Wolga & l'Oby. *Long.* 73, 55 ; *lat.* 60, 26.

La province de *Permekki* eſt bornée au nord par les Samoyedes, & une partie de la Jugorie ; oueſt, par la Zirannie & la Viatka ; eſt, par la Sibérie.

Cette province de *Permekki* ou *Permie*, autrefois nommée le *Solikan*, étoit l'entrepôt des marchandiſes de la Perſe, & des fourrures de Tartarie. On a trouvé dans cette *Permie* une grande quantité de monnoie au coin des premiers califes ; & quelques idoles d'or des Tartares ; mais ces monumens d'anciennes richeſſes ont été trouvés au milieu de la pauvreté & dans les déſerts ; il n'y avoit plus aucune trace de commerce. Ces révolutions n'arrivent

que

que trop vîte & aiſément dans un pays ingrat, puiſqu'elles ſont arrivées dans les plus fertiles. (*D. J.*)

PERMESSIDES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) c'eſt ainſi qu'on a appellé les muſes du mont Parnaſſe, où l'on diſoit qu'elles habitoient.

PERMESSUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Béotie. Strabon, *liv. IX*, *pag.* 407, dit que ce fleuve & celui d'Olmejus, qui avoient tous deux leur ſource dans l'Hélicon, joignoient leurs eaux, & ſe jetoient dans le marais Copaïdes. Pauſanias, *liv. IX*, *chap. xxix*, écrit *Termeſſus*, & Nicander, *in Theriac. Permeſſus*. Virgile parle de ce fleuve dans ſes Bucoliques, *Eccl. VI*, *verſ.* 64.

Tum canit, *errantem* Permeſſi *ad flumina Gallum.*

PERMETTRE, TOLÉRER, SOUFFRIR, (*Syn.*) termes relatifs à l'uſage de la liberté. On *tolere* les choſes, lorſque, les connoiſſant, & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas. On les *ſouffre* lorſqu'on ne s'y oppoſe pas, faiſant ſemblant de les ignorer, ou ne pouvant les empêcher. On les *permet*, lorſqu'on les autoriſe par un conſentement formel.

Tolérer & *ſouffrir* ne ſe diſent que pour des choſes mauvaiſes, ou qu'on croit telles. *Permettre* ſe dit pour le bien & pour le mal.

Les magiſtrats ſont quelquefois obligés de *tolérer* certains maux, de crainte qu'il n'en arrive de plus grands. Il eſt quelquefois de la prudence de *ſouffrir* des abus dans la diſcipline de l'égliſe, plutôt que d'en rompre l'unité. Les loix humaines ne peuvent jamais *permettre* ce que la loi divine défend; mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci *permet*.

Souffrir, en tant que ſynonyme à *permettre*, veut après ſoi un infinitif, ou un *que* avec le conjonctif. Ainſi c'eſt une faute de dire, comme dans l'épitaphe d'Edouard VI,

Urne où ſes cendres repoſent,
Souffrez *nous de graver ces vers ſur ſon tombeau.*

Il falloit dire, ſouffrez *que nous gravions.* (*D. J.*)

PERMEZ, ſ. f. *terme de relation*, petite nacelle en uſage à Conſtantinople. Elles ſont faites à-peu-près comme les gondoles de Veniſe, mais plus légeres. Les unes ſont menées par un homme qui vogue en arriere avec deux rames; les autres par deux, trois ou quatre bateliers, ſelon la grandeur du bateau, & la quantité des perſonnes qui ſont dedans. La légéreté de ces petits *permez* ſuffit pour faire juger du calme du port de Conſtantinople, & même de celui du Boſphore. *Duloir.*

PERMIE, (*province de*), (*Géog. mod.*) province du royaume de Caſan, appartenant à la Ruſſie, & dont la capitale ſe nomme *Perruski*, ou *Permekki*. *Voyez* PERMEKKI.

PER MINIMA, *en terme de Médecine*, ſignifie un mélange parfait des plus petites parties ou ingrédiens de différens corps. *Voyez* MÉLANGE & MINIMA.

Mais plus exactement dans la langue de Pharm. c'eſt un mélange parfait & intime des corps naturels, dans lequel leurs vrais *minima*, c'eſt-à-dire, leurs atomes, ou leurs premieres particules compoſantes, ſont ſuppoſées être exactement mêlées enſemble. *Voyez* MIXTION.

Si on fait fondre enſemble de l'argent & du plomb, ces métaux ſe mêlent *per minima*. *Voyez* ARGENT, PLOMB, MÉTAL, *&c.*

PERMISSION, ſ. f. (*Gram.*) congé, licence, liberté, pouvoir accordé par un ſupérieur à un inférieur de faire une choſe que celui-ci ou ne pouvoit point faire du tout, ou ne pouvoit faire ſans ſe rendre coupable, faute de la *permiſſion*. *Voyez l'article* PERMETTRE.

PERMISSIONNAIRE, ſ. m. (*Littérat.*) C'eſt à Paris tout maître qui a permiſſion du chantre de Notre-Dame de tenir penſion, & d'enſeigner la grammaire & les humanités.

PERMUTATION, ſ. f. (*analyſe.*) On entend par ce mot la tranſpoſition qu'on fait des parties d'un même tout, pour en tirer les divers arrangemens dont elles ſont ſuſceptibles entr'elles; comme ſi l'on cherchoit en combien de façons différentes on peut diſpoſer les lettres d'un mot, les chiffres qui expriment un nombre,

les perſonnes qui compoſent une aſſemblée, &c.

Il ne faut donc pas confondre la *permutation* avec la combinaiſon. Dans celle-ci, le tout eſt en quelque ſorte démembré, & l'on en prend les différentes parties 1 à 1, 2 à 2, *&c.* Dans celle-là, le tout conſerve toujours ſon intégrité, & l'on ne fait que faire changer d'ordre aux différentes parties qui le conſtituent.

Pour trouver toutes les permutations poſſibles d'un nombre quelconque de termes, il ne s'agit que d'un procédé très-ſimple & très-facile, lequel porte avec ſoi ſa démonſtration.

Il eſt clair qu'un ſeul terme *a* ne peut avoir qu'*un* arrangement.

Si l'on ajoute un ſecond *b*, on le peut mettre devant ou après *a* ; ce qui donne deux arrangemens $\left\{\begin{matrix} b\ a \\ a\ b \end{matrix}\right.$: c'eſt-à-dire 1. (qu'on avoit déja pour le premier cas) × 2 (quantieme du nouveau terme.)

Si l'on prend un troiſieme terme *c*, il peut occuper trois places dans le *b a*, & autant dans *a b*, ce qui donne deux fois trois ou ſix arrangemens $\left\{\begin{matrix} c\ b\ a & c\ a\ b \\ b\ c\ a & a\ c\ b \\ b\ a\ c & a\ b\ c \end{matrix}\right.$: c'eſt-à-dire 2 (réſultat du cas précédent) × 3 (quantieme du nouveau terme.)

Un quatrieme terme *d* pourra occuper quatre places dans chacun de ces ſix derniers arrangemens ; ce qui en donnera 4 fois 6, ou 24 nouveaux : c'eſt-à-dire, 6 (réſultat du cas précédent) × 4 (quantieme du nouveau terme.)

On voit, ſans qu'il ſoit beſoin de pouſſer plus loin l'induction, qu'un cinquieme terme *e* donneroit 24. 5 ou 120 arrangemens, & ainſi de ſuite à l'infini.

En général le nombre des *permutations* pour *n* termes n'étant que celui de $\overline{n-1}$ termes, × *n*, comme celui de $\overline{n-1}$ termes, eſt celui de $\overline{n-2}$ termes × $\overline{n-1}$, & ainſi de ſuite en remontant juſqu'à 1 ; il réſulte que pour trouver de combien de *permutations* eſt ſuſceptible un nombre quelconque *n* de termes, il faut faire le produit continu des termes de la progreſſion naturelle, depuis & y compris 1 juſqu'à ce terme *n* incluſivement. 1 × 2 × 3 × 4 . . . . . × *n*.

On a ſuppoſé juſqu'ici qu'aucun des termes dont on cherche les *permutations* n'étoit répété, ou, ce qui eſt la même choſe, qu'ils n'avoient tous qu'une ſeule dimenſion, & que leur expoſant commun étoit l'unité. Si la choſe étoit autrement, ſuppoſons que *a* repréſente l'expoſant du premier terme, *b* celui du ſecond, *c* celui du troiſieme, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier.

D'abord, *n*, dans la formule ci-deſſus, ne ſera plus ſimplement le nombre des termes, mais *la ſomme de leurs expoſans*.

De plus, cette forme ne doit être conſidérée que comme le numérateur d'une fraction, à laquelle on donnera pour dénominateur le produit continu d'autant de produits particuliers qu'il y a d'expoſans ou de termes ; & chacun de ces produits particuliers ſera le produit continu des nombres naturels pouſſé juſqu'à celui incluſivement qui exprime l'expoſant du terme correſpondant, en ſorte que la formule abſolument générale ſera

$$\frac{\overline{1 \times 2 \times 3 \times 4 \ldots\ldots \times a+b+c, \&c.}}{1.2\ldots\ldots a \times 1.2\ldots\ldots b \times 1.2\ldots\ldots c \times, \&c.}$$

Quand tous les expoſans ſont 1, alors leur ſomme ne differe point du nombre même des termes, & $\overline{a+bc}$ *&c.* (dans le numérateur) = *n* . . . d'ailleurs dans le dénominateur tous les produits particuliers étant 1, le produit général eſt auſſi 1, qui peut être négligé ; & la ſeconde formule ſe change en la premiere.

Un exemple va donner une idée de l'effet des *permutations*.

Il y a 32 cartes dans un jeu de piquet ; comme c'eſt un jeu fort répandu, & qu'on mêle les cartes à chaque coup, il s'eſt dû, depuis le temps qu'on y joue, former bien des arrangemens différens de ces 32 cartes ; ſuppoſant qu'aucun ne ſe ſoit jamais trouvé répété, en ſorte que chaque fois qu'on a mêlé les cartes, en ait fait naître un nouveau ; on demande ſi le nombre de tous les arrangemens poſſibles ne devroit pas déſor-

mais être épuiſé... Bien des gens peut-être ne balanceroient pas à ſe décider pour l'affirmative ; on va voir combien ils ſe trouveroient loin de leur compte.

Suppoſant tous les individus de l'eſpece humaine répandus ſur la ſurface de la terre, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, devenus joueurs de piquet, & appariés deux à deux, en ſorte que chaque couple jouât 400 coups par jour *ſous la condition poſée* ; il faudroit à tous ces joueurs réunis plus de 18 *mille milliards* de *millions de ſiecles*, pour épuiſer tous les changemens d'ordre poſſibles des 32 cartes, & la démonſtration en eſt facile ; 400 coups *par jour*, en font *par an* 146000, *par ſiecle* 14600. 00, *par million de ſiecles* 14600000. 000000.

D'un autre côté, ſuppoſant deux milliards ou deux mille millions d'hommes ſur la terre ; ce ſera 1. 000. 000. 000 couples de joueurs qu'il faut multiplier par le dernier nombre ci-deſſus ; on aura 14. 600. 000. 000. 000. 000. 000. 000 (A).

Maintenant le nombre des *permutations* compétent à 32 termes, ſe trouve 263. 130. 836. 933. 693. 530. 167. 218. 012, 160. 000. 000 (B).

Si donc on diviſe le nombre B par le nombre A, le quotient indiquera combien de *millions de ſiecles* il faudroit à tous ces joueurs, pour parvenir au but propoſé. Or le nombre B ayant 36 chiffres, tandis que le nombre A n'en a que 23, dont le premier plus petit que le premier du nombre B ; le quotient en aura 36-23+1, ou 14, dont les deux premiers ſeront 18. Ce quotient excédera donc 18 mille milliards ; & il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que les unités auxquelles ſe rapportent ces 18 mille milliards ſont, non des années, mais des *millions de ſiecles*.

Dans le temps que les anagrammes étoient en honneur & faiſoient partie du bel-eſprit, on voit que ſans nul génie, mais avec beaucoup de loiſir & autant de patience, il étoit aiſé de ſe faire à cet égard une réputation : en effet, en ſuivant avec quelque attention le procédé expliqué plus haut, on étoit aſſuré de trouver par ordre tous les arrangemens poſſibles des lettres d'un ou de pluſieurs mots, ſans qu'il en pût échapper un ſeul, après quoi il ne reſtoit plus qu'à choiſir ceux qui formoient un ſens convenable au but qu'on ſe propoſoit.

Mais l'uſage des *permutations* ne ſe borne pas aux ſeules anagrammes, elles partagent avec les combinaiſons l'honneur de la ſolution de pluſieurs problêmes curieux, de ceux en particulier où il s'agit d'eſtimer les haſards. *Voyez* COMBINAISON, ALTERNATION, *&c. Cet article eſt de M.* RALLIER DES OURMES.

PERMUTATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) Ce terme ſe prend quelquefois pour toute ſorte d'échange en général ; mais communément on entend par *permutation*, un échange que deux titulaires font entr'eux de leurs bénéfices, par une démiſſion entre les mains des collateurs qui ſont obligés de les conférer aux copermutans.

Les deux réſignations peuvent ſe faire par deux actes ſéparés, ou par un ſeul & même acte.

Ces démiſſions réciproques contiennent toujours, qu'elles ſont faites pour cauſe de *permutation* avec la clauſe *non aliàs, non aliter, non alio modo* ; c'eſt pourquoi les proviſions ſur *permutations*, ſont cenſées des collations néceſſaires ou forcées.

Ceux qui peuvent admettre les *permutations*, ſont le pape, le légat, le vice-légat dans l'étendue de ſa légation, & le collateur ordinaire.

Quand le bénéfice ne dépend point de l'évêque, on s'adreſſe ordinairement au pape.

Quoique le collateur auquel on s'adreſſe, ne puiſſe pas conférer le bénéfice à un autre, il peut cependant examiner s'il n'y a point de fraude ni de paction ſimoniaque, ou autre vice qui doive empêcher l'effet de la *permutation*.

Au refus de l'ordinaire, on peut s'adreſſer au ſupérieur.

Si les deux bénéfices que l'on veut permuter, ſont dans deux dioceſes différens, & que l'on ne veuille pas s'adreſſer au pape, il faut que l'évêque de chaque dioceſe admette la *permutation*, ſuppoſé qu'il ſoit collateur du bénéfice ; ou bien un évêque peut donner pouvoir à l'autre de donner des proviſions des deux bénéfices.

Il y a certaines *permutations* qui ſont illicites, notamment celles qu'on appelle *triangulaires*; c'eſt lorſqu'un titulaire réſigne ſon bénéfice à un autre eccléſiaſtique, à condition que celui-ci réſignera à un tiers le bénéfice dont il eſt pourvu; aucune diſpenſe ne peut autoriſer une telle convention.

Il n'eſt pas permis de ſtipuler que le co-permutant ſera chargé de faire faire les réparations des bâtimens dépendans du bénéfice, quoique ces réparations ſoient du temps du co-permutant; il y auroit ſimonie dans cette clauſe.

Il en ſeroit de même de celle qui obligeroit le co-permutant à entretenir les baux faits par ſon prédéceſſeur.

Mais, ſuivant l'uſage commun, le co-permutant peut faire dreſſer un procès-verbal de l'état des lieux dépendans du bénéfice qu'on lui a réſigné, & obliger ſon réſignant de faire les réparations qui ſeront eſtimées néceſſaires.

Une penſion que l'on créeroit ſur un bénéfice en le permutant, pour avoir lieu juſqu'à ce qu'on eût donné un autre bénéfice de même valeur que la penſion, ne ſeroit pas canonique.

On ne peut pas permuter un indult pour un bénéfice, parce que l'indultaire n'a pas *jus in re*, mais ſeulement *jus ad rem*.

Les bénéfices en patronage laïque ne peuvent être permutés ſans le conſentement du patron; autrement la collation de l'ordinaire & du pape, même en ce cas ſeroit nulle, & les co-permutans rentreroient chacun dans leurs droits; *voyez* la déclaration de 1678.

Quand les bénéfices que l'on permute ſont inégaux pour le revenu, il n'eſt pas permis de recevoir une récompenſe en argent; il y auroit ſimonie & abus.

On ne peut permuter un bénéfice avec un autre qui n'eſt pas encore érigé, ni permuter quelque choſe de temporel avec un bénéfice, non pas même une penſion, ni des dîmes ou un droit de patronage, quoique tout cela participe du ſpirituel.

La *permutation* eſt ſans effet, 1°. quand elle n'eſt pas accomplie de part & d'autre, comme quand un des co-permutans ne peut pas obtenir de *viſa*.

2°. Quand l'un des co-permutans n'accomplit pas les conditions.

3°. Lorſque le bénéfice n'eſt pas tel qu'on l'a énoncé, comme ſi on a ſuppoſé que c'étoit un bénéfice ſimple, & qu'il ſoit à charge d'ames, ou que l'on ait caché la véritable quotité d'une penſion dont le bénéfice étoit chargé, cela ſuffit pour donner lieu au regrès, & le co-permutant peut rentrer dans ſon bénéfice en vertu d'un ſimple jugement, ſans obtenir de nouvelles proviſions.

Enfin la *permutation* devient encore ſans effet, quand l'un des co-permutans eſt évincé du bénéfice qui lui a été réſigné.

On peut permuter un bénéfice litigieux, pourvu que le litige ſoit exprimé.

Un bénéfice tenu en commende, peut être permuté contre un bénéfice tenu en titre, parce qu'en France la commende vaut titre.

On peut permuter un bénéfice contre pluſieurs autres.

Tant que le collateur n'a point donné de proviſions, le co-permutant peut révoquer ſa procuration pour permuter. Il ſuffit de faire ſignifier la révocation au collateur, ou ſi la réſignation pour permutation ſe fait en cour de Rome, on fait ſignifier la révocation au co-permutant, avant que la réſignation ſoit admiſe.

Mais ſi l'un des bénéfices eſt à la nomination du roi, l'autre à la collation pure & ſimple de l'ordinaire, un des co-permutans ne peut révoquer ſa procuration *ad reſignandum*, ſans le conſentement du roi, lorſque ſa majeſté a donné ſon brevet de nomination, quoique les bulles ne ſoient pas encore expédiées, ni la réſignation de l'autre bénéfice admiſe en cour de Rome.

Le collateur qui a conféré ſur la *permutation*, ne peut pas conférer par mort en vertu de la regle des 20 jours, ſi ce n'eſt que la réſignation peche dans ſon principe, ou que l'un des co-permutans eût refuſé de l'exécuter pendant la vie de l'autre.

Ceux qui ſont pourvus ſur réſignation, pour cauſe de *permutation*, doivent prendre poſſeſſion dans le même temps, &

avec les mêmes formalités que l'on obſerve pour les réſignations en faveur.

Les proviſions obtenues ſur *permutation* ſont nulles, ſi elles ne ſont inſinuées deux jours francs avant le décès de l'un des copermutans; mais il ſuffit pour celui qui s'unit, qu'il ait ſatisfait à cette condition: ſes proviſions ſont valables.

Les procurations pour permuter entre les mains du pape, doivent être inſinuées au greffe du dioceſe où elles ſe font; & ſi le bénéfice eſt dans un autre dioceſe, il faut auſſi y faire enrégiſtrer les procurations, & ce, dans trois mois après l'expédition des proviſions, le tout à peine de nullité. *Déclaration de* 1691, *art.* 11.

Au reſte, le défaut d'inſinuation ne peut être oppoſé que par les indultaires gradués, & autres expectans, & par les patrons. *Voyez* Dumoulin, *ad reg. de public.* Fevret, *liv. II, ch. iv & v.* Rebuffe, *prax. tit. de permut. Recueil de* Drapier, *tome II, ch. xx.* (*A*)

PERNAMBUCO *ou* FERNAMBUCO, (*Géogr. mod.*) capitainerie ou province de l'Amérique méridionale au Breſil. Elle eſt bornée au nord par la capitainerie de Tamaraca, au midi par celle de Sergippe, à l'orient par la mer; mais elle n'a point de bornes fixées à l'occident.

Cette province eſt ſituée entre les huit & les dix degrés de latitude auſtrale. Elle a été découverte par Vincent-Yannez Pinçon, Caſtillan; & trois mois après D. Pedro Alvarez Cabral, amiral de la flotte portugaiſe des Indes, fut jeté par la tempête ſur les côtes du Breſil, dont ſa nation lui attribue la découverte. Jean III, roi de Portugal, concéda la province de *Pernambuco* à Edouard d'Albuquerque, à condition d'en ſoumettre les habitans; ce qu'il exécuta dans la ſuite. Les Hollandois s'en étant rendus les maîtres, le roi Jean IV, après qu'elle eût été repriſe ſur eux, la réunit au domaine. Juſqu'à l'invaſion, Olinde avoit été la capitale de la capitainerie; mais cette ville a été preſque entiérement détruite pendant les guerres. (*D. J.*)

PERNAU, (*Géogr.*) petite ville marchande du duché de Livonie, ſous la domination ruſſienne, au bord d'une riviere qui tout près ſe jette dans la Baltique. C'eſt la capitale d'un cercle où eſt auſſi compriſe la ville de Fellin, & c'eſt une place munie d'une bonne citadelle. On n'y compte pas d'ailleurs au delà de 100 maiſons, & l'on n'y en trouve aucune qui ne ſoit ſimplement & groſſiérement de bois. Vers la fin du ſiecle paſſé, elle devint pour peu de temps le ſiege de l'univerſité de Dorpt: à peine eſt-elle aujourd'hui pourvue d'une chétive école. (*D. G.*)

PERNE, (*Géogr. anc.*) 1°. île ſur la côte de l'Ionie. *Pline, l. II, ch. lxxix.* dit qu'un tremblement de terre joignit cette île au territoire de la ville de Milet. 2°. Ville de la Thrace, qui étoit à l'oppoſite de celle de Thaſus, ſelon Stephanus.

PERNE, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France dans la Provence, au dioceſe de Carpentras. *Long.* 22. 41. *lat.* 44. 2.

Cet endroit eſt la patrie d'Eſprit Fléchier, évêque de Lavaur en 1585, & puis de Nîmes en 1687. Il avoit été reçu à l'académie françoiſe en 1673. Il étoit, dit M. de Voltaire, poëte françois & latin, hiſtorien, prédicateur, mais connu ſurtout par ſes belles oraiſons funebres. Il a traduit du latin d'Antoine Marie Gratiani, la vie du cardinal Commendon; il a donné celle du cardinal Ximenès; & ſon hiſtoire de l'empereur Théodoſe, a été faite pour l'éducation de M. le duc de Bourgogne. Il mourut le 16 février 1710, à 78 ans.

PERNES, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans l'Artois, ſur la Clarence, à trois lieues S. O. de Béthune, ſept N. O. d'Arras. *Long.* 20. 6. *lat.* 50. 29. (*D. J.*)

PERNETTE, ſ. f. vaſe à l'uſage des potiers-de-terre & des faïanciers. *Voyez l'article* FAÏANCE.

PERNICIACUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule belgique, que l'itinéraire d'Antonin met entre Geminiacum, & *Aduæca Tongrorum*, à 22 milles de la premiere de ces villes, & à 14 de la ſeconde. On croit que c'eſt aujourd'hui Perveis, bourgade du Brabant, entre Jemblours & Indoigne, dans le quartier de Louvain; & cette bourgade eſt une ancienne baronnie. (*D. J.*)

PERNICIEUX, adj. (*Gram.*) capable d'entraîner la perte de quelque chose. Un discours est *pernicieux;* un conseil est *pernicieux;* un effet est *pernicieux;* un esprit est *pernicieux.*

PERNICITAS, s. f. (*Phys.*) est un mot latin, dont quelques auteurs se servent pour désigner une vîtesse extraordinaire de mouvement, comme celle d'un boulet qui fend l'air, de la terre dans son orbite, *&c. Chambers.*

PERNIO, *terme de Chirurgie*, c'est le nom d'un mal qui attaque ordinairement les mains & les piés en hiver, & qu'on appelle vulgairement *engelures.* Les parties affectées de ce mal s'enflent, & prennent une couleur blanchâtre, accompagnée de douleur & de démangeaison: cependant la tumeur se dissipe sans aucune exulcération, en frottant d'huile de pétrole la partie malade. *Voyez* ENGELURES.

PERNISSE, *voyez* PERDRIX ROUGE.

PEROÉ, (*Géogr. anc.*) petit fleuve de la Béotie, sur le chemin de Platée à Thebes. Il prenoit sa source au mont Cithéron, dont il descendoit par deux endroits différens, en sorte qu'il formoit une île. (*D. J.*)

PERŒTHEI, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Arcadie. Pausanias, *liv. VIII, ch. iv*, dit qu'ils tiroient leur nom de la ville Perethus, qui ne subsistoit plus de son temps, mais parmi les ruines de laquelle on voyoit encore le temple du dieu Pan.

PERONÉ, s. m. (*en Anatomie.*) est un des os de la jambe, *voyez nos planches d'Anatomie & leur explication. Voyez aussi les articles* Os, JAMBE, *&c.*

Le *péroné* est l'os le plus menu des deux os de la jambe; cependant, quoiqu'il soit plus exposé & beaucoup plus foible que l'os intérieur ou le tibia, il n'est pas si sujet à être cassé, parce qu'il est plus pliant & plus flexible; d'où il arrive que souvent le tibia est rompu, tandis que le *péroné* reste entier.

Le *péroné* se joint & s'articule avec le tibia aux deux extrémités, au moyen d'une espece de diarthrose obscure qui les couvre. On le divise en trois parties; la partie supérieure qui a une tête ronde, & qui se termine un peu au dessous du genou, & qui reçoit une éminence latérale du tibia dans une petite cavité qui fait l'articulation de cette partie. Le milieu est menu, long & triangulaire, comme le tibia, mais un peu plus irrégulier. La partie inférieure est reçue dans une petite cavité du tibia, & ensuite se termine par une grande apophyse qu'on appelle *malléole externe* ou *cheville externe*; elle est un peu creuse au dedans pour donner à l'astragale la liberté du mouvement, & un peu convexe du côté extérieur, afin qu'il ait plus de force pour retenir l'astragale.

Le tibia & le *péroné* ne se touchent qu'aux extrémités, de même que le radius & le cubitus; l'intervalle est rempli par un fort ligament membraneux, qui les tient attachés ensemble & fortifie l'articulation. *Voyez* TIBIA.

PERONIER, s. m. (*Anatomie*) ancien, long, ou premier; c'est un muscle de la jambe, charnu & tendineux dans son origine, qui vient depuis la tête jusqu'au milieu du *péroné*; delà il va passer sur la partie postérieure de la cheville extérieure, sur laquelle il glisse, comme sur une poulie; & il s'insere à l'extrémité supérieure de l'os du métatarse, qui joint le grand orteil.

L'usage de ce muscle est de tirer le pié en haut. *Voyez nos planches d'Anatomie & leur explication.*

Péronier postérieur, court, ou second, est un muscle qu'on appelle aussi quelquefois semi-fibuleux, charnu dans son origine, inégal, & venant de la partie postérieure du péroné; delà il se dirige de haut en bas le long de la partie extérieure du même os, jusqu'à ce qu'il arrive au milieu, où il forme un tendon long, plat & uni, qui va suivant la même direction gagner le bas de la malléole interne avec le long *péronier*, & se termine à la partie extérieure de l'os du métatarse, contigu au petit orteil; l'action de ce muscle est de pousser le pié en haut. *Voyez nos planches anatomiques & les explications qui y sont jointes.*

L'artere *péroniere* est une des branches de l'artere poplitée, qui se porte tout le long de la partie postérieure du péroné, où elle jette dans son trajet différens rameaux, & va se perdre dans le pié où elle s'anastomose avec la tibiale antérieure, & avec

la postérieure, & prend le nom de *plantaire externe*. *Voyez* POPLITÉ, PLANTAIRE & TIBIALE.

PERONNE, (*Géogr. mod.*) ville de France dans la Picardie, capitale du Santerre, sur le bord septentrional de la Somme, à 12 lieues au dessus, & au levant d'Amiens, à 10 au S. O. de Cambrai, & à 32 de Paris, parmi des marais, qui avec ses fortifications en font une très-forte place.

Elle est ancienne, car les premiers rois mérovingiens y avoient un domicile. Clovis II, ayant donné cette place à Archinoald, maire de son palais, il y bâtit un monastere pour des moines écossois. Le premier abbé fut S. Wltan, neveu de S. Furcy, abbé de Lagny; lequel S. Furcy est enterré à *Péronne*, où il est devenu depuis ce temps-là le patron de la ville.

Héribert, comte de Vermandois, s'empara de *Péronne*, & enferma dans la forteresse Charles III, dit le *Simple*, qui y finit ses jours en 929, âgé de cinquante ans. Il est vrai que ce malheureux prince se fit toujours mépriser de son peuple pendant sa vie, par sa foiblesse & son manque de courage. N'ayant pas su faire valoir ses droits à l'empire, après la mort de Louis IV, l'empire sortit de la maison de France, & devint électif. Charles le simple fut enterré à *Péronne*. Il avoit eu trois femmes; de la premiere, dont on ne sait pas le nom, il eut Gisele, mariée en 912 à Rollon, premier duc de Normandie; de la seconde, nommée *Fréderune*, morte en 917, on doute s'il eut des enfans; de la troisieme, nommée Ogine, il eut Louis, depuis appellé d'*Outremer*. Cette Ogine, fille d'Edouard I, roi des Anglois, après avoir marqué un grand courage dans presque tout le cours de sa vie, finit par se marier par amour, après la mort de son mari, avec Héribert, comte de Troyes, second fils d'Héribert, comte de Vermandois, qui avoit tenu son mari prisonnier les sept dernieres années de sa vie.

Les successeurs d'Héribert jouirent de *Péronne* & de ses dépendances, jusqu'au temps de Philippe-Auguste. En 1466, Louis XI donna cette ville & ses annexes à Charles, duc de Bourgogne, & s'en ressaisit ensuite après la mort de ce prince.(*)

L'église collégiale de cette ville a été bâtie & dotée par le même Archinoald dont nous avons parlé; cette collégiale est aujourd'hui de soixante petites prébendes, toutes à la nomination du roi.

Péronne est surnommée la *pucelle*, parce qu'elle n'a jamais été prise, quoiqu'assiégée quelquefois, & entr'autres par le comte Henri de Nassau en 1536. Elle a sa coutume particuliere, qui est suivie à Mont-Didier & à Roye. Il y a dans cette ville une élection & un bailliage auquel la prévôté est unie; mais elle est sur-tout redoutable par les vexations des commis des fermes. *Long.* 20. 35. 44. *lat.* 49. 55. 30.

Frassen (Claude) natif de *Péronne* ou de Vire, s'est distingué par son savoir dans l'ordre de saint François, dont il devint définiteur général en 1682. Il a fait plusieurs ouvrages, & entr'autres des dissertations sur la bible intitulées: *Disquisitiones publicæ*, 2 *vol. in*-4°. Il mourut à Paris en 1711, à quatre-vingt-onze ans.

Longueval (Jacques) laborieux jésuite, naquit à *Péronne* en 1680; il a publié les huit premiers volumes de l'histoire de l'église gallicane, & avoit presque mis la

(*) Charles le Simple y mourut en prison en 929.

Louis XI, qui ne fut rien moins que simple, eut cependant l'imprudence d'y aller trouver Charles, duc de Bourgogne, qui l'y retint prisonnier dans le château, & ne le relâcha qu'après un traité honteux.

Les Parisiens qui n'aimoient pas le roi, apprirent à leurs perroquets à répéter *Péronne*, *Péronne*. Quand il revint en sa capitale, il entendit sur le quai de la Mégisserie ces oiseaux crier *Péronne*: il en fut si indigné, qu'il eut la foiblesse de rendre une ordonnance pour faire étrangler tous les oiseaux babillards.

Outre Frassen & Longueval, *Péronne* est encore la patrie de Michel Germain, bénédictin, le digne & fidele compagnon d'étude de dom Mabillon, mort à Saint-Germain-des-prés en 1694, âgé de 49 ans. A une petite lieue de *Péronne*, est la fameuse abbaye du mont Saint-Quentin, de l'ordre de S. Benoît. *(C.)*

derniere main au neuvieme & au dixieme volumes de cet ouvrage, lorſqu'il mourut à Paris d'apoplexie en 1735, à cinquante-quatre ans. (*D. J.*)

PERORAISON, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) en rhétorique, c'eſt la concluſion ou la derniere partie du diſcours, dans laquelle l'orateur réſume en peu de mots les principaux chefs qu'il a traités avec étendue dans le corps de ſa piece, & tâche d'émouvoir les paſſions de ſes auditeurs.

Delà il s'enſuit que la *péroraiſon* eſt compoſée de deux parties, 1°. d'une récapitulation, qui contient l'abrégé & l'expoſé ſuccinct de toutes les choſes ſur leſquelles a roulé le diſcours, & auxquelles on tâche de donner une nouvelle force, en les réuniſſant ainſi d'une maniere préciſe. *Voyez* RÉCAPITULATION.

2°. L'orateur doit y exciter les paſſions, ce qui eſt ſi eſſentiel à la *péroraiſon*, que les maîtres de l'art appellent cette partie du diſcours *ſedes affectuum*. *Voyez* PASSIONS.

Les paſſions qu'on doit exciter dans la *péroraiſon*, varient ſuivant les diverſes eſpeces de diſcours. Dans un panégyrique, ce ſont des ſentimens d'amour, d'admiration, de joie, d'émulation qu'on ſe propoſe d'imprimer dans l'ame des auditeurs. Dans une invective, c'eſt la haine, le mépris, l'indignation, la colere, *&c.* Dans un diſcours du genre délibératif, on s'efforce de faire naître l'eſpérance ou la confiance, d'inſpirer la crainte ou de jeter le trouble dans les cœurs.

Les qualités requiſes dans une *péroraiſon*, ſont qu'elle ſoit véhémente & pleine de paſſions, mais en même temps courte; car, ſelon la remarque de Cicéron, les larmes ſechent bien vîte. Il ne faut pas laiſſer à l'auditeur le temps de reſpirer, pour ainſi dire, parce que le propre de la réflexion eſt d'étendre ou d'amortir la paſſion.

La *péroraiſon* étoit la partie principale où Cicéron excelloit. Et en effet, non ſeulement il y anime & échauffe ſes auditeurs, mais il y ſemble encore lui-même tout de feu, ſur-tout lorſqu'il excite la commiſération & la pitié pour un accuſé. Il rapporte que ſouvent il arrachoit des larmes à ſon auditoire, & même aux juges; & il ajoute que lorſque pluſieurs orateurs étoient chargés de parler dans une même cauſe, la *péroraiſon* lui étoit toujours réſervée, & il nous donne une excellente raiſon de cette préférence. C'étoit moins, dit-il, le génie qui le rendoit éloquent & pathétique dans ces occaſions, que la douleur dont il étoit lui-même pénétré, & le vif intérêt qu'il prenoit à ſes cliens; c'eſt ce qu'il eſt aiſé de remarquer dans ces paroles de la *péroraiſon* pour Milon : *Sed finis fit, neque enim præ lacrymis jam loqui poſſum, & hic ſe lacrymis defendi vetat.* Et dans celle pour Rabirius Poſthumus : *Sed jam quoniam, ut ſpero, fidem quam potui tibi præſtiti, Poſthume, reddam etiam lacrymas quas debeo. Jam indicat tot hominum cœtus quàm ſis carus tuis, & me dolor debilitat includitque vocem.*

Quand on dit que la *péroraiſon* doit émouvoir les paſſions, on ſuppoſe que le ſujet en eſt ſuſceptible; car rien ne ſeroit plus ridicule que de terminer par des traits pathétiques une cauſe où il ne s'agiroit que d'un intérêt léger ou d'un objet fort peu important.

On peut enfin obſerver qu'on conçoit quelquefois la *péroraiſon* en forme de priere : l'éloquence de la chaire eſt reſtée en poſſeſſion de cette derniere méthode, très-convenable aux ſujets qu'elle traite. On en trouve cependant quelques exemples dans les orateurs profanes, comme dans la harangue de Démoſthenes pour Ctéſiphon, & dans la ſeconde Philippique de Cicéron.

PERORSI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Mauritanie Tingitane, ſelon Pline, *liv. V, ch. j*; Ptolomée, *liv. IV, ch. vj*, les place dans la Lybie intérieure, loin de la mer. Selon le pere Hardouin, le pays des *Perorſi* comprenoit les royaumes de Zahanda & de Teſſet, entre le royaume de Maroc, au nord; celui de Gualata au midi, & l'océan atlantique au couchant. (*D. J.*)

PÉROT, ſ. m. (*Eaux & Forêts.*) Ce mot de l'exploitation des bois, ſe dit d'un arbre qui a deux âges de coupe; de ſorte que ſi la coupe ſe fait tous les vingt-

cinq

cinq ans, le *pérot* en a cinquante. Il y a trois ſortes de baliveaux, les étalons, les *pérots* & les tayons. (*D. J.*)

PEROU (LE), (*Géogr. mod.*) vaſte région de l'Amérique méridionale, dans ſa partie occidentale. Elle eſt bornée au nord par le Popayan; au midi par le Chili; à l'orient par le pays des Amazones, & au couchant par la mer du ſud. Ce pays a environ ſix cents lieues de longueur du nord au ſud, & cinquante de largeur.

Dès l'année 1502, Chriſtophe Colomb étant dans la province de Honduras, qu'il venoit de découvrir, eut des naturels du pays quelque connoiſſance du *Pérou*, c'eſt-à-dire, d'un puiſſant empire abondant en or, qui étoit du côté de l'orient, ce qui l'empêcha d'y tourner ſes vues. En 1514, Paſchal de Andagoya découvrit une partie de la côte de la mer du ſud, mais il tira peu de profit de ce voyage. Enfin, en 1524, François Pizarro partit de Panama, & découvrit la province du Béru (c'étoit le nom d'un indien), qu'il donna au pays, en changeant le B en P; car les Eſpagnols écrivent Péru, & prononcent *Perou*. On ſait comment il conquit toute cette région depuis le royaume de Quitto juſqu'au Chili, dans l'eſpace de dix ans.

On ſait auſſi qu'avant ce temps-là cette vaſte contrée avoit été gouvernée par des rois nommés *yncas*, dont la magnificence étoit étonnante, & dont les richeſſes étoient immenſes; on peut en juger par l'offre que fit à Pizarro le dernier des yncas pour obtenir ſa liberté. Atahualipa lui offrit pour ſa rançon autant d'or qu'il en pourroit entrer dans une chambre de vingt-deux piés de long, de dix-ſept de large, & de ſix de haut. Il reſte encore dans le pays des veſtiges de leurs temples en l'honneur du ſoleil, & du grand chemin de Quitto, qui avoit quarante piés de largeur, cinq cents lieues de longueur, & de hautes murailles des deux côtés. L'empire des yncas avoit alors des bornes deux fois plus étendues que celles qu'on donne au pays nommé aujourd'hui le *Pérou*.

Il eſt traverſé par une chaîne de montagnes appellées *la Cordillera de los-Andés*. Il eſt rempli de pluſieurs autres montagnes fameuſes par les abondantes mines d'or & d'argent qu'on y a trouvées. Les forêts y produiſent des cedres de pluſieurs eſpeces, des cotonniers, des bois d'ébene, & différens autres. Les vallées qui peuvent être arroſées ſont très-fertiles; mais la plus grande partie du pays eſt ſtérile faute de pluies. Le chaud & le froid y ſont exceſſifs, ſelon les différens endroits; les montagnes qui ſont étendues le long des Andes ſont très-froides, tandis que l'on étouffe dans le plat pays.

Depuis que le *Pérou* eſt ſous la domination eſpagnole, il eſt gouverné par un vice-roi, dont le pouvoir eſt ſans bornes. Ses appointemens fixes vont à quarante mille ducats, & l'acceſſoire monte infiniment au delà. Il nomme à toutes les places civiles & militaires, avec cette reſtriction que les procédures ſeront confirmées par le roi d'Eſpagne; ce qui ne manque guere d'arriver. Entre les Indiens naturels du pays, une partie a embraſſé le chriſtianiſme, & s'eſt ſoumiſe au joug: l'autre partie, infiniment plus conſidérable, eſt reſtée idolâtre & indépendante.

Les Eſpagnols diviſent le *Pérou* en trois gouvernemens, qu'ils appellent *audiences*; ſavoir, l'audience de Quitto; l'audience de Lima, ou de Los-reyes; l'audience de los Charchas, ou de la Plata; mais ils ont beau diviſer le pays en audiences, ils n'en retirent preſque plus rien. Lima porte le nom de capitale du *Pérou*. *Voyez* ſur cette grande région d'Amérique, le commentaire royal du *Pérou* du chevalier Paul Ricaut, 2 *vol. in-fol.* c'eſt un bel ouvrage. (*D. J.*)

Le *Pérou* produit une plante que l'on nomme cierge ou flambeau du *Pérou*, à cauſe de ſa forme & du lieu qui la voit naître. Cette plante, que nous avons fait connoître, au mot CIERGE *du Perou*, eſt graſſe & vivace. Elle s'éleve depuis la hauteur de dix piés, dit M. Adanſon, où elle commence à fleurir, juſqu'à celle de 30 piés, ſous la forme d'une tige heptagone de dix à ſept pouces de diametre, couronnée par un faiſceau de branches de même forme, anguleuſes de même, à ſinuoſités très-profondes, ſans feuilles

apparentes, verd-noirâtres, ſemé ſur ſes angles ſeulement de petits faiſceaux compoſés chacun de dix épines longues de quatre à cinq lignes, rayonnantes, rouges d'abord, à pointe jaune, enſuite violet noires, au milieu deſquelles eſt un duvet blanc, qui environne une petite feuille conique, charnue & inſenſible. Sa tige, en vieilliſſant, perd ſes angles & ſes épines, & devient jaune de bois.

Il y a une autre eſpece de cierge du *Pérou*, qui eſt rampant, à fleur rouge, & petit fruit ſphérique. M. Adanſon penſe que M. Linné a eu tort de lui donner le nom de *cactus*, qui eſt le nom grec de l'artichaut, ſelon Théophraſte. Il faut conſerver à cette plante de l'Amérique, qui étoit inconnue des Grecs, le nom de *cereus* que les modernes lui ont unanimement donné.

PÉROUSE, (*Géogr. mod.*) en latin *Peruſia & Peruſium*, & en italien *Perugia*, ville d'Italie dans l'état de l'égliſe, capitale du Pérugin.

Elle fut autrefois une des douze principales villes de l'Etrurie; mais, durant les guerres civiles entre Octave & Marc-Antoine, ce premier l'ayant priſe, la ſaccagea impitoyablement, en abandonna le pillage à ſes troupes, & fit tuer en ſa préſence les trois cents hommes qui compoſoient ſon ſénat. Elle ſe rétablit dans la ſuite, & ſoutint un ſiege de ſept ans contre Totila roi des Goths, qui la prit à la fin, la ruina, & paſſa au fil de l'épée une partie de ſes habitans. Les rois de France l'ayant conquiſe au VIII ſiecle, la donnerent au ſaint ſiege. Enfin, elle fut miſe dans la déſolation durant la guerre des Guelphes & des Gibelins; mais elle s'eſt relevée de tous ſes malheurs. Elle eſt aujourd'hui très-propre, aſſez peuplée, & défendue par une citadelle. Elle étoit épiſcopale dès le III ſiecle. L'évêque ne reconnoît que le pape. Elle eſt ſituée entre le Tibre au levant, & la riviere de Genna au couchant, ſur une colline, à 8 milles au nord-eſt d'Aſſiſe, 25 oueſt de Nocera. *Long.* 32. 2. *lat.* 43. 8.

J'ai oublié de dire que *Pérouſe* eſt une univerſité, qui même a produit des juriſconſultes célebres dans le XIV ſiecle. Balde, diſciple de Bartole, fut du nombre. Une de ſes reparties lui valut la chaire de Pavie. Il étoit de petite taille, de ſorte que quand on le vit arriver dans l'auditoire on s'écria, *minuit præſentia famam.* Il répondit, ſans ſe décontenancer, *augebit cætera virtus;* ſur quoi Pauzirole ajoute, *quo dicto omnibus ſui admirationem injecit.* Balde gagna beaucoup de bien par ſes conſultations, & compoſa quantité de livres, donnant tout ſon temps à l'étude. « Chaque pas que fait mon cheval, diſoit-» il un jour en voyageant, ſont autant » de loix qui ſortent de ma mémoire: » bonne preuve qu'il avoit acquis, & qu'il conſervoit ſon ſavoir à force de lire.

Mais ce ſont les Dantes de la famille de Rainaldi, qui ont ſur-tout illuſtré de bonne heure l'univerſité de *Pérouſe*; c'étoient des gens en qui les talens ſemblent avoir été un héritage dans l'un & l'autre ſexe.

Dante (Pierre-Vincent), entendit les belles-lettres, les mathématiques, l'architecture, & compoſoit de ſi beaux vers à l'imitation de Dante florentin, que l'on jugea qu'il faiſoit revivre en quelque façon la ſublimité de ce grand génie. On lui donna même le ſurnom de *Dante*, qui eſt reſté à ſa famille. Il mourut fort âgé en 1512, laiſſant un fils & une fille qui ſe diſtinguerent. Ce fils, nommé *Julius*, fit un livre *de alluvione Tyberis*, & des notes *in ornamenta architecturæ.* Il mourut l'an 1575. Théodore Dante, ſa ſœur, mérita un rang parmi les mathématiciens du temps. Elle compoſa des livres ſur cette ſcience, & l'enſeigna à Ignace, ſon neveu, dont je vais parler.

Dante (Ignace), ſe fit moine jacobin, mais moine jacobin ſavant dans les mathématiques. Il fut appellé à Florence par le grand duc Coſme I, & enſuite à Rome par Grégoire XIII, qui lui donna l'évêché d'Alatri. Il publia quelques livres à Florence, & entr'autres un *traité de la conſtruction & de l'uſage de l'aſtrolabe.* Il mourut en 1586.

Dante (Vincent), fils de Jule, petit-fils de Pierre-Vincent, & neveu de la docte Théodora, ſuivit auſſi les études de ſa famille, & devint bon architecte & bon

mathématicien. Il fut de plus très-verſé dans la peinture & dans la ſculpture. On a de lui en italien la vie de ceux qui ont excellé dans le deſſin des ſtatues. Il mourut à *Pérouſe* l'an 1596, à l'âge de 46 ans.

Dante (Jean-Baptiſte), né à *Pérouſe* dans le XV ſiecle, étoit encore vraiſemblablement de la même famille. On dit qu'il ſe fit des ailes dont il ſe ſervit pour voler, & qu'en en faiſant l'expérience dans le temps d'une grande fête, il eut le ſort de Dédale, tomba en volant ſur une égliſe de la ville, & ſe caſſa une cuiſſe. Il ne mourut pas de cette chûte, mais de maladie avant l'âge de 40 ans.

Lancelot (Jean-Paul), floriſſoit dans le droit à *Pérouſe* ſa patrie, vers le milieu du XVI ſiecle, & mourut dans cette ville en 1591, âgé de 80 ans. Il a mis au jour pluſieurs livres de droit, & entr'autres des inſtitutes du droit canon, réimprimées en France avec des notes de M. Doujat. (*D. J.*)

PÉROUSE (LAC DE), (*Géogr. mod.*) lac très-poiſſonneux d'Italie, à 7 milles de la ville de même nom, du côté du couchant. Il eſt preſque rond, & a environ ſix milles de diametre en tout temps. On y voit trois îles, dont deux ont chacune un bourg.

PERPEIRE, ſ. m. *arnogloſſus lavis*, (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon de mer qui eſt une eſpece de ſole, à laquelle il reſſemble par la forme du corps, & par le nombre & la poſition des nageoires; il n'en differe qu'en ce qu'il a des écailles ſi petites, qu'on croit au premier coup d'œil qu'il n'en a point, & que c'eſt un poiſſon liſſe. *Voyez* SOLE. La chair du *perpeire* eſt fort tendre & très-délicate. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere part. liv. XI, ch. xiij.* *Voyez* POISSON.

PERPENDICULAIRE, ſ. f. *en terme de géométrie*, eſt une ligne qui tombe directement ſur une autre ligne, de façon qu'elle ne penche pas plus d'un côté que de l'autre, & fait par conſéquent de part & d'autre des angles égaux. On l'appelle auſſi *ligne normale*. *Voyez* LIGNE.

Ainſi la ligne *IG* (*Pl. géogr. fig.* 57) eſt perpendiculaire à la ligne *KH*; c'eſt-à-dire, qu'elle fait avec cette ligne *KH* des angles droits & égaux.

De cette définition de la *perpendiculaire*, il s'enſuit, 1°. que la perpendicularité eſt mutuelle & réciproque; c'eſt-à-dire, que ſi une ligne *IG* eſt *perpendiculaire* à une autre ligne *KH*, cette ligne *KH* eſt auſſi *perpendiculaire* à la premiere *IG*.

2°. Que d'un point donné on ne peut tirer qu'une *perpendiculaire* à une ligne donnée.

3°. Que ſi on prolonge une ligne *perpendiculaire* à une autre, de maniere qu'elle paſſe de l'autre côté de cette ligne, la partie prolongée ſera auſſi *perpendiculaire* à cette même ligne.

4°. Que ſi une ligne droite qui en coupe une autre, a deux points qui ſoient chacun à égale diſtance des extrémités de la ligne qu'elle coupe, elle ſera *perpendiculaire* à cette ligne.

5°. Qu'une ligne *perpendiculaire* à une autre ligne, eſt auſſi *perpendiculaire* à toutes les paralleles qu'on peut tirer à cette ligne. *Voyez* PARALLELE.

6°. Que la *perpendiculaire* eſt la plus courte de toutes les lignes qu'on peut tirer d'un point donné à une ligne droite donnée.

Donc la diſtance d'un point à une ligne droite, ſe meſure par la *perpendiculaire* même de ce point ſur la ligne, & la hauteur d'une figure, par exemple, d'un triangle, eſt une *perpendiculaire* même du ſommet de la figure ſur ſa baſe. *Voy.* DISTANCE.

Pour élever une *perpendiculaire GI* ſur la ligne *ML*, à un point *G* pris dans cette ligne, on mettra une des pointes du compas en *G*, & ouvrant le compas à volonté, on prendra de chaque côté de ce point *G* des intervalles égaux *GH* & *GK*; des points *K*, *H*, & d'un intervalle plus grand que la moitié de *KH*, on décrira des arcs de cercle qui le coupent en *I*; & on fixera la ligne *GI* qui ſera *perpendiculaire* à *ML*.

Dans la pratique, la meilleure méthode pour tirer les *perpendiculaires* eſt d'appliquer le côté d'une équerre ſur la ligne propoſée, & de tirer le long de l'autre côté

une ligne, qui ſera la *perpendiculaire* cherchée.

Pour élever une *perpendiculaire* à l'extrémité d'une ligne donnée, par exemple, au point *P*, on ouvrira le compas d'une quantité convenable, & mettant une des pointes *C*, on décrira l'arc *R P S*; on placera une regle ſur les points *S* & *C*, & on trouvera ſur l'arc *R P S* le point *R*, duquel tirant la ligne *P R*, elle ſera *perpendiculaire* à *P M*.

Pour laiſſer tomber d'un point donné *I* hors d'une ligne *M P*, une *perpendiculaire* à cette ligne *M P* (*fig.* 57, *n.* 2,) on mettra une des pointes du compas en *L*, & on décrira à volonté un arc de cercle qui coupe la ligne *M P* en *M* & en *G*; enſuite mettant la pointe du compas ſucceſſivement en *G* & en *M*, on décrira deux autres arcs qui ſe coupent en *a*, & par les points *L*, *a*, on tirera une ligne *L a*, qui ſera la *perpendiculaire* demandée.

On dit qu'une ligne eſt *perpendiculaire* à un plan, quand elle eſt *perpendiculaire* à toutes les lignes qu'elle rencontre dans ce même plan.

Un plan eſt dit *perpendiculaire* à un autre plan, quand une ligne, tirée dans un des plans perpendiculairement à leur commune ſection, eſt *perpendiculaire* à l'autre plan. *Voyez* PLAN.

Une *perpendiculaire* à une courbe, eſt une ligne qui coupe la courbe dans un point où une autre ligne la touche, & qui eſt *perpendiculaire* à la ligne touchante. *Voyez* TANGENTE *& ſon* PERPENDICULAIRE. *Chambers.* (*E*)

PERPENDICULAIRE (*la*), c'eſt dans les ſyſtêmes de Mrs de Pagan & de Vauban, la partie du rayon droit compriſe entre le côté extérieur & l'angle flanquant, laquelle partie ſert à mener les lignes de défenſe.

Ainſi *I D* (*Pl. II de fortific. fig.* 7,) eſt la *perpendiculaire*: elle eſt dans les ſyſtêmes ou conſtructions de M. de Vauban, la huitieme partie du côté du polygone dans le quarré, la ſeptieme dans le pentagone, & la ſixieme dans l'héxagone & dans les polygones au deſſus. *Voyez* FORTIFICATION. (*Q*)

PERPENDICULARITÉ DES PLANTES, eſt un phénomene curieux d'hiſtoire naturelle, que M. Dodart a le premier obſervé & publié dans un eſſai ſur la *perpendicularité* que paroiſſent affecter & obſerver les tiges ou troncs des plantes, les racines de pluſieurs d'entr'elles, & même leurs branches, autant qu'il eſt poſſible. *Voyez* PLANTE.

Voici le fait qu'il s'agit d'expliquer. Preſque toutes les plantes, quand elles ſe levent, ſont un peu recourbées; cependant leurs tiges croiſſent perpendiculairement, & leurs racines s'abaiſſent & s'enfoncent auſſi perpendiculairement; lors même qu'elles ſont forcées de s'incliner, ſoit par la déclivité du ſol, ſoit par quelque autre cauſe, elles ſe redreſſent d'elles-mêmes, & ſe remettent ainſi dans la ſituation perpendiculaire, en faiſant un ſecond pli ou coude qui redreſſe le premier. Ce phénomene, que le vulgaire voit ſans être ſurpris, eſt un ſujet d'étonnement pour ceux qui connoiſſent les plantes & la maniere dont elles ſe forment.

En effet, chaque graine contient une petite plante déja formée, & qui n'a beſoin que de développement: cette petite plante a la petite racine; & la pulpe, qui eſt ordinairement ſéparée en deux lobes, eſt l'endroit d'où la plante tire ſa premiere nourriture par le moyen de ſa racine, lorſqu'elle commence à germer. *Voyez* GRAINE, RADICULE, *&c.*

Or, ſi une graine eſt placée en terre de telle ſorte que la racine de la petite plante ſoit directement en bas, & la tige en haut, il eſt aiſé de concevoir que la plante venant à croître & à ſe développer, la tige ſe levera perpendiculairement, & que ſa racine deſcendra auſſi perpendiculairement. Mais une graine qu'on jette en terre au hazard, ou qui vient s'y jeter elle-même, ne doit preſque jamais prendre une ſituation telle que la petite plante qu'elle renfermeait ſa tige & ſa racine placées perpendiculairement, l'une en haut, l'autre en bas. *Voyez* SÉMINATION.

Par conſéquent, ſi la plante prend toute autre ſituation, il faut que la tige & la racine ſe redreſſent d'elles-mêmes: mais quelle eſt la force qui produit ce changement? Eſt-ce que la tige étant moins chargée

dans le ſens perpendiculaire, doit naturellement ſe lever dans le ſens où elle trouve le moins d'obſtacles? Mais la racine devroit, par la même raiſon, ſe lever perpendiculairement de bas en haut, au lieu de deſcendre comme elle fait.

M. Dodart a donc eu recours à une autres explication pour ces deux actions ſi différentes.

Il ſuppoſe que les fibres des tiges ſont de telle nature, qu'elles ſe raccourciſſent par la chaleur du ſoleil, & s'alongent par l'humidité de la terre, & qu'au contraire celles des racines ſe raccourciſſent par l'humidité de la terre, & s'alongent par la chaleur du ſoleil.

Selon cette hypotheſe, quand la plante eſt renverſée, & que la racine eſt par conſéquent en en-haut, les fibres d'un même écheveau, qui fait une des branches de la racine, ne ſont pas également expoſées à l'humidité de la terre; celles qui regardent en en-bas le ſont plus que les ſupérieures. Les fibres inférieures doivent donc ſe raccourcir davantage, & ce raccourciſſement eſt encore facilité par l'alongement des ſupérieures, ſur leſquelles le ſoleil agit avec plus de force. Par conſéquent cette branche entiere de racine ſa rabat du côté de la terre, & comme il n'eſt rien de plus délié qu'une racine naiſſante, elle ne trouve point de difficulté à s'inſinuer dans les pores d'une terre qui ſeroit même aſſez compacte, & cela d'autant moins qu'elle peut gauchir en tous ſens, pour trouver les pores les plus voiſins de la perpendiculaire. En renverſant cette idée, M. Dodart explique pourquoi au contraire la tige ſe redreſſe: en un mot, on peut imaginer que la terre attire à elle la racine, & que le ſoleil contribue à la laiſſer aller; qu'au contraire le ſoleil attire la tige à lui, & que la terre l'envoie en quelque ſorte vers le ſoleil.

A l'égard du ſecond redreſſement, ſavoir, du redreſſement de la tige en plein air, M. Dodart l'attribue à l'impreſſion des agens extérieurs, principalement du ſoleil & de la pluie; car la partie ſupérieure d'une tige pliée eſt plus expoſée à la pluie, à la roſée, & même au ſoleil, que la partie inférieure: or la ſtructure des fibres peut être telle que ces deux cauſes, ſavoir l'humidité & la chaleur, tendent également à redreſſer la partie qui eſt la plus expoſée à leur action, par l'accourciſſement qu'elles produiſent ſucceſſivement dans cette partie: car l'humidité accourcit les fibres en gonflant, & la chaleur en diſſipant. Il eſt vrai qu'on ne peut deviner quelle doit être la ſtructure des fibres, pour qu'elles aient ces deux différentes qualités.

M. de la Live explique ce même phénomene de la maniere ſuivante: il connoît que dans les plantes la racine tire un ſuc plus groſſier & plus peſant, & la tige au contraire & les branches un ſuc plus fin & plus volatil; & en effet, la racine paſſe chez tous les phyſiciens pour l'eſtomac de la plante, où les ſucs terreſtres ſe digerent, & ſe ſubtiliſent au point de pouvoir enſuite ſe lever juſqu'aux extrêmités des branches. Cette différence des ſucs ſuppoſe de plus grands pores dans la racine que dans la tige & dans les branches, en un mot, une différente contexture; & cette différence de tiſſu doit ſe trouver, les proportions gardées, juſques dans la petite plante inviſible que la graine renferme. Il faut donc imaginer dans cette petite plante, comme un point de partage, tel que tout ce qui ſera d'un côté, c'eſt-à-dire, ſi l'on veut la racine, ſe développera par des ſucs plus groſſiers qui y pénétreront, & tout ce qui ſera de l'autre, par des ſucs plus ſubtils.

Que la petite plante, lorſqu'elle commence à ſe développer, ſoit entiérement renverſée dans la graine, de ſorte qu'elle ait ſa racine en haut, & ſa tige en bas; les ſucs qui entreront dans la racine ne laiſſeront pas d'être toujours les plus groſſiers; & quand ils l'auront développée, & en auront élargi les pores, au point qu'il y entrera des ſucs terreſtres d'une certaine peſanteur, ces ſucs, toujours plus peſans, appeſantiſſant toujours la racine de plus en plus, la tireront en en-bas, & cela d'autant plus facilement, ou avec d'autant plus d'effort, qu'elle s'étendra ou s'alongera davantage; car le point de partage ſuppoſé étant connu comme une eſpece de point fixe de lévier, ils agiront par un

plus long bras. Dans le même temps, les plus volatils qui auront pénétré la tige, tendront auſſi à lui donner leur direction de bas en haut, & par la raiſon du lévier ils la lui donneront plus aiſément de jour en jour, puiſqu'elle s'alongera toujours de plus en plus. Ainſi la petite plante tourne ſur le point de partage immobile, juſqu'à ce qu'elle ſe ſoit entiérement redreſſée.

La plante s'étant ainſi redreſſée, on voit que la tige doit ſe lever perpendiculairement pour avoir une aſſiette plus ferme, & pour pouvoir mieux réſiſter aux efforts du vent & de l'eau.

Voici l'explication donnée ſur la même matiere par M. Parent: le ſuc nourricier étant arrivé à l'extrémité d'une tige qui ſe leve, s'il s'évapore, le poids de l'air qui l'environne de tous côtés doit le faire monter verticalement; & s'il ne s'évapore point, mais qu'il ſe congele & qu'il demeure fixé à l'extrémité d'où il ſoit prêt à ſortir, le poids de l'air lui donnera encore la direction verticale; de ſorte que la tige acquerra une particule nouvelle, placée verticalement: par la même raiſon que dans une chandelle placée obliquement, la flamme ſe leve verticalement en vertu de la preſſion de l'atmoſphere, les nouvelles gouttes de ſuc nourricier qui viendront enſuite, auront la même direction: & comme toutes ces gouttes réunies forment la tige, elles lui donneront une direction verticale, à moins que quelque cauſe particuliere n'en empêche.

A l'égard des branches, qui d'abord ſont ſuppoſées ſortir latéralement de la tige dans le premier embryon de la plante, quoiqu'elles aient par elles-mêmes une direction horizontale, elles doivent cependant ſe redreſſer par l'action continuée du ſuc nourricier, qui d'abord trouve peu de réſiſtance dans les branches encore tendres & ſouples, & qui enſuite, lorſque les branches ſont devenues plus fortes, agit encore avec beaucoup d'avantage, parce qu'une branche plus longue donne un plus long bras de lévier. L'action d'une petite goutte de ſuc nourricier, qui eſt en elle-même fort petite, devient plus conſidérable par ſa continuité, & par le ſecours des circonſtances favorables; par-là on peut expliquer la ſituation & la direction conſtante des branches, qui ſont preſque toutes & preſque toujours le même angle conſtant de 45d. avec la tige & entr'elles. *Voyez* BRANCHE.

M. Aſtruc, pour expliquer la *perpendicularité* de la tige & ſon redreſſement, ſuppoſe ces deux principes: 1°. que le ſuc nourricier vient de la circonférence de la plante, & ſe termine vers la moëlle; 2°. que les liquides qui ſont dans des tuyaux paralleles ou inclinés à l'horizon, peſent ſur la partie inférieure de leurs tuyaux, & n'agiſſent point du tout ſur la ſupérieure.

Il eſt aiſé de conclure de ces deux principes, que lorſque les plantes ſont dans une ſituation parallele ou inclinée à l'horizon, le ſuc nourricier qui coule de leur racine vers leur tige, doit par ſon propre poids tomber dans les tuyaux de la partie inférieure, & s'y ramaſſer en plus grande quantité que dans ceux de la partie ſupérieure; ces tuyaux devront par-là être plus diſtendus, & leurs pores plus ouverts. Les parties du ſuc nourricier qui s'y trouvent ramaſſées, devront par conſéquent y pénétrer en plus grande quantité, & s'y attacher plus aiſément que dans la partie ſupérieure; par conſéquent, l'extrémité de la plante étant plus nourrie que la partie ſupérieure, cette extrémité ſera obligée de ſe courber vers le haut.

On peut par le même principe expliquer un autre fait dans une feve qu'on ſeme à contre-ſens, la radicule en haut, & la plume en bas; la plume & la radicule croiſſent d'abord directement de près de la longueur d'un pouce; mais peu après elles commencent à ſe courber l'une vers le bas, & l'autre vers le haut.

On obſerve encore la même choſe dans un tas de blé qu'on fait germer pour faire de la biere, ou dans un monceau de glands qui germent dans un lieu humide; chaque grain de blé, dans le premier cas, ou chaque gland dans le ſecond, ont des ſituations différentes: tous les germes pourtant tendent directement en haut dans le temps que les racines ſont tournées en bas, & la courbure qu'elles font eſt plus ou moins grande, ſuivant que leur ſitua-

tion approche plus ou moins de la ſituation directe, où elles pourroient croître ſans ſe courber.

Pour expliquer des mouvemens ſi contraires, il faut ſuppoſer qu'il y a quelque différence conſidérable entre la plume & la radicule.

Nous n'y en connoiſſons point d'autre, ſinon que la plume ſe nourrit par le ſuc que des tuyaux paralleles à ſes côtés lui portent ; au lieu que la radicule prend ſa nourriture du ſuc qui pénetre dans tous les pores de la circonférence. Toutes les fois donc que la plume ſe trouve dans une ſituation parallele ou inclinée à l'horizon, le ſuc nourricier doit croupir dans la partie inférieure, & par conſéquent il doit la nourrir plus que la ſupérieure, & redreſſer par-là ſon extrémité vers le haut, pour les raiſons que nous avons déja rapportées. Au contraire, lorſque la radicule eſt dans une ſituation ſemblable, le ſuc nourricier doit pénétrer en plus grande quantité par les pores de la partie ſupérieure, que par ceux de l'inférieure. Le ſuc nourricier devra donc faire croître la partie ſupérieure plus que l'inférieure, & faire courber vers le bas l'extrémité de la radicule : cette courbure mutuelle de la plume & de la radicule doit continuer juſqu'à ce que leurs côtés ſe nourriſſent également ; ce qui n'arrive que quand leur extrémité eſt perpendiculaire à l'horizon. *Voyez les mém. de l'académie roy. des Sciences, année* 1708.

PERPENDICULE, ſ. m. ligne verticale & perpendiculaire, qui meſure la hauteur d'un objet, par exemple, d'une montagne, d'un clocher ; & l'on dit, le *perpendicule* de cette tour eſt de cinquante toiſes. On appelle encore *perpendicule*, le fil qui dans une équerre eſt tendu par le plomb, & qui donne la perpendiculaire à l'horizon.

PERPÉTUANE, ſ. f. (*Comm.*) ſorte d'étoffe qui ſe fabriquoit en Portugal.

PERPÉTUEL, adject. (*Métaph.*) eſt proprement ce qui dure toujours, ou qui ne finit jamais. *Voyez* ÉTERNITÉ.

Perpétuel ſe dit quelquefois de ce qui dure tout le long de la vie de quelqu'un. Ainſi les offices qui durent toute la vie, ſont appellés *perpétuels*. Le ſecretaire de l'académie des ſciences eſt *perpétuel*, &c. *Chambers*.

Mouvement *perpétuel*, eſt un mouvement qui ſe conſerve & ſe renouvelle continuellement de lui-même, ſans le ſecours d'aucune cauſe extérieure ; ou c'eſt une communication non interrompue du même degré de mouvement qui paſſe d'une partie de matiere à l'autre, ſoit dans un cercle, ſoit dans une autre courbe rentrante en elle-même ; de ſorte que le même mouvement revienne au premier moteur, ſans avoir été altéré. *Voy.* MOUVEMENT.

Trouver le mouvement *perpétuel*, ou conſtruire une machine qui ait un tel mouvement, eſt un problême fameux, qui exerce les mathématiciens depuis 2000 ans.

Nous avons une infinité de deſſins, de figures, de plans, de machines, de roues, *&c.* qui ſont le fruit des efforts qu'on a faits pour réſoudre ce problême. Il ſeroit inutile & déplacé d'en donner ici le détail ; il n'y a aucun de ces projets qui mérite qu'on en faſſe mention, puiſque tous ont avorté. C'eſt auſſi plutôt une inſulte qu'un éloge, de dire de quelqu'un qu'il cherche le mouvement *perpétuel* : l'inutilité des efforts que l'on a faits juſqu'ici pour le trouver, donnent une idée peu favorable de ceux qui s'y appliquent.

En effet, il paroît que nous ne devons guere eſpérer de le trouver. Parmi toutes les propriétés de la matiere & du mouvement, nous n'en connoiſſons aucune qui paroiſſe pouvoir être le principe d'un tel effet.

On convient que l'action & la réaction doivent être égales, & qu'un corps qui donne du mouvement à un autre, doit perdre autant de mouvement qu'il en communique. Or, dans l'état préſent des choſes, la réſiſtance de l'air, les frottemens, doivent néceſſairement retarder ſans ceſſe le mouvement. *Voyez* RÉSISTANCE.

Ainſi, pour qu'un mouvement quelconque pût ſubſiſter toujours, il faudroit, ou qu'il fût continuellement entretenu par une cauſe extérieure, & ce ne ſeroit plus alors ce qu'on demande dans le mouve-

ment *perpétuel* ; ou que toute réſiſtance fût entiérement anéantie, ce qui eſt phyſiquement impoſſible. *Voyez* MATIERE & FROTTEMENT.

Par la ſeconde loi de la nature (*voyez* NATURE), les changemens qui arrivent dans le mouvement des corps ſont toujours proportionnels à la force motrice qui leur eſt imprimée, & ſont dans la même direction que cette force : ainſi une machine ne peut recevoir un plus grand mouvement que celui qui réſide dans la force motrice qui lui a été imprimée.

Or, ſur la terre que nous habitons, tous les mouvemens ſe font dans un fluide réſiſtant, & par conſéquent ils doivent néceſſairement être retardés : donc le milieu doit abſorber une partie conſidérable du mouvement. *Voyez* MILIEU.

De plus, il n'y a point de machine où on puiſſe éviter le frottement, parce qu'il n'y a point dans la nature de ſurfaces parfaitement unies, tant à cauſe de la maniere dont les parties des corps ſont adhérentes entre elles, qu'à cauſe de la nature de ces parties, & du peu de proportion qu'il y a entre la matiere propre que les corps renferment, & le volume qu'ils occupent. *Voyez* FROTTEMENT.

Ce frottement doit par conſéquent diminuer peu à peu la force imprimée ou communiquée à la machine : de ſorte que le mouvement *perpétuel* ne ſauroit avoir lieu, à moins que la force communiquée ne ſoit beaucoup plus grande que la force génératrice, & qu'elle ne compenſe la diminution que toutes les autres cauſes y produiſent : mais comme *rien ne donne ce qu'il n'a pas*, la force génératrice ne peut donner à la machine un degré de mouvement plus grand que celui qu'elle a elle-même.

Ainſi toute la queſtion du mouvement *perpétuel* en ce cas, ſe réduit à trouver un poids plus peſant que lui-même, ou une force élaſtique plus grande qu'elle-même.

Ou enfin, en troiſieme & dernier lieu, il faudroit trouver une méthode de regagner par la diſpoſition & la combinaiſon des puiſſances méchaniques, une force équivalente à celle qui eſt perdue. C'eſt principalement à ce dernier point que s'attachent tous ceux qui veulent réſoudre ce problême. Mais comment, ou par quels moyens, peut-on regagner une telle force ?

Il eſt certain que la multiplication des forces ou des puiſſances ne ſert de rien pour cela : car ce qu'on gagne en puiſſance, eſt perdu en temps ; de ſorte que la quantité de mouvement demeure toujours la même.

Jamais la méchanique ne ſauroit faire qu'une petite puiſſance ſoit réellement égale à une plus grande, par exemple que 25 livres ſoient équivalentes à 100. S'il nous paroît qu'une puiſſance moindre ſoit équivalente à une plus grande, c'eſt une erreur de nos ſens. L'équilibre n'eſt pas véritablement entre 25 livres & 100 livres, mais entre 100 livres qui ſe meuvent ou tendent à ſe mouvoir avec une certaine vîteſſe, & 25 livres qui tendent à ſe mouvoir avec quatre fois plus de vîteſſe que les 100 livres.

Quand on conſidere les poids 25 & 100 comme fixes & immobiles, on peut croire d'abord que les 25 livres ſeules empêchent un poids beaucoup plus grand de s'élever ; mais on ſe détrompera bientôt, ſi on conſidere l'un & l'autre poids en mouvement, car on verra que les 25 livres ne peuvent élever les 100 livres qu'en parcourant dans le même temps un eſpace quatre fois plus grand. Ainſi les quantités de mouvement virtuelles de ces deux poids ſeront les mêmes, & par conſéquent il n'y aura plus rien de ſurprenant dans leur équilibre.

Une puiſſance de 10 livres étant donc mue, ou tendant à ſe mouvoir avec dix fois plus de vîteſſe qu'une puiſſance de 100 livres, peut faire équilibre à cette derniere puiſſance ; & on en peut dire autant de tous les produits égaux à 100. Enfin, le produit de part & d'autre doit toujours être de 100, de quelque maniere qu'on s'y prenne ; ſi on diminue la maſſe, il faut augmenter la vîteſſe en même raiſon.

Cette loi inviolable de la nature, ne laiſſe autre choſe à faire à l'art que de choiſir entre les différentes combinaiſons qui peuvent produire le même effet. *Voyez*

LOIX DE LA NATURE, *au mot* NATURE. *Chambers.* (*O*)

M. de Maupertuis, dans une de ſes lettres ſur différens ſujets de philoſophie, fait les réflexions ſuivantes ſur le mouvement *perpétuel.* Ceux qui cherchent ce mouvement excluent des forces qui doivent le produire, non-ſeulement l'air & l'eau, mais encore quelques autres agens naturels qu'on y pourroit employer. Ainſi ils ne regardent pas comme mouvement *perpétuel* celui qui ſeroit produit par les viciſſitudes de l'atmoſphere, ou par celles du froid & du chaud.

Ils ſe bornent à deux agens, la force d'inertie, *voyez* INERTIE, & la peſanteur, *voyez* PESANTEUR; & ils réduiſent la queſtion à ſavoir ſi on peut prolonger la viteſſe du mouvement, ou par le premier de ces moyens, c'eſt-à-dire, en tranſmettant le mouvement par des chocs d'un corps à un autre; ou par le ſecond, en faiſant remonter des corps par la deſcente d'autres corps, qui enſuite remonteront eux-mêmes pendant que les autres deſcendront. Dans ce ſecond cas, il eſt démontré que la ſomme des corps multipliés chacun par la hauteur d'où il peut deſcendre, eſt égale à la ſomme de ces mêmes corps, multipliés chacun par la hauteur où il pourra remonter. Il faudroit donc, pour parvenir au mouvement *perpétuel* par ce moyen, que les corps qui tombent & s'élevent, conſervaſſent abſolument tout le mouvement que la peſanteur peut leur donner, & n'en perdiſſent rien par le frottement ou par la réſiſtance de l'air, ce qui eſt impoſſible.

Si on veut employer la force d'inertie, on remarquera, 1°. que le mouvement ſe perd dans le choc des corps durs; 2°. que ſi les corps ſont élaſtiques, la force vive à la vérité ſe conſerve (*voyez* CONSERVATION DES FORCES VIVES); mais outre qu'il n'y a point de corps parfaitement élaſtiques, il faut encore faire abſtraction ici des frottemens & de la réſiſtance de l'air: d'où M. de Maupertuis conclut qu'on ne peut eſpérer de trouver le mouvement *perpétuel* par la force d'inertie, non plus que par la peſanteur, & qu'ainſi ce mouvement eſt impoſſible. *Lettre XXII.*

PERPÉTUER, v. act. (*Gramm.*) rendre durable. La nature veille à la conſervation de l'individu, & à la perpétuité des eſpeces. Les eſpeces ſe *perpétuent* principalement par la ſemence & par les graines. L'intérêt des gens de palais & la mauvaiſe foi des plaideurs, s'entendent pour *perpétuer* les procès.

PERPÉTUITÉ, (*Juriſprud.*) ſignifie la ſtabilité de quelque choſe qui doit durer toujours. La plupart des loix ſont faites pour avoir lieu à *perpétuité.* Un pere de famille établit ſes enfans, & fait des ſubſtitutions pour aſſurer la *perpétuité* de ſa race & de ſa maiſon. (*A*)

PERPÉTUITÉ, (*terme de Droit canon.*) ſignifie la *qualité* d'un bénéfice concédé irrévocablement, ou dont on ne ſauroit priver celui qui en eſt pourvu, excepté en certains cas déterminés par la loi. *Voyez* BÉNÉFICE.

Pluſieurs auteurs prétendent avec raiſon que la *perpétuité* des bénéfices eſt établie par les anciens canons, & que les prêtres ſont inſéparablement attachés à leurs égliſes par un mariage ſpirituel: il eſt vrai que la corruption s'étant introduite avec le temps, & les prêtres ſéculiers étant tombés dans un grand déſordre & même dans un grand mépris, les évêques furent obligés de ſe faire aider dans l'adminiſtration de leurs dioceſes par des moines, à qui ils confioient le ſoin des ames & le gouvernement des paroiſſes, ſe réſervant le droit de renvoyer ces moines dans leurs monaſteres quand ils le jugeoient à propos, & de les révoquer ainſi dès qu'il leur en prenoit envie.

Mais cette adminiſtration vague & incertaine n'a duré que juſqu'au xij ſiecle, après quoi les bénéfices ſont revenus à leur premiere & ancienne *perpétuité.*

PERPIGNAN, (*Géograph. moderne*) en latin du moyen âge, *Perpiniacum*; ville de France, capitale du Rouſſillon, bâtie dans l'endroit où étoit autrefois une ville municipale, appellée *Flavium Ebuſum.*

Elle eſt très-forte, munie d'une citadelle qui eſt ſur la hauteur, & commande la ville. Elle a un évêché, un conſeil ſouverain, un intendant, un hôtel des monnoies &

une univerſité fondée en 1349, par Pierre, roi d'Aragon.

Cette univerſité eſt compoſée de quatre facultés; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les chaires de théologie ſont partagées en deux ſentimens. Dans l'une on enſeigne la doctrine de S. Thomas, & dans l'autre, la doctrine de Suarès. Il eſt permis aux étudians de ſuivre celle qui leur plaît; mais les profeſſeurs de ces deux chaires doivent être bien habiles: ceux-ci, pour découvrir la doctrine de S. Thomas, noyée en 18 volumes *in-fol.* ceux-là, pour pénétrer celle de Suarès, dont les œuvres forment 23 vol. *in-fol.*

L'évêché de *Perpignan* eſt ſuffragant de Narbonne; on en évalue les revenus à 25000 livres, & l'on compte dans ſon dioceſe 180 paroiſſes. Quelques évêques de cette ville ont pris le titre d'*inquiſiteurs*; mais rien n'eſt plus déplacé dans un royaume tel que la France, où le ſeul nom d'*inquiſition* révolte les eſprits, & où l'évêque de *Perpignan* ne peut s'arroger des prérogatives, & avoir des fonctions différentes de celles de ſes collegues.

La premiere égliſe de *Perpignan* fut élevée par les habitans, ſous l'invocation de ſaint Jean-Baptiſte, dans le xj ſiecle. Beranger, évêque d'Eluc, la conſacra le 16 de mai 1025; & Gaufred, comte de Rouſſillon, ſouſcrivit l'acte ou appoſa ſon ſcel à l'acte qu'on fit de cette conſécration.

Le corps-de-ville de *Perpignan* eſt un des plus illuſtres qu'il y ait dans le royaume; il eſt gouverné par cinq conſuls qui ont le privilege de créer tous les ans deux nobles, qui jouiſſent de toutes les prérogatives des gentilshommes, & ont la qualité de chevaliers. La nobleſſe de ces ſortes de citoyens eſt reçue à Malte, en forme de la bulle magiſtrale du grand-maître, du 14 juin 1631.

La ville de *Perpignan* eſt ſituée ſur la rive droite du Tet, partie dans une plaine & partie ſur une colline, dans un terroir fertile en bon vin, à une lieue de la mer, à 12 lieues au ſud-oueſt de Narbonne, à 30 au ſud-oueſt de Montpellier, à 40 ſud-eſt de Toulouſe, & à 175 au midi de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, Lieutaud & Deſplaces, 20. 24. *latitude*, 42. 41.

C'eſt à *Perpignan* que mourut d'une fievre chaude Philippe III, roi de France, à ſon retour d'Aragon, en 1285, âgé de 40 ans & quelques mois. On le ſurnomma le *Hardi*, & l'on ne ſait pas trop pourquoi, car il ne fit jamais rien qui pût lui mériter ce titre, quelle que ſoit l'idée qu'on y attache. Le corps de ce prince fut porté à Narbonne, où l'on célébra ſes obſeques. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PERPLEX, PERPLEXITÉ, (*Grammaire.*) état de l'eſprit incertain ſur un événement, ſur une queſtion, ſur un ordre, *&c.* La doctrine ſur la prédeſtination jette l'ame dans de grandes *perplexités*. Si nous n'abandonnions pas beaucoup de choſes au hazard, notre vie ne ſeroit qu'un long tiſſu de *perplexités*. La *perplexité* naît toujours ou de la puſillanimité, ou de la bêtiſe, ou de l'ignorance.

PERQUISITEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) expédition qu'on leve en la chancellerie romaine, afin de certifier qu'il y a eu telle demande formée, tel acte, telles lettres expédiées. On produit ſouvent dans les procès pour bénéfices, des *perquiſiteurs*.

PERQUISITION, ſ. f. (*Gramm.*) recherches ordonnées par un ſupérieur, & occaſionées par un délit ſur lequel on n'a pas les connoiſſances néceſſaires. La publication de ce livre donna lieu aux *perquiſitions* les plus rigoureuſes Avec toutes ces *perquiſitions*, on ne découvrit rien.

PERRANTHES, (*Géog. anc.*) nom que l'on donnoit, ſelon Tite-Live, *liv. XXXVIII, ch. iv*, à une colline eſcarpée qui commandoit la ville Ambracia dans l'Epire. (*D. J.*)

PERRAU, ſ. m. (*Cirerie.*) ſorte de grand chaudron étamé, étroit, rond & profond, dont les marchands épiciers-ciriers ſe ſervent pour faire chauffer l'eau dans laquelle ils font amollir la cire qu'ils emploient dans la fabrique des cierges à la main. (*D. J.*)

PERRE, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, aux environs du mont Taurus. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route de Mélitene

à Samosate ; & la notice de Léon le sage en fait une ville épiscopale dans l'Euphratense, sous la métropole d'Hiérapolis. (*D. J.*)

PERRÉE, f. f. (*Mesure de contenance.*) mesure de grain en Bretagne, dont les dix font le tonneau.

PERRELLE, f. f. (*Droguerie.*) terre seche, en petites écailles grises, qu'on vend chez les droguistes, & qu'on nous apporte de Saint-Flour en Auvergne. On la prend sur les rochers, où elle a été formée d'une poudre terreuse que les vents y ont portée. Là, après avoir été humectée par la pluie, desséchée, ou comme calcinée par la chaleur du soleil, elle se leve en petites écailles comme nous la voyons. La *perelle* entre dans la composition du tournesol en pâte, qu'on appelle autrement *orseille. Trévoux.*

PERRHEBES (LES), (*Géogr. anc.*) *Perrhæbi.* 1°. Peuples de la Thessalie, le long du fleuve Pénée vers la mer. Ce fut, selon Strabon, *liv. IX, pag. 439*, leur premiere demeure. Chassés ensuite par divers peuples, ils se reculerent dans les terres toujours le long du Pénée ; & enfin ils furent tellement dispersés, qu'une partie se retira vers le mont Olympe, d'autres vers le Pinde, & d'autres se mêlerent avec les Lapithes & avec les Pélasgiotes. 2°. Plutarque, *in Flaminio*, dit que les *Perrhebes* furent un des peuples que Flaminius déclara libres, après qu'il eut vaincu le roi Philippe. La Thessalie presque entiere séparoit les *Perrhebes* orientaux, ou Thessaliens, des *Perrhebes* occidentaux ou Epirotes. Cette nation comprenoit aussi les Selles & les Hellopes, dont quelques auteurs font autant de peuples différens. Le scholiaste d'Homere observe que, selon les anciens, les Centaures du mont Pélion étoient de la même nation que les *Perrhebes.* (*D. J.*)

PERRICHE, *voyez* PERRUCHE.

PERRIER, f. m. (*Fonderie.*) Les fondeurs appellent ainsi une barre de fer suspendue à une chaîne, avec laquelle on pousse le tampon du fourneau pour faire couler le métal dans l'écheno. *V.* ECHENO & FONDERIE.

PERRIERE, f. f. (*Architect.*) carriere d'où l'on tire des pierres. Il se dit principalement en Anjou des ardoisieres. *Voyez* CARRIERE.

PERRIERE, f. f. *dans l'Artillerie & la Fonderie*, est un morceau de fer qui a une masse pointue à son extrémité, avec laquelle le maître fondeur enfonce & débouche le trou du fourneau par où sort le métal tout liquide & tout bouillonnant pour se précipiter dans les moules. C'est le même outil que le *perrier.* (*Q*)

PERRIQUE, *voyez* PERRUCHE.

PERRON, f. m. (*Archit.*) lieu élevé devant une maison, où il faut monter plusieurs marches de pierre. Quelques auteurs écrivent *paron*, parce qu'ils prétendent que le mot *perron* vient de *pas rond*, tous les *perrons* étant autrefois faits de marches arrondies.

Perron à pans. Perron dont les encoignures sont coupées, comme au portail de l'église du college Mazarin, à Paris.

Perron cintré. Perron qui a les marches rondes ou ovales. Il y a de ces *perrons* dont une partie des marches est en dehors, & l'autre en dedans ; ce qui forme un palier rond dans le milieu, comme celui, par exemple, du bout du jardin de Belveder, à Rome ; ou un palier ovale, comme au Luxembourg à Paris, & au château de Caprarole.

Perron double. Perron qui a deux rampes égales qui tendent à un même palier, comme le *perron* du fond du capitole ; ou deux rampes opposées pour arriver à deux paliers, comme celui de la cour des fontaines de Fontainebleau. Il y a des *perrons doubles* qui ont ces deux dispositions de rampes ; en sorte que par un *perron* quarré on monte sur un palier, d'où commencent deux rampes opposées pour arriver chacune à un palier rectangulaire ; de ce palier on monte par deux autres rampes à un palier commun : tel est le *perron* du château neuf de Saint-Germain-en-Laye, du dessin de Guillaume Marchand, architecte d'Henri IV, & les *perrons* des Tuileries qui sont du dessin de M. le Nautre. Ces sortes de *perrons* sont fort anciens. On en voit encore les vestiges d'un parmi les ruines de Teheilminar, près Schiras en Perse, dont M. Deslandes

rapporte la figure dans ſon livre *des beautés de la Perſe.*

Perron quarré. Perron qui eſt d'équerre, comme ſont la plupart des *perrons*, & particuliérement celui de la Sorbonne & du Val-de-Grace. Le plus grand *perron* qu'il y ait, eſt celui du jardin de Marly. (*D. J.*)

PERRON, ſ. m. (*Hydr.*) ſont les eſcaliers découverts d'un bâtiment, d'une caſcade ou d'un ſallon placé dans un jardin; ils peuvent être ſimples ou doubles, ronds, ovales ou quarrés, compoſés de marches, & de paliers ou repos. (*K*)

PERROQUET, ſ. m. (*Hiſt. natur. Ornythol.*) *pſittacus*, nom générique que l'on a donné à un grand nombre d'eſpeces d'oiſeaux qui different entr'eux principalement par la grandeur & par les couleurs, mais qui ſe reſſemblent tous à-peu-près par la forme du bec & du corps, & par le nombre & la poſition des doigts. *Voyez* OISEAU. Les *perroquets* en général ont la tête groſſe, le bec & les ongles crochus, le crâne dur & épais, la langue large, les ouvertures des narines rondes & placées à la baſe de la piece ſupérieure du bec, près des premieres plumes du devant de la tête; enfin ils ont tous quatre doigts à chaque pié, dont deux ſont dirigés en avant, & deux en arriere. La plupart ſe ſervent de leur pié pour porter leur nourriture à leur bec. On diviſe tous les *perroquets* en trois claſſes; la premiere comprend les plus grands, ils ont la groſſeur d'un chapon; ceux de la ſeconde claſſe ſont d'une médiocre groſſeur, qui égale à-peu-près celle du pigeon domeſtique; enfin, on a mis dans la troiſieme claſſe les petits *perroquets*. On a donné le nom de *perruche* ou *perriche* à ceux de la ſeconde ou de la troiſieme claſſe qui ont la queue longue. La plupart des *perroquets* apprennent aiſément à parler. Will. *Ornyt. Voy.* OISEAU.

PERROQUET *d'Angola*. Cet oiſeau eſt un peu plus grand qu'une tourterelle. Il a le bec d'un brun verdâtre; les plumes de la tête, du dos, de la poitrine, & celles des épaules, ſont d'un beau jaune couleur d'or, mêlé d'une teinte rouge couleur d'écarlate; la couleur des petites plumes des ailes eſt verte; excepté les deux extrémités qui ſont d'un beau bleu; les grandes plumes des ailes ont cette même couleur bleue: la queue eſt longue, fourchue & d'un verd jaunâtre; les piés ſont d'un rouge mêlé de gris. *Hiſt. nat. des oiſeaux par* Derham, *tome III, page 6. Voyez* OISEAU.

PERROQUET ARRAS. On a donné ce nom à deux eſpeces de *perroquets*, que l'on diſtingue en *arras* bleu & en *arras* rouge. Ils ſont les plus grands de tous les *perroquets*; ils égalent en groſſeur un chapon.

L'*arras* jaune, *pſittacus maximus cyanocroceus*, *Aldrovandi*. Il a le bec noir & un peu alongé; il y a ſur la peau qui entoure les yeux, des plumes noires; le ſommet de la tête eſt applati & verd; la gorge a une ſorte de collier formé de plumes noires; toute la face ſupérieure de cet oiſeau eſt d'un jaune couleur de ſafran, & l'inférieure a une belle couleur bleue: la queue a environ dix-huit pouces de longueur, les cuiſſes ſont très-courtes; les jambes & les piés ont une couleur brune, & les ongles ſont noirs.

L'*arras* rouge, *pſittacus maximus alter*, *Aldrovandi*. Cet oiſeau a le bec plus court que l'*arras* rouge; la piece ſupérieure eſt blanche, & l'inférieure noire; les tempes & le tour des yeux ſont blanchâtres: le corps en entier, l'origine des ailes, & toute la queue ont une belle couleur rouge; la partie intérieure des grandes plumes des ailes a cette même couleur; la partie extérieure & les plumes du deſſous de la queue, ſont d'un très-beau bleu; la couleur des plumes du ſecond rang de l'aile eſt jaune, à l'exception des bords qui ſont rouges; elles ont chacune à l'extrémité une tache bleue qui reſſemble à un petit œil: les cuiſſes ſont courtes, & les ongles ont une couleur brune. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET DES BARBADES, *pſittacus viridis & luteus barbadenſis*. Cet oiſeau eſt de la grandeur d'un pigeon domeſtique; ſes yeux ſont entourés d'une peau de couleur cendrée, & dégarnie de plumes; ils ont l'iris d'un jaune couleur de ſafran; le devant de la tête eſt d'un brun pâle, entouré d'une belle couleur

jaune, qui s'étend sur les côtés de la tête & sous la gorge; le sommet de la tête, le dos, la poitrine & le ventre, sont d'un beau verd; les plumes des cuisses & des épaules ont une couleur verte-jaunâtre; les trois premieres plumes du premier rang des petites plumes des ailes, sont d'un beau bleu; toutes celles du second rang ont une couleur rouge; enfin les grandes sont d'un bleu sombre & pourpré: la queue est composée de douze plumes, & elle a une belle couleur verte; les jambes sont garnies de plumes jusqu'aux piés, qui ont une couleur brune cendrée. *Hist. nat. des oiseaux, par* Derham, *tome III, page 6. Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE BENGALE. Cet oiseau est de moyenne grandeur. Il a la piece supérieure du bec jaune, & l'inférieure de couleur noirâtre; le derriere de la tête est d'un rouge pâle, mêlé d'une teinte de pourpre; les plumes de la gorge sont noires, & le cou a un petit collier formé par des plumes de la même couleur que celles de la gorge; les plumes de la poitrine, du ventre & des cuisses, ont une couleur verte, pâle & jaunâtre; celles du dos & des ailes sont d'un très-beau verd. *Hist. nat. des oiseaux, par* Derham, *t. III. Voyez* OISEAU.

PERROQUET BLANC HUPPÉ, *psittacus albus crista tus, Aldrovandi.* Cet oiseau est de la grosseur du pigeon domestique, il a une huppe sur la tête; il est entiérement blanc, & il porte la queue fort élevée. On a donné à ce *perroquet* le nom de *katacoua.* Rai, *synop. meth. avium. Voy.* OISEAU.

PERROQUET DE BONTIUS (LE PETIT), *psittacus parvus Bontii.* Ce *perroquet* est de la grosseur d'une alouette: le bec & la gorge sont gris; l'iris des yeux a une couleur argentée; la tête, le cou, le dessus de la queue & le bas-ventre, sont rougeâtres; les plumes de la poitrine & celles du dessous de la queue, ont une couleur de rose pâle; l'extrémité de ces plumes est verte ou verdâtre: les plumes des ailes sont pour la plupart vertes, & il y en a de rougeâtres mêlées parmi les vertes. Rai, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET CENDRÉ, *psittacus cinereus seu subcæruleus, Aldrovandi.* Ce *perroquet* est de la grosseur du pigeon domestique: il a le bec noir; le corps en entier est d'un cendré obscur; la queue est courte, & s'étend à peine au-delà de l'extrémité des ailes; elle a une très-belle couleur rouge: les yeux sont entourés d'une peau blanche & dégarnie de plumes. Rai, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE CLUSIUS (LE BEAU), *psittacus elegans Clusii.* Ce *perroquet* est de la grosseur d'un pigeon, les plumes du cou & de la poitrine sont de diverses couleurs; le bord extérieur de chacune de ces plumes est d'un très-beau bleu; cet oiseau les dresse lorsqu'il s'irrite. Les couleurs du ventre sont à-peu-près les mêmes que celles de la poitrine, avec une teinte de brun; le dos & la queue sont verds; les grandes plumes des ailes ont une couleur bleuâtre. Rai. *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET A COLLIER, *psittacus torquatus, macrouros antiquorum, Aldrovandi.* Ce *perroquet* a neuf pouces & demi de longueur: le bec est d'un beau rouge couleur de vermillon, & les yeux ont l'iris jaune; le cou est entouré d'une sorte de collier d'un très-beau rouge; il y a sous le menton une ligne noire qui s'étend depuis la piece inférieure du bec jusqu'à ce collier: le corps est en entier d'un verd plus foncé sur le dos & plus clair sur le ventre; les plumes extérieures des ailes ont à leur extrémité supérieure une tache rouge. Rai, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET D'ETHIOPIE (PETIT), *psittacus pusillus viridis æthiopicus Clusii.* Ce *perroquet* est de la grosseur d'un pinson: il a le bec rougeâtre, épais & fort; le corps en entier est d'un verd plus pâle sur le ventre & plus foncé sur le dos; les grandes plumes des ailes sont en partie brunes, & en partie d'un verd foncé; la face supérieure est brune. Les plumes de la queue sont d'un jaune verdâtre à leur racine, ensuite elles ont une belle couleur rouge, enfin elles sont noires près de l'extrémité qui est teinte de verd. Les plumes du devant de la tête & de toute la gorge sont variées de rouge & d'un verd

vif ; les cuiſſes ſont cendrées & très-courtes ; elles ont à peine un demi-pouce de longueur ; les ongles ſont blancs & aſſez longs. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET GRIS, *pſittacus maracana Braſilienſibus dictus*. Ce *perroquet* eſt de la grande eſpece, & en entier d'une couleur griſe bleuâtre. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE LA JAMAÏQUE. Derham a donné ce nom à l'arras rouge ; il prétend que l'arras jaune eſt la femelle de l'arras rouge, & il ne fait qu'une ſeule eſpece de ces deux oiſeaux. *Hiſt. nat. des oiſeaux*, *par* Derham, *tom. II*, *p. 11*. *Voyez* PERROQUET ARRAS.

PERROQUET LORI, *pſittacus coccineus orientalis*. Ce *perroquet* eſt de la groſſeur d'un merle ; il a le corps en entier d'un très-beau rouge couleur d'écarlate ; les petites plumes des ailes ſont vertes, les grandes ont une couleur noire ; le bord de l'aile eſt jaune ; les plumes de la queue ſont de cette même couleur jaune depuis leur racine juſqu'à la moitié de leur longueur : le reſte a une couleur jaune-verdâtre. Il y a ſur les cuiſſes, au deſſus du genou, un cercle de plumes vertes : le bec & l'iris des yeux ont une couleur jaune ; les cuiſſes ſont très-courtes & noires. On trouve cet oiſeau dans les Indes orientales. Rai, *ſynop. meth. avium. V.* OISEAU.

PERROQUET DE MACAO, *pſittacus maracana araræ*. Ce *perroquet* eſt plus petit que l'arras, auquel il reſſemble par la forme du corps & par la longueur de la queue : il a le bec long & noir ; la peau qui entoure les yeux eſt blanche, & a des taches formées par de petites plumes noires. La tête, le cou & les ailes ſont d'un verd foncé, à l'exception du ſommet de la tête, qui a une couleur plus pâle & mêlée de bleuâtre ; la face ſupérieure des ailes & de la queue eſt verte, & l'inférieure a une couleur bleue, excepté l'extrémité de chaque plume qui eſt d'un bleu obſcur ; les ailes ont chacune à leur naiſſance une tache d'une belle couleur rouge, & il y en a une brune au deſſus de la baſe du bec. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE MACAO (GRAND) ; Derham a décrit ſous ce nom l'arras jaune ; il prétend que c'eſt la femelle de l'arras rouge, & il ne fait qu'une ſeule eſpece de ces deux oiſeaux. *Hiſt. nat. des oiſeaux*, *par* Derham, *tom. I*, *pag. 11*. *Voyez* PERROQUET ARRAS.

PERROQUET PLONGEUR, (*Hiſt. nat.*) oiſeau ſingulier qui ſe trouve vers les côtes de Spitzberg. Il a le bec de trois pouces de large, & rempli de petites raies de différentes couleurs ; ce bec eſt pointu & un peu courbé pardeſſus, & pardeſſous garni de quatre entailles qui ſe joignent, & percé de deux trous. Au deſſus, près de l'œil, il a un cartilage blanchâtre, rempli de trous. Ses piés ont trois ongles liés par une peau rouge ; ſes jambes qui ſont courtes, ont la même couleur. Ses yeux ſont entourés d'un cercle rouge ; le deſſus de la tête eſt noir ; le reſte, au deſſous des yeux, eſt d'un beau blanc ; le cou eſt entouré d'un cercle noir ; le dos & le deſſus des ailes ſont noirs, & le ventre blanc. Cet oiſeau, qui ne reſſemble en rien au *perroquet*, ſe tient long-temps ſous l'eau, où il ſe nourrit de poiſſons. Sa chair eſt très-délicate.

PERROQUET ROUGE ET VERD, *pſittacus lemocephalus*, *Aldrovandi*. Ce *perroquet* a le bec & la partie antérieure de la tête blancs ; la gorge & le bord ſupérieur des ailes, ſont d'un très-beau rouge ; le milieu de la poitrine, & l'eſpace qui eſt entre les cuiſſes, ont une couleur rouge obſcure ; le reſte de la poitrine & les cuiſſes ſont d'un verd pâle ; le derriere de la tête, le cou, le dos, les ailes & les plumes du deſſus de la queue, ont une couleur verte foncée. Rai, *ſynop. meth. avium. Voy.* OISEAU.

PERROQUET ROUGE ET VERD HUPPÉ, *pſittacus erythrochlorus criſtatus*, *Aldrovandi*. Ce *perroquet* eſt entiérement verd, à l'exception des ailes, de la queue & de la huppe, qui ſont rouges : ſa huppe reſſemble à celle du *perroquet* blanc huppé ; elle eſt compoſée de ſix plumes, dont il y en a trois grandes & trois petites ; les yeux ont l'iris rouge, & la prunelle eſt noire. Willughbi, *ornith. Voyez* OISEAU.

PERROQUET VARIÉ, *psittacus versicolor, seu erytro-cyaneus, Aldrovandi.* Ce *perroquet* est de médiocre grandeur ; il a le bec court & noirâtre ; la tête, le cou, la poitrine, sont bleus, excepté le sommet de la tête qui a une couleur jaune ; l'espace où se trouvent les yeux est blanchâtre ; le ventre a une couleur verte ; la partie antérieure du dos est d'un bleu pâle ; la partie inférieure & le croupion sont jaunes ; les petites plumes des ailes ont trois couleurs, qui sont le verd, le jaune & le couleur de rose. Rai, *synop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERD COMMUN, *psittacus viridis, alarum costâ superná rubente, Aldrovandi.* Ce *perroquet* est de la grosseur du pigeon domestique. La piece supérieure du bec a l'extrémité noire, le milieu bleuâtre, & le reste rougeâtre ; la piece inférieure est blanche ; les yeux ont l'iris d'un jaune de safran ; le sommet de la tête est jaune ; tout le reste du corps a une couleur verte, plus foncée sur la face supérieure de l'oiseau, & plus claire sur la face inférieure ; le bord supérieur de l'aile est rouge ; les jambes & les piés sont cendrés ; la queue est très-courte ; elle a en dessous, sur les côtés, une longue tache rouge, & en dessus une tache jaunâtre. Rai, *synop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERD (PETIT), *psittacus minor macrouros, totus viridis, Aldrovandi.* Ce *perroquet* a neuf pouces & demi de longueur, quoiqu'il ne soit pas plus gros qu'une grive. La piece supérieure du bec est rouge, & l'inférieure a une couleur rouge, mêlée de noirâtre ; l'iris des yeux est en partie rouge & en partie jaune ; le corps en entier est d'un beau verd, couleur de pré, plus foncé sur les grandes plumes des ailes, & plus clair sur le ventre ; la queue est très-étroite, & paroît comme pointue à l'extrémité ; les piés & les pattes sont rouges, ou de couleur de chair : ce caractere suffit pour le faire distinguer de toutes les autres especes de *perroquets.* On trouve cet oiseau dans la Nouvelle-Espagne. Willughby, *ornith.* *Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERD ET ROUGE, *psittacus viridis menalorhyncos, Aldrovandi.* Ce *perroquet* est de médiocre grosseur ; il a du bleu à la base du bec, sur le sommet de la tête & sous la gorge ; toute la face supérieure de l'oiseau est d'un verd foncé, & la face inférieure est en partie d'un jaune pur, & en partie d'un jaune verdâtre ; les plumes de dessous la queue & le bord de l'aile, sont d'un très-beau rouge. Rai, *synop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERD VARIÉ, *psittacus poikilorhynchos, Aldrovandi.* Ce *perroquet* a la face supérieure du bec d'un verd bleuâtre, & les côtés d'un jaune couleur d'ochre ; il y a près de l'extrémité une tache blanche transversale ; le milieu de la piece inférieure est jaunâtre, & le reste a une couleur plombée ; le sommet de la tête est d'un jaune couleur d'or ; tout le reste du corps a une couleur verte, plus obscure sur la face supérieure de l'oiseau, & plus claire sur la face inférieure ; les ailes & la queue sont vertes, & ont plusieurs autres couleurs mêlées avec ce verd, telles que le violet, le noir, le rouge-obscur, le beau rouge couleur d'écarlate, & le jaune. Rai, *synop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

J'ajouterai quelques remarques sur cet oiseau. Son bec est composé de deux parties qui sont couvertes de corne, comme le bec de tous les oiseaux. La supérieure, jointe à l'os du nez, font ensemble sa mâchoire supérieure, qui se termine en pointe crochue. L'inférieure est une continuité de la mâchoire inférieure ; elle est crochue, mais elle ne se termine pas en pointe. L'os du nez est joint à l'os coronal par synchondrose, & au bec par une substance recouverte d'une matiere qui n'est ni os ni corne, mais qui approche plus de la corne que de l'os ; la mâchoire inférieure du *perroquet* se meut comme dans les autres oiseaux, ayant la même articulation, avec une épiphyse attachée à l'os de l'oreille.

L'articulation par synchondrose de la mâchoire supérieure avec le crâne, est une particularité que l'on trouve dans le crâne du *perroquet* : en voici une autre. On remarque deux os plats, l'un à droite,

l'autre à gauche, qui forment le palais, & ſi minces qu'ils en ſont un peu tranſparens. Leur figure eſt très-irréguliere; car ils ont chacun ſix côtés, dont il y en a trois plus longs que les autres. La mâchoire inférieure a auſſi ſes particularités; car elle eſt bien plus large que celle du coq d'Inde, du hibou & d'autres oiſeaux. Son articulation eſt différente, auſſi-bien que l'extrémité antérieure qui eſt crochue. Au moyen de deux gouttieres qui ſont à l'extrémité de cette mâchoire, elle peut s'avancer en devant & reculer en arriere. A chacune des ſurfaces latérales, on voit un trou large de près d'une ligne, & qui eſt percé dans la partie moyenne.

Une autre ſingularité du *perroquet* regarde ſes paupieres. Il a la paupiere ſupérieure mobile, comme le chat-huant; elle s'abaiſſe en même temps que la paupiere inférieure s'éleve, mais beaucoup moins que la paupiere inférieure ne s'abaiſſe. Dans le *perroquet* mort, les deux paupieres ſe trouvent jointes enſemble ſur la cornée; elles ont fait chacune la moitié du chemin pour s'y rencontrer, ce que M. Petit n'a jamais obſervé que dans le *perroquet;* car il a remarqué que dans tous les autres oiſeaux, c'eſt la paupiere inférieure qui s'éleve dans le moment qu'ils meurent, & elle va joindre la paupiere ſupérieure qui ne s'abaiſſe en aucune maniere. Tout ceci n'eſt que pour les anatomiſtes, qui peuvent en outre parcourir la diſſection du *perroquet* donnée par Oliger, dans les *acta Haffn. vol. II*, *n°. 124*, *ann. 1673*. Voici des détails pour d'autres lecteurs.

Pline, *lib. X*, *c. xlij*, dit: *ſuper omnia humanas voces reddunt* pſittaci, *& quidem ſermocinantes* : *India avem hanc mittit.* Pſittacum *vocant toto corpore tantum in cervice diſtinctum.* Les anciens ne connoiſſoient point d'autres *perroquets* que les Indiens; c'eſt l'oiſeau des Indes de Ctéſias, d'Ariſtote, d'Elien, de Pauſanias & autres. On lit dans Diodore de Sicile, *lib. II*, *p. 95*, que l'on trouvoit encore des *perroquets* en Syrie, c'eſt-à-dire, en Aſſyrie, où étoit la ville de *Sittace* ou *Pſittace*, que l'on ſuppoſoit avoir tiré ſon nom de cet oiſeau. Caliſthene le rhodien, cité par Athénée, dit que du temps de Ptolomée Philadelphe, on vit à Alexandrie, comme une grande merveille, des *perroquets*, des paons, des faiſans, & quelques autres oiſeaux de cette rareté. Les *perroquets* étoient encore très-rares à Rome du temps de Varron; car, parlant de certaines poules, il ajoute qu'on en montroit dans les fêtes publiques, ainſi que des *perroquets*, des merles blancs, & autres animaux de ce genre peu connus. Auſſi Ovide, en pleurant la mort du *perroquet* de ſa Corine, *amor. II*, *eleg vj*, l'appelle *extremo munus ab orbe datum*, un préſent donné du bout du monde. Bientôt ils devinrent moins rares; ils étoient connus ſous le regne de Tibere.

Les eſpeces de *perroquets* & d'*aras*, différens en grandeur, en couleur & en figure, ſont ſans nombre. Les *perroquets* les plus ordinaires au Para, ceux qu'on connoît à Cayenne ſous le nom de *tahouas* ou de *perroquets* de l'Amazone, ſont verds, avec le haut de la tête, le deſſous & les extrémités des ailes d'un beau jaune. Une autre eſpece, appellée auſſi *tahouas* à Cayenne, eſt de la même couleur, avec cette ſeule différence, que ce qui eſt jaune dans les autres, eſt rouge dans ceux-ci. Mais les plus rares de tous, ſont ceux qui ſont entiérement jaunes, de couleur de citron à l'extérieur, avec le deſſous des ailes, & deux ou trois plumes de leur bout, d'un très-beau verd; ils deviennent extrêmement familiers. On ne connoît point en Amérique l'eſpece griſe qui a le bout des ailes couleur de feu, & qui eſt ſi commune en Guinée.

Les Indiens des bords de l'Oyapoc, ont l'adreſſe de procurer artificiellement aux *perroquets*, des couleurs naturelles, différentes de celles qu'ils ont reçues de la nature, en leur tirant des plumes en différens endroits ſur le cou & ſur le dos, & en frottant l'endroit plumé du ſang de certaines grenouilles; c'eſt-là ce qu'on appelle à Cayenne *tapirer un perroquet*. *Voyez* PERROQUET TAPIRÉ.

On ſait communément que les *perroquets* vivent très-long-temps. Comme il y en avoit un à Florence qui avoit acquis une eſpece de célébrité, M. de Réaumur pria

M. l'abbé

M. l'abbé Cevati de vouloir bien lui mander ce qui en étoit; & voici ce qu'il en apprit. Le plumage de cet oiseau étoit blanc, avec une seule huppe couleur de rose sur la tête; il avoit le bec & les piés noirs, & parloit extrêmement bien, il étoit de la grosseur & du poids d'un bon poulet de trois mois. A l'égard de son âge, il n'a pas été possible de le savoir au juste; il avoit été apporté à Florence en 1633, par la grande duchesse Julie-Victoire de la Rovere d'Urbain, lorsqu'elle y vint épouser le grand duc Ferdinand; & cette princesse dit alors que ce *perroquet* étoit l'ancien de sa maison. Il vécut à Florence, pendant près de cent ans. Quand on ne lui donneroit, sur ce que dit la grande duchesse, qu'environ vingt ans de plus, il auroit donc vécu près de cent vingt années. Ce n'est peut-être pas le plus long terme de la vie de ces animaux; mais au moins est-il sûr par cet exemple qu'ils peuvent aller jusques-là.

Seroit-il possible de faire pondre & couver des *perroquets* dans nos climats. M. de Réaumur raconte que dans ce siecle un chanoine d'Angers a eu chez lui une paire de *perroquets* qui pendant trois années consécutives ont pondu & couvé; que des accidens ont empêché deux des couvées de réussir; mais que trois petits *perroquets* sont nés de la troisieme couvée, & qu'un de ceux-ci vivoit encore en 1740. Cependant on ne cite que ce seul fait; & le physicien qui le rapporte se flattoit que nous pouvions nous rendre propres en Europe la plupart des especes de *perroquets*. (*D. J.*)

Quoi qu'il en soit, les voyageurs ont rendu cet oiseau si commun en Europe, qu'il paroît inutile d'en décrire la figure, que tout le monde connoît. On en distingue de trois sortes, qui different beaucoup en grosseur, & dont les especes varient à l'infini. Les arras, par leur taille, tiennent le premier rang dans ce genre de volatile; on en voit dont le plumage est varié d'incarnat, de pourpre, de bleu clair & foncé, de verd & de jaune; les plus communs sont d'un bleu céleste sur le dos, ayant quelques plumes plus foncées aux extrémités des ailes & de la queue, qui est fort longue; ils ont le dessous de l'estomac d'un beau jonquille, le bec fort & crochu, les pattes courtes, cagneuses & garnies de griffes. Cet oiseau, très-commun en Amérique, est pesant, mal-adroit, stupide, articulant mal ce qu'on lui fait dire: son cri naturel est fort désagréable.

L'espece des *perroquets* varie considérablement; les grandes Indes en produisent de différentes sortes, dont les principales sont celles que l'on appelle *Catacoua*: leur plumage est blanc, & quelquefois cendré; ils ont sur la tête une espece de crête de couleur orangée, couchée sur le derriere du cou; cette crête se dresse & se déploie lorsque l'animal est en colere.

Les loris sont beaucoup plus petits, bien faits, assez hauts sur jambes, ayant la tête petite, le cou proportionné, la taille légere, la queue longue, & le plumage diversifié de couleur de feu, de pourpre, de bleu & de jaune.

Les *perroquets* noirs sont communs dans l'île Maurice; ils ressemblent, au bec près, à des corbeaux.

La côte d'Afrique produit aussi un grand nombre de *perroquets*; les plus connus, qui viennent communément de l'île du Prince, sont d'un beau gris, ayant la queue couleur de feu. Ces oiseaux sifflent très-bien, & peuvent exécuter des airs à leur portée: élevés de jeunesse, ils s'apprivoisent facilement; ils ont beaucoup de mémoire, prononcent à merveille ce qu'on leur apprend, & leur attachement est extrême à l'égard de ceux qu'ils ont pris en amitié.

Il est presque impossible de décrire toutes les especes de *perroquets* que produit l'Amérique. Ceux que l'on appelle *amazones*, venant des bords de la riviere de ce nom, sont forts de taille; leur plumage est d'un beau verd mêlé de quelques plumes rouges & jaunes sur le gros des ailes, dont les extrémités ont un peu de bleu; ils ont encore une espece de bandeau de petites plumes jaunes au dessus du bec sur le devant de la tête: ces *perroquets* sont grands railleurs, contrefaisant le cri des animaux, & même le ton des personnes; ils parlent très-bien.

On voit dans les Antilles, principalement dans celles qui ſont peu habitées, des *perroquets* d'une eſpece particuliere à chacune de ces îles. Ceux de Tabago ſont fort gros; leur plumage eſt verd, avec un peu de bleu aux ailes & ſur la tête. Il s'en trouve dans l'île de Saint-Vincent d'une couleur ardoiſée tirant ſur le verdâtre; ils ont quelques plumes d'un rouge ſang de bœuf ſur le gros des ailes: ces animaux ſont mal faits, lourds, & ſemblent participer de la ſtupidité des ſauvages du pays.

Les habitans de la Martinique, de la Guadeloupe & de la Grenade, ont tellement fait la chaſſe aux *perroquets*, qu'on n'en trouve preſque plus dans ces îles.

Les *perroquets* ſont leurs nids au ſommet des plus hauts arbres, dans des trous faits par la nature, ou qu'ils creuſent avec leur bec; ces trous ſont très-profonds, & preſque toujours dirigés de bas en haut: quoique les *perroquets* paroiſſent peſans, ils volent cependant très-bien, fort haut & en compagnie de quatre ou cinq, perchant ſur les arbres, pour ſe repoſer, & faiſant un grand dégât de fruits, de graines & de branches, lorſqu'ils prennent leur nourriture, ou qu'ils s'amuſent. La chair de cet oiſeau eſt brune, graſſe, & d'un goût approchant de celle du pigeon; on en fait de très-bonne ſoupe; elle réuſſit encore très-bien étant miſe en daube ou en pâté.

Les perriques ſont des *perroquets* de la petite ſorte, qui ne groſſiſſent jamais; on peut les diſtinguer en grande & en petite eſpece; elles ſont toujours fort inférieures pour la taille aux *perroquets* ordinaires; leur forme eſt plus dégagée; elles ont auſſi la voix moins forte, & le caquet plus affilé. On voit de grandes perriques dont le plumage eſt d'un beau verd d'émeraude, ayant de petites plumes couleur de feu ſur le gros des ailes, & un bourrelet de pareilles plumes ſur le devant de la tête; leur bec eſt ordinairement d'un blanc couleur de chair.

Il vient de la côte de Guinée des perriques extrêmement jolies, moins fortes que les précédentes: elles ont la queue fort longue; leur plumage, d'un verd de poirée eſt égal par tout le corps, à l'exception d'un collier de plumes noires qu'elles ont autour du cou; leur tête eſt ronde, bien faite, ornée de deux yeux fort vifs, & d'un bec de couleur noire. La même côte produit une autre ſorte de perriques plus petites, d'un verd plus foncé, ayant des plumes rouges, jaunes & noires. Enfin il s'en trouve qui ne font guere plus groſſes que des moineaux, dont le plumage eſt verd d'émeraude, mêlé de quelques petites plumes rouges ſur la tête & aux ailes. Il eſt bon de faire attention que le mot *perrique* déſigne toujours la petite eſpece des *perroquets*, & que celui de *perruche* s'emploie en parlant des femelles.

PERROQUET TAPIRÉ, (*Hiſtoire des arts.*) Nous nommons *perroquets tapirés*, ceux qui doivent à l'art une partie de leurs belles plumes. Les Indiens de la Guiane ſavent faire venir des plumes rouges & des plumes jaunes aux *perroquets* qui n'en avoient pas en aſſez grand nombre. Ce fait, que M. de la Condamine a rapporté dans ſon intéreſſante relation de la riviere des Amazones, eſt atteſté par tous ceux qui ont habité à Cayenne. On nous dit que les Indiens arrachent les plumes des *perroquets* dans les endroits où ils ſavent qu'en la place des vertes, ils peuvent en faire venir de rouges ou de jaunes, & qu'ils frottent les chairs qu'ils ont miſes à découvert avec du ſang de grenouille. Si un plus long ſéjour, ou moins d'occupation, euſſent permis à M. de la Condamine de faire *tapirer* devant lui des *perroquets*, nous ſaurions mieux ce que nous devons penſer de la recette de ſang de grenouille. Tout ce que font les Indiens, ſe réduit peut-être à faire paroître plutôt des plumes que la mue eût fait paroître plus tard; le ſang de grenouille ne tient vraiſemblablement lieu que de baume aux petites plaies qu'ils ont faites aux *perroquets*.

Les Indiens connoiſſent, dit-on, les *perroquets* propres à être tapirés; n'eſt-ce point qu'ils ont une connoiſſance ſemblable par rapport aux *perroquets*, à celle que nous aurions par rapport à nos poules, dont la couleur du plumage change après chaque mue? On achete cependant moins

les *perroquets tapirés*, quand on ſait qu'ils l'ont été; auſſi les Indiens ſe gardent-ils bien de les annoncer pour tels. N'eſt-ce point encore parce que le changement auquel l'art a eu quelque part, eſt l'effet d'une opération équivalente à la mue, & que l'expérience a appris que les plumes rouges ou jaunes qui tomboient à la mue ſuivante, n'étoient pas toujours remplacées pas des plumes de même couleur? Ainſi les plumes blanches de nos coqs & poules ne ſont d'ordinaire remplacées par des plumes de même couleur qu'au bout de pluſieurs années. (*D. J.*)

PERROQUET, poiſſon de mer auquel Rondelet a donné le nom de *perroquet*, parce qu'il eſt de différentes couleurs: il a le dos noir; le ventre & les côtés du corps ſont jaunes, & la nageoire du dos eſt verte. Ce poiſſon a pluſieurs traits verds qui s'étendent depuis les ouies juſqu'à la queue. Au reſte, il reſſemble au tourd, dont il eſt une eſpece particuliere. *Voyez* TOURD. Rondelet, *Hiſtoire naturelle des poiſſons*, *I part. liv. VI*, *ch. vj.* *Voyez* POISSON.

PERROQUET, (*Marine.*) C'eſt le mât le plus élevé du vaiſſeau; il y en a un arboré ſur le grand mât de hune; un autre ſur le mât de hune d'avant, ou de miſaine; un ſur le mât de beaupré, & l'autre ſur le mât d'artimon. *Voyez* MAT.

Perroquets volans; ce ſont deux *perroquets* que l'on met & que l'on ôte plus facilement, & que l'on amene étant ſur le pont du vaiſſeau.

Perroquet en banniere. Mettre les *perroquets en banniere*, c'eſt lâcher les écoutes des voiles de *perroquet*, en ſorte qu'on les laiſſe voltiger au gré du vent; cela ſe pratique lorſqu'on peut donner de jour quelques ſignaux dont on eſt convenu. *Voyez* BANNIERE.

Perroquets d'hiver. Ce ſont des *perroquets* qui ſont plus petits que ceux que l'on porte d'ordinaire dans les belles ſaiſons.

§ PERROQUET, ſ. m. (*terme de blaſon.*) oiſeau qui entre en quelques armoiries: il paroît de profil & arrêté; ſon émail eſt le ſinople. Il eſt le ſymbole des voyages aux Indes.

Deſchamps de Vitot, de Boishebert, de Beurreville, en Normandie; *d'argent à trois* perroquets *de ſinople*, *becqués & membrés de gueules.*

Bournel de Monchy en Picardie; *d'argent à un écuſſon de gueules*, *accompagné de huit* perroquets *de ſinople en orle*, *becqués & membrés du ſecond émail.*

Dormy de Veſvres, à Bourbon-Lancy, en Bourgogne; *d'argent au chevron de gueules*, *accompagné en chef de deux* perroquets *de ſinople*, *affrontés & en pointe d'un tourteau de ſable.* (*G. D. L. T.*)

PERRUCHE, ſ. f. (*Ornythol.*) nom qu'on donne à la plus petite eſpece du genre des perroquets à longue queue.

On diſtingue différentes ſortes de *perruches*: 1°. la *perruche* commune, qui eſt verte, rouge & jaunâtre; c'eſt la premiere eſpece du genre des pſittacus qu'on ait vue en Europe, & elle étoit bien connue des anciens; 2°. la *perruche* qui eſt toute verte ſans aucun mélange; 3°. la *perruche* rouge & jaune; 4°. la *perruche* rouge, jaune & à crête; 5°. la *perruche* rouge avec les ailes colorées de noir & de jaune.

Outre ces eſpeces de *perruches*, Margrave en a décrit ſept autres eſpeces particulieres au Bréſil, où on les nomme *tuia putejuba*, *tuitirica*, *jeudaia*, *tuicte*, *tuipara*, *anaca* & *quijubatui.* Il parle encore de deux autres eſpeces de *perruches* fort curieuſes, mais qui n'ont point de nom particulier; l'une eſt de la groſſeur d'une hirondelle, toute jaune, à bec noir, & à très-longue queue; l'autre eſt de la groſſeur d'un étourneau, d'un jaune foncé ſur le dos, d'un jaune pâle ſur le ventre, & à queue plus courte. On voit des *perruches* à la Guadeloupe à plumes rouges ſur la tête, & à bec tout blanc: enfin c'eſt un genre d'oiſeau extrêmement diverſifié. Les *perruches* s'apprivoiſent aiſément, deviennent familieres, aiment la compagnie, & parlent preſque toujours; il y en a cependant quelques-unes qui ne diſent mot. (*D. J.*)

PERRUQUE, ſ. f. (*Art méchanique.*) coëffure de tête, faite avec des cheveux étrangers, qui imitent & remplacent les cheveux naturels. L'uſage & l'art de faire des *perruques* eſt très-moderne; ils n'ont pas plus de 120 ans. Avant ce temps, l'on

ſe couvroit la tête avec de grandes calotes, comme les portent encore aujourd'hui les comédiens qui jouent les rôles à manteau & ceux qui font les payſans. On y couſoit des cheveux doubles, tout droits, car on ne ſavoit pas treſſer, & l'on friſoit ces cheveux au fer, comme on les friſe aujourd'hui ſur la tête.

Le premier qui porta *perruque* fut un abbé nommé *la Riviere*. On travailloit alors ſur un couſſin, ſemblable à celui des ouvrieres en dentelle. Cet ouvrage étoit beaucoup plus facile, parce que ce que l'on place aujourd'hui au bas d'un petit bonnet, étoit alors au deſſus de la tête. Les *perruques* étoient ſi garnies & ſi longues, qu'elles peſoient aſſez communément juſqu'à deux livres. Les belles étoient blondes; c'étoit la couleur la plus recherchée. Les cheveux d'un beau blond cendré, forts, & de la longueur de ceux qu'on place au bas des *perruques*, valoient juſqu'à 50 ou 60, & même 80 livres l'once, & les *perruques* ſe vendoient juſqu'à mille écus. Celui qui coëffoit Louis XIV de ces énormes *perruques* que nous lui voyons dans ſes portraits, s'appelloit *Binette*. Il diſoit qu'il dépouilleroit les têtes de tous ſes ſujets pour couvrir celle du ſouverain. En même temps un nommé *Ervais* inventa la crêpe qui joint mieux, qui s'arrange plus aiſément, & qui fait paroître les *perruques* bien garnies, quoiqu'elles ſoient légeres & peu chargées de cheveux. Nous expliquerons ailleurs comment on crêpe des cheveux plats. Voici maintenant ce qu'il y a à obſerver ſur le choix des cheveux.

1°. Il ne faut point que ce ſoient des cheveux d'enfant; il eſt rare qu'ils ſoient forts au deſſous de 15 ou de 20 ans : les blonds ſur-tout les ont d'une qualité plus fine & plus filaſſeuſe, & plus ſujets à rouſſir quand on les emploie; auſſi ne s'en ſert-on guere.

2°. Les cheveux châtains ſont ordinairement les meilleurs; des enfans mêmes les ont forts. Il y a trois ſortes de châtain; le châtain, le châtain clair, & le châtain brun.

3°. Les cheveux noirs forment auſſi trois nuances différentes : il y a le noir, le petit noir, & le noir jais, couleur que l'on peut porter ſans poudre, mais très-difficile trouver.

4°. Il y a des cheveux griſâtres d'une infinité de tons différens. Ceux que nous appellons *gris de maure* ont été noirs jais, mais ils ſont devenus au quart blancs. Le gris ſale eſt la couleur de cheveux des perſonnes brunes; ils paſſent de même au quart blancs. Le blanc fond jaune eſt la couleur des cheveux blonds qui ont blanchi. Il faut que ces cheveux ſoient à moitié blancs pour qu'on s'en apperçoive, le blanc reſſortant moins du blond que du noir & du châtain.

5°. Dans la variété des cheveux blancs, celle dont les perruquiers font le plus de cas, eſt le blanc agate. Ce ſont ordinairement les perſonnes les plus noires qui ont les cheveux de cette couleur, lorſqu'ils ont entiérement blanchi.

Le blanc perle eſt la couleur des cheveux des châtains, lorſqu'ils ſont devenus tous blancs; les cheveux blancs de lait ont été blonds ou roux, ils ont pris cette nuance avec le temps; ſouvent l'extrémité en eſt jaune. Ceux qui ont été blonds ne ſont pas d'une ſi bonne qualité que ceux qui ont été roux; ceux-ci ſont très-forts & beaucoup meilleurs. Le corps en eſt continu. La pointe en reſte toujours fine, & boucle naturellement. Ces cheveux n'ont point de prix.

Toutes ces couleurs forment une longue ſuite de nuances changeantes & perceptibles d'une année à une autre, à les examiner de l'inſtant où ils tirent à la blancheur.

Il y a cette différence des perſonnes blondes aux autres, que plus elles avancent en âge, plus leurs cheveux bruniſſent, & par conſéquent valent moins; & qu'aux autres, au contraire, plus ils blanchiſſent en avançant en âge, plus leurs cheveux augmentent en couleur & en force. Il faut pourtant obſerver que cette augmentation ne ſe fait communément que juſqu'à l'âge de 60 ans, âge au-delà duquel les cheveux ne prennent plus la même nourriture, & deviennent plus ſecs & plus filaſſeux.

On obſerve en général que les cheveux des perſonnes qui ne ſe livrent à aucun

excès ſe conſervent long-temps, & que ceux au contraire des hommes livrés à la débauche des femmes, ou des femmes livrées à l'uſage des hommes, ont moins de ſeve, ſechent, & perdent de leur qualité.

Dans les pays où la biere & le cidre ſont la boiſſon commune, les cheveux ſont meilleurs que par-tout ailleurs. Les Flamands ont les cheveux exce lens, la biere les nourrit & les graiſſe. Ces peuples ſont preſque tous ou blonds, ou d'un châtain clair. On les diſtingue facilement pour peu que l'on ait d'expérience. Ils s'éclairciſſent au bouilliſſage, au lieu que les cheveux blonds des autres pays y bruniſſent.

Les perruquiers préferent communément les cheveux de femmes aux cheveux d'hommes, quoique pourtant il s'en trouve de ces derniers d'une bonne qualité.

Les cheveux des femmes de la campagne ſe conſervent plus long-temps que les cheveux des femmes qui habitent les villes. Les payſannes les ont toujours renfermés ſous leur bonnet, ne les poudrent jamais, & les expoſent rarement à l'air qui les deſſécheroit. Si les hommes en uſoient de la même maniere, on emploieroit avec le même avantage leur chevelure. Il faut en excepter ceux d'entre eux qui ſont adonnés au vin ou aux femmes. Ceux des femmes qui ſe friſent & ſe poudrent habituellement, ſont mauvais.

Ces obſervations ne ſont point ſi générales qu'il n'y ait des exceptions. Il y a de bons cheveux chez l'un & l'autre ſexe, quoique plus rarement parmi les hommes.

Après avoir parlé de la matiere, nous allons paſſer aux outils.

Il faut d'abord des cardes. Il y en a de pluſieurs ſortes : 1°. des cardes ou peignes de fer à pluſieurs rangs de dents. Elles ont ordinairement un pié de long. Certaines en ont moins, mais les plus courtes ſont d'un demi-pié. On les fait avec du fil de fer tiré exprès; il eſt plus ou moins gros, mais communément du diametre des aiguilles à tricoter, depuis les plus groſſes juſqu'aux plus fines. Aux plus groſſes que l'on appelle *ſeran*, les dents ſont d'acier. La hauteur en eſt de deux pouces & demi ou environ, la longueur de huit à neuf pouces ou environ, & la largeur de huit à neuf rangs de dents ſur dix-huit à vingt de longueur; d'où l'on voit combien il en peut entrer dans un ſeran. Souvent le ſeran eſt tout de fer. La plaque ou le dedans eſt rivé. Le fer déborde à-peu-près d'un pouce de chaque côté. Il y a au milieu un trou à placer une vis ou un clou. Il faut, pour la ſûreté de l'ouvrier, que la table ſur laquelle il poſe ſa carde ou ſon ſeran, ait un rebord tout autour d'un demi-doigt de haut.

2°. Il y a des cardes à tirer à plat, c'eſt-à-dire, à peigner les cheveux droits, ou tels qu'ils ont été levés de deſſus la tête. Les dents de ces cardes ſont attachées à une planche qui peut avoir dix ou douze pouces, & qui eſt toute couverte de fer-blanc. Elles n'y ſont point ſi ſerrées qu'aux autres cardes. Dans chaque rangée, il n'y en a guere qu'une trentaine en long ſur ſix en large. La hauteur de ces dents eſt communément d'un bon pouce & demi. Il faut quatre de ces cardes pour les placer deux à deux les unes ſur les autres.

3°. On a des cardes à dégager. Elles ſont de la même longueur que les cardes à tirer à plat. La différence qu'il y a de celles-ci aux autres, c'eſt qu'elles ſont partagées en deux par le milieu de l'eſpace d'un ou de deux doigts, & ont à un bout les dents auſſi longues, auſſi groſſes & auſſi écartées que les précédentes; mais d'un côté ces dents n'ont que neuf lignes de haut, ſont plus fines & plus ſerrées que de l'autre; ce qui les fait à-peu-près reſſembler à un peigne à accommoder, où les dents ſont d'un côté plus éloignées, & de l'autre plus rapprochées.

4°. Il y a des cardes fines pour tirer les cheveux friſés. Elles ſont à peu-près comme le côté fin des cardes à deux fins. Elles ne s'attachent que par un bout, parce que l'on s'en ſert en long & en large, ſelon la longueur du paquet.

5°. Des cardes faites au ciſeau & à l'équerre : un des côtés en eſt plus large, plus haut, & moins ſerré; l'autre a les dents plus fines & plus ſerrées. Elles ſervent à tirer & à dégager par le moyen de l'équerre; l'ouvrier en place devant lui une en long, & une autre en large.

6°. Des cardes ſemblables aux cardes à matelas, avec des manches & des dents crochues. Elles ne ſervent qu'à tirer des cheveux friſés.

Les perruquiers ont des moules ou bilboquets qu'ils emploient à friſer les cheveux. Ces moules ſont de buis ou de quelque autre bois, de la longueur de trois pouces. Il y en a de différentes groſſeurs. Les plus petits n'ont que le diametre des tuyaux de pipe; les ſeconds, celui des plumes à écrire; les troiſiemes, celui à-peu-près du petit doigt; les quatriemes, celui du petit doigt; les cinquiemes, celui du doigt annulaire; les ſixiemes, celui du doigt du milieu; les ſeptiemes ſont un peu plus gros; les huitiemes ont la groſſeur du pouce; les neuviemes ſont au deſſus de la groſſeur du pouce. Les moules de buis ſont les meilleurs Les autres bois s'imbibent de plus d'eau, & ſont plus difficiles à ſécher. Autrefois on ſe ſervoit de moules de terre. Nous en avons quitté l'uſage, parce qu'en les mettant ſur l'étuve, la terre s'échauffoit trop & rendoit les cheveux trop cuits. On en faiſoit auſſi avec des cordes ou des ficelles pliées en pluſieurs doubles, de la longueur de trois pouces, & des différentes groſſeurs dont nous avons parlé. On les couvroit d'une toile que l'on couſoit, & que l'on ſerroit bien.

Il y a encore des moules briſés pour la friſure que l'on appelle *friſure ſur rien.* Ces moules briſés ſont faits à-peu-près comme les étuis à mettre des épingles ou des aiguilles.

Il faut un étau. Cet outil n'a rien de particulier; il eſt ſeulement fort petit. Depuis que l'on fait des *perruques* courtes, les étaux ne ſont plus placés comme ils l'étoient. On les renverſe en dedans; par ce moyen on friſe plus aiſément, & auſſi court que l'on veut.

Il faut des têtes à monter les *perruques.* Elles ſont diſtinguées les unes des autres par un numéro. Les plus petites ſont de trois, de trois & demi. Elles ſervent pour les *perruques* des petits enfans. On peut auſſi s'en ſervir pour les hommes qui ont la tête fort petite. Viennent enſuite celles du quatrieme, du cinquieme & du ſixieme numéro. Ces dernieres ſont d'un uſage plus fréquent, parce que c'eſt la groſſeur des têtes ordinaires. Il y en a qui vont juſqu'au ſeptieme & huitieme numéro, mais elles ne ſervent que dans des cas extraordinaires. Une tête à monter a la forme d'une tête réelle.

Depuis que l'on porte des *perruques à bourſe*, & que l'on fait des montures à oreilles, on a inventé des têtes à tempes, afin que les *perruques* ſerraſſent mieux ſur le front, ſur les tempes & ſur l'oreille: le bord du front en eſt très-mince. Depuis le deſſus de l'oreille juſqu'au ſommet, le bois groſſit imperceptiblement toujours en montant; d'où il arrive que le devant du rebord étant plus ſerré, prend mieux, ſerre davantage, & remplit même les tempes les plus creuſes.

Il y a encore des têtes creuſes. Elles ſont moins lourdes, & fatiguent moins la friſure qui ſe fait ſur les genoux; mais elles donnent plus de peine à celui qui monte. Comme elles ſont extrêmement légeres, pour peu que le point arrête, il faut retenir la tête en pouſſant l'aiguille.

Enfin il y a des têtes briſées qui s'ouvrent en deux depuis le menton juſqu'au derriere de la tête. Elles ſervent à monter de petites & de groſſes *perruques.* Pour ces dernieres, on met dans l'entre-deux des planches faites pour cet uſage, plus ou moins épaiſſes, ſuivant l'ampleur que l'on veut donner à l'ouvrage.

Il faut un métier. Il eſt compoſé d'une barre de bois qui peut avoir deux piés ou deux piés & demi de long ſur quatre pouces de large & deux de haut, très-plate en deſſous, & d'un bois un peu lourd, pour qu'elle ſoit plus à plomb ſur les genoux. Elle doit être percée aux deux bouts: on met dans ces deux trous un bâton rond de la longueur de 15 à 16 pouces ſur 4 ou 4 pouces & demi de diametre. Les deux trous doivent avoir à-peu-près un pouce d'ouverture, & la groſſeur des bâtons doit être proportionnée par le bas à cette ouverture, pour qu'ils puiſſent y entrer. Nous dirons ailleurs à quoi ſervent ces métiers. On peut pratiquer des trous ſur les tables, & y placer les bâtons; cela eſt plus ſolide.

Le perruquier a beſoin d'une marmite

ou chaudiere. Ce vaiſſeau doit être fait en poire, plus large par le bas que par le haut. Cette forme empêche les cheveux de remonter lorſqu'ils ſont ſur les moules. Sa grandeur ordinaire eſt d'un ſeau & demi, & il peut contenir deux livres ou deux livres & demie de cheveux friſés ſur des moules qui ne ſoient ni trop gros ni trop petits.

Il lui faut auſſi une étuve. Il y en a de rondes & de quarrées. Ceux qui ont du terrain peuvent les faire en maçonnerie, comme les fourneaux. Celles que l'on commande aux menuiſiers, ſont quarrées & de bois de chêne. C'eſt une eſpece de coffre de trois piés & demi à quatre piés de haut, ſur deux à deux piés & demi. On place ordinairement en dedans une croix de fer. Si l'étuve a quatre piés, il faut que la croix ſoit poſée à la hauteur de trois piés ou environ, & couverte d'une grille de gros fil de fer, dont les trous ſoient un peu écartés. Sous la grille, l'on met une poële proportionnée à la grandeur de l'étuve, pleine de charbons bien couverts, & diſpoſés de maniere qu'en ſe conſumant ils ne forment point de cavité.

Les étuves rondes ſe trouvent chez les boiſſeliers. Elles ſont du même bois que les ſeaux. Au défaut des unes & des autres, on peut ſe ſervir d'un tonneau bien ſec.

Les cheveux s'étagent à différens degrés, depuis 1 juſqu'à 24 tout au plus. Pour les meſurer, on ſe ſert d'une regle d'environ 2 piés, diviſée par pouces & par lignes. Le premier degré peut avoir deux pouces & demi. Depuis le premier degré juſqu'au ſeptieme degré, on peut augmenter chaque étage d'un demi-pouce; depuis le ſeptieme degré juſqu'au douzieme, de 8 lignes; depuis le douzieme degré juſqu'au ſeizieme, depuis 8 juſqu'à 11 lignes; du ſeizieme au dix-huitieme, les étages ont 12 lignes de plus; depuis le dix-huitieme juſqu'au vingtieme, 14 lignes; depuis le vingtieme juſqu'au vingt-quatrieme, 18 lignes: enfin, pour le vingt-quatrieme étage, il faut que les cheveux aient 3 quarts d'aune de long, & c'eſt la derniere longueur qu'on puiſſe donner aux *perruques*. Voilà tous les outils. Voyons à préſent la maniere d'employer les cheveux.

Si l'on ſe propoſe un ouvrage en cheveux griſaille, il faut avoir ſoin de ſéparer les veines de gris ſale qui pourroient ſe trouver dans les coupes dont on veut faire la tire; car il eſt aſſez ordinaire que dans une coupe il y ait trois ou quatre nuances différentes. On les examinera par la pointe, & l'on ôtera ceux qui ſont jaunes, ou d'une autre couleur.

On fait cette opération ſur toutes les coupes, depuis la plus longue juſqu'à la plus courte; on prend une meche de chacune; l'on en forme un paquet à-peu-près de la groſſeur d'un pouce; & lorſque les paquets ſont faits, on les noue avec du fil de penne (ce fil eſt ce qui reſte attaché aux enſubles, lorſqu'une piece de toile eſt finie); on les étête, c'eſt-à-dire, que l'on ôte la bourre qui ſe trouve à la tête des cheveux: pour cet effet, l'ouvrier tient le paquet du côté de la pointe par le milieu, & il en laiſſe hors de ſa main environ la longueur de trois doigs; il les peigne avec un peigne fort, & dont les dents ſoient un peu larges, juſqu'à ce que la bourre ou le duvet ſoit entiérement tombé; ce qui arrive lorſque le peigne paſſe aiſément à travers. Il a ſoin d'égaliſer les cheveux le plus qu'il lui eſt poſſible.

Pendant ce travail, il doit avoir le feran attaché bien ferme ſur la table.

Lorſque les paquets ſont étêtés, il faut dégraiſſer les cheveux. Cela ſe fait ordinairement avec du gruau. On en met un ou deux litrons ſur un tablier de cuir que l'on a ſur les genoux; on dénoue le paquet; on le tient à-peu-près par le milieu; on l'étale du côté de la tête, & l'on répand une poignée de gruau entre les cheveux, que l'on frotte entre les mains, comme une blanchiſſeuſe frotte du linge fin. Après qu'on a opéré ſur la tête des cheveux, on le retourne, & on en fait autant du côté de la pointe. Après quoi on ſépare le gruau le plus qu'il eſt poſſible, en mêlant les cheveux, & en les paſſant pluſieurs fois dans le feran. Pour les bien mêler, on tient le paquet par le milieu. Comme dans les paquets il ſe trouve des cheveux courts & des cheveux longs, on prend de la tête le moins qu'on peut, afin que les cheveux courts qui ſe trouvent parmi les longs, ne

puiſſent pas ſortir du paquet. On jette la tête des cheveux dans le ſeran ; on ſerre le reſte du paquet librement de la main gauche, & avec le premier doigt de la main droite on les tourne en dedans, & on les peigne avec le ſeran ; ce qui ſert beaucoup à faire ſortir le gruau. Après ce travail, on renoue les paquets que l'on ſerre bien, & le dégraiſſage eſt fini.

Cela fait, il faut tirer les paquets par la tête les uns après les autres. Pour cet effet, on a deux petites cardes à côté du ſeran. On étend les paquets en long ſur une de ces cardes, & l'on met la pareille ſur les paquets ; ou, au défaut d'une ſeconde carde, on ſe ſert d'une vergette ſur laquelle on poſe un poids ſuffiſant, pour qu'en tirant les cheveux ils viennent doucement ; il faut obſerver de les tirer bien droits, & de mêler les courts & les longs le mieux que l'on peut.

Quand tous les paquets du tirage ſeront tous bien tirés, il faut avoir deux cardes à tirer à plat. On prend une de ces cardes, l'on y place un gros fil double, plié en doubles écartés de deux doigts, le long des rangées des dents de la carde, en obſervant que ce fil paſſe plus du côté de l'anneau que de l'autre côté. On prend enſuite les paquets ſéparément les uns des autres, & on les jette dans les cardes avec la plus grande égalité poſſible. Pour faciliter cette manœuvre, on met une carte à chaque bout, ſi les paquets doivent remplir toute la carde, & un rang de cartes ſur le derriere de la carde à l'endroit où l'on voit que les cheveux les plus courts peuvent ſortir. On peut charger de paquets la carde juſqu'à un pouce au-deſſus des dents. En les plaçant, il faut avoir l'attention de les bien ſerrer, de les tenir preſſés par une vergette ou des cardes. Les paquets longs & les paquets courts doivent toujours être entremêlés, de façon qu'en les tirant il en vienne des uns & des autres. Quand la carde eſt bien remplie, l'on prend les bouts de fil qui ſortent de la carde ; on les paſſe ſur les cheveux & dans l'anneau ; après quoi on ſerre le plus que l'on peut, & l'on arrête les fils en dehors de la carde à une pointe ou à une dent. On poſe enſuite l'autre carde ſur les cheveux, de façon que ſes dents répondent aux dents de la carde de deſſous, & ne débordent d'aucun côté. On la ſerre bien pour que les cheveux ne gliſſent pas plus que l'on ne voudroit ; & à meſure qu'on les tire, il faut ſerrer de temps en temps la carde de deſſus.

Pour faire le tirage avec plus de facilité, il faut paſſer une ficelle dans les deux trous des deux cardes, & l'arrêter à un clou placé à une certaine diſtance derriere les cardes, afin que les cheveux qui ſe trouvent dedans ne débordent pas plus de trois doigts en dehors de la table.

Le premier paquet que l'on tire ne ſe tire point auſſi gros que les autres : ordinairement il eſt épointé par la tête ; & pour que le tirage ſoit bien fait, il faut que le paquet ſoit auſſi quarré par la tête que par la pointe. Ceux qui tirent bien, tirent les paquets avec leurs doigts ; mais l'on ſe ſert communément d'un couteau ou de ciſeaux. Le deuxieme paquet doit être plus gros, & autant qu'il le faut pour remplir quatre, cinq ou ſix moules. A meſure que les plus longs cheveux ſortent, les paquets ne doivent plus être ſi gros. Si l'on veut relever les paquets tout de ſuite, il faut que l'ouvrier ait ſon ſeran à côté de lui.

Relever les paquets, c'eſt lorſqu'on les tire par la pointe, les renouer tout de ſuite par la tête, & ſerrer le fil le plus que l'on peut, pour que les cheveux ne s'échappent point en les friſant.

Les paquets des cheveux les plus courts, ne doivent pas être plus gros que le tuyau d'une petite plume. Parvenu à la fin du tirage, on retrouve tous les étages, depuis le plus long juſqu'au plus court.

Tout étant tiré & relevé, ſelon la quantité de cheveux que l'on a, on a par rangs pluſieurs ſuites que l'on enfile chacune ſelon ſon étage, pour les retrouver plus facilement en les friſant.

Venons à préſent à la friſure, que l'on doit faire avec attention, car c'eſt delà que dépend la durée de l'ouvrage.

Après avoir attaché bien ſolidement l'étau devant la table, il faut avoir un morceau de cuir de la longueur & de la largeur du pouce ; on l'attache à l'étau avec une

une petite ficelle un peu longue, pour en jouir avec plus d'aiſance. Avant de mettre le paquet dans ce morceau de cuir, il faut le frotter un peu par la tête; cela empêche un friſon de gliſſer: on tourne le cuir tout autour. Il faut toujours commencer à friſer les courts; cette précaution regle pour la hauteur & la groſſeur de la friſure. Les plus courts, qui ſont l'1 & le 2, ſe font en rouleaux.

Voici la maniere dont on les fait. On coupe des bandes de papier du bon bout qui eſt le large; & ces bandes on les coupe en petits morceaux quarrés. Si ce ſont des cheveux blonds ou gris, on prend de l'eau chaude dans un vaſe où les cheveux puiſſent tremper à leur aiſe; on a de l'indigo, qui doit être de Guatimala, parce que c'eſt le meilleur, & qu'il ne rougit pas; tout autre gâte les cheveux. On en met de la groſſeur d'une petite noix dans un linge plus gros que fin, que l'on ſerre avec du fil; on l'écraſe un peu; on le trempe dans l'eau chaude; & on le preſſe à meſure avec le doigt, afin que la couleur ſorte plus aiſément. Si les cheveux ſont blancs, il faut que l'eau en ſoit bien teinte. Quand les cheveux auront bien trempé, & que l'on en aura bien exprimé l'eau, ils doivent reſter un peu bleus; pour les cheveux blonds, il faut faire la même choſe. Moins les cheveux ſont blancs ou blonds, moins il faut que l'eau ſoit chargée; pour des cheveux noirs ou châtains, de l'eau ſimple ſuffit. Il ne faut point frotter la tête du paquet, mais ſimplement la mettre dans le morceau de cuir, la ſerrer dans l'étau, avoir un peigne un peu ſerré, le paſſer une ou deux fois dans le paquet, & choiſir le moule qui convient; on le tient de la main droite, & de la main gauche on prend une des petites papillotes quarrées que l'on met ſous le paquet; avec les deux pouces on maintient la papillote, en tenant le moule ferme par les deux bouts dans les deux mains, juſqu'à ce qu'on ne voie plus la pointe du moule & de la papillote; pour lors il faut tourner en avant le paquet, pour que la friſure ſe trouve plus étendue ſur le moule. Ayant ainſi tourné toujours ferme juſqu'au fil, on deſſerre l'étau; l'on prend une bande de papier que l'on tient bien ferme; & après avoir tiré tout-à-fait le paquet de l'étau, on roule le papier ſur le paquet, juſqu'à ce qu'il ſoit entiérement enveloppé ſous le papier; l'on déchire le papier qui reſte, & l'on ſerre bien fort le paquet avec du fil ou une ficelle. Si l'on ne veut point ſe ſervir de deux papillotes, il ſuffit de prendre une bande de papier dans laquelle on roule le paquet juſqu'à ce qu'il ſoit entiérement enveloppé; mais il peut arriver que la friſure en vienne un peu plus groſſe. Ayant opéré de cette maniere ſur tous les paquets qui ſe trouvent juſqu'au 2 ou 3, il faut avoir une corde un peu plus groſſe que la ficelle avec laquelle on friſe, que l'on paſſe dans le pié & ſur l'étau, de façon qu'elle ſoit aſſez longue pour qu'elle ne gêne point; cette ficelle doit être de la groſſeur de celle qu'on appelle *ficelle de trois*; elle doit être coupée par bouts de la longueur de 20 pouces, ou une demi-aune tout au plus.

Après avoir ſerré le paquet dans l'étau, comme nous avons dit, il faut, avec le peigne, le partager en deux, en relever la moitié deſſous la ficelle qui eſt à l'étau ou à votre pié, & le rouler, comme nous avons dit, juſqu'au fil qui noue le paquet; alors on prend la ficelle que l'on fait paſſer ſous les paquets. Elle doit être égale par les deux bouts que l'on a dans la main droite au deſſous du moule, & on tient le moule bien ferme par un bout de la main gauche; puis on fait un tour de la main droite avec la ficelle double. On paſſe un des bouts dans la main gauche, & avec l'autre bout on fait deux ou trois tours de la main droite, après quoi on fait deux nœuds bien ſerrés. On reprend enſuite l'autre moitié du paquet, & l'on exécute la même choſe. On renoue les deux moules enſemble avec le bout de la ficelle qui paſſe. A meſure que le paquet augmente en groſſeur, l'on augmente la groſſeur du moule & la quantité de cheveux ſur chaque paquet. Si l'on en met trois, on les partage en tiers; ſi l'on en met quatre, on les partage en quart; ainſi de ſuite en augmentant. A meſure que les paquets deviennent longs, il faut en augmenter la hauteur proportionnément à la hauteur de la friſure, de façon que les

cheveux les plus longs ne doivent avoir que quatre ou cinq pouces de friſure.

Si l'on veut donner du crêpe aux cheveux, quand on a friſé un paquet, s'il eſt de deux moules, après avoir bien frotté le paquet, on l'ôte de l'étau pour repouſſer le fil qui le noue le plus haut que l'on peut; pour lors il faut prendre un moule de chaque main, tourner l'un à droite & l'autre à gauche; après les avoir tournés juſqu'à ce qu'ils faſſent une eſpece de corde, les paſſer l'un ſur l'autre juſqu'à ce qu'ils forment une corde qui faſſe à-peu-près l'effet du crin que l'on carde pour les matelas. Si le paquet eſt à trois moules, quand on en a tourné deux, comme nous l'avons dit, tourner le troiſieme à droite & le paſſer pardeſſus. Si les deux paquets ſuivans ſont auſſi en 3 moules, tourner les deux premiers, comme nous avons dit, tourner enſuite le troiſieme à gauche, le paſſer pardeſſus, & faire la même choſe aux autres paquets, tant qu'il y aura trois moules, pour que le crêpe n'emporte pas plus d'un côté que de l'autre. Quand il y aura quatre moules au paquet, en prendre deux, les tourner l'un à droite & l'autre à gauche, & les attacher bien ferme tous deux l'un contre l'autre avec le bout de ficelle qui paſſe; & après en avoir fait autant aux deux autres moules, les attacher tous quatre enſemble; ſi l'on veut que le crêpe ſoit plus fort, les renatter tous quatre enſemble. Autrefois on portoit le devant des *perruques* très-haut, comme on le voit aux portraits de Louis XIV, cela s'appelloit *devant à la Fontange*, parce que le marquis de Fontange en avoit amené le goût, & voici comme on travailloit. Quand les paquets étoient friſés à-peu-près depuis le 5 & le 6, dont on faiſoit les devans dans ce temps-là, on dénouoit les paquets, on ſéparoit chaque moule, on prenoit une grande ficelle de la groſſeur de celle avec laquelle on friſoit, on préſentoit le moule par le bout de la ficelle, on partageoit les meches en trois, l'on nattoit comme les Allemands nattent leurs cheveux, & après on repouſſoit la natte juſqu'auprès du moule, & ainſi des autres; lorſqu'on dégageoit les cheveux, comme nous l'expliquerons plus bas, il arrivoit delà que les cheveux treſſés & couſus ſur la tête, ſe tenoient tout droits, comme on les vouloit.

Il y a une friſure que l'on appelle *friſure ſur rien*: voici comme elle ſe pratique. On a un moule briſé; ce moule eſt fait à-peu-près comme les autres, excepté qu'il s'ouvre en deux, un des côtés entre dans l'autre, comme un étui; on fait les papillotes plus longues que quarrées; on les coupe par les deux bouts, comme une carte à placer dans un chandelier; on partage les cheveux, comme nous avons dit; on les roule de même; l'on renverſe la découpure des papillotes de chaque bout tout autour des cheveux; l'on attache une ficelle pardeſſus; ce qui empêche que les cheveux n'échappent; l'on retire enſuite le moule par les deux bouts qui s'ouvrent, & la friſure eſt ſur rien. Il faut avoir égard à la hauteur & à la groſſeur, comme nous l'avons preſcrit; pour cet effet on a des moules de toutes les groſſeurs.

Il y a une autre façon de friſer ſur rien, que l'on appelle *à l'angle*. On a des bâtons de toutes les groſſeurs, à-peu-près comme les moules, hors qu'ils doivent être une fois plus longs. On met les paquets dans l'étau; on a de la petite ficelle, ſans être coupée comme on la coupe pour les autres; on tient la ficelle tout le long du moule; on la mouille dans la bouche, parce qu'elle s'étend mieux ſur les bâtons: il ne faut point de papillotes comme aux autres friſures; on roule la friſure à la hauteur convenable; on paſſe le bout de la ficelle deux fois pour faire un double nœud que l'on ſerre avec les dents, & en même temps l'on retire le bâton de l'autre main.

Si l'on friſe des cheveux pour une *perruque* d'eccléſiaſtique, il faut obſerver de faire la friſure très-baſſe. Si l'on en friſe pour des boucles ou des boudins, il faut au contraire friſer très-haut, avoir le moule plus long; & au lieu de commencer à placer les cheveux dans le milieu du moule, comme nous avons dit ci-deſſus, l'on prend un des bouts du moule, & on tourne toujours juſqu'à ce que l'on ſoit remonté à l'autre bout.

Quand tous les paquets de cheveux ſont friſés, on a une longue ficelle de la groſſeur

de celle avec laquelle on friſe ; on enfile tous les paquets par rangs ; & pour trouver les étages plus facilement, on pratique deux nœuds coulans, dans leſquels on paſſe la tête des paquets que l'on approche le plus que l'on peut.

Après avoir obſervé exactement tout ce que nous venons de dire, il faut prendre la chaudiere dont nous avons parlé, & la remplir aux environs de trois quarts d'eau de riviere. Si c'eſt de l'eau de puits, il ne faut pas qu'elle ſoit ni crue, ni trop âcre. On éleve la chaudiere ſur un trépié, afin qu'elle ait de l'air pardeſſous. Il faut que l'eau bouille trois heures à gros bouillons ſans diſcontinuer. Si l'on y met des cheveux bruns, ou gris-blancs, ou blonds, il ſuffit que l'eau ait bouilli deux heures & demie : à meſure que l'eau diminue, il faut avoir devant le feu un coquemard d'eau chaude pour remplir la chaudiere ; car il eſt néceſſaire que l'eau ſurnage toujours aux cheveux : à meſure que les cheveux jettent leur craſſe, il eſt à propos de les écumer.

Tout cela fait, il faut retirer les cheveux, & les égoutter le plus vîte que l'on peut, afin qu'ils n'aient pas le temps de ſe refroidir ; & pour les avoir plutôt égouttés, il faut les eſſuyer avec des linges.

On met enſuite les cheveux dans l'étuve. On couvre de papier la grille ; on y poſe les ſuites de cheveux ſur leſquels on étend une couverture, & l'on ferme bien l'étuve où l'on a placé une poële remplie de charbons bien allumés au feu, arrangés de maniere qu'en ſe conſumant ils ne s'écroulent point, & ne faſſent point de cavités, & couverts de cendres rouges. Quand la poële eſt bien préparée, il peut durer depuis le ſoir juſqu'au lendemain matin, ſans y toucher ni remuer les cheveux. Dès le matin il faut avoir l'attention de remuer la poële avec une pêle tout autour doucement, pour que le feu ne ſoit point trop vif ; on retournera les ſuites de cheveux au moins toutes les heures juſqu'à ce que les moules ſoient ſecs, & qu'ils commencent à être lâches dans la friſure. Si une poële de feu ne ſuffit pas, il faut en remettre une ſeconde, & avoir ſoin que le feu ne ſoit point trop vif : ſi dans l'étuve il y a des cheveux blancs ou blonds : l'on ne ſauroit avoir trop cette attention, parce que ces ſortes de cheveux ſont ſujets à jaunir. Sans trop preſſer ni ralentir le feu, les cheveux doivent reſter communément dans l'étuve 36 ou 40 heures pour ſe ſécher.

Les cheveux ſéchés, il faut avoir 5 ou 6 feuilles de papier gris qui ne ſoit point battu, dans leſquelles on les enveloppe, de maniere que l'on ne voie ni les cheveux, ni les moules. On a une corde de la groſſeur d'une corde à tendre, & ſuffiſamment longue pour la paſſer pluſieurs fois deſſus & deſſous, afin que rien n'en puiſſe ſortir ; le tout doit être bien fermé.

A Paris, ce ſont les boulangers de pain d'épice qui font la pâte du pâté & qui le font cuire. Les perruquiers qui ſont dans des pays où ils n'ont point cette commodité, la préparent eux-mêmes avec le gruau qui ſert à dégraiſſer les cheveux. Il faut que le pâté ne ſoit ni trop mince, ni trop épais. Le temps de la cuiſſon peut être d'environ trois heures, à-peu-près le temps qu'il faut pour cuire un pain de 10 à 12 livres. Le pâté cuit, il faut le couper tout chaud, & remettre les ſuites de cheveux dans l'étuve à une chaleur très-légere, & les laiſſer ainſi bien refroidir.

Pour faire bouillir les cheveux de la premiere friſure ſur rien qui s'exécute ſur des moules briſés, voici ce qu'il eſt à propos d'obſerver. Il faut prendre un panier qui puiſſe entrer dans la chaudiere, & y ranger les ſuites de façon qu'elles y ſoient un peu ſerrées pour qu'elles ne varient point, & avoir ſoin que le panier ſoit auſſi bien fermé ; c'eſt la même choſe pour la friſure à l'angle ſur rien : quand les ſuites ſont dans le panier, & le panier dans la chaudiere, & que l'eau commence à bouillir (choſe qu'il faut obſerver pour tous), l'on prend un litron de farine que l'on délaie bien dans de l'eau chaude ; lorſqu'elle eſt bien délayée, on la jette dans la chaudiere ; on la laiſſe bouillir ; après quoi on fait ſécher les cheveux ſur l'étuve comme les autres ; & pour s'aſſurer qu'ils ſont ſecs, il faut voir ſi la ficelle y tourne. Au lieu de les mettre dans un pâté comme les autres,

on a une cucurbite que l'on met dans un chaudron ou dans une marmite. On fait bouillir au bain-marie pendant huit heures. La cucurbite doit être bouchée avec de la laine. Il en faut deux bouchons, afin que lorſque le premier a pris l'humidité des cheveux, on puiſſe remettre le ſecond, tandis que le premier ſe ſeche, & ainſi alternativement juſqu'à la fin des huit heures. Voilà tout ce qui regarde le bouilliſſage & le ſéchage des cheveux; opérations très-néceſſaires à faire exactement, ſi l'on veut que l'ouvrage ſoit d'un bon uſé.

Il faut que les cheveux ſoient bien froids avant que de les décorder: décorder des cheveux, c'eſt défaire la ficelle & ôter les moules; cela ſe doit exécuter avec attention, & ne pas négliger de bien remettre toujours la friſure dans ſon centre. Après les avoir décordés, il faut les détacher paquet à paquet de la ficelle qui les tient enfilés, & commencer par les plus longs.

Avant que d'aller plus loin, nous allons dire un mot de la maniere dont on travaille le crin.

Il faut d'abord le mettre en paquet, & le tirer par la tête & par la pointe, comme les cheveux; faire une eau de ſavon, le ſavonner à pluſieurs repriſes, comme l'on ſavonne le linge fin; avoir une eau d'indigo, le paſſer à cette eau, & le friſer comme les cheveux, excepté qu'il faut employer des moules plus gros, & monter la friſure moins haut. Après l'avoir retiré de l'eau d'indigo, on le ſoufre comme les bas de ſoie & la blonde.

Il y a des perruquiers, dans certaines provinces où l'on ne paie point les *perruques*, qui y mettent beaucoup de poil de chevre. Ce poil ſe blanchit beaucoup & donne une très-belle couleur, mais il ne dure pas; il ſe coupe en le peignant. On le travaille de même que le crin.

Pour revenir au dégagement, après avoir défait les paquets de la ficelle, en commençant par les plus longs, il eſt à propos d'avoir ſon feran bien attaché devant ſoi. Alors on prend deux ou trois paquets dont on a débourré la tête ſur le feran; on les tient bien ferme, & on les ratiſſe à pluſieurs repriſes ſans peigner; on les égaliſe bien par la pointe, & on les peigne enſuite du côté de la tête, en les tenant toujours bien ferme, afin qu'ils ne ſe dérangent point; ce qui eſt très-eſſentiel. Quand les paquets auront été bien peignés, & qu'ils paſſeront aiſément dans le feran, on les mêlera avec le doigt, comme nous avons dit ci-devant; on les repeignera par la pointe; & on recommencera par la tête, en continuant toujours de les mêler juſqu'à ce que la friſure ſoit bien ouverte, & que le corps des cheveux n'ait plus de mauvais plis: après quoi on les attachera avec du fil bien ferme, & on les mettra en boucles du bon côté; on commencera par les plus longs, & l'on continuera juſqu'aux plus courts.

Voilà tout ce qui concerne le dégagement du crin, des cheveux, du poil ſec: car, dans certaines provinces, il y a des perruquiers qui ſe ſervent de laine de Barbarie, & la travaillent comme le poil. Cette laine eſt d'un très-mauvais uſé. Si l'on s'en ſert pour les *perruques* des ſpectacles, c'eſt qu'on la teint aiſément de diverſes couleurs.

Il y a une ſorte de cheveux, que l'on appelle *cheveux herbés*: on les travaille à-peu-près de la maniere ſuivante. On prend des coupes de cheveux noirs, bruns, rouges ou châtains; on les treſſe ſur du gros fil ou ſur une petite ficelle; on prend des paſſés très-gros du paquet, ou, autrement dit, d'une coupe, que l'on treſſe à ſimple tour, comme nous l'expliquerons ci-après. Ainſi treſſés, on les leſſive & on les prépare comme la toile biſe que l'on veut blanchir, en les mettant ſur l'herbe: c'eſt d'où ils tirent le nom de *cheveux herbés*. On s'en ſert pour donner la couleur aux nœuds des *perruques* nouées, & au derriere des *perruques* à bourſe: ils ne ſont bons qu'à être mêlés avec d'autres cheveux; & ſi on les employoit ſeuls, ils ſeroient d'un très-mauvais uſé, car au blanchiſſage ils perdent leur force & leur ſubſtance: c'eſt des Anglois que nous tenons cette méthode, qui nous diſpenſe depuis environ 40 ans de mettre dans les nœuds des *perruques* nouées & au derriere des *perruques* à bourſe, de bons cheveux, qui en augmen-

teroient le prix de beaucoup, ſans qu'elles en duraſſent davantage.

Lorſque les cheveux ſont tous dégagés, il faut les enfiler avec une aiguille & du fil un peu fort, tous par étage, afin de les trouver plus aiſément quand on veut les tirer; c'eſt alors que la carde faite en équerre devient utile. Après qu'on l'a attachée ferme devant ſoi, on prend un ou deux paquets que l'on vient de dégager, on les remêle par la tête, comme on l'a déja dit, en obſervant de les tenir toujours bien égaux par la pointe. Après les avoir renoués à une certaine hauteur, on les étend ſur un des côtés de la carde qui ſe préſente en long juſqu'au fil. Après quoi on met une carde pareille pardeſſus, alors on retire des paquets des petits, de la groſſeur d'une plume. S'ils ſe trouvent bien épointés, on en retire une moindre quantité, parce qu'il faut qu'ils ſe trouvent quarrés par la tête & par la pointe. Si les paquets ſont à-peu-près quarrés, on peut tirer plus des petits. Il ne faut pas attendre que la carde ſoit entiérement vuide, mais ſur la fin des premiers en remettre d'autres dans l'autre côté de la carde, les bien mêler; à meſure que l'on tire un des paquets, le bien égaliſer, le peigner dans la carde, le nouer par la tête, le remettre en boucle, & faire la même choſe juſqu'à la fin des ſuites, ſoit de cheveux, de crin, de poil. Après avoir tiré le tout, il eſt à propos de le partager en pluſieurs ſuites, & de les enfiler par la tête avec une aiguille & du fil, comme nous avons dit ci-devant pour les cheveux plats.

Il s'agit maintenant du préparage. Il n'eſt pas trop aiſé d'en faire une deſcription exacte, car il dépend de l'idée & du goût de l'ouvrier: voici cependant comment on s'y prend communément. Si l'on veut préparer une *perruque* nouée, un peu ample, c'eſt-à-dire, une *perruque* pour une perſonne d'un certain âge, il faut que les cheveux ſoient un peu crêpés, (nous avons oublié de dire que quand on dégage les cheveux crêpés, il faut avoir l'attention de les paſſer dans le ſeran juſqu'à ce que le crêpe ſoit bien ouvert.) Nous parlerons d'abord de la *perruque* nouée, parce que c'eſt la premiere qui ait été inventée: quoiqu'elle ne paroiſſe guere imiter les cheveux, elle les imitoit cependant dans le temps où l'on commença à la porter, parce que l'on ne connoiſſoit ni la bourſe ni la queue. Les ſoldats même qui avoient les cheveux longs, les officiers, les bourgeois partageoient leurs cheveux en deux par derriere, les ramenoient en devant, & les nouoient comme les nœuds de nos *perruques* nouées.

Si l'on fait une *perruque* courte & légere, il n'eſt pas à propos qu'il y ait du crêpé. Dans les premiers temps, on faiſoit les *perruques* à devans hauts, garnis, gonflés, & longue ſuite, comme nous avons dit ci-devant; elles étoient ſi longues, qu'elles alloient juſqu'au 18 ou 20, & on les portoit en devant. Pour peu qu'un homme eût le viſage maigre, il en étoit ſi offuſqué, qu'à peine lui voyoit-on le viſage. Ces longues *perruques* étoient faites en pointe, & ſe terminoient par un boudin.

Pour la préparation, il faut prendre des cheveux crêpés, comme nous l'avons dit. L'ouvrier a devant lui une regle, ſur laquelle ſont marqués les étages; il commence par les plus longs. Suppoſé que l'on faſſe un préparage de *perruque* nouée ſur le 11 ou le 12, l'on commence par les longs; on prend 5 ou 6 des petits paquets que l'on met juſte au 12. Il eſt à propos, pour le bas de la noueure, de mêler du 11 dans le 12, pour qu'elle ſe trouve épointée, & faire ainſi la même choſe à tous les paquets juſqu'à l'1, qui eſt le plus court.

Si c'eſt une *perruque* griſaille que l'on prépare, que les paquets ne ſoient pas tous d'une même longueur, & qu'il s'en trouve quelques-uns de plus noirs, on y mêle un petit paquet blanc. S'il y en avoit de trop blancs, on y en ajouteroit de plus gris ou même de noirs.

Après avoir bien mêlé & remêlé tous les paquets, il faut les remettre les uns après les autres dans les cardes, les tirer bien quarrés, les nouer ferme avec du fil, & faire la même choſe à tous. Enſuite on coupe des bandes de papier blanc un peu fort; elles doivent être plus larges pour les paquets longs que pour les courts,

autrement la friſure ſeroit gênée. Après avoir roulé une ou deux fois les bandes de papier ſur le fil qui attache les paquets, & ronoué la papillotte, on les numérote depuis l'1 juſqu'au plus long. Ces numéros empêchent que l'on ne ſe trompe en treſſant. Enſuite on les remet en boucle. On prend un des bâtons du métier dont nous avons parlé. On a de la ſoie de Grenade, qu'autrefois l'on choiſiſſoit violette, & une carte à jouer, que l'on coupe en long en deux parties. On fait un petit trou à l'un des bouts, on y attache la ſoie, que l'on roule ſur la carte aux environs de cinq ou ſix aunes; on répete cela ſix fois: quand on en a diſpoſé trois, ce qui ſuffit pour treſſer un des côtés, l'on ne fait point toucher la quatrieme aux autres; entr'elle & la troiſieme, pour ne ſe point embarraſſer en travaillant, on laiſſe l'intervalle d'un doigt. On arrange ainſi ſix cartes, quoiqu'il ne faille que trois pour treſſer un côté de la *perruque*. Mais pour avoir plus d'égalité, on treſſe une hoche de chaque paquet, juſqu'à la fin de chaque rang. En s'y prenant ainſi, les deux côtés de la *perruque* ſe trouvent exécutés en même temps & également; à la fin de chaque rang, on les met en boucles, l'un devant ſoi & l'autre à côté.

Les ſix ſoies étant arrangées dans l'ordre que nous venons de dire, il faut avoir à l'autre bâton pareil un petit clou d'épingle attaché à-peu-près à un demi-pié du bas du bâton, & le courber, & faire un nœud de tiſſerand aux ſix ſoies que l'on paſſe dans la pointe du clou. Nous avons dit plus haut que l'on plaçoit les deux bâtons dans les trous d'une barre de bois; mais cela ne ſe pratique guere. On fait deux trous ſur la table, & l'on y plante les bâtons: cette maniere eſt plus commode; on n'eſt point obligé de tenir une barre ſur ſes genoux; & lorſqu'on treſſe, les bâtons toujours tendus ne ſont point ſujets à ſe déranger: cependant ſi la table étoit entiérement occupée, un ouvrier avec une barre pourroit treſſer ſéparément ſans être gêné. Après avoir mis les bâtons dans les trous, & avoir attaché les ſix ſoies, comme nous avons dit, il faut les tendre également en tournant la carte ſur le bâton entre le pouce & le premier doigt; & en faiſant ſonner les ſoies avec les doigts, comme lorſqu'on accorde un inſtrument, on s'aſſure qu'elles ſont tendues également. Nous expliquerons plus bas la maniere de treſſer.

Autrefois les ouvriers prenoient la meſure à-peu-près ſur la tête qu'ils croyoient propre avant de faire la mouture; aujourd'hui que l'on opere plus juſtement & plus finement, on fait les montures de tête avant que de prendre la meſure.

Les montures faites, voici comment on prend la meſure d'une tête. On a une bande de papier gris ou blanc un peu fort, on la coupe un peu en pointe d'un côté, pour y diſtinguer un bout qu'on appelle le commencement. Quand une perſonne a les cheveux bien plantés, c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſont ni trop hauts ni trop bas, il faut prendre depuis la racine du toupet juſques dans la foſſette du cou, & faire avec des ciſeaux une hoche à la meſure, comme font les tailleurs; enſuite on paſſe les bouts de la meſure ſur le bord d'une tempe, en l'étendant ſur le derriere de la tête juſqu'à l'autre tempe; enſuite il faut avoir le tour, & pour cet effet ſaiſir la meſure par deux bouts, & en placer le milieu dans la foſſette du cou, rapprocher les bouts en devant, paſſer ſur les oreilles, & remonter juſqu'à l'extrémité des cheveux ſur le front. Si la monture eſt à oreilles, il faut paſſer au deſſus d'une oreille, s'avancer pardeſſus la tête juſqu'à l'autre oreille, & toujours obſerver de faire des hoches pour reconnoître les points. Si la tête dont on prend meſure eſt bien proportionnée, la hauteur de l'oreille fait la profondeur du devant au derriere. Toutes les dimenſions priſes, il faut écrire ſur chaque hoche le point que l'on vient de prendre, comme la profondeur du devant en derriere, d'une tempe à l'autre, autour de l'oreille & autour de la tête. Il faut enſuite avoir du ruban, que l'on appelle *ruban de tour*, fil & ſoie, ou *tour de ſoie*; mais le premier vaut mieux. On les emploie de deux couleurs, roſe & gris de maure. La largeur du ruban peut être d'un pouce & demi; il y en a de deux ou trois lignes au deſſus comme au deſſous. Pour que le ruban ſoit bon, il faut qu'il ſoit bien frappé, &

que la liſiere ſoit bonne de chaque côté, afin qu'en y paſſant l'aiguille avec le fil, elle ne caſſe pas: une monture de *perruque* en prend une demi-aune & demi-quart. Si la monture eſt pleine & fermée, on en replie un peu de chaque bout, qu'on coud juſqu'aux trois quarts de la largeur; enſuite l'on prend exactement le milieu d'un des remplis à l'autre, & on le marque d'un trait fait avec de l'encre. On a des clous d'épingle, ni trop gros ni trop petits; on place le trait que l'on a fait avec de l'encre ſur le ruban, dans la raie qui ſe trouve ſur les têtes à monter; cette raie en marque exactement le milieu: on y fixe le ruban par un clou fiché ſur le devant, & puis par un ſecond fiché ſur le derriere. Si l'on veut faire une pointe au front, il faut prendre un autre clou, le ficher ſur le ruban à la diſtance de trois lignes de celui du milieu, & relever le ruban un peu de chaque côté. La pointe, pour la grandeur d'un front bien fait, eſt ordinairement, tout bien compaſſé, de cinq pouces & demi ou ſix pouces; par conſéquent, ſi on la fait de ſix pouces, il faut obſerver de renverſer le ruban, ou de l'échancrer de trois pouces de chaque côté, puis l'arrêter par un clou ou deux de chaque côté, qui le maintienne également: cela ne doit être pratiqué qu'après l'avoir bien compaſſé également; car la premiere choſe qui ſaute à la vue, c'eſt ſon inégalité; la perruque en paroît de travers. Enſuite, à l'endroit de la couture, on place deux autres clous ſur la raie également, en obſervant que ſi la perſonne a un cou gras & court, il faut les placer plus haut, pour que le derriere releve; & que ſi la perſonne eſt maigre & a le cou long, il faut pratiquer le contraire. Cela fait, on tire le ruban d'un côté à-peu-près vis-à-vis le gras de la joue, & l'on fiche un clou; on en fait autant de l'autre côté, & toujours bien ſymmétriquement, pour que les parties y correſpondent. Enſuite on a du fil de Bretagne uni & fort, avec une aiguille un peu groſſe de la longueur de deux pouces; on diſperſe différens clous ſur le viſage: un ſuffit au menton, un autre au deſſous du nez, un troiſieme au deſſus, un quatrieme au milieu du front, un à chaque coin de l'œil, & enfin par-tout où l'on en aura beſoin; mais le moins que l'on en puiſſe employer, c'eſt toujours le mieux. On arrête le fil qui part du ruban, au premier de tous ces clous diſpoſés comme on a dit, parce qu'à une monture pleine on commence toujours par le bas de la joue: on tire enſuite le fil avec juſteſſe de la main gauche, en le pouſſant avec le pouce de la main droite. On paſſe une carte ſous le ruban, pour le faire gliſſer plus aiſément. Il faut ordinairement cinq ou ſix de ces fils: on obſerve que le ruban en ſoit bien arrondi. On arrête le fil à la pointe qui ſe trouve auprès de l'œil, en faiſant deux ou trois tours avec le fil autour du clou, & l'on y marque après un ou deux nœuds coulans. Il faut avoir attention de ne pas paſſer plus de fils d'un côté que de l'autre, de les poſer également, & de rendre au compas les deux côtés égaux. C'eſt la même manœuvre ſi l'on fait un petit devant avec du crin, qu'aux *perruques* nouées: il ne faut point un petit clou pointu au front; au contraire, il faut qu'il ſoit rond, & communément le front pas ſi ouvert qu'aujourd'hui. Au reſte, chacun a ſon goût, & il n'y a point de regle là-deſſus. Quelque maniere qu'on ſuive, on prendra une aiguillée de ſoie un peu forte, & on l'arrêtera au clou du milieu du front; l'on piquera enſuite l'aiguille dans la liſiere, de façon que la raie d'encre ſe trouve dans le milieu, en paſſant l'aiguille par-deſſus la liſiere; delà on le fera paſſer au clou où la ſoie a été arrêtée; l'on fera enſuite un autre point à droite, de l'autre côté, à peu de diſtance, & un autre à gauche à diſtance égale, gliſſant toujours, comme nous l'avons dit, une carte deſſous le fil, pour que le ruban paſſe plus aiſément, & qu'il ne ſe fatigue point non plus que le fil; le reſte n'a rien de difficile. Enſuite il faut ficher derriere, dans le milieu de la tête, quatre clous, à commencer à un pouce près de la raie juſqu'à la tempe; prendre une aiguillée de fil, l'arrêter au premier clou du côté de la tempe, le paſſer dans la liſiere du derriere du ruban, ou plus avant; mettre un ou deux fils, ſelon que l'on veut faire la tempe creuſe ou ronde, également au

deſſus, à la partie qui forme le front; former l'autre côté égal, & bien compaſſer le tout, pour que le front ne creuſe pas plus d'un côté que d'un autre. Si la liſiere du ruban fronce derriere, à l'endroit de l'oreille, il faut y faire un pli, ou y paſſer un fil à-peu-près à la hauteur de l'œil, juſques derriere l'oreille; ce fil doit être tiré & arrêté bien ferme. Si la perſonne a le cou gras, il faut, comme nous avons dit, mettre un point plus haut dans la raie de la tête au deſſus du ruban; prendre une aiguillée de fil, poſer le premier point ſur la couture du ruban, & le tirer en avant de la même façon que nous avons expliqué plus haut; & ſi le cas le requiert, poſer encore un autre fil de chaque côté; enſuite avoir un cordonnet moyen, en prendre la valeur du quart, faire un nœud à chaque bout, & l'arrêter bien de chaque côté, pour qu'il ne s'échappe point en ferrant la *perruque*; l'on en fait paſſer les deux bouts à l'endroit du ruban qui n'a point été couſu, juſqu'à la liſiere; enſuite on releve le ruban par-deſſus le cordonnet, on fait un point un peu lâche à la liſiere qu'on vient de relever, & par ce moyen le cordonnet n'eſt point gêné. Ceci fait, & le ruban placé, on met le rézeau, que l'on nomme auſſi ordinairement *coëffe*; ce rézeau eſt fait de ſoie, ou de fleuret, ou de fil. Si la *perruque* eſt pour une perſonne qui tranſpire beaucoup de la tête, un rézeau de fleuret vaut mieux; il eſt moins ſujet à ſe retirer: il faut que les mailles n'en ſoient pas trop grandes. Dans les premiers temps, on avoit mis un contrôle ſur les coëffes; on l'a ôté; on en a ſenti la puérilité, & l'impoſſibilité d'obvier à la fraude. En plaçant le rézeau ſur la tête, il faut obſerver que ce qui termine la fin du rézeau ſoit bien dans le milieu de la tête; ſans cette précaution, un côté ſeroit plus large que l'autre: on en attache un côté avec un clou pour qu'il ne varie point, & l'on le coud avec le ruban, en pratiquant à-peu-près un point à chaque maille. Quand le rézeau eſt couſu, s'il ſe trouve trop grand, il faut couper tout ce qui devient inutile.

On a enſuite un ruban que l'on appelle le *ruban large*; il eſt ordinairement brun, fil & ſoie; il n'eſt point auſſi frappé que celui du tour; ſa largeur eſt de quatre pouces: on y fait d'abord un rempli, & on commence à le coudre à la liſiere du ruban dès la pointe; on le tire enſuite par en bas aux environs de quatre doigts au deſſus du ruban de derriere; on le coupe, on le remploie au deſſous, on met un clou dans une petite raie qui ſe trouve dans le milieu du ruban, on en met auſſi un dans la raie de la tête, & un autre de chaque côté, en tirant depuis le deſſus de la tête pour que le ruban ne fronce point; on prend enſuite une aiguillée de fil que l'on paſſe dans le ruban, & plus bas dans celui qui fait la monture, obſervant toujours que le milieu du ruban ſe trouve dans le milieu de la raie de la tête, pour que les rangs friſent également. Ainſi arrêté de chaque côté, on le coud dans le bas, & pareillement au haut, en prenant un fil de la raie du ruban placé ſur la couture du ruban de tour. Pour que la *perruque* ſoit ferme, on y met un taffetas qu'il faut d'abord faufiler ſur le rézeau, & couper après comme il convient; enſuite on commence à le coudre ſur le devant le long du derriere du ruban de tour, toujours en remontant juſqu'à la raie. Il eſt à propos de ne pas aller ſur le derriere juſqu'au ruban large, parce que ſi la perſonne tranſpire, cela peut faire retirer la *perruque*: on procede ainſi également de chaque côté. Voilà tout ce qui regarde la monture d'un bonnet un peu ample, ou d'une *perruque* nouée d'une perſonne d'un certain âge.

Il faut enſuite prendre les meſures: la premiere, qui eſt la baſſe, s'appelle *meſure de tournant*, parce qu'on la prend depuis le coin du front juſqu'à la couture de derriere; il faut la plier en deux pour que le papier ſoit plus fort & réſiſte davantage. Enſuite on fait la meſure de corps de rangs.

Si l'on fait un bonnet pour une perſonne âgée ou qui ne veuille point de boucle, il ne faut point épointer les paquets; au contraire, ils doivent être très-quarrés par la pointe pour cet effet. Il n'y a pas encore plus de douze ou dix-huit années, qu'après les avoir tirés comme nous avons

dit

dit plus haut, avant d'y mettre des papillotes, on plaçoit le paquet dans une carde par la tête, & on le tiroit par la pointe pour qu'il fût plus quarré : c'étoit un ouvrage très-difficile, & qu'il falloit faire avec attention ; enſuite on y remettoit le papillon & on commençoit la *perruque ;* on diſtribuoit du crin où il eſt marqué.

Il faut d'abord avoir la meſure du bord du front ; on la prend avec une bande de papier double de la largeur du front de la monture que nous venons d'expliquer. Il faut que le front ſoit fait ſur le plus court paquet, & treſſé fin & à cinq tours pour un devant peigné avec du crin. Malgré le plan des meſures que nous venons de donner, il n'en faut pas faire une regle générale ; tout dépend du goût des perſonnes, de l'air du viſage, & de l'idée du perruquier : il faut ſuivre la forme de la tête. Si la forme de la tempe eſt plate, & que l'on veuille la *perruque* gonflée, on montera les longs plus haut en faiſant la meſure. Si au contraire la tempe eſt forte & gonflée, on ne montera point les longs ſi haut, & par conſéquent on tirera la *perruque* plus court. De même ſi la perſonne eſt grande, ſi elle a le viſage maigre & le cou long, on l'engagera davantage par les cheveux.

De la maniere de treſſer. Pour treſſer, il faut donc prendre les deux bâtons, celui où ſont les ſix ſoies, & celui qui porte la pointe : on les mettra dans les trous de la table. Pour le tournant, il ne faut que trois ſoies. On prend le n°. premier, qui eſt le plus court ; on treſſe fin & ſerré à cinq tours ; on place ſon paquet dans la carde qui eſt devant ſoi ; on en tire à-peu-près ſept à huit cheveux de la main droite, & de la gauche on les reprend par la pointe ; on laiſſe excéder hors des doigts le moins que l'on peut de la tête ; on les paſſe avec la main derriere les ſoies, & l'on préſente la tête pardevant entre la ſeconde & la troiſieme ſoie ; puis on les paſſe pardeſſus avec la main droite, & on les reprend entre le pouce & le premier doigt de la gauche. On les repaſſe là, entre la premiere & la ſeconde, avec le pouce & le premier doigt de la droite ; on les paſſe pardeſſous, & on les reprend de la gauche, en les repaſſant par la ſeconde & la troiſieme. Après quoi on les paſſe pardeſſus ; on les reprend des doigts de la gauche, & l'on les repaſſe entre la premiere & la ſeconde ; on les reprend des doigts de la droite, & on en repaſſe le bout entre la ſeconde & la troiſieme. On les tire pour lors de la gauche, en lâchant doucement, & en faiſant couler la tête de la droite. On laiſſe paſſer la tête des cheveux le moins que l'on peut, & on la pouſſe juſqu'auprès du nœud que l'on a fait ; quand elle eſt au point que l'on veut, l'on reprend la friſure, que l'on repaſſe entre la derniere & la ſeconde ſoie, en obſervant de la paſſer pardevant. Ce dernier tour-ci ne ſert qu'à la premiere paſſée de chaque rang & tournant que l'on veut commencer ; enſuite on retire une autre paſſe, & l'on travaille de même. Lorſque la paſſée eſt faite, elle doit former une *m*, dont il faut avoir ſoin de preſſer les jambes l'une contre l'autre, pour que tout ſoit égal & ne laiſſe point d'eſpace plus grand ou plus petit. Vous treſſez ainſi juſqu'au chiffre qui marque le 1 ; l'on reprend le 2, & l'on treſſe juſqu'à 2 ; puis l'on reprend le 3, & l'on treſſe juſqu'au chiffre 3 ; enſuite l'on repred le 4, & l'on treſſe juſqu'au 4, en montant imperceptiblement la garniture : l'on continue juſqu'au 5 ou 6, toujours en remontant de garniture, qui au lieu d'une *m*, ne forme qu'une *n*. Alors on prend la paſſe, comme nous venons de dire ; on la paſſe deux fois en deſſus & une fois en deſſous, & on la finit entre la ſeconde & la troiſieme ſoie ; elle en garnit davantage la treſſe, & la fait plus preſſée. Il faut toujours augmenter de garniture juſqu'au dernier paquet, où les paſſes doivent ſe trouver d'une bonne pincée. Il faut avoir ſoin, en mettant les paquets dans la carde, de placer un peigne deſſus, pour que les cheveux ne viennent pas trop vîte ; il faut auſſi prendre garde que les paquets ſoient toujours bien égaliſés. A la fin du rang il faut faire une paſſe d'arrêt, en repaſſant la tête entre la ſeconde & la derniere jambe de l'*m*. Autrefois, quand on faiſoit des devans bien élevés & les tempes à porportion, on treſſoit auſſi à bouts levés ; au lieu de

paſſer la main gauche qui tient la paſſe, on la mettoit pardevant, en paſſant la tête de la paſſe entre la premiere & la ſeconde; au lieu de paſſer pardeſſus, on repaſſe pardeſſous, & l'on fait le tour à l'ordinaire: enſuite on prend une autre paſſe que l'on met de l'autre côté, en paſſant de même par dedans, & l'on continue le tour de même. Voilà ce qu'on appelle *treſſer à bouts levés*. On treſſoit auſſi à demi-bouts levés, en faiſant celui de devant comme nous venons de dire, & l'autre paſſe à l'ordinaire.

Pour revenir au tournant, quand on a fait la paſſe d'arrêt, comme nous l'avons dit, on laiſſe un eſpace de ſoie, & l'on recommence par les mêmes paquets par où l'on a fini, en faiſant une paſſe d'arrêt comme on la doit pratiquer à tous les commencemens & fins de chaque rang. Il faut obſerver de rendre la garniture la même, en faiſant aller en arriere ce que l'on a fait aller en devant, c'eſt-à-dire, que les nos. 11 reviennent aux 10, ainſi des autres à proportion. Le plus court ſe trouvera à la fin de la meſure, & les deux côtés ſeront égaux, Il faut faire un ſecond tournant de même, en obſervant la même regle, & mettre à la fin de chaque paquet un fil rouge pour marquer tous les étages, ce qui ſert beaucoup lorſqu'il eſt queſtion de poſer les rangs; c'eſt-à-dire qu'il faut en poſer deux dans la hoche du 6. La marque de fil indique où elles commencent & où elles finiſſent. Lorſqu'on poſe les 2 du 6, indiqués par la meſure, on a les 3 ſur le 5 dans la hoche du 5, le 4 dans la hoche du 4, le 5 ſur le 3 dans celle du 3, le 6 dans celle du 2, & le 8 dans celle du 1. Il faut que celui qui monte ſache combien de rangs il a poſés dans chaque hoche, & qu'il s'arrange en conſéquence. Il faut poſer les fils à la fin de chaque hoche, à l'autre côté du ſecond tournant, en obſervant la même régularité & la même garniture qu'à celle du premier côté.

Enſuite il faut bien mettre les deux tournans en boucle devant ſoi, c'eſt-à-dire, du même côté, & les ôter de deſſus le métier; remonter enſuite le métier avec les ſix ſoies, comme nous avons dit, pour commencer le corps de rangs, en le travaillant à ſix ſoies. On fait les deux côtés enſemble, & la garniture ſe trouve égale par le moyen de la meſure. Les premiers rangs commencés ſur les ſix ſoies, il les faut prendre, & aller juſqu'à 6, ainſi des autres, comme nous avons expliqué, en tournant. Après 3 ou 4 rangs, il faut diminuer de garniture juſqu'à la fin, où elle doit être extrêmement légere, en obſervant de mettre un crin ou deux à chaque paſſée pour ſoutenir la tempe. Il faut obſerver que quand on a fini les grands corps de rangs (on les appelle ainſi, parce que depuis l'endroit où on les poſe, ils doivent ſe rejoindre enſemble par derriere), on en fait plus ou moins aux tempes, ſelon que l'on veut que la friſure monte, & au deſſus on met un paquet préparé exprès qui ne friſe pas beaucoup; ce paquet s'appelle *plaque*: on la fait d'une treſſe de ſuite, ſans la travailler par rang.

Après les grands, il y a les petits, qu'on appelle ainſi, parce qu'ils ne croiſſent pas, & qu'ils ne font que la face; on les termine par des paquets de plaque. Le premier petit rang a la meſure ſuivante: il commence au troiſieme ſur le 3, & finit ſur le 5; quand on a fait juſqu'au 5, l'on prend les paquets de plaque que l'on travaille juſqu'à la raie, ainſi des autres.

Après avoir fait ce que nous venons de dire, c'eſt-à-dire, les corps, on emploie les fournitures. L'on commence par les bords du front: nous avons dit comment on en prenoit la meſure, & qu'il falloit les treſſer fin & ſerré; à la fin du front on fait une petite étoile, c'eſt-à-dire, cinq ou ſix paſſes. Treſſez ferme, ſerrez, & laiſſez de chaque côté un quart de vos trois ſoies; nous marquerons en ſon temps où ces paſſes doivent ſe poſer. Si la tempe de ladite meſure étoit ſur le 2, il ſeroit à propos de faire les devans par rang de la longueur du dernier rang d'en haut de la meſure: le 1 & le 2 faits, on mettra un crin à chaque paſſe; mais comme la tempe de ces meſures n'eſt que ſur le 1, on peut faire une treſſe de ſuite également ſur le 1, en mêlant toujours un crin à chaque paſſe; cela ſe treſſe & ſe coud plus

vîte : il en faut ordinairement au moins trois ou quatre aunes. Ainſi finit ce qu'il faut pour le devant.

Enſuite on travaille la plaque, qui ſe fait de cheveux friſés naturellement : les plus fins ſont les meilleurs, la plaque va mieux ſur la tête. Si les cheveux naturels ne friſent point aſſez, on peut en mettre de friſés en dedans. D'ordinaire on fait la plaque de la longueur du dernier corps de rangs croiſé. A la *perruque* que nous traçons ici, le dernier corps de rangs eſt ſur le 6, par conſéquent il le faut ſur le 6, en obſervant que les paquets ſoient épointés. Il en faut aux environs de quatre ou cinq aunes, & en faire en commençant la valeur du quart avec le 6, en y mêlant une paſſe dudit paquet de plaque avec une paſſe du 6, ſi le dernier corps de rang eſt ſur le 6, en obſervant que la treſſe ſoit fine & point trop entaſſée. Voilà tout ce qui concerne le treſſé de la *perruque* que nous venons de détailler.

Préſentement il s'agit de la monter : il faut commencer par les bords du front ; on monte ordinairement avec de la ſoie un peu forte, ni trop groſſe, ni trop fine. Il faut d'abord l'attacher, en faiſant un nœud de tiſſerand tout près de la treſſe le moins gros qu'il ſe peut. Il faut coudre à petit point entre chaque paſſe, & que le point ſoit bien ferme & ſerré, & ſur le bord de la liſiere du ruban, obſervant de n'aller ni deſſus ni deſſous. Quand on eſt au bout on arrête proprement, après quoi on frappe tout du long pour reſſerrer le point, & pour que le bord ſoit moins épais : enſuite on prend le premier tournant, que l'on arrête, & que l'on coud de même juſqu'à l'endroit où eſt poſé le cordonnet, pardeſſus lequel on fait le tournant de façon qu'en ſerrant le cordonnet rien ne l'arrête. Quand on eſt à la fin du tournant, il faut bien l'arrêter, & même revenir avec le bout de la ſoie pardeſſus, formant cinq ou ſix points : cela eſt plus propre, & en peignant la *perruque* aucune paſſée ne s'échappe. On coud l'autre de même, & on l'arrête ſur le bout de celui-ci : on coud enſuite un morceau de bougran, que l'on découpe ſelon la forme du ruban. Il faut qu'il ſoit poſé depuis le bas de la joue juſqu'au deſſus de l'œil, touchant toujours la treſſe du premier tournant. On le coupe quarré par derriere ; on le fait à-peu-près de la largeur de quatre doigts : enſuite on coud le ſecond tournant, en commençant à la hauteur du premier, à deux lignes ou environ du premier : on va toujours de ſuite juſqu'à la fin, & l'autre côté ſe fait de même, obſervant que les fils ſoient égaux d'un côté & de l'autre, pour que les corps de rangs ſoient poſés également. Enſuite il faut mettre en boucle, prendre les corps de rangs, & regarder le ſens de la friſure, pour qu'elle ne ſe trouve point en deſſous. Il faut obſerver que le premier rang pardevant eſt commencé ſur le 6 ; par conſéquent, comme il y en a deux deſſus ; le poſer dans le milieu de la hoche. La meſure étant ainſi priſe, la fin de ce rang doit arriver juſqu'à la fin du tournant. Cela exécuté, on paſſe aux autres rangs : on coud le premier de même ; on recoud enſuite le ſecond de ce même côté, en le poſant ſous les fils du 5 : l'on reprend l'autre côté, & l'on coud deux rangs de ſuite ; le dernier des deux rangs ſert de pié d'attente pour l'autre côté : il en eſt toujours de même juſqu'à la fin des grands corps de rangs, obſervant de les poſer avec attention dans chaque hoche, comme il a été dit ci-deſſus.

Les grands corps de rangs étant ainſi couſus, on peut coudre les petits tout de ſuite du même côté, obſervant de coudre les ſix premiers du bas plus ſerrés que les autres. Il faut de temps en temps compaſſer, pour qu'ils ne ſoient pas montés plus haut ou plus bas d'un côté que de l'autre. Après qu'on a monté tous les petits rangs d'un côté, il faut monter l'autre côté de même avec attention.

Si l'on n'a point poſé l'étoile après avoir couſu le bord du front, il faut commencer par la poſer. Nous avons dit qu'on laiſſe trois ſoies de chaque côté : on les enfile toutes trois dans une aiguille que l'on paſſe juſte dans la petite raie que l'on a faite avec de l'encre au ruban, tout près de la treſſe du bord du front. On fait ſortir les trois ſoies hors du ruban avec un point un peu alongé ; enſuite on renfile les trois

autres ſoies de l'autre côté, que l'on repaſſe avec la pointe de l'aiguille dans le même trou, en faiſant de l'autre côté le point égal. On tire les ſoies de chaque côté, juſqu'à ce que le petit bout de treſſe ſoit entré dedans, & on l'arrête de chaque côté.

On prend enſuite un morceau de bougran de la longueur du petit ruban, que l'on coupe de la même forme que l'on a fait la pointe; ſi l'on veut que la pointe ſoit plus ferme, on peut y mettre deſſous de la gomme arabique: elle ne doit être ni trop épaiſſe ni trop liquide. Après en avoir bien barbouillé le ruban, il faut paſſer le bougran, que l'on laiſſe de la largeur de trois ou quatre doigts à-peu-près, ſelon la largeur qu'on veut donner au devant; on prend enſuite la treſſe faite ſur le 1, comme nous avons dit. On peut coudre un rang du devant contre le bord du front; il fera en cet endroit un ſecond rang, comme un ſecond tournant; puis on coud le devant de la largeur du dernier petit rang. Si l'on veut que le devant ſoit bien large, on continue à le coudre de même; ſi au contraire on ne veut pas qu'il ſoit ſi large, on diminue peu-à-peu. Il faut que les rangs ſoient un peu ſerrés: le dernier doit être placé ſur la petite raie du ruban large, qui doit ſe trouver juſte dans le milieu de la tête. On coud l'autre côté, en obſervant de le coudre de même, c'eſt-à-dire, ni plus large, ni plus étroit, ni plus ſerré, ni plus écarté, avec autant de rangs d'un côté que de l'autre; & enfin de coudre le dernier rang d'un côté ſur le dernier rang de l'autre côté.

Enſuite il faut prendre la plaque: on commence par le côté où l'on a mis du friſé, & l'on coud de ſuite comme l'on a fait pour le devant, toujours en retournant la treſſe à la fin de chaque rang; il ne faut pas preſſer les rangs autant que ſur le devant. Vous ne devez poſer chaque rang que ſur la fin de chaque petit corps de rangs, en allant toujours juſqu'au devant en fer à cheval, en ſorte que cela finiſſe juſqu'à une paſſée ou deux rangs de devant, qui en feront la fermeture. Ainſi finit la monture de la *perruque*.

Il faut enſuite faire allumer un réchaud de charbon, le couvrir de cendres, & y mettre un fer à paſſer fait pour cet uſage: ce fer a à-peu-près la forme de la moitié d'un fer à friſer; les uns en ont de faits en marteau, les autres en une eſpece de boulon: il n'y a point de regle là-deſſus. On fait chauffer ce fer de façon qu'il ne puiſſe brûler les cheveux; on commence par le bas, en prennant deux rangs à deux rangs. On a de l'eau dans un pot, où l'on trempe deux doigts que l'on applique depuis la treſſe juſqu'à la friſure, & même juſques ſur la friſure ſi elle ſe trouve trop haute: on va de même juſqu'à la tempe; enſuite l'on prend un peu de cheveux que l'on renverſe ſur les côtés: on fait de même meche par meche juſqu'au milieu du devant, en revenant toujours en avant juſqu'au bord du front; & quand on eſt arrivé au milieu du bord du front, on partage le petit bout des treſſes que l'on nomme *étoiles*, en deux, l'un à droite & l'autre à gauche; c'eſt ce qui lui fait faire l'étoile. Enſuite on étend un papier double ſur toutes les parties que l'on a paſſées; on l'arrête avec des pointes, de façon à ne ſe point défaire ſur les genoux; on paſſe alors l'autre de même, avec l'attention de ne point baiſſer la friſure des cheveux courts. Quand elle eſt un peu refroidie, il faut la paſſer aux ciſeaux. On la met de côté ſur les genoux, & l'on commence d'abord par les deux tournans, en coupant les pointes également toujours en deſcendant, & enſuite on retranche la longueur d'un pouce: on ſuit de même en deſcendant juſqu'à la moitié de la *perruque*. On remet les côtés en boucle; on rattache le papier, & l'on paſſe l'autre côté. Le devant & la tempe demandent plus d'attention. Il faut les couper de pluſieurs façons; au commencement c'eſt en deſcendant comme le quarré, & puis en long deux rangs à deux rangs, en commençant du côté du bord du front en coulant en arriere, où il faut qu'ils ſoient toujours plus longs; & puis il faut les dégarnir légérement, de façon qu'en peignant le devant & les tempes, les cheveux ne pelotent point, & s'arrangent au coup de peigne.

Il faut enſuite démonter l'ouvrage, &

bien éplucher tous les fils. On y paſſe une ſoie forte, depuis le coin du bord du front juſqu'au commencement du cordonnet. Cette ſoie ſert à ramener le bord en dedans, & à le faire mieux coller. Il faut coudre à petits points, & ſerrer doucement, pour qu'il n'y ait point de froncement & de plis. Il faut travailler l'autre côté également, & puis frapper le bord avec un marteau pour le rabaiſſer; puis on retond le deſſus de la tête, & on repaſſe le fer doucement le long de la bordure. S'il y a quelque cheveux qui ſoient rétifs, on prend un bout de chandelle, que l'on frotte légérement deſſus; on trempe les doigts dans l'eau, on les paſſe ſur ces cheveux, & enſuite on les ſerre juſqu'à ce qu'on les ait entiérement couchés & domtés. Il faut connoître le point juſte de chaleur du fer; car s'il eſt trop chaud, il rouſſit & brûle; s'il ne l'eſt point aſſez, il ne domte point les cheveux, & ne les couche point. Cela fait, il faut prendre de l'huile & de la pommade, les bien marier enſemble, en bien humecter la *perruque*, & paſſer enſuite un grand peigne par-tout dans les cheveux, obſervant de peigner le devant & la tempe dans leur centre. Après quoi on peigne bien à fond toute la *perruque*. Si l'on n'en eſt point preſſé, il eſt plus à propos de la laiſſer repoſer un jour ou deux, remiſe avec attention dans ſes boucles.

On fera la monture d'une *perruque* nouée, comme celle du bonnet dont nous venons de parler. Il faut obſerver la même régularité pour les treſſes. Les tournans n'étant point ſi longs, & ne marquant que la face, il faut qu'ils ne ſoient point plus garnis que les autres ne l'ont été, juſqu'à la face.

Il faut obſerver de ſuivre la même régularité pour le corps, treſſant les trois premiers à ſimple tour. Les deux qui ſont ſur le 9 doivent être à corps garni, & ce qui eſt étagé derriere, doit être le plus garni. Ce que l'on appelle *étage*, eſt le paquet qui eſt le plus court derriere. Après il s'en trouve 3 ſur le 8, le 7 & le 6. Il faut diminuer la garniture à proportion, comme nous avons dit plus haut, obſervant que quand on eſt arrivé au rang qui eſt ſur le 4, il faut faire l'étage de derriere plus fin, & toujours en montant aux courts & plus fins, par derriere.

Le devant doit être treſſé, les bords du front & l'étoile travaillés à l'ordinaire. Au lieu de mettre les rangs juſqu'au milieu du derriere où eſt poſé le cordonnet, on y met le boudin qui doit occuper à-peu-près cette largeur. Enſuite on place les nœuds, qui doivent à-peu-près être de la même largeur de chaque côté. On fait une treſſe, que l'on appelle *treſſe ſur boucle*. On en prépare communément 14 ou 15 rangs. La longueur du premier rang doit aller juſqu'à la premiere raie. On va toujours en remontant d'une raie Voilà à-peu-près la conduite qu'il faut tenir. Il faut commencer le premier rang ſur le 10, & en faire un, un peu garni. Enſuite le ſecond prend le 9. On fait une paſſée, & puis une paſſée du 10. On quitte le 10, on en fait une ſur le 9 ſeul, & ſur le 9 & le 8, & ainſi de même juſqu'à l'1. On prend, pour le former, le toupet, la tête des cheveux tirés, & qui, trop courts pour venir, ſont reſtés dans la carde. On y ajoute des cheveux friſés, épointés à la longueur du 2. On les mêle, on les retire à pluſieurs fois & les remêle. Il faut 3 ou 4 aunes de ces treſſes, que l'on appelle *toupet de derriere*.

Il ne faut point qu'elles ſoient treſſées ſerrées, mais très-fin. Le nœud & la boucle ſe treſſent de ſuite, & de la garniture du bas. Pour le tournant d'un bonnet, pour le nœud, il en faut deux ou trois rangs de la longueur de la meſure que nous avons indiquée; & pour la boucle, à-peu-près une demi-aune. Voilà tout ce qui regarde la treſſe.

Préſentement il nous reſte à parler de la monture. Il faut monter le bord du front, l'étoile & les tournans. Enſuite on monte les nœuds au bout des tournans. On les laiſſe paſſer, comme nous avons dit pour la boucle. Puis il faut prendre les corps de rangs: le premier étant ſur le 7, il faut le placer au fil du 6 du tournant, en obſervant de le poſer dans chaque eſpace où ſont les fils que nous appellons *hoches*, comme nous l'avons dit. Il eſt à propos que les rangs d'une *perruque* nouée

faſſent un peu le dos-d'âne, en rabaiſſant la fin des rangs toujours en bas ; cela donne de la grace. On monte enſuite les devans à l'ordinaire. Après on monte la boucle, obſervant de laiſſer un petit eſpace de chaque côté entr'elles & les nœuds ; cela ſert à faire une pincée de chaque côté, ſi la *perruque* ſe trouve trop large. Enſuite l'on monte le deſſus des boucles. Chaque rang ne doit être ſéparé que par un très-petit eſpace. Arrivé juſqu'au ruban large, on monte le toupet ; voici comment on s'y prend. Il faut tenir la tête de côté ſur les genoux, poſer le premier rang au bout du premier rang de devant ; le coudre en deſcendant juſques ſur le dernier rang de deſſus des boucles, & en ajouter 5 ou 6 de chaque côté, de façon qu'il ſe trouve une ſéparation d'un doigt. On commence par le bas à coudre dans cette ſéparation, toujours ſans couper la même treſſe du toupet, allant & revenant, & bien près, juſqu'à ce que l'on ait atteint le devant. Ainſi finit la monture de la *perruque* dont il s'agit.

Montée, on la paſſe aux ciſeaux & au fer, comme nous avons dit plus haut, à la réſerve du toupet, que l'on ſépare par le milieu. La petite raie du ruban guide pour cela. En faiſant l'ouverture, on renverſe à droite & à gauche les cheveux du toupet ſur le bout des corps de rangs ; on paſſe le fer dans le milieu pour les maintenir ; puis on les épointe ; & on les paſſe aux ciſeaux pour les mettre de la longueur des rangs.

Nous allons maintenant dire un mot de la *perruque* quarrée, ou *perruque* de palais. Voici la meſure que nous allons ſuivre, en commençant par les tournans.

Il faut treſſer ces *perruques* quarrées, comme on a treſſé la *perruque* nouée. La monture étant faite de même, il faut la monter de même, obſervant que les tournans arrivent juſqu'à l'endroit où finiſſent les nœuds de la nouée. On laiſſe le même eſpace pour la boucle ; du reſte, on monte, on dreſſe, comme nous l'avons dit de la *perruque* nouée.

Nous avons oublié de parler de la longueur que l'on donne ordinairement au boudin. La *perruque* étant ſur le 12, le boudin peut ſe mettre ſur le 10 ou le 11.

La préparation ſe fait d'ordinaire moitié cheveux & moitié crin.

Il y a une ſorte de *perruque* que l'on appelle *à la brigadiere*. Il n'y a guere que les anciens militaires qui en portent. La monture en eſt à-peu-près la même que celle des autres *perruques*.

Les tournans ici ſont treſſés comme ceux de la *perruque* nouée. Pour les corps de rangs longs, il faut qu'ils ſoient moins garnis ſur le derriere que ſur le devant : le 10 & le 9 ſont épointés, pour être pris dans les cordons qui nouent le boudin ; les autres à commencer ſur le 8, ſeront garnis comme le 6 ou 7 ſur le derriere d'un bonnet, & ſur la face de même. On monte les tournans comme ceux de la *perruque* nouée, en laiſſant les paſſées pour le boudin.

Il faut monter les rangs comme pour un bonnet. Mais au lieu de preſſer le derriere des rangs, comme à un bonnet, il faut plutôt les écarter, & finir le reſte comme dans les bonnets. Le boudin ſera de la longueur du 16, un à droite, & l'autre à gauche, ſe regardant. Voilà à-peu-près ce que l'on en peut dire. Nous finirons les ouvrages à monture pleine, par la *perruque* des eccléſiaſtiques.

Cette *perruque* eſt ſur le 16 ; mais la longueur ordinaire n'eſt que le 9 ou le 9 ½ ; c'eſt pourquoi nous y avons mis des demi-étages, c'eſt-à-dire, 1 & ½, un 2 & un 2 & ½, ainſi juſqu'à 9. La plaque ſe fait à-peu-près comme celle d'un bonnet.

Si on y veut une tonſure couverte, ce ſont des religieuſes qui les font au métier, & on les achete toutes faites. Si l'on eſt dans un pays où l'on n'en trouve point, on peut en faire avec une treſſe fine, que l'on coud en tournant ou en croiſant, après l'avoir coupée à la hauteur de 3 lignes. Il y en a de quatre grandeurs ; celles des ſous-diacres, des diacres, des prêtres, des évêques, & même des archevêques. Nous avons encore une treſſe que nous nommons *tour de tonſure*, qui ſe fait très-fine, à ſimple tour, & treſſée preſſée : quand on veut que ces *perruques* aillent au coup de

peigne ſans boucle, il faut couper preſque toute la friſure.

Nous allons préſentement parler de la *perruque* à bourſe, qui eſt la plus moderne. On l'appelloit d'abord *perruque à la régence*, parce qu'elle fut inventée ſous la régence du duc d'Orléans. C'eſt celle qui imite le plus les cheveux; c'eſt pour cet ouvrage qu'on a inventé la monture à oreille. Cette monture eſt faite de la même façon que nous avons les cheveux plantés: je ne ſais comment on ne l'a pas imaginée plutôt, car la forme des cheveux l'indique aiſément. Nous en allons donner une idée par une meſure; mais c'eſt celle qui change le plus ſouvent. On la fait tantôt longue, tantôt courte, tantôt large, & tantôt étroite, ſelon l'idée & le goût. Pour en faire la monture, on ſe ſert d'une tête à tempes. On prend une demi-aune de ruban ou plus, ſelon la tête. On le plie par le milieu, & l'on fait une raie avec de l'encre; puis on fiche une pointe dans le milieu de la raie à l'endroit de la tête où l'on veut poſer le ruban; on en fiche une ſeconde à peu-près dans la liſiere à la diſtance de deux ou trois lignes. On releve le ruban vers la raie; l'on cloue une troiſieme & quatrieme pointes de chaque côté également; elles doivent être plus en arriere que celles que l'on a poſées d'abord. C'eſt ainſi qu'on forme la petite pointe de la *perruque*. Il faut enſuite mettre une pointe de chaque côté, à deux pouces de diſtance de celle du milieu: on prend ſes dimenſions pour le front, comme nous l'avons déja dit. La mode la plus commune à préſent eſt de former une tempe, les cheveux étant communément plantés de cette maniere. Ceux qui les ont ainſi diſpoſés l'exigent, & ceux qui les ont autrement veulent qu'on l'imite. Pour former la longueur d'une face à la ſuite du front, il faut prendre communément la longueur d'une carte que l'on marque au ruban. Pour commencer la tempe, il faut poſer une pointe environ 2 pouces après le front, en l'avançant au-deſſus de l'œil. Enſuite on tire le ruban en arriere, & l'on poſe une pointe où l'on a marqué la raie. On releve le ruban à la hauteur où l'on doit marquer l'oreille. Après la meſure que l'on a priſe ſur la perſonne, & après avoir meſuré ſur la table où l'on fait la monture, on doit voir la hauteur. Il faut prendre garde que le ruban ne tombe ſur l'oreille, parce qu'en le ſerrant, cela peut bleſſer. Ayant éloigné le ruban juſqu'à l'extrémité de l'oreille, on le plie en deux, on le cloue avec une pointe, & on le rabat derriere l'oreille juſqu'au bas du cou; on y met une pointe, & l'on en fait autant de l'autre côté. Il faut compaſſer avec attention les deux côtés pour qu'ils ſoient égaux, & que la *perruque* n'aille pas de travers. Enſuite on poſe les fils comme nous l'avons déja dit. Les pointes indiquent les droits à-peu-près où on doit les mettre. On place la coëffe, le ruban large & le taffetas, ainſi qu'il a été preſcrit. On peut faire auſſi des *perruques* à oreille ſans tête à tempes. On y en ajoute avec des cartes que l'on coupe. Cela dépend du goût & de l'idée de l'ouvrier; ce qui convient à l'un, ne convient pas toujours à un autre.

En commençant par les corps de rangs, il faut que les 2 & 3 premiers rangs ſoient treſſés un peu garnis à ſimple tour. Au bout de ces rangs, on peut mettre la longueur de 2 pouces de cheveux liſſes environ une demi-aune; c'eſt ce que l'on appelle *derriere de bourſe*. Il faut y paſſer une paſſée de cheveux friſés entre un paquet plus court que les lais du rang que l'on treſſe derriere. Pour l'accommodage d'aujourd'hui, il faut épointer tous les paquets, c'eſt-à-dire, mettre une paſſée plus courte que celle que l'on treſſe au bord du front. Ces *perruques*-ci, qui ne ſont point ouvertes ſur le front, comme celles que nous venons de décrire, s'appellent *bord de front à toupet*. Pour cet effet, il faut, dans le milieu du rang du bord de front, faire la largeur d'un pouce de treſſe à ſimple tour, fin & ſerré. On tient le bout plus court; on fait une étoile derriere, & 1 pouce ou 2 de treſſe ſur l'1 avec la tête plus longue & à ſimple tour. On la monte à-peu-près à l'ordinaire, commençant par les bords de front, l'étoile, les tournans, les corps de rangs & le devant, que l'on élargit, ou que l'on rétrecit plus ou moins, ſelon que la mode ou les perſonnes l'exigent. Il le faut de

la largeur du bout du doigt. On ne coud point les rangs de devant juſqu'à bord du front. Le bout que j'ai dit devoir être fait de la longueur d'un pouce ou deux, doit être couſu derriere l'étoile à la petite pointe. Il faut mettre le viſage de la tête devant ſoi, & coudre cette treſſe à la renverſe en zigzag, bien près, au 4 ou 5 petits rangs. On monte la plaque de derriere. Il faut en avoir environ une aune où il y ait une paſſée de friſée. On finit le haut, comme nous avons dit, à la plaque du bonnet. On la paſſe au fer, comme nous l'avons dit des autres.

Pour la paſſer au ciſeau, la façon eſt différente; car pour l'accommodage d'aujourd'hui, on les épointe. Autrefois, ſi l'on eût vu travailler ainſi, on auroit cru la *perruque* perdue. Pour épointer, voici comme on s'y prend. La *perruque* étant ſur le 6, le 5 & le 4, on prend les deux premiers rangs; on commence par l'étage du 4: on a des ciſeaux à découper; on tient de la main gauche la pointe du cheveu, & le ciſeau de la main droite. On coupe légérement la pointe, toujours en effilant légérement juſqu'à la pointe du cheveu, & de même juſqu'à la fin du rang. On reprend enſuite ceux du 5, & l'on en fait autant juſqu'à l'1, & juſqu'au devant, toujours de 2 rangs en 2 rangs, & jamais plus large que 2 lignes. Dans les courts, ſur le bord du front, on les épointe preſque de paſſée en paſſée. C'eſt un ouvrage très-long & très-difficile; quelquefois un jour n'y ſuffit pas. Pour que les 2 côtés ſoient égaux, il faut une attention & une régularité infinie. Quelquefois on gâte un tiers des cheveux qui ſont à la *perruque*. On met auſſi des friſons ou favoris qui tombent ſur le cou. On fait à-peu-près une demi-aune de treſſe ſur un paquet épointé, du 2, du 3 & du 4 enſemble, que l'on coud en zigzag ſur le ruban qui ſe trouve au bas de l'oreille. La *perruque* épointée, on coule les ciſeaux en deſcendant, comme nous avons dit aux autres. Enſuite on la démonte, & l'on coud par derriere une jarretiere du côté droit, large du doigt, & de l'autre côté un autre bout de jarretiere avec une boucle d'acier. Il faut coudre cette jarretiere au bout du ruban bien ferme; afin qu'en ſerrant elle n'échappe point. Pour que la *perruque* ſerre également, il faut faire attention que la boucle ſe trouve juſte dans la foſſette du cou. Ceci fait, on démonte la *perruque*, on paſſe la ſoie, & on repaſſe un peu le fer ſur les bords, comme nous avons dit: on la repeigne à fond, & tout eſt fini.

De la perruque nouée à oreille. La monture s'en fait à-peu-près de même qu'à la *perruque* à bourſe.

Une *perruque* nouée, telle que celle-ci, ſe fait communément avec un toupet, comme nous l'avons expliqué de la *perruque* à bourſe, excepté que le devant eſt de beaucoup plus étroit que le dernier corps de rangs, comme nous le marquons à la meſure. On peut faire auſſi un devant ouvert, comme nous l'avons dit en parlant d'une autre *perruque* nouée; toutes les treſſes ſe montent de même, à la réſerve des nœuds qui doivent être un peu longs de cheveux, puiſqu'on les monte plus haut. Il faut treſſer ces nœuds plus fins, & faire au moins une demi-aune de treſſe de ſuite de chaque côté: on coud en allant & venant. Si l'on veut que l'accommodage ſoit en groſſes boucles détachées, il faut l'épointer comme à la *perruque* à bourſe. Si on la veut toute peignée, on l'étage comme l'autre, on paſſe le fer & les ciſeaux comme aux *perruques* à bourſe; on la démonte; on ôte le fil; on paſſe la ſoie; on repaſſe le fer, & on la peigne à fond.

Des perruques quarrées à oreilles. La monture eſt à-peu-près celle des perruques nouées, & la treſſe à-peu-près la même, hors le bas qui doit être plus garni.

Le 1er tour juſqu'au 6 doit être treſſé légérement, le 2 doit l'être de même; mais depuis le 6 du premier juſqu'à la fin, ils doivent être de la même garniture que nous avons ſpécifiée à l'autre perruque quarrée. Les quatre petits rangs doivent être auſſi treſſés, un peu garnis, & le reſte comme le milieu d'une perruque. Quand les rangs ſont montés, on monte le boudin. Les autres treſſes ſont les mêmes qu'aux autres perruques; on paſſe de même le fer & les ciſeaux.

Il faut faire deux tournans de même, un peu garnis depuis le 6 juſqu'au bout, & légers depuis le 5. Il faut que les quatre ou cinq premiers grands corps de rangs ſoient treſſés garnis; le reſte des grands autant ſur le devant que ſur le derriere, & les autres à proportion. Si l'on veut, on peut faire un petit devant ouvert; mais d'ordinaire on les fait avec un toupet. Ces bonnets-ci ſe montent à-peu-près de même que les autres; on les épointe, on les coupe aux ciſeaux, & on les paſſe au fer comme la *perruque* à bourſe.

La différence qu'il y a entre une *perruque* à oreille & une autre, c'eſt que le ruban & la treſſe n'en avancent pas tant ſur les joues; il faut que ce ſoient les cheveux qui les couvrent; c'eſt pourquoi on les travaille plus au long. Les étages ne peuvent ſe ſuivre de trop près.

Cette *perruque* ſe monte & ſe treſſe comme les bonnets à oreille: on ſerre les rangs ſur l'oreille un peu plus que ſur le derriere. Si l'on veut une tonſure ouverte, il faut prendre une coëffe qui ne ſoit point finie derriere. En l'étendant ſur le devant de la tête, la coëffe s'ouvre derriere; quand on l'a au point que l'on veut, on paſſe un fil dans toutes les mailles, & on l'arrête en renouant les deux bouts enſemble; on paſſe enſuite les ciſeaux & le fer comme aux autres.

La *perruque* naturelle à oreille, ſe treſſe comme les autres, le bas un peu garni; la monture eſt la même qu'aux autres *perruques* à oreille. Il faut obſerver que la plaque en eſt difficile à préparer: il en faut faire pluſieurs paquets; que ce ſoient des cheveux liſſes & naturels, & qu'elle ne tombe pas trop longue dans les friſés. A meſure que l'on fait des rangs, il faut en ôter un des courts & en remettre un plus long. Quand on a fini le rang, il faut commencer la plaque en faiſant de petits rangs ſur deux ou trois paquets, & les remettre toujours les uns dans les autres; ils en ſeront plus épointés. A meſure que l'on monte plus avant, il faut toujours en remettre de plus longs, pour que la plaque qui eſt déja montée auprès du devant, retombe dans la ſeconde bouche du bas. A l'égard de la monture, du dégraiſſage, de la coupe aux ciſeaux, & du fer, c'eſt la même choſe qu'aux autres *perruques* à oreille.

Des perruques de femme, que l'on appelle communément chignons. Ce ſont les *perruques* les plus modernes, puiſqu'il n'y a pas plus de vingt ans (*) que l'on en porte; elles ne ſe ſont perfectionnées, comme on les voit aujourd'hui, que depuis dix ans. La monture ſe fait à-peu-près comme une monture à oreille. Pour qu'elles aillent bien, il faut exactement ſe conformer à la maniere dont les perſonnes ont les cheveux plantés, puiſque l'on rejette deſſus les tempes & le toupet. Il faut communément que le front ſoit rond & étroit, la pointe un peu aiguë, & la tempe très-droite; le bas venant un peu de la joue, & pointu; l'oreille point trop en arriere; la partie de derriere l'oreille très-rabattue. Enſuite on fait une avance au bas de l'oreille. Il ne faut point que le ruban ſoit ouvert, mais qu'il ſoit couſu comme aux montures fermes. On met un peu de bougran à la pointe du front, de la largeur du doigt; de même qu'à la pointe de la tempe, au bas de l'oreille, on met du fil d'archal brûlé, que l'on coud de la largeur de trois doigts, de la hauteur de tout le ruban. On ne met point de coëffe; on y coud un taffetas avec attention, pour qu'il ne poche point, & on n'y met point de ruban large. Pour la conduite, on n'a point de meſure; on travaille avec des treſſes de ſuite, d'abord ſur le court qui eſt 1; les hauteurs les plus longues pour le bas, ne paſſent point le 6. Nous avons dit que la friſure ſe friſe très-petite & toute roulée. Si l'on veut que le chignon ſoit tout à plein & tout bouclé, il faut coudre la valeur de deux aunes du 6, ſi la perſonne pour qui l'on travaille a le cou long; ſi elle ne l'a pas long, le 5 ſuffit. Après le 2 on coud deux aunes de ſuite, & autant des autres juſqu'aux plus courts. On coud la plus courte à bord de front, & tournant on fait

(*) Il y a vingt-cinq ans que cet article eſt imprimé dans l'édition de Paris.

une face de la largeur de trois doigts ; & on coud tous les rangs en pente pour faire la boucle en long. Les uns couſent le bas en fer à cheval, les autres le couſent droit ; cette façon de coudre dépend de la façon d'accommoder. Il faut en tout que les treſſes ſoient un peu garnies, le bas davantage, & montées les unes près des autres. Un chignon doit avoir communément quinze aunes de treſſes. Le haut ſe finit à-peu-près comme la plaque : on paſſe ceci au ciſeau légérement, & le bord légérement au fer.

Voilà à-peu-près comme ſe fait un chignon plein. Il y en a en abbé, à la pareſſeuſe, d'autres avec deux boucles ſur l'oreille. Ceux d'abbés ſe font pour la monture, comme nous avons dit : on fait derriere la valeur de deux ou trois boucles, & enſuite on prend des cheveux naturels de pluſieurs longueurs. Si l'on finit la briſure ſur le 4, on fait un 4 de cheveux naturels peu friſés, un 3 & un 2, & on treſſe proportionnément pour faire les devans ; on coud ſept à huit petits rangs de courts friſés ; enſuite on a une treſſe faite avec des cheveux un peu longs & crêpés forts, que l'on treſſe & que l'on coupe de la longueur du doigt, & l'on en forme la face ; on monte ces treſſes naturelles juſqu'en haut. Quand on a couſu les friſés, on a de ces treſſes crêpées, treſſées avec une paſſée de friſés, que l'on monte de même juſqu'au haut Ce ſont ceux à la pareſſeuſe qui paroiſſent être friſés ſans l'être, & qui gonflent le moins. On fait auſſi des favoris de boucles : les favoris ſont très-anciens. On les faiſoit autrefois comme une eſpece de croiſſant ſur le front, comme on le voit encore dans les anciens portraits des dames. Pour faire ces favoris, on faiſoit une treſſe de ſuite qui étoit ſur le 1 & le 2, que l'on montoit ſur un ruban noir que l'on attachoit aux cheveux en avant ou en arriere, ſelon qu'on vouloit qu'il avançât. Préſentement on fait de petites boucles que l'on met ſur les tempes ; on les fait avec une treſſe faite d'une friſure ſemblable à celle du chignon, & on les monte ſur un fil d'archal brûlé, de la groſſeur d'une petite paille ; ſi on les veut à droite, on les monte en tournant du côté droit, & de même à gauche : l'on plie le fil d'archal, qui prend la forme que l'on veut, & on le coupe au bout où l'on peut attacher les épingles ; on en fait de longues & de courtes que l'on place au-deſſus des oreilles & au dedans, de façon qu'une femme peut avoir le chignon retrouſſé ; & en mettant de ces boucles au bas des oreilles, on croit qu'elle a le bas de ſes cheveux friſés.

Il y a encore d'autres boucles qui ſervent pour les dames de cour : les jours des grandes fêtes, elles en mettent quatre ou ſix ; les deux plus longues ſe mettent ſur le derriere. Elles portent ordinairement trois quarrés. Il faut, pour qu'elles faſſent bien le boudin, que ce ſoient des cheveux qui ne crêpent point, au contraire qu'ils ſoient liſſes & friſés naturellement : la friſure ſe fait comme nous l'avons dit de la friſure des boucles. Les deux d'enſuite ſont de demi-aune ; elles ſe poſent derriere les oreilles : les deux autres ſont d'un quart & demi, elles ſe poſent au-deſſus des oreilles. Ces boucles ne ſe treſſent point ; on enveloppe la tête avec un ruban que l'on noue ferme avec un fil fort, & on les attache par le ruban avec des épingles.

On a enſuite la cadenette. Il faut avoir une coupe de cheveux longs & garnis ſans être tirés. Si elle eſt trop quarrée, il faut l'épointer, pour qu'elle ſoit plus groſſe en haut qu'en bas. Il faut qu'elle ſoit treſſée gros & bien preſſé, & enſuite on la monte ſur un ruban pour un chignon de cheveux droits : pour le revers de la cadenette, il faut au contraire qu'il ſoit long & quarré. On fait avec un ruban étroit une eſpece de rond ; puiſque cette coëffure ne prend que derriere les faces, il ne faut ni pointe ni rien qu'une eſpece de calotte ; que le ruban ſoit doublé tout autour pour y paſſer la cadenette, dont le bout doit ſortir par en haut, pour ſe cacher mieux ſous la garniture ; on attache ſur le ruban un réſeau ſans le garnir de taffetas ; on le treſſe garni, & on le monte ſur réſeau.

Des tours qui alongent les cheveux aux gens de robe. On ne peut guere donner de meſure de ces tours, les cheveux manquant aux uns dans un endroit, aux autres ailleurs. Il ne s'agit ici que d'une tête qui a aſſez de cheveux, & qui ne veut que les

allonger. Si elle les a très-garnis derriere, l'ouvrage devient plus difficile, attendu qu'il faut que le bas ſoit encore plus garni que le haut. Je ſuppoſe que la perſonne ait les cheveux au 10 derriere, & qu'elle veuille ſon tour au 15, il faut prendre 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15; faire ſur le 15 un petit rang de la largeur de trois doigts, & un peu garni; on fait enſuite une meſure de la longueur d'une oreille à l'autre: voici comme l'on fait.

9,10,11,12,13,14,15|15,14,13,12,11,10,9,

On travaille à trois ſoies; dans le milieu où il y a une raie, on met un fil, puis l'on continue le 15, le 14, & ainſi des autres. Avec les petits on a 2 ſur 15, & 1 ſur chaque rang par les longs juſqu'au 11, enſuite on coud tous les rangs enſemble, comme nous le dirons après. Si l'on veut un tour en plein, pour garnir depuis le haut de la tête juſqu'au bas, il faut faire une meſure comme celle des tournans, mais l'engager davantage. On treſſe les tournans juſqu'aux plus longs, & l'on met un fil ſans faire de ſéparation. Je ſuppoſe que la perſonne ait les cheveux épointés qui aillent au 16, on fait un tour ſur le 10.

Quand ce ſont des cheveux épointés ſur le 16, il faut que la meſure convienne pour faire un tour en plein, obſervant que ce n'en eſt que la moitié. Il faut que l'autre côté tienne enſemble ſans ſéparation, ſeulement par un fil que l'on met dans la treſſe pour marquer le milieu; on coud tous les rangs les uns ſur les autres, en ordre, comme la meſure l'indique; enſuite on y coud un cordonnet ou une corde à boyau, & l'on fait une eſpece d'œillet avec la ſoie; on paſſe le cordonnet dedans, & on l'arrête, après avoir bien pris ſes dimenſions pour la groſſeur de la tête; puis on borde avec un ruban noir, pour que les bouts des têtes de cheveux ne débordent point, & on poſe en élevant les cheveux, on paſſe les cheveux du tour deſſous, en faiſant paſſer ſes cordonnets ſur la tête, & tirant le tout en devant. On peigne les cheveux pardeſſus, & on ne voit rien du tout. On peut coucher avec; on le friſe avec les cheveux, & on ne l'ôte que pour peigner à fond.

Il y a encore des tours pour les faces, que l'on fait à-peu-près comme celui que nous venons de marquer juſqu'à 9; on met de même un cordonnet en haut, & par le bas deux autres cordons que l'on noue derriere: il faut pourtant après les friſés y treſſer des cheveux droits, & l'on peut, en peignant en arriere, cacher les deux cordons dont nous venons de parler.

Il y a des demi-*perruques* à mettre pardeſſus les cheveux, quelque quantité que l'on en ait. On fait une monture, comme nous venons de dire pour les *perruques* à bourſe. On travaille la face de même, excepté que l'on emploie ſeulement un demi-travers de doigt de liſſes, treſſés à ſimple tour, puis un rang des mêmes liſſes auſſi bien garni, que l'on coud en cercle juſqu'à l'endroit où l'on a fini d'attacher le ruban large; on commence depuis le coin d'une oreille en remontant juſqu'au milieu de la raie du ruban large, & redeſcendant de même juſqu'à l'autre oreille; après quoi on repliſſe tous les rangs; on monte le vuide de liſſe juſqu'au devant, comme aux autres *perruques*; on paſſe aux ciſeaux & au fer. Après avoir fini, on coupe les réſeaux tout auprès du rang dont nous venons de parler; pour lors il ne reſte que la face & quelque peu de liſſes pour couvrir les cheveux. On ſe ſert de deux cordons qui ſervent à ſerrer derriere.

On fait auſſi des tempes de toupet. Après avoir pris ſes dimenſions, on travaille comme pour une monture; on monte le toupet de même, après avoir préparé le rang du bord de front, on fait d'autres petits rangs de la longueur du pouce, on y treſſe derriere de la plaque. Si la perſonne a des cheveux en bourſe, on la met longue; ſi elle porte des cheveux ronds, on la met plus courte, comme celle d'un bonnet. Après avoir paſſé au fer, on attache deux cordons de ſoie noirs; on ſerre derriere, comme nous l'avons dit pour la demi-*perruque*, ou bien on ſe ſert d'agraffes.

Voilà à-peu-près tout ce que l'on peut dire d'un art dont le travail eſt ſi ſubordonné à la fantaiſie. Qui ne riroit pas, en effet, de voir une perſonne maigre, à joues

creuſes, à cou long, ſe faire accommoder bien court, bien en arriere, le derriere bien accompagné, & prendre toutes les précautions poſſibles pour ſe faire une tête de mort?

Des perruques à deux queues. Elles ſont plus ordinaires dans les cours d'Allemagne qu'ailleurs. On ne pouvoit ſe préſenter devant le pere de la reine d'Hongrie d'aujourd'hui, ſans ces deux queues; jeunes ou vieux, tous devoient en avoir. Ces coëffures ſe portent pour les grandes fêtes & pour les bals parés. Elles ſervent auſſi aux comédiens dans les rôles de princes tragiques.

Ces *perruques* ſe treſſent comme les *perruques* naturelles dont le derriere de la face iroit juſqu'à 12; & comme la meſure ne croiſe pas, on remplit le vuide avec la plaque qui ſert à faire les deux queues; le reſte ſe treſſe en diminuant, & finit de ſe treſſer de même. Communément on y fait des devans à toupet, quoique l'on puiſſe y en ajuſter d'autres. La monture eſt celle d'une *perruque* à bourſe, & ſe termine de la même maniere. Il faut obſerver qu'en préparant les liſſes, il faut les faire épointées dans le bas, pour que la queue aille en diminuant. Il eſt à propos que le bas friſe, pour qu'il ſorte une boucle à l'extrémité des queues.

PERRUQUIER, ſ. m. (*Art Méch.*) celui qui fait des perruques, & qui en fait négoce.

Comme l'uſage des perruques étoit rare autrefois en France, les *perruquiers* reſterent long-temps ſans former de communauté; mais à meſure que l'uſage en devint plus familier, on créa quarante-huit barbiers-baigneurs-étuviſtes-*perruquiers*, qui furent confirmés par des arrêts du conſeil des 11 avril & 5 mars 1634. Au mois de mars 1673, il s'en fit une nouvelle création de deux cents maîtres; c'eſt cette communauté qui ſubſiſte encore aujourd'hui.

Les ſtatuts de ce corps, dreſſés au conſeil le 14 mars 1674, & enrégiſtrés en parlement le 17 août ſuivant, contiennent 36 articles. Les trois premiers concernent l'élection de ſix ſyndics & gardes, & reglent la quantité de voix néceſſaire pour cette élection.

Le 4 ordonne que les baſſins ſervant d'enſeignes aux *perruquiers*, ſeront blancs, pour les diſtinguer de ceux des chirurgiens, qui doivent être jaunes.

Les 5, 6 & 7, parlent des viſites des prévôt, ſyndics & gardes.

Les huit articles ſuivans traitent des apprentis, & de leur réception à maîtriſe.

Le 23 défend de ſe ſervir de la treſſeuſe de ſon confrere, ſans un congé par écrit.

Le 26 marque à qui il appartient de convoquer les aſſemblées.

Le 29 leur donne le droit excluſif de vendre des cheveux, & défend à toutes autres perſonnes d'en vendre ailleurs qu'au bureau des *perruquiers*.

Je ne rapporterai point les autres articles, qui ne ſont que de diſcipline.

PERSAN, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le nom qu'on donne à des ſtatues d'hommes qui portent des entablemens. *Voyez* PERSIQUE (ORDRE.)

PERSANES (DYNASTIES), (*Hiſt. de Perſe.*) Les auteurs perſans comptent quatre dynaſties ou races des rois de Perſe; 1°. la race des Piſchdadiens; 2°. celle des Kianans; 3°. celle des Eſchghaniens; 4°. celle des Schekkans.

Les Piſchdadiens ont pris leur nom de *Piſch*, qui en perſan ſignifie *premier*, & de *dad* qui ſignifie *juſtice*, comme ſi les rois de cette race avoient été les plus anciens adminiſtrateurs de la juſtice. Le premier des trente-ſix rois de cette famille, eſt nommé par les hiſtoriens perſans *Caïoumarath*: il civiliſa, diſent-ils, les peuples, & leur fit quitter une vie ſauvage, pour bâtir des maiſons & pour cultiver la terre.

La famille des Kianans donna neuf rois à la Perſe, dont le dernier eſt nommé par les mêmes hiſtoriens *Alskander*; c'eſt Alexandre le Grand, à ce qu'ils prétendent.

La race des Eſchganiens eut vingt-cinq rois, dont les auteurs perſans nomment le premier *Schabus*, qui eſt le Sapor des Romains.

La race des Schekkans a produit trente & un rois, dont le dernier s'étant fait abhorrer de ſes ſujets par ſon gouvernement tyrannique, fournit aux Arabes & aux Maho-

métans le moyen de ſoumettre la Perſe à leur domination.

PERSE (LA), (*Géogr. mod.*) grand royaume d'Aſie, borné au nord par la Circaſſie & la Géorgie ; au midi, par le golfe perſique & la mer des Indes ; au levant, par les états du Mogol ; & au couchant, par la Turquie aſiatique.

Le mont Taurus la coupe par le milieu, à-peu-près comme l'Apennin coupe l'Italie, & il jette ſes branches çà & là dans diverſes provinces, où elles ont toutes des noms particuliers. Les provinces que cette montagne couvre du nord au ſud, ſont fort chaudes : les autres qui ont cette montagne au midi, jouiſſent d'un air plus tempéré.

Le terroir eſt généralement ſablonneux & ſtérile dans la plaine, mais quelques provinces ne participent point de cette ſtérilité. Il y a peu de rivieres dans toute la *Perſe*, & même il n'y en a aucune de bien navigable dans toute ſon étendue. La plus grande, qui porte quelques radeaux, eſt l'Aras, l'Araxes des anciens, qui coule en Arménie ; mais ſi le terroir eſt ſec par le défaut de rivieres, les Perſans, par leur travail & leur induſtrie, le rendent fertile dans une grande partie de l'empire.

Le climat de *Perſe* eſt admirable pour la vigne ; on y recueille d'excellent vin, du riz, des fruits, & des grains de toute eſpece, excepté du ſeigle & de l'avoine : les melons y ſont d'une groſſeur extraordinaire, & d'un goût exquis. Dès qu'on a paſſé le Tigre, en tirant vers ce royaume, on ne trouve que des roſes dans toutes les campagnes.

Les montagnes ſont remplies de gibier ; mais la plus grande partie du commerce conſiſte à élever une quantité prodigieuſe de vers à ſoie, dont on fait tous les ans plus de vingt mille balles de ſoie, chaque balle peſant deux cents ſeize livres. On en vend la plus grande partie en Turquie, dans les Indes, & aux Anglois & Hollandois qui trafiquent à Ormus. Une autre branche du commerce de la *Perſe*, conſiſte en magnifiques tapis, en toiles de coton, en étoffes d'or & d'argent, & en perles.

Les Perſans ſont d'une taille médiocre, maigres & ſecs, comme du temps d'Ammien Marcellin, mais forts & robuſtes. Ils ſont de couleur olivâtre, & ont le poil noir. Leur vêtement eſt une tunique de coton ou de ſoie, large, qui deſcend juſqu'au gras de la jambe, & qu'ils ceignent d'une écharpe, ſur laquelle les gens très-riches mettent une belle ceinture. Ils ont ſous cette tunique, quand ils ſortent, une veſte de ſoie de pluſieurs couleurs ; leurs chauſſes ſont de coton, faites comme des caleçons ; leurs ſouliers ſont pointus au bout, & ont le quartier fort bas. Ils ſe peignent les ongles d'une couleur orangée. Leur turban eſt de toile de coton fine, rayée, de différentes couleurs, & qui fait pluſieurs tours. Les grands du royaume portent des bonnets fourrés, ordinairement rouges. La coëffure de leurs prêtres eſt blanche, & leur robe eſt de la même couleur.

Les femmes opulentes ſont brillantes dans leur habillement ; elles n'ont point de turban, mais leur front eſt couvert d'un bandeau d'or émaillé, large de trois doigts, & chargé de pierreries ; leur tête eſt couverte d'un bonnet brodé d'or, environné d'une écharpe très-fine, qui voltige & deſcend juſqu'à la ceinture ; leurs cheveux ſont treſſés, & pendent par derriere. Elles portent au col des colliers de perles ; elles ne mettent point de bas, parce que leurs caleçons deſcendent juſqu'au deſſous de la cheville du pié ; l'hiver elles ont des brodequins richement brodés ; elles ſe ſervent, comme les hommes, de pantoufles de chagrin ; elles peignent en rouge leurs ongles & le dedans des mains ; elles ſe noirciſſent les yeux avec de la tuthie, parce que les yeux noirs ſont les plus eſtimés en *Perſe*.

La dépenſe du ménage chez les Perſans eſt fort médiocre, pour la cave & la cuiſine : la toile de coton dont les bourgeois s'habillent eſt à grand marché : les meubles conſiſtent en quelques tapis : le riz fait la nourriture de toute l'année : le jardin fournit le fruit, & le premier ruiſſeau tient lieu de cave.

L'éducation conſiſte à aller à l'école pour y apprendre à lire & à écrire : les metzides ou moſquées qui ſervent pour la priere, ſervent auſſi pour les écoles. Tout le monde écrit ſur le genou, parce qu'on

n'a point en *Perſe* l'uſage des tables, ni des ſieges : le papier ſe fait de chiffons de coton ou de ſoie ; on unit ce papier avec une poliſſoire, pour en ôter le poil.

La langue perſane tient beaucoup de l'arabe, s'apprend aiſément, & ſe prononce un peu du goſier ; mais la plupart des Perſans apprennent avec leur langue celle des Turcs qui eſt familiere à la cour. Ils étudient encore dans leurs colleges l'arithmétique, la médecine, l'aſtronomie, ou plutôt l'aſtrologie.

Le royaume eſt un état monarchique, deſpotique : la volonté du monarque ſert de loi. Il prend le titre de *ſophi ;* & en qualité de fils de prophete, il eſt en même temps le chef de la religion. Les enfans légitimes ſuccedent à la couronne : à leur défaut, on appelle les fils des concubines : s'il ne ſe trouve ni des uns, ni des autres, le plus proche des parens du côté paternel, devient roi. Ce ſont comme les princes du ſang ; mais la figure qu'ils font eſt bien triſte : ils ſont ſi pauvres, qu'ils ont de la peine à vivre. Les fils du ſophi ſont encore plus malheureux : ils ne voient jamais le jour que dans le fond du ſerrail, d'où ils ne ſortent pas du vivant du roi. Il n'y a que le ſucceſſeur au trône qui ait ce bonheur : & la premiere choſe qu'il fait, eſt de priver ſes freres de l'uſage de la vue, en leur faiſant paſſer un fer rouge devant les yeux, pour qu'ils ne puiſſent aſpirer à la couronne.

Après le ſophi, les grands pontifes de la religion mahométane tiennent le premier rang à ſa cour ; ils ſont au nombre de quatre. Le premier pontife de *Perſe* s'appelle *ſadre-caſſa ;* il eſt le chef de l'empire pour le ſpirituel, gouverne ſeul la conſcience du roi, & regle la cour & la ville d'Hiſpahan, ſelon les regles de l'alcoran. Il eſt tellement révéré, que les rois prennent ordinairement les filles des ſadres pour femmes. Il commet le ſecond pontife pour avoir ſoin du reſte du royaume, & établit des vicaires dans toutes les villes capitales des provinces. On lui donne la qualité de nabab, qui veut dire, vicaire de Mahomet & du roi.

Il y a ſix miniſtres d'état pour le gouvernement du royaume, & chacun a ſon département ; on les appelle *rhona-dolvet ;* c'eſt-à-dire les colonnes de l'empire. Le premier eſt le grand viſir, appellé *etma-doulet-itimad-ud-dewlet*, c'eſt-à-dire, l'appui de la puiſſance ; il eſt le chancelier du royaume, le chef du conſeil, le ſur-intendant des finances, des affaires étrangeres, & du commerce ; toutes les gratifications & les penſions ne ſe paient que par ſon ordre. Je ne parlerai point des autres colonnes de l'état perſans ; c'eſt aſſez d'avoir nommé la principale.

L'uſage des feſtins publics eſt bien ancien en *Perſe*, puiſque le livre d'Eſther fait mention de la ſomptuoſité du banquet d'Aſſuérus. Ceux que le ſophi fait aujourd'hui par extraordinaire, ſont toujours ſuperbes, car on y étale ce qu'il y a de plus précieux dans ſa maiſon.

Toute la *Perſe* eſt, pour ainſi dire, du domaine du roi ; mais ſes revenus conſiſtent encore en impôts extraordinaires, & en douanes qu'il afferme : les deux principales ſont celle du golfe perſique, & celle de Ghilan ; ces deux douanes ſont affermées à environ 7 millions de notre monnoie. Les troupes de ſa maiſon, qui montent à quatorze mille hommes, ſont entretenues ſur les terres du domaine ; celles qu'il emploie pour couvrir ſes frontieres, peuvent monter à cent mille cavaliers, qui ſont auſſi entretenus ſur le domaine. Le roi de *Perſe* n'a point d'infanterie réglée ; il n'a point non plus de marine. Il ne tiendroit qu'à lui d'être le maître du golfe d'Ormus, de la mer d'Arabie, & de la mer caſpienne ; mais les perſans déteſtent la navigation.

Leur religion eſt la mahométane, avec cette différence des muſulmans, qu'ils regardent Ali pour le ſucceſſeur de Mahomet ; au lieu que les muſulmans prétendent que c'eſt Omar. Delà naît une haine irréconciliable entre les deux nations. L'ancienne religion des mages eſt entiérement détruite en *Perſe ;* on nomme ſes ſectateurs *gawes*, c'eſt-à-dire idolâtres : ces gawes n'ont cependant point d'idoles, & mépriſent ceux qui les adorent ; mais ils ſont en petit nombre, pauvres, ignorans & groſſiers.

Si la plupart des princes de l'Aſie ont coutume d'affecter des titres vains & pom-

peux, c'eſt principalement du monarque perſan qu'on peut le dire avec vérité. Rien n'eſt plus plaiſant que le titre qu'il met à la tête de ſes diplômes ; il faut le tranſcrire ici par ſingularité.

« Sultan Uſſein, roi de *Perſe*, de » Parthie, de Médie, de la Bactriane, » de Chorazan, de Candahar, des Tartares Usbecks, des royaumes d'Hircanie, de Draconie, de Parménie, d'Hidaſpie, de Sogdiane, d'Aric, de Paropamize, de Drawgiane, de Margiane & de » Caramanie, juſqu'au fleuve Indus, ſultan » d'Ormus, de Larr, d'Arabie, de » Suſiane, de Chaldée, de Méſopotamie, de Géorgie, d'Arménie, de » Circaſſie ; ſeigneur des montagnes » impériales d'Ararac, de Taurus, du » Caucaſe ; commandant de toutes les » créatures, depuis la mer de Chorazan, » juſqu'au golfe de *Perſe* ; de la famille » d'Ali ; prince des quatre fleuves, l'Euphrate, le Tigre, l'Araxe & l'Indus ; » gouverneur de tous les ſultans, empereur des Muſulmans, rejeton d'honneur, miroir de vertu, & roſe de » délices, *&c.* »

La *Perſe* eſt ſituée entre le 79 & le 108d de longitude, & entre le 25 & le 42d de latitude. On la diviſe en treize provinces, dont ſix à l'orient, quatre au nord, & trois au midi.

Les ſix provinces à l'orient, ſont celles de Send, Makeran, Sitziſtan, Sabluſtan, Khoraſan, Eſtarabade.

Les quatre au nord ſont Maſanderan ou Tabriſtan, Schirvan, Adirbeizan, Frak-Atzem, qui renferme Hiſpahan, capitale de toute la *Perſe*.

Enfin les trois provinces au midi ſont Khuſiſtan, Farſiſtan ou Fars, & Kirman. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

PERSES, (*empire des*) *Hiſt. anc. & mod.* L'ancien empire des *Perſes* étoit beaucoup plus étendu que ce que nous appellons aujourd'hui la *Perſe* ; car leurs rois ont quelquefois ſoumis preſque toute l'Aſie à leur domination. Xerxès ſubjugua même toute l'Egypte, vint dans la Grece, & s'empara d'Athenes ; ce qui montre qu'ils ont porté leurs armes victorieuſes juſques dans l'Afrique & dans l'Europe.

Perſépolis, Suze, & Ecbatane, étoient les trois villes où les rois de *Perſe* faiſoient alternativement leur réſidence ordinaire. En été ils habitoient Ecbatane, aujourd'hui Tabris ou Tauris, que la montagne couvre vers le ſud-oueſt contre les grandes chaleurs. L'hiver ils ſéjournoient à Suze dans le Suziſtan, pays délicieux, où la montagne met les habitans à couvert du nord. Au printemps & en automne, ils ſe rendoient à Perſépolis, ou à Babylone. Cyrus, qui eſt regardé comme le fondateur de la monarchie des *Perſes*, fit néanmoins de Perſépolis la capitale de ſon empire, au rapport de Strabon, *l. XV.*

Cette grande & belle monarchie dura deux cents ſix ans ſous douze rois, dont Cyrus fut le premier, & Darius le dernier. Cyrus régna neuf ans depuis la priſe de Babylone, c'eſt-à-dire, depuis l'an du monde 3466, juſqu'en 3475, avant J. C. 525. Darius, dit Codomanus, fut vaincu par Alexandre le Grand en 3674, après ſix ans de regne : & de la ruine de la monarchie des *Perſes*, on vit naître la troiſieme monarchie du monde, qui fut celle de Macédoine, dans la perſonne d'Alexandre.

La *Perſe*, après avoir obéi quelque temps aux Macédoniens, & enſuite aux Parthes, un ſimple ſoldat perſan, qui prit le nom d'*Artaxare*, leur enleva ce royaume vers l'an 226 de J. C. & rétablit l'*empire des Perſes*, dont l'étendue ne différoit guere alors de ce qu'il eſt aujourd'hui.

Nouſchirwan, ou Khoſroës le grand, qui monta ſur le trône l'an 531 de l'ere chrétienne, eſt un des plus grands rois de l'hiſtoire. Il étendit ſon empire dans une partie de l'Arabie Pétrée, & de celle qu'on nommoit *Heureuſe*. Il reprit d'abord ce que les princes voiſins avoient enlevé aux rois ſes prédéceſſeurs ; enſuite il ſoumit les Arabes, les Tartares, juſqu'aux frontieres de la Chine. Les Indiens voiſins du Gange, & les empereurs grecs, furent contraints de lui payer un tribut conſidérable.

Il gouverna ſes peuples avec beaucoup de ſageſſe : zélé pour l'ancienne religion de la *Perſe*, ne refuſant jamais ſa protection à ceux qui étoient opprimés, puniſ-

ſant le crime avec ſévérité, & récompenſant la vertu avec une libéralité vraiment royale; toujours attentif à faire fleurir l'agriculture & le commerce, favoriſant les progrès des ſciences & des arts, & ne conférant les charges de judicature qu'à des perſonnes d'une probité reconnue, il ſe fit aimer de tous ſes ſujets, qui le regardoient comme leur pere. Il eut un fils nommé *Hormizdas*, à qui il fit épouſer la fille de l'empereur des Tartares, & qui l'accompagna dans ſon expédition contre les Grecs.

Nouſchirwan, alors âgé de plus de 80 ans, voulut encore commander ſes armées en perſonne; il conquit la province de Mélitene; mais bientôt après, la perte d'une bataille où ſon armée fut taillée en pieces, le mit dans la triſte néceſſité de fuir, pour la premiere fois, devant l'ennemi, & de repaſſer l'Euphrate à la nage ſur un éléphant. Cette diſgrace précipita ſes jours: il profita des derniers momens de ſa vie pour dicter ſon teſtament; & ce teſtament, le voici tel que M. l'abbé Fourmont l'a tiré d'un manuſcrit turc.

« Moi, Nouſchirwan, qui poſſede les » royaumes de *Perſe*, & des Indes, » j'adreſſe mes dernieres paroles à Hormizdas mon fils ainé, afin qu'elles ſoient » pour lui une lumiere dans les ténebres, » un chemin droit dans les déſerts, une » étoile ſur la mer de ce monde.

» Lorſqu'il aura fermé mes yeux, qui » déja ne peuvent plus ſoutenir la lumiere » du ſoleil, qu'il monte ſur mon trône, » & que delà il jette ſur mes ſujets une » ſplendeur égale à celle de cet aſtre. Il » doit ſe reſſouvenir que ce n'eſt pas pour » eux-mêmes que les rois ſont revêtus du » pouvoir ſouverain, & qu'ils ne ſont à » l'égard du reſte des hommes, que comme » le ciel eſt à l'égard de la terre. La terre » produira-t-elle des fruits, ſi le ciel ne » l'arroſe?

» Mon fils, répandez vos bienfaits » d'abord ſur vos proches, enſuite ſur » les moindres de vos ſujets. Si j'oſois, » je me propoſerois à vous pour exemple; » mais vous en avez de plus grands. Voyez » ce ſoleil; il part d'un bout du monde » pour aller à l'autre; il ſe cache, & » ſe remontre enſuite; & s'il change de » route tous les jours, ce n'eſt que pour » faire du bien à tous. Ne vous montrez » donc dans une province que pour lui » faire ſentir vos graces; & lorſque vous la » quitterez, que ce ne ſoit que pour faire » éprouver à une autre les mêmes biens.

» Il eſt des gens qu'il faut punir, le » ſoleil s'éclipſe: il en eſt d'autres qu'il faut » récompenſer, & il ſe remontre plus beau » qu'il n'étoit auparavant: il eſt toujours » dans le ciel, ſoutenez la majeſté royale: il » marche toujours, ſoyez ſans ceſſe occupé du ſoin du gouvernement. Mon » fils, préſentez-vous ſouvent à la porte » du ciel, pour en implorer le ſecours dans » vos beſoins; mais purifiez votre âme » auparavant. Les chiens entrent-ils dans » le temple? Si vous obſervez exactement » cette regle, le ciel vous exaucera; vos » ennemis vous craindront; vos amis ne » vous abandonneront jamais; vous ferez » le bonheur de vos ſujets; ils feront votre » félicité.

» Faites juſtice, réprimez les inſolens, » ſoulagez le pauvre, aimez vos enfans, » protégez les ſciences, ſuivez le conſeil » des perſonnes expérimentées, éloignez » de vous les jeunes gens, & que tout » votre plaiſir ſoit de faire du bien. Je » vous laiſſe un grand royaume; vous le » conſerverez ſi vous ſuivez mes conſeils; » vous le perdrez ſi vous en ſuivez d'autres. »

Nouſchirwan mourut l'an 578, & Hormizdas, qui lui ſuccéda, ne ſuivit point ſes conſeils. Après bien des concuſſions, il fut jugé indigne de ſa place, & dépoſé juridiquement, par le conſentement unanime de toute la nation aſſemblée. Son fils, mis ſur le trône à ſa place, le fit poignarder dans ſa priſon: ce fils lui-même fut contraint de ſortir de ſon royaume, qui devint la proie d'un ſujet de Waranes, homme de grand mérite, mais qui fut enfin obligé de ſe réfugier chez les Tartares, qui l'empoiſonnerent.

Sur la fin du regne de Nouſchirwan, naquit Mahomet à la Mecque, dans l'Arabie Pétrée, en 570. Bientôt, profitant des guerres civiles des Perſans, il étendit chez

eux

eux ſa puiſſance & ſa domination. Omar, ſon ſucceſſeur, pouſſa encore plus loin ſes conquêtes : Jédaſgird, que nous appellons *Hormizdas IV*, perdit contre ſes lieutenans, à quelques lieues de Madaïn (l'ancienne Ctéſiphon des Grecs), la bataille & la vie. Les Perſans paſſerent ſous la domination d'Omar plus facilement qu'ils n'avoient ſubi le joug d'Alexandre.

Cette ſervitude ſous les Arabes, dura juſqu'en 1258, que la *Perſe* commença à renaître ſous ſes propres rois. Haalou recouvra ce royaume par le ſuccès de ſes armes ; mais au bout d'un ſiecle, Tamerlan, kan des Tartares, ſe rendit maître de la *Perſe*, l'an 1369, ſubjugua les Parthes, & fit priſonnier Bajazet I, en 1402. Ses fils partagerent entr'eux ſes conquêtes, & cette branche régna juſqu'à ce qu'une autre dynaſtie de la faction du *mouton blanc*, s'empara de la *Perſe* en 1469.

Uſſum Caſſan, chef de cette faction, étant monté ſur le trône, une partie de la *Perſe*, flattée d'oppoſer un culte nouveau à celui des Turcs, de mettre Ali au-deſſus d'Omar, & de pouvoir aller en pélerinage ailleurs qu'à la Mecque, embraſſa avidement ce dogme que propoſa un Perſan nommé *Xeque-Aidar*, & qui n'eſt connu de nous que ſous le nom de *Sophi*, c'eſt-à-dire, *ſage*. Les ſemences de cette opinion étoient jetées depuis long-temps ; mais Sophi donna la forme à ce ſchiſme politique & religieux, qui paroît aujourd'hui néceſſaire entre deux grands empires voiſins, jaloux l'un de l'autre. Ni les Turcs ni les Perſans n'avoient aucune raiſon de reconnoître Omar & Ali pour ſucceſſeurs légitimes de Mahomet. Les droits de ces Arabes qu'ils avoient chaſſés, devoient peu leur importer ; mais il importoit aux Perſans que le ſiege de leur religion ne fût pas chez les Turcs. Cependant Uſſum Caſſan trouva bien des contradicteurs, & entre autres Ruſtan, qui fit aſſaſſiner Sophi en 1499. Il en réſulta d'étranges révolutions, que je vais tranſcrire de l'hiſtoire de M. de Voltaire, qui en a fait le tableau curieux.

Iſmaël, fils de Xeque-Aidar, fut aſſez courageux & aſſez puiſſant pour ſoutenir la doctrine de ſon pere les armes à la main ; ſes diſciples devinrent des ſoldats. Il convertit & conquit l'Arménie, ſubjugua la *Perſe*, combattit le ſultan des Turcs, Sélim I, avec avantage, & laiſſa en 1524 à ſon fils Tahamas, la *Perſe* puiſſante & paiſible. Ce même Tahamas repouſſa Soliman, après avoir été ſur le point de perdre ſa couronne. Il laiſſa l'empire, en 1576, à Iſmaël II, ſon fils, qui eut pour ſucceſſeur, en 1585, Scha-Abas, qu'on a nommé *le grand*.

Ce grand homme étoit cependant cruel ; mais il y a des exemples que des hommes féroces ont aimé l'ordre & le bien public. Scha-Abas, pour établir ſa puiſſance, commença par détruire une milice telle à-peu-près que celle des janiſſaires en Turquie, ou des ſtrelets en Ruſſie ; il conſtruiſit des édifices publics ; il rebâtit des villes ; il fit d'utiles fondations : il reprit ſur les Turcs tout ce que Soliman & Sélim avoient conquis ſur la *Perſe*. Il chaſſa d'Ormus, en 1622, par le ſecours des Anglois, les Portugais qui s'étoient emparés de ce port en 1507. Il mourut en 1629.

La *Perſe* devint ſous ſon regne extrêmement floriſſante, & beaucoup plus civiliſée que la Turquie ; les arts y étoient plus en honneur, les mœurs plus douces, la police générale bien mieux obſervée. Il eſt vrai que les Tartares ſubjuguerent deux fois la *Perſe* après le regne des Califes arabes ; mais ils n'y abolirent point les arts ; & quand la famille des Sophi régna elle y apporta les mœurs douces de l'Arménie, où cette famille avoit habité long-temps. Les ouvrages de la main paſſoient pour être mieux travaillés, plus finis en *Perſe* qu'en Turquie ; & les ſciences y avoient biens d'autres encouragemens.

La langue perſane, plus douce & plus harmonieuſe que la turque, a été féconde en poéſies agréables. Les anciens Grecs, qui ont été les premiers précepteurs de l'Europe, ſont encore ceux des Perſans. Ainſi leur philoſophie étoit au ſeizieme & au dix-ſeptieme ſiecles, à-peu-près au même état que la nôtre. Ils tenoient l'aſtrologie de leur propre pays, & s'y attachoient plus qu'acun peuple de la terre.

Ils étoient comme pluſieurs de nos nations, pleins d'eſprit & d'erreurs.

La cour de *Perſe* étaloit plus de magnificence que la Porte-ottomane. On croit lire une relation du temps de Xerxès, quand on voit dans nos voyageurs, ces chevaux couverts de riches brocards, leurs harnois brillans d'or & de pierreries, & ces quatre mille vaſes d'or, dont parle Chardin, leſquels ſervoient pour la table du roi de *Perſe*. Les choſes communes, & ſurtout les comeſtibles, étoient à trois fois meilleur marché à Iſpahan & à Conſtantinople, que parmi nous. Ce prix eſt la démonſtration de l'abondance.

Scha-Sophi, fils du grand Scha-Abas, mais plus cruel, moins guerrier, moins politique, & d'ailleurs abruti par la débauche, eut un regne malheureux. Le grand-Mogol Scha-Géan enleva Candahar à la *Perſe*, & le ſultan Amurath IV prit d'aſſaut Bagdad en 1638.

Depuis ce temps, vous voyez la monarchie perſane décliner ſenſiblement, juſqu'à ce qu'enfin la molleſſe de la dynaſtie des *Sophi*, a cauſé ſa ruine entiere. Les eunuques gouvernoient le ſerrail & l'empire ſous Muza-Sophi, & ſous Huſſein, le dernier de cette race. C'eſt le comble de l'aviliſſement dans la nature humaine, & l'opprobre de l'orient, de dépouiller les hommes de leur virilité; & c'eſt le dernier attentat du deſpotiſme, de confier le gouvernement à ces malheureux.

La foibleſſe de Scha-Huſſein, qui monta ſur le trône en 1694, faiſoit tellement languir l'empire, & la confuſion le troubloit ſi violemment par les factions des eunuques noirs & des eunuques blancs, que ſi Myrr-Weis & ſes Aguans, n'avoient pas détruit cette dynaſtie, elle l'eût été par elle-même. C'eſt le ſort de la *Perſe*, que toutes ſes dynaſties commencent par la force, & finiſſent par la foibleſſe. Preſque toutes les familles ont eu le ſort de Serdan-Pull, que nous nommons *Sardanapale*.

Ces Aguans, qui ont bouleverſé la *Perſe* au commencement du ſiecle où nous ſommes, étoient une ancienne colonie de Tartares, habitant les montagnes de Candahar, entre l'Inde & la *Perſe*. Preſque toutes les révolutions qui ont changé le ſort de ce pays-là, ſont arrivées par des Tartares. Les Perſans avoient reconquis Candahar ſur le Mogol, vers l'an 1650 ſous Scha-Abas II, & ce fut pour leur malheur. Le miniſtere de Scha-Huſſein, petit-fils de Scha-Abas II, traita mal les Aguans. Myrr-Weis, qui n'étoit qu'un particulier, mais un particulier courageux & entreprenant, ſe mit à leur tête.

C'eſt une de ces révolutions, où le caractere des peuples qui la firent, eut plus de part que le caractere de leurs chefs: car Myrr-Weis ayant été aſſaſſiné, & remplacé par un autre barbare nommé *Maghmud*, ſon propre neveu qui n'étoit âgé que de dix-huit ans, il n'y avoit pas d'apparence que ce jeune homme pût faire beaucoup par lui-même, & qu'il conduisît ſes troupes indiſciplinées de montagnards féroces, comme nos généraux conduiſent des armées réglées. Le gouvernement de Huſſein étoit mépriſé, & la province de Candahar ayant commencé les troubles, les provinces du Caucaſe du côté de la Géorgie, ſe révolterent auſſi. Enfin, Maghmud aſſiégea Iſpahan en 1722; Scha-Huſſein lui remit cette capitale, abdiqua le royaume à ſes piés, & le reconnut pour ſon maître, trop heureux que Maghmud daignât épouſer ſa fille. Ce Maghmud crut ne pouvoir s'affermir qu'en faiſant égorger les familles des principaux citoyens de cette capitale.

La religion eut encore part à ces déſolations: les Aguans tenoient pour Omar, comme les Perſans pour Ali: & Maghmud chef des Aguans, mêloit les plus lâches ſuperſtitions aux plus déteſtables cruautés. Il mourut en démence en 1725, après avoir déſolé la *Perſe*.

Un nouvel uſurpateur de la nation des Aguans, lui ſuccéda. Il s'appelloit *Askraff*, ou *Archruff*, ou *Echeref*; car on lui donne tous ces noms. La déſolation de la *Perſe* redoubloit de tous côtés. Les Turcs l'inondoient du côté de la Géorgie, l'ancienne Colchide. Les Ruſſes fondoient ſur ſes provinces, du nord à l'occident de la mer Caſpienne, vers les portes de Derbent dans le Shirvant, qui étoit autrefois l'Ibérie & l'Albanie.

Un des fils de Scha-Huſſein, nommé Thamas, échappé au maſſacre de la famille impériale, avoit encore des ſujets fideles, qui ſe raſſemblerent autour de ſa perſonne vers Tauris. Les guerres civiles & les temps de malheur produiſirent toujours des hommes extraordinaires, qui euſſent été ignorés dans des temps paiſibles. Le fils du gouverneur d'un petit fort du Khoraſan, devint le protecteur du prince Thamas, & le ſoutien du trône, dont il fut enſuite l'uſurpateur. Cet homme, qui s'eſt placé au rang des plus grands conquérans, s'appelloit *Nadir* (*Shah.*)

Nadir ne pouvant avoir le gouvernement de ſon pere, ſe mit à la tête d'une troupe de ſoldats, & ſe donna avec ſa troupe au prince Thamas. A force d'ambition, de courage, & d'activité, il fut à la tête d'une armée. Il ſe fit appeller alors *Thamas Kouli-Kan*, le kan eſclave de Thamas. Mais l'eſclave étoit le maître ſous un prince auſſi foible & auſſi efféminé que ſon pere Huſſein. Il reprit Iſpahan & toute la *Perſe*, pourſuivit le nouveau roi Airaf juſqu'à Candahar, le vainquit, le prit priſonnier en 1729, & lui fit couper la tête après lui avoir arraché les yeux.

Kouli-Kan ayant ainſi rétabli le prince Thamas ſur le trône de ſes aïeux, & l'ayant mis en état d'être ingrat, voulut l'empêcher de l'être. Il l'enferma dans la capitale du Khoraſan, & agiſſant toujours au nom de ce prince priſonnier, il alla faire la guerre au Turc, ſachant bien qu'il ne pouvoit affermir ſa puiſſance, que par la même voie qu'il l'avoit acquiſe. Il battit les Turcs à Erivan en 1736, reprit tout ce pays, & aſſura ſes conquêtes en faiſant la paix avec les Ruſſes. Ce fut alors qu'il ſe fit déclarer roi de *Perſe*, ſous le nom de *Scha-Nadir*. Il n'oublia pas l'ancienne coutume, de crever les yeux à ceux qui peuvent avoir droit au trône. Les mêmes armées qui avoient ſervi à déſoler la *Perſe*, ſervirent auſſi à la rendre redoutable à ſes voiſins. Kouli-Kan mit les Turcs pluſieurs fois en fuite. Il fit enfin avec eux une paix honorable, par laquelle ils rendirent tout ce qu'ils avoient jamais pris aux Perſans, excepté Bagdad & ſon territoire.

Kouli-Kan, chargé de crimes & de gloire, alla conquérir l'Inde, par l'envie d'arracher au Mogol tous ces tréſors que les Mogols avoient pris aux Indiens. Il avoit des intelligences à la cour du grand-mogol, & entr'autres deux des principaux ſeigneurs de l'empire, le premier viſir, & le généraliſſime des troupes. Cette expédition lui réuſſit au delà de ſes eſpérances; il ſe rendit maître de l'empire, & de la perſonne même de l'empereur, en 1739.

Le grand-mogol Mahamad ſembloit n'être venu à la tête de ſon armée, que pour étaler ſa vaine grandeur, & pour la ſoumettre à des brigands aguerris. Il s'humilia devant Thamas Kouli-Kan, qui lui parla en maître, & le traita en ſujet. Le vainqueur entra dans Delhi, ville qu'on nous repréſente plus grande & plus peuplée que Paris ou Londres. Il traînoit à ſa ſuite ce riche & miſérable empereur. Il l'enferma d'abord dans une tour, & ſe fit proclamer lui-même roi des Indes.

Quelques officiers mogols eſſayerent de profiter d'une nuit où les Perſans s'étoient livrés à la débauche, pour prendre les armes contre leurs vainqueurs. Thamas Kouli-Kan livra la ville au pillage; preſque tout fut mis à feu & à ſang. Il emporta autant de tréſors de Delhi, que les Eſpagnols en prirent à la conquête du Mexique. On compte que cette ſomme monta pour ſa part à quatre-vingt-ſept millions & demi ſterlings, & qu'il y en eut ſept millions & demi ſterlings pour ſon armée. Ces richeſſes amaſſées par un brigandage de quatre ſiecles, ont été apportées en *Perſe* par un autre brigandage, & n'ont pas empêché les Perſans d'être long-temps les plus malheureux peuples de la terre. Elles y ſont diſperſées ou enſevelies pendant les guerres civiles, juſqu'au temps où quelque tyran les raſſemblera.

Kouli-Kan, en partant des Indes pour retourner en *Perſe*, laiſſa le nom d'empereur à ce Mahamad qu'il avoit détrôné; mais il laiſſa le gouvernement à un vice-roi qui avoit élevé le grand-mogol, & qui s'étoit rendu indépendant de lui. Il détacha trois royaumes de ce vaſte empire, Cachemire, Caboul & Multan, pour

les incorporer à la *Perſe*, & impoſa à l'Indouſtan un tribut de quelques millions. L'Indouſtan fut alors gouverné par le vice-roi, & par un conſeil que Thamas Kouli-Kan avoit établi. Le petit-fils d'Aurang-Zel garda le titre de roi des rois, & ne fut plus qu'un fantôme.

Thamas Kouli-Kan arrivé chez lui, donna la régence de la *Perſe* à ſon ſecond fils Neſralla-Mirza, recruta ſon armée, & marcha contre les Tartares Usbecks, pour les châtier des déſordres qu'ils avoient commis dans le Khoraſan, pendant qu'il étoit occupé dans l'Inde. Il traverſa des déſerts preſque impraticables, & l'on crut qu'il y périroit infailliblement; mais il revint quelques mois après, amenant quantité d'Usbecks qui avoient pris parti dans ſon armée, & il ſoumit dans ſon paſſage pluſieurs peuples inconnus même aux Perſans.

Cependant l'année ſuivante, qui étoit en 1742, les Arabes ſe ſouleverent de toutes parts, & défirent totalement ſes troupes. Obligé de faire la guerre par mer & par terre, & ne voulant pas toucher aux tréſors immenſes qu'il avoit apportés de l'Inde, il mit ſur toute la *Perſe* un nouvel impôt de ſept cents mille tomans (quatorze millions d'écus). En même temps il fit publier, qu'ayant reconnu la religion des Sunnis pour la ſeule véritable, il l'avoit embraſſée, & qu'il deſiroit que ſes ſujets ſuiviſſent ſon exemple. Il ſe prépara à attaquer les Turcs, & mit en marche une partie de ſes troupes pour qu'elles ſe rendiſſent à Moſul, tandis que lui-même marcheroit à Vau, dans le deſſein d'attaquer les Turcs par deux différens côtés, & de pouſſer ſes conquêtes juſqu'à Conſtantinople; mais le ſuccès ne répondit point à ſes eſpérances.

A peine s'étoit-il mis en marche, que les peuples de diverſes provinces perſanes ſe révolterent; ce qui l'obligea de retourner ſur ſes pas pour étouffer la rebellion. Mais le mécontentement étoit général; le feu de la révolte gagnoit par-tout. A meſure que Nadir (ou ſi vous voulez, Thamas Kouli-Kan) l'éteignoit d'un côté, il s'allumoit d'un autre. Ne pouvant courir dans toutes les provinces révoltées, il fit la paix avec les Turcs en 1746.

Enfin, s'étant rendu de plus en plus odieux aux Perſans par ſes cruautés envers ceux dont la fidélité lui étoit ſuſpecte, il ſe forma contre lui une conſpiration ſi générale, qu'ayant été obligé de ſe ſauver d'Iſpahan, & ayant cru être plus en ſûreté dans ſon armée, ſes propres troupes ſe ſouleverent, & le maſſacrerent dans ſon camp. Il fut aſſaſſiné par Ali-Kouli-Kan, ſon propre neveu, comme l'avoit été Myrr-Weis, le premier auteur de la révolution. Ainſi a péri cet homme extraordinaire, à l'âge d'environ 59 ans, après avoir occupé le trône de *Perſe* pendant 12 ans.

Par la mort de cet uſurpateur, les provinces enlevées au grand-mogol lui ſont retournées; mais une nouvelle révolution a bouleverſé l'Indouſtan: les princes tributaires, les vice-rois ont ſecoué le joug; les peuples de l'intérieur ont détrôné le ſouverain, & l'Inde eſt encore devenue, ainſi que la *Perſe*, le théatre de nouvelles guerres civiles. Enfin tant de dévaſtations conſécutives ont détruit dans la *Perſe* le commerce & les arts, en détruiſant une partie du peuple.

Pluſieurs écrivains nous ont donné l'hiſtoire des dernieres révolutions de *Perſe*. Le P. du Cerceau l'a faite, & ſon ouvrage a été imprimé à Paris en 1742. Nous avons vu l'année ſuivante l'hiſtoire de Thamas Kouli-Kan; mais il faut lire le voyage en Turquie & en *Perſe* par M. Otter & M. Fraſer, *the hiſtory of Nadir-Shah*. Ces deux derniers ont été eux-mêmes dans le pays, ont connu le Shah Nadir, & ont converſé pour s'inſtruire avec des perſonnes qui lui étoient attachées; ils n'ont point eſtropié les noms perſans, parce qu'ils entendoient la langue; & quoiqu'ils ne ſoient pas d'accord en tout; ils ne different pas néanmoins dans les principaux faits. Il paroît par leurs relations, que l'auteur de l'hiſtoire de Thamas Kouli-Kan, a compoſé un roman de la naiſſance de Nadir, en le faiſant fils d'un pâtre ou d'un marchand de troupeaux, dont il vola une partie à ſon pere, les vendit, & s'aſſocia à une troupe

de brigands pour piller les pélerins de Mached.

Nadir (Shah) naquit dans le Khoraſan. Son pere étoit un des principaux entre les Aſchars, tribu turcomane, & gouverneur du fort de Kiélat, dont le gouvernement avoit été héréditaire dans ſa famille depuis long-temps. Nadir étant encore mineur quand ſon pere mourut, ſon oncle prit poſſeſſion du gouvernement, & le garda. Nadir obtint du Begler-Beg une compagnie de cavalerie, & s'étant diſtingué en diverſes occaſions contre les Usbecks qu'il eut le bonheur de battre, le Begler-Beg l'éleva au grade de minbacchi, ou commandant de mille hommes. Tel fut le commencement de ſa fortune. Enſuite il fut envoyé contre les Turcs, les vainquit, fut élevé au grade de lieutenant-général; & au commencement de l'année 1729, il parvint au généralat. Alors Shah Thamas prit tant de confiance en lui, qu'il lui abandonna entiérement le gouvernement des affaires militaires.

M. Fraſer, qui a demeuré pluſieurs années en *Perſe*, & qui a été ſouvent dans la compagnie du Shah Nadir, nous a tracé ſon portrait en 1743; & il paroît qu'il admiroit beaucoup cet homme extraordinaire.

" Le Shah Nadir, dit-il, eſt âgé » d'environ 55 ans. Il a plus de ſix piés » de haut, & eſt bien proportionné, d'un » tempérament très-robuſte, ſanguin, » avec quelques diſpoſitions à l'embonpoint, s'il ne le prévenoit pas par les » fatigues. Il a de beaux yeux noirs, » bien fendus, & des ſourcils de même » couleur. Sa voix eſt extrêmement haute » & forte. Il boit du vin ſans excès; » mais il eſt très-adonné aux femmes » dont il change ſouvent, ſans cependant négliger ſes affaires. Il va rarement » chez elles avant onze heures ou minuit, » & il ſe leve à cinq heures du matin. » Il n'aime point la bonne chere; ſa » nourriture conſiſte ſur-tout en pillau, » & autres mets ſimples; & lorſque les » affaires le demandent, il perd ſes repas, & ſe contente de quelques pois » ſecs qu'il porte toujours dans ſes poches, » & d'un verre d'eau. Quand il eſt en » ſon particulier, qui que ce ſoit ne peut » lui envoyer de lettres, de meſſages, » ni obtenir audience.

» Il entretient par-tout des eſpions. Il » a de plus établi dans chaque ville un » miniſtre nommé *kum calam*, qui eſt » chargé de veiller ſur la conduite du » gouverneur, de tenir regiſtre de ſes » actions, & de lui en envoyer le journa » par une voie particuliere. Très-rigide » ſur la diſcipline militaire, il punit de » mort les grandes fautes, & fait couper » les oreilles à ceux qui en commettent » les plus légeres. Pendant qu'il eſt en » marche, il mange, boit & dort comme » un ſimple ſoldat, & accoutume ſes » officiers à la même rigueur. Il eſt ſi » fort endurci à la fatigue, qu'on l'a vu » ſouvent, dans un temps de gelée, paſſer » la nuit couché à terre en plein air, » enveloppé de ſon manteau, & n'ayant » qu'une ſelle pour chevet. Au ſoleil » couchant, il ſe retire dans un appartement particulier, où débarraſſé de » toute affaire, il ſoupe avec trois ou » quatre de ſes favoris, & s'entretient » familiérement avec eux.

» Quelque temps après qu'il ſe fut » ſaiſi de Shah Thamas, des gens attachés » à la famille royale firent agir la mere » de Nadir, qui vint prier ſon fils de » rétablir ce prince, ſur les aſſurances » qu'elle lui donna que pour reconnoître » cet important ſervice, Shah Thamas » le feroit ſon généraliſſime à vie. Il lui » demanda ſi elle le croyoit ſérieuſement; » elle ayant répondu qu'oui: Si j'étois » une vieille femme, repliqua-t-il, peut-» être que je le croirois auſſi; mais je » vous prie de ne vous plus mêler d'affaire » d'état. Il a épouſé la ſœur cadette du » Shah Huſſein, dont on dit qu'il a une » fille. Il a d'ailleurs de ſes concubines » pluſieurs enfans, & deux fils d'une » femme qu'il avoit épouſée dans le temps » de ſon obſcurité. Quoique d'ordinaire » il charge lui-même à la tête de ſes » troupes, il n'a jamais reçu la plus petite » égratignure; cependant il a eu pluſieurs » chevaux tués ſous lui, & ſon armure » ſouvent effleurée par des balles. »

M. Fraſer ajoute qu'il a entendu dire,

& qu'il a vu lui-même pluſieurs autres choſes remarquables de ce prince, & propres à convaincre toute la terre qu'il y a peu de ſiecles qui aient produit un homme auſſi étonnant : cela ſe peut ; mais à juger de cet homme ſingulier ſelon les idées de la droite raiſon, je ne vois en lui qu'un ſcélérat d'une ambition ſans bornes, qui ne connoiſſoit ni humanité, ni fidélité, ni juſtice, toutes les fois qu'il ne pouvoit la ſatisfaire. Il n'a fait uſage de ſa bravoure, de ſon habileté & de ſa conduite, que de concert avec ſes vues ambitieuſes. Il n'a reſpecté aucun des devoirs les plus ſacrés pour s'élever à quelque point de grandeur, & ce point étoit toujours au deſſous de ſes deſirs. Enfin, il a ravagé le monde, déſolé l'inde & la *Perſe* par les plus horribles brigandages ; & ne mettant aucun frein à ſa brutalité, il s'eſt livré à tous les mouvemens furieux de ſa colere & de ſa vengeance, dans les cas même où ſa modération ne pouvoit lui porter aucun préjudice.

J'ai tracé l'hiſtoire moderne des *Perſes* ; leur hiſtoire ancienne eſt intimement liée avec celle des Medes, des Aſſyriens, des Egyptiens, des Babyloniens, des Juifs, des Parthes, des Carthaginois, des Scythes, des Grecs & des Romains. Cyrus, le fondateur de l'*empire des Perſes*, n'eut point d'égal dans ſon temps en ſageſſe, en valeur & en vertu. Hérodote & Xénophon ont écrit ſa vie ; & quoiqu'il ſemble que ce dernier ait moins voulu faire l'hiſtoire de ce prince, que donner ſous ſon nom l'idée d'un héros parfait, le fonds de ſon ouvrage eſt hiſtorique, & mérite plus de croyance que celui d'Hérodote. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

PERSES (*Philoſophie des*) (*Hiſtoire de la philoſophie.*) Les ſeuls garans que nous ayons ici de l'hiſtoire de la philoſophie, les Arabes & les Grecs, ne ſont pas d'une autorité auſſi ſolide & auſſi pure qu'un critique ſévere le deſireroit. Les Grecs n'ont pas manqué d'occaſions de s'inſtruire des loix, des coutumes, de la religion & de la philoſophie de ces peuples ; mais peu ſinceres en général dans leurs récits, la haine qu'ils portoient aux *Perſes* les rend encore plus ſuſpects. Qu'eſt-ce qui a pu les empêcher de ſe livrer à cette fureur habituelle de tout rapporter à leurs idées particulieres ? La diſtance des temps, la légéreté du caractere, l'ignorance & la ſuperſtition des Arabes, n'affoibliſſent guere moins leur témoignage. Les Grecs mentent par orgueil ; les Arabes mentent par intérêt. Les premiers défigurent tout ce qu'ils touchent pour ſe l'approprier ; les ſeconds, pour ſe faire valoir. Les uns cherchent à s'enrichir du bien d'autrui, les autres à donner du prix à ce qu'ils ont. Mais c'eſt quelque choſe que de bien connoître les motifs de notre méfiance ; nous en ſerons plus circonſpects.

De Zoroaſtre. Xerdusht ou *Zaradusht*, ſelon les Arabes, & *Zoroaſtre*, ſelon les Grecs, fut le fondateur ou le reſtaurateur de la philoſophie & de la théologie chez les *Perſes*. Ce nom ſignifie l'*ami du feu*. Sur cette étymologie, on a conjecturé qu'il ne déſignoit pas une perſonne, mais une ſecte. Quoi qu'il en ſoit, qu'il n'y ait jamais eu un homme appellé *Zoroaſtre*, ou qu'il y en ait eu pluſieurs de ce nom, comme quelques-uns le prétendent, on n'en peut guere reculer l'exiſtence au delà du regne de Darius Hyſtaſpe. Il y a la même incertitude ſur la partie du premier Zoroaſtre. Eſt-il Chinois, Indien, Perſe, Medo-Perſe ou Mede ? S'il en faut croire les Arabes, il eſt né dans l'Aderbijan, province de la Médie. Il faut entendre toutes les puérilités merveilleuſes qu'ils racontent de ſa naiſſance & de ſes premieres années ; au reſte, elles ſont dans le génie des orientaux, & du caractere de celles dont tous les peuples de la terre ont défiguré l'hiſtoire des fondateurs du culte religieux qu'ils avoient embraſſé. Si ces fondateurs n'avoient été que des hommes ordinaires, de quel droit eût-on exigé de leurs ſemblables le reſpect aveugle pour leurs opinions.

Zoroaſtre, inſtruit dans les ſciences orientales, paſſe chez les Iſlalites. Il entre au ſervice d'un prophete. Il y prend la connoiſſance du vrai Dieu. Il commet un crime. Le prophete, qu'on croit être Daniel ou Eſdras, le maudit ; & il eſt attaqué de la lepre. Guéri apparemment, il erre ; il ſe montre aux peuples, il fait

des miracles ; il ſe cache dans des montagnes ; il en deſcend ; il ſe donne pour un envoyé d'en haut ; il s'annonce comme le reſtaurateur & le réformateur du culte de ces mages ambitieux que Cambyſe avoit exterminés. Les peuples l'écoutent. Il va à Xis ou Ecbatane. C'étoit le lieu de la naiſſance de Smerdis, & le magianiſme y avoit encore des ſectateurs cachés. Il y prêche ; il y a des révélations. Il paſſe delà à Balch ſur les rives de l'Oxus, & s'y établit. Hyſtaſpe régnoit alors. Ce prince l'appelle. Zoroaſtre le confirme dans la religion des mages qu'Hyſtaſpe avoit gardée ; il l'entraîne par des preſtiges ; & ſa doctrine devient publique, & la religion de l'état. Il y en a qui le font voyager aux Indes, & conférer avec les brachmanes ; mais c'eſt ſans fondement. Après avoir établi ſon culte dans la Bactriane, il vint à Suſe, où l'exemple du roi fut ſuivi de la converſion de preſque tous les courtiſans. Le magianiſme, ou plutôt la doctrine de Zoroaſtre ſe répandit chez les Perſes, les Parthes, les Bactres, les Choraſmiens, les Saïques, les Medes, & pluſieurs autres peuples barbares. L'intolérance & la cruauté du mahométiſme naiſſant, n'a pu juſqu'à préſent en effacer toutes les traces. Il en reſte toujours dans la Perſe & dans l'Inde. De Suſe, Zoroaſtre retourna à Balch, où il éleva un temple au feu, s'en dit archimage, & travailla à attirer à ſon culte les rois circonvoiſins ; mais ce zele ardent lui devint funeſte. Argaſpe, roi des Scythes, étoit très-attaché au culte des aſtres ; c'étoit celui de ſa nation & de ſes aïeux. Zoroaſtre ne pouvant réuſſir auprès de lui par la perſuaſion, emploie l'autorité & la puiſſance de Darius. Mais Argaſpe indigné de la violence qu'on lui faiſoit dans une affaire de cette nature, prit les armes, entra dans la Bactriane, & s'en empara, malgré l'oppoſition de Darius, dont l'armée fut taillée en pieces. La deſtruction du temple patriarchal, la mort de ſes prêtres & celle de Zoroaſtre même, furent les ſuites de cette défaite. Peu de temps après, Darius eut ſa revanche ; Argaſpe fut battu, la province perdue recouvrée, les temples conſacrés au feu relevés, la doctrine de Zoroaſtre remiſe en vigueur, & l'azur guſtaſp, ou l'édifice d'Hyſtaſpe conſtruit. Darius en prit même le titre de grand-prêtre, & ſe fit appeller de ce nom ſur ſon tombeau. Les Grecs, qui connoiſſoient bien les affaires de la Perſe, gardent un profond ſilence ſur ces événemens, qui peut-être ne ſont que des fables inventées par les Arabes, dont il faudroit réduire le récit à ce qu'il y eut dans un temps un impoſteur qui prit le nom de Zoroaſtre, déja révéré dans la Perſe, attira le peuple, ſéduiſit la cour par des preſtiges, abolit l'idolâtrie, & lui ſubſtitua l'ancien culte du feu, qu'il arrangea ſeulement à ſa maniere. Il y a auſſi quelque apparence que cet homme n'étoit pas tout-à-fait ignorant dans la médecine & les ſciences naturelles & morales ; mais que ce fût une encyclopédie vivante, comme les Arabes le diſent ; c'eſt ſûrement un de ces menſonges pieux auxquels le zele, qui ne croit jamais pouvoir trop accorder aux fondateurs de religion, ſe détermine ſi généralement.

Des Guebres. Depuis ces temps reculés, les Guebres ont perſiſté dans le culte de Zoroaſtre. Il y en a aux environs d'Iſpahan, dans un petit village appellé de leur nom *Guaradab.* Les muſulmans les regardent comme des infideles, & les traitent en conſéquence. Ils exercent là les fonctions les plus viles de la ſociété : ils ne ſont pas plus heureux dans la Commanie ; c'eſt la plus mauvaiſe province de la Perſe. On les y fait payer bien cher le peu d'indulgence qu'on a pour leur religion. Quelques-uns ſe ſont réfugiés à Surate & à Bombaye, où ils vivent en paix, honorés pour la ſainteté & la pureté de leurs mœurs, adorant un ſeul Dieu, priant vers le ſoleil, révérant le feu, déteſtant l'idolâtrie, & attendant la réſurrection des morts & le jugement dernier. *Voyez l'art.* GUEBRES *ou* GAURES.

Des livres attribués à Zoroaſtre. De ces livres, le zend ou le zendaveſta eſt le plus célebre. Il eſt diviſé en deux parties ; l'une comprend la liturgie ou les cérémonies à obſerver dans le culte du feu ; l'autre preſcrit les devoirs de l'homme en général, & ceux de l'homme religieux. Le zend

eſt ſacré ; & les ſaintes écritures n'ont pas plus d'autorité parmi les Chrétiens, ni l'alcoran parmi les Turcs. On penſe bien que Zoroaſtre le reçut auſſi d'en haut. Il eſt écrit en langue & en caracteres Perſes. Il eſt renfermé dans les temples ; il n'eſt pas permis de le communiquer aux étrangers ; & tous les jours de fêtes les prêtres en liſent quelques pages aux peuples. Thomas Hyde nous en avoit promis une édition ; mais il ne s'eſt trouvé perſonne, même en Angleterre, qui ait voulu en faire les frais.

Le zend n'eſt point un ouvrage de Zoroaſtre ; il faut en rapporter la ſuppoſition au temps d'Euſebe. On y trouve des pſeaumes de David ; on y raconte l'origine du monde d'après Moyſe ; il y a les mêmes choſes ſur le déluge ; il y eſt parlé d'Abraham, de Joſeph & de Salomon. C'eſt une de ces productions telles qu'il en parut une infinité dans ces ſiecles où toutes les ſectes qui étoient en grand nombre, cherchoient à prévaloir les unes ſur les autres par le titre d'ancienneté. Outre le zend, on dit que Zoroaſtre avoit encore écrit dans ſon traité quelques centaines de milliers de vérités ſur différens ſujets.

Des oracles de Zoroaſtre. Il nous en reſte quelques fragmens qui ne font pas grand honneur à l'anonyme qui les a fabriqués ; quoiqu'ils aient eu de la réputation parmi les platoniciens de l'école d'Alexandrie, c'eſt qu'on n'eſt pas difficile ſur les titres qui autoriſent nos opinions. Ces philoſophes n'étoient pas fâchés de retrouver quelques-unes de leurs idées dans les écrits d'un ſage auſſi vanté que Zoroaſtre.

Du mage Hyſtaſpe. Cet Hyſtaſpe eſt le pere de Darius ; il ſe fit chef des mages. Il y eut là-dedans plus de politique que de religion. Il doubla ſon autorité ſur les peuples, en réuniſſant dans ſa perſonne les titres de pontife & de roi. L'inconvénient de cette réunion, c'eſt qu'un ſeul homme ayant à ſoutenir deux grands caracteres, il arrive ſouvent que le roi déshonore le pontife, ou que le pontife rabaiſſe le roi.

D'Oſtanès ou *d'Otanès.* On prétend qu'il y eut pluſieurs mages de ce nom, & qu'ils donnerent leur nom à la ſecte entiere qui en fut appellée *oſtanite.* On qu'Oſtanès ou Otanès cultiva le premier l'aſtronomie chez les Perſes. On lui attribue un livre de chymie. Ce fut lui qui initia Démocrite aux myſteres de Memphis. Il n'y a que le rapport des temps qui contrediſe cette fable.

Du mot mage. Ceux qui le dérivent de l'ancien mot *mog*, qui dans la Perſe & dans la Médie ſignifioit *adorateur* ou *prêtre du feu*, en ont trouvé l'étymologie la plus vraiſemblable.

De l'origine du magianiſme. Cette doctrine étoit établie dans l'empire de Babylone & d'Aſſyrie, & chez d'autres peuples de l'orient, long-temps avant la fondation des Perſes. Zoroaſtre n'en fut que le reſtaurateur. Il faut en conclure delà l'extrême ancienneté.

Du caractere d'un mage. Ce fut un théologien & un philoſophe. Un mage naiſſoit toujours d'un autre mage. Ce fut dans le commencement une ſeule famille peu nombreuſe qui s'accrut en elle-même ; les peres ſe marioient avec leurs filles, les fils avec leurs meres, les freres avec leurs ſœurs. Epars dans les campagnes, d'abord ils n'occuperent que quelques bourgs ; ils fonderent enſuite des villes, & ſe multiplierent au point de diſputer la ſouveraineté aux monarques. Cette confiance dans leur nombre & leur autorité, les perdit.

Des claſſes des mages. Ils étoient diviſés en trois claſſes ; une claſſe infime attachée aux ſervices des temples ; une claſſe ſupérieure qui commandoit à l'autre ; & un archimage qui étoit le chef de toutes les deux. Il y avoit auſſi trois ſortes de temples ; des oratoires où le feu étoit gardé dans une lampe ; des temples où il s'entretenoit ſur un autel ; & une baſilique, le ſiege de l'archimage, & le lieu où les adorateurs alloient faire leurs grandes dévotions.

Des devoirs des mages. Zoroaſtre leur avoit dit : Vous ne changerez ni le culte, ni les prieres. Vous ne vous emparerez point du bien d'autrui. Vous fuirez le menſonge. Vous ne laiſſerez entrer dans votre cœur aucun deſir impur ; dans votre eſprit, aucune penſée perverſe. Vous craindrez toute ſouillure. Vous oublierez l'injure. Vous inſtruirez les peuples. Vous préſiderez

préſiderez aux mariages. Vous fréquenterez ſans ceſſe les temples. Vous méditerez le zendaveſta ; ce ſera votre loi, & vous n'en reconnoîtrez point d'autre ; & que le ciel vous puniſſe éternellement, ſi vous ſouffrez qu'on le corrompe. Si vous êtes archimage, obſervez la pureté la plus rigoureuſe. Purifiez vous de la moindre faute par l'ablution. Vivez de votre travail. Recevez la dîme des peuples. Ne ſoyez ni ambitieux, ni vain. Exercez les œuvres de miſéricorde ; c'eſt le plus noble emploi que vous puiſſiez faire de votre richeſſe. N'habitez pas loin des temples, afin que vous puiſſiez y entrer ſans être apperçu. Lavez-vous ſouvent. Soyez frugal. N'approchez point de votre femme les jours de ſolemnité. Surpaſſez les autres dans la connoiſſance des ſciences. Ne craignez que Dieu. Reprenez fortement les méchans : de quelque rang qu'ils ſoient, n'ayez aucune indulgence pour eux. Allez porter la vérité aux ſouverains. Sachez diſtinguer la vraie révélation de la fauſſe. Ayez toute confiance dans la bonté divine. Attendez le jour de ſa manifeſtation, & ſoyez y toujours préparé. Gardez ſoigneuſement le feu ſacré ; & ſouvenez vous de moi juſqu'à la conſommation des ſiecles, qui ſe fera par le feu.

Des ſectes des mages. Quelque ſimple que ſoit un culte, il eſt ſujet à des héréſies. Les hommes ſe diviſent bien entr'eux ſur des choſes réelles, comment s'accorderoient-ils long-temps ſur des objets imaginaires ? Il ſont abandonnés à leur imagination, & il n'y a aucune expérience qui puiſſe les réunir. Les mages admettoient deux principes, un bon & un mauvais ; l'un de la lumiere, l'autre des ténebres ; étoient-ils co-éternels ? ou y avoit-il priorité & poſtériorité dans leur exiſtence ? Premier objet de diſcuſſion ; premiere héréſie ; premiere cauſe de haine, de trahiſon & d'anathême.

De la philoſophie des mages. Elle avoit pour objet Dieu, l'origine du monde, la nature des choſes, le bien, le mal, & la regle des devoirs. Le ſyſtême de Zoroaſtre n'étoit pas l'ancien ; cet homme profita des circonſtances pour l'altérer, & faire croire au peuple tout ce qu'il lui plut. La diſtance des terres, les menſonges des Grecs, les fables des Arabes, les ſymboles & l'emphaſe des orientaux, rendent ici la matiere très-obſcure.

Des dieux des Perſes. Ces nations adoroient le ſoleil ; ils avoient reçu ce culte des Chaldéens & des Aſſyriens. Ils appelloient ce dieu *Mithras* ; ils joignoient à Mithras Oroſmade & Arimane.

Mais il faut bien diſtinguer ici la croyance des hommes inſtruits, de la croyance du peuple. Le ſoleil étoit le dieu du peuple, pour les théologiens ce n'étoit que ſon tabernacle.

Mais, en remontant à l'origine, Mithras ne ſera qu'un de ces bienfaiteurs des hommes, qui les raſſembloient, qui les inſtruiſoient, qui leur rendoient la vie plus ſupportable & plus sûre, & dont ils faiſoient enſuite des dieux. Celui des peuples d'orient s'appelloit *Mithras* Son ame, au ſortir de ſon corps, s'envola au ſoleil ; & delà le culte du ſoleil & la divinité de cet aſtre.

On n'a qu'à jeter les yeux ſur les ſymboles de Mithras, pour ſentir toute la force de cette conjecture. C'eſt un homme robuſte ; il eſt ceint d'un cimeterre ; il eſt couronné d'une tiare ; il eſt aſſis ſur un taureau, il conduit l'animal féroce, il le frappe, il le tue. Quels ſont les animaux qu'on lui ſacrifie ? des chevaux. Quels compagnons lui donne-t-on ? des chiens.

L'hiſtoire d'un homme défigurée, eſt devenue un ſyſtême de religion. Rien ne peut ſubſiſter entre les hommes ſans s'altérer ; il faut qu'un ſyſtême de religion, fût-il révélé, ſe corrompe à la longue, à moins qu'une autorité infaillible n'en aſſure la pureté. Suppoſons que Dieu ſe montrât aux hommes ſous la forme d'un grand ſpectre de feu, qu'élevé au deſſus du globe qui tourneroit ſous ſes piés, les hommes l'écoutaſſent en ſilence, & que d'une voix forte il leur dictât ſes loix ; croit-on que ſes loix ſubſiſteroient incorruptibles ? croit-on qu'il ne vînt pas un temps où l'apparition même ſe révoquât en doute ? Il n'y a que le ſéjour conſtant de la divinité parmi nous, ou par ſes miracles, ou par ſes prophetes, ou par un repréſentant infaillible, ou par la voix

de la conſcience, ou par elle-même, qui puiſſe arrêter l'inconſtance de nos idées en matiere de religion.

Mithras eſt un & triple ; on retrouve dans ce triple Mithras des veſtiges de la trinité de Platon & de la nôtre.

Oroſmade ou Horſmidas eſt l'auteur du bien : Arimane eſt l'auteur du mal : écoutons Leibnitz ſur ces dieux. Si l'on conſidere, dit le philoſophe de Leipſick, que tous les potentats d'Aſie ſe ſont appellés *Horſmidas*, qu'Irmen ou Hermen eſt le nom d'un dieu ou d'un héros celto-ſcythe, on ſera porté à croire que l'Arimane des Perſes fut quelque conquérant d'occident, tels que furent dans la ſuite Gengis-Chan & Tamerlan, qui paſſa de la Germanie & de la Sarmatie dans l'Aſie, à travers les contrées des Alains & des Maſſagetes, & qui fondit dans les états d'un Herſmidas, qui gouvernoit paiſiblement ſes peuples fortunés, & qui les défendit conſtamment contre les entrepriſes du raviſſeur. Avec le temps l'un fut un mauvais génie, l'autre un bon ; deux principes contraires, qui ſont perpétuellement en guerre, qui ſe défendent & ſe battent bien, & dont l'un n'obtient jamais une entiere ſupériorité ſur l'autre. Ils ſe partagent l'empire du monde, & le gouvernent, ainſi que Zoroaſtre l'établit dans ſa chronologie. Ajoutez à cela, qu'en effet au temps de Cyaxare, roi des Medes, les Scythes ſe répandirent en Aſie.

Mais comment un trait hiſtorique ſi ſimple, devient-il à la longue une fable ſi compliquée ? C'eſt qu'on tranſporta dans la ſuite, au culte, aux dieux, aux ſtatues, aux ſymboles religieux, aux cérémonies, tout ce qui appartenoit aux ſciences, à l'aſtronomie, à la phyſique, à la chymie, à la métaphyſique & à l'hiſtoire naturelle. La langue religieuſe reſta la même ; mais toutes les idées changerent. Le peuple avoit une religion, & le prêtre une autre.

Principes du ſyſtême de Zoroaſtre. Il ne faut pas confondre ce ſyſtême renouvellé, avec l'ancien : celui des premiers mages étoit fort ſimple ; celui de Zoroaſtre ſe compliqua.

1. Il ne ſe fait rien de rien.

2. Il y a donc un premier principe, infini, éternel, de qui tout ce qui a été & tout ce qui eſt, eſt émané.

3. Cette émanation a été très-parfaite & très-pure. Il faut la regarder comme la cauſe du mouvement, de la chaleur & de la vie.

4. Le feu intellectuel, très-parfait, très-pur, dont le ſoleil eſt le ſymbole, eſt le principe de cette émanation.

5. Tous les êtres ſont ſortis de ce feu, & les matériels & les immatériels. Il eſt abſolu, néceſſaire, infini ; il ſe meut lui-même ; il meut & anime tout ce qui eſt.

6. Mais la matiere & l'eſprit étant deux natures diamétralement oppoſées, il eſt donc émané du feu originel & divin, deux principes ſubordonnés, ennemis l'un de l'autre, l'eſprit & la matiere, Oroſmade & Arimane.

7. L'eſprit plus voiſin de ſa ſource, plus pur, engendre l'eſprit, comme la lumiere, la lumiere : telle eſt l'origine des dieux.

8. Les eſprits émanés de l'océan infini de la lumiere intellectuelle, depuis Oroſmade juſqu'au dernier, ſont & doivent être regardés comme des natures lucides & ignées.

9. En qualité de natures lucides & ignées, ils ont la force de mouvoir, d'entretenir, d'échauffer, de perfectionner, & ils ſont bons. Oroſmade eſt le premier d'entr'eux ; ils viennent d'Oroſmade : Oroſmade eſt la cauſe de toute perfection.

10. Le ſoleil, ſymbole de ſes propriétés, eſt ſon trône, & le lieu principal de ſa lumiere divine.

11. Plus les eſprits émanés d'Oroſmade s'éloignent de leur ſource, moins ils ont de pureté, de lumiere, de chaleur & de force motrice.

12. La matiere n'a ni lumiere, ni chaleur, ni force motrice ; c'eſt la derniere émanation du feu éternel & premier. Sa diſtance en eſt infinie ; auſſi eſt-elle ténébreuſe, inerte, ſolide & immobile par elle-même.

13. Ce n'eſt pas à ce principe de ſon émanation, mais à la nature néceſſaire de ſon émanation, à ſa diſtance du principe, qu'il faut attribuer ſes défauts. Ce ſont

ces défauts, ſuite néceſſaire de l'ordre des émanations, qui en ſont l'origine du mal.

14. Quoiqu'Arimane ne ſoit pas moins qu'Oroſmade, une émanation du feu éternel, ou de Dieu, on ne peut attribuer à Dieu ni le mal, ni les ténebres de ce principe.

15. Le mouvement eſt éternel & très-parfait dans le feu intellectuel & divin; d'où il s'enſuit qu'il y aura une période à la fin de laquelle tout y retournera. Cet océan reprendra tout ce qui en eſt émané, tout, excepté la matiere.

16. Le matiere ténébreuſe, froide, immobile, ne ſera point reçue à cette ſource de lumiere & de chaleur très-pure; elle reſtera, elle ſe mouvra, ſans ceſſe agitée par l'action du principe lumineux; le principe lumineux attaquera ſans ceſſe ſes ténebres, qui lui réſiſteront, & qu'elle affoiblira peu-à-peu, juſqu'à ce qu'à la ſuite des ſiecles atténuée, diviſée, éclairée autant qu'elle peut l'être, elle approche de la nature ſpirituelle.

17. Après un long combat, des alternatives infinies, les ténebres ſeront chaſſées de la matiere; ſes qualités mauvaiſes ſeront détruites; la matiere même ſera bonne, lucide, analogue à ſon principe qui la réabſorbera, & d'où elle émanera derechef, pour remplir tout l'eſpace & ſe répandre dans l'univers. Ce ſera le regne de la félicité parfaite.

Voilà le ſyſtême oriental, tel qu'il nous eſt parvenu après avoir paſſé, au ſortir des mains des mages, entre celles de Zoroaſtre, & de celles-ci, entre les mains des pythagoriciens, des ſtoïciens & des platoniciens, dont on y reconnoît le ton & les idées.

Ces philoſophes le porterent à Coſroès. Auparavant la ſainteté en avoit été conſtatée par des miracles à la cour de Sapor: ce n'étoit alors qu'un manichéiſme aſſez ſimple.

Le ſadder, ouvrage où la doctrine zoroaſtrique eſt expoſée emploie d'autres expreſſions; mais c'eſt le même fonds. Il y a un Dieu: il eſt un, très-ſaint: rien ne lui eſt égal: c'eſt le Dieu de puiſſance & de gloire. Il a créé dans le commencement un monde d'eſprits purs & heureux; au bout de trois mille ans, ſa volonté, lumiere réſplendiſſante, ſous la forme de l'homme. Soixante & dix anges du premier ordre l'ont accompagnée; & elle a créé le ſoleil, la lune, les étoiles & les ames des hommes. Après trois autres mille ans, Dieu créa au deſſous de la lune un monde inférieur, plein de matiere.

Des dieux & des temples. La doctrine de Zoroaſtre les rejetoit auſſi. La premiere choſe que Xerxès fit en Grece, ce fut de détruire les temples & les ſtatues. Il ſatisfaiſoit aux préceptes de ſa religion; & les Grecs le regardoient ſans doute comme un impie. Xerxès en uſoit ainſi, dit Cicéron, *ut parietibus excluderentur dii, quibus eſſe deberent omnia patentia & libera*, pour briſer les priſons des dieux. Les ſectateurs du culte des mages ont aujourd'hui la même averſion pour les idoles.

Abrégé des prétendus oracles de Zoroaſtre. Il y a des dieux. Jupiter en eſt un. Il eſt très-bon. Il gouverne l'univers. Il eſt le premier des dieux. Il n'a point été engendré. Il exiſte de tous les temps. Il eſt le pere des autres dieux. C'eſt le grand, le vieil ouvrier.

Neptune eſt l'aîné de ſes fils. Neptune n'a point eu de mere. Il gouverne ſous Jupiter. Il a créé le ciel.

Neptune a eu des freres; ces freres n'ont point eu de mere. Neptune eſt au deſſus d'eux.

Les autres dieux ont été tirés de la matiere, & ſont nés de Junon. Il y a des démons au deſſous des dieux.

Le ſoleil eſt le plus vieux des enfans que Jupiter ait eus de leur mere. Le ſoleil & Saturne préſident à la génération des mortels, aux titans & aux dieux du tartare.

Les dieux prennent ſoin des choſes d'ici-bas, ou par eux-mêmes, ou par des miniſtres ſubalternes, ſelon les loix générales de Jupiter. Ils ſont la cauſe du bien: rien de mal ne nous arrive par eux. Par un deſtin inévitable, indéclinable, dépendant de Jupiter, les dieux ſubalternes exécutent ce qu'il y a de mieux.

L'univers eſt éternel. Les premiers dieux

nés de Jupiter, & les seconds n'ont point eu de commencement, n'auront point de fin; ils ne constituent tous ensemble qu'une sorte de tout.

Le grand ouvrier qui a pu faire le tout, le mieux qu'il étoit possible, l'a voulu, & il n'a manqué à rien.

Il conserve & conservera éternellement le tout immobile & sous la même forme.

L'ame de l'homme, alliée aux dieux, est immortelle. Le ciel est son séjour : elle y est, & elle y retournera.

Les dieux l'envoient pour animer un corps, conserver l'harmonie de l'univers, établir le commerce entre le ciel & la terre, & lier les parties de l'univers entr'elles, & l'univers avec les dieux.

La vertu doit être le but unique d'un être lié avec les dieux.

Le principe de la félicité principale de l'homme est dans sa portion immortelle & divine.

Suite des oracles ou fragmens. Nous les exposons dans la langue latine, parce qu'il est presque impossible de les rendre dans la nôtre.

Unitas dualitatem genus; Dyas enim apud eam sedet, & intellectuali luce fulgurat, inde trinitas, & hæc trinitas in toto mundo lucet & gubernat omnia.

Voilà bien Mythras, Orosmade & Arimane; mais sous la forme du christianisme On croiroit, en lisant ce passage, entendre le commencement de l'évangile selon S. Jean.

Deus fons fontium, omnium matrix, continens omnia, unde generatio variè se manifestantis materiæ, unde tractus præter infiliens cavitatibus mundorum, incipit deorsum tendere radios admirandos.

Galimathias moitié chrétien, moitié platonicien & cabalistique.

Deus intellectualem in se ignem proprium comprehendens, cuncta perficit & mente tradit secundâ; sicque omnia sunt ab uno igne progenita, patre genita lux.

Ici le platonicisme se mêle encore plus évidemment avec la doctrine de Zoroastre.

Mens patris striduit, intelligens indefessò consilio; omniformes ideæ fonte verò ab uno evolantes exsilierunt, & divisæ intellectualem ignem sunt nactæ.

Proposition toute platonique, mais embarrassée de l'allégorie & du verbiage oriental.

Anima existens, ignis splendens, vi patris immortalis manet & vitæ domina est, & tenet mundi multas plenitudines, mentem enim imitatur; sed habet congenitum quid corporis.

Il est incroyable en combien de façons l'esprit inquiet se replie. Ici on apperçoit des vestiges du léibnitianisme.

Opifex qui fabricatus est mundum, erat ignis moles, qui totum mundum ex igne & aquâ & terrâ & aere omnia composuit.

Ces élémens étoient regardés par les zoroastriens comme les canaux matériels du feu élémentaire.

Oportet te festinare ad lucem & patris radios, unde missa est tibi anima multam induta lucem, mentem enim in animâ reposuit & in corpore deposuit.

Ici l'expression est de Zoroastre, mais les idées sont de Platon.

Non deorsum prorsus sequere nigritantem mundum, cui profunditas semper infida substrata est & hædes, circum quæque nubilis squalidus, idolis gaudens, amens, præceps, tortuosus, cæcum, profundum semper convolvens, semper tegens obscurum corpus, iners & spiritu carens, & osor lucis mundus & tortuosa fluenta, sub quâ multi trahuntur.

Galimathias mélancolique, prophétique & sibyllin.

Quære animi canalem, unde aut quo ordine servus factus corporis, in ordinem à quo effluxisti, iterum resurgas.

C'est la descente des ames dans les corps, selon l'hypothese platonicienne.

Cogitatio igne tota primum habet ordinem; mortalis enim ignis proximus factus, à Deo lumen habebit.

Puisqu'on vouloit faire passer ces fragmens sous le nom de Zoroastre, il falloit bien revenir au principe ignée.

Lunæ cursum & astrorum progressum & strepitum dimitte, semper currit opere necessitatis; astrorum progressus tui gratiâ non est editus.

Ici l'auteur a perdu de vue la doctrine de Zoroastre, qui est toute astrologique; & il a dit quelque chose de sensé.

Natura ſuadet eſſe dæmones puros, & mala materiæ germina, utilia & bona, &c.

Ces démons n'ont rien de commun avec le magianiſme ; & ils ſont ſortis de l'école d'Alexandrie.

Philoſophie morale des Perſes. Ils recommandent la chaſteté, l'honnêteté, le mépris des voluptés corporelles, du faſte, de la vengeance des injures ; ils défendent le vol : il faut craindre, réfléchir ; conſulter la prudence dans ſes actions ; fuir le mal, embraſſer le bien ; commencer le jour par tourner ſes penſées vers l'Être ſuprême ; l'aimer, l'honorer, le ſervir ; regarder le ſoleil quand on le prie de jour, la lune quand on s'adreſſe à lui de nuit ; car la lumiere eſt le ſymbole de leur exiſtence & de leur préſence ; & les mauvais génies aiment les ténebres.

Il n'y a rien dans ces principes qui ne ſoit conforme au ſentiment de tous les peuples, & qui appartienne plus à la doctrine de Zoroaſtre, que d'aucun autre philoſophe.

L'amour de la vérité eſt la fin de tous les ſyſtêmes philoſophiques ; & la pratique de la vertu, la fin de toutes les légiſlations : & qu'importe par quels principes on y ſoit conduit ?

PERSES, ſ. f. (*Comm.*) Ce ſont les toiles tant brodées que peintes, qui nous viennent de la Perſe, & qui ſont ordinairement de lin ; au lieu que celles des Indes ſont de coton : elles ſont eſtimées parce que les deſſins en ſont beaux, & les toiles très-fines & bien luſtrées. Elles s'impriment de même que les autres, avec des planches de bois.

PER SE, (*Chymie*) eſt auſſi un terme de chymie. Quand un corps eſt diſtillé ſimplement & ſans l'addition qu'on fait d'ordinaire d'une autre matiere pour l'élever, on dit qu'il eſt diſtillé *per ſe*, c'eſt-à-dire, ſans addition. *V.* DISTILLATION.

L'eſprit volatil de corne de cerf s'éleve de lui-même à la diſtillation, en quoi il differe de celui qu'on diſtille par l'addition de la chaux.

Le mercure qui a été calciné par une douce mais longue chaleur, dans l'œuf philoſophique, s'appelle *du mercure précipité per ſe*. *Voy.* MERCURE & *voyez* ŒUF PHILOSOPHIQUE.

PERSEA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Il s'éleve du milieu de cette fleur un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit charnu & mou, qui renferme une ſemence dure, diviſée en deux lobes, & enveloppée d'une ſorte de membrane ou de péricarde. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

La beauté de cet arbre, qui eſt toujours verd, l'odeur aromatique de ſes feuilles, leur reſſemblance à une langue, & celle de ſon noyau à un cœur, ſont la ſource des myſteres que les Egyptiens y avoient attachés ; ils l'avoient conſacré à Iſis, & mettoient ſon fruit ſur la tête de leurs idoles, quelquefois entier, & d'autres fois ouvert, pour faire paroître l'amande : cette figure de poire doit toujours le faire diſcerner du lotus par les antiquaires curieux de déchiffrer les monumens antiques.

Tous les anciens parlent de cet arbre ; Théophraſte, Strabon, Plutarque, Dioſcoride, Pline & Galien. Ils diſent qu'il a été planté à Memphis par Perſée, qui lui a donné ſon nom ; que ſes feuilles ſont amples, fermes, d'une odeur agréable ; que ſes fleurs naiſſent en grappe ; que ſon fruit eſt oblong, & qu'il contient une eſpece d'amande du goût de la châtaigne. On ne retrouve plus aujourd'hui cet arbre en Egypte.

Le *perſea* des modernes approche beaucoup de celui d'Egypte ; on l'appelle en françois *poirier* de la Nouvelle-Eſpagne ; c'eſt le *prunifera arbor, fructu maximo, pyriformi viridi, pericarpio eſculento butyraceo, nucleum unicum maximum, officulo nullo tectum cingente.* Catal. Jamaic. 185.

Il s'étend fort au large, & conſerve toujours ſa verdure ; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du laurier à larges feuilles. Ses fleurs ſont à ſix pétales & naiſſent en grappes. Son fruit a d'abord la figure d'une prune, & s'alonge en poire en mûriſſant ; il eſt noir, d'un goût agréable, & contient une amande douce, faite en cœur. Cet arbre croît dans la Jamaïque. (*D. J.*)

PERSÉCUTER, v. act. PERSÉCUTEUR, ſ. m. & PERSÉCUTION, f. f. (*Droit naturel, Politique & Morale.*) La *perſécution* eſt la tyrannie que le ſouverain exerce ou permet que l'on exerce en ſon nom contre ceux de ſes ſujets qui ſuivent des opinions différentes des ſiennes en matiere de religion.

L'hiſtoire ne nous fournit que trop d'exemples de ſouverains aveuglés par un zele dangereux, ou guidés par une politique barbare, ou ſéduits par des conſeils odieux, qui ſont devenus les *perſécuteurs* & les bourreaux de leurs ſujets, lorſque ces derniers avoient adopté des ſyſtêmes religieux qui ne s'accordoient point avec les leurs. Sous Rome païenne, les empereurs *perſécuterent* la religion chrétienne avec une violence & une cruauté qui font frémir. Les diſciples du Dieu de la paix leur paroiſſoient des novateurs dangereux, qui méritoient les traitemens les plus barbares. La providence ſe ſervit de ces *perſécutions*, pour étendre la foi chez tous les peuples de la terre, & le ſang des martyrs devint un germe fécond qui multiplia les diſciples de J. C. *ſanguis martyrum ſemen chriſtianorum.*

A peine l'égliſe eut-elle commencé à reſpirer ſous les empereurs chrétiens, que ſes enfans ſe diviſerent ſur ſes dogmes, & l'arianiſme protégé par pluſieurs ſouverains, excita contre les défenſeurs de la foi ancienne des *perſécutions* qui ne le cédoient guere à celles du paganiſme. Depuis ce temps, de ſiecle en ſiecle l'erreur appuyée du pouvoir a ſouvent *perſécuté* la vérité, & par une fatalité déplorable, les partiſans de la vérité, oubliant la modération que preſcrit l'évangile & la raiſon, ſe ſont ſouvent abandonnés aux mêmes excès qu'ils avoient juſtement reprochés à leurs oppreſſeurs. Delà ces *perſécutions*, ces ſupplices, ces proſcriptions, qui ont inondé le monde chrétien de flots de ſang, & qui ſouillent l'hiſtoire de l'égliſe par les traits de la cruauté la plus raffinée. Les paſſions des *perſécuteurs* étoient allumées par un faux zele, & autoriſées par la cauſe qu'ils vouloient ſoutenir, & ils ſe ſont cru tout permis pour venger l'Etre ſuprême. On a penſé que le Dieu des miſéricordes approuvoit de pareils excès, que l'on étoit diſpenſé des loix immuables de l'amour du prochain, & de l'humanité pour des hommes que l'on ceſſoit de regarder comme ſes ſemblables, dès-lors qu'ils n'avoient point la même façon de penſer. Le meurtre, la violence & la rapine ont paſſé pour des actions agréables à la divinité, & par une audace inouie, on s'eſt arrogé le droit de venger celui qui s'eſt formellement réſervé la vengeance. Il n'y a que l'ivreſſe du fanatiſme & des paſſions, ou l'impoſture la plus intéreſſée, qui ait pu enſeigner aux hommes qu'ils pouvoient, qu'ils devoient même détruire ceux qui ont des opinions différentes des leurs; qu'ils étoient diſpenſés envers eux des loix de la bonne foi & de la probité. Où en ſeroit le monde, ſi les peuples adoptoient ces ſentimens deſtructeurs? L'univers entier, dont les habitans different dans leur culte & leurs opinions, deviendroit un théatre de carnages, de perfidies & d'horreurs. Les mêmes droits qui armeroient les mains des chrétiens, allumeroient la fureur inſenſée du muſulman, de l'idolâtre; & toute la terre ſeroit couverte de victimes que chacun croiroit immoler à ſon Dieu.

Si la *perſécution* eſt contraire à la douceur évangélique & aux loix de l'humanité, elle n'eſt pas moins oppoſée à la raiſon & à la ſaine politique. Il n'y a que les ennemis les plus cruels du bonheur d'un état, qui aient pu ſuggérer à des ſouverains que ceux de leurs ſujets qui ne penſoient point comme eux étoient devenus des victimes dévouées à la mort, & indignes de partager les avantages de la ſociété. L'inutilité des violences ſuffit pour déſabuſer de ces maximes odieuſes. Lorſque les hommes, ſoit par les préjugés de l'éducation, ſoit par l'étude & la réflexion, ont embraſſé des opinions auxquelles ils croient leur bonheur éternel attaché, les tourmens les plus affreux ne font que les rendre plus opiniâtres; l'ame invincible au milieu des ſupplices, s'applaudit de jouir de la liberté qu'on veut lui ravir; elle brave les vains efforts du tyran & de ſes bourreaux. Les peuples ſont toujours frappés d'une conſtance qui leur paroît merveilleuſe & ſurnaturelle; ils ſont tentés de regarder

comme des martyrs de la vérité les infortunés pour qui la pitié les intéreſſe ; la religion du perſécuteur leur devient odieuſe : la perſécution fait des hypocrites, & jamais des proſélytes. Philippe II, ce tyran dont la politique ſombre crut devoir ſacrifier à ſon zele inflexible cinquante-trois mille de ſes ſujets pour avoir quitté la religion de leurs peres, & embraſſé les nouveautés de la réforme, épuiſa les forces de la plus puiſſante monarchie de l'Europe. Le ſeul fruit qu'il recueillit, fut de perdre pour jamais les provinces du Pays-Bas excédées de ſes rigueurs. La fatale journée de la S. Barthélemi, où l'on joignit la perfidie à la barbarie la plus cruelle, a-t-elle éteint l'héréſie qu'on vouloit opprimer ? Par cet événement affreux, la France fut privée d'une foule de citoyens utiles ; l'héréſie, aigrie par la cruauté & par la trahiſon, reprit de nouvelles forces, & les fondemens de la monarchie furent ébranlés par des convulſions longues & funeſtes.

L'Angleterre, ſous Henri VIII, voit traîner au ſupplice ceux qui refuſent de reconnoître la ſuprématie de ce monarque capricieux ; ſous ſa fille Marie, les ſujets ſont punis pour avoir obéi à ſon pere.

Loin des ſouverains, ces conſeillers intéreſſés qui veulent en faire les bourreaux de leurs ſujets. Ils leur doivent des ſentimens de pere, quelles que ſoient les opinions qu'ils ſuivent, lorſqu'elles ne troublent point l'ordre de la ſociété. Elles ne le troubleront point lorſqu'on n'emploiera pas contre elles les tourmens & la violence. Les princes doivent imiter la divinité, s'ils veulent en être les images ſur la terre ; qu'ils levent les yeux au ciel, ils verront que Dieu fait lever ſon ſoleil pour les méchans comme pour les bons, & que c'eſt une impiété ou une folie que d'entreprendre de venger le Très-Haut. *Voyez* TOLÉRANCE.

PERSÉCUTION, (*Théol.*) On compte ordinairement vingt-quatre *perſécutions* depuis J. C. juſqu'à nous. Le P. Riccioli en ajoute deux, qui ſont la premiere & la derniere dans l'ordre que nous allons indiquer.

1°. Celle de Jéruſalem, excitée par les Juifs contre S. Etienne, & continuée par Hérode Agrippa, contre S. Jacques, S. Pierre, & les autres.

La ſeconde, ſous Néron, commencée l'an 64 de J. C. à l'occaſion de l'incendie de Rome, dont on accuſa fauſſement les chrétiens ; elle dura juſqu'à l'an 68.

La troiſieme, ſous Domitien, depuis l'an 90 juſqu'à l'année 96.

La quatrieme, ſous Trajan, commencée l'an 97 ; elle ceſſa en 116.

La cinquieme, ſous Adrien, depuis l'année 118 juſqu'à 129, avec quelques interruptions occaſionées par les apologies de Quadrat & d'Ariſtide, en faveur des chrétiens. Il y eut encore quelques martyrs ſous ſon regne en 136.

La ſixieme ſous Antonin-le-Pieux ; elle commença en 138, & finit en 153.

La ſeptieme, ſous Marc-Aurele, depuis l'an 161 juſqu'en 174.

La huitieme, ſous Sévere, commencée l'an 199, dura juſqu'à la mort de ce prince en 211.

La neuvieme, ſous Maximin, en 235 ; elle ne dura que trois ans.

La dixieme, ſous Dece, en 249 ; elle ceſſa à ſa mort en 251 ; & dans ce court eſpace de temps elle fut une des plus ſanglantes. Ses ſucceſſeurs Gallus & Voluſien, la renouvellerent deux ans après.

La onzieme, ſous Valérien & Gallien en 257 ; elle dura trois ans & demi.

La douzieme, ſous Aurélien, commencée l'an de J. C. 273, & continuée juſqu'en 275.

La treizieme, commencée par Dioclétien & Maximien l'an 303, & continuée ſous le nom du premier juſqu'en 310, quoiqu'il eût abdiqué l'empire. Maximien la renouvella en 312, & Licinus la fit durer juſqu'à l'an 315, que l'empereur Conſtantin donna la paix à l'égliſe.

La quatorzieme fut ordonnée par Sapor II, roi de Perſe, à l'inſtigation des mages & des juifs, l'an 343 ; elle coûta, ſelon Sozomene, la vie à ſeize mille chrétiens.

La quinzieme, mêlée d'artifice & de cruauté, eſt celle que Julien ſuſcita contre les chrétiens. Elle ne dura qu'un an.

La seizieme fut autorisée par l'empereur Valens, arien, l'an 366, jusqu'en 378.

La dix-septieme, sous Isdegerde, roi de Perse, en 420; elle ne finit que 30 ans après, sous le regne de Varannes V.

La dix-huitieme, contre les catholiques, pendant le regne de Genséric, roi des Vandales, arien, depuis l'an 433, jusqu'en 476.

La dix-neuvieme, sous le regne d'Hunneric, successeur de Genséric, en 483; elle ne dura qu'un an.

La vingtieme, sous Gondebaud, aussi roi des Vandales, en 494.

La vingt & unieme, sous Trasimond, successeur de Gondebaud; elle commença en 504.

La vingt-deuxieme, par les ariens en Espagne, sous Léowigilde, roi des Goths, en 584, & finie sous Recarede, deux ans après.

La vingt-troisieme, sous Cosroès II, roi de Perse, depuis l'an 607, jusqu'en 627.

La vingt-quatrieme, instituée par les iconoclastes, sous Léon l'Isaurique, depuis 726, jusqu'en 741; elle continua sous Constantin Copronyme, jusqu'en 775.

La vingt-cinquieme fut donnée par Henri VIII, roi d'Angleterre, l'an 1534, contre tous les catholiques, après que ce prince se fût séparé de l'église romaine. Elle fut renouvellée par la reine Elisabeth.

La vingt-sixieme commença dans le Japon, l'an 1587, sous le regne de Taïcosama, à l'instigation des bonzes. Elle fut renouvellée en 1616, par le roi Xonguſama, & exercée avec encore plus de cruauté par Toxonguno qui lui succéda, en 1631. Riccioli, *chronol. réform. tom. III.*

Lactance a fait un traité *de la mort des persécuteurs*, qui a été long-temps inconnu, & que M. Baluze a donné le premier au public. Quelques auteurs doutent que cet ouvrage soit véritablement de Lactance, mais M. Burnet, qui l'a traduit en anglois, prouve qu'on doit le lui attribuer.

PERSÉE ſ. m. *en Aſtronomie*, est une constellation, de l'hémisphere septentrional, composée, selon Ptolomée, de 29 étoiles; d'autant selon Tycho; & de 67, selon le catalogue britannique, *&c.*

PERSÉE, (*Mythol.*) héros fabuleux à qui l'on donne Jupiter pour pere, étoit le fruit de l'amour impudique de Danaé, qui, pour cacher sa honte, lui supposa une origine divine. Acrisius, pere de Danaé, pour punir ou pour ensevelir dans l'oubli la foiblesse de sa fille, ordonna de jeter dans la mer l'enfant, qui, comme plusieurs des héros de l'antiquité, fut conservé, dit-on, par l'assistance des dieux. Un matelot appercevant son berceau flottant près du rivage, le porta au prince qui régnoit dans cette contrée; le roi, touché de compassion, le fit élever avec soin. Les progrès qu'il fit sous les plus habiles maîtres, firent dire qu'il avoit été élevé par Minerve, dont il fit paroître la prudence. Ce fut en terrassant les monstres qui infestoient la terre, qu'il fit l'essai de son courage; il extermina Méduse, & délivra de sa fureur Andromede, qui, pour prix de ce bienfait, lui donna son cœur & sa main. Alcée, Stenelus, Helas, Mestor & Electrion furent le fruit de leur union. Après avoir réprimé & soumis les peuples du mont Atlas, il tua par mépriſe son aïeul Acrisius. Le remords de ce parricide le rendit odieux à lui-même; il s'imposa un exil volontaire, & quittant pour jamais Argos, où les Euménides lui offroient sans cesse l'image de son crime, il s'établit dans le territoire de Tyrinthe, où il bâtit Mycene: ses descendans y régnerent pendant cent ans. Son amour pour les lettres & pour ceux qui les cultivent, immortaliserent sa mémoire. La reconnoissance publique le mit après sa mort au nombre des constellations. (*T-N.*)

PERSÉE, (*Hiſtoire ancienne, Hiſtoire de Macédoine.*) fils de Philippe, roi de Macédoine, avoit un frere que le droit d'ainesse appelloit au trône avant lui. Ce prince nommé *Démétrius*, s'étoit couvert de gloire par le succès de ses négociations & de ses exploits militaires. Ce fut en considération de son mérite que le sénat romain accorda des conditions avantageuses à Philippe, qui, humilié d'être redevable à son fils de cette faveur, ne vit en lui qu'un ami des Romains. *Persée*, ingénieux à aigrir sa haine, le détermina par de fausses accusations à condamner à la

la mort un fils à qui l'on ne pouvoit reprocher que ſes vertus. *Perſée* recueillit le fruit de ce parricide : devenu l'héritier préſomptif de l'empire, il ſe comporta comme s'il en eût été le maître. Ce caractere impérieux le rendit ſuſpect à ſon pere, qui bientôt reconnut que ſéduit par ſes calomnies, il avoit fait mourir un fils innocent, pour avoir un héritier coupable. Le monarque, déchiré de remords, eût puni l'auteur de ſon parricide, ſi la mort cauſée par ſes chagrins n'eût prévenu ſa vengeance.

Perſée devenu poſſeſſeur de l'empire, trouva dans les tréſors de ſon pere les moyens de faire la guerre avec gloire. Ennemi irréconciliable des Romains, il leur ſuſcita par-tout des ennemis, & prodigue à deſſein, il acheta par-tout des alliés. Le nom des Macédoniens, beaucoup plus reſpecté dans la guerre que celui des Carthaginois, étoit encore dans ce temps redoutable aux Romains. L'importance de cette guerre les détermina à augmenter leurs légions, & à demander du renfort aux Numides & à leurs autres alliés. *Perſée*, à la tête d'une armée de Macédoniens, accoutumé aux fatigues de la guerre, ſe croyoit invincible, & promettoit à ſes ſujets de faire renaître le regne triomphant d'Alexandre. Le prélude de cette guerre lui fut glorieux ; une victoire remportée ſur le conſul Sulpicius, lui fit préſager de plus brillans ſuccès : mais voyant que les Romains étoient plus redoutables après leur défaite qu'il ne l'étoit après ſa victoire, il adopta un ſyſtême pacifique qui fut rejeté avec mépris. Le conſul vaincu lui fit des propoſitions auſſi dures que s'il avoit été vainqueur. *Perſée*, trop fier pour y ſouſcrire, fit des préparatifs qui inquiéterent les Romains. Paul Emile, chargé de cette guerre, la termina par une victoire remportée près de Pydne : il fit un carnage affreux des Macédoniens ; vingt mille reſterent ſur la place, & onze mille furent maſſacrés dans la fuite. Polybe & Florus prétendent que *Perſée*, ſans attendre l'événement du combat, laiſſa le commandement à ſes lieutenans, & qu'il ſe réfugia à Pydne, ſous prétexte de ſacrifier à Hercule. Dès qu'il eut appris la déroute de ſon armée, il alla chercher un aſyle dans le temple de Caſtor & Pollux, adorés chez les Samothraces. La ſainteté du lieu ne put diſſiper la crainte qu'on attentât à ſa vie ; il en ſortit à la faveur des ténebres, pour s'embarquer dans une chaloupe qu'un Candiot avoit fait équiper pour le recevoir. Ce ſerviteur infidele mit à la voile ſans attendre ſon maître, dont il emporta toutes les richeſſes. *Perſée* ſans reſſource rentra dans le temple qui lui reſtoit pour aſyle : accablé de ſon déſeſpoir, il y attendoit tranquillement la mort, lorſqu'il apprit que le gouverneur de ſes enfans les avoit livrés aux Romains. L'incertitude de leur deſtinée réveilla en lui l'amour de la vie, & voulant partager leur infortune, il ſe rendit à Cneus Octavius qui le remit au pouvoir de Paul Emile. Ce conſul, après l'avoir fait ſervir à ſon triomphe, le fit jeter dans une priſon, où il mourut par le refus conſtant de prendre des alimens. D'autres aſſurent qu'il fut indignement traité par les gardes de ſa priſon, qui l'éveilloient toutes les fois qu'il étoit provoqué par le ſommeil. La Macédoine, après avoir été la dominatrice des nations, ne fut plus qu'une province romaine. Cette monarchie ſubſiſta pendant neuf cents vingt-trois ans, depuis Caranus juſqu'à *Perſée* qui en fut le dernier roi. (*T-N.*)

PERSÉPHONÉ, (*Mythol.*) C'eſt un des noms de Proſerpine.

PERSÉPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Perſide, ſelon Ptolomée, *l. VI, ch. iv*, qui la place dans les terres. Quinte-Curce la met à 20 ſtades de l'Araxe, & lui donne le titre de capitale de l'orient. Il eſt dit dans le *II liv.* des Machabées, *ch. vj, v. t. & ſuiv.* qu'Antiochus Epiphanes étant à *Perſépolis*, dans le deſſein d'y piller un temple très-riche, tout le peuple courut aux armes, & le chaſſa de la ville avec ſa troupe. Mais comme *Perſépolis* étoit ruinée de fond en comble du temps d'Antiochus Epiphanes, il y a néceſſairement une faute dans le texte du livre que nous venons de citer. Peut-être que l'auteur a mis *Perſépolis* pour ſignifier la capitale de la Perſe, quoique ſon vrai nom fût *Elymaïs*.

Ce qui nous intéreſſe le plus, ce ſont les ſuperbes maſures connues ſous le nom de *ruines de Perſépolis*. Ces ruines ſont dans une vaſte plaine ſur la riviere de Baudemir. L'ancien palais des rois de Perſe, communément nommé *la maiſon de Darius*, & appellé dans la langue du pays, *chelminar* où *chilminar*, eſt à l'oueſt de cette plaine, au pié d'une montagne qui eſt de roche vive. La façade de ce ſuperbe bâtiment ruiné, a ſix cents pas de large du nord au ſud, & trois cents quatre-vingt-dix pas de l'oueſt à l'eſt. On ne voit enſuite que reſtes de portiques, d'eſcaliers, de colonnes, de murailles, de figures d'hommes & d'animaux. Pluſieurs de ces colonnes ſont encore toutes entieres, ainſi que des niches, & des figures ſans nombre, grandes comme nature. On voit auſſi dans la montagne deux tombeaux taillés dans le roc, tous deux ayant environ 70 piés par en bas, autant de hauteur, & 40 piés de large.

Toutes ces ruines de *Perſépolis* ont été décrites dans pluſieurs livres, & copiées dans pluſieurs eſtampes. Il eſt vrai que la plupart des écrivains qui en ont parlé, n'ont ſongé qu'à plaire par des relations pompeuſes; & que d'autres qui les ont examinées, n'y ont point apporté les connoiſſances néceſſaires. Je crois que c'eſt à Lebrun & à Thévenot, que nous en devons la relation la plus exacte.

On ne ſauroit douter que ces ruines qu'ils ont décrites, ne ſoient celles d'un palais ſuperbe qui étoit décoré de magnifiques portiques, galeries, colonnes, & autres ornemens ſplendides. De plus, il eſt conſtant que les ruines des Chilminar, ſa ſituation, les veſtiges de l'édifice, les figures, leurs vêtemens, les ornemens, & tout ce qui s'y trouve, répond aux manieres des anciens Perſes, & a beaucoup de rapport à la deſcription que Diodore de Sicile donne de l'ancien palais de *Perſépolis*.

Cet auteur, *liv. XVII, chap. lxxj*, après avoir dit qu'Alexandre expoſa cette capitale du royaume de Perſe au pillage de ſes Macédoniens, à la réſerve du palais royal, décrit ce palais comme une piece particuliere en cette ſorte.

Ce ſuperbe édifice, dit-il, ou ce palais royal, eſt ceint d'un triple mur, dont le premier, qui étoit d'une grande magnificence, avoit 16 coudées d'élévation, & étoit flanqué de tours. Le ſecond, ſemblable au premier quant à la ſtructure, étoit deux fois plus élevé. Le troiſieme eſt quarré, taillé dans le roc, & a 60 coudées de hauteur. Le tout étoit bâti d'une pierre très-dure, & qui promettoit une ſtabilité éternelle. A chacun des côtés il y a des portes d'airain, & des paliſſades de même métal, hautes de vingt coudées; les dernieres pour donner de la terreur, & les autres pour la ſûreté du lieu. A l'orient du palais eſt une montagne appellée *la montagne royale*, qui en eſt éloignée de quatre cents piés, & où ſont les tombeaux des rois.

Il eſt certain que la deſcription de Lebrun répond, autant qu'il eſt poſſible, à celle de Diodore, & l'on ne peut la lire ſans une eſpece d'admiration pour des maſures mêmes, échappées aux flambeaux dont Alexandre & la courtiſanne Thaïs mirent *Perſépolis* en cendres. « Mais étoit-ce » un chef-d'œuvre de l'art, qu'un palais » bâti au pié d'une chaîne de rochers » arides? Les colonnes qui ſont encore » debout ne ſont aſſurément ni dans de » belles proportions, ni d'un deſſin élé» gant. Les chapiteaux ſurchargés d'orne» mens groſſiers, ont preſque autant de » hauteur que le fût des colonnes. Toutes » les figures ſont auſſi lourdes que celles » dont nos égliſes gothiques ſont encore » malheureuſement ornées. Ce ſont, en » un mot, des monumens de grandeur, mais » non pas des monumens de goût. » (*D. J.*)

PERSÉVÉRANCE, ſ. f. PERSÉVÉRANT, adj. (*Théol. Moral.* La *perſévérance* eſt le nom d'une vertu chrétienne qui nous rend capables de perſiſter dans la voie du ſalut juſqu'à la fin.

Les catholiques diſtinguent deux ſortes de *perſévérances* finales; l'une purement paſſive & formelle, qui n'eſt autre choſe que la jonction actuelle & formelle de la grace ſanctifiante avec l'inſtant de la mort. C'eſt celle qui ſe rencontre dans les enfans qui meurent avant que d'avoir atteint l'âge

de raiſon ; & dans les adultes qui meurent immédiatement après avoir reçu la grace juſtifiante. L'autre, qu'ils appellent *active & efficiente*, eſt celle qui nous fait perſévérer conſtamment dans les bonnes œuvres, depuis l'inſtant que nous avons reçu la grace de la juſtification, juſqu'à celui de la mort.

Les pélagiens penſoient qu'on pouvoit perſévérer juſqu'à la fin par les ſeules forces de la nature ; & les ſémi-pélagiens, que la *perſévérance* dans la foi n'étoit pas un effet de la grace.

Les catholiques au contraire penſent qu'on ne peut perſévérer juſqu'à la fin ſans la grace, & ſans une grace actuelle & ſpéciale diſtinguée de la grace ſanctifiante, quoiqu'elle ne ſoit pas diſtinguée des graces actuelles & ordinaires que Dieu leur accorde pour accomplir les commandemens, & que cette grace ne manque jamais aux juſtes que par leur faute. C'eſt la doctrine du deuxieme concile d'Orange, *can. 25*, & du concile de Trente, *ſeſſ. 6, cap. xj.*

Ils ajoutent qu'outre la grace ſanctifiante & les ſecours actuels, les juſtes ont beſoin d'une grace pour perſévérer *in actu* 1°. juſqu'à la fin, en ſorte que ſans cette grace ils ne perſévéreroient pas ; & c'eſt ce qu'on appelle proprement le don de *perſévérance*, dont S. Auguſtin a dit : *negare non poſſumus perſeverantiam in bono proficientem uſque in finem, magnum eſſe Dei munus. Lib. de corrept. & grat. cap. xvj.* Or ce don, ſelon les théologiens, outre les graces actuelles & ordinaires, renferme une grace de protection extérieure, qui éloigne d'eux tout danger, toute occaſion de chûte, particuliérement à l'heure de la mort. 2°. La collection de toutes les graces actuelles qui leur ſont néceſſaires pour opérer le bien, éviter le mal, vaincre les tentations, *&c.* 3°. Une providence & une prédilection ſpéciale de Dieu, qui eſt la ſource & le principe de ces deux premiers avantages : c'eſt ce qu'enſeigne expreſſément S. Auguſtin, *lib. de corrept. & grat. cap. vij.*

Les arminiens & les gomariſtes ſont fort partagés ſur l'article de la *perſévérance* finale, les derniers ſoutenant que la grace eſt inadmiſſible & *totalement* & *finalement* ; d'où il s'enſuit que la *perſévérance* des juſtes eſt non-ſeulement infaillible, mais encore néceſſaire ; les arminiens, au contraire, prétendent que les perſonnes les plus affermies dans la piété & dans la foi, ne ſont jamais exemptes de chûte. Ce point de leur doctrine fut condamné dans le ſynode de Dordrecht. *Voyez* ARMINIENS & ARMINIANISME.

Perſévérance ſe prend auſſi pour un attachement ferme & conſtant à quelque choſe que ce ſoit, bonne ou mauvaiſe. On perſévere dans le vice ou dans la vertu.

PERSHORE, (*Géogr.*) ville à marché d'Angleterre, dans la province de Worceſter, ſur la riviere d'Avon qui donne beaucoup d'agrémens à ſa ſituation. Elle eſt pourvue de deux égliſes, & elle renferme pluſieurs fabriques de bas. (*D. G.*)

PERSIA, (*Géogr. anc.*) ou *Perſis*, royaume d'Aſie, qui a fait une grande figure dans le monde, & qui a ſouffert bien des révolutions. *Voyez* PERSES (*empire des*), (*Hiſt. anc. & mod.*)

Quelquefois la Parthie ou la *Perſie* ont été des royaumes différens, & quelquefois le nom de *Perſe* a été commun à ces deux états, parce que tous deux ont été de temps en temps ſujets à un même roi, & habités par un même peuple. (*D. J.*)

PERSICAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *perſicaria*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales ; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice profondément découpé. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence applatie, de figure ovoïde-pointue, & renfermée dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei. herb. Voyez* PLANTE.

Les fleurs ſont diſpoſées en épi aux ſommets des tiges & des branches. Le calice eſt découpé en quatre quartiers : quelques botaniſtes l'ont pris par erreur pour une fleur à quatre pétales. Les étamines ſont au nombre de ſix ; l'ovaire qui eſt au centre du calice eſt fécond, de figure oblique ou circulaire ; il eſt muni d'un piſtil découpé en deux levres, & dentelé : la ſemence eſt plate & terminée en forme d'ovale ; une peau environne la tige à l'endroit d'où

les feuilles sortent, & entoure aussi les petites branches à l'opposite des feuilles.

Toutes les *perficaires* sont douces ou âcres, & forment dix-neuf especes dans Tournefort. La *perficaire douce* commune est fort bien nommée par C. Bauhin, *perficaria mitis, maculosa, & non maculosa*, en anglois, *the common mild-arsmart*.

Elle pousse plusieurs tiges rondes à la hauteur d'un pié & plus, creuses, rougeâtres, rameuses, branchues, noueuses, & couvertes d'une peau fort déliée. Ses feuilles sont disposées alternativement, longues & pointues, plus larges & plus amples que celles de la *perficaire* âcre : elles sont lisses, marquées quelquefois au milieu d'une tache noirâtre ou de couleur plombée, faite en forme de croissant, & quelquefois sans tache.

Ses fleurs naissent aux extrémités des tiges en forme de gros épis; elles sont petites & attachées à de longs pédicules; chacune de ces fleurs est monopétale, fendue en cinq parties, à six étamines de couleur ordinairement purpurine, quelquefois blanchâtre. Lorsque les feuilles sont tombées, il leur succede des semences applaties, faites en ovale pointu, lisses & noirâtres; la racine est grêle & toute fibreuse.

Cette plante a une saveur un peu acide; elle vient aux lieux humides, sur le bord des étangs & des fossés, & fleurit au mois de juillet : ses feuilles sont estimées rafraîchissantes.

La *perficaire* âcre ou brûlante, nommée vulgairement curage, *perficaria urens, seu hydropiper*, *I. R. H.* 509, pousse plusieurs tiges semblables à celle de la *perficaire douce* : les feuilles ressemblent aux feuilles du pêcher, ce qui lui a fait donner le nom de *perficaria*; mais elles ne sont point tachetées, & leur saveur est presque aussi brûlante que celle du poivre. Les fleurs sont un peu plus pâles que celles de l'espece précédente; mais elles produisent les mêmes semences. Toute la plante est d'un goût poivré, âcre & mordicant; elle est annuelle.

On trouvera dans les mémoires de l'académie des sciences, année 1703, la description donnée par Tournefort de la *perficaire* du levant, qu'il nomme *perficaria orientalis, nicotianæ folio, calice florum purpureo*; c'est la plus grande & la plus belle espece de *perficaire*. (*D. J.*)

PERSICAIRE, (*Mat. méd.*) *perficaire* douce, tachée ou ordinaire.

Tournefort assure dans les mémoires de l'académie royale des sciences, *ann. 1703*, que cette plante est un des plus grands vulnéraires qu'il connoisse, & que sa décoction dans du vin arrête la gangrene d'une maniere surprenante. Cette vertu, qui seroit bien précieuse si elle étoit réelle, devroit être reconnue sur une aussi grande autorité que celle de Tournefort, s'il y avoit en médecine des autorités qui pussent tenir lieu de l'observation répétée & constante. La *perficaire* n'est point employée dans les gangrenes, malgré cet éloge de Tournefort, peut-être par une négligence blâmable des médecins, peut-être aussi parce qu'on a éprouvé que son *inefficacité*, que ses qualités extérieures rendent très-vraisemblable, étoit aussi très-réelle.

La tisane de cette plante est aussi recommandée dans la dyssenterie & dans les maladies de la peau.

PERSICAIRE BRULANTE, (*Mat. méd.*) piment ou poivre d'eau, curage.

Cette plante est regardée comme très-propre contre l'hydropisie, la jaunisse & les obstructions du bas-ventre. On peut donner ses feuilles à la dose d'une poignée en décoction dans l'eau simple ou dans un bouillon; mais sa saveur âcre & brûlante empêche qu'on ne l'emploie communément pour l'usage intérieur; son application extérieure est plus commune, du moins plus praticable; car cette plante est en tout assez peu usitée. Ses feuilles étant écrasées & appliquées sur les parties actuellement affligées de la goutte, passent pour en soulager les douleurs; on dit la même chose d'une petite tente formée avec ses feuilles & introduite dans le creux d'une dent qui cause de la douleur. On la vante encore comme rongeant les chairs baveuses des vieux ulceres, les détergeant & les disposant à la cicatrice, comme dissipant les enflures des jambes, &c.

Il eſt à peine utile de rapporter que la *perſicaire* brûlante a paſſé pour exercer ſes vertus ſur les parties internes, étant portée dans les ſouliers; qu'étant appliquée ſur la joue dans la douleur des dents, ou ſur les plaies & ſur les ulceres, tous ces maux diſparoiſſent, dès qu'elle a été détruite par la putréfaction ou la combuſtion. Quoique ce ſoient des médecins de réputation qui aient imaginé ou adopté ces pauvretés, ce n'eſt qu'une anecdote toute commune de la crédulité ou de la charlatanerie médicale. (*b*)

PERSICUM MARE, (*Géogr. anc.*) La *mer perſique* & la mer rouge ſont deux noms ſynonymes dans Hérodote, *l. IV*, *n. 39*, & dans Strabon, *l. VI.* La mer rouge ſe prend néanmoins dans un ſens bien plus étendu que la *mer perſique.* On a appellé autrefois *mer rouge* ou *mer Erythrée*, cette partie de l'océan indien qui mouille l'Arabie heureuſe au midi, & qui forme deux grands golfes, l'un à l'orient de l'Arabie appellé, le *golfe perſique*, & l'autre à l'occident nommé le *golfe arabique*, qui retient encore à préſent le nom de *mer rouge.* (*D. J.*)

PERSICUS SINUS, (*Géog. anc.*) grand golfe d'Aſie entre la Perſe & l'Arabie, & qui communique à l'océan indien. Strabon, *liv. xvj*, *pag. 765*, dit que le golfe perſique eſt auſſi appellé la *mer perſique*, & qu'on lui donnoit encore le nom de *mer rouge*, parce qu'on entendoit par *mer rouge*, non ſeulement la partie de l'océan indien, & qui mouille l'Arabie au midi, mais encore le golfe perſique & le golfe arabique. Les Perſes, ſelon Pline, *liv. VI*, *chap. xxvj*, habiterent toujours le bord de la mer rouge; ce qui fit qu'on donna le nom de *golfe perſique* à cette partie de la mer rouge qui ſéparoit la Perſe de l'Arabie. Plutarque *in Lucullo* appelle ce golfe *mer babylonienne.* (*D. J.*)

PERSIENNE (SOIE), ſ. f. (*Manuf. en ſoie.*) La *perſienne* ne differe du double fond qu'en ce qu'au lieu de 45 portées de poil, elle n'en contient que 22 & demie; & au lieu de quatre liſſes pour lever & quatre pour rabattre, elle n'en contient que deux pour l'un & deux pour l'autre. Le travail du reſte eſt le même qu'au double fond.

PERSIENNES, ſ. f. (*Grammaire & menuiſ.*) jalouſies ou chaſſis de bois qui s'ouvrent en dehors comme des contrevents, & ſur leſquels ſont aſſemblées à égale diſtance des tringles de bois en abat-jour qui font le même effet que les ſtores, rompent la lumiere & donnent entrée à l'air dans un appartement.

PERSIENNES, ſortes de grilles de bois que l'on met aux fenêtres de l'étendoir des manufactures de papier; elles ſont compoſées d'une grille dormante, tant pleine que vuide, c'eſt-à-dire, dont les barreaux ont autant de largeur que l'eſpace qu'ils laiſſent entr'eux, & d'un autre mobile qui peut gliſſer dans les couliſſes pratiquées en haut & en bas de la fenêtre. Lorſque la *perſienne* eſt ouverte, les barreaux de la grille mobile ſont vis-à-vis de ceux de l'autre en cette ſorte, ○○○○ ○○○○; & lorſqu'elle eſt fermée, ils répondent vis-à-vis des intervalles que les premiers laiſſent entr'eux en cette maniere, ○○○○ ○○○○.

On eſt maître d'ouvrir plus ou moins cette grille, ſelon que les différens vents qui ſoufflent l'exigent; c'eſt une des choſes qui contribuent le plus à la blancheur du papier, que de le faire ſécher à propos.

PERSIL, *apium*, ſ. m. (*Hiſt. natur. botan.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales égaux diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences fort menues, qui ſont relevées en boſſe, ſtriées d'un côté, & applaties de l'autre. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont diviſées en ailes, ou qu'elles naiſſent ſur une côte branchue. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Sa racine eſt ſimple, longue, groſſe comme le doigt, garnie de quelques fibres blanchâtres, s'enfonçant profondément en terre, & bonne à manger; elle jette des tiges à la hauteur de trois ou quatre piés,

de la groſſeur d'un pouce, rondes, cannelées, nouées, creuſes & rameuſes. Ses feuilles ſont compoſées d'autres feuilles vertes, découpées, attachées à de longues queues. Ses fleurs naiſſent aux ſommets des tiges & des rameaux, en ombelles; chaque fleur eſt formée de cinq pétales diſpoſés en roſe : à ces fleurs ſuccedent des ſemences jointes deux à deux, menues, cannelées, griſes, arrondies ſur le dos, d'un goût un peu âcre. On cultive beaucoup cette plante dans les jardins potagers; elle pouſſe ſa tige à la ſeconde année, fleurit en juin & juillet, & amene ſes ſemences à maturité en août. L'uſage de cette plante remonte à l'antiquité la plus reculée, & elle a été vantée dans tous les temps comme un excellent légume.

Le *perſil* contient beaucoup de ſel âcre, & une médiocre quantité d'huile exaltée; c'eſt apparemment par le principe de ce ſel âcre, que toutes les parties de cette plante ſont apéritives, propres à déſobſtruer, à provoquer les urines & les regles. Son uſage eſt très-commun dans la cuiſine & dans la pharmacie; ſa racine ſe met dans le potage, & les feuilles, par leur ſaveur agréable & aromatique, relevent pluſieurs ſortes d'alimens : cette même racine s'emploie dans les tiſanes & apozemes apéritifs. La graine eſt une des quatre ſemences chaudes mineures : elle paſſe pour atténuante & diurétique.

Enfin cette plante étoit employée dans l'antiquité la plus reculée à divers autres égards : on la ſemoit ſur les tombeaux, & on en faiſoit des couronnes dont on ſe paroit à table. Dans Virgile, le berger Linus eſt couronné de cette plante, *apio ornatus amaro.* « Mon jardin, dit Horace » à Philis, vous fournira de l'ache pour » vous couronner, & du lierre avec lequel » vous entendez à nouer vos cheveux avec » tant de grace. »

Eſt in horto
Philli, nectendis apium *coronis;*
Eſt hederæ vis
Multa, quâ crines religata fulges.

Les modernes cultivent dans les jardins deux autres *perſils*; l'un n'eſt qu'une variété de celui dont on vient de parler, & qui s'en diſtingue ſeulement par ſes feuilles friſées & crêpées : on le nomme *perſil friſé*; l'autre s'éleve beaucoup plus haut, ſes feuilles ſont plus grandes, & les racines vivaces bonnes à manger, comme celles du céleri; on appelle cette eſpece *gros perſil*, c'eſt l'*apium hortenſe latifolium* de Tournefort. (*D. J.*)

PERSIL, (*Diete & mat. méd.*) *perſil* commun ordinaire des jardins, ou domeſtique. Tout le monde connoît l'uſage diététique de la racine & ſur-tout des feuilles de *perſil*. La racine ſe mange dans les potages, & leur donne un goût relevé & une odeur fort agréable. Les feuilles, ſoit entieres, ſoit hachées, crues & cuites, fourniſſent un aſſaiſonnement fort commun aux viandes & aux poiſſons. Cette racine & ces feuilles employées dans les alimens, paſſent avec raiſon pour échauffantes; mais cette qualité devient à-peu-près indifférente par l'habitude à tous les ſujets ſains.

On emploie à titre de remede dans l'uſage intérieur, la racine & la ſemence de *perſil*. La racine entre dans les tiſanes, les apozemes & les bouillons apéritifs deſtinés à purifier le ſang. On la croit diaphorétique & portant à la peau; c'eſt à ce dernier titre qu'on l'emploie ſous la forme de tiſane pour aider l'éruption de la petite vérole & de la rougeole.

La ſemence de *perſil* eſt une des quatre ſemences chaudes mineures. *Voyez* SEMENCES CHAUDES.

L'application extérieure des feuilles de *perſil* pilées avec du lard ou du ſain-doux, ou bien arroſées avec de l'eau-de-vie, eſt un remede populaire aſſez efficace contre les contuſions, & pour diſſiper le lait des mamelles.

La racine de *perſil* entre dans l'eau générale, dans le ſirop de guimauve, celui des cinq racines & celui d'armoiſe; dans le *philonium romanum*, la bénédicte laxative, l'hiere de coloquinte, *&c.* (*b*)

PERSIL DE MACÉDOINE, (*Botan.*) C'eſt une autre fameuſe eſpece d'ache, nommée en latin comme en françois, *apium macedonicum*, *I. R. H.* 305. Il differe ſeulement du *perſil* ordinaire, en

ce que ſes feuilles ſont plus amples & un peu plus découpées, & que ſa ſemence eſt plus menue, plus aromatique. On le cultive dans nos jardins, où il aime un terrain ſablonneux & pierreux. Sa ſemence eſt employée dans la thériaque. (*D. J.*)

PERSIL DE MACÉDOINE, (*Mat. méd.*) Il n'y a que la ſemence de cette plante qui ſoit employée en médecine, & même dans quelques compoſitions officinales ſeulement; par exemple dans le mithridate, la thériaque, les trochiſques de myrrhe de la pharmacopée de Paris.

On croit que cette plante eſt le vrai *perſil* des anciens, celui dont ils faiſoient beaucoup de cas, ſur-tout à cauſe de ſon uſage pour le mithridate & la thériaque, & qu'ils tiroient autant qu'ils pouvoient de Macédoine, comme le meilleur. (*b*)

PERSIL DE MARAIS, (*Botanique.*) C'eſt le genre de plante que Tournefort a nommé *thyſſelinum*. *Voyez* THYSSELINUM, *botanique.*

PERSIL DE MONTAGNE, *oreoſelinum*, genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux graines ovales, applaties, amples, ſtriées & frangées, qui pour l'ordinaire ſe dépouillent aiſément de leur enveloppe. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont ailées & grandes. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PERSILLADE, ſ. f. (*Cuiſine.*) aſſaiſonnement avec du perſil entier ou haché. On fait des *perſillades* de bœuf.

PERSILLÉ, adj. (*Gramm.*) Il ſe dit d'un fromage dont l'intérieur eſt parſemé de points ou taches d'un verd de perſil.

PERSIQUE (GOLFE), (*Géog. mod.*) *Voyez* GOLFE PERSIQUE. Ce golfe, autrement nommé *golfe de Balſora*, ſort de l'océan indien, auprès de l'île d'Ormus; il s'étend du ſud-eſt au nord-oueſt, entre la Perſe à l'eſt & l'Arabie à l'oueſt, juſqu'à l'ancienne Chaldée, où il reçoit l'Euphrate & le Tige, qui joignent leurs lits un peu avant leur embouchure; mais il ne reçoit guere d'autres rivieres conſidérables.

Les femmes des îles du golfe *perſique* ſont, au rapport des voyageurs, brunes, jaunes & laides; leur viſage eſt large, leurs yeux ſont petits: elles ont des modes & des coutumes ſemblables à celles des femmes indiennes, comme celle de ſe paſſer dans le cartilage du nez des anneaux, & une épingle d'or au travers de la peau du nez ſous les yeux. Il eſt vrai que cet uſage de ſe percer le nez pour porter des bagues & d'autres joyaux, s'eſt étendu fort loin, car il y a beaucoup de femmes chez les Arabes qui ont une narine percée pour y paſſer un grand anneau; & c'eſt une galanterie chez ces peuples de baiſer leurs femmes à travers ce anneaux, qui ſont quelquefois aſſez grands pour enfermer la bouche dans leur rondeur. (*D. J.*)

PERSIQUE (DIANE), (*Mythologie aſiatique.*) La *Diane perſique* étoit la divinité que les Perſans nommoient *Andetis*, & qui avoit des temples dans toute la Cappadoce. Il n'étoit pas permis de laiſſer éteindre le feu ſacré qui brûloit ſur ſes autels. Le temple principal de la *Diane perſique* étoit à Zéla. (*D. J.*)

PERSIQUE (ORDRE), (*Architect.*) Les architectes caractériſent ainſi un ordre qui a des figures d'eſclaves perſans au lieu de colonnes, pour porter un entablement. Voici l'origine de cet ordre. Pauſanias ayant défait les Perſans, les Lacédémoniens, pour ſignaler leur victoire, érigerent des trophées avec les armes de leurs ennemis, & ils y repréſenterent des Perſans ſous la figure d'eſclaves qui ſoutenoient leurs portiques, leurs arches, leurs cloiſons, *&c.* (*D. J.*)

PERSISTER, (*Gramm.*) C'eſt demeurer ferme, garder conſtamment le même état d'ame, d'eſprit & de corps. On *perſiſte* dans le repos, dans le mouvement, dans la foi, dans l'incrédulité, dans le vice, dans la vertu, dans ſon amitié, dans ſes haines, dans ſon ſentiment, & même dans ſon incertitude; quoique le mot de *perſiſter* marque de la conſtance; que celui d'*incertitude* marque de la vacillation, dans ſon refus, dans ſes bontés, dans ſa dépoſition, à affirmer, à nier, *&c.*

PERSONNAGE, ſ. m. (*Gramm.*) Il eſt ſynonyme à *homme*, mais toujours

avec une idée acceſſoire *favorable* ou défavorable, énoncée ou ſous-entendue. C'eſt un *perſonnage* de l'antiquité. Il ſe croit un *perſonnage*. C'eſt un ſot *perſonnage*. Avez-vous vu le *perſonnage*?

Perſonnage ſe dit encore du rôle qu'on fait ſur la ſcene ou dans le monde. Il fit dans cette occaſion un aſſez mauvais *perſonnage*. Le principal *perſonnage* fut mal joué dans cette tragédie. Il eſt preſque impoſſible à un méchant de faire long-temps ſans ſe démentir le rôle ou le *perſonnage* d'homme de bien : il vient un moment critique qui leve le maſque & montre la choſe. Le maſque étoit beau, mais deſſous la choſe étoit hideuſe.

PERSONNAGE *allégorique*, (*Poéſie.*) C'eſt tout être inanimé que la poéſie perſonnifie. Les *perſonnages allégoriques* que la poéſie emploie, ſont de deux eſpeces; il y en a de parfaits, & d'autres que nous appellons *imparfaits*.

Les *perſonnages* parfaits ſont ceux que la poéſie crée entiérement, auxquels elle donne un corps & une ame, & qu'elle rend capables de toutes les actions & de tous les ſentimens des hommes. C'eſt ainſi que les poëtes ont perſonnifié dans leurs vers la victoire, la ſageſſe, la gloire, en un mot tout ce que les peintres ont perſonnifié dans leurs tableaux.

Les *perſonnages allégoriques* imparfaits, ſont les êtres qui exiſtent déja réellement, auxquels la poéſie donne la faculté de penſer & de parler qu'ils n'ont pas, mais ſans leur prêter une exiſtence parfaite, & ſans leur donner un être tel que le nôtre. Ainſi la poéſie fait des *perſonnages allégoriques* imparfaits, quand elle prête des ſentimens aux bois, aux fleuves, en un mot quand elle fait parler & penſer tous les êtres inanimés, ou quand élevant les animaux au deſſus de leur ſphere, elle leur prête plus de raiſon qu'ils n'en ont, & la voix articulée qui leur manque.

Ces derniers *perſonnages allégoriques* ſont le plus grand ornement de la poéſie, qui n'eſt jamais ſi pompeuſe que lorſqu'elle anime & qu'elle fait parler toute la nature : c'eſt en quoi conſiſte la beauté du pſeaume *In exitu Iſraël de Egypto*, & de quelques autres. Mais ces *perſonnages* imparfaits ne ſont point propres à jouer un rôle dans l'action d'un poëme, à moins que cette action ne ſoit celle d'un apologue. Ils peuvent ſeulement, comme ſpectateurs, prendre part aux actions des autres *perſonnages*, ainſi que les chœurs prenoient part aux tragédies des anciens.

Les *perſonnages allégoriques* ne doivent pas jouer un des rôles principaux d'une action, mais ils y peuvent ſeulement intervenir, ſoit comme des attributs des *perſonnages* principaux, ſoit pour exprimer plus noblement, par le ſecours de la fiction, ce qui paroîtroit trivial s'il étoit dit ſimplement. Voilà pourquoi Virgile perſonnifie la renommée dans l'*Enéide*.

Quant aux actions allégoriques, elles n'entrent guere avec ſuccès que dans les fables & autres ouvrages deſtinés à inſtruire l'eſprit en le divertiſſant. Les converſations que les fables ſuppoſent entre les animaux ſont des actions allégoriques; mais ces actions allégoriques ne ſont point un ſujet propre pour le poëme dramatique, dont le but eſt de nous toucher par l'imitation des paſſions humaines : ce piédeſtal, dit l'abbé Dubos, n'eſt point fait pour la ſtatue. (*D. J.*)

PERSONNAGE *allégorique*, (*Peint.*) Les *perſonnages allégoriques* ſont des êtres qui n'exiſtent point, mais que l'imagination des peintres a conçus, & qu'elle a enfantés en leur donnant un nom, un corps & des attributs. C'eſt ainſi que les peintres ont perſonnifié les vertus, les vices, les royaumes, les provinces, les villes, les ſaiſons, les paſſions, les vents & les fleuves. La France repréſentée ſous une figure de femme, le Tibre ſous une figure d'homme couché, & la calomnie ſous une figure de ſatyre, ſont des *perſonnages allégoriques*.

Ces *perſonnages allégoriques* ſont de deux eſpeces : les uns ſont nés depuis pluſieurs années; depuis long-temps ils ont fait fortune. Ils ſe ſont montrés ſur tant de théatres, que tout homme un peu lettré les reconnoît d'abord à leurs attributs. La France repréſentée par une femme, la couronne fermée en tête, le ſceptre à la main, & couverte d'un manteau bleu ſemé de fleurs-de-lis d'or; le Tibre repréſenté par

par une figure d'homme couché, ayant à ſes piés une louve qui allaite deux enfans, ſont des *perſonnages allégoriques* inventés depuis long-temps, & que le monde reconnoît pour ce qu'ils ſont; ils ont acquis, pour ainſi dire, le droit de bourgeoiſie par le genre humain.

Les *perſonnages allégoriques* modernes ſont ceux que les peintres ont inventés depuis peu, & qu'ils inventent encore pour exprimer leurs idées; ils les caractériſent à leur mode, & ils leur donnent les attributs qu'ils croient les plus propres à les faire reconnoître : ce ſont des chiffres dont perſonne n'a la clef, que peu de gens cherchent, & qu'on mépriſe. Ainſi je ne parlerai que des *perſonnages allégoriques* de la premiere eſpece, c'eſt-à-dire, des anciens, & je remarquerai d'abord que les peintres qui paſſent aujourd'hui pour avoir été les plus grands poëtes en peinture, ne ſont pas ceux qui ont mis au monde le plus grand nombre de *perſonnages allégoriques*. Il eſt vrai que Raphaël en a produit de cette eſpece; mais ce peintre ſi ſage ne les emploie que dans les ornemens qui ſervent de bordure ou de ſoutien à ſes tableaux dans l'appartement de la ſignature. Il a même pris la précaution d'écrire le nom de ces *perſonnages allégoriques* ſous leur figure.

Le ſentiment des gens habiles eſt que les *perſonnages allégoriques* n'y doivent êtres introduits qu'avec une grande diſcrétion, puiſque ces compoſitions ſont deſtinées à repréſenter un événement arrivé réellement, & dépeint comme on croit qu'il eſt arrivé; ils n'y doivent même entrer, dans les occaſions où l'on peut les introduire, que comme l'écu des armes a les attributs des *perſonnages* principaux, qui ſont des *perſonnages* hiſtoriques. C'eſt ainſi qu'Harpocrate, le dieu du ſilence, ou Minerve, peuvent être placés à côté d'un prince, pour déſigner ſa diſcrétion & ſa prudence. Je ne penſe pas que les *perſonnages allégoriques* y doivent être eux-mêmes des acteurs principaux : des *perſonnages* que nous connoiſſons pour des fantômes imaginés à plaiſir, à qui nous ne ſaurions prêter des paſſions pareilles aux nôtres, ne peuvent pas nous intéreſſer beaucoup à ce qui leur arrive. D'ailleurs, la vraiſemblance ne peut être obſervée trop exactement en peinture : or des *perſonnages allégoriques* employés comme acteurs dans une compoſition hiſtorique, doivent en altérer la vraiſemblance. Dubos, *réflexions ſur la peinture.* (*D. J.*)

PERSONNALISER, v. act. (*Gramm.*) C'eſt donner un corps, une ame, du mouvement, de l'action, des diſcours à des êtres métaphyſiques qui n'exiſtent que dans l'entendement, ou qui ſont inanimés dans la nature. C'eſt la reſſource des poëtes & des peintres. On dit auſſi *perſonnifier*. Je permets plus volontiers cette machine aux poëtes qu'aux peintres. Les êtres perſonnifiés répandent de l'obſcurité dans les compoſitions de la peinture.

PERSONNALITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) terme dogmatique; ce qui conſtitue un individu dans la qualité de perſonne.

PERSONNALITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) mots injurieux, adreſſés à la perſonne même; réflexions ſur des défauts qui ſont en elle.

PERSONNALITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) La queſtion de la *perſonnalité* eſt une de ces matieres difficiles & même myſtérieuſes, ſur leſquelles on diſputera tant qu'il y aura des hommes. Rien n'eſt plus près de nous que nous-mêmes; comment donc arrive-t il que ce *moi*, ce qui conſtitue mon eſſence perſonnelle, me ſoit ſi peu connu? Tout ce que l'on peut recueillir de la plupart des métaphyſiciens qui ont eſſayé de développer la notion de la *perſonnalité*, ſe réduit à déduire cette notion de la mémoire. Nous nous rappellons que nous avons exiſté dans un certain temps avec certaines idées; nous ſentons que le *moi* qui exiſtoit alors, eſt le *moi* qui penſe actuellement; & ce ſentiment conſtitue la *perſonnalité*. Le *moi* ſe conſerve donc dans les idées que la mémoire retient, & par leſquelles l'ame ſent que c'eſt elle-même qui a déja exiſté de telle maniere qu'elle exiſte actuellement, ou avec des modifications différentes; de ſorte que la perte totale de la mémoire emporteroit la deſtruction de la *perſonnalité*. Il s'enſuit encore que ſi les animaux ont de la mémoire, il y a pour eux un *moi*, une *perſonnalité* dans

le même degré ; auſſi quelques philoſophes n'ont pas fait difficulté de leur accorder une ſorte de *perſonnalité*. L'auteur de l'*Eſſai analytique* ſur l'ame (M. Bonnet), diſtingue pour cela deux ſortes de *perſonnalités*, afin d'en pouvoir donner une aux animaux. La premiere & la plus ſimple eſt, ſelon lui, celle qui réſulte de la liaiſon que la réminiſcence met entre les ſenſations antécédentes & les ſenſations ſubſéquentes, en vertu de laquelle l'ame a le ſentiment des changemens d'état par leſquels elle paſſe. La ſeconde eſpece de *perſonnalité* eſt cette *perſonnalité* réfléchie, qui conſiſte dans le retour de l'ame ſur elle-même, par lequel ſéparant en quelque ſorte de *ſoi* ſes propres ſenſations, elle réfléchit que c'eſt elle qui les éprouve ou qui les a éprouvées. L'être, continue le même philoſophe, qui poſſede une telle *perſonnalité*, appelle *moi* ce qui eſt en lui qui ſent ; & ce *moi* s'incorporant, pour ainſi dire, à toutes les ſenſations, ſe les approprie toutes, & n'en compoſe qu'une même exiſtence. Cette *perſonnalité* réfléchie eſt ce qui diſtingue l'homme à cet égard des brutes, à qui la premiere eſpece de *perſonnalité* ſemble devoir être accordée dans les principes de cet auteur. D'autres lui conteſteront ce point ; en effet, eſt-il néceſſaire que la liaiſon des ſenſations antécédentes, avec les ſenſations ſubſéquentes, ſoit accompagnée d'un ſentiment qui notifie à l'être ſentant, les changemens par leſquels il paſſe ? Ils diront donc que le cerveau des animaux retient tout auſſi fortement que le nôtre, peut-être plus fortement, les impreſſions des objets ; que les idées ou les ſenſations attachées à ces impreſſions, ſe réveillent les unes les autres par un enchaînement phyſique, mais que leur appel n'eſt point accompagné de réminiſcence ; qu'elles affectent l'animal ſimplement comme actuelles ; qu'il n'y a pour les animaux ni paſſé, ni futur ; & qu'ainſi ils manquent de la plus ſimple *perſonnalité*. Sans nous arrêter davantage à cette conteſtation, nous obſerverons ſeulement que la réminiſcence & la réflexion ne tombent jamais que ſur les opérations ou modifications de l'ame, & non ſur le ſujet même qui agit ou qui eſt modifié. Cependant n'eſt-ce pas dans le ſujet même que doit être & qu'on devroit ſentir le *moi*, l'entité perſonnelle ? Tant que nous ne ſentirons qu'une exiſtence ſemblable ou différente de ce qu'elle a été, pourrons-nous croire avoir une notion ſatisfaiſante de notre *perſonnalité* ? Cette notion ne devroit-elle pas être plutôt la conſcience d'un même fonds d'être permanent, que le ſentiment de ſes manieres d'être actuelles ou antécédentes ?

PERSONNAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un bénéfice auquel il y a quelque prééminence attachée, mais ſans juriſdiction, à la différence des dignités eccléſiaſtiques qui ont tout-à-la-fois prééminence & juriſdiction : ainſi la place de chantre d'une égliſe cathédrale ou collégiale, eſt ordinairement un *perſonnat*, parce qu'elle n'a qu'une ſimple prééminence ſans juriſdiction, que ſi le chantre a juriſdiction dans le chœur, alors c'eſt une dignité. *Voyez le recueil de* Drapier, *tom. I, ch. ij, n.* 10. *Voyez* BÉNÉFICE, DIGNITÉ, OFFICE. (*A*)

PERSONNE, ſ. f. (*Grammaire.*) Il y a trois relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le ſujet de la propoſition ; car ou il prononce lui-même la propoſition dont il eſt le ſujet, ou la parole lui eſt adreſſée par un autre, ou il eſt ſimplement ſujet ſans prononcer le diſcours & ſans être apoſtrophé. Dans cette propoſition, *je ſuis le ſeigneur ton Dieu* (*Exod. xx.* 2.), c'eſt Dieu qui en eſt le ſujet, & à qui il eſt attribué d'être le ſeigneur Dieu d'Iſraël ; mais en même temps c'eſt lui qui produit l'acte de la parole qui prononce le diſcours : dans celle-ci (*Pſ. l.*) *Dieu, ayez pitié de moi ſelon votre grande miſéricorde*, c'eſt encore Dieu qui eſt le ſujet, mais ce n'eſt pas lui qui parle ; c'eſt à lui que la parole eſt adreſſée : enfin, dans celle-ci (*Eccleſ. xvij.* 1.) *Dieu a créé l'homme de terre & l'a fait à ſon image*, Dieu eſt encore le ſujet, mais il ne parle point, & le diſcours ne lui eſt point adreſſé.

Les grammairiens latins ont donné à ces trois relations générales le nom de *perſonnes*. Le mot latin *perſona* ſignifie proprement le maſque que prenoit un acteur

ſelon le rôle dont il étoit chargé dans une piece de théatre ; & ce nom eſt dérivé de *ſonare*, rendre du ſon, & de la particule ampliative *per*, d'où *perſonare*, rendre un ſon éclatant. Baſſius, dans Aulu-Gelle, nous apprend que le maſque étoit conſtruit de maniere que toute la tête en étoit enveloppée, & qu'il n'y avoit d'ouverture que celle qui étoit néceſſaire à l'émiſſion de la voix ; qu'en conſéquence tout l'effort de l'organe ſe portant vers cette iſſue, les ſons en étoient plus clairs & plus réſonnans : ainſi l'on peut dire que ſans maſque *vox ſonabat*, mais qu'avec le maſque *vox perſonabat*, & delà le nom de *perſona* donné à l'inſtrument qui facilitoit le retentiſſement de la voix, & qui n'avoit peut-être été inventé qu'à cette fin, à cauſe de la vaſte étendue des lieux où l'on repréſentoit les pieces dramatiques. Le même nom de *perſona* fut employé enſuite pour exprimer le rôle même dont l'auteur étoit chargé ; & c'eſt une métonymie du ſigne pour la choſe ſignifiée, parce que la face du maſque étoit adaptée à l'âge & au caractere de celui qui étoit cenſé parler, & que quelquefois c'étoit ſon portrait même : ainſi le maſque étoit un ſigne non équivoque du rôle.

C'eſt dans ce dernier ſens, de *perſonnage* ou de *rôle*, que l'on donne en grammaire le nom de *perſonnes* aux trois relations dont on vient de parler, parce qu'en effet ce ſont comme autant de rôles accidentels dont les ſujets ſe revêtent, ſuivant l'occurrence, dans la production de la parole qui eſt la repréſentation ſenſible de la penſée. On appelle *premiere perſonne*, la relation du ſujet qui parle de lui-même ; *ſeconde perſonne*, la relation du ſujet à qui l'on parle de lui-même ; & *troiſieme perſonne*, la relation du ſujet dont on parle, qui ne prononce ou qui n'eſt pas cenſé prononcer lui-même le diſcours, & à qui il n'eſt point adreſſé.

On donne auſſi le nom de *perſonnes* aux différentes terminaiſons des verbes, qui indiquent ces relations, & qui ſervent à mettre les verbes en concordance avec le ſujet conſidéré ſous cet aſpect : *ego amo*, *tu amas*, *Petrus amat* ; voilà le même verbe avec les terminaiſons relatives aux trois différentes *perſonnes* pour le nombre ſingulier ; *nos amamus*, *vos amatis*, *milites amant* ; le voilà dans les trois *perſonnes* pour le nombre pluriel.

Il y a donc en effet quelque différence dans la ſignification du mot *perſonne*, ſelon qu'il eſt appliqué au ſujet du verbe ou au verbe même. La *perſonne*, dans le ſujet, c'eſt ſa relation à l'acte de la parole ; dans le verbe, c'eſt une terminaiſon qui indique la relation du ſujet à l'acte de la parole. Cette différence de ſens doit en mettre une dans la maniere de s'expliquer, quand on rend compte de l'analyſe d'une phraſe ; par exemple, *nos autem viri fortes ſatisfeciſſe videmur* : il faut dire que *nos* eſt *de* la premiere *perſonne* du pluriel, & que *videmur* eſt *à* la premiere *perſonne* du pluriel. *De* indique quelque choſe de plus propre, de plus permanent ; *à* marque quelque choſe de plus accidentel & de moins néceſſaire. Il faut dire, par la même raiſon, qu'un nom eſt *de tel* genre, par exemple, du genre maſculin, & qu'un adjectif eſt *à* tel genre, *au* genre maſculin : le genre eſt fixe dans les noms, & leur appartient en propre ; il eſt variable & accidentel dans les adjectifs.

Comme la différence des *perſonnes* n'opere aucun changement dans la forme des ſujets, & qu'elle n'influe que ſur les terminaiſons des verbes, cela a fait croire au contraire à Sanctius (*Minerv. j.* 12), que les verbes ſeuls ont des *perſonnes*, & que les noms n'en ont point : *ſed ſunt alicujus perſonæ verbalis*. Il devoit donc raiſonner de même ſur les genres à l'égard des noms & des adjectifs, & dire que les noms n'ont point de genres, puiſque leurs terminaiſons ſont invariables à cet égard, & qu'ils ſont propres aux adjectifs, puiſqu'ils en font varier les terminaiſons. Cependant, par une contradiction ſurprenante dans un homme ſi habile, il a pris une route toute oppoſée, & a regardé le genre comme appartenant aux noms à l'excluſion des adjectifs, quoique l'influence des genres ſur les adjectifs ſoit la même que celle des *perſonnes* ſur les verbes. Mais, outre la contrariété des deux procédés de Sanctius, il n'a trouvé la vérité ni par l'un, ni par l'autre. Les genres ſont, par rapport aux

noms, différentes classes dans lesquelles les usages des langues les ont distribués ; & par rapport aux adjectifs, ce sont différentes terminaisons adaptées à la différence des classes de chacun des noms auxquels on peut les rapporter. Pareillement les *personnes* sont, dans les sujets, des points de vue particuliers sous lesquels il est nécessaire de les envisager ; & dans les verbes ce sont des terminaisons adaptées à ces divers points de vue en vertu du principe d'identité. *Voyez* GENRE & IDENTITÉ.

Delà vient que comme les adjectifs s'accordent en genre avec les noms, leurs corelatifs, les verbes s'accordent en *personne* avec leurs sujets : si un adjectif se rapporte à des noms de différens genres, on le met au pluriel à cause de la pluralité des corelatifs, & au genre le plus noble : *frater & soror sunt pii* ; de même si un verbe se rapporte à des sujets de diverses *personnes*, on le met au pluriel à cause de la pluralité des sujets, & à la *personne* la plus noble : *ego & tu ibimus*. C'est de part & d'autre, non la même raison, si vous voulez, mais une raison toute pareille. *Voyez au surplus* PERSONNEL & IMPERSONNEL. *(B. E. R. M.)*

PERSONNES, GENS, (*Synon.*) Le mot de *gens*, dit l'abbé Girard, a une couleur très-indéfinie qui le rend incapable d'être uni avec un nombre, & d'avoir un rapport marqué à l'égard du sexe. Celui de *personnes* en a une plus particularisée, qui le rend susceptible de calcul, & de rapport au sexe quand on veut le désigner. Il y a peu d'honnêtes *gens* à la cour ; les *personnes* de l'un & de l'autre sexe y sont plus polies qu'ailleurs. Le plaisir de la table n'admet que *gens* de bonne humeur, & ne souffre pas qu'on soit plus de huit ou dix *personnes*. *Voyez aussi l'article* GENS. (*D. J.*)

PERSONNE, *persona*, (*Théologie.*) une substance individuelle, une nature raisonnable ou intelligente. *Voyez* SUBSTANCE & INDIVIDUEL.

Le pere & le fils sont réputés en droit une même *personne*. Un ambassadeur représente la *personne* de son prince. *Voyez* AMBASSADEUR.

En théologie, la divinité réside en trois *personnes* ; mais alors le mot *personne* emporte une idée particuliere, fort différente de celle que l'on y attache en toute autre circonstance. On ne s'en sert qu'au défaut d'un autre terme plus propre & plus expressif. *Voyez* TRINITÉ.

On dit que le mot *personne*, *persona*, est emprunté de *personando*, l'action de jouer un personnage ou de le contrefaire ; & l'on prétend que sa premiere signification étoit celle d'un masque. C'est dans ce sens que Boëce dit, *in larva concava sonus volvatur* ; c'est pourquoi les acteurs qui paroissoient masqués sur le théatre, étoient quelquefois appellés *larvati*, & quelquefois *personati*. Le même auteur ajoute que, comme les différens acteurs représentoient chacun un personnage unique & individuel, comme Œdipe, Chremès, Hécube, Médée, ce fut pour cette raison que d'autres gens qui étoient aussi distingués par quelque chose dans leur figure ou leur caractere, ce qui servoit à les faire connoître, furent appellés par les Latins *personæ*, & par les Grecs προσωπα. De plus, comme ces acteurs ne représentoient guere que des caracteres grands & illustres, le mot *personne* vint enfin à signifier l'esprit, comme la chose de la plus grande importance & de la plus grande dignité dans tout ce qui peut regarder les hommes : ainsi les hommes, les anges, & la divinité elle-même, furent appellés *personnes*.

Les êtres purement corporels, tels qu'une pierre, une plante, un cheval, furent appellés *hypostases* ou *supposita*, & non pas *personne*. *Voyez* HYPOSTASE, *HYPOSTASIS*, &c.

C'est ce qui fait conjecturer aux savans que le même nom *personne* vint à être d'usage pour signifier quelque dignité, par laquelle une *personne* est distinguée d'une autre, comme un pere, un mari, un juge, un magistrat, *&c.*

C'est en ce sens que l'on doit entendre ces paroles de Cicéron : « César ne parle » jamais de Pompée qu'en termes d'hon» neur & de respect ; mais il exécute des » choses fort dures & fort injurieuses à sa » personne. » *Voyez* PERSONNALITÉ.

Voilà ce que nous avions à dire sur le nom *personne* : quant à la chose, nous avons déja défini le mot *personne*, ce qui

ſignifie une ſubſtance individuelle d'une nature raiſonnable ; définition qui revient à celle de Boëce.

Maintenant, une choſe peut être individuelle de deux manieres : 1°. logiquement, en ſorte qu'elle ne puiſſe être dite de tout autre, comme Cicéron, Platon, *&c.* 2°. phyſiquement, en ce ſens une goutte d'eau ſéparée de l'océan, peut s'appeller une *ſubſtance individuelle.* Dans chacun de ces ſens, le mot *perſonne* ſignifie une nature individuelle : logiquement, ſelon Boëce, puiſque le mot *perſonne* ne ſe dit point des univerſels, mais ſeulement des natures ſingulieres & individuelles ; on ne dit pas la *perſonne* d'un animal ou d'un homme, mais de Cicéron & de Platon : & phyſiquement, puiſque la main ou le pié de Socrate ne ſont jamais conſidérés comme des *perſonnes.*

Cette derniere eſpece d'individuel ſe dénomme de deux manieres : poſitivement, comme quand on dit que la *perſonne* doit être le principe total de l'action ; car les philoſophes appellent une *perſonne*, tout ce à quoi l'on attribue quelque action : & négativement comme quand on dit avec les thomiſtes, *&c.* qu'une *perſonne* conſiſte en ce qu'elle n'exiſte pas dans un autre comme un être plus parfait.

Ainſi un homme, quoiqu'il ſoit compoſé de deux ſubſtances fort différentes, ſavoir de corps & d'eſprit, ne fait pourtant pas deux *perſonnes*, puiſqu'aucune de ces deux parties ou ſubſtances, priſes ſéparément, n'eſt pas un principe total d'action, mais une ſeule *perſonne ;* car la maniere dont elle eſt compoſée de corps & d'eſprit, eſt telle qu'elle conſtitue un principe total d'action, & qu'elle n'exiſte point dans un autre comme un être plus parfait : de même, par exemple, que le pié de Socrate exiſte en Socrate, ou une goutte d'eau dans l'océan.

Ainſi, quoique Jeſus-Chriſt conſiſte en deux natures différentes, la nature divine & la nature humaine, ce n'eſt pourtant pas deux *perſonnes*, mais une ſeule *perſonne* divine ; la nature humaine en lui n'étant pas un principe total d'action, mais exiſtante dans une autre plus parfaite ; mais de l'union de la nature divine & de la nature humaine, il réſulte un individu ou un tout qui eſt un principe d'action : car quelque choſe que faſſe l'humanité de Jeſus-Chriſt, la *perſonne* divine qui eſt unie la fait auſſi ; de ſorte qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule *perſonne*, & en ce ſens une ſeule opération, que l'on appelle *théandrique. Voyez* THÉANDRIQUE.

PERSONNÉES, ſ. f. pl. *(Botanique.) perſonatæ, larvatæ.* Nous emploierons, après quelques célebres botaniſtes, ce mot nouveau, & peut-être peu exact, pour déſigner une famille de plantes à-peu près la même que la claſſe que Tournefort appelloit *à fleur en maſque ;* & ſans diſcuter ſi on doit ou non donner à cette famille autant d'étendue que l'a fait M. Adanſon, en y joignant les véroniques, le liſeron, le polemonium, la nicotiane & d'autres pentandries, nous reſtreindrons, d'après d'autres auteurs illuſtres, le nom de *perſonnées* aux plantes qui compoſent la didynamia angioſpermie de M. Linné, & deux ou trois autres. On trouve dans ce nombre des herbes & des arbres : pluſieurs ont leurs tiges quarrées & les feuilles oppoſées : dans d'autres les feuilles ſont alternes. Les fleurs ſont monopétales en tube évaſé, dont le limbe eſt diviſé plus ou moins irrégulierement, & dans un grand nombre d'une maniere aſſez ſemblable à celle des fleurs labiées, avec leſquelles toutes les *perſonnées* ont encore ceci de commun, que la fleur a quatre étamines, dont deux ſont plus grandes que les autres, & un piſtil à ſtyle ſimple ; mais ce qui les en ſépare, c'eſt que l'ovaire devient une capſule, ou dans quelques plantes une baie, contenant ordinairement pluſieurs ſemences, & poſée ſur un calice à quatre ou cinq diviſions plus ou moins profondes. Du reſte on peut, comme nous l'avons vu pour les labiées, rapporter à cette famille quelques plantes que M. Linné a placées dans la claſſe *diandria*, telles que la graſſette, la gratiole, l'utricularia.

Les plantes de cette famille ont pour le plus grand nombre quelque choſe de ſuſpect ; quelques-unes ſont manifeſtement nuiſibles, comme la digitale : cependant il y en a d'uſuelles ; mais les vertus de pluſieurs de celles-ci, telles que la ſcrophulaire, la

gratiole, paroiſſent dépendre d'un principe âcre & délétaire. (*D.*)

PERSONNEL, ELLE, adj. (*Gramm.*) Ce mot ſignifie *qui eſt relatif aux perſonnes*, ou *qui reçoit des inflexions relatives aux perſonnes*. On applique ce mot aux pronoms, aux terminaiſons de certains modes des verbes, à ces modes des verbes, & aux verbes mêmes.

On appelle pronoms *perſonnels* ceux qui préſentent à l'eſprit des êtres determinés par l'idée priſe de l'une des trois perſonnes. Les pronoms *perſonnels*, dans le ſyſtême ordinaire des grammairiens, ne ſont qu'une eſpece particuliere, & l'on y ajoute les pronoms démonſtratifs, les poſſeſſifs, les relatifs, *&c.* mais il n'y a de véritables pronoms que ceux que l'on nomme *perſonnels*; & les autres prétendus pronoms ſont ou des noms, ou des adjectifs, ou même des adverbes. *Voyez* PRONOM.

Les terminaiſons *perſonnelles* de certains modes des verbes ſont celles qui ſont relatives à l'une des trois perſonnes, & qui ſervent à marquer l'identification du verbe avec un ſujet de la même perſonne déterminée. *Ego amo*, *tu amas*, *Petrus amat*; voilà le même verbe identifié par la concordance, avec le ſujet *ego*, qui eſt de la premiere perſonne, avec le ſujet *tu* qui eſt de la ſeconde, & avec le ſujet *Petrus* qui eſt de la troiſieme.

On peut encore regarder comme des terminaiſons *perſonnelles*, ou comme des cas *perſonnels*, le nominatif & le vocatif des noms. En effet, dans une propoſition on ne conſidere la perſonne que dans le ſujet, parce qu'il n'y a que le ſujet qui prononce le diſcours, ou à qui l'on adreſſe, ou dont on énonce l'attribut ſans qu'il parle ni qu'il ſoit apoſtrophé. Or le nominatif eſt le cas qui déſigne le nom comme ſujet de la troiſieme perſonne, c'eſt-à-dire comme le ſujet dont on parle : *Dominus probavit me* : le vocatif eſt le cas qui déſigne le nom comme ſujet de la ſeconde perſonne, c'eſt-à-dire comme ſujet à qui on parle : *Domine*, *probaſti me* : c'eſt la ſeule différence qu'il y ait entre ces deux cas; & parce que la terminaiſon *perſonnelle* du verbe eſt toujours ſuffiſante pour déſigner ſans équivoque cette idée acceſſoire de la ſignification du nom qui eſt ſujet, c'eſt pour cela que le vocatif eſt ſemblable au nominatif dans la plupart des noms latins au ſingulier, & que ces deux cas, en latin & en grec, ſont toujours ſemblables au pluriel. *Voyez* VOCATIF.

Les modes *perſonnels* des verbes ſont ceux où les verbes reçoivent des terminaiſons *perſonnelles*, au moyen deſquelles ils ſe mettent en concordance de perſonne avec le nom ou le pronom qui en exprime le ſujet. Ces modes ſont directs ou obliques; les directs ſont l'indicatif, l'impératif & le ſuppoſitif, dont le premier eſt pur & les deux autres mixtes; les obliques qui ſont auſſi mixtes, ſont le ſubjonctif & l'optatif. *Voyez* MODE, *& chacun de ces modes en particulier.*

Enfin les grammairiens ont encore diſtingué des verbes *perſonnels* & des verbes *impersonnels* : mais cette diſtinction eſt fauſſe en ſoi, & ſuppoſe un principe également faux, comme je l'ai fait voir ailleurs. *Voyez* IMPERSONNEL. (*B. E. R. M.*)

PERSONNEL, (*Belles-Lettres.*) ce qui concerne ou regarde particuliérement les perſonnes. *Voyez* PERSONNE.

Dans les diſputes littéraires il n'entre que trop ſouvent du *perſonnel*; auſſi diſtingue-t-on les critiques en critiques réelles & critiques *perſonnelles*. Les critiques réelles ſont celles où l'on ne s'attache qu'à relever les défauts des ouvrages. Les critiques *perſonnelles* ſont celles où l'on s'attaque à l'auteur, dont on cenſure la vie, les mœurs, le caractere, *&c.* Celles-ci ne ſe renferment pas toujours dans les bornes d'un badinage léger & permis; elles ne dégénerent que trop ſouvent en fiel & en aigreur, à la honte des lettres, ou, pour mieux dire, de ceux qui les cultivent. *Voyez* ANTI.

C'eſt une maxime en morale que toutes fautes ſont *perſonnelles*, c'eſt-à-dire, qu'elles ne doivent point nuire aux parens ou aux deſcendans du coupable. Cette maxime n'avoit pas lieu chez les Macédoniens pour le crime de leſe-majeſté; quiconque en étoit convaincu, étoit lapidé, & ſa famille étoit enveloppée dans la même condamnation.

PERSONNEL, (*Juriſprud.*) c'eſt ce

qui eſt attaché à la perſonne, ou deſtiné à ſon uſage, ou qui s'exerce ſur la perſonne comme un droit *perſonnel* : une ſervitude *perſonnelle*, une obligation *perſonnelle*, une action *perſonnelle*, une charge *perſonnelle*. Le *perſonnel* eſt ordinairement oppoſé au *réel* qui ſuit le fond. *Voyez* ACTION, BAIL A RENTE, CHARGE, OBLIGATION, RENTE, SERVITUDE. (*A*)

PERSONNIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſe dit en certaines coutumes pour exprimer celui qui tient quelque choſe en commun avec un autre, comme un cohéritier, un copropriétaire, un compoſſeſſeur, qui eſt ſujet à même droit de taille, ou deniers de ſervitude, ou mortaille, ou qui tient en commun & par indivis un héritage avec d'autres perſonnes, ou qui eſt compagnon de quelque trafic de négociation; on appelle auſſi *perſonnier* celui qui eſt complice d'un crime. *Voyez les aſſiſes de Jéruſalem*, *& les coutumes de Normandie*, *Lille*, *Bourbonnois*, *la Marche*, *Angoumois*, *Saint-Jean-d'Angely*, *Poitou*, *Nivernois*, *Anjou*, *Maine*, *Bayonne*. (*A*)

PERSONNIFIER, v. act. (*Littérat.*) action, ou pour mieux dire, licence poétique, par laquelle on prête un corps, une ame, un viſage, un eſprit à des êtres purement intellectuels ou moraux, auxquels on attribue auſſi un langage, un caractere, des ſentimens & des actions.

Ainſi les poëtes *perſonnifient* les paſſions ou d'autres êtres métaphyſiques dont ils ont fait des divinités, & que les païens adoroient ou craignoient, telles que l'envie, la diſcorde, la faim, la fortune, la victoire, la déeſſe de la perſuaſion, le dieu du ſommeil. A leur imitation, les modernes ont auſſi *perſonnifié* des êtres ſemblables, telle eſt la molleſſe dans le *Lutrin* de Boileau; le fanatiſme, la diſcorde, la politique, l'amour dans la *Henriade* de Voltaire. *Voyez* MACHINES, MERVEILLEUX. On peut voir ſous ces mots quelles précautions un auteur doit obſerver en *perſonnifiant* certains êtres, & dans quelles bornes ils ſont maintenant reſſerrés à cet égard.

Quelques auteurs prétendent que les êtres *perſonnifiés* ſont eſſentiels au poëme épique, & d'autres réduiſent à ces ſortes de fictions toutes les libertés que peuvent maintenant prendre les auteurs qui travailleroient en ce genre. *Voyez* MERVEILLEUX.

PERSPECTIF, adj. Un plan *perſpectif*, *en architecture*, eſt un plan où les différentes parties d'un bâtiment ſont repréſentées ſelon les dégradations ou les diminutions conformes aux loix de la perſpective. *Voyez* PERSPECTIVE.

Pour rendre les plans intelligibles, on a coutume de diſtinguer les parties maſſives & ſolides par le moyen d'un lavis noir. Les ſaillies du rez-de-chauſſée ſe marquent en lignes pleines, & celles que l'on ſuppoſe au deſſus, ſe diſtinguent par des lignes ponctuées; les augmentations & les changemens que l'on doit faire ſont marqués par une couleur différente de celle qui repréſente ce qui eſt déja bâti, & les teintes de chaque plan deviennent plus claires ou plus légeres, à proportion que les étages ſont plus élevés. Dans les grands bâtimens, on fait ordinairement trois différens plans pour les trois premiers étages. On dit auſſi *repréſentation perſpective*, *élévation perſpective*, &c. pour dire *repréſentation d'un objet* ſuivant les regles de la perſpective, élévation d'un objet repréſenté en perſpective. *Voyez* PERSPECTIVE. (*E*)

PERSPECTIVE, ſubſt. fém. (*Ordre Encycl. Entend. Raiſon*, *Philoſ. ou ſcience*, *ſcience de la nature*, *mathématiques*, *mathématiques mixtes*, *optique*, *perſpective.*) C'eſt l'art de repréſenter ſur une ſurface plane les objets viſibles tels qu'ils paroiſſent à une diſtance ou à une hauteur donnée à travers un plan tranſparent, placé perpendiculairement à l'horizon entre l'œil & l'objet. La *perſpective* eſt ou *ſpéculative*, ou *pratique*.

La *ſpéculative* eſt la théorie des différentes apparences ou repréſentations de certains objets, ſuivant les différentes poſitions de l'œil qui les regarde.

La *pratique* eſt la méthode de repréſenter ce qui paroît à nos yeux ou ce que notre imagination conçoit, & de le repréſenter ſous une forme ſemblable aux objets que nous voyons.

La *perſpective*, ſoit ſpéculative, ſoit pratique, a deux parties, l'ichnographie,

qui eſt la repréſentation des ſurfaces, & la ſcénographie, qui eſt celle des ſolides. *Voy.* ICHNOGRAPHIE & SCÉNOGRAPHIE.

Nous trouvons dans quelques ouvrages des anciens, & principalement dans Vitruve, des traces des connoiſſances qu'ils avoient de la *perſpective*, mais il ne nous eſt reſté d'eux aucun écrit en forme ſur ce ſujet. Ainſi cette ſcience a été, pour ainſi dire, recréée par les modernes. Albert Durer & Pietro del Borgo en ont les premiers donné les regles; Balthaſar Perruzzi les a perfectionnées; Guido Ubaldi, en 1600, étendit & ſimplifia la théorie de cette ſcience; après lui une foule d'auteurs y ont travaillé, entre leſquels nous nommerons le P. Deſchales, le P. Lamy, & ſur-tout l'eſſai de *perſpective* de M. s'Graveſande, & celui du ſavant Taylor, les deux meilleurs ouvrages que nous ayions ſur cette matiere. *Voyez l'hiſt. des mathémat. de* M. Montucla, *tome I, pag.* 632.

La *perſpective* s'appelle plus particuliérement *perſpective linéaire*, à cauſe qu'elle conſidere la poſition, la grandeur, la forme, *&c.* des différentes lignes, ou des contours des objets; elle eſt une branche des mathématiques: quelques uns en font une partie de l'optique, & les autres en font ſimplement une ſcience dérivée de l'optique: ſes opérations ſont toutes géométriques. *Voyez* OPTIQUE.

Pour en donner une idée plus préciſe, ſuppoſons un plan tranſparent *H I*, *Pl. perſpect. fig.* 1, élevé perpendiculairement ſur un plan horizontal, & que le ſpectateur *S* dirige ſon œil *O* au triangle *A B C*; ſi l'on conçoit préſentement que les rayons *A O*, *O B*, *O C*, *&c.* en paſſant par le tableau *H I*, laiſſent des traces de leur paſſage aux points *a b c* ſur le plan, on aura ſur ce plan l'apparence du triangle *a b c*, laquelle venant à l'œil par les mêmes rayons *a o*, *b o*, *c o*, qui apportent à ce même œil l'apparence du triangle *A B C*, fera voir la véritable apparence de ce triangle ſur le tableau, quand même on ſupprimeroit l'objet, en conſervant néanmoins la même diſtance & la même hauteur de l'œil. *Voyez* VISION, *&c.*

On enſeigne donc dans la *perſpective* des regles ſûres & infaillibles, pour trouver géométriquement les points *a*, *b*, *c*, *&c.* & par conſéquent l'on y donne la méthode de deſſiner très-exactement un objet quelconque, puiſqu'il ne s'agit pour deſſiner un objet que d'en tracer exactement le contour. *Voyez* DESSIN.

Avant que d'entrer dans un plus grand détail, il eſt à propos de ſavoir qu'on appelle *plan géométral* un plan parallele à l'horizon, ſur lequel eſt ſitué l'objet qu'on veut mettre en *perſpective*; *plan horizontal*, un plan auſſi parallele à l'horizon, & paſſant par l'œil; *ligne de terre* ou *fondamentale*, *la ſection* du plan géométral & du tableau; *ligne horizontale*, la ſection du plan horizontal & du tableau; *point de vue* ou *point principal*, le point du tableau ſur lequel tombe une perpendiculaire menée de l'œil; *ligne diſtante*, la diſtance de l'œil à ce point, *&c.* Par cette ſeule idée que nous venons de donner de la *perſpective* linéaire, il eſt aiſé de juger combien elle eſt néceſſaire à la peinture, & combien par conſéquent il eſt eſſentiel de ſavoir les regles de la *perſpective* pour exceller dans le deſſin. Un tableau n'eſt autre choſe que la *perſpective* d'une multitude d'objets revêtus de leurs couleurs naturelles. On ne ſauroit donc trop recommander aux peintres de s'appliquer à la *perſpective*; car les fautes groſſieres qu'on remarque ſouvent dans des tableaux d'ailleurs très-beaux, ſont ſouvent la ſuite de l'ignorance où étoit l'artiſte ſur les regles de la *perſpective*. Le P. Bernard Lamy de l'oratoire, auteur de différens ouvrages élémentaires de mathématiques, a fait un traité de *perſpective*, où il s'étend beaucoup ſur la néceſſité indiſpenſable d'en connoître les regles pour exceller dans l'art de la peinture. De plus, en apprenant ces regles, le peintre ne doit pas ſe borner à une pratique aveugle; il eſt bon qu'il en apprenne auſſi les démonſtrations, & qu'il ſe les rende familieres, pour être en état de ſe guider ſûrement lorſqu'il aura des *perſpectives* ſingulieres à repréſenter.

1°. L'apparence d'une ligne droite eſt toujours une ligne droite; ainſi les deux extrémités de l'apparence de cette ligne étant données, l'apparence de toute la ligne eſt donnée. 2°. Si une ligne *F G*, placée

placée dans le tableau qu'on ſuppoſe vertical, *fig. 12*, eſt perpendiculaire à quelque ligne droite *NI*, tirée ſur le plan horizontal, elle ſera perpendiculaire à toute autre ligne droite tirée par le même point ſur le même plan. 3°. La hauteur du point apparent ſur le plan eſt à la hauteur de l'œil, comme la diſtance du point objectif au plan, eſt à la ſomme de cette diſtance & de la diſtance de l'œil au tableau.

Loix de la projection des figures planes, ou l'ichnographie perſpective. Repréſenter l'apparence *perſpective h* d'un point objectif *H*, *fig. 2*; du point donné, tirez *HI* perpendiculairement à la ligne fondamentale *DE*, c'eſt-à-dire, à la ligne de baſe du tableau; de la ligne fondamentale *DE*, retranchez *IK=IH*: par le point de vue *F*, c'eſt-à-dire, par le point où tombe la perpendiculaire menée de l'œil *O* au tableau, tirez une ligne horizontale *FP*; faites *FP* égale à la diſtance *SL* de l'œil; enfin, du point *I* au point de vue *F*, tirez *FI*, & du point *K* au point de diſtance *P*, la ligne *PK*. L'interſection *h* eſt l'apparence du point objectif.

En effet, 1°. il eſt facile de voir que l'apparence du point *H* doit être dans la ligne *FI*, puiſque cette ligne *FI* eſt la ſection du plan *OHI*, avec le plan du tableau. 2°. Si on tire par les points *NS* & *H* la ligne *HMS*, on aura, à cauſe des triangles ſemblables: *FP* ou *SL* eſt à *KI* ou *HI*, comme *Nh* eſt à *hM*; par conſéquent *SM* eſt à *MH*, comme *Nh* eſt à *hM*; d'où il s'enſuit que *SH* eſt à *MH* comme la ſomme de *Nh* & de *hM*, c'eſt-à-dire, *NM* eſt à *hM*, donc *VH*: *IH*:: *FI*: *hI*; d'où l'on voit que les points *O*, *h*, *H*, ſont dans la même ligne, & qu'ainſi *h* eſt l'apparence ou l'image de l'objet *H*.

C'eſt pourquoi, 1°. puiſque l'apparence des extrémités d'une ligne droite étant donnée, l'apparence de toute la ligne eſt donnée, on peut avoir par cette méthode la projection ichnographique d'une figure quelconque rectiligne. 2°. Puiſque l'on peut avoir par ce moyen la projection d'un nombre quelconque des points d'une courbe ſur le plan du tableau, on peut avoir pareillement la projection des lignes courbes, en ſuivant la même méthode. 3°. Ainſi, puiſque cette méthode s'étend aux figures mixtilignes, elle eſt par conſéquent univerſelle. A la vérité, d'autres auteurs ont donné d'autres méthodes, mais celle-ci eſt la plus uſitée; pour en concevoir tout l'avantage, il eſt bon de l'éclaircir par quelques exemples.

Trouver l'apparence *perſpective* d'un triangle *ABC*, *fig. 3*, *n. 2*, dont la baſe *AB* eſt parallele à la ligne fondamentale *DE*.

A la ligne fondamentale *DE*, tirez une parallele *HR* à un intervalle égal à la hauteur de l'œil. Prenez le point de vue ou un point principal *V*; portez la diſtance de l'œil du point *V* au point *K*: des différens angles du triangle *ACB* abaiſſez les perpendiculaires *A1*, *C2*, *B3*; tranſportez ces perpendiculaires ſur la ligne de terre ou fondamentale *DE* de l'autre côté du point de diſtance *K*. Des points *1*, *2*, *3*, tirez des lignes droites au point fondamental ou principal *V1*, *V2*, *V3*. Des points *A*, *B*, *C*, de la ligne fondamentale *DE*, tirez au point de diſtance ces autres lignes droites *AK*, *BK*, *CK*.

Par la conſtruction précédente les points *a*, *b*, *c*, ſont les apparences des points *A*, *B*, *C*; donc ayant tiré les lignes droites *ca*, *ab*, *bc*, *acb* ſera l'apparence du triangle *ACB*.

On fait de même la projection d'un triangle ſur un plan, quand le ſommet *C* eſt oppoſé à l'œil; il n'eſt beſoin que de changer la ſituation du triangle ſur le plan géométral, & de tourner le ſommet *C* vers la ligne de terre *ED*.

Repréſenter l'apparence *perſpective* d'un carré *ABDC* vu obliquement, *fig. 4*, & dont un des côtés, *AB*, eſt ſur la ligne de terre *DE*, puiſque le carré eſt vu obliquement; prenez dans la ligne horizontale *HR* le point principal *V*, de maniere qu'une perpendiculaire à la ligne de terre puiſſe tomber au dehors du côté du carré *AB*, ou qu'au moins elle ne le coupe pas en deux parties égales, & ſoit *VK* la diſtance de l'œil au tableau; tranſportez les perpendiculaires *AC* & *BD* ſur la ligne de terre *DE*, & tirez les lignes droites *KB*, *KD*, comme

auſſi *A V*, *V C*; alors les points *A* & *B* ſeront eux-mêmes leurs propres apparences; *c* & *d* les apparences des points *C* & *D*; par conſéquent *A c d B* eſt l'apparence du carré *A B D C*.

Si le carré *A C D B* étoit à quelque diſtance de la ligne de terre *D E*, il faudroit auſſi tranſporter ſur la ligne de terre les diſtances des angles *A* & *B*, ainſi qu'il eſt évident par le problême précédent.

Comme le cas des objets vus obliquement n'eſt pas fort commun, nous ſuppoſerons toujours dans la ſuite que la figure eſt dans une ſituation directement oppoſée à l'œil, à moins que nous n'avertiſſions expreſſément du contraire.

Repréſenter l'apparence d'un carré *A B C D*, *fig. 5*, dont la diagonale *A C* eſt perpendiculaire à la ligne de terre.

Prolongez les côtés *D C* & *C B* juſqu'à ce qu'ils rencontrent la ligne de terre aux points 1, 2, du point principal *V*; tranſportez la diſtance de l'œil en *K* & en *L*. De *K* aux points *K* & *I*, tirez les droites *K A* & *K I*; & de *L* aux points *A* & 2, les lignes droites *L A L* 2. Les interſections de ces lignes repréſenteront l'apparence du carré *A B C D* vu par l'angle.

Repréſenter l'apparence d'un carré *A B C D*, *fig. 6*, dans lequel on en a inſcrit un autre *I M G H*, le côté du plus grand *A B* étant ſur la ligne de terre, & la diagonale du plus petit perpendiculaire à cette même ligne. Du point principal *V* tranſportez de part & d'autre, ſur la ligne horizontale *H R*, les diſtances *V L* & *V K*; tirez *V A* & *V B*, *K A* & *L B*; alors *A c d B* ſera l'apparence du carré *A C D B*. Prolongez le côté du carré inſcrit *I H*, juſqu'à ce qu'il rencontre la ligne de terre au point *I*, & tirez les lignes droites *K I* & *K L*, alors *i h g m* ſera la repréſentation du carré inſcrit *I H G M*; d'où l'on conçoit aiſément la projection de toutes ſortes de figures inſcrites dans d'autres figures.

Mettre en *perſpective* un plancher fait de pierres carrées vues directement. Diviſez le côté *A B*, *fig. 7*, tranſporté ſur la ligne de terre *D E* en autant de parties égales qu'il y a de pierres dans un rang du carré; des différens points de diviſion, tirez des lignes droites au point principal *V*; de *A* au point de diſtance *K*, tirez une ligne droite *A K*; & de *B* à l'autre point de diſtance *L*, tirez une autre ligne *L B*. Par les points des interſections des lignes correſpondantes, tirez des lignes droites paralleles à *A B*, que vous prolongerez juſqu'aux lignes droites *A V* & *B V*; alors *A f g B* ſera l'apparence du plancher *A F G B*.

Mettre en *perſpective* un cercle; ſi le cercle eſt petit, circonſcrivez-lui un carré. Après avoir tiré les diagonales du carré, & avoir mené outre cela dans le cercle les diametres *h a* & *d e*, *fig. 8*, qui s'entrecoupent à angles droits, tracez les lignes droites *f g* & *b e* paralleles au diametre *d e* par les points *b* & *f*, de même que par les points *c* & *g*; tirez des lignes droites qui rencontrent la ligne de terre *D E* aux points 3 & 4. Au point principal *V*, tirez les lignes droites *V* 1, *V* 3, *V* 4, *V* 2; & aux points de diſtance *L* & *K*, menez les lignes droites *L* 2 & *K* 1; enfin, joignez les points d'interſection *a*, *b*, *d*, *f*, *h*, *g*, *e*, *c*, par les arcs *a b*, *b d*, *d f*; de cette maniere *a b d f h g e c a* ſera l'apparence du cercle.

Si le cercle eſt conſidérable, ſur le milieu de la ligne de terre *A B*, *fig. 9*, décrivez un demi-cercle, & de différens points de la circonférence *C*, *F*, *G*, *H*, *I*, *&c.* que vous prendrez en aſſez grand nombre, abaiſſez ſur la ligne de terre les perpendiculaires *C* 1, *F* 2, *G* 3, *H* 4, *I* 5, *&c.* des points *A*, 1, 2, 3, 4, 5, *&c.* tirez des lignes droites au point principal *V*; tirez-en auſſi une de *B* au point de diſtance *L*, & une autre de *A* au point de diſtance *K*; par les points d'interſection communs, tracez des lignes droites comme dans le problême précédent; par-là vous aurez les points *a*, *c*, *f*, *g*, *h*, *i*, qui ſont les repréſentations des points *A*, *C*, *F*, *G*, *H*, *I*, & en les joignant comme ci-deſſus, ils donneront la projection du cercle.

Il eſt à remarquer qu'on peut ſe tromper en joignant par des arcs les points trouvés ſuivant la méthode que nous venons d'enſeigner; car ces arcs ne ſont point des

arcs de cercle, mais des arcs d'une autre courbe connue par les géometres ſous le nom d'*ellipſe*, & dont la deſcription géométrique n'eſt pas fort facile, ſur-tout lorſqu'il eſt queſtion de la faire paſſer par pluſieurs points: c'eſt pourquoi il eſt preſque impoſſible que la *perſpective* du cercle ſoit parfaitement juſte, en la traçant ſuivant les regles que nous venons d'enſeigner; mais ces regles ſuffiſent dans la pratique.

La raiſon pour laquelle la *perſpective* d'un cercle eſt une ellipſe, au moins preſque toujours, c'eſt que la *perſpective* d'un cercle eſt la ſection du plan du tableau avec le cône qui a l'œil pour ſommet & pour baſe le cercle. Or, la ſection d'un cône par un plan qui coupe tous ſes côtés, eſt preſque toujours une ellipſe. *Voyez* SECTIONS CONIQUES.

Au reſte, la méthode que nous venons de propoſer pour mettre un cercle en *perſpective*, a cela de commode, qu'elle peut être employée également pour mettre en *perſpective* une courbe ou une figure curviligne quelconque; car il n'y a qu'à inſcrire & circonſcrire à cette figure des carrés ou des rectangles, ſi la figure n'eſt pas fort grande; ou ſi elle l'eſt, mettre en *perſpective* pluſieurs de ſes points, que l'on joindra enſuite par des lignes courbes: on peut ſe ſervir de la même méthode pour mettre un plancher en *perſpective*, quelle que ſoit la figure des pierres dont il eſt compoſé.

On voit de quel uſage le carré peut être dans la *perſpective;* car même dans le ſecond cas, où l'on s'eſt contenté de tracer la *perſpective* du cercle par pluſieurs points, on fait réellement uſage d'un carré, diviſé en un certain nombre d'aréoles, & circonſcrit au cercle, quoiqu'il ne ſoit pas tracé ſur le plan géométral dans la figure que l'on s'eſt propoſée.

Repréſenter en *perſpective* un pentagone régulier ayant un bord ou limbe fort large & terminé par des lignes paralleles. 1°. Des différens angles du pentagone extérieur *B*, *C*, *D*, *E*, *fig. 10*, abaiſſez ſur la ligne de terre *TS* les perpendiculaires *B 1*, *C 2*, *D 3*, *E 4*, que vous tranſporterez comme ci-deſſus, ſur la ligne de terre; après quoi des points *1*, *2*, *3*, *4*, tirant des lignes au point principal *V*, & de ces mêmes points tirant d'autres lignes au point de diſtance *K*, les communes interſections de ces lignes repréſenteront l'apparence du pentagone extérieur. Maintenant ſi des angles intérieurs *G*, *H*, *L*, *I*, vous abaiſſez pareillement les perpendiculaires *G o*, *H 5*, *K 6*, *I 7*, *L 8*, & que vous acheviez le reſte comme dans le premier cas, vous aurez la repréſentation du pentagone intérieur; ainſi le pentagone *A B C D E* ſera repréſenté en *perſpective* avec ſon bord.

On a mis ici ce problême, afin que l'on eût un exemple d'une figure en *perſpective*, terminée par un bord large.

Il faut obſerver ici, que ſi les grandeurs des différentes parties d'un objet étoient données en nombres avec la hauteur & la diſtance de l'œil, on doit premiérement en conſtruire la figure avec une échelle géométrique, & y déterminer, par le même moyen, le point fondamental & le point de diſtance.

Il n'eſt pas toujours néceſſaire que l'objet ſoit tracé ſous la ligne de terre, quand on fait la projection des carrés & des planchers; il eſt mieux de s'en paſſer; mais quand cela eſt néceſſaire & que l'eſpace manque, on le trace en particulier, & après avoir trouvé les diviſions dont on a beſoin, on les tranſporte ſur la ligne de terre qui eſt dans le tableau.

Si l'on attache des fils au point principal & au point de diſtance, & qu'on les étende au point de diviſion ſur la ligne de terre, la commune ſection de ces fils donnera très-diſtinctement la projection des différens points, & cette méthode peut ſouvent être employée avec ſuccès; car il eſt fort difficile d'éviter la confuſion quand on eſt obligé de tracer un grand nombre de lignes.

La *perſpective* ſcénographique, ou la projection des corps ſur un plan, eſt la repréſentation d'un corps ſur un plan avec toutes ſes dimenſions, tel qu'il paroît aux yeux. *V. l'article* SCÉNOGRAPHIE.

Toute la difficulté ſe réduit au problême ſuivant: ſur un point donné *C*, *fig. 1 & 2*, élever une hauteur *perſpective*

correſpondante à la hauteur objective *P Q* donnée.

Sur la ligne de terre élevez une perpendiculaire *P Q*, égale à la hauteur objective donnée. Des points *P* & *Q* menez à un point quelconque, tel que *T*, les lignes droites *P T* & *Q T*. Du point donné *C* tirez une ligne *C K* parallele à la ligne de terre *D E*, & qui rencontre en *K* la ligne droite *Q T*; au point *K* élevez une perpendiculaire *I K* ſur *K C*; cette ligne *I K*, ou ſon égale *C B*, eſt la hauteur ſcénographique que l'on demandoit.

De la perſpective d'un bâtiment. Dans la pratique de cette *perſpective* on conſidere deux choſes, le plan & l'élévation du bâtiment : le plan eſt ce qu'on appelle autrement *ichnographie*. Voyez ICHNOGRAPHIE. On trace ce plan de maniere que les parties les plus éloignées ſoient plus petites, ſuivant la proportion qu'on y veut mettre & qui dépend de la poſition du point de vue, & on éleve enſuite ſur ce point les perpendiculaires qui marquent les hauteurs correſpondantes des différentes parties du bâtiment; après quoi on ajoute à la figure de la carcaſſe du bâtiment, les ornemens des différentes parties. Ainſi on voit que le problême qui conſiſte à mettre un bâtiment en *perſpective*, ſe réduit à mettre en *perſpective* des ſurfaces ou des ſolides placés à des diſtances connues.

PERSPECTIVE A VUE D'OISEAU, eſt la repréſentation que l'on fait d'un objet en ſuppoſant l'œil fort élevé au deſſus du plan où cet objet eſt repréſenté, en ſorte que l'œil en apperçoive un très-grand nombre de dimenſions à la fois : par exemple, le plan d'une ville avec ſes rues & ſes maiſons, eſt un plan à vue d'oiſeau; tel eſt le plan en grand de Paris, qui a été fait il y a quelques années par ordre de la ville. (*E*)

PERSPECTIVE AÉRIENNE, eſt celle qui repréſente les corps diminués & dans un moindre jour, à proportion de leur éloignement.

La *perſpective aérienne* dépend ſur-tout de la teinte des objets que l'on fait plus ou moins forte, ou plus ou moins claire, ſelon qu'on veut repréſenter l'objet plus ou moins proche. *Voyez* COULEUR & CLAIR-OBSCUR. Cette méthode eſt fondée ſur ce que plus eſt longue la colonne d'air à travers laquelle on voit l'objet, plus eſt foible le rayon viſuel que l'objet envoie à l'œil. *V.* VISION.

PERSPECTIVE, ſe dit auſſi d'une eſpece de peinture que l'on voit ordinairement dans les jardins ou au fond des galeries, qui eſt faite exprès pour tromper la vue, en repréſentant la continuation d'une allée, d'un bâtiment, d'un payſage, d'un lointain ou de quelque choſe ſemblable.

PERSPECTIVE, (*Peinture.*) La *perſpective* eſt l'art de repréſenter les objets qui ſont ſur un plan, ſelon la différence que l'éloignement y apporte, ſoit pour la figure, ſoit pour la couleur; elle eſt fondée ſur la grandeur des angles optiques & des images qu'ils portent à différentes diſtances.

On diſtingue donc deux ſortes de *perſpectives*, la linéaire & l'aérienne. La *perſpective* linéaire conſiſte dans le juſte raccourciſſement des lignes; l'aérienne, dans une juſte dégradation des couleurs; car dégrader, c'eſt, en terme de peinture, ménager le fort & le foible des jours, des ombres & des teintes, ſelon les divers degrés d'éloignement. C'eſt par cette ſorte d'illuſion que la peinture ſéduit les ſens, & que l'on attribue du relief à ce qui n'en a pas. Voici le méchaniſme qui produit cette erreur agréable.

Le jugement que l'inſtinct porte de la grandeur & des dimenſions des corps, ſe meſure par leurs éloignemens apparens, & par leurs différens degrés de clarté. Un objet qui ſe trouve placé à une grande diſtance de l'œil qui le voit, paroît ſous des dimenſions diminuées; mais l'inſtinct habituel frappé de la diſtance, corrige cette altération, & rend à l'objet ſa véritable grandeur.

Ainſi pour ſéduire le jugement involontaire, il doit ſuffire de donner ſur un tableau les apparences des diſtances réelles. Ces apparences ſont décidées & par la diminution de l'objet, & par l'affoibliſſement de ſa clarté. Une extrémité de payſages dont les traits ſont diminués & incertains, les couleurs mal décidées & la lumiere

affoiblie, ne peut rappeller que des objets éloignés. L'inſtinct involontaire tranſporte au loin ces repréſentations, qui par la foibleſſe de leur clarté ne peuvent être ſuppoſées qu'à de grandes diſtances.

La diſtance apparente peut être encore augmentée par le nombre d'objets réels ou apparens & intermédiaires. Dans un tableau où les traits ne ſeroient point terminés, ni la lumiere fixe, il paroîtroit qu'on eût peint de petits objets dans le crépuſcule; mais ſi on décide le jour par la vivacité de certaines couleurs, par la force & la correction du deſſin de certaines parties, alors ce qui eſt ſur la ſurface plate & dont la clarté eſt affoiblie, frappe l'inſtinct comme il feroit dans l'éloignement. Le jugement involontaire ſépare ces objets de ce qui eſt fixement éclairé.

Pour rendre ſur une ſurface plate un lointain dans lequel la vue puiſſe ſe perdre, on peint une ſuite d'objets dégradés par nuances. Ce ſont ou des palais, ou des campagnes, ou des figures qui dans leurs ſucceſſions ſuivent les diminutions optiques, & qui, à proportion d'un plus grand éloignement, où l'on veut les faire paroître, ont des deſſins moins arrêtés & une lumiere plus affoiblie. Cette imitation de l'éloignement ſéduiſant l'inſtinct, le tableau prend du relief, les objets y paroiſſent ſéparés, & à de grandes diſtances; il n'eſt pas même poſſible à la réflexion de détruire ces effets méchaniques.

Il eſt conſtant que l'imitation eſt non ſeulement la premiere regle de la peinture, mais qu'elle eſt ſon principe, ſa ſource, enfin ce qui lui a donné la naiſſance; il eſt conſtant encore qu'il ne faut pas avoir une connoiſſance & une pratique bien étendues dans ce même art, pour avoir exprimé ou indiqué dès le premier inſtant qu'il a été exercé, le fuyant, la diminution & la dégradation que la nature préſente & deſſine de tous les côtés; c'eſt-là, comme nous l'avons dit, ce qu'on appelle *perſpective*, c'eſt-à-dire, le changement & la diminution que l'air pour la couleur, & la diſtance pour le trait, apportent ſur des objets expoſés à notre vue.

La *perſpective* de la couleur a peut-être été plus long-temps à s'établir; les peintres auront été plus long-temps retenus par le défaut des moyens; & quand la pratique & l'uſage leur ont fourni ces mêmes moyens, il eſt vraiſemblable qu'ils ont vu quelque temps cette diminution de la couleur, & même les dégradations du trait les plus compliquées & les moins naturelles, ſans oſer les exprimer; dans la crainte de n'être point entendus. En effet, quelle devoit être à cet égard la réſerve des anciens peintres, puiſque même encore aujourd'hui l'on eſt obligé d'éviter des figures telles que la *perſpective* peut les donner, parce qu'elles ne ſont point heureuſes? N'entend-on pas tous les jours les gens du monde dire, en conſidérant le fond d'un tableau: " mais ce n'eſt point là tel bâ-„ timent, je n'en ai point vu de cette „ couleur, jamais il n'y a eu de ſi petites „ maiſons, *&c.* „ Car ces mêmes gens, qui d'ailleurs ont de l'eſprit, mais qui n'ont jamais réfléchi ſur la nature & moins encore ſur l'imitation, ne reconnoîtront pas leur ami deſſiné de profil, ou des trois quarts, parce qu'ils n'en ont jamais été frappés qu'en face. Mais laiſſons ces gens du monde, qui font le malheur des arts & de toutes les connoiſſances qu'ils n'ont pas; & revenons à la *perſpective*, après être convenus que les premiers peintres ont été long-temps ſans oſer exprimer celle de la couleur, & peut-être celle du trait.

Il faut remarquer que la *perſpective* s'étend ſur tous les objets les plus voiſins de l'œil, & que le monde en général ne connoît que celles qui repréſentant des bâtimens & des architectures ſur des plans dégradés, en portent le nom par excellence. Pour ſe convaincre de la facilité avec laquelle tous les hommes ont pu remarquer la *perſpective*, & par conſéquent l'exprimer, il ſuffit de regarder par l'angle un bâtiment un peu élevé, & de quelque étendue dans ſa longueur; on ſera frappé de l'abaiſſement proportionnel de ſon trait dans toutes ſes parties, ainſi que de la dégradation de ſa couleur; & dès-lors on concevra que tout peintre, ſans être obligé de paſſer par les regles, a dû néceſſairement exprimer ce qu'il voyoit auſſi clairement & auſſi conſtamment.

L'imitation ſeule, un raiſonnement des plus ſimples, enfin l'art lui-même nous prouvent donc inconteſtablement que tous les peuples qui ont connu le deſſin, ont dû avoir une idée plus ou moins juſte, & plus ou moins étendue, mais toujours conſtante de la *perſpective*. Cependant on a voulu en refuſer la connoiſſance aux Grecs, les peuples de la terre qui ont pouſſé le plus loin le ſentiment, la fineſſe & l'exécution des arts. S'ils n'euſſent point connu la *perſpective*, auroient-ils conduit l'imitation juſqu'à tromper les hommes même ? Auroient-ils élevé ces ſuperbes ſcenes, & décoré ces immenſes théatres d'Athenes avec tant de grandeur & tant de dépenſe? Un peuple ſi fin & ſi délié en toutes choſes, auroit-il ſoutenu la vue d'un amas confus d'arbres, de bâtimens, enfin celle d'un ſpectacle de déſordre, tel qu'il auroit été néceſſairement ſans ce premier principe, dont la nature fournit à chaque inſtant des exemples ſi faciles à comparer?

M. Perrault, admirateur outré de ſon ſiecle, eſt un de ceux qui ont porté le plus loin la prévention contre les anciens, n'ayant cherché dans ſes écrits qu'à les abaiſſer preſqu'en toutes choſes; mais il n'a pas eu plus de ſuccès que tous ceux qui ont couru la même carriere, en ſoutenant d'auſſi mauvaiſes theſes que les ſiennes. Cet homme peu philoſophe, dans quelque ſens qu'on veuille prendre ce mot, a avancé deux propoſitions également fauſſes; l'une, que les peintres ou les ſculpteurs n'avoient aucune idée de la *perſpective*, qu'ils en ignoroient les regles, qu'ils n'étoient point conduits par la vue de ces principes qui dirigent aujourd'hui nos peintres; l'autre, qu'ils n'avoient point par conſéquent le ſecret de dégrader les figures, ni par la forme, ni par les couleurs, & qu'ils n'avoient jamais fait de tableau où cette dégradation fût ſenſible.

Nous ne prétendons pas aſſurer que les anciens aient eu une théorie auſſi étendue de la *perſpective* que celle que nous avons aujourd'hui; peut-être que cette intelligence parfaite des myſteres de la *perſpective*, devoit être le fruit des réflexions, du goût & du travail de tant de génies extraordinaires qui ont paru depuis 1500 ans. Comme les ſciences & les arts ſe prêtent un ſecours mutuel, les découvertes qu'on a faites en pluſieurs de ces arts qui ont rapport à la peinture, ont bien pu ſervir à mieux développer nos connoiſſances, & à produire des ouvrages plus réguliers & plus parfaits. Chaque ſiecle ajoute aux lumieres des ſiecles précédens. Si donc M. Perrault s'étoit contenté d'accorder à notre ſiecle quelque ſupériorité en ce genre, il n'auroit rien dit qui ne fût raiſonnable; mais en ravalant le mérite des peintres anciens juſqu'à leur refuſer toute connoiſſance de la *perſpective*, c'eſt ſe montrer par trop ridicule. Comment ſe peut-il que la peinture ait eu tant d'éclat ſous le regne d'Alexandre le grand, & que les plus habiles n'aient eu aucune idée de la *perſpective*, ſans le ſecours de laquelle on convient que le peintre ne peut pas tirer une ligne, ni donner un ſeul coup de pinceau?

Ludius, dit Pline, peignit le premier ſur les murailles des ouvrages d'architecture & des payſages. Or quelle idée pourroit-on ſe faire de ces ſortes de tableaux, ſi l'on refuſoit aux anciens la connoiſſance de la *perſpective?* Apaturius fit une décoration de théatre dans une ville de Lydie, célebre par ſon temple de la victoire, & cette décoration étoit faite dans toutes les regles établies par Agatharque de Samos qui l'avoit inventée. Léonard de Vincy, en expliquant ces mêmes regles, n'en a pas mieux fait ſentir les effets, que Platon dans un dialogue du ſophiſte, & Socrate dans ſon dixieme livre de la république.

En effet, Apaturius peignit à Tralles, dans un petit théatre, une ſcene où il repréſenta, au lieu de colonnes, des ſtatues, des centaures qui ſoutenoient les architraves, des toits en rond, des dômes; ſur tout cela il peignit encore un ſecond ordre, où il y avoit d'autres dômes, des faîtes que l'on ne voyoit qu'à demi, & toutes les autres choſes qui ſont aux toits des édifices. " Tout l'aſpect de cette ſcene „ paroiſſoit fort beau, dit Vitruve, „ *liv. VII, ch. v*, à cauſe que le peintre „ y avoit ſi bien ménagé les différentes „ teintes, qu'il ſembloit que cette archi-

„ tecture eût toutes ſes ſaillies „. Le texte ſignifie à la lettre que l'aſpect de cette ſcene flattoit agréablement la vue à cauſe de ſon âpreté, *propter aſperitatem*, ou plutôt à cauſe de ſon inégalité; ce qui venoit de ce que la lumiere étant bien choiſie & bien répandue ſur certaines maſſes, elles avoient un grand relief, & ſembloient s'avancer; la toile, quelqu'unie qu'elle fût, paroiſſoit raboteuſe. Mais il étoit impoſſible que certaines parties de cette peinture euſſent une apparence de ſaillies, qu'il n'y en eût d'autres plongées dans l'enfoncement & dans un lointain, ce qui eſt tout le ſecret de la *perſpective*.

Quoique cette conſéquence ſoit évidente, quoiqu'elle ſoit, pour ainſi dire, renfermée toute entiere dans ces termes mêmes du paſſage, je vais la faire enviſager dans un autre encore plus précis. C'eſt toujours Vitruve qui parle dans ſa préface, & la traduction de Claude Perrault. " Démo„ crite & Anaxagore ont écrit ſur ce ſujet, „ principalement par quel artifice on peut, „ ayant mis un point en un certain lieu, „ imiter ſi bien la naturelle diſpoſition „ des lignes qui ſortent des lieux en s'élar„ giſſant, que bien que cette diſpoſition „ des lignes nous ſoit inconnue, on ne „ laiſſe pas de rencontrer à repréſenter „ fort bien les édifices dans les *perſpectives* „ que l'on fait aux décorations des théatres, „ & on fait que ce qui eſt peint ſeulement „ ſur une ſurface plate, paroît avancer en „ des endroits, & ſe reculer en d'autres „. Les anciens n'ignoroient donc pas la *perſpective*.

Il eſt malheureux que la peinture ancienne, au moins la plus parfaite & la plus terminée, n'exiſte plus, pour nous convaincre du degré auquel les anciens ont porté la *perſpective*. On ſait qu'au ſiecle même d'Auguſte les tableaux de Zeuxis, d'Apelle, de Protogene & des autres grands peintres du bon temps de la Grece, ſe diſtinguoient à peine, tant la peinture en étoit évaporée, effacée, & le bois vermoulu. Il ne nous reſte aujourd'hui, pour établir notre jugement, que quelques peintures ſur la muraille, que nous ſommes trop heureux d'avoir, mais que notre goût pour l'antique ne doit pas nous faire admirer également. Toutes belles qu'elles puiſſent être à de certains égards, il eſt certain qu'on ne peut les comparer à ces ſuperbes tableaux dont les auteurs anciens ont fait de ſi grands éloges, dont ils parloient à ceux même qui les admiroient avec eux, à ceux qui ſentoient tout le mérite des chefs-d'œuvre de ſculpture, ſur leſquels on ne peut ſoupçonner ces auteurs de prévention, puiſque nous en jugeons & que nous les admirons tous les jours, & qu'enfin nous ſavons qu'ils étoient également employés à la décoration des temples & des autres lieux publics Ces arts ſe ſuivent au point qu'il eſt phyſiquement impoſſible que l'un fût élégant & ſublime, tandis que l'autre auroit été réduit à un point de platitude & d'imperfection, telle que ſeroit en effet une peinture ſans relief, ſans dégradation, enfin ſans ce qu'on appelle l'*intelligence* & l'*harmonie*, parties de l'art, qui toutes, quoiqu'elles ne paroiſſent pas appartenir directement à notre objet, doivent cependant être compriſes ſous le nom de la *perſpective* dont elles ſont partie. Après tout, les peintures à freſque déterrées d'Herculanum, ſuffiſent pour juſtifier que la *perſpective* étoit bien connue des anciens.

Avant même que le roi d'Eſpagne, alors roi de Naples, nous en eût donné cette preuve, en retirant de cette ville un prodigieux nombre de peintures, les hachures qui expriment les ombres dans la noce aldobrandine, nous apprenoient bien que ſon auteur n'ignoroit point cette partie de l'art. Ce n'eſt pas tout; le ſujet traité dans un intérieur de maiſon repréſente dix figures ſur le même plan; elles ſont poſées ſimplement & naturellement, ſans aucune attitude forcée, & ſans la recherche ni l'affectation d'aucun contraſte. Si d'un côté elles ne ſont point obligées d'avoir aucune diminution de trait ou de couleur, le peintre n'en a pas moins indiqué la *perſpective* dans toutes les parties où elle étoit néceſſaire, non ſeulement par la rondeur des corps, & par le ſentiment de l'intervalle qui les ſépare du fond, mais par la juſte dégradation des corps que ſon ſujet lui demandoit, tels que l'autel, le lit, le plancher, *&c.* Or ſi toutes ces

parties ne ſont pas de la *perſpective* aux yeux d'un homme d'art, je ne ſais où il en faut chercher, aujourd'hui même que cette ſcience eſt aſſurément plus connue qu'elle ne l'a jamais été.

Si l'on veut bien encore examiner pluſieurs peintures antiques du tombeau des Nazoni, & principalement une chaſſe de cerf qu'on trouvera deſſinée à la pl. XXX, ainſi que tout le recueil mis au jour par Pietro Santo Bartoli, édition de Rome 1680, on ſera frappé des connoiſſances que les anciens avoient faites dans la *perſpective* depuis Pauſias.

Les ſacrifices peints par ce célebre artiſte, donnent une idée complete de la *perſpective*; c'eſt Pline qui en parle, *liv. XXXV, ch. xj*, en ces mots : *Cùm omnes quæ volunt eminentia videri, candicantia faciant, coloremque condant nigro, hic totum bovem atri coloris fecit*; c'eſt-à-dire, loin de faire, comme on le pratique ordinairement, les corps ſaillans blancs avec des oppoſitions noires, il peignit le bœuf abſolument noir. On ne peut mieux décrire l'intelligence, l'harmonie & la ruption des couleurs, d'autant que le même Pline ajoute : *umbræque corpus ex ipſo dedit (ſcilicet nigro)*; il tira les ombres & le corps (du bœuf) de cette ſeule couleur (noire). Il dit enſuite : *Magnâ prorſus arte, & in quo extantia oſtendens, & in confracto ſolida omnia* : faiſant voir avec un art infini ſur une ſurface toute l'étendue & la ſolidité des corps par des traits rompus. Il eſt impoſſible de donner plus parfaitement l'idée des corps mis en *perſpective*.

M. Perrault fonde une de ſes preuves de l'ignorance des anciens, en fait de *perſpective*, ſur les bas-reliefs de la colonne trajane, où en effet toutes les regles de la *perſpective* ſont violées : mais il a eu grand tort de ne pas diſtinguer la différence des ſiecles de l'antiquité. Peut-il y avoir quelque rapport entre la ſculpture des Romains du temps de Trajan, & celle des Grecs dans l'éclat de leurs arts? D'ailleurs, fonder une induction générale ſur un exemple particulier, eſt un vice de raiſonnement contraire aux préceptes de tous les logiciens du monde. Mais on peut oppoſer à M. Perrault des faits inconteſtables contre ſon opinion, & qu'il ne devoit pas ignorer. Le recueil de Roſſi qui a pour titre, *admiranda veteris ſculpturæ veſtigia*, nous préſente pluſieurs bas-reliefs qui ſont une preuve évidente de la connoiſſance des anciens dans la *perſpective*.

M. Perrault donne auſſi les médailles des anciens pour preuve de leur ignorance dans la *perſpective*; il aſſure même que l'on n'en connoît aucune trace ſur ces monnoies. Mais c'eſt un reproche trop outré; car quoiqu'il ſoit vrai que la plus grande partie des médailles anciennes manque du côté des regles de la *perſpective*, il n'eſt pas vrai qu'elles ſoient toutes dans ce cas-là. On a pluſieurs médailles, & ſur-tout des médaillons dans leſquels non ſeulement on fait plus que d'entrevoir la *perſpective*, mais elle s'y trouve entiérement prononcée. Tel eſt un médaillon de Seleucus I, roi de Syrie, repréſentant d'un côté la tête de Jupiter, & au revers Pallas dans un char tiré par quatre éléphans, lançant d'une main un javelot, & de l'autre tenant un bouclier; cette Pallas eſt dégradée avec toute l'intelligence néceſſaire, les éléphans ſe diſtinguent ſans confuſion, & la roue du char eſt vue de côté, même avec une grande fineſſe de *perſpective*, ce qu'il faut voir ſur le médaillon; car tous ceux qui l'ont gravé n'ayant point été ſenſibles à cette partie, ne l'ont pas fait ſentir. Au reſte, ce médaillon, qui eſt du cabinet du roi, ſe trouve gravé dans l'hiſtoire des rois de Syrie, par M. Vaillant, dans les annales de Syrie du P. Frælich, & dans pluſieurs autres recueils d'antiquité. Tels ſont encore deux médaillons de bronze de la ſuite du roi. Le premier eſt de Fauſtine mere : d'un côté la tête de cette princeſſe, de l'autre l'enlévement des Sabines; ce revers repréſente pluſieurs femmes dans le trouble naturel à leur ſituation, mais grouppées avec tout l'art du deſſin & de la *perſpective*. Le ſecond eſt de Lucius Verus; le revers repréſente Marc-Aurele, & ce prince dans un char tiré par quatre chevaux, eſt précédé par pluſieurs ſoldats poſés ſur différens plans, avec des dégradations convenables à leur éloignement.

M. de

M. de Caylus a fait graver toutes ces médailles à la ſuite de ſon diſcours ſur la *perſpective* des anciens, dans les mémoires de littérature, *tome XXIII, page 341.*

La *perſpective* des fonds eſt plus rare dans les pierres gravées, que dans les médailles; la raiſon en eſt bien ſimple, nous avons moins de ſujets de comparaiſon, & l'un ne ſe multiplie pas comme l'autre: néanmoins ſi l'on regarde dans le recueil des pierres gravées du roi, que M. Mariette a donné au public avec tant de ſoin, les numéros 95, 102 & 112, l'on verra que les anciens n'ignoroient pas l'art de marquer la dégradation dans les figures, ſuivant l'endroit du plan où elles ſont placées. La fameuſe pierre connue ſous le nom de *cachet de Michel-Ange*, ſuffiroit ſeule pour le juſtifier. Il réſulte invinciblement de tout ce diſcours, que les anciens ont connu la *perſpective*, & qu'il n'étoit pas poſſible qu'ils l'ignoraſſent. Mais il faut lire les mémoires mêmes de M. l'abbé Sallier & de M. de Caylus ſur cette matiere; ils ſont inſérés dans le recueil de littérature, *tome VIII* & *XXIII*. J'en ai tiré tout l'uſage que me permettoit ce dictionnaire pour l'étendue d'un article. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

PERSPECTIVE MILITAIRE, (*Fortif.*) C'eſt l'art de deſſiner ſur un plan un objet tel qu'il ſe préſente à l'œil, placé à une certaine hauteur & à une certaine diſtance, & vu ſur un tableau tranſparent, qu'on met entre l'œil & l'objet. Exemple: ſoit un pentagone *A B D E F*, entre lequel & l'œil *C*, eſt élevé perpendiculairement le tableau *V P* ſur le plan horizontal *H R*. En s'imaginant que de tous les points paſſent des rayons dans l'œil par le tableau, comme *C A*, *C B*, *C D*, *&c.* & qu'ils laiſſent ſur le tableau *V P*, de façon que les rayons qui en ſortent vers l'œil, feront le même effet que ſi le pentagone *A B D E F* y étoit réellement. La *perſpective* enſeigne donc la maniere de trouver par des regles géométriques, les points *A B D E F* ſur le tableau *V P*; c'eſt-à-dire, à deſſiner un objet ſuivant qu'il ſe préſente à la vue, eu égard à la diſtance & à la poſition de l'œil. Quoique pour établir ces regles on ait écrit des volumes entiers, on peut cependant les renfermer dans peu de principes. (*D. J.*)

Article extrait d'un mémoire ſur le deſſin géométral, par M. le chevalier de Cuzel.

De toutes les manieres de repréſenter les objets ſur une ſurface, celle qui altere le moins leurs dimenſions, eſt, ſans contredit, la meilleure, & celle que le géometre doit préférer. La *perpective*, en les repréſentant conformément à leurs apparences, les défigure trop, & il ſeroit trop difficile d'en connoître les meſures ſur les tableaux qu'elle apprend à tracer. Mais auſſi cette maniere eſt la plus naturelle, puiſque la repréſentation fait ſur l'œil la même impreſſion que l'objet repréſenté: l'ouvrage de l'art diſparoît ſous l'effort de l'art même, & le ſpectateur trompé, croyant ſaiſir un corps, n'apperçoit plus que ſon fantôme.

Il n'y a que la ſculpture qui repréſente un objet avec toutes ſes dimenſions, ou qui le faſſe paroître en petit ce qu'il eſt en grand. Si l'on projette un objet ſur un plan de poſition quelconque par des lignes paralleles entr'elles, il eſt évident que les lignes & les faces de cet objet paralleles au plan de projection, ne ſeront point changées. Il en ſera de même des lignes & des plans qui feront avec les lignes de projection des angles égaux à ceux que ces mêmes lignes forment avec le plan ſur lequel ſe fait la repréſentation. Mais toutes les dimenſions de l'objet qui ne ſeront point dans l'un de ces deux cas, paroîtront dans la projection ou plus petites ou plus grandes.

Suppoſons donc qu'on veuille faire la projection d'un objet ſur un plan, par des figures paralleles entr'elles, & voyons quelle ſeroit la poſition la plus avantageuſe de ce plan & de ces lignes, non ſeulement pour que les dimenſions de l'objet fuſſent altérées le moins qu'il ſeroit poſſible, mais encore pour que l'œil en pût facilement connoître le relief.

Le relief ou le cube d'un objet ſe meſurant par des lignes perpendiculaires l'une à l'autre, ce relief ſera d'autant mieux marqué, que la projection fera paroître

un plus grand nombre de ces lignes ſans les altérer. Et comme les objets ſont preſque tous terminés par des lignes verticales & des lignes horizontales, ce ſera par rapport à ces dimenſions que nous fixerons & les lignes & le plan de projection.

La projection qui ſe fait par des lignes verticales ſur un plan horizontal, & qu'on nomme *ichnographie*, ne change rien aux lignes horizontales de l'objet. On peut y prendre les diſtances de chacun des points de ces objets à deux plans verticaux qui ſe coupent; mais chaque ligne verticale y paroît ſous un ſeul point, & chaque plan vertical y eſt repréſenté par une ligne. Les lignes & les plans inclinés à l'horizon y paroiſſent auſſi plus petits, & l'œil n'apperçoit que très-imparfaitement, ou n'apperçoit point du tout le relief de l'objet.

Ce que nous venons de dire des parties verticales de l'objet pour le plan, doit s'entendre des parties horizontales dans le profil, ſi ce n'eſt que les lignes horizontales paroiſſent dans leur vraie grandeur, quand elles ſont paralleles au plan vertical ſur lequel elles ſont repréſentées.

Repréſentons un objet ſur un plan vertical par des lignes paralleles entr'elles, mais inclinées ſur ce plan. 1°. Il eſt évident qu'on pourra faire paroître toutes les faces de l'objet qui ne ſeront point dirigées ſuivant les lignes de projection. 2°. Toutes les lignes verticales ſeront égales, ainſi que les ſurfaces planes paralleles au tableau. 3°. Si l'inclinaiſon des lignes de projection n'eſt point donnée, on peut fixer cette inclinaiſon de maniere qu'une ligne donnée de grandeur & de poſition, puiſſe paroître ſur le tableau dans ſa vraie longueur.

Ainſi, lorſque l'objet qu'on voudra repréſenter ſera compoſé d'un grand nombre de lignes verticales, il ſera avantageux de le repréſenter de cette maniere; & s'il ſe trouve dans cet objet des lignes paralleles entr'elles, ſans l'être au plan du tableau, on pourra auſſi les projeter dans leur vraie grandeur. Cette maniere conviendra ſur-tout à repréſenter les édifices, la charpente, les priſmes dont les baſes ont beaucoup de côtés, *&c.* Nous appellerons *perſpective cavaliere*, l'art de repréſenter les objets ſur un plan vertical par des lignes inclinées à l'horizon & à ce plan d'une maniere quelconque.

Concevons maintenant que la ſurface de projection eſt horizontale, & appliquons aux lignes horizontales de l'objet, ce que nous venons de dire des lignes verticales dans le cas précédent. Cette projection conviendra particuliérement aux objets terminés par un grand nombre de lignes horizontales, comme les ouvrages de fortification; & comme on s'en ſert ſouvent pour les repréſenter, nous la nommerons *perſpective militaire.*

Comme il n'y a point de livre, au moins que je connoiſſe, qui traite de ces deux manieres de projeter les objets, qu'il n'y en a même aucun qui en donne une définition exacte, il eſt néceſſaire d'entrer dans un plus grand détail.

Dans l'article précédent, on a appliqué à la *perſpective militaire* la définition de la *perſpective* proprement dite. Mais ſi l'on repréſente quelquefois la fortification ſuivant les regles de la *perſpective*, cet art ne prend pas pour cela le nom de *perſpective militaire.* Il ſeroit inutile de déſigner la même choſe par deux noms différens, & l'on ne s'entendroit plus, ſi l'on vouloit déſigner deux choſes différentes par le même nom. On s'eſt donc trompé, en diſant qu'on a écrit ſur la *perſpective militaire* une multitude de volumes. Voici peut-être les premieres regles qu'on ait données ſur cet art; car il faut compter pour rien ce qu'Allain Mallet en a dit dans ſes *travaux de Mars.*

On appelle *tableau*, comme dans la *perſpective* ordinaire, la ſurface ſur laquelle ſe fait la repréſentation, ſoit que cette ſurface ſoit verticale ou horizontale. Les lignes de projection ſont des rayons viſuels, & la repréſentation de chaque point ſur le tableau, c'eſt-à-dire, le point où le tableau eſt coupé par un rayon viſuel, émané d'un point, ſera l'apparence de ce dernier point.

Je ne crois pas que juſqu'ici on ait diſtingué la *perſpective militaire* de la *perſpective cavaliere* Mais cette diſtinction n'eſt pas moins néceſſaire que celle du plan & du profil, puiſqu'il y a entr'elles la même

différence. Et s'il eſt un cas où elles donnent le même réſultat, on ne doit pas pour cela les confondre.

Ces deux eſpeces de *perſpectives* different de la *perſpective* proprement dite, en ce que dans celle-là le point de vue eſt ſuppoſé mobile, & placé pour chaque point de l'objet, dans le rayon viſuel émané de ce point. Car ſi on ſuppoſoit le point de vue immobile, il faudroit qu'il fût infiniment éloigné : or on ne voit point à une diſtance infinie. Elles en different encore en ce que les rayons viſuels ſont tous obliques au tableau, au lieu que dans la *perſpective* ordinaire le rayon principal & le tableau ſont toujours perpendiculaires l'un à l'autre.

Il ſuit delà que le champ de ce tableau ne peut être borné, comme dans la *perſpective* proprement dite. Car ſi l'œil eſt infiniment éloigné, la ſphere de la vue ſera infinie ; & s'il parcourt ſucceſſivement tous les rayons viſuels, rien n'empêche d'étendre cette ſuppoſition auſſi loin qu'on voudra.

La *perſpective militaire* a, comme on voit, un avantage ſur la *perſpective cavaliere*, puiſqu'elle peut repréſenter toutes les verticales & toutes les horizontales de l'objet dans leur vraie grandeur ; au lieu que la *perſpective cavaliere* ne repréſente avec les verticales que les horizontales paralleles, à moins que l'angle des rayons viſuels avec l'horizon ne ſoit de 45 degrés, & que le plan de ces rayons ne ſoit perpendiculaire à celui du tableau.

On peut conclure de tout ce qu'on vient de dire, que le cas le plus ſimple pour la *perſpective militaire*, eſt celui où les rayons ſont avec le tableau des angles de 45 degrés. Quant à la *perſpective cavaliere*, il faut non ſeulement que cet angle d'inclinaiſon ſoit de 45 degrés, mais il faut encore que ces rayons ſoient dirigés perpendiculairement au tableau. Dans ces deux ſuppoſitions, on peut repréſenter un objet ſans profiler les rayons viſuels. On ſe ſervira ſimplement du plan de cet objet pour y rapporter les hauteurs du profil, dans les lignes qu'on aura menées par tous les points du plan pour repréſenter les rayons viſuels.

Les détails de la pratique de ces deux eſpeces de *perſpective*, ſont extrêmement ſimples, & reſſemblent aſſez à ceux de la *perſpective* ordinaire. Il ſuffit de ſavoir trouver l'apparence d'un point. Si l'on avoit une courbe à repréſenter, on imagineroit cette courbe compoſée de lignes droites, & on en détermineroit l'apparence avec d'autant plus d'exactitude que ces lignes droites ſeroient en plus grand nombre.

Quant aux ſurfaces courbes, leur apparence eſt celle de la courbe formée par les points de tangence des rayons viſuels pour leſquels la ſurface eſt effleurée.

PERSPICACITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) pénétration prompte & ſubite ; c'eſt une qualité qui n'accompagne pas toujours la vivacité de l'eſprit, quoiqu'elle la ſuppoſe. La *perſpicacité* s'exerce ſur les choſes difficiles à démêler.

PERSPICUITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) clarté, netteté d'idées & de diſcours ; c'eſt une qualité eſſentielle d'un auteur ou d'un orateur. Sans elle, il fatiguera ceux qui l'écouteront, & ſes écrits auront beſoin d'un commentaire. Ce mot eſt emprunté de la tranſparence ou de l'air, ou de l'eau, ou du verre.

PERSUADER, SUGGÉRER, INSINUER, (*Synon.*) L'abbé Girard a parfaitement développé la différence de ces trois mots. On *inſinue* finement & avec adreſſe. On *perſuade* fortement & avec éloquence. On *ſuggere* par crédit, & avec artifice.

Pour *inſinuer*, il faut ménager le temps, l'occaſion, l'air & la maniere de dire les choſes. Pour *perſuader*, il faut faire ſentir les raiſons & l'avantage de ce qu'on propoſe. Pour *ſuggérer*, il faut avoir acquis de l'aſcendant ſur l'eſprit des perſonnes.

Inſinuer, dit quelque choſe de plus délicat. *Perſuader*, dit quelque choſe de plus pathétique. *Suggérer*, emporte quelquefois dans ſa valeur quelque choſe de frauduleux.

On couvre habilement ce qu'on veut *inſinuer*. On propoſe nettement ce qu'on veut *perſuader*. On fait valoir ce qu'on veut *ſuggérer*.

On croit ſouvent avoir penſé de ſoi-

même ce qui a été *insinué* par d'autres. Il eſt arrivé plus d'une fois qu'un mauvais raiſonnement a *perſuadé* des gens qui ne s'étoient pas rendus à des preuves convaincantes & démonſtratives. La ſociété des perſonnes qui ne peuvent & n'agiſſent qu'autant qu'elles ſont *ſuggérées* par leurs domeſtiques, ne peut pas être d'un goût bien délicat. (*D. J.*)

PERSUASION, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt l'état de l'ame conſidéré relativement à la vérité ou à la fauſſeté d'un fait ou d'une propoſition, à ſa vraiſemblance ou à ſon défaut de vraiſemblance, à ſa poſſibilité ou à ſon impoſſibilité; c'eſt le jugement ſincere & intérieur qu'elle porte de ces choſes. Après l'examen, on peut être perſuadé d'une choſe fauſſe; mais celle dont on eſt convaincu eſt toujours vraie. La conviction eſt l'effet de l'évidence qui ne trompe jamais. La *perſuaſion* eſt l'effet de preuves morales qui peuvent tromper. La conviction, non plus que l'évidence, ne ſont pas ſuſceptibles de plus ou de moins. Il n'en eſt pas ainſi de la *perſuaſion*, elle peut être plus ou moins forte. La *perſuaſion* excuſe ſouvent l'action. Les anciens avoient fait de la *perſuaſion* une déeſſe; c'étoit la patrone des poëtes & des orateurs.

PERTE, *voyez l'article* PERDRE.

PERTE, *dans le commerce*, dommage que l'on ſouffre, diminution de bien & de profit. Les banqueroutes ſont quelquefois occaſionées par la mauvaiſe conduite des négocians, & ſouvent auſſi par les *pertes* inopinées qui leur ſurviennent. *Voyez* BANQUEROUTE.

Vendre ſa marchandiſe, donner ſa marchandiſe à *perte*, c'eſt la vendre à moins qu'elle ne coûte. *Dictionnaire de commerce.*

PERTE, ſ. f. (*Hydraul.*) eſt bien différente d'une faute dans une conduite d'eau; elle arrive quand on ne connoît point ſur la ſuperficie de la terre les endroits où l'eau ſe perd: alors on eſt obligé de découvrir entiérement une conduite pour l'examiner d'un bout à l'autre, & remédier aux fautes & fraîcheurs que l'on apperçoit le long des tuyaux. (*K*)

PERTEGUES *ou* PERTIGUELTES, ſ. m. plur. (*Marine.*) bâtons qui portent avec la fleche une piece d'étoffe qu'on appelle *tendelet*, & qui ſert à couvrir la pouppe d'une galere, contre le ſoleil & contre la pluie.

PERTH, (*Géog. mod.*) ville d'Ecoſſe, capitale du comté du même nom, ſur la riviere de Tay, à 10 lieues N. E. d'Edimbourg, 119 N. par O. de Londres. *Long. 14. 35; lat. 56. 40.* (*D. J.*)

PERTHSHIRE, (*Géog. mod.*) province d'Ecoſſe, au ſud & à l'eſt d'Athol. Elle ſe diviſe en deux parties; l'une qui porte proprement le nom de *Perth*, & l'autre celui de *Gowri*. Perth eſt au midi, & Gowri au nord de Perth. (*D. J.*)

PERTICA, ſ. f. (*Phyſ.*) nom que les anciens auteurs donnent à une eſpece de comete, qu'ils appellent autrement *veru*, *broche*, parce qu'elle eſt ſemblable à une perche ou à une broche par ſa figure.

PERTICA, (*Antiq. rom.*) Les Romains ſe ſervoient de la perche *pertica*, pour partager les terres dans l'établiſſement des nouvelles colonies, ou lorſqu'après avoir chaſſé les anciens habitans d'une contrée dont ils s'étoient rendus maîtres, ils vendoient à l'enchere les terres après en avoir fait la diviſion. Properce appelle ce partage *triſtis pertica* avec raiſon, puiſque les anciens propriétaires ſe voyoient dépouillés de leurs biens.

Nam, tua cùm multi verſarent rura juvenci,
Abſtulit excultas pertica triſtis *opes.*

Le mot *pertica* ſignifioit non ſeulement ce bâton long de dix piés, dont on meſuroit les terres, mais encore le fonds meſuré & confiné, comme nous l'apprenons de Siculus Flaccus, de Frontin, & de pluſieurs autres que Cæſius a recueillis, & qu'il a expliqués par des notes très-néceſſaires pour leur intelligence. (*D. J.*)

PERTINAX (ELIUS *ou* HELVIUS), (*Hiſt. Rom.*) né dans un village de la Ligurie, ſuccéda à l'empereur Commode en 193. Son pere qui n'étoit qu'un affranchi, lui donna une belle éducation. L'ambition de Letus l'éleva au trône, moins par ſentiment d'amitié & d'eſtime, que pour s'en frayer le chemin. *Pertinax* étoit vieux, & d'une vertu trop rigide pour plaire

long-temps à une milice effrénée qui faiſoit & détruiſoit ſes maîtres. Ce fut par ce motif que Letus employa ſon crédit pour préparer ſon élévation. *Pertinax* refuſa conſtamment cet honneur. Il fallut que les légions employaſſent les menaces, & le ſénat ſes prieres pour vaincre ſa réſiſtance. L'opiniâtreté de ſon refus lui fit donner le nom de *Pertinax*. Sa jeuneſſe avoit été conſacrée à enſeigner les belles-lettres dans le lieu de ſa naiſſance : il paſſa de l'obſcurité de l'école dans le tumulte du camp. Sa valeur & ſa prudence lui mériterent les premiers grades que ſa modération ſembloit dédaigner. On vit alors un ſage préſider au deſtin de l'empire : les délateurs furent bannis : les bouffons de Commode qui avoient ſcandaliſé Rome par leurs obſcénités, furent vendus à l'encan : ſa table étoit ſi mal ſervie, qu'on craignoit d'y être admis ; toutes les dépenſes ſuperflues furent retranchées. On crut voir revivre Trajan & les deux Antonins qu'il s'étoit propoſés pour modeles. Il étoit ſi modeſte, qu'il défendit de mettre ſon nom à l'entrée du domaine impérial, diſant que ces lieux ne lui appartenoient pas, mais à l'empire. Tous les gens de bien ſe félicitoient de ſon gouvernement. Il n'y eut que les prétoriens qui parurent mécontens. Cette ſoldateſque effrénée inſultoit impunément les premiers citoyens ; il établit une diſcipline ſévere pour la contenir. Cette réforme devint funeſte à ſon auteur. Les prétoriens ſe révolterent ; il oſa ſe préſenter à ces furieux, qui, au lieu d'être ſenſibles à ſes remontrances, le percerent de pluſieurs coups de poignard. Celui qui le frappa le premier, lui dit : voilà ce que les prétoriens t'envoient. Sa mort fut l'ouvrage de Letus qui l'avoit élevé à l'empire, mais ce meurtrier ambitieux n'en retira aucun fruit. Le pouvoir ſouverain fut déféré à Julien, qu'on ſoupçonne d'avoir trempé dans la conjuration, ou du moins de l'avoir ſue. La tête de *Pertinax* fut apportée du camp dans Rome, pour inſulter aux habitans dont il avoit mérité l'amour ; tous s'écrierent : tant que *Pertinax* a régné nous avons vécu dans la ſécurité, la foibleſſe n'a point eu à redouter l'oppreſſion du plus fort. Pleurons ce pere de la patrie, ce pere du ſénat & de tous les gens de bien. Il étoit âgé de 71 ans : il ne régna que trois mois. Il eut beaucoup de chagrins domeſtiques à eſſuyer. Sa femme Flavie, à qui le ſénat avoit déféré le titre d'Auguſte, brûla d'un amour adultere pour un muſicien. Sans pudeur de ſa paſſion, elle ne prit pas même le ſoin de la voiler. *Pertinax*, n'ayant pu réprimer ce ſcandale, s'en vengea dans les bras d'une courtiſane, célebre par ſes proſtitutions. Les feux dont il brûla pour elle, imprimerent une tache à ſa mémoire. (*T-N.*)

PERTINENT, adj. (*Juriſpr.*) ſe dit d'un fait articulé qui vient bien à la choſe & dont la preuve eſt admiſſible ; quand le fait n'eſt pas de cette nature, on dit qu'il eſt *impertinent* & inadmiſſible. (*A*)

PERTOIS (LE), (*Géogr. mod.*) en latin moderne *Pagus Pertiſus* ; pays de France en Champagne, & dont il eſt fait mention dans les capitulaires de Charlemagne. Il s'étend le long de la Marne, entre la Champagne propre ment dite & le Barrois ; ſa capitale eſt Vitry-le-François. (*D. J.*)

PERTUIS, ſ. m. (*Arch. hydraul.*) C'eſt un paſſage étroit, pratiqué dans une riviere aux endroits où elle eſt baſſe pour en augmenter l'eau de quelques piés, afin de faciliter ainſi la navigation des bateaux qui montent & qui deſcendent. Cela ſe fait en laiſſant entre deux batardeaux une ouverture qu'on ferme avec des ailes, comme ſur la riviere d'Yone ; ou avec des planches en travers, comme ſur la riviere de Loing ; ou enfin avec des portes à vannes, ainſi qu'au *pertuis* de Nogent-ſur-Seine. *Voyez* ECLUSE.

Pertuis de baſſin ; c'eſt un trou par où ſe perd l'eau d'un baſſin de fontaine ou d'un réſervoir, lorſque le plomb, le ciment ou le corroi eſt fendu en quelque endroit. Si l'on veut connoître la dépenſe d'un *pertuis*, ſoit quarré, circulaire, rectangulaire, *&c.* vertical ou horizontal, il faut lire les *ſections 9 & 10 de l'architecture hydraul. de* M. Bélidor, *tom. I de la premiere partie.* (*D. J.*)

PERTUIS, *terme géographique* ; ce mot eſt employé en géographie, ſur-tout ſur les côtes de Poitou, pour déſigner un

détroit de mer, comme il paroît par les exemples ſuivans.

Pertuis d'Antioche, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre l'île de Ré au nord, & l'île d'Oléron au midi.

Pertuis Breton, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre la côte du Poitou & de l'Aunis au nord, & l'île de Ré au midi.

Pertuis de Maumuſſon, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre l'île d'Oléron au nord, & la côte de Saintonge au midi & à l'occident.

Mais le *pertuis Roſtain* ou *pertuis Roſtang*, eſt une roche percée, au deſſus de laquelle on voit à l'entrée une dédicace faite à Auguſte en ces termes: *Divo Cæſari Auguſto dedicata, ſalutate eam.* (*D. J.*)

PERTUIS, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, en Provence, dans la viguerie d'Aix, à 4 lieues N. E. d'Aix, 11 N. de Marſeille, 162 S. E. de Paris. *Long.* 23 15; *lat.* 43 44.

PERTUIS, ſ. m. (*Serrur.*) ſorte de garde qu'on met aux planches des ſerrures. Il a différens noms ſelon ſa figure. On en uſe le plus communément aux ſerrures benardes & antiques. Il ne faut pas le confondre avec le rouet qu'on poſe ſur le palatre, la couverture ou le foncet.

Il y a le *pertuis* à jambe, & le *pertuis* volant.

Le *pertuis* à jambe ſe poſe ſur la planche à l'endroit où paſſe la tige de la clef. Pour l'arrêter à la planche, on fait un trou à la planche à l'endroit où doit paſſer la tige de la clef, & on épargne par derriere un petit rivet.

Le *pertuis* volant ſe place à quelque endroit de la planche qu'on le veut. Après que la planche a tourné dans la clef, on marque ce *pertuis* des deux côtés de la planche avec une pointe à tracer, comme ſi c'étoit un rouet. On en prend la longueur avec un compas. On a une piece de fer qu'on fend juſte par le milieu juſqu'à deux lignes de ſes extrémités; on épargne de chaque côté un pié qu'on rive à la planche. On dreſſe enſuite cette piece, on la fait entrer dans la planche ſur le trait, & on rive. Cela fait, on fait tourner la clef, & on lime le *pertuis* par le bout.

Il y a des *pertuis* en cœur, en rond, en trefle, de quarrés, de coudés, en ovale, en croix de ſaint André, en étoiles, de renverſés, de haſtés, de deux pleines croix, en M, en brin de ſauge, *&c.*

PERTUIS, ſ. m. *terme de tireur d'or*; ancien mot qui ſignifie un *trou*, & qui n'eſt plus guere d'uſage en ce ſens que parmi les tireurs d'or, ou autres ouvriers qui réduiſent les métaux en fil; il ſignifie dans leur langage, *les ouvertures* ou *trous de filieres*, à travers leſquels ils font paſſer ſucceſſivement ces métaux. Chaque *pertuis* a ſon embouchure & ſon œil: l'embouchure eſt le côté par où entre le fil, & l'œil eſt le côté par où il ſort; on paſſe le lingot par plus de ſept vingts *pertuis*, avant de le porter juſqu'au ſuperfin.

PERTUISAGE (DROIT DE), ſ. m. (*Gram. Juriſp.*) droit à payer pour mettre un tonneau en perce & en vendre le vin.

PERTUISANE, ſ. f. (*Art milit.*) C'eſt une ſorte d'arme compoſée d'une hampe, & d'un fer large, aigu & tranchant au bout de la hampe. C'eſt une maniere de hallebarde très-propre à défendre un vaiſſeau à l'abordage. La lame eſt de 18 à 19 pouces de long, avec une cannelure au milieu, & la hampe eſt de bois de frêne.

PERTUNDA, ſ. f. (*Mythologie.*) une des déeſſes qui préſidoient aux mariages. On en plaçoit la ſtatue dans la chambre de la nouvelle mariée le jour de ſes noces.

PERTURBATEUR, ſ. m. (*Gram.*) homme turbulent, inquiet, ſéditieux, qui émeut les eſprits des citoyens, & cauſe du déſordre dans la ſociété. Après cette définition, ou une autre peu différente, on ajoute dans le *dictionnaire de Trév.* que les théologiens ſont ordinairement *perturbateurs* de l'état.

PERTURBATIONS, (*Aſtronom.*) Ce ſont les troubles & les dérangemens que les planetes ſe cauſent réciproquement par leur attraction en tout ſens. Si chaque planete, en tournant autour d'un centre, n'éprouvoit d'autre force que celle qui la

porte vers ce centre, elle décriroit un cercle ou une ellipſe, dont les aires ſeroient proportionnelles aux temps; mais chaque planete étant attirée par toutes les autres, dans des directions différentes & avec des forces qui varient ſans ceſſe, il en réſulte des inégalités & des *perturbations* continuelles. C'eſt le calcul de ces dérangemens qui occupe actuellement les géometres & les aſtronomes. Newton commença par celles de la lune; M. Euler, M. Clairaut, M. d'Alembert, M. de la Grange, ont perfectionné cette théorie. M. Euler a calculé les inégalités de Saturne, dans une piece qui a remporté le prix de l'académie en 1748. M. Euler, M. Clairaut & M. d'Alembert ont calculé celles de la terre. J'ai examiné moi-même celles de Mars & de Vénus (*mémoires acad. 1758, 1760, & 1761*), qui ſe ſont trouvées aſſez conſidérables pour mériter d'être employées dans les calculs aſtronomiques, & celles de Mercure, dans les *mémoires de 1771*. Les inégalités de Jupiter ont été calculées par M. Euler, dans la piece qui fut couronnée en 1752 (*recueil des pieces qui ont remporté les prix, t. VII*), & enſuite par M. Mayer. M. Wargentin en a fait uſage dans la table de Jupiter, qui par-là ſe ſont trouvées beaucoup plus exactes, de même que celles des ſatellites. Les *perturbations* des ſatellites de Jupiter ont été diſcutées par M. de la Grange, dans une piece qui a remporté le prix à l'académie, & par M. Bailly dans un ouvrage particulier; mais tous ces calculs peuvent être refaits avec plus de détail & plus de préciſion, lorſqu'on aura perfectionné davantage, & les données ſur leſquelles le calcul eſt fondé, & les méthodes analytiques par leſquelles on parvient au réſultat. On trouvera les principes élémentaires dans mon *aſtronomie*, & les calculs plus détaillés dans les ouvrages que j'ai cités, dans les *recherches* ſur le ſyſtême du monde par M. d'Alembert, dans la *théorie des cometes* de monſieur Clairaut. (*M. DE LA LANDE.*)

PERTURBATRICE, ſ. f. & adj. qui trouble, qui dérange. Il n'a guere lieu qu'en géométrie dans la ſolution des problêmes où des corps s'attirent les uns les autres: on donne à une force qui dérange le mouvement d'un corps, le nom de *perturbatrice*.

PERTUS, *terme de Salines*; c'eſt une planche percée de pluſieurs trous, qu'on place dans la terre, ou la vette d'un marais ſalant. Les trous du *pertus* ſont bouchés avec des chevilles, & quand on veut introduire l'eau du mort dans la table, on tire les chevilles, en commençant par les plus hautes, & ainſi du reſte, juſqu'à ce qu'il ſoit entré de l'eau ſuffiſamment. (*D. J.*)

PERVANNA, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne dans l'Indouſtan & dans les états du grand-mogol, aux ordres ou patentes ſignées par un nabab ou gouverneur de province.

PERVENCHE, ſ. f. *pervinca*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir évaſé en maniere de ſoucoupe, & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur; il devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſiliques, & il renferme une ſemence oblongue, le plus ſouvent cilyndrique & ſillonnée. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PERVENCHE, *pervinca*, (*Jardinage.*) arbriſſeau grimpant qui eſt toujours verd. Il vient dans les bois des pays tempérés de l'Europe. Il pouſſe du pié pluſieurs tiges ſarmenteuſes & fort menues qui rampent contre terre & s'étendent au loin. Ses feuilles ſont petites, oblongues, & relevées pardeſſous d'une forte arête dans le milieu; leur ſurface eſt luiſante, les bords ſont ſans dentelure, & la verdure en eſt agréable, quoiqu'un peu foncée. Ses fleurs de couleur bleue & diſpoſées en roſe, paroiſſent au printemps. Ses graines qui ſont longues, ovales & ſillonnées, ſe trouvent dans des ſiliques accouplées.

Cet arbriſſeau eſt aſſez commun dans pluſieurs pays, il ſe plaît dans les terres graſſes & humides, à l'ombre des arbres. Il ſe multiplie fort aiſément de bouture & de branches couchées; ſes branches font racine pour peu qu'elles touchent contre terre. Son accroiſſement, qui eſt très-prompt, joint à cette facilité de ſe pro-

pager, fait qu'il envahit bientôt un terrain, ſi on le laiſſe aller.

Les *pervenches* peuvent contribuer à l'agrément d'un jardin. En les laiſſant courir à leur gré, elles formeront des tapis de verdure qui ſeront garnis de fleurs dans les mois de mars & d'avril. On en peut faire de petites paliſſades en les ſoutenant avec du treillage. On les laiſſe auſſi grimper contre la tige des gros arbres pour les garnir de verdure; & comme ces arbriſſeaux aiment l'ombre, la fraîcheur, l'expoſition du nord, & qu'ils viennent à ſouhait dans les endroits ſerrés & couverts d'arbres, où nulle autre plante ne pourroit réuſſir, il n'eſt pas douteux qu'on en peut tirer du ſervice pour compléter l'arrangement d'un grand jardin. Cette plante a d'ailleurs des propriétés intéreſſantes; on en fait uſage en médecine à pluſieurs égards.

Les *pervenches* portent rarement des graines, mais elles ſe multiplient ſi aiſément d'elles-mêmes, qu'il ne faut pas y avoir de regret. Cependant on peut les amener à la fructification en les tenant en pot avec peu de terre au grand air.

On connoît pluſieurs variétés de ces arbriſſeaux: voici les principales.

1. La *pervenche* à fleur bleue; c'eſt la plus commune.
2. La *pervenche* à fleur blanche.
3. La *pervenche* à fleur rougeâtre.
4. La *pervenche* à fleur bleue, double.
5. La *pervenche* à fleur bleue, double, & d'un pourpre foncé.
6. La *pervenche* à fleur double, variée de pluſieurs couleurs.
7. La *pervenche* à feuilles panachées de blanc.
8. La grande *pervenche* à fleur bleue. Cet arbriſſeau eſt plus grand que les précédens dans toutes ſes parties. Sa verdure eſt très-brillante; ſes fleurs ſont d'un bleu vif de belle couleur. Elles paroiſſent de très-bonne heure au printemps, & elles ſe ſuccedent pendant plus de quatre mois. On a vu cette plante s'élever juſqu'à douze piés en deux ans. Elle eſt extrêmement convenable pour garnir des murs expoſés au nord.
9. La grande *pervenche* à fleur blanche.
10. La grande *pervenche* à feuilles panachées.
11. La *pervenche* de Madagaſcar. C'eſt un arbriſſeau précieux & charmant, qui ne s'éleve qu'à douze ou quinze pouces. Sa fleur reſſemble à celle du laurier-roſe, qu'elle ſurpaſſe en vivacité, en beauté & en durée. Elle fleurit conſtamment pendant plus de ſix mois. Le grand ſoleil anime ſes fleurs, au lieu de les altérer & de les faire paſſer. Cette plante eſt délicate; il faut la traiter comme les myrtes; & la multiplier de ſemence.

Supplément à l'article précédent, par M. le baron de Tſchoudi.

§ PERVENCHE, VENCHE, (*Bot. Jardinage.*) en latin *pervinca*, *vinca*, *chamædaphne*, *&c.* en anglois *perwincle*, en allemand *jungrün*, *ſiungrün* ou *wintergrün*.

Caractere générique.

Des parois intérieures d'un très-petit calice permanent, découpé en cinq ſegmens très-étroits & longs, ſort un tube alongé & évaſé qui ſe diviſe en cinq parties: ces parties, en ſe rabattant horizontalement, forment par leurs plis un pentagone à l'orifice de la fleur; elles ſont courbées d'un côté, droites de l'autre, obtuſes & comme coupées par les bouts; le tube eſt velu par le bas: c'eſt en cet endroit que ſont attachées à ſa paroi intérieure cinq étamines, dont les pédicules ſont plats & figurés en cinq; elles portent des ſommets obtus chargés de poils brillans: au centre on apperçoit le ſommet du ſtyle; il eſt pentagonal, à bords rabattus, & chargé de poils argentés: l'endroit où il repoſe eſt plat comme la tête d'un clou; le ſtyle eſt attaché au milieu de deux embryons ſitués au fond du calice, & n'y tient que très-foiblement. Ces deux embryons ſont oblongs & terminés en pointe: à leurs côtés ſe trouvent deux mamelons obtus: les deux parties de l'embryon deviennent deux ſiliques longues, ſillonnées, courbées dans le même ſens, & quelquefois en ſens contraire; elles demeurent fixées au fond du

du calice, dont elles s'élancent en divergeant ſur un angle très-aigu. Elles contiennent des ſemences longues, ovales, creuſées d'un ſillon ſuivant leur longueur.

Eſpeces.

1. Grande *pervenche* à feuilles ovales cordiformes, attachées par de longs pétioles.

Pervinca maxima foliis ovato-cordatis, petiolis longioribus. Hort. Colomb.

Broad leav'd perwincle.

Variétés.

a Grande *pervenche* à fleur blanche.

b Grande *pervenche* à feuilles panachées.

2. *Pervenche* rampante à feuilles oblongo-ovales.

Pervinca repens foliis oblongo-ovatis, Hort. Colomb.

Common perwincle.

Variétés.

a Pervenche commune à fleur blanche.

b Pervenche commune à fleur nuancée de blanc & de bleu.

c Pervenche commune à feuilles panachées de blanc.

3. *Pervenche* à feuilles étroites & petites.

Pervenche à fleur violette.

Pervinca foliis anguſtis, minimis. Hort. Colomb.

Variétés.

a Pervenche à feuilles panachées de jaune, à fleurs d'un bleu purpurin.

b Pervenche à fleur double violette.

Cette derniere variété en offre encore d'autres. Certains auteurs ont tranſcrit la *pervenche* à fleur bleue double, & la *pervenche* à fleur double variée : celle-ci ſe trouve dans le nombre des individus & même des coulans de notre derniere variété *b*. A l'égard de l'autre, je ne l'ai jamais vue. La *pervenche* commune panachée de blanc, n'a jamais fleuri dans nos jardins, où elle eſt depuis dix ans.

4. *Pervenche* à feuilles oblong-ovales très-entieres, dont le tube des fleurs eſt très-long ; à tige rameuſe, ligneuſe & droite. *Pervenche* de Madagaſcar à fleur roſe.

Pervincia foliis oblongo-ovatis integerrimis, tubo floris longiſſimo, caule ramoſo, fruticoſo. Mill.

Il paroît d'abord aſſez difficile d'aſſigner aux *pervenches* d'Europe leur véritable place ſur l'échelle végétale, à l'exception de la premiere eſpece dont les tiges s'élevent avant de retomber : on ne les prendroit d'abord que pour d'humbles herbes qui rampent contre terre ; mais, ſi l'on obſerve que leurs tiges, pour grêles qu'elles ſoient, ne laiſſent pas de ſubſiſter pendant l'hiver, & de durer même pluſieurs années ; alors, écartant toute idée priſe de leur aſpect & de leur figure, pour ne s'arrêter qu'à cette marque vraiment caractériſtique, on n'héſite plus à les ranger parmi les arbriſſeaux : elles en occupent à la vérité les derniers rangs, mais elles ne le cedent en agrément à aucun ; leurs branches ſouples qui s'étendent au loin ſur la ſurface de la terre, ſont garnies d'une prodigieuſe quantité de feuilles d'un beau verd glacé, que le plus grand froid ne peut ternir. Dès les plus foibles ſourires du printemps, elles ſe chargent de fleurs bleues, blanches & violettes d'une vivacité charmante ; alors elles ornent le fond des bois, le bas des côteaux qu'elles tapiſſent ; elles étendent leur natte fleurie ſous les pas de l'amant de la nature, lorſqu'il court ſurprendre ſes premiers regards, & la voir plus fraîche après ſon réveil.

Un amateur des jardins en tire un grand parti pour leur décoration ; il en forme des tapis dans les boſquets d'hiver & dans ceux du printemps ; il en borde, il en feſtonne les boulingrins ; il en garnit la terre ſous les maſſifs & les grands arbres, en mêlant toujours avec goût les différentes nuances de leurs fleurs : il borde ces nattes fleuries des eſpeces à feuilles panachées qui tranchent, par leur bigarrure, de la grande *pervenche*. Il forme des buiſſons en ſoutenant ſes rameaux contre des appuis ; il en revêt même des pyramides en treillage, ou bien il l'étend en petites paliſſades, en l'attachant contre un treillage ordinaire. Les fleurs de cette eſpece &

de ſes variétés ſe ſuccedent dans preſque tous les mois : ainſi il n'y a pas un boſquet où la grande *pervenche* ne doive trouver ſa place ; elle croît naturellement dans quelques vallons de l'Angleterre, & ſe trouve ſpontanée en d'autres parties de l'Europe. Il paroît qu'elle habite de préférence les lieux abrités ou ombragés d'arbres verds ; car pluſieurs de ſes branches périſſent ſous un froid aſſez médiocre dans les lieux expoſés.

L'eſpece *n°.* 2 eſt fort commune dans nos provinces ſeptentrionales, où elle s'étend au pié des haies qu'elle égaie par ſes fleurs d'un ſi beau bleu : elle differe du *n°.* 3 par ſes feuilles qui ſont plus larges & plus grandes. L'eſpece *n°.* 3 porte une fleur violette veloutée, auſſi belle qu'une oreille-d'ours ; elle occupe des lieux plus ouverts, & ſe place dans les terres ſeches & pierreuſes. La montagne au haut de laquelle on voit encore les ruines du château de Hapsbourg, en eſt couverte.

Les différentes variétés de ces eſpeces dont nous avons donné la notice, ont ſans doute été obtenues par la graine ; mais les *pervenches* ne fructifient que lorſqu'on les preſſe en foule dans un lieu peu étendu. En revanche elles ſe multiplient abondamment d'elles-mêmes par leurs branches rampantes qui, comme les coulans des fraiſiers, prennent des racines de chaque point.

On détache ces coulans enracinés, & on les plante dans tous les temps de l'année, hors le fort de l'hiver, mais de préférence en avril & en ſeptembre, choiſiſſant pour cette opération un temps pluvieux, & ſe réſervant d'arroſer le nouveau plant par les temps ſecs juſqu'à parfaite repriſe.

Comme la grande *pervenche* ne rampe pas autant que les autres, il convient, lorſqu'on veut les multiplier abondamment, d'en faire des marcottes qui s'enracineront très-vîte ſans aucun ſoin particulier.

Les feuilles de cette eſpece ſont ſix ou ſept fois auſſi larges que celles des autres *pervenches ;* leur verd eſt plus frais & moins obſcur ; leur conſiſtance, quoiqu'aſſez épaiſſe, l'eſt moins que la fleur, proportion gardée ; elle eſt auſſi moins ferme, moins ſeche & plus ſucculente. Les fleurs ſont bien plus grandes ; leur bleu a une foible nuance de violet que n'a pas celui des fleurs de la *pervenche* commune. Si toutes ces plantes le cedent en beauté à la *pervenche n°.* 4, elles ont pardeſſus elle, pour l'agrément de nos jardins, le mérite de réſiſter à la rigueur de nos hivers. Celle-ci, indigene des côtes brûlantes de Madagaſcar, ne peut même s'accommoder de nos étés. Nous ne pouvons l'expoſer à l'air qu'aux jours les plus chauds de cette ſaiſon ; on eſt contraint de lui en faire paſſer la plus grande partie ſous des caiſſes vitrées : l'hiver, elle demande le ſéjour d'une ſerre médiocrement mais conſtamment échauffée, elle en fait un des plus beaux ornemens.

Elle s'éleve ſur une tige droite & rameuſe à la hauteur de trois ou quatre piés. Cette tige, tant qu'elle eſt jeune, eſt ſucculente, rougeâtre & articulée ; elle devient ligneuſe en vieilliſſant. Les joints des branches ſont très-rapprochés ; leur écorce eſt purpurine ; elles ſont garnies de feuilles oblong-ovales, entieres, un peu charnues, qui y ſont attachées preſque immédiatement. Les fleurs naiſſent aux joints ſolitaires ſur de très-courts pétioles ; leur tube eſt long & menu : les ſegmens du pétale ſont recourbés par le bout : le deſſus de la fleur eſt d'un roſe animé plus brillant encore que celui de la fleur du laurier-roſe : le deſſous eſt d'une couleur de chair pâle ; elles ſe ſuccedent depuis février juſqu'en octobre. Les ſemences mûriſſent en automne dans nos ſerres ; elles ſervent à multiplier ce charmant arbriſſeau qui reprend auſſi de boutures, & demande dans ſa premiere éducation & ſon régime, le même traitement que les autres plantes des latitudes méridionales. (*M. le baron* DE TSCOUDY.)

PERVENCHE, (*Mat. méd.*) petite ou commune, à feuilles étroites, petit pucelage, violette des ſorciers, grande *pervenche*, *pervenche* à larges feuilles, grand pucelage.

On emploie indifféremment les deux eſpeces de *pervenches*, qui poſſedent les mêmes vertus.

La *pervenche* eſt comptée parmi les vulnéraires aſtringens les plus uſités. On

ordonne intérieurement ſon infuſion contre les pertes de ſang ou flux immodéré des menſtrues, contre le crachement de ſang & les autres hémorrhagies des parties internes. On donne auſſi dans ces cas & dans la phthiſie & la dyſſenterie, le lait coupé avec la décoction ou infuſion de ſes feuilles.

PERVERS, PERVERTIR, PERVERSION, PERVERSITÉ, (*Gram.*) Tous ces mots ſont relatifs à la corruption de l'eſprit ou du cœur, & ils en marquent le dernier degré. Il eſt difficile de conſerver la pureté des mœurs, l'honnêteté, la droiture, la rigoureuſe probité, en vivant avec des hommes *pervers*, & malheureuſement la ſociété en eſt pleine. Le luxe *pervertit* bien des femmes.

PERUGIN (LE) *ou* LE PÉROUSIN, (*Géog. mod.*) territoire d'Italie dans l'état de l'égliſe, & auquel la ville de Pérouſe, qui en eſt la capitale, donne ſon nom. Il eſt borné au nord par le duché d'Urbin, à l'orient par l'Ombrie, au midi par l'Orviétan, & à l'occident par la Toſcane. La plus grande étendue de ce pays du ſeptentrion au midi, ne paſſe pas 28 milles; & on ne lui en donne pas plus de 30 du levant au couchant. Le Tibre le coupe du nord-nord-oueſt au ſud. (*D. J.*)

PERVIGILIA, (*Antiq. rom.*) nom donné aux fêtes nocturnes qu'on célébroit en l'honneur de différentes divinités, comme Cérès, Vénus, la Fortune, *&c.* On les nommoit *pervigilia*, parce que toutes les nuits de ces fêtes s'employoient à veiller.

PÉRUSIA, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Pérouſe*, *voyez* PÉROUSE.

Eutrope la nomme *Peruſium*, ville d'Italie dans la Toſcane; elle étoit fort peuplée, & Tite-Live, *l. X, c. xxxvij*, l'eſtime une des trois plus fortes villes de l'Etrurie; ſon nom moderne eſt en italien *Perugia*. On doit mettre dans les faſtes d'Auguſte le ſaccagement de cette ville, & la mort inhumaine de ſes trois cents ſénateurs; ce fait peut ſervir à tracer ſon portrait, que nous donnerons avec celui d'Antoine & de Lépide, au *mot* TRIUMVIRAT.

PÉRUVIENNE, (*Manufact. de ſoie.*) *Péruvienne* à boutons ou à ligatures.

L'étoffe appellée *péruvienne* eſt compoſée de deux chaînes de différentes couleurs contenant 40 portées doubles ou ſimples, chacune ſuivant la quantité que le fabricant veut donner à l'étoffe.

On fabrique cette étoffe ſans qu'il ſoit beſoin du ſecours des liſſes-marches, *&c.* le corps ou les ligatures ſuffiſent pour cette opération.

On donne le nom de *ligatures* à des liſſes dont la maille contient une petite boucle, laquelle empêche le fil de lever ou baiſſer, ſi ce n'eſt lorſque la ligature leve ou baiſſe; les mailles à boucle ou ligatures ſont ſemblables à celles des liſſes dont on ſe ſert dans tous les métiers de la draperie & de la toilerie.

Les deſſins pour la *péruvienne* ſont très-petits; cette étoffe eſt auſſi propre pour habit d'homme que pour habit de femme; l'endroit de l'étoffe ſe fait ordinairement deſſus; la navette y fait la figure comme dans la pruſſienne, avec cette différence que, comme il n'y a point de liſſes pour faire le fond ou corps de l'étoffe, quand le tireur ou tireuſe a tiré le lac qui doit faire la figure, & que la navette qui doit figurer eſt paſſée, il faut à la ſeconde navette tirer tout ce qui a été laiſſé au premier coup, & c'eſt préciſément ce qui lie les deux chaînes: on expliquera plus amplement cette façon de travailler, quand on aura donné celle de lire le deſſin ſur les ligatures.

La quantité de ligatures n'eſt point fixée pour la *péruvienne*; elle doit être proportionnée à la longueur & à la largeur du deſſin, mais ſur-tout à la largeur. Par exemple, un deſſin qui portera en largeur cinq dixaines de 8 en 10, qui compoſent 40 cordes, ſe travaillera avec 40 ligatures pour une des deux chaînes, & 40 pour l'autre; ce qui fera en tout 80 ligatures. Ces 80 ligatures doivent produire le même effet que 1600 mailles de corps, attendu que chacune de ces ligatures doit contenir 20 mailles ou boucles. Chaque boucle de la ligature doit contenir quatre fils doubles de la chaîne pour la réduction ordinaire, de façon que 40 ligatures contiennent, à

20 mailles ou boucles chacune, 3200 fils; nombre complet d'une chaîne de 40 portées doubles. Les 40 autres ligatures étant deſtinées pour la ſeconde chaîne, il n'eſt pas beſoin de dire que chaque ligature, en la ſuppoſant de 20 mailles ou boucles, doit être diſtribuée de façon que les 20 mailles doivent porter la largeur de l'étoffe, conſéquemment faites & placées à jour ou à une diſtance égale; afin qu'elles puiſſent ſe trouver préciſément placées à la rencontre de chaque fil de chaîne, ſans être portées à droite ni à gauche du fil.

Comme les liſſerons dans les étoffes ordinaires portent 3, 4 lignes & plus d'épaiſſeur, ſi ceux des ligatures étoient de même, il arriveroit que 80 ligatures portant une largeur extraordinaire, il ne ſeroit pas poſſible qu'elles puſſent ſe tirer avec la même égalité; c'eſt pour cela que les liſſerons des ligatures ne doivent porter qu'une ligne d'épaiſſeur; conſéquemment 80 liſſerons ne portent pas plus de 6 pouces & 8 lignes, & pour les reſſerrer davantage, l'ouvrier a ſoin de faire faire les liſſes de façon que quoique toutes les boucles ſoient à même hauteur de la ſoie, néanmoins il ſe trouve une liſſe qui eſt élevée de 4 pouces plus que l'autre, ce qui eſt alternatif; & au moyen de cette précaution, les 80 liſſes ne portent guere plus large que 40. La façon de diſpoſer ainſi ces ligatures eſt très-ſimple, par la précaution que la faiſeuſe de liſſes prend de les faire toutes enſemble 4 pouces plus longues d'un côté que d'un autre, depuis la boucle; au moyen de cette préparation, lorſqu'étant ſur le liſſeron on les attache, on met la premiere liſſe, de façon que la partie la plus longue ſe trouve en haut, à la ſeconde, la partie la plus longue en bas; ainſi des autres juſqu'à ce qu'elles ſoient toutes attachées.

Chaque liſſe doit être attachée à une corde de rame: ainſi le deſſin portant 40 cordes pour chaque chaîne, il faut 80 cordes de rames pour les deux.

La façon de paſſer les fils dans les ligatures eſt différente de celle qui ſe pratique dans les autres métiers; ſi le deſſin eſt à pointe, c'eſt-à-dire, que ſi le côté ne contient que la moitié d'une fleur, d'un fruit, *&c.* & qu'il doive être entier ſur l'étoffe, on commence à paſſer quatre fils de la premiere chaîne à la premiere ligature du côté de l'enſuble de derriere, & on continue par la ſeconde & celles qui ſuivent juſqu'à la quarantieme du côté du battant, après quoi, au lieu de recommencer par la premiere du côté de l'enſuble, vous prenez la ſeconde du côté du battant, & allez en reculant liſſe par liſſe, juſqu'à la même liſſe par laquelle vous avez commencé, qui eſt la premiere du côté de l'enſuble, & continuez de même juſqu'à ce que la chaîne ſoit paſſée en entier, de façon que le remettage forme une eſpece de N\N.

Seconde façon de paſſer les fils. *Il faut obſerver encore que, pour que les fils ne ſoient ni gênés, ni contrariés, quand on a paſſé un fil d'une chaîne ſur une ligature, il faut que le fil de la ſeconde chaîne ſuive ſur l'autre, afin que rien ne ſoit embrouillé, & qu'il ſe trouve un accord parfait, & que toutes les ligatures ſoient paſſées à la fois, c'eſt-à-dire, enſemble: cette derniere façon de paſſer les fils, quoique plus embarraſſante, fait néanmoins que l'étoffe ſe travaille plus aiſément.* Au ſurplus on peut choiſir.

Si le deſſin eſt à chemin, c'eſt-à-dire, qu'il ne répete pas ſur les côtés, pour lors on paſſe les fils à l'ordinaire, en commençant par la premiere ligature du côté de l'enſuble, & finiſſant par la derniere du côté du battant, & reprendre enſuite la premiere ſans reculer au remettage.

Le deſſin à pointe par la façon du remettage porte dans la fabrication le double dans la largeur de l'étoffe; & s'il eſt de même dans la hauteur en revenant ſur ſes pas lorſqu'on tire le bouton, c'eſt à-dire, en reculant par le même chemin qu'on a fait en commençant, on fait également le double dans la hauteur de l'étoffe.

Si chaque chaîne eſt paſſée ſur quarante lignes, & que les fils ne ſoient pas lardés dans les remettages (c'eſt le terme), c'eſt-à-dire, que les deux chaînes ne ſoient pas paſſées enſemble, ainſi qu'il eſt démontré dans la partie ci-devant qui eſt en italique; pour lors il faut lire le deſſin une fois ſur les quarante cordes qui doivent

faire la figure, & une fois de ſuite ſur les quarante qui doivent faire le fond, qui eſt réſervé pour le ſecond coup de navette, dont la trame doit être très-fine, afin que l'étoffe ſoit liée, ou pour mieux dire, afin que les deux chaînes ſoient liées enſemble, ſans quoi les fils qui ne ſeroient pas tirés badineroient deſſus ou deſſous l'étoffe.

Si, au contraire, les fils ſont paſſés dans les ligatures, ainſi qu'il eſt démontré dans la partie qui eſt en italique, pour lors quand le deſſin eſt fait, il faut le tranſlater, c'eſt-à-dire, que s'il eſt peint ſur cinq dixaines, il faut le mettre ſur dix, attendu qu'il faut toujours laiſſer la corde de fond entre celle qui ſe tire, c'eſt pourquoi il faut qu'il ſoit peint en deux couleurs, afin qu'on ne liſſe pas une corde d'une façon & une corde de l'autre, & que dans les endroits où il faut prendre quatre, cinq cordes, plus ou moins, celle qui fait le fond ne ſoit pas priſe, quoiqu'elle ſe trouve entre deux. Dans ce cas, on lit le deſſin de ſuite.

Il s'enſuit, par ce qui vient d'être démontré, que les ligatures font le même effet que le corps, avec cette différence, qu'au lieu de 800 arcades, il n'y en a point du tout; au lieu de 1600 aiguilles, il n'y en a que 160, c'eſt-à-dire, deux aiguilles chaque liſſe; il n'y a ni carrette, ni marches, ni calqueron.

La *péruvienne* n'a ordinairement que trois couleurs; ſavoir, celle de deux chaînes, & celle du premier coup de navette; le ſecond devant être d'une trame très-fine, & pour ainſi dire imperceptible; on fait des *péruviennes* à 40 portées doubles, à 40 portées ſimples, en obſervant qu'il faut toujours deux chaînes égales & de différentes couleurs.

La beauté de la *péruvienne* eſt qu'elle n'a point d'envers; au moyen des deux chaînes, elle eſt auſſi belle d'un côté que d'un autre, & c'eſt préciſément ce qui la diſtingue de la pruſſienne. Par exemple, ſi une chaîne eſt pourpre & bleue, ce qui fera une figure bleue d'un côté, fera de l'autre une figure pourpre, & c'eſt préciſément ce qui en fait le mérite principal. La couleur dans un habit de femme, eſt-elle paſſée d'un côté, elle le tourne de l'autre, pour lors la robe paroît neuve; il en eſt de même pour les habits d'homme; c'eſt préciſément cette ſingularité qui caractériſe la *péruvienne*.

La quantité d'étoffes qui ſe fabriquent à Lyon à la petite tire, ou au bouton, eſt ſi conſidérable, que de dix mille métiers qui travaillent actuellement dans la fabrique en étoffes façonnées, il y en a au moins la moitié dans ce genre; il n'eſt point d'année qu'il ne paroiſſe quelque nouveauté dans ce genre d'étoffe, ſoit dans le méchaniſme, ſoit dans le goût; c'eſt ce qui fait que l'étranger ne peut pas parvenir à l'imitation de la fabrique de Lyon, attendu qu'auſſi-tôt qu'il s'eſt ſaiſi d'un goût, incontinent il s'en trouve un autre.

On fait aujourd'hui des taffetas à bandes ombrées & carrelées, & avec de petits agrémens entre les bandes, ſans qu'il ſoit beſoin de tireuſe, l'endroit deſſus, & cela au moyen de ſix ou huit ligatures, qui ſont diſpoſées de façon que ſix ou huit marches placées à gauche ſur le côté du métier, en font l'embarras. L'ouvrier foulant la premiere marche à gauche avec le pié gauche de même, paſſe ſes coups de navette en foulant les deux marches du taffetas qui ſont du côté droit auſſi long-temps, ou paſſe autant de coups qu'il veut donner d'étendue à ſon cannelé & à ſon carrelé, tandis que tenant la marche du côté gauche foulée, cette même marche faiſant lever les ligatures qui ſont faites à jour, & en conformité de la largeur des bandes, ces mêmes ligatures demeurent levées pendant les coups de navette qu'il paſſe. Il faut obſerver qu'une marche à gauche ſuffiroit s'il n'avoit qu'un cannelé, il n'en faudroit que deux pour le carrelé; & lorſqu'il y en a davantage, elles ne ſont deſtinées que pour quelques fleurons qui contiennent ſix, huit ou dix coups. On appelle *coup* chaque partie où la marche de retour, qui eſt une de celles du pié gauche, demeure levée, tandis que l'ouvrier paſſera ſix ou huit coups de navette du côté droit. Le deſſin eſt-il diſpoſé pour le retour, l'ouvrier ayant achevé la quantité de marches à gauche, au lieu

de recommencer par la premiere, revient ſur ſes pas : pour lors le deſſin étant ſur huit marches en contient quinze, quoiqu'il y ait deux fois le mouvement de huit marches, parce que la premiere marche & la derniere n'étant foulées qu'une fois dans le courſe, tandis que chacune des autres l'eſt deux fois, ces deux marches n'en doivent compoſer qu'une, ce qui eſt un peu difficile à comprendre. Par exemple, en ſuppoſant huit marches de retour, vous paſſez huit coups ; quand vous avez paſſé la huitieme marche, vous revenez ſur vos pas par la ſeptieme juſqu'à la premiere ; ce qui ne fait que ſept coups pour finir le courſe, & huit pour le commencement, faiſant en tout quinze coups. Il en eſt de même quant à la façon de paſſer les fils dans les ligatures pour les *péruviennes* dont le deſſin eſt à pointe, & dont par conſéquent le remettage doit être en zigzag, ainſi qu'il a été démontré dans ce mémoire. Pour cette opération, ſi le deſſin eſt diſpoſé pour quarante ligatures complettes, il en faut quarante & une, ſavoir, trente-neuf de vingt mailles chacune, & deux de dix qui ſont la premiere & la derniere ; conſéquemment la premiere & la derniere ne contenant que dix mailles ou ligatures, n'en ſauroient valoir qu'une. La choſe eſt bien ſenſible, & pour la faire comprendre, il faut donner un exemple moins étendu ou plus petit en volume de liſſes ou ligatures. Veut-on remettre cinq liſſes pour faire pointe de vingt mailles chacune, il faudra que la premiere & la derniere liſſe ne contiennent que dix mailles, & ces cinq liſſes n'en compoſeront que quatre : en voici la raiſon. Le premier fil étant paſſé ſur la premiere liſſe, le cinquieme fil, après avoir paſſé les autres, ſe trouve ſur la cinquieme : or, en retournant ſur ſes pas, la quatrieme liſſe ſe trouve avoir deux fils, tandis que la cinquieme n'en a qu'un, la troiſieme de même, la ſeconde également, & la premiere en finiſſant s'en trouve deux ; mais en revenant par contre au remettage, comme on a commencé, la ſeconde s'en trouve deux, la troiſieme de même, ainſi que la quatrieme, tandis que la premiere, par laquelle on a commencé, n'en a qu'un : les points déſignés ci-deſſous indiqueront cette façon de faire le remettage & les liſſes.

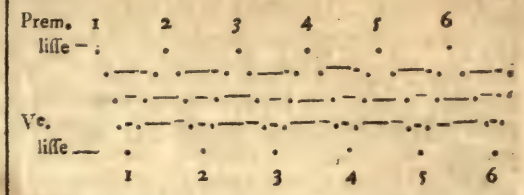

Chaque point étant une maille, il eſt viſible que la premiere liſſe n'a eu que ſix mailles de priſes ainſi que la cinquieme, tandis que les trois autres en ont douze chacune, ce qui fait que la premiere & la cinquieme ne contiennent pas plus de fils que chacune des trois autres : il eſt donc d'une néceſſité indiſpenſable de bien faire attention, dans cette façon de remettre les métiers, que la premiere & la derniere liſſes ne contiennent non-ſeulement que la moitié des mailles des autres, mais encore que ces mailles ſoient placées à une diſtance juſte pour que les fils ne ſoient pas gênés.

Mais, dira-t-on, pour éviter cet embarras de demi-liſſes, il n'eſt beſoin que de paſſer deux fils ſur la premiere & deux ſur la derniere, afin que toutes les liſſes ſoient égales : à quoi on répond que chaque liſſe ne contenant qu'un fil ſeul dans les étoffes où le remettage eſt tel, deux fils qui ſe trouveroient enſemble marqueroient trop en comparaiſon des autres. Par exemple, dans la *péruvienne*, chaque maille de la ligature contenant quatre fils doubles, ſi on paſſoit ſur deux boucles enſemble, quatre fils à chacune, il ſe trouveroit huit fils doubles enſemble ; & ſi, par la diſpoſition du deſſin, cette premiere ou derniere liſſe ſe trouvoit faire une découpure dans l'étoffe, il arriveroit que cette découpure ſeroit le double plus large que celles qui ſe trouveroient faites par les autres liſſes, ce qui ſeroit une défectuoſité marquée & qui gâteroit la forme du deſſin.

On peut faire la *péruvienne* avec le corps ſans ligatures ; mais comme les deſſins pour cette étoffe ſont très-petits, la dépenſe pour monter ces étoffes eſt diminuée des trois-quarts au moins par la ſuppreſſion des arcades, des aiguilles, & de ſeize cents maillons de verre, ce qui fait un objet de

plus de 80 livres, tandis qu'avec les ligatures à peine en coûtera-t-il 12 livres : voilà l'objet.

PESADE, ſ. f. *terme de Manege ;* c'eſt le premier mouvement du cheval, lorſqu'il leve les piés de devant ſans remuer ceux de derriere. C'eſt la premiere leçon qu'on donne aux chevaux pour manier à courbettes, & autres airs relevés. (*D. J.*)

PESAGE *ou* POISAGE, ſ. m. (*Juriſp.*) droit domanial que le roi perçoit en quelques endroits ſur les marchandiſes qui ſe peſent ſous les halles. *Voyez* POIDS-LE-ROI. (*A*)

PESANT, LOURD, (*Synon.*) *voy. l'article* PESANTEUR.

Le mot de *lourd* regarde plus proprement ce qui charge le corps : celui de *peſant* a un rapport plus particulier à ce qui charge l'eſprit. Il faut de la force pour porter l'un, de la ſupériorité de génie pour ſoutenir l'autre.

L'homme foible trouve *lourd* ce que le robuſte trouve léger ; l'adminiſtration de toutes les affaires d'un état eſt un fardeau bien *peſant* pour un ſeul : mais on dit une *lourde* faute, pour ſignifier une grande imprudence, une faute qui ne pourroit être faite par un habile homme. (*D. J.*)

PESANT, PESANTEUR, (*Crit. ſac.*) Ces mots au figuré ſignifient *poids aggravant ;* la *peſanteur* de la main de Dieu, dans l'écriture, eſt un terme métaphorique, qui marque la rigueur de ſes châtimens. Un joug *peſant* déſigne l'eſclavage ſous un maître dur. *Alligant onera* gravia, *Matt. xxiij, 4* ; les Phariſiens attachent des fardeaux inſupportables : ces fardeaux étoient les fardeaux rigoureux de la loi, joints à ceux de leurs traditions. *Populus* gravis, marque un grand peuple. Je te louerai, Seigneur, au milieu d'un peuple nombreux, *Pſ. iv, 18. Muſcæ* graviſſimæ, *Exod. viij, 24* ; une multitude de mouches très-incommodes. *Væ populo* gravi ! *Iſ. j, 4* ; malheur au peuple chargé d'iniquités. *Dormiebat ſopore* gravi, *Jon. j, 5* ; Jonas dormoit d'un profond ſommeil. (*D. J.*)

PESANT, (*Maréch.*) Un cheval *peſant* eſt celui qui marche groſſiérement, & court ſans aucune légéreté.

PESANT *ou* PLOMB, *terme de Tailleurs*, &c. & autres ouvriers qui travaillent en couture. C'eſt un morceau de fer ou de plomb couvert d'étoffe, qu'ils poſent ſur l'ouvrage qu'ils travaillent, afin de l'aſſujettir. On l'appelle plus ordinairement un *plomb*, à cauſe de la matiere principale dont il eſt fait.

PESANTEUR, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt cette propriété en vertu de laquelle tous les corps que nous connoiſſons tombent, & s'approchent du centre de la terre, lorſqu'ils ne ſont pas ſoutenus. Il eſt certain que cette propriété a une cauſe, & on auroit tort de croire qu'un corps qui tombe, ne tombe point par une autre raiſon, que parce qu'il n'eſt pas ſoutenu. Car, qu'on mette un corps peſant ſur une table horizontale, rien n'empêche ce corps de ſe mouvoir ſur la table horizontalement & en tout ſens. Cependant il reſte en repos : or, il eſt évident qu'un corps, conſidéré en lui-même, n'a pas plus de penchant à ſe mouvoir dans un ſens que dans un autre, & cela, parce qu'il eſt indifférent au mouvement ou au repos. Donc, puiſqu'un corps ſe meut toujours de haut en bas, quand rien ne l'en empêche, & qu'il ne ſe meut jamais dans un autre ſens, à moins qu'il n'y ſoit forcé par une cauſe viſible, il s'enſuit qu'il y a néceſſairement une cauſe qui détermine pour ainſi dire les corps peſans à tomber vers le centre de la terre. Mais il n'eſt pas facile de connoître cette cauſe. On peut voir aux *articles* GRAVITÉ & GRAVITATION, ce que les différentes ſectes de philoſophes ont penſé là-deſſus. Nous rapporterons ſeulement ici les loix de la *peſanteur*, telles que l'expérience les a fait découvrir.

Cette même force qui fait tomber les corps lorſqu'ils ne ſont point ſoutenus, leur fait preſſer les obſtacles qui les retiennent & qui les empêchent de tomber : ainſi une pierre peſe ſur la main qui la ſoutient, & tombe ſelon une ligne perpendiculaire à l'horizon, ſi cette main vient à l'abandonner.

Quand les corps ſont retenus par un obſtacle invincible, la gravité, qui leur fait preſſer cet obſtacle, produit alors une force morte, car elle ne produit aucun effet. Mais, quand rien ne retient le corps,

alors la gravité produit une force vive dans ces corps, puiſqu'elle les fait tomber vers la ſurface de la terre. *Voyez* FORCE VIVE.

On s'eſt apperçu dans tous les temps, que de certains corps tomboient vers la terre, lorſque rien ne les ſoutenoit, & qu'ils preſſoient la main qui les empêchoit de tomber; mais comme il y en a quelques-uns dont le poids paroît inſenſible, & qui remontent, ſoit ſur la ſurface de l'eau, ſoit ſur celle de l'air, comme la plume, le bois très-léger, la flamme, les exhalaiſons, *&c.* tandis que d'autres vont au fond, comme les pierres, la terre, les métaux, *&c.* Ariſtote, le pere de la philoſophie & de l'erreur, imagina deux appétits dans les corps. Les corps peſans avoient, ſelon lui, un appétit pour arriver au centre de la terre, qu'il croyoit être celui de l'univers; & les corps légers avoient un appétit tout contraire qui les éloignoit de ce centre, & qui les portoit en haut. Mais on reconnut bientôt combien ces appétits des corps étoient chimériques.

Galilée, qui nous a donné les véritables loix de la *peſanteur*, combattit d'abord l'erreur d'Ariſtote, qui croyoit que les différens corps tomboient dans le même milieu avec des vîteſſes proportionnelles à leur maſſe. Galilée oſa aſſurer, contre l'autorité d'Ariſtote (unique preuve que l'on connût alors), que la réſiſtance des milieux dans leſquels les corps tombent, étoit la ſeule cauſe des différences qui ſe trouvent dans le temps de leur chûte vers la terre, & que dans un milieu qui ne réſiſteroit point du tout, tous les corps de quelque nature qu'ils fuſſent tomberoient également vîte. Les différences que Galilée trouva dans le temps de la chûte de pluſieurs mobiles qu'il fit tomber dans l'air de la hauteur de cent coudées, le porterent à cette aſſertion, parce qu'il trouva que ces différences étoient trop peu conſidérables pour être attribuées au différent poids des corps. Ayant de plus fait tomber les mêmes mobiles dans l'eau & dans l'air, il trouva que les différences de leurs chûtes reſpectives dans les différens milieux, répondoient à-peu-près à la denſité de ces milieux, & non à la maſſe des corps: donc, conclut Galilée, la réſiſtance des milieux, & la grandeur, & l'aſpérité de la ſurface des différens corps, ſont les ſeules cauſes qui rendent la chûte des uns plus prompte que celle des autres. Lucrece lui-même, tout mauvais phyſicien qu'il étoit d'ailleurs, avoit entrevu cette vérité, & l'a exprimée dans ſon deuxieme livre par ces deux vers :

Omnia quapropter debent per inane quietum
Æquè ponderibus non æquis concita ferri.

Une vérité découverte en amene preſque toujours une autre. Galilée ayant encore remarqué que les vîteſſes des mêmes mobiles étoient plus grandes dans le même milieu, quand ils y tomboient d'une hauteur plus grande, il en conclut que, puiſque le poids du corps & la denſité du milieu reſtant les mêmes, la différente hauteur apportoit des changemens dans les vîteſſes acquiſes en tombant, il falloit que les corps euſſent naturellement un mouvement accéléré vers le centre de la terre. Ce fut cette obſervation, qui le porta à rechercher les loix que ſuivroit un corps qui tomberoit vers la terre d'un mouvement également accéléré. Il ſuppoſa donc que la cauſe, quelle qu'elle ſoit, qui fait la *peſanteur*, agit également à chaque inſtant indiviſible, & qu'elle imprime aux corps qu'elle fait tomber vers la terre, un mouvement également accéléré en temps égaux, enſorte que les viteſſes qu'ils acquierent en tombant, ſont comme les temps de leur chûte. C'eſt de cette ſeule ſuppoſition ſi ſimple, que ce philoſophe a tiré toute ſa théorie de la chûte des corps. *Voy.* ACCÉLÉRATION & DESCENTE.

Riccioli & Grimaldi chercherent à s'aſſurer d'une vérité que Galilée avoit avancée d'après ſes propres expériences: c'eſt que les corps en tombant vers la terre par leur ſeule *peſanteur*, parcourent des eſpaces qui ſont entr'eux comme les quarrés des temps. Pour cet effet, ils firent tomber des poids du haut de pluſieurs tours différemment élevées, & ils meſurerent le temps de la chûte de ces corps

corps à ces différentes hauteurs par les vibrations d'un pendule, de la juſteſſe duquel Grimaldi s'étoit aſſuré, en comptant le nombre de ſes vibrations depuis un paſſage de l'étoile de la *queue du lion* par le méridien, juſqu'à l'autre. Ces deux ſavans jéſuites trouverent par le réſultat de leurs expériences, que ces différentes hauteurs étoient exactement comme les carrés des temps des chûtes. Cette découverte de Galilée eſt devenue, par les expériences, le fait de phyſique dont on eſt le plus aſſuré; & tous les philoſophes, malgré la diverſité de leurs opinions ſur preſque tout le reſte, conviennent aujourd'hui que les corps en tombant vers la terre, parcourent des eſpaces qui ſont comme les carrés des temps de leur chûte, ou comme les carrés des vîteſſes acquiſes en tombant. Le P. Sébaſtien, ce géometre des ſens, avoit imaginé une machine compoſée de quatre paraboles égales, qui ſe coupoient à leur ſommet; & au moyen de cette machine, dont on trouve la deſcription & la figure dans les *mémoires de l'académie des ſciences*, 1699, il démontroit aux yeux du corps, du témoignage deſquels les yeux de l'eſprit ont preſque toujours beſoin, que la chûte des corps vers la terre s'opere ſelon la progreſſion découverte par Galilée.

Il eſt donc certain aujourd'hui, 1°. que la force qui fait tomber les corps eſt toujours uniforme, & qu'elle agit également ſur eux à chaque inſtant. 2°. Que les corps tombent vers la terre d'un mouvement uniformément accéléré. 3°. Que leurs vîteſſes ſont comme les temps de leur mouvement. 4°. Que les eſpaces qu'ils parcourent ſont comme les carrés des temps, ou comme les carrés des vîteſſes; & que par conſéquent les vîteſſes & les temps ſont en raiſon ſous-doublée des eſpaces. 5°. Que l'eſpace que le corps parcourt en tombant pendant un temps quelconque, eſt la moitié de celui qu'il parcourroit pendant le même temps d'un mouvement uniforme avec la vîteſſe acquiſe; & que par conſéquent cet eſpace eſt égal à celui que le corps parcourroit d'un mouvement uniforme avec la moitié de cette vîteſſe. 6°. Que la force qui fait tomber ces corps vers la terre, eſt la ſeule cauſe de leur poids; car puiſqu'elle agit à chaque inſtant, elle doit agir ſur les corps, ſoit qu'ils ſoient en repos, ſoit qu'ils ſoient en mouvement; & c'eſt par les efforts que ces corps font ſans ceſſe pour obéir à cette force, qu'ils peſent ſur les obſtacles qui les retiennent. Cependant, comme la réſiſtance de l'air ſe mêle toujours ici-bas à l'action de la gravité dans la chûte des corps, il étoit impoſſible de connoître avec préciſion, par les expériences que Galilée avoit faites dans l'air, en quelle proportion cette force qui anime tous les corps à tomber vers la terre, agit ſur ces corps. Il fallut donc imaginer de nouvelles expériences.

On en fit une dans la machine du vuide, qui confirma ce que Galilée avoit plutôt deviné que prouvé. De l'or, des flocons de laine, des plumes, du plomb, tous les corps enfin abandonnés à eux-mêmes tomberent en même temps de la même hauteur au fond d'un long récipient purgé d'air. Cette expérience paroiſſoit déciſive; mais cependant comme le mouvement des corps qui tomboient dans cette machine étoit très-rapide, & que les yeux ne pouvoient pas s'appercevoir des petites différences du temps de leur chûte, ſuppoſé qu'il y en eût, on pouvoit encore douter ſi les corps ſenſibles poſſedent la faculté de peſer à raiſon de leur maſſe, ou bien ſi le poids des différens corps ſuit quelqu'autre raiſon que celle de leur maſſe. Voici comment M. Newton leva cette difficulté.

Il ſuſpendit des boules de bois creuſes & égales à des fils d'égale longueur, & mit dans ces boules des quantités égales en poids, d'or, de bois, de verre, de ſel, *&c.* en faiſant enſuite oſciller librement ces pendules, il examina ſi le nombre de leurs oſcillations ſeroit égal en temps égal; car la *peſanteur* cauſe ſeule l'oſcillation des pendules, & dans ces oſcillations les plus petites différences deviennent ſenſibles. M. Newton trouva par cette expérience que tous les différens pendules faiſoient leurs oſcillations en temps égal. Or, le poids de ces corps étant égal, ce fut une démonſtration que la quantité de matiere propre des corps eſt directement pro-

portionnelle à leur poids (en faiſant abſtraction de la réſiſtance de l'air, qui étoit la même dans toutes les expériences), & que par conſéquent la *peſanteur* agit ſur tous les corps ſenſibles, à raiſon de leur maſſe.

De ces expériences il s'enſuit, 1°. que la force qui fait tomber les corps vers la terre eſt proportionnelle aux maſſes, en ſorte qu'elle agit comme 100 ſur un corps qui a 100 de maſſe, & comme 1 ſur un corps qui ne contient que 1 de matiere propre. 2°. Que cette force agit également ſur tous les corps, quelles que ſoient leur contexture, leur forme, leur volume, *&c.* 3°. Que tous les corps tomberoient également vîte ici-bas vers la terre, ſans la réſiſtance que l'air leur oppoſe, laquelle eſt plus ſenſible ſur les corps qui ont plus de volume & moins de maſſe; & que par conſéquent la réſiſtance de l'air eſt la ſeule cauſe pour laquelle certains corps tombent plus vîte que les autres, comme l'avoit aſſuré Galilée.

Que, quelque changement qui arrive à un corps par rapport à la forme, ſon poids dans le vuide reſte toujours le même, ſi la maſſe n'eſt point changée. A cette occaſion, il eſt important de remarquer qu'il faut diſtinguer avec ſoin la *peſanteur* des corps de leur poids. La *peſanteur*, c'eſt-à-dire, cette force qui anime les corps à deſcendre vers la terre, agit de même ſur tous les corps quelle que ſoit leur maſſe; mais il n'en eſt pas ainſi de leur poids: car le poids d'un corps eſt le produit de la *peſanteur* par la maſſe de ce corps. Ainſi quoique la *peſanteur* faſſe tomber également vîte dans la machine du vuide, les corps de maſſe inégale, leur poids n'eſt cependant pas égal. Le différent poids des corps d'un volume égal dans le vuide, ſert à connoître la quantité relative de matiere propre & de pores qu'ils contiennent; & c'eſt ce qu'on appelle *la peſanteur ſpécifique des corps*. Voyez SPÉCIFIQUE.

C'eſt donc la réſiſtance de l'air qui retarde la chûte de tous les corps; ſon effet preſque inſenſible ſur les pendules, à cauſe de leur poids & des petites hauteurs dont ils tombent, devient très-conſidérable ſur des mobiles qui tombent de très-haut, & il eſt d'autant plus ſenſible, que les corps qui tombent ont plus de volume & moins de maſſe.

M. Deſaguliers a fait là-deſſus des expériences, que leur juſteſſe & les témoins devant qui elles ont été faites, ont rendu très-fameuſes. Il fit tomber de la lanterne qui eſt au haut de la coupole de S. Paul de Londres, qui a 272 piés de hauteur, en préſence de MM. Newton, Halley, Derham, & de pluſieurs autres ſavans du premier ordre, des mobiles de toutes eſpeces, depuis des ſpheres de plomb de 2 pouces de diametre, juſqu'à des ſpheres formées avec des veſſies de cochons très-deſſéchées & enflées d'air d'environ 5 pouc. de diametre. Le plomb mit $4\frac{1}{2}$ ſecondes à parcourir les 272 piés, & les ſpheres faites avec des veſſies $18\frac{1}{2}$ ſecondes. Il réſulta du calcul fait ſelon la théorie de Galilée, que l'air avoit retardé la chûte des ſpheres de plomb, de 17 piés environ en $4\frac{1}{2}$ ſecondes. *Tranſact. philoſ. n°. 362.* Voyez *auſſi les expériences de M. Mariotte, dans ſon traité de la percuſſion, page 116.*

Comme l'air réſiſte au mouvement des corps, il en réſulte que les corps qui le traverſent en tombant, ne doivent pas accélérer ſans ceſſe leur mouvement; car l'air, comme tous les fluides, réſiſtant d'autant plus qu'il eſt fendu avec plus de vîteſſe, ſa réſiſtance doit à la fin compenſer l'accélération de la gravité quand les corps tombent de haut. Les corps deſcendent donc dans l'air d'un mouvement uniforme après avoir acquis un certain degré de vîteſſe, que l'on appelle *leur vîteſſe complete*, & cette vîteſſe eſt d'autant plus grande à hauteur égale, que les corps ont plus de maſſe ſous un même volume. Le temps après lequel le mouvement accéléré d'un mobile ſe change en un mouvement uniforme en tombant dans l'air, eſt différent ſelon la ſurface & le poids du mobile, & ſelon la hauteur dont il tombe; ainſi ce temps ne ſauroit être déterminé en général.

On a calculé qu'une goutte d'eau, qui ſeroit la 10. 000. 000. 000. partie d'un pouce cube d'eau, tomberoit dans l'air parfaitement calme de 4 pouces $\frac{1}{10}$ par ſeconde d'un mouvement uniforme, & que

par conſéquent elle y feroit 235 toiſes par heure. On voit par cet exemple que les corps légers qui tombent du haut de notre atmoſphere ſur la terre, n'y tombent pas d'un mouvement accéléré, comme ils tomberoient dans le vuide par la force de la *peſanteur*, mais que l'accélération qu'elle leur imprime eſt bientôt compenſée par la réſiſtance de l'air; ſans cela la plus petite pluie feroit de grands ravages, & loin de fertiliſer la terre, elle détruiroit les fleurs & les fruits.

Les corps abandonnés à eux-mêmes tombent vers la terre ſuivant une ligne perpendiculaire à l'horizon; il eſt conſtant, par l'expérience, que la ligne de direction des graves eſt perpendiculaire à la ſurface de l'eau. Or la terre étant démontrée à-peu-près ſphérique par toutes les obſervations géographiques & aſtronomiques, le point de l'horizon vers lequel les graves ſont dirigés dans leur chûte, peut toujours être conſidéré comme l'extrémité d'un des rayons de cette ſphere. Ainſi ſi la ligne ſelon laquelle les corps tombent vers la terre, étoit prolongée, elle paſſeroit par ſon centre, ſuppoſé que la terre fût parfaitement ſphérique. Mais ſi l'on s'en rapporte aux opérations faites par l'académie au pole & à l'équateur, la terre eſt un ſphéroïde applati vers les poles, & alors la ligne de direction des graves n'étant point préciſément au centre de la terre, leur lieu de tendance occupe un certain eſpace autour de ce centre. *Voy.* TERRE & ANTIPODE. *Voyez auſſi* GRAVITÉ. Cet *article eſt de M.* FORMEY, qui l'a tiré en partie des *Inſt. de Phyſ.* de *Mad. du Châtelet.*

Les phyſiciens ont recherché la *peſanteur* ſpécifique des principaux corps connus. *Voy.* dans cet ouvrage *le mot* BALANCE HYDROSTATIQUE.

Mais pour ſatisfaire encore davantage la curioſité, nous allons donner ici une table beaucoup plus complete ſur ce ſujet, & dans laquelle nous ſubſtituerons à l'ordre alphabétique, l'ordre gradué des *peſanteurs* ſpécifiques de différentes matieres ſolides & fluides.

Or fin ou de coupelle,	19640.
Or d'une guinée,	18888.
Or d'un ducat,	18161.
Or d'un louis,	18166.
Mercure,	14000.
Mercure doux,	13382.
Plomb,	11325.
Argent fin de coupelle,	11091.
Argent monnoyé,	10535.
Mercure doux ſublimé trois fois,	9804.
Biſmuth,	6700.
Cuivre rouge du Japon,	9000.
Cuivre de Suede,	8784.
Turbith minéral,	8235.
Cinabre artificiel,	8200.
Mercure doux ſublimé quatre fois,	8170.
Cuivre jaune ou de laiton,	8000.
Acier trempé,	7850.
Fer,	7645.
Régule martial,	7500.
Étain,	7471.
Autre étain,	7320.
Cinabre naturel,	7300.
Cinabre d'Almaden,	6188.
Zinc,	7107.
Sublimé corroſif,	6325.
Litharge d'or,	6000.
Litharge d'argent,	6044.
Cinabre d'antimoine,	6044.
Verre d'antimoine,	5280.
Aimant de Hongrie,	5106.
Autre aimant de Hongrie,	5004.
Aimant de Cerpho,	5245.
Pierre calaminaire,	5000.
Pierre bleue de Namur,	5000.
Antimoine de Hongrie,	4700.
Antimoine d'Allemagne,	4000.
Antimoine d'Auvergne,	4858.
Tutie,	4615.
Crocus metallorum,	4500.
Pierre de Bologne,	4196.
Grenats de Boheme,	4360.
Pierre hématite,	4360.
Fauſſe topaze,	4270.
Mine d'antimoine de Poitou,	4215.
Mine de fer des Pyrénées,	4171.
Grenats de Suede,	3978.
Mine de grenats marcaſſites,	3100.
Arſenic blanc,	3695.
Orpiment,	3521.
Saphir d'Orient,	3562.
Pyrite vitriolique,	3512.
Ardoiſe bleue,	3500.
Malachite,	3490.

Diamant, ... 3400.
Pierre à aiguiſer de Lorraine, . . . 3288.
Céruſe, ... 3156.
Verre blanc ou cryſtal, ... 3150.
Calamine d'Iſſy, ... 3108.
Turquoiſe, ... 3088.
Émeri de l'île de Naxos, ... 3068.
Émeri de Normandie, ... 3038.
Lapis lazuli, azur, ... 3054.
Péridot, ... 3052.
Talc de la Jamaïque, ... 3000.
Topaze, ... 2712.
Amianthe, ... 2913.
Soufre rouge de Quito, ... 2908.
Pierre divine ou néphrétique, . . 2894.
Opale, ... 2882.
Crapaudine, ... 2826.
Pierre hématite de Minorque, . . 2806.
Talc de Veniſe, ... 2780.
Emeraude, ... 2777.
Sucre de Saturne, ... 2745.
Bol d'Arménie, ... 2727.
Nitre fixé, ... 2723.
Cryſtal d'Iſlande, ... 2720.
Marbre, ... 2718.
Marbre blanc d'Italie, ... 2707.
Marbre noir d'Italie, ... 2704.
Pierre bélemnite, ... 2675.
Verre de bouteille, ... 2666.
Jade, ... 2683.
Corail rouge, ... 2689.
Corail blanc, ... 2500.
Cryſtal de roche, ... 2650.
Pierre à fuſil, ... 2641.
Hyacinthe, ... 2631.
Agate-onix, ... 2627.
Verre verd commun, ... 2620.
Jaſpe, ... 2610.
Caillou d'Egypte, ... 2578.
Agate d'Angleterre, ... 2512.
Pierre judaïque, ... 2500.
Pierre ou caillou ordinaire, ... 2500.
Marne de Marly, ... 2428.
Sélénite, ... 2322.
Tartre vitriolé, ... 2298.
Tartre émétique, ... 2246.
Sel admirable de Glauber, ... 2246.
Oſtéocolle, ... 2240.
Os ſec de mouton, ... 2222.
Améthyſte, ... 2211.
Sardoine, ... 2180.
Pierre noire d'Irlande, ... 2165.
Sel de gayac, ... 2148.
Sel polychreſte, ... 2148.
Sel de prunelle, ... 2148.
Sel Gemme, ... 2143.
Iris, ... 2131.
Terre ſavonneuſe, ... 2094.
Ecailles d'huîtres, ... 2092.
Terre à pipe de Rouen, ... 2088.
Soufre de la Guadaloupe, ... 2077.
Soufre de l'Archipel, ... 2018.
Terre de Lemnos, ... 2000.
Brique, ... 2000.
Soufre vif, ... 2000.
Nitre, ... 1900.
Crême de tartre, ... 1900.
Vitriol blanc, ... 1900.
Vitriol d'Angleterre, ... 1880.
Corne de Cerf, ... 1875.
Corne de bœuf, ... 1840.
Albâtre, ... 1872.
Tartre, ... 1846.
Ivoire, ... 1825.
Soufre minéral, ... 1800.
Alun, ... 1715.
Borax, ... 1714.
Verd de gris, ... 1714.
Huile de vitriol, ... 1700.
Calcul humain, ... 1700.
Autre calcul, ... 1664.
Os de bœuf, ... 1656.
Eſprit de nitre rectifié, ... 1610.
Huile de tartre, ... 1550.
Bézoart oriental, ... 1530.
Bézoart occidental, ... 1500.
Sel de corne de cerf, ... 1496.
Sel ammoniac, ... 1453.
Ens de mars ſublimé une fois, . . . 1453.
— ſublimé trois fois, ... 1269.
Miel, ... 1450.
Eſprit de nitre bézoardique, . . . 1414.
Gomme arabique, ... 1375.
Opium, ... 1363.
Eau forte double, ... 1341.
Noix de cocos, ... 1340.
Eſprit de nitre de M. Geofroy, . 1338.
Bois de Gayac, ... 1337.
Gomme adragante, ... 1333.
Eſprit de nitre commun, ... 1315.
Eau forte, ... 1300.
Myrrhe, ... 1250.
Charbon de terre, ... 1240.
Agate noire, ... 1238.

Eau régale, ... 1234.
Réſine de gayac, ... 1204.
Eſprit de vitriol, ... 1203.
Scammonée, ... 1200.
Bois néphrétique, ... 1200.
Bois d'aloès, ... 1177.
Ebene, ... 1177.
Poix, ... 1150.
Eſprit de ſoie, ... 1145.
Eſprit de ſel, ... 1150.
Le même par l'huile de vitriol, . . 1145.
Sédiment du ſang humain, ... 1126.
Eſprit d'urine, ... 1120.
Colle de poiſſon, ... 1111.
Huile de ſaſſafras, ... 1094.
Décoction de gentiane, ... 1085.
Décoction de biſtorte, ... 1073.
Eſprit de tartre, ... 1073.
Racine d'eſquine, ... 1071.
Encens, ... 1071.
Leſſive de potaſſe, ... 1060.
Santal blanc, ... 1041.
Ambre, ... 1040.
Sang humain, ... 1040.
Décoction d'arum, ... 1036.
Huile de canelle, ... 1035.
Huile de girofle, ... 1034.
Vin de Canarie, ... 1133.
Séroſité du ſang humain, ... 1030.
Bois de Bréſil, ... 1030.
Buis, ... 1030.
Eſprit d'ambre, ... 1030.
Eau de mer, ... 1030.
Urine, ... 1030.
Vinaigre diſtillé, ... 1030.
Vinaigre ordinaire, ... 1017.
Lait de vache, ... 1030.
Lait de chevre, ... 1030.
Laudanum liquide de Sydenham, . 1024
Décoction de quinquina, ... 1024.
Biere, ... 1019.
Bois verd, ... 1004.
Eau de riviere, ... 1009.
Eau de pluie, ... 1000.
Eau de puits, ... 0999.
Eau diſtillée, ... 0993.
Eau bouillante, ... 0963.
Camphre, ... 0996.
Vin d'Orléans, ... 0996.
Vin de Pontac, ... 0993.
Vin de Bourgogne, ... 0992.
Cire jaune, ... 0995.

Huile d'aneth, ... 0934.
— hyſſope, ... 0986.
— ſabine, ... 0983.
— ſuccin, ... 0978.
— cumin, ... 0975.
— menthe, ... 0975.
— rue, ... 0975.
Huile de muſcade, ... 0948.
— tanaiſie, ... 0946.
— origan, ... 0940.
— carvi, ... 0940.
— ſpicnard, ... 0936.
— romarin, ... 0934.
— lin, ... 0932.
— olive, ... 0913.
— genievre ou cade, ... 0911.
— bois de campêche, ... 0931.
— cœur de chêne, ... 0929.
Elixir de pp. avec le ſel volatil, . . 0939.
Huile de lin, ... 0936.
— noix, ... 0934.
— navette, ... 0919.
Teinture de quinquina, ... 0900.
Teinture de gomme ammoniaque. 0899.
Eſprit-de-miel, ... 0895.
Baume de tolu, ... 0896.
Huile d'orange, ... 0888.
— térébenthine, ... 0871.
Branche de chêne, ... 0870.
Teinture d'Antimoine, ... 0866.
Huile de navette, ... 0853.
Teinture d'acier de Mynſicht, . . . 0853.
Bois de hêtre, ... 0854.
Lentiſque, ... 0849.
Huile de cire, ... 0831.
Santal citrin, ... 0809.
Eſprit-de-vin rectifié, ... 0806.
Eſprit-de-vin éthéré, ... 0732.
Racine de gentiane, ... 0800.
Frêne ſec, ... 0860.
Quinquina, ... 0784.
Bois de Sainte-Lucie, ... 0773.
If, ... 0760.
Erable ſec, ... 0755.
Prunier ſec, ... 0663.
Cedre, ... 0613.
Orme, ... 0600.
Cyprès, ... 0591.
Genevrier, ... 0556.
Sapin, ... 0550.
Laurier, ... 0449.
Saſſafras . . . . . 0482.

Pin,	0430.
Liege,	0240.
Air,	0001.

On a mis les gravités ſpécifiques des bois ſecs, & non pas des bois verds; car le docteur Jurin a obſervé que la ſubſtance des bois eſt ſpécifiquement plus peſante que l'eau, puiſqu'ils vont au fond après qu'on a fait ſortir l'eau de leurs pores ou de leurs vaiſſeaux aériens, en les plaçant dans l'eau chaude ſous un récipient, ou ſi on n'a pas de machine pneumatique, en les laiſſant pendant quelque temps dans l'eau bouillante. Il a auſſi trouvé quelques calculs humains auſſi peſans que la brique, & même que la plus tendre eſpece de grès. *V. Tranſact. philoſophiques, n°. 369.*

Les gravités ſpécifiques du ſang humain, de ſes réſidences fibreuſes, & celle du ſerum, ont été déterminées par le même auteur. *Tranſ. phil. n°. 361.*

Les *peſanteurs* ſpécifiques des liqueurs ont toutes été déterminées lorſqu'elles avoient le même degré de chaleur, ſavoir 4 degrés au deſſus du thermometre de M. de Réaumur.

Il eſt bon d'obſerver que les gravités ſpécifiques des corps ſolides & des corps fluides, ſont différentes en été & en hiver; cependant, afin qu'on ſoit plus à portée de juger par comparaiſon ſi les eſpaces de la dilatation cauſée par un même degré de feu, ſont entre eux comme les dilatations des corps dilatés, ou en raiſon réciproque de leurs denſités, je crois qu'il ne ſeroit point hors de propos de mettre ici la table que le docteur Muſſchenbroeck nous a donnée des *peſanteurs* ſpécifiques des différentes liqueurs en été & en hiver.

	En été onc. gros, gr.	*En hiver.* onc. gr. gr.
Le mercure,	7. 1. 66.	0. 7. 14.
L'huile de vitriol,	0. 7. 59.	0. 7. 71.
L'eſprit-de-vitriol,	0. 5. 33.	0. 5. 38.
L'eſprit-de-nitre,	0. 6. 24.	0. 6. 44.
L'eſprit-de-ſel,	0. 5. 49.	0. 5. 55.
L'eau forte,	0. 6. 23.	0. 6. 35.
Le vinaigre,	0. 5. 15.	0. 5. 21.
Le vinaigre diſtillé,	0. 5. 11.	0. 5. 15.
L'eſprit-de-vin,	0. 4. 32.	0. 4. 42.
Le lait,	0. 5. 20.	0. 5. 25.
L'eau de riviere,	0. 5. 10.	0. 5. 13.
L'eau de puits,	0. 5. 11.	0. 5. 14.
L'eau diſtillée,	0. 5. 8.	0. 5. 11.

Voyez là-deſſus le fameux Boyle, dans ſon traité intitulé *Medicina hydroſtatica*; Muſſchenbroeck; les élémens de phyſique de M. Cotes, & la chymie de Boerhaave. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PESANTEUR *au ſommet des montagnes*, (*Phyſ.*) La loi de l'attraction en raiſon inverſe du quarré des diſtances, nous apprend que les corps doivent peſer moins à meſure qu'on s'éleve au deſſus du niveau de la mer, & l'expérience a juſtifié la théorie. M. Bouguer trouva ſous l'équateur que la longueur du pendule à ſecondes, qui étoit de 36 pouces 7 lignes 21 au niveau de la mer, diminuoit d'un tiers de ligne à Quito, élevé de 1466 toiſes au deſſus du niveau de la mer, & de 0 lign. 52 ou plus d'une demi-ligne ſur le ſommet de Pichincha. Au mois d'août 1737, la longueur du pendule ſimple y étoit de 36 pouces 6 lignes 69, & la *peſanteur* moindre de $\frac{1}{443}$; il eſt vrai qu'elle auroit dû diminuer de $\frac{1}{574}$, ſuivant la théorie de l'attraction; mais la diſpoſition des lieux eſt cauſe de cette différence, comme nous allons l'expliquer.

On a prétendu, en 1771, que par des expériences faites dans les Alpes, on avoit trouvé que la *peſanteur* étoit plus grande au ſommet des Alpes que dans le fond des vallées; M. le Sage, correſpondant de l'académie à Geneve, a découvert que c'étoit une impoſture, quoique ces prétendues expériences aient été imprimées pluſieurs fois (*voyez le journal de phyſique de M. l'abbé Rozier*); mais je fis voir dans le *journal des ſavans* (août 1772), qu'en les ſuppoſant réelles (& je les croyois telles alors), il ne s'enſuivoit rien contre la théorie générale de l'attraction: M. d'Alembert l'a fait voir également dans ſes *opuſcules mathématiques.*

Sans nous jeter à cet égard dans des raiſonnemens nouveaux, il ſuffit de voir les propoſitions 70 & 73 du premier livre de Newton: il y démontre que tant qu'il y a une portion du globe au deſſus du corps attiré, la *peſanteur* eſt moindre qu'elle ne ſeroit à la derniere ſurface. Or des montagnes d'une très-grande hauteur & d'une denſité très-conſidérable, ſont comme une couche extérieure du globe terreſtre par

rapport à l'obſervateur qui eſt dans les vallées profondes.

M. Bouguer, dans *ſon traité de la figure de la terre*, publié en 1769, avoit auſſi réſolu d'avance la difficulté dont il s'agit. Cette diminution, dit-il, que ſouffre la *peſanteur* à meſure que nous nous élevons au deſſus du niveau de la mer, eſt parfaitement conforme à ce que nous ſavons d'ailleurs; nous pouvons comparer à la *peſanteur* que nous examinons ici-bas, celle qui retient la lune dans ſon orbite, ou qui l'oblige à décrire continuellement un cercle autour de nous. Ces deux forces ſont exactement en raiſon inverſe des carrés des diſtances au centre de la terre. Nous pouvons faire le même examen à l'égard des planetes principales qui ont pluſieurs ſatellites, ou à l'égard du ſoleil, vers lequel peſent toutes les planetes principales, & nous trouverons toujours la loi du carré. Mais pourquoi nos expériences nous donnent-elles donc conſtamment un rapport qui n'y eſt pas tout-à-fait conforme? Nous nous trouverons peut-être en état de réſoudre cette difficulté, continue M. Bouguer, en remarquant que la Cordeliere ſur laquelle nous étions placés forme comme une eſpece de ſecond ſol, & que ce doit être à certains égards la même choſe que ſi la ſurface de la terre étoit portée à une plus grande hauteur, ou à une plus grande diſtance du centre. Dans ce ſecond cas, la *peſanteur* devient un peu plus grande; car il eſt naturel de penſer qu'elle dépend de la groſſeur des maſſes vers leſquelles ſe fait la tendance. Il y a donc deux diverſes attentions à avoir lorſqu'il s'agit des expériences ſur le pendule; ces expériences ont été faites à une grande diſtance de la terre, par conſéquent la *peſanteur* a dû ſe trouver un peu plus petite; mais, d'un autre côté, le grouppe de montagnes ſur lequel eſt placé Quito & ſur lequel eſt élevé Pichincha, & tous les autres ſommets auxquels il ſert comme de plinthe, doit produire à-peu-près le même effet que ſi la terre en cet endroit étoit plus groſſe ou d'un plus grand rayon. La *peſanteur* a donc dû augmenter. Ainſi il dépendoit d'une eſpece de haſard, ou, pour parler philoſophiquement, il dépendoit de circonſtances que nous ne connoiſſons pas encore, que la *peſanteur* à Quito ſe trouvât égale à celle du bord de la mer, ou qu'elle ſe trouvât plus petite ou plus grande.

M. Bouguer ayant appliqué le calcul à ces principes, trouve que l'effet de la chaîne de montagnes du Pérou, ne devoit être que la moitié de celui que produiroit une couche ſphérique. Si les matieres dont eſt formée la Cordeliere étoient plus compactes que celles qui compoſent le total de la terre, & que leur denſité fût à celle de l'intérieur comme 4 eſt à 3, la différence deviendroit nulle, & la *peſanteur* à Quito ſeroit égale à celle qu'on éprouve au niveau de la mer. Si la denſité étoit encore plus grande, l'expreſſion qui marque une diminution changeroit de ſigne, & indiqueroit une augmentation: de ſorte que le pendule ſe trouveroit plus long à Quito qu'au bord de la mer. Mais il s'en faut bien que les choſes ſoient réellement dans cet état: la différence obſervée par M. de la Condamine & M. Bouguer dans la longueur du pendule, eſt aſſez conſidérable pour faire voir que la denſité des matieres dont eſt formée la Cordeliere, eſt beaucoup plus petite que celle du reſte de notre globe: ces expériences ne prouvent rien de plus. (*M. DE LA LANDE.*)

PESANTEUR *dans chaque planete*, (*Phyſ. Aſtron.*) Elle eſt meſurée par la vîteſſe des corps graves à la ſurface de la planete, ou par l'eſpace que les corps y décrivent en une ſeconde de temps. Connoiſſant la maſſe & le diametre d'une planete, il eſt aiſé de trouver l'effet de la *peſanteur* à ſa ſurface, c'eſt-à-dire, la force accélératrice des graves dans la planete; car cette force eſt en raiſon de la maſſe & en raiſon inverſe du carré du rayon. C'eſt ainſi que j'ai calculé la table qui contient la vîteſſe des graves dans chaque planete en piés & centiemes de piés; ce n'eſt autre choſe que la vîteſſe des corps terreſtres ſous l'équateur ou ſous la ligne, ſavoir, 15 piés, 104 milliemes, multipliée par la maſſe de chaque planete, & diviſée par le carré du rayon, en prenant pour unité la maſſe & le rayon de

la terre. Par exemple, la maſſe de jupiter eſt 288 fois plus conſidérable que celle de la terre; ainſi les corps graves y ſeroient attirés de 288 fois 15 piés, ſi le rayon de jupiter n'étoit environ 11 fois plus grand que celui de la terre, & le carré de la diſtance du centre à la ſurface 116 fois plus grand, ce qui rend la *peſanteur* 116 fois moindre. Or 288 diminués 116 fois, ou diviſés par 116, donnent un peu moins de 2 ½; ainſi la *peſanteur* des corps ſitués à ſa ſurface, eſt preſque deux fois & demie celle des nôtres : au lieu de décrire 15 piés par ſeconde, ils en décrivent 37. Suivant Newton, la *peſanteur* n'étoit guere que double dans jupiter, mais cela vient de ce qu'il faiſoit la parallaxe du ſoleil trop grande; il rendoit le diametre de jupiter ſeulement ſeptuple de celui de la terre, tandis que, ſuivant mes calculs, il faut 10 ¼ diametres terreſtres pour faire le diametre de jupiter (*Voyez* ci-après PLANETE). Je fais abſtraction de la force centrifuge produite par la rotation de jupiter & des autres planetes; car la *peſanteur* effective ſur la terre, telle qu'on l'obſerve ou qu'on la détermine par la longueur du pendule à ſecondes, eſt de 15 piés 051; mais ſans la force centrifuge, les graves parcourroient 15, 1038 piés par ſeconde. La table ci-jointe fait voir quelle eſt cette vîteſſe à la ſurface de chaque planete, en piés & en fractions décimales de piés, en ſuppoſant que le mouvement de rotation & la force centrifuge n'y cauſent aucune diminution.

Le Soleil,	433 piés	81
La Terre,	15	10
La Lune,	2	83
Mercure,	12	67
Vénus,	18	72
Mars,	7	39
Jupiter,	39	55
Saturne,	15	83

(*M. DE LA LANDE.*)

PESANTEUR, POIDS, GRAVITÉ, (*Synon.*) La *peſanteur* eſt dans le corps une qualité qu'on ſent & qu'on diſtingue par elle-même. Le *poids* eſt la meſure ou le degré de cette qualité; on ne le connoît que par comparaiſon. La *gravité* déſigne une certaine meſure générale & indéfinie de *peſanteur*. Ce mot ſe prend en phyſique pour la force que le vulgaire appelle *peſanteur*, & en vertu de laquelle les corps tendent vers la terre. Dans le ſyſtême newtonien, *gravité* ſe dit quelquefois de la force par laquelle un corps quelconque tend vers un autre.

On ſe ſert fréquemment du mot de *gravité* au figuré, lorſqu'il s'agit de mœurs & de manieres, & ce mot ſe prend en bonne part. Le *poids* ſe prend auſſi au figuré en bonne part; il s'applique à cette ſorte de mérite qui naît de l'habileté jointe à un extérieur réſervé, & qui procure à celui qui le poſſede du crédit & de l'autorité ſur l'eſprit des autres; mais le mot *peſanteur* au figuré ſe prend en mauvaiſe part; elle eſt alors une qualité oppoſée à celle qui provient de la pénétration & de la vivacité de l'eſprit.

Rien n'eſt ſi propre à délivrer l'eſprit de ſa *peſanteur* naturelle, que le commerce des femmes & de la cour : la réputation donne plus de *poids* chez le commun du peuple, que le vrai mérite : l'étude du cabinet rend ſavant, & la réflexion rend ſage; mais l'une & l'autre émouſſent quelquefois la vivacité de l'eſprit, & le font paroître *peſant* dans la converſation, quoiqu'il penſe finement. (*D. J.*)

PESANTEUR, (*Médec.*) C'eſt un état de nonchalance, qui vient d'une tranſpiration diminuée, ou qui ſe fait avec peine, ou bien de ce que l'on prend du froid, ainſi que l'on s'exprime communément. C'eſt pourquoi, comme cet état eſt fort ſouvent accompagné d'un écoulement du nez, des yeux, on prend indifféremment les mots *gravedo* & *coryza* l'un pour l'autre. *Voyez* CORYZA, ENCHIFRENEMENT & RHUME.

PESARO, (*Géogr. mod.*) en latin *Piſaurum*, ville d'Italie, capitale d'une ſeigneurie de même nom, & la plus grande du duché d'Urbin. Elle eſt riante, fertile, produiſant des olives, des figues exquiſes, & toutes les commodités de la vie. Son évêché eſt ſuffragant d'Urbin. Sa poſition

eſt

eſt agréable, ſur une hauteur, à l'embouchure de la Foglia, dans la mer Adriatique, au deſſous de pluſieurs côteaux, à 7 lieues nord-eſt d'Urbin, 50 nord-eſt de Rome. *Longitude* 30. 35. *latitude* 43. 56.

Cette ville, que l'on croit colonie romaine, fut détruite par Totila, & rétablie quelque temps après par Béliſaire, plus belle qu'elle n'étoit auparavant. On peut lire ſur les antiquités de *Peſaro*, l'ouvrage intitulé *Marmora Piſaurenſia*, imprimé dans cette ville en 1738, *in-folio*.

Jean François *Albani* naquit à *Peſaro*, devint cardinal, & étant âgé de 51 ans, il ſuccéda en 1700 à Innocent XI : il prit alors le nom de Clément XI, & fut ſacré évêque après ſon exaltation ; ce qu'on n'avoit pas vu depuis Clément VIII.

Dans la guerre entre Louis XIV & l'empereur, il ſe détermina ſuivant les événemens de la fortune. L'empereur, dit le poëte hiſtorien du ſiecle de Louis XIV, força Clément XI en 1708, à reconnoître l'archiduc pour roi d'Eſpagne. Ce pape, dont on diſoit qu'il reſſembloit à Saint Pierre, parce qu'il affirmoit, nioit, ſe repentoit & pleuroit, avoit toujours reconnu Philippe V, à l'exemple de ſon prédéceſſeur ; & il étoit attaché à la maiſon de Bourbon. L'empereur l'en punit, en déclarant dépendans de l'empire beaucoup de fiefs qui relevoient juſqu'alors des papes, & ſur tout Parme & Plaiſance, en ravageant quelques terres eccléſiaſtiques, en ſe ſaiſiſſant de la ville de Commacchio.

Autrefois, un pape eût excommunié tout empereur qui lui auroit diſputé le droit le plus léger, & cette excommunication eût fait tomber l'empereur du trône. Mais la puiſſance des clefs étant réduite au point où elle doit l'être, Clément XI, animé par la France, avoit oſé un moment ſe ſervir de la puiſſance du glaive. Il arma, & s'en repentit bientôt. Il vit que les Romains, ſous un gouvernement tout ſacerdotal, n'étoient pas faits pour manier l'épée. Il déſarma, il laiſſa Commacchio en dépôt à l'empereur ; il conſentit à écrire à l'archiduc, à notre très-cher fils, roi catholique en Eſpagne.

Une flotte angloiſe dans la Méditerranée, & les troupes allemandes ſur ſes terres, le forcerent bientôt d'écrire à notre très-cher fils, roi des Eſpagnes. Ce ſuffrage du pape, qui n'étoit rien dans l'empire d'Allemagne, pouvoit quelque choſe ſur le peuple eſpagnol, à qui on avoit fait accroire que l'archiduc étoit indigne de régner, parce qu'il étoit protégé par des hérétiques qui s'étoient emparés de Gibraltar.

Le même Clément XI avoit admiré le livre du P. Queſnel, prêtre de l'oratoire ; mais il le condamna ſans peine quand Louis XIV l'en ſollicita, donna la bulle *Vineam Domini*, & la conſtitution *Unigenitus*. Les cenſures ſuivirent ſes éloges, & l'Angleterre n'avoit point armé de flotte dans la Méditerranée pour ſoutenir les janſéniſtes.

Au reſte, ce pape aimoit les ſavans, & l'étoit lui-même, quoique la France ne regarde point ſes œuvres comme un tréſor de grand prix. Il mourut le 19 mars 1721, à 72 ans, & eut pour ſucceſſeur Innocent XIII, le huitieme pape de la famille Conti.

Peſaro eſt auſſi la patrie de quelques gens de lettres, & entr'autres de Mainus (Jaſon), un des premiers juriſconſultes de ſon ſiecle. Après avoir perdu dans ſa jeuneſſe ſon bien & ſes livres au jeu, il prit le goût de l'étude, & y fit de ſi grands progrès, qu'il avoit à la fois juſqu'à deux mille diſciples. L'empereur le combla de préſens ; mais on peut comparer l'accueil que Louis XII lui fit en Italie, aux honneurs rendus par Pompée au philoſophe Poſſidonius. Il étudioit en plein jour à la chandelle, parce qu'il lui falloit pour prévenir les diſtractions dans ſes travaux littéraires, dérober à ſes yeux la diverſité des objets que le grand jour préſente ; & ce n'eſt pas le ſeul homme de lettres qui, pour compoſer des ouvrages, ait été obligé de ſe concentrer en lui-même. On eſtime ſes commentaires ſur les pandectes & ſur le code de Juſtinien. Il devint aveugle d'aſſez bonne heure, & imbécille ſur la fin

de ſa vie, qu'il termina en 1519, âgé de 84 ans (*).

Je ne dois pas oublier de nommer *Collenuccio* (Pandolfo) parmi les gens de lettres natifs de *Peſaro*. Il eſt connu par une hiſtoire de Naples, une apologie de Pline, un traité latin ſur la vipere, & plus encore par ſa mort tragique en 1507. Jean Sforce, tyran de *Peſaro*, ou, ſelon d'autres, Céſar Borgia, duc de Valentinois, le fit étrangler en priſon. Ange Politien, Lilio Giraldi, Pierius Valerianus & autres écrivains ont conſacré des éloges funebres à ſa mémoire. (*D. J.*)

PESCARA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure; elle eſt à l'embouchure d'une riviere de même nom (l'*Aternus* des anciens) qui prend ſa ſource dans l'Apennin, & ſe jette dans la mer Adriatique, à ſix milles de Chieti, 8 au levant de Citta di Penna, 12 S. E. d'Atri, 112 N. E. de Naples. *Longit.* 31. 53. *latit.* 42. 20. (*D. J.*)

PESCE-DONNA, (*Hiſt. nat.*) Ce mot ſignifie *poiſſon-femme*; il a été donné par les Portugais à un poiſſon d'eau douce, qui ſe trouve dans le royaume de Congo en Afrique. On dit qu'il a la tête plate comme une grenouille; ſa gueule eſt armée de deux rangées de dents blanches & déliées; ſes yeux ſont grands & ſortans; ſes narines ſont larges comme celles d'un dogue; ſon front eſt grand, & ſes oreilles évaſées. Il a des poils fort longs qui flottent le long de ſon dos, qui eſt large; ſon cou eſt épais & court. Sur ſon eſtomac ſont des mamelles fermes & tendues; le reſte du ventre eſt velu: le ſexe eſt facile à diſtinguer. Cet animal ſingulier a des eſpeces de bras longs & nerveux, au bout deſquels ſont cinq doigts, qui ont chacun trois articulations; chaque doigt eſt uni aux autres par une membrane ſemblable à celle des pattes d'un canard; le ventre ſe termine en queue de poiſſon; cette partie eſt couverte d'écailles & eſt fourchue; par-deſſus le tout eſt une peau qui couvre l'animal comme d'un manteau, & qui va depuis le cou juſqu'aux deux tiers de la longueur du corps, c'eſt où il loge ſes petits. Ce ſont peut-être des poiſſons de cette eſpece, qui ont donné naiſſance aux fables des naïades, des ſirenes, *&c.*

Ce poiſſon ſe trouve dans les rivieres & les lacs du royaume de Congo; il ſe retire parmi les roſeaux, le mâle ne quitte guere ſa femelle; on les tue malgré leurs cris lamentables, & leur chair eſt un manger délicat pour les Africains, quoique les Européens n'en portent point le même jugement. Les Negres attribuent beaucoup de vertus fabuleuſes à leurs côtes & à deux os qui ſe trouvent au deſſus de leurs oreilles.

PESCESE, ſ. m. (*Hiſt. eccl. des Grecs.*) C'eſt un tribut que l'on paie au ſultan pour parvenir au patriarchat de Conſtantinople. Quelques ſeigneurs de Trébiſonde s'étant mis en tête de faire patriarche un certain Siméon Hiéromoine, corrompirent pluſieurs eccléſiaſtiques, pour accuſer Kilocarabe d'avoir été l'inventeur du *peſceſe*, de ſorte qu'il fallut le dépoſer. Le prix du *peſceſe* n'eſt pas fixé à une ſomme déterminée, parce que l'ambition l'a fait quelquefois porter à un prix ſi exceſſif, que pluſieurs patriarches n'ont pu acquitter ce qu'ils avoient promis. Cependant M. le Clerc dit qu'il ſe monte à préſent à mille ducats. Le patriarche Nectaire fut exilé, faute d'avoir été en état de payer le *peſceſe*. (*D. J.*)

PESCHERIE (LA CÔTE DE LA), (*Géogr. mod.*) On donne ce nom à la partie méridionale de la péninſule de l'Inde. Elle s'étend depuis le cap de Commorin, juſqu'à la pointe de Ramanançor, l'eſpace de 40 lieues; elle a le nom de *peſcherie*, à cauſe de la pêche des perles qu'on y fait tous les ans au mois d'avril, & à laquelle on emploie un grand nombre de pêcheurs; ce ſont les habitans de Tatucurin, ville

(*) Cette ville eſt la patrie de Jacques Manifetti, qui, à l'âge de 13 ans, poſſédoit toute la philoſophie d'Ariſtote, & compoſa à 15 ans un volume de près de 2000 theſes théologiques qu'il s'engagea à ſoutenir publiquement.

On voit dans le cabinet du ſavant M. Olivieri à *Peſaro*, entr'autres curioſités, un morceau de pourpre romaine qui a plus de 2000 ans, & qui eſt encore d'un beau rouge écarlate. Voyez *Voyage* de M. Herkens, Hol. 1772. (*C*)

capitale ou plutôt la ſeule de cette côte, qui s'y deſtinent principalement.

Les Hollandois y aſſiſtent en qualité de protecteurs, mais ils en ſont véritablement les maîtres, car ils ſe font donner pour chaque bateau un droit conſidérable, & il y a quelquefois trois ou quatre cents bateaux pour cette pêche. Les commiſſaires hollandois viennent de Colombo, capitale de l'île de Ceylan, pour la diriger; ils y font en même temps de groſſes acquiſitions de toiles, contre leſquelles ils donnent en échange de leurs épiceries des Moluques. Ils achetent auſſi pour rien les coquillages qu'on nomme *xauxur*, qu'ils envoient enſuite dans le royaume de Bengale, où ils ſervent de monnoie, & où conſéquemment ils les vendent fort cher; enfin, ils ſe réſervent toujours le droit d'acquérir les plus belles perles; & comme ils ont des effets recherchés par tous les habitans du lieu, ils font ſur ces ſortes de pierreries un gain immenſe.

Toutes les perles qu'on retire le premier jour, ſont pour le roi de Maduré, ou pour le prince de Marava, à qui le pays appartient.

Cette côte, dans le temps de la pêche, eſt expoſée à des maladies contagieuſes, qui viennent principalement de ce que les habitans ſe nourriſſent alors de la chair des huîtres, qui eſt malfaiſante & généralement corrompue; on ne voit par-tout que de méchans villages dépeuplés. Du temps des Portugais, cette contrée étoit floriſſante, parce qu'ils avoient permis aux Pararas (c'eſt le nom des peuples de la côte de la *peſcherie*) de trafiquer avec leurs voiſins; mais depuis que ce ſecours leur manque, ils ſont réduits à une extrême pauvreté. (*D. J.*)

PESCHIERA, (*Géogr. mod.*) ou *Peſciera*, petite ville d'Italie, dans le Véronois, avec une fortereſſe. Les Vénitiens la prirent aux ducs de Mantoue en 1441. Elle eſt ſur le lac de la Garda, à l'endroit où le Menzo en ſort, à 5 lieues O. de Véronne. *Longitud.* 28. 12. *latit.* 45. 23. (*D. J.*)

PESCIA, (*Géogr. mod.*) *Fanum Martis*, petite ville d'Italie dans la Toſcane, au Florentin, ſur la petite riviere de même nom, entre Lucques au S. O. & Piſtoye au N. E. *Long.* 28. 15. *latit.* 43. 52. (*D. J.*)

PESÉE, ſ. f. (*Comm.*) ce qui ſe peſe en une ſeule fois. Chaque *peſée* de marchandiſes doit avoir ſon trait, c'eſt-à-dire, être trébuchante & emporter le poids qui eſt dans l'autre baſſin de la balance.

PESÉE en Perſe, où les ſacs d'argent ſe peſent & ne ſe comptent pas. On fait cinquante *peſées* de chaque ſac d'abaſſis, qui doit être compoſé de deux mille pieces de cette monnoie, en ſorte que chaque *peſée* n'eſt que d'un toman, ou cinquante abaſſis; mais lorſqu'on ſoupçonne qu'il y a dans les ſacs des pieces ou fauſſes, ou légeres, les *peſées* ne ſont que de vingt-cinq abaſſis qu'on peſe non contre un poids, mais contre vingt-cinq autres abaſſis de poids, ce qui découvre le faux ou la légéreté des autres. *Voyez* ABASSIS. *Dict. de commerce.*

PESE-LIQUEUR, ſ. m. (*Phiſiq.*) inſtrument de phyſique: on l'appelle auſſi *aréometre*, *hygrobaroſcope*, *barillon*, *hydrometre*, ou *hygrometre*. Le mot *hygrometre* s'applique plus ſouvent à l'inſtrument qui ſert à meſurer l'humidité. Voyez le *journal de phyſique* de M. l'abbé Rozier, 1774. Quant au mot *aréometre*, qui eſt fort uſité, il vient du mot grec ἀραιὸς *rarus*, *tenuis*, parce que cet inſtrument ſert à meſurer la denſité des fluides.

On lit dans Synéſius que l'aréometre fut inventé vers la fin du IV ſiecle, par Hypathia, fille de l'aſtronome Théon, & qui étoit célebre elle-même par ſes connoiſſances, qui lui coûterent la vie. Chez les Romains, ceux qui meſuroient les poids des eaux étoient appellés *baryliſtes* ou *baryniles*. Voyez Muſchenbroeck, *cours de phyſique*, *tome II*, *p.* 231, édition de M. Sigaud de la Fond, 1759.

1. Le *peſe liqueur* ſert à connoître les peſanteurs ſpécifiques des fluides; il y en a de pluſieurs ſortes: les plus en uſage ſont ceux qu'on plonge dans les liqueurs dont on veut connoître les peſanteurs ſpécifiques; alors ils doivent avoir la forme la plus convenable pour diviſer facilement le fluide, & ſe maintenir dans une ſituation

verticale. Celui de Fahrenheit a ces propriétés. Voyez les *tranſactions philoſoph.* de 1724, n° 384, art. 5; ou *Acta eruditorum*, Lipſ. 1730, *pag.* 405.

Il eſt compoſé d'un long tube cylindrique *C D* (*planche II de Phyſ. fig.* 5), d'un godet *D* fait pour recevoir différens poids, & de deux boules creuſes *A*, *B*; la plus baſſe *B*, qui eſt la plus petite, contient du mercure, ou quelque autre matiere peſante qui ſert de leſt à l'inſtrument; l'autre boule *A*, toujours ſubmergée éleve le centre de volume de la partie de l'aréometre qui eſt plongée dans le fluide; ce qui augmente ſa ſtabilité. Pour connoître les peſanteurs ſpécifiques des fluides par le moyen de cet inſtrument, on le fait enfoncer à même profondeur dans les fluides qu'on veut comparer, en le chargeant de différens poids qu'on met dans le godet *D*. Suppoſons, par exemple, que l'aréometre s'enfonce juſqu'au même point *M* dans deux fluides différens; ſoient $P + q$ & $P + q'$ les poids abſolus qu'il doit avoir pour cela (*P* déſigne le poids de l'aréometre), π & π' les peſanteurs ſpécifiques des deux fluides, on aura $\frac{\pi}{\pi'} = \frac{P+q}{P+q'}$.

2. On emploie quelquefois cet inſtrument d'une maniere différente: elle conſiſte à l'abandonner à lui-même dans les fluides qu'on veut comparer, ſans le charger de poids étrangers; alors il s'enfoncera à différentes profondeurs: ſoient *K A B* & *M A B* les volumes occupés, nommons ces volumes *H*, *G*, on aura $\frac{\pi}{\pi'} = \frac{G}{H}$; ſi l'aréometre étoit d'une figure réguliere, on pourroit reconnoître les volumes *H* & *G* par la géométrie; mais il l'eſt rarement: ainſi il ſera plus ſimple d'employer la méthode ſuivante. Elle conſiſte à le diviſer aux points *K*, *M*, *V*, &c. de maniere que les volumes correſpondans forment une progreſſion arithmétique, dont la différence ſoit un très-petit volume donné *F*, & le premier terme le volume *H* occupé par l'aréometre dans le plus peſant des fluides qu'on ſe propoſe de comparer, dans l'eau, par exemple. Pour faire ces diviſions par le moyen de ce ſeul fluide, il ſuffit de trouver le poids *q*, dont il faut charger l'aréometre pour que le volume enfoncé ſoit $H + n\ F$: or, en ſuppoſant qu'un pié cube d'eau peſe 70 liv., & nommant *R* le volume de ce pié cube, on a $q = \frac{nF}{R}$ 70 livres; chargeant donc l'aréometre de ce poids, le point *M* où il coupera la ſurface de l'eau, ſera un des points de diviſion. Il convient de faire cet aréometre de verre, s'il doit être plongé ſouvent dans des liqueurs corroſives.

3. Si les fluides à comparer étoient ſi différens, qu'un aréometre donné ne pût ſervir, parce qu'il s'enfonceroit trop dans un fluide & trop peu dans l'autre, alors on pourroit prendre l'aréometre *X*, *fig.* 6, compoſé d'une tige *A B*, d'une boule *X* & d'un fil de métal *C D*, terminé par une vis *D*, faite pour recevoir différens poids *E*; ſoient donc *E*, *E'* les poids qui font enfoncer l'aréometre dans les fluides, dont les peſanteurs ſpécifiques π, π' doivent être comparées, *K* & *K'* les volumes plongés, *P* le poids de l'aréometre, on aura $\frac{\pi}{\pi'} = \frac{K'P+E}{K\ P+E'}$. Cet aréometre eſt dû à M. Clarke.

4. Ces aréometres ne feront connoître les peſanteurs ſpécifiques qu'à-peu-près, tant à cauſe du frottement, que parce que tous les fluides ont une adhérence ou une tenacité par laquelle leurs parties réſiſtent à la ſéparation mutuelle: ainſi, ſi l'aréometre entre dans le fluide verticalement avec une vîteſſe finie, il ne ſe mettra en équilibre qu'après pluſieurs oſcillations verticales, & indiquera une peſanteur ſpécifique trop grande, ſi la derniere oſcillation eſt aſcendante & trop petite; le contraire, ſi elle eſt deſcendante.

5. Dans le cas où l'on voudroit une plus grande préciſion, on peut ſe ſervir de la balance *Y*, *fig.* 7, qui porte au lieu de baſſins, deux vaſes cylindriques *A* & *B* égaux en tout; on verſera dans le cylindre *A* juſqu'à la hauteur arbitraire *C D*, du fluide dont la peſanteur ſpécifique eſt π, & l'on verſera dans le cylindre *B*, du fluide dont la peſan-

teur ſpécifique eſt π', juſqu'à ce que A & B ſoient en équilibre ; ſoit T le point où parvient le dernier fluide, on aura $\frac{\pi}{\pi'} = \frac{T\,R}{C\,D}$.

6. Cette derniere méthode fournit un moyen d'eſtimer la ſomme de la tenacité & du frottement dans un fluide, conſidérée comme force réſiſtante : ayant déterminé rigoureuſement la peſanteur ſpécifique d'un fluide, on trouvera par le calcul, de quelle quantité l'aréometre devroit s'enfoncer dans ce fluide ; cherchant enſuite par expérience la quantité qui s'y enfonce réellement, le poids de la différence ſera la force cherchée.

7. Si une liqueur eſt compoſée de deux autres dont les peſanteurs ſpécifiques p, π, ſoient données, on pourra trouver les parties du mélange par l'aréometre ; car on pourra déterminer, par les méthodes précédentes, la peſanteur ſpécifique π' du mélange ; cela poſé, la fraction $g\,\frac{\pi' - p}{p - \pi}$ exprimera la portion du premier fluide, qui entre dans un volume g du mélange, & la fraction $g\frac{p - \pi'}{p - \pi}$ la portion du ſecond, pourvu toutefois que l'opération & le mélange ſoient faits à même température.

8. Si cela n'eſt pas, il faut connoître la courbe $t\,f$, *figure* 4, telle que les abſciſſes $A\,P$ repréſentant la température de l'air en un temps donné, les ordonnées $f\,P$ repréſentent les peſanteurs ſpécifiques correſpondantes du premier fluide, & une courbe pareille $\theta\,\varphi$ pour le ſecond ; cela poſé, ſi la vérification eſt faite à la température d'air $A\,P$, il faut dans les fractions précédentes, mettre au lieu de p & π les ordonnées $f\,P$ & $P\,\varphi$. Ces courbes peuvent ſe déterminer par induction pour chaque fluide d'une maniere très-approchée. Pour cela, on obſervera pluſieurs peſanteurs ſpécifiques $f\,P$ de ce fluide correſpondantes à autant de températures $A\,P$ qui ſeront toujours données par le thermometre de M. de Réaumur ; enſuite on interpolera ces obſervations, ou, ce qui revient au même, on fera paſſer par tous les points obſervés f une courbe du genre parabolique dont l'équateur ſoit en général $t\,f = a + b.\,A\,P + c.\,A\,P_2 + d.\,A\,P^3 +$, &c. On prendra autant de termes a, $b.\,A\,P$, &c. qu'on aura fait d'obſervations, pour déterminer les coefficiens a, b, c, &c. Cette courbe approchera d'autant plus de la courbe des peſanteurs ſpécifiques, que les obſervations auront été faites plus près les unes des autres.

9. Ceci ſuppoſe que les liqueurs varient en peſanteur ſpécifique, mêlées, comme ſi elles étoient iſolées ; ce qui eſt à-peu-près vrai. Cependant s'il en eſt autrement, alors la peſanteur ſpécifique de chaque fluide doit être donnée en fonction du rapport des parties du mélange de la peſanteur ſpécifique de ces fluides & de la température ; qu'on exprime cette fonction par $\varphi\left(\frac{x}{g-x}, p, m,\right)$ pour le premier fluide & par $\Delta\left(\frac{x}{g-x}, \pi, m,\right)$ pour le ſecond (x déſigne le volume du premier fluide dans le mélange & m la température) on aura l'équation $x\,\varphi\left(\frac{x}{g-x}, p, m,\right) + (g - x)\,\Delta\left(\frac{x}{g-x}\,\pi, m,\right) = g\pi'$, d'où l'on tirera x, ſi la nature des fonctions le permet ; ſinon il faut conſtruire la courbe $T\,M$, *figure* 9, telle que les abſciſſes $A\,P$ étant x, les ordonnées $M\,P$ ſoient le premier membre de cette équation, en ſuppléant convenablement les homogenes, par l'origine A des co-ordonnées mener la perpendiculaire $B\,A = g\,\pi'$, par le point B la parallele $B\,V$ à l'axe qui coupe la courbe en V ; cette ligne $B\,V$ ſera la valeur de x cherchée.

10. Dans les deux articles précédens, j'ai ſuppoſé que le volume d'un mélange de deux liqueurs étoit égal à la ſomme des volumes des liqueurs mêlées ; cette loi ſouffre exception pour quelques fluides, comme M. de Réaumur l'a remarqué : il a mêlé cinquante meſures de bon eſprit-de-vin avec cinquante meſures d'eau, & il n'a trouvé le mélange que de quatre-vingt-dix-huit meſures pareilles ; cette différence vient d'une pénétration mutuelle des deux

liqueurs. Dans ce cas, la diminution du volume doit être une fonction de ce volume, du rapport des parties mêlées, & de la température. Soit u ce volume & $\Gamma\left(\frac{x}{u-x}, u, m,\right)$ la fonction, on aura $u, -\Gamma\left(\frac{x}{u-x}, u, m,\right) = g$, & l'équation de l'article 9, en mettant, au lieu de $g - x$, $g + \Gamma\left(\frac{x}{u-x}, u, m,\right) - x$, d'où on tirera x & u, si la nature des fonctions le permet, sinon on construira deux surfaces courbes, dont les équations soient $v = u - \Gamma\left(\frac{x}{u-x}, u, m,\right)$ & $v' =$ le premier membre de l'équation de l'article 9, après y avoir fait les changemens convenables; x & u sont deux co-ordonnées perpendiculaires entr'elles, communes aux deux courbes, & v, v' deux autres co-ordonnées perpendiculaires au plan des premieres, v pour la premiere surface & v' pour la seconde; cela fait, par des points quelconques du plan de x & u, l'on élévera perpendiculairement à ce plan des lignes g & $g\pi'$; on menera par leurs extrémités des plans paralleles au plan des x & u; le premier coupera la premiere surface, & le second la seconde, suivant deux lignes dont les projections orthographiques sur le plan des x & u se couperont au moins en un point; on menera par ce point d'intersection une perpendiculaire sur la ligne de x. Cette perpendiculaire & la valeur des x correspondante, feront les valeurs cherchées de u & x.

11. Il faut remarquer que les u & les x qui viennent d'être déterminées par cette solution, représentent les volumes qu'auroient ces liqueurs mêlées sous la température m qui entre dans le calcul; ainsi, si on veut avoir les quantités telles qu'elles étoient quand elles ont été mêlées sous une autre température, il faut les corriger par le moyen des courbes tf & $\theta\varphi$, *fig.* 8. On doit faire une remarque semblable pour les articles 8 & 9. Cette correction devient inutile quand les liqueurs sont également dilatables.

12. Je me suis proposé, en expliquant ces méthodes, de donner une idée de la maniere dont ce sujet peut être traité géométriquement; mais il faut avouer qu'elles ne sont pas toujours applicables, soit parce qu'on n'a pas encore déterminé généralement les fonctions que j'introduis dans le calcul, soit parce que les constructions à faire, quand ces fonctions sont inexplicables, sont très-pénibles. Ainsi, comme cette question de connoître les parties de l'alliage de deux liqueurs, est très-importante dans le commerce, sur-tout pour connoître le degré de force des eaux-de-vie, je vais exposer briévement les moyens proposés par d'habiles physiciens pour remplir cet objet.

13. M. Baumé publia dans l'*Avant-Coureur* de 1768, un aréometre pour connoître la force des eaux-de-vie, dont voici la description. On prend un *pese-liqueur* de verre de forme ordinaire; on le leste en mercure pour le faire plonger dans l'eau salée jusqu'à la naissance de sa boule; on marque ce terme zéro: l'eau salée doit être composée de dix parties de sel marin très-pur & de quatre-vingt-dix parties d'eau; ensuite on plonge le *pese-liqueur* dans l'eau distillée; on marque 10 à la section de cette eau; on divise l'espace compris entre les deux termes en dix parties égales; ensuite on prend au dessus de 10 un espace terminé par le nombre 20, égal à la distance de 0 à 10, qu'on divise de nouveau en dix parties égales marquées par les nombres 11, 12, 13, *&c.* On peut procéder ainsi de suite jusqu'à 50. Ce nombre est suffisant, parce qu'on ne peut pas avoir d'esprit-de-vin assez rectifié pour passer ce terme. Pour faire usage de cet aréometre, il faut avoir recours à une table faite par M. Baumé, qu'on trouve dans ses *Elémens de Pharmacie*. Il a composé quinze especes d'eau-de-vie différentes, en substituant successivement dans deux livres d'esprit-de-vin, au lieu de 2, 4, 6, *&c.* onces d'esprit-de-vin, un même nombre d'onces d'eau: ensuite il a remarqué à quel degré s'enfonçoit son *pese-liqueur* dans ces différens mélanges pour dix degrés différens de température; savoir, depuis quinze degrés au dessous de la glace, jusqu'à trente au dessus de ce

terme, de cinq en cinq degrés. C'eſt d'après ces expériences que M. Baumé a conſtruit ſa table. Dans une premiere colonne, vers la gauche, ſont écrites les différentes eſpeces d'eau-de-vie ; dix autres expriment les degrés que ces mélanges donnent au *peſe-liqueur* pour les différens degrés de température. Il réſulte des expériences de M. Baumé, que plus l'eſprit-de-vin eſt aqueux, moins il eſt ſujet aux variations de l'air, & réciproquement.

14. Dans les *Mémoires de l'académie des ſciences de Paris*, *ann.* 1768, M. de Montigny a propoſé un *peſe-liqueur* pour l'eſprit-de-vin & les eaux-de-vie : ſa conſtruction revient à ceci. On prendra un eſprit-de-vin bien déflegmé ; on déterminera le rapport de ſa peſanteur ſpécifique à celle de l'eau diſtillée dans un lieu où le thermometre de M. de Réaumur marquera dix degrés. Avec ces deux liqueurs on en formera neuf autres : l'une ſera compoſée d'eſprit-de-vin & d'eau, en parties égales ; les autres, d'un nombre *k* de parties d'eſprit-de-vin, & d'un nombre 9-*k* de parties d'eau, en prenant pour *k* tous les nombres, depuis l'unité juſqu'à 8 incluſivement : on gardera ces liqueurs dans des bouteilles fermées au moins pendant vingt-quatre heures : on prendra un vaſe cylindrique d'un diametre ſuffiſant, pour que l'aréometre y puiſſe monter & deſcendre librement : on mettra ſucceſſivement dans le vaſe de la même hauteur l'eſprit-de-vin, l'eau & les neuf autres liqueurs dont il a été parlé ci-deſſus : on marquera les différentes hauteurs de l'inſtrument ſur une regle verticale adaptée à la ſurface extérieure du vaſe ; on aura de cette maniere dix intervalles. On fera ſur ce modele une échelle de papier qu'on introduira dans la tige de l'aréometre ; on pourra marquer 0 au point de l'échelle qui eſt à la ſurface du fluide quand l'aréometre eſt plongé dans l'eau, & 100 au point qui eſt à cette ſurface quand l'aréometre eſt plongé dans l'eſprit-de-vin. On ſubdiviſera chacun de ces dix intervalles en dix parties égales qui feront connoître, à très-peu près, les parties du mélange quand l'eau-de-vie répondra à quelques-unes de ces ſubdiviſions. Par ce moyen, on ne connoîtra les proportions du mélange qu'à une même température. Pour éviter cet inconvénient, il faut conſtruire des échelles à des températures différentes de cinq en cinq degrés. (M. de Montigny a reconnu par expérience que l'erreur correſpondante à un changement de cinq degrés dans la température, eſt tout au plus d'une pinte ſur quatre-vingt-dix.) Enſuite, quand on voudra vérifier une eau-de-vie, on ſe ſervira de l'échelle faite pour la température actuelle de l'air, ou la plus approchante.

15. Les *Mémoires de l'académie* de l'année ſuivante 1769, en contiennent un de M. Briſſon, dans lequel, entr'autres choſes, il donne un moyen de connoître la force de l'eau-de-vie : il diviſe en 16 parties égales un volume qui peſeroit 1000 en eau de Seine filtrée en ſable, & 837 en eſprit-de-vin bien rectifié ; il forme 15 mélanges de ces liqueurs, en mettant ſucceſſivement dans le volume commun, une, deux, trois, *&c.* parties d'eſprit-de-vin, au lieu de même nombre de parties d'eau ; il en a déterminé les peſanteurs ſpécifiques dont il a formé une table ; cela poſé, il faut prendre, par le moyen d'un *peſe-liqueur*, le poids d'un volume d'eau & d'un égal volume d'eau-de-vie ; & dire, le poids de l'eau eſt au poids de l'eau-de-vie, comme 1000 eſt à un, nombre qui fera connoître, par le moyen de la table, combien ſur 16 parties il y en a d'eſprit-de-vin. L'eau & l'eau-de-vie qu'on comparera doivent être à même température.

16. Dans les *Mémoires de l'académie de* 1770, on en lit un de M. le Roi qui contient pluſieurs réflexions ſur les aréometres, & en particulier ſur les moyens d'en faire de comparables. L'auteur entend par aréometres comparables, ces aréometres dans leſquels les volumes indiqués par les diviſions correſpondantes de leur échelle, ſont entr'eux comme les poids de ces aréometres ; cela poſé, il indique un moyen facile d'en faire de comparables, c'eſt de les plonger d'abord dans une liqueur aſſez peſante pour qu'ils ne s'y enfoncent qu'un peu au deſſus du flotteur au premier terme de l'échelle ; puis dans une liqueur

beaucoup plus légere, pour qu'ils s'y enfoncent juſqu'à l'autre extrémité, & enſuite diviſer ces échelles en un même nombre de parties égales pour chaque aréometre. Par cette conſtruction, les volumes répondans aux mêmes diviſions, ſeront toujours comme le poids. Au reſte on peut ſe diſpenſer de recourir à une ſeconde liqueur pour avoir le dernier terme de l'échelle; il ſuffit à cet effet de les faire enfoncer dans la liqueur la plus peſante, en les chargeant de poids qui ſoient entr'eux comme les poids de ces aréometres. Lorſque M. le Roi lut ſon *Mémoire* à l'académie, il préſenta en même temps deux aréometres gradués ſelon ces principes, qui s'accorderent parfaitement dans différentes liqueurs où on les plongea. Les termes extrêmes de leur échelle avoient été déterminés par le moyen d'une eau-de-vie très-affoiblie, & d'un eſprit-de-vin bien rectifié. Ces aréometres étoient d'argent, formés par deux conoïdes, appliqués par leur baſe, qui avoient la figure d'un ſolide de révolution, engendré par un arc de chaînette : c'eſt à peu-près la figure que M. le Roi croit être la plus convenable pour qu'ils puiſſent ſe mouvoir librement.

17. M. de Machy a publié en 1774, un *Recueil de diſſertations phyſico-chymiques*, dans lequel il donne la conſtruction d'un aréometre deſtiné pour comparer les liqueurs qui ne ſont pas plus peſantes que l'eau, ni plus légeres que l'eſprit-de-vin. D'abord il détermine les peſanteurs ſpécifiques de ces liqueurs extrêmes par la méthode de l'*article* 5; il trouve en conſéquence que le pouce cube d'eau peſe 574 grains, & le pouce cube d'eſprit-de-vin 508. Enſuite M. de Machy fait conſtruire un aréometre dont le poids ſoit de 574 grains; il le plonge dans l'eau dont la ſurface le coupe en un certain point, enſuite dans l'eſprit-de-vin, dont la ſurface le coupe auſſi en un point; il diviſe l'intervalle de ces deux points en 66 parties égales, différence entre le poids du pouce cube d'eau, & celui du pouce cube d'eſprit-de-vin; cela poſé, quand on le plongera dans quelques liqueurs intermédiaires entre celles-ci, leur point de ſection indiquera à-peu-près de combien de grains le pouce cube de cette liqueur ſurpaſſe en poids le pouce cube d'eſprit-de-vin. L'auteur propoſe quelques moyens pour donner plus de préciſion à ſon inſtrument; mais il nous ſuffit d'avoir donné une idée de ſon *mémoire* : nous renvoyons ceux qui deſireront plus de détail, à l'ouvrage de M. de Machy, deja cité.

La perception des droits impoſés à Paris ſur les eaux-de-vie, à raiſon de leur degré de force, a été l'occaſion de divers mémoires ſur les aréometres, imprimés depuis quelques années; mais il en a paru un en 1776, dans lequel on propoſe de n'admettre que deux degrés de force dans les liqueurs ſpiritueuſes, l'eau-de-vie quelconque & l'eſprit-de-vin, afin qu'il n'y ait qu'un ſeul droit ſur l'eau-de-vie, au lieu de le faire varier ſuivant les différens degrés d'un aréometre, connu ſous le nom d'*aréometre de Cartier*, qu'on emploie depuis 1772, & qui marque 29 à 31 degrés pour les eaux-de-vie que les commerçans font entrer à Paris. Les inconvéniens de l'aréometre pour la perception des droits, ont été développés dans un mémoire préſenté à la cour des aides par le corps de l'épicerie de Paris, intervenant dans un procès que la ferme avoit intenté au ſieur Hatry, marchand épicier. (*Cet article eſt de M.* CHARLES, *profeſſeur de mathématiques, à Paris.*)

PESENAS, *mieux* PÉZENAS, (*Géogr. mod.*) ville de 1600 feux, au bas Languedoc, dans le dioceſe d'Agde. Elle eſt dans une ſituation charmante, ſur la Peyne, à 4 lieues N. E. de Beziers, 8 de Montpellier, 3 N. d'Agde, 160 S. de Paris. *Long.* 21. 5. *lat.* 43. 26.

Peſenas eſt une ville fort ancienne, puiſque Pline, *l.* 48, *c.* 8, en fait mention; il la nomme *Piſcenæ*, & il loue la laine des environs, la teinture qu'on lui donnoit, & les étoffes durables qu'on en faiſoit. S. Louis acquit cette ville en 1261, de deux ſeigneurs qui en étoient co-propriétaires, & il l'unit au domaine royal; c'étoit une châtellenie que le roi Jean érigea en comté l'an 1361, en faveur de Charles d'Artois; ce comté entra par la ſuite des temps dans la maiſon de Montmorenci, vint à M. le prince de Condé, & enfin eſt échu en partage aux princes de Conti.

Le

Le college tenu par les prêtres de l'oratoire, étoit anciennement une maiſon de l'oratoire de Rome, que J. B. Romillon réunit en 1619, à la congrégation de France. Louis Fouquet, évêque d'Agde, y a fondé des bourſes.

C'eſt à *Péſenas* que le poëte Saraſin (Jean-François) mourut de douleur en 1664, pour s'être mêlé d'une affaire qui n'avoit pas réuſſi. Il étoit né à Hermanville près de Caen en 1605, & devint ſecretaire du prince de Conti. Un jour le maire & les échevins d'une ville étant venus pour complimenter ce prince, l'orateur reſta court à la ſeconde période, ſans pouvoir continuer ſon compliment. Saraſin ſaute auſſi-tôt du carroſſe, où il étoit avec S. A. ſe joint au harangueur, & pourſuit la harangue, l'aſſaiſonnant de plaiſanteries ſi fines & ſi délicates, & y mélant un ſtyle ſi original, que le prince ne put s'empêcher lui-même d'en être extrêmement ſurpris. Le maire & les échevins remercierent Saraſin de tout leur cœur, & lui préſenterent par reconnoiſſance le vin de la ville. Ses œuvres en proſe & en vers mériteroient d'être réimprimées, parce qu'elles ſont pleines d'eſprit, de naturel & d'agrémens. Il écrivoit de génie, avec une facilité qui n'étoit égalée que par ſa pareſſe. Dans une ode à M. le prince d'Enguien, il s'excuſe de le louer par ces deux vers :

Car je n'ai qu'un filet de voix,
Et ne chante que pour Sylvie.

M. Juvenel de Carlincas fit en l'honneur de Saraſin une épitaphe qui finiſſoit ainſi :

Ad æternam poſteritatis memoriam,
Et præclariſſimi viri eximiam virtutem,
Præfectus & Ædiles
Titulum hunc inſcribendum tumulo curavêre, ann. 1726.

Le chœur de l'égliſe étant tombé, la lame de cuivre a diſparu ou a été volée.

Péſenas eſt la patrie du P. Molinier général des chanoines réguliers de Ste. Geneviève, auteur d'*explications ſur l'évangile & les pſeaumes.* (*C.*)

PESER, v. a. (*Gramm. & Comm.*) c'eſt examiner la peſanteur de quelque choſe, la confronter avec un poids certain, réglé & connu, tel que peut être la livre, le marc, le cent, le quintal, *&c.*

Pour *peſer* les métaux, les drogueries, les épiceries, les cotons, les laines & autres ſemblables marchandiſes d'œuvres de poids, que l'on vend en gros, l'on ſe ſert de la romaine, ou des grandes balances à plateaux.

A l'égard des mêmes marchandiſes qui ſe vendent en détail, c'eſt de la petite balance à baſſins, ou du peſon dont on ſe ſert. Le trébuchet eſt pour *peſer* l'or, l'argent & autres choſes précieuſes.

On dit qu'il faut *peſer* des marchandiſes net, pour faire entendre qu'elles doivent être peſées ſans emballages, caiſſes, ni barils : au contraire, quand on dit qu'elles doivent être peſées ort ou brut, cela veut dire qu'il faut les *peſer* avec leur emballage, leurs caiſſes & leurs barils. *Diction. de commerce.* (*D. J.*)

PESER *les malades*, c'étoit anciennement en Angleterre une coutume de guérir les enfans malades, en les peſant au tombeau de quelque ſaint, en mettant, pour les contrebalancer, dans l'autre côté de la balance, de l'argent, du pain de froment, ou quelqu'autre choſe que les parens avoient la volonté de donner au bon Dieu, à ſes ſaints ou à l'égliſe.

Mais c'étoit toujours une ſomme d'argent qui devoit faire partie du contrepoids ; on venoit à bout de les guérir par ce moyen, *ad ſepulcrum ſancti nummo ſe ponderabat.*

Suppoſé que cette coutume fût reçue en Angleterre, elle approche de celle que la pieuſe crédulité des fideles a introduite dans différentes provinces de France, de vouer leurs enfans malades aux ſaints ſur leurs tombeaux, ou ſur leurs autels, de les y faire aſſeoir, de leur faire boire de l'eau des fontaines qui coulent près de leurs reliques, ou des égliſes qui leur ſont dédiées.

PESER *la pierre*, (*terme de Carrier*) c'eſt la ſoulever de deſſus le tas avec la groſſe barre, pour la mettre ſur les boules.

PESER A LA MAIN, *en terme de Manege*, ſe dit d'un cheval qui n'ayant point de ſenſibilité dans la bouche, s'appuie ſur le mors au point de fatiguer le bras du cavalier.

PESER, (*Marine*) c'eſt tirer de haut en bas.

Peſer ſur une manœuvre, ou ſur quelqu'autre choſe, c'eſt-à-dire, tirer ſur cette manœuvre pour la faire baiſſer.

Peſer ſur un lévier, c'eſt auſſi le faire baiſſer.

PESER, (*Chaſſe.*) ſe dit d'une bête qui enfonce beaucoup de ſes piés dans la terre ; c'eſt une marque qu'elle a grand corſage.

PESEUR, ſ. m. (*Comm.*) celui qui peſe ; il ſe dit plus ordinairement de la perſonne qui tient le poids du roi. Dans toutes les villes de commerce bien policées, les *peſeurs* royaux ou publics ſont obligés de prêter ſerment devant le magiſtrat, & de tenir bon & fidele regiſtre de toutes les marchandiſes qu'ils peſent à leur poids ; ce ſont eux qui reglent ordinairement les conteſtations qui arrivent entre les marchands, pour raiſon du poids de leurs marchandiſes.

Il y a à Amſterdam douze *peſeurs* publics établis en titre d'office pour peſer toutes les marchandiſes ſujettes au poids. Il y a auſſi à Amiens des officiers *peſeurs* de fils de ſayette & autres fils de laine, & des *peſeurs* de fils de chanvre & de lin, pour peſer ces marchandiſes, que les filaſſiers apportent dans les halles ou marchés. Ceux-ci ne ſont que quatre, les premiers ſont au nombre de douze. *Dictionn. de commerce.*

PESICI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Pline, *liv. IV, c. xx*, les place dans une péninſule ; le P. Hardouin dit que cette péninſule ſe nommoit *Coruſia*, & qu'elle étoit ſur la côte ſeptentrionale de la Galice. (*D. J.*)

PESNES, ſ. f. pl. (*Métiers.*) C'eſt le nom qu'on donne en pluſieurs endroits aux cordelettes qui pendent tout autour des caparaçons d'été, & qui par leur agitation garantiſſent les chevaux des mouches. On donne cependant plus communément le nom de *peſnes*, aux cordelettes qui pendent de la ſangle que les voituriers attachent autour du bât qu'ils mettent ſur leurs chevaux, & autour des couvertures des chevaux de harnois, qu'à celles qui pendent des caparaçons à rézeau, dont on couvre les chevaux de maîtres en été. (*D. J.*)

PESNES *ou* PAINES, *terme de Corroyeur* ; ce ſont des morceaux de drap ou d'étoffe de laine dont ils font leur gipon. *Voyez* GIPON.

PESNES *ou* PENNES, *terme de Tiſſerand* ; ce ſont des bouts de fils qui reſtent attachés aux enſubles du métier de tiſſerand, après que la piece de toile eſt finie, & qu'on l'a ôtée de deſſus le métier. C'eſt avec ces peſnes que les chandeliers enfilent & mettent par livres les chandelles communes ou à la baguette.

PESO, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte d'Eſpagne ; les dix mille *peſos* valent douze mille ducats.

PESON, ſ. m. *en Méchanique*, eſt une ſorte de balance appellée autrement *ſtatera romana*, ou *balance romaine*, au moyen de laquelle on trouve la peſanteur des différens corps, en ſe ſervant d'un ſeul & même poids qu'on leur compare. *Voyez* BALANCE.

Conſtruction du peſon. Il eſt compoſé d'un rayon de fer *A B* (*Pl. de méchan. fig. 35.*), ſur lequel on prend un point à diſcrétion, comme *C*, d'où on éleve la perpendiculaire *C D*. A la branche la plus courte *A C*, eſt ſuſpendu un plateau *G* pour recevoir les corps qu'on veut peſer ; le poids *I* peut parcourir les différens points de la branche *C B*, & on l'éloigne du point *C*, juſqu'à ce qu'il ſoit en équilibre avec le poids qu'on a mis dans le plateau *G*. On connoît que c'eſt le poids mis dans ce plateau, par l'endroit où le poids *I* ſe trouve ſur le bras *C B* ; par exemple, ſi le poids *I* eſt d'une livre, & qu'il ſe trouve au point de diviſion *6* en équilibre avec le poids qui eſt dans le plateau, on en conclut que le dernier poids eſt de ſix livres, & ainſi du reſte. *Voyez* LEVIER & PUISSANCES MÉCHANIQUES.

Par la conſtruction du *peſon*, on voit aiſément quelle eſt la maniere de s'en ſervir : & on peut remarquer que le *peſon* eſt d'un uſage commode, en ce que n'ayant beſoin que d'un ſeul poids, qui n'eſt pas conſidérable, il eſt très-portatif en petit ; & quand on l'emploie en grand

ſur des maſſes qui ſont très-peſantes, & qu'on ne peut pas diviſer, on eſt diſpenſé d'avoir un grand nombre de poids difficiles à raſſembler, & le point fixe en eſt beaucoup moins chargé ; mais il faut obſerver auſſi que cet inſtrument ne peut pas ſervir à peſer exactement de petites quantités, parce qu'il n'eſt point aſſez mobile, ce qui vient principalement de ce qu'un de ſes bras eſt fort court. *Voyez* ROMAINE.

PESON A CONTREPOIDS, (*Balance.*) c'eſt une eſpece de balance, qui ſert à peſer diverſes ſortes de marchandiſes. On l'appelle auſſi *crochet*, ou *balance romaine.*

PESON A RESSORT, ſ. m. (*Méchan.*) ſorte de machine aſſez ingénieuſe, dont on ſe ſert pour peſer certaines eſpeces de marchandiſes, comme le foin, la paille, le fil, la filaſſe, la chair, *&c.*

Ce ſont les petits marchands qui vont aux foires, les étapiers, les fourriers & les vivandiers d'armée, qui ſe ſervent plus ordinairement du *peſon à reſſort.*

Il y en a de différentes grandeurs pour peſer, depuis une livre juſqu'à cinquante. Les premiers qui parurent à Paris, furent apportés de Beſançon ; ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire que c'eſt à cette ville que l'on a l'obligation de l'invention de cette machine. Cependant bien des gens veulent qu'elle vienne d'Allemagne.

Le *peſon à reſſort* eſt compoſé de pluſieurs pieces.

1°. D'un anneau qui ſert à le ſuſpendre en l'air.

2°. D'une même branche preſque quarrée, ordinairement de cuivre, & quelquefois de fer ou de buis, ſur l'une des faces de laquelle ſont marquées les différentes diviſions des poids ; c'eſt au haut de cette branche que l'anneau eſt attaché par une S.

3°. D'un reſſort de fil d'acier en forme de tire-bourre, arrêté au bas de la branche par un écrou, la branche paſſant de haut en bas au travers du reſſort.

4°. D'une boîte ou canon de figure cylindrique, qui renferme la branche & le reſſort.

Enfin, d'un crochet attaché par une S au bas de la boîte, qui ſert à accrocher la marchandiſe que l'on veut peſer.

Pour ſe ſervir du *peſon à reſſort*, il faut le tenir par l'anneau ſuſpendu en l'air perpendiculairement ; ce qui fait que le poids de la marchandiſe tirant le crochet en en-bas, reſſerre le reſſort : de ſorte que la branche ſortant par le haut de la boîte à proportion du poids, l'on découvre les diviſions qui y ſont marquées par des raies & des chiffres, ce qui dénote la peſanteur de la marchandiſe.

Ce *peſon*, quoiqu'aſſez induſtrieuſement fait, & aſſez commode en apparence, n'eſt cependant pas ſi juſte que le *peſon* à contrepoids ou romaine. Le défaut de juſteſſe provient de ce que le reſſort eſt ſujet à ſe relâcher & à s'affoiblir par ſon trop grand uſage.

Les Chinois ſe ſervent auſſi d'une eſpece de *peſon*, qui reſſemble aſſez à la balance romaine. On en peut voir la deſcription à l'article de la balance. *Voyez* BALANCE. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

PESON A TIERS POINT, eſt compoſé, 1°. d'un reſſort d'acier rond à reſſort à chien : 2° de deux tirans cintrés ſur le champ, dont l'un a un anneau pour paſſer le pouce & le tenir, & qui paſſe par l'ouverture de l'extrémité du reſſort, & qui eſt arrêté ſur l'autre extrémité : 3°. & le ſecond ſur lequel ſont gravés les chiffres qui marquent le poids, eſt arrêté à la partie ſupérieure du reſſort, & paſſe au travers de l'inférieure. 4°. Au bout eſt le crochet.

PESSAIRE, ſ. m. (*Chirur.*) moyen dont on ſe ſert en chirurgie pour retenir la matrice dans ſa ſituation naturelle. On les fait ordinairement avec du liege, en maniere d'anneau rond ou ovale, qu'on trempe dans de la cire fondue pour en remplir les pores, & faire un enduit qui le préſerve de pourriture. *Voyez les fig. 6, 7, 8 & 9, Pl. VII.* Quelques auteurs conſeillent l'uſage des *peſſaires* d'argent en forme de tuyau, dont la patrie ſupérieure ſoit déterminée par un petit godet percé, pour ſoutenir l'orifice de la matrice. Mais on a obſervé que les humeurs du vagin alterent l'argent, & forment aux *peſſaires* faits de cette matiere, des trous dans leſquels les chairs excoriées par les inégalités de ces trous, s'engagent, ce qui produit

des ulceres. Les perſonnes riches peuvent ſe ſervir des *peſſaires* d'or ; car on a remarqué que les humeurs du vagin n'alterent point ce métal. Ceux d'ivoire ſont plus convenables encore & à l'abri de toute eſpece d'altération.

Les *peſſaires* en anneau ne conviennent point dans tous les cas. On trouve dans le premier volume des *Mémoires de l'acad. de Chirurgie*, un mémoire de M. de Garengeot, ſur pluſieurs hernies ſingulieres, dans lequel on lit une obſervation d'une hernie inteſtinale par le vagin. L'auteur voulut la contenir par un *peſſaire* ovalaire, qui ne réuſſit que la premiere journée. Le lendemain la malade ſentit de vives douleurs, avec un tiraillement conſidérable à l'eſtomac, & des vomiſſemens qui ne ceſſerent que par la ſouſtraction du *peſſaire :* il étrangloit, conjointement avec le pubis, une portion d'inteſtin qui s'étoit gliſſée entre deux. On réduiſit la hernie, & on appliqua un autre *peſſaire* d'une groſſeur convenable, auquel on donna la figure d'un bondon. Il étoit percé dans ſon milieu, & étoit armé de deux cordons pour pouvoir être retiré facilement, afin de le changer au beſoin.

Saviard rapporte pluſieurs obſervations ſur les deſcentes de matrice, & parle dans ſon obſervation xiij, d'une matrice ſi groſſe, qu'elle ne pouvoit être retenue par les *peſſaires* ordinaires. Il en fit faire un d'acier, attaché à une ceinture par le moyen d'un reſſort qui ſe recourboit juſques dans la vulve, à l'extrémité duquel il y avoit un petit écuſſon, qui retenoit la matrice dans ſon lieu naturel.

La *fig. 10* repréſente un *peſſaire* élaſtique formé par un reſſort d'acier tourné en ſpirale. On revêt cet inſtrument d'une toile cirée. Les anciens ſe ſervoient de *peſſaires* médicamenteux pour provoquer le flux menſtruel, pour arrêter le flux immodéré des regles, & contre la maladie qu'ils appelloient *ſuffocation de matrice*. Mais la connoiſſance plus exacte de la nature des parties léſées, & du caractere des maladies, a fait rejeter de la pratique ces moyens inutiles. (*Y*)

PESSE, ſ. f. (*Botan.*) nom vulgaire de l'eſpece de ſapin que Tournefort appelle *abies tenuiore folio, fructu deorſum inflexo*. On trouve ſouvent des ruches ſur les extrémités des branches de cet arbre. Il n'eſt pas trop aiſé de comprendre comment elles ſe forment ; & l'on ne ſe douteroit pas que des ruches auſſi régulieres fuſſent l'ouvrage des moucherons. Rien cependant n'eſt plus vrai. Un eſſaim de ces petits animaux, dit M. Tournefort, vient piquer les branches de la *peſſe* dans le temps qu'elles ſont encore tendres ; chaque moucheron fait ſon trou à l'origine de la jeune feuille, juſtement dans l'aiſſelle, c'eſt-à-dire, dans l'endroit où la baſe de la feuille eſt attachée en travers contre la tige. Ainſi le ſuc nourricier qui s'extravaſe, élargit le trou de la piquure, & fait écarter la baſe de cette feuille, qui n'eſt encore que collée contre la tige. Il arrive delà que cette eſpece de plaie prend d'abord la forme d'une petite bouche à levres velues, & enſuite celle d'une gueule qui laiſſe voir le creux de chaque cellule. Ces cellules toutes enſemble, compoſent la ruche. Elles ſont pleines dans l'été de pucerons verdâtres, ſemblables à ceux qui naiſſent ſur les herbes potageres. Chaque puceron, mis ſur le creux de la main, ſe développe dans moins d'un demi-quart-d'heure, & laiſſe échapper un petit moucheron. *Hiſt. de l'académie des Sciences, ann. 1705.* (*D. J.*)

PESSEAU, ſ. m. (*Econ. ruſt.*) *Voyez* ÉCHALAS.

PESSELAGE, ſub. m. (*Agriculture.*) C'eſt l'action de garnir une vigne de peſſeaux.

PESSINUNTE, (*Géogr. anc.*) *Peſſinus*, ville des Galates Toliſtoboies, ou Toliſtoboges, dont elle étoit la métropole, ſelon Pline, *liv. V, ch. xxxij.* Strabon dit que le fleuve Sangarius couloit auprès de cette ville.

Elle étoit célebre par ſon temple dédié à Cybele, & par la ſtatue naturelle de cette divinité, qui étoit tombée du ciel ; c'étoit une pierre noire qu'on gardoit précieuſement à *Peſſinunte* ; mais Rome étant affligée de maladies populaires, & d'autres calamités publiques, envoya aux Peſſinuntins une ambaſſade, pour leur demander cette ſtatue de Cybele. Ses prêtres, avec

tout l'attirail du culte de la divinité, vinrent eux-mêmes la remettre aux Romains. On chargea la veſtale Clodia de cette pierre myſtérieuſe, qui fut portée en proceſſion au travers de la ville de Rome.

La fête ordonnée pour Cybele à ce ſujet, ſe renouvelloit tous les ans, & on alloit laver ſa ſtatue dans le petit fleuve Almon. Ovide nous apprend cette derniere particularité.

Eſt locus in Tiberim quà lubricus influit Almo,
Et nomen magno perdit in amne minor.
Illic purpureâ tanus cum veſte ſacerdos
Almonis dominam ſacraque lavat aquis.

Denys d'Halicarnaſſe, qui raconte en détail l'hiſtoire de cette tranſlation de Cybele, remarque que Scipion Naſica étoit le chef de l'ambaſſade des Romains.

Quant à ce qui regarde *Peſſinunte*, nous ſavons ſeulement que dans la ſuite des temps cette ville devint une métropole eccléſiaſtique; du moins c'eſt le titre que lui donne la notice de l'empereur Andronic Paléologue le vieux. (*D. J.*)

§ PEST *ou* PESTH, (*Géogr.*) *Peſtum*, ville libre & royale de la baſſe-Hongrie, dans le diſtrict de Vatz, & dans le comté dont il ſera parlé plus bas. Elle eſt à la gauche du Danube, vis-à-vis de Bude, qui communique avec elle en été au moyen d'un pont volant; & elle touche à la plaine de Rakos, fameuſe dans l'hiſtoire du royaume, par les aſſemblées nationales & les élections des rois, dont elle a été le lieu. Des foſſés & des murailles entourent cette ville: un ſuprême tribunal d'appellation y tient ſon ſiege; & elle renferme un grand hôpital militaire, ſix couvens, un college de peres des écoles pies, & pluſieurs égliſes. Elle s'eſt vue nombre de fois, depuis deux ſiecles, entre les mains des Turcs, qui la brûlerent en 1684. Et ce fut dans ſes murs, relevés par l'empereur Léopold, que les commiſſaires chargés en 1721 d'examiner les griefs des proteſtans hongrois, commencerent les opérations, qu'ils allerent achever l'année ſuivante à Presbourg. *Long.* 36. 46. *lat.* 47. 21. (*D. G.*)

PEST *ou* PESTH, (*Géogr.*) grande province de la baſſe-Hongrie, aux deux côtés du Danube, comprenant les comtés de *Peſth* proprement dit, de Solth & de Pilis, & diviſée en quatre diſtricts, qui ſont ceux de Vatz, de Ketsmkemeth, de Pilis & de Solth. Elle eſt arroſée du Danube, de la Vajas, de la Theiſs, de la Zagyva, de la Galga, du Rakos & du Tapjo. Il y a quelques montagnes & quelques forêts dans ſon enceinte; mais il y a ſur-tout des plaines immenſes, bordées par le Danube & par la Theiſs, & couvertes d'un ſable ſtérile. Les jours d'été ſont d'une chaleur preſque inſupportable dans ces plaines, tandis que les nuits y ſont d'un froid ſouvent mortel; l'on y éprouve auſſi toutes les incommodités des mouches & moucherons, & l'on y trouve peu d'eau bonne à boire. Il a quelques côteaux qui produiſent d'aſſez bons vins blancs & rouges, & quelques campagnes où à force de travail on fait croître du blé. C'eſt en pâturages que conſiſte la meilleure portion du ſol de la contrée: des troupeaux de toute eſpece y ſont errans çà & là dans les plaines. La multitude en eſt incroyable; & l'on en eſtime autant les chevaux pour la vîteſſe qui leur eſt propre, que les bœufs & les moutons pour la bonté des viandes qu'ils donnent. Les habitans de la contrée ſont d'origines diverſes; il y a des Hongrois naturels, des Bohémiens, des Slaves, des Allemands, & des colonies de Dalmatiens & de Thraces. Les villes principales en ſont Bude, Peſth, Vatz, Ketskemeth, Koros, Saint-André, Colokſa, Solth & Pathay; il y a pluſieurs châteaux détachés, & 130 bourgs, avec l'île de Cſepel qui en contient neuf. (*D. G.*)

PESTE, ſ. f. (*Médecine.*) C'eſt une maladie épidémique, contagieuſe, très-aiguë, cauſée par un venin ſubtil répandu dans l'air, qui pénetre dans nos corps, & y produit des bubons, des charbons, des exanthemes, & d'autres ſymptomes très-fâcheux.

C'eſt une fievre aiguë, qui devient mortelle, & enleve les malades dès le premier ou le ſecond jour, ſi les forces vitales ne

chaſſent promptement le venin par les bubons, les charbons, le pourpre & autres exanthemes.

Cauſes. Ce point eſt des plus difficiles à traiter : tous les auteurs ont écrit ſur cette matiere, mais nous n'avons rien de certain ſur cet article. On a donné un nombre infini de conjectures, les uns ont inſiſté ſur la coagulation ; les autres ſur l'infection générale ou locale, qui agit ſur les humeurs de notre corps. Mais ce qui eſt de plus ſingulier, c'eſt que tous ſont obligés de reconnoître que la *peſte* agit d'une façon fort différente ſur ceux dans les pays deſquels elle naît, que ſur nous autres.

La *peſte* nous vient de l'Aſie, & depuis deux mille ans toutes les *peſtes* qui ont paru en Europe, y ont été tranſmiſes par la communication des Sarraſins, des Arabes, des Maures, ou des Turcs avec nous, & toutes les *peſtes* n'ont pas eu chez nous d'autre ſource.

Les Turcs vont chercher la *peſte* à la Mecque, dans leurs caravanes & leurs pélerinages ; ils l'amenent auſſi de l'Egypte avec les blés qui ſont corrompus ; & enfin, elle ſe conſerve chez eux par leur bizarre façon de penſer ſur la prédeſtination : perſuadés qu'ils ne peuvent échapper à l'ordre du Très-Haut ſur leur ſort, ils ne prennent aucune précaution pour empêcher les progrès de la *peſte* & pour s'en garantir ; ainſi ils la communiquent à leurs voiſins.

On reconnoît quatre ſortes de *peſtes*. 1°. La *peſte* à bubons, où il ſurvient des bubons aux aiſſelles & aux aines, ou d'autres éruptions par tout le corps, comme les charbons.

2°. La ſuete des Anglois, *ſudor anglicus*, dans laquelle le malade périt par des ſueurs, le premier, le ſecond, le troiſieme jour, ſans bubon, ni charbon.

La troiſieme eſt ſans bubon, ni charbon ; mais elle eſt accompagnée de dépôts gangreneux qui attaquent les piés, les mains, & ſur-tout les parties extérieures de la génération dans les hommes ; de ſorte que ces membres ſe détachent d'eux-mêmes du corps de ces ſortes de peſtiférés. C'eſt la *peſte* d'Athenes, qui a été décrite par Hérodote, & enſuite par Lucrece.

La quatrieme eſpecé eſt la plus connue ; elle s'appelle communément le *mal de Siam* ; elle vient de l'orient, & on voit mourir beaucoup de malades de cette *peſte* à la Rochelle. Dans cette eſpece, le ſang ſe perd par les pores de la peau en maniere de tranſpiration, & les malades périſſent.

Ainſi la *peſte* eſt une infection particuliere, qui prend ſa naiſſance dans les pays chauds, qui nous vient par les vaiſſeaux chargés de marchandiſes empeſtées en Turquie, en Egypte, où la *peſte* eſt trois ou quatre mois l'année, à cauſe des débordemens du Nil.

Les peſtiférés, ou les ballots empeſtés débarqués dans nos ports, nous cauſent & nous attirent la *peſte* ; telle que la derniere *peſte* de Marſeille, qui fut occaſionée par un vaiſſeau qu'on avoit pris ſur les Turcs, & que l'on avoit amené à Marſeille : ou bien elle nous vient par la communication de l'Allemagne & de la Hongrie avec la Porte-Ottomane ; c'eſt ainſi que les Allemands ont apporté la *peſte* chez eux, au retour des campagnes qu'ils avoient faites en Hongrie contre les Turcs.

De cette façon, la *peſte* naît & prend ſon origine dans les pays orientaux, & nous l'allons chercher chez eux. La *peſte* agit ſur nos humeurs, & nous ne ſavons pas comment.

Les cauſes ſont internes & externes, prochaines & éloignées. Les internes ſont le vice des parties, la corruption du ſang & des autres humeurs. Les paſſions, le chagrin & la crainte de la part de l'ame ; le mauvais régime & l'abus des choſes non naturelles, ſoit de l'air, ſoit des alimens, ſoit le défaut d'exercice, contribuent beaucoup à attirer cette maladie. Les cauſes externes ſont les vents du midi, ou le défaut de vent ; l'hiver trop doux ; les ſaiſons inégales ; les froids violens & les chaleurs exceſſives ; l'air fort ſec ou fort humide. Les maladies épidémiques avec bubons & phlegmons, ſont des avant-coureurs de *peſte* plus certains que des exhalaiſons & des influences imaginaires.

La famine peut auſſi être miſe au nombre des cauſes ; parce que dans cette triſte conjoncture, la même cauſe qui gâte les biens de la terre & qui amene la diſette,

doit produire la *peſte* : d'ailleurs, dans le temps de famine, on ſe trouve obligé de manger de toutes ſortes d'alimens mal-ſains, qui forment un mauvais ſang, & les corps ſont par conſéquent plus diſpoſés à la pourriture.

Quelques-uns attribuent la *peſte* aux tremblemens de terre, parce qu'on a vu ſouvent des maladies malignes & fâcheuſes ſuccéder à ces tremblemens.

La cauſe véritable eſt la réception d'exhalaiſons putrides dans l'air, qui viennent des pays chauds, & qui eſt aidée & fomentée par la diſpoſition de nos corps. Leur mauvais effet ſe fait ſur-tout ſentir quand un vent chaud & humide ſouffle, ou bien quand elles ſont elles-mêmes mêlées avec des vapeurs corrompues. C'eſt ainſi qu'arrive la *peſte* en Egypte à la ſuite de l'inondation du Nil ; alors les eaux corrompues par une chaleur exceſſive, pouſſent des exhalaiſons peſtilentielles : les terres humectées & comme chargées de pourriture, ſont très-mal-ſaines.

C'eſt ainſi que les cadavres corrompus dans les grandes villes, pendant les ſieges, ou dans les armées à la ſuite des batailles, infectent horriblement l'air ; les exhalaiſons fétides & volatiles de ces cadavres produiſent ſouvent des maladies malignes, mais elles ne produiſent point la *peſte*, ſans un venin particulier qui eſt apporté des pays chauds, & qui, mêlé avec elles, leur donne un caractere peſtilentiel.

Ce levain ne peut s'étendre ſi loin qu'au moyen de l'air qui lui ſert de véhicule ; car l'air une fois infecté de ces exhalaiſons, les porte avec lui & les communique à beaucoup de corps qu'il pénetre : ce levain même reſte caché pendant long-temps dans ces corps infectés, comme il eſt arrivé dans la derniere *peſte*. C'eſt ainſi que l'on a vu des perſonnes tomber roides mortes, & frappées ſubitement de *peſte* à l'ouverture ſeule des ballots empeſtés, déchargés de vaiſſeaux venus de l'orient.

Cependant ces exhalaiſons n'infectent pas toute la maſſe de l'atmoſphere, elles ſe diſperſent & ſe jettent de côté & d'autre, à-peu-près comme la fumée ; delà vient que la *peſte* ne ſaiſit pas tous ceux qui ſont dans le même air, qui eſt néanmoins le véhicule du levain peſtilentiel. Il faut une diſpoſition ; c'eſt, à proprement parler, la cauſe déterminante & diſpoſitive de la *peſte*.

Cauſe diſpoſitive. En effet, tous les corps ne ſont pas ſuſceptibles de ce venin ; il n'affecte que ceux dont les fluides & les ſolides ſont diſpoſés à recevoir l'infection ; ſi le corps n'a point cette diſpoſition, il réſiſtera à la contagion : ainſi tout ce qui ſera capable de garantir nos ſolides & nos fluides contre la pourriture lorſque la *peſte* regne, doit paſſer pour un préſervatif.

La diſpoſition à la pourriture eſt une cauſe qui aide l'effet de la contagion. Or la pourriture eſt un mouvement inteſtin de nos humeurs qui tend à en détruire le mêlange, la forme & le tiſſu qui changent de nature. D'ailleurs, ſi le ſang ſe ralentit, cela ſeul ſuffit pour contracter ce mouvement de putréfaction ; c'eſt ce qui arrive dans le chagrin & le vice des premieres voies.

Ce venin de la *peſte* agit fort différemment de celui qui agit dans la petite vérole, le pourpre, la fievre maligne & la dyſſenterie. Ce venin agit ſur les humeurs, & les coagule, comme il paroît par les éruptions critiques.

Ce venin agit d'abord ſur les nerfs ; ce qui paroît par les ſymptomes, tels que la douleur de tête, la foibleſſe, les nauſées, le friſſon, le froid extérieur avec feu extrême à l'intérieur ; le ſang alors trouvant de la réſiſtance ſur les parties externes, ſe jette ſur les internes.

La cauſe prochaine de la *peſte* eſt donc l'action du venin ſur nos ſolides, le développement de la pourriture des humeurs & de ce venin, & enfin ſon action ſur les nerfs. Ces actions produiſent l'éréthiſme du genre nerveux ; c'eſt delà que vient la pourriture. Telle eſt la nature du venin peſtilentiel ; ſans cette diſpoſition vénéneuſe, les exhalaiſons n'ont aucune action dans le corps, elles y reſtent long-temps cachées & comme aſſoupies, à la fin elles tranſpirent & ſe diſſipent ſans produire aucun ravage.

Cet éréthiſme eſt une roideur dans les fibres, & une contraction ſemblable à celle qui y eſt excitée par les paſſions de l'ame,

par tous les irritans, tels que les alimens chauds, les aromates & tous les ſtimulans, ont coutume de produire. Cette roideur eſt augmentée par l'agacement des fibres que cauſe le venin; celles-ci ébranlées contractent la maladie peſtilentielle; car l'exhalaiſon paſſant alors dans le ſang & dans les humeurs, y fait éclater les différens ſymptomes de la pourriture.

Symptomes. Le malade eſt d'abord ſaiſi d'un friſſon ſuivi d'une ardeur d'entrailles; ſouvent il n'eſt pas altéré, quoiqu'il ſente une ardeur violente; quelquefois la ſueur eſt petite, & la ſoif extraordinaire. La fievre eſt fort inégale, mais la langue eſt ſeche & noire; l'urine eſt auſſi fort différente; ſouvent elle n'eſt point changée; elle eſt dans quelques-uns rouge & ardente, dans d'autres claire & crue; dans quelques autres elle eſt trouble, & elle varie ſouvent dans un même jour; tantôt elle eſt comme dans l'état de ſanté, d'autres fois ſanglante; quelquefois le malade eſt aſſoupi & dans le délire; d'autres fois il eſt accablé d'une cruelle douleur de tête, accompagnée d'inſomnie avec des yeux enflammés, & le cœur fort reſſerré; ſouvent le pouls eſt fort, d'autres fois il eſt foible & fréquent; tantôt égal, tantôt inégal, & dans certains malades il eſt intermittent; le malade eſt dans des inquiétudes & dans des agitations continuelles: on apperçoit dans les tendons des ſoubreſauts & des mouvemens convulſifs; la vue eſt troublée, & le malade eſt tourmenté de tintemens & de ſifflemens d'oreilles; il y en a qui ſont abattus au commencement de la maladie, d'autres conſervent leurs forces juſqu'à la mort; il y en a qui ont des dévoiemens qui réſiſtent à tout remede; les déjections en ſont quelquefois crues & fréquentes, elles ſont comme de l'eau trouble; dans certains malades on y trouve des vers; d'autres ont des hémorragies par le nez & par la bouche, par les yeux, par les oreilles, par la verge, par la matrice; d'autres ſuent le ſang pur; quelques-uns ont des vomiſſemens continuels; d'autres ont des nauſées & des dégoûts; on voit dans la plupart des douleurs cardialgiques, le hoquet; on en voit qui ont des taches de couleur pourprée, ou violettes ou noires, tantôt en petit nombre, tantôt en grande quantité, tantôt petites, tantôt grandes & preſqu'exactement rondes; tantôt ſur une partie, tantôt ſur une autre, ſouvent ſur tout le corps; il y en a beaucoup qui ont des bubons ou des charbons en différens endroits du corps. Ce ſont-là des ſignes évidens & très-aſſurés de la *peſte*, ſur-tout lorſqu'ils ſont accompagnés de la fievre, ou qu'ils y ſurviennent.

Le diagnoſtic ſe tire des ſymptomes ſuivans.

1°. L'abattement des forces, le défaut de reſpiration, la foibleſſe, l'intermittence & l'intercadence du pouls.

2°. Les ſymptomes du bas-ventre, les nauſées, les vomiſſemens, les cardialgies, les mouvemens convulſifs.

Les aigreurs & la pourriture des bouillons & de tous les alimens.

3°. Les urines ſont troubles, graſſes, chargées d'huile ramaſſée en flocons; les ſueurs ſont colliquatives, aigres, graſſes, & fétides.

4°. Les bubons aux aines, aux aiſſelles, des parotides, des charbons dans différentes parties, des lanieres noires ou violettes, ou bleues; la force du venin eſt indiquée par ces ſymptomes.

5°. La gangrene ſeche & la molleſſe des membres après la mort; & avant la mort, les déjections de ſang par les ſelles, les excrétions de ſang par les ſelles & par la ſueur.

6°. Enfin, la généralité & l'univerſalité de l'épidémie, la mortalité nombreuſe & par trop répandue, la violence & le nombre infini des accidens, la mort imprévue qui ſaiſit les malades, le premier, le ſecond ou le troiſieme jour, & ſouvent preſqu'auſſi-tôt qu'ils ſont attaqués, ſont des ſignes évidens & diagnoſtics de la *peſte*, ſi on les compare avec tous ceux que nous avons rapportés plus haut, & avec les cauſes que nous avons détaillées.

Pronoſtic. Il eſt d'autant plus fâcheux, que perſonne n'a encore donné ni la cauſe, ni le remede de ce terrible mal, bien que nous ayions nombre de traités des plus complets ſur ſa cauſe & la façon de le traiter. En effet, c'eſt de tous les maux le plus cruel. Tout frémit au ſeul nom de cette maladie; cet effroi n'eſt que trop bien fondé;

fondé ; plus funeſte mille fois que la guerre, elle fait périr plus de monde que le fer & le feu. Ce n'eſt qu'avec horreur qu'on ſe repréſente les affreux ravages qu'elle cauſe ; elle moiſſonne des familles entieres ; elle n'épargne ni âge, ni ſexe ; on voit périr également les vieillards, les hommes faits, les adultes, les enfans dans le berceau ; ceux même qui ſont cachés dans les entrailles de leur mere, quoiqu'ils paroiſſent à l'abri de ſes coups, ſubiſſent le même ſort ; elle eſt même plus pernicieuſe pour les femmes groſſes ; & ſi l'enfant vient à naître, c'eſt moins pour vivre que pour mourir ; l'air empeſté leur devient fatal ; il l'eſt même davantage pour ceux qui ſont d'un tempérament fort & vigoureux. La *peſte* détruit le commerce entre les citoyens, la communication entre les parens ; elle rompt les liens les plus forts de la parenté & de la ſociété ; parmi tant de calamités, les hommes ſont continuellement prêts à tomber dans le déſeſpoir.

Cependant la *peſte* n'eſt pas toujours ſi dangereuſe que l'on ſe l'imagine communément ; l'eſſentiel eſt de ne point s'effrayer en temps de *peſte ;* la mort épargne ceux qui la mépriſent, & pourſuit ceux qui en ont peur ; tous les habitans de Marſeille ne périrent point de la *peſte*, & la frayeur en fit périr davantage que la contagion. La *peſte* ne fait pas de plus grands ravages parmi les Turcs & les autres peuples d'orient qui y ſont accoutumés, que les maladies épidémiques chez nous, quoiqu'ils ne prennent que peu ou point de précautions ; & cela parce qu'ils n'ont point peur. D'ailleurs, ceux qui aſſiſtent les malades ne ſe trouvant point incommodés, il paroît qu'elle n'attaque que ceux qui y ſont diſpoſés.

Traitement de la peſte. On peut conſidérer la *peſte* comme menaçante & prête à ſaiſir le malade, ou comme déja venue & ayant infecté le malade. Dans le premier cas, il faut s'en garantir, s'il eſt poſſible ; & dans le ſecond, il faut la combattre pour la diſſiper, & arrêter ſes progrès. Ainſi les remedes ſont prophylactiques, & détournent le mal prochain, ou ils ſont thérapeutiques & proprement curatifs, en guériſſant le mal lorſqu'il eſt préſent.

Cure préſervative. On peut ſe préſerver de la *peſte*, en s'éloignant de la cauſe de la *peſte*, ou en ſe munifſant contre elle ; ce qui regarde en partie le public ou le magiſtrat, & en partie les particuliers.

Le magiſtrat doit avoir ſoin de faire nettoyer ou tranſporter toutes les immondices & les matieres puantes & corrompues, qui ne font que fomenter le venin peſtilentiel & le retenir caché ; de faire nettoyer & ôter les fumiers, les boues & les ordures des rues & des places publiques ; de faire enterrer les morts hors des égliſes, dans des endroits éloignés, de les faire couvrir de chaux, de défendre toutes les aſſemblées, ſoit dans les places, ſoit dans les maiſons ; d'ordonner des feux, de faire tirer le canon & la mouſqueterie, pour éloigner par ce moyen l'infection, & pour corriger l'air par l'odeur de la poudre ; d'interdire le commerce avec les villes où le mal regne, ou qui ſont ſuſpectes ; de défendre abſolument l'entrée ou l'uſage des mauvais alimens ; enfin, d'abord que la *peſte* commence à ſe manifeſter, de faire ſéparer au plutôt les malades d'avec ceux qui ſe portent bien.

Les préſervatifs des particuliers ſe réduiſent à la diete, aux remedes chirurgicaux & pharmaceutiques ; la diete regle l'uſage de l'air & des paſſions de l'ame, qui ſont les deux points importans dans cette maladie. On évite l'air empeſté par la fuite, ou bien on le corrige par des fumigations, des parfums, avec des odeurs, en les approchant ſouvent du nez, pour corriger l'air à meſure qu'on reſpire ; la plupart ne ſe fiant à aucun remede contre un mal ſi cruel & ſi ſubit, recommandent la fuite comme l'unique préſervatif par ces deux vers :

Hæc tria tabificam tollunt adverbia peſtem ;
Mox, longè, tardè, cede, recede, redi.

Le contentement de l'eſprit empêche l'effet de la crainte. Thalès de Crete paſſe pour avoir chaſſé une *peſte* qui faiſoit d'horribles ravages à Lacédémone, en procurant de la joie aux habitans. Le médecin

eſt inutile à ceux qui peuvent prendre ces précautions ; mais il eſt néceſſaire à ceux qui ne peuvent prendre la fuite, & ſont obligés de reſter au milieu des peſtiférés. Nous ne ſaurions donner ici tous les remedes préſervatifs contre la *peſte* ; il faudroit recourir à une foule d'auteurs qui ont écrit ſur cette matiere.

M. Geoffroi a fait une theſe en 1721, où il propoſe ce problême ; ſavoir ſi l'eau eſt un excellent préſervatif en temps de *peſte*. Cette theſe ſe trouve traduite en françois dans un livre intitulé, *les vertus médicinales de l'eau commune*.

Cure thérapeutique. Les remedes qui ſont indiqués pour guérir la *peſte* lorſqu'elle eſt préſente, ſont internes ou externes. Nous allons détailler les plus vantés ; enſuite nous parlerons de quelques compoſitions, ou de quelques ſecrets & ſpécifiques que l'on eſtime beaucoup.

Les remedes internes ont reçu dans les auteurs le nom d'*antidote*, ou d'*alexipharmaque* ; mais où eſt le véritable alexipharmaque ? Il eſt encore inconnu & caché, ou plutôt enveloppé de profondes ténebres ; il y a cependant beaucoup de remedes, tant ſimples que compoſés, qui portent ce nom.

Les remedes ſimples ſont, les racines d'angélique, d'aunée, d'impératoire, de carline, de contrayerva, de viperine, de ſaxifrage, de domte-venin, de zédoaire. Les écorces & les bois ; la cannelle, le caſſia lignea, le ſantal, le bois de baume, le bois d'aloès ; les feuilles de buis, de ſcordium, de dictame de Crete, de méliſſe, de chardon-bénit, de mille-feuilles. Les fleurs de ſouci, de roſes, de romarin, de mille-pertuis. Les fruits ; les citrons, les oranges, les limons, les figues, les noix, les baies de genievre, les cubebes, le cardamome, le clou de girofle, la noix muſcade, le macis. Les ſucs & les gommes ; le camphre, la myrrhe, le ſtyrax, le baume de Judée. Les parties des animaux ; les chairs de vipere, l'ivoire, les cornes de licorne, de rhinoceros & de cerf, les ſels volatils, leur fiel. Les fragmens précieux ; les perles, la pierre de bézoart, la pierre de porc-épic. Les terres ; le bol d'Arménie, la terre ſigillée, le ſoufre blanc & l'antimoine.

Les remedes internes compoſés, ſont la thériaque d'Andromaque, la thériaque céleſte, le mithridate de Damocrate, le diaſcordium de Fracaſtor, les confections d'alkermès & d'hyacinte, l'orviétan, les eaux thériacales, le vinaigre thériacal, les teintures & les élixirs alexipharmaques.

Il y en a mille autres auxquels on a donné des noms pompeux ; mais on ſait par pluſieurs raiſons & par une infinité d'obſervations, que tous ces remedes, au lieu de faire du bien, trompent ceux qui s'y fient, nuiſent ſouvent, & prêtent de nouvelles forces au venin peſtilentiel. *Voy.* ALEXIPHARMAQUE.

Les alexipharmaques externes ſont ceux qui, appliqués extérieurement, paſſent pour être propres à détruire le venin, ou à l'éloigner de nos corps ; il y en a d'artificiels qui ſont purement ſuperſtitieux ; ils ſont chargés de caracteres, de figures, de ſignes de mois ; ce ſont des productions de l'ignorance & de la ſuperſtition, qui doivent être rejetées par tout homme de bon ſens. Il y en a qui ſont de vrais poiſons, comme l'arſenic, le réalgal, l'orpiment, les crapaux, les araignées ; ſi ces choſes ne font point de mal, elles ſont au moins inutiles, comme l'expérience l'a fait voir ſouvent.

A quoi donc, dira-t-on, faut-il recourir ? De tous les remedes, ſuivant la theſe de M. Geoffroi, il n'y en a point de meilleur & de plus sûr que l'eau en boiſſon ; c'eſt elle ſeule qui peut ramollir les fibres nerveuſes, quand elles ſont trop roides & trop criſpées, détruire l'éréthiſme des ſolides, délayer les humeurs trop épaiſſes, atténuer celles qui ſont trop groſſieres, adoucir leur âcreté, empêcher leur corruption, modérer ou même totalement arrêter la violence du venin peſtilentiel, lorſqu'il eſt une fois gliſſé dans nos corps : d'ailleurs on n'a pas ſujet d'en appréhender le moindre mal ; c'eſt ce que le ſavant auteur déja cité, démontre en détail, & d'une maniere qui me paroît ſans replique.

La *peſte* peut ſe regarder comme une eſpece de fievre, & être traitée de même ; dès-lors on combinera les indications de la fievre avec celles de la contagion ; & d'ailleurs ſi on lit les auteurs qui ont écrit après avoir

traité des peſtiférés, tels qu'Hildanus Caldera, Heredia, & Thonerus, on verra que les cordiaux trop chauds ont fait périr pluſieurs perſonnes. Les cordiaux ſont donc dangereux, & ne ſont pas l'unique ni le vrai remede & antidote de la *peſte*, non plus que des autres maladies où il y a un grand abattement.

Celſe dit que les maladies peſtilentielles demandent une attention particuliere, puiſque dans ces cas la diete, les clyſteres & la purgation, ne ſont d'aucune utilité; mais la ſaignée eſt très-ſalutaire, lorſque les forces le permettent, ſur-tout lorſque la maladie eſt accompagnée de douleurs de fievre violente.

Riviere, & après lui de grands praticiens, recommandent la ſaignée faite à petite doſe: ce remede eſt fort contredit par le grand nombre des praticiens; & d'ailleurs il a eu ſouvent de mauvais ſuccès; on a vu des malades périr dans la ſaignée. Cependant on peut dire que la ſaignée indiquée par une roideur, une force, & une grandeur dans le pouls, par une chaleur & une ſoif extraordinaire, & par les autres ſignes inflammatoires, ſera faite très-ſagement; & alors pour en éviter les inconvéniens qui ſont d'augmenter l'abattement, on auroit ſoin de la modérer, d'en arrêter ou empêcher les mauvais effets. On ſaignera peu à la fois, & on réitérera la ſaignée tout au plus une fois; on la ſoutiendra par des cordiaux.

Les praticiens célebres conſeillent la purgation; ce qui eſt encore fort conteſté. D'abord il répugne de purger dans l'abattement & dans la foibleſſe; d'ailleurs les bubons & les charbons marquent que le venin cherche à ſortir, & le public penſe que les ſaignées & les purgatifs les font rentrer. Nous obſerverons ſeulement, ſans décider ces queſtions, que la pourriture des premieres voies aide les progrès de la *peſte*; & qu'ainſi les purgatifs en la nettoyant feront un grand bien, & préviendront les ravages qu'elle attire; ils emporteront les aigreurs des premieres voies; & par-là la peſtilence fera moins d'effet.

Mais l'effet des purgatifs étant d'abattre les forces, d'augmenter les douleurs cardialgiques, de détourner les humeurs de la circonférence au centre, que n'en doit-on pas attendre pour la rentrée des bubons, des charbons, & des exanthemes; ces derniers demandent l'adminiſtration des cordiaux, & l'indication des purgatifs les contre-indique: c'eſt au médecin ſage à concilier les indications & les contre-indications dans cette fâcheuſe perplexité.

Les purgatifs ſeront l'émétique ordinaire, l'eſſence émétique, les potions purgatives ordinaires. *Voyez* PURGATIF & POTION.

Les cordiaux ſeront ſimples ou compoſés: les ſimples ſont tous ceux que nous avons détaillés ci-deſſus: les compoſés ſont les confections alexitaires, les teintures, tels que la teinture d'or mêlée dans ſix onces d'eau de ſcorſonere, le ſyrop de contrayerva, les pilules anti-peſtilentielles, les ſudorifiques anti-peſtilentiels, les décoctions ſudorifiques alexitaires. *Voyez tous ces articles.*

Potion cordiale contre la peſte. Prenez des eaux thériacale ſimple, de ſureau, de ſcabieuſe, de chacune deux onces; de confection d'alkermès, un gros; de fiel de porc préparé, un demi-gros; de l'eſſence émétique & du lilium de Paracelſe, de chaque trente gouttes; de ſyrop de contrayerva, trois onces.

Cette potion ſe donnera par cuillerée à chaque demi-heure; on retranchera l'émétique dans les potions réitérées.

Autre potion cordiale. Prenez des eaux de chardon-bénit, d'angélique, de méliſſe ſimple, & thériaque compoſée, de chaque une once & demie; de teinture d'or & d'élixir de propriété, de chaque un ſcrupule; de ſyrop d'œillet, une once & demie; faites une potion que l'on réitérera ſelon le beſoin.

Le régime doit être humectant, doux, & légerement cordial & acide; on peut ordonner pour boiſſon la limonnade avec le ſyrop de contrayerva, ou un autre pareil. *Voyez* SYROP DE CONTRAYERVA.

Narcotiques. Nous ne pouvons nous diſpenſer ici de faire une obſervation ſur les narcotiques préparés avec l'opium ou le pavot blanc; ils ſont contraires par eux-mêmes à la cauſe générale de la *peſte*,

qui eſt la coagulation du ſang ; cependant il eſt des cas où ils peuvent être indiqués ; alors on doit en uſer avec toute la ſageſſe poſſible. *V.* OPIUM & NARCOTIQUES.

Cela dépend de l'inſpection d'un habile médecin, de même que tout le traitement de la *peſte*.

On doit conclure de tout ce qui a été dit ſur la *peſte*, que cette maladie nous eſt totalement inconnue quant à ſes cauſes & ſon traitement ; que la ſeule expérience ne nous a que trop inſtruits de ſes funeſtes effets.

PESTE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & mod.*) La Fontaine, *liv. vij, fable* 1, l'appelle :

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en ſa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre.

Je ne peindrai pas les rigueurs de ces climats, où cette cruelle fille de la déeſſe Néméſis, deſcend ſur les villes infortunées. Cette grande deſtructrice eſt née des bois empoiſonnés de l'Ethiopie, des matieres impures du grand Caire, & des champs empuantis par des armées de ſauterelles, entaſſées & putréfiées en nombre innombrable. Les animaux échappent à ſa terrible rage, tandis que l'homme ſeul lui ſert de proie. Elle attire un nuage de mort ſur ſa coupable demeure, que des vents tempérés & bienfaiſans ont abandonnée. Tout alors n'eſt que déſaſtre. La ſageſſe majeſtueuſe détourne ſon œil vigilant ; l'épée & la balance tombent des mains de la juſtice ſans fonctions ; le commerce ne porte plus ſes ſecours utiles ; l'herbe croît dans les rues dépeuplées ; les demeures des hommes ſe changent en des lieux pires que les déſerts ſauvages ; perſonne ne ſe montre, ſi ce n'eſt quelque malheureux frappé de frénéſie, qui briſe ſes liens & qui s'échappe de la maiſon fatale, ſéjour funeſte de l'horreur. La porte qui n'eſt pas encore infectée, n'oſe tourner ſur ſes gonds ; elle craint la ſociété, les amis, les parens, les enfans même de la maiſon. L'amour éteint par le malheur, oublie le tendre lien & le doux engagement du cœur ſenſible ; le firmament & l'air qui animent tout, ſont infectés des traits de la mort ; chacun en eſt frappé à ſon tour, ſans recevoir ni ſoins ni derniers adieux, & ſans que perſonne ordonne ſon triſte cercueil : ainſi le noir déſeſpoir étend ſon aile funebre ſur les villes terraſſées, tandis que pour achever la ſcene de déſolation, les gardes inexorables diſperſés tout autour, refuſent toute retraite, & donnent une mort plus douce au malheureux qui la fuit.

Les annales de l'hiſtoire font mention de deux *peſtes* à jamais mémorables, & qui ravagerent le monde, l'une 431 ans avant Jeſus Chriſt, & l'autre dans le xiv ſiecle de l'ere chrétienne. Thucydide, Diodore de Sicile, & Plutarque vous inſtruiront fort au long de la premiere, qui parcourut une vaſte étendue de pays, & dépeupla la Grece ſur ſon paſſage, ſous le regne d'Artaxerxès Longue-main ; cette *peſte* commença en Ethiopie, d'où elle deſcendit en Lybie, en Egypte, en Judée, en Phénicie, en Syrie, dans tout l'empire de Perſe, & fondit enſuite dans l'Attique, & particuliérement ſur Athenes. Thucydide qui en fut attaqué lui-même, en a décrit expreſſément les circonſtances & les ſymptomes, afin, dit-il, qu'une relation exacte de cette affreuſe maladie, puiſſe ſervir d'inſtruction à la poſtérité, ſi un pareil malheur arrivoit une ſeconde fois.

« Premiérement, dit cet hiſtorien (*liv. II. de la guerre du Péloponneſe.*), cette » année fut exempte de toute autre maladie, » & lorſqu'il en arrivoit quelqu'une, elle » dégénéroit en celle-ci ; à ceux qui ſe portoient bien, elle prenoit ſubitement par » un grand mal de tête, avec des yeux » rouges & enflammés, la langue & le » goſier ſanglans, une haleine infecte, » une reſpiration difficile ſuivie d'éternuemens & d'une voix rauque. Delà deſcendant dans la poitrine, elle excitoit une » toux violente : quand elle attaquoit l'eſtomac, elle le faiſoit ſoulever, & cauſoit » des vomiſſemens de toute ſorte de bile » avec beaucoup de fatigue. La plupart des » malades avoient un hoquet ſuivi de convulſions qui s'appaiſoient aux uns pendant » la maladie, aux autres long-temps après. » Le corps rougeâtre & livide étoit couvert » de puſtules, & ne paroiſſoit pas fort chaud

» au toucher, mais brûloit tellement au » dedans qu'on ne pouvoit ſouffrir aucune » couverture, ſi bien qu'il falloit demeurer » nu. On prenoit un plaiſir infini à ſe » plonger dans l'eau froide, & pluſieurs » qu'on n'avoit pas eu ſoin de garder, ſe » précipiterent dans des puits, preſſés d'une » ſoif qu'on ne pouvoit éteindre, ſoit qu'on » bût peu ou beaucoup.

» Ces ſymptomes étoient ſuivis de veilles » & d'agitations continuelles, ſans que le » corps s'affoiblît, tant que la maladie étoit » dans ſa force; la plupart mouroient au » ſeptieme ou au neuvieme jour de l'ardeur » qui les brûloit, ſans que leurs forces » fuſſent beaucoup diminuées. Si l'on paſſoit » ce terme, la maladie deſcendoit dans le » bas-ventre, & ulcérant les inteſtins, » cauſoit une diarrhée immodérée, qui » faiſoit mourir les malades d'épuiſement; » car la maladie attaquoit ſucceſſivement » toutes les parties du corps, commençant » par la tête, & ſe portant, ſi on échap- » poit, aux extrémités. Le mal ſe jetoit » tantôt ſur les bourſes, tantôt ſur les » doigts des piés & des mains; pluſieurs » n'en guérirent qu'en perdant l'uſage de » ces parties, & quelques-uns même ce- » lui de la vue: quelquefois revenant en » ſanté, on perdoit la mémoire juſqu'à ſe » méconnoître ſoi même & ſes amis.

» La maladie donc, ajoute-t-il peu » après, laiſſant à part beaucoup d'accidens » extraordinaires, différens dans les diffé- » rens ſujets, étoit en général accompa- » gnée des ſymptomes dont nous venons » de faire l'hiſtoire. Quelques-uns périrent » faute de ſecours, & d'autres, quoiqu'on » en eût beaucoup de ſoin: on ne trouva » point de remede qui pût les ſoulager; » car ce qui faiſoit du bien aux uns nuiſoit » aux autres; enfin la contagion gagnoit » ceux qui aſſiſtoient les malades, & c'eſt » ce qui produiſit le plus grand déſaſtre. »

Hippocrate qui s'y dévoua noblement, a fait de ſon côté une courte deſcription de cette *peſte* en médecin, & Lucrece en grand poëte. Artaxerxès avoit invité Hippocrate de venir dans ſes états, traiter ceux qui étoient attaqués de cette cruelle maladie. Ce prince y joignit les offres les plus avantageuſes, ne mettant du côté de l'intérêt aucune borne à ſes récompenſes, & du côté de l'honneur promettant de l'égaler à ce qu'il y avoit de perſonnes les plus conſidérables à ſa cour; mais tout l'éclat de l'or & des dignités ne fit pas la moindre impreſſion ſur l'ame d'Hippocrate. Sa réponſe fut qu'il étoit ſans beſoins & ſans deſirs, qu'il devoit ſes ſoins à ſes concitoyens, & qu'il ne devoit rien aux barbares ennemis déclarés des Grecs.

En effet, dès qu'il fut mandé à Athenes il s'y rendit, & ne ſortit point de la ville que la *peſte* ne fût ceſſée. Il ſe conſacra tout entier au ſervice des malades, & pour ſe multiplier en quelque ſorte, il envoya pluſieurs de ſes éleves dans tout le pays, après les avoir inſtruits de la maniere dont ils devoient traiter les peſtiférés. Un zele ſi généreux pénétra les Athéniens de la reconnoiſſance la plus vive. Ils ordonnerent par un décret public, qu'Hippocrate ſeroit initié aux grands myſteres, de la même maniere que l'avoit été Hercule, le fils de Jupiter; qu'on lui donneroit une couronne d'or de la valeur de mille ſtateres, & que le décret qui la lui accordoit ſeroit lu à haute voix par un héraut dans les jeux publics, à la grande fête des panathénées; qu'il auroit en outre le droit de bourgeoiſie, & ſeroit nourri dans le prytanée pendant toute ſa vie, s'il le vouloit, aux dépens de l'état; enfin que les enfans de ceux de Cos, dont la ville avoit porté un ſi grand homme, pourroient être nourris & élevés à Athenes comme s'ils y étoient nés.

Il ne manqua à la gloire d'Hippocrate que d'avoir eu la ſatisfaction de compter Périclès parmi les malades auxquels il ſauva la vie. Ce grand capitaine, le premier homme de l'état, dont la ſageſſe & l'habileté avoient ſoutenu le poids des affaires de la république pendant quarante ans, après avoir perdu tous ſes parens de la *peſte*, en mourut lui-même entre les bras d'Hippocrate, & malgré tous les ſecours de ſon art.

Mais quelque cruelle qu'ait été la *peſte* dont nous venons de parler, elle le fut encore moins par ſa violence & par ſon étendue, que celle qui ravagea le monde vers l'an 1346 de Jeſus-Chriſt. La deſcription qu'en font les hiſtoriens contemporains au défaut d'obſervateurs médecins qui

nous manquent ici, ne ſe peut lire ſans frémir. La contagion fut générale dans tout notre hémiſphere. Elle commença au royaume de Cathay, partie ſeptentrionale de la Chine, par une vapeur de feu, dit-on, horriblement puante, qui infecta l'air, & conſuma avec une promptitude incroyable deux cents lieues de pays; elle parcourut le reſte de l'Aſie, paſſa en Grece, de-là en Afrique, & finalement en Europe, qu'elle ſaccagea juſqu'à l'extrémité du nord. Ici elle emporta la vingtieme, là elle détruiſit la quinzieme partie des habitans; ailleurs ce fut la huitieme partie, comme en France; ailleurs même, comme en Angleterre, le tiers ou le quart des habitans: j'en parle ainſi d'après le témoignage des écrivains des deux nations.

La derniere *peſte* qu'on ait vue en Europe, eſt celle de Marſeille en 1720 & 1721. Elle enleva dans cette ſeule ville environ cinquante mille perſonnes; la mémoire en eſt encore récente.

Toutes nos connoiſſances ſur cette horrible maladie, ſe bornent à ſavoir qu'elle ſe répand par contagion; qu'elle eſt la plus aiguë des maladies inflammatoires; qu'elle eſt accompagnée de ſymptomes très-différens & très-variés; qu'elle ſe termine par des tumeurs vers les parties glanduleuſes qui dégénerent en abcès; que cette criſe eſt d'autant plus ſalutaire qu'elle eſt prompte; que ce mal a ſes temps de décroiſſement & de diminution, & qu'alors les ſecours de l'art ſont d'une grande utilité; que la contagion s'adoucit & ſe détruit par de grands froids; qu'en conſéquence elle eſt plus rare & fait moins de ravages dans les pays ſeptentrionaux que dans les pays méridionaux; qu'elle marche quelquefois ſeule, mais qu'elle a plus communément pour compagnes deux autres fléaux non moins redoutables, la guerre & la famine; & dans ce cas ſi elle n'attaque pas les hommes, les beſtiaux en ſont la victime: voilà les faits dont l'hiſtoire ne fournit que trop de triſtes monumens.

Il ſemble que le meilleur moyen de ſe garantir de la *peſte*, ſeroit de fuir de bonne heure les lieux où elle regne. Si cela n'eſt pas poſſible, il faut tâcher de ſe ſéqueſtrer dans un domicile convenable, bien aéré; y éviter, autant qu'on peut, toute communication au dehors; vivre ſans frayeur, uſer d'acides, en particulier de citrons, ſe gargariſer de vinaigre, s'en laver le corps, les hardes, *&c.* purifier l'air des appartemens par la vapeur du bois & des baies de genievre, uſer d'alimens oppoſés à la pourriture, & pour boiſſon de vins blancs acidulés par préférence aux autres.

Ce ne ſont pas les livres qui manquent ſur la *peſte*; le nombre en eſt ſi conſidérable, que la collection des auteurs qui en ont fait des traités exprès, formeroit une petite bibliotheque. La ſeule *peſte* de Marſeille a produit plus de deux cents volumes qui ſont déja tombés dans l'oubli; en un mot, de tant d'ouvrages ſur cette horrible maladie, à peine en peut-on compter une douzaine qui méritent d'être recherchés.

Celui de Mindererus, *de peſtilentiâ*, Aug. Vindel. 1608, *in*-8°. n'eſt pas mépriſable. Il faut lui joindre Méad *(Richard) a ſhort diſcourſe concerning peſtilential contagion*, Lond. 1720, *in*-8°. Hodge, *de peſte*. Muratori (Ludov. Anton.) *del governo medico e politico delle peſte*, in Breſcia, 1721, *in*-8°. & le traité ſuivant qui eſt fort rare. Vander Mye, *de morbis & ſymptomatibus popularibus Bredanis, tempore obſidionis hujus urbis graſſantibus*, Antuerp. 1627, *in*-4°. Mais j'oubliois que je ne me ſuis propoſé dans cet article que de traiter de la *peſte* en hiſtorien; ainſi, *voyez* PESTE, *Médec.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PESTE d'ORIENT, *du VI ſiecle*, (*Hiſt. de la méd.*) Cette affreuſe *peſte* a été décrite par Evagre & par Procope. Voici le précis de leurs deſcriptions; je commence par celle d'Evagre.

Selon cet hiſtorien eccléſiaſtique, la *peſte* dont il s'agit arriva l'an de J. C. 543, & fit pendant cinquante-deux ans un horrible ravage preſque dans toute l'étendue de la terre: elle commença deux ans après que la ville d'Antioche eût été priſe par les Perſes, & parut en quelques choſes ſemblable à la *peſte* d'Athenes qui a été décrite par Thucydide, & en d'autres choſes fort différente.

Elle tomba d'abord ſur l'Ethiopie, & delà ſe répandit ſucceſſivement ſur preſque toutes les parties de l'univers. Quelques villes en furent ſi cruellement affligées, qu'elles perdirent tous leurs habitans. Il y avoit des perſonnes qu'elle attaquoit par la tête, par le viſage, par les yeux qui paroiſſoient extrêmement enflammés; puis deſcendant à la gorge, elle les emportoit impitoyablement: d'autres avoient des dévoiemens; d'autres des abcès dans l'aine; d'autres des fievres dont ils mouroient le ſecond ou le troiſieme jour; d'autres tomboient en délire avant que de périr; d'autres, en périſſant, avoient tout le corps couvert de puſtules & de charbons. Quelques-uns ayant été attaqués une ou deux fois de ce fléau, & y ayant réſiſté, y ſuccomboient la troiſieme fois.

Il y avoit différentes manieres & fort difficiles à comprendre, de contracter cette maladie. Pluſieurs moururent pour être ſeulement entrés dans des maiſons infectées; d'autres pour avoir légérement touché des malades, & d'autres, ſans aucune communication, prenoient le mal dans les campagnes & les places publiques. Quelques-uns s'en préſerverent en fuyant des villes peſtiférées, & ne laiſſerent pas de communiquer la *peſte*. Quelques autres demeurerent au milieu des malades, ſans crainte & ſans y trouver la mort, & même ſans accident. Evagre rapporte qu'il étudioit la grammaire, lorſque cette *peſte* commença; qu'il en fut attaqué, mais qu'il perdit dans la ſuite ſa femme, quelques-uns de ſes enfans, de ſes parens, & de ſes eſclaves.

Procope nous a donné la deſcription de cette maladie avec autant d'art que d'exactitude, & auſſi-bien que s'il avoit été médecin de profeſſion. Selon lui, ce fléau conſuma preſque tout le genre humain. Il n'affligea pas une ſeule partie de la terre, & ce ne fut pas dans une ſaiſon particuliere de l'année, mais dans toutes indiſtinctement. Elle n'épargna ni condition, ni âge, ni ſexe, quoiqu'il y ait une ſi grande diverſité dans les tempéramens & dans les diſpoſitions. La différente ſituation des lieux, la diete, les complexions, les mœurs, rien ne put ſauver les malades.

Elle commença parmi les Egyptiens de Péluſe, ſe répandit à Alexandrie, dans le reſte de l'Egypte, & dans ces parties de la Paleſtine qui confinent à l'Egypte; enſuite avançant toujours avec une marche réglée, elle parcourut le monde, comme ſi elle eût eu pour but de travailler ſucceſſivement à tout ravager. La terre-ferme, les îles, les cavernes, les ſommets des montagnes, tous les lieux où il y avoit des hommes, en furent infectés. Des côtes de la mer, elle s'étendit ſur les terres; & quand elle ſautoit pardeſſus un pays, on n'avoit pas long-temps ſujet de s'en féliciter, elle retournoit enſuite ſur ſes pas: dès la ſeconde année, vers le milieu du printemps, elle ſe fit jour à Conſtantinople, où Procope demeuroit alors.

Pluſieurs perſonnes attaquées du mal, croyoient voir des apparitions d'eſprits, en toutes ſortes de formes humaines; d'autres s'imaginoient que les hommes qu'ils rencontroient les frappoient en quelque partie de leur corps; d'autres croyoient dans leurs viſions entendre une voix qui leur crioit, qu'ils étoient marqués dans le livre des morts; d'autres ſe réfugioient dans les égliſes, où ils périſſoient. Pluſieurs, ſans aucun ſymptome précurſeur de maladie, étoient pris ſubitement d'une ſorte de fievre, qui n'annonçoit par le pouls aucun danger; cependant ils étoient emportés par un bubon qui ſe formoit, tantôt plutôt, tantôt plus tard, ou à l'aine ou à l'aiſſelle, ou ſous l'oreille, ou en d'autres parties du corps.

On remarqua dans cette maladie, une grande diverſité de ſymptomes. Les uns tomboient dans un aſſoupiſſement profond; d'autres étoient agités d'une frénéſie violente; quelques-uns demandoient à manger, & quelques autres dégoûtés de toute nourriture, mouroient d'inanition. Dans certains temps, ni médecin, ni garde, ni foſſoyeur ne gagnoit la maladie auprès des malades & des morts; ils continuoient à jouir d'une ſanté parfaite, quoiqu'ils ſoignaſſent & enſeveliſſent des perſonnes infectées; d'autres au contraire gagnoient la maladie ſans ſavoir comment,

& en mouroient incontinent. Pluſieurs, ſans être altérés de ſoif, ſe jetoient dans l'eau douce ou dans la mer. Quelques-uns, ſans avoir eu d'aſſoupiſſement ou d'attaque de frénéſie, avoient des bubons gangrenés, & expiroient dans les douleurs; d'autres finiſſoient leurs jours par un vomiſſement de ſang.

Quelques médecins conjecturant que le venin de la maladie conſiſtoit dans les ulceres peſtilentiels, ouvrirent ces ulceres dans les corps morts, & y trouverent un charbon énorme. Ceux dont le corps étoit taché de petits boutons noirs de la groſſeur d'une lentille, ne vivoient pas un jour. Quelques-uns, entiérement abandonnés des médecins, ſe rétabliſſoient contre toute attente; d'autres, de la guériſon deſquels ils ſe croyoient sûrs, périſſoient ſoudainement. Le bain fit du bien à quelques-uns, il nuiſit à d'autres; ceux-ci moururent par les remedes, & ceux-là échapperent ſans en avoir uſé. En un mot, il n'étoit pas poſſible de trouver aucune méthode pour conſerver la vie des hommes, ſoit en prévenant le mal, ſoit en le domtant, n'y ayant aucune cauſe apparente à laquelle on pût attribuer la maladie ou ſa guériſon.

Les femmes enceintes qui en étoient frappées, mouroient, les unes en faiſant de fauſſes couches; & d'autres délivrées heureuſement, périſſoient également avec leurs enfans; on vit peu d'exemples du contraire. Les malades dont les ulceres ouverts couloient abondamment, réchappoient pour l'ordinaire, la violence du charbon étant adoucie par l'écoulement; mais ceux dont les ulceres reſtoient dans le même état qu'ils avoient paru d'abord, périſſoient preſque toujours. Quelques-uns eurent les cuiſſes deſſéchées, ſans que les ulceres euſſent flué; d'autres échapperent de la maladie avec la langue mutilée, & ne purent pendant le reſte de leur vie articuler que des ſons confus.

Cette *peſte* dura quatre mois à Conſtantinople, d'abord avec aſſez de bénignité, mais enſuite avec tant de fureur, que le nombre des morts monta juſqu'à dix mille perſonnes en un jour. Au commencement, on les enſeveliſſoit ſoigneuſement, mais à la fin tout tomba dans la derniere confuſion: les domeſtiques n'avoient pas de maîtres, & les perſonnes riches n'avoient point de domeſtiques pour les ſervir. Dans cette ville affligée, on ne voyoit que maiſons vuides, & que magaſins & boutiques qu'on n'ouvroit plus; tout commerce pour la ſubſiſtance même étoit anéanti.

L'empereur chargea Théodore, l'un de ſes référendaires, de tirer du tréſor l'argent néceſſaire pour en diſtribuer à ceux qui étoient dans le beſoin; mais ce n'étoit-là qu'une foible reſſource. Procope ajoute que pluſieurs malheureux, frappés d'épouvante, quitterent leur mauvaiſe vie, tandis que d'autres retournerent à leurs déréglemens auſſi-tôt que le danger fut paſſé.

Il réſulte de tout ce détail, que quoique cette *peſte* ait duré cinquante-deux ans, en changeant ſouvent de ſymptomes, ſuivant les pays; cependant la deſcription d'Evagre differe en peu de choſes eſſentielles de celle de Procope..... Mais comme l'hiſtoire de Procope étoit connue de tout le monde, Evagre eut tort d'avancer que cette maladie n'avoit pas été décrite avant lui. On ne peut pas douter que ſa deſcription & celle de Procope ne regardent la même *peſte*, laquelle, au rapport d'Agathias, commença la cinquieme année (il faudroit lire la quinzieme année de Juſtinien.) Procope l'a décrite telle qu'elle parut à Conſtantinople la ſeconde année, & Evagre en parle conformément à ce qu'elle étoit pluſieurs années après; c'eſt cette différence de temps & de lieux, qui fait apparemment la principale cauſe de la différence qui ſe trouve quelquefois dans les deſcriptions de ces deux hiſtoriens.

Evagre, par exemple, rapporte une circonſtance très-ſurprenante, qu'on ne lit point dans Procope; ſavoir, qu'aucune perſonne native des villes attaquées, quelqu'éloignée qu'elle fût du lieu où étoit la maladie, n'échappoit pourtant à ſa fureur; ces mots *aucune perſonne* pris à la rigueur de la lettre, détruiſent toute croyance; mais ſi l'on interprete ſon récit par un très-grand nombre de perſonnes, il ne ſera point ſuſpect de fauſſeté pour ceux qui n'ignorent pas des exemples ſemblables que rapportent les hiſtoriens dans des

des temps plus modernes, au ſujet de la ſueur angloiſe, genre de *peſte* qui vint à éclore dans la principauté de Galles en 1483, ravagea l'Angleterre, ſe répandit en Allemagne, reparut à Londres en 1551 pour la cinquieme fois, attaqua quantité de naturels anglois dans les pays étrangers, & épargna preſque tous les étrangers établis en Angleterre. *V.* SUEUR ANGLOISE. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

§ PESTE, (*Médecine.*) *Remedes contre la* peſte. Prenez tous les matins une goutte d'eſſence de cannelle avec une paille, mettez-la dans un verre demi-plein de vin ou d'eau, & buvez le tout.

Prenez des noiſettes de genievre, faites-les tremper dans de l'eau-de-vie juſqu'à ce qu'elle en ait tiré l'acrimonie; & après les avoir fait ſécher à l'ombre, confiſez-les au ſucre ou au miel, & mangez-en trois tous les matins.

Prenez du jus de limon, & faites diſſoudre dans icelui de l'or en feuille: buvez-en le matin en temps de contagion.

Prenez trois figues, trois noix rôties, & un petit rameau de rue, & les mangez enſemble tous les matins.

Prenez du tabac le matin; & ſi vous ne l'aimez point, parfumez-en votre chambre; ſa fumée purifie grandement l'air.

Il eſt bon auſſi de ſe laver ſouvent les mains & les tempes avec de bon vinaigre.

Pour la tumeur, lorſqu'elle eſt formée, il n'eſt rien de plus excellent que la carcaſſe d'un crapaud, laquelle il faut préparer de cette façon: pendez en l'air le crapaud, il vomira petit à petit ſon venin avec ſa bave, & enfin il ſe ſéchera; après qu'il ſera ſec, tellement qu'il ne lui reſtera que le cuir, prenez-le & l'appliquez ſur la tumeur, il attirera tout le venin, en deviendra enflé comme s'il étoit derechef vivant, & fera un effet merveilleux.

Il eſt bon de ſe tenir purgé, car c'eſt un grand préſervatif contre la contagion.

Mettez du ſel dans du vin à proportion, faitez-les demeurer enſemble toute une nuit; après, coulez-le bien, & le paſſez par un linge, & prenez-en chaque matin. (*Article tiré des papiers de M.* DE MAIRAN.)

PESTI, (*Géogr.*) village à dix-huit lieues de Naples, dans le golfe de Salerne, où l'on trouve de très-beaux reſtes d'antiquités, long-temps ignorés, parce qu'ils ſont détournés de la route ordinaire.

Pæſtum, enſuite *Poſſidonia*, étoit à l'extrémité occidentale de la Lucanie, & donnoit ſon nom au golfe *Pæſtanius Sinus*. Solon dit que c'étoit une ville des anciens Doriens; d'autres diſent qu'elle avoit été fondée par les Sibarites. Strabon parle d'un fameux temple de Junon, fondé par Jaſon, à l'embouchure du Silo, qui eſt à deux lieues de *Peſti*, & il nous apprend que cette ville fut envahie par les Samnites.

M. Groſley raconte qu'un jeune éleve d'un peintre de Naples, fut le premier qui, en 1755, réveilla l'attention des curieux ſur les reſtes précieux d'architecture qu'on y voit. M. Morghan, en 1767, les a fait graver en ſix feuilles, dont M. de la Lande a donné un extrait en une ſeule planche.

La troiſieme feuille de M. Morghan repréſente les trois temples, vus de près par un obſervateur. Les temples ſont découverts en deſſus, il y a encore des colonnes tout autour; les entablemens, les frontons même ſont encore en place: l'architecture, qui eſt du meilleur goût & du plus beau temps de la Grece, peut aller de pair avec les monumens d'Athenes dont M. le Roi, de l'académie royale d'architecture, nous a donné les gravures, & qui ont été publiées poſtérieurement en Angleterre. On vient de publier encore à Londres de belles gravures des monumens de *Pæſtum*, avec des explications, en 1767. *Voyage d'Italie, tome VII. Voyez* PESTUM.

Cette ville fut pillée par les Sarraſins en 930, ſaccagée & preſque détruite par les Guiſcards en 1080; Robert Guiſcard démolit les anciens édifices, & enleva les magnifiques colonnes de marbre verd antique pour en décorer une égliſe; depuis ce temps elle n'eſt point relevée de ſes ruines, un ſeul fermier les fertiliſe & s'y eſt établi. Le libraire Jombert a imprimé à Paris *les ruines de Peſti*, avec 18 plans, en 1769. (*C*)

PESTIFÉRÉ, adj. (*Gramm.*) qui eſt attaqué de la peſte. *Voyez* PESTE.

PESTILENCE, ſ. f. *en Médecine*, c'eſt une maladie épidémique, maligne & contagieuſe, ordinairement mortelle, connue vulgairement ſous le nom de *peſte*. *Voyez* PESTE.

Ce mot eſt formé du latin *peſtis*, qui ſignifie la même choſe.

Maiſon de *peſte*; c'eſt un lazaret ou une infirmerie, où l'on met en dépôt & où l'on a ſoin des marchandiſes des perſonnes, *&c.* infectées, ou que l'on ſoupçonne infectées de quelque maladie contagieuſe. *Voyez* LAZARET.

PESTILENTIEL, adj. (*Médecine.*) ſe dit en médecine des maladies, de l'air & des alimens; on dit un air *peſtilentiel*, un aliment empeſté.

La maladie *peſtilentielle* eſt une maladie épidémique, dont il meurt plus de monde qu'il n'en réchappe, & dont les malades meurent plus promptement que dans les maladies épidémiques ordinaires. Les ſignes propres & caractériſtiques de la maladie ou fievre *peſtilentielle* ou de la peſtilence, ſont: 1°. l'épidémie; 2°. la mortalité; 3°. les accidens, tels que les bubons, les charbons, le pourpre, la molleſſe, l'abattement de tout le corps; 4°. la cauſe qui gît dans le vice de l'air & des alimens.

Ce ſont ces quatre conditions, l'épidémicité, la mortalité, la qualité des accidens & la cauſe commune, qui conſtituent le caractere des maladies *peſtilentielles*; ces quatre conditions ſe rencontrent ſouvent dans les fievres malignes, dans les fievres continues à redoublement, dans les péripneumonies, dans les pleuréſies, les dyſſenteries, les petites véroles, *&c.* & alors ces maladies ſont *peſtilentielles*.

Les maladies *peſtilentielles* different de la peſte, en ce que l'épidémie eſt plus générale dans celle-ci; 2°. en ce que la mortalité y eſt auſſi plus grande; 4°. en ce que les accidens ſont plus violens dans la peſte; & enfin la cauſe de la peſte eſt différente, car elle eſt produite par une infection particuliere. *Voyez* PESTE.

La cauſe de la fievre *peſtilentielle*, eſt une cauſe épidémique & ſouvent ſporadique, jointe à une cauſe particuliere qui eſt l'infection; c'eſt ainſi qu'une fievre maligne ſimple qui attaquera différens habitans d'une ville, deviendra ſporadique, & ſouvent épidémique; & ſi l'infection particuliere, ſoit de l'air, ſoit des alimens, ſe joint à cette fievre maligne, elle ſera *peſtilentielle*; c'eſt ainſi que la peſtilence accompagne la fievre continue à redoublement, la pleuréſie, les dyſſenteries, les péripneumonies, la petite vérole, la rougeole & le pourpre.

La peſte au contraire, eſt toujours cauſée par la ſeule infection particuliere ſans cauſe ſporadique: les ſymptomes de la fievre *peſtilentielle* ſont: 1°. l'abattement des forces, d'où dépendent le défaut de la reſpiration, la foibleſſe, l'intermittence & l'intercadence du pouls.

2°. Des nauſées, des cardialgies, des vomiſſemens, par le vice de l'eſtomac où les oſcillations pechent; & où les bouillons même s'aigriſſent ou ſe corrompent.

3°. Des urines troubles & graſſes, où l'huile eſt comme par flocons, par la laxité des tuyaux ſecrétoires des reins.

4°. Des ſueurs colliquatives, aigres, graſſes & fétides par la même cauſe.

5°. Des bubons aux aines ou aux aiſſelles, des charbons, des lanieres de pourpre, noires ou violettes, ou bleues; l'âcreté des humeurs & leur épaiſſiſſement produiſent ces différens accidens. *Voyez* BUBONS.

6°. La gangrene ſeche & la molleſſe des membres après la mort. *Voy.* GANGRENE SECHE.

7°. Des déjections ſanglantes par les ſelles, des excrétions de ſang par les urines & par la ſueur.

Pronoſtic. La fievre *peſtilentielle* eſt très-funeſte; en effet, on n'en connoît point le caractere; on ne peut y employer les remedes ordinaires aux autres maladies, ſans une crainte infinie & un ménagement inconcevable. Le pronoſtic n'eſt d'ailleurs que trop vérifié, par l'expérience funeſte que nous donne le nombre de malades qui périſſent de cette maladie; cependant le pronoſtic varie ſelon le degré de la peſtilence, ſelon le nombre & la violence des ſymptomes, ſelon le dénaturement du ſang, ſelon que la maladie ſporadique domine ſur la peſtilence, ou que la peſtilence prend le deſſus ſur la maladie ſporadique.

Voici ce qui doit régler le pronoſtic :

1°. Plus l'épidémie eſt grande, plus il y a des malades attaqués en même temps, plus la peſtilence eſt à craindre.

2°. Plus la mortalité eſt grande, & plus le danger eſt grand.

3°. La violence & le nombre des accidens, la gangrene des parties extérieures, l'intermittence & l'intercadence ſuivies dans le pouls, ſont des ſignes très-dangereux.

Curation. La peſtilence ou la fievre *peſtilentielle* eſt très-difficile à traiter ; elle préſente cependant deux indications, celle de la maladie ſporadique ou de l'épidémie, & celle de la peſtilence. Le ſentiment des médecins eſt partagé ſur l'adminiſtration de la ſaignée & de la purgation : mais ſi nous diſtinguons nos chefs d'indication & différens degrés dans la maladie, nous verrons que l'on peut ſaigner dans ces maladies, mais moins que dans les maladies inflammatoires ordinaires ; il en ſera de même de la purgation. D'ailleurs, quoique les cordiaux ſoient conſeillés par le plus grand nombre, il eſt cependant prouvé par l'expérience qu'ils nuiſent fort ſouvent, & qu'il périt plus de perſonnes par les cordiaux que par l'uſage des autres remedes ; nous ſommes donc de l'avis ſuivant.

1°. On ſaignera, s'il y a inflammation, comme péripneumonie, pleuréſie, *&c.* s'il y a douleur locale, ou efferveſcence conſidérable dans le ſang ; ſi le pouls eſt plein, fort & tendu ; mais comme il y a peſtilence, on ſaignera de façon que l'on modérera le nombre & la quantité des ſaignées : hors ces cas, on ne doit point ſaigner du tout.

2°. On purgera pour vuider les premieres voies, pour détourner le venin ſur le basventre, & le jeter par les ſelles ; on emploiera les purgatifs, & même l'émétique ; on tiendra le ventre libre en donnant de temps à autre des cathartiques ; mais la foibleſſe contre-indique ces remedes ; & il faut remarquer qu'elle augmente aſſez ſouvent par la ſaignée & les purgatifs, au lieu qu'elle diminue dans les autres maladies. Ceci mérite une attention ſinguliere.

Le remede contre cette foibleſſe eſt l'antidote ou le ſpécifique propre contre la peſtilence ; mais quel eſt ce ſpécifique ? C'eſt ce qu'on cherche depuis long-temps ſans le trouver. Les quatre alexipharmaques, les confections d'alkermès & d'hyacinthe, la thériaque & l'orviétan, les eſprits volatils tirés des animaux ; les cordiaux acides ſont mêlés avec les précédens, ou donnés ſéparément ; on remarque en général qu'ils ne cauſent pas une ſi grande diſſolution du ſang ; ainſi on peut employer en même temps que les remedes généraux, la potion ſuivante.

Potion antipeſtilentielle. Prenez des eaux de chardon-bénit, de reine-des-prés & d'angélique, de chaque deux onces ; d'eau thériacale de Baudron, de vinaigre thériacal, de l'eſprit de citron, de chaque cinq gros ; de ſirop d'œillet, une once : faites une potion du tout, dont on donnera par cuillerée pour ſoutenir le pouls & procurer une douce moiteur.

On peut employer la thériaque, la poudre de vipere, l'antidote de Tichobrahé. *Voy. ces articles.*

Enfin, on applique les véſicatoires & les ventouſes.

Quant aux amulettes, *voyez* AMULETTES.

Le régime doit être proportionné à l'état du mal ; il doit être analeptique, reſtaurant & ſoutenu par les antiputrides. *Voyez* PESTE.

PET, ſ. m. air qui ſe ſépare dans les inteſtins, & qui s'échappe avec bruit par l'anus. C'eſt un effet de la digeſtion, de la qualité des alimens, du froid, du chaud, *&c.*

Les anciens avoient le dieu *Pet.*

PET, (*Cuiſine.*) eſpece de petits beignets ronds, faits de farine, de lait, de ſucre & de jaunes d'œufs délayés enſemble.

PETA, ſ. f. (*Mythologie.*) déeſſe de la demande. Son nom vient du verbe *peto*, demander.

PÉTAGUEI, (*Géogr. mod.*) pays de l'Amérique méridionale au Bréſil, borné nord par le pays de Dele & par la mer ; ſud, par la capitainerie de Rio-grande ;

oueſt, par les Tupuyes. Il y a des mines d'argent dans cette contrée.

PETALE, ſ. m. *petalum ;* on a donné ce nom aux feuilles de la fleur des plantes, pour les diſtinguer des vraies feuilles. Les *pétales* ſont ordinairement les plus belles parties des plantes, tant par leur couleur que par leur forme ; ils tombent facilement d'eux-mêmes ; jamais ils ne deviennent l'enveloppe de la ſemence. Quoique les feuilles de la fleur de l'ellébore n'aient qu'une couleur verte, & qu'elles ne tombent pas, elles ſont cenſées être de vrais *pétales*, parce qu'elles ne ſont pas l'enveloppe du fruit. *Voyez* FLEUR.

PETALISME, (*Hiſt. anc.*) La crainte que l'on avoit à Athenes des citoyens trop puiſſans, & dont le crédit s'établiſſoit auprès du peuple, fit introduire dans cette république l'oſtraciſme, *voyez* OSTRACISME. Un uſage ſemblable fut établi à Syracuſe ; on le nomma *pétaliſme*, parce qu'on écrivoit le nom de celui qu'on vouloit bannir ſur une feuille d'olivier. Ce mot vient du mot grec πεταλο. Le *pétaliſme* étoit une inſtitution beaucoup plus inique & rigoureuſe que l'oſtraciſme même, vu que les principaux citoyens de Syracuſe ſe banniſſoient les uns les autres en ſe mettant une feuille d'olivier dans la main. La loi du *pétaliſme* parut ſi dure, que la plupart des citoyens diſtingués de Syracuſe prenoient le parti de la fuite auſſi-tôt qu'ils craignoient que leur mérite ou leurs richeſſes ne fiſſent ombrage à leurs concitoyens ; par-là la république ſe trouvoit privée de ſes membres les plus utiles. On ne tarda point à s'appercevoir de ces inconvéniens, & le peuple fut obligé lui-même d'abolir une loi ſi funeſte à la ſociété.

PETALODE, adj. (*Médec.*) C'eſt un nom que l'on donne à l'urine quand elle paroît contenir de petites feuilles & de petites bleuettes. *Voyez* URINE.

PETAMINAIRE, ſ. m. (*Littérature.*) *petaminarius*, c'eſt-à-dire, homme qui vole en l'air, de πταμαι, *voler*. On appelloit chez les Romains *pétaminaires*, des ſauteurs, des voltigeurs, des gens qui faiſoient en l'air des tours de ſoupleſſe, des ſauts hardis, périlleux & ſurprenans. Le mot *pétaminaire* ſe trouve dans Sylvien & dans Firmicus.

PETARASSE, ſ. f. (*Marine.*) eſpece de hache à marteau, faite du côté du taillant comme le calfas double, & employée à pouſſer l'étoupe dans les grandes coutures.

PETARD, ſ. m. *en terme de guerre*, eſt une ſorte de canon de métal, qui reſſemble un peu à un chapeau haut de forme, ou plus exactement à un cône tronqué. Il ſert à rompre les portes, les barricades ou barrieres, les ponts-levis, & tous les autres ouvrages que l'on a deſſein de ſurprendre.

On peut conſidérer le *pétard* comme une piece d'artillerie fort courte, étroite par la culaſſe, & large par l'ouverture. Elle eſt faite de roſette mêlée avec un peu de cuivre. On en fait auſſi de plomb & d'étain mêlés enſemble. Il eſt ordinairement long de ſept pouces, & large de cinq à ſa bouche, peſant quarante à cinquante livres.

Sa charge eſt de cinq à ſix livres de poudre : on ne le charge qu'à trois doigts de la bouche, le reſte ſe remplit d'étoupe, & on l'arrête avec un tampon de bois. On couvre la bouche d'une toile que l'on ſerre bien fort avec une corde ; on le recouvre d'un madrier ou d'une planche de bois, dans laquelle on a pratiqué une cavité pour recevoir la bouche du *pétard*, & on l'attache en bas avec des cordes, ainſi qu'il eſt exprimé dans *nos planches*.

Il eſt d'uſage dans les attaques clandeſtines ; il ſert à rompre les portes, les ponts, les barrieres, *&c.* auxquelles on l'attache ; ce qui ſe fait par le moyen d'une planche de bois. On s'en ſert auſſi dans les contremines pour briſer les galeries ennemies, & pour en éventer les mines.

Au lieu de poudre à canon pour charger cette arme, quelques-uns ſe ſervent de la compoſition ſuivante ; ſavoir, ſept livres de poudre à canon, une once de mercure ſublimé, huit onces de camphre ; ou bien ſix livres de poudre à canon, une demi-once de verre broyé, & trois quarts de camphre. On fait auſſi quelquefois des *pétards* de bois [illegible] cerceaux de fer.

On attribue l'invention des *pétards* aux huguenots françois en 1579, dont le plus ſignalé exploit fut la ſurpriſe de la ville de Cahors, ainſi que nous l'apprend d'Aubigné. *Chambers.*

Pour ſe ſervir du *pétard*, on fait en ſorte d'approcher de la porte qu'on veut rompre ſans être découvert des ſentinelles de la ville; & avec un tire-fond, ou quelqu'autre inſtrument ſemblable, on attache le madrier auquel le *pétard* eſt joint à la porte qu'il s'agit de briſer; ce qui étant fait, on met le feu à la fuſée du *pétard*, laquelle étant remplie d'une compoſition lente, donne le temps au pétardier, ou à celui qui a attaché le *pétard*, de ſe retirer. La fuſée ayant mis le feu à la poudre dont le *pétard* eſt chargé, cette poudre en s'enflammant preſſe le madrier contre la porte avec un tel effort, qu'il la briſe, ou qu'il y fait une ouverture.

Le métier de pétardier eſt extrêmement dangereux. Peu d'officiers reviennent de cette ſorte d'expédition; car ou des défenſes qui ſont ſur la porte, ou de celles qui ſont à droite ou à gauche, ſi ceux qui ſont dans la ville s'apperçoivent de cette manœuvre, ils choiſiſſent le pétardier, & ils ne le manquent preſque jamais.

Les *artificiers* appellent auſſi *pétard* une eſpece de boîte de fer de dix pouces de haut, de ſept pouces de diametre par en-haut & de dix pouces par en-bas, du poids de 40 à 60 livres, dont on ſe ſert pour enfoncer les herſes & les portes des villes aſſiégées, ou des ouvrages où l'on veut entrer. Le madrier ſur lequel on le place, & où il eſt attaché avec des liens de fer, eſt de 2 piés par ſa plus grande largeur, & de 18 pouces par les côtés; l'épaiſſeur eſt d'un madrier ordinaire. Au deſſous du madrier ſont des bandes de fer paſſées en croix avec un crochet qui ſert à attacher le *pétard.*

Il n'y a pas d'autre ſecret pour l'appliquer que de s'approcher, à l'entrée de la nuit, avec un détachement, le plus près de la place qu'on peut; de deſcendre dans le foſſé lorſqu'il eſt ſec, ou de trouver quelqu'autre moyen quand il eſt plein d'eau, ce qui n'eſt pas à la vérité ſi facile. Peu d'officiers reviennent de ces ſortes d'expéditions, & il faut être muni d'une très-forte réſolution pour prendre une commiſſion pareille à celle-là.

Lorſqu'on veut charger un *pétard* qui aura 15 pouces de hauteur, & 6 à 7 pouces de calibre par l'ame, il faut commencer par le bien nettoyer par-dedans, & le chauffer, de maniere néanmoins que la main puiſſe en ſouffrir la chaleur.

Prendre de la plus fine poudre & de la meilleure que l'on puiſſe trouver, jeter deſſus un peu d'eſprit-de-vin, la préſenter au ſoleil, ou la mettre dans un poële; & quand elle ſera bien ſeche, la mettre dans le *pétard* de la maniere ſuivante.

On paſſera dans la lumiere un dégorgeoir que l'on y fera entrer de deux pouces, enſuite l'on y jetera environ deux pouces & demi de haut de la poudre ci-deſſus. *Voyez* DÉGORGEOIR.

On aura enſuite un morceau de bois du calibre du *pétard*, bien uni par les deux bouts & bien arrondi par les côtés, qu'on fera entrer dans le *pétard*, & avec un maillet de bois l'on frappera ſur cette eſpece de refouloir ſept ou huit coups pour preſſer la poudre, obſervant néanmoins de ne l'écraſer que le moins qu'il ſe pourra; l'on prendra enſuite du ſublimé, l'on en ſemera une pincée ſur ce lit de poudre, puis l'on y remettra encore de la poudre la hauteur de deux pouces & demi, on la refoulera de même; on aura dans une fiole groſſe comme le pouce, du mercure qui ſera couvert d'un ſimple parchemin, auquel on fera ſept ou huit petits trous avec une épingle, & l'on ſecouera trois ou quatre fois pour en faire ſortir du mercure.

L'on fera un autre lit de poudre comme le premier, & l'on y mettra du ſublimé, comme on a fait d'abord; enſuite un autre lit de poudre, & encore du mercure, comme ci-devant; ce qui fait en tout quatre lits; le cinquieme ſera comme le premier.

Vous le couvrirez de deux doubles de papier coupés en rond du diametre du *pétard*, que vous mettrez deſſus ſon ouverture: vous mettrez des étoupes par-deſſus à la hauteur d'un pouce, & avec

le morceau de bois dont on a parlé, l'on enfoncera le tout à force.

On fera un maſtic compoſé d'une livre de brique ou de tuile bien cuite, que l'on pulvériſera & tamiſera, & d'une demi-livre de poix-réſine ou colophane.

Vous ferez tout fondre enſemble, & remuerez avec un bâton, enſorte que le tout ſoit bien délayé, & vous verſerez ce mélange tout chaud ſur les étoupes.

Vous aurez une plaque de fer de l'épaiſſeur de 4 ou 5 lignes du calibre du *pétard*, à laquelle il y aura trois pointes qui déborderont du côté du madrier, afin qu'elles puiſſent entrer dedans; vous appliquerez ce fer ſur le maſtic, dont le ſurplus débordera par le poids du fer.

Il faut que ce fer ſoit au niveau du *pétard*, & le poſer enſuite ſur votre madrier, qui ſera entaillé de quatre à cinq lignes pour loger le *pétard*, obſervant de faire trois trous pour recevoir les trois pointes de la plaque de fer que vous avez appliquée ſur le cul du *pétard*.

Vous remplirez enſuite l'encaſtrement de ce maſtic mis bien chaud, & renverſerez dans le moment votre *pétard* deſſus; & comme il doit y avoir quatre tenons ou tirans de fer paſſés dans les anſes pour arrêter le *pétard* ſur le madrier, il faudra faire entrer une vis dans chacun, & la ſerrer bien ferme pendant que le maſtic ſera chaud, afin de boucher tout le jour qui pourroit ſe trouver dans l'encaſtrement.

Il eſt bon de remarquer encore que la lumiere du *pétard* ſe met quelquefois au haut, & quelquefois à un pouce & demi au-deſſous; mais de quelque maniere qu'elle ſoit ſituée, il faut toujours un porte-feu fait de fer du diametre de la lumiere, & de trois pouces de longueur, qu'on enfonce dedans avec un maillet de bois.

Avant que de le placer, il faut, avec un dégorgeoir de fer, dégorger un peu la compoſition du dedans du *pétard*, & y faire entrer enſuite un peu de nouvelle compoſition, afin de donner mieux le feu, & avec un peu plus de lenteur.

Cette compoſition doit être d'un huitieme de poudre, d'un quatrieme de ſalpêtre, & d'un deuxieme de ſoufre; c'eſt-à-dire, que pour huit onces de poudre il faut quatre onces de ſalpêtre & deux de ſoufre. On pulvériſe ces trois matieres ſéparément; & après les avoir mêlées, on en charge le porte-feu, qu'on couvre avec du parchemin ou du linge goudronné pour le garantir de l'injure de l'air.

PÉTARD, (*terme d'Artificiers.*) On peut mettre au nombre des garnitures ces petits *pétards* que font les enfans dans les rues avec du papier & un peu de poudre, qu'on appelle auſſi *péterolles*.

On plie une feuille de gros papier ſur ſa longueur par plis de 9 à 10 lignes d'intervalle en trois plis ſucceſſifs, qu'on ouvre enſuite pour former une eſpece de canal dans lequel on couche un lit de poudre de peu d'épaiſſeur, étendue bien également; on l'y enveloppe en pluſieurs doubles en continuant de plier le reſte de la feuille, ce qui forme un paquet long & plat qu'on replie enſuite en travers de l'intervalle d'environ un pouce & demi, par plis alternatifs en zigzag, en façon de Z d'un côté & d'autre, frappant ſur les bords de chacun avec un marteau dans la largeur de 2 à 3 lignes, pour écraſer un peu la poudre qui s'y trouve, afin que le paſſage du feu y étant moins ouvert s'y communique ſucceſſivement, & non pas tout d'un coup, comme il arriveroit ſans cette précaution. Le paquet ainſi réduit à cette petite longueur, doit être ſerré par le milieu avec pluſieurs tours de ficelle; & pour y mettre le feu, on fait un trou à côté de la ligature qui pénetre juſqu'à la poudre grenée, dans lequel on introduit un peu de poudre écraſée dans l'eau pour lui ſervir d'amorce. Il n'eſt perſonne qui n'ait vu l'effet de cet artifice, qui eſt tombé, pour ainſi dire, en mépris, tant il eſt commun, mais qui a ſon mérite lorſqu'on en joint enſemble une certaine quantité pour faire une eſcopetterie ſucceſſive aſſez amuſante.

PÉTARDER, v. act. (*Art milit.*) c'eſt attaquer une porte, un château, par le moyen du pétard.

PÉTARDIER, ſ. m. (*Art milit.*) officier d'artillerie commandé pour attacher le pétard & y mettre le feu.

PÉTARRADE, ſ. f. (*Maréchal.*) pet de cheval ou d'âne. C'eſt auſſi une

ruade que le cheval fait lorſqu'il eſt en liberté.

PETASITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. bot.*) *petaſites ;* genre de plante à fleur en fleurons, compoſée de pluſieurs fleurons profondément découpés, & ſoutenus par un calice preſque cylindrique, & diviſé en pluſieurs parties. Chaque fleuron eſt placé ſur un embryon qui devient dans la ſuite une ſemence garnie d'une aigrette. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naiſſent avant les feuilles. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort établit quatre eſpeces de ce genre de plante, en anglois *butter-burr*, dont nous décrirons la grande ou commune ; *petaſites major, vulgaris, I. R. H. 451 ; tuſſilago ſcapo imbricato thyrſifero, floſculis omnibus hermaphroditis, Linnæi. Hort.* Cliffort, 411.

La racine de cette eſpece de *pétaſite*, ou grand pas-d'âne, eſt groſſe, longue, brune en dehors, blanche en dedans, d'un goût âcre, aromatique, un peu amer, & d'une odeur ſuave. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ un pié, de la groſſeur du doigt, creuſes, lanugineuſes, revêtues de quelques petites feuilles étroites, pointues, terminées par un bouquet de fleurs à fleurons purpurins, & ſemblables à de petits godets, taillés en quatre ou cinq parties ; tous ces fleurons ſont ſoutenus par un calice preſque cylindrique, recoupé juſques vers la baſe en pluſieurs quartiers. Les fleurs ſe flétriſſent en peu de temps, & tombent avec leur tige ; elles ſont ſuivies par des ſemences garnies chacune d'une aigrette.

Après que la tige eſt tombée, il s'éleve des feuilles grandes & amples, preſque rondes, un peu dentelées en leur bord, d'un verd brun en deſſus, attachées par le milieu à une queue longue de plus d'un pié, groſſe, ronde, charnue ; ces feuilles ont la figure d'un chapeau renverſé, ou d'un grand champignon porté ſur la queue.

Cette plante aime les lieux humides, les bords des rivieres & des ruiſſeaux : elle fleurit au commencement du printemps, & même quelquefois dès le mois de février dans les pays chauds. On fait uſage de la racine ; on l'eſtime apéritive, réſolutive & vulnéraire ; elle entre dans l'orviétan, & l'emplâtre diabotanum de la pharmacopée de Paris. (*D. J.*)

PETAURE, ſ. f. (*Littér.*) en latin *petaurum ;* roue poſée en l'air ſur un aiſſieu, par le moyen de laquelle deux hommes ſe balançoient l'un l'autre. On attribue l'invention de cette eſpece de jeu aux Germains, ſelon Ammien Marcellin. Manilius en fait la deſcription dans ſon Aſtronomie, *liv. V.*

Ad numeros etiam ille ciet cognata per artem
Corpora, quæ valido ſaliunt excuſſa petauro,
Alternoſque cient motus, elatus & ille
Nunc jacet, atque hujus caſu ſuſpenditur alter.

On nommoit *pétauriſtes*, ceux qui ſe divertiſſoient à cet exercice.

PETECHIALE (FIEVRE), (*Méd.*) C'eſt une fievre continue, maligne, contagieuſe, accompagnée de taches plates, ſemblables à des morſures de puces, de différentes couleurs, & cauſées par une corruption des humeurs, ſuivie d'une diſſolution putride.

Les malades éprouvent dès le commencement de ces ſortes de fievres, de grandes foibleſſes, & l'épuiſement des forces, la douleur & la peſanteur de tête, l'abattement & l'inquiétude de l'eſprit ; l'inſomnie continuelle, la pulſation du pouls languiſſante, foible & inégale, l'oppreſſion de poitrine, les vomiſſemens, & ſouvent la contraction & les treſſaillemens de tendons. Pluſieurs malades néanmoins ne ſe plaignent que d'un abattement extraordinaire, d'une grande inſomnie, & de défaillance. Le quatrieme, cinquieme, ou même le ſeptieme jour, des taches commencent à paroître, principalement ſur le dos & les reins ; elles ſont plus ou moins abondantes, aſſez ſemblables à des morſures de puces & de différentes couleurs & figures, jaunes, rougeâtres, pourprées, rondes, lenticulaires ; on les nomme *pétéchies*. V. *ce mot*.

Ces taches paroiſſent ſans ardeur, ſans démangeaiſon, ſans élévation, ſans ulcération de la peau, & ſans apporter aucun

ſoulagement au malade, parce qu'elles ſont d'une nature putride; auſſi plus elles ſont nombreuſes, plus elles marquent le degré de corruption, & même une corruption ſphacéleuſe, lorſqu'elles ſont d'une couleur livide, plombée, & d'un verd noirâtre.

Les autres ſignes funeſtes dans cette maladie ſont une langue ſeche, crevaſſée, noirâtre, ſans deſir de boire; le goſier enflammé, la difficulté d'avaler, le délire après l'éruption des taches; l'embarras de la reſpiration, l'urine ſans aucun dépôt; s'il ſurvient en même temps des treſſaillemens dans les tendons, l'écoulement involontaire des excrémens, la ſueur froide, & les convulſions, il ne faut point douter que la mort ne ſoit prochaine.

La cauſe formelle de ces fievres pernicieuſes conſiſte dans une diſſolution putride, & dans une colliquation des humeurs, & dans une corruption vicieuſe du fluide lymphatique & ſubtil qui eſt dans le ſang.

Cet état a d'ordinaire pour premiere origine une vapeur nuiſible qui paſſe de l'air dans le corps par les narines, le goſier & les bronches. Ce venin affecte immédiatement les nerfs, cauſe la peſanteur de tête, & l'abattement des forces. Il ſe mêle principalement avec la ſalive, & deſcend avec elle dans le ventricule & les inteſtins; d'où naiſſent le dégoût pour les alimens, & les inquiétudes par la communication des nerfs des parties voiſines du cœur. Hippocrate a déja attribué autrefois la premiere origine de ces fievres contagieuſes à la corruption générale de l'air ou des humeurs; delà vient qu'elles ſont fréquentes dans les camps, & qu'on leur a donné le nom de *maladies d'armées*. C'eſt auſſi par la même raiſon qu'elles font tant de ravages dans les hôpitaux, dans les vaiſſeaux & dans les priſons publiques.

Les médecins doivent agir de concert avec la nature, & la ſeconder pour parvenir à la guériſon de cette cruelle maladie. Les remedes volatils & ſudorifiques augmentent la corruption, occaſionent un orgaſme, & abattent les forces; il faut donc les éviter. La bonne méthode curative conſiſte à corriger la putréfaction, & à évacuer les humeurs corrompues, quand elles ſont en état d'être évacuées, ce qui arrive depuis le ſeptieme juſqu'au quatorzieme jour. Les remedes propres à cet effet, ſont ceux qui relâchent le ventre du malade, ſans y cauſer l'éréthiſme; tels ſont la manne, mêlée avec la crême de tartre; le ſirop ſolutif de roſes, mêlé avec le ſel polycreſte dans quelque véhicule délayant, comme le petit lait, la pulpe de tamarins & autres ſemblables. La ſaignée ne doit avoir lieu que dans les perſonnes pléthoriques, & qui vivent dans l'abondance de toutes choſes. Les tiſanes acidules ſont propres à diminuer la corruption des humeurs. Enfin le régime antiputride convient dans le cours & à la fin de ces maladies, pour préſerver de dangereuſes rechûtes: la nature elle-même les guérit quelquefois par des diarrhées critiques, qui ſurviennent le ſeptieme, le neuvieme ou le onzieme jour. Quelquefois ces maladies ſont populaires, contagieuſes, & preſque peſtilentielles; alors le plus ſûr eſt d'éviter la contagion en ſe retirant à temps, & en fuyant un air imprégné d'exhalaiſons vénéneuſes. (*D. J.*)

PETECHIES, ſ. f. pl. (*Médec.*) *petechiæ*; taches rouges ou pourprées, ſemblables à des morſures de puces ou de couſins, qui s'élevent ſur la peau dans les fievres malignes & contagieuſes, & qui ſont toujours d'un très-mauvais préſage. Sydenham ſoupçonne avec raiſon qu'elles ſont quelquefois excitées par un régime & des remedes trop chauds. Quoi qu'il en ſoit, les anciens ont appellé ces taches du nom général d'*exanthemes*; les Italiens les ont nommées *pédéchies* du mot *pedechio*, morſure de puce; les François *taches pourprées*; les Eſpagnols *tabardillo*, à cauſe de leur couleur rouge jaunâtre; & les Allemands *lenticulaires*, à cauſe qu'elles ont la figure & la couleur des lentilles: ces ſortes de taches conſtituent avec d'autres ſymptomes les maladies qu'on appelle *fievres pétéchiales*. *Voyez* PÉTÉCHIALE, *fievre*, *Médec.*

Au reſte, ces taches *pétéchies*, & la fievre qui les accompagne ont été décrites; premiérement & diſtinctement, par Fracaſtor, ſous le nom de *lenticulæ* & de *punctícula*;

punctícula. Voyez ſon traité *de morbis contagioſis, l. II, cap. vj & vij.* (*D. J.*)

PETELIA, *ou* PETILIA, (*Géograph. anc.*) ville d'Italie dans les terres chez les Brutiens, ſelon Pline, *liv. III. cap. x*, & Ptolomée, *liv. III, c. j*; Virgile, *Énéid. liv. III, v. 402*, attribue ſa fondation à Philoctete le Troyen.

Parva Philoctetæ ſubnixa Petilia *muro.*

Elle ne demeura pas toujours dans cet état de médiocrité, car elle devint dans la ſuite métropole, ou du moins l'une des principales villes des Brutiens. Strabon dit au commencement du *VI. liv. page 254*, que la ville *Petilia* étoit regardée comme la capitale des Lucaniens, & que de ſon temps elle étoit aſſez peuplée. Il ajoute qu'elle étoit forte, & par ſa ſituation & par ſes murailles. Elle étoit voiſine de Crotone, puiſqu'elle avoit été bâtie dans le lieu où eſt aujourd'hui Strongoli, où l'on a trouvé d'anciennes inſcriptions: dans l'une on lit ce mot *Petilia*, & dans une autre ceux-ci *Reip. Petelinorum.* Elle eſt fameuſe dans l'hiſtoire, & on la compare à la ville de Sagunte, tant pour ſa fidélité envers les Romains, que pour ſes déſaſtres; ce qui a fait dire à Silius Italicus, *liv. XII, v. 431.*

Fumabat verſis incenſa Petilia *tectis, Infelix fidei, miſeræque ſecunda Sagunto.*

(*D. J.*)

* PET-EN-L'AIR, ſ. m. (*Couturiere.*) eſt une demi-robe, ou le haut d'une robe ordinaire, dont la longueur a environ un pié ou un peu plus au-deſſous de la taille, tant par devant que par derriere. Pour ce qui eſt de la conſtruction de cet habillement de femme, on peut conſulter l'*article* COUTURIERE où l'on explique toutes les opérations de la conſtruction d'une obe.

PÉTENUCHE, ſubſt. f. (*Soierie.*) ou galette de cocole. C'eſt une bourre de ſoie d'une qualité inférieure à celle qu'on appelle *fleuret.* Quand elle eſt filée, teinte, & bien apprêtée, on l'emploie à la fabrique de certaines étoffes, comme papelines, *&c.* On s'en ſert auſſi à faire des padous, des galons de livrée, des lacets, & d'autres ſemblables ouvrages.

PÉTER, v. n. (*Gram.*) lâcher un vent par derriere, avec bruit. On dit que les Borciens ne ſe gênoient pas là-deſſus; cela me paroît plus des Cyniques.

On dit *péter*, de tout ce qui fait un bruit ſubit & éclatant.

PETER, ſ. m. (*Gram. Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de nénufar qui croît dans l'eau, dont la racine eſt attachée à une ſubſtance blanche couverte d'une peau rouge, qui ſe partage en pluſieurs gouſſes; il a le goût de la noiſette quand il eſt frais. Son ſuc attaque le cuivre, à ce qu'on dit; cependant il eſt doux.

PÉTERBOROUG, (*Géog. moderne.*) ville épiſcopale d'Angleterre, en Nortamptonshire, avec titre de comté. Elle envoie deux députés au parlement, & eſt ſur le Neu. C'eſt un des ſix évêchés établis par Henri VIII. *Longitude 17, 20; latitude 52, 36.*

PÉTERKOW, PETRIKOW, PETRICOVIE, *ou* PIELTRICOW, (*Géog. moderne.*) petite ville de Pologne dans la partie orientale du palatinat de Siradie, près de la Pileza, à 26 lieues au nord de Cracovie. *Longit. 37, 32; latit. 51, 16.* (*D. J.*)

PETERMANGEN, (*Commerce.*) petite monnoie d'Allemagne, qui ſe frappe dans l'électorat de Treves, & ſur laquelle on voit l'image de l'apôtre ſaint Pierre; elle vaut cinq kreutzers. *Voyez* KREUTZER.

PÉTEROLLE, ſ. f. (*Artificier.*) C'eſt le petit artifice des écoliers, fait avec un peu de poudre renfermée dans une feuille de papier repliée de pluſieurs plis, pour tirer pluſieurs coups de ſuite.

PÉTERSBOURG, (*Géog. moderne.*) La plus nouvelle & la plus belle ville de l'empire de Ruſſie, bâtie par le czar Pierre, en 1703, à l'orient du golfe de Finlande, & à la jonction de la Néva & du lac de Ladoga.

Péterſbourg, capitale de l'Ingrie, s'éleve ſur le golfe de Cronſtadt, au milieu

de neuf bras de rivieres qui diviſent ſes quartiers ; un château occupe le centre de la ville dans une île formée par le grand cours de la Néva ; ſept canaux tirés des rivieres, baignent les murs du palais ; ceux de l'amirauté, du chantier, des galeres, & de quelques manufactures. On compte aujourd'hui dans cette ville trois cents mille ames, trente-cinq égliſes ; & parmi ces égliſes il y en a cinq pour les étrangers, ſoit catholiques-romains, ſoit réformés, ſoit luthériens : ce ſont cinq temples élevés à la tolérance, & autant d'exemples donnés aux autres nations.

Les deux principaux palais ſont l'ancien palais d'été, ſitué ſur la riviere de Néva, & le nouveau palais d'été près de la porte triomphale ; les bâtimens élevés pour l'amirauté, pour le corps des cadets, pour les colleges impériaux, pour l'académie des ſciences, la bourſe, le magaſin des marchandiſes, celui des galeres, ſont autant de monumens utiles. La maiſon de la police, celle de la pharmacie publique, où tous les vaſes ſont de porcelaine ; le magaſin pour la cour, la fonderie, l'arſenal, les ponts, les plans, les caſernes, pour la garde à cheval, & pour les gardes à piés, contribuent à l'embelliſſement de la ville, autant qu'à ſa ſûreté.

Mais une choſe étonnante, c'eſt qu'elle ait été élevée dans l'eſpace de ſix mois, & dans le fort de la guerre. La difficulté du terrain qu'il fallut raffermir, l'éloignement des ſecours, les obſtacles imprévus qui renaiſſoient à chaque pas en tout genre de travail, enfin les maladies épidémiques qui enlevoient un nombre prodigieux de manœuvres, rien ne découragea le fondateur. Ce n'étoit à la vérité qu'un aſſemblage de cabanes avec deux maiſons de briques, entourées de remparts ; la conſtance & le temps ont fait le reſte.

Il n'eſt pas moins ſurprenant que ce ſoit dans un terrain déſert & marécageux, qui communique à la terre ferme par un ſeul chemin, que le czar Pierre ait élevé Pétersbourg ; aſſurément il ne pouvoit choiſir une plus mauvaiſe poſition.

Quoique cette ville paroiſſe d'abord une des belles villes de l'Europe, on eſt bien déſabuſé quand on la voit de près. Outre le terrain bas & marécageux, une forêt immenſe l'environne de toutes parts ; & dans cette forêt, tout y eſt mort & inanimé. Les matériaux des édifices ſont très-peu ſolides, & l'architecture en eſt bâtarde. Les palais des boyards ou grands ſeigneurs, ſont de mauvais goût, mal conſtruits & mal entretenus. Quelqu'un a dit que partout ailleurs, les ruines ſe font d'elles-mêmes ; mais qu'on les fait à Pétersbourg. Les habitans voient relever leurs maiſons plus d'une fois en leur vie, parce que les fondemens ne ſont pas durables faute de pilotis.

Ajoutez que cette ville & le port de Cronſtadt, ſont en général des places peu convenables pour la flotte, qui eût été beaucoup mieux à Revel. L'eau douce de la Néva fait pourrir les vaiſſeaux en peu d'années. La glace qui ne leur permet de ſortir que fort tard dans la ſaiſon, les oblige de rentrer bientôt, & les expoſe à beaucoup de dangers. Lors même que la glace eſt fondue, les vaiſſeaux ne peuvent ſortir que par un vent d'eſt ; & dans ces mers, il ne regne preſque que des vents d'oueſt pendant tout l'été.

Enfin, les bâtimens ne peuvent être conduits des chantiers de Pétersbourg à Cronſtadt qu'après bien des périls, & avec des frais très-coûteux ; mais le czar ſe plaiſoit à vaincre les difficultés, & à forcer la nature. Il vouloit avoir de gros vaiſſeaux, quoique les mers pour leſquelles ils étoient deſtinés n'y fuſſent pas propres : il vouloit avoir ces vaiſſeaux près de la capitale qu'il élevoit. On pouvoit appliquer à ſa flotte & à ſa ville, ce qui a été dit de Verſailles : votre flotte & votre ville ne ſeront jamais que des favoris ſans mérite.

Le bois de conſtruction qu'on emploie pour les vaiſſeaux de Pétersbourg, vient du royaume de Caſan par les rivieres, les lacs & les canaux, qui forment la communication de la Baltique avec la mer Caſpienne : ce bois demeure deux étés en chemin, & ne ſe bonifie pas dans le trajet.

Tout mal ſitué qu'eſt Pétersbourg, il a bien fallu que cette ville devînt le ſiege du commerce de la Ruſſie, dès qu'une fois le ſouverain en a fait la capitale de

ſon empire. Les marchandiſes de cet empire conſiſtent en pelleteries, chanvres, cendres, poix, lin, bois, ſavon, fer & rhubarbe. On y voit arriver annuellement 80 à 90 vaiſſeaux anglois, & la balance du commerce des deux nations eſt en faveur de la Ruſſie, d'environ cinquante mille livres ſterlings. Les vaiſſeaux hollandois ne paſſent pas pour l'ordinaire par les ports de la Néva ou de Riga. La balance eſt à-peu-près égale entre les deux peuples. Le commerce avec la Suede eſt preſque entiérement à l'avantage des Ruſſes, auſſi-bien que celui qu'ils font avec les Polonois.

Mais Pétersbourg fait des emplettes très-conſidérables des marchandiſes françoiſes, qui ſervent à nourrir le luxe de cette cour; & l'on peut compter que les Ruſſes, pauvres en argent, y dépenſent plus que le profit qu'ils font ſur l'Angleterre. Il faudroit en Ruſſie des loix ſomptuaires, bien obſervées, qui miſſent des bornes à ce genre de frénéſie, d'autant plus ridicule, que dans un pays ſi froid, il n'y a que le luxe en pelleteries de l'empire, qui y convienne.

Pour comprendre l'âpreté des hivers qui regnent dans cette ville, il ſuffit de dire que le froid du 27 janvier 1733, obſervé par M. de Liſle à Pétersbourg, fit deſcendre le mercure de ſon thermometre, au degré qui répond au 27, au-deſſous de la congélation dans celui de M. de Réaumur. En 1748 le froid fut encore plus grand; le mercure deſcendit au degré qui répond au 30 de celui de M. de Réaumur. Si l'on conſidere que le froid de 1709 n'a fait deſcendre le thermometre de M. de Réaumur qu'à 15 degrés & demi, on jugera ſans peine de la rigueur des froids de Pétersbourg.

Cette ville a deux autres grands inconvéniens, les inondations qui y cauſent de temps en temps de grands ravages, & les incendies fréquens, qui ne ſont pas moins redoutables, parce que la plus grande partie des maiſons ſont bâties en bois. L'incendie de 1737 conſuma un tiers de Pétersbourg.

Pétersbourg eſt à environ 220 lieues nord-oueſt de Moſcow, 310 nord-eſt de Vienne, 210 nord-eſt de Copenhague, 130 nord-eſt de Stockolm. *Longit.* ſuivant Caſſini, *47. 51. lat. 30. 60. Long.* ſuivant de Liſle, *48. 1. lat. 59. 57.*

Cette ville doit en partie l'éclat dont elle jouit à Pierre I.

A. N. Pierre I, ſurnommé le *Grand*, né en 1674, d'*Alexis Michaelowitz*, czar de Moſcovie, fut mis ſur le trône après la mort de ſon frere ainé *Fedor*, au préjudice de *Jean* ſon autre frere, dont la ſanté étoit auſſi foible que l'eſprit. Les Strélitz excités par la princeſſe *Sophie*, qui eſpéroit plus d'autorité ſous *Jean* ſon frere, ſe révolterent en faveur de celui-ci, & pour éteindre la guerre civile, il fut réglé que les deux freres régneroient enſemble. L'inclination du czar *Pierre* pour les exercices militaires, ſe développa de bonne heure. Pour rétablir la diſcipline dans les troupes de Ruſſie, il voulut donner à la fois la leçon & l'exemple; il ſe mit tambour dans la compagnie de *Lefort*, Genevois qui l'aida beaucoup à policer ſes états. Il battit quelque temps la caiſſe, & ne voulut être avancé à des grades plus hauts qu'après l'avoir mérité. En veillant ſur le militaire, il ne négligea pas les finances, & il penſa en même temps à avoir une place qui ſervît de rempart à ſes états contre les Turcs. Il s'empara d'Azoph, en 1695, & défendit cette forteresſe contre les inſultes des Tartares. *Pierre* méditoit dès-lors de faire un voyage dans les différentes parties de l'Europe, pour s'inſtruire des loix, des mœurs & des arts. Après avoir parcouru l'Allemagne, il paſſa en Hollande & ſe rendit à Amſterdam & enſuite à Saardam, village fameux par ſes chantiers & par ſes magaſins. Le czar déguiſé ſe mit parmi les ouvriers, prenant leurs inſtructions, mettant la main à l'œuvre, & ſe faiſant paſſer pour un homme qui vouloit apprendre quelque métier; il étoit des premiers au travail. Il fit lui-même un mât d'avant, qui ſe démontoit en deux pieces, & qu'il plaça ſur une barque qu'il avoit achetée & dont il ſe ſervoit pour aller à Amſterdam. Il conſtruiſit auſſi un lit de bois & un bain. Ce prince ſe fit enrôler parmi les charpentiers de la compagnie des Indes,

ſous le nom de *Baaſpetter*, c'eſt-à-dire, *Maître-Pierre*. Ses compagnons l'appelloient ainſi. Un homme de Saardam, qui étoit en Moſcovie, écrivit à ſon pere, & découvrit par ſa lettre le myſtere qui enveloppoit le czar. Tous les ouvriers, inſtruits de ſon rang, voulurent changer de ton; mais le monarque leur perſuada de continuer à l'appeller *Maître-Pierre*. Le czar, toujours aſſidu à l'ouvrage, devint un des plus habiles ouvriers & un des meilleurs pilotes. Il apprit auſſi un peu de géométrie & quelques autres parties des mathématiques. *Pierre* quitta la Hollande en 1698, pour paſſer en Angleterre. On lui avoit préparé un hôtel magnifique, mais il aima mieux ſe placer près du chantier du roi. Il y vécut comme à Saardam, s'inſtruiſant de tout, & n'oubliant rien de ce qu'il apprenoit. Le roi d'Angleterre lui donna le plaiſir d'un combat naval à la maniere européenne; il n'étoit point poſſible de lui procurer une fête plus agréable. On travailloit alors en Ruſſie à faire un canal qui devoit, par le moyen des écluſes, former une communication entre le Don & le Wolga. La jonction de ces deux fleuves ouvroit aux Ruſſes le moyen de trafiquer ſur la mer Noire & en Perſe par la mer Caſpienne. *Pierre* trouva en Angleterre des ingénieurs propres à finir ce grand ouvrage. Enfin *Pierre* partit de Londres & ſe rendit à Vienne, d'où il ſe diſpoſoit à paſſer en Italie; mais la nouvelle d'une ſédition l'obligea de renoncer à ſon voyage. C'étoit encore la princeſſe *Sophie* qui l'avoit excitée du fond de ſon cloître. Le czar la calma à force de tortures & de ſupplices. Il coupa lui-même la tête à beaucoup de criminels. La plupart des Strélitz furent décimés ou envoyés en Sibérie, en ſorte que ces troupes, qui ſemblables aux Janiſſaires, faiſoient trembler la Ruſſie & le czar lui-même, furent diſſipées & preſque entiérement détruites. Le czar inſtitua vers ce temps-là l'ordre de ſaint *André* pour répandre l'émulation parmi ſes gentilshommes. Les Ruſſes penſoient que Dieu avoit créé le monde en ſeptembre, & c'étoit par ce mois qu'ils commençoient l'année. Mais le czar déclara que l'on dateroit à l'avenir le commencement de l'année du mois de janvier; il conſacra cette réforme au commencement de ce ſiecle par un grand jubilé qu'il indiqua & qu'il célébra en qualité de chef de la religion. Une affaire plus importante l'occupoit. Entraîné par les ſollicitations d'*Auguſte*, roi de Pologne, & par l'eſpérance que lui donnoit la jeuneſſe de *Charles XII*, roi de Suede, il déclara la guerre à ce monarque. Les commencemens n'en furent pas heureux, mais ſes défaites ne le découragerent point. *Je ſais bien*, diſoit-il, *que les Suédois nous battront longtemps; mais enfin nous apprendrons à les battre. Evitons les actions générales avec eux, & nous les affoiblirons par de petits combats.*

Ses eſpérances ne furent pas trompées; après de grands déſavantages il remporta, en 1709, devant Pultava, une victoire complete. Il s'y montra auſſi grand capitaine que brave ſoldat, & il fit ſentir à ſes ennemis combien ſes troupes s'étoient inſtruites avec eux. Une grande partie de l'armée ſuédoiſe fut priſonniere de guerre, & on vit un héros, tel que le roi de Suede, fugitif ſur les terres de Turquie, & enſuite preſque captif à Bender. Le czar ſe crut digne alors de monter au grade de lieutenant-général. Il fit manger à ſa table les généraux ſuédois priſonniers, & un jour qu'il but à la ſanté de ſes maîtres dans l'art de la guerre, le comte de *Rhinchild*, l'un des plus illuſtres d'entre ſes priſonniers, lui demanda qui étoient ceux à qui il donnoit un ſi beau titre. *Vous*, dit-il, *meſſieurs les généraux. Votre majeſté eſt donc bien ingrate*, repliqua le comte, *d'avoir ſi mal traité ſes maîtres.* Le czar, pour réparer en quelque façon cette glorieuſe ingratitude, fit rendre auſſi-tôt une épée à chacun d'eux. Il les traita toujours comme auroit fait le roi qu'ils auroient rendu victorieux. *Pierre* profita du malheur & de l'éloignement du roi de Suede. Il acheva de conquérir la Livonie & l'Ingrie, & y joignit la Finlande & une partie de la Poméranie ſuédoiſe. Il fut plus en état que jamais de donner ſes ſoins à la ville de Pétersbourg dont il

venoit de jeter les fondemens. Cependant les Turcs, moins excités par *Charles XII* que par leur propre intérêt, rompirent la treve qu'ils avoient faite avec le czar, qui eut le malheur de se laisser enfermer, en 1711, par leur armée, sur les bords de la riviere de Pruth, dans un poste où il étoit perdu sans ressource. Au milieu de la consternation générale de son armée, la czarine *Catherine*, qui avoit voulu le suivre, osa seule imaginer un expédient; elle envoya négocier avec le grand Visir. On lui fit des propositions de paix avantageuses: il se laissa tenter, & la prudence du czar acheva le reste. En mémoire de cet événement, il voulut que la czarine instituât l'ordre de sainte *Catherine* dont elle seroit chef, & où il n'entreroit que des femmes.

Ses succès ayant produit la tranquillité dans ses états, il se prépara à recommencer ses voyages. Il s'arrêta quelque temps à Copenhague en 1716, où il s'occupa à visiter les colleges, les académies, les savans, & à examiner les côtes du Danemarck & de la Suede: il alla delà à Hambourg, à Hanovre, à Wolfembutel, toujours observant; puis en Hollande, où il parut avec toute sa dignité, & en France en 1717. Il fut reçu à Paris avec les mêmes respects qu'ailleurs, mais avec une galanterie qu'il ne pouvoit trouver que chez les François. S'il alloit voir une manufacture, & qu'un ouvrage attirât plus ses regards qu'un autre, on lui en faisoit présent le lendemain. Il alla dîner à Petitbourg, chez M. le duc d'*Antin*, & la premiere chose qu'il vit fut son portrait en grand avec le même habit qu'il portoit. Quand il alla voir la monnoie royale des médailles, on en frappa devant lui de toute espece & on les lui présentoit. Enfin on en frappa une qu'on laissa exprès tomber à ses piés, & qu'on lui laissa ramasser. Il s'y vit gravé d'une maniere parfaite avec ces mots: PIERRE LE GRAND. Le revers étoit une renommée, & la légende, *Vires acquirit eundo*, allégorie aussi juste que flatteuse pour un prince qui augmentoit en effet ses mérites par ses voyages. En voyant le tombeau du cardinal de *Richelieu* & la statue de ce ministre, ouvrage digne de celui qu'il représente, le czar laissa paroître un de ces transports, & dit une de ces choses qui ne peuvent échapper qu'à ceux qui sont nés pour être de grands hommes; il monta sur le tombeau, embrassa la statue; *grand ministre*, dit-il, *que n'es-tu né de mon temps? Je te donnerois la moitié de mon empire pour m'apprendre à gouverner l'autre.* Le czar, après avoir ainsi parcouru la France, où tout dispose les mœurs à la douceur & à l'indulgence, retourna dans sa patrie, & y reprit sa sévérité. Son fils lui ayant occasioné du mécontentement, il lui fit faire son procès & les juges conclurent à la mort. Le lendemain de l'arrêt, il eut une attaque d'apoplexie qui l'emporta. On raisonna beaucoup sur cet événement funeste. Cependant il est probable que le prince *Alexis*, héritier de la plus vaste monarchie du monde, condamné unanimement par les sujets de son pere, qui devoient être un jour les siens, put mourir de la révolution que fit dans son corps un arrêt si étrange. Le pere alla voir son fils expirant, & on dit qu'il versa des larmes; mais malgré ses larmes, les roues furent couvertes des membres rompus des amis de son fils. Il fit couper la tête à son propre beau-frere, le comte *Laprechin*, frere de sa femme, *Ottokesa Laprechin*, qu'il avoit répudiée, & oncle du prince *Alexis*. Le confesseur du prince eut aussi la tête coupée. Si la Moscovie a été civilisée, il faut avouer que cette politesse lui a coûté cher. En 1721, il conclut une paix glorieuse avec la Suede, par laquelle on lui céda la Livonie, l'Estonie, l'Ingermanie, la moitié de la Carelie & de Vibourg. Les états de Russie lui déférerent alors le nom de *grand*, de *pere de la patrie* & d'*empereur*. Le reste de la vie du czar ne fut qu'une suite de ses grands desseins. On ne peut que parcourir les différens établissemens que lui doit la Moscovie, & seulement les principaux. I. Une infanterie de 100 mille hommes, aussi belle & aussi aguerrie qu'il y en ait en Europe, dont une assez grande partie des officiers sont Moscovites. II. Une marine de 40 vaisseaux de ligne,

& de 400 galeres. III. Des fortifications, ſelon les dernieres regles, à toutes les places qui en méritent. IV. Une excellente police dans les grandes villes, qui auparavant étoient auſſi dangereuſes pendant la nuit que les bois les plus écartés. V. Une académie de marine & de navigation, où toutes les familles nobles ſont obligées d'envoyer quelques-uns de leurs enfans. VI. Des colleges à Moskow, à Pétersbourg & à Kiof, pour les langues, les belles-lettres & les mathématiques; de petites écoles dans les villages, où les enfans des payſans apprennent à lire & à écrire. VII. Un college de médecine, & une belle apothicairerie publique à Moskow, qui fournit de remedes les grandes villes & les armeés.

On vit s'élever un grand nombre de maiſons régulieres & commodes, quelques palais, des bâtimens publics, & ſur-tout une amirauté, qu'il n'a faite auſſi ſuperbe & auſſi magnifique, que parce que ce n'eſt pas un édifice deſtiné à une ſimple oſtentation de magnificence. Ses armées ayant conquis preſque toute la côte occidentale de la mer Caſpienne, en 1722 & 1723, il fit lever le plan de cette mer, & grace à ce philoſophe conquérant, on en connut enfin la véritable forme, fort différente de celle qu'on lui donnoit communément. Il envoya à l'académie des ſciences de Paris, dont il étoit membre honoraire, une carte de ſa nouvelle mer Caſpienne. Cependant *Pierre le grand* ſentoit ſa ſanté épuiſée; il étoit attaqué depuis long-temps d'une rétention d'urine qui lui cauſoit des douleurs aiguës, & qui l'emporta le 28 janvier 1725, à 53 ans. On a cru, on a imprimé qu'il avoit nommé ſon épouſe, *Catherine*, héritiere de l'empire par ſon teſtament; mais la vérité eſt qu'il n'avoit point fait de teſtament, ou que du moins il n'en a jamais paru; négligence bien étonnante dans un légiſlateur, & qui prouve qu'il n'avoit pas cru ſa maladie mortelle. *Pierre le grand* fut regretté en Ruſſie de tous ceux qu'il avoit formés, & la génération qui ſuivit celle des partiſans des anciennes mœurs, le regarda bientôt comme ſon pere.

Quand les étrangers ont vu que tous ces établiſſemens étoient durables, ils ont eu pour lui une admiration conſtante, & ils ont avoué qu'il avoit été inſpiré plutôt par une ſageſſe extraordinaire, que par l'envie de faire des choſes étonnantes; il a forcé la nature en tout, dans ſes ſujets, dans lui-même, ſur la terre & ſur les eaux: mais il l'a forcée pour l'embellir. Les arts qu'il a tranſplantés de ſes mains dans des pays dont pluſieurs alors étoient ſauvages, ont, en fructifiant, rendu témoignage à ſon génie, & éterniſé ſa mémoire; ils paroiſſent aujourd'hui originaires des pays mêmes où il les a portés. Loix, police, politique, diſcipline militaire, marine, commerce, manufactures, ſciences, beaux-arts, tout s'eſt perfectionné ſelon ſes vues; & par une ſingularité dont il n'eſt point d'exemple, ce ſont quatre femmes montées après lui ſucceſſivement ſur le trône, qui ont maintenu tout ce qu'il acheva, & ont perfectionné tout ce qu'il entreprit. *Pierre le grand* étoit d'une taille haute; il avoit l'air noble, la phyſionomie ſpirituelle, le regard rude; il étoit ſujet à des eſpeces de convulſions qui altéroient quelquefois les traits de ſon viſage: il s'exprimoit avec facilité, & parloit avec feu; il étoit naturellement éloquent: il haranguoit ſouvent. Ce prince dédaignoit & mépriſoit le faſte, qui n'eut fait qu'environner ſa perſonne: c'étoit le prince *Menzikoff* ſon favori, qu'il chargeoit de le repréſenter par ſa magnificence. Jamais homme ne fut plus vif, plus laborieux, plus entreprenant, plus infatigable.

Pierre étoit l'homme le plus ſavant de ſon empire; il parloit pluſieurs langues; il étoit très-habile dans les mathématiques & dans la géographie; il avoit appris juſqu'à la chirurgie qu'il exerça en pluſieurs occaſions. Il aimoit les projets vaſtes; il les ſuivoit avec une ardeur incroyable, avec une conſtance à toute épreuve: ſon ambition étoit pour ainſi dire de créer.

Quelques écrivains célebres ont fait à l'envi ſon éloge, en nous le peignant comme un des plus grands princes qui aient paru dans le monde. Je me conterai d'obſerver, que s'il avoit de grandes qualités du côté de l'eſprit, il avoit auſſi de grands défauts du côté du cœur. Quoi-

qu'il ait fait des choſes ſurprenantes dans ſes états, & qu'il ait parcouru le monde pour apprendre mieux à régner, il n'a jamais pu dépouiller une certaine férocité qui conſtituoit ſon caractere, réprimer à propos les emportemens de ſa colere, adoucir ſa ſévérité, ni modérer ſon deſpotiſme.

Il obligea les ſeigneurs de s'abſenter de leurs terres, ce qui contribua à leur ruine, & à l'augmentation des taxes. Il dégrada le ſénat pour ſe rendre plus abſolu, & éloigna de ſa confiance les perſonnes de diſtinction, pour l'accorder toute entiere à un prince Menzikoff, qui n'étoit d'ailleurs qu'un petit génie. Il corrompit les mœurs de ſes ſujets, en encourageant la célébration burleſque de ce qu'ils appelloient *la flavlenie*. En reculant ſes frontieres, il détourna les yeux de l'intérieur de l'empire, ſans conſidérer qu'il ne faiſoit que le ruiner davantage. Il força les enfans des meilleures familles, de faire, ſans qu'ils y fuſſent propres, le ſervice de ſoldats & de matelots, tandis qu'il introduiſoit à ſa cour tous les excès de luxe étranger, qui n'ont fait qu'appauvrir ſon pays. Il tranſporta le commerce de l'empire, d'Archangel à Pétersbourg, & la réſidence de la cour du centre de ſes états à une des extrémités. Sa maniere irréguliere de vivre, & les débauches auxquelles il étoit accoutumé dès ſa jeuneſſe, abrégerent ſes jours.

C'eſt en vain qu'il a tâché de faire l'univers juge de ſa conduite, en publiant la malheureuſe hiſtoire du prince Alexis, ſon fils; il n'a perſuadé perſonne qu'il n'avoit rien à ſe reprocher à cet égard. Il ne parloit jamais à ce fils avec amitié; & comme il avoit entiérement négligé ſon éducation, on doit lui attribuer en partie les écarts de ce malheureux prince. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

A. N. Pétersbourg eſt gouverné aujourd'hui par Catherine II, impératrice & autocratice de toutes les Ruſſies. Cette princeſſe étonnante eſt toute occupée de faire, par la plus ſage des légiſlations, le bonheur d'un empire, dont ſes conquêtes ont de beaucoup augmenté la ſplendeur. L'auteur du poëme de l'éloquence, a dit de cette auguſte héroïne:

. . . . . *Oui, j'ai vu la victoire*
Attacher à ton front le laurier de la gloire;
Sur les flots étonnés ton ſceptre floriſſant,
A fait pâlir Nérée & trembler le Croiſſant.
Des remparts de la Chine aux rives du Boſphore,
Tu fécondas les arts que Pierre fit éclore;
Et du dédain public tes Tartares vengés,
Triomphent du ſultan comme des préjugés.

PETERSHAGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la province de Minden en Weſtphalie, à une lieue de Minden, ſur le Weſer. *Long. 26. 36. lat. 52. 20.*

PETER-VARADIN, (*Géog. mod.*) ou *Petri-Varadin*, ou *Peter-Wardein*, *Petri-Varadini foſſatum*; ville forte de la baſſe-Hongrie, à 16 lieues N. O. de Belgrade, 6 E. d'Illok, dans le comté de Bodrog ſur le Danube, vis-à-vis de Peter-Vardin en Eſclavonie. Elle eſt grande & fermée de murailles; un évêque du rit grec y tient ſon ſiege. C'eſt une des places aſſignées pour demeure à la nation des Raitzes. Elle appartient à la maiſon d'Autriche. C'eſt près de Peter-Varadin, que le prince Eugene, en 1716, livra bataille au grand viſir Ali, favori du ſultan Achmet III, & remporta la victoire la plus ſignalée. *Long. 37. 44. lat. 45. 18.* (*D. J.*)

PETESIA, (*Botanique.*) Ce genre de plante a pour caractere une fleur monopétale, en entonnoir arrondi, poſé ſur un calice en campane à quatre dents, avec quatre étamines & un piſtil refendu en deux à l'extrémité, & dont l'ovaire devient une baie à deux loges, remplie de pluſieurs ſemences. Linn. *gen. pl. tetr. monog.* On en connoît deux eſpeces qui ſont des arbuſtes de la Jamaïque. (*D.*)

PETEUSE, *voyez* ROSIERE.

PETHOR, (*Géog. ancienne.*) ville de Méſopotamie, & d'où étoit natif le mauvais prophete Balaam. L'hébreu appelle cette ville *Pethura* ou *Pathura*. Ptolomée la nomme *Pachora*, & Euſebe *Pathura*;

il la place dans la haute Méſopotamie. Nous croyons, dit dom Calmet, *Diction.* qu'elle étoit vers Thapſaque, au delà de l'Euphrate. S. Jérôme, dans ſa traduction du livre des *Nombres. c. xxij, v. 5*, a omis ce nom; il dit ſimplement, *vers Balaam, qui demeuroit ſur le fleuve des Ammonites.* Il liſoit autrement que nous dans l'hébreu. Les Septante portent: *A Balaam, fils de Beov. Pathura, qui demeure ſur le fleuve du pays de ſon peupl.* (*D. J.*)

PÉTIGLIANO, *ou* PITIGLIANO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie dans le Siennois, aux confins du duché de Caſtro. Elle avoit autrefois ſes comtes particuliers; elle eſt près de la riviere de Lente, à quatre lieues S. E. de Soanna, 18 S. E. de Sienne, 3. N. E. de Caſtro. *Long.* 29. 20. *lat.* 42. 33. (*D. J.*)

PETILIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans le *Brutium*, à l'entrée du golfe de Tarente, mais dans les terres. Virgile en attribue la fondation à Philoctete, compagnon d'Hercule & roi de Melibée en Theſſalie, qui au retour du ſiege de Troye vint s'établir en Italie.

Il nous repréſente *Petilie* comme une petite ville; elle étoit telle dans ſa naiſſance, mais elle ſortit dans la ſuite de cet état de médiocrité, & fut regardée comme la plus forte place de la Lucanie. Dans la deuxieme guerre punique, elle fut, comme Sagonte, victime de ſa fidélité envers les Romains:

* *Infelix fidei, miſeræque ſecunda Sagonto.*
Sil. Ital. *l. XII.*

Petilie étoit bâtie dans un lieu appellé aujourd'hui *Strongoli*, auprès du Noto, dans la Calabre ultérieure. *Géogr. de Virg. p.* 213. (*C.*)

PETILIEN (LE BOIS), (*Géogr. anc.*) *Petelinus lucus.* C'eſt en ce lieu que Camille, au rapport de Plutarque *in Camillo*, tranſporta le tribunal lorſqu'il ſe fut apperçu de l'effet que la vue du capitole produiſoit ſur les juges de Marcus Manlius Capitolinus. Ce bois devoit être près de Rome, à la gauche du Tibre, puiſque Tite-Live, *l. VI, c. xx*, le place hors la porte Flumentane. (*D. J.*)

PETILIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom de ſecte. Les *petiliens*, hérétiques donatiſtes, ainſi appellés de Petilianus, faux évêque de Cyrrhe en Afrique, & chef des donatiſtes, prétendoient que les bons ne pouvoient être corrompus par les méchans, & qu'un mauvais miniſtre ne conféroit pas validement un ſacrement.

PETILLER, v. n. (*Gramm.*) éclater avec un petit bruit réitéré. On dit que le ſel *pétille* ſur le feu, que le vin *pétille* dans le verre, *&c.* Il ſe prend au ſimple & au figuré. Il *pétille* d'eſprit.

PETILLIERES, ſ. f. Les *gantiers-parfumeurs* appellent ainſi un endroit dans la peau moins frappé que le reſte, où les pores ſont plus déſunis & bourſoufflés, pour ainſi parler.

PETIT, adj. (*Grammaire.*) corelatif & oppoſé de *grand*. Il n'y a rien qui ſoit abſolument grand, rien qui ſoit abſolument *petit*. L'éléphant eſt grand à l'égard de l'homme, qui *petit* à l'égard de l'éléphant, eſt grand à l'égard de la mouche, qui *petite* à l'égard de l'homme, eſt grande à l'égard du ciron. Ce mot a une infinité d'acceptions différentes: on dit, un *petit* homme, un *petit* eſpace, un *petit* enfant, de *petites* choſes, de *petites* idées, de *petits* animaux, un *petit* gain, *&c.* Il ſe prend, comme on voit, au ſimple & au figuré. Il ſemble que l'homme ſe ſoit établi la commune meſure de tout ce qui l'environne: ce qui eſt au deſſus de lui n'eſt rien, & il l'appelle *grand*; ce qui eſt au deſſous eſt moins que rien, & il l'appelle *petit*.

PETIT, *en Anatomie*, nom de quelques muſcles, ainſi appellés par comparaiſon avec d'autres qui ont plus d'étendue, & ſont nommés *grands*. *Voyez* GRAND.

Le petit *zigomatique*. *Voyez* ZIGOMATIQUE.

Le petit *oblique*. *Voyez* OBLIQUE.

Le petit *droit*. *Voyez* DROIT.

Le petit *pectoral*. *Voyez* PECTORAL.

Le petit *dentelé*. *Voyez* DENTELÉ.

Le petit *rond*. *Voyez* ROND.

Le petit *feſſier*. *Voyez* FESSIER.

PETITS BOIS *des croiſées à verre*, (*Menuiſerie.*) c'eſt ce qui fait le rempliſſage des croiſées, & ſert à porter les carreaux de verre.

PETIT CORPS DES MARCHANDS, *terme de corporation.* C'eſt ainſi que les trois premiers corps, qui ſont la draperie, l'épicerie & la mercerie, appellent les trois derniers corps, qui ſont la pelleterie, la bonneterie & l'orfévrerie.

Ils ſe ſervent ſans doute de ce terme *petit*, non pas par rapport au nombre des marchands dont ces trois derniers corps ſont compoſés; car il eſt certain que celui des bonnetiers & celui des orfevres ſont chacun ſéparément beaucoup plus nombreux que celui des drapiers, qui a cependant la préſéance; mais on les appelle *petits-corps* par rapport à leur rang.

Auſſi l'uſage s'eſt introduit inſenſiblement, que de quatre négocians qui entrent chaque année dans le conſulat, il y en a toujours un de chacun des trois premiers corps; & à l'égard des trois derniers, à peine permet-on qu'il y en entre un de chaque corps en trois ans, c'eſt-à-dire un de l'un des trois chaque année. *Savary.* (*D. J.*)

PETIT CORPS, (*Sergetterie.*) On appelle ainſi dans la ſergetterie de Beauvais, les ſergers qui ne fabriquent que de petites ſerges, & de certaine qualité & nature.

PETIT-GRIS, *terme de Fourreur*, nom que l'on donne à une ſorte de riche fourrure faite de peaux d'une eſpece de rats ou d'écureuils, dont le poil de l'échine eſt d'un très-beau gris cendré, & celui de la queue & du ventre d'un blanc tirant un peu ſur le gris. Ces ſortes de rats ou d'écureuils ſe trouvent communément dans les pays froids, ſur-tout dans la Sibérie, d'où les Anglois & les Hollandois en tirent quantité par la voie d'Archangel, de Hambourg & de Lubeck.

Furetiere dit que le *petit-gris* étoit autrefois une fourrure précieuſe que portoient les dames & les grands ſeigneurs, & qu'il étoit défendu aux courtiſanes d'en avoir; préſentement elle ſe porte indifféremment par toutes ſortes de perſonnes qui veulent en porter & en ont le moyen.

Le *petit-gris* deſtiné pour la Turquie, ſe vend en Moſcovie par milliers de peaux aſſorties, depuis n°. 1 juſqu'à n°. 4, qui vont toujours en diminuant de beauté & de prix depuis le premier numéro juſqu'au dernier. Les Turcs, particuliérement ceux de Conſtantinople, en conſomment une prodigieuſe quantité pour leurs veſtes, dont ils en font onze d'un millier de peaux entieres; ſavoir, cinq de l'échine, qui eſt le plus beau & le plus cher, & ſix du ventre, qui eſt le moins eſtimé.

Preſque tout le *petit-gris* qui ſe voit en France y eſt envoyé ou de Hollande ou d'Angleterre; ce ſont à Paris les marchands merciers & les pelletiers qui en font tout le négoce. Les premiers le vendent en gros au cent de peaux, & les autres l'emploient en fourrures, comme bas, manchons, aumuces, jupons, couvre-piés, manteaux-de-lit, robes-de-chambre, veſtes, juſtaucorps, *&c.*

On nomme auſſi quelquefois, mais mal-à-propos, *petit-gris*, les peaux de lapin, dont le poil eſt un gris approchant de celui du véritable *petit gris*; quoique le *petit-gris* de lapin s'emploie aux mêmes uſages que le véritable *petit-gris*, il eſt cependant beaucoup moins eſtimé. *Savary.* (*D. J.*)

PETIT-GRIS, (*Plumaſſier.*) ſe dit encore d'une eſpece de duvet ou petites plumes qui ſe tirent du ventre & du deſſous des ailes de l'autruche. Ce *petit-gris* eſt regardé comme le rebut des autres plumes de cet oiſeau, & par conſéquent peu eſtimé: il ſe vend au poids.

PETIT-JAN *au trictac*, ſe dit de douze dames couvertes qu'un joueur a dans la table où les autres ſont en piles. Quand ce *jan* vient par ſimples, on le compte pour quatre, & pour ſix par doublets, & pour huit par deux moyens ſimples, & douze par trois moyens, c'eſt-à-dire quatre par chaque moyen, ſix par doublet, & douze par deux.

Avant que de faire la caſe qui reſte, on aura ſoin de marquer toujours les points qu'on gagne par le coup qui acheve le *petit-jan*, qui arrive plutôt par les dez qui amenent quatre & trois, ou cinq & deux, que par ceux qui amenent ſix & as. Il eſt bon de ne point perdre ce *petit-jan* autant qu'on le peut, d'autant plus que chaque coup de dez qu'on jette on gagne quatre points par ſimples, & ſix par doublets.

PETIT-MAITRE, (*Langue françoiſe.*) nom qu'on a donné à la jeuneſſe ivre de l'amour de ſoi-même, avantageuſe dans ſes propos, affectée dans ſes manieres, & recherchée dans ſon ajuſtement. Quelqu'un a défini le *petit-maître*, un inſecte léger qui brille dans ſa parure éphémere, papillonne, & ſecoue ſes ailes poudrées.

Le prince de Condé devenu riche & puiſſant, comblé de la gloire que ſes ſuccès lui avoient acquiſe, étoit toujours ſuivi d'un nombreux cortege. Les jeunes ſeigneurs de ſa cour furent appellés *petits-maîtres*, parce qu'ils étoient attachés à celui qui paroiſſoit le maître de tous les autres.

Nos *petits-maîtres*, dit M. de Voltaire, ſont l'eſpece la plus ridicule qui rampe avec orgueil ſur la ſurface de la terre. Ajoutons que par-tout où l'on tolere ces ſortes hommes, on y trouve auſſi des femmes changeantes, vaines, capricieuſes, intéreſſées, amoureuſes de leur figure, ayant enfin tous les caracteres de la corruption des mœurs & de la décadence de l'amour. Auſſi le nom de *petit-maître* s'eſt-il étendu juſqu'au ſexe taché des mêmes défauts, & qu'on nomme *petites-maîtreſſes.*

Quand Rome aſſervie n'eut plus de part aux affaires du gouvernement, elle regorgea de *petits-maîtres* & de petites-maîtreſſes, enfans du luxe, de l'oiſiveté & de la molleſſe des Sybarites ; ils étoient fard & caſſolette depuis la tête juſqu'aux piés ; c'eſt un mot de Seneque : *Noſti illos juvenes*, dit-il, *epiſt. 95, barbâ & comâ nitidos, de capſulâ totos.*

Mais j'aime ſinguliérement le trait qu'il cite d'un *petit-maître* de Rome, qui ayant été porté par ſes eſclaves du bain dans une chaiſe-à-porteurs, trouva bon de leur demander d'un ton que nous imaginons entendre, *s'il étoit aſſis*, regardant comme une choſe au deſſous de lui de ſavoir ce qu'il faiſoit. Il convient de tranſcrire ici tout le paſſage en original. *Audio quemdam ex delicatis, ſi modò deliciæ vocandæ ſunt, vitam & conſuetudinem dediſcere, cùm ex balneo inter manus elatus, & in ſellâ poſitus eſſet, dixiſſet interrogando*, jam ſedeo? *Nimis humilis & contempti hominis eſſe videtur quid faciat.* Seneque, *de brevitate vitæ, c. xij.* N'y auroit-il point de nos aimables qui euſſent fait paroli à ce *petit-maître* romain ? Pour moi, je crois qu'oui.

PETIT-OLONE, (*Comm. de toile.*) c'eſt le nom que l'on donne à une ſorte de toile de chanvre écrue, propre à faire des voiles de navire, & d'autres bâtimens de mer.

Cette toile ſe fabrique à Médrignac & aux environs de ce petit bourg de Bretagne ; car il ne s'en fait point de cette eſpece dans la ville d'Olone en Poitou, quoiqu'elle en ait pris le nom, à cauſe que ce ſont les Olonois qui en firent les premiers le négoce.

Ces ſortes de toiles, qui ont vingt pouces de roi de largeur, ſe vendent à la piece, qui contient ordinairement quatorze à quinze aunes, meſure de Paris. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

PETIT-PERE, (*Hiſt. monach.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Paris la congrégation des Auguſtins-Déchauſſés. La reine Marguerite, petite-fille de François I les établit en 1608 au Fauxbourg S. Germain. Le P. Hilarion, Provençal, les établit ſept ans après à la porte de Montmartre, à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *le quartier S. Joſeph.* Il y loua une vieille petite maiſon avec un petit jardin, dont il compoſa un hoſpice ; & ce fut la pauvreté & la petiteſſe de cet établiſſement qui leur fit donner le nom de *Petits-Peres*, qui eſt un nom de compaſſion ſur la miſere de cette congrégation naiſſante ; mais ils ne ſont plus dans ce cas-là. *Voyez* HERMITES *des Auguſtins Déchauſſés.* (*D. J.*)

PETIT-TEINT, (*Teinturier.*) nom que l'on donne en France à la communauté de cette ſorte de teinturiers qui n'emploient que des drogues communes dans les teintures, & qui ne peuvent auſſi teindre que les moindres étoffes ; au contraire des teinturiers du bon & grand teint, à qui les bonnes étoffes ſont réſervées, mais qui auſſi ne doivent ſe ſervir que des meilleures drogues ; c'eſt au ſujet du grand & du *petit-teint* que les ordonnances de M. Colbert ont grand beſoin d'être rectifiées. (*D. J.*)

PETIT-VENISE, (*Comm. de toile.*) nom que l'on donne à une eſpece de linge

ouvré, qui ſe fabrique en Baſſe-Normandie. Il y a auſſi une autre ſorte de linge ouvré, appellée *roſette* ou *petite-veniſe*, qui vient de Flandre.

PETITE-GUERRE, eſt celle qui ſe fait par détachemens ou par partis, dont l'objet eſt d'éclairer les démarches de l'ennemi, d'obſerver ſes mouvemens, de l'incommoder ou le harceler dans toutes ſes opérations, de ſurprendre ſes convois, établir des contributions, *&c.* Les détachemens ou les partis qu'on envoie ainſi à la guerre ſont compoſés de troupes légeres & de troupes régulieres, de cavalerie & d'infanterie, plus ou moins nombreuſes, ſuivant les différentes choſes qu'ils doivent exécuter. Cette guerre demande beaucoup d'intelligence & de capacité dans les officiers qui en ont le commandement. Ils doivent ſavoir diſtinguer le fort & le foible du camp & de la poſition de l'armée ennemie, & juger des avantages que la nature du terrain peut donner pour l'attaquer ou la ſurprendre, ſoit dans ſa marche ou dans les lieux où elle doit fourrager. Il faut auſſi qu'ils ſachent pénétrer les deſſeins de l'ennemi par ſes mouvemens, & qu'ils l'obſervent aſſez exactement pour n'être point trompés par de fauſſes manœuvres, dont l'objet ſeroit d'en impoſer & de ſurprendre l'armée qui lui eſt oppoſée.

Des partis ou détachemens conduits par des officiers habiles & expérimentés ſont abſolument néceſſaires pour la ſûreté de l'armée. Un général peut par ce moyen n'être jamais ſurpris, parce qu'il eſt toujours informé à temps de tous les mouvemens & de toutes les opérations de ſon adverſaire. Il lui rend les communications difficiles, de même que le tranſport des vivres & des munitions, & il trouve le moyen d'étendre les contributions juſqu'à 30, 40, & même 50 lieues de ſon camp. Par le moyen des partis, on aſſure auſſi les marches de l'armée, & l'on empêche l'ennemi de venir les troubler ou les inquiéter.

Lorſqu'il ne s'agit que de ſavoir des nouvelles de l'ennemi, les petits partis ſont plus commodes que les grands, parce qu'ils ont plus de facilité à ſe cacher & à roder avec moins d'inconvénient autour du camp ennemi, attendu la célérité avec laquelle ils peuvent s'en éloigner : ces petits partis doivent être de cavalerie. M. le maréchal de Saxe ne les vouloit point au deſſus de cinquante hommes. Ils doivent marcher par les lieux les moins fréquentés & les plus détournés, ſe cacher ou s'embuſquer dans les bois & autres lieux fourrés de l'armée ennemie, & tâcher de faire des priſonniers. Ceux qui commandent ces partis doivent toujours ſe ménager une retraite aſſurée, & faire enſorte de n'être point coupés & enlevés. On partage ſa troupe en petits détachemens qui ſe ſoutiennent les uns & les autres, de maniere que ſi les premiers ſont enlevés, les autres puiſſent ſe retirer.

Lorſque les partis ou les détachemens ſont deſtinés à établir des contributions, & à forcer de petites villes, châteaux & autres lieux capables de quelque défenſe, on les fait plus nombreux. Leur conduite demande alors à-peu-près la même ſcience & la même intelligence que la guerre qui ſe fait entre les grandes armées. Il faut veiller avec d'autant plus de ſoin à la conſervation de ſa troupe & à éviter les ſurpriſes, qu'on ſe trouve environné d'ennemis de toutes parts; qu'il eſt important de bruſquer les entrepriſes que l'on fait, pour ne pas donner le temps à l'ennemi de raſſembler des troupes pour s'y oppoſer, & qu'il faut beaucoup de fermeté & une grande connoiſſance du pays pour éluder toutes les difficultés que l'ennemi peut employer pour s'oppoſer à la retraite. (*Q*)

PETIT-VIEUX, dans l'infanterie françoiſe eſt une expreſſion bizarre, qui ſert à diſtinguer les ſix régimens qui ſuivent les vieux corps. Par ces régimens, ceux de la Tour-du-Pin, Bourbonnois & Auvergne roulent enſemble de la même maniere que le font Champagne, Navarre & Piémont. *V.* RÉGIMENT. (*Q*)

PETITESSE, ſ. f. (*Gramm.*) *voyez l'article* PETIT. On dit la *petiteſſe* de la taille, & la *petiteſſe* de l'eſprit. La *petiteſſe* de l'eſprit eſt bien voiſine de la méchanceté. Il n'y a preſqu'aucun vice qu'elle n'accompagne, l'avarice, l'intolérance, le fanatiſme, *&c.*

PÉTITION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie *demande ;* ce terme eſt ſur-tout uſité en matiere d'hérédité ; par exemple, on dit que l'action en *pétition* d'héredité dure trente ans.

Pétition de principes, c'eſt lorſqu'on fonde ſes demandes ſur de prétendus principes qui ne ſont point accordés. *Voyez ci-après* PLUSPÉTITION.

PÉTITOIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt la conteſtation au fond ſur le droit qui eſt prétendu reſpectivement par deux parties à un héritage, ou droit réel, ou à un bénéfice.

Le *pétitoire* eſt oppoſé au *poſſeſſoire*, lequel ſe juge par la poſſeſſion d'an & jour, au lieu que le *pétitoire* ſe juge par le mérite du fond ſur les titres & la poſſeſſion immémoriale.

L'action *pétitoire* ou au *pétitoire* ne peut être intentée par celui contre lequel la complainte ou réintégrande a été jugée, qu'après la ceſſation du trouble, & que le demandeur a été rétabli avec reſtitution de fruits, & qu'il n'ait été payé des dommages & intérêts, s'il lui en a été adjugé.

S'il eſt en demeure de faire taxer les dépens & liquider les fruits dans le temps ordonné, l'autre partie peut pourſuivre le *pétitoire*, en donnant caution de payer le tout, après la taxe & liquidation conformément à *l'article iv* du *tit. XVII* de l'ordon. de 1667.

L'*article v* du même *titre* porte que les demandes en complainte ou réintégrande ne pourront être jointes au *pétitoire*, ni le *pétitoire* pourſuivi, que le poſſeſſoire n'ait été terminé & la condamnation exécutée ; ce même article défend d'obtenir des lettres pour cumuler le *pétitoire* avec le poſſeſſoire.

En matiere de régale, la cour connoît du *pétitoire* au lieu que dans les autres cas les juges ſéculiers ne prononcent que ſur le poſſeſſoire, mais cela revient au même ; car quand le juge royal a maintenu en poſſeſſion, comme le poſſeſſoire eſt jugé ſur les titres, le juge d'égliſe ne peut plus connoître du *pétitoire*. *Voyez ci-devant* COMPLAINTE, MAINTENUE, & *ci-après* POSSESSOIRE, RÉINTÉGRANDE. (*A*)

PETIVERE, ſ. f. *petiveria*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur eſt compoſée de quatre pétales diſpoſés preſqu'en forme de croix. Il s'éleve du fond du calice un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit découpé ou plutôt échancré à ſa partie ſupérieure ; il reſſemble à une beſace renverſée, & il renferme une ſemence oblongue. Plumier, *nova plant. amer gener.* *Voyez* PLANTE.

Voici les caracteres : ſa fleur eſt compoſée de quatre pétales, diſpoſés preſque en forme de croix. Il s'éleve du calice un piſtil qui ſe change en un fruit découpé à ſon ſommet, & qui a la figure d'un bouclier renverſé ; ce fruit eſt rempli de ſemences oblongues.

Cette plante eſt très-commune à la Jamaïque, aux Barbades, & dans les autres îles occidentales, où elle croît abondamment dans tous les taillis. Comme elle conſerve long-temps ſa verdure, elle attire les beſtiaux ; mais elle donne à leur lait une odeur forte, déſagréable, approchante de celle de l'ail ſauvage.

Le P. Plumier ayant découvert cette plante en Amérique, lui donna le nom de *petivere* pour honorer la mémoire de cet apothicaire & fameux botaniſte Anglois. On ne connoît qu'une ſeule eſpece de cette plante nommée, par le P. Plumier, *petiveria ſolanis foliis, loculis ſpinoſis.* (*D. J.*)

PETONCLE, ſ. m. (*Conchyliolog.*) *pétongle* dans quelques côtes de France, en latin *pectunculus*, en Anglois *cockles.* Coquille bivalve, de la famille des peignes. *Voyez* PEIGNE.

Liſter cependant diſtingue le *pétoncle* de peigne ; le *pétoncle*, dit-il, n'a point d'oreille, mais comme il y a divers *pétoncles* qui en ont, ſa diſtinction ne me paroît pas juſte. *Voyez* cependant ſon ſyſtême ſur ce ſujet au *mot* COQUILLE.

Le *pétoncle* eſt recherché pour le coquillage qui eſt un des meilleurs de la mer, ſoit qu'on le mange cuit, ſoit qu'on le mange crud ; c'eſt auſſi, je crois, de ce coquillage dont parle Horace, quand il dit que « Tarente, ſéjour de la molleſſe, ſe » vante d'avoir les *pétoncles* les plus dé» licats.

Pectinibus *patulis jactat se molle Tarentum.*
Sat. 4. *l.* II.

Le *pecten* de Tarente eſt celui que les Italiens appellent *romia*, qui a deux coquilles cannelées & ouvragées. La coquille du *pétoncle* eſt compoſée de deux pieces; le ligament à reſſort qui les aſſemble & qui ſert à les ouvrir eſt du côté du ſommet. Quelques *pétoncles* n'ont point d'oreilles, d'autres en ont une, & d'autres deux; il y en a qui en différens endroits ſont armés de petites pointes. La variété eſt auſſi très-grande dans la couleur de ces ſortes de coquilles; les unes ſont entiérement blanches, d'autres rouges, d'autres brunes, & d'autres tirent ſur le violet. Enfin on en voit où toutes ces couleurs ſont diverſement combinées.

Le poiſſon de cette coquille eſt un des fileurs de la mer, ayant la puiſſance de filer, c'eſt-à-dire de former des fils comme la moule; mais ils ſont beaucoup plus courts & plus groſſiers; on n'en peut tirer aucun uſage; ils ne ſervent qu'à fixer le coquillage à tout corps qui eſt voiſin, ſoit que ce ſoit une pierre, un morceau de corail, ou quelque coquille.

Tous ces fils partent, comme ceux des moules, d'un tronc commun; ils ſortent de la coquille dans les *pétoncles* qui n'ont qu'une oreille un peu au deſſous de cette oreille. Pour prouver qu'il eſt libre à ce coquillage de s'attacher quand il lui plaît avec ſes fils, il ſuffit de dire que ſouvent, après une tempête, on en trouve dans des endroits où l'on n'en trouvoit pas les jours précédens, & que ces coquilles qu'on trouve ſont ſouvent attachées à de groſſes pierres immobiles.

On prouve de reſte que ces coquillages forment leurs fils de la même maniere que les moules forment les leurs, en remarquant qu'ils ont une filiere aſſez ſemblable à celle de la moule, quoiqu'elle ſoit plus courte, & qu'elle ait un canal plus large; auſſi le poiſſon du *pétoncle* file des fils plus courts & plus gros que la moule. (*D. J.*)

PÉ-TONG, (*Hiſt. nat. Minéral.*) les jéſuites, miſſionnaires à la Chine, diſent que l'on trouve dans la province de Yun-Nan une eſpece de métal, appellé *pé-tong* par les Chinois; on ne nous apprend rien ſur ce métal, ſinon qu'il eſt blanc à ſon intérieur, ainſi qu'à ſon extérieur, & que d'ailleurs il a beaucoup de rapport avec le cuivre ordinaire. Peut-être cette ſubſtance n'eſt-elle qu'une pyrite arſenicale dont la couleur eſt blanche, mais elle n'a aucune des propriétés du cuivre.

PETORRITUM, ſ. m. (*Antiq. rom.*) char des anciens Romains à quatre roues. On veut que ſon nom ſoit grec œblien, πετόρες, *quatre*, & qu'il paſſa des Phocéens de Marſeille à Rome; mais il y a plus d'apparence qu'il eſt purement gaulois; *peten-ridom* ſignifie encore aujourd'hui la même choſe en flamand.

PÉTOVIO, (*Géogr. anc.*) on écrit ce nom fort diverſement; ſavoir, *Petevio*, *Petavio*, *Petobio*, *Pœtovium*, *Pœtevio* & *Pœtovio*, ville de la haute Pannonie, ſelon Tacite, *hiſt. l. III. c. j.* il dit que la treizieme légion avoit ſon quartier d'hiver à *Petovio*. La poſition que l'itinéraire d'Antonin & la table de Peutinger donnent à cette place fait juger que c'eſt aujourd'hui la ville de Pétaw ſur la Drave. (*D. J.*)

PETRA, (*Géogr. anc.*) ce mot en grec & en latin veut dire une *roche*, un *rocher* ou une *pierre*. On l'a appliqué à différens lieux, à cauſe de leur ſituation ſur un rocher, ou parce qu'ils étoient environnés de rochers, ou parce qu'ils avoient quelque autre rapport à un ou pluſieurs rochers.

1°. *Petra*, ville capitale de l'Arabie Pétrée, autrefois capitale de ce qu'on appelloit l'*ancienne Paleſtine*. Strabon, *lib. XVI.* dit qu'elle étoit la métropole des Nabathéens; qu'elle étoit ſituée dans une plaine arroſée de fontaines, & toute environnée de rochers: enfin que les Minéens & les Gerréens débitoient leurs parfums aux habitans. Pline, *lib. VI. c. xxviij.* en parle à-peu-près de même; mais le géographe de Nubie, *nubicus, climat. III. part. V.* aſſure que la plupart des maiſons de *Petra* étoient creuſées dans le roc.

2°. *Petra*, lieu de l'Elide. Pauſanias, *l. VI. c. xxiv.* le place au voiſinage de la ville Elis, & dit que le ſépulcre de Pyrrhon, fils de Piſtocrate, étoit dans ce lieu.

3°. *Petra*, rocher habité dans la Sogdiane. Quinte-Curce, *lib. VII. c. xj.* dit

qu'Arimazes le défendoit avec trente mille hommes armés.

4°. *Petra*, ville de la Colchide au pays des Laziens. Cet endroit, dit Procope, n'étoit autrefois qu'un village ſans nom, ſur le bord du Pont-Euxin; mais il devint une ville conſidérable ſous l'empereur Juſtinien qui le fortifia & l'amplifia.

5°. *Petra*, lieu élevé proche de Dyrrachium; cet endroit, ſuivant Céſar, formoit une baie médiocre où les vaiſſeaux étoient à l'abri de certains vents.

6°. *Petra*, ville de Sicile, nommée par Silius Italicus *Petræa*. Le nom des habitans étoit *Petrini*.

7°. *Petra*, ville de la Pierie, ſelon Tite-Live, *lib. XXXIX. c. xxvj.*

8°. *Petra*, ville de la Médie, ſelon le même Tite-Live, *l. XL. c. xxij.*

9°. *Petra Achabron*, ville de la Galilée ſupérieure ſelon Joſeph, *de bel. l. II. c. xxv.*

10°. *Petra diviſa*, nom que donne le premier livre des rois, *c. xxij. v. 28.* au rocher, ou à la montagne du déſert de Mahon.

11°. *Petra inciſa*, lieu de Phénicie, au voiſinage de l'ancienne Tyr; il étoit entre Capharnaum & Dora, deux villes maritimes. (*D. J.*)

PETRA, (*Géogr. mod.*) ville de l'île de Mételin, qui n'étoit plus qu'un méchant village avec un port, du temps de Tournefort; le capitaine Hugues Creveliers avoit pillé cette ville en 1676, & en avoit emporté de grandes richeſſes.

PETRAS, (*Géogr. mod.*) nom moderne du Pélion, montagne de Theſſalie. *Voyez* PÉLION. (*D. J.*)

PETRÆA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Houſton à un genre de plante, en l'honneur du lord Petre: en voici les vrais caracteres d'après Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt large, coloré, & compoſé d'une ſeule feuille, diviſée en cinq ſegmens obtus & déployés; ils ſubſiſtent avec le fruit; la fleur eſt irréguliere, plus petite que le calice, & monopétale; les étamines ſont quatre filets inégaux en grandeur, mais tous cachés dans le calice de la fleur; les boſſettes des étamines ſont ſimples; le germe du piſtil eſt ovale; le ſtyle eſt ſimple & de la longueur des étamines; enfin le ſtyle du piſtil eſt obtus. (*D. J.*)

PETREAU, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt le peuple qui croît au pié des poiriers & pommiers, & qui ſert à les replanter & à les produire.

PETREL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) PINÇON DE MER, OISEAU DE TEMPÊTE, *plautus minimus procellarius*, *Klein*; oiſeau qui a ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié d'envergeure; les ailes étant pliées excedent de plus d'un pouce le bout de la queue; le bec eſt noir, & il a un pouce de longueur; les narines ſe trouvent placées dans un tubercule qui eſt au milieu de la piece ſupérieure du bec; le ſommet de la tête & le dos ſont noirâtres; il y a ſur le croupion une grande tache blanche; le ventre & les ailes ont une couleur moins foncée que celle du dos; la queue a un pouce & demi de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes qui ſont toutes brunes; les piés & les jambes ont une couleur brune foncée. On a donné au *petrel* le nom d'*oiſeau de tempête*, parce qu'il vient ſe cacher derriere les vaiſſeaux qui ſont en mer lorſqu'on eſt menacé d'une tempête. *Hiſt. nat. des oiſeaux par* Derham, *tom. III. Voyez* OISEAU.

PETREUX, *en Anatomie*, nom de l'apophyſe pierreuſe de l'os temporal; on la nomme auſſi *le rocher*. *V.* TEMPORAL.

Les ſinus *pétreux* de la dure-mere ſont au nombre de ſix, trois de chaque côté; un antérieur ſur l'angle antérieur du rocher; un moyen ou angulaire, ſur l'angle poſtérieur ſupérieur du rocher, & un inférieur. Les deux inférieurs achevent avec les ſinus occipitaux, le ſinus circulaire autour du grand trou occipital. *Voyez* ROCHER.

PÉTRICHERIE, ſ. f. (*Pêcherie.*) terme de marine qui ſe dit de tout l'appareil qui ſe fait pour la pêche des morues, comme chaloupes, hameçons, couteaux, lignes, *&c.* Les Baſques & les autres Terreneuviers qui vont à cette pêche, ont emprunté ce mot des Eſpagnols qui appellent *petrechos*, un équipage de guerre ou de chaſſe.

PETRIFIANT, adj. (*Phyſiq.*) une choſe qui a la faculté de pétrifier ou de changer les corps en pierres. *Voyez* PIERRES.

Les Phyſiciens parlent d'un principe *pétrifiant*, d'un eſprit *pétrifiant*, d'un ſuc *pétrifiant*. Les eaux ou fontaines *pétrifiantes*, ſont celles qui contenant des parties pierreuſes diſſoutes, & qui y nagent, les dépoſent ſur les bois, ſur les feuilles, & ſur d'autres corps qu'on y plonge: de ſorte qu'après que ces parties s'y ſont durcies en une eſpece de croûte, on regarde ordinairement ce qui en réſulte comme des *pétrifications*. *Voyez* FONTAINE, PÉTRIFICATION.

PETRIFICATION, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) c'eſt une opération de la nature, par laquelle un corps du regne végétal, ou du regne animal, eſt converti en pierre, en conſervant toujours la forme qu'il avoit auparavant.

Toutes les pierres ne ſont formées que par la réunion de molécules terreuſes qui ont été ou diſſoutes, ou détrempées dans de l'eau, *voyez l'article* PIERRES. C'eſt donc aux eaux ſeules que l'on doit attribuer la *pétrification*; ainſi il s'agit d'examiner de quelle maniere cette opération ſe fait. Nous prendrons pour exemple le bois; & nous allons conſidérer comment cette ſubſtance, dont le tiſſu eſt lâche en comparaiſon de celui des pierres, peut devenir un corps dur, peſant & compacte, ſans rien perdre de ſa forme.

Le bois, ſuivant les analyſes, eſt compoſé; 1°. d'une terre qui lui ſert de baſe, ainſi qu'à tous les corps de la nature; 2°. d'une portion d'eau qui entre dans ſa combinaiſon; 3°. d'une ſubſtance que l'on nomme *extractive*, qui eſt ou une gomme, ou une réſine, ou qui eſt l'une & l'autre à la fois; 4°. d'une ſubſtance ſaline, qui eſt tantôt de la nature du vitriol, tantôt de celle du nitre, tantôt de celle du ſel marin. Le bois eſt formé par l'aſſemblage d'un amas de filets ou de fibres, qui ſont autant de tuyaux qui donnent paſſage à la ſeve, & il eſt rempli de pores qui vont du centre à la circonférence. Lorſqu'un morceau de bois eſt enfoui en terre, il ne tarde point à être pénétré par l'eau; ce fluide en s'inſinuant par ſes pores & ſes fibres, diſſout peu-à-peu les ſubſtances dont il eſt le diſſolvant, telles que les parties ſalines, les parties gommeuſes, *&c.* & s'unit avec l'eau qui étoit déja contenue dans le bois, & qui faiſoit partie de ſa combinaiſon; par ce moyen il ſe fait une décompoſition du bois, ſes parties ſe détachent les unes des autres; les pores & les tuyaux ſe dilatent & s'agrandiſſent, l'eau y entre comme dans une éponge. Quoique privé de pluſieurs de ſes principes, le bois conſerve ſon tiſſu & ſa forme; il lui reſte encore la terre qui lui ſert de baſe. En effet lorſqu'on brûle une plante avec précaution, c'eſt-à-dire en la garantiſſant du vent, il reſte une cendre qui eſt pour ainſi dire le ſquelette de la plante; & cette cendre n'eſt autre choſe que la terre & la partie ſaline de cette même plante. L'eau en circulant ſans ceſſe dans ces fibres ou tuyaux vidés, y dépoſe peu-à-peu les molécules terreuſes dont elle-même eſt chargée; ces molécules ſe combinent avec celles qui entroient dans la combinaiſon du bois, elles s'y moulent, elles rempliſſent, & à l'aide de l'évaporation, ces molécules accumulées ſe lient les unes avec les autres, & le bois changé en pierre conſerve la même force qu'il avoit auparavant. Alors le bois devient une maſſe de pierre qui eſt ou calcaire, ou argileuſe, ou de la nature du caillou & de l'agate, ſuivant la nature des molécules terreuſes que les eaux ont ou diſſoutes, ou détrempées, & qu'elles ont charriées & dépoſées dans les fibres du bois.

Pour que cette opération ſe faſſe, il eſt aiſé de concevoir qu'il faut que la terre dans laquelle eſt renfermé le corps qui doit ſe pétrifier, ne ſoit ni trop ſeche, ni trop humide. Trop d'eau pourriroit le bois trop promptement, & le réduiroit en terre, avant que les molécules euſſent eu le temps de ſe diſpoſer peu-à-peu, & de ſe lier les unes aux autres. D'un autre côté, un terrain trop ſec ne fourniroit point l'eau qui, comme on a vu, eſt abſolument néceſſaire à la *pétrification*. L'eau ne doit point être en mouvement, parce qu'elle ne pourroit point dépoſer les molécules dont elle eſt chargée. Enfin il faut que le corps qui doit ſe pétrifier, ſoit garanti du contact de l'air extérieur, dont le mouvement trop violent nuiroit au travail de la nature.

Quelques perſonnes n'admettent point de *pétrification* véritable; elles paroiſſent fonder leur ſentiment ſur une diſpute de

mots. Il eſt bien certain que toutes les parties du bois ne ſont point converties en pierre, il n'y a que celles qui ſont terreuſes qui ſoient propres à entrer dans la nouvelle combinaiſon qui ſe produit. Quant aux autres principes, après avoir été chaſſés, ils ſont remplacés par les molécules que les eaux dépoſent: c'eſt ce remplacement que l'on appelle *pétrification*. Dans ce ſens, il y auroit de l'abſurdité à nier l'exiſtence des *pétrifications*. En effet, on a trouvé en pluſieurs endroits de la terre, des arbres entiers pétrifiés, avec leurs branches & leurs racines. On appercevoit en les coupant, les cercles annuels de leur croiſſance; on en a des morceaux ſur leſquels on voit diſtinctement qu'ils ont été rongés par les vers; d'autres portent des marques viſibles de la coignée & de la ſcie. Enfin, ce qui doit fermer la bouche à l'incrédulité, on a trouvé, quoique rarement, des morceaux de bois dont une portion étoit encore dans l'état d'un bois véritable & propre à brûler, tandis qu'une autre portion étoit changée en agate, ou en une pierre d'une autre eſpece.

Ce qui vient d'être dit du bois peut s'appliquer aux parties des animaux qui ſe pétrifient. Les animaux ont, ainſi que les végétaux, une terre qui leur ſert de baſe; c'eſt cette terre qui forme leurs os, les coquilles; ils contiennent encore des parties ſalines & aqueuſes; ils ſont remplis de fibres & de pores qui peuvent admettre les eaux de la terre; ces eaux peuvent dépoſer dans les pores & interſtices de ces ſubſtances animales, les molécules terreuſes dont elles ſont chargées, & qui s'y durciſſent peu-à-peu. Les ſubſtances animales qu'on trouve le plus ordinairement pétrifiées, ſont les coquilles, les madrepores, les oſſemens de poiſſons; cela eſt aſſez naturel, vû que ces ſubſtances ont déja par elles-mêmes beaucoup d'analogie avec les pierres, étant compoſées pour la plus grande partie, de molécules terreuſes & calcaires. A l'égard des parties graſſes & charnues des animaux, elles ſont d'un tiſſu trop lâche, & trop ſujettes à la pourriture, pour pouvoir donner le temps aux eaux de dépoſer la matiere lapidifique dans leurs fibres.

Quant aux *pétrifications* des quadrupedes, elles doivent être très-rares, ſi tant eſt qu'il en exiſte; on trouve aſſez ſouvent leurs oſſemens enfouis en terre, mais ils ne ſont point pétrifiés pour cela; on doit ſur-tout regarder comme très-incertain ce qui a été rapporté par quelques auteurs, d'un cadavre humain pétrifié que l'on dit avoir été trouvé en 1583 aux environs de la ville d'Aix en Provence: on peut en dire autant des hommes pétrifiés que l'on prétend avoir été trouvés dans une montagne de la Suiſſe; ces hommes, dit-on, faiſoient partie de l'équipage d'un vaiſſeau qui fut trouvé avec ſes agrès au même endroit. Ces faits ſont auſſi fabuleux que la prétendue ville de Bidoblo en Afrique, dont on nous conte que tous les habitans ont été pétrifiés. Le merveilleux de cette hiſtoire diſparoîtra ſi l'on fait attention que ſouvent les voyageurs qui paſſent dans les endroits ſablonneux de l'Arabie & de la Lybie, ſont tout d'un coup enſevelis ſous des montagnes de ſable que le vent éleve; quelques ſiecles après on retrouve les cadavres durcis & deſſéchés, événement qui a pu arriver aux habitans de la ville de Bidoblo.

Un grand nombre d'auteurs nous parlent d'oſſemens de quadrupedes pétrifiés; cependant, en regardant la choſe de près, on trouvera que rien n'eſt moins décidé que leur exiſtence, & l'on verra que les oſſemens des quadrupedes que l'on rencontre en terre, ſont ou dans leur état naturel ou ſimplement rongés & calcinés. *Voyez les articles* OSSEMENS FOSSILES, IVOIRE FOSSILE, *&c.* Cependant il peut ſe faire que ces os, par leur ſéjour dans la terre, aient acquis une dureté beaucoup plus grande qu'ils n'avoient auparavant; mais cela n'autoriſe point à les mettre au rang des *pétrifications*.

On a auſſi raiſon de ſe défier des prétendus oiſeaux pétrifiés avec leurs œufs, que l'on aſſure ſe trouver au pays de Heſſe, dans le Weſterwald, dans une montagne appellée *Vogelsberg*. On doit porter le même jugement des crapaux, des lézards, & même des ſerpens pétrifiés qui ſe ſont quelquefois trouvés en terre; quant aux ſerpens, il y a lieu de ſoupçonner que

des

des gens peu instruits auront pu être trompés par des cornes d'ammon, qui ressemblent assez à un serpent entortillé.

La chose est beaucoup plus certaine pour les animaux marins, & l'on est assuré qu'il s'en trouve de pétrifiés ; près des villages de Mary & de Lisy, dans le voisinage de Meaux, on trouve une grande quantité de crabes pétrifiés ; on rencontre entre plusieurs autres endroits des dents & des palais de poissons pétrifiés, *&c.* au point de donner des étincelles lorsqu'on les frappe avec un briquet. Telles sont les pierres que l'on nomme *crapaudines*, *glossopetres*, *&c. V. ces articles.* Les belemnites, les cornes d'ammon, les oursins ou échinites, & un grand nombre de coquilles & de litophytes sont souvent véritablement pétrifiés ; on en voit qui sont entiérement changés en cailloux ou en agate ; d'autres ont servi de moule à la matiere lapidifique qui a été reçue dans l'intérieur de ces corps ; mais ce seroit se tromper que de mettre tous les corps marins qui se trouvent dans le sein de la terre au rang des pétrifications ; quelques-uns de ces corps n'ont éprouvé aucune altération, d'autres ont été simplement rongés, ont perdu leur liaison, ce qui ne peut passer pour un changement en pierre ; d'où l'on voit qne l'on ne doit pas donner indistinctement le nom de *pétrification* à toutes les coquilles ou corps marins qui se trouvent enfouis dans les couches de la terre. *Voyez l'article* FOSSILLE. Lorsqu'on veut parler avec exactitude, il seroit à propos de distinguer même les pierres qui sont venues se mouler dans l'intérieur des coquilles ou des corps marins, des vraies pétrifications. En effet, on voit souvent des pierres ainsi formées ou moulées, qui sont encore enveloppées de la coquille qui a servi de moule à la matiere lapidifique ; la coquille elle-même n'a point été changée, elle est souvent dans son état naturel. Il ne faut point croire non plus que l'animal qui logeoit dans ces coquilles ait été converti en pierre ; tout ce qu'on peut dire, c'est que le suc pierreux est venu occuper la place de l'animal.

Ce seroit encore se tromper que de prendre pour une vraie pétrification les incrustations ou croûtes pierreuses qui se forment à l'entour de quelques substances qui ont séjourné quelque temps au fond de certaines eaux ; les molécules terreuses contenues dans ces eaux se sont déposées sur les feuilles ou les plantes, & les ont couvertes d'un enduit qui s'est durci & changé en pierre, en conservant la forme du corps sur lequel ces molécules se sont déposées, tandis que le corps lui-même s'est pourri & a disparu. *Voyez* INCRUSTATION.

On ne doit pas non plus confondre avec les pétrifications, les empreintes des végétaux ou des poissons qui se trouvent sur quelques pierres ; la pierre qui porte ces empreintes, étant dans un état de mollesse, a pris la figure du corps qu'elle enveloppoit, elle s'est durcie peu à peu, & le corps qui a fait l'empreinte a souvent entiérement disparu. *Voyez* PHYTOLITES & TYPOLITES.

Enfin, on ne peut donner le nom de *pétrifications* aux pierres à qui des circonstances fortuites ont fait prendre dans le sein de la terre des formes bizarres, qui peuvent quelquefois avoir de la ressemblance avec des corps étrangers au regne minéral. *Voyez l'article* JEUX DE LA NATURE.

Les vraies pétrifications sont donc les substances, soit animales, soit végétales, qui ont été pénétrées & imbibées du suc pierreux, qui est venu remplacer les principes dont ces corps étoient originairement composés, sans changer leur structure & leur tissu. Une infinité d'exemples nous prouvent que la terre renferme des *pétrifications* de cette espece ; elles portent si distinctement la forme du corps animal ou végétal qu'elles étoient originairement, qu'il est impossible de s'y tromper ; c'est ainsi que nous avons un grand nombre de bois pétrifiés. En Franche-Comté, près de Salins, on a trouvé une assez grande quantité de noix & de noisettes entiérement changées en pierre. On a trouvé aussi des châtaignes, des pommes de pin & d'autres fruits semblables véritablement pétrifiés ; mais il faut convenir que l'on voit souvent dans les collections des curieux des pierres que l'on veut faire passer pour des pétrifications, & qui ne sont réelle-

ment redevables de leur figure qu'à des effets du hazard.

Quelques naturaliſtes ont été très-curieux de ſavoir combien la nature employoit de temps à la pétrification : ils ont cru que cela pourroit faire connoître l'antiquité de notre globe. L'empereur François I, actuellement régnant, dont le goût pour l'hiſtoire naturelle eſt connu de tout le monde, fit tirer du Danube un pilotis qui avoit ſervi à un pont que Trajan avoit fait bâtir ſur ce fleuve en Servie. Ce pilotis étoit pétrifié tout autour à-peu-près d'un travers de doigt d'épaiſſeur. Il paroît que cette voie ſeroit très-peu ſure pour nous faire découvrir l'âge du monde, vu que certaines eaux ſont plus chargées que d'autres de molécules lapidifiques ; certains terrains peuvent être plus propres que d'autres à la pétrification, & quelques ſubſtances peuvent être plus diſpoſées que d'autres à recevoir les ſucs pétrifians ; nous en avons un exemple dans le lac d'Irlande, que l'on nomme *Loughneagh*. Voyez *cet article*. (—)

PETRIN, ſ. m. (*Boulang.*) eſt une eſpece de coffre dans lequel on pêtrit le pain. Il eſt fermé d'un couvercle qu'on appelle *tour*, parce qu'il ſert à tourner le pain, & qui eſt environné tout autour, excepté ſur le devant, d'une bordure de planche haute d'environ trois pouces, qui va toujours en rétreciſſant ſur les côtés juſqu'à la hauteur du devant.

PÉTRINAL *ou* POITRINAL, ſ. m. (*Art milit.*) étoit, ſelon Nicot, une eſpece d'arquebuſe plus courte que le mouſquet, mais de plus gros calibre, qui à cauſe de ſa peſanteur étoit attaché à un large baudrier pendant en écharpe de l'épaule, & couché ſur la poitrine de celui qui le portoit. On appelloit *poitrinatier* l'homme de guerre qui ſe ſervoit du *poitrinal* dans le combat. Il eſt fait mention de cette arme dans une relation du ſiege de Rouen par Henri IV, en 1592 ; il y a long-temps qu'elle n'eſt plus en uſage. (*Q*)

PÉTRINIA, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Croatie, ſur la riviere de Pétrinia, qui ſe jette dans le Kulpe : elle appartient à la maiſon d'Autriche, a été bâtie en 1592, & eſt à ſept lieues E. de Carleſtadt. *Longitude 34, 25 ; latitude 45, 46.* (*D. J.*)

PETRINUM SINUESSANUM, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie. Horace, *l. I, epiſt. v, v. 5*, en fait mention. Il promit à Torquatus du vin qui croiſſoit entre Minturne & Sinueſſe, dans le lieu qu'il appelle *Petrinum Sinueſſanum* : c'étoit vraiſemblablement une montagne qui commandoit la ville de Sinueſſe, & où il y a maintenant un bourg avec un petit fort, qu'on nomme *Rocca di monté Ragoné*, où l'on cueilloit autrefois un des meilleurs vins de l'Italie.

PÊTRIR, (*Boulang.*) C'eſt mêler l'eau, le levain & la farine, & former à bras ou autrement la pâte à faire le pain. L'avantage principal de pêtrir conſiſte à diſtribuer également l'air, l'eau & le levain dans tout le corps de la pâte, afin que la fermentation s'établiſſe par-tout, en même temps, & également dans la maſſe. En conſéquence plus le pain eſt pêtri, meilleur il eſt, plus il y a d'yeux. Les yeux du pain ſont-ils formés par l'eau miſe en expanſion par l'action du feu, tandis que le pain cuit, ou par la dilatation de l'air enfermé dans la pâte, en le pêtriſſant ? C'eſt ce qui n'eſt pas encore déterminé. Il eſt ſûr que le pain mal pêtri eſt lourd, mal ſain, & ſans yeux. Quant à ces bulles qu'on voit ſe former à la pâte tout en la pêtriſſant, je me trompe fort, ou c'eſt l'effet d'un commencement de fermentation, dans lequel une portion d'air ſe ſépare, comme il arrive dans toute autre fermentation, dans un fluide même, où l'on voit des bulles ſe former. Or ces bulles ſont, toutes choſes égales d'ailleurs, le phénomene même des yeux formés dans la pâte & pendant qu'on la pêtrit, & quand elle cuit au four.

PETROBRUSIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques qui parurent en France vers l'an 1126, & qui prirent ce nom de leur chef *Pierre de Bruys*, provençal.

Un moine, nommé *Henri*, ſe mit auſſi à leur tête, ce qui leur fit donner le nom d'*Henriciens*. *Voyez* HENRICIENS.

Pierre, le vénérable abbé de Cluny, a fait un traité contre les *Petrobruſiens*, dans la préface duquel il réduit leurs erreurs à

cinq chefs principaux. 1°. Ils nioient que le baptême fût néceſſaire ni même utile aux enfans avant l'âge de raiſon, parce que, diſoient-ils, c'eſt notre propre foi actuelle qui nous ſauve par le baptême. 2°. Qu'on ne devoit point bâtir d'égliſes, mais au contraire les détruire, les prieres étant ſelon eux auſſi bonnes dans une hôtellerie que dans un temple, & dans une étable que ſur un autel. 3°. Qu'il falloit brûler toutes les croix, parce que les chrétiens devoient avoir en horreur tous les inſtrumens de la paſſion de Jeſus-Chriſt leur chef. 4°. Que Jeſus-Chriſt n'eſt pas réellement préſent dans l'Euchariſtie. 5°. Que les ſacrifices, les aumônes & les prieres, ne ſervent de rien aux morts.

On les a auſſi accuſés de manichéiſme, & ce n'eſt pas à tort; car il eſt prouvé qu'ils admettoient deux principes comme les anciens manichéens; il l'eſt par Roger de Hoveden dans ſes annales d'Angleterre, qu'à l'exemple de ces hérétiques, les *Pétrobruſiens* ne recevoient ni la loi de Moïſe, ni les prophetes, ni les Pſeaumes, ni l'ancien Teſtament; & par Radulphe Ardens, auteur du onzieme ſiecle, qui rapporte que les hérétiques d'Agenois ſe vantent de mener la vie des apôtres, diſent qu'ils ne mentent point & ne jurent point, condamnent l'uſage des viandes & du mariage, rejettent l'ancien Teſtament & une partie du nouveau, & ce qui eſt de plus terrible, *admettent deux créateurs*, diſent que le ſacrement de l'autel n'eſt que du pain tout pur, mépriſent le baptême & la réſurrection des morts: or ces hérétiques d'Agenois du xj ſiecle n'étoient autres que les *Pétrobruſiens* & les *Henriciens* dont la ſecte s'étoit répandue en Gaſcogne & dans les provinces voiſines, & c'étoient-là ſans doute des Manichéens bien marqués, dit M. Roſnet, *Hiſt. des Variat. liv. XI, num. 42, pag. 146, tom. II.* C'eſt donc à tort que M. Chambers accuſe le P. Langlois d'avoir voulu par un faux zele noircir les *Pétrobruſiens* d'une accuſation de manichéiſme; c'eſt contre les auteurs contemporains qu'il faudroit intenter cette accuſation; mais on ſait le motif qui porte les proteſtans à écarter le ſoupçon de manichéiſme des hérétiques qui dans le xj ſiecle ont nié la préſence réelle, & l'on peut voir ce que M. Boſſuet a répondu à ce ſujet au miniſtre la Roque. *Hiſt. des Variat. tom. II, liv. XI, c. xxx & ſuiv. pag. 199 & ſuiv.*

PETROCORES (LES), (*Géogr. anc.*) *Petrocorii*, peuples de la Gaule, dont Jules-Céſar fait mention parmi les Celtes, & qu'Auguſte comprit dans l'Aquitaine. Ils habitoient les pays que renferment les dioceſes de Périgueux & de Sarlat; car Sarlat a été tiré de l'ancien dioceſe de Périgueux; le nom moderne de ces peuples eſt corrompu de l'ancien: on les appelle préſentement *Périgourdins;* le pays ſe nomme *Périgord*, & leur capitale *Périgueux.*

PETRO-JOANNITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom de quelques ſectaires aſſez obſcurs, ainſi nommés d'un certain *Pierre Jean* ou *Pierre fils de Jean*, qui parut dans le xije. ſiecle. Ses opinions ne furent connues qu'après ſa mort, & ſon cadavre fut déterré & brûlé.

Ses erreurs ſe réduiſoient à dire que lui ſeul avoit la connoiſſance du vrai ſens dans lequel les apôtres avoient prêché l'évangile; que l'ame raiſonnable n'étoit point la forme du corps; qu'aucune grace ne nous eſt infuſe par le baptême, & que Jeſus-Chriſt étoit encore vivant ſur la croix lorſqu'on lui perça le côté avec une lance. *Prateol.*

PETROL, ſ. m. (*Hiſt. nat. des huiles minér.*) on diſoit auparavant *pétréol;* en Italien *petroglio;* en Anglois *petroly* ou *rock-oil.* Huile minérale, ſubtile, inflammable, d'une odeur forte de bitume, & de différente couleur.

Les hommes rapportent tout aſſez volontiers à leurs goûts, ou à leurs paſſions. Il y a peu de nos dames qui ignorent la cauſe à laquelle Rouſſeau attribue la mort de l'amoureux fils d'Alcmene, & peut-être penſent-elles comme ce poëte. Pour moi qui ne ſonge qu'à la nature du *pétrol*, & qui ſuis rempli des détails qu'en racontent divers auteurs; je m'imagine, avec quelques-uns d'eux, que la robe fatale qu'on ſuppoſoit teinte du ſang de Neſſus, & que Déjanire envoya enſuite à Hercule, de même que celle que Médée envoya à Glaucé, cauſerent la mort du raviſſeur d'Iole, & de la fille de Créon, parce que ces deux

robes avoient été trempées dans le *pétrol*, qu'on trouvoit aux environs de Babylone.

Ce *pétrol* ou ce naphte de Babylone, étoit d'une nature ſi ſubtile, qu'il s'enflammoit dès qu'on l'approchoit du feu, & l'on ne pouvoit l'éteindre qu'en étouffant ce feu avec de la boue, du vinaigre, de l'alun & de la glu : Alexandre en fit l'expérience ſur un jeune garçon, qu'on eut bien de la peine à ſauver. Ces faits qu'on lit dans l'hiſtoire, m'ont conduit à rechercher avec avidité les obſervations de nos meilleurs phyſiciens ſur ce bitume liquide.

Les noms du pétrol *chez les anciens.* Le nom de *naphte* que porte le *pétrol*, dérive du chaldéen *noph*, *découler*, parce qu'il découle & dégoutte des rochers, tantôt plus liquide, & tantôt moins : le prophete Daniel, *ch. iij*, *v. 46*, dit que l'on alluma la fournaiſe où l'on devoit jeter Miſack, Sidrack & Abdenage, avec du naphte, de la poix & d'autres matieres combuſtibles ; mais le naphte dont il s'agit ici, eſt le piſſaſphalte ou le bitume de Judée. De même, quand il eſt dit dans la geneſe, *ch. xj*, *v. 3*, que les murs de la tour de Babel étoient liés avec un mortier où il entroit beaucoup de naphte ; ce mot déſigne du piſſaſphalte, eſpece de bitume qui mêlé avec le limon argileux, fait un ciment pour joindre les pierres des murailles, lequel tient lieu de celui que l'on fait avec la chaux. C'eſt avec ce ciment que Vitruve penſe que les murs de Babylone ont été bâtis ; cependant les Babyloniens nommoient proprement *naphte* une huile blanche, ou noire, qui découloit de quelques fontaines auprès de Babylone.

Les Grecs appelloient communément le naphte, πετρέλαιον, c'eſt-à-dire, *huile de pierre ;* d'autres ſimplement *huile*, ou *huile par excellence*, & quelques-uns ἔλαιον Μηδείας, *huile de Médée*, ce qui juſtifie ma conjecture ſur la mort de Creuſe ; les Latins diſoient *petroleum* par ſyncope, parce qu'elle découle des roches. Nicolas Myrepſe le nomme μύρον τῆς ἁγίας Βαρβάρας, *huile de ſainte Barbe*, d'autres, *huile de ſainte Catherine*, & *huile ſainte*, quelques-uns enfin καστα, ἄσβα, du verbe, τὸ ἅπτεσθαι, qui ſignifie *être allumé.* Saint Ambroiſe tire l'origine du mot *naphte*, de ναφθειν, *attacher*, *lier*, *joindre*, parce que le naphte, dit-il, colle, joint, unit ; mais cela n'eſt vrai que du piſſaſphalte, & l'étymologie chaldéenne de naphte paroît la ſeule bonne.

Ses noms dans nos auteurs modernes. Nos naturaliſtes modernes nomment l'huile de pétrol, *naphta*, *naphta alba*, & *nigra*, Kempf. Amoen. 274, *petroleum*, *oleum petræ ; bitumen liquidum oleo ſimile*, *quod innatat lacubus.* Kentm. 20.

Le pétrol eſt une huile naturelle. Outre ces huiles artificielles & végétales, c'eſt-à-dire, tirées des plantes par expreſſion, il y en a de naturelles & de minérales, qui ſortent d'elles-mêmes des entrailles de la terre. On les appelle en général, *huiles de pétrol*, parce qu'elles ſortent de quelques fentes de pierres. Le *pétrol* eſt donc un bitume liquide qui ne differe que par ſa liquidité des bitumes ſolides, tels que l'aſphaltum ou le bitume de Judée, l'ambre, le jayet, *&c.* Il eſt de différentes couleurs, blanc, jaune, roux, verd, noirâtre, ſuivant les lieux qui le produiſent.

On en trouve aux Indes, en Aſie, en Perſe, &c. Il y a quelques pays chauds des Indes & de l'Aſie qui fourniſſent du *pétrol.* Dans l'île de Sumatra, on en recueille une eſpece très-célebre, fort eſtimée, & on l'appelle *miniar-tannah*, qui ſignifie *huile de terre.* On en tire une grande quantité de certaines ſources qui ſont près de Hit en Chaldée, ſelon Edriſſi. On en trouve auſſi dans les montagnes de Farganah dans la province de Tonſaxane, ſelon Ebu-Hancal. Oléarius aſſure qu'il en a vu pluſieurs ſources auprès de Scamachie en Perſe, aujourd'hui Schirvan, ville renverſée de fond en comble par un horrible tremblement de terre.

Nous ne voyons point en Europe aucun des *pétrols* dont nous venons de parler, & nous ne connoiſſons que ceux de France & d'Italie. Ce dernier pays abonde en huile de *pétrol*, qui ſe trouve dans les duchés de Modene, de Parme & de Plaiſance.

On tire le *pétrol* en quantité de différens puits & de pluſieurs fontaines dans le duché de Modene, car tout le Modénois paroît rempli de cette huile bitumineuſe ;

mais ſur-tout elle abonde auprès du fort de Mont-Baranzon, dans un lieu appellé *il Fiumetto*. On creuſe des puits de 30 ou 40 braſſes de profondeur, juſqu'à ce qu'il paroiſſe une ſource d'eau mêlée avec de l'huile. Les puits que l'on creuſe au bas des collines, fourniſſent une grande quantité d'huile rouſſe; ceux que l'on creuſe au haut donnent une huile blanche, mais en moindre quantité. Il y a encore dans le même pays dans une vallée très-ſtérile du bailliage de Mont-Feſtin, un grand rocher à douze milles de Modene, du côté du mont Apennin, près du mont Gibbius, d'où découle continuellement une fontaine d'eau, où nage le *pétrol*; elle eſt ſi abondante, que deux fois la ſemaine, on en retire environ ſix livres chaque fois.

On trouve auſſi du pétrol en France, mais groſſier.

Nous avons auſſi en France de *l'huile de pétrol* dans la Guienne près du village de Gabian, qui n'eſt pas éloigné de Beziers: il découle des fentes de certains rochers, une huile noirâtre, mêlée avec de l'eau, que l'on recueille avec ſoin. On appelle cette huile de pétrol, *huile noire de Gabian*. On la vend ordinairement pour l'*huile de pétrol noire d'Italie*, quoiqu'il s'en faille bien qu'elle approche de ſes qualités. Elle eſt d'une conſiſtance moyenne, d'une odeur forte & puante, d'une couleur noire; elle ſe contrefait avec l'huile de térébenthine qu'on colore avec de la poix noire. Elle étoit autrefois aſſez eſtimée, & faiſoit une partie du revenu de M. l'Evêque de Beziers, à qui la roche appartient, & qui la faiſoit recueillir, mais à préſent il ne s'en fait plus de commerce.

On parle encore d'une fontaine de cette huile, près de Clermont en Auvergne, dans un lieu qu'on appelle le *puits de Pege*, mais on n'en peut tirer aucun parti. Elle eſt noire, épaiſſe, de mauvaiſe odeur.

Examen du pétrol de Modene. Le ſeul *pétrol* recherché eſt celui d'Italie, & ſur-tout du duché de Modene, qui eſt conſtamment le meilleur; c'eſt même un bonheur aſſez ſingulier d'en poſſéder qui ſoit hors de tout ſoupçon d'avoir été falſifié, car les drogues rares & peu connues le ſont preſque toujours. M. Boulduc profita de ce bonheur-là en 1715, pour faire des obſervations qui appartinſſent ſûrement aux vrais *pétrols*, & il a donné ces obſervations dans l'hiſtoire de l'académie des Sciences de la même année.

Il s'agit dans les obſervations de M. Boulduc, du *pétrol* qu'on trouve près du mont Gibbius. Ce fut un médecin de Ferrare, nommé *François Arioſte*, qui le découvrit en 1640. On a ménagé dans le lieu avec beaucoup de dépenſes, & même de périls, différens canaux, d'où coulent dans de petits réſervoirs ou baſſins, trois différentes ſortes de *pétrols*.

Le premier eſt preſque auſſi blanc, auſſi clair & auſſi fluide que de l'eau, d'une odeur très-vive, très-pénétrante, & pas déſagréable; c'eſt le plus parfait. Le ſecond eſt d'un jaune clair, moins fluide que le blanc, & d'une odeur moins pénétrante. Le troiſieme eſt d'un rouge noirâtre d'une conſiſtance plus parfaite, & d'une odeur de bitume un peu déſagréable.

Les Italiens n'envoient guere le premier hors de chez eux; on ſeroit encore trop heureux qu'ils donnaſſent le ſecond pur; mais ſouvent en le mêlant en petite quantité avec le troiſieme, & en y ajoutant quelque huile ſubtile, comme celle de térébenthine, ils donnent le tout pour le premier. L'odeur de ces *pétrols* eſt ſi forte & ſi pénétrante, qu'on dit qu'on s'en apperçoit à un quart de mille de la ſource. Quoi qu'il en ſoit, M. Boulduc a fait ſur le *pétrol* de la premiere eſpece ou blanc, les obſervations ſuivantes.

Il s'allume à une bougie dont il ne touche point la flamme, & quand il eſt échauffé dans un vaiſſeau, il attire la flamme de la bougie, quoique élevée de pluſieurs piés au deſſus du vaiſſeau, & enſuite ſe conſume entiérement, c'eſt-à-dire qu'une vapeur ſubtile, qui s'éleve de ce bitume liquide, va juſqu'à la flamme de la bougie, y prendre feu, & que le feu qui ſe communique à toute la ſphere de vapeur, gagne juſqu'au *pétrol* du vaiſſeau.

Il brûle dans l'eau, & vraiſemblablement, c'étoit-là une des matieres du feu grégeois.

Il ſurnage toutes les liqueurs, & même l'eſprit de vin rectifié, qui eſt plus peſant de $\frac{1}{7}$.

Il ſe mêle parfaitement avec les huiles eſſentielles de thim, de lavande, de térébenthine, quoiqu'il ſoit minéral, & que ces huiles ſoient végétales. Mais peut-être auſſi le minéral & le végétal ne different-ils pas en cette matiere, car les huiles végétales ont été auparavant minérales, puiſque les plantes les ont tirées de la terre.

Le *pétrol* fortement agité, fait beaucoup de bulles, mais il ſe remet en ſon état naturel plus promptement que toute autre liqueur. Cela vient de ce que l'air diſtribué dans toute la ſubſtance du *pétrol*, y eſt diſtribué d'une certaine maniere unique & néceſſaire, & que les parties de la liqueur n'en peuvent naturellement ſouffrir une autre; en effet, les parties d'une huile ont une certaine union, certains engagemens de leurs filets, ou petits rameaux les uns avec les autres; ce qui oblige l'air qu'elles renferment, à s'y conformer.

Le *pétrol* eſt d'une extenſion ſurprenante: ſur l'eau, une goutte s'étend plus d'une toiſe, & en cet état elle donne des couleurs, c'eſt-à-dire que ſes petits filets deviennent des priſmes.

La plus forte gelée n'y fait aucune impreſſion.

Le papier enduit de *pétrol* ne devient tranſparent que pour quelques momens; il ceſſe de l'être dès qu'il a été ſéché à l'air.

M. Homberg a fait voir qu'il y a des huiles qui s'enflamment par le mélange d'un eſprit acide bien déflegmé. On auroit pu attendre le même effet du *pétrol*, mais il n'arrive point; ſeulement les eſprits acides s'y mêlent parfaitement, & le rendent d'une conſiſtance très-épaiſſe; ces huiles qui s'enflamment ſont des huiles eſſentielles de plantes aromatiques des Indes, & il n'eſt pas ſurprenant que le *pétrol* n'en ait pas les conditions.

Il ſe mêle & s'unit difficilement avec l'eſprit-de-vin, parce que peut-être ſa conſiſtance eſt trop graſſe.

L'eſprit-de-vin rectifié, qui eſt le grand diſſolvant des ſoufres & des huiles, ne tire rien du *pétrol*, même après une longue digeſtion.

Par la diſtillation, M. Geoffroy l'ainé en a retiré une liqueur huileuſe, qui eſt un peu plus tranſparente, mais qui perd beaucoup de ſon odeur & de ſa ſubtilité naturelle; lorſqu'on l'allume, elle donne une lueur moins obſcure, mais plus languiſſante. Au fond de l'alembic il trouva ſeulement un peu de marc jaune.

De même M. Boulduc n'a pu tirer du *pétrol* par la diſtillation, ſoit au bain de vapeur, ſoit au bain de ſable, aucun flegme ni aucun eſprit ſalin. Tout ce qui eſt monté étoit de l'huile ſeulement; il eſt reſté au fond de la cornue une très-petite quantité d'une matiere un peu épaiſſe & un peu brune; d'où il réſulte que le *pétrol* ne ſe perfectionne point par la diſtillation.

On ne peut donc mieux faire quand on uſera de *pétrol* en médecine, que de le laiſſer tel qu'il eſt; c'eſt un remede tout préparé par la nature, comme pluſieurs autres dont nous avons parlé, & où l'art n'a point lieu d'exercer ſon inquiétude.

Examen du pétrol de Plaiſance. Le *pétrol* de Plaiſance eſt d'une même nature que celui de Modene c'eſt pourquoi je n'en dirai qu'un mot. On le tire en abondance du mont Ciaro, ſitué environ à 12 lieues italiennes de Plaiſance. Voici comme on s'y prend.

Il y a dans cette montagne des ardoiſes griſes, couchées preſque horizontalement, mêlées d'argile, & d'une eſpece de ſélénite qui paroît d'une nature calcaire. On perce perpendiculairement ces ardoiſes juſqu'à ce qu'on trouve l'eau, & alors le *pétrol* qui étoit contenu entre les couches des ardoiſes & dans leurs fentes ſuinte, & tombe ſur l'eau de ces puits qu'on a creuſés. Quand il s'y en eſt aſſez amaſſé, comme au bout de huit jours, on le va prendre avec des baſſins de cuivre jaune. Il eſt mêlé avec de l'eau, mais on penſe aiſément qu'il eſt facile de l'en ſéparer. Ce *pétrol* du mont Ciaro eſt clair, blanc, extrêmement inflammable. Il ſe conſerve fort bien ſur l'eau dans ces puits dont nous venons de parler, au lieu que dans des vaiſſeaux bouchés, il ronge les bouchons dont on ſe ſert ordinairement, il s'évapore en grande partie.

Origine du pétrol. Il nous manque encore beaucoup d'obſervations ſur le *pétrol*, ſur ſa nature & ſur ſon origine; cependant on peut conjecturer avec aſſez de vraiſemblance, qu'il eſt l'ouvrage des feux ſou-

terrains qui élevent ou ſubliment les parties les plus ſubtiles de certaines matieres bitumineuſes qui ſe rencontrent dans des terroirs particuliers. Ces parties ſe condenſent en liqueur par le froid des voûtes des rochers où elles s'amaſſent, & coulent par les fentes ou les ouvertures que la diſpoſition du terrain leur fournit.

Examen du prétendu pétrol d'Angleterre. Quelques Anglois ont mis au rang des *pétrols* une ſubſtance bitumineuſe qu'on tire dans leur pays par art, d'une pierre noirâtre qui ſe trouve dans les mines de charbon. Voici ce que c'eſt.

A Broſely, Bentley, Pichfort & autres lieux voiſins dans la Shropshire, on trouve ſur la plupart des mines de charbon, une couche aſſez épaiſſe d'un rocher, ou pierre noirâtre, laquelle eſt poreuſe, & contient une grande quantité de matiere bitumineuſe.

On tranſporte cette pierre dans l'attelier où on la moud avec des moulins à cheval, ſemblables à ceux dont on ſe ſert pour briſer les cailloux dont on fait le verre. On jette cette poudre dans de grands chaudrons pleins d'eau, & on l'y fait bouillir, de façon que la matiere bitumineuſe ſe ſépare du gravier, ce dernier ſe précipitant au fond, & l'autre nageant ſur la ſurface de l'eau.

Cette ſubſtance bitumineuſe étant recueillie & évaporée, acquiert la conſiſtance de la poix; & à l'aide de l'huile diſtillée de la même pierre que l'on mêle avec elle, elle devient auſſi liquide que le goudron. On n'en tire d'autre utilité que pour le radoub des vaiſſeaux; & comme elle n'éclate point, & qu'elle ſe conſerve noire & molle, elle peut être propre à empêcher les vers de s'y mettre.

On tire de ſemblable *pétrol* par la diſtillation de certaines terres & pierres bitumineuſes que l'on rencontre en Allemagne & en France.

Choix à faire dans les divers pétrols d'Italie. Il réſulte de tout ce que nous avons dit juſqu'ici, que l'huile de *pétrol* d'Italie eſt la ſeule bonne. On eſtime le *pétrol* qui eſt récent, clair, léger, très-inflammable, d'une odeur forte & pénétrante, approchant de celle du ſoufre. On ne peut le contrefaire, & il ne ſouffre aucun mélange. Ceux qui en font commerce doivent uſer de grandes précautions contre le feu, parce qu'il s'enflamme du moins auſſi aiſément que la poudre à canon.

Le *pétrol* jaune eſt le plus eſtimé après le blanc, enſuite vient le roux, enſuite le verd; le noirâtre eſt regardé comme trop groſſier, c'eſt le moindre de tous.

Uſage qu'on tire des pétrols. On a coutume de ſe ſervir en quelques endroits d'Italie des *pétrols* groſſiers pour s'éclairer à la place d'huile; il s'en emploie auſſi une aſſez grande quantité par les maréchaux & par ceux qui font des feux d'artifice. Les Perſans, au rapport de Kempfer, ne tirent à-préſent d'autre uſage de leur *pétrol* que pour délayer leurs vernis.

Dioſcoride faiſoit grand cas du naphte de Babylone dans pluſieurs maladies. Il lui attribue un grand nombre de vertus médicinales très-importantes, qui néanmoins ne nous intéreſſent point, puiſque nous ne connoiſſons plus ce *pétrol*. D'ailleurs, on ne peut guere être prévenu en faveur du jugement de Dioſcoride, quand on voit qu'il vante le naphte de Babylone pour l'appliquer ſur les yeux afin d'en diſſiper les fluxions & les taies.

Les Italiens ſont mieux fondés à regarder leurs *pétrols* comme un remede fort pénétrant, inciſif, balſamique, propre dans quelques maladies chroniques, & plus encore employé extérieurement, pour fortifier les nerfs des parties affoiblies, donner du jeu & du reſſort aux fibres relâchées. Dans ce dernier cas, l'on peut avec ſuccès lui ſubſtituer en Languedoc le *pétrol* de Gabian.

Je ſais tous les éloges que Koenig, Ettmuller, Schroeder, Boecler & quelques autres auteurs allemands donnent à l'huile de *pétrol*: je ſais combien ils la vantent dans la ſuppreſſion des regles, l'affection hyſtérique, la fievre quarte, le mal des dents, les vers, les douleurs néphrétiques, *&c.* Mais que de telles ordonnances reſſemblent bien à celles des bonnes femmes, ou des gens du monde qui parlent médecine ſans y rien entendre, puiſque toutes ces maladies provenant de différentes cauſes, demandent néceſſairement des remedes diverſifiés, &

oppoſés aux cauſes du mal! Dans les cas même où l'huile de *pétrol* pourroit convenir, on a de beaucoup meilleurs remedes à employer. De plus, il faut avouer que ſi l'on devoit compter ſur quelques obſervations véritables des vertus du *pétrol*, ce ne pourroit être qu'en conſéquence d'expériences répétées par d'habiles médecins ſur les habitans du pays qui produit ce bitume liquide; je veux dire dans le duché de Modene, ou de Plaiſance. Partout ailleurs on ne peut guere preſcrire l'huile de *pétrol* avec confiance par rapport à ſes effets. Cette huile perd toute ſa vertu ſubtile par le tranſport. Nos apothicaires & nos droguiſtes les plus curieux n'en ont jamais de pure, parce qu'on la leur envoie falſifiée ſur les lieux même. Je ne parle pas des autres falſifications qu'y font les détailleurs.

Concluons qu'il faut preſque nous paſſer ſans regret de l'huile de *pétrol* pour la médecine, nous réduire à ſes uſages pour quelques arts, & à la conſidération ſpéculative de ſon origine, & des qualités particulieres qui la diſtinguent de toutes les huiles végétales & artificielles.

Auteurs ſur le pétrol. Voſſius a écrit une ſavante diſſertation ſur le naphte ancien & moderne; mais c'eſt Jacobus Oligerus qui a le premier publié en 1690, à Copenhague, la brochure du médecin François Arioſte ſur le *pétrol* de Modene, *de oleo montis Zibiſiti*, *ſeu* petrolo *agri mutinenſis*; Ramazzini l'a redonnée plus correcte & plus étendue. Elle eſt dans le recueil de ſes œuvres. (*Le Chevalier de* JAUCOURT.)

PETROMANTALUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule Lyonnoiſe. L'Itinéraire d'Antonin la met ſur la route de *Cæſaromagus* (*Beauvais*), *à Lutetia.* Il marque de *Petromantalum* à *Briva-Iſaræ* (Pontoiſe), quatorze lieues gauloiſes; ainſi, ſelon M. l'abbé Belley, *Mém. des Inſcr. tom. XIX. in-4°.* c'eſt peut-être Magny. M. de Valois croit qu'il faut placer *Petromantalum* à Mantes; mais on a de la peine à croire que la grande toute de Beauvais à Paris eût deſcendu juſqu'à Mantes, pour paſſer enſuite à *Briva-Iſaræ* (Pontoiſe): cependant ſi les différentes diſtances de l'Itinéraire convenoient à Mantes, l'opinion de M. de Valois ſeroit plus que probable. (*D. J.*)

Voici ce qu'en dit un autre auteur. L'Itinéraire d'Antonin place ce lieu ſur une route, qui en partant de *Carocotinum* paſſe par *Juliobona* & *Rotomagus*, & conduit à *Lutetia.* La table Théodoſienne en fait auſſi mention, ſous le nom de *Petrum-Viaco.*

C'eſt *Magni*, petite ville du Vexin-françois, ou *Magni-tot*, à 1400 toiſes au-delà de Magni; ainſi l'ont penſé Sanſon & le docte abbé Belley.

M. de Valois va chercher *Medunta*, Mantes, pour en faire *Petromantalum.*

En partant de *Briva-Iſaræ*, ou paſſage de l'Oiſe, & ſur la même direction de voie, il exiſte un lieu appellé *Eſtrée*, *à viâ ſtratâ.* (*C.*)

PETRO-PHARYNGIEN, ſ. m. *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles du pharynx. Ils viennent de la partie inférieure de l'extrémité de l'apophyſe pierreuſe de l'os des tempes.

PETRO-SALPINGO-STAPHYLIN, ſ. m. *en Anatomie*, nom de deux muſcles de la luette. *Voyez* SALPINGO-STAPHYLIN.

PETROSILEX, (*Hiſt. nat. Lithologie.*) nom générique que M. Wallerius donne à une pierre de la nature du jaſpe ou du caillou, ſans cependant avoir tout-à-fait ſa dureté, & ſans faire feu auſſi vivement que lui lorſqu'on le frappe avec le briquet; on le trouve par lits & par couches ſuivies: pour le vitrifier il faut un feu très-violent. C'eſt une roche *filicée*, ou de la nature du caillou, mais qui n'eſt point en morceaux ou en maſſes détachées comme lui, le jaſpe en eſt une variété. *Voyez la Minéralogie de* Wallerius, *tome I. p. 176.*

PETS, (*Géogr.*) *Funfkirchen*, *cinq égliſes*, ville épiſcopale de la Baſſe-Hongrie, dans le comté de Barany, & au milieu des côteaux de vignes très-riches. C'étoit autrefois une des meilleures villes du royaume: elle avoit cinq égliſes, dont l'apparence étoit ſi frappante, que les Allemands lui en donnent le nom; elle étoit grande, peuplée & commerçante: ſon univerſité jouiſſoit de beaucoup de réputation dans la contrée; & comme elle n'étoit

n'étoit munie d'aucune fortification, l'on n'y redoutoit pas les horreurs des sieges, si fréquentes dans le reste du pays. Cependant par l'effet de quelques autres malheurs, elle est tombée en décadence; sa grandeur, sa population & son commerce ont disparu; son université n'est plus fréquentée, & l'on néglige la fertilité de ses environs. Elle réclame enfin en tout sens les secours paternels de ses souverains, aujourd'hui si bons, si sages & si puissans. (*D. G.*)

PETSCHERSKOI, (*Géog.*) fameux monastere de la Russie européenne, dans le gouvernement de Nowgorod, & dans la province de Pleskow : il est sur-tout connu par les sieges qu'en ont fait en vain les chevaliers porte-épée, conquérans de la Livonie, & par les cavernes souterraines, au moyen desquelles un préjugé vulgaire portoit que ses moines entretenoient communication avec les catacombes de Kiovie. (*D. G.*)

PETTALORINCHYTES *ou* PETTALORUNCHYTES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) fanatiques qui mettoient leur second doigt dans leur nez en priant, prétendant par ce geste symbolique se constituer les juges du monde. Leur nom vient de *peptales*, pieux, & *runchos*, nez.

PETTEIA, s. f. *dans la musique ancienne*, est un terme grec, auquel je n'en vois point de correspondant dans notre langue, si ce n'est répétition réitérée du même ton.

La mélopée, c'est-à-dire, l'art d'arranger les sons de maniere à faire mélodie, se divise en trois parties, que les Grecs appellent *lepsis*, *mixis* & *chreses* : les Latins *sumptio*, *mixtio* & *usus*; & les Italiens *presa*, *mescolamento* & *uso* : cette derniere est aussi appellée par les Grecs πεττεια.

La *petteia* est donc, selon Aristide, Quintilien, l'art de faire un juste discernement de toutes les manieres d'arranger & de combiner les sons entre eux, ensorte qu'ils puissent produire leur effet, c'est-à-dire, qu'ils puissent exciter les différentes passions que l'on se propose de mettre en mouvement. Ainsi, par exemple, elle enseigne de quels sons on doit faire ou ne pas faire usage, combien de fois on en peut répéter quelques-uns; ceux par où l'on doit commencer, ceux par où l'on doit finir.

C'est la *petteia* qui constitue les modes de musique; elle détermine au choix de telle ou telle passion, de tel ou tel mouvement de l'ame, propre à réveiller dans telle ou telle occasion; c'est pourquoi la *petteia* est en musique ce que les mœurs sont en poésie. *Voyez* MŒURS.

On ne voit pas ce qui a déterminé les Grecs à lui donner ce nom, à moins qu'ils ne l'aient pris de πεττεια, leur jeu d'échecs, la *petteia* de musique étant une sorte de combinaison & d'arrangement de sons, de même que le jeu d'échecs est un arrangement de pieces appellées πεττοι, *calculi*, des échecs. (*S*)

PETTINA, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne en Russie à un impôt extraordinaire, par lequel dans des nécessités pressantes, les sujets de cet état despotique sont forcés à payer le cinquieme de leurs biens.

PETTAW, (*Géogr. mod.*) ou *Pettau*, petite ville d'Allemagne au cercle d'Autriche, dans le duché de Stirie. Cette ville est ancienne, & subsistoit du temps des Romains, qui l'ont connue sous le nom *Petovio*, diversement orthographié. On en peut voir les antiquités dans l'ouvrage latin de Lazius, de la république romaine. *Pettaw* est à la frontiere de la basse-Stirie, à quatre milles au dessous de Rackersburg, sur la Drave, qui étoit anciennement la borne des Romains, à 43 lieues S. de Vienne, 14 N. E. de Cilley. *Long.* 34, 4; *lat.* 46, 40. (*D. J.*)

PETUARIA, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *l. III, c. iij*, la donne au peuple Parisi. Quelques-uns veulent que c'est présentement Peterbon, & d'autres disent *Beverley*.

PETULA, (*Géogr. anc.*) village d'Italie dans le territoire & au voisinage de Mantoue. C'est un village bien remarquable, puisqu'il occupe la place de l'ancien village d'Andes, où naquit Virgile, sous le consulat du grand Pompée, & de M. Licinius Crassus, le 15 octobre de l'an 683 de la fondation de Rome. Il mourut à Brindes le 22 septembre 734. *Voyez les articles* ANDEX & BRUNDUSIUM.

Dans tous les lieux qui nous retraceront la mémoire de Virgile, nous ne nous laſſerons point d'en parler, parce que nous l'aimons pour la beauté de ſon caractere, comme nous l'admirons pour l'excellence de ſa muſe. Une penſée heureuſe dans les écrits de ſes rivaux lui plaiſoit autant que s'il l'avoit inventée lui-même. Telle étoit la généroſité de ſon cœur, qu'il n'étoit pas piqué qu'un autre s'appropriât la gloire de ſon travail. Sa modeſtie lui valut le beau ſurnom qu'il portoit. Enfin il effaçoit tous les poëtes de ſon temps, & tous ne pouvoient s'empêcher de le chérir. On ſait avec quel art il inſéra dans l'Énéide l'éloge du fils d'Octavie, & nous n'oublierons pas cette particularité, en parlant du *théatre* de Marcellus. (*D. J.*)

PÉTULANT, adj. (*Gram.*) il ſe dit d'un homme incommode par l'agitation continuelle où il eſt, le mouvement qu'il ſe donne, & le trouble où il tient les autres.

PETUNTSE *ou* PETUNSE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Min. & Arts.*) c'eſt le nom que les Chinois donnent à une pierre, qui, pulvériſée & mêlée avec une terre qu'ils appellent *kaolin*, fait une véritable porcelaine. *Voyez* PORCELAINE.

Le *pétuntſe* eſt une pierre dure & opaque, d'un gris clair, tirant un peu ſur le jaunâtre ou ſur la couleur de chamois: il y en a auſſi qui eſt un peu verdâtre. Il ſe trouve par couches dans le ſein de la terre, & eſt aſſez ſouvent chargé de dendrites ou de figures ſemblables à des arbriſſeaux ou à des buiſſons. Cette pierre fait feu lorſqu'on la frappe avec le briquet, mais elle ne donne que peu d'étincelles, & elles ſont aſſez foibles.

Le célebre M. de Réaumur a cru que le *pétuntſe* étoit une eſpece de caillou, & que c'étoit comme pierre vitrifiable, qu'il ſe trouvoit propre à entrer dans la compoſition de la porcelaine, qu'il regardoit comme une eſpece de vitrification; mais la deſcription qu'on vient de donner de cette pierre, ſuffit pour faire voir qu'elle differe du caillou. D'ailleurs la propriété qu'elle a de donner du corps à la compoſition de la porcelaine, & de ſe durcir au feu, caractériſe une pierre argileuſe.

Les Chinois, après avoir réduit le *pétuntſe* en une poudre fine, lui donnent la forme d'une brique, afin de s'en ſervir pour faire la porcelaine. *Voyez* cet article.

Comme depuis pluſieurs années on a cherché les moyens de perfectionner les porcelaines qui ſe font en Europe, on a tâché de ſe procurer les matieres employées par les Chinois. Dans cette vue, feu M. le duc d'Orléans qui s'occupoit dans ſa retraite, d'expériences utiles à la ſociété, fit venir de la Chine du *pétuntſe* & du *kaolin*. Après en avoir reçu des échantillons ſuffiſans, ce prince n'eut rien plus à cœur, que de faire examiner ſi ces ſubſtances ne ſe trouvoient point en France. Ses ſoins ont été aſſez infructueux, & de ſon vivant on n'a pas pu trouver de pierre qui reſſemblât en tout point au *pétuntſe* des Chinois; mais depuis on a trouvé que cette matiere étoit très-abondante dans quelques provinces du royaume. Quant au koalin, on en avoit déja trouvé depuis aſſez long-temps; ainſi il ne nous manque plus rien pour faire de la porcelaine, qui ait toutes les qualités de celle de la Chine, & qui ne ſoit point une vitrification, comme ſont toutes les porcelaines de Saxe, de Chelſea, de Chantilly, *&c.* en un mot, comme toutes celles qui ont été faites en Europe juſqu'à préſent. *Voyez l'article* PORCELAINE.

On croit devoir avertir qu'il ſe trouve fort communément une eſpece de pierre à chaux, dure, compacte, d'un grain fin & un peu luiſante, qui au coup-d'œil extérieur reſſemble beaucoup au *pétuntſe* dont nous parlons; mais on découvrira bientôt qu'elle en differe, vu qu'elle ne donne point d'étincelles lorſqu'on la frappe avec de l'acier, & qu'elle ſe diſſout avec effervescence dans les acides; ce qui caractériſe une pierre calcaire, tandis que ces acides n'agiſſent en aucune maniere ſur le vrai *pétuntſe*.

On trouve dans les mémoires de l'académie royale des ſciences de Suede, *année* 1763, une diſſertation de M. Henri Théod. Scheffer, dans laquelle il prend pour le *pétuntſe* des Chinois, une pierre feuilletée luiſante, demi-tranſparente, d'une couleur verdâtre & fort peſante, qui lui avoit été donnée comme venant de la Chine. Il con-

clut d'après les expériences qu'il a faites sur cette pierre, qu'elle est de la nature du gypse; mais la description que nous avons donnée du *pétuntse*, suffit pour faire voir que ce sentiment n'est point fondé. (—)

PETUSIA, (*Géogr. anc.*) lieu dont parle Martial, *liv. IV*, *épigr. lv*, dans ces vers :

Turgentisque lacus Petusiæque,
Et parvæ vada pura Vetonissæ.

Je ne sais point ce que c'étoient que ces deux endroits qu'il appelle *Petusia* & *Vetonissa*. Ils ne se trouvent cités ni l'un ni l'autre dans aucun auteur. (*D. J.*)

PETZORA, (*Géog. mod.*) province du nord de la Moscovie, le long de la mer glaciale, vers le levant & le septentrion. Elle est remplie de hautes montagnes, & il y fait si froid, que les rivieres n'y dégelent qu'au mois de mai, & recommencent à geler au mois d'août. La riviere de *Petzora*, qui donne le nom à cette province, entre dans la mer par six embouchures, auprès du détroit de Weigatz. Les montagnes qui couvrent ces deux rives, & qui nourrissent de belles zibelines, sont peut-être les monts Riphées & Hyperboréens des anciens.

PÉVAS (LES), *Géog. mod.* peuple de l'Amérique méridionale, avec une bourgade de même nom, sur le bord septentrional de la riviere des Amazones, au dessous de l'embouchure du Napo. C'est la derniere des missions espagnoles sur le bord de l'Amazone. (*D. J.*)

PEUCÉDANE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences presque plates, d'une figure ovale, légérement striées & frangées. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont ailées, étroites, faites comme celles du chien-dent, & divisées en trois parties. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

PEUCÉDANE, (*Botan.*) Tournefort compte quatre especes de ce genre de plante dont la plus commune est le *peucédane* d'Allemagne, *peucedanum germanicum I. R. H.* 318; en anglois, *the german hogs fennel*, & en françois vulgaire, *queue de pourceau d'Allemagne*.

Sa racine est grosse, longue, chevelue, noire en dedans, pleine de suc, rendant par incisions une liqueur jaune & d'une odeur virulente de poix. Elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, creuse, cannelée, rameuse. Ses feuilles sont plus grandes que celles du fenouil, laciniées, étroites, plates, ressemblantes aux feuilles de chien-dent. Les sommets de la tige & des branches portent des ombelles ou parasols amples, garnis de petites fleurs jaunes, à cinq pétales disposés en rose. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, presque ovales, plus longues que larges, rayées sur le dos, bordées d'un feuillet membraneux, d'un goût âcre & un peu amer.

Cette plante croît aux lieux ombrageux, maritimes, sur les montagnes & dans les prés. Elle fleurit en juillet & août. Sa graine mûrit en automne, & c'est alors qu'on la ramasse.

Sa racine est très-vivace, difficile à arracher, & elle exhale une odeur forte & sulfureuse. Elle passe en médecine pour être incisive, atténuante & convenable dans les maladies des poumons surchargés d'humeurs visqueuses. On la recommande aussi dans les obstructions des visceres. (*D. J.*)

PEUCELAITIS *ou* PEUCELAOTIS, (*Géog. anc.*) contrée de l'Inde, qu'Arrian, *liv. IV*, *chap. xxij*, place entre les fleuves Cophenes & Indus. Il tiroit son nom de celui de sa capitale. Strabon, *liv. XV*, & Pline, *liv. VI*, ont connu cette capitale; mais le premier écrit *Peucolætis* & le second *Peucolais*. (*D. J.*)

PEUCELLA, (*Géog. anc.*) fleuve de Phrygie. Pausanias, *liv. X*, *ch. xxxij*, dit que les peuples qui habitoient sur ses bords, descendoient des Azanes, peuples de l'Arcadie, & qu'il y avoit chez eux une caverne, où étoit un temple consacré à la déesse Cybele.

PEUCETII, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie appellés aussi *Pediculi* par les Latins, & *Daunii* par les Grecs. Ils habitoient au nord du golfe de Tarente, c'est-à-dire, une partie de la terre d'Otrante, & la terre de Bari. Il ne faut pas les confondre avec

les *Peucetiæ*, peuple de la Liburnie, ſelon Callimaque, cité par Pline, *liv. III, ch. xxj*, qui dit que leur pays étoit de ſon temps, compris ſous l'Illyrie. (*D. J.*)

PEUCITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre chargée d'une empreinte ſemblable aux feuilles d'un pin.

PEVETTI, (*Bot. exot.*) arbre baccifere du Malabar, caractériſé par P. Alpin : *arbor baccifera indica, floribus ad foliorum exortis, fructu ſulcato decapyreno, ſolanum ſomniferum antiquorum exhibente.* (*D. J.*)

PÉVIGUÉ, ſ. m. *terme de pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux. Les pêcheurs de la baie d'Arcaſſon comprennent ſous ce nom toutes les pêches qu'ils font en mer. Ils déſignent par le nom de pêche à la *petite mer*, celles qu'ils font dans le baſſin d'Arcaſſon.

PEUILLES, (*à la Monnoie.*) Après la délivrance de chaque brere, les juges-gardes prennent un certain nombre de pieces qu'ils font eſſayer pour conſtater le titre de la fonte. Ces eſpeces ainſi eſſayées prennent le nom de *peuilles :* on les envoie au receveur des boîtes, qui les garde juſqu'au jugement du travail que prononce la cour des monnoies; enſuite on les remet au directeur.

Il y a quatre différens eſſais pour chaque fonte. Le premier ſe fait lorſque la matiere eſt en bain, pour ſavoir ſi elle eſt au titre preſcrit, & pour en aſſurer le directeur. Le ſecond, pour la ſûreté des juges-gardes qui font la délivrance : c'eſt de cet eſſai que proviennent les *peuilles*. Le troiſieme eſt fait par la cour des monnoies ſur ces mêmes *peuilles*, & auſſi ſur quelques pieces priſes au hazard, pour éclairer la conduite des officiers, & voir ſi les directeurs, contrôleurs & juges-gardes, ne ſont point d'intelligence, pour délivrer des eſpeces au-deſſous du titre, & enfin conſtater les *peuilles* du titre.

PEULE (LA), *Géograph. mod. ou* la PUELE, en latin, *Pabula ;* petit canton de France, dans la Flandre : c'eſt un des cinq quartiers qui compoſent la châtellenie de Lille. Il s'étend entre la Deule & l'Eſcaut. L'abbaye de Chiſon en eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

PEUPLADE, ſ. f. (*Gramm.*) colonie d'étrangers qui viennent chercher des habitations dans une contrée.

PEUPLADE, (*Péche.*) On ſe ſert de ce terme pour parler du frai, de l'alvin, & enfin de tous les petits poiſſons que l'on met dans un étang pour le rempoiſſonner.

PEUPLE (LE), ſ. m. *Gouvern. polit.* nom collectif difficile à définir, parce qu'on s'en forme des idées différentes dans les divers lieux, dans les divers temps, & ſelon la nature des gouvernemens.

Les Grecs & les Romains qui ſe connoiſſoient en hommes, faiſoient un grand cas du *peuple*. Chez eux, le *peuple* donnoit ſa voix dans les élections des premiers magiſtrats, des généraux, & les décrets des proſcriptions ou des triomphes, dans les réglemens des impôts, dans les déciſions de la paix ou de la guerre, en un mot, dans toutes les affaires qui concernoient les grands intérêts de la patrie. Ce même *peuple* entroit à milliers dans les vaſtes théatres de Rome & d'Athenes, dont les nôtres ne ſont que des images maigres, & on le croyoit capable d'applaudir ou de ſiffler Sophocle, Eurypide, Plaute & Térence. Si nous jetons les yeux ſur quelques gouvernemens modernes, nous verrons qu'en Angleterre le *peuple* élit ſes repréſentans dans la chambre des communes, & que la Suede compte l'ordre des payſans dans les aſſemblées nationales.

Autrefois en France, le *peuple* étoit regardé comme la partie la plus utile, la plus précieuſe, & par conſéquent la plus reſpectable de la nation. Alors on croyoit que le *peuple* pouvoit occuper une place dans les états-généraux; & les parlemens du royaume ne faiſoient qu'une raiſon de celle du *peuple* & de la leur. Les idées ont changé, & même la claſſe des hommes faits pour compoſer le *peuple*, ſe rétrecit tous les jours davantage. Autrefois le *peuple* étoit l'état général de la nation, ſimplement oppoſé à celui des grands & des nobles. Il renfermoit les laboureurs, les ouvriers, les artiſans, les négocians, les financiers, les gens de lettres & les gens de loix. Mais un homme de beaucoup d'eſprit, qui a publié il y a près de vingt ans une diſſertation ſur *la nature du peuple*, penſe

que ce corps de la nation ſe borne actuellement aux ouvriers & aux laboureurs. Rapportons ſes propres réflexions ſur cette matiere, d'autant mieux qu'elles ſont pleines d'images & de tableaux qui ſervent à prouver ſon ſyſtême.

Les gens de loix, dit-il, ſe ſont tirés de la claſſe du *peuple*, en s'ennobliſſant ſans le ſecours de l'épée : les gens de lettres, à l'exemple d'Horace, ont regardé le *peuple* comme profane. Il ne ſeroit pas honnête d'appeller *peuple* ceux qui cultivent les beaux arts, ni même de laiſſer dans la claſſe du *peuple* cette eſpece d'artiſans, diſons mieux, d'artiſtes maniérés qui travaillent le luxe ; des mains qui peignent *divinement* une voiture, qui montent un diamant au *parfait*, qui ajuſtent une mode *ſupérieurement*, de telles mains ne reſſemblent point aux mains du *peuple*. Gardons-nous auſſi de mêler les négocians avec le *peuple* ; depuis qu'on peut acquérir la nobleſſe par le commerce, les financiers ont pris un vol ſi élevé, qu'ils ſe trouvent côte à côte des grands du royaume. Ils ſont faufilés, confondus avec eux ; alliés avec les nobles, qu'ils penſionnent, qu'ils ſoutiennent, & qu'ils tirent de la miſere : mais pour qu'on puiſſe encore mieux juger combien il ſeroit abſurde de les confondre avec le *peuple*, il ſuffira de conſidérer un moment la vie des hommes de cette volée & celle du *peuple*.

Les financiers ſont logés ſous de riches plafonds ; ils appellent l'or & la ſoie pour filer leurs vêtemens ; ils reſpirent les parfums, cherchent l'appétit dans l'art de leurs cuiſiniers ; & quand le repos ſuccede à leur oiſiveté, ils s'endorment nonchalamment ſur le duvet. Rien n'échappe à ces hommes riches & curieux ; ni les fleurs d'Italie, ni les perroquets du Bréſil, ni les toiles peintes de Maſulipatan, ni les magots de la Chine, ni les porcelaines de Saxe, de Seve & du Japon. Voyez leurs palais à la ville & à la campagne, leurs habits de goût, leurs meubles élégans, leurs équipages leſtes, tout cela ſent-il le *peuple ?* Cet homme qui a ſu bruſquer la fortune par la porte de la finance, mange noblement en un repas la nourriture de cent familles du *peuple*, varie ſans ceſſe ſes plaiſirs, réforme un vernis, perfectionne un luſtre par le ſecours des gens du métier, arrange une fête, & donne de nouveaux noms à ſes voitures. Son fils ſe livre aujourd'hui à un cocher fougueux pour effrayer les paſſans ; demain il eſt cocher lui-même pour les faire rire.

Il ne reſte donc dans la maſſe du *peuple* que les ouvriers & les laboureurs. Je contemple avec intérêt leur façon d'exiſter ; je trouve que cet ouvrier habite ou ſous le chaume, ou dans quelque réduit que nos villes lui abandonnent, parce qu'on a beſoin de ſa force. Il ſe leve avec le ſoleil, &, ſans regarder la fortune qui rit au-deſſus de lui, il prend ſon habit de toutes les ſaiſons, il fouille nos mines & nos carrieres, il deſſéche nos marais, il nettoie nos rues, il bâtit nos maiſons, il fabrique nos meubles ; la faim arrive, tout lui eſt bon ; le jour finit, il ſe couche durement dans les bras de la fatigue.

Le laboureur, autre homme du *peuple*, eſt avant l'aurore tout occupé à enſemencer nos terres, à cultiver nos champs, à arroſer nos jardins. Il ſouffre le chaud, le froid, la hauteur des grands, l'inſolence des riches, le brigandage des traitans, le pillage des commis, le ravage même des bêtes fauves, qu'il n'oſe écarter de ſes moiſſons par reſpect pour les plaiſirs des puiſſans. Il eſt ſobre, juſte, fidele, religieux, ſans conſidérer ce qui lui en reviendra. Colas épouſe Colette, parce qu'il l'aime ; Colette donne ſon lait à ſes enfans, ſans connoître le prix de la fraîcheur & du repos. Ils grandiſſent ces enfans, & Lucas ouvrant la terre devant eux, leur apprend à la cultiver. Il meurt, & leur laiſſe ſon champ à partager également ; ſi Lucas n'étoit pas un homme du *peuple*, il le laiſſeroit tout entier à l'ainé. Tel eſt le portrait des hommes qui compoſent ce que nous appellons *peuple*, & qui forment toujours la partie la plus nombreuſe & la plus néceſſaire de la nation.

Qui croiroit qu'on a oſé avancer de nos jours cette maxime d'une politique infame, que de tels hommes ne doivent point être à leur aiſe, ſi l'on veut qu'ils ſoient induſtrieux & obéiſſans ? Si ces prétendus politiques, ces beaux génies pleins d'humanité,

voyageoient un peu, ils verroient que l'induſtrie n'eſt nulle part ſi active que dans les pays où le petit *peuple* eſt à ſon aiſe, & que nulle part chaque genre d'ouvrage ne reçoit plus de perfection. Ce n'eſt pas que des hommes engourdis ſous le poids d'une miſere habituelle ne puſſent s'éloigner quelque temps du travail, ſi toutes les impoſitions ceſſoient ſur le champ : mais outre la différence ſenſible entre le changement du *peuple* & l'excès de cette ſuppoſition, ce ne ſeroit point à l'aiſance qu'il faudroit attribuer ce moment de pareſſe, ce ſeroit à la ſurcharge qui l'auroit précédé. Encore ces mêmes hommes, revenus de l'emportement d'une joie ineſpérée, ſentiroient-ils bientôt la néceſſité de travailler pour ſubſiſter; & le deſir naturel d'une meilleure ſubſiſtance les rendroit fort actifs. Au contraire, on n'a jamais vu & on ne verra jamais des hommes employer toute leur force & toute leur induſtrie, s'ils ſont accoutumés à voir les taxes engloutir le produit des nouveaux efforts qu'ils pourroient faire, & ils ſe borneroient au ſoutien d'une vie toujours abandonnée ſans aucune eſpece de regret.

A l'égard de l'obéiſſance, c'eſt une injuſtice de calomnier ainſi une multitude infinie d'innocens; car les rois n'ont point de ſujets plus fideles, &, ſi j'oſe le dire, de meilleurs amis. Il y a plus d'amour public dans cet ordre peut-être, que dans tous les autres; non point parce qu'il eſt pauvre, mais parce qu'il ſait très-bien, malgré ſon ignorance, que l'autorité & la protection du prince ſont l'unique gage de ſa ſûreté & de ſon bien-être; enfin, parce qu'avec le reſpect naturel des petits pour les grands, avec cet attachement particulier à notre nation pour la perſonne de ſes rois, ils n'ont point d'autre bien à eſpérer. Dans aucune hiſtoire, on ne rencontre un ſeul trait qui prouve que l'aiſance du *peuple* par le travail, a nui à ſon obéiſſance.

Concluons que Henri IV avoit raiſon de deſirer que ſon *peuple* fût dans l'aiſance, & d'aſſurer qu'il travailleroit à procurer à tout laboureur les moyens d'avoir l'oie graſſe dans ſon pot. Faites paſſer beaucoup d'argent dans les mains du *peuple*, il en reflue néceſſairement dans le tréſor public une quantité proportionnée que perſonne ne regrettera : mais lui arracher de force l'argent que ſon labeur & ſon induſtrie lui ont procuré, c'eſt priver l'état de ſon embonpoint & de ſes reſſources. (*D. J.*)

PEUPLE ROMAIN, *plebs romana* (*Hiſt. rom.*) Tout ce qui par l'établiſſement de Romulus n'étoit pas ſénateur ou chevalier, étoit peuple, *plebs*, habitant de la ville ou de la campagne, *ruſtica vel urbana*. Le peuple de la campagne la cultivoit, & tenoit le premier rang : d'où il arriva que dans les commencemens de la république, les praticiens eux-mêmes, dans le ſein de la paix, travailloient à la culture des terres, parce que chacun cultivoit ſans déshonneur ſon propre champ, ou celui qui lui étoit aſſigné ſur les terres romaines.

Une partie du peuple qui habitoit la ville, exerçoit le trafic, les arts, les différens métiers; & les plus diſtingués d'entre eux s'appliquoient au miniſtere du barreau pour s'élever à la magiſtrature.

La populace de Rome, qu'il ne faut pas confondre avec le peuple proprement dit, *plebs*, étoient des vagabonds, ſans feu ni lieu, toujours prêts à exciter des troubles & à commettre des crimes. Tite-Live nomme cette troupe vagabonde, *turba forenſis*, la *troupe* du *forum*, parce qu'elle ſe tenoit dans les places publiques, criant qu'on partageât les terres ſuivant la loi agraire. Cicéron l'appelle *plebs urbana*, la *populace de la ville*, & Horace *popellum tunicatum*, la *populace à tunique*, parce qu'elle ne portoit qu'une ſimple tunique. Pour ſoulager la ville de ces miſérables, on les envoyoit dans les champs publics; mais une partie les quittoit pour revenir à Rome. C'étoit-là que les ſéditieux, qui ne cherchent qu'à troubler l'état pour envahir les biens des honnêtes gens, ameutoient cette canaille, & s'en ſervoient à leurs fins, comme des coquins qui n'avoient rien à perdre. (*D. J.*)

PEUPLE, (*Jardinage.*) ſe dit des jetons ou talles qui viennent aux piés des arbres & des plantes bulbeuſes. *Voyez* TALLES.

PEUPLER, v. act. & n. (*Grammaire.*) Il ſe dit des hommes, des animaux & des plantes. C'eſt ſe multiplier dans une contrée. *Voyez l'article* POPULATION.

PEUPLER, v. act. (*Charpent.*) c'eſt en charpenterie, garnir un vuide de pieces de bois, eſpacées à égale diſtance. Ainſi, on dit peupler de poteaux une cloiſon, peupler de ſolives un plancher, peupler de chevrons un comble, *&c.* (*D. J.*)

PEUPLER *une étoffe en boutons*, (*Lainage.*) c'eſt la friſer par l'envers comme certains draps, ou par l'endroit comme des racines. On dit qu'une étoffe eſt bien peuplée, lorſque les boutons de la friſure y ſont ſi épais & ſi durs, que l'on a peine à appercevoir le fond de l'étoffe. (*D. J.*)

PEUPLIER, ſ. m. *populus* en latin, *popular* en anglois, *papelbaum* en allemand, (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs petites feuilles qui ont des ſommets. Cette fleur eſt ſtérile; les jeunes fruits naiſſent ſur des eſpeces de peupliers qui ne portent point de fleurs: ils ſont diſpoſés en épi, & compoſés de pluſieurs petites feuilles, ſous leſquelles on voit une ſorte de cloche qui embraſſe un embryon; cet embryon devient dans la ſuite une ſilique membraneuſe & en épi, qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des ſemences aigrettées. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port des eſpeces du peuplier, qui differe de celui des ſaules. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PEUPLIER, *populus*, (*Jardinage.*) grand arbre qui croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe & de l'Amérique ſeptentrionale. Il fait une tige droite, qui loin de ſe confondre avec ſes branches, conſerve toujours une pointe juſqu'à la plus grande élévation de l'arbre. Sa tête eſt garnie de quantité de rameaux qui ſont grêlés & un peu courbes, à cauſe de leur diſpoſition naturelle à ſe dreſſer du côté de la principale tige. Son écorce, d'une couleur jaunâtre, eſt long-temps liſſe & unie: il ne s'y fait de gerſures que quand l'arbre eſt avancé en âge. Ses racines ſont fortes, & s'enfoncent aſſez profondément dans la terre. Sa feuille eſt liſſe, dentelée, & d'un verd brun; elle eſt légérement arrondie par le bas, & ſe termine rapidement en pointe. Tous les peupliers ne produiſent pas de graines; les fleurs mâles viennent ſur des arbres différens de ceux qui produiſent leurs fleurs femelles propres à donner des ſemences. Les fleurs mâles ſont des chatons d'une couleur rougeâtre d'aſſez jolie apparence, qui paroiſſent au commencement d'avril, & qui tombent au bout de quinze jours ou trois ſemaines. Les fleurs femelles qui donnent la graine, ſont raſſemblées ſur un filet commun, de même forme que les chatons, mais de couleur d'herbe, & qui ne tombe que long-temps après, lors de ſa maturité, vers la fin de Mai ou le commencement de juin: dans ce temps, les graines qui ſont fort petites & terminées par une aigrette, ſont diſperſées par le vent.

Le peuplier doit être mis au nombre des plus grands arbres, & il mérite de tenir le premier rang parmi ceux qui ſe plaiſent dans un terrain aquatique. Cet arbre croît très-promptement, ſe multiplie avec la plus grande facilité, & réſiſte à toutes les intempéries des ſaiſons. Son utilité s'étend à divers uſages très-profitables à la ſociété.

Le peuplier peut venir dans différens terrains, mais il réuſſit infiniment mieux dans les lieux aquatiques, autour des étangs, le long des rivieres, ſur le bord des ruiſſeaux, & il ſe plaît ſinguliérement ſur les berges des foſſés remplies d'eau. Cet arbre vient mieux dans les vallons que dans les plaines, & il ſe contentera plutôt de cette derniere poſition que de celle des côteaux; il dépérit dans les terrains ſecs & ſablonneux, & il ne dure pas long-temps dans les terres argileuſes, trop fortes ou trop dures.

Cet arbre ſe multiplie de rejetons, de plançon & de boutures; mais ce dernier moyen étant la voie la plus facile, la plus prompte & la plus aſſurée, c'eſt celle dont on doit ſe ſervir. Ces boutures ſe font après l'hiver, auſſi-tôt que la terre commence à être praticable; il faut choiſir de préférence abſolue, les rejetons de la derniere année, les plus forts, les plus vigoureux & les plus unis, car le bois de deux & trois ans n'eſt point propre à cet uſage. On coupe les boutures d'un pié ou de quinze pouces de longueur; on les pique dans la terre en les couchant & les tournant de façon qu'il y ait un œil en deſſus qui puiſſe pouſſer perpendiculairement. Ces

boutures ne doivent ſortir de terre que de deux ou trois yeux : on peut les planter dans la place même où on veut les élever, à un pié ou quinze pouces les unes des autres, en rangées de deux piés ou de deux piés & demi de diſtance. On les laiſſera pouſſer à leur gré la premiere année; mais au printemps ſuivant on coupera tous les rejetons, à l'exception de celui qui marquera le plus de diſpoſition pour ſe dreſſer : les années ſuivantes on élaguera les jeunes plants à meſure qu'ils prendront de la force; mais chaque année on rabattra juſqu'au pié ceux qui ſeront d'une mauvaiſe venue, pour les obliger à former une nouvelle tige. Ces arbres au bout de quatre ou cinq ans auront communément dix à douze piés de haut, & ſeront en état d'être tranſplantés à demeure; ils ſont à leur perfection à 25 ou 30 ans.

Le peuplier réuſſit fort aiſément à la tranſplantation, & on peut le tailler dans toutes les ſaiſons ſans inconvénient; non pas à la façon des ſaules que l'on étête entiérement, mais en coupant toutes les branches près de la maîtreſſe tige, au-deſſous de laquelle on laiſſe un bouquet. Cette façon de tailler le peuplier tous les quatre ou cinq ans, eſt la meilleure pour en retirer de l'utilité; on peut même le couper plus ſouvent en menus branchages pendant le mois d'octobre : on fait ſécher ces rameaux avec leurs feuilles, c'eſt une excellente nourriture pour le bétail pendant l'hiver.

Le bois de peuplier eſt jaunâtre, ſouple, aſſez dur, paſſablement ſolide, mais un peu difficile à la fente; on en peut faire des pieces de charpente pour des bâtimens de peu de conſéquence; on en tire auſſi des planches de durée, ſi on les garantit de l'humidité. Les ſculpteurs l'emploient à défaut du tilleul; il eſt auſſi de quelque uſage pour les menuiſiers, les tourneurs, les ſabotiers, *&c.*

Cet arbre a quelques propriétés qui ſont d'uſage en Médecine. Les yeux ou les boutons des branches du peuplier, lorſque le mouvement de la ſeve ſe fait ſentir au printemps, ſe chargent d'une eſpece de gomme d'une odeur aſſez agréable; les bonnes qualités de ce ſuc viſqueux le font entrer dans la compoſition du baume que l'on nomme *populeum*, qui eſt recommandable à pluſieurs égards.

Les différentes eſpeces ou variétés de peupliers, ſont :

1°. Le peuplier noir; c'eſt à cette eſpece que l'on doit particuliérement appliquer tout ce qui a été dit ci-deſſus.

2°. Le peuplier noir, que l'on nomme vulgairement l'oſier blanc. Il a plu aux gens de la campagne de l'appeller ainſi, parce qu'ils emploient dans les travaux de la vigne les jeunes branches de cet arbre en place de l'oſier; pour cet effet, ils l'aſſujettiſſent à la tonte comme l'oſier, mais il n'eſt pas ſi convenable que ce dernier pour l'uſage que l'on en fait. Les feuilles de cet arbre ſont dentelées plus profondément & ondées ſur les bords; & c'eſt ce qui ſert principalement à le diſtinguer du peuplier noir ordinaire.

3°. Le peuplier noir de Lombardie; c'eſt une très-jolie variété nouvellement venue d'Italie, où on en fait grand cas. Sa beauté conſiſte en ce que ſes feuilles, qui ont beaucoup de reſſemblance avec celles de l'oſier blanc, ſont d'un verd brillant très-vif, quoique foncé; & cette verdure qui eſt ſtable, ne s'obſcurcit point ſur l'arriere ſaiſon comme celle des feuilles du peuplier noir ordinaire; mais un autre agrément plus recommandable, c'eſt que le peuplier de Lombardie forme naturellement la pyramide bien plus que les autres arbres de ſon genre, au moyen de ce que ſes branches affectent de ſe rapprocher de la maîtreſſe tige, ce qui rend cet arbre des plus propres à former des avenues d'une grande & ſinguliere apparence.

4°. Le peuplier de Canada, autre variété du peuplier noir qui a ſon mérite. Il prend plus de corps, ſa tête eſt plus garnie de rameaux fort épais, qui ſe dirigent plus en dehors que ceux du peuplier noir ordinaire, mais la maîtreſſe tige ne pointe pas & l'arbre prend moins d'élévation. Ses jeunes rameaux ont des cannelures, mais dont les arêtes ſont bien moins ſaillantes que dans le peuplier de la Caroline, dont il ſera parlé ci-après; ſon écorce eſt jaunâtre, elle eſt ſujette à contracter promptement beaucoup de gerſures très-profondes.

Sa feuille eſt plus grande, plus épaiſſe, plus obtuſe à la pointe, & d'un verd plus clair que celle du *peuplier* noir ordinaire. Celui de Canada dont il s'agit ici, eſt encore rare en France : je ne connois pas l'eſpece mâle ; tous les plants que j'ai de cet arbre ſont de l'eſpece femelle. Le plus gros qui eſt âgé de 12 ans, a 35 piés de hauteur, ſur trois de circonférence : ſa tête eſt auſſi ronde que celle d'un tilleul. Il a 18 piés de tige, dont l'écorce eſt extrêmement & profondément ſillonnée ; cependant l'aſpect n'en eſt point déſagréable, parce que les gerçures ſe rappellent l'une l'autre en s'adouciſſant ; elles font un compartiment varié, & la couleur jaunâtre eſt uniforme. Quand l'arbre entre en ſeve au printemps, ſes boutons ſe gonflent & répandent au loin une odeur balſamique extrêmement agréable ; au mois de-juin ſuivant, on voit tomber les filets qui portent la graine, & qui ſont de trois, quatre & cinq pouces de longueur ; mais ce qu'ils ont de remarquable, c'eſt que chaque loge qui contient ou doit contenir les graines, eſt remplie d'un duvet plus ſoyeux que le coton, & tout auſſi blanc, qui ſe tient raſſemblé autour des filets. L'arbre en produit une ſi grande quantité, que la terre en eſt couverte au pié de l'arbre lorſqu'ils ſont tombés. Peut-être pourra-t-on trouver moyen d'employer cette matiere dans les arts. Par la comparaiſon qui a été faite de groſſes branches de neuf pouces de tour que l'on a coupées de cet arbre, avec des branches de pareille force de *peuplier* noir & de tremble, il paroît que le bois du *peuplier* de Canada tient le milieu entre celui du *peuplier* noir & du tremble, pour la couleur & la conſiſtance. Cet arbre ſeroit très-propre à former des avenues : il a plus de ſoutien que le *peuplier* noir ; il eſt de plus belle apparence, & il eſt tout auſſi robuſte. Il ſe plaît dans un terrain frais & humide ; car ceux que l'on avoit plantés dans un terrain ſec & élevé, y ont bientôt dépéri, & ſont morts enfin.

5°. Le *peuplier noir odorant*, le *tacamahaca*, le *baumier* ; cet arbre eſt originaire de la Caroline, où il ne ſe trouve que le long des rivieres : il y devient fort élevé, & il étend conſidérablement ſes branches ; mais il s'en faut bien que ce *peuplier* faſſe de tels progrès en Europe. M. Miller, auteur anglois, aſſure que les plus grands arbres de cette eſpece que l'on ait vus en Angleterre, n'avoient que 15 ou 16 piés de hauteur ; & on n'en a point encore vu en France qui aient atteint cette élévation. Ce *peuplier* fait une tige aſſez droite, & il affecte de diriger ſes branches en dehors. L'écorce des jeunes rameaux eſt d'une couleur rouſſe très-obſcure ; ſes boutons ſont fort gros, & toujours remplis d'une gomme jaune, épaiſſe & balſamique, dont l'odeur, quoique très-forte, n'eſt point déſagréable ; mais cette gomme eſt plus abondante quand l'arbre entre en ſeve, & elle regorge à l'inſertion des feuilles dans les tendres rejetons : alors elle eſt plus liquide, & d'une odeur plus pénétrante. Ses feuilles paroiſſent de bonne heure au printemps, & dès la fin de février ; dans ce temps elles ſont d'un jaune vif qui ſe change en un verd clair, puis en un verd brun & terne. Le deſſous de la feuille eſt d'un blanc ſale, mat & un peu jaunâtre ; elle eſt grande, figurée en cœur, légérement dentelée & pointue. Je n'ai encore vu que les chatons de l'arbre mâle de cette eſpece de *peuplier* ; ils paroiſſent en même temps que les feuilles ; ils ſont plus gros & plus longs que ceux du *peuplier* noir ordinaire, & d'un rouge plus apparent. Cet arbre veut abſolument un terrain humide, ſans quoi il languit : il eſt ſujet à pouſſer des rejetons ſur ſes racines, qui peuvent ſervir à multiplier ; mais il eſt plus court de le faire venir de boutures, qui réuſſiſſent fort bien quand on les fait de bonne heure dans un endroit abrité, c'eſt-à-dire, dès le mois de novembre. Au lieu que ſi on les fait à la fin de l'hiver, le ſuccès en eſt bien moins aſſuré. On peut encore l'élever des branches couchées, mais il ne réuſſit pas à la greffe ſur le *peuplier* noir ; car en ayant fait faire pluſieurs écuſſons à la pouſſe ſur des ſujets de cette eſpece, ces écuſſons reprirent & pouſſerent bien pendant l'année, mais au printemps ſuivant, tous les ſujets ſe trouverent morts & deſſéchés. Ceci ſert à prouver qu'il ne ſuffit pas, pour le ſuccès de la greffe, que les parties ſolides &

configurantes du ſujet & de la greffe ſe correſpondent, & qu'il faut encore de l'analogie entre les ſucs ſéveux de l'un & de l'autre. Cet arbre m'a paru juſqu'à préſent ſuffiſamment robuſte pour réſiſter en plein air dans ce climat. Ses feuilles ſe flétriſſent & tombent de bonne heure en automne, même dès la fin de ſeptembre; il eſt vrai que cette feuille eſt aſſez belle au printemps & en été. Mais cet arbre tire ſon principal mérite de ſa gomme balſamique, qui pourroit être d'uſage en médecine; ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette gomme eſt ſouveraine pour guérir les coupures.

6°. Le *peuplier noir de la Caroline*; c'eſt ſans contredit la plus belle eſpece de *peuplier*, qui n'eſt pourtant connue que depuis peu d'années en France, non plus qu'en Angleterre. Cet arbre eſt ſur-tout remarquable par la grandeur admirable de ſes feuilles, qui ont ſouvent 10 pouces de longueur, ſur 8 à 9 de largeur; elles ſont auſſi légérement qu'agréablement campanées ſur les bords: la verdure en eſt vive, brillante & ſtable; elles tiennent à l'arbre par de longs pédicules, qui étant applatis ſur les côtés, s'inclinent à contre-ſens des feuilles ordinaires; ce qui fait que la feuille de ce *peuplier* eſt ſuſpendue de côté. Vers la fin de l'été les principales côtes de ſa ſurface ſe teignent d'une couleur rougeâtre, qui fait avec la verdure un contraſte ſingulier; mais l'accroiſſement de ce *peuplier* eſt un phénomene digne d'admiration: c'eſt de tous les arbres qui peuvent venir dans les climats tempérés de l'Europe, celui qui croît le plus promptement; il s'éleve & groſſit d'une vîteſſe ſurprenante. De jeunes plants d'un demi-pié de haut, plantés dans une terre meuble & fraîche, ont pris en deux ans 15 piés de hauteur, ſur huit à neuf pouces de circonférence; ayant des têtes de huit à dix piés de diametre, garnis de ſix, ſept ou huit branches de cinq, ſept & juſqu'à neuf piés de longueur. On peut regarder cet arbre comme un prodige de végétation. Ce *peuplier* eſt encore remarquable par ſes profondes cannelures, au nombre de quatre ou cinq, qui ſont ſur le bois de l'année, & dont les arêtes ſont ſaillantes & très-vives; ces arêtes s'adouciſſent avec l'âge, & laiſſent encore des traces ſur le bois de deux & de trois ans. On ne connoît encore ni les fleurs mâles, ni la graine, ni la qualité du bois de cet arbre; quoique originaires des contrées méridionales de la Caroline & de la Virginie, il eſt néanmoins fort robuſte; il vient à toutes les expoſitions dans les lieux bas; il profite aſſez bien dans une terre franche, meuble & douée, mais il ſe plaît ſur-tout dans l'humidité, pourvu qu'elle ne ſoit pas permanente: c'eſt-là ſur-tout qu'il proſpere & qu'il fait de grands progrès. On le multiplie de branches couchées, qui font peu de racines en un an, mais qui ne laiſſent pas de reprendre de boutures, qui réuſſiſſent paſſablement quand on les fait dès le commencement du mois de novembre; & par la greffe, qui prend aſſez bien ſur le *peuplier* noir ordinaire. Il m'a paru que le *peuplier* de Lombardie n'étoit pas, à beaucoup près, ſi propre à lui ſervir de ſujet. Le *peuplier* de la Caroline eſt extrêmement convenable pour former des avenues, des allées, & ſur-tout des ſalles en verdure & des quinconces, où cet arbre ſe défend mieux contre les vents impétueux, qui lui rompent quelquefois des branches.

7°. Le *peuplier blanc à larges feuilles*, que l'on nomme auſſi *griſaille d'Hollande*, ou *ypreau*, ou *franc picard*, & en Angleterre *abele*, eſt un grand arbre qui ne pointe pas autant que le *peuplier* noir ordinaire, mais qui s'étend beaucoup plus, & qui groſſit davantage: ſon accroiſſement eſt auſſi plus prompt, mais moindre pourtant que celui du *peuplier* de la Caroline. Son écorce, qui eſt blanche & fort unie, ne ſe ride que dans un âge très-avancé. Sa feuille en général, eſt figurée en cœur, & découpée par les bords d'échancrures, les unes plus, & les autres moins profondes; elle eſt d'un verd fort brun en deſſous, & d'une extrême blancheur par deſſous, qui eſt veloutée. Ses fleurs mâles & les filets qui portent la graine, paroiſſent & tombent en même-temps que ceux du *peuplier* noir ordinaire. Les racines du *peuplier* blanc s'étendent beaucoup à la ſurface de la terre, ce qui le rend ſujet à être quelquefois renverſé par les vents.

Il a le mérite particulier de réuſſir dans tous les terrains, même dans les lieux aſſez ſecs & élevés; il ne redoute que la craie, le gravier maigre & le ſable pur; il ſe plaît dans les terres noires, graſſes & argileuſes; mais il profite beaucoup plus dans les lieux bas & aquatiques, où il croît avec une extrême vivacité. Les intempéries des ſaiſons ne peuvent rien contre cet arbre, que l'on peut multiplier très-facilement de boutures, mais plus promptement en ſe ſervant des rejetons qui viennent en quantité ſur ſes racines; il ne leur faut que trois ans de pépiniere pour les mettre en état d'être plantés à demeure. Il ſe garantit par lui-même des beſtiaux; car ils ne veulent point de ſon feuillage, à ce que rapporte Ellis, auteur anglois. Le bois de ce *peuplier* eſt très-blanc; auſſi eſt-il tendre, léger, & facile à fendre; mais il eſt moins ſujet à ſe gercer que beaucoup d'autres eſpeces de bois blancs: c'eſt ce qui le fait employer par les tourneurs, les luthiers & les layetiers. Les menuiſiers font auſſi uſage de ce bois, qui eſt excellent pour la boiſerie, & ſur-tout pour parqueter. Il ſert auſſi aux charrons pour faire des trains de voitures légeres. Enfin le *peuplier* blanc eſt très-propre à former de grandes avenues le long des canaux & dans des fonds marécageux, où quantité d'arbres refuſent de venir.

8°. Le *peuplier blanc à petites feuilles.* Cet arbre ne differe du précédent que par la figure de ſes feuilles, qui ſont plus petites & moins échancrées, ce qui le rend fort inférieur pour l'agrément.

9°. Le *peuplier blanc à petites feuilles panachées.* Il faut que cette variété ſoit d'un agrément bien médiocre, car les auteurs anglois n'en font aucun détail, quoiqu'en Angleterre on ſoit fort curieux de raſſembler les arbres panachés.

10°. Le *tremble.* C'eſt un grand arbre, & l'eſpece la plus ignoble des *peupliers:* il a preſque toujours un air chenu & dépériſſant qui le dégrade; il vient communément dans les bois dont le ſol eſt froid, humide, argileux; il fait une tige aſſez droite, qui ne groſſit pas à proportion de ſa longueur. Sa tête eſt aſſez ronde. Ses racines tracent à fleur de terre, & pouſſent une grande quantité de rejetons. Son écorce de couleur cendrée, paroît terne, matte, & ſeche comme ſi elle étoit morte. Ses feuilles ſont preſque rondes, fort unies, légérement campanées ſur les bords, & d'un verd clair cendré aſſez joli; elles ſont ſoutenues par de longs pédicules, ſi minces, que les feuilles ſont agitées au moindre mouvement de l'air. Ses fleurs mâles ou chatons paroiſſent des premiers, & plus d'un mois avant ceux des autres *peupliers;* ils ſont d'une couleur rouſſe-obſcure; les filets qui portent la graine, tombent à la fin de mai. Nul agrément à attendre de cet arbre, & encore moins d'utilité, ſi ce n'eſt celle qu'on peut retirer de ſon bois, qui n'eſt guere propre pour le chauffage: c'eſt le moindre de tous les bois de différens *peupliers* pour l'uſage des arts; cependant les menuiſiers, les tourneurs & les ſabotiers, l'emploient, & les ébéniſtes s'en ſervent pour les bâtis propres à recevoir les bois de placage.

11°. Le *tremble à petites feuilles.* C'eſt une variété de l'eſpece qui précede, dont elle differe par ſa feuille, & de plus par ſon volume. Le tremble ne devient ni ſi grand ni ſi gros que l'eſpece à large feuille; mais ce diminutif eſt compenſé par la facilité qu'il a de venir avec quelque ſuccès dans des terrains ſecs & élevés, & d'aſſez mauvaiſe qualité. (*M.* D'AUBENTON *le ſubdélégué.*)

Supplément à l'article peuplier.

Caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles ſont portées par des individus différens; les fleurs mâles ſont grouppées ſur un filet commun qui eſt tout garni d'écailles: ſous chacune eſt une ſeule fleur, ſans pétale, pourvue d'un nectarium d'une ſeule piece, applati par le bas, & cylindrique par le haut: on y trouve huit étamines ſurmontées par de grands ſommets à quatre cornes; les fleurs femelles ſont auſſi renfermées dans des chatons; elles n'ont qu'un embryon aigu qui n'a preſque point de ſtyle, & un ſtigmate à quatre pointes. Cet embryon devient une capſule ovale

à deux celluſes renfermant pluſieurs ſemences ovales, pourvues d'aigrettes cotonneuſes.

Eſpeces.

1. *Peuplier* à feuilles découpées en lobes & dentées, cotonneuſes pardeſſous. *Peuplier* blanc à feuilles, large-abele.

Populus foliis lobatis dentatis, ſubtùs tomentoſis. Mill.

Abele-tree.

2. *Peuplier* à feuilles arrondies, découpées en angles, velues pardeſſous. *Peuplier* blanc à feuilles oblongues.

Populus foliis ſubrotundis dentato-angulatis, ſubtùs tomentoſis. Hort. Cliff.

White poplar.

3. *Peuplier* à feuilles arrondies, découpées en angles, unies des deux côtés. *Peuplier* tremble.

Populus foliis ſubrotundis dentato-angulatis utrinquè glabris. Hort. Cliff.

The aſpen-tree.

4. *Peuplier* à feuilles ovales-cordiformes, pointues & crenelées. *Peuplier* noir commun.

Populus foliis ovato-cordatis acuminatis crenatis. Mill.

The black poplar.

5. *Peuplier* à feuilles ovales-pointues & crenelées à branches raſſemblées en faiſceau. *Peuplier* d'Italie.

Populus foliis ovato-cordatis acuminatis crenatis, ramis in faſtigium convolutis.

Italian poplar.

6. *Peuplier* noir à feuilles ondées.

Populus heterophilla.

7. *Peuplier* à feuilles ovales, approchant de la forme d'un coin à écorce blanche. Oſier blanc.

Populus foliis ovato-cuneiformibus, cortice albicante. Hort. Colomb.

8. *Peuplier* à feuilles oblongues à dents obtuſes, blanchâtres pardeſſous. *Peuplier* leard. *Peuplier* de la Louiſiane.

Populus foliis oblongis & obtusè dentatis ſubtùs albicantibus. Hort. Colomb.

9. *Peuplier* à feuilles rondes crenelées, vertes des deux côtés, à très-longs pédicules. *Peuplier* d'Athenes.

Populus foliis rotundioribus crenatis utrinque viridibus. Hort. Colomb.

10. *Peuplier* à feuilles cordiformes un peu crenelées, unies des deux côtés. *Peuplier* de Virginie.

Populus foliis cordatis obſolitè crenatis, utrinque glabris.

Virginian poplar.

11. *Peuplier* à feuilles preſque cordiformes-oblongues & crenelées. *Peuplier* de la Caroline.

Populus foliis ſubcordatis-oblongis crenatis. Hort. Cliff.

Carolina poplar.

12. *Peuplier* à feuilles preſque cordiformes, blanches pardeſſous, d'un verd noir pardeſſus. Baumier. Tacamahaca.

Populus foliis ſubcordatis, infernè incanis, ſupernè atroviridis. Mill.

Tacamahaca.

Quoique les *peupliers* aiment à couvrir les eaux de leur feuillage, ils croiſſent néanmoins fort bien dans les terres médiocrement humides, particuliérement les trois premieres eſpeces. Le *n°.* 1. a de très-larges feuilles agréablement découpées, & ſi blanches pardeſſous, que l'arbre paroît tout blanc lorſque le vent les ſouleve : effet qui varie agréablement la ſcene champêtre.

Le *n°.* 2 a les feuilles un peu oblongues ; elles ſont moins blanches pardeſſous que celles du *n°.* 1 : l'arbre prend moins de corps, vient plus haut, & s'élance plus droit. Le tremble habite les bois & les côteaux, & parvient à une hauteur aſſez conſidérable, lorſqu'il ſe trouve à une certaine diſtance des autres arbres. Le doux frémiſſement de ſes feuilles inquietes qu'agite le moindre ſouffle de l'air, n'interrompt le ſilence des forêts que pour les rendre plus propres à nourrir cette mélancolie où ſe plaiſent les ames ſenſibles.

Le *n°.* 4 eſt le *peuplier* commun. Cet arbre devient d'une hauteur & d'une groſſeur prodigieuſes aux lieux où il ſe plaît ; nous en avons abattu un qui des bords d'un vivier élevoit ſa tête étendue bien au deſſus d'un côteau voiſin très-élevé. Il nous a donné des planches pour la valeur de cent francs, deux cordes de bois, & deux ou trois cents de fagots : il n'avoit que trente ans. On écime ce *peuplier* pour ſe procurer tous les cinq ans une récolte

de perches & de menu bois : la meilleure méthode eſt celle en uſage en Champagne : on forme des têtes latérales, & on laiſſe à la fleche tout ſon effort ; ainſi on jouit des récoltes de l'arbre, en ſe ménageant pour la ſuite, dans ſon corps vigoureux & ſain, des planches & des bois de conſtruction.

Le *n°.* 5 eſt le *peuplier* d'Italie ; ſa cime, qui reſſemble à un clocher, fait un bel effet dans les lointains, & ſur-tout au haut des côteaux. Cet arbre ne mérite ni l'enthouſiaſme dont on l'a d'abord accueilli, ni le mépris dans lequel il eſt près de tomber. Son bois eſt auſſi bon que celui du *peuplier* commun, mais il a le défaut de ne pas groſſir en proportion de la hauteur qu'il acquiert. Le terrain le moins propre à cet arbre eſt celui qui n'étant humide que par ſa configuration qui lui fait retenir des eaux une partie de l'année, devient d'autant plus ſec, plus compacte, & ſe crevaſſe plus profondément durant les ſéchereſſes de l'été.

J'ai vu une ſeule fois le *n°.* 6 en Champagne : c'eſt tout ce que je puis dire de ce *peuplier*, qui n'eſt peut être qu'une variété du *n°.* 4 : il forme un fort bel arbre.

Le *n°.* 7 a les branches encore plus étendues que celles du *n°.* 4 ; ſes jeunes branches ſont liantes & couvertes d'une écorce unie & blanchâtre. Son verd eſt plus clair de quelques nuances : il vient fort vîte ; ſon bois eſt d'une bonne qualité.

Le *n°.* 8, naturel de la Louiſiane, ne paroît pas devoir venir auſſi haut que les autres ; il croît lentement, & ne pouſſe qu'une premiere ſeve. Son écorce eſt brune ; ſes feuilles paroiſſent dès la fin de mars, & ſont alors d'un verd tendre & glacé qui réjouit ſinguliérement la vue ; il exhale une odeur balſamique qu'on reſpire volontiers avec l'air printanier. Son bois eſt eſtimé en Amérique.

Le *n°.* 9 n'eſt qu'un petit arbre ; ſes feuilles ſont larges, preſque rondes, épaiſſes & d'un verd très obſcur. Les pédicules ſont applatis ; l'écorce eſt d'un brun noirâtre : les boutons ſont petits, & reſſemblent à ceux du tremble ; ils ne ſont couverts que d'une couche légere de baume : ſes branches deviennent un peu noueuſes.

Le *n°.* 10 eſt le plus beau & le plus utile de tous ; ſa tête eſt ſuperbe ; ſon bois eſt dur & excellent ; il vient vîte, & prend une groſſeur conſidérable ; ſon écorce eſt fort raboteuſe ; ſes feuilles, moins larges que celles du *peuplier* de la Caroline, le ſont beaucoup plus que celles du *peuplier* noir : elles ſont très-rapprochées les unes des autres ; & comme cet arbre eſt très-rameux, ſa touffe, qui affecte la figure d'un dais, eſt impénétrable aux rayons du ſoleil.

Le *peuplier* de la Caroline eſt un des plus beaux arbres d'ornement qu'on puiſſe cultiver. Ses feuilles larges, épaiſſes, glacées, inquietes, ſonores & partagées par une veine de corail, ſont d'un effet ſuperbe ; elles ne tombent qu'à la mi-décembre, & elles tombent vertes. Cet arbre eſt d'un effet admirable dans les boſquets d'été & d'automne ; on a tort de croire qu'il ne puiſſe pas réſiſter aux vents. Il faut lui procurer dans ſa premiere éducation un tronc robuſte, des branches baſſes & égales qui balancent leur propre poids, & il ſaura les braver.

Le *n°.* 12 ne s'éleve guere qu'à dix ou douze piés ; ſes gros boutons ſont chargés d'un baume très-odorant, qui ſeroit ſans doute d'un excellent uſage en pharmacie.

Tous les *peupliers* ſe multiplient par les boutures, hors le tremble, le *peuplier* de la Caroline & celui d'Athenes ; du moins les boutures de ceux-ci ne reprennent que difficilement. L'abele & le tremble ſe reproduiſent abondamment par les ſurgeons qu'ils pouſſent de leurs racines latérales ſupérieures. Le *peuplier* de la Caroline & celui d'Athenes peuvent ſe marcotter : on les greffe auſſi ſur le *peuplier* d'Italie. Il faut choiſir un moment où la ſeve n'a qu'une activité moyenne ; ſa trop grande abondance noieroit les écuſſons au bout de quelques jours.

Les *peupliers* noirs, l'oſier blanc, & même le *peuplier* blanc à petites feuilles, peuvent ſe planter à demeure de plançons, comme les ſaules. (*Voyez-ci-après* SAULE.) Il ne faut pas retrancher la

fleche des branches dont on fait les plançons.

Les *peupliers* blancs forment vîte de gros arbres. Leur bois eſt employé en Flandre à la charpente des maiſons & à pluſieurs autres uſages ; auſſi toute cette province en eſt couverte.

On a une variété du *n°.* 2 & une de l'oſier blanc, dont les feuilles ſont panachées ; mais à moins que la terre ne ſoit très-mauvaiſe, ces panaches s'effacent bientôt. (*M. le baron* DE TSCHOUDI.)

PEUPLIER, (*Mat. méd.*) *peuplier noir* : le *peuplier* noir fournit à la pharmacie ſes yeux ou bourgons naiſſans, en latin *oculi ſeu gemmæ populi nigræ*. Ces yeux ſont enduits & pénétrés d'un ſuc balſamique d'une odeur fort agréable : Tournefort recommande contre les diarrhées invétérées & les ulceres internes, l'uſage intérieur d'une teinture tirée des yeux de *peuplier*. Pluſieurs auteurs en recommandent encore l'uſage extérieur ; par exemple, leur application en forme de cataplaſme ſur les hémorrhoïdes, *&c.* mais l'un & l'autre de ces uſages eſt abſolument négligé, & les bourgeons de *peuplier* ne ſont abſolument employés que dans la préparation de l'onguent *populeum*, auquel ils donnent leur nom, & dont voici la deſcription d'après la pharmacopée de Paris.

Onguent populeum. Prenez des bourgeons de *peuplier* une livre & demie ; broyez les dans trois livres de ſain-doux, & gardez ce mélange dans un vaiſſeau de terre verniſſé, à orifice étroit & bien bouché dans un lieu tempéré, juſqu'à ce que vous puiſſiez vous procurer dans le courant de l'été les matieres ſuivantes : ſavoir, feuilles de pavot noir, de mandragore, ou à ſon défaut, de belle de nuit, de juſquiame, de grande & petite joubarbe, de laitue, de glouteron, de violette, de nombril de Vénus, ou à ſon défaut d'orpin, de jeunes pouces de ronces, de chacun trois onces ; de morelle des boutiques, ſix onces ; pilez toutes ces matieres ; mêlez-les exactement avec votre ſain-doux chargé de bourgeons de *peuplier*, miſes à feu doux, les agitant de temps-en-temps dans un vaiſſeau couvert ; paſſez, exprimez à la preſſe, & vous aurez votre onguent. Cet onguent eſt d'un uſage très-commun contre les tumeurs inflammatoires extérieures, & principalement contre les hémorrhoïdes très-douloureuſes, dont il eſt regardé comme le calmant ſpécifique.

L'onguent *populeum* entre dans la compoſition de pluſieurs médicamens officinaux externes ; par exemple, dans le baume hypnotique, l'onguent contre la gale, l'onguent hémorrhoïdal, & l'onguent épiſpaſtique de la pharmacopée de Paris. (*b*)

PEUR, FRAYEUR, TERREUR, (*Synon.*) Ces trois expreſſions marquent par gradation les divers états de l'ame plus ou moins troublée par la crainte. L'appréhenſion vive de quelque danger, cauſe la *peur* ; ſi cette appréhenſion eſt plus frappante, elle produit la *frayeur* ; ſi elle abat notre eſprit, c'eſt la *terreur*.

La *peur* eſt ſouvent un foible de la machine pour le ſoin de ſa conſervation, dans l'idée qu'elle a du péril. La *frayeur* eſt une épouvante plus grande & plus frappante. La *terreur* eſt une paſſion accablante de l'ame, cauſée par la préſence, ou par l'idée très-forte de l'effroi.

Quelques exemples tirés de l'*hiſtoire romaine*, vont juſtifier la diſtinction qu'on vient de donner de ces trois mots.

Pyrrhus eut moins de *peur* des forces de la république, que d'admiration pour ſes procédés ; au contraire dans la ſuite des ſiecles, Attila faiſoit un trafic continuel de la *frayeur* des Romains ; mais Julien par ſa ſageſſe, ſa conſtance, ſon économie, ſa valeur, & une ſuite perpétuelle d'actions héroïques, rechaſſa les Barbares des frontieres de ſon empire ; & la *terreur* que ſon nom leur inſpiroit, les contint tant qu'il vécut.

Auguſte armé, craignoit les révoltes des ſoldats ; & quand il fut en paix, il redoutoit également les conjurations des citoyens. Dans la *peur* qu'il eut toujours devant les yeux d'éprouver le ſort de ſon prédéceſſeur, il ne ſongea qu'à s'éloigner de ſa conduite. Voilà la clé de toute la vie d'Octave.

On lit qu'après la perte de la bataille de Cannes la *frayeur* fut extrême dans Rome ; mais il n'en eſt pas de la conſternation d'un peuple libre & belliqueux,

qui ſe trouve toujours des reſſources de courage, comme de celle d'un peuple eſclave qui ne ſent que ſa foibleſſe.

Le célebre ſénatus-conſulte que l'on voit encore gravé ſur le chemin de Rimini à Cézene, par lequel on dévouoit aux dieux infernaux quiconque avec une cohorte ſeulement paſſeroit le rubicon, prouve combien le ſénat appréhendoit les deſſeins de Céſar. Auſſi ne peut-on exprimer la *terreur* qu'il r pandit lorſqu'il paſſa ce ruiſſeau. Pompée lui-même éperdu ne ſut que fuir, abandonner l'Italie, & gagner promptement la mer. *(D. J.)*

PEUR & PALEUR, (*Mythol. Médaill. Littérat.*) divinités païennes qui avoient des autels chez les Grecs & les Romains, afin qu'elles préſervaſſent de l'opprobre & de l'infamie. Théſée leur ſacrifia dans cette vue; Alexandre en fit de même; & par les mêmes principes, la *peur* avoit une chapelle à Sparte; paſſons à Rome.

La ville d'Albe ayant été ſoumiſe aux Romains par un traité fait après la victoire des Horaces, la paix ne dura pas longtemps; elle fut rompue par la trahiſon du dictateur Metius Suffetius, & par la révolte des Albains, qui attirerent dans leur parti les Fidénates & les Veïens. Le roi Tullus ayant pris la réſolution de les combattre, il s'apperçut, au milieu du combat, qu'à la ſollicitation du dictateur, les Albains qui s'étoient d'abord déclarés pour les Romains, tournerent leurs armes contre eux. Tullus, pour prévenir l'épouvante qui pouvoit ſe répandre dans ſon armée, voua dans le moment, dit l'hiſtorien, douze Saliens & des temples à la *peur* & à la *pâleur*. Ce vœu eut ſon effet, Tullus fut vainqueur, *&c.*

Il y a deux médailles de la famille Hoſtilia, rapportées dans les familles romaines de Fulvius Urſinus, de Patin, & de Vaillant, leſquelles repréſentent la *peur* & la *pâleur*. La premiere offre une tête avec des cheveux hériſſés, un viſage étonné, une bouche ouverte, & un regard qui marque l'épouvante dans une occaſion périlleuſe. La ſeconde offre une face maigre, alongée, les cheveux abattus, & le regard fixe; c'eſt la *pâleur*, laquelle eſt l'effet ordinaire de la *peur*: le ſang & la couleur ſe retirent au dedans de nous, lorſque nous l'éprouvons; le viſage devient pâle, la ſueur froide, le tremblement, l'immobilité, ſuccedent, *&c.* Auſſi Lucrece applique ingénieuſement à la *peur* les mêmes effets que Sapho attribue à un violent amour.

Verùm ubi vehementi magis eſt commota metu mens,
Conſentire animam totam per membra videmus:
Sudores itaque, & pallorem exiſtere toto
Corpore, & infringi linguam, vocemque aboriri,
Caligare oculos, ſonare aures, ſuccidere artus;
Denique concidere ex animi terrore videmus
Sæpè homines.

(D. J.)

PEUREUX, adject. cheval *peureux*, *voyez* OMBRAGEUX.

PEWTER, (*Métallurgie.*) nom que les Anglois donnent à un alliage dont l'étain fait la baſe, & dans lequel ſur un quintal d'étain, on joint quinze livres de plomb, & ſix livres de cuivre jaune; on en fait des vaiſſeaux & des uſtenſiles de ménage.

On fait auſſi une autre compoſition ou alliage d'étain, dans lequel on fait entrer du régule d'antimoine, du biſmuth & du cuivre, dans des proportions différentes.

On prétend que Jacques II, roi d'Angleterre, étant en Irlande, fit faire de la monnoie de *pewter* ou d'étain; on y liſoit la légende *melioris teſſera fati.*

PEYER (GLANDES DE), (*Anatom.*) *Peyer* de Schafouſe s'eſt attaché à la recherche des glandes inteſtinales répandues dans les inteſtins grêles; ces glandes portent ſon nom. Il a, outre cela, fait différentes découvertes, & nous a laiſſé différens traités.

PEYQ, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) valet-de-pié du grand-ſeigneur. Ils portent à leur tête un bonnet d'argent doré, avec une plume griſe ou blanche qui pend par derriere.

PEYREHOURADE, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge, *Petra-Forata*, petite ville de France, dans le pays des Landes, au confluent de l'Adour & du Gave. Elle eſt chef-lieu du vicomté d'Orthez.

PEYRUSSE, (*Géog. anc.*) petite ville de France dans le Rouergue : elle eſt ſur une montagne, au pié de laquelle paſſe la petite riviere de Diege, à 4 lieues de Capdenac, 109 de Paris. *Long.* 18. 40. *lat.* 44. 36. (*D. J.*)

PEYSE, ſubſt. fém. (*Monnoie.*) petite monnoie de cuivre qui a cours dans les Indes orientales, particuliérement à Amadubath, ville des états du Mogol. Les 26 *peyſes* font un mamoudis, & les 54 une roupie ; ainſi la *peyſe* eſt environ deux ſous de France. (*D. J.*)

PEZGALLO, (*Ichthyolog.*) c'eſt-à-dire, poiſſon-coq ; c'eſt un poiſſon de la mer du Sud, ainſi nommé par les créoles de l'Amérique méridionale, de la crête ou trompe qu'il porte ſur le muſeau. Les François l'appellent *demoiſelle*, ou *éléphant* ; toutes dénominations qui ne ſont pas meilleures les unes que les autres. Il a ſur le dos un aiguillon ſi dur, qu'il pourroit ſervir d'aleine pour percer les cuirs les plus durs. M. Freſier auroit dû entrer dans d'autres particularités ſur la ſtructure de ce poiſſon, au lieu de ſe contenter de nous dire, qu'on en pêche quantité à Quillota, & qu'on les fait ſécher pour les envoyer à San-Jago. (*D. J.*)

P F A

PFAFFENHOFEN, (*Géogr. mod.*) ville du bailliage d'Allemagne, dans la haute Baviere, ſur l'Iln, à 12 lieues d'Ingolſtad, 18 de Munich. *Long.* 28. 35 ; *latit.* 49. 5. (*D. J.*)

PFEFFERS, ſ. m. (*Géog. Hiſt. nat.*) abbaye célebre de la Suiſſe, ſituée dans le voiſinage des Griſons, à deux lieues de Coire, dont l'abbé eſt prince de l'empire. C'eſt auprès de cette abbaye que l'on trouve une ſource d'eau thermale très-renommée par ſon efficacité. Cette ſource eſt au fond d'un précipice affreux, entouré de tous côtés par les Alpes ; ſon eau ceſſe de couler vers le commencement d'octobre, & elle recommence au mois de mai. Les eaux de *Pfeffers* ſe nomment en latin *thermæ fabariæ*, ou *thermæ piperinæ*.

PFIN, (*Géog. mod.*) en latin *Fines*, ou *ad Fines*, petite ville de Suiſſe, dans le Thourgaw, ſur le bord du Thour, près de Stein, chef-lieu d'un bailliage de même nom, dépendant du canton de Zurich, qui y envoie un bailli, dont la réſidence eſt dans le château. Les romains avoient bâti là une place pour arrêter les incurſions des Germains & des Helvétiens. On voit encore les murailles de l'ancienne ville, & l'on a déterré quelques médailles dans le voiſinage. Les comtes d'Eberetein poſſédoient cette place dans le xvj ſiecle. Un gentilhomme nommé *Wambould*, en fit l'acquiſition, & après ſa mort, ſes héritiers la rendirent à M. de Zurich.

PFŒRTEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la baſſe Luſace, au cercle de Guben, chef-lieu d'une ſeigneurie de vingt villages, que les comtes de Bruhl ont acquiſe de ceux de Promnitz. Le château dont cette ville a été long-temps munie, fut à-peu-près détruit par les Pruſſiens l'année 1758. (*D. G.*)

PFORTZHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au marquiſat de Bade-Dourlach, aux frontieres du Craiſchsgow ; elle eſt ſur la rive d'Entz, à 42 milles eſt de Dourlach, 8 nord eſt de Haguenau, 7 ſud-oueſt de Heidelberg, 6 ſud-eſt de Spire. *Long.* 27. 17 ; *lat.* 48. 55.

Reuchlin (Jean), l'un des ſavans hommes en langues latine, grecque, & hébraïque, que l'Allemagne ait produit dans le xvj ſiecle, naquit à *Pforzheim*. On le connoît auſſi ſous le nom de *Fumée*, & de *Capnion*, parce que *reuch* en allemand, & καπνίον en grec, ſignifient *fumée*. Il s'attira beaucoup d'ennemis, pour avoir obtenu de l'empereur qu'on ne brûlât pas les livres des Juifs, où il n'étoit point queſtion de religion. Il donna lui-même pluſieurs ouvrages où regne l'érudition des langues, auſſi loin qu'elle avoit été portée juſqu'alors. Il mourut en 1512, à 67 ans. Quelques écrivains lui attribuerent les *Litteræ obſcurorum virorum*, dans leſquelles on tourne plaiſamment en ridicule les

les théologiens scholastiques ; mais ce badinage est de Henri Hutten. Reuchlin ne possédoit point l'esprit de raillerie ; il étoit toujours grave & sérieux dans ses écrits.

PFREIMBD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Baviere, dans le Nord-Gow. *Long.* 29. 57 ; *lat.* 49. 30.

PFULLENDORFF, (*Géogr. mod.*) petite ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans le Hégow, sur la riviere d'Omdelspach, à 7 lieues nord de Constance, 12 sud-oueſt d'Ulm, 4 nord d'Uberlingen. *Long.* 26. 58 ; *lat.* 48.

PFULLINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de Suabe & dans le duché de Wirtemberg, à l'extrémité de l'Alb, dans un vallon riant & fertile. C'est le siege d'une surintendance ecclésiastique, ainsi que d'un grand bailliage, où l'on trouve les eaux minérales d'Engstingen, & la caverne appellée *Nebelloch*, remarquable par sa profondeur, & par les corps diversement figurés que les eaux gravent sur ses parois, ou rassemblent dans son vuide. (*D. G.*)

PHA

PHABIRANUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, dans sa partie la plus septentrionale, selon Ptolomée, qui la met *liv. II, c. vj.* entre *Eccleſia* & *Treva*. On croit que c'est présentement la ville de Brême.

PHACÉE, *qui ouvre*, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Romélie, général de l'armée de Phacéias, roi d'Israël, ayant conspiré contre son maître, le tua dans son palais, & se fit proclamer roi. Il régna vingt ans, & fit le mal devant le Seigneur, suivant les traces de Jéroboam, qui avoit fait pécher Israël. Dieu, irrité contre les crimes d'Achaz, qui régnoit alors en Judée, y envoya Rasin, roi de Syrie, & *Phacée*, qui vinrent tout-d'un coup, sans que rien les arrêtât, mettre le siege devant Jérusalem, dans le dessein de détruire le royaume de Juda. Mais Dieu, qui ne les avoit envoyés que pour châtier son peuple, & non pour le perdre, ne leur permit pas pour lors de prendre Jérusalem, & ils furent contraints de s'en retourner dans leurs états. Cependant Achaz, malgré le bienfait inespéré qu'il venoit de recevoir de la bonté de Dieu, s'endurcissant dans son impiété, & ses sujets, à son exemple, se livrant à toutes les superstitions de l'idolâtrie, Dieu rappella les ministres de sa justice, Rasin & *Phacée*, qui firent chacun de leur côté une irruption dans le royaume de Juda, & le réduisirent à l'extrémité. *Phacée* tailla en pieces l'armée d'Achaz, lui tua en un jour six vingts mille combattans, fit deux cents mille prisonniers, & revint à Samarie chargé de dépouilles. Mais, sur le chemin, un prophete nommé *Obed*, vint faire de vives réprimandes aux Israélites, des excès qu'ils avoient commis contre leurs freres, & leur persuada de renvoyer à Juda tous les captifs qu'ils emmenoient. Les vainqueurs, touchés des reproches du prophete, relâcherent aussi-tôt les prisonniers, avec tous les témoignages de la plus tendre compassion, donnant des habits à ceux qui n'en avoient point, & mettant sur des chariots ceux qui étoient trop las pour s'en retourner à pié. Quelque temps après *Phacée* perdit la couronne, & fut assassiné par un de ses sujets nommé *Oſé*, fils d'Ela, qui régna en sa place, l'an du monde 3265. (+)

PHACEIAS, *c'eſt le Seigneur qui ouvre*, (*Hiſt. ſacr.*) fils & successeur de Manahem, roi d'Israël, ne régna que deux ans, & imita les impiétés de son pere : il en fut puni par Phacée, qui l'assassina dans un festin. (+)

PHACOLITHUS, (*Hiſt. nat.*) nom que quelques naturalistes ont donné à la pierre lenticulaire. *Voyez* LENTICULAIRE.

PHÆACIE, (*Géogr. anc.*) *Phœacia ;* île de la mer Ionienne, qu'Homere appelle tantôt *Phœacia*, & tantôt *Pheria :* elle fut ensuite appellée *Corcyra ;* mais son premier nom étoit *Drépané ;* c'est aujourd'hui Corfou, près des côtes d'Albanie, à l'entrée du golfe de Venise.

Du temps qu'Alcinoüs régnoit dans cette île, la brillante jeunesse n'y respiroit que la volupté. Alcinoüs lui-même le reconnoît en parlant de sa cour, dans le *VIII liv. de l'Odiſſée.* « Les festins, dit-il, la » musique, la danse, les habits, les bains

» chauds, le ſommeil & l'oiſiveté, voilà » toute notre occupation ». C'eſt d'après Homere, qu'Horace, *Epiſt. ij, lib. I*, voulant peindre les déſordres des Romains, dit :

Nos numerus ſumus, & fruges conſumere nati,
Sponſi Penelopes, nebulones, Alcinoique,
In cute curandâ plus æquò operata juventus,
Cui pulchrum fuit in medios dormire dies, &
Ad ſtrepitum citharæ ceſſantem ducere ſomnum.

« A quoi ſommes-nous bons nous autres, » ſinon à boire & à manger? Semblables » aux amans de Pénélope, ou aux cour- » tiſans d'Alcinoüs, tous vrais débauchés, » qui n'avoient d'autre occupation que » celle de leurs plaiſirs, & qui faiſoient » conſiſter tout leur bonheur à dormir » juſqu'à midi, & à rappeller le ſommeil » fugitif au bruit des inſtrumens de muſi- » que ». (*D. J.*)

PHÆCASIE, ſ. f. (*Littérat.*) *phæcaſia*, c'étoit le nom d'une eſpece de chauſſure des anciens. Heſycchius dit que c'étoit une chauſſure de laboureur, ſemblable à des brodequins de toile. D'autres diſent qu'on nommoit ainſi les ſouliers des philoſophes. Appien, *de bello*, prétend que c'étoit la chauſſure des prêtres d'Athenes & d'Alexandrie; mais il ajoute que les philoſophes qui fuyoient le luxe, la portoient ainſi, de même que les gens de la campagne. *Voyez* de plus grands détails dans Hoffman, *Lexic. univerſ.*

PHÆCASIEN, adj. (*Littérat.*) On donnoit à Athenes ce nom à quelques divinités, ſoit parce qu'elles étoient repréſentées avec des *phæcaſiens* aux piés, ſoit parce que leurs prêtres en portoient, ou qu'ils en prenoient lorſqu'ils offroient des ſacrifices à ces dieux.

PHÆNICITÉ, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que quelques auteurs ont nommé la *pierre judaïque*. Voyez *cet article*.

PHAENNA, ſ. f. (*Mythol.*) l'une des deux Graces que les Lacédémoniens reconnoiſſoient, ſelon Pauſanias. L'autre étoit *Clita*. Ces deux dénominations étoient, dit-il, fort convenables aux Graces : en effet, *phaenna* ſignifie *éclatante*, & *clita* ſignifie *célebre*.

PHÆSTUM, (*Géog. anc.*) ou *Phæſtus*, ville de l'île de Crete. Diodore de Sicile, *liv. V, c. lxxix*, dit qu'elle fut bâtie par Minos ſur le bord de la mer : Strabon, *l. X, p. 479*, & Pline, *l. IV, c. xij*, la mettent dans les terres : le premier dit même qu'elle en étoit éloignée de 20 ſtades, & qu'elle étoit à 60 ſtades de Gortyna. Denis le Periégete, *v. 88*, confirme ce ſentiment :

Juxta ſacram Gortynam & Mediterraneam Phæſtum.

2°. *Phæſtum* ou *Phæſtus*, village des Locres Ozoles, ſelon Pline, *liv. IV, c. iij.*

3°. *Phæſtum*, ville de la Macédoine. Ptolomée, *liv. III, c. xiij.* la donne aux Eſtioles. C'eſt apparemment la même que Tite-Live *liv. XXVI, c. xiij.* dit qui fut priſe par Bæbius.

C'eſt à Phæſte, ville de Crete, que naquit Epiménide, ſuivant le témoignage de Strabon, quoique Laërce & Valere-Maxime diſent que cet ancien poëte & philoſophe étoit de Gnoſſe. On fait la fable de ſon long ſommeil, que quelques auteurs réduiſent avec raiſon au naturel, eſtimant qu'il employa ce temps à voyager pour ſe perfectionner dans la connoiſſance des ſimples; cependant ſon aventure merveilleuſe ayant été répandue dans toute la Grece, chacun regarda Epiménide comme le favori des dieux. Les Athéniens étant affligés de la peſte, l'oracle leur ordonna de purifier ſolemnellement leur ville, & ce fut Epiménide qui fit cette expiation dans la quarante-ſixieme olympiade. Pauſanias & Lucien en parlent fort amplement.

Cet homme ſage lia une grande amitié avec Solon, & lui donna de bons avis pour l'établiſſement de ſes loix. Laërce nous a conſervé une de ſes lettres que voici.

Epiménide à Solon. « Ayez bon cou- » rage, mon cher ami; ſi Piſiſtrate avoit » réduit des gens accoutumés à la ſer- » vitude, peut-être que ſa domination

» pourroit durer long-temps : mais il a affaire » à des hommes libres, qui ne manquent » pas de cœur. Ils ne tarderont guere à se » ressouvenir des préceptes de Solon; ils » auront honte de leurs chaînes, & ne » souffriront pas qu'un tyran les tienne » plus long-temps en esclavage. Enfin » quand Pisistrate resteroit le maître pendant toute sa vie, son royaume ne passera jamais à ses enfans; car il est impossible que des gens accoutumés à vivre » librement sous de bonnes loix, puissent » jamais se résoudre à rester éternellement » dans la servitude. Pour ce qui est de » vous, je vous prie de ne point demeurer » errant de côté & d'autre : dépêchez-vous de nous venir trouver en Crete, » où il n'y a aucun tyran qui tourmente » personne; car je crains fort que si les » amis de Pisistrate vous rencontroient » dans leur chemin, ils ne vous fissent un » mauvais parti ».

Les Athéniens rendirent de grands honneurs à Epiménide, & lui offrirent de riches présens, qu'il refusa. Il retourna en Crete, où il mourut bientôt après dans un âge avancé. Il a écrit plusieurs ouvrages en vers, dont Laërce nous a conservé les titres. Saint Jérôme fait mention d'un de ses traités, intitulé : *oracles & réponses.* C'est de ce traité que S. Paul, *tit. I. v. 12*, a cité le vers suivant :

Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται κακὰ θηρία γαστέρες ἀργαί.

Les Crétois sont menteurs, mauvais & bêtes, ventres paresseux. Les anciens s'accordent à attribuer aux Crétois le caractere que S. Paul en donne, d'après Epiménide; car S. Chrysostome, Théodoret, & quelques autres peres de l'église se sont trompés en attribuant à Callimaque le vers qu'on vient de citer.

Pausanias rapporte, *in Corinthiâ, ch. xxj*, qu'on voyoit à Argos, devant le temple de Minerve *trompeuse*, le tombeau d'Epiménide; & Plutarque nous apprend que ce poëte philosophe étoit mis au nombre des sept sages, par ceux qui en excluoient Périandre. Laërce nomme deux autres Epiménide, l'un généalogiste, & l'autre qui écrivit en dialecte dorique un ouvrage sur l'île de Rhodes. (*D. J.*)

PHÆTELINUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile, selon Vibius Sequester, dont voici le passage : *Siciliæ fluvius, juxtà Peloridem, confinis templo Dianæ.* Au lieu de *Phætelinus*, quelques manuscrits portent *Fœcelinus.* J'aimerois mieux, dit Ortelius, lire *Fœcelinus*, parce que la Diane qui étoit adorée dans ces quartiers, s'appelloit *Diana Facelina.* M. de Lisle, dans sa carte de l'ancienne Sicile, nomme ce fleuve *Melas*, ou *Facelinus*; il met son embouchure à l'orient du temple de Diane Faceline, & pour nom moderne, lui donne celui de *Nuciti.*

PHÆTIALUCI, (*Géog. anc.*) lac de l'Attique. Wehler, dans son voyage d'Athenes, *liv. III, p. 223*, dit qu'en rodant autour de la base qui s'étend au nord, depuis Porto-Lione & le détroit de Salamine, il arriva à un petit lac d'eau salée & bitumineuse, qui se décharge dans la mer par un courant, que Pausanias, *liv. I, ch. xxvj*, appelle *Schirus.* Il ajoute qu'on nommoit autrefois ce lac *Phætialuci.* Pausanias en fait les limites des Athéniens & des Eleusiniens.

PHAETON, s. m. (*Mythol.*) fils du soleil & de Chimene; sa fable est connue de tout le monde.

Eurypide avoit fait, sous le nom de *Phaéton*, une tragédie qui s'est perdue, & dont Longin nous a conservé les vers où le soleil parle ainsi à *Phaéton*, en lui mettant entre les mains les rênes de ses chevaux :

Prens garde qu'une ardeur trop funeste
à ta vie
Ne t'emporte au dessus de l'aride
Lybie;
Là jamais d'aucune eau le sillon
arrosé
Ne rafraîchit mon char dans sa course
embrasé..,
Aussi-tôt devant toi s'offriront sept
étoiles :
Dresse par-là ta course, & suis le droit
chemin.
Phaéton *à ces mots prend les rênes en*
main,
De ses chevaux ailés il bat les flancs
agiles;

Les courſiers du ſoleil à ſa voix ſont dociles.
Ils vont, le char s'éloigne, & plus prompt qu'un éclair,
Pénetre en un moment les vaſtes champs de l'air.
Le pere cependant, plein d'un trouble funeſte,
Le voit rouler de loin ſur la plaine céleſte,
Lui montre encor ſa route, & du plus haut des cieux,
Le ſuit, autant qu'il peut, de la voix & des yeux;
Va par-là, lui dit-il, reviens, détourne, arrête.

Deſpréaux.

Ne penſeriez-vous pas, obſerve Longin, que l'ame du poëte monte ſur le char avec *Phaéton;* qu'elle partage tous ſes périls, & qu'elle vole dans l'air avec les chevaux?

Les mythologues moraliſtes trouvent dans la fable de *Phaéton* l'emblême d'un jeune téméraire, qui forme une entrepriſe au delà de ſes forces, & qui veut l'exécuter, ſans prévoir les dangers qui l'environnent.

Plutarque aſſure qu'il y a eu réellement un *Phaéton*, qui régna ſur les Moloſſes, & qui ſe noya dans le Pô; que ce prince s'étoit appliqué à l'aſtronomie, & qu'il avoit prédit une chaleur extraordinaire qui arriva de ſon temps, & qui cauſa une cruelle famine dans ſon royaume. (*D. J.*)

PHAETONTIADES, ſ. f. (*Mythol.*) ou les ſœurs de Phaéton changées en peupliers, après avoir pleuré long-temps la mort de leur frere. *Voyez* HÉLIADES.

PHAGEDENE, PHAGEDENIQUE, *en chirurgie, &c.* ſe dit d'un ulcere profond & bourſoufflé, qui mange & corrode les parties voiſines. *Voyez* ULCERE.

Ce mot eſt grec, φαγεδαινα, formé de φαγειν, *manger.*

Médicamens *phagédéniques*, ce ſont ceux dont on ſe ſert pour manger les chairs fongueuſes, ou des excreſcences. *Voyez* EPULOTIQUES, SARCOTIQUE, CAUSTIQUE, *&c.*

Ulcere *phagédénique*, *voyez* PHAGEDENE & ULCERE.

Les éphémérides de l'académie des curieux de la nature, rapportent que les ulceres *phagédéniques*, ont été ſouvent guéris avec la fiente des brebis.

Eau *phagédénique*, en chymie, ſe dit d'une eau que l'on tire de la chaux vive; elle eſt ainſi appellée de la vertu qu'elle a de guérir les ulceres *phagédéniques. Voyez* CHAUX & EAU.

Pour préparer cette eau, on met deux livres de chaux vive dans une grande terrine, & l'on verſe deſſus environ dix livres d'eau de pluie. On laiſſe cette compoſition pendant deux jours, en la remuant fort ſouvent: enfin après avoir laiſſé bien raſſeoir la chaux, on verſe l'eau par inclinaiſon, on la filtre, & on la met dans une bouteille de verre; l'on y ajoute une once de ſublimé corroſif pulvériſé, qui change alors ſa couleur blanche en jaune, & tombe au fond de la bouteille. Quand cette eau eſt raſſiſe, elle eſt propre à nettoyer les plaies & les ulceres, & manger les chairs ſuperflues, particuliérement dans les gangrenes; auquel cas on peut y ajouter une troiſieme ou une quatrieme partie d'eſprit-de-vin. *Voyez* GANGRENE.

PHAGEDENIQUE, *eau*, (*mat. méd.*) *voyez* ſous le *mot* EAU, & *l'article* MERCURE, *mat. méd.*

PHAGESIES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) *ou* PHAGESIPOSIES, fêtes de Bacchus, dans leſquelles on faiſoit de grands feſtins; c'eſt ce que ſignifie leur nom dérivé de φαγειν, *manger.*

PHAIOFNÉE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un bâtiment du Japon dont les grands ſeigneurs ſe ſervent pour aller ſe promener, à-peu-près comme on ſe ſert des yachts en ce pays-ci. Il y a dans le milieu une chambre pour le maître du bâtiment. Elle eſt couverte de nattes, & les armes du propriétaire ſont élevées au deſſus.

PHALAIA, (*Chymie.*) c'eſt un mot barbare, dont s'eſt ſervi le premier Baſile Valentin pour déſigner un remede panchreſte, catholique, univerſel, une panacée infaillible, dont l'uſage intérieur guériſſoit de tous les maux. Ce remede n'étoit autre choſe, ſuivant lui, que *le mercure philoſophique*, dont on peut voir l'éloge dans *l'introduction à une longue vie* de Jæp....où cet auteur enthouſiaſte met

le mercure, ainſi préparé, le *phalaia*, à la tête des remedes dont l'effet eſt de prolonger le nombre des années; ainſi il eſt intérieurement ce que leur *aia* eſt appliqué à l'extérieur. Rolfinkius a auſſi employé le mot *phalaia*, mais dans un autre ſens: il a donné ce nom à la teinture de jalap, formant par anagramme *phalaia*, de *jhalapa. Tractat. de purgat. ſection. ij, artic. 3. Voyez* Caſtell. *lexic.*

PHALANGE, ſ. f. (*Anat.*) les trois pieces dont chaque doigt eſt compoſé, portent le nom de *phalanges*; chacune de ces *phalanges* eſt diviſée à-peu-près comme le doigt entier, en baſe, en corps, en portion moyenne, en tête, en deux faces, une convexe & l'autre concave, & en deux bords. La premiere *phalange* a plus de longueur & d'épaiſſeur que la ſeconde, & les baſes des *phalanges* paroiſſent très-long-temps épiphyſes, comme les têtes des os du métacarpe. *Voyez* DOIGT. (*D. J.*)

PHALANGE, LA, (*Art milit.*) chez les Grecs étoit un corps d'infanterie compoſé de ſoldats armés de toutes pieces, d'un bouclier & d'une ſariſſe, arme plus longue que n'étoient nos piques qui avoient douze piés. Chaque file étoit de ſeize ſoldats, & elles étoient juſqu'au nombre de 1024. Ainſi la *phalange* étoit une eſpece de bataillon de 1024 hommes de front ſur 16 de hauteur, c'eſt-à-dire, de 16384 ſoldats peſamment armés. On y joignit la moitié de ce nombre de troupes légeres, c'eſt-à-dire, que ces troupes étoient de 8192 hommes, lorſque la *phalange* étoit de 16384. A l'égard de la cavalerie, elle étoit la moitié de ce dernier nombre, ou de 4096 cavaliers.

Ainſi, dans les armées des Grecs, le rapport des peſamment armés aux troupes légeres, étoit celui de 2 à 1, & celui de toute l'infanterie a la cavalerie de 6 à 1; en ſorte que la cavalerie faiſoit la ſeptieme partie de l'armée, comme on l'a déja dit au *mot* INFANTERIE.

Le nom de *phalange* paroît avoir été donné chez les Grecs, à tout corps d'infanterie peſamment armé; mais Philippe, pere d'Alexandre, s'appliqua à en former un corps régulier, qui ſubſiſta chez les Macédoniens juſqu'à la défaite de Perſée par les Romains.

Polybe attribue la défaite de la *phalange* par les Romains, à l'avantage de leur ordre de bataille, qui étoit formé de pluſieurs parties plus petites que la *phalange*, & qui ſe mouvoient plus aiſément. Les généraux romains ſurent l'attirer dans des lieux difficiles & raboteux, où la *phalange* ne pouvant conſerver cette union qui en faiſoit la force, ils profitoient des vides qu'elle laiſſoit à cauſe de l'inégalité du terrain, & ils la combattoient ainſi avec beaucoup d'avantage. M. de Folard ajoute encore une autre raiſon à celle de Polybe. Selon cet auteur, « la longueur des ſariſſes » ou des piques des ſoldats de la *phalange*, » fut la principale cauſe de ſa défaite, » parce qu'il n'y avoit guere que les piques » du premier & du ſecond rang dont on » pût ſe ſervir dans la défenſe & dans » l'attaque, & que celles des autres rangs » reſtoient comme immobiles & ſans effet; » elles ſe trouvoient toutes ramaſſées en » faiſceaux entre l'intervalle de chaque » file, ſans qu'il fût preſque poſſible aux » piquiers du troiſieme rang (car le reſte » ne ſervoit que d'appui), & même au » ſecond, de voir ce qui ſe paſſoit hors du » premier rang, ni de remuer leurs lon- » gues piques, qui ſe trouvoient comme en- » châſſées & emboîtées entre les files, ſans » pouvoir porter leurs coups à droite ou à » gauche; ce qui donnoit une grande » facilité aux Romains de ſurmonter un » obſtacle redoutable en apparence, & au » fond très-mépriſable. » Folard, *traité de la colonne. Voyez* pour ce qui concerne la formation & la compoſition de la *phalange*, *la tactique d'*Elien & celle d'Arrien. (*Q*)

Addition à l'article que l'on vient de lire.

Les Grecs donnoient le nom de *phalange* au corps qui réſultoit de l'aſſemblage de toutes les files jointes enſemble, dans l'ordre qu'on peut voir au *mot* FILE. La ligne droite que formoient les chefs de file, étoit la longueur de la *phalange*, & ils la nommoient auſſi *le front*, *la face*, *la bataille*, ou ſimplement un *rang*, & le

rang des chefs de file. La hauteur que les files occupoient depuis le chef de file juſqu'au ſerre-file, s'appelloit la *hauteur de la phalange.*

Ce terme ſignifioit originairement, dans la tactique greque, l'ordre de bataille de l'infanterie peſante. On le donna quelquefois depuis aux troupes de fantaſſins peſamment armés, fournies par différens peuples de la Grece alliés : il ne devint que ſous Philippe, pere d'Alexandre, le nom diſtinctif d'un corps particulier.

Former des rangs, c'étoit mettre à côté les uns des autres les premiers ſoldats de toutes les files, & de même tous les ſeconds, dans le ſens de la longueur de la *phalange ;* & former des files, c'étoit placer de ſuite les ſoldats de chaque file, dans le ſens de la hauteur, entre leurs chefs de file & les ſerre-files.

Si l'on fait tomber une perpendiculaire du milieu du front de la *phalange* à l'autre extrémité de ſa hauteur, on a la diviſion en deux parties égales, dont l'une forme l'aile droite ou la tête, & l'autre l'aile gauche ou la queue. Le point d'où part la ligne de diviſion, ſe nomme le *centre*, la *bouche*, la *force de la phalange.*

Dans l'uſage ordinaire, les armés à la légere étoient rangés derriere les oplites, & la cavalerie formoit la troiſieme ligne. Quoiqu'on trouve bien des exemples de cette diſpoſition, ſur-tout par rapport à l'infanterie, il eſt cependant vrai qu'elle la rendoit ſouvent inutile, de même que la cavalerie. Les armés à la légere, dit Onoſander, c'eſt-à-dire, les jaculateurs, les archers, les frondeurs, doivent être mis en premiere ligne ; s'ils ſont placés à la ſeconde, ils feront plus de mal à leurs gens qu'aux ennemis ; & ſi on les met au milieu des autres fantaſſins, ils ne rendront aucun ſervice : car comment pourroient-ils ſe porter en avant ou en arriere, pour lancer avec plus de roideur leurs javelots, ou agiter circulairement leurs frondes, ſans atteindre les ſoldats qui les environnent ? Quant aux archers mis en avant de la bataille, ils tirent l'ennemi comme au blanc ; mais quand on les place ailleurs, ils ſont obligés de diriger leurs coups en haut ; & avec quelque vigueur que ceux-ci ſoient pouſſés, ils n'arrivent à l'ennemi qu'après avoir perdu la plus grande partie de leur force.

Les Grecs préféroient tous les nombres qui ſont ſucceſſivement diviſibles juſqu'à l'unité, à deux autres nombres égaux. Fondés ſur ce principe, la plupart des auteurs tactiques compoſoient la *phalange*, ou la troupe des oplites, de 16384 hommes. Ils donnoient aux corps des armés à la légere la moitié du nombre précédent, & ſeulement la moitié de cette moitié, ou le quart du premier nombre, à la cavalerie.

Cette proportion varioit ſelon les temps & les lieux. Par exemple, à Marathon il n'y avoit aucune infanterie légere ; à Platée, les Lacédémoniens menerent ſept ſoldats armés à la légere, contre un peſamment armé ; & dans le reſte de l'armée des Grecs, il y avoit autant d'infanterie peſante, que d'infanterie légere. Le nombre de celle-ci a quelquefois été doublé ; mais il étoit moindre pour l'ordinaire. L'infanterie légere diminua même chez les Grecs, comme chez les Macédoniens, juſqu'à ne faire qu'un cinquieme de l'autre infanterie.

Les Grecs ſe bornerent donc au nombre de 16384, parce qu'il peut être toujours partagé en deux autres nombres égaux, juſqu'à ce qu'il ſoit réduit à l'unité.

Quant aux noms & à la force des troupes particulieres de la *phalange*, toutes les décuries ſervoient à former pluſieurs troupes auxquelles les Grecs donnoient des noms particuliers.

Deux décuries faiſoient une dilochie, ou une troupe de 32 hommes, dont le chef ſe nommoit *dilochite. Voyez nos pl. de l'art militaire, tactique des Grecs, fig. 3, dans le ſuppl. des pl.*

Quatre décuries formoient une tétrarchie, ou une troupe de 64 hommes, commandée par un tétrarque, *fig.* 4.

Deux tétrarchies formoient une taxiarchie, qui contenoit huit décuries, ou 128 hommes, dont le chef s'appelloit *taxiarque*, *fig. 5.*

La ſyntagme ſe formoit de deux taxiarchies ou de ſeize décuries, & de 256 hommes, *fig. 6.* Son principal officier étoit le *ſyntagmatarque.* Quelques-uns ont

nommé cette troupe *xénagie*, & ſon chef *xénague*. Aux 256 ſoldats dont elle étoit compoſée, on ajoutoit toujours cinq ſurnuméraires : ſavoir, un porte-enſeigne, un trompette, un fourrier, un héraut & un ſerre-file extraordinaire. La ſyntagme étoit exactement quarrée, puiſqu'elle avoit 16 hommes de front ſur autant de profondeur.

Les cinq ſurnuméraires dont je viens de parler, n'entroient point dans les rangs : les quatre premiers ſe plaçoient à la tête de la troupe, & l'autre tout-à-fait à la queue. La fonction du héraut étoit de faire à la voix le commandement des manœuvres : le porte-enſeigne le faiſoit au moyen de ſon enſeigne, lorſque la voix du héraut ne pouvoit être entendue, & lorſque la pouſſiere & le tumulte interceptoient également l'uſage de la voix & celui de l'enſeigne ; les commandemens étoient faits au ſon de la trompette.

Quant au fourrier, il étoit chargé de pourvoir aux beſoins des ſoldats, & de leur porter ce qui pouvoit leur être néceſſaire étant ſous les armes, afin qu'ils n'euſſent aucun prétexte pour quitter leurs rangs. Le ſerre-file extraordinaire avoit ſoin de les y contenir, ou d'y faire rentrer ceux qui en étoient ſortis.

Deux ſyntagmes formoient une pentacoſiarchie, troupe de 512 hommes en trente-deux décuries, dont le chef étoit le pentacoſiarque.

Deux pentacoſiarchies formoient une chiliarchie, dans laquelle il y avoit ſoixante-quatre décuries, & 1024 hommes, dont le chef s'appelloit *chiliarque*.

Deux chiliarchies étoient appellées une *mérarchie*, & quelquefois une *téléarchie*. Cette troupe qui contenoit cent vingt-huit décuries & 2048 hommes, étoit aux ordres d'un mérarque ou d'un téléarque.

Une phalangarchie ou *phalange* ſimple, étoit compoſée de deux téléarchies, de deux cents cinquante-ſix décuries & de 4096 hommes, dont le commandant étoit le phalangarque. Ce corps ſe nommoit encore une *ſtratégie*, & ſon premier officier *un ſtratigue*.

Deux *phalanges* ſimples formoient une *phalange* double de 8192 hommes en cinq cents douze décuries : on lui donnoit auſſi le nom d'*aile* ou de *ſection*.

Enfin deux doubles phalanges formoient une phalange quadruple, qui retenoit le nom de phalange ; elle étoit compoſée de mille & vingt-quatre décuries, & de 16384 hommes.

Il y avoit donc dans une phalange :
Deux ailes.
Quatre phalanges ſimples.
Huit mérarchies.
Seize chiliarchies.
Trente-deux pentacoſiarchies.
Soixante-quatre ſyntagmes.
Cent vingt-huit taxiarchies.
Deux cents cinquante-ſix tétrarchies.
Cinq cents douze dilochies.
Et mille ving-quatre files ou décuries, *fig. 5*.

Voici quels étoient les poſtes des principaux officiers & autres chefs de la phalange.

Le premier phalangarque, par le mérite & par la ſupériorité de ſes talens, ſe plaçoit à la pointe de l'aile droite ; le ſecond à la pointe de l'aile gauche. Le poſte du troiſieme phalangarque étoit encore à l'aile gauche, mais contre la droite de cette aile, & dans l'intervalle qui étoit au centre de la phalange. Le quatrieme qui étoit, ainſi que le premier, à l'aile droite, s'appuyoit ſur la gauche de l'aile, en entrant auſſi dans le même intervalle.

L'aile droite ſe trouvant ainſi conduite par le premier & le quatrieme phalangarque, & l'aile gauche par le ſecond & le troiſieme, cette diſtribution des chefs établiſſoit entr'elles une égalité parfaite, par rapport au mérite de ceux qui les commandoient.

Les premiers mérarques de chaque phalange ſimple, ſe plaçoient conformément à ce principe ; ceux de la premiere & de la troiſieme, à la gauche de ces troupes ; ceux de la deuxieme & de la quatrieme, à leur droite. On obſervoit les mêmes proportions dans les tétrarchies, en mettant à la tête de la premiere décurie le premier ou le plus brave des quatre décurions ; le ſecond, à la tête de la quatrieme ; le troiſieme, à la tête de la troiſieme ; & le quatrieme, à la tête de la deuxieme.

Ils rangeoient de même les chefs des quatre tétrarchies qui étoient dans la ſyntagme : le premier, à la droite de la premiere ; le ſecond, à la gauche de la quatrieme ; le troiſieme, à la droite de la troiſieme ; & le quatrieme, à la gauche de la ſeconde. Les Grecs obſervoient inviolablement le même ordre dans les autres troupes de la *phalange*.

Les diſtances ou intervalles ſont de trois ſortes : le ſoldat occupe quatre coudées en tous ſens, lorſqu'il eſt ſimplement mis en rang, deux coudées, lorſqu'il eſt en ordonnance ſerrée ; une coudée ſeulement, quand il eſt en ordonnance preſſée.

L'ordonnance de la phalange eſt ſerrée, lorſque les premieres diſtances ayant été diminuées également en tous ſens, il reſte encore entre les ſoldats un eſpace ſuffiſant pour qu'ils puiſſent ſe mouvoir & tourner de tous côtés.

Elle eſt preſſée, lorſque les ſoldats ſe reſſerrent au point de ſe toucher, & de ne pouvoir plus faire de mouvement, ni ſur leur droite, ni ſur leur gauche.

Les Grecs chargoient l'ennemi en ordonnance ſerrée ; mais lorſqu'ils vouloient attendre qu'il attaquât, ils le recevoient en bataille preſſée, & la raiſon en eſt, qu'on a dans cette diſpoſition plus de force ou de fermeté pour ſoutenir, & même pour rompre l'impétuoſité d'un premier effort.

Comme le front de la phalange contenoit 1024 décurions, ils occupoient par conſéquent, lorſqu'ils étoient dans la premiere diſpoſition, une longueur de 4096 coudées, ou de 10 ſtades & 96 coudées ; dans la ſeconde, 5 ſtades & 48 coudées, & dans la troiſieme, 2 ſtades & demie & 24 coudées.

Dans le premier cas, la phalange occupoit en longueur 853 toiſes 4 piés, & 12 toiſes 8 piés de profondeur ; dans le ſecond, 426 toiſes 5 piés de longueur, & 6 toiſes 4 piés de hauteur, & dans le troiſieme, 213 toiſes 2 piés & demi de longueur, & 3 toiſes 2 piés de profondeur.

Les principales armes de la phalange étoient la pique & le bouclier : il étoit de cuivre, rond, médiocrement convexe, & de 8 palmes ou 20 pouces de diametre.

La longueur des piques étoit au moins de 8 coudées ou de 10 piés, & quelquefois plus.

Comme les décurions ſe trouvoient, en qualité de chefs de files, toujours placés au front de la phalange, les Grecs n'élevoient à cet emploi que d'excellens ſoldats. Non-ſeulement il falloit qu'ils fuſſent grands & vigoureux, mais encore qu'ils euſſent donné des preuves certaines de valeur & d'intelligence ; car c'eſt le premier rang qui agit avec le plus d'efficacité, & qui réunit ſeul tout l'effort & toute l'activité de la phalange. Les Grecs le regardoient comme le tranchant de ce corps ; & la maſſe condenſée & ſerrée des autres rangs qui s'appuyoient ſur lui, comme un redoublement de charge & de peſanteur, qui multiplioit la force de ſon action.

Ils ne plaçoient au dernier rang que des ſoldats d'élite, parce que la pointe de leurs piques n'étant pas fort éloignée de l'extrémité des premieres, cette proximité leur donnoit le moyen de ſeconder les efforts du premier rang. D'ailleurs, lorſque quelques décurions venoient à être bleſſés ou tués, les ſoldats du ſecond rang rempliſſoient auſſi-tôt les vuides du premier ; ils diſtribuoient, pour la même raiſon, les ſoldats dans le troiſieme rang, & ſucceſſivement dans les autres, ſelon qu'ils leur connoiſſoient plus ou moins de vigueur & de courage.

La phalange macédonienne dut à la diſpoſition de ſes rangs, cette force étonnante à laquelle il étoit impoſſible de réſiſter. Lorſqu'elle étoit ſur le point de charger, les rangs & les files ſe ſerroient, & les ſoldats ne laiſſoient entr'eux que deux coudées de diſtance. Leurs piques en avoient 14 de long ; & comme la partie que les mains en occupoient étoit de deux coudées, ils en préſentoient encore 12 en avant. Les ſariſſes du ſecond rang débordoient le front de la phalange de 10 coudées ; celles du troiſieme de 8 ; celles du quatrieme, de 6 ; celles du cinquieme, de 4 ; enfin celles du ſixieme, de 2 ; car les piques des rangs poſtérieurs ne pouvoient plus déborder le premier. Ce front, ainſi hériſſé dans ſa vaſte étendue de ſix rangs de piques, formoit un aſpect effrayant, mais

mais qui en même temps qu'il inſpiroit la terreur à l'ennemi, augmentoit l'ardeur & l'aſſurance du ſoldat qui ſe voyoit protégé par toutes ces pointes.

On choiſiſſoit, pour l'emploi de ſerre-file extraordinaire, un homme entendu & plein de prudence; c'étoit à lui de faire en ſorte que les rangs & les files fuſſent toujours exactement dreſſés, de contenir les ſoldats dans leurs rangs, & de les contraindre d'y rentrer lorſqu'ils en ſortoient. Il les obligeoit encore à ſe ſerrer de fort près, lorſqu'il falloit preſſer les rangs & les files; la force de la phalange dépendant beaucoup de la préciſion avec laquelle ces manœuvres s'exécutoient.

Outre les ſoldats dont je viens de parler, & qui compoſoient la phalange, il y en avoit d'autres armés à la légere, qu'on plaçoit en avant du front, ſur les ailes ou à la queue.

Ils en formoient 1024 décuries, c'eſt-à-dire, autant qu'il y en avoit dans la phalange, & ils les plaçoient derriere celles-ci: la premiere décurie des vélites, à la ſuite de la premiere des oplites; la ſeconde en file de la ſeconde, & ainſi des autres; mais avec cette différence, que les décuries des vélites n'étoient que de 8 hommes au lieu de 16; en ſorte que les 1024 décuries ne contenoient que 8192 hommes.

Voici les noms des troupes particulieres dont la réunion formoit le corps entier des vélites.

Quatre décuries ou trente-deux vélites faiſoient une ſyſtaſe.

Deux ſyſtaſes, une pentacontarchie de 64 hommes.

Deux pentacontarchies, une hécatontarchie de 128 hommes.

On ajoutoit toujours dans cette troupe cinq ſurnuméraires, l'enſeigne, le ſerre-file extraordinaire, le trompette, le héraut & le fourrier.

Deux hécatontarchies compoſoient une pſilagie de 256 hommes.

Deux pſilagies, une xénagie de 512 hommes.

Deux xénagies, un ſyſtême de 1080 hommes.

Deux ſyſtêmes, une épixénagie de 2048 hommes.

Deux épixénagies, une ſtiphe de 4096 hommes.

Enfin, deux ſtiphes, une épitagme, qui contenoit 1024 décuries, & 8192 vélites.

Ce corps avoit de plus huit officiers ſupérieurs, quatre épixénagues, & quatre ſyſtémarques.

La phalange eſt oblongue ou tranſverſe, lorſque ſa longueur excede ſa hauteur; elle eſt droite, lorſqu'elle a plus de hauteur que de front: telle eſt une phalange qui marche par l'aile. Ainſi l'uſage a tranſporté aux différentes diſpoſitions de la phalange, les noms que l'on donne aux figures qu'on lui fait imiter; car on appelle oblongue toute figure dont la longueur ſurpaſſe la hauteur; & droite, celle qui a beaucoup plus de hauteur que de longueur.

La phalange oblique eſt celle qui, portant plus près de l'ennemi ſa droite ou ſa gauche, n'engage le combat qu'avec cette aile ſeulement, & tient l'autre comme en réſerve dans un certain éloignement, juſqu'au moment favorable de la faire agir, *fig. 21. Voyez* les mots INSERTION, PRÉPOSITION, POSTPOSITION, APPOSITION, IMPOSITION & SUBJONCTION.

La phalange antiſtome ou à deux fronts par la tête & par la queue, eſt ainſi nommée du double front qu'elle préſente en même temps. Les Grecs étoient dans l'uſage d'appeller *front* toutes les parties d'une troupe qui regardent l'ennemi directement.

Dans cette ordonnance, les ſoldats du centre ſe tournent mutuellement le dos, & ceux de la tête & de la queue qui ſe trouvent par ce moyen faire face en même temps vers les côtés oppoſés, ſoutiennent à la fois le double effort de l'ennemi. Une troupe d'infanterie, pour éviter d'être enveloppée, ne ſauroit oppoſer une meilleure diſpoſition à un corps de cavalerie qui lui eſt ſupérieur.

Les Grecs employoient cette diſpoſition contre les barbares qui habitoient ſur les bords du Danube, & qu'on nommoit *Amphippiens*, parce que chacun d'eux menoit à la guerre deux chevaux avec lui; ils avoient acquis, par l'effet de

l'habitude, tant d'adreſſe & de légéreté, que dans la chaleur du combat ils paſſoient de l'un à l'autre avec une rapidité ſurprenante. Dans ces ſortes de cas, la troupe de cavalerie ſe trouvoit dans la néceſſité de diviſer ſes forces, & pour pouvoir charger en même temps les deux fronts de l'infanterie, elle étoit obligée de former deux eſcadrons oblongs, dont la longueur étoit double de la hauteur, *fig.* 50.

La phalange amphiſtome ou à deux fronts par les flancs, étoit, à quelque différence près, ſemblable à la précédente; & ſon objet étoit de réſiſter à un corps de cavalerie plus conſidérable. Toute leur différence conſiſtoit en ce que, dans la phalange antiſtome, la double attaque étoit ſoutenue par la tête & par la queue, & que dans celle-ci c'étoient les deux flancs qui combattoient en même temps. Les Grecs oppoſoient dans toutes les deux, de très-longues piques à la cavalerie; dans toutes les deux, chaque demi-file prenoit un aſpect contraire à l'autre, & leurs ſoldats faiſoient face vers les côtés oppoſés. D'un côté c'étoient les chefs de file qui faiſoient front, & de l'autre c'étoient les ſerre-files. Quelquefois la troupe ſe partageoit en deux diviſions, & la ſeconde alloit ſe porter à la queue de la premiere, en dirigeant ſon front du côté oppoſé, *fig.* 31.

Dans la phalange doublée antiſtome, à fronts oppoſés par la tête & la queue, les chefs de file n'étoient point en dehors, comme dans la colonne indirecte; ils ſe trouvoient à fronts oppoſés ſur les flancs intérieurs des deux diviſions, & les ſerre-files couvroient les flancs extérieurs de la droite & de la gauche; on employoit cette diſpoſition contre un corps de cavalerie ordonné en forme de coin. Comme le but de l'eſcadron étoit de rompre, avec la pointe & les faces du coin où étoient également diſtribués les chefs & les meilleurs cavaliers, l'infanterie; de même le but de celle-ci étoit de vaincre, par une ferme réſiſtance, l'impétuoſité de l'eſcadron, ou de la rendre vaine en lui cédant à propos.

Le coin dirigeoit toujours ſa principale action contre le centre d'une troupe, parce que l'ayant une fois enfoncée, la déroute devenoit générale. L'infanterie qui jugeoit du deſſein de l'ennemi par ſa manœuvre, ne le voyoit pas plutôt prêt à fondre ſur elle, qu'elle s'ouvroit par le milieu; au moyen de quoi l'eſcadron qui ne pouvoit modérer tout-à-coup la rapidité de ſon mouvement, ſe trouvoit porter au delà de deux diviſions, ſans avoir pu les entamer; ou bien les chefs de files des deux troupes faiſant face au terrain vuide qu'ils laiſſoient entr'eux, préſentoient de part & d'autre comme un mur inébranlable, & rompoient par leur fermeté tout l'effort de la cavalerie, *fig.* 32.

La phalange doublée amphiſtome ou périſtome, étoit celle dont les deux diviſions ordonnées en colonne indirecte s'avançoient l'une & l'autre obliquement par l'aile, ayant les chefs de files en dehors & les ſerre-files en dedans. Lorqu'une troupe ennemie rangée en bataille quarrée, ſe voyoit attendue de pié ferme par une autre, miſe dans une diſpoſition ſemblable, elle ſe partageoit en deux ſections, dont chacune, au moyen d'une marche faite de biais, tâchoit de tourner la troupe oppoſée, & de la prendre en même temps & en flanc & en queue. Celle-ci ne s'appercevoit pas plutôt du danger qui la menaçoit, qu'imitant la même manœuvre, elle ſe ſéparoit auſſi en deux diviſions, qui ſe mettoient tout de ſuite en mouvement, & dont l'une s'avançoit contre la droite de l'ennemi, tandis que l'autre alloit faire tête à ſa gauche.

On nomma cette ordonnance *amphiſtome*, à cauſe des deux fronts que les deux diviſions d'une troupe ainſi diſpoſée, préſentent en même temps à l'ennemi par leurs flancs extérieurs, *fig.* 35. Les deux diviſions *a a* ayant marché obliquement devant elle, après s'être ſéparées, & ſe portant de plus en plus ſur leur droite & leur gauche pour tomber ſur les flancs de la troupe oppoſée, celle-ci s'ouvroit par le centre au moyen de quelques pas de côté que la diviſion de la droite faiſoit à droite & l'autre à gauche; & faiſant enſuite toutes deux un quart de converſion, la premiere à droite, la ſeconde à gauche, elles dirigeoient l'obliquité de leur marche ſur celle de l'autre troupe.

Pour avoir une phalange homocoſtome, il falloit que, ſi l'on mettoit en tête une décurie entiere de 16 hommes, elle fût immédiatement ſuivie d'une même décurie ſemblablement poſée, & que toutes les décuries marchaſſent ainſi ſucceſſivement l'une à la queue de l'autre, & formaſſent chacune leur rang. C'eſt de l'égalité parfaite qui ſe trouve par ce moyen entre tous les rangs, qu'une phalange ainſi ordonnée a pris le nom d'*homocoſtome*. On employoit cette diſpoſition contre la plinthe, (*Voyez* PLINTHE) *fig.* 36.

Lorſque deux troupes formées en colonne indirecte marchent à même hauteur, ayant l'une & l'autre leurs décurions, ou ſur le flanc droit, ou ſur le flanc gauche, cette diſpoſition ſemblable leur fait donner le nom de *double phalange homocoſtome*, *fig.* 37.

Une phalange étoit appellée *hétéroſtome*, lorſque marchant en colonne indirecte, les décurions de la premiere de ſes troupes particulieres étoient placés ſur le flanc droit, ceux de la ſeconde ſur le flanc gauche, ainſi de ſuite des autres troupes, en ſorte qu'aucune n'eût ſes décurions du même côté que celle qui la précédoit, mais qu'ils fuſſent diſtribués alternativement ſur les deux flancs, *fig.* 38.

La phalange creuſe ou recourbée en avant étoit ainſi nommée de ce que ſes deux ailes repliées en avant de ſon front, imitent en quelque façon la courbure d'un arc. Le fruit de cette manœuvre étoit, que ſi l'eſcadron continuoit de s'avancer & de vouloir combattre de près, il ſe trouvoit tout-à-coup enveloppé & pris de toutes parts : s'il reſtoit de pié ferme, l'infanterie qui le choquoit en flanc, au moyen de ſes ailes avancées, l'ébranloit, mettoit le déſordre dans ſes rangs, & venoit enſuite aiſément à bout des meilleurs cavaliers qui étoient à la tête de l'eſcadron, *fig.* 41.

Cette manœuvre ſe faiſoit au moyen d'un quart de converſion fait à droite par la ſection de la gauche, & fait à gauche par celle de la droite, celle du centre ne bougeant point.

On donnoit quelquefois à la phalange une diſpoſition contraire à la précédente, c'eſt-à-dire, qu'elle devenoit alors recourbée en arriere, & qu'au lieu de fléchir ſes ailes en avant du front, elle les ramenoit & les replioit ſur ſon centre du côté de la queue. On employoit cette manœuvre pour ſurprendre l'ennemi. Le centre ſeul d'une troupe ſe montrant à découvert, & ſervant à cacher ce qui ſuivoit par derriere, il comptoit n'avoir affaire qu'à une poignée de gens : ſi ce petit nombre ſuffiſoit pour ſoutenir l'attaque & pour vaincre, on n'en oppoſoit pas davantage ; s'il étoit trop foible, en développant ſes ailes de part & d'autre, on ſe trouvoit bientôt en état de défenſe ſur un front trois fois plus grand.

Le Lacédémonien Cléandre ayant ainſi formé ſes troupes ſur un front très-étroit, à ce que dit Frontin, pour que le nombre en parût moindre, les Lycaoniens trompés par l'apparence, vinrent l'attaquer ; mais les Lacédémoniens s'étant dépliés à l'inſtant par l'un & l'autre flanc, envelopperent les Lycaoniens, & les taillerent en pieces.

On combattoit cette ruſe par une autre ſemblable, au moyen d'une troupe convexe ou arrondie pardevant, en portion de cercle : diſpoſition qui la faiſoit auſſi paroître moindre qu'elle n'étoit, ſa convexité ſervant à cacher une partie de ſa force, *fig.* 44.

On employoit contre le pléſion la *phalange* implexe, qui préſentant à l'ennemi un front inégal & tortueux dans toute l'étendue de ſa longueur, l'invitoit à fondre ſur quelques-unes de ſes parties ſaillantes, & à déſunir l'ordonnance du pléſion ; mais il falloit que les décurions qui étoient à la tête de la phalange implexe, euſſent attention à régler leurs mouvemens ſur ceux de l'ennemi ; car ſi celui-ci conſervoit, ſans la rompre, ſa diſpoſition ſerrée, ils devoient le recevoir de même, & ne garder l'inégalité de leur front que dans le cas où il avoit déſuni le ſien, *fig.* 44.

Les Grecs diſoient qu'une phalange étoit environnante, lorſqu'elle excédoit de part & d'autre le front de l'ennemi, & qu'elle pouvoit, en ſe repliant ſur lui, l'enfermer dans la courbure de ſes ailes.

C'étoit une méthode particuliere aux Lacédémoniens d'étendre beaucoup le front de leur bataille, & de plier leurs ailes en

forme de croiſſant, pour envelopper leurs adverſaires. Pour cet effet, ils donnoient à leurs troupes moins de hauteur que le reſte des Grecs. Il leur étoit ordinaire de ſe mettre ſur huit rangs, au plus ſur douze, tandis que les autres peuples de la Grece ſe formoient communément ſur ſeize de profondeur.

On déſignoit par la même expreſſion l'une ou l'autre aile de la phalange, quand on ne débordoit l'ennemi que par un ſeul côté.

Toute phalange miſe en bataille ſur un front plus étendu que celui de la troupe qui lui eſt oppoſée, la déborde néceſſairement, au moins par l'une de ſes ailes; mais de ce qu'on déborde l'ennemi par une aile, il ne s'enſuit pas toujours que l'on ſoit en bataille ſur un plus grand front; car la même choſe peut arriver, quoiqu'on lui préſente un front moins étendu que le ſien. (*V*)

PHALANGE, (*Hiſt. nat. & med.*) eſpece d'araignée venimeuſe, dont la piquure fait tomber dans un aſſoupiſſement léthargique; les remedes à ce poiſon ſont l'orviétan, les ſels volatils de viperes, de corne de cerf, d'urine, la danſe, la ſymphonie.

La tarentule eſt une phalange dont pluſieurs auteurs ont donné l'hiſtoire, & dont la morſure ſe guérit par le ſon des inſtrumens & la danſe.

Le venin des phalanges conſiſte en un ſel acide qu'elles élancent dans les vénules des chairs par leur piquure, & qui eſt porté enſuite dans les grands vaiſſeaux, où il intercepte la circulation en figeant le ſang; d'où vient que les ſels volatils alkalins, & tous les autres remedes propres à raréfier les humeurs, & à les rendres fluides, ſont bons pour diſſiper ce venin.

Les phalanges écraſées & appliquées autour du poignet, à l'entrée de l'accès d'une fievre intermittente, la guériſſent quelquefois à cauſe de leur ſel volatil qui entre par les pores, & qui diſſout ou emporte par ſa volatilité l'humeur qui cauſoit la fievre.

PHALANGIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, & compoſée de ſix pétales. Le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en trois loges, qui renferme des ſemences anguleuſes. Ajoutez au caractere de ce genre, que la racine eſt fibreuſe; ce qui fera diſtinguer aiſément le *phalangium* de l'ornitogalum. Tournefort, *Inſt. rei herb.* V. PLANTE.

PHALANGOSE, ſ. f. (*Médec.*) φαλαγγόσις; nous dirions en françois, *rangée* d'un grand nombre de cils des paupieres, qui ſe portent au dedans de l'œil & l'offenſent, ſelon Paul Eginete, la *phalangoſe* eſt un renverſement du bord de la paupiere au dedans de l'œil, ſans aucune relaxation de cette paupiere; ce vice de la paupiere eſt une eſpece de trichiaſe. *Voyez ce mot.*

PHALANNA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de la Perrhébie. Lycophron écrit *Phalanum*, ville de l'île de Crete: Etienne le géographe dit que Phagiadès le péripatéticien étoit natif de cette ville. (*D. J.*)

PHALARIQUE, ſ. f. (*Art milit. des anc.*) *phalarica*; c'étoit un dard d'une eſpece particuliere. Voici la deſcription que Tite-Live en fait, *l. XXI. Phalarica erat Saguntinis miſſile telum, haſtili oblongo, & ceterâ tereti, præterquàm ad extremum, ubi ferrum extabat. Et ſicut in pilo quadratum in ſtupâ circumligabant, linebantque pice. Ferrum autem tres in longum habebat pedes, ut cum armis transfigere corpus poſſet. Sed id maximè, etiamſi hæſiſſet in ſcuto, nec penetraſſet in corpus, pavorem faciebat: quod cùm medium accenſum mitteretur, conceptumque, ipſo motu multò majorem ignem ferret, arma omitti cogebat, nudumque militem ad inſequentes ictus præbebat.*

La phalarique étoit donc une longue lance, une eſpece de perthiſane; & il falloit qu'elle fût groſſe, puiſque *Silius Italicus* l'appelle *trabs*. Son fer avoit trois piés de longueur; c'étoit une arme blanche, & une arme à feu. Dans le combat de Turnus, décrit par Virgile, *Enéid. l. IX, v.* 702, la phalarique ne paroît pas une arme à feu. Dans d'autres occaſions, on enveloppoit le fer qui étoit quarré, d'étoupes poiſſées: on y mettoit le feu, & on le lançoit avec la balliſte contre les tours de bois appellées *fali*, & contre les machines de guerre, quelquefois même contre des hommes, dont on perçoit le bouclier, la

cuiraſſe, & le corps en même temps. Ce fut cette ſorte particuliere d'armes dont ſe ſervirent les Sagontins dans la défenſe de leur ville, comme dit Tite-Live, que j'ai cité ci-deſſus. (*D. J.*)

PHALARIS, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, ſelon Ray. Il porte un gros épi compoſé d'un amas écailleux de gouſſes pleines de ſemences; deux de ces gouſſes ſont creuſes, carinées, contenant une graine enveloppée de ſa coſſe. Le même botaniſte établit huit eſpeces de *phalaris*, dont la plus connue eſt à graines blanches; c'eſt le *gramen ſpicatum, ſemine miliaceo albo*, de Tournefort. *I. R. H.* 518.

Mais le phalaris, dans le ſyſtême de Linnæus, renferme tous les phalaroïdes, & forme un genre diſtinct de plante qu'il caractériſe ainſi. Le calice, qui ne contient qu'une fleur, eſt large, obtus, applati, formé de deux pieces, dont chacune eſt applatie, obtuſe en deſſus, avec des bords qui ſe rencontrent en lignes paralleles. La fleur eſt auſſi à deux pieces, & plus petite que le calice. Les étamines ſont trois filets capillaires, plus courts que le calice. Les boſſettes des étamines ſont oblongues; l'embryon du piſtil eſt arrondi; les ſtyles ſont au nombre de deux, & très-déliés; les ſtigmates ſont chevelus, la fleur ſert d'une enveloppe ſerrée à la ſemence. Cette graine eſt unique, liſſe, arrondie, mais pointue aux deux bouts. (*D. J.*)

PHALARNA, *ou plutôt* PHALASARNA, (*Géogr. anc.*) comme lit Caſaubon dans Strabon, *liv. X, p.* 479. Décéarque parle de *Phalaſarna* en ces termes: on dit qu'il y a dans l'île de Crete une ville nommée *Phalaſarna*, ſituée à l'occident de cette île; qu'elle a un port qu'on peut fermer, & un temple de Diane Diétynne. On croit que c'eſt préſentement le bourg *Concarini*.

PHALERE, *Phalerum*, (*Géogr. anc.*) ancien port & ville de l'Attique, nommé auparavant *Phanos*, ſelon Suidas. C'étoit le port de la ville d'Athenes; il étoit extrêmement habité avant que Thémiſtocle eût entrepris de fortifier le Pyrée, & d'y tranſporter la marine.

C'eſt au Phalere qu'on avoit mis les autels des dieux inconnus, dont a parlé S Paul. « En paſſant, dit cet apôtre, & » en contemplant vos dévotions, j'ai trouvé » même un autel, où il y avoit cette inſ- » cription, *au dieu inconnu*: Je vous » annonce donc celui que vous honorez » ſans le connoître. »

L'inſcription n'étoit pas telle que S. Paul la rapportoit, *au dieu inconnu*: car il y avoit, *aux dieux de l'Aſie, de l'Europe & de l'Afrique, dieux inconnus & étrangers*; mais comme l'apôtre n'avoit pas beſoin de pluſieurs divinités inconnues, & qu'il ne lui falloit qu'un dieu inconnu, il s'eſt ſervi du ſingulier au lieu du pluriel.

Pauſanias, Philoſtrate & Suidas ſe ſervent du nombre pluriel, quand ils parlent de l'inſcription de cet autel, & Diogene Laërce attribue à Epiménide d'avoir fait bâtir des autels ſans nom: or c'eſt à Epiménide qu'on attribue ordinairement l'autel des dieux inconnus; mais il ne laiſſe pas d'être vrai que Théophilacte, Iſidore de Péluſe, Æcumenius & Chryſoſtome, ſe ſont ſervi du ſingulier en parlant de cet autel. Meurſius aſſure que les habitans d'Athenes s'étant convertis à l'évangile, conſacrerent au dieu inconnu le temple où l'autel d'Epiménide avoit été élevé.

On voit encore, à la diſtance d'un mille de *Phalere* ſur le rivage, le lieu où étoit jadis la forteresſe de Munichia, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans l'hiſtoire ancienne, tant par la beauté de ſon temple de Diane, qu'à cauſe que les gens qu'on maltraitoit au Pyrée & à *Phalere*, y trouvoient un ſûr aſyle.

Le *Phalere* ſe nomme aujourd'hui *Porto*, & eſt à cinq quarts de lieue d'Athenes, mais ſans avoir un ſeul habitant. Wheler dit qu'il y reſte ſeulement quelques veſtiges des murailles qui fermoient autrefois ce port. Il eſt aujourd'hui plein de ſable, tout à découvert, tant au vent du ſud en été, qu'au vent d'aval en hiver; & les vaiſſeaux qui y mouillent ſont forcés de ſe tenir au large, parce qu'il n'y a pas de fond; en ſorte que les Athéniens eurent raiſon d'abandonner ce port, pour retirer leurs vaiſſeaux dans le Pyrée.

Cependant on eſt toujours tenté d'y débarquer, quand on ſe rappelle que le

poëte Muſée, qui inventa la ſphere, y a ſa ſépulture depuis trois mille ans; & plus encore, quand on ſonge que c'eſt dans ce lieu que vit le jour un des plus grands hommes qu'Athenes ait jamais produits; je parle de Démétrius de *Phalere*, philoſophe péripatéticien, homme d'état, ſavant & plein de modération. Il s'éleva par ſon mérite, devint archonte d'Athenes, & gouverna cette république pendant dix ans avec un pouvoir abſolu, dont il n'abuſa jamais.

On ne ſait pas préciſément l'année qu'il naquit, mais il paroît par Cicéron, qu'il ne devoit pas être âgé lorſqu'il parvint au gouvernement de la république ſous Caſſander, roi de Macédoine, la troiſieme année de la 115e. olympiade.

Il fut non-ſeulement le diſciple, mais encore l'ami intime de Théophraſte; ſous un auſſi ſavant maître, il perfectionna les talens naturels qu'il avoit pour l'éloquence, & ſe rendit encore habile dans la philoſophie, la politique & l'hiſtoire. On peut voir dans Diogene Laërce, le catalogue des ouvrages qu'il avoit compoſés ſur différens genres de ſciences. Il eſt le ſeul des Grecs, dit Cicéron, qui ait pris ſoin de cultiver en même temps la philoſophie & l'éloquence; & pour s'être attaché à traiter des matieres philoſophiques, & l'avoir fait avec toute l'exactitude & la ſubtilité que demande ce genre d'écrire, il n'a pas laiſſé d'être orateur. Il eſt vrai, ajoute-t-il, qu'il n'eſt pas des plus véhémens; cependant il a ſes graces, on reconnoît aiſément en lui le génie de ſon maître Théophraſte. Cette douceur, qui faiſoit le caractere de ſes ouvrages, étoit auſſi celui de ſon eſprit; il étoit d'ailleurs très-bien fait dans ſa perſonne, & la beauté de ſes ſourcils lui valut le nom de χαριτοβλέφαρος.

Pendant les dix années qu'il gouverna ſa patrie, il s'acquit tant de gloire, qu'il n'eſt pas facile, ajoute Cicéron, de trouver quelqu'un qui ait excellé comme lui tout enſemble dans l'art du gouvernement & dans les ſciences. Il augmenta les revenus de l'état, il embellit la ville d'Athenes d'édifices. Il diminua le luxe qui n'étoit que pour le faſte, & laiſſa au peuple la liberté d'uſer de ſes richeſſes pour les cérémonies religieuſes, & les fêtes publiques que l'antiquité avoit conſacrées. Il régla les mœurs, & les pauvres citoyens vertueux furent l'objet de ſes attentions. C'eſt ainſi, dit Elien, que ſe paſſa glorieuſement l'adminiſtration de ce grand homme, juſqu'à ce que l'envie, ſi naturelle à ſes compatriotes, l'obligea de ſortir d'Athenes.

Au commencement de la ſeconde année de la cent dix-huitieme olympiade, Démétrius Poliorcetes vint aborder au port de Pyrée, avec une flotte de deux cents cinquante vaiſſeaux, annonçant aux Athéniens qu'il venoit pour rétablir chez eux les loix de la liberté, & chaſſer de leurs villes les garniſons de Caſſander. En vain Démétrius de *Phalere* repréſenta au peuple d'Athenes, que le fils d'Antigonus ne feroit rien de ce qu'il promettoit; ils n'écouterent point leur archonte, qui prit le parti de ſe retirer de la ville, & de demander à ce prince une eſcorte pour le conduire à Thebes. Démétrius Poliorcetes lui accorda ſa demande, reſpectant, dit Plutarque, ſa réputation & ſa vertu.

Bientôt les Athéniens renverſerent les trois cents ſoixante ſtatues qu'ils avoient élevées à ſa gloire, & l'accuſant d'avoir fait beaucoup de choſes contre les loix pendant ſon gouvernement, il fut condamné à mort; ceux qui avoient eu une étroite liaiſon avec lui, furent inquiétés; & peu s'en fallut que le poëte Ménandre ne fût appellé en jugement, pour la ſeule raiſon qu'il avoit été de ſes amis.

Démétrius de *Phalere*, après avoir reſté quelque temps à Thebes, ſe retira vers Ptolémée Soter, la premiere année de la cent vingtieme olympiade. Ce prince, recommandable par ſa libéralité, la nobleſſe de ſes ſentimens, & ſa débonnaireté à l'égard de ſes amis, étoit le refuge de tous les malheureux. Démétrius en fut bien reçu; &, ſelon Elien, Ptolémée lui donna la fonction de veiller à l'obſervation des loix de l'état. Il tint le premier rang parmi les amis de ce roi; il vécut dans l'abondance de toutes choſes, & ſe trouva en état d'envoyer des préſens à ſes amis d'Athenes: c'étoit de ces véritables amis, dont Démétrius diſoit, « qu'ils ne venoient, » dans la proſpérité, qu'après qu'on les

» avoit mandés ; mais que dans l'adverſité » ils ſe préſentoient toujours ſans qu'on » les eût priés.

Il s'occupa pendant ſon exil à compoſer pluſieurs ouvrages ſur le gouvernement, ſur les devoirs de la vie civile ; & cette occupation étoit pour ſon eſprit une eſpece de nourriture, qui entretenoit en lui le goût de l'urbanité attique. Mais un ouvrage dont pluſieurs auteurs lui font honneur, c'eſt l'établiſſement de la fameuſe bibliotheque d'Alexandrie.

Ariſtée ; Ariſtobule, philoſophe péripatéticien, juif ; Joſeph, Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Cyrille de Jéruſalem, S. Epiphane, S. Jérôme, S. Auguſtin & pluſieurs autres écrivains chrétiens, qui ont parlé de cette bibliotheque, & de la traduction des ſeptante, diſent tous que cet établiſſement fut commis aux ſoins de Démétrius de *Phalere*. Les auteurs païens ont à la vérité parlé de la bibliotheque d'Alexandrie, mais ils ne font point mention de Démétrius. Joſeph Scaliger s'eſt déclaré ouvertement contre le ſentiment des auteurs chrétiens, fondé ſur ce que Démétrius ayant été l'objet de la haine de Ptolémée Philadelphe, il n'avoit pu être l'inſtrument dont ce prince s'étoit ſervi pour cet établiſſement.

Quoi qu'il en ſoit, Démétrius de *Phalere* vécut paiſiblement en Egypte pendant dix-neuf ou vingt ans, ſous le gouvernement tranquille de Ptolémée Soter. Ce prince, deux ans avant ſa mort, prit la réſolution d'abdiquer la royauté, & de la céder à Ptolémée Philadelphe, malgré les raiſons qu'employa Démétrius pour l'en diſſuader ; bientôt après, il eut tout lieu de ſe repentir de ſes avis ; car Soter étant mort l'année ſuivante, Ptolémée Philadelphe, inſtruit du conſeil que Démétrius avoit donné à ſon pere, le relégua dans une province, où il mena une vie fort triſte, & mourut enfin de la piquure d'un aſpic, âgé d'environ 67 ans, dans la troiſieme ou quatrieme année de la cent vingt-quatrieme olympiade. Cicéron nous apprend qu'il mourut volontairement, & de la même maniere que Cléopatre ſe fit mourir depuis. *Video*, dit-il, (*Orat. pro Rabirio*) *Demetrium, & ex republicâ Athenienſium, quam optimè digeſſerat, & ex doctrinâ nobilem & clarum ; quod Phalereus vocitatus eſt, in eodem iſto Ægyptii regno, aſpide ad corpus admotâ, vitâ eſſe privatum.* Il fut enterré près de Dioſpolis dans le canton de Buſiris. *Extrait des mém. de littérat. t. VIII, in-4°.*

2°. *Phalerum* eſt encore le nom d'une ville de Theſſalie, ſelon Suidas & Etienne le géographe. Les habitans de cette ville ſont appellés *Phalerenſes* par Strabon. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

PHALEUCE, *ou* PHALEUQUE, ſ. m. (*Belles-lettres.*) dans la poéſie greque & latine. C'eſt une ſorte de vers de cinq piés, dont le premier eſt un ſpondée, le ſecond un dactyle, & les trois derniers ſont des trochées : on l'appelle auſſi *hendecaſſyllabe*, parce qu'il eſt compoſé d'onze ſyllabes, comme

Numquam divitias deos rogavi,
Contentus modicis, meoque lætus.
Martial.

Ce vers eſt très-propre pour l'épigramme & pour les poéſies légeres. Catulle y excelloit. On prétend qu'il a tiré ſon nom de Phaleucus, qui l'inventa.

PHALLIQUES, (*Antiq. greq.*) fêtes que l'on célébroit à Athenes en l'honneur de Bacchus. Elles furent inſtituées par un habitant d'Eleuthere nommé *Pégaſe*, à l'occaſion qu'on va dire. Pégaſe ayant porté des images de Bacchus à Athenes, s'attira la riſée & le mépris des Athéniens. Peu après ils furent frappés d'une maladie épidémique, qu'ils regarderent comme une vengeance que le dieu tiroit d'eux. Ils envoyerent auſſi-tôt à l'oracle pour avoir le remede au mal préſent, & pour réparer l'injure qu'ils avoient faite à Bacchus. On leur répondit, qu'ils devoient recevoir dans leur ville ce dieu en pompe, & lui rendre de grands honneurs. On fit faire des figures de Bacchus, qu'on porta en proceſſion dans toute la ville, & on attacha aux thyrſes des repréſentations des parties malades, comme pour marquer que c'étoit à ce dieu qu'on en devoit la guériſon. Cette fête fut continuée dans la ſuite un jour chaque année.

PHALLOPHORE, ſ. m. (*Ant. greq. & rom.*) les *phallophores* étoient les miniſtres des Orgyes, ceux qui portoient le phallus dans les fêtes de Bacchus; ils couroient les rues barbouillés de lie de vin, couronnés de lierre, & chantant, en l'honneur du dieu, des cantiques dignes de leurs fonctions.

PHALLUS, ſubſt. m. (*Littérat.*) c'eſt cette figure ſcandaleuſe à nos yeux, du dieu des jardins, la même que l'on portoit en Grece aux fêtes de Bacchus, & plus anciennement encore aux fêtes d'Oſiris. La coutume des Bramins qui portent encore en proceſſion le phallus des Egyptiens, eſt bien étrange pour nos mœurs. Nos idées de bienſéance nous font penſer, dit M. de Voltaire, qu'une cérémonie qui nous paroît ſi infame, n'a été inventée que par la débauche; mais, ajoute le même écrivain, il n'eſt guere croyable que la dépravation des mœurs ait jamais, chez aucun peuple, établi des cérémonies religieuſes. Il eſt probable au contraire que cette coutume fut introduite dans des temps de ſimplicité, & qu'on ne penſa d'abord qu'à honorer la divinité dans le ſymbole de la vie qu'elle nous a donnée. Une telle cérémonie a dû enſuite inſpirer la licence à la jeuneſſe, & paroître ridicule aux eſprits ſages, dans des temps plus rafinés, plus corrompus & plus éclairés; mais l'ancien uſage a ſubſiſté malgré les abus, & il n'y a guere de peuple qui n'ait conſervé quelque cérémonie qu'on ne peut ni approuver, ni abolir. (*D. J.*)

PHALMAN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) monſtre marin dont il eſt fait mention dans les auteurs arabes. Selon eux, on le trouve ſur la côte de Tartarie, en une contrée appellée *Diſt.*

PHALTZBOURG, (*Géograph. mod.*) petite ville de France, entre l'Alſace & la Lorraine, avec titre de principauté. C'eſt une place d'importance pour la communication des trois évêchés de Metz, Toul & Verdun. Elle eſt ſur une hauteur au pié des montagnes de Voſge, à 2 lieues de Saverne, 11 N. O. de Strasbourg, 92 E. de Paris. *Long.* 34, 56, 17; *lat.* 48, 46.

La ville de *Phaltzbourg* appartenoit aux ducs de Lorraine, mais elle a été cédée à la France avec ſes dépendances, par le traité de Vincennes, en 1661, enſuite par celui de Ryſwik en 1697, & finalement par celui de Paris en 1718. (*D. J.*)

PHAMENOTH, ſ. m. (*Calend. égypt.*) nom que les Egyptiens donnent au ſeptieme mois de leur année. Il commence le 25 février du calendrier Julien.

PHANEUS, (*Mythol.*) les peuples de l'île de Chio honoroient Apollon ſous le nom de *Phaneus*; c'eſt-à-dire, *celui qui donne la lumiere*, de φαίνω, *luire, éclairer.*

PHANTASE, ſ. m. (*Mythol.*) divinité trompeuſe qui enchantoit les ſens de ceux qui veilloient ou qui dormoient. Ce dieu malfaiſant, environné d'une foule innombrable de menſonges ailés qui voltigent autour de lui, répandoit de nuit ou de jour une liqueur ſubtile ſur les yeux de ceux qu'il vouloit décevoir. Dès ce moment leurs rêves les abuſoient; & quand ils étoient levés, ils n'éprouvoient pas de moindres illuſions, ils ne voyoient rien de véritable; enfin de fauſſes images de ce qu'ils regardoient, ſe préſentoient également à leur vue pour les tromper. Ce ſont là les erreurs de l'imagination, & c'eſt des phantômes qu'elle ſe fait, que le mot de phantaſe a tiré ſa naiſſance.

PHANTASTIQUE, *en muſique*, ſtyle *phantaſtique*, c'eſt-à-dire, maniere de compoſition libre & aiſée, propre aux inſtrumens. *Voyez* STYLE & COMPOSITION. (*S*)

PHANTOME, ſ. m. (*Théol. païenne.*) ſpectre effrayant. La même ſource d'où ſont venus les oracles, a donné naiſſance aux phantômes. On ſe forgea des dieux qui n'inſpiroient que la terreur & la crainte des maux qu'on les croyoit capables de faire: ayant plus de part à la religion des peuples, que la confiance & l'amour de la juſtice, les eſprits s'occuperent des idées de leurs divinités redoutables, ſous des figures monſtrueuſes, qui ne pouvoient manquer d'altérer l'imagination des enfans. Ces vains phantômes les tenoient dans une frayeur terrible, qui duroit quelquefois autant que leur vie.

Mais les poëtes ôterent aux phantômes leur appareil ridicule, pour ne les conſidérer que comme des illuſions que les dieux employoient

employoient quelquefois à tromper les hommes ; c'eſt ainſi que dans Virgile, Junon voulant ſauver Turnus, & le tirer de la mêlée où il expoſoit témérairement ſa valeur, forma d'une épaiſſe nuée, le *phantôme* d'Enée, auquel elle donna les armes, la démarche & le ſon de voix du prince troyen. Elle préſente ce *phantôme* devant Turnus, qui ne manqua pas d'abord de l'attaquer ; le faux Enée ſe ſauve, & Turnus le pourſuit juſques dans un vaiſſeau qui ſe trouvoit au port : alors la déeſſe pouſſe le vaiſſeau en pleine mer, & fait diſparoître le rival imaginaire du prince Rutule.

Quò fugis, Æneа? thalamos ne deſere pactos.

. . . . . .

Talia vociferans ſequitur, ſtrictumque coruſcat.
Mucronem, nec ferre videt ſua gaudia ventos.

Æneid. *lib. 10. v. 649.*

« Où fuis-tu, Enée, s'écrie-t-il, n'abandonne pas l'épouſe qui t'eſt promiſe » ? En parlant ainſi, il pourſuit un *phantôme*, l'épée à la main, & ne voit pas que les vents emportent ſa fauſſe joie. (*D. J.*)

PHARÆ, (*Géogr. anc.*) il y a pluſieurs villes de ce nom, ſavoir, 1°. celle de l'Achaïe propre, ſelon Polybe, *liv. II. n°. 41.* & Etienne le géographe, qui connoît dans la même contrée une ville nommée *Pharæ*.

Il ſe pourroit fort bien faire que cette derniere ſeroit la même que *Pharæ*, que Ptolomée, *liv. III. ch. xvj.* appelle auſſi *Pheræ*. Il la met dans les terres : mais ſuivant l'ordre dans lequel Strabon, *livre VIII, pag. 388*, qui écrit *Phara*, place cette ville, elle ne devoit pas être bien éloignée de la mer.

2°. *Pharæ* du Péloponeſe, près du golfe Meſſéniaque : Ptolomée, *liv. III. chap. xvj.* qui écrit *Pheræ*, la place au delà du fleuve Pamiſus ; & Pauſanias, *liv. Meſſen. c. xxxj.* dit qu'elle étoit preſque à 6 ſtades de la mer.

3°. *Pharæ* de l'île de la Crete, ſelon Etienne le géographe, qui dit que c'étoit une colonie de Meſſéniens. Pline, *l. IV. chap. xij.* fait auſſi mention de cette ville. (*D. J.*)

PHARAN, (*Géogr. anc.*) 1°. déſert de l'Arabie pétrée, au midi de la terre promiſe, au nord & à l'orient du golfe Elanitique. Il en eſt beaucoup parlé dans l'écriture ; la plupart des demeures de ce pays étoient creuſées dans le roc.

2°. *Pharan*, ville de l'Arabie pétrée, ſituée à trois journées de la ville d'Elat ou Ailat, vers l'orient : c'eſt cette ville qui donnoit le nom au déſert de *Pharan*.

PHARANGIUM, (*Géogr. anc.*) forteresſe de la Perſe arménienne. Procope, *liv. II. chap. xxv.* dans ſon hiſtoire de la guerre contre les Perſes, dit qu'il y avoit des mines d'or aux environs, & que Cavade à qui le roi de Perſe en avoit donné la direction, livra le fort de *Pharangium* aux Romains, à la charge qu'il ne leur donneroit rien de l'or qu'il tiroit des mines. Procope dit plus bas, *liv. II. chap. xxix.* que le fleuve Boas prend ſa ſource dans le pays des Arméniens qui habitent *Pharangium*, proche des frontieres des Traniens. (*D. J.*)

PHARAON, ſ. m. (*Jeu de haſard.*) les principales regles de ce jeu ſont,

Que le banquier taille avec un jeu entier compoſé de cinquante-deux cartes.

Qu'il tire toutes les cartes de ſuite, mettant les unes à ſa droite, & les autres à ſa gauche.

Qu'à chaque main on taille, c'eſt-à-dire, de deux en deux cartes : le ponte a la liberté de prendre une ou pluſieurs cartes, & de haſarder deſſus une certaine ſomme.

Que le banquier gagne la miſe du ponte, lorſque la carte du ponte arrive à la main droite dans un rang impair, & qu'il perd, lorſque la carte du ponte tombe à la main gauche, & dans un rang pair.

Que le banquier prend la moitié de ce que le ponte a mis ſur la carte, lorſque dans une même taille, la carte du ponte vient deux fois ; ce qui fait une partie de l'avantage du banquier.

Et enfin que la derniere carte qui devroit être pour le ponte, n'eſt ni pour lui, ni pour le banquier ; ce qui eſt encore un avantage pour le banquier.

D'où l'on voit, 1°. que la carte du ponte

n'étant plus qu'une fois dans le talon, la différence du ſort du banquier & du ponte eſt fondée ſur ce qu'entre tous les divers arrangemens poſſibles des cartes du banquier, il y en a un plus grand nombre qui le font gagner, qu'il n'y en a qui le font perdre, la derniere carte étant conſidérée comme nulle; 2°. que l'avantage du banquier augmente à meſure que le nombre des cartes du banquier diminue; 3°. que la carte du ponte étant deux fois dans le talon, l'avantage du banquier ſe tire de la probabilité qu'il y a que la carte du ponte viendra deux fois dans une même taille; car alors le banquier gagne la moitié de la miſe du ponte, excepté le ſeul cas où la carte du ponte viendroit en doublet dans la derniere taille, ce qui donneroit au banquier la miſe entiere du ponte; 4°. que la carte du ponte étant trois ou quatre fois dans la main du banquier, l'avantage du banquier eſt fondé ſur la poſſibilité qu'il y a que la carte du ponte ſe trouve deux fois dans une même taille, avant qu'elle ſoit venue en pur gain ou en pure perte pour le banquier. Or cette poſſibilité augmente ou diminue, ſelon qu'il y a plus ou moins de cartes dans la main du banquier, & ſelon que la carte du ponte s'y trouve plus ou moins de fois.

D'où l'on conclud encore que pour connoître l'avantage du banquier, par rapport aux pontes, dans toutes les différentes circonſtances du jeu, il faut découvrir dans tous les différens arrangemens poſſibles des cartes que tient le banquier, & dans la ſuppoſition que la carte s'y trouve ou une, ou deux, ou trois, ou quatre fois, quels ſont ceux qui le font gagner, quels ſont ceux qui lui donnent la moitié de la miſe du ponte, quels ſont ceux qui le font perdre, & quels ſont ceux enfin qui ne le font ni perdre ni gagner.

On peut former deux tables de tous ces différens hazards. Pour en connoître l'uſage, dans la premiere, le chiffre renfermé dans la cellule □ exprimeroit le nombre de cartes que tient le banquier; & le nombre qui ſuit, ou la cellule dans la premiere colonne, ou deux points dans les autres colonnes, exprimeroient le nombre de fois que la carte du ponte eſt ſuppoſée ſe trouver dans la main du banquier.

L'uſage de la ſeconde table ſeroit de donner des expreſſions, à la vérité moins exactes, mais plus ſimples & plus intelligibles aux joueurs: pour entendre cette table, il faut ſavoir que ce ſigne $>$ marque excès, & que celui-ci $<$ marque défaut; en ſorte que $> \frac{1}{4} < \frac{1}{3}$ ſignifie plus grand que $\frac{1}{4}$, & plus petit que $\frac{1}{3}$.

En examinant ces tables, on verroit dans la premiere colonne, que l'avantage du banquier eſt exprimé dans la premiere colonne par une fraction dont le numérateur étant toujours l'unité, le dénominateur eſt le nombre des cartes que tient le banquier.

Dans la ſeconde colonne, que cet avantage eſt exprimé par une fraction dont le numérateur étant ſelon la ſuite des nombres naturels, 1, 2, 3, 4, &c. le dénominateur a pour différence entre ces termes, les nombres 8, 26, 34, 42, 50, 58, dont la différence eſt 8.

Que dans la troiſieme colonne le numérateur étant toujours 3, la différence qui regne dans le dénominateur eſt 8.

Que dans la quatrieme colonne la différence étant toujours 4 dans le numérateur, le dénominateur a pour différence entre ſes termes les nombres 24, 40, 56, 72, 88, dont la différence eſt 16.

Qu'une autre uniformité aſſez ſinguliere entre les derniers chiffres du dénominateur de chaque terme d'une colonne, c'eſt que dans la premiere les derniers chiffres du dénominateur ſont, ſelon cet ordre: 4, 6, 8, 0, 2, | 4, 6, 8, 0, 2; & dans la ſeconde, ſelon cet ordre, 2, 0, 6, 0, 2, | 2, 0, 6, 0, 2, | 2, 0, 6, 0, 2; & dans la troiſieme, ſelon cet ordre, 2, 0, 8, 6, 4, | 2, 0, 8, 6, 4; & dans la quatrieme, ſelon cet ordre, 6, 0, 0, 6, 8, | 6, 0, 0, 6, 8, &c.

On pourroit, par le moyen de ces tables, trouver tout d'un coup combien un banquier a d'avantage ſur chaque carte, combien chaque taille complete aura dû, à fortune égale, apporter de profit au banquier, ſi l'on ſe ſouvient du nombre de cartes priſes par les pontes, des diverſes

circonſtances dans leſquelles on les a miſes au jeu, & enfin de la quantité d'argent haſardé ſur ces cartes.

On donneroit de juſtes bornes à cet avantage, en établiſſant que les doublets fuſſent indifférens pour le banquier & pour le ponte, ou du moins qu'ils valuſſent ſeulement au banquier le tiers ou le quart de la miſe du ponte.

Afin que le ponte prenant une carte ait le moins de déſavantage poſſible, il faut qu'il en choiſiſſe une qui ait paſſé deux fois; il y auroit plus de déſavantage pour lui, s'il prenoit une carte qui eût paſſé une fois; plus encore ſur une carte qui auroit paſſé trois fois, & le plus mauvais choix ſeroit d'une carte qui n'auroit point encore paſſé.

Ainſi, en ſuppoſant *A*=une piſtole, l'avantage du banquier qui ſeroit 19 ſous 2 deniers, dans la ſuppoſition que la carte du ponte fût quatre fois dans douze cartes, deviendra 16 ſous 8 deniers, ſi elle n'y eſt qu'une fois; 13 ſous 7 deniers, ſi elle y eſt trois fois; & 10 ſous 7 deniers, ſi elle n'y eſt que deux fois.

Les perſonnes qui n'ont pas examiné le fond du jeu demanderont pourquoi on n'a rien dit des maſſes, des parolis, de la paix, & des ſept & le *va*: c'eſt que tout cela ne ſignifie rien, qu'on riſque plus ou moins, & puis c'eſt tout; les chances ne changent point.

L'avantage du banquier augmente à proportion que le nombre de ſes cartes diminue.

L'avantage du banquier ſur une carte qui n'a point paſſé, eſt preſque double de celui qu'il a ſur une carte qui a paſſé deux fois; ſon avantage ſur une carte qui a paſſé trois fois eſt à ſon avantage ſur une carte qui a paſſé deux fois dans un plus grand rapport que de trois à deux.

L'avantage du banquier, qui ne ſeroit qu'environ 24 ſous, ſi le ponte mettoit ſix piſtoles ou à la premiere taille du jeu, ou ſur une carte qui auroit paſſé deux fois, lorſqu'il n'en reſteroit plus que vingt-huit dans la main du banquier (car ces deux cas reviennent à-peu-près à la même choſe) ſera 7 liv. 2 ſous, ſi le ponte met ſix piſtoles ſur une carte, qui n'ait point encore paſſé, le talon n'étant compoſé que de dix cartes.

L'avantage du banquier ſeroit préciſément de ſix livres, ſi la carte du ponte, dans ce dernier cas, paſſe trois fois.

Ainſi, toute la ſcience du *pharaon* ſe réduit, pour les pontes, à l'obſervation des deux regles ſuivantes.

Ne prendre des cartes que dans les premieres tailles, & haſarder ſur le jeu d'autant moins qu'il y a un plus grand nombre de tailles paſſées.

Regarder comme les plus mauvaiſes cartes celles qui n'ont point encore paſſé, ou qui ont paſſé trois fois, & préférer à toutes celles qui ont paſſé deux fois.

C'eſt ainſi que le ponte rendra ſon déſavantage le moindre poſſible.

PHARE, ſubſ. m. (*Littérature.*) tour conſtruite à l'entrée des ports ou aux environs, laquelle, par le moyen des feux qu'on y tient allumés, ſert ſur mer à guider pendant la nuit ceux qui approchent des côtes.

Ces tours étoient en uſage dès les plus anciens temps. Leſchès, auteur de la petite Iliade, qui vivoit en la trentieme olympiade, en mettoit une au promontoire de Sigée, auprès duquel il y avoit une rade où les vaiſſeaux abordoient. Il y avoit des tours ſemblables dans le pyrée d'Athenes & dans beaucoup d'autres ports de la Grece. Elles étoient d'abord d'une ſtructure fort ſimple; mais Ptolémée Philadelphe en fit faire une dans l'île de Pharos, ſi grande & ſi magnifique, que quelques-uns l'ont miſe parmi les merveilles du monde. Cette tour, élevée l'an 470 de la fondation de Rome, prit bientôt le nom de l'île; on l'appella le *phare*, nom qui depuis a été donné à toutes les autres tours ſervant au même uſage. Voici l'hiſtoire des *phares* d'après un mémoire de dom Bernard de Montfaucon, inſéré dans le *recueil de Littér. tom. VI.*

Les rois d'Egypte joignirent l'île de Pharos à la terre par une chauſſée, & par un pont qui alloit de la chauſſée à l'île. Elle avoit un promontoire ou une roche contre laquelle les flots de la mer ſe briſoient. Ce fut ſur cette roche que Ptolémée fit bâtir de pierre blanche la tour du

phare, ayant plusieurs étages voûtés, à-peu-près comme la tour de Babylone, qui étoit à huit étages, ou plutôt, comme Hérodote s'exprime, à huit tours l'une sur l'autre.

L'extraordinaire hauteur de cette tour faisoit que le feu que l'on allumoit dessus paroissoit comme une lune, c'est ce qui a fait dire à Stace :

Lumina noctivagæ tollit Pharos æmula lunæ.

Mais quand on le voyoit de loin, il sembloit plus petit, & avoit la forme d'une étoile assez élevée sur l'horizon, ce qui trompoit quelquefois les mariniers, qui croyant voir un de ces astres qui les guidoient pour la navigation, tournoient leurs proues d'un autre côté, & alloient se jeter dans les sables de la Marmarique.

Le géographe de Nubie, auteur qui écrivoit il y a environ 650 ans, parle de la tour de *phare* comme d'un édifice qui subsistoit encore de son temps ; il l'appelle un *candélabre*, à cause du feu & de la flamme qui paroissoit toutes les nuits. Il n'y en a point, dit-il, de semblable dans tout l'univers ; quant à la solidité de sa structure, elle est bâtie de pierres très-dures jointes ensemble avec des ligatures de plomb. La hauteur de la tour, poursuit-il, est de trois cents coudées ou de cent statures ; c'est ainsi qu'il s'exprime pour marquer que la tour avoit la taille de cent hommes, en comptant trois coudées pour la taille d'un homme. Selon la description du même auteur, il falloit qu'elle fût fort large en bas, puisqu'il dit qu'on y avoit bâti des maisons. Il ajoute que cette partie d'en bas, qui étoit si large, occupoit la moitié de la hauteur de cette tour ; que l'étage qui étoit au dessus de la premiere voûte étoit beaucoup plus étroit que le précédent, en sorte qu'il laissoit une galerie où l'on pouvoit se promener. Il parle plus obscurément des étages supérieurs, & il dit seulement qu'à mesure qu'on monte, les escaliers sont plus courts, & qu'il y a des fenêtres de tous côtés pour éclairer les montées.

Pline dit que ce *phare* coûta huit cents talens, qui à raison de quatre cents cinquante livres sterlings pour chaque talent, supposé que ce soit monnoie d'Alexandrie, font la somme de trois cents soixante mille livres sterlings. Sostrate Gnidien, qui en fut l'architecte, sentant tout le prix de son travail, craignit l'envie & la basse jalousie, de tout temps ennemies du vrai mérite, s'il en faisoit parade, & s'il ne l'appuyoit d'une puissante protection. Touché également de l'amour de la gloire & de celui du repos, il voulut concilier l'un avec l'autre. Dans cette vue il dédia ce *phare* au roi, par une inscription toute à son avantage ; mais il ne la grava que sur du plâtre, proprement plaqué sur une autre inscription contenant ces mots : *Sostrate Gnidien, fils de Dixiphane, a consacré cet ouvrage aux dieux nos conservateurs & au salut des navigateurs.* Par cet artifice la premiere dédicace ne subsista guere que pendant la vie du roi, le plâtre se détruisant peu-à-peu ; l'autre parut alors, & a transmis le nom de Sostrate à la postérité. Fischer a représenté le *phare* de Sostrate dans son *Essai d'architecture historique*, *pl. IX. liv. I.*

Le *phare* d'Alexandrie, qui communiqua son nom à tous les autres, leur servit aussi de modele. Hérodien nous apprend qu'ils étoient tous de la même forme. Voici la description qu'il en donne à l'occasion de ces catafalques qu'on dressoit aux funérailles des empereurs. « Au dessus du » premiere quarré il y a un autre étage plus » petit, orné de même, & qui a des » portes ouvertes ; sur celui-là il y en a » un autre, & sur celui-ci encore un » autre, c'est-à-dire jusqu'à trois ou qua- » tre, dont les plus hauts sont toujours » de moindre enceinte que les plus bas, » de sorte que le haut est le plus petit » de tous ; tout le catafalque est sem- » blable à ces tours qu'on voit sur les ports » & qu'on appelle *phares*, où l'on met » des feux pour éclairer les vaisseaux, & » & leur donner moyen de se retirer en » lieu sûr. »

Il y a eu plusieurs *phares* en Italie. Pline parle de ceux de Ravenne & de Pouzzol ; Suétone fait aussi mention du *phare* de l'île Caprée, qu'un tremblement de terre fit tomber peu de jours avant la mort de

Tibère. Il ne faut pas douter qu'on n'en ait fait encore bien d'autres.

Denys de Byſance, géographe, cité par Pierre Gilles, fait la deſcription d'un *phare* célebre, ſitué à l'embouchure du fleuve Chryſorrhoas, qui ſe dégorgeoit dans le Boſphore de Thrace. Au ſommet de la colline, dit-il, au bas de laquelle coule le Chryſorrhoas, on voit la tour Timée d'une hauteur extraordinaire, d'où l'on découvre une grande plage de mer, & que l'on a bâtie pour la ſûreté de ceux qui navigeoient, en allumant des feux à ſon ſommet pour les guider; ce qui étoit d'autant plus néceſſaire, que l'un & l'autre bord de cette mer eſt ſans ports, & que les ancres ne ſauroient prendre à ſon fond: mais les Barbares de la côte allumoient d'autres feux aux endroits les plus élevés des bords de la mer, pour tromper les mariniers & profiter de leur naufrage, lorſque ſe guidant par ces faux ſignaux, ils alloient ſe briſer ſur la côte; à préſent, pourſuit cet auteur, la tour eſt à demi ruinée, & l'on n'y met plus de fanal.

Un des plus célebres *phares* que l'on connoiſſe, & qui ſubſiſtoit encore en 1643, c'eſt celui de Boulogne ſur mer, *Bononia*, qui s'appelloit auſſi autrefois *Geſſoriacum*. Il ſemble qu'il n'y ait pas lieu de douter que ce ne ſoit de ce *phare* dont parle Suétone dans la vie de l'empereur Caïus Caligula qui le fit bâtir. Il y a d'autant plus lieu de le croire, que l'hiſtoire ne fait mention que d'un *phare* bâti ſur cette côte, & qu'on n'y a jamais remarqué de trace d'aucun autre.

Cette tour fut élevée ſur le promontoire ou ſur la falaiſe qui commandoit au port de la ville. Elle étoit octogone; chacun des côtés avoit, ſelon Bucherius, vingt-quatre ou vingt-cinq piés. Son circuit étoit donc d'environ deux cents piés, & ſon diametre de ſoixante-ſix. Elle avoit douze entablemens ou eſpeces de galeries qu'on voyoit au dehors, en y comprenant celle d'en bas cachée par un petit fort que les Anglois avoient bâti tout autour quand ils s'en rendirent maîtres en 1545. Chaque entablement ménagé ſur l'épaiſſeur du mur de deſſous, faiſoit comme une petite galerie d'un pié & demi; ainſi ce *phare* alloit toujours en diminuant, comme nous avons vu des autres *phares*.

Ce *phare* étoit appellé depuis pluſieurs ſiecles *turris ordans*, ou *turris ordenſis*. Les Boulonnois l'appelloient la *tour d'ordre*. Pluſieurs croient, avec aſſez d'apparence, que *turris ordans* ou *ordenſis*, provenoit de *turris ardens*, la tour ardente: ce qui convenoit parfaitement à une tour où le feu paroiſſoit toutes les nuits.

Comme il n'y a point d'ouvrage fait par la main des hommes qui ne périſſe enfin, ſoit par l'injure du temps, ſoit par quelque autre accident, la tour & la fortereſſe tomberent. Voici comment: cette partie de la falaiſe ou de la roche qui avançoit du côté de la mer, étoit comme un rempart qui mettoit la tour & la fortereſſe à couvert contre la violence des marées & des flots; mais les habitans y ayant ouvert des carrieres pour vendre de la pierre aux Hollandois & à quelques villes voiſines, tout ce devant ſe trouva à la fin dégarni, & alors la mer ne trouvant plus cette barriere, venoit ſe briſer au deſſous de la tour, & en détachoit toujours quelque piece; d'un autre côté, les eaux qui découloient de la falaiſe, minoient inſenſiblement la roche, & creuſoient ſous les fondemens du *phare* & de la fortereſſe, de ſorte que l'an 1647, le 29 de juillet, la tour & la forteſſe tomberent en plein midi. C'eſt encore un bonheur qu'un Boulonnois, plus curieux que ſes compatriotes, nous ait conſervé la figure de ce *phare*; il ſeroit à ſouhaiter qu'il ſe fût aviſé de nous inſtruire de même ſur ſes dimenſions.

Ce *phare*, bâti par les Romains, éclairoit les vaiſſeaux qui paſſoient de la Grande-Bretagne dans les Gaules. Il ne faut point douter qu'il n'y en eût auſſi un à la côte oppoſée, puiſqu'il y étoit auſſi néceſſaire pour guider ceux qui paſſoient dans l'île. Pluſieurs perſonnes croient que la vieille tour qui ſubſiſte aujourd'hui au milieu du château de Douvres, étoit le *phare* des Romains; d'autres penſent que ce *phare* étoit ſitué où eſt le grand monceau de pierres & de chaux qu'on voit auprès du château de Douvres, & que les gens du pays appellent la *goutte du diable*.

L'archevêque de Cantorbéry envoya au P. Montfaucon un plan de ce qu'il croyoit être le *phare* de Douvres. En fouillant dans un grand monceau de maſures, par l'ordre de cet archevêque, on trouva un *phare* tout-à-fait ſemblable à celui de Boulogne, ſans aucune différence; ce qui fait juger que celui qui eſt encore aujourd'hui ſur pié, ne fut fait que quand l'ancien eut été ruiné.

Le nom de *phare* s'étendit bien davantage que celui de mauſolée. Grégoire de Tours le prend en un autre ſens. *On vit*, dit-il, *un phare de feu qui ſortit de l'égliſe de ſaint Hilaire, & qui vint fondre ſur le roi Clovis.* Il ſe ſert auſſi de ce nom pour marquer un incendie: *ils mirent*, dit-il, *le feu à l'égliſe de ſaint Hilaire, & firent un grand* phare, *& pendant que l'égliſe brûloit, ils pillerent le monaſtere*: un brûleur d'égliſe étoit par conſéquent un faiſeur de *phares*.

On appella *phares* dans des temps poſtérieurs, certaines machines où l'on mettoit pluſieurs lampes, ou pluſieurs cierges, & qui approchoient de nos luſtres: elles étoient de diverſes formes.

Ce mot *phare* a encore été pris en un ſens plus métaphorique; on appelle quelquefois *phare* tout ce qui éclaire en inſtruiſant, & même les gens d'eſprit qui ſervent à éclairer les autres: c'eſt en ce ſens que Ronſard diſoit à Charles IX.

Soyez mon phare, *& garde d'abymes,*
Ma nef qui tombe en ſi profonde mer.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PHARE'S, (*Géogr. ancienne.*) ville d'Achaïe, où Mercure & Veſta avoient conjointement un oracle célebre. Auguſte réunit cette ville au domaine de Patra: voici ce qu'en dit Pauſanias.

On compte de *Pharès* à Patra, environ cent cinquante ſtades; & de la mer au continent, on en compte environ ſoixante & dix. Le fleuve Piérus paſſe fort près des murs de *Pharès*; c'eſt le même qui baigne les ruines d'Olene, & qui eſt appellé *Piérus* du côté de la mer. On voit ſur ſes rives comme une forêt de platanes, vieux, creux pour la plupart, & en même temps d'une ſi prodigieuſe groſſeur, que pluſieurs perſonnes y peuvent manger & dormir comme dans un antre.

La place publique de *Pharès*, continue Pauſanias, eſt bâtie à l'antique, & ſon circuit eſt fort grand. Au milieu vous voyez un mercure de marbre qui a une grande barbe; c'eſt une ſtatue de médiocre grandeur, de figure quarrée, qui eſt debout à terre, ſans piédeſtal. L'inſcription porte que cette ſtatue a été poſée là par Simylus Meſſénien, & que c'eſt Mercure Agoreus, ou le dieu du marché: on dit que ce dieu rend là des oracles.

Immédiatement devant ſa ſtatue, il y a une Veſta qui eſt auſſi de marbre; la déeſſe eſt environnée de lampes de bronze, attachées les unes aux autres, & ſoudées avec du plomb. Celui qui veut conſulter l'oracle, fait premiérement ſa priere à Veſta, il l'encenſe, il verſe de l'huile dans toutes les lampes & les allume; puis s'avançant vers l'autel, il met dans la main droite de la ſtatue une petite piece de cuivre, c'eſt la monnoie du pays; enſuite il s'approche du dieu, & lui fait à l'oreille telle queſtion qu'il lui plaît. Après toutes ces cérémonies, il ſort de la place en ſe bouchant les oreilles avec les mains; dès qu'il eſt dehors, il écoute les paſſans, & la premiere parole qu'il entend, lui tient lieu d'oracle. La même choſe ſe pratique chez les Egyptiens dans le temple d'Apis.

Une autre curioſité de la ville de *Pharès*, c'eſt un vivier que l'on nomme *hama*, & qui eſt conſacré à Mercure avec tous les poiſſons qui ſont dedans; c'eſt pourquoi on ne le pêche jamais. Près de la ſtatue du dieu, il y a une trentaine de groſſes pierres quarrées, dont chacune eſt honorée par les habitans ſous le nom de quelque divinité; ce qui n'eſt pas fort ſurprenant, car anciennement les Grecs rendoient à des pierres toutes brutes les même honneurs qu'ils ont rendus depuis aux ſtatues des dieux.

A quinze ſtades de la ville, les Dioſcures ont un bois ſacré tout planté de lauriers: on n'y voit ni temples, ni ſtatues; mais ſi l'on en croit les habitans, il y a eu autrefois dans ce lieu nombre de ſtatues

qui ont été tranſportées à Rome ; préſentement il n'y reſte qu'un autel qui eſt bâti de très-belles pierres. Au reſte, je n'ai pu ſavoir ſi c'eſt *Pharès*, fils de Philodamie, & petit-fils de Danaüs, qui a bâti la ville de *Pharès*, ou ſi c'en eſt un autre. Ce récit de Pauſanias contient bien des choſes curieuſes, entre leſquelles il faut mettre l'oracle ſingulier de cette ville. (*D. J.*)

PHARICUM, ſ. m. (*Hiſt. des poiſons.*) nom d'un poiſon violent, qui par bonheur eſt inconnu aux modernes. Scribonius Largus nous apprend, n°. 195, qu'il étoit compoſé de pluſieurs ingrédiens ; mais on n'en connoît aujourd'hui aucun. (*D. J.*)

PHARINGÉE, *en anatomie*, nom des arteres qui ſe diſtribuent aux pharinx. Haller, *icon. Anat. faſ. 2. & 3.*

PHARINGO-PALATIN DE SANTORINI, *en anatomie*, eſt le *pharingo-ſtaphilin* de Winſlow, de Walther, d'Heiſter, de Valſava, *&c.* & une partie du muſcle thryro-palatin. *Voyez* THYRO-PALATIN.

PHARINGO-STAPHILIN, *en anatomie*, nom d'une paire de muſcles de la luette, qui viennent de chaque coté des parties latérales de pharinx, & ſe terminent au voile du palais.

PHARINGOTOME, ſ. m. inſtrument de chirurgie, dont on ſe ſert pour ſcarifier les amygdales enflammées & ſi gonflées, qu'elles empêchent la déglutition & menacent de ſuffocation, ou pour ouvrir les abcès dans le fond de la gorge.

Ce mot eſt grec φαρυγγοτόμος, formé de φάρυγξ, *pharinx*, goſier, & de τομὴ, *ſectio*, *inciſio*, ſection, inciſion.

Cet inſtrument, imaginé par M. Petit, eſt une lancette cachée dans une canule ou gaîne d'argent, & que l'on porte dans le fond de la bouche ſans aucun riſque, & ſans que les malades, qui pour l'ordinaire craignent beaucoup les inſtrumens tranchans, s'en apperçoivent, *fig. 3, Pl. XXIII.*

Le *pharingotome* eſt compoſé de trois parties ; d'une canule, d'un ſtylet & d'un reſſort. *Voyez la fig.*

La canule ſe diviſe en deux parties ; la ſupérieure qui forme le manche de l'inſtrument reſſemble à une petite ſeringue à injection ; c'eſt une petite canonniere exactement cylindrique. Ce cylindre eſt creux, fort poli en dedans, & long de deux pouces ſur ſix lignes de diametre. On fait ſouder ſur le milieu de cette canonniere un anneau, exactement rond & poli ſur le coté parallele au tranchant de la lancette : on paſſe le doigt du milieu dans cet anneau lorſqu'on tient l'inſtrument.

La partie inférieure de la canule eſt un fourreau ou gaîne d'argent, de même que le cylindre. Sa longueur eſt de quatre pouces & demi, ſa largeur de quatre lignes, & ſon diametre d'une ligne & un tiers, y compris la cavité. Ce fourreau ne doit pas être ſoudé à la partie inférieure de la canonniere ; il faut qu'il s'y monte par le moyen d'une vis, pour pouvoir nettoyer l'inſtrument avec facilité, après une opération qui a couvert de pus ou de ſang la lancette, qui rentre dans le fourreau dès que les inciſions convenables ſont faites.

La gaîne doit être légérement courbe, de façon que la convexité ſe trouve formée par un des côtés du fourreau, & la cavité par l'autre ; cette légere courbure permet à l'œil de voir l'endroit abcédé ou gonflé où l'on veut opérer, avantage que n'auroit point une gaîne droite.

La ſeconde partie du *pharingotome* eſt le ſtylet, ou pour mieux dire, le mandrin ; ſa matiere eſt d'argent comme toute la gaîne, & il eſt de deux ou trois lignes plus long qu'elle ; les deux tiers de ſon corps doivent être applatis, afin de cadrer avec la cavité du fourreau ou gaîne. Ses deux extrémités ſont différemment conſtruites, car l'une eſt émincée pour y ſouder une lancette à grain d'orge, aſſez forte pour réſiſter & ne pas s'émoucheter ; l'autre extrémité eſt exactement ronde, & repréſente un petit cylindre dans l'étendue de deux travers de doigt, au bout duquel on fait faire un petit bouton en forme de pommette, & garni ſur ſon ſommet de petites cannelures radieuſes, pour recevoir le pouce par une ſurface inégale.

Un pouce ou environ au deſſous de cette pomme, il y a une plaque circulaire, placée horizontalement & ſoudée

dans cet endroit ; l'uſage de cette plaque eſt de peſer ſur le reſſort à boudin, de le pouſſer vers la partie inférieure de la canonniere ; & d'empêcher le ſtylet de s'élever plus qu'il ne faut.

Enfin la troiſieme partie du *pharingotome* eſt un reſſort à boudin fait avec un reſſort de montre tourné en cône ; on met ce boudin dans la canonniere, de ſorte que lorſqu'on pouſſe le bouton du ſtylet, la petite plaque circulaire approche les pas de ce reſſort l'un de l'autre, ce qui permet au ſtylet d'avancer vers l'extrémité antérieure de la gaîne, & à la lancette de ſortir tout-à-fait dehors pour faire des ſcarifications ou ouvrir des abcès. Auſſi-tôt qu'on ceſſe de pouſſer le bouton avec le pouce, le reſſort l'éloigne de la canonnière, & la lancette rentre dans ſa gaîne. (*Y*)

PHARINX, ſ. m. *terme d'anatomie*, qui ſe dit de l'ouverture ſupérieure de l'œſophage ou du goſier, qui eſt placée au fond de la bouche, & que l'on appelle auſſi *fauces*. *Voyez* ŒSOPHAGE & BOUCHE.

Le *pharinx* eſt cette partie que l'on appelle plus particuliérement le *goſier*, par où commence l'action de la déglutition, & où elle reçoit ſa principale forme.

Cette fonction eſt aidée par tous les muſcles qui compoſent principalement le *pharinx*. *Voyez* DÉGLUTITION.

PHARINX, *maladie du*, (*Médec.*) Toute la cavité poſtérieure du goſier appuyée ſur les vertebres du cou, recouverte à l'extérieur par les arteres carotides qui ſont couchées deſſus, par les veines jugulaires, & par la ſixieme paire des nerfs, ayant pour enveloppe intérieure une membrane enduite de mucoſité, rendue mobile par pluſieurs muſcles qui lui ſont propres, ſe terminant à l'œſophage, deſtinée à la déglutition des alimens, & connue ſous le nom de *pharinx*, eſt ſujette à grand nombre de maladies.

Quand cette membrane ſe tuméfie à la ſuite d'une inflammation, d'une éréſipelle, ou d'une hydropiſie, maladies qu'on diſtinguera les unes des autres par leurs ſignes caractériſtiques, elle rend la déglutition douloureuſe ou impoſſible ; elle repouſſe les alimens par les narines, la ſalive s'écoule de la bouche ainſi que la mucoſité : comme elle comprime le larinx qui lui eſt adjacent & les autres vaiſſeaux, elle cauſe pluſieurs ſymptomes irréguliers ; cette maladie doit être traitée par des remedes appropriés & convenables à la partie.

Si cette cavité ſe trouve bouchée par la déglutition de quelque bol, il le faut tirer, chaſſer, ou ôter par l'opération de la pharingotomie ; mais la mucoſité concrete, la pituite, le grumeau, les aphthes qui rempliſſent le *pharinx*, doivent être détruits par le moyen des déterſifs, & rejetés au dehors par l'excrétion ; il faut avoir recours à l'art pour déraciner le polype qui remplit ces parties.

Le reſſerrement naturel de ces mêmes parties eſt incurable ; mais celui qui eſt occaſioné par la convulſion trouve ſa guériſon dans l'uſage des antiſpaſmodiques : dans la curation de la compreſſion extérieure, il faut avoir égard à la cauſe qui la produit. L'aſpérité, la ſiccité, & l'excoriation du *pharinx*, ſe diſſipent par les boiſſons adouciſſantes ; les ulceres, les bleſſures, la rupture demandent les conſolidans pris en petite doſe. Dans la déglutition, il faut éviter tous les alimens trop durs, & n'en prendre qu'avec ménagement. La paralyſie des muſcles a ſa cauſe ordinairement dans le cerveau, d'une maniere peu connue : toute métaſtaſe qui arrive à cette partie, eſt toujours dangereuſe. L'acrimonie catarreuſe ſe trouve ſoupent diſſipée par un gargariſme émollient, & par une boiſſon mucilagineuſe. (*D. J.*)

PHARISIENS, (*Hiſt. & critiq. ſacrée.*) les *Phariſiens* formoient la ſecte la plus nombreuſe des juifs ; car ils avoient non ſeulement les ſcribes & tous les ſavans dans leur parti, mais tout le gros du peuple. Ils différoient des Samaritains, en ce qu'outre la loi, ils recevoient les prophetes, les hagiographes, & les traditions des anciens. Ils différoient des Sadducéens, outre tous ces articles, en ce qu'ils croyoient la vie à venir & la réſurrection des morts ; & dans la doctrine de la prédeſtination & du franc arbitre.

Pour le premier de ces points, il eſt dit

dans

dans l'écriture, qu'au lieu que les Sadducéens assurent qu'il n'y a point de résurrection, ni d'anges, ni d'esprits, les *Pharisiens* confessent l'un & l'autre; c'est-à-dire, 1°. qu'il y a une résurrection des morts; 2°. qu'il y a des anges & des esprits. A la vérité, selon Joseph, cette résurrection n'étoit qu'une résurrection à la pythagoricienne, c'est-à-dire, simplement un passage de l'ame dans un autre corps, où elle renaissoit avec lui.

Pour ce qui est de l'opinion des *Pharisiens* sur la prédestination & le franc arbitre, il n'est pas aisé de la découvrir au juste; car, selon Joseph, ils croyoient la prédestination absolue, aussi-bien que les Esséniens, & admettoient pourtant en même temps le libre arbitre, comme les Sadducéens. Ils attribuoient à dieu & au destin tout ce qui se fait, & laissoient pourtant à l'homme sa liberté. Comment faisoient-ils pour ajuster ensemble ces deux choses qui paroissent si incompatibles? C'est ce que personne n'expliquera.

Mais le caractere distinctif des *Pharisiens* étoit leur zele pour les traditions des anciens, qu'ils croyoient émanées de la même source que la parole écrite; ils prétendoient que ces traditions avoient été données à Moïse en même temps que la parole sur le Mont Sinaï; & aussi leur attribuoient-ils la même autorité qu'à celle-là.

Cette secte qui faisoit son capital de travailler à leur propagation, & à les faire observer où elles étoient déja établies, commença en même temps qu'elles; & les traditions & la secte s'accrurent si bien avec le temps, qu'enfin la loi traditionale étouffa la loi écrite, & ses sectateurs devinrent le gros de la nation juive. Ces gens-là, en vertu de leur observation rigide de la loi, ainsi grossie de leurs traditions, se regardoient comme plus saints que les autres, & se séparoient de ceux qu'ils traitoient de pécheurs & de profanes, avec qui ils ne vouloient pas seulement manger ou boire: c'est delà que leur est venu le nom de *Pharisiens*, du mot de *pharas*, qui signifie *séparé*, quoique cette séparation, dans leur premiere intention, eût été de s'écarter du petit peuple, qu'ils appelloient *am-haaretz*, le peuple de la terre, & qu'ils regardoient avec un souverain mépris, comme les balayures du monde. Leurs prétentions hypocrites d'une sainteté au dessus du commun, imposerent à ce petit peuple même & l'entraînerent, par la vénération & l'admiration qu'elles lui causerent.

Notre-Seigneur les accuse souvent de cette hypocrisie, & d'anéantir la loi de dieu par leurs traditions. Il marque plusieurs de ces traditions, & les condamne, comme nous le voyons dans l'évangile; mais ils en avoient encore bien d'autres, outre celles-là. Pour parler de toutes, il faudroit copier le talmud, qui n'a pas moins de douze *vol. in-fol.* Ce livre n'est autre chose que les traditions que cette secte imposoit & commandoit, avec leurs explications. Quoiqu'il y en ait plusieurs qui sont impertinentes & ridicules, & que presque toutes soient onéreuses, cette secte n'a pas laissé d'engloutir toutes les autres; car depuis plusieurs siecles, elle n'a eu d'opposans qu'un petit nombre de Caraïtes. A cela près, la nation des Juifs, depuis la destruction du temple jusqu'à présent, a reçu les traditions *pharisiennes*, & les observe encore avec respect.

Les *Pharisiens* ne se contenterent pas des vaines spéculations sur la résurrection, les anges, les esprits, la prédestination & les traditions; ils s'intriguoient dans toutes les affaires du gouvernement, & entr'autres choses ils soutinrent, sous main, le parti qui ne vouloit point d'étranger pour roi. Delà vient que pendant le ministere de notre sauveur, ils lui proposerent malignement la question, s'il étoit permis de payer le tribut à César ou non; car quoique la nécessité les obligeât de le payer, ils prétendoient toujours que la loi de dieu le défendoit; mais ce n'est pas à Notre-Seigneur seulement qu'ils tendirent des pieges; long-temps avant sa naissance, ils persécuterent avec violence tous ceux qui n'étoient pas de leur faction. Enfin leur tyrannie ne finit qu'avec le regne d'Aristobule, après avoir tourmenté leurs compatriotes depuis la mort d'Alexandre Jannée. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PHARMACIE, *f. f.* (*Ordre encyclop.*)

La *pharmacie* eſt la ſcience ou l'art de recueillir, conſerver, préparer & mêler certaines matieres pour en former des médicamens efficaces & agréables.

Il eſt déja clair, par cette définition, que la *pharmacie* peut être diviſée en quatre branches ou parties principales. La recette ou choix, *electio*, la conſervation, la préparation, & le mélange ou compoſition.

Nous avons repandu dans les articles de détail, deſtinés à chaque drogue ou matiere pharmaceutique, toutes les obſervations qui regardent la recette ou le choix. Nous avons traité de la conſervation, de la préparation & de la compoſition des médicamens, dans des articles exprès & généraux, & dans un grand nombre d'articles ſubordonnés à ceux-là, & deſtinés aux divers ſujets, aux diverſes opérations, aux divers inſtrumens pharmaceutiques, aux divers produits, c'eſt-à-dire, aux diverſes formes de remede. On trouvera donc un corps aſſez complet de doctrine pharmaceutique, dans *les articles* CONSERVATION, DESSICATION, COMPOSITION, DISPENSATION, FRUITS, FLEURS, SEMENCES, RACINES, CUITE, CLARIFICATION, DESPUMATION, DÉCANTATION, FILTRE, MANCHE, TAMIS, MORTIER, ELECTUAIRE, EMULSION, EMPLATRE, SIROP, *&c.*

Il ne nous reſte ici qu'à préſenter un tableau abrégé de ces ſujets, de ces opérations, de ces inſtrumens, de ces produits, & à propoſer quelques notions générales ſur l'eſſence même de l'art.

Les ſujets pharmaceutiques ſont toutes les ſubſtances naturelles ſimples des trois regnes, & un grand nombre de produits chymiques, dans leſquels les hommes ont découvert des vertus médicamenteuſes. Ils ſont tous compris ſous le nom de *matiere médicale*. *Voy.* MATIERE MÉDICALE & SIMPLE PHARMACIE.

Les opérations pharmaceutiques ont toutes pour objet de préparer ces divers corps, de maniere qu'ils deviennent des remedes efficaces, mais à un certain degré déterminé, & auſſi agréables qu'il eſt poſſible. Les pharmaciens rempliſſent ces deux objets, 1°. en extrayant des corps leurs principes vraiment utiles, & rejetant leurs parties inutiles ou nuiſibles; la diſtillation, la décoction, l'infuſion, la macération, l'expreſſion, la filtration, l'action de monder, la dépuration, la clarification, la cribration, operent cette utile ſéparation: 2°. en mêlant enſemble diverſes matieres qui s'aident ou ſe temperent mutuellement; la compoſition, la correction, l'aromatiſation, l'édulcoration, la coloration, ſont les ouvrieres de cet effet pharmaceutique: 3°. en donnant diverſes formes aux remedes compoſés, ce qui s'opere par les juſtes proportions des divers ingrédiens, qui eſt la même choſe que la diſpenſation, par la cuite, la pulvériſation, l'action de braſſer, de malaxer. Les diverſes formes de remedes compoſés, ſont diviſées, ſelon un ancien uſage, en formes liquides, formes molles & formes ſeches. Les liquides ſe ſubdiviſent en formes de remedes magiſtraux, & formes de remedes officinaux, dont le caractere eſſentiel & diſtinctif conſiſte en ce que les premiers n'ont pas beſoin de rendre le remede durable, & que cette qualité eſt au contraire eſſentielle aux derniers. *V.* OFFICINAL & MAGISTRAL.

Les remedes magiſtraux liquides, ſont la décoction, l'infuſion, qu'on appelle *théiforme*, lorſqu'elle eſt courte, & qu'on emploie l'eau bouillante; la macération, appellée plus communément *infuſion à froid*; le julep, l'émulſion, la potion, la tiſane, la mixture, le gargariſme, le collyre, le clyſtere, l'injection, la fomentation, l'embrocation, l'épitheme liquide, le bain, le demi-bain, l'inceſſus, le vin & les vinaigres médicamenteux magiſtraux.

Les remedes officinaux liquides, ſont les vins & les vinaigres médicamenteux, les teintures, les élixirs, les baumes, les ſirops, les loochs, les huiles par infuſion & décoction, les eaux diſtillées & compoſées, les eſprits diſtillés & compoſés, les eſprits volatils, aromatiques, huileux.

Les remedes mous ſont pareillement diviſés en magiſtraux & officinaux. Les premiers ſont les gelées, les opiats magiſtraux, les cataplaſmes. Les ſeconds ſont les électuaires mous, les conſerves molles, les extraits compoſés, les miels médicamenteux, les linimens, onguents & cérats, les emplâtres,

Les remedes ſecs ou ſolides peuvent être tous preſcrits ſur le champ par le médecin, & être dans ce cas regardés comme magiſtraux ; mais comme ils ſont tous, par leur conſiſtance, capables d'être conſervés dans les boutiques, ils ſont eſſentiellement officinaux. Ce ſont les poudres, les eſpeces, les bols, les tablettes, les trochiſques, les conſerves ſolides, les pilules. Il y a dans ce dictionnaire des articles particuliers ſur toutes les choſes nommées dans ces conſidérations générales. *Voyez ces articles.*

Le lecteur doit s'être apperçu que nous avons confondu la *pharmacie*, appellée vulgairement *galénique*, avec celle qu'on appelloit *chymique*, ſelon la même diviſion. Nous l'avons fait, parce que cette diviſion eſt mal-entendue ; car les décoctions, les infuſions, la cuite des emplâtres, celle des ſirops, qui appartient à la *pharmacie* appellée *galénique*, ſont des opérations tout auſſi chymiques, que la diſtillation des eſprits, que la préparation des régules, *&c.* qu'on renvoyoit à la *pharmacie* chymique. Il eſt vrai que les ſimples mélanges & les ſimples *diſgrégations* ſont des opérations méchaniques ; mais la chymie elle-même emploie des moyens de cet ordre. (*b*)

PHARMACITIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre imprégnée de bitume, & qui eſt propre à s'enflammer, avec une odeur déſagréable. On lui a auſſi donné le nom d'*ampelitis*. Il paroît que ſon nom lui a été donné à cauſe qu'on en faiſoit uſage dans la médecine.

PHARMACOLOGIE, ſ. f. (*Médec.*) ſcience ou traité des médicamens & de leur préparation. C'eſt une branche de la partie de la médecine appellée *thérapeutique*. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE. Elle embraſſe l'hiſtoire naturelle chymique & médicinale de la matiere médicale. *Voyez* MATIERE MÉDICALE, & la pharmacie. *Voyez* PHARMACIE. (*B*)

PHARMACOPEE, ſubſt. fém. *voyez* DISPENSAIRE.

PHARMACOPOLA, (*Lang. lat.*) Le mot de *pharmacopola* ne déſigne pas chez les Latins nos pharmacopoles, nos apothicaires d'aujourd'hui : il ſe dit également chez eux des pharmaciens, des droguiſtes, des épiciers & des parfumeurs. Il eſt ſynonyme à *unguentarius*, μυροπώλης, vendeurs de drogues & de parfums, autant de gens qui étoient ordinairement de la bande des débauchés, parce qu'outre les parfums qu'ils fourniſſoient, ils donnoient auſſi des drogues pour faire avorter, & pour empêcher les groſſeſſes. En Grece il étoit défendu par une loi de Solon, qu'aucun citoyen d'Athenes exerçât cet art ; & Séneque nous apprend que tous les parfumeurs, *pharmacopolæ*, furent chaſſés de Lacédémone. Ils n'étoient pas moins mépriſés à Rome qu'en Grece : c'eſt pourquoi Horace les range avec les joueurs de flûtes, les porteurs de beſace, les bateleurs, les danſeurs, *&c. ſatyr. 2, liv. I, vers 1.*

Ambubajarum collegia, Pharmacopolæ,
Mendici, mimi, balatrones, hoc genus omne
Mœſtum ac ſollicitum eſt cantoris morte Tigelli.

Le muſicien Tigellius eſt mort. Les joueuſes de flûtes, les parfumeurs, les porte-beſaces, les bateleurs, & toute la canaille de même eſpece, en ſont en deuil. (*D. J.*)

PHARMACOPOLE, ſ. m. (*Hiſt. de la médecine anc.*) *Pharmacopole* étoit chez les anciens tout vendeur de médicamens. Mais il faut entrer dans quelques détails de la médecine ancienne, pour donner au lecteur une idée juſte de la différence qu'il y avoit entre un pharmaceute, un *pharmacopole*, un pharmacotribe, un herboriſte, & autres mots, qui concernoient chez eux la matiere des médicamens.

Ceux qui s'attacherent à la pharmaceutique ou à la médecine médicamentaire, furent appellés *pharmaceutæ* ; car le nom de *pharmacopœus* ſe prenoit alors en mauvaiſe part, & ſignifioit dans l'uſage ordinaire, un empoiſonneur : il étoit ſynonyme à φαρμακὶς & φαρμακὸς, dérivé de φάρμακον, mot générique pour toute ſorte de drogues,

ou de compoſition bonne, ou mauvaiſe, ou pour tout médicament ou poiſon, tant ſimple que compoſé. Les Latins entendoient auſſi par *medicamentum*, un poiſon, & par *medicamentarius*, un empoiſonneur; quoique le premier ſignifiât encore un *médicament*, & le dernier un *apothicaire*.

Les *pharmacopoles*, (*pharmacopolæ*) formoient encore chez les anciens un corps différent des premiers. En général on appelloit de ce nom tous ceux qui vendoient des médicamens, quoiqu'ils ne les préparaſſent point; en particulier, ceux que nous nommons aujourd'hui charlatans, bateleurs, gens dreſſant des échafauds en place publique, allant d'un lieu en un autre, & courant le monde en diſtribuant des remedes; c'eſt delà que dérivent les dénominations de *circulatores*, *circuitores* & *circumforanei*. Ils avoient encore celle d'*agyrtæ*, du mot αγυρται, *qui aſſemble*, parce qu'ils aſſembloient le peuple autour d'eux, & que la populace, toujours avide du merveilleux, accouroit en foule, auſſi crédule à leurs promeſſes, qu'elle l'eſt encore aujourd'hui à celles des charlatans qui les repréſentent. C'eſt par la même raiſon qu'on les appelloit ὀχλαγωγοὶ. On leur donnoit enfin le nom de médecins ſédentaires, *ſellularii medici*, πιθφιλιατροὶ, parce qu'ils attendoient les marchands aſſis ſur leurs boutiques. Ce fut le métier d'Eudamus, d'un certain Chariton, de qui Galien a tiré quelques deſcriptions de médicamens, & à qui il donne l'épithete d'ὀχλαγωγὸ; & de Clodius d'Ancone, que Cicéron appelle *pharmacopola circumforaneus*.

On ne ſait ſi les pharmacotrites, *pharmacotritæ*, ou mêleurs, broyeurs de drogues, étoient les mêmes que les pharmaceutes, *pharmaceutæ*; ou ſi ce nom ne convenoit qu'à ceux qui compoſoient les médicamens ſans les appliquer. Ces derniers pourroient bien avoir été les valets des droguiſtes, ou ces gens appellés par les Latins *ſeplaſiarii* & *pigmentarii*, & par les Grecs τροντοπῶλαι ou καπηλικοί, ou *vendeurs de drogues*; & dans les derniers temps de la Grece, πιμενταριοὶ, terme dérivé du latin.

Les boutiques ou magaſins de ces marchands, s'appelloient *ſeplaſia* au neutre pluriel, & leur métier *ſeplaſia* au féminin ſingulier. Ils vendoient aux médecins, aux peintres, aux parfumeurs & aux teinturiers, toutes les drogues tant ſimples que compoſées, dont ils avoient beſoin. Ils étoient, ainſi que les charlatans, fort ſujets à débiter des compoſitions mal conditionnées & mal faites. Pline reprochoit aux médecins de ſon temps de négliger la connoiſſance des drogues, de recevoir les compoſitions telles qu'on les leur donnoit, & de les employer ſur la bonne foi d'un marchand, au lieu de ſe pourvoir des unes, & de compoſer les autres à l'exemple des anciens médecins.

Mais ce n'étoit pas ſeulement des droguiſtes que les médecins achetoient; ils tiroient les plantes communes des herboriſtes, *herbarii* en latin, en grec ριζότομοι, ou *coupeurs de racines*, & βοτανολογοὶ, ou βοτανικοὶ, *cueilleurs d'herbes*, & non pas βοτανίσαι, nom propre à ceux qui mondoient les blés, ou qui en arrachoient les mauvaiſes herbes. Les herboriſtes, pour faire valoir leur métier, affectoient ſuperſtitieuſement de cueillir les ſimples en de certains temps particuliers, avec diverſes précautions & cérémonies ridicules. Ils étoient fort attentifs à tromper les médecins, en leur donnant une herbe, ou une racine pour une autre.

Les herboriſtes, & ceux qui exerçoient la pharmaceutique, avoient des lieux propres pour placer leurs plantes, leurs drogues & leurs compoſitions; on appelloit ces lieux en grec αποθηκαι, *apothecæ*, d'un nom général, qui ſignifie place où l'on renferme quelque choſe.

Les boutiques des chirurgiens, ſe nommoient en grec ιατρεῖα, de ιατρὸς, *médecin*; parce que tous ceux qui ſe mêloient de quelque partie de la médecine que ce fût, s'appelloient *médecins*, & que tous les médecins exerçoient anciennement la chirurgie. Plaute rend le terme ιατρεια, par celui de *medicina*; & comme de ſon temps la médecine n'étoit point encore partagée, & que le médecin, le chirurgien, l'apothicaire & le droguiſte, n'étoient qu'une ſeule perſonne, ce nom s'étend dans ce poëte à toutes les boutiques en général, ſoit qu'on y penſât des bleſſés, qu'on y

vendît des drogues & des médicamens, ſoit qu'on y étalât des plantes & des herbes ; de même que *medicus* ſignifie dans le même poëte un vendeur de médicamens.

Le partage de la médecine tel qu'on vient de l'expoſer, eſt celui qui ſubſiſtoit au temps de Celſe. L'uſage changea dans la ſuite ; les uns ayant empiété ſur la profeſſion des autres, ou en ayant exercé plus d'une, les mêmes noms reſterent, quoique les emplois ne fuſſent plus les mêmes. Quelques ſiecles après Celſe, ceux que l'on nommoit en grec φαρμακοπῶλαι, & en latin *pimentarii*, ou *pigmentarii*, qui devoient être des droguiſtes, faiſoient auſſi la fonction d'apothicaires ; ce que l'on prouve par un paſſage d'Olympiodore, ancien commentateur de Platon. Le médecin, dit-il, ordonne, & le *pimentarius* prépare tout ce que le médecin a ordonné. On ne peut marquer avec exactitude la date de ce changement ; mais Olympiodore vivoit environ 400 ans après Celſe. (*D. J.*)

PHARMACUSE, *Pharmacuſa*, (*Géogr. anc.*) 1°. île de la mer Egée, ſelon Pline, *liv. IV, chap. ij.* On croit que c'eſt dans cette île que fut tué Attalus. Aujourd'hui, ſelon l'opinion commune, cette île ſe nomme *Paſmoſa.* C'eſt auprès de l'île *Pharmacuſe* que Jules-Céſar fut pris par des pirates. 2°. Etienne le géographe met deux îles de ce nom proche celle de Salamina ; & Strabon, *liv. IX, pag. 385*, dit que ce ſont deux petites îles, dans la plus grande deſquelles on voyoit le tombeau de Circé. (*D. J.*)

PHARMUTHI, ſ. m. (*Calend. égypt.*) nom du huitieme mois de l'année égyptienne ; il répondoit au mois d'avril de l'année julienne. Théon dit que le temps de la moiſſon tomboit vers le 25 de ce mois. (*D. J.*)

PHARNACES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Ethiopie, ſelon Pline, *liv. VII, c. ij*, qui dit, après Damon, que la ſueur de ce peuple cauſoit la phthiſie à ceux qu'elle touchoit. Quelques manuſcrits portent *pharmaces* pour *pharnaces.*

PHARNAK, (*Mythol.*) dieu adoré dans le Pont. Strabon nous apprend que le dieu adoré ſous ce nom dans l'Ibérie & dans le Pont, étoit le même que le dieu *Lunus*, ou que l'intelligence qui préſidoit au cours de la lune. Ce dieu avoit un temple célebre à Cabira ou *Sebaſtopolis*, ſous le nom de Μὴν φαρναχος ; & les ſermens qui ſe faiſoient en joignant ſon nom à celui du roi régnant, paſſoient pour inviolables. Strabon ajoute que ce dieu *Lunus* avoit des temples en Phrygie & en Piſidie, ſous le titre de Μὴν Ασχαιος.

On voit dans Haun, ſur une médaille de Sardis, le buſte de ce dieu, coëffé d'un bonnet phrygien, & porté dans un croiſſant, avec le titre de ΜΗΝ ΑΣΚΗΝΟΣ. Il y a beaucoup d'apparence que la figure en pié qui ſe voit au revers des médailles de Pharnace & de ſon fils Mithridate, eſt celle du ΜΗΝ ΦΑΡΝΑΧΟΣ, ou du dieu *Lunus* de Cabira, repréſenté à-peu-près comme on le voit ſur pluſieurs médailles publiées par M. Vaillant. On compte, dans ces médailles greques des empereurs, juſqu'à 19 villes de l'Aſie mineure, de la Thrace & de la Syrie, qui ont mis ce dieu *Lunus* ſur leurs médailles. (*D. J.*)

PHARODENI, (*Géogr. anc.*) peuples de Germanie. Ptolomée, *liv. II, ch. xj*, dit qu'ils habitoient après les Saxons, depuis le fleuve *Chaluſus*, juſqu'au fleuve *Suevus.* Peucer croit que les *Pharodeni* de Ptolomée ſont les *Suardones* de Tacite.

PHAROS, (*Géogr. anc.*) île d'Egypte, vis-à-vis d'Alexandrie ; je dis *île*, parce que *Pharos* étoit au commencement une véritable île, à ſept ſtades de la terre-ferme, & on n'y pouvoit aller que par eau ; mais enſuite on la joignit au continent par une chauſſée, comme cela s'étoit fait à Tyr : cette chauſſée fut appellée l'*heptaſtade*, à cauſe des ſept ſtades qu'elle avoit de longueur.

Cet ouvrage ordonné par Ptolémée Philadelphe I, & non par Cléopatre, comme le dit Ammien Marcellin, fut exécuté l'an 284 avant Jeſus-Chriſt, à-peu-près en même temps que la tour du phare, par Soſtrate, fils de Dixiphane ; & ſans doute que ce ne fut pas le plus facile des deux ouvrages. Ainſi, pour les diſtinguer quand on parle de la peninſule, on dit l'île ou la peninſule de *Pharos ;* & quand

on parle du fanal ou du phare qui étoit dans *Pharos*, on dit ſimplement le *phare*.

L'île de *Pharos* avoit un promontoire ou une roche, contre laquelle les flots de la mer ſe briſoient. Ce fut ſur cette roche que Ptolemée Philadelphe I fit bâtir de pierre blanche la tour du phare, ouvrage d'une magnificence ſurprenante, à pluſieurs étages voûtés, à-peu-près comme la tour de Babylone, qui étoit à huit étages, ou, comme Herodote s'exprime, à huit tours l'une ſur l'autre.

L'extraordinaire hauteur de cette tour faiſoit paroître comme une lune le feu qu'on allumoit au deſſus; c'eſt ce qui fait dire à Stace:

Lumina noctivagæ tollit Pharos *æmula lunæ.*

Le géographe de Nubie, qui écrivoit il y a environ 650 ans, parle de la tour du phare comme d'un édifice qui ſubſiſtoit encore de ſon temps. Un ſcholiaſte de Lucien, manuſcrit, cité par Iſaac Voſſius, dit que cette tour étoit quarrée, & que ſes côtés avoient près d'un ſtade de long.

Tous les anciens auteurs ont parlé de l'île de *Pharos*. *Voyez* Céſar, *comment. de bell. civ. c. iij.* Strabon, *liv. XVII, pag. 792.* Pomponius Mela, *liv. II, ch. vij.* Pline, *liv. V, chap. xj*, & *liv. XIII, chap. xij.* Ce dernier lui donne le titre de *colonie de Jules-Céſar.*

Homere a bien chagriné ſes admirateurs, en faiſant dire à Ménélas, dans l'*Odyſſée*, *liv. IV, vers 355*, que l'île de *Pharos* eſt éloignée d'une journée de l'Egypte, ἀιγύπτου. Pluſieurs critiques ont accuſé le poëte grec d'une énorme bévue; mais d'autres leur ont répondu que le mot *Ægyptus* déſignoit ici le *Nil*, & qu'en effet l'île de *Pharos* eſt éloignée d'une journée de la principale embouchure du fleuve *Ægyptus*, qui eſt le Nil. Strabon eût peut-être adopté cette explication, s'il y eût ſongé; mais en homme d'eſprit, il a entrepris de juſtifier ſon poëte favori de tout reproche d'ignorance. « C'eſt, dit-il, » Ménélas qui raconte ſes voyages; il » uſe du privilege des voyageurs, il ment. » D'ailleurs, c'eſt un poëte qui le fait » parler, qui ſavoir bien que cette diſ- » tance n'étoit pas auſſi conſidérable que » le dit Ménélas, mais il veut intéreſſer » le lecteur par le merveilleux de la fic- » tion. »

Ortelius dit qu'on nomme aujourd'hui l'île de *Pharos* Farion, & qu'elle eſt appellée *Magrah* par les habitans du pays.

2°. *Pharos*, ou *Iſſa-Pharos*, île de la mer Adriatique, ſur la côte de l'Illyrie, ſelon Pline, *liv. III, c. xxj*, qui dit qu'on la nommoit auparavant *Paros*. Le pere Hardouin retranche cette île dans ſon édition de Pline; mais c'eſt un retranchement bien hardi, d'autant plus que Diodore de Sicile, *liv. XV.* Strabon, *liv. VII, p. 315*, & Polybe, *liv. V, p. 108*, en font mention.

3°. *Pharos*, île ſur la côte d'Italie, vis-à-vis de Brundufium. Pomponius Mela, *liv. II, chap. vij*, en parle, & dit qu'on l'appella *Pharos*, à cauſe du phare qui y fut élevé pour guider les vaiſſeaux. (*D. J.*)

PHARPHAR, (*Géogr. anc.*) un des deux fleuves de Damas; ou plutôt c'eſt un bras du Barrady ou du Chryſorrhoas, qui arroſe la ville & les environs de Damas. Le fleuve de Damas a ſa ſource dans les montagnes du Liban; étant arrivé près de la ville, il ſe partage en trois bras, dont l'un traverſe Damas, les deux autres arroſent les jardins qui ſont tout autour; puis ſe réuniſſant, ils vont ſe perdre à quatre ou cinq lieues de la ville, du côté du nord.

PHARSALE, *Pharſalus*, (*Géograph. anc.*) 1°. ville de Theſſalie, que certaines cartes attribuent mal-à-propos à l'Eſtréotide, puiſque Strabon, *liv. IX*, la range parmi les villes de la Phthiotide. Elle étoit à ſix lieues de Lariſſa, & à l'extrémité d'une plaine très-fertile qui a plus de quatre lieues d'étendue. Imaginez-vous, dit la Guilletiere, ſi je pus traverſer cette plaine ſans me rappeller que j'étois ſur les lieux où Céſar & Pompée terminerent le plus grand différend qui ait jamais troublé l'univers, & que la bataille qu'ils y donnerent renverſa la plus puiſſante de toutes les républiques, & fonda la plus formidable de toutes les monarchies? Nommez-

moi tant de batailles qu'il vous plaira, celle-ci eſt ſans contredit la plus fameuſe; elle ſe donna 48 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. C'eſt cette journée mémorable où, ſelon Corneille,

Quand les Dieux étonnés ſembloient ſe partager,
Pharſale *décida ce qu'ils n'oſoient juger.*

Pompée ayant perdu la bataille, ſe retira vers Lariſſa, comme la ville la plus voiſine, où il n'entra pas néanmoins. Le fleuve Enipus arroſoit *Pharſale*; & ce fleuve qui ſe jetoit dans l'Apidenus, étoit différent de l'Enipus de Macédoine. Appien, *liv. II, civit. pag. 778*, rapporte que l'armée de Pompée étoit campée entre la ville de *Pharſale* & le fleuve Enipée: ce qui ſemble contredire ce que Strabon, *liv. IX*, avance, que l'Enipée baignoit la ville de *Pharſale*; mais comme il y avoit deux villes de ce nom, la nouvelle & la vieille, il eſt apparent que l'une étoit bâtie ſur le bord du fleuve, & que l'autre en étoit peu éloignée.

La bataille entre Céſar & Pompée ſe donna auprès de la ville de *Pharſale*, appellée *Palæpharſalus* par Tite-Live, *liv. XLIV, chap. ij*, & c'étoit celle-là, ſans doute, qui ſe trouvoit à quelque diſtance du fleuve.

2°. *Pharſalus* étoit auſſi un lieu de l'Epire où Céſar arriva avec ſa flotte, & où il débarqua ſes ſoldats. Quelques manuſcrits, au lieu de *Pharſalus*, portent *Pharſalia*, d'autres diſent *Paleſtina*; & c'eſt de cette derniere façon qu'écrit Lucain, *liv. V, v. 460*, en parlant de la ſorte de Céſar:

Lapſa Paleſtinas uncis confixit arenas:

3°. Il y avoit encore une ville de Pamphylie qui portoit le nom de *Pharſalus*. (*D. J.*)

PHARSALE, *bataille de*, (*Hiſt. rom.*) nom de cette fameuſe bataille qui termina la guerre civile des Romains, & qui ſe donna l'an 705 de Rome, entre Céſar & Pompée, auprès de Pharſale, ville de Theſſalie, voiſine de Lariſſe. Il faut lire, ſur cette bataille, Lucain, Denis d'Halicarnaſſe, *liv. XLI*, Appian, *liv. II*, Plutarque, dans la *vie de Céſar*, Florus, Eutropius, Velleius Paterculus, Cicéron, Céſar, *de bello civili, liv. I & II*, &c. C'eſt aſſez pour moi de faire deux ou trois remarques.

On ſait que l'empire ne coûta, pour ainſi dire, à Céſar qu'une heure de temps, & que la bataille de *Pharſale* en décida.

La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de ſon parti; mais on ne peut aſſez s'imaginer quels étoient alors le luxe & la molleſſe des Romains. Le pauvre officier languiſſoit dans les honneurs obſcurs d'une légion, pendant que les grands tâchoient de couvrir leur lâcheté & d'éblouir le public par la magnificence de leur train, & par l'éclat de leur dépenſe. Lucain diſoit:

Sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciſcitur orbem.

Les jeunes gens ne connoiſſoient que des chanteuſes & des baladines, dont ils faiſoient l'objet de leurs ridicules affections; ils ſe friſoient comme elles; ils affectoient même d'imiter le ſon de leur voix & leur démarche laſcive; ils ne ſurpaſſoient ces femmes perdues que par leur molleſſe & leur lâcheté. Auſſi Jules-Céſar, qui connoiſſoit la fauſſe délicateſſe de cette jeuneſſe efféminée qui ſuivoit le parti de Pompée, ordonna à ſes ſoldats, dans la *bataille de Pharſale*, au lieu de lancer de loin leurs javelots, de les porter droit au viſage: *Miles faciem feri.* C'eſt une anecdote que raconte Florus, *liv. IV, c. ij*; & il arriva que ces jeunes gens, idolâtres de leur beauté, prirent la fuite, de peur de s'expoſer à être défigurés par des bleſſures & des cicatrices.

Le luxe & la molleſſe régnoient dans leur camp comme à Rome: on voyoit une foule de valets & d'eſclaves avec tout l'attirail de la volupté, ſuivre l'armée comme une autre armée. Pompée étoit ainſi campé délicieuſement entre la ville de *Pharſale* & le fleuve Enipée, dont il tiroit toutes ſes proviſions. Céſar, après

avoir forcé ſon camp, y trouva les tables dreſſées comme pour des feſtins. Les buffets, dit-il, *de bello civili, lib. V*, plioient ſous le poids des vaſes d'or & d'argent. Les tentes étoient ornées de gazon verd; & quelques-unes, comme celles de Lentulus, pour conſerver le frais, étoient ombragées de rameaux & de lierre. En un mot, il vit du côté qu'il força, le luxe & la débauche, & dans l'endroit où l'on ſe battoit encore, le meurtre & le carnage. *Alibi prælia & vulnera, alibi popinæ, ſimul cruor & ſtrues corporum juxta ſcorta & ſcortis ſimile.*

On a remarqué que Céſar régla à cette bataille la diſpoſition de ſon armée ſur le modele de la diſpoſition que Cyrus avoit faite à la bataille de Thimbrée; & c'eſt à cette diſpoſition qu'il dut ſa victoire complete.

Preſque tous nos auteurs ne font que louer la modération & la clémence que Céſar fit paroître après ſa victoire. Quoiqu'il fût élevé par Marius ſon oncle, nous diſent-ils, il ſacrifia ſes reſſentimens à l'établiſſement de ſa domination, & pardonna à tous les partiſans de Pompée. Mais Dion n'en parle point ſur ce ton là. Voici ſes propres paroles, *livre XLIX: Equites & ſenatores qui Pompeio faviſſent ſupplicio affecti, paucis exceptis. Legionarios milites ingenuos Cæſar in ſuas legiones adſcripſit; ſervos dominis reddidit, ut pœnas darent; qui non inveniebant dominos ſuos, in crucem acti.* « Tous » les ſénateurs & les chevaliers qui lui » avoient été attachés, furent punis de » mort, à l'exception d'un très-petit » nombre. Ses légions furent incorporées » dans celles d'Octavien: on donna les » eſclaves à leurs maîtres pour les punir; » & ceux qui ne trouvoient point de maî» tres moururent en croix. »

Ainſi la liberté de Rome, ſi précieuſe aux premiers Romains, & qui avoit été ſi long-temps ſous la garde de la pauvreté, de la tempérance, & de l'amour de la patrie, fut enſevelie par Céſar dans les champs de *Pharſale*. Tout plia depuis ſous ſa puiſſance; & deux ans après le paſſage du Rubicon, on le vit entrer dans Rome triomphant, & bientôt juſtement aſſaſſiné au milieu d'une république dont il étoit devenu le tyran. (*D. J.*)

PHARUSES, LES, *Pharuſii*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Lybie, ſelon Strabon, *l. XVII*, & Etienne le géographe. Pomponius Mela, *liv. III*, *c. x*, les met au deſſus des Nigrites, & les étend juſqu'à l'Ethiopie. Pline, *liv. V*, *c. viij*, dit que ces peuples étoient Perſes d'origine, & qu'ils accompagnerent Hercule lorſqu'il entreprit de paſſer dans le jardin des Heſpérides. (*D. J.*)

PHASES, ſ. f. *en Aſtron.* ſe dit des diverſes apparences de la lune, de vénus, de mercure & des autres planetes, ou des différentes manieres dont elles paroiſſent éclairées par le ſoleil. *Voyez* PLANETE.

Ce mot eſt formé du grec φαίνω, *je parois, je brille.*

La variété des *phaſes* de la lune eſt fort remarquable, quelquefois elle croît, quelquefois elle décroît, quelquefois elle eſt courbée en forme de corne, puis paroît comme un demi-cercle, enſuite elle paroît boſſue, & reprend enfin une face circulaire pleine. *Voyez* CROISSANT, BOSSU, DICHOTOMIE, FAUX, *&c.* Quant à la théorie des *phaſes* de la lune, *voyez* LUNE.

Pour celles de vénus, on n'y découvre aucune diverſité à la vue ſimple, mais on y en remarque avec le téleſcope: Copernic prédit que les ſiecles à venir découvriroient que vénus éprouveroit les mêmes changemens que la lune: Galilée fut le premier qui accomplit cette prédiction; en dirigeant ſon téleſcope ſur vénus, il obſerva que les *phaſes* de cette planete étoient ſemblables à celles de la lune, que tantôt elle étoit pleine, tantôt en croiſſant. *Voy.* VÉNUS.

Mercure fait voir les mêmes apparences; toute la différence entre celles-ci & celles de la lune, eſt que quand ces planetes ſont pleines, le ſoleil eſt entr'elles & nous; au lieu que quand la lune eſt pleine, nous ſommes entr'elle & le ſoleil. *Voyez* MERCURE.

Saturne a embarraſſé long-temps les aſtronomes par ſon étrange diverſité de *phaſes*: Hevelius & d'autres la trouvent 1°. monoſphérique,

1°. monosphérique, 2°. trisphérique, 3°. sphérico-ansé, 4°. elliptico-ansé, 5° pointu-sphérique. Huyghens crut d'abord que ces *phases* prétendues ne venoient, pour la plupart, que de l'imperfection des télescopes de ces observateurs; cependant il a remarqué lui-même des variétés réelles dans la figure de cette planete, & les a expliquées. Ce grand homme, avec le secours des meilleurs télescopes, y remarqua trois *phases* principales: savoir, le 16 Janvier 1656, cette planete lui parut ronde; le 13 Octobre, il la vit comme si elle avoit des bras; & le 17 de décembre 1657, comme si elle avoit des anses.

Il expliqua ces différentes irrégularités par la supposition d'un anneau lumineux dont saturne est entouré, & publia sa découverte dans son système de saturne, imprimé parmi ses autres ouvrages dans les recueils qu'on en a faits; les différentes positions de cet anneau, par rapport à notre œil, occasionent ces irrégularités apparentes. *Voyez* SATURNE & ANNEAU.

On observe aussi beaucoup de changemens sur le disque de jupiter. *Voy.* JUPITER & BANDES. *Chambers.* (*O*)

Les *phases* de la lune prouvent que la surface de cette planete est sensiblement sphérique: car en la supposant sphérique, on trouve que la plus grande largeur de la *phase* doit être à-peu-près comme le sinus verse de l'élongation au soleil; or, suivant les observations d'Hevelius, les largeurs des *phases* suivent à-peu-près ce rapport. *Voyez* mes *Recherches sur le système du monde, II partie, page 263 & 264.*

PHASE, (*Géog. anc.*) 1°. *Phasis*, grand & celebre fleuve de l'Asie qui traverse la Colchide, aujourd'hui la Mingrelie, & se rend dans la mer Noire. Hérodote le donne pour la borne entre l'Asie & l'Europe. M. de Lisle s'est trompé en soutenant que le *Phase* étoit le même que l'Araxe. Les Turcs l'appellent *Frachs*, & les gens du pays le nomment *Rione*.

On l'appelloit anciennement *Areturus*, & il ne prit le nom de *Phasis*, que depuis qu'un jeune homme s'y fut précipité; ce jeune homme étoit fils d'Apollon & d'Ocyroë, fille de l'Océan. Après avoir tué sa mere qu'il avoit surprise entre les bras d'un amant, les furies le tourmenterent à un tel point, qu'il se jeta dans l'*Areturus*.

Mais il n'y a rien qui ait fait autant parler du *Phasis*, que l'expédition des Argonautes; puisque tous les Poëtes qui ont chanté cette expédition, ont été obligés de se souvenir du grand fleuve qu'il fallut que les Argonautes remontassent pour se rendre maître de la toison d'or.

Cette riviere étoit encore célebre, parce qu'on trouvoit sur ses bords la plante nommée *leucophyllus*, qui étant cueillie avec quelques précautions, avoit la vertu d'empêcher les femmes de tomber dans l'adultere. *Voyez* LEUCOPHYLLUS.

Pour revenir à la topographie du *Phase*, le P. Archange Lamberti, *relat. de la Mingrelie*, & Chardin, qui tous deux ont parcouru les bords de ce fleuve, depuis son embouchure jusqu'à sa source, disent qu'il court d'abord rapidement dans un lieu étroit, mais que dans la plaine, son cours qui est d'orient en occident, devient très-imperceptible. Il se décharge dans la mer par deux embouchures qui sont éloignées de sa source d'environ 90 milles, & qui sont séparées par une île que forme cette riviere.

On ne trouve aujourd'hui dans cette île du *Phase*, aucun vestige du temple de Rhea, qu'Arrien dit qu'on y voyoit de son temps. On cherche avec aussi peu de succès les ruines de l'ancienne Sebaste, qu'on dit avoir été bâtie à l'embouchure du *Phase*. Tout ce qu'on y remarque de conforme à ce que les anciens ont écrit de cet endroit de la mer Noire, c'est qu'il y a beaucoup de faisans, & qu'ils sont plus gros & plus beaux qu'en aucun autre endroit. Martial prétend que les Argonautes apporterent de ces oiseaux en Grece où on n'en avoit jamais vu auparavant, & qu'on les appella φασιανοι, en latin *phasiani*, parce qu'on les avoit pris sur le bord du *Phase*.

Les anciens disent qu'on avoit été obligé de jeter dessus cette riviere jusqu'à six-vingts ponts, à cause de ses fréquentes courbures. Strabon raconte que la plupart de ces ponts étoient aux environs d'une forteresse de la Colchide, nommée *Sarapanes*, & qui étoit le premier des quatre passages

par où l'on entroit dans l'Ibérie. Ces ponts, ajoute-t-il, ſont néceſſaires, parce que la riviere coule rapidement dans ces lieux remplis de rochers, & tout creuſés par les torrens qui ſe précipitent des montagnes voiſines. Une pareille deſcription montre qu'on avoit une aſſez exacte connoiſſance de la contrée dont on parloit: & il falloit bien qu'on l'eût, puiſqu'on y avoit cherché un paſſage dans un pays dont toutes les entrées étoient extrêmement difficiles, & qu'on l'y avoit trouvé.

Le *Phaſe* ſépare aujourd'hui la Mingrelie de la principauté de Guriel, & du petit royaume d'Imirette. La côte eſt par-tout un terrain bas, ſablonneux, chargé de bois & de petites îles habitées ça & là. Il reçoit dans ſon cours trois rivieres aſſez conſidérables, ſavoir l'Hippus des anciens, appellé par les gens du pays *Scheni-Schari*; le Glaucus, appellé *Abaſſia*; & le Sicamen, qu'on nomme aujourd'hui *Tachur*.

2°. *Phaſis* eſt encore le nom d'un fleuve de l'île de Taprobane. Ptolomée en parle, *liv. VII. c. iv.* (*D. J.*)

PHASE, (*Critique ſacrée.*) terme hébreu, qui répond au mot françois *paſſage*. Vous mangerez l'agneau paſchal promptement, car c'eſt le *phaſe*, c'eſt-à-dire, le *paſſage* du Seigneur, *Exod. 12, 11*. La raiſon de cet ordre, c'eſt que l'agneau paſchal fut immolé à l'occaſion de l'ange qui paſſa les maiſons marquées du ſang de cet agneau, & entra dans celles des Egyptiens, pour y tuer les premiers nés. Delà vient que *phaſe* déſigne auſſi l'agneau paſchal qu'on immoloit en mémoire de ce *paſſage* de l'ange. Immolez le *phaſe*, *Exod. 12. 21.* c'eſt-à-dire, l'*agneau paſchal*; de plus, ce mot ſe prend pour le jour qu'on immoloit cet agneau, ſavoir le quatorzieme de la lune; & finalement pour toutes les victimes qui étoient immolées pendant la ſemaine de Pâque. Vous immolerez au Seigneur le *phaſe* de vos bœufs & de vos brebis. *Deutéronome xvj. 2.*

PHASELIS, (*Géog. anc.*) ville maritime dans la Lycie, ſur les confins de la Pamphylie, près d'une montagne nommée *Climan*, ſelon Strabon, *l. XIV. p. 666.* Pomponius Mela, *liv. I. c. xiv*, prétend qu'elle avoit été bâtie par Mopſus. Etienne le géographe dit qu'on l'appella premiérement *Petyuſſa*, & enſuite *Phaſelis*. Elle ſubſiſtoit d'elle-même, & n'entroit point en communauté avec les Lyciens.

Ce fut l'une des villes qui s'enrichirent le plus des pirateries des Ciliciens; & Florus nous apprend que c'eſt par cette raiſon qu'elle fut ruinée par Publius Servilius, après les victoires qu'il remporta ſur ces corſaires. *Phaſelim*, dit cet hiſtorien, *& Olympon evertit, Iſaurumque, ipſam arcem Ciliciæ.* Elle étoit dans un pitoyable état lorſque Pompée y aborda après la bataille de Pharſale; car Lucain, *l. VIII*, raconte qu'il y avoit plus de gens dans le vaiſſeau de Pompée que dans cette ville.

Te primùm, parva Phaſeli,
Magnus adit; nam te metui vetat incola rarus,
Exauſtæque domus populis, majorque carinæ
Quàm tua turba fuit.

Ainſi quand Strabon, qui vivoit après Pompée, parle de *Phaſelis* comme d'une ville conſidérable, & à trois ports, il avoit égard apparemment à ce qu'elle avoit été; mais il auroit dû ne pas s'exprimer au temps préſent, car il n'y a point d'apparence que depuis la bataille de *Pharſale* juſqu'au temps de Strabon, cette ville eût été rétablie.

Elle pouvoit néanmoins toujours ſe vanter d'avoir été le lieu de la naiſſance & du mauſolée de Théodecte, contemporain d'Ariſtote, un des plus beaux hommes de ſon temps; mais la beauté de l'eſprit ſurpaſſoit en lui celle du corps. Il étoit également grand poëte, & grand orateur. Il avoit fait cinquante tragédies & pluſieurs oraiſons, qui toutes ont péri. (*D. J.*)

PHASELUS, ſ. m, (*Littér.*) ſorte de bâtiment à voiles & à rames, dont les Romains faiſoient uſage pour n'être point arrêtés dans leurs expéditions; ce bâtiment avoit tiré ſon nom de la ville de Phaſelis en Pamphilie, qui avoit ſervi long-temps de retraite aux pirates. (*D. J.*)

PHASEOLE, ſ. f. (*Botan.*) ce genre de plantes que les auteurs appellent en latin *phaſeolus*, & qui porte une longue gouſſe remplie de ſemences faites en forme

d'un petit rein, conſtitue un genre très-étendu dans le ſyſtême de Tournefort, puiſqu'il renferme cinquante-neuf eſpeces. Nous en avons décrit çà & là quelques-unes d'étrangeres, ſous leurs noms propres, & en particulier la plus commune connue dans nos jardins ſous le nom de *haricot*.

PHASEOLOIDE, ſ. f. (*Botan. exot.*) genre de plante, que les Anglois nomment *kidnei-bean-tree*; en voici les caracteres: ſes feuilles ſont ailées, compoſées d'un nombre inégal d'autres feuilles découpées. Sa fleur eſt légumineuſe; le piſtil qui ſort du calice devient une longue gouſſe, renfermant pluſieurs ſemences faites en forme de rein. On ne connoît en Europe qu'une ſeule eſpece de ce genre de plante; on la nomme *phaſeoloides caroliniana, fruteſcens, ſcandens, foliis pinnatis, floribus cœruleis ſpicatis*. Les graines de cette plante ont été envoyées de la Caroline en Angleterre par M. Catesby, en 1724, & diſtribuées aux curieux; il s'eſt élevé de ſes graines pluſieurs *phaſéoloïdes* dans les jardins des environs de Londres, & on les a multipliées par des rejetons que la racine fournit en abondance. Ils viennent en toutes ſortes de terres, ſur-tout dans une bonne terre légere, & ne craignent rien de la dureté des hivers, pourvu qu'on les abrite des vents les plus rudes. On peut placer cette plante avec les arbriſſeaux grimpans; & en la ſoutenant par des piquets, elle grandit à la hauteur de douze ou quatorze piés, & produit pluſieurs épis de très-belles fleurs bleues. Dans une ſaiſon favorable, ſes graines viennent à parfaite maturité. (*D. J.*)

§ PHASÉOLOÏDE, (*Bot. Jard.*) en latin *glycine*, en anglois *knobbed-rooted liquorice vetch*.

Caractere générique.

La fleur eſt papilionacée; l'étendard eſt courbé par les bords, & denté au bout; les ailes ſont tournées en arriere; la nacelle eſt figurée en faucille, & ſa pointe ſe hauſſe vers l'étendard. Le calice a deux levres. On y trouve dix étamines, dont neuf ſont jointes enſemble, & une ſéparée. Au centre eſt ſitué un embryon oblong qui devient une ſiliqué de la même forme, laquelle s'ouvre en deux valves, & contient des ſemences réniformes.

Eſpeces.

1. *Phaſéoloïde* à feuilles ailées, à tige pérenne.

Glycine foliis pinnatis, caule perenni. Hort. Cliff.

Glycine with a perennial ſtalk.

2. *Phaſéoloïde* à feuilles ailées ovale-lancéolées.

Glycine foliis pennatis ovato-lanceolatis. Hort. Cliff.

Glycine with oval ſpear shaped winged leaves.

3. *Phaſéoloïde* à feuilles ailées conjuguées, à lobes ovales, oblongs, obtus.

Glycine foliis pennatis conjugatis, pennis ovatis, oblongis, obtuſis. Flor. Zeyl.

White liquorice in the weſt Indies.

4. *Phaſéoloïde* à feuilles à trois lobes velus, à grappes latérales.

Glycine foliis ternatis hirſutis, racemis lateralibus. Lin. *Sp. pl.*

Glycine with hairy trifoliate leaves.

5. *Phaſéoloïde* à feuilles à trois lobes laineux, à grappes axillaires très-courtes, dont les ſiliques n'ont que deux ſemences.

Glycine foliis ternatis tomentoſis, racemis axillaribus breviſſimis, leguminibus diſpermis.

Glycine with woolly trifoliate leaves, &c.

La premiere eſpece eſt naturelle de la Caroline, la Virginie, & quelques autres parties de l'Amérique ſeptentrionale. C'eſt un arbriſſeau ſarmenteux, qui s'éleve en s'entortillant autour des ſupports voiſins, à la hauteur d'environ quinze piés. Ses feuilles ſont compoſées d'un grand nombre de folioles d'un verd un peu argenté. Les fleurs naiſſent à l'aiſſelle des feuilles; elles ſont d'une couleur purpurine, & paroiſſent en été. Cet arbriſſeau ſe multiplie par les marcottes qu'il faut faire au mois de juillet, & qui ſeront bien enracinées la ſeconde automne. Il faut mettre, l'hiver, de la litiere autour des glycines, pour empêcher le grand froid de pénétrer juſqu'aux racines qui, ſi les tiges périſſent, en pouſſeront

de nouvelles au printemps. Cet arbriſſeau doit être employé dans les boſquets d'été; ou ſi l'on en garnit le tronc des arbres, les buiſſons, les cintres & les tonnelles, il produira un effet & une variété très-agréables.

La ſeconde eſpece eſt une plante vivace naturelle de la Virginie; elle s'éleve, en grimpant, à environ dix piés de haut; les fleurs ſont de couleur de chair. Elle ſe multiplie en ſéparant, au commencement d'avril, ſes racines charnues qu'il faut couvrir de litiere pendant l'hiver.

La troiſieme eſt naturelle des deux Indes & de l'Egypte. C'eſt une plante vivace & volubile qui s'éleve, en rampant, à huit ou dix piés. Les fleurs ſont d'un pourpre clair, & reſſemblantes à celles des haricots. Les ſemences ſont d'une couleur écarlate vive, & marquées d'un point noir. Cette plante demande la ſerre chaude: elle a les mêmes qualités que la réglisſe.

Le *n°. 4* eſt auſſi une plante vivace volubile, qui ne s'éleve qu'à deux ou trois piés. Les fleurs ſont d'un beau bleu: elle eſt naturelle de l'Amérique ſeptentrionale. Ainſi on peut l'élever en pleine terre dans nos climats, en lui donnant une ſituation chaude & abritée. Il faut la ſemer & la tranſplanter au printemps. On la multiplie aiſément en ſéparant ſes racines.

La cinquieme eſpece, naturelle de la Virginie, s'éleve à cinq ou ſix piés: ſes fleurs ſont jaunes. On la multiplie par les ſemences, mais elle demande d'être abritée durant l'hiver. (*Monſieur le baron* DE TSCHOUDI.)

PHASSACHATES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une agate dont ils ne nous ont tranſmis que le nom. Cependant M. Hill prétend que c'eſt la même pierre que les anciens nommoient auſſi *leucachates*, agate blanche ou *perileucos*. Il dit que le fond de la couleur de cette agate eſt d'un gris pâle & bleuâtre, ou gorge de pigeon, & que ſouvent on y voit des veines noires & blanches qui forment des cercles aſſez concentriques; ce qui fait que les morceaux de cette pierre reſſemblent à des *onyx*. Il s'en trouve aux Indes orientales, en Boheme, & en pluſieurs endroits d'Europe. *Voy.* Hill, *nature hiſtory of foſſils.*

PHATZISIRANDA, (*Botan. exot.*) plante de la Floride, qui paroît être une eſpece de porreau; mais les voyageurs ne nous en donnent que des deſcriptions infideles & fabuleuſes. Ses feuilles ſont ſemblables à celles des porreaux, mais plus longues & plus menues. Sa tige eſt noueuſe, & s'éleve ſeulement à une coudée & demie. Sa fleur eſt petite, étroite, compoſée de ſix pétales, diſpoſées en lis; ſa racine eſt toute boutonnée. Les habitans broient les feuilles de cette plante entre deux pierres, pour en tirer un ſuc dont ils ſe frottent tout le corps pour ſe peindre & ſe fortifier. (*D. J.*)

PHAUSDAR *ou* FAUSDAR, (*Hiſt. mod.*) Nom que l'on donne dans l'Indoſtan aux fermiers des domaines du grand Mogol.

PHAUSIA, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs endroits. 1°. C'eſt un lieu du Cherſonneſe des Rhodiens, c'eſt-à-dire, dans la partie de la Carie oppoſée à l'île de Rhodes, ſelon Pline, *l. XXXI. c. ij.* 2°. C'eſt une ville de Médie; Pline, *l. VI. c. xiv.* en fait mention. 3°. C'eſt une ville de la grande Arménie, que Ptolomée, *l. V. c. xiij.* place entre Sogocaria & Phandalia. (*D. J.*)

PHAZEMONITIS, (*Géogr. anc.*) contrée du Pont. Elle s'étendoit, ſelon Strabon, *l. XII. p. 560.* depuis le fleuve d'Amyſus juſqu'à celui d'Halys. Pompée changea le nom de cette contrée en celui de Megalopolis; & du bourg Phazemont il fit une ville qu'il appella *Neapolis*. Etienne le géographe écrit Phamizon pour Phazemont, & place cette ville près de l'Amyſus, vers le midi. (*D. J.*)

PHEA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de l'Elide, d'un fleuve peu conſidérable du Péloponeſe, & d'une ville de Theſſalie, ſelon Ortelius. (*D. J.*)

PHÉBUS, (*Myth.*) *voyez* APOLLON.

PHEDRE, (*Mythol.*) fille de Paſiphaé & de Minos, roi de Crete, ſœur d'Ariane & de Deucalion, ſecond du nom, épouſa Théſée, roi d'Athenes. Ce prince avoit eu d'une premiere femme un fils nommé *Hipolyte*, qu'il faiſoit élever à Trézene;

obligé d'aller faire quelque séjour en cette ville, il y mena sa nouvelle épouse. *Phedre* n'eut pas plutôt vu le jeune Hipolyte, qu'elle fut éprise d'amour pour lui; mais, n'osant donner aucun indice de sa passion en présence du roi, & craignant qu'après son retour à Athenes elle ne fût privée de la vue de l'objet qui l'excitoit, elle s'avisa de faire bâtir un temple à Vénus sur une montagne près de Trézene, où, sous prétexte d'aller offrir ses vœux à la déesse, elle avoit occasion de voir le jeune prince qui faisoit ses exercices dans la plaine voisine.

Selon Euripide, *Phedre* fait d'abord tous ses efforts pour étouffer cet amour naissant. " Dès que je sentis les premiers » traits d'une criminelle flamme, dit-elle, » je n'eus d'autre vue que de lutter avec » fermeté contre un mal involontaire: » je commençai à l'ensevelir dans un » silence profond.... je me fis ensuite » un devoir de me vaincre, & d'être » chaste en dépit de Vénus. Enfin mes » efforts contre cette puissante divinité » devenant inutiles, ma derniere ressource » est de recourir à la mort.... L'hon- » neur, fondé sur la vertu, est plus pré- » cieux que la vie. ». Mais la malheureuse confidente, qui lui avoit arraché le fatal secret de son amour, se charge de le faire réussir & d'en faire la déclaration à Hipolyte. Celui-ci est saisi d'horreur à cette affreuse proposition, & veut s'exiler du palais jusqu'à l'arrivée de son pere. La reine, instruite des sentimens d'Hipolyte, & au désespoir de se voir diffamée, a recours à un lâche artifice pour sauver son honneur: " J'expirerai, dit-elle, sous les traits de » l'amour; mais cette mort même me » vengera, & mon ennemie ne jouira » pas du triomphe qu'elle se promet: l'in- » grat, devenu coupable à son tour, ap- » prendra à réprimer la fierté de sa fa- " rouche vertu ». Elle se donne la mort; mais en mourant elle tient dans sa main une lettre qu'elle écrit à Thésée, par laquelle elle déclare qu'Hipolyte avoit voulu la déshonorer, & qu'elle n'avoit évité ce malheur que par sa mort.

Dans le fameux tableau de Polygnote, *Phedre* étoit peinte élevée de terre & suspendue à une corde qu'elle tient des deux mains, semblant se balancer dans les airs. C'est ainsi, dit Pausanias, que le peintre a voulu couvrir le genre de mort dont la malheureuse *Phedre* finit ses jours; car elle se pendit de désespoir. Elle eut sa sépulture à Trézene, près d'un myrte dont les feuilles étoient toutes criblées. Ce myrte, disoit-on, n'étoit pas venu ainsi; mais dans le temps que Phedre étoit possédée de sa passion, ne trouvant aucun soulagement, elle trompoit son ennui en s'amusant à percer les feuilles de ce myrte avec son aiguille de cheveux. (+)

PHEGITES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs au bois de hêtre pétrifié.

PHEGONÉE, (*Mythol.*) Jupiter de Dodone est quelquefois appellé *Phégonée*, c'est-à-dire, qui habite dans un hêtre, parce qu'il se trouvoit à Dodone un hêtre célebre qui servoit à un oracle, & dans lequel le peuple s'imagina que Jupiter avoit choisi sa résidence. (*D. J.*)

PHEGOR, (*Géog. anc.*) nom d'une montagne, selon Ortelius, qui cite Isidore. Delà, ajoute-t-il, vient le nom de *Baal-Phégor, n. 25. 3. & 5. Deuter. iv. 3. Josué, xxij. 17.* c'est-à-dire, Baal sur la montagne de Phégor. Béel-Phégor signifie, selon Suidas, le lieu où Saturne étoit adoré. Béel-Phégor, dit dom Calmet, est le dieu Phégor ou Phogor. On peut voir les conjectures qu'il a rapportées sur cette fausse divinité. Dans une dissertation que ce savant bénédictin a faite exprès à la tête du livre des *Nombres*, il tâche d'y montrer que c'est le même dieu, Adonis ou Orus, adoré par les Egyptiens & par la plupart des peuples d'Orient. L'Ecriture dit que les Israélites étant campés au désert de Sen, se laisserent aller à l'adoration de Béel-Phégor, qu'ils participerent à ses sacrifices, & qu'ils tomberent dans l'impudicité avec les filles de Moab. Et le Psalmiste racontant le même événement, dit que les Hébreux furent initiés aux mysteres de Béel-Phégor, & qu'ils participerent aux sacrifices des morts. Phégor ou Pé-or, ajoute dom Calmet, est le même qu'Or ou Orus, en retranchant de ce

mot l'article *pé*, qui ne ſignifie rien. A l'égard d'Orus, dit-il, c'eſt le même qu'Adonis ou Oſiris. On célébroit les fêtes d'Adonis comme des funérailles, & l'on commettoit dans ces fêtes mille diſſolutions, lorſqu'on chantoit qu'Adonis qu'on avoit pleuré mort étoit vivant. Ainſi dom Calmet eſt bien éloigné de dire que Phégor ſoit une montagne. (*D. J.*)

PHEHUAME, ſubſ. maſc. (*Bot.*) cette plante qui, ſelon Hernandez, eſt une eſpece d'ariſtoloche, croît au Mexique; ſes feuilles ont la figure d'un cœur; ſes fleurs ſont purpurines; ſa racine eſt longue, groſſe, couverte d'une écorce rougeâtre. Elle eſt âcre, odorante, chaude. Les ſauvages s'en ſervent pour guérir la toux invétérée & pour diſſiper les vents. (*D. J.*)

PHELLANDRIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante auquel on a donné le nom de *ciguë d'eau*, & dont la fleur eſt en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales faits en forme de cœur, diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux petites ſemences relevées en boſſe, légérement ſtriées d'un côté & plates de l'autre. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort ne compte que deux eſpeces de ce genre de plante: le *phellandrium* des Alpes, *phellandrium alpinum, umbellâ purpuraſcente*; & le *phellandrium* aquatique. La premiere eſpece a une vertu approchante de celle du *meum*. Ses racines ſont apéritives, inciſives & diſcuſſives. La ſeconde eſpece eſt au contraire ſuſpecte dans ſes effets, & paſſe pour avoir les mêmes qualités que la ciguë aquatique; c'eſt pourquoi les Anglois la nomment *the water-hemlock*. Elle vient dans les marais, & s'éleve au-deſſus de l'eau à la hauteur de deux ou trois piés; ſa tige eſt cannelée, nouée, vide, diviſée en pluſieurs rameaux qui s'étendent en ailes. Ses feuilles ſont amples, découpées comme celles du cerfeuil, d'un goût aſſez agréable, un peu âcre. Ses fleurs naiſſent en ombelles au ſommet des branches; elles ſont diſpoſées en roſe, à cinq feuilles blanches; il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, un peu plus groſſes que celles de l'anis; preſque ovales, rayées, convexes, noirâtres, odorantes; ſes racines ſont fibrées. On n'emploie cette plante qu'extérieurement, pour arrêter les progrès de la gangrene. (*D. J.*)

PHELLODRYS, ſ. m. (*Botan.*) arbre que nous pouvons nommer *laurier-chêne*; il croît en Dalmatie, &, ſuivant quelques-uns, en Grece. C'eſt le phellodrys *alba, latifolia, & anguſtifolia* de Parkinſon, *theat. 1399*. Ses feuilles, ſon écorce & ſes glands ſont employés au même uſage que ces mêmes parties du chêne ordinaire. Il paroît que Pline a confondu le phellodrys de Théophraſte, qui eſt la même plante que celle qu'il appelle *aria*, avec le *ſuber*, nommé *phellos*; car il attribue au *ſuber* toutes les propriétés que Théophraſte donne au phellodrys. (*D. J.*)

PHELLOÉ, (*Géogr. anc.*) ville de l'Achaïe. Pauſanias, *l. VII. c. xxvj.* qui la met au voiſinage d'Ægira, dit que s'il y a un lieu dans la Grece, qui puiſſe être dit arroſé d'eaux courantes, c'eſt Phelloé. Il ajoute qu'on y voyoit deux temples, l'un conſacré à Bacchus, & l'autre à Diane. La ſtatue de Diane étoit d'airain, & dans l'attitude d'une perſonne qui tire une fleche de ſon carquois: celle de Bacchus étoit de bois peint en vermillon. (*D. J.*)

PHELLUS, (*Géogr. anc.*) c'eſt le nom de pluſieurs lieux: 1°. d'une ville de Lycie, oppoſée à Antiphellus, ou plutôt, comme dit Pline, *liv. V. chap. xxvij*, dans l'enfoncement, ayant Antiphellus à l'oppoſite; car Phellus étoit à quelque diſtance dans les terres, au lieu qu'Antiphellus étoit ſur le rivage. Le périple de Scylax, *pag. 39*, donne un port à Phellus; mais ou ce port étoit celui d'Antiphellus, ou il n'étoit pas contigu à la ville. A la vérité Strabon, *l. XIV. p. 666*, ſemble mettre l'une & l'autre de ces villes dans les terres; mais on ne peut le dire que de Phellus; & s'il y place Antiphellus, ce n'eſt qu'à cauſe du voiſinage de ces deux places. Elles étoient toutes deux épiſcopales, ſuivant la notice d'Hiérocles. 2°. Nom d'une ville du Péloponeſe, appellée autrement *Phello*, dans l'Elide. Strabon, *liv. VIII. pag. 334*, la met au voiſinage

d'Olympia. 3°. Nom d'une montagne d'Italie. Le grand étymologique qui en parle, dit qu'on y voyoit beaucoup de peſſes, ſorte d'arbre d'où découle la poix. (*D. J.*)

PHELONE, ſ. m. (*Critique ſacrée.*) φαιλόνη ou φελόνη : ſaint Paul, dans ſa ſeconde épître à Timothée, *chap. iv. v. 13*, dit: " apportez avec vous le *phélone* τὸν φελόνην, » que jai laiſſé à Troas chez Carpus, avec » mes livres, & ſur-tout mes parchemins». On varie dans l'explication de ce mot φελόνη ; quelques-uns l'entendent d'une caſſette où ſaint Paul avoit mis ſes livres, mais la plupart l'entendent d'un manteau qui ſervoit contre le froid & la pluie; auſſi la vulgate rend φελόνη par *penula*, qui étoit une ſorte de manteau romain dont nous avons parlé ſous ce mot. L'auteur du commentaire ſur les épîtres de ſaint Paul, qui ſe trouve parmi les œuvres de ſaint Ambroiſe, & qu'on croit être ſaint Hilaire, diacre de Rome, dit qu'à la vérité ſaint Paul, en qualité de Juif, ne devoit point avoir de *penula*, parce que ce vêtement n'étoit point à l'uſage des Juifs; mais que comme les habitans de Tharſe avoient été admis à l'honneur d'être citoyens romains, ils ſe ſervoient auſſi du vêtement appellé *penula* : il ajoute que les habitans de Tharſe avoient obtenu ce privilege, pour avoir été au devant des Romains, & leur avoir fait des préſens. La bourgeoiſie romaine, dont ſaint Paul ſe glorifie, venoit, ſelon le même auteur, de ce qu'il étoit bourgeois de Tharſe. (*D. J.*)

PHELYPÆA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, en maſque, diviſée en deux levres, dont la ſupérieure eſt droite & partagée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit arrondi qui s'ouvre en deux portions, & qui renferme des ſemences petites pour l'ordinaire. Tournefort, *inſt. rei. herb.* Voy. PLANTE.

PHENEUS, (*Géog. anc.*) 1°. Lac ou étang de l'Arcadie. C'étoit dans ce lac que le fleuve Ladon prenoit ſa ſource, ſelon Pauſanias, *l. VIII. c. xx.* Ovide attribue aux eaux du *Pheneus* une vertu merveilleuſe. Si on buvoit de ces eaux la nuit, elles donnoient la mort; mais on pouvoit en boire le jour ſans aucun péril :

Eſt lacus Arcadiæ, Pheneum *dixêre priores*,
Ambiguis ſuſpectus aquis, *quas nocte timeto* ;
Nocte nocent potæ, *ſine noxâ luce bibentur.*

2°. *Pheneus* ou *Pheneum*, ville du Péloponeſe dans l'Arcadie, proche de Nomarus. Selon Strabon, *l. VIII*, c'eſt entre ces deux villes que ſe trouve le rocher d'où coule l'eau du Styx. Virgile, *Æneid. lib. VIII. v 165*, fait entendre que *Pheneus* fut la demeure d'Evander & celle de ſes ancêtres. Plutarque, *in Cleomen.* & Pauſanias, *l. VIII*, *c. xiv*, font auſſi mention de cette ville; & le premier parle d'une ancienne Phénéon qui avoit été détruite par une inondation. (*D. J.*)

PHENGITES, (*Hiſtoire naturelle*,) nom donné par Agricola & quelques autres naturaliſtes à un marbre jaune d'une ſeule couleur.

M. Hill croit que c'étoit un marbre ou un albâtre d'un blanc un peu jaunâtre & tranſparent, à-peu-près comme de la cire. Il prétend qu'il n'étoit point fort compacte, & que le temple de la Fortune en étoit entiérement bâti. Comme ce marbre étoit tranſparent, le temple étoit éclairé, quoiqu'on n'y eût point fait de fenêtres. Selon lui, il ſe trouvoit en Cappadoce, & il en rencontra encore en Allemagne, en France & en Angleterre, dans la province de Derby. *Voyez* Hill, *natur. hiſtor. of foſſils.*

PHENICIE, (*Géogr. anc.*) *Phœnicia*, province de Syrie, dont les limites n'ont pas toujours été les mêmes. Quelquefois on lui donne l'étendue du nord au midi, depuis Orthoſie juſqu'à Péluſe; d'autres fois on la borne, du côté du midi, au mont Carmel, & à Ptolémaïde. Il eſt certain qu'anciennement, c'eſt-à-dire, depuis la conquête de la Paleſtine par les Hébreux, elle étoit aſſez bornée, & ne poſſédoit

rien dans le pays des Philiſtins, qui occupoient preſque tout le terrain, depuis le mont Carmel, le long de la Méditerranée, juſqu'aux frontieres de l'Egypte. Elle avoit auſſi très-peu d'étendue du côté de la terre, parce que les Iſraélites qui occupoient la Galilée, la reſſerroient ſur la Méditerranée. Ainſi lorſqu'on parle de la Phénicie, il faut bien diſtinguer le temps. Avant que Joſué eût fait la conquête de la Paleſtine, tout ce pays étoit occupé par les Chananéens, fils de Cham, partagés en onze familles, dont la plus puiſſante étoit celle de Chanaan, fondateur de Sidon, & chef des Chananéens proprement dits, auxquels les Grecs donnent le nom de *Phéniciens*.

Ils ſe maintinrent long-temps dans l'indépendance; mais enfin ils furent aſſujettis par les rois d'Aſſyrie & par ceux de Chaldée. Ils obéirent enſuite ſucceſſivement aux Perſes, aux Grecs & aux Romains, & aujourd'hui la Phenicie eſt ſoumiſe aux Ottomans, n'ayant point eu de rois de leur nation, ni de forme d'état indépendant depuis trois mille ans; car les rois que les Aſſyriens, les Chaldéens, les Perſes, les Grecs & les Romains y ont quelquefois laiſſés, étoient tributaires de ces conquérans, & n'exerçoient qu'un pouvoir emprunté.

Les principales villes de Phénicie étoient Sidon, Tyr, Ptolémaïde, Ecdippe, Sarepta, Bérythe, Biblis, Tripoli, Oſthoſie, Simire, Arade. Les Phéniciens poſſédoient auſſi anciennement quelques villes dans le Liban, & perſonne n'ignore que Carthage fut une de leurs premieres colonies.

Quelquefois les auteurs grecs comprennent toute la Judée ſous le nom de Phénicie. Dans les anciennes notices eccléſiaſtiques, on diſtingue la Phénicie de deſſus la mer, & la Phénicie du Liban. L'une étoit dans les terres, & l'autre ſur le bord de la mer. Hérodote, *l. IV. c. civ*, dit que les Phéniciens habiterent d'abord ſur la mer Rouge; & que delà ils vinrent s'établir ſur la Méditerranée entre la Syrie & l'Egypte.

Le nom de Phénicie ne ſe trouve point dans l'Ecriture, dans les livres écrits en hébreu, mais ſeulement dans ceux dont l'original eſt grec, comme les Machabées & les livres du nouveau teſtament. L'hébreu dit toujours *Chanaan*. Moïſe fait venir les Phéniciens de Cham, qui peupla l'Egypte & les pays voiſins. S. Matthieu qui écrivoit en hébreu ou en ſyriaque, appelle *chananéenne*, une femme que S. Marc qui écrivoit en grec, a appellée *ſyro-phénicienne*, ou phénicienne de Syrie, pour la diſtinguer des Pheniciens d'Afrique, ou des Carthaginois.

On dérive le nom de *phénicien*, ou de *palmiers*, appellés en grec *phoinix*, qui ſont communs dans la *Phénicie*, ou d'un Tyrien, nommé *Phœnix*, dont parle la fable; ou de la mer Rouge, des bords de laquelle on pretend qu'ils étoient venus. *Phœnix* ſignifie quelquefois *rouge*; d'où vient *puniceus* & *phœniceus color*.

On attribue aux Phéniciens pluſieurs belles inventions, par exemple, l'art d'écrire. Le poëte Lucain s'exprime ainſi:

Phœnices primi, famæ ſi creditur, auſi
Manſuram rudibus vocem ſignare figuris.

C'eſt-à-dire: « Les Phéniciens, ſi l'on » en croit la tradition, furent les premiers » qui fixerent par des ſignes durables les » accens fugitifs de la parole. » On dit de plus qu'ils ont les premiers inventé la navigation, le trafic, l'aſtronomie, les voyages de long cours. Bochart a montré, par un travail incroyable, qu'ils avoient envoyé des colonies, & qu'ils avoient laiſſé des veſtiges de leur langue dans preſque toutes les îles & dans toutes les côtes de la Méditerranée.

Ils ont les premiers habité l'île de Délos. Leur trafic avec les Grecs introduiſit chez ce peuple la corruption & le luxe. Leurs colonies porterent dans les lieux où elles s'établirent le culte de Jupiter Ammon, d'Iſis, & des déeſſes-meres. Ils furent les ſeuls, au commencement, qui euſſent la liberté de trafiquer avec l'Egypte. Dès le regne de Necos, ils firent le tour de l'Afrique, & en connurent les côtes méridionales. Ils échangerent ſur les côtes d'Eſpagne

d'Eſpagne le fer & le cuivre, contre de l'or & de l'argent qu'ils recevoient en retour.

On peut ajouter qu'ils ont ouvert le commerce des îles britanniques. Quelques modernes ont voulu faire honneur aux Grecs des commencemens de ce commerce; mais outre qu'il eſt très-incertain que les Grecs l'aient jamais fait, Strabon dit nettement que les *Phéniciens* l'ont commencé, & qu'ils le faiſoient ſeuls; termes précis qui détruiſent toutes les conjectures des modernes en faveur des Grecs & de toute autre nation.

Strabon nous donne le détail de ce commerce. Les *Phéniciens*, dit-il, portoient aux îles britanniques de la vaiſſelle de terre, du ſel, toutes ſortes d'inſtrumens de fer ou de cuivre, & ils recevoient en échange des peaux, des cuirs & de l'étain: mais il y a apparence que ce commerce étoit plus étendu; car le même Strabon nous dit, dans un autre endroit, que ces îles étoient fertiles en blé & en troupeaux; qu'elles avoient des mines d'or, d'argent & de fer, & que toutes ces choſes faiſoient partie de leur commerce, auſſi-bien que les peaux, les eſclaves, & les chiens même qui étoient excellens pour la chaſſe, & dont les Gaulois, quelquefois auſſi les peuples de l'orient, ſe ſervoient à la guerre. Quoi qu'il en ſoit de l'étendue de ce commerce, il eſt certain que celui de l'étain ſeul étoit une ſource inépuiſable de richeſſes pour les Phéniciens. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PHENICIENS, (*Philoſophie des*) (*Hiſt. de la philoſoph.*) voici un peuple intéreſſé, turbulent, inquiet, qui oſe le premier s'expoſer ſur des planches fragiles, traverſer les mers, viſiter les nations, lui porter ſes connoiſſances & ſes productions, prendre les leurs, & faire de ſa contrée le centre de l'univers habité. Mais ces entrepriſes hardies ne ſe forment point ſans l'invention des ſciences & des arts. L'aſtronomie, la géométrie, la méchanique, la politique ſont donc fort anciennes chez les *Phéniciens*.

Ces peuples ont eu des philoſophes & même de nom. Moſchus ou Mochus eſt de ce nombre. Il eſt dit de Sidon: il n'a pas dépendu de Poſſidonius qu'on ne dépouillât Leucippe & Démocrite de l'invention du ſyſtême atomique en faveur du philoſophe *Phénicien*; mais il y a mille autorités qui réclament contre le témoignage de Poſſidonius.

Après le nom de Moſchus, c'eſt celui de Cadmus qu'on rencontre dans les annales de la philoſophie phénicienne. Les Grecs le font fils du roi Agénor; les *Phéniciens*, plus croyables ſur un homme de leur nation, ne nous le donnent que comme l'intendant de ſa maiſon. La mythologie dit qu'il ſe ſauva de la cour d'Agénor avec Harmonie, célebre joueuſe de flûte; qu'il aborda dans la Grece, & qu'il y fonda une colonie. Nous n'examinerons pas ce qu'il peut y avoir de vrai & de faux dans cette fable. Il eſt certain qu'il eſt l'inventeur de l'alphabet grec, & que ce ſervice ſeul exigeoit que nous en fiſſions ici quelque mention.

Il y eut entre Cadmus & Sanchoniaton, d'autres philoſophes; mais il ne nous reſte rien de leurs ouvrages.

Sanchoniaton eſt très-ancien. Il écrivoit avant l'ere troyenne. Il touchoit au temps de Moïſe. Il étoit de Biblos. Ce qui nous reſte de ſes ouvrages eſt ſuppoſé. Voici ſon ſyſtême de coſmogonie.

L'air ténébreux, l'eſprit de l'air ténébreux & le chaos, ſont les principes premiers de l'univers.

Ils étoient infinis, & ils ont exiſté longtemps avant qu'aucune limite les circonſcrivît.

Mais l'eſprit anima ſes principes: le mélange ſe fit; les choſes ſe lierent; l'amour naquit, & le monde commença.

L'eſprit ne connut point ſa génération.

L'eſprit liant les choſes, engendra *mot*.

Mot eſt ſelon quelques-uns, le limon; ſelon d'autres, la putréfaction d'une maſſe aqueuſe.

Voilà l'origine de tous les germes, & le principe de toutes les choſes; delà ſortirent des animaux privés d'organes & de ſens, qui devinrent avec le temps des êtres intelligens, contemplateurs du ciel; ils étoient ſous la forme d'œufs.

Après la production de *mot*, ſuivit celle du ſoleil, de la lune & des autres aſtres.

De l'air éclairé par la mer & échauffé

par la terre, il réſulta les vents, les nuées & les pluies.

Les eaux furent ſéparées par la chaleur du ſoleil, & précipitées dans leur lieu; & il y eut des éclairs & du tonnerre.

A ce bruit les animaux aſſoupis ſont réveillés; ils ſortent du limon & rempliſſent la terre, l'air & la mer, mâles & femelles.

Les *Phéniciens* ſont les premiers d'entre les hommes; ils ont été produits du vent & de la nuit.

Voilà tout ce qui nous a été tranſmis de la philoſophie des *Phéniciens*. C'eſt bien peu de choſe. Seroit-ce que l'eſprit de commerce eſt contraire à celui de la philoſophie? Seroit-ce qu'un peuple qui ne voyage que pour s'enrichir, ne ſonge guere à s'inſtruire? Je le croirois volontiers. Que l'on compare les eſſaims incroyables d'européens qui ont paſſé de notre monde dans celui que Colomb a découvert, avec ce que nous connoiſſons de l'hiſtoire naturelle des contrées qu'ils ont parcourues, & l'on jugera. Que demande un commerçant qui deſcend de ſon vaiſſeau ſur un rivage inconnu? Eſt-ce, quel dieu adorez-vous? avez-vous un roi? quelles ſont vos loix? Rien de cela. Mais, avez-vous de l'or? des peaux? du coton? des épices? Il prend ces ſubſtances, il donne les ſiennes en échange; & il recommence cent fois la même choſe, ſans daigner ſeulement s'informer de ce qu'elles ſont, comment on les recueille. Il ſait ce qu'elles lui produiront à ſon retour, & il ne ſe ſoucie pas d'en apprendre davantage. Voilà le commerçant hollandois. Et le commerçant françois? Il demande encore, vos femmes ſont-elles jolies?

PHENINDE, ſ. f. (*Sphériſtiq. des anciens.*) nom d'un jeu chez les anciens Romains, nommé plus communément *la petite balle*. Ce jeu ſe jouoit avec une petite balle que les joueurs ſe pouſſoient, mais en tâchant de ſe tromper, faiſant ſemblant de vouloir la jeter à l'un, & cependant la jetant à l'autre. *Voyez* SPHÉRISTIQUE.

§ PHÉNOMENE, ſ. maſc. (*Phyſ.*) Ce mot eſt formé du grec φαίνω, *j'apperçois*; il ſe dit dans l'uſage ordinaire de quelque choſe d'extraordinaire qui paroît dans les cieux, comme les cometes, l'aurore boréale, *&c.* Mais les philoſophes appellent *phénomenes* tous les effets qu'on obſerve dans la nature, ou plutôt tout ce que nous découvrons dans les corps à l'aide des ſens. Les *phénomenes* concernent la ſituation, le mouvement, les changemens & les effets des corps. Lorſque nous conſidérons, par exemple, l'ordre & la combinaiſon de ſept étoiles que l'on remarque à la grande ourſe, c'eſt un *phénomene* de ſituation: le lever du ſoleil, ſon midi & ſon coucher, nous offrent un *phénomene* de mouvement: la lune qui commence à paroître, qui croît enſuite ſenſiblement, devient demi-pleine, paroît après cela dans ſon plein, & qui ſouffre enſuite en décroiſſant, mais dans un ordre renverſé, les mêmes variations qu'elle a ſubies pendant ſon accroiſſance, nous préſente un *phénomene* de changement. Lorſqu'un corps eſt pouſſé contre un autre, il agit ſur lui; la même choſe arrive lorſqu'un corps en tire un autre, & c'eſt ce qu'on appelle un *phénomene d'effet.*

Les *phénomenes* ſont la pierre de touche des hypotheſes; pour qu'une hypotheſe acquiere quelque degré de probabilité, il faut qu'on puiſſe par ſon moyen expliquer quelques *phenomenes*; & la probabilité de l'hypotheſe augmente dans la même raiſon que le nombre des *phénomenes*, expliqués par ſon moyen.

Newton nous a donné des regles admirables pour l'explication des *phénomenes* de la nature; elles ſont trop importantes, pour ne pas les donner ici avec quelques exemples.

1°. *On ne doit admettre pour véritables cauſes des* phénomenes *de la nature, que celles que l'on connoît pour être véritables, & dont la vérité eſt démontrée par des expériences, par des obſervations pluſieurs fois réitérées & de différentes manieres, & qui ſuffiſent pour rendre raiſon des* phénomenes *que l'on doit expliquer.*

On ne doit donc admettre pour cauſes que celles que les *phénomenes* de la nature indiquent manifeſtement. Elles ſont véritables: 1°. s'il eſt conſtant qu'elles exiſtent dans la nature, & ſi tous les *phénomenes* concourent à démontrer leur exiſtence;

2°. ſi non ſeulement les *phénomenes* peuvent être déduits, mais encore s'ils ont une connexion néceſſaire avec les cauſes; 3°. ſi les corps éprouvés & traités de différentes manieres, nous indiquent conſtamment les mêmes cauſes des mêmes *phénomenes*; 4°. ſi on ne peut ſupprimer ces cauſes, ſans détruire les *phénomenes* eux-mêmes.

Nous allons mettre cette théorie dans tout ſon jour pas l'exemple ſuivant. Si on plonge dans l'eau d'un réſervoir la queue d'une pompe aſpirante, & qu'on faſſe mouvoir le piſton, l'eau s'élevera dans le corps de la pompe & le remplira: or, la cauſe de l'élévation de l'eau, dans cette occaſion, eſt manifeſtement la preſſion que l'air exerce ſur la ſurface de l'eau du réſervoir, à l'exception de la colonne qui répond à la cavité pratiquée ſelon la longueur de la queue de la pompe, & dont le piſton raréfie l'air par ſon élévation. Une preuve inconteſtable que c'eſt à la preſſion de l'air que l'on doit rapporter, comme à ſa véritable cauſe, le *phénomene* que nous venons d'expoſer; c'eſt que, 1°. on ſait que la ſurface de l'eau du réſervoir eſt ſoumiſe à la preſſion de l'air qui peſe ſur cette ſurface; 2°. parce que la preſſion de l'air eſt capable de faire jaillir l'eau à une certaine hauteur; 3°. parce que l'expérience nous apprend que ſi on ſupprime l'air qui eſt compris dans le réſervoir, ou qu'on le rempliſſe exactement d'eau, & qu'on le bouche de maniere que l'air n'y puiſſe point pénétrer; l'expérience, dis-je, démontre que l'eau ne s'élevera point dans la pompe, malgré les ſuccions réitérées du piſton; mais qu'elle s'y élevera auſſi-tôt, ſi on donne entrée à l'air dans le réſervoir. Il arrive encore la même choſe, lorſqu'on fait agir une pompe ſur tout autre fluide que ſur l'eau, avec cette différence, que la preſſion de l'air l'éleve plus ou moins haut, ſuivant qu'il eſt plus ou moins peſant qu'un pareil volume d'eau. D'après ces obſervations, peut-on ſe refuſer à croire que c'eſt à la preſſion de l'air qu'on doit attribuer l'élévation de l'eau, ou de tout autre liquide, dans les pompes? Il ſuit de tout ce que nous venons de dire, que dès qu'il eſt démontré qu'une cauſe exiſte réellement dans la nature, que c'eſt elle qui a opéré un *phénomene* quelconque, & qu'elle ſuffit à ſa production: il eſt inutile de recourir à une autre cauſe quelconque, quoiqu'il fût poſſible d'en imaginer une autre qui eût pu produire le même effet.

S'il arrive que la nature, quelquefois jalouſe de ſes ſecrets, dérobe à nos recherches les cauſes des effets qu'elle nous permet de conſidérer, il convient alors d'avouer ſon inſuffiſance, plutôt que d'imaginer ſur le champ quelques cauſes purement probables au premier abord, & de s'en ſervir pour tâcher de rendre raiſon des *phénomenes* qu'on ſe propoſe d'expliquer. Une ſcience ſimple, mais ſtable & certaine eſt toujours préférable à une autre qui ſeroit incertaine, vague & erronée, quoiqu'elle fût établie ſur des fondemens ingénieuſement imaginés, & ornée d'argumens ſpécieux & propres à induire en erreur: cette vérité peut être confirmée par pluſieurs exemples. Quand je remue les doigts, ce mouvement eſt produit par l'action de certains muſcles qui ſe contractent: c'eſt un fait conſtant. Mais quelle eſt la cauſe de la contraction de ces muſcles? Seroit-ce la ſeule affluence de la partie rouge du ſang qui aborderoit dans les vaiſſeaux & dans les véſicules muſculaires, ainſi qu'on l'a prétendu? Non certainement, puiſqu'on remarque que les muſcles pâliſſent lorſqu'ils ſe contractent. Seroit-ce donc les eſprits animaux, qui ſe portant avec rapidité dans les nerfs, exciteroient la contraction muſculaire? Ce ſentiment n'eſt pas mieux fondé que le précédent, puiſque ces eſprits animaux ſont des êtres chimériques qui n'exiſtent pas: & comment d'ailleurs, en ſuppoſant leur exiſtence, pourroit-on concevoir leur maniere d'agir, puiſque les nerfs ſont de fibres ſolides & non vaſculeuſes, indépendamment de l'autorité de pluſieurs médecins, qui ont adopté l'un & l'autre fluides, ſavoir, le ſang & les eſprits animaux, pour expliquer l'action muſculaire? En effet, on remarque conſtamment ſi on pique, ou qu'on pince, ou qu'on preſſe, ou enfin qu'on irrite, de quelque maniere que ce ſoit, un des nerfs d'un animal vivant ou

récemment mort, ou même appartenant à une partie séparée du tronc, aussi-tôt on observe que tous les muscles, dans lesquels ce nerf fournit des rameaux, se gonflent, se durcissent, se contractent; & tous ces effets ont lieu, & s'operent de la même maniere qu'ils ont coutume de s'opérer naturellement dans le vivant: cette expérience peut se répéter avec le même succès pendant plusieurs heures; & lorsque la contraction du muscle commence à s'affoiblir, on peut la rétablir en jetant de l'eau tiede sur le nerf. L'huile de vitriol & l'électricité produiroient le même effet. Quelle est donc, dans cette occasion, la cause de l'irritabilité des nerfs, des fibrilles musculaires, enfin de la contraction de ces muscles? C'est ce que personne ne sait encore: c'est pourquoi il convient, & on doit suspendre son jugement & ne rien prononcer sur cela, jusqu'à ce qu'on ait fait de nouvelles découvertes plus certaines & plus propres à déceler la cause de ces *phénomenes*. Je tiens, par exemple, un corps solide dans la main; j'ouvre la main, & le corps, abandonné à lui-même, tombe alors par terre: pour quelle raison? C'est qu'il est grave. Mais si je veux pousser mes recherches plus loin, & découvrir la cause de la gravité, je suis alors arrêté, & je ne trouve rien de certain & de démontré: je m'arrête donc aussi-tôt; je suspends mon jugement, & j'attends qu'un temps plus heureux me fasse part de cette découverte: je sais cependant, à n'en pouvoir douter, qu'il n'y a aucun effet dans la nature qui n'ait une cause à laquelle il doit son existence.

C'est pour ces raisons que l'on doit proscrire & bannir de la physique toutes les hypotheses & les conjectures: tout ce qu'elles nous aprennent est vague & incertain, & ne doit point se ranger dans la classe des vérités démontrées. Outre cela il est constant que les hypotheses servent plutôt à embarrasser & à surcharger une science, qu'à reculer ses bornes: elles excitent des disputes inutiles; les *phénomenes* en deviennent plus difficiles à saisir; elles font négliger, & souvent même rejeter les circonstances les plus importantes qui accompagnent ces *phénomenes*; bien plus, on en imagine de fausses, pour donner du poids & du crédit aux hypotheses qu'on veut défendre; car parmi les philosophes, il s'en trouve plusieurs qui sont plus flattés par l'espérance d'une vaine gloire, qu'occupés de l'amour de la vérité: jaloux de se faire admirer, ils veulent se faire passer pour être plus savans qu'ils ne le sont véritablement: ils imaginent des opinions fausses, qu'ils soutiennent hardiment, & ils abusent de la confiance de ceux qui ne sont pas en état d'éviter l'erreur dans laquelle elles les entraînent.

Des gens de cette espece font plus de tort aux sciences, qu'ils ne peuvent servir à leurs progrès. Les observations & les expériences sont les seuls fondemens de la physique. Lorsqu'on les examine d'une maniere géométrique, elles nous fournissent souvent le moyen de découvrir les causes des *phénomenes* que nous observons, de connoître toute l'intensité & l'étendue de ces causes, ainsi que leurs propriétés: nous en avons un exemple dans les pompes dont on se sert pour tirer de l'eau des lieux profonds; mais nous ne pouvons pas toujours découvrir les causes des effets que nous observons: c'est pourquoi on ne peut expliquer que peu de choses dans la physique. Cela fait, à la vérité, une doctrine maigre & stérile dans bien des points; mais aussi elle est sûre & inconteſtable. Celui qui s'attache aux observations & à l'expérience, & qui les répete avec toute l'attention qu'elles exigent, parvient à acquérir du dégoût pour les hypotheses & pour tout ce qui n'est que conjecture; car il découvre à chaque instant, que les opérations de la nature sont bien différentes des idées qu'il s'en étoit formées: il apprend que la véritable constitution des parties, & les qualités des corps, ne ressemblent en rien à ce qu'il avoit imaginé à cet égard; ce qui paroît évident, par les idées qu'on s'étoit formées sur les saveurs, sur la structure des rayons de la lumiere, *&c.*

Nous nous trouvons à chaque instant arrêtés par des difficultés insurmontables, dans la recherche des causes des différens *phénomenes* de la nature, parce que nous n'avons jusqu'à présent aucune regle cer-

taine, aucun moyen sûr, qui puissent nous faire juger que nous soyons parvenus à suivre, sans interruption, toute la série des causes qui se précedent mutuellement, & que l'enchaînement de nos raisonnemens nous ait conduits de la premiere jusqu'à la plus éloignée des causes, en commençant ce développement par la considération des *phénomenes*. Quand il arriveroit même que nous serions parvenus jusqu'à la derniere, qui ne dépend que de la seule puissance du créateur, nous n'en comprendrions pas mieux pour cela la liaison qu'il y auroit entre cette cause & la puissance divine qui l'auroit établie; parce que l'esprit de l'homme ne pourra jamais comprendre de quelle maniere Dieu, qui est un esprit infini, peut agir sur un corps.

L'auteur de la nature a su tellement soustraire à notre connoissance les moyens qu'il emploie pour régir l'univers, qu'il n'est pas possible aux philosophes de percer les ténebres épaisses qui les dérobent à leurs recherches. Delà, de quelque côté que nous portions nos regards, nous découvrons aussi-tôt les bornes de notre génie; de sorte que notre respect pour l'Etre suprême s'accroît à chaque instant, & que nous ne pouvons nous empêcher de reconnoître & d'avouer la distance infinie qui le sépare de la créature, lui qui est la source & l'origine de tous les effets, de leurs causes, & de toutes les puissances quelconques; de sorte que nous ne pouvons ne nous pas soumettre de plein gré à tout ce qu'il nous a révélé dans les saintes écritures, & ne pas respecter bien des choses qu'elles contiennent, qui surpassent les lumieres qu'il a données à l'homme.

2°. *Les* phénomenes *ou les effets de la nature, qui sont du même genre, reconnoissent les mêmes causes.*

C'est par le même moyen, & selon la même méchanique, que la respiration s'opere dans l'homme, & dans tout autre animal terrestre. La chûte des corps graves dépend de la même cause dans l'Europe, ainsi que dans toutes les régions de la terre. La diffusion de la lumiere & de la chaleur, soit du soleil, soit du feu de nos foyers, reconnoît les mêmes causes. La réflexion de la lumiere s'exécute de la même maniere par les planetes, que par les corps terrestres. Il en est de même de l'ombre que jettent derriere eux les corps opaques, soit qu'ils appartiennent à notre globe, soit qu'ils soient suspendus dans l'immensité des cieux, tels que les planetes, *&c.* Si des effets aussi simples, & qui sont les mêmes, dépendoient de différentes causes, il faudroit admettre plusieurs causes pour produire les mêmes effets; ce qui est tout-à-fait contraire au génie de la nature, ou plutôt à la sagesse infinie de l'Etre suprême. Car c'est opérer quelque chose en vain, que de faire par une complication de moyens, ce qu'on peut faire à moins de frais. Cependant quand les effets sont composés, les causes peuvent être différentes, & on peut parvenir à les découvrir par une observation attentive. Par exemple, le vent d'est peut venir de différentes causes: quelquefois le mouvement du soleil & les vapeurs chaudes peuvent le produire: quelquefois il doit son origine au concours de deux autres vents; savoir, l'aquilon & le vent du midi. Quelquefois l'équilibre de l'air étant rompu ou troublé dans la partie occidentale de l'atmosphere, le vent d'orient s'éleve alors. D'autres fois il se trouve encore d'autres causes particulieres dans la partie orientale du ciel qui l'excitent & le produisent: par exemple, un espace libre entre des montagnes suffit pour déterminer un courant d'air, *&c.* C'est pourquoi on doit user de beaucoup de prudence, lorsqu'il s'agit de distinguer les causes simples de celles qui sont composées.

3°. *Les qualités des corps qui ne souffrent ni du plus ni du moins, & qui conviennent à tous les corps que nous pouvons soumettre à l'expérience, doivent être regardées comme des qualités générales des corps.*

Quelques corps qui se présentent à nos recherches, soit célestes, soit terrestres, grands ou petits, solides ou fluides, tous ces corps nous paroissent & sont réellement étendus: nous pouvons donc conclure avec certitude, que tous les autres, ceux que les entrailles de la terre récelent, ceux que nous ne verrons & nous ne toucherons jamais, sont pareillement étendus; puisque,

conjointement avec les autres, ils concourent à former l'étendue du globe terreſtre. Mais l'étendue des parties de la matiere ne ſouffre jamais aucune augmentation ; le volume d'un corps peut bien augmenter par la raréfaction de ſes parties intégrantes, mais l'étendue des parties matérielles n'augmente pas pour cela. Par exemple, concevez un pouce cubique de matiere totalement ſolide ; que toute ſa ſubſtance devienne parſemée de pores, & qu'il ſe raréfie de maniere que ſon volume ſoit cent fois plus grand : quelque grand que ſoit ce volume, il ne contiendra néanmoins qu'un pouce cubique de matiere ſolide, & ſon étendue en ſolidité ne ſera point augmentée : que cette maſſe raréfiée ſoit comprimée & qu'elle ſoit réduite à un plus petit volume, on retrouvera encore un pouce cubique d'étendue matérielle ; cette étendue ne ſera point diminuée : d'où on peut conclure que l'étendue doit être rangée parmi les propriétés générales de la matiere. Pareillement ſi tous les corps que nous avons conſidérés & examinés, ſont figurés impénétrables & inactifs, nous pouvons conclure que ceux ſur leſquels nous n'avons pas encore porté nos recherches, ſont également figurés impénétrables & inactifs ; car ces propriétés ne ſouffrent ni plus ni moins : elles ne peuvent être augmentées ni diminuées.

Si tous les corps qui ſont placés ſur la ſuperficie de la terre ont une tendance qui les maîtriſe vers ſon centre ; ſi la lune gravite vers la terre, & que celle-ci ait auſſi une gravitation vers la lune ; ſi les planetes, ainſi que les cometes, ſont ſoumiſes à la même loi, & qu'elles aient toutes une tendance mutuelle les unes vers les autres, & vers le centre du ſoleil ; ſi le ſoleil lui-même eſt maîtriſé par la même force, & qu'il gravite vers les corps céleſtes dont nous venons de parler, on pourra conclure univerſellement que tous les corps qui ſont partie du ſyſtême planétaire, gravitent les uns vers les autres, & que l'attraction eſt une propriété générale de la matiere.

Mais ſi on remarque que certaines propriétés s'affoibliſſent & diminuent avec le temps, elles pourront, par cette raiſon, diſparoître tout-à-fait : de ſorte qu'on ne doit point les ranger parmi les propriétés générales de la matiere : par exemple, de ce que la tranſparence du verre & de quelques autres corps s'affoiblit inſenſiblement & à la longue, de ce que la chaleur diminue par degrés dans les corps, on peut croire que ces deux qualités pourront être totalement détruites ; d'où il ſuit que, ni la tranſparence, ni la chaleur ne peuvent être rangées parmi les propriétés générales de la matiere. Et c'eſt de cette maniere que pluſieurs qualités que nous appellons *ſenſibles*, conviennent à la matiere.

4°. *Les propoſitions que l'on déduit des* phénomenes *que l'on obſerve dans la philoſophie expérimentale, peuvent être regardées comme abſolument vraies, ou au moins comme approchant très-fort de la vérité, nonobſtant les opinions contraires qui paroiſſent les détruire, juſqu'à ce qu'on ait découvert de nouveaux* phénomenes *qui concourent à les établir plus ſolidement, ou qui indiquent les exceptions qu'il y faut faire.*

En effet, l'examen de nouvelles découvertes doit toujours ſe faire par la voie de l'analyſe, avant d'employer la méthode ſynthétique. Par le moyen de l'analyſe, on raſſemble tous les *phénomenes* & tous les effets de chaque choſe qui ſe préſente à nos recherches. Cette méthode nous conduit ſagement, & autant que faire ſe peut, à la connoiſſance des puiſſances & des cauſes de tous les effets que nous obſervons. De l'examen des *phénomenes*, ſuivent immédiatement des propoſitions qui ne ſont d'abord que particulieres, mais qui deviennent enſuite univerſelles par induction : par exemple, lorſque je connois que le feu ordinaire de nos foyers, & que celui du ſoleil ont la propriété de raréfier l'or, j'établis auſſi-tôt cette propoſition ſinguliere, *le feu raréfie l'or ;* mais ſi enſuite, portant mes recherches plus loin, je découvre que le feu produit le même effet ſur les autres métaux, ſur les demi-métaux, ſur pluſieurs foſſiles, ſur les parties animales & ſur les végétaux, alors j'établis cette propoſition univerſelle, *le feu a la propriété de raréfier tous les corps ;* & cette propoſition, toute générale qu'elle

ſoit, doit être reconnue pour vraie. Continuant encore mes recherches, ſi je trouve quelques corps qui réſiſtent à l'action du feu, & qui ne ſe dilatent point, ou que j'en obſerve quelques-uns qui, au lieu de ſe dilater, ſe reſſerrent & ſe renferment dans de plus petites bornes, ma propoſition générale n'en ſera pas moins vraie pour cela; mais elle ſouffrira une exception, relativement aux ſubſtances dont nous venons de parler. De ce que nous obſervons conſtamment, que ſi on fond pluſieurs métaux enſemble, le mélange formera une maſſe plus dure que chaque métal en particulier, nous concluons en général, que les métaux hétérogenes ſont plus durs que les métaux homogenes: or comme on obſerve auſſi que l'alliage de l'étain fin d'Angleterre avec celui de Malac forme une maſſe moins dure, cette obſervation donne lieu à une exception qui reſtreint l'étendue de la propoſition univerſelle. Cette exception a encore lieu dans le mélange de pluſieurs métaux, ſelon certaines proportions; la maſſe qui en réſulte forme un mixte d'une moindre ſolidité que ſes parties conſtituantes: auſſi dans tous ces cas doit-on indiquer ces exceptions, ainſi que leurs bornes.

Ayant beaucoup avancé dans ſes recherches par la voie de l'analyſe, & ayant découvert par ſon moyen les cauſes de pluſieurs *phénomenes*, c'eſt alors qu'il eſt permis de mettre en uſage la méthode contraire, c'eſt-à-dire, la méthode ſynthétique. On ſe ſert de ce moyen, lorſqu'ayant déja découvert pluſieurs cauſes, & que les ayant miſes dans toute leur évidence, on les regarde comme des principes certains, propres à développer les *phénomenes* qui y ont rapport. Par exemple, lorſque j'ai découvert que les corps que l'on ſoumet à l'action du feu, ſe laiſſent pénétrer par la matiere ignée, & que le feu ſe développant & agiſſant en toute ſorte de ſens, les dilate; je conclus, qu'une pierre que je tiens en ma main ſe dilatera ſi je l'expoſe à l'ardeur du feu; & chaque fois que je me propoſe de dilater un corps, & d'augmenter ſon volume, j'ai recours au feu, comme à une des cauſes que je reconnois pour être propres à produire cet effet. Les philoſophes ne ſont en cela que ſuivre la méthode des mathématiciens, qui procédent d'abord par la voie de l'analyſe, lorſqu'il s'agit de découvrir des choſes difficiles & inconnues, & qui n'ont recours à la ſyntheſe qu'après avoir profité des ſecours de l'analyſe.

Il n'eſt guere poſſible, dans la philoſophie, de porter ſes recherches plus loin; cependant on tâche d'employer utilement l'analogie pour augmenter le nombre des connoiſſances philoſophiques. En ſuppoſant, par exemple, une harmonie établie entre les différentes parties de l'univers, & que les qualités que nous ſavons appartenir aux ſubſtances que nous connoiſſons, appartiennent également à celles que nous n'avons pas encore examinées, nous jugeons que les propriétés que nous découvrons dans les corps céleſtes conviennent également aux corps ſublunaires, & alternativement. Bien plus, dans la conduite ordinaire de la vie, nous raiſonnons ſouvent par analogie, & nous conformons nos actions à ces raiſonnemens. Par exemple, nous marchons aujourd'hui avec tranquillité ſur un terrain ſur lequel nous vîmes pluſieurs perſonnes ſe promener hier; nous mangeons aujourd'hui d'un mets, parce que nous le trouvâmes bon hier, & que nous éprouvâmes que c'étoit une bonne nourriture.

Ce fut conformément à cette méthode, que Hermès établit ſa philoſophie, & pluſieurs philoſophes modernes l'ont imité en cela. Cependant il eſt bon d'obſerver qu'on ne doit ſe ſervir de l'analogie qu'avec prudence, ſi on veut éviter l'erreur où cette méthode peut conduire, & qu'il ne faut pas toujours ſe confier aveuglément à un raiſonnement qui ne ſeroit établi que ſur l'analogie, parce que la nature n'agit pas toujours de la même maniere dans la production des effets ſemblables, mais compoſés. Par exemple, de ce que pluſieurs eſpeces de mouches ſont ovipares, eſt-ce une raiſon ſuffiſante pour conclure qu'elles le ſont toutes? Le célebre M. de Réaumur en a découvert pluſieurs, dont il nous a donné une très-belle deſcription qui ſont vivipares. De ce que pluſieurs animaux périſſent lorſqu'on leur coupe la

tête, eſt-ce une raiſon ſuffiſante pour conclure que tous ceux à qui on coupera la tête mourront? non certainement, & on ſait actuellement qu'il y en a pluſieurs, tels que les polypes de riviere & pluſieurs autres encore, qui ſurvivent à cette opération. De ce que le concours du mâle & de la femelle eſt néceſſaire pour la propagation de pluſieurs eſpeces, ce n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour conclure que cet accouplement ſoit néceſſaire pour la propagation de tous les inſectes. On trouve pluſieurs animaux qui ſont hermaphrodites; on en trouve d'autres qui, quoique femelles, ont la faculté d'engendrer juſqu'à cinq fois, ſans le concours du mâle. De ce que les rameaux de preſque toutes les plantes s'élevent en haut & ne retombent point vers la terre, eſt-ce une raiſon d'affirmer que le gui de chêne ſuit la même direction dans ſon accroiſſance? Non certainement, car l'expérience démontre qu'il croît & qu'il ſe dirige en toute ſorte de ſens. Dans l'hiver, une forte gelée s'oppoſe à l'accroiſſance des plantes; l'agaric néanmoins continue à pouſſer. D'où il paroît qu'on ne doit point faire uſage, ou au moins qu'on ne doit uſer qu'avec la derniere circonſpection, de l'analogie, ainſi que Needham nous le conſeille fort prudemment. (*D. F.*)

PHÉNOMENE ÉLECTRIQUE, (*étoile tombante*) (*Phyſiq.*) MM. Morton & Meret croyoient que la matiere viſqueuſe, tenace & d'un blanc tirant ſur le jaune, que l'étoile tombante laiſſe à l'endroit où elle tombe, n'étoit autre choſe que les excrémens de quelques oiſeaux, tels que des corbeaux, *&c.* qui après avoir mangé des grenouilles en rendoient les inteſtins ſans les avoir pu digérer; ce qui n'eſt guere probable, puiſqu'on en voit dans des lieux ſouvent où les oiſeaux ne vont jamais. Quant à M. Muſſenbroeck, il lui paroît vraiſemblable que ces étoiles doivent leur origine à une matiere huileuſe, qui a été élevée par la chaleur du jour, qui ſe condenſe par le froid, qui retombe par ſon propre poids & s'enflamme: il appuie ſa conjecture ſur ce que l'on voit ces feux en automne après les fortes chaleurs de l'été. Mais ſi c'étoit là la véritable cauſe, on ne les devroit pas voir au printemps avant les chaleurs, ni en hiver, comme M. Krafft l'a obſervé en Ruſſie dans le mois de novembre pendant la nuit, qui étoit d'ailleurs des plus froides.

Le P. Bellaria a été plus heureux dans ſes conjectures, à ce qu'il nous paroît; il croit que les étoiles tombantes ne ſont que des *phénomenes électriques*, & voici le fait ſur lequel il ſe fonde; il eſt d'ailleurs aſſez curieux pour trouver place ici.

Un jour qu'il étoit aſſis en plein air avec un ami, une heure après le coucher du ſoleil, ils virent une de ces étoiles tombantes qui dirigeoit ſa courſe vers eux, & qui groſſiſſoit à vue d'œil à meſure qu'elle approchoit d'eux, juſqu'au moment où elle diſparut à peu de diſtance de l'endroit où ils étoient: leurs viſages, leurs mains, & leurs habits, ainſi que la terre & tous les objets voiſins, furent alors illuminés d'une lumiere diffuſe & légere, mais ſans aucun bruit. Ayant eu peur ils ſe leverent, & ſe regarderent l'un l'autre, ſurpris de ce *phénomene*. Un domeſtique accourut à eux d'un jardin voiſin, & leur demanda s'ils n'avoient rien vu; que pour lui il avoit apperçu briller dans le jardin une lumiere ſubite, principalement ſur l'eau dont il ſe ſervoit pour arroſer.

Toutes ces apparences étoient évidemment électriques; & le P. Bellaria fut confirmé à penſer que l'électricité en étoit la cauſe, par la quantité de la matiere électrique qu'il avoit vue, dans d'autres occaſions, avancer par degrés vers ſon cerf-volant; car, dit-il, elle avoit toute l'apparence d'une étoile tombante. Il vit auſſi quelquefois une eſpece de gloire autour du cerf-volant, qui le ſuivoit quand il changeoit de place, mais qui laiſſoit un peu de lumiere, à la vérité pour fort peu de temps, dans le lieu qu'il venoit de quitter.

Il nous paroît que cette différence ſatisfait parfaitement à tous les *phénomenes* des étoiles tombantes. Car, 1°. il y a dans l'atmoſphere, en tout temps & dans toutes les ſaiſons, une circulation du fluide électrique, comme on l'a fait voir à l'*article* CERF-VOLANT. Auſſi l'on voit de ces étoiles dans toutes les ſaiſons, comme il paroît

paroît par les obſervations de M. Gaſſendi & de M. Krafft, que nous avons rapportées. 2°. On a auſſi fait voir dans le même article, que l'électricité poſitive régnoit dans les régions ſupérieures de l'atmoſphere dans un temps ſerein. Cette obſervation, qui eſt de M. Kinnerſley, nous découvre la raiſon pour laquelle ces étoiles dirigent toujours leurs courſes contre la terre ; c'eſt que le feu électrique abonde dans ces régions ſupérieures, & il s'ouvre un paſſage au travers de l'atmoſphere inférieur, pour venir juſqu'à la terre, qui eſt électriſée en moins ; & c'eſt un *phénomene* que les autres hypotheſes n'expliquent point. 3°. Le mouvement progreſſif de ces étoiles, qui eſt quelquefois lent, d'autres fois rapide, quelquefois en ligne droite, d'autres fois en zigzag, s'accorde très-bien avec celui du fluide électrique, quand il ſe propage d'un lieu à un autre ; car l'on ſait qu'en général le fluide ſuit toujours les meilleurs conducteurs, & qu'il ne ſuit pas le chemin le plus court d'un endroit à un autre : de-là vient l'irrégularité de ſon mouvement ; & s'il éprouve moins de réſiſtance en les pénétrant, ſuivant qu'ils ſe trouvent plus ou moins parfaits, il ſe meut plus ou moins vîte ; mais ſa vîteſſe dépend encore de la quantité de fluide miſe en mouvement à la fois ; car ſi cette maſſe eſt conſidérable, on apperçoit une vive lumiere, lorſque l'irruption ſe fait, & même il arrive ſouvent qu'on entend alors quelque éclat, comme il arrive quand il paroît des globes de feu : enfin quand cette maſſe devient encore plus conſidérable, ſa force & ſa vîteſſe augmentent, & elle porte alors le nom de foudre (*voyez ce mot.*) Nous ajouterons que ſi ce feu abonde dans les hautes régions de l'atmoſphere, pourvu qu'il ne ſoit pas réuni en une ſeule maſſe, & que les vapeurs ſoient ſéparées par des parties d'air pur, en ſorte que ſon mouvement ſoit alors retardé, & qu'aucune quantité conſidérable ne puiſſe s'écouler à la fois, il y aura alors des irruptions continuelles, & l'on verra tous les *phénomenes* que l'on a décrits à l'*article* AURORE-BORÉALE, ou plutôt il y aura alors une aurore-boréale. 4°. Nous remarquerons enfin, qu'on ſent quelquefois une odeur de ſoufre, quand on ſe trouve dans l'endroit où ces *phénomenes* ont lieu : mais on ne doit pas en inférer qu'ils ſoient produits par des vapeurs ſulfureuſes qui s'enflamment d'elles-mêmes ; car nous ſavons que le fluide électrique enflamme les ſubſtances huileuſes éthérées, au travers deſquelles il paſſe. Ainſi ceux qui jugent de la cauſe par l'odeur qu'ils ſentent, courent riſque de prendre l'effet, qui eſt purement accidentel, pour la cauſe même. (*P. B.*)

PHEONS, *en terme de Blaſon*, ce ſont des fers, des dards, des fleches ou d'autres armes barbelées.

Dans les planches de blaſon on voit la figure des *phéons*. D'Egerton de ſable, à la faſce d'hermine entre trois *phéons*.

PHEOS, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par Théophraſte, Dioſcoride & autres, à une plante dont ſe ſervoient les foulons pour apprêter leurs draps, c'eſt peut-être le *gnaphalium* des modernes ; mais les anciens donnoient auſſi le nom de *phéos* au filago, c'eſt-à-dire à notre herbe de coton. Ils employoient cette derniere à faire les matelas de leurs lits, & à empaqueter leur poterie pour l'empêcher de ſe caſſer.

PHERECRATE, *ou* PHEREGRATIEN, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) dans l'ancienne poéſie, ſorte de vers compoſé de trois piés ; ſavoir d'un dactyle entre deux ſpondées, comme :

Crās dō | nātĕrĭs | hæ dō
Fēſsīs | vōmĕrĕ | tāurīs.

On conjecture que ce nom lui vient de *Pherecrate* ſon inventeur.

PHEREPHATTE, ſ. f. (*Mythologie.*) c'étoit le premier nom de Proſerpine, & ſous lequel elle avoit des fêtes chez les Cycicéniens, appellées *phéréphatties*.

PHEREPOLE, adj. (*Mythologie.*) ou *celle qui porte le pole*. Pindare donne ce ſurnom à la fortune, pour marquer que c'eſt elle qui ſoutient l'univers, & qui le gouverne. La premiere ſtatue qui fut faite de la fortune pour ceux de Smyrne, la repréſentoit ayant le pole ſur la tête, & une corne d'abondance à la main.

PHERE'S, (*Géog. anc.*) *Pheræ ;* il y avoit de ce nom pluſieurs villes : ſavoir, une dans l'Achaïe, une dans le Pélopo-

neſe, une dans la Macédoine, une dans l'Aſie, une dans la Bœotie, une dans la Iapygie, une dans la Laconie, *&c.*

PHÉRÉZÉENS, (*Géographie ſacrée.*) anciens peuples qui habitoient la Paleſtine, & qui étoient mêlés avec les Cananéens; mais comme ils n'avoient point de demeure fixe, & qu'ils vivoient diſperſés, tantôt en un lieu du pays, & tantôt dans un autre, on les nomma *Phérézéens*, c'eſt-à-dire, *épars*. *Phérazot* ſignifie des *hameaux*, des *villages*. Il eſt beaucoup parlé des *Phérézéens* dans l'écriture, & même du temps d'Eſdras, après le retour de la captivité de Babylone; pluſieurs Iſraélites avoient épouſé des femmes de cette nation. (*D. J.*)

PHESANE, (*Géog. anc.*) ville d'Arcadie, ſelon le ſcholiaſte de Pindare, & le ſentiment de tous les auteurs, excepté Didime, qui prétend, ſans aucun fondement, que c'étoit une ville de l'Elide.

PHESTI, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans le Latium, à cinq ou ſix milles de Rome. C'étoit autrefois l'extrémité du territoire de cette ville; ce qui fait que du temps de Strabon, les prêtres y faiſoient les ſacrifices nommés *ambarvalia*, comme dans les autres lieux qui étoient aux frontieres des Romains.

PHEUGARUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, entre *Tuliſurgium* & *Cenduum*, ſelon Ptolomée, *liv. II, ch. xj.* On croit que la ville d'Halberſtadt, dans la Saxe, a été bâtie de ſes ruines.

PHIAGIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville ou bourgade de l'Attique. Elle eſt attribuée par quelques-uns à la tribu Egéide, & par d'autres à l'Aïantide; mais une inſcription dont parle M. Spon, la met ſous l'Hadrianide. 2°. Bourgade de l'Attique, dans la tribu Pandionide, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

PHIALE, (*Géog. anc.*) en grec φίαλη; ce mot qui veut dire une coupe plate, remplie juſqu'au bord, a été donné à divers lacs ou réſervoirs d'eau, à cauſe de leur reſſemblance à un baſſin plein d'eau.

1°. *Phiale*, fontaine ou lac célebre au pié du mont Hermon, & d'où le Jourdain prend ſa ſource. Joſeph, *de bel. lib. III, c. xviij*, raconte qu'à cent vingt ſtades de Céſarée de Philippes, ſur le chemin qui va à la Tranchonite, on voit le lac de *Phiale*, lac rond comme une roue, & dont l'eau eſt toujours à pleins bords, ſans diminuer ni augmenter. On ignoroit que ce fût la ſource du Jourdain, juſqu'à ce que Philippe, tétrarque de Galilée, le découvrit d'une maniere à n'en pouvoir douter, en jetant dans ce lac de la menue paille qui ſe rendit par des canaux ſouterrains à Panium, d'où juſqu'alors on avoit cru que le Jourdain tiroit ſa ſource.

2°. *Phiale*, ou *Phiala*, eſt un lieu d'Egypte ſur le Nil & dans la ville de Memphis. Tous les ans, dit Pline, *l. VIII, c. xlvij*, on y jetoit une coupe d'or & une coupe d'argent le jour de la naiſſance du dieu Apis.

3°. C'eſt encore un lieu d'Egypte dans la ville d'Alexandrie. On donnoit le nom de *phiale* au lieu où l'on ſerroit le blé qu'on amenoit d'Egypte ſur des bateaux par le canal que l'on avoit creuſé depuis Chérée juſqu'à Alexandrie; mais comme le peuple étoit accoutumé à exciter dans cet endroit de fréquentes ſéditions, Juſtinien, pour arrêter le cours de ce déſordre, fit enfermer ce lieu d'une forte muraille.

4°. *Phiale* eſt auſſi le nom de la ſource du Nil.

5°. *Phiale*, ou *Phialia*, ou *Phigalia*, étoit une ville de l'Arcadie ſur les bords du fleuve Néda, auquel les enfans de cette ville conſacroient leurs cheveux. Le nom moderne de cette ville eſt, à ce qu'on croit, *Davia*. (*D. J.*)

PHIBIONITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt une branche des gnoſtiques.

PHIDITIES, ſ. m. pl. (*Antiquités greques & de Lacédémone.*) *Phiditia*, les *phidities* étoient des repas publics qui ſe donnoient en Grece. Ils furent inſtitués par Lycurgue. Ce légiſlateur voulant faire plus vivement la guerre à la molleſſe & au luxe, & achever de déraciner l'amour des richeſſes, fit à Lacédémone l'établiſſement des repas publics. Il en écarta toute ſomptuoſité & toute magnificence: il ordonna que tous les citoyens mangeroient enſemble des mêmes viandes qui étoient réglées par la loi; & il leur défendit expreſſément de manger chez eux en particulier.

Les tables étoient de quinze perſonnes chacune, un peu plus ou un peu moins, &

chacun apportoit par mois un boiſſeau de farine, huit meſures de vin, cinq livres de fromage, deux livres & demie de figues, & quelque peu de leur monnoie pour acheter de la viande. Il eſt vrai que quand quelqu'un faiſoit chez lui un ſacrifice, ou qu'il avoit été à la chaſſe, il envoyoit une piece de ſa victime ou de ſa vénaiſon, à la table dont il étoit; car il n'y avoit que ces deux occaſions, où il fût permis de manger chez ſoi, ſavoir, quand on étoit revenu de la chaſſe fort tard, & que l'on avoit achevé fort tard ſon ſacrifice: autrement on étoit obligé de ſe trouver au repas public; & cela s'obſerva fort long-temps avec une très-grande exactitude, juſques-là que le roi Agis, qui revenoit de l'armée, après avoir défait les Athéniens, & qui vouloit ſouper chez lui avec ſa femme, ayant envoyé demander ſes portions dans la ſalle, les polémarques les lui refuſerent; & le lendemain Agis ayant négligé par dépit d'offrir le ſacrifice d'actions de graces, comme on avoit accoutumé après une heureuſe guerre, ils le condamnerent à une amende qu'il fut obligé de payer.

Les enfans même ſe trouvoient à ces repas, & on les y menoit comme à une école de ſageſſe & de tempérance. Là, ils entendoient de graves diſcours ſur le gouvernement; ils voyoient des maîtres qui ne pardonnoient rien, & qui railloient avec beaucoup de liberté, & ils apprenoient eux-mêmes à railler ſans aigreur & ſans baſſeſſe, & à ſouffrir d'être raillés; car on trouvoit que c'étoit une qualité digne d'un Lacédémonien, de ſupporter patiemment la raillerie. S'il y avoit quelqu'un qui ne pût la ſouffrir, il n'avoit qu'à prier qu'on s'en abſtînt, & l'on ceſſoit ſur l'heure.

A meſure que chacun entroit dans la ſalle, le plus vieux lui diſoit en lui montrant la porte, *rien de tout ce qui a été dit ici, ne ſort par-là.*

Quand quelqu'un vouloit être reçu à une table, voici de quelle maniere on procédoit à ſon élection, pour voir s'il étoit agréé dans la compagnie. Ceux qui devoient le recevoir parmi eux, prenoient chacun une petite boule de mie de pain; l'eſclave qui les ſervoit, paſſoit au milieu d'eux, portant un vaiſſeau ſur ſa tête: celui qui agréoit le prétendant, jetoit ſimplement ſa boule dans ce vaiſſeau; & celui qui le refuſoit, l'applatiſſoit auparavant entre ſes doigts. Cette boule ainſi applatie valoit la feve percée qui étoit la marque de condamnation; & s'il s'en trouvoit une ſeule de cette ſorte, le prétendant n'étoit point reçu; car on ne vouloit pas qu'il y en eût un ſeul qui ne plût à tous les autres. Celui qu'on avoit refuſé étoit dit *decaddé*, parce que le vaiſſeau dans lequel on jetoit les boules, étoit appellé *caddos*.

Après qu'ils avoient mangé & bu très-ſobrement, ils s'en retournoient chez eux ſans lumiere; car il n'étoit pas permis de ſe faire éclairer, Lycurgue ayant voulu que l'on s'accoutumât à marcher hardiment par-tout de nuit & dans les ténebres. Voilà quel étoit l'ordre de leur repas.

Par cet établiſſement des repas communs, & par cette frugale ſimplicité de la table, on peut dire que Lycurgue fit changer en quelque ſorte de nature aux richeſſes, en les mettant hors d'état d'être deſirées, d'être volées, & d'enrichir leurs poſſeſſeurs; car il n'y avoit plus aucun moyen d'uſer ni de jouir de ſon opulence, non pas même d'en faire parade, puiſque le pauvre & le riche mangeoient enſemble en même lieu; & il n'étoit pas permis de venir ſe préſenter aux ſalles publiques, après la précaution d'avoir pris d'autre nourriture, parce que tous les convives obſervoient avec grand ſoin celui qui ne buvoit & ne mangeoit point, & lui reprochoient ſon intempérance ou ſa trop grande délicateſſe, qui lui faiſoient mépriſer ces repas publics.

Les riches furent extrêmement irrités de cette ordonnance, & ce fut à cette occaſion que dans une émeute populaire, un jeune homme, nommé Alcandre, creva un œil à Lycurgue d'un coup de bâton. Le peuple irrité d'un tel outrage, remit le jeune homme entre les mains de Lycurgue, qui ſut bien s'en venger; car d'emporté & de violent qu'étoit Alcandre, il le rendit très-ſage & très-modéré.

Les repas publics étoient auſſi fort en uſage parmi les philoſophes de la Grece. Chaque ſecte en avoit d'établis à certains jours avec des fonds & des revenus, pour en faire la dépenſe; & c'étoit, comme le

remarque Athénée, « afin d'unir davantage » ceux qui s'y trouvoient, afin de leur inſ- » pirer la douceur & la civilité ſi néceſ- » ſaires au commerce de la vie. La liberté » d'une table honnête produit ordinaire- » ment tous ces bons effets. » Et qu'on ne s'imagine point que ces repas fuſſent des écoles de libertinage, où l'on rafinât ſur les mets & ſur les boiſſons enivrantes, & où l'on cherchât à étourdir la ſévere raiſon: tout s'y paſſoit avec agrément & décence. On n'y cherchoit que le plaiſir d'un entretien libre & enjoué: on y trouvoit une compagnie choiſie, & auſſi ſobre que ſpirituelle: on y chantoit l'hymne qu'Orphée adreſſe aux muſes, pour faire voir qu'elles préſident à toutes les parties de plaiſir dont la vertu ne rougit point. Timothée, général des Athéniens, fut un jour traité à l'académie par Platon. Un de ſes amis l'arrêta en ſortant, & lui demanda s'il avoit fait bonne chere. *Quand on dîne à l'académie*, répondit-il en ſouriant, *on ne craint point d'indigeſtion.*

Rien ne reſſembloit mieux à ces feſtins philoſophiques, que les agapes ou repas de charité des premiers chrétiens, qui faiſoient même une partie du ſervice divin dans les jours ſolemnels; mais comme les meilleures choſes dégénerent inſenſiblement, le luxe y prit la place de la modeſtie, & la licence qui oſe tout, en chaſſa la retenue. On fut enfin obligé de les ſupprimer.

Meurſius a épuiſé tout ce qui regarde les *phidities*; liſez-le. (*D. J.*)

PHILA, ſ. f. (*Mythol.*) un des noms de Vénus, qui caractériſe la mere de l'amour; car φιλεῖν, c'eſt *aimer*. (*D. J.*)

PHILA, (*Géog. anc.*) 1°. île de la Libye. Elle étoit formée par les eaux du fleuve Triton, & on y voyoit la ville de Nyſa, dans laquelle on ne pouvoit entrer que par un ſeul endroit appellé *portæ Nyſiæ*, les portes de Nyſa. 2°. Il y avoit une ville nommée *Phila* en Macédoine, à moitié chemin entre *Dium* & *Tempe*, ſur un rocher au bord d'un fleuve qui ſemble être l'Enipée, ſuivant la narration de Tite-Live, *livre XLIV, c. viij.* (*D. J.*)

PHILADELPHE, (*Hiſtoire anc.*) nom tiré du grec φίλος, *amateur*, & d'ἀδελφὸς, *frere*. Il fut donné comme une marque de diſtinction par les anciens à quelques princes qui avoient marqué beaucoup d'attachement pour leurs freres. Le plus connu eſt Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, dont la mémoire ne périra jamais, tant que dureront les lettres, qu'il honora toujours d'une protection éclatante, ſoit en formant la magnifique bibliotheque d'Alexandrie, compoſée de 400000, & ſelon d'autres, de 700000 volumes, ſous la direction de Démétrius de Phalere; ſoit en faiſant traduire en grec les livres ſaints; traduction qu'on appelle communément la *verſion des ſeptante*, parce que ce prince y employa ſoixante & dix ſavans.

Le P. Chamillart avoit une médaille d'une reine de Comagene, avec le titre de *philadelphe*, ſans aucun autre nom; & M. Vaillant dit que Philippe, roi de Syrie, avoit pris le même titre.

PHILADELPHIE, (*Géogr. ancienne & moderne.*) *Philadelphia*, ou *Philadelphea*, ville de l'Aſie mineure, à 27 milles de Sardes vers le ſud-eſt, au pié du Tmolus, d'où la vue eſt très-belle ſur la plaine: elle tiroit ſon nom d'*Attalus philadelphe*, frere d'Euménès ſon fondateur. Les habitans s'appelloient *philadelphei* & *philadelphini*. Cette ville fut célebre, entr'autres par des jeux publics; Georges Wheler rapporte une inſcription, où, entr'autres choſes, on y lit ΚΟΙΝΑ ΑCΙΑC ΕΝ ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ, c'eſt-à-dire, *les fêtes communes de l'Aſie à Philadelphie*, ou l'aſſemblée ſolemnelle pour les jeux de l'Aſie à *Philadelphie*.

Philadelphie a été dans le premier ſiecle un ſiege épiſcopal. Les Grecs modernes conſervent l'ancien nom de *Philadelphie*, & les Turcs l'appellent *Allahſcheyr*, comme pour dire, *la ville de Dieu*. Lorſqu'ils vinrent pour s'emparer du pays, les habitans ſe défendirent vigoureuſement; mais les Turcs, pour leur donner de la terreur, s'aviſerent de faire un retranchement par une muraille toute d'os de morts, liés enſemble avec de la chaux; les habitans ſe rendirent en faiſant une capitulation plus douce que celle de leurs voiſins. On leur laiſſa quatre égliſes qu'ils ont encore; ſavoir, Panagia, S. George, S. Théodore & S. Taxiarque, qui eſt le même que S. Michel. Il y a dans *Philadelphie* cinq à ſ.

mille habitans, entre leſquels on peut compter mille Chrétiens. *Long.* 47. *latit.* 38. 6.

Il y a eu une ville de Cilicie, & une ville d'Egypte, qui ont porté le nom de *Philadelphie*. (*D. J.*)

PHILADELPHIE, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, capitale de la Penſylvanie (*); c'eſt aujourd'hui une de plus belles, des plus riches & des plus floriſſantes villes que les Anglois aient dans le nouveau monde. Elle eſt ſituée entre deux rivieres navigables, à deux milles de leur jonction. Elle a trente rues, dont il y en a dix de deux milles de long, qui traverſent d'une riviere à l'autre. Les vingt autres qui les coupent à angles droits, ont la moitié de la longueur des premieres. On a laiſſé autour du centre de ce parallélogramme, un quarré de dix arpens (*acres*); & au milieu de chacun des quatre quartiers de ce parallélogramme, il y en a un de cinq. Ces places ſont deſtinées à y élever des égliſes, des écoles, d'autres édifices publics, & à ſervir de promenade aux habitans, comme ſont les mourfields à Londres.

C'eſt le fameux Guillaume Pen qui a tracé les alignemens de ſa ville de *Philadelphie*. Les Anglois ne ſauroient trop honorer ſa mémoire; & en mon particulier, je lui ai déja rendu mes hommages en parlant de la *Penſylvanie*. Il y a trois à quatre mille maiſons bâties dans la capitale de cette province de l'Amérique ſeptentrionale angloiſe. Sa poſition eſt très-avantageuſe pour le commerce, à cauſe des deux rivieres qui y amenent les vaiſſeaux par celle de la Ware, dans laquelle elles ſe déchargent, à deux milles delà. On pourroit dans la ſuite, pour exécuter le plan du fondateur, former un quarré parfait des deux côtés du parallélogramme; & pour lors *Philadelphie* reſſembleroit à Babylone, excepté ſes murailles & la grandeur de ſon enceinte; mais elle la ſurpaſſeroit de beaucoup pour la commodité de ſa ſituation. *Long.* 301. 40. *latit.* 39. 50. (*D. J.*)

PHILADELPHIES, (*Littérat. & Art. numiſm.*) φιλαδελφεια; c'eſt ainſi qu'on nommoit des jeux inſtitués à Sardes, pour célébrer l'union de Caracalla & de Géta, fils de Septime-Sévere, φιλαδελφια.

Les Sardiens ayant élevé un temple en l'honneur de Septime & des princes ſes enfans, ils y offrirent des ſacrifices, & célébrerent des jeux ſolemnels qu'ils nommerent *Philadelphies*, pour engager les deux freres à la concorde, ou plutôt pour demander aux dieux cette union tant deſirée, & qui étoit l'objet principal des vœux de l'empereur leur pere. Sur un médaillon frappé à Sardes, ſous Septime, la Concorde paroît debout entre Caracalla & Géta, avec cette légende: Επι επιγενους παρδιανων δις νεωκορων φιλαδελφια.

Ces jeux n'étoient point différens des anciens jeux conſacrés aux dieux; il paroît

(*) Cette ville merveilleuſe, ſur la fin du dernier ſiecle, s'éleva preſque ſubitement au milieu des ſauvages de l'Amérique, & ne ceſſe de s'étendre de jour en jour. L'amour fraternel eſt ſon unique loi fondamentale: ſes portes ſont ouvertes à tout le monde, & ſon fondateur n'en a formellement exclu que deux ſortes d'hommes, le fainéant & l'athée.

Les Trembleurs ou Quakers, perſécutés en Angleterre, s'étant réfugiés en Amérique ſous la conduite de Guillaume Pen, y fonderent cette colonie. L'enthouſiaſme que Fox leur avoient communiqué n'avoit pour objet que les vertus morales, ſans aucun dogme métaphyſique. Ils s'excitoient au tremolement pour conſulter le Seigneur, & ils ſe croyoient tous autant de prophetes & de propheteſſes. Pen paya le terrain deſert où il vouloit bâtir ſa ville, afin que ſon établiſſement fût bénit de Dieu & des hommes. Ces Trembleurs ont beaucoup rabattu de leur enthouſiaſme; mais ils ont conſervé leurs maximes & leurs uſages.

Cette ville eſt la patrie du célebre M. Francklin, dont M. Barbeu du Bourg vient de publier les *Œuvres*, traduites ſur la quatrieme édition angloiſe, en 2 vol. *in* 4°. 1773, avec le portrait de l'auteur, au bas duquel on lit ces quatre vers:

Il a ravi le feu des cieux;
Il fait fleurir les arts en des climats ſauvages:
L'Amerique le place à la tête des ſages:
La Grece l'auroit mis au nombre de ſes dieux. (*C.*)

même qu'ils étoient pythiques, c'eſt-à-dire, qu'on célébroit les jeux pythiques pour la concorde de Caracalla & de Géta ; la couronne de laurier qui eſt ſur la médaille, en eſt une preuve viſible : & même ces jeux ſont expreſſément nommés pythiens ſur une médaille de Périnthe, φιλαδελφεια πεζθα περινθιων, avec une urne qui indique que ces deux noms expriment la même eſpece de jeux. S'ils avoient été différens, ils auroient été déſignés par deux urnes, ſuivant un uſage reconnu par les plus ſavans antiquaires.

Les deux temples couronnés ſont connoître qu'on célébra à Sardes les jeux φιλαδελφεια, en même temps que les auguſtaux, comme ils le furent ſous le même regne à Nicée. On lit ſur une médaille de cette ville, αυγουστια και φιλαδελφεια νικαιεων. Les deux temples couronnés paroiſſent ſur une autre médaille de Sardes, avec la tête de Julia Domna, mere des deux princes.

Au reſte ces vœux furent bien inutiles. Caracalla, peu après la mort de Septime, eut l'inhumanité monſtrueuſe de poignarder Géta entre les bras de l'impératrice leur mere ; & ſi les deux temples ſont encore repréſentés avec leurs couronnes, ſur une médaille de Caracalla, on n'y lit plus le titre de φιλαδελφεια.

On pourroit, dit M. de Monteſquieu, appeller Caracalla, non pas un tyran, mais le deſtructeur des hommes. Caligula, Néron & Domitien bornerent leur cruauté dans Rome ; celui-ci alla promener ſa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé ſon regne par tuer, comme nous l'avons dit, Géta ſon frere entre les bras de l'impératrice leur mere, il employa ſes richeſſes à faire ſouffrir ſon crime aux ſoldats qui aimoient Géta, & diſoient qu'ils avoient fait ſerment aux deux enfans de Sévere, non pas à un ſeul ; qu'enfin les temples qu'ils avoient bâtis, & les *Philadelphies* qu'ils avoient célébrées, regardoient les deux fils de l'empereur, & non pas un ſeul.

Caracalla, pour les appaiſer, augmenta leur paie, & pour diminuer l'horreur du meurtre de ſon frere, il le mit au rang des dieux : ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que cela lui fut exactement rendu par Macrin, qui, après l'avoir fait poignarder, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines en ſon honneur. Cela fit que ſa mémoire ne fut pas flétrie, & que le ſénat n'oſant le juger, il ne fut pas mis au rang des tyrans, comme Commode, qui le méritoit moins que lui. *Mém. de Littérat. tom. XVIII, ind. 4. pag. 144.* (*D. J.*)

PHILADELPHIE, *pierres de*, (*Hiſt. nat.*) les murs de *Philadelphie*, ville de l'Aſie mineure, ſont bâtis d'une pierre qui renferme des concrétions ſemblables à des os ; ce qui a donné lieu à une fable qui dit que les Turcs, après s'être rendus maîtres de cette ville, la fortifierent avec les os des chrétiens, dont ils éleverent des murailles.

PHILÆ, (*Géogr. anc.*) ville d'Egypte, proche de la cataracte du Nil, ſelon Ptolomée, *liv. IV, c. v.* Il y avoit auſſi une île de même nom ; & c'eſt dans cette île que la ville étoit bâtie, ſelon Séneque, *liv. IV, queſt. nat. c. ij.* Le Nil, après s'être répandu dans de vaſtes déſerts, & y avoir formé divers marais, ſe raſſemble au deſſus de *Philæ*, île eſcarpée de tous côtés. Deux bras du fleuve font cette île, & ſe réuniſſant au deſſous, ne forment plus qu'un ſeul lit, qui eſt le Nil, & qui en porte le nom. (*D. J.*)

PHILAKI, ſ. m. (*Ant. greq.*) nom que les Grecs modernes donnent à la priſon publique de Miſiſtra : c'eſt la même priſon où le roi Agis finit malheureuſement ſes jours. Ces ſortes de lieux changent peu d'uſage, ſur-tout quand ils ſont près d'un tribunal ſouverain, comme celui-ci l'étoit autrefois des Nomophylaces, & comme on dit qu'il l'eſt encore aujourd'hui du Mula. Quoique ce ſoit un réduit effroyable, il n'y en a point de plus renommé chez les auteurs. Strabon rapporte qu'il s'appelloit *cœades*, & pour nous figurer un cachot, il le repréſente comme une caverne. Dion, Chryſoſtome, Euſtathius, Suidas, & pluſieurs autres, en ont parlé ; mais auſſi c'étoit la priſon de Sparte. Plutarque m'attendrit ſans ceſſe, quand je relis dans ſa vie d'Agis, de quelle façon ce jeune roi & les deux princeſſes Archidamia & Agéſiſtrata moururent dans cette petite priſon. Elle eſt ſituée près de la rue

du grand-bazar, cette fameuſe rue qu'on appelloit autrefois *Aphétais*, & qu'Ulyſſe contribua tant à rendre célebre, quand elle lui ſervit de carriere pour diſputer à la courſe la poſſeſſion de Pénélope contre ſes rivaux. Icarius, pere de cette belle Lacédémonienne, voyant pluſieurs amans qui la recherchoient, incertain du choix, leur propoſa des jeux de courſe dans ce même lieu, & promit Pénélope pour prix de la victoire, qu'Ulyſſe eut la gloire de remporter. En reconnoiſſance de cet avantage, il conſacra dans Sparte trois temples à Pallas, ſous le nom de *Céleutée*. (*D. J.*)

PHILANDRE, PHILANDER, OPOSSUM, ſ. m. (*Zoologie.*) animal très-remarquable d'Amérique. Il a été fort mal décrit par divers auteurs ſous le nom de *maritacaca*, *caregoi*, *ropoza*, *caregueia*, *jupatuma*, *tlaquatzin*, *ſarigoi*, *ſemi vulpa*, *marſupiale*, &c.

C'eſt un animal de la groſſeur d'un gros chat. Sa tête eſt faite comme celle d'un renard. Il a le nez pointu, & la mâchoire ſupérieure plus longue que l'inférieure. Ses dents ſont petites, mais ſemblables à celles du renard, excepté qu'il en a deux grandes comme le lievre au haut du muſeau; ſes yeux ſont petits, ronds, & pleins de vivacité. Ses oreilles ſont grandes, liſſes, douces, droites, comme celles du renard, minces, & comme tranſparentes. Il a comme le chat des mouſtaches noires, & d'autres poils de même eſpece ſur la face & au deſſus des yeux; ſa queue eſt ronde & d'un pié de long, pleine de poils à ſon inſertion, enſuite toute chauve, de couleur en partie noire, & en partie d'un brun cendré; ſes piés de derriere ſont beaucoup plus longs que ceux de devant, ils reſſemblent à des mains, & ont chacun cinq orteils armés d'ongles blancs & crochus; l'orteil de derriere eſt le plus long, ainſi que dans les ſinges. Son dos & ſes côtés ſont de couleur noirâtre avec un mélange de gris, & d'un faux jaune ſur le ventre.

L'*opoſſum* répand une odeur puante comme le renard; il ſe nourrit de cannes de ſucre, & d'autres végétaux; il mange auſſi les oiſeaux qu'il va prendre juſque ſur les arbres, & imite ſouvent les ruſes du renard pour piller la volaille.

Mais ce qui le diſtingue de tous les autres animaux du monde, c'eſt le ſac ou la poche dans laquelle la femelle fait entrer ſes petits lorſqu'elle met bas; alors le petit *opoſſum* n'eſt pas plus gros qu'une noix, quoique deſtiné à l'être autant qu'un chat. Ce ſac eſt placé ſous le ventre près des jambes de derriere. Les petits s'y trouvent à l'abri juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de ſe tirer d'affaire; & quand ils commencent à être forts, ils en ſortent, & y rentrent librement pendant quelques ſemaines. Enfin lorſqu'ils ſont grands, la mere les en chaſſe pour toujours, comme font les femelles des autres animaux à l'égard de leurs petits. L'*opoſſum* mâle a, de même que la femelle, cette eſpece de poche ſous le ventre, & prend de temps-en-temps ſur lui le ſoin d'y porter ſes petits, pour les tirer d'un danger preſſant, & ſoulager ſa femelle.

Cette poche ſinguliere mérite bien que nous la décrivions. C'eſt un corps membraneux aſſez mince, quoique compoſé de pluſieurs membranes; il y a quatre paires de muſcles qui ſervent à la reſſerrer & à l'étendre, à ouvrir & à fermer l'ouverture. Deux os particuliers à cet animal, & qui ſont placés dans cette partie de ſon corps, ſervent à l'inſertion des muſcles dont nous venons de parler. La poche paroît être en partie muſculeuſe, & en partie glanduleuſe, car elle a la double action de mouvement & de ſecrétion. L'intérieur de cette poche eſt tapiſſé de quelques poils, qui ſont ça & là couverts d'une matiere jaune & gluante, produite par diverſes petites glandes, dont la poche eſt ſemée; cette matiere cérumineuſe eſt d'une odeur forte & déſagréable.

Le ſac de l'*opoſſum*, outre ſa tunique glanduleuſe & muſculaire, eſt pourvu d'une troiſieme tunique vaſculaire, dans laquelle les vaiſſeaux ſanguins découlent en grand nombre.

L'*opoſſum* ſent auſſi mauvais pendant qu'il eſt en vie que le putois, & même davantage. Cette odeur virulente vient principalement de la matiere contenue dans ſa poche, qui eſt d'une nature ſi ſemblable à celle du ſac de la civette, qu'après avoir été expoſée à l'air pendant quelques

jours, elle perd ſon odeur forte, & devient un parfum des plus agréables, approchant de celui de la civette.

La ſtructure des jambes, des piés & des ongles de l'*opoſſum*, ſemble lui avoir été donnée pour grimper avantageuſement ſur les arbres; & c'eſt auſſi ce qu'il exécute avec beaucoup de vîteſſe.

Enfin, la nature a employé une méchanique admirable dans les épines ou crochets qui ſont au centre du côté inférieur des vertebres de ſa queue. Les trois premieres vertebres n'ont point d'épines; mais on les voit dans toutes les autres. Elles ſont placées juſtement au milieu & à côté de chaque jointure. Je crois qu'on ne ſauroit rien imaginer de plus propre à cette fonction que de le ſuſpendre par la queue; car la queue étant une fois tournée autour d'une branche, ſoutient aiſément le poids de l'animal par le moyen de ces épines crochues: cette action ne demande qu'un peu de travail dans les muſcles pour courber ou fléchir la queue.

J'aurois beaucoup d'autres choſes curieuſes à ajouter, mais je les ſupprime en renvoyant le lecteur à l'anatomie de l'*opoſſum* par le docteur Tyſon, en 1698, dans les *Tranſ. philoſ. n.* 239. *Le chev.* DE JAUCOURT.

Il y a pluſieurs eſpeces de *philandres* que l'on a réunies ſous un même genre. Leurs caracteres communs ſont d'avoir, dans la mâchoire du deſſous, huit dents inciſives, & dans celle de deſſus dix (les deux du milieu ſont plus grandes que les autres), & d'avoir les piés conformés comme ceux des ſinges. Les eſpeces de *philandres* ſont au nombre de neuf; ſavoir 1°. le *philandre* ſimplement dit, c'eſt celui qui a déja été décrit dans cet article; 2°. le *philandre* oriental, qui a une couleur brune foncée ſur le dos, & jaune ſous le ventre, avec des taches jaunes au deſſous des yeux: il eſt plus grand que le *philandre* ſimplement dit; car il a onze pouces de longueur depuis l'occiput juſqu'à l'origine de la queue, tandis que l'autre n'a que huit pouces; 3°. le *philandre* d'Amboine, qui eſt d'un rouge bai noirâtre ſur le dos, & de couleur cendrée blanchâtre ſous le ventre, avec des taches d'un brun foncé; ſa longueur eſt de treize pouces. Les femelles de la ſeconde & de la troiſieme eſpece de *philandres* ont une poche ſous le ventre, comme celle de la premiere eſpece; mais les femelles des cinq eſpeces ſuivantes n'ont pas cette poche, & on ne ſait ſi les individus, tant mâles que femelles de ces cinq eſpeces, ont les autres caracteres de ce genre ſeulement; il eſt certain qu'ils reſſemblent aux *philandres* des trois premieres eſpeces par la forme de la tête, du muſeau, de la queue, des piés, *&c.* & par la façon de vivre: ces cinq eſpeces ſont le *philandre* du Bréſil, le *philandre* d'Amérique, le *philandre* d'Afrique, le *philandre* de Surinam, le *philandre* à groſſe tête, & le *philandre* à courte queue. *Regn. anim.* par M. Briſſon.

PHILANTHROPIE, ſ. f. (*Moral.*) la *philanthropie* eſt une vertu douce, patiente & déſintéreſſée, qui ſupporte le mal ſans l'approuver. Elle ſe ſert de la connoiſſance de ſa propre foibleſſe, pour compatir à celle d'autrui. Elle ne demande que le bien de l'humanité, & ne ſe laſſe jamais dans cette bonté déſintéreſſée; elle imite les dieux qui n'ont aucun beſoin d'encens ni de victimes. Il y a deux manieres de s'attacher aux hommes; la premiere eſt de s'en faire aimer par ſes vertus, pour employer leur confiance à les rendre bons, & cette *philanthropie* eſt toute divine. La ſeconde maniere eſt de ſe donner à eux par l'artifice de la flatterie, pour leur plaire, les captiver & les gouverner. Dans cette derniere pratique, ſi commune chez les peuples polis, ce ne ſont pas les hommes qu'on aime, c'eſt ſoi-même. (*D. J.*)

PHILARMONICI, (*Hiſt. littér.*) c'eſt le nom que prend une ſociété littéraire établie à Vérone en Italie, en 1543. Elle a quatre préſidens ou directeurs, que l'on nomme *peres*. Cette académie embraſſe tous les objets des ſciences. Elle s'aſſemble dans un édifice dans lequel on voit pluſieurs ſalles ornées de portraits des principaux membres de la ſociété, avec cette inſcription: *anno MDXLIII, cœtus philharmonicus academicas leges ſancit, ac muſis omnibus litat.*

PHILAUTIE,

PHILAUTIE, *ſ. f.* (*Morale.*) c'eſt ce que l'on entend dans les écoles par l'*amour de ſoi-même*, qui eſt une affection vicieuſe, & une complaiſance démeſurée pour ſa propre perſonne.

Ce mot eſt formé du grec φιλος, *amicus*, ami, & αυτος, *ipſe*, ſoi-même. *Voyez* AMOUR-PROPRE.

PHILELIE, *ſ. f.* (*Belles-Lettres.*) chanſon des anciens Grecs en l'honneur d'Apollon. La *philelie*, dit Athenée, *liv. XIV, chap. iij*, étoit une chanſon à l'honneur d'Apollon, comme l'enſeigne Teleſilla. Elle fut ainſi appellée, obſerve Caſaubon, du refrain propre à cette chanſon, οξεκ οξεκε, ω φιλ' ηλιε, *levez-vous, levez-vous, charmant ſoleil;* le nom ſeul de cette chanſon peut terminer la queſtion par laquelle on a quelquefois propoſé, ſi le ſoleil eſt dans l'ancienne fable le même qu'Apollon. *Mém. de l'acad. des belles-lettres, tom. XI, page 355.*

PHILÉTÆRE, *ſ. m.* (*antiquit. greq.*) Les *Philétæres* formoient une ſociété de pluſieurs perſonnes qui avoient une eſpece de magiſtrature à Cyzique; mais on ignore en quoi conſiſtoient leurs fonctions. On connoît pluſieurs monnoies des rois de Pergame ſur leſquelles on lit le nom de *Philétære*, φιλεταιρου autour de différentes têtes; mais ces monnoies n'ont aucun rapport à la ſociété de Cyzique. Elles tirent leur nom de *Philétære*, premier roi de Pergame; & cependant comme il ſeroit bien ſingulier que ces monnoies fuſſent toutes de ce prince, quelques antiquaires croient que ſes ſucceſſeurs prirent le même nom ſur leurs monnoies, comme les rois d'Egypte adopterent le nom du premier Ptolemée. *Voyez les antiq. de M. de* Caylus.

PHILÉTÆRIENNE, adj. (*Bot. anc.*) épithete donnée par les anciens botaniſtes à une plante qui avoit quelque reſſemblance avec la rue. Pline en fait mention; & le P. Hardouin, dans ſes notes, penſe que cette dénomination lui a été donnée par rapport à Philetære, roi de Cappadoce: elle pourroit également avoir reçu ſon nom de Philetærus, roi de Pergame; mais le principal ſeroit de connoître la plante même. (*D. J.*)

PHILIADES, (*Géogr. anc.*) *Philiadæ*, bourgade de l'Attique. Elle prenoit ſon nom de Philæus, fils d'Ajax, & étoit la patrie de Piſiſtrate. On lit aujourd'hui à Athenes, au rapport de M. Spon, *liſte de l'Attique*, l'inſcription ſuivante: Αιγηις ανδρων ειικα; Ευαγιδης Κτησιου Φιλιδης εχορηγε Λυσιμαχιδες Επιδαμνιες πυλει Χαριλαος Λοκρος εδιδαξκε Ευθυκριτος ηρχ ν, c'eſt-à-dire, "la tribu » Ædéide des hommes a eu la victoire; » Evadiges, fils de Ctéſias de Philiadoé, » a préſidé aux jeux; Lyſimachidès Epi» damnien a eu ſoin de la muſique; » Charilaüs Locrien a récité; Euthycritus » a été archonte." (*D. J.*)

PHILIPPE, (*Médailles.*) médaille & monnoie de Philippe, roi de Macédoine. On donne ſur-tout ce nom aux monnoies d'or & d'argent de ce prince. Les *philippes* d'or étoient célebres dans l'antiquité, parce que c'étoit une fort belle monnoie & d'excellent or. Snellius, dans ſon livre *de re nummariâ*, parle d'un *philippe* qui peſoit 179 grains de Hollande. Il y en a parmi les médailles du roi qui peſent 158 grains, & nos grains ſont plus peſans que ceux de Hollande, dont Snellius ſe ſervoit; les 179 grains de Hollande reviennent à 160 de France, & à 154 d'Angleterre. Il y a auſſi des *philippes* d'argent & des *philippes* de bronze. (*D. J.*)

PHILIPPE, *ſaint*, (*Géogr. mod.*) fortereſſe de l'île de Minorque, au deſſus de Port-Mahon, ſur un rocher près de la côte. Les rois d'Eſpagne l'avoient fait bâtir dans le ſiecle dernier pour la défenſe de cette île, dont les Anglois s'emparerent en 1708; les François leur ont enlevé le fort & l'île en 1757, mais la paix leur a rendu cette île.

PHILIPPE, (*Monnoie.*) ou *philippus*, monnoie d'or de Flandre, d'un titre aſſez bas. On la nomme *rider* en Allemand.

Il y a eu auſſi des *philippus* d'argent qui peſent près de ſix deniers plus que les écus de France, de neuf au marc, mais qui ne prennent de fin que neuf deniers vingt grains.

Les *philippus* d'Eſpagne, qui ont eu un grand cours en pluſieurs villes d'Allemagne, où on les appelloit *philippe-thaler*, particuliérement à Francfort & à Nurem-

berg, s'y recevoient ſur le pié de cent creutzers communs, ou de 82 creutzers de change : c'eſt ordinairement ſur cette eſpece de monnoie, que ſe réduiſoient & s'évaluoient les paiemens, au commencement de ce ſiecle. (*D. J.*)

PHILIPPE (*Saint*), (*Hiſt. ſacr.*) apôtre de Jeſus-Chriſt, naquit à Betzaïde, ville de Galilée, ſur le bord du lac de Généſareth. Il fut le premier que Jeſus-Chriſt appella à ſa ſuite : *Philippe* le ſuivit ; & peu de temps après, ayant trouvé Nathanaël, il lui dit qu'il avoit trouvé le Meſſie, & l'amena à Jeſus-Chriſt. Ils ſuivirent enſemble le Sauveur aux noces de Cana, & *Philippe* fut bientôt après mis au rang des apôtres. Ce fut à lui que Jeſus-Chriſt s'adreſſa, lorſque voulant nourrir cinq mille hommes qui le ſuivoient, il demanda d'où l'on pourroit acheter du pain pour tant de monde ; *Philippe* lui répondit qu'il en faudroit pour plus de deux cents deniers. Dans le long diſcours que Jeſus-Chriſt tint à ſes apôtres la veille de ſa paſſion, *Philippe* le pria de leur faire voir le pere ; mais le Sauveur lui répondit : *Philippe, celui qui me voit, voit auſſi mon pere*, Joan. *xiv. 9.* Voilà tout ce que l'évangile nous apprend de ce ſaint apôtre. Les auteurs eccléſiaſtiques ajoutent qu'il étoit marié & avoit pluſieurs filles ; qu'il alla prêcher l'évangile en Phrygie, & qu'il mourut à Hiéraple, ville de cette province. (+)

PHILIPPE, (*Hiſt. ſacr.*) le ſecond des ſept diacres que les apôtres choiſirent après l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt. On croit qu'il étoit de Céſarée en Paleſtine ; au moins eſt-il certain qu'il y demeuroit, & qu'il y avoit quatre filles vierges & prophéteſſes, *Act. xxj. 9.* Après le martyre de ſaint Etienne, les apôtres s'étant diſperſés, le diacre *Philippe* alla prêcher l'évangile dans Samarie, où il fit pluſieurs converſions éclatantes. Il y étoit encore, lorſqu'un ange lui commanda d'aller ſur le chemin qui deſcendoit de Jéruſalem à Gaze. *Philippe* obéit, & rencontra l'eunuque de Candace qui étant venu à Jéruzalem pour y adorer le vrai Dieu, s'en retournoit liſant dans ſon char le prophete Iſaïe. L'eſprit de Dieu dit alors à *Philippe* de s'approcher, & le ſaint diacre ouit que l'eunuque liſoit ce paſſage du prophete : *Il a été mené comme une brebis à la boucherie, & n'a point ouvert la bouche non plus qu'un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond. Il a été dans ſon abaiſſement délivré de la mort ; qui pourra raconter ſa génération & ſon origine ? Act. viij. 32.* L'eunuque lui ayant demandé de qui parloit le prophete en cet endroit : *Philippe* commença à lui annoncer Jeſus-Chriſt ; & ayant trouvé un ruiſſeau ſur la route, l'eunuque touché des paroles du diacre, demanda à être baptiſé, & ils deſcendirent tous deux dans l'eau, où *Philippe* le baptiſa ; après quoi, l'eſprit du Seigneur le tranſporta à Azot, où il prêcha la parole de Dieu, juſqu'à ce qu'il vint à Céſarée de Paleſtine. On croit qu'il y mourut, quoique quelques-uns le faſſent aller à Tralles en Aſie, où ils prétendent qu'il fonda une égliſe dont il fut l'apôtre & l'évêque. (+)

PHILIPPE I, (*Hiſt. anc. Hiſt. de Macédoine.*) troiſieme fils d'Amyntas, roi de Macédoine, & ſon ſucceſſeur au trône, naquit l'an du monde 3621. Son pere, pour gage de l'obſervation des traités, le remit aux Thébains, qui confierent ſon éducation au ſage Epaminondas. Le jeune Macédonien formé par les leçons d'un ſi grand maître, en eut tous les talens, ſans en avoir les vertus. Lorſqu'il parvint à l'empire, il eut honte de ne commander qu'à des barbares : il entreprit d'en faire des hommes, en leur donnant des loix & des mœurs. Les moyens dont il ſe ſervit pour monter ſur le trône, manifeſterent qu'il en étoit digne. Appellé de Thebes pour prendre la tutele de ſon neveu, il profita de ſon enfance pour préparer ſa grandeur. Les Macédoniens, environnés d'ennemis, avoient juſqu'alors combattu ſans courage & ſans gloire ; & s'ils n'avoient point encore été ſubjugués, c'eſt que leurs voiſins avoient dédaigné d'en faire leur conquête. *Philippe* affectant une confiance que peut-être il n'avoit pas, releva les courages abattus. Le ſoldat fier de marcher ſous un diſciple d'Epaminondas, ſe ſoumit, ſans murmurer, à une diſcipline ſévere. Ses manieres affables & prévenantes

adoucirent la rigueur du commandement : les Macédoniens, heureux & triomphans le placerent ſur le trône que ſon ambition dévoroit en ſecret, & dont il affectoit de redouter les écueils.

Le choix de la nation fut juſtifié par les plus brillans ſuccès ; *Philippe*, âgé de 24 ans, développa tous les talens qui ſont le fruit de l'expérience. Tous ſes concurrens au trône furent ſubjugués par ſes bienfaits : il n'y eut ni murmurateurs, ni rebelles ; ſes victoires impoſerent ſilence aux rivaux de ſa grandeur, & firent oublier par quels degrés il étoit parvenu à l'empire. Sobre & tempérant, il introduiſit la frugalité dans le camp ; ſa cour ſimple & même auſtere n'offroit point cet éclat impoſteur dont les rois indignes de l'être maſquent leur petiteſſe. La ſévérité de la diſcipline miltaire n'eut rien de pénible, parce qu'il en donna lui-même l'exemple. Ses ſoldats, honorés du titre de ſes compagnons, ſe précipitoient dans tous les périls pour mériter les diſtinctions dont il récompenſoit la valeur. Ce fut lui qui créa cette fameuſe phalange qui préſentoit à l'ennemi un rempart impénétrable ; ce bataillon formoit un quarré long de 400 hommes de front ſur 16 de profondeur ; il étoit ſi ſerré dans ſa marche, que le choc de l'ennemi ne pouvoit l'ébranler ni réſiſter au ſien. Chaque ſoldat étoit armé d'une pique longue de vingt & un piés : ce fut cette phalange redoutable qui éleva les Macédoniens à un ſi haut degré de ſplendeur.

Une armée auſſi bien diſciplinée lui inſpira la paſſion des conquêtes ; il contint la Grece en répandant le bruit artificieux, que le monarque Perſan méditoit d'y faire une invaſion : ce fut ainſi qu'en réaliſant des dangers imaginaires, il ſe rendit l'arbitre des rivaux de ſa puiſſance. Les Illiriens étoient maîtres de pluſieurs places dans la Macédoine ; il les en chaſſa, & pour mieux les affoiblir, il porta le feu de la guerre dans leur pays. Après leur avoir livré pluſieurs combats, toujours ſuivis de la victoire, il s'empara d'Amphipolis, colonie des Athéniens, que cette hoſtilité rendit ſes ennemis. *Philippe*, ſans leur déclarer la guerre, leur enleva Potidée. Son inſidieuſe éloquence leur perſuada qu'en perdant ces places, ils ne perdoient rien de leur puiſſance. La plus utile de ſes conquêtes fut celle de Cnidé, à qui il donna ſon nom, & qui devint dans la ſuite célebre par la mort de Brutus & Caſſius. Cette acquiſition, ſans être glorieuſe à ſes armes, ſervit de degré à ſa puiſſance ; il fit ouvrir près de cette ville une mine d'or d'où il tira par an trois millions. Cette ſource de richeſſes le mit en état d'acheter des eſpions & des traîtres qu'il entretint dans toutes les villes alarmées de ſon ambition. Il avoit coutume de dire qu'il n'y avoit de villes imprenables que celles où un mulet chargé d'or ne pouvoit entrer ; en effet, ce fut avec ce métal, plutôt qu'avec ſes armes, qu'il ſubjugua la Grece.

Il eſt un héroïſme domeſtique que le ſage ſeul peut apprécier : l'ambitieux *Philippe*, du tumulte du camp, veilloit aux devoirs d'un pere de famille. Sa femme Olympias ayant mis au monde Alexandre, il n'en eut pas plutôt appris la nouvelle, qu'il écrivit à Ariſtote pour le prier de ſe charger un jour de ſon éducation. « Je vous » apprends, lui dit-il, qu'il m'eſt né un » fils ; je rends graces aux dieux, moins » pour me l'avoir donné que pour m'avoir » fait ce préſent de votre vivant : je me » flatte que vos ſoins en feront un prince » digne de ſes hautes deſtinées. »

La guerre ſacrée qui embraſa la Grece, y donna le ſpectacle de toutes les atrocités qu'enfante le zele religieux ; *Philippe*, tranquille ſpectateur de cette ſcene horrible, laiſſa aux dieux le ſoin de venger leur injure. Sa politique ténébreuſe attiſoit en ſecret le feu qui dévoroit les différentes contrées de la Grece. Tandis que ſes voiſins s'affoibliſſoient par leurs défaites & même par leurs victoires, il affermiſſoit ſa puiſſance dans la Thrace ; il établiſſoit ſes droits ſur tout ce qui paroiſſoit lui convenir. Ce fut au ſiege de Methone qu'un nommé *Aſter*, extrêmement adroit à tirer de l'arc, vint s'offrir à lui : *Philippe*, plein de mépris pour un ſi foible talent, lui dit qu'il le prendroit à ſon ſervice lorſqu'il feroit la guerre aux hirondelles. Aſter irrité de ce dédain, ſe jeta dans la ville aſſiégée, d'où il tira contre le monarque une fleche où étoit écrit, *à l'œil*

droit de Philippe, dont l'œil en effet fut crevé. *Philippe* renvoya la fleche dans la ville, avec cette inſcription : *After ſera pendu auſſi-tôt que la ville ſera priſe.* Cette menace fut bientôt ſuivie de l'exécution. Ce prince, ſi au deſſus du reſte des hommes, ſe rapprochoit d'eux par quelques foibleſſes ; depuis qu'il avoit perdu un œil, il ne pouvoit entendre prononcer le nom de cyclope ſans ſe ſentir humilié.

Philippe appellé par ſes voiſins pour être l'arbitre de leurs querelles, en profitoit pour les aſſervir. Les habitans de Pherès implorerent ſon ſecours contre Lycophron, beau-frere du cruel Alexandre, dont il imitoit la tyrannie. Le monarque Macédonien, flatté du titre de protecteur d'un peuple opprimé, remporta deux victoires ſur le frere du tyran. Comme ces peuples s'étoient déclarés contre les violateurs du temple d'Apollon, *Philippe* qui les protégeoit fut regardé comme le vengeur de la religion. Les Grecs acharnés à ſe détruire, ſe préparerent eux-mêmes des fers. *Philippe* inſtruit de leur foibleſſe, conçut le deſſein de les ſubjuguer : un ſeul homme réprimoit les vœux de ſon ambition, c'étoit l'orateur Démoſthene, dont l'éloquence lui paroiſſoit plus redoutable que toutes les flottes & les armées de la Grece. Ce fut lui qui détermina les Athéniens à diſputer le paſſage des Thermopiles à cet ambitieux, qui vouloit s'en emparer pour s'ouvrir l'entrée de la Grece ; mais ne quittant que pour un moment les jeux & les ſpectacles, ils ſe plongerent bientôt dans leur premier ſommeil. Tandis qu'ils perdoient le temps en délibérations ſtériles, *Philippe* inondoit la Thrace, & ſe rendoit maître d'Olinte, colonie Athénienne, qui fut contrainte d'abandonner ſes foyers pour errer ſans patrie. Les traîtres qui lui livrerent la ville, ne reçurent pour ſalaire que les railleries des Macédoniens ; ils s'en plaignirent à *Philippe :* ce prince, railleur lui-même, leur répondit : « Les Macédoniens ſont ſi » groſſiers, qu'ils appellent tout par leur » nom. » Cette conquête fut célébrée par des jeux & des ſpectacles.

Les Thébains, après avoir eſſuyé différentes défaites, crurent ſe relever par l'appui de *Philippe :* rechercher un allié ſi puiſſant, c'étoit ſolliciter des fers. Leur haine contre les Phocéens égara leur politique ; *Philippe*, ſous le titre de libérateur, ſe vit l'arbitre de toute la Grece, dont les Thébains venoient de lui ouvrir les portes. Ce fut ſous le ſpécieux prétexte de protéger ſes nouveaux alliés, qu'il rentra dans la Phocide, & que maître des Thermopiles, il répandit la terreur dans toute la Grece. Les Phocéens, trop foibles pour oppoſer une digue à ce débordement, s'abandonnerent à ſa diſcrétion : leurs villes furent démolies ; on leur impoſa un tribut ſi rigoureux, qu'ils aimerent mieux s'exiler eux-mêmes, que d'être réduits à vivre malheureux pour enrichir leur oppreſſeur. *Philippe*, ſans foi dans les traités, ſans frein dans ſon ambition, ſans modération dans le traitement des vaincus, eut encore le ſecret d'être regardé par le vulgaire comme le vengeur des autels & de la religion. Les Amphictions, dont il avoit acheté les ſuffrages, applaudirent à tous ſes décrets, & même ils lui donnerent ſéance dans leur aſſemblée. Sa ſombre politique craignoit de réveiller l'amour de la liberté dans le cœur des Grecs ; & au lieu de les ſubjuguer, il les façonna à l'obéiſſance par de ſages délais ; il parut reſpecter la liberté publique en tournant ſes armes contre les Barbares. Après s'être aſſuré de la Theſſalie, il tranſporta le théatre de la guerre dans la Thrace, d'où Athenes tiroit ſes ſubſiſtances, & qui, privée de cette reſſource, tomboit dans le dépériſſement, ſans qu'il lui fournît de juſtes motifs de ſe plaindre.

Son ambition allumée par des ſuccès, lui fit tenter une expédition dans la Querſonneſe, preſqu'île fertile en toutes les productions néceſſaires à la vie. Cette région, alors preſqu'inconnue, avoit paſſé de la domination des Spartiates ſous celle des Macédoniens : c'étoit le théatre des révolutions ; Athenes y avoit encore quelques colonies : mais les habitans impatiens d'un joug étranger, avoient remis ſur le trône les deſcendans de leurs anciens rois. Les Athéniens qui regardoient cette région comme une partie de leur domaine, murmurerent de l'irruption des Macédoniens : leurs orateurs tonnerent dans la tribune ;

Philippe les laiſſa dire, & ils lui laiſſerent tout exécuter.

Les Meſſéniens, les Argiens & les Thébains, fatigués d'eſſuyer l'orgueil farouche des Spartiates, lui porterent leurs plaintes, qui lui fournirent un prétexte de tourner ſes armes contre la Laconie. Cette entrepriſe fut autoriſée par un décret des Amphictions, dont les intentions pures étoient de tirer Argos & Meſſene de l'oppreſſion de Lacédémone. Au bruit de cette irruption, l'alarme ſe répandit dans la Grece, dont les forces réunies le déterminerent à ſuſpendre l'exécution de ſon entrepriſe; mais toujours ennemi du repos, il alla fondre ſur l'Eubée; & à la faveur des intelligences qu'il avoit ſu ſe ménager, il prit quelques places où il établit des gouverneurs pour commander ſous ſon nom. Les Athéniens lui oppoſerent Phocion, philoſophe guerrier dont on admiroit autant l'intégrité que l'éloquence. Sa ſageſſe & ſon courage ramenerent la victoire ſous les drapeaux des Athéniens, qui conſerverent l'Eubée, d'où les lieutenans de Philippe furent chaſſés. Ce prince, pour ſe venger de cette diſgrace, porta ſes tempêtes dans la Thrace, dont le ſalut intereſſoit les Athéniens; il ſe préſenta devant les murs de Perinthe, ville de la Propontide, à la tête d'une armée de trente mille hommes accoutumés à vaincre ſous lui: la place eût été forcée de ſe rendre, ſi elle n'eût été ſecourue par les Biſantins.

Philippe, ſenſible à cet affront, tourna ſes armes contre Biſance; & ce fut à ce ſiege que ſon fils Alexandre fit ſon apprentiſſage. La Grece alors ſortit de ſon ſommeil, & la Perſe vit avec inquiétude les entrepriſes d'un prince ſi ambitieux. Phocion fut envoyé avec une armée au ſecours de Biſance; la ſageſſe de ce général déconcerta tous les projets de l'ennemi commun, qui fut contraint de lever le ſiege, & d'abandonner l'Héleſpont. Philippe, fécond en reſſources, ſe relevoit promptement de ſes pertes; ſon or qu'il prodiguoit, ſervoit à corrompre ceux dont il ne pouvoit triompher par ſes armes ou ſon éloquence. Tandis que ſes miniſtres amuſoient les Athéniens par des négociations artificieuſes, il fit une irruption dans la Scythie, d'où il revint chargé d'un riche butin. Au retour de cette expédition il fut attaqué dans ſa marche par les Triballes, peuples de Mœſie, qui vivant de leurs brigandages, tenterent de lui enlever ſes richeſſes; il fut forcé de leur livrer un combat, où couvert de bleſſures il ſe vit ſur le point d'être fait priſonnier. Son fils Alexandre voyant le péril, perce les bataillons les plus épais, & parvient à le délivrer des mains des barbares; cette victoire, en le rendant plus puiſſant, ne fit que lui ſuſciter de nouveaux ennemis. Les diviſions des Grecs l'en rendirent l'arbitre, il ſut engager les Amphictions à le déclarer général dans la guerre que les Grecs déclarerent aux Locriens, accuſés d'avoir envahi quelques terres appartenantes au temple de Delphes. Tous les peuples ſéduits par la ſuperſtition, s'engagerent par piété dans cette guerre ſacrée: Philippe à la tête de ceux qu'il ambitionnoit d'avoir pour ſujets, entra dans la Phocide, où il s'empara d'Elatée; les Athéniens s'apperçurent trop tard que cette conquête le rendoit maître des paſſages de l'Attique. L'orateur Démoſthene fut envoyé à Thebes où les Grecs étoient aſſemblés, il déploya toute ſon éloquence pour leur repréſenter que la liberté étoit prête d'expirer; en vain on lui oppoſa les réponſes des oracles que l'or de Philippe avoit corrompus, il répondit que la Pythie philippiſoit. Les Grecs entraînés par l'impétuoſité de ſon éloquence, ſe déterminerent à la guerre; leurs forces réunies étoient à-peu-près égales à celles de leur ennemi, mais elles leur étoient bien inférieures en expérience & en diſcipline. Les deux armées rivales en vinrent aux mains près de Chéronée dans la Béotie; l'habileté de Philippe & le courage du jeune Alexandre, qui commandoit l'aile gauche, déciderent de la victoire. Ce ſuccès tranſporta de joie le monarque vainqueur qui, après des ſacrifices offerts aux dieux, récompenſa avec magnificence les ſoldats & les officiers qui s'étoient diſtingués; pluſieurs jours ſe paſſerent en feſtins, où il ſe livra à l'intempérance. Ce fut dans un de ces excès qu'il ſe tranſporta ſur le champ de bataille, où chantant & danſant comme un bouffon, il outragea les morts. L'Athé-

nien Demade, qui étoit ſon priſonnier, eut le courage de lui repréſenter qu'étant Agamemnon, il ſe déshonoroit en jouant le rôle de Therſite. Philippe, revenu de ſon ivreſſe, en répara l'erreur par la liberté qu'il rendit aux Athéniens, & par le pardon qu'il accorda aux Thébains dont il avoit juré la perte.

La bataille de Chéronée décida du ſort de la Grece; les Spartiates avilis n'étoient plus que l'ombre de ce qu'ils avoient été autrefois. Les Athéniens, ſans émulation, préféroient les jeux aux affaires : ces deux peuples qui tour-à-tour avoient été les dominateurs de la Grece, furent obligés de reconnoître un étranger pour chef de l'expédition qu'on méditoit contre les Perſes. Philippe ſatisfait de ce titre qui lui donnoit la réalité du pouvoir, n'ambitionna pas celui de roi, qui eût réveillé dans les eſprits le ſentiment de la liberté dont il ne reſtoit que le fantôme. Tandis qu'il triomphoit au dehors, ſa vie étoit empoiſonnée de chagrins domeſtiques; l'humeur impérieuſe & chagrine de ſa femme Olimpias le contraignit de la répudier, pour épouſer Cléopatre, fille d'un de ſes principaux officiers; la ſolemnité de la noce fut troublée par l'indiſcrétion d'Attale, pere de la nouvelle reine, qui dans l'ivreſſe du feſtin invita les convives à prier les dieux d'accorder à Philippe un légitime ſucceſſeur. Alexandre, indigné de cette audace, s'élança ſur lui, en diſant, malheureux, me prends-tu pour un bâtard? & dans le moment il lui jette ſa coupe à la tête. Philippe courroucé s'élance ſur ſon fils l'épée à la main; & comme il étoit boiteux, il fit une chûte qui le préſerva de l'horreur d'un parricide. Alexandre qui ſans doute avoir participé à l'ivreſſe, inſulta à la chûte de ſon pere : Quoi, lui dit-il, vous prétendez aller en Perſe, & vous n'avez pas la force de vous tranſporter d'une table à une autre! Il ſe retira en Epire avec ſa mere, d'où il fut bientôt rappellé.

Philippe, roi de la Grece, ſans en avoir le nom faſtueux, célébra les noces de ſa fille avec une magnificence aſiatique; tous les Grecs diſtingués par leur naiſſance ou leurs dignités, furent invités à cette fête. Ces républicains, autrefois ſi fiers; & devenus les complices de leur dégradation, lui firent préſent de couronnes d'or au nom de leurs villes; Athenes donna l'exemple de cet hommage ſervile. Dans le temps qu'il jouiſſoit de toute ſa grandeur, Pauſanias, jeune Macédonien, perce la foule, & lui plonge ſon poignard dans le ſein : cet aſſaſſin avoit inutilement demandé à Philippe juſtice d'un outrage ſanglant, & ce refus en fit un régicide. La nouvelle de cette mort laiſſa reſpirer la Grece, qui ſe flatta de rentrer dans ſa premiere indépendance. Les peuples couronnés de guirlandes chantoient des cantiques d'alégreſſe au lieu d'hymnes funéraires; cette indécence qui étoit le témoignage de la foibleſſe de ſes ennemis, étoit le plus grand honneur qu'on pût rendre à ſa cendre.

Ce prince fut un aſſemblage de vices & de vertus : ambitieux ſans frein, & ſans délicateſſe dans les moyens, il pouſſoit la prudence juſqu'à l'artifice & la perfidie, ſemant par-tout les troubles pour avoir la gloire de les pacifier. Ses plaiſirs étoient des débauches; il proſtituoit ſa confiance & ſes graces aux complices de ſes excès; contempteur des dieux & de leur culte, il affectoit de reſpecter leurs miniſtres pour en faire les agens de ſes deſſeins. Son éloquence éblouiſſante fit croire aux peuples qu'il vouloit aſſervir, qu'il ne combattoit que pour leurs intérêts & leur liberté. Il ne dut ſes proſpérités, ni aux négociations de ſes miniſtres, ni à la capacité de ſes généraux : il voyoit tout par ſes yeux; & comme il étoit ſon propre conſeil, il exécutoit tout par lui-même. Libéral juſqu'à la prodigalité, il ſe débarraſſoit du poids des richeſſes en les verſant ſur ceux qui pouvoient lui être utiles. Egalement chéri & reſpecté du ſoldat, il ſe rendoit populaire & ſavoit prévenir l'abus de la familiarité. Un de ſes officiers étoit chargé de lui répéter tous les matins ces mots : Philippe, *ſouvenez-vous que vous êtes mortel.* Perfide envers ſes ennemis, il ſe piquoit d'équité envers ſes ſujets : un jour qu'il ſortoit de table, où il avoit bu avec excès, une femme qui vint lui demander juſtice, n'en put obtenir une

déciſion favorable : J'en appelle, dit-elle au roi, de *Philippe* ivre à *Philippe* à jeun; le monarque, au lieu de la punir, rectifia ſon jugement. Une autre femme à qui il dit qu'il n'avoit pas le temps de lui rendre juſtice, lui repliqua : Si vous n'avez pas le temps de protéger vos ſujets, ceſſez d'être roi. Démocharès, Athénien, lui ayant été député, le monarque lui dit, faites-moi connoître le ſervice que je puis rendre aux Athéniens? L'orateur impudent lui repliqua, c'eſt de t'aller pendre. Philippe armé du pouvoir, le renvoya ſans le punir, & le chargea de dire à ſes maîtres que ceux qui ſavent entendre & pardonner de ſemblables outrages, ſont plus eſtimables que ceux qui les prononcent. Inſtruit des calomnies dont les orateurs d'Athenes tâchoient de flétrir ſes actions, il leur fit dire qu'il ſeroit ſi circonſpect dans ſes actions & dans ſes paroles, qu'il les convaincroit de menſonge & d'impoſture aux yeux de toute la Grece. Ce fut le mérite d'Alexandre qui mit le comble à la gloire de Philippe; le fils jeta un plus grand éclat, mais le pere, en applaniſſant les obſtacles qui s'oppoſoient aux ſuccès de ſon fils, montra plus de ſolidité : l'un, comme dit Cicéron, fut un plus grand conquérant, mais l'autre fut un plus grand homme : ce prince fut aſſaſſiné à l'âge de quarante-ſept ans, après en avoir régné vingt-quatre.

PHILIPPE II, roi de Macédoine, après la mort de ſon pere Antigone, monta ſur le trône de Macédoine 220 ans avant Jeſus-Chriſt. L'aurore de ſon regne fut brillante : la Macédoine déchue de ſon ancien éclat reprit ſa premiere ſplendeur. La guerre des Achéens lui fournit l'occaſion de développer ſes talens pour la guerre; ces peuples implorerent ſon ſecours contre les Etoliens. Philippe flatté du titre de protecteur d'un peuple opprimé, entra dans l'Etolie, à la tête de quinze mille hommes, qui le rendirent maître de pluſieurs places importantes : il réuſſit dans toutes ſes entrepriſes tant qu'il écouta les conſeils d'Aratus, général des Achéens, habile général, & plus habile encore dans l'art de gouverner. Philippe avoit laiſſé prendre un grand aſcendant ſur ſon eſprit à Apelle, qui après avoir été ſon tuteur, étoit devenu ſon favori; cet Apelle, obſcurci par le mérite d'Aratus qui partageoit la confiance de ſon maître, traverſa tous leurs projets, perſuadé qu'en les faiſant échouer, il ſupplanteroit le rival de ſa faveur. Le jeune monarque, avec une flotte puiſſante, deſcendit dans l'île de Céphalonie, où il forma le ſiege de Palée, qu'il eut la honte de lever, par la faute des Léontins, dévoués au traître Apelle; après cet échec il marcha contre Therme, ville où toutes les richeſſes de l'Etolie étoient accumulées. Les Macédoniens, vainqueurs ſacrileges, brûlerent le temple, briſerent les ſtatues, & ſe retirerent chargés des dépouilles des dieux & des hommes; ils ſaccagerent dans leur marche la Laconie; & de retour à Corinthe, Philippe découvrit la trahiſon d'Apelle, qui fut condamné à la mort avec ſon fils.

Philippe enivré de ſes proſpérités, s'abandonna à la baſſeſſe des penchans qui juſqu'alors étoit reſtée cachée dans ſon cœur : inſolent & cruel dans la victoire, ſans pudeur dans la débauche, il devint l'exécration des peuples dont il avoit été l'idole : ſon humeur aigrie par les revers, le rendit ſévere juſqu'à la férocité. Après ſa défaite à la journée d'Apollonie, il ſe vengea ſur ſes alliés de la honte d'avoir été battu par les Romains. Aratus lui repréſentant l'horreur de ſes excès, lui parut un cenſeur importun; il eut la cruauté de le faire empoiſonner, oubliant qu'il étoit redevable de ſes proſpérités aux talens de ce grand homme.

Quoique privé de ſon ſecours, il enleva aux Etoliens la ville d'Iſſus, devant laquelle les plus grands capitaines avoient échoué : cette conquête fut ſuivie de deux grandes victoires remportées ſur les Etoliens. Tant de ſuccès lui faiſoient eſpérer l'empire de la Grece, lorſque Ptolémée, roi d'Egypte, les Rhodiens & les Athéniens ligués le forcerent de ſouſcrire à la paix, qui fut rompue auſſi-tôt que jurée. Les Romains commandés par Sulpitius, lui livrerent un combat, où la victoire fut vivement diſputée; le téméraire Philippe ſe précipita au milieu de l'infanterie romaine; & cette eſpece de déſeſpoir occaſiona un grand carnage pour le délivrer. Philippe, après avoir

ravagé les terres des Rhodiens, fondit ſur les provinces d'Attale, allié des Romains. Quelques échecs eſſuyés le rendirent plus barbare, il ſembloit ne faire la guerre que pour changer en déſerts les contrées les plus floriſſantes. S'étant rendu maître de Cios en Bythinie, il fit périr au milieu des ſupplices les principaux habitans : ceux qui n'expirerent point par le fer & le feu, furent réſervés pour l'eſclavage. Après avoir aſſouvi ſa vengeance brutale, il fit mettre le ſiege devant Abydos, ville ſituée ſur l'Héleſpont, dans l'endroit que nous appellons le détroit des Dardanelles. Les habitans voyant qu'il exigeoit d'eux de ſe rendre à diſcrétion, réſolurent de périr les armes à la main ; il fut arrêté qu'auſſi-tôt que les aſſiégeans ſeroient maîtres des remparts, cinquante des principaux citoyens égorgeroient les femmes, les enfans & les vieillards dans le temple de Diane, après qu'on auroit jeté dans la mer les effets & les métaux qui pouvoient flatter la cupidité de l'ennemi. Cette délibération ſcellée par des ſermens, eut une prompte exécution : les Macédoniens étant entrés dans la ville, virent avec horreur des furieux égorger leurs femmes & leurs enfans, pour les ſouſtraire à l'eſclavage ; tous dans chaque famille firent l'office de bourreaux.

L'humeur inquiete & guerriere de Philippe le rendoit incapable de repos ; il fond, le fer & la flamme à la main, ſur l'Attique : les Athéniens demandent du ſecours aux Romains, qui envoyerent Valerius-Levinus avec une flotte ſur les côtes de la Macédoine. Philippe, ſans être étonné du nom de ſes nouveaux ennemis, ſe préſente devant Athenes : ſon arrivée eſt ſignalée par une victoire. Les Athéniens forcés de rentrer dans leur ville, y défierent impunément leur vainqueur. Les Etoliens & les Thébains raſſurés par la préſence des Romains, ſe déclarerent pour eux : Quintius-Flaminius, ſecondé de leur alliance, engagea un combat près de Cynoſcéphale dans la Theſſalie ; l'inégalité du terrain rendit inutile la phalange Macédonienne. Philippe vaincu ſe vit dans la néceſſité de ſouſcrire à toutes les conditions que le vainqueur daigna lui impoſer ; & il ne fut plus qu'un fantôme de roi, qui ne parut ſenſible qu'au ſouvenir de ſon ancienne grandeur.

Des chagrins domeſtiques ſemerent une nouvelle amertume ſur ſes jours ; le mérite de ſon fils Démétrius excita ſa jalouſie : ſon frere Perſée, pour rapprocher l'intervalle qui le ſéparoit du trône, l'accuſa de former des complots pour hâter le moment de régner. Le ſoupçonneux Philippe le fit empoiſonner ; mais ce parricide rendit ſon cœur la proie des remords : ſa vie ne fut plus qu'un ſupplice, & il eût exhéréde Perſée pour le punir de ſa délation, ſi la mort n'eût prévenu ſa juſte vengeance : il mourut 178 ans avant notre ere. (*T-N.*)

PHILIPPE, (MARC-JULE) (*Hiſt. rom.*) paſſa des plus bas emplois à la premiere dignité du monde ; né en Arabie de parens obſcurs, il fut l'artiſan de ſa fortune, & il eût paru digne de l'empire romain, s'il ne l'avoit point acheté par le meurtre de ſon bienfaiteur. Gordien, qui l'avoit fait capitaine de ſes gardes & le dépoſitaire de ſes ſecrets, alluma dans ſon cœur une ambition dont il fut la victime, & à force de lui parler des douceurs de commander, il aiguiſa le poignard qui lui perça le ſein. Philippe, par ſes largeſſes, corrompit les légions dont les ſuffrages l'éleverent à l'empire. L'impatience de ſe montrer aux Romains pour faire confirmer ſon élection par le ſénat, lui fit trahir les intérêts de l'état par la ceſſion de la Méſopotamie aux Perſes. Dès qu'il fut arrivé dans la capitale du monde, il captiva le cœur du peuple par ſa popularité & ſes largeſſes. Le tréſor public fut ouvert pour faire des établiſſemens utiles, & ſur-tout pour la conſtruction d'un canal qui fournit de l'eau à un quartier de Rome qui en manquoit. Il ſavoit qu'il ne falloit aux Romains que du pain & des ſpectacles ; ce fut pour leur complaire qu'il célébra les jeux ſéculaires avec une magnificence qui éclipſa tout ce qu'on avoit vu juſqu'alors. Deux mille gladiateurs combattirent juſqu'à la mort. Chaque pays fournit des bêtes féroces dans le cirque. Le théatre de Pompée offrit des ſcenes variées pendant trois jours & trois nuits. Ce fut en careſſant le goût du peuple,

peuple, qu'il ſe maintint ſur un trône ſouillé du ſang de ſon bienfaiteur : mais cette complaiſance ne put le dérober à la fureur des ſoldats, qui le maſſacrerent près de Vérone, après ſa défaite par Dece, qui s'étoit fait proclamer empereur par l'armée de Pannonie. Il étoit alors âgé de quarante-cinq ans, & il en avoit régné cinq & demi. (*T-N.*)

PHILIPPE *de Suabe*, (*Hiſt. d'Allem.*) XVe. roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, XXIe. empereur d'Occident depuis Charlemagne, né en 1180, de Fréderic Barberouſſe & de Béatrix de Bourgogne, duc de Toſcane en 1195, de Suabe en 1196, élu empereur en 1197, mort en 1228, le 22 juin.

Si l'on en excepte l'érection de la Boheme en royaume, le regne de *Philippe* n'eſt marqué par aucun événement mémorable. Né avec tous les talens du conquérant & de l'homme d'état, ce prince parut inſenſible à ſa gloire, & ne ſongea qu'à rendre le calme à l'empire. Nommé tuteur de Fréderic II, & régent du royaume pendant ſa minorité, il fut obligé de prendre la couronne pour lui-même, parce que les états & le pape ne voulant pas reconnoître le jeune Fréderic, il étoit à craindre que le ſceptre ne paſsât dans une famille ennemie de la ſienne. Il eut d'abord à eſſuyer toutes les contradictions de la cour de Rome, qui haïſſoit les Suabes, moins par rapport aux cruautés exercées par Henri VI, qu'à leur puiſſance & à leur fierté, qui ne leur avoit jamais permis de reconnoître un maître dans un pontife. Innocent III, ſi fameux par l'érection du ſanglant tribunal de l'inquiſition, occupoit alors le ſiege apoſtolique ; il expliqua lui-même ſes motifs : ſi Fréderic, diſoit-il, déja roi de Sicile, étoit encore empereur, il ſeroit à craindre que, ſon royaume étant uni à l'empire, il ne refuſât un jour d'en faire hommage à l'égliſe. Ce pape s'étoit propoſé d'affoiblir la maiſon de Suabe : ſes ſucceſſeurs firent plus, ils l'anéantirent. Pour réuſſir dans ſon projet, Innocent III fit une ligue avec pluſieurs princes d'Allemagne en faveur d'Othon de Brunſwik, reſte d'une famille illuſtre & puiſſante, mais ruinée par les derniers empereurs. Le pape deſiroit, avec une ardeur ſi vive d'opérer une révolution, qu'il écrivit au roi de France (Philippe-Auguſte), qu'il falloit que *Philippe* perdît l'empire ou qu'il perdît le pontificat. Quelques princes d'Allemagne avoient vendu la couronne à un troiſieme concurrent, qui ne la pouvant conſerver, fut obligé de la revendre à *Philippe* qui, après avoir défait Othon IV dans pluſieurs combats, convoqua une aſſemblée générale : il fit un diſcours aux états pour leur inſpirer des ſentimens pacifiques ; il dépoſa les marques de ſa dignité, s'offrant généreuſement à deſcendre du trône, s'ils connoiſſoient quelqu'un qui fût plus digne d'y monter. Cette magnanimité lui concilia tous les cœurs, & tous les ſuffrages ſe réunirent pour l'engager à conſerver une couronne dont il étoit vraiment digne. On prétend qu'il conſentit qu'Othon régnât après lui : mais eſt-il croyable que ce prince eût voulu écarter Fréderic II, ſon neveu, d'un trône où ce jeune prince avoit déja été appellé par les vœux de la nation ? *Philippe* mit tous ſes ſoins à ſe réconcilier avec Innocent III. Ce pape étoit bien capable d'exciter ſes inquiétudes : c'étoit l'ame de Grégoire VII, qu'il ſurpaſſoit encore par la force de ſon génie. C'eſt ce pape que l'on vit dans les croiſades abandonner avec adreſſe le ſoin ſtérile de délivrer la terre-ſainte pour ſe ſaiſir de Conſtantinople, conquête bien plus importante pour ſon ſiege. L'accommodement ſe fit, à condition que l'empereur donneroit ſa fille en mariage à Richard, neveu du pontife, avec tous ſes droits ſur la Toſcane, la Marche-d'Ancone & le duché de Spolettte. Les uns prétendent qu'Othon fut compris dans le traité ; d'autres qu'il fut oublié. *Philippe* ne put recueillir le fruit de cette paix qui étoit ſon ouvrage ; il fut aſſaſſiné par Othon de Vitelsbak, qui le ſurprit au lit, comme on venoit de le ſaigner, & lui coupa la gorge d'un coup de ſabre. La haine de cet aſſaſſin étoit excitée par le refus qu'avoit fait l'empereur de lui donner une des princeſſes ſes filles, parce qu'il s'étoit déja ſouillé d'un parricide. *Philippe* avoit le viſage beau, les cheveux blonds, le corps foible & un peu maigre ; ſa taille étoit médio-

cre. Les avantages de ſon eſprit étoient bien au deſſus de ceux de ſon corps. Il étoit doux, humain, libéral ; il ſavoit pardonner à propos ; il avoit une éloquence naturelle & peu ordinaire dans un prince. Inſtruit par la nature & par l'art à diſſimuler, il ne ſe fit jamais une funeſte étude de tromper ou de trahir. L'hiſtoire ne lui reproche aucun crime politique. Sa valeur qui lui aſſura le trône, avoit facilité les ſuccès de Henri VI, ſon frere & ſon prédéceſſeur. Son corps fut enterré dans l'égliſe de Bamberg, d'où ſon neveu Fréderic le fit tranſporter dans celle de Spire. Il eut, de ſon mariage avec Irene, ſœur d'Alexis, empereur de Conſtantinople, quatre filles, Cunegonde, femme de Winceſlas, roi de Boheme ; Marie, femme de Henri, duc de Brabant ; Ethie ou Eliſe, femme de Ferdinand III, roi de Caſtille ; & Béatrice, femme d'Othon IV. On prétend que ſa mort cauſa celle de l'impératrice, qui ne put vaincre ſa douleur. (*M-r.*)

PHILIPPE I, (*Hiſt. de France.*) étoit né en 1052. Il parvint à la couronne de France en 1060. Pendant la minorité du roi, la régence fut confiée à Baudouin ſon oncle, comte de Flandre. Après la mort de Baudouin, *Philippe* âgé de quinze ans, gouverna par lui-même. La fougue, naturelle à ſon âge, lui mit les armes à la main ; mais il fut vaincu par Robert, fils puîné de Baudouin, qui avoit uſurpé le patrimoine de ſes neveux. En 1091, *Philippe* répudia la reine Berthe, fit enlever Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou, & l'épouſa publiquement. Rome lança ſes foudres ; *Philippe* paroît les braver ; Rome l'excommunie de nouveau. Incapable de contenir par lui-même le peuple que les prélats excitoient à la révolte, il aſſocie à ſon trône Louis-le-Gros ſon fils, l'amour de la nation. La préſence du jeune prince fait rentrer les factieux dans le devoir. *Philippe* reçoit enfin ſon abſolution, promet de renvoyer Bertrade, & continue de vivre avec elle. Il ne paroît pas que la cour de Rome ait jamais approuvé ſon mariage. Mais le comte d'Anjou, plus intéreſſé que le pape à cette affaire, ſembla y conſentir. *Philippe* mourut à Melun, le 29 juillet 1108. C'étoit un prince livré à ſes plaiſirs, eſclave de ſes paſſions, incapable de céder à ſes remords, & de les étouffer.

PHILIPPE II, *ſurnommé* AUGUSTE, roi de France, n'avoit que quinze ans lorſqu'il parvint à la couronne en 1180. Né avec des paſſions vives, des talens précoces, un deſir inſatiable de gloire, ſon caractere indocile lui fit rejeter les conſeils de ſa mere, qui vouloit rompre le mariage projeté avec la fille de Baudouin, comte de Flandre. La reine, plus injuſte que ſon fils, arma contre lui le roi d'Angleterre. *Philippe* battit les Anglois, épouſa ſa maîtreſſe, & força ſa mere au ſilence : pluſieurs vaſſaux ſe révolterent, il les vainquit & leur pardonna ; mais bientôt les villes du Vexin, qui devoient retourner à la couronne après la mort de Marguerite, ſœur de *Philippe*, épouſe de Henri II, roi d'Angleterre, rallumerent la diſcorde entre les deux rois en 1186. Richard, fils de Henri, ſe jeta dans le parti de *Philippe*. La guerre ſe réveilla encore entre *Philippe* & Richard, ſucceſſeur de Henri. La cour de Rome, qui avoit beſoin des deux rois pour combattre les infideles, réuſſit enfin à rapprocher leurs intérêts. La paix fut à peine ſignée, qu'ils allerent porter la guerre en Aſie : Acre fut pris ; mais les querelles ſans ceſſe renaiſſantes de Richard & de *Philippe* ſuſpendirent plus d'une fois les opérations des Chrétiens. Le roi revint en France en 1192, & s'empara de la plus belle portion de la Normandie. Richard, échappé des fers où l'empereur le retenoit, tourna ſes armes contre la France. Un traité ne produiſit qu'un calme momentané ; on ſe remet en campagne ; *Philippe* enveloppé par les Anglois, ſe fait jour l'épée à la main, court à Giſors, le pont ſe rompt ſous lui, il tombe dans la riviere, & ſon cheval lui ſauve la vie. Richard meurt ; Jean-ſans-Terre fait jeter dans un cachot Artus ſon neveu, qui avoit des droits ſur la couronne : le jeune prince périt ; Jean, qui s'étoit emparé du royaume d'Angleterre, eſt cité à la cour des pairs de France : il ne comparoît point, ſes biens ſont confiſqués, la Normandie eſt

réunie à la couronne ; le Maine eſt conquis, la Touraine ſe ſoumet, & les habitans du Poitou impatiens de ſecouer le joug Anglois, reçoivent *Philippe* avec des acclamations de joie ; ce fut l'an 1202 que ces provinces changerent de maître.

Philippe fut aſſez ſage pour ne pas s'engager dans la quatrieme croiſade, qui fut publiée en 1204 ; mais il fut aſſez imprudent pour autoriſer celle qui ſe préparoit contre les Albigeois. Ce fut dans cette guerre que les Chrétiens montrerent qu'ils ſont plus acharnés contre eux-mêmes que contre leurs ennemis ; jamais les Sarraſins n'eſſuyerent autant de maux que les malheureux hérétiques du Languedoc.

Cependant les Anglois font, en 1213, une irruption dans la Flandre ; *Philippe* y court, & brûle leur flotte. L'empereur Othon IV ſe ligue avec l'Angleterre, & paroît à la tête d'une armée de deux cents mille hommes ; on en vient aux mains près de Bouvines. On prétend qu'avant le combat *Philippe* dit aux ſoldats : « Fran» çois, voilà ma couronne ; s'il en eſt » un parmi vous plus digne que moi de » la porter, qu'il ſe montre, je la lui » mets ſur la tête ; mais ſi vous me » croyez digne de vous commander, » ſongez qu'il y va aujourd'hui du ſalut » & de l'honneur de la France. » *Philippe* fit éclater tout le génie d'un général, tout le courage d'un ſoldat ; renverſé ſous les piés des chevaux, il ſe releva plus terrible & gagna la bataille.

Jean venoit d'être détrôné en Angleterre ; Louis fils de *Philippe* y fut appellé ; mais cette révolution paſſagere ne lui offrit la couronne que pour la lui ravir auſſi-tôt.

La cour de Rome pria *Philippe* d'ajouter à ſes domaines tout ce qu'on avoit conquis ſur Raimond, comte de Toulouſe, & ſur les Albigeois ; le roi mépriſa les dons des papes, comme il avoit mépriſé leurs foudres. Ce prince mourut le 15 juillet 1223, âgé de 59 ans. Si l'on n'enviſage en lui que les qualités guerrieres, c'eſt un des plus grands hommes qui aient gouverné la France : il conquit la Normandie, l'Anjou, le Maine la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois, *&c....* Infatigable dans les travaux de la guerre, ſans luxe dans ſes camps, ſans molleſſe dans ſa tente, ſage & calme avant le combat, terrible dans la mêlée, doux après la victoire, il avoit toutes les qualités que l'on appelle héroïques. Il avoit coutume de dire qu'il ne tenoit ſa couronne que de Dieu & de ſon épée. Ce fut d'après ce principe qu'il lutta contre l'ambition de la cour de Rome avec une ſageſſe que l'on traitoit alors d'audace & même d'impiété. Mais on lui reprochera toujours une croiſade inutile, les Juifs injuſtement chaſſés & dépouillés, ſes éternels démêlés avec l'Angleterre, où l'on apperçoit autant de jalouſie contre Henri & Richard, que de zele pour la défenſe & la ſplendeur de l'état.

PHILIPPE III, *ſurnommé* LE HARDI, naquit en 1245, épouſa Iſabelle d'Aragon en 1262, & ſuivit S. Louis, ſon pere, dans ſa derniere croiſade en Afrique. Ce prince étant mort en 1270 ſous les murs de Tunis, *Philippe III* fut proclamé par toute l'armée : c'étoit moins un camp qu'un hôpital ou plutôt un cimetiere ; la peſte avoit enlevé des milliers de ſoldats, le reſte languiſſoit. Les Sarraſins étoient devenus agreſſeurs ; leur multitude ſembloit devoir accabler les François. *Philippe* mérita le ſurnom de *Hardi* par l'audace avec laquelle il les repouſſa : il conclut avec eux une treve de dix ans, & revint en France, où il fut ſacré en 1271 ; il y trouva quelques révoltes que l'abſence du maître avoit favoriſées, & les calma ſans violence. La guerre qu'il déclara à Alphonſe, roi de Caſtille, parce que ce prince avoit dépouillé de leurs droits les enfans de Blanche, ſœur de *Philippe*, ne fut pas plus funeſte ; elle fut bientôt terminée. *Philippe* eut la foibleſſe de ſe laiſſer gouverner par la Broſſe, ſon favori ; mais il eut le courage de le faire pendre, lorſque ce vil calomniateur accuſa Marie de Brabant, ſeconde femme du roi, d'avoir empoiſonné Louis, l'un de ſes enfans du premier lit. Ce prince mourut en 1285, dans la quarantieme année de ſon âge. La gloire de ſon regne fut entiérement effacée par celui qui l'avoit précédé ; il eût paru grand peut-être, s'il

avoit remplacé un prince foible ou méchant ; mais c'étoit beaucoup, en ſuccédant à Louis IX, de ne pas ſe montrer indigne d'un tel pere. Ce fut ſous ſon regne que Pierre, roi d'Aragon, fit égorger tous les François qui étoient en Sicile, époque qui n'eſt que trop connue ſous le nom de *vêpres ſiciliennes*.

PHILIPPE IV, *ſurnommé* LE BEL, fils & ſucceſſeur de Philippe III ; il parvint à la couronne en 1285 ; il poſſédoit déja celle de Navarre ; Jeanne ſon épouſe, la lui avoit apportée pour dot. Charles de Valois, roi de Sicile, étoit dans les fers ; Jacques, frere d'Alphonſe, roi d'Aragon, l'y retenoit. *Philippe* obtint ſa liberté ; mais à peine échappé de ſa priſon, Charles alla mettre l'Italie en feu, & reprit ſes prétentions auxquelles il avoit renoncé.

Cependant une inſulte faite par les Anglois à quelques vaiſſeaux Normands, excite une querelle ſérieuſe : l'Angleterre & l'empire ſe liguent contre la France : Edouard eſt cité à la cour des pairs, comme vaſſal de la couronne : il ne comparoit point ; on le déclare convaincu de félonie, & ſon duché de Guienne eſt confiſqué. *Philippe* y envoie des princes de ſon ſang à la tête d'une armée ; pour lui il pénetre dans la Flandre, & ſe ſaiſit de la perſonne du comte Guy, fanatique partiſan du roi d'Angleterre. Edouard demanda la paix ; on négocia ; le pape Boniface VIII voulut dans cette querelle jouer le rôle d'arbitre des rois ; ſa bulle fut déchirée en France ; *Philippe* fut excommunié, mais il brava les foudres de Rome, & fut en lancer de plus réelles. De plus grands intérêts aſſoupirent ce différend pour quelque temps ; la guerre continuoit entre l'Angleterre & la France ; on ſe menaçoit en Champagne, on ſe battoit en Guienne ; une treve ſuſpendit les hoſtilités, & l'on convint, en 1297, que Marguerite ſœur de *Philippe*, épouſeroit Edouard I ; qu'Iſabelle de France s'uniroit à Edouard, héritier préſomptif de la couronne d'Angleterre, & que cette princeſſe lui apporteroit pour dot la Guienne, dont ſon époux devoit rendre hommage au roi de France.

Philippe avoit défendu aux ſeigneurs de prendre les armes contre eux-mêmes, tant qu'il les auroit à la main contre l'Angleterre. Puiſqu'il avoit aſſez d'autorité pour aſſoupir ces guerres privées pendant quelques années, que ne les éloignoit-il pour toujours ? Ces petits combats minoient lentement l'édifice de l'état : ce n'étoient que des eſcarmouches ; mais elles étoient ſi fréquentes, qu'en livrant une bataille chaque année, on auroit perdu moins de ſang, & cauſé moins de ravages.

Cependant en Flandre toutes les garniſons françoiſes ſont maſſacrées. L'an 1302, un tiſſerand, à la tête d'un ramas de payſans, taille en pieces une armée de cinquante mille François, qui dédaignoient de ſe tenir en garde contre cette troupe indiſciplinée. D'un autre côté, Boniface VIII ne pardonnoit pas à *Philippe* de n'avoir pas voulu partager avec lui les décimes levées ſur le clergé de France ; il l'excommunia, & jeta ſur le royaume un interdit général. *Philippe* envoya Nogaret en Italie ; fidele miniſtre de la vengeance de ſon maître, cet officier ſe ſaiſit de la perſonne du pontife : la mort de Boniface qui arriva peu de temps après, prévint les ſuites de cette affaire.

Il reſtoit encore à *Philippe* un affront à venger, c'étoit la défaite de Courtrai. Il entra en Flandre à la tête d'une armée, & préſenta la bataille aux Flamands près de Mons-en-Puelle. Ce prince fit des prodiges de bravoure, & demeura maître du champ de bataille, le 18 août 1304. A ſon retour, il attaqua des ennemis plus difficiles à vaincre que les Flamands ; c'étoient les préjugés de ſon ſiecle : il tenta d'abolir cet uſage atroce de prendre la bravoure ou l'adreſſe pour juge de toutes les conteſtations ; mais malgré cette ſage ordonnance, le duel ſe renouvella encore.

L'ordre des templiers étoit parvenu à un degré de puiſſance qui excitoit la jalouſie de tous les corps de l'état. Il ſeroit difficile de prononcer, d'une maniere déciſive, ſur les motifs qui déterminerent *Philippe*, en 1312, à anéantir cet ordre. Des accuſations ridicules furent le prétexte de cette perſécution, peu s'en faut, auſſi affreuſe que le fut depuis le maſſacre de la ſaint Barthelemi. On reproche encore

à *Philippe* d'avoir altéré la monnoie ; on l'appelloit à Rome *faux monoyeur*. Ces fautes ne ſont point aſſez réparées par les loix qu'il établit contre le luxe, & par les titres de nobleſſe qu'il accorda aux François qui avoient bien ſervi l'état. Il mourut le 20 novembre 1314. Ce prince avoit de grandes qualités ; mais il étoit facile à ſéduire, opiniâtre dans ſon erreur, implacable dans ſes vengeances ; il fit tant de mal, qu'on oſe à peine le louer du bien qu'il a fait.

PHILIPPE V, *ſurnommé* LE LONG, étoit frere de Louis X, & lui ſuccéda l'an 1316. Un parti conſidérable voulut, au mépris de la loi ſalique, placer ſur le trône Jeanne, fille de Louis ; mais *Philippe* triompha de cette faction : il avoit épouſé Jeanne, fille & héritiere d'Othon, comte de Bourgogne, & de Mahaud, comteſſe d'Artois. Robert d'Artois prétendoit encore à ce comté ; il fut déclaré déchu de ſes prétentions, & prit en vain les armes pour les ſoutenir : les Flamands ne tarderent pas à lever l'étendard de la révolte qu'ils avoient tant de fois arboré ; la paix fut l'ouvrage de la cour de Rome ; elle fut conclue le 2 juin 1320. Cette guerre, qui avoit duré ſeize années, avoit fait couler beaucoup de ſang, ſans rendre ni les Flamands plus libres, ni les rois de France plus puiſſans. Un des projets de *Philippe-le-Long*, étoit d'établir dans toute l'étendue du royaume, une même monnoie, un même poids, une même meſure. Peut-être le ſuccès de cette opération lui auroit-il fait ſentir auſſi la néceſſité de donner un même code à toutes nos provinces. Mais la mort le prévint avant qu'il eut même achevé la premiere entrepriſe. Elle l'enleva le 3 janvier 1322, à l'âge de 28 ans. Ce prince donnoit les plus belles eſpérances. Sa modération eſt d'autant plus ſublime, qu'il étoit né vif & impétueux. Les courtiſans l'excitoient un jour à châtier l'archevêque de Paris, prélat inquiet, ennemi ſecret de ſon maître. « Il eſt beau, répondit *Philippe*, » de pouvoir ſe venger & de ne le pas » faire. »

PHILIPPE VI (DE VALOIS,) roi de France. Charles-le-Bel étoit mort ſans enfans mâles en 1328. *Philippe-de-Valois* étoit fils de Charles, frere de *Philippe-le-Bel ;* Edouard III, roi d'Angleterre étoit, par ſa mere Iſabelle, petit-fils du même *Philippe-le-Bel*. Si les femmes avoient pu ſuccéder à la couronne de France, elle lui auroit appartenu ; mais la loi étoit poſitive ; *Philippe-de-Valois* étoit l'héritier du trône. Edouard crut que quelques victoires lui tiendroient lieu des droits qu'il n'avoit pas ; il prit les armes, & vint diſputer la couronne à *Philippe*. Celui-ci ſe montra digne de régner par un acte d'équité bien rare. Il rendit à Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, le royaume de Navarre, dont, ſous le nom de tuteurs, Philippe IV & Charles IV s'étoient emparés. Au lieu de raſſembler ſes forces contre l'Angleterre qui exerçoit déja les fiennes, *Philippe*, moins attentif à ſes intérêts qu'à ceux de ſes vaſſaux, alla ſoumettre les Flamands qui s'étoient révoltés contre Louis leur comte. Il s'avança juſqu'à Montcaſſel ; les rebelles vinrent fondre ſur ſon camp, & y porterent le déſordre. La bravoure du roi rétablit le combat ; l'iſſue en fut glorieuſe pour les François ; le champ de bataille leur demeura, & toute la Flandre ſe ſoumit ; mais il falloit réſerver tant de bravoure & de bonheur pour la journée de Créci. « Mon couſin, dit *Philippe* au » comte, ſi vous aviez gouverné plus » ſagement, je n'aurois pas été forcé de » répandre tant de ſang pour rétablir » votre autorité : ſongez à l'avenir que » ſi le devoir du ſujet eſt la ſoumiſſion, » celui du ſouverain eſt la juſtice. » *Philippe* avoit achevé d'épuiſer, dans cette guerre, ſes finances & ſes forces ; Edouard augmentoit les fiennes par tous les ſecours que lui envoyoient l'empereur, le comte de Hainaut & d'autres princes. La guerre fut bientôt allumée. Edouard paſſa la mer & ravagea la Flandre. Cependant en 1329 il avoit rendu au roi un hommage-lige, comme duc d'Aquitaine. Mais les rois ne craignoient pas de laiſſer entrevoir des contradictions dans leur conduite. Ce qu'il y a d'inconcevable, c'eſt que dans la triſte ſituation où la France & le roi ſe trouvoient, *Philippe*

ſongeoit à aller attaquer les Sarraſins, au lieu de ſe défendre contre les Anglois. Heureuſement cette croiſade, projetée par *Philippe* & par le pape, ne trouva d'autres partiſans qu'eux-mêmes.

Tandis que le roi méditoit des conquêtes en Aſie, Edouard en faiſoit en Flandre; mais les troubles d'Ecoſſe le forcerent à repaſſer en Angleterre. A la faveur de la diſcorde qui régnoit entre la cour de Paris & celle de Londres, Jean IV, comte de Montfort, avoit uſurpé le duché de Bretagne ſur Jeanne, épouſe de Charles, comte de Blois, & niece de Jean III. Jean IV avoit rendu hommage de ce duché à Edouard; il fallut porter la guerre en Bretagne; *Philippe* la fit avec ſuccès. Mais les victoires qu'il remportoit ſur ſes ſujets, étoient autant de pertes réelles; Montfort fut pris & mourut dans les fers. *Philippe*, l'an 1343, conclut avec Edouard une treve dont ce prince profita pour faire des préparatifs de guerre. On reprit les armes en 1346. On en vint aux mains près de Créci; les Anglois ſe ſervirent avec avantage de leur artillerie, invention nouvelle dont les François ne faiſoient point encore uſage; ceux-ci furent entiérement défaits. Edouard aſſiégea Calais: on connoît la généreuſe réſiſtance des habitans, l'emportement d'Edouard, le dévouement héroïque d'Euſtache & de ſes compagnons, enfin la priſe de la ville. Toute la France fut indignée de ce que *Philippe* n'avoit point ſecouru ces braves aſſiégés; pour prix de leur fidélité, il leur donna tous les offices qui viendroient à vaquer, ſoit à ſa nomination, ſoit à celle de ſes enfans, juſqu'à ce qu'ils fuſſent dédommagés de leurs pertes.

Pour comble de malheurs, une peſte affreuſe ravagea l'Europe. On crut appaiſer le ciel par des macérations. Tandis que l'épidémie détruiſoit l'eſpece humaine, la ſecte des Flagellans la déshonoroit. Avec quelques coups de diſcipline on croyoit guérir des maux incurables, & effacer les plus grands crimes. Ces pénitens devenus voleurs, furent un fléau plus terrible que la peſte qui les avoit fait naître. Il fallut toute l'autorité des pontifes & des rois pour réprimer leurs excès.

Si les armes de *Philippe* étoient malheureuſes au nord de la France, ſa politique étoit heureuſe au midi. Humbert II, prince de la maiſon de la Tour-du-Pin, lui céda le Dauphiné en 1349. Il acquit encore le comté de Montpellier, domaine du roi de Majorque, & jouit peu de ces paiſibles conquêtes. Il mourut le 22 août 1350. On l'avoit ſurnommé le *fortuné* après la bataille de Montcaſſel; mais il fut dans la ſuite le plus malheureux des princes, & le peuple reconnut qu'il s'étoit trop hâté de lui donner un ſurnom. *Philippe* avoit la bravoure d'un ſoldat, les vertus d'un citoyen; mais il n'avoit pas les talens d'un roi. Inexorable pour les financiers lorſque leurs concuſſions éclatoient au grand jour, il oublioit qu'il vaut mieux prévenir le crime que de le punir; téméraire à la guerre, mal-adroit dans la plupart de ſes négociations, il croyoit que toutes les grandes qualités d'un prince peuvent être ſuppléées par la bravoure & la probité. S'il eût été ſecondé par la nation dans ſon projet de croiſade, s'il eût amené avec lui en Aſie toutes les forces de l'état, c'en étoit fait, la France étoit perdue, & nous étions Anglois. (*M.* DE SACY.)

* PHILIPPE I, (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) *ſurnommé le* BEAU *ou le* BEL, à cauſe des graces de ſa figure, étoit fils de l'empereur Maximilien I & de Marie de Bourgogne. Il monta ſur le trône d'Eſpagne en 1504, par ſon mariage avec Jeanne, ſurnommée *la Folle*, reine d'Eſpagne, ſeconde fille & principale héritiere de Ferdinand V, roi d'Aragon, & d'Iſabelle, reine de Caſtille. Il ne régna pas deux ans, étant mort à Burgos en 1506.

PHILIPPE II, fils de Charles-Quint & d'Iſabelle de Portugal, ſuccéda à ſon pere en 1556, après l'abdication de celui-ci. Jamais regne ne fut plus fécond en événemens; jamais prince ne forma tant & de ſi vaſtes projets; & quoiqu'il ne manquât ni de génie, ni de reſſources pour les faire réuſſir, l'événement juſtifia preſque toujours cette maxime, qu'une ambition démeſurée eſt la ruine des états.

Ce prince commença par faire la guerre à la France ; mais il ne ſut pas profiter des victoires de Saint-Quentin & de Gravelines. La paix glorieuſe de Cateau-Cambreſis, chef-d'œuvre de ſa politique, l'aveugla ſur des intérêts plus réels. Il alluma les bûchers de l'inquiſition, & prit un plaiſir barbare à voir blûler ſes malheureux ſujets. Il conquit le Portugal ; mais cette conquête ne le dédommageoit pas de la perte d'une partie des Pays-Bas. Il ſe déclara le protecteur de la ligue ; &, en voulant démembrer la France par les factions que ſon argent y fomentoit, il laiſſa entamer ſon patrimoine, & couper des ſources d'où cet argent couloit dans ſes coffres. Il porta ſes vues ambitieuſes ſur la couronne d'Angleterre, entrepriſe malheureuſe qui coûta à l'Eſpagne quarante millions de ducats, vingt-cinq mille hommes & cent vaiſſeaux : c'étoit acheter bien cher la honte de ne pas réuſſir. Enfin il affoiblit ſes forces en Eſpagne pour s'enrichir en Amérique ; & malgré les tréſors immenſes qu'il tira du nouveau monde, il ne laiſſa à ſon ſucceſſeur que cent quarante millions de ducats de dettes. Il mourut le 13 ſeptembre 1598, après quarante-quatre ans & huit mois de regne, dans la ſoixante-quatorzieme année de ſon âge.

PHILIPPE III, fils du précédent & d'Anne d'Autriche, fut obligé de reconnoître l'indépendance des Provinces-Unies, de rétablir la maiſon de Naſſau dans la poſſeſſion de tous ſes biens, & de laiſſer aux Hollandois la liberté du commerce dans les grandes Indes. Aveuglé par la confiance entiere qu'il eut pour des miniſtres avares & deſpotiques, il chaſſa les Maures d'Eſpagne, & avec eux l'induſtrie & les arts. Il eſt vrai qu'il accorda enſuite les honneurs de la nobleſſe & l'exemption d'aller à la guerre, à tous les Eſpagnols qui s'adonneroient à la culture de la terre ; mais quel bien pouvoit produire une telle prérogative, ſur une nation qui ſe faiſoit gloire de ſa pareſſe & du funeſte métier des armes ? Ce prince mourut en 1621, âgé de quarante-trois ans.

PHILIPPE IV, fils de Philippe III & de Marguerite d'Autriche, ſuccéda à ſon pere. Il fit la guerre aux Hollandois ; d'abord avec avantage, puis avec perte. Il voulut s'en venger ſur la France : ſes armes eurent le même ſort ; & il vit des provinces entieres paſſer ſous la domination de ſon ennemi. Le Portugal ſecoua auſſi le joug de l'Eſpagne, & reconnut pour roi le duc de Bragance : ce qui lui reſtoit du Breſil lui échappa de même. Peu ſenſible à tant de pertes, il s'en conſoloit dans le ſein des plaiſirs. Ainſi vécut dans une molleſſe honteuſe *Philippe IV*, ni aimé, ni craint, ni reſpecté de ſes ſujets. Ils parurent avoir pour lui l'indifférence qu'il eut pour eux. Il mourut en 1675, âgé de ſoixante & dix ans.

PHILIPPE V, duc d'Anjou, ſecond fils de Louis, dauphin de France, & de Marie-Anne de Baviere, né à Verſailles en 1683, fut appellé au trône d'Eſpagne par le teſtament de Charles II ; mais il eut bien de la peine à s'y affermir. Il oppoſa à tous les obſtacles une conſtance inébranlable, qui à la fin en triompha. Après la paix d'Utrecht, *Philippe* eut la conſolation de voir la couronne d'Eſpagne aſſurée pour jamais à ſa poſtérité dans la ligne maſculine. En 1720, ce monarque ſe dégoûta du rang ſuprême qui lui avoit tant coûté. Il abdiqua en faveur de Louis ſon fils. Celui-ci ne régna que quelques mois. Sa mort précoce rappella *Philippe* ſur un trône qu'il n'eût jamais dû quitter : alors il ſe montra vraiment digne de régner. Il réforma la juſtice, mit les loix en vigueur, fit fleurir le commerce, anima l'induſtrie, appella les arts, établit des manufactures, rétablit la marine & la diſcipline militaire, encouragea les ſciences, fut aimé de ſes ſujets, & s'acquit des droits aux hommages de la poſtérité. *Philippe V* mourut en 1746, âgé de ſoixante quatre ans, dont il en avoit régné quarante-cinq.

PHILIPPES, *bataille de*, (*Hiſt. rom.*) Cette bataille ſe donna l'an 712 de Rome ſur la fin de l'automne. Brutus & Caſſius, les derniers Romains, y périrent, & leurs troupes furent entiérement défaites par celles d'Octavien. Cette ville *de Philippes* étoit de Phthiotide, petite province de

Theſſalie ; & c'eſt une choſe aſſez remarquable, que la bataille de Pharſale & celle de *Philippes* qui porta le dernier coup à la liberté des Romains, ſe ſoient données dans le même pays & daus les mêmes plaines.

PHILIPPES, (*Géogr. anc.*) en latin *Philippi*, ville de la Macédoine, ſelon quelques-uns, & de la Thrace, ſelon le plus grand nombre, entre le Strymon & le Neſtus ou Neſſus, aſſez proche de la mer. Pline, *liv. IV*, *chap. xj*, Pomponius Mela, *liv. II*, *chap. ij*, & d'autres anciens géographes ont eu raiſon de mettre *Philippi* dans la Thrace, parce qu'elle étoit à notre égard au delà du fleuve Strymon qui ſépare la Macédoine proprement dite, d'avec la Thrace.

Avant que Philippe la fortifiât, elle ſe nommoit *Dathos*, & auparavant encore on la nommoit *Crénides*, ſelon Appien, *civil. liv. IV*, *p.* 650, qui nous apprend qu'elle étoit ſituée ſur une colline eſcarpée, dont elle occupoit tout le ſommet. Les Romains y établirent une colonie. Le titre de *colonie* lui eſt donné dans les actes des apôtres, *c. xvj*, *verſ.* 12, & dans Pline, *liv. IV*, *chap. xj*, de même dans pluſieurs médailles. Aujourd'hui cette ville s'appelle *Philippigi*, & conſerve encore quelques reſtes d'antiquités.

Elle eſt célebre à d'autres égards, & particuliérement dans le Chriſtianiſme, par l'épître que ſaint Paul adreſſa à ſes habitans. Elle eſt encore bien mémorable dans l'hiſtoire par la bataille qui s'y donna l'an de Rome 712, & qui fut fatale à Brutus & à Caſſius, *cùm fracta virtus, & minaces turpe ſolum tetigêre mento*, dit Horace ; cette bataille où la valeur même fut contrainte de céder à la force. Caſſius périt dans cette malheureuſe journée, & Brutus s'y donna la mort, déſeſpérant trop tôt du ſalut de ſa patrie.

Comme l'occaſion ſe préſentera de peindre ailleurs le caractere de Brutus, je me contenterai de rapporter ici ce que Céſar en augura dans la conjoncture ſuivante. Le roi Déjotarus eut une grande affaire à Rome, dont perſonne n'oſoit entreprendre la défenſe : Brutus s'en chargea ; & Céſar l'ayant entendu plaider cette cauſe dont il étoit juge, dit en ſe retournant vers ſes amis : « il eſt de la derniere impor» tance d'examiner ſi ce que cet homme» là veut eſt juſte ou non ; car ce qu'il » veut, il le veut bien fort. » Le roi de la petite Arménie n'oublia jamais le ſervice de Brutus ; il ſe déclara hautement en ſa faveur après l'aſſaſſinat de Céſar ; mais malheureuſement pour Brutus, ce prince ne ſurvécut guere lui-même à cet événement. (*D. J.*)

PHILIPPEVILLE, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Hainaut, ſur une hauteur auprès des ruiſſeaux de Jaimagne & de Bridon, à 6 lieues N. O. de Charlemont, à 3 N. de Marienbourg, à 10 S. E. de Mons, & à 56 de Paris. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg, nommé *Corbigni*, que Marie, reine de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, fit fortifier en 1555, & qu'elle nomma *Philippeville*, en l'honneur de Philippe II, roi d'Eſpagne, ſon neveu. Il y a de nouvelles fortifications de la façon de M. de Vauban. *Long.* 22. 6. *lat.* 50. 10. (*D. J.*)

PHILIPPINE, (*Géogr.*) petite ville des états de la généralité, dans la Flandre hollandoiſe, au bailliage de Bouchoute, ſur la riviere de Brackman : elle n'eſt que d'environ ſoixante & dix maiſons ; mais elle eſt munie de fortifications conſidérables. Le comte Guillaume de Naſſau la prit aux Eſpagnols l'an 1633. Ceux-ci tenterent la même année de la reprendre, mais en vain ; & ce fut encore en vain qu'ils en formerent le ſiege en 1635. Les François furent plus heureux en 1747 ; ils y entrerent alors, comme dans tant d'autres, pour en ſortir à la paix de 1748. (*D. J.*)

PHILIPPINES (LES), (*Géogr. mod.*) îles de la mer des Indes, au delà du Gange, preſque vis-à-vis les grandes côtes des riches royaumes de Malaca, Siam, Camboia, Chiampa, Cochinchine, Tunquin, & la Chine. Elles ſont ſituées dans la mer que Magellan appella *l'archipel de S. Lazare*, parce qu'il y mouilla ce jour-là ſous la zone Torride, entre l'équateur & le tropique du Cancer.

Ces îles anciennement connues ſous le nom de *Maniolæ*, furent découvertes en 1521 par le même Magellan dont je viens de

de parler, & qui y fut tué. Elles furent appellées *Philippines* du nom de Philippe II, roi d'Eſpagne, ſous le regne duquel les Eſpagnols s'y ſont fixés en 1564.

Quand ils y entrerent, ils y trouverent trois ſortes de peuples. Les Maures Malais étoient maîtres des côtes, & venoient, comme ils le diſoient eux-mêmes, de Bornéo & de la terre-ferme de Malaca. De ceux-ci ſont ſortis les Tagales, qui ſont les originaires de Manille & des environs, comme on le voit par leur langage qui eſt fort ſemblable à celui des Malais, par leur couleur, par leur taille, par leurs coutumes & leurs manieres. L'arrivée de ces peuples dans ces îles a pu être fortuite & cauſée par quelque tempête, parce qu'on y voit ſouvent aborder des hommes dont on n'entend point le langage. En 1690, par exemple, une tempête y amena quelques Japonois. Il pourroit bien ſe faire auſſi que les Malais ſeroient venus habiter ces îles d'eux-mêmes, ſoit pour le trafic ou autres raiſons; mais tout cela eſt incertain.

Ceux qu'on appelle *Biſayas* & *Pintados* dans la province de Camerinos, comme auſſi à Leyte, Samal, Panay & autres lieux, viennent vraiſemblablement de Macaſſar, où l'on dit qu'il y a pluſieurs peuples qui ſe peignent le corps comme des Pintados.

Pierre Fernandez de Quiros, dans la *relation de la découverte des îles de Salomon en 1595*, dit qu'ils trouverent à la hauteur de 10d. nord à 1800 lieues du Pérou, à-peu-près à la même diſtance des *Philippines*, une île appellée *la Magdeleine*, habitée par des Indiens bien faits, plus grands que les Eſpagnols, qui alloient nus, & dont le corps étoit peint de la même maniere que celui des Biſayas.

On doit croire que les habitans de Mindanao, Nolo, Bool & une partie de Cébu, ſont venus de Ternate. Tout le perſuade: le voiſinage, le commerce, & leur religion, qui eſt ſemblable à celle des habitans de Ternate. Les Eſpagnols, en arrivant, les trouverent maîtres de ces îles.

Les noirs qui vivent dans les rochers & dans les bois, dont l'île de Manille eſt couverte, different entiérement des autres. Ils ſont barbares, ſe nourriſſent de fruits, de racines, de ce qu'ils prennent à la chaſſe, & n'ont d'autre gouvernement que celui de la parenté, tout obéiſſant au chef de la famille. Ils ont choiſi cette ſorte de vie par amour pour la liberté: cet amour eſt ſi grand chez eux, que les noirs d'une montagne ne permettent point à ceux d'une autre de venir ſur la leur; autrement ils ſe battent cruellement.

Ces noirs s'étant alliés avec des Indiens ſauvages, il en eſt venu la tribu des Manghiens, qui ſont des noirs qui habitent dans les îles de Mindora & de Mundo. Quelques-uns ont les cheveux crépus comme les negres d'Angola, d'autres les ont longs. Les Sambales, autres ſauvages, portent tous les cheveux longs, comme les Indiens conquis.

Du reſte, il eſt encore vraiſemblable qu'il a paſſé dans les *Philippines* des habitans de la Chine, de Siam, de Camboya, & de la Cochinchine. Quoi qu'il en ſoit, les Eſpagnols ne poſſedent guere que les côtes de la plupart de ces îles.

Le climat y eſt chaud & humide. Il y a pluſieurs volcans, & elles ſont ſujettes non ſeulement à de fréquens tremblemens de terre, mais à des ouragans ſi terribles, qu'ils déracinent les plus gros arbres. Ces accidens n'empêchent point que les arbres ne ſoient toujours verds, & qu'ils ne portent deux fois l'année. Le riz vient aſſez bien dans ces îles, & les palmiers y croiſſent en abondance. Les bufles ſauvages y ſont communs; les forêts ſont remplies de cerfs, de ſangliers, & de chevres ſauvages ſemblables à celles de Sumatra. Les Eſpagnols y ont apporté de la nouvelle Eſpagne, du Japon & de la Chine, des chevaux & des vaches qui ont beaucoup multiplié.

On tire de ce pays des perles, de l'ambre gris, du coton, de la cire & de la civette. Les montagnes abondent en mines d'or, dont les rivieres charrient des paillettes avec leur ſable; mais les Indiens s'attachent peu à les ramaſſer, dans la crainte qu'ils ont qu'on ne les y force par l'eſclavage.

Les principales d'entre les *Philippines* ſont Manille ou Luçon, Mindanao,

Ibabao, Leyte, Paragua, Mindoro, Panay, Cébu, Bool & l'île des Noirs. Les cartes géographiques mettent toutes les *Philippines* entre le 132 & le 145 degré de *longitude*, & leur *latitude* depuis 5 degrés jusqu'à 20. (*le chevalier* DE JAUCOURT.)

PHILIPPINES, *les nouvelles*, ou *les îles de Palaos*, (*Géogr. mod.*) îles de la mer des Indes, situées entre les Moluques, les anciennes *Philippines* & les Mariannes. Le hasard les fit découvrir, au commencement de ce siecle, par la violence des vents, qui porterent à la pointe de l'île du Samal, une des plus orientales des *Philippines*, quelques-uns des insulaires qui s'étoient embarqués pour se rendre dans une de leurs propres îles. On en peut voir le récit dans les lettres édifiantes.

Elles nous apprennent qu'on compte plus de quatre-vingts nouvelles îles *Philippines*, qui forment un des beaux archipels de l'Orient & qui sont fort peuplées. Les habitans vont à moitié nus à cause de la grande chaleur. Ils ne paroissent avoir aucune idée de la divinité, & n'adorent aucune idole, ils ne connoissent aucun métal, se nourrissent de poissons & de fruits. Ils laissent croître leurs cheveux qui leur flottent sur les épaules. La couleur de leur visage est à-peu-près la même que celle des Indiens des anciennes *Philippines*; mais leur langage est entiérement différent de tous ceux qu'on parle dans les îles espagnoles, & même dans les îles Mariannes. C'est dommage que nous n'ayions aucune connoissance de ces nouvelles îles & des peuples qui les habitent; car les Espagnols ont fait jusqu'ici des tentatives inutiles pour y aborder; les ouragans & les brises qui regnent dans ces mers, ont fait périr tous les vaisseaux qu'ils avoient équipés pour s'y rendre. *Long. 145 à 160; latit. 2 jusqu'au 22.* (*D. J.*)

PHILIPPIQUES, s. f. plur. (*Littér.*) nom qu'on donne aux oraisons ou harangues de Démosthene contre Philippe, roi de Macédoine. *Voyez* ORAISON.

On regarde les *philippiques* comme les pieces les plus importantes de ce célebre orateur. Longin cite un grand nombre d'exemples du style sublime qu'il tire de ces oraisons, & il en développe parfaitement les beautés. En effet, la véhémence & le pathétique qui faisoient le caractere de Démosthene, ne se produisent nulle part ailleurs avec plus de force que dans ces interrogations pressantes, & dans ces vives apostrophes avec lesquelles il tonnoit contre l'indolence & la mollesse des Athéniens. Quelque délicatesse qu'il y ait dans le discours du même orateur contre Leptines, les *philippiques* l'emportent encore, soit par la grandeur du sujet, soit par l'occasion qu'elles fournissent à Démosthene de déployer son principal talent, celui d'émouvoir & d'étonner.

Denys d'Halycarnasse met l'oraison sur l'Haloneſe au nombre des *philippiques*, & la compte pour la huitieme; mais quelque respectable que soit l'autorité de ce critique, cette oraison sur l'Haloneſe n'a ni la force, ni la majesté qui, selon Cicéron, caractérisent les *philippiques* de Démosthene; aussi les savans la regardent-ils généralement comme un ouvrage supposé.

Libanius, Photius, & d'autres l'attribuent à Hégésipe, fondés principalement sur la longueur du style & sur la bassesse d'expressions qui regnent dans cette piece, & qui sont diamétralement opposées à l'énergie & à la noblesse de l'élocution de Démosthene.

M. de Tourreil a donné une excellente traduction des *philippiques* de Démosthene; c'est une chose extraordinaire que de voir tant d'esprit dans une traduction, & de trouver dans une langue moderne une aussi grande partie de la force & de l'énergie de Démosthene, & cela dans une langue aussi foible que la langue françoise.

Tel est le jugement que M. Chambers a porté de la traduction de M. de Tourreil, mais nos meilleurs écrivains en pensent bien différemment.

« On a laissé, dit M. Rollin, dans la » derniere édition de M. de Tourreil, » quoique beaucoup plus travaillée & plus » correcte que les précédentes, beaucoup » d'expressions basses, triviales; & d'un » autre côté le style en est quelquefois » enflé & empoulé (& il donne des exem-

» ples de l'un & de l'autre); défauts, » ajoute-t-il, directement opposés au ca» ractere de Démosthene dont l'élocution » réunit en même temps beaucoup de sim» plicité & beaucoup de noblesse. M. de » Maucroix en a traduit quelques discours; » sa traduction, moins correcte en quelques » endroits, me paroît plus conforme au » génie de l'orateur grec ». *Traité des études, tome II, page 335.*

Cependant cette traduction de M. de Maucroix, selon M. l'abbé Massieu dans sa préface des œuvres de M. de Tourreil, n'est rien moins que parfaite, puisqu'on n'y trouve pas autant de fidélité & de force qu'on y rencontre d'élégance & d'agrément: or qu'est-ce qu'une traduction qui manque de fidélité? & qu'est-ce qu'une traduction de Démosthene, sur-tout quand elle manque de force?

Le même abbé Massieu, dans des remarques (dont l'original se garde manuscrit à la bibliotheque du roi) sur la seconde édition de M. de Tourreil, parle ainsi de ce dernier traducteur. " Le privilege d'en» tendre M. de Tourreil n'est pas donné » à tout le monde. En beaucoup d'en» droits, on doute qu'il s'entende lui» même. Il quitte le sens pour les mots, » & le solide pour le brillant. Il aime les » épithetes qui empliſſent la bouche, les » phrases synonymes qui disent trois ou » quatre fois la même chose, les expres» sions singulieres, les figures outrées, » & généralement tous ces excès qui sont » les écueils des écrivains médiocres. Il » ignore sur-tout la naïveté du langa» ge, *&c* ». *Préface* de M. l'abbé d'Olivet *sur sa traduction des* philippiques *de Démosthene.* Seroient-ce toutes ces qualités qui auroient séduit M. Chambers, & décidé son admiration pour la traduction de M. de Tourreil.

Il suffira d'ajouter que dans les remarques dont on a parlé, M. l'abbé Massieu compte treize fautes dans la traduction que M. de Tourreil a donnée de la premiere *philippique*, & que le P. Jouvenci en compte vingt-neuf dans celle de la premiere. On peut voir ces observations dans un ouvrage de M. l'abbé d'Olivet, intitulé *philippiques* de Démosthene, & *catilinaires* de Cicéron, imprimé à Paris en 1744, où l'on trouve aussi une traduction latine de la premiere *philippique*, par le P. Jouvenci.

On a aussi donné le nom de *philippiques* à quatorze oraisons de Cicéron contre Marc-Antoine. C'est Cicéron lui-même qui leur donna ce titre dans une épître à Brutus où il en parle; & la postérité l'a trouvé si juste, qu'il s'est perpétué jusqu'à nous.

La seconde de ces harangues a toujours été la plus estimée. Juvenal ne craint pas de l'appeller *un ouvrage divin.*

Quam te conſpicuæ divina philippica *famæ*
Volveris à primâ quæ proxima.
Satyr. x.

Le nom même que Cicéron donna à ces pieces, qu'il eût dû naturellement appeller *antoniques*, marque assez le cas qu'il en faisoit, & combien il s'y étoit proposé d'imiter Démosthene, dont on dit qu'il avoit traduit la premiere *philippique*; mais cette traduction n'a pas passé jusqu'à nous.

Les *philippiques* de Cicéron lui coûterent la vie, Marc-Antoine en ayant été si irrité, que dans la proscription qui signala son triumvirat avec Auguste & Lepide, il obtint qu'on lui abandonneroit Cicéron, le fit poignarder, & attacher la tête & les mains de cet orateur sur la tribune aux harangues où il avoit prononcé les *philippiques.*

Durant la minorité de Louis XV, & sous le regne de M. le duc d'Orléans, il parut contre ce dernier prince un libelle en vers très-injurieux sous le nom de *philippiques*, par allusion au nom de *Philippe* que portoit M. le régent. Plusieurs poëtes furent soupçonnés d'en être les auteurs, mais sur-tout la Grange, auteur de plusieurs tragédies, qui fut envoyé aux îles de Sainte-Marguerite, & ne s'en sauva que pour s'expatrier. M. de Voltaire en parle ainsi dans son épître sur la calomnie:

Vous avez bien connu, comme je penſe,
Ce bon régent qui gâta tout en France:

Il étoit né pour la ſociété,
Pour les beaux arts & pour la volupté;
Grand, mais facile, ingénieux, affable,
Peu ſcrupuleux, mais de crime incapable:
Et cependant, ô menſonge! ô noirceur!
Nous avons vu la ville & les provinces
Au plus aimable, au plus clément des princes,
Donner les noms . . . Quelle abſurde fureur!
Chacun les lit, ces archives d'horreur,
Ces vers impurs, appellés philippiques,
De l'impoſture éternelles chroniques!
Et nul François n'eſt aſſez généreux
Pour s'élever, pour dépoſer contre eux.

Ils auront le ſort de tous les libelles, ils ſeront oubliés, & la mémoire du prince qu'ils outrageoient ne périra point.

PHILIPPISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) nom que quelques Luthériens ont donné à ceux de leur ſecte, qui ſe ſont attachés aux ſentimens de Philippe Melanchton. *Voyez* LUTHÉRANISME.

Ce réformateur s'étant oppoſé vivement aux Ubiquiſtes ou Ubiquitaires qui s'éleverent de ſon temps; & la diſpute, loin de ceſſer après ſa mort, n'en étant devenue que plus opiniâtre, les Flacciens ou diſciples de Flaccus, ſon antagoniſte, donnerent ce nom de *Philippiſtes* aux théologiens de l'univerſité de Wirtemberg, qui ſoutenoient le ſentiment de Melanchton. *Voyez* UBIQUISTE *ou* UBIQUITAIRE.

PHILIPPOPOLI, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie Européenne, dans la Romanie, dont *voyez l'article* au *mot* PHILIPPOPOLIS. (*D. J.*)

PHILIPPOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace au nord, dans les terres, & ſur l'Hebrus. Elle reconnoiſſoit Philippe, fils d'Amyntas, pour ſon fondateur, ou plutôt pour ſon reſtaurateur, & elle étoit déja célebre, lorſque la ville de Philippe, *Philippi*, commença à faire figure dans le monde.

Cette ville ſubſiſte encore, & s'appelle *Philippopoli*, ville de la Turquie en Europe, dans la Romanie, à 24 lieues au deſſus d'Andrinople, au nord-oueſt, & à 68 de Conſtantinople. Elle eſt ſans murailles, & bâtie ſur trois hauteurs qui, ſelon les apparences, lui ſervoient autrefois de fortereſſes. Elle a au ponent la Mariſe, qui eſt l'Hebrus des anciens, & qui lui fournit les commodités de la vie; elle eſt habitée par un petit nombre de turcs, de juifs & de chrétiens. *Long.* 42 30; *lat.* 42 15. (*D. J.*)

PHILIPSTAD, (*Géogr. mod*) petite ville de Suede dans la partie orientale du Vermeland. Elle eſt entre des marais & des étangs, à 7 lieues nord de Carleſtadt, 42 nord-oueſt de Stockolm. *Longit.* 32, 5; *latit.* 59, 30. (*D. J.*)

PHILISBOURG *ou* PHILIPSBOURG, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, ſur ſur la rive orientale du Rhin, à l'embouchure de la Saltza, à 2 lieues au midi de Spire, 5 eſt de Landaw, 9 eſt de Worms, 16 nord-eſt de Strasbourg, & 110 ſud de Paris. (*)

(*) Louis XIV apprit la reddition de cette place par M. de Louvois, étant au ſermon qui fut interrompu, le premier novembre 1688; enſuite le roi dit au pere Gaillard: « Mon pere, continuez » quand il vous plaira, c'eſt la priſe de *Philisbourg*, il faut en remercier Dieu. » Le Jéſuite reprit ſon ſermon, & il fit entrer les louanges de Monſeigneur; ce qui plut fort à tout le monde. « Il faut croire, » dit l'éditeur du journal de Louis XIV, en 1770, qu'on étoit bien indulgent alors; car la vérité eſt » que le pere Gaillard étoit un aſſez plat prédicateur. »

C'eſt à l'occaſion de la priſe de *Philisbourg*, que le duc de Montauſier écrivit au dauphin cette lettre digne d'un Romain. « Monſeigneur, je ne vous fais pas compliment ſur la priſe de cette place; vous » avez une bonne armée, une excellente artillerie & Vauban; je ne vous en fais pas non plus ſur les » preuves que vous avez données de bravoure & d'intrépidité, ce ſont des vertus héréditaires dans » votre maiſon; mais je me réjouis avec vous de ce que vous êtes libéral, généreux, humain, faiſant » valoir les ſervices d'autrui & oubliant les vôtres; c'eſt ſur quoi je vous fais mon compliment. » (*O*)

Ce n'étoit autrefois qu'un village appellé *Udenheim*, où Jean-George, comte palatin, bâtit un palais pour l'évêque de Spire, en 1313: Philippe-Chriſtophe de Sotteren, évêque de Spire, fortifia ce lieu de ſept baſtions, & l'appella *Philippo-burgum*. En ſorte que cet endroit eſt devenu une place très-importante qui appartient à l'évêque de Spire, mais où l'empereur a droit de mettre garniſon en temps de guerre : c'eſt auſſi pour cela qu'elle a ſouvent été priſe & repriſe ; par les Suédois, en 1633 ; par les Impériaux, en 1635 ; par Louis de Bourbon, alors duc d'Enghein, en 1644 ; par les alliés, en 1676 ; par Louis dauphin de France, en 1688 ; par les François, en 1734 ; mais cette place fut rendue bientôt après à l'empereur, par le traité de Vienne. *Long. 26. 8'. 15" ; latit. 49. 13'. 50".* (*D. J.*)

PHILISTINS (LES), (*Géog. ſacrée.*) peuples venus de l'île de Caphtor dans la Paleſtine, & deſcendus des Caphtorims, qui ſont ſortis des Chaſluims, enfans de Mizraïm, ſuivant le récit de Moyſe, *Gen. x, 13, 14.*

Dom Calmet a tâché de prouver dans une *diſſertation ſur l'origine & les divinités des* Philiſtins, que l'île de Caphtor déſignoit l'île de Crete. Le nom de *philiſtin* n'eſt point hébreu. Les ſeptante le traduiſent ordinairement par *allophyli*, étrangers. Les Péléthéens & les Céréthéens étoient auſſi *philiſtins ;* & les ſeptante traduiſent quelquefois, comme dans *Ezech. xxv, 16. Sophron. xj, 5, 6*, céréthim par κρῆται, *crétois.* Les Chaſluims, peres des Caphtorims, demeuroient originairement dans la Pentapole cyrénaïque ; ſelon le Paraphraſte Jonatham, ou dans le canton pentaſchenite de la baſſe Egypte, ſelon le paraphraſte jéroſolymitain.

Nous trouvons dans la Marmarique, la ville d'Axilis, & dans la Lybie Sagylis, noms qui ont quelque rapport avec Chaſluim. Ce pays eſt ſitué près de l'Egypte, où les enfans de Mizraïm ont eu leur demeure ; & il eſt aſſis vis-à-vis de l'île de Crete. Strabon, *l. XVII, pag. 837*, ne met que mille ſtades de diſtance entre le port de Cyrene & celui de Crete, nommé *Criou-Metopou* ou *front de belier.* Le commerce étoit grand entre la Cyrénaïque & l'île de Crete, comme il paroît par Pline & Strabon. Il y a donc beaucoup d'apparence que les Chaſluims envoyerent de la Cyrénaïque des colonies dans cette île, leſquelles paſſerent delà ſur les côtes de la Paleſtine.

Ce ſyſtême ingénieux de dom Calmet, eſt encore appuyé par la conformité qui ſe trouve entre les noms de Céréthim & des Crétois, & par pluſieurs traits de reſſemblance entre les mœurs, les armes, les divinités, & les coutumes de ces deux peuples.

Les *Philiſtins* avoient déja des villes dans la Paleſtine du temps d'Abraham. Au commencement du regne de David, leur état étoit diviſé en cinq petites ſatrapies ; ils furent aſſujettis par David, & ſoumis au roi de Juda pendant environ 240 ans. Pſammiticus, roi d'Egypte, prit leur ville Azoth, après un ſiege de 29 ans, ſuivant Hérodote, *l. II, c. clvij ;* & c'eſt le plus long ſiege de ville que l'on connoiſſe. Nabuchodonoſor aſſujettit vraiſemblablement les *Philiſtins* avec les autres peuples de la Syrie, de la Phénicie, & de la Paleſtine. Ils tomberent enſuite ſous la domination des Perſes, puis ſous celle d'Alexandre le grand, & enfin les Aſmonéens les ſoumirent à leur domination. Le nom de *Paleſtine* eſt venu des *Philiſtins*, quoique ces peuples n'en poſſédaſſent qu'une petite partie. (*D. J.*)

PHILLUS, (*Géog. anc.*) ville de la Theſſalie ; Strabon, *l. IX, pag. 435*, dit que c'étoit dans cette ville qu'étoit le temple de Jupiter Phylléen. (*D. J.*)

PHILLYREA, (*Botan. Jardinage.*) en anglois *mockprivet*, en allemand *ſteinlinde.*

Caractere générique.

Un calice permanent découpé en cinq, ſoutient une fleur monopétale, dont le tube eſt très-court & diviſé par le bord en cinq ſegmens renverſés ; on y trouve deux étamines courtes, oppoſées l'une à l'autre, & terminées par des ſommets droits & ſimples ; au centre eſt ſitué un embryon arrondi, ſurmonté d'un ſtyle délié que couronne un gros ſtigmate ; l'embryon devient une baie globuleuſe à une ſeule

cellule qui contient une ſemence arrondie. (*)

Eſpeces.

1. *Phillyrea* à feuilles ovale-lancéolées entieres ; vrai filaria des jardiniers.

Phillyrea folio ovato-lanceolatis, integerrimis. Mill.

Trice phillyrea.

2. *Phillyrea* à feuilles ovales, preſque entieres.

Phillyrea foliis ovatis ſubintegerrimis. Mill.

Broad leav'd phillyrea.

3. *Phillyrea* à feuilles cordiformes, ovales & dentées.

Phillyrea foliis cordato-ovatis, ſerratis Hort. Cliff.

Broad leaved prickly phillyrea.

4. *Phillyrea* à feuilles lancéolées, entieres. *Phillyrea* à feuilles de troëne.

Phillyrea foliis lanceolatis integerrimis. Hort. Cliff.

Privet leav'd phillyrea.

5. *Phillyrea* à feuilles lancéolées, ovales & entieres, à fleurs raſſemblées en bouquets axillaires.

Olive leaved phillyrea.

6. *Phillyrea* à feuilles lancéolées étroites & entieres, à fleurs raſſemblées en bouquets axillaires.

Narrow-leav'd phillyrea.

7. *Phillyrea* à feuilles étroites.

Phillyrea foliis linearibus.

Roſe mary leav'd phillyrea.

8. *Phillyrea* à feuilles étroites & crenelées.

Phillyrea foliis linearibus crenatis. Hort. Colomb.

Les trois premieres eſpeces s'élevent ſur un tronc droit à près de vingt piés, & peuvent être plantées ſur de petites allées dans les boſquets d'hiver, les déſerts à l'angloiſe & les parcs. L'eſpece *n°. 6* parvient à la hauteur de dix ou douze piés ; les *n°s. 4* & *5* atteignent à peine à dix piés, & la taille du *n°. 7* n'excede guere une toiſe : quoique tous ſoient indigenes des parties méridionales de l'Europe, ils ſupportent néanmoins les rigueurs de nos hivers ; & quoiqu'un froid exceſſif leur faſſe quelquefois perdre leurs feuilles & quelques branches, ils ſe rétabliſſent pendant la belle ſaiſon. Les grandes eſpeces ſont très-touffues, & forment des arbres d'un aſpect fort agréable, qui procurent des aſyles aux oiſeaux & les invitent à faire plutôt leurs nids. Les eſpeces baſſes forment des buiſſons très-agréables ; toutes contribueroient ſinguliérement à la décoration des boſquets d'hiver, par la variété du ton de leur verd obſcur & glacé dans certaines eſpeces, d'une nuance plus herbacée dans d'autres, & tirant ſur le glauque dans la pénultieme, ainſi que par leurs feuilles différemment figurées & de diverſe grandeur, & leurs rameaux, tantôt raſſemblés & tantôt épars.

Les *phillyrea* peuvent ſe multiplier par leurs baies qu'il faut ſe procurer des pays

(*) Tournefort compte treize eſpeces de ce genre de plante. Décrivons ici la plus commune qui eſt à feuille de troëne, *phillyrea folio liguſtri ; C. B. P.* 476 & *I. R. H.* 509.

Sa racine eſt ferme enfoncée profondément en terre. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de ſix à huit piés, rameuſes, revêtues d'une écorce blanchâtre, un peu ridée. Ses feuilles ſont aſſez ſemblables à celles du troëne, mais plus amples & plus longues, charnues, d'un verd brun, oppoſées les unes aux autres, ou deux à deux le long de la tige & des branches, toujours vertes, d'un goût aſtringent.

Ses fleurs naiſſent pluſieurs enſemble des aiſſelles des feuilles, petites, ſemblables à peu-près à celles de l'olivier ; chacune d'elles eſt un godet découpé en quatre parties, de couleur blanche verdâtre. Après que ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des baies ſphériques groſſes comme celles du myrte noir, quand elles ſont mûres, diſpoſées en petites grappes, d'un goût douçatre, accompagné de quelque amertume, & approchant des baies de genievre ; elles contiennent chacune un petit noyau rond & dur.

Cet arbriſſeau croît dans les haies & les bois aux environs de Montpellier. Il ſe plaît dans les endroits pierreux, rudes & incultes : il fleurit en mai & juin, & ſon fruit eſt mûr en ſeptembre. Comme ſon feuillage eſt toujours verd, on en fait des berceaux & de jolies paliſſades. Elle s'éleve facilement de graine & de bouture. On la tond comme on veut, en buiſſon, en boule, en haie, en eſpalier. La médecine ne fait point uſage de cette plante ; on ne penſe pas même que ce ſoit la même plante que la *phillyrea* de Dioſcoride. (*D. J.*)

chauds ; ſi on les ſeme dans de petites caiſſes en automne, elles leveront, pour la plus grande partie, le printemps ſuivant, pourvu qu'on mette les caiſſes ſur une couche tempérée : à la fin de ſeptembre du troiſieme été, on les mettra en pépiniere, à deux piés & demi les uns des autres, & on les y cultivera juſqu'à ce qu'ils aient une force convenable : alors on les enlevera en motte pour les fixer aux lieux où ils doivent demeurer. Ces arbres ſe multiplient auſſi très-aiſément par les marcottes ; il faut coucher en terre, au mois de juillet, les branches inférieures les plus jeunes & les plus ſouples, avec toutes les attentions détaillées à l'*art.* ALATERNE ; la ſeconde automne elles ſeront ſuffiſamment garnies de racines : on pourra les enlever pour les mettre en pépiniere ou les planter en pot, juſqu'à ce qu'elles ſoient en état de figurer dans les boſquets pour leſquels on les deſtine : on peut auſſi les greffer les uns ſur les autres, & j'ai fait reprendre les boutures de quelques eſpeces : une terre franche, ni ſeche, ni humide, mais douce, onctueuſe & un peu fraîche, eſt celle qui leur convient le mieux ; mais ils n'en rebutent aucune, ſi ce n'eſt celles qui ſont trop abreuvées. La fin de ſeptembre ou le commencement d'octobre eſt le temps le plus propre à leur tranſplantation, qu'il faut toujours faire avec la motte ; & à l'égard des marcottes, en laiſſant autant de terre que l'on pourra après les racines, & les conſervant bien entieres ; car ces arbres ne reprennent ſûrement qu'avec ces précautions. J'en ai planté à la mi-avril avec aſſez de ſuccès. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.

PHILOBOETUS, (*Géogr. anc.*) montagne de la Béotie, dans la plaine d'Elatée, ſelon Ortelius, qui cite Plutarque ; mais Plutarque, *in Syllâ*, dit ſimplement qu'il y avoit dans la plaine d'Elatée une éminence, où Hortenſius & Sylla camperent. Cette éminence étoit très-fertile, couverte d'arbres, & au pié couloit un ruiſſeau. Plutarque avance que Sylla vantoit extrêmement la ſituation de ce lieu. Au reſte, le texte grec porte φιλοβοιωτὸς, *Philoboetos*. (*D. J.*)

PHILOCANDROS, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, & l'une des Cyclades, ſelon Ptolomée, *l. III, c. xv.* Pline, *l. IV, c. xij*, & Etienne le géographe écrivent *Pholecandros*, & la mettent parmi les îles Sporades. Heſyche écrit *Phlegandos*. On la nomme aujourd'hui *Policandro* : elle eſt entre les îles de Milo & de Sikino. (*D. J.*)

PHILOGEE, ſ. m. (*Mythol.*) c'eſt le nom d'un des chevaux du ſoleil : ce *mot* ſignifie qui aime la terre, de φιλω, j'*aime*, & γη, *terre* ; il prend ſon nom du ſoleil à ſon coucher, où il paroît tendre vers la terre. Quand cet aſtre s'abaiſſe, qu'il ſemble s'élargir par degrés au déclin du jour ; que les nuages entourent avec magnificence le trône du couchant, comme diſent nos poëtes ; c'eſt dans cet inſtant, ſi l'on en croit les chantres fabuleux de la Grece, que Phébus donnant relâche à ſes courſiers fatigués, *Philogée*, Pyroeis, Eous & Ethon, cherche les boſquets d'Amphitrite pour ſe repoſer lui-même avec les nymphes océanides. Il baigne ſes rayons à moitié plongés, & bientôt montrant un demi-cercle doré, il donne un dernier regard lumineux, & diſparoît enfin totalement dans le ſein de Téthis. (*D. J.*)

PHILOLAUS, (*Mythol.*) Eſculape avoit un temple près de la ville d'Aſope dans la Laconie, où il étoit honoré ſous le nom de *Philolaüs*, c'eſt-à-dire *bon & ſalutaire aux hommes*. Il ne pouvoit avoir un ſurnom plus glorieux. (*D. J.*)

PHILOLOGIE, ſ. f. (*Littér.*) eſpece de ſcience compoſée de grammaire, de poétique, d'antiquités, d'hiſtoire, de philoſophie, quelquefois même de mathématiques, de médecine, de juriſprudence, ſans traiter aucune de ces matieres à fond, ni ſéparément, mais les effleurant toutes ou en partie.

Ce mot eſt dérivé du grec φιλος & λογος, *amateur des diſcours, des lettres* ou *des ſciences*.

La *philologie* eſt une eſpece de littérature univerſelle, qui traite de toutes les ſciences, de leur origine, de leur progrès, des auteurs qui les ont cultivées, *&c.* *Voyez* POLYMATHIE.

La *philologie* n'eſt autre choſe que ce

que nous appellons en France les *belles-lettres*, & ce qu'on nomme dans les universités les *humanités*, *humaniores litteræ*. Elle faisoit autrefois la principale & la plus belle partie de la grammaire. *V.* GRAMMAIRE & GRAMMAIRIEN.

PHILOLOGUE, s. m. (*Lit.*) on appelle ainsi quiconque embrasse cette littérature universelle qui s'étend sur toutes sortes de sciences & d'auteurs, comme ceux qui ont travaillé sur les anciens auteurs pour les examiner, les corriger, les expliquer & les mettre au jour.

Eratosthene, bibliothécaire d'Alexandrie, fut le premier qui porta le nom de *philologue*, si l'on en croit Suétone, ou celui de *critique*, selon Clément alexandrin. Il vivoit du temps de Ptolémée Philadelphe, & mourut fort âgé dans la cxlvj olympiade.

On compte encore parmi les *philologues* fameux dans l'antiquité, Varron, Asconius Pedianus, Pline l'ancien, Lucien, Aulugele, Athenée, Julius Pollux, Solin, Philostrate, Macrobe, Donat, Servius, Stobée, Photius, Suidas, *&c.*

Entre les modernes, les deux Scaliger, Turnebe, Casaubon, Lambin, les Vossius & les Heinsius, Erasme, Juste-Lipse; les PP. Sirmond, Petau & Rapin, Gronovius, Grævius, Spelman, *&c.* se font fort distingués dans la philologie. Elle est très-cultivée en Angleterre, en Allemagne & en Italie. Notre académie de belles-lettres s'efforce de la remettre en honneur parmi nous, & rien n'y est plus propre que les mémoires curieux dont elle enrichit le public.

PHILOMELE, s. f. (*Mythol.*) Les mythologues ont parlé de Progné & de *Philomele* d'une maniere très-peu uniforme. L'opinion généralement reçue par les modernes, est que Progné fut changée en hirondelle, & *Philomele* en rossignol, & c'est aussi le sentiment de quelques anciens; cependant d'autres, en grand nombre, ont dit le contraire. Homere, par exemple, au *XIX livre de l'odyssée*; Aristophane & son scholiaste, dans la *comédie des oiseaux*; Anacréon, dans sa *xij ode*; Ovide, dans l'*épitre de Sapho*, & Varron, au *IV livre de la langue latine.* Ce contraste forme une double tradition fabuleuse, & met les poëtes en droit de choisir. Virgile a fait plus, car il a suivi tantôt l'une & tantôt l'autre tradition; dans la *vj bucolique* il change *Philomele* en hirondelle, & au *IV livre de ses géorgiques*, il en fait un rossignol.

On sait que Progné & *Philomele* étoient deux sœurs extrêmement belles, & filles de Pandion. Térée, roi de Thrace, épousa Progné, & se livra à la brutalité de sa passion pour *Philomele*, après l'avoir conduite dans un bois écarté. Ovide vous dira les suites de cette déplorable aventure; le changement de *Philomele* en rossignol, de Progné en hirondelle, & de Térée en huppe. Il semble que la mythologie, par ces métamorphoses, ait voulu peindre le caractere de ces différentes personnes; mais la Fontaine, en adoptant la fable, a su en tirer un parti bien plus heureux dans la réflexion fine & judicieuse qu'il prête à *Philomele.* Progné la trouvant enfin dans un séjour solitaire, lui dit:

Venez faire aux cités éclater leurs merveilles;
Aussi-bien en voyant les bois,
Sans cesse il vous souvient que Térée autrefois
Parmi des demeures pareilles,
Exerça sa fureur sur vos divins appas.
Eh! c'est le souvenir d'un si cruel outrage
Qui fait, reprit sa sœur, que je ne vous suis pas;
En voyant les hommes, hélas!
Il m'en souvient bien davantage.

(*D. J.*)

PHILONIUM, s. m. (*Mat. méd. anc.*) espece d'opiat anodin & somnifere, ainsi nommé de Philon son inventeur. Galien dit que le *philonium* jouissoit d'une grande réputation depuis long-temps, & que ce médicament étoit un des plus anciens de ce genre, ce qui signifie plus ancien que le mithridate, la thériaque, la hiere & autres semblables. Cependant il est permis de douter que la composition du Philonium fût tout-à-fait aussi ancienne que le mithridate; mais elle alloit apparemment de pair

pair pour le temps, avec la hiere ſimple, inventée par Thémiſon qui vivoit ſous le regne d'Auguſte. La thériaque étoit plus nouvelle, car ce ne fut que ſous Néron qu'on commença à la compoſer. Ce qui fait croire que le *philonium* étoit un peu poſtérieur au mithridate, c'eſt que Philon recommande ſon remede pour la colique. Or cette maladie n'a pas été connue ſous ce nom, long-temps avant le regne de Tibere. Il eſt donc aſſez vraiſemblable que Philon a vécu ſous Auguſte, à-peu-près en même temps que Thémiſon, & les premiers diſciples d'Aſclépiade; cette date n'empêche pas que Galien n'ait dû parler du *philonium* comme d'une ancienne compoſition, puiſqu'il n'a écrit qu'environ deux cents ans après le temps auquel nous ſuppoſons, avec M. le Clerc, que cette compoſition a été inventée. Au reſte, elle eſt très-mal digérée; mais quiconque, du temps de Galien, ſe ſeroit aviſé de le dire, eût paſſé pour atteint du crime de leſe-pharmacie, & rarement les médecins en ont été coupables. (*D. J.*)

PHILONIUS PORTUS, (*Géograp. anc.*) port de l'île de Corſe. Ptolomée, *l. III*, *c. ij*, le place ſur la côte méridionale, près d'Aliſta. Niger & Léander diſent que c'eſt aujourd'hui Porto-Vecchio. (*D. J.*)

PHILOPARABOLOS, (*Méd. anc.*) φιλοπαράβολος; épithete qu'Aſclépiade donne à l'une des deux méthodes dont il ſe ſervit dans la cure de la frénéſie; & cette épithete ſignifie une *méthode violente*, par oppoſition à l'autre qu'il pratiquoit. Or cette méthode violente qu'il nommoit *philoparabolos*, terme dont Plutarque enſuite s'eſt ſervi pour déſigner un homme qui ſe jette ſans ménagement dans les plus grands dangers, conſiſtoit à donner au malade, dès la premiere viſite, un grand verre de vin pur, mêlé avec de l'eau ſalée. Ce remede, dit le médecin grec, eſt fort à la vérité, mais il a cet avantage ſur le mulſum & les autres liqueurs ſemblables, d'arrêter les ſueurs coliquatives, d'élever le pouls, & d'opérer par la détention du ventre, la guériſon du malade. (*D. J.*)

PHILOPATOR, (*Hiſt. anc.*) ſurnom donné par les anciens à quelques princes qui s'étoient diſtingués par leur tendreſſe pour leurs peres; comme l'exprime ce mot tiré de φίλος, *amateur*, & πατήρ, *pere*. On connoît dans l'hiſtoire d'Egypte, Ptolémée *Philopator*, & dans celle des rois de Syrie, un Seleucus & un Antiochus diſtingués des autres princes du même nom, par le titre de *Philopator*.

PHILOPEMEN, (*Hiſt. anc. Hiſt. de la Grece.*) né à Mégalopolis, ville d'Arcadie, mérita par ſes vertus d'être appellé le dernier des Grecs. Le camp fut, pour ainſi dire, ſon berceau; mais quoique ſes penchans fuſſent tournés vers la guerre, il prit les leçons d'Arcéſilas, qui avoit ouvert une école pour former de véritables citoyens: ſa philoſophie n'avoit point pour but d'étaler des préceptes faſtueux, ni d'exciter une curioſité ſtérile; il apprenoit à ſervir la patrie dans les différens emplois du gouvernement. Épaminondas fut le modele qu'il choiſit, & il allia, comme lui, les devoirs de la philoſophie aux exercices de la guerre: les momens qui n'étoient pas conſacrés au ſervice de la république, étoient employés à la chaſſe, à l'agriculture, & à d'autres exercices propres à endurcir le corps & à former un véritable homme de guerre: on le voyoit conduire ſa charrue, & faire lui-même ce qu'il pouvoit commander aux autres; toujours occupé dans ſon loiſir, il ſe délaſſoit de ſes travaux par la lecture d'Homere ou de la vie d'Alexandre, où il puiſoit de grandes leçons d'héroïſme.

Ce fut contre Cléomene, roi de Sparte, qu'il fit ſon apprentiſſage de guerre; ſes manœuvres ſavantes & ſon courage tranquille déciderent de la victoire à la journée de Selaſie. La treve rendant ſes talens inutiles, il ſe tranſporta dans la Crete pour ſe perfectionner dans l'art militaire; à ſon retour dans ſa patrie, il fut nommé général de la cavalerie; ce nouveau grade le mit dans l'exercice de ſes talens. La diſcipline militaire fut miſe en vigueur, tous les citoyens devinrent ſoldats; les infracteurs furent punis avec ſévérité, & l'obſervation des devoirs fut récompenſée par les mêmes diſtinctions dont on honore la valeur. Le changement qu'il fit dans l'armure du ſoldat, le nouvel ordre de

bataille qu'il établit, les rangs devenus plus ſerrés & plus difficiles à rompre, aſſurerent la ſupériorité aux Athéniens ſur tous les peuples de la Grece. Général & légiſlateur, il fit des loix ſomptuaires pour réprimer le luxe qui amolliſſoit les courages; ſa ſimplicité & ſon déſintéreſſement donnerent de la force à ſes loix; & il établit dans la ſociété civile une diſcipline auſſi auſtere que celle du camp; mais il laiſſa ſubſiſter dans l'armée un certain luxe militaire qui lui parut néceſſaire; il voulut que tous les équipages fuſſent riches & magnifiques: chacun ſe livra à l'ambition d'avoir les plus beaux chevaux & les plus belles armes: il crut, comme Céſar & Plutarque, que cette pompe militaire étoit propre à élever le courage du ſoldat, & à lui donner une plus haute idée de lui-même; on conſerve avec ſoin ce qu'on chérit. Il fut le ſeul qui ne participa point à ce luxe; toujours ſimple & négligé, il dédaigna les ornemens qui pouvoient déguiſer l'irrégularité de ſes traits; ſa phyſionomie étoit baſſe & ignoble: la nature avoit tout épuiſé pour former ſon ame, il en fit l'expérience un jour qu'il fut invité à un feſtin, chez un de ſes amis dont la femme jugeant à ſa figure qu'il ne pouvoit être que d'une vile condition, lui dit: garçon, ſoyez bon à quelque choſe, aidez-moi à faire la cuiſine; le philoſophe guerrier, ſans ſe ſentir humilié, ſe mit à fendre du bois: ſon ami étant ſurvenu, s'écria avec étonnement: ſeigneur *Philopemen*, que faites-vous là? Je paie, répondit-il, l'intérêt de ma mauvaiſe mine.

Les Achéens l'ayant élu pour leur général, il ſe montra bientôt digne d'occuper ce premier grade de la milice, par la défaite des Lacédémoniens dans les plaines de Mantinée. Les fuyards qui avoient cru trouver un aſyle dans Tégée, furent ou maſſacrés, ou faits eſclaves, lorſque cette ville eut été priſe d'aſſaut. Le tyran Machanidas fut tué dans la chaleur du combat: cette victoire rendit la ſupériorité aux Achéens qui, pour immortaliſer leur reconnoiſſance, érigerent une ſtatue de bronze à leur général, qui reçut encore un hommage plus flatteur dans la célébration des jeux Néméens; il parut ſur le théatre accompagné de la jeuneſſe belliqueuſe qui compoſoit ſa phalange, dans le temps que le muſicien Pilade chantoit ces vers.

C'eſt moi qui couronne vos têtes
Des fleurons de la liberté.

Tous les ſpectateurs fixerent leurs regards ſur *Philopemen*; & un grand battement de mains fut le témoignage non ſuſpect de l'amour public pour ce héros.

Nabis, ſucceſſeur de Machanidas, le ſurpaſſoit encore en cruauté; fléau de l'humanité, il en étoit devenu l'exécration. Les Achéens, pour délivrer la Grece de ce monſtre, lui déclarerent la guerre, & *Philopemen* fut nommé général: la valeur trahit ſa prudence dans une bataille navale; mais prompt à réparer ſes pertes, il ſe préſenta devant Sparte, & remporta une grande victoire ſur le tyran, qui fut contraint de ſe tenir enfermé dans la ville. Le déſordre où l'avoient jeté les différentes factions, donna à *Philopemen* la facilité d'y entrer avec un corps de troupes; auſſitôt il convoque l'aſſemblée, & perſuade les Spartiates qu'il eſt de leur intérêt d'embraſſer la querelle des Achéens: cette action qui le couvroit de gloire, ſervit encore à faire éclater ſon déſintéreſſement; les Spartiates lui firent préſent de vingt talens qu'il eut la généroſité de refuſer.

Cette alliance fut bientôt rompue par les intrigues de la faction turbulente de Nabis. Les Achéens offenſés de cette perfidie, ſe préparerent à la guerre. *Philopemen*, à la tête d'une armée, ſe préſenta devant Sparte, étonnée de ſa célérité; il exigea qu'on lui livrât les artiſans des troubles: étant enſuite entré dans la ville, il en fit ſortir les ſoldats étrangers qui en troubloient la tranquillité. Les murs furent démolis, & les loix de Lycurgue furent pour jamais abrogées.

Ce fut dans ce temps-là que les Meſſéniens ſe détacherent de la ligue des Achéens: *Philopemen* ſe mit à la tête d'une armée pour les punir de cette infidélité; il étoit alors âgé de ſoixante ans, & il avoit encore tout le feu de la jeuneſſe: le combat s'engaga ſous les murs de Meſ-

ſene ; l'action fut vivement diſputée ; *Philopemen* s'y ſurpaſſa lui-même ; il auroit fixé la fortune du combat, s'il ne fût tombé de cheval couvert de bleſſures. Les Meſſéniens le chargerent de fers, & le jeterent dans un ſombre cachot. Quelques jours après ils le condamnerent à terminer ſa vie par le poiſon ; il ſe ſoumit ſans murmurer, à ſon arrêt ; il prit la coupe empoiſonnée avec la même tranquillité qu'il auroit bu une liqueur délicieuſe, & il mourut quelques momens après.

Les Achéens ne laiſſerent point cette atrocité impunie ; ils entrerent dans la Meſſénie, déterminés à en faire le tombeau de ſes habitans. Tous les auteurs de la mort du héros expirerent dans les ſupplices auprès de ſon tombeau : on lui fit des obſeques magnifiques ; ſes cendres furent tranſportées à Mégalopolis où il avoit pris naiſſance. La pompe funéraire reſſembloit à la marche d'un triomphateur ; toute l'armée ſuivoit le convoi, & les habitans des villes & des villages s'empreſſoient ſur le paſſage pour y jeter des fleurs. L'année de ſa mort fut encore remarquable par la mort de Scipion & d'Annibal. (*T-N.*)

PHILOSÉBASTE, (*Ant. greq & rom.*) φιλοσεβαστος, c'eſt-à-dire, *ami d'Auguſte.* C'étoit un titre que des princes & des villes prenoient afin de témoigner publiquement leur attachement à quelque empereur. Ce titre ſe trouve ſur des marbres de Cyzique, & ſur d'autres inſcriptions. Il ne faut pas s'étonner que la ville de Cyſique s'en ſoit décorée, puiſque l'empereur Adrien l'avoit comblée de bienfaits. Il y a dans Muratori, P. DXC. 2, une inſcription qui montre que la ville d'Epheſe avoit auſſi pris la qualité de *philoſébaſte.* Pluſieurs villes & pluſieurs princes ont pris ſemblablement la qualité d'*ami des Romains*, φιλορωμαιος, & d'*ami de Céſar*, φιλ καισαρ, *&c.* (*D. J.*)

PHILOSOPHALE (PIERRE), *voyez les articles* HERMÉTIQUE, PHILOSOPHIE, CHYMIE.

PHILOSOPHE, ſ. m. Il n'y a rien qui coûte moins à acquérir aujourd'hui que le nom de *philoſophe* ; une vie obſcure & retirée, quelques dehors de ſageſſe, avec un peu de lecture, ſuffiſent pour attirer ce nom à des perſonnes qui s'en honorent ſans le mériter.

D'autres en qui la liberté de penſer tient lieu de raiſonnement, ſe regardent comme les ſeuls véritables *philoſophes*, parce qu'ils ont oſé renverſer les bornes ſacrées poſées par la religion, & qu'ils ont briſé les entraves où la foi mettoit leur raiſon. Fiers de s'être défaits des préjugés de l'éducation, en matiere de religion, ils regardent avec mépris les autres comme des ames foibles, des génies ſerviles, des eſprits puſillanimes qui ſe laiſſent effrayer par les conſéquences où conduit l'irréligion, & qui, n'oſant ſortir un inſtant du cercle des vérités établies, ni marcher dans des routes nouvelles, s'endorment ſous le joug de la ſuperſtition.

Mais on doit avoir une idée plus juſte du *philoſophe*, & voici le caractere que nous lui donnons.

Les autres hommes ſont déterminés à agir ſans ſentir ni connoître les cauſes qui les font mouvoir, ſans même ſonger qu'il y en ait. Le *philoſophe* au contraire démêle les cauſes autant qu'il eſt en lui, & ſouvent même les prévient, & ſe livre à elles avec connoiſſance : c'eſt une horloge qui ſe monte, pour ainſi dire, quelquefois elle-même. Ainſi il évite les objets qui peuvent lui cauſer des ſentimens qui ne conviennent ni au bien-être, ni à l'être raiſonnable, & cherche ceux qui peuvent exciter en lui des affections convenables à l'état où il ſe trouve. La raiſon eſt à l'égard du *philoſophe*, ce que la grace eſt à l'égard du chrétien. La grace détermine le chrétien à agir ; la raiſon détermine le *philoſophe.*

Les autres hommes ſont emportés par leurs paſſions, ſans que les actions qu'ils font ſoient précédées de la réflexion : ce ſont des hommes qui marchent dans les ténebres ; au lieu que le *philoſophe*, dans ſes paſſions mêmes, n'agit qu'après la réflexion ; il marche la nuit, mais il eſt précédé d'un flambeau.

Le *philoſophe* forme ſes principes ſur une infinité d'obſervations particulieres. Le peuple adopte le principe ſans penſer

aux obſervations qui l'ont produit : il croît que la maxime exiſte, pour ainſi dire, par elle-même ; mais le *philoſophe* prend la maxime dès ſa ſource ; il en examine l'origine ; il en connoît la propre valeur, & n'en fait que l'uſage qui lui convient.

La vérité n'eſt pas pour le *philoſophe* une maîtreſſe qui corrompe ſon imagination, & qu'il croie trouver par-tout ; il ſe contente de la pouvoir démêler où il peut l'appercevoir. Il ne la confond point avec la vraiſemblance ; il prend pour vrai ce qui eſt vrai, pour faux ce qui eſt faux, pour douteux ce qui eſt douteux, & pour vraiſemblable ce qui n'eſt que vraiſemblable. Il fait plus, & c'eſt ici une grande perfection du *philoſophe*, c'eſt que lorſqu'il n'a point de motif propre pour juger, il ſait demeurer indéterminé.

Le monde eſt plein de perſonnes d'eſprit & de beaucoup d'eſprit, qui jugent toujours ; toujours ils devinent, car c'eſt deviner que de juger ſans ſentir quand on a le motif propre du jugement. Ils ignorent la portée de l'eſprit humain ; ils croient qu'il peut tout connoître : ainſi ils trouvent de la honte à ne point prononcer de jugement, & s'imaginent que l'eſprit conſiſte à juger. Le *philoſophe* croit qu'il conſiſte à bien juger : il eſt plus content de lui-même quand il a ſuſpendu la faculté de ſe déterminer, que s'il s'étoit déterminé avant d'avoir ſenti le motif propre à la déciſion. Ainſi il juge & parle moins, mais il juge plus ſûrement & parle mieux ; il n'évite point les traits vifs qui ſe préſentent naturellement à l'eſprit par un prompt aſſemblage d'idées qu'on eſt ſouvent étonné de voir unies. C'eſt dans cette prompte liaiſon que conſiſte ce que communément on appelle *eſprit ;* mais auſſi c'eſt ce qu'il recherche le moins, & il préfere à ce brillant le ſoin de bien diſtinguer ſes idées, d'en connoître la juſte étendue & la liaiſon préciſe, & d'éviter de prendre le change en portant trop loin quelques rapports particuliers que les idées ont entr'elles. C'eſt dans ce diſcernement que conſiſte ce qu'on appelle *jugement* & *juſteſſe d'eſprit :* à cette juſteſſe ſe joignent encore la *ſoupleſſe* & la *netteté*. Le *philoſophe* n'eſt pas tellement attaché à un ſyſtême, qu'il ne ſente toute la force des objections. La plupart des hommes ſont ſi fort livrés à leurs opinions, qu'ils ne prennent pas ſeulement la peine de pénétrer celles des autres. Le *philoſophe* comprend le ſentiment qu'il rejette, avec la même étendue & la même netteté qu'il entend celui qu'il adopte.

L'eſprit philoſophique eſt donc un eſprit d'obſervation & de juſteſſe, qui rapporte tout à ſes véritables principes ; mais ce n'eſt pas l'eſprit ſeul que le *philoſophe* cultive, il porte plus loin ſon attention & ſes ſoins.

L'homme n'eſt point un monſtre qui ne doive vivre que dans les abymes de la mer, ou dans le fond d'une forêt : les ſeules néceſſités de la vie lui rendent le commerce des autres néceſſaire ; dans quelque état qu'il puiſſe ſe trouver, ſes beſoins, & le bien-être l'engagent à vivre en ſociété. Ainſi la raiſon exige de lui qu'il connoiſſe, qu'il étudie, & qu'il travaille à acquérir les qualités ſociables.

Notre *philoſophe* ne ſe croit pas en exil dans ce monde ; il ne croit point être en pays ennemi ; il veut jouir, en ſage économe, des biens que la nature lui offre ; il veut trouver du plaiſir avec les autres ; & pour en trouver, il en faut faire : ainſi il cherche à convenir à ceux avec qui le hazard ou ſon choix le font vivre ; & il trouve en même temps ce qui lui convient : c'eſt un honnête homme qui veut plaire & ſe rendre utile.

La plupart des grands à qui les diſſipations ne laiſſent pas aſſez de temps pour méditer, ſont féroces envers ceux qu'ils ne croient pas leurs égaux. Les *philoſophes* ordinaires qui méditent trop, ou plutôt qui méditent mal, le ſont envers tout le monde ; ils fuient les hommes, & les hommes les évitent. Mais notre *philoſophe* qui ſait ſe partager entre la retraite & le commerce des hommes, eſt plein d'humanité. C'eſt le Crémès de Térence, qui ſent qu'il eſt homme, & que la ſeule humanité intéreſſe à la mauvaiſe ou à la bonne fortune de ſon voiſin. *Homo ſum, humani à me nihil alienum puto.*

Il ſeroit inutile de remarquer ici combien le *philoſophe* eſt jaloux de tout ce

qui s'appelle *honneur* & *probité*. La ſociété civile eſt, pour ainſi dire, une divinité pour lui ſur la terre ; il l'encenſe, il l'honore par la probité, par une attention exacte à ſes devoirs, & par un deſir ſincere de n'en être pas un membre inutile ou embarraſſant. Les ſentimens de probité entrent autant dans la conſtitution méchanique du philoſophe, que les lumieres de l'eſprit. Plus vous trouverez de raiſon dans un homme, plus vous trouverez en lui de probité. Au contraire où regnent le fanatiſme & la ſuperſtition, regnent les paſſions & l'emportement. Le tempérament du philoſophe, c'eſt d'agir par eſprit d'ordre ou par raiſon ; comme il aime extrêmement la ſociété, il lui importe bien plus qu'au reſte des hommes, de diſpoſer tous ſes reſſorts à ne produire que des effets conformes à l'idée d'honnête homme. Ne craignez pas que, parce que perſonne n'a les yeux ſur lui, il s'abandonne à une action contraire à la probité. Non. Cette action n'eſt point conforme à la diſpoſition méchanique du ſage ; il eſt pétri, pour ainſi dire, avec le levain de l'ordre & de la regle ; il eſt rempli des idées du bien de la ſociété civile ; il en connoît les principes bien mieux que les autres hommes. Le crime trouveroit en lui trop d'oppoſitions ; il auroit trop d'idées naturelles, & trop d'idées acquiſes à détruire. Sa faculté d'agir eſt, pour ainſi dire, comme une corde d'inſtrument de muſique montée ſur un certain ton ; elle n'en ſauroit produire un contraire. Il craint de ſe détonner, de ſe déſaccorder avec lui-même ; & ceci me fait reſſouvenir de ce que Velleius dit de Caton d'Utique. « Il n'a jamais, dit-il, fait de bonnes » actions pour paroître les avoir faites, » mais parce qu'il n'étoit pas en lui de » faire autrement. »

D'ailleurs dans toutes les actions que les hommes font, ils ne cherchent que leur propre ſatisfaction actuelle ; c'eſt le bien ou plutôt l'attrait préſent, ſuivant la diſpoſition méchanique où ils ſe trouvent, qui les fait agir. Or le philoſophe eſt diſpoſé plus que qui que ce ſoit par ſes réflexions à trouver plus d'attrait & de plaiſir à vivre avec vous, à s'attirer votre confiance & votre eſtime, à s'acquitter des devoirs de l'amitié & de la reconnoiſſance. Ces ſentimens ſont encore nourris dans le fond de ſon cœur par la religion, où l'ont conduit les lumieres naturelles de ſa raiſon. Encore un coup, l'idée de mal-honnête homme eſt autant oppoſée à l'idée de philoſophe, que l'eſt l'idée de ſtupide ; & l'expérience fait voir tous les jours que plus on a de raiſon & de lumiere, plus on eſt ſûr & propre pour le commerce de la vie. Un ſot, dit la Rochefoucault, n'a pas aſſez d'étoffe pour être bon : on ne peche que parce que les lumieres ſont moins fortes que les paſſions ; & c'eſt une maxime de théologie vraie en un certain ſens, que tout pécheur eſt ignorant.

Cet amour de la ſociété, ſi eſſentiel au philoſophe, fait voir combien eſt véritable la remarque de l'empereur Antonin : « Que » les peuples ſeront heureux quand les rois » ſeront philoſophes, ou quand les philo- » ſophes ſeront rois ! »

Le philoſophe eſt donc un honnête homme qui agit en tout par raiſon, & qui joint à un eſprit de réflexion & de juſteſſe les mœurs & les qualités ſociables. Entez un ſouverain ſur un philoſophe d'une telle trempe, & vous aurez un parfait ſouverain.

De cette idée il eſt aiſé de conclure combien le ſage inſenſible des ſtoïciens eſt éloigné de la perfection de notre philoſophe : un tel philoſophe eſt homme, & leur ſage n'étoit qu'un phantôme. Ils rougiſſoient de l'humanité, & il en fait gloire ; ils vouloient follement anéantir les paſſions, & nous élever au-deſſus de notre nature par une inſenſibilité chimérique ; pour lui, il ne prétend pas au chimérique honneur de détruire les paſſions, parce que cela eſt impoſſible ; mais il travaille à n'en être pas tyrannisé, à les mettre à profit, & à en faire un uſage raiſonnable, parce que cela eſt poſſible, & que la raiſon le lui ordonne.

On voit encore, par tout ce que nous venons de dire, combien s'éloignent de la juſte idée du philoſophe ces indolens, qui, livrés à une méditation pareſſeuſe, négligent le ſoin de leurs affaires temporelles, & de tout ce qui s'appelle fortune. Le vrai philoſophe n'eſt point tourmenté par l'ambition, mais il veut avoir les

commodités de la vie ; il lui faut, outre le néceſſaire précis, un honnête ſuperflu néceſſaire à un honnête homme, & par lequel ſeul on eſt heureux : c'eſt le fonds des bienſéances & des agrémens. Ce ſont de faux philoſophes qui ont fait naître ce préjugé, que le plus exact néceſſaire lui ſuffit, par leur indolence & par des maximes éblouiſſantes.

PHILOSOPHE CHRÉTIEN. *Voyez* SYSTÊME DU PHILOSOPHE CHRÉTIEN.

PHILOSOPHES, *(Alchymie & Chymie.)* Ce mot, dans le langage alchymique, ſignifie la même choſe qu'*adepte* ou *poſſeſſeur de la pierre philoſophale.* Les alchymiſtes n'ont pas manqué de ſe décorer de ce grand nom, & de celui de ſage.

Il exiſte dans la chymie ordinaire pluſieurs préparations & opérations, la plupart aſſez communes, & qui ſont apparemment des préſens de l'alchymie, qui ſont ſpécifiées par le nom de leurs inventeurs, qualifiés du titre de philoſophes. Ainſi il y a une huile des philoſophes, appellée autrement huile de brique, *oleum laterinum*, qui n'eſt autre choſe que de l'huile d'olive dont on a imbibé des briques rougies au feu, & qu'on a enſuite diſtillée à feu nu ; une édulcoration philoſophique, qui eſt une diſtillation des ſels métalliques à la violence du feu. *(Voyez* DISTILLATION ; *)* une pulvériſation philoſophique, une calcination philoſophique. *Voyez* PULVÉRISATION & CALCINATION. *(b)*

PHILOSOPHES, *huile des (Pharm.)* c'eſt l'huile de brique. Ce nom lui a été donné par les alchymiſtes, qui ſe diſent les véritables philoſophes, à cauſe qu'ils emploient ſouvent de la brique dans la conſtruction de leurs fourneaux, dont ils ſe ſervent pour faire ce qu'ils appellent le *grand-œuvre*, ou la *pierre philoſophale. Voyez* BRIQUE.

PHILOSOPHIE, ſ. f. *Philoſophie* ſignifie, ſuivant ſon étymologie, l'*amour de la ſageſſe.* Ce mot ayant toujours été aſſez vague, à cauſe des diverſes ſignifications qu'on y a attachées, il faut faire deux choſes dans cet article ; 1°. rapporter hiſtoriquement l'origine & les différentes acceptions de ce terme ; 2°. en fixer le ſens par une bonne définition.

1°. Ce que nous appellons aujourd'hui philoſophie, s'appelloit d'abord ſophie ou ſageſſe ; & l'on ſait que les premiers philoſophes ont été décorés du titre de ſages. Ce nom a été dans les premiers temps ce que le nom de bel eſprit eſt dans le nôtre ; c'eſt-à-dire, qu'il a été prodigué à bien des perſonnes qui ne méritoient rien moins que ce titre faſtueux. C'étoit alors l'enfance de l'eſprit humain, & l'on étendoit le nom de ſageſſe à tous les arts qui exerçoient le génie, ou dont la ſociété retiroit quelque avantage ; mais comme le ſavoir, l'érudition eſt la principale culture de l'eſprit, & que les ſciences étudiées & réduites en pratique apportent bien des commodités au genre humain, la ſageſſe & l'érudition furent confondues ; & l'on entendit par être verſé ou inſtruit dans la ſageſſe, poſſéder l'encyclopédie de ce qui étoit connu dans le ſiecle où l'on vivoit.

Entre toutes les ſciences, il y en a une qui ſe diſtingue par l'excellence de ſon objet ; c'eſt celle qui traite de la divinité, qui regle nos idées & nos ſentimens à l'égard du premier être, & qui y conforme notre culte. Cette étude étant la ſageſſe par excellence, a fait donner le nom de ſages à ceux qui s'y ſont appliqués, c'eſt-à-dire, aux théologiens & aux prêtres. L'écriture elle-même donne aux prêtres chaldéens le titre de ſages, ſans doute parce qu'ils ſe l'arrogeoient, & que c'étoit un uſage univerſellement reçu. C'eſt ce qui a eu lieu principalement chez les nations qu'on a coutume d'appeller barbares ; il s'en falloit bien pourtant qu'on pût trouver la ſageſſe chez tous les dépoſitaires de la religion. Des ſuperſtitions ridicules, des myſteres puériles, quelquefois abominables ; des viſions & des menſonges deſtinés à affermir leur autorité, & à en impoſer à la populace aveugle, voilà à quoi ſe réduiſoit la ſageſſe des prêtres de ces temps. Les philoſophes les plus diſtingués ont eſſayé de puiſer à cette ſource : c'étoit le but de leurs voyages, de leur initiation aux myſteres les plus célebres ; mais ils s'en ſont bientôt dégoûtés ; & l'idée de la ſageſſe n'eſt demeurée liée à celle de la théologie, que dans l'eſprit de ces prêtres orgueilleux & de leurs imbécilles eſclaves.

De ſublimes génies ſe livrant donc à leurs méditations, ont voulu déduire des idées & des principes que la nature & la raiſon fourniſſent, une ſageſſe ſolide, un ſyſtême certain & appuyé ſur des fondemens inébranlables; mais s'ils ont pu ſecouer par ce moyen le joug des ſuperſtitions vulgaires, le reſte de leur entrepriſe n'a pas eu le même ſuccès. Après avoir détruit, ils n'ont ſu édifier, ſemblables en quelque ſorte à ces conquérans, qui ne laiſſent après eux que des ruines. Delà cette foule d'opinions bizarres & contradictoires, qui a fait douter s'il reſtoit encore quelque ſentiment ridicule, dont aucun philoſophe ne ſe fût aviſé. Je ne puis m'empêcher de citer un morceau de M. de Fontenelle, tiré de ſa diſſertation ſur les anciens & ſur les modernes, qui revient parfaitement à ce ſujet. « Telle » eſt notre condition, dit-il, qu'il ne nous » eſt point permis d'arriver tout-d'un-» coup à rien de raiſonnable ſur quelque » matiere que ce ſoit: il faut avant cela » que nous nous égarions long-temps, & » que nous paſſions par diverſes ſortes » d'erreurs, & par divers degrés d'impertinence. Il eût toujours dû être bien » facile de s'aviſer, que tout le jeu de la » nature conſiſte dans les figures & dans » les mouvemens des corps; cependant » avant que d'en venir là, il a fallu eſſayer » des idées de Platon, des nombres de » Pythagore, des qualités d'Ariſtote; » & tout cela ayant été reconnu pour » faux, on a été réduit à prendre le vrai » ſyſtême. Je dis qu'on y a été réduit, » car en vérité il n'en reſtoit plus d'autre; » & il ſemble qu'on s'eſt défendu de le » prendre auſſi long-temps qu'on a pu. » Nous avons l'obligation aux anciens de » nous avoir épuiſé la plus grande partie » des idées fauſſes qu'on ſe pouvoit faire; » il falloit abſolument payer à l'erreur & » à l'ignorance le tribut qu'ils ont payé, » & nous ne devons pas manquer de re-» connoiſſance envers ceux qui nous en ont » acquittés. Il en eſt de même ſur diver-» ſes matieres, où il y a je ne ſais com-» bien de ſottiſes que nous dirions ſi elles » n'avoient pas été dites, & ſi on ne nous » les avoit pas, pour ainſi dire, enlevées. » Cependant il y a encore quelquefois » des modernes qui s'en reſſaiſiſſent, peut-» être parce qu'elles n'ont pas encore été » dites autant qu'il le faut. »

Ce ſeroit ici le lieu de tracer un abrégé des divers ſentimens qui ont été en vogue dans la philoſophie; mais les bornes de nos articles ne le permettent pas. On trouvera l'eſſentiel des opinions les plus fameuſes dans divers autres endroits de ce dictionnaire, ſous les titres auxquels elles ſe rapportent. Ceux qui veulent étudier la matiere à fond, trouveront abondamment de quoi ſe ſatisfaire dans l'excellent ouvrage que M. Brucker a publié d'abord en allemand, & enſuite en latin ſous ce titre: *Jacobi Bruckeri hiſtoria critica philoſophiæ, à mundi incunabulis ad noſtram uſque ætatem deducta.* On peut auſſi lire l'hiſtoire de la *philoſophie*, par M. Deslandes.

L'ignorance, la précipitation, l'orgueil, la jalouſie, ont enfanté des monſtres bien flétriſſans pour la *philoſophie*, & qui ont détourné les uns de l'étudier, ou jeté les autres dans un doute univerſel.

N'outrons pourtant rien. Les travers de l'eſprit humain n'ont pas empêché la *philoſophie* de recevoir des accroiſſemens conſidérables, & de tendre à la perfection dont elle eſt ſuſceptible ici-bas. Les anciens ont dit d'excellentes choſes, ſur-tout ſur les devoirs de la morale, & même ſur ce que l'homme doit à Dieu; & s'ils n'ont pu arriver à la belle idée qu'ils ſe formoient de la ſageſſe, ils ont au moins la gloire de l'avoir conçue & d'en avoir tenté l'épreuve. Elle devint donc entre leurs mains une ſcience pratique qui embraſſoit les vérités divines & humaines, c'eſt-à-dire, tout ce que l'entendement eſt capable de découvrir au ſujet de la divinité, & tout ce qui peut contribuer au bonheur de la ſociété. Dès qu'ils lui eurent donné une force ſyſtématique, ils ſe mirent à l'enſeigner, & l'on vit naître les écoles & les ſectes; & comme pour faire mieux recevoir leurs préceptes, ils les ornoient des embelliſſemens de l'éloquence, celle-ci ſe confondit inſenſiblement avec la ſageſſe, chez les Grecs ſur-tout, qui faiſoient grand cas de l'art de bien dire, à cauſe de ſon influence ſur

les affaires d'état dans leurs républiques. Le nom de ſage fut traveſti en celui de ſophiſte ou maître d'éloquence; & cette révolution fit beaucoup dégénérer une ſcience qui, dans ſon origine, s'étoit propoſé des vues bien plus nobles. On n'écouta bientôt plus les maîtres de la ſageſſe, pour s'inſtruire dans des connoiſſances ſolides & utiles à notre bien-être, mais pour repaître ſon eſprit de queſtions curieuſes, amuſer ſes oreilles de périodes cadencées, & adjuger la palme au plus opiniâtre, parce qu'il demeuroit maître du champ de bataille.

Le nom de ſage étoit trop beau pour de pareils gens, ou plutôt il ne convient point à l'homme : c'eſt l'apanage de la divinité, ſource éternelle & inépuiſable de la vraie ſageſſe. Pythagore, qui s'en apperçut, ſubſtitua à cette dénomination faſtueuſe, le titre modeſte de philoſophe, qui s'établit de maniere qu'il a été depuis ce temps-là le ſeul uſité. Mais les ſages raiſons de ce changement n'étoufferent point l'orgueil des philoſophes, qui continuerent de vouloir paſſer pour les dépoſitaires de la vraie ſageſſe. Un des moyens les plus ordinaires dont ils ſe ſervirent pour ſe donner du relief, ce fut d'avoir une prétendue doctrine de réſerve, dont ils ne faiſoient part qu'à leurs diſciples affidés, tandis que la foule des auditeurs étoit repue d'inſtructions vagues. Les philoſophes avoient ſans doute pris cette idée & cette méthode des prêtres, qui n'initioient à la connoiſſance de leurs myſteres qu'après de longues épreuves; mais les ſecrets des uns & des autres ne valoient pas la peine qu'on ſe donnoit pour y avoir part.

Dans les ouvrages philoſophiques de l'antiquité qui nous ont été conſervés, quoiqu'il y regne bien des défauts, & ſurtout celui d'une bonne méthode, on découvre pourtant les ſemences de la plupart des découvertes modernes. Les matieres qui n'avoient pas beſoin du ſecours des obſervations & des inſtrumens, comme le ſont celles de la morale, ont été pouſſées auſſi loin que la raiſon pouvoit les conduire. Pour la phyſique, il n'eſt pas ſurprenant que favoriſée des ſecours que les derniers ſiecles ont fournis, elle ſurpaſſe aujourd'hui de beaucoup celle des anciens. On doit plutôt s'étonner que ceux-ci aient ſi bien deviné en bien des cas où ils ne pouvoient voir ce que nous voyons à préſent. On en doit dire autant de la médecine & des mathématiques; comme ces ſciences ſont compoſées d'un nombre infini de vues, & qu'elles dépendent beaucoup des expériences, que le hazard ſeul fait naître, & qu'il n'amene point à point nommé, il eſt évident que les phyſiciens, les médecins & mathématiciens doivent être naturellement plus habiles que les anciens.

Le nom de philoſophie demeura toujours vague, & comprit dans ſa vaſte enceinte, outre la connoiſſance des choſes divines & humaines, celle des loix, de la médecine, & même des diverſes branches de l'érudition, comme la grammaire, la rhétorique, la critique, ſans en excepter l'hiſtoire & la poéſie. Bien plus, il paſſa dans l'égliſe; le chriſtianiſme fut appellé la philoſophie ſainte; les docteurs de la religion qui en enſeignoient les vérités, les aſcetes qui en pratiquoient les auſtérités, furent qualifiés de philoſophes.

Les diviſions d'une ſcience conçue dans une telle généralité, furent fort arbitraires. La plus ancienne & la plus reçue a été celle qui rapporte la philoſophie à la conſidération de Dieu & à celle de l'homme.

Ariſtote en introduiſit une nouvelle; la voici. *Tria genera ſunt theoreticarum ſcientiarum, mathematica, phyſica, theologica.* Un paſſage de Séneque indiquera celle de quelques autres ſectes. *Stoici verò philoſophiæ tres partes eſſe dixerunt, moralem, naturalem, & rationalem : prima componit animum; ſecunda rerum naturam ſcrutatur, tertia proprietatis verborum exigit & ſtructuram & argumentationes, ne pro veris falſa ſubrepant. Epicurei duas partes philoſophiæ putaverunt eſſe, naturalem atque moralem; rationalem removerunt. Deinde cùm ipſis rebus cogerentur ambigua ſecernere, falſa ſub ſpecie veri latentia coarguere, ipſi quoque locum, quem de judicio & regulâ appellant, alio nomine rationalem induxerunt : ſed eam acceſſionem eſſe naturalis partis exiſtimant. Cyrenaici naturalia cum rationalibus ſuſtulerunt,*

ſuſtulerunt, & contenti fuerunt moralibus, &c. Seneca, *epiſt. 89.*

Les écoles ont adopté la diviſion de la *philoſophie* en quatre parties, logique, métaphyſique, phyſique & morale.

2°. Il eſt temps de paſſer au ſecond point de cet article, où il s'agit de fixer le ſens du nom de la *philoſophie*, & d'en donner une bonne définition. Philoſopher, c'eſt donner la raiſon des choſes, ou du moins la chercher; car tant qu'on ſe borne à voir & à rapporter ce qu'on voit, on n'eſt qu'hiſtorien. Quand on calcule & meſure les proportions des choſes, leurs grandeurs, leurs valeurs, on eſt mathématicien; mais celui qui s'arrête à découvrir la raiſon qui fait que les choſes ſont, & qu'elles ſont plutôt ainſi que d'une autre maniere, c'eſt le philoſophe proprement dit.

Cela poſé, la définition que M. Wolf a donnée de la *philoſophie*, me paroît renfermer dans ſa briéveté tout ce qui caractériſe cette ſcience. C'eſt, ſelon lui, *la ſcience des poſſibles en tant que poſſibles.* C'eſt une ſcience, car elle démontre ce qu'elle avance. C'eſt la ſcience des poſſibles, car ſon but eſt de rendre raiſon de tout ce qui eſt, & de tout ce qui peut être dans toutes les choſes qui arrivent; le contraire pourroit arriver. Je hais un tel, je pourrois l'aimer. Un corps occupe une certaine place dans l'univers, il pourroit en occuper une autre; mais ces différens poſſibles ne pouvant être à la fois, il y a donc une raiſon qui détermine l'un à être plutôt que l'autre; & c'eſt cette raiſon que le philoſophe cherche & aſſigne.

Cette définition embraſſe le préſent, le paſſé & l'avenir, & ce qui n'a jamais exiſté & n'exiſtera jamais, comme ſont toutes les idées univerſelles, & les abſtractions. Une telle ſcience eſt une véritable encyclopédie; tout y eſt lié, tout en dépend. C'eſt ce que les anciens ont ſenti, lorſqu'ils ont appliqué le nom de *philoſophie*, comme nous l'avons vu ci-deſſus, à toutes ſortes de ſciences & d'arts; mais ils ne juſtifioient pas l'influence univerſelle de cette ſcience ſur toutes les autres. Elle ne ſauroit être miſe dans un plus grand jour que par la définition de M. Wolf. Les poſſibles comprennent les objets de tout ce qui peut occuper l'eſprit ou l'induſtrie des hommes: auſſi toutes les ſciences, tous les arts ont-ils leur *philoſophie.* La choſe eſt claire: tout ſe fait en juriſprudence, en médecine, en politique, tout ſe fait, ou du moins tout doit ſe faire par quelque raiſon. Découvrir ces raiſons & les aſſigner, c'eſt donc donner la *philoſophie* des ſciences ſuſdites; de même l'architecte, le peintre, le ſculpteur, je dis plus, un ſimple fendeur de bois, a ſes raiſons de faire ce qu'il fait, comme il le fait, & non autrement. Il eſt vrai que la plupart de ces gens travaillent par routine, & emploient leurs inſtrumens ſans ſentir quelle en eſt la méchanique, & la proportion avec les ouvrages qu'ils exécutent; mais il n'en eſt pas moins certain que chaque inſtrument a ſa raiſon, & que s'il étoit fait autrement, l'ouvrage ne réuſſiroit pas. Il n'y a que le philoſophe qui faſſe ces découvertes, & qui ſoit en état de prouver que les choſes ſont comme elles doivent être, ou de les rectifier, lorſqu'elles en ſont ſuſceptibles, en indiquant la raiſon des changemens qu'il veut y apporter.

Les objets de la *philoſophie* ſont les mêmes que ceux de nos connoiſſances en général, & forment la diviſion naturelle de cette ſcience. Ils ſe réduiſent à trois principaux, *dieu, l'ame & la matiere.* A ces trois objets répondent trois parties principales de la *philoſophie.* La premiere, c'eſt la *théologie naturelle*, ou la ſcience des poſſibles à l'égard de Dieu. Les *poſſibles* à l'égard de Dieu, c'eſt ce qu'on peut concevoir en lui & par lui. Il en eſt de même des définitions des *poſſibles* à l'égard de l'ame & du corps. La ſeconde, c'eſt la *pſychologie*, qui concerne les poſſibles à l'égard de l'ame. La troiſieme eſt la phyſique qui concerne les poſſibles à l'égard des corps.

Cette diviſion générale ſouffre enſuite des ſubdiviſions particulieres; voici la maniere dont M. Wolf les amene.

Lorſque nous réfléchiſſons ſur nous-mêmes, nous nous convainquons qu'il y a en nous une faculté de former des idées des choſes poſſibles, & nous nommons cette faculté l'*entendement*; mais il n'eſt

pas aiſé de connoître juſqu'où cette faculté s'étend, ni comment on doit s'en ſervir, pour découvrir par nos propres méditations, des vérités inconnues pour nous, & pour juger avec exactitude de celles que d'autres ont déja découvertes. Notre premiere occupation doit donc être de rechercher quelles ſont les forces de l'entendement humain, & quel eſt leur légitime uſage dans la connoiſſance de la vérité : la partie de la *philoſophie* où l'on traite cette matiere, s'appelle *logique* ou *l'art de penſer.*

Entre toutes les choſes poſſibles, il faut de toute néceſſité qu'il y ait un être ſubſiſtant par lui-même ; autrement il y auroit des choſes poſſibles, de la poſſibilité deſquelles on ne pourroit rendre raiſon, ce qui ne ſauroit ſe dire. Or, cet être ſubſiſtant par lui-même, eſt ce que nous nommons *Dieu.* Les autres êtres qui ont la raiſon de leur exiſtence dans cet être ſubſiſtant par lui-même, ont le nom de *créatures ;* mais comme la *philoſophie* doit rendre raiſon de la poſſibilité des choſes, il convient de faire précéder la doctrine qui traite de Dieu, à celle qui traite des créatures : j'avoue pourtant qu'on doit déja avoir une connoiſſance générale des créatures ; mais on n'a pas beſoin de la puiſer dans la *philoſophie*, parce qu'on l'acquiert dès l'enfance par une expérience continuelle. La partie donc de la *philoſophie*, où l'on traite de Dieu & de l'origine des créatures, qui eſt en lui, s'appelle *théologie naturelle* ou *doctrine de Dieu.*

Les créatures manifeſtent leur activité, ou par le mouvement, ou par la penſée. Celles-là ſont des corps, celles-ci ſont des eſprits. Puis donc que la *philoſophie* s'applique à donner de tout des raiſons ſuffiſantes, elle doit auſſi examiner les forces ou les opérations de ces êtres, qui agiſſent ou par le mouvement ou par la penſée. La *philoſophie* nous montre donc ce qui peut arriver dans le monde par les forces des corps & par la puiſſance des eſprits. On nomme *pneumatologie* ou *doctrine des eſprits*, la partie de la *philoſophie* où l'on explique ce que peuvent effectuer les eſprits ; & l'on appelle *phyſique* ou *doctrine de la nature* cette autre partie où l'on montre ce qui eſt poſſible en vertu des forces des corps.

L'être qui penſe en nous s'appelle *ame*, or comme cette ame eſt du nombre des eſprits, & qu'elle a, outre l'entendement, une volonté qui eſt cauſe de bien des événemens, il faut encore que la *philoſophie* développe ce qui peut arriver en conſéquence de cette volonté : c'eſt à quoi l'on doit rapporter ce que l'on enſeigne du droit de la nature, de la morale & de la politique.

Mais comme tous les êtres, ſoit corps, ou eſprits, ou ames, ſe reſſemblent à quelques égards, il faut rechercher auſſi ce qui peut convenir généralement à tous les êtres, & en quoi conſiſte leur différence générale. On nomme *onthologie* ou *ſcience fondamentale*, cette partie de la *philoſophie* qui renferme la connoiſſance générale de tous les êtres ; cette ſcience fondamentale, la doctrine des eſprits & la théologie naturelle, compoſent ce qui s'appelle *métaphyſique* ou *ſcience principale.*

Nous ne nous contentons pas de pouſſer nos connoiſſances juſqu'à ſavoir par quelles forces ſe produiſent certains effets dans la nature, nous allons plus loin, & nous meſurons avec la derniere exactitude les degrés des forces & des effets, afin qu'il paroiſſe viſiblement que certaine force peut produire certains effets. Par exemple, il il y a bien des gens qui ſe contentent de ſavoir que l'air comprimé avec force dans une fontaine artificielle, porte l'eau juſqu'à une hauteur extraordinaire ; mais d'autres plus curieux font des efforts pour découvrir de combien s'accroît la force de l'air, lorſque par la compreſſion il n'occupe que la moitié, le tiers ou le quart de l'eſpace qu'il rempliſſoit auparavant, & de combien de piés il fait monter l'eau chaque fois : c'eſt pouſſer nos connoiſſances à leur plus haut degré, que de ſavoir meſurer tout ce qui a une grandeur, & c'eſt dans cette vue qu'on a inventé les mathématiques.

Le véritable ordre dans lequel les parties de la *philoſophie* doivent être rangées, c'eſt de faire précéder celles qui contiennent les principes, dont la connoiſſance

eſt néceſſaire pour l'intelligence & la démonſtration des ſuivantes ; c'eſt à cet ordre que M. Wolf s'eſt religieuſement conformé ; comme il paroît par ce que je viens d'extraire de lui.

On peut encore diviſer la *philoſophie* en deux branches, & la conſidérer ſous deux rapports ; elle eſt théorique ou pratique.

La *philoſophie* théorique ou ſpéculative ſe repoſe dans une pure & ſimple contemplation des choſes ; elle ne va pas plus loin.

La *philoſophie* pratique eſt celle qui donne des regles pour opérer ſur ſon objet : elle eſt de deux ſortes par rapport aux deux eſpeces d'actions humaines qu'elle ſe propoſe de diriger : ces deux eſpeces ſont la logique & la morale : la logique dirige les opérations de l'entendement, & la morale les opérations de la volonté. *Voyez* LOGIQUE & MORALE. Les autres parties de la *philoſophie* ſont purement ſpéculatives.

La *philoſophie* ſe prend auſſi fort ordinairement pour la doctrine particuliere ou pour les ſyſtêmes inventés par des philoſophes de nom, qui ont eu des ſectateurs. La *philoſophie* ainſi enviſagée s'eſt diviſée en un nombre infini de ſectes, tant anciennes que modernes ; tels ſont les platoniciens, les péripatéticiens, les épicuriens, les ſtoïciens, les pythagoriciens, les pyrrhoniens & les académiciens ; & tels ſont de nos jours les cartéſiens, les newtoniens. *Voyez l'origine, le dogme de chaque ſecte, à l'article qui lui eſt particulier.*

La *philoſophie* ſe prend encore pour une certaine maniere de philoſopher, ou pour certains principes ſur leſquels roulent toutes les recherches que l'on fait par leur moyen ; en ce ſens l'on dit, *philoſophie* corpuſculaire, *philoſophie* méchanique, *philoſophie* expérimentale.

Telle eſt la ſaine notion de la *philoſophie* ; ſon but eſt la certitude, & tous ſes pas y tendent par la voie de la démonſtration. Ce qui caractériſe donc le philoſophe & le diſtingue du vulgaire, c'eſt qu'il n'admet rien ſans preuve, qu'il n'acquieſce point à des notions trompeuſes, & qu'il poſe exactement les limites du certain, du probable & du douteux. Il ne ſe paie point de mots, & n'explique rien par des qualités occultes, qui ne ſont autre choſe que l'effet même transformé en cauſe ; il aime beaucoup mieux faire l'aveu de ſon ignorance, toutes les fois que le raiſonnement & l'expérience ne ſauroient le conduire à la véritable raiſon des choſes.

La *philoſophie* eſt une ſcience encore très-imparfaite, & qui ne ſera jamais complete ; car qui eſt-ce qui pourra rendre raiſon de tous les poſſibles ? L'être qui a tout fait par poids & par meſure, eſt le ſeul qui ait une connoiſſance philoſophique, mathématique, & parfaite de ſes ouvrages ; mais l'homme n'en eſt pas moins louable d'étudier le grand livre de la nature, & d'y chercher des preuves de la ſageſſe & de toutes les perfections de ſon auteur : la ſociété retire auſſi de grands avantages des recherches philoſophiques qui ont occaſioné & perfectionné pluſieurs découvertes utiles au genre humain.

Le plus grand philoſophe eſt celui qui rend raiſon du plus grand nombre de choſes, voilà ſon rang aſſigné avec préciſion : l'érudition par ce moyen n'eſt plus confondue avec la *philoſophie*. La connoiſſance des faits eſt ſans contredit utile ; elle eſt même un préalable eſſentiel à leur explication ; mais être philoſophe, ce n'eſt pas ſimplement avoir beaucoup vu & beaucoup lu ; ce n'eſt pas auſſi poſſéder l'hiſtoire de la *philoſophie*, des ſciences & des arts ; tout cela ne forme ſouvent qu'un chaos indigeſte ; mais être philoſophe, c'eſt avoir des principes ſolides, & ſur-tout une bonne méthode pour rendre raiſon de ces faits, & en tirer de légitimes conſéquences.

Deux obſtacles principaux ont retardé long-temps les progrès de la *philoſophie*, l'autorité & l'eſprit ſyſtématique.

Un vrai philoſophe ne voit point par les yeux d'autrui, il ne ſe rend qu'à la conviction qui naît de l'évidence. Il eſt aſſez difficile de comprendre comment il ſe peut faire que des gens qui ont de l'eſprit, aiment mieux ſe ſervir de l'eſprit des autres dans la recherche de la vérité, que de celui que Dieu leur a donné. Il y

a ſans doute infiniment plus de plaiſir & plus d'honneur à ſe conduire par ſes propres yeux que par ceux des autres, & un homme qui a de bons yeux ne s'aviſa jamais de ſe les fermer ou de ſe les arracher, dans l'eſpérance d'avoir un conducteur ; c'eſt cependant un uſage aſſez univerſel : le pere Mallebranche en apporte diverſes raiſons.

1°. La pareſſe naturelle des hommes, qui ne veulent pas ſe donner la peine de méditer.

2°. L'incapacité de méditer dans laquelle on eſt tombé, pour ne s'être pas appliqué dès la jeuneſſe, lorſque les fibres du cerveau étoient capables de toutes ſortes d'inflexions.

3°. Le peu d'amour qu'on a pour les vérités abſtraites, qui ſont le fondement de tout ce qu'on peut connoître ici-bas.

4°. La ſotte vanité qui nous fait ſouhaiter d'être eſtimés ſavans ; car on appelle *ſavans* ceux qui ont plus de lecture : la connoiſſance des opinions eſt bien plus d'uſage pour la converſation & pour étourdir les eſprits du commun, que la connoiſſance de la vraie *philoſophie*, qui eſt le fruit de la réflexion.

5°. L'admiration exceſſive dont on eſt prévenu pour les anciens, qui fait qu'on s'imagine qu'ils ont été plus éclairés que nous ne pouvons l'être, & qu'il n'y a rien à faire où ils n'ont pas réuſſi.

6°. Un je ne ſais quel reſpect, mêlé d'une ſotte curioſité, qui fait qu'on admire davantage les choſes les plus éloignées de nous, les choſes les plus vieilles, celles qui viennent de plus loin, & même les livres les plus obſcurs : ainſi on eſtimoit autrefois Héraclite pour ſon obſcurité. On recherche les médailles anciennes, quoique rongées de la rouille, & on garde avec grand ſoin la lanterne & la pantouffle de quelques anciens ; leur antiquité fait leur prix. Des gens s'appliquent à la lecture des rabbins, parce qu'ils ont écrit dans une langue étrangere, très-corrompue & très-obſcure. On eſtime davantage les opinions les plus vieilles, parce qu'elles ſont les plus éloignées de nous ; & ſans doute ſi Nembrot avoit écrit l'hiſtoire de ſon regne, toute la politique la plus fine & même toutes les autres ſciences y ſeroient contenues, de même que quelques-uns trouvent qu'Homere & Virgile avoient une connoiſſance parfaite de la nature. Il faut reſpecter l'antiquité, dit-on ; quoi ! Ariſtote, Platon, Epicure, ces grands hommes ſe ſeroient trompés ? On ne conſidere pas qu'Ariſtote, Platon, Epicure étoient des hommes comme nous, & de même eſpece que nous, & de plus, qu'au temps où nous ſommes, le monde eſt âgé de plus de deux mille ans ; qu'il a plus d'expérience, qu'il doit être plus éclairé ; & que c'eſt la vieilleſſe du monde & l'expérience qui font découvrir la vérité.

Un bon eſprit cultivé & de notre ſiecle, dit M. de Fontenelle, eſt, pour ainſi dire, compoſé de tous les eſprits des ſiecles précédens, ce n'eſt qu'un même eſprit qui s'eſt cultivé pendant tout ce temps-là : ainſi cet homme qui a vécu depuis le commencement du monde juſqu'à préſent, a eu ſon enfance, où il ne s'eſt occupé que des beſoins les plus preſſans de la vie ; ſa jeuneſſe, où il a aſſez bien réuſſi aux choſes d'imagination, telles que la poéſie & l'éloquence, & où même il a commencé à raiſonner, mais avec moins de ſolidité que de feu, & il eſt maintenant dans l'âge de virilité, où il raiſonne avec plus de forces & plus de lumieres que jamais. Cet homme même, à proprement parler, n'aura point de vieilleſſe, il ſera toujours également capable des choſes auxquelles ſa jeuneſſe étoit propre, & il le ſera toujours de plus en plus de celles qui conviennent à l'âge de virilité, c'eſt-à-dire, pour quitter l'allégorie, les hommes ne dégénerent jamais, & les vues ſaines de tous les bons eſprits, qui ſe ſuccéderont, s'ajouteront toujours les unes aux autres.

Ces réflexions ſolides & judicieuſes devroient bien nous guérir des préjugés ridicules que nous avons pris en faveur des anciens. Si notre raiſon, ſoutenue de la vanité qui nous eſt ſi naturelle, n'eſt pas capable de nous ôter une humilité ſi mal entendue, comme ſi en qualité d'hommes nous n'avions pas droit de prétendre à une auſſi grande perfection ; l'expérience du

moins ſera aſſez forte pour nous convaincre que rien n'a tant arrêté le progrès des choſes, & rien n'a tant borné les eſprits, que cette admiration exceſſive des anciens. Parce qu'on s'étoit dévoué à l'autorité d'Ariſtote, dit M. de Fontenelle, & qu'on ne cherchoit la vérité que dans ſes écrits énigmatiques, & jamais dans la nature, non-ſeulement la *philoſophie* n'avançoit en aucune façon, mais elle étoit tombée dans un abyme de galimathias & d'idées inintelligibles, d'où l'on a eu toutes les peines du monde à la retirer. Ariſtote n'a jamais fait un vrai philoſophe, mais il en a beaucoup étouffé qui le fuſſent devenus, s'il eût été permis. Et le mal eſt qu'une fantaiſie de cette eſpece une fois établie parmi les hommes, en voilà pour long-temps; on ſera des ſiecles entiers à en revenir, même après qu'on en aura connu le ridicule. Si l'on alloit s'entêter un jour de Deſcartes, & le mettre à la place d'Ariſtote, ce ſeroit à-peu-près le même inconvénient.

Si ce reſpect outré pour l'antiquité a une ſi mauvaiſe influence, combien devient-il encore plus contagieux pour les commentateurs des anciens? Quelles beautés, dit l'auteur ingénieux que nous venons de citer, ne ſe tiendroient heureuſes d'inſpirer à leurs amans une paſſion auſſi vive & auſſi tendre, que celle qu'un grec ou un latin inſpire à ſon reſpectueux interprete? Si l'on commente Ariſtote, *c'eſt le génie de la nature*: ſi l'on écrit ſur Platon, *c'eſt le divin Platon*. On ne commente guere les ouvrages des hommes tout court; ce ſont toujours les ouvrages d'hommes tout divins, d'hommes qui ont été l'admiration de leur ſiecle. Il en eſt de même de la matiere qu'on traite, c'eſt toujours la plus belle, la plus relevée, celle qu'il eſt le plus néceſſaire de ſavoir. Mais depuis qu'il y a eu des Deſcartes, des Newton, des Léibnitz, & des Wolf, depuis qu'on a allié les mathématiques à la *philoſophie*, la maniere de raiſonner s'eſt extrêmement perfectionnée.

7°. L'eſprit ſyſtématique ne nuit pas moins au progrès de la vérité: par eſprit ſyſtématique, je n'entends pas celui qui lie les vérités entre elles, pour former des démonſtrations, ce qui n'eſt autre choſe que le véritable eſprit philoſophique, mais je déſigne celui qui bâtit des plans, & forme des ſyſtêmes de l'univers, auxquels il veut enſuite ajuſter, de gré ou de force, les phénomenes; on trouvera quantité de bonnes réflexions là-deſſus dans le ſecond tome de l'hiſtoire du ciel, par M. l'abbé Pluche. Il les a pourtant un peu trop pouſſées, & il lui ſeroit difficile de répondre à certains critiques. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que rien n'eſt plus louable que le parti qu'a pris l'académie des ſciences, de voir, d'obſerver, de coucher dans ſes regiſtres les obſervations & les expériences, & de laiſſer à la poſtérité le ſoin de faire un ſyſtême complet, lorſqu'il y aura aſſez de matériaux pour cela; mais ce temps eſt encore bien éloigné, ſi tant eſt qu'il arrive jamais.

Ce qui rend donc l'eſprit ſyſtématique ſi contraire au progrès de la vérité, c'eſt qu'il n'eſt plus poſſible de détromper ceux qui ont imaginé un ſyſtême qui a quelque vraiſemblance. Ils conſervent & retiennent très-chérement toutes les choſes qui peuvent ſervir en quelque maniere à le confirmer; & au contraire ils n'apperçoivent pas preſque toutes les objections qui lui ſont oppoſées, ou bien ils s'en défont par quelque diſtinction frivole. Ils ſe plaiſent intérieurement dans la vue de leur ouvrage & de l'eſtime qu'ils eſperent en recevoir. Ils ne s'appliquent qu'à conſidérer l'image de la vérité que portent leurs opinions vraiſemblables. Ils arrêtent cette image fixe devant leurs yeux, mais ils ne regardent jamais d'une vue arrêtée les autres faces de leurs ſentimens, leſquelles leur en découvriroient la fauſſeté.

Ajoutez à cela les préjugés & les paſſions. Les préjugés occupent une partie de l'eſprit & en infectent tout le reſte. Les paſſions confondent les idées en mille manieres, & nous font preſque toujours voir dans les objets tout ce que nous déſirons d'y trouver: la paſſion même que nous avons pour la vérité nous trompe quelquefois, lorſqu'elle eſt trop ardente. *Mallebranche.*

PHILOSOPHIE, ſ. f. ſeptieme corps des *caracteres d'Imprimerie*; ſa proportion eſt d'une ligne 5 points, meſure de l'échelle;

ſon corps double eſt le gros parangon. *Voyez* PROPORTION *des caracteres d'Imprimerie.*

La *philoſophie* eſt un entre-corps ; on emploie ordinairement, pour le faire, l'œil de cicero ſur ledit corps de *philoſophie* qui eſt de peu de choſe plus foible. *Voyez* MIGNONNE & l'exemple à l'*article* CARACTERES.

PHILOSOPHIQUE (ESPRIT), (*Morale.*) L'eſprit *philoſophique* eſt un don de la nature perfectionné par le travail, par l'art & par l'habitude, pour juger ſainement de toutes choſes. Quand on poſſede cet eſprit ſupérieurement, il produit une intelligence merveilleuſe, la force du raiſonnement, un goût sûr & réfléchi de ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans le monde ; c'eſt la regle du vrai & du beau. Il n'y a rien d'eſtimable dans les différens ouvrages, qui ſortent de la main des hommes, que ce qui eſt animé de cet eſprit. De lui dépend en particulier la gloire des belles-lettres ; cependant comme il eſt le partage de bien peu de ſavans, il n'eſt ni poſſible, ni néceſſaire pour le ſuccès des lettres, qu'un talent ſi rare ſe trouve dans tous ceux qui les cultivent. Il ſuffit à une nation que certains grands génies le poſſedent éminemment, & que la ſupériorité de leurs lumieres les rendent les arbitres du goût, les oracles de la critique, les diſpenſateurs de la gloire littéraire. L'*eſprit philoſophique* réſidant avec éclat dans ce petit nombre de gens, il répandra, pour ainſi dire, ſes influences ſur tout le corps de l'état, ſur tous les ouvrages de l'eſprit ou de la main, & principalement ſur ceux de littérature. Qu'on banniſſe les arts & les ſciences, on bannira cet *eſprit philoſophique* qui les produit ; dès-lors on ne verra plus perſonne capable d'enfanter l'excellence ; & les lettres avilies languiront dans l'obſcurité. (*D. J.*)

PHILOTE, ſ. f. (*Mythol.*) l'une des filles de la nuit, ſelon Héſiode dans ſa *Théogonie*, 224. Ce poëte a entendu par *philote*, l'abus du penchant que les deux ſexes ont l'un pour l'autre. Hygin a rendu ce mot par celui d'*incontinence.*

PHILOTESIE, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt ainſi que s'appelloit, chez les Grecs, la cérémonie de boire à la ſanté les uns des autres ; elle ſe pratiquoit de cette maniere. Dès que le roi du feſtin, ou celui qui donnoit un grand repas avoit verſé du vin dans ſa coupe, il en répandoit d'abord en l'honneur des dieux ; enſuite après l'avoir porté à ſes levres, il préſentoit la coupe à ſon voiſin ou à la perſonne à qui il vouloit faire honneur, en lui ſouhaitant toutes ſortes de proſpérités ; celui-ci en buvoit, la préſentoit enſuite à un autre, & ainſi la coupe alloit de main en main, juſqu'à ce que tous les conviés en euſſent bu. Les *philotéſies* ſe pratiquoient encore à l'arrivée de quelque hôte, mais il n'étoit permis qu'aux étrangers de boire à la ſanté de la femme du roi de feſtin. A l'égard des autres regles de cette cérémonie de table, on peut conſulter la lettre du P. Fronteau à M. de Bellievre. Le mot φιλότησις, veut dire *amitié.* (*D. J.*)

PHILOTI, (*Hiſt. littéraire.*) ſociété établie à Véronne en Italie, pour les progrès des exercices convenables à la nobleſſe, comme le manege, les armes, la danſe, *&c.* elle eſt gouvernée par des préſidens.

PHILTRE, ſ. m. (*Hiſt. anc. & Divinat.*) breuvage ou autre drogue pour donner de l'amour ; ce mot eſt grec, φίλτρον, & vient du verbe φιλεῖν, *aimer.*

On diſtingue les *philtres* en faux & en véritables ; & l'on tient pour faux ceux que donnent quelquefois les vieilles femmes ou les femmes débauchées ; ceux-là ſont ridicules, magiques & contre nature, plus capables d'inſpirer de la folie que de l'amour à ceux qui s'en ſervent ; les ſymptomes en ſont même dangereux.

Tous les démonographes conviennent qu'on emploie de ces ſortes de *philtres*, & les mettent au nombre des maléfices. Il eſt certain que les anciens les connoiſſoient, & que dans la confection de ces poiſons ils invoquoient les divinités infernales. Il entroit dans leur compoſition diverſes herbes ou matieres, telles que le poiſſon appellé *remore*, certains os de grenouilles, la pierre aſtroïtès, & ſur-tout l'hippomanès. *Voy.* HIPPOMANÈS. Delrio ajoute qu'on s'y eſt auſſi ſervi de ſperme ou ſemence humaine, de ſang menſtruel, de rognures d'ongles, des métaux, des reptiles, des

inteſtins de poiſſons & d'oiſeaux, & qu'il y a eu des hommes aſſez impies pour mêler avec tout cela de l'eau bénite, du ſaint-chrême, des reliques des ſaints, des fragmens d'ornemens d'égliſe, *&c.* On a des exemples de perſonnes ainſi maléficiées & précipitées dans une rage d'amour; mais l'auteur que nous venons de citer prétend qu'un *philtre* ne peut pas agir à moins qu'il n'y ait dans la perſonne à qui on l'a donné, un penchant & des diſpoſitions à aimer la perſonne qui le lui a donné, & encore qu'un ferme refus de conſentement de la part de la premiere empêche l'effet du *philtre*. Delrio, *Diſquiſit. magic. lib. III, part. I, quæſt. iij, ſect. 1 & 2.*

On entend par véritables *philtres* ceux qui peuvent concilier une inclination mutuelle entre une perſonne & une autre, par l'interpoſition de quelque moyen naturel & magnétique qui tranſplante, pour ainſi dire, l'affection. Mais on demande s'il eſt des *philtres* de cette nature; & d'ordinaire on répond que non. Quelques-uns croient avoir des expériences contraires. On dit que ſi un homme met un morceau de pain ſous ſon aiſſelle, pour l'imbiber de ſa ſueur & de la matiere de l'inſenſible tranſpiration, le chien qui en aura mangé ne le quittera jamais. On tient qu'Hartmannus ayant donné un *philtre* tiré des végétaux à un moineau, cet oiſeau ne le quitta plus depuis, demeurant avec lui dans ſon cabinet, & volant pour le ſuivre quand il viſitoit ſes malades. Vanhelmont a écrit qu'ayant tenu une certaine herbe dans ſa main durant quelque temps, & pris enſuite la patte d'un petit chien de la même main, cet animal le ſuivit par-tout & quitta ſon premier maître. Le même auteur ajoute que les *philtres* demandent une confermentation de mumie, pour attirer l'amour à un certain objet, & rend par-là raiſon pourquoi l'attouchement d'une herbe échauffée, tranſplante l'amour à un homme ou à une brute. C'eſt, dit-il, parce que la chaleur qui échauffe l'herbe n'étant pas ſeule, mais animée par les émanations des eſprits naturels, détermine l'herbe vers ſoi & ſe l'identifie; & ayant reçu ce ferment, elle attire magnétiquement l'eſprit de l'autre objet, & le force d'aimer ou de prendre un mouvement amoureux; delà il conclut qu'il y a des *philtres* déterminés. Les malades, après avoir mangé ou bu quelque choſe, ſoupçonnent quelquefois certaines perſonnes de leur avoir donné quelque charme, & ſe plaignent principalement du déſordre de l'eſtomac & de l'eſprit. On dit encore que la paſſion amoureuſe cauſée par un *philtre* revient périodiquement. Le docteur Langius témoigne qu'il a guéri un jeune homme, qui ayant mangé à quatre heures après midi, la moitié d'un citron qu'il avoit reçu d'une femme, ſentoit tous les jours, à la même heure, un amour empreſſé qui le faiſoit courir de côté & d'autre, pour la chercher & la voir. Cela lui duroit une heure; & comme il ne pouvoit ſatisfaire ſon envie, à cauſe de l'abſence de cette femme, ſon mal augmenta & le jeta dans un état pitoyable. Les *philtres* cauſent de fréquentes manies & aſſez ſouvent la perte de la mémoire. Il peut y avoir des breuvages qui produiſent cet effet; mais il eſt difficile de croire qu'il y en ait qui inſpirent de l'amour plutôt pour une perſonne que pour une autre. *Dictionn. des arts.*

PHILYRA, ſ. f. (*Littérat.*) peau fort déliée qui ſe trouve entre l'écorce des arbres & l'aubier; les anciens en faiſoient des bandelettes, dont ils entrelaçoient leurs couronnes de fleurs: le tilleul étoit particuliérement eſtimé pour cet uſage. (*D. J.*)

PHILYRES, (*Géogr. anc.*) peuples qui habitoient ſur le Pont-Euxin, ſelon Etienne le géographe. Valerius Flaccus Appollinius, *liv. II*, met dans le Pont-Euxin une île appellée *Philyrida*, qui pouvoit tirer ſon nom de celui de ces peuples, ou lui avoir donné le ſien; & il y a apparence que ce ſont les maiſons des *Philyres* qu'Ovide, *Métamorph. liv. VII*, appelle *philyrea tecta.* (*D. J.*)

PHIMOSIS, ſ. m. (*Chirurgie.*) c'eſt une maladie de la verge, dans laquelle le prépuce eſt collé & fortement reſſerré ſur le gland, de maniere qu'on ne peut pas le tirer en arriere, pour découvrir le gland. *Voyez* GLAND, PRÉPUCE. Ce mot eſt grec; il ſignifie proprement une ligature avec une ficelle, φιμωσις, ſignifiant *ligature faite avec une corde.*

Quelquefois un *phimosis* cache des chancres qui sont sur le gland, ou qui l'environnent. Il est quelquefois si violent, qu'il cause une inflammation & enfin la gangrene dans cette partie.

On distingue le *phimosis* en naturel & en accidentel. Le naturel vient de naissance; il n'est point ordinairement dangereux, à moins qu'il n'y survienne une inflammation par l'acrimonie de l'urine, si elle séjourne long-temps entre le gland & le prépuce. L'accidentel est benin ou malin. Le premier vient de quelque cause externe qui irrite le prépuce, y attire une inflammation & un gonflement, & le fait tellement resserrer, qu'il se forme à son extrémité un bourrelet circulaire qui l'empêche de se renverser & de découvrir le gland. Le *phimosis* malin est semblable à celui-ci; mais il reconnoît pour cause un virus vénérien; il survient souvent à la chaudepisse, aux chancres, & à d'autres maladies vénériennes qui attaquent la verge.

Le *phimosis* naturel peut mettre dans le cas d'une opération, même sans qu'il y survienne d'inflammation. Si l'ouverture du prépuce ne répondoit pas précisément à l'orifice de l'uretre, l'urine ne sortiroit point par un jeu continu, mais s'épancheroit entre le gland & le prépuce. Le défaut de soin dans ce cas a souvent donné lieu à la concrétion de l'urine, & conséquemment à la formation des pierres dans cette partie. Si l'on a soin de presser le prépuce après qu'on a uriné, on évitera cet inconvénient; mais on sent que ces personnes sont hors d'état d'avoir des enfans, parce qu'il arrivera à la liqueur séminale ce qui arrive à l'urine. Une petite scarification au prépuce à l'un des côtés de la verge, lui donnera la facilité de découvrir l'orifice de l'uretre, & levera les obstacles qui s'opposent à l'éjaculation.

On a imaginé un petit instrument d'acier élastique, pour dilater le prépuce trop étroit. *Voyez fig. 5, planche VII.* L'extrémité antérieure se met dans le trou du prépuce, & on dilate les branches, en lâchant la vis qui les contient.

Lorsque le *phimosis* est accidentel, il faut saigner le malade relativement à la nature & aux progrès de l'inflammation, faire des injections adoucissantes entre le prépuce & le gland, appliquer des cataplasmes anodins & résolutifs, en observant la situation de la verge, qui doit être couchée sur le ventre, pour les raisons que nous avons dites au *mot* PARAPHIMOSIS : ce n'est qu'après avoir employé tous ces moyens sans succès, qu'on doit en venir à l'opération.

Le malade peut être assis dans un fauteuil, ou rester couché sur le bord de son lit. Le chirurgien prend la verge de sa main gauche, & tient de sa main droite des ciseaux droits & mousses; il introduit une des deux lames à plat, entre le prépuce & le gland au delà de la couronne; on en releve ensuite la lame, & on coupe tout ce qui est compris entre deux. Cette incision doit se faire au milieu de la partie supérieure, à l'opposite du filet. Si le prépuce étoit chancreux ou infiltré d'une lymphe gangreneuse, comme je l'ai vu presque toujours lorsque le *phimosis* a été négligé, il faut emporter tout le prépuce en ôtant les levres de la plaie obliquement, pour aller mourir au filet qu'il n'est point nécessaire de couper. Cela se fait avec les ciseaux ou avec le bistouri.

La perfection de l'opération du *phimosis* consiste à couper également la peau & la membrane interne du prépuce. Pour cet effet, il ne faut point tirer la peau vers le gland; car par la section on mettroit une partie des corps caverneux à découvert: il faut au contraire retirer la peau de la verge vers le pubis, avant de couper.

Feu M. de la Peyronie a corrigé l'ancien bistouri herniaire pour cette opération. *Voyez* BISTOURI HERNIAIRE. L'usage des ciseaux doit, autant qu'il est possible, être proscrit de la chirurgie opératoire. L'incision du prépuce se fait bien plus facilement avec un bistouri qui coule le long d'une sonde cannelée qu'on a introduite préliminairement entre le prépuce & le gland.

Le premier appareil de l'opération du *phimosis* consiste à arrêter le sang avec de la charpie seche. La plaie qui en résulte suppure les jours suivans; & l'on dirige les soins pour en obtenir la cicatrice, le plutôt qu'il est possible. *Voyez* PLAIE, ULCERE. (*Y*)

PHINÉE,

PHINÉE, (*Mythol.*) fils d'Agénor, régnoit à Salmideſſe dans la Thrace : il avoit épouſé Cléobule ou Cléopatre, fille de Borée & d'Orithie, dont il eut deux fils, Plexippe & Pandion ; mais ayant répudié dans la ſuite cette princeſſe pour épouſer Idéa, fille de Dardanus, cette marâtre, pour ſe défaire de ſes deux beaux-fils, les accuſa d'avoir voulu la déshonorer, & le trop crédule *Phinée* leur fit crever les yeux. Les dieux, pour l'en punir, ſe ſervirent du miniſtere de l'Aquilon pour l'aveugler. On ajoute qu'il fut en même temps livré à la perſécution des Harpies qui enlevoient les viandes ſur la table de *Phinée*, ou infectoient tout ce qu'elles touchoient, & lui firent ſouffrir une cruelle famine. Les Argonautes étant arrivés en ce temps-là chez *Phinée*, en furent favorablement reçus, & en obtinrent des guides pour les conduire à travers les roches Cyanées. En reconnoiſſance, ils le délivrerent des Harpies, auxquelles ils donnerent la chaſſe. Diodore dit qu'Hercule ſollicita la liberté des jeunes princes que *Phinée* tenoit en priſon, & que, n'ayant pu le fléchir, il l'emporta de force, tua le pere, & partagea ſes états aux deux enfans. (+)

PHINÉE, (*Mythol.*) frere de Céphée, jaloux de ce que Perſée lui enlevoit ſa niece Andromede qui lui avoit été promiſe en mariage, réſolut de troubler la ſolemnité de leurs noces ; il raſſembla ſes amis, entra dans la ſalle du feſtin, & y porta le carnage & l'horreur. Perſée auroit ſuccombé ſous le nombre, s'il n'eût eu recours à la tête de Méduſe, dont la vue pétrifia *Phinée* & ſes compagnons. (+)

PHINÉES, *face de la confiance*, (*Hiſt. ſacr.*) fils d'Eléazar, & petit-fils d'Aaron, fut le troiſieme grand-prêtre des Juifs, & eſt célebre dans l'écriture par ſon grand zele pour la gloire de Dieu. Les Madianites ayant envoyé leurs filles dans le camp d'Iſraël, pour faire tomber les Hébreux dans la fornication & dans l'idolâtrie, & Zambri, un d'entr'eux, étant entré publiquement dans la tente d'une Madianite, nommée *Cozbi*, *Phinées* le ſuivit la lance à la main, perça les deux coupables & les tua d'un ſeul coup. Alors la maladie dont le Seigneur avoit déjà commencé à frapper les Iſraélites, ceſſa auſſitôt. Dieu, pour récompenſer le zele ardent que *Phinées* avoit témoigné pour la loi dans cette occaſion, lui promit d'établir la grande ſacrificature dans ſa famille. Cette promeſſe que le Seigneur fit à *Phinées*, de lui donner le ſacerdoce par un pacte éternel, fut exactement accomplie. Cette dignité demeura ſans interruption dans ſa famille pendant environ 335 ans juſqu'à Héli, par lequel elle paſſa à celle d'Ithamar, ſans que l'écriture nous apprenne la maniere ni la cauſe de ce changement. Mais cette interruption ne dura pas ; car le pontificat rentra bientôt dans la maiſon de *Phinées* par Sadoc, à qui Salomon le rendit, & dont les deſcendans en jouirent juſqu'à la ruine du temple, l'eſpace de mille quatre-vingt-quatre ans. Cependant cette interruption, & l'extinction entiere du ſacerdoce même, nous font voir qu'il manque quelque choſe à l'exacte vérité de la parole de Dieu, ſi elle n'a d'autre objet que *Phinées* & ſa poſtérité. Il faut donc chercher l'entier accompliſſement de cette parole dans Jeſus-Chriſt, qui a brûlé de zele pour la gloire de Dieu, juſqu'à réparer par ſa mort l'outrage que nos crimes faiſoient à la divinité, & que Dieu a élevé à un ſacerdoce éternel, auquel toute ſa poſtérité eſt aſſociée pour offrir avec lui & par lui des ſacrifices ſpirituels dans tous les ſiecles. L'auteur de l'*Eccléſiaſte* fait un très-grand éloge de cet illuſtre grand-prêtre. (+)

PHINTHIA, (*Géogr. anc.*) 1°. ville de Sicile, que l'on juge avoir été dans l'endroit où eſt aujourd'hui Licata, & où l'on découvre un grand nombre d'antiquités. 2°. *Phinthia* eſt encore une fontaine de Sicile ; Pline raconte d'après Appien, mais ſans en rien croire, que tout ce qui y étoit jeté ſurnageoit. Elle étoit apparemment au voiſinage de la ville *Phinthia*.

PHINTONIS, *inſula*, (*Géogr. anc.*) île de la mer Méditerranée, entre la Sardaigne & l'île de Corſe, ſelon Pline, *liv. III*, *c. vij.*, & Ptolomée *liv. III*, *c. iij.* Les uns croient que c'eſt aujourd'hui l'île de Figo, *iſola di Figo*, & d'autres la prennent pour *iſola Roſſa*. (*D. J.*)

PHIOLE, ſ. f. (*Grammaire.*) c'eſt une petite bouteille de verre mince. *Voyez* VERRE. Ce mot eſt formé du grec φιάλη qui ſignifie la même choſe.

PHIOLE ÉLÉMENTAIRE, (*Phyſique.*) vaſe dans lequel on met divers ſolides & liquides, dont chacun ſe place ſelon ſa différente gravité ſpécifique, de maniere que le tout repréſente les quatre élémens ainſi nommés vulgairement ; ſavoir, la *terre*, l'*eau*, l'*air*, & le *feu*.

Il y a différentes manieres de faire la *phiole* des quatre élémens ; voici une des meilleures. Prenez de l'émail noir groſſiérement caſſé, qui ira au fond du vaiſſeau de verre, & il repréſentera la terre. Pour l'eau, ayez du tartre calciné, ou des cendres gravelées ; laiſſez-les à l'humidité, & prenez la diſſolution qui s'en fera, & ſur-tout celle qui ſera la plus claire : mêlez y un peu d'azur de roche, pour y donner la couleur d'eau de mer. Pour l'air, il faut avoir de l'eau-de-vie la plus ſubtile, que l'on teindra en bleu céleſte avec un peu de tourneſol. Enfin pour repréſenter le feu, prenez de l'huile de lin, ou de l'huile de térébenthine qui ſe fait ainſi. Diſtillez de la térébenthine au bain-marie, l'eau & l'huile monteront enſemble également blanches & tranſparentes, cependant l'huile ſurnagera. Il la faut ſéparer avec un entonnoir de verre ; enſuite teignez-la en couleur de feu, avec de l'orcanette & du ſafran. Si vous la diſtillez au ſable dans une cornue, il viendra de la térébenthine reſtée au fond de l'alembic, une huile épaiſſe & rouge, qui eſt un très-excellent baume. Toutes ces matieres ſont tellement différentes en poids & en figures, que quand on les brouille par quelque violente agitation, on voit à la vérité pour un peu de temps un vrai chaos, & une confuſion telle, qu'on s'imagineroit que tous les petits corps de ces liqueurs ſont pêle-mêle, ſans aucun rang ; mais à peine a-t-on ceſſé d'agiter ces ſubſtances, qu'on voit chacune retourner en ſon lieu naturel, & tous les corpuſcules d'un même ordre s'unir pour compoſer un volume ſéparé abſolument des autres. Cette expérience fait donc voir, comment les corpuſcules les plus légers cedent aux plus peſans, & paſſent réciproquement entre les pores les uns des autres, pour aller prendre leur place naturelle. La différente figure empêche tellement que les corps qu'on mêle ne ſe confondent, que quelque inſéparables qu'ils paroiſſent les uns des autres dans le mêlange qu'on en fait, ils ne laiſſent pas de ſe démêler ; de maniere que ſi on met de l'eau dans du vin, on peut en retirer l'eau aſſez facilement. Il ne faut qu'avoir une taſſe faite d'un tronc de lierre, on y verſe le vin & l'eau mêlés ; à peine ſont-ils dedans, que l'eau paſſe, ſe filtre au travers des pores de la taſſe, & laiſſe le vin qui ne peut paſſer, parce que la figure de ſes corpuſcules n'a point de proportion avec les interſtices qui ſont dans le bois de lierre ; c'eſt ainſi enfin qu'il y a des fleuves qui conſervent leur cours, & même la douceur de leurs eaux durant pluſieurs lieues, après être rentrés dans la mer. *Article de* M. Formey.

PHISIQUE, ſ. f. *Voyez* PHYSIQUE.

PHISON, *étendu*, (*Géogr. ſac.*) un des quatre grands fleuves qui arroſoient le paradis terreſtre. Pluſieurs ont cru que le *Phiſon* étoit le Gange ; mais ce fleuve eſt trop éloigné de l'Euphrate & du Tigre, que Moïſe dit avoir été dans le paradis terreſtre. Ceux qui mettent le paradis terreſtre dans l'Arménie, entre les ſources du Tigre, de l'Euphrate, de l'Araxe & du Phaſis, qu'ils croient être les quatre fleuves déſignés par Moïſe, expliquent le *Phiſon* par le Phaſis, fleuve de la Colchide, célebre par ſon or. Mais dans le ſyſtême de M. Huet, le *Phiſon* & le Géhon ne ſont que deux bras que forment le Tigre & l'Euphrate, après que ces deux grands fleuves ayant uni leurs eaux, les diviſent de nouveau, & coulent ſéparément. Il y a de l'apparence que le *Phiſon* eſt celui qu'on appelle le *Paſitigris*, d'un mot compoſé de *Phiſon* & de *Tigris*, parce qu'ils mêlent leurs eaux enſemble. (+)

PHITON, *leur morceau*, (*Géogr. ſacrée.*) une des villes que les Hébreux bâtirent aux Egyptiens. On croit que cette ville eſt Pathmos, ſur le canal que les rois Necho & Darius avoient fait pour joindre la mer Rouge au Nil, & par-là à la Méditerranée. (+)

PHLAGUSA, (*Géogr. anc.*) ville

de la Cherſonneſe, voiſine de la ville de Troye, où l'on voyoit le tombeau de Protéſilaüs; cette ville avoit un port nommé *Crater*, ſelon Hygin. (*D. J.*)

PHLÉBOTOMIE, ſ. f. *en médecine & en chirurgie*, c'eſt ce que l'on appelle *ſaignée*, c'eſt-à-dire, l'art ou l'opération de tirer du ſang. *Voyez* SANG.

Ce mot eſt compoſé du grec φλὲψ, *veine* & τέμνειν, *couper*.

La *phlébotomie* eſt une eſpece d'évacuation de la plus grande importance en médecine; ſur ce que nous allons dire, on peut prendre une idée de ſes effets, avec la raiſon de ſes uſages.

Il eſt évident que le ſang pouſſé hors du cœur, en frappant ſur le ſang qui le précede, & la chaſſant en avant, lui communique une partie de ſon propre mouvement, & qu'ainſi ce mouvement en eſt rallenti d'autant: par conſéquent ſi l'on tire du ſang de la veine baſilique du bras droit, celui qui lui ſuccede, ou celui qui eſt porté par l'artere axillaire ou la ſous-claviere droite, ſera moins embarraſſé dans ſon mouvement qu'il ne l'étoit auparavant que cette veine fût ouverte; car une partie du ſang étant ôtée par l'ouverture de cette veine, il en reſte une moindre quantité dans la veine axillaire, ou bien il y a moins de ſang contenu entre l'extrémité la plus éloignée de l'artere axillaire & le cœur, qu'il n'y en avoit auparavant; c'eſt pourquoi en faiſant ſortir le ſang par la veine, ce qui en reſte dans l'artere ſera moins embarraſſé dans ſon mouvement qu'avant cette ouverture. *Voyez* POULS.

Ainſi le ſang de cette artere qui communique avec la veine qui eſt ouverte, coulera avec plus de vîteſſe après cette ouverture qu'il ne faiſoit auparavant; par conſéquent, lorſque le ſang ſort par la veine du bras, celui qui eſt pouſſé du cœur dans l'aorte, trouve moins de réſiſtance dans le tronc aſcendant que dans le tronc deſcendant; il coulera donc plus vîte dans l'aſcendant que dans le deſcendant; & par conſéquent auſſi, il trouvera moins de réſiſtance dans l'artere ſous-clavière droite, que dans la gauche.

Enfin il paroît delà, qu'après avoir tiré du ſang d'une veine du bras droit, celui qui reſte dans l'artere axillaire droite coulera avec une plus grande vîteſſe dans l'artere de ce bras qui lui eſt contigu, que par l'artere thorachique ou la ſcapulaire droite, qui lui eſt auſſi contiguë; parce que quand on ne ſuppoſe pas que le ſang eſt tiré de quelque veine correſpondante à l'artere thorachique, ou dans laquelle cette artere ſe décharge, il y a à proportion un plus grand obſtacle au mouvement du ſang dans l'artere thorachique, que dans celle du bras; mais comme la vîteſſe du ſang dans l'artere ſous-claviere ou dans l'axillaire droite eſt plus grande que dans la gauche, la vîteſſe dans l'artere thorachique droite ſera auſſi plus grande que dans l'artere thorachique gauche. D'où il eſt clair, qu'en tirant du ſang par une veine du bras droit, la plus grande vîteſſe du ſang reſtant ſera dans l'artere de ce bras, à cauſe qu'il décharge ſon ſang immédiatement dans la veine qui eſt ouverte; & la plus grande vîteſſe après celle-ci, ſe trouvera dans l'artere thorachique ou la ſcapulaire, du même côté qui ſort de l'artere axillaire; mais la vîteſſe du ſang ſera beaucoup moindre dans l'artere brachiale, axillaire & thorachique, du côté gauche & oppoſé, & la moindre de toutes dans les arteres qui viennent du tronc deſcendant de l'aorte.

Sur ces principes, on peut aiſément inférer ce qu'il faut faire dans pluſieurs circonſtances de la ſaignée: par exemple, ſi l'on veut empêcher le progrès de quelque humeur provenant du ſang ſtagnant dans la jambe gauche, ou ſi l'on veut parvenir à faire couler dans cette jambe en un eſpace de temps donné quelconque, une auſſi petite quantité de ſang qu'il eſt poſſible, on doit premiérement tirer du ſang par le bras ou la jambe du côté droit; car c'eſt-là le véritable moyen de faire ce que l'on appelle *révulſion*.

De plus, ſi l'on tire du ſang du même côté, & par quelque veine qui reçoit le ſang d'une branche de ce tronc qui le tranſmet à la partie enflée, on occaſionera une plus grande dérivation de ſang à ce membre.

Quant à ce qui regarde toute la conſtitution du corps, dans tous les cas où le

ſang coule avec lenteur, ou quand il eſt viſqueux, s'il y a encore aſſez de force & d'élaſticité dans les ſolides, la *phlébotomie* fera circuler plus vîte le ſang qui reſte, le rendra plus coulant & plus chaud; mais dans une pléthore qui vient de débauche & d'une trop grande quantité d'alimens ſpiritueux, ou d'une diminution de tranſpiration, dans laquelle cependant le ſang conſerve ſa fluidité naturelle, la *phlébotomie* fera circuler le reſte de la maſſe plus lentement & le rafraîchira.

Dans le premier cas, une diminution de réſiſtance dans les vaiſſeaux ſanguins, augmentera les puiſſances contractives de ces vaiſſeaux; elle les fera battre plus vîte, & fera circuler avec plus de rapidité les humeurs qu'ils contiennent; mais dans le dernier cas, une diminution de la quantité d'un ſang ſpiritueux fera auſſi diminuer la quantité d'eſprits, dont la ſecrétion ſe fait dans le cerveau: il s'enſuivra que le cœur & les arteres ne ſe contracteront plus ſi ſouvent, ni ſi fortement qu'auparavant; ainſi le ſang circulera plus doucement & deviendra plus frais. *Voyez* CŒUR & ARTERE; & voilà les principes ſur leſquels roule toute la doctrine de la ſaignée. *Voyez* ÉVACUATION, DÉRIVATION & RÉVULSION.

Pour la maniere de faire la *phlébotomie*. *Voyez* SAIGNÉE.

PHLEGETON, ſ. maſc. (*Mythol.*) fleuve d'enfer, qui non ſeulement rouloit des torrens de flammes, mais qui environnoit de toutes parts la priſon des ſcélérats; ſon nom vient de φλεγω, *je brûle*. Les habitans, voiſins du marais Achéruſe plein d'eaux croupiſſantes, débitoient ſur ces eaux mille fables ridicules, dont les poëtes ſe jouerent en les ennobliſſant. (*D. J.*)

PHLEGMAGOGUE, adj. (*Médecine.*) c'eſt un médicament propre à purger le phlegme ou la pituite. *Voyez* PURGATIF. Ce *mot* eſt formé du grec φλεγμα *pituita*, pituite, & ἀγειν, *chaſſer* ou *tirer*. L'agaric, l'hermodactyle, le turbith ſont réputés des drogues *phlegmagogues*.

PHLEGMASIE, ſ. f. (*Médecine.*) dans Hipocrate, ſignifie non ſeulement une inflammation en général, mais quelquefois encore une chaleur violente excitée par une fievre: ailleurs il ſignifie une eſpece d'urine pituiteuſe qui contient beaucoup d'humeurs froides & groſſieres.

On peut dire que l'inflammation attaque la lymphe, comme le ſang. Les inflammations lymphatiques ne ſont pas connues des médecins ordinaires, qui ne caractériſent que les maladies dont ils ont étudié, ou ſe ſont accoutumés à reconnoître les ſymptomes dans les livres des anciens, ou dans le courant de leur pratique ordinaire. *Voyez* LYMPHE & INFLAMMATION.

PHLEGMATIQUE, adj. (*Médecine.*) tempérament dans lequel le phlegme ou la pituite eſt l'humeur dominante. *Voyez* TEMPÉRAMENT & PHLEGME.

Les tempéramens *phlegmatiques* ſont ſujets aux rhumes, aux fluxions, *&c.* *Voyez* CONSTITUTION & COMPLEXION.

PHLEGME, ſ. m. (*Médecine.*) Une humeur morbifique, ſecrétoire, tenace, glutineuſe, blanche, ſans action, produite peu-à-peu par une augmentation de chaleur, ou de mouvement du corps, s'appelle *phlegme*.

Les humeurs naturelles, albumineuſes, gélatineuſes, mucilagineuſes, muqueuſes, & peut-être la graiſſe elle-même, par une diſpoſition morbifique du corps, paroiſſent dégénérer en cette matiere.

Comme dans la diſtillation, après l'aſcenſion de la partie volatile, monte le *phlegme* ſans action; de même les humeurs de bonne qualité qui ont ſouffert une longue agitation par la force de la circulation & la chaleur du corps, ſe changent en cette humeur tenace & glutineuſe.

Le *phlegme*, difficile à ſe réſoudre après la ceſſation d'une violente inflammation & de la fievre, préſage toujours la longueur de la maladie, produit des aphtes de durée, un ſédiment muqueux dans l'urine, des crachats abondans & tenaces dans les poumons, des ordures dans les ulceres, dans la bouche, ſur la langue, & dans les yeux, des ſelles muqueuſes & tenaces que le malade rend ſans aucun ſoulagement.

Pour diviſer le *phlegme*, il faut employer les déterſifs ſavonneux, incapables de trop échauffer ou de trop rafraîchir: par le moyen de ſemblables antiſeptiques, on prévient le trop grand progrès & la corrup-

tion du *phlegme*; enfin on le dissipe très-doucement.

Phlegme, dans les anciens, comme dans Galien, signifie toute humeur froide & humide; mais dans Hippocrate ce *mot* ne désigne pas seulement une humeur blanche & froide, mais encore une inflammation. De plus φλέγμασίν, dans le même auteur, signifie quelquefois une chaleur violente excitée par la fievre. Enfin, dans le même Hippocrate, φλεγμαίνειν ne signifie pas seulement causer une tumeur, mais exténuer. (*D. J.*)

PHLEGMON, s. m. *terme de chirurgie*, inflammation sanguine qui fait éminence au dehors, & qui s'étend profondément dans la partie qu'elle occupe. On définit ordinairement le *phlegmon*, une tumeur circonscrite avec rougeur, chaleur, douleur & pulsation.

La cause du *phlegmon* est un engorgement dans les extrémités capillaires, artérielles, sanguines, avec constriction & éréthisme des vaisseaux engorgés. *Voyez* INFLAMMATION & ÉRÉTHISME. L'amas du sang dans des vaisseaux dont l'action seroit abolie ou empêchée, ne produit point une tumeur inflammatoire. *Voyez* APOSTEME.

Les signes qui font connoître le *phlegmon*, sont la rougeur, la chaleur, la circonscription, la tumeur, la dureté, la tension, la douleur, la pulsation, la fievre & l'insomnie. L'application du doigt sur la tumeur ne fait pas évanouir pour un moment la rougeur, comme dans l'érésipelle. *Voyez* ÉRÉSIPELLE.

Pour guérir le *phlegmon*, il faut tâcher de procurer la résolution de l'humeur arrêtée dans la partie: aucun remede ne peut suppléer à la saignée; & si la plupart des *phlegmons* se terminent par suppuration, c'est parce qu'on n'a point employé les saignées aussi promptement & aussi abondamment qu'il l'auroit fallu. On ne peut que par une soustraction fort considérable de la partie rouge, rendre la masse du sang assez séreuse & assez fluide, pour que cette partie rouge qui contribue à l'étranglement & à l'embarras, se trouve inondée ou détrempée au point d'être facilement déplacée & entraînée par son véhicule devenu plus abondant. Tout consiste donc à rendre le sang fort aqueux, coulant, & moins inflammable; & il n'y a d'autre moyen pour y réussir, que d'abondantes saignées pratiquées assez promptement.

Quoique la saignée soit le principal remede que l'on puisse employer pour procurer la résolution du *phlegmon*, il faut la seconder par d'autres remedes dont l'expérience a fait connoître l'utilité.

Dans le commencement de la maladie, on peut se servir avec succès des repercussifs. *Voyez* REPERCUSSIFS. Ces médicamens, en resserrant par leur vertu astringente les vaisseaux sanguins, empêchent non seulement une partie du sang d'entrer dans les vaisseaux resserrés, mais ils forcent celui qui y est arrêté d'enfler les vaisseaux collatéraux où la circulation n'est pas empêchée. Pour peu que l'inflammation ait fait de progrès, ces remedes ne doivent point être employés; ils attireroient la mortification: il faut avoir recours aux émolliens résolutifs, pour relâcher l'étranglement qui arrête le cours du sang dans les capillaires artériels. On se sert fort efficacement du cataplasme avec la mie de pain cuite dans le lait, ou de celui des quatre farines cuites pareillement dans le lait ou dans de l'eau. Ces remedes farineux contiennent une huile mucilagineuse, relâchante, qui, secondée par les mêmes qualités qui se trouvent dans le lait, procure la détente des vaisseaux: ces remedes contiennent aussi un sel acescent qui leur donne une vertu légérement repercussive.

C'est l'expérience qui a fait connoître l'excellence de ces remedes; car en suivant l'idée qu'on s'est toujours faite de la résolution des tumeurs, on a donné le nom de *résolutifs* à des médicamens qui ont une vertu atténuante, incisive, pénétrante, propre à subtiliser l'humeur & à la faire évaporer par les pores de la peau; tels que sont tous les remedes remplis de sels volatils, d'huiles éthérées, les liqueurs spiritueuses, chargées d'huiles alkoolisées & d'huiles essentielles, ou d'huiles éthérées distillées. Mais tous ces remedes n'ont aucunement la vertu qu'on leur attribue; loin de dissoudre & d'atténuer le sang, ils l'épaississent & le condensent pour la

plupart : ces remedes ſont des ſtimulans violens, qui n'agiſſent qu'en irritant les ſolides, & qui ſont capables d'augmenter beaucoup l'inflammation, & d'en cauſer même où il n'y en a point.

Il ſemble cependant que ces remedes, en excitant le jeu des vaiſſeaux, devroient procurer le même effet que s'ils atténuoient les humeurs en agiſſant ſur elles immédiatement ; parce que l'action des vaiſſeaux augmentée paroît devoir les briſer & les ſubtiliſer : cet effet peut avoir lieu à l'égard des tumeurs œdémateuſes, cauſées par une crudité pituiteuſe ; mais il n'en eſt pas de même du ſang qu'un jeu des vaiſſeaux trop violent durcit & racornit. Si l'action violente des vaiſſeaux étoit un remede contre l'inflammation, la maladie, ſelon l'expreſſion de M. Queſnay, ſeroit à elle-même ſon propre remede, puiſqu'elle conſiſte dans cette action même devenue exceſſive ; il ne ſeroit pas néceſſaire d'avoir recours à des remedes capables d'exciter cette action déja trop animée. L'uſage inconſidéré des remedes réſolutifs procure l'induration des tumeurs inflammatoires. *V.* INDURATION.

Lorſque le *phlegmon* eſt dans ſon état, on applique les émolliens tout ſimples en forme de cataplaſme, *voyez* ÉMOLLIENS ; & ſi la maladie donne des ſignes de réſolution, on joindra les réſolutifs aux émolliens, pour paſſer enſuite par degrés aux réſolutifs ſeuls. *Voyez* RÉSOLUTIFS & RÉSOLUTION.

Si la tumeur donne des ſignes qu'elle ſuppurera, *voyez* SUPPURATION, on ſe ſert des remedes gras & onctueux, *voyez* SUPPURATIFS ; & lorſque le pus eſt formé, le *phlegmon* eſt dégénéré en abcès. *Voyez* ABCÉS. (*Y*)

Antrax, *charbon*, *clou*, *furoncle*, ſont quatre mots preſque ſynonymes qui déſignent tous des eſpeces de *phlegmon*, avec cette différence, que le *charbon* eſt le *furoncle* tombé en pourriture, & qu'il eſt un ſymptome ordinaire des maladies peſtilentielles.

Le mot *antrax* eſt tout grec & déſigne proprement les véſicules ſphacéleuſes, qui s'élevent ſur la peau en temps de peſte, & qui ſont ſemblables à celles qu'auroit fait une brûlure.

Le mot *clou* eſt le terme dont le vulgaire ſe ſert à la place de celui de *furoncle*. Le *clou* eſt proprement une tubéroſité dure, qui ſe forme par tout le corps dans la graiſſe ſous la peau, & eſt accompagnée d'inflammation, de rougeur & de douleur ; non ſeulement les adultes, mais auſſi les jeunes perſonnes, & même les enfans nouveau-nés, y ſont ſujets. Les *clous* demandent extérieurement d'être oints d'eſprit de vitriol mêlé avec du miel ; ils exigent enſuite les emplâtres digeſtifs, tels que le diachylon ſimple, l'emplâtre de mélilot, de ſperma ceti, *&c.* s'ils réſiſtent à ces remedes, il faut les amener à ſuppuration par les maturatifs, en déloger la matiere corrompue, nettoyer l'ulcere, & enfin conſolider la plaie.

Les puſtules que les Latins nomment *vari*, clous du viſage, ſont des diminutifs du *furoncle*, & ils demandent ſur-tout les remedes internes qui tendent à dépurer & à purifier la maſſe viciée du ſang. (*D. J.*)

PHLEGRA, (*Géog. anc.*) ville de la Theſſalie, ſelon Martianus Capella. Ce fut, diſent les poëtes, dans les champs de cette ville, que les géans combattirent contre les dieux, & qu'il furent foudroyés. (*D. J.*)

PHLÉGYAS, (*Mythol.*) chef des Phlégiens, peuple belliqueux de la Béotie ; après les avoir raſſemblés de toutes parts, *il porta ſon audace*, dit Pauſanias, *juſqu'à marcher avec eux contre Delphes, pour piller le temple d'Apollon* . . . . . mais ils furent exterminés par le feu du ciel, par des tremblemens de terre, & par la peſte. Les poëtes, pour punir *Phlégyas*, le mettent dans le Tartare, & nous repréſentent Tiſiphone toute enſanglantée, goûtant aux mets qu'on lui préſentoit, afin qu'il en eût horreur, malgré la faim qui le dévoroit. (*D. J.*)

PHLÉGYÆ, (*Géog. anc.*) peuple de la Theſſalie, ſelon Strabon ; il y avoit auſſi dans la Béotie, une ville appellée *Phlegya* : le mot *Phlegyæ* ſe lit dans Virgile, *Æneid. l. VI, verſ. 618.*

Phlegyaſque miſerrimus omnes
Admonet.

Le poëte désigne vraisemblablement ici, ces gens de la Bœotie, qui, selon Pausanias, ayant voulu piller le temple d'Apollon à Delphes, périrent presque tous par la foudre, par des tremblemens de terre, & par la peste. Delà vient que *Phlegyæ* a signifié en général, des impies & sacrileges; & c'est en ce sens qu'il faut prendre ce mot dans le passage de Virgile.

PHLEUM, s. m. (*Botan.*) c'est dans le système de Linnæus, un genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice est une balle contenant une fleur; cette balle est bivalve, oblongue, comprimée & ouverte au sommet; la fleur est composée de deux pieces plus courtes que celles du calice; les étamines sont trois filets capillaires, qui s'élevent au dessus du calice; les bossettes des étamines sont oblongues & fendues en deux à leur extrémité; l'embryon du pistil est arrondi; les styles sont au nombre de deux, petits & penchés; le calice & la fleur renferment une seule graine qui est de figure arrondie. (*D. J.*)

PHLIUS, (*Géog. anc.*) nous traduisons en françois *Phlionte*; il y a trois villes de ce nom de *Phlius*, toutes trois dans le Péloponese.

La premiere est une ville du Péloponese en Sicyonie, selon Ptolomée, *l. III, c. xvj*, qui la place dans les terres. Strabon, *l. VIII, p. 382*, dit « que la ville » d'Arœthyrée, que l'on appelloit de son » temps *Phlyasia*, étoit dans une contrée de même nom, près de la montagne » *Cœlossa*: il ajoute que dans la suite les » habitans changerent de place, & allerent à trente stades de ce lieu, bâtir » une autre ville, qui fut aussi nommée » *Phlius.* »

La seconde *Phlius* est une ville maritime du Péloponese dans l'Argie, placée, selon Ptolomée, *l. III, c. xvj*, entre *Nauplia - Navale*, & *Hormioné*. Pinet prétend que c'est *Focia*, & Sophien *Yri*.

La troisieme *Phlius* est une ville du Péloponese dans l'Elide, selon Pline, qui la met à cinq milles de Cyllene. Le P. Hardouin prétend que c'est la même qui est placée dans la Sicyonie par Ptolomée & par Strabon.

J'ignore laquelle de ces trois villes du Péloponese, étoit la patrie du poëte musicien Thrasylle, dont parle Plutarque dans son dialogue sur la musique, outre qu'il y a trois Thrasylles fameux chez les Grecs par leurs talens. Le premier étoit le *Phlionte*; le second est un philosophe cynique, contemporain du vieil Antigonus, l'un des successeurs d'Alexandre le grand; le troisieme étoit de Mendès, ville d'Egypte.

M. l'abbé Sévin dans les *mém. des Inscrip. tom. X, pag. 89*, prend ce dernier Thrasylle, homme versé dans presque toutes les sciences, pour le Thrasylle de *Phlionte*; mais ce savant est vraisemblablement dans l'erreur. Le Thrasylle de Mendès étoit à la vérité musicien, mais un simple musicien spéculatif; au lieu que le Thrasylle de *Phlionte* étoit musicien praticien, comme Pindare & Simonide, comme Eschyle & Phrynique, comme Pancrate & Tyrtée. Il joignoit, comme eux, le mérite de la poésie lyrique à celui de la musique; c'est-à-dire, qu'il composoit comme eux, des airs & des chants de plus d'une espece, qui s'exécutoient aussi sur les instrumens.

Cette musique des Grecs dans les siecles d'Auguste, de Tibere & de Thrasylle le mindésien, étoit bien déchue de la belle simplicité qui en faisoit autrefois le principal mérite. Mais si Thrasylle de Mindès ne se distingua pas dans la musique, il joua un grand rôle auprès de Tibere, par son étude de l'astrologie judiciaire. Ce prince, quoique naturellement très-réservé, l'honora de sa confiance la plus intime, & il sut la conserver jusqu'à sa mort qui ne précéda que d'un an celle de l'empereur. Tous les historiens romains, Suétone, Tacite, Dion Cassius, parlent beaucoup de ce Thrasylle; il le méritoit par son esprit, par la bonté de son cœur, & par la droiture de ses intentions.

Il ne s'en tint pas là: les mêmes auteurs rapportent que plusieurs illustres romains furent redevables de leur conservation à la sagesse de Thrasylle. Les défiances de Tibere augmenterent avec l'âge, & le desir d'assurer à sa maison l'autorité souveraine, excita un violent orage contre les membres du sénat les plus distingués, &

par la naiſſance, & par le mérite perſonnel. On les arrêta, & ils auroient péri infailliblement, ſi Thraſylle n'eût pas trouvé le ſecret de perſuader à l'empereur que les aſtres lui promettoient une vie extrêmement longue. Ce que l'on ſouhaite avec ardeur, eſt cru fort aiſément: Tibere convaincu de la vérité de cette prédiction, différa toujours d'immoler à ſes ſoupçons un ſi grand nombre de victimes. Enfin, attaqué de la maladie qui le conduiſit au tombeau, il rejeta les ſecours de la médecine qu'on lui offrit, & ſa mort combla les vœux de tout le monde.

C'eſt à *Phlionte* en Sycionie, que naquit Aſclépiade, diſciple de Stilpon, & le tendre ami de Ménédeme. Tous deux fort pauvres, ils gagnerent leur vie commune à la ſueur de leur viſage, & devinrent par leur génie & par l'étude, de grands & d'eſtimables philoſophes; ils le furent encore par les liens d'une amitié rare, & qui dura juſqu'au tombeau. Réſolus tous deux de ſe marier & de ne ſe jamais ſéparer, ils jugerent néceſſaire, pour réuſſir dans ce deſſein, de choiſir leurs femmes, avec une précaution qui leur pût promettre la concorde domeſtique; & ils trouverent ce bonheur dans une famille où il y avoit une femme & une fille, l'une & l'autre en âge d'être mariées. Ménédeme prit la mere, & Aſclépiade la fille; celle-ci étant morte au bout d'un an, Ménédeme céda ſon épouſe à ſon ami, & ſe maria avec une riche & vertueuſe héritiere, qui dépoſa le fonds & l'adminiſtration de ſes biens entre les mains de ſa belle-ſœur. Les ames des deux amis & des deux femmes ſe réunirent encore, & ſe confondirent avec leur fortune & l'éducation de leurs enfans. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PHLOGINOS, (*Hiſt. nat.*) Pline donne ce nom à une pierre qui ſe trouvoit en Egypte, dont la couleur étoit d'un jaune vif. Quelques modernes ont cru que cette pierre eſt la même que les anciens nommoient *chriſtiſtris*.

PHLOGISTIQUE, ſ. m. (*Phyſique. & Chymie.*) A meſure que la chymie fait des progrès, les termes qui lui ſont propres deviennent communs à la phyſique, ou ſont relégués dans le vocabulaire des adeptes. L'expérience & l'obſervation ont rapproché & confondu ces deux ſciences, long-temps diviſées par un faux eſprit de ſyſtême: on a ſenti que la nature devoit être la même pour celui qui l'admire dans ſes grands ouvrages, & pour celui qui l'étudie dans les parties inſenſibles des compoſés. Si quelques écrivains, imbus d'anciens préjugés qu'ils prennent pour des principes sûrs, dont ils forment une barriere au devant de ceux qui travaillent à reculer les bornes de nos connoiſſances, oſent encore réſiſter à la voix du génie qui leur a révélé que la nature n'avoit qu'une loi pour les grands comme pour les petits effets (*Voyez* AFFINITÉ), bientôt cette unité, cette ſimplicité, cette harmonie, deviendront les types infaillibles, d'après leſquels le chymiſte & le phyſicien d'accord viendront eſſayer leurs découvertes.

Sous ce point de vue, l'*article* PHLOGISTIQUE auroit peut-être dû être renvoyé à l'*article* FEU; mais leur identité n'eſt point encore généralement avouée par les phyſiciens; & cette diverſité d'opinions exige que l'on conſerve à ce principe une dénomination indéterminée, comme le dit très-bien l'auteur de l'*article* FEU, (*Chymie.*) Il ſeroit à deſirer qu'il eût rempli lui-même la tâche qu'il s'étoit donnée, en renvoyant au *mot* PHLOGISTIQUE. Nous allons eſſayer d'y ſuppléer.

Le feu qui brûle n'eſt autre choſe qu'une matiere miſe en mouvement: mais toute matiere n'eſt pas propre à recevoir, à entretenir, à communiquer ce mouvement d'ignition, cauſe prochaine de la chaleur. On a été forcé de reconnoître qu'il y avoit dans la nature une ſubſtance eſſentiellement douée de cette propriété, & des corps plus ou moins pourvus de principe inflammable. C'eſt ce principe, conſidéré dans la compoſition des corps, abſtraction faite du mouvement, que Stahl a nommé *phlogiſtique*.

Suivant quelques-uns, le *phlogiſtique* eſt un principe ſecondaire, compoſé de l'élément du feu & d'une terre vitrifiable: d'autres au contraire le regardent comme la pure matiere du feu, non qu'ils prétendent

prétendent qu'il ne puiſſe jamais être conſidéré comme déja combiné avec d'autres ſubſtances, lorſqu'il entre dans la formation d'un compoſé ; mais comme, en examinant ſa nature & ſes caracteres dans tous les mixtes où il exiſte abondamment, dans toutes les opérations où il joue le rôle principal, ils l'ont toujours retrouvé ſemblable à lui-même, ils penſent que c'eſt un être ſimple dont les propriétés ſont indépendantes des différentes matieres où il eſt engagé ; & ce ſyſtême nous paroît fondé ſur la raiſon & ſur l'obſervation.

Si l'on eſt encore livré à des conjectures & à des doutes à ce ſujet, c'eſt probablement parce que l'on a trop perdu de vue la loi primitive de la nature & ſa marche univoque. Toute combinaiſon n'eſt que le produit d'une attraction ſimultanée des parties conſtituantes. Cette attraction reſpective ne peut s'exercer qu'enſuite de diſſolution (*Voyez* AFFINITÉ) ; & le feu eſt le plus grand diſſolvant, le ſeul dans la nature, s'il eſt le ſeul fluide eſſentiel. Dès-lors on ne doit pas être ſurpris que le feu exiſte dans tous les corps, puiſqu'il n'y a point de diſſolution ſans un fluide ; puiſqu'il eſt impoſſible de concevoir le paſſage de l'état fluide à l'état ſolide, ſans qu'une partie quelconque du fluide diſſolvant y demeure retenue & fixée.

Ainſi dans ce ſyſtême, la diviſion de corps combuſtibles & non combuſtibles, n'eſt plus qu'une comparaiſon indéterminée de proportions différentes, & d'effets plus ou moins viſibles, (*Voyez* COMBUSTION.) Ainſi l'eau elle-même reçoit ſa fluidité & ſa qualité diſſolvante du feu ; & ſi l'on peut prendre confiance dans une analogie que tout confirme, que rien ne dément, qui dérive des conſéquences immédiates des premieres loix de la nature, on ſe formera une juſte idée du *phlogiſtique*, en diſant qu'il eſt aux métaux & à tous les corps dont il eſt le diſſolvant propre, ce que tout autre diſſolvant compoſé eſt aux ſubſtances qu'il attaque, ce que le mercure eſt à l'or dans l'amalgame, ce que l'eau eſt aux ſels.

On leur ôte ce principe par la calcination ſeche, ou par la calcination humide, & leur terre demeure dans un état pulvérulent, d'autant plus indiſſoluble par le feu, ou même par tout autre menſtrue, qu'elle eſt plus complétement dépouillée de *phlogiſtique*.

Veut-on leur rendre la forme métallique, il faut les rediſſoudre par le feu : cet élément environnant chaque molécule terreuſe, forme un tout homogene dont les parties ſuſpendues par l'équipondérance, ne gravitent que toutes enſemble vers le centre de la terre, & cedent à la loi de l'attraction prochaine réciproque.

A meſure que le fluide ignée ſurabondant s'évapore, les atomes métalliques ſe rapprochent, les points de contact ſe multiplient, l'adhérence naît, la portion de la matiere du feu qui a perdu ſon mouvement par la combinaiſon y demeure, & la maſſe eſt redevenue ſolide.

Si la rapidité de l'évaporation ou quelqu'autre circonſtance méchanique n'a point troublé l'action progreſſive de l'attraction réciproque, le ſolide prend une figure réguliere déterminée par la forme génératrice des parties conſtituantes : c'eſt une vraie cryſtalliſation bien frappante dans le culot d'antimoine étoilé, & dont on a déja obſervé d'autres exemples moins ſenſibles.

Comme il y a des ſels dont la cryſtalliſation eſt plus parfaite, quand l'évaporation eſt plus rapide, l'acier exige un refroidiſſement plus ſubit.

Comme il y a des ſels efflorescens, il y a des métaux qui perdent plus aiſément le feu qu'il ont pris dans leur cryſtalliſation.

Enfin la fluidité du mercure eſt une ſorte de déliqueſcence ignée.

Ceux qui nient que le *phlogiſtique* ſoit le feu pur élémentaire, ſe fondent principalement ſur ce que le feu qui traverſe les vaiſſeaux ne peut réduire les métaux, c'eſt-à-dire, leur rendre la forme métallique, en leur reſtituant le principe qu'ils ont perdu : mais s'il eſt bien prouvé qu'un ſeul métal puiſſe reprendre ce principe, étant ſimplement expoſé au feu, ſans contact d'aucune ſubſtance huileuſe ou charbonneuſe, c'en eſt aſſez pour faire voir que ſi les autres ne ſe revivifient pas dans les

mêmes circonſtances, ce n'eſt pas la matiere propre qui manque, mais le moyen d'union: or, la nature particuliere de la terre mercurielle fournit à cet égard une preuve déciſive. Il y a pluſieurs moyens de la dépouiller de ſon *phlogiſtique*, & de la convertir en chaux, comme les autres métaux: ſi l'on préfere le procédé du turbit, c'eſt-à-dire, de déphlogiſtiquer le mercure par l'acide vitriolique, on a l'avantage de s'aſſurer en même temps que le principe qu'on lui enleve eſt bien le même que celui qui exiſte dans tous les autres métaux imparfaits, puiſqu'il communique toutes les mêmes propriétés ſenſibles; cependant cette chaux traitée ſeule en vaiſſeau clos, reprend la forme métallique, redevient capable de ſulfurer de nouvel acide; la même quantité de mercure peut ſubir, ſans aucune différence, autant de ces alternatives que l'on voudra; c'eſt une éponge que l'on peut imbiber & preſſer à volonté.

On a obſervé que le plomb ſe revivifioit auſſi en partie par le feu, ſans contact de matiere charbonneuſe ni huileuſe; mais ſi cet accident ſuffit pour établir un rapport entre la terre du plomb & la terre du mercure, & pour confirmer la théorie de l'identité du feu pur & du principe métalliſant, c'eſt au mercure qui poſſede ſi éminemment la propriété de le combiner avec le feu, en quelque état qu'il ſoit, que l'on doit la démonſtration d'une vérité auſſi importante, que l'on n'eût peut-être jamais ſoupçonnée, ſi la nature n'eût placé ce métal ſingulier hors la claſſe ordinaire des ſubſtances minérales. Cette propriété avoit induit en erreur la plupart des chymiſtes; ils croyoient devoir en conclure que le mercure étoit un métal parfait à qui l'on pouvoit faire éprouver différens changemens extérieurs & apparens, mais qui ne ſe calcinoit pas réellement, puiſqu'il ſe revivifioit ſeul en vaiſſeau clos; c'étoit en effet à cette condition unique que l'on étoit convenu d'attacher l'idée de perfection. Cependant la calcination du mercure une fois reconnue, il faut abandonner cette opinion démentie par les faits; & la prétendue indeſtructibilité de l'or, de la platine, de l'argent, n'eſt plus qu'une diſpoſition à s'unir au feu ou principe métalliſant ſans intermede, tout de même que le mercure. Cette explication naturelle ne laiſſe ſubſiſter aucune de ces prétendues contradictions dans la doctrine de Sthal, qui ont frappé ceux qui n'ont pu concevoir pourquoi le feu agiſſoit ſur le *phlogiſtique* du fer, & n'agiſſoit pas ſur le *phlogiſtique* de l'or; la raiſon en eſt évidente dans nos principes: ces deux métaux ſont également attaqués & diſſous par le feu; car la fuſion eſt une diſſolution par le fluide ignée: tant que leurs molécules terreuſes y nagent diſperſées par l'équipondérance, leur métalliſation eſt également parfaite, parce que la quantité de feu affluente remplace la portion précédemment combinée qui s'échappe, & qui dans cet état n'eſt pas plus fixe que le feu nouveau; mais dans tous les inſtans, dans tous les procédés, l'or retient toujours la quantité de ce fluide néceſſaire à ſa métalliſation, au lieu que la terre du fer ſe laiſſe enlever par l'air cette quantité (que l'on peut nommer *feu de cryſtalliſation*, comme on dit par rapport aux ſels, *eau de cryſtalliſation*), ſi ſa ſurface n'eſt défendue par le contact immédiat de matieres propres à la retenir.

Peu de temps après que l'auteur de cet article eut publié les expériences qui l'avoient convaincu que le turbit minéral étoit une vraie chaux métallique, M. le comte de Buffon, dont la vûe ſemble ne s'arrêter ſur un objet que pour deviner ce qui eſt au delà, lui propoſa de vérifier encore l'identité du feu métalliſant & de la lumiere, en eſſayant de revivifier le turbit au foyer d'un miroir ardent: le ſuccès a été tel qu'il l'avoit prévu. Une feuille d'or ſuſpendue au bouchon d'une bouteille au fond de laquelle on avoit mis du turbit minéral bien pur, fut complétement blanchie en quelques minutes par l'évaporation de cette chaux réduite par les ſeuls rayons du ſoleil aſſemblés au foyer d'un miroir concave de ſeize pouces de diametre.

Je ne crois par devoir omettre ici une autre obſervation également importante, qui annonce que la ſeule chaleur du corps humain peut reſſuſciter le mercure de

l'état de chaux, ou, ce qui eſt la même choſe, de l'état ſalin. Je faiſois part à l'académie de Dijon, à la ſéance du 29 novembre 1771, d'une conjecture que j'avois formée d'après les faits que l'on vient de voir, de la maniere d'agir du mercure dans les maladies dont il eſt le ſpécifique; & ayant rapproché pluſieurs circonſtances qui prouvent que ſa vertu curative eſt indépendante des différentes préparations qu'on lui donne, des différens acides auxquels on l'unit, pourvu toutefois qu'il ſoit éteint; j'en concluois que l'on pourroit attribuer ſon efficacité à cette propriété ſinguliere de s'emparer du *phlogiſtique* en tout état, tellement qu'il ne rétablit la fluidité de la lymphe, qu'en lui enlevant ce principe ſurabondant. M. Hoin, membre de cette académie, connu par pluſieurs bons ouvrages de chirurgie, aſſura à cette compagnie avoir vu un de ſes malades rendre du mercure coulant par les pores de la peau; ce qui l'avoit d'autant plus étonné, qu'il ne le lui avoit donné qu'intérieurement, & ſous forme ſaline. Cette obſervation fut retenue ſur le regiſtre.

Ainſi le feu, la lumiere, la chaleur même réduiſent le mercure; & comme il eſt d'ailleurs prouvé que le principe qu'il perd dans la calcination, qu'il reprend dans la réduction, eſt bien le même qui métalliſe les autres métaux, il paroît que l'identité du *phlogiſtique* avec la lumiere & le pur élément du feu, ne peut plus être révoquée en doute. Il y a toute apparence que le fluide électrique n'eſt encore que la même matiere dans un autre état.

Le *phlogiſtique* ou feu fixe entre néceſſairement comme partie conſtituante dans tous les corps compoſés; il ſe trouve ſurtout en abondance dans le ſoufre, les huiles, les charbons & autres matieres combuſtibles: ce ſont auſſi celles qu'on emploie le plus communément pour réduire les métaux.

Dire que dans tous ces mixtes le *phlogiſtique* eſt le même & dans le même état, c'eſt peut-être une propoſition haſardée, du moins trop générale & ſuſceptible de quelques controverſes; parce que, comme on l'a déja dit, il eſt très-poſſible qu'il ne ſoit admis dans quelques-uns, qu'après une combinaiſon précédente: mais que de toutes les différentes ſubſtances que l'on peut employer arbitrairement, les terres métalliques ne reçoivent conſtamment que le même principe identique & ſans mélange, c'eſt une vérité dont l'évidence frappera tous ceux qui ſeront aſſez initiés pour voir enſemble tous les faits ſans nombre qui l'établiſſent, les rapports néceſſaires qui les lient, & les cauſes ſenſibles des exceptions apparentes.

Une goutte d'huile quelconque, un morceau de métal, un peu de charbon ſuffiſent également pour ſulfurer l'acide vitriolique: le feu appliqué à la cornue où on le diſtille, ne ſert qu'à le faire monter avec le *phlogiſtique*, & à les ſéparer ainſi des autres matieres plus fixes. La vapeur du foie de ſoufre reſſuſcite la chaux de plomb; une terre métallique précipitée de l'acide qui la tenoit en diſſolution, par un autre métal, reprend le *phogiſtique* qui l'abandonne, & reparoît avec le brillant métallique: la ſimple digeſtion d'une chaux de fer dans l'huile, la rend attirable à l'aimant: la même choſe arrive ſi on l'évapore au foyer de la lentille; enfin le fer ſe convertit en acier, c'eſt-à-dire, ſe ſature de *phlogiſtique*, lorſqu'on le plonge dans du fer de gueuſe en fuſion, parce qu'il y a d'une part aſſez de chaleur pour le diſſoudre, & de l'autre une matiere environnante propre à retenir ce diſſolvant.

Le *phlogiſtique* du charbon s'unit à l'acide vitriolique, lorſqu'on diſtille enſemble ces deux ſubſtances; & au contraire il s'en ſépare, lorſqu'on laiſſe l'acide ſulfureux expoſé à l'air, lorſqu'on brûle le ſoufre, lorſqu'on calcine l'hépar, *&c.* Ces effets ſe concilient très-bien par la ſeule différence méchanique: dans le premier cas, ce ſont deux corps inégalement volatils qui ſont forcés de monter & de s'arrêter enſemble; dans les autres, le plus léger a la liberté d'abandonner le plus peſant; l'acide eſt retenu par l'alkali, où s'uniſſant à l'eau qu'il rencontre dans l'air, ſa combinaiſon avec le principe inflammable devient d'autant plus foible. Si le

ſoufre, quoique abondamment pourvu de *phogiſtique*, n'eſt pas propre à la réduction des métaux, c'eſt que ce principe y eſt engagé dans un acide trop puiſſant & trop fixe; l'action reſpective de ces trois ſubſtances tend à former un hépar métallique: cette affinité compoſée diminue néceſſairement l'adhérence, le feu s'échappe, & l'acide qui demeure recalcineroit à chaque inſtant la partie de la terre métallique qui auroit pu ſe revivifier.

Dans le charbon, le *phlogiſtique* eſt auſſi engagé dans un acide (*Voyez* HÉPAR); mais cet acide ſe trouve préciſément aſſez fort pour le retenir, aſſez foible pour céder à l'affinité de la terre métallique; & c'eſt là ſans doute ce qui forme la condition la plus avantageuſe pour les réductions.

Il ne faut pas croire, comme quelques-uns l'aſſurent, que l'action du feu dans les évaporations, dans les calcinations, ne ſoit qu'un ſimple relâchement d'agrégation; c'eſt encore une vraie diſſolution, ſinon complete & ſimultanée, du moins partielle & ſucceſſive: la preuve en réſulte de l'identité de l'effet de la calcination par le feu, & de la calcination par les acides. Dans la premiere, la terre du métal eſt ſéparée du *phlogiſtique*, parce que la fuſion eſt ménagée pour favoriſer la diſſipation de ce principe volatil; dans la ſeconde, parce que la terre métallique l'abandonne pour s'unir à l'acide. Si l'on gêne la cryſtalliſation d'un ſel, en l'agitant, par exemple, pendant l'évaporation, on n'a plus, au lieu de cryſtaux ſolides & réguliers, qu'une pouſſiere plus ou moins tenue qui ſe rapproche de l'état d'efflorescence. Cependant l'opération a commencé néceſſairement par une diſſolution aqueuſe; & ſi ce ſel n'a pas retenu une ſuffiſante quantité de ce fluide diſſolvant, on n'en va pas chercher la raiſon hors des circonſtances méchaniques qui ont empêché la combinaiſon: il en eſt de même dans la calcination.

C'eſt une queſtion fort agitée en phyſique, de ſavoir pourquoi la calcination ne ſe fait pas en vaiſſeaux exactement fermés, puiſque l'on ne peut douter raiſonnablement que le feu ne les pénetre aſſez abondamment pour fondre le métal: c'eſt dans l'état de l'air qu'il faut chercher la cauſe de cet effet; en conſéquence, les uns diſent que c'eſt parce que le fluide manque, & que ſon action eſt néceſſaire; d'autres penſent que ſa préſence n'agit pas ſeulement méchaniquement, mais qu'il ſe fixe dans les chaux métalliques; qu'elles ne peuvent donc paſſer à cet état, qu'autant qu'on leur fournit une quantité ſuffiſante d'air. Sur quoi on peut objecter 1°. que, dans cette ſuppoſition, il faudroit au moins qu'il y eût une calcination proportionnelle à la quantité d'air renfermé. M. Beccaria dit l'avoir obſervé dans des vaiſſeaux de verre fermés hermétiquement; mais cela eſt-il bien conſtant? & d'ailleurs la preuve de ce fait eſt néceſſaire à l'hypotheſe & ne ſuffit pas pour la prouver: 2°. il paroît contraire à tous les principes d'admettre une combinaiſon de deux corps ſans diſſolution, ou une diſſolution ſans cryſtalliſation: 3°. il s'enſuivroit delà que l'air auroit avec les terres métalliques plus d'affinité que le feu; que cependant il n'en pourroit faire qu'une diſſolution moins complete, & ne pourroit les attaquer qu'à l'aide du feu: 4°. les acides calcinent les métaux comme le feu; & comment concevoir, par exemple, que l'air puiſſe aller ſe combiner avec l'étain que l'on calcine au fond d'un vaſe rempli d'eſprit de nitre, ou que cet eſprit de nitre contienne aſſez d'air fixe pour calciner ſucceſſivement le nouvel étain qu'on lui préſente? 5°. L'analogie de la combuſtion & de la calcination eſt évidente dans nos principes; elle eſt démontrée par l'inflammation des demi-métaux, & cependant le charbon qui ne ſe conſume pas non plus dans les vaiſſeaux clos, ſe conſume ſenſiblement lorſqu'il eſt enfermé dans un vaiſſeau purgé d'air.

En ſuivant cette analogie, on eſt tenté de penſer que la calcination exige, comme la combuſtion, un mouvement oſcillatoire qui favoriſe le déplacement, & que, dans l'appareil des vaiſſeaux clos, ce mouvement eſt arrêté, parce que la raréfaction de l'air dans un eſpace borné équivaut à la denſité.

S'il y a quelques procédés auxquels cette

explication ne puiſſe convenir, c'eſt qu'il y a pluſieurs moyens de faire manquer un effet qui dépend du concours de pluſieurs cauſes. Un phénomene qui ſe paſſe tous les jours ſous nos yeux, ſans que l'on ait encore cherché à s'en rendre raiſon, nous met ſur la voie de découvrir un nouveau principe très-conſéquent aux loix générales de la nature, & que l'on pourroit peut-être appliquer avec ſuccès à pluſieurs opérations de la chymie. Un vaſe de terre cuite en grès tient l'eau, pluſieurs années de ſuite, ſans s'imbiber. Cette eau eſt-elle imprégnée de ſel, on la voit bientôt traverſer les pores du vaſe: il eſt évident que ſes pores ne ſont pas devenus plus perméables, que les parties compoſées des deux corps combinés ne peuvent être plus ténues que les parties compoſantes de chacun de ces corps; mais la combinaiſon a changé la figure des molécules: cette figure produit une nouvelle affinité, & il y a pour lors une attraction de tranſmiſſion qui porte ſucceſſivement les atomes de la diſſolution ſaline, des parois intérieures aux parois extérieures; c'eſt ce dont on ne peut raiſonnablement douter. Ces ſels gravitent exactement dans les cavités des vaiſſeaux de poterie, comme ils grimpent ſur les vaſes de verre, comme l'eau s'éleve dans l'éponge, dans le ſucre, *&c.* c'eſt même eau & même effet.

Ainſi l'on pourroit dire qu'il ne ſe fait point de calcination dans les vaiſſeaux clos, parce que l'air manquant, le *phlogiſtique* ou feu fixe ne peut y former de combinaiſon, qui le rende ſuſceptible de l'attraction, de tranſmiſſion, & favoriſe par-là ſa ſéparation de la terre métallique: l'effet des cimens maigres qui calcinent les métaux, même en vaiſſeaux clos, paroît confirmer cette hypotheſe, & elle n'exclut nullement la pénétration du feu environnant, puiſqu'il s'eſt néceſſairement combiné pendant l'ignition.

On voit, par ce que nous venons de dire, que la ſcience de la chymie ne préſente rien d'auſſi difficile, ni d'auſſi important que cette théorie: toutes ces difficultés ſe réduiſent néanmoins à une ſeule queſtion qui ſuſpend en ce moment les progrès de nos connoiſſances: *Eſt-ce addition, eſt-ce ſouſtraction de quelque matiere, qui conſtitue l'état de chaux après la calcination?* M. Black l'attribue à l'abſence de l'air fixe; M. Mayer, à la préſence d'une ſubſtance qu'il appelle *acidum pingue* ou *cauſticum*: M. Prieſtley a ajouté de nouvelles obſervations qui confirment l'hypotheſe de M. Black: la plupart des phyſiciens s'occupent de la ſolution de ce problême intéreſſant. M. Lavoiſier vient de publier une belle ſuite d'expériences ſur l'exiſtence & les propriétés du fluide élaſtique qui ſe fixe, ſuivant lui, dans les terres métalliques pendant leur calcination, & nous ſavons que M. Macquer, à qui la chymie eſt déja redevable de tant de découvertes, travaille à éclaircir cette matiere, en développant la théorie de la cauſticité. Il faut eſpérer que de tant d'efforts excités par l'intérêt général, & dirigés vers le même but, naîtra enfin une lumiere aſſez vive pour frapper tous les yeux, & ramener ſur la même route tous ceux qui s'appliquent à l'étude de cette partie des ſciences naturelles. *Voyez* AIR FIXE, CALCINATION, CAUSTICITÉ, *CAUSTICUM*, COMBUSTION.

Le *phlogiſtique* ou feu fixe eſt-il peſant? C'eſt encore une queſtion intéreſſante, & qui touche de près à celle que nous venons d'annoncer. Boyle a cru la flamme peſante, même pondérable; mais la flamme n'eſt pas la matiere pure du feu. Boerhaave a obſervé qu'une barre de fer embraſée ne peſoit pas plus que lorſqu'elle étoit froide. Madame du Châtelet dit nettement que *le feu eſt l'antagoniſte de la peſanteur*: elle confirme l'expérience de Boerhaave, & certifie que l'égalité de poids s'eſt retrouvée dans des maſſes de fer depuis une livre juſqu'à deux mille, qu'elle a fait peſer toutes enflammées & enſuite refroidir. J'ai moi-même peſé un marc d'argent très-pur en fuſion, & j'ai vu l'équilibre ſe conſerver pendant la conſolidation & après le refroidiſſement. Mais il faut convenir que de pareilles expériences, qui varient ſans ceſſé par une foule d'accidens inévitables, peut-être par des circonſtances néceſſaires, ne ſont pas aſſez sûres pour nous autoriſer à excepter le feu de la loi commune de la gravitation. Le ſeul fait de l'incurvation des rayons de la lumiere, ſuffit pour nous

convaincre qu'il n'eſt pas ſoumis à une autre puiſſance.

Cependant, abſtraction faite de l'état de lumiere, d'ignition & de chaleur, le feu eſt eſſentiellement volatil; c'eſt une vérité démontrée par l'évaporation ſpontanée de tous les corps où il entre, lorſque la quantité ou la denſité des autres parties conſtituantes ne l'enchaînent pas par leur contrepoids; mais cette volatilité s'explique très-bien par la peſanteur ſpécifique de l'air, plus grande que celle du feu. C'eſt ſur ce rapport hydroſtatique qu'eſt fondée l'explication de l'augmentation de poids des chaux métalliques par l'abſence du *phlogiſtique*. *Voyez* CALCINATION.

Cette volatilité du *phlogiſtique* le fait regarder, avec raiſon, comme le principe des odeurs, parce que c'eſt lui qui éleve, répand & apporte ſur l'organe de l'odorat les corpuſcules qui l'affectent.

On dit encore que le *phlogiſtique* eſt le principe des couleurs; mais cette expreſſion ne nous paroît pas avoir en général la même juſteſſe. Si le feu qui ſe fixe dans les corps change les couleurs qu'ils avoient avant cette combinaiſon, c'eſt qu'elle donne aux parties conſtituantes une autre figure, une autre denſité; d'où il réſulte une autre qualité réfléchiſſante ou réfringente: ainſi cet élément ne peut être conſidéré ici que comme toute autre matiere qui, recevant la lumiere, eſt diſpoſée à renvoyer tel ou tel rayon coloré.

Lorſque je m'engageai à fournir cet article, je ſavois que M. le comte de Buffon préparoit ſon introduction à l'hiſtoire naturelle des minéraux; ce qui l'obligeoit à traiter des élémens, & particuliérement du feu. Je ſentis combien il ſeroit intéreſſant de pouvoir enrichir ce dictionnaire de tout ce que ce grand homme devoit ajouter à nos connoiſſances ſur cette matiere, qui eſt la clef de la bonne chymie. N'ayant reçu ſon ouvrage que très-peu de jours avant le terme donné pour la remiſe des manuſcrits, je n'ai pu en extraire que quelques idées principales, & c'eſt-là ſans doute tout ce que l'on deſirera de trouver ici. Il n'eſt perſonne qui ne s'empreſſe de chercher dans ſon livre même cette maniere ſimple & ſublime qui lui eſt propre, pour annoncer & développer les plus grandes vérités.

M. de Buffon regarde le *phlogiſtique* comme un être de méthode, & non pas comme un être de nature: ce n'eſt pas un principe ſimple, c'eſt un compoſé de deux élémens, de l'air & du feu fixés dans les corps. Le feu ou la lumiere produiſent, par le ſecours de l'air, tous les effets du *phlogiſtique*.

Il n'y a qu'une matiere; tous les élémens ſont convertibles: la lumiere, la chaleur & le feu ne ſont que des manieres d'être de la matiere commune; ils ont les mêmes propriétés eſſentielles. Le ſoleil gravite ſur les autres aſtres, la lumiere s'incline ou ſe réfracte par l'attraction des autres corps; ſa ſubſtance n'eſt pas plus ſimple que celle de toute autre matiere, puiſqu'elle eſt compoſée de parties d'inégale peſanteur, plus ou moins petites, plus ou moins mobiles, & différemment figurées. Le rayon rouge ne peſe pas plus que le rayon violet, & il y a une infinité d'intermédiaires entre ces deux extrêmes.

Ainſi toute matiere peut devenir lumiere, lorſqu'étant ſuffiſamment diviſée, ſes molécules acquierent une force expanſive par le choc de leur attraction mutuelle: la lumiere peut de même ſe convertir en ſubſtance fixe & ſolide, par l'addition de ſes propres parties accumulées par l'attraction des autres corps. La volatilité & la fixité dépendent de la même force, *attractive* dans le premier cas, devenue *répulſive* dans le ſecond.

Le feu, la chaleur & la lumiere peuvent être conſidérés comme trois choſes différentes; & leur différence la plus générale paroît conſiſter dans la quantité, & peut-être la qualité de leurs alimens. La chaleur du globe doit être regardée comme notre feu élémentaire. Lorſque la chaleur eſt appliquée long-temps aux corps ſolides, elle s'y fixe, & en augmente la peſanteur ſpécifique.

Le feu eſt le moins peſant des corps, mais il eſt peſant; & c'eſt en conſéquence de cette peſanteur, qu'il a des rapports d'affinité avec les autres ſubſtances. L'air eſt ſon premier aliment, les matieres combuſtibles ne ſont que le ſecond. Le feu ſe

trouve, comme l'air, ſous forme fixe, dans preſque tous les corps; il en devient partie conſtituante par la force attractive, & perd alors ſa chaleur, ſon élaſticité & ſon mouvement.

Toute liquidité, & même toute fluidité ſuppoſe la préſence d'une certaine quantité de feu.

Les ſaveurs, les odeurs & les couleurs, ont toutes également pour principe celui de la force expanſive, c'eſt-à-dire, la lumiere & les émanations de la chaleur & du feu; car il n'y a que ces principes actifs qui puiſſent agir ſur nos ſens, & les affecter d'une maniere différente & diverſifiée, ſelon les vapeurs ou les particules des différentes ſubſtances qu'ils nous apportent.

Les matieres doivent être diviſées en trois claſſes par rapport à l'action du feu; 1°. celles dont il augmente la peſanteur, parce qu'elles ſont douées d'une force attractive, telle que ſon effet eſt ſupérieur à celui de la force expanſive, dont les particules du feu ſont animées: de ce genre ſont l'étain, le plomb, les fleurs de zing, *&c.* 2°. celles qu'il rend plus légeres, parce qu'elles ne peuvent le fixer, & qu'il enleve au contraire les parties les moins liées, comme le fer, le cuivre, *&c.* 3°. celles qui ne perdent ni n'acquierent par l'application du feu, parce que n'ayant aucune affinité avec lui, elles ne peuvent ni le retenir, ni l'accompagner, tels ſont l'or, la platine, l'argent, le grès, *&c.*

La combuſtion & la calcination ſont deux effets du même ordre, dont l'or & le phoſphore ſont les deux extrêmes. Toute calcination eſt toujours accompagnée d'un peu de combuſtion; de même toute combuſtion eſt auſſi accompagnée d'un peu de calcination.

Les particules d'air fixe & de chaleur fixe, ſont les premiers principes de la combuſtibilité; ils ſe trouvent en plus ou moins grande quantité dans les différentes ſubſtances, ſelon le degré d'affinité qu'ils ont avec elles; les parties animales & végétales paroiſſent être la baſe de toute matiere combuſtible.

La plupart des minéraux & même des métaux, contiennent une aſſez grande quantité de parties combuſtibles, puiſqu'ils produiſent une flamme. Si on continue le feu, la combuſtion finie, commence la calcination, pendant laquelle il rentre dans ces matieres de nouvelles parties d'air & de chaleur qui s'y fixent, & qu'on ne peut en dégager, qu'en leur préſentant quelque matiere combuſtible, avec laquelle ces parties d'air & de chaleur fixe ont plus d'affinité, qu'avec celles du minéral auxquelles elles ne ſont unies que par force, c'eſt-à-dire, par l'effort de la calcination.

Ainſi, la réduction n'eſt, dans le réel, qu'une ſeconde combuſtion: le métal ou la matiere calcinée à laquelle on a rendu les parties volatiles qui s'en étoient ſéparées pendant la premiere, reprendra forme, & ſa peſanteur ſe trouve diminuée de toute la quantité des particules de feu & d'air qui s'étoient fixées, & qui ſont enlevées par la ſeconde combuſtion.

Tout cela s'opere par la ſeule loi des affinités; la chaux d'un métal ſe réduit, comme il ſe précipite en diſſolution; l'acide abandonne le métal diſſous, parce qu'on lui préſente une autre ſubſtance avec laquelle il a plus d'affinité qu'avec le métal; de même l'air & le feu fixés qui tenoient le métal ſous la forme de chaux, le laiſſent précipiter lorſqu'on leur préſente des matieres combuſtibles avec leſquelles ils ont plus d'affinité; & ce métal reprend en même temps, aux dépens des matieres combuſtibles, les parties volatiles qu'il avoit perdues.

C'eſt ainſi que ce philoſophe, accoutumé à nous faire voir toujours la nature d'autant plus grande, qu'il la fait agir par des moyens plus ſimples, explique la compoſition intérieure des corps & leur diſſolution, comme les grands phénomenes céleſtes, avec une ſeule matiere & une ſeule puiſſance. (*Cet article eſt de M.* DE MORVEAU.)

PHLOGITES, (*Hiſt. nat.*) Les naturaliſtes ne ſont point décidés ſur la nature de la pierre que les anciens ont déſignée ſous ce nom. Les uns croient que c'eſt l'opale, à cauſe du feu qu'elle ſemble jeter. Pline met cette pierre au rang des pierres précieuſes.

D'autres croient que ce nom doit être appliqué à une eſpece de ſpath ſtrié, &

d'une couleur rouge, qui reſſemble aſſez à une flamme, & que quelques-uns ont ridiculement regardé comme une flamme pétrifiée. Il s'eſt trouvé en Allemagne des pierres qui avoient cette figure.

PHLOGOSE, *en Médecine*, accident qui dénote quelquefois une menace d'inflammation.

Quand l'inflammation de l'œil eſt légere, & modérée, on l'appelle *phlogoſe*; quand elle eſt violente, c'eſt une *chemoſe*.

La *phlogoſe* eſt la diſpoſition à l'inflammation en général. *Voyez* INFLAMMATION.

PHLOGUS, ſ. m. (*Bot. anc.*) nom donné par quelques-uns des anciens naturaliſtes, à différentes eſpeces de glayeuls, ou d'iris bulbeux, & par quelques autres, à la *flammula-jovis*, eſpece de clématite, ainſi nommée à cauſe de ſon goût âcre & brûlant; mais il ſemble que cette plante a reçu le dernier nom de *flammula-jovis*, d'une mépriſe de Pline, qui copiant Théophraſte, & trouvant que cet auteur parle en même temps du *phlogus*, & d'une autre plante nommée *dioſantos*, c'eſt-à-dire, fleur de Jupiter, a confondu les deux noms qui étoient réunis, pour mettre entr'eux le mot *flammula-jovis*. Il y a plus d'une erreur ſemblable dans les écrits de Pline. (*D. J.*)

PHLOMIS, (*Bot. Jard.*) en anglois *the ſagetree or Jeruſalem ſage*; en allemand *ſalbeybaum, Jeruſalem ſalbey, gelbe ſalbey*. (*)

Caractere générique.

Le calice qui eſt permanent eſt ſillonné, pentagonal, & figuré en gobelet: la fleur eſt monopétale, labiée; la levre ſupérieure eſt courbée en volute & relevée par les bords; la levre inférieure eſt échancrée vers ſa baſe en deux ſegmens aigus; elle eſt terminée par une partie fort large, découpée en deux par le bout, & ondée par les bords; le deſſous eſt relevé de trois nervures, qui forment entr'elles autant de gouttieres en deſſous, & de convexités en deſſus; la partie ſupérieure cache quatre longues étamines courbées, dont les ſommets ont deux mamelons; au fond du calice eſt l'embryon, diviſé en quatre parties, & ſurmonté d'un long ſtyle courbé; ce ſtyle a un crochet au deſſus de ſa pointe: les parties de l'embryon deviennent autant de ſemences oblongues & anguleuſes, qui demeurent long-temps fixées au fond du calice.

Eſpeces.

1. *Phlomis* à feuilles arrondies, velues, crenelées, à tige d'arbriſſeau.

Phlomis foliis ſubrotundis, tomentoſis, crenatis, caule fruticoſo. Mill.

Phlomis with crenated leaves.

2. *Phlomis* à feuilles lancéolées, velues, très-entieres, à tige d'arbriſſeau.

Phlomis foliis lanceolatis, tomentoſis, integerrimis, caule fruticoſo. Mill.

Phlomis with ſpear ſhap'd entire leaves, &c.

3. *Phlomis* à feuilles oblong-ovales, velues, ayant des pétioles, à fleurs en têtes terminales, à tige d'arbriſſeau.

Phlomis foliis oblongo-ovatis, petiolatis, tomentoſis, floribus capitatis, caule fruticoſo. Mill.

Phlomis with flowers growing in large heads, &c.

4. *Phlomis* à enveloppes hériſſées, à feuilles oblong-ovales, rudes au toucher, à tige herbacée.

Phlomis involucris ſetaceis hiſpidis, foliis ovato-oblongis ſcabris, caule herbaceo. Hort. Upſal.

(*) Le *phlomis* eſt un genre de plante à fleur monopétale & labiée; la levre ſupérieure eſt en forme de caſque, & tombe ſur la levre inférieure qui eſt un peu renflée & diviſée en trois parties. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences oblongues, renfermées dans une capſule, ou tuyau à cinq angles, qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſtit. rei. herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte huit eſpeces de ce genre de plante; la principale *phlomis fruticoſa ſalviæ folio latiore & rotundiore*, *I. R. H.* 177, ſe cultive dans les jardins, & fleurit au mois de juin. On lui donne les vertus de la ſauge, d'être aſtringente & vulnéraire. (*D. J.*)

Phlomis

Phlomis with briſtly prickly involucrums and an herbaceous ſtalk.

5. *Phlomis* à enveloppes compoſées de feuilles hériſſées en forme d'alêne, à feuilles cordiformes, rudes au toucher, à tige herbacée.

Phlomis involucris hiſpidis ſubulatis, foliis cordatis ſcabris, caule herbaceo. Hort. Upſal.

Phlomis with awl-shaped prickly involucrums, &c.

6. *Phlomis* à feuilles lancéolées velues, dont celles deſſous les fleurs ſont ovales, & dont les involucrums ſont lanugineux & hériſſés.

Phlomis foliis lanceolatis tomentoſis, floralibus, ovatis involucris ſetaceis, lanatis. Linn. *Sp. pl.*

Phlomis with ſpear shaped woolly leaves, &c.

7. *Phlomis* à feuilles ovale-lancéolées, crenelées, velues pardeſſous, à involucrums hériſſés.

Phlomis foliis ovato-lanceolatis, crenatis, ſubtùs tomentoſis, involucris ſetaceis. Mill.

Phlomis with oval ſpear shap'd leaves, &c.

8. *Phlomis* à feuilles cordiformes, aiguës, velues pardeſſous, & dont les feuilles qui enveloppent les fleurs ſont roides & diviſées en trois.

Phlomis foliis cordatis, acutis, ſubtùs tomentoſis, involucris ſtrictis, tripartitis. Mill.

Phlomis with acute, pointed, heart-shap'd leaves and the covers of the flowers divided into three parts.

9. *Phlomis* à feuilles cordiformes, rudes, velues pardeſſous, à involucrums lanugineux, à tige herbacée.

Phlomis foliis cordatis, rugoſis, ſubtùs tomentoſis, involucris lanatis, caule herbaceo. Mill.

Phlomis with rough heart-shaped leaves and an herbaceous ſtalk.

10. *Phlomis* à feuilles lancéolées, crenelées, velues pardeſſous, à involucrums lanugineux, à tige d'arbriſſeau.

Phlomis foliis lanceolatis, crenatis, ſubtùs tomentoſis, involucris lanatis, caule fruticoſo. Mill.

Phlomis with ſpear shap'd crenated leaves and shrubby ſtalks.

11. *Phlomis* dont les feuilles d'en bas ſont cordiformes, velues & laineuſes des deux côtés.

Phlomis foliis radicalibus cordatis, utrinque tomentoſis. Linn. *Sp. pl.*

Phlomis whoſe lower leaves are heart-shaped wooly and hairy on every ſide.

12. *Phlomis* à involucrums lancéolés, à feuilles cordiformes, velues pardeſſous, à tige demi-boiſeuſe.

Phlomis involucris lanceolatis, foliis cordatis ſubtùs tomentoſis, caule ſuffruticoſo. Mill.

Whiteſt ſhrubby ſpanish Jeruſalem ſage with an iron coloured flower.

13. *Phlomis* dont les petites feuilles qui enveloppent la fleur, ſont formées en alêne, à feuilles cordiformes-ovales velues pardeſſous, à tige d'arbriſſeau.

Phlomis involucris ſubulatis, foliis cordato ovatis, ſubtùs tomentoſis, caule fruticoſo. Mill.

Phlomis with awl-shap'd involucrums and a shrubby ſtalk, &c.

14 *Phlomis* à feuilles alternativement ailées, à folioles échancrées, à calice lanugineux.

Phlomis foliis alternatim pinnatis, foliolis laciniatis, calicibus lanatis. Linn. *Sp. pl.*

Phlomis with leaves alternately winged whoſe lobes are cut, &c.

Les eſpeces n°s. 1, 2, 3, 7, 10, 12, 13, ſont des arbriſſeaux de la nature des ſauges & des ciſtes : ils different des arbriſſeaux proprement dits, en ce que les boutons d'entre les feuilles ne ſont ni écailleux ni ſaillans, & que l'écorce a deux épidermes ſeches & un tiſſu cellulaire brunâtre & fort mince : on obſerve auſſi que ce genre de plantes ne ſouffre que difficilement le retranchement de quelque branche ; il ne ſe fait pas de bourrelet autour de la coupure. Dans le nombre des autres eſpeces de *phlomis*, il s'en trouve qui tiennent encore de plus près à la plante ſimple, & enfin pluſieurs ne ſont réellement que des herbes.

Examinons d'abord les *phlomis* arbriſſeaux : nous ſuivrons Miller à l'égard des

eſpeces que nous n'avons pas ſous les yeux.

L'eſpece n°. 1 croît naturellement en Eſpagne & en Sicile, aux lieux montagneux : elle forme un arbriſſeau qui s'éleve à cinq ou ſix piés ſur une aſſez groſſe tige couverte d'une écorce dont l'épiderme ſe détache & pend par lambeaux : cette tige ſe ſubdiviſe en pluſieurs branches velues & anguleuſes, d'un port irrégulier. De chacun de leurs joints, qui ſont aſſez éloignés les uns des autres, ſortent oppoſées deux feuilles arrondies, qui ſont attachées par d'aſſez courts pétioles. Les fleurs ſont jaunes, naiſſent verticillées autour des tiges, & ſont raſſemblées ſous la forme de gros peſons.

La ſeconde eſpece ne s'éleve pas ſi haut. Les branches ſont plus foibles, les feuilles plus longues & plus étroites, les peſons des fleurs moins gros ; mais les fleurs ont la même forme & la même couleur.

Le *phlomis* n°. 3 ne s'éleve guere qu'à quatre ou cinq piés : les feuilles ſont plus larges & plus blanchâtres que celles des eſpeces précédentes : les pétioles des feuilles inférieures ſont aſſez longs ; mais les feuilles ſupérieures ſont aſſiſes & jointes par une membrane, particuliérement celles d'où ſortent les peſons des fleurs : elles ſont veinées & maillées pardeſſous, & couvertes d'un tiſſu lanugineux ; le deſſus n'eſt que légérement velu ; les peſons des fleurs naiſſent ordinairement au bout des branches ; elles ſont plus grandes que celles des *phlomis* n°. 1 & 2. La levre ſupérieure eſt très-velue pardeſſus : vue à la loupe, elle paroît avoir la même contexture que les cocons de vers à ſoie. Elles ſont d'un jaune vif & d'un fort bel effet, elles paroiſſent en juin. Les *phlomis* contribueront à l'agrément des boſquets de ce mois : il faut les placer ſur les devants des maſſifs, parmi les ciſtes & les ſauges, dans une terre ſeche & dans un lieu abrité contre les vents de nord, nord-eſt & nord-oueſt : de ſemblables poſitions mettront ces arbriſſeaux en état de réſiſter très-bien aux froids de nos provinces ſeptentrionales : on peut auſſi en employer quelques piés dans les boſquets d'été, d'automne & d'hiver, où leurs belles touffes blanchâtres jetteront une variété piquante parmi les maſſes. Dans les terres ſeches ils vivent quatorze ou quinze ans, tandis que dans les ſols humides, leur vie eſt bornée à la moitié de cet eſpace de temps ; mais comme il eſt très-facile de les multiplier, avec un peu d'attention on n'en ſera jamais dépourvu : on les marcotte en mai ; on en fait des boutures en avril & en juillet, que l'on plante dans une planche de terre expoſée au levant. Les marcottes & les boutures du printemps peuvent ſe tranſplanter au mois d'août par un temps humide, & être alors fixées où elles doivent demeurer. Les boutures de juillet ſeront abritées par des paillaſſons durant l'hiver ; on les tranſplantera au mois d'avril ſuivant. Les marcottes, les boutures & le plant enraciné, nouvellement planté, demandent qu'on leur donne ſouvent de l'eau en petite quantité. Si l'on plante les boutures dans un pot empli de bonne terre, & qu'on enfonce ce pot dans une couche tempérée & ombragée au plus chaud du jour, leur repriſe ſera certaine. La graine mûrit aſſez ſouvent dans nos provinces ſeptentrionales : on la ſeme en avril dans une planche de bonne terre, & durant l'hiver, l'on couvre le ſemis de paillaſſons. Au mois d'avril ou au mois de juillet ſuivant, on peut tranſplanter ces *phlomis* du ſemis aux lieux de leur demeure : ces arbriſſeaux ne reprennent pas facilement, lorſqu'on ne les plante pas très-jeunes.

L'eſpece n°. 7 s'éleve environ à quatre ou cinq piés. Ses fleurs ſont d'un pourpre obſcur, & naiſſent en peſons à chaque joint : ce *phlomis* ſe multiplie & ſe traite comme les précédens ; ſes tiges ſont quadrangulaires & blanchâtres.

L'eſpece n°. 10 vient de Smyrne : elle forme un arbriſſeau qui s'éleve en buiſſon à environ trois piés : les branches, ainſi que le deſſous des feuilles, ſont couvertes d'une laine jaunâtre : les fleurs ſont d'un jaune ſale, naiſſent en bouquets au bout des bourgeons, & ſont plus petites que celles des *n*^os^ *1*, *2* & *3* : leurs involucrums, c'eſt-à-dire, les petites feuilles qui entourent & qui renferment le bouquet, ſont extrêmement cotonneuſes. C'eſt avec le *n*°. 2 que celle-ci a le plus de reſ-

ſemblance, mais outre les différences marquées dans ſa phraſe, les feuilles ſont beaucoup plus petites, & les branches ſont plus grêles : il s'en faut beaucoup que les peſons des fleurs ſoient auſſi gros. Ce *phlomis* ſe multiplie comme les précédens. Etant un peu plus délicat, il faut l'abriter avec ſoin pendant ſa premiere éducation, & le planter à demeure en des lieux encore mieux expoſés & plus ſecs.

Le *phlomis* n°. 12 eſt indigene de l'Eſpagne & du Portugal : ſa tige eſt demi-ligneuſe, & s'éleve à environ deux piés & demi : elle eſt couverte d'un coton épais & blanc : pluſieurs d'entre les tiges qui s'élevent de ſes racines ſont garnies de feuilles cordiformes. De la partie inférieure de ces tiges naiſſent oppoſés à chaque joint deux bourgeons courts, qui portent cinq ou ſix petites feuilles de la même forme que celles des eſpeces précédentes. Les fleurs qui ſont d'une couleur de fer, ſortent en petits peſons vers le bout des branches : les petites feuilles qui entourent leur grouppe ſont lanugineuſes & lancéolées. Comme cette eſpece trace beaucoup, on la multiplie aiſément par les drageons enracinés que l'on ſevre & tranſplante vers la mi-ſeptembre : après les avoir plantés, il faut mettre de la menue litiere ou du tan autour, pour empêcher le froid de pénétrer juſqu'à leur racine. On peut auſſi multiplier ce *phlomis* de boutures, comme les eſpeces précédentes, au printemps & en été. Il demande le même régime que le *n°. 10.*

L'eſpece n°. 13 eſt naturelle des mêmes contrées : elle forme un buiſſon qui s'éleve à trois ou quatre piés : ſes tiges ſe ſubdiviſent en pluſieurs branches quadrangulaires, couvertes d'un duvet : dans la partie inférieure les feuilles ſont cordiformes, au haut des branches elles ſont ovales, lancéolées : elles naiſſent oppoſées ſur de courts pétioles, & ſont lanugineuſes par-deſſous : les fleurs ſont grouppées en peſons autour des tiges, elles ſont d'un pourpre brillant, & ne fructifient pas dans nos provinces ſeptentrionales. Ce *phlomis* ſe multiplie de marcottes & de boutures, & ſe traite comme le *n°. 10.*

Le n°. 4 croît naturellement dans la France méridionale & l'Italie : la racine eſt pérenne ; les tiges ſont annuelles, elles ſont quadrangulaires, & s'élevent à deux piés de haut. Les feuilles y ſont attachées immédiatement. Les fleurs naiſſent en peſons autour des branches ; elles ſont d'un pourpre brillant, & font beaucoup d'effet. Il faut tous les trois ans partager les racines de cette plante pour la multiplier ; cette eſpece eſt dure, & peut être plantée dans des lieux découverts ; elle craint les terres humides.

La cinquieme eſpece eſt indigene de la Tartarie ; la racine eſt pérenne ; les tiges ſont purpurines & s'élevent à cinq ou ſix piés. Les fleurs ſont pourpres : on la multiplie par ſes graines qu'on ſeme au printemps, on tranſplante le jeune plant en automne.

La ſixieme eſpece croît naturellement dans la France méridionale, en Eſpagne & en Italie : la racine eſt pérenne & les tiges annuelles ; elles ſont menues & ont environ deux piés de haut : à leur baſe ſort près de terre une touffe de feuilles enveloppées en deſſous par une couverture commune. Ces touffes de feuilles durent toute l'année : les fleurs ſont jaunes ; on la multiplie de drageons ou de boutures au printemps. Cette plante demande une terre ſeche & une ſituation abritée.

La huitieme eſpece habite le Levant : la racine eſt pérenne & la tige annuelle : les feuilles ont cinq veines fortes & ſaillantes : les tiges s'élevent d'un pié & demi ; les feuilles d'en haut ſont plus petites que celles d'en bas. Les fleurs qui naiſſent en peſons autour des branches, ſont d'un pourpre éteint.

La neuvieme a été envoyée de Smyrne ; ce *phlomis* a une racine pérenne : les tiges qui ſont annuelles, s'élevent d'un pié. Les fleurs ſont grandes & jaunes, & naiſſent en peſons autour des branches : le tube de leurs calices eſt très-long ; cette eſpece ſubſiſte en plein air dans les hivers ordinaires, mais elle ne réſiſte pas à un froid très-rigoureux.

Le *phlomis* n°. 11 eſt indigene de l'Archipel & de l'Eſpagne : la racine eſt pérenne, mais les tiges ſont annuelles, à cela près que les feuilles d'en bas ne

périſſent pas l'hiver ; elles ne partent pas immédiatement de la couronne de la racine ; elles naiſſent en grouppe ſur de petites branches traînantes & cotonneuſes : les tiges ſont grêles & ne s'élevent que d'un pié : elles pouſſent ordinairement, vers le bas, deux bourgeons latéraux oppoſés. Depuis cette diviſion juſqu'au bout, elles ſont garnies de petits peſons de fleurs jaunes : les fleurs n'y ſont pas jointes comme dans les autres eſpeces ; chacune eſt ſéparée. Ce *phlomis* ſe multiplie & ſe traite comme le *n°. 6.*

L'eſpece n°. 14 eſt naturelle du levant. La racine eſt pérenne, la tige eſt annuelle ; mais les feuilles inférieures durent toute l'année : elle s'éleve d'un pié & demi ; les fleurs qui ſont d'un pourpre éteint naiſſent en peſons autour des tiges, elles paroiſſent en juin ; ſes feuilles qui ſont conjuguées, la rendent aſſez ſinguliere : on la multiplie de drageons comme l'eſpece *n°. 8*, mais il n'en naît que peu autour du pié. Ces plantes ont duré vingt ans en pleine terre en Angleterre, & ont été toutes détruites par le froid de 1740. Tous les *phlomis* ſont très-parants ; leurs fleurs ſe ſuccedent pendant deux ou trois mois. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

PHLIACOGRAPHIE, ſ. m. (*Littér.*) nom que donnoient les anciens à une imitation gaie & burleſque de quelque piece grave & ſérieuſe, & particuliérement d'une tragédie tournée ſur le ton d'une piece comique. *Voyez* PARODIE.

Ce mot eſt grec, formé de φλιαξειν, *badiner*, ou de φλιας, *folâtre*, dérivé de φλυω, *je badine*, joint avec γραφω, *j'écris*, c'eſt-à-dire, *piece ou compoſition badine.*

La *phliacographie* paroît avoir été la même choſe que l'hilarodie ou l'hilarotragédie. *Voyez* HILARODIE, *&c.*

On diſtinguoit cependant pluſieurs eſpeces de *phliacographie*, dont on peut voir les noms dans le livre de Saumaiſe, intitulé *Exercitationes in Solinum.*

Les parodies qu'on a faites de quelques morceaux ou pieces des meilleurs poëtes, comme le Virgile traveſti de Scarron & de Cotton ; les coquines rivales de Cybber traveſties des reines rivales de Lee ; quelques morceaux d'opéra dont on a adapté la muſique à des paroles bouffonnes & ridicules, ſont auſſi compriſes dans la notion de *phliacographie. Voyez* PARODIE.

PHLYA, (*Géog. anc.*) bourgade de l'Attique : elle étoit de la tribu de Ptolémaïde, ſelon le marbre des treize tribus, rapporté par M. Spon ; & ſelon Héſychius, cette ancienne bourgade qui eſt dans le Meſoia, entre Raſti & le Cap-Colonne, conſerve encore ſon nom. C'étoit la patrie du poëte Eurypide ; mais il y a eu trois poëtes célebres de ce nom-là. Pauſanias fait mention de pluſieurs temples & autels qui étoient à *Phlya*, entr'autres de ceux d'Apollon, de Diane, de Bacchus & des Euménides. *A Athenes*, ajoute M. Spon, *dans l'égliſe* Agivi Apoſtoli, *on lit cette inſcription :* ΣΕΔΕΥΡΟΣ ΞΕΝΟΝΝΟΣ, ΦΛΥΣΥΜ. (*D. J.*)

PHLYCTENES, ſ. f. (*Chirurgie.*) ce ſont de petites puſtules ou véſicules qui cauſent des démangeaiſons, & qui viennent ſur la peau, principalement entre les doigts & autour du poignet. Elles ſont pleines d'une ſéroſité lympide ; elles dégénerent quelquefois en gale, & quelquefois en dartres. *Voyez* GALE, *&c.* On les guérit de même que les autres éruptions cutanées. *Voyez* PSORA & PUSTULE.

Phlyctenes ſignifient auſſi de petites véſicules ulcéreuſes qui viennent quelquefois ſur la conjonctive, & quelquefois ſur la cornée de l'œil, ſemblables à autant de petites veſſies pleines d'eau, que l'on appelle vulgairement *puſtules* aux yeux.

Elles paroiſſent comme des grains de millet ; & quand elles ſont produites par une humeur fort corroſive, elles cauſent une violente douleur : les puſtules qui viennent ſur la conjonctive, ſont rouges ; celles qui viennent ſur la cornée ſont noirâtres, ſi elles ſont proche de la ſurface ; mais elles ſont plus blanches quand elles ſont plus profondes. On les guérit avec des deſſicatifs & des diſcuſſifs.

On appelle auſſi *phlyctenes* les veſſies qui ſurviennent à la gangrene, aux brûlures, & à l'application d'un véſicatoire ; elles ſont formées par l'amas de la lymphe entre la peau & l'épiderme. En coupant l'épiderme, on détruit la *phlyctene* : un

peu de cérat camphré ſuffit pour deſſécher la peau dans les *phlyctenes* bénignes, telle que celle formée par la tranſpiration retenue, à l'occaſion de l'appareil & bandages dans les fractures. Les *phlyctenes* qui ſont le ſymptome d'une maladie dangereuſe, ne ſont d'aucune conſidération ; c'eſt la maladie qui les a produites, qui mérite l'attention du chirurgien. Le mot de *phlyctenes* eſt grec ; il vient de φλυω, *ferveo*, je bous. (*Y*)

PHLYSTENE, ſ. f. (*Médecine.*) *phlyſtæna* ; eſpece d'ébullition, comme l'indique le mot grec φλύσσω, *ebullio* ; c'eſt une maladie qui produit des boutons pleins de ſéroſité, quelquefois gros, livides, pâles ou noirâtres. Quand on les perce, la chair paroît deſſous comme ulcérée. Ces boutons ſont cauſés par une lymphe chaude & âcre ; ils viennent par tout le corps, & quelquefois même ſur la cornée : Celſe en parle dans ſes ouvrages. (*D. J.*)

PHOBETOR, ſ. m. (*Mythologie.*) le ſecond des trois ſonges, enfans du Sommeil : ſon nom ſignifie *épouvanter*, parce qu'il épouvantoit en prenant la reſſemblance des bêtes ſauvages, des ſerpens & autres animaux qui inſpirent la terreur.

PHOBOS, (*Mythologie.*) ou *la peur* ; elle étoit perſonnifiée chez les Grecs, & repréſentée avec une tête de lion.

PHOCARUM inſula, (*Géogr. anc.*) île ſur la côte de l'Arabie, au voiſinage de l'île des Tortues & de celle des Epervers. Elle étoit ainſi nommée à cauſe de la quantité de veaux marins qu'on y pêchoit. Strabon, *liv. XVI*, *p. 776*, ſemble encore mettre une île du même nom ſur la même côte, près du promontoire des Nabatéens. (*D. J.*)

PHOCAS, *voyez* VEAU MARIN.

PHOCÉE, (*Géogr. anc.*) ville de l'Aſie mineure, aſſez voiſine de Smyrne. Elle tiroit apparemment ſon nom du mot *phocas*, qui ſignifie *un veau marin*, parce qu'il ſe pêche près de-là quantité de ce poiſſon ; & même dans tout le golfe de Smyrne. Un médaillon de l'empereur Philippe ſemble le confirmer par ſon revers, où il y a un chien qui eſt aux priſes avec un de ces phocas, & le mot de φωκαεων, à l'entour, qui veut dire que c'eſt une médaille des *Phocéens*. L'emblême eſt difficile à pénétrer ; car pourquoi joindre un chien avec un poiſſon, ſi ce n'eſt peut-être pour donner à entendre que leur puiſſance ſur terre, étoit égale à leurs forces maritimes, ou que leur fidélité à l'empereur romain, & leur vigilance dont le chien eſt l'emblême, diſpoſoient leur ville ſignifiée par ce poiſſon, à tous les devoirs que demandoit une ſi douce domination. Mais, dit M. Spon, ces ſortes d'énigmes ſont des nez de cire qu'on peut tourner de quel côté l'on veut. *Phocæenſes* étoit le nom des habitans ; & *Phocaïcus* étoit le poſſeſſif, comme on le voit dans ce vers de Lucain, *lib. III*, *v. 583*.

Phocaicis romana ratis vallata carinis.

Phocaicis eſt là pour *Maſſilienſibus*, parce que la ville de Marſeille eſt une colonie de Phocéens.

Phocée étoit la derniere ville d'Ionie, au ſeptentrion vers l'Eolide, ſur la mer de ſon nom ; aujourd'hui c'eſt *Foglia-Vecchia*, miſérable village ſur les côtes de la petite Aidine, entre la riviere de Quiai & le golfe de Sanderli.

Les anciens habitans de cette ville prirent le parti de la quitter, plutôt que de tomber entre les mains des Perſes qui leur faiſoient continuellement la guerre. C'eſt de là & non d'ailleurs, que ſortirent ces nombreuſes peuplades qui s'établirent dans quelques îles d'Italie, & ſur les côtes de la Lucanie, de la Ligurie, de la Provence, du Languedoc, du Rouſſillon & de la Catalogne, où ils bâtirent pluſieurs villes, & y porterent les ſciences de leur pays ainſi que leur commerce. Il ne faut pas confondre ces Phocéens d'Aſie, avec les peuples de la Phocide en Europe. Les premiers s'appellent en latin *Phocei* ou *Phocæenſes* ; & les derniers *Phocenſes* : on s'y eſt trompé plus d'une fois. La premiere tranſmigration des Phocéens, arriva la 164 année de Rome ; il s'en fit une autre l'an 210 de Rome : les tranſmigrations ſuivantes ne ſe trouvent point dans l'hiſtoire. (*D. J.*)

PHOCIDE, (*Géogr. & Hiſt. ancienne.*) *Phocis*, contrée de la Grece, entre la

Béotie & la Locride. Elle avoit anciennement des frontieres plus reculées, puiſque Strabon, *lib. IX*, dit qu'elle étoit bornée au nord par la Béotie, mais qu'elle s'étendoit d'une mer à l'autre; c'eſt-à-dire, depuis le golfe de Corinthe, juſqu'à la mer Eubée. Si nous nous en rapportons à Denis le périégete, la Phocide s'eſt autrefois étendue juſqu'aux Thermopyles, ce qui néanmoins fut de courte durée.

Deucalion commença à régner dans la Phocide, autour du mont Parnaſſe, du temps de Cécrops. Les Phocidiens formerent enſuite une république, en changeant leurs chefs ſelon les occaſions. Leur pays avoit pour principaux ornemens le temple de Delphes & le mont Parnaſſe.

Les Phocidiens s'aviſerent de labourer des terres conſacrées à Apollon, ce qui étoit les profaner. Auſſi-tôt les peuples d'alentour crierent au ſacrilege, les uns de bonne foi, les autres pour couvrir d'un pieux prétexte leurs vengeances particulieres. La guerre qui ſurvint à ce ſujet, s'appella *ſacrée*, comme entrepriſe par un motif de religion.

On déféra les profanateurs aux Amphictions, qui compoſoient les états-généraux de la Grece, & qui s'aſſembloient tantôt aux Thermopyles, tantôt à Delphes. L'affaire ayant été portée à leur tribunal, on déclara les Phocéens ſacrileges, & on les condamna à une groſſe amende. Un d'entr'eux nommé *Philomele*, homme audacieux & fort accrédité, les révolta contre ce décret. Il prouva par des vers d'Homere, qu'anciennement la ſouveraineté du temple de Delphes appartenoit aux Phocidiens; il fallut ſoutenir la révolte par les armes: on leva de part & d'autre des troupes.

Les Phocidiens s'aſſurerent du ſecours d'Athenes & de Sparte, & ne ſe promirent pas moins que d'abattre l'orgueil de Thebes, qui s'étoit montrée la plus ardente à pourſuivre le jugement. Les premiers avantages qu'ils remporterent, ne ſervirent pas peu à fortifier cette eſpérance. Mais bientôt les fonds néceſſaires pour les dépenſes de la guerre leur ayant manqué, ils y ſuppléerent par un nouveau ſacrilege.

Philomele avoit eu aſſez de religion pour ne pas toucher au temple de Delphes. Onomarque & Phayllus qui lui ſuccéderent dans le commandement, furent moins ſcrupuleux; ils enleverent tous les précieux dons que la piété des rois & des peuples y avoit conſacrés. Les ſommes qu'ils en retirerent à pluſieurs fois, monterent à plus de dix mille talens. Ils trouverent ainſi le ſecret de ſoutenir la guerre aux dépens d'Apollon. Les dévots crierent plus que jamais au ſacrilege. On en vint ſouvent aux mains. La fortune ſe rangea tantôt d'un parti, tantôt de l'autre. Les Phocidiens réduiſirent enfin les Thébains à ſe jeter entre les bras de Philippe, qui ſe chargea volontiers de mettre les ennemis de Thebes à la raiſon.

Ce prince n'eut qu'à paroître pour terminer une guerre qui duroit depuis dix ans, & qui avoit également épuiſé l'un & l'autre parti. Les Phocidiens déſeſpérerent de réſiſter à un tel ennemi. Les plus braves obtinrent la permiſſion de ſe retirer dans le Péloponeſe; le reſte ſe rendit à diſcrétion, & fut traité fort inhumainement.

Philippe ne ſauva que les apparences dans ce deſſein aux yeux du peuple; il convoqua les Amphictions, les établit, pour la forme, ſouverains juges de la peine encourue par les Phocidiens; & ſous le nom de ces juges dévoués à ſes volontés, il ordonne qu'on ruinera les villes de la Phocide; qu'on les réduira toutes en bourgs de ſoixante feux au plus; que l'on proſcrira les ſacrileges, & que les autres ne demeureront poſſeſſeurs de leurs biens qu'à la charge d'un tribut annuel, qui s'exigera juſqu'à la reſtitution entiere des ſix mille talens enlevés dans le temple de Delphes. Cela faiſoit une ſomme d'environ ſix millions d'écus, ou dix-huit millions de livres.

On ne doit point être ſurpris que le butin pris par les Phocéens montât ſi haut. Il y avoit dans le temple de Delphes des richeſſes immenſes, à cauſe de la multitude innombrable de vaſes, de trépiés, de ſtatues d'or, d'argent & de bronze que les rois, les grands capitaines, les villes & les nations y envoyoient de tous les endroits de la terre.

Le vainqueur, c'eſt Philippe dont je veux parler, ne s'oublia pas pour prix

d'une victoire qui ne lui coûta que la peine de ſe montrer : outre le titre de prince religieux, de fidele allié, il eut encore les Thermopyles, le grand objet de ſes deſirs, & l'unique paſſage qui menât de Macédoine en Italie.

Avec le temps néanmoins les Phocidiens parvinrent à ſe rouvrir une belle porte pour leur rétabliſſement ; car chaſſés en qualité de profanateurs exécrables, ils rentrerent avec la qualité d'inſignes libérateurs. Une œuvre de religion réhabilita de la ſorte ceux qu'une action ſacrilege avoit dégradés. On les avoit exclus des privileges des autres Grecs, pour avoir pillé de leurs propres mains le temple de Delphes, on les leur rendit honorablement pour l'avoir ſauvé du pillage des Gaulois, commandés par Brennus. (*D. J.*)

PHŒACES, PHÉACIENS, (*Géogr. & Hiſt. anc.*) les anciens habitans de l'île de Corfou, autrefois *Corcyre*, à l'entrée du golfe de Veniſe : elle s'appella d'abord *Schetia*, ſuivant Homere, c'eſt-à-dire, *lieu de commerce*, dans la langue des Phéniciens, parce que les habitans porterent le leur dans les pays éloignés, & devinrent puiſſans ſur mer.

Les richeſſes qu'ils acquirent par le commerce, les firent appeller *Phéaciens*, c'eſt-à-dire, dans la même langue, *heureux, puiſſans*. Ils vécurent dans l'opulence, & ſe livrerent à une molleſſe honteuſe, qui affoiblit leur eſprit & énerva leur cœur. C'eſt pourquoi ils écouterent avec tant d'avidité le récit qu'Ulyſſe leur fit de ſes aventures, quelque peu vraiſemblables qu'elles fuſſent. Homere a célébré les jardins d'Alcinoüs, qui réuniſſoient les fruits de toutes les ſaiſons, dans leſquels les arbres n'étoient jamais ſans fruits ni l'hiver, ni l'été.

Enée, en partant d'*Actium*, fit voile dans le canal qui eſt entre l'île des *Phéaciens* & l'Epire, & bientôt il perdit de vue les hauteurs qui ſont au midi de l'île, & entra dans le port de *Buthrotum*.

L'île de Corfou eſt aujourd'hui aux Vénitiens, auxquels elle aſſure l'entrée du golfe de Veniſe. *Géographie de Virg. page 213.* (*C*)

PHŒBADE, (*Mythol.*) c'eſt le nom qu'on donnoit à la prêtreſſe d'Apollon à Delphes, & à tous les miniſtres de ſon temple.

PHŒBUS, (*Mythol.*) nom que les Grecs donnoient à Apollon, pour faire alluſion à la lumiere du ſoleil, & à la chaleur qui donne la vie à toutes choſes, comme ſi l'on diſoit, φῶς τοῦ βίου, *lumiere de la vie*. D'autres diſent que le nom de *Phœbus* fut donné à Apollon par Phœbé mere de Latone. (*D. J.*)

PHŒNICE, (*Géogr. anc.*) ou *Phœnica* ; c'eſt le nom, 1°. d'une ville de l'Epire ; 2°. d'une île ſituée ſur le golfe Matiandynus en Bithynie ; 3°. d'une île de la Méditerranée, ſur la cote de la Gaule, & l'une des plus petites îles appellées *Stœchades*. Pline, *l. III, c. v*, parle de cette île, & la joint avec celles de Sturium & de Phila. Ces trois îles ſont aujourd'hui *Ribaudas, Langouſtier* & *Baquéou* ; 4°. c'eſt encore le nom d'une île de la mer Egée, & l'une des Sporades ; elle s'appella enſuite *Jos*, ſelon Pline, *liv. IV, c. xij*. Le nom de *Phœnice* lui avoit été donné à cauſe des palmiers qu'elle produit ; 5°. c'eſt un des noms que l'on donna à l'île de Ténédos, ſelon Pline, *liv. V, c. xxxj*.

PHŒNICIARQUE, ſ. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit aux premiers magiſtrats chez les Phéniciens ; tels étoient les Aſiarques en Aſie, & les Lyciarques en Lycie. Ce mot vient de φοῖνιξ, un *Phénicien*, & ἀρχῶ, je commande. (*D. J.*)

PHŒNICOPTERE, *voyez* FLAMANT.

PHŒNICUM, (*Géogr. anc.*) c'eſt-à-dire, *lieu planté de palmiers*. Procope, dans ſon *hiſtoire de la guerre contre les Perſes*, dit : « Lorſque l'on a paſſé les » frontieres de la Paleſtine, on trouve la » nation des Sarraſins, qui habitent depuis » long-temps un pays planté de palmiers » & où il ne croît point d'autres arbres. » Abocarabe qui en étoit le maître, en » fit don à Juſtinien, de qui en récompenſe, il reçut le gouvernement des » Sarraſins de la Paleſtine, où il ſe rendit » ſi formidable, qu'il arrêta les courſes » des troupes étrangeres. Aujourd'hui, » ajoute Procope, l'empereur n'eſt maître » que de nom de ce pays qui eſt planté

» de palmiers, & il n'en jouit pas en » effet : tout le milieu qui contient en- » viron dix journées de chemin étant en- » tiérement inhabité, à cauſe de la ſé- » chereſſe ; & il n'a rien de conſidérable » que le vain titre de donation faite par » Abocarabe, & acceptée par Juſtinien ». Il y avoit encore une ville de l'Arabie heureuſe, appellée *Phœnicum*, ſur le golfe Elanitique, entre les villages *Hippos* & *Ahaunathi*. (*D. J.*)

PHŒNICUSA, (*Géogr. anc.*) île de la Méditerranée, au nord de la Sicile, & l'une des îles Eoliennes : ſon nom moderne eſt *Felicur*. M. de l'Iſle écrit *Felicudi*.

PHŒNICUS PORTUS, (*Géograph. anc.*) 1°. port de l'île de Crete ; 2°. port de l'Aſie propre dans l'Ionie, & que Tite-Live appelle *le premier port du territoire d'Erythiæ* ; 3°. port du Péloponeſe, dans la Meſſénie ; 4°. port du nome de Lybie ; 5°. port de la Lycie ; 6°. port de la Sicile ; 7°. port de l'île de Cythere. (*D. J.*)

PHŒNIGME, ſ. m. c'eſt un médicament qui occaſione une rougeur, & qui produit des ampoules aux endroits où on l'applique. *Voyez* VÉSICATOIRE, *&c.*

Ce mot eſt formé du grec φοινιξ, *rouge* ; tels ſont la graine de moutarde, le poivre, les véſicatoires, *&c.* *Voyez* VÉSICATOIRE, SINAPISME, *&c.*

On fait uſage de ces remedes pour attirer l'humeur à la partie où on les applique, afin de la détourner de la partie affligée. *Voyez* RÉVULSION.

PHŒNIX, ſ. m. (*Hiſtoire nat. fabul.*) oiſeau merveilleux qui, ſelon les idées populaires, vivoit pluſieurs ſiecles, & en mourant produiſoit de la moëlle de ſes os un petit ver qui formoit un nouveau *phœnix*.

Les Egyptiens, dit Hérodote dans ſon Euterpe, ont un oiſeau qu'ils eſtiment ſacré, que je n'ai jamais vu qu'en peinture. Auſſi ne le voit-on pas ſouvent en Egypte, puiſque, ſi l'on en croit ceux d'Héliopolis, il ne paroît chez eux que de cinq en cinq ſiecles, & ſeulement quand ſon pere eſt mort. Ils diſent qu'il eſt de la grandeur d'une aigle, qu'il a une belle houppe ſur la tête, les plumes de ſon cou dorées, les autres pourprées, la queue blanche mêlée de pennes incarnates, des yeux étincelans comme des étoiles. Lorſque chargé d'années, il voit ſa fin approcher, il ſe forme un nid de bois & de gommes aromatiques, dans lequel il meut. De la moëlle de ſes os il naît un ver d'où ſe forme un autre *phœnix*. Le premier ſoin de celui-ci eſt de rendre à ſon pere les honneurs de la ſépulture ; & voici comment il s'y prend, ſelon le même Hérodote.

Il forme avec de la myrrhe une maſſe en forme d'œuf : il eſſaie enſuite en la ſoulevant, s'il aura aſſez de force pour la porter : après cet eſſai, il creuſe cette maſſe, y dépoſe le corps de ſon pere, qu'il couvre encore de myrrhe ; & quand il l'a rendue du même poids qu'elle étoit auparavant, il porte ce précieux fardeau à Héliopolis, dans le temple du ſoleil. C'eſt dans les déſerts d'Arabie qu'on le fait naître, & on prolonge ſa vie juſqu'à cinq ou ſix cents ans.

Les anciens hiſtoriens ont compté quatre apparitions du *phœnix* ; la premiere ſous le regne de Séſoſtris ; la ſeconde ſous celui d'Amaſis ; la troiſieme ſous le troiſieme des Ptolémées. Dion Caſſius donne la quatrieme pour un préſage de la mort de Tibere. Tacite place cette quatrieme apparition du *phœnix* en Egypte ſous l'empire de Tibere ; Pline la fait tomber à l'année du conſulat de Quintus Plancius, qui vivoit à l'an 36 de l'ere vulgaire : & il ajoute qu'on apporta à Rome le corps de ce *phœnix* ; qu'il fut expoſé dans la grande place, & que la mémoire en fut conſervée dans les regiſtres publics.

Rendons juſtice aux anciens qui ont parlé de cet oiſeau fabuleux ; ils ne l'ont fait que d'une maniere qui détruit leur propre relation. Hérodote, après avoir raconté l'hiſtoire du *phœnix*, ajoute qu'elle lui paroît peu vraiſemblable. Pline dit que perſonne ne douta à Rome que ce ne fût un faux *phœnix* qu'on y avoit fait voir ; & Tacite donne la même concluſion à ſon récit.

L'opinion fabuleuſe du *phœnix* ſe trouve reçue chez les Chinois, dit le P. du Halde dans ſa deſcription de la Chine ; ils n'ont donc pas été ſi renfermés chez eux, qu'ils n'aient emprunté pluſieurs opinions des Egyptiens, des Grecs & des Indiens, puiſqu'ils

puiſqu'ils attribuent à un certain oiſeau de leur pays la propriété d'être unique, & de renaître de ſes cendres. (*D. J.*)

PHŒNIX, (*Botan.*) nom donné par Kempfer & Linnæus à un genre de plantes appellé par les autres botaniſtes *elate* & *katovindel*; en voici les caracteres. Ce genre de plantes produit ſéparément des fleurs mâles & femelles, & leur enveloppe tient lieu de calice. Dans les fleurs mâles, les pétales ſont au nombre de trois, ovales & concaves; leurs étamines ſont trois filets déliés, dont les boſſettes ſont très-courtes. Dans les fleurs femelles l'embryon du piſtil eſt arrondi; le ſtyle eſt court & pointu; le fruit eſt une baie ovale, qui n'a qu'une ſeule loge; elle renferme une ſemence dure comme un os, ovale, marquée d'une raie profonde dans toute ſa longueur. Linnæi *gen. plant. 513. Muſ. cliff. 2 Hort. malab. 3. 23.*

PHŒNIX, (*Muſiq. inſtr. des anc.*) inſtrument à cordes des anciens, dont, au rapport de Muſonius, les rois de Thrace ſe ſervoient dans leurs feſtins; quelques auteurs en attribuent l'invention aux Phéniciens, apparemment à cauſe de l'analogie des noms. (*F. D. C.*)

PHŒNIX, (*Aſtronomie.*) conſtellation méridionale, ſituée entre l'éridan & le poiſſon auſtral: elle contient 72 étoiles dans le catalogue de M. de la Caille; la principale eſt une étoile de ſeconde grandeur, dont l'aſcenſion droite étoit en 1750 de 3^d, $28'$, $2''$; & la déclinaiſon de 43^d, $39'$, $52''$ du côté du midi: cette conſtellation n'avoit que 13 étoiles dans l'ancien catalogue; elle ne fait que raſer l'horizon en Europe, à minuit, vers la fin du mois de ſeptembre. (*M. DE LA LANDE.*)

PHŒNIX, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) oiſeau qui paroît de profil, les ailes étendues ſur un bûcher, qu'on nomme *immortalité*, laquelle ne s'exprime en blaſonnant, que lorſqu'elle eſt d'un autre émail que l'oiſeau.

Sur les médailles & anciens monumens, le *phœnix* eſt le ſymbole de l'immortalité, parce que, ſelon la fable, cet oiſeau ſe renouvelle de cinq ſiecles en cinq ſiecles; alors il ſe dreſſe un bûcher, bat des ailes pour l'allumer, s'y conſume; il naît dans l'inſtant un ver de ſa cendre, d'où il ſe forme un autre phœnix.

Viart de Quemigny, en Bourgogne; *d'or au phœnix de ſable ſur ſon immortalité de gueules, au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'argent.* (*G. D. L. T.*)

PHŒNIX, (*Géog. anc.*) 1°. lieu fortifié dans l'Aſie propre, ſur la côte orientale du golfe de la Doride; 2°. montagne de l'Aſie propre dans la Doride; 3°. fleuve de l'Aſie propre, près de la ville de Phœnix, dans la Doride; 4°. port de Lycie; 5°. bourg d'Egypte; 6°. ville d'Italie ou de Sicile, près du promontoire Coccynum, ſelon Appien; 7°. fleuve de Theſſalie, qui ſe jetoit dans le fleuve Apidanus; 8°. petite riviere de l'Achaïe propre. (*D. J.*)

PHOLADE, ſ. f. (*Conchyliol.*) nom d'un genre de coquilles dont voici les caracteres. C'eſt une coquille multivalve, oblongue, qui a deux ou ſix pieces, unie, raboteuſe, faite en réſeau, fermant d'ordinaire exactement, & quelquefois entr'ouverte en quelque endroit.

Entre les coquilles oblongues, nommées communément *pholades*, & qui ſont à deux écailles, on diſtingue les eſpeces ſuivantes; 1°. la pholade liſſe de Rondelet; 2°. la pholade liſſe & étroite d'Aldrovandus; 3°. la pholade de Rumphius; 4°. la pholade de Liſter; 5°. la pholade unie faite comme la moule; 6°. la pholade de Bonanni faite en doigts; 7°. la *pholade* rougeâtre & blanche.

Entre les pholades oblongues irrégulieres conſiſtant en deux écailles, on connoît, 1°. une grande pholade d'Amérique; 2°. la pholade large avec un tuyau très-épais ſortant en dehors.

Dans la claſſe des pholades oblongues irrégulieres à ſix écailles, on diſtingue l'eſpece décrite par Liſter, & qui eſt logée dans la pierre. Il y a pluſieurs autres pholades à ſix écailles, dont la plupart ſont américaines.

Le mot pholade eſt grec, & veut dire une choſe renfermée, parce que le poiſſon qui loge dans cette coquille, ſe forme & ſe cache communément dans les trous des pierres ſpongieuſes, de la nature de celle de ponce, de banche, de marne, ou bien

dans la glaiſe, comme nous le dirons dans la ſuite.

Il ſe trouve ordinairement pluſieurs de ces coquilles dans une même pierre, quelquefois juſqu'à vingt, comme on l'a remarqué dans divers ports d'Angleterre & de France. L'uſage eſt d'enlever ces pierres de la mer, & de les caſſer par morceaux pour en tirer le poiſſon qui eſt excellent à manger; il ſert auſſi d'appât pour en prendre d'autres.

On donne différens noms à cette coquille. On l'appelle en Normandie *pitau*; en Poitou & en pays d'Aunis on la nomme *dail*; à Toulon *datte*; en Angleterre *piddock*; à Paris, pholade eſt le nom reçu.

Aldrovandus admet deux eſpeces de pholades différentes de celles de Rondelet: la premiere eſt attachée au rocher, & ſe trouve en quantité dans la même pierre. Elle a deux pieces ou écailles; ſa figure eſt oblongue, arrondie comme un cylindre, & reſſemble à une datte. La ſeconde eſpece, compoſée de ſix pieces de couleur cendrée, eſt longue de cinq doigts, avec un petit pédicule. Liſter a décrit exactement une pholade à cinq pieces, dont les trois dernieres inférieures en grandeur aux deux principales, ſont attachées par des ligamens au dos de la coquille, & tombent auſſi-tôt que la pholade ſort de la mer; mais cette coquille de Liſter eſt fort rare.

On lit dans l'*auctuarium muſæi Balfouriani*, que les pholades d'Angleterre ont cinq valves; il falloit dire *ſix*, comme les obſervations nouvelles en ont convaincu les naturaliſtes. Celles de la Rochelle, du Poitou ont aſſez communément ſix pieces. On apporte auſſi de l'Amérique des pholades toutes blanches, longues de ſept à huit pouces, groſſes à proportion, & qui ont ſix valves. Mais les dattes de Toulon & d'Ancone ſont bivalves. Concluons qu'il y a deux genres de pholades, l'une à ſix valves, l'autre à deux; & cependant leur différence avec d'autres coquilles ſe peut faire par la figure & par le caractere du coquillage, qui ſe creuſe lui-même un trou dans la pierre, & qui ne prend de l'eau que par un très-petit canal.

Le coquillage de la pholade à deux valves, ne differe du poiſſon de la pholade à ſix valves que par ſa coquille. Il ſort du milieu de ſon corps une grande trompe ou long tuyau, partagé en deux cloiſons inégales, dont un trou lui ſert à vuider ſes excrémens, l'autre à reſpirer & à prendre de la nourriture.

L'ovaire & les parties de la génération ſont logées ſous ce tuyau. Sa ſuperficie extérieure eſt toujours la même; elle reſſemble à une lime avec des aſpérités aſſez élevées, dentelées, & ſerrées depuis le haut de la coquille juſqu'en bas, de maniere que les pointes les plus fortes ſont vers la tête. Il ſemble qu'avec ſes armes ce coquillage perce les pierres, & agrandit ſa ſépulture à meſure qu'il groſſit; mais c'eſt avec une partie ronde & charnue, telle qu'une langue, qu'il fait cette opération.

Il convient de remarquer que ces coquillages, quoique renfermés dans leurs trous, ſont peut-être les animaux qui ſe donnent le plus de mouvement intérieur, puiſqu'ils creuſent continuellement leur demeure; mais ils ont un mouvement progreſſif ſi lent, qu'il n'y en a guere de plus lent dans la nature. Muré, comme eſt cet animal dans ſon trou, il n'avance qu'en s'approchant du centre de la terre, & ne creuſe ſon domicile qu'autant qu'il croît lui-même, comme je viens de le dire.

Le terroir qu'habitent ces coquillages, eſt d'ordinaire la banche & quelquefois la glaiſe; ils ſont logés dans des trous plus profonds que leur coquille n'eſt longue. L'eſpace qui reſte eſt occupé par le tuyau charnu de figure conique dont j'ai parlé; ils l'alongent ordinairement juſqu'à l'ouverture du trou, & ſe ſervent de ce tuyau à tirer alternativement l'eau dans leur coquille, & à la rejeter. Lorſqu'on approche de leur domicile, ils font rentrer fort vîte le tuyau dans la coquille, & chaſſent de même avec vîteſſe l'eau qu'il contenoit.

Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement dans des pierres qu'on a trouvé des pholades, mais on en rencontre auſſi dans le bois, & particuliérement dans des fonds de vaiſſeaux. *Voyez* ſur tout cela Liſter, Aldrovandus, Bonanni, Rumphius, Dargenville, & les mémoires de l'académie des ſciences, *année 1712*. (*D. J.*)

PHOLLIS, ſ. m. (*Monn. judaïq.*) c'eſt la plus petite eſpece de monnoie de cuivre qui fût en uſage chez les Juifs dans le temps du bas empire. Il falloit vingt-quatre *phollis* de cuivre pour un denier d'argent, dont douze valoient un denier d'or, de ſorte qu'il falloit 288 *phollis* pour un denier d'or; les *phollis* répondoient à-peu-près au ſeſterce des Romains. *Voyez* le P. Petau ſur ſaint Epiphane, & Saumaiſe ſur la vie d'Eliogabale, par Lampridius.

PHOLOE, (*Géogr. anc.*) 1°. montagne de la Theſſalie. Quintus Calaber, *l. VII*, dit que c'eſt le lieu où Hercule tua le centaure; 2°. montagne du Péloponeſe, ſelon Pomponius Mela, *l. II*, *c. iij.* Pline, *liv. IV*, *c. vj*, met cette montagne dans l'Arcadie, & y joint une ville du même nom. (*D. J.*)

PHONASCIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) l'art de former la voix humaine. *Voyez* VOIX.

Ce mot eſt dérivé du grec φωνη, *voix*: dans l'ancienne Grece on avoit établi des exercices où l'on diſputoit pour la ſupériorité de la voix, de même que pour les autres parties de la Gymnaſtique.

Ces combats duroient encore du temps de Galien, c'eſt pourquoi on apelloit phonaſciens, φωνασκος, les maîtres de cet art, & ceux qui montroient à bien conduire la voix: tous ceux qui ſe deſtinoient à l'art oratoire, au chant, au théatre, prenoient des leçons de ces maîtres, *&c.*

PHONIQUE, ſ. f. eſt la doctrine ou la ſcience des ſons, que l'on appelle autrement & plus communément *acouſtique*. *Voyez* ACOUSTIQUE.

Ce mot eſt dérivé du grec φονη, *voix*, *ſon*; la phonique peut ſe conſidérer comme une ſcience analogue à l'optique. Quelques auteurs, en faiſant alluſion aux trois parties de l'optique, ſavoir, l'optique proprement dite, la catoptrique & la dioptrique (*voyez ces mots*) appellent les branches ou parties de l'acouſtique, *phoniques*, *diaphoniques* & *cataphoniques*.

On peut cultiver ou perfectionner la phonique par rapport à l'objet, au milieu & à l'organe.

L'objet, qui eſt le ſon, peut être perfectionné quant à la génération & à la propagation des ſons.

La génération des ſons peut ſe perfectionner en perfectionnant toutes les manieres de produire des ſons; car toutes les manieres de produire le ſon, ſoit par la parole, ſoit par le chant, ſoit par les inſtrumens, *&c.* ſont des arts qui ont leur méthode.

La propagation des ſons peut devenir plus parfaite par la poſition des corps ſonores.

Quant au milieu, la phonique peut acquérir de nouveaux degrés de perfection par la ténuité ou le repos des parties du milieu, & par le corps ſonore, lorſqu'il eſt ſitué proche d'une muraille fort unie, plane ou voûtée, particuliérement en forme de parabole ou d'ellipſe; & c'eſt là-deſſus qu'eſt fondée la conſtruction des voûtes ou cabinets ſecrets. *Voyez* CABINETS SECRETS.

C'eſt auſſi delà que vient la théorie des inſtrumens qui augmentent conſidérablement le ſon, comme les cors-de-chaſſe, les trompettes, *&c.*

En plaçant le corps ſonore près de la ſurface de l'eau, le ſon en devient plus doux; & ſi on le place ſur une ſurface plane & bien unie, le ſon ſera porté à une diſtance beaucoup plus grande, que ſi le corps ſonore poſoit ſur un terrain inégal ou raboteux. *Voyez* SON.

Pour l'organe du ſon, qui eſt l'oreille, on le rend de meilleur ſervice, en employant des inſtrumens qui augmentent la force du ſon, & qui aident les oreilles foibles, comme les lunettes aident les yeux, tels que les cornets acouſtiques, le porte-voix, *&c.* *Voyez* PORTE-VOIX & CORNETS, *voyez auſſi* LUNETTE & OREILLE.

La cataphonique, ou l'ouie conſidérée par rapport aux ſons réfléchis, peut être perfectionnée par différentes eſpeces d'échos artificiels. *Voyez* ECHO. *Chambers.* (*O*)

PHONIQUE CENTRE, *voy.* CENTRE.

PHONOCAMPTIQUE CENTRE, *voyez* CENTRE.

PHOQUES, ſ. m. pl. *phoci*, (*Mythol.*) ce ſont les veaux marins de Neptune, dont Protée étoit le berger. (*D. J.*)

PHORBEION, (*Muſiq. inſtr. des anc.*) C'eſt ainſi que je franciſe le mot grec

phorbeia, qui signifie une espece de bandage de cuir, dont les anciens joueurs de flûte s'entouroient la tête. Le phorbéion étoit placé devant la bouche du musicien, vis-à-vis de laquelle étoit une fente par où passoit l'anche de la flûte. *Voyez* FLUTE, (*Musique instr. des anc.*) Le phorbéion empêchoit les joues & les levres du joueur de souffrir, & mettoit ce dernier à même de mieux gouverner son haleine, qui ne pouvoit s'échapper.

Il me semble que ceux qui jouent des instrumens à anches, tels que le basson, le hautbois, la clarinette, *&c.* devroient tous se servir du phorbéion; un de leurs plus grands défauts, & pourtant un des plus ordinaires, étant de laisser échapper le vent à côté de l'anche, ce qui provient de la tension continuelle des joues, tension qui va souvent jusqu'à la souffrance, sur-tout pour les commençans: le phorbeion remédieroit à tout. (*F. D. C.*)

PHORCUS *ou* PHORCYS, s. m. (*Mythol.*) étoit, selon Hésiode, fils de la mer & de la terre; il épousa Céto dont il eut les Grées & les Gorgones; il fut vaincu dans un combat par Atlas, & de dépit il se précipita dans la mer. Nos mythologues pensent que c'étoit un roi de l'île de Corse, qui fut défait par Atlas dans quelque combat naval; & comme on ne put retrouver son corps, on supposa qu'il avoit été changé en dieu marin. (*D. J.*)

PHORCYNIDOS, antra Medusæ, (*Géog. anc.*) caverne que Silius Italicus, *liv. VII, v. 19*, met dans la Marmarique. Lucain, *liv. IX, v. 626*, parle des champs de Méduse Phorcynide. Le nom de Phorcynide avoit été donné à Méduse, à cause que son pere s'appelloit Phorcus ou Phorcys, selon Apollodore, *liv. I, c. ij*, & *liv. II, c. iv.* (*D. J.*)

PHORCYNUS, (*Géogr. anc.*) port de l'île d'Ithaque. Homere, *Odiss. v. 96*, y place l'antre des Nayades; mais Strabon, *liv. I, p. 59*, dit que de son temps on ne voyoit aucun vestige de cet antre. Il vaut pourtant mieux, dit-il, en attribuer la cause aux changemens qui ont pu arriver, que d'accuser un poëte tel qu'Homere d'ignorance ou de mensonge. (*D. J.*)

PHORMINGE, (*Musiq. instr. des anc.*) Pollux met la phorminge au nombre des instrumens à cordes. Plusieurs auteurs, entr'autres Bullenger (*de theatro*), prétendent que c'étoit une cythare: ce dernier ajoute que, suivant Hesychius, c'étoit une cythare qu'on portoit sur les épaules. (*F. D. C.*)

PHORONICUM, (*Géogr. anc.*) nom que Pausanias, *liv. II, c. xvj*, & Etienne le géographe donnent à la ville d'Argos, capitale de l'Argie dans le Péloponese. Elle fut premiérement nommée Phoronicum, du nom de son fondateur Phoronius, fils d'Inachus. (*D. J.*)

PHORONOMIE, s. f. (*Méchaniq.*) La phoronomie est la science des loix de l'équilibre, du mouvement des solides & des fluides. Ce mot est composé de φόρα, *mouvement*, & de νομος, *loi*. Nous avons un excellent ouvrage sur cette matiere, de Jacques Herman, célebre mathématicien de ce siecle. Cet ouvrage intitulé *Phoronomia, sive de viribus & motibus corporum solidorum & fluidorum*, a paru à Amsterdam, en 1715, *in-4°*. Il est partagé en deux livres, dont voici le précis.

Le premier livre où il s'agit des forces & des mouvemens des solides, est divisé en deux sections. La premiere roule sur les loix de l'équilibre des puissances méchaniques qui s'entrepoussent, & leurs directions moyennes, soit que ces puissances soient appliquées à des corps inflexibles & roides, soit à des corps flexibles. Ces deux cas lui fournissent des théorêmes généraux fort ingénieux, par lesquels on peut fixer les loix de l'équilibre des fluides & des solides, & trouver les solutions de divers problêmes; d'où l'on tire, par forme de corollaire, les figures d'une voile, d'un linge, *&c.* La seconde section contient la doctrine du mouvement, en tant qu'il provient de l'impulsion que l'auteur nomme *sollicitation continuelle de la pesanteur*, ou en tant qu'il résulte du choc des corps entr'eux. Cette section renferme donc les principales choses qu'on peut démontrer touchant les mouvemens accélérés ou retardés par la pesanteur uniforme ou diversifiée. Elle donne aussi la ligne isochrone ou que les corps décrivent en des

temps égaux, quelque ſyſtême que l'on ſuive touchant la peſanteur, & cela en cas que les directions des corps peſans tendent à un ſeul & même point. Mais parce que les courbes des corps mus, en quelque hypotheſe que ce ſoit, d'un mouvement diverſifié, ne peuvent pas être algébriques, on donne une regle générale ſelon laquelle la peſanteur doit varier, afin que les corps mus décrivent des courbes algébriques.

Pour les orbes mobiles & preſque circulaires, on donne auſſi une regle facile, ſelon les forces centripetes requiſes dans la courbe mobile; & l'on montre enſuite comment cette force centripete étant donnée, on peut trouver le mouvement d'une courbe circulaire.

On trouve dans cet ouvrage une nouvelle théorie du centre d'oſcillation, qui plaît par ſa ſimplicité; elle eſt toute fondée ſur ce que certaines ſollicitations ſuppoſées qui agiſſent ſur les particules qui ont un mouvement oſcillatoire dans les directions perpendiculaires, ſont d'une égale force aux preſſions de la peſanteur ſelon les diſtances des particules à l'axe de l'oſcillation. Par ce principe, & par la comparaiſon d'un pendule compoſé avec un ſimple qui lui ſoit iſochrone, on trouve la longueur du pendule, & cela par une ſeule & ſimple analogie.

Le ſecond livre de la *phoronomie*, deſtiné aux corps fluides, traite 1°. de la gravitation des liqueurs ſur les plans qui les ſupportent, & ſur les côtés des vaſes dans leſquels elles ſont contenues; d'où l'on tire des regles ſur la force dont ces vaſes doivent être pour pouvoir contenir ces liqueurs ſans ſe rompre; 2°. de l'équilibre des liqueurs entr'elles & avec les corps ſolides qu'on y jette; 3°. des figures que les fluides donnent aux corps flexibles qu'ils renferment; 4°. de la peſanteur & de l'élaſticité de l'air & des denſités de l'atmoſphere dans toutes les diſtances de la terre, & ſelon quelque loi de l'élaſticité que ce ſoit; 5°. du mouvement & de la meſure des eaux qui s'écoulent de quelque vaſe que ce ſoit, ou qui coulent dans des canaux; 6°. des effets du choc dans les fluides; à quoi appartiennent la réſiſtance que les figures des corps ſouffrent dans les fluides, les directions moyennes de ces réſiſtances, & le problême de la courbe des voiles, *&c.* 7°. des mouvemens tant rectilignes que courbes, dans des milieux qui réſiſtent aux corps qui s'y meuvent; 8°. du mouvement des vaiſſeaux pouſſés par le vent; 9°. du mouvement circulaire des fluides; 10°. du mouvement de l'air dans la production du ſon; 11°. du mouvement interne des fluides, duquel naît la chaleur. *Chaufepié, Dictionnaire.* (*D. J.*)

PHOSPHORE, ſ. m. (*Phyſ. & Chym.*) M. Willermoz, docteur en médecine, cidevant démonſtrateur royal de chymie en l'univerſité de Montpellier, a fait des additions & corrections à l'article qu'il avoit inſéré dans l'édition de Paris. Nous allons imprimer ſa diſſertation ſur les *phoſphores* avec les changemens qu'il a jugé à propos d'y faire, & nous nous flattons que nos lecteurs partageront la reconnoiſſance que nous lui devons pour les ſoins avec leſquels il a revu pluſieurs des articles dont il avoit déja enrichi l'édition de Paris.

Les *phoſphores* ſont des corps qui ont la propriété d'être lumineux, lorſqu'on les examine dans l'obſcurité. Il en eſt de naturels, qui n'ont beſoin que d'être vus ainſi, après avoir été expoſés au feu, au ſoleil, à la chaleur ſans lumiere, ou ſimplement à la lumiere, ou ſeulement frottés, ou frappés; il en eſt d'artificiels, ou totalement produits par l'art, comme le *phoſphore* de Kunchel, le pyrophore d'Homberg, *&c.* ou qui n'ont beſoin que du ſecours de quelques préparations, comme calcination, torréfaction, ou d'autres genres d'appropriations.

La cauſe générale de la lumiere des *phoſphores*, eſt que la matiere du feu ou celle de la lumiere ſe trouve abonder dans ces corps, ſoit qu'elle y ſoit dans l'état d'abſorption, comme l'eau dans l'éponge, ou dans une mixtion lâche, ou de décompoſition actuelle.

Pluſieurs des phénomenes des *phoſphores*, ont rapport aux phénomenes électriques & à l'état varié du phlogiſtique dans les corps. *Voyez* FEU, LUMIERE, PHLOGISTIQUE, ELECTRICITÉ.

Quoique notre deſſein ſoit de ne traiter que du *phoſphore* de Kunchel, nous croyons à propos de préſenter l'ordre particulier, dans lequel les différentes eſpeces de *phoſphores* peuvent être rangées.

Premier Ordre.

Il eſt formé des corps animés que le fluide électrique pénetre & rend phoſphoriques; tels ſont les vers luiſans, le lucciolas d'Italie, les moucherons des lagunes de Veniſe, les mouches des Antilles, celles de la Cayenne, l'aiguillon de la vipere irritée, les yeux de quelques animaux vivans, la chair de ceux qui ſont nouvellement tués, quelques poiſſons, quelques coquillages, les poils & cheveux de pluſieurs animaux, lorſqu'ils ſont vivement frottés, *&c.*

Ces corps ne ſont pas tous organiſés pour être conſtamment des *phoſphores* électriques, comme la torpille, l'anguille de Surinam, *&c.* mais ils le deviennent dans certaines circonſtances, comme par l'amour, l'irritabilité, la colere dans pluſieurs; & l'on connoît l'identité du fluide nerveux à celui de l'électricité.

II. Ordre.

Il comprend les *phoſphores* électriques inanimés, qui s'excitent par frottement ou communication; tels ſont le globe d'Hauxbée, les tubes vuides d'air, ſoit qu'on les frotte intérieurement ou extérieurement; le diamant, les linges, les étoffes chauffées, frottées rudement: on peut y ajouter certains éclairs & quelques autres météores électriques lumineux. *Voy.* ELECTRICITÉ.

III. Ordre.

Nous comprenons dans cet ordre les corps rendus *phoſphores* par des chocs, frottemens rudes, qui les électriſent ou mettent en mouvement leur lumiere propre, ou incendient le phlogiſtique qu'ils contiennent.

Les cailloux, les pierres cornées, les agates, les diamans, preſque toutes les pierres fines, les maſſes de verre, les cryſtaux, battus ou frottés vivement; comme auſſi le ſucre, la cadmie des fourneaux, le ſel marin à baſe terreuſe nouvellement fondu, ſont tous des corps phoſphoriques ſous cette acception, ainſi que l'union de différentes terres & ſubſtances entre elles, telles que les porcelaines, pluſieurs ſpaths & quartz, ou le colcothar, fondus avec l'argile, *&c.*

La ſeconde diviſion de cet ordre préſente l'embraſement de l'acier & du fer, vivement percutés par un corps dur, ainſi que les marcaſſites, l'alliage du fer à l'antimoine, & de pluſieurs autres métaux entre eux, lorſqu'on les percute, ou qu'on les lime rudement; dans ce rang ſe doivent claſſer auſſi les bois durs & réſineux frottés vivement dans l'obſcurité, lorſqu'on ne veut avoir que de la lumiere ſans incendie.

IV. Ordre.

Il comprend les corps qui, comme la pierre de Bologne & autres ſpaths fuſibles ſélénireux, acquierent les propriétés phoſphoriques, après avoir été calcinés au feu de charbon; c'eſt-à-dire, reçoivent la lumiere du ſoleil, ou du jour, ou de la lune, la retiennent & la rendent plus ou moins long-temps, plus ou moins vivement dans l'obſcurité, ſelon les qualités & perfections naturelles & artificielles deſdites pierres.

Bien plus, la chaleur ſans lumiere communique auſſi la phoſphoricité à ces pierres, ainſi qu'à pluſieurs autres corps déja obſervés, comme les ſpaths vitreux, les terres calcaires, les craies, le ſucre fondu, le tartre vitriolé, le ſublimé corroſif, le papier blanc, *&c.*

Il eſt vraiſemblable que tous les corps de la nature, ſans art, ou après différentes appropriations, combinaiſons, diſſolutions, mélanges, ſont ſuſceptibles de devenir *phoſphores;* on le doit penſer, d'après une immenſe quantité de ſubſtances qui ont été traitées par divers ſavans de différens pays, & toujours avec plus ou moins de ſuccès. Ceux qui deſireront de plus grandes inſtructions ſur cette matiere,

conſulteront MM. Beccari de Bologne, Margraf de Berlin, Wilſon & Canton de Londres, Bernouilli de Gottingue, le P. Beccaria de Turin, MM. Homberg, Dufay, Lefevre, Lemery, Geofroy, Macquer, Lavoiſier, de Paris, *&c.*

Il paroît que la forme qu'affectent les corps, les rend plus ou moins ſuſceptibles de la phoſphoricité; qu'en général ils doivent être très-diviſés & atténués. Les ſubſtances calcaires, imprégnées d'acide ou de ſoufre, celles qui en ſont ſaturées, comme le ſel neutre à baſe terreuſe, fourniſſent les *phoſphores* les plus brillans de cet ordre. Les métaux, les chaux, les corps obſcurs & les végétaux frais ou imprégnés d'eau, ne le deviennent pas, quoique les *phoſphores* plongés dans l'eau & expoſés à la lumiere ou à la chaleur, ne perdent pas leurs propriétés.

Il ſe préſente pluſieurs queſtions ſur ces *phoſphores:* luiſent-ils de leur lumiere ou phlogiſtique naturel, que la lumiere ou la chaleur étrangere ont allumés, ou admettent-ils la lumiere comme une éponge dans leurs pores? Eſt-ce par ce méchaniſme long-temps répété, que la lumiere devient principe des corps telle qu'elle eſt dans l'état du phlogiſtique; ou ces ſubſtances contiennent-elles une vraie combinaiſon d'acide & de phlogiſtique qui y conſtitue un ſoufre plus ou moins bien mixtionné, plus ou moins volatil, plus ou moins ſuſceptible d'inflammation ſpontanée, ſelon le genre d'acide qui le conſtitue ſoufre, ſelon ſa quantité ou la réaction qu'ont ſur lui les ſubſtances étrangeres auxquelles il eſt mélangé? L'odeur ſulfureuſe ou phoſphorique de preſque tous ces *phoſphores*, ſur-tout des plus lumineux, doit, ſelon M. Macquer, appuyer cette théorie. *Voyez ſon dictionnaire de Chymie.* Le charbon embraſé n'eſt-il pas lui-même un *phoſphore*, dont ces ſubſtances peuvent s'imprégner? Ce qui eſt certain, c'eſt que ces corps brillent mieux à l'air libre, rendent gaſeux l'air atmoſphérique, ſont éteints par le froid, ranimés par la ſimple chaleur; mais les phyſiciens, malgré leurs travaux ſur ces matieres, n'ont pas encore aſſez multiplié leurs expériences, pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur ces théories.

M. Wilſon, d'après pluſieurs eſſais, croit pouvoir aſſurer que les *phoſphores* rendent la couleur priſmatique de la lumiere, & il dit avoir répété les expériences du P. Beccaria ſans ſuccès. Ce phyſicien avoit aſſuré que la lumiere reçue ſur les *phoſphores* avec l'intermede d'un verre coloré, rendoit dans l'obſcurité la lumiere couleur du verre; mais M. Allemand, phyſicien de Leyde, y a réuſſi en portant ſur les *phoſphores* de Bologne & les ſulfureo-terreux, les rayons colorés du ſoleil détachés par un priſme. *Voyez Journal de phyſique de M. l'abbé Rozier, février 1777.*

V. ORDRE.

Il comprend les *phoſphores* produits par les fermentations putrides, diſtilations de ſubſtances inflammables, déflagrations des ſoufres, diſſolutions des métaux abondans en phlogiſtique par la voie des acides, *&c.*

Le feu qui naît dans les ſubſtances par la chaleur des fermentations établies dans certains agrégés, comme dans les foins mouillés, la farine, les fumiers, les exhalaiſons, les vapeurs lumineuſes des poiſſons & viandes cuites ou pourries, les vapeurs des eaux ſtagnantes, de quelques eaux minérales, des latrines, des mines, ſoit qu'elles s'allument ſpontanément ou par l'électricité, comme les feux follets, certains éclairs, les aurores boréales, les étoiles filantes & autres pareils météores; ſoit qu'elles exigent le contact d'un corps actuellement enflammé, comme les vapeurs ſpiritueuſes, éthérées, ſulfureuſes, les feux briſſou des mines, l'inflammation de l'eſprit recteur ou gas qui s'échappe de quelques végétaux, comme auſſi de quelques animaux connus ſous le nom d'*ignis lambens;* enfin celles que divers auteurs rapportent s'allumer ſpontanément dans leurs intérieurs & les conſumer.

Il faut auſſi claſſer dans cet ordre la flamme ou le feu produit par la réaction de différentes ſubſtances les unes ſur les autres, comme de l'air & de l'eau, *&c.* tels que les volcans artificiels de M. Lemery, par le mélange du fer, du ſoufre & de l'eau, l'inflammation des pyrites par l'humidité, celle des huiles par les acides,

l'inflammation des vapeurs de foie de soufre, du mélange du soufre & des huiles, observée par Hoffman, enfin l'inflammation du pyrophore par l'air. *Voyez* PYROPHORE.

Si l'on examine attentivement la théorie de la plupart de ces inflammations, soit spontanées, soit électriques, soit par communication du phlogistique actuellement incendié, on ne peut s'empêcher de reconnoître que presque tous ces phénomenes phosphoriques sont dus à l'embrasement tranquille ou avec déflagration de l'espece particuliere du soufre volatil, que l'on a nommé gas inflammable; & considérés sous ce point de vue, ils devroient être classés dans l'ordre suivant. D'ailleurs n'étant pas bien prouvé que ces inflammations, à l'exception de quelques-unes, soient spontanées, toutes substances en combustion pourroient être classées sous cette unique acception comme *phosphores*, ce qui les généraliseroit trop.

VI. Ordre.

Il comprend les *phosphores* produits par l'union d'un acide sec avec le phlogistique pur, d'où résulte un véritable soufre; mais tous les soufres ou toute union d'acide & de phlogistique n'est pas un *phosphore*: les uns ne paroissent tels que dans l'instant de leur formation, & se détruisent dans ce même moment, comme le soufre nitreux & le soufre gaseux; les autres demandent le contact d'une matiere actuellement embrasée ou enflammée pour paroître lumineux, & rentrent par-là dans la classe des substances incendiées, comme le soufre vitriolique & le charbon. Il faut néanmoins passer en revue ces différens soufres, pour mieux faire sentir les différences & les analogies qu'ils ont avec le *phosphore* de Kunchel, qui est lui-même un soufre parfait.

L'acide nitreux sous forme seche, comme lorsqu'il est combiné avec une base quelconque, présenté au phlogistique dans son état de développement comme aux charbons allumés, ou aux métaux abondans en phlogistique, lorsqu'ils sont dans l'état d'incandescence, fournit un soufre incoercible & qui se détruit dans le moment de sa formation; le résultat, après la déflagration retenue dans des vaisseaux pneumato-chymiques, ressemble assez au gas acide, & est méphitique comme lui.

L'acide nitreux n'a pas toujours besoin d'être en contact avec des substances dans l'état d'ignition, pour former un soufre déflagrant, le nitre ammoniacal détonne avant d'être incendié. M Macquer a observé, *Dictionnaire de chymie*, la flamme de la poudre fulminante avant sa détonnation; la poudre à canon & l'or fulminant présentent le même phénomene dans l'obscurité, & ces détonnations se font par la seule chaleur bien éloignée de l'ignition. Par tous ces procédés on ne fait que voir le soufre nitreux, & on n'a point encore pu l'avoir seul non déflagrant.

Il n'en est pas de même de ce soufre volatil & invisible que les physiciens & chymistes modernes ont nommé gas inflammable; on peut le conserver à volonté dans des vaisseaux fermés sous l'apparence d'air. On n'a pas encore bien observé ce qui se passe dans l'inflammation de ce soufre volatil ou gaseux; soit qu'il brûle lentement en contact avec l'air atmosphérique, ou rapidement, lorsqu'il y est mélangé, il se comporte exactement comme les soufres; on ne peut pas dire qu'il se forme dans le moment du contact de l'air, par l'union du phlogistique que l'on supposeroit constituer essentiellement ce gas, avec le gas acide que l'on fait exister dans l'air atmosphérique; puisque cette combustion, ainsi que la déflagration de ce soufre gaseux, a lieu encore mieux avec l'air déphlogistiqué qui ne contient pas ce gas acide; d'ailleurs le soufre gaseux une fois brûlé ou déflagré ne se comporte plus que comme gas acide, ainsi que le *cliffus* de soufre nitreux, & les vapeurs sulfureuses volatiles des soufres vitrioliques & phosphoriques, que l'on rassemble dans les vaisseaux pneumato-chymiques, après leur combustion lente. Encore une réflexion sur ce soufre gaseux si souvent phosphorique, même sans contact de corps incendié; c'est que l'étincelle électrique qui développe dans l'air atmosphérique le gas acide, & qui l'y multiplie,

n'opere

n'opere peut-être cet effet qu'en proportion de ce qu'elle décompose le gas inflammable dont l'air inflammable est toujours mélangé : comme le soufre gaseux est plus léger que l'air atmosphérique, c'est dans la région supérieure que les phénomenes de sa décomposition ont sur-tout lieu sous l'apparence d'éclairs ou de déflagration, que l'on appelle tonnerre. L'odeur phosphorique de l'étincelle électrique, semblable à l'odeur du gas inflammable en combustion, est encore une analogie qui favorise ce que nous avançons.

Le soufre vitriolique differe, à bien des égards, du soufre phosphorique, comme on le verra dans les *propriétés* du *phosphore* ; ils ont cependant le rapport de ne brûler qu'à l'air libre, d'être indestructibles au feu lorsqu'ils sont traités sans mélange dans des vaisseaux fermés, & d'être également volatils, avec les différences que l'on observera. *Voyez* SOUFRE.

Le charbon une fois incendié, brûle comme le soufre vitriolique & le *phosphore* de Kunchel, jusqu'à la fin de sa consommation, s'il est à l'air libre comme eux, & s'éteint de même s'il en est privé ; on en retire un gas inflammable lorsqu'on le distille en vaisseaux fermés, & un gas acide lorsqu'on le laisse s'incinérer à l'air libre ou dans un appareil approprié. On peut retirer de plusieurs cendres végétales l'acide phosphorique, aussi-bien que des os des animaux. L'huile hypostatique qui forme le charbon, approche assez de la pureté du phlogistique, & le charbon ne differe peut-être du *phosphore*, qu'en ce que son acide est plus fixe, n'ayant pas encore été combiné avec le phlogistique : union qui rend l'acide phosphorique bien plus volatil qu'il ne l'est dans le *sel natif d'urine* ou dans toute autre substance : d'ailleurs la combinaison de l'acide & du phlogistique, ne se fait dans le charbon que durant sa destruction phosphorique par l'incendie ; la terre végétale qui surcompose le charbon, le fait encore différer des soufres ; elle s'oppose à sa déflagration rapide, & comme on l'a dit ci-dessus, il n'y a de vrai soufre que lorsqu'un acide peut être en contact sous forme seche avec le phlogistique pur. L'addition de la terre au phlogistique fait un charbon, l'addition de l'eau à l'acide fait une huile ou un esprit ardent.

Le soufre phosphorique, ou *phosphore* de Kunchel, du nom d'un de ses inventeurs le plus célebre, est aussi appellé *phosphore* d'urine, parce que pendant long-temps on l'a tiré uniquement de l'urine ou d'un de ses produits ; ce soufre est composé d'un acide particulier & du phlogistique.

Chaque artiste a eu une méthode différente pour faire le *phosphore* : celui qui a éclairé le plus, soit sur les principes constituant ce soufre, soit sur les matieres qui servent à le former, est M. Margraf de l'académie de Berlin. Ce savant semble avoir épuisé la matiere, il a démontré que la méthode pour l'obtenir le plus facilement, étoit de réunir le sel que Boerhaave a le premier bien décrit & reconnu dans l'urine, qu'il a appellé sel natif, sel essentiel d'urine, *voyez* SEL NATIF, avec la poudre de charbon ; & le produit par la distillation de ce mélange à un degré de chaleur violent, donne le *phosphore*. Comme ce sel est difficile à obtenir pur de l'urine sans mélange d'autres sels étrangers, & sur-tout de la matiere extractive barbouillante de l'urine ; lorsqu'on n'aura d'autre but que le *phosphore*, le procédé suivant, éprouvé plusieurs fois, nous a paru le remplir en ce que l'opération est moins longue & moins fastidieuse.

Il est vraisemblable que toute urine seroit apte à fournir la matiere du *phosphore*, puisque l'on retire du sel natif de celle de plusieurs animaux ; mais il est douteux qu'elle en fourniſſe autant. M. Margraf a sur-tout choisi celle d'homme buvant biere, se nourrissant de végétaux rassemblés en été : depuis la découverte de la substance glutineuse, animalisée dans les semences des graminées, & que l'on a obtenu du *phosphore* de cette substance, l'observation de M. Margraf n'est pas indifférente : évaporez l'urine par l'évaporation insensible ou rapide, ou déflegmez-la par la congélation ; qu'elle soit évaporée à siccité dans des vases de terre ou de fer. M. Margraf a aussi fait du *phosphore* avec cette matiere ainsi préparée, en la mêlant, avant de la dessécher & distiller, avec la moitié de son poids de plomb corné, préparé par la

décompoſition du ſel ammoniac au moyen du minium ; mais cette méthode n'ajoute rien à l'opération, & eſt produite par la théorie de la converſion de l'acide marin en phoſphorique, qui a été ſi long-temps l'objet des travaux inutiles des chymiſtes. Nous calcinons cette matiere épaiſſie dans une capſule de fer, en la remuant juſqu'à ce qu'elle ne donne aucune fumée, & dans cet état toutes les matieres qui pouvoient nuire à la purification des ſels que contient l'urine, & à la cryſtalliſation, ſont détruites ou miſes en charbon. Il faut alors diſſoudre dans l'eau tout ce qui eſt diſſoluble ; & ſi l'on a fait évaporer 100 pots d'urine, il faut dans cette diſſolution ajouter 3 onces ſel alkali volatil concret, & l'évaporer lentement juſqu'au prélude ordinaire des cryſtalliſations, comme oléaginoſité de la liqueur, pellicules & cryſtalliſation farineuſe autour du vaſe évaporatoire, formant une zone en contact de ſa liqueur : alors faites cryſtalliſer en lieu frais, vous obtiendrez le ſel natif d'urine. On peut réitérer l'évaporation & la cryſtalliſation juſqu'à ce qu'on ſe le ſoit tout procuré. Ce ſel cryſtalliſe en petits cryſtaux brillants, formant des primes paralleles égaux entr'eux, ayant quatre faces égales dont les extrémités ſont tronquées ; laiſſant un goût frais & très-peu ſalin ſur la langue : il ne faut pas le confondre avec le ſel admirable perlé de M. Haupt, ni avec le ſel de Glauber, ni avec le ſel marin qui cryſtalliſe après, *voyez* SEL NATIF D'URINE. La quantité d'urine indiquée fournit à-peu-près ſix onces dudit ſel, & pourra produire plus de demi-once de *phoſphore*. Il faut mêler exactement ce ſel avec ſix onces de charbon de ſaule en poudre, mettre ce mélange dans une cornue de très-bonne terre, qui en ſoit remplie aux trois quarts ; cette cornue doit avoir été lutée pour la mettre à l'abri du froid ſubit que l'air ou le vent d'un ſoufflet peut lui communiquer ; elle ſera ainſi placée dans un fourneau à vent, garni de ſon dôme & de ſes cornets ; qu'il y ait l'intervalle de cinq pouces de la cornue aux parois intérieures du fourneau ; élevez la grille par un ſupport ou par des barres, & le tout garni de charbons. Le feu ſera donné graduellement, après avoir adapté & luté cette cornue à un ballon de verre aſſez ample, tubulé dans ſa partie moyenne ſupérieure, & rempli d'eau au tiers, aſſez ſéparé du fourneau pour qu'il en ſoit peu échauffé ; que le cou de la cornue entre cependant aſſez avant dans le ballon, & que l'échancrure du fourneau ſoit bien bouchée de lut. Les premieres choſes qui paroiſſent dans le récipient, ſont quelques fuliginoſités qui tachent l'extérieur & l'embouchure du cou de la cornue, enſuite un ſel qui tapiſſe la partie vuide du ballon, qui eſt bientôt diſſous par une roſée qui lui ſuccede, & par la vapeur de l'eau du ballon : ce ſel eſt de l'alkali volatil concret, qui avoit peut-être été mis par ſurabondance, ou qu'il eſt vraiſemblable que le *ſel natif* ne change pas tout en alkali volatil cauſtique, comme l'eſt celui qui ſort en forme de roſée. *V.* SEL NATIF. En augmentant toujours de plus en plus la violence du feu du fourneau, il s'éleve un autre ſel qui s'attache au cou de la cornue, & aux parois ſupérieures du ballon, & dont il ſera fait mention *aux mots* SEL SEDATIF & SEL NATIF. Les vapeurs aqueuſes ne le diſſolvent plus, il eſt en filets minces & brillans ; dans ce même temps ſort auſſi le *phoſphore* partie volatil, qui ne ſe condenſe pas & ne brûle pas ; le doigt appliqué ſur la tubulure, examiné dans l'obſcurité, eſt enduit de *phoſphore* ; c'eſt ce *phoſphore* volatil qui rend tout le vuide du ballon lumineux, lorſqu'on l'examine dans l'obſcurité, même long-temps après l'opération complétée ; mais lorſque le vrai *phoſphore* diſtille, il le fait par gouttes & par larmes, qui gagnent le fond & les parois du ballon, & s'y réuniſſent en maſſe, ſi l'eau du ballon eſt bien chaude. Il ſouffle alors par la tubulure des traits de feu quelquefois avec décrépitation, & qui incendient les corps combuſtibles qu'on en approche. Le feu eſt alors à ſa plus haute violence, il faut l'entretenir tel une heure ; c'eſt à ce degré de feu qu'il ſe brûle, & ſe détruit en partie une portion du *phoſphore*, dont une petite quantité ſe préſente ſous la forme d'écailles d'un brun rougeâtre, attachée au cou extérieur de la cornue & aux parois ſupérieures ; & l'autre plus abondante, ſe précipite ſous

la forme d'une poudre blanchâtre au fond de l'eau du récipient. M. Mitouard, qui a examiné ces ſubſtances, y a reconnu beaucoup d'acide phoſphorique & pluſieurs indices de *phoſphore* détruit, qui ſemblent indiquer, comme le conſeille M. Macquer *Dict. de Chym.* qu'il ne faut pas pouſſer le feu ſi rapidement ſur la fin de l'opération; qu'il convient d'éviter la préſence des traits lumineux décrépitans & incendians, dont il eſt fait mention ci-deſſus.

On tire du ballon, quand l'appareil eſt refroidi, toutes les ſubſtances phoſphoriques; & pour en ſéparer le *phoſphore* & le mouler en bâton, on les met dans un tube de verre plus évaſé par le haut que par le bas, qui eſt bouché, trempé dans l'eau chaude; il s'y fond comme de la cire; les ſubſtances étrangeres le ſurnagent, & on les en ſépare après le refroidiſſement: on peut auſſi le purifier en le diſtillant dans une cornue de verre au bain de ſable, lutée à un récipient à moitié plein d'eau.

Propriété du phoſphore.

C'eſt une ſubſtance molle comme de la cire, d'un blanc jaunâtre, demi-tranſparente, expoſée à l'air chaud & tempéré de l'atmoſphere. Il a une odeur forte d'ail ou d'arſenic, il eſt entouré d'une fumée blanche; mais dans l'obſcurité c'eſt une flamme d'un blanc bleuâtre, qui n'allume pas les corps combuſtibles, & il ſe détruit lentement: mais s'il eſt échauffé à l'air libre ou vivement frotté, ou en contact avec un corps enflammé, ſeulement mis au ſoleil avec la poudre à canon, alors il donne une flamme blanche & brillante au plus grand jour avec bruit & crépitation, met le feu aux matieres combuſtibles avec rapidité, & ſe détruit en peu de temps. On trace avec ce *phoſphore*, comme avec un crayon, des caracteres & des deſſins qui ſont lumineux dans l'obſcurité; un vent froid & humide éteint ces traits, ils paroiſſent plus brillans dans un temps chaud & ſec. Ce ſoufre ne jouit de la propriété phoſphorique que parce qu'il eſt dans un état habituel de décompoſition; ſi on le regarde au microſcope, l'on voit toute ſa ſurface dans un mouvement violent d'ébullition: il paroît que la mixtion de ſes principes eſt lâche, ou que ſon acide très-concentré étant très-avide d'humidité, (puiſqu'il en abſorbe la moitié de ſon poids) ne peut conſerver une forte mixtion avec le phlogiſtique; il le laiſſe échapper du moment qu'il n'eſt plus ſous forme ſeche. Comme néanmoins c'eſt dans l'eau qu'on le conſerve, un grand nombre d'années, ſans preſque aucun déchet, ne peut-on pas appliquer à la décompoſition du *phoſphore* la théorie des diſſolvans, qui diviſent les ſubſtances auxquelles ils ſont appliqués en vapeurs, & les laiſſent intactes, lorſqu'ils ſont appliqués en maſſe?

Et lorſque l'acide phoſphorique ſe diſſout par l'humidité de l'air, l'air lui-même devient le diſſolvant du phlogiſtique. Si cette décompoſition ſe fait dans le vuide d'une machine pneumatique, ou dans l'appareil pneumato-chymique, d'abord le *phoſphore* brille beaucoup plus, mais il s'éteint bientôt par les vapeurs ou gas dont il impregne l'air; ce qui le rend impropre à toutes les combuſtions: ſi l'on purifie cet air par l'agitation avec l'eau, l'eau ſe charge d'un acide & devient acidule, & l'air qui la ſurnage devient lumineux, dans l'obſcurité ſur-tout, s'il eſt agité. Il en eſt de même de l'eau où l'on conſerve le *phoſphore* qui eſt acidule, & n'eſt lumineux qu'à ſa ſurface; c'eſt ainſi que la portion vuide du ballon où l'on a fait l'opération, eſt la ſeule partie lumineuſe: ce qui appuie ce qui a été dit ci-deſſus, que lorſque l'eau s'unit à l'acide volatil phoſphorique, l'air s'unit au phlogiſtique, & cet air phlogiſtique & lumineux n'eſt pas détonnant, dans quelque proportion qu'on le mêle avec l'air déphlogiſtiqué; ce qui le fait différer du gas inflammable, que nous avons nommé ſoufre volatil ou gaſeux.

L'eau du ballon qui a ſervi à l'opération, ainſi que l'eau où l'on conſerve le *phoſphore*, ſi elle eſt échauffée ou examinée dans l'obſcurité, lance de temps en temps des traits de lumiere qui partent en différens ſens, & viennent toujours aboutir dans l'air qui la ſurnage, où ces traits lumineux s'épanouiſſent en éclairs.

Il se forme à la longue sur la surface du phosphore, un encroûtement blanchâtre qui diminue sa transparence. Il se produit de même, lorsqu'on le fait bouillir dans l'eau; mais alors il ne lui reste pas attaché, il se divise en forme de poudre terne & blanche, observée par M. Fougeroux, & qui est semblable à celle que M. Mitouard avoit vu se précipiter au fond du ballon où l'on distille le phosphore, & qu'ayant été exposée sur une pêle chaude, a encore donné des indices de phosphore par l'odeur & la lumiere.

Le phosphore se dissout dans les huiles; les huiles essentielles pesantes ne le dissolvent pas si bien que celles qui sont plus légeres, comme celles de citron ou de térébenthine; néanmoins on choisit les premieres, parce que le phosphore liquide que l'on en produit, est plus lumineux & ne s'éteint pas si promptement. Le procédé suivant pour se le procurer, est assez usité.

Broyez ensemble & mêlez exactement trois gros d'huile de girofle ou de cannelle, demi-gros de camphre & trois grains de phosphore; on peut frotter de ce mélange les cheveux, la face, les vêtemens ou tout autre corps, en former des caracteres ou figures, elles seront lumineuses dans l'obscurité: on mêle aussi le phosphore, soit solide, soit fluide, avec les graisses & les pommades, & elles deviennent lumineuses. Le phosphore se cristallise dans l'huile où il a été dissous, comme le fait le soufre; les cristaux s'enflamment à l'air, ils perdent cette propriété s'ils sont seulement trempés dans l'esprit-de-vin: alors exposés à l'air pendant quinze jours, selon les expériences de M. Grosse, ils n'ont pas diminué de poids; ils s'enflamment néanmoins comme le phosphore, s'ils sont frottés ou échauffés: le phosphore se dissout aussi dans les éthers, mais plus difficilement que dans les huiles; il se dissout mieux dans le nitreux que dans le vitriolique, il leur communique une foible lueur phosphorique; digéré avec l'esprit-de-vin, il se change en une espece d'huile blanche & transparente, qui reste au fond du vase sans se dissoudre. Cette huile ne se coagule qu'à un grand froid; lavée plusieurs fois dans l'eau, le phosphore recouvre sa consistance, mais s'enflamme plus difficilement par la chaleur; il a perdu sa couleur jaune & ne brille plus dans l'obscurité. L'esprit-de-vin retiré de dessus cette huile, a une forte d'odeur phosphorique, & n'est lumineux que dans l'instant où on le mêle avec de l'eau.

Il est à présumer que si l'on traitoit le *phosphore* & l'esprit-de-vin par le procédé que M. le comte de Lauragais a employé pour le soufre, & qui consiste à faire rencontrer ces deux substances en vapeurs dans un récipient commun, on obtiendroit, comme il l'a obtenu du soufre, une mixtion plus complete de ces deux substances. Le *phosphore* trituré avec le camphre, le nitre ou la limaille de fer, donne la phosphoricité à ces substances, restant uni avec elles. La trituration ne les enflamme pas, assure Hoffman. Comme nous avons vu le contraire sur le camphre & le nitre, ainsi que Vogel sur le nitre, nous pensons que cela dépend de la quantité du *phosphore* mélangé, plus que de l'activité de la trituration: le *phosphore* est dissous & même décomposé par l'alkali fixe en liqueur, à-peu-près comme l'est le soufre. Vogel a retiré de cette union des sels qu'il a cru être analogues au tartre vitriolé & au sel marin; l'expérience n'a pas confirmé leur analogie. Plusieurs acides altèrent beaucoup le *phosphore*. L'acide marin ne l'attaque que foiblement en masse; peut-être que sous la forme de vapeurs il auroit plus d'action sur lui, mais digéré avec l'acide nitreux, il y demeure quelque temps indissoluble & très-lumineux: le matras bien échauffé, le mélange déflagre avec éclat & explosion du vaisseau; l'acide vitriolique foible ou concentré, le réduit en poudre. Dans cette espece de dissolution il s'éleve beaucoup de vapeurs qui sont lumineuses dans l'obscurité; & la liqueur qui surnage la poudre, garde longtemps la phosphoricité.

L'argent, le fer, le cuivre & d'autres métaux ou demi-métaux, exposés aux vapeurs du *phosphore*, ou poussés au feu dans une cornue, mêlés avec lui, éprouvent des changemens singuliers, qui ont néanmoins quelques rapports avec ce qui arrive à ces mêmes corps traités avec le soufre.

Voyez les expériences de *Chriſtian Démocrite*, de *Sthal*, de *Simker*, & ſurtout de *Margraf*, qui a auſſi ſublimé le *phoſphore* avec l'arſenic, dont il a réſulté une eſpece de réalgal d'un rouge de rubis. Ayant diſtillé le mélange du *phoſphore* avec le ſoufre, il a paſſé avec lui & s'eſt figé dans l'eau du récipient : cette matiere étoit peu phoſphorique, lorſqu'elle étoit échauffée, elle brûloit rapidement & répandoit une odeur fétide.

Propriété de l'acide phoſphorique.

Des chymiſtes, même de grande réputation, d'après Sthal inventeur de cette opinion, ont penſé que l'acide marin étoit le même que l'acide phoſphorique, ou qu'il n'étoit que déguiſé par l'union qu'il contractoit avec le phlogiſtique, ou enfin que l'acte de l'animaliſation étoit une fermentation particuliere, qui pouvoit changer l'être du ſel marin & de l'alkali minéral, qui exiſtent enſemble & ſéparément abondamment dans les humeurs & ſubſtances animales ; mais ces deux acides ſe comportent ſi différemment, qu'on ne peut ſe prêter à cette conjecture, & qu'il faut conſidérer l'acide phoſphorique comme un genre d'acide nouveau, qui n'eſt pas même particulier aux animaux : car quoiqu'on n'ait pas encore démontré rigoureuſement le ſel natif, ou l'acide phoſphorique dans les végétaux, comme on l'a démontré dans l'urine, comme nous l'avons démontré dans la nacre en cherchant la magnéſie, comme MM. Vallerius, Gahn, & Scheel l'ont trouvé depuis dans les os calcinés, *voyez* leurs procédés, journal de M. Rozier 1777 ; néanmoins, vu la grande quantité de ſubſtances végétales qui ont fourni du *phoſphore* à M. Margraf, par leur diſtillation à un feu violent, comme les ſemences de moutarde, de roquette, de creſſon, de raves, de rue, de ſeigle & de froment, on ne doit pas douter de l'exiſtence de ce ſel dans les végétaux ; & nous apprenons par des expériences comparées, que la ſubſtance glutineuſe animaliſée des farines, eſt celle qui en contient le plus dans les végétaux : ce qui juſtifieroit encore la théorie de la création de ce ſel, ou de ſa combinaiſon par le travail de l'animaliſation.

L'acide phoſphorique doit ſe conſidérer ſous trois aſpects différens ; 1°. comme acide phoſphorique volatil, produit par la deſtruction lente du *phoſphore* ; 2°. comme acide phoſphorique provenant de ſa déflagration rapide & deſſéchée juſqu'à la fuſion ; 3°. comme ſel natif d'urine dont on a ſéparé l'alkali volatil. Il ſera traité de ce dernier au mot SEL NATIF ; préſentement nous ne le conſidérons que ſous les deux premieres faces.

Par la décompoſition lente du *phoſphore* à l'air libre, ou dans des vaiſſeaux fermés dans leſquels on introduit de l'air de temps en temps pour réparer celui qui eſt devenu inepte à ſa combuſtion, il ſe produit un gas phoſphorique & un acide volatil, ayant une forte odeur de *phoſphore* ; ce gas n'eſt pas aſſez examiné, ainſi que cet acide mis en contact avec l'huile de tartre par défaillance : il le cryſtalliſe bien différemment que ne le fait l'acide phoſphorique ordinaire ; de ſorte qu'il paroît être à ſon acide qui reſte après la déflagration rapide, ce qu'eſt l'acide ſulfureux volatil à l'acide vitriolique, ou à celui du ſoufre déflagré avec le nitre. Bien plus, le *phoſphore* diſſous dans l'huile & diſtillé comme le baume de ſoufre, ſe comporte de même ; l'acide vitriolique du ſoufre qui entre dans le baume, ſe change par ce procédé preſque tout en acide ſulfureux volatil, & le baume de *phoſphore* fournit auſſi beaucoup plus de cet acide volatil. Il eſt ſingulier, vu la fixité que l'on connoît à l'acide phoſphorique, qu'il puiſſe s'évaporer & ſe volatiliſer en ſi grande quantité par ce procédé. Cela vient ſans doute, comme dans l'acide ſulfureux volatil, de l'union que ces acides ont contractée avec le phlogiſtique qui eſt le principe volatiliſant ; mais union différente ou plus lâche que celle qui les conſtitue ſoufre ou *phoſphore*. Que l'on conſidere d'ailleurs que l'acide phoſphorique fixe & pur décompoſe les ſels neutres, même le tartre vitriolé ; que d'une autre part, comme il a été dit ci-devant, l'acide vitriolique digéré avec le *phoſphore*, le réduit en poudre qui n'eſt plus phoſ-

phorique, ſi elle n'eſt pas aidée de la chaleur ; lorſqu'au contraire la vapeur qui s'en éleve eſt phoſphorique dans l'obſcurité, ainſi que ſa liqueur qui la ſurnage, & qu'elle en conſerve l'odeur ; ces faits rapprochés de ce qui ſe paſſe dans le *phoſphore* par l'action de l'eſprit-de-vin, où il paroît que cet eſprit diſſout la portion du *phoſphore* la moins combinée, la plus volatile, la plus phoſphorique ; on ne pourra nier que l'acide phoſphorique ne ſoit dans le *phoſphore* ſous deux états bien différens. Lorſque M. Mitouard a fait détonner avec du nitre la terre phoſphorique, qui ſe précipite au fond de l'eau du ballon où on a fait l'opération du *phoſphore*, & qui a perdu en partie ſon inflammable, ne brûlant que comme le ſoufre par l'action de la chaleur, le ſel neutre qui en a été le réſultat, étoit déliqueſcent, bien différent en cela de celui qui eſt formé par l'union de l'alkali de nitre avec l'acide phoſphorique fixe. Enfin ce qui complete la preuve de ce que nous avançons, c'eſt que l'acide phoſphorique produit par la déflagration rapide du *phoſphore*, n'eſt même pas exempt d'une portion d'inflammable ou phlogiſtique qui diminue ſa fixité ; il précipite de leur baſe l'acide marin & le nitreux, mais ne décompoſe pas mieux le tartre vitriolé, que celui qui eſt produit par la combuſtion lente du *phoſphore*. Le premier a beſoin, pour acquérir cette faculté, d'être évaporé, ſeché & chauffé juſqu'à l'incandeſcence, dans ces opérations. Il jette encore des éclairs & des traits de lumiere qui le dépouillent entiérement de ſon phlogiſtique ; mais dans cette deſſication, il donne moins de vapeurs, ayant l'odeur phoſphorique, que celui qu'a produit le *phoſphore* qui s'eſt conſumé lentement.

L'acide du *phoſphore* dépouillé de tout ſon phlogiſtique, eſt l'acide le plus fixe qui ſoit connu ; il ſe réduit, étant pouſſé au feu, en un verre tranſparent qui attire l'humidité de l'air & tombe en *deliquium*, & qui ſe fond dans le double de ſon poids d'eau : il s'échauffe moins dans l'eau pendant ſa diſſolution, que les autres acides ; il rougit la teinture de tournefol & le ſirop violat, fait effervescence, & s'unit en ſel neutre avec les alkalis, ſoit fixes, ſoit volatils, ainſi qu'avec les terres abſorbantes & pluſieurs ſubſtances métalliques avec leſquelles il forme divers ſels très-peu connus. Il corrode & diſſout plus généralement les chaux métalliques que leurs métaux, comme celles de cuivre, d'arſenic, le précipité de mercure ; il attaque cependant aiſément quelques métaux abondans en phlogiſtique, comme le fer & le zinc, avec leſquels il ſe reproduit par la diſtillation du *phoſphore;* il les attaque auſſi ſous forme ſeche par voie de fuſion ; il précipite quelques métaux de leur diſſolvant, conſerve aux précipités des métaux parfaits leur brillant métallique ; il reſte en partie uni aux précipités, auxquels il communique une grande fixité & une diſpoſition à la vitrification, même au précipité de mercure. Il ne contracte aucune union avec le ſoufre ; diſtillé avec la poudre de charbon, il ſe rétablit en *phoſphore* à un aſſez foible degré de chaleur. La plupart de ces faits que nous ne détaillons pas, ont été peu obſervés, peu vérifiés, & point approfondis ; la difficulté de ſe procurer cet acide, eſt cauſe qu'on n'a pas beaucoup multiplié les expériences à faire ſur ces unions avec différentes ſubſtances ; mais on en a aſſez fait pour ſavoir qu'il ne ſe comporte pas avec elles comme le ſel fixe du ſel natif d'urine, avec lequel on l'a ſouvent confondu. MM. Pott & Margraf ont fait ſur ce dernier un beaucoup plus grand nombre d'expériences, pour en établir le caractere, & qui peuvent auſſi induire à en développer les principes. *Voyez* SEL NATIF D'URINE.

PHOSPHORIES, ſ. f. plur. (*Antiq. greq.*) φωσφορια, fête chez les Grecs en l'honneur de Phoſphorus & de Lucifer. *Voyez* Potter, *archæol. græc. tome I, page 436.* (*D. J.*)

PHOSPHORIQUE (COLONNE), (*Archit.*) Cette épithete, tirée du grec φωσφορος, *porte-lumiere*, caractériſe une colonne creuſe à vis, élevée ſur un écueil, ou ſur le bout d'un môle, pour ſervir de fanal à un port ; & en général toutes les colonnes qui dans les fêtes, réjouiſſances, & places publiques, portent des feux & des lanternes, comme autrefois les colonnes

grouppées de la place des victoires, à Paris. (*D. J.*)

PHOSPHORUS, se dit, *en Astronomie*, de l'étoile du matin, c'est-à-dire, de la planete de Vénus, quand elle précede le soleil. *Voyez* VÉNUS.

Les Latins l'appellent *Lucifer*; le peuple, en France, la nomme l'*étoile du berger*; les Grecs, *Phosphorus*, qui est composé de φως, *lumiere*, & de φερω, *je porte*. *Chambers*.

PHOTHINGE, (*Musiq. instr. des anc.*) Il paroît par un passage d'Athénée (*liv. IV, Deipnos.*), que c'étoit une des flûtes des anciens, & la même qu'on appelloit *lotine* & *oblique* (*plagiaule*), & dont Pollux attribue l'invention aux Lybiens, *Onom. liv. IV, chap. 20*. Athénée prétend que ce fut Osiris l'Egyptien qui inventa la *phothinge*, surnommée *oblique*. Or comme il paroît que les anciens ne connoissoient point la flûte traversiere, *voyez* FLUTE, l'épithete *oblique* ne peut signifier ici que courbe; & comme je crois avoir prouvé dans l'*article* FLUTE, que toutes les flûtes des anciens étoient à anches, la *phothinge* devoit avoir de la ressemblance avec le tournebout: il est même probable que celui-ci en dérive.

Au reste, la courbure de la *phothinge* ne venoit que de la corne de veau qu'on ajoutoit au bas des flûtes, comme nous l'avons déja dit à l'*article* FLUTE; cette corne de veau s'appelloit *codon*. *Voyez* ce mot. (*F. D. C.*)

PHOTINIENS, s. f. pl. (*Hist. eccléf.*) secte d'anciens hérétiques qui parurent dans le quatrieme siecle, & qui nioient la divinité de Jesus-Christ. Ils furent ainsi nommés de Photin leur chef, évêque de Sirmich, disciple de Marcel d'Ancyre, & célebre par son savoir & par son éloquence. L'abus qu'il fit de ses talens, le précipita dans l'erreur. Non content de renouveller celles d'Ebion, de Cerinthe, de Sabellius, & de Paul de Samosate, il soutenoit que non-seulement Jesus-Christ n'étoit qu'un pur homme, mais encore qu'il n'avoit commencé à être le Christ que quand le Saint-Esprit descendit sur lui dans le Jourdain; & qu'il est appellé *fils unique* par la seule raison que la sainte Vierge n'en eut point d'autre. Il fut d'abord condamné par les évêques d'Orient dans un concile tenu à Antioche en 345, & par ceux d'Occident au concile de Milan, en 346 ou 347; & enfin déposé dans un concile tenu à Sirmich en 351. L'héréfie des *Photiniens* a été renouvellée dans ces derniers temps par Socin. *Voyez* SOCINIANISME.

PHOTOSCIATÉRIQUE, adj. terme dont quelques auteurs se servent pour désigner la gnomonique. *V.* GNOMONIQUE. Ce nom vient de ce que la gnomonique apprend à déterminer les heures non-seulement par l'ombre d'un gnomon, ce qui l'a fait nommer *sciatérique*, mais quelquefois aussi par la lumiere du soleil, comme dans les cadrans qui marquent l'heure par un point lumineux, *&c.* à travers lequel passent les rayons du soleil. Ce *mot* vient de σκια, *ombre*, & de φως, *lumiere*. *V.* GNOMONIQUE, CADRAN, GNOMON, *&c.* Au reste le mot de *photo-sciotérique* ne s'emploit plus aujourd'hui. *Chambers*. (*O*)

PHOXOS, (*Léxic. médec.*) φοξος, est celui qui a le sommet de la tête extrêmement pointu, & par conséquent difforme. Homere nous dépeint Therfite avec une pareille tête. Ce mot φοξος se rencontre deux fois dans le sixieme livre des épidémiques d'Hippocrate.

PHRAHATE, (*Hist. anc. Hist. des Parthes.*) petit-fils d'Arsace, fondateur des Parthes, ne fit que paroître sur un trône dont il eût augmenté la splendeur s'il eût eu un regne plus long. Egalement propre à la guerre & aux affaires, il subjugua les Mardes, peuples belliqueux, & jusqu'alors indomtés. Il avoit plusieurs fils auxquels il étoit libre de transmettre son héritage; mais attentif au bonheur de son peuple, il leur préféra son frere Mithridate, dans qui il avoit reconnu tous les talens & toutes les vertus qui font les grands rois. Ce prince voulant être bienfaisant, même après sa mort, crut devoir plus à sa patrie qu'à ses enfans. Il oublia qu'il étoit pere, & se souvint qu'il étoit roi, en désignant Mithridate pour son successeur.

PHRAHATE II, après la mort de son

pere Mithridate, qu'il ne faut pas confondre avec le fameux roi de Pont, fut élevé sur le trône des Parthes. Dès qu'il fut revêtu du pouvoir suprême, il tourna ses armes contre la Syrie pour tirer vengeance d'Antiochus qui avoit tenté de lui ravir, ainsi qu'à son pere, l'empire des Parthes. Son début fut brillant, il auroit poussé plus loin ses conquêtes, si les Scythes qu'il avoit appellés à son secours, ne se fussent point déclarés ses ennemis. Cette révolution déconcerta ses projets. Il songea moins à faire des conquêtes qu'à défendre ses états. Il confia le gouvernement de son royaume à un nommé *Hymer*, ministre sanguinaire qui fit détester son administration, & rendit odieux le monarque qui l'avoit choisi. *Phrahate*, uniquement occupé de la guerre, marcha contre les Barbares, à qui il livra une bataille où l'attaque fut aussi vive que la résistance fut opiniâtre. Un corps de dix mille Grecs, en qui il avoit mis sa confiance, fut l'auteur de sa défaite. Ces Grecs faits prisonniers dans la guerre contre Antiochus, avoient été indignement traités pendant leur captivité ; dès qu'ils virent que la victoire étoit long-temps indécise, ils passerent dans le camp des Scythes, & décidèrent du succès de cette journée. *Phrahate*, accablé par le nombre, perdit la vie après avoir été témoin du carnage de son armée.

PHRAHATE III, fils d'Orode, roi des Parthes, avoit été désigné son successeur à l'empire ; ce prince, impatient de régner, trouva que son pere vivoit trop long-temps. Aveuglé par son ambition, il souilla le premier jour de son regne par un parricide, & par le meurtre de vingt-neuf de ses freres, qu'il crut devoir sacrifier à son ambition, pour n'avoir plus de concurrent à l'empire. Tant d'atrocités le rendirent l'exécration de ses sujets, qu'il fut contenir dans l'obéissance par le spectacle des supplices. Il avoit un fils dont les vertus lui devinrent suspectes, parce qu'il le voyoit aussi chéri des Parthes qu'il en étoit abhorré. Il ne vit plus en lui qu'un criminel qui ne cherchoit à se concilier les cœurs que pour lui enlever sa couronne. Ce fut pour dissiper ses soupçons, qu'il le fit égorger sous ses yeux. Marc-Antoine instruit de la haine qu'inspiroient ses crimes, crut qu'il lui seroit facile d'en triompher. Il lui déclara la guerre, sous prétexte de le punir d'avoir donné du secours à ses ennemis. Il pénétra dans ses provinces où il trouva l'écueil de sa gloire militaire. Après avoir eu quelques succès, il essuya plusieurs défaites ; & se trouvant dans un pays éloigné où il ne pouvoit réparer ses pertes, il fut dans la nécessité de faire une honteuse retraite. *Phrahate* dans l'ivresse de ses prospérités, s'abandonna sans frein à ses penchans sanguinaires. Les Parthes fatigués de ses excès se révolterent, & placerent sur son trône Tiridate, qui fit pendant quelque temps les délices de la nation. Le monarque dégradé, devint aussi humble & aussi rampant dans la disgrace, qu'il avoit été insolent & cruel dans la prospérité. Il affecta d'être humain & populaire pour exciter la compassion ; mais le souvenir de ses forfaits n'inspira que le mépris & la haine. Les Scythes qui lui donnerent un asyle, le rétablirent à main armée dans ses états. Tiridate se réfugia auprès d'Auguste, emmenant avec lui le plus jeune des enfans de son compétiteur. *Phrahate* informé de son évasion & du lieu de sa retraite, envoya des ambassadeurs à Auguste, sous prétexte qu'il étoit un sujet rebelle. Auguste, en refusant de le livrer aux ambassadeurs, promit de ne fournir aucun secours pour le rétablir ; mais pour tempérer la rigueur de son refus, il renvoya le fils de *Phrahate* sans rançon, & en même temps il assigna à Tiridate les fonds nécessaires pour vivre au milieu de Rome avec la magnificence d'un roi asiatique. Lorsque la guerre d'Espagne eut été terminée, Auguste se rendit en Syrie pour y régler les affaires des provinces de l'Orient. *Phrahate* alarmé de son voisinage, craignit que ce ne fût un prétexte pour envahir ses états. Ce fut pour détourner l'orage, qu'il rassembla les prisonniers Romains qui, depuis les défaites de Crassus & d'Antoine, erroient malheureux dans ses provinces. Tous furent renvoyés sans rançon. Il joignit à ce présent les aigles enlevées à ces deux généraux ; & pour gage de sa fidélité, il donna à Auguste ses fils & ses petits-fils en otage.

La

Le reſte de ſon regne fut paiſible. Il n'eut d'autres ennemis que ſes ſujets, qui gémirent en ſilence ſur ſes cruautés, tandis qu'il vivoit abruti dans la molleſſe & la volupté. Il mourut deux ans avant notre ere. (*T-y.*)

PHRASE, ſ. f. c'eſt un mot grec franciſé, φράσις, *locutio*; de φράζω, *loquor*; une *phraſe* eſt une maniere de parler quelconque, & c'eſt par un abus que l'on doit proſcrire, que les rudimentaires ont confondu ce mot avec *propoſition*; en voici la preuve: *legi tuas litteras, litteras tuas legi, tuas legi litteras*; c'eſt toujours la même propoſition, parce que c'eſt toujours l'expreſſion de l'exiſtence intellectuelle du même ſujet ſous le même attribut: cependant il y a trois *phraſes* différentes, parce que cette même propoſition eſt énoncée en trois manieres différentes.

Auſſi les qualités bonnes ou mauvaiſes de la *phraſe* ſont-elles bien différentes de celles de la propoſition. Une *phraſe* eſt bonne ou mauvaiſe, ſelon que les mots dont elle réſulte, ſont aſſemblés, terminés & conſtruits d'après ou contre les regles établies par l'uſage de la langue: une propoſition au contraire eſt bonne ou mauvaiſe, ſelon qu'elle eſt conforme ou non aux principes immuables de la morale. Une *phraſe* eſt correcte ou incorrecte, claire ou obſcure, élégante ou commune, ſimple ou figurée, *&c.* une propoſition eſt vraie ou fauſſe, honnête ou déshonnête, juſte ou injuſte, pieuſe ou ſcandaleuſe, *&c.* ſi on l'enviſage par rapport à la matiere; & ſi on l'enviſage dans le diſcours, elle eſt directe ou indirecte, principale ou incidente, *&c.* *Voyez* PROPOSITION.

Une *phraſe* eſt donc tout aſſemblage de mots réunis pour l'expreſſion d'une idée quelconque: & comme la même idée peut être exprimée par différens aſſemblages de mots, elle peut être rendue par des *phraſes* toutes différentes. *Contrà Italiam*, eſt une *phraſe* ſimple; *Italiam contrà*, eſt une *phraſe* figurée. *Aio te, Æacida, Romanos vincere poſſe*, eſt une *phraſe* louche, ambiguë, amphibologique, obſcure; *te Romani vincere poſſunt*, eſt une *phraſe* claire & préciſe; *chanter très-bien*, eſt une *phraſe* correcte; *chanter des mieux*, eſt une *phraſe* incorrecte. « Cette façon de parler, dit Th. Corneille ſur la *Rem.* 126 de Vaugelas, » n'eſt point reçue parmi ceux qui ont quelque ſoin d'écrire correctement.

» Il eſt indubitable, dit M. de Vaugelas, *Rem. préf.* § *IX. p.* 64, que chaque langue a ſes *phraſes*, & que l'eſſence, » la richeſſe & la beauté de toutes les langues & de l'élocution conſiſtent principalement à ſe ſervir de ces *phraſes* - là. » Ce n'eſt pas qu'on n'en puiſſe faire quelquefois, . . . au lieu qu'il n'eſt jamais permis de faire des mots; mais il y faut bien » des précautions, entre leſquelles celle-ci » eſt la principale, que ce ne ſoit pas » quand l'autre *phraſe* qui eſt en uſage » approche fort de celle que vous inventez. » Par exemple, on dit d'ordinaire *lever les yeux au ciel*, . . . c'eſt parler françois de » parler ainſi: néanmoins, comme quelques » écrivains (modernes) croient qu'il eſt » toujours vrai que ce qui eſt bien dit d'une » façon n'eſt pas mauvais de l'autre, ils » trouvent bon de dire auſſi *élever les yeux* » *vers le ciel*, & penſent enrichir notre » langue d'une nouvelle *phraſe*. Mais au » lieu de l'enrichir, ils la corrompent; car » ſon génie veut que l'on diſe *levez*, & » non pas *elevez les yeux; au ciel*, & non » pas *vers le ciel*. Ils s'écrient encore, » que ſi nous en ſommes crus, *Dieu ne* » *ſera plus ſupplié*, mais ſeulement prié. » Je ſoutiens avec tous ceux qui ſavent notre langue, que *ſupplier Dieu* n'eſt point » parler françois, & qu'il faut dire abſolument *prier Dieu*, ſans s'amuſer à raiſonner contre l'uſage qui le veut ainſi. » *Quitter l'envie* pour *perdre l'envie* ne » vaut rien non plus. . . . Mais pour fortifier » encore cette vérité qu'il n'eſt pas permis de » faire ainſi des *phraſes*, je n'en alléguerai » qu'une qui eſt que l'on dit *abonder en* » *ſon ſens*, & non pas *abonder en ſon ſentiment*, quoique *ſens* & *ſentiment* ne » ſoient ici qu'une même choſe; & ainſi » d'une infinité d'autres, ou plutôt de » toute la langue dont on ſaperoit les » fondemens, ſi cette façon de l'enrichir » étoit recevable. Qu'on ne m'allegue pas, » dit ailleurs Vaugelas, *Rem.* 125, qu'aux » langues vivantes, non plus qu'aux mortes, il n'eſt pas permis d'inventer de

» nouvelles façons de parler, & qu'il faut » ſuivre celles que l'uſage a établies ; car » cela ne s'entend que des mots.... Mais il » n'en eſt pas ainſi d'une *phraſe* entiere, » qui étant toute compoſée de mots con- » nus & entendus, peut être toute nou- » velle & néanmoins fort intelligible ; de » ſorte qu'un excellent & judicieux écri- » vain peut inventer de nouvelles façons » de parler qui ſeront reçues d'abord, » pourvu qu'il y apporte toutes les circonſ- » tances requiſes, c'eſt-à-dire, un grand » jugement à compoſer la *phraſe* claire & » élégante, la douceur que demande l'o- » reille, & qu'on en uſe ſobrement & avec » diſcrétion ».

Qu'il me ſoit permis de faire quelques obſervations ſur ce que dit ici Vaugelas. « Un excellent & judicieux écrivain peut » inventer, dit-il, de nouvelles façons » de parler qui ſeront reçues d'abord, » *pourvu qu'il y apporte toutes les circonſ-* » *tances requiſes* ». Il me ſemble qu'*apporter les circonſtances requiſes*, n'eſt point une *phraſe* françoiſe ; on apporte les attentions requiſes, on prend les précautions requiſes, mais on eſt dans les circonſtances requiſes, ou on les attend ; d'ailleurs *un grand jugement, & la douceur que demande l'oreille*, ne peuvent pas être regardés comme des circonſtances, & moins encore comme circonſtances d'un même objet. Vaugelas ajoute, *& qu'on en uſe ſobrement* ; c'eſt une *phraſe* louche : on ne ſait s'il faut uſer ſobrement d'un grand jugement, ou de la douceur que demande l'oreille, ou d'une *phraſe* nouvellement inventée, ou du pouvoir d'en inventer de nouvelles. Il paroît par le ſens, que c'eſt ſur ce dernier article que tombent les mots *uſer ſobrement* ; mais par-là même, la *phraſe* outre le vice que je viens d'y reprendre, eſt encore eſtropiée. « On dit qu'une *phraſe* eſt eſtropiée quand » il y manque quelque choſe, & qu'elle » n'a pas toute l'étendue qu'elle devroit » avoir ». Bouh. *Rem. nouv. t. II*, p 29. Or il manque à la *phraſe* de Vaugelas le nom auquel il raporte ces mots, *qu'on en uſe ſobrement*, je veux dire *le pouvoir* d'inventer de nouvelles *phraſes*.

On ſent bien que s'il y a quelque choſe de permis à cet égard, c'eſt ſur-tout dans le ſens figuré, par lequel on peut quelquefois introduire avec ſuccès dans le langage un tour extraordinaire, ou une aſſociation de termes dont on n'a pas encore fait uſage juſques-là. Mais, je l'ai dit, *article* NÉOLOGISME, il faut être fondé ſur un beſoin réel ou très-apparent, *ſi fortè neceſſe eſt* ; & dans ce cas-là même il faut être très-circonſpect & agir avec retenue, *dabitur licentia ſumpta prudenter.*

« Parler par *phraſes*, dit le P. Bouhours, » *Rem. nouv. tom. II, pag. 426*, c'eſt » quitter une expreſſion courte & ſimple » qui ſe préſente d'elle-même, pour en » prendre une plus étendue & moins natu- » relle, qui a je ne ſais quoi de faſtueux.... » Un écrivain qui aime ce qu'on appelle » *phraſe*.... ne dira pas.... *ſi vous ſaviez* » *vous contenir dans de juſtes bornes*, » mais il dira, *ſi vous aviez ſoin de retenir* » *les mouvemens de votre eſprit dans les* » *bornes d'une juſte modération*.... Rien » n'eſt plus oppoſé à la pureté de notre » ſtyle ». Et c'eſt ordinairement le ſtyle que les jeunes gens rapportent du college, où, au lieu de preſcrire des regles utiles à la fécondité naturelle de leur âge, on leur donne qulquefois des ſecours & des motifs pour l'augmenter ; ce qui ne manque pas de produire les effes les plus contraires au but que l'on devoit ſe propoſer, & que l'on ſe propoſoit peut-être.

On emploie quelquefois le mot de *phraſe* dans un ſens plus général qu'on n'a vu juſqu'ici, pour déſigner le génie particulier d'une langue dans l'expreſſion des penſées. C'eſt dans ce ſens que l'on dit que la *phraſe* hébraïque a de l'énergie ; la *phraſe* greque, de l'harmonie ; la *phraſe* latine, de la majeſté ; la *phraſe* françoiſe, de la clarté & de la naïveté, *&c.* & c'eſt dans la vue d'accoutumer les jeunes gens au tour & au génie de la *phraſe* latine ainſi étendue, que l'on a fait des recueils de *phraſes* détachées, extraites des auteurs latins & rapportées à certains titres généraux du ſyſtême grammatical qu'avoient adopté les compilateurs : tels ſont l'ouvrage du cardinal Adrien *de modis latinè loquendi* ; un autre plus moderne répandu dans les colleges de certaines provinces, *les délices de la langue latine*, celui de Mercier,

intitulé *le manuel des grammairiens*, &c. ce ſont autant de moyens méchaniques laborieuſement préparés, pour ne faire ſouvent que des imitateurs ſerviles & mal-adroits. Il n'y a qu'une lecture aſſidue, ſuivie & raiſonnée des bons auteurs, qui puiſſe mettre ſur les voies d'une bonne imitation. (*B. E. R. M.*)

PHRASE, ſ. f. *en muſique*, eſt une ſuite de chant ou d'harmonie, qui forme un ſens plus ou moins achevé, & qui ſe termine ſur un repos par une cadence plus ou moins parfaite.

Il y a deux eſpeces de *phraſes*. En mélodie, la *phraſe* eſt conſtituée par le chant, c'eſt-à-dire, par une ſuite de ſons tellement diſpoſés, ſoit par rapport au ton, ſoit par rapport à la meſure, qu'ils faſſent un tour bien lié, lequel aille ſe réſoudre ſur une des cordes eſſentielles du mode.

Dans l'harmonie, la *phraſe* eſt une ſuite réguliere d'accords, tous liés entr'eux par des diſſonances exprimées ou ſous-entendues. Cette ſuite ſe réſout ſur une cadence, & ſelon l'eſpece de cette cadence; ſelon que le ſens eſt plus ou moins achevé, le repos eſt auſſi plus ou moins parfait.

C'eſt dans l'invention des *phraſes* muſicales, ſur-tout dans leur liaiſon entr'elles & dans leur ordonnance ſelon de belles proportions, que conſiſte la véritable beauté de la muſique (*). Mais cette derniere partie a été preſque entiérement abandonnée par nos compoſiteurs modernes, ſur-tout dans les opéra françois de ce temps, où l'on n'apperçoit plus que des rapſodies de petits morceaux durs, étranglés, mal couſus, & qui ne ſemblent faits que pour jurer enſemble. (*S*)

PHRASER, v. a. (*Muſique.*) Il me ſemble qu'on pourroit adopter ce verbe en françois, & dire *phraſer la muſique*, pour indiquer l'action de bien marquer chaque phraſe d'une piece de muſique dans la compoſition & dans l'exécution. Je vais tâcher de donner quelques moyens pour parvenir à bien *phraſer la muſique*, choſe très-eſſentielle tant au compoſiteur qu'à l'exécutant, comme on le peut voir à l'*article* PHRASE (*Muſique.*)

La muſique a ſes phraſes, comme le diſcours, & le compoſiteur les doit marquer, non ſeulement dans ſa mélodie, mais encore dans ſon harmonie; ainſi pour un point il fera une cadence parfaite, & pour les autres, d'autres cadences, ſuivant les cas. Quant à l'exécutant, il ne peut *phraſer ſa muſique* qu'à l'aide d'un ſilence qu'il doit faire ſentir, quoique le compoſiteur ne l'ait pas marqué; pour cet effet il faudroit que quand un écolier commence à lire paſſablement la muſique, le maître lui apprît à bien diſtinguer les phraſes & à les marquer; ſi c'eſt un chanteur ou un joueur d'inſtrument à vent, en reprenant haleine; & s'il joue d'un inſtrument à archet, en recommençant d'un nouveau coup d'archet bien marqué & ſéparé du reſte. Toutes les fois qu'un morceau de muſique paroît confus, embarraſſé, ſoyez ſûr que c'eſt parce que le compoſiteur, ou l'exécutant, ou tous les deux, ne ſavent pas *phraſer* la muſique. Ce défaut eſt ſur-tout ordinaire dans l'adagio, parce qu'on veut le rendre touchant en traînant les ſons, & qu'on finit par ne plus rien diſtinguer.

Au reſte, une phraſe de muſique eſt quelquefois équivoque, en ſorte qu'elle peut finir en deux endroits également; dans ce cas il ſeroit à ſouhaiter que le compoſiteur marquât ſon intention par quelque ſigne, une virgule, par exemple: remarquons cependant, en paſſant, que toute phraſe équivoque eſt une faute. (*F. D. C.*)

PHRATRIARQUE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) φρατριαρχος, magiſtrat d'Athenes qui préſidoit ſur les φρατρία, c'eſt-à-dire, ſur la troiſieme partie d'une tribu; il avoit le même pouvoir ſur cette partie de la tribu, que le phylarque avoit ſur la tribu entiere. Potter, *Archæol. græc. t. I, p. 78.*

PHRATRIUS (MOIS), *Mois des Grecs.*) φρατριος, mois particulier à la ville

(*) Un compoſiteur qui ponctue & *phraſe* bien, eſt un homme d'eſprit: un chanteur qui ſent; marque bien ſes *phraſes* & leur accent, eſt un homme de goût: mais celui qui ne ſait voir & rendre que les notes, les tons, les temps, les intervalles, ſans entrer dans le ſens des *phraſes*, quelque ſûr, quelque exact d'ailleurs qu'il puiſſe être, n'eſt qu'un croque-ſol. (*S*)

de Cumes en Eolie ; il étoit compoſé de 30 jours ; on ne trouve le nom de ce mois que ſur un ſeul marbre tiré des ruines de la ville de Cumes, & dont l'inſcription eſt en dialecte éolien ; vous la pourrez lire tout entiere dans les *antiquités* de M. de Caylus, *tome II.* C'eſt aſſez de remarquer ici que le mot φρατρίας vient du nom de φρατριαὶ, qui ſignifie des *ſociétés* ou *confrairies* établies en différentes villes de la Grece, & qui s'aſſembloient en des temps réglés pour la célébration des fêtes ou de certaines cérémonies ; le lieu de l'aſſemblée s'appelloit φρατρίον ; peut-être que le mois où ces aſſemblées ſe tenoient à Cumes, en reçut ſon nom. (*D. J.*)

PHRÆNIAN, (*Botaniq. anc.*) nom donné par les anciens botaniſtes grecs & romains à une ſorte d'anémone qu'ils employoient dans les bouquets, les guirlandes & autres ſemblables ornemens. (*D. J.*)

PHRÉATIS (LE), (*Antiq. greq.*) Le *phréatis* ou *phréatium* faiſoit un des quatre anciens tribunaux d'Athenes ; il étoit établi pour juger ceux qu'on pourſuivoit à l'occaſion d'un ſecond meurtre, ſans s'être réconciliés avec les parens du citoyen qu'ils avoient tué involontairement. L'exilé accuſé paroiſſoit ſur la mer à un endroit appellé le *puits*, d'où ce tribunal reçut ſon nom ; là il ſe défendoit ſur ſon bord ſans jeter l'ancre, ni aborder à terre ; s'il étoit convaincu, on lui infligeoit les peines impoſées au meurtrier volontaire ; s'il étoit innocent, il retournoit à ſon exil, à cauſe de ſon premier meurtre. Teucer fut le premier qui ſe juſtifia de cette maniere, & qui prouva qu'il n'étoit point coupable de la mort d'Ajax. (*D. J.*)

PHRÉNÉSIE, ſ. m. ((*Médecine.*) délire continuel ou dépravation des fonctions du cerveau, cauſée par une inflammation dans les vaiſſeaux de ce viſcere, accompagnée d'une fievre ſynoche ou putride. La paraphrénéſie ſe dit d'une maladie qui en approche, & qui eſt cauſée par l'inflammation du diaphragme.

La cauſe a toujours été regardée comme propre au cerveau & à ſes membranes. Ces parties ſont alors affectées d'une inflammation produite par un ſang échauffé, deſſéché & bouillant, comme l'ont reconnu Hippocrate, les plus grands médecins enſuite, & avec eux les plus ſimples d'entre le peuple ; ils ont penſé qu'elle venoit d'un ſang épais qui ſe portoit à la tête, & que l'urine ténue & aqueuſe dans un fébricitant, annonçoit une *phrénéſie* prochaine. Ainſi il ſemble que la *phrénéſie* a pour cauſe une métaſtaſe qui ſe fait de quelque humeur d'une partie ſur une autre, ou un tranſport de la matiere fébrile dans le cerveau.

Les diſſections apprennent que la *phrénéſie* n'eſt pas cauſée par l'inflammation des meninges, non plus que la paraphrénéſie par celle du diaphragme ; mais par l'engorgement variqueux des vaiſſeaux du cerveau & des meninges ; elle eſt quelquefois avec une inflammation dans les formes, & d'autres fois ſans inflammation.

Ainſi toutes les cauſes qui diſpoſent à l'engorgement de ces parties, ſont celles de la *phrénéſie*. Ainſi le chagrin, la forte & continuelle application de l'eſprit à un même ſujet, la douleur, les paſſions vives, telles que la colere, la fureur, l'amour, les excès de la fureur utérine, ſont autant de cauſes de la *phrénéſie*.

Quelle que ſoit ſa cauſe, elle ſe connoît par les ſignes ſuivans, ſelon Lommius : ſavoir, une fievre aiguë & continue, accompagnée d'un délire continuel, concernant tantôt les unes, tantôt les autres des actions vitales ; le malade eſt diſpoſé à entreprendre tout ce qu'une audace effrénée peut lui inſpirer ; il eſt travaillé tour-à-tour par des inſomnies cruelles, ou par des ſommeils fâcheux & turbulens ; en ſorte qu'étant éveillé, il ſort inopinément de ſon lit, il fait de grands cris, il agit en furieux, tantôt il pleure, tantôt il chante, ou fait des diſcours ſans ordre & ſans ſuite ; quand il eſt interrogé, il fait des réponſes qui n'ont aucun rapport aux demandes qu'on lui fait ; ſes yeux ſont toujours en mouvement, étincellans, rouges & mal-propres ; le malade les frotte ſans ceſſe, & ils ſont tantôt ſecs, & tantôt larmoyans ; ſa langue eſt rude & noire, il grince les dents ; & il lui ſort ſouvent des narines une ſéroſité ſanglante ; il reſſent aſſez ſouvent de la douleur au derriere de la tête, il démêle entre ſes doigts des floccons de laine qu'il tire de ſes couvertures ; ſon urine eſt tenue & enflam-

mée, & ce qui eſt de plus fâcheux, c'eſt qu'elle eſt quelquefois limpide, ténue, & ſouvent blanchâtre. La *phrénéſie* ſe termine en peu de temps, conjointement avec la fievre, par le retour de la ſanté, ou parla mort du malade; ou ſi elle dure long-temps, ou qu'elle ſubſiſte après la fievre, alors ou elle guérit, ou elle dégénere en d'autres maux comme ſont la léthargie, la manie, la mélancolie, ou les malades tombent dans une folie perpétuelle, leur cerveau étant, comme l'on dit, tout détraqué; la *phrénéſie* qui ſuccede à la péripneumonie, ou au miſéréré, eſt mortelle; les hémorrhagies la guériſſent quelquefois.

Curation. Si la fievre accompagne la *phrénéſie* dans le commencement, on a recours à la ſaignée, aux lavemens, aux pugatifs & aux émétiques, aux bains & demi-bains, aux douches ſur la tête; on applique aux piés des cataplaſmes avec les feuilles de rue, de camomille, de verveine, la racine de brionne, les fleurs de pavot champêtre & le ſavon; ou bien en leur place, on peut appliquer aux mêmes parties des pigeons ou des poulets coupés ſelon leur longueur.

Pour appaiſer la ſoif, que les malades boivent d'une tiſane délayante & calmante, & de la potion divine de Palmarius, qui eſt proprement une limonnade faite avec l'eau de fontaine, le ſuc de limon, & le ſucre; ou bien qu'il prenne des émulſions ordinaires adoucis avec le ſucre, ou bien les délayans nitreux & antiphlogiſtiques.

On peut appliquer ſur la tête ou ſur les tempes, le marc ou chapeau de roſes, ou bien un bandeau chargé de fleurs de pavot, arroſé de vinaigre, & ſaupoudré de muſcade.

Les lotions & le raſement de la tête, les véſicatoires & les ventouſes appliquées aux parties inférieures.

Les ſaignées du pié & de la gorge, faites conſécutivement, ſont excellentes dans cette maladie, & dans la plupart des maladies de la tête.

Les emplâtres de poix, d'ail, de graine de moutarde, & de vieux fromage de Roquefort, ſont auſſi excellens pour procurer une évulſion de ſang vers les parties inférieures.

PHRÉNIQUE *en Anatomie*, c'eſt un nom que l'on donne à une veine & à quelques arteres du corps humain, à cauſe de leur paſſage par le diaphragme. *Voyez* DIAPHRAGME.

L'artere *phrénique* ou diaphragmatique, vient de l'aorte deſcendante, & ſe diſtribue au diaphragme & au péricarde. *Voyez I, obſervation anat.* (*angiol.*) *fig. I, n°. 40. Voyez* auſſi ARTERE, AORTE, *&c.*

Les veines *phréniques* ſont deux veines, que la veine-cave deſcendante reçoit immédiatement après avoir percé le diaphragme. *Voyez nos pl. d'anat. & leur explic. Voyez auſſi* VEINE & CAVE.

PHIRCODÈS, (*Médec. anc.*) terme employé par les anciens médecins pour déſigner une fievre accompagnée de chaleur & de friſſon, non ſeulement au commencement de l'accès, mais en différens intervalles pendant tout le cours de la fievre: telle eſt l'hémitritée. Les ſymptomes ordinaires de cette fievre, mêlée de chaleur & de friſſon, ſont un pouls extrêmement foible, qui eſt inſenſible au toucher, & ſe retire, pour ainſi dire, en dedans; le ventre eſt un peu enflé, avec des vents & des borborygmes; la langue eſt très-humide, & chargée d'une humeur acide & piquante. (*D. J.*)

PHRIXUS, (*Géogr. anc.*) nom de divers endroits; 1°. c'eſt une ville de Lycie, ſelon Etienne le géographe; 2°. c'eſt un fleuve de l'Argie, qui, ſelon Pauſanias, *l. III, c. xxxvj*, recevoit les eaux de l'Eraſmus, & alloit ſe jeter dans la mer, entre *Temenium* & *Lerna*; 3°. c'étoit un port de l'Aſie, dans le Boſphore de Thrace, près de ſon embouchure, dans le Pont-Euxin, ſelon Denys de Bizance, *de Thracic. Boſph. p. 21*, & Etienne le géographe. (*D. J.*)

PHRONTIS, (*Méd. anc.*) φροντὶς νοῦσος, maladie dont parle Hippocrate, & qu'on peut ranger ſous la claſſe des affections mélancoliques. Dans cette maladie, dit ce célebre médecin, le malade ſent comme une épine qui le pique au bas-ventre; il eſt extrêmement inquiet, il fuit la lumiere & la compagnie, ſe plaît dans l'obſcurité, & a peur de tout; il a des

ſonges terribles, & croit voir à tout moment des objets épouvantables. (*D. J.*)

PHRONTISTE, ſ. m. (*Théol.*) nom qu'on donnoit autrefois à des chrétiens contemplatifs.

PHRONTISTERE, ſ. m. (*Gram. Théol.*) lieu où l'on médite. Il étoit autrefois ſynonyme à monaſtere.

PHRUDIS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Gaule Belgique. Ptolomée, *liv. II, c. ix*, place ſon embouchure entre celle de la Seine, & le promontoire *Itium*. Les uns croient que *Phrudis* eſt aujourd'hui la Sambre, & les autres la prennent pour la Somme. (*D. J.*)

PHRURIUM, (*Géogr. anc.*) nom grec, qui ſignifie un lieu fortifié où l'on tient garniſon. On l'a donné à quelques lieux fortifiés, ou par la nature ou par l'art, & où il y avoit garniſon; comme 1°. à un promontoire de l'île de Cypre, ſur la côte méridionale, ſelon Ptolomée, *liv. V, c. xiij.* Luſignan & Mercator l'appellent *Cabo-Bianco*; 2°. à une ville de l'Inde, en deçà du Gange. Ptolomée, *liv. VII, c. j.* la donne aux Arvarnes, & dit qu'elle étoit dans les terres.

PHRYGIE, (*Géogr. anc.*) *Phrigia*, grande contrée de l'Aſie mineure, ſur l'étendue de laquelle tous les auteurs ne ſont pas d'accord. Elle étoit bornée au midi par la Lycaonie, la Piſidie & la Migdonie; à l'orient par la Cappadoce, & au nord par la Galatie.

La *Phrygie* ſe diviſoit en grande & en petite. Strabon nomme la petite *Phrygie*, tantôt *Phrygie de l'Helleſpont*, & tantôt *Phrygie épictete*, c'eſt-à-dire, *Phrygie* acquiſe. Il dit que la grande *Phrygie* étoit celle dont les Galates occuperent une partie, & dont Mydas étoit roi.

Les notices eccléſiaſtiques diſtinguent la *Phrygie* ſur l'Helleſpont, la *Phrygie* pacatienne, la *Phrygie* montueuſe; & la *Phrygie* ſalutaire. Chacune de ces *Phrygies* contenoit pluſieurs évêchés. (*D. J.*)

PHRYGIEN, adj. (*Muſique*) mode *phrygien*, eſt un des principaux & des plus anciens modes de la muſique des Grecs; le caractere en étoit fier & guerrier, auſſi étoit-ce, ſelon Athénée, ſur le ton *phrygyen* que l'on ſonnoit les trompettes & autres inſtrumens militaires. Ce mode occupe le milieu entre le lydien & le dorien, & eſt à un ton de l'un & de l'autre; il fut inventé par Marſyas. *Voyez* MODE. (*S*)

PHRYGIENNE, (PIERRE), (*Hiſt. nat.*) *lapis phrygius*; nom donné par Pline & par Dioſcoride, à une pierre qui ſe trouvoit, dit-on, en Phrygie & en Cappadoce. On la faiſoit rougir & on l'éteignoit par trois fois dans du vin pour la teinture. Dioſcoride dit qu'elle étoit d'une couleur pâle, d'un poids médiocre, d'un tiſſu peu compacte, & traverſée de raies blanches, comme la cadmie. Galien dit que cette pierre étoit un remede pour les maux d'yeux, les ulceres, *&c.* Elle nous eſt inconnue: de Boot la ſoupçonne d'avoir été vitriolique. *Voyez* ſon traité *de lapidibus & gemmis*.

Quelques auteurs donnent auſſi le nom de *lapis phrygius* à une pierre qui ſe trouve au royaume de Naples, & qui produit des champignons. Les Italiens la nomment *pietra fongara*. *Voyez* FUNGIFER LAPIS.

PHRYGIENS *ou* PHRYGASTES, ſ. m. pl. (*Théologie*) nom que donne S. Epiphane à d'anciens hérétiques qui parurent en grand nombre dans la Phrygie, province de l'Aſie mineure, & qui étoient une branche des Montaniſtes. *Voyez* CATAPHRYGES.

Ils avoient une extrême vénération pour Montan & pour ſes deux prétendues prophéteſſes, Priſcille & Maximille. Le caractere diſtinctif de cette ſecte étoit l'eſprit de vertige ou d'enthouſiaſme, dont étoient agités ſes partiſans qui, de leur propre autorité, s'érigeoient en prophetes à l'exemple de leur chef. C'eſt mal-à-propos que M. Chambers les prétend orthodoxes ſur le myſtere de la Trinité. Montan l'attaquoit ouvertement, en diſant qu'il étoit lui-même le S. Eſprit & il y a grande apparence que les *Phrygiens* l'en croyoient ſur ſa parole.

PHRYNÉ, (*Muſiq. des anc.*) Pollux, *Onomaſt. liv. IV, chap. 9*, parle d'un air ou chanſon qu'il appelle *phryné*, de Camon, qui en étoit probablement l'auteur. Il ajoute que cet air ou nome étoit formé de modulations détournées & difficiles. (*F. D. C.*)

PHTHIES, (*Géogr. anc.*) *Phthia*; ville de Grece, dans la Phthiotide, ſur le golfe Maliacus. Pline, *l. IV, c. vij*, la donne comme une des plus célebres villes de la Phthiotide. Pomponius Mela, *lib. II, c. iij*, & d'autres auteurs la connoiſſent. Eh ! pouvoient-ils ne pas connoître, au moins de nom, la patrie d'Achille ? Mais Procope dit que de ſon temps cette ville ne ſubſiſtoit plus, & qu'il n'en reſtoit aucun veſtige ; ce qui ne favoriſe pas le ſentiment de ceux qui prétendent qu'on la nomme préſentement *Pharſala*. 2°. *Phthia* port de la Marmarique. Ptolomée, *lib. IV, c. v*, le place entre la grande Cherſonneſe & Paliurus. On veut que ce port s'appelle aujourd'hui *Patriarcha*. 3°. *Phthia*, ville d'Aſie, au voiſinage du Pont-Euxin. Euſtachius, *in Dionyſ.* dit qu'elle avoit été fondée par les Phthiotides Achéens. (*D. J.*)

PHTHIOTIDE, (*Géogr. anc.*) *Phthiotis*, province de la Theſſalie. Ptolomée y place pluſieurs villes, entr'autres Pégaſie, Lariſſa, Coronia & Héraclia Phthiotidis. La *Phthiotide* eſt maintenant une partie de la Jauna, qui borde au ſud le golfe de Volo.

PHTHIRIASE, ſ. f. (*Médec.*) *phthiriaſis*, de φθεὶρ, *un pou* ; *voyez* PÉDICULAIRE, *maladie* : on dit que c'eſt de cette maladie qu'eſt mort le chancelier du Prat, cet homme qui a introduit le premier en France la vénalité des charges de judicature ; qui a appris l'art de mettre toutes ſortes d'impôts ; qui a diviſé l'intérêt du roi d'avec le bien public ; qui a mis la diſcorde entre le conſeil & le parlement, & qui a établi cette maxime ſi fauſſe & ſi nuiſible à la liberté naturelle, qu'il n'eſt point de terre ſans ſeigneur.

PHTHIROPHAGIENS, (*Géogr. anc.*) *Phthirophagi*, peuples qui habitoient ſur les bords du Pont-Euxin, ſelon Pomponius Mela. Strabon, *lib. II, pag.* 499, dit qu'ils avoient été nommés ainſi à cauſe de leur mal-propreté. (*D. J.*)

PHTHISIE, ſ. f. (*Médec.*) ſe dit en général de toute exténuation, conſomption, amaigriſſement, deſſéchement & maraſme, qui arrivent au corps humain. Dans le langage ordinaire on n'entend par ce mot que la ſeule conſomption tabifique du poumon.

Nous allons traiter la *phthiſie* en général ; on appliquera aux différentes parties ce que nous allons dire ſur cette matiere.

Si les poumons, ou quelqu'autre partie noble, ſont réellement rongés par un ulcere, on appelle cette maladie *conſomption* ; & celle qui attaque le poumon, ſe nomme *phthiſie* ; ce qui provient de tout ulcere, ou de toute autre cauſe de pareille nature, qui appliquée au poumon ou à une autre partie, le corrompt, le détruit, & fait tomber cette partie dans le maraſme & le deſſéchement.

Le foie, le pancréas, la rate, le méſentere, les reins, la matrice, la veſſie, peuvent être ulcérés & produire la *phthiſie*.

Les cauſes ſont d'abord toutes celles qui diſpoſent à l'hémophthiſie, ou aux obſtructions des viſceres ; d'où il ſuit un ulcere dans les parties, qui les conſomme.

L'habitude & le tempérament particulier y influent, ainſi que la délicateſſe des vaiſſeaux artériels, & des membranes qui forment le tiſſu des viſceres ; l'impétuoſité d'un ſang un peu âcre ; la délicateſſe des petits vaiſſeaux & de tout le corps ; la longueur du cou ; le peu de capacité de la poitrine, l'affaiſſement des épaules ; la rougeur, la ténuité, l'âcreté & la chaleur du ſang ; la blancheur & la rougeur du viſage ; la tranſparence de la peau ; la vivacité du tempérament ; la maturité & la ſubtilité de l'eſprit, ſont comme des ſignes avant-coureurs & des cauſes concomitantes de la *phthiſie* en général, & ſur-tout de la pulmonaire.

2°. La débilité des viſceres qui ne peut ſe prêter à la digeſtion des alimens naturellement trop tenaces, donne lieu à des obſtructions ; d'ailleurs les alimens mal élaborés ſe corrompent & acquierent une acrimonie qui ulcere les vaiſſeaux déja irrités, tiraillés, & ſouvent corrodés, enſuite de la ſtagnation qui a produit un crachement de ſang. La foibleſſe des vaiſſeaux ſe manifeſte par une petite fievre légere, & une petite toux ſeche ; par une grande chaleur ; par la rougeur des levres, de la bouche, des joues, qui augmente vers le temps qu'il entre de nouveau chyle

vers le ſang; par la grande diſpoſition que l'on a à ſuer en dormant; par la foibleſſe & la difficulté que l'on a de reſpirer, pour peu qu'on ſe donne de mouvement.

3°. La *phthiſie* ſe forme à l'âge que les vaiſſeaux ne croiſſent plus, & réſiſtent par ce moyen à l'effort que font les fluides pour les diſtendre, tandis que le ſang augmente en impétuoſité, en âcreté, ce qui provient de la pléthore vraie ou fauſſe. Ceci arrive entre l'âge de ſeize & trente-ſix ans; de meilleure heure dans les filles que dans les garçons, parce que les premieres ſont plutôt formées.

4°. Ce vice qui produit la *phthiſie*, vient d'une diſpoſition héréditaire.

Les cauſes déterminantes ſont, 1°. toutes les ſuppreſſions des évacuations ordinaires, ſur-tout du ſang, comme du flux hémorrhoïdal, du flux menſtruel & des vuidanges, du ſaignement de nez; la ceſſation des ſaignées auxquelles on s'étoit accoutumé, ſurtout dans les perſonnes d'un tempérament pléthorique, ou à qui l'on a coupé quelque membre.

2°. Par tout état violent du poumon, ſur-tout qui aura été produit par la toux, les cris, les chants, la courſe, de grands efforts, par la colere, par une bleſſure quelconque.

3°. Par des alimens ſalins, âcres ou aromatiques, par une boiſſon ſemblable; par le régime, par une maladie propre à augmenter la quantité & l'acrimonie du ſang, ſa vélocité, ſa raréfaction & ſa chaleur. Delà vient que ces ſymptomes ſont ſi fréquens à la ſuite des fievres aiguës, de la peſte, de la petite vérole & du ſcorbut.

Symptomes. La *phthiſie* commence accompagnée d'une douleur légere, d'une chaleur modique, & d'une oppreſſion de poitrine. Le ſang qui ſort du poumon eſt ordinairement rouge, vermeil & écumeux, plein de petites fibres, de membranes, de vaiſſeaux artériels, veineux & bronchiques; il ſort avec toux & bruit, ou râlement des poumons. Le pouls eſt mou, foible & ondoyant; la reſpiration eſt difficile: tous ces ſymptomes ſont précédés d'un goût de ſel dans la bouche.

Lorſque la *phthiſie* eſt menaçante ou confirmée, on la peut reconnoître par les ſignes ſuivans. 1°. Une toux ſeche qui continue pendant pluſieurs mois, tandis qu'un ſimple catarre humoral ne dure pas long-temps. Le vomiſſement qui vient de cette toux après le repas, eſt un ſigne très-certain de la *phthiſie*.

2°. La fievre éthique, où l'on ſent une chaleur à la paume de la main & aux joues, ſur-tout après le repas.

3°. L'exténuation des parties ſolides qui ſe remarque particuliérement à l'extrémité des doigts, & qui cauſe la courbure des ongles.

4°. La fievre éthique qui dégénere en fievre coliquative & en conſomption, la ſalivation, les ſueurs coliquatives, la bouffiſſure, les hydropiſies; les aphtes au goſier, qui ſont opiniâtres & incurables, font connoître que la mort n'eſt pas éloignée.

La *phthiſie* héréditaire eſt la plus mauvaiſe de toutes; & on ne peut la guérir qu'en prévenant le crachement de ſang, ou les autres cauſes qui peuvent la déterminer.

Celle qui vient d'un crachement de ſang produit par une cauſe externe, ſans qu'il y ait de vice externe préexiſtant, toutes choſes égales, eſt la moins dangereuſe.

5°. La *phthiſie* dans laquelle la vomique ſe rompt tout-à-coup, & dans laquelle on crache un pus blanc, cuit, dont la quantité répond à l'ulcere, ſans ſoif, avec appétit, bonne digeſtion, ſecrétion & excrétion, eſt à la vérité difficile à guérir; cependant elle n'eſt pas abſolument incurable.

6°. La *phthiſie* qui vient de l'empyeme eſt incurable.

7°. Quand les crachats ſont ſolides, peſans & de mauvaiſe odeur, & accompagnés des ſymptomes décrits ci-deſſus, il n'y a plus d'eſpérance.

Curation. Lorſqu'il s'eſt déja formé une vomique dans le poumon, l'indication médicale eſt de la rompre; & on en vient à bout par l'uſage du lait, l'exercice du cheval, les vapeurs tiedes & les remedes expectorans. *Voyez* VOMIQUE.

Lorſque la vomique eſt crevée, on la traite comme un ulcere interne. 1°. On garantit

garantit le ſang de l'infection du pus. 2°. On évacue le pus le plus promptement qu'il eſt poſſible ; on nettoie & on conſolide les lèvres de l'ulcere. 3°. On doit uſer d'alimens aiſés à digérer, & propres à circuler avec le ſang, & capables de nourrir le corps, & incapables d'engendrer de nouveau pus.

On ſatisfait à la premiere indication par l'uſage des médicamens d'une acidité & d'une ſalure douce & agréable ; par des remedes vulnéraires & balſamiques, donnés long-temps, en toute forme & à grande doſe. *Voyez* BALSAMIQUE.

On ſatisfait à la ſeconde par les remedes liquides, diurétiques externes & internes (*Voyez* DIURÉTIQUE) ; par ceux qui ſont propres à exciter la toux ; par l'équitation, l'air de la campagne étant propre à hâter la ſortie du pus ; par les déterſifs & les balſamiques internes & externes (*Voyez* DÉTERSIF) ; & enfin par des parégoriques conſolidans.

On remplit la troiſieme par l'uſage des bouillons, du lait & des tiſanes. *Voyez ces articles.*

La cure palliative de la phthiſie regarde la toux, les oppreſſions, la fievre lente & le flux de ventre colliquatif.

On y remédie par la diete, des opiats prudemment adminiſtrés, & des liqueurs chaudes convenables.

Remedes pour la phthiſie. On emploie différens remedes pour la phthiſie : voici ceux que conſeille Morthon. Il commence par la ſaignée, la purgation douce avec les pilules de Rufus, la teinture ſacrée ; il emploie les diurétiques, le baume de ſoufre térébenthiné, les eaux minérales, les diaphorétiques, la décoction des bois dans l'eau de chaux.

Lorſque le catarre ſe trouve joint à la chaleur étique, il faut mêler les narcotiques avec les purgatifs ; les meilleurs ſont les pilules de cynogloſſe ou celles de ſtyrax : on raſera la tête du malade, on y appliquera les véſicatoires à la nuque entre les épaules, aux cuiſſes & aux jambes.

La phthiſie confirmée ne ſe guérit jamais, mais il ne faut pas pour cela abandonner le malade ; parce que ſi l'on ne peut pas guérir radicalement une maladie, l'humanité veut que l'on tâche au moins de ſoulager le malade par une cure palliative.

Le lait dans la phthiſie pulmonaire avec le baume de ſoufre & les pilules de Morthon, eſt un excellent remede : on ſubſtitue au lait les bouillons au riz, à l'orge, *&c.*

Dans la diarrhée, la décoction blanche doit être la boiſſon ordinaire du malade ; mais l'opium eſt le principal remede.

Electuaire contre la diarrhée. Prenez des yeux d'écreviſſe préparés, un gros & demi ; du corail rouge préparé, & de la nacre de perle, de chacun deux ſcrupules ; de perles préparées, un demi-gros ; des poudres de la confection hyacinthe, un ſcrupule ; de l'eſſence de cannelle, quatre gouttes ; de la gelée de coings, une once ; du labdanum diſſous dans l'eſprit de ſafran, ſix grains ; du ſirop balſamique, autant qu'il en faut pour faire un électuaire, *&c.*

Pour adoucir l'acrimonie, on fait prendre les bouillons de veau, de mouton, de mou de veau, d'eſcargots.

On fait quelquefois des injections & des clyſteres avec le bouillon de mouton, & une demi-once de diaſcordium.

Les narcotiques ſont excellens dans les cas de diarrhée, à cauſe du tranſport de la matiere morbifique qui ſe fait de la poitrine ſur les inteſtins. Il ne faut pourtant pas arrêter mal-à-propos ni ſi promptement la diarrhée, de peur de cauſer un plus grand mal : ce que l'on préviendra en donnant au malade des potions expectorantes & lubrifiantes, & en modérant plutôt la diarrhée qu'en l'arrêtant tout-à-coup.

On ne doit preſqu'employer que l'opium, pour calmer la toux & donner du repos au malade, qui eſt travaillé d'une inſomnie opiniâtre ; mais on doit l'ordonner avec beaucoup de précaution & en petite quantité, & ſeulement dans une néceſſité très-preſſante, de crainte qu'il ne jette le malade dans des langueurs & dans de grandes difficultés de reſpirer, & qu'il ne lui cauſe un froid aux extrêmités, & qu'ainſi il n'avance ſa mort, à la honte du médecin.

Les loochs de différente ſorte, & les

trochiſques ou tablettes, ſont ici d'un bon uſage.

Les ſueurs colliquatives ne doivent pas être arrêtées, à moins qu'elles ne ſoient exceſſives; mais ſi elles ſont ſi abondantes qu'elles cauſent au malade des défaillances dangereuſes, on les modere par des aſtringens & d'autres ſecours convenables.

On ſe ſert à cette intention du julep ſuivant. Prenez des eaux de tormentille & de plantin, de chacune quatre onces & demie; de l'eau de cannelle, quatre onces; de l'eau admirable, une once; de perles préparées, & du corail rouge préparé, de chacun deux ſcrupules; du bol & du ſang de dragon, de chacun demi-gros; du cachou, un ſcrupule; du ſirop de myrrhe, une once & demie; de l'eſprit de vitriol dulcifié, ce qu'il en faut pour donner au remede une agréable acidité: mêlez tout cela pour un julep. Le malade en prendra deux ou trois onces, à deux ou trois heures d'intervalle, après avoir agité la phiole.

On peut rapporter à la phthiſie & à la cure que nous venons de donner, différentes autres maladies qui portent le nom de phthiſie, & qui ne different que par le ſiege, la cauſe éloignée, ou différentes autres modifications. Telles ſont la phthiſie par hémorrhagie; elle ſe guérit après que l'hémorrhagie eſt paſſée, par les adouciſſans, le lait; le malade tombe dans la fievre étique, qu'on emporte par le quinquina.

Les purgatifs ſont ſur-tout nuiſibles dans cette maladie.

La phthiſie cauſée par la gonorrhée ou par les fleurs blanches, quand elle eſt confirmée, eſt abſolument incurable.

Quand elle eſt récente, on arrête d'abord les évacuations, enſuite on emploie la diete reſtaurante. *V.* GONORRHÉE & FLEURS BLANCHES.

Pour éteindre la chaleur fébrile & étique, l'uſage du petit-lait & de l'eau ferrée eſt très-convenable.

La phthiſie qui ſuccede aux abcès & aux ulceres du foie, de la rate, du pancréas, du méſentere.

On commence par guérir les abcès & les ulceres, au moyen des remedes intérieurs & extérieurs; la boiſſon ordinaire du malade ſera d'une eau de chaux.

La phthiſie des nourrices ſe connoît, 1°. à la diminution de l'appétit, à la foibleſſe & au reſſerrement des hypocondres.

La phthiſie des enfans qui vient du carreau, & qui ſont en état de chartre, *voyez* CHARTRE.

La phthiſie rachitique provient du virus rachitique, & enfin de la conſomption totale qu'il produit dans la lymphe, des nodoſités qui compriment les vaiſſeaux. *Voyez* RACHITIS.

La phthiſie qui ſurvient à la diarrhée, à la dyſſenterie, aux diabets, aux ſueurs exceſſives, n'a rien de particulier: on ſuivra le plan de la cure générale.

La phthiſie écrouelleuſe; on la connoît par les tumeurs ſcrophuleuſes & crues des ophtalmies, des gales & autres affections. *Voyez* ECROUELLES.

On doit faire ici une attention, que cette maladie eſt la plupart du temps abandonnée à des chirurgiens ſans connoiſſance, qui ne ſavent que tailler & rogner: ce qui ne guérit pas ce mal.

La phthiſie ſcorbutique. Les principaux ſignes ſont les taches ſcorbutiques répandues ſur toute la peau, le crachement preſque continuel d'un pus viſqueux & ſalé que fourniſſent les glandes jugulaires, l'ulcération & l'exténuation des mâchoires. *Voyez* SCORBUT.

La phthiſie aſthmatique. Les ſignes ſont la courte haleine & la difficulté de reſpirer; cette phthiſie eſt une maladie chronique, qu'on appelle la phthiſie de la vieilleſſe.

La phthiſie hypocondriaque ou hyſtérique, eſt celle qui ſurvient aux affections de ce nom, & ce que l'on appelle *vapeurs*. *Voyez* PHTHISIE NERVEUSE & VAPEURS.

PHTHISIE DORSALE, (*Médecine.*) eſpece de phthiſie qui a été ainſi appellée, parce qu'outre les ſymptomes généraux, elle eſt accompagnée d'une démangeaiſon douloureuſe & ſinguliere le long de l'épine du dos; les malades la repréſentent en la comparant à la ſenſation que feroient une grande quantité de fourmis qui courroient ſur cette partie.

Hippocrate eſt le plus ancien auteur qui ait parlé de cette maladie, & celui qui l'a décrite avec le plus d'exactitude. Ceux qui en ſont attaqués évacuent avec l'urine, ou en même temps qu'ils font des efforts pour aller à la ſelle, une grande quantité de ſemence liquide; ils ſont ſujets à des pollutions nocturnes (*voyez ce mot*), ce qui les jette dans une foibleſſe extrême, & dans une maigreur affreuſe: leur reſpiration eſt difficile & courte; ils ſont eſſouflés au moindre mouvement, prêts à ſuffoquer quand ils ont couru ou monté dans des lieux élevés: une peſanteur de tête les tourmente ſans ceſſe, & un tintement importun leur fatigue l'oreille; ils éprouvent ſouvent des attaques de fievre violente, enfin la fievre lipyrie ſe déclare, un feu intérieur les conſume, tandis que les parties externes ſont preſque toujours glacées. Il n'eſt pas rare alors de voir ſurvenir des ſymptomes effrayans, avant-coureurs d'une mort terrible, & pour l'ordinaire bien méritée. *Lib. II. de morbis, de æere, de locis & aquis; de genit. de natur. pueri.*

La *phthiſie dorſale* eſt la ſuite familiere & la juſte punition des débauches outrées, des excès dans les plaiſirs vénériens; tous les accidens qui l'accompagnent ont pour cauſe l'évacuation immodérée de la ſemence, dit Hippocrate, qui porte ſes principaux coups ſur le cerveau & ſur la moëlle épiniere, qui n'en eſt qu'un prolongement. Trois autres cauſes peuvent auſſi, ſuivant le même auteur, produire cette maladie, quoique moins fréquemment; ſavoir, un influx trop abondant de ſang dans la moëlle épiniere, un tranſport d'humeurs de mauvais caractere ſur cette partie, & enfin ſon exſiccation; mais alors l'excrétion de ſemence n'eſt pas ſi abondante, & les accidens ne ſont ni auſſi rapides ni auſſi violens. Le danger eſt plus grand & plus prochain dans la vraie phthiſie dorſale qui a pris naiſſance de la diſſipation exceſſive de la ſemence: ces malades ſont ſujets à des enflures de jambes, à des ulceres opiniâtres & périodiques dans la région des lombes, à des cataractes épaiſſes ſur les yeux; il n'eſt pas rare d'en voir qui perdent tout-à-fait la vue. La phthiſie dorſale eſt ſouvent précédée & accompagnée de ſatyriaſis, du priapiſme, de la pollution nocturne, & des accidens terribles qui ſe rencontrent dans ces maladies. *Voyez ces articles &* MANUSTUPRATION, qui eſt une des principales cauſes. Les malades parvenus à ce point, n'échappent preſque jamais à la mort. Ce fut ainſi que ſe termina cette maladie dans Grypalopax, dont Hippocrate rapporte l'hiſtoire, *epidem. lib. VI. ſect. viij. text. 52*, qui tombé dans cette conſomption, étoit ſujet à des excrétions involontaires de ſemence, non ſeulement durant la nuit, à l'occaſion de ſonges voluptueux, mais même pendant le jour étant très-bien éveillé.

Les diſſipations, les voyages, l'exercice, l'équitation, & les plaiſirs qui ſoient plus propres à diſſiper qu'à faire naître les idées voluptueuſes, ſont les principaux ſecours deſquels on puiſſe attendre du ſoulagement dans cette maladie: ſans leur concours, en vain fatiguera-t-on le malade par les médicamens qui paſſent pour les plus appropriés; on n'en obtiendra que peu ou point d'effet; le parti le plus avantageux eſt de les ſeconder les uns par les autres. Ainſi aux ſecours indiqués on pourra joindre l'uſage d'alimens légers, de facile digeſtion, & capables de fournir une bonne nourriture, & des remedes qui, ſans occaſioner du trouble dans la machine, réparent doucement ſes pertes, & rétabliſſent inſenſiblement le ton des vaiſſeaux relâchés. C'eſt pourquoi on évitera avec ſoin les purgatifs de quelque eſpece qu'ils ſoient, & tous les remedes échauffans; on mettra le malade au lait, même pour toute nourriture; mais on inſiſtera davantage ſur celui d'ânesſe. Hippocrate conſeille d'en continuer l'uſage pendant quarante jours; pendant ce temps on pourra faire prendre quelques légeres priſes d'une poudre tonique faite avec le quinquina, le nitre & le ſafran de mars, ou le tartre chalybé: on augmentera inſenſiblement la doſe de ce remede à meſure qu'on s'appercevra de ſes bons effets, qu'il n'anime pas trop, & n'entraîne aucun accident. On pourra venir enſuite à l'uſage des bouillons ſtomachiques, des extraits

amers, des eaux minérales ferrugineuſes, excellentes à plus d'un titre : par ce moyen on parviendra à arrêter les progrès de cette funeſte maladie, & peut-être à la guérir entiérement ; il ne faut pas oublier que les bains froids ſont très-bien indiqués dans le cas préſent (*Voyez* MANUSTUPRATION) ; ils ont l'admirable propriété de calmer la mobilité des nerfs, de leur donner de la force & du ton ; ſans exciter la moindre chaleur ou la plus légere agitation ; avantages bien précieux, ſur-tout dans le traitement de cette maladie.

PHTHISIE NERVEUSE ; c'eſt une conſomption tabide de tout le corps, ſans fievre, ſans toux, ni difficulté de reſpirer qui ſoit conſidérable, avec perte d'appétit, indigeſtion & grande foibleſſe, les chairs étant fondues & conſumées. Cette maladie attaque quelquefois les Anglois, & ſur-tout dans les derniers temps ; de même que quelques françois. La cauſe en eſt évidente, c'eſt l'uſage des liqueurs ſpiritueuſes ; elle arrive auſſi à ceux qui reviennent des Indes occidentales : toute l'habitude du corps paroît d'abord œdémateuſe & ſe gonfle, étant remplie d'une lymphe vapide & nullement ſpiritueuſe ; le viſage eſt pâle, l'eſtomac répugne à toutes ſortes d'alimens, à l'exception des liquides ; le malade rend peu d'urine, qui ſouvent eſt rouge, quelquefois pourtant pâle & abondante. Il n'y a ni fievre ni difficulté de reſpirer, ſi ce n'eſt dans le dernier état de la maladie. Le genre nerveux eſt affecté dans cette maladie, mais l'eſtomac en eſt ſur-tout le ſiege.

Les cauſes primitives ſont pour l'ordinaire les violentes paſſions de l'ame, l'uſage trop fréquent & trop abondant des liqueurs ſpiritueuſes, le mauvais air, & généralement tout ce qui peut produire les crudités. C'eſt une vraie maladie chronique, & très-difficile à guérir, à moins qu'on ne s'y applique dès ſon commencement ; elle ſe termine ordinairement par une hydropiſie incurable.

Traitement. Il demande les remedes généraux, & enſuite les ſtomachiques intérieurs & les extérieurs, les martiaux, les anti-ſcorbutiques, les céphaliques, les amers. Il faut purger de la façon ſuivante : prenez des eaux de ceriſes noires, de pivoine, de poudre de hiera.

On emploie extérieurement l'emplâtre ſtomachique magiſtral, avec quelques gouttes d'huile de cannelle & d'abſinthe ſur la région de l'eſtomac. On ſe ſert en été des eaux minérales ferrugineuſes. Entre les préparations du mars, l'extrait de Menſicht eſt à préférer.

PHTOSE, (*Médec.*) φθοσις, relâchement de la paupiere, dans lequel cas ſon bord ſe retourne en dedans, conjointement avec ſes cils qui offenſent & bleſſent l'œil ; c'eſt une eſpèce de trichiaſe. *Voyez* TRICHIASE. (*D. J.*)

PHURIM *ou* PURIM, (*Crit. ſacr.*) c'eſt-à-dire, les *ſorts*, fête très-ſolemnelle des Juifs, inſtituée en mémoire de leur heureuſe délivrance du projet des *ſorts* que fit jeter Aman par des devins, pour exterminer toute la nation juive qui ſe trouvoit dans les états d'Artaxerxes. On ſait par le livre d'Eſther, les détails de cet affreux projet, comment il échoua, le ſupplice d'Aman & de ſa famille, & le maſſacre que les Juifs eux-mêmes, autoriſés par le roi de Perſe à ſe défendre, firent en un ſeul jour de tous leurs ennemis, le 13 du mois Adar, l'an 452 avant J. C. Délivrés du danger qui les avoit menacés d'une extermination totale, ils en célébrerent pendant deux jours des réjouiſſances extraordinaires : par ordre d'Eſther & de Mardochée, trois jours entiers furent conſacrés pour en faire tous les ans la commémoration ; le premier jour par un jeûne, & les deux autres par des actes de vive réjouiſſance. Eſther *ix*, 20, 22. Joſeph, *Antiq. liv. XI. c. vj.*

Ils obſervent encore aujourd'hui le jeûne & la réjouiſſance ; ils appellent le jeûne, *le jeûne d'Eſther*, & nomment la réjouiſſance, *la fête de Purim* ou *Phurim*, parce qu'en perſan, *purim* ſignifie les *ſorts*, & qu'Aman s'étoit ſervi de cette eſpece de divination pour fixer le jour de leur perte. Cette fête a été long-temps célébrée parmi les Juifs, dans le goût des bacchanales ; & ils y pouſſoient la débauche à de grands excès, du moins pour la boiſſon, prétendant que ce fut par des feſtins qu'Eſther ſut mettre Artaxerxes

dans la bonne humeur dont elle avoit besoin pour obtenir la délivrance de sa nation.

Pendant les jours de cette fête, on lit solemnellement dans les synagogues le livre d'Esther : tout le monde y doit assister, hommes, femmes, enfans & serviteurs, parce que tous ont eu part à la délivrance. Chaque fois que le nom d'Aman revient dans cette lecture, la coutume établie est de frapper des mains & des piés, en s'écriant : *que sa mémoire périsse !* C'est la derniere fête de leur année, car la suivante est la pâque qui est toujours au milieu du mois par lequel commence l'année des Juifs. (*D. J.*)

PHYCITES, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une pierre chargée de l'empreinte d'une plante marine, telle que l'*algue* ou le *fucus*.

PHYCUS, (*Géog. anc.*) promontoire & forteresse de la Cyrénaïque, selon Ptolomée, *liv. IV. ch. iv.* Strabon, *liv. XVII. pag.* 865, dit que le promontoire est fort peu élevé, mais qu'il s'étend beaucoup du côté du nord. Les mariniers italiens le nomment *Caborena*, à ce que prétend Niger.

PHYGELA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Ionie. Pline, *liv. V. c. xxix.* & Pomponius Mela, *liv. I. c. xvij*, disent qu'elle fut bâtie par des fugitifs. Strabon, *livre XIV, p.* 639; Etienne le géographe qui l'a suivi, & Suidas, ne dérivent pas ce nom de φυγας, qui veut dire *un fugitif, un exilé*, mais de φυγὼν, sorte de maladie dont les compagnons d'Agamemnon furent attaqués, & qui les obligea de demeurer dans ce lieu; aussi ces auteurs n'écrivent-ils pas *Phygela*, mais *Pugela*. Dioscoride, *liv. V. c. xij*, fait l'éloge du vin de *Phygela*. Selon le P. Hardouin, le nom moderne de cette ville est *Figela*. (*D. J.*)

PHYGETHLON, s. m. *terme de Chirurgie*, tumeur inflammatoire, érésipélateuse, dure, tendue, large, peu élevée, garnie de petites pustules, accompagnée d'une douleur & d'une chaleur brûlante, & qui ne vient presque jamais en suppuration. *Voyez* TUMEUR.

Ce mot est dérivé du grec φυω, *j'engendre*.

Le phygethlon ne diffère du *phyma*, qu'en ce qu'il ne s'éleve pas si haut; il vient à maturité très-doucement, & ne produit qu'un peu de pus. *Voyez* PHYMA.

Gorræus définit le phygethlon, un phlegmon qui vient sur les parties glanduleuses, particuliérement autour du cou, des aisselles & de l'aine : ce dernier est appellé *bubon*. *Voyez* PHLEGMON.

Les causes & les symptomes du phygethlon sont les mêmes que ceux du *bubon* commun. *Voyez* BUBON. Il vient souvent après les fievres & les douleurs de bas-ventre; on les guérit de même que les autres inflammations. *Voyez* INFLAMMATION. (*Y*)

PHYLACE, (*Géogr. anc.*) nom commun à quatre différens endroits. 1°. C'étoit une ville de la Thessalie, dans la Phtiothide, au voisinage des Maliens, selon Strabon, *liv. IX. pag. 433.* Il en est fait mention dans l'Iliade, *B. v. 696.* On ne sait si elle étoit sur la côte ou dans les terres. 2°. C'étoit un lieu du Péloponese. Pausanias, *Arcad. c. ult.* dit que c'est où le fleuve Alphée prenoit sa source. 3°. C'étoit une ville de la Molossiide; selon Tite-Live, *l. XLV. c. xxvj*, elle étoit différente de celle de Thessalie. 4°. C'étoit enfin une ville de la Macédoine dans la Piérie, selon Ptolomée, *liv. III. c. xiij*, qui écrit aussi *phylacæ*. (*D. J.*)

PHYLACTERE, s. m. (*Hist. anc.*) nom qui signifie en grec *préservatif*, & que les Juifs ont donné à certains instrumens ou ornemens qu'ils portoient & qu'ils appelloient en hébreu *thephilim*, c'est-à-dire, *instrumens de priere*, parce qu'on les portoit particuliérement dans le temps de la priere. Ces *phylacteres* des Juifs étoient des morceaux de parchemin bien choisis, sur lesquels on écrivoit en lettres quarrées avec soin, & avec de l'encre préparée exprès, des passages de la loi. On les rouloit ensuite, & on les attachoit dans une peau de veau noire qu'on portoit, soit au bras, soit au front. Il est fait mention de ces *phylacteres* dans l'évangile de S. Matthieu, où J. C. faisant le portrait des Pharisiens, dit qu'ils aiment à étendre leurs *phylacteres : dilatant* phylacteria *sua*; c'est-à-dire, qu'ils affectoient d'en porter de plus

larges que les autres. Quelques-uns croient que Moïſe eſt l'auteur de cette coutume, & ſe fondent ſur ce verſet du Deutéronome, *c. vj : Vous lirez ces paroles pour ſignes ſur vos mains, & elles vous ſeront comme des fronteaux entre vos yeux.* Mais ſaint Jérôme ſoutient avec raiſon, que ces expreſſions ſont figurées, & ſignifient ſeulement que les Hébreux devoient toujours avoir la loi de Dieu devant les yeux, & la pratiquer; mais les Phariſiens s'en tenoient ridiculement à la lettre, & leurs deſcendans, les docteurs juifs modernes, ont pouſſé l'extravagance ſur les *phylactères*, juſqu'à ſoutenir ſérieuſement que Dieu en portoit ſur ſa tête. Quelques auteurs ont étendu le nom de *phylactere* aux anneaux & bracelets conſtellés, aux taliſmans, & même aux reliques des ſaints. *Voyez* TALISMAN, *&c.*

PHYLARQUE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) en grec φύλαρχος ou φύλαρχος, *chef d'une tribu.* Le peuple des grandes villes greques étoit partagé en un certain nombre de tribus qui parvenoient, ſucceſſivement & dans des temps réglés, au gouvernement de la république. Chaque tribu avoit ſon chef ou *phylarque* qui préſidoit aux aſſemblées de ſa tribu, avoit l'intendance & la direction de ſon tréſor & de ſes affaires. Ariſtote, dans ſes Politiques, parle de ces *phylarques.* Hérodote rapporte que Caliſtene ayant augmenté le nombre des tribus d'Athenes, & en ayant formé dix des quatre anciennes, il augmenta auſſi, dans la même proportion, le nombre des *phylarques.* Les marbres de Cyzique font mention de pluſieurs *phylarques*; on lit ſur un marbre de Nicomédie, qu'Aurelius-Earinus avoit été *phylarque* d'une des tribus de cette ville. Dans la ſuite, ce terme perdit ſa ſignification naturelle & primitive, en devenant le titre d'une dignité militaire. On y ſubſtitua le nom d'*épimelete*, adminiſtrateur, préſident, afin d'éviter toute équivoque, & de n'être pas ſans ceſſe dans le riſque de confondre le commandant d'une troupe de cavalerie, ave un magiſtrat. Potter, *Archæol. græc. liv. I. c. xij.*

Il eſt auſſi parlé de *phylarques* dans l'empire grec, où l'on donnoit ce nom au chef des troupes que l'on fourniſſoit aux alliés, ou que les alliés fourniſſoient à l'empire; c'eſt ainſi qu'il fut donné au chef des Sarrazins, parce que leurs troupes auxiliaires étoient diviſées en tribus.

PHYLE, *ou* PHYLA, *ou* PHYLON, (*Géogr. anc.*) bourgade de l'Attique, voiſine de *Decelia* ou *Decelea.* Cornelius Nepos *in Thraſibulo, c. xij*, l'appelle *caſtellum munitiſſimum*; & Diodore de Sicile, *l. IV. c. 33*, qui en parle dans les mêmes termes, ajoute *que ce lieu étoit à cent ſtades d'Athenes.* Etienne le géographe place *Phyle* dans la tribu Œnéide. Cela, dit Cellarius, *Géogr. anc. liv. II. c. xiij*, fait naître une difficulté. Il s'agit de ſavoir ſi *Phyle* étoit bien près de *Décelia*, dans la partie orientale de l'Attique; car la tribu Œnéide s'étendoit plutôt du côté du couchant. Les habitans ſont appellés *Phylaſii* par Ariſtophane, Suidas, Xénophon.

PHYLLANTHUS, (*Botan.*) c'eſt le genre de plante nommé par Martin, *nyuri*, ainſi que dans l'*Hortus* d'Amſterdam & de Malabar. Voici les caracteres de ce genre de plante; les fleurs ſont les unes mâles, & les autres femelles, produites ſur la même plante : dans les fleurs mâles, le calice eſt compoſé d'une ſeule feuille en forme de cloche, & diviſée en ſix ſegmens ovales & obtus; ils ſont colorés, & forment la fleur entiere. Les étamines ſont trois filets plus courts que le calice, & attachés fermement à ſa baſe; les boſſettes des étamines ſont doubles dans la fleur femelle; mais le calice eſt ſemblable à celui de la fleur mâle. Le nectarium environne le germe du piſtil, & forme comme une bordure à douze angles. Le germe eſt arrondi, mais formant trois angles obtus; les ſtyles, au nombre de trois, ſont fendus à leur extrémité; les ſtigmates ſont obtus; le fruit eſt une capſule arrondie, marquée de trois ſillons, & contenant trois loges, compoſées chacune de deux valvules. Les graines ſont uniques, arrondies, & ne rempliſſent pas entiérement les loges de la capſule. *Linnæi gen. plant. 447.* Martin, *Hort. malab. vol. X. pag. 27.* (*D. J.*)

PHYLLITES, (*Hiſt. nat.*) nom

employé par les naturaliſtes, pour déſigner des pierres ſur leſquelles on voit des feuilles empreintes, ou bien à des feuilles pétrifiées.

PHYLLOBOLIE, ſ. f. (*Antiq. greq.*) φυλλοβολια, mot qui déſigne l'uſage où étoient les anciens, de jeter des fleurs & des feuilles de plante ſur le tombeau des morts. Les Romains, en prenant cette coutume des Grecs, joignoient aux fleurs quelques flocons de laine. La phyllobolie ſe pratiquoit auſſi à l'occaſion des victoires gagnées par un athlete dans quelqu'un des jeux publics; on ne ſe contentoit pas de jeter des fleurs au victorieux, mais encore à tous ſes parens qui ſe trouvoient dans ſa compagnie.

PHYLLON, ſ. m. (*Botan.*) nom que les Bauhains, Parckinſon & Ray, donnent à deux eſpeces de mercuriale, dont l'une eſt appellée par Tournefort, *mercurialis fruticoſa, incana, teſticulata*; & l'autre, *mercurialis fruticoſa, incana, ſpicata*, parce que les fleurs de cette derniere naiſſent en épis. (*D. J.*)

PHYLLUS, (*Géogr. anc.*) ville de Theſſalie. Strabon, *liv. IX. p. 435*, dit que c'eſt dans cette ville, qu'étoit le temple de Jupiter Phylléen. Ortelius croit que c'eſt la ville *Phylleius* d'Apollonius; il croit auſſi que c'eſt la même que Stace appelle *Phyllos*. Il s'embarraſſe peu du témoignage de Placidus, qui lui eſt contraire. Placidus, dit-il, eſt un grammairien, & ces ſortes de gens ne ſont pas fort exacts en fait de géographie.

PHYLOBASILE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) les *phylobaſiles*, φυλοβασιλεις, étoient chez les Athéniens des magiſtrats qui avoient ſur chaque tribu particuliere le même emploi, la même dignité, que le βασιλευς avoit par rapport à toute la république; on choiſiſſoit les *phylobaſiles* d'entre la nobleſſe; ils avoient l'intendance des ſacrifices publics, & de tout le culte religieux qui concernoit chaque tribu particuliere; ils tenoient leur cour ordinairement dans le grand portique appellé βασιλειον, & quelquefois dans celui qu'on nommoit βοκολειον. Potter, *Archæol. grecq. tome I. pag. 78.* (*D. J.*)

PHYME, ſubſ. (*Médec.*) φυμα, de φυομαι, *je nais de moi-même*; ce mot déſigne dans la ſignification générale toutes ſortes de tubercules ou de tumeurs, qui s'élevent ſur la ſurperficie du corps; ſans cauſe externe, augmentent, s'enflamment, & ſuppurent en peu de temps. Conformément à cette deſcription, Hippocrate appelle *phymata*, toutes éruptions ou tubercules qui viennent d'un ſang vicié, & qui ſont excitées ſur la peau par la force de la circulation. 1°. *Phymata* dans Galien, déſigne des inflammations des glandes qui ſurviennent tout d'un coup & ſuppurent en peu de temps. 2°. On trouve auſſi le même mot employé pour déſigner des tumeurs ſcrophuleuſes auxquelles les enfans ſont ſujets. 3°. Celſe rend le mot *phymata pulmonum*, par tubercules. Seneque en fait de même, & rapporte qu'une perſonne ayant reçu un coup d'épée d'un tyran qui en vouloit à ſa vie, ne fut que légérement bleſſé, & eut le bonheur d'être guéri par ce coup d'un abcès, *tuber*, qui l'incommodoit beaucoup. Pline qui raconte la même hiſtoire, lui donne le nom de vomique, *vomica*. 4°. *Phyme* chez les modernes, déſigne une tumeur des glandes, ronde, plus petite & plus égale que le phygéthlon, moins rouge & moins douloureuſe, qui s'éleve & ſuppure promptement. (*D. J.*)

PHYRAMMA, (*mat. méd. anc.*) nom donné par quelques-uns des anciens auteurs, à la gomme ammoniaque, particuliérement à celle qui étoit douce & ductile entre les doigts; mais il n'eſt pas trop certain que la gomme ammoniaque de ces temps-là ſoit la même que la nôtre.

PHYSCE *ou* PHYSCA, (*Géog. anc.*) ville de la Mœſie inférieure, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. x*, qui la place entre les embouchures de l'Axiacus & du Tyras. Niger dit qu'on l'appelle préſentement *choſabet*. (*D. J.*)

PHYSCUS, (*Géogr anc.*) il y a pluſieurs lieux de ce nom; ſavoir, 1°. une ville de l'Aſie mineure, dans la Doride, ſur la côte, vis-à-vis de l'île de Rhodes, ſelon Diodore de Sicile, *liv. XIV*; Strabon, *liv. XIV. pag. 652*. Ce dernier dit qu'elle avoit un port; elle eſt nommée

Physcia par Etienne le géographe, & *Physca* par Ptolomée, *liv. V. c. ij.* 2°. une ville des Ozoles de la Locride ; Plutarque en parle dans ſes queſtions greques ; 3°. une ville de la Carie, ſelon Etienne le géographe ; 4°. une ville de la Macédoine, ſelon le même auteur ; 5°. il donne auſſi ce nom à un port de l'île de Rhodes ; 6°. un fleuve aux environs de l'Aſſyrie, ſuivant un paſſage de Xénophon, *livre II. de Cyri exped.*, cité par Ortelius ; 7°. une montagne d'Italie dans la grande Grece, près de Crotone, ſelon Théocrite. *Idyl. 4.* (*D. J.*)

PHYSICIEN, ſ. m. On donne ce nom à une perſonne verſée dans la phyſique ; autrefois on donnoit ce nom aux médecins, & encore aujourd'hui en anglois un médecin s'appelle *phyſicien*. *Voyez* PHYSIQUE & MÉDECINE. (*O*)

PHYSICO-MATHÉMATIQUES (*Sciences.*) On appelle ainſi les parties de la Phyſique, dans leſquelles on réunit l'obſervation & l'expérience au calcul mathématique, & où l'on applique ce calcul aux phénomenes de la nature. Nous avons déja vu au *mot* APPLICATION, les abus que l'on peut faire du calcul dans la phyſique ; nous ajouterons ici les réflexions ſuivantes.

Il eſt aiſé de voir que les différens ſujets de phyſique ne ſont pas également ſuſceptibles de l'application de la géométrie. Si les obſervations qui ſervent de baſe au calcul ſont en petit nombre, ſi elles ſont ſimples & lumineuſes, le géometre ſait alors en tirer les plus grands avantages, & en déduire les connoiſſances phyſiques les plus capables de ſatisfaire l'eſprit ; des obſervations moins parfaites ſervent ſouvent à le conduire dans ſes recherches, & à donner à ſes découvertes un nouveau degré de certitude : quelquefois même les raiſonnemens mathématiques peuvent l'inſtruire & l'éclairer : quand l'expérience eſt muette, on ne parle que d'une maniere confuſe. Enfin, ſi les matieres qu'il ſe propoſe de traiter ne laiſſent aucune priſe à ſes calculs, il ſe rendroit alors aux ſimples faits dont les obſervations l'inſtruiſent ; incapables de ſe contenter de fauſſes lueurs, quand la lumiere lui manque, il n'a point recours à des raiſonnemens vagues & obſcurs, au défaut de démonſtrations rigoureuſes.

C'eſt principalement la méthode qu'il doit ſuivre par rapport à ces phénomenes, ſur la cauſe deſquels le raiſonnement ne peut nous aider, dont nous n'appercevons point la chaîne, ou dont nous ne voyons du moins la liaiſon que très-imparfaitement ; comme les phénomenes de l'aimant, de l'électricité, & une infinité d'autres ſemblables, *&c. Voy.* EXPÉRIMENTAL.

Les ſciences *phyſico-mathématiques* ſont en auſſi grand nombre qu'il y a de branches dans les *mathématiques* mixtes. *Voyez* MATHÉMATIQUES & l'explication du *ſyſtême figuré des connoiſſances humaines*, dans le premier volume de cet ouvrage, à la ſuite du diſcours préliminaire.

On peut donc mettre au nombre des ſciences *phyſico-mathématiques*, la méchanique, la ſtatique, l'hydroſtatique, l'hydrodynamique ou hydraulique, l'optique, la catoptrique, la dioptrique, l'airométrie, la muſique, l'acouſtique, *&c. Voyez ces mots.* Sur l'*acouſtique* dont nous avons promis de parler ici, *voyez l'article* FONDAMENTAL, où nous avons d'avance rempli notre promeſſe ; *voyez* auſſi ſur l'optique, l'*article* VISION ; & ſur l'hydrodynamique l'*article* FLUIDE.

Une des branches les plus brillantes & les plus utiles des ſciences *phyſico-mathématiques* eſt l'aſtronomie phyſique ; *voyez* ASTRONOMIE ; j'entends ici, par aſtronomie phyſique, non la chimere des tourbillons, mais l'explication des phénomenes aſtronomiques par l'admirable théorie de la gravitation. *Voyez* GRAVITATION, ATTRACTION, NEWTONIANISME. Si l'aſtronomie eſt une des ſciences qui font le plus d'honneur à l'eſprit humain, l'aſtronomie phyſique newtonienne eſt une de celles qui en font le plus à la philoſophie moderne. La recherche des cauſes des phénomenes céleſtes, dans laquelle on fait aujourd'hui tant de progrès, n'eſt pas d'ailleurs une ſpéculation ſtérile & dont le mérite ſe borne à la grandeur de ſon objet & à la difficulté de le ſaiſir. Cette recherche doit contribuer encore à l'avancement rapide de l'aſtronomie proprement dite. Car on

ne

ne pourra ſe flatter d'avoir trouvé les véritables cauſes des mouvemens des planetes, que lorſqu'on pourra aſſigner par le calcul les effets que peuvent produire ces cauſes, & faire voir que ces effets s'accordent avec ceux que l'obſervation nous a dévoilés. Or la combinaiſon de ces effets eſt aſſez conſidérable, pour qu'il en reſte beaucoup à découvrir; par conſéquent dès qu'une fois on en connoîtra bien le principe, les concluſions géométriques que l'on en déduira feront en peu de temps appercevoir & prédire même des phénomenes cachés & fugitifs, qui auroient peut-être eu beſoin d'un long travail pour être connus, démêlés & fixés par l'obſervation ſeule.

Parmi les différentes ſuppoſitions que nous pouvons imaginer pour expliquer un effet, les ſeules dignes de notre examen ſont celles qui par leur nature nous fourniſſent des moyens infaillibles de nous aſſurer ſi elles ſont vraies. Le ſyſtême de la gravitation eſt de ce nombre, & mériteroit pour cela ſeul l'attention des philoſophes. On n'a point à craindre ici cet abus du calcul & de la géométrie, dans lequel les phyſiciens ne ſont que trop ſouvent tombés pour défendre ou pour combattre des hypotheſes. Les planetes étant ſuppoſées ſe mouvoir, ou dans le vide, ou au moins dans un eſpace non réſiſtant, & les forces par leſquelles elles agiſſent les unes ſur les autres étant connues, c'eſt un problême purement mathématique, que de déterminer les phénomenes qui en doivent naître; on a donc le rare avantage de pouvoir juger irrévocablement du ſyſtême newtonien, & cet avantage ne ſauroit être ſaiſi avec trop d'empreſſement; il ſeroit à ſouhaiter que toutes les queſtions de la phyſique puſſent être auſſi inconteſtablement décidées. Ainſi on ne pourra regarder comme vrai le ſyſtême de la gravitation, qu'après s'être aſſuré, par des calculs précis, qu'il répond exactement aux phénomenes; autrement l'hypotheſe newtonienne ne mériteroit aucune préférence ſur celle des tourbillons, par laquelle on explique à la vérité bien des circonſtances du mouvement des planetes; mais d'une maniere ſi incomplete, & pour ainſi dire, ſi lâche, que ſi les phénomenes étoient tout autres qu'ils ne ſont, on les expliqueroit toujours de même, très-ſouvent auſſi-bien, & quelquefois mieux. Le ſyſtême de la gravitation ne nous permet aucune illuſion de cette eſpece; un ſeul article où l'obſervation démentiroit le calcul, feroit écrouler l'édifice, & relégueroit la théorie newtonienne dans la claſſe de tant d'autres que l'imagination a enfantées, & que l'analyſe a détruites. Mais l'accord qu'on a remarqué entre les phénomenes céleſtes & les calculs fondés ſur le ſyſtême de la gravitation, accord qui ſe vérifie tous les jours de plus en plus, ſemble avoir pleinement décidé les philoſophes en faveur de ce ſyſtême. *Voyez les articles cités.*

A l'égard des autres ſciences *phyſico-mathématiques*, conſultez les *articles* de chacune. (*O*)

PHYSIOLOGIE, ſ. f. de φύσις, *nature*, & λογος, *diſcours*, partie de la médecine, qui conſidere ce en quoi conſiſte la vie, ce que c'eſt que la ſanté, & quels en ſont les effets. *Voyez* VIE & SANTÉ. On l'appelle auſſi *économie animale, traité de l'uſage des parties*; & ſes objets ſe nomment communément *choſes naturelles* ou *conformes aux loix de la nature. Voyez* NATUREL & NATURE.

Or toutes les actions & les fonctions du corps humain ſont ou vitales, ou naturelles, ou animales. *Voyez* VITAL, NATUREL & ANIMAL. Les actions & les fonctions vitales dépendent de la bonne conſtitution du cerveau, du cœur, & du poumon; les naturelles, de celle de tous les organes qui concourent à la nutrition; tels ſont ceux de la maſtication, de la déglutition, de la digeſtion, de la chylification, de la circulation, des ſécrétions, *&c.* & enfin les animales dépendent de la bonne diſpoſition des organes à l'action deſquels l'ame paroît concourir d'une maniere particuliere; tels ſont ceux des ſenſations, de la vue, de l'odorat, de l'ouie, du goût, du toucher, du mouvement muſculaire, du ſommeil, de la veille, de la faim, de la ſoif, *&c. Voyez toutes ces choſes à leur article particulier*, CERVEAU, RESPIRATION, DIGESTION, SENSATION, *&c.*

Tout ce qui eſt purement corporel dans l'homme, ne nous offre que des principes tirés des méchaniques & des expériences de phyſique; & c'eſt par-là ſeulement qu'on peut connoître les forces générales & particulieres des corps. La médecine, comme l'obſerve le grand Boerhaave, a donc des démonſtrations diſtinctes & même ſi claires, ſi faciles à ſaiſir, ſi évidemment vraies, qu'il faut être inſenſé pour les nier. Voici un exemple tiré de la reſpiration. Tout animal vivant reſpire ſans ceſſe, c'eſt-à-dire, inſpire, ou prend l'air, ou l'expire, ou le rend tour-à-tour. Dans l'inſpiration, les véſicules du poumon ſe dilatent, les vaiſſeaux diſtribués entre elles ſe relâchent, & laiſſent un plus libre paſſage au ſang: dans l'expiration, ces vaiſſeaux ſont comprimés, le ſang eſt fortement chaſſé du cœur aux poumons, par une artere élaſtique, conique, convergente, contre les parois de laquelle toute la partie du liquide qui y eſt contenu, doit néceſſairement heurter, & conſéquemment dilater en raiſon de ſon action. Ainſi le ſang eſt tantôt plus mollement pouſſé par le cœur, & tantôt pouſſé avec force dans les petits vaiſſeaux par la compreſſion des véſicules qui ne manquent pas de reſſort. De cette méchanique démontrée par la diſſection des animaux vivans, on déduit clairement tous les effets de la reſpiration; & l'on ſait pourquoi dans toutes les maladies dans leſquelles le poumon ne laiſſe pas librement paſſer le ſang, comme dans l'aſthme, dans la péripneumonie vraie ou fauſſe, *&c.* le viſage eſt ſi rouge, ſes vaiſſeaux & ceux du cou ſi gonflés, la tête entrepriſe juſqu'au vertige & au délire, le ſang qui reflue par les veines jugulaires ſe mêle à celui de la veine cave, delà dans le ventricule droit & dans l'artere pulmonaire; mais c'eſt à ſon extrémité qu'eſt la digue qui empêche le trajet du ſang: il retournera donc ſur ſes pas, & produira toutes ſortes d'accidens fâcheux, ſi on ne diſſipe ces obſtacles; & il eſt également évident que la ſaignée & les délayans peuvent en venir à bout. La définition du cercle n'eſt pas plus claire en géométrie, que les lumieres qui guident ſouvent un ſavant praticien. Il ne s'occupe que du corps, & il ne connoît que les loix méchaniques qui ſuivent tous les corps, & par leſquelles il eſt facile d'expliquer leur action; ainſi il peut appliquer au corps de l'homme, ſans ſe tromper, tout ce qui eſt vrai de tout autre corps. Le frottement de deux parties ſolides produit de la chaleur dans le corps humain, comme partout ailleurs.

Quant au commerce mutuel de l'ame & du corps, c'eſt non-ſeulement la choſe du monde la plus inconcevable, mais même la plus inutile au médecin. La chaleur produite dans le corps peut bien ſe concevoir, quand même l'homme ne ſeroit qu'un, comme parle Montagne, puiſque les pierres s'échauffent par le frottement. Le mouvement ne peut s'expliquer ni par les affections du corps, ni par les propriétés de l'ame; il n'y a rien dans l'idée de l'ame qui ſe trouve dans celle du mouvement. C'eſt pourquoi la chaleur & le mouvement ne peuvent s'expliquer par l'ame; & ſi, voulant expliquer le mouvement volontaire, vous dites qu'il conſiſte en ce que l'ame veut le mouvement, vous n'éclairciſſez rien, parce qu'il n'y a rien dans l'idée du mouvement que vous puiſſiez trouver dans l'idée de l'ame; car éclaircir ou rendre raiſon d'une choſe, c'eſt faire voir clairement qu'il y a dans l'idée d'*A* quelque choſe contenue auſſi dans celle de *B*; mais encore une fois le médecin ne doit s'embaraſſer que de rétablir la ſanté. Or cette curation eſt un changement qui ſe fait dans le corps humain par l'action d'autres corps. Mais l'ame n'eſt pas ſuſceptible de pareils changemens: ainſi tous les ſyſtêmes ſur ſon commerce avec le corps ſont inutiles. Qui a guéri le corps ne doit pas s'inquiéter de l'ame; elle revient toujours ſûrement à ſes fonctions, quand le corps revenant aux ſiennes, leve tous les obſtacles qui ſembloient l'empêcher d'agir. La cataracte ſe forme dans l'œil, & empêche l'ame de voir; abattez le cryſtallin, les rayons reprendront leur ancienne route, l'ame verra, & vous aurez fait toute votre charge. Quelqu'un tombe en défaillance, comment rappeller ſon ame avec laquelle la vôtre n'a aucun commerce? Irritez les nerfs de

l'odorat, les fonctions de l'ame reparoîtront, comme si elle se fut réveillée au bout de ces nerfs, ou comme si la correspondance des organes avec cette substance spirituelle vous étoit parfaitement connue. Boerhaave, *comment.*

Boerhaave a été le plus grand théoricien que nous ayons jamais eu, & il passoit aussi pour un grand praticien : en effet, combien de découvertes en anatomie avoient jusqu'à lui paru sans utilité ! On en peut juger par l'explication admirable de l'action du voile du palais, qu'on trouve dans quelques-unes des éditions de ses institutions de médecine, dont le docteur Haller a enrichi le commentaire d'un nombre infini d'observations, par lesquelles on peut juger autant de son profond savoir dans l'anatomie, que dans toutes les autres parties relatives à la *physiologie*. Outre les ouvrages que nous avons de lui dans d'autres genres, comme dans la botanique, dans l'anatomie, *&c.* il vient de nous donner une *physiologie* intitulée, *primæ lineæ physiologiæ*, qui le fera d'autant plus estimer parmi les connoisseurs, qu'il étoit extrêmement épineux d'en donner une qui parût encore nouvelle, après le précieux commentaire qu'il venoit de communiquer. *Voyez Traités de physiologie*, où l'on fera connoître tous ceux qui ont écrit sur cette matiere importante.

PHYSIONOMIE, s. f. (*Morale.*) la *physionomie* est l'expression du caractere; elle est encore celle du tempérament. Une sotte *physionomie* est celle qui n'exprime que la complexion, comme un tempérament robuste, *&c.* Mais il ne faut jamais juger sur la *physionomie*. Il y a tant de traits mêlés sur le visage & le maintien des hommes, que cela peut souvent confondre; sans parler des accidens qui défigurent les traits naturels, & qui empêchent que l'ame ne se manifeste, comme la petite vérole, la maigreur, *&c.*

On pourroit plutôt conjecturer sur le caractere des hommes, par l'agrément qu'ils attachent à de certaines figures qui répondent à leurs passions, mais encore s'y tromperoit-on.

PHYSIONOMIE, s. f. (*Science imag.*) je pourrois bien m'étendre sur cet art prétendu qui enseigne à connoître l'humeur, le tempérament & le caractere des hommes par les traits de leur visage; mais M. de Buffon a dit tout ce qu'on peut penser de mieux sur cette science ridicule, dans les deux seules réflexions suivantes.

Il est permis de juger à quelques égards de ce qui se passe dans l'intérieur des hommes par leurs actions, & connoître à l'inspection des changemens du visage, la situation actuelle de l'ame; mais comme l'ame n'a point de forme qui puisse être relative à aucune forme matérielle, on ne peut pas la juger par la figure du corps, ou par la forme du visage. Un corps mal fait peut renfermer une fort belle ame, & l'on ne doit pas juger du bon ou du mauvais naturel d'une personne par les traits de son visage; car ces traits n'ont aucun rapport avec la nature de l'ame, ils n'ont aucune analogie sur laquelle on puisse seulement fonder des conjectures raisonnables.

Les anciens cependant étoient fort attachés à cette espece de préjugé, & dans tous les temps il y a eu des hommes qui ont voulu faire une science divinatoire de leurs prétendues connoissances en *physionomie;* mais il est bien évident qu'elles ne peuvent s'étendre qu'à deviner ordinairement les mouvemens de l'ame, par ceux des yeux, du visage & du corps; mais la forme du nez, de la bouche & des autres traits, ne fait pas plus à la forme de l'ame, au naturel de la personne, que la grandeur ou la grosseur des membres fait à la pensée. Un homme en sera-t-il moins sage, parce qu'il aura les yeux petits & la bouche grande? Il faut donc avouer que tout ce que nous ont dit les physionomistes est destitué de tout fondement, & que rien n'est plus chimérique que les inductions qu'ils ont voulu tirer de leurs prétendues observations métoposcopiques. *Hist. nat. de l'homme.* (*D. J.*)

PHYSIONOMIQUE, adj. terme dont se servent quelques médecins & naturalistes pour exprimer les signes que l'on tire du maintien ou de la contenance, afin de juger de l'état, de la disposition, *&c.* du corps & de l'esprit. *Voyez* SIGNE & PHYSIONOMIE.

PHYSIQUE, ſ. f. (*Ordre encyclopéd. entendement, raiſon, philoſophie ou ſcience, ſcience de la nature, phyſique.*) Cette ſcience que l'on appelle auſſi quelquefois *philoſophie naturelle*, eſt la ſcience des propriétés des corps naturels, de leurs phénomenes & de leurs effets, comme de leurs différentes affections, mouvemens, *&c.* *Voyez* PHILOSOPHIE & NATURE. Ce mot vient du grec φύσις, *nature.*

On fait remonter l'origine de la phyſique aux Grecs & même aux Barbares, c'eſt-à-dire, aux brachmanes, aux mages, aux prêtres égyptiens. *Voyez* BRACHMANE, MAGES, *&c.*

De ceux-ci elle paſſa aux ſages de la Grece, particuliérement à Thalès, que l'on dit avoir été le premier qui ſe ſoit appliqué, parmi les Grecs, à l'étude de la nature.

Delà elle ſe communiqua aux écoles de Pythagore, de Platon, des Péripatéticiens, qui la répandirent en Italie, & delà par tout le reſte de l'Europe. Cependant les druides, les bardes, *&c.* avoient auſſi une phyſique qui leur étoit propre. *Voyez* PYTHAGORICIEN, PLATONICIEN, PÉRIPATÉTICIEN; *voyez auſſi* DRUIDE, BARDE, *&c.*

On peut voir dans le *ſyſtême figuré* qui eſt à la ſuite du diſcours préliminaire de cet ouvrage, & dans l'explication détaillée de ce ſyſtême, les différentes diviſions & branches de la phyſique. Pour ne point nous répéter, nous y renvoyons le lecteur, comme nous avons déja fait à l'*article* MATHÉMATIQUES pour les diviſions de cette ſcience.

Par rapport à la maniere dont on a traité la phyſique, & aux perſonnes qui l'ont cultivée, on peut diviſer cette ſcience en phyſique ſymbolique, qui ne conſiſtoit qu'en ſymboles; telle étoit celle des anciens Egyptiens, Pythagoriciens & Platoniciens, qui expoſoient les propriétés des corps naturels ſous des caracteres arithmétiques, géométriques & hiéroglyphes. *Voy.* HIÉROGLYPHES.

La phyſique péripatéticienne, ou celle des ſectateurs d'Ariſtote, qui expliquoit la nature des choſes par la matiere, la forme & la privation, par les qualités élémentaires & occultes, les ſympathies, les antipathies, *&c.*

La phyſique expérimentale, qui cherche à découvrir les raiſons & la nature des choſes, par le moyen des expériences, comme celles de la chymie, de l'hydroſtatique, de la pneumatique, de l'optique, *&c.* *Voyez l'art.* EXPÉRIMENTALE, où on a traité en détail de cette eſpece de phyſique, qui eſt proprement la ſeule digne de nos recherches.

La phyſique méchanique & corpuſculaire, qui ſe propoſe de rendre raiſon des phénomenes de la nature, en n'employant point d'autres principes que la matiere, le mouvement, la ſtructure, la figure des corps & de leurs parties; le tout conformément aux loix de la nature & du méchaniſme bien conſtatées. *Voy.* CORPUSCULAIRE. *Chambers.*

La phyſique, dit M. Muſſchenbroek, a trois ſortes d'objets, qui ſont le corps, l'eſpace ou le vuide, & le mouvement. Nous appellons *corps* tout ce que nous touchons avec la main, & tout ce qui ſouffre quelque réſiſtance lorſqu'on le preſſe. Nous donnons le nom d'*eſpace* ou de *vide* à toute cette étendue de l'univers, dans laquelle les corps ſe meuvent librement. Le mouvement eſt le tranſport d'un corps d'une partie de l'eſpace dans un autre. *Voy.* CORPS, ESPACE, MOUVEMENT.

On appelle *phénomenes* tout ce que nous découvrons dans les corps à l'aide de nos ſens. Ces phénomenes regardent la ſituation, le mouvement, le changement & l'effet.

Tout changement que nos voyons ſurvenir aux corps, n'arrive que par le moyen du mouvement; il ſuffit d'y faire quelque attention, pour en être entiérement convaincu. Un morceau de bois, quelque dur qu'il puiſſe être, devient vieux avec le temps; il ſe fend, il ſe deſſéche, il dépérit, & tombe enfin en pouſſiere, quoiqu'il ſoit toujours reſté dans la même place ſans aucun mouvement; ce changement eſt arrivé, parce que l'air ou les parties du feu ont continuellement environné ce bois, & s'y ſont introduits. Une boule de cire ſerrée & comprimée des deux côtés, devient plate & change de figure, parce que ſes parties étant preſſées & enfoncées,

ſont par conſéquent miſes en mouvement & hors de leur place. On peut faire voir auſſi de quelle maniere un changement peut arriver lorſque le mouvement vient à s'arrêter. Cela paroît dans un verre rempli d'eau trouble mêlée de boue ; cette eau reſte trouble auſſi long-temps qu'on la tient en mouvement ; mais dès qu'on la laiſſe repoſer pendant quelque temps, toutes les petites parties de cette boue n'étant plus ſoutenues par celles de l'eau, tomberont par leur propre poids au fond du verre, & ſe ſépareront de l'eau qui reſtera fort claire. Le mouvement eſt donc un des principaux objets de la phyſique.

On a obſervé que tous les corps ſe meuvent ſelon certaines loix ou regles, quelle que puiſſe être la cauſe qui les met en mouvement. Toutes les plantes & tous les animaux ne ſe produiſent que par le moyen de leurs ſemences, & cela toujours de la même maniere, & ſelon les mêmes loix. Les corps qui ſe choquent, ou ſe communiquent réciproquement leurs forces, ou les font diminuer, ou perdre entiérement, ſelon les loix conſtantes. *Voyez* PERCUSSION.

On n'a encore découvert qu'un petit nombre de loix dans la phyſique, parce qu'on n'a pas fait beaucoup de progrès dans cette ſcience durant les ſiecles précédens. Il eſt par conſéquent de notre devoir de faire une recherche exacte de ces loix autant qu'il eſt poſſible. Pour cet effet nous devons obſerver avec ſoin toutes ſortes de corps terreſtres ; les examiner enſuite, & y faire toutes les recherches & les remarques dont nous ſommes capables.

On range tous les corps terreſtres dans quatre différentes claſſes, qui ſont celle des animaux, celle des végétaux, celle des foſſiles & celle des corps de l'atmoſphere. Chacun de ces genres ſe partage encore en diverſes eſpeces ; & celles-ci ſe diſtribuent auſſi en diverſes autres moins étendues que les premieres. Après avoir commencé à raſſembler les corps, & les avoir rangés ſelon leurs genres & leurs eſpeces, on a trouvé que le nombre de chacun de ces genres étoit fort grand ; de ſorte que la phyſique eſt inépuiſable.

La premiere choſe que nous devons faire, c'eſt d'examiner tous ces corps, & de mettre tout en œuvre pour tâcher de connoître les propriétés de chacun d'eux en particulier ; nous pourrons enſuite établir d'abord les loix communes, ſelon leſquelles nous remarquerons qu'il a plu au Tout-puiſſant d'entretenir & de faire opérer tout ce qu'il a créé lui-même. Nous ne devons pas nous trop précipiter dans cette occaſion, en tirant d'abord des concluſions générales de quelques obſervations particulieres que nous pourrions avoir faites ; mais il vaut mieux n'aller ici que lentement, & travailler beaucoup à faire des recherches & des découvertes. Quand on examine tout avec exactitude, on trouve qu'il y a beaucoup plus de loix particulieres, que de loix générales.

C'eſt pourquoi on doit prier tous les véritables amateurs de la nature de rechercher & d'examiner avec ſoin & avec la derniere exactitude toutes ſortes de corps, afin que les hommes puiſſent parvenir, un jour ou l'autre, à une plus parfaite connoiſſance des loix de la nature. Il eſt entiérement impoſſible de parvenir à ce point, ſans recueillir les remarques & les découvertes des ſavans, & ſans recourir en même temps à de nouvelles expériences. Muſſch. *Eſſai de phyſique*, § 3 & *ſuiv.*

Un des grands écueils de la phyſique eſt la manie de tout expliquer. Pour montrer combien on doit ſe défier des explications même les plus plauſibles, je ſuppoſerai un exemple. Suppoſons que la neige tombe en été, & la grêle en hiver (on ſait que c'eſt tout le contraire), & imaginons qu'on entreprenne d'en rendre raiſon ; on dira : la neige tombe en été, parce que les particules des vapeurs dont elle eſt formée n'ont pas le temps de ſe congeler entiérement avant d'arriver à terre, la chaleur de l'air que nous reſpirons empêchant cette congélation ; au contraire en hiver l'air qui eſt proche de la terre étant très-froid, congele & durcit ces parties ; c'eſt ce qui forme la grêle. Voilà une explication dont tout le monde ſeroit ſatisfait, & qui paſſeroit pour démonſtrative. Cependant le fait eſt faux. Oſons après cela expliquer les phénomenes de la nature. Suppoſons

encore que le barometre hauſſe avant la pluie (on ſait que c'eſt le contraire) ; cependant on l'expliqueroit très-bien : car on diroit qu'avant la pluie, les vapeurs dont l'air eſt chargé le rendent plus peſant, & par conſéquent doivent faire hauſſer le barometre.

Mais ſi la retenue & la circonſpection doivent être un des principaux caracteres du phyſicien, la patience & le courage doivent, d'un autre côté, le ſoutenir dans ſon travail. En quelque matiere que ce ſoit, on ne doit pas trop ſe hâter d'élever entre la nature & l'eſprit humain un mur de ſéparation ; en nous méfiant de notre induſtrie, gardons-nous de nous en méfier avec excès. Dans l'impuiſſance que nous ſentons tous les jours de ſurmonter tant d'obſtacles qui ſe préſentent à nous, nous ſerions ſans doute trop heureux, ſi nous pouvions du moins juger au premier coup-d'œil juſqu'où nos efforts peuvent atteindre ; mais telle eſt tout-à-la-fois la force & la foibleſſe de notre eſprit, qu'il eſt ſouvent auſſi dangereux de prononcer ſur ce qu'il ne peut pas, que ſur ce qu'il peut. Combien de découvertes modernes dont les anciens n'avoient pas même l'idée ! Combien de découvertes perdues que nous conteſterions trop légérement ! Et combien d'autres que nous jugerions impoſſibles, ſont réſervées pour notre poſtérité ! (*O*)

PHYSIQUE, pris adjectivement, ſe dit de ce qui appartient à la nature ou à la phyſique. *Voyez* PHYSIQUE & NATURE.

En ce ſens l'on dit un point phyſique, par oppoſition au point mathématique, qui n'exiſte que par abſtraction, & qui eſt conſidéré comme étant ſans étendue. *Voyez* POINT.

On dit auſſi une ſubſtance ou un corps phyſique, par oppoſition à eſprit, ou à ſubſtance métaphyſique, *&c.*

Horizon phyſique ou ſenſible. *Voyez* HORIZON.

PHYSITERE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) eſpece de baleine ou de poiſſon teſtacée, appellé autrement *le ſouffleur*. *Voyez* SOUFFLEUR.

PHYSOCELE, tumeur venteuſe du *ſcrotum*. *Voyez* PNEUMATOCELE.

Ce mot eſt grec φυσυκήλη du verbe φυ σάω, *ſtatu diſtendo*, je gonfle en ſoufflant, & de κήλη, *hernie*.

PHYTALIDES, (*Hiſt. anc.*) *Phytalidæ* ; Plutarque & Pauſanias diſent que les Phytalides étoient des deſcendans de Phytalus, à qui Cérès avoit donné l'intendance des ſaints myſteres pour le récompenſer de l'hoſpitalité qu'il avoit exercée à ſon égard, l'ayant reçu fort humainement dans ſa maiſon. (*D. J.*)

PHYTALMIEN, adj. (*Mythol.*) φύταλμιος, de φυτον, *plante*, & de φιω, *j'entretiens* ; ainſi *phytalmien* veut dire *protecteur des plantes*, ou *des biens de la terre* ; c'eſt un ſurnom que les anciens donnoient à quelques-uns de leurs dieux, & particuliérement à Jupiter. Les Trœzeniens le donnerent à Neptune, & lui firent bâtir un temple ſous les murs de leur capitale, parce qu'il n'inondoit plus leurs terres & leurs maiſons de ſes flots ſalés ; la mer s'étant inſenſiblement retirée de Trœzene.

PHYTEUMA, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de réſeda qui croît aux environs de Montpellier, où on l'appelle *herbe maure* ; c'eſt le réſeda *minor vulgaris* de Tournefort. *Voyez* RÉSEDA.

PHYTOLAQUE, *phytolacca*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond : le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & il devient dans la ſuite un fruit ou une baie preſque ronde & molle, qui renferme des ſemences diſpoſées en rond. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte deux eſpeces de ce genre de plante d'Amérique ; la principale eſt la phytolacca de Virginie, qu'il nomme *phytolacca americana, majori fructu*, *I. R. H.* 229 ; en anglois, *the great red-cluſter-fruited, Virginiam night-ſhade.*

Sa racine eſt longue d'un pié, groſſe comme la cuiſſe d'un homme, quelquefois davantage, blanche & vivace durant pluſieurs années. Elle pouſſe une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, ronde, ferme, rougeâtre, diviſée en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont placées ſans ordre, amples, veineuſes, liſſes & douces au toucher, d'un verd pâle & quelquefois

rougeâtre, preſque reſſemblantes en figure à celles de la morele commune. Au haut de la tige naiſſent des pédicules qui ſoutiennent de petites fleurs en grappes ; chaque fleur eſt en roſe, compoſée de pluſieurs pétales rangés circulairement, de couleur rouge pâle. Après la chûte de la fleur, le piſtil qui occupe le milieu devient un fruit ou une baie ovoïde, molle, pleine de ſuc, ſemblable à un petit bouton applati en deſſus & en deſſous ; en mûriſſant elle prend une couleur rouge brune, & renferme quelques ſemences ovales, noires, diſpoſées en rond.

Cette plante eſt originaire de la Virginie ; on la cultive en Europe, ſur-tout en Angleterre ; & Miller vous inſtruira de l'art de ſa culture. Ses baies teignent le papier en une belle couleur de pourpre, qui n'eſt cependant pas durable. (*D. J.*)

PHYTOLITES, (*Hiſt. nat. Minér.*) nom générique donné par les naturaliſtes à toutes les pierres qui ont la figure, ou qui portent l'empreinte de quelque corps du regne végétal. Les auteurs ont donné des noms différens aux pierres, ſuivant les parties des végétaux qui étoient pétrifiées, ou dont elles portoient les empreintes ; c'eſt ainſi que l'on a nommé *carpolites* les empreintes des fruits, ou les fruits pétrifiés ; *lythoxyla*, les bois pétrifiés ; *riſolithes*, les racines pétrifiées ; les pierres chargées d'empreintes de végétaux ont été nommées *typolites* ou *phytotypolites* ; enfin les pierres ſur leſquelles on voyoit des empreintes des feuilles, ont été nommées *lythobiblia*. *Voyez* ces différens articles, & *voyez* PÉTRIFICATION. (---)

C'eſt ordinairement dans des pierres feuilletées, telles que les ſchiſtes & les ardoiſes, que l'on rencontre des empreintes des végétaux ; on les trouve très-fréquemment dans les couches de ces ſortes de pierres qui accompagnent les mines de charbon de terre. Le phénomene qui a le plus embarraſſé les phyſiciens ſur ces ſortes d'empreintes, c'eſt que lorſqu'on les conſidere avec attention, on trouve qu'elles ont été faites par des végétaux entiérement différens de ceux qui croiſſent actuellement dans les pays où on les rencontre ; c'eſt ainſi que M. de Juſſieu, en examinant les empreintes qui ſe trouvent ſur la pierre qui accompagne les mines de Saint-Chaumond en Lyonnois, crut botaniſer dans un nouveau monde en voyant des empreintes de plantes dont les analogues ne croiſſent point en France, mais ſont propres aux climats les plus chauds des Indes orientales & de l'Amérique ; la plupart de ces empreintes ſont des fougeres & des capillaires. Le célebre M. de Leibnitz avoit déja été très-ſurpris de trouver des empeintes de plantes exotiques ſur des ardoiſes d'Allemagne. Au reſte, M. de Juſſieu a remarqué que les feuilles empreintes dans les pierres de Saint-Chaumond, étoient toujours étendues, comme ſi elles euſſent été collées à deſſein ; ce qui prouve, ſelon lui, qu'elles y ont été apportées par l'eau. Un autre phénomene digne de remarque, c'eſt que les deux lames de ces pierres ont l'empreinte de la même face de ces feuilles, l'une en creux, l'autre en relief. *Voyez les mémoires de l'académie royale des ſciences, année 1718.*

M. de Juſſieu cherche à expliquer ces phénomenes par le ſéjour de la mer ſur quelques parties de notre globe, où ſes eaux ont porté des plantes qu'elles avoient apportées d'autres pays éloignés ; mais il paroît que l'on ne peut guere expliquer ce phénomene étrange, qu'en ſuppoſant que les pays que nous habitons, ont produit anciennement des plantes très-différentes de celles qu'ils nous offrent maintenant, & que les révolutions générales que notre globe a éprouvées depuis, ont changé notre climat & ſes productions. *Voyez l'article* FOSSILES, & TERRE *révolution de la.* (---)

PHYTOLOGIE, ſ. f. diſcours ſur les plantes, ou une deſcription de leurs formes de leurs eſpeces, de leurs propriétés, *&c. Voyez* PLANTE.

Ce mot eſt compoſé du grec φυτον, *plante*, & λογος, *diſcours*, de λεγω, *je décris, je raconte.*

PHYTOTYPOLITES, (*Hiſt. nat.*) les naturaliſtes ſe ſervent de ce mot pour déſigner les végétaux, dont on trouve des empreintes ſur des pierres ou ſur d'autres ſubſtances du regne minéral.

PHYXIEN, adj. (*Mythol.*) φύξιος, de φύγω, *je me sauve, je me réfugie;* épithete qu'on donnoit à Jupiter chez les Grecs, parce qu'il étoit censé le protecteur de ceux qui se réfugioient dans les lieux où on l'honoroit.

PI

PI, (*Luth.*) nom que les Siamois donnent à une espece de chalumeau extrêmement aigu. (*F. D. G.*)

PIABUCU, s. m. (*Ichtyol.*) nom d'un poisson d'Amérique, que les habitans mangent en plusieurs endroits; c'est un petit poisson de trois ou quatre pouces de long, & d'un ou deux de large, tout couvert d'écailles argentines, olivâtres sur le dos, avec des nageoires toutes blanches: ce petit poisson est si gourmand du sang humain, que si un homme qui se baigne, a quelque part sur le corps une blessure ou une écorchure, ce poisson fait ses efforts pour en venir sucer le sang; c'est du moins ce que dit Margrave dans son *hist. lat. du Brésil.* (*D. J.*)

PIACHES, s. m. (*Histoire mod. culte.*) nom sous lequel les Indiens de la côte de Cumana en Amérique désignoient leurs prêtres. Ils étoient non seulement les ministres de la religion, mais encore ils exerçoient la médecine, & ils aidoient les Caciques de leurs conseils dans toutes leurs entreprises. Pour être admis dans l'ordre des *piaches*, il falloit passer par une espece de noviciat, qui consistoit à errer pendant deux ans dans les forêts, où ils persuadoient au peuple qu'ils recevoient des instructions de certains esprits qui prenoient une forme humaine, pour leur enseigner leurs devoirs & les dogmes de leur religion. Leurs principales divinités étoient le soleil & la lune, qu'ils assuroient être le mari & la femme. Ils regardoient les éclairs & le tonnerre comme des signes sensibles de la colere du soleil. Pendant les éclipses on se privoit de toute nourriture; les femmes se tiroient du sang & s'égratignoient les bras, parce qu'elles croyoient que la lune étoit en querelle avec son mari. Les prêtres montroient au peuple une croix, semblable à celle de S. André, que l'on regardoit comme préservatif contre les fantômes. La médecine qu'exerçoient les piaches consistoit à donner aux malades quelques herbes & racines, à les frotter avec le sang & la graisse des animaux; & pour les douleurs ils scarifioient la partie affligée, & la suçoient long-temps pour en tirer les humeurs. Ces prêtres se mêloient aussi de prédire, & il s'est trouvé des Espagnols assez ignorans pour ajouter foi à leurs prédictions. Les piaches, ainsi que bien d'autres prêtres, savoient mettre à profit les erreurs des peuples, & se faisoient payer chérement leurs services. Ils tenoient le premier rang dans les festins où ils s'enivroient sans difficulté. Ils n'avoient aucune idée d'une vie à venir. On brûloit les corps des grands un an après leur mort, & les échos passoient pour les réponses des ombres.

PIACULUM, s. m. (*Ant. rom.*) sacrifice expiatoire. *Piacula*, chez les Latins, sont ce que les Grecs appelloient καθάρματα, les purgations dont on se servoit pour expier ceux qui avoient commis les crimes; ce mot signifioit aussi les parfums, θυμιάματα, qu'on employoit pour délivrer ceux qui étoient possédés de quelque démon. Horace, *Epit. premiere, liv. I*, fait un bel usage de ce terme au figuré, pour désigner les remedes de la philosophie propre à purger l'ame de ses vices. (*D. J.*)

PIADENA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, aujourd'hui bourgade dans le Crémonese, sur les confins du Mantouan.

Cette bourgade est le lieu de la naissance de Barthelemi Platine dans le xv siecle. Il donna les vies des papes jusqu'à Paul II. Cet ouvrage est écrit d'un style passable, avec beaucoup de liberté, mais non d'exactitude; il a été traduit en françois, en italien & en allemand. Platine a composé plusieurs autres livres, & toutes ses œuvres réunies ont été imprimées à Louvain en 1572, & à Cologne en 1574, *in-folio.* (*D. J.*)

PIAFFER, v. n. (*Maréchallerie.*) se dit d'un cheval qui, en marchant, leve les jambes de devant fort haut, & les replace presque au même endroit avec précipitation. Les chevaux qui piaffent, de même que ceux qui sont instruits au passege, sont les plus propres pour les carrousels & pour les occasions d'éclat.

PIAFFEUR,

PIAFFEUR, ſ. m. (*Maréchallerie.*) On appelle ainſi un cheval qui piaffe. *Voyez* PIAFFER.

PIAIE, ſ. m. (*Hiſtoire moderne.*) C'eſt le nom que les ſauvages qui habitent l'île de Cayenne donnent à un mauvais génie, qu'ils regardent comme l'auteur de tous les maux. Ces mêmes ſauvages donnent encore le nom de *piaies* ou de *piayes* à leurs prêtres, qui ſont en même temps leurs ſorciers & leurs médecins. Avant que d'être agrégé à ce corps, celui qui s'y deſtine paſſe par des épreuves ſi rudes, que peu de gens pourroient devenir médecins à ce prix. Lorſque le récipiendaire a reçu pendant dix années les inſtructionsd'un ancien *piaie*, dont il eſt en même temps le valet, on lui fait obſerver un jeûne ſi rigoureux, qu'il en eſt totalement exténué; alors les anciens *piaies* s'aſſemblent dans une cabane, & apprennent au novice le principal myſtere de leur art, qui conſiſte à évoquer les puiſſances de l'enfer; après quoi on le fait danſer juſqu'à ce qu'il perde connoiſſance; on le fait revenir en lui mettant des colliers & des ceintures remplis de fourmis noires, qui le piquent très-vivement; après cela, pour l'accoutumer aux remedes, on lui fait avaler un grand verre de jus de tabac, ce qui lui cauſe des évacuations très-violentes, qui durent quelquefois pendant pluſieurs jours. Lorſque toutes ces cérémonies cruelles & ridicules ſont finies, le récipiendaire eſt déclaré *piaie*, & on lui confie le pouvoir de guérir toutes les maladies; cependant il n'eſt en droit d'exercer, qu'après avoir paſſé encore trois ans d'abſtinence. Leur méthode curative conſiſte, en grande partie, dans l'évocation des eſprits infernaux; cependant on aſſure qu'ils font uſage de quelques plantes très-efficaces contre les plaies les plus envenimées, à l'aide deſquelles ils operent quelquefois des cures merveilleuſes.

PIALIES, ſ. f. pl. (*Littér.*) jeux inſtitués par Antonin Pie, à la mémoire d'Adrien. C'étoit un combat iſélaſtique qu'on donnoit à Pouzzoles.

PIARA, ſ. f. *terme de relation*, nom que donnent les Eſpagnols dans l'Amérique méridionale à une troupe de dix mules conduites par deux hommes. Au Pérou on diviſe les troupeaux ou requats des mules, en pluſieurs *piaras*; & comme il y a quelquefois des journées de hautes & rudes montagnes à traverſer, les mules de rechange montent ordinairement au double des *piaras*.

PIASTE *ou* PIAST, ſ. m. (*Hiſtoire moderne.*) en Pologne eſt le nom que les peuples de ce royaume donnent aux candidats qu'on propoſe pour remplir le trône, lorſqu'ils ſont originaires ou naturels du pays. On tient communément que ce nom vient d'un payſan de Cruſvies, appellé *Piaſte*, à qui les Polonois déférerent la couronne après la mort de Popiel en 830, & qui rendit heureux les peuples ſoumis à ſon gouvernement. Le trône de Pologne reſta dans ſa famille pendant plus de 400 ans.

PIASTRE, ſ. f. (*Monnoie.*) monnoie d'argent, d'abord fabriquée en Eſpagne, & enſuite dans pluſieurs autres états de l'Europe, qui a cours dans les quatre parties du monde.

On l'appelle auſſi *piece de huit*, ou *réale de huit*, parce qu'elle vaut huit réaux d'argent; elle eſt à-peu-près au titre & du même poids que les écus ou louis blancs de France de neuf au marc.

Il y a deux ſortes de *piaſtres* ou écus d'Eſpagne, les unes qui ſe fabriquent au Potoſi, que l'on appelle *piaſtres du Pérou*; les autres qui viennent du Mexique. Ces dernieres peſent un peu plus que les péruviennes; mais par compenſation elles ne ſont pas d'un argent auſſi pur que celles du Potoſi.

La *piaſtre* a ſes diminutions, qui ſont la demi-*piaſtre* ou réale de quatre; le quart de *piaſtre* ou réale de deux; le huitieme de *piaſtre* ou réale ſimple; & le ſeizieme de *piaſtre* ou demi-réale.

La *piaſtre* de huit réaux d'argent vaut quinze réaux de vellon, ou, comme on le prononce en eſpagnol, de *veillon*; en ſorte que par rapport à cette différence de réaux ou de vellon, il faut pour chaque *piaſtre* 272 maravedis d'argent, & juſqu'à 510 maravedis de vellon. *Savary, Ricard & autres.* (*D. J.*)

PIAVE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie

dans l'état de Veniſe ; elle prend ſa ſource dans le Tirol, & ſe partage en deux branches, qui toutes deux plus près ou plus loin, vont ſe jeter dans le golfe de Veniſe. Quelques-uns croient que la *Piave* eſt l'*Anaſſua* des anciens.

PIAUTE, ſ. m. (*terme de marine.*) eſpece de gouvernail dont on ſe ſert pour les bateaux marnois, chalans & toue.

PIC, ſ. m. (*Hiſtoire nat. Ornitholog.*) nom générique que l'on a donné à pluſieurs oiſeaux. Les caracteres de ce genre ſont rapportés à l'*art.* OISEAU. *V.* OISEAU.

PIC D'AUVERGNE. *Voyez* PIC DE MURAILLE.

PIC CENDRÉ. *V.* TORCHEPOT.

PIC DE MURAILLE, ECHELETTE, TERNIER, PITSCHAT, PIC D'AUVERGNE, *picus murarius Aldrovandi.* Wil. oiſeau qui eſt un peu plus gros que le moineau domeſtique; il a le bec long, mince & noir ; la tête, le cou & le dos ſont cendrés ; la poitrine a une couleur blanchâtre ; les ailes ſont en partie cendrées & en partie rouges, ſur-tout près du corps ; les plus longues plumes des ailes, la partie inférieure du dos, le ventre & les jambes ſont noires ; la queue eſt courte & a la même couleur que le dos ; les jambes ſont courtes comme dans toutes les eſpeces de *pic.* Cet oiſeau a les doigts très-longs ; il y en a trois dirigés en avant & un en arriere ; les ongles ſont crochus & pointus. Aldrovande dit que le *pic de muraille* a le vol ſemblable à celui de la huppe, parce qu'il remue preſque continuellement les ailes ; on a donné à cet oiſeau le nom de *pic de muraille*, parce qu'il ſe ſoutient & grimpe le long des murs pour chercher des vers entre les joints des pierres, comme le pic verd en cherche ſur le tronc des arbres : il a une voix très-agréable ; il vole ordinairement ſeul, quelquefois on en voit deux enſemble ; il niche dans des creux d'arbres. Willughby, *Orn.* *V.* OISEAU.

GRAND PIC NOIR. *V.* PIMAR.

PIC ROUGE. *V.* EPEICHE.

PIC VERD, PIVERT, PIC MARS, *picus viridis.* Willug. oiſeau, qui a environ onze pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des doigts, & plus d'un pié juſqu'à l'extrémité de la queue : l'envergure eſt d'un pié ſept pouces & plus ; le bec a près de deux pouces de longueur, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche ; il eſt noir, dur, épais, triangulaire & obtus par le bout. Cet oiſeau a la langue très-longue & terminée par une ſorte de pointe oſſeuſe, dont il perce les inſectes en lançant ſa langue ſur eux comme un dard : ſa tête eſt d'une belle couleur rouge parſemée de taches noires ; les yeux ſont entourés de noir, & il y a de chaque côté ſous la piece inférieure du bec un trait rouge de même couleur que la tête ; la gorge, la poitrine & le ventre ſont d'un verd pâle ; le dos, le cou & les petites plumes des ailes ont une couleur verte ; le croupion eſt d'un jaune couleur de paille ; les plumes du deſſous de la queue ont de petites bandes brunes tranſverſales. Il y a dix-neuf grandes plumes dans chaque aile, ſans compter la premiere qui eſt très-courte ; celles qui ſont le plus près du corps ont les barbes extérieures vertes, & les intérieures de couleur brune, parſemées de taches blanches en demi-cercle ; les autres ont les barbes intérieures de la même couleur que les premieres plumes, & les barbes extérieures ſont brunes & ont des taches blanches ; la queue a quatre pouces & demi de longueur, elle eſt compoſée de dix plumes recourbées en deſſous, qui paroiſſent fourchues, parce que le tuyau ne s'étend pas juſqu'aux dernieres barbes de chaque plume ; les deux du milieu & les deux qui ſuivent de chaque côté ont ſur la face ſupérieure des taches tranſverſales d'un verd obſcur, & ſur la face inférieure des taches blanchâtres ; les deux extérieures de chaque côté ont la pointe plus obtuſe que les autres ; la plus grande a ſur toute ſa ſurface des taches noires & des taches d'un verd obſcur, la plus petite eſt verdâtre à la pointe, & noirâtre à la racine ; les piés ſont d'un blanc verdâtre. Cet oiſeau a deux doigts en avant & deux en arriere ; il ſe nourrit d'inſectes, & principalement de fourmis. La femelle pond cinq ou ſix œufs à chaque couvée. Le *pic verd* ſur lequel on a fait cette deſcription, étoit mâle ; il peſoit preſque ſept onces ; dans toutes les eſpeces de pics, la

pointe du tuyau des plumes de la queue paroît uſée & rompue, parce que ces oiſeaux ſe ſoutiennent, comme je l'ai déja dit, ſur ces plumes en grimpant ſur les arbres. Wil. *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

La langue de cet oiſeau a arrêté les regards de pluſieurs phyſiciens, & entr'autres de MM. Borelli, Perrault, Derham & Mery.

Elle eſt faite d'un petit os fort court, revêtu d'un cornet d'une ſubſtance écailleuſe ; ſa figure eſt pyramidale ; elle eſt articulée par ſa baſe avec l'extrémité antérieure de l'os hyoïde, & l'oiſeau peut tirer ſa langue hors du bec, à l'étendue de trois à quatre pouces.

Cet os & le filet antérieur des branches qui le compoſent, ſont renfermés dans une gaîne formée de la membrane qui tapiſſe le dedans du bec inférieur : l'extrémité de cette gaîne s'unit à l'embouchure du cornet écailleux de la langue. Cette gaîne s'alonge quand la langue ſort du bec, & s'accourcit quand elle y rentre.

Le cornet écailleux qui revêt le petit os de la langue eſt convexe en deſſus, plat en deſſous, & cave en dedans. Il eſt armé de chaque côté de ſix pointes très-fines, tranſparentes & inflexibles; leur extrémité eſt un peu tournée vers le goſier.

Il y a bien de l'apparence que ce cornet armé de petites pointes, eſt l'inſtrument dont le *pic verd* ſe ſert pour enlever ſa proie; ce qu'il fait avec d'autant plus de facilité, que cet inſtrument eſt toujours empâté d'une matiere gluante, qui eſt verſée dans l'extrémité du bec inférieur par deux canaux excrétoires, qui partent de deux glandes pyramidales, ſituées aux côtés internes de cette partie.

Pour ſe ſervir de cet inſtrument, la nature a donné au *pic verd* pluſieurs muſcles, dont les uns appartiennent aux branches de l'os hyoïde; ceux-ci tirent la langue hors du bec : d'autres appartiennent à la gaîne qui renferme le corps de l'os hyoïde avec les filets antérieurs de ſes branches; ceux-là retirent la langue dans le bec : enfin la langue a ſes muſcles propres qui la tirent en haut, en bas, de l'un & de l'autre côté.

La langue de cet oiſeau, l'os hyoïde, & ſes branches jointes enſemble, ont environ huit pouces de longueur, & de cette longueur il en ſort près de quatre pouces quand elle eſt tirée; d'où il réſulte que la langue parcourant le même chemin en rentrant qu'elle fait en ſortant, les muſcles qui la lient & retirent doivent avoir en longueur plus de quatre pouces, parce qu'ils ne peuvent pas s'accourcir de leur longueur entiere. *Voyez les détails avec figures dans les Mém. de l'acad. des ſciences*, ann. 1709. (*D. J.*)

PIC VERD, *petit*, *picus varius minor*, oiſeau qui reſſemble beaucoup à l'épeiche par ſa forme & par ſa couleur, & qui n'en differe preſque qu'en ce qu'il eſt beaucoup plus petit. Il peſe à peine une once; il a environ ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces d'envergure. La queue a deux pouces de longueur; elle eſt compoſée de dix plumes; les deux du milieu ſont les plus longues; les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à l'extérieure qui eſt la plus courte; les quatre du milieu ſont entiérement noires & courbées en deſſous : l'oiſeau ſe ſert de ces plumes pour ſe ſoutenir en grimpant contre les arbres; les trois extérieures de chaque côté ſont moins pointues; l'externe eſt noire à ſon origine, & blanche vers la pointe. Cette couleur blanche eſt interrompue par deux taches noires & tranſverſales. Le noir de la ſeconde plume extérieure s'étend juſqu'à la ſeconde tache noire tranſverſale, ſeulement ſur le côté intérieur du tuyau; le blanc deſcend plus bas ſur le côté extérieur, & il n'y a qu'une ſeule tache noire tranſverſale près de la pointe. La troiſieme plume eſt noire, à l'exception de la pointe qui a une couleur blanche. La gorge, la poitrine, & le ventre, ſont d'un blanc pâle; le deſſus des narines eſt brun, & il ſe trouve une tache blanche plus haut ſur le ſommet de la tête; le derriere de la tête eſt noir, & il y a deux lignes larges & blanches qui s'étendent depuis les yeux juſqu'au milieu du cou; le devant du dos, & une partie des

petites plumes des ailes ſont noires en entier; les autres & les grandes ont des taches blanches en demi-cercle; le milieu du dos eſt blanc & a des lignes tranſverſales noires; les jambes ſont couvertes de plumes preſque juſqu'aux doigts : cet oiſeau ſe nourrit d'inſectes; le mâle differe de la femelle, en ce qu'il a une tache rouge ſur la tête au lieu d'une tache blanche. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

PIC VARIÉ, *voyez* ÉPEICHE.

PIC VERD (*petit*), PETIT PIC VARIÉ, CUL ROUGE, *voyez* ÉPEICHE.

PIC D'ADAM, (*Hiſt. mod. Géogr.*) montagne très-élevée de l'île de Ceylan, que les Indiens nomment *Hamalel*, & qui eſt pour eux un objet de vénération, parce que, ſuivant quelques traditions orientales, Adam fut créé ſur le ſommet de cette montagne. Le dieu Buddon, en montant au ciel, laiſſa ſur le roc l'empreinte de ſon pié, qui eſt, dit-on, d'une grandeur double de celui d'un homme ordinaire. La ſuperſtition y attire tous les ans au mois de mars, des troupes innombrables de pélerins, qui vont y faire leurs dévotions.

PIC LE, (*Géog. mod.*) autrement le *Pic d'Adam*, en hollandois *Adams-Pic*, montagne de l'île de Ceylan. M. de l'Iſle, dans ſon atlas, donne à cette montagne 98 degrés 25 à 30 minutes de longitude, ſur 5 degrés 55 minutes de latitude nord. Elle eſt fort haute, fort roide, fort eſcarpée, & à vingt lieues de la mer; mais les matelots la voient encore de dix à quinze lieues en mer. Ribero en a fait une deſcription fort étendue, & mêlée de récits fabuleux, qui ne méritent aucune créance.

Les géographes ont donné le nom de *pic* à quelques montagnes fort élevées, & qui ſe terminent en une ſeule pointe. Tel eſt le *pic* d'Adam, le *pic* de Saint-George, le *pic* de Ténériffe, *&c.* Ce nom vient de la reſſemblance de ces montagnes à l'outil de fer nommé *pic*, dont on ſe ſert pour fouir la terre, & qui n'a qu'une pointe.

PIC DE DERBY, (*Géogr. mod.*) en anglois *Peak of Derby Shire*, c'eſt-à-dire, la pointe ou le ſommet du comté de Derby. C'eſt un endroit ſitué entre les montagnes dans le nord-oueſt de ce comté. Il eſt remarquable, 1°. par ſes carrieres; 2°. par ſon plomb; 3°. par ſes trois cavernes. On les connoît en Angleterre ſous le nom de *Devils-Arſe*, le cul du diable, *Eldevis-Hole*, & *Pools'-Hole*. Elles ſont toutes trois larges & profondes. On dit qu'il ſort de la premiere de l'eau qui a ſon flux & reflux quatre fois dans une heure. Elle ſe diſtingue par l'irrégularité des rochers qu'on trouve en dedans. Celle qu'on appelle *Eldens-Hole*, a ſon entrée baſſe & étroite; les eaux qui en découlent, ſe congelent en tombant, & forment des glaçons pendans à la caverne. On peut joindre ici les puits du Boxton, d'où dans l'eſpace de huit à dix-neuf verges d'Angleterre, il ſort quelques ſources d'eaux un peu minérales & chaudes, excepté une ſeule qui eſt froide.

PIC DE SAINT-GEORGE, (*Géogr. moderne.*) On trouve dans une des îles de l'oueſt ou des Açores, auprès de l'île Fal, une montagne appellée le *Pic de Saint-Georges*, d'où l'île elle-même a pris le nom de *Pico*. On prétend qu'elle eſt auſſi haute, ou peu s'en faut, que le *pic* de Ténériffe. *Long.* du *pic de Saint-Georges*, ſelon Caſſini, 349, 21, 30; *lat.* 38, 35.

PIC DE TÉNÉRIFFE, (*Géographie moderne.*) le *pic de Ténériffe*, que les habitans appellent *pico de Terraira*, eſt regardé comme la plus haute montagne du monde, & on en voit en mer le ſommet à cinquante milles de diſtance.

On ne peut y monter que dans les mois de juillet & d'août; car dans les autres mois il eſt couvert de neige, quoiqu'on n'en voie jamais dans cette île, ni dans les îles Canaries qui en ſont voiſines. Son ſommet paroît diſtinctement au deſſus des nues; mais comme il eſt ordinairement couvert de neige, il n'eſt certainement pas au deſſus de la moyenne région de l'air. Il faut deux à trois jours pour arriver au haut de cette montagne; ſon extrémité n'eſt pas faite en pointe, mais unie & plate : delà on peut appercevoir diſtinctement par un temps ſerein le reſte des îles Canaries, quoique quelques-unes en ſoient éloignées de plus de ſeize lieues.

Scaliger écrit que cette montagne vomiſſoit autrefois des charbons enflammés, ſans diſcontinuer : on ne ſait où cet auteur a pris ce fait. Cependant il eſt vraiſemblable que cette montagne a été autrefois brûlante ; car il y a au ſommet un entonnoir qui produit une ſorte de terre ſulfureuſe, telle que, ſi on la roule & qu'on en faſſe une chandelle, elle brûle comme du ſoufre. Il y a pluſieurs endroits ſur le bord du *pic*, qui brûlent ou fument : dans d'autres ſi on retourne les pierres, on y trouve attaché du ſoufre pur. Il y a auſſi dans le fond des pierres qui ſont luiſantes & ſemblables au mache-fer ; ce qui vient ſans doute de l'extrême chaleur du lieu d'où elles ſortent. C'eſt ce que confirme M. Edens, qui y a fait un voyage en 1715. *Voyez les Tranſact. philoſoph. n°.* 345. *Longit. du pic de Ténériffe*, ſelon Caſſini, 2, 51, 30 ; *latit.* 28, 30. *(D. J.)*

PIC A PIC, (*Marine.*) c'eſt-à-dire, à plomb, ou perpendiculairement.

A pic ſur une ancre, c'eſt-à-dire, que le vaiſſeau eſt perpendiculairement ſur cette ancre, & qu'elle eſt dégagée du fond.

Des ſauts à pic dans une riviere. C'eſt quand il ſe trouve un rocher eſcarpé ou ſaut dans une riviere, où toute l'eau tombe de haut en bas comme dans une caſcade, ainſi qu'il s'en trouve dans de grandes rivieres de l'Amérique. *Voyez* PORTAGE, *faire portage ; le vent eſt à pic. V.* VENT.

PIC, (*Poids.*) gros poids de la Chine dont on ſe ſert particuliérement du côté de Canton, pour peſer les marchandiſes ; il ſe diviſe en cent catis ; quelques-uns diſent en cent vingt-cinq ; le catis en ſeize taels ; chaque tael faiſant une once deux gros de France, en ſorte que le *pic* de la Chine revient à cent vingt-cinq livres, poids de marc. *Savary.*

PIC, (*Inſtrument d'ouvriers.*) inſtrument de fer un peu courbé, pointu & acéré, avec un long manche de bois qui ſert aux mâçons terraſſiers à ouvrir la terre, ou à démolir les vieux bâtimens. Les carriers s'en ſervent auſſi pour déraciner & découvrir les pierres dont ils veulent trouver le blanc. Cet outil ne differe de la pioche pointue, qu'en ce que le fer en eſt plus long, plus fort, & mieux acéré. (*D. J.*)

PIC, *en terme de Boutonnier*, petit ouvrage en cartiſane qui ſert d'ornemens dans différens ouvrages, ſoit dans les carroſſes, ſoit dans les harnachemens des chevaux, dans les ameublemens ou habillemens d'hommes ou de femmes, *&c.* C'eſt un carreau un peu arrondi ſur ſes angles : pour faire un *pic*, la premiere choſe néceſſaire, c'eſt de découper du vélin de la grandeur convenable avec l'emporte-piece ; on le met alors en ſoie en tournant une bobine autour de la cannetille ou du milleray qui borde ce fond. Par-là on arrête le bord, & on couvre le vélin tout enſemble. *Voyez* CANNETILLE. Enſuite on recommence l'opération en or & en argent, s'il le faut. Le principal uſage du *pic*, c'eſt dans les graines d'épinards, ou dans les jaſmins. *V.* JASMINS.

PIC, *en terme de Rafineur*, eſt un inſtrument de fer en forme de langue de bœuf, monté ſur un manche de trois piés de long : on s'en ſert à piquer les matieres, quand elles ſont trop maſtiquées dans le bac à ſucre. *V.* BAC A SUCRE.

PIC, (*Jeu*) le *pic* a lieu dans le jeu de piquet, lorſqu'ayant compté un certain nombre de points ſans que l'adverſaire ait rien compté ; l'on va en jouant juſqu'à trente ; auquel cas, au lieu de dire *trente*, l'on compte ſoixante, & l'on continue de compter les points que l'on fait de ſurplus. Il faut remarquer que pour faire *pic*, il faut être premier ; car ſi vous êtes dernier, le premier qui jette une carte qui marque, vous empêche d'aller à ſoixante, quand vous auriez compté dans votre jeu vingt-neuf, & que vous leveriez la carte jetée.

PICA, ſ. m. (*Médec. pratiq.*) ce mot déſigne une maladie dont le caractere diſtinctif eſt un dégoût extrême pour les bons alimens, & un appétit violent pour des choſes abſurdes, nuiſibles, *nullement alimenteuſes*. Les étymologiſtes prétendent qu'on lui a donné ce nom, qui, dans le ſens naturel, ſignifie *pie* ; parce que comme cet oiſeau eſt fort varié dans ſes paroles & ſon plumage, de même l'appétit dépravé

de cette eſpece de malade s'étend à pluſieurs différentes choſes, & ſe diverſifie à l'infini. N'auroit-on pas pu trouver un rapport plus ſenſible & plus frappant entre cet oiſeau remarquable par ſon babil, & les perſonnes du ſexe, qui ſont les ſujets ordinaires de cette maladie? Eſt-ce un pareil rapport qui auroit autoriſé cette dénomination? ou plutôt ne ſeroit-ce pas parce que la *pie*, comme l'ont écrit quelques naturaliſtes, ſe plaît à manger de petites boules de terres? On voit auſſi que le mot grec, par lequel on exprime cette maladie, κισσα, ou ſuivant le dialecte attique, κιττα, c'eſt le nom de la *pie*; quelques auteurs, comme il s'en trouve ſouvent, préférant aux explications naturelles les ſens les plus recherchés, ont taché de trouver au mot κισσα une autre étymologie; ils l'ont dérivé de κισσος, qui veut dire *lierre*, établiſſant la comparaiſon entre la maladie dont il s'agit & cette plante paraſite, ſur le nombre & la variété des circonvolutions & détours qu'elle fait à l'aide des autres corps qui lui ſervent d'appui: quoi qu'il en ſoit de la juſteſſe de ces étymologies & de ces commentaires, laiſſons cette diſcuſſion des mots pour paſſer à l'examen des choſes.

L'objet de l'appétit des perſonnes attaquées du *pica*, eſt extrêmement varié; il n'y a rien de ſi abſurde qu'on ne les ait vu quelquefois deſirer avec paſſion; la craie, la chaux, le mortier, le plâtre, la pouſſiere, les cendres, le charbon, la boue, le deſſous des ſouliers, le cuir pourri, les excrémens même, le poivre, le ſel, la cannelle, le vinaigre, la poix, le coton, *&c.* & autres choſes ſemblables, ſont ſouvent recherchées par ces malades avec le dernier empreſſement. Il y a une obſervation rapportée par M. Nathanael Fairfaix, *Act. philoſoph. anglic. num.* 29, *cap. v.* § 5, d'une fille qui avoit un goût particulier pour l'air qui ſortoit des ſoufflets; elle étoit continuellement occupée à faire jouer les ſoufflets; & avaloit avec un plaiſir délicieux l'air qui en étoit exprimé. Cette maladie eſt très-ordinaire aux jeunes filles; elle peut même paſſer pour une de ces affections qui leur ſont propres. Quoiqu'il y ait quelques obſervations rapportées par Riviere Rhodius & Schenkius, qui prouvent que les hommes n'en ſont pas tout-à-fait exempts, ces faits ſont très-rares & ſouvent peu conſtatés; il en eſt de même des prétentions de Reiſelius & de Primeroſe, & des hiſtoires qu'ils rapportent, d'où il réſulteroit que des maris ont été attaqués de cette maladie lorſque leurs femmes étoient enceintes, ou s'étoient expoſés aux cauſes qui la produiſent ordinairement; ou, pour mieux dire, ces hiſtoires ſont évidemment fauſſes, & ces prétentions ridicules; il ne manqueroit plus, pour porter le dernier coup à l'état de mari, que de lui faire partager les maladies de ſa femme, & de le charger des peines de ſes dérangemens, après l'avoir rendu reſponſable de ſa ſageſſe, en le couvrant de ridicule & de honte lorſqu'elle en manque. On aſſure auſſi que les animaux ſont ſujets au *pica*; Schenkius dit l'avoir obſervé dans des chats, *cent.* 4, *obſerv.* 45. On en voit auſſi des exemples dans les chiens & les cochons, rapportés dans les *Actes philoſophiques anglois*, *vol. I*, *p.* 741. Les pigeons, ſans en être attaqués, mangent ſouvent du petit gravier, du ſable, béquetent les murs, & les autruches dévorent du fer; d'autres oiſeaux avalent des cailloux; mais c'eſt plutôt pour aider leur digeſtion naturelle, que par maladie.

Les jeunes filles auxquelles cette maladie eſt familiere, commencent ſouvent d'aſſez bonne heure à s'y adonner; l'exemple, les invitations de leurs amies, quelquefois l'envie de devenir pâles, un dérangement d'eſtomac, peut-être auſſi d'eſprit, ſont les premieres cauſes de cette paſſion; dès-lors l'appétit ordinaire ceſſe, les alimens qu'elles aimoient autrefois leur paroiſſent inſipides, mauvais; elles deviennent triſtes, rêveuſes, mélancoliques, fuient la compagnie, ſe dérobent aux yeux de tout le monde pour aller en cachette ſatisfaire leur appétit dépravé; elles mangent les choſes les plus abſurdes, les plus ſales, les plus dégoûtantes avec un plaiſir infini; les choſes abſolument inſipides flattent délicieuſement leur goût; ce plaiſir eſt bientôt une paſſion violente, une fureur qu'elles ſont forcées de ſatisfaire, malgré tout ce que la raiſon peut leur inſpirer pour les en

détourner; la privation de l'objet qu'elles appetent ſi vivement, les jette dans un chagrin cuiſant, dans une noire mélancolie, & quelquefois même les rend malades; ſi au contraire elles la ſatisfont librement, leur eſtomac ſe dérange de plus en plus; toutes ſes fonctions ſe font mal & difficilement; il ſurvient des anxiétés, des nauſées, des rots, des gonflemens, douleurs, peſanteurs, ardeurs d'eſtomac, vomiſſement, conſtipation; la langueur s'empare de leurs membres; les roſes diſparoiſſent de deſſus leur viſage; la pâle blancheur du lis ou une pâleur jaunâtre prend leur place; leurs yeux perdent leur vivacité & leur éclat, *voyez* PALES COULEURS, & leur tête panchée languiſſamment & ſans force, ne ſe ſoutient qu'avec peine ſur le cou; fatiguées au moindre mouvement qu'elles font, elles ſentent un mal-aiſe; lorſqu'elles ſont obligées de faire quelques pas, & ſur-tout ſi elles montent, alors elles ſont eſſouflées, ont de la peine à reſpirer, & éprouvent des palpitations violentes: on dit alors qu'elles ont les pâles couleurs, ou qu'elles ſont opilées. *Voyez* PALES COULEURS, OPILATION. Cette maladie ne tarde pas à déranger l'excrétion menſtruelle, ſi ſon dérangement n'a pas précédé & produit le *pica*, comme il arrive ſouvent, à moins qu'il ne ſurvienne avant l'éruption des regles.

On a beaucoup diſputé ſur la cauſe & le ſiege de cette maladie; les uns ont prétendu que ſon ſiege étoit dans l'eſtomac, & ne dépendoit que de l'accumulation de mauvais ſucs; les autres l'ont regardée comme une maladie de la tête, & en ont fait une eſpece d'affection mélancolique. Parmi les premiers, les uns ont cru, avec Aphrodiſée, que les mauvais ſucs qui ſe ramaſſoient dans l'eſtomac étoient de la même nature que les alimens, ou que les choſes qui étoient l'objet de l'appétit; & que c'étoit en vertu de ce rapport, de cette ſympathie, qu'on les appétoit; ils ſe fondoient ſur ce que tous les ſucs étant viciés, ils devoient exciter l'appétit de mauvais alimens, comme l'eſtomac ſain ou les ſucs bons font deſirer des alimens de même nature. 2°. Ceux qui ſont d'un tempérament bilieux ne voient en ſonge que des incendies; les pituiteux ont toujours devant les yeux de l'eau, des débordemens, *&c.* Il en doit être de même des ſucs d'une telle eſpece déterminée, ils doivent frapper l'imagination d'une telle façon, & lui repréſenter les alimens analogues; les ſucs acides, faire deſirer les fruits aigrelets; les ſucs brûlés, du charbon, *&c.* & par conſéquent en faire naître l'appétit. Les autres penſent, avec Avicenne, que les ſucs de l'eſtomac ſont d'une nature contraire, & que cette contrariété eſt la cauſe du *pica*; alors ces prétendus alimens ſont l'effet des remedes; il ne leur manque pas de raiſons pour étayer & confirmer leur ſentiment. 1°. L'appétit des choſes analogues au ſuc de l'eſtomac, ne devroit jamais ſe raſſaſier, & devroit au contraire toujours augmenter, parce que ces ſucs recevroient toujours plus de force & d'activité de la part des choſes qui ſeroient priſes en guiſe d'aliment; ce qui n'arrive pas. 2°. Eſt-il probable que les ſucs puiſſent s'altérer au point d'être comme du bois pourri, de la boue, du plomb? *&c.* 3°. Il n'eſt pas plus naturel que l'eſtomac ſe porte vers des choſes dont il regorge. 4°. Dans la ſoif & la faim, les objets deſirés ſont propres à faire ceſſer l'état forcé du goſier & de l'eſtomac, parce qu'ils lui ſont contraires, *&c.* On pourroit encore ajouter à cela que les perſonnes bilieuſes deſirent avec ardeur les fruits acides, oppoſés à la nature & à l'action de la bile; 2°. que les perſonnes attaquées du *pica* ſont bien moins incommodées de l'uſage des choſes abſurdes & nuiſibles, quelque immodéré qu'il ſoit, qu'elles ne le ſeroient ſi elles n'avoient pas cette maladie, ſi elles ne s'y portoient pas avec cette fureur; 3°. enfin, qu'il eſt rare qu'on ſouhaite paſſionnément une choſe dont la jouiſſance n'eſt pas un *beſoin*, un *bien*, en même temps qu'elle eſt un plaiſir. Toutes ces raiſons donnent beaucoup de vraiſemblance à ce ſentiment; les expériences & les obſervations de M. de Réaumur lui donnent encore un nouveau poids. Cet illuſtre académicien dit avoir trouvé une analogie entre les ſucs digeſtifs de ces malades & les choſes qu'ils mangeoient; & cette analogie étoit telle que ces choſes

ſe diſſolvoient très-facilement dans leurs ſucs, ainſi que celles qui aimoient la craie, la chaux, *&c.* avoient des ſucs légérement acides qui diſſolvoient très-bien les abſorbans, alkalis, *&c.* Ces expériences n'ont pas été pouſſées aſſez loin, & ne ſont pas aſſez générales pour avoir la force de la démonſtration ; mais cette opinion peut toujours paſſer pour une hypotheſe ingénieuſe, bien fondée & très-vraiſemblable. Mais, demandera-t-on, n'y a-t-il point de vice d'imagination, de délire ? Ceux dont nous venons d'expoſer le ſentiment, prétendent qu'il n'y a point de dérangement de raiſon, qu'il n'y a qu'une dépravation de cupidité, & qu'ainſi on ne doit pas plus regarder le *pica* comme délire, que la faim canine, que l'érotomanie, le ſatyriaſis ; cas où les beſoins naturels ſont ſimplement portés à un trop haut degré, & dépravés.

Cependant on ne pourra guere s'empêcher de regarder le *pica* comme une eſpece de délire, ſi l'on fait attention, 1°. qu'on peut délirer & raiſonner très-bien ; 2°. que le délire n'exclut pas les motifs des actions qu'on fait ; qu'il eſt même très-vraiſemblable que la plupart des délires ne conſiſtent que dans de fauſſes apperceptions ; & qu'étant ſuppoſées vraies, comme elles le paroiſſent aux fous, toutes leurs actions faites en conſéquence ſont raiſonnables : un homme qui regarde tous les aſſiſtans comme ſes ennemis, comme des gens qui veulent l'aſſaſſiner, s'emporte contre eux en injures & en coups, quand il peut ; y a-t-il rien de plus naturel ? 3°. On pourra bien dire qu'une fille mange de la craie, de la chaux, de la terre, parce qu'elle a de l'acide dans l'eſtomac ; mais expliquera-t-on par-là cette ardeur à ſe cacher, cette paſſion violente qui ſubſiſte long-temps après que tous les acides ſeront détruits ? Et pourquoi tous les enfans qui ſont ſi fort tourmentés par l'acide, n'ont-ils pas le *pica* ? *&c.* Comment expliquera-t-on d'ailleurs l'appétit du coton, du plomb, de la poix, de l'air, des excrémens, *&c.* y a-t-il des ſucs propres à les digérer ? y a-t-il un vice dans ces humeurs qui exige ces corps pour remede & dont le vice en puiſſe être corrigé ? 4°. N'eſt-il pas naturel de regarder cette affection comme dépendante de la même cauſe que la paſſion de compter les carreaux, les vitres, les ſolives d'une chambre, de ſe plaire à la vue de certains objets laids, ſales ou déshonnêtes, de rechercher avec fureur quelque odeur déſagréable, comme celle des vieux livres pourris, d'une chandelle, d'une lampe mal éteinte, & même des excrémens ? Ces ſymptomes familiers, de même que le *pica* aux chlorotiques, annoncent évidemment & de l'aveu de tout le monde, un délire mélancolique, & l'on ne s'aviſe pas de leur attribuer de l'efficacité pour la guériſon du dérangement qui en eſt la cauſe. *Voyez* PALES COULEURS. 5°. Parcourons les cauſes qui produiſent ordinairement le *pica* ; nous verrons preſque toujours un vice dans l'excrétion menſtruelle, ou des chagrins, des inquiétudes, des paſſions vives retenues, des deſirs violens étouffés, des beſoins naturels, preſſans, non ſatisfaits par vertu, par crainte & par pudeur ; quelles autres cauſes ſont plus propres à déranger l'eſtomac & l'imagination ? Nous pourrions ajouter bien d'autres preuves qui ſe tirent de l'état de ces malades, de leur maniere d'agir, de ſe comporter, *&c.* qu'on peut voir tous les jours, & qu'on auroit de la peine à décrire : chacun peut là-deſſus prendre les éclairciſſemens convenables : les occaſions en ſont malheureuſement aſſez fréquentes.

Les femmes enceintes ſont ſujettes à une dépravation d'appétit fort ſinguliere, & qui eſt fort analogue au *pica* ; les auteurs qui ne ſe piquent pas d'une exactitude ſcrupuleuſe, confondent ordinairement ces deux affections, qui ſont cependant différentes ; celle qui eſt propre aux femmes enceintes, s'appelle en latin & en françois *malacia*, nom dérivé du grec μαλάσσω, *je mollis* : quelques auteurs l'ont attribué à l'état de *molleſſe*, ou de relâchement des femmes enceintes ; ce qui conſtitue le *malacia*, eſt un goût particulier pour une ſeule eſpece d'aliment, à l'excluſion de tout autre ; mais cet aliment n'eſt pas néceſſairement & par lui-même mauvais, abſurde ; il eſt toujours nutritif ; ce ſont, par exemple, des fruits d'une telle eſpece, du riz, des poulets, des anchois, des harengs ; il n'y

n'y a que l'aliment pour qui l'on s'eſt déterminé qui plaiſe, qui ait un goût délicieux, qui ſe digere facilement; les autres rebutent, déplaiſent, peſent ſur l'eſtomac: & quoiqu'il y ait de ces alimens dont on dût d'abord s'ennuyer, ou dont on pût être incommodé à la longue, comme des harengs, des enchois; cependant on ne s'en dégoûte point, & on n'en reſſent aucun mauvais effet. Cet appétit déterminé commence à ſe déclarer, pour l'ordinaire, vers le quatrieme jour de la groſſeſſe, & ceſſe à la fin du troiſieme mois ou au commencement du quatrieme. Il me paroît qu'on doit diſtinguer cette affection des *envies* des femmes enceintes, par leſquelles elles deſirent la poſſeſſion de quelque objet, un joyau, un fruit, un mets particulier; elles ſont ſatisfaites dès qu'elles l'ont obtenu; & ſi elles ne peuvent pas l'avoir, ou n'oſent pas le demander, elles en ſont incommodées, riſquent de ſe bleſſer, & on prétend que l'enfant en porte la marque. *Voyez* ENVIE, TACHE, *&c.*

Le *pica* eſt une maladie très-ſérieuſe; elle eſt ordinairement ou la ſuite & l'effet de quelque obſtruction, du dérangement du flux menſtruel, ou l'avant-coureur & la cauſe de ces maladies; elle affoiblit toujours le tempérament, gâte l'eſtomac, & prépare pour la ſuite une ſource inépuiſable & féconde d'incommodités; ainſi les filles qui n'en meurent pas, reſtent long-temps languiſſantes, maladives, dans une eſpece de convaleſcence difficile. Cette maladie eſt plus ou moins dangereuſe, ſuivant la qualité des objets de l'appétit, ſuivant la violence de la paſſion & l'intenſité des ſymptomes qui s'y joignent. Il eſt évident qu'un uſage & un uſage immodéré du poivre, du ſel, des épiceries, peut faire plus de ravages que ce même uſage limité, ou que l'uſage des terreux, de la craie, *&c.* Fernel a vu ſurvenir un ulcere à la matrice, dont la malade mourut, à l'appétit déréglé du poivre trop abondamment ſatisfait; le danger eſt bien plus grand, ſi le plomb & ſes préparations ſont l'objet de l'appétit; perſonne n'ignore les funeſtes accidens, la terrible colique qu'occaſione ce métal pris intérieurement par lui-même, ou par les parties hétérogenes vénéneuſes dont il eſt altéré. *Voyez* PLOMB, COLIQUE DES PEINTRES. Tulpius rapporte l'obſervation d'une jeune fille, qui mangeoit avec avidité de petites lames de plomb bien diviſées; elle tomba en peu de temps dans une maladie affreuſe, à laquelle elle ſuccomba; ſa langue étoit ſeche, ſes hypocondres reſſerrés, la rate obſtruée, l'eſtomac douloureux, le ventre conſtipé; ſans ceſſe tourmentée par des ſuffocations de matrice, par des défaillances fréquentes, elle ne put trouver du ſoulagement dans aucun remede, *Nicol. Tulp. obſerv. medicar. lib. IV.* Ce qui redouble ſouvent la difficulté de la guériſon, c'eſt que ces malades cachent auſſi long-temps qu'il leur eſt poſſible leur état, & on ne le découvre que tard, qu'après que le mal eſt invétéré & rendu plus opiniâtre; d'ailleurs, lors même qu'on s'en apperçoit & qu'on veut y remédier, les malades ſont peu dociles, elles ne veulent pas ſe priver du plaiſir de ſatisfaite à leur paſſion, ſouvent elles ne le peuvent pas; & ſi elles rencontrent des médecins imprudens par trop de ſévérité, qui leur défendent tout uſage de mets pour leſquels elles ſont paſſionnées, & des parens trop rigides & trop ſcrupuleuſement attentifs à obſerver l'ordonnance du médecin, elles deviennent triſtes, mélancoliques & ſérieuſement malades. Le *malacia* n'eſt pas une maladie, il n'y a point de danger à laiſſer ſuivre aux femmes enceintes leur caprice, il y en auroit à les en empêcher; elles n'en éprouvent pour l'ordinaire aucune incommodité, ni elles ni l'enfant qu'elles portent; cependant lorſque les alimens pour leſquels elle s'eſt déterminée, ſont d'un mauvais caractere, trop ſales, trop épicés, que ce ſont des poiſſons, par exemple, deſſéchés & endurcis par le ſel & la fumée, il eſt certain que le chyle qui s'en forme ne ſauroit être bien bon; on doit, autant qu'on peut, faire en ſorte par les avis, les invitations, que la femme en uſe ſobrement; il faut auſſi pour cela lui préſenter des mets agréables, d'une nature oppoſée, qui puiſſe modérer & contrebalancer l'action des autres: on les mêle pour cela ſouvent enſemble.

Quand on ſe propoſe de guérir une fille attaquée du *pica*, il eſt très-important de s'attirer ſa confiance, de lui faire approuver & deſirer le ſoin qu'on va prendre de ſa ſanté : on peut réuſſir en cela en la plaignant, en compatiſſant à ſes peines, en ſe prêtant à ſes goûts, à ſa paſſion; on ne la déſapprouve pas, on ſe garde bien d'en faire un crime & de la défendre; on aſſure au contraire que c'eſt une maladie indépendante de la volonté, qui même peut être bien lorſqu'elle eſt modérée; on ſe contente d'en faire voir les inconvéniens, on inſiſte ſurtout ſur les atteintes que la beauté pourroit en recevoir. On touche rarement cette corde ſans ſuccès; il eſt facile de prouver combien cet appétit déréglé fait du tort à un joli viſage, on a toujours quelques exemples connus à citer; on peut engager par-là les malades à ſe modérer dans l'uſage de ces choſes abſurdes, à en diminuer tous les jours la quantité, à faire quelques remedes; on promet une prompte guériſon, le retour de la ſanté, de la beauté & de l'embonpoint; on peut auſſi, en s'inſinuant adroitement dans l'eſprit de ces jeunes & timides malades, en flattant ainſi leurs deſirs, s'inſtruire de la cauſe qui a déterminé la maladie, & des corps qui en ſont l'objet; choſes qu'elles s'obſtinent d'autant plus à cacher qu'elles ſont plus ridicules, & qu'il eſt cependant très-important que le médecin ſache. N'eſt-il pas bien naturel qu'elles refuſent d'avouer que leur appétit les porte violemment à manger du cuir pourri, par exemple, des matieres fécales? & quand la cauſe de cette maladie ſe trouve être une envie de ſe marier, qu'il leur eſt défendu de faire paroître & encore plus de ſatisfaire; quelle peine ne doit-il pas leur en coûter pour rompre le ſilence? Cependant de quelle utilité ces ſortes d'aveux ne ſont-ils pas pour le médecin? Utilité au reſte qui reflue ſur la malade. Lorſqu'on eſt inſtruit de la cauſe du mal, on y apporte le remede convenable : dans l'exemple propoſé, on n'a point de ſecours plus approprié que le mariage; il remplit, en guériſſant, ces trois grandes conditions ſi difficiles à réunir, *citò*, *tutò* & *jucundè*. Voyez MARIAGE. Lorſque la maladie eſt l'effet d'une ſuppreſſion ou d'un dérangement dans l'excrétion menſtruelle, il faut avoir recours aux emmenagogues variés ſuivant les cas. *Voyez* REGLES, SUPPRESSION (*maladie de la*). Cependant on doit engager la malade à uſer de mets ſucculens & de facile digeſtion; l'eſtomac affoibli ſe fortifie par les ſtomachiques amers, aloétiques; on diſtrait & on récrée l'eſprit triſte & rêveur par les promenades, les parties de plaiſirs, les compagnies agréables, les ſpectacles, la muſique, les concerts, *&c.* Parmi les remedes intérieurs, il faut choiſir ceux qui ſont les plus appropriés à l'eſpece de dérangement d'eſtomac qu'a occaſioné l'abus des alimens ou des corps qui étoient l'objet des délires mélancoliques; il faut oppoſer aux ſpiritueux aromatiques, à l'alkali cauſtique, les légers apéritifs, délayans, *&c.* aux terreux inviſquans, les toniques, les martiaux, les fort apéritifs; & ſi quelques maladies, comme les obſtructions de viſceres, les pâles couleurs, y ſont ſurvenues, alors il faut diriger & varier le traitement en conſéquence. *V.* OBSTRUCTION, PALES COULEURS, *&c.*

PICARA, (*Géographie moderne.*) province de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade. Elle eſt bornée par les grandes montagnes des Audets, du côté de l'orient. (*D. J.*)

PICARDIE (LA), *Géographie mod.* province de France, bornée au nord par le Hainault, l'Artois & la mer; au midi par l'île de France; au levant par la Champagne, & au couchant par la Manche & la Normandie. Elle a quarante-huit lieues du levant au couchant, & trente-huit du midi au nord. Ses principales rivieres ſont la Somme, l'Oyſe, la Cauche, la Scarpe, la Lys, & l'Aa. Cette province eſt abondante en blé & autres grains.

On diviſe la *Picardie* en haute, moyenne & baſſe. La haute comprend le Vermandois & la Thiérache; la moyenne, l'Amiénois & le Santerre; la baſſe comprend le pays reconquis, le Boulenois,

le Ponthieu & le Vimeu. Les fabriques & les manufactures y occupent beaucoup de monde : on y fait quantité de ſerges, de camelots, d'étamines, de pannes & de draps; il y a pluſieurs verreries. On voit dans la forêt de la Fere, au château de Saint-Gobin, la manufacture des glaces; d'où on les tranſporte à Paris pour être polies.

Outre le gouvernement militaire de Picardie, qui comprend trois lieutenances générales, il y a des gouverneurs particuliers de villes & citadelles. Amiens eſt la capitale de la province.

On compte quatre évêchés dans le gouvernement de Picardie, tel qu'il eſt aujourd'hui : Amiens & Boulogne ſont ſuffragans de l'archevêché de Rheims : Arras & Saint-Omer en Artois, ſont ſous la métropole de Cambrai.

Le nom de Picardie n'eſt pas ancien, & ne ſe trouve en aucun monument avant la fin du XIIIe. ſiecle, où Guillaume de Nangis a appellé ce pays Picardie. Matthieu Paris parlant de la ſédition arrivée l'an 1229 à Paris, entre les bourgeois & les clercs ou écoliers de l'univerſité, dit que les auteurs de ce trouble furent ceux qui étoient voiſins de la Flandre, & qu'on nommoit communément Picards.

La Picardie ayant été conquiſe par Claudion, tomba ſous la domination des rois Francs; ce prince établit à Amiens ſon ſiege royal. Mérouée lui ſuccéda, ainſi que Childeric ſon fils. Enſuite la Picardie échut en partage à Clotaire fils de Clovis, & reſta ſous la domination des rois de France, juſqu'à Louis le débonnaire, qui y établit, en 823, des comtes qui devinrent preſque ſouverains.

Philippe-Auguſte s'arrangea de cette province avec Philippe d'Alſace, comte de Flandre. En 1435, Charles VII engagea toutes les villes ſituées ſur la Somme au duc de Bourgogne, pour quatre cents mille écus. Louis XI les retira en 1463; & depuis ce temps-là, la Picardie n'a plus été aliénée. (*D. J.*)

Cette province a vu naître Duqueſne, le vainqueur de Ruiter, amiral hollandois; la Motte-Houdancourt, qui ſe diſtingua devant Turin; Charles Mouchy d'Hocquincourt, qui força les lignes eſpagnoles devant Arras; le chevalier de Malte, Adolphe de Vignacourt, d'une famille de héros; Jérome Feuquieres; le brave Salency, colonel de Normandie, qui attaqua la phalange angloiſe à Fontenoy; le capitaine Turot, qui s'eſt ſignalé dans la marine. Ce brave homme, mort en 1759, méritoit un meilleur ſort. Il a fait des prodiges avec trois petites frégates, & a tenu en échec la flotte Angloiſe pendant un an. Il a vécu & il eſt mort en héros. Les Anglois même le craignoient & l'admiroient. C'eſt aſſez pour ſa gloire; mais ce n'en eſt pas aſſez pour celle de la France : il étoit l'eſpérance de notre marine.

Pierre Ramus, un des ſavans auxquels les belles-lettres ont le plus d'obligation, fils d'un charbonnier, devint principal du college de Preſle, & profeſſeur royal. C'eſt le premier qui ait donné une grammaire françoiſe. Sa premiere theſe, pour être reçu maître-ès-arts, fut la cauſe de ſes diſgraces. Tel en eſt le ſujet, *quæcumque ab Ariſtotele dicta ſint falſa eſſe & commentitia.* On ſait quelle fut, en 1572, la fin malheureuſe de ce ſavant qui avoit fondé une chaire de mathématiques. On prétend qu'il a le premier introduit l'*v* & l'*j* conſonnes.

Pierre Galand, principal du college de Boncour, profeſſeur royal, & chanoine de Notre-Dame, né à Rollot, près de Mondidier. Sa *vie du célebre Pierre Duchâtel*, ſon ami, écrite en beau latin, a mérité l'éloge des ſavans.

Jacques Fernel, médecin & mathématicien, né à Mondidier. Peu d'auteurs ont reçu autant d'honneurs que lui dès ſon vivant. Il mourut en 1558 : on voit ſon épitaphe à S. Jacques de la Boucherie.

Guy Patin, dont Fernel étoit le ſaint, aſſuroit dans ſes lettres qu'il tiendroit à plus grande gloire d'être deſcendu de cet auteur, que d'être roi d'Ecoſſe. Il ajoute qu'il a fait revivre l'art de la médecine, & que jamais prince ne fit autant de bien au monde que lui. On peut voir la liſte des ouvrages de Fernel, dans l'*hiſtoire de Mondidier*, par le P. Daire, 1765.

Le docte François Vatable, né à Gamaches.

Denis Lambin, par ſes veilles, a défriché les avenues du parnaſſe grec & latin : les preuves de ſon ſavoir ſont conſignées dans ſes *commentaires* & ſes *harangues :* il mourut en 1572, de douleur de la perte de ſon ami Ramus, maſſacré à la boucherie de la S. Barthelemi.

Jacques Lefevre, d'Etaples, profeſſeur au college du cardinal le Moine, penſa être brûlé par le fougueux Noël Beda, ſyndic de Sorbonne, pour avoir ſoutenu qu'il y avoit trois Maries, ſelon le ſentiment des peres Grecs. Il dut la vie à Guillaume Petit, dominicain, confeſſeur de François I, homme ſage & éclairé, qui ne conſeilloit au roi que des actes d'humanité. Guillaume Briçonet, évêque de Meaux, qui aimoit les ſavans, l'attira auprès de lui, avec Rouſſel, Fatel & Vatable.

Le grand Rouſſel, docteur, étoit auſſi Picard.

Les Sanſons, fameux géographes, étoient d'Abbeville. On peut remarquer que la Picardie a produit de bons géographes; le pere Philibert Briet, Pierre Duval, parent des Sanſons, & leur compatriote; Jacques Robbe, né à Soiſſons; Claude le Caton, né à Mondidier.

Le ſavant qui fait le plus grand honneur à cette province, eſt André Duchêne.

Jacques Dubois ou Sylvius, médecin & profeſſeur au XVIe. ſiecle, étoit d'Amiens : perſonne ne parloit mieux latin que ce Picard.

Antoine Mouchi, recteur de l'univerſité en 1539, inquiſiteur contre les Huguenots ſous Henri II, ou plutôt l'eſpion du cardinal de Lorraine. C'eſt pour lui qu'on inventa le ſobriquet de *mouchard*, pour déſigner un eſpion : ſon nom ſeul devint une injure.

L'immortel auteur d'*Atalie*, Jean Racine, eſt né à la Ferté-Milon en Valois : Jean Riolan, médecin; Voiture, un des beaux eſprits du ſiecle de Louis XIV; Rohault le phyſicien, étoient tous trois d'Amiens. Laurent Bechel & Loiſel, juriſconſultes; l'abbé Dubos; M. le Cat; le célebre abbé Nollet; Bonaventure Racine, qui a donné en douze volumes un excellent *abrégé* de l'hiſtoire eccléſiaſtique, étoient Picards.

Jean Cholet, né à Nointel, profeſſeur en droit & cardinal, mort en 1291, établit le college de ſon nom pour des bourſiers théologiens de la nation de Picardie.

Jean le Moine, né à Crey, près d'Abbeville, également revêtu de la pourpre, fonda le college de ſon nom, dont il dreſſa les ſtatuts, ainſi que ceux du college de Cholet.

André le Moine, ſon frere, fonda, en 1311, en faveur des écoliers d'Amiens & de Noyon, huit bourſes de théologie. Guillaume Duranti, de Beauvais, aſſigna la dixieme partie de ſes bénéfices aux pauvres écoliers.

Le college de Laon doit une partie de ſa fondation à Guy, doyen de Laon. Le ſecond fondateur fut, en 1313, Raoul de Preſle, clerc du roi Philippe-le-Bel, mort en 1331, d'où le college a pris le nom de Preſle, bourg du Soiſſonnois.

Celui de Beauvais doit ſon origine à J. de Dormans, évêque de Beauvais, cardinal, chancelier de France, qui, en 1370 fonda les bourſiers qui devoient être de la paroiſſe de Dormans, ou des villages du dioceſe de Soiſſons, & leur aſſigna 4 ſous pariſis par ſemaine. Son neveu & ſon ſucceſſeur, Milles de Dormans, acheva la chapelle dédiée en 1382, & inſtitua quatre chapelains. Il y a eu un chancelier de France du même nom.

Jean Nolin, procureur de ce college, augmenta, en 1501, les fondations de deux bourſiers & d'un chapelain, qui devoient être de la ville de Compiegne. C'eſt le college qui a eu tant de réputation ſous les excellens principaux Rollin & Coffin.

Le cardinal Pierre d'Ailly a fondé une chaire au college de Navarre. L'argent qu'il a laiſſé pour acheter des livres, & le logement des théologiens qu'il a fait conſtruire, l'ont fait regarder comme le ſecond fondateur. Il naquit à Compiegne en 1350, profeſſa la théologie à Navarre en 1386, où il eut pour diſciples Gerſon, Clémengis, Gilles Deſchamps, & mourut

en 1425. Il a été nommé l'*aigle des docteurs & le fléau des héréſies.* C'eſt lui qui fit établir, par Boniface IX, un théologal dans toutes les égliſes épiſcopales.

N'oublions pas Adrien Baillet, ſavant & judicieux critique, qui a purgé les vies des ſaints du merveilleux & du fabuleux.

Claude Caperonier, né à Mondidier, profeſſeur en langue greque au college royal.

D. Luc d'Achery, ſavant bénédictin.

Le poëte Vadé, né à Ham, mort en 1757.

Antoine de la Place, né à Calais.

François Maſclef, auteur d'une grammaire hébraïque, étoit d'Amiens. (*C*)

PICARDIE (CANAL DE). *Lettre de M. de Voltaire ſur le canal de* Picardie, *conſtruit par M. Laurent.* « Je ſavois, monſieur, il y a long-temps, que vous aviez fait des prodiges de méchanique; mais j'avoue que j'ignorois, dans ma chaumiere & dans mes déſerts, que vous travaillaſſiez actuellement, par ordre du roi, aux canaux qui vont enrichir la Flandre & la Picardie. Je remercie la nature qui nous épargne les neiges cette année : je ſuis aveugle quand la neige couvre nos montagnes; je n'aurois pu voir les plans que vous avez bien voulu m'envoyer : j'en ſuis auſſi ſurpris que reconnoiſſant. Votre canal ſouterrain ſur-tout eſt un chef-d'œuvre inoui. Boileau diſoit à Louis XIV, dans le beau ſiecle du goût :

J'entends déja frémir les deux mers étonnées,
De ſe voir réunir au pié des Pyrénées.

Lorſque ſon ſucceſſeur aura fait exécuter tous ſes projets, les mers ne s'étonneront plus de rien; elles ſeront très-accoutumées aux prodiges.

Je trouve qu'on ſe faiſoit un peu trop valoir dans le ſiecle paſſé, quoiqu'avec juſtice, & qu'on ne ſe fait peut-être pas aſſez valoir dans celui-ci. Je connois le poëme de l'empereur de la Chine, & j'ignorois les canaux navigables de Louis XV.

Vous avez raiſon de me dire, monſieur, que je m'intéreſſe à tous les arts & aux objets du commerce.

Tous les goûts à la fois ſont entrés dans mon ame.

Quoiqu'octogénaire, j'ai établi des fabriques dans ma ſolitude ſauvage. J'ai d'excellens artiſtes qui ont envoyé de leurs ouvrages en Ruſſie & en Turquie; & ſi j'étois plus jeune, je ne déſeſpérerois pas de fournir la cour de Pekin du fond de mon hameau Suiſſe.

Vive la mémoire du grand Colbert, qui fit naître l'induſtrie en France,

Et priva nos voiſins de ces tributs utiles,
Que payoit à leur art le luxe de nos villes.

Béniſſons cet homme qui donna tant d'encouragemens au vrai génie, ſans affoiblir les ſentimens que nous devons au duc de Sully, qui commença le canal de Briare, & qui aima plus l'agriculture que les étoffes de ſoie. *Illa debuit facere & iſta non omittere.*

Je défriche depuis long-temps une terre ingrate : les hommes quelquefois le ſont encore plus; mais vous n'avez point fait un ingrat, en m'envoyant le plan de l'ouvrage le plus utile.

J'ai l'honneur, *&c.* ».

M. de la Condamine, qui, étant à S. Quentin en ſeptembre 1773, montra au duc de Cumberland le canal, que ce prince trouva un ouvrage admirable & digne des Romains, fit ce quatrin :

L'homme, depuis Noé, s'aſſerviſſant les mers,
Avoit ſu rapprocher les bouts de l'univers.
Neptune étoit ſoumis; Pluton devient traitable.
A la voix de Laurent la terre eſt navigable.

Cet excellent ingénieur, qui étoit chargé du canal de Bourgogne, projeté depuis Henri IV, vient d'être enlevé à la France & aux arts, par une mort prématurée, en octobre 1773 : il étoit Flamand. (*C*)

PICARDS, (*Hiſt. eccléſ.*) nom d'une ſecte qui s'établit en Boheme au commencement du XVe. ſiecle, & qui y fut cruellement perſécutée. Elle eut pour chef un prêtre qui s'appelloit Jean, & qu'on nomma

Picard, parce qu'il étoit de Picardie; d'autres l'ont nommé *Martin*, & d'autres *Loquis*.

L'article que Bayle a donné de la ſecte des Picards ne lui fait pas honneur, & on ne peut aſſez s'étonner que ce génie ſi fin dans la critique des hiſtoriens de la Grece & de Rome, ſe ſoit plu à adopter les contes ridicules qu'il avoit lus ſur les malheureux Picards. Ajoutez que ſon article eſt ſec & entiérement tiré de Varillas, hardi conteur de fables, qui a ici copié celles d'Enée Sylvius, lequel déclare avoir rapporté ce que d'autres ont dit, & avoir écrit bien des choſes qu'on ne croyoit point; c'eſt ſon propre aveu : *aliorum*, dit-il, *dicta recenſeo, & plura ſcribo quàm credo.*

Laſitius rapporte que le prétendu Picard arriva en Boheme en 1418, du temps de Wenceſlas, ſurnommé le *fainéant* & l'*ivrogne*; qu'il vint accompagné d'environ quarante autres, ſans compter les femmes & les enfans; que ces gens-là diſoient qu'on les avoit chaſſés de leur pays à cauſe de l'évangile. Le jéſuite Balbinus, dans ſon *épitome rerum Bohemicarum*, *liv. II*, dit la même choſe, & n'impute aux Picards aucun des crimes, ni aucune des extravagances qu'Enée Sylvius leur attribue.

Jean Schlectat, ſecretaire de Ladiſlas, roi de Boheme, rendant compte à Eraſme des diverſes ſectes qui partageoient la patrie, entre dans de plus grands détails ſur celle des Picards. Ces gens-là, dit-il, ne parlent du pape, des cardinaux & des évêques, que comme de vrais antéchriſts; ils ne croient rien ou fort peu des ſacremens de l'égliſe. Ils prétendent qu'il n'y a rien de divin dans le ſacrement de l'Euchariſtie, affirmant qu'ils n'y trouvent que le pain & le vin conſacrés, qui repréſentent la mort de Jeſus-Chriſt; & ils ſoutiennent que ceux qui adorent le ſacrement ſont des idolâtres, ce ſacrement n'ayant été inſtitué que pour faire la commémoration de la mort du Sauveur, & non pour être porté de côté & d'autre; parce que Jeſus-Chriſt qui eſt celui qu'il faut honorer du culte de latrie, eſt aſſis à la droite de Dieu le pere. Ils traitent d'ineptie les ſuffrages des ſaints & les prieres pour les morts, auſſi-bien que la confeſſion auriculaire, & la pénitence impoſée par les prêtres. Ils diſent enfin, que les vigiles & les jeûnes ſont le fard de l'hypocriſie; que les fêtes de la vierge Marie, des apôtres & des autres ſaints, ſont des inventions de gens oiſifs. Ils célebrent pourtant les dimanches & les fêtes de Noël & de la Pentecôte. *Epiſt. Eraſm. liv. XIV.* Ce récit de Schlectat nous apprend manifeſtement que les Picards n'étoient autres que des Vaudois, & M. de Beauſobre a démontré cette identité dans ſon hiſtoire de la guerre des Huſſites. Vous en trouverez l'extrait dans le dictionnaire de M. de Chaufepié, qui a fait un excellent article des Picards. Voici en peu de mots le précis de ce qui les concerne.

Les Vaudois étoient en Boheme dès l'an 1178; des diſciples de Valdo s'y réfugierent & furent fort bien reçus à Zatée & à Launitz, deux villes voiſines ſituées ſur la riviere d'Egne, & aſſez proche des frontieres de Miſnie, par où les Vaudois entrerent vraiſemblablement en Boheme; une partie du peuple ſuivoit alors le rit grec, pendant que la nobleſſe & les grands qui avoient commerce avec les Allemands leurs voiſins, & qui ſe conforment ordinairement à la cour, ſuivoient pour la plupart le rit latin; mais ce rit ayant été introduit par force, n'en étoit que plus déſagréable au peuple. Les Vaudois ayant trouvé de l'humanité & de l'accueil dans les habitans de ces deux villes, leur firent connoître les ſuperſtitions que le temps avoit introduites dans la religion chrétienne, & les affermirent dans l'averſion qu'ils avoient déja pour l'égliſe romaine.

Ces peuples conſerverent l'exercice public du rit grec, juſques vers le milieu du XVe. ſiecle, que l'empereur Charles IV & l'archevêque Erneſt l'interdirent à la ſollicitation des papes & à la pourſuite des moines. Le rit latin ayant été établi partout, les peuples s'aſſemblerent dans les bois, dans les ſolitudes & dans les châteaux de quelques gentilshommes qui les protégeoient; mais quand les troubles s'éleverent en Boheme, & que la nation leva l'étendard contre le pape, ces Picards, ces

Vaudois cachés, commencerent à ſe montrer; il s'en mêla quelques-uns parmi les Taborites; d'autres qui ſe virent en aſſez grand nombre dans une île que forme la riviere de Launitz, aſſez près de Neuhaus, dans le diſtrict de Bechin, prirent les armes & furent défaits par Ziska.

On peut réduire à trois chefs, les preuves qui juſtifient que ces Picards étoient Vaudois; 1°. le principal prêtre qu'on leur donne; 2°. les dogmes qu'on leur attribue; 3°. les crimes, les folies, & les héréſies qu'on leur impute: tout quadre avec les Vaudois.

I. Théobalde dit que leur principal prêtre s'appelloit Martin de Moravet. Laurens de Byzin, chancelier de la nouvelle Prague, ſous Wenceſlas, qui a écrit un journal de la guerre des Huſſites, *diarium de bello huſſitico*, raconte qu'au commencement de 1420, quelques prêtres Taborites débiterent de nouvelles explications des prophéties, & annoncerent un avénement prochain du fils de Dieu pour détruire ſes ennemis, & purifier l'égliſe. " Le » principal auteur de cette doctrine, dit » Laurens de Byzin, étoit un jeune prêtre » de Moravie, fort bel eſprit & d'une » prodigieuſe mémoire; il ſe nommoit » Martin, & fut ſurnommé *Loquis*, » parce qu'il prêchoit avec une hardieſſe » étonnante ſes propres penſées, & non » celles des ſaints docteurs. Ses principaux » aſſociés furent Jean Oilczin, le bachelier » Markold, le fameux Coranda, & autres » prêtres Taborites ». Martin de Moravet ou de Moravie, ſurnommé *Loquis*, le principal prêtre des Picards, eſt donc un prêtre Taborite, un collegue du fameux Wenceſlas Coranda, qui fit tant de bruit dans ce parti, & qui avant & depuis la mort de Ziska, fut à la tête des affaires. Delà il s'enſuit qu'au fond les Picards ſont des Taborites, & que les accuſations d'inceſtes & de nudités qui leur ont été intentées, ſont de pures calomnies, puiſque tout le monde convient que les Taborites n'en furent jamais coupables.

Martin de Moravie fut pris avec un autre prêtre, & envoyé à Conrad, archevêque de Prague, qui, après les avoir gardés dans un cachot pendant pluſieurs mois, les fit jeter tous deux dans un tonneau de poix ardente. Quel étoit leur crime? c'étoit d'avoir ſoutenu juſqu'à la mort, & ſans avoir jamais voulu ſe rétracter, que le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt qu'au Ciel, & qu'il ne faut point ſe mettre à genoux devant la créature, c'eſt-à-dire, devant le pain de l'euchariſtie. Voilà un prêtre Picard, qui a tout l'air Vaudois.

II. Les dogmes des Picards & des Vaudois, ſont les mêmes; nous l'avons déja vu par le détail que Schlectat fait des opinions des Picards de Boheme. Ils ſoutenoient qu'il ne faut point adorer l'euchariſtie, parce que le corps de Jeſus-Chriſt n'y eſt point, le Seigneur ayant été élevé au Ciel en corps & en ame; que le pain & le vin de l'euchariſtie demeurent toujours du pain & du vin, *&c.* Ce ſont-là des doctrines vaudoiſes & purement vaudoiſes.

Les accuſations mêmes ſont des uſages vaudois déguiſés en dogmes; par exemple, les Vaudois ne reconnoiſſoient point de ſainteté attachée aux autels, & n'en faiſoient point une condition du ſervice divin. Si cela eſt, diſoient leurs adverſaires, vous feriez donc dans les temples ce que les maris & les femmes font dans leurs maiſons? La conſéquence fut transformée en dogme. Les Picards, dit-on, ont commerce avec leurs femmes dans les lieux ſacrés; ce ſont donc des miſérables qu'il faut exterminer.

Les prêtres Vaudois étoient mariés, & ils ſoutenoient que leurs mariages étoient légitimes. Quoi! diſoient leurs ennemis, un prêtre ſortant du lit de ſa femme approchera des autels? Autre conſéquence convertie en dogme.

Les Vaudois n'adoroient point le ſacrement, & ne fléchiſſoient point le genou dans les égliſes à la vue du pain ſacré. Autre conſéquence: il n'eſt pas néceſſaire d'adorer Dieu.

Ajoutez à cela les autres dogmes attribués aux Picards par Schlectat. Ils n'invoquoient point les ſaints; ils ne prioient point pour les morts; ils n'admettoient point la confeſſion auriculaire, *&c.* Si ce ne ſont pas là des Vaudois, ce ſont des gens qui leur reſſemblent parfaitement, & qui peuvent bien leur être aſſociés.

III. Les crimes, les folies & les héréſies qu'on leur attribue, perſuadent encore que les pauvres Picards, exterminés en Boheme, étoient de véritables Vaudois; c'eſt ce dont on trouvera les preuves détaillées dans l'ouvrage de M. de Beauſobre : nous y renvoyons le lecteur.

Nous remarquerons ſeulement que la nudité qu'on leur impute eſt une pure fauſſeté, & que les Picards n'ont jamais été adamiſtes. On n'apporte que deux preuves dans l'hiſtoire, de la nudité picarde : la premiere eſt le témoignage du prêtre Taborite, & du docteur Gitzinus; ils n'accuſent pourtant pas les Picards d'une nudité pratique, mais ſeulement d'enſeigner que les habits n'étoient point néceſſaires, & que ſi ce n'étoit le froid, on pourroit auſſi-bien aller nu que vêtu. Ce n'eſt donc, ſur ces deux témoins, qu'une erreur ſpéculative qui ne conclut rien pour la pratique, encore moins pour ces ridicules opinions, que la nudité eſt un privilege de la liberté ou de l'innocence.

La ſeconde preuve qu'on donne de la nudité des Picards, eſt tirée de ce qu'on fit le rapport à Ziska que ceux qui s'étoient fortifiés dans une île y alloient tout nus, & commettoient ſans honte toutes ſortes d'infamies : cette preuve n'eſt qu'un conte abſurde, qu'on inventa contre des malheureux qu'on vouloit ſacrifier; & ce qui réfute pleinement la fauſſeté de ce bruit, c'eſt qu'entre tant de Picards que Ziska ſaiſit dans cette île, & qu'il fit périr, on ne voit pas dans l'hiſtoire qu'un ſeul ait été trouvé nu. De plus, comment ſe perſuader que la nobleſſe de Moravie, qui protégeoit les Picards de ſon pays, ait pu ſoutenir des fanatiques qui donnoient dans l'excès ridicule de ſe faire une religion de la nudité ? Enfin, comment imaginer que d'infames voluptueux ſouffrent conſtamment les plus cruels ſupplices, & qu'ils embraſſent volontairement une mort cruelle qui les va priver de tous les plaiſirs après leſquels ils couroient ? Ajoutez à toutes ces preuves le témoignage du jéſuite Balbinus, qui ne doit pas être ſuſpecté de favoriſer ces hérétiques; & néanmoins il convient que c'eſt à tort qu'on a accuſé les Picards à cet égard, & il reproche à Théobalde d'avoir donné mal-à-propos aux adamites le nom de Picards. Balbin. *Epitom. rer. Bohem. lib. IV, pag.* 449. Voici ce que les théologiens catholiques les plus modérés penſent des Picards : ils diſent que ce fut une ſecte d'hérétiques qui s'éleverent en Boheme dans le XVe ſiecle, & qui prirent ce nom de leur chef appellé Picard, natif des Pays-bas.

Que ce fanatique ſe fit ſuivre d'un aſſez grand nombre d'hommes & de femmes, qu'il prétendoit, diſoit-il, rétablir dans le premier état d'innocence où Adam avoit été créé; c'eſt pourquoi il prenoit auſſi le titre de *nouvel Adam*.

Que ſous ce prétexte il établit comme un dogme parmi ſes ſectateurs, la jouiſſance des femmes, ajoutant que la liberté des enfans de Dieu conſiſtoit dans cet uſage, & que tous ceux qui n'étoient pas de leur ſecte étoient eſclaves. Mais quoiqu'il autoriſât la communauté des femmes, ſes diſciples ne pouvoient cependant en jouir ſans ſa permiſſion, qu'il accordoit aiſément, en diſant à celui qui lui préſentoit une femme avec laquelle il déſiroit avoir commerce : *Va, fais croître, multiplie & remplis la terre.* Il permettoit auſſi à cette populace ignorante d'aller toute nue, imitant en ce point, comme en l'autre, les anciens Adamites. *Voyez* ADAMITES.

Les Picards avoient établi leur réſidence dans une île de la riviere de Lanſnecz, à quatorze lieues de Thabor, place forte, où Ziska, général des Huſſites, avoit ſon quartier principal. Ce guerrier inſtruit des abominations des Picards, marcha contre eux, s'empara de leur île, & les fit tous périr par le fer ou par le feu, à l'exception de deux qu'il épargna, pour s'inſtruire de leur doctrine. Dubrav. *liv. VI.* Sponde *ad ann. chr.* 1420.

PICAREL, ſ. m. *imaris*, (*Hiſt. nat. Ichyol.*) poiſſon de mer. On lui a donné à Antibes le nom de *garon*, & en Languedoc celui de *picarel*, parce qu'il pique la langue lorſqu'il eſt deſſéché & ſalé. C'eſt une eſpece de mendole qui eſt toujours blanche; cependant il eſt plus étroit & plus court que la mendole, car il n'a que la longueur du doigt. Le muſeau eſt pointu; il

il y a de chaque côté sur le milieu du corps une tache noire & des traits argentés & dorés, mais peu apparens, qui s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue; au reste il ressemble à la mendole par les nageoires, les aiguillons, la queue, &c. Rondelet, *histoire des poissons, liv. V, chapitre xiv.* *Voyez* MENDOLE, *poisson.*

PICATAPHORE, subst. m. (*Astrolog. judic.*) Les astrologues appellent ainsi la huitieme maison céleste, par laquelle ils font des prédictions touchant la mort & les héritages des hommes. On la nomme encore *porte supérieure*, lieu paresseux, maison de mort & des héritages. Ranzovius, dans son *tractat. astrolog. part. II*, a traité toutes ces fadaises ridicules. (*D. J.*)

PICAVERET, *voyez* LINOTE.

PICCA-FLOR, s. m. (*Histoire nat. Ornithol.*) c'est le nom que les Espagnols donnent au colibri ou à l'oiseau-mouche, à cause qu'il ne vit que du suc des fleurs. Son article est fait *au mot* COLIBRI.

Rien n'égale la beauté du plumage de ces charmans oiseaux; ils font leurs nids avec tout l'art & les précautions possibles; cependant ils n'en sont que trop souvent chassés par de grosses & cruelles araignées, qui y viennent pour sucer les œufs ou le sang des pauvres petits colibris.

Presque tous les auteurs assurent que cet oiseau n'habite que les pays chauds; mais M. de la Condamine déclare qu'il n'en a vu nulle part en plus grande quantité que dans les jardins de Quito, dont le climat tempéré approche plus du froid que de la grande chaleur. *Mém. de l'acad. des scienc.* 1745. (*D. J.*)

PICEA ABIES, (*Jardinage.*) est une espece de sapin vulgairement appellé *épicia*, & semblable à l'if pour le bois & la feuille, qui ne tombe point; il s'éleve plus haut, sans être ni si garni, ni si beau. Le *picea* produit de la graine qui le perpétue. On le place ordinairement dans les parcs entre les arbres isolés des allées doubles, ou dans les bosquets verds.

PICELLO, (*Géogr. mod.*) ville ou bourg de l'Anatolie sur la mer Noire, entre Penderachi & Samastro. C'est l'ancienne *Psyllium* de Ptolomée.

PICENTIA, (*Géograph. anc.*) ville d'Italie, capitale des Picentins. Cette ville étoit dans les terres. Les habitans furent chassés de leur ville, pour avoir pris le parti d'Annibal. Léander & Mazella disent qu'on la nomme présentement *Vicentia*. 1. Il y avoit une autre ville d'Italie du nom de *Picentia*; elle étoit dans le Latium, selon Denis d'Halicarnasse, *lib. V.*

PICENTINORUM GENS, *PICENTINI* & *PICENTES*, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie. Ils habitoient sur la côte de la mer de Toscane, depuis le promontoire de Minerve, qui les séparoit de la Campanie, jusqu'au fleuve Silarus, qui étoit la borne entre les Picentins & les Lucaniens. Dans les terres ils s'étendoient jusqu'aux limites des Samnites & des Harpini, limites qui nous sont néanmoins absolument inconnues.

PICENUM, (*Géogr. anc.*) contrée d'Italie à l'orient de l'Umbrie, & connue aussi sous le nom d'*ager Picenus*. Les habitans de cette contrée étoient appellés *Picentes*; ils étoient différens des *Picentini*, qui habitoient sur la côte de la mer inférieure. Ce peuple étoit si nombreux, que Pline, *lib. III, cap. xviij*, fait monter à trois cents soixante mille le nombre des *Picentes* qui se soumirent aux Romains. Les bornes du *Picenum* proprement dit, s'étendoient le long de la côte, depuis le fleuve Œsus jusqu'au pays des *Prætutiani*. Dans un sens plus étendu, le *Picenum* comprenoit le pays des *Prætutiani* & le territoire de la ville Adria.

J'ai dit que les Picentins, *Picentini*, habitoient sur la côte de la mer inférieure; j'ajoute ici que ce peuple étoit une colonie de Sabins, qui étant sortis de *Picenum*, aujourd'hui la Marche d'Ancone, s'emparerent d'une partie de la Campanie. Ils possédoient le canton de terre où est à présent la partie occidentale du Principat méridional, entre le cap Campanella & le fleuve Sélo. On croit que Salerne étoit la capitale de ces peuples. (*D. J.*)

PICHA-MAL, (*Hist. nat. Botan.*) fleur qui se cultive dans l'île de Ceylan; elle est blanche & a l'odeur du jasmin: on en apporte tous les matins un bouquet au roi du pays, enveloppé dans un linge blanc, &

ſuſpendu à un bâton. Ceux qui rencontrent ce bouquet, ſe détournent par reſpect. Il y a des officiers qui tiennent des terres du roi pour y planter de ces fleurs ; ils ont le droit de s'emparer de tous les endroits où ils penſent qu'elles croîtront le mieux.

PICHET, PICHER, PICHE, ſ. m. (*Marchands de vin.*) petite cruche de terre à bec, qui leur ſert à tirer du vin d'une piece pour en remplir d'autres.

PICHINCHA, (*Géogr. mod.*) montagne de l'Amérique méridionale, dans l'audience de Quito, & au pié de laquelle eſt bâtie la ville de Quito. C'eſt une pointe de la Cordeliere, & ſur laquelle il y a un volcan, ainſi que ſur la plupart des autres: celle-ci a 2434 toiſes au deſſus de la mer. MM. de la Condamine & Bouguer, dans leur voyage du Pérou, paſſerent trois ſemaines ſur le ſommet de *Pichincha*. (*D. J.*)

PICICITLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) petit oiſeau de paſſage des Indes occidentales eſpagnoles, qui ne paroît au Mexique qu'après la ſaiſon des pluies. Tout ſon pennage eſt gris, excepté la tête & le cou, qui ſont noirs. Nieremberg eſt le ſeul auteur qui en ait donné la deſcription. (*D. J.*)

PICINÆ, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie entre Rome & Nole. C'eſt l'endroit où Sylla reçut la ſeconde ambaſſade du ſénat, qui le prioit de ne pas marcher à main armée contre la ville de Rome. (*D. J.*)

PICNOSTYLE, *ou* PICNOSTYLLE, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt le moindre entre-colonne de Vitruve, qui eſt d'un diametre & demi, ou de trois modules, du grec πιχνος, *ſerré*, & στυλος *colonne*.

PICO, (*Géogr. mod.*) îles de l'Océan, l'une des Açores, à 3 lieues ſud-eſt de Traial, à 4 ſud-oueſt de Saint-Georges, & à 12 ſud-oueſt quart à l'oueſt de Tercere. Cette île a environ 15 lieues de circuit, & eſt expoſée à des volcans ; elle produit de meilleurs vins que toutes les autres Açores. Son nom lui vient d'une haute montagne qui y eſt, & qu'on appelle le *Pie* ou *Pic des Açores*. *Long.* ſelon Deliſle, 349. 21. *lat.* 38. 35. (*D. J.*)

PICOL, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert à la Chine pour peſer la ſoie. Il contient ſoixante-ſix catis & trois quarts de catis ; en ſorte que trois picols ſont autant que le bahar de Malaca, c'eſt-à-dire, deux cents catis. *Voyez* BAHAR.

Picol eſt auſſi un poids en uſage en divers lieux du continent & des îles des Indes occidentales ; il peſe environ vingt livres poids de Hollande. *Diction. de commerce.*

PICOLETS, ſ. m. pl. (*Serrurerie.*) les ſerruriers appellent de la ſorte deux petites pieces de fer rivées au côté de chaque poupée de leur tour, à travers leſquelles paſſent les bras qui ſoutiennent le ſupport ; les *picolets* ſont auſſi de petits crampons qui ſoutiennent le pêne dans la ſerrure, ou plutôt qui en conduiſent la queue. Il y en a de deux ſortes, le *picolet* à patte & le *picolet* à rivure. Le premier ſe tire d'une piece de fer battue mince, & large de ſix lignes ; on plie le pié ſur un mandrin fait de la hauteur & largeur de la queue du pêne ; on le plie en dehors, ce qui forme la patte qu'on perce d'un trou où paſſera la vis qui doit le fixer ſur le palaſtre. Au bout du pié où il n'y a point de patte, on pratique un tenon qui entre dans une petite entaille qu'on a ſoin de pratiquer au palaſtre. Cette ſorte de *picolet* ne ſe rive point, & on le démonte à volonté.

Le *picolet* qui ſe rive ſur le palaſtre ſe fait comme le précédent, excepté qu'il n'a point de patte à un de ſes piés, mais deux tenons pour le river ſur le palaſtre.

PICOLI, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on ſe ſert en Sicile, particuliérement à Meſſine & à Palerme, pour les changes & pour tenir les livres, ſoit en parties doubles, ſoit en parties ſimples ; huit *picolis* valent un ponti, & ſix *picolis* font le grain. On compte par onces, tarins, grains & *picolis*, qu'on ſomme par 30, par 20 & par 6 ; l'once valant 30 tarins, le tarin 20 grains, & le grain 6 *picolis*. *Dictionn. de Commerce.*

PICOLLUS, ſ. m. (*Mythol. des Germains.*) divinité des anciens habitans de la Pruſſe, qui lui conſacroient la tête d'un homme mort, brûloient du ſuif en l'honneur de ce dieu, & lui offroient des ſacrifices ſanglans, pour n'en être pas tourmentés. (*D. J.*)

PICORÉE, ſ. f. (*Art milit.*) eſt l'eſpece de petite guerre que fait le ſoldat lorſqu'il ſort du camp pour piller ou marauder. *Voyez* PILLAGE & MARAUDE.

Suivant la Noue, la *picorée* prit naiſſance dans les guerres civiles ou de religion ſous Charles IX. D'abord les troupes avoient obſervé beaucoup de diſcipline ; mais elles ſe porterent bientôt aux plus grands déſordres : chacun ſe comportoit, dit ce militaire célebre, comme s'il y avoit eu un prix de propoſé à celui qui feroit le plus de mal ; d'où s'enſuivit, dit-il, *la procréation de mademoiſelle la* picorée, *qui depuis eſt ſi bien accrue en dignité, qu'on l'appelle maintenant madame.* Cependant l'amiral Coligni ne négligeoit rien pour maintenir la diſcipline ; mais malgré les exemples de ſévérité dont il uſoit pour réprimer ce déſordre, comme tout le monde y prenoit part, la nobleſſe ainſi que le ſimple ſoldat, il ne lui fut pas poſſible d'y remédier entiérement. (*q*)

PICOT, ſ. m. *terme de bucheron ;* petite pointe qui reſte du bois taillis coupé ſur terre, & qui bleſſe vivement les piés, quand on marche deſſus ſans y prendre garde.

PICOT ſ. m. (*Inſtrument de carrier.*) ce que les carriers nomment un *picot*, eſt une eſpece de marteau pointu, qui n'a qu'un côté ; il porte environ huit pouces de longueur, & un pouce en quarré à l'endroit où il eſt emmanché. Son manche n'a pas moins de cinq piés de long ; c'eſt un des outils qui ſervent à ſoulever la pierre.

PICOT, ſ. m. (*Paſſementerie.*) c'eſt la partie qui conſtitue le bas d'une dentelle ou paſſement, & qui regne d'un bout à l'autre, où elle forme une petite engrelure ; il y a de l'apparence qu'on lui a donné ce nom à cauſe qu'elle ſe termine en petites pointes placées les unes contre les autres ; on eſtime fort les dentelles dont le *picot* eſt bien travaillé & bien ſerré, parce qu'elles durent plus que les autres. (*D. J.*)

PICOT, ſ. m. (*Péche.*) c'eſt une ſorte de filets qui tire ſon nom de l'opération que font les pêcheurs en piquant les fonds voiſins du lieu où ils ont tendu leurs filets. La grandeur de la maille & la quantité du plomb dont ils doivent être chargés par le bas, ſont preſcrits par l'ordonnance, *liv. V, tit.* 2, *art.* 8.

La pêche des *picots* commence à la fin d'avril, & ſe continue juſqu'au mois de novembre. Pour faire cette pêche, les pêcheurs viennent dans leurs bateaux établir leur filet d'ebe & de baſſe eau ſur des fonds qui ont encore quelquefois cinq à ſix braſſes d'eau. Le filet a 40 à 50 braſſes de long, & 2 à 3 de chûte. Le bout forain qui eſt le premier que l'on jette à la mer, eſt frappé ſur une ancre. Ils tendent le filet un peu en demi-cercle & en travers de la marée. L'autre bout du filet eſt frappé ſur une groſſe pierre ou cabliere, qu'ils nomment *étalon*, & ſur laquelle eſt frappée une bouée pour la reconnoître.

Quand ils ſont ainſi établis, les pêcheurs s'éloignent un eſpace conſidérable de leurs filets. Après s'en être éloignés ſuffiſamment, ils reviennent en piquant le fond, pour faire ſaillir le poiſſon & le faire donner dans le filet qu'ils relevent enſuite, & recommencent la même opération pluſieurs fois ; ce qu'ils appellent *trajets*, tant que dure l'ebe. S'ils n'ont rien pêché, ils continuent de flot en faiſant la même manœuvre ; & quand ils ne ſe ſervent pas de perches pour piquer le fond, ils ont une groſſe pierre en cabliere percée, du poids de 60 à 80 livres, amarrée à un cordage ; ils la laiſſent tomber au fond de l'eau pour épouvanter le poiſſon plat, & le faire ſaillir hors du ſable & ſe jeter dans le filet ; ce qui leur réuſſit, ſurtout ſi les *picots* ſont tendus ſur des fonds durs & de roche, où il ſe trouve encore un peu de ſable dans lequel le poiſſon plat ſe puiſſe enfouir.

On prend principalement avec ce filet, des poiſſons plats, comme turbots, barbues, ſolles & des flets, que pour cette raiſon les pêcheurs nomment des *picots francs.*

PICOTE, ſ. f. (*Lainage.*) ou *gucuſe*, étoffe toute de laine d'un très-bas prix ; c'eſt une eſpece de petit camelot. Cette ſorte d'étoffe ſe fabrique à Lille en Flandre, où il s'en fait de pluſieurs longueurs & qualités. Elle eſt à-peu-près ſemblable aux lamparillas & polimites, mais non pas de ſi bonne qualité. Sa deſtination la plus ordinaire eſt pour l'Eſpagne, car pour en France il ne s'y en conſomme preſque pas.

Il y a auſſi des *picotes* qui ſont mêlées de ſoie. *Savary.*

PICOTEMENT, ſ. m. (*Médec.*) eſt une propriété des corps angulaires & aigus, par laquelle ils picotent & cauſent des vibrations & les inflexions des fibres des nerfs, & une grande dérivation du fluide nerveux dans les parties affectées.

Les *picotemens* produiſent la douleur, la chaleur, la rougeur, *&c.* On peut les réduire aux dépilatoires violens & pénétrans, aux ſinapiſmes modérés, aux véſicatoires & aux cauſtiques. *Voyez* SINAPISME, VÉSICATOIRE, *&c.*

PICOTER, v. act. piquer des trous; & PICOTÉ, adj. (*Gramm.*) taché de petits trous. Il ſe dit de ceux qui ont eu la petite-vérole. Il ſe dit auſſi en blaſon pour *marqueté.* Les pêcheurs & les naturaliſtes ont remarqué que la truite étoit *picotée;* c'eſt ainſi qu'ils rendent le mot latin *variegatus*, qui ſignifie ſtrictement *couvert de taches de différentes couleurs.*

PICOTEURS, ſ. m. plur. (*Pêche.*) petits bateaux ſervant au lamanage & à la pêche; terme de pêche uſité dans l'amirauté de Saint-Vallery en Somme.

PICOTIN, ſ. m. (*Meſ. de contenance.*) ſorte de petite meſure à avoine qui contient quatre litrons, c'eſt-à-dire, le quart d'un boiſſeau de Paris. Le *picotin* dont ſe ſervent les bourgeois pour la diſtribution de l'avoine à leurs chevaux, eſt ordinairement d'oſier; mais celui dont ſe ſervent les regrattiers & maîtres graniers, doit être de bois.

Le *picotin* de bois n'eſt autre choſe que le quart du boiſſeau de Paris: il doit avoir quatre pouces neuf lignes de hauteur ſur ſix pouces neuf lignes de diametre ou de large entre les deux fûts.

Le *picotin*, en anglois *pecq*, eſt encore une meſure pour les grains dont on ſe ſert à Londres & dans le reſte de l'Angleterre; quatre *picotins* font un galon ou boiſſeau; huit galons font le quarteau ou barique, & dix quarteaux un quart font le laſt. *Savary.* (*D. J.*)

PICOTIN, (*Arpentage.*) c'eſt une meſure qui ſert à l'arpentage dans quelques lieux de la Guienne. Il faut 12 eſcaits pour faire le *picotin*, chaque eſcait de 12 piés meſure d'Agen, qui eſt environ de trois lignes plus grande que le pié de roi. *Savary.*

PICPUS, PICPASSE, PIQUEPUSSE, ſubſt. m. (*Hiſt. eccléſ.*) religieux du tiers-ordre de S. François, autrement dits *pénitens*, fondés en 1601 à *Picpus*, petit village qui touche au fauxbourg ſaint Antoine de Paris. C'eſt ce village qui a donné nom à la maiſon des religieux, & c'eſt cette maiſon qui n'eſt que la ſeconde de l'ordre, qui a donné nom à l'ordre entier. Lorſqu'un ambaſſadeur fait ſon entrée, les officiers du roi vont le prendre à *Picpus.* Ils dînent dans la maiſon. C'eſt delà que la marche commence. Madame Jeanne de Sault, veuve de René de Rochechouart, comte de Mortemar, en fut reconnue pour fondatrice. Henri IV accorda des lettres-patentes au nouvel établiſſement. Louis XIII poſa la premiere pierre de l'égliſe, & prit dans les lettres-patentes qu'il accorda en 1624 au monaſtere, la qualité de fondateur.

PICQ *ou* PIC, ſ. m. (*Meſ. de longueur.*) meſure étendue dont on ſe ſert en Turquie, ainſi que l'on fait de l'aune en France pour meſurer les corps des longueurs, comme étoffes, toiles, *&c.*

Le *picq* contient 2 piés 2 pouces 2 lignes, qui ſont trois cinquiemes d'aune de Paris; en ſorte que cinq *picqs* font trois aunes, ou trois aunes font cinq *picqs.*

On appelle à Smyrne *tapis de picq*, la ſeconde ſorte de tapis de Turquie ou de Perſe, qui s'y achetent par les nations qui font le commerce du levant. Ils ſont ainſi nommés, parce qu'ils ne ſe vendent pas à la piece, mais au *picq* quarré. *Dictionn. de commerce.*

PICQUINAIRE, ſ. m. (*Art milit.*) anciennement homme de guerre armé d'une pique.

PICRIS, (*Botaniq.*) nom donné par Linnæus au genre de plantes appellé par Vaillant *helminthotheca;* en voici les caracteres. Le calice commun eſt double; l'extérieur eſt compoſé de cinq feuilles faites en cœur; l'intérieur eſt de forme ovale & tout ouvert. La fleur eſt d'un genre compoſé, elle eſt partie uniforme, & en partie faite en faîtiere. Les petites fleurs qui la forment ſont égales & nombreuſes; cha-

cune eſt compoſée d'un ſeul pétale partagé en cinq ſegmens ; les étamines ſont cinq filets capillaires ; les boſſettes des étamines ſont cylindriques ; le germe du piſtil eſt placé ſous la fleur ; le ſtyle eſt de la longueur des étamines ; les ſtigmates au nombre de deux, ſont recourbés ; les calices ſubſiſtent après la chûte des fleurs, & ſervent de capſule aux ſemences qui ſont ovoïdes, obtuſes & à aigrettes ; le receptacle ou l'enveloppe, eſt nu ; les graines varient en figure.

PICTES (LES), (*Hiſt. Géogr.*) en latin *Picti* ; anciens peuples de la Grande-Bretagne, mais dont l'origine eſt fort obſcure. Lorſque les Romains s'emparerent de la Grande-Bretagne, les *Pictes* occupoient la partie orientale de l'île, depuis la Tine juſqu'à l'extrémité ſeptentrionale.

Sous les premiers empereurs romains il ne ſe paſſa rien de remarquable où les *Pictes* paroiſſent avoir eu part ; mais ſous Valentinien I, les Romains les attaquerent, parce que ces peuples, de concert avec leurs voiſins, avoient fait des irruptions dans la province romaine. Nectaridius, gardien des côtes, Buchobandes, Severe & Jovin entreprirent inutilement de les ſoumettre, car ils furent défaits tour-à-tour. Enfin Théodoſe l'ancien y ayant été envoyé, augmenta les terres des Romains d'un grand pays qui appartenoit aux *Pictes*. Dans la ſuite Stilicon, tuteur d'Honorius, envoya Victorinus pour réprimer fortement ces peuples, qui depuis la mort de Théodoſe, recommençoient à faire de nouvelles courſes dans la province romaine. Victorinus agiſſant en maître, leur défendit de nommer un ſucceſſeur à Hengiſt leur roi, qui venoit de mourir. Cette action de hauteur irrita les *Pictes*, qui crurent qu'il vouloit les chaſſer de leur île, comme il en avoit chaſſé les Scots par leur ſecours. Dans cette crainte, ils rappellerent les Scots ; & Ferjus, prince du ſang royal d'Ecoſſe, ravagea les terres des Romains, & ſe fit céder tout le pays au nord de l'Humber.

Vers l'an 511, les *Pictes* s'étant alliés avec les Saxons, aſſiégerent Aréclute ; mais Arthur les battit, & ruina leur pays d'un bout à l'autre.

Depuis l'irruption des Anglois, la Bretagne avoit été partagée entre les Bretons ou Gallois, les Ecoſſois, les *Pictes* & les Anglo-Saxons. Les *Pictes* & les Ecoſſois habitoient la partie ſeptentrionale de l'île. L'Eſca & la Ewede, & les montagnes qui ſont entre ces deux rivieres, les ſéparoient des Anglo-Saxons. Les *Pictes* étoient à l'orient ; les Ecoſſois à l'occident. Le mont Gratbain faiſoit leur borne commune depuis l'embouchure de la Nyſſe juſqu'au lac Lomon. Alberneth étoit la capitale des *Pictes*, & Edimbourg étoit encore à eux. Ils ne ſe contenterent pas de ces terres, ils attaquerent en 670 Egfrid, roi de tout le Northumberland, qui les battit, & les contraignit de lui céder une partie de leur pays pour avoir la paix.

Peu de temps après ils eurent leur revanche, & s'emparerent d'une province de la Bernicie. Enfin, dans l'année 840, ayant perdu deux grandes batailles contre Kneth roi d'Ecoſſe ; le vainqueur qui vouloit venger la mort de ſon pere, qu'ils avoient tué, & dont ils avoient traité le corps avec indignité, agit envers eux de la maniere la plus inhumaine. Il les extermina tellement, que depuis lors il n'eſt plus reſté que la mémoire de cette nation belliqueuſe, qui avoit fleuri ſi long-temps dans la Grande-Bretagne ; & c'eſt par la deſtruction des *Pictes*, que Kneth eſt regardé par les Ecoſſois comme un des principaux fondateurs de leur monarchie.

Au reſte, l'origine des *Pictes*, ainſi que celle de leur nom, eſt entiérement inconnue. On ne voit dans l'hiſtoire romaine des deux premiers ſiecles, que le nom de *Calédoniens*, & jamais celui de *Pictes*, ni celui des *Scots*. Tacite qui connoiſſoit bien la grande Bretagne, par les voyages & par les conquêtes de ſon beau-pere Agricola, dont il a écrit la vie, ne parle que des Calédoniens, qu'il met au rang des Bretons.

Réſumons. De tout ce qui précede, on voit que les *Pictes* furent un peuple qui du temps des Romains habitoit la partie orientale de l'île de la Grande-Bretagne vers le nord, c'eſt-à-dire, dans le royaume d'Ecoſſe ; qu'on croit qu'ils étoient un peuple différent des anciens Bretons, & que Bede penſe qu'ils étoient venus de

Scythie ; par où il a peut-être voulu désigner la Norwege conquise par les Scythes sous la conduite d'Odin ; que leur nom vint, dit-on, de *Picti*, que les Romains leur avoient donné, parce qu'ils étoient dans l'usage de se peindre, & qu'ils furent subjugés par l'empereur Julien, par Théodose & par Constantin.

PICTES (*Murailles des*), (*Géog. anc. & antiq.*) c'est un monument des Romains. Lorsqu'ils s'établirent en Angleterre par la force des armes, ils se trouvoient continuellement harcelés par les *Pictes*, du côté de l'Ecosse. Pour arrêter leurs courses, Adrien éleva une muraille de plâtre qui tenoit depuis l'Océan germanique jusqu'à la mer d'Irlande, l'espace de 27 lieues de France, & la fortifia par des palissades en l'an 123. L'empereur Sévere la fit faire de pierres avec des tours de mille en mille, où il y avoit garnison. Les *Pictes* néanmoins s'ouvrirent un passage plusieurs fois en abattant cette muraille. Enfin Aétius, général romain, la rebâtit de brique l'an 430 ; mais les *Pictes* ne furent pas long-temps à la renverser. Elle avoit 8 piés d'épaisseur, & 32 de haut. On en voit aujourd'hui des traces en divers endroits des provinces de Cumberland & de Northumberland. (*D. J.*)

PICTONES, (*Géogr. anc.*) *Pictones*, peuples de la Gaule aquitanique. Ils étoient connus du temps de César, qui, lorsqu'il voulut faire la guerre aux Venetes, rassembla les vaisseaux des *Pictones*, des Santones & des autres peuples qui étoient en paix. Vercengentorix se joignit aux *Pictones* pour s'opposer aux Romains, & les princes de la Gaule ordonnerent aux *Pictones* de fournir huit mille hommes, lorsqu'il fut question de faire lever le siege devant Alese. Strabon dit que la Loire couloit entre les *Pictones* & les Namnetes ; il met les *Pictones* avec les Santones sur l'Océan, & il les range au nombre des vingt-quatre peuples qui habitoient entre la Garonne & la Loire, & qui étoient compris sous l'Aquitaine. Pline, *liv. IV*, *ch. xix*, met pareillement les *Pictones* parmi les peuples d'Aquitaine. Lucain, *liv. IV*, *v.* 436, fait entendre qu'ils étoient libres : Pictones *immunes subigunt sua rura.*

Ptolomée écrit *Pectones*, & ajoute qu'ils occupoient la partie septentrionale de l'Aquitaine, le long de la Loire & le long de la côte de l'Océan. Il leur donne deux villes, savoir : *Augustoritum & Limonum.* M. Sanson, dans ses remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, dit que les *Pictones* sont les peuples des dioceses de Poitiers, Mailleraies & Luçon, qui ont été autrefois tous compris sous le dioceſe de Poitiers.

Il est bon d'observer que les peuples *Pictones* étoient primitivement compris dans la Gaule celtique. Auguste les attribua à l'Aquitaine dans la nouvelle division qu'il fit de la Gaule, & depuis ils en ont toujours fait partie. Leur territoire étoit d'une grande étendue : il occupoit toute la côte septentrionale de l'Océan, depuis le pays des Santones jusqu'à la Loire, en sorte que ce fleuve avoit son embouchure entre les *Pictones* & les Namnetes (peuples de Nantes.) Telle étoit anciennement l'étendue du pays des *Pictones*. Ses limites étoient encore les mêmes du côté de la Loire, au milieu du neuvieme siecle, en sorte qu'alors il étoit plus grand que n'est la province de Poitou ; peut-être comprenoit-il le territoire des *Cambolectri agesinates* qui étoient joints aux *Pictones*, comme Pline l'assure, & qui probablement occupoient l'Angoumois. (*D. J.*)

PICTONIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de la Gaule dans l'Aquitaine qui, selon toute apparence, est la pointe des sables d'Olonne.

PICUMNUS, & *PILUMNUS*, (*Mythol.*) étoient deux freres fils de Jupiter & de la nymphe Garamantis. Le premier avoit inventé l'usage de fumer les terres, d'où il fut nommé *Sterquilinus* ; & *Pilumnus* trouva l'art de moudre le blé, c'est pourquoi il étoit honoré particuliérement par les meûniers. Comme tous deux préſidoient aux auspices qu'on prenoit pour les mariages, on dressoit pour eux des lits dans les temples, à la naissance d'un enfant ; & lorsqu'on le posoit par terre, on le recommandoit à ces deux divinités, de peur que le dieu Sylvain ne lui nuisît.

PIE, AGASSE, MATAGESSE, MARGOT, DAME-JAQUETTE, *f. f.*

(*Hiſt. nat. Ornith.*) *pica varia caudata*, Wil. oiſeau qui a un pié ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement un pié juſqu'au bout des ongles; l'envergeure eſt d'un pié dix pouces: le bec a un pouce ſept lignes de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche. Le devant de la tête eſt d'un noir tirant ſur le verd doré & le violet; le reſte de la tête, la gorge, le cou, le haut de la poitrine, la partie antérieure du dos & les plumes du deſſus de la queue, ſont d'un noir tirant ſur le violet. Chacune des plumes de la gorge a une petite ligne cendrée qui s'étend dans la direction du tuyau. La partie poſtérieure du dos & le croupion ſont gris; les grandes plumes des épaules & celles du bas de la poitrine, du ventre & des côtés du corps, ont une couleur blanche; celle des plumes du bas-ventre, des jambes, de la face inférieure des ailes & du deſſous de la queue, eſt noire. Les petites plumes de l'aile ſont d'un verd obſcur; les grandes ont la même couleur qui tire un peu ſur le violet du côté externe du tuyau; le côté interne eſt noir. Il y a vingt grandes plumes à chaque aile; la premiere eſt la plus courte, elle a trois pouces ſix lignes de moins que la cinquieme, qui eſt la plus longue. Les douze plumes de la queue ſont toutes noires en deſſous; la face ſupérieure des deux du milieu eſt d'un verd ſemblable à celui de la tête du canard, mêlé d'un peu de couleur bronzée vers la pointe; l'extrémité eſt d'un verd obſcur tirant ſur le violet; les autres ont le côté intérieur noir & le reſte a les mêmes couleurs que les plumes du milieu, qui ſont plus longues d'un pouce que les deux qui les ſuivent immédiatement; les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à la premiere qui n'a que cinq pouces ſept lignes, tandis que celles du milieu ont dix pouces cinq lignes. Le bec, les piés & les ongles ſont noirs. On trouve des individus de cette eſpece qui ſont devenus entiérement blancs. La *pie* fait ſon nid au haut des grands arbres; l'extérieur de ce nid eſt hériſſé d'épines, & couvert preſqu'en entier; il n'y a qu'une petite ouverture qui ſert de paſſage à l'oiſeau. La femelle pond cinq ou ſix œufs, & quelquefois ſept à chaque couvée. *Ornith. de M.* Briſſon, *tom. II.* *Voyez* OISEAU.

PIE DU BRESIL. *Voyez* TOUCAN.

PIE DU BRESIL GRANDE, *Pica mexicana major*, oiſeau qui ſurpaſſe en groſſeur le choucas. Il eſt en entier d'un noir tirant un peu ſur le bleu; les grandes plumes des ailes n'ont que le côté extérieur de cette couleur, le côté intérieur & la face inférieure ſont purement noirs. Cet oiſeau chante preſque continuellement; ſa voix eſt forte & ſonore; il s'approche volontiers des endroits habités. On le trouve au Mexique. *Ornithol. de* M. Briſſon, *tome II.* *Voyez* OISEAU.

PIE DE LA JAMAÏQUE, *pica jamaicenſis*, oiſeau qui a près d'un pié de longueur, depuis la pointe du bec, juſqu'à l'extrémité de la queue, & environ dix pouces juſqu'au bout des ongles; les ailes étant pliées, ne s'étendent pas juſqu'à la moitié de la longueur de la queue; le bec a un pouce quatre lignes de longueur, depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; cet oiſeau eſt en entier d'un beau noir mêlé de violet, & brillant principalement ſur la tête & le cou; les grandes plumes des ailes ont ſeulement le côté extérieur de cette même couleur; le côté intérieur, & toute la face inférieure ſont noirs; la queue eſt compoſée de douze plumes; les deux du milieu ſont beaucoup plus longues que les autres, qui diminuent de longueur ſucceſſivement juſqu'à la premiere qui eſt la plus courte; les yeux ſont gris; la femelle differe du mâle en ce qu'elle eſt entiérement brune; cette couleur eſt plus foncée ſur le dos, ſur les ailes & ſur la queue, qu'ailleurs. On trouve cet oiſeau en différens endroits de l'Amérique ſeptentrionale, comme la Jamaïque, la Caroline, le Mexique, *&c.* Briſſon, *Ornit. tome II.* *Voyez* OISEAU.

PIE DE MER, BÉCASSE DE MER; *hæmatopus bell. pica marina Gallorum & Anglorum*, Wil. oiſeau de la groſſeur de la *pie* ordinaire ou de la corneille. Il a ſeize à dix-ſept pouces de longueur, depuis la pointe du bec, juſqu'à l'extrémité de la queue; les piés étendus n'excedent

pas la longueur de la queue ; le bec eſt droit, pointu, long d'environ trois pouces, & applati ſur les côtés ; la piece ſupérieure eſt un peu plus longue que l'inférieure ; les piés ſont rouges, & quelquefois bruns ; cet oiſeau n'a point de doigt poſtérieur ; la tête, le cou, la gorge, la partie ſupérieure de la poitrine & le dos, ont une couleur noire ; le reſte de la poitrine, le ventre & le croupion ſont d'un très-beau blanc ; il y a des individus de cette eſpece, qui ont une grande tache blanche ſous le menton, & une autre plus petite au deſſous des yeux ; la premiere des grandes plumes des ailes eſt noire preſqu'en entier ; elle a ſeulement le bord extérieur blanc ; cette couleur occupe ſucceſſivement un eſpace de plus en plus grand dans les autres plumes, de ſorte que la vingtieme, & les trois qui ſuivent, ſont entiérement blanches ; les autres plumes intérieures ont un peu de noirâtre ; on trouve dans l'eſtomac de cet oiſeau des patelles entieres ; ſa chair eſt dure & preſque noire. Willughbi. *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

PIE DU MEXIQUE, PETITE, *pica mexicana minor.* Oiſeau qui eſt à peu-près de la groſſeur de la *pie* ordinaire, & qui a une couleur noirâtre ſur toutes les parties du corps, excepté la tête & le cou, dont la couleur tire ſur le fauve. Cet oiſeau apprend aiſément à parler. On le trouve au Mexique. Briſſon, *Ornit. tome II.* *Voyez* OISEAU.

PIE DE L'ÎLE PAPOE, *pica paponenſis*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du merle ; il a environ un pié huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement huit pouces juſqu'au bout des ongles ; les ailes étant pliées, s'étendent peu au delà de l'origine de la queue ; le bec a un pouce trois lignes de longueur, depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche ; la tête, la gorge & le cou ſont d'un beau noir brillant, mêlé d'une couleur de pourpre très-vive ; tout le reſte du corps eſt blanc, à l'exception des plumes des ailes qui ont des barbes noires ; les deux plumes du milieu de la queue ſont beaucoup plus longues que les autres ; elles ont juſqu'à un pié deux pouces de longueur ; elles ſont en partie noires, & en partie blanches ; le bec eſt blanc, & il a des ſortes de poils noirs à ſa racine, qui ſont dirigés en avant ; les piés ont une couleur rouge, claire, & les ongles fort blancs. On trouve cet oiſeau dans l'île Papoe. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome II.* *Voyez* OISEAU.

PIE DU SÉNÉGAL, *pica ſenegalenſis*, oiſeau qui eſt plus petit que notre *pie* ; il a un pié deux pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces & demi juſqu'au bout des ongles ; l'envergeure eſt d'un pié neuf pouces & demi ; les ailes étant pliées, ne s'étendent environ qu'au tiers de la longueur de la queue ; les plumes de la tête, de la gorge, du cou, du dos, du croupion, les petites ailes, celles du deſſus de la queue, de la poitrine, de la partie ſupérieure du ventre & des côtés du corps, ſont d'un noir changeant en violet ; les plumes du bas-ventre, des jambes, & celles du deſſous de la queue ont une couleur noirâtre ; les grandes plumes des ailes ſont brunes ; la queue eſt compoſée de douze plumes brunes ; la premiere de chaque côté n'a que quatre pouces de longueur, & celles du milieu en ont ſept ; le bec, les piés & les ongles ſont noirs. On trouve cet oiſeau au Sénégal. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome II.* *Voyez* OISEAU.

PIE GRIECHE, MATAGESSE, MATAGASSE, PIE ESCRAYE *ou* ESCRAYERE, PIE ANCRONELLE, ARNÉAT, PONCHARY, GRANDE PIE GRIECHE, LANIER, *lanius cinereus major.* Les fauconniers donnent à cet oiſeau le nom de *matageſſe*. *Voyez* l'explication de ce mot dans Aldr. Cet oiſeau eſt gros comme le merle ordinaire, il peſe trois onces ; il a plus de neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ; l'envergeure eſt d'environ treize pouces ; le bec a un pouce & demi de longueur, il eſt noir & un peu crochu à l'extrémité, ayant deux ſortes d'appendices terminés en pointe de chaque côté de la partie ſupérieure ; la langue eſt fourchue, hériſſée de petits filets ſur ſes bords, vers la pointe, & ſur-tout à la baſe ;

baſe, l'impreſſion de la langue eſt marquée ſur le palais par une cavité, au milieu de laquelle il y a une fiſſure longitudinale; l'ouverture des narines eſt ronde, & recouverte par des ſortes de poils noirs; on voit de chaque côté de la tête, une tache ou une ligne noire qui commence auprès de l'ouverture du bec, qui paſſe ſur les yeux, & qui ſe termine derriere la tête; la tête, le dos, le croupion, ſont de couleur cendrée, le menton & le ventre ſont blancs; la poitrine & le deſſous des yeux ſont traverſés par des lignes de couleur noirâtre; il y a dix-huit grandes plumes dans les ailes qui ont toutes la pointe blanche, à l'exception des quatre premieres; les bords extérieurs de la ſeconde & de la troiſieme ſont blancs; outre cela les premieres plumes extérieures commencent à blanchir par le bas, & cette couleur blanche eſt plus étendue dans les plumes qui ſuivent, & augmente, de ſorte qu'à la dixieme plume elle en occupe plus de la moitié; mais cet eſpace blanc diminue peu à peu dans le bas des plumes ſuivantes, tandis qu'il remonte juſqu'à la pointe ſur le bord intérieur, excepté dans les dernieres où il n'y a point de blanc; la queue eſt compoſée de douze plumes, celles du milieu ſont les plus longues; elles ont quatre pouces & demi; les autres diminuent peu à peu de chaque côté juſqu'à la derniere, qui n'a que trois pouces & demi de longueur; les deux plumes du milieu ſont en entier noires, à l'exception du bas & du haut, où il y a ſur la pointe une petite tache; cette tache augmente peu à peu ſur les plumes extérieures de chaque côté; de ſorte que la derniere a du blanc preſque ſur les deux tiers de ſa longueur; le bord extérieur de cette derniere plume, & de l'avant derniere, eſt blanc juſqu'au bas, où cette couleur s'étend ſur toute la largeur de la plume, comme dans les autres, juſqu'à celles du milieu. Willughbi dit que, ſelon Aldrovande, les quatre plumes du milieu ſont noires en entier. Il faut qu'il y ait des variétés dans cet oiſeau, ou qu'on confonde différentes eſpeces; car la deſcription de Willughbi ne convenoit point pour la queue à une *pie grieche* que j'ai vue, & ſur laquelle j'ai fait la deſcription de la queue précédente. Les pattes ſont noires; cet oiſeau ſe nourrit de chenilles, de ſcarabées & de ſauterelles; on en trouve dans ſon eſtomac.

La *pie grieche* reſte ſur des arbriſſeaux épineux; elle ſe perche toujours ſur le ſommet des branches, & lorſqu'elle eſt poſée, elle leve ſa queue; elle niche dans les arbriſſeaux, & elle fait ſon nid avec de la mouſſe, de la laine, des herbes cotonneuſes & du foin, de la dent de lion, *&c.*

Cet oiſeau ne ſe nourrit pas ſeulement d'inſectes, il mange aſſez ſouvent de petits oiſeaux, comme des pinçons & des roitelets: on dit qu'il attaque, & même qu'il tue des grives. Nos fauconniers le dreſſent pour la chaſſe des petits oiſeaux. Willughbi. *Voyez* OISEAU.

PIE GRIECHE, *petite*, LANIER, *Lanius aug. minor primus*, Ald. oiſeau qui a la tête & la partie antérieure du dos rouſſes; la partie poſtérieure eſt cendrée; le croupion a une couleur blanche; il y a une tache blanche ſur les plumes des épaules; les neuf grandes plumes extérieures des ailes ont la racine blanche; la gorge a de petites lignes brunes tranſverſales; on trouve des individus de cette eſpece, dont toute la face inférieure du corps eſt d'une couleur blanche mêlée de brun; les couleurs de cette eſpece de *pie grieche* varient de même que celles de l'eſpece précédente, non ſeulement par l'âge, mais encore dans les individus de différent ſexe. Willughbi. *Ornit. Voyez* OISEAU.

PIE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie, inſtitué par le pape Pie IV en 1560. Il en créa juſqu'à cinq cents trente-cinq pendant ſon pontificat, & voulut qu'à Rome & ailleurs ils précédaſſent les chevaliers de l'empire & ceux de ſaint Jean de Jéruſalem: mais malgré ces prérogatives & beaucoup d'autres qu'il leur accorda, cet ordre ne ſubſiſte plus depuis long-temps.

PIE, (*Juriſprud.*) ſe dit de quelque choſe de pieux, comme cauſe *pie*, ou pieuſe, donation *pie*, legs *pie*, meſſe *pie*. *Voyez* CAUSE, LEGS, *&c.* (*A*)

PIE, ſignifie auſſi, en Breſſe, une por-

tion qui appartient à quelqu'un dans l'aſſée d'un étang, comme étant propriétaire de cette portion de terrain dont il a été obligé de ſouffrir l'inondation pour la formation de l'étang. Les propriétaires des *pies* contribuent aux réparations de l'étang avec les propriétaires de l'évolage; ils jouiſſent de l'aſſée pendant la troiſieme année. *Voyez* ETANG. (*A*)

PIE, (*maréchallerie.*) poil de cheval. Il eſt blanc & parſemé de grandes taches noires, baies ou alezanes.

PIE-MERE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt une tunique ou une membrane fine, qui enveloppe immédiatement le cerveau. *Voyez* MENINGE & CERVEAU.

On peut juger de l'extrême délicateſſe de la *pie-mere* lorſque les vaiſſeaux ſont remplis, car lorſqu'ils ſont vuides, on les prend pour des vaiſſeaux de cette membrane, & ils en augmentent l'épaiſſeur. C'eſt la propre & la plus proche enveloppe du cerveau; elle revêt toutes ſes plus petites parties internes, le corps calleux, les ventricules, les corps cannelés, les couches des nerfs optiques, les natès & teſtès, les péduncules du cerveau; enfin il n'eſt pas un ſeul point de la ſubſtance corticale, ou qui laiſſe paſſer des vaiſſeaux dans le cerveau, qui n'en ſoit très-exactement couvert. Elle ſuit toutes les circonvolutions de la ſubſtance corticale juſqu'à la moëlle, où l'arachnoïde ne forme qu'un pont ſur les ſillons qu'elle rejoint ainſi. Par-tout elle eſt d'une délicateſſe accompagnée de quelque ſolidité; & outre ſes arteres & ſes veines, elle a ſans doute un tiſſu membraneux propre, qui ſert à unir & à aſſujettir les vaiſſeaux: ce tiſſu a été regardé par quelques-uns comme cellulaire, tel eſt Bergen qui ne reconnoît de vraie membrane que l'arachnoïde. *Voy.* CALLEUX, VENTRICULE, *&c.*

Leuwenhoeck nous a appris que la *pie-mere* donne au cerveau des vaiſſeaux ſanguins, qui ſemblent à la vue ſeule remplis d'un petit nombre de globules, qui envoient latéralement un nombre innombrable de petits conduits paralleles (que cet auteur prend pour les fibres du cerveau), & qui, ſelon lui, ſont retenus par de fines membranes, ſont ronds, ridés, quatre fois plus gros que des fibres de chair de bœuf de la même groſſeur dans le rat, le cochon, le paſſereau & le bœuf, s'écartant tous de la même maniere pour ſe rapprocher enſuite; qu'il en diſtilloit une liqueur cryſtalline, dont les plus grandes particules, qui ſont en petit nombre, ſont égales à un globule rouge, les autres à $\frac{1}{2}$ de ce même globule, d'autres à peine $\frac{1}{111}$ du même; elles ſont néanmoins toujours un peu rouges: toutes particules qui étoient contenues dans les plus petits vaiſſeaux de la ſubſtance corticale, qui n'eſt qu'un amas de vaiſſeaux cotonneux ſanguins qui partent de la partie interne de la *pie-mere*, tant dans la moëlle alongée, que dans le cervelet & dans la moëlle épiniere.

Quelquefois elle peut devenir calleuſe, & alors produire la manie par ſa calloſité. On en trouve une obſervation curieuſe dans les eſſais de médecine d'Edimbourg.

Un jeune homme âgé de vingt-cinq ans, qui avoit naturellement l'air ſombre & mélancolique, ſe plaignoit depuis quatre ans d'un poids au deſſus de la tête qui augmentoit de plus en plus. Cette peſanteur étoit quelquefois accompagnée de vertiges qui le jetoient dans des accès de foibleſſe, où il reſtoit ſouvent pendant un temps conſidérable privé de tous ſes ſens; enfin il devint égaré, & tomba dans une fureur maniaque. Après avoir tenté différens remedes pour le guérir, on lui fit l'opération du trépan, mais inutilement; car il mourut au bout de dix jours.

En ouvrant le crâne, on ne remarqua rien qui fût contre nature à la dure-mere; mais on trouva la *pie-mere* dure, calleuſe, & ayant en quelques endroits le double de l'épaiſſeur de la dure-mere. On n'y voyoit aucune apparence de vaiſſeaux, & on la coupoit comme ſi c'eût été une corne tendre. La ſubſtance corticale du cerveau, couverte par cette *pie-mere* épaiſſe, étoit beaucoup plus blanche que dans l'état naturel, & il n'y paroiſſoit guere de vaiſſeaux ſanguins. En écartant les deux hémiſpheres du cerveau, on trouva que la portion de la *pie-mere* qui étoit contiguë à la faulx, étoit altérée de la même maniere. Les ventricules du cerveau étoient fort diſtendus, & pleins de ſéroſités. (*D. J.*)

PIÉ *ou* PIED, ſ. m. (*Anat.*) partie de l'animal, qui lui ſert à ſe ſoutenir, à marcher, *&c. Voyez* CORPS. Les animaux ſe diſtinguent, par rapport au nombre de leurs *piés*, en bipedes qui n'ont que deux *piés*, comme les hommes & les oiſeaux; en quadrupedes qui ont quatre *piés*, comme la plupart des animaux terreſtres; & en polypedes qui en ont pluſieurs, comme les inſectes. *Voyez* QUADRUPEDES, INSECTES, *&c.*

Les reptiles, tels que ſont les ſerpens, *&c.* n'ont point de *piés*. *Voyez* REPTILE.

Les voyageurs voudroient nous perſuader que les oiſeaux de paradis n'ont point de *piés*, & que lorſqu'ils dorment, ou qu'ils mangent, ils ſe tiennent ſuſpendus par les ailes. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que ceux qui les attrapent leur coupent les pattes pour que ces oiſeaux paroiſſent plus merveilleux. D'autres diſent, que c'eſt pour qu'ils ne gâtent point leurs plumes, qui ſont parfaitement belles.

Les écreviſſes de mer ont douze *piés*. Les araignées, les mites, & les polypes en ont huit; les mouches, les ſauterelles, & les papillons en ont ſix.

Galien a donné pluſieurs remarques excellentes ſur le ſage arrangement des *piés* de l'homme & des autres animaux: dans ſon *traité de l'uſage des parties*, *l. III*, les *piés* de devant des taupes ſont admirablement bien conſtruits pour fouir & gratter la terre, afin de ſe faire une voie pour paſſer la tête, *&c.* Les pattes & les *piés* des oiſeaux aquatiques ſont merveilleuſement conſtruits, & cette ſtructure eſt reſpective à tout ce qu'ils doivent faire pour vivre. Ceux qui marchent dans les rivieres, ont les jambes longues, & ſans plumes, beaucoup au deſſus du genou; ils ont les doigts du *pié* fort larges; & ceux qu'on appelle *ſuce-boues*, ont en quelque ſorte deux de leurs doigts unis enſemble, pour qu'ils n'enfoncent point facilement lorſqu'ils marchent ſur les fondrieres des marais.

D'autres ont tout le *pié*, c'eſt-à-dire, tous les doigts unis enſemble par une eſpece de toile membraneuſe, comme les oies, les canards, *&c.*

On a du plaiſir à remarquer avec combien d'artifice ils replient leurs orteils & leurs *piés*, quand ils tirent à eux leurs jambes ou qu'ils les étendent pour nager. Ils élargiſſent & ouvrent tout le *pié* quand ils preſſent l'eau, ou quand ils veulent aller en avant.

Jambe ou grand *pié*, en anatomie, s'entend de ce qui eſt compris depuis la hanche juſqu'à l'extrémité des orteils, comme le bras eſt ce qui eſt compris depuis l'épaule juſqu'au bout des doigts.

La jambe, le *pes magnus* ou grand *pié*, ſe diviſe en cuiſſe, en jambe & en *pié*. *Voyez* CUISSE, JAMBE, *&c.*

Les os de la jambe ſont le fémur ou l'os de la cuiſſe, le tibia, le péronier, les os du tarſe, du métatarſe & des orteils. *Voy.* FÉMUR, TIBIA, *&c.*

Les arteres de la jambe ſont des branches de l'artere crurale, & ſes veines ſe terminent à la veine crurale. *V.* CRURAL.

Il y a à la jambe cinq veines principales, ſavoir, la ſaphene, la grande & la petite ſciatique, la muſculaire, la poplitée, & la tibiale. *Voyez chacune à ſon article*, SAPHENE. *&c.*

Le *pié* proprement dit, ou le petit *pié*, ne s'entend que de l'extrémité de la jambe. On le diviſe en trois parties, ſavoir, en tarſe, en métatarſe, & en doigts ou orteils. Le tarſe eſt ce qui eſt compris entre la cheville du *pié* & le corps du *pié*: il répond à ce qu'on appelle *carpe dans la main*. Le métatarſe eſt le corps du *pié* juſqu'aux orteils, & les doigts & orteils ſont les autres os du *pié*. *Voyez* TARSE, *&c.*

Ces parties ſont compoſées de beaucoup d'os, qui ſont le calcaneum, l'aſtragal, les os cunéiformes, l'os cuboïde: le deſſous de tous ces os s'appelle la *ſole* ou la *plante du pié*, &c.

PIÉ, (*Orthopédie.*) le *pié* de l'homme eſt très-différent de celui de quelque animal que ce ſoit, & même de celui du ſinge; car le *pié* du ſinge eſt plutôt une main qu'un *pié*, les doigts en ſont longs, & diſpoſés comme ceux de la main, celui du milieu eſt plus grand que les autres, comme dans la main; d'ailleurs, le *pié* du ſinge n'a point de talon ſemblable à celui de l'homme: l'aſſiette du *pié* eſt auſſi plus grande dans l'homme que dans tous les animaux quadru-

pedes, & les orteils ſervent beaucoup à maintenir l'équilibre du corps & à aſſurer ſes mouvemens dans la démarche, la danſe, la courſe, &c. Les animaux qui marchent ſur deux *piés*, & qui ne ſont point oiſeaux, ont le talon court & proche des doigts du *pié*; en ſorte qu'ils poſent à la fois ſur les doigts & ſur le talon, ce que ceux qui vont à quatre *piés* ne font pas, leur talon étant fort éloigné du reſte du *pié*. Ceux qui l'ont un peu moins éloigné; comme les ſinges, les lions, les chats & les chiens, s'accroupiſſent; enfin il n'y a aucun animal qui puiſſe être debout comme l'homme. Il ſemble cependant qu'il ait pris à tâche, par des bizarreries de modes, de diminuer l'avantage qu'il en peut tirer, pour marcher, courir, & maintenir l'équilibre du corps, en étreciſſant cette partie par des ſouliers étroits, qui la gênent & qui empêchent ſon accroiſſement.

On ſait que l'une des plus étranges coutumes des Japonois & des Chinois, eſt de rendre les *piés* des femmes ſi petits, qu'elles ne peuvent preſque ſe ſoutenir. Les voyageurs les plus véridiques, & ſur le rapport deſquels on peut compter davantage, conviennent que les femmes de condition ſe rendent le *pié* auſſi petit qu'il leur eſt poſſible, & que pour réuſſir, on le leur ſerre dans l'enfance avec tant de force, qu'effectivement on l'empêche de croître. Dans ces pays-là une femme de qualité ou ſeulement une jolie femme, doit avoir le *pié* aſſez petit pour trouver trop aiſée la pantoufle d'un enfant du peuple âgé de ſix ans; les curieux ont dans leurs cabinets des pantoufles de dames chinoiſes, qui prouvent aſſez cette bizarrerie de goût dont nos dames européennes ne ſont pas fort éloignées. Cependant les *piés* ſont ſujets à un aſſez grand nombre d'accidens, de maladies, ou de défauts, pour qu'il ne ſoit pas néceſſaire de les multiplier encore par artifice; je vais parler de quelques-unes de leurs mauvaiſes tournures.

Les différentes conformations des *piés* ſont d'être ou longs, ou courts, ou gros, ou menus, ou larges d'aſſiette, ou étroits, ou entre-deux. Mais il y a des *piés* forcément tournés en dehors, & d'autres forcément tournés en dedans: cette difformité plus ou moins grande vient à l'enfant, de naiſſance ou d'accident. Quand c'eſt de naiſſance; il faut que la nourrice eſſaie tous les jours de lui tourner doucement les *piés* dans le ſens naturel, & d'obſerver de les lui aſſujettir par l'emmaillottement; comme les ligamens ſont alors extrêmement tendres, ils céderont peut-être inſenſiblement à la tournure naturelle qu'on leur fera contracter.

Si la mauvaiſe tournure a été long-temps négligée ou qu'elle vienne d'accident, ou que l'enfant ſoit déja un peu grand, on tâchera d'y remédier par les moyens ſuivans; 1°. En recourant à des remedes capables de ramollir les ligamens, comme ſont les fomentations avec les bouillons de tripes, les frictions avec l'huile de lis, les cataplaſmes de feuilles, de fleurs, & de racine de guimauve, &c. 2°. En eſſayant tous les jours avec la main de ramener le *pié* dans ſa ſituation naturelle. 3°. En employant pour cela de forts cartons, ou des atteles de bois, ou de petites platines de métal, qu'on a ſoin de ferrer avec une bande.

Il y a une autre mauvaiſe tournure des *piés* fort différente de la précédente pour la cauſe; c'eſt celle qui vient de la pareſſe à tourner les *piés* en dehors, ou de l'affectation à les tourner trop en dehors. Les perſonnes qui ont perſiſté long-temps dans cette habitude, ont preſque autant de peine à s'en corriger, que ſi la difformité venoit de naiſſance, ou d'accident; c'eſt aux parens à y veiller; mais ſi leurs ſoins & leurs avis ſont infructueux, il faut qu'ils faſſent faire de ces marche-piés de bois en uſage chez les religieux pour leurs jeunes penſionnaires. Il y a dans ces marche-piés deux enfoncemens ſéparés pour y mettre les *piés*, & où ces deux enfoncemens ſont creuſés & figurés de maniere que chaque *pié* y étant engagé, eſt néceſſairement tourné en dehors. L'enfant ſe ſervira donc de ce marche-pié, toutes les fois qu'il ſera aſſis. Il eſt vrai que cette méthode a un inconvénient, c'eſt que lorſque l'enfant voudra marcher les *piés* en dehors, il chancelera & ſera en danger de tomber; mais alors il faudra le ſoutenir pour l'ac-

coutumer peu-à-peu à marcher comme les autres : l'on y réuſſira en ſacrifiant tous les jours une demi-heure à cet exercice.

Un autre moyen de corriger un enfant, qui par mauvaiſe habitude tourne les *piés* en dedans, c'eſt de lui faire tourner les genoux en dehors, car alors les *piés* ſe tourneront néceſſairement de même. On peut avoir les *piés* en dehors ſans y avoir les genoux, ce qui eſt une mauvaiſe contenance, & qui empêche d'être bien ſur ſes *piés*; mais on ne ſauroit avoir les genoux en dehors, que les *piés* n'y ſoient, & on eſt alors toujours bien planté.

La méthode de faire porter à des enfans de petits ſabots pour leur faire tourner les *piés* en dehors, n'a que l'inconvénient de mettre l'enfant en danger de tomber fréquemment; mais cet uſage eſt bon à la campagne, & dans un terrain où l'enfant ne riſque pas de ſe faire du mal en tombant.

Au reſte, la plupart des enfans n'ont les *piés* en dedans que par la faute des nourrices qui les emmaillottent mal, & qui leur fixent ordinairement les *piés* pointe contre pointe, au lieu de les leur fixer talon contre talon; c'eſt ce qu'elles pourroient néanmoins faire très-aiſément par le moyen d'un petit couſſinet engagé entre les deux *piés* de l'enfant & figuré en forme de cœur, dont la pointe ſeroit miſe entre les deux talons de l'enfant, & la baſe entre les deux extrémités de ſes *piés*; ce moyen eſt excellent pour empêcher les enfans de devenir cagneux, & les parens devroient bien y prendre garde.

Si les *piés* penchent plus d'un côté que de l'autre, il faut donner à l'enfant des ſouliers, qui, vers l'endroit où les *piés* penchent, ſoient plus hauts de ſemelle & de talon; ce correctif fera incliner les *piés* du côté oppoſé. Il convient de prendre garde, que les ſouliers des enfans ne tournent, ſur tout en dehors, car s'ils ne tournoient qu'en dedans, il n'y auroit pas grand mal, parce que cette inégalité, pourvu qu'elle ne ſoit pas conſidérable, aide à porter en dehors la pointe du *pié*; mais lorſque les ſouliers tournent en dehors, ils font tourner la pointe du *pié* en dedans.

Quant aux perſonnes qui affectent trop de porter les *piés* en dehors, ils n'ont beſoin que d'avis, & non de remedes.

Il y a des enfans qui ont malheureuſement de naiſſance des *piés* faits comme des *piés* de cheval; on les nomme en grec *hippopodes*, & en françois *piés équins*; on cache cette difformité par des ſouliers, conſtruits en dehors comme les ſouliers ordinaires, mais garnis en dedans d'un morceau de liege qui remplit l'endroit du ſoulier que le *pié* trop court laiſſe vuide. Cette difformité paſſe pour incurable; cependant on peut tâcher d'y remédier en partie, en tirant fréquemment, mais doucement, les orteils de l'enfant, & en enveloppant chaque *pié* ſéparément avec une bande qui preſſe un peu les côtés du *pié*, pour obliger inſenſiblement le *pié*, à meſure qu'il croit, à s'alonger par la pointe: ſi cette tentative n'a point de ſuccès, il n'y a rien à eſpérer. (*D. J.*)

PIÉS, BAIN DE, (*Méd.*) *pediluvium*; on pourroit dire *pediluve*, mais je n'oſe hazarder ce terme.

La compoſition du bain des *piés* eſt la même que celle des bains ordinaires; c'eſt de l'eau pure à laquelle on peut ajouter du ſon de froment ou des fleurs de camomille; ce remede eſt très-utile dans pluſieurs cas. Comme ſon application relâche, ramollit les fibres nerveuſes, tendineuſes & muſculeuſes des *piés*, leurs vaiſſeaux ſe dilatent, le ſang y abonde & s'y jette avec plus de liberté, au ſoulagement du malade. De plus, comme ces parties nerveuſes & tendineuſes ont une communication étroite avec les autres parties nerveuſes du corps, & ſur-tout avec les viſceres du bas-ventre; on ne peut douter qu'en humectant les *piés* avec une liqueur tiede, ce bain ne faſſe ceſſer leurs contractions ſpaſmodiques. La vertu qu'ils ont de calmer la violence des ſpaſmes, les rend utiles dans toutes les maladies convulſives & douloureuſes, comme la cardialgie, la colique, les douleurs d'hypocondres, *&c.* il facilite encore les excrétions ſalutaires, comme la tranſpiration inſenſible, l'évacuation de l'urine, & celle des excrémens.

Il faut éviter que l'eau dans laquelle on met les *piés* ne ſoit trop chaude, parce que la pulſation des arteres augmente alors

trop considérablement, & la sueur sort en trop grande abondance. Il ne faut point faire usage de ce remede, lorsque le flux menstruel est imminent ou qu'il a commencé, parce que détournant le sang de l'utérus, il arrêteroit cette évacuation ou la rendroit trop considérable; mais il contribue merveilleusement à la procurer quand on l'emploie quelques jours avant le période, sur-tout si l'on fait en même temps usage d'emmenagogues tempérés.

Il faut s'abstenir avec soin des bains de *piés* astringens, alumineux, sulfureux, pour tarir la sueur incommode de ces parties, dissiper les enflures œdémateuses, ou dessécher les ulceres; parce que ce remede repousseroit avec danger la matiere virulente vers les parties internes, nobles & délicates.

Enfin, il est bon d'avertir que quand le bain des *piés* devient un remede nécessaire, comme dans les maux de tête opiniâtres, la migraine qui naît de plétore, l'ophthalmie, la difficulté de respirer causée par l'abondance du sang, les toux seches, & le crachement du sang, *&c.* ce remede produit d'autant plus de bien, qu'on le fait précéder de la saignée de la même partie, qu'on en use vers le temps du sommeil, qu'on ne laisse pas refroidir ensuite les *piés*, & qu'on les transporte tout chauds dans le lit pour aider la transpiration par tout le corps. Il y a un très-bon morceau sur les *bains de piés* dans les essais de médecine d'Edimbourg, j'y renvoie le lecteur. (*D. J.*)

Piés, *puanteur des*, (*Médec.*) Il y a des personnes dont les pores de la sueur se trouvant naturellement très-gros aux *piés*, reçoivent une grande quantité de liqueur, laquelle sort en gouttes par la chaleur & l'exercice. Cette sueur tendant à s'alkaliser par le séjour, répand une odeur fort puante; cependant on ne doit point remédier à cet écoulement sudorifique tout d'un coup par de violents astringens. Il est vrai, par exemple, que l'écaille de cuivre, ou à sa place, la limaille de laiton pulvérisée avec le soufre & la racine d'iris de Florence, mise dans les souliers, suppriment l'odeur puante des *piés*, mais ce n'est pas toujours sans danger; car si on arrête imprudemment cette sueur fétide, il survient quelquefois des maux plus funestes; & le meilleur est de se laver les *piés* tous les jours avec de l'eau bien froide, où l'on ajoute un peu de vinaigre, changer chaque fois de chaussons, & ne point porter de bas de laine.

Piés & Jambes *des oiseaux*, (*Ornit.*) ce sont les instrumens du mouvement progressif des oiseaux sur terre & dans les eaux. Les jambes sont pliées dans tous les oiseaux, afin qu'ils puissent se percher, jucher, & se reposer plus facilement. Cette duplicature les aide encore à prendre l'essor pour voler, & se trouvant repliée contre le corps, elle ne porte point d'obstacle au vol. Dans certains oiseaux les jambes sont longues pour marcher & fouiller dans les marécages; en d'autres, elles sont d'une longueur médiocre, & dans d'autres plus courtes, & toujours convenables à leur caractere, & à leur maniere de vivre.

Elles sont placées tant soit peu hors du centre de gravité, mais davantage dans les oiseaux qui nagent, afin de mieux diriger & pousser le corps dans l'eau, de même que pour l'assister dans l'action de plonger. Les *piés* des oiseaux nageurs sont dans quelques-uns entiers, en d'autres fourchus avec des doigts garnis de nageoires.

Quoique les oiseaux ne marchent que sur deux *piés*, ils ne posent point sur le talon; mais ils ont ordinairement un doigt derriere, de même que les animaux à *piés* fourchés ont deux ergots, sur lesquels néanmoins ils ne s'appuient point. Le doigt qui est derriere le *pié* aux oiseaux, leur sert aussi davantage à se percher qu'à marcher. L'autruche qui ne vole & ne se perche jamais, n'a que deux doigts à chaque *pié*, encore ne pose-t-il que sur un seul; & ce doigt ressemble parfaitement au *pié* de l'homme quand il est chaussé.

Les *piés* de l'onocrotale, que nous appellons *pélican*, & ceux du cormoran ont une structure & un usage bien extraordinaires. Ces oiseaux qui vont prendre le poisson dans les rivieres, ont les quatre doigts du *pié* joints ensemble par des peaux, & ces doigts sont tournés en dedans, tout au contraire de ceux des *piés*

de tous les autres animaux, où les doigts des *piés* ſont ordinairement en dehors, pour rendre l'aſſiette des deux *piés* plus large & plus ferme. Or la ſtructure eſt différente dans les deux oiſeaux dont il s'agit ici, de ſorte qu'ils peuvent nager avec un ſeul *pié*, tandis qu'ils ont l'autre employé à tenir le poiſſon qu'ils apportent au bord de l'eau. En effet, leurs longs doigts par de larges membranes qui compoſent comme un grand aviron, étant ainſi tournés en dedans, font que cet aviron agit juſtement au milieu du corps, & les fait aller droit; ce qu'un ſeul *pié* tourné en dehors, ainſi qu'il eſt aux oies & aux canards, ne pourroit exécuter; de même qu'un ſeul aviron, qui n'agit qu'à un des côtés d'une nacelle, ne la ſauroit faire aller droit.

Enfin c'eſt une choſe remarquable de voir avec combien d'exactitude les jambes & les *piés* de tous les oiſeaux aquatiques répondent à leur maniere de vivre. Car ou bien les jambes ſont longues & propres à marcher dans l'eau; en ce cas elles ſont nues, & ſans plumes à une bonne partie au deſſus des genoux, ce qui les rend plus propres à ce deſſein; ou bien les doigts des *piés* ſont tout-à-fait larges: dans ceux que les Anglois appellent *mud-ſuckers* (ſuceurs de boue), deux des doigts ſont en quelque ſorte joints enſemble, pour qu'ils n'enfoncent pas facilement, en marchant dans des lieux marécageux & pleins de fondrieres. Quant à ceux qui ont les *piés* entiers, ou dont les doigts ſont joints par des membranes, ſi l'on en excepte quelques-uns, les jambes ſont en général courtes, & les plus convenables pour nager. C'eſt une choſe très-curieuſe de voir avec quel artifice ces oiſeaux retirent & ſerrent les doigts du *pié*, lorſqu'ils levent les jambes, & qu'ils ſe préparent à frapper l'eau; & comment au contraire, par un artifice également grand, ils étendent & écartent les doigts des *piés*, lorſqu'ils les appuient ſur l'eau, & qu'ils veulent s'avancer. (*D. J.*)

Pié, (*Hiſt. nat. des inſectes.*) c'eſt la troiſieme partie de la jambe d'un inſecte.

On y remarque ordinairement quelques articulations qui ſont ou rondes, ou de la figure d'un cœur renverſé, & dont la pointe eſt en haut. Les uns en ont deux, & d'autres en ont juſqu'à cinq. A l'antérieure de ces articulations, quelques-uns ont des pointes crochues, à l'aide deſquelles ils s'attachent aux choſes les plus polies. Entre ces pointes, d'autres ont encore une plante de *pié* qui leur ſert à s'accrocher dans les endroits où les pointes ſeroient inutiles. Elle produit le même effet que les morceaux de cuir mouillé, que les enfans appliquent ſur une pierre, & qui s'y attachent ſi fort, qu'ils peuvent lever la pierre en l'air, ſans qu'elle ſe détache.

Griendelius attribue la cauſe de cette adhéſion à la courbure de leurs ongles, & Bonnani aux couſſinets qu'ils ont à l'extrémité de leurs *piés*; parce que, quoique les poux & les puces aient aux *piés* des ongles crochus, ils ne laiſſent pas, lorſqu'on les a poſés ſur une glace de miroir, de gliſſer en bas dès qu'on les dreſſe, ce que ne font pas ceux qui ont de pareils couſſinets. D'autres enfin prétendent que les inſectes qui peuvent monter le long des corps les plus polis, le font par le moyen d'une humeur glutineuſe, qu'ils expriment des couſſinets qu'ils ont aux pattes.

Il y a des inſectes qui ont une eſpece de palette aux genoux, avec laquelle ils peuvent s'accrocher aux corps auxquels ils veulent ſe tenir. Cette palette ſe trouve à la premiere paire de jambe. Les mâles de pluſieurs eſpeces de ſcarabées aquatiques en ont; mais M. Lyonnet n'en a jamais vu aux femelles; ſon obſervation feroit donc ſoupçonner que cette palette n'eſt donnée aux mâles, qu'afin de pouvoir mieux ſe tenir aux femelles lorſqu'ils s'accouplent; du moins ne manquent-ils pas alors d'en faire cet uſage.

Le ſcarabée aquatique a en dedans de la palette du genou un muſcle qu'il peut retirer. Quand il a appliqué cette palette contre quelque corps, elle s'y joint très-étroitement; c'eſt par ce moyen que cet inſecte s'attache fortement à ſa femelle, à ſa proie, ou à tel autre corps que bon lui ſemble.

Les inſectes qui ont des *piés* n'en ont

pas tous le même nombre, qui varie extrêmement, suivant l'espece ; ils sont communément situés sous le ventre.

Quelques-uns des insectes qui manquent de *piés*, ont, en divers endroits de leur corps, de petites pointes qui y suppléent ; ils s'en servent pour s'accrocher & se tenir fermes aux corps solides. On trouve, par exemple, dans la fiente des chevaux, un ver de la longueur de huit ou dix lignes, & dont le corps est à peu près de la figure d'un noyau de cerise ; cet insecte a six anneaux, par le moyen desquels il s'alonge & se raccourcit ; le tour de chacun de ces anneaux est garni de petites pointes aiguës ; de sorte que quand le ver les redresse, il peut les planter dans les entrailles des chevaux, & s'y tenir si ferme, que l'expulsion des excrémens a de la peine à l'entraîner malgré lui. (*D. J.*)

PIÉ, (*Critique sacrée.*) les *piés* dans le style de l'Ecriture se prennent au sens naturel & au figuré, de différentes manieres ; 1°. au sens naturel, la Sunamite se jeta aux *piés* d'Elisée ; c'étoit encore une marque de respect des femmes à l'égard des hommes, que de toucher les *piés*.

2°. Au sens figuré, pour la chaussure : *pes tuus non est subtritus. Deut viij. 4.* Les souliers que vous avez à vos *piés* ne sont point usés.

3°. Pour les parties que la pudeur ne permet pas de nommer. *In die illa radet Dominus in novacula, caput, & pilos pedum & barbam universam. Is. vij 20.* En ce temps-là le Seigneur se servira du roi des Assyriens, comme d'un rasoir, pour raser la tête, la barbe, & le poil des *piés* ; *divisisti* pedes *tuos omni transeunti ;* vous vous êtes abandonnée à tous les passans, *Ezech. xvj. 25.*

4°. *Pié*, signifie l'arrivée de quelqu'un. *Quàm speciosi* pedes *evangelisantium pacem. Is. lij. 7.* Que c'est une chose agréable de voir arriver ceux qui annoncent la paix !

5°. Il se prend pour la conduite : pes *meus stetit in directo, Ps. xxv. 12.* Mes *piés* sont demeurés fermes dans le droit chemin.

6°. Il signifie *un soutien, un appui* : *oculus fuit cœco &* pes *claudo, Job. xxix. 15.* Il éclaire l'aveugle & soutient le boiteux.

7°. Il désigne ce qui est fort cher. *Si* pes *tuus scandalisat te, abscinde eum. Matth. xviij. 8.* Si ton *pié* te fait tomber, coupe-le.

8°. Etre sous les *piés* de quelqu'un marque l'asservissement ; *omnia subjecisti sub* pedibus *ejus. Ps. viij. 8.* Vous avez tout soumis à sa puissance.

9°. La trace d'un *pié*, signifie *une très-petite quantité de terre. Neque enim dabo vobis de terrâ eorum, quantum potest unius* pedis *calcare vestigium. Deut. ij. 5.*

10°. Mettre le *pié* dans un lieu, signifie *en prendre possession. Locus quem calcaverit* pes *vester, vester erit. Deut. xj. 24.* L'endroit où vous mettrez le *pié*, vous appartiendra.

11°. Parler du *pié*, c'est gesticuler du *pié*. Salomon, dans les *proverbes vj. 13*, attribue ce langage à l'insensé. (*D. J.*)

PIÉS, *le baisement des*, (*Hist. mod.*) marque extérieure de déférence qu'on rend au seul pontife de Rome ; les penchemens de tête & de corps, les prosternemens, les génuflexions, enfin tous les témoignages frivoles de respect devinrent si communs en Europe dans le vij & viij siecles, qu'ils ne furent plus regardés comme le sont aujourd'hui nos révérences ; alors les pontifes de Rome s'attribuerent la nouvelle marque de respect qui leur est restée, celle *du baisement des piés*. Il est vrai que Charles, fils de Pepin, embrassa les *piés* du pape Etienne à S. Maurice en Valois ; mais ce même pape Etienne venant en France, s'étoit prosterné de son côté aux *piés* de Pepin, pere de Charles. On croit généralement que le pape Adrien I, qui prétendoit être au rang des princes, quoiqu'il reconnût toujours l'empereur grec pour son souverain, établit le premier sur la fin du viij siecle, que tout le monde lui *baisât les piés* en paroissant devant lui. Le clergé y acquiesça sans peine par retour sur lui-même ; enfin les potentats & les rois se soumirent depuis, comme les autres, à cette étiquette, qui rendoit la religion romaine plus vénérable aux peuples. (*D. J.*)

PIÉ, *en poésie*, en latin *pes* & mieux *metrum*

metrum, du grec μετρον. Alliance ou accord de pluſieurs ſyllabes; on l'appelle *pié* par analogie & proportion, parce que, comme les hommes ſe ſervent des *piés* pour marcher, de même auſſi les vers ſemblent avoir quelque eſpece de *piés* qui les ſoutiennent & leur donnent de la cadence.

On compte ordinairement dans la poéſie greque & latine vingt-huit *piés* différens, dont les uns ſont ſimples & les autres compoſés.

Il y a douze *piés* ſimples; ſavoir, quatre de deux ſyllabes & huit de trois ſyllabes. Les *piés* ſimples de deux ſyllabes ſont le pyrrichée ou pyrrique, le ſpondée, l'iambe & le trochée. Les *piés* ſimples de trois ſyllabes ſont le dactyle, l'anapeſte, le moloſſe, le tribrache, l'amphibrache, l'amphimacre, le bâcche, l'antibacche. *Voyez tous ces mots à leur article.*

On compte ſeize *piés* compoſés, qui tous ont quatre ſyllabes; ſavoir, le diſpondée ou double ſpondée, le procéleuſmatique, le double trochée, le double iambe, l'antipaſte, le choriambe, le grand ionique, le petit ionique, le péon ou péan, qui eſt de quatre eſpeces & l'épitrite, qui ſe diverſifie auſſi en quatre manieres. *Voy.* DISPONDÉE, ANTIPASTE, *&c.*

Pié & *meſure*, dans la poéſie latine & greque, ſont des termes ſynonymes.

Un auteur moderne explique auſſi fort nettement l'origine des *piés* dans l'ancienne poéſie. On ne s'aviſa pas tout d'un coup, dit-il, de faire des vers; ils ne vinrent qu'après le chant. Quelqu'un ayant chanté des paroles, & ſe trouvant ſatisfait du chant, voulut porter le même air ſur d'autres paroles; pour cela, il fut obligé de régler les paroles du ſecond couplet ſur celles du premier. Ainſi la premiere ſtrophe de la premiere ode de Pindare, ſe trouvant de dix-ſept vers, dont quelques-uns de huit ſyllabes, quelques-uns de ſix, de ſept, d'onze; il fallut que dans la ſeconde, qui figuroit avec la premiere, il y eût la même quotité de ſyllabes & de vers, & dans le même ordre.

On obſerva enſuite, que le chant s'adaptoit beaucoup mieux aux paroles, quand les breves & les longues ſe trouvoient placées en même ordre dans chaque ſtrophe, pour répondre exactement aux mêmes tenues des tons. En conſéquence on travailla à donner une durée fixe à chaque ſyllabe, en la déclarant breve ou longue; après quoi l'on forma ce qu'on appella des *piés*, c'eſt-à-dire, de petits eſpaces tout meſurés, qui fuſſent au vers ce que le vers eſt à la ſtrophe. *Cours de Belles-lettres, tome I.*

Le nom de *pié* ne convient qu'à la poéſie des anciens; dans les langues modernes on meſure les vers par le nombre des ſyllabes. Ainſi nous appellons *vers de douze ſyllabes*, nos grands vers ou vers alexandrins; & nous en avons de dix, de huit, de ſix, de quatre, de deux ſyllabes, & d'autres irréguliers d'un nombre impair de ſyllabes. *Voyez* VERS & VERSIFICATION.

PIE-CORNIER, *terme des Eaux & Forêts;* on appelle en ſtyle des eaux & forêts *piés-corniers*, les gros arbres qui ſont dans les encoignures des ventes qui ſe font dans les forêts, & qui ſe marquent par le garde-marteau.

Il eſt dit dans l'*article 9 du titre de l'aſſiette, baillivage & martelage, &c.* que les arbres de liſieres & de parois ſeront marqués du marteau du roi, & celui de l'arpenteur ſur une face, à la différence des *piés-corniers*, qui le ſeront ſur chaque face qui regardera la vente. Lorſque l'on vend quelques parties des forêts du roi, l'eſpace vendu eſt enfermé dans des lignes, que l'on tire ſuivant la ſituation des lieux. Ces lignes ſont appellées *parois*, & les arbres que l'on laiſſe à côté ou au bout de la ligne entre deux *piés-corniers*, ſont arbres de paroi ou de liſiere. Exemple.

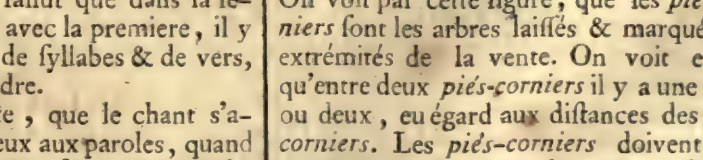

On voit par cette figure, que les *piés-corniers* ſont les arbres laiſſés & marqués aux extrémités de la vente. On voit encore qu'entre deux *piés-corniers* il y a une paroi ou deux, eu égard aux diſtances des *piés-corniers*. Les *piés-corniers* doivent être marqués du marteau du maître, de celui

du garde-marteau, & de celui du mesureur. Les places taillées sur les *piés-corniers* sont appellées *miroirs*, parce qu'elles sont tournées pour regarder & mirer la droite ligne qui conduit d'un *pié-cornier* à l'autre ; & les côtés où les miroirs sont faits, sont nommés *faces*.

La marque du maître est au dessus des autres, celle du garde-marteau est ensuite, & en bas de l'arbre. *Voyez* sur cette matiere Rousseau, sur les *ordonnances des Eaux & Forêts ;* & Duchaufourt dans son *instruction sur le fait des Eaux & Forêts.* Aubert. (*D. J.*)

PIÉ DE FIEF, *en terme de Coutumes*, signifie un fief démembré. On dit *en terme de Coutumes*, que le *pié* saisit le chef ; ce qui veut dire, ou que la superficie appartient au propriétaire du sol, ou que le propriétaire du sol est en droit d'élever perpendiculairement son édifice si haut qu'il veut, & faire abattre les traverses ou chevrons des maisons voisines qui nuiroient à son élévation.

PIÉ DE FORÊT, *pes foreſtæ*, (*Comm.*) contient dix-huit pouces.

Notandum est quod pes foreſtæ usuatus tempore Ric. Oyſſel. in arrentatione vaſſallorum factus est, ſignatus & ſculptus in pariete cancellæ eccleſiæ de Edwinſtone, & in eccleſiâ B. M. de Nottingham, & dictus pes continet in longitude octodecim pollices, & in arrentatione quorumdam vaſſallorum pertica, 20, 21 & 24 pedum uſu fuit, &c.

Pes monetæ, dans les anciennes archives, se dit d'un réglement juste & raisonnable de la valeur réelle de toute monnoie courante. *V.* ETALON & MONNOIE.

PIÉ FOURCHÉ, (*Comm. de bétail.*) Les marchands de bétail appellent bestiaux à *pié fourché* ou *fourchu*, les animaux qui ont le pié fendu en deux seulement, comme sont les bœufs, vaches, cochons, chevres, *&c.*

Le *pié fourché* est aussi un droit qu'on leve aux entrées de quelques villes de France, sur les bestiaux à *pié fourché* qui s'y consomment, & dont il est fait une ferme. (*D. J.*)

PIÉS POUDREUX (*Cour des*) *Juriſprudence*, est le nom d'une ancienne cour de justice, dont il est fait mention dans plusieurs statuts d'Angleterre, qui devoit se tenir dans les foires, pour rendre justice aux acheteurs & aux vendeurs, & pour réformer les abus ou les torts réciproques qui pouvoient s'y commettre. *V.* FOIRE.

Elle a pris son nom de ce qu'on la tenoit le plus souvent dans la saison de l'été, & que les causes n'y étoient guere poursuivies que par des marchands qui y venoient les piés couverts de poussiere, & que l'on appelloit par cette raison, *piés poudreux ;* ou bien elle a été ainsi nommée, parce qu'on y proposoit d'expédier les affaires de son ressort, avant que la poussiere fût tombée des piés du demandeur & du défendeur.

Cette cour n'avoit lieu que pendant le temps que duroient les foires. Elle avoit quelque rapport avec notre juriſdiction de juges & consuls. *Voyez* CONSUL.

PIÉSENTE, (*Juriſprud.*) est un *sentier* qui doit contenir deux piés & demi de largeur ; on ne peut y passer qu'à pié, & non y mener ni ramener des bêtes. *Coutume de Boulenois, art. 166.* (*A*)

PIÉ-D'ALOUETTE, (*Hiſt. nat. Bot.*) *delphinium*, genre de plante à fleur polypétale, anomale & composée de plusieurs pétales inégaux ; le pétale supérieur se termine en une autre queue, & reçoit un autre pétale divisé en deux parties, & garni d'une queue comme le premier : le pistil occupe le milieu de ces pétales, & il devient dans la suite un fruit dans lequel il y a plusieurs gaînes réunies en forme de tête, qui s'ouvrent dans leur longueur, & qui renferment des semences, le plus souvent anguleuses. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PIÉ DE CHAT, (*Botan.*) cette plante qu'on emploie dans les pharmacopées, sous le nom équivoque de *gnaphalium*, est appellée par Tournefort, *elichryſum montanum, flore majore, purpuraſcente. I. R. H. 453.*

Ses racines sont fibreuses & rampantes de tous côtés ; les feuilles sont couchées sur terre ; elles sont oblongues, arrondies vers la pointe, d'un verd gai, couvertes en dessous d'un duvet blanchâtre. Au

ſommet de ces tiges, ſont pluſieurs fleurs à fleurons, diviſées en maniere d'étoile, portées chacune ſur un embryon, & renfermées dans un calice écailleux & luiſant; l'embryon ſe change en une graine garnie d'aigrettes.

PIÉ DE CHAT, (*Mat. méd.*) les fleurs de *pié de chat* ſont la ſeule partie qui ſoit en uſage. Ces fleurs tiennent un rang diſtingué parmi les remedes pectoraux: on en ordonne fréquemment l'infuſion, la légere décoction, ſous forme de tiſane, & le ſirop ſimple, dans preſque toutes les maladies chroniques des poumons, & ſur-tout dans les plus légeres, telles que le rhume, ſoit récent, ſoit opiniâtre & invétéré; ce crachement incommode & abondant eſt connu ſous le nom vulgaire de *pituite*, &c.

On donne cette infuſion ou cette décoction, ſoit ſeule, ſoit mêlée avec du lait, & ordinairement édulcorée avec le miel, le ſucre, ou un ſirop approprié. (*b*)

PIÉ DE COQ *égyptien*, (*Botan. exot.*) c'eſt le *gramen dactylon ægyptiacum* de E. B. & de Parkinſon; petite plante d'Egypte, à racine blanche, genouillée & rampante. Ses branches ſont pareillement genouillées, & portent quatre épis, qui forment une croix; cette plante eſt d'uſage médicinal en Egypte.

PIÉ DE GRIFFON, (*Botan.*) c'eſt un nom vulgaire de l'ellébore noir puant, des botaniſtes, *helleborus niger fœtidus*, qui a quelque uſage dans la médecine des beſtiaux. *Voyez* ELLÉBORE *noir*, (*Botan.*)

PIÉ DE LIEVRE, (*Botan.*) eſpece de treſle que les anciens botaniſtes ont nommé *lagopus vulgaris*; ſes fleurs ont une fauſſe reſſemblance au pié d'un lievre; elle croît parmi les blés; ſa graine eſt rougeâtre: quand elle eſt mêlée avec le blé, & écraſée au moulin, elle rend le pain rougeâtre; auſſi le blé dans lequel elle ſe trouve, diminue conſidérablement de prix.

PIÉ DE LION, *alchimilla*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines ſoutenues par un calice en forme d'entonnoir, & profondément découpé. Le piſtil devient dans la ſuite une, ou pluſieurs ſemences renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante eſt connu des botaniſtes, ſous le nom latin *alchimilla*, dont Tournefort compte treize eſpeces: nous décrirons la plus commune, *alchimilla vulgaris*; C. B. P. 319. *Cluſii hiſt.* 108. Tournefort *I. R. H.* 508. en anglois, *the common ladieſmantle.*

Sa racine ſe répand obliquement; elle eſt de la groſſeur du petit doigt, fibreuſe, noirâtre & aſtringente; elle pouſſe un grand nombre de queues longues d'une palme & demie, velues; chaque queue porte une feuille qui approche de celle de la mauve, mais plus dure, ondée & partagée en huit ou neuf angles obtus. Cette feuille eſt crenelée ſymmétriquement, & comme repliée avec autant de nervures qui viennent à la queue, & qui s'étendent juſqu'à l'extrémité; du milieu des feuilles s'élevent quelques tiges grêles, velues, cylindriques, branchues, hautes de neuf pouces, garnies de quelques petites feuilles, portant à leur ſommet un bouquet de fleurs ſans pétales, compoſé de pluſieurs étamines garnies de ſommets jaunâtres; ces fleurs ſont contenues dans un calice d'une ſeule piece, en forme d'entonnoir, de couleur verte-pâle, partagé en quatre parties pointues, entre leſquelles il s'en trouve quatre autres plus petites.

Le piſtil ſe change en une, ou deux menues graines jaunâtres, brillantes, arrondies, renfermées dans une capſule qui étoit le calice de la fleur. Cette plante ſe plaît parmi les herbes des Alpes, des Pyrénées & des montagnes de la Provence. La plante eſt placée au rang des plantes vulnéraires aſtringentes; on emploie ſon ſuc dans les ulceres internes, ainſi que pour arrêter les regles trop abondantes, les fleurs blanches, & la dyſſenterie; ce remede eſt fort utile dans le crachement de ſang, le piſſement de ſang, le diabete & l'ulcere des poumons.

Quelques filles, au rapport d'Hoffman, ſavent ſe ſervir adroitement de la décoction *de pié de lion*, dont elles font un demi-bain pour réparer leur virginité. Elles tâchent auſſi, par cette même décoction, d'affermir leurs mamelles; pour cet effet,

elles trempent un linge dans la décoction de cette plante, & elles l'appliquent sur leur sein.

PIÉ DE LOUP, (*Botan.*) le vulgaire appelle ainsi l'espece de mousse terrestre nommée par Tournefort, *moscus terrestris clavatus*, parce qu'il a des pédicules qui s'élevent d'entre les rameaux, & qui représentent vers leur sommet une petite tête; cette petite tête, quand on la touche en automne, jette une poudre jaune, subtile, qui étant séchée, s'enflamme & fulmine presque comme de la poudre à canon. (*D. J.*)

PIÉ D'OISEAU, *ornithopodium*, genre de plante à fleur papilionacee. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une silique en forme de faucille, composée de plusieurs pieces jointes ensemble, & ordinairement plissée: chacune de ces pieces renferme une semence arrondie. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les siliques sont réunies plusieurs ensemble, & qu'elles ont quelque ressemblance avec le pié d'un oiseau. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PIÉ DE PIGEON, (*Botan.*) par les botanistes, *geranium columbinum*. *Voyez* BEC DE GRUE; (*Botan.*)

PIÉ DE PIGEON *ou* BEC DE GRUE, (*Mat. méd.*) les feuilles de cette plante ont une saveur styptique & gluante. Tournefort recommande le sirop fait de leur suc pour la dyssenterie: son extrait a la même vertu. De quelque maniere que l'on donne cette plante, elle arrête d'une maniere surprenante le sang de quelque endroit qu'il coule. Geoffroi, *mat. méd.* Cet éloge est trop général & trop positif; il n'est pas même à la maniere de Geoffroi: il faudroit bien se garder de trop compter sur un pareil secours dans des hémorrhagies dangereuses.

Le *pié de pigeon* a beaucoup d'analogie avec une autre espece de *geranium* ou bec de grue, appellé *herbe à Robert*. On emploie indifféremment l'une ou l'autre de ces plantes. *Voyez* HERBE A ROBERT. (*b*)

PIÉ DE POULE, (*Botan.*) nom que le peuple donne à l'espece de *gramen* ou chiendent, appellé par Tournefort, *gramen dactylon, radice repente*. Ce même nom de *pié de poule*, est encore donné par le vulgaire au *lalium folio caulem ambiente minus*, de Tournefort. Si l'on ne rejetoit pas les noms vulgaires des plantes, la botanique deviendroit un chaos; il faut apprendre les noms de l'art & s'y tenir. (*D. J.*)

PIÉ DE VEAU, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, & dont la forme ressemble à l'oreille d'un âne ou d'un lievre. Le pistil sort du fond de cette fleur, & il est entouré à sa base de plusieurs embryons qui deviennent dans la suite autant de baies presque rondes, dans chacune desquelles il y a une ou deux semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ne sont pas divisées, ou qu'elles ont simplement de petites découpures. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte 34 especes de ce genre de plante, dont il suffira de décrire la plus commune qui est d'usage en médecine. Elle est nommée *arum vulgare, non maculatum*. C. B. P. 195. *I. R. H. 158*; en anglois, *the common wake-Robin, or, arum, wiht plain leaves*; & en françois, *pié de veau sans taches*.

Sa racine est tubéreuse, charnue, de la grosseur du pouce, arrondie, mais mal formée; blanche, remplie d'un suc laiteux, garnie de quelques fibres. Ses feuilles sont longues de neuf pouces, presque triangulaires, semblables à une fleche, luisantes & veinées. Sa tige est environ de la hauteur d'une coudée, cylindrique, cannelée; elle porte une fleur membraneuse d'une seule piece, irréguliere, de la figure d'une oreille d'âne ou de lievre, roulée en maniere de gaîne, d'un blanc verdâtre. Au fond de cette fleur est le pistil, d'un jaune pâle, à la naissance duquel plusieurs grains, comme ceux des raisins, ou plusieurs baies, se trouvent ressemblées en une tête oblongue. Ces baies sont sphériques, de couleur de pourpre, molles, pleines de suc; elles renferment une ou deux petites graines, un peu dures & arrondies. Toute la plante est d'une saveur fort âcre, & qui brûle la langue.

Le *pié de veau* marqué de taches, *arum maculatum, vulgare, maculis candidis vel nigris*, C. B. P. 195. *I. R. H. 158*, ne differe de l'eſpece précédente, que par les taches blanches ou noires dont ſes feuilles ſont parſemées; ces deux eſpeces de *pié de veau* s'emploient en médecine. *Voyez* PIÉ DE VEAU, *matiere médicale*.

L'*arum* montant d'Amérique, à grandes feuilles percées, *arum hederaceum, amplis foliis perforatis*, du P. Plumier, s'attache au tronc des arbres de la même maniere que nos lieres; cette eſpece d'*arum* étrangere eſt le bois des couleuvres d'Acoſta, & du P. du Tertre. *Hiſt. des Antilles*.

L'*arum* d'Amérique à feuilles de ſagittaire, & qui s'éleve en arbriſſeau, *arum americanum arboreſcens, ſagittariæ foliis*, du même P. Plumier, porte un fruit qui pique la langue, tandis que ſa racine eſt douceâtre & d'un aſſez bon goût; c'eſt l'*arum eſculentum, ſagittariæ foliis viridi-nigrantibus*, de Sloane Cat. Jam. (*D. J.*)

PIÉ DE VEAU, (*Mat. méd.*) c'eſt la racine de cette plante qui eſt principalement en uſage en médecine. Cette racine fraîche a une ſaveur âcre & brûlante, qui ſe diſſipe en très-grande partie par la deſſication & par la décoction. Elle tient un rang diſtingué parmi les ſtomachiques, les béchiques inciſifs, & les fondans ou déſobſtruans purgatifs. On la regarde auſſi comme un bon febrifuge. Elle eſt très-recommandée dans l'aſthme humide, la toux invétérée & ſuivie de crachats épais & gluans, les pâles couleurs, la cachexie, la jaunifſe & les affections mélancoliques hypocondriaques. La doſe de cette racine ſeche eſt d'un demi-gros juſqu'à un gros & demi, en poudre & réduite ſous forme d'opiat, avec un excipient convenable. C'eſt principalement avec le miel qu'on l'incorpore, lorſqu'on l'employe contre l'aſthme humide. On la fait entrer auſſi dans les apozemes & les bouillons apéritifs & fondans.

La racine de *pié de veau* eſt de la claſſe de celles qui donnent une fécule, *voyez* FÉCULE. Quelques auteurs ont cru retrouver dans cette fécule les vertus de la racine entiere, mais dans un degré plus mitigé. Ils ſe ſont trompés, cette fécule eſt dépourvue de toute vertu médicinale.

La racine de *pié de veau* fraîche, adoucie par la cuite, dans l'eau ou dans le vinaigre, eſt donnée pour un bon diurétique, & un excellent vulnéraire. Vanhelmont la recommande à ce dernier titre dans les chûtes des lieux élevés.

Les feuilles pilées & réduites en forme de cataplaſme, ou ſimplement battues & flétries entre les mains, ſont, dans pluſieurs provinces, un remede populaire, fort efficace contre les brûlures, les écorchures, les coups aux jambes, aux coudes, *&c.* qui entament la peau, les ulceres récens, *&c.*

La racine de *pié de veau* entre dans l'eau générale, dans l'opiat méſentérique, dans l'emplâtre diabotanum, la poudre cachectique de Quercetan, *&c.* (*b*)

PIÉ D'ANE, (*Conchyl.*) nom vulgaire donné à une eſpece d'huître, différente de l'huître commune par un mamelon à ſa charniere; on l'appelle en latin *ſpondylus*, ainſi *voyez* SPONDYLE.

PIÉ DU STYLE, *terme de gnomoniq.* c'eſt le point du plan ſur lequel tombe une ligne abaiſſée du bout du ſtyle, perpendiculairement ſur le plan du cadran. (*D. J.*)

PIÉ, (*Hydr.*) c'eſt la meſure de toutes les choſes qui ſont dans le commerce; la toiſe & la perche ſont compoſées de *piés-de-roi*, ainſi que l'aune qui contient 3 *piés* 8 pouces.

Il y a différentes ſortes de *piés*; ſavoir:

Le *pié* courant, qui eſt diviſé en 12 pouces courans.

Le *pié* quarré a 144 pouces quarrés, en multipliant 12 pouces par 12 pouces, dont le produit eſt 144.

Le *pié* circulaire eſt de 144 pouces circulaires, en multipliant 12 par 12, dont le produit eſt 144.

Le *pié* cylindrique qui eſt un ſolide, eſt la multiplication de la ſuperficie d'un *pié* circulaire, contenant 144 pouces circulaires, par ſa hauteur 12; ce qui donne 1727 pouces cylindriques.

Le *pié* cube eſt la multiplication de la

ſuperficie d'un *pié* quarré, contenant 144 pouces quarrés, par ſa hauteur 12; ce qui donne 1728 pouces cubes. (*K*)

PIÉ D'EAU, (*Hydr.*) eſt un ſolide ou *pié* cube d'eau, qu'il ne faut pas confondre avec le *pié* cylindrique d'eau, qui n'eſt compoſé que de pouces circulaires multipliés par des pouces circulaires, qui produiſent 1728 pouces cylindriques; chacun de ces *piés* cylindriques n'a que 113 pouces 2 lignes quarrés, provenant de la proportion du *pié* quarré au *pié* circulaire, & ne peſe que 55 livres; au lieu que le *pié* cube d'eau peſe 70 livres. On évalue ce *pié* cube d'eau le huitieme du muid d'eau, ce que l'on a reconnu par l'expérience. Ainſi quand on compoſe le muid d'eau de 288 pintes meſure de Paris, le *pié* cube d'eau vaut 36 pintes, huitieme de 288; & quand le muid d'eau n'eſt évalué qu'à 280 pintes, le *pié* cube ne vaut que 35 pintes. (*K*)

PIÉ DE VENT, phénomene dont on trouve la deſcription dans l'hiſtoire de l'académie des ſciences de 1732. Il conſiſte dans un arrangement de nuages ſur différentes lignes, qui étant prolongées concourroient à deux points oppoſés de l'horizon, comme les méridiens d'un globe ſe réuniſſent aux poles. « Lorſque le ciel » n'eſt pas tout-à-fait ſerein, ni entiérement couvert, il eſt rare, quand on » y fait bien attention, que les nuages » ne paroiſſent pas affecter cette diſpoſition plus ou moins ſenſiblement. C'eſt » d'ordinaire au point de réunion vers » l'horizon, qu'elle eſt la plus remarquable, & quelquefois elle ne l'eſt pas » ailleurs; c'eſt pour cela qu'il faut, ſurtout lorſqu'on n'a pas pris l'habitude » d'obſerver le phénomene; un horizon » fort étendu pour le voir diſtinctement. » Souvent le point de réunion eſt très-» ſenſible, & les nuages qui en partent » ſemblent s'écarter en tout ſens, en » forme d'éventail, ou d'un côté de l'horizon ſeulement, tandis que l'autre » côté eſt ſans aucun nuage; ou des » deux côtés de l'horizon à la fois, & » alors un des deux centres eſt d'ordinaire plus apparent que l'autre. Ils ne » ſont pas toujours diamétralement oppoſés: quelquefois l'ordre des nuages ſe » trouble & ſe confond, & l'on apperçoit » pendant quelque temps, deux différens » points de concours du même côté de » l'horizon, juſqu'à ce que l'un des deux » diſparoiſſe & cede, pour ainſi dire, la » place à l'autre. Divers nuages, diſpoſés » parallélement les uns aux autres & à » l'horizon à perte de vue, ce qui eſt » l'arrangement naturel que le vent leur » donne, doivent, ſuivant les regles de » l'optique, nous paroître concourir à » deux points oppoſés de l'horizon. On ne » doit pas regarder ce phénomene comme » une autre ſorte de météore; mais on » doit le ranger dans la claſſe des phénomenes que les nuées repréſentent » par leur différente ſituation. » *Eſſai de phyſique, de Meth. page 751.* § *1524.*

PIÉ, on appelle *en terme de blaſon*, *pié de l'écu*, la pointe ou partie inférieure de l'écu; & on dit qu'un animal eſt en *pié*, pour dire qu'il eſt poſé ſur ſes quatre *piés*. Lorſqu'il ne paroît que les trois fleurons de lis, & que le *pié* qui eſt au deſſous en eſt retranché, on dit *pié coupé* & *pié nourri*. On appelle *pié fiché*, celui qui eſt pointu & propre à ficher en terre.

PIÉ, (*Chaſſe.*) C'eſt par le *pié* qu'un bon chaſſeur peut connoître les différentes bêtes & leurs différens âges.

Les vieux cerfs ont ordinairement la ſole du *pié* grande & de bonne largeur, le talon gros & large, la comblette ouverte, la jambe large, les os gros, courts & non tranchans, la *piéce* ronde & groſſe, & ne font jamais aucune fauſſe démarche, ce qui arrive ſouvent aux jeunes. Outre ce, les vieux cerfs n'avancent jamais le *pié* de derriere plus avant que celui de devant, au lieu que les jeunes le paſſent toujours. La biche a le *pié* fort long, étroit & creux, & le talon ſi petit, qu'il n'y a pas de cerf d'un an qui ne l'ait auſſi gros.

On reconnoît dans les chevreuils les mâles des femelles au *pié*; les mâles ont ordinairement plus de *pié* devant que les chevrettes, le tour des pinces en eſt plus rond, & le *pié* plus plein; au lieu que

les femelles les ont creux & les côtés moins gros que les mâles, qui ont auſſi le talon & la jambe plus larges, & les os plus gros & tournés en dedans.

La trace du ſanglier ſe diſtingue d'avec celle d'une laie, en ce que lorſque la laie eſt pleine, elle peſe beaucoup en marchant, va ordinairement les quatre *piés* ouverts, & a les pinces moins groſſes que n'a le ſanglier qui va la trace ſerrée; elle a auſſi les gardes, la ſole & le talon plus larges, les côtés plus gros & plus uſés, les allures plus longues & plus aſſurées, mettant les *piés* plus aiſément dans une même diſtance. Dans la ſaiſon du rut, les laies ont les allures auſſi longues que le ſanglier; mais la trace du mâle eſt plus ronde & mieux faite. Il y a auſſi une différence entre le ſanglier en ſon tiers an, & celui en ſon quart an; celui en ſon tiers an, a la ſole moins pleine, & a les côtés de la trace plus tranchans, & les pinces moins groſſes & plus tranchantes; le ſanglier en ſon quart an, a les gardes plus larges, plus uſées & plus près du talon; les allures en ſont plus longues, & le *pié* de derriere demeure plus éloigné que celui de devant; au lieu que le ſanglier en ſon tiers an rompt une partie de ſa trace, & va les *piés* plus ouverts. Les vieux ſangliers mirés ont encore les gardes plus larges, plus groſſes & plus uſées; elles approchent plus auſſi du talon, & ſont plus bas jointées; & ils vont les quatre *piés* plus ſerrés.

On diſtingue par le *pié* le ſanglier du cochon domeſtique, en ce que les pourceaux privés vont toujours les quatre *piés* ouverts, & les pinces pointues & ſans rondeur: mais les bêtes noires vont les *piés* plus ſerrés, ſur-tout ceux de derriere; ils ont les pinces plus rondes & mieux faites, & le *pié* plus creux que ceux des porcs privés, qui l'ont ordinairement plein, & n'appuient pas du bout de la pince comme les ſauvages, qui ont le talon, la jambe & les gardes plus larges, & qui s'écartent beaucoup plus que ceux d'un pourceau ſauvage, qui a les gardes petites & piquantes, droites en terre.

On diſtingue les traces d'un vieux loup d'avec celles d'un chien, parce que le loup, quand il va d'aſſurance, a toujours le *pié* très-ſerré, au lieu que celui du chien eſt toujours fort ouvert, & qu'il a le talon moins gros & moins large que le loup, & les deux grands doigts plus gros, quoique les ongles du loup ſoient plus gros & enfoncent plus avant en terre; outre que les loups forment en deſſous trois petites foſſettes, ce que celui du chien ne fait pas. Le loup a auſſi plus de poils ſur le *pié* que le chien, & les allures en ſont bien plus longues, mieux réglées & plus aſſurées.

Le *pié* du loup differe de celui de la louve, en ce que celle-ci a les ongles moins gros que le loup. Les jeunes loups ſe connoiſſent aux liaiſons des *piés* qui ne ſont point ſi fortes que celles des vieux loups; ce qui fait que les jeunes ont le *pié* plus ouvert, des ongles plus petits & plus pointus, & que leurs allures ne ſont pas ſi réglées ni ſi longues.

Le *pié* du blaireau differe beaucoup de celui des autres animaux qu'on chaſſe, ce qui en rend la connoiſſance aiſée; il a les doigts du *pié* tous égaux & le talon fort gros; il peſe du *pié* quand il marche, & le fait porter également à terre.

PIÉ, *en géométrie*, (*Arpentage*, *Commerce*), *&c.* eſt une meſure convenue dans chaque royaume ou état gouverné par ſes propres loix, pour évaluer ou déterminer des longueurs; le *pié* françois contient douze pouces. *Voyez* MESURE & POUCE.

Les géometres diviſent le *pié* en dix doigts, le doigt en dix lignes, *&c.*

Les Anglois diviſent leur *pié* comme nous, en douze pouces, & le pouce en douze lignes. *Voyez* LIGNE.

Un *pié* quarré eſt une ſurface rectangulaire dont la longueur & la largeur ſont égales à un *pié*; ce *pié* contient 144 pouces quarrés. *Voyez* QUARRÉ.

Le *pié cube ou cubique* a ſes trois dimenſions égales chacune à un *pié*, il contient 1728 pouces cubes. *Voyez* CUBE & CUBIQUE.

Table de la proportion du poids de différens corps ou matieres réduites à la groſſeur du *pié cube*.

TABLE.

Un *pié cube* d'or pese, . . . 1368 l.
Un *pié cube* d'argent, . . . 744.
Un *pié cube* de cuivre, . . . 648.
Un *pié cube* d'étain, ... 576.
Un *pié cube* de plomb, . . . 829.
Un *pié cube* de vif argent, . . 977. $\frac{1}{7}$.
Un *pié cube* de terre, ... 95. $\frac{1}{3}$.
Un *pié cube* de sable de riviere, 132.
Un *pié cube* de sable de terre & de mortier, ... 120.
Un *pié cube* de chaux, ... 59.
Un *pié cube* de plâtre, ... 86.
Un *pié cube* de pierre commune, 140.
de pierre de liais, ... 165.
de pierre de Saint-Leu, . 115.
Un *pié cube* de marbre, . . . 252.
Un *pié cube* d'ardoise, . . . 156.
Un *pié cube* d'eau douce, . . . 72.
d'eau de mer, ... 73 $\frac{5}{7}$.
de Vin, ... 70 $\frac{1}{2}$.
d'huile, ... 66 $\frac{1}{3}$.
Enfin un *pié cube* de sel, . . 110.

PIÉ, (*Mesure de longueur.*) mesure prise sur la longueur du *pié* humain, qui est différent selon les lieux. On appelle aussi *pié* un instrument en forme de petite regle, qui a la longueur de cette mesure, & sur laquelle ses parties sont gravées.

On considere les *piés* comme antiques ou comme modernes, & c'est cette division que nous allons suivre en rapportant les *piés* usités, selon qu'ils ont été déterminés par Suellius, Riccioli, Scammozzi, Petit, Picard, &c. Les uns & les autres sont réduits au *pié*-de-roi, qui est une mesure établie à Paris & en quelques autres villes de France; elle contient 144 lignes. Ce *pié* est divisé en douze pouces, le pouce en douze lignes, & la ligne en douze points. Ainsi ce *pié* est divisé en 1728 parties. Six de ces *piés* font la toise. On se sert de palmes & de brasses au lieu de *piés* en quelques villes d'Italie. Toutes ces mesures sont principalement utiles pour l'intelligence des livres, des dessins, & des ouvrages d'architecture de divers lieux.

Piés antiques par rapport au pié-de-roi.

Pié d'Alexandrie, 13 pouces 2 lignes 2 points.

Pié d'Antioche, 14 pouces 11 lignes 2 points.

Pié arabique, 12 pouces 4 lignes.

Pié babylonien, 12 pouces 1 ligne & 6 points. Selon Capellus, 14 pouces 8 lignes & demie; & selon M. Petit, 12 pouces 10 lignes & 6 points.

Pié grec, 11 pouces 5 lignes 6 points; & selon M. Perrault, 11 pouces 3 lignes.

Pié hebreu, 13 pouces 3 lignes.

Pié romain. Selon Vilalpande & Riccioli, ce *pié* a 11 pouces 1 ligne 8 points; selon Lucas Pœtus, au rapport de M. Perrault, & selon M. Picard, 10 pouces 10 lignes 6 points, qui est la longueur du *pié* qu'on voit au Capitole, & qui apparemment est la mesure la plus certaine du *pié* romain. Malgré ce temoignage, M. Petit pense que ce *pié* doit être de 11 pouces.

Piés modernes par rapport au pié-de-roi.

Pié d'Amsterdam, 10 pouces 5 lignes 3 points.

Pié d'Anvers, 10 pouces 6 lignes.

Pié d'Avignon & d'Aix en Provence, 9 pouces 9 lignes.

Pié d'Ausbourg en Allemagne, 10 pouces 11 lignes 3 points.

Pié de Baviere en Allemagne, 10 pouces 8 lignes.

Pié de Besançon en Franche-Comté, 11 pouces 5 lignes 2 points.

Pié ou brasse de Bologne en Italie, 14 pouces selon Scammozzi, & 14 pouces 1 ligne suivant M. Picard.

Pié de Bresse, 17 pouces 7 lignes & 6 points, selon Scammozzi; & 17 pouces 5 lignes 4 points, selon M. Petit.

Pié ou dérab du Caire en Egypte, 20 pouces 6 lignes.

Pié de Cologne, 10 pouces 2 lignes.

Pié de Franche-Comté & Dole, 13 pouces 2 lignes 2 points.

Pié ou pic de Constantinople, 24 pouces 5 lignes.

Pié de Copenhague en Danemarck, 10 pouces 9 lignes 6 points.

Pié de Cracovie en Pologne, 10 pouces 2 lignes.

Pié de Dantzick en Pologne, 10 pouces 4 lignes 6 points, selon M. Petit; & 10 pouces 7 lignes, selon M. Picard.

Pié

Pié de Dijon en Bourgogne, 11 pouces 7 lignes 2 points.

Pié de Florence, 20 pouces 8 lignes 6 points, ſelon Maggi; 21 pouces 4 lignes 6 points, ſelon Lorini; 22 pouces 8 lignes, ſelon Scammozzi, & 21 pouces 4 lignes, ſelon M. Picard.

Pié de Gênes, 9 pouces 9 lignes.

Pié de Geneve, 18 pouces 4 points.

Pié de Grenoble en Dauphiné, 12 pouces 7 lignes 2 points.

Pié de Heidelberg en Allemagne, 10 pouces 2 lignes, ſelon M. Petit; & 10 pouces 3 lignes 6 points, ſuivant une meſure originale.

Pié de Léipſick en Allemagne, 11 pouces 7 lignes 7 points.

Pié de Leyden en Hollande, ou *pié* rhenan, 11 pouces, 7 lignes. Ce *pié* ſert de meſure à tout le ſeptentrion; ſa proportion avec le *pié* romain eſt comme de 950 à 1000. *Voyez* Caſimir, qui dans ſa pyrothecnie a fait ſa réduction au *pié* rhenan, de tous les autres *piés* des plus fameuſes villes de l'Europe.

Pié de Liege, 10 pouces 7 lignes 6 points.

Pié de Lisbonne en Portugal, 11 pouces 7 lignes 7 points, ſelon Suellius.

Pié de Londres & de toute l'Angleterre, 11 pouces 3 lignes, ou 11 pouces 2 lignes 6 points, ſelon M. Picard; & ſuivant une meſure originale, 11 pouces 4 lignes 6 points. Le pouce d'Angleterre ſe diviſe en dix parties ou lignes.

Pié de Lorraine, 10 pouces 9 lignes 2 points.

Pié de Lyon, 12 pouces 7 lignes 2 points, ſelon M. Petit; & 12 pouces 7 lignes 6 points, ſelon une meſure originale. Sept piés & demi font la toiſe de Lyon.

Pié de Manheim dans le Palatinat du Rhin, 10 pouces 8 lignes 7 points, ſelon une meſure originale.

Pié de Mantoue en Italie, 17 pouces 4 lignes, ſuivant Scammozzi.

Pié de Mâcon en Bourgogne, 12 pouces 4 lignes 3 points. Il en faut ſept & demi pour la toiſe.

Pié de Mayence en Allemagne, 11 pouces 1 ligne 6 points.

Pié de Middelbourg en Zélande, 11 pouces 1 ligne.

Pié de Milan, 22 pouces.

Pié de Naples, eſt une palme de 8 pouces 7 lignes, ſelon Riccioli.

Pié de Padoue en Italie, 13 pouces 1 ligne, ſelon Scammozzi.

Pié de Palerme en Sicile, 8 pouces 5 lignes.

Pié de Parme en Italie, 20 pouces 4 lignes.

Pié de Prague en Boheme, 11 pouces 1 ligne 8 points.

Pié du Rhin, 11 pouces 5 lignes 3 points, ſelon Suellius & Riccioli; 11 pouces 6 lignes 7 points, ſelon M. Petit; 11 pouces 7 lignes, ſelon M. Picard, & 11 pouces 7 lignes & demie, ſuivant une meſure originale. On en a trouvé une ſeconde en fouillant les ruines d'Herculanum; on dit que c'eſt une verge pliante de bronze, dans laquelle le *pié* romain eſt partagé en pouces & en lignes; de cette maniere on ſaura définitivement l'étendue du *pié* romain.

Pié de Rouen, ſemblable au *pié*-de-roi.

Pié de Savoie, 10 pouces.

Pié de Sédan, 10 pouces 3 lignes.

Pié de Sienne en Italie, 21 pouces 8 lignes 4 points.

Pié de Stockholm en Suede, 12 pouces 1 ligne.

Pié de Strasbourg, 10 pouces 3 lignes 6 points.

Pié de Tolede, ou *pié* caſtillan, 11 pouces 2 lignes 2 points, ſelon M. Riccioli; & 10 pouces 3 lignes 7 points, ſelon M. Petit.

Pié tréviſan dans l'état de Veniſe, 14 pouces 6 points, ſelon Scammozzi.

Pié de Turin ou de Piémont, 16 pouces, ſelon Scammozzi.

Pié de Veniſe, 12 pouces 10 lignes, ſelon Scammozzi & Lorini; 12 pouces 8 lignes, ſelon M. Petit; & 11 pouces 11 lignes, ſuivant M. Picard.

Pié de Vérone, égal à celui de Veniſe.

Pié de Vicence en Italie, 13 pouces 2 lignes, ſelon Scammozzi.

Pié de Vienne en Autriche, 11 pouces 8 lignes.

Pié de Vienne en Dauphiné, 11 pouces 11 lignes.

Pié d'Urbin & de Pezaro en Italie, 13 pouces 1 ligne, ſelon Scammozzi.

Pié ſelon ſes dimenſions.

Pié courant; c'eſt le *pié* qui eſt meſuré ſuivant ſa longueur.

Pié quarré; c'eſt un *pié* qui eſt compoſé de la multiplication de deux *piés*. Ainſi un *pié* étant de 12 pouces, un *pié* quarré eſt de 144 pouces, nombre qui provient de 12 multiplié par 12.

Pié cube; c'eſt un *pié* qui contient 1728 pouces cubes, nombre qui eſt formé du produit du *pié* quarré par le *pié* ſimple.

Comme nous écrivons pour tous les peuples, & qu'il pourroit y avoir des étrangers qui ignoreroient le rapport & la différence du *pié* qui eſt en uſage chez eux au *pié*-de-roi, que nous avons pris ici pour regle, il convient d'ajouter encore une table qui puiſſe aider tout le monde à évaluer les différens *piés* à celui de Paris. Nous avons dit qu'il ſe diviſoit en douze pouces, & chaque pouce en douze lignes. Si donc on ſuppoſe chaque ligne diviſée en dix parties, on aura.

	Parties.
Le *pié* de Paris, de	1440.
Le *pié* de Bologne, de	1682.
Le *pié* de Danemarck, de . . .	1404.
Le *pié* de Rhin ou de Leyden, de	1390.
Le *pié* de Londres, de	1350.
Le *pié* de Suede, de	1316.
Le *pié* romain du capitole, de	1306.
Le *pié* de Dantzick, de . . .	1272.
Le *pié* d'Amſterdam, de . . .	1258.
Le palme de Naples, de . . .	1169.
Le palme de Gênes, de . . .	1113.
Le palme de Palerme, de . . .	1073.
Le palme romain, de	990.
La braſſe de Bologne, de . . .	2640.
La braſſe de Florence à terre, de	2430.
La braſſe de Parme & de Plaiſance, de	2423.
La braſſe de Reggio, de . . .	2348.
La braſſe de Milan, de . . .	2166.
La braſſe de Breſſe, de . . .	2075.
La braſſe de Mantoue, de . .	2062.
Le *pié* de Rome, de	1320.
Le *pié* de Veniſe, de	1540.
Le *pié* de Conſtantinople, de .	3140.
Le *pié* de Strasbourg, de . . .	1282 ½.
Le *pié* de Nuremberg, de . .	1346 ½.
Le *pié* de Halle en Saxe, de .	1820.
Le *pié* de Léipſick, de	1397.
Le *pié* de Cologne, de	1220.
Le *pié* de Baviere, de	1280.
Le *pié* d'Ausbourg de . . .	1313.
Le *pié* de Lisbonne, de . . .	1397.
Le *pié* de Vienne en Autriche, de	1400.
Le *pié* de Prague, de	1338.
Le *pié* de Cracovie, de . . .	1580.
Le *pié* de Savoie, de	1440.
Le *pié* de Geneve, de	2592.
Ancien *pié* des Hebreux, de .	1590.
Ancien *pié* des Grecs, de . .	1350.
Ancien *pié* des Romains, de .	1306.

Quand les Allemands n'expriment point la ſorte de *pié* dont ils ſe ſervent, il faut l'entendre du *pié* rhinlandique. (*Le chev. DE JAUCOURT.*)

PIÉS DROITS, (*Marine.*) ce ſont des étances paſſées ſur le fond de cale & ſous quelques baux, dans les plus grands vaiſſeaux où il y a des broches taillées comme celle d'une crémaillere, par où les matelots montent & deſcendent avec le ſecours d'une tirevieille.

PIÉ MARIN, (*Marine.*) avoir le *pié marin*, ſe dit d'un homme de mer qui a le pié ſi ſûr & ſi ferme, qu'il peut ſe tenir debout pendant le roulis d'un vaiſſeau.

Il ſe dit auſſi de celui qui entend bien ſa navigation, & qui eſt fait aux fatigues de la mer. Lorſqu'un officier a le *pié marin*, les gens de l'équipage ont bien plus de confiance dans ſa conduite.

PIÉ FORT, *terme de monnoie*, ce mot ſe dit d'une piece d'or, d'argent, ou d'autre métal, plus forte ou plus épaiſſe que les monnoies ordinaires, quoique preſque toujours frappée au même coin, mais qui n'a point de cours dans le commerce, comme les autres eſpeces.

Ce ſont les monétaires ou monnoyeurs qui les font frapper par curioſité, ſoit pour garder, ſoit pour les donner à leurs amis. On voit à Paris, dans les cabinets des

curieux, des *piés forts* de quatre louis d'or, de huit, de douze, & de seize, presque tous gravés par le célebre Varin, cet habile artiste, à qui la monnoie de France est redevable de sa perfection.

Outre les *piés forts* qui sont frappés sur de l'or, on en a aussi quantité d'argent & de cuivre gravés par cet excellent graveur, qui égalent les beautés des médailles le plus estimées. *Boisard.* (*D. J.*)

PIÉ, s. m. (*Manufacture.*) ce mot se dit de la partie inférieure des rots, qui servent à la fabrique des étoffes & des toiles; la partie supérieure s'appelle la *tête*.

PIÉ, (*mesure d'ouvriers.*) mesure de cuivre, de fer, de bois, ou de quelqu'autre matiere que ce soit, qui sert à la plupart des ouvriers, entr'autres aux charpentiers, menuisiers, maçons, couvreurs & autres semblables, pour mesurer les ouvrages.

Il y a de ces piés qui sont tout d'une piece, d'autres qui se plient & sont brisés, d'autres encore qui en s'ouvrant portent leur équerre. Ce sont les faiseurs d'instrumens de mathématiques qui font ordinairement les piés de cuivre; ils en font aussi d'argent pour mettre dans des étuis portatifs: les uns & les autres sont divisés en pouces, & le premier pouce en lignes.

Les piés de fer ou d'ouvrage commun se vendent par les clincaillers. (*D. J.*)

PIÉ DROIT, s. m. (*Archit.*) c'est la partie du trumeau ou jambage d'une porte ou d'une croisée, qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure, & l'écoinçon; on donne aussi ce nom à chaque pierre, dont le pié droit est composé.

PIÉ DE FONTAINE, s. m. (*Archit.*) espece de gros balustre, ou piédestal rond ou à pans, quelquefois avec des consoles ou des figures, qui sert à porter une coupe ou un bassin de fontaine, ou un chandelier. Il y a dans la colonnade de Versailles trente & un piés, qui soutiennent autant de bassins de marbre blanc.

PIÉ DE MUR, (*Archit.*) c'est la partie inférieure d'un mur, comprise depuis l'empatement du fondement jusqu'au dessus, ou à hauteur de retraite.

PIÉ-DE-CHEVRE, *terme d'ouvriers*, espece de pince de fer, recourbée & refendue par le bout, dont les charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, & autres ouvriers, se servent pour remuer leurs bois, leurs pierres, & semblables fardeaux.

PIES DE DEVANT, DE DERRIERE. *Voyez l'article* BAS AU MÉTIER.

PIÉ-DE-CHEVRE, (*Charpent.*) c'est une troisieme piece de bois, qui sert à en appuyer deux autres qui composent le montant de la machine qu'on appelle *chevre* & qui est propre à élever des fardeaux: les charpentiers ajoutent cette troisieme piece de bois pour servir de jambe à la machine appellée *chevre*, lorsqu'on ne peut l'appuyer contre un mur, pour enlever un fardeau de peu de hauteur, comme une poutre sur des trétaux, pour la débiter, *&c.* Dans leur langage *enter un pié-de-chevre*, c'est une maniere d'assembler dont ils se servent pour alonger des pieces de bois. (*D. J.*)

PIÉ-CORNIER, (*Charpent.*) ce mot se dit des longues pieces de bois qui sont aux encoignures des pans de charpente; on le dit aussi des quatre principales pieces qui font l'assemblage d'un bateau, d'un carrosse, qui soutiennent l'impériale, où l'on attache les mains, où l'on passe les soupentes.

PIÉ DE CIRE, (*Cirerie.*) c'est ainsi qu'on appelle le sédiment ou ordure de la cire qui s'échappe à travers la toile, ou par les trous du pressoir, & qui tombe au fond des moules où l'on a jeté la cire étant encore chaude. On se sert d'un couteau ou d'un autre instrument fait exprès pour séparer la bonne cire d'avec le *pié de cire*, qui se trouve toujours au dessous des pains, après qu'on les a retirés des moules; moins la cire a de pié, & plus elle est estimée. *Dictionn. de Comm.*

PIÉ D'ÉTAPLE, (*Cloutier.*) est un instrument de fer pointu par en bas, & enfoncé dans le bloc qui sert d'établi aux cloutiers; cet instrument à dix-huit pouces ou environ de hauteur, & quatre pouces de largeur; il est quarré dans toute sa longueur, excepté par en haut, où il est plus long que large, & se termine en

pince d'un côté. Le *pié d'étaple* a au côté opposé à la pince une ouverture dans laquelle on introduit la clouillere, qui de l'autre côté est posée sur la place.

PIÉ, (*Dentelle.*) ce mot se dit d'une dentelle très-basse, qui se coud à une plus haute, engrelure contre engrelure.

PIÉ-DE-CHEVRE, (*Ferblantier.*) outil de ferblantier, c'est un morceau de fer qui est fait à peu près comme un tas, à l'exception qu'il est plus haut sur son pié, & moins large; la face de dessus est fort unie. Il sert aux ferblantiers pour former des plis & replis à leurs ouvrages.

PIÉ, terme dont plusieurs artistes se servent, mais particuliérement les horlogers, les faiseurs d'instrumens de mathématiques; il signifie une petite cheville cylindrique fixée à une piece qui doit tenir à vis sur une autre.

Il y a trois piés sous la potence d'une montre, lesquels étant justes dans des trous percés à la platine du dessus, empêchent que cette platine & la potence ne tournent sur la vis qui les tient pressées l'une contre l'autre. La fonction des piés est la même dans les autres pieces où ils sont ajustés; tels sont le coq, les barettes, le petit coq, *&c.* On écarte, autant qu'il se peut, les piés les uns des autres, afin que par leur distance le jeu qu'ils pourroient avoir dans leur trou devienne moins sensible.

PIÉ DE BICHE, (*Horlogerie.*) se dit parmi les horlogers, d'une détente brisée, dont le bout peut faire bascule d'un côté, mais non pas de l'autre; il se dit aussi de tout ajustement semblable.

PIÉ DE GUIDE-CHAÎNE, *terme d'Horlogerie;* c'est une espece de petit pilier quarré, rivé vers la circonférence de la platine de dessus d'une montre, entre le barillet & la fusée. Il a dans sa largeur une fente, dans laquelle entre la lame du guide-chaîne; il a de plus un trou à la moitié de sa hauteur, qui le traverse de part en part, & qui est à angle droit. Avec cette fente ce trou sert à loger une goupille, qui passant à travers un trou semblable percé dans la lame du guide-chaîne, l'empêche de sortir de cette fente, en lui laissant cependant la liberté de tourner sur la goupille, & de s'approcher ou de s'éloigner un peu de la platine. *Voyez* GUIDE-CHAÎNE

PIÉ HORAIRE, (*Horlogerie.*) c'est la troisieme partie de la longueur d'un pendule qui fait ses vibrations dans une seconde. M. Huyghens est le premier qui ait déterminé cette longueur, & il a trouvé qu'elle est à celle du pié de Paris, comme 864 à 881. Ce mathématicien compte pour la longueur de ce pendule 3 piés de Paris, 8 lignes & demie. *Voyez horl. Oscillat. part. IV.* Prop. 25. *Huyg. opera, tome I.* (*D. J.*)

PIÉ, (*Jardinage*) est le bas de la tige d'un arbre; on dit encore le pié d'une palissade.

PIÉ-DE-CHEVRE, *terme d'Imprimerie,* s'entend d'une espece de marteau particulier aux ouvriers de la presse; c'est un morceau de fer arrondi, de la longueur de sept à huit pouces, sur deux pouces de diametre, dont une des extrémités qui se termine en talon ou tête de marteau, leur sert pour monter leurs balles, & à proprement parler, à clouer les cuirs sur les bois de balle. L'autre extrémité qui est comme une pince aiguë, courbée, & refendue, leur tient lieu de tenailles, lorsqu'il s'agit de détacher les clous & démonter les balles. *Voyez* BALLES, BOIS DE BALLES, CUIRS.

PIÉ DE LA LETTRE, (*Imprimerie.*) est le bout ou extrémité opposée à l'œil: on l'appelle pié, parce que c'est cette extrémité qui sert de point d'appui à la superficie & au corps de la lettre, qui peut être considérée dans son tout, comme ayant trois parties distinctes, l'œil, le corps & le pié.

PIÉ DE MOUCHE, (*Caractere d'Imprimerie.*) ainsi figuré ¶. Il sert à faire connoître les remarques qu'un auteur veut distinguer du corps de sa matiere, afin que l'on sache pour quelle raison on s'en sert dans un ouvrage; l'auteur doit en avertir le lecteur dans sa préface.

PIÉ, HUIT PIÉS, OUVERT, *ou* HUIT PIÉS EN RÉSONNANCE, (*jeu d'orgue.*) ce jeu qui est d'étain joue l'octave au dessus du bourdon, & de la montre de 16 piés, & l'unisson du bourdon de 4 piés bouché. Ce jeu est ouvert, & a quatre octaves,

PIÉ, *dans les orgues :* on appelle *pié*, la partie inférieure, de forme conique d'un tuyau. Le *pié* eſt ordinairement de la même étoffe que le tuyau, & y eſt ſoudé après que le biſeau qui ſépare le tuyau du *pié* a été ſoudé avec ce dernier. La levre inférieure de la bouche eſt priſe dans le corps même du *pié* que l'on applatit en dedans pour les tuyaux qui ont la bouche en pointe ; pour ceux qui l'ont ovale, c'eſt une piece de la forme d'un ſegment de cercle que l'on retranche du *pié*. La fleche de ce ſecteur, eſt le quart de ſa corde ; la piece retranchée d'un tuyau ſert pour un autre de moindre groſſeur.

On obſerve de donner aux tuyaux des montres d'orgue, des longueurs & des groſſeurs ſymmétriques, en ſorte que les bouches des tuyaux ſuivent des deux côtés d'une tourelle ou dans des plates faces correſpondantes, des lignes également inclinées à l'horizon. Cet arrangement donne plus de grace au fût d'orgue, que ſi les bouches étoient toutes ſur une même ligne, ou qu'elles fuſſent diſpoſées irréguliérement.

PIÉ *dans le cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt la partie de la jambe depuis la couronne juſqu'au bas de la corne. *Voyez* COURONNE. Il eſt compoſé de la couronne, du ſabot, de la ſole, de la fourchette, & des deux talons. Les défauts du pié ſont d'être gros, c'eſt-à-dire, trop conſidérable à proportion de la jambe ; *gros*, c'eſt-à-dire, que la corne en eſt trop mince ; *comble plat*, ou *en écaille d'huître*, eſt celui qui n'a pas la hauteur ſuffiſante, & dont la ſole deſcend plus bas que les bords de la corne, & ſemble gonflée ; *dérobé*, ou *mauvais pié*, eſt celui dont la corne eſt ſi uſée ou ſi caſſante, qu'on ne ſauroit y brocher des clous. Pié encaſtelé, *voyez* ENCASTELURE ; *cerclé*, *voyez* CERCLÉ. *Pié du montoir*, c'eſt le pié gauche de devant & de derriere ; pié hors du *montoir*, c'eſt le droit ; pié ſec, eſt celui qui ſe reſſerre, s'encaſtele & ſe cercle naturellement. Le petit pié, eſt un os qui occupe le dedans du pié, & qui eſt emboîté par la corne du ſabot. *Pié neuf*, ſe dit d'un cheval à qui la corne eſt revenue après que le ſabot lui eſt tombé ; & il n'eſt plus propre dans ce cas que pour le labour. *Parer le pié d'un cheval*, c'eſt rendre les bords de la corne unis, pour poſer enſuite le fer deſſus. *Galoper ſur le bord* ou *ſur le mauvais pié*, *voyez* GALOPER. On meſure les chevaux par pié & pouces ; *le pié de la lance*, *voyez* LANCE.

PIÉ DE BICHE, (*Menuiſerie.*) eſt un morceau de planche, au bout duquel il y a une entaille en forme de *pié de biche ;* il ſert à tenir l'ouvrage ſur l'établi.

PIÉ DE BICHE, *terme de Menuiſier ;* ils appellent *pié de biche*, une certaine façon de terminer les piés d'une table, d'une chaiſe, ou autre ouvrage en forme du *pié d'une biche.* (*D. J.*)

PIÉ DE BICHE, (*Orfévrerie.*) ce ſont les piés qui ſupportent les cafetières d'argent ou d'autres ouvrages de cette nature, qu'on appelle ainſi, parce qu'ils ont la forme du *pié d'une biche.*

PIÉ DE BICHE, *terme de Serrurier*, c'eſt une barre de fer qui ſert à fermer les portes cocheres ; cette barre eſt attachée à la muraille, & ſe diviſe à l'autre bout en deux crampons qui entrent dans les ferrures de la porte. (*D. J.*)

PIÉ. On dit un tableau, un deſſin réduit au petit pié, quand pour en copier un grand on proportionne toutes les parties par quarrés, ſuivant ceux qu'on a marqués ſur l'original. C'eſt ce qu'on nomme auſſi *craticuler*, ou faire un *chaſſis* ou *treillis.*

PIÉ, (*Soierie.*) partie du métier. Il y a les piés de devant ; ce ſont des piliers de bois de 15 pouces d'équarriſſage juſqu'à la banque, & au deſſus de 7 à 8 pouces.

Il y a les piés de derriere ; ce ſont des pieces de bois de 7 à 8 pouces d'équarriſſage, hautes de 6 piés ou environ : ceux de devant ſont de la même hauteur.

PIÉ, (*Teinture.*) c'eſt la premiere couleur qu'on donne à une étoffe avant que de la teindre dans une autre couleur, comme le bleu avant que de le teindre en noir ; ce qui s'appelle *pié de paſtel* ou de *guede.* On dit de même pié de garance, pié de gaude, pié de racine, & ainſi des autres drogues dont eſt compoſée une teinture.

Une ſeule étoffe a autant de piés de couleur qu'elle eſt ſucceſſivement teinte en dif-

férentes couleurs; & les teinturiers en France ſont obligés d'y laiſſer autant de roſes ou roſettes que de piés, pour faire voir qu'ils ont donné les piés de leur couleur. *Savary.* (*D. J.*)

PIÉ DERRIERE, *au jeu de quilles*, ſe dit d'un joueur qui finiſſant ſa partie eſt obligé de jouer un pié au but ou dans le cercle de ſa boule, & l'autre derriere. Cela ne ſe fait qu'au dernier coup de la partie, & il y a même bien des joueurs qui conviennent de ne le pas faire.

PIÉS-DROITS, (*Plomberie.*) ce ſont les plaques ou tables de plomb dont on couvre la charpente des lucarnes, pour empêcher que le bois ne pourriſſe à la pluie. Les *piés-droits* ſe paient à tant le cent peſant mis en œuvre, plus ou moins, ſuivant le prix du plomb. *Savary.* (*D. J.*)

PIECE, ſ. f. (*Littér.*) dans la *poéſie dramatique*, eſt le nom qu'on donne à la fable d'une tragédie ou d'une comédie, ou à l'action qu'on y préſente. *Voyez* FABLE & ACTION.

M. Chambers ajoute que ce mot ſe prend plus particuliérement pour ſignifier le *nœud* ou l'*intrigue* qui fait la difficulté & l'embarras d'un poëme dramatique. Cette acception du mot *piece*, peut avoir lieu en Angleterre, mais elle n'eſt pas reçue parmi nous. Par piece, nous entendons le *poëme dramatique* tout entier, & nous comprenons les tragédies, les comédies, les opéra, même les opéra comiques, ſous le nom générique de pieces de théatre. Depuis Corneille & Racine, nous avons peu d'excellentes *pieces*.

On appelle auſſi pieces de poéſie certains ouvrages en vers d'une médiocre longueur, telles qu'une ode, une élégie, *&c.* Toutes les pieces de Rouſſeau ne ſont pas d'une égale force: les pieces fugitives qu'on inſere dans le *mercure*, ne ſont pas toujours excellentes.

La coutume s'eſt auſſi introduite depuis quelque temps dans le langage familier, d'appeller pieces les ouvrages des orateurs: ainſi l'on dit que tel prédicateur a nombre de bonnes pieces; que le panégyrique de ſaint Louis, par l'abbé Seguy, eſt une des meilleures pieces qui aient paru en ce genre.

PIECES, (*Juriſprud.*) On comprend ſous ce terme tous les titres, papiers & procédures qui ſervent pour quelque affaire.

Piece adirée, eſt celle qui ſe trouve à dire, qui eſt en *deficit*.

Piece arguée de faux ou *inſcrite de faux*, eſt celle que l'on maintient fauſſe. *Voyez* FAUX.

Piece arguée de nullité, eſt celle que l'on ſoutient nulle.

Piece authentique, eſt celle qui eſt en forme probante.

Piece collationnée, *voyez* COPIE COLLATIONNÉE.

Piece de comparaiſon, eſt celle dont l'écriture & la ſignature ſont reconnues, & que l'on compare à une piece arguée de faux, pour voir ſi l'écriture eſt la même.

Piece compulſée, eſt celle dont on a tiré une copie, ſoit en entier ou par extrait, par la voie du compulſoire.

Piece contrôlée, eſt celle qui a été viſée & enrégiſtrée au contrôle, & duquel il eſt fait mention ſur ladite piece. *Voyez* CONTRÔLE.

Piece dépoſée, eſt celle que l'on a miſe dans un dépôt public, ou que l'on a remiſe entre les mains de quelque perſonne, par forme de dépôt.

Piece inſcrite de faux, voyez *piece arguée de faux*, & FAUX.

Piece inventoriée, eſt celle qui eſt compriſe & énoncée dans un inventaire fait par un notaire ou autre officier public, ou qui eſt produite dans un inventaire de production fait par un procureur.

Piece paraphée, eſt celle qui eſt marquée d'un paraphe. *Voyez ci-devant* PARAPHE.

Piece par extrait, eſt celle dont on n'a tiré qu'un extrait, & non une copie entiere.

Piece de production, eſt une piece produite dans un inſtance ou procès.

Piece de production principale, *voyez* PRODUCTION PRINCIPALE.

Piece de production nouvelle, *voyez* PRODUCTION NOUVELLE.

Pieces vues, c'eſt lorſque les pieces ont été remiſes devant le juge.

Piece vidimée, c'étoit la même choſe que ce que nous appellons aujourd'hui *copie collationnée*. Voyez *VIDIMUS*. (*A*)

PIECE, (*Muſique.*) ouvrage de muſique d'une certaine étendue, quelquefois d'un ſeul morceau & quelquefois de pluſieurs, formant un enſemble & un tout fait pour être exécuté de ſuite. Ainſi une ouverture eſt une piece, quoique compoſée de trois morceaux, & un opéra même eſt une piece, quoique diviſé par actes. Mais outre cette acception générique, le mot piece en a une plus particuliere dans la muſique inſtrumentale, & ſeulement pour certains inſtrumens, tels que la viole & le claveſſin. Par exemple, on ne dit point *une piece de violon*, l'on dit *une ſonate*: & l'on ne dit guere *une ſonate de claveſſin*, l'on dit *une piece*. (*S*)

PIECES HÉRALDIQUES, (*Blaſon.*) * Juſques ici les diviſions & partitions de l'écu, ainſi que les proportions des *pieces héraldiques*, ont été abandonnées au caprice des blaſonneurs, qui, faute de ſuivre aucune méthode réguliere, ont ſouvent donné un air difforme tant à l'écu qu'à ſes diverſes pieces, faiſant celles-ci tantôt trop grandes & tantôt trop petites. L'auteur de l'article qu'on va lire, a ſenti cette imperfection de la ſcience héraldique, & a réuſſi d'une maniere auſſi heureuſe que ſavante, à établir des proportions géométriques dont il ne ſera plus permis de s'écarter. Il commence par la conſtruction de l'écu. *

Ecu ou *écuſſon*. La largeur de l'écu diviſée en ſept parties égales, on en ajoute une huitieme pour la hauteur. On arrondit les angles d'en bas d'une portion de cercle dont le rayon eſt d'une demi-partie; deux autres portions de cercle de même proportion, au milieu de la ligne horizontale inférieure, ſe joignent en dehors & forment la pointe.

Les cotices, par exemple, ſe nomment pieces. Lanharé de Tiercelieu, de Monceaux en Brie; d'*argent à deux cotices de ſable*.

Huot de la Héraude, élection de Troyes en Champagne; *de gueules à cinq cotices d'or*.

Turenne d'Aignac en Querci, *cotice d'or & de gueules*. Voyez COTICE.

§ PIECES HONORABLES, ſ. f. plur. (*terme de l'art Héraldique.*) *Pieces*, ainſi nommées, parce qu'elles ſont les premieres qui aient été miſes en uſage; ces pieces occupent en largeur deux parties des 7 de la largeur de l'écu; leurs extrémités en touchent les bords.

Les pieces honorables ſont au nombre de ſept. *Voyez l'article* BLASON. *Voyez auſſi l'article précédent*.

Le chef, la faſce, le pal, la croix, la bande, le chevron, le ſautoir.

Le chef occupe la plus haute partie de l'écu, il repréſente le caſque de l'homme de guerre.

La faſce placée au milieu horizontalement, repréſente l'écharpe de l'ancien chevalier.

Le pal au milieu de l'écu perpendiculairement, eſt une marque de juriſdiction.

La croix s'étend par ſes branches juſqu'aux bords de l'écu, & laiſſe quatre cantons vuides égaux entr'eux; elle déſigne les voyages des croiſades.

La bande poſée diagonalement de l'angle dextre du haut de l'écu, à l'angle ſeneſtre du bas, repréſente l'écharpe du chevalier ſur l'épaule.

Le chevron formé de deux pieces qui ſe joignent en pointe vers le haut de l'écu, & s'étendent, l'une à l'angle dextre, l'autre à l'angle ſeneſtre du bas, repréſente, ſelon certains auteurs, une barriere de lice des anciens tournois; ſelon d'autres, l'éperon du chevalier.

Le ſautoir a la forme d'une croix de Saint-André; c'étoit anciennement un cordon, couvert d'une étoffe précieuſe, qui étoit attaché à la ſelle d'un cheval, & ſervoit d'étrier pour monter deſſus.

La garde de Chambonas, en Languedoc; *d'azur au chef d'argent*.

Laſtic de Saint-Jal, en Auvergne; *de gueules à la faſce d'argent*.

De Meyſeria, en Breſſe; *de ſinople au pal d'argent*.

D'Albon de Montaut, de Saint-Forgeux, en Lyonnois; *de ſable à la croix d'or*.

De Vaſſignac d'Imecourt, des Loges, en Champagne; *d'azur à la bande d'argent*.

De Nettancourt de Vaubecourt, en la même province; *de gueules au chevron d'or.*

De Gerente de Senas, en Provence; *d'or au fautoir de gueules.* (*G. D. L. T.*)

PIECES HONORABLES, *en terme de Blaſon*, eſt le nom que l'on a donné à certaines pieces qui regardent proprement cette ſcience.

Les pieces honorables ſont au nombre de dix : ſavoir, le chef, le pal, la bande, la barre, la faſce, la croix, le fautoir, le chevron, la bordure & l'orle. *Voyez* chaque piece ſous ſon article particulier, *voyez* CHEF, PAL, *&c.*

Les hérauts d'armes alleguent pluſieurs raiſons pour leſquelles ces pieces ont été appellées honorables, ſavoir leur antiquité, comme ayant été en uſage depuis l'origine des armoiries; 2°. parce que ces pieces marquent les ornemens qui conviennent à des hommes nobles & généreux, de ſorte que le chef repréſente le caſque ou la couronne qui couvre la tête d'un vainqueur; le pal marque ſa pique ou ſa lance; la bande & la barre, ſon baudrier; la faſce ſon écharpe; la croix & le fautoir, ſon épée; le chevron, ſes bottes & ſes éperons; la bordure & l'orle, ſa cotte de mailles.

A l'égard de l'application ou collation de ces pieces honorables, quelques auteurs ont écrit que lorſqu'un chevalier s'étoit comporté valeureuſement dans une bataille, on le préſentoit au prince ou au général, qui lui faiſoit donner une cotte d'armes relative à ſa belle action; c'eſt-à-dire, la permiſſion de porter dans ſes armoiries un chef lorſqu'il avoit été bleſſé à la tête, un chevron quand il avoit été bleſſé aux jambes, & une croix ou bordure lorſque ſon épée & ſon armure avoient été teintes du ſang des ennemis.

Quelques blaſonneurs ſe ſont aviſés de multiplier le nombre des pieces honorables juſqu'à celui de vingt, ajoutant à celles ci-deſſus le plein quartier, le giron, l'écuſſon, la cape dextre & ſeneſtre, le point, *&c.* mais on n'a point encore jugé à propos de reconnoître ces pieces pour honorables.

PIECE *d'argent des Romains*, (*Monnoie antique.*) Les pieces d'argent, dans la maniere de compter des Romains, étoient ou deniers ou ſeſterces; ils comptoient quelquefois par deniers, & le plus ſouvent par ſeſterces; c'eſt-à-dire, que dans leur compte ils ſe ſervoient de la plus grande & de la plus petite monnoie qu'ils euſſent. Le denier valoit dix as romains, dont la matiere étoit de cuivre, & chacun peſoit le poids d'une livre. C'eſt delà qu'on l'appelloit *denarius*, & qu'on le marquoit avec un *X*. Le ſeſterce étoit une autre piece d'argent, la quatrieme partie du denier, valant deux as & demi, ou deux livres & demie de cuivre, d'où vient qu'on marquoit le ſeſterce *LL. S.* Les deux *LL.* ſignifioient les deux livres que peſoient les deux as; *S.* vouloit dire *ſemi*, c'eſt-à-dire, la moitié de l'as ou de la livre. Ces faits ſont aiſés à prouver par les ſeſterces d'argent de ce temps-là, qui ſe conſervent encore aujourd'hui dans les cabinets des curieux; mais l'occaſion viendra d'en parler ailleurs plus au long. (*D J.*)

PIECE DE SAINTE HÉLENE, (*Art numiſm.*) ſorte de médaille creuſe comme un baſſin, ou comme une petite taſſe. Scaliger dit qu'il en a vû pluſieurs frappées du temps de Juſtinien, & même du temps du paganiſme. (*D. J.*)

PIECE, *en Fauconnerie;* on dit des oiſeaux tout d'une piece, c'eſt-à-dire, d'une même couleur.

PIECE, (*Arpentage.*) ce mot ſignifie quelquefois certaine étendue de terre labourable : ainſi l'on dit une piece de blé, pour marquer un champ où il y a du blé en ſemence, en herbe ou en épi, *&c.* (*E*)

PIECE, *dans le Commerce*, ſignifie quelquefois un *tout*, & quelquefois une *partie* d'un tout.

Dans le premier ſens, on dit une *piece* de drap, de velours, *&c.* entendant par cette expreſſion une certaine quantité d'aunes que la coutume a réglée. On ſuppoſe que la *piece* eſt entiere, & qu'elle n'a pas été coupée. *Voyez* DRAP.

Dans la ſeconde ſignification, on dit une *piece* de tapiſſerie, ce qui veut dire une partie diſtinguée & travaillée ſéparément, laquelle avec pluſieurs autres compoſe une tenture. *Voyez* TAPISSERIE.

Une

Une *piece* de vin, de cidre, *&c.* ſe dit d'un tonneau rempli de ces liqueurs.

Pieces détachées, *voyez* DÉTACHÉ.

PIECES, *en fait de monnoie*, ſignifie quelquefois la même choſe qu'*eſpece*, comme quand on dit : cette *piece* eſt trop légere, *&c.* *Voyez* ESPECE & COIN.

Quand on y ajoute la valeur des *pieces*, on s'en ſert quelquefois pour exprimer celles qui n'ont point d'autre nom particulier : comme une *piece* de 8 réaux, une *piece* de 24 ſous, *&c.*

En Angleterre, le mot *piece*, pris abſolument, ſignifie quelquefois 20 ſchellings, ſterlings, & quelquefois une guinée. *Voyez* GUINÉE, LIVRE STERLING, & STERLING.

Par 6 G, II C. 25, les jacobus valant 35 ou 23 ſchellings, & les *pieces* qui en étoient les moitiés & les quarts, ſont abſolument ſupprimés; & il eſt défendu à toutes perſonnes d'en recevoir à titre de paiement ou de payer avec.

Piece de huit ou piaſtre, c'eſt une monnoie d'argent frappée d'abord en Eſpagne, enſuite dans d'autres pays, & qui a cours préſentement dans la plupart des parties du monde. *Voyez* COIN.

Elle s'appelle *piece de huit*, ou *réale de huit*, à cauſe qu'elle vaut huit réales d'argent. *Voyez* RÉALE.

Sa valeur eſt preſque ſur le même pié que l'écu de France, c'eſt-à-dire, quatre ſchellings & ſix ſous ſterlings. En 1687 on changea la proportion de la ſimple réale à la piaſtre; & au lieu de huit réales, on en donnoit dix : à préſent la réduction eſt conforme à l'ancien étalon.

Il y a deux ſortes de piaſtres ou d'écus d'Eſpagne : l'un frappé au Potoſi, & l'autre à Mexique; ces derniers ſont un peu plus peſans que les premiers, mais en retour ou par compenſation, ils ne ſont pas tout à fait d'une matiere ſi pure.

La *piece* de huit a ſes diminutifs, c'eſt-à-dire, qu'il y a des demi-piaſtres ou des *pieces* de quatre réales; des quarts de piaſtres, ou des *pieces* de deux; des huitiemes de piaſtre & des ſeiziemes. Le change entre l'Eſpagne & l'Angleterre ſe fait en *pieces* de huit. *Voyez* CHANGE.

Piece eſt auſſi une monnoie de compte, ou plutôt une maniere de compter uſitée chez les Negres ſur la côte d'Angola en Afrique. *Voyez* MONNOIE.

Le prix des eſclaves & d'autres marchandiſes que l'on y négocie, comme auſſi les droits que l'on paie aux petits rois, s'eſtiment en *pieces* de part & d'autre. Ainſi ces barbares demandant dix *pieces* pour un eſclave, les Européens évaluent pareillement en *pieces* l'argent ou les marchandiſes qu'ils ſe propoſent de donner en échange. *Voyez* COMMERCE.

Par exemple, dix anabaſtes ſont une *piece*; un baril de poudre de dix livres peſant, fait une *piece*; une *piece* de ſalempouris bleu vaut quatre *pieces*; dix baſſins de cuivre, une *piece*.

PIECE D'INDE, (*Comm.*) terme uſité dans le commerce de la traite des negres, où l'on appelle *negre piece d'inde*, un homme ou une femme depuis quinze juſqu'à vingt-cinq ou trente ans au plus, qui eſt ſain, bien fait, point boiteux & avec toutes ſes dents.

Il faut trois enfans au deſſus de dix ans juſqu'à quinze pour deux *pieces*, & deux au deſſus de cinq ans juſqu'à dix pour une *piece*. Les vieillards & les malades ſont évalués trois quarts de *piece*. *Voyez* NEGRES. *Dictionn. de comm.*

PIECE, ſ. f. (*Comm d'Afrique.*) eſpece de monnoie de compte ou plutôt de maniere de compter, en uſage parmi les negres de la côte d'Angola en Afrique, particuliérement à Malimbo & à Cabindo.

Le prix des eſclaves, des autres marchandiſes, & des rafraîchiſſemens qui ſe traitent dans ces deux lieux, auſſi-bien que les coutumes qui ſe paient aux petits rois à qui ils appartiennent, s'eſtiment de part & d'autre en *pieces*; c'eſt-à-dire, que ſi ces barbares veulent avoir dix *pieces* pour un eſclave tête d'inde, les Européens, de leur côté, évaluent pareillement en *pieces* les denrées & les marchandiſes qu'ils en veulent donner en échange. (*D. J.*)

PIECES DÉTACHÉES, *en terme de Fortification*, ce ſont les demi-lunes, les contreſcarpes, les ouvrages à corne & à couronne, & même les baſtions quand ils

ſont ſéparés ou à quelque diſtance du corps de la place. En général ce ſont tous les ouvrages de la fortification qui n'appartiennent pas immédiatement à l'enceinte de la place.

PIECES DE CAMPAGNE, ſont des canons qui marchent pour l'ordinaire avec une armée; tels ſont ceux de huit & de quatre livres de balles, *&c.* qu'on tranſporte aiſément à cauſe de leur légéreté. *Voyez* PIECE. *Chambers.*

PIECE DE HUIT. *Voyez* CANON.

PIECES, dans l'*Art militaire*, ſignifient toutes ſortes de grandes armes à feu, & de mortiers. *Voyez* FUSIL, CANON, MORTIER, *&c.*

PIECES DE BATTERIE, ce ſont de groſſes *pieces* dont on ſe ſert dans les ſieges pour faire breche; tels ſont les canons de trente-trois & de vingt-quatre livres de balles. *Voyez* CANON. *Chambers.*

PIECE NETTE, (*Artill.*) on appelle *pieces nettes*, les *pieces* d'artillerie qui n'ont point d'évent, ni d'autres défectuoſités, qui n'ont ni chambre ni fiſtules, ni ſoufflures, dont le métal eſt ſain, non poreux, ni venteux, ni grumeleux, & où le foret a eu priſe par-tout. (*D. J.*)

PIECE, ſ. f. (*Archit.*) nom général qu'on donne aux lieux dont un appartement eſt compoſé. Ainſi une ſalle, une chambre, un cabinet, *&c.* ſont des *pieces*. (*D. J.*)

PIECE D'EAU, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) c'eſt dans un jardin un grand baſſin de figure conforme à ſa ſituation, comme par exemple, la *piece d'eau*, appellée *des ſuiſſes*, devant l'orangerie; celle de l'île royale dans le petit parc; & celle de Neptune, devant la fontaine du dragon, à Verſailles. *Voyez* BASSIN. (*D. J.*)

PIECES PERDUES, (*Hydr.*) ce ſont des baſſins renfoncés & relevés de gazon, au milieu deſquels il y a des jets, dont l'eau ſe perd à meſure qu'elle vient; telles ſont les fontaines de la couronne à Vaux-le-Vilars, & trois *pieces* à Saint-Cloud, dont deux ſont dans le tapis de gazon, au bas de la grande cascade, & l'autre en face du nouvel amphithéatre, au bout de la grande allée le long de la riviere.

PIECE DE CHARPENTE, (*Marine.*) c'eſt tout morceau de bois taillé pour un bâtiment, & qu'on fait entrer dans la conſtruction d'un vaiſſeau.

PIECES DE CHASSE, ce ſont des canons logés à l'avant d'un vaiſſeau, dont on ſe ſert pour tirer pardeſſus l'éperon ſur les vaiſſeaux qui ſont à l'avant, ou ſur ceux qui prennent chaſſe; mais cette maniere de tirer retarde le cours du vaiſſeau. Tirer des *pieces* de l'avant.

Piece, une *piece de corde*, c'eſt un paquet de corde, ſoit qu'elle ſoit liée en paquet ou en cerceaux.

Une *piece* de corde eſt de quatre-vingts braſſes.

PIECE DE DÉTENTE, *terme d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de fer quarré, épais d'une ligne, & long de deux pouces; cette *piece* eſt fendue par le milieu dans ſa longueur, pour laiſſer paſſer en dehors une partie de la détente, elle ſe place ſous la poignée du fuſil.

PIECE DE POUCE, *terme d'Armurier*, petite plaque de fer, de cuivre, d'or & d'argent, que les arquebuſiers encaſtillent ſur la croſſe des fuſils & piſtolets. On l'appelle *piece de pouce*, parce que lorſqu'on ſe ſert de ces armes, elle eſt couverte du pouce de celui qui veut tirer. La *piece de pouce* eſt ordinairement faite en forme de cartouche, qui renferme un ovale, ou écuſſon, où l'on grave les armoiries, la deviſe, ou l'effigie du maître à qui ſont les armes. (*D. J.*)

PIECE EN GÉNÉRAL, & GRANDES PIECES, (*Bas au métier.*) deux expreſſions à l'uſage des faiſeurs de métiers à bas, & de bas au métier. *Voyez ces articles.*

PIECE, (*outil de Chapelier.*) ſorte d'outil fait de cuivre avec un manche de même métal, qui ſert aux chapeliers à eſtamper leurs chapeaux. *Savary.* (*D. J.*)

PIECE DE CHARPENTE, (*Charpent.*) c'eſt tout morceau de bois taillé, qui entre dans un aſſemblage de charpente, & qui ſert à divers uſages dans les bâtimens. On nomme *maîtreſſes pieces*, les plus groſſes *pieces*, comme les poutres, tirans, entraits, jambes de force, *&c.* (*D. J.*)

PIECE DE BOIS, (*Charpent.*) c'eſt,

ſelon l'uſage, un bois dont la meſure eſt de 6 piés de long ſur 72 pouces d'équarriſſage; ainſi une *piece de bois* méplat, de 12 pouces de largeur ſur 6 pouces de groſſeur, & de 6 piés de long, ou une ſolive de 6 pouces de gros ſur 12 piés de long, fera ce qu'on appelle une *piece*; à quoi on réduit toutes les *pieces de bois* de différentes groſſeurs & longueurs qui entrent dans la conſtruction des bâtimens, pour les eſtimer par cent. (*D. J.*)

PIECE DE PONT, (*Charpent.*) c'eſt une groſſe ſolive plus épaiſſe qu'une doſſe, qui traverſe une travée de pont de bois, & porte en dehors, dans laquelle, à l'endroit des liſſes, on amortaiſe les poteaux d'appui & les liens, pour les entretenir.

PIECE, *terme de Cordonnier*, morceau de marroquin ou de cuir qui couvre le coudepié, & qu'on coud au bout de l'empeigne du ſoulier.

PIECES, (*Graveur en bois.*) petits morceaux de bois qu'on ajuſte artiſtement pour réparer les breches faites en vuidant la gravure en bois. *Voyez* GRAVURE EN BOIS.

PIECE, (*Jardinage.*) *piece* de terre eſt la même choſe qu'un terrain; on dit une *piece* de bois, une *piece* de pré; ce potager eſt diviſé en tant de *pieces*.

PIECES COUPÉES, (*Jardin.*) on donne ce nom à un compartiment de pluſieurs petites *pieces* figurées ou formées de lignes paralleles & d'enroulemens, & ſéparées par des ſentiers, pour faire un parterre de fleurs ou de gazon. (*D. J.*)

PIECES GRAVÉES, (*Lutherie.*) dans les orgues ſont des eſpeces de ſommiers ſur leſquels on place les tuyaux d'orgue, que leur volume empêche d'être placés ſur le ſommier proprement dit. Ces *pieces* ſont percées à la face ſupérieure d'autant de trous que l'on veut y placer de tuyaux. Ces trous communiquent à d'autres percés dans la face latérale de la *piece gravée*; c'eſt à ces derniers trous qu'aboutiſſent les porte-vents de plomb qui viennent des endroits du ſommier où les tuyaux auroient dû être placés. Les porte-vents ſont arrêtés dans les trous de la chape du ſommier & dans ceux de la *piece gravée*, par de la filaſſe enduite de colle-forte; ce qui doit boucher entiérement le paſſage à l'air. *Voyez* SOMMIER *d'orgue*.

PIECE D'ADDITION, (*Lutherie.*) dans les orgues ſont des *pieces* qu'on ajoute au ſommier pour l'élargir, lorſqu'il n'y a pas de place pour un jeu que l'on voudroit ajouter à l'orgue. Cette *piece* conſiſte en un fort morceau de bois de la longueur du ſommier, que l'on perce d'autant de trous dans la face qui doit s'appliquer au ſommier, que celui-ci a de gravures avec leſquelles ces trous doivent communiquer. Au moyen des ouvertures faites au ſommier à l'extrémité des gravures, on perce d'autres trous à la face ſupérieure de la *piece d'addition*, leſquels doivent communiquer avec les premiers, & par conſéquent avec les gravures. Sur cette *piece* duement collée & aſſujettie au ſommier on met un regiſtre, ſur le regiſtre une chape qui roidit le pié des tuyaux qu'on vouloit ajouter, & qu'on fait tenir de bout au moyen d'un faux ſommier qui les traverſe. *Voyez* SOMMIER.

PIECE D'APPUI, (*Menuiſerie.*) c'eſt un chaſſis de menuiſerie, une groſſe moulure en ſaillie, qui poſe en recouvrement ſur l'appui ou tablette de pierre d'une croiſée, pour empêcher que l'eau n'entre dans la feuillure.

PIECE QUARRÉE, (*Outil de Menuiſ.*) outil dont ſe ſervent les menuiſiers pour voir ſi les bois de leurs aſſemblages ſe joignent quarrément. Il eſt ſimple, & ne conſiſte qu'en la moitié d'une planche exactement quarrée, coupée diagonalement d'un angle à l'autre.

PIECE DE RAPPORT, (*Placage.*) on appelle ouvrage de *pieces de rapport* un ouvrage compoſé de pluſieurs petits morceaux de pierres précieuſes, des marbres les plus riches, ou de bois de diverſes couleurs, diſpoſées & arrangées avec art pour repréſenter quelque deſſin de groteſque, de compartiment, de fleurs, d'oiſeaux, &c. ce ſont les menuiſiers de placage & de marqueterie, ſi les ouvrages ne ſont que de bois, ou les marbriers & les lapidaires, s'ils ſont de marbre ou de pierres précieuſes, qui travaillent en *pieces de rapport*. (*D. J.*)

PIECE DE RAPPORT, *en terme de*

Bijoutier, a deux ſens ; il peut ſe prendre d'abord pour les corps étrangers, appliqués, incruſtés ou enchâſſés ſur une tabatiere, comme les pierres fines, fauſſes, cailloux, porcelaines, *&c.* Il s'entend enſuite de toutes les *pieces* de même métal qui ſont ou appliquées ou ſoudées à la tabatiere, & qui ſont les reliefs compoſant les tableaux variés dont elles ſont ornées ; on ſait qu'on peut faire ſervir des reliefs ſur une tabatiere d'or, par le moyen du ciſelet, en repouſſant pardeſſous les formes principales, qui enſuite ſont retracées, réformées & terminées pardeſſus par les ciſelets différens dont l'artiſte ſe ſert au beſoin de ſon ſujet ; mais alors cette plaque ciſelée eſt creuſe en deſſous, & il faut la recouvrir d'une autre plaque liſſe pour cacher cette difformité déſagréable à l'œil. Pour éviter cet inconvénient, on a pris le parti de découper des morceaux de même métal de la forme des reliefs que l'on vouloit exécuter, & de les ſouder ſur les plaques des tabatieres ; cette opération eſt même devenue indiſpenſable, depuis qu'on fait uſage des ors de couleurs, & ce ſont ces *pieces* ainſi découpées & unies par la ſoudure au corps de la tabatiere, que l'on appelle proprement *pieces de rapport*.

PIECES DE COLLIER, *en terme de Metteur-en-œuvre*, ne ſont autre choſe que de ſimples parties de collier que l'on porte ſeules avec une pendeloque qui les termine. *Voyez* PENDELOQUE.

PIECES DE CORPS ſont des ornemens en pierreries, qui couvrent le devant de la taille des femmes. Les unes ſont compoſées de différens chatons & feuillages, d'autres ne ſont que pluſieurs nœuds, tous plus petits les uns que les autres, & placés d'étage en étage.

PIECES, *terme de marchand de modes*, ces *pieces* ſont fort à la mode ; c'eſt un morceau d'étoffe ou de toile de figure triangulaire, ſur lequel on poſe de la blonde, du ruban, de la chenille, de la dentelle, des ſoucis de hanneton, des jais noirs ou blancs : cet ajuſtement ſert aux femmes pour couvrir le devant de leur corps ou de leur eſtomac. Autrefois l'on appelloit ces *pieces* des *crevées*. On les a appellés auſſi *échelle*, parce que les rubans étoient poſés comme des échelons.

PIECES DE PLAISIR, *à la monnoie*, ſont des *pieces* d'or que le roi ordonne être fabriquées pour ſon ſeul uſage, comme des *pieces* de dix louis, de cinq, de quatre, *&c.* alors il eſt défendu au directeur d'en répandre aucune dans le public.

PIECE DE FOUR, *terme de Pâtiſſier*, c'eſt une pâte, une tourte, & toute autre ſorte de *piece* de pâtiſſerie un peu conſidérable. (*D. J.*)

PIECES DE RAPPORT, *en étain*, ſe dit de toutes ſortes d'ouvrages d'étain fin ou commun, qui n'ont point de moules de leurs formes particulieres, tels que des fontaines & cuvettes ovales ou à pans, boîtes quarrées, urinales, *&c.* pour cela le principal eſt d'avoir un moule de bâtes, autrement plaques d'étain, leſquelles on taille & ajuſte de telle figure qu'il convient, & qu'on joint enſuite les unes aux autres en les ſoudant avec le fer à ſouder, ou à la ſoudure légere, ſuivant les différentes ſortes d'ouvrages ; après quoi on répare pour achever. *V.* SOUDER, RÉPARER & ACHEVER *l'étain*.

PIECES, *terme de Relieur*, morceau de marroquin qu'on colle ordinairement ſur le dos du livre, pour y mettre le titre. (*D. J.*)

PIECE, (*Rubanier.*) s'entend de toutes les ſoies de chaîne contenues ſur les enſubles de derriere, ſoit qu'il n'y en ait qu'une ou pluſieurs, peu ou beaucoup conſidérables, d'égale ou d'inégale longueur ; lorſqu'une *piece* ſe trouve achevée la premiere, on y en ſubſtitue une autre qui pour lors doit être compoſée d'autant de fils que celle-ci, puiſqu'elle en doit remplacer autant que celle qui finit ; il y a pluſieurs manieres d'attacher ces ſoies les unes au bout des autres, ſoit par le ſouder, les nœuds ou le tord. *Voyez ces différens mots à leur article. Piece* ſe dit encore de toute coupe d'ouvrage de quelque aunage qu'elle ſoit ; ainſi on dit une *piece* de galon, de ruban, de chenille, *&c.*

PIECE, *roue de, voyez l'art.* TIREUR D'OR.

PIECE *ou* LARDON, (*Serrurerie.*) petit morceau d'acier que le forgeron place dans

les crevaſſes qui ſe font quelquefois aux gros fers lorſqu'on les forge. On fait la *piece* d'acier, parce que l'acier ſe ſoude plus aiſément que le fer.

PIECE DE RENCONTRE, (*Tourneur.*) Les tourneurs appellent ainſi un morceau de fer attaché au haut de la lunette d'une poupée, qui, par ſa rencontre avec la *piece* ovale, fait baiſſer ou hauſſer l'arbre ſur lequel on tourne des ouvrages de figures irrégulieres.

Piece ovale, ou les autres *pieces* irrégulieres de cet arbre, ſont ordinairement de cuivre, afin que la rencontre en ſoit plus douce. (*D. J.*)

PIECES DE TUILE, (*Tuilerie.*) Ce ſont tous les morceaux de tuile employés à différens endroits, ſur les couvertures. On nomme *tiercines*, les morceaux d'une tuile fendue en longueur, employés aux battélemens; & *nigoteaux*, ceux d'une tuile fendue en quatre pour ſervir aux ſollins & ruillées. (*D. J.*)

PIECE DE VERRE, (*Vitrier.*) ils appellent ainſi tous les petits carreaux ou morceaux de verre de différentes figures & grandeurs, qui entrent dans les compartimens des formes & panneaux des vitres. (*D. J.*)

PIECE QUARRÉE, *terme de Vitrier*, c'eſt un petit morceau de verre en quarré, qui eſt entre deux bornes dans un panneau de verre. (*D. J.*)

PIECE, (*Jeux d'échecs.*) C'eſt ainſi qu'on nomme à ce jeu le roi, la reine, les fous, les cavaliers, & les tours. (*D. J.*)

PIÉ, (*Muſiq. des anc.*) meſure de temps ou de quantité diſtribuée en deux ou pluſieurs valeurs égales ou inégales. Il y avoit dans l'ancienne muſique cette différence des temps aux *piés*, que les temps étoient comme les points ou élémens indiviſibles, & les *piés* les premiers compoſés de ces élémens. Les *piés*, à leur tour, étoient les élémens du metre ou du rhythme.

Il y avoit des *piés* ſimples qui pouvoient ſeulement ſe diviſer en temps, & de compoſés qui pouvoient ſe diviſer en d'autres *piés*, comme le choriambe, qui pouvoit ſe réſoudre en un trochée & un iambe: l'ionique en un pyrrique & un ſpondée, *&c.*

Il y avoit des *piés* rhythmiques dont les quantités relatives & déterminées étoient propres à établir des rapports agréables, comme égales, doubles, ſeſqui-alteres, ſeſqui-tierces, *&c.* & de non rhythmiques, entre leſquels les rapports étoient vagues, incertains, peu ſenſibles; tels, par exemple, qu'on en pourroit former des mots françois, qui, pour quelques ſyllabes breves ou longues, en ont une infinité d'autres ſans valeur déterminée, ou qui, breves ou longues ſeulement dans les regles des grammairiens, ne ſont ſenties comme telles, ni par l'oreille des poëtes, ni dans la pratique du peuple. (*S*)

PIÉDESTAL, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt un corps quarré avec baſe & corniche, qui porte la colonne, & qui lui ſert de ſoubaſſement. Il eſt différent ſuivant les ordres, comme nous allons le faire voir. Diſons ici qu'on nomme auſſi ce corps *ſtylobate*, du mot grec στυλο βατις, *baſe de la colonne*; & que le mot *piédeſtal* vient de *piedeſtallo*, terme italien, dérivé des deux mots *podos*, pié au gén. & *ſtylos*, colonne.

Piédeſtal toſcan. Ce *piédeſtal* eſt le plus ſimple: il n'a qu'une plinthe & un aſtragale, ou un talon couronné, pour ſa corniche. Le cavet de cette corniche a un cinquieme & demi du petit module, & le cavet de la baſe en a deux, à prendre du *piédeſtal* même. L'une & l'autre, la baſe & la corniche, ont les moulures du *piédeſtal* corinthien, dans la colonne trajane. Le *piédeſtal* de Palladio n'a qu'une eſpece de ſocle quarré ſans baſe & ſans corniche; & celui qu'adoptent les François, après Scammozzi, tient un milieu entre ces deux excès.

Piédeſtal dorique. Ce *piédeſtal* a des moulures, un cavet, & un larmier ou mouchette dans ſa corniche. Il eſt un peu plus haut que le *piédeſtal* toſcan. Sa proportion eſt telle: on partage le tiers de toute la baſe en ſept parties, dont on donne quatre au tore qui eſt ſur le ſocle, & trois à un cavet. La ſaillie du tore eſt celle de toute la baſe, & celle du cavet a deux cinquiemes du module par delà le nu du

dé. A l'égard de la corniche, elle a un cavet avec ſon filet au deſſus; & ce filet ſoutient un larmier couronné d'un filet. Pour proportionner ces membres, on les partage en ſix parties, dont cinq ſont pour le larmier, & la ſixieme pour ſon filet. Un cinquieme & demi du petit module par delà le nu du dé, forme la ſaillie du cavet avec ſon filet. On en donne trois cinquiemes au larmier, & trois & demi à ſon filet. Selon Vignole, Serlio & Perrault, ces membres forment le caractere du *piédeſtal* dorique. Mais Scammozzi y met un filet entre le tore & le filet du cavet, & Palladio y ajoute une doucine.

Piédeſtal ionique. Ce *piédeſtal*, orné de moulures preſque ſemblables à celles du *piédeſtal* dorique, a deux diametres de haut, & deux tiers ou environ. Sa baſe a le quart de toute la hauteur, la corniche a le demi-quart, & les moulures de la baſe ont le tiers de toute la baſe. La proportion de ces moulures ſe regle en diviſant le tiers de la baſe en huit parties, qu'on diſtribue ainſi : quatre à la doucine, & une à ſon filet; deux au cavet, & une à ſon filet. La ſaillie de ce dernier membre eſt du cinquieme du petit module, celle du filet de la doucine de trois; reſte la corniche, dont les parties ſont un cavet avec ſon filet au deſſous, & un larmier couronné d'un talon avec ſon filet. Ces parties ou membres étant partagés en dix parties, deux ſont pour le cavet, une pour le filet, quatre pour le larmier, deux pour le talon, & une pour ſon filet. Enfin, la ſaillie de ces membres de la corniche, eſt la même que celle de la doucine & du cavet dont on vient de parler.

Piédeſtal corinthien. La quatrieme partie de la hauteur de la colonne, forme la hauteur de ce *piédeſtal.* On le diviſe en neuf parties, dont une eſt pour la cimaiſe, deux pour la baſe, & les autres pour le dé. Cette baſe eſt compoſée de cinq membres; ſavoir, un tore, une doucine avec ſon filet, & un talon avec ſon filet au deſſus. De neuf parties dont un tiers de la baſe eſt diviſé, les deux autres tiers ſont pour le ſocle, le tore en a deux & demie, la doucine trois, une demie pour ſon filet, le talon deux & demie, & ſon filet une demie. Ce premier membre a la ſaillie de toute la baſe; la doucine a la ſienne égale aux deux cinquiemes trois quarts du petit module; & la ſaillie du talon avec ſon filet eſt d'un cinquieme.

Six membres compoſent la corniche du *piédeſtal* corinthien : un talon avec ſon filet, une doucine, un larmier, & un talon avec ſon filet. On diviſe toute la hauteur de ces membres en onze parties, dont une & demie eſt pour le talon, une & demie pour le filet, trois pour la doucine, trois pour le larmier, deux pour le talon, & une pour le filet. Pour les ſaillies, on donne au talon avec ſon filet un cinquieme du petit module, deux cinquiemes & demi-tiers à la doucine, trois au larmier, & un cinquieme au talon ſupérieur avec ſon filet

Piédeſtal compoſite. Ce *piédeſtal* eſt ſemblable, en proportion, au *piédeſtal* corinthien : mais les profils de ſa baſe & de ſa corniche en ſont différens. La baſe eſt compoſée d'un tore, d'un petit aſtragale, & d'un filet. De dix parties de cette baſe, le tore en a trois, le petit aſtragale une, le filet de la doucine une demie, la doucine trois & demie, le gros aſtragale une & demie, & le filet qui fait le congé une demie. Les ſaillies de ces membres ſont égales à peu près à celles de ceux du *piédeſtal* corinthien.

Un filet, avec ſon congé, un gros aſtragale, une doucine avec ſon filet, un larmier, & un talon avec ſon filet forment la corniche qui occupe la huitieme partie du *piédeſtal.* Le filet a une douzieme & demie de toute la corniche, l'aſtragale une demie, la doucine trois & demie, le filet une demie, le larmier trois, le talon deux, & le filet une. Les ſaillies de ces membres ſont à peu près les mêmes que celles de la corniche du *piédeſtal* corinthien.

Le *piédeſtal* compoſite a de hauteur la troiſieme partie de la colonne.

Piédeſtal compoſé. C'eſt un *piédeſtal* d'une forme extraordinaire, comme ronde, quarré-longue, arrondie, ou avec pluſieurs retours. Il ſert pour porter les grouppes de figures, les ſtatues, les vaſes, &c.

Piédeſtal continu. Piédeſtal qui, ſans reſſauts, porte un rang de colonnes. Tel eſt le *piédeſtal* qui ſoutient les colonnes ioniques cannelées du palais des Tuileries, du côté du jardin.

Piédeſtal double. Piédeſtal qui porte deux colonnes, & qui a plus de largeur que de hauteur. Les *piédeſtaux* des PP. Feuillans, rue ſaint Honoré, à Paris, & ceux de la plupart des retables d'autels, ſont de cette eſpece.

Piédeſtal en adouciſſement. Piédeſtal dont le dé ou tronc eſt en gorge. Il y a de ces *piédeſtaux* autour du parterre à la dauphine, à Verſailles, qui portent des ſtatues de bronze.

Piédeſtal en baluſtre. Piédeſtal dont le profil eſt contourné en maniere de baluſtre.

Piédeſtal en talut. Piédeſtal dont les faces ſont inclinées. Tels ſont, par exemple, les *piédeſtaux* qui portent les figures de l'Océan & du Nil dans l'eſcalier du capitole.

Piédeſtal flanqué. Piédeſtal dont les encoignures ſont flanquées ou cantonnées de quelques corps, comme de pilaſtres attiques, ou en conſole, *&c.*

Piédeſtal irrégulier. Piédeſtal dont les angles ne ſont pas droits, ni les faces égales ou paralleles, mais quelquefois cintrées, par la ſujétion de quelque plan, comme d'une tour ronde ou creuſe.

Piédeſtal orné. C'eſt un *piédeſtal* qui a non ſeulement ſes moulures taillées d'ornemens, mais dont les tables fouillées ou en ſaillie ſont enrichies de bas-reliefs, chiffres, armes, *&c.* de la même matiere ou poſtiches, comme ſont la plupart de ceux des ſtatues équeſtres, & des autres ſuperbes monumens.

Piédeſtal quarré. Piédeſtal qui eſt égal en hauteur & en largeur. Tels ſont les *piédeſtaux* de l'arc des lions à Véronne, d'ordre corinthien, & que quelques ſectateurs de Vitruve, comme Serlio & Philander, ont attribué à leur ordre toſcan.

Piédeſtal triangulaire. Piédeſtal en triangle, qui a trois faces, quelquefois cintrées par leur plan, & dont les encoignures ſont en pan coupé, échancrées ou cantonnées. Il ſert ordinairement pour porter une colonne avec des figures ſur ſes encoignures. Tel eſt le *piédeſtal* de la colonne funéraire de François II, dans la chapelle d'Orléans, aux Céleſtins, à Paris.

Piédeſtaux par ſaillies & retraites. Ce ſont des *piédeſtaux* qui, ſous un rang de colonnes, forment un avant-corps au droit de chacune, & un arriere-corps dans chaque intervalle. De cette eſpece ſont les *piédeſtaux* des amphithéatres antiques de l'arc de Titus à Rome, & les *piédeſtaux* corinthiens, & compoſites de la cour du Louvre.

Les *piédeſtaux* que les architectes appellent *acroteres ;* ils ſont fort petits, & ordinairement ſans baſe ; ils ſervent à porter des figures au bas des corniches rampantes, & au haut des frontons.

La plupart des commentateurs de Vitruve, après diverſes opinions ſur l'interprétation de ces mots, *ſcamilli impares*, eſcabeaux impairs, ſont enfin d'avis qu'ils ſignifient cette diſpoſition de *piédeſtaux.*

Pour ce qui regarde les *piédeſtaux* toſcans, doriques, ioniques, corinthiens & compoſites, *voyez l'ordonnance des cinq eſpeces de colonnes, ſelon la méthode des anciens*, par M. Perrault. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

PIÉDOUCHE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt une petite baſe longue ou quarrée, en adouciſſement, avec moulure, qui ſert à porter un buſte, ou une petite figure.

PIEGE, ſ. f. (*Chaſſe.*) on ſe ſert de ce terme pour tout ce qui ſert à attraper les oiſeaux, le gibier & toutes les bêtes nuiſibles. Chacun en invente à ſa mode. Les trapes, les traquenards, les baſcules, ſont des *pieges* pour les loups & les renards ; il y a des *pieges* de fer qui ſe bandent & ſe lâchent pour prendre des fouines & autres animaux.

Ce mot ſe prend auſſi au figuré. On dit le *piege* de la beauté ; le *piege* de la galanterie ; le *piege* du deſtin ; le *piege* de la vanité.

PIEGE, ſ. m. (*Chaſſe.*) c'eſt proprement toute machine ou toute invention deſtinée à ſurprendre des animaux. Il ne ſe dit guere qu'au figuré, par rapport aux hommes : ce n'eſt pas au propre, que les frippons tendent des *pieges* aux honnêtes

gens, ni que les ſots donnent dans le panneau.

Il eſt néceſſaire, pour tendre heureuſement des *pieges*, de bien connoître l'inſtinct & les habitudes des animaux qu'on cherche à prendre; cette ſcience n'eſt pas fort étendue à l'égard des frugivores; ils ne ſont pas naturellement défians, parce que les beſoins ordinaires de la vie ne les forcent pas à l'exercice de l'attention. Ordinairement il ſuffit de bien remarquer le lieu par lequel ils paſſent habituellement, & d'y tendre un colet. Comme leur maniere de vivre eſt ſimple, leurs habitudes ſont uniformes; ils ne ſoupçonnent point les embûches qu'on leur prépare, parce qu'ils ne ſont jamais dans le cas d'en tendre à d'autres. Il ne faut pas non plus beaucoup d'art pour prendre les oiſeaux, parce qu'ils n'ont point l'uſage du nez, qui pour une partie des quadrupedes eſt un organe de défiance & un inſtrument de ſûreté. On attire facilement les oiſeaux frugivores avec du grain, & les carnaſſiers avec une proie ſanglante; on peut même, ſans ce ſecours, prendre beaucoup d'oiſeaux de proie, en plaçant ſimplement ſur un poteau un petit traquenard, parce que ces oiſeaux ont naturellement de l'inclination à venir ſe percher ſur ce poteau. Mais il faut beaucoup plus d'habileté & de connoiſſance pour tendre avec ſuccès des *pieges* aux animaux qui vivent de rapine, ſur-tout dans les pays où l'expérience les a rendus ſoupçonneux, & où l'habitude de rencontrer des dangers les ſaiſit preſque continuellement d'une crainte qui va juſqu'à balancer leurs appétits les plus violens. Alors il eſt néceſſaire de connoître les refuites les plus compliquées de ces animaux, de les attirer, de les affriander, & d'écarter des appâts qu'on leur préſente tout ſoupçon de danger; ce qui ſouvent eſt aſſez difficile. D'abord on doit s'aſſurer avec beaucoup de ſoin des lieux qui leur ſervent de retraite pendant le jour, de ceux où ils vont faire leur nuit, & de l'étendue du pays qu'ils parcourent habituellement. On prend des connoiſſances en ſuivant leurs traces par le pié, & on en juge encore par leurs abattis & leurs laiſſées. D'après ces points donnés, on peut choiſir le lieu où il convient le mieux de les attirer par quelque appât, & on doit porter juſqu'au ſcrupule l'attention d'examiner le vent, afin que cet appât puiſſe ſûrement frapper leur nez lorſqu'ils ſeront ſortis de leurs retraites. Le choix & la compoſition des appâts entrent pour quelque choſe dans les connoiſſances d'un tendeur de *pieges*: il y a beaucoup de gens qui ſe vantent d'avoir là-deſſus des ſecrets; mais en général les chairs grillées, les fritures & les graiſſes devenues odorantes par la cuiſſon, ſont le fond & l'eſſentiel des appâts. Le point important eſt de bien connoître les ruſes des animaux, & de ne manquer ni d'attention ni de vigilance. On doit bien ſe garder de décréditer ſon appât, en y joignant des *pieges* dès le premier jour. L'odeur du fer devient ſuſpecte à tous les animaux expérimentés, dans les pays où le fer ſert communément à leur deſtruction; mais comme il eſt eſſentiel que les *pieges* ſoient couverts de terre ameublie ou de ſable, afin que le ſentiment en ſoit dérobé ſans que la force du reſſort en ſoit affoiblie, il eſt néceſſaire de parer d'avance les places où les *pieges* doivent être placés. Il faut que ces places ſoient diſpoſées de maniere que l'animal, en ſuivant ſes allures naturelles, paſſe deſſus pour aller à l'appât qu'on lui préſente; lorſqu'il a franchi cet appareil pendant deux ou trois nuits, on peut être raiſonnablement aſſuré qu'avec des *pieges* bien tendus on en ſera maître. La maniere dont on tend le *piege* doit être proportionnée à la peſanteur de l'animal qu'on cherche à prendre: pour un loup, il peut être tendu aſſez ferme: il faut beaucoup de légéreté pour un renard; mais pour tous il doit être enterré de maniere que l'odeur n'en perce pas, & ne puiſſe point diſtraire l'animal de l'impreſſion que lui fait l'appât qu'il évente. On frotte les *pieges*, pour les dégoûter, de différentes herbes aromatiques, & on ſe ſert auſſi de la graiſſe même de l'appât: tout cela eſt bon, mais à peu près inutile, lorſque d'ailleurs toutes les précautions que nous avons indiquées ſont bien priſes. Quelques tendeurs de *pieges* ſont dans l'uſage d'attacher leurs traquenards avec un piquet; mais par-là on

s'expoſe à voir l'animal au déſeſpoir ſe couper le pié pour échapper à la mort. La meilleure pratique eſt de laiſſer entraîner le *piege*, avec lequel il ne va jamais fort loin; on peut ſeulement l'embarraſſer de quelque branche qui, en retardant encore plus ſa marche, ne lui fait pas perdre entiérement l'eſpérance de parvenir à ſe cacher. Voilà les principaux élémens de l'art de tendre des *pieges*; mais il n'eſt point de préceptes en ce genre qui puiſſent diſpenſer des connoiſſances qu'on n'acquiert que par l'uſage & l'attention vigilante. *Voy.* INSTINCT, LOUP, RENARD, &c. *Article de M.* LEROI.

PIEMONT, (*Géogr. mod.*) contrée d'Italie, bornée au nord par le Valais, au midi par le comté de Nice & l'état de Gênes, au levant par le duché de Milan, & au couchant par le Dauphiné. Ses principales rivieres ſont le Pô, le Tanaro, la Doria, la Bormia & la Sture.

Les montagnes qui entourent le *Piémont*, abondent en mines d'argent, de fer & de cuivre. *Voy.* Allionii *oryctographia* Pedemontana, *Taurini 1757, in-8°.*

Les rivieres fourniſſent des poiſſons excellens, & les forêts nourriſſent quantité de bêtes fauves. Le terroir eſt fertile en bled, en vins & en fruits, auſſi eſt-il fort peuplé. Un autre grand avantage du Piémont eſt d'avoir une nobleſſe nombreuſe diſtinguée, ce qui rend la cour de Turin extrêmement brillante. La religion du pays eſt la catholique romaine. On y compte plus de trente abbayes, & de riches commanderies.

Le fils ainé du roi de Sardaigne portoit autrefois le titre de *prince de Piémont*; il porte aujourd'hui celui de *duc de Savoie*. Le *Piémont* comprend le *Piémont* propre, le duché d'Aoſte, la ſeigneurie de Verceil, le comté d'Aſt, le comté de Nice & le marquiſat de Saluces: Turin en eſt la capitale.

La contrée de *Piémont*, qui a le titre de principauté, eſt une des plus conſidérables, des plus fertiles & des plus agréables de toute l'Italie. Le nom de *Piémont*, que l'on rend en latin par celui de *Pedemontium*, n'eſt guere uſité que depuis ſix à ſept ſiecles. Il a été occaſioné par la ſituation du pays, au pié des Alpes maritimes, cottiennes & greques, au milieu deſquelles ſe trouve le *Piémont*. Autrefois cette contrée faiſoit partie des plaines de la Ligurie: dans la ſuite elle fit partie de la Ciſalpine; & après cela elle devint une portion du royaume de Lombardie. Sa longueur peut être de cent vingt mille pas, & ſa largeur d'environ quatre-vingt-dix mille.

On croit que le *Piémont* fut premiérement habité par les Umbriens, les Etruſques & les Liguriens: les Gaulois, qui entrerent en Italie ſous la conduite de Brennus & de Belloveſe, s'établirent en partie dans ce pays, qui dans la ſuite fut occupé par divers peuples, & partagé entr'eux. Les Liguriens, ſurnommés *Statielli*, habiterent la partie orientale. Les *Vagenni* ou *Bagienni* leur ſuccéderent dans le pays qui eſt entre le Pô & le Tanaro. Les *Taurini* s'établirent entre le Pô & la petite Doire, *Doria riparia*, & s'étendirent dans la ſuite juſqu'aux Alpes. Les *Salaſſi*, diviſés en ſupérieurs & en inférieurs, habiterent entre les deux Doires. Enfin les *Libici*, *Lebui* ou *Lebetii*, occuperent cette partie de la Gaule Ciſalpine, qui forme les territoires de Verceil & de Bielle entre la grande Doire, *Doria baliea*, & la *Seſia*.

Il y a eu anciennement dans cette contrée un grand nombre de villes dont la ſituation eſt connue, & dont la plupart ſubſiſtent encore aujourd'hui. De ce nombre ſont:

Taurinorum auguſta, Turin.
Eporedia, Ivrée.
Vercellæ Libicorum, Verceil.
Auguſta prætoria, Aoſte.
Aſta pompeia, Aſti.
Alba pompeia, Albe.
Seguſium, Suſe.
Careja potentia, Chieri.
Auguſta Bagiennorum, Benne.
Ceba, Ceva.
Verrucium, Verrue.
Bardum, Bardo.
Occella, Uſſeglio.
Cottia, Coazze.
Salatiæ, Salaſſa.
Cariſtium, Cairo.
Mons-Jovis, Mont-Jouet.
Pollentia, Pollenzo, ville ruinée.

Les anciennes villes dont on connoît les noms, mais dont on ignore la ſituation, ſont, *Forum Julii*, *Forum Vibrii*, *Iria*, *Autilia*.

Entre les anciennes villes du *Piémont*, Turin, Aoſte, Verceil, Aſti, Ivrée & Albe eurent l'avantage de recevoir de bonne heure l'évangile, & d'avoir des évêques. Depuis l'an 1515, l'évêque de Turin a été élevé à la dignité archiépiſcopale. Il ſe trouve auſſi dans le *Piémont* pluſieurs villes décorées du titre de cités ducales. Charles-Emmanuel I du nom, choiſit douze de ces villes pour en faire les capitales d'autant de provinces, afin que la juſtice pût être adminiſtrée avec plus d'ordre dans ſon *Piémont*. Ces douze villes furent Turin, Ivrée, Aſti, Verceil, Montdovi, Saluces, Savigliano, Chieri, Bielle, Suſe, Pignerol, Aoſte. Il faut enfin remarquer que la plupart de ces villes ſont fortifiées, & que l'on y tient garniſon pour la ſûreté du pays. (*D. J.*)

PIENZA, (*Géogr. mod.*) en latin *Corſinianum*, ville d'Italie, en Toſcane, dans le Siennois, ſur les confins de l'état de l'égliſe, entre Monte-Pulciano & San-Quirino. *Long.* 29, 20; *lat.* 43, 6.

C'eſt la patrie d'Enée Sylvius, en latin *Æneas Sylvius*, qui reçut le jour en 1405. Dès qu'il fut parvenu à la papauté, il prit le nom de Pie II, & pour illuſtrer le lieu de ſa naiſſance, qui s'appelloit auparavant *Corſignii*, il l'érigea en ville épiſcopale ſuffragante de Sienne; il la fit nommer *Pienza*, de ſon nom de *Pie*.

Enée Sylvius étoit de l'illuſtre famille des Picolomini. Sa mere enceinte de lui, ſongea qu'elle étoit accouchée d'un enfant mitré; & comme c'étoit alors la coutume de dégrader les clercs en leur mettant une mitre de papier ſur la tête, elle crut que ſon fils ſeroit la honte de ſa famille; mais la ſuite juſtifia le contraire. Cependant les pere & mere d'Enée Sylvius étoient ſi pauvres, qu'il fallut que leur fils, au ſortir de l'école, commençât à gagner ſon pain par les bas emplois de la vie ruſtique. Pour ſon bonheur, quelques parens lui trouvant beaucoup d'eſprit, ſe cotiſerent, & l'envoyerent étudier à Sienne, où il fit bientôt de grands progrès dans la poéſie, les belles-lettres, la rhétorique & le droit civil.

En 1431, il alla au concile de Baſle avec le cardinal de Capranica, en qualité de ſon ſecretaire. Il ſe diſtingua tellement dans cette aſſemblée, qu'il devint ſecretaire du concile même, dont il ſoutint les intérêts avec beaucoup de chaleur contre les papes, tant par ſes diſcours que par ſes écrits. Il préſida ſouvent parmi les collateurs des bénéfices, & ſa dextérité dans les affaires le fit employer en diverſes ambaſſades, à Trente, à Conſtance, à Francfort, en Savoie & à Strasbourg.

En 1439, il entra au ſervice du pape Félix V, qui le députa à la cour de l'empereur Fréderic; ce prince fut ſi content de lui, qu'il l'honora de la couronne poétique, le fit ſon ſecretaire & ſon conſeiller. L'empereur ayant inſenſiblement épouſé les intérêts du pape Eugene, Enée Sylvius ſuivit ſon exemple, & fut envoyé vers ce pape, duquel il eut une audience favorable, & tant d'accueils de confiance, qu'il le nomma ſon légat apoſtolique en Allemagne.

Après la mort d'Eugene, les cardinaux le choiſirent pour être protecteur du conclave juſqu'à l'élection d'un nouveau pape. Nicolas V le fit évêque de Trieſte, quatre ans après archevêque de Sienne, & légat en Boheme & en Autriche. Vers l'an 1456, Callixte III le nomma cardinal, à la ſollicitation de l'empereur; & après la mort de ce pape arrivée en 1458, Enée lui ſuccéda ſous le nom de *Pie II*.

On conçut de grandes eſpérances de ſon pontificat, tant à cauſe de ſon ſavoir, qu'en vertu de ſes promeſſes qu'il prendroit des meſures pour la réformation de l'égliſe: mais il trompa ſur ce point l'attente de la chrétienté; car il rétracta par une bulle tout ce qu'il avoit écrit en faveur du concile de Baſle, & juſtifia combien ſa condition préſente avoit changé ſes ſentimens. « Faites » plus de cas, » dit-il dans ſa bulle adreſſée à l'univerſité de Cologne, « d'un ſouverain » pontife que d'un particulier: récuſez » Enée Sylvius, & recevez Pie II. »

Il ſe conduiſit en même temps avec beaucoup de vigueur, & chaſſa pluſieurs tyrans de l'état eccléſiaſtique. Il confirma

le royaume de Naples à Ferdinand, & le fit couronner par le cardinal Urſin. Il excommunia Sigiſmond, duc d'Autriche, pour avoir empoiſonné le cardinal de Cuſa, & interdit Sigiſmond Malateſta, parce qu'il refuſoit de payer les redevances à l'égliſe. Il priva l'archevêque de Mayence de ſa place; il fit un traité avec le roi d'Hongrie, & cita Podiebrad, roi de Boheme, à comparoître devant lui. Il prit ſoin en même temps d'embellir Rome de magnifiques édifices, & fit voler ſon nom juſqu'en orient, d'où il reçut des ambaſſadeurs de la part des patriarches d'Antioche, d'Alexandrie & de Jéruſalem. Il envoya de ſon côté une ambaſſade à Louis XI, roi de France, pour l'engager à abolir la pragmatique ſanction, à quoi ce prince conſentit avec plaiſir.

Enfin Pie II fit de grands préparatifs pour porter la guerre contre les Turcs; il réclama fortement le ſecours des princes chrétiens, & ayant raſſemblé une armée conſidérable de croiſés, il ſe rendit à Ancone pour s'y embarquer, & conduire lui-même cette armée contre les infideles. Mais étant près du départ, il fut attaqué d'une violente fievre continue, & mourut le 14 d'août 1464, dans ſa cinquante-neuvieme année. Quand il ſentit ſa fin approcher, il demanda les derniers ſacremens; mais on ſe trouva d'avis différent ſur ce point: comme il avoit déja reçu l'extrême-onction à Baſle lorſqu'il y fut attaqué de la peſte, Laurent Roverella, évêque de Ferrare, qui paſſoit pour un habile théologien, ſoutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce ſacrement une ſeconde fois; cependant comme le pape ne voulut pas ſe rendre à cet avis, il ſe fit donner l'extrême-onction & l'euchariſtie, & décéda peu de temps après, ayant occupé le ſiege de Rome environ ſept ans.

Sponde dit qu'il ne cédoit à perſonne en éloquence & en dextérité; & qu'il aimoit ſi paſſionnément à écrire, que même dans ſes attaques de goutte il ne pouvoit guere s'en abſtenir. Platine rapporte qu'il répétoit aſſez ſouvent, que s'il y avoit quelques bonnes raiſons d'interdire le mariage aux prêtres, il y en avoit de beaucoup meilleures pour le leur permettre. On dit auſſi qu'il avoit enfin connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il ſe donnoit pour la guerre contre les Turcs; mais que, comme il craignoit les railleries du public, ſon deſſein étoit de ſe rendre ſeulement à Brindes, d'y paſſer l'hiver, de retourner enſuite à Rome, & de rejeter la faute du mauvais ſuccès de cette croiſade ſur les princes qui n'avoient pas voulu le ſeconder vigoureuſement. Quoi qu'il en ſoit, ſa mort prévint tous les embarras dans leſquels il s'étoit jeté.

Jean Gobelin, ſon ſecretaire, a publié une hiſtoire de ſa vie, que l'on ſoupçonne avec raiſon avoir été compoſée par ce pape lui-même. Elle a été imprimée à Rome, *in*-4°. en 1584 & 1589, & à Francfort, *in-fol.* en 1614. Nous avons pluſieurs éditions des œuvres d'Enée Sylvius. La premiere a paru à Baſle, *in-fol.* en 1551, & la derniere beaucoup préférable, a été faite à Hemlſtad en 1700, *in-fol.* avec la vie de l'auteur au commencement.

Il avoit écrit, avant que d'être élevé au pontificat, deux livres de mémoires de ce qui s'eſt paſſé au concile de Baſle, *Commentarium de geſtis concilii Baſilienſis, lib. II.* Ces mémoires intéreſſans, parce qu'ils renferment des négociations & des faits, ont été imprimés dans le *Faſciculus rerum expetundarum* de Grotius, à Colog. en 1535, & enſuite à Baſle en 1577, *in*-8°.

Enée Sylvius a fait encore d'autres ouvrages, dont on trouvera le détail que nous n'inſérerons point ici, dans le ſupplément à l'hiſtoire littéraire du docteur Cave, par M. Henri Wharton. Ce ſavant a oublié l'hiſtoire de Fréderic III. *Hiſtoria rerum Frederici imperatoris*, d'Enée Sylvius; elle a paru à Strasbourg par les ſoins de Kulpiſius en 1685, *in-fol.* Mais en liſant cet ouvrage, il faut ſe rappeller que l'auteur étoit redevable de ſa fortune à Fréderic dans le temps qu'il y travailloit, outre qu'il lui a été conſtamment attaché juſqu'à la mort. Il a auſſi traduit d'italien en latin un *traité de la fin tragique des amours de Guiſcard & de Sigiſmonde*, fille de Tancrede, prince de Salerne. Cette hiſtoire fauſſe ou véritable a été parfaitement bien tournée par Dryden, dans ſes fables en anglois.

Le recueil des lettres du pape Pie II, au nombre de 432, a été imprimé à Nuremberg en 1481, à Louvain en 1483, à Lyon en 1497, & ailleurs. Entre pluſieurs lettres qui roulent ſur des queſtions de théologie & de diſcipline eccléſiaſtique, on en voit quelques-unes dont les titres ſont amuſans. Par exemple, la cviij. *Songe ſur la fortune;* la iij. *Louange de la poéſie;* la clxvj. *La miſere des courtiſans.* J'oubliois la cxiv. *Hiſtoire des amours d'Euriale & de Lucrece.* Mais la plus curieuſe de toutes, eſt aſſurément la lettre xv, du liv. I, à ſon pere, au ſujet d'un fils qu'il eut d'une angloiſe à Strasbourg, dans le temps d'une de ſes ambaſſades dans cette ville, & apparemment après qu'il eut été couronné poëte par l'empereur Frédéric en 1439. Voici la traduction de cette lettre.

« *Le poëte Enée Sylvius à Sylvius ſon pere.* Vous me marquez que vous ne ſavez » ſi vous devez vous réjouir ou vous affliger » de ce que Dieu m'a donné un fils. Pour » moi, je n'y trouve que des ſujets de joie, » & aucun de triſteſſe; car quel plus grand » plaiſir y a-t-il dans la vie, que de pro- » créer un autre ſoi-même, de perpétuer » ſa famille, & de laiſſer, à ſa mort, » un enfant qui nous ſurvive? Quoi de » plus agréable que de ſe voir des petits- » fils? Je rends graces à Dieu de ce que » mon enfant eſt un garçon, parce que ce » petit drôle pourra vous divertir, vous » & ma mere, & vous donner en mon » abſence, des conſolations & des ſecours. » Si ma naiſſance vous a cauſé quelque » joie, celle de cet enfant ne vous fera-t- » elle pas plaiſir? C'eſt mon image dans » ſes traits. Ne ſerez-vous pas charmé de » le voir vous obéir, vous embraſſer, & » vous faire de petites careſſes?

» Vous êtes affligé, me dites-vous, de » ce que cet enfant eſt le fruit d'un com- » merce illégitime. Je ne puis concevoir, » Monſieur, quelle opinion vous avez » priſe de moi. Il eſt certain que vous, » qui êtes de chair & d'os, ne m'avez pas » fait d'un tempérament inſenſible. Vous » ſavez bien en conſcience quel galant vous » étiez! Pour moi je ne me trouve ni » eunuque, ni impuiſſant. Je ne ſuis pas » non plus aſſez hypocrite pour vouloir » paroître homme de bien ſans l'être » réellement. Je confeſſe ma faute, parce » que je ne ſuis ni plus ſaint que David, » ni plus ſage que Salomon; mais ce genre » de faute eſt auſſi commun que d'an- » cienne date. C'eſt un mal fort général, » ſi c'eſt un mal de faire uſage des facultés » naturelles, & s'il eſt juſte de blâmer un » penchant que la nature, qui ne fait rien » ſans deſſein, a mis dans toutes les » créatures pour pourvoir à la conſervation » des eſpeces.

» Vous répondrez ſans doute que ce » penchant eſt ſeulement légitime lorſqu'il » eſt renfermé dans de certaines bornes, » & que l'on ne doit jamais s'y livrer qu'en » vertu des nœuds du mariage. J'en con- » viens, & cependant on ne laiſſe pas » de pécher fréquemment dans l'état même » du mariage. Il y a une certaine regle » pour manger, boire & parler; mais où eſt » l'homme qui l'obſerve? où eſt le juſte qui » ne tombe ſept fois le jour? J'eſpere donc » ma grace de la miſéricorde de Dieu, qui » ſait que nous ſommes ſujets à bien des » chûtes. L'être ſuprême ne me fermera » pas la ſource du pardon qui eſt ouverte à » tous. Mais en voilà aſſez ſur cet article.

» Puiſque vous me demandez enſuite » quelles raiſons j'ai de croire que cet en- » fant eſt à moi, je vais vous le dire, » en vous mettant au fait de mes amours; » car il eſt bon que vous ſoyez aſſuré que » cet aimable fils n'eſt pas d'un autre pere. » Il n'y a pas encore deux ans que j'étois » ambaſſadeur à Strasbourg: pendant le » ſéjour que j'y fis, & dans le temps que » je me trouvois déſœuvré, il vint loger » dans l'hôtel une jeune dame angloiſe. » Elle poſſédoit parfaitement la langue » italienne. Elle m'adreſſa la parole en » dialecte toſcan pour quelque choſe dont » elle avoit beſoin; ce qui me fit d'au- » tant plus de plaiſir, que rien n'eſt plus » rare dans ce pays-là que d'entendre » parler notre langue à quelqu'un. Je fus » d'ailleurs enchanté de l'eſprit, de la » figure, des graces & du caractere de » cette belle femme; & je me rappellai » que Cléopatre avoit gagné le cœur d'An- » toine & de Jules-Céſar par les charmes

» de ſa converſation. Je me dis à moi-
» même : qui me blâmera de faire ce que
» les grands hommes n'ont pas trouvé au
» deſſous d'eux ? Je ſongeois tantôt à
» l'exemple de Moïſe, tantôt à celui
» d'Ariſtote, tantôt à celui de S Auguſ-
» tin & autres grands perſonnages du
» chriſtianiſme. En un mot, la paſſion
» l'emporta : je devins fou de cette char-
» mante angloiſe. Je lui déclarai mon
» amour dans les termes les plus tendres ;
» mais elle réſiſta toujours à toutes mes
» ſollicitations, ſemblable à un roc contre
» lequel les flots de la mer viennent ſe
» briſer.

» Elle avoit une petite fille de cinq ans,
» qui étoit fortement recommandée à
» notre hôte par Milinthe, pere de l'en-
» fant ; & elle craignoit que ſi cet hôte
» s'appercevoit de notre intrigue, il ne
» la mît avec cette jeune fille hors de ſa
» maiſon. Enfin, la nuit avant ſon départ,
» n'ayant encore rien obtenu de ſes bonnes
» graces, & ne voulant pas perdre ma
» proie, je la priai de ne point fermer
» cette ſeule nuit ſa porte en dedans,
» ayant des choſes importantes à lui com-
» muniquer. Elle me refuſa cette demande,
» & ne me laiſſa pas l'ombre d'eſpérance.
» J'inſiſtai ; elle perſiſta dans ſon refus, &
» s'alla coucher. Au milieu du déſordre
» de mes réflexions, je me rappellai l'hiſ-
» toire du florentin Zima, & je m'imagi-
» nai qu'elle pourroit peut-être faire comme
» ſa maîtreſſe. Je pris donc le parti de
» tenter l'aventure. Quand tout fut tran-
» quille dans la maiſon, je montai dans
» la chambre de ma belle maîtreſſe,
» que je trouvai fermée, mais par bonheur
» ſans verrou. Je l'ouvris, j'entrai ; j'obtins
» l'accompliſſement de mes vœux, & c'eſt
» delà que vient mon fils.

» Du milieu de février juſqu'au milieu
» de novembre, il y a préciſément le
» nombre de mois qu'on compte depuis
» le temps de la conception juſqu'à l'ac-
» couchement. C'eſt ce que la mere, qu'on
» nomme Eliſabeth, femme riche, in-
» capable de mentir & de chercher à
» m'en impoſer, me dit elle-même à
» Baſle ; & c'eſt ce dont elle m'aſſure
» encore aujourd'hui en toute vérité, ſans
» aucun intérêt, ſans m'avoir jamais de-
» mandé de l'argent, & ſans eſpoir d'en
» tirer actuellement de moi. Je n'ai point
» obtenu ſes faveurs par des préſens, mais
» par la perſévérance de mon amour. Enfin
» puiſque pour ma conviction, toutes les
» circonſtances du temps & des lieux join-
» tes au caractere de cette dame, ſe réu-
» niſſent enſemble, je ne doute point
» que l'enfant ne ſoit à moi. Je vous
» ſupplie auſſi de le regarder ſûrement
» comme tel, de le recevoir dans votre
» maiſon, & de le bien élever juſqu'à ce
» que je puiſſe le prendre ſous ma con-
» duite, & le rendre digne de vous. »

L'hiſtoire ne nous apprend point ce que ce fils eſt devenu ; mais s'il a vécu juſqu'à la mort de Pie II, l'on ne doit pas douter que ce pere qui l'aimoit avec tendreſſe, & qui ſe félicitoit ſi hautement de ſa naiſſance, ne l'ait comblé de biens, d'honneurs & de dignités eccléſiaſtiques. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PIERIDES, (*Mythol.*) filles de Piérus, roi de Macédoine, étoient neuf ſœurs qui excelloient dans la muſique & dans la poéſie ; fieres de leur nombre & de leurs talens, elles oſerent aller chercher les neuf muſes ſur le mont Parnaſſe, pour leur faire un défi, & diſputer avec elles du prix de la voix : le combat fut accepté, & les nymphes de la contrée furent choiſies pour arbitres. Celles-ci, après avoir entendu chanter les deux parties, prononcerent toutes de concert en faveur des déeſſes du Parnaſſe. Les *Piérides*, piquées de ce jugement, dirent aux muſes beaucoup d'injures, & voulurent même les frapper, lorſqu'Apollon les métamorphoſa en pies, leur laiſſant toujours la même envie de parler. Cette fable eſt fondée ſur ce que les filles de Piérus ſe croyant les plus habiles chanteuſes du monde, oſerent prendre le nom de muſes.

On donne auſſi aux muſes le ſurnom de *Piérides*, à cauſe du mont Piérus en Theſſalie, qui leur étoit conſacré. (*D. J.*)

PIERIE, (*Géogr. anc.*) *Pieria*, nom commun à bien des lieux, comme on va le voir. 1°. C'eſt le nom d'une petite contrée de la partie orientale de la Macédoine, ſur le golfe Thermaïque. Ptolomée, *l. III*,

chap. xiij, la borne au nord par le fleuve Ludias, & au midi par le fleuve Pénée. Strabon, *excerpt. liv. VII, in fine*, donne des bornes différentes à la *Piérie*. Il ne la commence du côté du midi, qu'au fleuve Aliacmon, & la termine du côté du nord au fleuve Axius, & il nomme les habitans *Periotæ*.

2°. *Pieria*, contrée de Syrie dans la Séleucide, dont elle faisoit partie. Elle tiroit son nom du mont *Pierius* ou *Pieria*, que les Macédoniens avoient ainsi nommé, à l'imitation du mont Piérius, qui étoit dans leur patrie. 3°. C'étoit une ville de Macédoine. 4°. *Pieria* étoit une montagne de Thrace sur laquelle demeuroit Orphée, & ce pourroit être la même que le mont Pangée. 5°. *Pieria* est une montagne de Syrie, ainsi dite à l'imitation d'une montagne du même nom en Grece. Cette montagne donnoit le nom à une contrée qui faisoit partie de la Séleucide. 6°. Lieu du Péloponese au voisinage de Lacédémone. 7°. Ville de la Béotie, qui dans la suite fut appellée *Lyncos*, Λυγκὸς. 8°. C'est le nom d'une montagne de la Béotie. 9°. Il y avoit une forêt de Macédoine dans la *Piérie*, qui portoit le nom de *Pieria silva*. Tite-Live, *liv. XLIV, chap. xliij*, dit que ce fut dans cette forêt que se sauva Persée, après avoir été battu par les Romains.

C'est de la *Piérie* de Macédoine qu'étoit natif Piérus, célebre poëte musicien, dont parlent Plutarque & Pausanias. Il eut neuf filles douées de tous les talens possibles pour la musique & la poésie; il leur imposa le nom des *neuf muses*, & les petits-fils qu'elles lui donnerent, porterent les mêmes noms que les Grecs ont attribués depuis aux enfans des muses mêmes. Comme il excelloit également dans la musique & la poésie, il composa des poëmes, dont l'histoire fabuleuse des muses, & leurs louanges faisoient le principal sujet. Voilà d'où vient que les muses sont appellées *Piérides* par les poëtes.

Une colonie de Piériens, peuple de Thrace, entre le Caraſon & le Bracs, étant entrée au fond du golfe de Saloniqué en Macédoine, s'établit sur les côtes, entre le Platamona & le mont Alka, & donna à ce canton le nom de *Piérie*, aussi-bien qu'à une fontaine qui fut consacrée aux muses. Le Caraſon ou le Mestro d'aujourd'hui, est apparemment le Nestus ou Mestus des anciens; le Bracs est le *Cossinites* ou *Compsatus*; la Platamona, l'*Astræus*; & le mont Alka est la partie orientale de l'ancien Olympus.

Criton (Quintus), historien, naquit à *Piérie* dans la Macédoine, apparemment depuis J. C. puisqu'aucun ancien auteur n'en parle. Il composa plusieurs ouvrages, dont les noms seuls nous ont été conservés. Julius Pollux, *liv. X*, cite son histoire de Nice, & Etienne, son histoire des Getes. Suidas nomme une histoire de Pallene par Criton, une de Perse, une de Sicile, la description de Syracuse, l'origine de la même ville, enfin un traité de l'empire de Macédoine. (*D. J.*)

PIERIENS, (*Géog. anc.*) en latin *Pieres*, peuples voisins de la Macédoine. Pline, *liv. IV, chap. x*, les met dans la Macédoine même, auprès de *Treres* & *Dardani*. Hérodote, *liv. VII*, & Thucydide, *liv. II, pag. 168*, parlent aussi de ces peuples qui étoient les habitans de la *Piérie*. (*D. J.*)

PIERRE (L'ORDRE DE SAINT) ET DE SAINT PAUL, ordre de chevalerie institué par le pape Paul III, Romain, de la maison de Farnese, l'an 1540. Ce pontife fit 200 chevaliers jusqu'à sa mort, qui fut le 10 novembre 1549.

La marque de l'ordre est une médaille ovale d'or, où est représentée l'image de *S. Pierre*; au revers est celle de *S. Paul*. Cette médaille est attachée à une chaîne à trois rangs aussi d'or. (*G. D. L. T.*)

PIERRES, s. f. pl. (*Hist. nat. Min.*) *lapides*. Ce sont des corps solides & durs, non ductiles, formés par les particules terreuses, qui, en se rapprochant les unes des autres, ont pris différens degrés de liaison. Ces corps varient à l'infini pour la consistance, la couleur, la forme & les autres propriétés.

Il y a des *pierres* si dures, que l'acier le mieux trempé n'a point de prise sur elles: d'autres au contraire ont si peu de liaison, que l'on peut aisément les écraser entre les doigts. Quelques *pierres* ont la

transparence de l'eau la plus limpide, tandis que d'autres sont opaques, d'un tissu grossier, & sans nulle transparence. Rien de plus varié que la figure des *pierres*; on en voit qui affectent constamment une figure réguliere & déterminée, tandis que d'autres se montrent dans l'état de masses informes & sans nulle régularité. Il y en a qui ne sont qu'un amas de feuillets ou de lames appliquées les unes sur les autres: d'autres sont composées d'un assemblage de filets semblables à des aiguilles; quelques-unes en se brisant se partagent toujours, soit en cubes, soit en trapézoïdes, soit en pyramides, soit en feuillets, soit en stries ou en aiguilles, *&c.* d'autres se cassent en éclats & en fragmens informes & irréguliers. Quelques *pierres* ont les couleurs les plus vives & les plus variées; plusieurs de ces couleurs se trouvent souvent réunies dans une même *pierre*; d'autres n'ont point de couleurs, ou elles en ont de très-grossieres. Quelques *pierres* se trouvent en masses détachées; d'autres forment des bans ou des couches immenses qui occupent des terrains très-considérables; d'autres forment des blocs énormes & des montagnes entieres.

Telles sont les propriétés générales que nous présente le coup d'œil extérieur des *pierres*. Si l'on pousse plus loin l'examen, on trouve que quelques-unes donnent des étincelles, lorsqu'on les frappe avec de l'acier, ce qui vient de la forte liaison de leurs parties, tandis que d'autres ne donnent point d'étincelles de cette maniere. Quelques *pierres* se calcinent, & perdent leur liaison par l'action du feu; d'autres exposées au feu s'y durcissent; d'autres y entrent en fusion; d'autres n'y éprouvent aucune altération. Il y en a qui se dissolvent avec effervescence dans les acides, tels que l'eau forte, le vinaigre, *&c.* quelques-unes ne sont nullement attaquées par ces dissolvans.

Toutes ces différentes qualités que l'on vient de faire remarquer dans les *pierres*, ont déterminé les naturalistes à en faire différentes classes; chacun les a divisées suivant les différens points de vue sous lesquels il les a envisagées; voilà pourquoi les auteurs sont très-peu d'accord sur les divisions méthodiques qu'ils nous ont données de ces substances. Quelques-uns ne consultant que le coup d'œil extérieur, ont divisé les *pierres* en *opaques* & en *transparentes*; d'autres ont eu égard aux effets que les *pierres* produisent dans le feu: c'est ainsi que M. Wallerius distingue les *pierres* en quatre ordres ou classes: savoir, 1°. en *pierres calcaires*; ce sont celles que l'action du feu réduit en chaux & prive de leur liaison; telles sont la *pierre* à chaux, la craie, les marbres, le spath, le gypse, *&c.* *Voyez l'article* CALCAIRE. 2°. En *pierres vitrescibles*; ce sont celles que l'action du feu convertit en verre. Dans ce rang il place les ardoises, les grès, les cailloux, les agates, les jaspes, le quartz, le crystal de roche, les *pierres* précieuses. 3°. En *pierres apyres*, ce sont celles sur qui l'action du feu ne produit aucune altération; telles sont le talc, l'amiante, *&c.* Enfin, 4°. M. Wallerius fait une quatrieme classe de *pierres* qu'il nomme *composées*, & qui sont formées par l'assemblage de différentes *pierres* qui précedent, qui, dans le sein de la terre, se sont réunies pour ne faire qu'une masse.

M. Pott, qui dans sa *Lithogéognesie*, nous a donné un examen chymique de la plupart des *pierres*, les divise, 1°. en *calcaires*, c'est-à-dire, en *pierres* qui se dissolvent dans les acides, & que l'action du feu change en chaux; 2°. en *gypseuses*, qui ne se dissolvent point dans les acides, mais que l'action du feu change en plâtre. Cependant aujourd'hui la plupart des physiciens regardent le gypse ou la *pierre* à plâtre, comme une *pierre* calcaire qui est saturée par l'acide vitriolique; 3°. en *argileuses*, qui ne sont point attaquées par les acides, mais qui ont la propriété de se durcir & de prendre de la liaison dans le feu; 4°. en *apyres* sur lesquelles ni les acides, ni l'action du feu n'ont aucune prise.

M. Frédéric-Auguste Cartheuser dans sa Minéralogie, divise les *pierres* en cinq ordres ou classes; 1°. en *pierres* par lames; *lapides lamellosi*; elles sont composées de feuillets plus ou moins grands. Les différens genres de cette classe sont

le ſpath, le mica, le talc. 2°. Les *pierres* compoſées de filets, *lapides filamentoſi*; de ce nombre ſont l'amiante, l'asbeſte, le gypſe ſtrié. Les *pierres* ſolides ou continues, dont les parties ne peuvent être diſtinguées; de ce nombre ſont le caillou, le quartz & les *pierres* précieuſes, les *pierres* à chaux, les *pierres* à plâtre, le ſchiſte ou l'ardoiſe, la *pierre* à pots. 4°. Les *pierres* par grains, *lapides granulati*; telles ſont le grès, & ſuivant lui le jaſpe. 5°. Les *pierres* mélangées.

M. de Juſti, dans ſon plan du regne minéral, publié en allemand en 1757, diviſe les *pierres*: 1°. en précieuſes, & en communes; 2°. en *pierres* qui réſiſtent au feu; 3°. en *pierres* calcaires; 4°. en *pierres* vitreſcibles & fuſibles au feu. On voit que cette diviſion eſt très-fautive, vu que cet auteur conſidere d'abord les *pierres* relativement au prix que la fantaiſie des hommes y attache, & enſuite il les diviſe relativement aux effets que le feu produit ſur elles.

M. de Cronſtedt, de l'académie de Stockholm, dans ſa minéralogie publiée en ſuédois en 1758, comprend les *pierres* & les terres ſous une même claſſe, en quoi il ſemble être très-fondé, vu que les *pierres* ne ſont que des produits des terres, qui ont acquis plus ou moins de conſiſtance & de dureté. Il diviſe ces terres ou *pierres* en deux genres, la premiere eſt des *calcaires*, la ſeconde eſt des *pierres* ou terres *ſilicées*, c'eſt-à-dire, de la nature du caillou.

Toutes ces différentes diviſions que l'on a faites des *pierres*, nous prouvent qu'il eſt difficile de les ranger dans un ordre méthodique qui convienne en même temps à leur aſpect extérieur & à leurs propriétés intérieures; au fond ces diviſions ſont aſſez arbitraires, & chacun peut en faire des claſſes relativement aux différens points de vue ſous leſquels il les enviſage. Le chymiſte qui ne décide rien que d'après l'expérience, conſidérera les *pierres* relativement à leur analyſe, tandis que le phyſicien ſuperficiel, qui ne cherchera point à approfondir les choſes, ſe contentera de qualités extérieures, ſans s'embarraſſer de la combinaiſon de ces corps; cependant dans l'examen des *pierres*, ainſi que de toutes les ſubſtances du regne minéral, on riſquera très-ſouvent de ſe tromper lorſqu'on ne s'arrêtera qu'aux apparences; un grand nombre de *pierres* qui ont des propriétés fort oppoſées, ſe reſſemblent beaucoup à l'extérieur; & les ſciences ne devant avoir pour but que l'utilité de la ſociété, il eſt certain que l'analyſe nous fera beaucoup mieux connoître les uſages des ſubſtances, que ne fera un examen ſuperficiel.

Comme la nature agit toujours d'une façon ſimple & uniforme, il y a tout lieu de conjecturer que toutes les *pierres* ſont eſſentiellement les mêmes, & qu'elles ſont toutes compoſées de terres, qui ne different entr'elles que par les différentes manieres dont elles ont été modifiées, atténuées, élaborées, & combinées par les eaux; nous allons faire voir que l'eau eſt le ſeul agent de la formation des *pierres*.

L'expérience prouve que les eaux les plus pures contiennent une portion de terre aſſez ſenſible; on peut s'aſſurer de cette vérité en jetant les yeux ſur les dépôts que font dans les vaiſſeaux les eaux qu'on y fait bouillir, & qu'on y laiſſe ſéjourner quelque temps. Si l'on met une goutte d'eau de pluie, ou de la neige ſur une glace bien nette, elle y formera une tache blanche auſſi-tôt que l'eau ſera évaporée; cette tache n'eſt autre choſe que de la terre: d'où l'on voit que l'eau tenoit cette terre en diſſolution, & qu'elle étoit ſi intimement combinée avec elle, qu'elle ne nuiſoit point à ſa limpidité. L'eau par elle-même doit avoir la propriété de s'unir & de ſe combiner avec la terre; c'eſt de cette combinaiſon que réſulte tout ſel; il y a long-temps que la chymie a démontré que les ſels ne ſont qu'une combinaiſon de la terre & de l'eau; c'eſt la différente maniere dont l'eau ſe combine avec des terres, diverſement atténuées & élaborées, qui produit la variété de ces ſels. Ces vérités une fois poſées, nous allons tâcher d'examiner les différentes manieres dont les *pierres* peuvent ſe former.

La premiere de ces manieres, qui eſt la plus parfaite, eſt la cryſtalliſation. On ne peut s'en former d'idée ſans ſuppoſer que

des eaux tenoient en diſſolution des molécules terreuſes avec leſquelles elles étoient dans une combinaiſon parfaite. L'eau qui tenoit ces molécules en diſſolution, venant à s'évaporer peu-à-peu, n'eſt plus en quantité ſuffiſante pour les tenir en diſſolution; alors elles ſe dépoſent & ſe rapprochent les unes des autres: comme elles ſont ſimilaires, elles s'attirent réciproquement par la diſpoſition qu'elles ont à s'unir, & de leur réunion il réſulte un corps ſenſible, régulier & tranſparent, que l'on nomme *cryſtal;* la régularité & la tranſparence dépendent de la pureté & de l'homogénéité des molécules terreuſes qui étoient en diſſolution dans l'eau; ces qualités viennent encore du repos où a été la diſſolution, & de la lenteur plus ou moins grande avec laquelle l'évaporation s'eſt faite; du moins eſt-il certain que c'eſt de ces circonſtances que dépend la perfection des cryſtaux des ſels, qui par leur analogie peuvent nous faire juger de la cryſtalliſation des *pierres*. Ces cryſtaux varient en raiſon de la terre qui étoit en diſſolution dans l'eau, & qui leur ſert de baſe; ſi cette terre étoit calcaire, elle formera des cryſtaux calcaires, tels que ceux du ſpath, *&c.* ſi la terre étoit *ſilicée*, c'eſt-à-dire, de la nature du caillou ou du quartz, on aura des *pierres* précieuſes & du cryſtal de roche. Comme les eaux peuvent tenir en même temps en diſſolution des terres métalliques diverſement colorées, ces couleurs paſſeront dans les cryſtaux qui ſe formeront; delà les différentes couleurs des cryſtaux & des *pierres* précieuſes; leur dureté variera en raiſon de l'homogénéité des parties diſſoutes; plus elles ſeront homogenes & pures, plus elles s'uniront fortement, & par conſéquent plus elles auront de ſolidité & de tranſparence.

Quand même les eaux n'auroient point par elles-mêmes la faculté de diſſoudre les molécules terreuſes, elles acquerroient cette faculté par le concours des ſubſtances ſalines qui ſouvent y ſont jointes. Perſonne n'ignore que la terre ne renferme une grande quantité de ſels; c'eſt l'acide vitriolique qui s'y trouve le plus abondamment répandu. L'eau aidée de ces ſels peut encore plus fortement diſſoudre une grande quantité de molécules terreuſes, avec leſquelles elle ſe combine; & lorſqu'elle vient à s'évaporer, il ſe forme divers cryſtaux en raiſon de la nature de la terre qu'elle tenoit en diſſolution, & des ſels qui entrent dans la combinaiſon.

Souvent une même eau peut tenir en diſſolution des terres de différente nature, dont les unes demandent plus d'eau pour leur diſſolution, tandis que d'autres en exigent beaucoup moins; alors lorſque l'évaporation viendra à ſe faire, il ſe formera d'abord des cryſtaux d'une eſpece, & enſuite il s'en formera d'autres; cela ſe fait de la même maniere que des ſels de différente nature ſe cryſtalliſent ſucceſſivement, les uns plutôt, les autres plus tard, dans un vaiſſeau & dans un laboratoire. C'eſt ainſi que l'on peut expliquer aſſez naturellement la formation de ces maſſes que l'on rencontre ſouvent dans la terre, & qui ſont un mélange confus de pluſieurs cryſtaux de différente nature.

Les molécules terreuſes qui ſervent à former les *pierres*, ne ſont point toujours dans un érat de diſſolution parfaite dans les eaux, ſouvent elles y ſont en parties groſſieres, qui ne ſont que détrempées, & elles y demeurent ſuſpendues tant que les eaux ſont en mouvement; après avoir été charriées & entraînées pendant quelque temps, ces terres ſe dépoſent par leur propre poids, & forment peu-à-peu un corps ſolide ou une pierre; c'eſt ainſi que ſe forment les incruſtations, les tufs, les ſtalactites; en un mot c'eſt de cette maniere qu'on doit ſuppoſer qu'ont été formés les bancs de roche, d'ardoiſes, de *pierres* à chaux, *&c.* qui ſe trouvent par couches dans le ſein de la terre, & qui paroiſſent des dépôts faits par les eaux de la mer. *Voyez* LIMON, & TERRE *couches de la.*

Les *pierres* ainſi formées n'affectent point de régularité dans leur figure; elles ſont compoſées de tant de molécules groſſieres & hétérogenes, que les parties ſimilaires n'ont point pu ſe rapprocher, & leur continuité a été interrompue par les matieres étrangeres & peu analogues qui ſont venues ſe placer entr'elles. En effet, il y a lieu de conjecturer que toutes les

pierres, lorſqu'elles ſont pures & lorſqu'elles ſont dans un état de diſſolution parfaite, doivent former des cryſtaux tranſparens & réguliers, c'eſt-à-dire, doivent prendre la figure qui eſt propre à chaque molécule de la terre qui a été diſſoute.

De toutes les *pierres* il n'y en a point dont la formation ſoit plus difficile à expliquer que celle des *pierres* de la nature du caillou; la plupart des naturaliſtes les regardent comme produites par une matiere viſqueuſe & gélatineuſe qui s'eſt durcie; cependant on voit que la matiere qui forme le caillou, lorſqu'elle eſt parfaitement pure, affecte une figure réguliere: en effet, le cryſtal de roche ne differe du caillou, du quartz, des agates, qui ſont des *pierres* du même genre, que par ſa tranſparence & ſa forme pyramidale & héxagone. Il y a donc lieu de ſuppoſer que c'eſt la partie la plus parfaitement diſſoute & la plus pure du caillou ou du quartz, qui forme des cryſtaux, & que c'eſt la partie la moins parfaitement diſſoute, & qui par ſa viſcoſité & ſon mélange avec des matieres hétérogenes, n'a pu ſe cryſtalliſer; ſemblable en cela à la matiere graſſe & viſqueuſe qui accompagne les ſels qu'on appelle l'*eau mere*, & qui n'eſt plus propre à ſe cryſtalliſer.

Peut-être que cette idée pourroit ſervir à nous faire connoître pourquoi certains cailloux arrondis ont à leur centre des cavités tapiſſées de cryſtaux réguliers, ſemblables en tout à du cryſtal de roche; tandis que d'autres cailloux, qui ſont préciſément de la même nature que les premiers, ont leurs cavités garnies de mamelons: on a tout lieu de préſumer qu'ils renfermeroient des cryſtaux comme les premiers, ſi la cryſtalliſation n'avoit point été embarraſſée par des matieres étrangeres qui l'ont empêché de ſe faire. *Voyez l'article* SILEX.

Par tout ce qui précede on voit que toutes les *pierres* ont été originairement dans un état de fluidité: indépendamment des cryſtalliſations dont nous venons de parler, nous avons une preuve convaincante de cette vérité dans les *pierres* que nous voyons chargées des empreintes de plantes & de coquilles, qui y ſont marquées comme un cachet ſur de la cire d'Eſpagne; telles ſont certaines ardoiſes ou *pierres* ſchiſteuſes qui portent des empreintes de poiſſons, & celles qu'on voit chargées des empreintes de plantes, qui accompagnent ſouvent les charbons de terre. On trouve encore fréquemment des cailloux très-durs qui ſont venus ſe mouler dans l'intérieur des coquilles & d'autres corps marins dont ils ont pris la figure. De plus, ces choſes nous fourniſſent des preuves indubitables que les *pierres* ſe forment journellement: nous voyons cette vérité confirmée par les grottes qui ſe rempliſſent peu-à-peu, par les ſtalactites qui ſe forment aſſez promptement, par les cryſtalliſations & les incruſtations qui recouvrent des mines dans leurs filons, & ſur-tout par les cailloux & les marbres que l'on trouve ſouvent par petits fragmens qui ont été liés & comme collés enſemble par un ſuc pierreux analogue, qui n'en a fait qu'une ſeule maſſe. *Voyez* TERRE, GLUTEN, INCRUSTATION, PÉTRIFICATION, *&c.*

Ces obſervations ont dû conduire naturellement à diſtinguer les *pierres* en *pierres anciennes* & en *pierres récentes*. Par les premieres, on entend celles dont la formation a précédé les divers changemens que notre globe a éprouvés, & qui doivent leur exiſtence, pour ainſi dire, au débrouillement du chaos & à la création du monde. Ces ſortes de *pierres* ne renferment jamais des ſubſtances étrangeres au regne minéral, telles que des bois, des coquilles & d'autres corps marins; c'eſt de *pierres* de cette eſpece que ſont formées les montagnes primitives. *Voyez* MONTAGNES. Les *pierres récentes* ſont celles qui ont été produites poſtérieurement & qui ſe forment encore tous les jours. On doit ranger dans cette claſſe toutes les *pierres* qui ſont par lits ou par couches horizontales; elles ont été formées par le dépôt de la baſe ou du limon des rivieres & des mers qui ont occupé des portions de notre continent, qui depuis s'en ſont retirées; c'eſt pour cette raiſon que l'on trouve dans ces couches de *pierres* des corps entiérement étrangers à la terre, qui y ont été enveloppés & renfermés lorſ-

que la matiere molle dans ſon origine eſt venue à ſe durcir. De cette eſpece ſont les ſchiſtes, les ardoiſes, les *pierres* à chaux, les grès, les marbres, *&c.* Parmi ces *pierres récentes* il y en a qui ont été produites ou miſes dans l'état où la nature nous les préſente, par les embraſemens de la terre; de cette eſpece ſont la lave, la *pierre* ponce, *&c.* On doit auſſi placer au rang des *pierres récentes* les veines de quartz & de ſpath, qui ſont venues quelquefois reboucher les fentes des montagnes & des rochers, qui avoient été faites antérieurement par les tremblemens & les affaiſſemens de la terre; il eſt aiſé de concevoir que les *pierres* qui rempliſſent ces intervalles, ſont d'une formation poſtérieure à celle des *pierres* qu'elles ont, pour ainſi dire, reſoudées. (—)

PIERRES DES AMAZONES, (*Phyſ.*) C'eſt chez les Topayos, au rapport de M. de la Condamine, mém. de l'acad. des ſciences, *année 1745*, qu'on trouve aujourd'hui plus aiſément que par-tout ailleurs, de ces *pierres* vertes, connues ſous le nom de *pierres des Amazones*, dont on ignore l'origine, & qui ont été fort recherchées autrefois, à cauſe des vertus qu'on leur attribuoit, de guérir de la *pierre*, de la colique néphrétique & de l'épilepſie. Il y en a eu un traité imprimé ſous le nom de *pierre divine*. La vérité eſt qu'elles ne different ni en couleur ni en dureté du jade oriental; elles réſiſtent à la lime, & on n'imagine point par quel artifice les anciens Américains, qui ne connoiſſoient pas le fer, ont pu les tailler, les creuſer, & leur donner diverſes figures d'animaux: c'eſt ſans doute ce qui a fait naître une fable peu digne d'être réfutée: on a débité fort ſérieuſement que cette *pierre* n'étoit autre choſe que le limon de la riviere, auquel on donnoit la forme qu'on deſiroit, en le pêtriſſant quand il étoit récemment tiré, & qui acquéroit enſuite à l'air cette extrême dureté. Quand on accorderoit gratuitement cette merveille, dont quelques gens incrédules ne ſe ſont déſabuſés qu'après que l'épreuve leur a mal réuſſi, il reſteroit un autre problême plus difficile encore à réſoudre pour nos lapidaires: comment ces mêmes Indiens ont-ils pu arrondir, polir des émeraudes, & les percer de deux trous coniques diamétralement oppoſés ſur un axe commun? On trouve de telles *pierres* encore aujourd'hui au Pérou, ſur la côte de la mer du ſud, à l'embouchure de la riviere de San-Jago, au nord-oueſt de Quito, dans le gouvernement d'Emeraldas, avec divers autres monumens de l'induſtrie des anciens habitans. Les *pierres vertes* deviennent tous les jours plus rares, tant parce que les Indiens qui en font grand cas, ne s'en défont pas volontiers, qu'à cauſe du grand nombre de ces *pierres* qui a paſſé en Europe. (*D. J.*)

PIERRES APYRES, (*Hiſt. nat. Min.*) Quelques naturaliſtes donnent cette épithete aux *pierres* qui ne ſouffrent aucune altération par l'action du feu, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni calcinées ou réduites en chaux, ni fondues ou changées en verre par un feu ordinaire, tel que celui que la chymie emploie pour ſes analyſes. Les *pierres* de cette eſpece ſont le talc, l'amiante, l'aſbeſte, le mica, *&c.* Il faut obſerver que ces ſortes de *pierres* ne ſont point abſolument *apyres*, puiſque le miroir ardent eſt en état de les faire entrer en fuſion. *Voyez l'article* MIROIR ARDENT. (—)

PIERRES CALCAIRES *ou* PIERRES A CHAUX, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *lapis calcareus*, nom générique que l'on donne à toute *pierre* que l'action du feu convertit en chaux. Plus les *pierres* que l'on emploie à cet uſage ſont dures & compactes, plus la chaux qui en réſulte eſt d'une bonne qualité. *Voy.* CALCAIRE & CHAUX. (—)

Le choix des *pierres*, la conſtruction la plus favorable des fourneaux, la conduite la plus prudente du feu, ſont les trois parties principales de l'art du chaufournier, auſſi ancien que la conſtruction des édifices & des villes.

On diſtingue les *pierres* à chaux les plus convenables, parce qu'elles ne donnent pas de feu, étant frappées avec l'acier; elles ſont attaquées avec efferveſcence par les acides, comme les ſels alkalis. Ces acides peuvent les diſſoudre, & elles ſont précipitées par les alkalis: réduites en chaux, elles deviennent plus ſolubes par les

acides; la terre dont elles ſont compoſées, eſt alkaline. (*Lithogéognéſie* de Pott, *ch. 1.*) Les *pierres* à chaux ſe trouvent dans tous les pays, par couches, par bancs, ou détachées, ou roulées. Leur couleur varie autant que leur grain & leur compoſition. L'expérience a appris à tous les ouvriers, à les reconnoître, & ils préferent celles qui ſont les plus à leur portée. La proximité de la *pierre* & celle des matieres combuſtibles que l'on emploie, combinées enſemble, décident donc de l'emplacement des fourneaux. En général, les *pierres* à chaux les plus vives, les plus compactes, les plus dures, celles qui ſont tirées du fond des carrieres, & non de la ſurface, ſont d'ordinaire la meilleure chaux. La *pierre* la plus difficile à calciner fait auſſi la chaux la plus parfaite. La chaux de la Lorraine eſt une des meilleures eſpeces, elle ſe durcit plus vîte à l'eau qu'à l'air; & la *pierre* que l'on emploie, eſt d'un bleu foncé, tendre au ſortir de la carriere, & s'exfoliant à l'air & au gel. La plupart des marbres font une bonne chaux; avec le noir on fait de la chaux fort blanche; avec le blanc, on fait de la chaux d'un blanc éclatant. Les *pierres* où l'on trouve des coquillages pétrifiés, ſont communément très-propres à faire de la chaux. On fait auſſi, près des mers abondantes en coquillages, comme en Hollande & ailleurs, la chaux avec ces coquilles calcinées: la chaux en eſt très-blanche. On tire même du ſein de la terre, loin des mers, en divers lieux, des coquilles de mer enſevelies, dont on fait de la bonne chaux. On fait encore de la chaux avec les *pierres* d'une marne endurcie & pétrifiée, avec une eſpece de pierre crétacée, avec une ſorte de limon pétrifié, *&c.* En un mot, toute *pierre* alkaline & calcaire peut devenir de la chaux par un feu ſuffiſant, conduit ſelon les regles de l'art.

On fait de la chaux avec toutes ſortes de bois, mais plus facilement avec les bois qui font une belle flamme: les bois blancs ſont très-propres à cela. On emploie auſſi la tourbe, le charbon de terre ou la houille; ſouvent auſſi, dans les mêmes fours, conſtruits dans cette vue, on fait en même temps la chaux & la brique, ou la tuile.

On place les fourneaux, autant qu'on le peut, ſur-tout lorſque l'on travaille en grand, ſur un tertre, afin que creuſés on puiſſe avoir accès au pié & au ſommet avec facilité.

En général, le feu eſt dirigé de deux manieres dans les chaufours, ſelon les matieres combuſtibles, & les pays: quelquefois on fait une vive flamme, ſous une maſſe de *pierres* ſoutenue; c'eſt ſurtout lorſque l'on emploie du bois, des broſſailles, des bruyeres, *&c.* D'autres fois on fait un feu moins flambant; c'eſt lorſque l'on entremêle par couches, avec les *pierres*, le bois coupé, le charbon de bois, la tourbe, la houille, *&c.* La diſpoſition ou l'arrangement des fours eſt différent, ſelon que l'on ſe ſert d'un feu plus ou moins flambant, & dans ce cas, il faut un foyer; ou bien, ſi on fait uſage d'un petit feu, les matieres combuſtibles ſont ſtratifiées avec les *pierres*.

M. Fourcroy de Ramecourt, dans l'art du chaufournier, qu'il a décrit & publié en 1766, eſt entré dans tous les détails néceſſaires ſur la conſtruction & la conduite des fours de divers pays. Il décrit les fours ellipſoïdes de Lorraine à grande flamme, où l'on fait la chaux âpre, qui ſe durcit le plus promptement; les fours à chaux cubiques d'Alſace, auſſi à grande flamme. Il donne enſuite la conſtruction des fours de la ſeconde eſpece, à petit feu, qui ſont en pyramide, ou en cône renverſé, & que l'on emploie auſſi en Flandre & en diverſes provinces de France; des fours en demi-ellipſoïde renverſé, que l'on fait à Tournai & ailleurs; des fours cylindriques, où l'on ſe ſert du charbon de bois. Il détaille auſſi la conduite des fours coulants, c'eſt-à-dire, dont on n'éteint point le feu, tant que dure la fabrication de la chaux & le four: on en tire la chaux par le pié, à meſure qu'elle ſe fait, en rechargeant d'autant le four par ſon ſommet.

Nous ne ſuivrons pas cet auteur dans tous ſes détails; nous nous contenterons de donner ici la ſeule deſcription de la méthode qu'il juge être la meilleure.

Fours en cône renverſé. Tous les fours à chaux ſont ſemblables ſur la baſſe-Meuſe, l'Eſcaut, la Scarpe, la Lys, dans la Flandre maritime, & le Boulonnois : ils ne different que par leur grandeur & quelques acceſſoires, à l'exception de ceux de Tournai, dont je parlerai en particulier. On fait aux mêmes fours, dans toute cette étendue de pays, de la chaux de *pierres* dures, emmarbrées, quand on peut ſe les procurer, & de la chaux de *pierres* blanches & tendres qui s'y trouvent preſque par-tout. Ce ſont encore les mêmes fours qui ſont en uſage à Vichi, à Lyon, *acad. 1761, page 185*, en Dauphiné & en pluſieurs autres provinces de France.

Dimenſions & conſtruction de ces fours. Le vuide ou intérieur de ces fours eſt un entonnoir : en Flandre on lui donne vingt à vingt-huit pouces de diametre par le bas. Le diametre augmente de quatre à neuf pouces par pié de hauteur du four, juſqu'à ce que l'axe ait acquis une hauteur proportionnée à l'exploitation qu'on ſe propoſe : un petit four s'éleve juſqu'à ſept ou huit piés de hauteur, & peut avoir au ſommet cinq à ſix piés de diametre; au lieu qu'un grand s'éleve juſqu'à quinze & ſeize piés, & aura au ſommet huit à douze piés de largeur d'orifice. Ailleurs on leur donne par le bas juſqu'à près de cinquante pouces de diametre. On fait donc de ces fours à chaux qui ne contiennent qu'environ ſoixante & quinze piés cubes de matiere à la fois pour des particuliers qui veulent bâtir, & d'autres qui en contiennent juſqu'à ſix cents piés. On joint auſſi pluſieurs de ces derniers enſemble, pour les entrepriſes de grande conſommation. Les proportions de tous ces grands & petits fours, ne paroiſſent déterminées que par le caprice & les idées particulieres à chaque chaufournier, ou même au maçon qui les conſtruit. Le plus ou le moins de talut à donner au pourtour de l'entonnoir, depuis deux juſqu'à quatre pouces & demi par pié de hauteur, dépend uniquement, dit le maçon, de la ſolidité plus ou moins grande du terrain ſur lequel on établit le four. Il faut plus de talut, ſi le fonds n'eſt pas ferme; ſi les côtés étoient moins inclinés que d'un ſixieme de leur hauteur, la maſſe de *pierres* dont le four ſera rempli, tomberoit trop promptement au fond, & y formeroit un poids capable d'ébranler l'édifice. Si le four, ſelon les chaufourniers, eſt trop évaſé, le feu ne peut en atteindre les bords. Il y a lieu de croire que ces diverſes prétentions ne ſont pas ſans fondement, & que l'opération du feu de ce four n'exigeant pas une grande préciſion dans ſon degré de chaleur, on peut effectivement admettre une certaine latitude dans le meilleur module de ſes proportions, comme nous le verrons par les détails. Mais par-tout l'art du chaufournier m'a paru n'avoir été éclairé juſqu'à préſent, d'autres lumieres que de la tradition locale des gens groſſiers qui le pratiquent.

Le cône renverſé du four, eſt porté ſur un foyer cylindrique, du même diametre de vingt à vingt-huit pouces, & de dix-huit de hauteur, qui ſert tout-à-la-fois de cendrier, de décharge & de ſoufflet pour le four. On pratique à ce foyer une, deux, trois ou quatre gueules, ſelon la grandeur du four, chacune de quinze à ſeize pouces de hauteur, & de douze ou treize de largeur, pour pouvoir y faire paſſer aiſément une pelle de fer de l'eſpece de celles que l'on appelle *eſcoupes :* chaque gueule eſt cintrée par ſon ſommet de deux pouces, ſur une barre de fer de vingt-cinq lignes de largeur & quatre à cinq lignes d'épaiſſeur, qui en ſupporte les claveaux, & chacune eſt encore traverſée à la naiſſance de ſon cintre par une ſeconde barre, ſemblable & droite, le tout bien ſcellé dans la maçonnerie. On ſcelle auſſi une autre barre plus forte à l'orifice inférieur de l'entonnoir, & à-peu-près ſuivant ſon diametre, ſur laquelle, comme ſur les barres horizontales des gueules, le chaufournier fait porter les extrémités d'autres barreaux volans, pour y former un grillage quand il en eſt beſoin.

La manœuvre très-fréquente de charger ce four, exige à ſon ſommet une plate-forme, tout autour de l'entonnoir, & plus grande à proportion que le four eſt plus élevé. Il ne la faut pas moindre que de largeur égale au diametre ſupérieur du four; ſi le four eſt d'environ douze piés

de largeur, l'édifice total ſe trouvera de 35 piés de diametre, ſur 15 à 16 piés d'élévation; ce qui demande de la ſolidité dans la bâtiſſe. Il faut donc ou de bons revêtemens tout autour, pour ſoutenir la pouſſée des terres de la plate-forme & de toute la *pierre* à chaux que l'on y amaſſe, ou conſtruire le tout en maçonnerie pleine, ou choiſir, ſi on le peut, ſon emplacement contre un tertre, ou enfin enfoncer le four entier dans les terres, comme nous l'avons vu aux fours du premier genre. Dans tous ces cas, il faut pratiquer au bas des grands fours quelques galeries ſuffiſamment éclairées, tant pour arriver aux gueules du four, que pour y dépoſer la chaux bien à couvert à meſure qu'on la défourne. Pour monter ſur la plate-forme, il faut y former une rampe douce, par laquelle les journaliers puiſſent continuellement rouler les matieres à la brouette.

Si le cône eſt conſtruit avec des briques, qui ſont certainement l'eſpece de matériaux qui y convient le mieux, ſa maçonnerie eſt ſuffiſante avec huit pouces d'épaiſſeur. Il y faut cependant pluſieurs contre-forts pour qu'il ne fléchiſſe pas, en cas que les terres rapportées faſſent quelque mouvement. Du reſte, ces ſortes d'édifices n'ont rien de particulier dont les deſſins ne puiſſent faire entendre les détails.

Un petit four de cette eſpece, creuſé dans la terre & revêtu de briques, ne peut nulle part être cher à conſtruire; mais un grand, élevé en raſe campagne, peut coûter, dans la Flandre maritime, juſqu'à quinze & ſeize cents livres; deux ou trois grands accolés, iroient à mille ou douze cents livres chacun, le tout à proportion du prix des journées d'ouvriers & de la brique, qui s'y vend juſqu'à douze livres le mille.

Charge de ce four en pierres dures. Pour charger ce four, le chaufournier, après avoir formé, à l'orifice inférieur de l'entonnoir, le grillage de barreaux volans, y deſcend & y arrange trois ou quatre braſſées de bois bien ſec, & qu'il recouvre d'un lit de trois ou quatre pouces de houille en morceaux gros comme le poing.

Si la houille deſtinée pour ce four eſt en pouſſiere, & que la *pierre* à calciner ſoit dure, toute la *pierre* doit avoir été réduite en morceaux de la groſſeur du poing tout au plus. On en a tranſporté ſur la plate-forme un amas ſuffiſant pour la charge complette du four, ainſi qu'une quantité proportionnée de houille. Alors le chaufournier reçoit un panier rempli de ces *pierres*, que deux ſervans lui deſcendent, au moyen d'une corde, & jette les *pierres* ſur le lit de houille, puis un autre ſemblable panier: il range groſſiérement ces *pierres*, le plus ſouvent avec ſon pié ſans ſe baiſſer; en ſorte qu'elles recouvrent toute la houille. Sur ce lit de *pierres*, qui s'appelle une *charge*, & qui peut avoir trois à quatre pouces au plus d'épaiſſeur, il étend un lit de houille, ou une charbonnée, en vuidant un panier qu'on lui deſcend, comme ceux de *pierres*. Le pouſſier, par ſon choc en tombant, s'inſinue dans les joints des *pierres*, & les recouvre entiérement. Le chaufournier répete la même manœuvre des charges & charbonnées alternatives, juſqu'à ce que le four ſoit totalement rempli. Il obſerve ſeulement de faire les charges un peu plus épaiſſes, à meſure qu'elles s'élevent, & ſur-tout vers l'axe du four, où le feu eſt ſouvent le plus actif. Ces charges forment donc ordinairement une eſpece de calotte, & peuvent avoir vers le ſommet du four ſept à huit pouces d'épaiſſeur autour de l'axe, au lieu de cinq à ſix pouces près les bords de l'entonnoir. Pour le ſervir diligemment, il y a huit ou dix manœuvres munies de deux douzaines de mannes ou paniers qu'ils rempliſſent de *pierres* ſur la plate-forme, & qu'ils vuident ſucceſſivement dans celui que l'on deſcend au fond du four; ainſi que la houille, quand le chaufournier le demande. Il faut une heure pour arranger dans le four environ ſoixante & douze piés cubes de cette menue *pierre*.

Les mêmes journaliers ſont occupés à briſer le moëllon avec des marteaux, lorſqu'ils ne ſervent pas à la charge du four ou des voitures qui viennent chercher la chaux. Ce n'eſt pas que de plus groſſes *pierres* ne ſe calcinent également bien au feu de houille, comme on le pratique quelquefois à portée des carrieres & des

mines ; mais l'éloignement de l'une & l'autre apporte néceſſairement des changemens dans la manipulation de cet attelier ; c'eſt ce que j'ai remarqué à dix lieues de Landrethun, d'où l'on tire la *pierre* & la houille à grands frais pour les fours à chaux de MM. Thierry, entrepreneurs des ouvrages du roi de France, & négocians à Dunkerque, qui m'ont fourni pluſieurs bonnes remarques aſſurées ſur leur longue & intelligente pratique, & m'ont procuré toutes ſortes de facilités à leurs fours pour mes épreuves. La houille doit être diſtribuée dans le four par couches, d'une épaiſſeur proportionnée à ſon degré de bonté & à la maſſe des morceaux de *pierre*. Si les *pierres* ne ſont pour la plupart à-peu-près égales, les plus groſſes ne ſeront pas encore pénétrées de feu, lorſque les moindres ſeront déja calcinées : il faudroit donc obſerver dans les charbonnées de donner plus de houille à celles-là qu'à celles-ci ; ce qui, outre la grande ſujétion, produiroit ſouvent de l'inégalité dans la calcination, beaucoup de noyaux, que les chaufourniers appellent auſſi *rigaux* & *marrons* dans les groſſes *pierres*, & conſommeroit beaucoup de houille inutile autour des petites. Or, quand la *pierre* eſt chere, on ne laiſſe perdre ni les éclats des moëllons, ni les recoupes de la taille, & il ſe rencontre néceſſairement beaucoup de menus morceaux dans la *pierre* à calciner. Pour qu'il y ait plus d'uniformité dans le total, il convient donc de briſer les moëllons, & n'admettre dans le four que des morceaux de *pierres* au deſſous de vingt pouces cubes.

D'ailleurs, la houille que l'on tire de loin, n'eſt pas toujours de la meilleure, ſur-tout ſi elle vient de houillieres qui n'aient pas un grand débit. Comme alors il s'y en trouve ſouvent d'anciennement tirée de la mine, & par conſéquent éventée ou fort affoiblie, les débitans ne manquent guere à la mêler avec la nouvelle, & l'envoient ainſi détériorée à ceux qui ne ſont pas à portée d'y veiller. Il faut, en employant cette houille, faire les charges de *pierres* plus minces, la menue pierraille y convient mieux. Quand on a la houille dans toute ſa force, & mêlée de morceaux avec le pouſſier, comme à Tournay, Valenciennes, *&c.* on peut épargner une partie des frais de la débiter ſi menue : la groſſe houille donne un feu plus vif, parce qu'elle s'évente moins à l'air, & eſt plus chere à poids égal. Mais on a remarqué par-tout que les moëllons angulaires & minces, au moins par un côté, ſous la forme irréguliere d'un coin, en un mot, ce que l'on appelle des *éclats*, ſe calcinent mieux que ceux de forme cubique ou arrondis, qui ne réuſſiſſent pas dans les fours.

On fait auſſi plus minces les charges du fond du four, parce qu'il faut au commencement de l'opération plus de feu pour faire ſuer & recuire le four, ſur-tout s'il eſt récemment conſtruit ; & malgré cette augmentation de feu, le pié du four fournit ordinairement quelques mannes de *pierres* mal calcinées.

Du feu de ce four & de ſa conduite. Il n'eſt pas indifférent de mettre le feu au four, lorſqu'il n'eſt chargé qu'en partie, ou d'attendre qu'il le ſoit totalement. Si dans ce dernier cas, le feu par quelque accident, ne prenoit pas bien & s'éteignoit, il faudroit décharger tout le four, & perdre un temps conſidérable de tous les journaliers : ainſi la prudence exige de l'allumer, lorſque le bois eſt recouvert ſeulement de deux à trois piés de hauteur par les charges. Pour l'allumer, on jette dans le cendrier une botte de paille que l'on y charge de quelques morceaux de bois ſec : on obſerve de choiſir celle des gueules, ſur laquelle le vent ſouffle le plus directement. Si le vent étoit trop violent, on boucheroit celles des autres gueules, par leſquelles la flamme ſortiroit du cendrier. En quelques minutes, le bois qui eſt ſur le grillage ſe trouve enflammé : lorſqu'il l'eſt ſuffiſamment, & que la fumée commence à ſortir par le ſommet du four, on bouche toutes les gueules avec des *pierres* & de la terre ou des gazons, afin que le feu ne s'éleve pas trop vîte, & c'eſt alors que l'on continue les charges juſqu'au ſommet du four.

Il ſeroit ſans comparaiſon plus commode au chaufournier, que ces gueules fuſſent garnies chacune d'une porte de tôle. Il

eſt ſouvent néceſſaire de les ouvrir ou fermer pour bien conduire le feu, & rendre la calcination égale dans toutes les parties du four; mais comme il faut du temps, & quelques peines pour arranger & déplacer cet amas de *pierres* & de gazon, dont on ſe ſert ordinairement, les ouvriers conviennent qu'ils ſe les épargnent quelquefois mal-à-propos; au lieu que des portes de fer avec regiſtres, comme à nos poëles d'appartemens, leur donneroient le moyen de gouverner le feu avec la plus grande facilité. J'en ai fait faire de telles en faveur d'un vieux chaufournier, praticien de quarante ans, qui m'en a remercié pluſieurs fois, comme d'un grand préſent.

Les gueules par leſquelles on tire toute la chaux du four, à meſure qu'elle eſt faite, ſont ſujettes à de fréquentes dégradations. Leur cintre, qui n'eſt porté que ſur une ſeule barre, ſe briſe à force d'être heurté par le manche d'une pelle que l'on enfonce dans la chaux, comme un lévier pour la faire tomber dans le cendrier : leurs piés droits s'écornent & ſe détruiſent par les coups fréquens de la même pelle qui ramaſſe la chaux. Il faudroit dans le cas d'une exploitation ſuivie pluſieurs années, que les gueules fuſſent garnies d'un chaſſis de fer, qui, en les défendant, ſerviroit de battée à la porte de tôle.

Il ne ſuffit pas toujours, pour opérer l'égalité du feu dans tout le cercle du four, de bien ménager le courant de l'air ou tirage par le cendrier. Il ſe rencontre dans le maſſif des *pierres*, ſur-tout auprès des parois du four, des endroits où le feu ne pénetre pas comme ailleurs; ce qui vient en partie de ce que la *pierre*, en tombant des mannes, ſe trouve plus entaſſée dans quelques points que dans d'autres, & moins garnie de houille dans ſes joints. Ces endroits ſont remarquables à la ſurface du four par la couleur des *pierres*, qui ne ſont pas imprégnées de ſuie, comme celles ſous leſquelles le feu a fait plus de progrès. Il faut y donner un peu de jour, pour que le feu s'y porte davantage. C'eſt à quoi ſert la lance; le chaufournier dreſſe la lance ſur ſa pointe, & en l'agitant la fait entrer & pénétrer à travers les *pierres* de toute ſa longueur : il la retire & la replonge pluſieurs fois de ſuite dans le même trou, pour y former un petit canal, & en pratique pluſieurs ſemblables dans le voiſinage, s'il le juge néceſſaire. Il n'en faut pas davantage pour déterminer le feu vers ces parties, & rétablir l'égalité. Ces coups de lance ſont fort rarement néceſſaires ailleurs qu'auprès des parois de l'entonnoir, & m'ont fait juger que les fours moins évaſés ſont plus favorables que ceux qui le ſont davantage, dans ces premiers le feu devant atteindre plus aiſément toute la circonférence.

Lorſque le feu approche du haut du four, il faut en garantir l'orifice par des abrivents de planches de quatre à cinq piés de hauteur pour les petits fours, & un peu plus élevés pour les grands. On les dreſſe entre quelques piquets; on les change de place, ſelon que le vent tourne, & on les abat chaque fois qu'il faut recharger le four. Il n'y a pas d'autre opération à faire à ce four, juſqu'à ce que le feu ſoit parvenu à l'orifice ſupérieur, & ait enflammé le dernier lit de houille ſous la derniere charge de *pierres*, en ſorte que l'on en voie la flamme; ce qui arrive le troiſieme ou quatrieme jour, ſuivant la grandeur du four, & que le vent a été plus ou moins favorable par ſa médiocrité.

De l'extraction de la chaux, & des recharges du four. Le feu, à meſure qu'il s'éleve, abandonne le bas du four, dont il a conſumé toute la houille, & qui ſe refroidit totalement. Alors le chaufournier jette une bonne charbonnée ſur la ſurface de ſon four, & commence enſuite à tirer par le cendrier la chaux qui eſt faite.

Il y auroit de l'inconvénient à déranger le pié du four avant que le feu fût arrivé juſqu'au ſommet; la chûte ou l'affaiſſement des *pierres* feroit pénétrer & tomber entre leurs joints les charbonnées du ſommet qui ne ſeroient pas encore enflammées : il ſe trouveroit par-là des eſpaces de *pierres* dépourvus de houille, & d'autres qui en ſeroient ſurchargés.

C'eſt par cette raiſon qu'il faut jeter une charbonnée avant de tirer la chaux faite : le feu, quoiqu'il ſe montre autour de l'axe à la ſurface ſupérieure du four, n'eſt ordinairement

ordinairement pas encore ſi élevé près la circonférence ; il faut y fournir de la houille pour remplacer celle qui tombera plus bas, pendant le mouvement que vont faire toutes les pierres dont le four eſt chargé.

Pour tirer la chaux, le chaufournier arrache les barreaux volans du grillage : la chaux tombe auſſi-tôt dans le cendrier ; ou ſi elle reſte ſuſpendue dans le four, il l'aide à tomber avec le manche de ſa pelle : il l'enleve à la pelle par toutes les gueules l'une après l'autre. Ces ouvriers prétendent que s'ils tiroient la chaux par une ſeule gueule, il n'y auroit qu'un côté du four qui ſe videroit de la chaux faite, & que les pierres du four ne s'affaiſſeroient pas également ; au lieu qu'en tirant par toutes les gueules, la maſſe entiere deſcend uniformément ſans ſe déranger. Ceci me paroît vrai dans les fours de Tournai, qui ſont beaucoup plus grands qu'ailleurs, & dont le pié eſt autrement diſpoſé ; mais j'ai ſouvent obſervé comment ſe fait cet affaiſſement dans les fours coniques de la Flandre, pendant l'extraction de la chaux : comme l'entonnoir n'a qu'environ vingt-quatre pouces d'orifice par le bas, ce ſont toujours les pierres les plus voiſines de ſon axe qui tombent le plus vîte, & ſur un diametre à-peu-près égal à cet orifice inférieur, par quelque gueule que l'on décharge le four ; enſorte qu'il ſe forme toujours à la ſurface ſupérieure un encuvement de huit à dix pouces, plus profond auprès de l'axe que vers les bords, ſur un affaiſſement total de dix-huit pouces réduits : en même temps toutes les autres pierres de la ſurface voiſine des bords ſe retournent & font un mouvement comme pour rouler vers l'axe. Cela eſt arrivé de même & devoit être, lorſque j'ai fait tirer la chaux par une ſeule gueule. Leur multiplicité eſt donc utile par la facilité qu'elle donne pour gouverner le feu ſelon les vents, & ſur-tout pour dépoſer la chaux à couvert, tout autour d'un grand four ; mais une ſeule gueule ſuffiroit pour tirer la chaux.

Le chaufournier continue à tirer la chaux, juſqu'à ce qu'il la voie tomber mêlée de feu : c'eſt à cet indice qu'il reconnoît ordinairement la quantité de chaux faite, qu'il peut enlever de ſon four : le feu ne pourroit par aucun moyen rétrograder vers le bas, dont toute la houille eſt conſumée & le phlogiſtique diſſipé : la pierre d'en bas eſt donc ou totalement calcinée, ou hors d'état de l'être mieux à cette place ; lorſque le feu l'a abandonnée, on peut la retirer. Cependant quand il a fait un grand vent, & de durée, le feu peut être monté trop rapidement & avoir abandonné le pié du four ſur une ſi grande hauteur, qu'il y auroit de l'inconvénient à en retirer toute la chaux qui ſe trouve refroidie. Alors la premiere qui eſt encore enflammée, s'approchant fort près de l'orifice inférieur où le tirage de l'air froid fait ſon impulſion la plus violente, ſeroit auſſi trop tôt abandonnée par le feu ; la houille qui l'accompagne ſeroit conſumée trop vîte : le feu continuant à monter rapidement, une grande partie de la pierre ne ſeroit pas bien calcinée, comme il arrive aux premieres que l'on tire de ce four. Le chaufournier qui connoît le produit ordinaire de ſon four & les accidens de l'air, n'en retire donc alors que ce qui leur eſt proportionné, & a ſoin de mouiller ſa houille ſi le feu va trop vîte

Le vide que laiſſe au ſommet du four la chaux tirée par les gueules, ſe remplit auſſi-tôt par de nouvelles charges & charbonnées ; mais il faut en réparer auparavant la ſurface inégale. Il y jette d'abord une charbonnée ; puis il enfonce ſa lance de quelques piés le long des parois du four ; & en la faiſiſſant par ſon œil, il s'en ſert comme d'un lévier avec lequel il fait effort contre le bord du four pour ſoulever & retourner les pierres, qui par ce moyen ſe rapprochent de l'axe & recomblent l'encuvement qui s'y étoit formé. Ces efforts de la lance exigent un point d'appui ſolide aux bords de l'entonnoir qui doit avoir été, par cette raiſon, couronné de bonnes & fortes pierres, pour n'être pas détruit en peu de jours. Il fait la même manœuvre tout autour, & rejette même vers l'axe avec une pelle les pierres de la bordure, pour réformer le bombage au lieu d'encuvement ; après quoi il répete la charbonnée & les charges de pierres.

alternatives jusqu'au sommet du four, comme le premier jour.

Lorsque le temps est calme, & par-là très-favorable à l'égalité de la calcination dans toutes les parties du four, le feu s'évase davantage, & se déclare encore plutôt aux bords que vers l'axe du four : alors, au lieu de bombage, on charge les bords de quelques pouces plus haut que le milieu.

Depuis le moment où l'on tire la premiere chaux, ce sont toujours les mêmes mouvemens à recommencer, tant que le four reste allumé ; c'est-à-dire, tant que dure la consommation de la chaux, que l'on soutire journellement, à mesure qu'elle se fabrique, comme on le pratique aux fourneaux, où l'on sépare les métaux de leur minéral : aussi les chaufourniers appellent-ils ces fours à chaux, *fours coulans*. On voit que l'operation a pour but ici, comme dans les fourneaux à brique, de faire séjourner un certain degré de chaleur dans chaque partie du four pendant un temps suffisant ; & qu'il faut que le feu par son intensité, ou par sa durée, soit proportionné à la résistance de la pierre qui se calcine plus ou moins facilement, selon son volume & sa dureté : que le chaufournier a souvent à vaincre les obstacles des vents, de la pluie, & même de la houille, qui tendent tous à déranger l'équilibre nécessaire dans son four. C'est à quoi sont relatifs tous ces procédés, qui sont les mêmes, ou à-peu-près, pour tous les fours que j'ai vus de ce genre, & dont je ne détaillerai pas les petites différences.

Du chommage de ces fours allumés. Dans le cas d'une exploitation ordinaire, on ne travaille à ces fours à chaux, ni la nuit, ni les dimanches & fêtes. On en tire tous les jours la chaux, le matin & le soir ; & quand le four est rechargé, il n'y a plus rien à y faire. Mais lorsque l'on doit passer un jour entier sans en tirer, il faut disposer le four de façon à empêcher le feu de monter aussi vîte qu'à l'ordinaire. Cette précaution consiste à jeter au centre de sa surface une charbonnée de deux ou trois pouces d'épaisseur & de deux piés de diametre, que le chaufournier entasse en la piétinant, quelquefois en la mouillant, & qu'il recouvre d'un lit de même épaisseur, formé des plus menus éclats de pierres : ensuite il ferme toutes les gueules du four. L'ancien chaufournier dont j'ai parlé, m'a dit à cette occasion, qu'ayant été obligé quelquefois de suspendre son travail, soit pour attendre de la pierre à chaux ou de la houille, dont il manquoit, soit par quelques autres raisons, il avoit ralenti son feu, au point d'être douze jours entiers sans toucher au four, & sans autre accident que d'avoir tout au plus quelques piés cubes de pierres mal calcinées. Il faut alors fermer de même les gueules du four, & faire sur le total de sa surface, ce que l'on fait seulement autour de l'axe pour le chommage d'un seul four ; c'est-à-dire, ne laisser subsister pour le feu, que le moins d'évaporation possible sans l'éteindre.

Lorsque les barreaux volans du grillage au pié du four ont été une fois enlevés pour l'extraction de la chaux, il n'est plus nécessaire de réformer ce grillage, que tous les huit ou quinze jours, pour nettoyer le cendrier : hors ce cas, la chaux porte sur le fond du cendrier sans aucun inconvénient. Quand il faut remettre ces barreaux en place, le chaufournier les chasse à coups de masse à travers la chaux par une des gueules, jusqu'à ce qu'il les ait assez enfoncés, pour être sûr qu'ils porteront sur la traverse de l'orifice du four, ou jusqu'à ce qu'ils sortent par la gueule qui est opposée ; mais dès que le chaufournier a nettoyé le cendrier, il arrache de nouveau ces barreaux. Cet usage est meilleur que celui de construire, comme à Valenciennes & ailleurs, un grillage dormant, qui gêne souvent la chûte de la chaux, plie sous le fardeau des pierres, & occasione des dégradations au four.

De la cendrée. Le cendrier s'engorge de temps en temps par les cendres de la houille qui s'y amassent, sur-tout dans les intervalles entre les gueules, & empêchent la chûte de la chaux. Le chaufournier met soigneusement ces cendres à part : elles sont mêlées de beaucoup de menus morceaux de chaux, qui, avec les sels fixes de la houille, les rendent propres à faire un excellent mortier suffisamment connu sous le nom de *cendrée*. Comme on

ne veut point en perdre, on ſe ſert aux grands fours d'une pelle percée de trous à paſſer le bout du doigt, pour tirer la chaux du four, & on en fait tomber toute la cendrée ſur un tas particulier, avant de mettre la chaux dans les mannes pour la tranſporter. Cette cendrée eſt eſtimée pour enduire les cîternes, les caves, *&c.* même quoiqu'elle provienne de fours où la chaux faite de pierres blanches eſt de peu de qualité; au lieu que les cendres des fours à chaux où l'on brûle du bois, ont été reconnues ne rien valoir dans la bâtiſſe. Il ſort des fours à la houille à-peu-près une meſure de cendrée contre deux meſures de chaux; & elle ſe vend en pluſieurs endroits, au moins moitié du prix de la chaux.

Des déchets ſur la chaux de ces fours. Les *chaufourniers* domeſtiques, qui ne travaillent pas pour vendre la chaux, ont encore ſoin de trier, au ſortir du four, tous les morceaux qui contiennent de la pierre non calcinée; l'habitude la leur fait connoître à l'œil, & jamais ils ne s'y méprennent au poids. Ils les amaſſent auprès du four, les arroſent d'un peu d'eau, & en retirent tous les noyaux pour les remettre au four. La plupart d'entr'eux rejettent auſſi comme déchet, les roches du four, qu'ils appellent la *chaux brûlée.* Dans la chaux qui ſe vend, on laiſſe toutes ces non-valeurs, ainſi que celles dont le fabricant même auroit peine à ſe garantir, qui ſont les veines de bouſin, ou autres matieres non calcinables, qui ſont ſouvent mêlées avec la pierre, & qu'il ſeroit quelquefois trop coûteux d'en vouloir ſéparer.

Par ce moyen, il n'y a pas de déchet pour les chaufourniers marchands ſur la pierre dure qu'ils convertiſſent en chaux: la toiſe de cette pierre leur rend au moins une toiſe de chaux en menus morceaux. Le déchet tombe en entier ſur les gens qui l'achetent, & eſt proportionné à la bonne foi du chaufournier, qui peut y avoir épargné plus ou moins la houille & ſes ſoins. Quand on la fait faire ſous ſes yeux ſur les carrieres, en choiſiſſant toutes pierres vives & bien nettes, & avec une économie bien entendue, il n'y a non plus aucun déchet: par-tout ailleurs, & en paſſant par les mains des commis, on doit compter ſur une diminution de la pierre, que j'eſtime d'un vingtieme à un quinzieme ſur toutes les eſpeces de pierres dures que j'ai vu calciner.

Du rendage, ou produit de ces fours en chaux. Lorſqu'un tel four eſt bien allumé, que la houille eſt égale ou homogene, & de bonne qualité, il peut, par un temps favorable, produire chaque jour en chaux de pierre dure juſqu'à la moitié de la pierre dont il eſt chargé: quelquefois ſon produit ne va qu'au tiers; & ſi la houille eſt de peu de force, il rend encore moins. Un four de 600 piés cubes peut donc fournir communément 1620 piés cubes de chaux par ſemaine de ſix jours de travail, & expédie beaucoup plus qu'aucun de ceux à grande flamme.

J'ai remarqué que les fours coniques du pays de Liege, dont l'entonnoir a ordinairement quarante à quarante-cinq pouces de diametre par le bas, conſomment plus de houille que ceux de la Flandre, & ne rendent par jour, réduction faite, qu'un cinquieme de ce qu'ils contiennent. Cette obſervation, jointe à la néceſſité fréquente de gouverner le tirage ou courant d'air du four, me fait croire qu'ils ſont mieux conſtruits lorſque cet orifice inférieur n'a qu'environ vingt-quatre pouces de diametre.

Des hommes néceſſaires à ces fours. Un ſeul chaufournier avec douze ou quinze hommes, peut conduire à la fois trois de ces plus grands fours, dont il ne fait que les charbonnées, & commande toutes les autres manœuvres; mais il faut que la pierre ait été toute briſée, ou qu'il y occupe encore douze ou quinze enfans, & il lui faut ſur chaque four au moins 100 mannes toujours pleines de pierres, pour que rien ne languiſſe. Trois hommes ſuffiſent en tout pour un petit four bourgeois.

Conſommation de la houille pour ces fours. La proportion réduite entre la pierre dure & la houille néceſſaire pour la convertir en chaux, me paroît être de 60 à 65 piés cubes de houille par toiſe cube de pierres du toiſé des carrieres. Malgré

l'obſcurité que tous les chaufourniers tâchent de répandre ſur cette conſommation, j'ai reconnu que certaines pierres exigeoient juſqu'au tiers de leur cube d'une même houille, dont d'autres pierres ne demandoient qu'un ſixieme, quoique ces deux extrêmes m'aient paru rares. Dans les houillieres du pays de Liege & du Hainaut, on diſtingue deux qualités de houille, dont la moindre ſe nomme *houille à chaux & à briques :* mais différentes épreuves me font penſer que la houille la plus active n'eſt pas dangereuſe au ſuccès de la chaux, comme elle l'eſt dans les fourneaux à briques. Les eſſais de ſa qualité peuvent ſe faire d'autant plus ſûrement dans chaque province par les chaufourniers, qu'il me paroît n'y avoir rien à craindre dans ce four de la part d'un excès de feu, comme on le verra plus bas.

De la dépenſe pour fabriquer la chaux dans ces fours. Les prix courans en 1765, aux fours à chaux du Boulonnois, ſont :

Pour une toiſe cube de pierre tirée de la carriere, . . .	4 liv.	10 ſ.
Pour la briſer en éclats, .	6 liv.	
Pour la brouetter au four,	1 liv.	
Pour 66 piés cubes au plus de houille, à 7 ſous, .	23 liv.	2 ſ.
Pour la main-d'œuvre de la calcination, ...	9 liv.	
Total pour une toiſe cube de pierres calcinées, . . .	43 liv.	12 ſ.

En ſuppoſant qu'elle ne produiſît que 200 piés cubes de bonne chaux triée, elle reviendroit à 4 ſous le pié cube.

Cette chaux fabriquée à Gravelines, Dunkerque & Bergues, avec les mêmes matieres, y coûte environ 10 ſous le pié cube, ſans y comprendre la conſtruction ou le loyer des fours ; & comme les bois n'y ſont pas au-deſſous de 35 liv. la corde, mais ſouvent plus chers, elle y reviendroit au moins à 20 ſous le pié, ſi on la fabriquoit à la grande flamme.

Charge & conduite de ces fours en pierres tendres. Si c'eſt en pierres tendres que l'on charge ces fours, on peut en général les calciner en plus gros morceaux que la pierre dure, & faire les charges plus épaiſſes. Il ſe rencontre des carrieres dont la pierre, quoique tendre, réſiſte beaucoup à la calcination, lorſqu'elle eſt reſtée long-temps à l'air, & ſur-tout au ſoleil.

Les chaufourniers, bien moins curieux de ſavoir ſi la chaux n'en ſeroit pas meilleure, que d'y dépenſer moins de houille, ont ſoin de la mettre au four tout le plutôt qu'ils peuvent après ſon extraction de la carriere ; ou bien ils l'arroſent, ainſi que le charbon, s'ils ont été obligés de la laiſſer ſécher. Ces fours chargés en pierres tendres, débitent davantage, conſomment moins de houille par rapport au volume de la pierre, & exigent moins de monde pour leur ſervice.

Leur rendage. Le moins que l'on en tire en vingt-quatre heures, va à la moitié de leur charge. J'en ai ſuivi quelques-uns qui contenoient chacun 540 piés cubes, & qui rendoient régulierement 320 piés cubes de chaux vive par jour de douze à treize heures de travail. On les pouſſoit, quand on le vouloit, à en rendre 400 piés par jour. Il ſuffit pour cela, ſi le temps eſt favorable, d'en tirer un peu plus par le pié du four à chaque fois qu'on le décharge ; ou de prolonger le travail à environ quinze heures, afin de décharger le four trois fois par jour, au lieu de deux, & il n'en coûte pas plus de houille : ſi le temps eſt pluvieux, ou qu'il faſſe beaucoup de vent, il ſuffit de faire les charbonnées un peu plus fortes ; car il ſe conſomme plus de houille à tous les fours à chaux par le vent & quand il pleut, que par un temps ſerein & calme. On peut pouſſer de même le rendage de ces fours en chaux de pierres dures, quand on eſt preſſé.

Leur conſommation en houille. La pierre tendre de la Flandre maritime me paroît exiger 40 à 45 piés cubes de la houille du Boulonnois, par toiſe cube pour ſa calcination. Les différens rapports que j'ai eus du Hainaut, font monter cette proportion entre 50 & 52 piés cubes de houille des foſſes de Condé ; quoique celle-ci ſoit généralement reconnue beaucoup meilleure & de moindre conſommation pour les forges que celle du Boulonnois. Mais il eſt bon de remarquer que la pierre tendre

diminue dans le four beaucoup plus que la pierre dure : il s'en rencontre que l'on eſtime perdre juſqu'à un cinquieme de ſon volume, enſorte qu'il ne faut pas beaucoup moins de houille pour fabriquer une toiſe cube de chaux de pierres tendres, que pour une toiſe cube de chaux de pierres dures. On eſtime même en quelques endroits qu'il faut pour l'une & pour l'autre également un quart de houille, ou 54 piés par toiſe de chaux.

Leur nombre d'ouvriers. L'un des fours de 540 piés cubes que j'ai ſuivis, étoit exploité chaque année, pendant huit mois, par trois hommes, y compris le *chaufournier*, & ils coupoient toute la pierre avec des marteaux à tranche, en éclats de la largeur des deux mains au plus, tout le plus mince qu'ils pouvoient. La carriere ſur laquelle étoit le four, étoit exploitée par quatre autres ouvriers qui en tiroient au bourriquet, de plus de 30 piés de profondeur, toute la pierre néceſſaire pour le four; ces mêmes quatre carriers aidoient encore à charger toutes les voitures qui venoient enlever la chaux.

On fait quelquefois à ces fours de la chaux de pierres dures & tendres mêlées enſemble, & on les ſépare au ſortir du four; les *chaufourniers* diſent que cela ne réuſſit pas toujours : il eſt aiſe de juger qu'il en eſt de ces différentes qualités de pierres, comme je l'ai remarqué de celles d'une même eſpece & de différens volumes.

Il arrive quelquefois dans les chaufours que l'on en retire de la chaux, que l'on nomme *brûlée;* c'eſt une pierre dure qui ne s'éteint ni à l'humidité de l'air, ni par celle de l'eau, & qui ne ſauroit opérer la concrétion du mortier. Cela vient ou de ce qu'il s'eſt trouvé dans le four des matieres vitrifiables, ou de ce que des parties ſalines du bois ſe ſont unies avec la pierre, ou de ce que le feu a été trop pouſſé. Cependant on ne remarque point que le feu de houille, quelque ſoutenu qu'il ſoit, produiſe cet effet; mais on brûle plus ordinairement la chaux en ne l'éteignant pas avec une quantité ſuffiſante d'eau. Six pouces cubes de chaux vive, en pierre, exigent dix-huit pouces cubes d'eau, & forment un total, en pâte, d'environ dix-huit pouces; l'eau que l'on ajoutera de plus, ſurnagera. Si la chaux vive eſt laiſſée trop long-temps à l'air, avant d'être éteinte, ou qu'elle ſoit charriée de trop loin, elle fuſe ou ſe réduit en pouſſiere, & perd ſon gluten. La meilleure méthode, lorſque cela eſt praticable, ſeroit d'éteindre la chaux près des fours, & fort promptement. Dans les temps d'orage, la chaux fuſe plus vîte à l'air, ſans doute à cauſe de ſon humidité. La chaux une fois bien éteinte ſe conſerve long-temps, mais elle doit être couverte.

La chaux ainſi éteinte peut recevoir plus ou moins de ſable, de ciment, de pozzolane, ſuivant la nature de ces matieres, ou ſelon la deſtination du mortier que l'on en forme. La chaux reçoit moins des matieres plus poreuſes, comme briques ou tuiles pilées, ciment, terraſſe de Hollande, qui eſt une pierre argileuſe cuite, ou une ſorte de tuf calcaire & calciné.

Si l'on veut que le mortier coule & rempliſſe les vuides de la maçonnerie, il faut plus de chaux & d'eau dans le mortier. Les maçonneries en briques qui doivent réſiſter à l'eau, demandent auſſi plus de chaux & un mortier plus clair. Avec les pierres dures, hors de l'eau, le mortier peut être plus épais avec moins de chaux. L'expérience locale apprend aux ouvriers les proportions qu'ils doivent ſuivre; & qui dépendent beaucoup de la nature de la chaux.

Plus on bat, boule, remue, agite en tout ſens le mortier, plus la chaux qui y eſt devient liquide; mieux elle s'unit avec le ſable, & moins auſſi il y faut d'eau. C'eſt ce travail qui fait le bon mortier. Les anciens ne mettoient point d'eau dans le mortier.

Les ſables les plus purs font le meilleur mortier; les ſables terreux demandent moins de chaux & font le plus mauvais ouvrage.

Si l'on fait du mortier avec la chaux & de la tuile ou des briques pilées, que l'on choiſiſſe les mieux cuites & celles qui n'ont pas été à la pluie. La pozzolane

n'eſt qu'une calcination des terres par les volcans.

Les matieres qui aſpirent l'humidité du mortier, lui font perdre ſon gluten. C'eſt par cette raiſon qu'il faut faire tremper les briques, mouiller certaines pierres, inonder ou bien laver un vieux mur que l'on veut replâtrer, avant que d'y appliquer le mortier. (*B. C.*)

PIERRES A CHAUX.

Chaux, *voyez* AIR FIXE, CAUSTICITÉ, & CAUSTICUM.

Chaux métallique. *Voyez* CALCINATION.

Chaux aigre, (*terme de chaufournier.*) Celle qui ne foiſonne pas, & qui n'eſt pas graſſe. *V.* FOISONNEMENT & CHAUX GRASSE.

Chaux âpre, (*terme de chaufournier.*) *Chaux* faite avec la pierre noire & coquilliere, des environs de Metz, Thionville & Bitſcht en Lorraine : c'eſt l'eſpece de chaux qui ſe durcit le plus vîte & le plus fort ; mais elle n'eſt pas de garde : il faut l'employer ſept ou huit jours au plus tard après qu'elle a été fabriquée.

Chaux brûlée, (*terme de maçon.*) *Chaux* éteinte avec moins d'eau qu'il ne lui en falloit, pour la bien diſſoudre. A parler exactement, ce procédé ne produit rien autre choſe que de faire fuſer précipitamment une partie de la chaux, de laquelle il fait évaporer la vertu : au lieu que cette précieuſe vapeur, quelle qu'elle puiſſe être, ſemble retenue & comme amalgamée dans une pâte de chaux, éteinte avec une quantité d'eau ſuffiſante.

Les chaufourniers appellent auſſi improprement *chaux brûlée* les roches du four qu'ils diſent ne ſe point éteindre à l'eau, & y ſurnager en morceaux, *&c.* préjugés d'ouvriers, comme l'a prouvé M. Fourcroy de Ramecourt, par pluſieurs expériences que l'on peut voir dans la deſcription qu'il a faite de l'art du chaufournier.

Chaux coulée, chaux que l'on a éteinte dans un baſſin de bois, & fait couler dans une foſſe pour en ſéparer les parties non calcinées. Cette préparation de la chaux eſt eſtimée des architectes ; mais je ne ſais ſi l'abondance d'eau néceſſaire pour faire couler la chaux en lait, & qui excede de beaucoup la portion que la nature lui a proportionnée, ne pourroit pas diſſoudre une partie de ſa vertu, qui enſuite s'imbiberoit dans les terres de la foſſe avec cette eau ſurabondante, & ſeroit autant d'enlevée à la ſolidité des mortiers. Cette queſtion mériteroit des expériences.

Chaux étouffée, (*terme de maçon.*) Chaux que l'on a éteinte avec de l'eau, après l'avoir couverte d'une couche de ſable qui, en laiſſant arriver l'eau ſur la chaux, empêche la fumée de la chaux de s'évaporer pendant ſon extinction. Les architectes font grand cas de cette façon d'éteindre la chaux.

Chaux gardée. Comme la chaux ne ſe garde point vive, parce qu'elle tombe toujours en pouſſiere en peu de temps à l'humidité de l'air, & qu'alors elle eſt éteinte ; la chaux gardée eſt de la chaux éteinte avec de l'eau, & que l'on a conſervée en pâte dans des foſſes bien recouvertes contre les gelées.

Chaux graſſe ; on appelle ainſi la chaux en pâte qui ne laiſſe appercevoir aucuns grains ou grumeaux, & qui reſſemble à du beurre par la fineſſe. La chaux aigre eſt celle qui contient dans ſa pâte, ſoit des graviers non calcinables, ſoit des grains de pierres qui n'ont pas été aſſez pouſſés de feu, ou qui n'ont pas eu le temps de fuſer en pâte. C'eſt pour cela que la chaux coulée, de toutes les eſpeces qui ſe coulent, eſt plus graſſe que celle de même eſpece qui ne l'a pas été. *Voy. ci-deſſus* CHAUX COULÉE.

Chaux retournée. C'eſt une préparation particuliere que l'on donne à la chaux âpre de Lorraine pour l'employer. M. de Cormontaigne, mort en 1752, maréchal de camp, directeur des fortifications dans les Evêchés, & l'un des plus ſavans ingénieurs ordinaires que le roi ait jamais eus, dit dans un mémoire particulier ſur les mines : « Il n'y a point de pays au monde qui » ait de ſi bonne chaux que Metz, où » elle a la qualité de durcir encore plus » vîte dans l'eau qu'à l'air. On ſait par » mille expériences qu'il ſuffit de mêler

» cette chaux avec de gros gravier au lieu » de ſable ordinaire, ſans y jeter d'eau ; » mais ſe contentant de retourner plu- » ſieurs fois la chaux, & le gravier à » ſec pour les bien mêler enſemble ; ce » que l'on nomme dans le pays, de la » chaux retournée. On la jette en cet » état le plus doucement que l'on peut » dans l'eau (de la riviere) derriere une » haie de charpente, pour empêcher » qu'elle ne ſoit tourmentée & délavée » par le flot ou le courant. Elle y durcit » en moins d'un an comme le plus fort » rocher, quoi qu'on n'y ait mêlé ni (au- » tres) pierres, ni moilons ; mais cela » fait des maçonneries très-coûteuſes. » Pour les rendre un peu moins cheres, » on jette dans ces coffres alternative- » ment une brouette de chaux retournée, » & une brouette de moellons ». Sans autres précautions, ce mélange prend de même, & réuſſit à former le rocher.

PIERRE D'AUTOMNE, (*Chymie.*) eſpece de compoſition que préparent les Chinois. On fait bouillir dans une chaudiere de fer, de l'urine d'un adulte ; lorſqu'elle commence à bouillir, on y verſe, goutte à goutte, la valeur d'un gobelet d'huile de navette. On laiſſe évaporer ce mélange juſqu'à conſiſtance de colle ; on étend enſuite ce réſidu ſur des plaques de tôle, & on le fait ſécher au point de pouvoir être pulvériſé. On humecte enſuite cette poudre avec de l'huile, & on met ce mélange dans un creuſet pour le ſécher. On le remet encore en poudre, & on met cette poudre dans un vaiſſeau de porcelaine, couvert d'une étoffe de ſoie & d'un papier en double ; on verſe deſſus de l'eau bouillante qui ſe filtre goutte à goutte au travers de ces papiers, & l'on continue juſqu'à ce qu'il y en ait aſſez pour donner à la poudre une conſiſtance de pâte, que l'on fait enſuite ſécher au bain marie.

Les Chinois regardent cette compoſition comme un grand remede pour les maux de poitrine ; ils l'appellent en leur langue d'un mot qui ſignifie *pierre d'automne*, parce qu'ils ſont dans l'idée que les ſaiſons ont des influences particulieres ſur les différentes parties du corps. *Voyez les obſervations ſur les coutumes de l'Aſie.*

PIERRES DE CROIX, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *lapis crucifer.* C'eſt ainſi qu'on nomme des pierres qui ſe trouvent en Eſpagne, dans le voiſinage de S. Jacques de Compoſtelle ; on y remarque diſtinctement la figure d'une croix, d'une couleur noirâtre tandis que le reſte de la pierre eſt d'un blanc tirant ſur le gris. Boëce de Boot dit que cette pierre reſſemble par ſa grandeur & ſa figure à la corne d'un bœuf, & que lorſqu'on la coupe horizontalement, on voit une croix dans ſon intérieur. Cette pierre eſt tendre & facile à tailler ; les Eſpagnols en font des chapelets ou roſaires : ce qui donne lieu de croire que ces pierres ſont de la nature de la ſerpentine ou de la pierre ollaire, qui par une cryſtalliſation particuliere affectent la figure que l'on y remarque. Le pere Feuillée a trouvé dans une riviere du Chily en Amérique, des pierres qui portoient auſſi la figure d'une croix.

PIERRES DIVINES, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel on a déſigné quelquefois le jade. *Voyez* JADE.

PIERRES FIGURÉES, (*Hiſt. nat. Minéral.*) Ce ſont les pierres qui ont pris dans le ſein de la terre une figure étrangere au regne minéral. *Voyez* FIGURÉES (PIERRES.)

PIERRES DE FLORENCE, (*Hiſt. nat. Minéral.*) ce ſont des pierres de la nature du marbre, & ſuſceptibles, comme lui, de prendre le poli ; ſur leſquelles on voit des figures qui reſſemblent aſſez à des ruines ; ce qui leur a fait donner le nom de *lapis ruderum* ou de *pierres de ruines.* Ces pierres ſont ordinairement griſâtres, & la partie qui repréſente des ruines eſt compoſée de veines plus ou moins jaunâtres ; cette partie ſemble, pour ainſi dire, collée à la pierre contigüe qui eſt d'une même couleur, & qui fait, pour ainſi dire, le fond du tableau.

PIERRES GYPSEUSES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont celles que l'action du feu convertit en plâtre. *Voyez l'article* GYPSE.

PIERRES HÉMATITES ou *ſanguines.* Voyez l'*article* HEMATITES.

PIERRES D'HIRONDELLE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* HIRONDELLE (*Pierre d'*) on l'appelle auſſi *pierre de ſaſſenage.*

PIERRES OLLAIRES *ou* PIERRES A POTS. *Voyez* OLLAIRES (*Pierres.*)

PIERRES FIBREUSES, (*Hiſt nat. Oryctologie, fibrariæ*, en anglois, *fibroſe bodies*; c'eſt une claſſe de foſſiles imaginée par M. Hill & très-bien décrite. Nous en ſuivrons le détail pour l'abréger. La différence des méthodes, en préſentant les mêmes corps ſous différentes faces, ſert à les faire mieux reconnoître.

Les ſubſtances ſolides fibreuſes ſont des foſſiles compoſés de fibres ou de filamens, qui quelquefois s'étendent dans toute la contexture du corps, d'autres fois ſont interrompus pour former des couches ou des plaques. Ils ont de l'éclat au dehors & quelque tranſparence. Ils ne donnent point de feu étant frappés avec l'acier. Ils ne fermentent point avec les acides, & ne ſont pas ſolubles par ces menſtrues.

Le premier ordre comprend les fibreuſes à filamens perpendiculaires dans la maſſe, ſans flexibilité ou élaſticité, aiſément calcinables au feu.

Telles ſont les *tricheriæ*, qui n'ont point d'élaſticité, & ſont compoſées de fibres droites & continuées. C'eſt le premier genre du premier ordre.

Telles ſont encore les lachnides qui n'ont point d'élaſticité, & ſont compoſées de fibres courtes & interrompues. C'eſt le ſecond genre.

Le ſecond ordre comprend les fibreuſes, compoſées de filets horizontaux dans la maſſe, flexibles & élaſtiques, qui ne ſont point calcinables au feu.

Tels ſont les asbeſtes flexibles, élaſtiques, à filets droits & continués. C'eſt le premier genre du ſecond ordre.

Tels encore les amiantes flexibles, élaſtiques, à filets courts & interrompus. C'eſt le ſecond genre. *Voyez* AMIANTE.

Les *tricheriæ* à groſſes fibres ſont de trois ſortes. 1°. *Tricheria albida minùs pellucida, filamentis craſſiuſculis brevioribus.* C'eſt le gypſe ſtrié. 2°. *Tricheria albido-ſtraminea, lucidiſſima, filamentis latioribus, continuis, rectis.* C'eſt le gypſe feuilleté. 3°. *Tricheria lucidiſſima, alba, filamentis latiſſimis, foliaceis.* Gypſe par lames.

Les *tricheriæ* à fibres fines ſont auſſi de trois ſortes. 1°. *Tricheria minùs lucida, carnea, filamentis continuis anguſtioribus.* 2°. *Tricheria albida, hebes, filamentis breviſſimis, continuis, anguſtis.* 3°. *Tricheria albido-ſubvireſcens, lucida, filamentis continuis, rectis, anguſtioribus.*

Les lachnides à groſſes fibres, ſont de ſix ſortes. 1°. *Lachnis albido-carnea, lucida, filamentis latioribus, inflexis & abruptis.* 2°. *Lachnis albido-ſubvireſcens, lucida, filamentis latioribus, obliquis, interruptis.* 3°. *Lachnis albido-griſea, hebes, filamentis craſſioribus, obliquis, abruptis.* 4°. *Lachnis albiſſima, hebes, filamentis rectis, abruptis, latioribus.* 5°. *Lachnis, lucida, albida, filamentis abruptis, latiſſimis, obliquis, convolutis & inflexis.* 6°. *Lachnis carnea, hebes, filamentis latioribus, brevibus, interruptis.*

Les lachnides à filamens fins ſont encore de quatre ſortes. 1°. *Lachnis elegantiſſima, carnea, lucida, filamentis anguſtiſſimis, abruptis, intertextis.* 2°. *Lachnis albido-cærulea, filamentis anguſtiſſimis, rectis, abruptis.* 3°. *Lachnis lucida, griſeo-vireſcens, filamentis latioribus, tenuiſſimis, abruptis.* 4°. *Lachnis lucida, albido-ſubvireſcens, filamentis anguſtis, abruptis, inflexis.* (*B. C.*)

PIERRES *empreintes de différentes figures de végétaux ou d'animaux.* (*Hiſt. nat. Oryct.*) On en compte de pluſieurs eſpeces dans l'un & dans l'autre regne.

Le regne animal préſente des empreintes de madrepores, d'inſectes, de coquilles de toutes eſpeces, de cruſtacées, de poiſſons, d'amphibies, d'oiſeaux, de quadrupedes, même d'hommes & d'eſpeces de zoophytes.

On reconnoît dans les empreintes végétales, des capillaires, des mouſſes, des chiendents, des bruyeres, des tuyaux de plantes, des feuilles d'arbres, des graines, des ſiliques & épis. Les lithographes inſtruits décident, au premier coup-d'œil, la différence qu'il y a entre l'origine des dendrites & celle des pierres empreintes; ils ſuivent, dans la diſtribution de celles-ci, le même ordre que les botaniſtes ont établi dans les claſſes des plantes vivantes.

Que le déluge univerſel, ou quelque éboulement

éboulement particulier des terres ſoit la cauſe primordiale de ce phénomene, il n'en eſt pas moins permis de croire que des parties végétales ou animales ont été ou imprimées ſur de la *pierre* encore molle, ou enfermées accidentellement dans des terres argileuſes d'abord diſſoutes, mais qui ſe ſont enſuite endurcies par le laps du temps, à la maniere des ardoiſes. Ces *pierres* encore molles ont reçu facilement l'empreinte parfaite, & en creux, de la plante ou de quelqu'une de ſes parties qui ordinairement s'eſt détruite enſuite; & comme elle a laiſſé vuide l'eſpace qu'elle occupoit, on en peut encore diſcerner l'eſpece ſur ces *pierres*, aux traits évidens & relatifs, tant de la ſtructure que de la grandeur naturelle de la plante.

Toutes les empreintes végétales, & preſque toutes les animales, ſe trouvent dans l'ardoiſe voiſine des charbonnieres. Celles que nous trouvons en Europe ſont à des profondeurs très-conſidérables, & ſont pour l'ordinaire exotiques, c'eſt-à-dire, qu'elles ont leurs analogues en Aſie ou en Amérique. C'eſt ainſi que M. de Juſſieu a trouvé dans la carriere ſchiſteuſe de S. Chaumond en Lyonnois, l'empreinte du fruit de l'arbre triſte.

Dans une litholiſation publique de 1758, on a trouvé dans un des lits glaiſeux de la carriere de Fontarabie près de Paris, une lonchite étrangere qui étoit en nature & bien conſervée, à la couleur près. On a encore trouvé dans des charbonnieres de Bretagne, à plus de trois cents piés de profondeur, l'empreinte de la fougere, arbriſſeau qui végete en Chine & en Amérique. Ces rares morceaux ſont conſervés dans des cabinets.

La régularité de preſque toutes les empreintes comparées avec leurs analogues vivans, fait préſumer que ces plantes ont dû nager dans une eau limonneuſe, fort épaiſſe, dont la terre s'eſt précipitée deſſus & en a pris l'empreinte. Une autre ſingularité, c'eſt que les empreintes qui ſe trouvent à peu de profondeur, portent communément des marques du pays où elles ſe trouvent. *Voyez* PHITOLITES & TYPOLITES. (+)

PIERRE PHILOSOPHALE, (*Alchymie.*) Si la paſſion des richeſſes, dit M. de Fontenelle, n'étoit pas auſſi puiſſante & par conſéquent auſſi aveugle qu'elle eſt, il ſeroit inconcevable qu'un homme qui prétend avoir le ſecret de faire de l'or, pût tirer de l'argent d'un autre, pour lui communiquer ſon ſecret. Quel beſoin d'argent peut avoir cet heureux mortel? Cependant c'eſt un piege où l'on donne tous les jours, & M. Geoffroi a développé dans les mém. de l'acad. des ſciences, *année* 1722, les principaux tours de paſſe-paſſe que pratiquent les prétendus adeptes, enfans de l'art, philoſophes hermétiques, coſmopolites, roſecroix, *&c.* gens qu'un langage myſtérieux, une conduite fanatique, des promeſſes exorbitantes, devroient rendre fort ſuſpects, & ne font que rendre plus importans. Nous ne répéterons point ce qu'a dit M. Geoffroi ſur leurs différentes ſupercheries; il eſt preſque inſenſé d'écouter ces gens-là, du moins dans l'eſpérance de quelque profit. Ainſi nous tranſcrirons ſeulement un mot des obſervations de l'hiſtorien de l'académie des ſciences ſur le fonds de la choſe.

Il pourroit bien être impoſſible à l'art de faire de l'or, c'eſt-à-dire, d'en faire avec des matieres qui ne ſoient pas or, comme il s'en fait dans le ſein de la terre. L'art n'a jamais fait un grain d'aucun des métaux imparfaits, qui, ſelon les alchymiſtes, ſont de l'or que la nature a manqué; il n'a ſeulement jamais fait un caillou. Selon les apparences, la nature ſe réſerve toutes les productions. Cependant on ne démontre pas qu'il ſoit impoſſible qu'un homme ne meure pas. Les impoſſibilités, hormis les géométriques, ne ſe démontrent guere; mais une extrême difficulté, prouvée d'une certaine façon par l'expérience, doit être traitée comme une impoſſibilité, ſinon dans la théorie, au moins dans la pratique.

Les alchymiſtes prétendent diſſoudre l'or radicalement, ou en ſes principes, & en tirer quelque matiere, un ſoufre, qui, par exemple, mêlé avec quelqu'autre minéral, comme du mercure, ou de l'argent, le change en or: ce qui en multiplieroit la quantité.

Mais on n'a jamais diſſous radicalement

aucun métal. On les altere, on les déguiſe quelquefois à un tel point, qu'ils ne ſont plus reconnoiſſables; mais on ſait auſſi les moyens de les faire reparoître ſous leur premiere forme; leurs premiers principes n'étoient pas déſunis.

Il eſt vrai qu'il s'eſt fait par le *miroir ardent* des diſſolutions radicales, que le feu ordinaire des fourneaux n'auroit pas faites: mais un alchymiſte n'en ſeroit pas plus avancé; car au feu du ſoleil, ou le mercure, ou le ſoufre des métaux qui ſeroient les principes les plus actifs & les plus précieux, s'envolent, & le reſte demeure vitrifié, & inhabile à toute opération.

Quand même on auroit un ſoufre d'or bien ſéparé, & qu'on l'appliquât à de l'argent, par exemple; il ne feroit que changer en or une maſſe d'argent, égale à celle d'or, d'où il auroit été tiré. Je ſuppoſe qu'il lui auroit donné le poids, & toutes les autres qualités originaires; mais malgré tout cela, il valoit autant laiſſer ce ſoufre où il étoit néceſſairement; on n'a rien gagné, ſi ce n'eſt une expérience très-curieuſe, & certainement on a fait des frais.

J'avoue que les alchymiſtes entendent que ce ſoufre agiroit à la maniere ou d'une ſemence qui végete & devient une plante, ou d'un feu qui ſe multiplie, dès qu'il eſt dans une matiere combuſtible; & c'eſt à cela que reviennent les contes de la poudre de projection, dont quelques atomes ont produit de groſſes maſſes d'or; mais quelle phyſique pourroit s'accommoder de ces ſortes d'idées?

J'avoue auſſi que ſi de quelque matiere qui ne fût point or, comme de la roſée, de la manne, du miel, &c. on pouvoit, ainſi qu'ils le diſent, tirer quelque portion de l'eſprit univerſel, propre à changer de l'argent ou du cuivre en or, il pourroit y avoir du profit; mais quelles propoſitions! quelle eſpérance!

Une choſe qui donne encore beaucoup de crédit à la *pierre philoſophale*, c'eſt qu'elle eſt un remede univerſel; ceux qui la cherchent, comment le ſavent-ils? Ceux qui la poſſedent, que ne guériſſent-ils tout? Et s'ils veulent, ſans découvrir leur ſecret, il auront plus d'or que tous leurs fourneaux n'en pourroient faire. Quand on recherchera ce qui a fait donner à l'or des vertus phyſiques ſi merveilleuſes, on verra bientôt que leur origine vient de ſes vertus arbitraires & conventionnelles, dont les hommes ſont ſi touchés. (*D. J.*)

PIERRES POREUSES, (*Hiſt. nat.*) *porus*, *undulago*, *incruſtatum*, *tophus*, *ſtalactites*, &c. nom générique donné par les naturaliſtes à toutes les *pierres* formées par le dépôt des eaux. De ce genre ſont le *tuf*, les *incruſtations*, les *ſtalactites*, &c. *Voyez ces différens articles.* Les *pores* varient par la nature & par la forme, en raiſon des différentes terres que les eaux ont dépoſées; mais le plus communément ces *pierres* ſont calcaires, parce que la terre calcaire a plus de facilité que toute autre à s'incorporer avec les eaux & à être miſe en diſſolution. *Voyez* CALCAIRE.

PIERRES-PONCES, (*Hiſt. nat.*) *pumices*; ce ſont des pierres très-poreuſes, & ſemblables à des éponges; elles paroiſſent compoſées de filamens; elles ſont rudes au toucher, d'une figure irréguliere & informe: leur légéreté eſt ſi grande, qu'elles nagent à la ſurface des eaux.

Les *pierres-ponces* varient pour la couleur, & l'on en compte de blanches ou griſes, de jaunâtres, de brunes & de noirâtres. Ces pierres ſe trouvent dans le voiſinage des volcans ou montagnes qui jettent du feu, comme l'Ætna & le Véſuve; ou dans des endroits où il y a eu autrefois des embraſemens ſouterrains; ou enfin dans des endroits où les *pierres-ponces* ont été pouſſées par les vents, lorſqu'elles nageoient à la ſurface des eaux de la mer.

MM. Stahl & Pott ont regardé la *pierre-ponce*, comme de l'asbeſte que l'action du feu a mis dans l'état où nous le voyons; mais M. Wallerius croit que ſa formation eſt due à une eſpece de charbon de terre conſommé, & devenu ſpongieux par l'action du feu. Quoi qu'il en ſoit de ces différentes opinions, M. Heckel a obſervé que la *pierre-ponce* entroit en fuſion à un feu violent, & formoit une ſcorie ou un verre aſſez dur pour faire feu, lorſqu'on le frappe avec l'acier; ce fait a été confirmé

par l'expérience de M. Pott. C'eſt pour cette raiſon que quelques auteurs ont mis la *pierre-ponce* au rang des pierres que l'on nomme *vitrifiables*.

On trouve la *pierre-ponce*, comme nous l'avons fait obſerver, dans le voiſinage des volcans, & l'on en rencontre dans toutes les parties du monde; en Europe, près du mont Hecla en Iſlande, en Sicile, & au royaume de Naples; en Aſie, dans l'île d'Ormus, où il y a eu anciennement un volcan; dans l'île de Ternates, *&c.* Les voyageurs nous apprennent avoir quelquefois vu la mer toute couverte de *pierres-ponces* dans des endroits ſouvent fort éloignés des volcans qui les ont produites; ce ſont les vents qui les pouſſent alors au loin: en ſe heurtant les unes les autres, & étant roulées par les eaux contre le rivage, elles s'arrondiſſent & s'uſent, comme on le remarque ſenſiblement à de certaines *pierres-ponces*.

Les anciens ont cru que la *pierre-ponce* étoit formée de l'écume de la mer; & ils l'appelloient *pumex* du mot *ſpuma*.

Cette *pierre* eſt d'un grand uſage dans les arts & métiers; elle ſert à polir les pierres & les métaux. On l'a vantée autrefois dans la médecine; mais aujourd'hui l'on ſait que l'uſage en eſt très-inutile. (—)

PIERRES, (*Mat. méd.*) On a attribué des vertus médicinales à un grand nombre de *pierres*, qui ne different point à cet égard des terres, & auxquelles convient par conſéquent ce que nous avons dit des remedes terreux. *Voyez* TERREUX, (*Mat. méd.*)

Les *pierres* méritent cependant cette conſidération particuliere, que celles qui ont une vertu médicamenteuſe réelle, ſavoir, les calcaires & les argileuſes, ſont très-inférieures dans l'uſage, aux terres proprement dites, en ce qu'elles ſont d'un tiſſu plus compacte, plus ſerré que ces dernieres ſubſtances. D'où l'on peut prononcer définitivement que les *pierres* ſimples ou homogenes des autres eſpeces primitives ſont deſtituées de toute vertu médicamenteuſe; que celles qui ont quelque vertu ne la poſſedent que dans un degré plus foible que des ſubſtances analogues, tout auſſi communes qu'elles; & par conſéquent, que les *pierres* doivent être bannies de la liſte des remedes.

Ces *pierres* qui ſont ainſi inutiles, & que les pharmacologiſtes ont miſes au rang des médicamens, ſont, outre les *pierres* précieuſes, & principalement celles qu'on trouve dans les pharmacies, ſous le nom de *fragmens précieux*, ſont, dis-je, le cryſtal, le caillou, le bol, le talc, la *pierre* néphrétique ou le jade, la *pierre-ponce*, l'ochre, l'ardoiſe, la *pierre* d'aigle, la *pierre* d'aimant, *&c.* toutes ſubſtances abſolument dépourvues de vertus médicinales; & la bélemnite, la *pierre* judaïque, la *pierre* d'éponge, l'oſtéocol, le gloſſopetre ou langue de ſerpent, *&c.* toutes matieres qui, quoique poſſédant en effet la vertu abſorbante, étant compoſées en tout ou en partie de terre calcaire, doivent être pourtant rejetées, par les conſidérations que nous venons d'expoſer ci-deſſus.

Mais outre ces *pierres* inutiles, on trouve encore dans les liſtes des remedes, deux *pierres* dangereuſes; ſavoir, la *pierre* d'azur, & la *pierre* d'Arménie, l'une & l'autre recommandées par les anciens, comme purgatives. *Voyez* PIERRE D'ARMENIE & PIERRE D'AZUR.

La *pierre* hématite qui n'eſt preſque qu'une ſubſtance ferrugineuſe, doit être renvoyée à la claſſe des remedes martiaux. *Voyez* MARS & MARTIAUX, (*Mat. méd.*)

Au reſte, la principale célébrité de la plupart de ces *pierres*, leur eſt venue de l'opinion qu'on a eue de leur efficacité, à titre d'amulette; on a cru, par exemple, que la *pierre* néphrétique portée dans une ceinture, calmoit les douleurs des reins; & j'ai vu un homme de beaucoup d'eſprit qui employoit ce remede, véritablement avec un léger degré de confiance. La langue de ſerpent eſt regardée comme très-propre à faire ſortir les dents des enfans, lorſqu'on la leur ſuſpend au cou. La *pierre* d'aigle paſſe pour faciliter l'accouchement, ſi les femmes la portent attachée à la cuiſſe, & pour agir même avec tant d'énergie, que ſi on n'a ſoin de la détacher d'abord après l'accouchement, elle entraîne la matrice; fait atteſté par

des obſervations rapportées par de très-graves auteurs de médecine ; mais qui paroît ſi chimérique, que la plus ſévere méthode du doute ne ſauroit, ce ſemble, autoriſer à la diſcuter par de nouvelles expériences. (*b*)

PIERRE INFERNALE, (*Chymie*, *Mat. méd.*) on nomme ainſi le ſel formé par l'union de l'acide nitreux, & de l'argent dépouillé par la fuſion de toute ſon eau de cryſtalliſation. Voici comme on le prépare d'après Lémery, *Cours de chymie*.

Faites diſſoudre dans une phiole telle quantité d'argent de coupelle qu'il vous plaira, avec deux ou trois fois autant d'eſprit de nitre ; mettez votre phiole ſur le feu de ſable, & faites évaporer environ les deux tiers de l'humidité : renverſez le reſtant tout chaud dans un bon creuſet d'Allemagne aſſez grand, à cauſe des ébullitions qui ſe feront. (Une capſule de verre eſt préférable à un creuſet, parce qu'une grande quantité de la matiere pénetre le creuſet, s'imbibe dedans, & ſouvent paſſe à travers, ſur-tout ſi c'eſt la premiere fois qu'on le fait ſervir à cette opération ; *note* de M. Baron.) Placez le ſur un petit feu, & l'y laiſſez juſqu'à ce que la matiere qui ſe ſera beaucoup raréfiée, s'abaiſſe au fond du creuſet : augmentez alors un peu le feu, & elle deviendra comme de l'huile ; verſez la dans une lingotiere un peu graiſſée & chauffée, elle ſe coagulera ; après quoi vous pourrez la garder dans une phiole bien bouchée. C'eſt un cauſtique qui dure toujours, pourvu qu'on ne le laiſſe pas expoſé à l'air : on peut faire cette *pierre* avec un mélange de cuivre & d'argent ; mais elle ne ſe garde pas tant, parce que le cuivre étant fort poreux, l'air s'y introduit facilement, & la fond. Si vous avez employé une once d'argent, vous retirerez une once & cinq dragmes de *pierre infernale*.

On moule la *pierre infernale* en petits crayons pour l'uſage.

Ce cauſtique n'attaque point la peau, mais il ronge très-promptement & très-efficacement les chairs découvertes, en les touchant ſeulement plus ou moins légérement. Les chirurgiens n'en emploient preſque point d'autre aujourd'hui pour conſumer les bords calleux des ulceres, ou les chairs qui pouſſent trop pendant le traitement des plaies : elle peut ſervir encore, auſſi-bien que les cauſtiques préparés avec le mercure, à détruire les chancres & autres excroiſſances vénériennes qui viennent aux parties de la génération de l'un & l'autre ſexe, *&c.*

Les chirurgiens portent leur *pierre* à cautere montée ſur un porte-crayon qui ſe viſſe dans un étui d'argent, pour la préſerver de l'humidité de l'air qui l'attaque cependant aſſez médiocrement. (*b*)

PIERRE A CAUTERE, (*Chymie*, *Mat. méd.*) on appelle ainſi l'*alkali fixe du tartre*, ou *commun*, rendu plus cauſtique par la chaux. *Voyez* TARTRE & CHAUX COMMUNE. Voici comme on la prépare, d'après la deſcription de Lémery.

Mettez dans une grande terrine une partie de chaux vive, & deux parties de cendre gravelée ; verſez deſſus beaucoup d'eau chaude, & les ayant laiſſé tremper cinq ou ſix heures, faites-les un peu bouillir : paſſez enſuite ce qui ſera clair, par un papier gris, & le faites évaporer dans une baſſine de cuivre, ou dans une terrine de grès : il vous reſtera un ſel au fond, qu'il faut mettre dans un creuſet ſur le feu ; il ſe fondra & bouillira juſqu'à ce qu'il ſe ſoit fait évaporation de l'humidité qui étoit reſtée : quand vous verrez qu'il ſera réduit au fond en forme d'huile, jetez-le dans une baſſine, & le coupez en pointe, pendant qu'il ſera encore chaud : mettez promptement ces cauſtiques dans une bouteille de verre fort, que vous boucherez avec de la cire & de la veſſie, car l'air les réſoud facilement en liqueur : il faut encore obſerver de les mettre en un lieu bien ſec pour le garder. Lémery, *Cours de chymie*.

Il eſt très-vraiſemblable qu'on n'emploie par préférence les cendres gravelées, que parce qu'elles ſont d'un moindre prix que le ſel de tartre ; car il paroît (contre l'opinion, & malgré la théorie de M. Baron, *Notes ſur le cours de chymie de M. Lémery*), que le tartre vitriolé qui ſe trouve dans les cendres gravelées, nuit à la perfection de la *pierre à cautere*, plutôt qu'elle n'y ſert : car le tartre vitriolé n'eſt

point cauſtique, & ne diſpoſe point la chaux à la cauſticité.

La *pierre à cautere* eſt le plus actif des cauſtiques employés dans la chirurgie, puiſqu'il attaque même la peau entiere, ce que ne font point les autres cauſtiques uſités. Son uſage chirurgical eſt d'être employée à établir ces ulceres ou égoûts artificiels connus ſous le nom de *cautere*, *voyez* CAUTERE, *Méd.* & d'ouvrir des abcès. *Voyez* ABCÈS.

PIERRE D'AZUR, (*Mat. médic.*) *lapis lazuli*; elle a la vertu de purger par haut & par bas. Des auteurs la recommandent fort contre la mélancolie, la fievre quarte, l'apoplexie & l'épilepſie : Dioſcoride & Galien lui reconnoiſſent une vertu corroſive avec un peu d'aſtriction. Il ne faut pas douter que la couleur bleue de cette *pierre* ne vienne de quelque partie de cuivre, d'où dépendent auſſi ſes vertus corroſive, purgative & émétique ; mais on demande pourquoi on fait entrer ce remede âcre & violent purgatif dans la confection alkermès, qui eſt une compoſition cordiale & fortifiante.

Comme l'on a beaucoup de remedes plus sûrs pour produire les effets dont on vient de parler, on ſe ſert rarement de cette *pierre*; & à préſent, on n'a coutume de l'employer que dans la compoſition alkermès. Geoffroi, *Mat. méd.*

On n'eſt plus avancé aujourd'hui que du temps de M. Geoffroi, car on ne fait plus entrer la *pierre d'azur* dans la confection alkermès.

PIERRE DIVINE *ou* OPHTALMIQUE, (*Pharmacie*, *Mat. méd.*) prenez vitriol bleu, nitre & alun, de chacun trois onces; mettez-les en poudre ſubtile, mêlez-les exactement & placez-les dans un matras, & les expoſez à une chaleur ſimplement ſuffiſante pour les faire fondre ; lorſque le mélange ſera liquide, mêlez-y exactement un gros de camphre en poudre, & lorſque la maſſe ſera figée par le refroidiſſement, caſſez le matras, retirez-la, & gardez-la pour l'uſage.

C'eſt ici un ſimple mélange de drogues. Le vitriol, l'alun & le nitre ſont du genre des ſels qui contiennent aſſez d'eau dans leur cryſtalliſation pour être capables de la liquidité aqueuſe par l'action d'une légere chaleur. Or dans cet état l'acide vitriolique n'agit point ſur le nitre, & chacun de ces trois ſels reſte inaltéré dans le mélange.

Une liqueur appropriée, chargée d'une légere teinture de cette pierre, eſt un bon collyre. *Voyez* COLLYRE & OPHTALMIQUE. (*b*)

PIERRE *médicamenteuſe de Crollius*, PIERRE *médicamenteuſe de Lémery*, PIERRE *admirable*, (*Pharmacie & Matiere médic.*) On trouve dans preſque toutes les pharmacopées, & les chymies médicinales, ſous le nom de *pierre médicamenteuſe*, *admirable*, *divine*, *des philoſophes*, *&c.* divers mélanges d'alun, de vitriol, de nitre, de ſel marin, de ſel ammoniac, d'alkalis fixes, de litarge, de bol, *&c.* le tout pulvériſé, exactement mêlé, humecté avec du vinaigre, ou quelqu'autre liqueur ſaline; enſuite calciné ou fortement deſſéché, juſqu'à ce que le mélange ait pris la conſiſtance d'une *pierre*.

Ces *pierres* ſont recommandées comme vulnéraires, déterſives, deſſicatives, ſtiptiques, ophtalmiques; mais elles ont éminemment le défaut des remedes très-compoſés, qui ſont d'autant plus graves, comme nous l'avons obſervé à l'*article* COMPOSITION (*voyez cet article*,) qu'une réaction chymique non prévue ou mal eſtimée, a été plus excitée dans leur préparation. Auſſi toutes ces *pierres* ſont-elles fort peu employées, & ne devroient point l'être abſolument, ſur-tout puiſqu'on ne manque point de remedes plus ſimples & mieux entendus, qui poſſedent éminemment les vertus attribuées à ces *pierres*. (*b*)

PIERRE CALAMINAIRE, (*Mat. médic.*) *voyez* ZINC.

PIERRE, (*Architect.*) corps dur qui ſe forme dans la terre, & dont on ſe ſert pour la conſtruction des bâtimens. Il y a deux ſortes de *pierres*, de la *pierre* dure, & de la *pierre* tendre. La premiere eſt ſans contredit la meilleure. La *pierre* tendre a cependant quelques avantages : c'eſt qu'elle ſe taille aiſément, & qu'elle réſiſte quelquefois mieux à la gelée que la *pierre* dure. Mais ceci n'eſt pas aſſez recom-

mandable pour mériter de la confiance à la pierre tendre. Il faut un froid très-rigoureux pour endommager la pierre dure ; parce que ce n'eſt qu'en congelant l'eau que la pierre contient, qu'il peut lui nuire Auſſi la plupart des carriers craignent bien davantage la lune, dont les rayons détruiſent, à ce qu'ils diſent, les matieres les plus compactes ; mais il y a dans ce propos plus de méchanceté que de bonne foi. Comme la pierre ſe détruit facilement quand l'ouvrier n'en a pas bien ôté le bouſin, *voyez ce mot*, & que par cette mal-façon la pierre ſe gâte ; en attribuant ce déchet à la lune, on couvre ſa négligence, pour ne rien dire de plus. Mais laiſſons-là les défauts qui peuvent provenir aux pierres de la part des ouvriers & de la lune. Diſons quelque choſe de plus utile ; c'eſt la maniere de connoître la qualité d'une pierre.

Lorſqu'une pierre eſt bien pleine, d'une couleur égale, qu'elle eſt ſans veines, qu'elle a un grain fin & uni, que les éclats ſe coupent net, & qu'ils rendent quelque ſon, elle eſt certainement bonne. On connoît encore cette qualité, en expoſant la pierre, nouvellement tirée des carrieres, à l'humidité pendant l'hiver. Si elle réſiſte à la gelée, elle eſt bonne, & on peut l'employer avec confiance.

Voici les eſpeces, les qualités, les uſages & les défauts de ces corps.

De la pierre dure ſuivant ſes eſpeces. *Pierre d'Arcueil*, près de Paris. Cette pierre porte de hauteur de *banc* nette & taillée, depuis 14 juſqu'à 21 pouces ; & le bas appareil d'Arcueil, 9 à 10 pouces.

Pierre de belle-hache. C'eſt la plus dure de toutes les pierres, quoique moins parfaite que le liais ferant, *voyez* ci-après *pierre de liais*, à cauſe des cailloux qui s'y rencontrent : auſſi s'en ſert-on rarement. On la tire vers Arcueil d'un endroit appellé *la Carriere royale.* Elle porte de hauteur 18 à 19 pouces.

Pierre de Bonbanc. Cette pierre qui ſe tire vers Vaugirard, porte depuis 15 juſqu'à 24 pouces de hauteur.

Pierre de Caen, en Normandie. Eſpece de pierre noire, qui tient de l'ardoiſe, *voyez* ARDOISE, mais qui eſt beaucoup plus dure. Elle reçoit le poli, & ſert dans les compartimens de pavé.

Pierre de la Chauſſée, près Bougival, à côté de Saint-Germain-en-Laye ; pierre qui porte 15 à 16 pouces.

Pierre de Cliquart, près d'Arcueil. Cette pierre, qu'on appelle auſſi *bas-appareil*, porte 6 à 7 pouces.

Pierre de Saint-Cloud. Pierre qu'on tire au lieu du même nom, près Paris, & qu'on trouve nette & taillée, depuis 18 juſqu'à 24 pouces de hauteur.

Pierre de Fécamp. On trouve cette pierre dans la vallée de ce nom, près Paris, elle a 15 à 18 pouces de hauteur.

Pierre de Lambourde. Cette pierre ſe trouve près d'Arcueil. Elle porte depuis 20 pouces juſqu'à cinq piés, mais on la délite. Il y a auſſi de la lambourde, qu'on trouve hors du fauxbourg Saint-Jacques, à Paris, qui a depuis 18 juſqu'à 24 pouces.

Pierre dure de Saint-Leu. On tire cette pierre aux côtes de la montagne d'Arcueil.

Pierre de liais. Il y a pluſieurs eſpeces de cette pierre. Le *franc-liais* & le *liais-ferant*, qui eſt plus dur que le franc, ſe tirent tous deux de la même carriere, hors de la porte Saint-Jacques, près Paris. Le *liais-roſe*, qui eſt le plus doux, & qui reçoit un beau poli au grès, ſe tire vers Saint-Cloud ; & on prend le *franc-liais* de Saint-Leu, le long des côtes de la montagne. Toutes ces eſpeces de *liais* portent depuis 6 juſqu'à 8 pouces de hauteur.

Pierre de Meudon, près Paris. Cette pierre eſt depuis 14 pouces juſqu'à 18. Il y a une autre ſorte de pierre de Meudon, qu'on appelle *ruſtique de Meudon*, qui eſt plus dure & plus trouée, mais qui a la même hauteur.

Pierre de Montoſſon, près Nanterre, à deux lieues de Paris. Pierre qui porte 9 à 10 pouces.

Pierre de Saint-Nom, au bout du parc de Verſailles. Cette pierre a depuis 18 juſqu'à 22 pouces de hauteur.

Pierre de Senlis. On prend cette pierre à Saint-Nicolas-lès-Senlis, à 10 lieues de Paris. Elle porte depuis 12 juſqu'à 16 pouces.

Pierre de Souchet. On trouve cette

pierre hors du fauxbourg Saint-Jacques de Paris. Elle porte depuis 12 juſqu'à 16 pouces.

Pierre de Tonnerre, en Bourgogne. Cette pierre a depuis 16 juſqu'à 18 pouces.

Pierre de Vaugirard. Pierre qui eſt dure & griſe, & qui porte 18 à 19 pouces.

Pierre de Vergeté. On tire cette pierre de Saint-Leu, à 10 lieues de Paris. Elle porte 18 à 20 pouces.

Pierre de Vernon, à 12 lieues de Paris. Cette pierre porte depuis 2 juſqu'à 3 piés.

De la pierre tendre ſuivant ſes eſpeces. Pierre de Saint-Leu, à dix lieues de Paris. Pierre qui porte depuis 2 piés juſqu'à 4.

Pierre de Maillet & de Trocy. On tire ces pierres de Saint-Leu, & elles n'ont rien de particulier, ſi ce n'eſt que le trocy eſt de toutes les pierres celle dont le lit eſt le plus difficile à connoître. On ne le découvre que par de petits trous.

De la pierre ſuivant ſes qualités. De la pierre à chaux. Sorte de pierre graſſe, qui ſe trouve ordinairement aux côtés des montagnes, & qu'on calcine pour faire de la chaux. *Voyez* CHAUX.

Pierre à plâtre. Sorte de pierre qu'on cuit dans les fours, & qu'on pulvériſe enſuite pour faire du plâtre. *Voyez* PLATRE.

Pierre de couleur. Pierre qui étant rougeâtre, griſâtre ou noirâtre, cauſe une variété agréable dans les bâtimens.

Pierre de taille. On appelle ainſi toute pierre dure ou tendre, qui peut être équarrie & taillée avec paremens, ou même avec architecture, pour la ſolidité ou décoration des bâtimens.

Pierre fiere. Pierre difficile à travailler, à cauſe qu'elle eſt ſeche, comme la plupart des pierres dures, mais particuliérement la belle-hache & le liais; *voyez ces mots.*

Pierre franche. On appelle ainſi toute pierre parfaite en ſon eſpece, qui ne tient point de la dureté du ciel, ni du tendre du moellon de la carriere.

Pierre fuſiliere. Eſpece de pierre dure & ſeche, qui tient de la nature du caillou. Il y a de ces pierres qui ſont griſes; une partie du pont Notre-Dame eſt bâtie de cette pierre; & de petites qui ſont noires, ce ſont les pierres à fuſil. On pave de celles-ci les terraſſes & les baſſins des fontaines.

Pierre geliſe verte. Pierre qui eſt nouvellement tirée de la carriere, & qui n'a pas encore jeté ſon eau.

Pierre pleine. C'eſt toute pierre dure qui n'a point de cailloux, de coquillages, de trous, ni de moie. Tels ſont les plus beaux liais & la pierre de tonnerre.

Pierre trouée ou poreuſe. Pierre qui a des trous comme le ruſtique de Meudon, le tuf, & toutes les pierres de meuliere. On l'appelle auſſi *choqueuſe.*

De la pierre ſelon ſes façons. Pierre au binard. C'eſt tout gros bloc de pierre qui eſt apporté de la carriere ſur un binard, attelé de pluſieurs couples de chevaux (*voyez* BINARD), parce qu'il ne le peut être par les charrois ordinaires.

Pierre bien faite. C'eſt un quartier de voie, ou un quarreau de pierre, qui approche beaucoup de la figure quarrée, & qu'on équarrit preſque ſans déchet.

Pierre de bas appareil. Pierre qui porte peu de hauteur de banc, comme le bas appareil d'Arcueil, par exemple, le liais, *&c.*

Pierre débitée. C'eſt une pierre qui eſt ſciée. La pierre dure ſe débite à la ſcie ſans dents, avec l'eau & le grès; & la pierre tendre, comme le Saint-Leu, le tuf, la craie, *&c.* avec la ſcie à dents.

Pierre d'échantillon. C'eſt un bloc de pierre de certaine meſure déterminée, commandée exprès aux carriers.

Pierre d'encoignure. Pierre qui ayant deux paremens, cantonne l'angle d'un bâtiment de quelque avant-corps.

Pierre ébouſinée. Pierre dont on a ôté le *bouſin* ou le tendre.

Pierre en chantier. C'eſt une pierre qui eſt calée par le tailleur de pierre, & qui eſt diſpoſée pour être taillée.

Pierre en débord. On nomme ainſi une pierre que les carriers font voiturer près des atteliers, quoiqu'elle ne ſoit pas commandée, & que l'attelier ait même ceſſé.

Pierre eſmillée. Pierre qui eſt équarrie & taillée groſſiérement avec la pointe du marteau, pour être ſeulement employée

dans le garni des gros murs, & le remplissage des piles, culées de pont, &c.

Pierre faite. Pierre qui est entiérement taillée, & prête à être enlevée pour être mise en place.

Pierre fusible. C'est une pierre qui, par l'opération du feu, change de nature, & devient transparente.

Pierre hachée. Pierre dont les paremens sont dressés avec la hache du marteau bretelé, pour être ensuite layée ou rustiquée.

Pierre layée. Pierre qui est travaillée à la laie ou marteau avec brételures.

Pierre louvée. Pierre où l'on fait un trou pour recevoir la louve. *Voyez* LOUVE & LOUVEUR.

Pierre nette. Pierre qui est équarrie, & atteinte jusqu'au vif.

Pierre parpaigne. C'est une pierre qui traverse l'épaisseur d'un mur, & qui en fait les deux paremens.

Pierre piquée. Pierre dont les paremens sont piqués à la pointe, & dont les ciselures sont relevées.

Pierre polie. Pierre dure qui prend le poli avec le grès, en sorte qu'il n'y paroît aucun coup d'outil.

Pierre ragréée au fer. Pierre qui est passée au riflard, espece de ciseau large, avec des dents.

Pierre retaillée. On appelle ainsi non-seulement une pierre qui, ayant été coupée, est retaillée avec déchet, mais encore toute pierre tirée d'une démolition, & refaite pour être derechef mise en œuvre.

Pierre retournée. Pierre dont les paremens opposés les uns aux autres, sont d'équerre & paralleles.

Pierre rustiquée. Pierre qui, après avoir été redressée & hachée, est piquée grossiérement avec la pointe.

Pierre statuaire. Pierre qui, étant d'échantillon, est propre & destinée pour faire une statue. On dit aussi *marbre statuaire.*

Pierre tranchée. Pierre où l'on fait une tranchée dans sa hauteur avec le marteau pour en couper.

Pierre traversée. Pierre où les traits des brételures sont croisés.

Pierre velue. Nom qu'on donne à toute pierre brute, telle qu'on l'amene de la carriere.

Pierres à bossages ou de refend. Pierres qui étant en œuvre, sont séparées par des canaux, & sont d'une même hauteur, parce qu'elles représentent les assises de pierre, & dont les joints de lit doivent être cachés dans le haut des refends. Lorsque ces pierres sont en liaison, les joints montans sont dans l'un des angles du refend.

Pierres artificielles. Ce sont, selon Palladio, *Arch. liv. I, ch. iij*, les différentes especes de briques, carreaux & tuiles pêtries & moulées, cuites ou crues.

Pierres feintes. Ornemens de mur de face, dont les crépis & enduits sont séparés & compartis en maniere de bossage en liaison.

Pierres fichées. Pierres dont le dedans des joints est rempli de mortier clair & de coulis.

Pierres jointoyées. Ce sont des pierres dont le dehors des joints est bouché & ragréé de mortier serré, de plâtre ou de ciment.

De la pierre par rapport à ses usages.

Premiere pierre. On nomme ainsi un gros quartier de pierre dure ou de marbre, qu'on met dans les fondemens d'un édifice, & où l'on enferme dans une entaille de certaine profondeur, quelques médailles, & une table de bronze sur laquelle est gravée une inscription. Cette coutume, qui est très-ancienne, à en juger par les médailles qu'on a trouvées, & qu'on trouve encore dans les recherches & démolitions des bâtimens antiques : cette coutume, disons-nous, ne s'observe que pour les édifices royaux & publics, & non pour les bâtimens particuliers.

On appelle *derniere pierre*, une table où est une inscription qui marque le temps auquel un bâtiment a été achevé.

Pierre à laver. Espece d'auge plate, qui sert à laver de la vaisselle dans une cuisine.

Pierre d'attente. C'est toute pierre en bossage pour recevoir quelques ornemens ou inscription. On appelle aussi *pierre d'attente* les harpes & arrachemens. *Voyez* HARPES & ARRACHEMENS.

Pierre

Pierre de touche. Eſpece de marbre noir que les Italiens appellent *pietra di paragone*, *pierre* de comparaiſon, parce qu'elle ſert à éprouver les métaux; c'eſt pourquoi Vitruve l'appelle *index.* C'eſt de cette *pierre* qu'ont été faites la plupart des divinités, les Sphinx, les fleuves, & autres figures des Egyptiens.

Pierre incertaine. Pierre dont les pans & les angles ſont inégaux. Les anciens employoient cette *pierre* pour paver. Les ouvriers la nomment *pierre de pratique*, parce qu'ils la font ſervir, de quelque grandeur qu'elle ſoit.

Pierre percée. Dalle de *pierre* avec des trous, qui s'encaſtre en feuillure dans un chaſſis auſſi de *pierre*, ſur une voûte, pour donner de l'air & un peu de jour à une cave, ou pour donner paſſage dans un puiſard aux eaux pluviales d'une cour.

On nomme auſſi *pierre à chaſſis* une dalle de *pierre* ronde ou quarrée, ſans trous, qui s'encaſtre comme la *pierre percée*, & qui ſert de fermeture à un regard, ou à une foſſe d'aiſance.

Pierre précieuſe. Nom général qu'on donne à toute *pierre* rare, dont on enrichit les ouvrages de marbre & de marqueterie, comme l'agate, le lapis, l'avanturine, *&c.* Parmi ces ouvrages, on eſtime ſur-tout le tabernacle de l'égliſe des Carmélites de Lyon, qui eſt de marbre & de *pierres* précieuſes, & dont les ornemens ſont de bronze.

Pierre ſpéculaire. C'étoit, chez les anciens, une *pierre* tranſparente, qui ſe débitoit par feuilles, comme le talc, & qui leur ſervoit de vitres. La meilleure venoit d'Eſpagne, ſelon Pline. Le poëte *Martial* fait mention de cette ſorte de *pierre* dans ſes épigrammes, *liv. II*, *épig.* 14, *voyez* PIERRE *ſpéculaire.*

Pierre de rapport. Petite *pierre* de diverſes couleurs, qui ſert aux compartimens du pavé, aux ouvrages de moſaïque, & aux meubles précieux.

Pierres jectices. Ce ſont toutes *pierres* qui peuvent être jetées avec la main, comme les gros & menus cailloux qui ſervent à affermir les aires des grands chemins, & à paver les grottes, fontaines & baſſins, & qui étant ſciées, entrent dans les ouvrages de rapport & de moſaïque.

Pierre milliaire. On appelloit ainſi chez les Romains certains dés ou bornes de *pierre* eſpacées à un mille l'une de l'autre, ſur les grands chemins, pour marquer la diſtance des villes de leur empire. Ces *pierres* ſe comptoient depuis le *milliaire* doré de Rome. C'eſt ce que nous apprenons des mots des hiſtoriens : *primus*, *ſecundus*, *tertius*, &c. *ab urbe lapis.* L'uſage des *pierres milliaires* eſt aujourd'hui pratiqué dans toute la Chine.

Pierres perdues. Pierres qui ſont jetées à-plomb dans la mer ou dans un lac pour fonder, & que l'on met ordinairement dans des caiſſons. On nomme auſſi *pierres perdues*, celles qui ſont jetées à bain de mortier pour bloquer.

De la pierre ſelon ſes défauts. Pierre coquillaire. Pierre dans laquelle il y a de petites coquilles qui rendent ſon parement troué. Telle eſt la *pierre* de Saint-Nom.

Pierre coupée. C'eſt une *pierre* qui eſt gâtée, parce qu'étant mal taillée, elle ne peut ſervir où elle étoit deſtinée.

Pierre délitée. Pierre qui eſt fendue à l'endroit d'un fil de lit, & qui taillée avec déchet, ne ſert qu'à faire des arraſes.

Pierre de ſoupré. C'eſt dans les carrieres de Saint-Leu, la *pierre* du banc le plus bas, dont on ne ſe ſert point, parce qu'elle eſt trouée & défectueuſe.

Pierre de ſouchet. On nomme ainſi en quelques endroits la *pierre* du banc le plus bas, qui n'étant pas plus formée que le bouſin, eſt de nulle valeur.

Pierre en délit. Pierre qui n'eſt pas poſée ſur ſon lit de carriere dans un cours d'aſſiſes, mais ſur ſon parement, ou délit enjoint.

Pierre fêlée. Pierre qui eſt caſſée par un fil ou veine courante ou traverſante; & *pierre entiere*, c'eſt le contraire. Le ſon que la *pierre* rend en la frappant avec le marteau, fait connoître ces deux qualités.

Pierre feuilletée. Pierre qui ſe délite par feuillets ou écailles, à cauſe de la gelée. La lambourde, entr'autres *pierres*, a ce défaut.

Pierre gauche. *Pierre* dont les paremens & les côtés opposés ne se bornoyent pas, parce qu'ils ne sont pas paralleles.

Pierres grasses. *Pierre* qui est humide, & par conséquent sujette à se geler. Telle est, par exemple, la *pierre* appellée *cliquart.*

Pierre moyée. *Pierre* dont la moie ou le tendre est abattu avec perte, parce que son lit n'est pas également dur. Cela arrive très-souvent à la *pierre* de la chaussée.

Pierre moulinée. *Pierre* qui est graveleuse, & qui s'égrene à l'humidité. C'est un défaut particulier à la lambourde. *Daviler.* (*D. J.*)

PIERRE D'AIGLE, espece de *pierre* connue dans l'histoire naturelle : les Grecs l'appellent *aetites*, & les Italiens *pietra d'aquila*; parce qu'on la trouve quelquefois dans des nids d'aigles. La tradition veut qu'elle ait une vertu merveilleuse, qui est d'avancer ou d'empêcher les accouchemens, selon qu'on l'applique au dessus ou au dessous de la matrice.

Matthiole dit que les oiseaux de proie n'écloroient jamais leurs petits sans cette *pierre*, & qu'ils la vont chercher jusqu'aux Indes orientales. Bausez a fait un traité latin qui parle expressément de l'aëtite ou *pierre d'aigle.* Voy. *l'article* AETITES, & *l'article* PIERRE *en général.*

PIERRE D'AIMANT, (*Mat. médic.*) On ne fait aucun usage en médecine de la *pierre d'aimant* pour l'intérieur du corps, quoique Galien, dans le livre des vertus des remedes simples, y reconnoisse les mêmes vertus que dans la *pierre* hématite, & que dans le livre de la médecine simple il vante sa vertu purgative, & sur-tout pour les humeurs aqueuses dans l'hydropisie; & que Dioscoride l'ait aussi proposée jusqu'au poids de trois oboles, pour évacuer les humeurs épaisses des mélancoliques.

Quelques-uns pensent qu'il y a dans l'aimant une vertu destructive, d'autres le nient; mais je croirois qu'il faudroit plutôt attribuer cette mauvaise qualité à une autre espece d'aimant qui a la couleur de l'argent & qui me paroît être une espece de litharge naturelle, qu'à l'aimant qui attire le fer.

L'aimant employé extérieurement dessèche, resserre & affermit; il entre dans la composition de l'emplâtre appellé *main de Dieu*, dans l'emplâtre noir, l'emplâtre divin & l'emplâtre styptique de Charras. (*Geoffroi.*) Schroder dit que l'aimant est astringent, qu'il arrête les hémorrhagies; calciné il chasse les humeurs grossieres & atrabilaires : mais on s'en sert rarement. (*N*)

L'aimant arsenical, *magnes arsenicalis*, est une préparation d'antimoine avec du soufre & de l'arsenic blanc, qu'on met ensemble dans une fiole & dont on fait la fusion au feu de sable. Les alchymistes prétendent ouvrir parfaitement l'or par cette composition, qui est d'un beau rouge de rubis après la fusion. (*M.*)

PIERRE D'ARMÉNIE, *lapis Armenius*, λίθος Αρμένιος, sorte de *pierre* ou terre minérale, de couleur bleue, mêlée de verd, de blanc & de rouge; on l'apportoit anciennement d'Arménie : aujourd'hui elle vient d'Allemagne & du Tyrol.

La *pierre d'Arménie* a beaucoup de ressemblance avec le lapis lazuli, dont elle ne paroît distinguée que par le degré de maturité : la principale différence qu'il y a entre l'une & l'autre, consiste en ce que la *pierre d'Arménie* est plus molle, & qu'au lieu de paillettes d'or, elle a des taches vertes.

Boerhaave met cette *pierre* au rang des demi-métaux, & la croit composée de terre & de métal. Woodward dit que la couleur qu'elle a vient du cuivre qui y est mêlé. *Voyez* MÉTAL.

On l'emploie principalement dans les ouvrages en mosaïque, & on en fait aussi quelque usage en médecine. *Voyez* AZUR & MOSAÏQUE.

PIERRE DE BOLOGNE, espece de *pierres* qu'on trouve près de Bologne en Italie, & qui moyennant une certaine préparation, deviennent lumineuses. Ces *pierres* sont de petites *pierres* blanchâtres en dehors, beaucoup plus pesantes que nos *pierres* communes, de la grosseur d'un œuf médiocre, & ordinairement plus petites. Ces *pierres* étant cassées, le dedans est un brillant semé de rayons qui tendent à une espece de centre, & fort

ſemblable au talc qui eſt parmi les *pierres* de plâtre. On trouve auſſi beaucoup de marcaſſites aux endroits où il y a de ces *pierres*, ſavoir vers le bas du mont *Paterno*, & encore en d'autres contrées d'Italie.

La préparation qui les rend lumineuſes, conſiſte à les limer à l'entour, à les mouiller dans de l'eau-de-vie, ou de l'eau commune, ou du blanc d'œuf, & à les plonger ou rouler dans leur poudre ou limaille, pour les en couvrir de l'épaiſſeur d'environ un quart de ligne. Ayant allumé des charbons ou braiſe, il en faut mettre à la hauteur de quelques doigts ſur une grille de terre d'un petit fourneau ordinaire, placer les *pierres* ſur ces charbons, & mettre encore d'autres charbons deſſus environ de la hauteur de deux doigts, & laiſſer le tout juſqu'à ce que le charbon ſoit brûlé, éteint, & refroidi. Enfin, il faut conſerver chacune de ces *pierres* dans une petite boîte de bois avec du coton ou de la laine tout autour.

Si on les expoſe pendant un moment à la lumiere du jour, ainſi préparées, & ſi on les porte promptement dans un lieu obſcur, on les voit comme en feu, & ſemblables à un charbon ardent, cependant ſans chaleur ſenſible : elles ne paroiſſent pas ainſi, avant que de les avoir expoſées à la clarté du jour.

Le ſoufre contenu dans cette *pierre*, eſt la principale cauſe du phénomene.

En effet, la *pierre de Bologne* contient beaucoup de ſoufre, de même que les marcaſſites. Pendant ſa préparation une partie de ce ſoufre eſt diſſipée par le feu ; ce qui en reſte dans la *pierre*, eſt beaucoup dilaté, & principalement celui qui eſt reſté dans les pores vers la ſurface, eſt devenu fort ſubtil & ſemblable à une légere teinture de couleur jaunâtre. Ce ſoufre eſt ſi inflammable, qu'étant expoſé à la lumiere du jour, il s'allume, parce que la lumiere du jour eſt un véritable feu diſperſé dans l'air ; une multitude de ces fort petites flammes étant diſpoſées aux ouvertures des pores de la ſurface de cette *pierre*, la rendent lumineuſe, quand même le ciel ſeroit couvert de nuages ; il ſuffit ſeulement que le ſoleil ſoit levé. Il ſort continuellement de cette *pierre* ainſi préparée, une odeur ſemblable à celle du ſoufre ordinaire, & encore plus ſemblable à l'odeur de l'orpiment diſſous en eau de chaux. Cette vapeur ſoufreuſe eſt jointe à un peu d'acide rongeant, ſemblable à de l'eſprit de ſoufre commun, mais beaucoup plus actif ; puiſque cette vapeur, de même que celle d'un peu de ſoufre ordinaire enflammé, tache les métaux ; elle noircit la ſurface de l'argent, & de plus elle blanchit celle du cuivre, *&c.* Cette derniere remarque fait croire qu'il y a de petites parties d'arſenic ou d'orpiment mêlées dans cette vapeur. Au reſte, la *pierre de Bologne* préparée, n'eſt lumineuſe que pendant quelques années ; parce qu'enfin ces particules actives & ſulfureuſes ſe diſſipent. On prétend que pour lui rétablir cette propriété, il faut encore la mettre au feu, comme auparavant, après l'avoir couverte de la poudre de ſemblables *pierres*, de même que la premiere fois.

Il y a bien d'autres *pierres* qui ont la propriété de s'imbiber de la lumiere, & de la conſerver pendant long-temps.

Il ſuffit d'en mettre dans un creuſet qu'il faut couvrir, & de faire chauffer le tout par un feu augmenté peu à peu, juſqu'à ce qu'il égale celui qui fond l'argent, & de les laiſſer en cet état, environ une demi-heure. Si ces *pierres* ne deviennent point lumineuſes, ou le ſont peu, il faut les chauffer une ſeconde fois, ou une troiſieme fois, & elles le paroîtront. Si pourtant on ne réuſſiſſoit pas en les faiſant chauffer ainſi, comme il arrive avec la craie, la marne, le moëllon, la *pierre* de taille de Paris, *&c.* il faut broyer de ces *pierres* tendres, & les mettre à diſſoudre dans des liqueurs acides, par exemple, dans de l'eau forte, ou dans de l'eſprit de ſalpêtre, en les y jetant peu à peu juſqu'à ce que la fermentation ait ceſſé. Alors cette liqueur étant verſée par inclination dans une terrine de grès, il faut l'y faire évaporer juſqu'à ce qu'il reſte une matiere ſeche. Un peu de cette matiere eſt miſe dans un creuſet, qui n'en ſoit qu'à demi-plein & découvert ; après l'avoir placé parmi des charbons ardens à un feu qui ne ſoit que comme pour fondre du plomb, cette matiere ſe fond, bouillonne, & devient ſeche. Le creuſet

étant refroidi, il eſt expoſé à la lumiere ; enſuite porté dans un lieu obſcur, la matiere qu'il contient paroît lumineuſe & rougeâtre comme un charbon ardent, & s'éteint après quelques minutes. Cette propriété y eſt remarquée pendant quelques ſemaines : on prétend que les cendres diſſoutes dans l'eau forte, & préparées comme les *pierres* tendres, deviennent lumineuſes. Il y a lieu de croire que toutes les *pierres* qui peuvent être diſſoutes par l'eau forte, peuvent devenir lumineuſes ; & que celles qui ne peuvent être diſſoutes par l'eau forte, peuvent devenir lumineuſes, après avoir été chauffées fortement, même par un feu de forge. Enfin, toutes les chaux différentes s'impregnent facilement d'une lumiere de diverſes couleurs. Concluons par une remarque qui regarde généralement tous les phoſphores ; c'eſt que pour les voir dans leur beauté, il faut avoir fermé les yeux pendant un peu de temps, afin que la prunelle ſe dilate ; enſuite les ouvrant, elle reçoit plus de cette lumiere, dont l'impreſſion devient plus forte. *Article de M.* FORMEY.

PIERRE DENTALE, *dentalis lapis*, ou *dentalium*, ſorte de coquille, que les apothicaires pulvériſent, & qu'ils emploient dans différens médicamens, comme un excellent alkali.

Le vrai *dental*, décrit par M. Tournefort, eſt fait en forme de tuyau ou de cône, & d'environ trois pouces de long : ſa couleur eſt éclatante, & d'un blanc verdâtre. Cette *pierre* eſt creuſe, légere, & diviſée dans toute ſa longueur par des lignes paralleles qui vont depuis le bas juſqu'en haut. Elle eſt environ de la groſſeur d'une plume, & a quelque reſſemblance avec la dent d'un chien.

Elle eſt fort rare ; c'eſt pour cela qu'on emploie ſouvent à ſa place une ſorte de coquille de diverſes couleurs, qu'on trouve dans le ſable quand la mer eſt retirée, mais qui n'eſt point cannelée comme le *dental*.

M. Liſter, dans les *tranſact. philoſoph.* parle de deux eſpeces de *dental* : la premiere ſe trouve aſſez facilement aux environs de l'île de Guerneſey ; elle eſt longue, mince, ronde, & creuſe à chaque extrémité : d'où lui eſt venu le nom de *dentalium*, ou *pierre* ſemblable à la dent d'un chien. L'autre eſt proprement appellée *entalium* ; elle eſt plus longue & plus épaiſſe que la premiere, & outre cela rayée & ſillonnée ; d'où eſt venu le mot italien *intaglia*.

PIERRE A FEU, eſt une ſorte de *pierre* qui eſt utile, & dont on ſe ſert pour les cheminées, les âtres, les fours, les étuves, *&c. Voyez* PIERRE.

PIERRES FIGURÉES, *chez les naturaliſtes* ; ce ſont de certains corps, que l'on trouve en terre, leſquels n'étant purement que de *pierre*, de caillou, ou de ſpath, ont néanmoins beaucoup de reſſemblance avec la figure extérieure des muſcles, des pétoncles, des huîtres, ou d'autres coquilles, plantes, ou animaux.

Les auteurs ne s'accordent guere ſur l'origine de ces *pierres figurées*. *Voyez* leurs différentes opinions *aux articles* FOSSILE, COQUILLE, PIERRE, BARRE DE BOIS.

PIERRE A FUSIL, (*Lythologie.*) Les paroiſſes de Meunes & de Couſſy dans le Berry, à deux lieues de Saint-Aignan, & à demi-lieue du Cher, vers le midi, ſont les endroits de la France qui produiſent les meilleures *pierres à fuſil*, & preſque les ſeules bonnes. Auſſi en fourniſſent-ils non ſeulement la France, mais aſſez ſouvent les pays étrangers. On en tire delà ſans relâche depuis long-temps, peut-être depuis l'invention de la poudre ; & ce canton eſt fort borné ; cependant les *pierres à fuſil* n'y manquent jamais ; dès qu'une carriere eſt vuide on la ferme, & pluſieurs années après on y trouve des *pierres à fuſil*, comme auparavant.

On ſait comment ces *pierres* font du feu ; en les battant avec un morceau d'acier, on détache de petites particules d'acier, qui ſe fondent en globules par la colliſion ; c'eſt ce que l'on voit évidemment en faiſant l'expérience ſur une feuille de papier blanc, & en regardant par le microſcope ce qui y tombe. M. Hook fut le premier qui fit cette expérience, & il trouva qu'une particule noire, qui n'étoit pas plus groſſe que la tête d'une épingle, paroiſſoit comme une balle d'acier poli,

& réfléchiſſoit fortement l'image de la fenêtre voiſine. Il eſt aiſé de ſéparer les particules de fer fondu, d'avec les particules de la *pierre*, par un couteau aimanté. (*D. J.*)

PIERRE DE FLORENCE, (*Lythol.*) Les *pierres de Florence*, qu'on trouve dans le voiſinage de cette ville, & qui repréſentent des ruines, des payſages, des arbres, ſont entre les mains de tout le monde; les agates appellées *dendrites*, & ſur leſquelles on voit des eſpeces de buiſſons & de végétations, ſont très-connues. Toutes ces *pierres* ſont naturelles; l'art n'a pu juſqu'à préſent parvenir à les imiter; mais il n'en eſt pas de même de toutes les autres agates & *pierres* figurées qui repréſentent des animaux, des fleurs, des deſſins réguliers, des veines bizarres; on les imite ſi aiſément, que la plupart de celles dont la ſingularité nous étonne, ne ſont que le fruit d'un travail très-court & très-facile. (*D. J.*)

PIERRE JUDAÏQUE, *judaicus lapis*, eſt une *pierre* blanche, tendre & friable, en forme de gland, ſur laquelle il y a des lignes ſi induſtrieuſement travaillées, qu'elles paroiſſent avoir été faites au tour.

Elle paſſe en médecine pour poſſéder une vertu lithontriptique; ce qui fait qu'on s'en ſert pour rompre la *pierre* dans la veſſie. *Voyez* LITHONTRIPTIQUE.

PIERRE DE LAIT, (*Litholog.*) pierre tendre, tantôt verte, tantôt noire, tantôt jaune, qui rend une liqueur laiteuſe; on la trouve en Saxe dans les carrieres; les Allemands l'appellent *milchſtein*, & la recommandent pour arrêter les crachemens de ſang, pour reſſerrer les pores, & pour adoucir les douleurs de la veſſie. Ils l'emploient en collyre pour deſſécher les petits ulceres des paupieres, & pour arrêter le flux des larmes involontaire. En un mot, ils donnent à leur *milchſtein* toutes les propriétés que Dioſcoride attribue à ſon *morochtus* d'Egypte, comme s'il étoit certain que ce fuſſent les mêmes *pierres*, & que Dioſcoride eût accuſé juſte ſur les vertus de la ſienne. On ne voit que des erreurs de cette nature en médecine. (*D. J.*)

PIERRE NOIRE, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt une pierre noire enchâſſée dans de l'argent qui eſt aſſujettie dans la muraille, au S. E. de la Caaba, ou du temple de la Meque. Les anciens Arabes ont eu, dès l'antiquité la plus reculée, une très-grande vénération pour cette *pierre*; Mahomet qui étoit venu mettre à profit les erreurs de ſes compatriotes, ne crut point devoir rien changer à l'égard de la *pierre noire*, elle eſt encore juſqu'à ce jour l'objet des reſpects de tous les Muſulmans qui vont en pélerinage à la Meque; ils croient qu'elle eſt tombée du ciel du temps d'Adam, & qu'elle eſt devenue noire pour avoir été touchée par une femme dans le temps menſtruel.

PIERRE DE S. PAUL, (*Hiſt. natur.*) en italien *pietra di S. Paulo*, nom que l'on donne à une eſpece de craie, qui ſe trouve abondamment dans l'île de Malte; elle eſt d'un blanc ſale, ſeche & rude au toucher. C'eſt un abſorbant, & on lui attribue un grand nombre de vertus, ſur-tout contre la morſure des bêtes venimeuſes; effet que l'on croit être dû à l'apôtre ſaint Paul, lorſqu'il fit naufrage dans l'île de Malte; on en fait de petits gâteaux avec des empreintes de ſaint Paul, & d'autres ſaints. *Voyez* MALTE (*terre de*)

PIERRE DE PÉRIGORD, (*Hiſt. nat. des Foſſiles.*) C'eſt une ſubſtance foſſile, ferrugineuſe, noire, dure & peſante, qui paroît contenir quelques particules de fer. On en tire des montagnes du Dauphiné, & elle ne ſert qu'aux potiers de terre & aux émailleurs. *Geoffroy.* (*D. J.*)

PIERRE-PONCE, ſorte de *pierre* ſpongieuſe, poreuſe, & friable. *Voyez* PIERRE. Les naturaliſtes ne s'accordent pas ſur la nature & l'origine de la *pierre-ponce*: quelques-uns croient que ces *pierres* ne ſont autre choſe que des pieces de rocher à moitié brûlées & calcinées, que les éruptions des volcans, particuliérement l'Ætna & le Veſuve, jettent dans la mer, leſquelles étant imprégnées du ſel & lavées par l'eau de la mer, perdent un peu de cette couleur blanche que les feux ſouterrains leur avoient donnée, & deviennent d'une couleur plus foncée, & quelquefois griſe, ſelon le temps qu'elles ont ſéjourné

dans la mer. Le docteur Woodward ne regarde la *pierre-ponce* que comme une eſpece de ſlag ou de frafil, & ſoutient que cette *pierre* ne ſe trouve qu'aux endroits où il y avoit anciennement des forges de métaux, ou proche des volcans & des montagnes qui vomiſſent du feu ; d'autres auteurs croient que la *pierre-ponce* vient dans le fond de la mer, d'où ils ſuppoſent que les feux ſouterrains la détachent, & que c'eſt delà que viennent ſa légéreté, ſa poroſité & ſon goût de ſel ; ils alleguent, pour confirmer cette opinion, que l'on trouve la *pierre-ponce* en mer dans des lieux très-éloignés des volcans ; & ils ajoutent que les rivages de l'Archipel en ſont couverts toutes les fois que les flots ont été agités ; d'où ils conjecturent qu'elle s'éleve du fond de la mer. Le commerce de la *pierre-ponce* eſt très-conſidérable, & on s'en ſert beaucoup dans les manufactures & dans les arts, pour polir & adoucir différens ouvrages. *Voyez* POLIR.

Les morceaux de la *pierre-ponce* ſont de différente forme ; les parcheminiers & les marbriers ſe ſervent de la plus grande & de la plus légere eſpece : les corroyeurs, de la plus peſante & de la plus unie, & les potiers d'étain de la plus petite.

Pline remarque que les anciens employoient beaucoup la *pierre-ponce* en médecine, mais on ne s'en ſert plus à préſent.

On trouve une prodigieuſe quantité de ces pierres répandues dans toutes les Antilles, principalement dans les terrains voiſins des ſoufrieres : le canton de la Ravine ſeche, ſitué dans l'île de la Martinique, au pié de la montagne Pelée, en eſt tellement rempli, qu'on pourroit, pour ainſi dire, en bâtir une ville ; on rencontre beaucoup de ces pierres plus groſſes qu'un demi-boiſſeau ; elles ne different de celles dont ſe ſervent les orfevres & les doreurs, que par un peu moins de légéreté & un peu plus de dureté ; elles peuvent être facilement taillées avec une ſerpe : c'eſt de cette façon qu'on en forme des vouſſoirs de dix à douze pouces de clavée, dont on conſtruit des voûtes extrêmement légeres, très-ſolides, & qui n'ayant point ou très-peu de pouſſée, n'exigent pas des murs fort épais. On fait avec les *pierres-ponces*, des tuyaux de cheminées incomparablement meilleurs & plus légers que ceux de brique ; ces pierres aſpirent très-bien le mortier, & ſe lient ſi parfaitement, que ces joints ne ſe ſéparent jamais ; les murailles qui en ſont conſtruites ne ſont point ſujettes à s'écrouler comme celles de moëllons ; & ſi l'on réfléchit ſur les qualités de la *pierre-ponce*, on s'étonnera que meſſieurs les ingénieurs en Amérique, n'en faſſent pas plus d'uſage pour la conſtruction des parapets, des guérites, & autres ouvrages expoſés au canon ; ils auroient moins à craindre les éclats, ainſi que cela arrive dans les murs de pierre ordinaire, & même dans ceux de brique.

Quoique la *pierre-ponce* paroiſſe devoir ſon exiſtence & ſa poroſité aux feux ſouterrains, elle ne réſiſte pas long-temps à la chaleur d'un feu excité par le vent des ſoufflets ; je l'ai expérimenté dans des fourneaux de fuſion, qui ſe fendirent de toute leur hauteur dans différens endroits.

PIERRES SCHISTEUSES, (*Hiſt. natur. Minéralogie.*) *Voyez* SCHISTE.

PIERRE SPÉCULAIRE, (*Hiſt. nat. des anc.*) *lapis ſpecularis.* C'étoit une pierre tranſparente dont les Romains faiſoient leurs fenêtres & les glaces de leurs litieres. Les ſavans ſont fort partagés ſur ce que c'étoit que cette pierre ; les uns ſoutiennent que la *pierre ſpéculaire* des Romains, eſt celle que les Grecs nommoient σχιστὸς, d'autres veulent que ce ſoit l'ἀφρομηλάμας, à cauſe qu'elle réſiſte à la violence du feu ; quelques-uns prétendent que c'eſt la pierre σελενιτης, à laquelle les Romains ont donné le nom de *pierre ſpéculaire*, eu égard à ſa tranſparence. M. Saumaiſe ſoutient que le *lapis ſpecularis*, & le φεγγιτὴς ſont la même choſe. Comme cette diverſité de ſentimens marque que le *lapis ſpecularis* n'eſt pas aujourd'hui trop connu, M. de Valois penche à croire que ce n'eſt autre choſe que ce que l'on appelle *talc* en Allemagne & en France, non pas ce *talc* commun qui ſe trouve dans la plupart de nos carrieres, mais ce *talc* parfaitement blanc & tranſparent, dont il y a encore aujourd'hui une ſi grande quantité en Moſcovie.

Le principal uſage auquel le *lapis ſpecularis* étoit employé par les Romains, c'étoit à fermer leurs fenêtres. Seneque fait mention de ces ſortes de fenêtres, comme d'une choſe établie de longue main, ce qui donne lieu de préſumer qu'elle étoit déja en vogue dès le temps de la république; c'étoit de la même *pierre ſpéculaire* que ſe faiſoient les glaces des litieres couvertes des dames romaines.

A l'égard des fenêtres de verre, telles que ſont maintenant les nôtres, elles étoient déja en uſage dans le cinquieme ſiecle, puiſque ſaint Jérôme en fait mention. (*D. J.*)

PIERRES VITRESCIBLES, ou *vitrifiables*, (*Hiſt. nat. Minéralog. & Chymie.*) C'eſt ainſi que l'on nomme les pierres que l'action du feu convertit en verre. Cette dénomination, à parler ſtrictement, ne convient à aucune pierre, vu qu'il n'y en a point qui ſans addition ſoit propre à ſe vitrifier; celles qui ſe changent en verre, contiennent quelque ſubſtance étrangere qui facilite la fuſion, telle que du métal ou quelqu'autre terre qui jointe à celle qui fait la baſe de la pierre, la fait entrer en fuſion, & y entre elle-même. D'un autre côté, au feu du ſoleil raſſemblé par le miroir ardent, il n'y a aucune pierre qui en plus ou moins de temps ne ſe convertiſſe en verre. *Voyez* FONDANT, MIROIRS ARDENTS, PIERRES PRÉCIEUSES & VITRESCIBILITÉ.

PIERRE, (*Médec.*) On n'a rien de plus grave en médecine que la formation de la *pierre* dans le corps humain; & les obſervations particulieres en ce genre, méritent d'être recueillies. Je n'en citerai pour exemple que quelques-unes.

1°. En ouvrant le corps d'un gentilhomme mort en Angleterre en 1750, on lui a trouvé 42 pierres dans les reins, 14 dans la véſicule du fiel, & 10 dans la veſſie, qui peſoient 8 onces $\frac{1}{2}$.

2°. On ne connoît que trop les *pierres* contenues dans la capacité de la veſſie; mais qu'il s'en puiſſe trouver dans ſa ſubſtance, dans ſes parois, entre les membranes dont elle eſt formée, & des *pierres* qui ſoient dangereuſes, c'eſt un accident aſſez extraordinaire en médecine: cependant M. Litre en diſſéquant le corps d'un jeune homme, a vu deux *pierres*, qui ayant percé l'uretere dans ſa partie compriſe entre les parois de la veſſie, avoient paſſé par ce trou, s'étoient fait chacune un petit conduit dans la ſubſtance de la veſſie & entre ſes membranes, depuis le trou juſqu'à l'endroit où elles s'étoient arrêtées, & même avoient dû groſſir en cet endroit, parce qu'elles étoient plus grandes que le trou par où elles avoient paſſé. *Hiſt. de l'acad. année* 1702.

3°. M. Dodart a fait voir à l'académie des ſciences 12 pierres de diverſes formes & groſſeurs, toutes tirées d'un cadavre; la plus groſſe étoit du diametre d'un petit œuf, & la plus petite de celui d'une noix.

4°. Un chirurgien de Breſt, trouva dans le cadavre d'un homme de 28 ans, un rein qui renfermoit une groſſe *pierre* du poids de ſix onces & demie; le corps de la *pierre* formé à l'ordinaire par couches, rempliſſoit la capacité du baſſin, & par ſon bout inférieur enfiloit la route de l'uretere. *Hiſt. de l'acad.* 1730.

5°. Un enfant de trois ans ne pouvant uriner par un étrangé phimoſis, le même M. Litre fit faire une inciſion au prépuce par le côté, & enſuite en fit retrancher la partie qui excédoit l'extrémité du gland. D'une grande cavité que ce prépuce formoit, il en ſortit un peu d'urine & un nombre incroyable de *pierres*, les plus petites, groſſes comme des têtes d'épingles, & les plus groſſes étoient comme des pois, unies, griſâtres & friables. Il n'y a preſque pas de doute, qu'elles ne ſe fuſſent formées des parties les plus groſſieres de l'urine qui étoit retenue, tandis que la petite ouverture du prépuce ne permettoit qu'aux plus ſubtiles de ſortir; & ce qui le confirme encore, c'eſt qu'après l'opération, l'enfant ne rendit plus de *pierres*. *Hiſt. de l'acad. année* 1706.

6°. Paſſons en Italie. Dominica B. fille de baſſe condition, âgée d'environ 20 ans, couchoit avec une autre fille, qui auroit voulu faire avec elle les fonctions dont elle étoit incapable. Elle ſe ſervoit donc d'une groſſe aiguille d'os à tête, de la longueur d'un doigt, qui dans une action

particuliere entre les deux compagnes, entra par l'uretere de Dominica, & tomba dans la veſſie. Dominica commença à n'uriner que goutte à goutte, & avec douleur. La honte de déclarer ſon aventure, lui fit cacher ſon mal pendant cinq mois; mais enfin maigriſſant & ayant de la fievre, elle eut recours à un chirurgien, qui ayant introduit le doigt dans le vagin, & ayant ſenti une dureté, découvrit avec un inſtrument un bout de l'aiguille, emporta les matieres pierreuſes qui étoient à l'endroit, & crut avoir fait une belle opération; mais la malade continuant d'être dans le même état, & n'ayant eu par cette manœuvre aucun ſoulagement, un autre chirurgien fut appellé.

Celui-ci introduiſit la ſonde dans la veſſie qui étoit déchirée & ulcérée du côté du vagin, & il ſentit un corps dur; pour ſoulager les vives douleurs, il fit prendre à la malade beaucoup d'huile d'olive, & s'en tint là; quelques jours après, la *pierre* qui s'étoit formée autour de l'aiguille, parut à l'orifice du vagin, par le trou fait à la veſſie, & on la tira avec la main ſans l'aide d'aucun inſtrument. La jeune fille ſe rétablit; mais il lui en eſt reſté une incontinence d'urine, & de temps en temps de légeres inflammations dans ces parties, *Hiſt. de l'acad. année* 1735. Je laiſſe aux gens de l'art à recueillir un grand nombre d'autres obſervations ſemblables qui ne ſont pas quelquefois ſans utilité. (*D. J.*)

PIERRE, (*Critiq. ſacrée.*) πέτρος, πέτρα, *un rocher.* La *pierre de diviſion*; c'eſt le rocher du déſert de Maton; la *pierre d'Ethan*, eſt le rocher où Samſon ſe retiroit, lorſqu'il faiſoit la guerre aux Philiſtins. La *pierre d'Ezel* eſt un rocher auprès duquel David devoit attendre la réponſe de ſon ami Jonathas. La *pierre du ſecours* indique le lieu où les Philiſtins prirent l'arche du Seigneur.

La *pierre* ſur laquelle Notre-Seigneur dit qu'il édifiera ſon égliſe, *Matth. xvj.* 18, eſt expliquée par S. Auguſtin, de la doctrine du Sauveur lui-même; πέτρα, dans *S. Luc*, *viij.* 6, ſe prend pour un lieu pierreux; ce mot déſigne un fort, une fortereſſe, dans le *IV. livre des Rois*, *xiv.* 17. La *pierre du déſert*, c'eſt la ville de Pétra.

Pierre au figuré, ſe prend pour *aſyle*, *II. Reg. xxij.* 2. Il ſe trouve au propre pour les poids d'une balance. Il veut dire encore un *monument*, au *Deut. xxvij.* 4. parce que dans les premiers temps ceux qui avoient fait enſemble quelque traité, élevoient des monceaux de *pierres* pour en conſerver la mémoire, au défaut de l'écriture.

La *pierre de Zohaleth*, *III. Reg. j.* 9. étoit une de ces *pierres* rondes, fort peſantes, que les jeunes gens, pour éprouver leurs forces, tâchoient de lever. *Pierre* ſignifie l'*idolâtrie*. Juda, *ſœur d'Iſraël*, s'eſt corrompue avec la *pierre* & le bois, *Jérém. iij.* 5. il ſe met pour la grêle dans Joſué: le Seigneur fit tomber du ciel de groſſes *pierres*, c'eſt-à-dire, de la grêle d'une groſſeur & d'une dureté prodigieuſe. Le pſalmiſte, *pſ. lxxx.* 17. dit, que Moyſe a raſſaſié les Hébreux du miel qui ſortoit de la *pierre*, c'eſt-à-dire, du miel que les abeilles avoient fait dans les trous des rochers. (*D. J.*)

PIERRES FINES, *graveur en*, (*Gravure.*) artiſte qui grave en creux ou en relief ſur les *pierres fines*, & même juſques ſur les diamans. MM. Vaſari, Vettori & Mariette, ont donné l'éloge ou la vie des maîtres qui s'y ſont le plus diſtingués. *Voyez auſſi le mot* PIERRE GRAVÉE.

PIERRE GRAVÉE; s'il eſt vrai que les inventions qui ont le beſoin pour principe, ont dû précéder celles qui n'ont pour objet que le plaiſir, & qu'elles ſont de toute antiquité; l'on peut faire remonter aſſez haut l'origine de la gravure. Bientôt l'induſtrie jointe au beſoin, imagina l'art de s'exprimer, prit le ciſeau, traça des figures, des traits qui devinrent autant d'expreſſions & d'images de la parole: telle fut l'origine de cet art.

On doit préſumer que les Egyptiens qui gravoient avec tant de facilité ſur des matieres auſſi dures que ſont le granite, le baſalte, & tous les autres marbres des carrieres de l'Egypte, n'ignorerent pas long-temps l'art de graver en creux ſur les métaux, & ſinguliérement en petit ſur les

les *pierres* fines & ſur les *pierres* précieuſes. Moyſe, *Exod. xxv. 30. & ch. xxxix. v. 6. 14.* parle avec éloge de Beſéléel, de la tribu de Juda, qui grava les noms des douze tribus ſur les différentes *pierres* précieuſes dont étoient enrichies l'éphod & le rational du grand prêtre.

On ne peut conteſter que l'art de la gravure ſur les *pierres* fines qui avoit pris naiſſance dans l'Orient, n'y ait été toujours cultivé depuis ſans interruption, moins pour ſatisfaire à un vain appareil de luxe, que par la néceſſité où ſe trouvoient les peuples de ces pays-là, d'avoir des cachets : car aucun écrit, aucun acte n'y étoient tenus pour légitimes & pour authentiques, qu'autant qu'ils étoient revêtus du ſceau de la perſonne qui les avoit dictés. L'écriture ſainte le dit poſitivement : *Eſther, ch. iij. v. 10. c. viij. v. 8.* & les auteurs ont décrit l'anneau de Gigès, *Platò in Politic.* & celui de Darius. Enfin, qu'on ouvre encore les livres ſaints, *Daniel VI. ch. xvij.* qu'on conſulte Hérodote, *liv. I.* l'on y verra qu'à Babylone les grands avoient chacun leurs cachets particuliers.

Les Egyptiens & les principales nations de l'Aſie, conſerverent toujours leur attachement pour les *pierres gravées*. On ſait que Mithridate en avoit fait un amas ſingulier, comme le dit Pline, *liv. XXXVII. ch. j.* & lorſque Luculle, ce Romain ſi célebre par ſa magnificence & par ſes richeſſes, aborda à Alexandrie, Ptolémée uniquement occupé du ſoin de lui plaire, ne trouve rien dans ſon empire de plus précieux à lui offrir qu'une émeraude montée en or, ſur laquelle le portrait de ce prince égyptien étoit gravé. Celui de Bacchus l'étoit ſur la bague de Cléopatre, & le graveur s'y montra auſſi fin courtiſan, que ſupérieur dans ſon art. On connoît la jolie épigramme qui courut alors, & la charmante traduction en vers qu'en a donné M. Hardion ; c'eſt la neuvieme du *l. IV. ch. xviij. de l'Anthologie.*

Le commerce maritime des Etruſques les ayant liés avec les Egyptiens, les Phéniciens, & quelques autres peuples de l'Orient, ils apprirent les mêmes arts & les mêmes ſciences que ces nations profeſſoient, & ils les apporterent en Italie. Ce n'eſt guere que le commerce qui forme en quelque façon de différens peuples une ſeule nation. Les Etruſques commencerent donc à ſe familiariſer avec les arts, heureux fruits de la paix & de l'abondance ! Ils cultiverent la ſculpture, la peinture, l'architecture, & ils ne montrerent pas moins de talens pour la gravure ſur les *pierres* fines.

Le commencement des arts ne fut point différent en Grece de ce qu'il avoit été en Etrurie. Ce furent encore les Egyptiens qui mirent les inſtrumens des arts entre les mains des Grecs, en même temps qu'ils dictoient à Platon les principes de la ſageſſe qu'il étoit venu puiſer chez eux, & qu'ils permettoient aux légiſlateurs grecs de tranſcrire leurs loix pour les établir enſuite dans leur pays.

Cette nation, toute ingénieuſe qu'elle étoit, demeura dans l'ignorance de la gravure juſqu'à Dédale, qui le premier ſut animer la ſculpture, en donnant du mouvement à ſes figures. Il vivoit vers les temps de la guerre de Troye, environ douze cents ans avant J. C. Ce ne fut cependant que dans le ſiecle d'Alexandre, que les progrès des arts parurent en Grece dans tout leur éclat. Alors ſe montrerent les Apelles, les Lyſippe & les Pyrgoteles, qui partageant les faveurs & les bienfaits de cet illuſtre conquérant, diſputerent à qui le repréſenteroit avec plus de grace & de dignité. Le premier y employa ſon pinceau avec le ſuccès que perſonne n'ignore ; & Lyſippe ayant été choiſi pour former en bronze le buſte de ce prince, Pyrgoteles fut ſeul jugé digne de le graver.

La nature ne produit point des hommes ſi rares, ſans leur donner pour émules d'autres hommes de génie ; ainſi l'on vit ſe répandre par toute la Grece une multitude d'excellens artiſtes ; & pour me renfermer dans mon ſujet, il y eut dans toutes les villes des graveurs d'un mérite diſtingué. L'art de la gravure en *pierres* fines eut entre les mains des Grecs les ſuccès que promettent des travaux aſſidus & multipliés ; il ne fallut plus chercher de bons graveurs hors de chez eux, &

ces peuples ſe maintinrent dans cette ſupériorité. Cronius, Appollonide, Dioſcoride, Solon, Hyllus, & beaucoup d'autres dont les noms ſe ſont conſervés ſur leurs gravures, ſe rendirent très-célebres dans cette profeſſion. En un mot, on ne trouve guere ſur les belles *pierres gravées* d'autres noms que des noms grecs.

Les Romains ne prirent du goût pour les beaux arts, que lorſqu'ayant pénétré dans la Grece & dans l'Aſie, ils eurent été témoins de la haute eſtime qu'on y faiſoit des grands artiſtes dans les arts libéraux, ainſi que de leurs productions. Alors ils ſe livrerent à la recherche des belles choſes, & ne mettant point de bornes à la curioſité des *pierres gravées*, non ſeulement ils en dépouillerent la Grece, mais ils attirerent encore à Rome, pour en graver de nouvelles, les Dioſcoride, les Solon, & d'autres artiſtes auſſi diſtingués. On para les ſtatues des dieux de ces ſortes d'ornemens, on en monta des bagues à l'uſage de toutes les conditions. Et qui le pourroit croire! il ſe rencontra des voluptueux aſſez délicats pour ne pouvoir ſoutenir pendant l'été le poids trop peſant de ces ſortes de bagues, *Juven. Sat. I. v. 38.* il fallut en faire de plus légeres & de plus épaiſſes pour les différentes ſaiſons.

Quand les perſonnes moins riches n'avoient pas le moyen de ſe procurer une *pierre* fine, ils faiſoient ſeulement monter ſur leurs anneaux un morceau de verre colorié, gravé ou moulé, ſur quelque belle gravure; & l'on voit aujourd'hui dans pluſieurs cabinets de ces verres antiques, dont quelques-uns tiennent lieu d'excellentes gravures antiques qu'on n'a plus.

Leurs anneaux, leurs bagues, leurs *pierres gravées*, ſervoient à cacheter ce qu'ils avoient de plus cher & de plus précieux, en particulier leurs lettres ou leurs tablettes. Cette coutume a paſſé de ſiecle en ſiecle, & eſt venue juſqu'à nos jours, ſans avoir ſouffert preſque aucune variation. Elle ſubſiſte encore dans toute l'Europe, & juſques chez les Orientaux; & c'eſt ce qui a mis ces derniers peuples, ſi peu curieux d'ailleurs de cultiver les arts, dans la néceſſité d'exercer celui de la gravure en creux ſur les *pierres* fines, afin d'avoir des cachets à leur uſage.

Comme tous les citoyens, au moins les chefs de chaque famille, devoient poſſéder un anneau en propre, il n'étoit pas permis à un graveur de faire en même temps le même cachet pour deux perſonnes différentes; l'hiſtoire nous a décrit les ſujets de pluſieurs de ces cachets. Jules-Céſar avoit fait graver ſur le ſien l'image de Vénus armée d'un dard; gravure dont les copies ſe ſont multipliées à l'infini. Le célebre Dioſcoride avoit gravé celui d'Auguſte. Le cachet de Pompée repréſentoit un lion, tenant une épée. Apollon & Marſias étoient exprimés ſur le cachet de Néron. Scipion l'Africain fit repréſenter ſur le ſien le portrait de Syphax qu'il avoit vaincu.

Les premiers chrétiens qui vivoient confondus avec les Grecs & les Romains, avoient pour ſignes de reconnoiſſance, des cachets ſur leſquels étoient gravés le monogramme de Jeſus-Chriſt, une colombe, un poiſſon, une ancre, une lyre, la nacelle de Saint Pierre, & autres pareils ſymboles.

Le luxe & la molleſſe aſiatique qui s'accrurent chez les Romains avec leurs conquêtes, ne mirent plus de bornes au nombre & aux uſages des *pierres gravées*. Ces maîtres du monde crurent en devoir enrichir leurs vêtemens, & en relever ainſi la magnificence. Les dames Romaines les firent paſſer dans leurs coëffures; les bracelets, les agraffes, les ceintures, le bord des robes en furent parſemés, & ſouvent avec profuſion. L'empereur Eliogabale porta cet excès ſi loin, qu'il faiſoit mettre ſur ſa chauſſure des *pierres gravées* d'un prix ineſtimable, & qu'il ne vouloit plus revoir celles qui lui avoient une fois ſervi; Lampride, *in vitâ Eliogabal. chap. xxiij.*

Il y avoit ſans doute des *pierres gravées* faites uniquement pour la parure, & l'on peut regarder comme telles ces émeraudes, ces ſaphirs, ces topaſes, ces améthyſtes, ces grenats, & généralement toutes ces autres *pierres* précieuſes de couleur, ſur la ſurface deſquelles ſont des gravures en

creux, mais dont la ſuperficie, au lieu d'être plate, eſt convexe, & fait appeller la *pierre*, un *cabochon*. Il faut encore ranger dans cette claſſe toutes ces *pierres gravées* qui paſſent une certaine grandeur, & qui n'ayant jamais pu être portées en bagues, ne paroiſſent avoir été travaillées que pour l'ornement, ou pour ſatisfaire la curioſité de quelques perſonnes de goût. Il n'eſt pas douteux que les *pierres gravées* en relief, ou ce que nous nommons des *camées*, n'entraſſent auſſi dans les ajuſtemens dont elles étoient propres à relever la richeſſe & l'éclat.

Le chriſtianiſme s'étant établi ſur les ruines du paganiſme, l'univers changea de face, & préſenta un ſpectacle nouveau; les anciennes pratiques furent la plupart abandonnées, & l'on ceſſa par conſéquent d'employer les *pierres gravées* à une partie des uſages auxquels on les avoit fait ſervir juſqu'alors, elles ne ſervirent plus qu'à cacheter; mais quand la barbarie vint à inonder toute l'Europe, l'on ne cacheta plus avec les *pierres gravées*; l'on ſe ſoucia encore moins d'en porter en bagues; l'on n'étoit plus en état d'en connoître le prix. Elles ſe diſſiperent; pluſieurs rentrerent dans le ſein de la terre pour reparoître dans un ſiecle plus éclairé & plus digne de les poſſéder. D'autres furent employées à orner des châſſes, & à divers ouvrages d'orfévrerie à l'uſage des égliſes, car c'étoit le goût dominant; c'étoit à qui feroit plus de dépenſes en reliquaires, & à qui en enrichiroit les autels d'un plus grand nombre. Pluſieurs de ces anciennes gravures ineſtimables; pluſieurs de ces précieux camées que les empereurs d'orient avoient emportés de Rome, ne ſortirent du lieu où ils avoient été transférés, & ne repaſſerent dans l'occident, que pour venir y occuper des places dans les chapelles, y tenir rang avec les reliques. Les Vénitiens en remplirent le fameux tréſor de l'égliſe de S. Marc, & les François en apporterent pluſieurs en France durant les croiſades. Depuis très-long-temps, la belle tête de Julia, fille de Titus, & pluſieurs gravures repréſentant des ſujets profanes, ſont confondues avec les reliques dans le tréſor de l'abbaye de S. Denys.

On ne peut ſans doute excuſer un ſi grand fonds d'ignorance de ces ſiecles barbares; & c'eſt cependant à ce défaut de lumieres, que nous ſommes redevables de la conſervation d'une infinité de précieux morceaux de gravures antiques, qui autrement auroient couru le riſque de ne point arriver juſqu'à nous; car enfin ſi ceux qui vivoient dans ces ſiecles barbares euſſent été plus éclairés, le même zele de religion qui leur faiſoit rechercher toutes ſortes de *pierres gravées* pour en parer nos autels & les reliques des ſaints, leur eût fait rejeter toutes celles qui avoient rapport au paganiſme, & les eût peut-être portés à les détruire.

On ſent bien que cette perte eût été grande, quand on réfléchit ſur l'utilité qu'on peut retirer des *pierres gravées*; je ne parle pas de leurs vertus occultes, ce ne ſont que des idées folles; je ne prétends pas non-plus relever le prix & la beauté de la matiere, mais je parle d'abord du plaiſir que fournit à l'eſprit le travail que l'art y ſait mettre. Ces précieux reſtes d'antiquité ſont la ſource d'une infinité de connoiſſances, ils perfectionnent le goût, & meublent l'imagination des idées les plus nobles & les plus magnifiques. C'eſt de deux *pierres gravées* antiques, qu'Annibal Carrache a emprunté les penſées de deux de ſes plus beaux tableaux du cabinet du palais Farneſe à Rome. L'Hercule qui porte le ciel eſt une imitation d'une gravure antique qui eſt chez le roi.

Quoique les *pierres gravées* ne ſoient pas des ouvrages auſſi ſublimes que les admirables productions des anciens ſculpteurs, elles ont cependant quelques avantages ſur les bas-reliefs & les ſtatues. Ces avantages naiſſent de la matiere même des *pierres gravées* & de la nature du travail; comme cette matiere eſt très-dure, & que le travail eſt enfoncé (il n'eſt ici queſtion que de gravures en creux), l'ouvrage eſt à l'abri de l'*uſure* (qu'on me permette d'employer ce mot), & ſe trouve en même temps garanti d'un nombre infini d'autres accidens, que les grands morceaux de ſculpture en marbre n'ont que trop ſouvent éprouvés.

Comme il n'eſt rien de ſi ſatisfaiſant

que d'avoir des portraits fideles des hommes illuſtres de la Grece & de Rome, c'eſt encore dans les *pierres gravées* qu'on peut les trouver ; c'eſt où l'on peut s'aſſurer avec le plus de certitude de la vérité de la reſſemblance. Aucun trait n'y a été altéré par la vetuſté ; rien n'y a été émouſſé par le frottement comme dans les médailles & dans les marbres. Il eſt encore conſolant de pouvoir imaginer que ces ſtatues & ces grouppes qui firent autrefois le ſujet de l'admiration d'Athenes & de Rome, & qui ſont l'objet de nos juſtes regrets, ſe retrouvent ſur les *pierres gravées*. Ce n'eſt point ici une vaine conjecture ; lon a ſur des *pierres gravées*, indubitablement antiques, la repréſentation de pluſieurs belles ſtatues greques qui ſubſiſtent encore : ſans ſortir du cabinet du roi de France, l'on y peut voir ſur des cornalines la ſtatue d'Hercule de Farneſe, un des chevaux de Monte-Cavallo, & le grouppe de Laocoon.

Indépendamment de tous les avantages qu'on vient d'attribuer aux *pierres gravées*, elles en ont encore un de commun avec les autres monumens de l'antiquité ; c'eſt de ſervir à éclaircir pluſieurs points importans de la mythologie, de l'hiſtoire & des coutumes anciennes. S'il étoit poſſible de raſſembler en un ſeul corps toutes les *pierres gravées* qui ſont éparſes de côté & d'autre, on pourroit ſe flatter d'y avoir une ſuite aſſez complete de portraits des grands hommes & des divinités du Paganiſme, preſque toutes caractériſées par des attributs ſinguliers qui ont rapport à leurs cultes. Combien n'y verroit-on point de différens ſacrifices ? combien de ſortes de fêtes, de jeux & de ſpectacles qui ſont encore plus intéreſſans, lorſque les anciens auteurs nous mettent en état de les entendre par les deſcriptions qu'ils en ont laiſſées ?

Cette belle *pierre gravée* du cabinet de feu S. A. R Madame, où eſt repréſenté Théſée levant la *pierre* ſous laquelle étoient cachées les preuves de ſa naiſſance ; cette autre du cabinet du roi, où Jugurtha priſonnier eſt livré à Sylla, ne deviennent-elles pas des monumens curieux, par cela même qu'elles donnent une nouvelle force au témoignage de Plutarque, qui a rapporté ces circonſtances de la vie de ces deux grands capitaines (vie de Théſée & de Marius) ?

Il faut pourtant avouer que de cette abondance de matiere il en réſulteroit la difficulté inſurmontable de donner des explications de la plus grande partie de ces *pierres gravées*. Mais quoique ces ſortes d'explications ne ſoient plus ſuſceptibles de certitude, quoique nous n'ayions ſouvent que des conjectures ſur ces ſortes de monumens que nous poſſédons, cependant ces conjectures mêmes conduiſent quelquefois à des éclairciſſemens également utiles & curieux.

La chûte de l'empire romain entraîna celle des beaux-arts ; ils furent négligés pendant très-long-temps, ou du moins ils furent exercés par des ouvriers qui ne connoiſſoient que le pur méchaniſme de leur profeſſion, & ils ne ſe releverent que vers le milieu du xv ſiecle. La peinture & la ſculpture qui ne vont jamais l'une ſans l'autre, reparurent alors en Italie dans leur premier luſtre, & l'on recommença à y graver avec goût tant en creux qu'en relief. Le célebre Laurent de Médicis, ſurnommé *le magnifique* & *le pere des lettres*, fut le principal & le plus ardent promoteur de ce renouvellement de la gravure ſur les *pierres* fines. Comme il avoit un amour ſingulier pour tout ce qui portoit le nom d'*antique*, outre les anciens manuſcrits, les bronzes & les marbres, il avoit encore fait un précieux aſſemblage de *pierres gravées* qu'il avoit tirées de la Grece & de l'Aſie, ou qu'il avoit recueillies dans ſon propre pays : la vue de ces belles choſes qu'il poſſédoit, autant pour en jouir que pour avoir le plaiſir de les communiquer, anima quelques artiſtes qui ſe conſacrerent à la gravure ; lui-même, pour augmenter l'émulation, leur diſtribua des ouvrages. Le nom de ce grand protecteur des arts, j'ai preſque dit ce grand homme, ſe lit ſur pluſieurs *pierres* qu'il fit graver ou qui lui ont appartenu.

Alors parut à Florence Jean, qu'on ſurnomma *Delle Cornivole*, parce qu'il réuſſiſſoit à graver en creux ſur des cornalines ; & l'on vit à Milan Dominique, appellé *De' Camei*, à cauſe qu'il fit de fort beaux camées. Ces habiles gens formerent des

éleves, & eurent bientôt quantité d'imitateurs. Le Vaſari en nomme pluſieurs, entre leſquels je me contenterai de rappeller ceux qui ont mérité une plus grande réputation ; Jean Bernardi de Caſtel-Bolognese, Matthieu del Naſaro (ce dernier paſſa une grande partie de ſa vie en France au ſervice de François I) ; Jean-Jacques Caraglio de Vérone, qui n'a pas moins réuſſi dans la gravure des eſtampes ; Valério Belli de Vicence, plus connu ſous le nom de *Valerio Vicentini* ; Louis Anichini, & Alexandre Céſari, ſurnommé *le Grec*. Les curieux conſervent dans leurs cabinets des ouvrages de ces gravures modernes, & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'ils en admirent la beauté du travail. Qu'on n'y cherche pas cependant ni cette premiere fineſſe de penſée, ni cette extrême préciſion de deſſin qui conſtituent le caractere du bel antique ; tout ce qu'ils ont fait de plus beau, n'eſt que bien médiocre mis en parallele avec les excellentes productions de la Grece.

Ce n'eſt peut-être pas tant à l'incapacité qui juſqu'à préſent a empêché les graveurs modernes d'approcher de ceux de l'antiquité, qu'à l'ingratitude de la profeſſion, à laquelle il en faut attribuer la cauſe ; du moins jamais nos artiſtes ne montrerent plus de talens ni plus d'ardeur. Lorſqu'ils ont eu à graver des *pierres* en relief, travail auſſi long & preſque auſſi difficile que celui de la gravure en creux, ils ont fait de très-belles choſes. Tels ſont les portraits qu'ils ont exécutés dans ce genre, il y en a tels qu'on pourroit ranger à la ſuite du bel antique. Tels ſont quelques autres ouvrages ſoignés & exécutés dans ces derniers temps par l'habile Sirlet.

2°. *De la matiere ſur laquelle on grave.*

Les anciens graveurs qui en cela ont été ſuivis par tous les modernes, paroiſſent n'avoir excepté aucune des *pierres* fines, ni même des *pierres* précieuſes pour graver deſſus, hormis que ces *pierres* ne ſe ſoient trouvées ſi recommandables par elles-mêmes, que c'eût été un meurtre de les faire ſervir à la gravure. Encore aujourd'hui l'on a pour de telles *pierres* précieuſes les mêmes égards. Du reſte, on rencontre tous les jours des gravures ſur des améthyſtes, des ſaphirs, des topaſes, des chryſolites, des péridots, des hyacintes & des grenats. On en voit ſur des bérylles ou aigues-marines, des primes d'émeraudes & d'améthyſtes, des opales, des turquoiſes, des malachites, des cornalines, des calcédoines & des agates. Les jaſpes rouges, jaunes, verds & de diverſes autres couleurs, & en particulier les jaſpes ſanguins, le jade, des cailloux ſinguliers, des morceaux de lapis ou lyanée, & des tables de cryſtal de roche ont auſſi ſervi de matiere pour la gravure, même d'aſſez belles émeraudes & des rubis y ont ſervi. Mais de toutes les *pierres* fines, celles qu'on a toujours employées plus volontiers pour la gravure en creux, ſont les agates & les cornalines ou ſardoines ; tandis que les différentes eſpeces agates-onix ſemblent avoir été réſervées pour les reliefs.

C'eſt à la variété des couleurs dont la nature a embelli les agates, que nous devons ces beaux camées, qu'un ſavant pinceau n'auroit pu peindre avec plus de juſteſſe, & qui preſque tous ſont des productions de nos graveurs modernes.

Ne paſſons pas ici ſous ſilence des gravures ſingulieres & qui peuvent marcher à la ſuite des *pierres gravées*. Ce ſont des agates ou d'autres *pierres* fines ſur leſquelles des têtes ou des figures en baſſe-taille & ciſelées en or ont été rapportées & incruſtées, de façon qu'à la différence près de la matiere elles font preſque le même effet que les véritables camées. On en voit une à Florence, qui appartenoit à l'électrice palatine Anne-Marie-Louiſe de Médicis, en qui tout eſt fini. Cette belle gravure doit ſe trouver dans le cabinet du grand duc : c'eſt peut-être un Apollon vainqueur du ſerpent Pithon ; il y en a une repréſentation dans le *Muſæum Florent. tom. I. tab. 66. n°. 1.* En 1749, un Italien a diſtribué à Paris pluſieurs *pierres* ſemblablement incruſtées ; & comme il en avoit nombre & qu'elles étoient trop bien conſervées pour n'être pas ſuſpectes, les connoiſſeurs ſont perſuadés que c'étoient des pieces modernes.

Le diamant, la ſeule *pierre* précieuſe ſur laquelle on n'avoit pas encore eſſayé de graver, l'a été dans ces derniers ſiecles.

Il eſt vrai que M. André Cornaro, Venitien, annonça en 1723 une tête de Néron gravée en creux ſur un diamant; & pour relever le prix de cette gravure qu'il eſtimoit douze mille ſequins, il aſſuroit qu'elle étoit antique. Mais on ne peut guere douter du contraire, & peut-être ſon diamant étoit un ouvrage de Conſtanzi qui a long-temps travaillé à Rome avec diſtinction. Lorſque Clément Birague, milanois, que Philippe II avoit attiré en Eſpagne, & qui ſe trouvoit à Madrid en 1564, fit l'eſſai de graver ſur le diamant, perſonne n'avoit encore tenté la même opération. Cet ingénieux artiſte y grava pour l'infortuné dom Carlos le portrait de ce jeune prince, & ſur ſon cachet qui étoit un autre diamant, il mit les armes de la monarchie eſpagnole. On a fait voir à Paris un diamant où étoient gravées ou plutôt égratignées les armes de France; l'on dit qu'il y en a un ſemblable dans le tréſor de la reine de Hongrie à Vienne, & que le cachet du feu roi de Pruſſe étoit pareillement gravé ſur un diamant. Au reſte, ces gravures ne peuvent être ni bien profondes, ni fort arrêtées, ni faites ſur des diamans parfaits. Ajoutez que ſouvent l'on montre des gravures qu'on dit être faites ſur des diamans, & qui ne le ſont réellement que ſur des ſaphirs blancs.

3°. *De la diſtinction des pierres antiques d'avec les modernes.* Comme il regne beaucoup de ruſe, de fraude & de ſtratagême pour tromper au ſujet des *pierres gravées*, on demande s'il y a des moyens de diſtinguer l'antique du moderne, les originaux des copies; quelques curieux ſe ſont fait là-deſſus des regles qui, tout incertaines qu'elles ſont, méritent cependant d'être rapportées.

Ils commencent par examiner l'eſpece de la *pierre*: ſi cette *pierre* eſt orientale, parfaite dans ſa qualité, ſi c'eſt quelque *pierre* fine dont la carriere ſoit perdue, telles que ſont, par exemple, les cornalines de la vieille roche; ſi le poli en eſt très-beau, bien égal & bien luiſant, c'eſt ſelon eux, des preuves de l'antiquité d'une gravure. Il eſt certain que l'examen de la qualité d'une *pierre* gravée & de ſon beau poli ne ſont point des choſes indifférentes; mais l'on a vu plus d'une fois nos graveurs effacer d'anciennes mauvaiſes gravures, retoucher des antiques, apporter dans le poliment une grande dextérité pour mieux tromper les connoiſſeurs. D'ailleurs ce ſeroit peût-être une preuve encore plus certaine de l'antique d'une *pierre gravée*, ſi la ſurface extérieure d'une telle *pierre* étoit dépolie par le frottement; car les anciens gravoient pour l'uſage, & toute *pierre* qui a ſervi doit s'en reſſentir.

Les curieux croient encore reconnoître certainement ſi les inſcriptions gravées en creux ſur les *pierres* ſont vraies ou ſuppoſées, & cela par la régularité & la proportion des lettres, & par la fineſſe des jambes; mais il n'y a guere de certitude dans ces ſortes d'obſervations; tout graveur qui voudra s'en donner la peine & qui aura une main légere, tracera des lettres qui imiteront ſi bien celles des anciens, même celles qui ſont formées par des points, que les plus fins connoiſſeurs prendront le change; & ce ſtratagême conçu en Italie pour ſe jouer de certains curieux nourris dans la prévention, n'a que trop bien réuſſi. Ils ont corrompu juſque aux *pierres gravées* antiques, en y mettant de fauſſes inſcriptions; & c'eſt ce qu'ils exécutent avec d'autant plus de ſécurité, qu'il leur eſt plus facile alors d'en impoſer. Qui pourra donc aſſurer que pluſieurs de ces noms d'artiſtes qui ſe liſent ſur les *pierres gravées*, & même auprès de fort belles gravures, n'y auront pas été ajoutés dans des ſiecles poſtérieurs? ſur-tout depuis que M. Gori a fait obſerver que le nom de *Cléomenes* écrit en grec, qu'on voit ſur le ſocle de la fameuſe & belle ſtatue de la Vénus de Médicis, eſt une inſcription poſtiche.

Il n'eſt pas plus difficile d'ajouter ſur les *pierres gravées*, de ces cercles & de ces bordures en forme de cordon, qui, ſuivant le ſentiment de M. Gori, caractériſent les *pierres* étruſques, & ſont un ſigne certain pour les reconnoître.

D'autres curieux prétendent que les anciens n'ont jamais gravé que ſur des *pierres* de figures rondes ou ovales; & lorſqu'on leur en montre quelques-unes d'une autre forme, telles que ſont des

pierres quarrées ou à pans, ils ne balancent pas à dire que la gravure en eſt moderne; ce qui n'eſt pas toujours exactement vrai.

Quelques négligences qui ſe ſeroient gliſſées dans des parties acceſſoires au milieu des plus grandes beautés, ne doivent pas non plus faire juger qu'une gravure n'eſt pas antique : on en devroit peut-être conclure tout le contraire, d'autant que les gravures modernes ſont en général aſſez ſuivies, & que celles des anciens ont aſſez ſouvent le défaut qu'on vient de remarquer. On peut citer pour exemple l'enlévement du palladium gravé par Dioſcoride : le diomede qui eſt la maîtreſſe figure, réunit toutes les perfections; preſque tout le reſte eſt d'un travail ſi peu ſoigné, qu'à peine ſeroit-il avoué par des ouvriers médiocres. Cet habile artiſte auroit-il prétendu relever l'excellence de ſa production par ce contraſte? ou auroit-il craint que l'œil s'arrêtant ſur des objets étrangers, ne ſe portât pas aſſez entiérement ſur la principale figure?

Mais une *pierre gravée* qui ſeroit enchâſſée dans ſon ancienne monture; une autre qu'on ſauroit, à n'en pouvoir douter, avoir été trouvée depuis peu à l'ouverture d'un tombeau, ou ſous d'anciens décombres qui n'auroient jamais été fouillés, mériteroit d'être recue pour antique. Il paroît auſſi qu'on ne devroit pas moins eſtimer une *pierre gravée* qui nous viendroit de ces pays où les arts ne ſe ſont point relevés depuis leur chûte : par exemple, des *pierres gravées* qui ſont tirées & apportées du Levant, ne ſont pas ſuſceptibles d'altérations par le défaut d'ouvriers, comme le ſont celles qu'on découvre en Europe; enfin outre la certitude de l'antiquité pour *pierre gravée*, il faut encore qu'elle ſoit réellement belle pour mériter l'eſtime des curieux. Concluons donc que la connoiſſance du deſſin, jointe à celle des manieres & du travail, eſt le ſeul moyen pour ſe former le goût, & devenir un bon juge dans les arts, & en particulier dans la connoiſſance du mérite des *pierres gravées*, tant antiques que modernes.

4°. *Des illuſtres graveurs en pierres fines.* Il ſemble qu'il manque quelque choſe à l'hiſtoire des arts, ſi elle ne marche accompagnée de celle des artiſtes qui s'y ſont diſtingués. C'eſt ce qui a engagé Mrs Vaſari, Vettori, & Mariette, à faire la vie de ces illuſtres artiſtes; il nous ſuffira néanmoins d'indiquer les noms des principaux parmi les modernes qui ont paru depuis la renaiſſance des arts.

Tout le monde ſait que la chûte du bon goût ſuivit de fort près celle de l'empire romain; des ouvriers groſſiers & ignorans prirent la place des grands maîtres, & ſemblerent ne plus travailler que pour accélérer la ruine des beaux arts. Cependant dans le temps même qu'ils s'éloignoient à ſi grands pas de la perfection, ils ſe rendoient, ſans qu'on y prît garde, utiles, & même néceſſaires à la poſtérité. En continuant d'opérer, bien ou mal, ils perpétuerent les pratiques manuelles des anciens; pratiques dont la perte étoit ſans cela inévitable, & n'auroit peut-être pu ſe retrouver. Il eſt donc heureux que l'art de la gravure en *pierres* fines n'ait ſouffert aucune interruption, & qu'il y ait eu une ſucceſſion ſuivie de graveurs qui ſe ſoient inſtruits les uns les autres, & qui ſe ſoient mis, pour ainſi dire, à la main, les outils ſans leſquels cet art ne ſauroit ſe pratiquer.

Ceux d'entr'eux qui abandonnerent la Grece dans le quinzieme ſiecle, & qui vinrent ſe chercher un aſyle en Italie, pour ſe ſouſtraire à la tyrannie des Turcs leurs nouveaux maîtres, y firent paroître pour la premiere fois quelques ouvrages, qui un peu moins informes que les gravures qui s'y faiſoient journellement, ſervirent de prélude au renouvellement des arts, qui ſe préparoit. Les pontificats de Martin V & de Paul II, furent témoins de ces premiers eſſais; mais Laurent de Médicis, le plus illuſtre protecteur que les arts aient rencontré, fut le principal moteur du grand changement qu'éprouva celui de la gravure. Sa paſſion pour les *pierres gravées* & pour les camées, lui fit rechercher, ainſi que je l'ai déja remarqué, les meilleurs graveurs; il les raſſembla auprès de ſa perſonne; il leur diſtribua des ouvrages; il les anima par ſes bienfaits;

& l'art de la gravure en *pierres* fines reprit une nouvelle vie.

Jean delle'Cornivole fut regardé comme le reſtaurateur de la gravure en creux des *pierres* fines, & Dominique de'Camei, de la gravure en relief. Ces deux artiſtes furent bientôt ſurpaſſés par Pierre-Marie de Peſcia, & par Michélino. L'art de la gravure en *pierres* fines, s'étendit rapidement dans toutes les parties de l'Italie. Cependant il étoit réſervé à Jean Bernardi, né à Caſtel-Bologneſe, ville de la Romagne, d'enſeigner aux graveurs modernes à ſe rendre de dignes imitateurs de ceux des anciens. Entr'autres ouvrages de gravure de ce célebre artiſte, on vante beaucoup ſon Titius, auquel un vautour déchire le cœur, gravé d'après le deſſin de Michel-Ange : comblé d'honneurs & de biens, il expira en 1555. Dans ce temps-là François I avoit attiré en France le fameux Matthieu del Naſaro, qui s'occupa à former parmi nous des éleves qui fuſſent en état de perpétuer dans le royaume l'art qu'il y avoit fait connoître.

Pendant le même temps, Luigi Anichini, & ſur-tout Alexandre Ceſari, ſurnommé *le Grec*, gravoit à Rome avec éclat toutes ſortes de ſujets ſur des *pierres* fines : le chef-d'œuvre de ce dernier eſt un camée repréſentant la tête de Phocion l'athénien. Jacques de Trezzo embelliſſoit alors l'Eſcurial par ſes ouvrages en ce genre.

Quand l'empereur Rodolphe II monta ſur le trône, il protégea les arts, fit fleurir celui de la gravure en Allemagne dans le dix-ſeptieme ſiecle, & employa particuliérement Gaſpard l'Héman, & Miſéroni; mais aucun de ces graveurs n'a pu ſoutenir le parallele du Coldoré, qui floriſſoit en France vers la fin du ſeizieme ſiecle, & qui a vécu juſques ſous le regne de Louis XIII. Cependant parmi les graveurs françois, perſonne n'a mérité cette brillante réputation dont Flavius Sirlet a joui dans Rome juſqu'à ſa mort, arrivée le 15 août 1737 ; on ne connoît aucun graveur moderne qui l'égale pour la fineſſe de la touche : il nous a donné ſur des *pierres* fines des repréſentations en petit des plus belles ſtatues antiques qui ſont à Rome : le groupe du Laocoon eſt ſon chef-d'œuvre.

Celui qui ſe diſtinguoit derniérement le plus dans cette ville, eſt le chevalier Charles Coſtanzi; il a gravé ſur des diamans, pour le roi de Portugal, une Léda, & une tête d'Antinoüs.

Je n'ai point parlé des graveurs qu'a produit l'Angleterre, parce que la plus grande partie ſont demeurés fort au deſſous du médiocre; il faut pourtant excepter Charles Chrétien Reiſen qui a mérité une des premieres places parmi les graveurs en creux ſur les *pierres* fines, & qui a eu pour éleve un nommé Claus, mort en 1739, enſuite Smart, & enfin Seaton, qui étoit de nos jours le premier graveur de Londres.

Mais nous avons lieu de regretter un de nos graveurs françois, mort en 1746, & qui faiſoit honneur à la nation; je parle de M. François-Julien Barier, graveur ordinaire du roi en *pierres* fines, homme de goût, né induſtrieux, & qui a fait dans l'un & dans l'autre genre de gravure, des ouvrages qui ont aſſuré ſa réputation; il ne lui manquoit qu'une plus parfaite connoiſſance du deſſin.

M. Jacques Guay qui lui a ſuccédé, ne doit point craindre d'eſſuyer un pareil reproche; il deſſine très-bien, & modele de même; il a viſité toute l'Italie pour ſe perfectionner, & a retiré de grands fruits de ſes voyages. Il a jeté beaucoup d'eſprit ſur une cornaline, où il a exprimé en petit, d'après le deſſin de M. Bouchardon, le triomphe de Fontenoy.

5°. *De la pratique de la gravure en pierres fines.* Quand on examine avec attention ce que Pline a dit de la maniere de graver ſur les *pierres* précieuſes, on demeure pleinement convaincu que les anciens n'ont point connu d'autres méthodes, que celles qui ſe pratiquent aujourd'hui. Ils ont dû ſe ſervir, comme nous, du touret, & de ces outils d'acier ou de cuivre, qu'on nomme ſcies & bouterolles; & dans l'occaſion ils ont pareillement employé la pointe du diamant. Le témoignage de Pline eſt formel, *liv. XXXVII. ch. iv. & chap. xiij.* ce qui mettra cette vérité dans tout ſon jour, ſera de donner ici la deſcription

description détaillée de notre maniere de graver ; mais il faut la laisser faire à cet habile auteur notre collegue, qui, après avoir puisé chez les artistes tout ce qui concerne les arts, sait les décrire dans cet ouvrage avec des talens au dessus de mes éloges.

6°. *Des pierres gravées factices.* L'extrême rareté des *pierres* précieuses, & le vif empressement avec lequel on les recherchoit dans l'antiquité, ne permettant qu'aux personnes riches d'en avoir, firent imaginer des moyens pour satisfaire ceux qui, manquant de facultés, n'en étoient pas moins possédés du desir de paroître. On employa le verre, on le travailla, on lui allia divers métaux ; & en le faisant passer par différens degrés de feu, il n'y eut presque aucune *pierre* précieuse dont on ne lui fît prendre la couleur & la forme. On a retrouvé ce secret dans le quinzieme siecle, & on est rentré en possession de faire de ces pâtes ou *pierres* factices, que quelques-uns appellent des *compositions*. *Voyez* PATE DE VERRE *ou* PIERRE GRAVÉE FACTICE.

7°. *De la maniere de tirer les empreintes.* Pour ce qui regarde les diverses manieres de tirer des empreintes sur les plus belles *pierres gravées*, *v. le mot* EMPREINTE.

8°. *De la conservation des pierres gravées.* Un amateur tâche de conserver ses *pierres gravées*, & a pour cet effet des écrins ou baguiers. *V.* ÉCRIN.

9°. *Des auteurs sur les pierres gravées.* Entre un si grand nombre d'auteurs qui, depuis Pline jusqu'à nous, ont traité des *pierres gravées*, nous ne nous proposons ici que de nommer les principaux ; les curieux peuvent recourir à la partie si intéressante du livre de M. Mariette, qui concerne la bibliotheque Dactyliographique : une matiere si seche a pris entre ses mains les graces & les ornemens qu'on ne trouve point ailleurs.

On connoît assez, sur les anneaux des anciens, les ouvrages de Kitschius, de Longus, de Kirchman, de Kornman, & de Liceti ; ils ont tous été réimprimés ensemble à Leyde en 1672 ; le livre de Liceti imprimé à Udine en 1645, *in-4°.* n'est à la vérité qu'une misérable compilation, & ne peut être lu sans dégoût ; mais en échange on sera fort content de la brochure de Cazalius sur les anneaux & leurs usages.

Antoine le Pois a donné un discours sur les médailles & gravures antiques, Paris 1579, *in-4°*, avec figures, livre très-curieux, très-bien imprimé, & d'un auteur qui a le premier rompu la glace sur cette matiere. Ce livre estimé n'est pas fort commun ; mais il faut prendre garde s'il se trouve à la page 126 une figure du dieu des jardins, qui a été arrachée dans plusieurs exemplaires.

Baudelot de Dorival a mis au jour un livre de *l'utilité des voyages, &c.* Paris 1686, 2 vol. *in-12.* avec figures, & Rouen 1727 : livre utile, intéressant, & dont on ne peut se passer.

Nous avons indiqué au *mot* GRAVURE, les ouvrages où l'on enseigne la pratique de cet art : passons aux plus beaux recueils & cabinets de *pierres gravées :* voici ceux de la plus grande réputation, publiés en Italie.

Agostini (*Leonardo*) ; le Gemme, *antiche figurate, colle annotazioni di Pietro Bellori, in Roma 1657, in-4°. fig. secundâ parte in Roma 1669, in-4°.* seconde édition, *in Roma 1686*, 2 vol. *in-4°. fig.* troisieme édition mise en latin par Jacques Gronovius, *Amstelod. 1685*, 2 vol. *in-4°.* & à Francher 1694, 2 vol. *in-4°. fig.*

Léonard Agostini, né à Boccheggiano, dans l'état de Sienne, étoit un connoisseur d'un goût exquis, & il avoit veilli parmi les antiques ; son recueil est excellent, de même que son discours historique qui sert de préliminaire : il sait joindre l'utile à l'agréable, le goût avec l'érudition. Il eut encore l'avantage de trouver un dessinateur & un graveur habile dans la personne de Jean-Baptiste Galleſtruzzi, florentin ; la deuxieme édition, préférable à la premiere pour l'ordre qui y a été observé & l'amélioration des discours, lui sera toujours inférieure par rapport aux planches. Il n'est pas inutile d'avertir qu'on a employé dans cette édition deux sortes de papiers, & qu'on doit donner la préférence au plus grand papier ; car outre

que le petit eſt fort mauvais, l'impreſſion des planches y eſt trop négligée : l'édition de Hollande a les planches gravées aſſez proprement, mais ſans goût.

De la Chauſſe, *romanum Muſæum*, &c. *Romæ*, 1690, *in-fol. editio ſecunda ; Romæ* 1707, *in-fol. editio tertia* ; *Romæ* 1746, 2 *vol. in-fol. item* en françois, Amſterdam 1706, *in-fol.* fig.

Michel-Ange de la Chauſſe, pariſien, ſavant antiquaire, étoit allé aſſez jeune à Rome, & ſon caractere, autant que ſon goût, l'y avoit fixé. Le corps d'antiquités qu'il intitula *Muſæum romanum*, eſt une collection qui réunit les plus ſingulieres antiquités qui ſe trouvoient dans les cabinets de Rome au temps où l'auteur écrivoit. Les figures ſont accompagnées d'explications auſſi curieuſes qu'inſtructives. Jamais ouvrage ne fut mieux reçu ; Grœvius l'inféra tout entier dans ſon grand recueil des antiquités romaines. Il fut traduit en françois, & imprimé à Amſterdam en 1706 ; mais l'édition originale fut ſuivie d'une ſeconde, à tous égards préférable à la premiere, pareillement faite à Rome en 1707, & conſidérablement augmentée par l'auteur même ; on en donna tout de ſuite une troiſieme édition à Rome en 1746, en 2 volumes *in-fol.* fort inférieure à la ſeconde, & dans laquelle le libraire n'a cherché qu'à induire le public en erreur, & abuſer de ſa confiance.

La premiere partie du recueil de M. de la Chauſſe, comprend une ſuite aſſez nombreuſe de gravures antiques, qui preſque toutes ſont des morceaux d'élite, dont le public n'avoit point encore joui dans aucun ouvrage imprimé.

M. de la Chauſſe a encore publié à Rome, en 1700, *in-4°.* fig. un recueil de *pierres gravées* antiques, avec ſes obſervations : le choix des *pierres* eſt fait avec diſcernement ; les explications écrites en italien ſont judicieuſes & pleines d'érudition ; les planches, au nombre de deux cents, gravées par Bartholi, ne ſont qu'au trait.

Muſæum florentinum, cum obſerv. Ant. Franc Gori, *Florentiæ*, 1731, 1732, 2 vol. *fol. maj. cum fig. &c.*

Qui ne connoît pas le prix de cette rare & immenſe collection ? juſqu'à préſent on n'en a vu, je crois, que ſix volumes ; mais c'en eſt aſſez pour admirer le plus beau cabinet de *pierres gravées* qu'il ait au monde. Les deux premiers volumes donnés en 1731 & 1732, contiennent toutes les *pierres gravées* du grand duc, qui méritent quelque conſidération. Le premier volume contient plus de huit cents *pierres gravées*, qui occupent cent grandes planches ; & le ſecond quatre cents dix-huit *pierres gravées*, rangées comme dans le premier ſur cent planches ; les éditeurs n'ont point craint d'excéder, ni par rapport à la largeur des marges, ni pour la groſſeur des caracteres, ni dans la diſpoſition des titres : l'épaiſſeur du papier répond à ſa grandeur ; aucun des ornemens dont on a coutume d'enrichir les livres d'importance, n'ont été épargnés dans celui-ci ; en un mot c'eſt un ouvrage d'apparat, & qui remplit parfaitement les vues de ceux qui l'ont fait naître ; ce livre coûte fort cher, même aux ſouſcripteurs ; & pour comble de malheur, la grande inondation de l'Arno, qui a fait périr ſur la fin de 1740, une partie de l'édition miſe dans le palais Corſini, n'en a pas fait baiſſer le prix.

10°. *Des collections de pierres gravées.* Non ſeulement l'antiquité nous fournit des exemples de paſſions pour les *pierres gravées*, mais elle nous fournit des génies ſupérieurs, & les plus diſtingués dans l'état, qui formoient de ces collections. Quels hommes que Céſar & Pompée ! Ils aimerent paſſionnément l'un & l'autre les *pierres gravées ;* & pour montrer l'eſtime qu'ils en faiſoient, ils voulurent que le public fût le dépoſitaire de leurs cabinets. Pompée mit dans le Capitole les *pierres gravées*, & tous les autres bijoux précieux qu'il avoit enlevés à Mithridate ; & Céſar conſacra dans le temple de Vénus, ſurnommée *genitrix*, celles qu'il avoit recueillies lui-même avec des dépenſes infinies ; car perſonne n'égaloit ſa magnificence, quand il s'agiſſoit de choſes curieuſes. Marcellus, fils d'Octavie, & neveu d'Auguſte, dépoſa ſon cabinet de *pierres gravées* dans le ſanctuaire du temple d'Apollon, ſur le mont Palatin. Marcus

Scaurus, beau-fils de Sylla, homme vraiment ſplendide, avoit formé le premier un ſemblable cabinet dans Rome. Il falloit être bien puiſſant pour entreprendre alors de ces collections. Le prix des belles *pierres* étoit monté ſi prodigieuſement haut, que de ſimples particuliers ne pouvoient guere ſe flatter d'y atteindre. Un revenu conſidérable ſuffiſoit à peine pour l'achat d'une *pierre* précieuſe. Jamais nos curieux, quelque paſſionnés qu'ils ſoient, ne pouſſeront les choſes auſſi loin que l'ont fait les anciens. Je ne crois pas qu'on rencontre aujourd'hui des gens, qui ſemblables au ſénateur Nonius, préferent l'exil, & même la proſcription, à la privation d'une belle bague.

Il eſt pourtant vrai que depuis le renouvellement des beaux arts, les *pierres gravées* ont été recherchées par les nations polies de l'Europe avec un grand empreſſement; & ce goût ſemble même avoir pris de nos jours une nouvelle vigueur. Il n'y a preſque point de prince qui ne ſe faſſe honneur d'avoir une ſuite de *pierres gravées*. Celles du roi & celles de l'impératrice reine de Hongrie, ſont conſidérables. Le recueil de M. le duc d'Orléans eſt très-beau. On vante en Angleterre les *pierres gravées* recueillies autrefois par le comte d'Arundel, préſentement entre les mains de miladi Germain, celles qu'avoit raſſemblé milord Pembrock, & la collection qu'en avoit fait le duc de Dévonshire, l'un des plus illuſtres curieux de ce ſiecle.

C'eſt néanmoins l'Italie qui eſt encore remplie des plus magnifiques cabinets de *pierres gravées*. Celui qui avoit été formé par les princes de la maiſon Farneſe, a fait un des principaux ornemens du cabinet du roi des deux Siciles; la collection du palais Barberin, tient en ce genre un des premiers rangs dans Rome qui, de même que Florence & Veniſe, abonde en cabinets particuliers de *pierres gravées*. Mais aucune de ces collections n'égale celle que poſſédoit le grand duc, qui paroît être la plus ſinguliere & la plus complete qu'on ait encore vue, puiſque le marquis Maffei aſſure qu'elle renferme près de trois mille *pierres gravées*. On ſait que les plus remarquables ſe trouvent dans le *muſæum florentinum*; auſſi faut-il convenir que les peuples d'Italie ſont à la ſource des belles choſes. Fait-on la découverte de quelque rare monument, de ceux d'une ville même, d'un *Herculanum*, par exemple, elle ſe fait pour eux: ils ſont les premiers à en jouir; ils peuvent continuellement étudier l'antique qui eſt ſous leurs yeux; & comme leur goût en devient plus sûr & plus délicat que le nôtre, ils ſont auſſi généralement plus ſenſibles que nous aux vraies beautés des ouvrages de l'art.

11°. *Des belles pierres gravées.* Pour avoir des *pierres gravées*, exquiſes en travail, il faut remonter juſqu'au temps des Grecs; ce ſont eux qui ont excellé en ce genre, dans la compoſition, dans la correction du deſſin, dans l'expreſſion, dans l'imitation, dans la draperie, en un mot dans tout genre. Leur habileté dans la repréſentation des animaux, eſt encore ſupérieure à celle de tous les autres peuples. Ils étoient mieux ſervis que nous dans leurs modeles, & ils ne faiſoient abſolument rien ſans conſulter la nature. Ce que nous diſons de leurs ouvrages au ſujet de la gravure en creux, doit également s'appliquer aux *pierres gravées* en relief, appellées *camées* ou *camaïeux*. Ces deux genres de gravure ont toujours chez les Grecs marché d'un pas égal. Les Etruſques ne les ont point égalés; & les Romains qui n'avoient point l'idée du beau, leur ont été inférieurs à tous égards. Quoique curieux à l'excès des *pierres gravées*, quoique ſoutenus par l'exemple des graveurs grecs qui vivoient parmi eux, ils n'ont eu en ce genre que des ouvriers médiocres de leur nation, & la nature leur a été ingrate. Les arts illuſtroient en Grece ceux qui les pratiquoient avec ſuccès; les Romains au contraire n'employoient à leurs ſculptures que des eſclaves ou des gens du commun.

12°. *De la plus belle* pierre gravée *connue.* La plus belle *pierre gravée* ſortie des mains des Grecs, & qui nous eſt reſtée, eſt, je penſe, la cornaline, connue ſous le nom de *cachet de Michel-Ange*. C'eſt le plus beau morceau du cabinet du roi de France, & peut-être du monde. On dit

qu'un orfevre de Bologne en Italie, nommé *Auguſtin Taſſi*, l'eut après la mort de Michel-Ange, & la vendit à la femme d'un intendant de la maiſon de Médicis. Le ſieur de Bagarris qui a été garde du cabinet des antiques de Henri III, l'acheta huit cents écus, au commencement du dernier ſiecle, des héritiers de cette dame qui étoient de Nemours : le ſieur Lauthier le pere l'eut après la mort de ces antiquaires ; & ce ſont les enfans dudit ſieur Lauthier, qui l'ont vendue à Louis XIV. *Voyez* CACHET *de* Michel-Ange.

13°. *Des* pierres gravées *de l'ancienne Rome.* Il ſemble par ce que nous avons remarqué tout à l'heure, qu'il y avoit parmi les Romains une ſorte d'inſuffiſance pour la culture des arts. J'ajoute, que ce n'eſt pas la ſeule nation qui pour avoir poſſédé les plus belles choſes, & les avoir en apparence aimées avec paſſion, n'a pu fournir ni grands peintres, ni grands ſculpteurs. Je n'ai plus qu'un mot à dire au ſujet de certaines gravures ſur le cryſtal par les modernes.

14°. *Des gravures des modernes ſur le cryſtal en particulier.* Les graveurs modernes ont gravé en creux ſur des tables de cryſtal, d'aſſez grandes ordonnances d'après les deſſins des peintres, & l'on enchâſſoit enſuite ces gravures dans des ouvrages d'orfévrerie, pour y tenir lieu de bas-reliefs.

Il faut lire, dans le Vaſari, les deſcriptions qu'il fait d'un grand nombre de ces gravures, qui enrichiſſoient des croix & des chandeliers deſtinés pour des chapelles, & de petits coffres propres à ſerrer des bijoux. Valerio Vicentini en avoit exécuté un qui étoit entiérement de cryſtal, & où il avoit repréſenté des ſujets tirés de l'hiſtoire de la paſſion de Notre-Seigneur. Clément VII en fit préſent à François I, lors de l'entrevue qu'il eut avec ce prince à Marſeille, à l'occaſion du mariage de Catherine de Médicis, ſa niece ; & c'étoit, au rapport du Vaſari, un morceau unique & ſans prix. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PIERRE GRAVÉE *factice*, (*Gravure.*) Voici la manipulation uſitée pour faire des *pierres gravées* factices. On prend du blanc qui ſe trouve chez les épiciers-droguiſtes en gros pains, qu'ils appellent *blanc d'Eſpagne* ou *de Rouen.* (*Voyez* BLANC, couleur en peinture) ; on l'humecte avec de l'eau, & on le pêtrit pour le former en gâteau, à-peu-près de la conſiſtance que ſe trouve la mie de pain frais lorſqu'on la pêtrit entre les doigts ; on remplit de ce blanc humecté un anneau de fer de deux ou trois lignes d'épaiſſeur, & du diametre qui convient à la *pierre* que l'on veut mouler ; ſi l'on ne veut pas faire forger des anneaux de fer exprès, ceux qui ſe trouvent tout faits dans les ciſeaux y ſont très-propres, on n'a beſoin que de les en détacher avec la lime. On emplit l'anneau de cette pâte dans lequel on la preſſe avec le doigt ; on met enſuite deſſus une couche de tripoli en poudre ſeche, au moins aſſez épaiſſe pour ſuffire au relief que l'on veut tirer. On ſe ſert pour cela d'un couteau à couleur, pareil à ceux des peintres ; on preſſe légérement le tripoli avec le couteau, & on met deſſus, du côté de la gravure, la *pierre* que l'on veut mouler, ſur laquelle on appuie fortement avec le pouce, ou pour mieux faire encore, avec un morceau de bois tel que le manche d'outil.

Il eſt eſſentiel alors de ſoulever un peu tout de ſuite la *pierre* par un coin, avec la pointe d'une aiguille enchâſſée dans un petit manche de bois ; & après l'avoir laiſſée encore un inſtant, on la fera ſauter totalement de deſſus ſon empreinte avec la pointe de l'aiguille, ou on l'en détachera en prenant le moule avec les deux doigts, & en le renverſant bruſquement. Il faut beaucoup d'adreſſe & d'uſage pour bien faire cette derniere opération. Si la *pierre* ne reſte pas aſſez long-temps ſur le moule après avoir appuyé deſſus, & qu'on vienne à l'en faire ſauter avant que l'humidité de la pâte du blanc d'Eſpagne ait atteint la ſurface du tripoli, le renverſement de la *pierre* cauſera du dérangement dans l'empreinte. Si la *pierre* reſte trop long-temps ſur le moule après avoir appuyé deſſus, l'humidité de la pâte du blanc d'Eſpagne gagne tout-à-fait les creux de la gravure, dans leſquels il reſte infailliblement des parties du tripoli. Il faut

donc, pour réuſſir, que le renverſement de la *pierre* ſe faſſe dans le moment où l'humidité de la pâte du blanc d'Eſpagne vient d'atteindre la ſurface du tripoli, qui touche à toute la ſurface de la gravure de la *pierre* que l'on peut mouler.

Si l'on ne ſaiſit pas ce moment, on manque une infinité d'empreintes; il y a même des *pierres* que la profondeur de la gravure rend ſi difficiles à cet égard, qu'on eſt obligé, après les avoir imprimées ſur le tripoli, de les laiſſer en cet état juſqu'à ce que le tout ſoit parfaitement ſec, avant de tenter de ſéparer la *pierre* de l'empreinte: quoique cette pratique ſoit plus ſûre, il faut cependant convenir qu'elle ne laiſſe pas l'empreinte auſſi parfaite que l'autre, quand elle eſt bien exécutée.

Le choix du tripoli eſt encore une choſe de la derniere importance. M. Homberg, dans le mémoire qu'il a donné parmi ceux de l'académie des ſciences en 1712, veut que l'on ſe ſerve de tripoli de Veniſe qui eſt ordinairement jaune; mais il s'en trouve en France de rougeâtre qui fait le même effet: il faut ſeulement le choiſir tendre & doux au toucher comme du velours, en rejetant tout celui qui ſeroit dur & qui contiendroit du ſable. Il ne faut pas tenter d'en ôter le ſable par les lavages, on ôteroit en même temps une onctuoſité qui fait que, lorſqu'on le preſſe, ſes parties ſe joignent & ſe collent enſemble, & par ce moyen en font une ſurface auſſi polie que celle du corps avec lequel on le preſſe. Il faut donc ſe contenter, après avoir paſſé le tripoli par un tamis de ſoie très-fin, de le broyer encore dans un mortier de verre ou de porcelaine avec un pilon de verre, ſans le mouiller.

Le renverſement de la *pierre* que l'on vient d'imprimer étant fait, il faut en conſidérer attentivement la gravure, pour voir s'il n'y ſeroit pas reſté quelques petites parties du tripoli; dans lequel cas, comme ces parties manqueroient à l'empreinte, il faut recommencer l'opération en remettant de nouveau blanc d'Eſpagne dans l'anneau & de nouveau tripoli deſſus.

Lorſque l'on eſt content de l'empreinte, on la met à ſecher; & quand elle eſt parfaitement ſeche, on peut avec un canif égaliſer un peu le tripoli qui déborde l'empreinte, en prenant bien garde qu'il n'en tombe pas ſur l'empreinte.

Lorſqu'on ſera aſſuré que l'empreinte eſt bien faite & le moule bien ſec, on choiſira le morceau de verre ou de compoſition ſur lequel on veut tirer l'empreinte; plus les verres ſeront durs à fondre, plus le poli de l'empreinte ſera beau. On taillera le morceau de verre de la grandeur convenable, en l'égrugeant avec de petites pinces, & on le poſera ſur le moule, en ſorte que le verre ne touche en aucun endroit la figure imprimée, qu'il pourroit gâter par ſon poids.

On aura un petit fourneau pareil à ceux dont ſe ſervent les peintres en émail, (*Voyez* EMAIL), dans lequel il y aura une mouffle; on aura eu ſoin de remplir ce fourneau de charbon de bois, de façon que la mouffle en ſoit environnée deſſus, deſſous, & par ſes côtés. Lorſque le charbon ſera bien allumé & la mouffle très-rouge, on mettra le moule, garni du morceau de verre ſur lequel on veut tirer l'empreinte, ſur une plaque de tôle, & on l'approchera ainſi par degrés de l'entrée de la mouffle, au fond de laquelle on le portera tout-à-fait lorſqu'on le jugera aſſez chaud pour que la grande chaleur ne faſſe pas caſſer le morceau de verre; on bouchera alors l'entrée de la mouffle avec un gros charbon rouge, de façon cependant qu'il ſe trouve un petit intervalle par lequel on puiſſe obſerver le verre. Lorſque le verre paroîtra luiſant, & que ſes angles commenceront à s'émouſſer, on retirera d'une main avec des pincettes la plaque de tôle; & avec l'autre main, ſur le bord même du fourneau, ſans perdre de temps, on preſſera fortement le verre avec un morceau de fer plat que l'on aura tenu chaud.

L'impreſſion étant finie, on laiſſera le tout à l'entrée du fourneau, afin que le verre refroidiſſe par degrés, ſans quoi il ſeroit ſujet à caſſer.

Si l'on veut copier en creux une *pierre* qui eſt en relief, ou en relief une *pierre* qui eſt en creux; il faut en prendre une empreinte exacte avec de la cire d'Eſpagne, ou avec du ſoufre fondu avec un peu

de minium. Il faut abattre avec un canif & une lime ce qui aura débordé l'empreinte, & on ſe ſervira de cette empreinte de cire d'Eſpagne ou de ſoufre pour imprimer ſur le tripoli.

Comme par le procédé que l'on vient de donner, on voit que l'on ne peut avoir que des *pierres* d'une couleur, on va donner celui qu'il faut ſuivre pour imiter les variétés & les différens accidens que l'on voit dans les camées.

Les agates onix dont on forme les camées, étant compoſées de couches de différentes couleurs, & n'étant point tranſparentes, on a pris pour les imiter des morceaux du verre colorié dont on ſe ſervoit pour compoſer les vitres des égliſes; on a rendu ces verres opaques en les ſtratifiant dans un creuſet avec de la chaux éteinte à l'air, du plâtre, ou du blanc d'Eſpagne, c'eſt-à-dire, en mettant alternativement un lit de chaux ou de plâtre, & un lit de verre. En expoſant ce creuſet au feu aſſez fort, ces verres deviennent opaques en conſervant leurs couleurs; & ceux qui n'en avoient point deviennent d'un blanc de lait comme l'émail ou la porcelaine.

Si le feu a été bien ménagé dans le commencement, & qu'on ne l'ait point pouſſé trop fort ſur la fin, ces verres opaques ſont encore ſuſceptibles d'entrer en fonte à un plus grand feu; on peut donc ſouder les uns ſur les autres ceux de différentes couleurs, & par ce moyen imiter les lits de différentes couleurs que l'on rencontre dans les agates onix. On rencontre même dans les vitrages peints des anciennes égliſes, des morceaux de verres dans leſquels la couleur n'a pénétré que la moitié de leur épaiſſeur; les pourpres ou couleur de vinaigre ſont tous dans ce cas ainſi que pluſieurs bleus. Lorſque ces verres ſont devenus opaques, ainſi qu'on l'a dit, la partie qui n'a point été pénétrée de la couleur, ſe trouve blanche & forme avec celle qui étoit coloriée deux lits différens, comme on en voit dans les agates onix: lorſqu'on ne veut point ſouder enſemble les verres de différentes couleurs, il faut travailler ſur ceux-là. Avant que de ſe ſervir de ces verres qui ont des couches de différentes couleurs, il faut les faire paſſer ſur la roue du lapidaire, & manger de la ſurface blanche qui eſt deſtinée à repréſenter les figures du relief du camée, juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite à une épaiſſeur plus mince, s'il eſt poſſible, qu'une feuille de papier.

On poſe ce verre du côté de la ſurface blanche que l'on a rendue ſi mince, ſur le modele dans lequel eſt l'empreinte de la gravure qu'on veut imiter; on le fait chauffer dans la moufle, & on l'imprime de la maniere que l'on a dit ci-devant.

Les verres que l'on a rendus opaques, en ſuivant le procédé ci-deſſus, étant alors ſuſceptibles d'être travaillés au touret, on y applique la *pierre* dont on vient de parler; & avec les mêmes outils dont on ſe ſert pour la terre en *pierres* fines, on enleve aiſément tout le blanc du champ qui déborde le relief, & les figures paroiſſent alors iſolées ſur un champ d'une couleur différente, comme dans les camées.

Si l'on ne vouloit imiter qu'une ſimple tête, qui ne fût pas trop difficile à chantourner, on pourroit ſe contenter, après avoir moulé cette tête, de l'imprimer enſuite ſur un morceau de verre opaque blanc. On feroit enſuite paſſer ce verre imprimé ſur la roue du lapidaire, & on l'uſeroit par derriere avec l'émeril & de l'eau, juſqu'à ce que toute la partie qui fait un champ à la tête, ſe trouvât détruite, & qu'il ne reſtât abſolument que le relief. S'il ſe trouve après cette opération qu'il ſoit encore demeuré quelque petite partie du champ, on l'enleve avec la lime ou avec la pointe des ciſeaux; on applique cette tête ainſi découpée avec ſoin ſur un morceau de verre opaque d'une couleur différente; on l'y colle avec de la gomme; & quand elle y eſt bien adhérente, on poſe le verre du côté de la tête ſur un moule garni de tripoli, & on l'y preſſe comme ſi on l'y vouloit mouler: mais au lieu de l'en retirer, comme on fait quand on prend une empreinte, on laiſſe ſécher le moule toujours couvert de ſon morceau de verre; & lorſqu'il eſt ſec, on l'enfourne ſous la moufle, & on le preſſe avec la ſpatule de fer lorſqu'il eſt en fuſion, ainſi qu'il a été expliqué ci-devant. La

gomme qui attachoit la tête sur le fond se brûle ; ainsi les deux morceaux de verre, celui qui forme le relief & celui qui lui doit servir de champ, n'étant plus séparés, s'unissent étroitement en se fondant, sans qu'on puisse craindre que dans cette fonte le relief puisse souffrir la moindre altération, puisque le tripoli, en l'enveloppant de toutes parts, lui sert comme d'une chape, & ne lui permet pas de s'écarter. Si on vouloit que quelques parties du relief, comme les cheveux, fussent d'une couleur différente, il suffit d'y mettre au bout d'un tube de verre un atome d'une dissolution d'argent par l'esprit de nitre, & faire ensuite chauffer la *pierre* sous la moufle, jusqu'à ce qu'elle soit très-chaude sans rougir. Il faut seulement prendre garde que la vapeur de l'esprit de nitre ne colore le reste de la figure.

Les verres tirés des anciens vitrages peints des églises, sont ce qu'il y a de meilleur pour faire ces especes de camées : il est vrai qu'ils ont besoin d'un très-grand feu pour les mettre en fonte quand ils ont été rendus opaques, comme on l'a dit ; mais ils prennent un très-beau poli, & ne sont pas plus susceptibles d'être rayés que les véritables agates.

PIERRES PRÉCIEUSES, (*Hist. nat. Minéral.*) C'est ainsi que l'on nomme des *pierres* à qui leur dureté, leur transparence, leur éclat, leurs couleurs & leur rareté ont fait attacher un prix considérable dans le commerce ; c'est suivant toutes ces circonstances que l'on a assigné divers rangs aux *pierres précieuses*.

Les vraies *pierres précieuses* doivent avoir de la transparence & de la dureté ; c'est sur-tout par cette derniere qualité qu'elles different du cristal. Cette dureté suppose des parties plus denses & plus rapprochées, ce qui doit produire nécessairement un plus grand poids sous un même volume. L'homogénéité des parties doit encore produire dans les *pierres précieuses* la transparence & l'éclat : c'est ce qu'on appelle *eau* en langage de lapidaire ; & c'est le plus ou le moins de transparence ou de netteté de ces *pierres* qui avec leur dureté augmente ou diminue considérablement le prix qu'on y attache.

Les vraies *pierres précieuses* sont le diamant, le rubis, le saphir, la topase, l'émeraude, la chrysolite, l'améthyste, l'hyacinthe, le péridot, le grenat, le berille ou aigue-marine. *Voyez ces différens articles.*

Toutes ces *pierres* se trouvent, ou dans le sein de la terre, ou dans le lit de quelques rivieres, au sable desquelles elles sont mêlées ; elles ne peuvent pour l'ordinaire être reconnues que par ceux qui sont habitués à les chercher. C'est sur-tout dans les Indes orientales que l'on trouve les *pierres précieuses* les plus dures & les plus estimées ; les îles de Borneo, les royaumes de Bengale, de Golconde, de Visapour & de Pégu, ainsi que l'île de Ceylan, en fourniſſent assez abondamment. Quant à celles que l'on trouve dans les autres parties du monde, elles n'ont communément ni la dureté, ni l'éclat, ni la transparence des *pierres précieuses* qui viennent de l'orient. C'est-là ce qui a donné lieu à la distinction que font les jouailliers & les lapidaires de ces *pierres* en *orientales* & en *occidentales* ; distinction qui n'est fondée que sur leur plus ou moins de dureté. Ainsi quand un lapidaire dit qu'une *pierre précieuse est orientale*, il ne faut point imaginer pour cela qu'elle vienne réellement d'orient ; mais il faut entendre par-là que sa dureté est la même que celle des *pierres* de la même nature qui viennent de ces climats. Cette observation est d'autant plus vraie, qu'il s'est trouvé en Europe même & dans l'Amérique, des *pierres précieuses* qui avoient la dureté & l'éclat de celles des Indes orientales.

Il est très-difficile de rendre raison pourquoi les Indes sont plus disposées que d'autres pays à produire des *pierres précieuses* ; il paroît en général que les climats les plus chauds sont plus propres à leur formation que les autres, soit que la chaleur du soleil y contribue, soit que la nature du terrain y soit plus appropriée, & les sucs lapidifiques plus atténués & plus élaborés. Quoi qu'il en soit, il paroît certain que toutes les *pierres précieuses* ont la même origine que les cristaux ; lorsqu'on les trouve dans leurs matrices ou minieres, elles affectent toujours une figure

réguliere & déterminée qui varie, étant tantôt prismatiques, tantôt cubiques, tantôt en rhomboïde, *&c.*

A l'égard des *pierres précieuses* qui se trouvent dans le lit des rivieres, & mêlées dans le sein de la terre avec le sable, on sent aisément que ce n'est point là le lieu de la formation; ces *pierres* qui sont roulées & arrondies comme les cailloux ordinaires, doivent avoir été apportées d'ailleurs par les torrens & les eaux, qui les ont arrachées des roches & des montagnes où elles avoient pris naissance. On a remarqué que c'est à la suite des fortes pluies que l'on trouvoit plus communément les *pierres précieuses*, les topases & les grenats dans le lit des rivieres de l'île de Ceylan. On assure qu'il se trouve en Boheme des cailloux au centre desquels on voit des rubis lorsqu'on vient à les casser. Ce fait prouve que ces rubis ne sont autre chose que la matiere la plus épurée de ces cailloux qui s'est rassemblée à leur centre.

Les *pierres précieuses* varient pour la couleur; les rubis sont rouges, les topases sont jaunes, les émeraudes sont vertes, les saphirs sont bleus, *&c.* On ne peut douter que ces différentes couleurs ne soient dues aux métaux, qui seuls dans le regne minéral ont la propriété de colorer. Comme ces substances sont différentes de celles qui constituent les *pierres précieuses*, il n'est point surprenant que les *pierres* colorées n'aient point communément la même dureté que le diamant, qui est pur, transparent, & composé de parties purement homogenes.

Une des choses qui contribuent le plus au prix des *pierres précieuses*, c'est leur grandeur. En effet, si ces *pierres* sont rares par elles-mêmes, celles qui sont d'une certaine grandeur sont moins communes encore. On pourroit en rendre une raison assez naturelle, en disant que les *pierres précieuses* sont pour ainsi dire l'extrait ou l'essence d'une grande masse de matiere lapidifique, dont la partie la plus pure & la plus parfaite ne peut former qu'un très-petit volume lorsqu'elle a été concentrée & rapprochée par l'évaporation insensible qui lui a donné la consistance d'une *pierre*.

Le grand prix des *pierres précieuses* n'avoit point permis jusqu'à présent aux chymistes d'en tenter les analyses par le moyen du feu: une entreprise si coûteuse étoit réservée à des souverains; elle a été tentée à Vienne depuis quelques années, par l'empereur François I, actuellement régnant, dont le goût pour le progrès des sciences est connu de tout le monde. Par les ordres de ce prince on mit plusieurs diamans & rubis dans des creusets terminés en pointe, que l'on eut soin de luter avec beaucoup d'exactitude, on les tint au degré de feu le plus violent pendant vingt-quatre heures; au bout de ce temps, lorsqu'on vint à ouvrir les creusets; on vit avec surprise que les diamans étoient totalement disparus, au point de n'en trouver aucun vestige. Quant aux rubis, on les retrouva tels qu'on les avoit mis; ils n'avoient éprouvé aucune altération: sur quoi on exposa encore un rubis pendant trois fois vingt-quatre heures au feu le plus violent, qui n'y produisit pas plus d'effet que la premiere fois; il sortit de cette épreuve sans avoir rien perdu ni de sa couleur, ni de son poids, ni de son poli.

L'empereur a fait faire la même expérience de la même façon, sur plus de vingt *pierres précieuses* de différentes especes; de deux heures en deux heures on en retiroit une du feu, afin de voir les différens changemens qu'elles pouvoient successivement éprouver. Peu-à-peu le diamant perdoit son poli, devenoit feuilleté, & enfin disparoissoit totalement; l'émeraude étoit entrée en fusion, & s'étoit attachée au fond du creuset; quelques autres *pierres* s'étoient calcinées, & d'autres étoient demeurées intactes. Avant de faire ces expériences, on avoit eu la précaution de prendre des empreintes exactes de toutes ces *pierres*, afin de voir les altérations qu'elles éprouveroient.

Le grand duc de Toscane avoit déja antérieurement fait faire des expériences sur la plupart des *pierres précieuses*, en les exposant au foyer d'un miroir ardent de Tschirnhausen. Ces opérations peuvent servir de confirmation à celles qui ont été rapportées ci-dessus faites au feu ordinaire. On trouva donc que le diamant

résistoit

réſiſtoit moins à l'action du feu ſolaire que toutes les autres *pierres précieuſes ;* il commençoit toujours par perdre ſon poli, ſon éclat & ſa tranſparence ; il devenoit enſuite blanc & d'une couleur d'opale ; il ſe gerçoit & ſe mettoit en éclats, & en petites molécules triangulaires, qui s'écraſoient ſous la lame d'un couteau, & ſe réduiſoient en une poudre dont les parties étoient imperceptibles, & qui, conſidérées au microſcope, avoient la couleur de la poudre de la nacre de perle. Tous les diamans ſubiſſoient ces mêmes changemens, les uns plutôt, les autres un peu plus tard.

Enfin on eſſaya de joindre au diamant différens fondans ; on commença par du verre, qui ne tarda point à entrer en fuſion au miroir ardent, mais le diamant nageoit à ſa ſurface, ſans faire aucune union avec lui ; on chercha à l'enfoncer dans la matiere fondue, mais ce fut inutilement : le diamant diminua peu-à-peu, & ſe diſſipa à la fin comme dans les expériences dans leſquelles on n'avoit point employé de verre.

On ne réuſſit pas mieux à faire entrer le diamant en fuſion, en le mêlant ſoit avec de la fritte de verre, ſoit avec du ſel de tartre, ſoit avec du ſoufre, ſoit avec du plomb ; il repouſſa conſtamment tous ces fondans ; il ne fit non plus aucune union ni avec les métaux, ni avec les *pierres*, de quelque nature qu'elles fuſſent, ni avec le vitriol, l'alun, le nitre, le ſel ammoniac ; en un mot, jamais le diamant ne marqua la moindre diſpoſition à entrer en fuſion.

Le rubis réſiſta beaucoup mieux que le diamant à l'action du feu ſolaire, qui ne fit que changer ſa couleur & le ramollir, ſans lui rien faire perdre de ſon poids. On trouvera ces expériences à l'*article* RUBIS.

Des émeraudes expoſées à cette même chaleur, ne tarderent pas à entrer en fuſion ; elles commencerent par devenir blanches, & par former des bulles ; la couleur & la tranſparence diſparurent, & ces *pierres* paſſerent par différentes nuances, ſuivant le temps qu'elles furent expoſées à l'action du feu. Ces *pierres* deviennent par-là très-caſſantes & très-tendres, au point de pouvoir en détacher des parties avec l'ongle. *Voyez giornale de letterati d'Italia, tom. IX.* (—)

GRAVURE, *auteurs ſur l'art de la gravure.* Pomponii Gaurici Neapolitani *de ſculptura, ſeu ſtatuaria, libellus, Florentiæ 1504*, in-8°. *Item* (*ſecunda editio emendatior, curante* Cornelio Grapheo), *Antuerpiæ 1528*, in-8°. Le même ouvrage dans le *tom. IX* du *recueil* des antiquités greques.

Aldus Manutius *de cælaturâ & picturâ veterum*, dans le *tom. IX* du *recueil* des antiquités greques.

Ludovici Demontioſii Gallus *Romæ hoſpes, ubi multa antiquorum monumenta explicantur. Romæ 1585*, in-4°. *cum fig. Item.* La partie de cet ouvrage qui traite des arts, ayant le deſſin pour objet, à la ſuite de la *dactyliotheca* de Gorlée ; & dans le *tom. IX* de la collection des antiquités greques, ſous ce titre : Lud. Demontioſii *de veterum ſculpturâ, cælaturâ gemmarum, ſculpturâ & picturâ, libri duo.*

Julii Cæſaris Bellengeri *de picturâ, plaſtice, & ſtatuariâ, libri duo. Lugduni 1627*, in-8°. & dans le *tom. IX* du *recueil* des antiquités greques.

De la gravure ſur les pierres *précieuſes & ſur les cryſtaux, ch. viij, du liv. II, des principes de l'architecture, de la ſculpture & de la peinture, par* André Félibien ; *ſeconde édition augmentée. Paris 1690*, in-4°.

De modo cælandi gemmas, ch. xxviij, du livre intitulé : *Diſſertatio glyptographica. Romæ, 1739*, in-4°.

Maniere de copier ſur le verre les pierres *gravées, par* Guillaume Humberg, dans les *mém. de l'acad. roy. des ſcienc. année 1712. Paris*, in-4°.

Vie des graveurs. Vaſari Giorgio nous a donné les vies des illuſtres peintres, graveurs & architectes, à Boulogne 1647, 3 vol. in-4°. On en trouvera la ſuite dans un ouvrage du chevalier Vettori, dans une *diſſertation latine* ſur les *pierres* gravées, *A Rome 1739*, in-4°.

Nous avons quantité de cabinets de *pierres* gravées, publiés en Italie, dans

les Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, & en France.

Gaurici (*Pomponii*, &c.) Pomponio Gaurico, né à Gifoni, bourg dans le royaume de Naples, avoit écrit ce traité ſur la ſculpture, dont la premiere édition eſt de Florence 1504. Quoiqu'il diſe qu'il manioit lui-même le ciſeau, il paroît qu'il le manioit fort mal. Son livre mis en dialogue eſt auſſi inutile que mal écrit.

Minutius Albus, *&c.* Son livre ne peut intéreſſer tout au plus que des grammairiens.

Bullengerii (*Julii Cæſaris*, &c.) Ce qui a été dit par le Jéſuite Jules-Céſar Boulanger, dans ſon *traité ſur la peinture & la ſculpture des anciens*, eſt encore beaucoup plus ſuperficiel.

Demontioſii (*Ludovici*); Louis de Monjoſieu, loué dans M. de Thou, étoit un habile antiquaire, & à l'occaſion de la ſculpture, il parla des *pierres gravées*; mais il n'a preſque fait que tranſcrire à la fin de ſa *diſſertation latine* ſur la ſculpture des anciens, le peu de choſe qu'il avoit lu dans Pline concernant l'art de la *gravure en pierres fines*.

Si tous ces auteurs avoient eu bien ſérieuſement le deſſein d'inſtruire, ils devoient s'en rapporter moins à leurs propres lumieres, & conſulter davantage les gens de l'art; ils ſe ſeroient exprimés plus pertinemment. C'eſt le parti ſage qu'ont pris M. Félibien & M. le chevalier de Vettori, & qui leur a réuſſi lorſqu'ils nous ont expoſé ſous les yeux toutes les différentes opérations manuelles de la *gravure en pierres fines*; le premier dans ſes *principes des arts*, & le ſecond dans une *diſſertation ſur les pierres gravées*, dont j'aurai occaſion de parler plus d'une fois. On peut auſſi ſe fier à M. Humberg, quand on voudra faire des copies ſur verre des *pierres gravées*. La méthode qu'il enſeigne dans un *mémoire* qui fait partie de ceux de l'académie royale des ſciences, eſt fondée ſur l'expérience; le ſavant académicien ne rapporte rien qu'il n'ait pratiqué lui-même.

Taille du DIAMANT, (*Art du lapidaire.*) la *taille du diamant* eſt le poli, le brillant & la forme qu'on donne aux diamans bruts par le ſecours de l'art.

C'eſt une découverte moderne, qui n'eſt point le produit de la recherche des gens qu'on nomme dans le monde *gens d'eſprit*, ni même des philoſophes ſpéculatifs. Ce n'eſt pas à eux que nous en ſommes redevables, non plus que des inventions les plus étonnantes; mais au pur haſard, à un inſtinct méchanique, à la patience, au travail & à ſes reſſources. Nous indiquerons bientôt, d'après M. Mariette, la maniere dont cette découverte a été faite il n'y a pas encore 300 ans, ſuivie & conduite au point de perfection où elle eſt aujourd'hui. L'encyclopédie, s'il m'eſt permis de répéter ici les paroles des éditeurs de cet ouvrage, "l'encyclopédie » fera l'hiſtoire des richeſſes de notre » ſiecle en ce genre; elle la fera & à ce » ſiecle qui l'ignore, & aux ſiecles à venir » qu'elle mettra ſur la voie pour aller plus » loin. Les découvertes dans les arts n'au- » ront plus à craindre de ſe perdre dans » l'oubli."

Perſonne n'ignore que le diamant eſt la plus compacte, & par conſéquent la plus dure de toutes les productions de la nature. Il entame tous les autres corps, & ne peut l'être que par lui-même; & s'il a ſur eux de l'avantage, il en eſt redevable à cette extrême dureté, puiſque c'eſt elle qui lui procure ce feu étincelant dont il paroît pénétré. Le diamant ſe tire de la mine ordinairement brut, & reſſemble alors à un ſimple caillou; on n'en rencontre point communément auxquels la nature ait elle-même donné la taille, c'eſt-à-dire, qu'ils ſoient polis, que la nature y ait concouru, & dont les faces ſoient réguliérement formées; mais il s'en préſente cependant quelquefois où la taille paroît indiquée, & qui ayant roulé parmi les ſables dans le lit des rivieres rapides, ſe trouvent polis naturellement, & tout à fait tranſparens: quelques-uns même ſont facettés. Ces ſortes de diamans bruts ſe nomment *bruts ingenus*; & lorſque leur figure eſt pyramidale & ſe termine en pointe, on les appelle *pointes naïves*.

Il n'y a pas d'apparence que les anciens aient reconnu & recherché d'autres

diamans que ces derniers ; les quatre qui enrichiſſent l'agraffe du manteau royal de Charlemagne, qu'on conſerve au tréſor de Saint-Denis, ne ſont que ces *pointes naïves*. Tout imparfaits qu'étoient les diamans que la nature avoit ainſi formés, on ne laiſſa pas de les regarder comme ce qu'elle offroit de plus rare ; & Pline, *liv. XXXVII, chap. iv*, remarque que pendant long-temps il n'appartint qu'aux rois, & même aux plus puiſſans, d'en poſſéder quelqu'un. On ſoupçonnoit Agrippa, dernier roi des Juifs, d'entretenir un commerce inceſtueux avec Bérénice ſa ſœur ; & le précieux diamant qu'il mit au doigt de cette princeſſe, réaliſa preſque ces ſoupçons (*voyez* Juvenal *Satyre vj, vers 155*), tant on avoit conçu une haute idée de cette *pierre* ineſtimable ! Je laiſſe à penſer de quel œil les Romains auroient regardé nos *diamans brillans*, eux dont la magnificence alloit juſqu'à la prodigalité la plus outrée, quand il s'agiſſoit de ſatisfaire leur luxe.

Pline nous débite que pour avoir de la poudre de diamant, dont les graveurs ſe ſervent lorſqu'ils gravent les autres *pierres* fines, on fait tremper le diamant dans du ſang de bouc tout chaud, & que devenant par ce moyen plus tendre, la *pierre* ſe réduit aiſément en petits éclats, & ſe diviſe même en portions ſi menues, que l'œil peut à peine les diſcerner. Quoique rien ne ſoit plus ridicule que ce conte du naturaliſte romain, on apperçoit néanmoins au travers de ſon récit fabuleux, que les anciens broyoient comme nous le diamant ; & ſans doute que ceux qui en avoient le ſecret, & qui faiſoient négoce de poudre de diamant, n'avoient inventé un pareil menſonge qu'afin de donner le change, & demeurer plus ſûrement en poſſeſſion d'un commerce qui auroit ceſſé de leur être lucratif s'il eût été partagé.

Ce qui doit paroître aſſez ſurprenant, c'eſt que les anciens ayant reconnu dans le diamant la force d'entamer toutes les autres *pierres* fines ſans exception, ils n'aient pas apperçu qu'il faiſoit le même effet ſur lui-même : cela les conduiſoit tout naturellement à la taille de cette *pierre précieuſe*, pour peu qu'ils y euſſent fait attention. Mais c'eſt le ſort de toutes les découvertes, que plus on ſemble près de les faire, plus on en eſt éloigné ; ce n'eſt preſque toujours que le hazard qui en décide.

La *taille du diamant*, comme je l'ai dit ci-deſſus, ne doit elle-même ſon origine qu'à un coup de hazard. Louis de Berquen, natif de Bruges, qui le premier la mit en pratique, il n'y a pas trois ſiecles (en 1476), étoit un jeune homme qui ſortoit à peine des claſſes, & qui né dans une famille noble, n'étoit nullement initié dans l'art du lapidaire. Il avoit éprouvé que deux diamans s'entamoient ſi on les frottoit un peu fortement l'un contre l'autre ; il n'en fallut pas davantage pour faire naître dans un ſujet induſtrieux & capable de méditation, des idées plus étendues. Il prit deux diamans bruts, les monta ſur le ciment, & les égriſant l'un contre l'autre, il parvint à y former des facettes aſſez régulieres ; après quoi, à l'aide de certaine roue de fer qu'il avoit imaginée, & de la poudre qui étoit tombée de ces mêmes diamans en les égriſant, & qu'il avoit eu ſoin de recueillir, il acheva, en promenant ces diamans ſur cette poudre, de leur donner un entier poliment. On vit paroître pour lors le premier diamant devenu régulier, poli & brillant par le ſecours de l'art ; mais qui n'eut pour cette fois d'autre forme qu'une pointe naïve. *Voyez les merveilles des Indes*, par Robert de Berquen, ſon petit-fils.

C'en étoit aſſez pour une premiere tentative ; il ſuffiſoit d'avoir pu réduire le diamant à recevoir une forme & un poliment, ſans lequel il continuoit de ne faire aucun effet, de n'avoir ni jeu ni brillant, & demeuroit une pierre morte & abſolument inutile. Le premier eſſai eut les ſuites les plus heureuſes ; à l'exception d'un très-petit nombre de diamans revêches, auxquels on a donné le nom de *diamant de nature*, & qui, quelque effort qu'on faſſe, ne peuvent point acquérir le poliment dans certaines parties ; ce qui vient de ce que le fil en eſt tortueux ; tous les autres diamans ſe ſont prêtés à l'art du lapidaire, qui s'y eſt pris de différentes façons pour

donner la taille, ſuivant que la forme du diamant brut le permettoit & le demandoit.

On eſt aux Indes dans cette perſuaſion, qu'il eſt important de ne rien perdre d'un diamant, & l'on y eſt moins curieux en le taillant de lui faire prendre une forme réguliere, que de le conſerver dans toute ſon étendue. Les pierres qu'on reçoit toutes taillées de ce pays-là, ont preſque toujours des formes bizarres, parce que le lapidaire indien s'eſt réglé pour le nombre & l'arrangement de ſes facettes, ſur la forme naturelle du diamant brut, & qu'il en a ſuivi ſcrupuleuſement le contour. Le plus grand diamant du grand-mogol, qui eſt une *roſe*, préſente une infinité de facettes toutes extrêmement inégales. Notre goût eſt ſur cela fort différent; il ne ſouffre point de ces figures baroques; & comme il veut du régulier, celui qui taille un diamant brut, tâche, autant qu'il eſt poſſibre, de donner une forme aimable à la pierre qu'on lui a miſe entre les mains. Je vais décrire les différentes eſpeces de taille qui ſe pratiquent le plus fréquemment en Europe.

Lorſque la pierre s'étend en ſuperficie, ſans être épaiſſe, on ſe contente d'en dreſſer les deux principales faces, & l'on en abat les côtés ou tranches en talut, ou pour me ſervir des termes de l'art, on y forme ſur chaque côté un *biſeau*. Ces diamans ont aſſez ſouvent la figure d'un quarré parfait, ou d'un quarré long; on en voit auſſi de taillés à pans: & quelle que ſoit leur forme, on les appelle *pierres taillées en table*, ou *pierres foibles*. Ceux qui ont commencé à tailler les diamans, leur ont ſouvent donné cette taille.

Les diamans nommés *pierres épaiſſes*, ſont taillés en deſſus comme les *pierres foibles*, c'eſt-à-dire, que la partie qui doit ſe préſenter, lorſque le diamant ſera mis en œuvre, eſt en *table*; mais il n'en eſt pas ainſi de la face oppoſée; au lieu d'être plate elle eſt en *culaſſe*, ayant à peu près le double d'épaiſſeur de la partie ſupérieure, & formant un priſme régulier. C'eſt encore ainſi qu'étoient taillés dans les commencemens preſque tous les diamans, pour peu qu'ils euſſent d'épaiſſeur.

Mais depuis qu'on a perfectionné l'art de la taille, on ne forme plus guere les diamans autrement qu'en *roſe*, ou en *brillant*. La premiere de ces deux eſpeces de taille eſt aſſez ancienne parmi nous, & elle eſt preſque la ſeule qui ſoit admiſe chez les Orientaux; ils prétendent que tout diamant taillé autrement, n'a point le jeu qu'il doit avoir, ou qu'il papillote trop. Autrefois quand un diamant brut étoit trop épais, on le clevoit, c'eſt-à-dire, qu'on le ſéparoit en deux, pour trouver deux diamans dans la même pierre; & encore aujourd'hui il y a des occaſions où l'on eſt obligé d'uſer de cette pratique. Elle conſiſte à tracer dans tout le pourtour ou circonférence du diamant, un ſillon ou ligne de partage, en obſervant de ſuivre le vrai fil de la pierre; & lorſque cette ligne a acquis aſſez de profondeur, on prend une lame de couteau d'acier bien aiguiſée & bien trempée, on la préſente ſur cette raie, & d'un ſeul coup ſec & frappé juſte ſur la pierre, poſée droite & bien à-plomb, on la diviſe net en deux parties à peu près égales.

Les diamans ainſi clevés, ſont très-propres pour faire des *roſes*; car le diamant-roſe doit être plat par deſſous comme les pierres foibles, tandis que le deſſus qui s'éleve en dôme, eſt taillé à facettes. Le plus ordinairement on y exprime au centre ſix facettes qui décrivent autant de triangles, dont les ſommets ſe réuniſſent en un point, & les baſes vont s'appuyer ſur un autre rang de triangles, qui poſés dans un ſens contraire aux précédens, viennent ſe terminer à leur ſommet ſur le contour tranchant de la pierre, qu'on nomme en terme de l'art le *feuilletis*, laiſſant entr'eux des eſpaces qui ſont encore coupés chacun en deux facettes. Cette diſtribution donne en tout le nombre de 24 facettes. La ſuperficie du diamant-roſe etant ainſi partagée en deux parties, la plus éminente s'appelle la *couronne*, & celle qui fait le tour du diamant, prend le nom de *dentelle*.

Le diamant-*roſe* darde de fort grands éclats de lumiere, & qui ſont même à proportion plus étendus que ceux qui ſortent du diamant brillant, ou brillanté; mais il eſt vrai que celui-ci joue infiniment davantage, ce qui eſt l'effet de la différence de la

taille. Les *pierres épaiſſes* ont néceſſairement dû faire naître l'idée du diamant brillant; car ce dernier eſt diviſé dans ſon épaiſſeur en deux parties inégales, de la même maniere, & dans la même proportion que les *pierres* épaiſſes; c'eſt-à-dire, qu'environ un tiers eſt pour le deſſus du diamant, & les deux autres tiers pour le deſſous, nommé la *culaſſe*. Mais au lieu que la table de la *pierre* épaiſſe n'eſt environnée que de ſimples biſeaux; dans le *brillant*, le pourtour de la table qui eſt à huit pans, eſt taillé en facettes, les unes triangulaires & les autres loſangées, & le deſſous de la *pierre* qui n'étoit qu'un priſme renverſé, eſt encore taillé en facettes appellées *pavillons*, préciſément dans le même ordre que les facettes de la partie ſupérieure; car il eſt eſſentiel que, tant les facettes de deſſus, que celles de deſſous, ſe répondent les unes aux autres, & ſoient placées dans une ſymmétrie parfaite, autrement le jeu ſeroit faux.

Il n'y a guere plus d'un ſiecle qu'on a commencé à brillanter ainſi les diamans, ce qui les a mis en bien plus grande faveur qu'ils n'étoient: on ne les a que pour la parure: ainſi quiconque veut paroître, préférera toujours ce qui attirera davantage les regards. On comprend facilement que comme il eſt aiſé de faire un brillant d'une *pierre* épaiſſe, il ne doit preſque plus reſter de celles qui avoient reçu anciennement cette derniere taille; & il ne me paroît pas moins ſuperflu de faire obſerver que c'eſt de la multiplicité des facettes, & de l'arrangement régulier de ces mêmes facettes, qui étant en oppoſition ſe réfléchiſſent & ſe mirent les unes dans les autres, que naît tout le jeu du diamant brillant, & l'extrême vivacité qui en ſort.

Il eſt encore plus à la connoiſſance de tout le monde, que les diamans les plus parfaits, les plus chers & les plus rares, ſont les plus gros, qui joignent à une belle forme, de la hauteur & du fond; ceux de la plus belle *eau*, c'eſt-à-dire, les diamans les plus blancs, & dont la couleur extrêmement vive ne ſouffre aucune altération, & ne participe d'aucune couleur étrangere & ſourde, comme celle du feu, de l'ardoiſe, *&c.* ceux enfin qui ſont les plus nets, & exempts de taches, de points & de *glaces*: on a donné ce dernier nom à de petits interſtices ou vuïdes remplis de globules d'air, qui s'étant logés dans la *pierre* lors de ſa formation, ont empêché la matiere de ſe lier également par-tout, & y ſont paroître des déchirures, ſi je puis me ſervir de ce terme, dont les facettes multiplient encore le nombre par la réflexion. Il ne faut qu'un choc, qu'un coup donné inconſidérément & à faux ſur un diamant, non ſeulement pour l'étonner & y découvrir une glace cachée, ou en étendre une autre qui n'occupoit qu'un petit eſpace, mais pour fendre même la *pierre*. Le ſeul mouvement du poinçon, appuyé trop fortement en ſertiſſant, a cauſé plus d'une fois de pareils dommages. Quant aux points ou *dragons*, ce ſont des parties métalliques qui pareillement engagées dans le corps du diamant, ſe montrent comme autant de petites taches, ou du moins une partie, & ſe diſſipent en mettant le diamant dans un creuſet, & le pouſſant à un feu violent; mais on n'eſt pas toujours ſûr de réuſſir, & il arrive même que les parties métalliques venant à ſe diſſoudre, la couleur du diamant en ſouffre, & en eſt ſinguliérement altérée.

Perſonne n'ignore qu'à l'égard des diamans ſales, noirs, glaceux, pleins de filandres & de veines, en un mot de nature à ne pouvoir être taillés, les diamantaires les mettent au rebut pour être pulvériſés dans un mortier d'acier fait exprès, & les emploient ainſi broyés à ſcier, tailler & polir les autres diamans.

Enfin ils ont donné le nom de *diamant parangon*, aux diamans qui ſont d'une beauté, d'une groſſeur & d'un prix extraordinaire. Tel eſt, par exemple, celui du grand-mogol, celui que poſſédoit le grand-duc de Toſcane, & celui qu'on appelle en France le *diamant de ſancy*, corrompu de *cent fix*, qui eſt le nombre de karats qu'il peſe.

Voilà le lecteur inſtruit de la *taille du diamant*, & même de la langue du lapidaire; il ſait préſentement ce que c'eſt que pointes naïves, diamans bruts ingénus,

diamans de nature, diamans brillans, diamans roſe, diamans parangon, diamans d'une belle eau, diamans glaceux ou gendarmeux, *pierres* épaiſſes, *pierres* foibles ou *pierres* taillées en table : il entend les mots de biſeau, couronne, culaſſe, dentelle, dragons, feuilletis, pavillon. En un mot en s'éclairant de la *taille du diamant*, il a ici paſſé en revue la plus grande partie des termes de l'art ; la vue réfléchie des atteliers remplira complétement la curioſité, & dévoilera à ſes yeux toute la manœuvre du lapidaire ſur cette *pierre*, qui, graces à notre luxe, ne perd rien de ſa valeur en devenant tous les jours plus commune.

Si l'on deſire de plus grands détails, on les trouvera dans quelques ouvrages particuliers, entr'autres, dans celui de Robert de Berquen, maître orfevre, intitulé : *les merveilles des Indes orientales & occidentales*, ou *traité des pierres précieuſes*, Paris 1661, *in-4°*. & dans Jefferies (David), *a treatiſe of diamonds and pearls*, London 1750, *in-8°*. avec figures; ce dernier eſt traduit en françois.

Je ne dois pas oublier de remarquer en finiſſant, que la mine abondante découverte au Breſil, en 1728, & qui fait un des beaux revenus du roi de Portugal, fournit l'Europe de magnifiques diamans, qui ne different en rien de ceux des Indes orientales, & méritent à tous égards la même eſtime : c'eſt un fait qu'on ne révoque plus en doute, & une découverte de notre ſiecle. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Machine pour forer dans toutes ſortes de pierres dures & précieuſes, conſiſte en une cage de bois, compoſée de deux montans de ſix piés de haut, qui ſont de fortes planches de bois poſées verticalement & parallélement ; elles ſont affermies en cette ſituation par d'autres planches poſées horizontalement ; ces planches ſont arrêtées par des clavettes qui traverſent leurs tenons, après que ceux-ci ont traverſé les montans. Trois planches ſont chacune percées d'un trou quarré d'environ ſix ou ſept pouces de large, au travers deſquels paſſe le foret. Ce foret eſt compoſé de pluſieurs pieces. Un crochet mouflé laiſſe tourner le foret ſans tourner lui-même, au moyen de la boucle que ſon tenon traverſe : vers le milieu de la tige du foret eſt une bobine ou cuivrot, qui peut ſe mouvoir le long de la tige ſur laquelle on ſe fixe par le moyen de la clavette qui fixe tout à la fois la bobine & la tige, qui pour cet effet eſt percée de trous de diſtance en diſtance ; cette bobine eſt appuyée contre une autre, dont l'aiſſieu eſt horizontal & fixé dans les parois latérales de la cage ; la corde qui donne le mouvement au foret, paſſe ſur ces deux bobines. A la partie inférieure du foret eſt une boîte qui reçoit la queue de la fraiſe qui y eſt retenue par une clavette qui la traverſe, & la boîte dans laquelle elle eſt entrée ; cette fraiſe appuie par ſa partie inférieure ſur l'ouvrage que l'on veut creuſer, comme, par exemple, un étui de poche.

Mais comme le poids de la monture du foret eſt trop conſidérable, & que le laiſſant appuyer ſur l'ouvrage on courroit riſque de le briſer, on allege ce poids par le moyen d'un contrepoids ſuſpendu à une corde qui paſſe pardeſſus une poulie ; comme ce poids ſe peut augmenter ou diminuer à diſcrétion, on fait appuyer la fraiſe ſur l'ouvrage, autant que l'on veut.

Pour faire mordre la fraiſe ſur la piece que l'on veut creuſer, on ſe ſert d'une poudre convenable à la matiere que l'on veut creuſer, ſoit de l'éméri ou de la poudre de diamant. *V.* DIAMANTAIRE.

On a inventé une machine ingénieuſe pour tenir le bâton à ciment à l'extrémité duquel le diamant eſt attaché : cet inſtrument qui ſe nomme *cadran*, (*Voyez* CADRAN) eſt compoſé de quatre pieces ; ſavoir, le corps, la baſe, & les deux noix. Le corps eſt une piece de bois d'environ 5 ou 6 pouces de long ſur 4 à 5 de large, dans laquelle eſt un trou qui eſt le centre de l'arc percé à jour ; ſur l'épaiſſeur de la face s'éleve une vis par laquelle elle s'aſſemble avec la baſe.

La baſe a deux trous, dont l'un deſcend verticalement & reçoit le clou qui eſt fixé ſur l'établi.

Les deux noix ſont chacune percées d'un trou dans lequel paſſe le bâton à ciment qui peut tourner ſur ſon axe, & ſe fixer

dans les ouvertures des noix par le ſeul frottement, à quoi contribue beaucoup ſa forme conique.

Les pierreries taillées au cadran ſont les plus eſtimées. Cette eſpece d'étau à main ſert à donner aux *pierres* précieuſes les diverſes facettes que l'on deſire. Les cadrans pour les diamans ſont de fer, ceux pour les autres pierreries ſont de bois.

PIERRES FOIBLES *ou* ÉPAISSES, (*terme de Lapidaire.*) Lorſque la *pierre* de diamant s'étend en ſuperficie, ſans être épaiſſe, on ſe contente d'en dreſſer les deux principales faces, & l'on abat les côtés ou tranches en talut, ou comme diſent les artiſtes, en biſeau. Ces diamans ont aſſez ſouvent la figure d'un quarré parfait ou d'un quarré long. On en voit auſſi de taillés en pans; mais quelle que ſoit leur forme, on les appelle *pierres taillées en table* ou *pierres foibles*. Les diamans nommés *pierres épaiſſes*, ſont taillés en deſſus comme les *pierres foibles*; mais la face oppoſée, au lieu d'être plate, eſt en culaſſe, ayant à peu près le double d'épaiſſeur de la partie ſupérieure, & formant un priſme régulier. (*D. J.*)

PIERRE SANGUINE, *outil d'Arquebuſier*; cette *pierre ſanguine* eſt un peu groſſe, reſſemble & eſt montée comme celle des orfevres avec laquelle ils bruniſſent; les arquebuſiers s'en ſervent pour bronzer les canons de fuſils, piſtolets, *&c.*

PIERRE *en terme de Batteurs d'or*, c'eſt une *pierre* de marbre fort polie & emboîtée dans une eſpece de table à rebords aſſez hauts ſur le derriere, mais qui diminuent juſqu'à un certain point ſur les côtés; il n'y en a point ſur le devant, ils empêcheroient le batteur de travailler.

PIERRE A L'HUILE, *en terme de Bijoutier*, eſt une *pierre* dure & douce qui ſert à aiguiſer & émoudre les échopes ou les burins, en la frottant d'huile; on en tire de Lorraine dont la couleur eſt griſe rougeâtre, & qui ſont opaques, & du Levant, qu'on eſtime les meilleures, qui ſont d'un blanc tirant ſur le blond, & un peu tranſparentes: on les monte ſur un bois plus large & plus long qu'elles, pour les conſerver plus long-temps.

PIERRE A POLIR, *en terme de Bijoutier*, eſt une *pierre* avec laquelle on adoucit les traits que la lime ou l'outil ont faits ſur une piece. Il y en a de vertes, de rouges, de bleues, de douces, demi-douces & de rudes. *Voyez* POLIR.

Toutes ces *pierres* approchent beaucoup de la nature de l'ardoiſe.

PIERRE, *en terme de Cardier*, c'eſt un caillou de grès que l'on paſſe à force ſur pointes ces fichées ſur le feuillet, ſoit pour émouſſer les pointes, ſoit pour les conſerver toutes également. *V.* FICHER.

PIERRE *ou* CUVE, c'eſt une eſpece de demi-tonneau à un fond, fait de douves de bois & cerclé de fer, dans lequel entrent l'arbre tournant & ſes couteaux, pour broyer & delayer la pâte avec laquelle les cartonniers fabriquent le carton.

PIERRE BLANCHE, ſert aux *charpentiers* pour blanchir leur cordeau, lorſqu'ils veulent jeter quelques lignes ſur une piece de bois. *Voyez* CRAIE.

PIERRE NOIRE, ſert à tracer les pieces.

PIERRES A BRUNIR, *en terme de doreur* ſur bois, ſont des cailloux, ou des *pierres* à fuſil taillées en coude, & montées ſur des bois un peu longs, dont on ſe ſert pour donner le poli à l'or dans les parties unies & ſans ornemens d'une piece dorée. Les ſanguines ne peuvent être d'aucun uſage ici; elles ſont trop douces.

PIERRE ſervant aux *fondeurs de caracteres d'imprimerie*, pour donner aux lettres une façon qu'on appelle *frotter*; cette *pierre* eſt une meule de grès de quinze à vingt pouces de diametre, de même nature que celles dont ſe ſervent les couteliers pour remoudre les outils. Pour rendre ces grès à l'uſage des fondeurs de caracteres, on en prend deux que l'on met l'une ſur l'autre ſur le plat; on met entre deux du ſable de riviere, puis on les tourne circulairement, en mettant de temps en temps de nouveau ſable, juſqu'à ce que ce ſable ait grugé les petites éminences qui ſont ſur ces *pierres*, & en ait rendu la ſurface droite & unie. Ce ſable, en dreſſant ces grès, ne les polit pas, mais les pointille & y laiſſe de petits grains propres à enlever au corps des lettres, certaines ſuperfluités ou bavures avec leſquelles elles

ſortent du moule; ce qui ſe fait en frottant les lettres les unes après les autres ſur cette *pierre ;* cela ſert à les polir & dreſſer des deux côtés ſeulement où elles ſe joignent à côté les unes des autres en les compoſant. *Voyez* FROTTER.

PIERRE A L'HUILE, *outil de fourbiſſeur* : cette *pierre* eſt la même que celle des orfevres, horlogers, *&c.* & ſert aux fourbiſſeurs pour aiguiſer leurs poinçons & outils.

PIERRE A L'HUILE, (*Graveur.*) *pierre* qui ſert à affuter les outils (*Voyez* AFFUTER), & qu'on appelle ainſi, parce qu'elle eſt mouillée d'huile : elle eſt ordinairement ajuſtée ſur une planche de bois qu'on appelle ſa boîte.

PIERRE A PARER, *outil de gaînier*, c'eſt une *pierre* de liais de la largeur de deux piés en quarré, ſur laquelle les gaîniers diminuent l'épaiſſeur des cuirs qu'ils emploient. *Voyez l'article* RELIURE.

PIERRES DURES, *parmi les lapidaires*, ſont proprement les *pierres* fines qui en effet ſont infiniment plus dures que les fauſſes.

PIERRE A PAPIER, *terme de marbrier*, morceau de marbre rond, ou quarré, au deſſus duquel il y a un bouton de marbre pour le prendre, & dont on ſe ſert pour mettre ſur le papier, afin de le tenir fixe. (*D. J.*)

PIERRES PUANTES, *lapides fœtidi*, *lapis ſuillus*, *lapis felinus*, (*Hiſt. nat. Minéral.*) On a donné ces différens noms à des pierres qui répandent une odeur déſagréable qu'elles ont contractée dans le ſein de la terre; cette odeur varie en raiſon des différentes ſubſtances qui l'ont occaſionée. En Suede, dans la province d'Œland, on trouve une pierre à chaux qui a une odeur très-forte d'urine de chat; on a quelquefois trouvé des empreintes d'inſectes ſur ces pierres. En Weſtphalie, aux environs d'Hildesheim, on a trouvé de la pierre qui ſentoit la corne brûlée. Près de Wigerſdorf, dans le comté de Hohnſtein en Thuringe, on trouve une eſpece de ſchiſte ou de pierre feuilletée griſe, très-poreuſe, qui frottée avec une autre pierre, répand une odeur ſemblable à celle de la fiente de porc. Près du couvent d'Ilefeld, qui eſt aux environs de Nordhauſen, près du Hartz, on rencontre une montagne qui n'eſt compoſée que d'une pierre très-puante, dont on ſe ſert comme de caſtine ou de fondant dans les forges du voiſinage, où elle facilite la fuſion de la mine de fer. *Voyez* Bruckmann, *epiſtol. itinerariæ*, *centur. ij. epiſt. 13.*

On a trouvé près de Villers-Cotterets une pierre calcaire d'un blanc ſale, qui lorſqu'on la frotte répand une odeur d'urine de chat. Il y a tout lieu de croire que les odeurs qui ſe ſont communiquées à ces ſortes de pierres, viennent des ſubſtances animales ou végétales qui ſont entrées en putréfaction; quelques-unes même peuvent venir des bitumes & matieres inflammables qui ſe trouvent dans le ſein de la terre. *Voyez* ODORANTES, *pierres.* (—)

PIERRES DE RAPPORT, (*Marqueterie.*) Nous avons expliqué à l'*article* OUVRAGES DE MOSAÏQUE, comment les anciens ſe ſervoient de petites pieces de pierres de verre & d'émail pour faire des ouvrages de moſaïque; mais nos ouvriers modernes en pratiquent encore une autre avec des pierres naturelles, pour repréſenter des animaux, généralement des fruits, des fleurs, & toutes autres ſortes de figures, comme ſi elles étoient peintes. Il ſe voit de ces ſortes d'ouvrages de toutes les grandeurs : un des plus conſidérables & des plus grands, eſt ce beau pavé de l'égliſe cathédrale de Sienne, où l'on voit repréſenté le ſacrifice d'Abraham. Il fut commencé par un peintre nommé *Duccio*, & enſuite achevé par *Dominique Beccafumi.* Il eſt compoſé de trois ſortes de marbres, l'un très-blanc, l'autre d'un gris un peu obſcur, & le troiſieme noir; ces trois différens marbres ſont ſi bien taillés & joints enſemble, qu'ils repréſentent comme un grand tableau peint de noir & de blanc. Le premier marbre ſert pour les reſſauts & les fortes lumieres, le ſecond pour les demi-teintes, & le troiſieme pour les ombres : il y a des traits en hachures remplis de marbre noir ou de maſtic qui joignent les ombres avec les demi-teintes; car pour faire ces ſortes d'ouvrages, on aſſemble les différens marbres, les uns auprès des autres, ſuivant le deſſin que l'on a; & quand ils ſont joints & bien cimentés, le même peintre

peintre qui a disposé le sujet, prend du noir, & avec le pinceau, marque les contours des figures, & observe par des traits & des hachures, les jours & les ombres, de la même maniere que s'il dessinoit sur du papier : ensuite le sculpteur grave avec un ciseau tous les traits que le peintre a tracés : après quoi l'on remplit tout ce que le ciseau a gravé, d'un autre marbre, ou d'un mastic composé de poix noire ou d'autre poix, qu'on fait bouillir avec du noir de terre. Quand ce mastic est refroidi, & qu'il a pris corps, on passe un morceau de grès ou une brique par-dessus ; & le frottant avec de l'eau & du grès ou du ciment pilé, on ôte ce qu'il y a de superflu, & on le rend égal & au niveau du marbre. C'est de cette maniere qu'on pave dans plusieurs endroits de l'Italie, & qu'avec deux ou trois sortes de marbres, on a trouvé l'art d'embellir de différentes figures les pavés des églises & des palais.

Mais les ouvriers dans cet art ont encore passé plus avant ; car, comme vers l'année 1563, le duc Côme de Médicis eut découvert dans les montagnes de *Pietra sancta*, un endroit dont le dessus étoit de marbre très-blanc, & propre pour faire des statues, l'on rencontra dessous un autre marbre mêlé de rouge & de jaune ; & à mesure qu'on alloit plus avant, on trouvoit une variété de marbre de toutes sortes de couleurs, qui étoient d'autant plus durs & plus beaux, qu'ils étoient cachés dans l'épaisseur de la montagne. C'est de ces sortes de marbres que les ducs de Florence, depuis ce temps-là, ont fait enrichir leurs chapelles, & qu'ensuite on a fait des tables & des cabinets de pieces de rapport, où l'on voit des fleurs, des fruits, des oiseaux, & mille autres choses admirablement représentées. On a même fait avec ces mêmes pierres des tableaux qui semblent être des peintures ; & pour en augmenter encore la beauté & la richesse, on se sert de lapis, d'agate, & de toutes les pierres les plus précieuses. On peut voir de ces sortes d'ouvrages dans les appartemens du roi, où il s'en trouve des plus beaux.

Les anciens travailloient aussi de cette maniere ; car il y avoit autrefois à Rome au portique de S. Pierre, à ce que dit Vassari, une table de porphire fort ancienne, où étoient entaillées d'autres pierres fines qui représentoient une cage ; & Pline parle d'un oiseau fait de différens marbres, & si bien travaillé dans le pavé du lieu qu'il décrit, qu'il sembloit que ce fût un véritable oiseau qui bût dans le vase qu'on avoit représenté auprès de lui.

Pour faire ces sortes d'ouvrages, on scie par feuilles le bloc ou le morceau d'agate, de lapis, ou d'autres pierres précieuses qu'on veut employer. On l'attache fortement sur l'établi, puis avec une scie de fer sans dents, on coupe la pierre en versant dessus de l'émeri melé avec de l'eau, à mesure que l'on travaille : il y a deux chevilles de fer aux côtés de la pierre, contre lesquelles on appuie la scie, & qui servent à la conduire. Quand ces feuilles sont coupées, si l'on veut leur donner quelque figure pour les rapporter dans un ouvrage, on les serre dans un étau de bois ; & avec un archet qui est une petite scie faite seulement de fil de laiton, de l'eau & de l'émeri qu'on y jette, on la coupe peu-à-peu, suivant les contours du dessin que l'on applique dessus, comme l'on fait pour le bois de marqueterie. *Voy.* MARQUETERIE.

On se sert dans ce travail des mêmes roues, tourets, platines d'étain & autres outils dont il est parlé dans la gravure des pierres précieuses, selon l'occasion & le besoin qu'on en a, tant pour donner quelque figure aux pierres, que pour les percer & pour les polir : on a des compas pour prendre les mesures, des pincettes de fer pour dégarnir les bords des pierres, des limes de cuivre à main & sans dent, & d'autres limes de toutes sortes.

PIERRE A BROYER *les couleurs des peintres*, sont des pierres qui sont ordinairement de porphyre, d'écaille de mer, ou autres pierres dures.

PIERRE DE CRAIE, dont les peintres se servent pour dessiner. *Voyez* CRAYON.

PIERRE DE MINE DE PLOMB, servant à dessiner. *Voyez* CRAYON.

PIERRE NOIRE, servant à dessiner. *Voyez* CRAYON.

PIERRE SANGUINE, servant à dessiner. *Voyez* CRAYON.

PIERRE A RASOIR, (*Perruquier.*) eſt une ſorte de *pierre* polie, & dont le grain eſt très-fin : on s'en ſert pour aiguiſer les raſoirs en y répandant de l'huile, & paſſant obliquement le raſoir par deſſus de côté & d'autre. Ces *pierres* ſont ordinairement ajuſtées ſur un morceau de bois qui leur ſert de manche, au moyen duquel on ſe ſert plus commodément de ces pierres.

PIERRE, *outil de vernisseur*, c'eſt une *pierre* de liais, quarrée, épaiſſe de quatre à cinq pouces, longue & large d'un bon pié, ſur laquelle les verniſſeurs broient leurs différentes couleurs avec la molette, & les délaient avec du vernis au lieu d'huile.

PIERRE *ou* STEEM, ſ. f. (*Comm.*) ſorte de poids plus ou moins fort, ſuivant les lieux où il eſt en uſage.

A Anvers la *pierre* eſt de huit livres, qui en font ſept de Paris, d'Amſterdam, de Beſançon & de Strasbourg, y ayant égalité de poids entre ces quatre villes. A Hambourg la *pierre* eſt de dix livres, qui font à Paris, à Amſterdam, *&c.* neuf livres douze onces & ſix gros, un peu plus. A Lubeck la *pierre* eſt auſſi de dix livres, mais ces dix livres ne font que neuf livres huit onces trois gros de Paris. A Dantzick & à Revel, il y a la petite & la groſſe *pierre* ; la premiere qui ſert à peſer les marchandiſes fines, eſt de vingt-quatre livres, qui font à Paris, à Amſterdam, *&c.* vingt & une livres cinq onces cinq gros ; & la ſeconde qui eſt en uſage pour les groſſes marchandiſes, comme cire, amendes, riz, *&c.* eſt de trente-quatre livres, qui rendent à Paris trentre livres quatre onces un gros. A Stetin il y a auſſi une petite & une groſſe *pierre* ; la petite eſt de dix livres, qui font neuf livres quatorze onces de Paris, & la groſſe eſt de vingt & une livres, qui reviennent à vingt livres onze onces, un peu plus, poids de Paris. A Conigsberg la *pierre* eſt de quarante livres, qui en font trente-deux de Paris. *Dictionn. de commerce.*

PIERRE-BUFFIERE, (*Géogr. mod.*) bourg que Piganiol qualifie de petite ville de France, dans le Limouſin, à 4 lieues de Limoges, ſur le chemin de Brive. (*D. J.*)

PIERRE (FORT SAINT-), (*Géog. mod.*) fort de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'île de la Martinique, à 7 lieues au N. O. du fort Royal. C'eſt à préſent une ville où il y a un intendant, un palais de juſtice, & deux paroiſſes, une deſſervie autrefois par les jéſuites, & l'autre par les dominicains. (*D. J.*)

PIERRE (ILE DE SAINT-), (*Géogr. mod.*) île de France en Provence, à une lieue au levant d'été de la ville d'Arles ; cette île n'eſt formée que par les canaux qui ont été creuſés à l'orient du Rhône, depuis la Durance juſqu'à la mer ; mais elle eſt remarquable par l'abbaye de Mont-Major, ordre de S. Benoît, dont on attribue la fondation à ſaint Trophime. (*D. J.*)

PIERRE LE MOUSTIER (SAINT), (*Géogr. mod.*) petite ville de France, la ſeconde du Nivernois, avec un bailliage & une ſénéchauſſée. Elle eſt dans un fond, entourée de montagnes, près d'un étang bourbeux, à 7 lieues au midi de Nevers, 8 au N. O. de Moulins, 60 S. de Paris. *Long.* 21, 45 ; *lat.* 46, 46. (*D. J.*)

PIERRE-PERTUIS, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge, *petra-pertuſa*, chemin de Suiſſe, percé au travers d'un rocher. Le val de S. Imier, avec les terres en deçà, ſont dans l'enceinte de l'ancienne Helvétie : les autres au delà, ſont les véritables pays des Rauraques. Ces deux parties ſont ſéparées par une chaîne de montagnes & de rochers, qui ſont une branche du mont Jura. Dans ce quartier-là, pour avoir un paſſage libre d'un pays à l'autre, on a percé un rocher épais, & on a taillé un chemin à travers. Il a quarante-ſix piés de longueur dans l'épaiſſeur du rocher, & quatre toiſes de hauteur. Ce paſſage appellé *Pierre-pertuis*, eſt à une grande journée de Bâle, & à une demi-journée de Bienne, près de la ſource de la Bris. Ce chemin n'eſt pas nouveau ; une inſcription romaine qu'on voit au deſſus de l'ouverture, mais que les paſſans ont mutilée, nous apprend qu'il a été fait par les ſoins d'un Paterius ou Paternus duumvir, de la colonie helvétique établie à Avenche, ſous l'empire des deux Antonins. (*D. J.*)

PIERRÉE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt à peu près la même que chatiere ; c'eſt une grande

longueur de maçonnerie dans les terres, pour conduire les eaux d'une ſource dans un réſervoir ou regard de priſe; elles ſe conſtruiſent ainſi: on leur donne d'ouverture depuis un pié juſqu'à dix-huit pouces; ſi la ſource eſt abondante, on éleve de chaque côté un petit mur d'un pié d'épaiſſeur & de dix-huit pouces de haut, bâti de rocailles & pierres ſeches, afin que les filtrations des terres ſe jettent plus aiſément dedans la pierrée; on la couvre en forme de chatieres avec des pierres plates, appellées *dalles* ou *couvertures*. Quand le fonds de la terre n'eſt pas aſſez ferme pour y faire rouler l'eau ſans ſe perdre, on y étend un lit de glaiſe que l'on bat, & l'on y poſe deſſus les moilons des murs des côtés; on les peut encore paver ou cimenter pour plus grande ſureté.

PIERRERIES, ſ. f. pl. la collection des pierres précieuſes montées qui forment l'écrin d'une femme. On met les perles au nombre des pierreries; il y a un officier garde des pierreries de la couronne.

PIERREUX, adj. (*Agricult.*) ſe dit d'un terrain plein de pierres qui oblige de le paſſer à la claie. On dit encore un fruit pierreux, quand en le mangeant il ſe trouve des durillons dans ſa chair.

PIERRIER, ſ. m. (*Artillerie.*) c'eſt une petite piece d'artillerie, dont on ſe ſert particuliérement dans un vaiſſeau, pour tirer à l'abordage des clous, des ferremens, *&c.* ſur un ennemi. *Voyez* ARTILLERIE & MORTIER.

On les ouvre généralement par la culaſſe, & leurs chambres pouvant être démontées, on les charge par ce moyen, au lieu d'agir par leur bouche, comme on le fait ordinairement par rapport aux autres armes à feu. *Chambers.*

On s'eſt ſervi autrefois de cette eſpece de canon ſur terre, mais il y a long-temps que l'uſage en eſt interrompu. M. de Saint Remy dit même que de ſon temps on a refondu tous ceux qui ſe trouvoient dans les arſenaux. Cependant pluſieurs autres militaires prétendent qu'on pourroit encore s'en ſervir utilement.

Le pierrier eſt auſſi une eſpece de mortier avec lequel on jette des pierres dans un retranchement ou autre ouvrage. Il ſe charge comme le mortier ordinaire, & les pierres ou cailloux ſe mettent dans un panier à la place de la bombe.

On voit dans la *pl. VIII* de fortification, *figure* 3, un *pierrier*, dont les principales parties ſont: *A*, les tourillons; *B*, le muſle avec la lumiere ſur la culaſſe; *C*, le renfort avec ſes moulures; *D*, le ventre; *E*, plate-bande du renfort de volée avec les moulures; *FF*, les cercles ou renforts ſur la volée; *G*, le bourlet; *H*, la bouche ou l'embouchure; *I*, l'anſe. L'*anſe* de ce mortier eſt ce qui eſt ponctué depuis le bourlet juſqu'au bas du ventre, & la chambre eſt l'eſpace ponctué entre le ventre de la lumiere. *Voyez* AME & CHAMBRE.

Le *pierrier* ou *mortier pierrier* (car on lui donne auſſi ce nom) peſe ordinairement 1000 livres; ſa portée la plus longue eſt de 150 toiſes, chargé de deux livres de poudre: il a 15 pouces de diametre à ſa bouche, & 2 piés 7 pouces de hauteur.

La profondeur de ſa chambre, évaſée par le haut, ſans y comprendre l'entrée où ſe met le tampon, eſt de huit pouces.

Les tourillons ont 5 pouces de diametre. La chambre doit entrer d'un pouce dans les tourillons. L'épaiſſeur du métal au droit de la chambre a 3 pouces; l'épaiſſeur du ventre 2; & le long de la volée un pouce & demi. L'angle ſe place au ventre. Le muſle ou maſque ſert de baſſinet à la lumiere.

On charge le pierrier de la même maniere que le mortier, c'eſt-à-dire, qu'on y met d'abord la quantité de poudre dont la chambre doit être remplie. On recouvre cette poudre de foin & de terre qu'on refoule avec la demoiſelle; après quoi on jette ou on poſe deſſus une quantité de pierres & de cailloux. L'effet du pierrier eſt très-grand. L'eſpece de grêle de cailloux qu'il produit fait beaucoup de déſordre & de ravages. Pour qu'il réuſſiſſe parfaitement, il faut qu'il ne ſoit éloigné que d'environ 150 pas de l'endroit où l'on veut faire tomber les pierres dont il eſt chargé. On mêle quelquefois des bombes & des grenades avec ces pierres, & l'effet en eſt encore plus grand. (*Q*)

PIERROT, *voyez* MOINEAU.

PIERRURES, ſ. f. (*chaſſe.*) c'eſt ce qui forme la fraiſe qui eſt autour des meules de la tête d'un cerf, d'un daim & d'un chevreuil, en forme de petites pierres.

PIERUS, (*Géogr. anc.*) 1°. montagne de la Theſſalie, ſelon Pline, *l. IV, c. viij.* Pauſanias, *l. IX, c. xxix*, la place dans la Macédoine, & dit qu'elle tiroit ſon nom de *Pierus*, qui y établit le culte des muſes ſous le nom de *Piérides.*

2°. *Pierus* eſt auſſi le nom d'un fleuve de l'Achaïe propre; il traverſoit, dit Pauſanias, *l. VIII, c. xxij*, le territoire de la ville *Pharæ.* Strabon, *liv. VIII, pag.* 342, qui écrit *Peirus*, dit qu'on nommoit auſſi ce fleuve *Theuthéas*, & qu'il ſe jetoit dans l'Achéloüs. (*D. J.*)

PIÉSMA, ſ. m. (*Mat. méd. des anc.*) πίσμα, de πίζω, *je preſſe*; ce terme grec déſigne le *marc* ou le *réſidu* qui reſte après qu'on a exprimé la partie fluide de quelque ſubſtance ſolide, comme des fruits, des amandes, *&c.* Ainſi, dans l'expreſſion des huiles, le tourteau, ou ce qui reſte dans le ſac eſt appellé *pieſma*, & c'eſt dans ce ſens qu'Hippocrate l'emploie : cependant Dioſcoride, parlant des baies de laurier, appelle leur ſuc exprimé *pieſma laurinum*; & c'eſt auſſi dans le même ſens que Galien emploie ce mot.

PIÉTÉ, DÉVOTION, RELIGION, (*Synon.*) le mot de *religion*, dans un ſens, en tant qu'il marque une diſpoſition de cœur à l'égard de nos devoirs envers Dieu, eſt ſeulement ſynonyme avec les deux autres mots; la *piété* fait qu'on s'en acquitte avec plus de reſpect & plus de zele; la *dévotion* y porte un extérieur plus compoſé.

C'eſt aſſez pour une perſonne du monde d'avoir de la *religion*; la *piété* convient aux perſonnes qui ſe piquent de vertu; la *dévotion* eſt le partage des gens entiérement retirés.

La *religion* eſt plus dans le cœur, qu'elle ne paroît au dehors. La *piété* eſt dans le cœur, & paroît au dehors. La *dévotion* paroît quelquefois au dehors ſans être dans le cœur. *Girard.*

PIÉTÉ, *promeſſe faite à la*, (*Théol.*) S. Paul dit en termes exprès *I. Timoth. iv. 8.* « que la *piété* a les promeſſes de la » vie préſente, comme de celle qui eſt à » venir.» Pour avoir de juſtes idées de ce que cet apôtre a voulu dire, il convient de 1. déterminer quelles ſont les promeſſes dont il parle. 2. Concilier ſon aſſertion avec l'expérience.

I. Sur le premier article, il faut obſerver d'abord qu'il s'agit de promeſſes proprement dites, de déclarations formelles émanées de Dieu. Le tour des expreſſions de ſaint Paul ne permet guere d'en douter. Il parle des promeſſes de la vie à venir; & l'on ne peut conteſter qu'il n'entende par-là l'engagement que Dieu a pris par des promeſſes expreſſes de rendre les gens de bien heureux dans la vie à venir. On doit par les promeſſes de la vie préſente, entendre auſſi des déclarations préciſes en forme d'engagement, qui regardent la vie préſente, & qui promettent des avantages dans l'économie du temps.

Ce n'eſt pas tout-à-fait prouver la theſe de S. Paul, que de faire valoir les avantages que la *piété* eſt capable de procurer : à la conſidérer en elle-même & dans ſa nature, il ſemble que l'apôtre parle encore des promeſſes temporelles, différentes même des biens de la grace. Seroit-il ici queſtion de tout ce qui peut rendre l'homme heureux dans ce monde? Mais l'expérience démentiroit la déciſion de S. Paul, à la prendre en ce ſens. On pourroit dire, pour mieux expliquer les paroles de l'apôtre, qu'il portoit ſes vues : 1°. Sur les promeſſes faites à la *piété* dans l'ancien teſtament, non ſur toutes, mais ſur celles qui regardent les fideles, en tant que tels en particulier. 2°. Sur les promeſſes faites dans l'évangile, par leſquelles celles de l'ancienne économie ont été confirmées.

Il ne s'agit pas, dans ces promeſſes, de grandeurs, de richeſſes, & d'autres biens de cet ordre; c'eſt ce que Dieu n'a promis ni ſous la loi, ni ſous l'évangile. Les promeſſes dont il s'agit ſont celles par leſquelles Dieu ſe propoſe de protéger les fideles, de pourvoir à leurs beſoins, & de les ſoutenir dans les traverſes de la vie. C'eſt ce que S. Paul indique lui-même dans le *v. 10*, où il dit que Dieu

eſt le conſervateur de tous les hommes, mais principalement des fideles. Ce qui prouve encore que ſa penſée ne porte que ſur cette protection ſpéciale, ſur laquelle les gens de bien peuvent compter, c'eſt qu'on voit régner le même principe en d'autres endroits de ſes écrits. *Philipp. c. iv, v. 6.* « Ne ſoyez en inquiétude de » rien; mais en toutes choſes, préſentez » à Dieu vos demandes par des prieres » & des ſupplications, avec actions de » grace. *Hebr. c. xiij, v. 5, 6.* Que vos » mœurs ſoient ſans avarice, étant con- » tens de ce que vous poſſédez préſen- » tement; car Dieu lui-même a dit: je » ne te délaiſſerai point; & ne t'aban- » donnerai point: tellement que nous pou- » vons dire avec aſſurance: le ſeigneur eſt » mon aide, ainſi je ne craindrai point » ce que l'homme me pourroit faire. » Il eſt évident que dans ce dernier paſſage S. Paul veut que les chrétiens enviſagent les promeſſes de l'ancien teſtament, qu'il cite comme des promeſſes qui le regardent directement. Le Sauveur lui-même *(Saint Math. c. vj, v. 25, 34.)* veut que ſes diſciples n'attendent de Dieu que ſa protection, & les choſes néceſſaires à leur entretien; il ne leur promet rien au delà.

Quand donc S. Paul dit que la *piété* a les promeſſes de la vie préſente, il entend par-là que Dieu a promis ſa bénédiction ſur les beſoins eſſentiels des fideles, & ſur les ſoins légitimes qu'ils prendront pour ſubſiſter, outre qu'il leur accordera le don d'être contens dans les différentes ſituations où ils pourront ſe trouver.

Qu'on n'objecte donc plus qu'on voit communément des gens de bien malheureux; le bonheur ne conſiſte point dans la poſſeſſion des grandeurs, des richeſſes, & de la proſpérité extérieure: ce n'eſt pas ce que Dieu a promis aux fideles; ainſi il ne manque pas à ſes promeſſes, en ne leur accordant point ces ſortes d'avantages; cette proſpérité extérieure eſt ſouvent fort trompeuſe, & n'eſt rien moins que durable; mais l'homme de bien eſt protégé de Dieu, à proportion du beſoin qu'il a de ſon ſecours. La confiance qu'il a dans l'Etre ſuprême, & la paix intérieure dont il jouit, le conſolent dans les traverſes qu'il éprouve; & c'eſt en cela que la *piété* a les promeſſes de la vie préſente. Cette *piété* ne met point obſtacle à la proſpérité temporelle du fidele; & ſi elle lui nuit dans certains cas aux yeux des hommes, ces cas entrent dans la claſſe ordinaire des événemens dont Dieu n'a pas promis de changer le cours *(D. J.)*

PIÉTÉ, *(Philoſophie païenne.)* Quoiqu'Ariſtote ait rapporté le culte de la divinité à la ſeule magnificence des temples, & que la religion ne ſoit entrée pour rien dans ſon ſyſtême de morale, il paroît que pluſieurs autres ſages ont fait conſiſter la *piété* dans les ſentimens intérieurs, & non pas dans les actes extérieurs de la dévotion. Je n'en citerai pour preuve que ce beau paſſage de Cicéron, tiré de ſon livre de la nature des dieux, *liv. II, ch. xxviij. Cultus autem deorum eſt optimus; idemque caſtiſſimus, atque ſanctiſſimus, pleniſſimuſque* pietatis; *eos ſemper purâ, integrâ, incorruptâ,* & voce, & mente, *veneremur. Non enim philoſophi ſolùm, verùm etiam majores noſtri ſuperſtitionem à religione ſeparaverunt.* « La meilleure » maniere de ſervir les dieux, le culte le » plus pur, le plus ſaint, le plus pieux, » c'eſt de les honorer toujours avec des » ſentimens & des diſcours purs, ſinceres, » droits & incorruptibles: ce ne ſont pas » ſeulement les philoſophes qui ont diſtin- » gué la piété d'avec la ſuperſtition; nos » ancêtres ont auſſi connu cette différence. » Séneque, Epictete & quelques autres ſages, ont tenu les mêmes diſcours. *(D. J.)*

PIÉTÉ, *(Mythol. Littérat. Monum. Médailles)* Cette vertu que les Grecs appelloient *Euſebie*, fut déifiée par les anciens, qui l'honorerent comme déeſſe. Stace l'invoque dans une de ſes pieces:

Summa Deum pietas, *&c.*

Nous voyons ſouvent ſon image ſur les monumens de l'antiquité. Ils entendoient par la piété, non-ſeulement la dévotion des hommes envers les dieux, & le reſpect des enfans pour leurs peres, mais auſſi certaines actions pieuſes des hommes envers leurs ſemblables. Il eſt peu de gens qui n'affectent cette bonne qualité, lors-

même qu'ils ne l'ont pas. Tous les empereurs ſe faiſoient appeller *pieux*, les plus impies & les plus cruels comme les autres.

La *Piété* étoit repréſentée comme une femme aſſiſe, ayant la tête couverte d'un grand voile, tenant de la main droite un timon, & de la main gauche une corne d'abondance. Elle avoit devant ſes piés une cigogne, qui eſt le ſymbole de la *piété*, à cauſe du grand amour de cet oiſeau pour ſes petits. C'eſt pour cela que Pétrone appelle la cigogne *pietatis cultrix*, amatrice de la *piété*. La *piété* eſt quelquefois déſignée ſur des médailles par d'autres ſymboles, tantôt par un temple, ou par les inſtrumens des ſacrifices; tantôt par deux femmes qui ſe donnent la main ſur un autel flamboyant.

Il ne faut pas oublier ici le temple bâti dans Rome à la *Piété* par Acilius, en mémoire de cette belle action d'une fille envers ſa mere. Voici comme Valere-Maxime raconte la choſe. Une femme de condition libre, convaincue d'un crime capital, avoit été condamnée par le préteur, & livrée à un triumvir pour être exécutée dans la priſon. Celui-ci n'oſant poſer ſes mains ſur cette criminelle, qui lui paroiſſoit digne de compaſſion, réſolut de la laiſſer mourir de faim, ſans autre ſupplice. Il permit même à une fille qu'elle avoit, d'entrer dans la priſon, mais avec cette précaution, qu'il la faiſoit fouiller exactement, de peur qu'elle ne portât à ſa mere de quoi vivre. Pluſieurs jours ſe paſſent, & la femme eſt toujours en vie: le triumvir étonné obſerva la fille, & découvrit qu'elle donnoit à teter à ſa mere. Il alla auſſi-tôt rendre compte au préteur d'une choſe ſi extraordinaire: le préteur en fit ſon rapport aux juges, qui firent grace à la criminelle. Il fut même ordonné que la priſon ſeroit changée en un temple conſacré à la *Piété*, ſelon Pline, & les deux femmes furent nourries aux dépens du public. Les peintres ont ſuivi cette tradition dans les tableaux où ils ont repréſenté cette hiſtoire, qu'on appelle communément des *charités romaines*.

Feſtus, & quelques autres hiſtoriens, mettent un pere au lieu d'une mere dans l'anecdote qu'on vient de lire; mais cette circonſtance ne change rien au fait. Ce temple-ci étoit dans le marché aux herbes: Pline parle d'un autre temple conſacré à la *Piété*, & ſitué dans le neuvieme quartier près du théatre de Marcellus. Nardini doute ſi ces deux temples ne ſont pas le même. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'elle avoit divers temples & ſtatues dans les provinces.

Nous avons dans Boiſſard une ſtatue de femme vêtue de la ſtole, coëffée en cheveux, à la maniere de Matidie. Elle eſt debout: ſa main droite eſt appliquée ſur ſa poitrine. De la gauche elle tient un pan de ſa robe. Devant elle eſt un autel ſur lequel ſont une préféricule & une patere. Au bas ſont gravés ces deux mots, *Pietati Auguſtæ*.

Elle eſt auſſi quelquefois repréſentée ſous la figure d'une femme nue, tenant un oiſeau dans ſa main.

Dans les Miſcellanès de Spon ſe trouve une inſcription à la *Piété* d'Hadrien. Il y en a quatre autres dans Grutter. (*D. J.*)

PIÉTÉ, ſ. f. (*Ornithol.*) en latin *phalaris*. Cet oiſeau eſt fort commun dans le Soiſſonnois & le Beauvoiſis; il eſt plus grand qu'une cercelle, & moindre qu'un morillon: il y en a quelquefois de toutes blanches, & d'autres qui ont du noir dans le champ de leur pennage; mais leur couleur la plus commune, eſt d'avoir le deſſous de la gorge & du ventre tout blanc, & le deſſus du corps noir; les ailes comme celles d'une pie; les piés & la queue comme ceux du morillon; ſon bec eſt rond, & n'eſt point voûté par-deſſus; mais il eſt dentelé par les bords; elle a une huppe à l'endroit où lui commence le cou ſur le derriere de la nuque. (*D. J.*)

PIÉTÉ, ſ. f. (*Blaſon.*) On ſe ſert de ce terme dans le blaſon, pour ſignifier les petits d'un pélican, qui s'ouvre le ſein pour les nourrir de ſon ſang. Les *le Camus* de Paris, originaires de Poitou, portent dans leurs armes un pélican avec ſa *piété*, le tout de gueules. Du Dréſic de Kerforn, en Bretagne; d'*argent au pélican d'azur, ſa piété de gueules. Ménétrier.* (*D. J.*)

PIÉTÉ, MONTS DE, *Voyez l'article* MONTS DE PIÉTÉ.

PIÉTER LE GOUVERNAIL, (*Marine.*)

C'eſt y mettre des marques de diſtances en diſtances, diviſées en piés & pouces, afin de connoître combien il enfonce dans l'eau.

PIÉTISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte qui s'eſt élevée en Allemagne dans le ſein du luthéraniſme, & qui eſt preſqu'auſſi ancienne que le luthéraniſme même, & qui ſemble tenir le milieu entre les Quakers ou trembleurs d'Angleterre, & les Quiétiſtes. *Voyez* QUAKERS & QUIÉTISTES.

Schwenfeld en avoit ébauché le plan; Weigel l'avoit perfectionné, & Jacques Bohm, cordonnier de Siléſie, l'avoit répandue dans ſa patrie. C'étoient des hommes entêtés de la théologie myſtique, qui ont outré l'idée de l'union de l'ame avec Dieu, prétendant que c'étoit une unité réelle, & une identité phyſique de l'ame tranſmuée en Dieu & en Jeſus-Chriſt. En ſorte que l'on pouvoit dire, ſelon eux, dans un ſens propre & ſans métaphore, « que l'ame » étoit Dieu, & que Jeſus-Chriſt étoit » en nous le nouvel Adam; qu'ainſi ado- » rer ſon ame, c'étoit adorer Dieu & » ſon Chriſt. » A cette erreur capitale, ils en ajoutoient pluſieurs autres, ſelon un miniſtre de Dantzick, qui les accuſe non ſeulement d'héréſie, mais encore de ſchiſme.

Cet auteur définit le *Piétiſme*, un aſſemblage de ſyſtêmes d'Anabaptiſtes, de Schwenfeldiens, de Weigeliens, de Ralhmaniens, de Labadiſtes & de Quakers, qui ſous prétexte d'une nouvelle réforme, & dans l'eſpérance de temps plus favorables, abandonnent la confeſſion d'Ausbourg, admettent à leur communion toutes ſortes de ſectes, particuliérement des Calviniſtes, & ſont parfaitement indifférens en matiere de religion.

Il leur reproche encore de croire, avec les Donatiſtes, que l'effet des ſacremens dépend de la piété & de la vertu du miniſtre; que les créatures ſont des émanations de la ſubſtance divine; que l'état de grace eſt une poſſeſſion réelle des attributs divins; qu'on peut être uni à Dieu quoique l'on nie la divinité de Jeſus-Chriſt; que toute erreur eſt innocente, pourvu qu'elle ſoit accompagnée de ſincérité; que la grace prévénante eſt naturelle; que la volonté commence l'ouvrage du ſalut; que l'on peut avoir de la foi ſans aucun ſecours ſurnaturel; que tout amour de la créature eſt un péché; qu'un chrétien peut éviter tous les péchés, & qu'on peut jouir dès ce monde du royaume de Dieu. *Manipulus obſervationum antipietiſticarum.*

M. Chambers obſerve que toutes ces accuſations ne ſont pas également fondées, & que quelques-unes même ſont exagérées; qu'il y a des *Piétiſtes* de différentes ſortes, dont les uns ſont dans des illuſions groſſieres, & pouſſent le fanatiſme juſqu'à détruire une grande partie des vérités chrétiennes; que d'autres ſont ſimplement viſionnaires, & de bonnes gens, qui, choqués de la froideur & des formalités des autres égliſes, & enchantés de la dévotion ordinaire des *Piétiſtes*, ſont attachés à leur parti ſans donner dans la groſſiéreté de leur erreur.

Mais on ne ſauroit les diſculper d'avoir fait ſchiſme avec les Luthériens: car en 1661, Theſphile Broſchbandt & Henri Muller, l'un diacre de l'égliſe de Roſtok au duché de Mékelbourg, & l'autre docteur de l'univerſité de cette ville, invectiverent contre le reſte des cérémonies romaines que les Luthériens ont conſervées, autels, baptiſteres, chants eccléſiaſtiques, prédications, même tout ſelon eux devoit être aboli; & c'eſt ainſi qu'en uſerent Spéner & Jean Hors, qui retrancherent tout l'appareil des cérémonies dans les égliſes dont ils étoient paſteurs, & convertirent le ſervice qui ſe faiſoit dans les prêches, en aſſemblées particulieres dans les maiſons où ils expliquoient l'écriture à leur mode, & qu'on nomma pour cela colleges de la parole de Dieu, *collegia philobiblica*. Leur ſecte d'abord répandue en Saxe & en Pruſſe, y a été proſcrite, & s'eſt maintenue ſeulement à Hambourg & en Hollande. Catrou, *hiſt. des Trembleurs, liv. III.*

PIÉTISTES *(ſecte des)*, (*Hiſt. eccléſ.*) Secte moderne qui s'eſt élevée dans le dix-ſeptieme ſiecle parmi les réformés, pour ranimer la piété chancelante, & conduire les hommes au ſalut par la ſeule foi qu'on doit avoir en la ſatisfaction de J. C. mort pour nos péchés. Il eſt difficile de

dire ſi ces *Piétiſtes* ſont les mêmes que ceux de l'article précédent, tant on en parle diverſement.

On place l'origine de cette ſecte plus pieuſe qu'éclairée chez les Luthériens d'Allemagne, vers le milieu du dernier ſiecle. Elle s'eſt formée par les exhortations de Philippe-Jacques Spéner, célebre Théologien Allemand. Il étoit né en Alſace, & mourut en 1705 à Berlin, où il étoit conſeiller eccléſiaſtique, & un des principaux paſteurs.

Dans le temps qu'il demeuroit à Francfort, frappé de la décadence de la piété & des progrès de la corruption, il forma le deſſein de ranimer la premiere, & de s'oppoſer à l'autre. Dans cette vue il établit, en 1670, une aſſemblée ou college de piété dans ſa maiſon, d'où il la tranſporta dans une égliſe avec la permiſſion du magiſtrat. A cette aſſemblée étoient admiſes toutes ſortes de perſonnes, hommes & femmes, mais les femmes étoient ſéparées des hommes. M. Spéner commençoit l'exercice par un diſcours édifiant ſur quelque paſſage de l'écriture ſainte, après quoi il permettoit aux hommes qui étoient là, de dire leur ſentiment ſur le ſujet qu'il avoit traité.

Il publia un ouvrage où il indiquoit les défauts qu'il croyoit remarquer dans l'égliſe luthérienne, & les moyens d'y remédier. Mais en pluſieurs endroits les aſſemblées qu'il forma, produiſirent parmi le peuple un mauvais effet, en lui inſpirant une eſpece de fanatiſme plutôt que la pure religion, ce qui excita les plaintes de la plupart des théologiens, qui prétendoient que ſous prétexte d'avancer la piété, on négligeoit la ſaine doctrine, & on donnoit occaſion à des eſprits ſéditieux de troubler la ſociété & l'égliſe.

Ce fut à-peu-près dans le même temps qu'il ſe forma à Leipſick un autre college de piété, ſemblable à celui de M. Spéner, & qui fut nommé *collegium philobiblicum*. Des amis de ce paſteur fonderent auſſi dans la même ville des aſſemblées particulieres, deſtinées à expliquer en langue vulgaire divers livres de l'écriture-ſainte, de la maniere la plus propre à inſpirer la piété à leurs auditeurs. La faculté de Théologie autoriſa ces aſſemblées où la foule étoit grande; néanmoins on en parla à la cour de Saxe comme d'aſſemblées ſuſpectes, & cette cour les défendit en 1690. Il faut conſulter ſur ce ſujet Mosheim, *inſtitut. hiſt. chriſt. ſeculi xviij.*

Ce fut ainſi que naquit le nom de *Piétiſtes*, qu'on a donné depuis à tous ceux qui ont voulu ſe diſtinguer par une plus grande auſtérité de mœurs, & par leur zele vrai ou apparent pour la piété.

Leurs aſſemblées cauſerent de grands mouvemens en Allemagne, & leur ſecte s'étendit dans la Suiſſe, & particuliérement à Berne. Un nommé *Vigler*, du canton de Zurich, enſeigna le premier la doctrine des *Piétiſtes* dans Berne en 1698. Il repréſentoit ſi vivement l'énormité du péché & la difficulté de ſe ſouſtraire à la colere d'un Dieu juſtement irrité, qu'il jetoit ceux qui l'écoutoient dans d'extrêmes perplexités. Leurs excellences firent des enquêtes très-ſéveres ſur la doctrine de ce prédicateur; mais elles trouverent pluſieurs perſonnes de conſidération qui lui étoient ſecretement attachées.

Il combattoit ſur-tout l'opinion de ceux qui prétendoient fonder le ſalut ſur les œuvres extérieures de piété, les prieres, les aumônes; & il enſeignoit que l'unique voie pour obtenir le ſalut, conſiſtoit dans la foi qu'on doit avoir en la ſatisfaction de J. C. mort pour nos offenſes.

L'imagination effrayée du peuple produiſit dans quelques aſſemblées particulieres des convulſions & des tremblemens, qu'ils diſoient reſſentir par l'horreur de leurs péchés, & la difficulté pour eux d'être régénérés & faits enfans de Dieu.

Leurs principes enthouſiaſtes ſe ſont depuis répandus dans les Provinces-Unies, où l'on n'a vu que trop de perſonnes qui en ont été imbues. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

PIETONNER, (*Péche.*) c'eſt fouler ou pommeter le ſable avec les piés, pour la pêche du poiſſon plat.

PIETRA-MALA, (*Géogr.*) village à huit lieues de Bologne, à dix-huit de Florence, peu éloigné de Fiorenzuola. Le beau ſpectacle que la phyſique offre dans ces montagnes, par le feu qu'on appelle dans

dans le pays *fuoco di legno*, à un mille de *Pietra-Mala*!

Le terrain d'où cette flamme s'exhale a dix ou douze piés en tout ſens, ſur le penchant d'une montagne à mi-côte, parſemé de cailloux, ſans fente ni crevaſſe. Cette flamme eſt ſi vive, ſur-tout quand le temps eſt pluvieux & la nuit obſcure, qu'elle éclaire toutes les montagnes voiſines.

En y jetant de l'eau, la flamme pétille & ceſſe pour un inſtant, mais bientôt elle reprend toute ſa vivacité; le bois s'y enflamme très-vîte, mais les pierres n'y paroiſſent preſque pas altérées; le terrain n'en eſt pas même chaud dans les endroits où il n'y a pas de flamme actuelle. Si un grand vent l'éteint, ce qui eſt très-rare, il ſuffit d'en approcher la moindre lumiere pour la rallumer en entier. L'odeur ſemble tenir un peu du ſoufre ou plutôt de l'huile de pétrole. M. Lauta Baſſi dit que cette odeur approchoit de celle qu'on apperçoit quelquefois dans les expériences d'électricité.

Quand le temps eſt diſpoſé au tonnerre, la flamme redouble de vivacité; ce qui ſembleroit indiquer quelque rapport avec le feu électrique.

Selon M. Targioni (*Voyages en Toſcane, tom. IV, pag. 300*), ce feu doit être regardé comme le reſte d'un volcan éteint depuis long-temps.

Dans un pré, à un demi-mille de *Pietra-Mala*, eſt une fontaine appellée *Acqua Buia*, dont l'eau eſt froide, mais s'allume comme de l'eſprit-de-vin, quand on en approche une allumette. *Voyage d'un François en Italie, tom. II.* (*C*)

PIETRA-SANTA, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie, dans la Toſcane, entre l'état de la république de Lucques, & la principauté de Maſſa. Magin croit que c'eſt l'ancien endroit appellé *Lucus Feroniæ*. *Long. 27, 55; lat. 44, 5.* (*D. J.*)

PIETRO IN GALATINA (SAN), (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, à 5 milles au levant de Nardo, & à 10 au midi de Lecce. (*D. J.*)

PIETTE, RELIGIEUSE, NOUETTE BLANCHE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *albellus alter*, Adl. *morgus major cirratus geſu*, Wil. oiſeau qui peſe environ une livre huit onces, & qui a ſeize à dix-ſept pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ou des doigts. L'envergure eſt de plus de deux piés. La tête, le cou & la huppe, ſont entiérement blancs, à l'exception de deux taches noires: l'une de ces taches entoure la huppe, & ſe termine en angle aigu; l'autre s'étend de chaque côté de la tête, depuis les coins de la bouche juſqu'aux yeux. Toute la face inférieure de l'oiſeau eſt d'un très-beau blanc. Les longues plumes des épaules ſont de la même couleur, & le dos eſt noir; il y a de chaque côté une tache noire en forme de croiſſant & double, qui deſcend du dos, & qui entoure en partie la poitrine comme un collier. Les ailes ſont en partie noires & en partie blanches. La queue eſt d'un cendré noirâtre. Le bec & les piés ont une couleur cendrée ou bleuâtre. Les doigts ſont unis les uns aux autres par une membrane brune.

La femelle eſt très-différente du mâle. Pluſieurs auteurs en ont fait deux eſpeces particulieres. Elle n'a point de huppe; la tête & les joues ſont rouſſes en entier; toute la face ſupérieure du corps, à l'exception des ailes, eſt d'un brun cendré: au reſte elle reſſemble aſſez au mâle. Rai. *ſynop. mit. avi.* *Voyez* OISEAU.

PIEU, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) gros bâton pointu, ou piece de bois, dont on ſe ſert pour faire des enclos, des paliſſades. Les Grecs & les Romains s'en ſervoient pour fortifier leurs camps en les plantant ſur la crête du parapet; mais ils n'avoient pas le même uſage de les tailler ni de les ébrancher. Voici ce que Polybe remarque à cette occaſion. Chez les Grecs, dit-il, les meilleurs *pieux* ſont ceux qui ont beaucoup de branches autour du jet. Les Romains au contraire n'en laiſſent que deux ou trois, tout au plus quatre, & ſeulement d'un côté. Ceux des Grecs ſont plus aiſés à arracher: car comme les branches en ſont fortes & en grand nombre, deux ou trois ſoldats y trouveront de la priſe, l'enleveront facilement; & voilà une porte ouverte à l'ennemi, ſans compter que tous les *pieux* voiſins en ſeront ébranlés.

Il n'en eſt pas ainſi chez les Romains, les branches ſont tellement mêlées & inſérées les unes dans les autres, qu'à peine peut-on diſtinguer le pié d'où elles ſortent. Il n'eſt pas non plus poſſible d'arracher ces *pieux*, parce qu'ils ſont enfoncés trop avant; & quand on parviendroit à en enlever un de ſa place, l'ouverture qu'il laiſſe eſt preſque imperceptible. D'où il eſt aiſé de voir avec quelle attention les anciens fortifioient leurs camps, partie de la guerre que les modernes ont preſque totalement abandonnée.

On plantoit encore dans le camp, d'eſpace en eſpace, des *pieux*, pour ſervir de but aux jeunes ſoldats qu'on exerçoit à tirer des armes & à lancer le javelot.

Dans les ſupplices, le *pieu* ſervoit à attacher les criminels condamnés à être battus de verges: ce qu'on appelloit *ad palum alligare*. Quelques-uns prétendent qu'on s'en ſervoit auſſi pour les empaler, comme on fait aujourd'hui chez les Turcs, mais ſans fondement; on ne trouve point dans les hiſtoriens de traits qui aient rapport à cette eſpece de ſupplice.

PIEUX, ſ. m. pl. (*Archit. hydraul.*) piece de bois de chêne, qu'on emploie dans leur groſſeur, pour faire les palées des ponts de bois, ou qu'on équarrit pour les files des *pieux* (*voyez ce mot*) qui retiennent les berges de terre, les digues, *&c.* qui ſervent à conſtruire les batardeaux. Les *pieux* ſont pointus & ferrés comme les pilots; ce qui en fait pourtant la différence, c'eſt que les *pieux* ne ſont jamais tout à fait enfoncés dans la terre, & que ce qui en paroît au dehors eſt ſouvent équarri. *Voyez* PILOTS.

Pieux de garde. Ce ſont des *pieux* qui ſont au devant d'un pilotis, plus peuplés & plus hauts que les autres, & recouverts d'un chapeau. On en met ordinairement devant la pile d'un pont, & au pié d'un mur de quai ou de rempart, pour le garantir du heurt des bateaux & des glaçons, & pour empêcher le dégravoiement. *Daviler.* (*D. J.*)

PIEUX (*file de*), (*Hydr.*) c'eſt un rang de *pieux* équarris, & couronnés d'un chapeau arrêté à tenons & mortaiſes, ou attaché avec des chevilles de fer, pour retenir les berges d'une riviere, d'un étang, ou pour conſerver les turetes & chauſſées des grands chemins. (*K*)

PIEUX, PILOTS *ou* PILOTIS. Les *pieux* ſont le plus communément employés à porter un édifice conſtruit au deſſus des hautes eaux, tels que ſont les ponts de charpente, les moulins, *&c.*

On ſe ſert des *pilots* ou *pilotis* pour porter un édifice de maçonnerie que l'on veut fonder ſous les baſſes eaux, comme ſont les ponts, les murs de quai, de certains bâtimens & autres ouvrages.

Les *dimenſions*, *poſitions*, *eſpacemens* & le *battage* des *pieux* & des *pilots* ou *pilotis*, forment quatre objets diſtincts que l'on va examiner ſéparément.

Dimenſions. Un *pieu* qui doit être expoſé à l'eau & à l'injure du temps, doit être formé de la piece la plus forte que l'on puiſſe tirer d'un arbre; & ce ſera l'arbre même, ſur-tout s'il eſt d'un droit fil & ſain: tout équarriſſage ou redreſſement trancheroit les fibres, & tronqueroit par ſegmens les corps ligneux, annulaires, dont la contexture plus ſerrée que des inſertions qui ſe trouvent de l'un à l'autre de ces corps ligneux, pourra mieux réſiſter, étant conſervés en leur entier; on doit ſe contenter d'abattre les nodoſités, d'équarrir & former en pointe pyramidale le bout deſtiné à la fiche. On ſe contente quelquefois de le durcir au feu, quand le *pieu* eſt deſtiné pour un terrain qui n'eſt pas ferme, ſinon il doit être armé d'une lardoire, ou ſabot de fer à trois ou quatre branches, ou d'équarrir auſſi le bout vers la tête, lorſqu'il eſt tros gros & qu'il pourroit excéder la largeur des ſommiers que l'on poſe & aſſemble horizontalement à tenons & mortaiſes ſur la tête des *pieux*.

On a le même intérêt de conſerver les bois dans toute leur force pour les *pilots*; ils doivent pour cet effet être également ronds, de droit fil & ſans nœuds excédans.

La groſſeur des *pieux* dépend donc de celle des arbres que l'on peut avoir dans chaque endroit; l'on ſe propoſe communément de leur donner environ dix pouces de groſſeur meſurés au milieu de leur longueur pour 15 & 18 piés, & de deux pouces de plus pour chaque toiſe excédante

cette premiere longueur : ainſi un *pieu* de 33 à 36 piés, par exemple, devroit avoir environ 16 pouces de groſſeur réduite ſans l'écorce.

Les *pilots* d'une certaine longueur n'ont pas beſoin d'être ſi gros à proportion que les *pieux*, étant preſque toujours enfoncés entiérement dans le terrain, & moins expoſés pour cette raiſon à plier ſous le fardeau & à être uſés par le frottement de l'eau & des corps qu'elle charie; on doit pour cette raiſon choiſir les arbres les plus jeunes & les plus menus.

Il ſuffit que ces *pilots* aient environ 9 pouces de groſſeur, juſqu'à 10 & 12 piés de long, & un pouce de plus pour chaque toiſe excédante cette premiere longueur. Ainſi un *pilot* de 28 à 30 piées de long auroit un pié de groſſeur réduite, meſurée auſſi ſans l'écorce : ce qui donneroit à-peu-près 10 pouces à la pointe & 14 à la tête.

Lorſque l'on n'a pas des arbres aſſez longs, ou que les *pieux* ou *pilots* ayant pris plus de fiche que l'on ne l'avoit compté, ſe trouvent trop courts, on peut les enter & les aſſembler exactement en ⊗ ſur 2 & 3 piés de longueur, après quoi on doit les lier fermement avec deux bonnes frettées de fer, obſervant pour les *pieux* de diſpoſer ces entes de façon qu'elles puiſſent être recouvertes par les moiſes qui les doivent embraſſer, & en liaiſon alternativement de l'une à l'autre moiſe.

Il ſera parlé de ces moiſes par la ſuite.

On trouve dans le traité de charpenterie de Mathurin Jouſſe, par M. Delahire, que les *pilotis* doivent être équarris; on donne à ceux de 12 piés, 10 à 12 pouces de groſſeur; & à ceux de 30 piés, 16 à 21 pouces, au lieu de 9 pouces & de 12 red. de groſſeur que l'on a propoſé ci-devant, & qui ſuffiſent d'après ce qui ſe pratique avec ſuccès ſur les plus grands travaux pour ces différentes longueurs.

Mathurin Jouſſe, en propoſant d'équarrir les *pilots* & de donner des *dimenſions* inégales pour leur groſſeur, avoit ſuivi ce qui ſe pratique pour les bâtimens, où cela eſt néceſſaire, & où il convient de donner plus de hauteur que de largeur aux pieces que l'on poſe horizontalement : c'eſt ce que M. Parent a fait auſſi connoître dans les mémoires de l'académie des ſciences de 1708, où il eſt démontré que la piece la plus forte que l'on puiſſe tirer d'un arbre, pour porter, étant placée dans ce ſens, doit être telle que le quarré de l'un de ſes côtés ſoit double de celui de l'autre côté : ce qui revient à-peu-près au rapport de 7 à 5.

Il n'en eſt pas de même pour les *pieux* qui ſont deſtinés à porter debout. Quant à l'équarriſſement & à l'inégalité de leurs côtés, c'eſt ce que l'on croit avoir aſſez expliqué précédemment; mais on ne pouvoit ſe diſpenſer d'expoſer ce qu'ont adopté à la fois un bon charpentier & un mathématicien habile ſur le ſujet que l'on vient de diſcuter, afin que l'on pût connoître mieux ce qui doit être préféré.

Ces réflexions ne doivent cependant pas empêcher d'employer des *pieux* ou des *pilots* équarris dans de certaines circonſtances; on place quelquefois, par exemple, des *pilots* de cette eſpece au pourtour extérieur des fondations, pour que les palplanches que l'on chaſſe entre ces *pilots* puiſſent leur être plus adhérentes.

On doit ôter l'écorce en entier, & laiſſer l'aubier aux *pieux* & aux *pilots* pour les parties qui ſe trouvent ſous l'eau.

L'écorce ne donne point de force au bois; elle augmente beaucoup le frottement par ſon épaiſſeur & ſon aſpérité, lors du battage des *pieux* ou *pilots*, & empêche qu'ils ne prennent autant de fiches ſous la même percuſſion.

L'aubier n'eſt point vicieux ſous l'eau; il s'y conſerve comme l'on ſait que le fait bois, lorſqu'il eſt continuellement ſubmergé : ſur-tout le chêne que l'on emploie par préférence aux ouvrages conſtruits dans l'eau; il a d'ailleurs de la force lorſque la ſeve en eſt retirée, comme on peut en juger par les expériences de M. de Buffon (*mémoires de l'académie, année 1741, pag. 296*) ſuivant leſquelles il a reconnu que la force de l'aubier étoit ſeulement de $\frac{1}{11}$ ou environ, moindre que celle du bois pris au cœur du même chêne : ce qui ſe trouvoit être auſſi à-peu-près dans le rap-

port des denſités de l'un & de l'autre bois & aubier. Les circonſtances ſur la longueur, groſſeur & ſur la façon de charger les bois & aubier, étoient d'ailleurs les mêmes ; ainſi il paroît que l'on peut laiſſer l'aubier aux *pilotis* ſans inconvénient.

Lorſque l'écorce recouvre l'aubier, elle garantit l'œuf que la mouche y a dépoſé, & le ver qui en provient juſqu'à ce qu'il ait acquis aſſez de force pour abandonner l'aubier, dont la ſubſtance, lorſqu'elle eſt encore abreuvée de la ſeve, peut mieux convenir à la délicateſſe du premier âge, que le bois où il ne pourroit s'introduire d'abord, ni y vivre. C'eſt ainſi qu'en uſe la nature par rapport aux inſectes : en général le degré de chaleur qui fait éclore le ver à ſoie, développe auſſi la feuille du murier pour lui préſenter une ſubſtance délicate ; elle acquiert chaque jour une conſiſtance plus forte, qui ſe trouve par ce moyen toujours analogue à celle du ver qui croît & ſe fortifie en même temps. L'arbre étant dépouillé ſur pié de ſon écorce pendant le fort de la ſeve, & laiſſé enſuite ſur pié au moins ſix mois, on a reconnu que le bois durciſſoit & que l'aubier en devenoit preſque auſſi fort que le bois. *Voyez* les expériences de M. de Buffon, *mémoires de l'acad. de 1738, p. 169.*

L'écorce étant ôtée lorſque l'on coupe l'arbre, le ver ſera tué par les mauvais temps & la gelée, avant qu'il ait acquis aſſez de force pour s'introduire dans le bois ; c'eſt au moins à quoi l'on penſe devoir attribuer ce que l'on a remarqué ſur la conſervation des bois expoſés au dehors, & auxquels l'on avoit uſé de cette précaution.

Il n'en ſera pas de même des bois employés à couvert ; la mouche dépoſera ſon œuf dans le peu d'aubier que l'on y aura laiſſé, & le bois ſera enſuite attaqué du ver qui en proviendra ; on croit pour cette raiſon qu'il n'eſt pas toujours néceſſaire d'ôter l'aubier des *pieux* dans la partie qui ſe trouve au deſſus de l'eau. On a même remarqué à pluſieurs ponts qu'il s'étoit durci & avoit acquis une conſiſtance capable de fortifier ces *pieux* & de les conſerver plus long-temps, ſur-tout lorſque l'on avoit eu l'attention de laiſſer le bois dans l'eau pendant quelques mois, avant de les employer ; précaution dont on uſe pareillement avec ſuccès pour la latte que l'on fait quelquefois avec l'aubier. Cependant chacun doit en uſer pour ce qui ſe trouvera au deſſus de l'eau, comme il le jugera le plus convenable, vu que la ſuppreſſion de l'aubier ne ſauroit d'ailleurs être préjudiciable dans cette partie, ſi l'on a attention d'y ſuppléer en donnant un peu plus de groſſeur aux *pieux*.

Indépendamment de la vermoulure à laquelle le bois eſt expoſé, la fermentation de la ſeve, ſur-tout dans les parties renfermées, & leur expoſition alternative à l'air & à l'eau, ſont également des cauſes principales de deſtruction aſſez connues, & ſur leſquelles nous ne nous arrêterons point, pour ne pas trop nous écarter de notre projet principal.

Poſition. Les *pieux* & *pilotis* battus dans les rivieres, doivent toujours être placés dans le ſens du cours de l'eau ; ils doivent être poſés d'équerre entr'eux, autant que cela ſe peut, & à-plomb, excepté le cas dont on va parler.

Une file de *pieux* battus pour porter un pont de charpente, ſe nomme *palée* ; & une même palée eſt quelquefois compoſée de pluſieurs files de *pieux* poſés parallélement, & à-peu-près ſuivant le plan des piles des ponts de maçonnerie.

Les deux ou trois *pieux* du milieu de ces palées doivent être battus à-plomb, & les autres de chaque côté obliquement ; on en décharge en ſens oppoſé ſur la longueur des palées, pour empêcher le deverſement de l'édifice conſtruit ſur ces *pieux*.

On bat quelquefois des *pieux* plus petits de part & d'autre des palées pour les affermir à la hauteur des baſſes eaux, lorſque les principaux *pieux* ont beaucoup de longueur au-deſſous de ces baſſes eaux au fond du lit de la riviere, ou bien auſſi pour les préſerver contre le choc latéral des glaces ; on les nomme *pieux de baſſes palées* ; ils doivent être battus à-plomb, à quelques piés des grands *pieux* que l'on nomme auſſi *pieux d'étape* ; & au droit du vuide ou intervalle d'entre ces *pieux*, on les coëffe de chapeaux qui ſont retenus entr'eux & contre les *pieux* d'étape avec

des blochets moisés & assemblés à queue d'aronde sur les chapeaux.

Les *pilots* des batardeaux & ceux des crêches que l'on place quelquefois au pourtour des piles & au devant des culées & murs pour plus de sûreté contre les affouillemens, doivent aussi être battus à-plomb.

On est pareillement dans l'usage de battre les *pilots* de fondation à-plomb; cependant lorsque le terrain est de peu de consistance, il est à propos d'incliner un peu ceux du pourtour des paremens extérieurs vers le massif de la fondation; par ce moyen on peut empêcher le deversement des *pilotis*, qui ne pourroit avoir lieu sans le redressement de ceux qui seroient inclinés, à quoi le poids de la maçonnerie du dessus doit s'opposer; ce sont les *pilots* des culées & murs de quai qui sont les plus exposés au deversement pour la poussée des terres du derriere.

Les *pilots* sont ordinairement présentés & posés par le petit bout; ils entrent, dit-on, plus aisément dans le sens, & sont mieux battus au refus, ce qui est le but essentiel que l'on doit se proposer pour les ouvrages de maçonnerie à fonder, à cause de leur poids beaucoup plus considérable pour l'ordinaire que des édifices que l'on établit sur des *pieux* au dessus des grandes eaux: cependant des expériences faites avec soin nous ont fait connoître que les *pilots* ferrés & battus le gros bout en bas, comparés avec ceux de même longueur & grosseur battus de sens contraire dans le même terrain, & avec le même équipage, étoient d'abord entrés avec plus de difficulté, mais toujours assez également, & qu'ils sont parvenus plutôt d'environ un quart de temps au refus du mouton de 510 livres de pesanteur, à la même profondeur de 19 & 20 piés; ce qui paroît devoir provenir de ce que le frottement qu'éprouvent ces derniers *pilots*, est à peu près égal, lorsqu'ils augmentent toujours, à ceux qui sont chassés le petit bout en bas.

On croit cependant qu'il convient de s'en tenir à l'usage ordinaire de battre les *pilots* le petit bout en bas; cette disposition, en plaçant la tête directement sous le fardeau, doit les rendre plus forts & moins vacillans.

A l'égard des *pieux*, le bout par lequel il convient de les mettre en fiche dépend de la hauteur à laquelle les basses eaux & les glaces doivent arriver contre ces *pieux*.

Lorsque le milieu de la longueur du *pieu* devra sensiblement se trouver au dessous des basses eaux, il conviendra de les mettre en fiche par le petit bout, comme les *pilots*; parce que sa partie la plus forte se trouvera au dessus des basses eaux, où est celle qui seche & mouille alternativement, & qui est pour cette raison la plus exposée à être endommagée. C'est aussi dans cette partie supérieure que se fait le choc des glaces, toutes causes de destruction plus importantes que celles que les *pieux* peuvent éprouver dans leur partie inférieure par le frottement seul de l'eau.

Si le milieu de la longueur des *pieux* devoit se trouver élevé à la hauteur des eaux moyennes, au lieu de celle des basses eaux, comme cela arrive assez ordinairement aux grands ponts de charpente, il conviendroit, pour la raison que l'on vient d'expliquer ci-devant, de les battre le gros bout en bas.

Les *pieux* des grands ponts fournissent, à raison de leur longueur, un motif de plus pour les battre le gros bout en bas; ils se trouvent pour lors comme l'arbre dans la position la plus naturelle & la plus forte près la racine, pour résister aux ébranlemens auxquels ils sont plus exposés par leur longueur.

On ne doit d'ailleurs point avoir égard à ce qui peut concerner une certaine situation que quelques physiciens prétendent devoir être préférable pour la conservation des bois, relativement à leur opinion sur la circulation de la séve. On renvoie aux expériences de M. Hales pour en juger. *Statique des végétaux*, *pag.* 135.

Espacemens. L'espacement des *pieux* & celui des *pilots* dépend de leur grosseur, leur longueur, & du fardeau qu'ils doivent porter, en les supposant d'ailleurs d'une même espece & même qualité de bois.

Suivant les expériences de Musschenbroeck, *essais de physique*, *pag.* 356,

les forces des pieces de bois rondes ou quarrées étant chargées ſur leur bout, ſont entr'elles comme les cubes de leur diametre ou groſſeur pris directement, & le quarré de leur longueur pris réciproquement.

(*) En comptant le pié rhenant dont s'eſt ſervi Muſſchenbroeck pour 11 pouces 7 lignes du pié-de-roi, & la livre pour 14 onces poids de marc, qu'il paroît par d'autres expériences avoir employé, on peut conclure qu'une piece de 6 pouces de gros en quarré, & 6 piés de long, portera 23418 livres, le tout étant réduit aux meſures de Paris.

Cette réſiſtance eſt pour le cas de l'équilibre; comme il ne faut pas même que les bois ſoient expoſés à plier ſenſiblement, on conçoit qu'il convient, dans le calcul que l'on en feroit, évaluer cette réſiſtance au deſſous du réſultat précédent.

On peut voir par les expériences de M. de Buffon, & citées dans les *mémoires de l'académie des ſciences de 1741*, ſur la réſiſtance des bois poſés horizontalement, que pluſieurs pieces de 14 piés & 5 pouces de gros qui ont été caſſées ſous un poids réduit de 5283 livres, après avoir baiſſé de 10 pouces, avoient déja plié de 12 à 15 lignes au dixieme millier de la charge; ce qui fait connoître que la réſiſtance des pieces ainſi chargées ne doit être évaluée qu'au quart ou au tiers au plus de leur réſiſtance abſolue.

Nous manquons de pareilles expériences en grand pour les pieces qui ſont poſées debout; mais comme elles ſont bien moins ſujettes à plier ſous le fardeau dans ce ſens, on croit qu'en réduiſant à moitié leur réſiſtance, ou le poids dont on peut les charger pour les rompre, elles ne ſeront pas expoſées à plier ſenſiblement.

Dans ces expériences & remarques, on trouvera l'eſpacement qu'il faudra donner aux *pieux* & aux *pilots*, en diviſant le poids dont ils devront être chargés par la forme de l'un de ceux que les circonſtances pourront permettre d'employer.

On connoîtra, en faiſant ce calcul, qu'un *pieu* de 36 piés de longueur & 16 pouces de groſſeur réduite, qui auroit 27 piés au deſſus de la fiche, & ſeroit moiſé de 9 en 9 piés, pourroit porter 73458 livres, ayant réduit à moitié la force réſultante du calcul par les raiſons expliquées ci-devant.

La travée du pont de charpente qui auroit 36 piés de long ou d'ouverture d'une palée à l'autre, & ce ſeroit une des plus grandes travées que l'on fait dans l'uſage de conſtruire, peſeroit pour une partie de 4 piés & demi de largeur qu'auroit à porter un *pieu* d'entre ceux qui ſeroient eſpacés à cette diſtance, à peu près 41 milliers, compris le pavé & le ſable du deſſus; il reſteroit à ce pieu une force excédante de 32458 livres, pour réſiſter d'une part aux voitures chargées, dans le cas même où leurs aiſſieux viendroient à ſe caſſer, & pour compenſer d'autre part la diminution de force ſur les *pieux* qui auront été chaſſés obliquement; car on ſait que la force des pieces ainſi inclinées, eſt à celle des *pieux* qui ſont poſés debout, comme les co-ſinus de l'angle que forme la direction de la charge avec la piece inclinée, eſt au ſinus total.

Il eſt bon de remarquer que les nœuds & de certains vices inévitables ſur la qualité des bois, doivent en diminuer encore la force; mais cela pourra ſe trouver compenſé en rapprochant les liernes & les moiſes juſqu'à ſix piés de diſtance entr'elles, ainſi que l'on eſt aſſez dans l'uſage de le faire au deſſus des baſſes eaux; car pour ce calcul on ne doit compter la longueur des *pieux* que par la diſtance qui ſe trouve d'une moiſe à l'autre. Un pilot de 12 piés 9 pouces de gros que l'on ſuppoſera exceder de 3 piés le deſſus du terrain, pourroit porter 111018 livres ou environ, moitié plus que le précedent, ce qui devient aſſez bien proportionné à cauſe du plus grand fardeau que les pilots ſont deſtinés à porter; on n'a pareillement fait le calcul du pilot que pour 3 piés de longueur; la

(*) Pour appliquer l'expérience de Muſſchenbroeck, à des pieces rondes, on a réduit dans les calculs qui ſuivent, le bois rond en bois quarré, de même baſe en ſuperficie.

partie qui a pris fiche & qui eſt entretenue par le terrain, ne pouvant plier, elle ne doit pas entrer en conſidération ſur la diminution de force qu'occaſione la longueur des pieces.

En ſuppoſant les pilots eſpacés de 4 piés de milieu en milieu, & la maçonnerie du poids de 160 livres, le pié cube, ils pourroient porter un mur de près de 47 piés de hauteur; ce qui viendroit aſſez bien à ce que donne l'expérience par rapport à la conſtruction des ponts de maçonnerie de moyenne grandeur.

Si l'on vouloit faire porter un plus grand fardeau ſans changer un certain eſpacement convenu pour les *pieux* ou les pilots, il faudroit augmenter leur groſſeur en raiſon ſous-triplée des poids; ainſi pour une charge octuple, par exemple, il ſuffiroit de doubler leur diametre, & ce au lieu d'augmenter leur ſuperficie dans la raiſon du poids dont ils devront être chargés, comme il ſembleroit, à la premiere inſpection, que cela devroit être pratiqué.

Cette regle que donne l'expérience eſt auſſi conforme à ce qui arrive pour les bois inclinés ou poſés horizontalement, leur réſiſtance étant en raiſon du quarré de leur hauteur; ainſi dans l'un & l'autre cas on voit que pour des pieces qui auroient même longueur, & dont la groſſeur de l'une ſeroit double de celle de l'autre, la quantité du bois employé dans la plus groſſe piece ne ſeroit que quadruple, lorſque ſa force pour porter un fardeau de toute ſorte de ſens ſeroit octuple; d'où il ſuit qu'il y aura de l'économie à employer par préférence de groſſes pieces, lorſque leur prix augmente en moindre raiſon que la ſuperficie de ces pieces priſes dans le ſens de leur groſſeur.

On n'a parlé juſqu'à préſent que des *pieux* ou des pilots de chêne; mais on peut employer d'autres bois plus ou moins forts; c'eſt à quoi il faudra avoir égard dans le calcul. Pour cet effet on va donner le rapport de la force de différentes eſpeces de bois, d'après les expériences qui en ont été faites pour les rompre, ces *pieux* étant chargés ſur leur bout:

Le chêne . .	12 . . $\frac{3}{3}$	Saule . .	9 . . $\frac{3}{3}$
Sapin. . . .	9 . . $\frac{3}{3}$	Frêne . .	7 . . $\frac{3}{3}$
Peuplier . .	7 . . $\frac{3}{3}$	L'aune . .	7 . .

Eſſais de Phyſique de Muſſchenbroeck, *pag. 357.*

On voit par ces expériences que le bois de chêne eſt le plus fort; que le ſapin l'eſt moins, quoique pour porter, étant chargé dans une poſition horizontale, il ſoit plus fort à peu près d'un cinquieme que le chêne, ſuivant l'expérience de M. Parent, *Mémoire de 1707*; le frêne qui eſt auſſi plus dur que le ſapin, & qui pourroit porter un plus grand poids que l'on y ſuſpendroit étant placé horizontalement, ſe trouve cependant moins fort pour porter dans la poſition verticale: cela peut provenir de ce que le fil du bois de frêne eſt moins droit que celui du bois de ſapin.

Les calculs que l'on vient de donner ſur la force des *pieux* & des pilots pour déterminer leur eſpacement entr'eux, paroiſſent aſſez bien convenir aux applications qu'on en a faites; mais l'on ne doit pas toujours s'en rapporter au calcul dans un genre comme celui-ci où l'on manque d'expériences faites aſſez en grand ſur la force des bois chargés debout, & où de certaines conſidérations phyſiques, & encore peu connues, pourroient induire à erreur; il faut donc conſulter en même temps, comme on voit, l'expérience de ce qui ſe pratique avec le plus de ſuccès.

On eſt dans l'uſage d'eſpacer les *pieux* des ponts de bois depuis 4 juſqu'à 5 piés, & les pilots de fondation depuis 3 juſqu'à 4 piés, & quelquefois quatre & demi, le tout de milieu en milieu. M. Bultet, dans ſon *traité d'Architecture*, eſt d'avis que l'on doit eſpacer les pilots, tant pleins que vuides, c'eſt-à-dire, de deux piés en deux piés, lorſqu'ils auront un pié de gros; ainſi il en entreroit 16 dans une toiſe quarrée iſolée, & ce nombre ſe trouvera réduit à 9, lorſque les pilots de bordage ſeront rendus communs avec les parties environnantes.

On trouve dans d'autres auteurs, *traité des Ponts par* M. Gautier, *pag. 68*, qui avoit acquis de la réputation pour ce genre de conſtruction, qu'il faut mettre environ

18 à 20 pilots dans la toiſe quarrée des fondations.

Ce qui ſe pratique dans les plus grands ouvrages fait connoître qu'il ſuffit d'eſpacer ces pilots à 3 piés pour le plus près de milieu en milieu ; il n'en entrera pour lors que 9 dans le premier cas ci-devant cité, & ſeulement 4 dans le ſecond ; ce qui eſt bien ſuffiſant, au lieu de 18 ou 20 propoſés ci-deſſus.

Battage ou enfoncement des pieux. Les *pieux* & les pilots ſur-tout doivent être enfoncés juſqu'au ſoc ou tuf, & autre terrain aſſez ferme & ſolide pour porter le fardeau dont on aura à les charger, ſans jamais pouvoir s'enfoncer davantage ſous ce fardeau ; il faut par conſéquent pénétrer les ſables & les terres de peu de conſiſtance, & qui ſeroient d'ailleurs ſuſceptibles d'être affouillés par le courant de l'eau.

On doit pour cet effet commencer par reconnoître les différentes couches de terrain & leur épaiſſeur, au moyen d'une ſonde de fer d'environ 2 pouces de groſſeur, battue & chaſſée au refus juſques ſur le roc ou terrain ſolide, afin de ſavoir la longueur & groſſeur que l'on aura à donner aux *pieux* ou aux pilots pour chaque endroit où il conviendra d'en battre.

On ſe ſert, pour battre les pilots, d'une machine que Vitruve, Philander, Baldus & Perrault ont nommée *mouton*. Ce nom ſe donne plus particuliérement à la piece de bois ou de fonte qui ſert à battre le pilot ; & l'équipage employé pour faire mouvoir le mouton, ſe nomme le plus ordinairement *ſonnette*.

On fait les moutons plus ou moins peſans, ſuivant la force des *pieux*, la fiche que l'on doit leur donner & la nature du terrain. Cela varie depuis 400 juſqu'à 1200 liv. & plus : on emploie ordinairement un mouton de 6 à 700 livres pour les pilotis ; il eſt tiré par la force de 24 ou 28 hommes qui l'élevent 25 ou 30 fois de ſuite en une minute juſqu'à quatre piés & demi de hauteur ; ces hommes ſe repoſent après autant de temps alternativement.

Les moutons de 1200 livres ſont tirés par la force de 48 hommes ; on s'en ſert pour le fort pilotis ou les *pieux* ordinaires ; mais les plus gros *pieux* exigent un mouton plus peſant.

On emploie pour lors une machine différente de la ſonnette ; ſix ou huit hommes ſont appliqués avec des bras de léviers à mouvoir un treuil horizontal, ſur lequel eſt placée la corde qui porte le mouton, étant élevé au ſommet de la machine ; un crochet à baſcule ou un déclic, font lâcher le mouton, où deſcend la corde en déroulant le treuil pour le reprendre, ou bien plus commodément & par un échappement que M. Vaulhoue, horloger anglois, a imaginé ; la corde redeſcend immédiatement après le mouton, qu'elle reprend par une eſpece de tenaille de fer qui lui eſt attachée, & cette corde qui eſt placée ſur une lanterne dont l'axe eſt vertical, le dévide ſeul en lâchant un déclic, ſans être obligé de retourner le treuil comme dans le premier cas, ce qui eſt bien plus commode & expéditif ; ces deux ſortes de façons de battre les *pieux* ſe nomment également *battre au déclic* : on s'en ſert ſouvent auſſi pour les moutons qui peſent au deſſous de 1200 livres depuis 6 ou 700 livres, tant à cauſe de la difficulté d'avoir aſſez d'hommes dans de certaines circonſtances pour équiper les grandes ſonnettes, que parce qu'ils ſe nuiſent, & qu'en tirant obliquement par les vingtaines ou petites cordes qui ſont attachées à la corde principale, comme cela eſt inévitable, quoique ces petites cordes ſoient quelquefois attachées autour d'un cercle placé horizontalement pour diminuer l'obliquité, il y a toujours une partie aſſez conſidérable de la force qui ſe trouve perdue.

Il eſt vrai d'un autre côté que le déclic eſt moins expéditif, puiſque le mouton eſt moins grand ; ainſi ſuppoſer que pour lever un mouton de 1200 livres on ſe ſerve de huit hommes appliqués à la ſonnette à déclic de M. Vaulhoue, au lieu de 48 qu'il faudroit à la ſonnette ordinaire ſans déclic, on emploiera ſix fois plus de temps, le reſte étant ſuppoſé d'ailleurs égal. On pourra donc préférer pour le battage des *pieux* ou des pilots, celle de ces deux machines qui pourra le mieux convenir pour le lieu & la circonſtance, ſans devoir ſe flatter que ce choix puiſſe

épargner

épargner la dépenſe, & c'eſt là le réſultat de toutes les machines ſimples, telles qu'elles ſoient.

Un pilotis ne doit être conſidéré avoir été battu ſuffiſamment, & à ce que l'on appelle *au refus du mouton*, que lorſque l'on eſt parvenu à ne le plus faire entrer que d'une ou deux lignes par volée de 25 à 30 coups, & pendant un certain nombre de volées de ſuite; à l'égard des *pieux*, comme ils doivent être moins chargés, on peut ſe contenter d'un refus de 6 lignes, ou même d'un pouce par volée, ſuivant les circonſtances.

Lorſque les *pieux* ou pilots ſont ferrés, il faut avoir l'attention d'en couper le bout carrément ſur 2 à 3 pouces, & de faire réſerver au fond du ſabot, autant que cela ſe peut, afin que le choc du mouton puiſſe ſe tranſmettre immédiatement ſur le fond de ce ſabot, & non pas ſur les clous dont chaque branche eſt attachée; ce qui feroit caſſer ce ſabot & nuiroit à l'enfoncement des *pieux*.

La tête doit auſſi être coupée carrément ſur la longueur du *pieu* un peu en chanfrein au pourtour, enſuite fretté de fer, quelques pouces plus bas, s'il eſt beſoin, pour empêcher qu'elle ne s'écraſe ou ſe fende.

Le choc du mouton, aidé de la peſanteur du pilot, le fait d'abord entrer ſenſiblement; le terrain qui ſe reſſerre pour lui faire place, forme enſuite une plus grande réſiſtance.

Ce terrain eſt auſſi ébranlé par la ſecouſſe & la réaction des fibres du pilot juſqu'à une certaine diſtance circulairement, & de plus en plus, à meſure que le pilot s'enfonce. On conçoit qu'il doit ſe trouver un terme auquel ces réſiſtances & pertes de force employées pour mettre en mouvement le terrain qui environne le pilot, pourront le mettre en équilibre avec la percuſſion; le pilot n'entrera plus, & au lieu d'un refus abſolu, on n'aura qu'un refus apparent.

Si on vient à rebattre ce pilot au bout de pluſieurs jours, il pourra encore entrer; le terrain qui le preſſoit latéralement, comprime & repouſſe de proche en proche chaque portion circulaire de terre qui l'environne; la réſiſtance ſe trouvera diminuée, & la même percuſſion employée de nouveau ſera capable d'un même effet; c'eſt auſſi ce qui ſe trouve confirmé par l'expérience.

On a grand intérêt de reconnoître le refus abſolu pour cet effet; indépendamment de l'expédient précédent & de ce que l'on pourroit employer un mouton plus peſant en ſeconde repriſe, le moyen le plus certain ſera de faire préliminairement les ſondes qui ont été propoſées ci-devant, puiſqu'elles feront connoître d'avance la profondeur & la nature du fonds ſur lequel les pilots devront s'arrêter.

L'expérience donne auſſi quelquefois à connoître ce refus abſolu; dans un terrain gras, lorſque le pilot eſt arrivé au refus apparent ou de frottement, l'élaſticité de ce terrain fait remonter le pilot autant qu'il a pu entrer par le choc: ſi le pilot eſt au contraire parvenu au roc ou terrain ferme, le coup ſera plus ſec, & le mouton ſera renvoyé avec plus de roideur par l'élaſticité même de la réaction des fibres comprimées du pilot.

C'eſt de cette raiſon de l'élaſticité de la part d'un terrain gras & campacte, que l'on ne ſauroit y enfoncer qu'un certain nombre de pilots, paſſé lequel ceux qui ont été premiérement chaſſés reſſortent à meſure que l'on en bat de nouveaux; & cela doit toujours arriver, lorſqu'il s'eſt fait équilibre entre la percuſſion & la denſité nouvellement acquiſe du terrain par la compreſſion des pilots.

Le terrain pourroit auſſi avoir naturellement cette denſité & élaſticité dont on vient de parler; pour lors le premier *pilot* même n'y entrera qu'à une certaine profondeur, & qu'autant que la ſurface du terrain pourra s'élever pour lui faire place: cela arrive ainſi dans la glaiſe pure & verte, lorſqu'elle eſt un peu ferme.

On pourroit faire que les *pilots* que l'on auroit pu chaſſer dans un terrain un peu gras & élaſtique, n'en ſortiroient point par la chaſſe d'un nouveau *pilot*; mais celui-ci n'y entreroit que comme le pourroit faire celui du dernier article; il ſuffiroit pour cela de battre les *pilots* le gros bout en bas: en voici la raiſon.

Lorſque les *pilots* ſont chaſſés le petit bout en bas, leur ſurface conique ſe trouvant chargée de toute part, à cauſe de l'élaſticité ſuppoſée dans ce terrain (quand on vient à chaſſer un *pilot* aux environs), les chocs qui ſe font perpendiculairement à la ſurface du cône, ſe décompoſent en deux autres; les uns, qui ſont dans le ſens horizontal, ſe détruiſent; & les autres, qui ſont ſuivant la direction de l'axe, ſoulevent le *pilot*, & le font reſſortir en partie: il doit arriver le contraire, & pour la même raiſon, lorſque le *pilot* eſt chaſſé le gros bout en bas; ainſi, loin de pouvoir ſortir, les chocs qu'il éprouve à ſa ſurface ne tendent qu'à le faire enfoncer, ſuivant ſon axe, s'il y a moyen.

Lorſque l'on ſe propoſe de battre plus d'une ou deux files de *pieux* ou *pilots*, comme quand il eſt queſtion de fonder la pile ou la culée d'un pont, il faut commencer par ceux du milieu, nommés *pilotis de remplage*, s'éloignant ſucceſſivement du milieu, & finiſſant par ceux du pourtour extérieur, que l'on nomme *pilotis de bordage*: on donne par ce moyen au terrain la facilité de ſe porter de proche en proche vers le dehors de l'enceinte que l'on a à piloter, & on peut les enfoncer plus avant que ſi l'on ſuivoit une marche contraire; car ce terrain ſe trouveroit pour lors de plus en plus ſerré vers le milieu de la fondation, & les *pilotis* y entreroient beaucoup moins.

On pourroit alléguer contre cette opinion, que les *pilots* de bordage étant battus les premiers, pourront auſſi être chaſſés plus avant, ce qui ſera avantageux dans les terrains ſableux, à cauſe des affouillemens auxquels le pié des *pilots* ſe trouveroit moins expoſé; qu'à l'égard de ceux du remplage, ſi on a ſoin de les chaſſer tous au refus, ils ſeront également propres au fardeau que la percuſſion du mouton leur aura donné la faculté de porter.

Cette percuſſion, comme on va le voir, ſeroit bien ſuffiſante pour que l'on n'eût rien à appréhender de la part du taſſement des *pilots* dans les premiers temps; mais, comme on l'a fait remarquer précédemment, le terrain trop comprimé dans l'intérieur de la fondation, tendra peu-à-peu à s'en écarter. La réſiſtance occaſionée par le frottement diminuera, & les *pilots* pourront s'affaiſſer par cette premiere raiſon.

L'écartement du terrain pouſſera auſſi les *pilots* avec d'autant plus d'avantage, que la force ſera continuelle & lente, ſuivant les principes de la méchanique: on peut remarquer que le fardeau qui agira ſur la tête des *pilots*, ſuivant une direction perpendiculaire à celle de la pouſſée de ces ſables, ne pourra en arrêter ou diminuer en aucune ſorte l'effet: les *pilots* pourront donc aiſément s'écarter par leur bout, n'étant d'ailleurs point engagés dans un terrain aſſez ſolide, ainſi qu'on le ſuppoſe; ce qui formera une cauſe puiſſante d'affaiſſement & de deſtruction; d'où il ſuit que la premiere méthode que l'on vient d'expliquer, eſt préférable à tous égards.

Il eſt préſentement queſtion d'examiner quelle eſt la force de la percuſſion du mouton que l'on emploie à chaſſer les *pieux*, afin de connoître juſqu'à quel point il faudra les battre, pour être en état de porter une certaine charge déterminée, indépendamment de la réſiſtance du terrain ſolide, lorſqu'ils y ſeront parvenus: on aura pour lors une ſûreté de plus, vu l'incertitude où l'on peut quelquefois ſe trouver, d'avoir atteint le roc, ou autre terrain ferme.

Suivant des expériences de M. de Camus, gentilhomme Lorrain (*a*), & autres faites ſur le battage des *pilots* dans les travaux des ponts & chauſſées, il paroît que la force du choc du mouton eſt proportionnée à la hauteur de ſa chûte, laquelle hauteur eſt comme le carré de la vîteſſe acquiſe à la fin de cette chûte.

Le temps employé par les hommes pour lever le mouton eſt en effet proportionné à ſon élévation, & on a lieu d'en attendre une quantité de mouvement qui ſoit proportionnée à la hauteur de la chûte: ces expériences ſont auſſi conformes à celles faites ſur la chûte des corps dans la cire & la glaiſe où ils ſe ſont enfoncés, en

(*a*) *Traité des forces mouvantes, page* 164. Expériences faites en 1744, par M. Soyer, à la fondation du pont de la Boirie, près la Fleche, les pilots étant battus au déclic.

proportion de la hauteur des chûtes. *Voyez l'hiſtoire de l'académie des ſciences, pour l'année 1728, pages 37 & ſuiv.*

On voit, ſuivant ces expériences, que la force d'un ſeul coup de mouton ſera équivalente à celle de pluſieurs autres dont la ſomme des chûtes lui ſeroit égale; ainſi deux coups d'un même mouton, par exemple, tombant chacun de 2 piés de hauteur, ou dont l'un viendroit de 3 piés & l'autre d'un pié, ſeront, pour l'effet, égaux à un ſeul coup dont le mouton ſeroit élevé de 4 piés de hauteur.

Ce principe mérite cependant une exception dans la pratique, à cauſe de la perte occaſionée par le branlement du terrain & autres cauſes phyſiques mentionnées au préſent mémoire, qui pourroient rendre la percuſſion de nul effet, ſi le mouton étoit plus élevé; auſſi eſt-on dans l'uſage de donner 4 piés & plus d'élévation ou de chûte au mouton: ce que l'on vient de dire à l'article précédent, n'aura donc lieu que pour le plus grand effet que l'on doive attendre de la percuſſion dans le battage des *pilots*, & il en réſultera toujours que le déclic, qui donne la facilité d'élever le mouton beaucoup plus haut que la ſonnette, n'éprouvera que peu d'avantage à cet égard, & que ce ſera de la peſanteur ſeule du mouton que l'on aura lieu d'attendre le plus d'effet pour battre les gros *pieux;* auſſi voit-on que l'on a été obligé quelquefois d'avoir recours à des moutons de 4000 livres, pour des *pieux* de 45 à 50 piés de long, & de 20 à 24 pouces de groſſeur à la tête, telles que les pieces de palées du pont de bois actuel de Saumur.

La force d'un mouton ordinaire de 1200 livres de peſanteur ſuffit à peine ſur un tel *pieu* pour en ébranler la maſſe; il y a une perte inévitable d'une partie conſidérable de la force, celle qui eſt employée à la compreſſion des fibres, & à réſiſter à leur élaſticité ou réaction, avant qu'elle puiſſe arriver à la pointe du *pieu*, & percer le terrain. Cette perte ſe trouve encore augmentée en raiſon de la longueur du *pieu*, & du plus ou moins de rectitude, par la difficulté de placer la percuſſion verticalement dans la direction de ſon axe; l'obliquité preſqu'inévitable de cette percuſſion occaſione un balancement nommé *dardement*, qui augmente ſon élaſticité, & diminue d'autant l'effet du choc.

(*b*) On voit par l'expérience de M. Mariotte, que le choc d'un corps de deux livres deux onces tombant de ſept pouces de hauteur, eſt équivalent à la preſſion qu'occaſioneroit un poids de quatre cents livres; ainſi la force d'un même poids de deux livres deux onces, tombant de quatre piés de hauteur, qui eſt celle à laquelle on éleve communément le mouton, ſera, en raiſon de ces hauteurs, de deux mille ſept cents quarante-deux livres $\frac{6}{7}$, & pour un mouton de ſix cents livres, de plus de ſept cents ſoixante-treize milliers pour le cas du refus; car lorſque le *pilot* entre encore, il s'échappe en partie à l'effet de la percuſſion.

En matiere de conſtruction, il convient de rendre la réſiſtance toujours ſupérieure; ainſi en la faiſant double, il paroît que l'on pourroit charger un *pieu* chaſſé de la ſorte, d'un poids de plus de trois cents quatre-vingts milliers, ſuppoſé qu'il ſoit aſſez fort par lui-même pour le porter.

On a vu ci-devant qu'un *pilot* de neuf pouces de groſſeur, excédant de trois piés par ſa tête le terrain dans lequel il eſt chaſſé, ne doit être chargé que d'un poids

(*b*) Suivant M. de Camus, *Traité des forces mouvantes*, *page* 170; un poids d'une livre un quart, tombant de huit piés de hauteur, occaſione un choc ou une percuſſion équivalente à la preſſion d'un poids de 200 livres; ce qui reviendra d'autant mieux à l'expérience de M. Mariotte, que l'on croit qu'il y a erreur dans la hauteur de la chûte de l'expérience de M. de Camus; & que, ſuivant la proportion qu'il indique, elle doit être de 7 pouces, au lieu de 8 pouces de chûte.

On n'ignore pas combien il eſt difficile ou peut-être même impoſſible d'établir mathématiquement aucun rapport entre les forces mortes & les forces vives, telles que la preſſion ſimple & la percuſſion; & on ne l'a entrepris ici que phyſiquement & d'après l'expérience, pour faire connoître à-peu-près à quoi on peut l'évaluer: cependant on n'en conclura rien qui puiſſe intéreſſer la ſolidité, ſi les pilots ſont chaſſés au refus juſqu'au terrain ferme, comme on le recommande, & que le poids dont on les devra charger ne puiſſe pas excéder la moitié de ce qu'ils pourroient porter.

d'environ cent onze milliers; un *pilot* d'un pié de groſſeur réduite, qui eſt un des plus forts que l'on emploie, porteroit, dans la raiſon du cube de ſon diametre comparé à celui du diametre du *pilot* précédent, environ deux cents ſoixante-quatre milliers; ainſi la percuſſion d'un mouton de ſix cents livres pourroit donner plus de force qu'il n'eſt néceſſaire pour le poids que doit porter un tel *pilot*.

Les petits *pilots* ſont battus à la ſonnette; il convient de chaſſer les gros *pilots*, ainſi que les *pieux*, au déclic; la hauteur de l'élévation du mouton dans le premier cas, eſt d'environ quatre piés, & celle pour le déclic, depuis quatre piés juſqu'à douze ou environ; ce qui donne huit piés de hauteur réduite.

Si l'on veut préſentement ſavoir quel ſera le poids du mouton, & la hauteur néceſſaire à ſa chûte pour donner à un *pieu* ou à un *pilot* chaſſé au refus, une percuſſion équivalente au double du poids qu'il pourra porter :

En ſuppoſant le mouton ſeulement d'une livre de peſanteur, ſa force de percuſſion ſera pour élévation à la ſonnette, ſuivant l'expérience de M. Mariotte, que l'on a rapportée ci-devant, de mille deux cents quatre-vingt-dix livres; & celle pour le déclic, de deux mille cinq cents quatre-vingts livres : cette connoiſſance rend le calcul que l'on ſe propoſe fort facile; il ſuffit pour cela de diviſer le poids qu'un *pilot* de moyenne groſſeur peut porter, dans le cas de l'équilibre, par mille deux cents quatre-vingt-dix livres, lorſqu'il s'agira d'un gros *pilot* & d'un *pieu* qui devra être chaſſé au déclic, afin de conſerver la réſiſtance double dans tous les cas.

On vient de voir, par exemple, qu'un *pilot* de douze pouces de groſſeur peut porter deux cents ſoixante-quatre milliers; diviſant le double de ces poids mille deux cents quatre-vingt-dix livres, il viendra pour le poids du mouton, qu'il faudra employer, avec la ſonnette ſeulement, quatre cents neuf livres; mais à cauſe des frottemens & de la perte d'une partie de la force occaſionée par le mouvement que ce *pilot* communique ſur une certaine étendue du terrain qui l'environne, il convient de donner au moins ſix cents livres de peſanteur au mouton.

En ſuivant ce que donne le calcul précédent, on auroit auſſi un mouton trop foible pour chaſſer les *pieux* au déclic par la raiſon précédente, & de plus, pour celle de la maſſe du *pieu* à mettre en mouvement de l'obliquité du choc, & de l'élaſticité & dardement dont il a été parlé ci-devant; toutes cauſes phyſiques qui ne ſauroient être bien appréciées : ainſi il faut dans ce cas employer des moutons de mille deux cents livres & plus, ſuivant que les circonſtances locales & les expériences l'indiqueront. *Article de M.* PERRONET.

PIEUX-BOUREAUX, *terme de riviere*, ce ſont des pieces de bois que l'on met près des pertuis, pour y tourner une corde, afin que le bateau n'aille pas ſi vîte.

PIEUX FOURCHUS, *terme de Chaſſe*, ce ſont les bâtons dont on ſe ſert pour tendre les toiles.

PIEXE, *Voyez* REMORE.

PIFFARO, (*Muſique.*) eſpece d'inſtrument de muſique, qui répond à la haute-contre de hautbois; mais cet inſtrument originaire d'Italie n'a pas fait fortune.

PIFRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) ſerpent fabuleux : on lui donne deux têtes; en conſéquence on l'imagine fort dangereux.

PIFRE, (*Bat. d'or.*) un des gros marteaux de ces ouvriers.

PIGACHE, ſ. f. *terme de Chaſſe*, c'eſt la connoiſſance qu'on remarque au pié du ſanglier, quand il a une pince à la trace plus longue que l'autre.

PIGAYA, ſ. f. (*Bot. exot.*) nom que les habitans du Breſil donnent à la racine ipécacuanha. *V.* IPÉCACUANHA.

J'ajouterai ſeulement ici que le premier Européen qui ait mis cette racine en uſage, étoit un apothicaire du Breſil, appellé *Michaël Triſtaon;* il écrivit un petit livre ſur ce remede, qui fut traduit en anglois & inſéré dans les voyages de Purchas : de Laët n'a preſque fait que traduire en latin l'écrit de Triſtaon; mais Piſon & Margrave étant ſur les lieux, donnerent un détail beaucoup plus exact des propriétés & de l'uſage du *pigaya*. Ils ne commirent qu'une faute, c'eſt d'avoir trop chanté ſes vertus.

PIGEON, COULON, COLOMBE PRIVÉE, PIGEON DOMESTIQUE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *columba domeſtica ſeu vulgaris*, Wil. oiſeau très-familier qu'on éleve dans des colombiers, dans des baſſes-cours, & même dans les chambres que l'on habite. Sa couleur varie comme celle de tous les autres oiſeaux domeſtiques : la plupart ſont d'une couleur griſe-bleuâtre; ils ont le cou d'un verd doré, éclatant & changeant, qui paroît de couleur de cuivre de roſette à certains aſpects. On éleve cette derniere ſorte de *pigeons* dans des colombiers : ils ſont moins familiers que les autres; ils vont chercher leur nourriture dans la campagne. Il y a peu de variétés dans les couleurs des *pigeons* des colombiers : on en voit cependant de blancs, d'autres noirâtres ou bruns; enfin, il y en a qui ont pluſieurs de ces couleurs, & d'autres les réuniſſent toutes : ils ont tous, de quelque couleur qu'ils ſoient, la partie inférieure du dos blanche; le bec eſt brun, & la membrane des narines eſt couverte d'une matiere farineuſe qui la fait paroître blanchâtre; les piés ſont rouges & les ongles noirs. Le *pigeon* domeſtique a environ un pié un pouce de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & 10 à 12 pouces juſqu'au bout des ongles : l'envergure eſt de plus de 2 piés; lorſque les ailes ſont pliées, elles s'étendent au-delà du bout de la queue, environ d'un pouce. Toutes les différentes eſpeces de *pigeons* vivent de graines & de ſemences dures qu'ils avalent ſans les caſſer. La femelle ne pond ordinairement que deux œufs : le mâle & la femelle les couvent chacun à leur tour; ils nourriſſent leurs petits en leur dégorgeant dans le bec des grains qu'ils gardent quelque temps dans leur jabot, pour les ramollir & pour en faciliter la digeſtion à leurs petits. Communément il ſe trouve dans chaque couvée un mâle & une femelle, qui s'appareillent enſemble dans la ſuite : ils font pluſieurs pontes chaque année. M. Briſſon, *Ornit. vol. I.* On va rapporter, d'après cet auteur, les différentes eſpeces de *pigeons* dont il a donné la deſcription, & les ſeize diverſes ſortes de *pigeons* domeſtiques qu'on éleve dans les baſſes-cours, & qu'il regarde comme des variétés du *pigeon* romain. Les deſcriptions de ces 16 variétés ſont numérotées, pour empêcher qu'on ne les confonde avec les vraies eſpeces.

PIGEON VERD D'AMBOINE, *columba viridis amboinenſis*, Briſ. Ce *pigeon* eſt à-peu-près de la groſſeur d'une tourterelle. Il a le deſſus de la tête gris; cette couleur eſt claire du côté du bec, & foncée vers le derriere de la tête. Les côtés de la tête, la gorge, le cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, le croupion & la face ſupérieure des plumes de la queue, ſont d'un verd d'olive qui eſt jaunâtre ſur la partie inférieure du cou & ſur la poitrine. Les plumes de la queue ſont noires en deſſous à leur origine, & d'un gris-blanc à leur extrémité; celles qui ſe trouvent ſous la queue ont une couleur blanche, ſale & jaunâtre. Les petites plumes de l'aile ſont noires ou noirâtres; il y a ſur chaque aile une large bande jaune & tranſverſale, parce que la plupart des petites plumes ont leurs extrémités de cette couleur. Les grandes plumes & les moyennes ſont noires en deſſus & griſes en deſſous, & elles ont le bord extérieur jaune. Le dos eſt de couleur de marron; les piés ſont gris & le bec eſt verdâtre. On trouve cet oiſeau à Amboine. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I.* V. OISEAU.

PIGEON DE BARBARIE, *columba barbarica ſeu numidica*, Wil. Ce *pigeon* a le bec très-court, & les yeux ſont entourés d'une large bande de peau unie, qui a des mamellons farineux, comme ceux du *pigeon* meſſager.

PIGEON BATTEUR, *columba percuſſor*, Wil. Ce *pigeon* tourne en rond lorſqu'il vole, il bat des ailes avec force, & il fait plus de bruit que ſi on frappoit deux planches l'une contre l'autre; auſſi les plumes de ſes ailes ſe trouvent ſouvent rompues.

PIGEON CAVALIER, *columba eques*, Wil. Ce *pigeon* eſt le produit du *pigeon* à groſſe gorge & du *pigeon* meſſager. La membrane des narines eſt fort épaiſſe; elle s'étend, comme dans le *pigeon* meſſager, juſqu'à la moitié de la longueur du bec, & elle eſt couverte de tubercules farineux, de même que le tour des yeux; il a auſſi la

faculté d'enfler ſon jabot en inſpirant de l'air, comme le *pigeon* à groſſe gorge.

PIGEON ROUX DE CAYENNE, *perdix montana*, Rai. *ſynop.* Ce *pigeon* eſt plus petit que le *pigeon* ramier, il a toute la face ſupérieure du corps d'un roux tirant ſur le pourpre; la gorge, la face inférieure du cou & la poitrine ſont de couleur de chair; le ventre, les côtés du corps & les jambes ont une couleur rouſſâtre. Les grandes plumes des ailes, celles de la face inférieure & de la queue ſont rouſſes. Il y a autour des yeux de petits mamellons charnus d'un très-beau rouge; l'iris eſt de cette même couleur; le bec & les piés ſont moins rouges. On trouve cet oiſeau à Cayenne. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I.* V. OISEAU.

PIGEON A LA COURONNE BLANCHE, *voyez* ROCHERAYE DE LA JAMAÏQUE.

PIGEON CUIRASSÉ, *columba galeata*, Wil. Ce *pigeon* a les grandes plumes des ailes & celles de la queue d'une même couleur, ou blanche, ou noire, *&c.* mais toujours différente de celle du reſte du corps.

PIGEON CULBUTANT, *columba gyratrix ſeu vertaga*, Wil. Ce *pigeon* eſt petit & de différentes couleurs: il ſe donne divers mouvemens en volant, & il tourne ſur lui-même comme une boule qu'on jette en l'air.

PIGEON FRISÉ, *columba criſpa.* Ce *pigeon* eſt blanc en entier, à l'exception des doigts qui ſont rouges; tout le reſte de ſon corps eſt couvert de plumes friſées.

PIGEON FUYARD, on a donné ce nom aux *pigeons* qu'on éleve dans des colombiers, & qui vont chercher leur nourriture dans la campagne.

PIGEON A GORGE FRISÉE, *columba turbila dicta*, Wil. Ce *pigeon* a, comme les deux précédens, le bec très-court; mais on le diſtingue aiſément par les plumes de la poitrine qui ſont comme friſées. Le ſommet de la tête eſt applati.

PIGEON A GROSSE GORGE *ou* PIGEON GRAND GOSIER, *columba gutturoſa.* Wil. Il eſt de la groſſeur du *pigeon* romain, & ſes couleurs varient de même; il enfle tellement ſon jabot en inſpirant beaucoup d'air, que cette partie paroît plus groſſe que tout le reſte du corps.

PIGEON DE GUINÉE, *columba guineenſis*, Klein. *avi.* Ce *pigeon* eſt de la groſſeur du *pigeon* romain; il a la tête, la gorge, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes d'une couleur cendrée claire; les plumes du cou finiſſent en pointe; le milieu de chacune de ces plumes eſt auſſi d'une couleur cendrée claire, & les bords ſont rougeâtres. La partie antérieure du dos eſt un brun tirant ſur le pourpre; cette couleur paroît violette à certains aſpects. Les trois plumes inférieures du premier rang des petites plumes des ailes & toutes celles des autres rangs, ſont de la même couleur pourprée, & ont chacune à leur extrémité une tache blanche triangulaire; les autres plumes des ailes ſont noires, & ont le bord extérieur d'un cendré clair. La partie poſtérieure du dos & le croupion ſont blancs; les plumes qui couvrent la racine de la queue, tant en deſſus qu'en deſſous, ont une couleur cendrée claire: celles de la queue ſont d'un cendré obſcur, à l'exception de l'extrémité qui eſt noire. Les yeux ſont entourés d'une peau rouge dégarnie de plumes; l'iris des yeux eſt d'une belle couleur orangée; celle du bec eſt noirâtre, & les piés ſont d'un rouge-pâle. On trouve cet oiſeau dans les parties méridionales de la Guinée. *Orn. de M.* Briſſon, *tome I.* V. OISEAU.

PIGEON HUPPÉ, *columba criſtata.* Ce *pigeon* a une huppe formée par les plumes du derriere de la tête, qui ſont dirigées en haut.

PIGEON DE LA JAMAÏQUE, *columba minor jamaycenſis*, Rai. *ſynop. avi.* Ce *pigeon* a neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue. Le ſommet de la tête & toute la face inférieure de l'oiſeau ſont blancs; la face ſupérieure du cou eſt mêlée de bleu & de pourpre. Le dos, le croupion & les ailes ſont d'un brun tirant ſur le pourpre, & mêlé d'une légere teinte de rouge. La queue eſt bleue, & elle a à ſon extrémité une petite bande blanche. On trouve cet oiſeau au mois de janvier à la Jamaïque, dans les ſavannes ou dans les plaines. *Orn. de M* Briſſon, *tome I.* Voyez OISEAU.

PIGEON A QUEUE ANNELÉE DE LA JAMAÏQUE, *columba, caudâ fasciâ notatâ*, Rai, *synop. avi.* Ce *pigeon* a un pié trois pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. La tête, la partie inférieure du cou & la poitrine sont de couleur de pourpre; la partie supérieure du cou est d'un pourpre changeant, qui paroît verd à certains aspects. Les plumes du dos, du croupion, & celles qui recouvrent le dessus de la racine de la queue, sont d'un bleu pâle. La queue, qui est de la même couleur bleue que le dos, a une large bande transversale noire. La membrane qui est au dessus des narines, forme deux tubercules auprès de la racine du bec. On trouve cet oiseau à la Jamaïque. *Ornit. de M.* Brisson, *t. I. V.* OISEAU.

PIGEON DES INDES, *columba indica fusca*, Klein. *avi.* Ce *pigeon* est à peu près de la grosseur de la tourterelle. Il a la partie antérieure de la tête, les joues, la gorge, la partie inférieure du cou & la poitrine d'un brun roussâtre clair; le derriere de la tête & la partie supérieure du cou sont d'un brun plus obscur; il y a de chaque côté au dessous des oreilles une tache noire transversale. La partie antérieure du dos & la plupart des petites plumes des ailes sont en entier d'un brun obscur & roussâtre, mêlé d'un peu de bleu; les autres ont le côté extérieur & l'extrémité blancs; la partie inférieure du dos & le croupion sont d'un cendré obscur; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue & celles de la face inférieure de l'aile, ont une couleur cendrée claire & bleuâtre: les grandes plumes des ailes sont noires, à l'exception du bord extérieur qui est d'une couleur plus claire; les deux plumes du milieu de la queue, ont la même couleur que la partie antérieure du dos; les autres sont d'un cendré obscur, à l'exception de l'extrémité qui est blanche. Les yeux sont entourés d'une peau nue, qui a une belle couleur bleue. L'iris est d'un rouge vif. Le bec est noir, & les piés ont une couleur rouge. Cet oiseau remue fréquemment la queue, comme les bergeronnettes. On le trouve aux Indes orientales. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON DE LA MARTINIQUE, *columba martinicana.* On donne à ce *pigeon* le nom de *perdrix* à la Martinique, il est à peu près de la grosseur du *pigeon* domestique: il a la tête, le cou, la gorge & la poitrine d'un marron tirant sur le pourpre; les plumes de la partie inférieure du cou sont d'un violet doré très-éclatant, & forment une sorte de collier; le dos, le croupion, & les petites plumes des ailes, ont une couleur brune tirant sur le roux: le ventre, les jambes & les plumes du dessous de la queue sont d'un fauve clair, mêlé de violet: les côtés du corps & la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée; les grandes plumes des ailes sont noirâtres; les deux plumes du milieu de la queue sont en entier d'un brun roussâtre; les autres ont cette couleur sur la plus grande partie de leur étendue seulement du côté extérieur, & le côté intérieur est d'un cendré foncé; elles ont une bande noire tranversale près de leur extrémité, qui est d'un gris blanc: les piés sont rouges. On trouve cet oiseau à la Martinique. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE, *columba violacea martinicana*, Bris. Le pere du Tertre, *hist. des Ant.* a donné à ce *pigeon* le nom de *perdrix rousse.* Il est à peu près de la grosseur de la tourterelle, & il a la tête, le cou, la poitrine, le dos, le croupion, les petites plumes des ailes, & la queue de couleur de marron, qui change à différens aspects en violet: le ventre, les jambes, & les plumes du dessous de la queue sont roussâtres; les côtés du corps & la face inférieure de l'aile, ont une couleur rousse; les grandes plumes de l'aile ont le côté extérieur & l'extrémité de même couleur que le dos; le côté intérieur est roux; les yeux sont entourés de petits mamellons charnus d'un très-beau rouge; l'iris est de cette même couleur; le bec & les piés sont d'un rouge moins foncé. On trouve cet oiseau à la Martinique. *Ornith. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON MESSAGER, *columba tabellaria*, Wil. Ce *pigeon* ressemble beaucoup

au précédent ; il eſt d'un bleu foncé ou noirâtre : la membrane qui entoure les yeux, & celle qui couvre les narines, ſont fort épaiſſes & couvertes de tubercules farineux blanchâtres : le bec eſt d'une moyenne longueur & noirâtre. On a donné à ces ſortes de *pigeons* le nom de *meſſager*, parce qu'on leur fait porter des lettres d'un endroit à un autre : on les ſtyle à ce ſervice quand ils ſont jeunes.

PIGEON DU MEXIQUE, CEHOILOTL, *columba ſylveſtris*, Rai, *ſynop. avi.* Ce *pigeon* a toutes les parties du corps couvertes de plumes brunes, excepté la poitrine & les extrémités des ailes qui ſont blanches; le tour des yeux eſt d'un rouge vif, & l'iris eſt noir; les piés ſont rouges : on le trouve au Mexique. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON BLEU DU MEXIQUE, TLACAHOILOTL, *columbæ ſylveſtris ſpecies*, Rai, *ſynop. avi.* Ce *pigeon* eſt à peu près de la groſſeur du *pigeon* domeſtique : la tête, le cou, le dos, le croupion, & les jambes ſont bleues. Il y a auſſi quelques plumes rouges ſur la tête & ſur le cou, principalement à ſa partie inférieure ; les grandes plumes des ailes & celles de la queue ſont bleues ; les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, les petites des ailes, & celles du deſſous de la queue, ont une couleur rouge, de même que l'iris des yeux, le bec & les piés : on trouve cet oiſeau au Mexique. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON DE MONTAGNE DU MEXIQUE, *columba mexicana, montana maxima*, Rai. Ce *pigeon* eſt preſque auſſi grand que le *pigeon* romain, & entiérement d'un roux tirant ſur le pourpre, excepté les petites plumes des ailes qui ſont blanches; le bec & les piés ſont d'un très-beau rouge. Il y a des individus de cette eſpece qui ont une couleur fauve claire, au lieu d'être roux : on trouve cet oiſeau ſur les montagnes du Mexique. *Ornith. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON NONAIN, PIGEON A CHAPERON, PIGEON PATÉ, JACOBIN, *columba cucullata, ſive jacobina*, Wil. Celui-ci a, comme le *pigeon* de Barbarie, le bec très-court ; les plumes du derriere de la tête & celles de la partie ſupérieure du cou, ſont dirigées en haut, & diſpoſées de façon qu'elles forment une ſorte de capuchon ſemblable à celui d'un moine; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *pigeon nonain.*

PIGEON DE NINCOMBAR, *columba Nincombar, indica.* Klein, *avi.* Ce *pigeon* eſt un peu plus grand que le *pigeon* romain. Il a la tête & la gorge d'un noir bleuâtre; les plumes du cou, qui ſont longues & étroites, & celles du dos & du croupion, ont différentes couleurs, telles que le bleu, le rouge, le pourpre & le jaune, & elles ſont toutes entées d'un très-beau verd. La poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes, ont une couleur brune obſcure; les petites plumes des ailes ſont toutes vertes, excepté les trois extérieures du premier rang, dont la couleur eſt bleue ; les trois premieres des grandes ont cette même couleur bleue, & les autres ſont en partie brunes & en partie rouſſes ; la queue eſt blanche, les piés ſont bruns en deſſus & jaunes en deſſous; l'iris des yeux eſt rouge; la femelle differe du mâle, en ce qu'elle n'a pas de couleurs auſſi brillantes, & que les plumes du cou ſont moins longues : on trouve cet oiſeau dans les îles de Nincombar. *Ornith. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON DE NORVEGE, *columba norvegica.* Ce *pigeon* a preſque la groſſeur d'une poule ; il eſt d'un très-beau blanc ; ſes piés ſont couverts de plumes, & il a une huppe ſur le ſommet de la tête.

PIGEON PAON, PIGEON A LARGE QUEUE, *columba tremula laticauda*, Wil. On a donné à ce *pigeon* le nom de *pigeon paon*, parce qu'il étend & qu'il étale ſa queue, en la portant élevée, comme le paon & le coq d'Inde; il a un plus grand nombre de plumes dans la queue que les autres *pigeons.* On l'a auſſi nommé le *trembleur*, parce qu'il remue preſque ſans ceſſe la tête & le cou de côté & d'autre.

PIGEON PATU, *columba hirſutis pedibus*, Wil. Ce *pigeon* ne differe des autres, qu'en ce qu'il a les piés couverts de plumes juſqu'au bout des doigts.

PIGEON VERD DES PHILIPPINES, *columba maderaſpatana, variis coloribus eleganter depicta.* Rai, *ſinop. avi.* Ce pigeon eſt un peu plus gros que notre tourterelle : il a la tête & la gorge d'un verd d'olive mêlé de brun; le cou eſt de couleur de marron clair; les plumes du dos, du croupion, des côtés du corps & celles du deſſus de la queue, ſont d'un verd d'olive; les grandes plumes des ailes ont à leur extrémité une bande jaune de couleur de ſoufre; la poitrine eſt orangée; le ventre & les jambes ſont d'un verd d'olive clair & tirant ſur le jaune; cette couleur s'éclaircit & devient d'autant plus jaune, qu'elle ſe trouve plus près de l'anus, qui eſt entiérement jaune. Les plumes qui ſont ſous la queue ont autant de longueur que celles de la queue même, & leur couleur eſt rouſſe; les plumes de l'aile ſont noirâtres en deſſus & cendrées en deſſous, à l'exception des bords extérieurs, qui ont une couleur jaune claire; celles de la queue ſont au contraire cendrées en deſſus & noirâtres en deſſous. On trouve cet oiſeau aux îles Philippines. *Ornith. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON RAMIER, *voyez* RAMIER.

PIGEON DE ROCHE, *voyez* ROCHERAYE.

PIGEON ROMAIN, *columba domeſtica major*, Wil. Le pigeon romain eſt beaucoup plus grand que le pigeon domeſtique; il a environ quinze pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; ſes couleurs varient; on en voit de blancs, de noirs, de roux, de cendrés; d'autres ont pluſieurs de ces couleurs mêlées; enfin, il y en a qui les réuniſſent toutes les quatre; le bec eſt noir dans les uns, & rouge ou de couleur de chair dans les autres; ils ont tous la membrane, qui eſt au-deſſus des narines, couverte d'une matiere farineuſe qui la fait paroître blanchâtre; les piés ſont rouges & les ongles noirs, & quelquefois blanchâtres. M. Briſſon, dans ſon ornithologie, fait de ce pigeon une eſpece particuliere, & il regarde comme des variétés de cette eſpece les pigeons dont il a été fait mention au nombre de ſeize.

PIGEON SAUVAGE, *oenas ſeu vinago*, Wil. Ce pigeon eſt un peu plus gros que le pigeon domeſtique : il a un pié deux pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés deux pouces d'envergure; la tête eſt cendrée; la face ſupérieure & les côtés du cou ſont d'un verd doré qui paroît de couleur de cuivre de roſette à certains aſpects; la partie antérieure du dos & les petites plumes des ailes, ont une couleur cendrée obſcure; les plumes qui couvrent le deſſus de la racine de la queue, le croupion & la partie poſtérieure du dos ſont d'un cendré clair; la face inférieure du cou depuis la tête juſqu'à environ le milieu de ſa longueur, le reſte du cou & la poitrine, ſont d'un violet rougeâtre ou pourpré; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deſſous de la queue, ont une couleur cendrée claire; les quatre ou cinq premieres grandes plumes des ailes ſont noires, à l'exception du bord extérieur qui eſt blanc; toutes les autres, & celles du premier rang, ſont cendrées à leur racine, & noirâtres vers l'extrémité. Il y a encore ſur chaque aile deux taches noires; toutes les plumes de la queue ſont cendrées depuis leur origine juſqu'à environ les deux tiers de leur longueur, & le reſte eſt noir, excepté la moitié des barbes extérieures de la premiere plume de chaque côté qui eſt blanche; les piés ſont rouges, & le bec eſt d'un rouge pâle, ſelon Belon : ce pigeon fait ſon nid ſur les rochers eſcarpés. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. V.* OISEAU.

PIGEON SAUVAGE D'AMÉRIQUE, *columbus palumbus carolinenſis.* Klein. *avi.* Ce pigeon eſt de la groſſeur de notre pigeon ſauvage; il a la face ſupérieure du corps de couleur cendrée, & l'inférieure d'un violet rougeâtre; les plumes des ailes ſont d'un brun noirâtre, & les grandes ont le bord extérieur blanchâtre, le tour des yeux & les piés ſont rouges. On trouve cet oiſeau en Amérique. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON SAUVAGE DU MEXIQUE, *columba mexicana hoilotl dicta Hernandeſii*, Rai, *ſynop. avi.* Ce pigeon eſt de la

grandeur du pigeon domeſtique ; il a la tête, le cou, le dos, le croupion, les ailes & la queue d'une couleur brune mêlée de taches noires, excepté les grandes plumes des ailes & la queue qui n'ont point de ces taches ; la poitrine, le ventre & les jambes, ſont d'un fauve clair, le bec eſt noir & les piés ſont rouges. On trouve cet oiſeau au Mexique dans les forêts & dans les endroits frais. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON VERD DE L'ILE SAINT-THOMAS, *columba ſylveſtris ex inſula Sancti-Thomæ, Marcgravii*, Wil. Ce pigeon eſt entiérement verd, à l'exception des plumes du deſſous de la queue qui ſont jaunes ; les plumes des ailes & l'extrémité de celles de la queue, ont une couleur verte tirant ſur le brun ; les yeux ſont noirs & entourés d'un cercle bleu ; le bec eſt d'un rouge de ſang depuis ſa racine juſqu'à la moitié de ſa longueur, & le reſte a une couleur bleue mêlée de blanc & de jaune ; les piés ſont d'un jaune de ſafran. On trouve cet oiſeau dans l'île de Saint-Thomas. *Orn. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON TREMBLEUR, *columba tremula anguſti-caudâ ſeu acuticauda*, Wil. Ce pigeon reſſemble au pigeon paon par les mouvemens continuels qu'il ſe donne, mais il en differe en ce qu'il a la queue étroite.

PIGEON TURC, *columba turtica ſeu perſica*, Wil. La couleur de ce pigeon varie moins que celle de la plupart des autres pigeons ; il eſt noirâtre ou d'un jaune rougeâtre ou obſcur : la membrane qui entoure les yeux & celle qui ſe trouve au-deſſus des narines ſont rouges & fort épaiſſes : le bec eſt jaune & les piés ſont d'un rouge pâle.

PIGEON DE VOLIERE, (*Econ. ruſt.*) C'eſt un pigeon nourri à la main & élevé à la maiſon dans une voliere, & qui n'en ſort que pour s'égayer. Les pigeons de voliere ſont plus chers que les autres, parce qu'ils ſont meilleurs, & ſur-tout quand ils ne mangent que du chenevis & du millet ; les pigeons, ſoit de voliere ou autres, couvent leurs œufs dix-huit jours, le mâle & la femelle tour-à-tour pendant la journée, mais la femelle toute la nuit ; ils font ordinairement des petits tous les mois ; ils les nourriſſent un mois durant ; mais dès que leurs petits ont dix ou douze jours, ils commencent à ſe tirer le bec & à ſe cocher. Leurs petits mangent ſeuls, lorſqu'ils ont trois ſemaines ; ils roucoulent à deux mois, & à ſix ou environ, ils commencent à profiter & à ſe préparer pour faire des petits.

PIGEON, (*Diete & mat. méd.*) L'uſage très-commun que nous faiſons du pigeon dans nos alimens, eſt une choſe aſſez connue ; on ne mange preſque que le pigeonneau ; la chair du vieux pigeon eſt ſeche & dure, elle fournit pourtant un aſſez bon ſuc lorſqu'on la fait bouillir avec d'autres viandes pour en préparer des potages. Le pigeonneau de voliere ne differe du pigeonneau de colombier, qu'en ce que le premier eſt communément plus gros & toujours plus gras, & par conſéquent d'une chair plus délicate, plus fondante.

Le pigeonneau ſe mange dans deux états ou deux âges, qui le font différer eſſentiellement : 1° lorſqu'il commence à peine à pouſſer les tuyaux des plumes de la queue & des ailes, ce qui lui arrive lorſqu'il a environ quinze ou ſeize jours, ou lorſqu'il eſt preſque entiérement couvert de plumes, ce qui lui arrive à-peu-près à l'âge d'un mois ; dans le premier état, la chair en eſt abſolument ſucrée, elle n'eſt point faite, ce n'eſt preſque qu'une gelée ; elle eſt en général peu ſaine, quoiqu'elle ſoit regardée comme plus délicate ; dans le ſecond état, la chair a une certaine conſiſtance, quoiqu'elle ſoit tendre encore & pleine de ſuc ; elle eſt généralement beaucoup plus ſalutaire ; on peut l'accorder à preſque tous les ſujets, aux tempéramens les plus délicats, aux convaleſcens : la premiere leur doit être interdite.

Quant aux uſages pharmaceutiques du pigeon, ſon ſang eſt compté avec raiſon parmi les remedes adouciſſans externes les plus éprouvés. C'eſt un bon remede contre les ophtalmies douloureuſes, & contre les plaies de l'œil, que de ſaigner un pigeonneau ſous l'aile, & de faire tomber ſur le champ quelques gouttes de ſon ſang dans l'œil. Un pigeon en vie ouvert par le milieu, & appliqué tout chaud ſur la tête

des phrénétiques ou sur le côté des pleurétiques, lorsque les calmans & résolutifs externes sont indiqués, produit quelquefois de très-bons effets ; c'est un remede que les anciens médecins ont beaucoup employé ; les médecins modernes au contraire paroissent trop négliger ces sortes d'applications. *Voy.* TOPIQUE. Il faut observer néanmoins que le pigeon ne mérite aucune préférence sur les autres animaux.

Celse recommande le foie du pigeon récent & crud, mangé pendant long-temps, contre l'ictere. Le cerveau de pigeon passe pour aphrodisiaque.

Les auteurs de chymie & de matiere médicale, disent que la fiente de pigeon est éminemment nitreuse ; Foreſtus conclut de cette observation, que cette fiente prise intérieurement, est un très-bon diurétique contre l'hydropisie ; cette même fiente est vantée encore contre la pleurésie, à la guérison de laquelle le nitre paroît aussi être très-propre. La fiente de pigeon est aussi recommandée contre la suppression des regles. Ces vertus ne paroissent pas avoir été attribuées à la fiente de pigeon aussi légérement que celles qu'on trouve attribuées dans les livres à beaucoup de matieres semblables ; ce remede paroît au contraire mériter d'être tenté dans ces divers cas.

Dioscoride, Galien, Pline & plusieurs auteurs modernes recommandent aussi l'usage extérieure de la fiente de pigeon, à laquelle ils accordent une puissante vertu discussive, résolutive, répercussive, cicatrisante, *&c.* Jean Becler dit qu'on trouve quelquefois dans les boutiques le musc falsifié avec du sang de pigeon. La tourterelle & les deux especes de ramier, savoir le petit ramier & le gros ramier ou palombe, sont évidemment des especes de pigeons, ou du moins des animaux, on ne peut pas plus, analogues au pigeon ; quant à leurs qualités diététiques & pharmaceutiques, les ramiers ont seulement la chair un peu plus ferme & un peu plus noire, & le goût beaucoup plus relevé.

Au pié des Pyrénées, où l'on prend au commencement de l'automne une quantité prodigieuse de ces oiseaux, on les mange communément à la broche presque cruds ; du moins c'est de toutes les viandes celle que j'ai vu servir la plus saignante ; elle est délicieuse dans cet état, & il est rare qu'elle incommode. *(b)*

PIGEON, *(Hist. des inventions.)* dans l'orient, sur-tout en Syrie, en Arabie & en Egypte, on dresse des pigeons à porter des billets sous leurs ailes, & à rapporter la réponse à ceux qui les ont envoyés. Le mogol fait nourrir des pigeons qui servent à porter les lettres dans les occasions où l'on a besoin d'une extrême diligence. Le consul d'Alexandrette s'en sert pour envoyer promptement des nouvelles à Alep. Les caravanes qui voyagent en Arabie, font savoir leur marche aux souverains Arabes, avec qui elles sont alliées, par le même moyen : ces oiseaux volent avec une rapidité extraordinaire, & reviennent avec une nouvelle diligence, pour se rendre dans le lieu où ils ont été nourris, & où ils ont leurs nids. On voit quelquefois de ces pigeons couchés sur le sable & le bec ouvert, attendant la rosée pour se rafraîchir & reprendre haleine. Au rapport de Pline, on s'étoit déja servi de pigeons pour faire passer des lettres dans Modene assiégée par Marc-Antoine. On en renouvella l'usage en Hollande en 1574, au siege de Harlem & au siege de Leyde en 1575 ; le prince d'Orange, après la levée du siege de cette derniere place, voulut que ces pigeons fussent nourris aux dépens du public, dans une voliere faite exprès, & que lorsqu'ils seroient morts, on les embaumât pour être gardés à l'hôtel-de-ville, en signe de reconnoissance perpétuelle *(D. J.)*

PIGEON, *clou à*, *(Clouterie)* Les clous à pigeon sont de grands clous à crochet, qu'on nomme autrement *bec-de-canne ;* ils servent à attacher dans les volets & colombiers, les paniers où l'on met pondre & couver les pigeons. *(D. J.)*

PIGEONNER, v. a. *ou* ÉPIGEONNER, *(terme de maçon.)* C'est employer le plâtre un peu serré, sans le plaquer ni le jeter, mais le lever doucement avec la main & la truelle par pigeons, c'est-à-dire, par poignées, comme lorsqu'on fait les tuyaux & les languettes de cheminées qui sont de plâtre pur. *(D. J.)*

PIGER HENRICUS, (*Chymie.*) Henri le pareſſeux ; c'eſt un nom que l'on donne quelquefois à un fourneau chymique qui ſert à faire pluſieurs diſtillations & autres opérations à la fois. On l'appelle plus communément *athanor*. *Voyez* ATHANOR & FOURNEAU.

PIGER UN CHANTIER, *terme de riviere & de commerce de bois* ; c'eſt, lorſque l'on veut ſavoir combien un chantier contient de voies de bois, le faire meſurer.

PIGNATOLIS, en italien *pignatella*, petite meſure qui eſt en uſage dans cette partie de l'Italie qu'on nomme la *Pouille*, pour meſurer les liqueurs. On s'en ſert auſſi en quelques endroits de la Calabre, c'eſt à-peu-près la pinte de Paris. *Dict. de Commerce, tome III, p. 846.*

PIGNEROL, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie dans le Piémont, à l'entrée de la vallée de Pérouſe. Elle paſſa en 1042 dans la maiſon de Savoie. François I s'en empara en 1536, mais Henri III rendit cette place en 1574 au duc de Savoie. Elle paſſa enſuite en 1632 au roi de France en toute propriété, & pour lors les François y bâtirent une citadelle, qu'ils ont démolie en remettant *Pignerol* au duc de Savoie en 1696. Cette ville eſt ſur la riviere de Chiuſon ou Cluſon, à 8 lieues au nord-oueſt de Turin, 28 nord de Nice, 18 ſud-oueſt de Caſal; 32 eſt de Grenoble. *Long.* 24, 56. *lat.* 44, 45.

M. Fouquet, ſurintendant des finances, fut enfermé en 1664 dans la citadelle de *Pignerol*, où il mourut en 1680. Le jugement qui le condamna à cette priſon perpétuelle, ne fait pas honneur à M. Colbert; & de tant d'amis de la fortune de M. Fouquet, Peliſſon fut preſque le ſeul qui lui reſta fidele. (*D. J.*)

PIGNES, (*Minéralogie.*) On appelle ainſi dans le Pérou & le Chily des maſſes d'argent poreuſes & légeres, faites d'une pâte deſſéchée qu'on forme par le mélange ou l'amalgame du mercure & de la poudre d'or, d'argent, tirée des minieres.

Lorſque le minerai ou la pierre qui contient l'un de ces métaux a été détachée du filon, on commence par la concaſſer, pour la mettre en état d'être écraſée, moulue dans des moulins deſtinés à cet uſage, auxquels l'eau donne ordinairement le mouvement, & qui ont des pilons de fer du poids de 200 livres.

Après avoir réduit le minerai en poudre, on le paſſe par des tamis ou cribles de fer ou de cuivre, & on le pêtrit enſuite dans l'eau, juſqu'à ce qu'il ait acquis la conſiſtance d'une boue aſſez épaiſſe.

Cette boue étant à demi-ſéchée, on la coupe par tables d'un pié d'épaiſſeur, & d'environ 25 quintaux. Chaque table, qu'on nomme *cuerpo*, eſt de nouveau pêtrie avec du ſel marin, qui s'y fond & s'y incorpore ; il en faut ordinairement 200 livres par table, mais on l'augmente ou on la diminue ſuivant la qualité du minerai.

Après cette préparation, à laquelle on emploie trois jours, on y joint depuis 10 juſqu'à 20 livres de mercure, ſuivant la richeſſe de la mine ; c'eſt-à-dire, on y en met une plus grande quantité ſi elle eſt riche, & une moindre ſi elle ne l'eſt pas. On recommence enſuite à repétrir chaque table, juſqu'à ce que le mercure ait bien ramaſſé & ſe ſoit bien incorporé avec l'argent.

Ce travail eſt très-dangereux, à cauſe des mauvaiſes qualités du mercure ; il ſe fait par de malheureux Indiens, qui le recommencent huit fois par jour. Neuf ou dix jours ſuffiſent pour cette amalgamation dans les lieux tempérés ; mais dans les pays froids, on y emploie quelquefois un mois ou ſix ſemaines.

La chaux & les mines de plomb ou d'étain qu'on eſt ſouvent obligé d'y mêler, facilitent beaucoup l'amalgame du mercure ; il faut même pour de certaines mines ſe ſervir du feu pour en avancer l'effet.

Lorſque l'on croit le mercure & l'argent bien amalgamés, on en fait l'eſſai en prenant un peu de terre de chaque *cuerpo*, & en la lavant dans de l'eau ſur une aſſiette ; ſi le mercure eſt blanc, on juge qu'il a produit ſon effet ; s'il eſt noirâtre, il faut le pêtrir de nouveau, en y ajoutant du ſel.

Lors enfin que l'eſſayeur eſt content, on l'envoie aux lavoirs : ce ſont trois baſſins conſtruits en pente, qui ſe vuident ſucceſſivement l'un dans l'autre, & d'où

la terre qui eſt miſe dans le plus élevé, s'écoule à force d'être délayée par l'eau d'un ruiſſeau qui y tombe, & qu'un Indien agite avec les piés, ce que font auſſi deux autres Indiens dans les deux baſſins ſuivans.

Lorſque l'eau ſort toute claire des baſſins, on trouve dans le fond, qui eſt garni de cuir, le mercure amalgamé avec l'argent, ce qu'on appelle la pella; & c'eſt de cette pella qu'on forme les pignes, après qu'on en a fait ſortir le plus que l'on peut de mercure, en la mettant d'abord dans des chauſſes de laine de vigogne, qu'on preſſe & qu'on bat fortement, & en la foulant enſuite dans un moule de bois de figure pyramidale octogone, au bas duquel eſt une plaque de cuivre remplie de pluſieurs petits trous.

On donne à volonté différens poids aux pignes; & pour connoître la quantité que chacune peut contenir d'argent, on les peſe; & en déduiſant les deux tiers de leur peſanteur pour le mercure, on juge à peu près de ce qu'elles doivent contenir d'argent.

La pigne tirée hors du moule, & ſoutenue de la plaque de cuivre trouée, on la poſe ſur un trépié au deſſous duquel eſt un grand vaiſſeau plein d'eau : on couvre le tout d'un grand chapiteau de terre qu'on environne de charbon qu'on entretient toujours bien allumé. Le mercure que la pigne contient encore, ſe réduit en vapeurs par la violence du feu; il ſe condenſe enſuite dans l'eau, où il eſt reçu, & il reſte une maſſe ou un amas de grains d'argent de différentes figures, qui ſe joignent par leurs extrémités, ce qui forme une maſſe poreuſe & fort légere, & ce ſont ces ſortes de pignes que les mineurs tâchent de vendre furtivement aux vaiſſeaux étrangers qui vont dans la mer du Sud, & qui ont fait faire de ſi grands profits aux négocians qui ſe ſont hazardés dans les dernieres guerres à faire ce commerce de contrebande.

Ceux qui achetent de l'argenterie pigne, doivent bien ſe garder de la mauvaiſe foi des mineurs eſpagnols, qui pour les rendre plus peſantes en rempliſſent le milieu avec du ſable ou du fer. Le plus ſûr eſt de les ouvrir ou de les faire rougir au feu; car ſi elles ſont falſifiées, elles noirciſſent ou jauniſſent. On fraude auſſi l'acheteur, en mêlant dans la même pigne de l'argent de différent aloi. *Voyez le Dictionnaire de Chambers.*

L'or en pigne eſt ce qui reſte de l'amalgame qui a été fait du mercure avec l'or; cette opération eſt décrite à l'*article* OR.

PIGNONS *ou* PIGNONS DOUX, (*Diet & Mat. méd.*) fruit du pin franc ou cultivé. *V.* PIN.

Les *pignons* contiennent une amande ou ſemence émulſive qui eſt aſſez agréable à manger, ſur-tout lorſqu'on l'a recouverte de ſucre, c'eſt-à-dire, qu'on en a fait une dragée, qu'on emploie dans les émulſions, & dont on tire une huile par expreſſion qui eſt d'uſage en médecine. Ces uſages des *pignons*, & leurs propriétés diététiques & médicamenteuſes, n'ont rien de particulier : tout cela leur eſt commun au contraire avec toutes les ſemences émulſives que les hommes mangent. *V.* SEMENCES ÉMULSIVES.

Les *pignons* ont cela de ſpécial, qu'ils ſont d'un tiſſu mou & lâche, & qu'ils ſont éminemment huileux, ce qui les rend communément peſans à l'eſtomac, & très-ſujets à vomir. Il eſt difficile de les préſerver de cet accident pendant toute l'année, même en les conſervant dans leur coque, qui eſt très-dure & très-denſe. On ne doit les employer que lorſqu'ils ſont récens, ſecs & très-blancs. (*b*)

PIGNON D'INDE, *ricinoides*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice qui a pluſieurs feuilles; cette fleur eſt ſtérile. L'embryon ſe trouve ſur le même individu ſéparément des fleurs; il eſt couvert d'un calice, & il devient dans la ſuite un fruit qui ſe diviſe en trois capſules : elles renferment chacune une ſemence oblongue. Tournefort, *Inſt. rei herb. app. V.* PLANTE.

PIGNON D'INDE *ou* RICIN, (*Matiere méd.*) on trouve dans les boutiques pluſieurs ſortes d'amandes purgatives ſous le nom de *pignon d'Inde* ou de *ricin*, que l'on apporte ſoit des Indes orientales, ſoit de l'Amérique. L'une porte plus particu-

liérement le nom de *graine de ricin* ou de *pignon d'Inde* : elle eſt le fruit du *ricin* vulgaire ou *palma Chriſti*. Une autre eſt connue ſous le nom ſpécial de *pignon de Barbarie* : elle eſt le fruit du grand *ricin* d'Amérique ou médicinier. *Voyez* MÉDICINIER. Une troiſieme eſt le fruit du médicinier d'Eſpagne, & eſt quelquefois appellée *aveline purgative du nouveau monde ;* & enfin une quatrieme eſpece eſt connue ſous le nom de *graine de Tilli* ou *des Moluques*, & c'eſt le fruit de l'arbre appellé vulgairement *panava* ou *pavana*.

Tous ces fruits, dont le premier a été connu des anciens, ſont des purgatifs émétiques très-violens, capables d'enflammer la gorge, l'eſtomac & les inteſtins, & de produire tous les autres ravages des vrais poiſons. Les habitans des pays où ces fruits croiſſent, ſe ſont un peu familiariſés avec ces remedes, qu'ils préparent & qu'ils emploient diverſement ; mais la médecine poſſede aſſez de purgatifs violens auſſi ſûrs & moins dangereux, pour qu'elle doive rejeter abſolument l'uſage de ceux-ci. *(b)*

PIGNON, *terme de Méchanique ;* c'eſt en général la plus petite des deux roues qui engrenent l'une dans l'autre ; cependant on donne ce nom plus particuliérement à la roue qui eſt menée ; c'eſt dans ce dernier ſens que nous le prenons dans tous les articles où nous parlons des *pignons*, & ſur-tout dans l'*article* DENT, où tout ce que nous diſons de la forme des dents des roues & des ailes des *pignons*, doit s'entendre de ces dents & de ces ailes, en tant que la roue mene & que le *pignon* eſt mené.

On emploie dans les machines de deux ſortes de *pignons* ; dans les grandes ce ſont ordinairement des *pignons* à lanterne ; dans les petites, des *pignons* dont les dents ou ailes ſont diſpoſées & formées à peu près de la même façon que celles des roues ; tels ſont ceux des montres, des pendules, *&c.*

Les fuſeaux des *pignons* à lanterne, ſont ordinairement cylindriques. Pluſieurs artiſtes ont renouvellé derniérement une ancienne pratique, qui eſt de faire tourner ces fuſeaux ſur leurs axes, entre autres à Londres M. Hariſſon, dans ſa premiere pendule pour les longitudes ; leur but étoit de diminuer par-là le frottement des dents de la roue ſur les fuſeaux ; mais quoique ce frottement ſoit aſſez de conſéquence pour qu'on doive y faire attention, cependant ce n'eſt pas la choſe eſſentielle dans un engrenage ; c'eſt l'uniformité de l'action de la dent de la roue ſur le fuſeau ou ſur l'aile du *pignon*, comme on l'a vu à l'*article* DENT ; uniformité qu'on a de la peine à ſe procurer lorſque l'on fait tourner les fuſeaux ſur leurs axes ; parce qu'étant obligé de les faire d'une certaine groſſeur, ſans quoi l'avantage ne ſeroit preſque rien, il eſt difficile de donner alors à la dent la forme requiſe pour qu'elle mene le fuſeau toujours uniformément.

M. de la Hire, dans ſon *Traité des épicycloïdes*, a démontré que pour qu'une dent mene toujours le fuſeau uniformément, en ſuppoſant qu'il ſoit infiniment délié, il faut que ſa face ſoit formée par la portion d'une épicycloïde engendrée par un cercle générateur, ayant pour diametre celui du *pignon*, & roulant ſur la circonférence de la roue. Mais comme un tel fuſeau n'exiſte point, & que tous ont une certaine grandeur, il ajoute que pour y ſuppléer, l'épicycloïde dont nous venons de parler étant une fois décrite, il faut de tous ſes points décrire du côté de ſa concavité de petits arcs de cercle dont le rayon ſoit égal à celui du fuſeau, & que l'interſection de tous ces petits arcs formera une nouvelle courbe, qui ſera la courbe requiſe.

Quant aux *pignons* ordinaires, dont on fait uſage dans les montres & dans les pendules, la face de leurs ailes ou dents doit être terminée par une ligne droite tendante au centre, comme on l'a vu à *l'art.* DENT. En général la figure des ailes d'un *pignon* doit être toujours conditionnelle à celle des dents de la roue ; mais comme il y a telle forme de dent pour laquelle il ſeroit impoſſible de trouver une figure pour les ailes du *pignon*, telle qu'il en réſulte un mouvement uniforme de ce *pignon*, & que de plus il ſeroit ſouvent impraticable de donner aux faces de ces ailes certaines formes requiſes, on a choiſi

la ligne droite comme étant la plus ſimple & la plus facile à exécuter.

Pour qu'un *pignon* ſoit bien fait, il faut qu'il ſoit bien poli, & que les faces de ſes ailes tendent bien au centre, & que l'axe ſe trouve dans leurs plans prolongés.

Comme les diametres des *pignons* doivent être à ceux des roues dans leſquelles ils engrenent, comme leur nombre à celui de ces dernieres, il s'enſuit que les dents de l'un & de l'autre ſont toujours égales, c'eſt-à-dire, que la corde d'une dent du *pignon* doit être égale à celle d'une dent de la roue; or comme dans les pendules & dans les montres, les roues ſont ordinairement faites les premieres, & que c'eſt ſur leurs diametres que ſe déterminent ceux des *pignons*, il en réſulte qu'un nombre quelconque de dents de la roue étant pris pour le diametre du *pignon*, ce diametre en formant cette analogie, 7 eſt à 22 comme le nombre des dents de cette roue eſt à ce que je cherche; le quatrieme terme qui viendra par cette regle de trois, ſera le nombre du *pignon*; ou lorſque le nombre eſt donné en renverſant cette analogie, & diſant 22 eſt à 7 comme le nombre du *pignon* eſt à ce que je cherche, on aura le nombre des dents de la roue qu'il faudra prendre pour le diametre du *pignon*. Les horlogers diſputent ſouvent ſur la véritable groſſeur des *pignons* & la maniere de la prendre; mais c'eſt faute de bien ſavoir de quoi il eſt queſtion, car lorſqu'une fois le nombre d'un *pignon* & d'une roue qui engrenent l'un dans l'autre, ſont donnés auſſi-bien que le diametre de la roue, le diametre du *pignon* l'eſt auſſi invariablement, & ne peut être ni plus grand ni plus petit qu'une certaine grandeur; puiſque ces deux diametres doivent être entre eux comme les nombres du *pignon* & de la roue. La ſeule difficulté ſeroit au ſujet de cette partie de ſurplus de la roue & du *pignon* qui ſont arrondis; mais quand une fois les diametres réels de l'un & de l'autre ſont déterminés, il eſt facile de trouver celles-ci, car le *pignon* ne doit être arrondi que pour que les angles des faces ne ſoient pas trop aigus.

Pignon de renvoi eſt un *pignon* qui ſert à communiquer le mouvement d'une partie de l'horloge à une autre, comme du mouvement à la quadrature, *&c.*

Pignon du volant eſt dans un rouage de ſonnerie ou de répétition, le dernier *pignon* dans les montres à répétition; on le nomme *délai*. On l'appelle *pignon du volant*, parce que dans les horloges, les pendules, & quelquefois dans les montres, il porte ſur ſa tige une piece à laquelle on donne le nom de *volant*. *Voyez* VOLANT, SONNERIE, *&c.*

PIGNON, (*Architect.*) c'eſt le haut d'un mur mitoyen ou d'un mur de face, qui ſe termine en pointe & où vient finir le comble. Le *pignon* de la ſalle du légat de l'Hôtel-Dieu de Paris, très-orné de ſculpture, eſt un des plus grands qu'il y ait. Il a été bâti ſous François I, par ordre du cardinal Antoine Duprat.

Pignon à redents; c'eſt la tête d'un comble à deux égoûts, un *pignon* dont les côtés ſont par retraites en maniere de degrés, & qu'on faiſoit anciennement pour monter ſur le faîte du comble, lorſqu'il en falloit réparer la couverture. Cela ſe pratique aujourd'hui dans les pays froids, où les combles ſont fort pointus, mais plutôt pour ornement que pour les réparations.

Pignon entrapeté; c'eſt un bout de mur à la tête d'un comble, dont le profil n'eſt pas triangulaire, mais qui a cinq pans comme celui d'une manſarde, ou même quatre comme un trapeze.

PIGNON, (*Chanvrerie.*) ce mot ſe dit de tout ce qui ſort du cœur du chanvre quand on l'apprête & qu'on l'habille, en le paſſant par les ſerans.

PIGNONS *ou* PEIGNON, (*Lainage.*) c'eſt une laine de médiocre qualité, qui tombe de la laine fine lorſqu'on la peigne avec les cardes & cardaſſes. Il y a trois ſortes de *pignons* de laine, ſavoir de bons & fins *pignons*, de moyens & de gros, qui chacun ſelon leur qualité, peuvent être employés dans diverſes natures d'étoffes de laine. *Savary.*

PIGNON, (*Serrurerie.*) piece qui ſert dans les ſerrures à faire mouvoir les verrous quand elles en ont, & à ouvrir & fermer les doubles pênes des coffres-forts.

PIGNONNÉ, (*Blaſon.*) il ſe dit de la repréſentation d'un pignon de muraille, qui ſe termine en pointe par briques ou carreaux les uns ſur les autres, en forme de pluſieurs montans ou eſcaliers. Il porte d'argent à un lion naiſſant de ſable, d'une campagne maçonnée, *pignonnée* de deux montans de gueules. *Dict. de Trévoux.* (*D. J.*)

PIGNORATIF (CONTRAT), adject. (*Juriſp.*) *Voyez au mot* CONTRAT, l'*article* CONTRAT PIGNORATIF. (*A*)

PIGO, *voyez* BISE.

PIGOU *ou* PICOU, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une ſorte de chandelier de fer à deux pointes, dont on ſe ſert dans les navires, & qui eſt fort propre à tenir une chandelle. L'une de ces pointes eſt pour piquer de côté, & l'autre pour piquer debout.

PIGRIECHE, *voyez* PIE GRIECHE.

PIKE, ſ. m. (*meſure de longueur.*) meſure égyptienne dont on diſtingue deux eſpeces; le grand *pike* & le petit *pike*. Le grand *pike*, autrement nommé *pike* de Conſtantinople, eſt de 27 $\frac{910}{1000}$ pouces d'Angleterre; c'eſt avec ce *pike* qu'on meſure toutes les marchandiſes étrangeres, excepté celles qui ſont faites de laine & de coton; on meſure ces dernieres avec le petit *pike*, qu'on appelle *pike* du pays, parce qu'on s'en ſert pour auner toutes les manufactures du lieu; ce petit *pike* eſt de 25 $\frac{176}{1000}$ pouces d'Angleterre. Pocock, *deſcrip. d'Egypte.* (*D. J.*)

PILA, (*Géogr.*) montagne célebre du Forez, ſituée aux confins de cette province & du Lyonnois, dans l'élection de Saint-Etienne, entre Saint-Chaumond, Condrieu, Saint-Etienne & le Bour-Argental: elle s'étend en long du midi occidental au nord oriental; &, ſelon que le penſe M. de Buffon, elle pourroit bien être une ſuite de ces montagnes qui commencent au bord de la mer en Galice, arrivent aux Pyrénées, traverſent la France par le Vivarais & l'Auvergne, ſéparent l'Italie, s'étendent en Allemagne & au deſſus de la Dalmatie juſqu'en Macédoine; & delà ſe joignent avec les montagnes d'Arménie, le Caucaſe, le Taurus, l'Imaüs, & s'étendent juſqu'à la mer de Tartarie.

Cette montagne, auſſi célebre dans le Lyonnois que le mont Olympe chez les Grecs, tire ſon nom, non de Ponce-Pilate qui s'y noya dans un puits, comme le croit le peuple, mais de deux mots, *pi* qui ſignifie une *montagne*, & de *lat* qui veut dire *large*; ou peut-être du mot *Pileatus*, parce qu'elle eſt preſque toujours couverte d'une eſpece de chapeau de nuées; de *pileus*, bonnet ou chapeau, on a fait par corruption *Pila*.

Duchoul, auteur lyonnois, qui donna en 1555, une deſcription en latin du *Pila*, fait une peinture charmante des mœurs, des uſages & des plaiſirs des habitans de ce canton, ſur-tout de ceux de Doizieu qui habitent l'entrée des bois de ſapin.

Le puits de la montagne dont l'eau eſt claire & tranquille, eſt la ſource du Gier qui va tomber dans le Rhône. Preſque tous les orages qui éclatent dans le Lyonnois & aux environs, ſe forment ſur le *Pila*. Ils commencent par une petite vapeur de la grandeur d'un chapeau, peu à peu la vapeur augmente & s'agrandit à vue d'œil; à meſure qu'elle acquiert un plus grand volume, elle deſcend, ſe change en nuée fort noire, & occaſione des tonnerres affreux. Ceux qui ſont ſur le ſommet de la montagne voient l'orage ſous leurs piés, mais ils n'en ſont pas plus en ſûreté: la foudre dans ſes éclats terribles eſt dirigée indifféremment tantôt au deſſus, tantôt au deſſous des nuages qui la renferment.

Toutes les fois qu'on apperçoit de Lyon le ſommet de *Pila* couvert d'un petit brouillard ou d'un nuage très-léger, on peut aſſurer que la journée ne ſe paſſera pas ſans pluie ou ſans orage, & ce préſage eſt comme infaillible: l'expreſſion uſitée pour lors dans le Lyonnois, c'eſt que *Pila a pris ſon chapeau.*

Les pâturages y ſont excellens: auſſi les bêtes à cornes y ſont-elles en grand nombre. La grange de *Pila* peut nourrir 80 vaches; comme le thym, le romarin & le ſerpolet s'y trouvent en abondance, les moutons y ſont d'un goût délicieux.

La température au *Pila* eſt toujours très-inégale, elle change d'un moment à l'autre, & ces changemens ſont ſi ſubits, que ſouvent dans l'eſpace d'une heure, on paſſe

paſſe, pour ainſi dire, de l'hiver à l'été. On aſſure qu'on découvre, du ſommet des têtes les plus élevées, dix-ſept provinces: la vue n'eſt arrêtée & bornée d'un côté que par les montagnes de la Suiſſe & des Alpes, & de l'autre par celle du Puy de Domme, où le célebre Paſcal fit ſes expériences ſur la peſanteur de l'air, & enfin par celle du Cantal en Auvergne, qui eſt toujours couverte de neiges, & dont l'endroit nommé *le Plomb de Cantal* eſt de 993 toiſes plus haut que le niveau de la mer.

Le beurre qu'on ſale pour le conſerver plus long-temps, y eſt de la premiere qualité & prouve l'excellence des pâturages; les petits fromages de lait de chevres, nommés *beſſatins*, du village de Beſſard, ſont d'un goût très-parfait & très-renommés dans le Lyonnois.

On trouve encore pluſieurs eſpeces de gibier & quelques bêtes fauves, la perdrix rouge y eſt d'un goût très-fin. Les plantes & les ſimples ſont fort recherchées; elles y ont une odeur plus forte & un goût plus aromatique ou plus rare. M. Haller prétend que les Alpes ont environ 500 ſortes de plantes qui leur ſont propres: à peine ſur le *Pila* qu'on appelle les *petites Alpes*, en trouveroit-on la cinquieme partie. *V.* les *mémoires ſur le Lyonnois*, *tome I*, par M. Dulac. *(C)*

PILASTRE, ſ. m. (*Archit.*) colonne quarrée, à laquelle on donne la même meſure, le même chapiteau, la même baſe, & les mêmes ornemens qu'aux autres colonnes, & cela ſuivant les ordres. Le *pilaſtre* eſt quelquefois iſolé; mais il eſt plus ſouvent engagé dans le mur. Dans ce ſecond cas, on le fait ſortir du tiers, du quart, du ſixieme, ou de la huitieme partie de ſa largeur, ſelon les ouvrages. On cannele les *pilaſtres* comme les colonnes, & on leur donne ſept cannelures dans chaque face du fût.

Le *pilaſtre* a la même origine que les colonnes, c'eſt-à-dire, qu'il repréſente des arbres équarris. *Voyez* COLONNE. Ce mot vient de l'italien *pilaſtro*, qui a la même ſignification.

Pilaſtre attique. C'eſt un petit *pilaſtre* d'une proportion particuliere, & plus courte qu'aucune de ceux des cinq ordres. Il y a deux ſortes de *pilaſtres* attiques, de ſimples, & de ravalés. On voit un modele des premiers à la porte de l'hôtel de Jars, du deſſin de François Manſard, rue de Richelieu, à Paris; & un modele du ſecond, au château de Verſailles.

Pilaſtre bandé. *Pilaſtre* qui, à l'imitation des colonnes bandées, a des bandes ſur ſon fût, uni ou cannelé. Tels ſont les *pilaſtres* toſcan de la galerie du Louvre du côté de la riviere.

Pilaſtre cannelé. C'eſt un *pilaſtre* qui a des cannelures.

Pilaſtre cintré. *Pilaſtre* dont le plan eſt curviligne, parce qu'il ſuit le contour du mur circulaire d'une tour ronde ou creuſe, comme les *pilaſtres* du chevet d'une égliſe, d'un dôme, *&c.*

Pilaſtre cornier ou *angulaire.* *Pilaſtre* qui cantonne l'angle ou l'encoignure d'un bâtiment, comme au portail du Louvre par exemple.

Pilaſtre coupé. C'eſt un *pilaſtre* qui eſt traverſé par une impoſte qui paſſe par-deſſus; ce qui fait un mauvais effet. On en peut juger par les *pilaſtres* ioniques des portiques du château des Tuileries.

Pilaſtre dans l'angle. *Pilaſtre* qui ne préſente qu'une encoignure, & qui n'a de ſaillie de chaque côté que le ſixieme ou le ſeptieme de ſon diametre. Il y a de ces *pilaſtres* au portail du Louvre.

Pilaſtre de rampe. On appelle ainſi tous les *pilaſtres* à hauteur d'appui, qui ont quelquefois des baſes & des chapiteaux, & qui ſervent à retenir les travées des baluſtres, des rampes d'eſcalier, & des balcons.

Pilaſtre diminué. C'eſt un *pilaſtre* qui étant derriere ou à côté d'une colonne, en retient le même contour, & eſt diminué par le haut, pour empêcher qu'il n'excede l'à-plomb de l'entablement. Tel eſt le portail de l'égliſe de ſaint Gervais, & celui du college Mazarin, à Paris.

Pilaſtre doublé. *Pilaſtre* formé de deux *pilaſtres* entiers, qui ſe joignent à angles droits & rentrans, & qui ont leurs baſes & leurs chapiteaux confondus, comme, par exemple, les *pilaſtres* corinthiens au grand ſallon de Clagny, ou en angle obtus, tels que ceux qui ſont derriere

les huit colonnes corinthiennes du dedans de l'égliſe des Invalides.

Pilaſtre ébraſé. *Pilaſtre* plié en angle obtus, par ſujétion d'un pan coupé, comme on le pratique aux égliſes qui ont un dôme ſur leurs croiſées.

Pilaſtre engagé. C'eſt un *pilaſtre* qui, quoique placé derriere une colonne à laquelle il eſt adoſſé, n'en ſuit cependant pas le contour; mais qui eſt contenu entre deux lignes paralleles, & a ſa baſe & ſon chapiteau confondus avec ceux de la colonne. Tels ſont les *pilaſtres* des quatre chapelles d'encoignures de l'égliſe des Invalides.

Pilaſtre en gaîne de terme. *Pilaſtre* qui eſt plus étroit par le bas que par le haut. C'eſt ainſi que ſont les grands *pilaſtres* ruſtiques de la haute terraſſe de Meudon.

Pilaſtre flanqué. *Pilaſtre* accompagné de deux demi-*pilaſtres* avec une médiocre ſaillie. Tels ſont les *pilaſtres* corinthiens de l'égliſe de ſaint André della Valle, à Rome.

Pilaſtre grêle. *Pilaſtre* placé derriere une colonne, & qui eſt plus étroit qu'il ne devroit être, s'il étoit proportionné à cette colonne, parce qu'il n'a de largeur parallele que le diametre de la diminution de la colonne, pour éviter un reſſaut dans l'entablement. Il y a des *pilaſtres grêles* à l'ordre dorique du gros pavillon du château de Clagny, & au grand portail de l'égliſe de ſaint Louis des Invalides.

On nomme auſſi *pilaſtre grêle* un *pilaſtre* qui a de hauteur plus de diametre que le caractere de ſon ordre. C'eſt ainſi que ſont les *pilaſtres grêles* corinthiens de l'égliſe des religieuſes Feuillantines du fauxbourg ſaint Jacques, à Paris, qui ont plus de douze diametres, au lieu qu'ils devroient n'en avoir que dix.

Pilaſtre lié. On peut appeller ainſi non ſeulement un *pilaſtre* qui eſt joint à une colonne par une languette, comme le cavalier Bernin l'a pratiqué à la colonnade de ſaint Pierre de Rome; mais encore les *pilaſtres* qui ont quelques parties de leurs baſes & de leurs chapiteaux jointes enſemble. On a des *pilaſtres* doriques de cette eſpece au portail des Minimes de la place royale, à Paris.

Pilaſtre plié. *Pilaſtre* qui eſt partagé en deux moitiés dans un angle rentrant. Il y a de ces *pilaſtres* dans les angles de la place de Louis-le-Grand, à Paris.

Pilaſtre rampant. Il y a deux *pilaſtres* ainſi nommés. Le premier quoiqu'à-plomb, ſuivant la rampe d'un eſcalier, ſe trouve d'équerre ſur les paliers, & ſert pour la décoration des murs de la cage, ou de l'échiffre. Le ſecond *pilaſtre* eſt aſſujetti par quelqu'autre pente. De cette derniere eſpece de *pilaſtre rampant*, ſont les *pilaſtres* doriques des ailes qui communiquent la colonnade avec le portail de ſaint Pierre de Rome.

Pilaſtre ravalé. C'eſt un *pilaſtre* dont le parement eſt refouillé & incruſté d'une table de marbre bordée d'une moulure, ou avec des ornemens, comme on en voit, par exemple, aux *pilaſtres* des arcs des orfevres, ou avec des compartimens en relief, ou de marbre de diverſes couleurs. Il y a aux chapelles Sixte & Pauline de ſainte Marie Majeure, à Rome, des *pilaſtres ravalés* de cette ſeconde eſpece.

Pilaſtre rudenté. *Pilaſtre* dont les cannelures ſont remplies juſqu'au tiers d'une rudenture, comme les *pilaſtres* de la grande galerie du Louvre, ou d'une rudenture plate, tels que ceux du Val-de-Grace, à Paris; ou enfin d'ornemens ſemblables à ceux des colonnes rudentées.

Pilaſtres accouplés. *Pilaſtres* qui ſont deux à deux. Tels ſont les *pilaſtres* compoſites de la grande galerie du Louvre. *Diction. d'architect.* (*D. J.*)

PILASTRE *de fer*, (*Serrur.*) c'eſt le nom qu'on donne à certains montans à jour, qu'on met d'eſpace en eſpace, pour entretenir les travées des grilles avec des ornemens convenables. Tels ſont, par exemple, les *pilaſtres* des grilles du château de Verſailles & de ſes écuries. (*D. J.*)

PILASTRE *de lambris*, (*Menuiſ.*) eſpece de montant, ordinairement ravalé entre les panneaux de lambris d'appui & de revêtement.

PILASTRE *de vitre*, (*Vitr.*) eſpece de montant de verre qui a baſe & cha-

piteau, avec des ornemens peints, & qui termine les côtés de la forme d'un vitrail d'égliſe.

PILASTRE *de treillage*, (*Jardinage.*) corps d'architecture long & étroit, fait d'échalas en compartiment, pour décorer les portiques & cabinets de treillage dans les jardins.

PILASTRE, (*Antiq. rom.*) entre les ſépulcres médiocres des Romains, on y comprend les *pilaſtres* & les coffres, qui ont ſervi pour des perſonnes d'une condition ordinaire, & quelquefois pour des princes même. Ces *pilaſtres* ſont ou ronds ou quarrés. Pline appelle les *pilaſtres* quarrés qui ſont de pierre, *ſtelas lapideas*. De la premiere eſpece eſt le gros pilier du tombeau de Pacuvius, qui ſe trouve encore à Rome, tel qu'il nous eſt repréſenté dans le livre des tombeaux de Fondt, graveur polonois. Ce *pilaſtre* n'a que trois diametres de ſa partie baſſe, & eſt recouvert d'un chapiteau dorique.

PILAU, ſ. m. *terme de relation*; ſorte de préparation de riz, fort en uſage chez les Turcs.

Ce peuple ſobre, uniforme dans toutes les actions de ſa vie, ſe contente de peu, & ne détruit point ſa ſanté par trop de bonne chere. Le riz eſt le fondement de toute la cuiſine des Turcs; ils l'apprêtent de trois différentes manieres. Ce qu'ils appellent *pilau*, eſt un riz ſec, moëlleux, qui ſe fond dans la bouche, & qui eſt plus agréable que les poules & les queues de mouton avec quoi il a bouilli. On le laiſſe cuire à petit feu avec peu de bouillon ſans le remuer ni le découvrir, car en le remuant & en l'expoſant à l'air, il ſe mettroit en bouillie.

La ſeconde maniere d'apprêter le riz s'appelle *lappa*; il eſt cuit & nourri dans le bouillon, à la même conſiſtance que parmi nous, & on le mange avec une cuiller, au lieu que les Turcs font ſauter dans leur bouche avec le pouce le *pilau* par petits pelotons, & que le creux de la main leur tient lieu d'aſſiette.

La troiſieme eſt le *tchorba*; c'eſt une eſpece de crême de riz, qu'ils avalent comme un bouillon: il ſemble que ce ſoit la préparation du riz dont les anciens nourriſſoient les malades; *ſume hoc ptiſanarium orizæ*, dit Horace. (*D. J.*)

PILCOMAYO, (LE) *ou* RIO PILCOMAYO, (*Géogr. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale. Elle prend ſa ſource dans la province de los Charcas, & ſe jette dans le Paraguay, vers le 26 degré de latitude méridionale.

PILE, ſ. f. (*Géom. & Phyſ.*) amas de corps placés les uns ſur les autres.

PILE, *ſe dit dans l'Artillerie*, d'un amas de pluſieurs choſes miſes les unes ſur les autres. Ainſi, une *pile* de boulets, de bombes, *&c.* ſont des boulets ou des bombes arrangées les unes ſur les autres.

Les *piles* de boulets ont ordinairement pour baſe un triangle équilatéral, un quarré, & un rectangle ou quarré long. Il y a des méthodes ou des tables particulieres pour trouver le nombre des boulets que contient chacune de ces *piles*; on peut voir ſur ce ſujet les *Mémoires d'Artillerie* de S. Remy; le *Cours de Mathématiques* de M. Belidor; la deuxieme édition de notre *Traité d'Artillerie*, &c. (*Q*)

Problême ſur les corps ſphériques rangés en piles. *Trouver le nombre des corps ſphériques rangés en* piles.

Réſolution. Ce problême ſe diſtingue en deux différens cas: car ou la *pile* eſt quadrangulaire, lorſque ſa baſe ou ſon premier étage a quatre côtés; ou triangulaire, lorſqu'elle n'en a que trois. Pour la

Pile quadrangulaire.

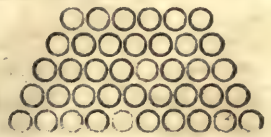

ayant ſuppoſé le plus petit nombre de ſpheres, ou le plus petit côté de la baſe $= a$, le plus grand $= b$; l'expreſſion ou la formule générale de toutes les ſpheres contenues dans la *pile* ſera $\frac{3a^2b - a^3 + 3ab + a}{6}$.

Démonſtration.

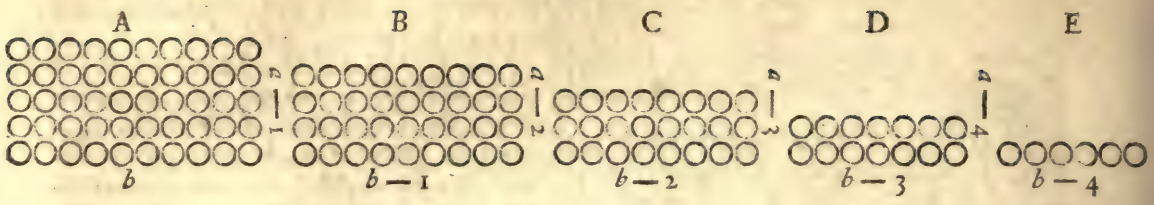

Si l'on fait attention à la maniere dont cette *pile* eſt arrangée, on s'appercevra qu'elle eſt compoſée d'un certain nombre d'étages quadrangulaires mis les uns ſur les autres ; chaque étage des rangs, chaque rang dans le même étage pris du même ſens d'un égal nombre de ſpheres : que les rangs d'un étage ſupérieur ont une ſphere de moins que ceux de l'étage immédiatement plus bas ; ce qui eſt viſible par l'inſpection des figures A, B, C, D, E, qui repréſentent ces étages. Si on les conçoit mis les uns ſur les autres, & que chaque ſphere ſupérieure poſant ſur quatre autres inférieures, chaque rang d'un étage ſupérieur ſe trouve entre les deux rangs de l'étage inférieur. Ainſi le premier étage.

$= a\,b \qquad = a\,b$

II. $= \overline{a-1} \times \overline{b-1} = a\,b - 1 \times \overline{a+b} + 1$

III. $= \overline{a-2} \times \overline{b-2} = a\,b - 2 \times \overline{a+b} + 4$

IV. $= \overline{a-3} \times \overline{b-3} = a\,b - 3 \times \overline{a+b} + 9$

V. $= \overline{a-4} \times \overline{b-4} = a\,b - 4 \times \overline{a+b} + 16$

Le nombre d'étages eſt toujours égal au plus petit nombre $= a$; car ſi dans cet exemple $a = 5$, on aura $a - 5 = 0$, ainſi les étages finiſſent dans le cinquieme $\overline{a-4} \times \overline{b-4}$. Puiſque donc chaque étage contient le rectangle $(a\,b)$, il y aura autant de ces rectangles que d'étages. Par conſéquent pour avoir la ſomme de tous ces rectangles, il faut multiplier $(a\,b)$ par le plus petit nombre (a) : ainſi dans tous les cas poſſibles, on aura la ſomme des premiers termes de tous les étages $= a^2 b$.

Les coëfficiens des ſeconds termes $-1 \times \overline{a+b}$, $-2 \times \overline{a+b}$, $-3 \times \overline{a+b}$, $-4 \times \overline{a+b}$, *&c.* ſont une progreſſion arithmétique des nombres naturels 1, 2, 3, 4, *&c.* Le plus petit terme de cette progreſſion eſt $= 1$, le plus grand $= a-1$, puiſque dans le premier étage il n'y en a point : ainſi la ſomme de cette progreſſion ou des coëfficiens des ſeconds termes eſt $= \frac{a^2 - a}{2}$: changeant les ſignes, puiſque ces coëfficiens ſont négatifs, vient pour la ſomme des coëfficiens $- \frac{a^2 + a}{2}$; laquelle multipliée par $(a + b)$, donne la ſomme des ſeconds termes $= \frac{-a^2 + a}{2} \times \overline{a+b} = \frac{-a^3 - a^2 b + 2 + a b}{2}$.

Les derniers termes 1, 4, 9, 16, *&c.* ſont les quarrés de la progreſſion des nombres naturels 1, 2, 3, 4, *&c.* dont le premier terme $= 1$, le dernier $= a - 1$; puiſque dans le premier étage il n'y en a point : ainſi la ſomme de ces quarrés (ſelon ce qu'on enſeigne dans l'analyſe), eſt auſſi la ſomme des derniers termes $= \frac{2a^3 - 3a^2 + a}{6}$.

On a donc trouvé dans tous les cas poſſibles la ſomme des premiers termes $= a^2 b$.

ſeconds, $= \frac{-a^3 - a^2 b + a^2 + a b}{2}$.

troiſiemes, $= \frac{2a^3 - 3a^2 + a}{6}$.

Leſquelles ſommes ajoutées & réduites au même dénominateur, donnent pour la formule générale de la ſomme de toutes les ſpheres contenues dans la *pile* quadrangulaire $\frac{3a^2 b - a^3 + 3ab + a}{6}$. Ce qu'il falloit démontrer.

Corollaire. Si $a = b$, la formule devient

$\frac{2a^3+3a^2+a}{6}$: alors la *pile* ſe préſente ſous la figure

d'une *pyramide quadrangulaire*

dont la baſe eſt un quarré de même que tous ſes autres étages, dont le dernier ou le plus haut n'a qu'une ſphere : ce qui fait que j'ai renfermé dans un ſeul cas la réſolution de ces deux *piles*, quoiqu'elles paroiſſent ſi différentes ; puiſque la premiere eſt comme une eſpece de priſme, & que la derniere n'eſt qu'une pyramide.

Pour trouver le nombre des corps ſphériques contenus dans une

pile triangulaire

Ayant ſuppoſé le côté de la baſe $= a$, la formule de toutes les ſpheres contenues dans cette *pile* ſera $\frac{a^3+3a^2+2a}{6}$.

Démonſtration. Cette *pile* eſt compoſée d'un certain nombre d'étages équilatéraux mis les uns ſur les autres ; chaque étage des rangs des ſpheres fait une progreſſion arithmétique des nombres naturels : ainſi chaque étage eſt la ſomme de cette progreſſion, dont le plus petit terme $= 1$; le plus grand eſt le nombre des ſpheres contenues dans le plus grand rang ou côté de cet étage. Le plus grand rang d'un étage ſupérieur a une ſphere de moins que le plus grand rang de l'étage immédiatement plus bas. Tout cela s'apperçoit facilement par l'inſpection des figures A, B, C, D, E, qui repréſentent ces étages, ſi on les conçoit mis les uns ſur les autres.

a, $a-1$, $a-2$, $a-3$, $a-4$.

Cela poſé, puiſque le plus grand rang du plus bas étage, ou le plus grand terme de la progreſſion arithmétique contenue dans cet étage eſt $= a$, le plus petit $= 1$; on a la ſomme de cette progreſſion, ou la valeur du plus bas étage $= \frac{a^2+a}{2}$. Le plus grand rang du ſecond étage étant $= a-1$, du troiſieme $= a-2$, du quatrieme $= a-3$, *&c.* en ſubſtituant ſucceſſivement pour chaque étage à la place de (a) ces quantités dans la valeur du plus bas étage, on aura ces étages ainſi qu'on les voit rangés ici, ſavoir le

premier, $= \frac{a^2+a}{2}$.

ſecond, $= \frac{a^2-a}{2}$.

troiſieme, $= \frac{a^2-3a+2}{2}$.

quatrieme, $= \frac{a^2-5a+6}{2}$.

cinquieme, $= \frac{a^2-7a+12}{2}$.

Ce nombre d'étages eſt toujours $= a$; car le plus grand rang du plus bas étage étant $= a$, du ſecond $= a-1$, du troiſieme $= a-2$, du quatrieme $= a-3$, *&c.* Si dans cet exemple $a = 5$, on aura $a - 5 = 0$. Ainſi la *pile* finit dans l'étage où il y a $a-4$, qui eſt le cinquieme étage où il n'y a qu'une ſphere. Puiſque donc chaque étage contient le quarré (a^2), il y aura autant de ces quarrés que d'étages. Par conſéquent, pour avoir la ſomme de tous ces quarrés, il faut multiplier (a^2) par le nombre d'étages (a) : ainſi dans tous les cas poſſibles on aura la ſomme des premiers termes $= \frac{a^3}{2}$.

Tous les coëfficiens des numérateurs des ſeconds termes négatifs $-\frac{a}{2}-\frac{3a}{2}-\frac{5a}{2}-\frac{7a}{2}$, *&c.* faiſant une progreſſion des nombres impairs 1, 3, 5, 7, *&c.* dont le nombre des termes $= a-1$, puiſque dans le premier étage il n'y a point de coëfficient négatif ; cette ſomme eſt $= \frac{a-1}{2}^2 = \frac{a^2}{2} - 2a + 1$: ou changeant les ſignes, à cauſe que ces coëfficiens ſont négatifs,

multipliant par (a), & diviſant par (2), la ſomme de tous les ſeconds termes négatifs eſt $= \frac{-a^2+2a-1}{2} \times a$: à laquelle ajoutant auſſi le terme poſitif $\frac{a}{2}$, vient $\frac{-a^2+2a-1}{2} \times a + \frac{a}{2}$. On a donc la ſomme des ſeconds termes $= \frac{-a^3+2a^2}{2}$.

Les derniers termes $\frac{2}{2}, \frac{6}{2}, \frac{12}{2}$, *&c.* ou 1, 3, 6, *&c.* ſont une progreſſion des nombres triangulaires, dont le nombre de termes $= a - 2$: car dans les deux premiers étages il n'y en a point. Ainſi la ſomme des troiſiemes ou derniers termes $= \frac{a^3-3a^2+2a}{6}$.

On a donc trouvé que dans tous les cas poſſibles la ſomme des premiers termes $= \frac{a^3}{2}$.

ſeconds, $= \frac{-a^3+2a^2}{2}$.

troiſiemes, $= \frac{a^3-3a^2+2a}{6}$.

leſquelles ajoutées & réduites au même dénominateur, donnent pour la formule de la ſomme de toutes les ſpheres contenues dans la *pile* triangulaire $\frac{a^3+3a^2+2a}{6}$. Ce qu'il falloit démontrer.

Uſage. Dans les places de guerre on a beſoin de ſavoir le nombre des boulets de canon rangés en *piles ;* ce qu'on obtiendra avec une très-grande facilité au moyen des formules que je donne : puiſque pour la *pile* quadrangulaire oblongue, il ne faut ſavoir que les deux côtés contigus quelconques de la baſe. Dans les pyramides quarrées & triangulaires, qu'un ſeul, & ſubſtituer leurs valeurs dans les formules reſpectives. *Cet article nous a été adreſſé par M. Kurdwanſwski, de l'académie royale des ſciences de Pruſſe, & correſpondant de celle de Paris, qui nous aſſure l'avoir donné il y a très-long-temps à la ſociété des Arts, & qui ſe plaint de ce que M. l'abbé Deidier, dans un livre imprimé en* 1745, *a fait uſage de ce problême ſans en citer l'auteur.*

PILE, (*Archit. Hydraul.*) c'eſt un maſſif de forte maçonnerie, dont le plan eſt preſque toujours un hexagone alongé, qui ſépare & porte les arches d'un pont de pierre, ou les travées d'un pont de bois. On conſtruit ce maſſif avec beaucoup de précaution. D'abord ſon fondement eſt relevé en talut, par recoupement, retraites & degrés, juſqu'au niveau de la terre du fond de l'eau.

En ſecond lieu, la premiere aſſiſe eſt toute de pierre de taille, compoſée de carreaux & de boutiſſes, ceux-ci ayant deux piés de lit, & les boutiſſes au moins trois piés de queue ; ces pierres ſont coulées, fichées, jointoyées, mêlées de chaux & de ciment.

On cramponne celles qu'on appelle *pierres de parement*, les unes avec les autres, avec des crampons de fer ſcellés en plomb ; outre cela, on met à chaque pierre de parement un crampon pour la lier avec des libages, dont on entoure la premiere aſſiſe. Ces libages, de même hauteur que les pierres de parement, ſont poſés à bain de mortier, de chaux & de ciment, & on en remplit bien les joints d'éclats de pierre dure. On bâtit de même les autres aſſiſes de pierres. On peut conſulter là-deſſus l'*Architecture hydraulique* de M. Belidor, *tome IV, l. IV, c. ij.*

La conſtruction d'une *pile*, quoique importante, n'eſt pas cependant la choſe la plus eſſentielle : c'eſt ſa proportion qui eſt difficile à déterminer. Selon M. Bergier, les anciens donnoient aux *piles* des ponts la troiſieme partie de la grandeur des arches, & même la moitié : *Hiſtoire des grands chemins de l'empire romain, lib. IV, c. xxxv.* Aujourd'hui on penſe que les *piles* doivent avoir moins, comme un quart, & un cinquieme. Mais ſur quoi cette regle eſt-elle fondée ? On n'en ſait rien ; & M. Gauthier, qui a réfléchi là-deſſus, croit que l'expérience ſeule peut fixer les dimenſions des *piles.* « Cette expérience » conſiſte à ſavoir, dit-il, quelle eſt la » force des matériaux qu'on trouve ſur les » lieux, qui ſupportent plus ou moins le » fardeau dont on les charge, ſuivant le » plus ou le moins qu'ils ſont compactes » & ſerrés. »

M. Gauthier ſuppoſe ici que les *piles* ſupportent la moitié de la maçonnerie

des arches qui ſont à leurs côtés, à les prendre depuis le milieu des clefs. Si cela eſt auſſi certain qu'il le paroît, il eſt évident qu'avec l'expérience ci-devant rapportée, & connoiſſant la ſolidité d'une arche & celle des *piles*, on ſaura comment on doit régler les dimenſions des *piles*, en égalant ces deux ſolidités. Mais, n'y a-t-il pas quelqu'autre condition à examiner ? C'eſt à quoi les ingénieurs des ponts & chauſſées doivent prendre garde, ne pouvant nous-mêmes en entreprendre l'examen dans un article où nos réflexions, comme dans tous les autres, doivent ſagement être ménagées, afin que les connoiſſances que nous analyſons, paroiſſent entiérement à découvert.

Pile percée. C'eſt une *pile* qui, au lieu d'avant-becs d'amont & d'aval, eſt ouverte par une petite arcade au deſſus de la crêche, pour faciliter le courant rapide des groſſes eaux d'une riviere, ou d'un torrent. Il y a de ces *piles* au pont du S. Eſprit & d'Avignon, ſur le Rhône. *Daviliers.* (*D. J.*)

PILE, *terme de Bucheron*; ce mot ſe dit du bois coupé ou ſcié; ainſi ce ſont pluſieurs ais rangés les uns ſur les autres, ou pluſieurs ouches & pluſieurs rondins entaſſés proprement les uns ſur les autres dans un chantier ou dans un bûcher.

PILE DE BOIS, (*Charp.*) c'eſt un tas de bois de charpente ou de menuiſerie empilés les uns ſur les autres.

PILE DE PONT, (*Charp.*) ce ſont des aſſemblages de charpente, qui forment un pont par travées & palées.

PILE, *terme d'ancien monnoyage*, la matrice ou le coin ſur lequel étoient empreintes les armes ou autres allégories.

Cette façon de monnoyer a ſouvent changé par les inconvéniens, les mauvaiſes empreintes qu'elle produiſoit; quoi qu'il en ſoit, voyez le premier procédé, le plus ancien & le plus imparfait.

Cette *pile* ou coin étoit fortement attaché & enfoncé dans un gros billot de bois, appellé par les anciennes ordonnances *cepeau*.

On poſoit ſur la *pile* le flan; & le trouſſeau que l'on appliquoit ſur le flan & en oppoſition à la *pile*, frappoit, & le flan étoit monnoyé. *Voyez* TROUSSEAU.

Les Hollandois monnoient avec la *pile*, mais avec des corrections, qui toutes ſont bien imparfaites étant comparées à la marque du balancier.

Ce mot *pile* exprime encore le côté des armes d'une monnoie, & le revers ſur lequel eſt l'effigie du prince eſt appellé *croix*, parce que dans les anciennes monnoies, au lieu d'effigie, on mettoit une croix; c'eſt delà qu'émane le jeu de croix ou *pile*. Sur l'étymologie de ce mot, Scaliger & quelqu'autres ont rapporté des choſes aſſez peu intéreſſantes, peut-être même inutiles; en cas qu'on en ſoit curieux, voyez *prima Scaligerana*, *in voc. nummus rutilus*, *page* 115. *ſtela* au mot *pila*.

PILES, ſ. f. (*Papeterie.*) les *piles* ſont des mortiers qui ſervent dans les papeteries pour préparer la pâte, qui doit être employée à faire le papier. Il y a de trois ſortes de *piles*; les unes que l'on nomme *piles* à drapeaux; les autres, *piles* à fleuret; & les autres, *piles* de l'ouvrier. (*D. J.*)

PILES *ou* AVANÇONS, *terme de pêche*, ce ſont les petites cordes frappées ſur la ligne ou baufe auxquelles les hameçons ſont attachés; les avançons ſont ordinairement de fil verd, pour mieux tromper le poiſſon.

Les pêcheurs qui font la pêche avec ces lignes qui ſont des eſpeces de libourets, en mettent ſix à la mer, trois à bas-bord & trois à ſtribord; les deux de l'avant ſont garnies d'un plomb de huit livres, les deux du milieu ont un poids de ſix livres, & les deux de l'arriere, & qui ſont manœuvrées ordinairement par celui qui tient le gouvernail, ſeulement au poids de deux livres; cette différence de poids empêche les lignes de ſe mêler pendant que le bateau pourſuit ſon ſillage qui doit être modéré; c'eſt pourquoi on amene à demi les voiles ainſi qu'il convient, eu égard à la force du vent.

PILES, ſ. f. (*Uſtenſile.*) les *piles* ſont de grands vaiſſeaux de pierre dure, dont les Italiens & les Provençaux ſe ſervent pour mettre les huiles qu'ils veulent garder,

en attendant le temps favorable de les vendre ; on les met auſſi dans des jarres, qui ſont de grands vaiſſeaux de terre cuite. (*D. J.*)

PILE, (*Jeux.*) le jeu nommé *croix* ou *pile*, eſt un jeu où lorſqu'on a jeté une piece de monnoie en l'air, celui-là gagne le pari, qui a deviné la partie qui paroît quand la piece de monnoie eſt tombée. Pluſieurs prétendent que *pile* eſt un vieux mot qui ſignifioit *navire*, & que les anciens Romains jouoient à ce jeu avec une monnoie faite en mémoire de Saturne, où l'on voyoit la tête de Janus d'un côté, & de l'autre le navire ſur lequel il étoit arrivé en Italie. C'eſt ce que témoigne Macrobe ; delà dérive, ajoute-t-on, le mot de *pilote*, pour dire un conducteur de navire. D'autres prétendent, que les Gaulois avoient une ancienne monnoie qui repréſentoit d'un côté un navire, & de l'autre une tête humaine nommée *chef* ; & que c'eſt delà que vient le jeu nommé *croix* ou *pile*, depuis que les chrétiens oppoſerent la *croix* à la *pile*, au revers de leurs monnoies. (*D. J.*)

PILE *de malheur*, (*Jeu de trictrac.*) On appelle à ce jeu *pile de malheur*, lorſqu'une des parties conſerve ſi long-temps ſon grand-jan ſans le rompre, que la partie adverſe ne peut paſſer dans le jan de retour, & qu'il eſt obligé d'entaſſer toutes ſes dames ſur celles de ſon coin. La *pile de malheur* complete eſt fort rare. (*D. J.*)

PILE, ſ. f. *palus in acumen deſinens*, (*terme de Blaſon.*) pal aiguiſé en forme d'obéliſque renverſé, la baſe étant mouvante du bord ſupérieur de l'écu.

Cette piece eſt rare en armoiries.

Ce terme vient du latin *pilum* ; les anciens nommoient *piles* les pieces de bois armées de fer, ainſi que les traits ou dards qu'ils décochoient aux priſes des villes & dans leurs batailles ou combats.

De Maillify, en l'île de France ; d'*azur à trois* piles *d'or, l'une en pal, les deux autres en bande & en barres appointées vers la pointe de l'écu.* (*G. D. L. T.*)

PILES, (*Géogr. anc.*) L'identité des noms a précipité les écrivains dans pluſieurs erreurs de géographie, comme on peut le remarquer dans les trois villes qui portoient le nom de *Pylos*, dans la Morée occidentale, aujourd'hui *Belvedere* : l'une appellée *Pylos Meſſénique*, étoit dans la Meſſénie, aujourd'hui le *vieux Navarrin*, dans le golfe de Zonchir ; l'autre s'appelloit *Pylos Elée*, parce qu'elle étoit ſituée dans le fond de l'Elide ; entre ces deux villes étoit Pylos Triphyliaque, capitale du royaume de Neſtor dans l'Elide Triphylie. Les deux villes de Cnide ont jeté dans les mêmes erreurs ; on les a confondues, quoique l'une fût dans l'île de Chypre, & l'autre dans la Doride de Carie. On doit faire la même obſervation ſur les deux Magneſies, dont l'une étoit une province orientale de la Theſſalie, qui aujourd'hui eſt une preſqu'île de la Janna ; l'autre étoit l'Aſie mineure, ſur le Méandre ; elle s'appelle aujourd'hui *Guſetliſſar*. On tombe ſur-tout dans cette erreur ſur les deux Carthages d'Eſpagne, dont l'une s'appelloit *Carthago nova* ou *Spartaria*, & l'autre *Carthago Pœnorum*. La premiere eſt Carthagene dans le royaume de Murcie, & la derniere, Villa-Franca de Panades dans la Catalogne. (*T-N.*)

PILÉE, ſ. f. (*Couverturier.*) c'eſt en terme de couverturier, la quantité de couvertures que le moulin à foulon peut fouler à la fois. Cette quantité s'eſtime ordinairement au poids ; en ſorte que ſi un moulin peut fouler quatre-vingts livres, & que chaque couverture peſe vingt livres, la *pilée* eſt de quatre couvertures, & ainſi à proportion des *pilées* de tous les autres moulins.

PILÉE, ſ. f. (*Lainage.*) ce mot veut dire la quantité d'étoffe que l'on met dans l'auge ou vaiſſeau de bois, deſtiné pour la faire fouler. Quelques-uns, particuliérement du côté d'Amiens, diſent *vaiſſelée* ; le mot de *pilée* vient de *pile*, parce qu'il y a bien des endroits où les vaiſſeaux à fouler s'appellent ainſi.

PILENTUM, (*Antiq. Rom.*) eſpece de char couvert & ſuſpendu, en uſage chez les Romains, plus honorable que le *carpentum*, qui étoit un char découvert. Tite-Live, *liv. V*, *chap. xxv*, rapporte que l'an de Rome 361, le ſénat voulant récompenſer la magnanimité des dames romaines,

romaines, qui avoient ſacrifié leurs joyaux pour fournir la ſomme promiſe aux Gaulois, leur accorda le privilege d'uſer de ce char couvert & ſuſpendu, à condition néanmoins qu'elles ne s'en ſerviroient que les jours de fête, pour ſe rendre aux jeux & aux ſacrifices, & que les jours ouvriers elles n'iroient dans les rues, que dans des chars découverts; *Honoremque ob eam munificentiam ferunt matronis habitum, ut* pilento *ad ſacra ludoſque*, carpentis *feſto profeſtoque uterentur.* Mais la ſimplicité de la vie des dames romaines rendit cette permiſſion inutile; elles ne ſongerent point à en profiter. Le changement de leurs mœurs produiſit dans la ſuite l'effet contraire: la ſévérité des loix échoua quand il fut queſtion de borner leur luxe; elles les tranſgreſſerent avec hauteur, & elles ne voulurent plus que des voitures douces, des brancards, des litieres, des chars à quatre roues, tout dorés, & tirés par des chevaux blancs. (*D. J.*)

PILER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt réduire un corps en parties plus ou moins menues, l'écraſer avec un pilon, un marteau ou quelqu'autre inſtrument qui faſſe le même effet.

PILER DU POIVRE, *terme de l'Art militaire*, ſe dit pour exprimer le mouvement des derniers bataillons d'une colonne de troupes en marche, lequel mouvement ſe trouve gêné ou retardé par les premiers bataillons. Dans cet état, les ſoldats ne font pour ainſi dire que *piétiner*, ſans avancer qu'inſenſiblement; c'eſt ce qu'ils appellent *piler du poivre. Art de la* GUERRE par *M. le Maréchal de Puyſegur.* (*Q*)

PILER LE CHANVRE, (*Cordier.*) c'eſt une préparation qu'on donne à la filaſſe avant que de la paſſer au peigne; elle conſiſte à mettre la filaſſe dans de grands mortiers de bois, & la battre avec de gros maillets.

PILHANNAW, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) nom donné par les Indiens à un oiſeau de proie formidable, très-gros & très-hardi, qui habite dans les forêts de quelques-unes des plantations angloiſes, en Amérique. Non ſeulement tous les oiſeaux en ſont épouvantés, parce qu'il en fait ſa proie; mais même il dévore des quadrupedes, comme de jeunes faons de biche & autres ſemblables, ſur leſquels il ſe jette. (*D. J.*)

PILIER, ſ. m. (*Architect.*) ſorte de colonne ronde ou quarrée, ſans proportion, qui ſert à ſoutenir la voûte de quelque édifice.

Pilier butant. C'eſt un corps de maçonnerie, élevé pour contretenir la pouſſée d'une voûte ou d'un arc; il y a des *piliers butans* de différens profils, comme en adouciſſement ou en roulement, ou quelquefois avec des arcades; tels ſont la plupart des *piliers* des nouvelles égliſes.

Pilier butant en conſole. Eſpece de pilaſtre attique, dont la partie inférieure forme un enroulement par ſon profil, comme une conſole renverſée; ce *pilier* ſert pour buter un arc ou une voûte, & pour raccorder par une large retraite, deux plans ronds l'un ſur l'autre différens de diametre. On voit de ces *piliers* à l'attique au dôme des invalides à Paris.

Pilier de dôme. On appelle ainſi dans une égliſe à dôme, chacun des quatre corps de maçonnerie iſolés, qui ont un pan coupé à une de leurs encoignures, & qui étant proportionnés à la grandeur de l'égliſe, portent ſur leurs croiſées.

Pilier de moulin à vent. C'eſt le maſſif de maçonnerie qui ſe termine en cône, & qui porte la cage d'un moulin à vent, laquelle tourne verticalement ſur un pivot, pour en expoſer les ailes ou volets au vent.

Pilier quarré. C'eſt un maſſif appellé auſſi *jambage*, qui ſert pour porter les arcades, les plates-bandes & les retombées des voûtes.

Pilier de carriere. Ce ſont des maſſes de pierre qu'on laiſſe d'eſpace en eſpace, pour ſoutenir le ciel d'une carriere. *Daviler.* (*D. J.*)

PILIERS DE BITTE, (*Marine.*) ce ſont deux groſſes pieces de bois poſées debout, & entretenues par un traverſin; comme ce ſont les principales pieces de toute la machine des bittes, on leur donne ſouvent le nom de *bittes.* *Voyez* BITTES.

Les *piliers de bittes* ſont ordinairement d'un tiers plus épais que l'étrave : le ſentiment de quelques charpentiers eſt que les *piliers de bittes* d'un vaiſſeau de cent trente-quatre piés de long, de l'étrave à l'étambort, doivent avoir quinze pouces d'épais & ſeize de large ; la tête doit avoir dix-huit pouces de long, & demi-pouce de cannelure par le bas, avec un pié & un pouce de large : ils ſont élevés de quatre piés au deſſus du premier pont, & poſés à vingt-trois pouces l'un de l'autre. *Voyez Planche IV. fig.* 1 *n°.* 86.

PILIERS, *parmi les Horlogers*, ſignifie une eſpece de petites colonnes, qui dans les montres & pendules tiennent les platines éloignées l'une de l'autre, à la diſtance néceſſaire : on met quatre *piliers* aux montres & cinq aux pendules.

On diſtingue trois choſes dans un *pilier*, les pivots, les aſſiettes, & le corps. Les pivots ſont les parties qui entrent dans les platines ; les aſſiettes ſont celles qui s'appliquent ſur les platines ; & le corps eſt la partie compriſe entre les deux aſſiettes. Pour qu'un *pilier* ſoit bien fait, toutes les parties précédentes doivent être dans une juſte proportion avec la hauteur & la grandeur de la cage. *Voyez* CAGE, *&c.*

PILIER, *en terme de Manege*, ſe dit du centre de la volte, autour duquel on fait tourner un cheval, ſoit qu'il y ait un *pilier* de bois ou non. *V.* MANEGE.

Il y a auſſi d'autres *piliers* dans les maneges, deux à deux, ſur la circonférence ou ſur les côtés, placés deux à deux à certaines diſtances, d'où vient qu'on les appelle *les deux piliers*, pour les diſtinguer de celui du centre. Quand on parle de ces derniers on a coutume de dire, travailler un cheval entre deux *piliers* ; & en parlant du premier on dit, travailler autour du *pilier*.

Le *pilier* du centre ſert à régler l'étendue du terrain, afin que le manege ſur les voltes puiſſe ſe faire avec méthode & juſteſſe, & que l'on puiſſe travailler par regle & meſure ſur les quatre lignes de la volte, qui doivent être imaginées dans une égale diſtance de ce centre ; il ſert auſſi à commencer les chevaux fougueux & difficiles, ſans expoſer le cavalier.

On place les deux *piliers* à la diſtance de deux ou trois pas l'un de l'autre ; on met le cheval entre deux pour lui apprendre à élever le devant, à détacher des ruades du derriere, & à ſe mettre ſur des airs élevés, *&c.* ſoit par les aides, ou par châtiment. *Voyez* CORDE.

PILIER, *terme de Vannier*, c'eſt le bâton du verrier.

PILIER, (*Ordre de Malte.*) nom qu'on donne dans l'ordre de Malte aux chefs des huit langues qui compoſent cet ordre ; ainſi *pilier* de langue ſignifie celui des grands-croix, qui eſt à Malte le repréſentant & le chef d'une des langues. (*D. J.*)

PILIPOC, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom d'un arbre des îles Philippines, décrit par Nieremberg. Sa racine eſt couverte de tubercules bruns, auſſi gros que le poing. Son tronc eſt ſans nœuds, & lorſqu'on le coupe de travers, il ſe ſépare en des eſpeces de pellicules comme des peaux d'oignon ; ſes feuilles reſſemblent à celles du laurier, mais elles ſont extrêmement pointues. Cet arbre croît dans les lieux humides, & jette des branches qui s'entortillent autour des plantes voiſines. (*D. J.*)

PILLAGE, ſ. m. ſe dit à la guerre du dégât, du ravage, & de l'enlévement que le ſoldat fait à la guerre de tout ce qui peut ſatisfaire ſon avidité pour le butin. *Voyez* DÉGAT & PICORÉE.

Les loix de la guerre permettent d'abandonner au *pillage* les villes priſes d'aſſaut ; mais comme dans le déſordre qui s'enſuit il n'eſt point de licences ni de crimes que le ſoldat ne ſe croie permis, l'humanité doit engager, lorſque les circonſtances le permettent, à ne rien négliger pour empêcher ces horreurs. On peut obliger les villes à ſe racheter du *pillage* ; & ſi l'on diſtribue exactement & fidellement au ſoldat l'argent qui peut en revenir, il n'a point lieu de ſe plaindre d'aucune injuſtice à cette occaſion, au contraire tous en profitent alors également, au lieu que dans le *pillage* le ſoldat de mérite eſt ſouvent le plus mal partagé ; ce n'eſt pas ſeulement parce que le haſard en décide, mais c'eſt, dit M. le marquis de Sancta-Crux, qu'un ſoldat qui a de l'honneur reſte à ſon

drapeau juſqu'à ce qu'il n'y ait rien à craindre de la garniſon ni des habitans, tandis que celui dont l'avidité prévaut ſur toute autre choſe, commence à piller en entrant dans la ville, ſans attendre qu'il lui ſoit permis de ſe débander.

Outre le *pillage* des villes, qui arrive très-rarement, il y en a un autre que produit le relâchement de la diſcipline, c'eſt la dévaſtation que fait le ſoldat dans le pays où le théatre de la guerre eſt établi: ce *pillage* accoutume le ſoldat à ſecouer le joug de l'obéiſſance & de la diſcipline; l'envie de conſerver ſon butin peut amortir ſa valeur, & l'engager même à ſe retirer: d'ailleurs, en ruinant le pays on le met hors d'état de payer les contributions, & on expoſe l'armée à la diſette ou à la famine. On ſe prive ainſi par cette licence, non ſeulement des reſſources que le pays fournit pour s'y ſoutenir, mais l'on ſe fait encore autant d'ennemis qu'il contient d'habitans: le *pillage* de tout ce qu'ils poſſedent les mettant au déſeſpoir, les engage à profiter de tous les moyens de nuire à ceux qui les oppriment auſſi cruellement.

Le pays où l'on fait la guerre, quelque ſoit l'exactitude de la diſcipline qu'on fait obſerver aux troupes, ſe reſſent toujours beaucoup des calamités qui en ſont inſéparables: c'eſt pourquoi l'équité devroit engager à ne faire que le mal qui devient abſolument inévitable, à ne point ruiner les choſes dont la perte n'affoiblit point l'ennemi, & qui ne ſervent qu'à indiſpoſer les peuples: telles ſont les égliſes, les maiſons, châteaux, *&c.* les animaux & les inſtrumens qui ſervent à la culture des terres, devroient être conſervés avec ſoin. Diodore de Sicile nous apprend que parmi les Indiens, les laboureurs étoient regardés comme ſacrés; qu'ils travailloient paiſiblement & ſans avoir rien à craindre à la vue même des armées, & qu'on ne ſavoit ce que c'étoit que brûler ou couper les arbres en campagne.

La fermeté eſt très-néceſſaire dans un général pour réprimer l'ardeur du *pillage* parmi les troupes; les exemples de ſévérité ſont ſouvent à propos pour cet effet; mais il faut les faire à bonne heure, afin que le trop grand nombre de coupables n'oblige point à leur pardonner.

Lorſque des troupes ſont une fois accoutumées au *pillage*, au défaut de l'ennemi elles pillent leur propre pays, & même leurs magaſins; c'eſt ce qu'on a vu dans pluſieurs occaſions, entr'autres, dans la guerre de Hollande de 1672; mais M. de Louvois fit *retenir ſur le paiement de toute l'armée*, ce qui étoit néceſſaire pour dédommager les entrepreneurs, & il ordonna d'en uſer de même toutes les fois que pareille choſe arriveroit. *(Q)*

PILLAGE, (*Marine.*) le *pillage* eſt la dépouille des coffres & des hardes de l'ennemi pris, & l'argent qu'il a ſur lui juſqu'à trente livres: le reſte qui eſt le gros de la priſe, s'appelle *butin*.

Le capitaine ou les capitaines qui auront abordé un vaiſſeau ennemi, & qui l'auront pris, retiendront par préférence tous les vivres & les menues armes, & les matelots auront le *pillage*: mais pour le corps de la priſe, le prix en ſera diſtribué ſelon les divers réglemens qui ſont faits pour diverſes occaſions.

PILLARD, ſ. m. (*Art. militaire.*) ſoldat qui pille. *Voyez l'article* PILLAGE.

PILLAU, (*Géogr. mod.*) village de Pruſſe, dans le Samland, à l'embouchure du Pregel. Je ne parle de ce village qu'à cauſe qu'il eſt remarquable par ſon port qui eſt grand, & par ſa douane qui porte un bon revenu au roi de Pruſſe. Il y a un fort avec garniſon pour arrêter tout ce qui paſſe. Guſtave Adolphe, roi de Suede, le força en 1626. On amaſſe aux environs de l'ambre jaune ou ſuccin, & on y pêche des eſturgeons. (*D. J.*)

PILLER, verb. act. *Voyez* PILLAGE. Outre l'acception par laquelle il déſigne le vol fait publiquement avec violence, il en a encore quelques autres; comme en littérature, s'emparer des écrits de ceux qui ont écrit avant nous ſans les citer; & au jeu, emporter une carte avec une autre carte qui lui eſt ſupérieure, *&c.*

PILOIR, *terme de Mégiſſier*, c'eſt un bâton d'environ cinq ou ſix piés de longueur, & garni quelquefois d'une eſpece de petite maſſe dont on ſe ſert pour enfoncer les peaux dans les pleins lorſqu'elles

remontent au deſſus de l'eau de chaux ou d'alun.

PILON, ſ. m. (*Gramm.*) inſtrument de bois, de pierre, ou de fer, dont on ſe ſert pour piler, écraſer, ou réduire en parties plus ou moins menues, toutes ſortes de ſubſtances ou corps : on donne le même nom aux parties de quelques machines où elles ont la même fonction.

PILON *ou* PETITE ÉCORE, (*Marine.*) c'eſt une côte qui a peu de hauteur, mais qui eſt eſcarpée ou taillée en précipice.

PILON, ſ. m. *terme de Librairie*, envoyer des livres au *pilon*, veut dire en langage de libraire, les déchirer par morceaux, en ſorte qu'ils ne puiſſent plus ſervir qu'aux cartonniers, pour être pilonnés, & réduits en cette eſpece de bouillie dont on fait le carton. (*D. J.*)

PILONS, (*Monnoyage.*) *à la Monnoie*, ils ſont ou de bois dur, ou de fer, ou de fonte, conſéquemment à leurs différens uſages. Aſſez communément on ſe ſert de *pilons* de fonte pour broyer dans des mortiers de bronze, les terres, creuſets, *&c.* dans leſquels il pourroit être reſté du métal ; pulvériſés, on les envoie pour être paſſés aux tourniquets.

PILON A SUCRE, (*Sucrerie.*) on appelle ainſi dans les ſucreries des eſpeces de groſſes maſſes d'un bois dur & peſant, emmanchées auſſi de bois. La maſſe doit avoir huit pouces de hauteur ſur cinq de diametre, & le manche ſix piés de long. Ils ſervent à piler le ſucre terré au ſortir de l'étuve, & à le réduire en caſſonade avant de le mettre dans les barriques. *Le P. Labat.*

PILONNER LA LAINE, (*Lainage.*) c'eſt la remuer fortement avec une pelle de bois dans une chaudiere remplie d'un bain plus que tiede, compoſé de trois quarts d'eau claire & d'un quart d'urine, pour la dégraiſſer au ſortir de la balle avant que d'être battue ſur la claie. (*D. J.*)

PILORE, ſ. m. *voyez* PYLORE.

PILORI, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt un petit bâtiment en forme de tour avec une charpente à jour, dans laquelle eſt une eſpece de carcan qui tourne ſur ſon centre. Ce carcan eſt formé de deux pieces de bois poſées l'une ſur l'autre, entre leſquelles il y a des trous pour paſſer la tête & les mains de ceux que l'on met au *pilori*, c'eſt-à-dire, que l'on expoſe ainſi pour ſervir de riſée au peuple & pour les noter d'infamie : c'eſt la peine ordinaire des banqueroutiers frauduleux ; on leur fait faire amende honorable au pié du *pilori* ; on les promene dans les carrefours, enſuite on les expoſe au *pilori* pendant trois jours de marché, pendant deux heures chaque jour, & on leur fait faire quatre tours de *pilori*, c'eſt-à-dire, qu'on fait tourner le *pilori* quatre fois pendant qu'ils y ſont attachés.

On tient que ce genre de peine fut introduit par l'empereur Adrien, contre les banqueroutiers, leurs fauteurs & entremetteurs ; c'eſt ce que Diogene Laërce entend, *lib. VI*, lorſqu'il dit, *voluit eos catamidiari in amphitheatro, id eſt derideri, & ibi ante conſpectum omnium exponi.*

On donne auſſi quelquefois le nom de *pilori* aux ſimples poteaux & échelles patibulaires qui ſervent à-peu-près au même uſage ; mais la conſtruction des uns & des autres eſt différente, & le *pilori* proprement dit, eſt celui qui eſt conſtruit de la façon dont on vient de le dire. *V.* ECHELLE PATIBULAIRE.

Sauval, en ſes *antiquités de Paris*, dit que dans un contrat de l'année 1295, le *pilori* des halles de Paris s'appelle *puteus dictus lori* ; il conclut delà que *pilori* eſt un nom corrompu & tiré de *puits lori*, c'eſt-à-dire, d'une perſonne nommée *Lori*, & que ce gibet fut à la place ou aux environs de ce puits, & qu'il en prit le nom.

Cependant Ducange, au *pilorium* ou *ſpilorium*, fait venir *pilori* de *pila*, & en françois *pilier*, d'où l'on a fait *pilorier* ; il cite les anciens textes où ce terme ſe trouve, tels que les loix des bourgs d'Ecoſſe, le *monaſticum anglicanum*, une charte de Thibaut comte de Champagne, de l'an 1227, qui eſt dans le tréſor de l'égliſe de Meaux, l'ouvrage intitulé *ſicta*, les coutumes de Nevers, de Melun, de Meaux, de Sens, d'Auxerre.

Ménage le dérive de *piluricium*, comme qui diroit *petit poteau*.

Spelman le dérive du mot françois *pillent* ; mais l'opinion de Ducange paroît la plus vraiſemblable.

Quoi qu'il en ſoit de l'étymologie de ce mot, il eſt conſtant que le *pilori* des halles à Paris eſt un des plus anciens, & que Sauval croit que juſqu'au xiij & xiv ſiecle, & même juſqu'au xv, ce fut peut-être le ſeul lieu patibulaire qu'il y eut à Paris, & où les criminels du plus haut rang ſubirent la peine de leur révolte & de leurs autres crimes.

L'ancien *pilori* conſiſtoit en une cour accompagnée d'une écurie, d'un appentis haut de ſept piés ſur neuf de longueur, & d'un couvert où ſe gardoient la nuit les corps des malfaiteurs avant que d'être portés à Montfaucon.

Celui qui ſubſiſte préſentement a été conſtruit plus de 300 ans après. On n'y fait plus d'exécutions à mort, il ne ſert que pour expoſer les banqueroutiers frauduleux ; on y expoſe auſſi en bas les corps des criminels qui ont été exécutés dans la ville, en attendant qu'on leur donne la ſépulture.

Près de ce *pilori* eſt une croix, au pié de laquelle les ceſſionnaires devoient venir déclarer qu'ils faiſoient ceſſion, & recevoir le bonnet verd des mains du bourreau ; il y a long-temps que cela ne ſe pratique plus. *Voyez* BANQUEROUTE, BONNET VERD, CESSION & FAILLITE.

Bacquet, Loiſel & Deſpeiſſes prétendent qu'un ſeigneur haut-juſticier ne peut avoir un *pilori* en forme dans une ville où le roi en a un ; qu'en ce cas le ſeigneur doit ſe contenter d'avoir une échelle ou carcan.

Cependant Sauval remarque qu'à la place de la barriere des Sergens du petit marché du fauxbourg ſaint-Germain, il y avoit autrefois un autre *pilori*, & près delà une échelle ; & que l'un ou l'autre ſervoit pour exécuter ceux que les juges de l'abbé avoient condamnés, ſelon le genre de peine que le condamné devoit ſubir ; lorſqu'il y avoit peine de mort, le jugement s'exécutoit au *pilori*.

Le *pilori* eſt un ſigne de haute-juſtice ; néanmoins Lauriere, en ſon gloſſaire au mot *pilier*, dit qu'en quelques endroits les moyens juſticiers ont auſſi droit de *pilori*.

Dans la ville de Lyon, où il n'y a point de *pilori*, on ſe ſervit en 1745 d'une cage de fer portée ſur une charrette pour tenir lieu de *pilori*, à l'égard d'un banqueroutier frauduleux qui fut ainſi promené par la ville. *Voyez les coutumes de Bearn, tit. XLIV. & ci-devant le mot* ECHELLES PATIBULAIRES. (*A*)

PILORIER, expoſer un criminel au *pilori*, lui faire faire les tours ordonnés par ſa ſentence ou par ſon arrêt de condamnation. *Ibid.*

PILORIS, ſ. m. ſorte de rat des îles Antilles, fréquentant les montagnes & les bois ; ſa groſſeur eſt trois fois plus conſidérable que celle des rats domeſtiques ; il a le poil blanchâtre tirant ſur le roux, & la queue courte à proportion de ſon corps ; ſa chair eſt blanche, graſſe & délicate, mais elle ſent ſi fort le muſc, qu'il n'y a que les negres qui puiſſent en manger, après l'avoir fait bouillir très-long-temps en changeant d'eau.

PILOSELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui a été décrit ſous le nom d'*hieracium*. *Voyez* HIERACIUM.

Cette plante eſt nommée par le vulgaire *oreille de rat* ou *de ſouris*, & en anglois ſemblablement *the mouſe-ear*. C'eſt dans le ſyſtême de Tournefort la vingt-deuxieme eſpece de genre de plante qu'il nomme *dens leonis* ; la plupart des autres botaniſtes l'appellent en latin *piloſella repens* ou *minor*. Linnæus la nomme *hieracium foliis integerrimis, ovatis, caule repente, ſcapo unifloro*, Hort. Cliffors. 388.

Sa racine eſt longue comme le doigt, menue, garnie de fibres. Elle pouſſe pluſieurs tiges grêles, ſarmenteuſes, velues, qui rampent à terre & y prennent racine. Ses feuilles ſont oblongues, arrondies par le bout, reſſemblantes à des oreilles de rat ou de ſouris, revêtues de poil, vertes en deſſus, veineuſes, blanchâtres, lanugineuſes en deſſous & d'un goût aſtringent.

Ses fleurs ſont à demi-fleurons, ſemblables à celles de l'*hieracium*, mais plus petites, jaunes, ſoutenues chacune par un

calice écailleux & ſimple, & portées ſur un pédicule délié & velu. Après que les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences menues, noires, uniformes & aigrettées.

Cette plante croît aux lieux arides & maigres, ſur les côteaux incultes, dans les terres ſablonneuſes & aux bords des grands chemins. Elle fleurit en mai, juin & juillet; elle eſt très-amere, & paſſe en médecine pour poſſéder des vertus vulnéraires, aſtringentes & déterſives. (*D. J.*)

PILOSELLE, (*Mat. médicale.*) *voyez* OREILLE DE SOURIS.

PILOSITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que les Origeniſtes donnoient aux Catholiques, parce que ceux-ci prétendirent que nous reſſuſciterons tous avec toutes les parties de nos corps juſqu'au moindre poil.

PILOT *ou* PILOTIS, ſ. m. (*Archit. hydraul.*) piece de bois de chêne ronde, employée de ſa groſſeur, affilée par un bout, quelquefois armée d'un fer pointu, & à quatre branches, & frettée en ſa couronne de fer, qu'on enfonce en terre pour affermir un terrain.

On ſe ſert pour enfoncer les *pilots* d'une machine appellée *ſonnette*, & on eſtime ainſi le temps & la dépenſe que cauſe l'enfoncement.

On commence à ſonder le fonds où l'on veut travailler : cette opération fait connoître la denſité du terrain dans lequel le *pilot* doit être enfoncé. Si cette denſité eſt uniforme, l'enfoncement croît à proportion du nombre des coups égaux qu'elle reçoit; eſt-elle variable; c'eſt par la différence des coups qu'on juge de la différente denſité; c'eſt-à-dire, que la denſité d'une ſeconde couche étant, par exemple, plus grande, il faudra un plus grand nombre de coups pour produire un enfoncement égal à celui de la premiere couche.

Ce ſera le contraire ſi la denſité de cette couche eſt moindre que l'autre; cela poſé, on eſtime une minute vingt ſecondes pour chaque volée de trente percuſſions, & autant pour reprendre haleine. Ainſi en ajoutant vingt ſecondes pour le temps que l'on perd, on aura trois minutes pour chaque volée.

Diſons encore que pour déplacer la ſonnette & mettre le *pilot* en état d'être enfoncé, il faut dix-huit minutes, & ſix minutes pour le deverſer & y mettre des boiſes. Après cela il ſera aiſé de faire le calcul, nous voulons dire d'eſtimer le temps néceſſaire pour enfoncer un *pilot* d'une longueur déterminée.

Afin de faire une évaluation plus juſte & qu'on connoiſſe ce qu'on peut perdre de temps, ſelon que la ſonnette qui frappe le *pilot* tombe d'une plus grande hauteur, il eſt bon de ſavoir que la force avec laquelle le mouton frappe le *pilot* eſt toujours comme la racine quarrée d'où le mouton tombe, c'eſt-à-dire, comme la vîteſſe que ce corps qui deſcend a acquiſe à la fin de ſa chûte. On ſuppoſe ici que la chûte du mouton eſt perpendiculaire ſur le *pilot*, & cela doit toujours être; car lorſqu'on doit pouſſer un *pilot* obliquement, on place la machine enſorte que les montans aient la même obliquité; mais alors on eſtime la force du coup par la hauteur de la chûte, & non par la longueur. *Voyez le Cours de Phyſique expérimentale par* M. Déſaguliers, *tome I, ſect.* 5.

Au reſte, on trouve dans le troiſieme tome de l'*Architecture hydraulique*, *par* M. Belidor, un modele de calcul ſur le temps & la dépenſe de l'uſage des *pilots*. Ce même volume contient différentes machines pour enfoncer les *pilots*, ainſi que le premier tome *du Cours de Phyſique expérimentale* de M. Déſaguliers. Le *pilot* eſt différent du pieu en ce qu'il eſt tout-à-fait enfoncé dans la terre.

Pilots de bordage. Ce ſont des *pilots* qui environnent le pilotage, & qui portent les patins & les racinaux.

Pilots de remplage. *Pilots* qui garniſſent l'eſpace piloté. Il en entre 18 à 20 dans une toiſe ſuperficielle.

Pilots de retenue. *Pilots* qui ſont au dehors d'une fondation, & qui ſoutiennent le terrain de mauvaiſe conſiſtance ſur lequel une pile de pont eſt fondée.

Pilots de ſupport. *Pilots* ſur la tête deſquels la pile eſt ſupportée, comme ceux, par exemple, qu'on plante dans les chambres d'un grillage. (*D. J.*)

PILOT, *terme de Papeterie*; c'eſt ainſi qu'on nomme en Bretagne ce qu'ailleurs on appelle *drilles*, *peilles*, *drapeaux*, c'eſt-à-dire, les vieux chiffons de toile de chanvre & de lin, qui ſervent à la fabrique du papier.

Il ſort tous les ans de Bretagne pour plus de 10000 livres de *pilot*, ſans y comprendre ce qui ſe conſomme dans les papeteries de cette province. *V.* PAPIER.

PILOT, ſ. m. *terme de Salines*, c'eſt le nom qu'on donne dans les marais ſalans aux monceaux de ſel qui ſont dans un endroit de ces marais qu'on appelle le *mort*: lorſque ces monceaux de ſel ſont en rond, ils ſe nomment *pilots*, & quand ils ſont en long, on les appelle *vaches*; il faut paſſer ces termes ridicules à des ouvriers ſans génie. (*D. J.*)

PILOTAGE, (*Marine.*) c'eſt un ouvrage de fondation ſur lequel on bâtit dans l'eau. Cette fondation ſe prépare par pluſieurs fils de pieux fichés en terre par force & à refus du mouton.

Pilotage, c'eſt la conduite qui ſe fait d'un vaiſſeau pour le faire entrer ou ſortir d'un port, de peur qu'il n'aille donner ſur des bancs. Les lamanages, tonages, *pilotages*, pour entrer dans les havres ou rivieres, ou pour en ſortir, ſont menues avaries, qui ſe paient un tiers par le navire, & les deux autres tiers par les marchandiſes.

Pilotage, c'eſt l'art de bien conduire un vaiſſeau, & de tout ce qui regarde la ſcience de la navigation.

PILOTAGE, ſubſt. m. *ou* LAMANAGE, (*Comm. de mer.*) Ce mot ſignifie les droits qui ſont dûs aux pilotes ou lamaneurs, qui aident aux navires à entrer dans les ports ou à en ſortir.

PILOTE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer auquel on a donné ce nom, parce qu'il ſe met au devant des vaiſſeaux qu'il rencontre; il les précede & il ſemble les conduire juſqu'au port. Il eſt de la grandeur & de la forme d'un maquereau: la tête eſt longue & liſſe; l'extrémité de la mâchoire ſupérieure excede de beaucoup la mâchoire inférieure. Ce poiſſon n'a point d'écailles, tout ſon corps eſt couvert d'une peau rayée en loſanges, il a deux petites nageoires près des ouies, une ſur le dos & une autre ſur le ventre, qui s'étendent toutes les deux juſqu'à la queue. Le poiſſon *pilote* nage au devant des requins, comme au devant des vaiſſeaux; il eſt ſi agile qu'il évite le requin qui tâche d'en faire ſa proie. *Hiſt. nat. des Antilles, par le* P. du Tertre, *tom. II. V.* POISSON.

PILOTE, (*Marine.*) premier *pilote*, ſecond *pilote*, troiſieme *pilote*. Le *pilote* eſt un officier de l'équipage, qui prend garde à la route du vaiſſeau & qui le gouverne.

Le ſecond & le troiſieme *pilotes* ſecondent le premier dans ſes fonctions. Il n'y a trois *pilotes* que dans les plus grands vaiſſeaux, ou quand il s'agit de voyages de long cours. Dans les autres vaiſſeaux, il y a un ou deux *pilotes*, ſelon la qualité du vaiſſeau & du voyage. *Voyez l'ordonnance de 1680, liv. II, tit. IV, & celle de 1689, liv. I, tit. XV.*

Le *pilote* doit être continuellement au gouvernail, & faire de temps en temps ſon rapport au capitaine, au ſujet du parage où il croit que le vaiſſeau eſt; il doit être expérimenté dans la connoiſſance des cartes marines, dans l'uſage de l'aſtrolabe & de l'arbalete, & autres inſtrumens pour prendre hauteur; dans la connoiſſance des tables de l'aſtronomie, dans la connoiſſance des marées, des changemens qui y arrivent, ſelon les pays, des mouſſons, *&c.* C'eſt le *pilote* qui commande dans les bûches & dans les pinques, & qui ordonne de jeter les filets & de les retirer; c'eſt lui encore qui le plus ſouvent tient le gouvernail.

PILOTE HAUTURIER, c'eſt celui qui dans un voyage de long cours fait prendre la hauteur ou l'élévation du pole par le moyen de l'arbalete & de l'aſtrolabe.

Pilote côtier, *pilote* de havre, *pilote* lamaneur, locman; bons *pilotes*, *pilotes* expérimentés.

Pilote qui a entré & ſorti un vaiſſeau; cela ſe dit d'un *pilote* qui a mis un vaiſſeau dans une rade, dans une riviere ou dans un havre, & qui l'en a reſſorti.

Pilote hardi; cela ſe dit d'un *pilote* qui entreprend des choſes difficiles, comme d'entrer dans une riviere inconnue, dans

un havre qui ne ſeroit pas pratiqué, de chercher une terre non-vue, & autres choſes ſemblables.

Il n'y a point de *pilote* côtier en temps de brume.

Les bons pilotes ſont à terre ; cela ſe dit par plaiſanterie pour ceux qui ſe vantent d'être ſavans dans le *pilotage*, & qui ſont des ignorans quand ils ſont en mer.

PILOTE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) Les *pilotes* étoient fort conſidérés dans la Grece ; delà vient que le *pilote* Phrontis n'a pas été ſeulement immortaliſé par Homere, mais le roi de Micene lui éleva un tombeau près du cap de Sunium, & lui rendit les derniers devoirs avec la diſtinction qu'il méritoit. C'eſt ce Phrontis que Polignotte avoit peint dans ce tableau merveilleux qui repréſentoit d'un côté la priſe de Troye, & de l'autre les Grecs s'embarquant pour le retour. Telles étoient les mœurs de ce temps-là ; aujourd'hui un *pilote* n'eſt qu'un marin ſans diſtinction ; alors c'étoit un homme utile à l'état, & tout mérite utile à l'état avoit ſa récompenſe. Une inſcription, une ſtatue, un tombeau élevé aux dépens du public, entretenoient la gloire, & portoient les hommes à toutes ſortes de belles actions. (*D. J.*)

PILOTES, (*Lutherie.*) dans l'orgue, les *pilotes* ſont des baguettes cylindriques, à l'extrémité inférieure deſquelles ſont des joints déliés ou des épingles qui entrent dans des trous qui ſont aux extrémités des baſcules du poſitif qui entrent dans le pié du grand orgue ; la partie ſupérieure traverſe un guide percé d'autant de trous qu'il y a de *pilotes* ou de touches au clavier au deſſous deſquels ces trous doivent répondre.

La longueur des *pilotes* eſt égale à la diſtance qui ſe trouve entre les deſſous des touches du premier clavier qu'on appelle *clavier du poſitif*, & l'extrémité des baſcules. *Voyez* BASCULES DU POSITIF.

Les *pilotes* ſervent à tranſmettre l'action des touches du premier clavier aux baſcules qui tranſmettent la même action aux ſoupapes du ſommier du poſitif : ce qui les fait ouvrir. *Voyez* SOMMIER DU POSITIF.

PILOTER, v. a. (*Archit. hydraul.*) c'eſt enfoncer des pieux ou des pilots, pour ſoutenir & pour affermir les fondemens d'un édifice qu'on bâtit dans l'eau, ou ſur un terrain de mauvaiſe conſiſtance. On ferre ordinairement le bout des pilots, ou on le brûle, pour empêcher qu'il ne pourriſſe, & on l'enfonce avec la ſonnette ou l'engin, juſqu'au refus du mouton, ou de la hie. (*D. J.*)

PILOTER, (*Marine.*) c'eſt ce que font les pilotes-côtiers ou lamaneurs, qui conduiſent les vaiſſeaux hors des embouchures des rivieres, des bancs & des dangers. Ceux qui ne voient point venir des lamaneurs à leur bord, peuvent ſe ſervir de pêcheurs pour les *piloter*.

Piloter un navire dehors ou hors du port.

PILOTIS, *en terme d'architecture*, c'eſt un grand pieu que l'on enfonce dans la terre pour ſervir de fondation, quand il s'agit de bâtir ſur un terrain marécageux. *Voyez* FONDATION. *Voyez auſſi* PALLIFICATION.

Amſterdam & quelques autres villes ſont entiérement bâties ſur *pilotis*.

La breche de Dagenham eſt fermée ou bouchée avec des *pilotis* à queue d'aronde, c'eſt à-dire, avec des *pilotis* emmortaiſés l'un dans l'autre moyennant des tenons à queue d'aronde. *Voyez* PIEU & QUEUE D'ARONDE.

PILOTIS, ſ. m. (*Hydr.*) ce ſont des pieces de bois affilées par un bout, armées d'un fer pointu & frettées en leur couronne de frettes de fer. On nomme *pilotis de bordage* ceux qui environnent le pilotage, & qui portent les racines ; ceux qui garniſſent l'eſpace piloté, s'appellent *pilotis de remplage*.

PILSEN, (*Géograph. mod.*) ville de Boheme, capitale du cercle de même nom, ſur les frontieres du Haut-Palatinat de Baviere, entre les rivieres de Miſa & de Watta, à 20 lieues d'Egra, & à 19 de Prague. Elle eſt défendue par des tours & de bons baſtions ; auſſi a-t elle été ſouvent priſe & repriſe dans les guerres de Boheme. *Long.* 31. 18. *lat.* 49. 45.

Dubraw, en latin *Dubravius* (Jean) naquit à *Pilſen*, & ſe fit eſtimer dans le ſeizieme ſiecle par une hiſtoire de Boheme en XXXIII livres qu'il publia en 1551, & dont

dont la meilleure édition eſt de Francfort en 1688. Dubraw mourut évêque d'Olmutz en 1553. (*D. J.*)

PILSNA, *ou* PILEZNA, *ou* PILSNO, (*Géogr. mod.*) ville de la petite Pologne, dans le palatinat de Sandomir, aux confins de celui de Cracovie, ſur une petite riviere qui ſe jette dans la Viſtule.

PILTEN, *ou* PILTYN, (*Géog. mod.*) ville du duché de Curlande, capitale d'un canton de même nom, ſur la Windaw, entre Golding & le fort de Windaw. Il y avoit autrefois un évêché ſécularisé en 1559, par Fréderic II, roi de Danemarck, qui en conféra le domaine à la nobleſſe & à ſes créatures, pour le cultiver & fournir le pays de bétail; ce qui a très-bien réuſſi. *Long. 39, 45; lat. 57, 45.* (*D. J.*)

PILULAIRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante qui paroît avoir échappé à la connoiſſance des anciens botaniſtes. M. Bernard de Juſſieu en a établi le caractere ſur les parties de la fleur qu'il a découvertes par le microſcope. Les curieux peuvent lire ſon mémoire à ce ſujet, dans le recueil de l'académie des ſciences, *Année 1739.*

Cette plante eſt nommée *pilularia paluſtris, juncifolia*, par MM. Vaillant & Juſſieu; *calamiſtrum* par Dillenius; *graminifolia paluſtris, repens, vaſculis granorum piperis*, par Ray; *muſcus aureus, capillaris, paluſtris, interfoliola, folliculis rotundis, quadripartitis* par Pluckenet. Voici ſes caracteres.

Les fleurs de la *pilulaire* ont deux calices: un externe ou commun, & l'autre interne ou propre. Le calice externe renferme quatre fleurs; il eſt d'une ſeule piece ſphérique, velue, épaiſſe, dure, qui s'ouvre en quatre portions égales, & chaque portion eſt collée à la face convexe d'un des quatre calices internes; le calice interne contient une fleur; il eſt membraneux, d'une ſeule piece dont la forme eſt celle d'un quartier de ſphere, & il s'ouvre par l'extrémité ſupérieure.

Le placenta, qui dans chaque fleur porte les étamines & les piſtils, eſt une bande membraneuſe, longue, étroite, qui naît du fond de la cavité du calice interne, ſe prolonge juſqu'aux deux tiers de ſa hauteur, & s'attache à la face ſphérique de ce calice dans le milieu de ſa largeur.

Les étamines ſont pour l'ordinaire au nombre de trente-deux ſommets, ſans filets; leur figure eſt celle d'un cône; ils ſont tous attachés par la pointe à une petite tête qui termine le bord ſupérieur du placenta, ſur laquelle ils forment, en ſe dirigeant en tous ſens, une houppe pyramidale. Ces ſommets ſont des capſules délicates, membraneuſes; elles s'ouvrent tranſverſalement, & répandent une pouſſiere ronde.

Les piſtils ſont au nombre de 12, de 16, ou de 20 embryons, ovoïdes, ſitués perpendiculairement ſur le placenta dont ils couvrent les faces & le bord tranchant; ils n'ont point de ſtyle; mais la partie ſupérieure de chaque embryon eſt terminée par un ſtigmate court & obtus.

Le péricarpe eſt le fruit de cette plante; il eſt à quatre loges compoſées des deux calices qui ſubſiſtent, & conſervent pluſieurs ſemences.

Les ſemences ſont menues, blanchâtres, ovoïdes, arrondies par la baſe, & terminées en pointe par le haut.

Le germe, ou la plantule contenue dans la ſemence, ſort dans la germination, de la partie ſupérieure de la capſule ſéminale, produit une premiere feuille, & une radicule.

Il me reſte peu de choſes à ajouter ſur la deſcription de cette plante. Elle eſt très-baſſe, rampante & couchée ſur terre. Ses racines ſont de petits filets blancs, ſimples & flexibles. Ses tiges & ſes branches ſont ſi bien entremêlées les unes dans les autres, que la principale tige eſt difficile à diſtinguer. Les feuilles viennent alternativement ſur les deux côtés des rameaux; elles ſont vertes, tendres, preſque cylindriques, aſſez ſemblables à celles du jonc. Les fleurs naiſſent dans les aiſſelles des rameaux.

La *pilulaire* eſt la ſeule plante connue de ſon genre; elle paroît vivace; ſes jeunes branches, qui ſubſiſtent d'une année à l'autre, ſervent à la renouveller pendant que les anciennes périſſent. Les globules qui renferment les fleurs commencent à ſe montrer dès le mois de mai. Il en repouſſe continuellement de nouveaux,

à meſure que les tiges & les branches ſe prolongent.

Il n'y a qu'en France & en Angleterre où cette plante ait été remarquée. A l'égard de la France, les ſeuls environs de Paris ſont encore les lieux uniques où elle ait été obſervée, ſavoir près de Fontainebleau dans les mares de Franchard, dans celles de l'Otie, & entre Coigneres & les Eſſarts. On ne lui connoît aucune vertu; Merret, Moriſon, Pluckenet, Ray, Vaillant, Petiver, Dillenius, Martin, Linnæus, M. de Juſſieu, ſont les ſeuls botaniſtes qui en ont parlé, & Merret le premier de tous; M. Vaillant l'a nommée *pilulaire*, à cauſe de la forme ſphérique du bouton de ſes fleurs. (*D. J.*)

PILULE, (*Pharmacie.*) les *pilules* ſont une forme de médicament, réduites à la groſſeur & à la conſiſtance d'un pois; on s'en ſert pour épargner au malade le goût déſagréable d'un liquide imprégné des drogues, & pour empêcher leur impreſſion ſur l'organe du goût. C'eſt la répugnance des malades contre les différentes eſpeces de drogues, qui a donné origine aux *pilules*. On leur a donné le nom de *pilules* à cauſe de leur reſſemblance avec les petites balles qu'on nomme en latin *pilæ*.

Les pilules ne doivent pas excéder la doſe de ſix grains; les drogues réduites en poudre demandent le double de leur poids de ſirop, pour pouvoir être réduites en pilules à l'aide d'une liqueur ou excipient qui augmente leur conſiſtance.

Nous allons donner un exemple de pilules pour ſervir de modele.

Pilules d'agaric. Prenez de trochiſques d'agaric une once, *ſpecies* de hiera demi-once, myrrhe ſix gros, ſirop de nerprun autant qu'il en faut pour faire une maſſe de pilules.

Quoique les pilules ſoient fort en uſage & du goût de bien des gens, cependant on ne doit point trop les conſeiller; & ſi les perſonnes peuvent prendre ſur elles de vaincre la répugnance qu'elles pourroient avoir pour les drogues, il vaudroit beaucoup mieux qu'elles priſſent les remedes délayés dans un véhicule ſuffiſant; la pilule eſt d'elle-même difficile à diſſoudre; d'ailleurs elle eſt échauffante: ainſi l'on ne doit employer les pilules que dans les cas où on veut s'épargner le déſagrément de ſentir, ou une odeur, ou une amertume incommode.

La plupart des charlatans & des ignorans ont coutume d'envelopper leurs médicamens dans des conſerves, & de ſe ſervir de pilules; & comme les drogues dont ils ſe ſervent, ſont des plus âcres & des plus vives, ce manege devient funeſte pour les malades qui ont le malheur d'uſer de ces ſortes de remedes.

Si cependant l'on eſt obligé d'employer des pilules, on doit avoir ſoin de les diviſer, au moyen d'une ſuffiſante quantité de boiſſon, & de fixer au juſte la doſe de chaque ingrédient qui en fait la baſe & l'efficacité.

Les compoſitions ou préparations mercurielles doivent toutes ſe donner en pilules. On les doit faire très-petites, pour donner plus de facilité de les avaler.

PILULES DE CYPRÈS. Les fruits de cyprès ſont appellés par les pharmacologiſtes *pilules de cyprès*. On peut employer leur décoction dans tous les cas où il s'agit de remédier aux relâchemens & aux gonflemens œdémateux de quelque partie. Ils entrent dans pluſieurs compoſitions pharmaceutiques externes, dont les plus uſitées ſont l'emplâtre *ad hernias* de Fernel, & dans l'onguent de la comteſſe de Zwelfe.

Ils ſont aſtringens, fortifians; on les donne intérieurement, ſoit en ſubſtance, ſoit en décoction, dans les cas d'hémorrhagie ou de relâchement, ou l'adſtriction proprement dite eſt abſolument indiquée; comme dans les diarrhées invétérées & colliquatives, dans les hémorrhagies internes, qui font craindre par leur abondance pour la vie du malade. Elles paſſent pour fébrifuges; on en donne, dans cette vue, la poudre dans du vin à la doſe d'un gros; on en peut effectivement eſpérer de bons effets dans les fievres intermittentes, & ſur-tout dans les fievres quartes automnales, qui attaquent les habitans des lieux marécageux. Pluſieurs auteurs les vantent comme ſpécifiques dans les incontinences d'urine. Mathiole recommande beaucoup la décoction des pommes de cyprès, fraîches ou nouvelles, faites dans du vin, & donnée tous les

jours à la doſe de trois onces dans les hernies.

PILULES DE BELLOSTE, *Voyez* MERCURE, (*Mat. méd.*)

PILULES MERCURIELLES, *Voyez* MERCURE, (*Mat. méd.*)

PILULES PERPÉTUELLES, (*Pharm.*) On donne ce nom à des pilules faites de régule d'antimoine, qui ont la vertu de purger & de faire vomir, nonobſtant qu'elles aient été employées une infinité de fois de ſuite, de façon qu'une ſeule peut ſervir à purger une armée entiere. On peut les faire infuſer dans le vin, & ce vin devient émétique; on fait auſſi avec le régule des gobelets ou taſſes qui produiſent le même effet.

Mais ces ſortes de remedes ne conviennent point à tous les tempéramens, & il eſt rare qu'on les ordonne aux gens délicats; pour peu que l'on ſoit attentif à la conſervation de ſes malades, on ſe gardera de leur permettre de tels remedes.

Au cas qu'ils euſſent beaucoup tourmenté le malade, on emploiera les mêmes précautions que dans l'uſage des antimoniaux.

PILUM ou EPIEU, ſ. m. (*Art milit.*) arme de jet chez les Romains, que portoient les haſtaires & les princes. Cette arme avoit environ ſept piés de longueur, en y comprenant le fer; le bois de ſa hampe étoit d'une groſſeur à être empoigné aiſément; le fer s'avançoit juſqu'au milieu du manche, où il étoit exactement enchâſſé & fixé par des chevilles qui le traverſoient dans ſon diametre. Il étoit quarré d'un pouce & demi dans ſa plus grande groſſeur; il perdoit inſenſiblement de ſon diametre juſqu'à ſa pointe, qui étoit très-aiguë, & près de laquelle étoit un hameçon qui retenoit cet énorme ſtylet dans le bouclier qu'il avoit percé. M. de Folard pouvoit avoir méconnu cette terrible arme de jet, comme preſque tous ceux qui en ont parlé. Cet auteur la croit une pertuiſane ſemblable à l'eſponton des officiers; & à la bataille de Régulus, il la donne aux ſoldats qui formoient la queue des colonnes.

Les ſavans qui ont écrit du militaire des anciens, ont trouvé obſcure la deſcription que Polybe fait du *pilum*, & ils ne conviennent point de la forme de cette arme. Le P. Montfaucon dans ſes *antiquités expliquées*, repréſente pluſieurs armes des anciens de différens âges, ſans déterminer la figure du *pilum*.

Polybe compare le petit, que les ſoldats tenoient encore quelquefois dans la main gauche, & qui étoit plus léger que le grand, aux épieux d'uſage contre le ſanglier. On en peut déduire la forme du grand *pilum*. En combinant ce que Polybe, Tite-Live, Denis d'Halicarnaſſe, Appius & Végece en diſent, on trouve que le *pilum* a eu entre ſix & ſept piés de longueur; que la hampe a été deux fois plus longue que le fer qui y étoit attaché, moyennant deux plaques de fer qui s'avançant juſqu'au milieu de la hampe, recevoient les fortes chevilles de fer dont il étoit traverſé. Marius ôta une de ces chevilles de fer, & il lui en ſubſtitua une de bois, laquelle ſe caſſant par l'effort du coup, faiſoit pendre la hampe au bouclier percé de l'ennemi, & donnoit plus de difficulté à arracher le fer. On ſait de plus que c'étoit un gros fer maſſif & pointu, de 21 pouces de longueur, qui au ſortir de la hampe, avoit un pouce & demi de diametre; que le *pilum* étoit quelquefois arme de jet, & quelquefois auſſi arme pour ſe défendre de pié ferme. Les ſoldats étoient dreſſés à s'en ſervir de l'une & de l'autre maniere. Dans la bataille de Lucullus contre Tigrane, le ſoldat eut ordre de ne pas lancer ſon *pilum*, mais de s'en ſervir contre les chevaux de l'ennemi, pour les frapper aux endroits qui n'étoient point bardés.

Le *pilum* étoit l'arme particuliere des Romains. Auſſi-tôt qu'ils approchoient de l'ennemi à une juſte diſtance, ils commençoient le combat en le lançant avec beaucoup de violence. Par la grande peſanteur de cette arme & la trempe du fer, elle perçoit cuiraſſe & bouclier, & cauſoit des bleſſures conſidérables. Les ſoldats étant déſarmés du *pilum*, mettoient à l'inſtant l'épée à la main, & ils ſe jetoient ſur l'ennemi avec une impétuoſité d'autant plus heureuſe, que ſouvent les *pilum* avoient renverſé ſes premiers rangs.

Cet uſage du *pilum* ſe trouve démontré dans les commentaires de Céſar, & ſurtout dans le récit de la bataille de Pharſale. « Il n'y avoit, dit-il, entre les deux

» armées qu'autant d'eſpace qu'il en falloit » pour le choc. Mais Pompée avoit commandé à ſes gens de tenir ferme ſans » s'ébranler, eſpérant par-là de faire perdre les rangs & l'haleine aux nôtres, & » rompant leur effort, rendre le *pilum* » inutile.... Lorſque les ſoldats de Céſar » virent que les autres ne bougeoient point, » ils s'arrêterent d'eux-mêmes au milieu de » la carriere; & après avoir un peu repris » haleine, ils lancerent le *pilum* en courant, puis ils mirent l'épée à la main, » ſelon l'ordre de Céſar. Ceux de Pompée » les reçurent fort bien; car ils ſoutinrent » le choc ſans branler, & mirent auſſi l'épée » à la main, après avoir lancé leur *pilum* ».

La peſanteur du *pilum* ne permettoit pas de le lancer ou darder de loin. On laiſſoit les vélites fatiguer l'ennemi par leurs javelots, avant que l'action fût générale. Les haſtaires & les princes ne ſe ſervoient du *pilum* que quand l'ennemi étoit aſſez proche. Delà ce proverbe de Végece, pour indiquer la proximité des armées, *ad pila & ſpatas ventum eſt;* l'affaire en eſt venue juſqu'aux *piles*.

La pique des triaires propre pour le combat de main & celui de pié ferme, étoit plus longue, moins groſſe, & par conſéquent plus aiſée à manier que le *pilum*, dont on ne faiſoit plus de cas lorſque le combat étoit engagé; les haſtaires même & les princes étoient obligés de jeter leur pilum ſans en faire uſage, quand l'ennemi étoit trop près. Céſar raconte qu'*ayant tout d'un coup les ennemis ſur le corps, au point même de n'avoir pas aſſez d'eſpace pour lancer les piles, les ſoldats furent contraints de les jeter à terre pour ſe ſervir de l'épée.* Les triaires armés de la pique, attendoient ſouvent de pié ferme le choc de l'infanterie, comme celui de la cavalerie. Suivant Tite-Live, ils ne quittoient point la pique dans la mêlée; *ils meurtriſſoient*, dit-il, *les viſages des Latins avec leurs piques, dont la pointe avoit été émouſſée dans le combat.* On pourroit regarder les triaires comme les piquiers d'autrefois; il y avoit pourtant des occaſions où ils abandonnoient la pique pour ſe ſervir de l'épée, qui étoit l'arme dans laquelle les Romains mettoient leur principale confiance.

M. le maréchal de Saxe, qui avoit conçu le projet de mettre l'infanterie ſur le pié des légions, propoſe pour les ſoldats des armes de longueur, ou des piques mêlées avec les armes à feu, comme des armes équivalentes aux pilum; mais on ne peut douter que l'arme romaine n'ait été tout-à-fait différente de la pique de ce général, quant à la forme & au ſervice. *Mémoires militaires* par M. Guichardt. (*Q*)

PILUMNE, ſ. m. (*Mytholog. rom.*) dieu qui paſſoit pour l'inventeur de l'art de broyer ou moudre le blé.

PIMAR, PIEUMART, GRAND PIC NOIR, *picus maximus niger*, ſubſt. m. (*Hiſt. nat. Ornit.*) oiſeau qui peſe dix onces & demie; il a un pié cinq pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés trois pouces d'envergure; le bec eſt fort triangulaire, & long de deux pouces & demi; les narines ont leurs ouvertures arrondies & couvertes de poils. Cet oiſeau eſt entiérement noir, à l'exception du ſommet de la tête, qui a une belle couleur rouge qui s'étend juſqu'aux narines. Il y a dix-neuf grandes plumes dans chaque aile; la premiere n'a pas plus de longueur que celle du ſecond rang. La queue n'eſt compoſée que de dix plumes: les extérieures ſont très-courtes; les autres ont ſucceſſivement plus de longueur juſqu'à celles du milieu, qui ſont plus longues, & qui ont juſqu'à ſept pouces; toutes, excepté la premiere, de chaque côté, ſont pointues, roides & courbées en deſſous. Cet oiſeau ſe ſoutient par le moyen de ſes plumes, en grimpant le long des arbres; il a deux doigts dirigés en avant, & deux en arriere. Les ongles ſont très-grands, à l'exception de celui du plus petit doigt de derriere, qui eſt très-court. Willughbi, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

PIMBERAH, (*Hiſt. nat.*) C'eſt ainſi qu'on nomme dans l'île de Ceylan un ſerpent qui eſt de la groſſeur d'un homme, & d'une longueur proportionnée; il vit du bétail & des bêtes ſauvages, & quelquefois il avale un chevreuil tout entier; il ſe cache dans les routes où il doit paſſer, & le tue d'un coup d'une eſpece de cheville ou d'os dont ſa queue eſt armée.

PIMENT, ſ. m. (*Botan.*) On appelle

auſſi cette plante *botrys vulgaire ;* mais elle eſt connue des Botaniſtes ſous le nom de *chenopodium ambroſioïdes, folio ſinuato, I. R. H.* Rai *hiſtor. 196.*

Sa racine eſt petite, blanche, perpendiculaire, garnie de peu de fibres. Sa tige eſt haute de 9 à 12 pouces, cylindrique, ferme, droite, velue, diviſée depuis le bas en pluſieurs petits rameaux chargés de feuilles alternes. Ses feuilles ſont découpées profondément des deux côtés, comme celles du chêne, traverſées de grandes veines ouges, lorſqu'elles commencent à paroître, enſuite pâles. Ses fleurs ſont petites, gluantes, portées en grand nombre au haut des tiges & des rameaux, diſpoſées en un long bouquet & comme en épi.

De l'aiſſelle de chaque petite feuille s'élevent de petits rameaux chargés de petites fleurs & de graines ; ces petits rameaux, en ſe diviſant, ſe partagent toujours en deux, & chaque angle eſt garni d'une petite fleur ſans pédicule. A la naiſſance des petits rameaux les fleurs ſont ſans pétales, compoſées de pluſieurs étamines qui s'élevent d'un calice verd, découpé en pluſieurs quartiers. Il ſuccede à chaque fleur une graine ſemblable à celle de la moutarde, mais beaucoup plus petite, & renfermée dans une capſule qui étoit le calice de la fleur.

Toute cette plante eſt aromatique & d'une odeur forte, mais qui n'eſt pas déſagréable, d'une ſaveur un peu âcre, aromatique, & enduite d'un mucilage réſineux qui tache les mains quand on la cueille. Elle vient d'elle-même dans les pays chauds, en Languedoc, en Provence le long des ruiſſeaux & des fontaines, dans les lieux arides & ſablonneux ; elle croît aiſément dans nos jardins, & elle eſt toute d'uſage. Les médecins la recommandent beaucoup dans les fluxions de ſéroſités qui ſe jettent ſur le poumon, dans la toux catarreuſe, l'aſthme humide, & l'orthopnée qui vient de la même cauſe. (*D. J.*)

PIMENT, (*Botan.*) plante du genre que les botaniſtes appellent *capſicum :* celle-ci en eſt une eſpece, autrement nommée *poivre d'Inde, poivre du Bréſil, poivre de Guinée. Voyez* ſa deſcription ſous le *mot* POIVRE DE GUINÉE, *Botan.*

PIMENT DE LA JAMAÏQUE, (*Hiſt nat. des drog. exot.*) c'eſt l'arbre qui donne le poivre de la Jamaïque ; ou on entend auſſi par *piment* les poivres même de cet arbre. *Voyez* POIVRE DE LA JAMAÏQUE.

PIMENT ROYAL, *gale*, genre de plante dont les piés qui fleuriſſent ne grainent pas, & dont les piés qui grainent ne fleuriſſent point ; ceux qui fleuriſſent portent des chatons compoſés de petites feuilles diſpoſées ſur un pivot, creuſées ordinairement en baſſin, & coupées à quatre pointes ; parmi ces feuilles naiſſent les étamines chargées chacune d'un ſommet. Les fruits naiſſent ſur des piés différens de ceux-ci, & ces fruits ſont des grappes chargées de ſemences. Tournefort, *mémoires de l'acad. royale des ſciences, année 1706. Voyez* PLANTE.

PIMENT, (*Botan.*) *voyez* CORAIL DE JARDIN.

PIMENT, (*Diete & Mat. méd.*) poivre d'Inde ou de Guinée, corail de jardin.

Cette plante croît naturellement en Guinée & dans le Breſil. On la cultive en abondance dans les pays chauds, comme en Eſpagne, en Portugal, & dans les provinces méridionales du royaume. Les fruits ou gouſſes de cette plante ont une ſaveur âcre & brûlante, ſur-tout dans leur état de maturité, c'eſt-à-dire, lorſqu'elles ſont devenues rouges. On rapporte cependant que les Indiens les mangent dans ce dernier état ſans aucune préparation ; ce qui eſt peu vraiſemblable, du moins ſi ces fruits ont dans ces climats la même âcreté que dans le nôtre: car on ne ſauroit mâcher un inſtant un morceau de notre piment, même avant la maturité, ſans ſe mettre la bouche en feu : nulle habitude ne paroît capable de faire un aliment innocent d'une matiere auſſi active.

Les habitans des pays de l'Europe où on cultive le piment, en cueillent les gouſſes lorſqu'elles ſont encore vertes, & qu'elles n'ont pas acquis tout leur accroiſſement. Dans cet état elles ſont encore très-âcres, & fort ameres, mais d'autant moins, qu'elles ſont moins avancées. Les moins âcres ne ſont point encore mangeables ſans préparation, & peut-être même ſont-elles naturellement dangereuſes ; car le piment eſt de la claſſe des morelles, dont la plupart des eſpeces ſont vénéneuſes (*voyez*

MORELLE), & dont le correctif eſt l'acide, comme nous l'avons auſſi obſervé à cet article.

Quoi qu'il en ſoit, on prépare les gouſſes vertes de piment pour l'uſage de la table, en les faiſant macérer pendant un mois au moins dans de fort vinaigre, après les avoir ouvertes par une ou pluſieurs inciſions profondes.

On les mange communément en ſalade avec l'huile & le ſel, après en avoir ſéparé par une forte expreſſion, le plus de vinaigre qu'il eſt poſſible. On a coutume d'y ajouter du perſil & de l'ail hachés: c'eſt-là un mets fort appétiſſant, point mal-ſain, & fort uſité dans les provinces méridionales du royaume, mais ſeulement parmi les payſans, les gens du peuple, & les ſujets les plus vigoureux & les plus exercés de tout état, tels que les chaſſeurs, *&c.* Le piment eſt très-peu alimenteux; il ne ſert, comme on parle vulgairement, *qu'à faire manger le pain.* Il convient très-fort aux perſonnes dont nous venons de parler, aux gens forts & vigoureux, & ſur-tout dans les climats chauds, & pendant les plus grandes chaleurs, comme réſiſtant efficacement au relâchement, à l'affaiſſement, à la laſſitude que le grand chaud procure (*voyez* CLIMAT, *Méd.*); les ſujets délicats ne ſauroient s'en accommoder, le piment les mettroit en feu; il irriteroit d'une maniere dangereuſe les eſtomacs ſenſibles.

On ne ſe ſert point du piment à titre de rémede; on pourroit cependant en eſpérer de très-bons effets contre les digeſtions languiſſantes, l'état de l'eſtomac vraiment relâché, perdu: il paroît très-capable de réveiller puiſſamment le jeu de cet organe. (*b*)

PIMENT, ſ. m. (*Hiſt. des mod.*) ſorte de liqueur dont on faiſoit autrefois uſage en France, ainſi que du clairet & de l'hypocras. Les ſtatuts de Clugni nous apprennent ce que c'étoit que le *piment. Statutum eſt ut ab omni mellis, ac eſpecierum* (épices) *cum vino confectione, quod vulgari nomine* pigmentum *vocatur fratres abſtineant.* C'étoit donc un breuvage compoſé de vin, de miel & d'épices. Dans les feſtins de la chevalerie, les écuyers ſervoient les épices, les dragées, le clairet, l'hypocras, le vin cuit, le piment, & les autres boiſſons qui terminoient toujours les feſtins, & que l'on prenoit encore en ſe mettant au lit; ce que l'on appelloit le *vin du coucher.* (*D. J.*)

PIMENTADE, ſ. f. *terme de relation*, nom d'une ſauce dont les Inſulaires ſe ſervent pour toutes ſortes de mets. Elle tire ce nom du piment des îles, parce qu'il en fait la principale partie. On l'écraſe dans le ſuc de manioc qu'on fait bouillir, ou dans de la ſaumure avec de petits citrons verds. La pimentade ne ſert pas ſeulement pour aiguiſer les ſauces, on l'emploie auſſi à laver les negres que l'on a écorchés à coups de fouet. C'eſt un double mal qu'on leur cauſe, dans l'idée d'empêcher la gangrene des plaies qu'on leur a faites par une premiere inhumanité.

PIMIENTA, ſ. f. (*Botan.*) nom que donnent les Anglois au poivrier de la Jamaïque. *Voyez* POIVRE *de la Jamaïque.* (*D. J.*)

PIMPILENI *ou* PEPELI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) noms qu'on donne à Bengale au poivre-long. *Voyez* POIVRE.

PIMPINICHI, (*Botan. exot.*) petit arbre des Indes qui a la figure d'un pommier, & dont parle Monard dans ſon *hiſtoire des ſimples de l'Amérique.* On fait à cet arbriſſeau des inciſions par leſquelles il répand un ſuc viſqueux, blanc & laiteux. Ce ſuc eſt un violent purgatif dont on ſe ſert pour évacuer la bile & les ſéroſités: on en met dix ou douze gouttes dans un verre de vin; & ſi l'opération eſt trop violente, on l'arrête en prenant quelque liqueur adouciſſante.

PIMPLA, (*Géogr. anc.*) *Pimpleius* ou *Pimpleus*; montagne de Béotie voiſine de l'Hélicon, & conſacrée, auſſi-bien que ce mont célebre, aux divines muſes; ce qui fait qu'Horace, *lib. I. ode xxvj*, en s'adreſſant à ſa muſe, l'appelle *Pimplea dulcis*; & c'eſt ce qui fait dire à Catulle, *carm. 103. Pimpleum ſcandere montem.* Ce n'eſt donc point d'une fontaine de Macédoine, comme l'a cru Feſtus, mais du mont *Pimpla*, que les muſes ont été ſurnommées *Pimpléides.* Je ſuis toujours confondu de voir les Béotiens décriés pour les peuples les plus groſſiers de toute la Grece, tandis

que c'eſt en Béotie que ſe trouvent les lieux où la mythologie place le ſéjour des Muſes. C'eſt en Béotie qu'étoient les fontaines d'Aganipe, d'Aréthuſe, de Dircé & d'Hippocrene, tant chantées dans les écrits des poëtes. Les Turcs ignorent tout cela ; à peine ſavent-ils que leur Livadie renferme l'Etolie, la Doride, la Phocide, l'Attique, & la Béotie des anciens.

PIMPLEES, (*Littérat.*) ou Pimpléides, ou Pimpléiades, ſurnom des Muſes. Strabon dit que Pimplée étoit le nom d'une ville, d'une fontaine & d'une montagne de Macédoine. Les Thraces le tranſporterent à une fontaine de Béotie, qu'ils conſacrerent aux Muſes ; & delà elles furent nommées Pimplées par les poëtes. (*D. J.*)

PIMPLENOSE, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom que les Anglois donnent à un fruit des Indes orientales de la groſſeur du citron, dont l'écorce eſt épaiſſe, tendre & remplie d'inégalités : ce mot ſignifie *nez bourgeonné.* Cette écorce renferme une grande quantité de graines de la groſſeur d'un grain d'orge & remplies de jus ; le goût en eſt très-agréable, ſur-tout celui du fruit qui croît dans l'île de Sumatra.

PIMPOU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) tribunal de la Chine, où les affaires qui concernent les troupes ſont portées.

PIMPRENELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *pimpinella ;* genre de plante à fleur monopétale, en forme de roſette, & diviſée juſqu'au centre en quatre parties. Cette fleur a pluſieurs étamines, ou un piſtil frangé. Le calice devient dans la ſuite un fruit, le plus ſouvent quadrangulaire & pointu aux deux bouts, qui a tantôt une ſeule capſule & tantôt deux, & qui renferme des ſemences preſque toujours oblongues. Tournefort, *inſt. rei. herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit douze eſpeces de ce genre de plante. La plus commune eſt celle qui eſt nommée *pimpinella ſanguiſorba, minor, hirſuta & levis*, par C. B. P. 160, & dans les *I. R. H. 157*, en anglois, *the common* pimpernell, *called Burned faxifrage.*

Sa racine eſt ronde, longue, grêle, diviſée en pluſieurs branches rougeâtres, entre leſquelles on trouve quelquefois de petits grains rouges. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de plus d'un pié, rougeâtres, anguleuſes, rameuſes, garnies d'un bout à l'autre de feuilles qui ſont arrondies, dentelées en leurs bords, rangées comme par paires le long d'une côte grêle, rougeâtre & velue. Ces tiges ſoutiennent en leur ſommet des têtes rondes comme en peloton, garnies de petites fleurs purpurines formées en roſette, à quatre quartiers, ayant en leur milieu une touffe de longues étamines.

Ces fleurs ſont de deux ſortes ; les unes ſtériles qui ont un paquet d'étamines, les autres fertiles qui ont un piſtil. Quand les fleurs fertiles ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits à quatre angles, ordinairement pointus par les deux bouts, de couleur cendrée dans leur maturité. Ils contiennent quelques ſemences oblongues, menues, d'un brun rouſsâtre, d'une ſaveur aſtringente & un peu amere, & d'une odeur forte qui n'eſt pas déſagréable.

Cette plante croît naturellement en des lieux incultes, ſur les montagnes, les collines & dans les pâturages ; on la cultive dans les jardins potagers, & elle eſt fort en uſage dans les ſalades. Elle fleurit en graine aux mois de juin & de juillet, & eſt très-vivace. (*D. J.*)

PIMPRENELLE, (*Mat. méd.*) Cette plante tient un rang diſtingué parmi les remedes altérans. Elle eſt regardée comme propre à purifier le ſang, à en réſoudre les arrêts légers, à donner du reſſort aux parties, & à préſerver des maladies contagieuſes & même de la rage, *&c.* On ordonne fréquemment les feuilles de cette plante avec d'autres ſubſtances végétales, analogues, dans les bouillons & les apozemes appellés apéritifs ; & il paroît que ſon extrait peut concourir en effet au très-léger effet médicamenteux de ces ſortes de remedes. On compte auſſi communément pour quelque choſe, dans l'eſtimation de ſon action médicinale, un principe odorant très-foible dont elle eſt pourvue. Mais ce principe eſt en effet trop foible pour qu'on puiſſe compter ſur ſon influence, & ſur-tout lorſque la plante a eſſuyé la décoction, *voyez* DÉCOCTION. Ce parfum léger ſe rend pourtant très-ſenſible lorſque, ſelon un uſage fort connu, on fait infuſer à

froid quelques feuilles de cette plante dans du vin ; mais il n'eſt pas permis de croire que le vin chargé de ce principe, & d'une quantité infiniment petite d'extrait, ait acquis une vertu apéritive & diurétique ; car la vertu diurétique eſt une de celles qu'on a attribuées à la pimprenelle.

Une autre qualité pour laquelle on l'a beaucoup célébrée encore, & qui lui a mérité l'épithete de *ſanguiſorba*, c'eſt-à-dire, capable de repomper ou d'étancher le ſang, c'eſt ſa prétendue efficacité pour arrêter les hémorrhagies ; je dis prétendue, ſans penſer à rejeter le témoignage des auteurs qui la lui ont attribuée, & pour exprimer ſeulement que cette propriété n'eſt point conſtatée par des effets journaliers, par l'uſage.

Les feuilles de pimprenelle entrent dans le ſirop de guimauve compoſé, appellé *de ibiſco* ; dans le ſirop de guimauve de Fernel ; dans le mondificatif d'ache ; dans l'emplâtre de bétoine, *&c.* (*b*)

PIMPRENELLE BLANCHE, (*Mat. méd.*) PIMPRENELLE-SAXIFRAGE, BOUQUETINE *ou* BOUCAGE, GRANDE & PETITE. *Voyez* BOUCAGE.

PIN, ſ. m. *pinus, i*, (*terme de Blaſ.*) arbre qui ſe diſtingue dans l'écu par ſa tige droite, unie, ſes branches écartées, ainſi que par ſon fruit nommé pommes de pin.

Les anciens ſe ſervoient du pin pour conſtruire les bûchers des victimes qu'ils offroient dans les ſacrifices.

Silvain, dieu des forêts, ſous la forme d'un ſatyre, eſt quelquefois repréſenté tenant un rameau de pin.

Le Bouexier de la Chapelle, de Penieuc, en Bretagne ; *d'argent à trois pins de ſinople.*

De Budes de Guebriant, de Terrejouan, proche Saint-Brieux, en Bretagne ; *d'or au pin de ſinople fruité du champ ; le fût de l'arbre accôté de deux fleurs de lis de gueules.*

Jean de Budes, comte de Guebriant, s'eſt rendu recommandable par ſes exploits militaires, entr'autres par la mémorable victoire qu'il remporta ſur les impériaux le 17 janvier 1642 à Kempen, où il battit les généraux Lamboi & Merci, & les fit priſonniers de guerre ; cette victoire le rendit maître de l'électorat de Cologne. Louis XIII le récompenſa de ſes importans ſervices, en le faiſant maréchal de France. (*G. D. L. T.*)

PIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *pinus* ; genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs étamines. Cette fleur eſt ſtérile : l'embryon naît ſéparément de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit compoſé de feuilles en forme d'écailles, qui ont deux foſſes. On trouve entre ces feuilles deux coques oſſeuſes, ou noyaux ſouvent ailés, qui renferment une amande oblongue. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naiſſent par paires, & qu'elles ſortent de la même gaîne. Tournefort, *inſt. rei. herb.* *V.* PLANTE.

PIN, (*Jardinage.*) *pinus*, grand arbre toujours verd, qui ſe trouve en Europe & dans l'Amérique ſeptentrionale. On connoît plus de vingt eſpeces de pins, qui ont entr'elles des différences ſi variées, qu'il n'eſt guere poſſible d'en donner une idée sûre & ſatisfaiſante par une deſcription générale : il ſera plus convenable de traiter de chacune en particulier. On les diſtingue en trois claſſes relativement au nombre des feuilles qui ſortent enſemble d'une gaîne commune ; c'eſt ce qui les a fait nommer *pin à deux feuilles*, *pin à trois feuilles*, & *pin à cinq feuilles.*

1. *Pin à deux feuilles.* Le *pin ſauvage* ou *pin de Geneve*, devient un grand arbre fort branchu, dont le tronc eſt court & ſouvent tortueux ; ſes racines s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent ; ſon écorce qui eſt griſe dans la premiere jeuneſſe de l'arbre, devient rougeâtre à meſure qu'il avance en âge ; ſes feuilles ſont fermes, piquantes, filamenteuſes & d'un pouce ou deux de longueur ; leur verdure eſt agréable & uniforme ; ſes fleurs mâles ou chatons s'épanouiſſent au mois de mai ; ſes cônes commencent à paroître dans le même temps, mais ils ne mûriſſent qu'après le ſecond hiver ; ils ont environ un pouce de diametre au gros bout ſur deux à trois de longueur ; ils ſont pointus, & leurs écailles ſont relevées d'éminences ſaillantes & recourbées vers la baſe, qui le rendent rude au toucher.

Cet arbre vient aiſément de graine jetée au

au haſard, il croît aſſez promptement même dans des lieux incultes ; il ne ſe refuſe à aucun terrain, quelqu'ingrat qu'il ſoit, & il ne faut ni ſoins ni précautions pour le multiplier, ni aucune culture pour l'élever. Il ſe plaît dans les lieux froids, ſur les montagnes & à l'expoſition du nord ; il réuſſit dans les terrains ſecs & légers, pauvres & ſuperficiels ; il ne ſe refuſe ni au ſable le plus ſtérile, ni à la craie la plus vive ; il profite également dans la terre forte & humide, comme dans la glaiſe la plus dure ; enfin il vient partout où le terrain peut avoir trois pouces d'épaiſſeur. Cet arbre ne craint point les vapeurs ſalines de la mer, il réſiſte à l'impétuoſité des vents & il s'accommode de tous les climats de l'Europe, où on le trouve juſqu'aux extrémités de la Laponie.

Le *pin* de Geneve eſt peut-être le plus ſauvage, le plus robuſte, le plus agreſte & le plus vivace de tous les arbres ; il ne craint ni le froid, ni le chaud, ni la ſéchereſſe. J'ai tenu pendant cinq ans un *pin* de cette, eſpece dans un pot de ſix pouces de diametre ; je l'ai toujours laiſſé au grand air ſans le ſerrer pendant l'hiver, ni l'arroſer dans les plus grandes ſécheresſes ; il a bravé toutes les viciſſitudes des ſaiſons ; & malgré la petiteſſe du vaſe qui le contenoit, il s'eſt élevé à quatre piés ; mais comme ſes racines ſortoient du pot, je le fis tranſplanter il y a dix ans dans un lieu inculte contre un rocher où il eſt plein de vie, & où il fait autant de progrès que s'il y étoit venu de ſemence.

On ne peut multiplier cet arbre qu'en ſemant ſes graines après les avoir tirées des cônes ; on doit être aſſuré de leur maturité, lorſque leur couleur verte eſt devenue rouſsâtre, ce qui arrive dans le mois de février qui eſt le temps propre à les cueillir ; car dès que le hâle de mars ſe fait ſentir, les cônes s'ouvrent & les graines ſont bientôt diſperſées par le vent. On peut conſerver pendant deux ou trois ans les cônes ſans qu'ils s'ouvrent, en les tenant dans un lieu frais, mais exempt d'humidité ; & quand on a tiré la graine des cônes, elle garde encore très-long-temps ſa vertu productrice. J'en ai fait un eſſai remarquable ; j'ai ſemé tous les ans des graines de cet arbre qui avoient été recueillies au mois de février 1737, & qu'on avoit envoyées de Geneve épluchées & tirées des cônes ; elles ont levé conſtamment pendant dix-huit ans, & depuis ce temps il n'en a levé aucune pendant cinq ans que j'ai continué d'en ſemer ; mais il eſt vrai que le ſemis des cinq ou ſix dernieres années a peu-à-peu diminué de production, au point qu'à la fin il n'a pas levé la vingtieme des graines. Pour les tirer des cônes, il n'y a qu'à les expoſer au ſoleil ou devant le feu, pour les faire ouvrir.

Pour ſemer ces graines, il faut aux petits ſemis un procédé bien différent des grands ſemis ; ſi l'on ne veut avoir qu'un nombre médiocre de plants, il faudra ſemer dans des terrines ou des caiſſes plates, parce qu'il y a trop d'inconvéniens à ſemer en pleine terre ; ce n'eſt pas que les graines ne puiſſent très-bien lever de cette façon, mais les intempéries de l'hiver, & ſurtout le hâle du printemps qui eſt le fléau des arbres toujours verds dans leur premiere jeuneſſe, détruiſent preſque tout. On garnira le fond des caiſſes ou terrines d'un pouce d'épaiſſeur de ſable ou vieux décombres ; enſuite on les emplira juſqu'à un pouce du bord de bonne terre quelconque, pourvu qu'elle ſoit fraîche & bien meuble ; puis on y mettra un demi-pouce d'épaiſſeur de terreau bien conſommé & paſſé dans un crible très-fin, après quoi on répandra la graine pardeſſus, & enfin on la couvrira d'un demi-pouce du même terreau.

Le printemps eſt la ſeule ſaiſon convenable pour ſemer la graine de *pin* ; on peut s'y prendre dès le commencement de mars, & il ſeroit encore temps au 20 de mai ; cependant le mois d'avril eſt le temps le plus aſſuré.

Mais ſi l'on veut faire de grands ſemis pour former des cantons de bois de cet arbre, il faut s'y prendre de toute autre façon. Quantité de gens ont tenté différens moyens pour le faire avec ſuccès, mais les ſoins de culture & les procédés les plus recherchés n'ont nullement ſervi

à remplir leur objet ; quand on veut travailler en grand dans l'agriculture, ce qu'il y a de mieux à faire, c'eſt d'imiter la nature le plus près qu'il eſt poſſible : on s'eſt aviſé de ne point épargner la graine & de la ſemer avec profuſion ſur les terres incultes, dans l'herbe & les fougeres, parmi les genevriers, les joncs, les bruyeres, *&c.* cette opération toute ſimple qu'elle eſt, a preſque toujours été ſuivie par-tout du plus grand ſuccès ; il eſt vrai que les plants ne paroîtront que la troiſieme année, mais bientôt ils s'empareront du terrain, ils étoufferont les buiſſons qui l'occupoient, & ils feront des progrès qui dédommageront de l'attente. Si cependant on ſe détermine à ſemer de grands cantons avec plus de préciſion, on fera faire avec la charrue des ſillons diſtans de trois à quatre piés ; & après y avoir répandu la graine, on la fera recouvrir légérement avec la proche à main d'homme, d'un pouce d'épaiſſeur de terre ou environ : il arrivera encore ſouvent que les graines ne leveront qu'à la troiſieme année pour la plupart ; ainſi beaucoup de patience & nulle culture.

Cet arbre dans ſa premiere jeuneſſe réuſſit à la tranſplantation avec une facilité admirable ; mais à moins qu'on ne les enleve avec la motte, il ne faut pas que les plants aient plus de deux à trois ans ; à cet âge on pourra les mettre avec aſſurance dans des terrains pauvres, incultes & ſuperficiels au point de n'avoir que trois pouces de fond : il ſuffira de les planter à 4, 5 ou 6 piés de diſtance, dans de petits trous faits avec la pioche, ſans qu'il ſoit beſoin d'y toucher enſuite, que pour commencer à les élaguer à l'âge de 5 ou 6 ans. Cette opération favoriſe leur accroiſſement, mais il ne faut la faire que peu-à-peu & avec beaucoup de ménagement. Le mois d'avril eſt le temps propre à cette tranſplantation, après que les hâles ſont paſſés, & avant que les jeunes plants commencent à pouſſer : cet arbre s'éleve à 15 piés en dix ans dans un terrain cultivé ; & des cantons formés en bois avec de jeunes plants de trois ans, ſe ſont élevés en 21 ans à la hauteur commune de 25 piés dans un terrain ſtérile, inculte & ſablonneux, qui n'a que trois ou quatre pouces de profondeur. Il y a une ſorte d'avantage à ne former que de petits cantons de cet arbre ; comme ſa graine eſt fort légere, le vent la diſperſe, & en vingt ans le canton ſe trouve triplé : il eſt vrai que la venue n'eſt pas égale pour la hauteur, mais elle eſt bien plus conſidérable pour la quantité. Le *pin* n'eſt ſujet à aucun inſecte, & quoiqu'il ſoit expoſé au parcours du gros & menu bétail, il n'en reçoit aucun préjudice ; ſoit que ſon odeur réſineuſe les écarte, ou que la pointe des feuilles ſoit un obſtacle à les brouter. Cet arbre craint le fumier, & après qu'il a été coupé, ſa ſouche ne repouſſe point.

2. Le *pin d'Ecoſſe*. C'eſt auſſi un *pin* ſauvage qui approche beaucoup du *pin* de Geneve, dont il differe pourtant en ce que ſes feuilles ſont plus courtes, plus étroites & d'un verd plus blanchâtre : ſes cônes ſont moins gras, moins roux, & leurs éminences moins ſaillantes ; l'arbre fait une tige plus droite & il prend plus d'élévation : au ſurplus on le multiplie & on l'éleve de la même façon. Ses qualités ſont auſſi les mêmes, & on en peut tirer pour le moins autant de ſervice & d'utilité.

3. Le *franc-pin*, ou le *pin piguier*. On cultive beaucoup cette eſpece de *pin* en Italie, en Eſpagne & dans les provinces méridionales du royaume. C'eſt un bel arbre fort touffu qui s'étend plus qu'il ne s'éleve ; ſes feuilles ont ſix pouces de longueur ou environ, elles ſont dures, épaiſſes & d'un beau verd ; & lorſqu'il ſe trouve dans un lieu ſpacieux, ſes branches retombent juſqu'à terre ; ſa tête prend naturellement la forme d'une pyramide écraſée, & toujours peu d'élévation ; ſes cônes ſont courts, obtus & fort gros ; ils ont 4 à 5 pouces de longueur, ſur 3 ou 4 de diametre : on nomme *pignons* les graines qui y ſont renfermées ſous des écailles très-dures ; ces pignons qui ſont de figure ovale & de la groſſeur d'une noiſette, renferment une amande bonne à manger dont on peut faire le même uſage que des piſtaches. Les cônes ſont en maturité dans les pays chauds dès le mois de ſeptembre, ils s'ouvrent deux mois après, & les pignons

tombent d'eux-mêmes. Le *franc-pin* ſe plaît dans les climats chauds, cependant il peut réuſſir dans la partie ſeptentrionale de ce royaume; il n'y paroît délicat que dans ſa jeuneſſe. On voit d'aſſez beaux arbres de cette eſpece au jardin du roi, à Paris, où ils ont réſiſté à de fort grands hivers. Ce n'eſt donc que dans les premieres années de l'éducation de cet arbre, qu'il faut prendre quelques précautions pour le garantir des fortes gelées; on ne peut le multiplier qu'en ſemant ſes pignons: on pourroit le faire en plein air dans une plate-bande, contre un mur bien expoſé; on les a ſouvent ſauvés du froid au moyen de quelque abri durant l'hiver; mais il ſera plus sûr de les ſemer dans des terrines ou des caiſſes plates, dans le temps & de la même façon qu'on l'a dit pour le *pin ſauvage*; mais les graines ne leveront qu'au bout de ſix ſemaines environ, ſi on les y a diſpoſées par de fréquens arroſemens dans les temps de ſéchereſſe; parce que la coquille des pignons étant dure, elle ne s'ouvre qu'à la faveur d'une humidité ſuivie, ſans quoi ils ne leveroient qu'au bout de 3 ou 4 mois; on évite encore mieux cet inconvénient, en faiſant tremper les pignons ſept ou huit jours avant de les ſemer. Au ſurplus, même temps, mêmes ſoins & mêmes arrangemens à obſerver pour la tranſplantation de cet arbre, qui ſe plaît ſur les collines dans un terrain ſec, léger & ſablonneux: ſon accroiſſement eſt lent dans ſa jeuneſſe, ſur-tout quand il a été tranſplanté. Il ne donne du fruit qu'à 10 ou 12 ans, & ce n'eſt qu'à 15 qu'il commence à avoir de l'apparence.

Les pignons étoient autrefois à la mode: on en faiſoit des dragées, des pralines, des crêmes, & on les faiſoit entrer dans quantité de plats du ſervice de l'entremets; on leur a ſubſtitué les piſtaches, qui font une nourriture plus indifférente. On tire des pignons une huile très-douce, qui a toutes les autres qualités de l'huile d'amande, & le marc fait encore une meilleure pâte à laver les mains.

Le bois de franc-pin eſt blanchâtre, médiocrement chargé de réſine, & il eſt propre aux mêmes uſages que celui des autres *pins*.

4. Le *pin de montagne* ou *torchepin*, que l'on nomme *pin ſuffie* à Briançon, & que les botaniſtes déſignent ſous le nom de *mugho*. Il fait un arbre d'une belle venue; ſes feuilles qui ont environ deux pouces de longueur, ſont fermes, piquantes, & d'une belle verdure. Ses jeunes branches ont l'écorce écailleuſe & d'une couleur de cannelle aſſez luiſante; elles prennent une courbure naturelle qui tourne en agrément. Ses fleurs mâles ou chatons viennent en bouquet qui ſont d'un joli aſpect. Ses cônes ont un pouce de diametre environ ſur deux de longueur; ils ont la figure d'un œuf très-pointu à l'extrémité: leur couleur eſt d'un rouge cannelle, vif & brillant; ſes écailles ſont chargées de tubercules très-ſaillans d'une forme variable; les graines que renferment ces cônes ſont de la groſſeur d'un pepin de poire. Son bois, lorſqu'il eſt nouvellement coupé, eſt d'une couleur rouſsâtre; il eſt très-réſineux, auſſi les gens de la campagne s'en ſervent-ils pour faire des torches.

5. Le *pin de montagne*, ou *pin de Haguenau*; cet arbre a beaucoup de reſſemblance avec le précédent, ſi ce n'eſt que ſes cônes ſont plus longs, plus menus & plus pointus, & qu'aſſez ſouvent on y trouve des feuilles qui ſortent trois à trois d'une même gaîne.

6. Le *grand pin maritime*: c'eſt l'eſpece de *pin* la plus répandue dans le royaume; il fait un grand arbre garni de belles feuilles qui ſont aſſez longues, & d'une verdure agréable. Ses fleurs mâles ou chatons, forment au printemps des bouquets rouges de belle apparence. Ses cônes ſont plus longs que ceux du *franc-pin*, mais de moindre groſſeur; ils ont deux pouces & demi de diametre, environ ſur quatre à cinq pouces de longueur; les éminences des écailles ſont tantôt coniques, tantôt pyramidales, & plus ou moins ſaillantes; dans le premier cas elles finiſſent en pointe; & dans le ſecond, elles ſont terminées par un mamelon. Les pignons qui renferment ces cônes ſont durs & bien moins gros que ceux du *pin* cultivé. Le bois de cet arbre ſert aux mêmes uſages que celui du *franc-pin*, & on en retire auſſi de la réſine.

7. Le *petit pin maritime* : il fait un auſſi grand arbre que le précédent, & ſon bois eſt de même ſervice ; mais comme ſes cônes ſont de moindre groſſeur & ſes feuilles plus courtes & plus menues, c'eſt ce qui lui a fait donner une qualification en petit ; d'ailleurs on s'eſt aſſuré dans le pays de Bordeaux, qu'en ſemant ces deux *pins maritimes*, les graines produiſoient leur même eſpece.

8. Le *pin maritime de Mathiole* ; cet arbre tient en quelque ſorte le milieu entre le petit *pin maritime* & le *pin* de Geneve. Ses feuilles ſont plus menues, plus longues que celles du petit *pin maritime*, & d'un verd blanchâtre ; elles viennent par touffes en façon d'aigrettes, au bout des jeunes branches qui ſont minces, ſouples, & ſe recourbent ; les autres branches ſont preſque dénuées de feuilles, ce qui laiſſe voir leur écorce qui eſt griſe & unie : ſes fleurs mâles ou chatons ſont blancs, & ſes cônes un peu plus gros que ceux du *pin* de Geneve. Le bois de cette eſpece de *pin* eſt chargé de beaucoup de réſine, mais il ne fait pas un ſi bel arbre que les deux autres *pins maritimes*.

9. Le *petit pin ſauvage*, dont les chatons ſont verdâtres.

10. Le *petit pin ſauvage*, dont les chatons ſont pourpres.

Ces deux eſpeces de *pin* ne s'élevent qu'à hauteur d'homme, & donnent une grande quantité de cones. Leurs feuilles ſont courtes & ſemblables à celles de l'épicéa ; leurs branches ſont auſſi rangées réguliérement dans le même ordre, en ſorte que de loin on prend ces *pins* pour des épicéas.

11. Le *pin* dont les cônes ſont placés verticalement ſur les branches ; cet arbre eſt très-peu connu.

12. Le *pin rouge de Canada* : ſes feuilles ont environ cinq pouces de longueur ; elles ſont un peu arrondies par le bout : ſes cônes ſont de moyenne groſſeur, & de la figure d'un œuf. Cet arbre a beaucoup de reſſemblance avec le torchepin.

13. Le *petit pin rouge de Canada* ; il differe du précédent en ce que ſes feuilles ſont plus déliées & plus courtes ; elles n'ont que trois ou quatre pouces de longueur.

14. Le *pin gris* ou *pin cornu de Canada* ; ſes feuilles ſont recourbées en ſe réuniſſant par les deux extrémités ; elles forment une eſpece d'anneau ; il en eſt de même des cônes, qui par leur recourbure, ont l'apparence d'une corne ; ils ſont au ſurplus de pareille longueur & groſſeur que ceux du torchepin, avec lequel le *pin* gris a autant de reſſemblance que les deux précédens. Ces trois ſortes de *pins* prennent une grande hauteur, & ſeroient très-propres à la mâture des vaiſſeaux, s'ils n'étoient trop noueux par la quantité de branches dont ces arbres ſe garniſſent ſur toute la longueur de leur tige. Le *pin gris* ſe trouve dans les terres ſeches & ſablonneuſes ; ſon bois eſt fort réſineux & très-ſouple.

15. Le *pin de Jéruſalem*, ou *d'Alep* ; ſes branches ſont menues ; ſon écorce eſt cendrée ; ſes feuilles ont environ quatre pouces de longueur ; elles ſont d'un verd foncé & ſi déliées, qu'elles ſe croiſent & s'entre-mêlent ainſi que les branches, ce qui donne à cet arbre une irrégularité qui ne peut paſſer qu'à la faveur de ſa ſingularité. Ses cônes ſont de la forme de ceux du *franc-pin*, ſi ce n'eſt qu'ils ſont plus petits. Les graines conſervent pendant pluſieurs années leur vertu productrice, quoiqu'elles aient été tirées des cones. M. Miller, auteur anglois, a éprouvé qu'elles ont très-bien levé pendant trois ans. Cet arbre n'étant pas ſi robuſte que les autres eſpeces de *pins*, il faut des ſoins de plus pour le garantir des gelées, juſqu'à ce qu'il ſoit dans ſa force. Il paroît auſſi qu'il lui faut plus de temps qu'aux autres *pins* pour rapporter des graines qui ſoient fécondes.

Pins à trois feuilles.

16. Le *pin de Virginie à cônes hériſſés* ; ſes feuilles ſortent par trois ou quatre enſemble d'une gaîne commune. Il fait un grand arbre d'une belle apparence ; & quand il ſe trouve dans un terrain léger & humide, ſon accroiſſement eſt très-prompt. C'eſt là tout qu'en a dit M. Miller, & c'eſt le ſeul auteur qui ſoit encore entré dans quelque détail ſur cet arbre.

17. Le *pin de Virginie à cônes épineux*, ou le *pin de Jerſey*, chez les Anglois. Cet

arbre devient très-haut; ſes feuilles ſortent au nombre de trois d'une gaîne qui leur eſt commune; elles ont une rainure ſur toute la longueur de la face extérieure; elles ſont un peu moins longues & plus déliées que celles du *pin* rouge de Canada. Ses cônes ſont à peu près de la groſſeur de celui du *pin* rouge, mais ils ſont plus aigus: les éminences des écailles ſe terminent en une pointe qui eſt aſſez épineuſe pour offenſer la main; ſon bois eſt ſouple, fort réſineux, & il a le grain très-fin. Voilà les principales circonſtances de la deſcription que l'on trouve de cet arbre dans le traité des arbres de M. Duhamel.

18. Le *pin à trochet*; ſes feuilles ſortent trois à trois d'une même gaîne; & elles ſont plus longues que celles du précédent: ſes cônes viennent raſſemblés dans un gros bouquet, quelquefois au nombre de vingt. Cet arbre eſt encore très-rare en France.

19. Le *pin de marais*; cet arbre vient en Amérique dans les places humides; il ſe ſoutient difficilement dans les terrains ſecs, & il fait peu de progrès dans les lieux élevés. Ses feuilles viennent trois & ſouvent quatre enſemble, d'une gaîne commune; elles ont quatorze pouces de longueur; elles ſont d'un verd foncé, plus groſſes que celles d'aucune autre eſpece de *pin*, & les jeunes rameaux en ſont très-garnis. Ses branches ſont couvertes d'une écorce rude & crevaſſée, ce qui ôte beaucoup de l'agrément de cet arbre. C'eſt le plus délicat de toutes les eſpeces de *pin* que l'on connoît; il faut le garantir des gelées juſqu'à ce qu'il ſoit dans ſa force; ce qui étant difficile dans des lieux bas & humides où cet arbre ſe demande, on fera bien de le tenir en caiſſe juſqu'à ce qu'il ſoit en état de ſe ſoutenir contre le froid.

Pins à cinq feuilles.

20. Le *pin blanc*, ou le *pin du Lord Weymouth*; cet arbre ſe trouve dans le Canada, la Nouvelle Angleterre, la Virginie, la Caroline, & autres pays de l'Amérique ſeptentrionale, où on lui donne le nom de *pin blanc*. Il eſt fort fréquent dans toutes ces contrées & dans les terrains humides & de légere conſiſtance, où il ſe plaît; il y prend ſouvent plus de cent piés d'élévation: il fait une tige droite; ſa tête prend d'elle-même la forme d'un cône; ſon écorce eſt liſſe, unie & d'un verd brun ſur les jeunes rameaux, mais elle eſt blanchâtre ſur le tronc & les groſſes branches. Ses feuilles ſortent au nombre de cinq enſemble d'une gaîne commune: elles ont environ trois pouces de longueur, & elles ſont d'un verd de mer des plus beaux: les jeunes rejetons en ſont très-garnis; le reſte du branchage en eſt donné. Ses fleurs mâles ou chatons, qui ſont d'abord très-blancs, prennent enſuite une teinte de violet: ſes cônes tiennent aux branches par des queues d'un pouce de longueur; ils ont environ quatre pouces de haut ſur huit lignes de diametre: les écailles en ſont minces, flexibles, & détachées à leur extrémité, ce qui donne à ces cônes quelque reſſemblance avec ceux du ſapin. Les pignons en ſont aſſez gros, & bons à manger; ils tombent des cônes ſi on ne les cueille de bonne heure en automne: cet arbre fait bien du branchage qui eſt très-garni de feuilles d'une belle verdure; c'eſt l'eſpece de *pin* la plus convenable pour les plantations d'agrément; ſon bois eſt blanc; il eſt chargé d'une réſine fluide & tranſparente, qui coule aſſez abondamment des entailles qu'on fait au tronc: on en peut faire des planches, mais il eſt trop rempli de nœuds pour être employé à faire une bonne mâture.

21. Le *pinaſtre* ou *alviz*, dans le Briançonnois; quelques botaniſtes ont auſſi donné le nom de *cembro* à cet arbre; on le trouve fréquemment ſur les Alpes, où il ſe plaît dans les endroits les plus froids qui ſont couverts de neige la plus grande partie de l'année: il fait une tige droite, & une tête ronde bien garnie de branches; ſes feuilles ſortent d'une même gaîne au nombre de cinq le plus ſouvent, quelquefois quatre, & plus rarement juſqu'à ſix enſemble: elles ſont fermes, épaiſſes, & des plus larges; leur longueur eſt de quatre pouces & demi environ. Ses cônes ſont courts & obtus; leur longueur eſt de trois pouces ſur près de deux de diametre; les écailles ſe recouvrent de la façon de celles des cônes du ſapin. Les pignons qu'elles renferment ſont preſque

triangulaires, faciles à rompre, mais moins gros que ceux du *franc-pin*; l'amende en eſt douce & d'un goût agréable; on les mange comme les noiſettes, & on les fait entrer dans les ragoûts. Cet arbre prend une bonne hauteur; il eſt de belle apparence, & la verdure de ſon feuillage eſt très-agréable.

Généralement tous les *pins* ne peuvent ſe multiplier que de graines: on pourra ſe régler pour la façon de les ſemer, ſur ce qui a été indiqué à l'article du *pin ſauvage*, ou du *franc-pin*, relativement à la groſſeur des pignons.

Le *pin* eſt de tous les arbres l'un des plus intéreſſans, par les différens uſages auxquels il eſt propre, & qui ſont très-profitables à la ſociété; mais ce qui en releve encore plus les avantages, c'eſt que la plupart des eſpeces de *pins* peuvent venir & réuſſir preſque par-tout, même dans les endroits où tous les autres arbres ſe refuſent. On ne ſauroit trop répéter que le plus grand nombre des *pins* n'exige aucune culture, ou plutôt qu'ils en ſont ennemis; qu'ils ſupportent le froid comme le chaud; qu'ils ne craignent ni la ſéchereſſe ni l'humidité; qu'ils réſiſtent encore mieux qu'aucun arbre à l'impétuoſité des vents & aux vapeurs ſalines de la mer, & qu'ils réuſſiſſent dans des lieux élevés, incultes & abandonnés, dans des terrains pauvres, ſtériles & ſuperficiels; enfin dans l'argile, le ſable, la craie, la pierraille, & même parmi les rochers. Cet arbre croît fort vîte, ſur-tout dans les terrains où il ſe plaît: dès l'âge de dix ans on en peut faire des échalas pour les vignes, & quand il en a quinze ou dix-huit, on peut l'abattre pour le brûler; & ſi l'on prend la précaution de l'écorcer & de le laiſſer ſécher pendant deux ans, il n'aura preſque plus de mauvaiſe odeur. Ces arbres ſont dans leur force à 60 ou 80 ans: quel avantage donc ne pourroit-on pas tirer de cet arbre pour différens beſoins de la ſociété, ſi on le ſemoit dans quantité de places vaines & vagues, où pas un buiſſon ne peut naître, & qui reſtent abſolument inutiles & abandonnées? Cependant le *pin* eſt encore inconnu dans pluſieurs provinces du royaume; on peut citer pour exemple la Bourgogne, où on ne trouve que dans le ſeul canton de Montbard un petit bois de *pins* de Geneve, qui a été planté depuis vingt ans.

Le bois des différentes eſpeces de *pins* eſt plus ou moins chargé de réſine; mais en général il eſt d'un excellent uſage pour les arts; il eſt de très-longue durée & de très-bon ſervice; il eſt propre à la charpente & à la menuiſerie: il entre dans la conſtruction des vaiſſeaux; on l'emploie en planche; on en fait des corps de pompe, & des tuyaux pour la conduite des eaux: c'eſt auſſi un bon bois à brûler; ſon charbon eſt très-recherché pour l'exploitation des mines, & on aſſure que l'écorce des *pins* peut ſervir à tanner les cuirs. Mais on retire encore de cet arbre, pendant qu'il eſt ſur pié, d'autres ſervices qui ne ſont pas moins avantageux. Outre quelques eſpeces de *pins* dont les pignons peuvent ſe manger, toutes ces ſortes d'arbres donnent plus ou moins de réſine, que l'on peut tirer de différentes façons, & dont on fait du bray gras, du bray ſec, du goudron, de la réſine jaune, du galipot, de la térébenthine, du noir de fumée, *&c.* On commence à tirer cette réſine lorſque les arbres ont 25 ou 30 ans, & on pourra continuer de le faire pendant 30 autres années, ſi on y apporte les ménagemens néceſſaires, après quoi les arbres ſeront encore de bon ſervice pour la charpente.

Les *pins* ont encore le mérite de l'agrément; ils conſervent pendant toute l'année leurs feuilles, qui dans la plupart des eſpeces ſont d'une très-belle verdure. Ces arbres ſont d'une belle ſtature, & d'un accroiſſement régulier; ils ne ſont ſujets ni aux inſectes, ni à aucune maladie; enfin pluſieurs de ces *pins* ſont de la plus belle apparence au printemps, par la couleur vive des chatons dont ils ſont chargés. *Voyez* ſur la culture du *pin*, le dictionnaire des jardiniers de M. Miller, & pour tous égards, le traité des arbres de M. Duhamel, qui eſt entré dans des détails intéreſſans ſur cet arbre.

PIN, (*Bot. Jardin.*) en latin *pinus*, en anglois *pine-tree*, en allemand *fichtenbaum*.

Caractere générique.

Les fleurs mâles ſont grouppées en une touffe conique & écailleuſe : elles ont pluſieurs étamines terminées par des ſommets droits qui ſont unis enſemble par leur baſe : les écailles qui les enferment ſuppléent aux calices & aux pétales qui leur manquent ; les fleurs femelles ſont raſſemblées dans un cône ovale, & ſe trouvent aſſez éloignées des fleurs mâles ſur le même arbre. Sous chaque écaille de ce cône, on trouve deux fleurs pourvues ſeulement d'un petit embryon ſurmonté d'un ſtyle formé comme une alêne que couronne un ſeul ſtigmate. L'embryon devient une ſemence ovale pourvue d'une aile, & quelquefois un noyau ſans aile.

Eſpeces.

1. *Pin* à deux feuilles un peu épaiſſes & unies, à cônes pyramidaux & pointus. Grand *pin* maritime.

Pinus foliis geminis craſſiuſculis glabris, conis pyramidatis acutis. Mill.

Pineaſter.

2. *Pin* à deux feuilles plus étroites & de couleur glauque, à cônes arrondis, obtus. *Pin* d'Italie. *Pin* cultivé.

Pinus foliis geminis tenuioribus glaucis, conis ſubrotundis, obtuſis. Mill.

The cultivated pine tree. Stone pine.

3. *Pin* à deux feuilles plus courtes & glauques, à petits cônes terminés en pointe. *Pin* commun. *Pin* de Haguenau. *Pin* ou ſapin d'Ecoſſe. *Pin* de Ruſſie. Grana des Suédois.

Pinus foliis geminis brevioribus glaucis, conis parvis mucronatis. Mill.

Scotch fir or pine.

4. *Pin* à deux feuilles glauques, plus courtes & à plus petits cônes. *Pin* de Tartarie.

Pinus foliis geminis brevioribus latiuſculis glaucis, conis minimis. Mill.

Tartarian pine.

5. *Pin* qui a le plus ſouvent trois feuilles étroites & vertes à cônes pyramidaux, dont les écailles ſont obtuſes. Mugho. *Pin* ſauvage. *Pin* ſuiſſe.

Pinus foliis ſæpius ternis tenuioribus viridibus, conis pyramidatis, ſquamis obtuſis. Mill.

Mugho pine.

6. *Pin* à cinq feuilles unies. Alviz, cembro.

Pinus foliis quinis lævibus. Scan. Lin. *Sp. pl.*

Cembro pine.

7. *Pin* à deux feuilles longues, unies, à cônes longs & menus. Petit *pin* maritime.

Pinus foliis geminis longioribus glabris, conis longioribus tenuioribuſque.

The little maritime pine.

8. *Pin* à deux feuilles très-menues, à cônes obtus, à branches horizontales. *Pin* de Jéruſalem. *Pin* d'Alep.

Pinus foliis geminis tenuiſſimis, conis obtuſis, ramis patulis. Mill.

Aleppo pine.

9. *Pin* à deux feuilles courtes, à petits cônes, à écailles aiguës. *Pin* de Jerſey.

Pinus foliis geminis brevioribus, conis parvis, ſquamis acutis. Mill.

Jerſey pine.

10. *Pin* à trois feuilles, à cônes plus longs dont les écailles ſont rigides. *Pin* de Virginie à trois feuilles.

Pinus foliis ternis, conis longioribus, ſquamis rigidioribus. Mill.

The leaved Virginiam pine.

11. *Pin* à trois feuilles plus longues & plus menues, à très-grands cônes lâches. Frankincemé. *Pin* d'encens.

Pinus foliis longioribus tenuioribus ternis, conis maximis laxis. Mill.

The frankincemetree. En allemand, *weyrauch fichten.*

12. *Pin* de Virginie à feuilles plus longues & plus menues, à cônes hériſſés & menus.

Pinus Virginiæ prælongis foliis tenuioribus, cono echinato gracili. Pluk. *Alm.*

Tree leaved baſtard pine.

13. *Pin* à cinq feuilles âpres. *Pin* blanc d'Amérique. *Pin* du Lord Weymouth. *Pin* à cinq feuilles, à cônes pendans.

Pinus foliis quinis, conis pendentibus. Hort. Colomb.

Pinus foliis quinis ſcabris. Linn. *Sp. pl.*

Lord Weymouth's pine.

14. *Pin* à trois feuilles très-longues. *Pin* de marais.

Pinus foliis ternis longiſſimis. Mill.

The three leaved marsh American pine.

15. *Pin* de Sibérie à cinq feuilles.

Pinus foliis quinis ſyberienſis.

Syberian pine.

On lit un plus long catalogue de *pins*, & dans la premiere édition du *Dictionnaire* de Miller, & dans le *traité des arbres & arbuſtes* de M. Duhamel; mais il s'eſt trouvé que pluſieurs n'étoient que les mêmes arbres différemment déſignés par différens botaniſtes, & dont les phraſes avoient été ſervilement copiées par leurs ſcholiaſtes; & les variétés qui ne portent que ſur la couleur des fleurs & qui ſe trouvent tranſcrites comme eſpeces, ne méritent aucune attention. Les eſpeces dont nous donnons la ſuite ſont très-diſtinctes; nous les avons ſous nos yeux & nous avons vu leurs cônes. Il ſe peut néanmoins qu'il en exiſte d'autres: le *pinus maritima altera Mathioli*, le *pin* nain & le *foxtait pine* des catalogues de Gordon, quelques variétés des *pins* d'Amérique, que diſtinguent ſes habitans, peuvent ne pas être de pures chimeres; mais avant de groſſir la foule des *pins*, il faut s'être aſſuré par la comparaiſon de leur véritable exiſtence & de leur caractere ſpécifique.

La nombreuſe famille des *pins* répandus au nord de la terre, décore juſqu'aux rochers & aux marais, & rend moins affreux l'aſpect de ces lieux âpres & ſauvages, lorſqu'un pâle rayon éclaire ces touffes toujours vertes. Le verd le moins brillant plaît aux yeux parmi les ombres dont l'hiver ſe couvre; & des maſſes où ſe repoſent les regards, ſont préférables aux rameaux dépouillés des autres arbres où l'œil s'égare triſtement: mais il s'en faut bien que le verd des *pins* ſoit d'un ton ou trop terni ou trop rembruni. Le feuillage du *pin*, *n°. 3*, & du *pin* d'Italie, eſt de la nuance des feuilles de l'œillet; le *pin* du Lord Weymouth eſt du verd des pavots. Le pineaſter & les *pins* d'Amérique à trois feuilles, conſervent durant le plus grand froid ce verd frais & riant des bleds d'avril. Le *pin* d'encens eſt d'une couleur encore plus tendre & plus jaunâtre; & tant s'en faut que ces *pins* n'offrent en hiver une décoration gracieuſe, qu'ils varient même agréablement les ſcenes du printemps & de l'été, lorſqu'on les entre-mêle avec les arbres qui n'embelliſſent que ces ſaiſons.

Par-tout la nature a mêlé l'utile à l'agréable, & cette belle & grande loi doit être la nôtre dans nos imitations; pluſieurs *pins* méritent d'être cultivés en grand nombre pour le profit qu'on en peut faire, ſur-tout le *pin n°. 3*, dont le bois eſt excellent, dont les bourgeons guériſſent le ſcorbut (*voyez le traité des arbres réſineux, coniferes*), qui s'accommode de tous les ſols & de toutes les ſituations; qui croît dans les terres humides & dans les ſables ſecs; qui ne craint ni le tuf, ni la craie; qui vient juſques ſur les rochers & les maſures. Le *pin n°. 5*, eſt auſſi employé dans l'architecture civile; ſes copeaux, enflés de réſine, ſervent de lumiere dans les pays montagneux.

Le *pin* d'Italie ſe cultive pour ſon amande qui eſt employée comme un reſtaurant balſamique dans la phthiſie. Le *pin* du Lord Weymouth & le *pin n°. 10*, ſervent à la conſtruction des plus grands vaiſſeaux. Le bois du *pin* alviz eſt précieux pour les ſculpteurs, par la douceur de ſon grain. Aux vignobles du Bordelois, on ſeme le petit *pin* maritime dans les ſables; au bout de quatre ou cinq ans il procure des échalas. On tire du *n°. 1* différentes ſubſtances réſineuſes (*Voyez le traité des arbres & arbuſtes* de M. Duhamel.) Enfin il n'eſt peut-être pas une ſeule eſpece de ces arbres dont on ne pût tirer des avantages particuliers, qu'on ne pourra découvrir qu'en les cultivant. Nous ne pourrions entrer dans le détail de la culture des *pins*, ſans répéter ce que nous avons dit dans ſon article auquel nous renvoyons le lecteur, de celle du méleſe qui leur convient, en général, & nous nous bornerons à quelques exceptions eſſentielles.

Quoiqu'il nous paroiſſe que la plus ſûre méthode d'établir des bois de *pin*, & de les élever en pépiniere, ſoit de les planter en motte haute d'un pié & demi, & que parmi les différentes manieres de les ſemer à demeure & en grand, la pratique détaillée

détaillée ci-devant à l'*article* MÉLESE, nous paroiſſe préférable, nous dirons cependant, en faveur de ceux qui veulent s'épargner des ſoins, que *le pin n°. 1* & le *pin* d'Ecoſſe peuvent ſe ſemer à la maniere du blé & des menus grains ſur une terre bien nettoyée d'herbes & bien labourée, dont on a briſé à la houe ou avec la herſe les plus groſſes mottes. Ces ſemis réuſſiront ſur-tout dans les terres peu compactes; mais il faudra un temps infini avant que ces *pins* affamés par les herbes, qui croîtront parmi eux en abondance, puiſſent enfin les ſurmonter, & les affamer à leur tour. Nous avons fait de cette maniere, il y a ſept ans, un ſemis de ſapins à feuilles d'if: les arbres n'ont encore que huit pouces de haut, tandis que ceux que nous avons ſemés & cultivés en pépiniere à la même époque, ont près de neuf piés de haut. Les *pins* n'auront pas à la vérité ſouffert un retardement ſi prodigieux, mais il s'en faudroit bien encore qu'ils égalaſſent ceux qu'on auroit, par les autres méthodes, tenus conſtamment libres des herbes paraſites.

Pour ce qui eſt des petits ſemis de *pins*, il faut en général les faire comme ceux des méleſes, & élever dans des caiſſes ou des pots ſur couche les eſpeces les plus délicates ou les plus rares; mais il faut obſerver, à l'égard de certaines, quelques attentions qui ſont de la derniere importance.

Le *pin* d'Italie qu'on croit être originaire de la Chine, pouſſant naturellement un grand pivot long-temps dépourvu de racines latérales, ne ſurvit pas à ſa tranſplantation, lorſqu'on n'a pris de très-bonne heure les précautions propres à aſſurer ſa repriſe. Il faut ſemer ſes amandes une à une dans de petits pots; ou bien il faut, deux mois après leur germination dans des caiſſes ou en pleine terre, les arracher encore tendres & herbacées, avec une extrême attention, & les planter chacun dans un petit pot. On enterrera ces pots dans une couche récente, & on les tiendra couverts de paillaſſons élevés au deſſus, juſqu'à ce que les petits arbres paroiſſent avoir pouſſé de nouvelles racines: on les mettra ſucceſſivement dans de plus grands pots à meſure qu'ils croîtront, & on leur fera paſſer les trois ou quatre premiers hivers ſous une caiſſe vitrée; à temps révolu, ils auront leur fleche terminée par des boutons gros & ſaillans, & c'eſt le moment de les planter à demeure avec la motte moulée par les pots; ce qui doit ſe faire vers la mi-avril. Ils croiſſent aſſez bien dans toutes les terres, mais ils demandent un lieu abrité contre les grands vents qui les fatigueroient, & pourroient même les faire périr. Cette méthode infaillible & la ſeule bonne d'élever ces *pins*, convient au *pin* alviz & au *pin* de Sybérie; mais ils demandent d'être ſemés & élevés dans un ſable gras mêlé de terre fraîche, & craignent ſinguliérement le terreau & les terres de potager. Le mois de mars eſt le meilleur moment pour ſemer les amandes de l'alviz; mais quelque précaution que l'on prenne, il n'en leve qu'une petite partie, & les arbres embryons qui en proviennent croiſſent avec une lenteur qui déſeſpere. J'en ai quelques-uns qui n'ont acquis que ſix pouces de hauteur en huit années. Le *pin* de Sybérie eſt encore plus difficile à élever, & c'eſt beaucoup faire que de lui conſerver ſon peu de vie.

Le *pin* d'Alep demande d'être tenu pendant pluſieurs années ſous une caiſſe vitrée durant l'hiver, pour ne le planter enſuite à demeure qu'à de bonnes expoſitions; encore ſera-t-il la proie des hivers rigoureux qui fondent quelquefois ſur nous du fond du nord.

Le *pin* du lord Weymouth eſt un des plus beaux arbres toujours verds qu'on puiſſe cultiver: il s'élance ſur un tronc droit comme un jonc à une hauteur extraordinaire; ſon écorce unie, brillante & d'un gris argenté, reſſemble à une étoffe de ſoie; d'eſpace en eſpace ſe déploient, en étoile réguliere, les différens étages de ſes branches latérales par-tout garnies de franges vertes; de ſes feuilles longues & menues, & du dernier étage jaillit annuellement une fleche quelquefois haute de trois piés. Il s'éleve preſque auſſi aiſément que le *pin* d'Ecoſſe, & ſe traite comme le méleſe. Il aime les terres fraîches & les lieux abrités des vents du ſud-oueſt. Nous dirons en paſſant que, lorſqu'on voudra avoir une maſſe de différentes eſpeces de

pin, il faudra planter d'avance les bords de l'eſpace qu'on lui deſtine d'un double rang de *pins* d'Ecoſſe en échiquier, à quatre ou cinq piés les uns des autres. On plantera enſuite ſucceſſivement les *pins* étrangers, en avançant vers le centre dans l'ordre de leur délicateſſe ou de leur ſenſibilité.

Les autres *pins* d'Amérique viennent bien dès qu'ils ont quatre ou cinq ans, mais ils ſont très-difficiles à élever. Pluſieurs expériences fâcheuſes nous ont appris qu'il faut les ſemer dans un ſable gras mêlé de terre franche, & qu'ils ne peuvent ſupporter le terreau & les terres fumées. Ils levent à merveille, mais on les voit enſuite périr tous les jours par différentes cauſes; une des principales eſt l'humidité, ſoit des arroſemens, ſoit des pluies. Il faut ne les arroſer que très-rarement & très-ſobrement, & employer un goupilllon trempé dont on ſecouera légérement ſur eux la douce roſée: que la pluie ſoit trop forte ou trop continue, il faudra les en garantir avec des cloches; les caiſſes où ſe font ces ſemis doivent être placées les deux premiers hivers ſous des caiſſes vitrées, autrement la gelée ſouleveroit la terre & déracineroit ces frêles plantules. Au commencement d'avril, on placera les caiſſes contre un mur expoſé au nord ſans les enterrer, & les poſant même ſur des pierres; peut-être qu'un ſemis de ce *pin* fait en pleine terre ſous un auvent de bois, ou ſous la touffe épaiſſe d'un arbre, pourroit réuſſir. La méthode indiquée pour le cedre du Liban (*article* MÉLESE,) leur convient auſſi.

Le *pin* de marais ne peut ſubſiſter que dans les lieux humides; & lorſqu'ils le ſont trop, la gelée l'incommode extrêmement. Ce *pin* dont les feuilles de près d'un pié de long ſont raſſemblées en touffe au bout des branches, eſt d'un aſpect très-bizarre. (*M. le baron de* TSCHOUDI.)

PIN, *maniere d'en tirer le ſuc réſineux*, (*Art méch.*) on choiſit pour cet effet le *pin* le plus commun dans les forêts du pays ſablonneux, connu ſous le nom de *landes de Bordeaux*, c'eſt le petit *pin* maritime de Gaſpard Bauhin, ou celui que M. Duhamel déſigne par le n°. 3, à l'*article* du *pin*, de ſon *traité des arbres & arbuſtes*.

Pour retirer du ſuc réſineux de ce *pin*, on attend qu'il ait acquis quatre piés de circonférence. Il eſt parvenu à cette groſſeur environ trente-cinq ans après ſa naiſſance dans les bons terrains, c'eſt-à-dire, dans des ſables profonds de trois ou quatre piés. En général la grandeur de l'arbre, la rapidité de ſon accroiſſement, l'abondance du ſuc réſineux, & la bonne qualité du bois augmentent toujours en raiſon d'une plus grande épaiſſeur de la couleur du ſable.

L'ouvrier commence par emporter la groſſe écorce de l'arbre depuis ſa racine juſqu'à la hauteur de deux piés ſur ſix pouces de largeur. Cette premiere opération ſe fait au mois de janvier, & c'eſt avec une hache ordinaire qu'elle s'exécute. Enſuite dès que les froids ſemblent avoir ceſſé, il enleve avec une hache d'une ſtructure particuliere, le *liber* ou la ſeconde écorce; il pénetre auſſi dans le corps ligneux, & il emporte un copeau très-mince.

Cette premiere entaille faite au pié de l'arbre, n'a guere plus de trois pouces de hauteur; & elle ne doit point excéder quatre pouces en largeur. L'ouvrier la rafraîchit chaque ſemaine, quelquefois plus ſouvent, lui conſervant ſa même largeur; mais s'élevant toujours de maniere qu'après ſix ou ſept mois, qui ſont le temps de ce travail, elle ſe trouve haute d'environ 15 pouces.

L'année ſuivante, après avoir enlevé encore deux piés de groſſe écorce, il éleve de nouveau ſon entaille de 15 pouces, & il continue de même pendant huit années conſécutives, après leſquelles elle a acquis environ 11 piés de hauteur.

La neuvieme année, on entame l'arbre à la racine, auprès de l'endroit où s'eſt faite la premiere opération; on ſuit celle-ci pendant huit ans, & procédant toujours de la même maniere, on fait le tour de l'arbre, même pluſieurs fois, car on pratique auſſi des entailles ſur les cicatrices qui ont couvert ſes premieres plaies.

Après trois ou quatre ans, l'ouvrier ne ſauroit pourſuivre ſon ouvrage ſans le ſecours d'une échelle. Celle qu'il emploie

& qu'il eſt quelquefois obligé d'appliquer à plus de deux mille *pins* éloignés au moins de quinze piés les uns des autres, devroit être légere, & faite de maniere à ne point l'embarraſſer dans ſa marche, qui eſt aſſez prompte. Sa conſtruction remplit ces deux objets. C'eſt une groſſe perche qu'on a rendue fort mince par le haut, & qu'on a diminuée par le bas juſqu'à ne lui laiſſer que deux pouces de diametre. On ménage un empatement au bout inférieur, & enſuite des ſaillies peu éloignées les unes des autres, & taillées en cul-de-lampe. L'extrémité ſupérieure eſt applatie & un peu courbée. L'ouvrier l'engage dans quelqu'un des intervalles que laiſſent entr'elles les rugoſités de l'écorce. Il s'éleve à la hauteur qui lui convient ; & l'un de ſes piés demeurant ſur une des ſaillies, il embraſſe l'arbre de l'autre jambe. Dans cette attitude il ſe ſert de ſa hache, & il continue ſon ouvrage de la maniere qui a été décrite.

Une hache dont le tranchant ſe trouveroit dans le plan du manche entameroit difficilement le *pin* de la maniere qu'on conçoit aſſez qu'il doit l'être, c'eſt-à-dire, en formant une eſpece de voûte à l'origine de l'entaille. Auſſi la hache eſt-elle montée obliquement ſur ſon manche, & de plus courbée en dehors à l'extrémité du tranchant la plus éloignée de la main de l'ouvrier.

Depuis le printemps juſqu'au mois de Septembre, le ſuc réſineux coule ſous une forme liquide ; & dans cet état il ſe nomme *galipot*. Il va ſe rendre dans de petites auges taillées dans l'arbre même, à la naiſſance des racines. Celui qui ſort depuis le mois de ſeptembre ſe fige le long de l'entaille, à laquelle il ſe colle quelquefois. Sous cette forme, on le nomme *barras*. On le détache, lorſque cela eſt néceſſaire, avec une petite ratiſſoire emmanchée.

On met le galipot & le barras dans une chaudiere de cuivre montée ſur un fourneau de briques ou de tuileaux maçonnés avec de la terre graſſe. On introduit le feu ſous la chaudiere par un conduit ſouterrain, & on l'entretient avec du bois de *pin*, mais ſeulement avec la *tede*, c'eſt-à-dire, avec la partie qui a été entaillée. Le ſuc réſineux doit être tenu ſur le feu juſqu'à ce qu'il ſe réduiſe en poudre étant preſſé entre les doigts. Alors on étend de la paille ſur une auge de bois. On répand avec un poêlon la matiere ſur cette paille. Elle tombe dans l'auge parfaitement nette, ayant dépoſé ſur ce filtre les corps étrangers dont elle étoit chargée. On la fait couler par un trou percé à l'extrémité de l'auge dans des creux cylindriques pratiqués dans le ſable, & où elle eſt conduite par différentes rigoles. Elle s'y moule en pains du poids de cent ou de cent cinquante livres. Cette préparation du ſuc réſineux ſe nomme *le bray ſec*.

Dans quelques endroits on travaille avec beaucoup de propreté les creux dans leſquels on moule le bray ſec. On a une aire remplie de ſable fin, dans lequel on enfonce des morceaux de bois auxquels on a donné en les tournant la forme d'un petit tourteau. On remplit ces creux de matiere fondue, qu'on tranſporte avec le poêlon ; il en ſort de petits pains plus eſtimés que les grands, & qu'on vend plus avantageuſement.

Le ſuc réſineux étant dans l'auge, bien depuré & encore très-chaud, on y mêle de l'eau qu'on a fait chauffer, mais qu'on n'a point laiſſé bouillir. On braſſe fortement le mélange avec de grandes ſpatules de bois. Il devient jaune à meſure qu'on lui donne de l'eau ; & lorſque la couleur eſt parvenue au ton qu'on ſouhaite, on fait couler la matiere dans les moules où elle ſe durcit ; & c'eſt la *réſine*.

Le ſable ne pouvant ſe ſoutenir par lui-même, il céderoit au poids du bray ou de la réſine, dont les maſſes deviendroient informes. On mouille les creux & les rigoles pour leur donner de la conſiſtance.

On met du galipot dans la chaudiere. Lorſqu'il eſt aſſez cuit pour avoir pris une couleur légérement dorée, on le coule & on le fait paſſer de l'auge dans les barriques, où il conſerve l'état de liquidité d'un ſirop très-épais.

Dans la partie ſeptentrionale des forêts de *pins*, on expoſe le galipot au grand ſoleil dans des baquets. Les pieces du fond de ces baquets n'étant pas exactement

jointes, le galipot fondu tombe dans des auges placées pour le recevoir. C'eſt la *térébenthine de ſoleil* beaucoup plus eſtimée que la premiere, qu'on appelle *térébenthine de chaudiere*.

La térébenthine ayant été miſe avec de l'eau dans une chaudiere entiérement ſemblable à celle dont on ſe ſert pour faire l'eau-de-vie, & qui a le même attirail que celle-ci, on en tire par la diſtillation une liqueur d'une odeur pénétrante & aſſez déſagréable, qu'on nomme *huile de térébenthine*.

On conſtruit avec des tuileaux & de la terre graſſe un four aſſez ſemblable à ceux qui ſervent à cuire le pain. Il en differe par une ouverture pratiquée à ſon ſommet, & par ſa baſe creuſée en maniere d'entonnoir fort évaſé. Cette baſe pavée de briques, communique par un canal à une auge qui ſe trouve au dehors du four. L'auge & le canal ſont conſtruits de briques liées avec de la terre graſſe. Ce four eſt inſcrit dans une cage quadrangulaire formée par des poutres de *pin* poſées les unes ſur les autres, & aſſemblées par leurs extrémités. L'intervalle qui reſte entre le four & la cage, doit être bien garni de terre. Après avoir rempli ce four de copeaux enlevés en entaillant les *pins*, de la paille à travers laquelle le galipot & le barras ont été filtrés, de mottes de terre ramaſſées ſous les *pins*, & pénétrées du ſuc qui en a découlé, on met le feu par le trou du ſommet; une ſubſtance noire & graſſe coule bientôt après, & va ſe rendre dans l'auge. On garnit le feu, & lorſqu'il a brûlé aſſez long-temps pour que la matiere ait perdu une partie de ſa liquidité, & qu'elle ſe réduiſe en poudre entre les doigts, on l'éteint en couvrant l'auge de gazon. On fait couler dans des trous creuſés dans le ſable ce qui étoit contenu dans l'auge, & on a des pains d'une matiere noire & dure qu'on nomme *pegle*, nom qui paroît répondre au mot françois *poix*.

Ces différentes préparations viennent de l'arbre vivant; il faut le détruire pour avoir le goudron. On le tire de la partie des *pins* la plus chargée de ſuc réſineux. Le bois propre à donner du goudron eſt peſant, rouge, & quelquefois tranſparent en quelque degré, lorſqu'on l'a rendu fort mince. Les *pins* n'en fourniſſent pas dans toute leur étendue; & la quantité qu'ils en fourniſſent, dépend de la nature des terrains. On en trouve par-tout dans les racines des arbres coupés depuis quelques années; la tede en donne en petite quantité dans les bois les plus avancés vers l'orient ou vers le ſud-eſt, parce que la couche de ſable y eſt moins épaiſſe, & plus abondamment dans les forêts les plus voiſines de la mer. Dans ces mêmes cantons où le ſable deſcend à une plus grande profondeur, les arbres que l'âge, les incendies, ou d'autres accidens ont fait périr, & qui ont demeuré ſur pié ou renverſés pendant pluſieurs années, ont du bois propre à faire du goudron dans preſque toute la longueur de leur tige.

On coupe le bois propre au goudron en petites bûches de deux piés de longueur, ſur un pouce & demi de largeur, dans chacune des deux autres dimenſions. On le raſſemble auprès du four, qui n'eſt autre choſe qu'une aire circulaire de dix-huit ou vingt piés de diametre, pavée de briques creuſées en entonnoir, & plus baſſe d'environ deux piés au centre qu'à la circonférence. Le centre eſt percé d'un trou qui communique à un canal bâti de brique qui, paſſant ſous le four, va ſe terminer à une foſſe. Autour d'un jeune *pin* qu'on a fait entrer dans ce trou, & qu'on éleve perpendiculairement, on arrange les bûches avec beaucoup de ſoin, obſervant qu'un de leurs bouts ſoit dirigé vers le centre, & l'autre vers la circonférence. Après avoir formé de cette maniere une pile de bois d'environ vingt piés de hauteur, on la couvre de gazon dans toute ſon étendue, exceptant ſeulement une ouverture qu'on laiſſe au ſommet, & on retire le *pin* autour duquel elle a été conſtruite.

Ce bûcher ayant été allumé par ſon extrémité ſupérieure, rien n'eſt plus intéreſſant que d'empêcher que le feu ne trouve quelque iſſue. Lorſqu'il menace de ſe faire jour par quelque endroit, on y met auſſitôt du gazon qu'on a en réſerve, & dont on doit être bien fourni.

Il ſort d'abord une certaine quantité

d'eau rouſſe, enſuite vient le goudron, c'eſt-à-dire, cette ſubſtance noire, un peu liquide, mais épaiſſe & gluante, qui eſt aſſez connue; on la reçoit dans des barils qu'on arrange dans la foſſe au deſſous d'une gouttiere qui termine le canal.

On ne ſe met point en peine de ſéparer du goudron l'eau qui le précede dans cette diſtillation lorſqu'il en entre dans les barils. Elle ne lui eſt point nuiſible, à la différence de l'eau commune qui en altéreroit la qualité.

Trois parties de *pegle* & une partie de goudron miſes ſur un fourneau dans une chaudiere de fer, fondues enſemble & bien écumées, font ce qu'on appelle le *bray gras*. Cette matiere qui a quelque degré de liquidité, ſe tranſporte dans des barils, dans leſquels on l'entonne en la tirant de la chaudiere.

PIN (*chenille de*), (*Inſectolog.*) en latin *pithyocampa*. Les forêts de *pins* nourriſſent ces fameuſes chenilles, qui paſſent une grande partie de leur vie en ſociété, & qui ſont dignes d'attention par la ſeule quantité & la qualité de la ſoie dont eſt fait le nid qu'elles habitent en commun. Cette ſoie eſt forte, & les nids ſont quelquefois plus gros que la tête d'un homme.

La figure de ces nids eſt toujours à peu près celle d'un cône renverſé. Tout l'intérieur eſt rempli de toiles dirigées en différens ſens, leſquelles forment divers logemens qui communiquent.

Toutes les *chenilles de pin* ſorties des œufs d'un même papillon, travaillent apparemment de concert à ſe conſtruire un nid peu de temps après qu'elles ſont nées. Elles en ſortent toutes à la file au lever du ſoleil pour aller chercher de la pâture; une trace de ſoie d'une ligne de large, marque la route qu'elles ſuivent pour s'éloigner de leur nid; & elles y reviennent par la même route deux ou trois heures après en être ſorties.

Cette chenille n'eſt guere plus grande & plus groſſe dans nos climats que la chenille de grandeur médiocre. Elle eſt velue, ſa peau eſt noire, & paroît en une infinité d'endroits au travers des poils. Ceux du deſſus du corps ſont feuille morte, & ceux des côtés ſont blancs: ſa tête eſt ronde & noire; elle a ſeize jambes, dont les membraneuſes ſont armées de demi-couronnes de crochets; la peau du ventre eſt raſe, d'un vilain blanchâtre; ſes poils ne portent nulle part des tubercules; ils tirent leur origine de la peau même.

Ces chenilles, comme la plupart de celles qui aiment à s'enfoncer en terre pour ſe métamorphoſer, ſe métamorphoſent néanmoins, quoique la terre leur manque.

On leur a attribué une ſingularité étonnante, celle de ne jamais ſe transformer en papillon, celle de faire des œufs pendant qu'elles ſont chenilles. Ce ſeroit-là un grand prodige dans l'hiſtoire des inſectes; auſſi ce prodige merveilleux eſt-il contraire aux obſervations.

Mais une autre particularité véritable de ces chenilles, c'eſt d'avoir ſur le dos des eſpeces de ſtigmates, différens de ceux par leſquels elles reſpirent l'air; & qui plus eſt, de darder viſiblement dans certains temps par ces mêmes ſtigmates des flocons de leurs poils même aſſez loin. Ils peuvent en tombant ſur la peau y cauſer des démangeaiſons, pour peu qu'on ait été près de ces chenilles; mais l'effet en ſera bien plus grand ſi on les a maniées.

Voilà ſans doute la cauſe de l'averſion qu'on porte ſur tout à cette eſpece de chenille, & qui la fait regarder non ſeulement comme venimeuſe à toucher, mais encore comme un poiſon dangereux pour l'intérieur. Quelques modernes en parlent ainſi avec tous les anciens naturaliſtes; les uns nous diſent qu'elles agiſſent en véſicatoires ſur la peau, comme les canthárides; & d'autres qu'elles ont un venin encore plus efficace, ſi on en avaloit miſes en poudre; cette derniere opinion eſt établie anciennement dans les pays chauds, & le droit romain en condamne l'uſage formellement par les plus grandes peines.

Tous les juriſconſultes connoiſſent la loi contre ceux qui empoiſonneront avec l'eſpece de chenille nommée *pithyocampæ*, c'eſt-à-dire, *chenille de pin*, ainſi que le mot grec le porte.

C'eſt une faute pour le dire en paſſant, *in*

digeſt. apud Marcellum, *liv. XLVIII*, *tit. ad leg. corn. de venef.* le mot de *pithyocarpa*, qu'on y trouve pour *pithyocampa*.

Ulpien expliquant la loi *cor. de Sicar.* met au nombre des gens qui ont mérité la peine ſtatuée par cette loi, ceux qu'il nomme *pithyocampæ propinatores*. Y avoit-il réellement dans le pays chaud une chenille de *pin* qui empoiſonnât & que nous ne connoiſſons plus ? Ou plutôt cette idée ſeroit-elle une erreur populaire qui a paſſé juſqu'à nous par tradition & par écrit ? Il y en a tant de ce genre !

PIN, (*Iconolog.*) il étoit conſacré à pluſieurs déités, mais ſur-tout à Cybele ; car on le trouve ordinairement repréſenté avec cette déeſſe. Le dieu Sylvain porte auſſi quelquefois de la main gauche un rameau de *pin* chargé de ſes pommes. Properce prétend encore, que le dieu d'Arcadie aimoit & favoriſoit cet arbre de ſa protection. Enfin, on s'en ſervoit par préférence à tout autre pour la conſtruction des bûchers ſur leſquels on brûloit les morts ; & c'étoit-là le meilleur uſage qu'on en pût tirer. (*D. J.*)

PINACIA, ſ. f. (*Ant. greq.*) πινακία ; on nommoit ainſi chez les Athéniens des tablettes de cuivre, où étoient écrits les noms de toutes les perſonnes duement qualifiées de chaque tribu, qui aſpiroient à être juges de l'aréopage. On jetoit ces tablettes dans un grand vaſe, & l'on mettoit dans un autre vaſe un pareil nombre de feves, dont il y en avoit cent de blanches, & toutes les autres noires. On tiroit le nom des candidats & les feves une par une, & tous ceux dont les noms étoient tirés conjointement avec une feve blanche, étoient reçus dans le ſénat. Du temps de Solon, il n'y avoit que quatre tribus, dont chacune éliſoit cent ſénateurs ; de ſorte qu'alors l'aréopage n'étoit compoſé que de quatre cents membres ; mais le nombre des tribus ayant enſuite été augmenté, le nombre des ſénateurs le fut auſſi proportionnellement : cependant la maniere de les élire ſubſiſta toujours la même. Potter, *Archæol. græc. tom. I*, *pag. 97.* (*D. J.*)

PINACLE, ſ. m. ſe dit *en Architecture* du haut ou du comble d'une maiſon qui ſe termine en pointe. *Voyez* COMBLE.

Ce mot vient du latin *pinna*, *pinnaculum* : les anciens ne donnoient guere qu'aux temples cette eſpece de comble ; leurs combles ordinaires étoient tous plats ou en maniere de plate-forme. *Voyez* PLATE-FORME.

C'eſt du *pinacle* que le fronton a pris ſon origine. *Voyez* FRONTON.

PINACLE, (*Antiq. rom.*) le *pinacle* étoit une ſorte d'ornement parmi les Romains, que l'on mettoit au haut des temples. Les Grecs l'appelloient ακρὸν ἀέτωμα, & les Romains *faſtigium* ; on en voit ſur les médailles anciennes. Il ne dépendoit pas des particuliers de poſer à leur volonté de pareils ornemens ſur leurs maiſons. C'étoit une faveur précieuſe qu'il falloit obtenir du ſénat, comme tout ce qui ſe prenoit ſur le public. C'eſt ainſi que pour honorer Publicola, on lui donna la permiſſion de faire que la porte de ſa maiſon s'ouvrît dans la rue, au lieu de s'ouvrir en dedans. Céſar jouiſſoit de l'honneur du *pinacle*, que le ſénat n'oſa pas lui refuſer, & qui diſtinguoit ſa maiſon de toutes les autres. Au reſte, le *pinacle* étoit décoré de quelques ſtatues de dieux ou de quelques figures de la victoire, ou d'autres ornemens, ſelon le rang, ou la qualité de ceux à qui ce privilege rare étoit accordé ; car les maiſons à *pinacles*, étoient regardées comme des temples. (*D. J.*)

PINACLE *du temple*, (*Critiq. ſacrée.*) *pinnaculum templi*, en grec το πτερύγιον τοῦ ἱεροῦ, *Luc. iv. 9.* C'étoit la galerie qui régnoit autour du toit plat de Jéruſalem, ou la tourelle bâtie ſur le veſtibule du temple. (*D. J.*)

PINAHUITZXIHUITL, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbuſte de la nouvelle Eſpagne, que l'on déſigne dans de certaines provinces ſous le nom de *cocochiatli*. Il a communément deux piés de haut ; ſes tiges ſont minces & épineuſes ; ſes feuilles ſont diviſées en ſix parties ; ſes fleurs reſſemblent à celles du châtaignier, & ſon fruit qui forme de petites grappes, reſſemble à la châtaigne ; il eſt verd d'abord, enſuite il devient rougeâtre. Cette plante a, dit-on, les propriétés de la ſenſitive ; elle

ſe contracte lorſqu'on la touche, ou même lorſqu'on en approche.

PINARA, (*Géogr. anc.*) 1°. ville d'Aſie, dans la Lycie. Strabon, qui la met dans les terres au pié du mont Cragus, dit que c'étoit une des plus grandes villes de la Lycie; Etienne le géographe la place mal-à-propos dans la Cilicie. Les habitans de cette ville étoient appellés *Pinaretæ*.

2°. *Pinara*, ville de la Cæléſyrie, dans la partie ſeptentrionale, ſur le Gindarus; car la Cæléſyrie s'étendoit juſques-là, ſelon Pline, *liv. V, ch. xxiij.* Ptolomée *l. V, ch. xv*, la place dans la Piérie de Syrie. (*D. J.*)

PINARIENS, ſ. m. *Pinarii*, (*Antiq. rom.*) prêtres d'Hercule. Ils furent ainſi nommés ἀπὸ τῆς πτνης, *à fame*, pour marquer qu'il ne leur étoit pas permis de goûter aux entrailles des victimes, dont les ſeuls Potitiens avoient droit de manger; & cela en punition de s'être trouvés trop tard aux ſacrifices, dont Hercule leur avoit donné le ſoin: cette punition fut donc l'effet de leur négligence.

Enfin, le ſacré miniſtere ceſſa dans ces deux ordres de prêtres; car du temps de Denis d'Halycarnaſſe, c'étoient des eſclaves achetés des deniers publics, qui avoient ſoin des ſacrifices d'Hercule. Voici la cauſe de ce changement, rapportée par Tite-Live, *liv. IX* de ſon hiſtoire.

Tandis que Claudius Appius faiſoit les fonctions de cenſeur, il engagea les Potitiens à ſe décharger du ſoin des ſacrifices dont ils étoient les miniſtres, & à l'inſtruire des cérémonies dont ils avoient ſeuls la connoiſſance; mais il arriva, dit l'hiſtorien latin, que la même année, de douze branches dont étoit alors compoſée la famille des Potitiens, il mourut trente perſonnes toutes en âge d'avoir poſtérité, & que toute la race fut éteinte. Appius lui-même, pour avoir donné ce conſeil, devint aveugle; comme ſi Hercule eût voulu venger ſur Appius, & ſur tous les Potitiens, le mépris qu'ils avoient de ſes ſacrifices, en les remettant en d'autres mains. (*D. J.*)

PINASSE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un bâtiment fait à pouppe quarrée, dont l'origine vient du nord, & qui eſt fort en uſage en Hollande. On croit qu'on l'a appellé ainſi de *pinaſſe*, *pin*, à cauſe que les premieres *pinaſſes* ont été faites de pin. Comme le vaiſſeau de 134 piés de long, de l'étrave à l'étambort, dont les proportions ſe trouvent ici ſous chaque mot de conſtruction, ou de membres de vaiſſeaux, eſt une *pinaſſe*, il n'eſt pas beſoin d'en donner encore d'autres devis.

Pinaſſe, c'eſt un petit bâtiment de Biſcaie, qui a la pouppe quarrée: il eſt long, étroit, léger; ce qui le rend propre à la courſe, à faire des découvertes, & à deſcendre du monde en une côte; il porte trois mâts & va à voiles & à rames.

PINCE, ſ. f. (*outil.*) gros levier de fer rond, de quatre piés de long & de deux piés de diametre, coupé d'un côté en biſeau, pour lui donner plus de priſe & d'entrée dans les joints des pierres, ou autres matieres, qu'il ſert à remuer, à disjoindre, & à démolir.

Il y a auſſi de petites *pinces* qui ſervent ſeulement à mettre en place des ouvrages de menuiſerie, de charpente, ou ceux des marbriers & des tailleurs de pierre. Les *pinces* qu'on appelle *piés-de-chevre*, ſont courbées & refendues par le bout; en ſorte qu'elles ont aſſez la figure du pié de l'animal dont elles ont pris le nom. Pluſieurs ouvriers ſe ſervent de la *pince*, entr'autres les maçons, charpentiers, paveurs, tailleurs de pierres, carriers, *&c.*

Ce ſont les taillandiers qui font & qui vendent les *pinces*, quand elles ſont groſſes; les petites ſe font par les ſerruriers: il s'en trouve auſſi dans les boutiques de clincaillers. *Savary.* (*D. J.*)

PINCE, (*Art milit.*) inſtrument de mineurs; ils en ont de pluſieurs ſortes. La *pince* ſimple, qui a la pointe droite ou courbe; la *pince* à talon; la *pince* à pié-de-biche, noms qui viennent de la figure de la *pince*. Ils ont encore une *pince*, qu'ils appellent *pince* à main, ainſi dite, parce que dans le milieu de la barre, il y a comme un nœud pour arrêter la main. (*D. J.*)

PINCES, (*outil d'Arquebuſier.*) Ces *pinces* ſont exactement faites comme les

pinces des ſerruriers, *&c.* les arquebuſiers s'en ſervent pour pluſieurs uſages, & en ont de rondes & de plates.

PINCE *à dreſſer les aiguilles*, voyez l'*article* MÉTIER A BAS, *au mot* BAS.

PINCE, inſtrument dont les bourreliers ſe ſervent pour aſſujettir les cuirs dans le temps qu'ils les couſent. Cet inſtrument eſt de bois & compoſé de deux pieces : la premiere a environ trois à quatre piés de longueur, eſt arrondie par en bas, & terminée en pointe, & large & applatie par en haut. La ſeconde partie qui n'a guere qu'un pié & demi de long, s'enclave au milieu de la premiere par une eſpece de charniere de bois, & s'applique par en haut ſur le côté applati de la premiere. Pour ſe ſervir de cet inſtrument, l'ouvrier le place entre ſes jambes & entr'ouvrant les deux parties de l'inſtrument qui ſe joignent par en haut comme une véritable *pince*, il y paſſe le cuir qu'il veut aſſujettir ; & pour lors il tient l'inſtrument bien ſerré entre ſes genoux. On ſe ſert plus ordinairement de cet inſtrument pour piquer, ourler, & coudre les ouvrages les moins groſſiers des bourreliers.

PINCE, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une ſorte de tenaille à mâchoires creuſes & rondes, pour tenir les petits ouvrages qui n'ont point de priſe.

PINCES PLATES, *terme & outil de Chaînetiers*, qui leur ſert pour tenir les anneaux & chaînons qu'ils veulent ſouder ou qu'ils veulent limer. C'eſt un outil de fer de la longueur de cinq ou ſix pouces, compoſé de deux branches enchâſſées en croiſſant l'une dans l'autre environ aux deux tiers, & arrêtées par un clou rivé, pour leur laiſſer le mouvement libre de s'ouvrir & de ſe refermer ; les branches d'en bas forment une eſpece de ventre bombé en dehors pour les empoigner plus commodément ; & celles d'en haut ſont plates & larges, ce qui forme une eſpece de tenaille.

PINCES RONDES, *terme & outil de Chaînetiers*, qui leur ſert pour donner la figure ronde aux chaînons ou anneaux qu'ils veulent faire. Elles ne different en rien des *pinces rondes* dont pluſieurs autres ouvriers ſe ſervent.

PINCE, (*Chaudronnier.*) Les *pinces* des chaudronniers ſont des tenailles de fer aſſez ſemblables à celles des ſerruriers, maréchaux & taillandiers, mais beaucoup plus petites. Ils s'en ſervent pour tenir leur ouvrage, lorſqu'ils ont beſoin de le mettre au feu.

PINCE, *outil de Cordonnier*, c'eſt une eſpece de tenaille de fer de dix à douze pouces de longueur, dont la tête eſt très-maſſive, ordinairement de figure cubique, & dentelée en dedans, en ſorte que les dents d'un des côtés s'engrenent dans les dents du côté oppoſé. Cette *pince* eſt particuliere aux cordonniers, qui s'en ſervent pour mettre le ſoulier ſur la forme, après que l'empeigne & les quartiers ont été couſus.

Quand cette *pince* eſt fermée, ils uſent de la tête comme de marteau pour cogner les clous à brocher, & des bouts des branches qui ſont fendus comme des tenailles pour les retirer : mais ſon plus grand uſage eſt pour tirer le cuir & l'étendre ſur la forme, &, comme ils diſent, pour le brocher, c'eſt-à-dire, pour le bâtir, & le mettre en état qu'on y couſe la ſemelle dedans. La maſſe eſt large & dentelée, afin qu'elle tienne fermement le cuir, ſans pourtant le pouvoir déchirer.

Ces *pinces* ſe vendent par les marchands de crépin. Les autres clincailliers en font auſſi commerce ; mais les cordonniers s'en fourniſſent plus volontiers chez les premiers. *Dictionn. de commerce.* (*D. J.*)

PINCE, *terme de couturiere*, pli en forme de pointe, qu'on fait ſur divers ouvrages, comme aux chemiſes, manchettes, rabats, *&c.* (*D. J.*)

PINCES RONDES & PLATES, *outil de Ferblantier.* Ces *pinces* ſont faites comme les *pinces* de bien d'autres ouvriers qui s'en ſervent. Les premieres ſont les tenailles plates, & les ſecondes les tenailles rondes.

PINCES LONGUES, RONDES, *outil de Ferblantier*, ce ſont deux morceaux de fer en croix, comme des ciſeaux, attachés au milieu avec un clou, rivés de façon que cela forme des *pinces*. Les branches d'en haut ſont rondes & finiſſent en pointe & celles d'en bas ſont plates ; elles ſervent aux

aux cordonniers pour goudronner & canneler les lampions.

PINCE, *terme de Fondeur*, c'eſt le bord ou l'extrémité inférieure de la cloche, ſur lequel frappe le battant. (*D. J.*)

PINCES RONDES & PLATES, *outils de Gainier.* Ces *pinces* ſont exactement faites comme les autres *pinces* dont tous les autres ouvriers ſe ſervent, comme par exemple celles des chaînetiers, ferblantiers, *&c.*

PINCES *ou* PINCETTES. Cet outil dont les horlogers ſe ſervent pour tenir différentes pieces, ou agir ſur elles avec plus de commodité, eſt compoſé de deux branches mobiles ſur un centre; les extrémités de cet inſtrument ſont taillées & trempées fort dur. Ces tailles ſervent à faire autant de petites dents qui, s'engageant dans la piece qui eſt contenue dans ces extrémités, font qu'on la tient avec plus de force que ſi elles étoient liſſes.

PINCE, (*Maréchal.*) c'eſt dans le pié des chevaux l'arrête que la corne fait aux piés de devant, & qui eſt compriſe entre les deux quartiers. On broche plus haut à la *pince* des piés de devant qu'à ceux de derriere, parce que la corne ou la *pince* eſt plus forte; & qu'en brochant haut, il y a outre cela moins de danger de rencontrer le vif.

Pinces ſont auſſi quatre dents de devant de la bouche du cheval, qu'il pouſſe entre deux ou trois ans, & dont deux ſont à la mâchoire ſupérieure & deux à l'inférieure.

PINCES DE BOIS, ſont parmi les *Orfevres en gros*, des *pinces de bois* dont ils ſe ſervent pour tirer les pieces d'orfévrerie du blanchiment, parce que le fer rougiroit l'argent & gâteroit le blanchiment.

PINCE, *outil de Paſſementier*, petit inſtrument de fer, en formé de tenailles pointues, dont ſe ſervent les paſſementiers-boutonniers, pour redreſſer les fleurs de leurs campanes, & autres ſemblables ouvrages. (*D. J.*)

PINCE, *inſtrument de Paveur*, barre de fer ronde & preſque groſſe comme le bras, grande d'environ trois piés, & pointue par le bout, dont les *paveurs* ſe ſervent pour arracher le pavé. (*D. J.*)

PINCE, *outil de Relieur*, outil en forme de tenaille de fer; le mors de cette petite tenaille, c'eſt-à-dire, l'endroit par où elle *pince*, eſt plat. On s'en ſert pour pincer les nervures; ce qui ſe fait en approchant avec la *pince* de chaque côté des nerfs, les ficelles dont le livre eſt fouetté. (*D. J.*)

PINCES, *inſtrument du métier des étoffes de ſoie.* Les *pinces* ſont un petit outil de fer à deux branches repliées l'une contre l'autre, bien limées, & qui ſe rencontrent juſte lorſqu'on appuie les doigts pour les ſerrer; elles ſervent à nettoyer les étoffes, à meſure qu'elles ſe fabriquent, ou quand elles ſont fabriquées.

La *pince* eſt encore un outil propre à couper le poil du velours, à meſure qu'il ſe fabrique.

PINCES, *en terme de Tabletier-Cornetier*, ſe dit de groſſes tenailles dont les ſerres ſont plates, qui ſont attachées à un banc ou à un établi. Elles ſervent à tenir le galin dans la marmite où on l'a mis pour le mollifier, pour l'étendre & pour l'ouvrir. *Voyez* MOLLIFIER, ETENDRE & OUVRIR. Ces *pinces* ſont tenues fermées par le moyen d'une traverſe percée de pluſieurs trous, dans leſquels une des extrémités paſſe. Ces trous ſont faits de diſtance en diſtance, pour que les *pinces* reſtent plus ou moins ouvertes ſelon l'épaiſſeur de la piece qu'elles tiennent.

PINCES, ſ. f. pl. (*terme de Chaſſe.*) les chaſſeurs nomment *pinces* les deux bouts des piés des bêtes fauves. L'uſure de leurs *pinces* prouve que la bête eſt vieille.

PINCÉ, (*Muſique.*) ſorte d'agrément propre à certains inſtrumens, & ſur-tout au claveſſin: il ſe fait, en battant alternativement le ſon de la note écrite avec le ſon de la note inférieure, & obſervant de commencer & finir par la note qui porte *le pincé.* Il y a cette différence du *pincé* au tremblement ou trill, que celui-ci ſe bat avec la note ſupérieure, & le *pincé* avec la note inférieure. Ainſi le trill ſur *ut* ſe bat ſur l'*ut* & ſur le *re*, & le *pincé* ſur le même *ut* ſe bat ſur l'*ut* & ſur le *ſi.* Le *pincé* eſt marqué, dans les pieces de Couperin, avec une petite croix fort ſemblable à celle avec laquelle on marque le trill

dans la muſique ordinaire. *Voy.* les ſignes de l'un & de l'autre, à la tête des pieces de cet auteur. (*S*)

PINCEAU DE MER, (*Hiſt. nat.*) inſecte de mer mis au rang des zoophytes. Il reſſemble beaucoup par ſa forme aux pinceaux des peintres : il a une ſorte de tuyau dur qui tient aux rochers de la mer par un ligament mou & lâche ; la ſubſtance intérieure de ce tuyau eſt charnue & jaune ordinairement, & quelquefois d'une autre couleur. Rondelet, *hiſt. des Zoophytes, chap. v. Voyez* INSECTE.

PINCEAU, *terme & outil de Ceinturier*, qui ſert à poſer la colle ſur leur ouvrage. Ce *pinceau* eſt de ſoie de cochon, de la groſſeur environ d'un pouce, emmanche d'un morceau de bois de la longueur de ſix pouces.

PINCEAU *à goudronner*, (*Marine.*) c'eſt un *pinceau* de ſoie de cochon ; il eſt emmanché de côté, & ſert à goudronner le vaiſſeau, les mâts & les vergues.

PINCEAU, nom général qu'on donne à tout inſtrument dont les *peintres* ſe ſervent pour appliquer leurs couleurs.

Ce mot vient du mot latin *penicillus*, *peniculus* ou *penicillum*, qui ſignifie la même choſe. Il y a des *pinceaux* de différentes eſpeces & de différente matiere. Ceux dont on ſe ſert plus ordinairement ſont du poil de la queue d'un animal appellé *petit-gris*, eſpece d'écureuil. On en fait de queues de blaireau, du putois, du poil de chien ; on en fait de ſoie de porc, de ſanglier, qu'on appelle *broſſe*. Les *pinceaux* & broſſes ſont renfermés par un bout dans des tuyaux de plume, & le bout des *pinceaux* ſe termine en pointe. Lorſqu'on veut de groſſes broſſes, on les fait, ainſi que les petites, avec de la ſoie de porc ; mais ne pouvant les enfermer dans un ſeul tuyau de plume, on en ouvre pluſieurs dont on les enveloppe en les aſſujettiſſant avec une ficelle ; & quelquefois on lie la ſoie de porc autour de l'un des bouts d'un bâton appellé *manche* ou *hampe*. On fait encore une eſpece de *pinceau* ou broſſe plate, de poil de porc appellé *tranchit*, qui ſert beaucoup dans l'architecture & dans les grands ouvrages. Les *pinceaux* pour la mignature ſont faits de la même maniere que ceux pour peindre à l'huile, à cela près que leur pointe eſt plus aiguë.

Pinceau, ſe dit auſſi en parlant des ouvrages d'un peintre. Ce peintre a un beau *pinceau*, un *pinceau* ſavant. Ce n'eſt pas là de ſon *pinceau* ; je reconnois ſon *pinceau*, &c.

PINCEAU INDIEN, (*Invent. chinoiſe.*) les *pinceaux indiens* ne ſont autre choſe qu'un petit morceau de bois de bambou, aiguiſé & fendu par le bout à un travers de doigt de la pointe. On y attache un petit morceau d'étoffe imbibée dans la couleur qu'on veut peindre ſur de la toile, & qu'on preſſe avec les doigts pour l'exprimer. Celui dont on ſe ſert pour peindre la cire eſt de fer, de la longueur de trois travers de doigt, ou un peu plus. Il eſt mince dans le haut, & par cet endroit il s'inſere dans un petit bâton qui lui ſert de manche ; il eſt fendu par le bout, & forme un cercle au milieu, autour duquel on attache un peloton de cheveux de la groſſeur d'une muſcade ; ces cheveux s'imbibent de la cire chaude qui coule peu-à-peu par l'extrémité de cette eſpece de *pinceau*.

PINCEAU, ſ. m. (*terme de Relieur.*) ſorte de broſſe compoſée d'un manche de bois & de poil de ſanglier ou de cochon. Les relieurs s'en ſervent pour coller & jaſper.

PINCEAUX DE FLANDRE, *en terme de Vergetier ;* ce ſont des *pinceaux* qui viennent de ce pays, & qui ne ſont liés que par deux liens ſeulement. Ces *pinceaux* ne ſont plus recherchés, comme ils l'étoient autrefois ; les ouvriers de Paris en font qui les valent pour le moins, & qu'on leur préfere.

PINCEAU, (*outil de Verniſſeur.*) Les verniſſeurs ſe ſervent de *pinceaux* fort petits & ronds, comme les peintres, pour deſſiner & former des figures & des payſages ſur leurs ouvrages. Ils en ont de plus particuliers avec leſquels ils verniſſent ; ils ſont plats, larges d'un bon pouce, épais de ſix lignes, dont la barbe eſt enchâſſée avec du fer blanc & un petit manche de bois rond : le poil de ces *pinceaux* eſt de poil de petit-gris & de poil de blaireau.

PINCÉE, ſ. f. (*terme de Médecine.*) eſt la quantité de fleurs, de graine, ou autres ſubſtances ſemblables, qui peut tenir entre deux ou trois doigts, le pouce & le ſuivant ou les deux ſuivans.

Ce mot vient du latin *pugillus*, qui ſignifie *petit poing*. C'eſt la même choſe que *pincée*.

Le *pugille* eſt eſtimé la huitieme partie de la poignée, quoique quelques-uns confondent *pugille* avec *poignée*.

PINCELIER, ſ. m. (*Peinture.*) baſſin oblong ou quarré, d'environ ſix pouces de long, qui eſt de fer blanc. Il a une traverſe qui excede un peu ſes bords, ſur laquelle les peintres nettoient leurs pinceaux avec de l'huile, en les faiſant paſſer ſur cette traverſe, & appuyant le doigt deſſus.

PINCER, v. act. (*Gramm.*) en général c'eſt ſerrer avec le bout des doigts. Les oiſeaux *pincent* avec leurs becs; les écreviſſes avec leurs pattes; les ouvriers avec des tenailles. On *pince* les cordes d'un luth, *&c.* Il ſe prend auſſi au figuré, & l'on dit d'un homme qui raille finement, qu'il *pince* ſans qu'on s'en apperçoive.

PINCER LE VENT, (*Marine.*) c'eſt aller au plus près du vent, cingler à ſix quarts de vent près du rhumb d'où il vient. *Voyez* RANGER.

PINCER, PINCEMENT, (*Jardinage.*) *pincement*, en terme de jardinage, eſt l'action d'arrêter par les bouts tous les bourgeons de la pouſſe d'une année, lorſqu'ils ſont parvenus à une certaine longueur. On appelle *pincement* cette opération, parce qu'on ſe ſert des deux ongles du pouce & de l'index pour rogner le bout des branches qui s'échappent trop.

On n'eſt pas bien d'accord ſur la nature des bourgeons pour le *pincement*, ni même ſur les effets, ni ſur les raiſons de *pincer* le bout des branches. Les uns prétendent par ſon moyen empêcher les bourgeons de s'étroler, c'eſt-à-dire de s'alonger trop en reſtant toujours fort menus; & on prétend faire fortifier par-là les bourgeons. D'autres pratiquent le *pincement* à deſſein d'arrêter la ſeve, & de l'empêcher de s'emporter vers le haut. Il en eſt d'autres encore qui s'en ſervent dans la vue de faire ouvrir les yeux d'en bas à deſſein de les faire drageonner.

Le *pincement* eſt en uſage univerſellement dans le jardinage, pendant les mois d'avril, mai & juin. Il ne doit ſe faire que ſur les groſſes branches d'en haut, & jamais ſur les foibles, ni ſur celles d'en bas, qu'il eſt eſſentiel de conſerver afin qu'elles en produiſent d'autres pour remplacer les endroits ſujets à ſe dégarnir. S'il en vient de chiffonnes & de gourmandes, on les retranchera entiérement.

Préſentement on regarde le *pincement* comme la cauſe la plus meurtriere des arbres, & la ſource de leur infécondité; on l'avoit pratiqué ſans aucun examen & par la force du préjugé. On eſt convaincu par les expériences, que l'on ne peut élever en *pinçant* de beaux arbres qui donnent long-temps des fruits. Cette opération détruit le méchaniſme de la végétation par la ſuppreſſion de la cime du bourgeon, laquelle eſt un des organes ou une partie organique la plus néceſſaire de l'arbre pour l'action de la ſeve. Il ne faut *pincer* les arbres que dans un ſeul cas, c'eſt quand on veut faire drageonner un arbre, c'eſt-à-dire, le faire pouſſer par le pié; alors cette opération devient d'une neceſſité indiſpenſable. On *pincera* avec l'ongle les orangers & les autres arbres de fleurs dans les deux pouſſes, pour ôter les jets foibles; & on ne laiſſera point emporter les branches qui pouſſent trop; on les coupera d'une longueur convenable à la forme & à la rondeur de l'arbre, qui eſt la principale choſe que l'on doive obſerver en taillant les orangers.

Ne *pincez* point la premiere année les orangers étêtés, parce qu'ils ont beſoin de toute la longueur des branches pour former promptement une nouvelle tête.

L'ébourgeonnement qu'on a trouvé à ſon *article*, tient lieu de *pincement*, & eſt infiniment meilleur. *Voyez* EBOURGEONNEMENT.

PINCER, (*Maréchal.*) c'eſt approcher delicatement l'éperon du flanc du cheval ſans donner de coup ni appuyer. Le *pincer* eſt une aide, & appuyer un châtiment. *Pincer* du droit, *pincer* du gauche, *pincer* des deux. Lorſqu'on a *pincé* un cheval, il

ne faut pas laiſſer l'éperon dans le poil, mais le retirer d'abord.

PINCER, *en terme de Planeur*, c'eſt proprement l'action de former l'angle qui va tout autour d'une piece de vaiſſelle au deſſus du bouge, ſous la marlie. *Voyez* ARRETE.

PINCER *un livre*, (*terme de Relieur.*) c'eſt approcher avec de petites pinces de fer de chaque côté des nerfs qui ſont au dos d'un livre, les ficelles qui n'en ſont pas aſſez proche quand on l'a fouetté.

PINCER, (*Muſique.*) C'eſt employer les doigts au lieu de l'archet pour faire ſonner les cordes d'un inſtrument. Il y a des inſtrumens à cordes qui n'ont point d'archet, & dont on ne joue qu'en les *pinçant*; tels ſont le ciſtre, le luth, la guitare: mais on *pince* auſſi quelquefois ceux où l'on ſe ſert ordinairement de l'archet, comme le violon & le violoncelle; & cette maniere de jouer, preſque inconnue dans la muſique françoiſe, ſe marque dans l'italienne par le mot *pizzicato*. (*S*)

PINCETTES, ſ. f. plur. (*outil d'Ouvriers.*) inſtrument de fer poli, compoſé d'une tête, d'un bouton, de deux branches & d'une patte.

Ce ſont encore de petites tenailles, les unes ſimples, & les autres à reſſort, dont ſe ſervent divers ouvriers pour placer les différentes pieces de leurs ouvrages, qui ſont trop petites pour être miſes à la main, comme ſont les goupilles, les petites vis & autres ſemblables, particuliérement dans l'horlogerie. Les deux branches de ces tenailles ſont courbées en demi-cercle pour donner plus de force & de tenue au mors lorſqu'on les preſſe. A l'égard du mors, il eſt toujours étroit & ſans courbure; mais aux unes plat & quarré, & aux autres plat & pointu.

Les joailliers ſe ſervent auſſi de *pincettes* très-fines pour prendre les pierres précieuſes qui ſont d'un très-petit volume, & les ranger ſur les deſſins des diverſes pieces de joaillerie qu'ils veulent monter.

Il y a des *pincettes* qui ſervent à arracher le poil & la barbe. On les appelle autrement *pinces*. (*D. J.*)

PINCETTES *à diſſéquer*, (*Inſtrument anatom.*) ces ſortes de *pincettes* ſont compoſées de deux petites lames ſoudées & unies par un bout, qui s'écartent l'une de l'autre par leur propre reſſort, & qui ſe joignent à leurs extrémités en les ſerrant avec les doigts; elles ſervent à ſoutenir les parties délicates qu'on veut diſſéquer. *Voyez en la figure dans* Habicot, Lyſer, & autres.

PINCETTES, *inſtrument de Chirurgie*, dont on ſe ſert pour panſer les plaies, les ulceres, les fiſtules, introduire dans leur fond les parties d'appareil qu'on ne ſauroit y mettre avec les doigts, les en ôter dans le beſoin, ou même en tirer les corps étrangers. Il y a pluſieurs ſortes de *pincettes*; celles qui ſont à anneaux ſont le plus en uſage.

Elles ſont compoſées de deux branches unies enſemble par jonction paſſée, ce qui rend une branche mâle & l'autre femelle. *V.* JONCTION PASSÉE, *terme de Coutellerie.*

Le corps ou milieu des *pincettes* qui eſt formé par l'union des deux branches, les partage en partie antérieure, & en partie poſtérieure. La partie antérieure des *pincettes* eſt ordinairement appellée *bec*. Il commence à la partie antérieure de la jonction paſſée, & ſe continue l'eſpace de deux ou trois pouces, pour ſe terminer par une extrémité fort mouſſe & fort arrondie.

L'extérieur des branches qui compoſent ce bec, eſt exactement poli & arrondi dans toute ſa longueur, & va inſenſiblement en diminuant juſqu'à l'extrémité, où il eſt mouſſe. L'intérieur au contraire eſt applati depuis la jonction paſſée juſqu'à l'extrémité de chaque branche, où l'on remarque des inégalités différentes, ſuivant les divers uſages des *pincettes*: mais outre le plane de chaque branche, elles ſont encore un peu courbées dans leur milieu; ce qui fait que la *pincette* étant fermée, on voit un petit eſpace entre chaque branche, qui s'efface à meſure qu'il approche de l'extrémité du bec; cette courbure eſt néceſſaire, pour que l'extrémité du bec pince exactement.

Les *pincettes* ont ordinairement des inégalités tranſverſales & paralleles à la partie interne de leur extrémité antérieure; mais

par ce moyen elles ne ſont propres qu'au panſement des plaies : ſi l'on y pratiquoit des cavités longuettes, & qu'on fît garnir ces cavités de petites dents, ces *pincettes* n'en ſeroient pas moins propres au panſement des plaies ; & cette ſtructure les rendroit en outre fort efficaces pour l'extraction des corps étrangers. C'eſt une remarque de M. Garengeot, dans ſon traité d'*Inſtrumens, à l'article des pincettes.*

La partie poſtérieure des *pincettes* eſt à-peu-près de la même ſtructure que la partie poſtérieure des ciſeaux, *voyez* CISEAUX, à la différence que l'anneau eſt plus petit, & le manche plus arrondi. *Voyez la fig. 4. Planche I.*

Les dimenſions de ce manche, y compris les anneaux, ſont de deux pouces de longueur, leſquels joints avec le corps ou le milieu qui a neuf lignes, & la lice qui eſt de deux à trois pouces, font à-peu-près la longueur d'environ cinq pouces & demi.

PINCETTE A POLYPE, *la*, differe peu de celle que nous venons de décrire. L'extrémité poſtérieure eſt un peu plus longue, étant de trois pouces, y compris l'anneau ; l'union eſt toute la même choſe par jonction paſſée ; mais leur bec eſt différent ; il eſt très-légérement arrondi en dehors, & plat en dedans, & va toujours en augmentant peu à peu, pour ſe terminer par une extrémité fort mouſſe.

On pratique à l'extrémité du bec deux petites fenêtres : ces ouvertures ont quatre lignes de hauteur ſur deux lignes & demie de diametre ; enfin le bec a un pouce neuf lignes de long ſur près de quatre lignes de large, & la *pincette* n'a en tout qu'un demi-pié de longueur. *Voyez* POLYPE.

Il y a des *pincettes* courbes & beaucoup plus longues pour tirer les polypes du nez par la bouche.

M. Levret a imaginé des *pincettes* pour la ligature des polypes : elles ont à leur bec de petites poulies dans l'épaiſſeur de l'extrémité du bec. *Voyez* POLYPE UTÉRIN.

PINCETTES ANATOMIQUES, inſtrument compoſé de deux petites lames ſoudées & unies par un bout, qui s'écartent l'une & l'autre par leur propre reſſort, & qui ſe joignent à leur extrémité, en les ſerrant avec les doigts.

Cet inſtrument a ordinairement quatre pouces de longueur, cinq ou ſix lignes de large à la baſe de chaque branche qui va toujours en diminuant de largeur, & augmentant un tant ſoit peu d'épaiſſeur. Ces branches ſont entourées extérieurement d'un petit biſeau, & elles ont de petites inégalités tranſverſales à leur partie intérieure & inférieure ; ce qui fait qu'elles ſerrent plus exactement. *Voyez la fig. 9. Planche I.*

L'uſage de ces *pincettes* eſt de ſoulever les parties délicates qu'on veut diſſéquer. Elles ſont auſſi très-utiles dans les panſemens des plaies, & n'effraient point les malades, comme les *pincettes* à anneaux qu'ils craignent, parce qu'elles reſſemblent à des ciſeaux. (*Y*)

PINCETTES *à argenter* & *dorer*, ſont des eſpeces de bruxelles d'ébene, dont les doreurs ſur cuir ſe ſervent pour prendre les feuilles d'or ou d'argent, & les appliquer ſur les ouvrages : à l'extrémité où les deux branches ſe joignent, eſt attaché un morceau de queue de renard, dont l'uſage eſt d'appliquer les feuilles ſur l'aſſiette dont la peau eſt peinte.

PINCHINA, ſ. m. (*Draperie.*) ſorte d'étoffe de laine non croiſée, qui eſt une eſpece de gros & fort drap qu'on fabrique à Toulon ; leur largeur eſt d'une aune, & la longueur des pieces eſt de vingt & une à vingt-deux aunes, meſure de Paris. Il ſe fait des *pinchinas* tout de laine d'Eſpagne, & d'autres entiérement de laine du pays.

PINÇON, QUINÇON, GRINSON, FRINGILLANNE, ſ. m. (*Hiſt. natur. Ornit.*) *fringilla*, oiſeau qui eſt un peu plus petit que le moineau, & qui peſe preſqu'une once. Il a le bec fort & pointu ; l'extrémité & la piece ſupérieure ſont brunes, la piece inférieure eſt blanchâtre. Le mâle a la tête blanchâtre, excepté derriere les narines où les plumes ſont noirâtres. Le dos a une couleur rouſſe mêlée de cendré ou de verd ; la poitrine eſt rougeâtre, & les plumes du deſſous de la queue ſont blanchâtres. Les couleurs de la femelle ſont plus pâles, elle a

cependant le croupion verd, comme le mâle; mais la couleur du dos eſt moins rouſſe; le bas-ventre a une couleur brune mêlée d'une teinte de verd, & la poitrine eſt d'une couleur ſale & obſcure.

Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile; elles ont toutes, excepté les trois premieres, la racine & les barbes intérieures blanches; les bords extérieurs ſont au contraire jaunâtres, ou plutôt verdâtres. On diſtingue aiſément le mâle de la femelle, par les plumes de la baſe de l'aile qui ſont bleuâtres, & par une tache blanche qui ſe trouve ſur la partie ſupérieure de l'aile; au deſſous de cette tache il y a un eſpace noir, & plus bas, une longue bande blanche qui s'étend ſur la pointe des petites plumes de l'aile, depuis la quatrieme juſqu'à la dixieme. La partie de la bande qui paſſe ſur la pointe, eſt d'un blanc jaunâtre: la queue a un peu plus de deux pouces de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes; l'extérieur de chaque côté a la racine & la pointe noires ſeulement du côté extérieur du tuyau. L'eſpace intermédiaire eſt blanc; les plumes qui ſuivent n'ont de blanc qu'à la pointe, & du côté extérieur du tuyau; les trois ſuivantes de chaque côté ſont noires en entier; enfin les deux du milieu ont une couleur cendrée, à l'exception des bords qui ſont verdâtres. Les *pinçons* aiment le froid; cependant quand il eſt grand, ils en ſont incommodés. Willughbi, *Ornithol.* *Voyez* OISEAU.

PINÇON DES ARDENNES. *V.* PINÇON MONTAIN.

PINÇON DE MER. *Voyez* PETREL.

PINÇON MONTAIN, PINÇON DES ARDENNES, PINÇON DE MONTAGNE, *fringilla montana, ſeu monti-fringilla*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du moineau: il a le bec grand, droit, fort, & de figure conique. Le mâle a les plumes de la tête & du cou juſqu'au milieu du dos, d'un beau noir luiſant, comme celles de l'étourneau: le bord des barbes de chaque plume eſt d'un cendré rouſſâtre. La partie inférieure du dos & de la poitrine eſt blanche; la gorge a une couleur jaune rouſſâtre, & celle des plumes du derriere de l'anus eſt rouſſe: les plumes ſupérieures du pli de l'aile ont une belle couleur orangée; celles de deſſous ſont d'un beau jaune.

La femelle au contraire a la tête de couleur rouſſe ou brune mêlée de cendré; le cou eſt cendré ſans mélange d'autre couleur; les plumes du dos ont le milieu noir & les bords de couleur cendrée rouſſâtre; la gorge eſt moins rouſſe que celle du mâle, & les plumes du pli de l'aile n'ont point d'orangé; en général toutes les couleurs de la femelle ſont plus pâles que celles du mâle. Les grandes plumes extérieures de l'aile ſont rouſſes, & les intérieures noires, à l'exception des bords qui ſont roux. La quatrieme plume & les ſept ou huit qui ſuivent, ont une tache blanche ſur le côté extérieur du tuyau, à l'endroit où touchent les pointes des plumes du ſecond rang. La queue eſt noire; la plume extérieure de chaque côté a toujours le bord extérieur des barbes blanc, & quelquefois auſſi celui des barbes intérieures: les couleurs de cet oiſeau varient. Willug. *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

PINÇON ROYAL. *Voyez* GROS BEC.

PINÇURE, ſ. f. *terme de Drapier*, petit faux pli que les draps prennent quelquefois au foulon.

PINCZOW, (*Géogr.*) ville de la haute ou petite Pologne, dans le palatinat de Sandomir: elle appartient à titre de marquiſat aux comtes de Wielopolski, & renferme entr'autres un gymnaſe; ſon territoire eſt fort étendu & fort riche. Ce fut là que Charles XII gagna ſur le roi Auguſte la bataille autrement appellée de *Cliſſno*. (*D. G.*)

PINDAIBA, ſ. f. (*Bot. exot.*) c'eſt le nom qu'on donne dans le Bréſil au genre de plante que les botaniſtes appellent *capſicura*. *Voyez* POIVRE DE GUINÉE. *Bot.* (*D. J.*)

PINDARIQUE, adj. (*Litt.*) en poéſie, ſe dit d'une ode à l'imitation de celle de Pindare. *Voyez* ODE.

Le ſtyle *pindarique* ſe diſtingue par la hardieſſe & la ſublimité des tours poétiques, par les tranſitions frappantes & inattendues, par des écarts, des digreſſions, en un mot, cet enthouſiaſme & ce beau

désordre, dont M. Despréaux a dit en parlant de l'ode :

Son style impétueux souvent marche au hasard,
Souvent un beau désordre est un effet de l'art.

Pindare, de qui le style *pindarique* a tiré son nom, étoit de Thebes ; il florissoit environ 478 ans avant Jesus-Christ, & fut contemporain d'Eschyle, d'Anacréon, & d'Eurypide. Quand Alexandre le Grand ruina la ville de Thebes, il voulut que la maison où ce poëte avoit demeuré fût conservée.

De tous les ouvrages de ce poëte, il ne nous reste qu'un livre d'odes faites à la louange des vainqueurs qui remportoient le prix aux jeux publics de la Grece : aussi sont-elles intitulées les *olympiques*, les *neméenes*, les *pythyques*, les *isthmiques*. Le nom de Pindare n'est guere plus le nom d'un poëte, que celui de l'enthousiasme même. Il porte avec lui l'idée de transports, d'écarts, de désordre, de digressions lyriques ; cependant il sort beaucoup moins de ses sujets qu'on ne le croit communément ; ses pensées sont nobles, sentencieuses, son style vif & impétueux, ses saillies sont hardies ; mais quoiqu'il paroisse quelquefois quitter son sujet, il ne le finit jamais sans y revenir.

Les poëmes de Pindare sont difficiles pour plusieurs raisons ; 1°. par la grandeur même des idées qu'ils renferment ; 2°. par la hardiesse des tours ; 3°. par la nouveauté des mots qu'il a souvent fabriqués exprès pour l'endroit où il les place ; & enfin parce qu'il est rempli d'une érudition détournée, tirée de l'histoire particuliere de certaines familles & de certaines villes, qui ont eu peu de part dans les révolutions connues de l'histoire ancienne.

Les hardiesses qui regnent dans ses odes, & sur-tout l'irrégularité de sa cadence & de son harmonie, ont fait imaginer à quelques poëtes qu'ils avoient fait des odes *pindariques*, parce que leurs vers se ressentoient du même délire ; mais le public n'en a pas jugé de même. Cowley est de tous les auteurs anglois celui qui a le mieux réussi à imiter Pindare.

Dans la composition d'une ode *pindarique*, le poëte doit d'abord tracer le plan général de la piece, marquer les endroits où les saillies élégantes & les efforts d'imagination produisent un plus bel effet, & enfin voir par quelle route il pourra revenir à son sujet. *V.* ENTHOUSIASME.

PINDE, LE (*Géogr. anc.*) montagne de la Grece, fort célébrée par les poëtes, parce qu'elle étoit consacrée aux Muses : ce n'étoit pas proprement une montagne seule, mais une chaîne de montagnes habitées par différens peuples de l'Epire & de la Thessalie, entr'autres, par les Athamanes, par les Aétiches, & par les Perrhebes. Elle séparoit la Macédoine, la Thessalie, & l'Epire. Le *Pinde*, dit Strabon, *liv. IX.* est une grande montagne, qui a la Macédoine au nord, les Perrhebes au couchant, les Dolopes au midi, & qui étoit comprise dans la Thessalie. Pline, *liv. IV, ch. j*, la place dans l'Epire. Pour accorder ces deux auteurs il suffit de dire que le *Pinde* étoit entre l'Epire & la Thessalie, & que les peuples qui l'habitoient du côté de l'Epire étoient réputés Epirotes, comme ceux qui l'habitoient du côté de la Thessalie étoient réputés Thessaliens. Tite-Live, *livre XXXII*, nomme cette montagne *Lyncus* ; & Chalcondyle, de même que Sophien, disent que le nom moderne est *Mezzovo*.

2°. *Pindus* étoit encore une ville de Grece, dans la Dorique, selon Pomponius Mela, *liv. II, ch. iij.*

3°. *Pindus* est aussi le nom d'un fleuve de Cilicie, près la ville d'Issus.

4°. C'est le nom d'une riviere de l'Epire, ou de la Macédoine : cette riviere rouloit ses ondes par sauts & à travers des rochers. (*D. J.*)

PINDENISSUS, (*Géogr. anc.*) ville de Cilicie, près du mont Amanus, chez les Eleuthérociliciens, c'est-à-dire, les Ciliciens libres. Strabon l'appelle πινδένισσος. Cicéron s'en rendit maître l'an 702 de Rome, comme il le dit lui-même, *epistolâ fecundâ ad Cœlium.* (*D. J.*)

PINÉALE, GLANDE PINÉALE, *en Anatomie*, est le nom d'un petit corps mollet, grisâtre, environ de la grosseur d'un pois médiocre, irréguliérement arrondi,

quelquefois figuré comme une pomme de pin, d'où eſt venu le nom de *pinéale*, ſitué derriere les couches des nerfs optiques, immédiatement au deſſus des tubercules quadrijumeaux. *Voyez* TUBERCULES.

C'eſt là où Deſcartes prétend que l'ame réſide d'une maniere particuliere.

PINEAU, ſ. m. (*Agricult.*) c'eſt un raiſin fort noir, qui vient en Auvergne, & qui eſt un de plus doux & des meilleurs à manger: le vin qu'on en tire s'appelle *auvernat* à Orléans, dans d'autres endroits *morillon*, & *pineau* en Auvergne: les Poitevins font beaucoup de cas du vin *pineau*. *Trévoux*. (*D. J.*)

PINEY *ou* PIGNEY, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la Champagne, élection de Troyes, érigée en duché-pairie en 1581. Elle eſt à 6 lieues au nord-eſt de Troyes. *Long.* 21, 48; *l.* 48, 22. (*D. J.*)

PING-PU, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Chinois nomment un tribunal ou conſeil qui eſt chargé du département de la guerre, & qui a ſoin de tous les détails militaires: c'eſt lui qui donne les commiſſions pour les officiers de terre & de mer; il ordonne les levées de troupes, les approviſionnemens des armées; il a ſoin de l'entretien des places fortes & des garniſons, de la diſcipline militaire, & de l'exercice des ſoldats. Il y a quatre autres tribunaux militaires ſubordonnés à celui dont nous parlons; ils ſont préſidés par des inſpecteurs nommés par l'empereur à qui ils rendent compte de tout ce qui ſe paſſe, & ils veillent ſur la conduite des membres des différens tribunaux; ce qui les tient en reſpect.

PINGUICULA, ſ. f. (*Bot.*) on appelle vulgairement en françois ce genre de plante *graſſette*, & c'eſt ſous ce nom qu'on en a donné les caracteres d'après Tournefort; les voici maintenant dans le ſyſtême de Linnæus.

Le calice eſt une enveloppe labiée, qui ſubſiſte après la chûte de la fleur; ſa levre ſupérieure eſt droite & fendue en trois; ſa levre inférieure eſt recourbée & fendue en deux; la fleur eſt labiée & monopétale; ſa grande levre eſt droite, obtuſe, fendue en trois; ſa petite levre eſt fendue en deux, & plus ouverte; le nectarium a la figure d'une cornue; les étamines ſont deux filets cylindriques, crochus, penchés dans le haut, & plus courts que le calice. Les boſſettes des étamines ſont arrondies; le piſtil a le germe ſphérique, le ſtyle très-court, & le ſtigmate compoſé de deux levres. Le fruit eſt une capſule ovoïde qui s'ouvre naturellement au ſommet, & qui contient une ſeule loge pleine d'un grand nombre de ſemences cylindriques qui ſont placées à l'aiſe.

Tournefort diſtingue quatre eſpeces de ce genre de plante, la commune, la blanche, la pourprée, & la petite à fleurs couleur de roſe.

La commune eſt nommée proprement *graſſette* en françois; en anglois *the common batter-wort*, ou *monutain-ſanicle*; & par les botaniſtes, *ſanicula montana*, *flore calcari donato*.

Ses feuilles, qui ſont en petit nombre, ſont couchées ſur terre, graſſes au toucher, extrêmement luiſantes, & d'un jaune tirant ſur le verd pâle. Il s'éleve d'entre elles des pédicules, dont chacun ſoutient à ſon ſommet une fleur purpurine, violette ou blanche, ſemblable, à quelques égards, à celle de la violette, mais d'une ſeule piece, terminée par un long éperon. Quand la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede une coque enveloppée du calice dans ſa partie inférieure; cette coque s'ouvre en deux, & laiſſe voir un bouton renfermant pluſieurs ſemences menues, preſque rondes.

La graſſette montagneuſe croît ſur les collines arroſées d'eau, ainſi que dans les lieux humides; elle eſt vivace, ſe multiplie de graines ſans être cultivée, fleurit au printemps, & paſſe vîte. Elle eſt réputée vulnéraire & conſolidante. Le ſuc onctueux & adouciſſant qu'on en exprime ſert d'un très-bon liniment pour les gerçures des mamelles. La graiſſe de ſes feuilles eſt auſſi ſinguliere que celle du *ros ſolis*. Les Lapones verſent pardeſſus les feuilles fraîches de cette plante, le lait de leurs rennes tout chaud, après quoi elles le laiſſent repoſer pendant un jour ou deux; le lait en acquiert plus de conſiſtance, ſans que la ſéroſité s'en ſépare, & ſans le rendre moins

moins agréable au goût : les payſannes en Danemarck ſe ſervent du ſuc gras de cette plante en guiſe de pommade, pour faire tenir la friſure de leurs cheveux. (*D. J.*)

PINGUIN. *Voyez* PENGOUIN.

PINHEL, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Tra-los-Montes, capitale d'une comarca, au confluent de la Coa, & de Rio-Pinhel, à 12 lieues au nord de Guarda, 30 eſt de Salamanque : elle jouit de grands privileges, & les écrivains portugais prétendent, ſans aucune preuve, qu'elle a été bâtie par les anciens Turdules. *Long.* 11. 18. *lat.* 40. 41. (*D. J.*)

PINKAFELD, (*Géogr.*) jolie ville de la baſſe Hongrie, dans le comté d'Elsenbourg, ſur la riviere de Pinka, & au milieu d'une riante contrée. Elle eſt munie d'un château. (*D. G.*)

PINNE-MARINE, (*Conchyliol.*) coquillage de mer, compoſé de deux valves, quelquefois chargées de pointes & de tubercules ; ce coquillage eſt le plus grand de ſon genre que nous ayions dans nos mers. Les Vénitiens l'appellent *aſtura*, les Napolitains *perna*, & nos naturaliſtes *pinna* ou *pinna-marina*.

« Amyot, dit M. l'abbé d'Olivet, dans » ſa traduction des *œuvres philoſophiques* » de Cicéron, m'a donné l'exemple de franciſer le mot *pinne*, comme les Romains » l'avoient latiniſé ». Jamais terme n'a été franciſé à plus juſte titre, & même l'on n'en doit point employer d'autre ; celui de *nacre de perle*, dont on ſe ſert ſur les côtes de Provence & d'Italie, eſt d'autant moins convenable, qu'il ſignifie proprement la coquille de l'huître perliere ; & la *nacre* déſigne des élévations en demi-boſſe, ou les loupes, comme diſent les joailliers, qui ſe trouvent quelquefois dans le fond des coquilles de nacre.

Si la terre a ſes vers à ſoie, la mer a pareillement ſes ouvrieres en ce genre. Les *pinnes-marines* filent une telle ſoie, que pluſieurs l'ont priſe pour être le byſſe des anciens, & qu'on en fait encore des bas & des gants en Sicile ; de plus, ce coquillage nous donne des perles qui valent autant que celles des huîtres de l'Orient, pour fournir des vues ſur la découverte de leur formation ; enfin il mérite quelques détails par toutes ces raiſons.

La *pinne-marine* eſt un coquillage de mer, bivalve ou à deux battans, formés de deux pieces larges, arrondies par en haut, fort pointues par en bas, rudes & très-inégales en dehors, liſſes en dedans ; leur couleur à la Chine tire ſur le rouge, d'où leur vient le nom ridicule de *jambonneau*.

Il s'en trouve de différentes grandeurs, depuis un pié juſqu'à deux & demi de longueur, & elles ont dans l'endroit le plus large, environ le tiers de leur longueur ; il ſort de ce coquillage une eſpece de houppe, longue d'environ ſix pouces, plus ou moins, & garnie, ſelon la grandeur ou la petiteſſe de la coquille. Cette houppe eſt ſituée vers la pointe, du côté oppoſé à la charniere. Elle eſt compoſée de pluſieurs filamens d'une ſoie brune fort déliée ; ces filamens regardés au microſcope paroiſſent creux : ſi on les brûle, ils donnent une odeur urineuſe comme la ſoie.

Ce coquillage renferme un petit poiſſon qui eſt bon à manger, dans lequel s'engendrent quelquefois des perles de différentes couleurs & figures. On ramaſſe une grande quantité de *pinnes* ſur les côtes de Provence, où la pêche s'en fait au mois d'avril & de mai. On en trouve auſſi beaucoup à Meſſine, Palerme, Syracuſe, Smyrne, & dans l'île de Minorque. L'animal qui l'habite ſe tient immobile ſur les rochers dans la poſture qu'il a choiſie, & qui doit varier.

Les *pinnes-marines* peuvent être regardées comme une eſpece de moule de mer, mais beaucoup plus grande que toutes les autres. Leur coquille, comme celle des autres moules, eſt compoſée de deux pieces ſemblables & égales, qui depuis l'origine s'élargiſſent inſenſiblement ; elles ſont plus applaties que les autres moules, par rapport à leur grandeur. Leur couleur eſt ordinairement d'un gris ſale ; celles de la Chine ſont rouges, d'où elles ont eu le nom de *jambonneau*.

Dans la plupart des *pinnes-marines*, la charniere à reſſort qui tient les deux pieces enſemble du côté concave, commence à

l'origine de la coquille, & s'étend juſqu'aux deux tiers de ſa longueur ; les pieces ne ſont pas liées enſemble de l'autre côté, mais elles ſont bordées par pluſieurs couches de matiere d'une nature approchante de celle de la corne. Il y a quelques *pinnes-marines* qui s'entr'ouvrent tout du long du côté concave, & qui ont leur charniere du côté convexe ; cependant malgré cette variété dans toutes les *pinnes-marines*, les bords de la coquille ſont toujours plus épais du côté où elles s'entrelacent, que du côté où eſt la charniere.

Dans la ſurface de chacune des pieces de la coquille qui étoit touchée par l'animal, on voit une bande d'une matiere ſemblable à celle de la charniere, qui fait une eſpece de fracture, comme ſi les deux pieces étoient mal appliquées l'une contre l'autre. Il eſt naturel de croire que cette bande de matiere, différente de celle du reſte de la coquille, marque la route qu'a ſuivi une partie du corps de l'animal, qui laiſſe échapper un ſuc pareil à celui qui borde les extrémités des coquilles, pendant que les autres parties ont laiſſé échapper un ſuc propre à épaiſſir & à étendre la coquille.

Les deux couches de matieres différentes qui compoſent la coquille de ce poiſſon, ſont remarquables. Une partie de l'intérieur eſt de couleur de nacre ; l'autre couche lui ſert de croûte, & fait ſeule toute l'épaiſſeur de la coquille où la nacre manque. Cette couche-ci eſt raboteuſe, la boue qui s'y eſt attachée, en obſcurcit la couleur ; mais intérieurement elle eſt polie, & paroît d'un rouge fort pâle. Cette couche eſt formée d'une infinité de filets appliqué les uns contre les autres, & peu adhérens enſemble dans certains endroits de la coquille. Ils ſont très-déliés, quoiqu'on les découvre diſtinctement à la vue ſimple : mais avec un microſcope, on voit de plus qu'ils ſont chacun de petits parallélipipedes à baſe rectangle preſque quarrée.

Si on détache un petit morceau de cette croûte qui couvre la nacre, & qu'on le froiſſe entre les doigts, ſes filets ſe ſéparent les uns des autres, & excitent par leurs pointes ſur la main des démangeaiſons incommodes.

La partie de la coquille qui a la couleur de la nacre, eſt compoſée de feuilles minces, poſées parallélement les unes ſur les autres, de façon que l'épaiſſeur de la coquille eſt formée par celle de ces feuilles. On les ſépare facilement les unes des autres, ſi on les fait calciner pendant un inſtant.

La ſtructure de cette partie de la coquille reſſemble donc à celle des ardoiſes & des autres pierres feuilletées, & celle de l'autre partie reſſemble à la ſtructure de l'amiante, & de quelques talcs ou gypſes compoſés de filets. Cette ſtructure des coquilles de la *pinne* lui eſt commune avec diverſes coquilles, & en particulier avec la nacre de perle.

Les auteurs qui ont parlé de ce coquillage, diſent qu'il eſt poſé dans la mer verticalement, la pointe en bas, & c'eſt apparemment ſur la foi des pêcheurs, qu'ils lui ont donné cette ſituation, qui n'eſt pas aiſée à vérifier. On peut plus compter ſur ce que les pêcheurs aſſurent, que les *pinnes* ſont toujours attachées aux rochers ou aux pierres des environs, par une houppe de filets ; car pour les tirer du fond de l'eau il faut toujours briſer cette houppe.

On les pêche à Toulon, à 15, 20, 30 piés d'eau, & plus quelquefois, avec un inſtrument appellé *crampe ;* c'eſt une eſpece de fourche de fer, dont les fourchons ne ſont pas diſpoſés à l'ordinaire ; ils ſont perpendiculaires au manche ; ils ont chacun environ 8 pouces de longueur, & laiſſent entr'eux une ouverture de 6 pouces, dans l'endroit où ils ſont les plus écartés. On proportionne la longueur du manche de la fourche ou crampe, à la profondeur où l'on veut aller chercher les *pinnes ;* on les ſaiſit, on les détache, on les enleve avec cet inſtrument.

La houppe de ſoie part immédiatement du corps de l'animal ; elle ſort de la coquille par le côté où elle s'entr'ouvre, environ à 4 ou 5 pouces du ſommet, ou de la pointe dans les grandes *pinnes*.

Elle fixe la *pinne-marine*, elle l'empêche d'être entraînée par le mouvement de l'eau, mais elle ne ſauroit l'empêcher d'être renverſée, ni la retenir verticalement comme on le veut, de ſorte qu'il y a grande apparence que ce coquillage eſt

tantôt incliné à l'horizon, & tantôt coule à plat, comme le ſont les moules & les coquillages qui ne s'enfoncent pas dans la vaſe. On ne peut guere s'aſſurer d'avoir les houppes dans toute leur longueur ; on en a vu cependant à qui il en reſtoit 7 à 8 pouces ; & on en a trouvé qui peſent 3 onces. Les filets dont elles ſont compoſées ſont très-fins, & ordinairement ſi mêlés enſemble, qu'il n'eſt guere aiſé de les avoir dans toute leur longueur ; leur couleur eſt brune.

Ces fils ſoyeux ſont filés par les *pinnes-marines*, comme les moules filent les leurs ; leur filiere eſt placée dans le même endroit que la filiere des moules & des pétoncles, & n'a de différence que celle de ces effets ; c'eſt-à-dire, que comme les *pinnes-marines* ont à filer des fils beaucoup plus fins & plus longs que les moules, leurs filieres ſont auſſi & plus longues & plus déliées. *Voyez* MOULE.

Cette filiere n'agit point comme celle des chenilles & des vers à ſoie ; c'eſt un moule dans lequel un ſuc viſqueux prend la conſiſtance & la figure du fil de ce moule, s'ouvre d'un côté dans toute ſa longueur, pour laiſſer ſortir le fil qu'il a façonné. Enfin, les fils dont la houppe eſt compoſée, ont leur origine près de celle de la filiere, & ſont logés dans une eſpece de ſac membraneux de figure conique.

Dans ce ſac membraneux, d'où part la houppe des fils ſoyeux, il y a des feuillets charnus qui les ſéparent les uns des autres. C'eſt de ces filets ſoyeux, que ſortent tous les fils qui attachent la *pinne-marine*, & qui forment la houppe. Peut-être les feuillets charnus n'ont d'autre uſage que de les ſéparer. Peut-être auſſi ſervent-ils à appliquer & coller le bout du fil nouvellement formé. Comme ces fils ſont très-fins, il n'eſt pas poſſible qu'ils aient chacun beaucoup de force ; mais ce qui leur manque de ce côté-là pour attacher ſolidement la *pinne-marine*, eſt compenſé par leur nombre ; il eſt prodigieux.

Les *pinnes-marines* different plus des moules de mer, par le nombre & la fineſſe de leurs fils, que par la grandeur de leurs coquilles ; pour me ſervir de la comparaiſon de Rondelet, ſes fils ſont par rapport à ceux des moules, ce qu'eſt le plus fin lin par rapport à l'étoupe ; & ce n'eſt pas peut-être aſſez dire, puiſque les fils des *pinnes-marines* ne ſont guere moins fins & moins beaux que les brins de ſoie filés par les vers.

On n'a jamais pu tirer d'utilité des fils des moules, comme de ceux des pinnes, quoique la filiere ſoit la même ; & l'on diroit preſque que ce n'eſt que dans la production de leur ouvrage, que ces deux parentes ont voulu ſe faire diſtinguer ; car d'ailleurs leur reſſemblance ſe trouve étonnante, non ſeulement dans l'extérieur, mais encore dans les parties intérieures. Les *pinnes* ſont comme les moules, attachées à leurs coquilles par deux forts muſcles, dont l'un eſt auprès de la pointe de la coquille, & l'autre vers le milieu de ſa longueur. L'anus eſt auprès du ſecond, ou du plus gros de ſes muſcles, & la bouche auprès du premier ; elle eſt ſeulement fermée dans les pinnes-marines, par une levre demi-ovale, que n'ont point les moules de mer.

Les autres détails des parties intérieures de ce coquillage ne ſont pas trop connus, parce qu'aucun anatomiſte que je ſache n'a pris le ſoin de les examiner ; cependant comme il eſt le plus grand des coquillages à deux battans que nous ayions dans nos mers, il ſeroit commode à diſſéquer, & pourroit peut-être nous inſtruire en quelque choſe ſur les animaux du même genre.

M. de Réaumur le jugeoit propre à éclaircir la formation des perles en général. Il en produit beaucoup, mais dont le nombre n'eſt rien moins que conſtant ; il y a des *pinnes-marines* qui n'en ont point du tout, & d'autres qui en ont des vingtaines. Mais il n'eſt pas dit que toutes les *pinnes-marines* en aient autant que celles des côtes de Provence ; leur production dépend ſans doute de diverſes cauſes qui nous ſont inconnues.

Les perles qui ſe rencontrent dans ces coquilles, ne ſont pas toutes de la même eau, & ne ſont point de l'eau de celle des Indes ; celles même qui en approchent le plus ſont plombées, mais on leur en trouve de pluſieurs nuances différentes de l'ambre,

& tranſparentes comme lui, de rougeâtres, de jaunâtres & de noirâtres.

Leur forme la plus ordinaire eſt d'être en poire; toutes ces variétés de figure & de couleur, n'empêchent pas qu'elles ne ſoient de la même nature, puiſqu'elles naiſſent dans le corps du même poiſſon; ce ſont toujours de ſemblables concrétions pierreuſes. Que ces perles, ainſi que toutes les autres, ſe forment dans le corps des poiſſons à coquille, comme le bézoart ordinaire dans le corps de chevres qui le fourniſſent; c'eſt ce qu'on a tout lieu de penſer, puiſqu'en les caſſant, on les trouve radiées comme certains bézoarts, & formées par couches autour d'un noyau, qui paroît être lui-même une petite perle

On en trouve de tellement baroquées, qu'elles ne conſervent plus la figure de perles, mais la matiere en eſt toujours diſpoſée par couches, telles que celles des bézoarts. Il n'y a guere lieu de douter que les perles orientales ne ſoient de la même nature que celles qui naiſſent dans les autres poiſſons à coquille, comme dans les huîtres que nous mangeons ordinairement, & dans les différentes ſortes de moules. Toute la différence qui eſt entr'elles, ne conſiſte que dans leur différente eau & peſanteur; mais c'eſt par-tout la même matiere & la même conſtruction, comme le font aſſez voir les différentes perles qu'on trouve dans la pinne-marine.

On rencontre auſſi quelquefois de petits crabes nichés dans les coquilles de la pinne; & comme ce coquillage étoit déja remarquable par ſes perles & par ſa ſoie, le ſpectacle des petits crabes n'a pas manqué de produire pluſieurs hiſtoires ſingulieres que les anciens nous ont rapportées ſur ce fait.

Ils ont cru que ce petit animal naiſſoit avec le poiſſon de notre coquille, & pour ſa conſervation; auſſi l'ont-ils appellé le *gardien* du *pinna*, s'imaginant que le poiſſon périſſoit dès qu'il venoit à perdre ſon gardien; voici en quoi ils jugeoient que ce petit crabe étoit utile à ſon hôte. Comme cet hôte eſt ſans yeux, & qu'il n'eſt pas doué d'ailleurs d'un ſentiment fort exquis, pendant qu'il a ſes coquilles ouvertes, & que les petits poiſſons y entrent, le crabe l'avertit par une morſure légere, afin que reſſerrant tout d'un coup ſes coquilles, les poiſſons s'y trouvent pris, & alors les deux amis partagent entr'eux le butin.

Ceux qui n'ont pas cru que le crabe prît naiſſance dans les coquilles du *pinna*, relevent bien davantage la prudence de ce petit animal, qui pour ſe loger dans les coquilles des poiſſons, prend le temps qu'elles ſont ouvertes, & a l'adreſſe d'y jeter un petit caillou pour les empêcher de ſe refermer & manger le poiſſon qui eſt dedans. Mais toutes ces circonſtances reſſemblent à un grand nombre d'autres rapportées par les anciens naturaliſtes; & c'eſt ce qui a contribué à décrier leurs ouvrages, quoique d'ailleurs ils nous apprennent des choſes fort curieuſes & fort véritables.

Ce que des modernes nous diſent ici des petits crabes qui ſe logent entre les coquilles du *pinna*, ſe détruit ſans peine; car premiérement, ces petits animaux ſe trouvent indifféremment dans toutes les bivalves, comme les huîtres & les moules, auſſi-bien que dans les coquilles du *pinna*, où l'on rencontre auſſi quelquefois de petits coquillages qui entrent dedans ou qui s'attachent deſſus. M. Geoffroy avoit un *concha venerea*, ce joli coquillage que nous nommons en françois *porcelaine*, coquille de Vénus, enfermé & vivant dans la coquille d'une pinne. D'ailleurs le poiſſon de ces coquilles ne vit point de chair, non plus que les moules ou les huîtres, mais ſeulement d'eau & de bourbe; ainſi l'adreſſe du petit crabe lui eſt inutile. Enfin, les petits crabes ne mangent point les poiſſons des coquilles où ils ſe logent, puiſqu'on y trouve ces poiſſons ſains & entiers, avec les petits crabes qui les accompagnent. Ce n'eſt donc que le haſard qui jette ces petits animaux dans ces coquilles pendant qu'elles ſont ouvertes; ou bien ils s'y retirent pour s'y mettre à couvert, comme on en trouve ſouvent dans les trous des éponges & des pierres. Je finis, en obſervant que ſi la plupart des faits ſinguliers d'hiſtoire naturelle que nous liſons dans divers auteurs, étoient examinés avec attention, il y auroit bien des merveilles détruites ou ſimplifiées, car on ne ſait point aſſez juſqu'où s'étend le

goût fabuleux des hommes, & leur amour pour le ſingulier. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT)

PINNITES, (*Hiſt. nat.*) C'eſt ainſi que l'on nomme les coquilles appellées pinnes-marines, lorſqu'elles ſe trouvent pétrifiées ou enſevelies dans le ſein de la terre.

PINOT, ſ. m. (*Hydraul.*) eſt un morceau de fer ou de métal, dont le bout eſt arrondi en pointe pour tourner facilement dans une crapaudine ou dans une virole. On met ordinairement un *pinot* au bout de l'arbre du rouet d'une pompe, ou au pié des ventaux d'une porte cochere, ou de celles d'une écluſe. (*K*)

PINQUE *ou* PINKE, ſ. m. (*Marine.*) C'eſt une ſorte de flûte, bâtiment de charge fort plat de varangue, & qui a le derriere long & élevé. *Pinque* eſt auſſi un flibot d'Angleterre.

PINQUIN, *voyez* PENGOUIN.

PINSKO *ou* PINSK, (*Géog. mod.*) ville ruinée du grand duché de Lithuanie, chef-lieu d'un territoire, & ſur la riviere du même nom. *Long.* 44. 26. *lat.* 51. 56.

PINTADE, *voyez* PEINTADE, ſ. f. (*Ornithol.*) Cet oiſeau de la côte d'Or, d'Afrique, de Barbarie, de Guinée, de Numidie, de Mauritanie, en un mot de tous ces pays brûlans, étoit fort connu des Romains; ils l'appelloient *avis afra*, l'oiſeau africain. Il ne brille pas par l'éclat de ſon plumage; mais ſes couleurs modeſtes ne ſauroient manquer de contenter les yeux, par la régularité avec laquelle elles ſont diſtribuées. Le pinceau ne peut rien faire de plus exactement ſymmétriſé; & c'eſt auſſi delà que l'oiſeau de Numidie a tiré ſon beau nom de *pintade*.

On range la *pintade* ſous le genre des poules, d'où vient qu'on l'appelle la *poule de Numidie*. Elle a tous les attributs & toutes les qualités des poules, crête, bec, plumage, ponte, couvée, ſoin de ſes petits; ſes caracteres diſtinctifs ont été indiqués ci-deſſus.

Les différences des poules *pintades* ſont fort bien deſignées par Varron dans ces paroles, *grandes, variæ, gibberæ. Grandes*, elles ſont effectivement plus groſſes que les poules communes. *Variæ*, leur plumage eſt tout moucheté: il y en a quelquefois de deux couleurs; les unes ont des taches noires & blanches, diſpoſées en forme de rhombes, & les autres ſont d'un gris plus cendré; toutes ſont blanches ſous le ventre, au deſſous & aux extrémités des ailes. *Gibberæ*, leur dos en s'élevant forme une eſpece de boſſe, & repréſente aſſez naturellement le dos d'une petite tortue; cette boſſe n'eſt cependant formée que du replis des ailes, car lorſqu'elles ſont plumées, il n'y a nulle apparence de boſſe ſur leur corps; mais ce qui la fait paroître davantage, c'eſt que leur queue eſt courte & recourbée en bas, & non pas élevée & retrouſſée en haut, comme celle des poules communes.

La *pintade* a le cou aſſez court, fort mince, & légérement couvert d'un duvet. Sa tête eſt ſinguliere; elle n'eſt point garnie de plumes, mais revêtue d'une peau ſpongieuſe, rude & ridée, dont la couleur eſt d'un blanc bleuâtre; le ſommet eſt orné d'une petite crête en forme de corne, qui eſt de la hauteur de cinq à ſix lignes: c'eſt une ſubſtance cartilagineuſe. Geſner la compare au corno du bonnet ducal que porte le doge de Veniſe; il y a pourtant de la différence, en ce que le corno du bonnet ducal eſt incliné ſur le devant comme la corne de la licorne, au lieu que la corne de la *pintade* eſt un peu inclinée en arriere, comme celle du rhinocéros. De la partie inférieure de la tête pend de chaque côté une barbe rouge & charnue, de même nature & de même couleur que la crête des coqs. Sa tete eſt terminée par un bec trois fois plus gros que celui des poules communes, très-pointu, très-dur, & d'une belle couleur rouge.

La *pintade* pond & couve de même que les poules ordinaires: ſes œufs ſont plus petits & moins blancs; ils tirent un peu ſur la couleur de chair, & ſont marquetés de points noirs. On ne peut guere accoutumer la *pintade* à pondre dans le poulailler; elle cherche le plus épais des haies & des broſſailles, où elle pond juſqu'à cent œufs ſucceſſivement, pourvu qu'on en laiſſe toujours quelqu'un dans ſon nid.

On ne permet guere aux *pintades* domeſtiques de couver leurs œufs, parce que les meres ne s'y attachent point, & abandonnent ſouvent leurs petits; on aime mieux les faire couver par des poules d'inde, ou par des poules communes. Les jeunes *pintades* reſſemblent à de petits perdreaux: leurs piés & leur bec rouge joint à leur plumage, qui eſt alors d'un gris de perdrix, les rendent fort jolies à la vue. On les nourrit avec du millet; mais elles ſont fort délicates, & très-difficiles à élever.

La *pintade* eſt un oiſeau extrêmement vif, inquiet & turbulent; elle court avec une vîteſſe extraordinaire, à-peu-près comme la caille & la perdrix, & ne vole pas fort haut; elle ſe plaît néanmoins à percher ſur les toits & les arbres, & s'y tient plus volontiers pendant la nuit que dans les poulaillers. Son cri eſt aigre, perçant, déſagréable, & preſque continuel: du reſte elle eſt d'humeur querelleuſe, & veut être la maîtreſſe dans la baſſe-cour. Les plus groſſes volailles, & même les poules d'inde, ſont forcées de lui céder l'empire. La dureté de ſon bec, & l'agilité de ſes mouvemens, la font redouter de toute la gent volatile.

Sa maniere de combattre eſt à-peu-près ſemblable à celle que Salluſte attribue aux cavaliers numides: " leurs charges, dit-il, » ſont bruſques & précipitées; ſi on leur » réſiſte, ils tournent le dos, & un inſ- » tant après font volte face: cette perpé- » tuelle alternative harcelle extrêmement » l'ennemi ». Les *pintades* qui ſe ſentent du lieu de leur origine, ont conſervé le génie numide. Les coqs d'inde glorieux de leur corpulence, ſe flattent de venir aiſément à bout des *pintades;* ils s'avancent contre elles avec fierté & gravité, mais celles-ci les déſolent par leurs marches & contre-marches: elles ont plutôt fait dix tours & donné vingt coups de bec, que les coqs d'inde n'ont penſé à ſe mettre en défenſe.

Les *pintades* nous viennent de Guinée: les Génois les ont apportées en Amérique dès l'an 1508, avec les premiers negres, qu'ils s'étoient engagés d'amener aux Caſtillans. Les Eſpagnols n'ont jamais penſé à les rendre domeſtiques; ils les ont laiſſé errer à leur fantaiſie dans les bois & dans les ſavannes, où elles ſont devenues ſauvages. On les appelle *pintades maronnes*, c'eſt une épithete générale qu'on donne dans les Indes à tout ce qui eſt ſauvage & errant. Lorſque les François commencerent à s'y établir, il y en avoit prodigieuſement dans leurs cantons: mais ils en ont tué une ſi grande quantité, qu'il n'en reſte preſque plus.

Entre les auteurs romains qui ont parlé de la *pintade*, les uns l'ont confondue avec la méléagride, & n'en ont fait qu'une ſeule eſpece. Tels ſont Varron, Columelle & Pline. D'autres les ont diſtinguées, & en ont fait deux diverſes eſpeces; tel eſt Suétone, ſuivi par Scaliger, avec cette différence que Scaliger prétend mettre Varron de ſon côté, en quoi il eſt abandonné de ceux même qui ſuivent ſon ſentiment ſur la diverſité de la *pintade* & de la méléagride, & en particulier de M. Fontanini, archevêque titulaire d'Ancire, lequel a donné une curieuſe diſſertation ſur la *pintade*, dont on trouvera l'extrait dans les *mém. de Trevoux*, *année 1729*, au mois de juin; cependant le P. Margat a combattu le ſentiment de M. Fontanini, dans le *recueil des lettres édifiantes*.

La *pintade* faiſoit chez les Romains les délices des meilleures tables, comme il paroît par pluſieurs paſſages d'Horace, de Pétrone, de Juvenal & de Varron; ce dernier prétend qu'elle n'étoit recherchée que par les gourmands, *propter faſtidium hominum*, c'eſt-à-dire, pour piquer leur goût, & les remettre en appétit. Pline dit, *veneunt magno pretio propter ingratum virus*, expreſſion aſſez difficile à entendre, mais qui vraiſemblablement ne veut pas dire qu'on vendoit cher les *pintades*, parce qu'elles étoient déteſtables au goût. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT.*)

PINTADE, (*Diete.*) La chair de cet oiſeau eſt très-ſavoureuſe & très-ſalutaire. Les experts en bonne-chere prétendent que ſon goût ne reſſemble à celui d'aucune volaille, & que ſes différentes parties ont différens goûts. Les gens qui ne ſont

pas ſi fins, trouvent que la viande de cet oiſeau a beaucoup de rapport avec celle de la poule d'inde. *Voyez* POULE D'INDE, *diete*. On peut aſſurer en général que c'eſt un très-bon aliment. (*b*)

PINTE, ſ. f. (*Meſure de contenance.*) eſpece de moyen vaiſſeau ou meſure dont on ſe ſert pour meſurer le vin, l'eau-de-vie, l'huile, & autres ſemblables marchandiſes que l'on débite en détail.

La pinte de Paris revient à peu près à la ſixieme partie du conge romain, ou, pour parler plus sûrement, elle eſt équivalente à 48 pouces cubiques; elle eſt à celle de Saint-Denis comme 9 à 14, & peſe une livre 15 onces, ſelon M. Coupler. Il met la pinte comble équivalente à 49 pouces $\frac{1}{35}$. Nous entrerons tout à l'heure dans de plus grands détails; nous dirons ſeulement, en paſſant, que la pinte ordinaire de Paris ſe diviſe en deux chopines, que quelques-uns appellent ſetiers; la chopine eſt de deux demi-ſetiers, & le demi-ſetier contient deux poſſons, chaque poſſon étant de ſix pouces cubiques. Les deux pintes font une quarte ou quarteau, que l'on nomme en pluſieurs endroits pot; mais il faut entrer dans des détails plus intéreſſans, car il importe de conſtater la quantité juſte de liquide qu'une pinte doit contenir, parce que c'eſt delà qu'on doit partir pour fixer toutes les autres meſures.

La pinte juſqu'à préſent a été regardée de deux manieres, ou comme pinte raſe, ou comme pinte comble: delà vient que M. Mariotte, dans ſon *traité des mouvemens des eaux*, diſtingue deux ſortes de pintes, dont l'une, qu'il dit ne remplir la pinte de Paris qu'à fleur de ſes bords, peſe deux livres moins ſept gros d'eau, & qui étant remplie à ſurpaſſer ſes bords ſans répandre, peſe deux livres d'eau.

Pour conſtater la juſte meſure de la pinte & celle de ſes parties, comme la chopine, le demi-ſetier, *&c.* il faut en rapporter la capacité à celle d'une meſure fixe. M. d'Ons-en-Bray, dans les *mém. de l'acad. ann. 1739*, propoſe le pié cube ras pour cette meſure fixe, comme la plus convenable: or le pié cube contient 36 pintes de celles qui ne ſont remplies que juſqu'au bord, ou qui peſent environ deux livres moins ſept gros; car ſi l'on vouloit ſe ſervir de la pinte qui peſe environ deux livres, ou qui ſurpaſſe les bords, le pié cube n'en contient que 35. Voici les avantages particuliers qui ſe trouvent dans chacune de ces deux pintes.

La pinte comble peſant à peu près deux livres d'eau ou de 35 au pié cube, eſt très-commode pour la meſure du pouce d'eau, parce qu'on prend communément avec M. Mariotte pour un pouce d'eau, l'eau qui coulant continuellement par une ouverture circulaire d'un pouce de diametre, donne par minute 14 pintes de celles de 35 au pié cube, ou qui peſent à peu près deux livres. Cette façon de compter & de régler le pouce d'eau, ſeroit très-commode pour les diſtributions des eaux de la ville, car à ce compte un pouce d'eau donne trois muids par heure, & 72 muids en 24 heures.

Les avantages de la pinte de 36 au pié cube, ou de la pinte qui peſe deux livres moins ſept gros, ſont en premier lieu que la capacité ou ſolidité de cette pinte eſt de 48 pouces cubes juſtes, ce qui eſt une partie aliquote du pié cube; au lieu que la pinte de 35 au pié cube, ou qui peſe à peu près deux livres, ſa capacité ou ſolidité eſt de 49 pouces $\frac{1}{35}$. de pouce.

Mais en ſecond lieu un avantage très-important de la pinte de 36 au pié, & qui peut ſeul faire décider en ſa faveur, eſt que le muid contenant 8 piés cubes, on a dans le muid 288 de ces pintes: ce qui s'accorde avec l'uſage ordinaire, qui eſt de compter 280 pintes claires au muid, & 8 pintes de lie; au lieu que ſi on prenoit la pinte de 35 au pié cube, il n'y auroit au muid que 272 de claires, & 8 pintes pour la lie.

Il ſemble par toutes ces raiſons, qu'il convient de prendre pour meſure fixe le pié cube ras, qui contient 36 pintes raſes, ou qui, ſuivant M. Mariotte, peſe environ deux livres moins ſept gros.

Les meſures de Paris, tant celles qui ſervent de matrices pour le ſetier, la pinte, la chopine, *&c.* que celles qui ſervent journellement à étalonner celles des marchands, ne ſe rapportent point juſte l'une

à l'autre, non plus qu'entr'elles, c'eſt-à-dire, que le ſetier ne contient point exactement 8 *pintes*, la *pinte* deux chopines, *&c.* En voici la principale cauſe.

Les diametres des orifices ne ſont point uniformes; c'eſt-à-dire, deux meſures de *pinte*, par exemple, dont la forme eſt différente, n'ont pas chez les marchands des ouvertures égales; & ſi elles ne ſont pas remplies à ras, quoiqu'à pareille hauteur, il ſe trouve moins de liqueur dans la meſure dont l'ouverture eſt la plus grande.

Il paroît qu'on peut aiſément remédier à ce défaut, en conſtatant à la ville la forme de chaque différente meſure, à laquelle tous potiers d'étain ſeroient à l'avenir obligés de ſe conformer, leur laiſſant cependant un temps pour débiter les meſures qu'ils ont de faites, ainſi qu'on en a agi à l'égard des bouteilles.

2°. La néceſſité où l'on eſt de remplir les meſures juſqu'aux bords, fait qu'il s'en répand toujours dans le tranſport & dans le comptoir des cabaretiers.

On peut éviter ces inconvéniens, en réglant une hauteur plus grande qu'il ne faut: par exemple, pour la *pinte*, on peut lui donner en hauteur un pouce d'abord au deſſus de ſon ſolide de 48 pouces cubes, & ainſi à proportion pour les autres meſures; & pour conſtater juſqu'à quelle hauteur chaque meſure doit être remplie, on pourroit former en dedans des orifices des meſures, un rebord qui terminât exactement juſqu'où doit monter la liqueur.

Les cubes des diametres ne ſont pas proportionnels aux capacités des meſures, ainſi qu'ils devroient l'être.

Ces irrégularités cauſent des erreurs, quand on ſe ſert des unes & des autres pour meſure.

On y remédiera ſans peine, en faiſant les diametres des orifices tels que leurs cubes ſoient, comme nous avons dit, proportionnels à leur capacité ou contenu des meſures.

Pour déterminer quels diametres on peut donner aux ouvertures proportionnelles des meſures, il faut obſerver que plus les ouvertures ſeront petites, & plus les meſures ſeront exactes; mais d'un autre côté l'uſage de ces meſures chez les marchands, demande pour les nettoyer aiſément, qu'on ne les faſſe point trop petites; ce n'eſt qu'aux meſures fiducielles de la ville qu'on peut faire ces orifices ſi petits qu'on voudra. On pourroit donner à l'orifice de la *pinte* des marchands 40 lignes de diametre, ce qui détermine les diametres proportionnels de la chopine, du demi-ſetier, & des autres meſures, que l'on trouvera facilement en ſe ſervant de la ligne des ſolides du compas de proportion. (*)

(*) M. de la Hire, dans les Mémoires de l'Académie de l'année 1703, *page* 68, dit que la *pinte* de Paris eſt la trente-cinquieme partie du pié cube, c'eſt, dit-il, la juſte meſure pour la *pinte* de Paris: cela revient à 49 treize trente-cinquiemes pouces cubiques; on ſuppoſe la *pinte* comble, autant que l'eau & le vin peuvent ſurpaſſer le bord du vaſe: mais M. Couplet, dans les Mémoires de 1732, *page* 126, obſerve qu'une *pinte* comble eſt une choſe trop indéterminée, parce qu'on peut faire le comble plus ou moins fort, & qu'il dépend de la forme du vaſe plutôt que de ſa capacité: ainſi il s'en tient à la *pinte* raſe de 36 au pié cube ou de 48 pouces cubes, qui contient deux livres moins 7 gros d'eau de Seine, ſuivant M. Mariotte.

M. d'Ons-en-Bray, dans les Mémoires de 1739, *page* 52, choiſit auſſi la *pinte* de 48 pouces cubes pour la baſe de toutes ſes meſures, parce que les meſures de Paris contenant 8 piés cubes, on a 288 de ces *pintes* dans un muid, ce qui s'accorde avec l'uſage qui eſt de compter 280 *pintes* claires dans un muid de vin & 8 *pintes* de lie, en tout 288.

La jauge de M. Camus, dans les Mémoires de 1741, adoptée par l'Académie, eſt auſſi relative à la *pinte* de 48 pouces, & au muid de 8 piés.

Enfin, par un arrêt du conſeil du 8 mai 1742, le roi ordonna que le tarif de la jauge des vaiſſeaux approuvée par l'Académie le 29 avril 1741, ſervira de regle pour les droits d'Aides; & ce tarif qui a été imprimé, ſuppoſe la *pinte* de 48 pouces, & le muid de 288 *pintes* ou de 8 piés cubes.

Dans le dernier ſiecle, l'élection avoit fixé le muid à 300 *pintes*, mais l'arrêt de 1742 a levé ſur cette matiere toute eſpece d'incertitude.

Le pouce d'eau meſure des Fontainiers en Hydraulique, eſt un écoulement de 13 trois huitiemes *pintes* de Paris, ſuivant M. Mariotte, ou 13 un tiers, ſuivant M. Couplet, la *pinte* étant toujours de 48 pouces; ces deux réſultats ne different que d'un vingt-quatrieme de *pinte* ou de deux pouces cubes. *Voyez* POUCE D'EAU. (*M. DE LA LANDE.*)

Table des diametres & des hauteurs des meſures.

Noms des meſures.	*Diametres.*		*Hauteurs.*	
	pouces.	lignes	pouces.	lignes.
Setier.	6	8	10	11 $\frac{9}{10}$
Pinte.	3	4	5	5 $\frac{9}{10}$
Chopine. . . .	2	7 $\frac{7}{10}$	4	4 $\frac{1}{2}$
Demi-ſetier. . .	2	1 $\frac{1}{3}$	3	5 $\frac{4}{5}$
Poiſſon.	1	8	2	8 $\frac{9}{10}$
Demi-poiſſon. . .	1	3 $\frac{4}{5}$	2	2 $\frac{1}{2}$
Roquille.	1	0 $\frac{2}{3}$	1	8 $\frac{1}{4}$

Je pourrois ajouter, d'après M. d'Onsen-Bray, une ſeconde table du diametre des meſures pour la dépouille des moules; mais je crains même d'en avoir trop dit. Qu'importe que notre *pinte* ne ſoit exacte ni en elle-même, ni vis-à-vis des autres meſures? On ne jugera peut-être jamais à propos de corriger des défauts ou des inconvéniens dont le public même qui achete tous les jours à *pinte* & à chopine toutes ſortes de liqueurs, n'a pas la moindre connoiſſance. (*D. J.*)

PINTE, *en terme de marchand de modes*, eſt une eſpece de gland en cannetille, foncé d'hanneton, & plus court & plus large que les glands des garnitures. *Voyez* GLAND & GARNITURE, dont on enjolive le nœud d'épée. *Voyez* NŒUD D'ÉPÉE.

PINTIA, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile. Elle étoit, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. iv.* ſur la côte méridionale, entre l'embouchure du fleuve Nazara, & celle du fleuve Soſſius. Il y avoit un temple dédié à Pollux, ſelon Claudius Aretius, qui dit que le nom moderne eſt *Polluci*. Léander appelle ſon territoire *terra di Pulici*, & ajoute qu'on y trouve quantité d'anciens monumens. 2°. *Pintia* eſt encore le nom de deux villes ſituées dans l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Ptolomée, *liv. II. chap. vj.* (*D. J.*)

PINULES, ſ. f. pl. (*Géom.*) On appelle ainſi deux petites pieces de cuivre, aſſez minces & à-peu-près quarrées, élevées perpendiculairement aux deux extrémités de l'alidade d'un demi-cercle, d'un graphometre, d'une équerre d'arpenteur, ou de tout autre inſtrument ſemblable, dont chacune eſt percée, dans le milieu, d'une fente qui regne de haut en bas. Quand on prend des diſtances, que l'on meſure des angles ſur le terrain, ou que l'on fait toute autre obſervation; c'eſt par ces fentes, qui ſont dans un même plan avec la ligne, qu'on appelle *ligne de foi*, & qui eſt tracée ſur l'alidade (*voyez* ALIDADE), que paſſent les rayons viſuels qui viennent des objets à l'œil. On voit donc que les *pinules* ſervent à mettre l'alidade dans la direction de l'objet qu'on ſe propoſe d'obſerver, & que les fentes ſervent à en faire diſcerner quelques parties d'une maniere bien déterminée; c'eſt pourquoi ces fentes ayant un peu de largeur, pour laiſſer voir plus facilement les objets, portent un cheveu qui en occupe le milieu depuis le haut juſqu'en bas: ce cheveu couvrant une petite partie de l'objet, la détermine plus préciſément; & quand on veut avoir encore quelque choſe de plus exact, on tend un autre cheveu dans une ſeconde fente qui coupe horizontalement la premiere; alors l'interſection des deux cheveux détermine ſur l'objet le point que cette interſection couvre.

Remarquez qu'au lieu d'un cheveu, d'un fil de ſoie très-délié, *&c.* que nous ſuppoſons ici, les faiſeurs d'inſtrumens de mathématiques, laiſſent entre les fentes un filet de la même matiere que les *pinules*, quand il s'agit d'inſtrumens où il n'eſt pas beſoin d'une exactitude bien rigoureuſe, tel que le bâton ou l'équerre d'arpenteur, *&c.*

On met quelquefois des verres aux fentes de ces *pinules*, & en ce cas elles font l'office de téleſcope.

MM. Flamſteed & Hook condamnent abſolument l'uſage des *pinules* ſans verre dans les *obſervations aſtronomiques*. Selon Flamſteed, les erreurs dans leſquelles Tycho-Brahé eſt tombé, par rapport aux latitudes des étoiles, ne doivent être attribuées qu'aux *pinules* de cette eſpece. *Voy.* TÉLESCOPE.

Ce que nous venons de dire de la *pinule* ſuffit pour en avoir une juſte idée; mais il ne ſera pas inutile d'ajouter quelques particularités ſur l'invention, l'uſage

& l'abandon de cette petite fente de laiton, ou ce petit rectangle que nous avons décrit plus haut, & qui, au lieu de porter le nom de *pinule*, s'appelloit autrefois *vifiere*. Une alidade eſt, comme nous l'avons dit, ordinairement garnie de deux *pinules* à ſes extrémités, de ſorte qu'en regardant un objet à travers ces deux *pinules*, on la met parfaitement dans la direction du rayon viſuel.

Autrefois tous les inſtrumens de mathématiques & d'aſtronomie, qui ſervent à prendre des angles ou des hauteurs, étoient garnis de *pinules*. Mais 50 ans ou environ après la découverte du téleſcope, quelques ſavans ayant penſé à le ſubſtituer aux *pinules*, la choſe réuſſit ſi bien, que depuis ce temps-là on n'en a fait aucun uſage, & qu'on leur a ſubſtitué par-tout le téleſcope, ſi ce n'eſt dans le graphometre, & dans quelques autres inſtrumens de cette eſpece.

C'eſt aux environs de l'année 1660, qu'on commença à faire ce changement aux inſtrumens. Il y eut à ce ſujet de grandes conteſtations entre le docteur Hook & le fameux Hévélius. Le premier ſachant toutes les peines que ſe donnoit Hévélius, & les grandes dépenſes qu'il faiſoit pour avoir des inſtrumens plus parfaits que ceux de ſes prédéceſſeurs en aſtronomie, & particuliérement Tycho-Brahé, l'engagea fortement à faire uſage de cette découverte, & à employer le téleſcope au lieu des *pinules*. Les principales raiſons ſur leſquelles il ſe fondoit, étoient 1°. que l'œil ne pouvant diſtinguer un objet dont les rayons viſuels forment un angle au-deſſous d'une demi-minute, il étoit impoſſible avec des *pinules* de faire aucune obſervation qu'on pût aſſurer exempte au moins de cette erreur; 2°. que par le ſecours du téleſcope, l'œil étant capable de diſtinguer juſqu'aux plus petites parties d'un objet, & même juſqu'aux ſecondes, les obſervations faites avec cet inſtrument ſeroient de beaucoup plus exactes que celles que l'on pourroit faire avec les *pinules*; & enfin que toutes les parties d'un inſtrument, devant également concourir à la juſteſſe des obſervations, il étoit inutile de prendre une peine infinie pour diminuer ou corriger les erreurs de telle ou telle partie, comme par exemple, de la diviſion du limbe, tandis que d'autres parties donneroient lieu à des erreurs beaucoup plus conſidérables. Il eſt bon même de faire attention que cette remarque du docteur Hook eſt très-judicieuſe, & qu'il faut bien prendre garde dans la conſtruction d'un inſtrument, que toutes ſes parties concourent également à ſa perfection. Nonobſtant la force de ces raiſons, Hévélius perſiſta toujours dans l'uſage des *pinules*, prétendant que les verres des téleſcopes étoient ſujets à ſe caſſer de même que les fils placés à leur foyer, & qu'enfin on étoit obligé de vérifier l'inſtrument; vérification qui devoit néceſſairement, ſelon lui, emporter un temps conſidérable.

Flamſteed étoit auſſi du ſentiment du docteur Hook; car il attribuoit entiérement à l'uſage des *pinules* les erreurs de Tycho-Brahé ſur la grandeur des planetes, & il penſoit que la même cauſe feroit tomber Hévélius dans une erreur pareille.

Tel étoit le ſentiment des plus habiles aſtronomes de ce temps-là; car ils abandonnerent les *pinules* pour faire uſage du téleſcope. M. Picard fut un des premiers qui l'employa avec ſuccès, ayant adapté un téleſcope en place de *pinules*, au quart de cercle, dont il ſe ſervit pour ſa fameuſe meſure de la terre; depuis ce temps-là, on a abſolument abandonné l'uſage des *pinules*, comme nous l'avons dit plus haut. (*T*)

PIOCHE, ſ. f. *outil d'ouvriers*, outil de fer avec un long manche de bois qui ſert aux terraſſiers, carriers & maçons, pour remuer la terre, tirer des pierres, ſapper, démolir, *&c.* Il y en a de pluſieurs ſortes: les unes dont le fer a deux côtés, comme un marteau, & un œil au milieu pour l'emmancher; chaque extrémité de cette *pioche* eſt pointue. D'autres ſortes de *pioche* s'emmanchent par le bout du fer: toutes deux ſont un peu courbes; mais l'une eſt pointue comme le pic, & l'autre qu'on nomme *feuille de ſauge*, a le bout large & tranchant. (*D. J.*)

PIOCHES, (*Luth.*) Ce ſont de petits crochets de fer qui traverſent la barre

de derriere de chaſſis, & les queues des touches. *Voyez* CLAVIER.

PIOCHET, (*Ornitholog.*) *Voyez* GRIMPEREAU. Le *piochet*, ou le petit grimpereau, eſt un oiſeau connu d'Ariſtote; car je ne doute guere que ce ne ſoit celui qu'il appelle κέρθιος, & qu'il décrit élégamment en ces termes: *avicula exigua, nomine* certhios, *cui mores audaces, domicilium apud arbores, victus ex coſſis, ingenium ſagax in vitæ officiis, vox clara; lib. IX. cap. xvij.* Le nom de *petit grimpereau*, & en anglois celui de *creper*, lui conviennent à merveille; car il grimpe ſans ceſſe ſur les arbres, & ne ſe repoſe que quand il dort.

Linnæus en fait un genre diſtinct des pics, parce qu'il n'a pas deux doigts derriere comme les pics, mais un ſeul. C'eſt un oiſillon de la groſſeur d'un roitelet; ſon bec eſt crochu, & un peu pointu; ſa langue n'eſt pas plus longue que ſon bec, ce qui le diſtingue encore de la claſſe des piverts; mais elle ſe termine comme dans ceux-ci en une pointe oſſeuſe; ſa gorge, ſa poitrine & ſon ventre ſont blanchâtres; ſon dos & ſon croupion ſont de couleur fauve, bigarrée d'un peu de blanc, de même que la tête. Il a de chaque côté une petite tache ſur l'œil; ſes grandes plumes des ailes, ſont les unes brunes pardeſſus, & les autres liſerées de blanc; les petites plumes de l'aile ſont noirâtres; ſa queue eſt droite, roide, compoſée de plumes de couleur tannée; ſes jambes & les doigts de ſes piés, tirent ſur le jaune; ſes ongles ſont noirs & crochus.

Il demeure toute l'année dans un même canton, comme les méſanges; il fait ſon nid dans des creux d'arbre, le long deſquels il ſe plaît à monter & deſcendre, en en piquant l'écorce avec ſon bec. Il vit d'inſectes & de vermiſſeaux qu'il rencontre ſur ſa route; il pond juſqu'à dix-huit ou vingt œufs.

Le bec de ces ſortes d'oiſeaux ſemble deſtiné à creuſer le bois, car ils l'ont arrondi, dur, aigu, & ſemblable à celui de tous les oiſeaux qui grimpent; ils ont ainſi qu'eux, ſuivant la remarque de Willughby, 1°. des cuiſſes fortes & muſculeuſes; 2°. des jambes courtes & robuſtes; 3°. des ongles favorables pour ſe cramponner; 4°. les doigts ſerrés enſemble, afin de ſe tenir fermement à l'arbre ſur lequel ils montent & deſcendent; 5°. enfin, une queue roide & dure, un peu courbée par le bas, pour ſe ſoutenir ſur cette queue en grimpant. (*D. J.*)

PIOCHON, ſ. m. *outil de charpentier*, eſpece de beſaiguë qui n'a que quinze pouces de long; elle ſert aux charpentiers pour frapper de grandes mortaiſes. (*D. J.*)

PIOMBINO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, ſur la côte de Toſcane, capitale d'une petite contrée de même nom, qui eſt entre le Siennois & le Piſan. Ses princes particuliers ſont ſous la protection du roi de Naples, lequel a droit de mettre garniſon dans la fortereſſe de *Piombino*. On croit que c'eſt la *Populania* des anciens, c'eſt-à-dire, la petite *Populonia*; car la grande étoit à 3 milles à Porto-Barato. Cette ville eſt ſur la mer à 6 lieues ſud-eſt de Livourne, 24 ſud-oueſt de Florence, & 16 ſud-oueſt de Sienne. *Long. 28. 16. lat. 42. 56.* (*D. J.*)

PION, *voyez* BOUVREUIL.

PION, ſ. m. (*jeu des échecs.*) piece du jeu des échecs, qui prend ſon nom de la piece devant laquelle elle eſt. Ainſi on dit le *pion* du roi, le *pion* de la reine, le *pion* du fou. On ne paſſe point *pion*, c'eſt-à-dire, qu'un *pion* qui n'a point encore marché, & qui par cette raiſon eſt en droit de faire deux pas, ſi au premier pas il ſe trouvoit en priſe par un des *pions* de l'adverſaire, pourroit être pris.

La Bruyere a employé ce *mot* fort heureuſement dans ſa *peinture de la vie de la cour.* « Souvent, dit-il, avec des *pions* » qu'on ménage bien, on va à dame, & » l'on gagne la partie: le plus habile l'em» porte, ou le plus heureux. » (*D. J.*)

PIONIÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Myſie aſiatique, ſur le fleuve Caïcus, ſelon Pline, *liv. V. chap. xxx.* & Pauſanias, *liv. IX. chap. xviij.* Strabon, *liv. XIII. pag. 620.* nomme cette ville *Pionia*, & la place au voiſinage de l'Etolie. (*D. J.*)

PIONNIER, ſ. m. (*Art milit.*) celui qui eſt employé à l'armée pour applanir les chemins, en faciliter le paſſage à

l'artillerie, creuſer des lignes & des tranchées, & faire tous les autres travaux de cette eſpece où il s'agit de remuer des terres. Il y a des officiers généraux qui veulent avoir un nombre prodigieux de *pionniers* pour faire la clôture d'un camp, les tranchées d'un ſiege, l'accommodement des chemins, en un mot, pour ôter toutes fonctions aux ſoldats de travailler à la terre, parce que, diſent-ils, ceux d'aujourd'hui ne peuvent être aſſujettis à de tels travaux, comme les anciens Romains. Ils ajoutent encore, pour ſoutenir leur opinion, que le ſoldat, quand il arrive au quartier, eſt aſſez haraſſé, ſans l'employer de nouveau à remuer la terre. Il eſt à craindre qu'en portant trop loin ce ſyſtême, on ne vienne à gâter les ſoldats, en les épargnant trop & mal-à-propos. Il faut leur procurer des vêtemens, avoir grand ſoin d'eux dans les maladies, & lorſqu'ils ſont bleſſés; mais il faut les endurcir à la peine, & que leurs généraux leur ſervent d'exemple; car ſi vous voulez réduire les ſoldats à la diſette, tandis que vous regorgerez d'abondance, & à travailler, tandis que vous demeurerez dans l'oiſiveté, certainement ils murmureront avec raiſon. Nous ne nions pas cependant qu'on ne doive avoir des *pionniers* pour accommoder les chemins, & faire paſſer l'artillerie; mais cent *pionniers* ſuffiſent à un grand équipage. Quant à la clôture du camp, le ſoldat eſt obligé de la faire, parce que ce travail lui donne le temps de ſe repoſer & de dormir en ſûreté. D'ailleurs c'eſt un ouvrage de trois ou quatre heures; pour cet effet, toute l'armée doit y travailler, ou au moins la moitié, quand l'ennemi eſt proche. S'il falloit ne donner cette beſogne qu'à des *pionniers*, il en faudroit dans une armée autant que de ſoldats: ce qui ſeroit le vrai moyen d'affamer tout un pays, & d'augmenter l'embarras qu'on ne ſauroit trop diminuer. Quant aux tranchées, les *pionniers* n'y réuſſiſſent guere bien, & lorſque le danger croît, les plus vaillans ſoldats n'y ſont pas de trop; encore faut-il les animer à ce travail par un gain aſſuré, des promeſſes & des récompenſes; car nul argent n'eſt ſi bien employé que celui-là. (*D. J.*)

PIOTE, ſ. m. (*Archit. navale.*) on écrit auſſi *piotte*; eſpece de petit bâtiment qui approche de la gondole, fort en uſage à Veniſe; quand le doge fait la cérémonie d'épouſer la mer, le vaiſſeau qu'il monte, eſt environné & eſcorté des gondoles dorées des ambaſſadeurs, d'une infinité de *piotes* & d'autres gondoles, *&c.*

PIPA, PIPAL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) crapaud d'Amérique. Le mâle reſſemble aſſez par la forme du corps, au bufo ou crapaud de terre de ces pays-ci; mais la femelle a une conformation très-différente; elle eſt beaucoup plus groſſe que le mâle. La tête du *pipa* eſt petite, & la partie antérieure ſe termine en pointe à-peu-près comme le muſeau d'une taupe; l'ouverture de la bouche eſt très-grande, & les yeux ſont fort petits; il y a de chaque côté, à l'extrémité poſtérieure de la tête, un petit appendice formé par un prolongement de la peau: le dos forme une élévation très-apparente à ſa partie antérieure; il eſt très-large & couvert preſqu'en entier de petits corps ronds de la groſſeur d'un gros pois, & enfoncés fort avant dans la peau; ces corps ronds ſont autant d'œufs couverts de leur coque, & poſés fort près les uns des autres, preſqu'à égale diſtance; l'eſpece de croûte membraneuſe qui les recouvre, eſt d'un roux jaunâtre & luiſant. On voit ſur les intervalles qui ſe trouvent entre les œufs & ſur les autres parties de la face ſupérieure du corps, un grand nombre de très-petits tubercules ronds, ſemblables à des perles. Lorſqu'on enleve la membrane extérieure qui recouvre les œufs, ils paroiſſent à découvert, & on diſtingue les petits crapauds. Les jambes de devant du *pipa* ſont menues & terminées par quatre doigts longs qui ont de petites ongles; les jambes de derriere ſont beaucoup plus groſſes, & ont chacune cinq doigts tous unis les uns aux autres par une membrane, comme dans les canards: le deſſous du ventre a une couleur cendrée jaunâtre. La femelle eſt d'une couleur jaunâtre, à-peu-près ſemblable à celle des crapauds de ces pays-ci. On trouve le *pipa* en Amérique; les naturels du pays donnent le nom de *pipa* à la femelle, & celui de *pipal* au mâle: les

negres mangent les cuiſſes de l'un & de l'autre, quoiqu'ils paſſent tous les deux pour être très-venimeux. M. Merian, *Métamorp. des inſ. de Surinam*, dit, de même que Seba, que c'eſt la femelle qui porte ſes petits ſur ſon dos. *Voyez* CRAPAUD.

PIPE, ſ. f. (*Futaille.*) c'eſt une des neuf eſpeces de futailles ou vaiſſeaux réguliers, propres à mettre du vin & d'autres liqueurs.

En Bretagne la *pipe* eſt une meſure des choſes ſeches, particuliérement pour les grains, les légumes & autres ſemblables denrées; la *pipe* entendue de cette ſorte, contient dix charges, chaque charge compoſée de quatre boiſſeaux : ce qui fait quarante boiſſeaux par *pipe*; elle doit peſer ſix cents livres, lorſqu'elle eſt pleine de bled. (*D. J.*)

PIPE, ſ. f. (*Poterie.*) long tuyau délié fait ordinairement de terre cuite très-fine, qui ſert à fumer le tabac. A l'un des bouts du tuyau qui eſt recourbé, eſt une façon de petit vaſe que l'on appelle le fourneau, ou la tête de la *pipe*, dans lequel on met le tabac pour l'allumer & le fumer : ce qui ſe fait avec la bouche, en aſpirant la fumée par le bout du tuyau oppoſé à celui du fourneau.

Il ſe fabrique des *pipes* de diverſes façons, de courtes, de longues, de façonnées, d'unies, de blanches ſans être verniſſées, de différentes couleurs; on les tire ordinairement de Hollande.

Les Turcs ſe ſervent pour *pipes* (qui ſont de deux ou trois piés de longueur, plus ou moins), de roſeau ou de bois troué comme des chalumeaux, au bout deſquels ils attachent une eſpece de noix de terre cuite qui ſert de fourneau, & qu'ils détachent après avoir fumé; les tuyaux de leurs *pipes* s'emboîtent & ſe démontent pour être portés commodément dans un étui. Vous trouverez tout ce qui concerne la maniere de faire les *pipes* à l'*article* TERRES A PIPE.

PIPEAU, ſ. m. *terme d'Oiſelier*, bâton moins gros que le petit doigt, long de trois pouces, fendu par le bout pour y mettre une feuille de laurier, & contrefaire le cri ou pipi de pluſieurs oiſeaux.

PIPÉE, ſ. f. (*Chaſſe aux oiſeaux.*) cette chaſſe aux oiſeaux ſe fait en automne, dès la pointe du jour, ou demi-heure avant le coucher du ſoleil. On coupe le jeune bois des branches d'un arbre; on fait des entailles ſur ces branches pour mettre des gluaux; enſuite trente ou quarante pas autour de cet arbre, on coupe le bois taillis; on fait une loge ſous l'arbre où ſont tendus les gluaux; on s'y cache, & on y contrefait le cri de la femelle du hibou avec une certaine herbe qu'on tient entre les deux pouces, & qu'on applique entre les deux levres, en pouſſant ſon vent, & en les pouſſant l'une contre l'autre. Les oiſeaux qui entendent ce cri qui contrefait celui de la femelle du hibou, s'amuſent autour de l'arbre où l'on eſt caché, & ſe viennent le plus ſouvent percher ſur l'arbre où ſont tendus les gluaux; ils s'engluent les ailes, ils tombent à terre, & on les prend. *Ruſes innocentes*, *liv. II*, *ch. 17*, *18 & 19*.

PIPELIENE, ſ. f. (*Ornithol.*) c'eſt ainſi que Freſier nomme un oiſeau du Chily dans l'Amérique méridionale; il dit que les *pipelienes* ont les piés faits comme l'autruche, & qu'elles reſſemblent en quelque choſe aux oiſeaux de mer qu'on appelle *mauves*, leſquels ont le bec rouge, droit, long, étroit en largeur, & plat en hauteur, avec un trait de même couleur ſur les yeux.

PIPELY, (*Géogr. mod.*) petite ville des Indes, non murée, au royaume de Bengale, dans une plaine, ſur la riviere de *Pipely*, à quatre lieues au deſſus de ſon embouchure. *Long.* 106, 20; *lat.* 21, 40.

PIPER, v. neut. *terme d'Oiſelier*, c'eſt contrefaire le cri de la chouette, pour attirer les oiſeaux qui la haïſſent, & les engager à ſe venir percher ſur un arbre où l'on a tendu des gluaux.

PIPERAPIUM, (*Bot. anc.*) nom d'une plante dont il n'eſt parlé que dans Apulée, & c'eſt un nom qu'il a tiré de ſa ſaveur brûlante ſur la langue : cette plante, ajoute-t-il, étoit ſi odieuſe aux abeilles, qu'un de ſes plus petits rameaux pendu ſur leur ruche, les obligeoit toutes d'en ſortir auſſi-tôt. Comme cet étrange récit ne ſe

trouve que dans ce ſeul Apulée ; on ne peut y ajouter la moindre foi. Mais voici peut-être l'origine de ſon propos. Dioſcoride a dit que la racine *acorus* étoit celle d'une plante entiérement reſſemblante au *papyrus* du Nil, & en conſéquence il nomme cette plante *papyraceum*, mot qui ſe trouve écrit dans quelques manuſcrits πεπεραχιον. Apulée aura changé & corrigé *peperachion* en *piperapium* ; il a dû enſuite donner à ſon *piperapium* une ſaveur brûlante, & a enfin imaginé que les abeilles devoient redouter une ſemblable plante, & abandonner leurs ruches en la ſentant. (*D. J.*)

PIPERNO *ou* PIPERINO, (*Hiſt. nat.*) nom que les Italiens donnent à une pierre que quelques auteurs regardent comme un grès ; cette pierre eſt griſe & entre-mêlée de veines & de taches d'une couleur plus obſcure, qui ſont plus compactes & plus dures que le reſte de la pierre ; elles font feu avec l'acier ; le reſte de la pierre eſt aſſez tendre & ſpongieux. M. de la Condamine regarde cette pierre comme une vraie lave produite par des volcans. *Voyez* LAVE.

PIPERNO *ou* PRIVERNO-NOVELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, à 7 milles de Terracine ; ſon évêché, à cauſe de ſa pauvreté, a été réuni à celui de cette derniere ville. *Piperno* eſt voiſine des ruines de l'ancien *Privernum*. *Long.* 30, 46 ; *lat.* 41, 21, &c.

PIPES (TERRES A), (*Hiſt. nat.*) nom générique que l'on donne aux terres argileuſes blanches, qui ont la propriété de ſe durcir dans le feu. Ce nom lui vient de ce qu'on s'en ſert pour faire des *pipes* à fumer du tabac.

PIPI, (*Hiſt. nat.*) oiſeau qui eſt fort commun en Abyſſinie & en Ethiopie. Son nom lui vient du bruit qu'il fait, qui reſſemble aux deux ſyllabes *pipi*. Il eſt d'une grande utilité aux chaſſeurs du pays ; cet oiſeau leur fait découvrir le gibier ; on aſſure qu'il ne ceſſe de les importuner de ſon cri juſqu'à ce qu'ils le ſuivent à l'endroit où le gibier eſt caché ; ce qu'il fait dans l'eſpérance d'en avoir ſa part & d'en boire le ſang ; cependant il ſeroit imprudent de ſuivre les indications de cet oiſeau ſans être bien armé, vu qu'il conduit ſouvent les chaſſeurs vers l'endroit où eſt quelque gros ſerpent, ou quelqu'autre animal dangereux.

PIPOT, ſ. m. (*Comm.*) on nomme ainſi à Bordeaux certaines futailles ou barils dans leſquels on met les miels ; c'eſt ce qu'on nomme ailleurs un *tierçon*. Le tonneau de miel eſt compoſé de quatre barriques ou de ſix *pipots*. *Voy.* BARRIQUE. *Dict. de comm.*

PIPRIS, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une eſpece de pirogue, dont ſe ſervent les negres du Cap-verd & de Guinée.

PIQUANT, adj. (*Gramm.*) qui a une pointe aiguë, comme l'épine, l'épingle, le poinçon.

Il ſe dit auſſi des choſes qui affectent le goût, comme le ſel, le vinaigre, le ſuc des fruits non mûrs, le vin nouveau de Champagne. Au figuré, une femme eſt *piquante*, lorſqu'elle attire une attention vive de la part de ceux qui la regardent, par ſa fraîcheur, ſa légéreté, l'éclat de ſon teint, la vivacité de ſes yeux, ſa jeuneſſe.

Un mot eſt *piquant*, lorſqu'il nous reproche d'une maniere forte quelque défaut ou réel ou de préjugé. On diroit peu de ces mots, ſi l'on n'oublioit qu'il n'y en a aucun qui ne pût nous être rendu.

PIQUANT, ſ. m. (*Botan.*) ce mot ſe dit des pointes ou groſſes épines qui viennent au tronc, aux tiges, aux feuilles de certains arbriſſeaux & de certaines plantes, à l'opicatia, par exemple, aux chardons, aux feuilles de houx, *&c.*

PIQUE, ſ. f. (*Art milit.*) arme offenſive qui eſt compoſée d'une hampe ou d'un manche de bois long de douze ou quatorze piés, ferré par un bout d'un fer plat & pointu, que l'on appelle *lance*.

Celles qu'on voit dans les monumens faits du temps des empereurs romains ſont d'environ ſix piés & demi de longueur, en y comprenant le fer. Celles des Macédoniens étoient infiniment plus longues, puiſque tous les auteurs s'accordent à leur donner quatorze coudées, c'eſt-à-dire, vingt & un piés de longueur. On conçoit difficilement comment ils pouvoient manier avec dex-

térité & avantage une arme de cette portée.

On dit que ce nom vient de *pie*, oiſeau dont le bec eſt ſi pointu qu'il perce les arbres ou le bois comme une tariere. Ducange le dérive de *pice*, qu'on a dit dans la baſſe latinité, & que Turnebe croit avoir été dit *quaſi ſpica*, à cauſe qu'il reſſemble à une eſpece d'épi de bled. Octavio Ferrari le dérive de *ſpicula*. Fauchet dit que la *pique* a donné le nom aux Picards & à la Picardie, qu'il prétend être moderne & être venu de ce que les Picards ont renouvellé l'uſage de la *pique*, dont le nom eſt dérivé de *piquer*, ſelon cet auteur.

La *pique* a été long-temps en uſage dans l'infanterie pour ſoutenir l'effort ou l'attaque de la cavalerie : mais à préſent on l'a ſupprimée, & on y a ſubſtitué la bayonnette que l'on met ou que l'on viſſe au bout de la carabine ou du mouſquet. *Voyez* BAYONNETTE.

Cependant la *pique* eſt encore l'arme des officiers d'infanterie. Ils combattent la *pique* en main, ils ſaluent avec la *pique*, &c. Pline dit que les Lacédémoniens ont été les inventeurs de la *pique*. La phalange macédonnienne étoit un bataillon de piquiers. *Voyez* PHALANGE.

Ce n'eſt que ſous Louis XI que l'infanterie françoiſe commença à être armée de *piques*, hallebardes, pertuiſanes & autres armes de longueur ; on entre-mêla enſuite des fuſiliers dans les bataillons, & ce n'eſt qu'au commencement du regne de Louis XIV que l'infanterie a quitté abſolument l'uſage de la *pique* pour les armes à feu.

Avantages & inconvéniens de la pique, *juſtifiés par des exemples.*

La *pique* étoit en uſage preſque parmi tous les peuples de l'antiquité. Mais on n'a pas deſſein de parler ici de l'invention de cette arme, des proportions différentes qu'on lui a données dans les temps les plus reculés, de l'uſage momentané ou conſtant qu'on en a fait, ni des avantages plus ou moins conſidérables & de toute eſpece qu'elle a pu procurer aux diverſes nations qui en connoiſſent l'excellence, & qui en ont ſu tirer le meilleur parti ; pluſieurs auteurs anciens & modernes ayant déja fait ou répété toutes ces recherches : du moins ce qu'on ſe propoſe de dire ſur toutes ces queſtions, ſera très-court.

On lit dans quelques auteurs que David, le réformateur de la tactique juive, faiſoit le plus grand cas de la *pique* ; & on peut croire que ce fut à l'aide de cette arme, en effet ſi redoutable, que ce héros vainquit les Philiſtins, ſubjugua les Moabites, mit la Syrie ſous ſa puiſſance, battit les Ammonites. Des Juifs la *pique* paſſa chez les Egyptiens, qui s'en ſervirent avec beaucoup de ſuccès. D'après ceux-ci, les Grecs l'adopterent ; & dès-lors l'uſage en fut établi chez la plus grande partie des nations, & s'y ſoutint, juſqu'à ce que les Romains ſe fuſſent fait connoître par le mélange heureux des armes de leur légion, qui, joint à leur bravoure & à leur diſcipline, les fit triompher par-tout où ils porterent la guerre. Leur ordonnance & leur diſcipline s'étant corrompues, & ayant quitté leurs armes défenſives, ils ne purent plus réſiſter aux Barbares ſortis de Germanie, qui firent crouler ce vaſte empire, ſi long-temps & ſi univerſellement redoutable. Depuis cette fameuſe époque juſqu'au temps des croiſades, on ne trouve rien de remarquable dans la maniere de faire la guerre : alors on voit la gendarmerie combattre avec la lance, ce qui a duré juſques bien avant dans le XVIe. ſiecle ; & quelques peuples, comme les Flamands, qui n'avoient point de cavalerie, ſe ſervirent avec ſuccès de la *pique*. Mais aucun peuple ne fit un meilleur ni plus conſtant uſage de la *pique*, que les Suiſſes ; & il paroît que c'eſt leur exemple qui a déterminé les autres nations de l'Europe à prendre auſſi cette arme (*a*).

(*a*) Les *piques* qu'on voit dans les monumens faits du temps des empereurs romains, ſont d'environ ſix piés & demi de longueur, en y comprenant le fer. Selon Polibe, la ſariſſe des Macédoniens étoit longue de ſeize coudées, c'eſt-à-dire, de plus de quatre toiſes ; mais elle fut enſuite accourcie de deux coudées, pour la rendre plus commode. *Comparaiſon des armes des Romains avec celles des Macédoniens.* La *pique* des Suiſſes, au rapport de pluſieurs auteurs, étoit de dix-huit piés.

Du Bellai-Langey, dans ſon livre de la *diſcipline militaire*, nous confirme cette opinion. « Les exemples de la vertu, dit-il, » que les Suiſſes ont montré avoir au fait » des armes à pié, ſont cauſe que depuis » le voyage de Charles VIII (au royaume » de Naples), les autres nations les ont » imités, mêmement les Allemands & » Eſpagnols, leſquels ſont montés en la » réputation que l'on les tient aujourd'hui, » pour autant qu'ils ont voulu imiter » l'ordre que leſdits Suiſſes gardent, & » la mode des armes qu'ils portent. Les » Italiens s'y ſont adonnés après eux, & » nous finalement. »

Tout militaire qui aura fait une étude particuliere de ſon métier & qui aura de l'expérience, ne diſconviendra pas de l'utilité des *piques*. Il n'y a point d'arme plus propre à rallentir l'impétuoſité d'un ennemi, ni à lui donner de la terreur. En effet, elle a l'avantage par ſa longueur de pouvoir l'arrêter à une diſtance aſſez grande, pour qu'il ait le temps d'enviſager le péril auquel il s'expoſe, en abordant une troupe qui l'attend de pié-ferme; & comme en pareil cas rien n'eſt plus à craindre que cet inſtant de réflexion qui ſuſpend l'ardeur du ſoldat, & qui l'éclaire trop ſur le riſque qu'il court, il doit en réſulter un très-grand avantage pour celui qui eſt attaqué.

La *pique* eſt non-ſeulement très-utile pour la défenſe, mais elle l'eſt auſſi pour l'attaque : car ſi une troupe de piquiers en attaque une de fuſiliers, néceſſairement la premiere atteindra de loin la deuzieme; & ſi après le choc la *pique* l'embarraſſe, elle ſe ſervira fort avantageuſement de l'épée. Mais c'eſt contre la cavalerie ſurtout que la *pique* doit faire un grand effet.

Ce qu'on vient de dire de l'excellence de cette arme, ſe trouve parfaitement confirmé par l'autorité des plus grands généraux. « Les Suiſſes, dit le duc de » Rohan (*Traité de la guerre, chap.* 2), » ont beaucoup plus de *piques* que de » mouſquets, & pour cet effet ſe ſont » fait redouter en campagne. Car un jour » de bataille où on vient aux mains, le » nombre des *piques* a beaucoup d'avantage ſur celui des mouſquets. La *pique*, » ajoute le même auteur, eſt très-propre » pour réſiſter à la cavalerie, pour ce que » pluſieurs jointes enſemble, font un corps » fort ſolide, & très-difficile à rompre » par la tête, à cauſe de leur longueur, » deſquelles il s'en trouve quatre ou cinq » rangs, dont les fers outrepaſſent le » front des ſoldats, & tiennent toujours » les eſcadrons éloignés d'eux de douze à » quinze piés. »

Selon Montécuculli (*voyez ſes Mémoires, liv. I, ch.* 2), « un gros de *piques* » ſerré eſt impénétrable à la cavalerie, dont » elles ſoutiennent d'elles-mêmes le choc » à vingt-deux piés de diſtance, & elles » la pouſſent même par les décharges » continuelles de mouſqueterie qu'elles » couvrent. La mouſqueterie ſeule ſans » piquiers, ne peut pas faire un corps » capable de ſoutenir de pié-ferme l'impétuoſité de la cavalerie, ni le choc & » la rencontre des piquiers. » Il eſt dit ailleurs (*liv. II, ch.* 2), en parlant des Turcs. « Mais la *pique* leur manque, qui » eſt la reine des armes à pié, & ſans » laquelle un corps d'infanterie attaqué » par un eſcadron, ou par un bataillon » avec des *piques*, ne peut demeurer » entier, ni faire une longue réſiſtance. » Le maréchal de Luxembourg, à qui on avoit propoſé de ſupprimer la *pique*, répondit qu'il y conſentiroit volontiers, lorſque les ennemis n'auroient plus de cavalerie. C'étoit auſſi le ſentiment de M. de Turenne & de M. d'Artagnan, major des gardes-françoiſes, depuis maréchal de Monteſquiou, qui connoiſſoit parfaitement l'infanterie.

Quelques exemples de ce qu'on peut faire avec les *piques*, acheveront de perſuader combien elles donnent d'avantage dans un combat. A la bataille d'Avein, le maréchal de Châtillon, qui étoit à l'aile gauche de l'armée, ayant ordonné au régiment de Champagne d'attaquer les bataillons ennemis qui lui faiſoient face, ce régiment conduit par le marquis de Varennes, marcha ſur le champ, ſes piquiers *piques* baiſſées, avec tant de réſolution & de vigueur, qu'il enfonça un régiment eſpagnol & celui du prince Thomas. Cette attaque

attaque qui fut ſoutenue par quelques autres régimens, & ſuivie d'une charge de cavalerie qui culbuta l'aile droite des ennemis, décida du gain de la bataille. *Relation de la bataille d'Avein.*

Trois mille Suiſſes à la bataille de Dreux, réſiſterent avec leurs *piques* pendant quatre heures, à toutes les forces des Huguenots, qui eſpéroient que la défaite de ce corps leur aſſureroit infailliblement la victoire. " Ces Suiſſes aſſaillis de toutes „ parts, & environnés d'un ſi grand nombre d'ennemis, reçurent le choc de la „ cavalerie, *piques* baiſſées, avec tant „ de valeur, que la plus grande partie de „ leurs *piques* furent briſées. Mais leur „ bataillon demeura ferme & ſerré, repouſſant avec un grand carnage la „ fougue des ennemis. En même temps „ l'arriere-garde des calviniſtes chargea „ avec intrépidité la cavalerie légere qui „ réſiſta foiblement. Elle fondit enſuite „ ſur les régimens de Picardie & de Bretagne, qui de ce côté-là couvroient le „ flanc des Suiſſes, rompit ſes arquebuſiers & attaqua les Suiſſes par derriere, „ mais elle y fut fort maltraitée par la „ vigoureuſe réſiſtance qu'elle y trouva. „ Les Suiſſes ayant ſerré leurs rangs, „ faiſoient face de tous côtés; en ſorte „ que les deux tiers de l'armée huguenote „ occupés autour d'eux ſans pouvoir les „ entamer, & acharnés à les rompre, „ auroient été obligés de ſe rendre à „ eux, ou du moins de ſe retirer avec „ une grande perte, ſi le reſte de leurs „ troupes ne les eût bien ſecondés. „ *Hiſt. des guerres de France, liv. III.*

Les batailles de Novarre, de Marignan, de Montcontour, fourniſſent d'autres exemples très-remarquables de l'intrépidité des Suiſſes & de la maniere avantageuſe dont ils ſavoient ſe ſervir de la *pique.*

A la bataille de Newbury en Angleterre, qui ſe donna entre l'armée du roi & celle du parlement, l'infanterie de cette derniere abandonnée à ſes propres forces ſe maintint dans ſes rangs; & ſans ceſſer un moment de faire feu, elle préſenta un rempart impénétrable de *piques* au furieux choc du prince Robert, & de ſes troupes de nobleſſe, dont la plus grande partie de la cavalerie royale étoit compoſée. M. Hume, en parlant de cette action, dit qu'on en fait particuliérement honneur à la milice de Londres qui faiſoit partie de l'armée du parlement, & qui égala dans cette occaſion ce qu'on pouvoit attendre des plus vieilles troupes. Cette milice ſans expérience & ſortie récemment de ſes occupations méchaniques, quoique exercée dans ſes murs, & plus que tout cela animée, comme l'obſerve l'hiſtorien, d'un zele indomtable pour ſa cauſe, n'eût aſſurément pas pu réſiſter à tant de vigoureuſes attaques ſans le ſecours de la *pique. Hiſtoire de la maiſon de Stuart, tome III.*

Au combat de Steinkerque en 1692, la *pique* ne fut pas moins utile que l'épée dans cette vigoureuſe charge que fit la brigade des gardes.

Bottée, capitaine au régiment de la Fere, qui a fait un excellent dialogue ſur l'utilité des *piques*, rapporte qu'à la bataille de Senef les piquiers ſervirent très-utilement à l'attaque d'une barriere, dans un chemin creux, & dans les haies du village de Fay. Creni, major de Lille, qui avoit été capitaine au régiment de Navarre, & de qui l'auteur qu'on vient de citer dit tenir le fait, lui en avoit appris un autre qui n'eſt pas moins intéreſſant, & que voici. " A la bataille de „ Caſſel, Deſbordes, major du régiment „ de Navarre, voyant notre cavalerie en „ déſordre, que celle des ennemis ſuivoit „ vivement, *à moi*, dit-il, piquiers (en „ parlant à tous ceux de la brigade, „ dont étoit le régiment de la reine); „ & les faiſant avancer, il leur fit préſenter la *pique* l'appuyant du talon contre le talon du pié droit, & repoſée „ ſur le genou gauche, le ſabre croiſé ſur „ la *pique*, les mouſquetaires reſtant en „ bataille derriere les piquiers, & faiſant „ paſſer notre cavalerie à droite & à „ gauche, il arrêta par ſon feu celle des „ ennemis, & donna par ce mouvement „ & cette fermeté, le temps néceſſaire „ à nos gens pour ſe rallier, & par conſéquent le moyen de recharger enſuite „ celle des ennemis, qui ne put jamais

„ ébranler la brigade de Navarre. (*b*). „ Creni, ajoute Bottée, nous disoit un „ jour qu'on parloit avec regret de la sup- „ pression des *piques*, que ce régiment „ s'en étoit si souvent servi avec distinction, „ que pour honorer la valeur des piquiers, „ ils marchoient autrefois à la tête du corps „ lorsqu'il défiloit. „

De quelque poids que soient les autorités & les exemples dont on s'est servi pour prouver l'utilité de la *pique*, cette arme telle qu'elle étoit, & de la maniere qu'on l'employoit, avoit pourtant de grands défauts. Elle étoit très-pesante, & très-difficile à manier : une fois baissée le soldat la relevoit avec peine. S'il la présentoit moins en avant, pour pouvoir s'en servir plus commodément, tous ses mouvemens étoient extrêmement gênés, par la partie du talon qui se trouvoit engagée dans le rang suivant. Dans la défense, comme dans l'attaque, il n'y avoit guere que les *piques* du premier & du second rang qui pussent servir; celles des autres rangs se trouvant ramassées entre les files, restoient nécessairement inutiles & sans effet : car, alors les piquiers des rangs postérieurs voyoient bien difficilement ce qui se passoit en avant, & ne pouvoient porter qu'au hasard leurs coups à droite & à gauche. Avec cela, la *pique* par sa longueur étoit sujette à fouetter & à se casser. Elle étoit embarrassante, sur-tout dans les pays coupés de haies, de fossés, dans les bois & dans les montagnes (*c*). En un mot, n'ayant point de mobilité, comme l'observe très-bien l'auteur des Plésions, les *piques* étoient moins une arme pour chaque soldat, qu'un cheval de frise pour toute une troupe. Dès qu'on avoit gagné le fort, le soldat étoit désarmé. Aussi a-t-on vu de grands corps de piquiers battus par des corps qui n'avoient que des armes courtes, & assez souvent même par des piquiers, qui par leur maniere de se servir de leurs *piques*, en faisoient en quelque sorte des armes courtes, & trouvoient le moyen de rendre inutiles celles de leurs ennemis. Mais à la vérité, il falloit pour de telles attaques la valeur la plus déterminée. Les Romains nous fourniroient ici beaucoup d'exemples, si à l'imitation de plusieurs auteurs anciens & modernes, nous voulions attribuer la défaite de la phalange, du moins en grande partie, à la longueur des *piques* dont se servoient les Grecs. Mais, comme nous ne sommes pas tout à fait de ce sentiment, nous prendrons nos exemples ailleurs. " Carmignole, „ général de Visconti, duc de Milan, se „ trouvant engagé en rase campagne contre „ dix-huit mille Suisses tous piquiers, s'en „ alla au devant, quoiqu'il n'eût que six „ mille chevaux & quelque infanterie à „ leur opposer. Le choc fut rude, & Car- „ mignole rompu & mis en fuite. Ce „ brave & déterminé capitaine ne se dé- „ couragea point, la honte lui servit d'ai- „ guillon pour avoir sa revanche tout sur „ le champ. Il rallia sa cavalerie & revint. „ Mais lorsqu'il se voit à une certaine dis- „ tance de l'ennemi, il fait mettre pié à „ terre à ses gens d'armes qui étoient „ armés de toutes pieces, & fond sur les „ Suisses serrés & en bon ordre. Il en „ vient aux mains, s'ouvre un passage à „ travers cette forêt de *piques*, en gagne „ le fort, & ces *piques* deviennent inu-

(*b*) Quoiqu'on n'ait pas trouvé ce fait dans aucun historien ni faiseur de mémoires, on n'a pas moins de plaisir à le placer ici. Il est circonstancié de maniere à nous donner la plus haute idée de la valeur, des talens & de l'expérience de Desbordes, & attesté par un militaire respectable tel que Creni, il ne peut souffrir aucun doute. Il y a des généraux qui négligent de rendre compte de ces sortes d'actions & de les faire valoir : ils craignent d'affoiblir leur gloire. Mais il faut avouer qu'ils connoissent aussi mal leur intérêt que celui de leur souverain, d'autant que ce qu'ils voudroient laisser ignorer ne peut jamais rester dans l'oubli. Il en est pourtant auxquels très-certainement on ne fera jamais de tels reproches. *Ipsius certè ducis hoc referre videtur, ut qui fortis erit, sit felicissimus idem, ut lati phaleris omnes, & torquibus omnes.* Juvenal.

(*c*) Le maréchal de Catinat faisant la guerre dans les Alpes aux Barbets, ôta les *piques* à ses soldats, parce qu'elles étoient moins propres pour ces combats de montagne, & que le grand feu y étoit beaucoup plus utile ; & l'on continua à en user de même dans les guerres d'Italie, parce que le pays qui est fort coupé, ne permettoit pas de s'étendre beaucoup en plaine. Daniel, *Hist. de la milice françoise, tome II, liv. III.*

„ tiles & ſans effet à cauſe de leur trop „ grande longueur. Les Suiſſes ſont enfon- „ cés..... Le carnage fut tel, qu'il ne s'en „ eſt guere vu de pareil. De toute cette „ armée, il ne reſta que trois mille hom- „ mes, qui mirent armes bas; le reſte „ fut étendu mort ſur la place. „ *Folard, traité de la colonne.*

Machiavel, qui cite auſſi cet exemple, nous en fournit deux autres. " On avoit, „ dit cet auteur, débarqué de Sicile dans „ le royaume de Naples de l'infanterie „ eſpagnole, qu'on envoyoit à Gonſalve, „ qui étoit aſſiégé dans Barlette par les „ François. M. d'Aubigny leur alla au- „ devant avec les gendarmes & environ „ 4000 fantaſſins Suiſſes. Les Suiſſes vinrent „ aux mains, & avec leurs *piques* baſſes „ firent jour au travers de l'infanterie eſ- „ pagnole: mais ceux-ci, à l'aide de leurs „ rondaches, & par leur agilité, ſe mê- „ lerent avec les Suiſſes, en ſorte qu'ils „ pouvoient les joindre avec l'épée: d'où „ s'enſuivit la défaite de ceux-ci, & la „ victoire des Eſpagnols. Chacun ſait, „ ajoute Machiavel, combien furent tués „ des mêmes Suiſſes à la bataille de Ra- „ vennes, ce qui arriva pour la même „ raiſon, parce que l'infanterie eſpagnole „ vint l'épée à la main ſur eux, & ils „ auroient été tous taillés en pieces, s'ils „ n'euſſent pas été ſecourus par la cava- „ lerie françoiſe. Cependant les Eſpagnols „ s'étant bien reſſerrés enſemble, ſe reti- „ rerent en lieu de ſûreté. „ *Art de la guerre, liv. II.*

A la bataille de Ceriſolles, cinq mille cinq cents hommes des vieilles bandes françoiſes, qui entamerent l'action, battirent par la maniere dont ils ſe ſervirent de leurs *piques*, un corps de dix mille Allemands; ce qui contribua beaucoup au gain de cette bataille: Montluc, qui y étoit, en rend compte aſſez clairement. Il fait d'abord le détail des diſpoſitions du comte d'Anguin, & de quelques eſcarmouches qui précéderent l'affaire, puis il rapporte l'avis qu'il donna ſur la maniere dont on devoit combattre. " Si nous prenons, dit-il, la „ *pique* au bout du derriere, & nous „ combattons du long de la *pique*, nous „ ſommes défaits: car, l'Allemand eſt „ plus dextre que nous en cette maniere. „ Mais il faut prendre les *piques* à demi, „ comme fait le Suiſſe, & baiſſer la tête „ pour enferrer & pouſſer en avant, & „ vous le verrez bien étonné. Alors, con- „ tinue cet auteur, M. de Tais (colonel „ des vieilles bandes), me crioit que je „ couruſſe au long de la bataille leur faire „ prendre les *piques* de cette ſorte, ce „ que je fis. Je m'encourus devant la „ bataille, & mis pié à terre.... Je criai „ au capitaine la Barte, ſergent-major, „ qu'il courût toujours autour du bataillon „ quand nous nous enferrerions, & qu'il „ criât lui & les ſergens derriere & par „ les côtés, *pouſſez, ſoldats, pouſſez*: „ afin de nous pouſſer les uns les autres, „ & ainſi vînmes au combat „.... *Voyez ſes commentaires, tome I, livre II.*

Ces différens exemples, joints aux obſervations qui les précedent, prouvent évidemment que la trop grande longueur de la *pique* eſt un défaut très-eſſentiel; qu'un corps de piquiers, qui ne ſera pas compoſé de gens d'élite qui ſachent ſe ſervir de la *pique* à la maniere des Suiſſes, ou qui ne ſera pas mêlé d'armes courtes, ne ſera qu'un corps foible; & que l'audace & l'habileté auront toujours beaucoup d'aſcendant ſur le nombre.

Ce ſeroit ici le lieu d'examiner ſi en faiſant quelques changemens à la *pique* & dans la maniere de l'employer, on n'eût pas pu remédier à une grande partie de ſes défauts; & ſi au lieu de la ſupprimer on n'auroit pas dû la conſerver: mais cette diſcuſſion aura ſa place dans cet article; en attendant il n'eſt pas hors de propos de faire voir que le fuſil avec ſa bayonnette ne peut ſuppléer à la *pique* contre le choc de la cavalerie. *Voyez* préalablement les *articles* FUSIL & MOUSQUETERIE.

Le maréchal de Puyſégur regarde le fuſil avec la bayonnette comme la meilleure arme de l'infanterie; & d'après lui, tous les auteurs qui ſe ſont éloignés du ſyſtême de la *pique*, ont dit la même choſe. Ce ſentiment étant abſolument contraire à l'expérience, par rapport à ce qu'on ſe propoſe de diſcuter ici, on ne ſauroit mieux faire que de rapporter les raiſons qui paroiſſent avoir déterminé le maréchal

à l'adopter, & de dire celles que l'on croit pouvoir y oppoſer.

M. de Puyſégur (*Art de la guerre, tome I, ch. 8*) commence par blâmer, & avec grande raiſon, la maniere dont on diſpoſoit les piquiers dans les guerres de Louis XIV. Il obſerve que ſi, au lieu de les placer, comme on faiſoit alors, au centre du front des bataillons, on eût voulu en faire un uſage plus utile, contre la cavalerie, il auroit fallu les placer au centre de la hauteur qu'il ſuppoſe à cinq. " De cette maniere, continue le maréchal, „ quand la cavalerie ennemie approche, „ les rangs & les files ſe ſerrent bien & „ préſentent les armes. La *pique* qui a „ quatorze piés de long, paſſe de plus de „ ſept piés le premier rang des mouſque- „ taires; les deux premiers rangs mêlés „ d'officiers ſe tiennent debout, ou met- „ tent genou à terre pour faire feu, ſi „ on le leur ordonne; & comme ils ſont „ couverts par les *piques*, ils tirent avec „ plus d'aſſurance; & les piquiers, cou- „ verts par les deux premiers rangs, pré- „ ſentent leurs *piques* avec bien plus de „ fermeté. „ Cet auteur ajoute, en rappellant le temps où les bataillons ſe mettoient en bataille à dix ou douze de hauteur, que ſi alors les premiers rangs avoient été mêlés de *piques* & de mouſquets, il eût été difficile à la cavalerie de les forcer. On ne voit rien juſques ici dans ce que dit M. de Puyſégur, qui ne prouve l'utilité des *piques* contre la cavalerie: car, qu'elles euſſent été mal diſpoſées pendant long-temps, ce n'étoit aſſurément pas une raiſon de les ſupprimer; d'autant que nous devions ſavoir, puiſque nous avions de l'infanterie à la bataille de Saint-Gothard, en 1664, comment on pouvoit s'en ſervir utilement. (*Voyez* ſes *mémoires, liv. III, ch. 4. Réglement pour la bataille de Saint-Gothard*). " Les piquiers à quatre de hau- „ teur avec deux rangs de mouſquetaires „ devant eux, dit Montécuculli, forme- „ ront ce bataillon à ſix de hauteur, & „ tout le reſte de front. Le ſuccès de la „ bataille, dit plus loin le même auteur, fit „ toucher au doigt combien on avoit eu de „ raiſon de couvrir les piquiers de mouſque- „ taires, & les mouſquetaires de piquiers.

" Quoique cette maniere de placer les „ *piques* au centre de la hauteur, reprend „ le maréchal de Puyſégur, & non pas „ au centre du front, eût été plus utile „ contre la cavalerie, néanmoins les occa- „ ſions de s'en ſervir ſont ſi rares, en „ comparaiſon de celles où elles ſont non „ ſeulement inutiles, mais embarraſſantes, „ comme dans tout ce qui eſt pays coupé „ de haies, de foſſés, *&c.* pays de mon- „ tagnes où tous les piquiers ſont inutiles „ & difficiles à mettre en ordre, que ce „ n'eſt pas ſans raiſon que l'uſage en a „ été proſcrit. „ Nous ſommes convenus ci-devant, en parlant des défauts de la *pique*, de ceux que le maréchal lui reproche; mais ils nous ont toujours paru inſuffiſans pour devoir exiger la ſuppreſſion de cette arme; puiſqu'il y avoit pluſieurs moyens, ſinon de la rendre utile partout, au moins de la conſerver ſans qu'il en pût réſulter rien de nuiſible, comme on le verra dans cet article, & peut-être même de la ſuppléer par quelque nouvelle invention, telle que celle du *fuſil-pique*. *Voyez* FUSIL-PIQUE.

M. de Puyſégur prétend que dans la guerre de 1701, où il n'y avoit plus de *piques*, du moins depuis 1704, cela n'avoit rien ôté de la force des bataillons, & que s'il y en a eu qui aient été renverſés par de la cavalerie, ils l'auroient été de même du temps des *piques*. Il eſt aiſé de s'appercevoir que le maréchal ſe trouve ici évidemment en contradiction avec lui-même ſur l'utilité des *piques* contre la cavalerie. Il ne faut pour s'en convaincre, que ſe rappeller ce que nous avons rapporté de lui ci-devant à ce ſujet; à moins cependant, qu'en diſant que les bataillons qui ont été renverſés par de la cavalerie ne l'euſſent pas moins été du temps des *piques*, il n'ait entendu du temps des *piques* mal placées. La guerre de 1701, dans laquelle cet auteur avoit été employé & qu'il cite pour appuyer ſon ſentiment, n'eſt point une autorité qui lui ſoit favorable: du moins Folard & Bottée, qui tous deux avoient auſſi ſervi dans cette guerre, penſent bien différemment.

" Les experts dans l'infanterie, dit le „ premier (*Traité de la colon. ch. 12.*),

„ s'étonnent avec raiſon qu'on ait détruit „ l'uſage de la *pique*. Il eſt bien plus „ ſurprenant, ajoute-t-il, qu'on n'y ſoit „ pas revenu, par l'expérience de notre „ derniere guerre de 1701, & par ce „ qu'on auroit dû reconnoître de foible „ dans la maniere de combattre de nos „ voiſins, & de ce qu'il y a de fort & „ redoutable dans la nation françoiſe. A „ la bataille de Rocroi, dit le ſecond „ (*Etudes militaires, tome II, p. 506.*), „ le bataillon octogone du régiment de „ Picardie n'auroit pu ſe maintenir ſans „ les *piques;* & ſans les *piques*, il n'au- „ roit pas fallu du canon pour achever „ la défaite de l'infanterie Eſpagnole; „ mais peut-être ne s'eſt-il pas donné une „ ſeule bataille de la derniere guerre „ (1701) où l'on n'ait eu lieu de regret- „ ter les *piques*, ſur-tout du côté des „ vaincus. „ Quiconque lira avec atten- tion ce qui s'eſt paſſé à la ſeconde bataille d'Hochſtet, à Ramilies, à Turin, *&c.* ne pourra douter de l'impartialité du rapport de ces deux auteurs.

" Ce n'eſt pas la *pique* ſeule, dit M. de „ Puyſégur, (*Art de la guerre, ibid.*), „ qui empêche la cavalerie d'enfoncer „ de l'infanterie, mais bien l'ordre de „ bataille qu'elle tient. „ Pourquoi donc, réprondrons-nous à cela, a-t-on ſi ſouvent vu des corps d'infanterie renverſés par de la cavalerie? S'il y a quelques exemples du contraire, ils ſont en très-petit nom- bre. Nous en avons nous-mêmes rapporté pluſieurs à l'*article* MOUSQUETERIE, mais encore, peut-être que bien examinés, ils ne prouveroient pas grand choſe ſur la réſiſtance que peut faire l'infanterie ſans *piques* contre la cavalerie; car il eſt aſſez vraiſemblable que les corps qui firent la retraite à Hochſtet, & à Villavicioſa euſ- ſent été totalement détruits ſans la nuit qui les ſauva. La colonne des Anglois à Fontenoy finit par être taillée en pieces par la cavalerie, à la vérité à l'aide de l'infanterie & du canon. Et à Sandershau- ſen le régiment Royal-Baviere, quelque brave & ferme qu'il ſoit, eût été infail- liblement enfoncé, ſi la cavalerie qui vint deſſus eût eu plus de nerf, & qu'elle eût été ſoutenue, d'autant que ce régiment n'auroit pas eu le temps de recharger ſes armes. Au ſurplus nous avons un ſi grand nombre d'exemples à oppoſer à ceux-ci, qu'il eſt aſſez ſuperflu d'entrer dans un plus long détail à cet égard. Nous ſerons toutefois de l'avis du maréchal; mais non pas quand il ſuppoſera, comme il le fait, ſon infanterie à cinq de hauteur & ſans *piques*.

" Si l'infanterie, continue cet auteur, „ eſt inſtruite, ſi elle ſait ménager ſon „ feu & tirer à propos, en un moment „ elle ſe ſera fait un rempart d'hommes „ & de chevaux qui empêcheront ceux „ de derriere d'approcher; car il faut en- „ core que le cheval le veuille auſſi-bien „ que l'homme, & l'un ou l'autre de tué „ ou de bien bleſſé, ne fait qu'embarraſſer „ les autres. „

Nous avons fait voir que rien n'eſt ſi incertain que le feu de notre infanterie en plaine, & que le plus ſouvent il peut lui être auſſi dangereux que nuiſible. *Voyez* l'*article* MOUSQUETERIE. Ainſi cette reſſource n'eſt pas aſſez sûre contre la cavalerie; mais elle le ſeroit certainement avec les *piques* qui font un rempart, à l'abri duquel le ſoldat fait ſon feu avec bien plus de fermeté. Du reſte, on ſait (nous avons eu plus d'une occaſion de le remar- quer nous-mêmes) qu'un cheval qui reçoit un coup de feu n'en eſt que plus animé, & ſe jette preſque toujours en avant; mais que ſi au contraire il eſt bleſſé de la pointe d'une arme blanche, quelque preſſé qu'il ſoit de l'éperon, il avancera bien difficile- ment, & la raiſon de cette différence eſt aſſez ſenſible. C'eſt, comme l'ont obſervé plu- ſieurs auteurs, par les yeux que la peur entre dans l'ame de la brute, ainſi que dans celle de l'homme. Le cheval ne ſauroit être effrayé d'une balle qu'il ne voit point; à peine ap- perçoit-il d'où elle part. La douleur d'un coup de fuſil s'éteint en même temps qu'il le reçoit; au lieu qu'il reſſent d'autant plus vivement un coup de *pique*, qu'il voit diſ- tinctement d'où il lui vient, & qu'il conçoit que plus il y reſtera & plus ſa bleſſure aug- mentera.

" Cette cavalerie, ajoute le maréchal, „ ne peut ſe ſervir d'aucune arme pour „ attaquer cette infanterie, il faut aupa-

» ravant que par le choc & la force des » chevaux, elle ſoit entrée dans le ba- » taillon; & c'eſt à quoi elle n'eſt pas » ſûre de réuſſir contre une troupe ferme. » Le ſecond rang des chevaux, ni les » autres de derriere, ne pouſſent pas » facilement le premier; mais en le ſer- » rant de près, ils l'empêchent ſeulement » de reculer & de tourner la tête : l'in- » fanterie au contraire qui, pour lors, » ſerre bien ſes rangs & ſes files, ſe » pouſſe, & les rangs ſe ſoutiennent l'un » l'autre : ainſi pour la renverſer, il » faut des hommes bien fermes & des » chevaux qui veuillent avancer, ayant » dans le nez un ſi grand feu. Voilà la » raiſon, pourſuit M. de Puiſégur, qui » a toujours fait dire que ſi l'infanterie » connoiſſoit ſa force, la cavalerie ne la » romproit point, & non pas que ſa force » ait conſiſté autrefois en ce qu'elle étoit » armée de *piques*, qui eſt une arme qui » n'a d'autre mérite que ſa longueur. »

Il eſt prouvé, par une expérience conſtante, que la cavalerie a toujours renverſé l'infanterie, excepté en quelques occaſions où celle-ci a ſu faire un bon uſage de ſon feu, & parce que celle-là pouvoit n'avoir pas aſſez de nerf, ou être mal diſpoſée & mal dirigée. Or, cela eſt arrivé, parce que le plus grand nombre des ſoldats, regardant le feu comme leur principale force, ne ſongent plus à leur bayonnette, parce que quand le cheval reçoit le coup de bayonnette, le cavalier eſt déja ſur le fantaſſin, attendu que, comme l'obſerve Bottée, ce dernier tient ſon arme de façon que, pour être en état de l'alonger, il faut qu'au premier temps il en dérobe la moitié en arriere, & qu'il peut être pris ſur ce temps-là; que le cavalier, continue cet auteur, ſe trouve très-près quand ſon cheval eſt bleſſé, & qu'il y a tel cavalier qui, alongé ſur le cou de ſon cheval, porte fort bien un coup de ſabre à ſon ennemi dans ce même inſtant. La cavalerie, diſons-nous, a toujours enfoncé l'infanterie, parce que le même coup dont le cheval eſt bleſſé peut renverſer le ſoldat qui porte ce coup; parce que ſi la bayonnette ne fait qu'effleurer le cheval, le cavalier ſabre le ſoldat, & perce ſon rang; parce que ſi le cheval eſt tué, il tombe dans le rang de l'infanterie, & y cauſe du déſordre; & que ſi c'eſt le cavalier qui ſoit tué, le cheval n'en va pas moins ſon train, & contribue également au choc de la cavalerie; enfin parce que l'infanterie, quelque ferme qu'on la veuille ſuppoſer, peut être attaquée par une bonne cavalerie, bien menée & bien ſoutenue. De plus, le preſſement des rangs, ſi néceſſaire dans l'infanterie en pareil cas, empêche le ſoldat de manier aiſément ſon fuſil; d'ailleurs il ne lui donne, pas plus que le feu, la confiance & la fermeté, qui ſeront toujours l'effet de la *pique* ou de quelque autre arme de longueur, plutôt que de toute autre choſe.

M. de Puyſégur finit par dire que ſi les ſoldats qui marchent en campagne étoient comme ceux qui ſont employés à la défenſe des places, à même d'avoir des armes de rechange de toute eſpece, ils s'en ſerviroient pour les différentes attaques qu'on pourroit leur faire; mais que, ne pouvant porter chacun qu'un certain poids, il faut leur donner une arme, telle que le fuſil avec ſa bayonnette, qui leur ſoit utile pour toutes ſortes d'occaſions, & qui, dans un beſoin preſſant, puiſſe ſuppléer à toutes les autres; qu'il ſeroit inutile de leur en donner d'autres, dont ils ne pourroient ſe ſervir que dans un ſeul cas, & qui les rendroient eux-mêmes inutiles pour toutes les autres actions, ſur-tout encore étant facile de s'en paſſer; & il conclut qu'on a eu grande raiſon de ſupprimer les *piques*.

La derniere obſervation du maréchal ne nous paroît pas mieux fondée que les précédentes. La difficulté d'avoir des *piques* de rechange en campagne, n'eſt pas une raiſon qui ait dû les faire ſupprimer, ni qui puiſſe empêcher de les reprendre. Cette arme, qui n'eſt pas chere, peut ſe faire par-tout, & ſa forme ni ſon poids (*d*), en la ſuppoſant réduite à une longueur

(*d*) Les anciennes *piques* peſoient environ 17 livres.

ſuffiſante, ne la rendent nullement embarraſſante pour le tranſport. Au ſurplus, dès qu'elle eſt indiſpenſable, elle vaut bien la peine qu'on faſſe quelque effort pour n'en jamais manquer. Du reſte, le raiſonnement de M. de Puyſégur eſt, comme le dit cet auteur, conforme à celui que fait Polybe, quand il compare l'ordre de bataille des Grecs avec celui des Romains, & à tout ce que les plus ſavans auteurs militaires ont dit ſur le même ſujet, mais pour cela les armes de notre infanterie n'en ſont pas plus parfaites. Nous concluons de toute cette diſcuſſion, que le fuſil avec ſa bayonnette eſt très-propre pour la défenſe particuliere d'un ſeul homme; mais que quand il s'agira d'un corps d'infanterie, les *piques* doivent en être inſéparables; que ce ſont elles qui en lient toutes les parties, & qui le rendent impénétrable; en un mot, qu'elles ſont, plus qu'aucune arme que ce ſoit, de nature à faire connoître à l'infanterie cette force dont on lui reproche de n'avoir pas l'idée, & à en aſſurer le feu dans tous les cas, ſur-tout ſi elles ſont placées aux premier & ſecond rangs, où elles préſentent un obſtacle bien plus difficile à vaincre que quelques rangs de bayonnettes, au travers deſquels on perce toujours.

Il faut abſolument des *piques* dans notre infanterie; & ſi tout ce qu'on a dit juſqu'ici pour le prouver paroît inſuffiſant aux yeux de ceux qui ne ceſſent de ſe faire illuſion ſur tous les avantages du fuſil avec la bayonnette, qu'on croit avoir exactement appréciés, nous n'en reſterons pas moins fermement attachés à notre ſentiment. Nous ne doutons pas même que quelque jour, mais malheureuſement peut-être trop tard, la vérité venant à ſe faire ſentir ſur un article d'une auſſi grande conſéquence, on ne reprenne enfin les *piques*. Nous oſons le prédire, malgré tout ce qu'on pourra nous repliquer, qui, à coup ſûr, ne fournira jamais une déciſion contraire à ce que nous avons avancé. Mais, ſi quelque choſe eſt capable de nous ramener de nos préjugés ſur le fuſil, & de nous acheminer à cette heureuſe révolution; c'eſt ſans doute le jugement que porte de notre infanterie un des plus grands généraux de ce ſiecle : écoutons-le. " Je me trouve, dit-il (*lettre du maréchal de Saxe à M. d'Argenſon, Paris, février 1750*), obligé de dire » que notre infanterie, quoique la plus » valeureuſe de l'Europe, n'eſt point » en état de ſoutenir une charge, dans » un lieu où elle peut être abordée par » de l'infanterie moins valeureuſe qu'elle, » mais mieux exercée & mieux diſpoſée » pour une charge; & le ſuccès que nous » avons dans les batailles, ne doit s'attribuer qu'au haſard ou à l'habileté que » nos généraux ont de réduire les combats » à des points ou affaires de poſte, où » la ſeule valeur des troupes & leur opiniâtreté l'emportent ordinairement, lorſque le général fait faire ſes diſpoſitions » en conſéquence, c'eſt-à-dire, de maniere à pouvoir ſoutenir les attaques. » Mais c'eſt une choſe qu'on ne peut » pas toujours faire, & que le général » ennemi peut empêcher, s'il eſt habile, » s'il connoît vos défauts & ſes avantages. » Ce que j'avance ici eſt ſoutenu par des » preuves. A la bataille d'Hochſtet, vingt-deux bataillons, qui étoient au centre, » tirerent en l'air, & furent diſſipés par » trois eſcadrons ennemis qui avoient paſſé » le marais devant eux (*e*) : les ennemis » furent repouſſés au village de Blintheim, » & les régimens qui le défendoient, ne » ſe rendirent qu'après que les armées » de France & de Baviere furent retirées. » Luzara, en Italie, affaire de poſte. » Ramilies, affaire de plaine. Denain, » affaire de poſte. Malplaquet; ce qu'il y » avoit en plaine plia; ce qui étoit poſté » ſe maintint long-temps, & coûta beaucoup de chevaux aux alliés. Parme, » affaire de poſte. Doëttingen, affaire de » plaine. Fontenoy; ce qui étoit en plaine » plia; ce qui étoit poſté ſe maintint. » Raucoux, affaire de poſte uniquement, » quoiqu'il y eût beaucoup de plaine; mais » on n'attaqua que les poſtes. Lawfeld,

(*e*) On a déja rapporté cet exemple pour faire voir combien l'on doit peu compter ſur le feu : il eſt relatif ici à un autre objet.

» affaire de plaine réduite à des attaques » de poſte. „

Nous pourrions citer ici toutes les batailles de la derniere guerre où nous nous ſommes trouvés, hors une dont nous avons déja parlé, qui s'eſt donnée en plaine, & où notre infanterie combattit pendant trois heures, avec autant de fermeté que de valeur, & finit par enfoncer les ennemis & les diſperſer (*f*); mais les diſpoſitions du général étoient ſupérieurement faites, & le gain de cette affaire fut autant le fruit de ſon habileté & de ſon courage, que de la confiance des troupes & de l'opiniâtreté qui en eſt ordinairement la ſuite. Ces ſortes d'exemples ſont ſi rares, qu'ils ne changent rien au ſentiment du maréchal; mais ils le ſeroient bien moins, ſi le commandement des armées ſe trouvoit toujours dans de ſemblables mains.

Le maréchal de Saxe, qui avoit vraiſemblablement déja fait, du moins en partie, les réflexions qu'on vient de voir lorſqu'il écrivit ſes *Réveries*, n'avoit garde d'oublier la *pique* dans ſa légion. Auſſi dit-il qu'on ne ſauroit ſe paſſer de cette arme dans l'infanterie, & qu'il en a toujours oui parler ainſi à tous les gens habiles. " Les mêmes raiſons, ajoute cet auteur, „ c'eſt-à-dire, la négligence & la com- „ modité, qui ont fait quitter les bonnes „ choſes dans le métier de la guerre, „ ont auſſi fait abandonner celle-ci. On „ a trouvé qu'en Italie, dans quelques „ affaires, elles n'avoient pas ſervi, parce „ que le pays eſt fort coupé, dès-là on „ les a quittées par-tout, & l'on n'a ſongé „ qu'à augmenter la quantité des armes „ à feu & à tirer. „

Une des grandes objections qu'aient fait contre la *pique* ceux qui ne l'aiment pas, & que ſes partiſans ne nous paroiſſent point avoir aſſez complétement réfutée, c'eſt la diminution de feu occaſionée par le nombre des *piques*. Connoiſſant, comme ces derniers, le caractere de notre nation, dont l'ardeur & l'abord ſont des plus redoutables; également perſuadés que la vraie valeur ne conſiſte pas dans les combats qui ſe font de loin, mais dans le choc & les coups de main qui décident toujours une action & lui donnent de l'éclat; nous maintenons que loin que les *piques* puiſſent nous ôter rien d'avantageux dans les batailles qui ſe donnent en raſe campagne, elles ſont tout au contraire un moyen ſûr de vaincre nos ennemis : nous en avons donné ci-deſſus les raiſons les plus fortes. En même temps nous ne ſaurions diſconvenir que, dans les pays coupés & couverts, ces armes ne ſoient le plus ſouvent inutiles; mais ce n'eſt pas encore une raiſon pour n'en point avoir. Le maréchal de Saxe qui a prévu cette objection, en donnant des *piques* à ſon infanterie, dit qu'alors on en ſera quitte pour les poſer à terre pendant le combat, & que les piquiers ayant leurs fuſils en écharpe pourront s'en ſervir. Il ſeroit mieux encore, ce nous ſemble, de remettre les *piques* au parc d'artillerie, toutes les fois qu'on prévoiroit n'en pouvoir pas faire uſage, & de n'en garder qu'un petit nombre qui, dans quelque pays de chicane que ce puiſſe être, ne ſeroit jamais inutile. Nous ne voyons à cela rien que d'aiſé à pratiquer, & rien de ſolide à repliquer; mais pour mettre complétement d'accord les antagoniſtes de la *pique* avec ſes partiſans, nous avons imaginé une arme qui nous a paru auſſi ſimple que ſûre, & d'une utilité générale pour l'infanterie. (*Voyez* FUSIL-PIQUE.)

Les dernieres *piques* dont on s'eſt ſervi en France (*ordonnance du 16 novembre 1666*), étoient de quatorze piés, & ne pouvoient avoir moins que treize piés & demi (*voyez nos planches de l'Art Militaire, Armes & Machines de guerre. Pique, fig. 1*); Folard, qui a défendu la *pique*, & avec chaleur, après en avoir fait remarquer tous les défauts, propoſe d'y ſubſtituer une pertuiſane de onze piés, y compris un fer de deux piés & demi de long, ſur cinq pouces de large par le bas, tranchant des deux côtés, & fortifié juſqu'à la pointe d'une arrête relevée d'environ une ligne & demie. Une telle arme

(*f*) Sandershauſen.

(*fig. 2*)

(*fig.* 2.), comme le dit cet auteur, eſt bien plus forte & plus avantageuſe que la *pique*, pour réſiſter à un grand effort, & au choc de la cavalerie : outre qu'elle n'eſt pas moins redoutable par la pointe que par le tranchant, elle ſe manie bien plus facilement, il n'eſt pas aiſé d'en gagner le fort : enfin la vue ſeule de cette arme peut donner la terreur ; un ſeul coup étant ſuffiſant pour mettre le cavalier & le cheval hors de combat. Le détail que fait ici le chevalier des avantages de ſa pertuiſane, n'eſt aſſurément point exagéré. Nous ſommes perſuadés même que le ſoldat pouvant raccourcir ou alonger cette arme, & frapper de toutes manieres, on n'en gagneroit pas le fort aiſément, & que dans une mêlée elle feroit bien plus de ravage que le fuſil avec la bayonnette. M. de Meſnil-Durand, qui a fait ſur cette arme, comme ſur beaucoup d'autres choſes, d'excellentes obſervations, trouve qu'elle eſt encore trop peſante, & pas aſſez maniable : « Il faudroit, dit-il » (*projet de Tactique, ch. 4, art. 6.*), » en allégeant la pertuiſane, non-ſeulement charger un peu le talon, mais » y mettre un véritable contrepoids, » comme au bâton de coureur ; alors on » pourroit s'en ſervir ſans laiſſer preſque » aucune longueur pour le branle ; & » pour peu qu'on la retirât dans la main, » ce qui alongeroit le levier du contre-» poids, on la releveroit avec grande » facilité même d'une main. » Avec cela M. de Meſnil-Durand voudroit donner au piquier un petit couteau de chaſſe, ou plutôt un grand poignard qui, ſelon cet auteur, ſeroit fort utile lorſqu'il ſe trouveroit combattre corps à corps, & un piſtolet de ceinture, dont il ne ſe ſerviroit que dans la plus grande néceſſité ; mais qui dans ce cas, ajoute-t-il, ſeroit d'un grand ſecours, & en attendant rendroit plus ferme encore cet homme qui ſe verroit entre les mains tant de moyens de ſe défaire de ſon ennemi.

On ne voit rien de trop à ce que propoſe M. de Meſnil-Durand, dès que la *pique* ſera légere & aiſée à manier. On ne rejette point l'idée du piſtolet ; mais il ſemble que cette troiſieme arme eſt aſſez ſuperflue. Il ſuffiroit donc que le ſoldat pût faire uſage en même temps de la *pique* & du couteau de chaſſe ; ſans doute cet exercice qui a été pratiqué tant de fois, ne ſeroit pas difficile à lui apprendre. On ſait que les Ecoſſois ſavent parfaitement ſe ſervir à la fois du ſabre & du poignard. Il eſt vrai qu'il y a dans cette ſorte d'eſcrime quelque choſe de différent de celle dont il vient d'être queſtion ; mais on ne croit pas moins cette derniere très-poſſible, puiſque nous en avons l'expérience.

Bottée eſt auſſi d'avis de raccourcir la *pique* : il la réduit à douze piés, & veut que la hampe ſoit plus groſſe, pour qu'elle ſoit moins ſujette à caſſer par le milieu : du reſte il admet, comme autrefois, la néceſſité de donner une épée au piquier.

La *pique* du maréchal de Saxe (*fig.* 3.), qu'il appelle *pilum* ou *demi-pique*, a treize piés de long ſans le fer, qui doit être léger & mince à trois quarts & de dix-huit pouces de longueur ſur deux de largeur par le bas ; la hampe en eſt creuſe, de bois de ſapin, & enveloppée d'un parchemin avec un vernis pardeſſus : elle eſt, dit cet auteur, très-forte & très-légere, & ne fouette pas comme les anciennes *piques*. Celle-ci ſeroit, à notre avis, préférable à toute autre, parce qu'elle n'empêche pas le ſoldat de porter ſon fuſil, & qu'il a une longue bayonnette qui lui ſert d'épée. Nous croyons pourtant que dans une mêlée elle ne ſeroit pas fort maniable ni trop ſolide, à cauſe de ſa longueur. Nous voudrions donc qu'en adoptant la hampe creuſe de ſapin, on la raccourcît de quelques piés pour pouvoir lui donner plus de groſſeur, & rendre cette arme d'un meilleur uſage.

Le nombre des *piques*, qui autrefois étoit conſidérable, diminua à meſure que les armes à feu ſe multiplierent. Dans les armées de M. de Turenne & du grand Condé, il n'y en avoit plus qu'un tiers : & lorſque Louis XIV, par l'avis de M. de Vauban, les fit ſupprimer, le nombre en avoit été réduit à un cinquieme. L'uſage étoit de les placer au centre du front de chaque bataillon ; mais cette diſpoſition étoit aſſurément très-déſavantageuſe ; &

il eſt aſſez étonnant qu'elle ait été ſuivie conſtamment par nos plus grands généraux, ſi capables de la varier, comme avoit fait Montécuculli à la bataille de Saint-Gothard, avec tant de ſuccès.

M. de Puyſégur, qui a blâmé avec juſte raiſon cette ancienne diſpoſition, préfere de placer les *piques* au centre de la hauteur des bataillons : mais de cette maniere la *pique* perd une partie de ſon avantage qui, tant qu'on n'en vient point aux coups de mains, conſiſte dans la longueur : engagée entre pluſieurs rangs, elle devient embarraſſante & ſans mouvement.

Le chevalier de Folard trouve qu'un cinquieme de *piques* par bataillon eſt ſuffiſant. Dans les corps qui compoſent ſa colonne, il mêle les piquiers alternativement avec les fuſiliers, au premier rang de chaque ſection, & ſur les deux premieres files des ailes. Il en uſe ainſi, ſans doute pour remédier au grand défaut de la *pique*, de n'être plus une arme quand on en a gagné le fort, quoique ſa pertuiſane ſoit en quelque ſorte exempte de ce défaut; c'eſt la cinquieme diſpoſition de Montécuculli ſur le mélange de la mouſqueterie & des piquiers.

Bottée plaçant les *piques* devant ou derriere les fuſiliers, ne décide rien.

M. de Meſnil-Durand ne veut qu'un ſeptieme de *piques*, qu'il placeroit volontiers, dit-il, toutes aux premiers rangs de la pléſion, attendu que le piquier, de la maniere dont il propoſe de l'armer, ne craindroit plus qu'on lui gagnât le fort. Cette formation eſt la même que la troiſieme de Montécuculli, & nous paroît la plus avantageuſe; nous en avons dit toutes les raiſons.

Enfin M. de Saxe, qui met ſes bataillons à quatre de hauteur, place ſes piquiers aux deux derniers rangs. On retrouve dans cette diſpoſition, quoique la même que celle dont Montécuculli ſe trouva ſi bien à Saint-Gothard, une partie des défauts de celle du maréchal de Puyſégur. Il eſt vrai, comme l'obſerve l'auteur *des Rêveries*, que de cette maniere on évite l'inconvénient de mettre genou en terre; mais la néceſſité de ce mouvement, lorſque les piquiers ſont au premier rang, n'eſt point une raiſon ſi défavorable à cet arrangement, puiſqu'il ne s'agit point de tirer en attaquant de l'infanterie; & qu'au cas contraire, s'il arrive qu'au moment qu'on fera mettre genou en terre, l'ennemi vienne à faire ſa décharge, il perde évidemment une grande partie de ſon feu. Au ſurplus, nous avons communiqué le moyen que nous avons trouvé pour remédier à tous les défauts de la *pique*, & à ceux des différentes diſpoſitions dont il vient d'être queſtion, & faire voir comment il eſt poſſible, avec une ſeule arme, de conſerver la même quantité de feu qui eſt ſi fort à la mode aujourd'hui, de ſuppléer la *pique*, de la raccourcir ou de la ſupprimer, ſuivant toutes les circonſtances qu'on voudra ſuppoſer. *Voyez l'article* FUSIL-PIQUE. (*M. D. L. R.*)

PIQUE, (*Commerce.*) on dit *traiter à la pique* avec les ſauvages, pour dire *faire commerce* avec ces nations en ſe tenant ſur ſes gardes, &, pour ainſi parler, la *pique* à la main. On traite particuliérement de la ſorte avec quelques ſauvages voiſins du Canada & avec quelques negres des côtes d'Afrique, ſur la bonne foi & la modération apparente deſquels il y a peu à compter.

Traiter à la pique, s'entend auſſi du commerce de contrebande que font les Anglois & les Hollandois dans pluſieurs endroits de l'Amérique eſpagnole voiſins des colonies, que ces deux nations ont dans les îles Antilles. Peut-être faudroit-il dire *traiter à pic*, c'eſt-à-dire, le vaiſſeau ſur les ancres, parce que ce commerce qui eſt défendu ſous peine de la vie, ne ſe fait que dans les rades où les vaiſſeaux reſtent à l'ancre, & attendent les marchands eſpagnols qui quelquefois en cachette, mais le plus ſouvent d'intelligence avec les gouverneurs & officiers du roi d'Eſpagne, viennent échanger leur or, leurs piaſtres, leur cochenille & autres riches productions du pays, contre des marchandiſes d'Europe.

Ceux qui veulent qu'on diſe en cette occaſion *traiter à la pique*, entendent que c'eſt traiter à la longueur de la *pique*

à cauſe d'une certaine diſtance à laquelle les étrangers ſont obligés de ſe tenir pour faire ce commerce, ne leur étant jamais permis d'entrer dans les ports, & n'étant même ſoufferts dans les rades que par une eſpece de colluſion ; car il y a des armadilles ou vaiſſeaux de guerre qui veillent ou doivent veiller ſans ceſſe, pour empêcher ce négoce viſiblement préjudiciable à celui que les Eſpagnols d'Europe font en Amérique par leur flotte & leurs galions. *Dict. de commerce.*

PIQUE, ſ. m. *terme de Cartier*, gros point noir qu'on met ſur les cartes à jouer, & qui a été appellé *pique*, parce qu'il a quelque reſſemblance avec le fer d'une *pique* ; ainſi on dit jouer de *pique*, tourner de *pique*, &c.

PIQUE DE MONTVALIER, (*Géogr. mod.*) ou la *pique* en un ſeul mot ; c'eſt la plus haute montagne des Pyrénées, & qui paroît s'élever en forme de *pique*, d'où lui vient ſon nom. On la voit de 15 lieues ſur les confins du dioceſe de Couſerans. *Long.* 17d. 12′. 53″. *lat.* 42d. 50′. 45″. (*D. J.*)

PIQUÉ ſe dit d'un fruit tel que le gland ou la châtaigne, qui ayant ſéjourné ſur la terre, eſt *piqué* des vers, ce qui le rend infécond.

On dit auſſi qu'un fruit eſt *piqué*, ſurtout les abricots, les prunes & les poires, quand les vers y ont fait des ouvertures pour y pénétrer.

PIQUÉ, PIQUÉE, adj. (*Muſiq.*) Les notes *piquées* ſont des ſuites de notes montant ou deſcendant diatoniquement, ou rebattues ſur le même degré ; ſur chacune deſquelles on met un point, quelquefois un peu alongé pour indiquer qu'elles doivent être marquées égales par des coups de langue ou d'archet ſecs & détachés, ſans retirer ou repouſſer l'archet, mais en le faiſant paſſer en frappant & ſautant ſur la corde autant de fois qu'il y a de notes, dans le même ſens qu'on a commencé. (*S*)

Le *piqué* peut auſſi ſe pratiquer très-bien avec les inſtrumens à vent, mais il eſt difficile ; parce que, ou l'on ne pointe pas aſſez les notes, ou bien on les pointe avec dureté. (*F. D. C.*)

PIQUÉ, le poil *piqué*, *voyez* POIL.

PIQUÉ, *en terme de Brodeuſe*, c'eſt un point l'un devant l'autre ſans meſure, ni compte des fils, il ſe répete à côté l'un de l'autre, juſqu'à ce que la feuille ou telle autre partie ſoit remplie. Il faut pour faire un beau *piqué*, que les points ſoient drus & égaux en hauteur.

PIQUECHASSE, ſ. m. *terme d'Artificier*, c'eſt un poinçon aigu & menu, qui ſert à percer les chaſſes ou ſacs à poudre, pour ouvrir des communications aux feux qu'elles doivent donner aux artifices qu'elles font partir.

PIQUER, v. act. (*Manufacture.*) ce terme eſt d'un aſſez grand uſage dans les manufactures & les communautés des arts & métiers.

Les tapiſſiers *piquent* des matelas, des couvertures ou courte-pointes, des chantournés & des dedans & doublures de lits. Ils piquent auſſi des matelas d'eſpace en eſpace avec une longue aiguille de fer, de la ficelle & des flocons de coton, pour les dreſſer & arrêter la laine entre les toiles ; ils piquent d'autres matelas avec de la ſoie & ſur des deſſins donnés par les deſſinateurs pour leur ſervir d'ornement.

Les tailleurs pour femmes *piquent* des corps, des jupes & des corſets, entre de la baleine, pour les affermir.

Les ceinturiers *piquent* des baudriers & ceinturons avec de la ſoie, de l'or & de l'argent, pour les enrichir, *&c.*

Les faiſeuſes de bonnets les *piquent*, en y faiſant avec l'aiguille pluſieurs petits points quarrés en œil de perdrix ou autrement.

PIQUER, v. act. (*Charp. & Maçon.*) *piquer* en charpenterie, c'eſt marquer une piece de bois, pour la tailler & la façonner. *Piquer* en maçonnerie, c'eſt ruſtiquer le parement ou les lits d'une pierre ; c'eſt-à-dire, que *piquer* ſignifie en fait de moëllon le *tailler groſſiérement* ; on emploie le moëllon piqué de la ſorte aux voûtes de caves, aux puits & aux murs de clôture. *Piquer* ſignifie auſſi *faire* ſur les matériaux deſtinés à la conſtruction extérieure des bâtimens, *les petits points* ou *creux* néceſſaires pour leur ſervir d'ornement ; on *pique* de cette maniere la pierre

de taille, le grès & le moëllon particuliérement pour l'ordre toſcan. (*D. J.*)

PIQUER, *terme de Bourrelier*, &c. qui ſignifie *faire* avec du fil blanc une eſpece de *broderie* ſur différentes parties de harnois de chevaux de carroſſe. Ils ſe ſervent pour cela d'une alêne plus fine que les autres, qu'ils appellent *alêne à piquer*, & paſſent dans les trous du fil de Cologne, en pluſieurs doubles qu'ils frottent de cire.

PIQUER, *en terme de Cordonnier*, c'eſt faire des rangs de points, tout autour de la premiere ſemelle d'un ſoulier. (*D. J.*)

PIQUER LA BOTTE, (*même métier.*) c'eſt coudre avec du fil blanc le tour des talons couverts.

PIQUER, *terme de Découpeur*, c'eſt enlever avec un fer quelque partie d'une étoffe, & y faire une quantité de petites mouchetures. On *pique* de cette maniere les ſatins, les taffetas, les draps & les cuirs, particuliérement ceux qui ſont parfumés, & dont on fait quelques ouvrages pour l'uſage des dames, tels que ſont des corps de jupe & de ſouliers. (*D. J.*)

PIQUER, *en terme d'Epinglier*, c'eſt percer les papiers à diſtances égales & en pluſieurs endroits pour y attacher les épingles; ce qui ſe fait avec un poinçon qui a autant de pointes, c'eſt-à-dire, vingt-cinq, que l'on veut percer de trous : le papier eſt ployé en quarrés doubles, que l'outil perce à la fois; ce poinçon s'appelle *quarteron*.

PIQUER, v. actif, *terme de Manege*, c'eſt donner de l'éperon au cheval, pour le faire aller plus vîte, courir ou galoper.

PIQUER DES DEUX, (*Maréchall.*) c'eſt la même choſe qu'*appuyer*. *Voyez* APPUYER.

PIQUER UN CHEVAL, *en terme de Maréchal*, c'eſt le bleſſer avec un clou en le ferrant.

On appelle *ſelle à piquer* une ſelle à trouſſe-quin, dans laquelle on eſt tellement engagé, qu'on peut ſoutenir les ſecouſſes que donnent les ſauteurs, lorſqu'on les pique avec le poinçon. *Voyez* POINÇON.

PIQUER, *en terme de Pâtiſſier*, c'eſt faire de petits trous ſur une piece, pour lui donner plus belle apparence.

PIQUER, *en terme de Piqueur de tabatieres*, c'eſt percer avec une aiguille la piece, pour la garnir enſuite de clous d'or, d'argent, *&c. Voyez* AIGUILLE & GARNIR.

PIQUER *les cartons*, (*Relieur.*) c'eſt faire trois trous en triangle vis-à-vis chaque nerf ou ficelle auxquels le livre eſt couſu. On pique avec un poinçon proportionné, ſelon la groſſeur des ficelles. On dit *piquer* le carton.

PIQUER *la viande*, (*Rôtiſſeur.*) ce mot ſignifie la larder proprement, & la couvrir entiérement de petits lardons ou morceaux de lard, conduits également avec la lardoire.

PIQUER, (*Serrurerie.*) c'eſt tracer les places où doivent être poſées les pieces & garnitures d'une ſerrure.

PIQUER, n'eſt autre choſe *en terme de Sucrerie*, que de démonceler à coups de pique, *voyez* PIQUE, les matieres trop maſtiquées dans le bac à ſucre. *Voyez* BAC A SUCRE.

PIQUER, (*même manufacture.*) eſt une opération par laquelle on fait des trous dans toute l'étendue de la terre, & qui en traverſent toute l'épaiſſeur. Plus on fait de ces trous, plus la terre ſe nettoie aiſément.

PIQUER *une futaille*, (*Tonnelier.*) ſe dit de la petite ouverture que le tonnelier, le marchand de vin, ou le cabaretier y font avec le foret, pour eſſayer & goûter le vin, ſoit pour le vendre, ſoit pour le mettre en perce. (*D. J.*)

PIQUET, ſ. m. *voyez* PIEU, (*Gram.*) c'eſt un bâton pointu par un bout, gros & long à proportion de la réſiſtance qu'il doit faire, ſelon l'uſage auquel il eſt deſtiné.

PIQUET, (*Archit. & Jardin.*) on appelle *piquet* en architecture & jardinage, de petits morceaux de bois pointus, qu'on enfonce dans la terre pour tendre des cordeaux, lorſqu'on veut planter un bâtiment ou un jardin. On nomme *taquets*, les *piquets* qu'on enfonce à tête perdue dans la terre, afin qu'on ne les arrache pas, &

qu'ils ſervent de repaires dans le beſoin. (*D. J.*)

PIQUET, *en terme de Fortification*, c'eſt un bâton pointu par un bout, que l'on garnit ordinairement, ou que l'on arme de fer : en allignant les *piquets* ſur le terrain, ils ſervent à en marquer les différentes meſures & les différens angles.

Il y a auſſi de grands *piquets* que l'on enfonce en terre pour lier enſemble des faſcines ou des fagots, lorſqu'on veut faire quelque ouvrage fort vîte. Il y en a de plus petits qui ne ſervent qu'à joindre les faſcines dont on ſe ſert dans les ſappes, logemens, & comblemens de foſſés.

Piquets ſe dit auſſi de bâtons ou de pieux que l'on fiche en terre dans un camp, proche les tentes des cavaliers, pour y attacher leurs chevaux ; on en met auſſi devant les tentes des fantaſſins, où ils poſent leurs mouſquets ou leurs piques, qu'ils paſſent dans un anneau.

Quand un cavalier a commis quelque faute conſidérable, on le condamne ſouvent à la peine du *piquet*, qui conſiſte à avoir une main tirée en haut, autant qu'elle peut être étendue, & de ſe tenir ainſi ſur la pointe d'un *piquet*, appuyé uniquement ſur les doigts du pié oppoſé, de ſorte qu'il ne peut ſe tenir bien, ni ſe ſuſpendre, ni avoir la commodité de changer de pié.

Piquet ſe dit auſſi de ces bâtons qui ont une coche vers le haut, auxquels on attache les cordages des tentes. Ainſi planter le *piquet*, c'eſt camper. *Chambers.*

PIQUET, on appelle *troupe du piquet* dans l'infanterie, cinquante hommes tirés de toutes les compagnies des régimens de l'armée, avec un capitaine, un lieutenant & un ſous-lieutenant à la tête. Le *piquet* de la cavalerie eſt compoſé de 20 ou 25 maîtres par eſcadron. Les ſoldats & les cavaliers de *piquet* ſont toujours prêts, pendant la durée de leur ſervice, qui eſt de vingt-quatre heures, à prendre les armes au premier commandement. Dans la cavalerie, les chevaux de ceux qui ſont de *piquet* ſont ſellés, la bride toute prête à paſſer dans la tête du cheval, & les armes du cavalier toutes préparées pour ſon ſervice.

Toutes les différentes troupes de *piquet* ſont ce qu'on appelle le *piquet* à l'armée ; il ſert à couvrir le camp des entrepriſes des ennemis, & à avoir des troupes toujours en état de s'oppoſer à ſes attaques. A l'armée il y a chaque jour un brigadier, un colonel, un lieutenant colonel & un major de brigade de *piquet*. Leur ſervice commence les jours de ſéjour à l'heure que les tambours battent l'aſſemblée des gardes ; & dans les marches lorſqu'on aſſemble les nouvelles gardes qui doivent marcher avec le campement. Ces officiers ſe trouvent à la tête des *piquets*, toutes les fois qu'on les aſſemble ; ils doivent faire chacun leur ronde pendant la nuit, pour examiner ſi tous les officiers & ſoldats de *piquet* ſont dans l'état où ils doivent être. Ils rendent compte le lendemain aux officiers généraux de jour, de tout ce qu'ils ont obſervé dans leur ronde. (*q*)

PIQUET, *terme de Boulanger*, petit inſtrument de fer à trois pointes, dont les boulangers qui font le biſcuit de mer ſe ſervent pour piquer le deſſous de leurs galettes, avant que de les mettre au four, afin que la chaleur pénetre plus facilement juſqu'au centre, & en chaſſe toute l'humidité. *Savary.* (*D. J.*)

PIQUET, (*Meſure de contenance.*) meſure de grains dont on ſe ſert en quelques endroits de Picardie, particuliérement à Amiens ; quatre *piquets* font le ſetier, qui peſe 50 livres, poids de Paris, ce qui fait 12 livres $\frac{1}{2}$ pour chaque *piquet* ; ſur ce pié, il faut dix-neuf *piquets* $\frac{1}{2}$ ou quatre ſetiers $\frac{1}{2}$ d'Amiens, pour faire un ſetier meſure de Paris. (*D. J.*)

PIQUET, *terme de Deſſinateur*, groſſe épingle dont ſe ſervent les deſſinateurs, quand ils montrent à un écolier à tracer un plan. (*D. J.*)

PIQUETS, ſ. m. pl. (*Cirerie.*) ce que les blanchiſſeurs nomment des *piquets*, ſont de grandes chevilles de plus de dix-huit pouces de longueur, qui ſont placées de diſtance en diſtance autour des tables ou quarrés de l'herberie ; ces *piquets* ſervent à relever les bords des toiles où l'on met blanchir la cire. *Savary.* (*D. J.*)

PIQUET, *en terme de Fondeurs de cloches*, eſt un pieu de fer ou de bois

placé au centre du noyau d'une cloche, qui porte la crapaudine du compas de conſtruction. *Voyez* FONTE DES CLOCHES.

PIQUET, (*Jardinage.*) le *piquet* ne differe du ſalin qu'en ce qu'il eſt plus petit, n'ayant que deux piés de long tout au plus. Il ſert également à aligner, à bornoyer & à tracer les différentes pieces qui compoſent les jardins.

PIQUET, (*Jeu.*) c'eſt un jeu auquel on ne peut jouer que deux, & le jeu ne doit contenir que trente-deux cartes, depuis l'as qui eſt la premiere, juſqu'au ſept. Toutes les cartes valent les points qu'elles marquent, excepté l'as qui en vaut onze, & les trois figures valent dix points chacune. Quand on eſt convenu de ce qu'on jouera, on voit à qui mêlera le premier; quand les cartes ſont battues & coupées, celui qui donne en diſtribue douze à ſon adverſaire & à lui, deux à deux, ou trois à trois, ſelon ſon caprice: il faut continuer dans tout le cours de la partie par le nombre qu'on a commencé; car il n'eſt pas permis de changer la donne, à moins qu'on n'en avertiſſe. Si celui qui donne les cartes en donne treize à ſon joueur ou à lui, il eſt libre au premier en carte de ſe tenir à ſon jeu ou de refaire; mais s'il s'y tient lorſqu'il a treize cartes, il doit laiſſer les trois cartes au dernier, & n'en prendre que quatre; & ſi c'eſt le dernier qui les a, il en prend toujours trois. Si l'un des joueurs ſe trouvoit avoir quatorze cartes, n'importe lequel, il faut refaire le coup. S'il y a une carte retournée dans le talon, le coup ſera bon, ſi la carte tournée n'eſt pas celle de deſſus, ou la premiere des trois du dernier. Le joueur qui tourne & voit une ou pluſieurs cartes du talon de ſon adverſaire, eſt condamné à jouer telle couleur que ſon adverſaire voudra, s'il eſt premier à jouer. La premiere choſe qu'il faut examiner dans ſon jeu, c'eſt ſi l'on a cartes blanches; ſi on les avoit, l'on compteroit dix même avant le point; ces dix qu'on compte pour les cartes blanches ſervent à faire le pic & repic, & à les parer. Il faut, pour compter ſon point, ſes tierces, *&c.* les avoir étalés ſur le tapis, ſans cela l'adverſaire compteroit ſon jeu, encore qu'il valût moins que le vôtre. Un quatorze fait paſſer pluſieurs cartes qu'on a par trois, encore que l'autre joueur ait trois cartes plus fortes: le quatorze plus fort paſſe devant un moindre, & l'annulle. Le principal but des joueurs eſt de gagner les cartes, pour leſquelles on compte dix points. S'il ſe trouve que l'un des adverſaires ait plus de cartes qu'il ne faut, s'il n'en a pas plus de treize, il eſt au choix de celui qui a la main, de refaire ou de jouer, ſelon qu'il le trouve avantageux à ſon jeu; & lorſqu'il y a quatorze cartes, on refait néceſſairement.

Qui prend plus de cartes qu'il n'en a écarté, ou s'en trouve en jouant plus qu'il ne faut, ne compte rien du tout, & n'empêche point l'autre de compter tout ce qu'il a dans ſon jeu.

Qui prend moins de cartes, ou s'en trouve moins, peut compter tout ce qu'il a dans ſon jeu, n'y ayant point de fautes à jouer avec moins de cartes; mais ſon adverſaire compte toujours la derniere. Qui a commencé à jouer, & a oublié de compter cartes blanches, le point, ſes tierces, *&c.* n'eſt plus reçu à les compter après, & tout cet avantage devient nul pour lui.

Lorſqu'avant de jouer la premiere carte, on ne montre pas à l'adverſaire ce qu'on a de plus haut que lui, on le perd, & il compte ſon jeu, pourvu qu'il le compte avant de jouer ſa premiere carte.

Il n'eſt pas permis d'écarter à deux fois, c'eſt-à-dire, que du moment que l'on a touché le talon, après avoir écarté telle carte, on ne peut plus la reprendre. Il n'eſt pas permis à aucun des joueurs de regarder les cartes qu'il prendra, avant d'avoir écarté; celui qui a écarté moins de cartes qu'il n'en prend, & s'apperçoit de ſa faute avant que d'en avoir retourné aucune, eſt reçu à remettre ce qu'il a de trop ſans encourir aucune peine, pourvu que ſon adverſaire n'ait pas pris les ſiennes. Si celui qui donne deux fois de ſuite reconnoît ſa faute auparavant d'avoir vu aucune de ſes cartes, ſon adverſaire ſera obligé de faire, quoiqu'il ait vu ſon jeu. Quand le premier accuſe ce qu'il a à compter dans

ſon jeu, & que l'autre, après lui avoir répondu qu'il eſt bon, s'apperçoit enſuite en examinant mieux ſon jeu, qu'il s'eſt trompé, pourvu qu'il n'ait point joué, eſt reçu à compter ce qu'il a de bon, & efface ce que le premier auroit compté.

Celui qui, pouvant avoir quatorze de quelque eſpece que ce ſoit, en écarte une & n'accuſe que trois, doit dire à ſon adverſaire quelle eſt celle qu'il a jetée, s'il le lui demande.

S'il arrivoit que le jeu de cartes ſe rencontrât faux de quelque maniere que ce fût, le coup ſeulement ſeroit nul, les autres précédens ſeroient bons.

Si en donnant les cartes il s'en trouve une de retournée, il faut rebattre & recommencer à les couper, & à les donner.

S'il ſe trouve une carte retournée au talon, & que ce ne ſoit pas la premiere ou la ſixieme, le coup eſt bon : celui qui accuſe faux, comme de dire trois as, trois rois, *&c.* & qui ne les auroit pas, qui joue & que ſon adverſaire voit qu'il ne les a pas, ne compte rien du coup, & l'autre compte tout ſon jeu. Toute carte lâchée & qui a touché le tapis eſt cenſée jouée ; ſi pourtant on n'étoit que ſecond à jouer, & qu'on eût couvert une carte de ſon adverſaire qui ne fût pas de même couleur & qu'on en eût, on pourroit la reprendre & en jouer une autre.

Celui qui pour voir les cartes que laiſſe le dernier, dit, je jouerai de telle couleur, pourroit être contraint d'en jouer s'il ne le faiſoit pas.

Celui qui, par mégarde ou autrement, tourne ou voit une carte du talon, doit jouer de la couleur que ſon adverſaire voudra, autant de fois qu'il aura retourné de cartes.

Celui qui, ayant laiſſé une de ſes cartes du talon, la mêle à ſon écart avant que de l'avoir montrée à ſon homme, peut être obligé de lui montrer tout ſon écart, après qu'il lui aura nommé la couleur dont il commencera à jouer.

Qui reprend des cartes dans ſon écart, ou eſt ſurpris à en échanger, perd la partie ; qui quitte la partie avant qu'elle ſoit finie, la perd ; celui qui croyant avoir perdu, brouille ſes cartes avec le talon, perd la partie, quoiqu'il s'apperçoive enſuite qu'il auroit pu la gagner.

Celui qui, étant dernier, prendroit les cartes du premier avant qu'il eût eu le temps d'écarter, & les auroit mêlées à ſon jeu, perdroit la partie.

Quand on n'a qu'un quatorze en main qui doit valoir, on n'eſt pas obligé de dire de quoi, on dit ſeulement *quatorze ;* mais ſi l'on peut en avoir deux dans ſon jeu & que l'on n'en ait qu'un, on eſt obligé de le nommer.

PIQUETTE, ſ. f. (*Bourrelier.*) ſorte de pinces aiguës par la pointe, qui eſt à l'uſage des bourreliers.

PIQUETTE, (*Econom. ruſtiq.*) mauvais vin deſtiné aux valets & aux pauvres habitans de la campagne. C'eſt de l'eau jetée ſur le marc du raiſin, qu'on remet en fermentation, avec quelques pommes ſauvages & des prunelles.

PIQUEUR, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt dans un attelier, un homme prépoſé par l'entrepreneur, pour recevoir par compte les matériaux, en garder les tailles, veiller à l'emploi du temps, marquer les journées des ouvriers, & piquer ſur ſon rôle ceux qui s'abſentent pendant les heures de travail, afin de retrancher de leurs ſalaires. On appelle *chaſſavans*, les moindres *piqueurs* qui ne font que hâter les ouvriers. (*D. J.*)

PIQUEUR, *en terme d'épinglier*, eſt l'ouvrier qui eſt chargé de piquer les papiers pour les épingles.

PIQUEUR, *en terme de cavalerie*, eſt un domeſtique deſtiné à monter les chevaux pour les dreſſer ou les exercer. Il y a des *piqueurs* à gages dans les écuries conſidérables, & des *piqueurs* qu'on loue pour un certain temps, lorſqu'on a de jeunes chevaux à accoutumer à l'homme : ces *piqueurs* les montent auſſi dans les foires.

PIQUEUR, *en terme de rafinerie*, eſt un gros bâton ferré & aigu par un bout & traverſé par en haut, à un demi-pié de ſon extrémité, d'un plus petit qui forme de chaque côté une poignée qui facilite l'opération ; il ſe nomme de l'uſage qu'on en fait. *Voyez* PIQUER LA TERRE.

PIQUEUR, *terme de chaſſe*, ce ſont des gens à cheval, établis pour faire chaſſer les chiens.

PIQUIER, ſ. m. (*Art milit.*) homme armé d'une pique.

PIQUOISE *ou* PIQUOIS, ſ. f. (*Gravure.*) c'eſt une aiguille enfoncée par la tête dans une ente de pinceau ou autre petit morceau de bois; ce qui en ſort n'a que deux ou trois lignes au plus de longueur. Ce petit inſtrument ſert aux peintres, aux évantailliſtes, aux brodeurs, tapiſſiers & autres ouvriers, à piquer le trait de leur deſſin, pour pouvoir enſuite le poncer avec la ponce. *Voyez* PONCER & PONCE.

PIQUURE, *terme de chirurgie*, plaie faite par un inſtrument piquant. Les panaris ont preſque toujours pour cauſe une piquure d'aiguille; les piquures ſont ordinairement plus dangereuſes que les plaies plus étendues faites par inſtrument tranchant. Le ſéjour du ſang dans le trajet de la diviſion, peut donner lieu à des abcès; s'il y a quelque partie nerveuſe de piquée, il en réſulte quelquefois les accidens les plus graves, tels que la douleur, la tenſion inflammatoire, le ſpaſme de la partie, les convulſions de tout le corps: la fievre s'allume, & l'étranglement de la partie la fait tomber en gangrene. Ainſi la réunion des parties diviſées, qui eſt le but auquel l'art doit tendre dans toute ſolution de continuité contre l'ordre naturel, ne peut être obtenue primitivement dans les piquures qui ſont accompagnées de quelque accident; il faut pour y remédier faire ceſſer le déſordre local qui conſiſte dans la tenſion & le tiraillement des fibres bleſſées, une inciſion ſuffit dans les cas ſimples. Les anciens brûloient toute l'étendue d'une plaie où un nerf avoit été piqué, avec de l'huile de térébenthine bouillante: cette cautériſation faiſoit ceſſer les accidens, comme on détruit la douleur de dents, en brûlant avec un fer rouge, le nerf qui eſt à découvert par la carie: lorſque la cautériſation ne réuſſiſſoit pas, on n'héſitoit point à faire des inciſions tranſverſales pour couper abſolument les parties dont la tenſion étoit l'origine de maux formidables.

La *piquure* ou morſure des animaux venimeux a des ſuites très-funeſtes, tant par la qualité délétaire du poiſon, que par la bleſſure des parties nerveuſes. Dans les pays où la morſure des animaux venimeux eſt la plus dangereuſe, comme en Afrique, les habitans ne ſe guériſſent que par des applications extérieures; les ſecours de l'art ont toujours été dirigés dans la vue d'empêcher le venin de s'étendre, & de lui ouvrir une iſſue au dehors; c'eſt ce qui a fait preſcrire de fortes ligatures au deſſus de la bleſſure, & de laver promptement la plaie avec de l'urine ou de l'eau ſalée, de l'eau-de-vie, du vin chaud, du vinaigre, dans laquelle lotion on faiſoit diſſoudre de la plus vieille thériaque qu'on pouvoit trouver; le malade y tiendra la partie piquée aſſez de temps, & la liqueur doit être la plus chaude qu'il pourra la ſupporter: on applique enſuite de la thériaque. Ambroiſe Paré dit qu'il n'a jamais manqué de guérir ceux qu'il a traités ainſi, à moins que le venin n'eût déja gagné les parties nobles. Pour attirer le venin, il recommande l'application des animaux ouverts tout vivans, & enfin la cautériſation pour conſerver & détruire la partie infectée. Les cordiaux alexipharmaques étoient preſcrits pour l'intérieur, dans l'intention de pouſſer le virus au dehors.

Ce traitement a ſans doute eu ſouvent le ſuccès qu'on en eſpéroit: des perſonnes très-robuſtes ont pu réſiſter à l'action des remedes chauds pris intérieurement, d'autres s'en ſont très-mal trouvés; il faut ſuivre les indications particulieres que l'état des choſes préſente, & être inſtruit par l'expérience qui conduit dans ces cas mieux que le raiſonnement.

La morſure des chiens enragés cauſe rarement des accidens primitifs, & les plaies qui en réſultent ſe guériſſent aiſément: cela n'empêche pas que vers le quarantieme jour de la bleſſure, ceux qui ont été mordus, ne ſoient attaqués d'hydrophobie, maladie cruelle, dont on guérit par les antiſpaſmodiques. *Voyez* HYDROPHOBIE & RAGE. Le venin qui cauſe ces accidens a une nature particuliere, & ſes effets ſont différens de tout autre venin connu. Des obſervations aſſez bien conſtatées ſemblent faire croire que ſi on eût dilaté & cautériſé les plaies, on auroit pu prévenir l'hydrophobie; les frictions mercurielles, dans l'intervalle du temps

qui

qui ſe paſſe en la morſure & la manifeſtation des ſymptomes de la rage, peuvent détruire le principe vénimeux; & les antiſpaſmodiques ont réuſſi à guérir la rage caractériſée. *Voyez un eſſai ſur l'hydrophobie*, par le docteur Nugent, traduit en françois, & qu'on trouve chez Cavelier.

La morſure des viperes ne donne pas tant de délai; en peu d'heures les perſonnes mordues ſouffrent des anxiétés mortelles, le teint devient jaune, elles vomiſſent de la bile verte; le membre piqué devient douloureux, ſe gonfle prodigieuſement, & devient noir.

L'alkali volatil a été découvert par M. de Juſſieu, comme un ſpécifique contre le venin de la vipere; mais on n'a pas de meilleur remede que de faire tremper promptement la partie bleſſée dans de l'huile d'olive chaude: c'eſt un ſpécifique éprouvé, qui guérit comme par enchantement, en faiſant ceſſer les accidens qui paroiſſent être produits par l'action du venin ſur les parties vitales. *V.* les obſervations de M. Pouteau, célebre chirurgien de Lyon, dans un ouvrage qu'il a publié en 1760, ſous le titre de *mélanges de chirurgie*. (*Y*)

PIQUURE, *terme d'ouvrieres;* ornemens que l'on fait ſur une étoffe par compartiment & avec ſymmétrie, en la piquant & coupant avec un emporte-piece de fer tranchant. C'eſt auſſi un corps de femme piqué par le tailleur, avant qu'il ſoit couvert d'étoffe. (*D. J.*)

PIQUURE, *terme de couturieres;* corps de toile garni de baleine & piqué, qu'on met aux enfans pour leur conſerver la taille; mais pour y réuſſir, il faut tourner tous les jours ces ſortes de corps.

PIQUITINGA, (*Ichtyologie.*) petit poiſſon des rivieres du Breſil; il eſt à peine de deux pouces de long; ſes yeux gros & noirs ont l'iris blanc; il a ſix nageoires, outre la queue qui eſt fourchue. Sa bouche paroît fort petite; ſa tête eſt d'un blanc argentin; ſon dos eſt olivâtre; ſon ventre eſt couvert d'écailles argentines; ſes nageoires ſont toutes blanches, & les larges raies qu'il a ſur les côtés ſont extrêmement brillantes.

PIRAEMBU, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mers du Breſil, qui reſſemble à celui que les François des îles d'Amérique ont appellé *ronfleur*, à cauſe du bruit qu'il fait. Il eſt de huit ou neuf piés de longueur; ſa chair eſt très-bonne à manger. Il a dans la gueule deux os fort durs, dont il ſe ſert pour briſer les coquillages, qui ſont ſa nourriture ordinaire.

PIRAGUERA, (*Ichtyologie.*) poiſſon d'Amérique. M. Frezier dit qu'il eſt long de quatre à cinq piés, délicat, de la figure de la carpe, & couvert de grandes feuilles rondes; c'eſt à-peu-près ne rien dire pour le faire connoître: on ne lit dans les voyageurs que des deſcriptions de cette nature, qui n'inſtruiſent de rien. (*D. J.*)

PIRANO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans l'Iſtrie, environ à 14 milles de Capo d'Iſtria, en tirant vers le midi occidental. Elle eſt ſur une petite preſqu'île formée par le golfe Largone & celui de Trieſte. Les Vénitiens en ſont les maîtres depuis 1583. *Long.* 31, 46; *lat.* 45, 48.

PIRATE, ſ. m. (*Marine.*) On donne ce nom à des bandits, qui, maîtres d'un vaiſſeau, vont ſur mer attaquer les vaiſſeaux marchands pour les piller & les voler. Ils ſe retirent pour l'ordinaire dans des endroits écartés & peu fréquentés, où ils puiſſent être à l'abri de la punition qu'ils méritent.

On aura de la peine à croire que la *piraterie* ait été honorable, & l'emploi des Grecs & des Barbares, c'eſt-à-dire, des autres peuples qui cherchoient des établiſſemens fixes, & les moyens de ſubſiſter. Cependant Thucydide nous apprend, dès le commencement de ſon hiſtoire: « que » lorſque les Grecs & les Barbares, qui » étoient répandus ſur la côte & dans » les îles, commencerent à trafiquer » enſemble, ils firent le métier de *pirates* » ſous le commandement des principaux, » autant pour s'enrichir, que pour fournir » à la ſubſiſtance de ceux qui ne pouvoient » pas vivre par leur travail; ils attaquoient » les bourgs, les villes qui n'étoient pas » en état de ſe défendre, & les pilloient » entiérement: en ſorte que par ce moyen, » qui, bien loin d'être criminel, paſſoit » pour honorable, ils ſubſiſtoient & faiſoient ſubſiſter leur nation. »

L'hiſtorien ajoute que l'on voyoit encore

des peuples de la terre, qui faiſoient gloire du pillage; & dans les anciens poëmes, on voit de même que, lorſqu'on rencontroit dans le cours de la navigation quelque navire, ils ſe demandoient réciproquement s'ils étoient *pirates*. Mais il y a apparence que le métier de *pirate* n'a pas été long-temps un métier honorable; il eſt trop contraire à toutes ſortes de droits, pour n'être pas odieux à tous les peuples qui en ſouffrent des dommages conſidérables.

On convient que les Egyptiens & les Phéniciens commencerent à exercer le commerce par la voie de la mer; les premiers s'emparerent de la mer Rouge, & les autres de la Méditerranée, ſur laquelle ils établirent des colonies, & bâtirent des villes qui ont été depuis fameuſes; ils y tranſporterent l'uſage de la *piraterie* & du pillage; & quoiqu'on ait ſouvent tâché de les détruire, comme étant des voleurs publics dignes des plus cruels ſupplices, ils ſe trouverent en ſi grand nombre ſur la Méditerranée, qu'ils ſe rendirent redoutables aux Romains qui chargerent Pompée de les combattre.

On mépriſa d'abord des gens errans ſur la mer, ſans chef, ſans diſcipline: la guerre contre Mithridate étoit un objet plus preſſant, & occupoit entiérement le ſénat, qui d'ailleurs étoit diviſé par les brigues des principaux citoyens. En ſorte que les *pirates* profitant de l'occaſion, s'agrandirent & s'enrichirent par le pillage des villes ſituées ſur le bord de la mer, & par la priſe de ceux qu'ils rencontroient. Plutarque a même remarqué que des perſonnes conſidérables par leurs richeſſes & par leur naiſſance, armerent des vaiſſeaux, où ils s'embarquerent & ſe firent *pirates*, comme ſi par la piraterie on pouvoit acquérir beaucoup de gloire.

Il faut avouer que de la maniere dont Plutarque nous décrit la vie des corſaires, il n'eſt pas ſurprenant que des perſonnes riches, & même d'une famille illuſtre, aient pris leur parti. Leurs vaiſſeaux étoient magnifiques, l'or & la pourpre y éclatoient de toutes parts, leurs rames même étoient argentées; & s'étant rendus maîtres d'une partie de la côte maritime, ils deſcendoient pour ſe repoſer, & tâchoient de ſe dédommager de leurs fatigues par toutes ſortes de débauches. On n'entendoit, dit Plutarque, tout le long de la côte, que des concerts de voix & d'inſtrumens; & ils ſoutenoient les dépenſes qu'ils faiſoient, par les groſſes rançons qu'ils exigeoient des perſonnes & des villes, & même par le pillage des temples.

Les Romains commençant à ſe reſſentir du voiſinage des *pirates*, qui cauſoient une diſette de denrées & une augmentation de prix à toutes choſes, on réſolut de leur faire la guerre, & l'on en donna la commiſſion à Pompée, qui les diſſipa dans l'eſpace de 40 jours, & les détruiſit aiſément par la douceur; au lieu de les faire mourir, il les relégua dans le fond des terres, & dans des lieux éloignés des bords de la mer. C'eſt ainſi qu'en leur donnant moyen de vivre ſans piraterie, il les empêcha de pirater. (*D. J.*)

PIRATER, (*Marine.*) C'eſt faire le métier de pirate.

PIRA-UTOAH, (*Hiſt. nat.*) poiſſon du genre des orbes, qui ſe trouve dans les mers du Breſil; il eſt, dit-on, d'une forme monſtrueuſe; il a deux cornes oſſeuſes recourbées en arriere; ſa queue eſt faite en ſpatule; ſes levres ſont épaiſſes, & ſa gueule s'ouvre d'une maniere hideuſe.

PIRE, adj. (*Gram.*) degré comparatif de mauvais. Les hommes ſe plaignent toujours que le temps préſent eſt *pire* que le temps paſſé. Il y a des hommes qui croient au fond de leur cœur, & qui font tout pour paroître incrédules; ils ſont *pires* qu'ils ne paroiſſent: d'autres, au contraire, ſont incrédules au fond de leur cœur, & ils affectent la croyance commune; ils tâchent de paroître meilleurs qu'ils ne ſont.

PIRÉE (LE), *Géogr. anc.* πειραιος ou πειραιεως, de πειραω, *traverſer, faire un trajet*, en latin, *pirœus*, par les Grecs modernes, *Porto-draco*, & par les Francs, *Porto-Lione*.

Je doute qu'il ſe trouve aucun lecteur de l'Encyclopédie qui prenne avec le ſinge de la Fontaine, le *Pirée* pour un nom d'homme; perſonne n'ignore que c'étoit le port de la ville d'Athenes. Mais il y a bien des choſes à en dire, que tout le monde ne ſait pas.

Le port de Phalere ne ſe trouvant ni aſſez grand, ni aſſez commode, on fit un triple port d'après l'avis de Thémiſtocle; & on l'entoura de murailles : de ſorte qu'il égaloit la ville en beauté, & la ſurpaſſoit en dignité; c'eſt Cornelius-Nepos qui parle ainſi. Il eſt certain que Thémiſtocle eut raiſon de préférer le port de Pirée à celui de Phalere; car il forme par ſes courbures trois ports que l'ancrage, l'abri & la capacité rendent excellens. Son entrée eſt étroite; mais quand on eſt dedans, il eſt de bonne tenue, bien fermé, ſans rocher ni briſans cachés. Quatre cents bâtimens, ſelon Strabon, y pouvoient mouiller ſur 9, 10 à 12 braſſes; cependant, aujourd'hui que nos vaiſſeaux ſont de vaſtes machines, il paroît que 40 auroient de la peine à s'y ranger.

Des trois ports, celui du milieu eſt proprement le Porto-Lione. On voit encore ſur des rochers dans la mer quelques piles de pierres qui ſoutenoient la chaîne pour le fermer. Dans ſon enfoncement, il y a un moindre baſſin où ſe retirent les galeres. C'eſt ce que les Italiens nomment *darſe*. Les anciens appelloient un des trois ports *Aphrodion*, à cauſe du temple de Vénus, qui étoit tout proche; ils nommoient le ſecond *Cantharon*, à cauſe du héros *Cantharus*; & le troiſieme *Zéna*, parce qu'il étoit deſtiné à décharger du blé.

La premiere choſe que nous fîmes en prenant terre, dit M. de la Guilletiere, ce fut de maudire les Romains & le barbare Sylla, qui, après avoir ſaccagé la ville d'Athenes, ruinerent auſſi le Pirée. Nous vîmes donc avec un ſenſible déplaiſir, la déſolation & la ſolitude de Porto-Lione. Nous nous demandâmes l'un à l'autre des nouvelles des temples célebres de Jupiter, de Minerve & de Vénus; de ces cinq portiques, qui, ayant été joints l'un à l'autre, furent appellés *Macra Stoa*, à l'exemple d'un pareil qui étoit à Athenes; de ce théatre de Bacchus, dont Thucydide & Xénophon ont parlé; de cette grande place publique, appellée la *place d'Hippodame*, & de la fameuſe bibliotheque du curieux Apollicon, où l'on trouvoit ces incomparables exemplaires que l'on ne connoît plus, que par le dénombrement qu'en a fait Diogene Laërce. Quelle perte, & quelle douleur pour les gens de lettres!

Nous nous demandions le tribunal phréattys, remarquable par la ſéance de ſes juges, qui, dans les cauſes criminelles, ſe venoient placer ſur le bord de la mer; & par le privilege des coupables qui étoient montés ſur un vaiſſeau quand on les interrogeoit.

Enfin, nous demandions tous ce ſuperbe arſenal de marine, qui étoit un chef-d'œuvre de l'inimitable architecte Philon; ces admirables couverts où l'on mettoit les galeres à l'abri : il nous falloit bien faire ces queſtions l'un à l'autre, puiſqu'il ne s'y trouve pas préſentement un ſeul habitant.

Où eſt le temps où l'on voyoit partir de ce port juſqu'au nombre de quatre cents vaiſſeaux à la fois, & qu'un grand peuple d'un côté, & une infinité de matelots de l'autre, ſe crioient réciproquement en ſe quittant *agati tuki*, bonne aventure; *euploïa*, bon voyage; *pronoïa ſozouza*, que la providence nous conſerve! Que ſont devenus, diſions-nous, tant de thalaſſiarques ou chefs d'eſcadres, & ces deux magiſtrats qu'ils nommoient *apôtres*, & que nous appellons *intendans de la marine?* Enfin, où ſont tous les triérarques ou riches bourgeois qui étoient obligés de conſtruire & d'équiper à leurs dépens un certain nombre de vaiſſeaux à proportion de leurs richeſſes?

Le Pirée a eu la gloire d'avoir vu dans l'enceinte de ſes murailles quelques-unes des premieres écoles de philoſophie qui aient été dans l'univers. Ce fut au Pirée qu'Antiſthene forma la ſecte des Cyniques. On leur donna ce nom à cauſe du fauxbourg d'Athenes appellé *Cynoſarges*, où les Cyniques vinrent s'établir en quittant le Pirée.

On voit au Pirée un beau lion de marbre, qui a donné le nom de Porto-Lione à ce fameux port. Le lion ouvre la gueule du côté de la mer. Il eſt repréſenté comme rugiſſant, & prêt à s'élancer ſur les vaiſſeaux qui y mouillent. On voit encore le long du rivage quantité de groſſes pierres de taille, employées autrefois aux murailles anciennes qui joignoient le Pirée à la ville; elles ſont cubiques, & celles

des fondemens ſont jointes par des crampons de fer. C'eſt un ouvrage de fortification que les Athéniens firent faire pendant la guerre du Péloponeſe ; & ce vieux débris eſt une des plus grandes marques qui nous reſtent de la richeſſe, de la magnificence & de la ſage précaution des anciens Athéniens. Mais ce qu'on voyoit autrefois de plus merveilleux dans la fortification du Pirée, c'étoit cette fameuſe tour de bois que Sylla ne put jamais brûler, parce que le bois employé à ſa conſtruction, avoit été préparé avec une compoſition d'alun, que les flammes & les feux d'artifice ne pouvoient endommager; le temps en eſt venu à bout.

Le tombeau de Thémiſtocle qui bâtit le Pirée, étoit le long de la grande muraille; on ne ſait plus dans quel endroit; car il faudroit être bien éclairé pour aſſurer que c'eſt un grand cercueil de pierre, qui eſt à environ cent pas du port, proche de quelques grottes taillées dans le roc.

A moitié chemin de Pirée à Athenes, il y a un puits entouré de quelques oliviers; mais il eſt trop profond pour ſe perſuader que ce ſoit la fontaine qui étoit près d'un petit temple dédié à Socrate. En un mot, il ne reſte plus rien de la ville du Pirée, ni de ces beaux portiques décrits par Pauſanias. Le ſeul bâtiment qu'on y trouve eſt une méchante halle bâtie par les Turcs pour recevoir les marchandiſes & les droits de la douane.

Quoique l'entrée du Pirée ſoit étroite, de ſorte qu'à peine il pourroit y paſſer deux galeres à la fois, cependant quand on eſt dedans, il a bon fond par-tout, ſi ce n'eſt dans un de ſes enfoncemens qui étoit peut-être comme une darſe pour les galeres, & qui eſt preſque tout comblé. Il eſt de bonne tenue & bien fermé; ce qui le rend plus conſidérable, c'eſt que quand même les vaiſſeaux ſeroient portés à terre par quelque tempête, ils ne ſe romproient pas, parce qu'il y a aſſez d'eau, & qu'il n'y a point de rochers & de briſans cachés; ce que l'on a vu par l'expérience de cinq vaiſſeaux anglois qui, dans le dernier ſiecle, eurent tous leurs cables rompus dans une nuit par une bouraſque.

En revenant du Pirée à Athenes, on voit preſque tout le long du chemin les fondemens de la muraille qui joignoit le Pirée à la ville, & qui fut détruite par Sylla. On l'appelloit *macra-teichi*, c'eſt-à-dire, les *longues murailles;* car elles n'avoient pas moins de cinq milles de longueur, puiſqu'il y en a autant depuis le port de Pirée juſqu'à Athenes.

Je rentre dans ce port pour y parler de ſon marché, où l'on trouvoit tant de denrées, qu'au rapport d'Iſocrate, le Pirée ſeul en fourniſſoit plus de toute eſpece que tous les autres ports de la Grece enſemble n'en fourniſſoient d'une ſeule. Il y avoit dans ce port, outre cinq galeries couvertes, un lieu où l'on étaloit les marchandiſes, & qui, par cette raiſon, s'appelloit δείγμα, comme qui diroit *le lieu de la montre, de l'étalage.* Les Athéniens tenoient au Pirée une garniſon pour éloigner les corſaires & pour obvier aux déſordres. Divers magiſtrats y réſidoient auſſi afin d'y maintenir la police, l'ame du commerce, & de couper le chemin aux petits différends inévitables dans une foule d'acheteurs & de vendeurs. La bonne foi, par ce moyen, régnoit à tel point dans le Pirée, que, ſelon Ariſtote, les habitans du fauxbourg avoient, contre la coutume, l'eſprit plus doux & plus traitable que les habitans de la ville.

C'eſt au Pirée que ſe noya, l'an 293 avant J. C. à 52 ans, l'aimable Ménandre, diſciple de Théophraſte, célebre poëte comique, & l'un des plus beaux eſprits de l'ancienne Grece. On le nomma *le prince de la nouvelle comédie;* & tous les auteurs grecs & latins citent ſes pieces avec éloge. Il compoſa 108 comédies, dont il ne nous reſte çà & là que de cours fragmens, qui ont été recueillis par M. le Clerc. Plutarque préféroit les pieces de Ménandre à celles d'Ariſtophane, & vraiſemblablement Térence penſoit de même.

J'ai déja indiqué d'où viennent les noms de Porto-Draco & Porto-Lione, donnés par les Grecs & par les Francs au Pirée; ces deux noms viennent d'un beau lion de marbre de dix piés de haut, trois fois plus grand que nature, qui eſt ſur le rivage au fond du port. Il eſt aſſis ſur ſon derriere, la tête fort haute, percée par un

trou qui répond à la gueule ; & à la marque d'un tuyau, qui monte le long du dos, on connoît qu'il ſervoit à une fontaine, comme celui qui eſt proche de la ville.

Pour éviter toute équivoque en géographie, je dois obſerver en finiſſant, que le mot *Pirée*, *Piræus*, eſt encore le nom du peuple de la tribu Hippothoontide. Enfin Etienne le géographe appelle auſſi *Pirée* le port de Corinthe ; &, ſelon Plutarque, *Pyræenſes* eſt le nom d'une bourgade de l'Attique dans la Mégardie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PIRGO, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'île de Santorin, ſur une terre d'où l'on découvre les deux mers, & les plus beaux vignobles : c'eſt la plus agréable de toute l'île. L'évêque du rit grec y fait ſa réſidence, ainſi que le cadi. (*D. J.*)

PIRIFORME, adj. (*Anat.*) qui eſt en poire. Le premier des muſcles abducteurs de la cuiſſe, s'appelle le *piriforme* ou *pyramidal*, parce qu'il eſt en pyramide ou en poire. Il prend ſon origine à la partie ſupérieure & latérale de l'os ſacrum, & à la partie latérale de l'os des îles, & va s'inſérer dans une pente courte, qui eſt à la racine du grand trochanter.

PIRITZ, (*Géogr.*) bonne ville de la Poméranie pruſſienne, dans le cercle de haute Saxe, en Allemagne. Elle donne ſon nom à l'un des cercles & à l'un des bailliages du pays, qui la conſidere d'ailleurs comme ayant été la premiere d'entre celles qu'il renferme, où ſe ſoient établis le chriſtianiſme il y a 7 à 8 ſiecles, & la réformation, il y en a deux. Elle eſt ſituée au milieu de campagnes très-fertiles en grains & ſur-tout en froment : elle en trafique aſſiduement à la ronde ; & par les avantages que lui donnent ainſi la bonté de ſon ſol & le travail de ſes habitans, elle a toujours ſu ſe relever ſans retard, des malheurs où la guerre & les incendies l'ont jetée à diverſes repriſes. Elle eſt le ſiege d'une prévôté eccléſiaſtique. (*D. G.*)

PIRNA, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans l'électorat de Saxe, & dans le cercle de Miſnie ſur l'Elbe, dont la navigation l'enrichit ; elle y embarque entre autres ſes pierres de taille, recherchées dans toute la baſſe-Allemagne. Elle ſiege aux états du pays ; elle a une ſurintendance eccléſiaſtique fort étendue ; elle renferme elle-même trois égliſes. Elle eſt au pié de la forteresſe ruinée de Sonnenſtein ; & elle préſide à un bailliage qui comprend avec elle dix villes & cent cinquante-neuf villages, & au-delà de quarante terres féodales, avec le château de Konigſtein, le plus fort & le mieux approviſionné qu'il y ait peut-être au monde. (*D. J.*)

PIROGUE, ſ. f. C'eſt un bâtiment de mer dont ſe ſervent les Caraïbes & les Sauvages de la terre ferme. On voit des *pirogues* de trente-cinq à quarante piés, même de plus de longueur, conſtruites d'un ſeul arbre creuſé, ayant ſur les côtés deux longues planches aſſujetties & couſues avec de petites cordes ; elles ſervent à exhauſſer de 12 à 14 pouces les bords de la *pirogue*, dont la figure approche de celle d'une navette ; ſa largeur dans le milieu eſt d'environ 6 à 7 piés, & ſa profondeur à peu près de 4 & demi. Ce bâtiment dont les bords ſont fort évaſés, ſe termine en rond pardeſſous, la pouppe en eſt plate & garnie d'un gouvernail, & le haut de la proue ſe trouve communément traverſé d'un morceau de planche chargé d'une ſculpture groſſiere. *Voyez* OUARACABA. Pour maintenir l'évaſement des bords, la *pirogue* eſt traverſée de 4 piés en 4 piés par de gros bâtons bien aſſujettis à leurs extrémités au moyen de petites cordes ; c'eſt contre ces traverſes que les Sauvages s'appuient lorſqu'ils rament, ayant le viſage tourné vers la proue, & ſe ſervant de grandes palettes qu'ils appellent *pagayes*. S'ils veulent profiter du vent, ils attachent une petite voile carrée à un bout de mât qu'ils plantent dans un embrevement fait exprès au milieu de la barque, & qu'ils aſſujettiſſent avec des cordes contre l'un des bâtons dont on a parlé. Les grandes *pirogues* de 40 à 45 piés, s'appellent *bacaſſas*, & les moyennes, ainſi que les petites de 12 à 15 piés, conſervent leur nom ; ces dernieres n'ont point d'euvage, c'eſt-à-dire que les bords n'en ſont point exhauſſés par des planches. Avec de ſemblables bâtimens les Sauvages traverſent des détroits conſidérables, & affrontent les mers les plus orageuſes.

PIROLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *pyrola*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Il ſort du calice un piſtil terminé par une ſorte de trompe, qui devient dans la ſuite un fruit arrondi, ſtrié : ce fruit a ordinairement un ombilic; il eſt diviſé en cinq capſules, & il renferme des ſemences qui pour l'ordinaire ſont petites. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PIRON, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt une eſpece de gond debout, qui porte ſur une couette, & eſt cloué ſur le bourdin ou montant de derriere d'une grande porte. (*D. J.*)

PIROUETTE, ſ. f. *en terme de danſe*, ſe dit d'un ou pluſieurs tours du corps que le danſeur fait ſur la pointe des piés ſans changer de place.

PIROUETTE, *en terme de manege*, ſe dit d'un tour ou d'une circonvolution que fait un cheval, ſans changer de place ou de terrain.

Les *pirouettes* ſont d'une piſte, ou de deux piſtes. On appelle *pirouette d'une piſte*, le tour entier que fait un cheval en tournant court, d'une ſeule allure, & preſque en un ſeul temps; de maniere que ſa tête vient à l'endroit où étoit ſa queue, ſans qu'il ſoit hors de ſes hanches. Dans la *pirouette à deux piſtes*, le cheval fait ce tour dans un terrain à peu près de ſa longueur, qu'il marque tant de ſa partie antérieure, que de ſa partie poſtérieure. *Voyez* PISTE.

PIROUETTE, ſ. f. *terme de poupetier*, morceau de métal ou de carton peinturé d'un côté, fait en forme de moule de bouton & percé par le milieu, au travers duquel on paſſe un petit morceau de bois qu'on appelle *bâton*, & qui ſert à faire tourner la *pirouette*. (*D. J.*)

PIROUETTÉ, ſ. m. *en terme de danſe*, c'eſt un pas qui ſe fait en place, c'eſt-à-dire, qui ne va ni en avant ni en arriere; mais ſa propriété eſt de faire tourner le corps ſur un pié ou ſur les deux, comme ſur un pivot, ſoit un quart de tour ou un demi-tour, ſelon que l'on croiſe le pié, ou que la figure de la danſe le demande. Ainſi :

Je ſuppoſe que l'on ait un *pirouetté* à faire du pié droit, & qu'on ne doive tourner qu'un quart de tour à la droite, il faut plier ſur le gauche, le droit en l'air, & à meſure que le genou gauche ſe plie, la jambe droite en l'air marche en formant un demi-cercle. On poſe enſuite la pointe du pié derriere la jambe gauche à la troiſieme poſition, pour ſe relever ſur les deux pointes, ce qui fait tourner un quart de tour; au lieu que ſi l'on veut tourner un demi-tour, il faut poſer la pointe du pié plus croiſé juſqu'à la cinquieme poſition, ce qui fait qu'en s'élevant on tourne un demi-tour.

Il faut remarquer que lorſqu'on ſe releve, le pié qui a marché, & qui s'eſt poſé derriere à la troiſieme ou cinquieme poſition, de derriere qu'il étoit, le corps ſe tournant le fait changer de ſituation ſans le faire changer de poſition, parce que le pié qui eſt derriere revient devant. Lorſqu'on s'éleve, le corps ſe tournant un quart ou un demi-tour, oblige les jambes par ſon mouvement de changer de ſituation pour ſe trouver dans l'équilibre, ce qui fait que le pié qui étoit derriere change de ſituation.

Mais lorſque l'on eſt élevé & que l'on a tourné le quart ou demi-tour, il faut poſer le talon du pié où le corps eſt poſé, afin d'être plus ferme pour en reprendre une autre. Ce pas eſt très-agréable, lorſqu'il eſt fait avec ſoin.

PIRUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *liv. III, chap. viij.* Elle étoit entre Phamidana & Zuſidana. Quelques-uns croient que c'eſt Pixendorf, bourg de la baſſe Autriche.

PIS, ſ. m. (*Gramm.*) mamelle de la vache, de la chevre, de la brebis, de la jument, *&c.*

PIS, (*Boucherie.*) c'eſt la poitrine du bœuf, ce qui comprend la piece tremblante ou le grumeau, les morceaux du tendron, les morceaux du milieu, ou les morceaux du flanchet.

PIS, adv. (*Gramm.*) degré comparatif de *mal* adv. On diſoit qu'il s'amendoit, mais je vois que c'eſt *pis* que jamais.

PISA, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponeſe dans l'Elide, ſur la rive droite de l'Alphée, fut aſſez conſidérable pour donner

ſon nom à la contrée dans laquelle elle étoit bâtie ; mais, dans une guerre qu'elle eut contre les Eléens, elle fut priſe & ruinée, de maniere qu'il ne reſta aucuns veſtiges de ſes murs ni de ſes édifices, & le ſol où elle avoit été fut couvert de vignes.

Des ruines de cette ville ſe forma celle d'Olympie qui eut auſſi le nom de *Piſa*, parce qu'elle en fut très-voiſine, n'en étant ſéparée que par le fleuve. Elle fut bâtie ſur la rive gauche de l'Alphée & devint très-fameuſe, tant par le temple & la ſtatue de Jupiter olympien, que par les jeux qui ſe célébroient tous les quatre ans dans la plaine voiſine, où l'on voyoit toute la Grece aſſemblée.

Une colonie ſortie de *Piſe*, vint, ſelon Virgile, fonder la ville de *Piſe* dans l'*Etrurie*.

. . . . *Alphœæ ab origine Piſæ*,
Urbs Etruſca ſolo.

Cette ville bâtie ſur l'Arno, devint une république puiſſante dans le XII ſiecle, & partagea avec Gênes & Veniſe le commerce de l'empire de la mer Méditerranée. *Voyez* PISE, *& Géogr. de Virg. page 219.* (*C*)

PISAN, LE (*Géogr. mod.*) pays d'Italie dans la Toſcane. Il eſt borné au nord par le Florentin & la république de Lucques, au midi par les Siennois, au levant par les Siennois encore, & par la mer au couchant. Il a 30 milles du nord au ſud, & 50 du levant au couchant. C'eſt un très-bon pays; Piſe en eſt la capitale.

PISATELLO, (*Géogr. mod.*) petite riviere d'Italie dans la Romagne. Elle a ſa ſource au pié de l'Apennin, & ſe rend dans la riviere Rigoſa, environ à un mille de la côte du golfe de Veniſe. Léander croit que c'eſt le Rubicon des anciens. *Voyez* RUBICON.

PISAURUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie appellée aujourd'hui *Peſaro*. Ptolomée, *lib. III. c. j.* qui la donne aux *Semnones*, la place entre *Fanum fortunæ* & *Ariminium*. Céſar, *civ. lib. I. c. xj.* ſe rendit maître de cette ville. Tite Live, *l. XXXIX. c. xlv.* Velleius-Paterculus, *lib. I. c. xv.* & d'anciennes inſcriptions romaines lui donnent le titre de colonie.

PISAURUS, (*Géogr. anc.*) riviere d'Italie dans le Picenum. Elle donnoit le nom à la ville *Piſaurum*. Vibius Sequeſter dit qu'on la nommoit auſſi *Iſaurus*. En effet on lit dans Lucain, *l. II. vers 406* :

Cruſtumiumque rapax & junctо Sapis
Iſauro.

Mais peut-être la quantité a-t-elle obligé Lucain de dire *Iſauro* pour *Piſauro*. Cette riviere s'appelle aujourd'hui *la Foglia*, ſelon Magin.

PISAY, PISEY, PISÉ, (*Archit. Maç.*) Bâtir en *piſé*, c'eſt faire les murs d'une maiſon avec une qualité particuliere de terre que l'on rend dure & compacte; les fondations ſont en pierres & s'élevent juſqu'à deux piés au-deſſus du pavé, pour mettre le *piſé* à l'abri de l'humidité. M. Goiffon, des académies de Lyon & de Metz, a fait l'*art du Maçon piſeur*, *in-12 de 56 pages*, chez le Jay 1772; où les opérations de cette bâtiſſe commune dans le Lyonnois & la Breſſe, ſont expliquées avec clarté & ſagacité. La terre doit être naturelle, un peu graveleuſe; on voit des maiſons ainſi conſtruites depuis un ſiecle : l'uſage en eſt bon dans les pays où l'on manque de pierres & de briques. On fit à Paris, il y a un ſiecle, des maiſons moulées; on en voit une, rue de Grenelle fauxbourg Saint-Germain vis-à-vis l'abbaye de Panthemont, que les ouvriers appelloient par dériſion l'*hôtel des plâtras*, nom qu'il a toujours retenu & qui ſubſiſte depuis plus de 80 ans. *Merc. Fr. Juillet 1772, page 82.*

M. le curé de Varenne-Saint-Loup près de Châlons, eſt très-intelligent dans cette partie, & en a fait conſtruire pluſieurs maiſons dans ſon village. Il a même compoſé un petit ouvrage ſur cette matiere, qu'il m'a lu en 1769, & qui mériteroit l'impreſſion. Il vient d'être nommé curé de Givray, petite ville en Châlonnois, & s'appelle *Montillot*. (*C*)

PISCATORES ou *PESCADORES*, (*Géogr. mod.*) c'eſt-à-dire, *îles du pêcheur*. M. de Liſle ne marque qu'une

île de ce nom dans ſa carte des Indes & de la Chine ; mais Dampier dit que les *Piſcadores* ſont pluſieurs grandes îles déſertes, ſituées près de Formoſa, entre cette île & la Chine, à environ 23 degrés de latitude ſeptentrionale, & preſque à la même élévation que le tropique du cancer. (*D. J.*)

PISCENA, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Pline, *liv. IV. c. iv.* ſur quoi le P. Hardouin remarque que c'eſt préſentement la ville de Pezenas au dioceſe d'Agde.

PISCES, (*Aſtr.*) nom latin de la conſtellation des poiſſons. *V.* POISSONS.

PISCHINAMAAS, ſub. m. *terme de relation*, miniſtre de la religion mahométane en Perſe, qui a ſoin de faire la priere dans les moſquées. On choiſit ordinairement pour cette fonction des ſeüd-Emirs, c'eſt-à-dire, des deſcendans de Mahomet du côté paternel & maternel, ou des Chérifs, qui n'en deſcendent que par un côté.

PISCHKIESCH, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment la taxe ou le préſent que chaque prince établi par la Porte ottomane, paie au grand-ſeigneur & à ſes miniſtres.

PISCINA, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruſe ultérieure, à un mille de la rive orientale du lac Celano.

C'eſt dans cette bourgade que naquit, le 14 Juillet 1602, Mazarini (Jules) qui devint cardinal, & premier miniſtre d'état en France. Il mourut à Vincennes le 9 Mars 1661, à 59 ans.

Voici ce qu'en dit M. de Voltaire. Le cardinal Mazarin ne fit de bien qu'à lui & à ſa famille par rapport à lui. Huit années de puiſſance abſolue ne furent marquées par aucun établiſſement glorieux ou utile ; car le college des quatre Nations ne fut que l'effet de ſon teſtament. Il ſe donna toutes les groſſes abbayes du royaume, en ſorte qu'il étoit riche à ſa mort, d'environ deux cents millions de notre monnoie actuelle ; & pluſieurs mémoires diſent qu'il en a amaſſé une partie par des moyens au deſſous de ſa place. Etant près de mourir, il craignit pour ſes biens, & il en fit au roi la donation, perſuadé que le roi les lui rendroit, en quoi il ne ſe trompa pas.

Le ſeul monument qui fait honneur au cardinal Mazarin, eſt l'acquiſition de l'Alſace. Il procura cette province à la France, dans le temps que la France étoit avec raiſon déchaînée contre lui ; & par une fatalité ſinguliere, il fit du bien au royaume, lorſqu'il y étoit perſécuté, & n'en fit point dans le temps de ſa grande puiſſance.

On le vit, dit un de nos écrivains, tranquille en agiſſant, ſouple & pliant ſous l'orage, vain & orgueilleux dans le temps de ſon crédit, habile à prévoir, ſongeant toujours à tromper, inſenſible aux plaiſanteries de la Fronde, mépriſant les bravades du coadjuteur, & écoutant les murmures du peuple comme on écoute du rivage le bruit des flots de la mer.

Il y avoit dans le cardinal de Richelieu quelque choſe de plus grand, de plus vaſte & de moins concerté. C'étoit dans le cardinal Mazarin, plus d'adreſſe, plus d'artifices, & moins d'écarts. Richelieu étoit un implacable ennemi, & Mazarin un ami dangereux. On haïſſoit l'un, & l'on ſe moquoit de l'autre ; mais tous deux furent les maîtres de l'état ; tous deux ennemis déclarés des princes du ſang : enfin tous deux fils de la fortune & de la politique, étalant un faſte égal à celui des rois, opprimerent indignement les citoyens & la patrie. (*D. J.*)

PISCINE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) chez les anciens, c'étoit un grand baſſin dans une place publique & découverte, ou un grand quarré où la jeuneſſe romaine apprenoit à nager. Elle étoit entourée d'une haute muraille, pour empêcher que l'on n'y jetât des ordures. *Voyez* NAGE *ou* NAGER.

Ce mot eſt formé du latin *piſcis*, poiſſon, à cauſe qu'en cet endroit les hommes en nageant, imitoient les poiſſons ; & parce qu'il y avoit auſſi quelques-unes de ces *piſcines* où l'on conſervoit anciennement du poiſſon.

Piſcine ſe diſoit auſſi du baſſin quarré qui étoit au milieu d'un bain. *V.* BAIN.

Piſcine probatique, *piſcina probatica*, c'étoit un étang ou un réſervoir d'eau, proche le parvis du temple de Salomon.

Elle

Elle eſt ainſi appellée du grec προβατον, *brebis* ou *mouton*, parce que l'on y lavoit le bétail deſtiné aux ſacrifices. *Voyez* SACRIFICE.

Jeſus-Chriſt ſe ſervit de cette *piſcine* pour opérer la guériſon miraculeuſe du paralytique. Daviler obſerve qu'il reſte encore cinq arches du portique, & d'une partie du baſſin de cette *piſcine*. Doubdan, dans ſon *Voyage de la Terre ſainte*, dit qu'elle étoit enfoncée dans terre de deux piques de profondeur, & d'environ cinquante de longueur ſur quarante de largeur; que les quatre côtés ſont revêtus de pierres de tuile fort bien cimentées; qu'on voit encore les degrés par où l'on y deſcendoit; mais que le fond en eſt à ſec & rempli d'herbes.

Piſcine ou lavoir chez les Turcs, c'eſt un grand baſſin au milieu de la cour d'une moſquée, ou ſous les portiques qui l'environnent. *Voyez* MOSQUÉE.

Sa forme eſt ordinairement un quarré long, bâti de pierre ou de marbre, où il y a un grand nombre de robinets. Les Muſulmans s'y lavent avant que d'offrir leurs prieres à Dieu, étant perſuadés que cette ablution efface leurs péchés. *Voyez* ABLUTION.

Les Latins nommoient auſſi *piſcina* ce que nous entendons par étang.

PISCO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou dans l'audience de Lima, à un quart de lieue de la mer. Il y avoit jadis près de ce port, une ville célebre ſituée ſur le rivage de la mer; mais elle fut entiérement ruinée par un furieux tremblement de terre, qui arriva le 19 d'octobre de l'année 1682. Depuis ce temps-là, on a bâti la ville dans un lieu où le débordement ne parvient pas. Les habitans, au nombre d'environ deux cents familles, ſont un compoſé de métis, de mulâtres, de noirs & de quelques blancs; cependant les campagnes de *Piſco* produiſent d'excellens vins en abondance, ainſi que des fruits merveilleux, en ſorte que *Piſco* eſt un des plus beaux endroits de toute la côte du Pérou. La rade eſt d'une grandeur à pouvoir contenir une armée navale, & on y eſt à couvert des vents ordinaires. On mouille ordinairement à Paraca, qui eſt à deux lieues de diſtance, parce que la mer eſt trop mâle au rivage de *Piſco*. *Long.* 302; *lat. mérid.* 14.

PISCOPIA, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel, entre celle de Stanchio, & celle de Rhodes. C'eſt la *Taluo* de Pline, & la *Telos* de Strabon. *Voyez* TELOS.

PISE, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie en Toſcane, ſur la riviere d'Arno, dans une plaine unie. Cette ville très-ancienne a été la capitale d'une république qui ſe rendit fameuſe par ſes conquêtes en Afrique, & dans la Méditerranée, où elle s'étoit emparée ſur les Sarrazins des îles Baléares, de Corſe & de Sardaigne. Son port ſitué à cinq milles de l'embouchure de l'Arno dans la mer, étoit un lieu d'un très-grand commerce.

Elle formoit au treizieme & quatorzieme ſiecle, une république floriſſante, qui mettoit en mer des flottes auſſi conſidérables que celles de Gênes; mais les Florentins aſſiégerent la ville de *Piſe*, & la prirent en 1406. De ville libre qu'elle étoit, elle devint ſujette, & n'a pu ſe relever depuis. Toutes ſes rues tirées au cordeau, ſont couvertes d'herbes: elles contiennent à peine quinze mille ames; & cent mille habitans ne ſuffiroient pas pour les remplir.

L'évêché de cette ville fut érigé en métropole à la fin du onzieme ſiecle. La cathédrale eſt belle, quoique bâtie à l'antique. L'univerſité fondée en 1339, a peu d'étudians. *Piſe* eſt, à la vérité, le chef-lieu de l'ordre des chevaliers de S. Etienne, inſtitué en 1561, mais cet ordre ne lui donne aucun luſtre. Il s'eſt tenu dans cette ville deux conciles qui ne lui ont pas été avantageux; l'un en 1409, & l'autre en 1511.

Elle eſt ſéparée en deux par l'Arno qu'on paſſe ſur trois ponts, dont l'un eſt de marbre blanc. Ses fortifications ſont mauvaiſes: ſa ſituation eſt à 2 milles de la mer, 14 de Livourne, 12 ſud-oueſt de Lucques, 45 oueſt de Florence. *Longit.* (ſuivant Caſſini) 27. 52. 30. *lat.* 43. 42.

Le lecteur peut conſulter ſur *Piſe*, l'ouvrage de Pietro Cardoſi, intitulé *Memorie della gloria di Piſa*; ainſi que les bibliographes, ſur les gens de lettres qui ſont nés dans cette ville: je ne parlerai que d'un ſeul nommé *Albizzi* ou *Barthelemi de Piſe*,

parce qu'il fit en cette ville profeſſion dans l'ordre de S. François, où il floriſſoit vers l'an 1380. Un de ſes écrits, d'un caractere extrêmement ſingulier, & ſans lequel il ſeroit ſans doute demeuré dans l'obſcurité la plus profonde, l'a rendu l'un des auteurs les plus connus de ces derniers ſiecles. Ce ſont les fameuſes *conformités de la vie de ſaint François avec celle de Jeſus-Chriſt* qu'il compoſa en 1389, & qu'il préſenta au chapitre général de ſon ordre aſſemblé à Aſſiſe en 1399. Il en reçut non-ſeulement une approbation univerſelle, mais même la récompenſe la plus glorieuſe à laquelle un homme de ſon état pût jamais s'attendre; on lui donna l'habit complet que ſaint François avoit porté pendant ſa vie.

Le livre des *conformités* fut imprimé diverſes fois dans le xv & le xvj ſiecles, & ces ſortes d'éditions ſont d'une rareté extrême. On conſerve précieuſement le manuſcrit de cet ouvrage dans la bibliotheque du duc d'Urbin.

La premiere édition eſt de Veniſe, mais ſans indication d'imprimeur, de date ni de format: on ſait cependant qu'elle eſt *in-folio*, & il y en a un exemplaire dans la bibliotheque de l'empereur.

La ſeconde & la troiſieme édition ne ſont qu'un abrégé de l'ouvrage intitulé *li Fioretti di ſan Franciſco aſſimilati alla vita & alla paſſione di noſtro Signore*, toutes les deux imprimées à Veniſe, l'une en 1480, & l'autre en 1484, *in*-4°.

La quatrieme édition intitulée : *Opus aureæ & inexplicabilis bonitatis & continentiæ conformitatum vitæ beati Franciſci ad vitam Domini noſtri Jeſu Chriſti*, &c. a été faite à Milan en 1510, *in-folio*; elle eſt précédée d'une préface de François Zeni, vicaire général des franciſcains italiens.

La cinquieme édition portant le même titre, a été donnée par Jean Mapelli, franciſcain, & a paru de même à Milan en 1513, *in-folio*. Cette édition ne differe en rien de la précédente. Aux titres de ces deux dernieres éditions, l'on voit les armes des franciſcains, au bras nu de Jeſus-Chriſt, & au bras vêtu & ſtigmatiſé de ſaint François, paſſés en ſautoir, & traverſés d'une grande croix poſée en pal, & ſurmontée de ſon écriteau *J. N. R. J.* On a même remarqué que dans ces armoiries, le bras de S. François occupe la place d'honneur, & que celui de Jeſus-Chriſt eſt au-deſſous.

Dès que les eſprits commencerent à s'éclairer, on déclama fortement contre les ſuperſtitions, les impertinences & les impiétés dont cet ouvrage étoit rempli. La premiere réfutation qui s'en fit, parut d'abord en Allemagne, ſans nom de ville ni d'imprimeur, mais en 1511, ſous le titre de *Der Barfuſſer Munch Eleuſpiegel und alcoran*, avec une préface de Luther. Cette réfutation eſt d'un miniſtre luthérien du pays de Brandebourg, nommé *Eraſme Albere*. Elle reparut de nouveau à Wittemberg en 1542, *in*-4°. & 1614, *in*-8°.

Cette premiere réfutation a été paraphraſée en latin, & imprimée ſous divers titres : 1°. *Alcoranus Franciſcanorum, ſeu blaſphemiarum & nugarum lerna, de ſtigmatiſato idolo quod Franciſcum vocant, ex libro Conformitatum*, &c. *Francofurdiæ, 1542, in*-8°. 2°. *Alcoranus Franciſcanorum, ſive Epitome præcipuas fabulas & blaſphemias complectens, eorum qui beatum Franciſcum ipſi Chriſto æquare auſi ſunt, idque cum ſalubri antidoto; Genevæ, 1578, in*-8°.

Conrad Badius, imprimeur de Geneve, mit en françois cette réfutation, & la publia ſous ce titre, l'*Alcoran des cordeliers, tant en latin qu'en françois; Geneve, 1556, in*-12. Il y joignit bientôt après un ſecond livre, & le tout parut dans ſon imprimerie en 1560 en deux volumes *in*-12. La troiſieme édition vit auſſi le jour à Geneve en 1578, & a été réimprimée dans la même ville en 1644 & 1664, *in*-8°. Enfin il en parut une édition nouvelle à Amſterdam en 1734 en 2 vol. *in*-12. avec de fort jolies figures imaginées par le célebre Bernard Picart, & gravées ſous ſa direction. Je ne parle pas ici des traductions latines & flamandes: ce détail me meneroit trop loin.

La ſeconde réfutation des *conformités*, a été faite en Italie par Pietro Paolo Vergerio; & ce fut de purs motifs de religion qui l'engagerent à cet ouvrage; cependant

ſa réfutation fut flétrie, & ſa perſonne miſe au nombre des hérétiques.

Je laiſſe à part la réfutation des *conformités* par Oſiander, par Volfius, ainſi que celle qui ſe trouve dans la légende dorée; il me ſuffit de dire qu'entre tous les auteurs catholiques & proteſtans qui ſe ſont attachés à réfuter les *conformités*, perſonne ne s'en eſt plus agréablement & plus ſolidement acquitté que le ſavant & ingénieux Bayle, dans les remarques de ſon article de ſaint François d'Aſſiſe.

Il eſt vrai que les franciſcains éclairés ont tâché de ſupprimer les éditions des *conformités*, autant qu'il étoit poſſible, & à en donner de nouvelles éditions différentes; mais quelques auteurs franciſcains ne ſentant pas le tort que cet ouvrage leur faiſoit, n'ont pu réſiſter à la tentation de le reproduire de temps en temps, ſous quelque nouvelle face. Tel eſt l'ouvrage intitulé, *Prodigium naturæ, & gratiæ portentum, hoc eſt, ſeraphici patris Franciſci vitæ acta, à Petro de Alva & Aſtarga;* imprimé à Madrid en 1551, *in-folio.*

On ſait l'hiſtoire du P. le Franc, gardien des cordeliers de la ville de Rheims, & docteur en théologie de la faculté de Paris: voulant rendre ſon nom recommandable à la poſtérité, il fit graver ces paroles en lettres d'or ſur une table de marbre, au haut du frontiſpice du portail des cordeliers de Rheims: *Deo-homini & beato Franciſco utrique crucifixo.* Cette inſcription cauſa un ſcandale ſi général, que M. l'archevêque de Rheims lui commanda de l'ôter au plutôt; & cet ordre fut accablant pour un homme qui s'imaginoit avoir parfaitement bien rencontré.

Je crois qu'il en étoit de même de Barthelemi de *Piſe.* Ce bon homme n'avoit eu pour but que de relever fortement la gloire & l'excellence de ſon patriarche; il reçut avec des larmes de joie l'approbation du chapitre général des franciſcains, datée du 2 août 1399, & il ne s'imagina point qu'un ouvrage ſi nettement approuvé, attireroit tant à lui qu'à ſon ordre, le mortifiant reproche d'impiété & de blaſphême. Il ne jouit pas long-temps des applaudiſſemens & de la récompenſe que lui avoit valu ſon ouvrage; car deux ans après il mourut extrêmement âgé dans le couvent de *Piſe*, le 10 décembre 1401. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PISÆUS, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter, pris de la ville de Piſe en Elide, où il étoit particuliérement honoré. Hercule faiſant la guerre aux Eléens, prit & ſaccagea la ville d'Elis; il préparoit le même traitement à ceux de Piſe qui étoient alliés des Eléens; mais il en fut détourné par un oracle, qui l'avertit que Jupiter protégeoit Piſe: elle fut donc redevable de ſon ſalut au culte qu'elle rendoit à ce maître des dieux. (*D. J.*)

PISE, (*Géogr. anc. & mod.*) ville de 15000 ames, à vingt lieues de Florence, ſur l'Arno, une des plus anciennes de l'Italie, fondée, ſelon Strabon, par des Arcadiens ſortis de la ville de *Piſe* ſur le fleuve Alphée, où étoit le temple de Jupiter Olympien. Cette belle origine eſt chantée par Virgile, *Æn. l. X, v. 175.*

Denis d'Halicarnaſſe en fait une mention honorable, comme une des douze principales villes d'Etrurie.

Tite-Live (*l. XL.*) nous apprend que le conſul Bebius y paſſa l'hiver, & en fit une colonie romaine; elle eſt appellée dans les deux décrets célebres du ſénat de *Piſe*, faits à l'honneur de Caïus & de Lucius, neveux d'Auguſte, *colonia obſequens Piſana.*

Piſe, à la chûte de l'empire, devint république, & maîtreſſe de la mer au onzieme ſiecle.

En 1030, des Piſans s'emparerent de Carthage, prirent le roi priſonnier, & l'envoyerent au pape qui l'obligea de ſe faire baptiſer.

Ils reçurent chez eux les papes Gelaſe III & Innocent II, fuyant les perſécutions; mais leur ville ayant été priſe par les Florentins en 1509, ils perdirent la liberté, & furent ſoumis à la domination des Médicis. Ce fut là le terme de la grandeur & de la proſpérité de *Piſe*, où l'on comptoit alors 150 mille habitans.

Au Campo-Santo eſt le tombeau de Matteus Curtius, par Michel-Ange; celui de Dexio, célebre juriſconſulte, & celui du comte Algarotti, mort à *Piſe* en 1764,

après avoir fait long-temps les délices de la cour du roi de Prusse.

Le jardin botanique en face de l'observatoire, fut fondé par Ferdinand de Médicis, en 1587.

L'université fort ancienne a été rendue célebre par Accurse, Bartole & Cesalpin.

Pise est la patrie du pape Eugene III, disciple de S. Bernard; de Laurent Berti, augustin, grand théologien, mort en 1766; de Brogiani, excellent anatomiste; du docteur Gatti, si connu par ses succès pour l'inoculation. M. le marquis de Tanucci, premier ministre de Naples, étoit professeur en droit à *Pise*, lorsque don Carlos l'appella à Naples. Le docteur Vannuchi, de l'académie des inscriptions de Paris, & bon poëte, est aussi de *Pise*. (*C*)

PISIDIE, *Pisidia*, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie, renfermée entre la Lydie, la Phrygie, la Pamphylie & la Carie. C'étoit un pays situé dans les montagnes pour la plus grande partie, & qui comprenoit l'extrémité occidentale du mont Taurus, selon Pline, *l. V. c. xxvij.* & selon Strabon, *l. XII.* Les écrivains varient sur ses limites; mais soit que la *Pisidie* ait été à l'extrémité du Taurus, comme le veulent quelques-uns, soit qu'elle ait occupé, selon d'autres, une partie considérable de cette montagne, il est certain qu'elle ne s'étendoit pas au-delà du Taurus. (*D. J.*)

PISIFORME, adj. (*Anat.*) nom de deux os qui ont à-peu-près la forme d'un pois, dont l'un appartient à l'organe de l'ouie, & se nomme aussi *orbiculaire* ou *lenticulaire*; & l'autre est un des huit du carpe. *Voyez* OREILLE & CARPE.

PISÆ, (*Géogr. anc.*) *Pisæ*, par Polybe, *liv. II. c. xxviij.* Ptolomée, *l. III. ch. j.* Lycophron, *vers 1241*: mais toutes les inscriptions romaines portent *Pisæ*, ville d'Italie dans l'Etrurie près des Liguriens. La plupart des anciens écrivains, tant grecs que latins, en ont parlé. Pline, *liv. III. ch. v.* la place entre les fleuves d'*Auser* & *Arnus*. Elle avoit été fondée par les *Pisæi*, peuples du Péloponese, qui l'avoient nommée *Alphée*, du nom d'un fleuve de leur patrie; c'est du moins ce que dit Virgile au *X. liv. de l'Enéide, vers 179.*

Alpheæ ab origine Pisæ,
Urbs Etrusca solo.

On trouve la même chose dans Rutilius, *Itin. liv. I. vers 565.*

Alpheæ veterem contemptor originis urbem
Quam cingunt geminis Arnus & Ausur aquis.

Il appelle *Ausur* le fleuve que Pline nomme *Auser*.

Pise eut le titre de colonie romaine, & elle a conservé son ancien nom: c'est aujourd'hui la ville de Pise. *Voyez son article.* (*D. J.*)

PISISTRATE, (*Hist. de la Grece.*) descendant de Codrus, se mit à la tête de la faction opposée à celle de Megaclès qui dominoit dans Athenes. Les témoignages qu'il avoit donnés de sa valeur à la conquête de l'île de Salamine, l'avoient rendu cher à sa nation dont il ambitionna de devenir le tyran. Respecté par le privilege de sa naissance, autant que chéri par ses manieres affables & populaires, il se servit de son éloquence naturelle pour éblouir les Athéniens sur leurs véritables intérêts. Il descendit au plus bas artifice pour préparer sa puissance. Solon fut le seul qui pénétra ses desseins ambitieux. *Pisistrate* s'étant fait lui-même une blessure, se fit porter tout sanglant dans un char sur la place publique, où il exposa au peuple assemblé que c'étoit en défendant ses intérêts qu'il avoit couru le danger de perdre la vie. Les Athéniens attendris sur son sort l'autoriserent à prendre cinquante gardes pour veiller sur ses jours; & ce fut avec ces satellites mercenaires qu'il devint le premier tyran de sa patrie: mais il ne jouit pas d'abord paisiblement de son usurpation; une faction puissante l'obligea de quitter Athenes où ses partisans préparerent son retour. Ils apostrerent une femme qui avoit la figure & tous les attributs de Minerve. Elle parut montée sur un char magnifique au milieu d'Athenes, & annonçant que Minerve alloit ramener *Pisistrate* triomphant. Le peuple, superstitieux, crut que c'étoit un avertissement de la divinité;

& le tyran fut établi ſans obſtacle. Quelque temps après ce peuple inconſtant l'obligea de ſe retirer dans l'île d'Eubée avec ſa famille ; & après onze ans d'exil, il rentra dans Athenes en vainqueur irrité. Ce fut dans le ſang de ſes ennemis qu'il cimenta ſa puiſſance.

Après qu'il eut immolé tous les rivaux de ſon pouvoir, il fit oublier ſes cruautés par la douceur de ſon gouvernement. Il donna l'exemple de l'obeiſſance aux loix ; & moins roi que premier citoyen, il effaça par ſon équité la honte de ſon uſurpation. La facilité avec laquelle il s'énonçoit, lui ſervit à faire oublier aux Athéniens la perte de leur liberté. Quand il n'eut plus d'ennemis, ni de rivaux, il goûta les douceurs de la familiarité, & ſe montra ſi populaire, que Solon avoit coutume de dire qu'il eût été le meilleur citoyen d'Athenes, s'il n'en avoit pas été le tyran. Dans un feſtin qu'il donnoit aux Athéniens, un des convives dans l'ivreſſe, lança contre lui d'ameres invectives : au lieu de s'en venger, il répondit froidement, un homme ivre ne doit pas plus exciter ma colere, que ſi quelque aveugle m'eût heurté. Les ſoldats avant lui n'avoient d'autre ſalaire que leur butin ; il ordonna qu'ils ſeroient entretenus & nourris aux dépens du tréſor public. Il ſupprima le ſpectacle des mendians par une juſte répartition des biens. Chaque citoyen eut un fonds de terre dans les campagnes de l'Attique. Il valoit mieux, diſoit-il, enrichir l'état que d'accumuler les richeſſes dans une ſeule ville pour en entretenir le faſte. Ce fut lui qui inſpira aux Athéniens le goût des lettres, en les gratifiant des ouvrages d'Homere, qui juſqu'alors avoient été épars & ſans ordre dans la Grece. Il fonda une académie qu'il enrichit d'une bibliotheque. Enfin après avoir joui pendant 33 ans d'une ſouveraineté uſurpée, il tranſmit ſa puiſſance à ſes enfans. (*T-N.*)

PISOLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre qui ſemble compoſée d'un amas de petits corps globuleux de la groſſeur d'un pois. *Voyez* OOLITES.

PISONE, ſ. f. *piſonia*, (*Hiſt. nat. Bot.*) eſt un genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice ; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit oblong anguleux, qui s'ouvre en cinq parties du haut en bas, & qui renferme une ſemence le plus ſouvent oblongue. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante produit ſéparément des fleurs mâles & femelles : dans la fleur mâle le calice eſt droit, très-petit, & diviſé en cinq parties. La fleur eſt en forme d'entonnoir, dont le tuyau eſt court, & la bouche très-évaſée ; elle eſt légérement diviſée en cinq ſegmens, & demeure ouverte ; les étamines ſont cinq filets pointus, plus longs que la fleur ; leurs ſommités ſont ſimples. Dans la fleur femelle, le calice eſt le même que dans la fleur mâle, excepté qu'il eſt attaché au germe ; cette fleur eſt auſſi faite comme la fleur mâle ; il s'éleve du germe un ſtyle ſimple, droit, cylindrique, plus long que la fleur, couronné de cinq ſtigmates oblongs : le fruit eſt une capſule ovale compoſée de cinq loges, mais qui ne forment intérieurement qu'une cavité ; la graine eſt unique, liſſe, & de figure ovale ou oblongue. Linnæi, *gen. plant. page 474.* Plum. *gen. 11.* Honſton, *13.* Vaillant, *act. germ.* (*D. J.*)

PISONIS-VILLA, (*Géogr. anc.*) maiſon de plaiſance en Italie, près de la ville de Bayes. Tacite, *annal. l. XV, c. lij*, dit que Néron s'y plaiſoit beaucoup, & s'y rendoit fréquemment. Ortelius croit que ce lieu ſe nomme aujourd'hui *Truglio.* (*D. J.*)

PISSASPHALTE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) C'eſt un bitume naturel & ſolide, que l'on trouve dans les monts Cérauniens d'Apollonie ; il eſt d'une nature moyenne entre la poix & l'aſphalte. *Voyez* BITUME.

Ce mot eſt compoſé de πισσα, *poix*, & d'ασφαλτος, *bitume.*

Piſſaſphalte, eſt auſſi un nom que l'on donne à une ſubſtance factice, compoſée de poix & d'aſphalte ou de bitume judaïque, *bitumen judaïcum.* *Voyez* ASPHALTE.

La groſſiéreté de ſa couleur noire, & ſon odeur puante, le diſtinguent du véritable aſphalte.

Quelques écrivains ſe ſervent auſſi du mot *piſſaſphalte*, pour exprimer la poix juive ou le ſimple aſphalte.

PISSAT, ſ. m. urine, *voyez* URINE.

PISSELÆUM, ſ. m. (*Mat. méd des anciens.*) πισσέλαιον, *huile de poix*, de πίσσα, & ἔλαιον, *huile*. Dioſcoride dit qu'elle ſervoit à guérir la galle & les ulceres des bêtes à corne. On retiroit une huile de la poix tandis qu'elle bouilloit, en étendant deſſus de la laine qui abſorboit la vapeur qui s'en élevoit, & qu'on exprimoit enſuite dans un autre vaiſſeau; ce qu'on réitéroit pluſieurs fois. Ray ſoupçonne que le *piſſinum* de Pline eſt la même choſe que le *piſſelæum* des Grecs; mais d'autres critiques prétendent que le *piſſinum* des Latins étoit tiré du cedre. (*D. J.*)

PISSEMENT DE SANG, (*Médecine.*) On appelle *piſſement de ſang*, toute évacuation ſanguinolente qui ſe fait par le canal de l'uretre, ſoit qu'on y voie un mélange d'urine, ſoit qu'il n'y en ait point.

Le ſang peut paſſer par des vaiſſeaux trop dilatés; & quand il eſt intimement mêlé à l'urine, il n'eſt guere poſſible de le diſtinguer de l'urine ſanguinolente; mais quand les vaiſſeaux ſont une fois rompus, le ſang eſt moins mêlé à l'urine, & eſt par conſéquent plus pur. Le ſang qui vient directement de l'uretre ou des corps ſpongieux, coule quelquefois ſans qu'on rende d'urine; mais c'eſt en petite quantité.

Si dans les jeunes gens pléthoriques, dans la mutilation de quelque membre, dans l'hémorrhagie, les hémorrhoïdes, la ſuppreſſion des vuidanges ou des menſtrues, la pléthore eſt ſuivie d'un *piſſement de ſang*, il eſt ordinairement ſalutaire, & la ſaignée ſuffit pour l'arrêter.

Mais celui qui doit ſa naiſſance à quelque mouvement d'irritation particuliere, produit dans les reins, par l'abus des diurétiques, des emménagogues, eſt à craindre; & dans ce cas il faut avoir recours aux délayans, aux mucilagineux, aux huileux, pris abondamment.

Dans le cas d'une circulation générale qui devient plus grande lorſqu'on a fait beaucoup d'exercice, qu'on eſt allé à cheval, qu'on a élevé un poids conſidérable, ou qui eſt une ſuite d'une fievre aiguë, ardente, du trop grand uſage des échauffans, des ſpiritueux, des aromates, d'autres corps âcres, de la colere, ou de toute paſſion de l'ame, & qui produit un *piſſement de ſang*; il convient d'employer les rafraîchiſſans anodins.

Quant au ſang trop diſſous preſqu'incoërcible dans les maladies chroniques, le catarre, le ſcorbut, l'acrimonie, & les autres colliquations des humeurs accompagnées du relâchement des ſolides; il le faut épaiſſir à la faveur des corroborans doués d'acrimonie particuliere & convenable.

Le *piſſement de ſang* qui ſurvient dans les fievres malignes, peſtilentielles, putrides, dans les pétéchies, ou lorſque la petite vérole, la rougeole, la pleuréſie, l'éréſipelle, ou l'inflammation ont dégénéré en corruption, eſt un accident dangereux; on tâchera de l'arrêter par les antiſeptiques combinés avec les incraſſans.

Le calcul attaché aux reins ou à la veſſie, & qui par ſon aſpérité, bleſſe les vaiſſeaux, ne permet pas l'uſage des forts diurétiques; mais pour procurer la ſortie de cette pierre, il faut employer les boiſſons adouciſſantes, oléagineuſes, les mucilagineux, les ſavonneux, & les anodins. Dès qu'on a eu le bonheur de faire ſortir ce corps étranger, le *piſſement de ſang* s'arrête ordinairement de lui-même; ou bien on réuſſit à le faire ceſſer, en ajoutant les conſolidans aux remedes dont on vient de parler.

Enfin, le *piſſement de ſang* qui arrive après les bleſſures, les contuſions, & les corroſions de ces parties, ne peut trouver ſa guériſon que dans le traitement propre à ces maladies.

Outre les accidens généraux qui ſont une ſuite de toutes ſortes d'hémorrhagies, la concrétion du ſang arrête quelquefois l'écoulement de l'urine, laiſſe un ulcere dans les reins ou la veſſie, & cauſe enſuite une urine purulente. (*D. J.*)

PISSENLIT, ſ. m. (*Botan.*) nom vulgaire de la principale eſpece du genre de plante nommé par Tournefort *dens leonis*, dent de lion, & dont on a indiqué les caracteres ſous ce dernier mot.

Sa racine eſt environ de la groſſeur du petit doigt, & laiteuſe. Ses feuilles ſont

oblongues, pointues, découpées profondément des deux côtés, comme celles de la chicorée ſauvage, mais plus liſſes, & couchées ſur terre. Elle n'a point de tige, mais des pédicules nus, fiſtuleux, longs d'une palme & plus, rougeâtres, quelquefois velus, & garnis d'un duvet qui s'enleve aiſément. Chacun de ſes pédicules porte une fleur compoſée de demi-fleurons, évaſés, jaunes, renfermés dans un calice poli, découpés en pluſieurs parties, dont la baſe eſt garnie de quatre ou cinq feuilles verdâtres, réfléchies.

Chaque fleuron eſt porté ſur un embryon, qui lorſque le calice s'ouvre & ſe réfléchit ſur le pédicule, ſe change en une ſemence rouſſe, ou citrine, garnie d'aigrette. Ces ſemences tombent, quand elles ſont mûres, & elles ſont emportées par le vent; la couche ſur laquelle elles étoient, reſte nue; & c'eſt une pellicule poreuſe. Cette plante eſt très-commune; on la cultive dans les jardins: toutes ſes parties ſont ameres, & remplies d'un ſuc laiteux. (*D. J.*)

PISSENLIT, (*Mat. méd.*) les vertus de cette plante ſont abſolument les mêmes que celles de la chicorée ſauvage, & on les emploie auſſi aux mêmes uſages, & l'une au lieu de l'autre. La chicorée ſauvage eſt cependant le médicament principal dans l'uſage ordinaire, & le *piſſenlit* eſt le ſuccédanée. Au reſte, cette reſſemblance eſt non-ſeulement établie ſur l'obſervation des propriétés médicamenteuſes de l'une & de l'autre plante, mais même ſur leur nature ou compoſition chymique: en ſorte que tout ce que nous avons dit de la chicorée ſauvage convient entiérement au *piſſenlit*. *Voyez les articles* CHICORÉE SAUVAGE, *Mat. méd.* & CHICORÉE SAUVAGE, *Diete.* Le *piſſenlit* entre dans l'apozeme officinal appellé communément *bouillon rouge*, & dans le ſirop de chicorée compoſé de charras.

PISSEROS, ſ. m. (*Pharm. anc.*) cérat compoſé de cire fondue, d'huile roſat & de poix, mêlés en proportion convenable pour former une conſiſtance d'onguent; Hippocrate recommande celui-ci en pluſieurs cas, comme dans les brûlures & les plaies récentes; il paroît que cette eſpece de cérat eſt de la nature du baſilicon noir des modernes, qui paſſe en effet pour un très-bon emplâtre en diverſes occaſions.

PISSITES, (*Mat. méd. des anciens.*) πισσίτης, c'eſt-à-dire, *vin de poix*. Il ſe faiſoit avec du goudron & du moût. On lavoit d'abord le goudron dans de l'eau de la mer ou de la ſaumure, juſqu'à ce qu'il fût blanchi; après cela on le relavoit avec de l'eau douce, on mettoit enſuite ſur huit conges de moût une once ou deux de goudron; on les laiſſoit fermenter & repoſer, enfin on ſoutiroit la liqueur & on la mettoit dans des vaiſſeaux. Dioſcoride, *l. V*, *c. xlvj*, en fait un grand éloge pour les maladies chroniques des viſceres qui ne ſont point accompagnées de fievre.

PISSOTTE, ſ. f. (*Leſſiverie*, *Salpêtr.*) petite canule de bois, que l'on met au bas d'un cuvier à leſſive, pour donner paſſage à l'eau que l'on jette de temps en temps ſur les cendres qui ſont enfermées dans le charrier.

Dans les atteliers où ſe fabrique le ſalpêtre, les cuviers où ſe font les leſſives des terres propres à en tirer ce minéral, ont auſſi leur *piſſotte*; elle ſe place ordinairement dans le bas du cuvier à deux ou trois doigts du ſable, avec deux billots de bois aux deux côtés en dedans, pour ſoutenir le faux-fond du bas ſur lequel ſe mettent les cendres & les terres dont les cuviers ſe rempliſſent; c'eſt au deſſous de la *piſſotte* que l'on met les recettes. *Savary*. (*D. J.*)

PISSYRUS, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace; il y avoit dans cette ville, ſelon Hérodote, *liv. VII*, *n°. 109*, un lac de preſque trente ſtades de circuit, très-poiſſonneux, & dont l'eau étoit extrêmement ſalée. Les meilleures éditions portent *Pyſtirus* au lieu de *Piſſyrus*.

PISTACHE, ſ. f. (*Botan.*) on ſait que c'eſt le fruit du piſtachier; les *piſtaches* s'appellent en latin *piſtacia*, en grec dans Dioſcoride πιστάκια, & par les Arabes *paſtech*.

Ce ſont des fruits ou de petites noix, de la groſſeur & de la figure des avelines, oblongues, anguleuſes, élevées d'un côté, applaties de l'autre, pointues & marquées d'un côté. Elles ont deux écorces; l'extérieure eſt membraneuſe, aride, mince,

fragile, d'abord de couleur verte, enſuite rouſſe ; l'intérieure eſt ligneuſe, pliante, caſſante, légere, blanche ; elles renferment une amande d'un verd-pâle, graſſe, huileuſe, un peu amere, douce cependant & agréable au goût, couverte d'une pellicule rouge ; on doit choiſir celles qui ſont bonnes, récentes, pleines & mûres.

Herman fait mention de deux ſortes de *piſtaches*, ſavoir, les grandes & les petites. On nous apporte communément les grandes ; les petites ſont moins connues & plus ſavoureuſes ; elles viennent de Perſe.

Ce fut Lucius Vitellius, gouverneur de Syrie, qui apporta le premier des *piſtaches* en Italie ſur la fin du regne de Tibere. (*D. J.*)

PISTACHE, (*Mat. méd.*) fruit du piſtachier. Ces fruits renferment une amande ou ſemence émulſive, d'un goût agréable, & qui paſſe pour fournir une nourriture très-abondante & aſſez ſalutaire, & pour être propre par ſes qualités à rétablir promptement les perſonnes amaigries par des maladies, à augmenter le lait & la ſemence, à adoucir les humeurs dans la phthiſie, la toux, les diſpoſitions à la colique néphrétique, *&c.*

Ces éloges ſont un peu outrés. Il eſt vrai cependant, que les *piſtaches* tiennent un rang diſtingué parmi les ſemences émulſives conſidérées comme aliment, *voyez* SEMENCES ÉMULSIVES ; & que les dragées, les tartes, *&c.* qu'on en prépare fourniſſent un aliment aſſez doux, qui n'eſt pas mal-ſain, & qui paroît ſolliciter l'appétit vénérien.

Quant à l'uſage qu'on en fait pour les émulſions, il n'y a rien de particulier. *Voyez* EMULSION. L'huile qu'on peut en retirer par expreſſion eſt fort douce, mais elle eſt fort peu uſitée, parce qu'on a reconnu que l'huile d'amandes douces, qui coûte beaucoup moins, eſt tout auſſi bonne.

Les *piſtaches* entrent dans le looch verd de la pharmacopée de Paris, & dans le ſirop de tortue réſomptif. (*b*)

PISTACHE, (*Bot. exot.*) fruit de la plante arachidnoïde d'Amérique, nommée dans le pays *manobi*. *Voyez* MANOBI, *Botan. exot.* (*D. J.*)

PISTACHES, les confiſeurs appellent de ce nom un ouvrage qu'ils font en forme de dragées extrêmement petites, dont le fond eſt de la graine de *piſtache*, d'où cet ouvrage tire ſon nom.

PISTACHES EN SURTOUT, les confiſeurs donnent ce nom à des *piſtaches* caſſées & miſes à la praline, & trempées dans une compoſition faite d'un œuf battu, & brouillé avec de l'eau de fleur d'orange.

PISTACHIER, (*Bot. jard.*) en latin *piſtacia* ; en anglois *turbentine-tree*, *piſtachia-nut* and *maſtick-tree*, en allemand *terpentinbaum*, *piſtacienbaum*.

Caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles ſont portées par des individus différens : les premieres ſont diſpoſées en chatons lâches & épars ; elles conſiſtent en un petit calice à cinq pointes & en cinq petites étamines terminées par des ſommets ovales, droits & quadrangulaires : les fleurs femelles ont un petit calice diviſé en trois, qui porte un gros embryon ovale, ſurmonté de trois ſtyles recourbés que couronnent de gros ſtigmates rigides. L'embryon devient un fruit ſec ou une noix qui renferme une ſemence ovale & unie.

Nous raſſemblons ſous ce genre les térébinthes, les lentiſques, qui ſe trouvent mal-à-propos ſéparés dans pluſieurs auteurs.

Eſpeces.

1. *Piſtachier* à feuilles ailées impaires, à folioles preſque ovales & recourbées. Le vrai *piſtachier*.

Piſtacia foliis impari-pinnatis, foliolis ſubovatis, recurvis. Linn. *Mat. med. Sp. pl.*

The piſtachia-tree.

2. *Piſtachier* à trois feuilles. Le térébinthe à trois feuilles.

Piſtacia foliis ſubternatis. Hort. Cliff.

The three leav'd turpentine-tree.

3. *Piſtachier* à feuilles ailées, & à feuilles à trois lobes preſque rondes.

Piſtacia foliis pinnatis ternatiſque, ſub-orbiculatis. Linn. *Sp. pl.*

Piſtachia with winged and trifoliate leaves which are almoſt round.

4. *Piſtachier*

4. *Piſtachier* à feuilles ailées impaires, à folioles ovales lancéolées. Térébenthine commune.

Piſtacia foliis impari-pinnatis, foliolis ovato-lanceolatis. Hort. Cliff.

The common turpentine-tree.

5. *Piſtachier* à feuilles ailées, irrégulieres, à folioles lancéolées. Lentiſque commun.

Piſtacia foliis abruptè pinnatis, foliolis lanceolatis. Hort. Cliff.

The common maſtick-tree.

6. *Piſtachier* à feuilles ailées, irrégulieres, à feuilles lancéolées, étroites. Lentiſque de Marſeille à folioles étroites.

Piſtacia foliis abruptè pinnatis, foliolis lineari-lanceolatis. Mill.

Narrow leaved maſtick-tree of Marſeilles.

7. *Piſtachier* à feuilles ailées, impaires; à folioles lancéolées, ovales, terminées en pointe. *Piſtachier* des Indes occidentales.

Piſtacia foliis impari-pinnatis, foliolis lanceolato-ovatis, acuminatis. Mill.

Piſtacia whoſe lobes are ſpear-ſhaped, oval and acute pointed.

8. *Piſtachier* à feuilles ailées qui tombent en hiver; à folioles oblong-ovales. *Piſtachier* de la Jamaïque.

Piſtacia foliis pinnatis deciduis, foliolis oblongo-ovatis. Mill.

Birch-tree in Jamaïca.

9. *Piſtachier* à feuilles ailées impaires, à folioles lancéolées, dont celles du bout ſont les plus grandes. Vrai lentiſque du Levant.

Piſtacia foliis impari-pinnatis, foliolis lanceolatis exterioribus majoribus. Mill.

True maſtick-tree of the Levant.

Le *piſtachier* n°. 1. habite la Perſe, l'Arabie & la Syrie, d'où l'on nous envoie ſes amandes. Dans ces contrées, il s'éleve à 25 ou 30 piés; ſon écorce eſt brun-rouge, & ſes feuilles ſont d'un verd bleuâtre. Lorſque les mâles ſont trop loin des femelles, on a coutume de porter dans des paniers les chatons de ceux-là, non encore ouverts, & de les attacher après celles-ci. On les prend auſſi ces chatons pendant l'émiſſion de leur vapeur ou pouſſiere organique qu'on jette ſur les grouppes de fleurs femelles qui ſe trouvent ainſi fécondées. J'ai reçu pluſieurs fois des amandes de piſtachier bien ſaines, qui n'ont pas levé, parce que apparemment les fleurs qui les avoient précédées n'avoient pas éprouvé le contact générateur. Il faut ſemer les amandes au mois de mars dans de petites caiſſes emplies de bonne terre onctueuſe mêlée de terreau, & enterrer ces caiſſes dans une couche de fumier récente & ombragée. Les plantes ont-elles paru, il faut leur donner tous les jours plus d'air. Au mois de juillet, on tranſplantera chaque piſtachier dans un petit pot. C'eſt la ſeule méthode sûre, car la ſeconde année même, la repriſe de ces arbres qui n'ont pour racines qu'un long filet, ſeroit fort incertaine. Ces pots paſſeront les trois ou quatre premiers hivers ſous une caiſſe vitrée, en leur procurant, autant qu'il ſera poſſible, le libre accès de l'air, faute duquel ils ſe chanciroient. Au bout de ce temps on les plantera contre un mur bien expoſé ou dans tout autre lieu bien abrité, où ils ſupporteront le froid de nos hivers ordinaires, & donneront des fruits qui, certaines années, parviendront à maturité.

Le n°. 2. a une écorce brune & âpre: ſes feuilles à trois & quelquefois à quatre lobes ſont d'un verd obſcur: le fruit eſt ſemblable à la piſtache, mais plus petit: cette eſpece eſt un peu plus délicate que le n°. 1, & demande un peu plus de protection contre le froid; mais d'ailleurs il s'éleve & ſe traite de même: il ſupporte en eſpalier le froid ordinaire de nos hivers. S'il étoit exceſſif, on pourroit mettre devant des paillaſſons ou des vitres. Il eſt naturel du Levant & de la Sicile.

Le n°. 3. forme un arbre d'une grandeur médiocre; ſon écorce eſt d'un gris clair; ſes feuilles ſont compoſées de cinq folioles; mais il s'y en trouve qui n'en ont que trois; le fruit eſt petit, mais bon à manger. Il s'éleve & ſe multiplie comme le n°. 1, & n'eſt pas plus ſenſible à la gelée. Il nous vient de l'Italie & de la France méridionale; mais on croit qu'il y a été originairement apporté de contrées plus éloignées.

Le n°. 4, qui eſt le térébinthe commun, a ſes feuilles compoſées de trois ou quatre paires de folioles, & terminées par un ſeul

lobe. Les fleurs mâles ont des ſommets purpurins ; ſes graines doivent être ſemées en automne, autrement ſelon Miller, elles ne levent que la ſeconde année. Il s'éleve & ſe traite comme le piſtachier *n°. 2.* Miller dit qu'il ſe trouve dans le jardin du duc de Richmond, à Goodwood, comté de Suſſex, un térébinthe en eſpalier qui y ſubſiſte depuis 50 ans. Je crois que la meilleure ſaiſon pour les tranſplanter eſt la fin de ſeptembre, du moins à l'égard de ceux qu'on tire du ſemis. Pour ce qui eſt de ceux qu'on tire des pots avec la motte, la fin d'avril eſt le moment le plus favorable. On s'épargnera bien des peines, ſi on les tire du ſemis deux mois après leur germination, pour les planter chacun ſéparément dans un pot. On employoit autrefois la térébenthine de cet arbre ; mais à préſent on ne fait plus guere uſage que de celle des arbres coniferes ; il eſt indigene de la Barbarie, de l'Eſpagne & de l'Italie.

La cinquieme eſpece eſt le lentiſque commun : l'écorce de ſes branches eſt griſe, & celle des bourgeons eſt rouge : les feuilles n'ont ordinairement point de foliole qui les termine ; elles ſont d'un verd obſcur & glacé pardeſſus, & d'un verd pâle pardeſſous : les folioles ſont entieres & épaiſſes ; le long de la côte qui les ſoutient, s'étend une bordure de chaque côté. En automne le verd de cet arbre devient rougeâtre, mais il ne ſe dépouille pas. Miller dit qu'il faut ſemer ſes graines en automne, & que ſi l'on attendoit le printemps, elles pourroient ne lever qu'un an après. J'en ai ſemé au mois de mars qui ont levé parfaitement au bout de ſix ſemaines. Il eſt eſſentiel de ſe les procurer fécondes ; c'eſt-à-dire, d'être aſſuré qu'elles ont été recueillies ſur un individu femelle qui avoit des mâles à ſa portée ; & ceci eſt important à l'égard de toutes les eſpeces de ce genre. Le lentiſque eſt naturel de l'Eſpagne, du Portugal & de l'Italie où il s'éleve à 18 ou 20 piés. On le tient ordinairement dans l'orangerie, mais on peut le mettre en eſpalier contre un mur très-bien expoſé, ſe réſervant de le couvrir avec des paillaſſons, ſi le froid devenoit exceſſif. On le multiplie auſſi par des marcottes qui ſont au bout d'un an ſuffiſamment pourvues de racines.

L'eſpece *n°. 6*, croît aux environs de Marſeille & s'éleve auſſi haut que le précédent : il en differe par ſes feuilles qui ont de plus que les ſiennes une ou deux paires de folioles plus étroites & d'un verd plus pâle. Il ſe multiplie & ſe traite de même.

Les ſeptieme & huitieme eſpeces ſont natives de la Jamaïque & des Indes occidentales, & demandent d'être élevées & traitées comme les autres plantes de ſerre chaude : on doit les y tenir conſtamment, mais leur donner beaucoup d'air au plus chaud de l'été, & ne les arroſer que très-ſobrement durant l'hiver.

La neuvieme eſpece eſt le lentiſque qui fournit de maſtic à la médecine, & que Tournefort lui-même a mal-à-propos confondu avec le *n°. 2*, dont il differe par des folioles plus larges à l'extrémité des feuilles : il eſt plus délicat & veut être tenu l'hiver dans une ſerre plus échauffée. On cultive encore un petit lentiſque qu'on m'a envoyé ſous la phraſe latine, *lentiſcus omnium minimus*. (*M. le Baron* DE *TSCHOUDI.*)

PISTACHIER, (*Mat. méd.*) les feuilles de cet arbre entrent dans l'emplâtre diabotanum.

PISTACHIER *ſauvage*, (*Bot.*) nom vulgaire & ridicule de l'arbriſſeau nommé par les botaniſtes, *ſtaphylodendron*.

PISTAS, (*Géogr. du moyen âge.*) lieu en France, ſitué ſur les bords de la Seine, auprès du Pont-de-l'Arche, à l'embouchure des rivieres d'Eure & d'Andelle. Cet endroit eſt le même que celui qui eſt aujourd'hui appellé *Piſtrées*, & qui eſt à trois lieues au-deſſus de Rouen. Charles-le-Chauve y fit bâtir une forteresſe pour fermer à cet endroit le paſſage de la Seine aux Normands. Il a été long-temps une place d'armes contre les Normands. Charles-le-Chauve y aſſembla un parlement en 862. (*D. J.*)

PISTE, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt en général la trace que laiſſe un animal ſur le chemin qu'il a ſuivi ; il ſe dit au ſimple & au figuré, il ſuit les anciens à la *piſte*.

PISTE, *en terme de manege*, eſt la

marque que le cheval trace ſur le chemin où il paſſe.

La piſte d'un cheval peut être ſimple ou double.

Si le cavalier ne le fait aller que le galop ordinaire en tournant dans un cercle, ou plutôt dans un quarré, il ne marquera qu'une ſeule piſte; mais s'il le fait galoper les hanches en dedans, ou aller terre à terre, il marquera deux piſtes, l'une par le train de devant, & l'autre par le train de derriere. Ce ſera la même choſe, ſi le cavalier le fait paſſer de côté ou aller de travers, dans une ligne droite ou ſur un cercle.

PISTIA, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante qui eſt appellé *kodda-pail*, par le pere Plumier, & les auteurs de l'*hortus malabaricus*. En voici les caracteres: il n'y a point de calice; la fleur eſt formée d'un ſeul pétale inégal, fait en capuchon contourné, avec une ſeule levre oblique, longue, courbée & pliée ſur les côtés. Il n'y a point auſſi d'étamines, mais ſix boſſettes doubles adhérentes au piſtil ſous le ſtigma. Le germe du piſtil eſt d'une figure ovale, alongée; le ſtyle eſt plus court que la fleur; le ſtigma eſt diviſé obtuſément en ſix ſegmens; le fruit eſt une capſule ovale, contenant ſix loges; les graines ſont tronquées; ce genre de plante approche beaucoup de celui des ariſtoloches. Linnæus, *gen. plant. pag. 438.* Plumier, *39.* (*D. J.*)

PISTICCIO, (*Géogr. mod.*) petite ville ruinée d'Italie au royaume de Naples, dans la Baſilicate, entre les rivieres Baſiento & Salandrella. Cette ville a été tellement endommagée en 1688 par un tremblement de terre, qu'elle ne s'eſt pas relevée depuis.

PISTIL, ſ. m. (*Botan.*) les botaniſtes nomment *piſtil* la partie de certaines fleurs qui en occupe ordinairement le centre, & qui par conſéquent eſt toujours renfermée dans la fleur, ainſi qu'on peut le voir dans la couronne impériale, dans le lis, dans le pavot, *&c.* Le nom de *piſtil* eſt tiré du latin *piſtillum*, qui veut dire un *pilon;* car quoique la figure des piſtils des fleurs ne ſoit pas déterminée & qu'il s'en trouve d'une figure fort différente de celle d'un pilon, il eſt pourtant certain que le plus grand nombre des piſtils approche plus de la figure d'un pilon que de toute autre choſe. Malpighi a nommé cette partie *ſtylus*, à cauſe qu'elle finit ordinairement en pointe, comme l'aiguille avec laquelle les anciens écrivoient ſur les tablettes enduites de cire. Mais, pour dire quelque choſe de plus important, le *piſtil* eſt l'organe femelle de la génération dans les fleurs. Il eſt compoſé de trois parties; le germe, le ſtyle & le ſtigma. Le germe tient dans les plantes la place de l'icterus; quoique ſa forme ſoit diverſifiée, il eſt toujours ſitué au fond du piſtil, & contient les graines de l'embryon. Le ſtyle eſt une partie diverſement figurée, mais toujours placée ſur le germe; quelquefois il eſt très-court, & d'autrefois il paroît manquer abſolument. Le ſtigma eſt auſſi d'une forme variée, mais ſa place eſt conſtante; car il eſt toujours placé ſur le ſommet du ſtyle, & au défaut du ſtyle ſur le haut du germe. (*D. J.*)

PISTIS, (*Mat. méd. des anc.*) nom donné par les anciens à la gomme bdellium, mais particuliérement à celle qu'on tiroit d'Arabie, & qui étoit d'un blanc citrin, tantôt en petites larmes, tantôt en maſſes de forme ronde, & de conſiſtance ſolide.

PISTOIE, (*Géogr. mod.*) en latin *Piſtoria*, ville d'Italie, dans la Toſcane, avec un évêché ſuffragant de Florence. Elle eſt munie de baſtions ſans garniſon. C'étoit autrefois une république qui perdit ſa liberté en même temps que Piſe. Ses belles rues ſont ſans habitans. Sa ſituation eſt au pié de l'Apennin, proche la riviere de Stella, dans un des plus beaux quartiers de la Toſcane, à 30 milles N. E. de Piſe, entre Lucques & Florence, à 21 milles de chacune de ces deux villes. *Long. 28. 30. lat. 43. 55.*

Elle a donné la naiſſance à quelques hommes dont je dois dire un mot.

Bracciolini (*François*) poëte que le pape Urbain VIII combla d'honnêtetés. On ne conçoit pas combien grande étoit, je ne dis pas l'excellence, mais la fécondité de ſa veine. Pour en citer un exemple, ſon poëme de la Croix reconquiſe contient trente-cinq chants; celui de la Rochelle

priſe par Louis XIII en a vingt, & l'élection du pape Urbain VIII vingt-trois. Ce poëte eſt mort âgé de plus de 80 ans.

Sinus, juriſconſulte, eſtimé au XIV ſiecle, cultiva les muſes, & fut un des premiers qui donnerent des agrémens à la poéſie lyrique toſcane. Pétrarque ne fit pas difficulté de profiter de ſes penſées. Il mourut en 1336.

Clément IX, auparavant nommé *Julio Roſpigliosi* naquit à *Piſtoie* en 1599, & mourut de déplaiſir l'an 1669, de la perte de Candie; tant il avoit à cœur que cette île ne tombât pas entre les mains des infideles. (*D. J.*)

PISTOLE, (*Monnoie.*) ce mot ne ſignifie pas toujours une piece de monnoie, il déſigne le plus ſouvent une ſomme de dix livres, enſorte que par douze ou quinze *piſtoles* on entend douze ou quinze fois dix livres, c'eſt-à-dire, 120 ou 150 livres; cela vient de ce que les *piſtoles* d'Eſpagne avoient cours en France après le mariage de Louis XIV, & valoient dans ce temps-là dix francs; & quoique ces mêmes *piſtoles* aient dans la ſuite valu pluſieurs différens prix, que le cours en ſoit devenu très-rare, & même qu'elles ne ſoient plus d'uſage aujourd'hui, nous avons retenu le terme de *piſtole* pour ſignifier dix livres, & l'on dit auſſi-bien 50, 100 & 200 *piſtoles*, que cinq cents, mille & deux mille francs.

PISTOLET, ſ. m. (*Arme.*) Des arquebuſes vinrent les *piſtoles* ou *piſtolets à rouet*, dont le canon n'avoit qu'un pié de long, c'étoient des arquebuſes en petit. Ces armes furent appellées *piſtoles* ou *piſtolets*, parce que les premiers furent faits à Piſtoie en Toſcane. Les Allemands s'en ſervirent en France avec les François; & les Reiſtes qui les portoient du temps de Henri II, étoient appellés *piſtoliers*. Il en eſt fait mention ſous le regne de François I. Les *piſtolets* ſont à l'uſage de toutes les troupes à cheval. Il n'y a pas long-temps qu'ils ſont à ſimple reſſort, ainſi que les fuſils & les mouſquetons, car en 1658 l'uſage des *piſtolets* à rouet n'étoit pas encore aboli. (*D. J.*)

PISTOLET A ROUET, *voyez* ARQUEBUSE A ROUET.

PISTOLOCHIE DE VIRGINIE, (*Mat. méd.*) *voyez* SERPENTAIRE DE VIRGINIE.

PISTON, ſ. m. (*Hydraul.*) eſt un cylindre de bois, quelquefois de métal, qui étant levé & baiſſé par les tringles d'une manivelle dans l'intérieur d'un corps de pompe, aſpire ou pouſſe l'eau en l'air, & ſouvent la comprime & la refoule. Ce piſton doit être garni de fort cuir en forme d'un manchon par le bas pour entrer avec force dans le corps de pompe; il eſt ouvert dans le milieu & garni d'un clapet de cuir. *Voyez* CLAPET; *voyez auſſi* POMPE.

On appelle quelquefois le piſton *barillet*, *voyez* BARILLET.

PISTOR, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter. Pendant que les Gaulois aſſiégeoient le capitole, Jupiter, dit-on, avertit les aſſiégés de faire du pain de tout le bled qui leur reſtoit, & de le jeter dans le camp ennemi, pour lui prouver qu'ils ne ſeroient pas de long-temps réduits à manquer de vivres. Ce conſeil réuſſit ſi bien, que les ennemis leverent le ſiege; & les Romains en actions de graces, érigerent dans le capitole une ſtatue à Jupiter ſous le nom de *Piſtor*.

PISTORIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Italie dans la Toſcane. Ptolomée, *l. III, ch. j.* la place dans les terres, entre Lucus Feroniæ, Colonia & Florentia. Pline, *l. III, ch. v.* l'appelle *Piſtonium*. C'eſt aujourd'hui la ville de *Piſtoie*.

PITAN, (*Géogr. mod.*) province des Indes dans les états du Mogol, au-delà du Gange, bornée au nord par le mont de Naugracut, au midi par la province de Jéſuat, au levant par le royaume d'Ozem, & au couchant par le royaume de Mevat. M. de Lille donne à cette province, le nom de *Raja-Nupal*.

PITANAIDE, (*Géogr. anc. & Hiſt. de Sparte.*) nom de l'une des tribus de Sparte. *Pitanica* lieu ſubſiſtant encore au milieu de la plaine qui s'étend de Sparte à Therapné, en étoit la capitale, & lui donnoit ſon nom. Delà on a tout lieu de ſoupçonner que ceux de cette tribu étoient les laboureurs de cette plaine, & ne compoſoient pas la plus petite tribu de ce

peuple, leur occupation étant la plus néceſſaire aux hommes.

PITANCE, ſ. f. (*terme monaſtique.*) c'eſt ce qu'on donne à chaque religieux pour ſon repas; mais ce mot eſt vieux, & l'on dit aujourd'hui *portion*. Les Bourguignons diſent encore *pitainche*, que M. de la Monnoye explique dans ſes noëls bourguignons par *boiſſon de vin*.

Le P. Labbe dérive *pitance* de *pitancium* mot uſité dans les écrits de l'un & l'autre Hincmar, pour une table enduite de poix où l'on mangeoit, d'autant que perſonne ne recevoit ſa portion de pain, de vin, de viande, de poiſſon, ni autre choſe néceſſaire à la vie, que ceux qui étoient écrits dans la matricule.

Cet uſage étoit pris des Romains, qui tiroient des greniers publics la ſubſiſtance de leurs ſoldats. Leur portion, *pitacium*, étoit réglée, & chacun étoit obligé d'aller la prendre avec un billet qui lui étoit donné par un greffier, lequel billet contenoit la quantité de l'étape pour chacun, s'il m'eſt permis de me ſervir de ce terme. Le fait que j'avance eſt prouvé par la loi vj, du titre *de erogatione militaris annonæ, cod. Theodoſ.* où il dit: *Suſceptor, antequàm diurnum* pitacium *authenticum ab actuariis ſuſceperit, non eroget; quòd ſi abſque* pitacio *fuerit erogatio, id quod expenſum eſt, damni ejus ſupputetur.* (*D. J.*)

PITANCERIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) *menſaria;* office clauſtral qui eſt établi dans quelques abbayes, & qu'en d'autres on nomme *cellererie, menſaria.* Cet office qui eſt préſentement ſans fonctions, conſiſtoit autrefois à diſtribuer la pitance aux moines. *Voyez* PITANCE.

PITANCIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) *obſonator*, officier clauſtral qui diſtribuoit autrefois la pitance aux moines. *Voyez* PITANCE. (*A*)

PITANE, (*Géogr. anc.*) 1°. ville de l'Aſie mineure, dans la Myſie, proche du Caïcus, de l'embouchure duquel elle étoit éloignée de trente ſtades. Vitruve, *l. II, c. iij*, rapporte qu'on y faiſoit des briques qui nageoient ſur l'eau, ce qui eſt appuyé du témoignage de Strabon.

2°. *Pitane* eſt un lieu de la Laconie ſur le bord du Vaſilipotamos, (l'ancien Eurotas.) La Guilletiere, *Lacédémone anc. & nouv.* nous aſſure qu'il y a de l'erreur dans toutes les cartes qui en ont fait une ville, & en ont voulu marquer la poſition. C'étoit un quartier de Lacédémone, ou tout au plus un fauxbourg détaché de la ville. Pauſanias, qui eſt très-exact à nommer les villes de Laconie, ne dit pas un mot de *Pitane*. Par ce ſilence il demeure ſi bien d'accord que ce lieu doit être confondu avec Sparte, qu'il parle d'un tribunal de Lacédémone appellé la *juriſdiction des Pitanates*, où apparemment ceux du quartier venoient répondre. Plutarque le marque aſſez dans ſon traité de l'*exil*, par ces paroles: « Tous les Athéniens ne demeurent pas dans le Colytos; » tous les Corinthiens dans le Cranaou, » & tous les Lacédémoniens dans le *Pitane* ». Le Colytos étoit un quartier d'Athenes; le Cranaou un faux-bourg de Corinthe; & il n'y auroit eu ni proportion, ni juſteſſe dans la comparaiſon de Plutarque, ſi le Pitane n'eût été dans la même proximité de Lacédémone.

La premiere égliſe des chrétiens fut autrefois bâtie dans ce lieu-là, quand S. André annonça l'évangile à Lacédémone.

Ménélas reçut la naiſſance à Pitane; entre pluſieurs témoignages, le chœur de la Troade d'Eurypide le juſtifie quand il fait des imprécations contre ce fils d'Atrée, ſouhaitant qu'il ne revienne jamais dans Pitane ſa patrie. Ne ſoyons pas ſurpris que la plupart des hiſtoriens aient parlé de ce petit faux-bourg, puiſque c'étoit un fauxbourg de Lacédémone.

On voit encore quelques ruines de Pitane en venant de Magula à Miſitra. Au deſſus de ces ruines eſt un vignoble qui produit le meilleur vin de la Morée, & qui paroît être le même terroir où Ulyſſe planta une vigne de ſa propre main en l'honneur de Pénélope; car la ſituation de ce vignoble quadre parfaitement à la deſcription d'Homere. Liſez ce qu'il en a dit dans ſon premier livre, & n'oubliez pas d'y voir les vers d'Alcman. Du temps de ce poëte gourmet, le vin de Pitane avoit une odeur de fleurs, & même encore aujourd'hui il ſent la framboiſe.

3°. Pitane, ville de l'Eolide voiſine de la Troade. Cette Pitane eſt célebre par la naiſſance d'Arcéſilas, diſciple du mathématicien Autolycus ſon compatriote, & qu'il ſuivit à Sardes ; enſuite il vint à Athenes pour y prendre des leçons de Théophraſte & de Crantor. Il fut le fondateur de la moyenne académie, comme Socrate avoit été le pere de l'ancienne, & comme Carnéades le fut de la nouvelle. Cicéron nous l'a dépeint pour le plus déterminé ſceptique de tous les académiciens.

Eumenes I, roi de Pergame & Attalus ſon ſucceſſeur, le comblerent de bienfaits. Il étoit lui-même l'homme du monde le plus généreux ; il faiſoit du bien, & ne vouloit pas qu'on le sût ; il pratiquoit ce précepte de l'évangile avant qu'il eût été annoncé. Il fit une viſite à Cteſibius ſon ami pauvre & malade, afin d'avoir occaſion de lui gliſſer adroitement & en cachette ſous l'oreiller, une bourſe pleine d'argent. Une autre fois il prêta ſa vaiſſelle d'argent à un ami qui devoit donner un feſtin, & il refuſa de la reprendre lorſqu'on la lui rapporta.

Ses dogmes tendoient au renverſement des préceptes de la morale, & néanmoins il la pratiquoit, excepté dans les plaiſirs de l'amour & de la table. Il mourut d'avoir trop bu, à l'âge de 75 ans, la quatrieme année de l'olympiade 134.

Il ſouffroit la douleur en ſtoïcien, quoiqu'il fût l'entagoniſte du fondateur de cette ſecte. Au fort des tourmens de la goutte : « Rien n'eſt paſſé delà ici », dit-il, en montrant ſon cœur à Carnéades l'épicurien, qui s'affligeoit de le voir ſi ſouffrant.

Il avoit une penſée fort bonne & fort vraie ſur la mort : il diſoit « que de tous » les maux c'étoit le ſeul dont la préſence » n'incommodât perſonne, & qui ne cha» grinât qu'en ſon abſence ».

Nous avons ſa vie dans Diogene Laërce, & ſon article dans Bayle ; mais pour ce qui regarde ſa doctrine, *voyez* dans ce dictionnaire les *mots* ACADÉMICIENS & SCEPTICIENS. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

PITANGUAGUACU, (*Ornithol.*) nom d'un oiſeau du Bréſil qui eſt du genre & de la groſſeur de l'étourneau ordinaire ; ſon bec eſt épais, long, de figure pyramidale terminée en pointe aiguë ; ſa tête eſt large & applatie ; ſon cou eſt court, & il a la faculté de l'accourcir encore quand il lui plaît. Son cri eſt perçant ; ſes jambes & ſes piés ſont d'un brun obſcur. Il a la tête, le cou, le dos, les ailes & la queue d'un brun noirâtre avec un léger mélange de verd ; la partie inférieure de la gorge, la poitrine & le ventre ſont jaunes. Margrave, *hiſt. du Bréſil.*

PITE, ſ. f. (*Botan. exot.*) eſpece de chanvre ou de lin qui ſe recueille en pluſieurs endroits de l'Amérique équinoxiale, particuliérement le long de la riviere d'Orénoque. La plante qui le fournit, eſt ſauvage ou cultivée, elle a des feuilles rondes, cannelées, de la groſſeur du doigt, & longues d'un à deux piés ; ſes fleurs ont la forme d'un caſque timbré, & ſont fort petites ; on tire des feuilles une eſpece de fil, dont les Indiens ſe ſervent pour faire leurs lignes à pêcher, les cordes de leurs arcs, les cordages de leurs canots, leurs voiles, leurs hamacs & autres ouvrages. (*D. J.*)

PITE, ſ. f. (*Comm.*) petite monnoie hors d'uſage, dont la valeur étoit d'un quart de denier, demi-maille ou demi-obole. Il y a eu auſſi des deniers-*pites*.

PITHA *ou* PITHEA, (*Géog. mod.*) province de la Laponie Suédoiſe, bornée au nord par la Laponie de Luhlea, au midi par celle d'Uhma, au levant par la Bothnie occidentale, & au couchant par la Norwege. Elle eſt traverſée par une riviere de même nom, & a pour chef-lieu une bourgade qui s'appelle auſſi de même. *Long. de cette bourgade, 38, 50 ; lat. 65, 5.*

PITHAUTIQUE, (*Muſiq. inſtrumentale des anciens.*) Bartholin, dans le *c. 7* du *liv. III*, de ſon traité *de tibiis veter.* parle d'une eſpece de flûte, qu'il appelle *pithautique*, d'après Diomede. Cette flûte *pithautique* n'étoit autre choſe que l'eſpece de cornemuſe des anciens, qui avoit un tonneau au lieu d'outre. *Voyez* CORNEMUSE, (LUTH). (*F. D. C.*)

PITHECUSSÆ *ou* PITHECUSÆ, (*Géogr. anc.*) Diodore de Sicile, *l. XX, ch. lix*, met trois villes de ce nom dans

l'Afrique propre. Il dit qu'on y rendoit un culte aux ſinges, qui fréquentoient les maiſons des habitans, & qui uſoient librement des proviſions qu'ils y trouvoient. 2°. *Pithecuſſæ* étoient auſſi des îles de la mer de Tyrrhene, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

PITHEUS, (*Géog. anc.*) bourgade de l'Attique, dans la tribu de Cécropide. Elle prenoit ſon nom du mot πιτνος, qui ſignifie un *tonneau*, parce qu'anciennement il s'y en faiſoit une grande quantité, ſelon M. Spon, *liſte de l'Attique*. Etienne le géographe écrit πιτος pour πιθος.

PITHIE, ſ. f. (*Phyſiq.*) ſorte de météore ou de phénomene lumineux. *Voyez* AURORE BORÉALE.

PITHIVIERS, (*Géog. mod.*) petite ville dans la Beauce, autrement nommée *Pluviers*. *Voyez* PLUVIERS.

PITHIUS, (*Mythol.*) ſurnom d'Apollon depuis ſa victoire ſur le ſerpent Python; peut-être auſſi que ce nom lui vient de la ville de Delphes, qui s'appelloit anciennement *Pitho*.

PITHO, ſ. f. (*Mythol.*) ou la déeſſe de la perſuaſion, nommée *Suada* par les Romains, mérita d'être invoquée principalement par les orateurs. Il eſt du moins certain qu'elle eut pluſieurs temples ou chapelles dans la Grece. Théſée ayant perſuadé à tous les peuples de l'Attique de ſe réunir dans une ſeule ville, pour ne faire déſormais qu'un peuple, il introduiſit à cette occaſion le culte de la déeſſe *Pitho*. Hipermneſtre après avoir gagné ſa cauſe contre Danaüs ſon pere, qui la pourſuivoit en juſtice, pour avoir ſauvé la vie à ſon mari contre ſes ordres, dédia une chapelle à la même déeſſe. Enfin elle avoit dans le temple de Bacchus à Mégare, une ſtatue de la main de Praxitele (*D. J.*)

PITHŒGIE, (*Antiq. d'Athenes*) *pithægia*, fête & ſacrifice qui ſe célébroient à Athenes en l'honneur de Bacchus, le 11 du mois Antiſtérion. Plutarque, dans ſes ſympos, dit que c'étoit le jour auquel on commençoit à boire du vin nouveau; ſi cela eſt, ce mot peut dériver de πιθων ανοιγα, *l'ouverture des tonneaux*.

PITHOM, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans le nome Séthroïte. Ce fut l'une des deux villes que Pharaon fit bâtir par les deſcendans de Jacob, *Exod. ch. I, v. 11*. Marsham prétend que la ville d'Abaris, celle de Typhon, celle de Séthron, & celle de *Pithom*, mentionnées dans l'Exode, ſont la même que les grecs nomment *Peluſium*. Le nom Πιθω ou Πιθομ, donné à l'une des villes bâties par les enfans d'Iſraël, faiſoit alluſion à celui de Typhon. Les Egyptiens donnoient toujours à ce Typhon le nom de *Seth*; delà vint qu'ils nommerent *Séthron* la ville de Typhon. Le nom *Séthroïte* fut pris de la ville de Séthron, qui étoit ſituée ſur le côté oriental du fleuve Rubaſte, & ce nome étoit dans la partie occidentale du Delta. (*D. J.*)

PITIÉ, (*Morale.*) c'eſt un ſentiment naturel de l'ame, qu'on éprouve à la vue des perſonnes qui ſouffrent ou qui ſont dans la miſere. Il n'eſt pas vrai que la pitié doive ſon origine à la réflexion, que nous ſommes tous ſujets aux mêmes accidens; parce que c'eſt une paſſion que les enfans & que les perſonnes incapables de réfléchir ſur leur état ou ſur l'avenir, ſentent avec le plus de vivacité. Auſſi devons-nous beaucoup moins les actions nobles & miſéricordieuſes à la philoſophie qu'à la bonté du cœur. Rien ne fait tant d'honneur à l'humanité que ce généreux ſentiment; c'eſt de tous les mouvemens de l'ame le plus doux & le plus délicieux dans ſes effets. Tout ce que l'éloquence a de plus tendre & de plus touchant, doit être employé pour l'émouvoir.

« La main du printemps couvre la terre » de fleurs, dit le bramine inſpiré. Telle » eſt à l'égard des fils de l'infortune la » *pitié* ſenſible & bienfaiſante. Elle eſſuie » leurs larmes, elle adoucit leurs peines. » Vois cette plante ſurchargée de roſée; » les gouttes qui en tombent donnent la » vie à tout ce qui eſt autour d'elle: elles » ſont moins douces que les pleurs de la » compaſſion.

» Ce pauvre traîne ſa miſere de lieu » en lieu; il n'a ni vêtement, ni demeure, » mets-le à l'abri ſous les ailes de la *pitié*; » il tranſit de froid, réchauffe-le; il eſt » accablé de langueur, ranime ſes forces,

» prolonge ſes jours, afin que ton ame » vive ». (*D. J.*)

PITINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Ptolomée, *liv. III, ch. j*, la donne aux Umbres, qui habitoient dans les terres au nord des Toſcans. Elle donnoit le nom au territoire appellé *Pitinus ager* par Pline. *Pitinum* fut une ville épiſcopale, comme il paroît par le concile romain tenu par le pape Symmaque. Holſtenius dit qu'elle n'étoit pas éloignée du fleuve Amiternus, & qu'on en trouve le nom & des veſtiges dans un lieu à un peu plus de deux milles d'Aquila, appellé aujourd'hui *torre di Pitino.*

PITIS, ſ. m. (*Monnoie de la Chine.*) petite monnoie de bas aloi, moitié plomb & moitié écume de cuivre; elle a un grand cours dans l'île de Java, où les Chinois la portent; cependant les deux cents *pitis* ne valent que neuf deniers de Hollande. (*D. J.*)

PITO, (*Diete.*) eſpece de liqueur fermentée, ou de biere qui eſt en uſage parmi les negres de la côte des Eſclaves en Afrique. Les voyageurs nous apprennent qu'elle eſt très-ſaine, très-agréable & très-rafraîchiſſante.

PITON, ſ. m. *terme de Serrurier*, ſorte de fiche plus ou moins groſſe, au bout de laquelle il y a un anneau. (*D. J.*)

PITON *ou* TENON, *terme d'Horlogerie & de pluſieurs autres arts*, petite piece dont l'uſage eſt de tenir ferme quelque autre piece. Il y a trois pitons dans une montre; deux ſont d'acier & ſervent à tenir la vis ſans fin dans la ſituation requiſe; l'autre eſt de laiton; un trou quarré y eſt percé, dans lequel on fixe l'extrémité extérieure du reſſort ſpiral de la maniere ſuivante: on fait entrer cette extrémité dans ce trou quarré, & on la ſerre enſuite contre une de ſes parois par le moyen d'une goupille quarrée qu'on y fait auſſi entrer avec force.

Des deux pitons de la vis ſans fin l'un eſt le plus ſouvent rond; on le nomme alors piton à vis, parce qu'il entre à vis dans un noyau fait dans la platine, & que ce n'eſt en effet qu'une eſpece de vis, dans la tête de laquelle on perce un trou pour recevoir le petit pivot de la vis ſans fin; l'autre ſe nomme piton à oreille, parce qu'on laiſſe une eſpece d'oreille de chaque côté du canon, à travers duquel paſſe la tige du quarré de la vis ſans fin, leſquelles ſont arrêtées ſur la platine, avec des vis. Lorſque cette vis eſt remontée, les oreilles du piton s'appliquent ſur la platine, & y ſont fixées au moyen de deux vis qui paſſent à travers des trous percés dans ces oreilles, & ſont viſſées à la platine. *Voyez* VIS SANS FIN.

PITON, (*Marine.*) c'eſt une cheville de fer; c'eſt auſſi une fiche en forme de clou, dont la tête eſt percée.

Pitons à boucles, ce ſont des chevilles de fer où il y a des boucles.

Piton d'afût, ce ſont des chevilles de fer dont on ſe ſert pour tenir les plates-bandes d'un afût de canon.

PITONS *de preſſe d'Imprimerie*, ce ſont deux petites plaques de fer percées & terminées en forme d'anneau que l'on attache de chaque côté du dehors du berceau, vis-à-vis l'une de l'autre, pour recevoir & ſoutenir les deux extrémités de la broche du rouleau qui traverſe le deſſous du berceau de la preſſe.

PITONS, (*Soierie.*) petits anneaux à vis, qu'on attache aux liſſerons pour crocheter les cramailleres, au moyen d'une S, ou eſpece de crochet.

PITONS, ſ. m. (*Géog.*) ce ſont dans les îles Antilles de grands pics ou hautes montagnes iſolées, terminées en pain de ſucre, & dont le ſommet ſe perd dans les nues; elles ſont pour la plupart inacceſſibles: ces maſſes énormes entourées de précipices ne produiſent point d'arbre, étant ſeulement couvertes d'une ſorte de mouſſe fort épaiſſe & comme friſée. Les pitons les plus renommés dans les îles ſont ceux de la Martinique, qu'on appelle aſſez mal-à-propos *pitons du Carbet*; celui de la montagne Pellée dans la même île; celui de la Soufriere de la Guadaloupe; & ceux de Sainte-Lucie ou Sainte-Laurie: ces derniers ſont remarquables en ce qu'ils prennent naiſſance ſur le bord de la mer, & qu'ils paroiſſent détachés des autres montagnes; mais il s'en faut de beaucoup qu'ils ſoient auſſi élevés que les précédens, dont on apperçoit rarement le ſommet.

PITORNIUS,

PITORNIUS, (*Géogr. anc.*) fleuve d'Italie, ſelon Vibius Sequeſter, *p. 335*, qui dit qu'il paſſe au milieu du lac Fucinus (*lago di celano*), ſans mêler ſes eaux avec celles de ce lac. *Pitornius* eſt le même fleuve que Pline, *liv. XXXI, ch. iij*, nomme *Piconium* ou *Pitonium*. (*D. J.*)

PITOYABLE, adj. (*Gramm.*) qui eſt digne de pitié. Il eſt dans un état *pitoyable*; c'eſt un ouvrage *pitoyable*: d'où l'on voit qu'il y a deux ſortes de pitié; l'une accompagnée de commiſération, c'eſt celle qu'on a pour les malheureux; l'autre accompagnée de mépris, c'eſt celle qu'on a pour les choſes ridicules. On dit un homme *pitoyable*; & cette phraſe à deux acceptions, l'homme *pitoyable*, ſelon l'une, eſt un homme compatiſſant; ſelon l'autre, c'eſt un homme ridicule.

PITSCHAT, *Voyez* PIC DE MURAILLE.

PITSCHEN, (*Géogr. mod.*) ancienne petite ville de Siléſie, dans la principauté de Brieg. Elle étoit autrefois épiſcopale, mais ſon ſiege fut transféré à Breſlau en 1052. Maximilien d'Autriche, élu roi de Pologne en 1588, fut aſſiégé dans cette ville, fait priſonnier, & forcé de renoncer à ſon élection; tout y fut au pillage, ainſi qu'en 1627. *Long. 35, 56; lat. 51, 22.* (*D. J.*)

PITSIAR, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que l'on donne, dans l'île de Sumatra, à l'arbre qui eſt plus connu ſous le nom d'*arbre des Banians*.

PITTHEA, (*Géogr. anc.*) ſurnom de la ville de Troezene; Ovide, *Métamorphoſes, liv. XV, v. 296*, nous l'apprend.

Eſt propè Pittheam *tumulus Troezena*,
ſine ullis
Arduus arboribus.

Ovide donne à Troezene le ſurnom de *Pitthée*, parce que cette ville avoit été bâtie par Pitthée, aïeul maternel de Théſée; comme Plutarque nous l'apprend dans la vie de Théſée. (*D. J.*)

PITTONE, *pittonia*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, renflée & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice découpé; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit mou ou une baie ſphérique; cette baie eſt pleine de ſuc & renferme deux ſemences, qui ſont le plus ſouvent oblongues. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

PITTORESQUE (COMPOSITION), (*Peint.*) J'appelle avec l'abbé Dubos, *compoſition pittoreſque*, l'arrangement des objets qui doivent entrer dans un tableau par rapport à l'effet général de ce tableau. Une bonne *compoſition pittoreſque*, eſt celle dont le coup-d'œil fait un grand effet, ſuivant l'intention du peintre & le but qu'il s'eſt propoſé. Il faut pour cela que le tableau ne ſoit point embarraſſé par les figures, quoiqu'il y en ait aſſez pour bien remplir la toile. Il faut que les objets s'y démêlent facilement. Il ne faut pas que les figures s'eſtropient l'une l'autre en ſe cachant réciproquement la moitié de la tête, ni d'autres parties du corps, leſquelles il convient au ſujet que le peintre faſſe voir. Il faut enfin que les grouppes ſoient bien compoſés; que la lumiere leur ſoit diſtribuée judicieuſement, & que les couleurs locales, loin de s'entretuer, ſoient diſpoſées de maniere qu'il réſulte du tout une harmonie agréable à l'œil par elle-même. (*D. J.*)

PIT-UISCH, ſ. m. (*Ichthyologie.*) nom hollandois d'un poiſſon des Indes orientales, qui approche beaucoup du *turdus* des Européens, excepté qu'il n'a point d'écailles; ſon corps eſt de forme obronde, & tout marqueté de taches bleues & jaunes. Il peut faire ſortir ſes yeux de la tête, ou les retirer dans leur orbite: la nageoire de derriere eſt épineuſe: ce poiſſon eſt d'un excellent goût, quoiqu'il aime à ſe tenir dans les endroits ſales & bourbeux. (*D. J.*)

PITUITAIRE (GLANDE), (*Anat.*) c'eſt une glande dans le cerveau, que l'on a quelque peine à voir, ſans la déplacer.

Elle eſt de la grandeur d'un fort gros pois, dans la ſelle de l'os ſphénoïde, ſous l'infundibulum ou l'entonnoir avec lequel elle communique; elle en reçoit une lymphe ou un ſuc qui eſt fourni à l'infundi-

bulum par le plexus choroïde & la glande pinéale ; & c'eſt de cette lymphe que la glande elle-même prend ſon nom. *Voyez* GLANDE, *&c.*

Elle filtre auſſi un ſuc, en ſéparant du ſang une liqueur blanche fort ſubtile, & en apparence fort ſpiritueuſe. *Voyez* ESPRIT.

M. Littre obſerve un ſinus ou un réſervoir de ſang qui touche cette glande, & qui eſt ouvert à l'endroit du contact, de maniere que la glande réſide ou poſe en partie dans le ſang : c'eſt ce réſervoir que l'auteur regarde comme faiſant l'office d'un bain-marie, à cauſe qu'il entretient dans la glande un degré de chaleur néceſſaire pour s'acquitter de ſes fonctions.

On trouve cette glande dans tous les quadrupedes, les poiſſons, les oiſeaux, auſſi-bien que dans les hommes. M. Littre donne un exemple d'une maladie lente ou languiſſante, & qui devint enfin mortelle, laquelle venoit d'une obſtruction & d'une inflammation de la *glande pituitaire*.

PITUITAIRE, *membrane*, (*Phyſiol.*) c'eſt cette membrane liſſe qui tapiſſe ſans interruption toute l'étendue interne du nez, toutes ſes cavités, ſes ſinuoſités, ſes replis, les ſurfaces que forme le réſeau, & par la même continuité non interrompue, toute la ſurface interne des ſinus frontaux & maxillaires, des conduits lacrymaux, des conduits palatins, & des ſphénoïdes ; elle ſe continue encore au delà des arrieres-narines, ſur le pharynx, ſur la cloiſon du palais, *&c.* On ne peut voir ſans admiration combien la ſurface de cette membrane muqueuſe augmente par la vaſte expanſion que la nature lui donne dans une cavité auſſi étroite que celle des narines, ſans cependant qu'une partie nuiſe jamais à l'autre.

Elle eſt nommée *pituitaire*, de ce que la plus grande partie de ſon étendue ſert à ſéparer du ſang artériel qui y eſt diſtribué, une lymphe mucilagineuſe, que les anciens ont appellée *pituite*, & qui dans l'état naturel eſt pour l'ordinaire médiocrement coulante ; car dans un autre état, elle eſt ou gluante ou limpide, & ſans conſiſtance, ou autrement altérée ; mais elle n'eſt pas également fournie par toute l'étendue de la membrane ſchnéidérienne ; car on lui donne ce nom de membrane *ſchnéidérienne*, en reconnoiſſance des travaux de Schneider ſur cette partie.

Depuis lui les anatomiſtes modernes ſe ſont appliqués à découvrir la ſtructure de cette membrane. Sténon Vieuſſens, Cowper, Drake, Collin, Morgagni, Santorini, Boerhaave, Ruyſch, Winſlow, y ont donné tous leurs ſoins ; & cependant malgré leurs travaux, leurs injections, leurs macérations, il ne paroît pas qu'ils l'aient encore parfaitement développée.

Il eſt vraiſemblable que cette membrane eſt d'une différente ſtructure dans ſes différentes portions. Vers le bord des narines externes elle eſt très-mince, & y paroît comme un tiſſu dégénéré de la peau & de l'épiderme ; ſur le reſte de ſon étendue, elle eſt en général comme ſpongieuſe, & plus ou moins épaiſſe. Elle s'épaiſſit ſur les parois de la cloiſon du nez, en allant au goſier, comme auſſi le long du trajet inférieur des narines internes, & autour des cornets ; elle eſt plus ténue dans les ſinus. Winſlow prétend que ſi l'on fait avec la pointe du ſcalpel, un petit trou dans l'épaiſſeur de cette membrane, & qu'on y ſouffle de l'air, on y découvrira un tiſſu cellulaire très-étendu.

Elle eſt parſemée d'un million de petits vaiſſeaux artériels, de quantité d'autres vaiſſeaux très-fins qui diſtillent une lymphe claire, & de quantité de petits corps ronds, glanduleux, du côté du périoſte & du périchondre, dont elle eſt accompagnée. Les conduits excrétoires de ces petits corps glanduleux, ſont très-longs autour de la cloiſon du nez, & leurs orifices ſont aſſez ſenſibles. Morgagni, Ruyſch, Santorini les ont décrits. On en trouve une légion dans la partie antérieure du canal moyen, ainſi que dans celle de l'os ſpongieux ſupérieur ; on voit les follicules qui ſont deſſous avec leurs glandes, telles que Ruyſch les a expoſées. Ceux qui ſont à la partie poſtérieure ont été décrits par Santorini & par Cowper. Ruyſch admet en général ces glandes des narines, quoiqu'il les nomme *pelotons* de *vaiſſeaux*.

C'eſt dans cette grande quantité de glandes & de vaiſſeaux artériels, dont la

membrane pituitaire eſt parſemée, que ſe prépare & ſe ſépare ſans ceſſe une humeur douce, fluide, ſans odeur, ſans couleur, preſque inſipide, qui humecte, lubrifie, défend les nerfs olfactifs, & cela dans toute l'étendue de la capacité des narines. Cette même mucoſité ayant perdu par la chaleur du lieu, & par l'action de l'air, ſes parties les plus liquides, s'y épaiſſit par ſon repos & ſa ſtagnation; la ſecrétion s'en fait en quelque ſituation du corps qu'on ſoit: on en trouve toujours qui coule en quelque partie des narines; ſans cela, comment ſe pourroit-il faire que des nerfs auſſi tendres & auſſi nus que ceux de l'odorat, puſſent ſe conſerver en bon état pendant un auſſi grand nombre d'années?

Ruyſch imagine que l'humeur de ces glandes ſe ſépare par des vaiſſeaux paralléleſment ſitués dans la membrane de Schnéider, & qu'il appelle *artériomuqueux*; mais il ne fait aucune mention d'une ſecrétion artérielle immédiate, quoiqu'elle ſe faſſe peut-être de cette maniere comme dans les inteſtins, dont la ſeule analogie rend cette conjecture probable. En effet, ſi l'on injecte la carodite d'un fœtus, on voit ſortir des narines un mucus rougeâtre, écumeux, mêlé avec l'eau injectée. Le mucus des narines ſe filtre donc ſans la médiation d'aucun crypte, autrement cet écoulement ne ſe feroit pas ſi vîte. Outre cette ſecrétion artérielle, il en eſt une autre glanduleuſe qui donne d'abord une humeur auſſi claire que celle de la ſecrétion artérielle; les glandes qui la filtrent reçoivent de très-petites arteres diſperſées ſur la ſurface de la *membrane pituitaire*.

Cette humeur venant de cette double ſource, s'amaſſe dans les ſinus frontaux, ſphénoïdes, maxillaires, & delà coule dans les narines, ſuivant les diverſes poſitions du corps. Si le ſinus frontal eſt preſque toujours vuide, c'eſt que le plus ſouvent on a la tête droite: on en trouve toujours au contraire dans les ſinus maxillaire & ſphénoïdal, parce qu'ils peuvent rarement ſe vuider; le mucus coulant de tous ces ſinus va vernir toute l'expanſion des nerfs olfactifs, & les conſerve comme le vernis de blanc d'œufs conſerve les couleurs.

Cependant, de peur que cette liqueur, qui ſe métamorphoſe aiſément en *tophus*, ne vînt à s'épaiſſir trop, à s'accumuler à force de croupir dans ſes réſervoirs, & qu'ainſi elle ne pût déſormais en couler, la nature y a diſtribué des rameaux de nerfs, qui étant irrités produiſent l'éternuement, au moyen duquel l'air pouſſé impétueuſement par toutes les cavités des narines, balaie toute la mucoſité qu'il trouve dans ſon paſſage.

S'il eſt certain que les polypes ſont quelquefois formés dans le nez par la *membrane pituitaire*, lorſqu'elle ſe bourſouffle, ſort des ſinus, & prend un accroiſſement des os ſpongieux; il n'eſt pas moins vrai que ces corps naiſſent quelquefois de l'épaiſſiſſement & de la concrétion de la mucoſité dans quelque ſinus, qui ne pouvant ſe vuider, s'en remplit tout-à-fait, & le paſſage de l'air ſe trouve ainſi bouché par le polype éminent, formé de mucoſité & de membrane; c'eſt comme un morceau de chair, qui pend dans le goſier ou dans le nez, & qu'il faut emporter ſuivant les regles de l'art.

En été, la partie la plus liquide de la mucoſité du nez ſe diſſipe par la chaleur, ce qui la rend plus épaiſſe. En hiver elle coule naturellement & eſt claire comme des larmes, qui la délaient & qui la diſpoſent à ſes excrétions; car les larmes coulent dans le nez par le canal naſal, que Salomon Alberti a le premier décrit.

Nous venons de voir que le principal uſage de la *membrane pituitaire* eſt la filtration d'une liqueur lubrique, ſans goût & ſans odeur, qui ſe mêle facilement avec l'eau, qui ſe change en une eſpece de plâtre quand on la fait ſécher, & qui rend la ſurface interne du nez fort gliſſante.

Si la *membrane pituitaire* eſt parſemée de glandes & de vaiſſeaux ſanguins, pour filtrer la mucoſité dont nous venons de parler, elle reçoit auſſi, comme nous l'avons dit, les nerfs olfactifs lubrifiés par cette mucoſité. C'eſt par les trous de l'os ethmoïde que deſcendent du cerveau ces filamens nerveux, qui, après avoir pénétré les gaînes que leur fournit la dure-mere, vont ſe répandre par toute l'étendue de la membrane ſchnéidérienne, en ſuivant

tous les replis, & produiſent la ſenſation que nous nommons *odorat*. *V.* ODORAT. (*D. J.*)

PITUITE, ſ. fém. (*Médec.*) Toute humeur amaſſée dans quelque partie, qui y circule lentement, & qui eſt d'une couleur pâle, opaque, ou tranſparente, ſans force, devenue liquide par un excès de chaleur, & par les fonctions vitales dont le ralentiſſement lui a donné naiſſance, incapable d'acquérir de la concreſcibilité à l'approche du feu, s'appelle *pituite*.

Elle eſt produite 1°. par les alimens muqueux, glutineux, farineux, qui n'ont point été aſſez diviſés, par le défaut de ſaponacité dans les humeurs, & la foibleſſe des fonctions vitales; 2°. par la mucoſité des humeurs des premieres voies; 3°. par celles qui ſont gélatineuſes, mucilagineuſes, albumineuſes, & par la graiſſe elle-même dont le caractere a dégénéré par le défaut d'exercice du corps.

La *pituite* eſt encore produite par ſa diſpoſition naturelle à dégénérer, laquelle doit ſa naiſſance & ſon accroiſſement au défaut d'humeurs ſavonneuſes, dans les premieres voies, au ralentiſſement d'action de l'organe du chyle, à la diminution de la circulation du ſang, & à la foibleſſe des poumons, au relâchement des ſolides, à un ſommeil trop long, au repos exceſſif du corps, à la triſteſſe de l'eſprit, aux inquiétudes, à une trop grande application; elle attaque les vieillards & les enfans dans l'hiver; elle attaque auſſi ceux qui habitent des lieux humides & froids, qui ſont malades depuis long-temps, & ſujets à de fréquentes hémorrhagies.

La *pituite* retenue long-temps dans le corps, ou 1°. elle devient d'abord liquide ſans acrimonie, lorſqu'on l'appelle *lymphe*; ou, en ſecond lieu, elle devient liquide avec acrimonie, on la nomme alors *pituite ſalée* ou *humeur catarreuſe*; ou troiſiémement enfin, elle acquiert une concreſcibilité vitreuſe, gypſeuſe, & devient une matiere écrouelleuſe, avec ou ſans acrimonie.

Lorſque la *pituite* conſerve ſa qualité ordinaire, elle diminue la circulation, elle engendre des tumeurs molles, froides, le froid, la pâleur, la laſſitude, le ralentiſſement du pouls, la laxité, la paralyſie, la foibleſſe, l'excrétion d'humeurs pituiteuſes, la diminution d'urine quelquefois pâle, quelquefois viſqueuſe, la difficulté de reſpirer ſur-tout après qu'on a mis en action les muſcles du corps, des ſtagnations fréquentes ſuivies d'obſtruction. Ces accidens varient ſuivant qu'une partie eſt plus ou moins attaquée; il en arrive un grand nombre d'autres après leur métamorphoſe.

Il faut éviter les cauſes rapportées ci-deſſus; faire uſage d'alimens fermentés & aſſaiſonnés; habiter des lieux ſecs, expoſés au ſoleil, élevés & ſablonneux; exercer le corps par de fréquentes promenades à pié, à cheval, en voitures rudes, & ſe faire des frictions. Il convient de recourir à des remedes échauffans, aromatiques, ſtimulans, excitans, réſineux, ſaponacés, alkalins, fixes & volatils; après que la *pituite* a perdu ſa qualité naturelle, il faut varier la cure ſuivant la différence des changemens qui arrivent. (*D. J.*)

PITUITE *des yeux*, (*Médec.*) c'eſt une vieille fluxion qui rend les yeux tendres, chaſſieux & rouges, & qui a obligé les anciens à tenter toutes ſortes de remedes pour ſe délivrer de cette maladie; Hippocrate propoſe dans ſes ouvrages divers moyens pour la guérir, & entr'autres les cauteres & les inciſions à la tête. Celſe traite auſſi de la *pituite des yeux* avec beaucoup d'exactitude. Il la regarde comme la vraie cauſe de la chaſſie, & la nomme *pituita oculorum*, *l. VII. c. vij. ſect. 15*.

Ce paſſage ſert à expliquer un vers d'Horace, qui eſt à la fin d'une de ſes épîtres à Mécenas:

Ad ſummam, ſapiens uno minor eſt Jove, dives,
Liber, honoratus, pulcher, rex denique regum,
Præcipuè ſanus, niſi cum pituita *moleſta eſt.*

La *pituite* dont il veut parler eſt celle qui tombe ſur les yeux. Ainſi l'on doit

traduire le dernier vers : " enfin le ſage » ſe porte toujours bien, pourvu qu'il » ne ſoit pas attaqué d'une chaſſie fâ- » cheuſe. »

Horace, après avoir fait l'éloge des philoſophes ſtoïciens du nombre deſquels il ſe met, & après avoir dit qu'ils jouiſſent de tous les biens que l'on peut ſouhaiter, ſur-tout de la ſanté qui eſt un des plus grands, ajoute qu'elle ne leur manque pas non plus ; à moins, dit-il, qu'ils ne ſoient chaſſieux, comme je le ſuis. Cette concluſion eſt autant pour faire rire Mécenas, que pour tourner en ridicule les Stoïciens qui ſoutenoient que rien ne devoit troubler leur bonheur. (*D. J.*)

PITULANI, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie, dans l'Umbrie. Pline, *l. III. c. xiv.* qui les met dans la ſixieme région de l'Italie, les partage en deux peuples, dont les uns étoient ſurnommés *Piſuertes*, & les autres *Mergentini*. La ville de *Pitulum* n'étoit pas dans leur pays, car Pline la place dans la premiere région. (*D. J.*)

PITULUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans le *Latium*. Elle eſt rangée par Pline, *l. III c. v.* au nombre des principales villes du pays. (*D. J.*)

PITYEJA, (*Géogr. anc.*) ville de la Troade, dans le Pityunte au territoire de *Parium*, ſelon Strabon, *l. XIII. p. 588.* qui dit qu'au deſſus de cette ville il y avoit une montagne qui portoit une grande quantité de pins. Il ajoute que *Pithyeja* étoit ſituée entre *Parium* & *Priapus*.

2°. *Pityeja* eſt encore le nom d'une île de la mer Adriatique ſur la côte de la Liburnie. (*D. J.*)

PITYLISMA, (*Gymnaſtiq. médicin.*) eſpece d'exercice que les anciens médecins preſcrivoient comme utile dans certaines maladies chroniques. Cet exercice conſiſtoit à marcher ſur la pointe des piés, en tenant les mains élevées pardeſſus la tête, & les agitant en différens ſens avec beaucoup de vîteſſe ; le malade devoit ſe promener ainſi, auſſi long-temps que ſes forces le lui permettoient. (*D. J.*)

PITYTES, (*Hiſt. nat.*) nom dont on s'eſt ſervi pour déſigner du bois de pin pétrifié.

PITYUS, (*Géogr. anc.*) ville ſur le Pont-Euxin. Arrien, *I. péripl. p. 18*, la met à trois cents cinquante ſtades de Dioſcuriade : il la donne pour la borne de l'empire romain de ce côté-là, ce qui eſt confirmé par le témoignage de Suidas. Pline, *l. VI. c. v*, connoît auſſi dans ces quartiers une ville nommée *Pityus*, & il dit qu'elle fut ruinée par les *Henochii*. (*D. J.*)

PITYUSSÆ, (*Géogr. anc.*) îles d'Eſpagne, dans la mer Méditerranée. Les anciens ne comptoient que deux îles Baléares ; ſavoir, celles que nous appellons aujourd'hui *Majorque* & *Minorque*. Ils comprenoient ſous le nom de *Pityuſes*, les deux autres îles qu'on appelle *Yvica* & *Frumentara*.

Le nom de *Pityuſes* leur avoit été donné à cauſe des pins qui s'y trouvoient en quantité. Aujourd'hui on ne s'arrête plus à cette diſtinction, & l'on comprend toutes ces îles ſous le nom de *Baléares*, depuis qu'elles ont fait un royaume à part ſous l'empire des Maures. (*D. J.*)

PIVERT, *voyez* PIC-VERD.

PIVOINE, ſ. f. *pœonia*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice qui eſt formé de pluſieurs feuilles, & il devient dans la ſuite un fruit compoſé de pluſieurs cornes, réunies en une ſorte de tête & courbées en deſſous ; ces cornes ſont couvertes ordinairement de duvet, elles s'ouvrent dans leur longueur, & elles renferment des ſemences preſque rondes. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Cette plante naît d'un ſeule graine ainſi que les plantes monocotylédones. Sa racine eſt épaiſſe & tubéreuſe ; ſon calice eſt formé de pluſieurs pieces ; ſa fleur eſt en roſe, fort large, polypétale, & garnie d'un grand nombre d'étamines. Son fruit eſt compoſé d'une multitude de ſiliques recourbées dont le nombre n'eſt pas fixe. Ces ſiliques revêtent la forme d'une corne, ſont garnies de duvet, & entr'ouvertes longitudinalement ; ſa ſemence eſt ordinairement ſphérique, & renferme une petite amande.

Entre les vingt-deux eſpeces de *pivoine*

que compte Tournefort, nous décrirons ſeulement la *pivoine-mâle* commune, *pæonia folio nigricante ſplendido, quæ mas; C. B. P. 323. I. R. H. 273*, en anglois, *the common male-piony.*

Elle a pluſieurs diviſions branchues; ſes feuilles ſont longues, rondes, d'un verd brun, luiſantes, attachées à de longs pédicules; ſes fleurs naiſſent aux ſommets des tiges, larges, amples, à pluſieurs pétales diſpoſés en roſe, tantôt purpurines, tantôt incarnates; elles ſont ſoutenues par un calice à pluſieurs pieces, & ont au milieu pluſieurs étamines purpurines qui portent des ſommets ſafranés. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits compoſés de pluſieurs cornets blancs, velus, reluiſans, recourbés en en-bas; ils s'ouvrent longitudinalement en mûriſſant, & laiſſent voir une ſuite de ſemences preſque rondes, rouges au commencement, enſuite d'un bleu obſcur, & enfin noires. Sa racine eſt compoſée d'un grand nombre de tubercules, les uns ronds, les autres larges, attachés par des filamens au tubercule principal. Cette plante fleurit en avril & en mai; on la cultive auſſi dans nos jardins.

La *pivoine* commune femelle, *pæonia communis vel fœminea, C. B. P. 323. I. R. H. 274*, ne differe de la *pivoine* mâle que par ſes feuilles, qui ſont plus grandes & plus larges, & par ſes ſemences qui ſont plus petites.

La *pivoine* paſſe pour bienfaiſante dans les affections des nerfs, & les maladies hyſtériques. On en tire dans les boutiques une eau ſimple, une eau compoſée, & un ſirop ſimple ou compoſé de ſes fleurs.

Pivoine, (*Mat. méd.*) *pivoine* mâle & *pivoine* femelle. On ne ſe ſert preſque en médecine que de la *pivoine* mâle. On emploie principalement ſes racines, quelquefois ſes ſemences, très-rarement ſes fleurs.

La *pivoine* tient le premier rang parmi les plantes anti-épileptiques, anti-ſpaſmodiques, céphaliques, nervines: c'eſt un des plus anciens remedes de la médecine. Homere rapporte dans le cinquieme livre de ſon Odyſſée, qu'on croyoit qu'elle avoit été nommée *pæonia* du nom de *Pæon*, ancien médecin qui employa cette plante pour guérir Pluton d'une bleſſure que lui avoit fait Hercule. Tous les Pharmacologiſtes poſtérieurs à Galien ne manquent pas de rapporter une fameuſe expérience de cet auteur, qui aſſure que cette racine étant portée en amulette par un enfant ſujet à l'épilepſie, préſervoit cet enfant des accès de ce mal, d'une maniere ſi remarquable, que l'amulette étant tombée par haſard, l'enfant fut ſaiſi ſur le champ de mouvemens convulſifs qui ne ſe diſſiperent qu'en remettant l'amulette à ſa place; qu'il réitéra cette expérience à deſſein avec le même ſuccès, & qu'enfin ayant ſuſpendu au cou de cet enfant un plus grand morceau de racine fraîche, l'ayant convenablement renouvellée, *&c.* l'enfant avoit été radicalement guéri. Montanus, Fernel & quelques autres auteurs graves prétendent avoir répété l'expérience de Galien avec le même ſuccès; & quelques autres à qui cette expérience n'a pas réuſſi, ont mieux aimé imaginer des raiſons de ces ſuccès contraires, que de ſe refuſer à l'autorité de Galien; & parmi ces raiſons on en trouve de fort bizarres, par exemple, celle de Gaſpar Hoffman qui ſoupçonne que la vertu de la racine qu'employa Galien, ne lui étoit pas propre ou naturelle, mais qu'elle l'avoit acquiſe par enchantement, par l'opération du diable. D'un autre côté, Sylvius plus philoſophe, & par conſéquent plus digne d'en être cru que tous ces auteurs, aſſure qu'il a très-ſouvent fait prendre la racine & les ſemences de *pivoine*, ſans en avoir obſervé des effets bien merveilleux.

La racine de *pivoine* entre pourtant dans la plupart des compoſitions tant officinales que magiſtrales que l'on emploie le plus communément contre l'épilepſie, la paralyſie, les vertiges, les tremblemens des membres, l'incubé, la manie, *&c.* On donne la racine en poudre depuis un gros juſqu'à deux, & en décoction, à la doſe de demi-once lorſqu'elle eſt ſeche, & de deux onces lorſqu'elle eſt fraîche. Les ſemences peuvent s'ordonner dans les décoctions à la doſe de deux gros juſqu'à demi-once. On peut les faire prendre auſſi entieres & mondées de leur écorce juſqu'au

nombre de vingt ou trente ; mais on donne rarement ces ſubſtances ſeules ; on les preſcrit plus communément dans les bouillons, les tiſanes & les poudres compoſées.

On fait avec les fleurs de la *pivoine* femelle une conſerve qui eſt peu uſitée, & une eau diſtillée qui n'eſt bonne à rien.

La racine de la *pivoine* mâle entre dans l'eau générale, l'eau épileptique, le ſirop d'armoiſe, & les tablettes appellées *des racines de pivoine ;* la racine & la ſemence dans la poudre de guttete & la poudre anti-ſpaſmodique. (*b*)

PIVOINE, *Voyez* BOUVREUIL.

PIVOT, ſ. m. (*terme de Méchaniq.*) on nomme ainſi ce ſur quoi tourne ordinairement un morceau de métal dont le bout eſt arrondi en pointe, pour tourner facilement dans une virole. (*D. J.*)

PIVOT, ſ. m. (*Archit.*) morceau de fer ou de bronze, qui étant arrondi à l'extrémité, & attaché au vantail d'une porte, entre par le bas dans une crapaudine, & par le haut dans une ſemelle, pour le faire tourner verticalement.

C'eſt la meilleure maniere de ſuſpendre les portes, comme on peut le remarquer à celles du Panthéon, à Rome, qui ſont de bronze, & dont les vantaux, chacun de vingt-trois piés de haut ſur ſept de large, n'ayant pas ſurplombé depuis le ſiecle d'Auguſte qu'elles ſubſiſtent, s'ouvrent & ſe ferment avec autant de facilité qu'une ſimple porte cochere.

PIVOTS, (*Horlogerie.*) ce ſont les parties des axes qui portent les mobiles ou roues, par le moyen deſquels elles ſont ſupportées pour recevoir le mouvement de rotation que la force motrice leur communique.

Force motrice dans l'Horlogerie, eſt la puiſſance qui anime les pendules & les montres. Elle eſt de deux ſortes : la peſanteur & l'élaſticité. On ſe ſert de la premiere, par le moyen d'un poids qu'on applique aux grandes pendules ; de la ſeconde, par un reſſort qui tient lieu de poids, & qu'on applique aux petites pendules & dans toutes les montres. *Voyez* ARC DE LEVÉE, où vous verrez comme ſe meſure la *force motrice* dans les pendules & dans les montres.

Il faut donc que les *pivots* aient une force ſuffiſante pour réſiſter à cette force, & cependant proportionnelle à l'effort qu'ils reçoivent, pour qu'ils ne ploient ni ne rompent, en recevant le mouvement.

Comme les *pivots* ſont preſſés par la force qui leur eſt appliquée, il réſulte qu'ils éprouvent la même réſiſtance que le frottement cauſe dans tous les corps appliqués les uns contre les autres, pour leur communiquer le mouvement, avec cette différence néanmoins, que pour les *pivots* l'on peut diminuer leur frottement ſans rien diminuer de la preſſion. Mais comme l'on ne connoît preſque rien de poſitif ſur la nature des frottemens (*voy.* FROTTEMENT, *Horlogerie*), nous nous contenterons donc de rapporter dans cet article les expériences que nous avons faites, non pour déterminer une loi ſur le frottement primitif, mais ſeulement relatif ; c'eſt-à-dire, le rapport des frottemens par une même preſſion ſur des *pivots* de différens diametres. (*Voyez* MACHINE, *&c.*) On voit par ces expériences que le frottement des *pivots* de différens diametres leur eſt parfaitement proportionnel ; par exemple, que des *pivots* doubles ou triples, *&c.* ont leur frottement double ou triple, *&c.*

Voici les principales expériences qui m'ont ſervi à déterminer le frottement des *pivots* en raiſon de leur diametre.

Je fais décrire avec la main un certain arc au balancier ; mais comme l'axe du balancier porte un reſſort ſpiral dont l'extrémité intérieure eſt fixée ſur cet axe, & l'autre extrémité extérieure eſt fixée par un piton ſur le porte-*pivot*, il ſuit qu'on ne ſauroit faire décrire un arc au balancier que le ſpiral ne prenne un état forcé de contraction ou de dilatation. Si l'on vient à abandonner ce balancier à cette force de contraction & de dilatation du ſpiral, la réaction de ſon élaſticité agiſſant alors, fera faire alternativement un certain nombre de vibrations avant que d'être épuiſée, & les arcs diminueront continuellement juſqu'à ce qu'ils s'arrêtent.

J'ai compté exactement le nombre des vibrations du balancier de 10 degrés en 10

degrés de tenſion du reſſort ſpiral juſqu'à 360, & j'ai trouvé que le nombre des vibrations étoit ſenſiblement proportionnel aux degrés de tenſion que je donnois au reſſort ſpiral; car pour 60 degrés de tenſion, le balancier faiſoit 9 vibrations, pour 70 degrés il en faiſoit 10; pour 80 il en faiſoit 11; pour 90, 12; pour 100, 13, *&c.* J'ai cependant remarqué que le nombre des vibrations augmentoit dans une proportion un tant ſoit peu moindre; en rapprochant des 360 degrés de tenſion.

J'ai répété ces expériences, l'axe du balancier étant horizontal, vertical, & ſous différentes inclinaiſons.

J'ai ſubſtitué différens arbres où les *pivots* ſont de différens diametres dans un rapport donné.

J'ai auſſi ſubſtitué différens corps au balancier, comme plaque pleine, un globe plein, pluſieurs balanciers de différens diametres, enfin un balancier dont la maſſe eſt éloignée des *pivots*: tous ces différens corps étoient exactement du même poids pour avoir toujours ſur les *pivots* la même preſſion, que je conſidere ici comme la cauſe unique des frottemens. Je me ſuis auſſi ſouvent ſervi de la lame élaſtique pour communiquer le mouvement au balancier, en faiſant enſorte qu'elle frappât le petit levier placé ſur l'axe du balancier, pour voir la différence qu'il y avoit de communiquer le mouvement par un choc ou par un effort uniforme.

Enfin dans tous ces différens cas, j'ai toujours trouvé le nombre des vibrations ſenſiblement proportionnel aux degrés de tenſion que je donnois à la petite lame.

De ces premieres expériences, il réſulte que la force exprimée par les différens degrés de tenſion que je donne au reſſort ſpiral, doit être priſe pour une puiſſance active, qui ſert à vaincre non ſeulement l'inertie au balancier, mais encore la réſiſtance qui s'apporte au mouvement du balancier le frottement de ces *pivots*. Cela poſé, je vais rapporter les expériences qui peuvent enfin déterminer dans quel rapport eſt cette réſiſtance ſur des *pivots* de différens diametres, l'inertie des balanciers étant exactement la même. Ces *pivots* des arbres qui m'ont ſervi dans mes expériences ont été meſurés fidellement avec le compas.

1°. Le plus petit eſt de $\frac{1}{15}$ de ligne de diametre.

2°. Le moyen de $\frac{3}{15}$ de ligne de diametre.

3°. Le plus gros de $\frac{9}{15}$ de ligne de diametre; en ſorte qu'ils ſont entr'eux comme 1, 5, & 9.

Premiere expérience avec le grand balancier, n°. 1. *Pivot*, $\frac{1}{15}$ de ligne.

Le grand balancier de 41 lignes de diametre, peſant 56 grains, & avec 360 degrés de tenſion du ſpiral, a fait cent vibrations avant que de s'arrêter en 220 ſecondes de temps, l'axe étant horizontal; car je ne rapporterai pas toutes les expériences que j'ai faites en tenant l'axe vertical incliné. Il ſuffira de dire que la plus grande différence étoit du vertical à l'horizontal; l'axe vertical faiſoit près d'un quart de vibrations de plus que l'horizontal, & ce nombre de vibrations étoit ſenſiblement le même par ces différens degrés d'inclinaiſons de 10, 20, 30, 40; ce n'étoit qu'après 45 & 50 degrés que le nombre des vibrations augmentoit, & toujours de plus en plus juſqu'à 90 degrés.

Je n'ai pas cru devoir rapporter ces expériences, parce que mon objet étoit de voir le nombre des vibrations par le vrai diametre des *pivots*, au lieu que l'axe étant vertical, le diametre du *pivot* qui porte, & par conſéquent qui frotte, eſt toujours moindre que le vrai diametre qui frotte lorſque l'axe eſt horizontal, & l'on doit en ſentir la raiſon; c'eſt qu'il eſt impoſſible de terminer le bout des *pivots* aſſez bien, pour que le vrai diametre porte entiérement.

TABLEAU d'expériences ſuivies avec différens balanciers, mais tous du poids de 56 grains, avec le même reſſort ſpiral, par un même degré de tenſion de 360 degrés, l'axe étant horizontal, auquel j'ai ſubſtitué des pivots de différens diametres.

	Poids du Balancier.	Degrés de Tenſion.	Groſſeur des Pivots.	Nombre des Vibrations.	Temps employé aux Vibrations.
	grains.		lignes.		ſecondes.
1er. Balancier de 41 lignes de diametre, de	56	360	$\frac{1}{13}$	100	220
			$\frac{5}{13}$	20	40
			$\frac{9}{13}$	18	16
2e. Balancier de 20 lignes $\frac{1}{2}$ de diametre, de	56	360	$\frac{1}{13}$	136	40
			$\frac{5}{13}$	17	17
			$\frac{9}{13}$	7	7
3e. Balancier de 10 lignes $\frac{1}{2}$ de diametre, de	56	360	$\frac{1}{13}$	136	75
			$\frac{5}{13}$	16	8
			$\frac{9}{13}$	4	3
4e. Balancier, un globe plein de 3 lignes $\frac{1}{4}$ de diametre, de	56	360	$\frac{1}{13}$	52	12
			$\frac{5}{13}$	8	4
			$\frac{9}{13}$	3 $\frac{1}{2}$	1
5e. Balancier plein de 21 lignes de diametre, de	56	360	$\frac{1}{13}$	56	45
			$\frac{5}{13}$	15	12
			$\frac{9}{13}$	7	6
6e. Balancier de 20 lignes de diametre, & dont la maſſe eſt éloignée des pivots, de	56	360	$\frac{1}{13}$	134	145
			$\frac{5}{13}$	17	17
			$\frac{9}{13}$	7	7

Remarque. Il faut ſavoir que dans toutes les expériences, lorſque l'axe étoit vertical, ſupporté par le *pivot* dont la maſſe étoit au deſſous du point d'appui, il faiſoit un plus grand nombre de vibrations; & au contraire, il en faiſoit moins dans la poſition oppoſée.

J'ai répété toutes ces expériences avec différens degrés de tenſion des reſſorts ſpiraux de différentes forces dans toutes les poſitions horizontales, verticales & inclinées, même par différentes températures; j'ai toujours vu le nombre des vibrations proportionnel au degré de tenſion & au diametre des *pivots*; quoique le nombre des vibrations variât ſuivant les circonſtances, dans les mêmes, elles gardoient ſenſiblement l'uniformité des proportions avec le diametre des *pivots*: je dis ſenſiblement; car il ne m'a pas été poſſible de m'aſſurer de deux expériences parfaitement égales, malgré tous mes ſoins. On pourroit donc m'objecter que le nombre des vibrations que je rapporte dans cet exemple n'étant

pas exactement proportionnel au diametre des *pivots*, j'ai peut-être tort d'en conclure.

Je réponds qu'outre que la différence eſt très-petite, c'eſt que dans le grand nombre d'expériences que j'ai faites, il s'en eſt ſouvent trouvé qui approchoient plus exactement de cette proportion. Mais comme j'ai eu deſſein de rapporter l'expérience la mieux faite, ſans égard ſi elle ne quadroit pas parfaitement avec la concluſion que j'en tire, j'ai dû préférer celle où j'ai porté toute l'exactitude dont je ſuis capable, & que j'ai lieu de préſumer m'avoir le mieux réuſſi; car dans toutes ces expériences, il ſe trouve des degrés de délicateſſe plus aiſés à ſentir qu'à décrire, & qu'on ne ſaiſit pas quand on veut. Enfin il faut remarquer que ſur un grand nombre de vibrations, une de plus ou de moins ne fait rien; au lieu que dans un petit nombre, une de plus paroît être un objet, ce qu'il faut bien diſtinguer pour n'y pas avoir égard; parce que dans tous ces cas, lorſque le balancier approche l'inſtant de s'arrêter, un rien de cauſe étrangere peut lui faire faire une vibration de plus ou de moins, ſans égard à celle qui précede. C'eſt cet inſtant de paſſage du repos au mouvement, qu'il faudroit ſaiſir pour apprécier la véritable réſiſtance qu'apporte le frottement dans la communication ou la conſervation du mouvement; mais mon objet n'a pas été de trouver la loi du frottement en lui-même, cela eſt trop difficile, pour ne pas dire impoſſible (*), mais ſeulement le rapport des frottemens relativement au diametre des *pivots* ſur leſquels ils agiſſent.

Je dis donc que la force active qui communique le mouvement au balancier, en le déterminant à faire un certain nombre de vibrations, n'éprouve d'autre réſiſtance que l'inertie du balancier, plus le frottement de ces *pivots*. Or ſi les inerties ſont les mêmes, & qu'on vienne à varier le diametre des *pivots*, le nombre des vibrations variera auſſi, mais en raiſon inverſe proportionnelle au diametre des *pivots*, comme il eſt aiſé de le voir dans le tableau des expériences rapportées : donc les frottemens des *pivots* ſont entr'eux comme leur diametre. (*Article de M. ROMILLY, Horloger.*)

PIVOT *d'arbre*, (*Jardinage.*) c'eſt la partie la plus baſſe du tronc d'un arbre, & dès laquelle la racine commence à ſe fourcher. On appelle *pivot* ce qui reſte d'un arbre lorſqu'on le ſcie tout-à-l'entour pour en faire couler pendant quelque temps la ſeve avant que de l'abattre, ſelon le conſeil de Philibert Delorme.

PIVOT, eſt dans une fleur les petites parties qui en ſoutiennent les étamines. Dans un arbre c'eſt le corps de ſon pié.

De *pivot* on a fait *pivoter*.

PIVOT, les *Imprimeurs* appellent *pivot* l'extrémité inférieure de la vis de leur preſſe, qui, terminée en pointe obtuſe, tombe perpendiculairement & d'à-plomb dans ſa grenouille, pour raiſon de quoi il eſt armé de même, c'eſt-à-dire, d'acier trempé à propos, ſans quoi il ne tarde pas à s'égrener. *Voyez* GRENOUILLE, ARBRE, VIS.

PIVOT, *troiſieme chaine du droguet de ſoie*; le *pivot* eſt une chaîne perdue dans le droguet qui s'emboîte beaucoup plus que les autres chaînes.

PIVOT, *Voyez le mot* DROGUET, *& l'art. des* ETOFFES A LA PETITE TIRE.

PIVOTER, verb. neut. (*Jardinage.*) c'eſt pouſſer ſa principale racine droit & perpendiculairement en terre.

PIURA, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou dans l'audience de Quito, à 62 lieues au midi de Tumbez, & au nord de Lima. C'eſt le premier établiſſement que les Eſpagnols aient eu dans le Pérou, & dont François Pizzaro fit la découverte en 1531. *Latit. mérid.* 5, 30. (*D. J.*)

PIZZICATO, (*Muſiq.*) Ce mot, écrit dans la muſique italienne, avertit qu'il faut pincer. *Voyez* PINCER (*Muſiq.*) (*S.*)

(*) Peut-être pourrai-je par la ſuite découvrir quelque choſe de plus particulier ſur cet objet; mais comme cette matiere eſt abondante & exige un tres-grand nombre d'expériences, il vaut encore mieux réfléchir plus exactement que de ſe précipiter.

PIZZIGHITONE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie dans le Crémonois, avec un château vers les confins du Crémasque, sur la petite riviere de Serio qui se jette un peu au-dessous dans l'Adda. Elle fut prise sur l'empereur par les troupes alliées de France & de Sardaigne en 1733; mais on la rendit par le traité de paix. Cette place est à 5 lieues au nord-oueſt de Crémone, à 8 sud-oueſt de Milan, & à 6 sud-est de Lodi. *Long.* 27, 16; *lat.* 45, 12.

Fin du vingt-cinquieme Volume.